

PROCES-VERBAL

7cbgY]`XfdUfhYa YbhU`
Xi `&8 juin 2024

www.nievre.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Ordre du jour

Réunion des lundi 25 et mardi 26 mars 2024

1	RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER Le passage en M57 implique l'adoption d'un nouveau règlement budgétaire et financier prenant en compte les spécificités liées à ce nouveau référentiel budgétaire et comptable. Il s'agit pour l'assemblée d'adopter ce nouveau règlement qui sera applicable jusqu'au terme de ce mandat.	Commission Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
2	CONFORMITÉ COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 Il s'agit d'approuver les comptes de gestion présentés par le comptable public, conformes aux comptes administratifs présentés ce jour par l'ordonnateur.	Commission Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
3	COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GENERAL Le présent rapport a pour objet de présenter le compte administratif du Conseil départemental pour l'exercice 2023.	Commission Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
4	BUDGET PRIMITIF 2024- RAPPORT GENERAL Le présent rapport a pour objet de présenter le budget primitif du Conseil départemental pour l'exercice 2024, constitué du budget principal et des différents budgets annexes. Il prend en compte les lignes directrices définies à l'occasion du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 29 janvier dernier. Le budget primitif détaille les recettes à percevoir sur l'exercice et le montant des dépenses prévues. Il présente également une vision consolidée du budget, en agrégeant budget principal et budgets annexes de la collectivité. Le rapport est complété en annexe par l'ensemble des tableaux financiers qui fixe les prévisions de recettes et les plafonds de dépenses pour l'exercice, par nature comptable. Ce document financier constitue le budget primitif 2024 du Conseil départemental.	Commission Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER

Un département qui prend soin de tous à tout âge

5	BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCÈS AUX SOINS ET A LA SANTÉ Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique santé. Il est proposé d'inscrire 796 748 € en dépenses de fonctionnement et 56 200 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 461 841 € en fonctionnement.	Commission Solidarité	Fabien BAZIN
---	--	-----------------------	---------------------

6	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ</p> <p>Dans l'objectif de garantir à chaque Nivernais l'accès à la santé, le Département de la Nièvre a créé un centre de santé départemental affecté d'un budget annexe dédié. Complémentaire de l'exercice libéral, le salariat permet de renforcer l'attractivité du territoire de la Nièvre pour certains profils de professionnels de santé souhaitant recourir à ce mode d'exercice. Il est proposé d'inscrire 1 934 901 € en dépenses de fonctionnement et 1 949 901 € en recettes de fonctionnement, la subvention d'équilibre s'élevant à 247 900 €. En section d'investissement, il est nécessaire d'inscrire 80 000 € en dépenses et 65 000 € en recettes. Une subvention d'équilibre est nécessaire à hauteur de 56 000 €.</p>	Commission Solidarité	Fabien BAZIN
7	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - ACCOMPAGNER NOS AINÉS ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'autonomie pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 92 434 463 € en dépenses. 27 244 575 € sont attendus, en recettes.</p>	Commission Solidarité	Justine GUYOT
8	<p>CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2024</p> <p>La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie doit déterminer la répartition de ses financements dans le cadre du programme coordonné des actions individuelles et collectives de prévention pour les Nivernais de 60 ans et plus. Ses membres se réuniront le 30 avril 2024 afin de fixer les montants attribués sur chacune des orientations et pour valider les projets retenus sur l'appel à candidatures 2024. Dans ce cadre, il est demandé à l'Assemblée départementale de valider les engagements pris par la Conférence des financeurs pour les champs relevant de l'appel à projets, du forfait autonomie et des financements annexes (aides techniques, délégation de gestion au GIE-IMPA et ingénierie de la Conférence).</p>	Commission Solidarité	Justine GUYOT
9	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur des politiques relatives à la Famille et à l'Enfance (FE) et à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 29 303 464,00 € (FE) et 536 000,00 € (PMI) en dépenses de fonctionnement, 0 € (FE) et 17 150, 00 € (PMI) en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 2 959 154,00 € (FE) et 726 300,00 € (PMI) en fonctionnement.</p>	Commission Solidarité	Michèle DARDANT

10	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur des mineurs accueillis au sein de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF) et des familles accompagnées pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 6 245 772 € en dépenses de fonctionnement et € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 5 988 761,38 € en fonctionnement et € en investissement.</p>	Commission Solidarité	Michèle DARDANT
11	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la culture, hors domaine de la lecture publique, pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 2 846 660 € en dépenses de fonctionnement et 135 580 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 60 625 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement.</p>	Commission Emancipation	Wilfrid SÉJEAU
12	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - UN DES OUTILS A L'ACCÈS À LA LECTURE ET AUX SAVOIRS</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la lecture publique, pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 184 500 € en dépenses de fonctionnement et 143 150 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 8 000 € en fonctionnement et 31 272 € en investissement.</p>	Commission Emancipation	Eliane DESABRE
13	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - DE L'ACTIVITÉ LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique sportive pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 1 358 750 € en dépenses de fonctionnement.</p>	Commission Emancipation	Lionel LÉCHER
14	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NECESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de l'accompagnement des territoires pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 728 233 € en dépenses de fonctionnement et 5 763 984,37 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 165 000 € en fonctionnement et 660 000 € en investissement.</p>	Commission Attractivité	Jocelyne GUÉRIN

15	<p>AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT OPÉRATIONNEL AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS AU PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN"</p> <p>Il est proposé la validation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat opérationnel A91673 – C99791 pour la mise en œuvre des contributions de la Caisse des dépôts au programme « Petites villes de demain ». A ce titre, le montant total de la dotation apportée par la Caisse des dépôts et consignations est porté à 850 000 € pour la période 2021-2026 contre 510 000 € prévus initialement sur 2021-2023.</p>	Commission Attractivité	Jocelyne GUÉRIN
16	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE !</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'accompagnement aux usages numériques pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 119 000 € en dépenses de fonctionnement et 28 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 11 500 € en fonctionnement.</p>	Commission Attractivité	Fabien BAZIN
17	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions pour optimiser le patrimoine bâti départemental en 2024. Il est proposé d'inscrire 2 149 565 € en dépenses de fonctionnement et 4 528 438,86 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 782 534 € en fonctionnement et 2 641 212 € en investissement.</p>	Commission Attractivité	Alain HERTELOUP
18	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR UN FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ FACILITÉ</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique Moyens de l'institution pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 1 701 950 € en dépenses de fonctionnement et 346 900 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 18 100 € en fonctionnement et 9 000 € en investissement.</p>	Commission Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN
19	<p>COMMANDE PUBLIQUE - COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL</p> <p>Le présent rapport a pour objet de rendre compte à l'Assemblée départementale des décisions prises par le Président en matière de marchés publics en vertu de la délégation que le Conseil départemental lui a accordée.</p>	Commission Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
20	<p>PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2024 ET LE 1ER TRIMESTRE 2025</p> <p>Ce rapport présente le tableau recensant l'ensemble des procédures de marchés publics à engager sur l'année 2024 et le 1er trimestre 2025.</p>	Commission Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER

21	RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE - MODIFICATION Le présent rapport a pour objet d'apporter une modification dans le règlement intérieur de l'Assemblée départementale adopté lors de la session du 27 septembre 2021 et plus particulièrement l'article 2.14 Propositions, vœux ou motions.	Commission Finances et Moyens Généraux	Fabien BAZIN
22	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - MODIFICATION Le présent rapport vise à désigner Monsieur Thierry GUYOT en remplacement de Monsieur Wilfrid SÉJEAU pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Bourgogne Franche-Comté.	Commission Attractivité	Fabien BAZIN
23	BUDGET PRIMITIF 2024 - @, # ETC. : A VOS POSTES Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique informatique et numérique pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 1 922 338 € en dépenses de fonctionnement et 2 258 029 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 000 € en fonctionnement et 76 350 € en investissement.	Commission Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN
24	BUDGET PRIMITIF 2024 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC Le présent rapport vous présente le budget envisagé pour assurer la rémunération, la formation et les conditions de travail des agents du conseil départemental pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire à ce titre 65 973 040 € en dépenses de fonctionnement (hors assistants familiaux pour lesquels est inscrit un montant de 22 500 000 €) et 10 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 119 600 € en fonctionnement et de 10 000 € en investissement.	Commission Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau

25	BUDGET PRIMITIF 2024 - LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions pour l'année 2024, d'une part, en faveur de la politique éducative et, d'autre part, en faveur de la mise en œuvre de la politique jeunesse du Département. Il est proposé d'inscrire pour la politique éducative, 4 648 261 € en dépenses de fonctionnement et 4 011 630 € en dépenses d'investissement, ainsi que la somme totale de 183 000 € en fonctionnement pour la politique jeunesse. Des recettes sont attendues à hauteur de 883 499 € en fonctionnement et 2 232 545 € en investissement pour la politique éducative.	Commission Emancipation	Wilfrid SÉJEAU
----	--	-------------------------	-----------------------

26	<p>PROJETS PÉDAGOGIQUES 2024</p> <p>Le Conseil départemental accompagne les projets éducatifs développés par les collèges du département et les demandes des associations en vue de financer des projets éducatifs et pédagogiques. Pour l'année 2024, le Conseil départemental consacre une enveloppe budgétaire à hauteur de 50 000 euros pour faciliter la mise en œuvre des projets pédagogiques des collèges et des associations du département. Cela représente une augmentation de 15 000 euros par rapport à l'enveloppe dédiée en 2023.</p>	Commission Emancipation	Wilfrid SÉJEAU
27	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions du Conseil départemental en faveur du développement de l'emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de proximité pour l'année 2024, ainsi que les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Il est proposé d'inscrire 107 400 € en dépenses de fonctionnement.</p>	Commission Solidarité	Jean-Paul FALLET

Un département qui pilote les changements écologiques

28	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions des politiques départementales en faveur du tourisme et de l'attractivité de la Nièvre pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 1 089 000 € en dépenses de fonctionnement.</p>	Commission Attractivité	Martine GAUDIN
29	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation de proximité pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 447 128 € en dépenses de fonctionnement et 714 760 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 9 600 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement. Le présent rapport intègre en outre la contribution du Département au GIP TERANA, qui a pris la suite des activités du laboratoire départemental d'analyses et de conseil depuis 2021. 380 500 € sont inscrits à ce titre en dépenses de fonctionnement.</p>	Commission Attractivité	Thierry GUYOT
30	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ À TRAVERS LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIÉTALE</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique insertion pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 44 262 770 € en dépenses de fonctionnement et 47 500 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 20 906 179 € en fonctionnement.</p>	Commission Solidarité	Thierry GUYOT

31	<p>CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT - PACTE DES SOLIDARITÉS ET FRANCE TRAVAIL - 2024-2027</p> <p>Le présent rapport vise à autoriser la signature avec l'État de deux contractualisations : le contrat départemental des solidarités pour la période 2024-2027 et la convention départementale pour l'emploi et l'insertion (dite France Travail) pour l'année 2024.</p>	Commission Solidarité	Thierry GUYOT
32	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ÉCOSYSTÈME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions du Département dans le cadre du Budget annexe de Magny-Cours pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire en fonctionnement les sommes de 1 367 300 € en dépenses et de 3 354 700 € en recettes, ainsi que 1 987 400 € en dépenses d'investissement. Une subvention d'équilibre est nécessaire à hauteur de 2 552 700 €.</p>	Commission Attractivité	Fabien BAZIN

Un département qui réveille les fiertés nivernaises

Un département qui réveille les fiertés nivernaises			
33	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - LA NIÈVRE DURABLE !</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la transition écologique (énergie-climat, biodiversité, eau et activités de pleine nature) pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 822 896,25 € en dépenses de fonctionnement et 778 105 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 112 828 € en fonctionnement et 216 850 € en investissement.</p>	Commission Attractivité	Blandine DELAPORTE
34	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE !</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions permettant d'assumer pleinement notre compétence d'entretien du réseau routier et de la section concédée du Canal du Nivernais pour l'année 2024.</p>	Commission Attractivité	Alain HERTELOUP
35	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'habitat pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 798 500 € en dépenses de fonctionnement et 1 755 580 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 290 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement.</p>	Commission Attractivité	Jean-Paul FALLET

36	<p>BILAN DES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT</p> <p>Chaque année, environ 300 ménages bénéficient d'une subvention départementale dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat, du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). L'Assemblée départementale a délégué à Monsieur le Président du Conseil départemental les décisions d'attribution de subvention pour ces programmes. Le présent rapport présente le bilan des subventions accordées au cours du second semestre 2023.</p>	Commission Attractivité	Jean-Paul FALLET
----	---	----------------------------	-------------------------

Hors classement			
37	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur du Cabinet, de la Communication et de l'Imprimerie pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 949 421 € en dépenses de fonctionnement et 289 500 € en dépenses d'investissement.</p>	Commission Attractivité	Fabien BAZIN
38	<p>BUDGET PRIMITIF 2024 - DEVOIR D'HISTOIRE</p> <p>Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur des Archives départementales pour l'année 2024. Il est proposé d'inscrire 11 500 € en dépenses de fonctionnement et 145 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 3 000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement.</p>	Commission Emancipation	Wilfrid SÉJEAU
39	<p>RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE 2024-2025</p> <p>La ligne de trésorerie étant arrivée à échéance, le Département a lancé une consultation afin de procéder à son renouvellement. Cette disponibilité en trésorerie est destinée à assurer l'équilibre des flux comptables en permettant de couvrir les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.</p>	Commission Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
40	<p>GESTION DE LA DETTE 2023</p> <p>Le présent rapport a pour objet la présentation à l'assemblée des contrats de prêts souscrits ou réaménagés sur l'exercice 2023 dans le cadre de la délégation accordée au Président.</p>	Commission Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
41	<p>RÉFÉRENTIEL M57 - FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT</p> <p>Suite à l'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024, les règles d'amortissement ont changé. Il convient donc de faire évoluer les règles de gestion des immobilisations régies actuellement par la nomenclature M52.</p>	Commission Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA SESSION
DES 25 ET 26 MARS 2024**

Présidence de M. Fabien BAZIN

Le lundi 25 mars, à 9 heures 34, Mmes et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Fabien Bazin, Président du Conseil départemental.

M. le Président : Nous constatons que le quorum est atteint, puisque nous sommes plus de dix-huit. En termes de pouvoirs, je vous adresse mes félicitations pour votre présence ce matin, puisque seule Corinne Bouchard donne pouvoir à Jean-Luc Gauthier.

La dernière fois, si vous vous en souvenez, Stéphanie Bézé était secrétaire de séance.

Monsieur Gauthier.

M. Gauthier : Monsieur le Président, Anne-Marie Chêne se fera un plaisir de l'être à son tour.

M. le Président : Je n'en doute pas. Le travail sera bien fait. Anne-Marie Chêne sera secrétaire de cette séance : cela est noté.

Par ailleurs, nous avons reçu un certain nombre de motions, que nous examinerons, ainsi qu'une question écrite, en fin de séance. Je vous les donne d'ores et déjà :

- Une proposition autour de la pérennisation du dispositif d'Action de Santé Libérale En Equipe, c'est-à-dire le système ASaLEE, que Patrice Joly connaît bien, puisqu'il a déjà relayé cette préoccupation via une question écrite ;
- Vous le savez, nous avons vécu un moment historique avec l'inscription du droit à l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution. Néanmoins, nous proposons une motion pour que ce droit soit effectif sur tous les territoires, dont celui de la Nièvre ;
- La question de la carte scolaire revient, comme la mauvaise herbe, chaque mois de mars. Nous évoquerons donc l'école rurale ;

- La question des aides au bois énergie, qui là encore concerne notre département ;
- Et, même si elles ne sont pas arrivées tout à fait dans les délais, mais nous sommes évidemment magnanimes (nous en reparlerons d'ailleurs dans le cadre de la révision de notre règlement intérieur), une question écrite et une motion : la question écrite porte sur le handicap et les carences de l'Agence régionale de santé ;
- Enfin, la motion, sur la question du Fonds vert et de son cumul avec la DETR, sujet que nous avons évoqué il y a déjà quelques mois avec le Préfet de région.

Le procès-verbal de notre dernière session...

Oui, Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Une modification à apporter à ce procès-verbal.

M. le Président : Je n'avais pas fini ma phrase. Le procès-verbal, que tout le monde a lu, il nous faut l'adopter. Avez-vous des remarques ?

M. Gauthier : Oui, j'ai une modification à apporter à mon intervention en page 13. Il est retranscrit « dépendance alimentaire » pour « indépendance alimentaire ».

M. le Président : Cela est mieux, en effet. Je vous remercie de votre vigilance.
 Sous cette réserve, approuvons-nous ce procès-verbal ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?
 Il est adopté, je vous remercie.

Le procès-verbal de la session départementale du 29 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

M. le Président : Je vous rappelle, comme à chaque fois, que les Conseillers départementaux qui sont présidents ou membres d'un conseil d'administration d'association(s) ou d'organismes(s) concerné(s) par une délibération ne prennent pas part au vote.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

M. le Président : Quelques propos liminaires avant de lancer l'examen des rapports que nous avons inscrits à l'ordre de ce jour. Nous avons quarante-et-un

rapports à examiner ; nous siégeons pour les deux jours qui viennent. Nous essaierons – je le dis pour vos agendas – de terminer aujourd'hui vers 17 heures 30, mais si nous débordons un peu, eh bien, nous déborderons un peu, avant de poursuivre demain matin.

Avant toute chose, chers collègues, je voudrais, et je pense que nous sommes nombreux à le penser, rendre hommage à Joseph Lambert, qui nous a quittés il y a quelques jours. Joseph a siégé au sein de l'Assemblée départementale en tant que Conseiller général. C'était un Conseiller général emblématique ; il a travaillé sur la question des routes, cher Alain, sur la question des collèges, cher Wilfrid, sur les finances, cher Daniel, au SDIS, qu'il a présidé, cher Michel. C'était une figure totalement remarquable dans notre Département. Nous lui devons des réalisations très concrètes sur sa commune. Je pense évidemment au Marché au Cadran, de Moulins-Engilbert, au centre social, à la réfection du Centre d'incendie et de secours. Et puis surtout, ce sont des élus à l'ancienne. Nous avons une très belle équipe sur ces bancs, qu'elle soit de gauche ou de droite ; c'était l'époque des Paul Cabarat, Jojo Berthier, René-Pierre Signé, enfin, de tous ces élus qui ont donné son caractère à ce Département. Joseph Lambert était véritablement dans une forme de rapport très personnel aux habitants, à ses concitoyens. Il l'avait été bien sûr comme enseignant, instituteur, puis professeur au collège de Moulins-Engilbert. Je crois que, pour beaucoup d'entre nous, il est un véritable modèle de ce que doit être un élu local, encore une fois proche des gens, et en même temps très investi au niveau départemental. C'était quelqu'un, j'en ai le souvenir parce que j'ai eu la chance de siéger pendant quelques années avec lui, qui écrivait ses notes – et cela nous paraît très lointain – à la main, notes qu'il adressait à son ami et président Bernard Bardin, notamment sur les questions de voirie. C'était quelqu'un de tout à fait remarquable.

Je crois qu'il faut y associer une pensée pour notre ancien collègue Jean-Jacques Lété qui, lui, a perdu sa femme ces derniers jours. Nous nous sommes parlé au téléphone, il est aussi très affecté. C'est une génération qui a contribué à bâtir la Nièvre telle que nous la connaissons.

Je vous propose donc que nous dédions une minute de silence à nos deux camarades.

Les membres du Conseil départemental observent une minute de silence.

M. le Président :

Comme je l'indiquais, la vie de notre territoire, c'est évidemment de rendre hommage à celles et à ceux qui en ont été les artisans. Nous sommes en quelque sorte des obligés, en même temps que nous tentons de construire l'avenir. Alors que nous allons dans les prochains jours commémorer les soixante ans de l'accession de François Mitterrand à la présidence du Conseil général de la Nièvre, cela nous donne l'occasion d'interroger l'état de la décentralisation – les panneaux qui sont là en témoignent –, ce qui nous permet de mesurer que même les plus belles

conquêtes sont fragiles. Je vous le rappelle, la décentralisation avait pour ambition de rapprocher les citoyens des décisions qui les concernent. Cela passait notamment par l'autonomie financière, et son corollaire, le droit à la différenciation et aux politiques volontaristes. Tel est bien l'esprit de la décentralisation. À l'heure où nous allons voter le budget du Département, nous savons que le rognage progressif de cette liberté pèse dangereusement sur la confiance que les citoyens témoignent aux élus qui les représentent. Pourquoi ? Parce que, quand la liberté d'agir du département est empêchée, la liberté d'être et de devenir des habitants est piétinée par l'abaissement forcé des politiques publiques. C'est évidemment contre tout cela que nous luttons.

Nous ne le redirons jamais suffisamment : quand les finances départementales souffrent, comme c'est le cas aujourd'hui pour 40 % des conseils départementaux cette année, des droits sociaux reculent, des allocations de solidarité se réduisent, l'accompagnement humain auquel nous sommes très attachés est menacé, la dynamique territoriale est grippée par l'investissement public qui se contracte.

Notre liberté d'agir, que le gouvernement réduit, voire confisque, nous la revendiquons pour la simple raison que quand l'homme réclame la liberté, il pense au bonheur. Je crois que c'est là le cœur de l'action du département dès lors que les moyens lui en sont donnés. Mais les moyens de nos ambitions deviennent une vraie gageure sans levier fiscal – Daniel Barbier y reviendra -, sans solidarité nationale pour les décisions que nous subissons, avec des recettes dont la moindre dynamique n'est pas compensée, et avec des dépenses qui explosent sous les effets de la paupérisation grandissante et du renchérissement des coûts – l'année inflationniste que nous connaissons a des conséquences extrêmement importantes sur la construction de notre budget.

Le président de l'Assemblée des départements de France, François Sauvadet, a d'ores et déjà annoncé qu'en l'absence de réponse forte du gouvernement, cet effet ciseaux mettrait plus de la moitié des départements dans le rouge en 2025. Que dire alors des récentes annonces ? 10 milliards, 20 milliards, et depuis quelques heures 50 milliards d'euros nous sont annoncés pour l'an prochain. Que dire du Fonds vert qui est amputé de plus de 50 % ? Du transfert de l'allocation de solidarité spécifique vers le revenu de solidarité active qui pourrait représenter pour notre département entre 3 et 4 millions d'euros de dépense supplémentaire ?

Nous avons eu beau anticiper les difficultés budgétaires dès 2023, nous faisons le constat que nos recettes se réduisent, et nos dépenses se font surprises quotidiennes. De quoi les habitants sont-ils ainsi dépossédés ? De ce que sont les politiques publiques de proximité, du fondement démocratique de politiques choisies et du renforcement de services publics qui répondent à des besoins spécifiques sur un territoire donné. Nous avons fait ce travail de chiffrage de la perte de recettes pour le Département, perte liée, je le disais, à la suppression de tout levier fiscal, à la moindre dynamique de la taxe sur la valeur ajoutée par rapport à la taxe sur le foncier bâti que nous percevions précédemment, la non-

compensation de l'État sur la loi Taquet, l'augmentation du point d'indice, que nous soutenons, mais qui n'est pas compensée, la non-indexation, depuis déjà de longues années, de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation ou encore sur la couverture des allocations individuelles de solidarité.

Il pourra nous être dit que les crédits affectés au titre de la DETR ont augmenté de façon sensible ces dernières années : si dans le même temps notre capacité d'autofinancement (c'est-à-dire les moyens que nous finançons au travers des dotations, comme celle de la DGF) est réduite, faites le calcul vous-mêmes, *in fine* le compte n'y est pas.

Pour que chacun ici puisse une fois pour toutes mesurer que le désengagement de l'État est une réalité qu'il est urgent de dénoncer collectivement, j'indiquerai que la facture de l'État s'élève à plus de 34 millions d'euros par an. Je vois Marcel Charmant, qui est avec nous dans cette salle : il avait en son temps reproduit un chèque en *facsimile* que nous avons remis au Préfet et qui montrait cette dette déjà existante il y a maintenant quelques années.

Nous nous sommes amusés aussi à vous faire faire le calcul : 34 millions d'euros par an, deux jours de session. Demain soir, la dette de l'État se sera allongée de 190 000 euros. L'association des maires ruraux ne s'y est pas trompée, le 17 mars dernier, en assemblée générale, elle a manifesté son inquiétude face à la casse budgétaire subie par les départements en adoptant une motion de solidarité à l'égard des cent-trois conseils départementaux.

C'est bien évidemment dans ce contexte budgétaire – comment faire autrement ? - que nous nous inscrivons. Les dépenses augmentent, portées par les fragilités sociales et territoriales, tandis que les recettes baissent de manière structurelle sans que nous ayons prise dessus. Le budget 2024 a été élaboré dans la droite ligne d'une année 2023 marquée par des dépenses réelles de fonctionnement qui ont augmenté de 19 millions d'euros pour un montant global de 306 millions d'euros, alors que les recettes réelles de fonctionnement n'ont augmenté que de 9 millions d'euros. Ainsi, notre résultat de clôture pour 2023 s'élève ainsi à 15 millions d'euros. Il permet de préserver l'investissement, sans recourir plus avant à l'emprunt. Je vous rappelle que nous poursuivons dans cette proposition de budget la réduction de l'encours à hauteur de 2 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement s'établiront quant à elles à près de 314 millions d'euros, et les recettes, à 341 millions d'euros. Il convient de noter la dynamique dangereuse d'un taux d'évolution des dépenses plus de deux fois supérieur à celui des recettes, accentuant année après année l'effet ciseaux, en dépit de nos efforts de gestion – parce que, là encore, il faut être sérieux et raisonnable : je rappelle que nous avons réalisé des économies à hauteur de 4 millions d'euros en 2023 et que nous en proposons tout autant pour 2024.

Soyons clairs, nos recettes sont volatiles, et sous perfusion de choix gouvernementaux à la petite semaine. Les recettes budgétaires de 2024

sont caractérisées par un contexte incertain et imprévisible, illustré par une poursuite de la baisse des droits de mutation à titre onéreux - là encore, je rappelle que nous étions sur le podium des départements de France en matière de vente de maisons il y a deux ans, et aujourd'hui, la baisse, comme dans tous les départements de France, est extrêmement brutale – et une taxe sur la valeur ajoutée peu dynamique. Compte tenu de la situation économique dans notre pays, les chiffres de la croissance seront à nouveau réduits ; ces éléments étaient déjà connus en début d'année, mais la cécité du gouvernement a voulu que l'on fonde les premiers éléments de la loi de finances sur des prévisions de croissance qui n'étaient pas justes.

Les incertitudes des recettes sociales et la perspective de la non-reconduction des financements complémentaires perçus en 2023 atténuent la progression des recettes d'équilibre. Je le disais, la substitution de taxes indirectes (fraction de la TVA) à des impôts directs (la taxe sur le foncier bâti) ou localisés (comme la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la fameuse CVAE) est précaire en cas de retournement de conjoncture, comme c'est le cas aujourd'hui.

Il est évident que ce contexte mortifère invite à une rigueur que nous construisons avec responsabilité, et le souci du cousu main, au risque sans cela de plaquer des solutions comptables grossières, là où des mesures précises, ciblées, peuvent être trouvées : nous en ferons la démonstration dans le cadre de ce budget. Le « y a qu'à, faut qu'on » permet rarement d'atteindre l'équilibre difficile entre le sérieux budgétaire et l'investissement social et territorial, entre la rigueur et la solidarité émancipatrice. C'est pourtant là notre mission.

De quelle Nièvre serions-nous les fossoyeurs si nous ne rappelions pas que nous ne sommes pas une collectivité de seule gestion ? Nous le disons régulièrement, l'effet levier du département est majeur : lorsque nous dépensons un euro dans le territoire, ce sont dix euros qui sont finalement investis. Voilà pourquoi nous continuerons d'investir à hauteur de plus de 35 millions d'euros sur cette proposition de budget ; nous maintiendrons notre soutien aux communes et aux communautés de communes pour près de 6 millions d'euros, comme nous nous y sommes engagés en début de mandat. Je crois que nous l'avons rappelé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, mais je vous redonne le chiffre : l'investissement du Département permet ainsi l'apport de 300 millions d'euros pour la Nièvre à travers des partenaires, tels Nièvre Habitat ou Nièvre Aménagement, chère Jocelyne, qui sont indispensables à l'investissement de notre département.

De quelle Nièvre serions-nous les fossoyeurs si l'impuissance et le fatalisme nous guidaient face à une situation économique et sociale qui touche de nombreux Nivernais ? Là encore, des exemples concrets. Sur la question du logement social, que tu connais bien, Jean-Paul, nous faisons face à la hausse de 15 % des impayés sur le logement social entre février 2023 et février 2024 et des demandes de logement social par des personnes dont les ressources mensuelles sont inférieures au taux de pauvreté, et cela, alors que le parc est insuffisant et inadapté, et que les

coûts de revient continuent d'augmenter. Encore une fois sous le contrôle de Jean-Paul Fallet, j'indiquerai que la construction d'un logement neuf coûte 220 000 euros en ce début d'année 2024, quand elle coûtait 138 000 euros en 2019.

Mentionnons aussi que cette situation raconte la crise du secteur du BTP, autant qu'elle croise les enjeux du zéro artificialisation nette et les obligations de la loi Climat au titre des seuils de performance énergétique.

Encore une fois, de quelle Nièvre serions-nous les fossoyeurs si nous nous contentions de regretter les inégalités criantes, comme l'écart de dix points dans l'accès aux études supérieures entre les jeunes Nivernais et la moyenne française. Il n'y a évidemment pas de solution miracle, mais nous sommes convaincus qu'il ne faut surtout pas mettre le département à l'arrêt, qu'il faut continuer à agir pour la solidarité envers les plus fragiles et pour la dynamique territoriale, et que se taire aujourd'hui, c'est refuser de se battre au service de celles et ceux qui espèrent des lendemains meilleurs. Telle est bien la raison pour laquelle, au-delà des efforts de gestion, je l'ai rappelé, nous nous évertuons à trouver à agir sur d'autres plans essentiels.

Tout d'abord, nous poursuivons la recherche de financements annexes pour compléter des recettes qui sont insuffisantes. Ainsi, dans ce département, la mobilisation autour des crédits européens a permis la rénovation du Prieuré et de la Charité-sur-Loire, le développement de Bibracte, même si aujourd'hui la situation est tendue, le soutien au développement de la fibre dans la Nièvre (je rappelle que 95 % de nos concitoyens sont aujourd'hui raccordés à la fibre et que ce chantier, quand l'on additionne les crédits publics et privés qui ont été mobilisés, tangente les 300 millions d'euros. C'est un véritable chantier industriel, et nous avons su relever ce défi. Dans un autre registre, citons le développement de Territoire zéro chômeur de longue durée, qui fait de notre département un champion de notre pays.

De la même manière, nos efforts auprès du ministère comme auprès du rectorat d'académie ont porté leurs fruits, Wilfrid le sait bien. Dans le cadre des territoires éducatifs ruraux, que nous sommes allés chercher, nous sommes le premier département de France en termes de couverture avec ce dispositif. Quand nous faisons les comptes, ce sont près d'un million d'euros qui seront mobilisés pour les projets des écoles et collèges sur les trois prochaines années.

C'est aussi le cas avec l'extension des zones de revitalisation rurale, même si nous regrettons que Nevers en soit exclu. Ce dispositif fiscal, qui ne concernait pas l'agglomération de Nevers et les communes de la Charité, de Guérigny et d'Urzy, est aujourd'hui en état de fonctionnement dans notre département, et par définition, il doit accompagner l'investissement économique sur l'ensemble du territoire.

Tel est bien le sens également du travail que nous menons autour de l'A77 en ayant fédéré autour de l'action du Département les communautés de communes qui bénéficieront de l'ouverture de cet axe.

C'est évidemment le cas aussi dans le domaine de la santé, où notre mobilisation pour le développement de la médecine solidaire, avec l'association Bouge ton Coq, a fait aboutir et confirmer la participation de l'Agence régionale de la santé sur ce beau projet – nous y reviendrons.

Ensuite, nous poursuivrons le plaidoyer politique pour faire respecter la libre administration des collectivités, qui est un principe constitutionnel, autant que pour faire reconnaître les spécificités rurales – c'est là un combat que nous menons de tout temps : Marcel Charmant, Patrice Joly, Alain Lassus y ont contribué.

Vous dire aussi que ce travail proactif auprès de l'État s'est traduit très concrètement pendant l'année par plus de cinquante interpellations (courriers ou rendez-vous) à destination du gouvernement. Pour permettre à notre Département d'avancer, il faut aller taper à la porte des représentants de l'État, des ministres. Cela fonctionne, puisqu'il y a dix jours nous étions reçus par le cabinet du Premier ministre pour évoquer à la fois le modèle financier à bout de souffle du Département - ses membres venaient de rencontrer quelques autres collègues qui leur avaient fait le même retour – et surtout les caractéristiques d'un département comme la Nièvre et les grands projets qui pourraient, avec le soutien de la Préfecture et de l'agglomération de Nevers, améliorer la vie des gens et faire rayonner notre département.

Je rappelle que, par rapport à d'autres territoires ruraux, la Nièvre a une spécificité : elle ne dispose pas de ce que certains appellent des métropoles d'équilibre, c'est-à-dire de grandes villes capables de produire du service public. Dans notre département, s'il n'y a pas le Conseil départemental et pour partie l'agglomération de Nevers, nous n'avons pas la taille critique qui permet d'investir pour le collectif, mais simplement pour un territoire de toute proximité. Telle est la spécificité que nous essayons de faire valoir. L'accueil a été chaleureux. Nous avons pris un engagement de rencontre trimestrielle, que bien sûr nous nous efforcerons de rendre fructueuse.

Au niveau local, nous nous réjouissons de pouvoir travailler la main dans la main avec un Préfet sensible à une situation sociale, économique et géographique qui justifie à ses yeux comme aux nôtres un soutien particulier pour mettre l'innovation au cœur du développement et de la lutte contre les inégalités. C'est dans ce sens que nous engagerons un pacte de développement territorial de deuxième génération. Même si, ainsi que nous l'a confirmé Matignon, et comme pour le premier pacte, il n'y aura pas d'argent frais, le fait de pouvoir cadencer un agenda et de se mettre d'accord avec l'agglomération de Nevers sur les secteurs qu'il faut privilégier doit nous permettre de mobiliser plus facilement des crédits d'État, voire des crédits régionaux.

La revendication, vous l'avez compris, est celle de la confiance de l'État pour un droit à la différenciation, qui respecte notre autonomie politique, elle-même dictée par les attentes de nos concitoyens. Au lieu de cela, vous choisirez entre ces formulations ou pourrez prendre les trois si vous le souhaitez : le gouvernement rabote, radote, ou mégote. Le résultat en

est simple : des politiques publiques descendantes, coercitives pour la plupart – j’imagine que nous y reviendrons dans nos débats –, fondées sur le postulat d’un citoyen passager clandestin, profiteuse et paresseux. Les politiques publiques actuelles font de l’exception ; la règle fait de l’universalisme un coût, piétinant au passage de bout en bout la devise républicaine. La liberté d’agir est un combat de haute lutte ; nous continuerons de le mener pour que le développement du service public puisse toujours garantir à tous la liberté d’être et de devenir.

Dans un tel contexte, nous faisons le choix, comme tant d’autres, de porter un budget certes rigoureux, mais surtout solidaire, prudent et dynamique. C’est là ce que reflètent nos priorités ; elles sont claires et concrètes, portées par les souhaits tout aussi concrets des Nivernais, exprimés dans le cadre du dialogue direct que nous poursuivons avec eux.

Il s’agit d’abord de prendre soin de tous et à tous les âges : avec 17 000 Nivernais sans médecin traitant (et je suis heureux de pouvoir à nouveau évoquer ce chiffre, car nous avons bloqué ce compteur grâce notamment à la création de centres de santé et à l’accompagnement de la médecine libérale), de moins en moins de spécialistes, un hôpital qui souffre, nous avons décidé de faire de la santé un axe prioritaire de notre action. Nous réaffirmons nos priorités pour développer l’offre de soins, qu’il s’agisse de la médecine libérale au travers du financement de bourses aux étudiants, de la médecine salariée, par le développement de centres de santé sur l’ensemble du territoire, ou encore de la médecine solidaire, dont le premier cabinet devrait ouvrir ses portes dès 2024 et, nous l’espérons, dès l’été prochain.

D’autres mesures doivent pouvoir être mises en œuvre. Je pense notamment à l’accueil des internes dans les établissements de la Nièvre ou sur leurs terrains de stage. Nous en avons discuté avec les deux pays pour mieux accompagner financièrement tous ceux qui feront un stage dans notre département et sortir de la seule indemnité apportée par l’État, qui est insuffisante quand l’on doit se déplacer dans la Nièvre.

Les carences du système de santé sont telles que le renforcer passe aussi par un soutien accru au SDIS, cher Michel, Colonel, alors que le modèle du volontariat est menacé par les textes européens, avec cette directive apparue il y a dix-huit mois et qui revient, elle encore, comme la mauvaise herbe. Nous savons dans la Nièvre combien la conjugaison des effectifs volontaires et des professionnels – je regarde David Verron – est absolument indispensable. En 2024, cela se traduira concrètement par 750 000 euros de plus réservés au SDIS, ce qui permettra en particulier le recrutement de sept sapeurs-pompiers volontaires et d’un médecin à mi-temps après les efforts déjà fournis l’an dernier.

À l’heure où les besoins explosent sur l’aide sociale à l’enfance, des demandes de placement pour des mineurs non accompagnés, et en dépit des contraintes budgétaires, nous continuerons de développer les solutions utiles à la protection des enfants et à l’accompagnement des familles. Michèle Dardant y travaille tous les jours. Nos professionnels

savent combien l'avenir s'obscurcit quand l'enfance n'est pas préservée. Ils savent aussi qu'avec la précarisation de la population, même pour les personnes en situation d'emploi, les risques s'accroissent. Nous saurons répondre présent face à l'augmentation des besoins, et la Cité de l'enfance en sera un rouage important.

Prendre soin des gens, c'est aussi lever les freins à l'insertion professionnelle. J'en parlais à l'instant, le projet Territoire zéro chômeur demeure pour nous une priorité, avec aujourd'hui plus de deux-cents salariés dans les cinq entreprises qui existent dans notre département, et une perspective de cinq cents dans les deux à trois ans qui viennent, nous tentons d'apporter l'espoir de la dignité et du pouvoir de vivre. À travers cette initiative, nous prouvons aussi que la solidarité humaine permet les plus belles réussites, et en la matière, notre Département n'a rien à envier à personne.

Sur un projet comme celui-là, la mobilisation de bénévoles permet aujourd'hui de remettre dans l'emploi des personnes qui étaient en dehors de tout radar, ou presque. Les dernières données nivernaises - mais elles sont identiques au niveau national - montrent que 40 à 60 % n'étaient pas inscrites à Pôle Emploi avant d'être identifiées par les comités locaux pour l'emploi. Et pour cause, je vous donne un exemple : à Château-Chinon, Pôle Emploi (France Travail aujourd'hui) compte trois conseillers pour 1 500 allocataires à suivre. Autant dire qu'il s'agit d'une mission impossible, et que si les bénévoles, les vraies gens ne s'en mêlaient pas, nous ne saurions pas lutter contre le chômage de longue durée, comme nous en faisons aujourd'hui la démonstration.

Le nonaccès aux droits sociaux et à l'insertion font aussi partie des raisons pour lesquelles nous ferons de la lutte contre l'illettrisme et du développement d'une véritable plateforme départementale un axe fort, qui est inscrit - nous l'avons obtenu de haute lutte - dans le pacte des solidarités que nous propose l'État, et que nous signerons donc, ce qui n'est pas le cas de tous les départements en France.

La seconde ambition issue d'Imagine la Nièvre est de mettre la jeunesse au cœur du renouveau de la Nièvre. Nous maintiendrons le budget d'investissements pour mener les travaux nécessaires, cher Wilfrid, dans les collèges, parfois vétustes et dont la performance énergétique pénalise les conditions d'apprentissage et grève les budgets des établissements, bien que - il faudra le redire et Wilfrid le redira - nous sommes en totale solidarité et nous ne laisserons aucun collège puiser trop dans ses fonds de réserves.

Parce que l'école n'est pas qu'éducation, mais aussi élévation, nous ne toucherons pas aux financements des projets des collèges, je l'ai déjà dit tout à l'heure. Au contraire, si nous additionnons le dispositif d'État « Notre école faisons-la ensemble », les territoires éducatifs ruraux et les moyens que nous mettons au titre du Collège de demain, ce sont plus de 3 millions d'euros programmés pour les trois prochaines années. C'est là une totale révolution pour les projets pédagogiques dans les collèges.

Certains disent que la jeunesse est individualiste, qu'elle est angoissée et repliée sur elle-même. Dans le cadre d'Imagine la jeunesse et autour des cinq réunions publiques, nous avons pu rencontrer plus de cinq-cents jeunes en 2023, chère Blandine. Bien sûr, nous voyons de l'inquiétude. Mais nous voyons surtout l'envie de contribuer à ce que les choses changent. Nos jeunes ont envie de Nièvre ; ils nous le disent et nous le redisent. François Mitterrand, puisque nous fêtons aujourd'hui le soixantième anniversaire de son arrivée à la présidence du Conseil général de la Nièvre, nous disait : *« Si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît et qui la frappe a toujours tort »*. Nous nous engageons encore et toujours en 2024 à donner à la jeunesse les clés de l'avenir. Nous le faisons à travers les premières priorités définies avec elle et pour elle, mais aussi à travers la Bande des moins jeunes – ce choix des mots par Blandine est une vraie réussite – ou le budget participatif, dont une part, vous le savez, leur est réservée. Nous les écoutons, nous les accompagnons, nous les entourons, nous leur faisons confiance, et en particulier pour réveiller les fiertés nivernaises. Peut-être faut-il changer cette formule et dire que les fiertés sont là, et bien là.

À quelques semaines de la clôture d'un salon de l'agriculture quelque peu mouvementé, la Nièvre, comme chaque année, a été distinguée à plusieurs reprises. En cette année de Jeux olympiques, cher Lionel, redisons que nous soutenons près de 350 associations sportives, et que le nombre de licenciés sportifs fait de la Nièvre le troisième département français dans ce domaine, en proportion de sa population, avec plus de 50 000 licenciés.

Les résultats de l'USON font rayonner Nevers et la Nièvre bien au-delà de ses frontières, tout comme le circuit de Magny-Cours, qui avec sa technopole et l'Institut supérieur de l'automobile et des transports, constitue un écosystème absolument unique en Europe.

La vitalité de nos politiques culturelles et de la vie associative en est un autre élément déterminant. Je vous rappelle que, pour la troisième année consécutive, nous préparons actuellement un document qui permettra de mieux s'y retrouver dans les différentes propositions de l'été culturel et de loisirs dans notre département. N'hésitez donc pas à nous faire remonter les manifestations qui ont lieu dans vos territoires.

Ces fiertés sont déjà réveillées. Nous avons aussi des savoir-faire : il reste à le faire savoir. C'est là tout le sens de la marque la Belle Nièvre, que nous avons mise en place. Et lors de la fête de la Nièvre en juin prochain, nous porterons une attention particulière à montrer le patrimoine, dont nous pouvons être fiers. De la gastronomie à notre ADN solidaire, des projets des communes à notre agriculture, nos fiertés sont bien réelles. Il faut donc concrétiser leur potentiel d'attractivité, parce que la Nièvre se visite, mais aussi parce que la Nièvre se vit, à plein temps comme en résidence semi-permanente.

Je pense que Patrice Joly reviendra sur la question de la natalité dans notre territoire : les nouvelles sont plutôt bonnes. Je rappelle que le Préfet

constate qu'en matière démographique, nous avons atteint un palier, avec une baisse qui est dans la marge d'erreur de 0,3 % pour la première fois depuis très longtemps dans notre territoire. Souhaitons que ce retournement se confirme en 2025.

Notre investissement au service du territoire se traduit par des projets communaux d'envergure départementale, par l'accompagnement de filières économiques locales, comme celle de la viande – j'y pense tout particulièrement, parce qu'elle nous a occupés ces dernières années -, qui est fondamentale à la fois pour l'emploi et pour les circuits courts, de Corbigny à Cosne-sur-Loire, en passant par Saint-Benin-d'Azy, Luzy et Moulins-Engilbert, avec en particulier le soutien essentiel de Nièvre Aménagement, sans qui nous n'aurions pu mener à bien l'ensemble de ces projets.

Cet accompagnement répond aussi à la dernière grande ambition définie avec les Nivernais : piloter les changements écologiques. En effet, agir pour le maintien de l'agriculture de proximité, et plus encore pour son adaptation et sa transformation face aux enjeux climatiques, est crucial. La raréfaction de la ressource en eau nécessite de structurer les réseaux d'approvisionnement et de réfléchir ensemble aux usages. Notre volonté de développer les circuits courts dans la restauration collective nécessite que la transformation des modèles s'opère sur le territoire.

Dans un autre domaine, le travail engagé sur le circuit de Magny-Cours pour prendre en compte ces enjeux de développement au regard de ceux de la transition écologique, témoigne du fait que les innovations prennent parfois vie où nous ne les attendons pas. Les citoyens qui composent l'Observatoire de la Nièvre s'y sont rendus, et ont pu le constater par eux-mêmes.

Notre capacité à préserver l'existant, à faire de la Nièvre un pôle de développement soutenable est de nature à rendre notre département attractif, et à démontrer que demain s'invente aussi en ruralité.

Force est de constater que les départements deviennent de plus en plus des acteurs du développement des réseaux : nous l'avions évoqué lors du débat d'orientations budgétaires. C'est ainsi que nous poursuivrons, avec la complicité de la préfecture et de l'ensemble des acteurs concernés, de prendre nos responsabilités dans la construction de stratégies, au-delà de nos compétences : partager pour les énergies renouvelables l'approvisionnement en eau, la distribution de l'électricité, et enfin l'entretien de la fibre, qui constitue la phase 3 du programme de couverture de notre département.

Nous croyons profondément que les contraintes drastiques imposées par le gouvernement ne doivent pas pour autant signifier l'immobilisme. Vous aurez compris que si la Nièvre ne fait pas exception face aux contraintes financières, nous pensons en revanche qu'elle mérite plus, pour que l'égalité des droits et des possibles passe par l'équité des moyens, parce que nous avons démontré maintes fois notre capacité à innover, et qu'au lieu de créer des doublons, ou d'écraser l'initiative locale par des *facsimile* uniformes dans lesquels nous n'aurons plus les

moyens de nous inscrire, l'État pourrait nous faire confiance. Un exemple précis en est que ce Département avait lancé Nièvre Rénov', est arrivé France Rénov', notre dispositif, qui était totalement adapté, ergonomique, à taille humaine, a été écrasé par un dispositif anonyme et moins efficace.

Cette confiance permettrait en outre de nourrir celle des gens dans leurs représentants élus. Vous le savez, l'édifice démocratique est fragilisé, et nous n'acceptons pas l'idée de renoncer à ce qui construit au quotidien la cohésion sociale et la confiance. C'est tout le sens de ce budget rigoureux, mais solidaire. C'est aussi – je l'évoquais à l'instant – le sens de l'observatoire des citoyens mis en place autour de plus de cent-cinquante Nivernais aujourd'hui, qui posent leur regard sur la réalisation des engagements pris, et proposent le cas échéant des solutions. Cette nouvelle manière de faire de la politique autour des citoyens, des experts du département (je pense aux équipes administratives) et des élus, raconte aussi l'humilité de chercher ensemble des solutions pour la Nièvre de demain, des solutions pour rendre aux Nivernais la liberté d'être et de devenir, des solutions construites en fraternité, car à l'heure où l'obscurantisme gronde, seule la lumière du travail collectif peut éclairer les espoirs étouffés.

Je vous remercie de votre attention, et j'ouvre le débat.

Blandine Delaporte, pour commencer.

Mme Delaporte :

Monsieur le Président, mes chers collègues, les deux journées que nous allons passer ensemble constituent chaque année un moment central dans la vie de notre Collectivité. Le budget n'est pas qu'un document comptable, sans quoi les collectivités n'auraient besoin que de quelques fonctionnaires aguerris aux finances locales, et nous n'aurions absolument rien à faire dans cette salle. Le budget, c'est un acte éminemment politique, et je laisserai notre collègue Daniel Barbier vous expliquer plus en détail et beaucoup mieux que je ne le ferais, notamment cet insupportable effet ciseaux, j'irais même jusqu'à parler d'effet cisaille, que subissent actuellement les départements.

Les départements et collectivités de l'action sociale ont pris plusieurs chocs en pleine figure ces derniers temps :

- le choc du grand âge, et avec la loi « bien vieillir » qui arrive, ce n'est pas fini,
- ou encore le virage domiciliaire qui nous attend,
- le choc de l'enfance, avec l'accueil des mineurs non accompagnés qui nous demandent quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte un effort supplémentaire,
- le choc de la précarité,
- et l'augmentation des prix, qui nous met en première ligne pour soutenir les plus fragiles des Nivernais.

Le Département, c'est aussi la collectivité de la solidarité territoriale. C'est donc lui qui bouche les trous dans la raquette en matière de santé - même si cela nous vaut quelques critiques de la part de certains -, de la sécurité civile, de services publics de proximité, et particulièrement dans les zones rurales.

Toujours est-il que nos recettes diminuent, quand les besoins des habitants, en particulier les plus vulnérables, augmentent, et avec eux, nos besoins de financement. Nous ne sommes évidemment pas les seuls à le dire, le Président l'a rappelé, les départements de toutes couleurs politiques dénoncent cette situation aujourd'hui, François Sauvadet, président de la Côte-d'Or, mais aussi président des départements de France en tête, qui lors d'une récente audition au Sénat soupçonnait même une volonté délibérée d'asphyxier les départements. Je ne suis pas loin de penser comme lui.

Pour ma part, je parlerais plutôt d'une volonté de caporalisation et de carbonisation des départements. Une caporalisation, parce que nous avons perdu toute autonomie financière, toute dynamique fiscale, que près de 70 % de nos dépenses sont fléchées d'avance, ce qui nous laisse tout de même peu de marge de manœuvre, il faut le reconnaître. La majeure partie de nos dépenses, comme de nos recettes d'ailleurs, ne sont pas décidées dans cette salle, chers collègues, mais à Bercy. Nous ne sommes plus du tout dans le « qui décide paye ». Pour autant, avec les possibilités limitées et les contraintes qui sont les nôtres, nous avons choisi de ne pas renoncer à faire de la politique, et pas seulement de la comptabilité, car nous avons pris des engagements clairs, que nous avons en plus définis avec les Nivernais et les Nivernaises.

Je parlais également d'une carbonisation des départements, parce que les dotations de l'État baissent, parce qu'il nous est demandé de faire plus avec moins en matière de pauvreté, d'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et à un moment, nécessairement, cela bloque, craque, ou crame. Et le problème, chers collègues, est que quand l'on carbonise le chef de file de la solidarité, il n'y a plus qu'une chose à faire : déboulonner le joli mot « fraternité » aux façades de nos mairies, parce qu'il n'a plus de raison d'être.

Mais revenons à cet exercice de la session budgétaire que nous faisons tous les ans. Je ne suis pas Madame Irma, je ne possède pas de boule de cristal et ne lis pas dans le tarot ni le marc de café, mais je vois, je vois que l'opposition va nous adresser les mêmes reproches que l'année dernière, que l'année d'avant, ou que l'année d'encore avant. Rien de neuf, en somme : la Nièvre Ensemble va nous reprocher de nous disperser et de dépenser hors de nos compétences, et cela est vrai, parce que pour nous, la seule compétence qui vaille, ce sont les besoins des Nivernais et des Nivernaises. À partir du moment où un sujet préoccupe les habitants de ce territoire, alors ce sujet préoccupe cette majorité : la santé, les énergies renouvelables, l'agriculture en tant qu'activité économique ne relèvent pas de notre compétence. Mais quand dix-sept mille Nivernais n'ont pas de médecin traitant, que le coût de l'énergie devient un facteur aggravant des inégalités sociales, ou que la

concurrence du bout du monde met en péril la Ferme Nièvre, comment faire autrement ? Comment pourrions-nous cesser de nous mêler de sujets qui soi-disant ne nous regardent pas ?

L'opposition nous dira encore que nous ne faisons pas assez de routes : c'est son leitmotiv, leur obsession. Pourtant, nous faisons de la route, de toute sorte, de toute taille. Des grandes, des petites. Du chemin rural, de la desserte forestière, nous en faisons. De la route communale, nous en faisons à travers la DCE. De la 2X2 voies, et hors compétences, s'il vous plaît, nous en faisons. Et évidemment, de la RD, mais mon voisin de gauche vous dira cela mieux que moi.

L'opposition nous reprochera aussi nos dépenses somptuaires, nos dépenses de luxe. Je laisse à nos collègues Justine Guyot, Michèle Dardant, Thierry Guyot le soin de vous expliquer en quoi nos dépenses en faveur des plus vulnérables peuvent être qualifiées de somptuaires – dépenses qui représentent 70 % de notre budget.

Bien sûr, la Nièvre Ensemble reviendra sur les dépenses liées à la Cité des Présents, cher Wilfrid, pour laquelle elle nous a déjà enjoint d'arrêter les frais, donc d'arrêter le projet. Si on les écoute, nous nous retrouverions avec un bâtiment encore en chantier, un équipement inutilisable en l'état, malgré des sommes déjà engagées. Une double peine : des dépenses conséquentes, et au bout du compte, pas d'équipements. Il n'y aurait plus qu'à appeler Julien Courbet pour faire une séquence sur l'argent public gaspillé, nous toucherions le pompon. Brillante suggestion que celle-là, chers collègues.

Je n'oublie pas évidemment les dépenses somptuaires d'Imagine la Nièvre, cette année chiffrées à 100 000 euros, soit 0,03 % du budget de fonctionnement. Pour que ce soit plus parlant, je vous invite à faire un petit exercice de conversion. Vous savez que le temps, c'est de l'argent. Eh bien, parfois, le temps est plus parlant que l'argent. Convertissons les euros en secondes : un euro est égal à une seconde. Ainsi, les quelque 350 millions d'euros du budget de fonctionnement deviennent 350 millions de secondes, soit environ onze ans. Si vous convertissez le budget d'Imagine la Nièvre pour cette année, cela représente une journée. Donc, pour l'opposition, écouter les Nivernais pendant une journée sur onze ans, est non seulement inutile, mais est en plus de trop.

La Nièvre Ensemble nous reprochera également de taper sur l'État. Mais un peu, que nous taperons sur l'État ! Parce qu'il n'est pas à la hauteur. Je ne parle pas de l'État déconcentré ou du Préfet, qui est plutôt un soutien dans nos différentes démarches. Je parle bien de l'État central. C'est un argument qui déplaît, j'en ai conscience. Mais il n'en est pas moins vrai. Quand l'État exige que nous repassions à la caisse pour finir la 2X2 voies à cause de l'inflation, sans quoi les travaux ne seront pas réalisés, il ne s'agit pas d'une discussion entre amis, mais de chantage.

Sur les restes à charge non compensés, chaque année, depuis 2019 – et je dis 2019, parce que pour le reste, nous n'avons pas calculé – l'État nous doit environ 30 millions d'euros par an depuis six ans : une paille ! Il faut arrêter d'appeler cela du reste à charge non compensé ; il faut appeler

cela un braquage. Donc oui, en retour, nous attendons le soutien financier de l'État, et pas qu'un peu. Aussi, nous avons demandé, dans le cadre d'un nouveau pacte territorial pour la Nièvre, 50 millions d'euros. Sur les bancs de l'opposition, cela a fait bondir, parce que la somme était conséquente. Pourtant, en fin de compte, cela représente un peu moins de deux ans de braquage : l'État nous en doit six, nous pouvons nous permettre d'en demander deux. Le Président vous l'a dit, nous avons peu de chances de toucher un centime d'argent frais. Mais cela nécessitait tout de même de souligner que nous ne sommes pas très exigeants au regard de ce que nous doit l'État.

Je m'arrêterai là. Dans cette salle, vous avez l'habitude d'entendre le Président dire que plaie d'argent n'est pas mortelle. Quant à moi, j'aime bien le classique « *l'argent ne fait pas le bonheur* » : c'est un fait. Mais comme le disait Jules Renard, « *puisque l'argent ne fait pas le bonheur, qu'il le rende* ».

Je vous remercie.

M. le Président :

Très bien, merci.

D'autres interventions ? Monsieur Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, j'ai préparé quelques notes, mais je me demande si je dois les développer devant vous, car même si notre chère collègue dit ne pas lire dans le marc de café ou dans le tarot, j'hésite à me lancer et à faire des répétitions, finalement. Je m'y tiendrai quand même, en essayant bien entendu de vous répondre avec tout le respect que nous vous devons.

Je commencerai par féliciter tous les lycéens de l'atelier Sciences Po du lycée Raoul Follereau, qui à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars dernier, se sont retrouvés dans cette salle. J'aimerais féliciter plus particulièrement Mathys Chartier (je dis bien Chartier, et non pas Charrier, comme il est indiqué par erreur sur le site du Conseil départemental, erreur qui n'est pas grave, mais que je vous invite à modifier, ce serait bien), qui a obtenu les félicitations du jury pour son portrait de Marie Curie. Mathys est un ado de Saint-Benin-d'Azy, qui brille à la fois par sa gentillesse et son vif intérêt pour la chose publique.

Comme Mathys, beaucoup de jeunes Nivernais aiment leur département, comme vous l'avez précisé, mais n'envisagent pas d'emblée de s'y ancrer définitivement. Vous nous répondez que, précisément pour cela, vous faites l'opération Imagine la jeunesse. Oui, mais quand vous n'avez pas les moyens de vos ambitions, vous ne vendez que du rêve. Je crains que le réveil soit douloureux, voire cauchemardesque.

Des moyens financiers, il sera évidemment beaucoup question au cours de cette session, Michel Suet y reviendra en détail après la présentation

de Daniel Barbier, comme vous l'avez indiqué. Quelques remarques malgré tout.

Depuis votre arrivée à la présidence, Monsieur le Président, nous en sommes au troisième exercice comptable que vous nous présentez ; c'est aussi le troisième exercice déficitaire, le troisième où les recettes de fonctionnement sont inférieures aux dépenses réelles de fonctionnement. Vous vous en sortez en puisant dans les réserves accumulées par vos prédécesseurs : vous êtes en train de tarir la source.

Je vous prie de m'excuser, chère Blandine, de faire de la comptabilité. Je sais que cela n'est pas votre tasse de thé, mais vous en avez malgré tout fait un peu voilà quelques instants en essayant de nous démontrer avec vos secondes, etc., le peu d'impact que les économies que nous proposons pourraient avoir. Je trouve aussi que restreindre la comptabilité et la gestion à de simples travaux de collaborateurs est méprisant à la fois pour ces collaborateurs et pour toutes celles et tous ceux qui s'y attachent. Évidemment, avoir des projets, avoir des rêves, développer des idées est noble. Mais si l'on ne se donne pas les moyens de réaliser ces rêves, alors la déception est au rendez-vous, et elle est cruelle.

Le mot que vous avez utilisé la dernière fois, quand vous disiez que nous restions dans les stands, le mot est sympathique, mais je crains qu'il ne s'adresse pas seulement aux membres de notre groupe. Il y a parmi les membres de votre groupe des élus locaux qui, lorsqu'ils sont amenés à établir les budgets de leur collectivité, comptent un peu. Et ils ont bien raison. J'ai du mal à comprendre comment l'on peut, lorsqu'on est à la tête d'une commune, et Daniel Barbier se reconnaîtra, gérer de façon raisonnable, raisonnée, pondérée, et changer carrément de logiciel lorsqu'on est à la tête des finances du département. Je rêve que les finances du département soient aussi saines que les finances de la commune de La Machine. Cela nous permettrait d'être encore beaucoup plus ambitieux pour l'opération Imagine la Nièvre, pour la santé, pour l'entretien des routes, pour la gestion des collèges... et je pourrais continuer ainsi.

Mais j'ai aussi une pensée pour tous ces élus et adjoints qui rognent sur leurs indemnités pour équilibrer leurs budgets. Je pense que vos propos sur la façon de gérer ce département les laissent dubitatifs. Et qu'en disent nos concitoyens qui, eux, savent bien que s'ils dépensent plus qu'ils ne touchent, ils auront du mal à espérer un avenir radieux.

Évidemment, vous accusez l'État de tous les maux. Vous avez en partie raison. Jamais nous n'avons dit que l'État était au rendez-vous, jamais. Reprenez tous nos propos, vous pouvez rechercher dans les comptes-rendus des différentes sessions : nous reconnaissons volontiers que l'État s'est déchargé sur les collectivités locales, continue à le faire, et n'a jamais compensé totalement ces compétences cédées. Nous le disons tous. Sauf que ces règles sont connues, et de continuer à mépriser la vérité de ces règles revient à faire preuve d'insouciance. Vous savez

depuis longtemps que l'État Providence, c'est terminé. Pour autant, vous ne changez pas de trajectoire.

Vous l'avez dit, vous vous apprêtez à célébrer en grande pompe l'arrivée à la tête du Conseil général de François Mitterrand en 1964. Je ne sais pas si tout le monde connaît les circonstances de son arrivée : il est devenu président du Conseil général grâce à la victoire surprise de Pierre Petit face à Robert Guény, qui était alors le président du Conseil général. Cela se passait sur le canton de Saint-Benin-d'Azy, comme quoi, en politique comme en beaucoup de choses, rien n'est jamais définitif. Depuis lors, la majorité a toujours été à gauche. Quel bilan pouvons-nous en tirer ?

Vous avez dressé un portrait peu reluisant de notre département. Je crois qu'il n'y a pas lieu de s'enthousiasmer du bilan socialiste et de la gauche au cours de ces soixante ans. Tout rejeter sur l'État revient à fuir sciemment vos responsabilités. C'est ce que vous faites, Monsieur le Président. Tant que vous serez dans le déni, il n'y aura pas de salut. Reconnaître ses erreurs est une force, les nier est de l'orgueil.

Je fais le rêve, et mes collègues avec moi, que nous puissions vous voir remettre en cause certaines de vos décisions, certaines de vos orientations. Je pourrais parler, et vous l'avez évoqué, d'Imagine la Nièvre. Jamais, là encore, jamais nous ne vous avons dit que cette opération visant à donner la parole aux concitoyens, à la jeunesse, était une bêtise, au contraire. Ce que nous avons toujours condamné est la méthode. Et j'appuie mes propos sur ce qu'avait initié Patrice Joly voilà dix ans. Il avait initié cette démarche de concertation, seulement, il avait fortement mobilisé les agents de la collectivité, n'avait pas fait appel à un cabinet (certes dirigé par vos amis politiques) extérieur à des coûts faramineux. Je trouve que cela fait cher le copier-coller.

Je pourrais parler des sites romantiques. Si nous descendons à la seconde, il s'agira là de millièmes - mais, finalement, nous pouvons parler des millièmes de secondes, puisque nous avons un fleuron sur ce département, qui est le circuit de Nevers-Magny-Cours, où les millièmes sont souvent importants pour décider qui gagne et qui perd. Était-ce vraiment une priorité ? Ce sont environ 20 000 euros pour cinquante-huit panneaux. Mais quand l'on voit la tête des panneaux, un demi-chevron et une plaque en métal, cela fait cher le panneau. Je ne suis pas sûr que les uns et les autres auraient fait dans leur collectivité ce choix-là, de cette façon-là.

Nous pouvons évidemment parler du train de vie de la collectivité, qui est sans doute l'un des rares endroits où nous pouvons encore réaliser des économies. Entre 2021 et 2023, le train de vie de la collectivité a progressé de 14 %, là où dans le même temps, les dépenses moyennes réelles de fonctionnement ne progressaient, si je puis dire, que de 10,7 %. Nous avons donc continué à avoir un train de vie plus dispendieux que ne l'étaient les dépenses dans la santé, et autres. Diminuer votre train de vie permettrait sans doute aux agents de notre collectivité de mieux comprendre les efforts qui leur sont demandés au quotidien.

Les agents, justement, parlons-en. Monsieur le Président, en janvier 2023, vous disiez : « *Le monde du travail est terriblement violent pour des millions de Françaises et de Français.* » Cela est vrai : il y a un certain nombre d'endroits où le monde du travail est violent. Pensez-vous qu'au sein de notre collectivité le monde du travail est moins violent ? Le rôle d'un maire, comme le rôle d'un président d'une collectivité, est d'abord de protéger ses agents. Les échos qui nous reviennent à ce sujet sont inquiétants. Il semble qu'un climat pesant règne, et que les comportements hiérarchiques ne soient pas toujours bienveillants. Je ne doute pas un seul instant que Joëlle Julien nous répondra sur ces propos.

Vous annonciez pendant la campagne électorale qu'avec la droite et le centre aux affaires, il y aurait de la casse sociale parmi les agents du Conseil départemental. Qu'en est-il avec la gauche qui, normalement, naturellement, doit être bienveillante ? Pouvez-vous nous apporter des éléments factuels, Madame la Vice-Présidente, sur le nombre d'arrêts de travail et son évolution ? Sur les sanctions disciplinaires, sur leurs motifs ? Sur les éventuels recours contentieux des agents contre la collectivité ? Ce sont, me semble-t-il, des indicateurs de la qualité du climat social qui règle au sein d'une collectivité comme la nôtre.

Monsieur le Président, vous avez parlé d'agriculture. Je pense évidemment faire partie des personnes qui connaissent la chose agricole. Vous avez participé à quelques rassemblements, à quelques manifestations, et vous avez bien fait. C'était là votre rôle. Et même si ces rassemblements ont tendance à diminuer, le malaise n'est pas pour autant complètement dissipé. Mais nous aimerions connaître – et là, nous attendons des réponses – le modèle agricole que vous soutenez, que vous proposez. Est-ce celui du produire plus et mieux, comme l'a fort justement indiqué le Premier ministre ? Est-ce celui de l'agriculture qui autorise la mise en place de réserves ou retenues d'eau ? Nous attendons vos réponses sur ce sujet. Ou est-ce un modèle qui prône la décroissance et qui s'oppose à toutes ces visions ?

Je vous rappelle, pour mémoire, et cela est aussi acté dans les comptes-rendus, votre refus de voter la motion contre la fin du phosmet, un insecticide essentiel pour la culture du colza, que vous n'avez pas voulu voter à nos côtés. Une clarification s'impose évidemment sur cette question. Je m'adresse également à Thierry Guyot qui, lorsqu'il présentera les rapports agricoles, nous dira si le Conseil départemental a l'intention d'accompagner la demande d'Alsoni visant à s'équiper d'un scanner dit Pheno 3D, là où d'autres départements l'ont fait.

Monsieur Gauthier répond à une brève réaction hors micro.

M. Gauthier :

Si, Monsieur le Président. Je vous ai dit que, quand nous parlons d'agriculture, je pense avoir un peu plus de compétences que vous n'en avez.

Pour conclure, Monsieur le Président, un mot sur la vie de notre collectivité. Votre vice-présidente, Blandine Delaporte, chargée de la propagande...

Monsieur Gauthier répond encore à une brève réaction hors micro.

M. Gauthier :

Ce n'est pas un gros mot. De tout temps, depuis que je siége dans cette assemblée, j'ai toujours connu le président du groupe majoritaire monter au créneau pour défendre la politique portée par la majorité, répondre à l'opposition sur des points politiques. C'est là votre fonction. Elle n'est pas toujours facile, mais c'est celle que vous remplissez, avec un peu plus d'entrain que précédemment – et ce n'est pas un reproche.

Vous nous avez expliqué que nos échanges étaient plutôt courtois. Je pense que le ton que j'emploie et que vous employez appelle effectivement à la courtoisie. Mais nous avons tout de même noté quelques évolutions depuis la dernière session 2023, depuis le fameux rapport vous impliquant de près, Monsieur le Président. Je ne reviendrai pas sur nos échanges à ce moment-là. Il reste que nous avons été victimes de représailles mesquines nous donnant la sensation d'avoir commis un crime de lèse-majesté. J'espère que ce n'est pas le cas, parce que nous sommes en république, vous le savez bien. Nous n'avons pas été privés de quatre heures, comme les enfants le sont quelquefois lorsqu'ils ne sont pas sages. Nous avons été privés de repas. La tradition voulait qu'à l'issue des commissions permanentes précédant une session, vous invitiez les présidents de groupe de la majorité comme de l'opposition à échanger sur l'ordre du jour de ladite session au cours d'un déjeuner de travail. Cela est terminé, sans explication. Si cela ne vous manque pas, Monsieur le Président, rassurez-vous, cela ne me manque pas du tout non plus.

La tradition voulait toujours que les jours de session, un repas soit servi à l'ensemble des Conseillers départementaux. Lors de la dernière session, nous avons appris par hasard, à midi et demi, qu'il n'y aurait pas de repas. Très bien. L'ordre du jour étant épuisé, nous pensions que, par souci d'économie, tout le monde était privé de repas. Nous avons donc en toute hâte cherché un restaurant pour nous accueillir et, sans doute par hasard, nous n'avons trouvé qu'au Métro une place dans une salle donnant sur la cour de l'Orangerie. Quelle ne fut pas notre surprise de voir le groupe majoritaire aller d'un pas alerte prendre le déjeuner à l'Orangerie ! Quelle ne fut pas notre surprise non plus d'apprendre quelques jours après que seuls les couverts de la majorité avaient été installés. Quelle bassesse ! Quelle bassesse, puisque cela était en plus prémédité !

Je vous saurai gré, Monsieur le Président, de nous indiquer si nous sommes toujours punis. Nous avons pris nos précautions, parce que, quand l'on est de droite, on est précautionneux. Chacun de nous, ce matin, a apporté sa gamelle, qui est en train de chauffer doucement sur

les radiateurs de notre permanence. Mais rassurez-vous, il s'agit de cuisine familiale que nous apprécions, et chacun a apporté son plat préféré. Nous pouvons peut-être même partager la gamelle, si cela vous dit. Devons-nous la prévoir pour demain ? Si jamais vous nous faites l'honneur de partager votre repas à midi, rassurez-vous, le contenu desdites gamelles sera consommé ce soir dans nos foyers. Enfin, si tout cela vise à faire des économies, nous accepterons bien volontiers votre décision.

Vous l'avez compris, Monsieur le Président, heureusement que le ridicule ne tue pas. En tout cas, un président ne devrait pas faire cela.

Blandine Delaporte formule un commentaire hors micro.

M. le Président :

Non, nous ne répondons pas. Il n'y a pas d'intérêt.

Après ces considérations gastronomiques, souhaitez-vous que nous donnions les un et les autres lecture des motions, ou bien considérons-nous que leur distribution a permis d'en prendre connaissance ?

Oui ? Non ? Cela est bon.

Parfait. Nous entrons donc dans le vif du sujet.

RAPPORT N° 1 : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

M. le Président :

Le premier rapport est celui du règlement budgétaire et financier. Encore une fois, nous sommes sur une approche technique que nous présente Daniel Barbier. Je n'oublie pas, je vous le dis tout de suite, qu'à l'issue de cette présentation je demanderai l'avis du président de la commission des finances, Michel Suet, sur ce sujet.

Daniel.

M. Barbier :

Monsieur le Président, chers collègues, vous me permettrez quand même de remercier Jean-Luc Gauthier de saluer la bonne gestion de la commune de La Machine. Effectivement, je suis tout à fait d'accord avec lui sur ce point.

Concernant le règlement budgétaire et financier, je pense qu'il s'agit d'un dossier qui peut nous rassembler, puisque c'est le passage à un M57 qui implique l'adoption de ce nouveau règlement budgétaire et financier. Ce référentiel de la M57 est aujourd'hui le référentiel le plus abouti en termes de qualité comptable, puisqu'il intègre les dernières dispositions normatives du conseil de normalisation des comptes publics. À ce titre, le Département doit donc se doter de ce nouveau règlement budgétaire et financier qui se découpe en cinq grandes parties.

La première partie est réservée à des considérations d'ordre général : le rappel du cadre juridique et des grands principes budgétaires et comptables. Le deuxième est relatif à la gestion budgétaire, le cadre de gestion, les enveloppes de crédit. Le troisième point touche à l'exécution budgétaire, avec les engagements, les liquidations, l'ordonnancement. Le quatrième énonce les règles en matière de gestion pluriannuelle, et notamment, le fonctionnement des autorisations de programme ou d'engagement. Enfin, la cinquième partie est relative à la gestion patrimoniale, c'est-à-dire à tout ce qui concerne le suivi des immobilisations, des amortissements, des neutralisations et des provisions.

Il vous est donc demandé d'adopter ce nouveau règlement budgétaire et financier, qui sera valable pour toute la durée de la mandature, mais qui pourra éventuellement être amendé et complété en fonction des modifications législatives et réglementaires. En tout état de cause, il devra être présenté à chaque renouvellement de l'assemblée délibérante.

M. le Président : Parfait. Merci, Daniel.
Michel Suet, l'avis de la commission ?

M. Suet : Quatre avis favorables et deux non-participations au vote.

M. le Président : La commission est donc favorable, merci.
Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Le rapport relatif au règlement budgétaire et financier est adopté à l'unanimité des 34 votants.

RAPPORT N° 2 : CONFORMITÉ DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

M. le Président : Nous poursuivons avec Daniel Barbier sur la conformité des comptes de gestion et des comptes administratifs pour 2023.
Daniel.

M. Barbier : Il s'agit d'approuver les comptes de gestion présentés par le comptable public, et qui sont conformes aux comptes administratifs présentés dans quelques instants par l'ordonnateur. Je vous rappelle que le compte de gestion est tenu et établi par le comptable. Il est le reflet de la situation patrimoniale et financière de la collectivité ; il constitue donc la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il comporte

une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable, le bilan comptable de la collectivité décrit de façon synthétique (l'actif et le passif de la collectivité). L'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable. Voilà un peu le rappel du contenu de ce document essentiel.

Il vous est ainsi proposé d'adopter les comptes de gestion 2023, du budget principal et des budgets annexes de la MADEF, du circuit de Nevers-Magny-Cours, et du centre départemental de santé.

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne le compte de gestion, le Président de l'assemblée participe au vote.

M. le Président :

Merci, Daniel.

À nouveau, quel est l'avis de la commission des finances et des moyens généraux, Michel Suet ?

M. Suet :

Quatre avis favorables et deux non-participations au vote.

M. le Président :

Donc, un avis favorable.

Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Le rapport intitulé « Conformité comptes de gestion et comptes administratifs 2023 » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

RAPPORT N° 3 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – RAPPORT GENERAL

M. le Président :

Nous poursuivons, cette fois avec les comptes administratifs, le budget principal et les budgets annexes.

Daniel.

M. Barbier :

Je serai tenté de vous résumer ce document assez volumineux, fourni et exhaustif.

Le budget est un état de prévisions et d'autorisations. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette opération se fait au travers du compte administratif, qui doit être en parfait accord avec le compte de gestion élaboré par le comptable de la collectivité. La simplicité étant la clé de l'élégance, je fais appel à l'historien Alphonse Dupront qui disait que

face à un document, il faut se taire et laisser monter le sens. C'est le chemin que je vous invite à emprunter.

Vous constaterez que malgré un environnement instable, tumultueux, où se succèdent les crises, notre département reste une grande collectivité territoriale en mouvement, capable de bâtir un front républicain de services, d'entraide, de soutien envers tous les Nivernais et tous les territoires. Alors que le niveau de ressources d'un Conseil départemental est totalement déterritorialisé et dépendant d'externalités nombreuses et complexes, nos charges courantes, elles, sont composées à plus de 85 % de charges à forte rigidité décisionnelle, que ce soient les dépenses sociales, les contributions obligatoires, sur lesquelles le choix d'un niveau de service est peu opérant, ayant en vision ce qu'est notre ADN, le social, qui va d'avant le carnet de naissance jusqu'à la fin de vie, en passant par nos mineurs isolés, par ceux qui souffrent.

Le revenu de solidarité active a connu une hausse de 4,2 %, consécutive aux revalorisations des barèmes appliqués aux mois d'avril et août, mobilisant 36 900 000 euros, pour 5 331 bénéficiaires. Rappelons que le RSA connaît des évolutions erratiques depuis plusieurs années, et qu'il est difficile de prédire.

L'allocation personnalisée d'autonomie a nécessité de provisionner 28 424 000 euros, soit une hausse de 1,61 % pour 2 571 prises en charge à domicile, et 404 bénéficiaires en établissement. Signalons que le plan d'aide moyen progresse de manière significative, de 84 euros à 96 euros pour l'APA à domicile versée à l'utilisateur, et de 296 euros à 356 euros, soit une augmentation de 20,2 % pour l'APA à domicile versée au prestataire. Viennent s'ajouter 13 490 000 euros au titre des frais d'hébergement.

S'agissant des frais en établissement des personnes handicapées, une enveloppe de 26 666 000 euros a été affectée, soit + 2,2 millions d'euros de plus qu'en 2022. Ceci correspond à la mise en place des mesures complémentaires indiciaires, ainsi que du Ségur de la santé. Ce dernier a une incidence considérable pour le budget du département, à la fois sur la masse salariale, mais aussi en termes de renchérissement indirect des contributions apportées aux EHPAD et aux établissements d'accueil des personnes handicapées. La prestation de compensation du handicap a mobilisé 6,8 millions d'euros, et 4,4 millions d'euros ont abondé l'aide à la vie en milieu ordinaire.

Cette générosité néanmoins se ferme sous les plaintes d'une douloureuse élégie, à savoir l'insuffisance de compensation, de 23 800 000 euros sur 2023. Cumulé, cela représente plus de 200 millions d'euros en huit ans. Ce sont donc 65 206 euros par jour que le Conseil départemental doit mobiliser sur ses fonds propres pour satisfaire les légitimes versements qui lui sont imposés par le pouvoir central sans aucune compensation financière.

Nous ne pouvons que prendre acte de la progression forte, de 13,7 %, soit une enveloppe de plus de 2,2 millions d'euros, des frais d'hébergement de la politique enfance, résultant de la hausse du prix de journée, du fait

de l'intégration du coût de la revalorisation salariale. Ce secteur a nécessité un abondement financier à hauteur de 19 794 000 euros.

Concernant les mineurs non accompagnés, 236 en 2023, dont 133 confiés aux deux opérateurs du dispositif Nièvre Regain et l'association le Bon Pasteur, l'enveloppe mobilisée est en hausse de plus de 30 %, et s'élève à 1 670 000 euros.

Le pacte d'humanité dévolu aux actions de prévention pour l'enfance génère une hausse de 21 % mobilisant 3 500 000 euros, soit + 608 000 euros de plus par rapport à 2022. Cela s'explique par la mise en œuvre du placement éducatif à domicile, S'ajoute également l'impact de l'application de la revalorisation du secteur de l'aide à domicile, et notamment l'avenant 43. Près de la moitié des dépenses, 46 %, comptabilisées sur cette thématique, résultent de mesures judiciaires éducatives en milieu ouvert ordonnées par les magistrats : 406 mesures en cours au 31/12/2023.

Collectivité de proximité qui accompagne, qui soutient, qui répare et qui protège, le département a connu une progression significative de la masse salariale des assistants familiaux de 14,7 %, soit près de 2 900 000 euros en plus, mobilisant donc au total 22 572 000 euros. Cela est la traduction des hausses de la rémunération moyenne due aux effets combinés de la loi Taquet, car nous constatons une relative stabilisation de l'activité. Les frais de personnel hors assistants familiaux nécessaires à l'animation du dispositif embrassant le champ du social s'élèvent à 23 343 000 euros. Ainsi, ce sont 205 950 000 qui constituent la feuille de route en matière de solidarité pour l'année 2023, où l'on constate à nouveau qu'une part importante repose sur les finances départementales, alors qu'elle relève de la solidarité nationale.

L'urgence solidaire se conjugue avec l'urgence sanitaire, provoquant un tsunami budgétaire de plus de 14 500 000 euros par rapport à 2022. La majorité a tenté d'amortir ce choc de dépenses en maîtrisant l'évolution des frais de personnel, notamment du personnel permanent, qui ont mobilisé cependant 61 900 000 euros, soit +1,3 %, ou +800 000 euros, malgré plusieurs mesures de revalorisation du pouvoir d'achat et la mise en place du centre de santé départemental.

Quant au grand mystère du Monopoly du marché européen de l'énergie, avec la hausse vertigineuse des tarifs qui continue de mettre à mal les finances des collectivités, c'est un million d'euros supplémentaires qu'il a fallu trouver pour abonder les charges à caractère général, qui totalisent la somme de 20 541 000 euros.

Fiers de notre projet humaniste et solidaire, soucieux de la consolidation de nos politiques publiques de proximité, nous avons amplifié notre soutien au service départemental d'incendie et de secours de près de 11,81 %, soit + 1 260 000 euros, en mobilisant ainsi 11 931 000 euros pour l'année 2023.

La Nièvre a continué de se nourrir des liens véritables, profonds et authentiques que lui offrent ses partenaires, notamment dans le monde

associatif, sportif, culturel, où le Département a su mobiliser des moyens conséquents, 8 900 000 euros. La vie nivernaise, cela se rencontre, cela se nourrit, cela se célèbre, cela s'éprouve tous les jours, et cela reste le fil conducteur de notre politique en matière d'éducation, avec une attention particulière pour nos collèges, également pour le pôle de Magny-Cours, ou encore pour notre réseau routier départemental. Cette mosaïque budgétaire riche de nuances m'invite à vous rappeler que les frais financiers se sont élevés à 4 774 000 euros pour l'exercice, et donc que le total des dépenses de fonctionnement est bloqué à la somme de 305 117 450 euros pour 2023, soit + 6,2 % de plus qu'en 2022.

Concernant les recettes de fonctionnement, le compteur est arrêté à la somme de 325 759 015 euros, soit une progression de 2,7 %, engendrant 8 437 000 euros de recettes supplémentaires par rapport à l'exercice précédent.

La part d'imposition indirecte, qui représente 197 600 000 euros, regroupe les parts de taxes transférées en compensation des transferts de compétences, dont la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers, et la taxe sur les conventions d'assurance, qui ont procuré 61 300 000 euros. Il est à signaler que le montant dépend du rendement de la taxe au niveau national, et du rythme des encaissements de l'État, d'où une certaine volatilité. Rappelons aussi que cette fraction comprend trois parts de TVA, et premièrement celle qui remplace désormais la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021, mais d'un petit bruit d'aile, chers collègues, sachant que nous estimons le manque à gagner de l'ordre de 4 250 000 euros depuis trois ans, soit en moyenne 1,4 million d'euros par an, puisque nous n'avons plus le dynamisme des bases, qui n'existe évidemment plus, par rapport à cette situation. Le deuxième volet est celui qui remplace le fonds de stabilisation. Enfin, le troisième est celui qui remplace la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, la fameuse CVAE. Aujourd'hui, le produit de ces trois fractions totalise 79 millions d'euros, qui représentent 24 % de nos recettes réelles de fonctionnement. Nous enregistrons malheureusement une diminution importante du produit des droits de mutation à titre onéreux, les fameux DMTO, de l'ordre de -17,32 %, soit une baisse de -4,6 millions d'euros, ce qui représente un chiffre inquiétant et conséquent, pour une stabilisation de ces droits de mutation à titre onéreux à 21 739 000 euros pour l'exercice. Quant à la taxe sur la consommation finale d'électricité, elle produit 3 512 000 euros ; la taxe d'aménagement est en repli de 80 000 euros, procurant 575 000 euros ; ainsi que le fonds de péréquation assis sur les DMTO qui, lui, est en baisse de 300 000 euros, rendant disponibles cependant 14 558 000 euros.

Apprivoisons maintenant la fiscalité directe, qui génère un produit de 15 676 000 euros, alors qu'en 2022, elle s'élevait à 23 705 000 euros. La différence de 7 478 000 euros s'est envolée avec la disparition du prélèvement de la fameuse CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Je vous redis ce que j'avais déjà partagé avec vous lors de la séance consacrée au débat d'orientations budgétaires : l'ombre de Sisyphe

roulant indéfiniment son rocher plane sur les finances de ce Département. Au titre des recettes issues de la péréquation, citons la dotation globale de fonctionnement, qui reste stable à 52 468 000 euros, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, qui est gelée à 9 millions d'euros, la dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale, qui est bloquée à 3 142 000 euros, la dotation générale de décentralisation, qui est coincée 2 389 000 euros, les compensations au titre des allocations individuelles de solidarité demeurent volages et loin d'être suffisantes : nous avons perçu 13 900 000 pour l'APA, 3 millions d'euros pour la PCH. Rappelons-nous ce que nous avons vu tout à l'heure relativement au reste à charge pour le département.

Le violent effet ciseaux qui vous a été démontré tout au long de cet exposé engendre un résultat de clôture qui a permis toutefois de préserver un niveau d'investissement élevé, à 36 millions d'euros, sans recourir plus avant à l'emprunt, que nous avons stabilisé à 17 millions d'euros, malgré une épargne dégradée. Citons les travaux de renforcement de la voirie départementale pour 7 millions d'euros, la Cité des Présents, qui a mobilisé 3,7 millions d'euros, l'acquisition de matériel informatique et de logiciels, ainsi que les travaux sur les réseaux, y compris au niveau des collèges, qui ont nécessité un abondement de 3,3 millions d'euros, à nouveau dans les collèges, au niveau des bâtiments départementaux, 2,7 millions d'euros, 1,2 millions d'euros sur les ponts, 1 million d'euros affecté au canal. En matière d'investissement indirect, nous ne pouvons évidemment pas passer sous silence les subventions d'équipement qui ont représenté 14,3 millions d'euros versés en faveur du nouvel établissement public pour les enfants, pour 4,5 millions d'euros, les 2 750 000 euros que nous avons confiés à l'État pour la mise à 2X2 voies et le prolongement de l'ex-RN 7, l'incontournable dotation cantonale d'équipement et les contrats cadres de partenariat avec les communautés de communes, l'agglomération et les communes, les aides à l'habitat, qui ont mobilisé 925 000 euros, ainsi que la subvention d'équipement au SDIS qui, elle, s'est montée à 600 000 euros, complétant les 11 931 000 euros affectés au titre du fonctionnement.

Finalement, le Département est resté fidèle à son rôle fédérateur et catalyseur du développement local. Conséquence inévitable et malheureusement logique de ce qui a été démontré lors de cet exposé, l'épargne brute est réduite à cette lumière hasardeuse et fragile frôlant 20 700 000 euros, en baisse de 31 % par rapport à 2022. Corrélé à une charge de la dette en hausse de 8 %, le niveau de la nuitée totale s'est élevé à 22,3 millions d'euros, répartis en 17,5 millions d'euros de capital et 4,7 millions d'intérêts. Je vous rappelle, et cela ne vous a pas échappé, la hausse historique des taux d'intérêt, qui a engendré pour nous une dépense supplémentaire de 987 000 euros des intérêts payés. Souvenons-nous que l'indice Euribor 3 mois est passé de 2,132 % au 1^{er} janvier 2023, à 3,909 % au 31 décembre 2023. Il faut accepter la réalité pour ce qu'elle est. L'épargne nette laisse apparaître un montant légèrement supérieur à 3 millions d'euros. Le résultat de l'exercice s'établit à – 5,5 millions d'euros, et le résultat de clôture, à 15 635 000 euros.

Signalons toutefois que le volume de stocks de dettes au 31 décembre 2023 a continué de diminuer (de -0,84 %) par rapport à 2022, et est arrêté aujourd'hui à la somme de 215 338 949 euros.

Mesdames et Messieurs, il me souvient avoir emprunté une citation de William Arthur Ward, écrivain américain, lors de la présentation Du projet de budget 2023 : « *C'est impossible, dit la Fierté. C'est risqué, dit l'Expérience. C'est sans issue, dit la Raison. Essayons, murmure le Cœur.* » J'avais rappelé que la majorité n'avait pas l'intention d'écrire son Moby Dick, entendez par là une œuvre qui s'imposerait dans la durée. Mais plutôt que jeter des pierres, nous plaindre d'elles, de trébucher dessus, nous avons tenté de les escalader et de les utiliser pour construire. Une fois de plus, William Arthur Ward me fournira le mot de la fin : « *Les optimistes enrichissent le présent, améliorent l'avenir, contestent l'improbable et atteignent l'impossible.* »

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président :

Merci, Daniel, de cette présentation, toujours aussi précise et fleurie par ces belles citations.

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Michel.

M. Suet :

Merci, Monsieur le Président. Merci, Daniel, pour cet exposé, d'ailleurs très complet. Nous pouvons noter dans ce compte administratif 2023, cela a été dit, une hausse des recettes de fonctionnement de 2,66 %, soit une augmentation de 8,5 millions d'euros, tandis qu'en parallèle, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 6,2 %, soit une augmentation de 18 millions d'euros, ce qui provoque donc un déséquilibre de 10 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement, en hausse de 8,5 millions d'euros, reposent essentiellement – j'irai vite, parce que tu l'as dit, Daniel – sur la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, à hauteur de 3,5 millions d'euros, sur une fraction de TVA qui augmente de 1,9 million d'euros, alors que le précédent BP prévoyait 3,4 millions d'euros. En revanche, les DMTO diminuent fortement, pour une baisse de 4,6 millions d'euros. Au BP, vous aviez d'ailleurs prévu une baisse de 3,4 millions d'euros. Ces baisses annihilent partiellement les hausses issues de la taxe et de la TVA précitées. Cela illustre bien que les départements ont très peu de leviers – et cela, personne ne le conteste - pour dynamiser les recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 18 millions d'euros, soit une hausse de 6,2 % par rapport au CA 2022. Il y a donc un problème de maîtrise des charges de gestion. Faible dynamique des recettes, importante hausse des charges, cela provoque, je l'ai dit plusieurs fois, un effet ciseaux redoutable, avec un manque de 10 millions d'euros.

Certaines charges, il faut bien le dire, ne sont pas de la responsabilité du département. Je prendrai pour exemple les charges des frais financiers, qui augmentent de 1 million d'euros, soit une hausse de plus de 26 %. Les charges sociales sur salaire ne sont pas non plus de la responsabilité du département.

D'autres charges, cependant, doivent être mieux gérées. Les charges de gestion courante augmentent, elles, de 9 %, soit une hausse de 10 millions d'euros. Vous prévoyez d'ailleurs encore 5 millions d'euros en 2024. Les charges de personnel, qui représentent 5 %, sont en hausse de 3,8 millions d'euros. Vous ne pouvez pas et ne pourrez pas ne pas vous interroger sur les charges de gestion courante, qui augmentent de 10 millions d'euros, avec +5 millions d'euros prévus pour 2024. Vous aurez là, et il y aura là des décisions politiques à prendre. Les retarder ne fera qu'aggraver la situation. Vous devez mieux vous attacher à gérer le poste des charges de personnel, qui représente 25 % des recettes, et 27 % des charges globales. Conséquence de cela, une épargne brute qui baisse de 9 millions d'euros, pour arriver à 20 millions d'euros, soit une baisse de 31 %. La capacité de désendettement dépasse donc dix ans, pour arriver à 10,4 années. Le résultat de l'exercice devient donc négatif à hauteur de 5,5 millions d'euros. À ce rythme, dans trois ou quatre ans, il n'y aura plus de résultat de clôture disponible. L'épargne nette plonge quant à elle de 76 %, pour arriver à 3 millions d'euros.

J'ai voulu comparer avec la moyenne des départements de notre strate, les départements ayant finalement tous les mêmes sources de financement, et donc aussi les mêmes problèmes. Les produits de fonctionnement ramenés à l'habitant s'élèvent à 1 577 euros pour la Nièvre, à 1 436 euros pour la moyenne des départements de notre strate, ce qui fait donc une différence favorable à la Nièvre de 140 euros. Les charges de fonctionnement : 1 369 euros par habitant dans la Nièvre, contre 1 135 euros pour la moyenne des départements de notre strate. Il en va de même pour les charges de personnel : 395 euros pour la Nièvre, 306 euros pour notre strate. Les charges financières : 19 euros pour la Nièvre, 11 euros pour notre strate. Dans les aides à la personne, qui illustrent bien la pauvreté du département, la Nièvre fait un effort supérieur : 386 euros, contre 333 euros pour les départements. Les dépenses d'équipement qui font partie des investissements, dont vous parliez : 122 euros par habitant pour la Nièvre, 181 euros pour les départements de notre strate. Enfin, l'encours de la dette, qui est toujours là, même s'il tend à baisser chaque année depuis deux ou trois : 984 euros par habitant pour la Nièvre, contre 620 euros pour les départements de notre strate.

Ces chiffres, pour illustrer le fait que ces charges mal maîtrisées pénalisent les actions et les investissements que pourrait réaliser notre Département. Je prendrai deux exemples sur deux compétences obligatoires, que sont la voirie et le collège. Il s'agit ici d'une moyenne sur six ans, entre 2017 et 2022. La voirie : 2 108 euros par habitant pour la Nièvre, et nous sommes derniers de la région – je n'ai regardé que les départements de la région. Pour les collèges, 411 euros par élève, et nous sommes là avant-derniers par rapport aux départements de notre région.

En conclusion, et je n'irai pas plus loin, des recettes de fonctionnement que le département ne peut plus maîtriser totalement, des dépenses de fonctionnement en hausse, soit un déséquilibre entre les entrées et les dépenses qui pénalise le département pour les investissements, l'obligeant à puiser dans les réserves, lesquelles, à ce rythme, pourraient disparaître en trois ou quatre ans.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président :

Très bien, merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Joëlle.

Mme Julien :

Je voudrais simplement revenir sur ce qu'il s'est passé au niveau des ressources humaines en 2023. Si l'on se rappelle bien, nous avons un objectif de suppression, ou de non-remplacement de vingt-cinq postes pour 2023. Cela correspondait simplement à des départs : soit des départs en retraite, soit des départs de la collectivité. Nous ne ciblions pas, et nous gérons très précisément au cas par cas. Nous pouvons d'ailleurs saluer le travail mené par la direction des ressources humaines dans cet exercice plutôt compliqué.

La loi nous a obligés à faire passer les éducateurs spécialisés et les assistantes sociales de la catégorie B à la catégorie A. Plus de cent personnes ont été concernées. Pour rappel, la hausse de la masse salariale a pu être contenue à +1,2 million d'euros en 2023, après une hausse de 6 % en 2022, avec le démarrage de la loi Taquet, du Ségur, et du dégel du point d'indice, tout cela sans compensation de l'État.

La masse salariale, avec les assistants familiaux, atteint en 2023 +5,8 %, dont 2 % pour les personnels permanents, et 17,8 % pour les assistants familiaux.

Nous rappelons également qu'une mesure de gestion sur les remplacements d'arrêts maladie de courte durée et le non-remplacement sur ces vingt-cinq postes comptaient parmi les objectifs fixés au budget prévisionnel 2023.

Financièrement, le point d'indice en juillet 2023 et la revalorisation de certaines grilles indiciaires ont nécessité une enveloppe de 466 000 euros, l'avancement d'échelon et de grade, une enveloppe de 232 000 euros, la garantie individuelle du pouvoir d'achat, 190 000 euros, et les deux augmentations successives du SMIC, 125 000 euros.

Aujourd'hui, les effectifs sont stables quand l'on tient compte de ce qu'il se passe au sein des centres de santé départementaux, puisque nous avons intégré vingt-sept agents dans ce domaine.

Ce sujet est donc extrêmement maîtrisé. Il est vrai que les pourcentages font un peu peur : 17,8 % d'augmentation pour les assistants familiaux, cela est trop, et cela ne l'est pas, car ils exercent un travail extrêmement

compliqué. La diminution des charges de personnel a une limite : celle du service de proximité à rendre à nos concitoyens. Nous sommes le dernier maillon de proximité. Le maillon suivant est trop éloigné, et beaucoup de nos concitoyens en sont conscients. Le Conseil départemental doit donc mener une grande activité sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Suet, quand vous nous parlez de la moyenne, comparée à celle des autres départements de la strate, je dirai que cela ne correspond à strictement rien, parce que les autres départements qui relèvent de la même strate que le nôtre n'ont certainement pas les mêmes compétences, que nous assurons parfaitement. Nous disposons de nos compétences, mais au-delà, nous répondons aux besoins des Nivernaises et des Nivernais, entre autres, comme l'ont dit le Président et Blandine, dans le domaine de la santé, absolument cruciale dans notre département. Et nous pourrions évoquer d'autres services qui n'entrent pas dans nos compétences, mais que nous assurons et assumons pleinement.

Voilà, Président.

M. le Président :

Merci beaucoup, Joëlle.

Cette intervention déclenche, semble-t-il, des envies. Monsieur Gauthier, vous voulez intervenir ?

M. Gauthier :

Oui, Monsieur le Président. Une précision, chère collègue : vous nous dites que les centres de santé ont mobilisé vingt-sept postes supplémentaires. Aujourd'hui, la presse nous informe du fait qu'il y a dix-sept professionnels de santé supplémentaires. À quoi les postes restants correspondent-ils ?

Mme Julien :

Il faut compter tout le service administratif : les secrétaires, etc... Il y a 27 postes au total.

M. le Président :

Nous y viendrons dans le cadre des rapports, où l'ensemble des employés (puisque c'est bien de cela qu'il s'agit) sont indiqués, poste par poste. Il faut par ailleurs être attentif à la distinction entre les équivalents temps plein et les postes.

Pour ce qui me concerne, je me félicite de l'évolution de Michel Suet, puisque l'an dernier, il nous disait que nous ne pourrions pas construire de budget 2024, et que les banques ne nous accorderaient pas de prêts, et qu'aujourd'hui, nous passons à une perspective à trois ou quatre ans. Nous avons donc gagné un peu de délai.

Je voudrais rappeler encore une fois - je l'ai fait tout à l'heure, mais manifestement cela n'est pas entendu - qu'il ne faut pas mesurer la capacité d'investissement du département aux seuls crédits qui sont aujourd'hui indiqués dans le budget, mais bien à l'ensemble de l'effet

levier, qui est de l'ordre de 300 millions d'euros (dix fois plus) et non de 34 millions d'euros, pour être clair avec ceux qui nous écoutent et ceux qui nous liront.

Je voudrais rappeler aussi – je l'ai fait la dernière fois, mais la pédagogie est l'art de la répétition, on le sait bien – qu'en matière de voirie, ce qui est intéressant à comparer est le nombre de kilomètres de voirie par habitant, et je rappelle à ce titre que la Nièvre fait partie des deux ou trois premiers départements de France en termes de kilomètres de voirie par citoyen. Patrice Joly, s'est absenté, mais je pense ne pas trahir l'exemple qu'il nous avait donné : dans la Nièvre, pour un Nivernais, je crois qu'il y a douze mètres de voirie, quand il y a douze centimètres pour un habitant des Hauts-de-Seine. Là encore, il faut être un tout petit peu sérieux. Je veux bien que l'on joue avec les chiffres, mais il y a une nécessité de transparence par rapport à nos concitoyens, et ces comparaisons, qui sont un outil éculé, que nous connaissons par cœur, depuis des années, n'ont évidemment aucun sens aujourd'hui au regard de la complexité du monde, c'est là ce que Joëlle rappelait à l'instant. Parce que les collectivités sont ce qu'elles sont, et que la Constitution leur donne cette capacité de faire, elles ont des manières de fonctionner très différentes. Pour moi, l'élément essentiel à ce sujet, je le rappelle et je le redis, y compris parce que nous accomplissons ce travail avec Nevers et l'agglomération, et que nous nous inscrivons dans une approche complètement partagée avec Denis Thuriot, réside dans l'absence d'autres acteurs majeurs dans le territoire, qui nous oblige à intervenir de manière puissante, parfois au-delà de nos compétences. Quand il s'agit de reconstruire le Centre des Expositions de Nevers, pardonnez-moi, l'investissement est absolument majeur. Quand il s'agit d'accompagner l'USON dans son projet de développement du stade, où là encore nous sommes en complicité avec la mairie de Nevers et l'agglomération de Nevers, il ne nous est pas crié que l'argent est mal dépensé : au contraire, il l'est bien. Nous l'avons dit, nous accompagnons – nous avons voté en ce sens – à hauteur de 1,2 million d'euros l'investissement dans le Centre des Expositions. Nous sommes allés négocier, parce qu'encore une fois, nous sommes des gens sérieux, avec l'État, pour que 200 000 euros de cette somme soient pris au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ; personne d'autre que votre serviteur n'est allé mener cette négociation. Nous avons donc fait baisser la facture tout en maintenant la capacité d'investissement sur le Centre des Expositions de Nevers. Nous avons pris un engagement ferme vis-à-vis de l'USON pour les prochaines années – et vous étiez à cette réunion – en considérant que ce dossier était prioritaire pour le département, parce que l'image de notre territoire est en jeu, et nous savons qu'en ce vingt-et-unième siècle, l'image est absolument majeure. Je ne me vois pas aujourd'hui renoncer à ce type d'accompagnement au prétexte d'une approche comptable qui ne rend pas compte de la réalité de l'action du Conseil départemental aujourd'hui.

Daniel Barbier voulait ajouter quelque chose.

M. Barbier :

Je voudrais juste insister assez lourdement, mais il me semble que cela est important, concernant ces dépenses de fonctionnement. Cela a été dit par le Président, il faut tout de même savoir que nous avons revisité – et cela était peut-être nécessaire – tous les postes, et nous avons réussi à réaliser 4,2 millions d’euros d’économies sur les dépenses de fonctionnement. Cela n’a pas été un exercice facile. Aujourd’hui, effectivement, nous constatons un différentiel de 10 millions d’euros entre des charges qui ont progressé de près de 19 %, et des recettes qui n’ont connu qu’une évolution de l’ordre de 8 %. Je rappelle simplement le reste à charge des AIS aujourd’hui, de 23,8 millions d’euros. Évidemment, nous pouvons rêver : si nous étions compensés à hauteur de 42 %, les 10 millions seraient tout trouvés. Mais même si nous n’étions compensés qu’à hauteur de 20 %, cela nous ferait tout de même 4,8 à 5 millions d’euros pour essayer d’alléger un peu la facture. Aujourd’hui, nous sommes confrontés à des dépenses qui nous sont véritablement imposées sans aucune contrepartie financière. Il n’y a rien de nouveau dans mon propos, qui montre toutefois bien qu’un tout petit coup de pouce du pouvoir central pourrait décoincer une situation qui est très spécifique à des départements ruraux. Là encore, le Président l’a indiqué tout à l’heure, les interlocuteurs que nous avons eus récemment à Matignon nous ont au moins laissé comprendre le fait qu’aujourd’hui les financements d’un département rural tels qu’ils sont pratiqués ne sont plus du tout adaptés. Nous avons au moins réussi à obtenir un partage et un consensus sur ce constat. Peut-être cela évoluera-t-il, d’où la clause de revoyure qui nous semble intéressante. Il reste que, pour l’heure, nous marchons sur la tête.

M. le Président :

Merci, Daniel, de glisser les bons chiffres, parce que j’étais un peu modeste quant au nombre de mètres de voirie départementale par habitant dans la Nièvre : il s’agit bien de vingt mètres, contre vingt centimètres dans les Hauts-de-Seine. Le calcul est assez vite effectué, puisque nous sommes aujourd’hui dans l’addition des chiffres.

J’en profite pour revenir à ce qu’a dit Daniel à propos de cette démarche auprès du cabinet de Gabriel Attal : elle s’est aussi conclue par un gain de 2,6 millions d’euros, puisque nous avons reçu la confirmation de ce que le fonds de sauvegarde qui nous sera attribué – et j’imagine que notre travail de lobbying n’y est pas étranger – s’élèvera à 4,6 millions d’euros. Nous avons budgété, vous l’avez vu, 2 millions d’euros au titre de 2024, et nous basculons d’ores et déjà les 2,6 millions d’euros supplémentaires sur 2025, de manière à travailler, comme le fait Daniel Barbier tous les jours, à une projection budgétaire jusqu’à 2028 : c’est là notre travail. Je connais bien le principe d’annualité budgétaire, et notre logique consiste à nous inscrire dans une stratégie budgétaire.

Quel est l’avis de la commission, Michel Suet ?

Oui, pardon.

M. Suet : Juste un mot : ces moyennes par rapport à la strate ne sont certes pas exactes, mais représentent néanmoins des tendances. Nous devons essayer de suivre, autant que faire se peut, les moyennes de la strate, sans quoi nous avons un problème. Quand j'évoque les moyennes par rapport aux charges financières, pourquoi cela n'aurait-il pas de sens ? Quand je dis que les dépenses d'équipement sont inférieures de 59 euros par habitant dans la Nièvre, pourquoi cela n'aurait-il pas de sens ? C'est la vérité, les chiffres sont têtus.

M. le Président : Non. Vous n'écoutez pas. Mais terminez.

M. Suet : Oui. 59 euros d'écart par habitant pour des dépenses d'équipement : ce n'est pas un reproche, c'est un constat. Nous sommes tous favorables à l'investissement, mais dès lors que notre capacité d'autofinancement est faible, ou même disparaît, nous ne pouvons pas investir autant. Ce sont des repères. Ce n'est pas exact, j'en suis d'accord avec vous, mais cela donne des repères.

M. le Président : Écoutez, que cela donne des repères est très bien, mais l'on ne bâtit pas dans des collectivités comme les départements, qui ne sont pas de même nature que les communes ou les communautés de communes rurales, un budget en essayant de viser les moyennes de strate. Cela n'a absolument aucun sens. Je rappelle enfin, et je le redis pour la quatrième fois, que le chiffre d'investissement qu'il faut retenir est le suivant : sans Conseil départemental, en cas de repli, de recroquevillement des subventions que nous attribuons, nous nous assiérons sur 300 millions d'euros. Aussi, refaites vos calculs en prenant en compte ce montant, juste et réel, et qui ne fonctionne pas de la même manière dans les autres départements, lesquels n'ont pas les mêmes politiques, notamment d'accompagnement des collectivités et de distribution des subventions. Nous pouvons donc adopter une approche comptable, consistant à considérer que cette collectivité vit dans une bulle, déconnectée du monde qui l'entoure, et alors, je partagerai avec vous ce type d'analyse. Mais je considère, vous le savez comme moi, et vous accomplissez le même travail au titre de vos autres mandats, que telle n'est pas la réalité : nous vivons dans un monde réel, dynamique.

Je veux bien aussi que nous revenions sur quarante ans ou cinquante ans d'histoire, j'ai une formation d'historien, et discuter de tels sujets m'intéresse beaucoup, mais la réalité politique n'est pas celle-là. Le monde d'aujourd'hui a beaucoup changé, il s'est beaucoup accéléré au cours de ces dernières années, et il n'est pas le même que celui des années quatre-vingts ou que celui des années soixante. Chacun le sait, et à mon avis, c'est bien dans la réalité qu'il faut travailler, réfléchir et débattre. Je n'ai pas de problème avec le débat, mais essayons au moins d'avoir un débat loyal.

L'avis de la commission ?

- M. Suet :* Oui. Quatre...
- M. le Président :* Jean-Luc Gauthier à nouveau. Nous avons de l'avance, nous pouvons donc y aller.
- M. Gauthier :* Monsieur le Président, je sais que nos interventions peuvent quelquefois vous agacer, mais c'est ainsi.
- Le Président intervient hors micro.*
- M. Gauthier :* Vous agacer n'est absolument pas un rêve. Ce serait plutôt l'indifférence. Je trouve tout de même qu'il est très prétentieux de dire que ce sont les aides du département qui déclenchent les autres aides. Franchement, qui autour de cette table, qui est en responsabilité dans d'autres collectivités, pense chercher d'abord l'aide du département pour accéder ensuite à d'autres aides ? Bien souvent, c'est l'inverse qui se produit. Soyons modestes.
- M. le Président :* Tout cela mériterait un petit peu plus d'amabilité. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je me méfie, maintenant. Encore une. Vous voyez, j'ai bien fait. Monsieur Malus.
- M. Malus :* Merci de me donner la parole. Monsieur le Président, chers collègues, vous n'aimez la comparaison, vous n'aimez pas le benchmark, mais je vous dirai que dans toute entreprise, partout, tous les jours, des tableaux arrivent, et quand l'on est dernier de la classe, il faut prendre des dispositions pour essayer de remonter un peu. Il en va ainsi dans le monde de l'entreprise, toutes les semaines.
- M. le Président :* Une intervention qui n'était pas gratuite. Jean-Paul Fallet.
- M. Fallet :* J'ai l'impression que nous ne sommes pas dans une entreprise, et que c'est bien là notre rôle.

M. le Président : Je considère aussi que c'est le cas.
Joëlle Julien.

Mme Julien : Comparaison n'est pas raison. Celle-là, nous la connaissons tous. Et nous sommes bien d'accord sur le fait qu'aujourd'hui, l'ensemble des ressources humaines du département ne peuvent pas être mutualisées avec celles d'un certain nombre d'autres collectivités, à l'instar de ce que fait aujourd'hui la ville de Nevers avec l'agglomération de Nevers.

M. le Président : Parfait, cela est noté.
Cela est-il bon, cette fois, avons-nous fait le tour ? D'autres occasions d'intervenir à fleurets non mouchetés se présenteront.
L'avis de la commission ?

M. Suet : Quatre avis favorables et deux non...

M. le Président : Avis favorable de la commission, donc. Ensuite, nous pouvons en donner le détail.
Parfait. Je m'éclipse pour ce vote, dont je confie l'animation à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Quel bonheur !

Le Président du Conseil départemental quitte la séance.

Mme Delaporte : Chers collègues, je mets aux voix les comptes administratifs du budget principal.
Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?
D'accord. Il y a des votes contre le réalisé.

Le rapport intitulé « Comptes administratifs, 2023 – budget principal et budgets annexes – rapport général » est adopté à la majorité, par 19 votes pour et 14 votes contre.

RAPPORT N° 4 : BUDGET PRIMITIF 2024 – RAPPORT GÉNÉRAL

Mme Delaporte : Daniel, nous enchaînons avec le budget primitif.

M. Barbier : Tu as parlé de budget principal. As-tu fait voter le budget consolidé ?

Mme Delaporte : Non, il s'agissait des comptes administratifs.

M. Barbier : Cela n'empêche pas.

Mme Delaporte : Tu as les budgets administratifs des budgets annexes.

M. Barbier : Non.

Il répond à une intervention hors micro.

M. Barbier : Non, ce n'est pas approximatif, Monsieur Malus. Vous n'allez pas nous donner des leçons, alors que vous êtes élu depuis quatre matins.

Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, le compte administratif est le compte administratif global : cela est clair et net dans le document.

Monsieur Malus poursuit son intervention hors micro.

M. Barbier : Le compte administratif a donc bien été voté.

Mme Delaporte : Très bien. Nous enchaînons donc avec le budget primitif, rapport général.

M. Barbier : Nous enchaînons avec le projet de budget 2024. « *Ceux qui vivent sont ceux qui luttent* », écrivait Victor Hugo. Nous inscrivant dans cette citation, notre rôle n'est pas de subir, mais de nous dépasser et d'agir par respect pour les Nivernaises et les Nivernais, afin de leur offrir un cadre budgétaire qui soit un moteur de progrès social.

Il y a des leçons générales à tirer de l'histoire des départements. Il en est quantité de singulières. La principale est sans doute que ce n'est pas l'histoire du département qui nous fait, mais nous qui faisons l'histoire du département, sensibles que nous sommes au caractère dynamique du présent.

Le contexte est fortement dégradé, les contraintes, pesantes, l'effet ciseaux entre les recettes étranglées et les dépenses imposées, n'a jamais porté si bien son nom, rendant l'exercice délicat et osé.

Un grand merci aux collaborateurs qui ont apporté leur expertise. Saluons l'approche heuristique employée pour vous soumettre ces propositions budgétaires, où nous avons procédé par approches successives, en éliminant progressivement les alternatives et en ne conservant qu'une gamme restreinte de solutions, tendant vers celle qui est optimale au vu des moyens disponibles.

Le budget consolidé pour 2024 s'élève à 397 millions d'euros, en baisse de 2,4 % par rapport au budget primitif 2023. Il intègre le résultat de clôture de 15 600 000 euros.

Concernant les recettes de fonctionnement, une fois de plus, elles stagnent à 325 473 931 euros. Avec la reprise des 15,6 millions d'euros, cela nous amène à un total de 341 110 000 euros. Les dotations et compensations de l'État et des autres collectivités sont en baisse de 3,17 %, procurant un produit de 94 574 000 euros. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est stable, qui génère un gain de 52,4 millions d'euros. Idem pour la dotation générale de décentralisation, à 2 389 000 euros. Cependant, nous observons une tendance baissière pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, et la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale.

Concernant la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, nous pouvons dénoncer une fois de plus l'arnaque de l'État depuis sa mise en place : nous touchions jusqu'en 2016 9 960 000 euros, et aujourd'hui, nous avons perdu un million d'euros, puisque nous sommes à 8 800 000 euros. L'évolution erratique de la dotation au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie nous invite à envisager près d'un million de moins qu'au budget 2023, c'est-à-dire que nous prévoyons 13 millions d'euros en 2024, alors que nous avons inscrit 14 millions d'euros en 2023, ce qui ne compense ainsi, une fois de plus, que 44,87 % des sommes engagées au titre de cette politique essentielle et sociale. La dotation de prestation de compensation du handicap est estimée à 3 millions d'euros. Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion s'élève quant à lui à 1,8 million d'euros. Le fonds social européen est réajusté à 960 000 euros, et le fonds de compensation, gelé au niveau de la TVA à 150 000 euros. Les autres attributions et participations sont arrêtées à la somme de 8,8 millions d'euros.

Cette ligne regroupe diverses dotations et attributions, parmi lesquelles le financement par la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie, pour 1,2 million d'euros au titre des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, la participation de 816 000 euros pour la stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté, 641 000 euros au titre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Sur le sujet de l'aide sociale à l'enfance, je vous invite à vous procurer le livre écrit par le journaliste au *Monde* Florent Georgesco, auteur d'un très beau bouquin tout récemment paru intitulé *Vies imprévues*, et qui s'est intéressé à cinq jeunes au parcours de vie remarquable, et vous savez que nous sommes particulièrement concernés dans ce département. Comme quoi, aucune vie n'est linéaire.

C'est d'ailleurs le cas de la fiscalité locale, qui connaît une baisse de 2,3 millions d'euros par rapport à 2023, et affiche une prévision à 102 900 000 euros, dont 63 100 millions d'euros au titre de la taxe sur les conventions d'assurance et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, 17 millions d'euros au titre de la TICPE RSA, produit qui n'évolue d'ailleurs pas.

Le sujet majeur d'inquiétude repose une fois de plus sur les prévisions de recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux, car dans la famille des actes manqués, avec l'impression de déjà-vu, nous tablons sur 18 millions d'euros, alors que nous avons collecté 21,7 millions d'euros en 2023, et 26,2 millions d'euros en 2022. Les problèmes de pouvoir d'achat, le renchérissement des taux d'emprunt bancaire, la forte inflation sont autant de facteurs qui se conjuguent et ont un pouvoir de nuisance sur cette enveloppe. La taxe sur la consommation finale d'électricité est arrêtée à 3 340 000 euros. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux est stable, à 800 000 euros. Quant à la taxe d'aménagement, elle est évidemment corrélée aux autorisations de construire, et vous connaissez le marasme actuel, elle baisse donc mécaniquement, aussi est-elle prévue à 560 000 euros.

Zone de force, mais partiellement tronqués, les impôts et taxes sont en augmentation, générant 112 900 000 euros de recettes. Ce chapitre intègre l'ensemble des fractions de TVA destinées à se substituer à la part départementale de la taxe foncière, pour 71,4 millions d'euros, à la contribution volontaire pour la CVAE, pour 8,9 millions d'euros, ainsi que la fraction dite supplémentaire, pour 1,7 million d'euros, et le fonds de sauvegarde, que nous avons prudemment comptabilisé à hauteur de 2 millions d'euros, puisque nous n'avons pas encore de notification officielle.

Il n'en va pas des diamants, où chaque face de la pierre brille, comme des trois fonds de péréquation assis sur les DMTO fusionnées, avec une chute de 4,18 %, soit donc plus de 600 000 euros de baisse, procurant néanmoins 13 950 000 euros.

Le gel du FNGIR, depuis plusieurs années à 7,7 millions d'euros, et des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que la dotation de compensation péréquée sont évalués à 7,100 millions d'euros.

Dépenser sans recettes est une équation sans solution. Lors de leur assemblée générale du 17 mars, les maires des ruraux de France ont d'ailleurs adopté une motion de soutien aux cent-trois conseils départementaux, soulignant leur rôle clé en matière de proximité et de cohésion territoriale. Une fois de plus, nous assistons à une croissance subie des dépenses de fonctionnement de 6,2 millions d'euros par rapport

à l'exercice précédent, totalisant dorénavant 314 millions d'euros, soit +1,9 % malgré des efforts de gestion sans précédent, et qui représentent au bas mot encore pour cette année 4,2 millions d'euros, après avoir déjà fait 4,2 millions d'euros en 2023.

Certains chiffres font parfois trembler les murs et les cœurs, mais toujours dans le respect des personnes. Certaines sommes peuvent paraître chargées d'un tonnerre lointain. Entendre son écho doit cependant nous rappeler que la fraternité a du sens lorsqu'elle est réellement mise en acte. Ayons aussi en mémoire la légende du colibri : « *Je le sais, mais je fais ma part* ». Ceci se vérifie dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, qui figure parmi les secteurs marqués par les plus fortes hausses, avec +6 %, soit une enveloppe supplémentaire de 1,7 million d'euros, totalisant donc près de 30 millions d'euros, sans oublier la contribution de prêt de 6 millions d'euros au budget annexe de la MADEF en fonctionnement.

Cela se confirme également dans le secteur de l'autonomie : 92,4 millions d'euros, soit une enveloppe supplémentaire de 2,8 millions d'euros, équivalant à 3,1 % de hausse.

Ricochets. Ricochet sur l'APA : 13,8 millions d'euros versés à domicile ; 15 millions d'euros confiés aux établissements, soit 28,8 millions d'euros, vraisemblablement compensés à hauteur de 12,9 millions d'euros, soit 44,87 %. Mais aussi sur l'aide au maintien à domicile, pour 4,4 millions d'euros : un million de plus, soit 29,5 % d'augmentation résultant des avenants 43, 54, 61, j'en passe et des meilleurs. L'accueil en établissement et l'accueil familial des personnes âgées, pour lesquels le Département intervient au titre de l'aide sociale générale, s'élèvent à 13,8 millions d'euros.

La solidarité départementale se déclinera plus fortement encore dans l'accueil en établissement des personnes handicapées, et mobilisera 28,4 millions d'euros, soit une enveloppe de 1,7 million d'euros supplémentaires pour tenir compte de l'incidence du Ségur socio-éducatif. D'ailleurs, des échanges seront engagés avec ces mêmes établissements afin de rechercher la stabilité des dotations. Quant à la prestation de compensation du handicap, nous envisageons une enveloppe de 6,7 millions d'euros.

Le chemin du vivre ensemble raisonne comme un appel à ne jamais abandonner l'inventivité qui nous aidera à construire des territoires où la solidarité trouve sa place. C'est d'ailleurs le sens des territoires zéro chômeur. Les crédits prévus pour le revenu de solidarité active sont en forte hausse, et le compteur aujourd'hui a bloqué sur 37 750 000 euros, soit une enveloppe supplémentaire, une fois de plus, de 2,2 millions d'euros par rapport à 2023. C'est donc un éclair violent qui contrarie ma pauvre espérance, laissant deviner un abîme de plus de 27 135 000 euros de reste à charge pour le département au titre des allocations individuelles de solidarité pour 2024 : de quoi foudroyer les ressources du Conseil départemental, inexpugnable férocité de la part du pouvoir central.

Attelé au joug trempé de charges de fonctionnement qui augmentent et de recettes qui stagnent, le projet de budget trace un sillon, certes plein de semences, mais aussi jalonné de nombreuses incertitudes. Bien que la masse salariale soit contenue à +1,3 % et arrêtée au compteur de 81 850 000 euros, ainsi que des charges à caractère général arrêtées à 21 800 000 euros, englobant d'ailleurs l'inscription « pour dépenses imprévues ».

« Il est certains esprits dont les sombres pensées

Sont d'un nuage épais toujours embarrassées ;

Le jour de la raison ne saurait les percer. »

Continuons d'emprunter les propos de Boileau :

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,

Et les mots pour le dire arrivent aisément. »

Oui, l'épargne est dégradée. L'épargne brute passerait de 30,4 millions d'euros, à 27,2 millions d'euros, et l'épargne nette pourrait baisser à 8,6 millions d'euros par répercussion de la diminution de l'épargne brute, et augmentation des remboursements d'emprunt. L'emprunt d'équilibre envisagé pour financer les investissements sera limité à 17 millions d'euros, alors que le remboursement du capital de la dette sera de 18,6 millions d'euros, pour une annuité totale supportée par la collectivité de 24,5 millions d'euros. Je vous rappelle simplement que le taux moyen des emprunts est de 2,86 % au 31 décembre 2023, contre 1,92 % au 31 décembre 2021. Néanmoins, l'encours de dette sur le budget principal maintiendra une baisse de 0,8 % sur 2024, et la capacité de désendettement s'élèvera à 7,8 années après intégration du résultat antérieur de 15,6 millions d'euros dans les recettes de l'année.

Notre capacité à entrer en résonance avec les autres se traduira par des investissements structurants au service des territoires, à hauteur de 35,6 millions d'euros, dont une inscription de 3 millions d'euros de dépenses imprévues pour couvrir les aléas.

Cité des Présents, nouvel établissement public pour l'enfance représenteront 3,5 millions d'euros, le patrimoine bâti, 7,4 millions d'euros d'investissement, l'informatique, 2,2 millions d'euros, la voirie départementale, 10,3 millions d'euros dont 2 millions d'euros pour le prolongement de la mise à 2X2 voies de l'ex-RN 7, les collèges, 3,7 millions d'euros, l'habitat, 1,8 million d'euros, les contrats avec les communautés de communes et l'agglomération, 3,4 millions d'euros ; s'ajoutent 600 000 euros sanctuarisés au niveau du service départemental d'incendie et de secours en investissement, en plus des 12 665 000 euros affectés au titre du fonctionnement. Tout cela constitue le menu essentiel de nos investissements. Il est d'ailleurs à noter que les recettes propres d'investissement hors dette s'élèveront à 10 millions d'euros.

Pour compléter ces éléments, il convient d'évoquer les dépenses inscrites au titre des budgets annexes : 5 944 000 euros pour la MADEP au titre du

fonctionnement, et 680 000 euros au titre de l'investissement ; 2 552 000 euros au titre du fonctionnement de Magny-Cours, soit une baisse de -17,7 % ; 247 900 euros pour le centre de santé départemental au titre du fonctionnement, et 56 000 euros au titre de l'investissement.

Nous arrivons donc à un projet de budget consolidé établi à 387 413 843 euros. Il n'est pas un miroir, mais un projecteur qui éclaire l'horloge du présent. Après l'adoption du compte administratif – c'est le passé qui n'a duré qu'un instant – nous passerons au futur rapidement, après l'examen détaillé de ces propositions. Restera le conditionnel, où rien n'est sûr, tout peut arriver, mais tout dépend évidemment des conditions. Le présent, le passé, le futur, le conditionnel, chers collègues : fermons les yeux, et rangeons soigneusement dans nos têtes ces espèces de temps.

Et je vous remercie.

M. le Président :

Très bien, Daniel. Nous avons presque envie de nous lever et d'applaudir la performance.

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le budget 2024 ?

Michel Suet, vous pouvez y aller.

M. Suet :

Merci, Monsieur le Président. En lisant le rapport du budget primitif 2024, nous constatons que vous comparez très souvent (pas toujours, mais très souvent) le BP 2023 au BP 2024. Cela n'a pas beaucoup de sens, car le compte administratif est arrêté ; il présente donc une référence réelle, et non prévisionnelle. Il est donc préférable de s'appuyer sur ce compte administratif.

En page 1001, il est écrit : « *L'effort de gestion doit être maintenu, il va être nécessaire de poursuivre la politique de maîtrise de la masse salariale et de réduction des charges à caractère général.* » En lisant cela, j'ai pensé que vous aviez enfin pris en compte nos remarques, et que pour la première fois, nous pourrions peut-être voter le budget. Cet enthousiasme est un peu retombé alors que je continuais la lecture, mais je sais reconnaître les efforts.

Les recettes de fonctionnement sont stables, à 325 millions d'euros, par rapport au CA 2023. Les DMTO prévues sont encore en baisse de 3,7 millions d'euros, soit une baisse de 17 % par rapport au CA 2023, pour arriver à 18 millions d'euros. Le pouvoir d'achat en baisse, le resserrement du risque bancaire militent, il est vrai, pour cette baisse.

Dans le rapport sur le compte administratif, il apparaît – et vous avez fait apparaître – un histogramme sur l'évolution des DMTO (à la page 122) de 2007 à 2023. La moyenne ressort à 16,5 millions d'euros. Il serait plus sécurisant pour les prévisions de se baser sur cette moyenne : c'est une suggestion que je vous adresse.

La hausse de la fraction de TVA est estimée à 3,3 millions d'euros ; elle remplace la taxe foncière sur le bâti ; elle dépend malheureusement beaucoup de l'activité économique du pays, qui n'est pas très dynamique en ce moment.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse, pour atteindre 314 millions d'euros, ce qui fait une hausse de 6 millions d'euros de BP à BP, mais une hausse de 8,8 millions d'euros par rapport au CA, soit +2,9 %.

Des charges de personnel stables, à 81,9 millions d'euros, par rapport au compte administratif. En revanche, en page 1020, et cela j'avoue ne pas l'avoir bien compris, il est fait mention d'une hausse de 1,2 million d'euros, qui découle de la majoration de cinq points au 1^{er} janvier, à hauteur de 575 000 euros, d'un point du taux de cotisation, ce qui ferait une hausse de 390 000 euros, et des avancements d'échelon, à hauteur de 235 000 euros. Ces augmentations ne peuvent pas être prises en compte... Je n'ai pas compris pourquoi le poste de charges du personnel n'a pas augmenté. Peut-être m'en donnerez-vous l'explication. Je vous donne la page, pour l'éventualité où les services pourraient vous en donner l'explication ensuite : cela se trouve à la page 1020.

Le poste « autres charges de gestion courante » augmente de 4,8 millions d'euros, pour arriver à 124 millions d'euros, ce qui fait une hausse de 4 % par rapport au compte administratif. Le poste « charges à caractère général » augmente, lui, de 1,3 million d'euros, soit une hausse de 6 % par rapport au compte administratif.

La conséquence en est des recettes stables, des dépenses en hausse : un budget en déséquilibre, mais qui est rendu équilibré par la reprise intégrale du résultat de clôture d'un montant de 15,6 millions d'euros. Et bien sûr, de ce fait, le département a des ratios financiers en zone rouge.

Arrêtons-nous sur l'exercice de l'année 2024 seulement. Nous avons des recettes réelles pour l'année 2024 de 325 millions d'euros, des dépenses réelles pour cette même année 2024 de 314 millions d'euros, ce qui fait une épargne brute – j'ai bien dit sur l'année 2024 – de 11 millions d'euros. Le remboursement du capital de la dette s'élève à 18 millions d'euros, ce qui fait une épargne nette négative pour 2024 de 7 millions d'euros. Si l'on devait calculer la capacité de désendettement par rapport à l'exercice strict de l'année 2024, elle serait de 19 années. Chacun se rend donc bien compte qu'il est urgent de retrouver un exercice à l'équilibre. Néanmoins, force est de constater que vous avez fait un effort important sur les charges de personnel – je le dis en toute simplicité. Quand bien même elles augmenteraient de 1,2 million d'euros – cela, je ne l'ai pas bien compris, peut-être t'a-t-on apporté la réponse – la gestion en est bonne sur ce poste-là, pour cette année.

M. le Président :

Avez-vous terminé, Michel ? Très bien.

Joëlle.

Mme Julien :

Oui, quelques mots pour répondre à Monsieur Suet. *A priori*, dans le *Journal du Centre*, Monsieur Gauthier a dit qu'il ne voterait pas le budget de cette année. Je l'ai lu ce matin au petit-déjeuner, en restauration. Monsieur Gauthier, nous ne maîtrisons rien dans ce budget 2024, et en responsabilité, nous vous proposons un budget, certes rigoureux, mais solidaire, solidaire pour des priorités partagées avec les Nivernais. Nous sommes aujourd'hui corsetés par des décisions d'État qui nous privent de toute liberté d'agir. Or, nous revendiquons précisément une liberté d'agir avec des moyens suffisants, une confiance retrouvée avec l'État dans notre manière de travailler avec les Nivernais, et nous cherchons des solutions avec tous les acteurs du département et les élus pour la Nièvre de demain dans le domaine de la santé, mais plus largement dans le domaine de la protection des Nivernais, dans le domaine de notre jeunesse, dans le domaine environnemental avec les énergies renouvelables ou encore avec le sujet de l'eau, dans le domaine de l'innovation avec les territoires zéro chômeur, dans le domaine général des solidarités, et Dieu sait si ce domaine entre dans nos compétences, et dans le domaine de l'accompagnement aux territoires, comme l'a expliqué le Président.

En parlant d'exercice déficitaire, nous souhaiterons aujourd'hui un triste anniversaire : voilà cinquante années consécutives que l'État français est en déficit public. Le dernier budget présentant un solde positif remonte à 1974, avec + 8,5 milliards de francs de l'époque. Depuis 1974, chaque année, la dette devient de plus en plus abyssale. Que ferons-nous pour les futures générations, si ce n'est une faillite des services publics, déjà très fortement dégradés ? Nous, élus majoritaires, envers et contre tout, en responsabilité, et très humblement, nous travaillons à une Nièvre vivante, agile et déterminée pour maintenir un service de proximité, en proximité, en qualité et adapté aux besoins des Nivernais.

Voilà ce que je voulais ajouter concernant la présentation de ce budget 2024.

M. le Président :

Merci de ces précisions, Joëlle. D'autres demandes d'intervention ?

Oui, Jean-Luc Gauthier, Anne-Marie Chêne, l'un des deux ?

Anne-Marie Chêne.

Mme Chêne :

Je voulais poser une question : pour les DMTO, vous prévoyez une baisse de 17 %. Cela inclut-il DMTO et fonds de compensation des DMTO ?

M. le Président :

Non, c'est le niveau des droits de mutation. Ce n'est donc pas la question des fonds de compensation qui est identifiée. Nous sommes sur la moyenne nationale.

Très bien. Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Oui, Monsieur le Président. Pour répondre à notre collègue Joëlle Julien : elle a raison, depuis 1974, le Premier ministre devait être Jacques Chirac, et il a contribué ensuite à accompagner le mouvement des autres Premiers ministres et des autres Présidents de la République. Mais cela fait longtemps que l'on sait que l'État n'est pas un modèle en matière de gestion. Effectivement, le déficit public ne cesse de se creuser. Et vous voudriez accélérer le processus en demandant encore davantage d'argent à l'État qui n'en a déjà plus ?

Je crois qu'une gestion responsable consiste en ceci que chacun prend sa part. Chacun doit prendre sa part. Cela n'empêche pas de dresser le constat des carences des uns et des autres. Un vrai dialogue républicain voudrait que, du sommet de l'État à la plus petite collectivité l'on ait un moment d'échange et de partage pour voir comment sortir de l'ornière. Parce que là est la difficulté. Quel pays, quel département laisserons-nous à nos enfants ? Nous pouvons continuer à dépenser sans compter. Mais il est souvent question d'indépendance : alimentaire, militaire, au niveau de la santé... Mais l'indépendance financière ? C'est un danger qui nous guette. Chacun doit donc prendre sa part de responsabilité. Et je crois que nous devons prendre aussi notre part.

Nous avons déjà échangé sur ces sujets. Certains voudraient remettre en cause l'intérêt de maintenir des départements. Or, je pense que nous sommes tous d'accord autour de cette table pour dire qu'il est essentiel qu'une collectivité comme le département reste en position avec de véritables moyens. Nous sommes tous d'accord à ce sujet. Mais je crains que des esprits malins au sommet de l'État pourraient saisir l'opportunité de gestion délicate des collectivités départementales pour dire : « *Vous voyez bien, ils ne sont pas à la hauteur, ils ne peuvent pas faire ; il faut donc mettre fin à cette situation.* »

Pour conclure, rassurez-vous, vous avez bien lu ce matin dans les colonnes du *Journal du Centre*. Nous nous sommes réunis la semaine dernière pour préparer cette session et établir notre feuille de route. Mais après la présentation de Michel Suet sur le BP 2024 – et il a bien précisé qu'il s'attachait strictement aux chiffres de 2024 – comment voulez-vous que nous votions un budget qui nous envoie dans le mur, et qui prévoit une épargne nette négative ? Nous ne le pouvons pas. Cela n'est pas possible.

M. le Président :

Oui, Lionel Lécher.

M. Lécher :

Monsieur le Président, chers collègues, effectivement l'État est endetté de plus de 3 000 milliards d'euros, et vous dites que nous ne pouvons pas lui demander de l'argent. Mais la différence entre vous et nous est que nous disons, contrairement à vous, que l'argent existe et qu'il faut aller le

chercher. 148 milliards d'euros de dividendes versés aux trente-huit entreprises cotées au CAC 40 montrent qu'il y a un peu d'argent. L'enjeu est de mettre l'argent au service des gens. C'est ce que nous faisons dans ce département et que devrait faire l'État, or il fait l'inverse, c'est-à-dire qu'il supprime la CVAE – Daniel en a parlé –, il supprime la taxe d'habitation et prétend que c'est du pouvoir d'achat, ce qui est faux, puisqu'indirectement, il pompe ailleurs sur les collectivités. Vous parliez des collectivités municipales : j'en citerai une que je connais bien. Le pourcentage pris sur la taxe foncière aux habitants de Vauzelles n'est pas reversé intégralement aux Vauzétiens. L'État pompe donc 2 millions d'euros sur ces 40 % parce qu'il dit rembourser à l'euro près taxe d'habitation et taxe foncière, mais lorsqu'on se trouve dans des communes peu soumises à l'impôt, on perd nécessairement de l'argent.

Et puis, le Président le disait, comparer des chiffres pour les habitants est quelquefois un peu compliqué. Aujourd'hui, notre service d'incendie, quand il se déplace, il le fait sur un territoire moins dense que d'autres, par exemple ceux d'Île-de-France. Il faut donc comparer ce qui est comparable, et non pas seulement se référer aux strates.

Je pense que l'argent existe. Nous ne sommes pas dans la même démarche d'adaptabilité, et voulons que l'argent soit remis aux gens, ce qui implique d'aller le chercher où il est, simplement.

M. le Président :

Merci, Lionel.

Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, vous trouvez aberrant que nous allions réclamer de l'argent à l'État. Je trouve quant à moi aberrant que l'État nous fasse les poches, ne compense pas ce qu'il devrait compenser, vienne nous réclamer de l'argent pour finir l'A 77. Il n'est pas normal que l'on envisage les choses de cette manière. Bien sûr, nous avons besoin de l'État, mais jusqu'à présent, nous le voyons peu réagir. Encore une fois, le Préfet est plutôt un soutien dans nos démarches. Il reste que l'État nous aide *a minima*. Même s'agissant du financement du nouvel équipement pour l'enfance, nous aurions pu attendre un peu mieux, au lieu de quoi nous ne recevons pas grand-chose. Ce qui est aberrant, donc, est que l'État vienne faire les poches des collectivités.

M. le Président :

Oui, je confirme...

Ah, pardon. Alain et Daniel. Nous sommes bavards, aujourd'hui.

M. Herteloup :

En ce qui concerne la question de savoir qui fait les poches de l'autre, non seulement il n'est pas très correct que l'État vienne faire les poches du département. La RN7 vient d'être évoquée : il est encore moins

correct que l'État en fasse un chantage malsain. Je m'explique très simplement : si nous n'avions pas participé à hauteur de plus de 2 millions d'euros à cette conclusion, si l'on peut appeler cela ainsi, de la RN7, l'État a bien dit que les travaux ne se feraient pas. Cela signifie que, au prix d'un chantage malsain, c'est toute la réalisation de plusieurs années et de millions de financements qui sont mis en cause. Nous sommes là face à une disproportion éthique et morale, dirais-je, par rapport à une réalisation technique, qui frise l'irrespect, voire le mépris total des habitants de ce département. Et je crois que, au-delà de la dimension financière, nous pouvons aussi évoquer la dimension morale et de respect de cet État à l'égard des populations.

D'autre part, nous avons beaucoup parlé de la notion de strate. Je veux bien que l'on dise qu'il y a 2 108 euros dans la Nièvre, qui occupe la dernière place régionale, etc. Dans la strate, je ne doute pas que vous ayez intégré tous les millions que l'État ne doit pas manquer de demander aussi à ses autres villes, et à ses autres départements sur leurs budgets de routes.

M. le Président :

Merci.

Daniel Barbier.

M. Barbier :

Je voudrais simplement dire, une fois de plus, que le deuxième coup de rabot (4,2 millions d'euros d'économies sur les dépenses de fonctionnement)... cela devient de plus en plus compliqué. Nous arrivons à l'os.

Je voudrais simplement aussi vous rappeler, et une fois de plus j'insiste, parce que c'est tout de même un chiffre suffisamment révélateur, que 27 135 000 euros manquent au niveau des compensations pour les trois allocations de solidarité. Et finalement, qui tient le pistolet, qui arnaque l'autre ? Sur le RSA, qui évolue de plus de 4 %, nous ne faisons qu'appliquer des injonctions venant de l'État. Donc, aujourd'hui, nos dépenses de fonctionnement marquent effectivement le pas, à hauteur de 6 millions d'euros, comme cela a été souligné, repris par Michel. Mais 6 millions d'euros ne sont finalement pas grand-chose. Si l'État compensait à hauteur de 22 % du manque à gagner sur ces trois allocations de solidarité (et 22 %, ce n'est pas non plus un tel effort), les 6 millions d'euros seraient au rendez-vous. Je pense donc qu'il faut replacer tout cela dans son contexte. Si seulement le curseur du pouvoir central bougeait de quelques pour cent, cela nous donnerait une bouffée d'oxygène, qui évidemment pourrait se traduire par des investissements que nous sommes aujourd'hui obligés de différer ou, en tous les cas, de revoir à la baisse.

M. le Président :

Parfait, merci, Daniel.

Dans l'ordre d'entrée en scène : Patrice Joly, Jean-Luc Gauthier, Michel Suet.

M. Joly :

Monsieur le Président, je veux bien que l'on ne parle que des dépenses, mais je pense qu'en parlant de ces dépenses au travers seulement de données chiffrées, on ne prend pas compte de ce à quoi elles se rapportent. C'est-à-dire que, pour être au Conseil général depuis un certain nombre d'années, j'ai vu l'évolution des compétences s'exercer, nous l'avons déjà évoqué, dans des domaines qui ne sont pas de la responsabilité, en tout cas légale (mais pas illégale non plus), ou du moins ressortissant des dépenses dites obligatoires de notre Conseil départemental.

Je ne parle pas seulement des charges qui nous sont imposées, comme la voirie dont vient de parler Alain Herteloup ; je ne parle pas non plus du centre de santé, dont nous avons considéré que nous avons une responsabilité particulière par rapport au territoire. Je pense aussi, pour des compétences que nous avons l'habitude d'exercer, à l'évolution de la manière de les exercer dans différents domaines. Derrière cela, il faut bien prendre en compte la charge de travail de l'ensemble des services et du personnel. Derrière la diminution des moyens, derrière les contraintes que l'on fait peser sur les moyens, il y a des hommes et des femmes qui travaillent. Je dois dire que, pour avoir été pendant quelques années Président de ce département, je n'ai jamais vu des services surdotés en personnel ; j'ai plutôt constaté l'inverse, avec des agents impliqués au-delà de ce qu'il est légal de leur demander en termes d'activité. Nous devons donc avoir en tête cette évolution des charges, elle-même liée à l'évolution de la manière dont les compétences sont exercées.

C'est la raison pour laquelle il est légitime, aussi, de solliciter l'État, qui est aujourd'hui pourvoyeur des ressources, puisque notre autonomie fiscale, et cela a été évoqué, est fortement restreinte, et même pratiquement nulle. L'État a donc des obligations par rapport à nos territoires. Et il y a de l'argent, cela a été dit, Lionel Lécher l'a évoqué, à tel point d'ailleurs que, depuis le 1^{er} janvier, pour un certain nombre de pays de l'OCDE, une taxe sur les profits est instituée qui concerne cinquante pays, cent-cinquante, je crois, ont signé l'accord à ce sujet, mais une cinquantaine, dont la France, ont mis en place cette taxation de 10 % sur les profits. Ramenée à l'échelle internationale, elle devrait apporter environ 200 milliards d'euros, ce qui ne constitue pas une somme extraordinaire au regard des besoins que nous pouvons avoir.

Il est dommage qu'au niveau de notre pays, le gouvernement n'ait pas voulu envisager la taxation des hauts revenus, celle des très hauts revenus, celle des surprofits, ou encore la remise en place de l'impôt sur la fortune. Nous donne l'impression d'être à contretemps le fait que, il y a quelques jours encore, à l'occasion d'une réunion du G20 au Brésil, a été demandé à un économiste français, Monsieur Zucman, de présenter pour l'été prochain un rapport sur une taxation internationale sur la fortune. Cela veut dire que, parmi les vingt principaux dirigeants de ce

monde, on s'aperçoit quand même que l'augmentation exponentielle des patrimoines constitue un véritable problème sur le fonctionnement de la société, mais aussi pour assurer les charges financières que les pays devront assumer dans les années qui viennent – on pense en particulier aux problématiques de transition qui sont devant nous.

Sur la question de l'endettement, le vrai problème aujourd'hui, en tout cas un des problèmes principaux, effectivement lié à des questions de souveraineté, est de savoir qui est détenteur de cette dette. Au Japon, l'endettement représente 260 % du PIB, c'est-à-dire plus de deux fois le nôtre, mais il n'y a aucun problème, parce que ce sont les Japonais qui sont détenteurs de leur dette. La vraie question est aussi de savoir comment l'on met en place, puisqu'il y a en France une épargne importante, des supports financiers qui permettent aux Français ayant de l'épargne de souscrire à cette dette publique.

Et la question de l'intervention de l'État et des moyens donnés par l'État à nos territoires est quand même devant nous. Nous avons un vrai besoin – il s'agit d'un vrai sujet, bien qu'il ne nous concerne pas directement ici – car nous essayons aussi de compenser la perte de pouvoir d'achat de nos concitoyens par la mise en place de services que le Département n'assumait pas jusqu'ici. La question de la santé, là aussi, nous essayons d'y pourvoir. Cela soulève le problème des moyens donnés aux collectivités, et pas seulement aux départements, mais aussi aux communes et aux intercommunalités – nous avons à faire à de petites collectivités, qui ont des moyens relativement faibles, et dont la plupart se trouvent donc relativement en tension : elles sont au bout de ce qu'elles peuvent faire financièrement, parce qu'il s'agit de mettre en place des équipements, d'assurer le fonctionnement des services nécessaires aux populations.

J'ai deux ou trois exemples illustrant le fait que, dans ce domaine, l'État est défaillant. On ne peut pas dire que les France Services ne proviennent pas d'une bonne initiative, mais celle-ci s'appuie sur ce qui avait été fait initialement il y a vingt ans dans ce département, à ceci près que la moitié des charges du fonctionnement de ces France Services sont supportées par les collectivités locales. Est-ce normal ?

S'agissant de « Villages d'avenir » et « Petites villes de demain », la question est intéressante, et le regard porté est utile, nous en avons besoin, mais pas un euro ne nous est versé pour ces programmes. Simplement, nous avons aujourd'hui dans notre département une quarantaine de collectivités qui savent qu'elles seront prioritaires sur tel ou tel dossier en matière de DETR, de DSIL ou de quelque autre financement. Mais j'ai les 260 ou 270 autres collectivités qui me demandent ce qu'il leur reste si elles ne sont pas prioritaires. Elles se réjouissent pour les quarante collectivités qui seront prioritaires sur des enveloppes qui restent inchangées, mais s'interrogent sur les miettes dont elles pourront bénéficier. Il m'apparaît donc là encore logique que nous puissions exiger de l'État qu'il joue la solidarité, comme cela me paraît normal sur un territoire comme le nôtre, sans que cela revienne à reporter la responsabilité sur d'autres, ou à un autre niveau. Qui plus est, cette

solidarité ne coûte pas très cher : le budget de l'État s'élève à 440 milliards d'euros, et à l'échelle des vingt-cinq départements, comme les autres, nous aurions 3 ou 4 millions d'euros par an pour « Petites villes de demain » et autant pour « Villages d'avenir », ce qui permettrait de dédier les moyens que nous avons habituellement aux autres collectivités. D'un seul coup, nous donnerions de l'air à nos collectivités et aux élus. Je pense que, d'une certaine manière, cela donnerait un peu de baume au cœur à l'ensemble de la population. Ce ressenti d'une attention particulière à nos territoires ne serait pas inutile : cela éviterait des votes qui risqueraient d'être désastreux. En tout cas, c'est ainsi que je le ressens pour juin prochain.

M. le Président :

Merci de cette intervention, très intelligente, comme toujours.

Jean-Luc Gauthier, puis Michel Suet.

M. Gauthier :

Merci, Monsieur le Président. Plusieurs choses pour rebondir sur les interventions des uns et des autres. Je n'ai pas d'appétence particulière pour soutenir cet État, très clairement, mais il faut reconnaître ce que montrent les chiffres. Je sais bien que vous n'aimez pas trop que l'on parle des chiffres et que la comparaison avec d'autres vous pose des problèmes, et je le comprends, car à votre place, nous serions exactement comme vous, parce que quand les chiffres ne sont pas bons, l'on n'aime pas les mettre en avant. J'imagine que si vous étiez dans le haut de la strate, vous sauriez vous en servir, et ce serait tout à fait normal. Il faut tout de même reconnaître que, si nous prenons les recettes ramenées à l'habitant perçues par ce département, la Nièvre compte parmi les départements qui touchent le plus. Il faut le dire. C'est ainsi. Malgré cela, nous avons des difficultés. N'oublions tout de même pas le fonds de sauvegarde perçu par une dizaine de départements. Il n'y a pas lieu de se glorifier de l'avoir perçu, mais l'on peut en déduire que la solidarité de l'État s'applique en partie, peut-être pas totalement - nous pouvons en discuter.

Monsieur le Président, vous avez dit que nous étions dans une économie mondialisée, et c'est la vérité. Cela n'est pas votre choix, ce n'est pas nécessairement le nôtre non plus. Mais j'entends nos collègues Lécher et Joly dire qu'il faut prendre aux riches. Or, dans un monde complètement ouvert, avec une économie complètement mondialisée, les riches auront malheureusement vite fait de s'adapter et de dire qu'ils n'ont pas lieu de rester ici pour se faire plumer, d'autant plus que nous sommes déjà le pays où la fiscalité est la plus lourde. Je veux bien que l'on ne se remette pas en cause et que l'on dise : « *Il suffit de prendre, il suffit de prendre, il suffit de prendre !* », mais il y a un moment où cela s'arrête.

Si demain des initiatives sont prises par les pays les plus riches pour essayer de réguler tout cela, je ne vois pas qui pourrait s'y opposer autour de cette table. Franchement, personne ne s'y opposerait, parce que le

maintien des équilibres est important, cela relève de l'évidence. Mais les règles aujourd'hui sont ce qu'elles sont, et nous devons nous y adapter.

Voilà, en clair, ce que nous vous reprochons : vous faites dans la politique des « si » : « *Si l'État nous donnait ci, si l'État nous donnait cela...* ». Très bien. Quant à nous, nous sommes dans la politique du réel. S'il s'agit de mettre Paris en bouteille, montrez-nous simplement comment faire !

M. le Président :

Très bien, merci.

Michel Suet.

M. Suet :

Oui, très rapidement, je voudrais simplement rappeler que la dette de l'État correspond à 115 % de notre produit intérieur brut, que les dépenses sociales sur ce déficit représentent 50 % des dépenses, et que les retraites correspondent à un tiers des dépenses sociales. Si jamais des mesures doivent être prises, à ton avis, où iront-ils les chercher, Lionel ? Je te pose la question.

L'État est en déficit, et ne nous leurrera pas, il fera encore les poches des collectivités. C'est ainsi. Malheureusement, vous verrez que cela arrivera. Cela me paraît évident, parce que l'État ne parviendra pas à se désendetter tout seul. C'est ainsi. Nous pouvons le regretter. Moi le premier, je le regrette. Gérer une collectivité n'est pas simple, vous le savez, nous y sommes tous confrontés dans nos collectivités.

J'entendais Patrice Joly parler de l'endettement de l'État, qui s'élève à plus de 3 000 milliards d'euros, pour dire qu'au Japon, la dette, encore plus élevée, est entièrement détenue par les Japonais. Il est vrai qu'aujourd'hui, l'épargne des Français sur les comptes réglementaires (les livrets, les plans, et autres) se monte à 3 600 milliards d'euros. Cela veut dire qu'effectivement, sur cette partie, les Français pourraient détenir encore – et je dis bien « encore » - la dette de l'État. Mais au rythme où cela va, cette situation ne durera pas longtemps. Si ces 3 600 milliards d'euros d'épargne finançaient le déficit de l'État, qui financerait ensuite le logement social, etc. ? Où prendrait-on l'argent ? Vous voyez, cela n'est pas si simple, puisqu'il s'agit d'un système de vases communicants. Le pays est dans une situation difficile, et je suis le premier à le regretter. Et encore, il était question de dix milliards d'euros d'économies, et maintenant, de trente milliards. Cela ne s'est jamais vu. Rappelons-nous déjà l'effet des malheureux dix milliards d'euros sous la présidence de François Hollande. Daniel, tu parlais de 4,2 millions d'euros d'économies. Sur un budget de Nevers, de 60 millions d'euros, il a fallu que je trouve 4,2 millions d'euros d'économies. Cela pour vous dire que, demain, la situation sera très compliquée pour nos collectivités. Et cela n'est pas fini.

M. le Président :

Bien, merci.

Nous recommençons avec Lionel.

M. Lécher :

J'ai dit que l'argent existait. Ensuite, vous avez déduit qu'il fallait le prendre aux riches. Aujourd'hui – cela était indiqué dans le rapport que Daniel a présenté, et Michel l'a rappelé – nous remboursions aux banques 4,7 millions d'euros d'intérêts. Est-il normal que les collectivités empruntent sur les marchés ? Est-il normal que nous remboursions des intérêts alors que nous servons l'intérêt collectif ? Telle est la véritable problématique. Nous parlons d'économies d'un montant de 4,2 millions d'euros ; il s'agit ici d'un montant de 4,7 millions d'euros rien qu'en intérêts. Mais toutes les collectivités sont soumises aux mêmes contraintes, et je trouve complètement aberrant que nous remboursions des intérêts sur l'investissement collectif.

M. le Président :

Parfait, merci.

Quelques éléments de réflexion, parce que plusieurs sujets ont été posés comme étant des réalités qui n'en sont pas. A la question selon laquelle certains voudraient remettre en cause les départements, je ne vois pas à qui il est fait allusion aujourd'hui dans le débat public. Les sujets discutés au travers du rapport Woerth portent plutôt sur des questions électorales, le gouvernement ayant rappelé à plusieurs reprises qu'il ne souhaitait pas toucher aux départements. La rumeur publique parle plutôt d'un déshabillage, ou d'un reformatage des régions que d'une remise en cause du département. Cela prouve évidemment tout l'intérêt de notre action, ou en tout cas sa reconnaissance par l'ensemble de nos partenaires.

Ensuite, quelques approximations, me semble-t-il, puisque j'ai bien retrouvé les expressions de la Nièvre Ensemble : à un moment, il ne fallait pas demander d'aide à l'État, et aujourd'hui cela n'était plus remis en cause, la formule étant « *Aide-toi, et l'État t'aidera* ». Ensuite, Imagine la Nièvre n'est pas remis en cause, mais là encore, vous avez des postes d'économies, et nous pouvons nous passer d'Imagine la Nièvre. En fonction de la session et du temps qu'il fait, les positions varient.

Sur la question des moyens attribués à l'État, je rappelle que le débat d'aujourd'hui – je ne sais pas si vous l'avez dans votre radar – porte sur les 2,6 milliards d'euros levés par la CNSA (Caisse Nationale des Solidarités et de l'Autonomie) pour financer des politiques qui sont du ressort et de la compétence, pour le coup expresse, des conseils départementaux. Je vous interroge, vous devez l'avoir en tête, puisque vous êtes semble-t-il très au fait de l'économie de notre pays : quelle est la part de ces 2,6 milliards d'euros réservée aux départements, Monsieur Suet ? Vous avez bien sûr ce chiffre en tête.

Monsieur Suet répond hors micro.

M. le Président :

Voilà. Il est donc difficile de faire de la perspective ou de la prospective sans disposer de ces éléments, et sans mesurer avec nous que les 150 millions d'euros – puisque telle est bien la somme dont il s'agit – qui sont reversés aux départements, et non à la Nièvre, puisque nous sommes déjà compensés à plus de 42 % - là encore il faut le savoir – et que l'on y réserve 15 millions d'euros pour Paris et les Hauts-de-Seine. Pour ma part, je trouve que l'État est défaillant sur de tels sujets, alors que nos besoins sont au rendez-vous. Ce sont là les combats politiques que nous menons, et je ne connais pas de combat politique gagné s'il n'a pas été mené. Je pense donc que notre mission est bien celle-là, et consiste à lutter contre un État qui, pour le coup, ne reconnaît pas la réalité de ces sujets.

Concernant la bombe démographique, nous entendons parler de « geste » de la part de l'État pour 2024, et pour des départements compensés à moins de 42 % aujourd'hui dans les départements les plus riches de notre pays. Vous savez que son budget permet au département des Hauts-de-Seine d'acheter pour plus de 30 millions d'euros une scène mobile sans la moindre subvention. Il y a ainsi un moment où il faut remettre la mairie au milieu du village.

Quant à la question de la dette, objet d'un débat qui empoisonne l'existence de tout le monde depuis trente ans, et même quarante ans aujourd'hui, là encore, nous pouvons nous en tenir à des chiffres bruts qui ne sont pas liés les uns aux autres. Mais nous devons prendre en considération l'épargne des Français, qui est l'épargne la plus importante aujourd'hui en Europe – ou au monde, j'ai un doute, mais qu'elle soit la plus importante en Europe, cela est sûr –, et nous devons prendre aussi en considération le patrimoine, comme nous pourrions également le faire pour les départements – parce qu'il y a un patrimoine naturellement attaché au circuit de Nevers-Magny-Cours, qui constitue une assurance vie, une garantie par rapport à la pérennité des finances de ce département et à notre capacité à emprunter sur les marchés, ce que, comme Lionel Lécher, je regrette. Il ne faut donc pas crier au loup quand il n'y a pas de raison de le faire. Le loup, il vaut mieux le combattre aujourd'hui.

Et puis, oui, bien sûr, il faut que nous fassions plus, parce que la comparaison de strate, cela a été dit, n'a aucun sens, sauf à penser que le Conseil départemental serait capable de régler la vie des gens du berceau jusqu'à la tombe, ce qui n'est évidemment pas une réalité. Nous sommes le premier département en France pour ce qui est de la proportion d'habitants âgés de plus de soixante-cinq ans. Vous me direz qu'à soixante-cinq ans, on n'est pas vieux, et je vous donnerai raison. Mais à cet âge, on tend tout de même plutôt à être un peu plus vieux dans les années suivantes que plus jeune, malheureusement. La Nièvre est aussi l'un des départements où il y a le plus de placements d'enfants qui nous viennent d'autres départements (nous en comptons le double par rapport à d'autres départements). Ce sont là les indicateurs qu'il faut prendre en considération ; je l'ai rappelé dans le propos introductif. 10 % de nos

jeunes n'accèdent pas à des études supérieures. Voilà des indicateurs qui ont du sens, et qui justifient la mobilisation de l'argent public et notre besoin d'aller chercher des compléments de financement ailleurs, ce qui a été fait de tout temps, par tous les exécutifs, dans ce département, dans cette région, en Côte-d'Or, dans nos communes et dans nos villes. Je n'ai pas vu de commune dans ce département, peut-être à l'exception de La Machine, et cela a été salué tout à l'heure, qui ait baissé l'augmentation des bases. Cela veut dire qu'aucun d'entre nous n'a contribué – ce qui aurait répondu à une mission qui nous aurait été confiée par je ne sais qui – à réduire le déficit public de l'État en ne prélevant pas plus d'argent public que nécessaire.

Ensuite, qui fait les efforts ? Il est évident que ce sont les conseils départementaux qui font des efforts. Vous vous souvenez, même si vous n'étiez pas sur ces bancs à l'époque, du contrat de Cahors, dont nous pourrions parler, et qui a encadré les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales, dont celles du Conseil départemental de la Nièvre. Daniel Barbier l'a rappelé tout à l'heure, des économies de 4 millions d'euros ont été réalisées l'année dernière : cela montre que nous n'avons pas attendu d'être dans le rouge pour engager ce travail, qui est un travail compliqué, complexe. 4,3 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement dans le budget 2024 ; ce sont là encore des éléments extrêmement puissants. Aussi, faire ce procès, qui n'est finalement destiné qu'à la galerie, d'une équipe départementale qui ne gèrerait pas, et n'aurait pas pris la mesure des choses, n'est pas sérieux – pardonnez-moi de le dire ainsi.

Ayant commencé notre plan d'économie dès l'année dernière, nous avons été le premier des départements de France – et nous accueillons quinze collègues dans les jours qui viennent, précisément pour en parler et produire un document d'interpellation – à alerter sur cette situation, et nous continuerons à le faire. Au titre de l'A77, nous avons sorti les 2 millions d'euros que l'on nous a demandé de sortir, et dans le même temps, nous avons demandé de la compensation pour des projets nivernais ; je pense à la Maison médicale de Decize, au Centre des Expositions de Nevers, au financement du collège de Château-Chinon... Nous aurons en effet le seul collège à être subventionné en 2024 au titre du Fonds vert par la préfecture de région. Les autres collèges des autres départements ne le seront pas, et nous avons obtenu cela parce que nous sommes allés chercher ces moyens supplémentaires. Le projet que nous avons déposé auprès de l'Union européenne au titre du projet Territoires zéro chômeur de longue durée représente un montant de 10 millions d'euros à se partager entre les cinq ou six (je n'ai plus le chiffre précis en tête) pays qui ont contribué avec nous. Je pense à la réussite de la fibre : nous sommes aujourd'hui le premier département fibré en Bourgogne-Franche-Comté, nous avons tenu cet investissement industriel. Alors ne nous faites pas le procès de manquer de sérieux. Franchement, nous pouvons débattre, et je n'ai rien contre cela, mais gardons au moins une constance dans les positions qui sont les nôtres d'une session à l'autre, et puis reconnaissons ensemble, comme le font toutes les autres oppositions de France et de Navarre, comme le font tous les exécutifs, que l'on n'a

jamais connu une situation aussi difficile pour les conseils départementaux.

Ensuite, le Fonds de sauvegarde, pour mémoire, ce ne sont pas dix, mais quinze départements qui sont concernés. La question de savoir si ce fonds de réserve sera abondé fait l'objet d'interrogations. Nous ne le savons pas. Il mérite de l'être, et c'est une demande récurrente des départements de France auprès des services de Matignon.

Et puis, je rappelle encore une fois, puisque nous revenons régulièrement à cette question de la fiscalité, que le Conseil départemental ne lève plus l'impôt. Le Conseil départemental ne lève plus l'impôt. Le Conseil départemental ne lève plus l'impôt. Je le répète trois fois pour que ce soit clair entre nous et que l'on n'ait pas de doutes à ce sujet.

Je le dis de façon tout à fait apaisée. La colère n'est pas à l'endroit de l'opposition, mais à l'endroit d'un État qui pour le coup nous envoie dans le mur en klaxonnant. En effet, les recettes, nous savons où elles sont. Je vous donnais tout à l'heure l'exemple de la Caisse nationale des solidarités et de l'autonomie, qui est un scandale absolu. Je vous redis les chiffres : 2,6 milliards d'euros d'un côté, ponctionnés via la contribution sociale généralisée, donc sur tout le monde, et 150 millions d'euros pour les départements. Or, notre métier est précisément de gérer. Que faisons-nous ? Que répondons-nous à cela ? Nous savons qu'il n'y a plus aujourd'hui de modèle de financement pour la rénovation des EHPAD. Nous allons y arriver à Saint-Pierre-le-Moûtier, à Corbigny, parce que nous aurons slalomé entre les difficultés, et que nous aurons mené un travail de fond. Mais aujourd'hui, dans notre pays, on ne sait plus permettre la reconstruction d'une maison de retraite. Cela serait possible : 2,6 milliards d'euros répartis entre les départements représentent les 4 ou 5 millions d'euros auxquels Patrice Joly faisait référence tout à l'heure, et qui apporteraient le bol d'air nécessaire.

Nous sommes dans cette situation, que nous soyons dans l'opposition ou dans la majorité, c'est une réalité. Et il ne faut pas dénier la réalité. Je ne crois pas qu'il soit bien d'être dans le déni.

Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Oui, merci Monsieur le Président. Chers collègues, à ce stade du débat, et à quelques minutes du vote du budget, qui est un vote important, et j'essaie de résumer ou de comprendre les principaux arguments et positionnements de l'opposition.

Vous pointez la situation financière compliquée. L'analyse de Michel est toujours pertinente, fondée, mais je pense que tout le monde avait bien compris la situation, et que nous en avons pleinement conscience. Daniel et Joëlle ont montré à quel point les compensations de l'État n'étaient pas au rendez-vous. Ce qui n'est pas au rendez-vous, en contrepartie, ce sont les solutions que vous pourriez apporter pour répondre à ces difficultés financières. À part imaginer de ne pas imaginer la Nièvre et d'enlever

quelques panneaux qui vous semblent trop coûteux, il m'a semblé que les réponses apportées à cette situation financière n'étaient pas à la hauteur.

Ensuite, vous nous proposez une analyse en nous comparant à des strates. Effectivement, Fabien a bien détaillé la particularité du département, par rapport à sa population, par rapport aux enjeux du vieillissement, à la protection de l'enfance, et j'ajouterai, puisque vous avez évoqué la question des collèges, par rapport à ses collèges. Nous avons fait le choix de maintenir un aménagement du territoire fort, d'avoir trente collèges sur tout le département, et cela génère certes des besoins en investissement, mais aussi un effort, que nous menons, de soutien au fonctionnement de ces établissements. Et j'aimerais bien que l'on compare aussi en termes de strate l'effort que notre Département consent pour assurer le fonctionnement de ces collèges, pour financer les projets pédagogiques, pour être aux côtés de tous les établissements dans leurs difficultés, notamment par rapport aux frais de chauffage. Cette analyse, deuxième élément de vos propositions, me semble donc assez hors sol.

Et puis, vous avez par rapport à l'État un discours terriblement fataliste, selon lequel il ne faudrait rien en attendre. Nous sommes quant à nous dans une posture combative pour aller chercher des financements, pour dénoncer les coupes claires dans le fonds vert, et nous avons monté des dossiers. Il y a le collège de Château-Chinon, mais aussi les cours oasis : nous sommes allés chercher ces financements du Fonds vert en faveur de nos investissements, qui sont innovants et audacieux, puisque nos projets sont retenus. Seulement, nous aurons beau mener les plus beaux projets du monde, si l'État choisit de se désinvestir massivement de la transition écologique quand il fait des coupes drastiques dans le Fonds vert, et bien, je crois qu'il nous faut aussi adopter une posture combative, et non pas fataliste, pour aller chercher ces financements et rappeler à l'État ses responsabilités.

Pour le reste, j'ai entendu aussi des propos que je pourrais qualifier de caricaturaux, approximatifs et anecdotiques. Caricaturaux, parce qu'une nouvelle fois, vous faites le traditionnel débat droite-gauche. Vous êtes attachés aux chiffres, à une gestion comptable rigoureuse, quand nous serions dans le rêve, la projection, les aspects éthérés... Pourtant, je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Je crois qu'au contraire, nous avons une analyse très fine du budget. Et ensuite, ce budget servira à mener des projets, à construire des choses pour ce territoire et ses habitants. Mais dans vos propos, je n'ai pas entendu le moindre projet. Or, tout de même, nous sommes élus et nous faisons de la politique pour faire des choses au service des habitants de ce territoire. Et je n'ai pas entendu le moindre projet de votre part exprimant ce que vous aimeriez faire pour ce territoire et pour ses habitants.

Monsieur Gauthier, vous avez parfois un côté délicieusement *vintage*. Ce retour aux années 80 et au discours selon lequel les impôts font fuir les grandes fortunes, attention, l'ISF a été supprimé, les chars russes à Paris ! Avons-nous constaté, avec la suppression de l'ISF, un retour massif des fortunes en France ? Cette politique a-t-elle été suivie d'effets ? Je crois que c'est là, malheureusement, un épouvantail que l'on brandit, et je suis

d'accord avec mon collègue Lionel Lécher, il existe aujourd'hui un état d'inégalité dans notre société qui est absolument insupportable, avec des fortunes de plus en plus importantes, et des besoins, notamment sociaux, des besoins pour les personnes âgées, pour les jeunes, qui sont colossaux. À un moment donné, nous sommes aussi là pour porter un discours politique et pour dire que cette richesse doit être mieux répartie.

Approximatif : je voudrais revenir sur ce que vous avez dit, et qui m'a choqué, sur le train de vie du département. Vous avez lâché cet élément de façon peut-être un peu démagogique, mais de quoi parlez-vous ? Il n'y a pas de train de vie dispendieux du département. Il me semble donc que ces propos sont dangereux et approximatifs.

Et un peu anecdotique : il est vrai que vous avez passé beaucoup de temps à parler de restauration collective, et malheureusement, il ne s'agissait pas de celle des collègues.

M. le Président :

Très bien, merci.

Jean-Luc Gauthier, forcément.

M. Gauthier :

Oui, le débat et les critiques appellent des réponses, quel que soit l'endroit où l'on se trouve.

J'ai oublié, tout à l'heure, de compléter les propos de notre collègue Patrice Joly, sur Petites villes de demain, et tous ces trains annoncés à grand renfort de publicités. Je partage votre analyse, selon laquelle cela ne nous apporte pas grand-chose, à nous, collectivité. À une nuance près, néanmoins, celle que Petites villes de demain nous a permis d'accéder à une ingénierie financée à 75 % par l'État, et pour les collectivités qui avaient les moyens financiers d'enclencher les travaux, ceux-ci ont été accélérés, ce qui a tout de même dopé l'économie. Je voulais le préciser, car tout n'a pas été négatif, quand bien même cela ne nous a pas rapporté d'euros sonnants et trébuchants pour que les coûts de réalisation soient moins élevés.

Par ailleurs, la caricature est un trait largement partagé, et l'interprétation, aussi. Je tâcherai de vous le démontrer. Quand vous dites, Monsieur le Président, que nous changeons de discours en fonction des sessions : non. Les informations que nous vous avons soufflées à l'oreille ont été mal interprétées. Jamais – je dis bien jamais – nous ne vous avons reproché d'engager ce dialogue citoyen avec la population. Je vous mets au défi de trouver un mot de ce reproche. Nous engageons nous-mêmes ce dialogue dans les collectivités dont nous avons la charge, mais nous ne le faisons pas avec les moyens que vous avez utilisés. C'est là tout ce que nous disons.

J'ai pris la comparaison avec ce qu'avait fait Patrice Joly, et je lui en rends hommage un peu tardivement, ce dont je vous prie de m'excuser. Quand on a raison trop tôt, on a tort, vous le savez bien. Voilà une

dizaine d'années, ce travail avait déjà été initié avec d'autres méthodes, beaucoup moins coûteuses pour notre collectivité. Tel est mon propos. Nous aurions pu faire d'autres choix. Nous avons les moyens humains de le faire avec nos agents, avec celles et ceux qui sont sur le territoire – je pense notamment aux acteurs des centres socioculturels qui connaissent bien la population, qui sont là aussi pour nous accompagner dans de telles démarches, et qui répondent toujours présents quand nous avons des projets avec eux.

Pour ce qui est du « *Aide-toi, l'État t'aidera* », je ne change pas. Quand je vous dis que chacun doit prendre sa part, cela veut dire que nous aussi, nous devons prendre notre part et ne pas tout attendre de l'État. Il est tout de même savoureux de vous entendre, Monsieur le Président, remettre en cause le pacte de Cahors, qui s'il n'avait certes pas été signé par votre prédécesseur, ce dernier avait néanmoins tenté de le suivre plus ou moins, ce qui avait permis de constituer un certain nombre de réserves, que vous flambez, que vous croquez aujourd'hui.

Vous dites que nos interventions ne sont pas cohérentes, qu'elles manquent d'intelligence et de réflexion : cela, nous le savons. Nous nous efforçons toutefois d'y travailler. Mais il est savoureux de vous entendre bomber le torse pour dire : « *La fibre, c'est nous !* ». Mais enfin, il ne faut tout de même pas exagérer. Franchement, voulez-vous que nous refassions l'histoire, avec l'arrivée de SFR, et que nous racontions combien vous avez combattu cette initiative, dont vous vous réjouissez aujourd'hui ? Vous vous en réjouissez, cela est très bien, mais rendons à César ce qui appartient à César. Il faut quand même être raisonnable.

Et puis, toujours aussi, vous me dites, cher Wilfrid, que je suis très *vintage*. J'aime bien les années 80 ! Vous ne les aimez pas, vous ? Il est savoureux, quoi qu'il en soit, que vous nous parliez du retour de l'impôt sur la fortune. Qui l'avait imaginé ? À quelle époque ?

Patrice Joly intervient hors micro.

M. Gauthier :

Non. Je dis que j'aime bien les années 80. C'était la période où j'avais 18 ans. La liberté, l'autonomie. Mais j'aime bien ce que je vis aujourd'hui, rassurez-vous.

Vous nous dites toujours que nous n'émettons pas de propositions, etc. Là encore, nous sommes en responsabilité, les uns et les autres, de l'opposition, dans nos collectivités. Nous faisons face à nos responsabilités, et nous aussi, nous allons chercher des subventions pour monter nos projets. Il ne s'agit pas de vous critiquer sur ce point. Simplement, nous n'avons pas la même approche, nous ne dépensons pas plus que ce que nous sommes certains de gagner. C'est là ce qui nous différencie. Nous sommes irréconciliables à ce sujet, et cela n'est pas grave, car il faut bien qu'il y ait quelques différences.

Et puis, je me souviens qu'à une époque où Patrice Joly était Président de cette assemblée, je crois – non, n'allez pas imaginer qu'il est mon modèle – un bilan de la Chambre régionale des comptes s'inquiétait déjà de la dérive de gestion de la collectivité. Il y était écrit ceci que le département est à la tête d'un patrimoine si conséquent – cela devait être rédigé à peu près dans les termes suivants, que nous pourrions retrouver, sans y perdre beaucoup de temps – qu'il ignorait lui-même ce dont il disposait. Il y a sur ce département des maisons qui lui appartiennent et sont abandonnées, parce que l'histoire est passée par là. Peut-être pourrions-nous nous en séparer. Leur rachat pour quelques milliers d'euros pourrait intéresser des gens. Cela ne pèserait plus sur notre patrimoine, que d'ailleurs nous méprisons – le terme mépris est peut-être trop fort ici, mais faisons-nous l'inventaire de tout ce dont nous disposons en réserve, et que nous pourrions peut-être réaliser ? En tout état de cause, vous vous inquiétez de savoir comment nous pourrions procéder à votre place. Je vous invite à voter pour nous au prochain renouvellement, ainsi vous le verrez.

M. le Président : Très bien, mais vous pouvez prendre le ton le plus assuré que vous voulez, et débiter des mensonges, cela ne pose pas de problème...

M. Gauthier : Je ne vous permets pas d'affirmer que j'énonce des mensonges, Monsieur le Président...

M. le Président : Si, si.

M. Gauthier : ... parce que, quand nous vous le disons, vous vous offusquez. Je veux bien rester correct, mais restez-le vous-même.

M. le Président : Écoutez, je ne vous ai pas donné la parole.

Je répète : sur la question du patrimoine, et il existe un service qui en porte le nom, puisqu'il s'appelle « service du patrimoine », l'assemblée départementale connaît évidemment l'intégralité de ses biens aujourd'hui. Cela est évident. Il ne faut pas dire des choses qui ne sont pas vraies.

Personne ne se souvient du fait que le rapport de la Chambre régionale des comptes a fait état de ces éléments. Nous le vérifierons.

Ensuite, sur un sujet majeur, et qui aurait mérité un débat démographique, celui du déploiement de la fibre dans ce département : oui, heureusement que l'équipe départementale et celle de Nièvre Numérique étaient au rendez-vous. Oui, je continue de dire que faire confiance à SFR pour boucler la couverture du territoire était une erreur. Oui, nous le constatons chaque jour. Oui, j'étais il y a une semaine avec le président du conseil départemental de Saône-et-Loire, qui n'est pas un

ami politique. Nous avons discuté ensemble de la manière dont l'AMEL (c'est-à-dire l'investissement privé pour déployer la fibre) était un échec dans notre pays. Oui, vous verrez que dans les prochaines années, et nous le voyons déjà aujourd'hui, les raccordements, les branchements effectués par SFR ne sont pas à la hauteur. Le réseau construit n'est pas robuste. Oui, cela est dénoncé aux plus hauts niveaux de l'État aujourd'hui. Oui, une plainte administrative a été déposée sur ce sujet. Et non, on ne peut pas dire que si nous n'avions pas été là, les réalisations auraient été de meilleure facture. Cela est faux. Nous avons précisément, en termes de recours sur la question du fibrage de notre département, le taux probablement le plus bas des territoires dans lesquels SFR a déployé son expertise, justement parce que, et certains d'entre vous peuvent en témoigner, nous avons dans cette même salle et depuis trois ans tiré les oreilles, et plus que cela, pour que le travail soit réalisé. Oui, aujourd'hui, certaines armoires sont vides. Oui, c'est un scandale national. Oui, complètement. Et, oui, je pense que dans notre département, paradoxalement, et contrairement à ce que les uns et les autres pensaient, nous nous en serons tirés de bien meilleure façon que dans d'autres territoires. Vous le verrez, ce sujet arrivera dans les mois qui viennent. Alors, oui, je revendique totalement le fait que nous avons assuré le déploiement de la fibre de bonne qualité dans notre territoire, et en tout cas, nous aurons fait moins pire que les autres.

Bien.

Encore ? Jean-Luc Gauthier, avec toujours cette logique du dernier mot.

M. Gauthier :

À chacun ses défauts, Monsieur le Président.

Je vous retourne l'analyse faite par Wilfrid Séjeau, selon laquelle nous retournons la situation. S'agissant de la fibre, je partage en partie l'inquiétude dont peut faire l'objet la qualité du déploiement du réseau. Souvenez-vous, ici, dans cette salle, je vous avais invités à prévoir des petites mains pour intervenir, parce que nous voyons bien comment les choses ont été faites. Je dis simplement qu'à l'époque, vous avez combattu l'arrivée de SFR parce qu'elle n'était pas dans votre logiciel. Cela est respectable.

M. Gauthier poursuit en réponse à une réaction hors micro.

M. Gauthier :

Mais si. Monsieur le Président, je me souviens très bien de vos propos : vous pensiez, que ce soit ou non à juste titre, qu'il revenait au service public de déployer un tel réseau. Vous aviez d'ailleurs un modèle, puisque votre plan était de dire que Nièvre Numérique avait déjà déployé, et qu'avec cela, il conviendrait de mettre le réseau sur le marché, auprès de fournisseurs qui nous verseraient des redevances...

Ne fronchez pas les sourcils, Monsieur le Président, parce que vous dites que je prononce des mensonges, mais je peux dire exactement la même chose de vous. Votre modèle n'était pas viable pour des raisons simples, qui sont qu'il était prévu que les communautés de communes, obligées d'emprunter pour payer leurs 20 % du déploiement, puissent ensuite toucher les redevances des opérateurs, afin que leurs charges s'en trouvent diminuées. Or, nous n'avons rien touché, et nous ne toucherons jamais rien. Le modèle que vous présentiez n'était pas meilleur, parce qu'il n'aurait pas permis que nous soyons fibrés aujourd'hui. Certes, ce n'est sans doute pas parfait, comme vous l'avez dit : nous pouvons nous rejoindre sur ce point. Nous avons peut-être fait un peu moins mal que les autres, mais vous octroyer seul cette réussite est un peu gonflé.

M. le Président :

Bien. Daniel Barbier. Puis je répondrai une dernière fois.

M. Barbier :

Juste un clin d'œil très amical sur le patrimoine. Je crois qu'avec Patrice Joly, cela fait déjà un certain nombre d'années que nous siégeons dans cette salle, et il y a effectivement fort longtemps que nous avons entrepris le toilettage. Cela était nécessaire. Je ne suis pas sûr que... cela a toujours été opportun de le faire.

Je prendrai l'exemple des gendarmeries. Il fut un temps, sous Marcel Charmant, qui était à l'époque Président, où nous nous sommes délestés d'un certain nombre de gendarmeries, qui avaient été achetées par la SIL, je crois, à l'époque. Quand l'on voit le modèle de financement des nouvelles gendarmeries, ou de celles qui sont rénovées, et les difficultés que nous rencontrons pour mobiliser des moyens nous permettant d'accompagner la mise aux normes, ou la construction des nouvelles casernes, cela interpelle. Mais ce toilettage, je dirai simplement à Jean-Luc qu'il y a longtemps qu'il est fait, et nous n'avons jamais fait fortune avec ce dont nous nous sommes séparés. Pour autant, il est clair que nous avons limité nos charges. C'est donc là un exercice permanent qui est réalisé. Je crois cependant qu'il n'y a aujourd'hui plus grand-chose dont nous séparer.

M. le Président :

Bien, merci, Daniel Barbier.

Je fais encore une mise au point sur la question de la fibre. Ce qui avait été défendu à l'époque par plusieurs d'entre nous revenait à considérer que les initiatives prises par les opérateurs privés, en l'occurrence SFR, n'étaient là que pour vitrifier le terrain, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de réelle envie de déployer un réseau. Et, de fait, c'est ce qu'il se passe dans tous les départements de France et de Navarre. Ainsi, en connaissance de cette situation, nous avons considéré que, oui, un investissement public aurait permis, ou permettrait de disposer d'un réseau qui soit solide et robuste sur l'ensemble du département. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et je le regrette.

Deuxièmement, concernant la redevance, cela était très clair, et des délibérations ont été adoptées de manière unanime à plusieurs reprises, puisqu'il s'agissait de répartir ces différentes redevances au sein du syndicat.

Troisièmement, sur la question du retour de moyens pour les communautés de communes, je vous confirme que pour un certain nombre d'entre elles, les retours sont en cours. Tel est le cas pour Bazois, Loire, Morvan. Nous parlons là de 160 000 euros, si ma mémoire est bonne ; nous avons vu cela il y a deux jours. Ces retours correspondent non pas à un partage de la redevance, puisque celle-ci est fléchée pour l'entretien du réseau, ce qui va de soi et a cours pour tous les réseaux de France et de Navarre, mais au fait que Nièvre Numérique n'a pas construit autant de prises qu'il l'avait programmé au départ puisque, pour des logiques propres au réseau, il était beaucoup plus intéressant que SFR les construise. Et de fait, parce que telle est la logique, et qu'il s'agit d'un syndicat qui fait du déploiement et pas de la polémique, nous redistribuons les moyens que les communautés de communes doivent percevoir au titre de ces prises non construites par la puissance publique, ce qui me semble, encore une fois, aller de soi.

J'espère que j'ai été clair dans cette explication.

Maintenant, une question fondamentale se pose s'il n'y a pas d'autres interventions.

Si, Patrice Joly. Allons-y.

M. Joly :

Juste deux remarques très rapides. Si la question de la gestion patrimoniale est compliquée, ou plutôt, était compliquée, car je ne sais plus où cela en est aujourd'hui, c'est que nous avons des services dans des locaux de l'État, et des services de l'État dans des locaux du département. Pendant toute la période où j'étais président du département, et notamment à l'occasion de l'arrivée de nouveaux préfets, je leur demandais que l'on arrive à dénouer cela pour tenter d'avoir une meilleure gestion patrimoniale. Eh bien, à chaque fois, je recevais une attention particulière des préfets, qui s'engageaient à ce que nous puissions avancer, et je dois dire qu'au bout de l'ensemble de mes mandats, je n'ai pas réussi à aboutir. Le véritable enjeu portait éventuellement sur ce point.

Deuxièmement, à propos de la fibre, je suis pour le marché, à condition que celui-ci puisse fonctionner. Mais, quand vous avez deux ou trois opérateurs et qu'il s'agit de construire une infrastructure, il n'y a pas de marché. Vouloir rentrer dans ces logiques d'investissement privé était donc n'importe quoi, puisque, ce à quoi nous avons à faire, en matière de réseau, par essence même, c'est à un investissement public. Qu'ensuite, les opérateurs qui apportent la fibre soient des opérateurs privés, pourquoi pas.

Je voudrais tout de même rappeler qu'ici, face à SFR et à son président qui était présent, je me souviens que, ici, par rapport à SFR, dans la salle,

des gens renonçaient à 23 000 prises, au motif qu'elles étaient les moins rentables. Cela signifiait qu'environ 40 000 Nivernais risquaient de ne pas être couverts par la fibre, ou de ne pas pouvoir s'y raccorder. Je me souviens aussi qu'à ce moment-là nous nous sommes battus pour que la totalité, ou du moins la quasi-totalité du territoire soit couverte. Les trois autres parlementaires du département étaient là, dont certains sont proches de vous : ils considéraient que nous méritions cette couverture partielle, et que les 40 000 Nivernais devaient se contenter de ce que nous pouvions leur apporter. Et franchement, il est heureux que nous n'ayons rien lâché.

M. le Président :

Merci de cette mise au point, Patrice Joly.

Nous en restons là des interventions ; je mettrai donc aux voix le budget 2024.

Qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

Merci. Le budget 2024 du Conseil départemental de la Nièvre est donc adopté.

Je vous propose que nous suspendions la séance, le temps de déjeuner tous ensemble.

Le rapport intitulé « BP 2024 » rapport général est adopté à la majorité par 20 votes pour et 14 votes contre

La séance est suspendue de 12 heures 48 à 14 heures 33.

RAPPORT N° 5 : BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCÈS AUX SOINS ET A LA SANTÉ

M. le Président :

Je vais essayer de vous présenter le plus précisément possible le rapport pour la santé.

Vous le savez, nous avons intitulé notre projet le projet Santé Nièvre, avec des priorités que j'ai rappelées ce matin et qui sont au nombre de quatre.

La première consiste à accompagner les étudiants en médecine, notamment au titre de leur exercice libéral. Grâce à ce soutien, 18 médecins généralistes se sont installés sur le département de la Nièvre depuis 2016. Il y a encore quelques jours, nous avons réuni à l'internat de Nevers, avec Philippe Cordier, les jeunes boursiers qui sont en train de poursuivre leurs études, et nous avons croisé leurs regards avec ceux des médecins d'ores et déjà installés. Cette réunion était extrêmement riche. Ils ont validé avec nous ce modèle d'accompagnement. La plupart

d'entre eux nous ont indiqué que ce n'était pas tant le montant de la bourse qui était important, mais leur volonté de rejoindre le territoire. On peut penser que d'ici 2030 – c'est demain – on aura un certain nombre d'installations, probablement au niveau de celles qu'on a connues depuis 2016, ce qui est une bonne nouvelle. Certains d'entre eux nous ont fait part de leur souhait de rejoindre les centres de santé départementaux. Dès l'année prochaine, l'une d'entre elles viendra se faire salariée sur Château-Chinon, où nous avons créé une antenne du centre de santé de Lormes, opérationnelle depuis quelques jours.

Le deuxième élément est le travail autour du salariat, qui n'avance pas aussi vite qu'on le souhaiterait, mais qui malgré tout connaît une dynamique assez soutenue, puisqu'en moins d'un an nous avons créé trois centres de santé (Nevers, Imphy, Lormes et son antenne de Château-Chinon).

Le troisième élément, qui est beaucoup plus original et, on l'espère, tout aussi efficace, est le travail que nous menons avec l'Agence régionale de la Santé et avec l'association Médecins solidaires et l'association Bouge ton coq, que connaît bien Jean-Paul Fallet (nous travaillons aussi sur la création d'épicerie citoyennes). Le principe est assez simple : plusieurs milliers de médecins généralistes en France ne font que des remplacements, et le principe est de demander peu à beaucoup plutôt que de demander beaucoup à peu. Aujourd'hui, deux centres de santé solidaires tournent dans la Creuse. Nous aurons un programme d'ouverture d'un de ces centres probablement à l'été prochain, si l'on tient le bon calendrier, ce qui portera à quatre le nombre de centres de santé départementaux.

La quatrième priorité (qui n'est pas indiquée dans le rapport) a été construite en complicité avec les deux pays, sur la base de crédits départementaux. C'est la bonification des indemnités pour les internes qui viennent poursuivre leurs études dans le département. L'indemnité qui est fixée pour l'ensemble des étudiants de l'université de Bourgogne permet de vivre à peu près correctement quand on habite Dijon ou un grand centre urbain. En revanche, quand on se déporte dans des territoires ruraux, évidemment les frais ne sont pas les mêmes. Avec cet outil supplémentaire, il me semble que nous sommes armés pour relever le défi des déserts médicaux.

Nous pouvons ajouter, dans ce rapport, le fait qu'il existe aujourd'hui une Direction dédiée, puisque nous avons créé une Direction de la Santé, qu'anime Jacky Dupuy, pour l'anticipation et l'accompagnement des projets d'installation en médecine générale. Ce travail est mené en partenariat avec les deux pays, avec l'agglomération de Nevers et avec l'ARS. Au lieu d'être sur des logiques du chacun pour soi ou d'un territoire contre un autre (la santé ne connaît pas de frontières), c'est bien un groupe technique qui se réunit tous les quinze jours et qui travaille sur ce sujet important. Cela permet d'avoir de premiers résultats et surtout d'éviter de se faire concurrence, ce qui n'aurait aucun sens, ce qui serait absurde. Le Conseil départemental pilote cette opération.

Bien sûr, les instances sont nombreuses à contribuer à l'animation régionale et départementale sur ces sujets de démocratie sanitaire. Je vous rappelle que dans la période du Covid, le Conseil départemental a mobilisé des équipes pour assurer de la vaccination, avec la complicité des sapeurs-pompiers à domicile quand il le fallait.

Enfin, nous siégeons à la communauté territoriale de santé Nevers Sud Nivernais, la seule communauté territoriale qui existe aujourd'hui et qui est un outil de coordination tout à fait intéressant. Son président nous disait il y a encore quelques jours qu'il y aurait probablement un travail à mener sur l'addition des projets de santé. Aujourd'hui il existe des projets de santé par territoire : sur l'agglomération de Nevers, sur les pays Nivernais Morvan et Nevers Val de Loire avec les contrats locaux de santé, la CPTS, un programme régional de santé (que nous avons unanimement rejeté quand il nous a été présenté, avec des délais extrêmement courts de lecture pour un document qui comprenait plus de 800 pages), la proposition du DG de l'ARS de construire un plan particulier pour la Nièvre... De ce point de vue, la position du docteur Bouillot, président de la CPTS, et la position des équipes du Premier ministre convergent, en se disant qu'il y aurait probablement à mener une sorte de rationalisation de ces programmes et de ces projets, qui la plupart du temps se réduisent à la création de commissions, de sous-commissions et de sous-sous-commissions ayant en charge d'examiner le travail des commissions susnommées ; ce n'était pas forcément ce qu'il y avait de plus performant. Nous allons essayer de travailler à rationaliser ces éléments, et j'espère qu'on pourra vous présenter une stratégie encore plus partagée à la session du mois de juin prochain.

Même si les crédits sont pas identifiés dans le rapport que je vous présente aujourd'hui, une question se pose concernant le Service départemental d'incendie et de secours, car les chiffres sont les mêmes partout en France : 80 % des interventions des sapeurs-pompiers sont du secours à personne. C'est donc une contribution à la prise en charge de la santé des Nivernaises et des Nivernais. C'est le signe de la cohérence que nous portons avec l'équipe majoritaire sur le fait que agir pour la santé spécifiquement ne peut pas exclure l'accompagnement complémentaire des équipes de sapeurs-pompiers, que ce soit en matière de véhicule d'urgence ou de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels.

Aujourd'hui, même si les choses bougent chaque jour, les centres de santé départementaux comptent six médecins généralistes, trois sages-femmes (étant entendu que les sages-femmes réalisent plus de 80 % des actes d'un gynécologue, donc c'est un vrai outil d'accompagnement des femmes dans notre département), une infirmière en pratique avancée, un orthophoniste, un psychologue, une psychomotricienne, un cardiologue, un assistant en cardiologie et, depuis quelques jours (merci, Patrice Joly, d'être intervenu en ce sens), un gynécologue, le docteur Scherrer, qui exerçait à Decize.

C'est un combat que nous partageons avec les élus de Nevers, l'hôpital et le groupement hospitalier de territoire, selon les dernières communications des administrateurs provisoires, avec qui nous

entretenons un dialogue direct et permanent, et je suis très heureux de la manière dont ils ont pris en main leur administration provisoire. Ils connaissent des difficultés puisque, théoriquement, d'après les chiffres dont on dispose, le GHT et l'hôpital de Nevers sont à la recherche de 50 professionnels paramédicaux, 59 médecins et 70 infirmiers, alors qu'il y a eu, ces derniers temps, un certain nombre de recrutements, notamment pour le personnel infirmier et pour les sages-femmes (vous vous souvenez que la maternité de Nevers avait dû suspendre son activité l'été dernier).

Sur la question des bourses, nous accompagnons des étudiants en médecine, en ergothérapie, en kinésithérapie, en chirurgie dentaire, dans les études de sage-femme, en pharmacie, en psychomotricité, en orthophonie et en soins infirmiers. Elles s'élèvent à 500 euros par mois. Les récipiendaires prennent l'engagement d'exercer dans le département à l'issue de leurs études. Pour donner des chiffres d'actualité, nous accompagnons 66 étudiants. Le *Journal des Départements* fait un dossier spécial sur l'accès aux soins, et vous verrez que des personnes un peu éclairées de tout horizon politique se rassemblent pour dire que c'est bien une stratégie tous azimuts qui est la bonne stratégie, c'est-à-dire qu'il ne faut pas uniquement faire les bourses, faire uniquement le salariat, faire uniquement la médecine solidaire : c'est bien le package d'ensemble qui doit nous permettre et qui permet d'avancer aujourd'hui.

Sur les 18 médecins qui se sont installés, 13 d'entre eux se sont installés en exercice libéral et 2 en praticiens hospitaliers au centre hospitalier de l'agglomération de Nevers. J'ai omis de préciser que la stratégie de recrutement pour les médecins salariés est une stratégie que nous avons souhaitée d'ouverture, c'est-à-dire que l'on propose à la fois des contrats 100 % salarié, des contrats en exercice mixte (libéral/salarié), des contrats en exercice hospitalier et salarié, et on est en train de discuter avec le centre hospitalier pour (via rémunération) permettre l'exercice de praticiens hospitaliers et de médecins libéraux. Il s'agit bien de travailler pour la cause commune. Nous avons recruté un médecin au sein du Conseil départemental ; il faut toujours rappeler qu'il y a des médecins parmi nos équipes. Un autre est en procédure d'autorisation d'exercice et passe un diplôme universitaire dans ce cadre-là. On peut aussi dire que nous suivons ce futur médecin depuis plusieurs mois et que nous avons anticipé les annonces du Président de la République sur ce sujet. Nous avons saisi l'un des nombreux ministres de la Santé (je ne sais plus lequel parce qu'ils changent tous les quatre matins), pour attirer l'attention sur cette difficulté à faire atterrir en France les médecins qui ont obtenu un diplôme à l'étranger, avec une procédure qui est digne du parcours du combattant. Nous pensons avoir contribué à faire en sorte que cette annonce était de bon aloi par rapport à la crise que nous vivons. Enfin, un médecin s'est installé dans le département et l'a quitté à la fin de son engagement ; il a respecté le contrat qu'il avait signé.

Le budget pour les bourses s'élève pour 2024 à 330 000 euros. Ce n'est pas rien. Je vous rappelle qu'à ce titre nous sommes en discussion serrée avec l'Agence régionale de la Santé et avec le ministre de la Santé sur la prise en charge par l'État de tout ou partie de ces bourses, considérant que

ce n'est pas le métier du Conseil départemental. Je pense que l'actualité récente crée des ouvertures pour une prise en charge au moins partielle de ces montants. Cela revient au propos introductif que j'ai pu tenir sur la nécessité de faire appel à l'État sur chacun des dossiers qui nous concernent.

Nous avons expérimenté aussi, dans le cadre de la stratégie de prévention de la lutte contre la pauvreté (qui s'appelle désormais « le pacte des solidarités », puisqu'on change les coquilles tous les quatre matins sous ce gouvernement), des consultations de médecine générale pour des publics qui sont en insertion. Cela permet de faire le lien avec le projet Territoire zéro chômeur de longue durée. Nous mesurons, avec les 200 salariés qui existent aujourd'hui, que nombreux d'entre eux n'ont pas de médecin traitant et sont surtout privés de soins depuis de longues années.

La prévention demeure une priorité, qui est affichée par le gouvernement et que nous partageons totalement ; c'est l'un des métiers classiques du Département. Nous participons à la Semaine européenne de la vaccination ; nous avons concouru au déploiement de la couverture vaccinale contre la grippe en particulier ; nous participons au service sanitaire pour les étudiants infirmiers, avec l'IFSI ; à la campagne Mois sans tabac ; à la sensibilisation des agents de la Maison départementale de l'enfance et de la famille aux effets des perturbateurs endocriniens (un véritable sujet) ; à Octobre rose (nous avons une pensée pour Florence qui déploie des tonnes d'énergie pour faire vivre ce moment si particulier pendant l'année) ; aux questions de l'équilibre alimentaire (rejoignant des préoccupations que porte Wilfrid, qui nous en parlera tout à l'heure concernant l'alimentation dans les collèges).

Un élément n'a pas donné, dans la Nièvre comme ailleurs, malheureusement, suffisamment de résultats escomptés : c'est la campagne de vaccination contre le papillomavirus au sein des collèges. 415 collégiens ont reçu leur première dose. On poursuivra l'action en 2024 pour la deuxième, et à la rentrée scolaire de l'an prochain. Si vous avez la capacité dans vos territoires de faire passer ce message, c'est véritablement un sujet majeur de notre société. Une fois vacciné(e) avec deux doses, on n'y revient plus tout au long de sa vie ; clairement, ce vaccin sauve des vies.

La tuberculose est un sujet que je connais bien et qui a connu une recrudescence il y a quelques années dans notre département. C'est un sujet de vigilance.

Voilà ce que je pouvais indiquer pour la médecine préventive et les éléments budgétaires. Dans le prochain rapport, nous allons revenir sur le budget du centre de santé départemental.

Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Avant que l'on n'entame les rapports sur la solidarité, je voudrais faire une petite mise au point sur notre non-participation à la commission Solidarité. Nous avons appris que cette commission n'avait pas pu se

tenir parce que nous étions absents. Je souhaitais dire qu'il n'y avait aucune stratégie de notre groupe : les circonstances ont fait qu'avec le changement d'horaire, les uns et les autres avaient des engagements pour le lundi matin, et finalement nous n'avons pas pu être présents à cette commission. Nous présentons nos excuses auprès des collègues qui se sont présentés à l'heure pour cette commission. Nous espérons que les choses reviendront, avec des horaires qui conviennent au plus grand nombre.

M. le Président :

La politique comme on l'aime. Merci de cette précision, Pascale.

Sur le rapport en tant que tel, y a-t-il des demandes de prise de parole ou des interventions complémentaires ? Je n'en vois pas.

Je demande à Maryse Augendre l'avis de la commission.

Mme Augendre :

Je suis un peu déroutée, nous avons été très surpris, nous n'avons pas fonctionné en commission. Nous assurons à tout le monde que nous avons quand même bien travaillé avec les services, puisque ceux qui étaient là ont choisi de travailler, mais ce n'était pas une commission en tant que telle, d'autant que nous n'étions que cinq sur onze personnes.

M. le Président :

Merci beaucoup, Maryse. Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé » est adopté à l'unanimité, par 34 votes pour.

RAPPORT N° 6 :

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

M. le Président :

Dans le budget du centre départemental de santé, les dépenses en fonctionnement s'élèvent à 1,949 million d'euros, pour Lormes, Nevers, Imphy et son antenne à Château-Chinon.

J'ai rappelé la liste des professionnels qui participent, et nous avons plusieurs contacts pour venir les renforcer.

Point majeur pour nous, nos équipes participent à la permanence des soins ambulatoires. C'était un engagement que nous avons pris avec le président du Conseil de l'Ordre.

Sur le nombre de patients concernés, on voit bien tout l'intérêt de ces centres de santé, puisqu'en 2023 il y avait 3 769 patients qui ont déclaré que les centres de santé étaient leur médecin traitant et que nous sommes

aujourd'hui sur une file active, qui par définition augmente et va continuer d'augmenter, de 4 885 personnes. Cela commence à faire une belle clientèle, pour un nombre total de 19 372 consultations depuis l'ouverture, depuis moins d'un an.

La masse salariale s'élève à 1,580 million d'euros, en anticipant éventuellement des recrutements sur l'année 2024. La base de calcul est de 0,20 ETP à l'antenne de Château-Chinon ; nous sommes sûrs de ce recrutement, avec une prise de fonction début avril. Nous comptons un mi-temps pour le centre de santé de Nevers, pour lequel le contact est pris. Nous comptons 0,7 ETP de médecin généraliste pour le centre de santé de Lormes, et le contrat a pu être signé.

Le personnel administratif comprend une coordinatrice sur l'ensemble du dispositif et quatre secrétaires médicales. On connaît de plus en plus la place que prennent les secrétaires médicales dans l'agenda des professionnels de santé, elles sont très importantes.

En matière d'investissements, nous sommes à 80 000 euros (table d'examen, électronique, équipements informatiques, mobilier de bureau et équipements paramédicaux). Sur le budget général, à ce titre nous contribuerons à hauteur de 56 000 euros.

Pour les recettes, nous sommes sur un montant de 1,268 million d'euros, sur une année complète d'activité en 2024, au contraire de 2023 où nous étions sur une partie de l'année.

Je ne rentre pas dans les détails de la subvention Teulade.

Il s'agit d'attribuer, au titre du budget général, une contribution de 247 900 euros, c'est-à-dire 13 % à peu près du budget du centre de santé, contre 24 % l'an dernier. Plus on va avancer dans le temps, plus les actes vont arriver, notamment les actes de spécialistes, puisque nous avons pu en recruter quelques-uns, et plus cette contribution devra baisser. Dans les discussions avec l'État et l'ARS, l'un des éléments que nous avons mis dans le débat est la prise en charge de ce déficit naturel. Tous les centres de santé de France et de Navarre sont aujourd'hui déficitaires. Nous demandons donc que l'État prenne en considération ce modèle particulier.

Voilà pour le rapport sur le budget annexe du centre départemental de santé. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ô combien important ? Véronique.

Mme Khouri :

Merci, Monsieur le Président. D'abord, nous savons tous que l'accès à la santé est une préoccupation première pour tous les Français et surtout un sujet d'inquiétude pour les Nivernais. Ce désert médical pèse lourd et arrive à des situations de dégradation de santé ; je n'ai pas à détailler cela. Au passage, je précise que l'hôpital de Nevers travaille depuis quelques années sur l'ouverture, plutôt en filière, en coopération avec les professionnels de santé en libéral, pour bien travailler le parcours du patient. De nouveaux arrivants ne sont pas encore mis dans le bain de la

filière, et les médecins qui travaillent dans l'hôpital œuvrent pour cette coordination.

Notre groupe se félicite, car lors de la commission Solidarité nous avons appuyé les bourses à la santé, l'élargissement de leur nombre, que nous avons défendu aux autres professionnels de santé comme les paramédicaux de rééducation, les sages-femmes, les professionnels du milieu dentaire et les travailleurs médico-sociaux.

Je reviens aux centres de santé. Quand j'ai regardé le nombre de postes de médecins qui exercent dans ces centres de santé, je compte 3,7 ETP de médecine générale. C'est bien, je ne dis pas que c'est mauvais, mais nous sommes largement loin des 20 médecins qui étaient prévus pour les centres de santé en 2023. Il faut vraiment qu'on œuvre largement, parce que ce n'est pas assez. Nous savons bien que pour certains de ces médecins, c'était un changement de mode d'exercice : ils sont passés d'un temps plein en libéral à un mi-temps en libéral, mi-temps en centre de santé, ce qui n'apporte pas de plus-value ; c'est un déplacement de problème.

En regardant ce patchwork d'ETP (0,10, 0,12, 0,15...), je me pose la question de la pertinence du suivi. Quand on est à 10 % sur un poste, on règle le problème d'urgence à un instant T, mais on ne peut pas faire le suivi au long cours, parce que 10 % correspondent à très peu de temps. Tous métiers de santé confondus, dans ces centres de santé, en tenant compte des prévisions d'embauche pour 2024, nous sommes à 9,37 ETP. Or, il y a 4 postes de secrétariat et un poste de coordinatrice : 5 professionnels administratifs pour 9 professionnels de santé. Nous savons très bien que dans les hôpitaux, ce qui pèse lourd sur le budget de dépenses, ce sont les dépenses administratives, de l'ordre de 45 %. Nous faisons de même au Département. Il faudra peut-être réviser cela, parce que 4 secrétaires pour 9 professionnels de santé, c'est énorme.

Quand on regarde tous les professionnels dans ces centres de santé, avec les prévisions de 2024, il y a 13,37 ETP. Pourquoi presque 1,600 million d'euros ? Est-ce qu'on peut avoir par transparence la distribution de ce budget ? Comment sont-ils payés par catégorie professionnelle ? Je ne demande pas le détail de la paie de chaque médecin ou chaque professionnel. Où part 1,600 million d'euros pour 13 ETP ? Je ne parle pas des dépenses annexes, les charges...

M. le Président :

Il n'y a pas eu de transfert à ce jour de temps libéral sur du temps salarié. Pour la reprise des centres d'Imphy et de Nevers, on était sur du salariat et pas sur de l'exercice libéral. Les premiers recrutements qui ont été effectués sont ceux d'étudiants, une étudiante en particulier et un médecin qui avait cessé son activité depuis plusieurs années suite à une grave maladie. La projection qui est indiquée dans le rapport a vocation à être ajustée en cours d'année, mais à un moment donné il faut bien arrêter les chiffres. Nous sommes dans une logique d'accueil ; je sais que nous avons eu un contact l'hôpital de Nevers, qui n'a pas abouti à ce jour, mais si vous avez des contacts, nous sommes évidemment preneurs

du renforcement des équipes. La stratégie depuis le début, comme nous en avons fait la démonstration avec le nombre de patients que j'ai cités, est d'augmenter le taux médical global dans le département et pas de le diminuer ou de rester à iso-praticien ou iso-temps de consultation médicale.

Concernant la part de l'administration dans cette affaire, nous ne sommes évidemment pas dans les mêmes chiffres que les hôpitaux publics. Les chiffres sont connus, il suffit d'aller sur le site de la Fédération des centres de santé pour les avoir, et j'ai insisté là-dessus dans mon propos liminaire, et je pense que vous en avez connaissance à titre professionnel. Le primo-accueil est absolument indispensable, et on ne peut pas avoir trois centres de santé plus une antenne sans qu'il y ait à chaque fois du secrétariat médical pour assurer l'accueil, la prise en compte des rendez-vous et les premiers conseils qui sont donnés au téléphone. On est sur une logique administrative qui est totalement vertueuse.

Quant au niveau de rémunération des professionnels, là encore nous avons été clairs, nous l'avons dit dès la création des centres de santé et à plusieurs reprises. Nous sommes indexés sur la grille de la fonction publique hospitalière, rien d'autre ; il n'y a pas de discussions parallèles. Quand on regarde chacun des postes des salariés du Département, on voit qu'ils sont rémunérés au juste prix. Il n'y aurait aucun intérêt à donner des chiffres qui ne sont pas valides. Je vous rappelle, à toutes fins utiles – et cela vaut pour l'ensemble de nos rapports –, que nous avons un dispositif dans ce pays par rapport aux délibérations qui sont votées par les collectivités locales quelles qu'elles soient, qui s'appelle le contrôle de légalité : cela veut dire que l'intégralité de nos actes est visée par les services de l'État. Pour ce qui est de la transparence budgétaire, les chiffres qui vous sont proposés ici, sauf à ce qu'ils fassent l'objet d'une signification contraire de l'État, sont des chiffres qui sont par définition parfaitement légaux. On ne peut pas camoufler des choses dans une délibération publique, qui est contrôlée par l'État et, secondement – comme cela a été mentionné ce matin, la dernière fois en 2018 –, par un organisme que certains d'entre nous connaissent bien, qui s'appelle la Chambre régionale des comptes, qui fait des contrôles très réguliers de toutes les collectivités, et c'est très bien ainsi. Cela permet de réajuster ce qui aurait pu échapper au contrôle de légalité.

Je rappelle, de manière tout à fait positive et volontaire, que nous avons permis, ces dernières semaines, qu'un urgentiste iranien en l'occurrence puisse rejoindre le service des urgences de l'hôpital de Nevers. Cela fait partie, me semble-t-il, de nos compétences, en tout cas de nos obligations aux uns et aux autres sur un sujet qui est aussi majeur. Cela ressort d'un contact personnel ; on aurait pu faire la danse de Saint-Guy à cette personne pour qu'elle rejoigne un centre de santé. On a bien conscience que les urgences de l'hôpital sont en difficulté aujourd'hui et on a donc réorienté ce professionnel vers les urgences. Il a donc été embauché.

Avant de procéder au vote, nous avons prévu, pour donner un peu de sel à cette séance, de présenter une courte vidéo sur les centres de santé.

Une vidéo est projetée en séance.

M. le Président : Patrice Joly voulait intervenir.

M. Joly : Au-delà des chiffres et des données financières, des patients ont été traités et, j'espère, soignés ; peut-être même que certains ont été sauvés. Quel que soit le coût, il faut voir le service qui a été rendu au département. Autrement, je partage l'avis de notre collègue : il n'y a pas assez de médecins au centre. Seriez-vous d'accord pour que l'on vote une motion aujourd'hui pour demander que l'État, enfin, prenne les mesures en rapport avec les besoins ; une motion demandant voire exigeant de la part de l'État une régulation sur l'installation des médecins dans le pays, de manière à ce que nous puissions avoir un traitement égalitaire ? Je suis prêt à la rédiger avec vous d'ici la fin de la session.

M. le Président : Formidable ! Véronique.

Mme Khouri : Je pense que depuis quelque temps, cette régulation est en cours de discussion. Nous avons déjà discuté avec l'Agence sur la régulation des médecins et la priorisation des zones. Cela fait au moins deux ans qu'on en parle, et c'est en cours de réflexion étatique, par rapport à la législation. Il y a déjà eu la création de postes de médecin junior en quatrième année de stage, pour leur donner une autonomie bien qu'ils ne soient pas « thésés » et pour qu'ils puissent s'installer avec des obligations. C'est en cours. Bien sûr, ce n'est pas assez. Nous ne verrons pas les fruits avant un certain nombre d'années, parce qu'il faut déjà remplacer les départs en retraite. Rien que le remplacement des départs en retraite est un sujet important. Les obligations d'installation viennent remplacer les départs massifs en retraite du corps médical, par vieillissement de la population des médecins. Au moins 20 % des médecins partent sous peu. C'est énorme en nombre absolu. Il y a peu de jeunes médecins qui arrivent, et beaucoup de médecins partent en retraite. Les statistiques disent que dans dix ans, on sera à l'état actuel d'aujourd'hui, ce qui veut dire que pendant dix ans on va encore se dégrader. Battons-nous ensemble pour qu'on se dégrade le moins possible.

M. Joly : D'où mon idée de motion pour se battre ensemble et faire en sorte que nous ayons des installations dès maintenant sur nos territoires, parce que nous y avons droit, comme le reste de la population dans le pays. J'entends que l'on verra les conséquences de ce qui se passe aujourd'hui dans quelques années, mais certains ne le verront pas parce qu'ils n'auront pas eu de médecins. Aujourd'hui, je le redis, il y a 310 000

médecins, spécialistes et généralistes ; il y en avait 250 000 en 2010. Il existe un problème de répartition, il y a plus de spécialistes que de généralistes, et il y a aussi plus de gens qui ne veulent pas travailler exactement comme on travaillait il y a dix, quinze ou vingt ans. Néanmoins, et peut-être parce qu'il y a aussi une pénurie, plus que jamais il faut réguler l'installation, autrement on sera mal traité et on sera obligé de se substituer à ce qui relève de la responsabilité de l'État pour des questions d'égalité.

M. le Président : Très bien. Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Monsieur le Président, chers collègues, c'est un sujet récurrent, sur lequel nous avons du mal à nous mettre d'accord, mais cette suggestion de notre collègue Patrice Joly nous amène peut-être d'ores et déjà à délibérer sur un rapport qui arrive plus tard dans la session, sur le dépôt des motions. Si j'ai bien compris, Patrice Joly plaide pour un retour aux années *vintage*, avec un dépôt sur table des motions. En tout cas, moi je n'y suis pas opposé. Si on peut le faire maintenant, d'ici demain soir, cela ne me dérange pas.

M. le Président : Très bien. C'est noté. Donc au boulot, Patrice Joly !
Quel est l'avis de la commission Solidarité ?

Mme Augendre : La commission Solidarité n'ayant pas pu se réunir normalement, puisque nous n'étions que cinq sur onze présents potentiels, nous n'avons pas émis d'avis.

M. le Président : C'est noté. Y a-t-il des abstentions sur ce rapport ?

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – budget annexe du centre de santé » est adopté à l'unanimité, par 20 votes pours et 14 abstentions.

RAPPORT N° 7 : BUDGET PRIMITIF 2024 – ACCOMPAGNER NOS AÎNÉS ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION

M. le Président : On change de sujet avec Justine Guyot pour le budget primitif afin d'accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion. Avant l'intervention de Justine, nous avons, là encore, une petite vidéo à vous proposer.

Une vidéo est projetée en séance.

M. le Président : On voit, à la vision de cette courte vidéo, que l'on embrasse l'ensemble des champs de la solidarité, pas simplement ce que nous présente Justine Guyot maintenant.

Mme Guyot : Monsieur le Président, chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons présenter ce rapport à deux voix. Je présenterai la partie qui concerne les personnes âgées, et Maryse présentera le volet handicap, puisqu'elle mène un travail de fourmi comme le dit, et je souhaite qu'elle puisse présenter la partie qui lui revient.

Comme vous le savez, le budget de l'autonomie est le premier poste budgétaire du Conseil départemental, représentant près de 92 millions d'euros, soit 25 % du budget total de la collectivité dédiés à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

D'ailleurs, je me retourne vers l'opposition, cher Jean-Luc, pour vous remercier de poser une question écrite, pour la première fois en quatre ans, sur un sujet fondamental de notre action départementale, qui est l'accompagnement des personnes en situation de handicap. J'imagine que nous y reviendrons à la fin de cette session. On focalise beaucoup les débats sur des sujets qui ont leur importance ; parler du nombre de kilomètres de voirie entretenus ou du nombre de panneaux romantiques installés, c'est bien, mais parler aussi du quotidien des Nivernaises et des Nivernais, c'est mieux.

J'évoquais un budget très conséquent, de 92 millions d'euros, avec des besoins qui sont grands. Nous sommes dans un pays vieillissant où nous compterons, en 2060, 70 % de personnes âgées dépendantes supplémentaires. Ce vieillissement engendre des besoins croissants alors que, dans le même temps, nous observons chaque jour une perte d'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement. Les EHPAD ne font clairement plus rêver, et la demande sociale se fait de plus en plus forte pour développer de nouvelles prises en charge en dehors de ces établissements. Le secteur médico-social – vous devez le constater puisqu'un certain nombre d'entre vous siègent dans des conseils d'administration d'EHPAD ou de différentes structures – fait face à un contexte particulièrement difficile, entre le manque de moyens humains et financiers et l'inflation exceptionnelle, qui met véritablement les structures en difficulté.

Ces données donnent la mesure des défis auxquels devraient tenter de répondre les politiques publiques relatives à l'autonomie – les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, c'est important de le souligner parce que, parfois, on a l'impression que les personnes en

situation de handicap sont oubliées des politiques publiques de l'autonomie.

Malgré les promesses d'Emmanuel Macron puis d'Élisabeth Borne, la loi grand âge n'arrive toujours pas et laisse place à une sorte de bricolage législatif largement insuffisant, avec la loi « bien vieillir » qui sera définitivement adoptée par le Sénat mercredi.

Dans cette loi, rien de nouveau. On peut regretter que les principaux enjeux du vieillissement ne soient pas pris à bras-le-corps par une loi qui compile des dispositifs déjà existants et ne donne quasiment aucun moyen. Où sont les dispositifs pour renforcer l'attractivité des métiers ? Les crédits pour rénover et rendre dignes les EHPAD ? Où en est-on de la réforme des modèles économiques des EHPAD et des services d'aide à domicile ?

En effet, vous avez toutes et tous constaté que le gouvernement a certainement communiqué et surcommuniqué sur l'accès des animaux de compagnie en EHPAD. Pour le gouvernement, l'autonomie est plutôt : « Trente millions d'amis à contenter plutôt que des milliards à déboursier » (la formule n'est pas de moi, mais je la trouve exceptionnelle). Car s'il ne fallait répondre qu'à l'augmentation des besoins de prise en charge des personnes âgées dépendantes, c'est 9 à 10 milliards d'euros qu'il faudrait trouver en France dès 2030, et c'est très loin des 400 millions d'euros annoncés.

La loi qui sera définitivement adoptée est loin d'être une loi en faveur de l'autonomie de toutes et tous, car cette loi insinue que la politique publique de l'autonomie se résume à l'accompagnement de la perte d'autonomie liée à l'âge, occultant la question du handicap, alors que le manquement de l'État dans la prise en charge des personnes en situation de handicap sont importants. D'ailleurs, je déplore de lire que les députés du département considèrent et saluent des petites choses qui vont améliorer la vie, alors que c'est d'une grande réforme sur la question de l'autonomie dont nous avons besoin et dont ont besoin les acteurs du secteur.

Malgré ce contexte difficile, le Département réaffirme son engagement pour une politique de l'autonomie pour toutes et tous, qui œuvre autant avec humanité pour la dignité des personnes et avec responsabilité pour une dynamique d'emploi dans nos territoires, en proposant un budget conciliant maîtrise des coûts et préservation de ces priorités et de la qualité du service rendu. Sans rien faire, c'est +2 millions d'euros.

Plusieurs actions stratégiques bénéficiant de cofinancements externes seront poursuivies : le déploiement de l'habitat inclusif, sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années ; la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt et de soutien de la Caisse nationale des solidarités pour l'autonomie ; l'engagement du Département toujours plus important en faveur des structures de l'aide à domicile, avec le versement de la dotation Qualité pour améliorer la qualité du service rendu ; le renouvellement de l'initiative pour le développement des résidences autonomie ; le déploiement de la plateforme des métiers de l'autonomie ;

et le soutien toujours plus important alloué à la plateforme de répit portée par le centre socioculturel de Moulins-Engilbert ; l'amélioration de l'accès aux aides techniques pour les usagers, au travers des crédits disponibles et mis en place par la Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie.

Dans le cadre de sa politique autonomie, le Département a défini quatre grandes priorités, parmi lesquelles on retrouve l'accompagnement des personnes âgées, au travers notamment de l'allocation personnalisée à l'autonomie, à domicile et en établissement, à hauteur de 28 millions d'euros ; la poursuite du financement des revalorisations salariales, dans la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, avec une enveloppe estimée à 2,390 millions d'euros, qui est compensé à seulement à 50 % ; la poursuite d'un programme de sécurisation du domicile par un système de téléalarme plus récent dans le cadre d'un nouveau marché, pour 210 000 euros en dépenses ; l'aide sociale du Département, qui vient s'ajouter quand les revenus sont insuffisants, pour 13,790 millions d'euros ; et tout le travail important qui sera mené pour l'aide à la vie partagée grâce à une nouvelle enveloppe budgétaire dédiée, mise en place par la CNSA.

Nous accompagnerons toujours et nous faciliterons la modernisation des aspects administratifs pour renforcer l'attractivité des métiers du domicile, à travers les dispositifs de télégestion et de télétransmission, ainsi que tout le travail engagé par la plateforme des métiers, porté par la Fabrique, dont l'objet est de mettre en œuvre une démarche d'accompagnement vers les métiers de l'autonomie.

Cette priorité qu'est la prise en charge des personnes âgées s'appuie sur un budget de 48 003 455 € en dépenses et de 22 449 379 € en recettes.

Mme Augendre :

Je vous demande déjà de l'indulgence parce que je ne vais pas faire aussi bien que Justine : elle a été formidable dans sa présentation. On va parler des personnes en situation de handicap. Les dépenses s'élèvent à 41 599 908 €, qui représentent désormais 45,13 % du budget de l'autonomie, soit une somme conséquente.

Elles se déclinent en plusieurs thèmes, d'abord la prestation de compensation du handicap (PCH), dont les dépenses concernent l'aide humaine mais pas seulement, il y a l'aide technique, l'aménagement du logement ou du véhicule, et s'ajoute une aide animale, comme dans les EHPAD. C'est un phénomène nouveau, c'est très bien d'ailleurs, puisque les personnes aussi bien porteuses de handicap qu'âgées apprécient assez ces nouveaux compagnons. Le montant s'élève à 6 695 500 € en dépenses, en très légère hausse par rapport à l'activité constatée en 2023 (+0,5 %).

On reçoit une compensation de la CNSA à hauteur de 2 917 000 €, qui représentent 43,56 % de la dépense.

Pour rejoindre ce qu'a dit M. Jean-Luc Gauthier ce matin : que chacun prenne la part, cela pourrait être au moins de 50 % pour cette prestation. On peut toujours l'espérer. Cela fait près de 500 000 € pour nous.

Ensuite, l'allocation compensatrice pour tierce personne, qu'on appelle l'ACTP, sert à assumer les frais liés à l'intervention d'une tierce personne. Elle est en constante diminution depuis 2016 puisqu'elle est maintenant remplacée par la prestation de compensation du handicap. Le besoin résiduel nécessite cependant une inscription de 1,810 million d'euros au budget.

Un autre service est le service ménager au titre de l'aide sociale générale, qui se monte à 38 400 euros, puisque la PCH ne prévoit pas cette nature de dépense pour les travaux ménagers.

Il existe aussi les services d'accompagnement pour personnes en situation de handicap, qui sont de deux types : l'accompagnement à la vie sociale, qu'on appelle SAVS, ayant vocation de contribuer à la réalisation de projets de vie des personnes adultes handicapées vivant à domicile, et le budget prévisionnel est de 3,680 millions d'euros ; et l'accompagnement médico-social pour adulte handicapé, qu'on appelle SAMSAH, qui accompagne pour tout ou partie les bénéficiaires dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne, mais intervient également dans le suivi médical et paramédical en milieu ouvert. Les SAMSAH représentent une enveloppe de 570 000 euros.

Il existe aussi l'accueil en établissement, qui intervient lorsque le maintien à domicile ne répond pas ou plus aux besoins des personnes. Le Département peut intervenir au titre de l'aide sociale générale, ce qui représente des dépenses projetées de 28 444 539 euros.

Dans le cadre des CPOM signés et négociés avec nos structures, le Ségur, qui nous a été imposé, représente une enveloppe de 1 000 052 euros, qui sont compensés par la CNSA.

Les recettes sont estimées à 1 745 539 euros, dont 840 000 euros de compensation de la CNSA.

S'agissant de la dotation MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), le Département contribue au financement de la MDPH au travers d'une dotation de fonctionnement, qui est de 237 269 euros, en hausse légère, qui est expliquée par la prise en compte des augmentations salariales.

Il existe aussi l'accueil familial social, qui permet aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap d'être accueillies chez des particuliers à titre onéreux. On compte, en 2023, 96 familles agréées par les services du Département, qui accueillent 132 personnes au total, dont 33 personnes âgées et 99 personnes en situation de handicap. L'accueil familial représente une enveloppe de 1 004 800 euros, soit environ 1 % du budget de l'autonomie.

Les ressortissants du Val-de-Marne contribuent à une recette qui vient en déduction de 24 000 euros par an.

Il existe aussi le transport adapté, qui est géré par le Département de la Nièvre et qui transporte environ 221 élèves en situation de handicap. Les dépenses s'élèvent à 1 826 300 euros et sont compensées par une recette de 15 500 euros.

Enfin, des subventions sont versées par le Département pour soutenir diverses associations telles que l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), les Mots pour maux d'enfants, Pagode pour le dispositif Sara, la plateforme des métiers, ainsi que le GIP MDPH d'une part et le SDIS d'autre part, dans le cadre de la convention téléalarme, pour un total de 543 150 euros. Je vous laisse voir le détail qui est en annexe.

M. le Président : Parfait, Maryse. C'était aussi bien que Justine Guyot.

Mme Guyot : Pour terminer ce rapport, il vous est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 92 434 463 euros et en recettes (qui ne sont clairement pas à la hauteur) 27 244 575 euros. Nous avons 2 millions d'euros de plus de dépenses de fonctionnement supplémentaires, qui traduisent avant tout une augmentation de l'effort d'accompagnement des personnes vulnérables. Je pense que c'est un chiffre qu'il convient de souligner.

M. le Président : Merci beaucoup à vous deux pour ces présentations très complètes. Est-ce que cela suscite des interventions ? Oui, Anouck Camain.

Mme Camain : Merci, Monsieur le Président. Merci pour la présentation de ce rapport très précise, même si au départ j'ai cru que nous n'assisterions qu'à une critique des actions gouvernementales sans réelle présentation du projet et du budget départemental. Ce rapport appelle néanmoins deux réflexions et interrogations de notre part.

Premièrement, vous abordez dans ce rapport la rédaction des nouveaux CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens), élaborés et signés avec les associations gouvernantes qui gèrent les établissements sociaux et médico-sociaux. Je vous cite : « Le budget proposé pour la politique de l'autonomie concilie une maîtrise des coûts et la prévention de ces priorités et de la qualité du service rendu. » Vous employez les termes « qualité du service rendu », qui sont des mots à demi cachés pour évoquer la bientraitance des personnes en situation de handicap accueillies dans les établissements nivernais, et nous vous félicitons pour cet engagement, car la qualité de vie en institution des personnes dépendantes est essentielle pour nous également.

Mais nous, membres du groupe de la Nièvre Ensemble, nous demandons à quoi servent réellement l'élaboration et la signature de ces CPOM avec les établissements gestionnaires, puisqu'en cas de dysfonctionnement dans les établissements, menant à certaines maltraitements de personnes

vulnérables, comme ce fut déjà le cas par le passé, vous nous dites : « Nous, institution, n'avons aucune marge de manœuvre, comme les gestionnaires sont des structures privées. » Cela veut-il que les gestionnaires des établissements médico-sociaux sont tout-puissants dans notre pays ? Quels leviers avons-nous en tant que financeurs pour organiser et déléguer le rôle de contrôle de ces associations gouvernantes pour le bien des personnes vulnérables sous notre responsabilité ? Ces interrogations sont d'ailleurs tout à fait d'actualité et font écho au reportage diffusé hier soir sur M6, pour ceux qui l'ont regardé.

D'autre part, à l'action 4, vous évoquez les transports adaptés, vous rappelez : « Le transport adapté géré par le Département de la Nièvre transporte environ 221 élèves en situation de handicap. » J'ai eu connaissance de situations où les parents se débrouillaient pour aller chercher eux-mêmes leur enfant en situation de handicap au collège quand il terminait plus tôt que 16h30, parce que le taxi attendait l'heure la plus tardive pour emmener tous les enfants de sa tournée en un seul voyage, mettant en difficulté ceux qui terminent plus tôt et pour lesquels rester en étude est trop coûteux physiquement, mentalement ou moralement. Est-ce qu'on ne pourrait pas travailler sur le sujet afin que les élèves les plus fragiles qui terminent plus tôt ne soient pas mis dans des situations que l'on pourrait qualifier de maltraitantes au vu de leurs besoins particuliers.

M. le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Des éléments de réponse, Justine ?

Mme Guyot :

Pour répondre à la première interrogation qui consiste à dire que n'intervenons pas quand des cas de maltraitance sont avérés dans les établissements du secteur médico-social, c'est absolument faux, puisque vous savez que des contrôles conjoints avec l'Agence régionale de santé peuvent être amenés à être réalisés, comme cela a été le cas dans certains établissements. Dans de tels cas de figure, bien sûr qu'on ne met pas la poussière sous le tapis. Une administration provisoire peut être enclenchée pour regarder les questions de gouvernance, de maltraitance, etc., et ensuite des décisions sont prises. Je n'ai pas souvenir que quelqu'un ici dans cette assemblée ait déjà dit que l'on ne pouvait rien faire si des cas de maltraitance étaient révélés au grand jour, et d'ailleurs on a eu le cas dans certains établissements et on a agi de façon collaborative avec l'Agence régionale de santé. C'était la précision que je voulais apporter.

M. le Président :

Très bien. Merci, Justine Guyot. Je rappelle que nous avons créé l'an dernier deux postes supplémentaires, pas tant sur les établissements accueillant des personnes en situation de handicap mais sur les EHPAD, où nous avons les mêmes sujets, et cela faisait suite au conflit ORPEA. Nous avons donc augmenté notre force de frappe là-dessus, ce qui

contribue, cher Michel Suet, à l'augmentation des ressources. Encore un bon exemple des injonctions de l'État, et pour le coup nous n'y étions pas opposés, mais il est clair que dans les années passées j'ai cosigné, avec le directeur général de l'ARS, des missions d'inspection, qui sont extrêmement précises et suivies, avec un travail très fin des équipes. Il ne faut pas entretenir la confusion entre les contrats pluriannuels, qui sont des outils de financement, qui existent indépendamment de ces contrôles, et la mission de contrôle, que le Département assume totalement.

Sur le transport des enfants en situation de handicap, là encore pas de confusion. On aurait pu le penser en vous écoutant, Anouck Camain. La loi a fait que le transport scolaire des collégiens et des lycéens se fait maintenant depuis le Conseil régional. On ne mélange pas les publics en situation de handicap et les collégiens qui sont aujourd'hui traités par la Région. En revanche, ce qui est vrai, c'est que le planning dans les collèges n'est pas uniforme et qu'on peut avoir des enfants qui terminent plus ou moins tôt ou plus ou moins tard. Dans ce cadre-là, évidemment on attend, parce qu'on ne va pas avoir un transport spécifique pour un enfant en situation de handicap quand manifestement il y en a deux ou trois ou quatre dans le même établissement. Là encore, c'est une question de bonne gestion et aussi de travail social entre ces différents jeunes gens, dont on nous dit très clairement qu'ils ont plutôt besoin de connaissance aussi les phénomènes de bande et ne pas être isolés dans leur transport en commun.

Je profite de l'occasion qui nous est donnée sur ce rapport, qui ne suscite pas forcément beaucoup d'interventions, ce que je regrette, pour rappeler que là encore nous avons une injonction de l'État à construire avant l'été 2025 des services autonomie qui sont la fusion entre les services d'aide à domicile et les services de soin à domicile. Sur ce dossier, en forçant un peu la main à l'Agence régionale de santé, le Département a souhaité qu'on fasse un travail de fond, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir des rencontres où l'on décline la loi, on puisse associer l'ensemble des élus, dont vous-mêmes, à ce travail précis et particulier qui concerne le bien-vieillir à domicile, en élargissant d'ailleurs les acteurs que nous souhaitons y associer, je pense en particulier aux directeurs des centres sociaux. Un travail très fin, presque canton par canton, va se construire d'ici l'été 2025 ; nous ne sommes pas en retard, nous sommes juste dans les temps. J'espère qu'on arrivera à trouver des outils de réponse à cette situation, qui seront un peu plus originaux et surtout un peu plus efficaces qu'une simple fusion ou qu'une simple addition des compétences. Je pense que notre Département peut tout à fait être moderne et pilote sur ce sujet.

Maryse, tu veux ajouter quelque chose.

Mme Augendre :

J'ajoute que les transports sont le plus individuels possible, mais qu'évidemment on ne peut pas mettre un taxi pour un enfant. On a bien revu les marchés, on a vraiment tenu compte de toutes les situations particulières, ce qui se traduit dans le budget par une hausse de 25 % en

un an. Il me semble qu'on est assez attentif à répondre au mieux à tout ce qui peut se présenter.

M. le Président : Merci, Maryse.

M. Herteloup : Pour compléter les propos d'Anouck Camain, notre collègue, on ne peut pas dire qu'on ne peut rien faire ou qu'on ne fait rien sur la question de la maltraitance. D'abord il y a aussi de la bienveillance. Mais il y a peut-être de temps en temps, et nous souhaitons que ce soit le plus rare possible, ce que l'on peut assimiler à de la maltraitance. La grosse difficulté dans ces situations-là est de définir quelle est la maltraitance, à partir de quel degré on peut parler de réelle maltraitance. Normalement, des équipes de professionnels doivent être capables en interne d'analyser les choses. Quand elles ne le sont pas, il y a des commissions externes, menées par l'ARS entre autres et les autres partenaires de tutelle, qui sont là pour venir observer les choses avec un œil extérieur ; c'est une première mesure. En fonction de tout cela, il ne peut pas oublier qu'un acte de maltraitance, s'il est avéré, est aussi un acte de violence à personne et qu'il tombe sous le coup de la loi, et que l'arsenal pénal peut ensuite être mobilisé. Il existe donc des garde-fous. Cela ne veut pas dire que de temps en temps il n'y a pas de trous dans la maquette ; il ne faut pas nier les choses, et l'actualité s'en est quelquefois emparée. Sur les millions d'actes de bienveillance quotidiens, je pense qu'il y a peu d'actes de maltraitance.

M. le Président : Merci, Alain Herteloup. Maryse pour l'avis de la commission.

Mme Augendre : Désolée, je vais faire la même réponse que pour les deux questions précédentes.

M. le Président : J'informe l'assemblée que Véronique Khouri a donné son pouvoir à Michel Suet. Anouk Camain.

Mme Camain : Je ne parlais pas forcément de maltraitance dans les établissements, je parlais de dysfonctionnements des établissements, qui pouvaient conduire à d'éventuelles maltraitances ou à des non-bienveillances. Sans le citer, il y a déjà eu un exemple dans le département où, pour un établissement, une autre association gouvernante a pris le relais, et c'est finalement la première association qui va revenir alors que la commission d'enquête a relevé beaucoup de dysfonctionnements qui menaient à des maltraitances. Je me demande comment on peut faire. Je m'inquiète des gens qui sont accueillis dans les établissements. Quel pouvoir avons-nous ? Que pouvons-nous mettre en place pour faire changer cela ?

M. le Président :

Pour répondre plus directement, on voit très bien à quel établissement vous faites référence. On reviendra probablement sur la question de la politique de l'enfance ou des mineurs non accompagnés. On est aujourd'hui dans un système qui a été conforté sur l'enfance malheureusement par la loi Taquet. Un acteur dont on n'a pas cité le nom intervient dans ces situations particulières : c'est la justice. On peut se retrouver – cela a été le cas récemment dans notre département – avec une inspection qui relève un certain nombre de dérives ou de difficultés au sein dudit établissement, et cela peut aller jusqu'au retrait d'une autorisation et au remplacement par un autre gestionnaire. Ensuite, le premier gestionnaire qui se sent lésé saisit la justice, et le juge quel qu'il soit doit statuer sur cette demande ; et quand le juge statue de manière défavorable à la position qui a été prise par l'Agence régionale de santé et par le Conseil départemental, considérant que les injonctions qui ont été notifiées au gestionnaire sont levées, nous n'avons pas la possibilité légale de décider du choix du gestionnaire : c'est le juge qui dit qu'un tel reprend, pour telle ou telle raison.

Nous avons la même problématique pour la question de l'enfance. Ce sont les deux sujets que nous dénonçons régulièrement auprès de l'État, parce qu'aujourd'hui, tant qu'on ne clarifiera pas le rôle de la justice, le rôle des gestionnaires et le rôle des autorités de tutelle, on sera confronté à des situations comme celle-ci. Dans le cas d'espèce, les engagements pris par la structure gestionnaire sont, semble-t-il, de nature à rassurer. Nous serons très attentifs – et je peux vous dire que les équipes techniques l'ont un peu mauvaise sur cette histoire-là – à la bonne exécution et au bon fonctionnement de l'établissement auquel vous faites référence. Le Conseil départemental, comme toutes les autres collectivités, se plie au regard qui est porté par la justice et met en œuvre les injonctions qui lui sont données. On peut ensuite avoir des procédures d'appel, de saisine sur la forme des jugements... En l'occurrence, l'État au travers de l'ARS a considéré qu'il ne fallait pas aller plus loin dans la relation judiciaire. On s'est rendu à ces conclusions, avec une vigilance de tous les instants bien évidemment.

S'il n'y a plus d'interventions sur ce rapport, je peux maintenant le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie, il est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion » est adopté à l'unanimité, par 34 votes pour.

RAPPORT N° 8 :

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2024

M. le Président : Justine Guyot l'a évoqué tout à l'heure, nous avons un outil qu'il s'appelle la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, et nous répartissons pour partie ces financements pour l'année 2024.

Mme Guyot : J'imagine que ce dossier n'appelle pas forcément de questions, et c'est un dossier que l'on vote chaque année. On doit répartir pour partie l'enveloppe qui est attribuée au Département par la CNSA. Il vous est proposé d'arrêter 80 000 euros pour l'ingénierie de la Conférence des financeurs et pour recruter deux postes (de chef de projet et de chargé de mission) et allouer un montant maximum de 5 000 euros dans le cadre des crédits 2024 pour les aides techniques individuelles ; pour continuer également de soutenir le projet d'Ergothèque porté par Merci Julie, pour un montant de 58 160 euros. Cela permettra ainsi d'inscrire l'action dans un financement pérenne à partir de 2025.

Nous proposons aussi 30 000 euros au GIE Impa pour le financement d'actions de prévention au titre de son appel à projets « Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées ». La Conférence pourra également dédier au maximum 80 000 euros pour la participation au programme de prévention 2024 des ateliers Bonjour et projets assimilés.

M. le Président : Parfait. Merci. Je pense que l'on aura à revenir en commission permanente sur la répartition des crédits de manière plus fine. Est-ce que cette présentation appelle des commentaires ? Je n'en vois pas. Je demande à Maryse l'avis de la commission.

Mme Augendre : Je suis ravie de vous dire que c'est comme pour les autres fois.

M. le Président : Merci. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Le rapport est adopté.

Le rapport intitulé « Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie » est adopté à l'unanimité, par 34 voix favorables.

RAPPORT N° 9 : BUDGET PRIMITIF 2024 – ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN

M. le Président :

L'excellente Michèle Dardant nous parle de la politique en faveur de la famille et de l'enfance, un dossier majeur.

Mme Dardant :

Monsieur le Président, chers collègues, la politique famille-enfance est évidemment une politique prioritaire, qui demande beaucoup d'investissements, des moyens humains et financiers importants. Mais cette politique est en crise au niveau national ; tous les départements sont touchés et la Nièvre n'y échappe pas. Malgré toutes les actions que nous avons engagées pour renforcer la prévention et diversifier les solutions d'accompagnement des enfants, nous sommes en difficulté. Nous manquons de place pour accueillir des enfants qui sont de plus en plus fragilisés et qui nécessitent un accompagnement et un suivi spécifique. Quant à la PMI, notre démarche s'inscrit dans une volonté de prévention précoce en matière de santé de la femme et de l'enfant et du développement des compétences parentales.

Malgré toutes les difficultés et les contraintes que nous rencontrons, nous poursuivrons nos actions afin de répondre au mieux aux besoins de nos enfants.

Sachez qu'au 31 décembre 2023, nous avons 1 054 enfants confiés, c'est-à-dire une augmentation de plus de 4 %, avec une majorité d'enfants dont les profils présentent de multiples vulnérabilités.

C'est pourquoi le Département a fait le choix d'habiliter plusieurs lieux de vie dans la Nièvre, ce qui permettra ce taux d'encadrement : un éducateur pour un enfant accueilli.

Concernant ces hébergements et ces lieux de vie, nous avons des dépenses de fonctionnement de 20 966 722 euros, soit une augmentation de 1 %, avec des recettes de fonctionnement de 1,600 million d'euros, en recul de 15 %.

En 2024, nous créerons 14 nouvelles places en lieu de vie, pour un coût annuel de 980 000 euros supplémentaires, coût qui sera en partie compensé par la baisse de 720 000 euros sur des séjours de rupture qui seront évités (trois enfants accueillis hors de la Nièvre ont pu être rapatriés, pour une économie de 460 000 euros).

Depuis 2020, nous avons créé 113 nouvelles places d'accueil : 24 en lieu de vie, 10 en maison d'accueil à caractère social, 64 en placement éducatif à domicile, et 15 en semi-autonomie. Malgré toutes ces nouvelles places, nous sommes toujours au bord de la rupture.

Par ailleurs, les prix de journée des établissements médico-sociaux de la petite enfance vont augmenter suite à l'application d'un taux directeur de 3 %, compensant en partie l'inflation et la revalorisation des salaires.

Concernant les actions de prévention, nous avons des dépenses de fonctionnement de 3 272 120 euros (-17 %).

Nos principales dépenses sont des dépenses concernant l'aide éducative en milieu ouvert, qui est confiée à la sauvegarde, pour un budget stable, d'environ 1,57 million d'euros.

Nous avons également une baisse de 210 000 euros, qui est liée à la reprise par l'ARS du financement de l'établissement médico-social d'un enfant en situation de handicap. Malheureusement, il nous arrive régulièrement de nouvelles situations auxquelles nous avons des difficultés à faire face et auxquelles l'ARS ne répond pas forcément.

Les autres dépenses relatives à ces actions concernent le financement des interventions des techniciens de l'intervention sociale et familiale pour 600 000 euros, le placement éducatif à domicile pour 410 000 euros, le groupement d'intérêt public France Enfance protégée ainsi que diverses subventions pour un montant total de 183 500 euros (France Victimes, Maison des adolescents, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, association Pagode...).

S'agissant de l'association spécialisée Pagode, le Conseil départemental et celle-ci ont conjointement pris la décision de suspendre l'activité du service de prévention spécialisée, jusqu'au 31 décembre 2024. Le financement 2024 s'élèvera à la hauteur de 15 000 euros, soit une baisse de 90 % du budget, qui s'élevait à 150 000 euros en 2023. Par contre, en 2024, un appel à projets sera lancé pour travailler sur cette prévention spécialisée.

Les frais liés à l'accueil des enfants confiés sont contenus. Il s'agit de dépenses du quotidien des enfants confiés, de frais de santé, frais d'habillement, d'argent de poche et de loisirs. Le montant est de 1,2 million d'euros, en augmentation de 0,8 %.

Concernant l'aide aux familles, c'était l'association Nièvre Regain qui gérait ce service, qui avait 6 places d'accueil d'urgence et qui apportait un soutien financier aux familles en difficulté afin d'éviter la précarisation. Mais le Département va conventionner avec l'association Pagode pour l'accompagnement complémentaire de 4 familles, soit 12 places en appartement, pour un coût évalué à 95 000 euros. Nièvre Regain est constamment saturée.

Concernant les MNA, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 578 922 euros (+84 %), avec des recettes de fonctionnement de 450 000 euros (+248 %). L'année 2023 a été marquée par les hausses d'arrivées spontanées des personnes se présentant mineurs non accompagnés, avec un nombre de 236 arrivées contre 86 en 2022. Le Département accueille 100 mineurs et 52 majeurs, mais 77 % des arrivées des personnes évaluées sont majeures. Alors que plusieurs Départements ont décidé de fermer leurs portes et refusent d'accueillir de nouvelles personnes se présentant comme mineurs non accompagnés, le Département a fait le choix de renforcer ses solutions de mise à l'abri et d'accueil. En 2024, nous aurons 109 places d'accueil pour ces mineurs, qui seront réparties entre l'association le Bon Pasteur et Nièvre Regain, pour un investissement de 1,2 million d'euros par an. L'accueil en hôtel sera donc progressivement diminué, comme le veut la loi Taquet. Nous

réaliserons une économie de 200 000 euros. En effet, la loi Taquet de 2022 nous interdit d'héberger des mineurs dans les hôtels, mais malgré la création de ces 100 places, le Département de la Nièvre, comme la plupart des autres Départements, sera contraint de poursuivre le recours à l'hôtel pour une partie des mises à l'abri des personnes se présentant comme mineurs non accompagnés.

Concernant les jeunes majeurs, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 270 000 euros, et les recettes de 226 900 euros. Le nombre de jeunes majeurs accompagnés a augmenté de 4 % en 2023, mais cette hausse s'explique par l'engagement qu'a fait le Département d'éviter les sorties sèches des enfants de l'aide sociale à l'enfance. Je peux vous dire qu'à ce jour nous avons 121 contrats de jeunes majeurs, dont 52 anciens MNA.

Pour les autres dépenses, les principales recettes de fonctionnement proviennent de l'État, de l'ARS et de la CAF. En 2024, une nouvelle contractualisation avec l'Agence régionale de santé et l'État, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, doit être signée, avec de nouveaux objectifs qui seront précisés prochainement. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore d'informations plus précises quant à la somme qui sera allouée par l'État.

Les autres dépenses sont de 54 200 euros (-32 %) et concernent des crédits de subvention alloués à l'association Enfance et Familles d'adoption, France Victimes 58 et Repairs 58. La baisse de ces dépenses s'explique essentiellement par l'arrêt du financement du prestataire KPMG, qui avait contribué à la réalisation de notre schéma départemental de l'enfance.

Concernant l'accueil petite enfance, les dépenses de fonctionnement sont de 387 300 euros (+11,5 %), et les recettes de fonctionnement sont de 20 000 euros. Le Département finance des actions favorisant le déploiement d'une offre d'accueil pour la petite enfance, en complément du rôle de la PMI. Il contribue également au financement du centre d'action médico-sociale précoce (le CAMSP), qui prend en charge les enfants jusqu'à six ans en situation de handicap.

En 2024, le Département a été retenu dans le cadre d'un appel à projets par la Caisse d'allocations familiales pour un projet en partenariat avec l'ADAPEI et la Ville de Nevers, qui doit permettre à des familles identifiées par la PMI de bénéficier d'une place d'accueil au moins deux journées et demie par semaine, afin de favoriser un travail sur la parentalité pour les enfants à besoin spécifique.

Pour le Centre de santé sexuelle, les dépenses de fonctionnement sont fixées à 50 000 euros, les recettes à 10 000 euros. Ce centre, situé rue de Lamartine et dans les antennes du Département (Château, Decize, Cosne et Clamecy), propose un accès à l'information sur la vie affective et sexuelle et des consultations gratuites. Afin de pallier les difficultés d'accès à l'IVG (interruption volontaire de grossesse), qui est un droit constitutionnel, les professionnels de santé sexuelles pratiquent depuis

juillet 2017 des IVG médicamenteuses prises en charge à 100 % par l'Assurance maladie.

Concernant la protection maternelle et infantile, les dépenses de fonctionnement sont de 60 700 euros, et les recettes sont de 490 000 euros, et les dépenses d'investissement sont de 17 000 euros. Les professionnels de la PMI organisent des consultations, des visites à domicile, des bilans de santé dans les écoles et réalisent également des actions de soutien à la parentalité. Le budget est stable, et nous avons dans cette équipe trois médecins, qui assurent les consultations pédiatriques, et un médecin vacataire. Des actions collectives se développent aussi, notamment des ateliers, des massages de bébé, des accompagnements à l'allaitement, et nous avons inscrit 17 000 euros en dépenses d'investissement pour financer du matériel médical et de puériculture. Les recettes proviennent des remboursements de l'Assurance maladie et de l'État via la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Pour la prévention des maladies sexuellement transmissibles, pour le Centre de santé, de dépistage et de diagnostic, les dépenses de fonctionnement sont de 38 000 euros, les recettes de fonctionnement sont de 206 300 euros, et les dépenses d'investissement sont de 150 euros. Ce centre bénéficie d'une habilitation spécifique et d'un financement par l'Agence régionale de santé depuis 2016. Une subvention annuelle supplémentaire de 23 778 euros est accordée jusqu'en 2025. Depuis septembre 2023, le médecin référent des enfants confiés a repris cette mission.

Ensuite, plusieurs subventions sont reconduites : dispositif d'appui et d'accompagnement à la parentalité, porté par l'association Apias, en appui aux parents porteurs de handicap psychique (340 000 euros) ; Nièvre Regain pour la gestion de ses quatre places d'appartement en pré-autonomie (81 500 euros) ; France Victimes 58, avec une augmentation de la subvention liée au financement du poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie et au financement d'unités d'accueil pédiatrique pour les enfants en danger (7 500 euros, mais nous avons déjà versé une partie de la subvention en 2023).

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui lie le Département à l'Agence régionale de santé et à l'association le Fil d'Ariane prévoit une dotation globale à la charge du Département de 372 000 euros.

Ensuite, vous avez les éléments financiers, les dépenses concernant la famille et l'enfance : 29 303 464 euros ; la protection maternelle et infantile : 536 000 euros ; soit un total de 29 839 464 euros. Les dépenses d'investissement concernent la protection maternelle et infantile, pour 17 150 euros (pour du matériel de puériculture). Les recettes de famille et enfance sont de 2 959 154 euros, de 726 300 euros pour la PMI ; le montant total est de 3 685 454 euros.

Il vous est proposé de voter les crédits inscrits au budget, de délibérer sur l'ensemble de ces propositions et des inscriptions qui s'y rattachent, d'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté le montant des

prestations versées pour et aux enfants relevant du service Enfance et Famille, d'accorder les subventions au titre de 2024 d'un montant de 557 200 euros aux associations dont le détail figure en annexe, ainsi qu'une participation forfaitaire de 12 000 euros au GIP France Enfance protégée (tel qu'indiqué dans l'annexe), et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à conclure avec les associations Pagode, France Victimes 58 et Sauvegarde 58 pour l'activité des visites médiatisées, réalisées par le service Espace Rencontre, ainsi que Nièvre Regain pour son dispositif d'accompagnement à l'autonomie des jeunes ASE, le Bureau Information Jeunesse avec l'Agence régionale de santé, et le Fil d'Ariane pour les modalités de financement du CAMSP ; et d'autoriser Monsieur le Président à lancer la ou les procédures de marché public en résultant et à signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution ou à leur modification, ; d'approuver le principe du budget primitif 2024, permettant de conduire la politique relative à la protection maternelle et infantile et à la protection de l'enfance ; de donner délégation à la commission permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de cette délibération ; pour toute décision de remise gracieuse, hormis celles pour lesquelles le Président du Conseil départemental a délégation ; d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce budget, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Dans ce budget ne sont pas compris les salaires des assistants familiaux, sinon on arrive à plus de 50 millions d'euros.

Avez-vous des questions ?

M. le Président :

Merci beaucoup, Michèle. C'est une présentation très complète et très utile, à la hauteur de ton engagement et des montants que nous mobilisons sur un sujet difficile et complexe. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la question de l'enfance ? Anouck Camain.

Mme Camain :

Merci. Monsieur le Président, vous vous vantiez dans la presse de présenter un budget protecteur pour l'année 2024. M. Barbier a évoqué ce matin un budget humaniste et solidaire, et Mme Julien a renchéri en insistant sur les sujets que vous portez et qui sont soutenus par les Nivernais. Mais dans le même temps, la CGT58 a déposé un préavis de grève pour le 2 avril prochain, en raison d'une mesure de placement en hôtel d'un jeune sous la protection de l'ASE. Comment pouvez-vous vous qualifier de protecteur, parler d'humanité et de solidarité et dire que les Nivernais vous soutiennent alors que cette décision va à l'encontre de la loi 2022 et est surtout dangereuse pour les jeunes, qui se retrouvent très souvent sans accompagnement, ce qui peut mener à des drames, comme on a pu tristement l'observer en janvier dernier avec le suicide d'une jeune fille sous la protection de l'ASE, placée à l'hôtel ? Cette décision est-elle définitive pour ce jeune dans la Nièvre ? A priori, vous aviez anticipé notre remarque puisqu'il a bien été précisé dans l'exposé

du rapport que l'ASE n'aurait pas d'autres moyens d'hébergement pour certains jeunes sous la protection du Conseil départemental que de les loger à l'hôtel. Mais avez-vous envisagé un accompagnement particulier et plus conséquent pour ces jeunes, afin qu'ils ne se sentent pas livrés à eux-mêmes dans les hôtels et qu'un drame comme celui de janvier dernier ne se reproduise pas dans notre département ?

M. le Président :

Merci. Le drame ne s'est pas produit dans notre département, il ne faut pas avoir de confusion là-dessus. Je ne sais pas, Michèle, si tu veux réagir ou si je donne les éléments d'appréciation. Je trouve qu'il faut toujours être très prudent sur ce genre d'histoire.

Mme Dardant :

Je trouve que ce courrier, que j'ai reçu moi aussi, est abusif. Pourquoi s'offusquer tout à coup parce qu'on a placé un enfant dans un hôtel ? On en a placé d'autres et, à ce moment-là, personne ne s'est offusqué. Je me pose la question. Pour expliquer un peu la situation, ce jeune est un jeune de Loire-Atlantique, qui a 17 ans et 6 ou 7 mois et qui a un frère dans la Nièvre. Il a été décidé par les services de Loire-Atlantique qu'il reviendrait chez son frère dans la Nièvre. Son frère l'a accueilli, ça s'est très mal passé avec la compagne de ce frère, parce que ce jeune ne supportait pas de dormir dans un canapé, il aurait voulu une chambre particulière, cela ne méritait pas toute une histoire pour ça. Il ne voulait donc pas rester chez son frère. Les services de l'ASE ont cherché une solution et l'ont placé dans l'établissement Bourgoin, où il a fait tout et n'importe quoi, allant jusqu'à s'en prendre aux éducateurs. Il avait également de la drogue, il était prêt à tout casser, ce n'était pas possible, Bourgoin ne pouvait pas garder cet enfant. Que faire de cet enfant ? Nous n'avons pas beaucoup d'autres solutions que celle de le placer provisoirement à l'hôtel, sachant évidemment que la Loire-Atlantique a été prévenue et que ce garçon doit normalement aujourd'hui passer en justice, et c'est la protection judiciaire qui devrait le prendre en charge. Voilà la situation.

Vous avez entendu ce que j'ai dit : nous sommes en train d'habiliter 100 places pour les mineurs, de façon à ce qu'ils ne soient plus en hôtel. Dans un premier temps, ils ne sont à l'hôtel que pour une mise à l'abri, avant les évaluations. Dès l'évaluation faite, soit ils sont majeurs et ce n'est plus de notre compétence, soit ils sont mineurs et on trouve des solutions de placement, dans des familles d'accueil ou dans des établissements.

J'ai été offusquée par le contenu de ce courrier. À croire qu'on était de vrais bourreaux et qu'on n'en avait rien à faire de ces jeunes !

M. le Président :

Sur des sujets comme ceux-là, par pitié soyons extrêmement prudents. Il faut faire très attention. Il se trouve aujourd'hui que les services décentralisés, qui ont d'abord géré cette situation particulière, n'avaient pas mesuré la difficulté de présenter cet enfant. Aujourd'hui ils ont

changé d'opinion après discussion. Tout le monde était d'accord pour considérer qu'il n'y avait pas d'autre solution que cette solution de pis-aller. Il faut être très prudent là-dessus, surtout quand c'est chaud comme la braise. Aujourd'hui il n'y a aucune raison, pour le syndicat en question, de poursuivre son mouvement de grève puisque tout le monde est d'accord pour indiquer que c'est allé beaucoup trop vite.

Ce qui me laisse à dire que sur la question de l'enfance dans notre pays, que ce soit dans la Nièvre, à Marseille, à Paris ou en Navarre, où on voudra, on aura dans les années qui viennent, peut-être malheureusement dans les mois qui viennent, des difficultés, parce que nous ne sommes pas armés pour gérer proprement la situation de l'enfance en détresse dans ce pays. Ce n'est pas la première fois qu'on le dit, ni la première fois qu'on l'écrit, et d'ailleurs je regrette que les différentes secrétaires d'État à l'enfance soient les seuls ministres – je faisais allusion à la cinquantaine de courriers que nous avons envoyés – qui ne nous ont jamais répondu ; et quand elles viennent dans le département, elles nous disent que nous sommes formidables, compte tenu de la taille du département, et que nous gérons parfaitement bien. Je ne parle même pas des parlementaires, qui ignorent que l'on est en train de reconstruire, depuis plusieurs années, une Maison de l'enfance et qui se lamentent sur des radios nationales sur le fait que la Nièvre ne fait pas son travail sur cette question, alors que pour le coup nous sommes véritablement dans un choix politique extrêmement fort, puisque c'est le chantier le plus cher depuis plusieurs dizaines d'années. La nouvelle Cité de l'enfance verra le jour l'année prochaine.

Joëlle Julien.

Mme Julien :

C'est dommage qu'on stigmatise notre action sur un cas particulier et qui ne reflète pas l'activité quotidienne de nos travailleurs sociaux. Nous avons décidé de réagir très rapidement puisque, mercredi, nous avons une rencontre avec les personnels de l'ASE et de la CGT pour aller conclure ce sujet.

M. le Président :

Merci de cette précision, Joëlle. Anouck Camain puis Alain Herteloup.

Mme Camain :

C'était pour justifier mon intervention. Comme j'étais destinataire du même courrier que toi, c'est pour cela que j'ai posé la question. La situation du jeune n'était pas inscrite dans le courrier. J'entends que c'est provisoire et qu'un travail est fait pour l'avenir. Cette réponse me va très bien.

M. le Président :

Attention à ne pas instrumentaliser ces sujets. Il y a des tentations.

M. Herteloup : Il est vrai que toute situation sociale mérite tout sauf de la précipitation, surtout en la matière. On est déjà sur un transfert d'une institution à une autre, et d'un département à un autre, avec une déperdition d'informations. Deuxièmement, on ne peut pas jeter l'opprobre à partir d'un cas particulier. En matière d'enfance et de prévention, chaque cas est vraiment une individualité – je sais de quoi je parle. On ne peut donc pas juger ni une institution ni un fonctionnement aussi facilement. Enfin, ce qu'il faut remarquer dans cette démarche, et cela reste des choses qui doivent être encore développées, c'est la fonction relais entre diverses institutions, à savoir l'ASE d'un côté, qui a montré ses limites et jusqu'où elle pouvait aller, et le relais qui est pris par la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), qui arrive avec d'autres outils pour travailler avec ce jeune, compte tenu de ses spécificités, qui n'étaient pas suffisamment probablement évaluées au départ, de la part des techniciens du Département ou de Loire-Atlantique. Je crois qu'il faut que tout le monde commence à travailler davantage en coopération.

Mme Dardant : Je voudrais ajouter que ce jeune a 17 ans et 6 ou 7 mois et que si cela avait été un enfant de 12 ou 13 ans, on ne l'aurait certainement pas mis à l'hôtel.

M. le Président : Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Merci pour vos précisions, très claires. Ce matin, nous sommes convenus que nous étions dans une assemblée où nous pouvions débattre. J'ai l'impression qu'on répond à Anouck et qu'on lui reproche d'avoir posé cette question... Non ? Tous les regards des différents intervenants... Je viens en soutien à ma collègue, parce que j'espère que vous n'allez pas imaginer une éventuelle collusion avec la CGT. Nous sommes prêts à beaucoup d'efforts de rapprochement, mais...

Mme Dardant : Je suis ravie, bien au contraire, que Anouck pose des questions. Il est important d'éclaircir cette situation et que vous tous connaissiez la situation de certains de nos enfants.

M. le Président : David Verron, puis Eliane.

M. Verron : Président, mes chers collègues, ma question va poser sur les MNA. Que personne ne me jette l'opprobre !... On pourrait commencer cette intervention en rappelant cette phrase célèbre adressée à un Président qui vous est cher : « Vous n'avez pas le monopole du cœur. » Dès qu'on fait des réserves sur certains sujets, le procès en humanité ou inhumanité n'est jamais loin. Mais la question mérite d'être posée. Est-on bien sûr de

savoir où se situe l'humanité ou l'inhumanité dans ce domaine ? Qu'est-ce qui est plus généreux et qu'est-ce qui est plus responsable ? Faire savoir qu'on n'a pas les moyens de prendre en charge toutes les personnes qui se présentent ou se présenteront, comme en font d'autres Départements ? Ou décider, comme vous le faites, de renforcer les solutions de mise à l'abri et d'accueil ?

Ce serait généreux sans doute si l'on avait affaire à un nombre fini et connu des nouveaux arrivants, mais ce n'est pas le cas. Vous faites le constat vous-même, page 1531, qu'il y en a eu 86 en 2022, 236 en 2023. L'augmentation est donc considérable et tout laisse à penser que le rythme va s'accélérer.

À ce rythme, combien de places faudra-t-il créer avant que la réalité s'impose et qu'on cherche des réponses de fond à une situation intenable, au lieu d'adopter une position de Dame patronnesse, qui se contente de venir en aide à quelques malheureux sans se demander si elle ne fait pas le jeu de ceux qui les exploitent ?

Un mot nous fait sursauter dans le rapport, page 1533. Vous parlez d'arrivées « spontanées ». J'espère que c'est pour rire. Jusqu'à quand va-t-on faire semblant de croire que les mineurs non accompagnés, qui débarquent de plus en plus nombreux, le font spontanément, alors qu'on sait pertinemment que des réseaux de passeurs les incitent à tenter leur chance en leur présentant la France comme un eldorado, où il suffit de débarquer pour être pris en charge ? Jusqu'à quand cette espèce de Monopoly sinistre où des mineurs, vrais ou faux, arrivent spontanément dans des départements déjà saturés ? Sauf bien sûr ceux qui se noient en route ou tombent aux mains des réseaux de prostitution ou des trafiquants de drogue ou finissent consommateurs de crack sous un pont de Paris ?

Parce qu'il est impossible de prendre en charge toute la misère du monde.

Vous proposez de créer 20 places d'accueil, 19 places de mise à l'abri temporaire et 70 places en diffus. Vous devez bien savoir que cela ne suffira jamais si l'on n'essaie pas de contrôler l'immigration illégale. Cela représente quand même un investissement de 1,2 million d'euros par an à compter de 2024.

Nous ne vous reprochons pas de faire ce que vous croyez généreux. Encore que la question de l'appel d'air se pose si l'on ne met pas de sérieux moyens pour lutter contre le trafic d'êtres humains. Mais nous pouvons trouver inutile de jeter un seau d'eau dans le vase des Danaïdes, d'autant qu'à 1,2 million d'euros par an, ça fait cher le seau.

M. le Président :

Merci. Eliane, Blandine et Wilfrid.

Mme Desabre :

Merci, Monsieur le Président. Par rapport aux mineurs non accompagnés, c'est vrai que nous avons une équipe spécialisée, qui prend vraiment en charge tous ces mineurs pour les mettre à l'abri. Je ne peux que déplorer

qu'il y ait eu une aide exceptionnelle de 480 000 euros pour l'accueil de ces mineurs, pour aider notre Département à les prendre en charge, qui n'a pas été renouvelée, comme s'il n'y avait plus de mineurs non accompagnés à l'heure actuelle. Effectivement, les places sont saturées, mais nous avons quand même une équipe qui est là tous les jours, à leur écoute, et évidemment ils ne sont pas mis dans un hôtel comme ça sans un accompagnement de tous les instants. Nous avons quand même la chance d'avoir des professionnels aguerris de l'enfance, qui œuvrent tous les jours pour cela.

Je voulais aussi dire un petit mot par rapport à la prévention spécialisée qui a été mise en sommeil. C'est vrai que le modèle actuel ne fonctionnait pas bien, déjà parce qu'il est vraiment nécessaire de recentrer une équipe pour redimensionner les missions, avec des missions beaucoup plus adaptées sur les quartiers prioritaires de la ville. Il faut savoir aussi que l'équipe d'éducateurs spécialisés doit être beaucoup plus étoffée, même si on sait qu'il n'est pas évidemment d'en trouver à l'heure actuelle. Il faut aussi penser à sécuriser les cofinancements avec l'État et l'agglomération et que tout le monde puisse se mettre autour d'une table pour faire vraiment une équipe de prévention spécialisée, adaptée à toutes les problématiques du territoire des quartiers prioritaires de la ville.

M. le Président :

Merci beaucoup, Eliane. Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, il est vrai que la mission du Département est de mettre à l'abri les mineurs, de les mettre en sécurité. Cela fait partie des compétences du Département. Notre mission s'agissant des MNA est non seulement de les mettre à l'abri, mais aussi d'évaluer s'ils sont mineurs ou majeurs. L'équipe dont parlait Eliane à l'instant fait cette évaluation. Michèle vous l'a dit tout à l'heure, 77 % des personnes qui arrivent aux portes du Département sont considérées comme majeures, donc ce n'est pas la totalité de ces personnes que nous accueillons en fin de compte.

Effectivement, d'autres Départements ont fait le choix de fermer leurs portes, de ne pas accueillir tous ceux qui se présentent. Nous faisons un choix différent, nous faisons le choix de ne pas trier les enfants, dans le doute, tant que nous ne savons pas. Je ne sais pas si c'est généreux.

Quant à la lutte contre les passeurs, malheureusement ce n'est pas depuis le Département qu'on peut agir. Nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre en ce qui concerne les passeurs.

Nous voyons quand même des mineurs non accompagnés qui s'engagent, une fois qu'on a les a mis à l'abri, une fois qu'ils se sentent en sécurité, une fois qu'on les prend en soin ; qui s'intègrent dans ce territoire, qui s'intègrent dans une formation, qui s'intègrent à l'école, qui s'épanouissent. Je trouve que c'est plutôt de bon augure. Il y a aussi des exemples très positifs de ces jeunes qui s'insèrent dans le tissu local, dans

la formation, dans les métiers en tension. Ce sont plutôt de bonnes choses.

Certaines formations politiques – je ne vous accuse pas – parlent de la théorie du grand remplacement. Cela ne commencera pas avec les MNA de la Nièvre, soyons tous rassurés.

M. le Président :

Merci, Blandine Delaporte. Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Monsieur le Président, chers collègues, je crois qu'il faut faire attention avec les mots à plus d'un titre. Je ne crois pas que la politique du Conseil départemental de la Nièvre soit généreuse. Elle est juste et républicaine. À un moment donné, nous appliquons la loi. La loi dit que les Départements ont à charge la protection des enfants et l'accueil des mineurs non accompagnés.

Je crois que ce qui devrait nous scandaliser ici, ce sur quoi nous devrions nous opposer et agir – et je pense que nous allons le faire –, c'est la position de ces Départements, qui concrètement ne sont plus républicains, c'est-à-dire qu'ils n'appliquent plus la loi et refusent l'accueil et la protection que la loi impose. Je crois que s'il y a un problème scandaleux et quelque chose que l'on doit dénoncer, ce sont ces Départements qui ne jouent pas leur rôle ; et l'État ne les somme pas de le faire d'une part, et d'autre part ne soutient pas les collectivités dans les missions qui leur échoient ?

Je pense qu'il est important de remettre la mairie au milieu du village, de ne pas ajouter de peurs quant à des arrivées massives. Nous sommes un département rural, où il y a quand même un peu de place, et on parle de quelques dizaines de jeunes. Je crois qu'on n'est pas dans l'angélisme et on n'est pas dans l'invasion de hordes qui déboulent. On a affaire à des jeunes gens qui ont besoin de protection et qui peuvent aussi représenter une ressource pour notre territoire. J'ai en tête quelques jeunes qui s'étaient particulièrement distingués positivement dans la Nièvre et qui ont été expulsés alors que tout le travail d'accompagnement a été fait et que leur présence dans la Nièvre ne posait aucune sorte de problème. C'est aussi un scandale et j'aimerais bien qu'on en parle davantage.

Je voudrais dire un mot aussi sur une touche positive. Michèle a été très précise dans son rapport, mais je voudrais redire un mot puisque c'est une action connexe avec celle de l'éducation et de la sensibilisation. Je voudrais insister sur l'action particulièrement importante et décisive de la protection maternelle et infantile, notamment les dix sites d'accueil dans le département et leur action de soutien à la parentalité ; insister sur le fait que ces dix sites d'accueil sont accessibles puisque répartis sur tout le territoire, gratuits et sans formalité. À ce titre, une première collaboration est en train d'être développée dans le cadre des contrats de ville de Nevers et Cosne, pour mener une action conjointe sur la question du soutien à la parentalité. Des actions se développent dans les visites à domicile.

Michèle l'a dit, mais je voudrais aussi revenir là-dessus parce que je pense que nous pouvons être fiers de cette action : celle du Centre de santé sexuelle, qui mène des actions de prévention et d'éducation à la sexualité et à la vie affective dans les lycées et les collèges du département. À l'heure où l'accès à l'IVG est de plus en plus problématique, il propose aussi des solutions et des accompagnements. Je crois qu'il faut souligner la qualité du travail des professionnels de la PMI et aussi de notre Centre de santé sexuelle.

M. le Président : Merci, Wilfrid, de toutes ces précisions. Alain Herteloup et Jean-Luc Gauthier.

M. Herteloup : Effectivement, le Département a fait le choix d'accueillir les mineurs non accompagnés, de même qu'il a fait le choix, ainsi que l'exposait Anouck tout à l'heure, d'accueillir aussi d'autres jeunes mineurs, qui viennent de Loire-Atlantique, avec la nécessité de les placer temporairement en hôtel. Je pense qu'ils sont mieux en hôtel peut-être que sous un pont ou dans la rue, parce que s'ils ne sont pas sous les ponts de Paris, ils pourraient être sous les ponts de Loire à Nevers ou à Decize. Ils sont aussi bien à l'hôtel que dans les commissariats lorsqu'ils se sont fait ramasser à 3 heures du matin à divaguer dans la rue.

M. le Président : Merci, Alain. Monsieur Gauthier.

M. Gauthier : Monsieur le Président, chers collègues, tout simplement quelques réactions par rapport aux interventions diverses. Monsieur Séjeau, vous nous faites une leçon d'esprit républicain. Vous avez raison, la loi de la République doit s'appliquer partout et pour tous, mais avant de développer ce propos je voulais dire qu'on peut s'inquiéter légitimement de l'évolution du nombre. Si j'en crois les chiffres donnés par David, on est passé de 80 à 240, c'est donc une multiplication par trois, ce n'est pas rien. Cela engendre des coûts. Effectivement, ce sont nos prérogatives, nos compétences. La difficulté – et cela ne fait pas beaucoup de débats – est de savoir comment on peut déterminer le plus rapidement possible s'ils rentrent dans les cases ou s'ils n'y rentrent pas, s'ils sont mineurs ou majeurs. On touche aussi à la dignité humaine quelquefois, parce que je crois que des process permettraient de le faire mais avaient été plus ou moins remis en cause. Je suis d'accord avec vous pour dire que nous devons respecter la loi de la République ; je me souviens quand même que le Président du Conseil départemental était prêt à ne pas respecter la loi ou déjà imaginait la contourner si la loi immigration avait été posée.

M. le Président : Pardon, mais toujours ces insinuations... Je rappelle que j'ai pris une position publique sur le sujet alors que tous les représentants à

l'Assemblée nationale ou au Sénat savaient, puisque c'était de notoriété publique, dans les journaux, que cette loi serait censurée par le Conseil constitutionnel. Au moment où j'ai pris cette position, la loi n'était pas définitivement promulguée, puisqu'elle était dans l'attente d'une décision du Conseil constitutionnel, lequel a validé l'ensemble des éléments que j'avais portés. S'il vous plaît, on peut essayer de passer à autre chose. Pour le coup, ce n'était pas très habile.

Sur cette question, David Verron a encore un mot.

M. Verron :

Je serai très court. Vous vous rappelez, Président, qu'il fallait faire attention à l'emploi des mots sur certains sujets, dont celui-ci qui est un sujet sensible. Je ne parle pas de grand rassemblement... de grand remplacement – voyez, je ne connais même pas les termes, parce que ce n'est pas du tout ma sensibilité. Je n'ai pas parlé de « hordes », j'indique juste le côté financier. A-t-on les moyens de pouvoir accueillir ces centaines de jeunes ? Par contre, on n'a pas besoin de les ramasser dans la rue puisque leur trajet est la gare / le commissariat. Ils arrivent devant la porte et ils sonnent, on ne les ramasse pas à 3 heures du matin.

M. le Président :

Alain Herteloup demande la parole et je la lui donne.

M. Herteloup :

Nous savons maintenant que nous avons un nouveau lieu d'hébergement. C'était simplement ce que je voulais souligner.

M. le Président :

C'est un sujet qui est majeur et qui concerne tous les Départements de France aujourd'hui et qui pose question, parce que là encore nous avons une injonction de l'État de ne pas héberger en hôtel. On peut toutes les injonctions de la Terre, si on ne dit pas comment on fait, et en l'occurrence comment on finance, cela reste la plupart du temps lettre morte. C'est bien cela, notre difficulté. Nous avons un État paresseux sur ce sujet, qui ne s'empare pas d'un sujet qui devrait être le sien.

Blandine l'a rappelé tout à l'heure, je vous donne un chiffre, puisque nous sommes probablement parmi les trois ou quatre premiers départements de France. En termes d'évaluation de l'âge des personnes qui arrivent chez nous – même si je vous dirai ce que j'en pense dans un instant –, il se trouve que notre pourcentage de reconnaissance de l'état de mineur dans la Nièvre est à 20 % ; c'est-à-dire que pour 80 % des cas, on évalue, par une discussion complexe et difficile, qui prend plusieurs heures voire plusieurs jours, que ce sont des majeurs. Cela place clairement le département de la Nièvre dans le peloton de la France. Quand nous avons indiqué ces éléments à Monsieur le Préfet, il était assez surpris.

Deuxièmement, je n'ai jamais cru, et je pense qu'aucune personne raisonnable autour de cette table ne pense qu'entre 18 ans et 18 ans et 1 jour ou 18 ans et 6 mois, la personne soit sortie de son caractère

vulnérable. Là encore on se paie de mots. La France ne sait pas accueillir aujourd'hui les jeunes gens qui entrent chez nous. Blandine Delaporte l'a très bien expliqué, on a tous des cas, vous en avez ou vous en aurez dans vos cantons respectifs de jeunes gens qui étaient catalogués mineurs non accompagnés et qui ont répondu à des offres d'emploi ou qui se sont fait embaucher dans des entreprises qui n'arrivaient plus à recruter, et dont le premier chef d'entreprise vous dira que ce sont des gens formidables et qu'il est extrêmement content de la relation qu'il a. Ce n'est pas une exception, ce sont des témoignages qu'on connaît depuis de très longues années.

Dans ce pays, on continue encore une fois à se payer de mots. Personne ne vous prête, David Verron, les mots de « grand remplacement », mais ils sont dans le débat public national, et tout le monde vous dira que la bataille des idées a été perdue par le camp républicain aujourd'hui. Je ne pense pas qu'il soit très habile, pour les uns et pour les autres – je ne personnalise pas du tout le propos –, de continuer à aller sur ce terrain. Les fantasmes immigrationnistes qui peuplent les esprits dérangés de certains responsables politiques n'ont rien à voir dans le champ républicain, et ils ne font que contribuer à monter les Français les uns contre les autres. C'est ça, le résultat, et moi je n'irai pas sur ce terrain, parce que je trouve qu'il est absolument nauséabond pour notre République.

Oui, Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

On peut s'accorder sur vos propos. Il faut éviter de gonfler le vote des extrêmes. Je crois que ce n'est pas en mettant les choses sous le tapis... Ne vous agacez pas systématiquement quand je prends la parole. Je dis simplement que ces débats-là, si nous, a priori gens raisonnables – c'est prétentieux de dire que nous sommes raisonnables –, nous n'en discutons pas, nous laissons ces discussions à ceux dont nous connaissons les desseins.

M. le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Jean-Paul Fallet.

M. Fallet :

J'aurais pu parler de l'accompagnement des missions locales des jeunes MNA. Je ne participerai pas au vote puisque l'APIAS a une convention.

M. le Président :

Merci, Jean-Paul, de ta vigilance. Maryse Augendre va nous donner à nouveau le non-avis de la commission.

Mme Augendre :

Je suis ravie pouvoir vous dire toujours la même chose, avec le sourire : nous n'avons pas pu fonctionner, avec grand regret d'ailleurs.

M. le Président : Je mets aux voix le rapport. Y a-t-il des abstentions ? Pas de votes contre ? Le rapport est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – être présent pour les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin » est adopté à l’unanimité, par 19 votes pour et 14 abstentions. Jean-Paul Fallet ne participe pas au vote.

M. le Président : Merci beaucoup, Michèle. Merci pour toi et pour les équipes.

RAPPORT N° 10 : BUDGET PRIMITIF 2024 – UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES

M. le Président : Avant de redonner la parole à Michèle, on poursuit par une nouvelle projection vidéo. On va parler des mineurs accueillis au sein de la Maison départementale de l’enfance et de la famille, dite pour l’instant la MADEF.

(Projection d’une vidéo)

Mme Dardant : Le Conseil départemental organise une partie de l’accueil d’urgence des mineurs confiés à l’aide sociale à l’enfance et de l’accompagnement des familles au sein d’un établissement non autonome, la Maison départementale de l’enfance et de la famille, qui exerce ses missions sur trois sites. Vous avez les missions : une section pouponnière, une section foyer de l’enfance, un espace famille pour la réalisation de visites médiatisées, un service de soutien à la parentalité, et bien évidemment des services supports.

Une stratégie volontariste a été mise en place pour favoriser les recrutements et accompagner la montée en compétence des professionnels depuis 2022. Plusieurs actions sont engagées pour améliorer la prise en charge des enfants. Plusieurs formations ont été ciblées, sur les spécificités des enfants accueillis. Quatre personnes suivent une formation de moniteur éducateur, et une cinquième une formation d’éducateur spécialisé.

Le recrutement de cinq personnels éducatifs et d’une maîtresse de maison en septembre 2023 a permis la réouverture de la sixième unité éducative, qui était fermée depuis le Covid. Cette unité est dédiée à la mise à l’abri en urgence des enfants de 3 à 18 ans et répond à un besoin essentiel. 44 enfants ont été accueillis sur cette unité sur les quatre derniers mois de 2023.

Concernant la prise en charge des troubles du comportement, la plupart des enfants présentent des blessures de vie multiples, qui se traduisent par des comportements inadaptés, des conduites à risques, voire des troubles psychiatriques, et ils ont besoin d'un accompagnement psychologique, sanitaire et, de plus en plus souvent, psychiatrique.

Pour répondre à ces besoins, une unité médico-psychologique a été créée. Une infirmière spécialisée en psychiatrie a été recrutée le 1^{er} avril 2023. Deux art-thérapeutes et une psychologue constituent désormais, avec l'infirmière, cette équipe.

Concernant le soutien à la parentalité, la MADEF dispose de 36 placements éducatifs à domicile pour des enfants de 0 à 18 ans. Les places sont toutes occupées et il y a une quinzaine de mesures en attente. 6 professionnels assurent cette activité dans les familles, garantissant une protection, et ils peuvent mettre les enfants à l'abri au sein de l'établissement s'ils s'aperçoivent que dans les familles il existe un danger grave ou imminent.

Concernant le projet de construction du nouvel établissement, les crédits d'investissement sont essentiellement consacrés au financement de ce projet de Cité de l'enfance. Ces travaux ont démarré en 2022, nous aurions dû recevoir le bâtiment pour ce premier trimestre 2024, malheureusement la livraison est retardée suite à un certain nombre de malfaçons. Le budget présenté prend en compte les incidences liées à ces événements.

Concernant les dotations 2024, le Conseil départemental finance l'établissement par une dotation globale calculée sur l'activité professionnelle. Le montant de cette dotation s'élève à 5 944 461 euros pour 2024.

Par ailleurs, il est nécessaire d'arrêter un prix de journée pour l'activité pouponnière et foyer de l'enfance, afin de pouvoir facturer aux autres départements les journées d'activité réalisées pour des enfants relevant de leur compétence suite à un dessaisissement du juge pour enfants.

La mise en place d'activités sans hébergement nécessite d'isoler les dépenses relevant de la pouponnière et du foyer de l'enfance des dépenses relevant des activités de soutien à la parentalité. Celles-ci s'élèvent à 5 742 007 euros pour la partie pouponnière et foyer de l'enfance et 503 764 euros pour la partie soutien à la parentalité. Le total des dépenses de fonctionnement estimées pour 2024 s'élève à 6 245 772 euros.

Le budget d'investissement prend en compte le report du déménagement. Des crédits sont également prévus pour des travaux de maintenance dans les locaux actuels et pour le remplacement de certains équipements, pour lequel les crédits sont rendus indispensables du fait du report d'une année du déménagement.

Le budget de fonctionnement 2024 comprend 5 223 429 euros de dépenses afférant au personnel. Le budget augmente de 10,47 % ; les dépenses de personnel sont également en augmentation de 9,9 % par

rapport à 2023. Ceci s'explique par tous les recrutements que nous allons faire et cela permet qu'à la MADEF on a retrouvé un climat beaucoup plus serein, avec plus de professionnels, qui ont plus de temps pour s'occuper de certains enfants en grande difficulté, ce qui rend le climat beaucoup plus serein. Quant à l'équipe médicale dont je vous ai parlé tout à l'heure, le fait d'avoir recruté l'infirmière spécialisée est également un plus, qui permet notamment d'avoir de meilleurs rapports avec les professionnels. Vous savez que ces enfants prennent un certain nombre de médicaments, donc cela permet de mieux suivre les traitements des différents enfants.

Les augmentations sont également dues au recrutement de 6 agents en 2023, qui a permis la réouverture de la sixième unité éducative, qui est un accueil d'urgence ; à la prise en compte des évolutions réglementaires relatives aux éléments de rémunération ; au complément de traitement indiciaire du Ségur ; à l'augmentation de la valeur du point d'indice ; à l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à chaque agent ; à la revalorisation des heures de nuit, de dimanche et de jour férié ; à la prise en compte de l'inflation ; à des augmentations de primes d'assurance.

Je crois que je vous ai presque tout dit.

M. le Président :

C'est parfait. C'est un dossier majeur, que nous avons déjà évoqué. Est-ce que cela suscite chez vous des interventions ou des demandes de précision ? Anouck Camain, puis Jean-Luc Gauthier.

Mme Camain :

Merci. Ce rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur des mineurs accueillis au sein de la nouvelle MADEF, nouveau lieu de vie départemental au service des plus fragiles, dont le projet date de 2017. Vous parliez tout à l'heure d'un projet de création de 100 places pour éviter l'orientation provisoire des jeunes à l'hôtel. Avez-vous prévu la création de place au sein de ce nouveau lieu de vie pour les jeunes ?

D'autre part, vous évoquez une part croissante d'enfants protégés présentant de multiples vulnérabilités, pouvant se matérialiser par des troubles psychiques, un handicap, des traumatismes ou des troubles du comportement. Au vu de ce constat et de la proportion croissante d'enfants en situation de handicap lourd confiés à l'ASE, avez-vous prévu une ou plusieurs chambres dans la nouvelle MADEF susceptibles d'accueillir des enfants en situation de handicap, avec du matériel spécialisé, pour les accueillir dans de bonnes conditions ?

M. le Président :

Très bien. Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, ma question relève principalement des travaux de la Cité de l'enfance. Jacques Chirac disait : « Les emmerdes volent toujours en escadrille. » J'ai l'impression

que vous n'êtes pas verni pour les grands travaux que vous menez : la Cité muséale avec ses retards, la Cité de l'enfance qui prend un chemin un peu compliqué... J'ai posé des questions en commission ; des réponses nous ont été apportées, qui ne me satisfont pas, parce que je pense qu'il y a quand même un défaut de suivi des travaux. On nous dit qu'il faut changer toutes les menuiseries aujourd'hui et qu'on s'en est aperçu très tardivement après les pluies de l'automne. Force est de constater que nous sommes dans un petit département, que les relations se font souvent sous des angles que l'on ne soupçonne pas, et que nous avons des informations qui nous prouvent que ces déboires sont apparus beaucoup plus tôt, au printemps 2023 plutôt qu'à l'automne 2023. Derrière tout cela, il y a quand même la question du suivi des travaux. Je vous l'ai dit ce matin, nous avons des agents qui sont compétents dans un certain nombre de domaines ; je m'étonne qu'on n'ait pas fait appel à ces agents pour suivre les travaux. Il n'y aurait pas eu un suivi moins pertinent, moins pointu et moins efficace, plutôt que de faire appel à un satellite, certes qui nous est proche mais qui nous a coûté 400 000 euros. Je sais bien que l'argent, ce n'est pas important, mais quand même je trouve qu'il y a d'abord une mauvaise information, pour ne pas dire un mensonge qui nous a été apporté en commission. Je prends le directeur général des services à témoin et ceux qui étaient en commission des finances la semaine dernière. J'ai posé la question, il m'a clairement été répondu que les désordres étaient apparus après les pluies d'automne. Oui, il a commencé à pleuvoir le 18 octobre. Mais force est de constater que ce n'est pas la vérité.

M. le Président :

Sur le premier point, est-ce que Michèle a des réponses à apporter ?

Mme Dardant :

Concernant le handicap, je ne suis pas certaine qu'on ait prévu... Je ne sais pas répondre. Par contre, avec des enfants aux profils multiples, complexes, en grosse difficulté, là on aura une unité spécialisée. Cela dépend de ce qu'on appelle « handicap ».

M. le Président :

Il n'y a pas d'outil spécifiquement pour accueillir le handicap physique, il y a la norme d'accessibilité des bâtiments, qui fait qu'aujourd'hui l'ensemble des bâtiments publics doivent être adaptés à des personnes qui sont en situation de mobilité réduite, en fauteuil. Cela concerne 6 % des personnes en situation de handicap. La question du handicap psychique, par définition, est gérée au titre de la Maison de l'enfance, puisque les sujets de troubles de l'enfance sont accueillis à la MADEF. Heureusement, on a des enfants qui a priori ne sont pas abîmés.

Concernant la énième accusation de mensonge qui a été évoquée à l'instant, je ne sais plus quoi dire. Il n'y a pas d'intérêt à mentir, je ne vois pas quel intérêt on pourrait avoir à te raconter des cracks. Qu'on parle de l'automne ou du printemps, je ne vois pas où serait le sujet ou la difficulté, d'une part. D'autre part, je rappelle que Nièvre Aménagement,

qui a conduit les travaux, a conduit aussi, et de manière extrêmement efficace, les travaux de l'atelier de transformation de Saint-Benin-d'Azy, et cela n'a semblé poser de problème à personne. Nièvre Aménagement est un acteur absolument majeur du développement de nos territoires. Je pense que si la foncière Cœurs de Nièvre n'étaient pas là, avec 10 millions d'euros, nous serions dans une difficulté particulière. Bien sûr que nos services ont une expertise ! C'est comme la liste des bâtiments du patrimoine ; Alain Herteloup l'évoquera tout à l'heure.

Nous renouvelons notre attachement, notre solidarité et notre combat pour que Nièvre Aménagement – encore une fois, chère Jocelyne – puisse augmenter ses actifs de manière à pouvoir intervenir encore plus. Je ne connais personne, en tout cas d'élu responsable dans ce département, qui remette en cause, comme cela vient d'être fait, cet outil. Les Départements qui n'en ont pas sont plutôt en train de construire des sociétés d'économie mixte de cette nature.

Ensuite, les chantiers, comme tous les chantiers de France et Navarre, peuvent prendre du retard. Au moment du Covid par exemple, j'ai des chantiers qui ont pris deux ans, trois ans, quatre ans de retard. C'est notre lot aujourd'hui, qu'est-ce que vous voulez qu'on y fasse ? Nous n'allons pas, avec notre petite truelle, notre pelle et notre seau de ciment, aller bâtir nous-mêmes des maisons de l'enfance. Soyons sérieux quelques instants.

Anouck Camain, puis Blandine Delaporte.

Mme Camain :

Étant donné qu'a priori les chambres répondent aux nouvelles normes, elles doivent être accessibles comme les salles de bain, mais est-ce qu'il ne serait pas malin de prévoir... au moins d'avoir un lit médicalisé et un lève-malade, au cas où il y ait un enfant qui soit polyhandicapé et qui ait besoin de ce matériel pour vivre ? Je ne dis pas que cela va forcément arriver, mais si un jour un enfant arrive dans cette situation, la MADEF sera très embêtée parce qu'elle n'aura pas prévu.

M. le Président :

Bien entendu qu'on sait s'adapter avec du matériel. Cela existe tous les jours. Avoir maintenant un appartement dédié, totalement accessible aux personnes ayant des difficultés d'audition, de vision, de déplacement ou des difficultés psychiques, non en soi. On peut faire du total-adapté, mais c'est autre chose. Ce qu'on sait faire, c'est respecter les normes d'accessibilité, ce qui est la logique, la règle, la loi ; ensuite, être en capacité d'avoir un matériel dédié, on sait le faire aussi. De mon point de vue, la question se pose beaucoup plus sur le financement par l'État d'une infirmière pédo-psy, dont on renouvelle depuis plusieurs années, et aujourd'hui on se heurte à un mur, et donc c'est au Département de financer, hors compétence, ce type de poste. Généralement, vous nous le reprochez en disant que nous sortons de nos compétences, mais dans un sujet comme celui-là, pour traiter de la question du handicap,

singulièrement du handicap psy, on a besoin de professionnels de santé, et c'est là que se jouent réellement les choses.

Blandine Delaporte, puis Alain Herteloup.

Mme Delaporte :

Juste un mot sur l'établissement de l'enfance et ce problème de menuiserie. Il nous a bien été expliqué l'autre jour en commission qu'en fait c'était un défaut de fabrication des fenêtres, de toutes les fenêtres. Nièvre Aménagement a suivi les travaux aussi bien que possible. Nous avons vu le défaut de conception de la fenêtre à partir du moment où elle a été posée. Qu'elle soit posée en mars ou en octobre, qu'il pleuve en mars ou en octobre, peu importe. Le défaut est vu à partir du moment où la fenêtre est posée. Nièvre Aménagement n'aurait pas pu voir le défaut autrement qu'une fois posée.

S'agissant du handicap psychique ou en tout cas des troubles psychiques des jeunes qui arrivent à la Maison de l'enfance, il y a aussi une infirmière en pratique avancée, spécialisée en psychiatrie et en santé médicale, qui permet non seulement de bien établir le traitement et bien le surveiller, mais aussi d'accompagner les équipes dans la prise en soin de ces troubles psychiques. Au-delà du défaut de la pédopsychiatrie, nous avons apporté un plus.

M. Herteloup :

On a parlé d'enfants polyhandicapés, de lits médicalisés, mais je crois que l'établissement dont nous parlons n'est pas fait pour cela. Lorsque ces enfants sont détectés – et ils le sont bien à l'avance –, je ne vois vraiment pas, sauf erreur d'orientation, un mauvais aiguillage, comment ils peuvent atterrir dans un établissement comme celui que nous évoquons là. Pour le polyhandicap, il existe des établissements de l'enfance inadaptée, qui sont spécialisés pour accueillir les enfants handicapés (IME, MAS, etc.). Par expérience, je n'ai jamais vu. Mais l'erreur est toujours possible.

M. le Président :

Anouck Camain, puis Jean-Luc Gauthier.

Mme Camain :

Ce sont des établissements pour enfants en 365 jours sur 365. Dans la Nièvre, il y en a très peu, voire pas. De toute façon, il n'y a pas de place. C'est juste pour prévoir, par rapport à ce qui se passe en CDAPH, comme on le voit tous les mois. C'est juste pour qu'il y ait un « plus », au cas où, pour ne pas avoir d'enfant dans la nature, sans solution, et pour que ce ne soit pas compliqué pour lui.

M. le Président :

Alain Herteloup.

M. Herteloup :

Cela peut toujours arriver. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas, sur un polyhandicap, placer en structure dite de milieu ordinaire. Ce n'est pas possible. On serait répréhensible aux yeux des ARS. Maintenant, c'est fort possible qu'il y ait un déficit de place chez nous ; je n'ai pas les effectifs en tête. Par contre, ce que l'on voit assez fréquemment et ce qui produit par exemple pendant les périodes de vacances, pendant que des éducateurs partent en congé, on voit que des établissements sont obligés, lorsque les parents ne sont pas en capacité de réaccueillir leur enfant parce que le handicap est trop lourd, de passer des conventions de partenariat avec d'autres Départements, qui font que les enfants sont malheureusement placés ailleurs, le temps des vacances. Cela reste ponctuel, mais je l'ai vu faire plusieurs fois. J'ai vu aussi le sens inverse : des enfants en particulier du Cher et du Loiret étaient accueillis dans la Nièvre pendant les vacances sur certains séjours. Mais je suis ferme là-dessus, le nouvel établissement d'accueil d'enfants n'est pas fait pour accueillir du polyhandicap.

M. le Président :

Jean-Luc Gauthier, est-on sur le même sujet ?

M. Gauthier :

Sur le même rapport, mais pas sur le handicap.

M. le Président :

Je vous demande donc un instant, je termine et je réindique à Anouck Camain, puisqu'il me semble que nous avons déjà eu cette discussion, que l'on est là, encore une fois, dans une absence de politique publique d'État depuis des années et des années, sur la question du handicap. Quand on regarde ce qui se passe notamment chez nos voisins belges qui ont pris le problème beaucoup plus à cœur que chez nous, on trouve des solutions. Ces deux dernières années, nous avons connu de telles situations d'enfants, pour lesquelles il n'y avait pas de solutions en France – pas dans la Nièvre, c'est en France. Dans notre département, il existe un certain nombre d'associations qui ont développé, depuis de très longues années maintenant, une expertise sur ces questions et qui font un travail considérable, qui fonctionne très bien. Elles sont parfois limitées – je vais partager avec vous un exemple concret – par des injonctions de l'État à cadencer et surtout borner des rendez-vous avec des professionnels de la thérapie.

Je vous donne l'exemple d'un jeune homme de 17 ans, pour lequel cela n'allait pas bien. On s'est tous dévoués, les uns et les autres, de gauche, de droite, du centre, de tout ce qu'on voudra, pour trouver une solution. On a pu obtenir quatre séances chez un psy, et il n'a pas pu faire la cinquième parce qu'il s'est pendu et que c'est ma pomme qui l'a dépendu. Quand on a vécu ce genre de chose et qu'on mesure les limites du système de l'accompagnement, en particulier de nos jeunes gens, sur du handicap, on n'a rien à dire, on n'a qu'à rougir et se taire. On est mauvais dans ce pays sur la question du handicap, on est très mauvais, et tant qu'il n'y aura pas une impulsion nationale avec les moyens afférents et la

reconstitution d'une filière psychiatrique qui a disparu dans le pays depuis plus de quarante ans aujourd'hui, on n'arrivera pas à avancer.

M. Gauthier : Monsieur le Président, je ne peux pas vous laisser dire que découvrir les dégâts au mois de mars ou au mois d'octobre, c'est la même chose et qu'un écart de six mois n'a pas d'importance. Il ne s'agit pas de faire le procès de tel ou tel, il s'agit simplement que vous vous interrogiez sur le suivi des travaux. Des désordres nous ont coûté pas mal d'argent à la Cité muséale. Nous avons des désordres là, j'espère qu'ils ne nous coûteront rien. Je vois déjà, dans le budget qui nous est annoncé, qu'on est obligé, avec le retard des travaux, de prévoir des crédits pour pallier les carences des bâtiments actuels. Ce n'est quand même pas neutre. Je dis simplement que ce n'est pas rien. Un suivi régulier nous aurait peut-être permis d'éviter d'attendre que les 400 menuiseries (si je ne me trompe pas dans le nombre) soient toutes posées pour se rendre qu'il y avait un défaut. C'est tout ce que je dis, mais si c'est un gros mot, si ça vous perturbe, tant pis, mais en tout cas le suivi des travaux doit être quelque chose de prioritaire.

M. le Président : Ultime réponse : le suivi des travaux est assuré par le responsable du chantier, et le responsable du chantier est Nièvre Aménagement dans un cas et, dans le second cas, par un architecte. Qu'est-ce que vous voulez faire ? Vous voulez doubler les équipes ?

M. Gauthier : Je vous ai dit, Monsieur le Président, que non seulement nous avons beaucoup d'agents et que parmi ces derniers il y en a qui sont compétents dans différents domaines, et en plus nous faisons appel à des organismes extérieurs. Quelque part, c'est la double peine, pour un résultat qui n'est pas très satisfaisant. Donc pouvez-vous réexaminer vos process de suivi de travaux, parce que cela fait deux chantiers qui dérapent ?

M. le Président : Dans un cas, du fait du concours d'architecte et du fait que la nécessité fait la loi, le chantier est confié à un architecte. Dans le second cas, vous considérez donc que les équipes du Département peuvent se substituer sans aucune difficulté à un aménageur, à une société d'économie mixte qui s'appelle Nièvre Aménagement. C'est pour se dire les choses de manière claire. C'est bien cela ?

M. Gauthier : Ce n'est pas tout à fait cela. Vous arrangez mes propos.

M. le Président : Je n'arrange rien !

- M. Gauthier :* Arrêtez de vous offusquer !
- M. le Président :* Je ne m'offusque pas.
- M. Gauthier :* Si. Je dis simplement que pour le suivi des travaux, et vous le savez très bien, nous avons des agents qui ont la compétence pour le faire et qui ne l'ont pas fait ou qui l'ont mal fait – à vous d'expertiser les choses. Vous parlez de concours d'architecte, cela me rappelle qu'une de nos demandes est restée lettre morte s'agissant du concours d'architecte de la Cité muséale, où nous attendons toujours ces éléments pour juger si celui qui a été recruté était bien le bon et au bon tarif.
- M. le Président :* Je ne comprends pas ce que vous dites. Quand on a des travaux, un patron gère le chantier et on ne fait pas du doublon, cela n'existe pas. Le dossier est clos. Alain Herteloup.
- M. Herteloup :* Normalement, le suivi des travaux est de la responsabilité de l'architecte, ce n'est pas la maîtrise d'ouvrage, ce n'est pas Nièvre Aménagement ni le Conseil départemental.
- M. le Président :* Merci de cette précision. Anouck Camain.
- Mme Camain :* Je reviens à notre discussion par rapport aux établissements. Je suis tout à fait d'accord, et je suis bien placée pour le savoir, que pour le handicap rare ou polyhandicapé, la politique en France n'est pas du tout à la hauteur des besoins. Mon petit frère est atteint d'un handicap rare, il est né dans la Nièvre, à Cosne. Quand il a eu six enfants, nous avons déménagé toute la famille en région parisienne pour qu'il aille dans une école adaptée. À quatorze ans, il est allé dans un institut à Orléans, qui l'a gardé jusqu'à vingt et un ans, et ensuite il n'y avait plus rien pour lui en France. Le foyer Petit-Pierre à Saint-Amand a été ouvert, à l'initiative de mes parents, pour que lui et ses copains (parce qu'il a retrouvé pas mal de copains des différentes écoles dans lesquelles il est passé) puissent avoir une solution et vivre paisiblement, jusqu'à la fin de vie, dans un établissement adapté pour eux. Au vu de tout ce qui se passe en CDAPH tous les mois et ce à quoi on peut assister (manque de places) et qui met des familles dans des positions vraiment dramatiques, nous posons la question écrite, la motion qui vous a été déposée dernièrement.
- M. le Président :* On regardera cela en fin de session. Cette motion met en demeure l'État de prendre ses responsabilités. Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau : Je voulais faire un clin d'œil à Jean-Luc Gauthier, lui dire qu'indépendamment de ce qu'a dit Alain sur la responsabilité de chacun, nous avons des agents au Département qui sont compétents et qui suivent notamment les travaux dans les collèges ou les sites extérieurs, mais qui sont déjà complètement débordés. Je retiens votre proposition de créer de nouveaux postes et donc de générer de nouvelles dépenses...

M. le Président : Merci, Wilfrid Séjeau. Patrice Joly.

M. Joly : Je n'ai pas bien compris quelle était l'allusion que faisait Jean-Luc Gauthier par rapport à l'architecte de la Cité des présents. Il y a un sous-entendu disant « Est-ce que c'était bien le meilleur, au meilleur prix, aux meilleures conditions ? » Il y a eu un jury, composé de onze personnes me semble-t-il, d'origines diverses (à la fois des élus, des responsables de la profession...), et un choix a été fait par le jury, en toute transparence. Je ne voudrais pas rester sur ce qui m'est apparu comme un sous-entendu pas très agréable.

M. le Président : Merci de cette précision. Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Monsieur le Président, je ne vais pas laisser notre collègue Patrice Joly sur ce sujet passer une mauvaise nuit, il nous reviendrait chafouin demain matin, ça me gênerait beaucoup. Souvenez-vous, nous avons demandé à visiter les travaux de la Cité muséale, ce que vous nous aviez accordé. L'architecte était présent ce jour-là, et nous avons déjà détecté cela au préalable et je lui avais posé la question de sa rémunération, qui était à 19 %, je crois, et je lui disais que 19 %, ce n'était pas la norme de ce que nous pouvons connaître ici ou là, dans nos petits travaux communaux, et il m'avait répondu : « Dans ce genre de dossier, c'est la norme. » Ce qui nous avait conduits à pousser plus loin, parce que la confiance n'empêche pas le contrôle. Nous voulions avoir accès aux pièces de ce marché pour vérifier que les autres prétendants étaient dans les mêmes normes de rémunération. On nous a expliqué que ces pièces n'existaient plus. Nous sommes peut-être de petites communes qui font de petits travaux, mais nous avons de petites archives dans lesquelles nous trouvons de petits documents. Manifestement, dans les grandes collectivités comme la nôtre, on ne les trouve pas.

M. le Président : Encore une fois, vous faites peu de cas du contrôle de légalité. C'est toujours la même histoire. Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. La stratégie est assez visible, elle commence à être un peu répétitive, et la pièce de moins en moins drôle, si elle n'en devenait pathétique. On vous a transmis les documents demandés, ceux que l'on avait légalement le droit de vous transmettre. Vous aviez demandé

d'obtenir les plans de l'ensemble de ceux qui avaient concouru audit concours, et manifestement nous n'avons pas le droit – ce que j'ignorais moi-même – de les fournir. Mais la juste rémunération d'un architecte dans ce genre de dossier fait l'objet d'un contrôle de l'État, donc ne pensez pas qu'on essaie toujours de passer entre les pierres : cela n'existe pas.

M. Séjeau : Dans le rapport suivant, on aura peut-être l'occasion de parler de la Cité muséale. Je précise que 19 %, c'est pour la maîtrise d'œuvre, parce qu'il ne faut pas penser que l'architecte a touché 19 %. C'est l'architecte et ses équipes, dont les bureaux d'études. C'est une rémunération plus globale que seulement l'architecte.

M. le Président : Patrice Joly.

M. Joly : La rémunération de l'architecte est de 10, 11, 12, parfois 13 %, mais l'ensemble des bureaux de contrôle qui sont associés viennent s'ajouter, et à la fin on se trouve à environ 20 %. J'insiste. J'essaie de le formuler autrement, de faire un peu de pédagogie, parce que visiblement notre collègue ne comprend pas tout à fait ce qu'on essaie de lui dire.

M. le Président : Quels acteurs nous avons ! Jean-Paul Fallet.

M. Fallet : C'est pour apporter un témoignage concernant le suivi des travaux. Le constat des malfaçons arrive parfois quand les travaux sont finis. Je crois que si l'on avait une solution infallible par rapport à cela, on le saurait et on partagerait avec tout le monde. Je parle avec une petite expérience de Nièvre Habitat.

M. le Président : Merci. Je vous invite aussi à dialogue avec l'ancien et le nouveau président de la Fédération nationale du bâtiment dans notre département, qui étayeront assez largement les propos que vient de tenir Jean-Paul Fallet. On est bon cette fois sur ce rapport qui nous a vus dévier, faisant penser à la *commedia dell'arte* ? Ça fait un peu de distraction.

Je demande par principe l'avis de la commission de la solidarité.

Mme Augendre : Très favorable.

M. le Président : Ah non, Maryse ! Tu ne peux pas dire cela.

Mme Augendre : Je voulais changer la formule.

M. le Président : Nous sommes réveillés, nous ne dormons pas. Merci de ta sollicitude, Maryse.

Je mets aux voix le rapport n° 10. Qui s'abstient ?

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – un espace protecteur pour les enfants et un lieu de médiation pour les familles » est adopté à l'unanimité, par 20 votes pour et 14 abstentions.

RAPPORT N° 11 : BUDGET PRIMITIF 2024 – LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE

M. le Président : Nous changeons totalement de registre, Wilfrid a un peu défloré le sujet, puisque nous allons évoquer le programme d'action en faveur de la culture, hors du domaine des lecteurs publics, puisque c'est Eliane Desabre qui nous en parlera juste après.

M. Séjeau : Monsieur le Président, chers collègues, il est vrai que nous avons un peu commencé le débat sur la Cité muséale. Le budget est préservé, voire en développement. Je pense que c'est important de mentionner le soutien très fort et l'engagement de la collectivité en faveur de la culture et de l'émancipation. Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités, qui souvent utilisent la culture et l'éducation populaire comme variables d'ajustement. Dans le département de la Nièvre, nous souhaitons maintenir le budget de la culture, voire le développer, si nous agrégeons aux territoires et artistes l'action en faveur des musées.

Ce budget vous est proposé à hauteur de 2,8 millions d'euros en fonctionnement et 135 000 euros en investissement. La culture est une priorité pour le Département, en fonction de valeurs qui nous sont chères, d'abord le lien social – la culture est une façon de rassembler sur nos territoires, de réunir, d'imaginer, de rêver ensemble. C'est un budget qui place aussi l'éducation, notamment l'éducation artistique au cœur de ses priorités, avec près de 1,4 million d'euros pour le soutien aux pratiques musicales, théâtrales et de danse, via le soutien à RESO. Le budget se place aussi sous l'angle de l'équité territoriale, puisque nous avons une volonté d'avoir une action culturelle présente dans tout le territoire de la Nièvre et auprès de tous les publics.

Cette équité territoriale se traduit notamment par la présence de RESO sur le territoire, avec 13 établissements répartis partout dans la Nièvre ; par un partenariat avec la Maison de la culture, dans le cadre du programme Côté Jardin, dans tout le département, et avec le camion

d'alimentation culturelle ; par le soutien aux territoires et à leurs saisons culturelles ; par le soutien au patrimoine, avec 95 000 euros pour la Camosine, qui intervient dans tout le territoire de la Nièvre pour la préservation du patrimoine et notamment du petit patrimoine rural ; par le soutien aussi aux lieux de diffusion, de création et de rencontres dans tout le département, comme la Bergerie de Soffin, en plein développement, les Forges royales de Guérigny, ou la Transverse à Corbigny.

L'action culturelle, dans le budget 2024, c'est aussi et bien sûr l'action en faveur du nouvel équipement de la Cité des présents. Il vous est proposé 283 000 euros en fonctionnement cette année, pour préparer l'ouverture en 2025. Nous avons désormais une équipe qui est complète, qui est au travail notamment pour l'accueil des publics et la préparation de la communication.

Des actions sont menées aussi pour la photographie et la numérisation de toutes les pièces de la collection, ce qui nous permettra ensuite une communication efficace avec des photographies de qualité pour faire connaître nos actions. Cela va de pair avec des travaux d'inventaire et de recollement.

Une action a déjà commencé, d'éducation artistique et d'atelier, qui commence à se déployer à Château-Chinon et qui au cours de l'année 2024 va se déployer dans tout le territoire de la Nièvre, puisque la Cité des présents est un équipement à vocation départementale et à rayonnement régional et qu'il concerne tous les Nivernais et les Nivernaises qui doivent être invités, sensibilisés, concernés par cet équipement. Dans ce cadre, des actions sont proposées à tous les collèges et toutes les écoles primaires du département, des actions gratuites.

Une exposition va être inaugurée en partenariat avec les Archives départementales sur la thématique du sport, où des pièces du Musée du costume seront proposées, et une forme plus légère sera proposée en itinérance pour cette exposition.

Ces actions de préparation et d'ouverture bénéficient d'un soutien de la Direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 58 000 euros. Cela vient signer la qualité du travail qui est mené notamment par notre conservatrice et ses équipes.

Par ailleurs, il est prévu un budget d'investissement de 102 000 euros, notamment pour des restaurations de pièces endommagées ou pour des acquisitions pour le musée. Là aussi, cette action est soutenue et reconnue par la DRAC, avec un cofinancement à hauteur de 25 000 euros.

Voilà en résumé ce que nous vous proposons pour le budget culture, avec des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2,846 millions d'euros, des dépenses d'investissement à hauteur de 135 580 euros, et des recettes de fonctionnement qui sont attendues à hauteur de 60 625 euros, et 25 000 euros de recettes d'investissement

M. le Président :

Merci, Wilfrid, pour la présentation de ce rapport important. Est-ce que cela suscite des interventions, des prises de parole ? Jérôme Malus.

M. Malus :

Pour cette commission Émancipation, qui s'est tenue avec des explications, et je remercie Wilfrid Séjeau pour la tenue de la commission, je lis « pierre angulaire d'une Nièvre épanouie ». Je me suis fait la réflexion sur « épanouie », parce que depuis 14 heures personne n'est trop épanoui dans la salle, alors j'aimerais bien qu'on puisse redevenir un petit peu épanoui et que les sujets redégonflent un petit peu.

En premier lieu, concernant le budget de fonctionnement à 2 846 660 euros, je note l'acteur RESO (1,456 million d'euros), pour des manifestations culturelles et des pratiques de théâtre, danse et musique, qui sont très bien, pour 6 000 Nivernais. Dont acte. On pourra faire en comparatif tout à l'heure avec le rapport n° 13 sur le sport, comme je l'ai dit en commission.

Je note dans ce rapport que l'on prépare l'ouverture de la Cité des présents. Hélas, encore une fois, nous ne faisons pas confiance aux agents de notre collectivité, puisqu'on a encore recours à un prestataire sur la stratégie de communication alors qu'il me semble que le service communication du Département est assez performant et assez staffé sur ce sujet.

Ensuite, je suis assez dubitatif, puisque engager du fonctionnement alors que la situation est loin d'être claire sur la Cité des présents, entre toutes les erreurs (les choix de prestataires, les expertises qui vont arriver, le dossier d'architecte qui est certainement mal suivi...), cela fait un état catastrophique de ce chantier par les intervenants. Vous allez me dire : « Ce n'est pas de notre faute, c'est la maîtrise d'œuvre » ; non, le maître d'ouvrage c'est le patron, c'est lui qui paie, donc si la maîtrise d'œuvre ne fait pas son travail, à un moment soit on la change, soit on change le fusil d'épaule. Pour résumer, des prestataires qui s'illustrent par leur capacité à engranger les dépassements de travaux et les sinistres, cela a un coût, et on l'a déjà dit plusieurs fois, et on le redira à chaque séance.

Mon cher Daniel Barbier, même en tant que jeune élu, l'argent public a un coût. Vous n'avez pas les moyens de vos ambitions pour la Cité des présents, c'est clair et net.

Je vais finir par une petite touche d'humour, parce que tout le monde place le mot *vintage*, donc je vais le faire aussi. Je trouve que la définition allait bien avec la Cité des présents : c'est quelque chose d'ancien, datant d'une époque révolue.

Je vous précise que nous voterons pour, malgré ces remarques qui font juste avancer le débat.

M. le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Quel est l'avis de la commission ?

M. Séjeau : Nous avons eu l'échange avec Jérôme, que je remercie d'avoir été présent en commission. Sur la communication, nous avons déjà eu cet échange, je pense que nous sommes un peu dans le jeu d'acteur, c'est de bonne guerre, puisque la question des marchés et des prestations internes et des prestations externalisées, nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre et il y a déjà eu un vote de cette assemblée, et la communication en faisait partie, la communication sur un équipement culturel pour un musée. Une communication commerciale est assez différente d'une communication institutionnelle, je pense qu'elle nécessite des compétences et des moyens – sans faire injure aux agents du Département – que nous n'avons pas en interne. J'invite Jérôme à revenir sur le chantier, parce que quand on voit aujourd'hui l'architecture, la réalisation de la Cité des présents, on a à mon avis un très bel équipement, tout à fait moderne. Même si je n'ai rien contre le *vintage*, je ne crois pas que l'on puisse qualifier ce musée de *vintage*.

M. le Président : Très bien. Merci. Donc l'avis de la commission ?

M. Séjeau : Avis favorable.

M. le Président : Très bien. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – la pierre angulaire d'une Nièvre épanouie » est adopté à l'unanimité, par 34 voix favorables.

RAPPORT N° 12 : BUDGET PRIMITIF 2024 – UN DES OUTILS À L'ACCÈS À LA LECTURE ET AUX SAVOIRS

M. le Président : On continue, Eliane, avec un sujet plus consensuel, la question de la lecture publique.

Mme Desabre : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, le budget de la lecture publique est relativement stable. Il vous est proposé d'inscrire 184 500 euros en dépenses de fonctionnement, qui intègrent 56 200 euros de ressources numériques, 20 500 euros de dépenses d'équipement, de livres et d'abonnements, 61 500 euros (soit 6,5 équivalents temps plein) de bibliothécaires et de coordinateur de territoire, et 46 300 euros pour les formations qui sont programmées en 2024, notamment pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 143 150 euros. Elles intègrent l'acquisition de différents supports pour l'action culturelle, des livres et des expositions, et surtout l'achat de lecteurs Victor pour les personnes malvoyantes.

Des recettes sont attendues à hauteur de 8 000 euros en fonctionnement, au titre du contrat départemental Lecture et du dispositif Été culturel. Des actions culturelles sont déployées sur le département pour lutter contre l'illettrisme, comme le prix de littérature jeunesse et « l'échappée lecture ». Ce sont 5 200 jeunes qui ont été concernés en 2023 pour « l'échappée lecture », qui connaît un franc succès. Des bibliothèques éphémères sont tenues dans le cadre de l'été culturel, en lien avec le service Culture et Sport.

Enfin, 31 272 euros en investissement correspondent à la subvention au titre du contrat départemental Lecture, pour 16 000 euros, et à une subvention de 15 272 euros qui représente une aide de l'État à hauteur de 30 % pour un nouveau véhicule qui permettra le transport de livres, en remplacement du bibliobus qui a été remis et qui était en très mauvais état.

Il vous est proposé de valider l'ensemble de ces propositions et de ces inscriptions budgétaires et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents qui permettront la mise en œuvre.

M. le Président : Merci beaucoup, Eliane, de cette présentation synthétique mais néanmoins précise. Est-ce que cela appelle des commentaires ? Quel est l'avis de la commission ?

M. Séjeau : Favorable.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – un des outils à l'accès à la lecture et aux savoirs » est adopté à l'unanimité, par 34 votes pour.

RAPPORT N° 13 : BUDGET PRIMITIF 2024 – DE L'ACTIVITÉ LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ

M. le Président : On part de l'autre côté soi-disant de l'échiquier, mais là encore nous sommes présents tout autant que pour la culture : c'est la politique du sport. Lionel, avant de te lancer dans ta présentation, lançons la vidéo.

Une vidéo est projetée en séance.

M. Lécher :

Monsieur le Président, chers collègues, je sais que nous sommes en session budgétaire, et depuis ce matin nous parlons beaucoup de chiffres, mais derrière tous ces chiffres il y a de l'humain. Avant de présenter le rapport, je tenais à remercier, en cette année olympique, tous les bénévoles qui œuvrent au quotidien pour faire vivre leur passion à près de 50 000 licenciés dans le département et qui permettent que des milliers de rencontres sportives aient lieu chaque semaine.

Le budget du sport cette année est dans une certaine stabilité, et je vous en remercie. Avec un budget de 1 358 750 euros, le Département s'engage aux côtés des acteurs sportifs afin de favoriser l'accès à tous les Nivernais à la pratique sportive.

Cette politique se décline en quatre actions :

- tout d'abord, les contrats de partenariat, pour un montant de 582 100 euros, et nous avons dix contrats de partenariat, que vous retrouvez à la fin du rapport ;
- l'aide au fonctionnement des clubs et des comités sportifs, qui se décompose en deux axes et qui compte pour 647 450 euros, sachant que nous avons 50 conventions d'objectifs avec les comités départementaux et les associations sportives et que l'aide au fonctionnement des clubs a concerné 272 clubs en 2023 pour un montant de 158 500 euros ;
- l'aide aux manifestations sportives, qui se décompose également en deux axes : l'aide aux manifestations sportives pour 30 000 euros, qu'elles soient régionales, départementales ou nationales, et l'aide au sport au haut niveau, notamment l'aide individuelle pour les grands sportifs qui sont sur la liste ministérielle de sportifs de haut niveau, et l'aide aux clubs qui sont supports des athlètes qui ont réalisé un podium, qu'il soit départemental ou national ;
- la quatrième action est une action spécifique, notamment dans le cadre du label « Terre de jeux », pour 5 000 euros, et l'année dernière nous avons acheté 70 places pour les JO paralympiques et allons emmener des jeunes de la MADEF voir ces Jeux à Paris ; ainsi que le Raid Nature Caracol, avec tous les élèves de troisième, pour 17 000 euros, le challenge découverte à Magny-Cours, pour 25 000 euros, et le crédit aux actions diverses, comme le 4L Trophy.

Vous retrouvez toutes les subventions qui ont été votées pour des actions autres que les décisions spécifiques, notamment pour les contrats de partenariat.

Je vous propose de voter l'ensemble de ces propositions pour 1 358 750 euros.

Départ de Patrice Joly et de Stéphanie Bézé à 17 heures 39.

Mme Delaporte :

Merci. Avant de mettre aux voix, j'annonce que Patrice Joly a donné pouvoir à Michèle Dardant, et Stéphanie Bézé à Alain Herteloup. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Malus.

M. Malus :

En premier lieu, pourrait-on faire une correction à la page 1593, sur la délibération du 25 novembre 2029. Vous anticipez beaucoup. En 2029, nous mettrons un peu plus d'argent sur le sport. On peut faire un peu d'humour, comme Wilfrid.

Le budget de 1 358 750 euros, je le compare au 1,456 million d'euros pour 6 000 Nivernais. Là on parle de 50 000 sportifs et de 200 000 Nivernais. C'est très insuffisant. J'avais fait la remarque déjà en commission, mais ce n'est pas normal. Il faut faire du sport, surtout dans une année olympique. Sur ce sujet, au niveau du budget, je vous mets un carton rouge, Messieurs, Dames. Ce n'est pas possible.

En parlant du sport dans la Nièvre, du rugby et son club phare USON, qui fait souvent la une des journaux et qui intéresse tout le monde, c'est quand même la vitrine de la Nièvre, et quand je vois une subvention de fonctionnement de 212 600 euros – Fabien Bazin est parti, le sport ne l'intéresse sûrement pas –, alors qu'il avait dit qu'il fallait mettre le paquet pour l'USON, je rappelle que Jean-Luc Gauthier avait répondu « Chiche ? », et un an plus tard je ne vois pas du tout le paquet arriver. 212 000 euros, c'est quand même assez faible, alors que ce club est une véritable vitrine et permet à des dizaines de familles de s'installer dans la Nièvre, sur notre territoire. À la fin de leur carrière, des dizaines de joueurs et d'entraîneurs de ce club restent avec leur famille. Cela a clairement plus de succès que « Essayez la Nièvre ». L'argent de ce genre d'opération serait plus utile au club phare du département. Donc appuyons-nous, Messieurs, Dames, sur ce qui fonctionne. Je répète que le budget est insuffisant pour le club de l'USON.

En deuxième lieu, le sport professionnel n'est pas opposé au sport amateur. Je vais vous donner quelques exemples de clubs phares qui représentent notre département dans des échelons nationaux, et je pense qu'il faudrait faire beaucoup plus. C'est insuffisant d'avoir des montants de 10 000 euros à Cosne Football en national, pour le handball à Nevers en national, pour le rugby à Saint-Léger en fédéral (qui demande beaucoup plus), et de donner au basket 35 000 euros. Au lieu d'essayer d'abaisser les uns, essayons de faire monter un peu la sauce pour tout le monde, puisqu'aujourd'hui tous les clubs ont des frais et des charges qui explosent. À titre de comparaison, on peut se poser la question d'aider une team de moto pour une personne avec un montant identique de 10 000 euros. On est en train de mettre sur le même plan des clubs de 300 ou 400 enfants et quelqu'un qui se fait plaisir à faire de la moto – c'est un avis personnel.

Nous soutiendrons ce rapport, en précisant qu'en cette année olympique il aurait fallu se dépasser. Je vais faire une petite citation, comme en fait

notre ami Daniel Barbier. Elle est du baron Pierre de Coubertin : « *Le plus important aux Jeux Olympiques n'est pas de gagner, mais de participer.* » Je vais ajouter : pour participer, il faut du budget.

Mme Delaporte :

Merci. Y a-t-il des interventions ? Lionel Lécher, puis Jean-Luc Gauthier.

M. Lécher :

Reprendre Pierre de Coubertin... la position qu'il avait vis-à-vis des femmes et de l'olympisme, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure des positions.

Sur le rugby, je vais prendre Michel Suet à témoin puisque nous avons eu une réunion, une rencontre avec le président de l'USON. Nous aidons et la SASP et l'association. Nous avons eu une rencontre avec le président de l'USON il y a quinze jours, avec la Ville de Nevers, notamment sur le projet de l'USON Rugby, en trois phases : racheter les bâtiments de l'AFPA, créer un vrai centre de formation et créer une tribune. Ce sont des projets à plus de 15 millions d'euros. Le Département, avec le président Bazin qui était présent, a dit « Chiche ! » Dire qu'on ne fait rien pour l'USON, ce n'est pas vrai.

Concernant les clubs, j'entends qu'en national les déplacements sont de plus en plus longs, sauf que j'aimerais sincèrement que les clubs aient les mêmes revendications envers leur fédération qu'envers leurs partenaires publics que sont les Départements et les collectivités. Souvent, les fédérations ont des exigences qui mettent parfois les clubs en difficulté.

Effectivement, on met un logo sur une moto qui va faire le championnat du monde d'endurance, en catégorie EWRC, et on met également 10 000 euros à une entreprise privée qui s'appelle la French Run. Dans ce cadre, je suis prêt à ne plus rien mettre sur des structures privées et à tout mettre sur les structures associatives.

M. le Président :

Merci, Lionel, de cette réponse. Puisqu'on m'indique que vous avez évoqué la question de l'USON, je rappelle ce que j'ai indiqué précédemment, et les remerciements que nous a adressés Régis Dumange suite à sa réunion à laquelle Michel Suet a participé, au titre d'un autre mandat et pour lequel il pourra tout à fait témoigner de l'engagement du Département. Je pense que vous avez tout intérêt à discuter un peu plus ensemble. Quel est aujourd'hui le sujet de l'USON ? C'est la construction de tribunes de 3 000 places, qui permettent d'atteindre le ratio minimal qui est compatible avec le Top14 et d'avancer sur la question du centre de formation. Dans ce cadre-là, à ma demande, nous avons réuni, avec le Préfet, en salle des fêtes, les représentants de l'agglomération et de la ville de Nevers – nous étions d'ailleurs en phase sur cette stratégie –, les équipes du Conseil départemental et la représentation de l'État. Nous avons entamé un tour de table, proposé un portage avec Nièvre Aménagement, n'en déplaise à M. Gauthier, pour pouvoir réaliser cet investissement, qui est considérable.

À l'occasion de cette réunion, j'ai indiqué – et je crois avait été le seul à le faire, en respectant les décisions des uns et des autres de ne pas avoir fait leur coming-out à cette occasion-là, mais ils le feront le moment venu et ce sera très bien parce que c'est un sujet d'intérêt départemental et général, nous sommes en parfaite adéquation avec le maire de Nevers – que le Conseil départemental répondrait présent en termes d'investissement, pour assurer les modalités de financement de cet investissement à une hauteur importante, puisque nous avons évoqué, en ce qui me concerne, 2 millions d'euros que nous serions prêts à mobiliser dans les années qui viennent. Lionel Lécher, qui est toujours très gourmand avec son budget, renchérisant en disant que d'après lui, on pouvait atteindre les 2,5 millions d'euros.

Voilà où nous en sommes dans la relation avec l'USON. Le président Dumange a été tout à fait satisfait de cette prise de position. Ce n'est pas la première fois que nous discutons ensemble. On est dans un dialogue direct et au long cours depuis maintenant plus de deux ans et demi. Aujourd'hui la demande de l'USON est celle-là, et ce n'est pas une autre.

Je donne la parole à ceux qui la demandent. Jean-Luc Gauthier, puis Jérôme Malus.

M. Gauthier : Monsieur le Président, cela va être très court, puisque j'attendais de vous un engagement sur un montant. Maintenant nous savons ce qu'il en est, et si cela convient un autre président Dumange, nous n'y voyons aucun inconvénient. Simplement, faisons en sorte d'être au rendez-vous.

M. le Président : Parfait. Jérôme Malus.

M. Malus : Pour préciser, je n'ai pas dit qu'on ne faisait rien pour le sport, j'ai dit qu'on ne faisait pas assez. Il faut juste monter d'un cran et d'un niveau. Encore une fois, la culture est à 2,846 millions et le sport à 1,350 million : le décalage n'est pas compréhensible pour les sportifs.

M. le Président : Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Juste une précision : il faut peut-être aussi ajouter tout ce qu'on fait en matière d'équipements sportifs à travers le contrat-cadre ou la DCE, qui permet aussi de faire des investissements sur le sport. Ils ne sont pas fléchés « sport », mais ils sont dans le contrat-cadre.

M. le Président : Nous sommes bien évidemment au-delà des crédits pour la culture, mais cette comparaison n'a aucun sens : il faut à la fois être sur la culture et sur le sport, bien entendu. Jean-Paul Fallet.

M. Fallet : Je suis toujours embêté quand on oppose culture et sport. Je pense que tous autour de la table, on devrait se féliciter de pouvoir donner les moyens, que ce soit pour la culture avec RESO ou avec le sport, à des jeunes de s'initier et ensuite de faire des choix pour continuer la pratique qu'ils souhaitent, que ce soit le sport ou la culture.

Je rejoins ce que disait Lionel, je crois qu'il y a un travail à faire pour le monde sportif avec les fédérations par rapport aux exigences, y compris au coût de fonctionnement d'une fédération nationale qui est payée par les amateurs. Je crois qu'il faut soit vigilant par rapport à cela.

M. le Président : Merci de cette intervention pleine de sagesse. Justine Guyot, puis Jean-Luc Gauthier.

Mme Guyot : Je voulais simplement évoquer aussi l'enveloppe du budget participatif, qui permet d'accompagner les clubs sportifs. Tu évoquais l'ESL Saint-Léger-des-Vignes qui, comme le mentionnait mon collègue Lionel, a des difficultés compte tenu des normes qui sont imposées par les fédérations et qui ne sont pas soutenables par des petites communes comme les municipalités de Saint-Léger-des-Vignes ou même de Decize. Le Département s'est donc mobilisé sur ce dossier. Nous avons organisé, sur le canton de Decize, avec mon ami Frédéric, une réunion avec les différents acteurs du territoire pour trouver une solution, faire avancer le projet, mettre aussi un peu d'argent sur la table, et je pense vraiment que ces rencontres avec les partenaires sportifs sont appréciées et permettent de solutionner des sujets qui pourraient être difficiles pour les associations. Je pense que le Département fait suffisamment pour le sport. On le voit, à Decize il existe un vivier sportif assez fort. Beaucoup de jeunes champions reçoivent des aides individuelles, signées de la part du Conseil départemental. Cela n'existe pas dans l'ensemble des Conseils départementaux de France, et je pense qu'il faut aussi saluer l'action que l'on mène sur ces aides individuelles.

M. le Président : Merci, Justine Guyot. Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Merci, Monsieur le Président. Simplement une réflexion : nous avons porté une motion que vous aviez accompagnée pour appeler au bon sens des fédérations, qui fixent toujours des normes et des difficultés que nos petits clubs ruraux ont du mal à satisfaire. J'en discutais avec l'ancien secrétaire de l'ASD, M. Colas ; et d'ailleurs il y avait eu un très beau reportage dans *Le Journal du Centre* sur la jeune garde de Nevers en football, qui a joué en D2, et Decize jouait en D3 à l'époque. Il y avait à ce moment-là tout un tissu industriel qui permettait de récupérer des joueurs que l'on faisait travailler le matin à l'usine et qui, l'après-midi,

allaient s'entraîner. Nous avons perdu tout cela, et malheureusement cela a été accentué par le fait qu'aujourd'hui le sport collectif est complètement connecté à l'argent. En clair, si l'on veut avoir un club de haut niveau, il faut un mécène, et c'est le cas de l'USON avec M. Dumange et sa famille. C'est une vraie difficulté. Je garde de fabuleux souvenirs de matchs en D3 à Decize, quand on voyait la réserve de Nice ou de Saint-Étienne jouer. En D2, pareil. C'est le côté *vintage*. C'était même avant les années 80, Wilfrid. Je ne dis pas qu'on va réécrire le passé, mais en tout cas nous avons beaucoup perdu avec cette évolution sociétale et avec le tissu industriel qui s'est volatilisé dans notre département.

M. le Président :

Comme partout en France. Oui, les modèles de financement du sport ont été étonnamment changés, comme les salaires indécentes des joueurs professionnels, tout le monde est bien d'accord là-dessus. Cela me fait redire que le monde a changé, que l'on ne peut réagir et réfléchir avec les critères qui étaient probablement justes ou en tout cas moins faux il y a trente ans. Dans le monde du début du 21^e siècle, la donne a été complètement bouleversée, ce qui bouleverse aussi totalement les modalités d'intervention d'une collectivité comme la nôtre. C'est au fond cela, le débat que l'on a depuis ce matin. Si le sport peut arriver, dans cette année olympique, à nous rassembler pour tirer ce constat que l'on ne pratique plus l'action publique de la même manière qu'il y a trente ans dans ce département, on aura fait un grand pas en avant.

Daniel Barbier.

M. Barbier :

Je vais m'exprimer en tant que grand sportif... C'est une boutade, mais je voudrais faire remarquer qu'il y a deux grandes familles de grands et nombreux sportifs qui sont oubliées, dont nous faisons partie avec Michel Suet : ce sont les chasseurs et les pêcheurs.

M. le Président :

Merci pour ce rappel. Nous attendons vos exploits sportifs pour la prochaine session.

Quel est l'avis de la commission, Wilfrid Séjeau ?

M. Séjeau :

Favorable.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Le rapport est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – de l'activité loisirs jusqu'au haut niveau, faire du sport un vecteur du lien social et de la fierté » est adopté à l'unanimité, par 34 votes pour.

RAPPORT N°14 :

BUDGET PRIMITIF 2024 – DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NÉCESSAIRES À LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS

M. le Président :

On change, bien que ce soit aussi un sport aujourd'hui de développer les services publics et d'accompagner les communes et les communautés de communes. Chère Jocelyne.

Mme Guérin :

Merci, Président. C'est un budget qui traduit la politique du Département pour accompagner les territoires, particulier développer ces services publics nécessaires tous les jours, à tous les Nivernais. J'ose espérer que c'est un budget sur lequel on va se retrouver pour voter, pour plein de raison, parce que c'est la déclinaison d'une politique qu'on a mise en place en 2021, contractuelle pour la plupart des actions, et parce que nous sommes acteurs, tous, les uns et les autres, sur nos territoires, pour accompagner ces projets au sein des communautés de communes ou à côté des communes.

Départ de Justine Guyot à 17h58 (pouvoir à Frédéric Roy).

Mme Guérin :

Cette politique est volontariste, elle est de proximité, elle agit au nom de la solidarité des territoires. Comme l'a dit Daniel Barbier ce matin, c'est l'œuvre du Conseil départemental, catalyseur du développement local.

Pour l'année 2024, le budget est stable par rapport aux années précédentes : 6,5 millions d'euros, dont presque 5,8 millions en investissement et 730 000 euros en fonctionnement.

Cette politique repose sur ces piliers historiques dans cette assemblée :

- les contrats-cadres de partenariat, que nous avons su adapter cette année, pour les rendre plus souples et pour ouvrir davantage aux collectivités les plus petites – c'est vraiment une politique de proximité ;
- la dotation cantonale d'équipement, dont on a parlé plusieurs fois au cours de cette journée ; cet outil est souple et permet à toutes les communes de réaliser ce qui fait leur quotidien, c'est-à-dire l'entretien des bâtiments et de la voirie, mais ce sont aussi des projets autour du patrimoine, du logement, de l'aménagement pour les loisirs, la culture et le sport ;
- et bien sûr le soutien aux deux PETR.

Ce budget comprend un dispositif d'accompagnement en ingénierie, avec les « petites villes de demain » et le partenariat avec Banque des territoires, qui nous a confié cette mission (ce sera l'objet du rapport suivant).

Grâce à l'efficacité de ce dispositif, cette proximité et ce portage par le Département, on voit grandir des projets de manière plus professionnelle, et ainsi cette enveloppe grossit. La dépense va grossir s'il y a la recette équivalente : c'est une opération blanche.

On voit aussi le rôle des actions de l'Observatoire des territoires, avec notamment une opération un peu spécifique cette année, liée au dérèglement du climat, avec la peur de voir des incendies se développer de plus en plus dans les forêts difficilement accessibles. C'est un projet de cartographie pour mieux repérer les sites et les points d'eau, pour éviter des catastrophes.

Pour la cotisation annuelle pour le fonctionnement du parc naturel régional du Morvan, nous arrivons cette année à l'objectif d'équité entre les quatre Départements : chacun apportera la même somme, en respectant les critères que sont le nombre de communes, la superficie et la population.

Voilà les piliers que nous avons depuis quelque temps et qui tracent cette politique du Département pour les territoires. Cela se traduit dans notre budget par près de 5,8 millions d'euros en investissement, dont 49 640 euros dédiés dans le contrat-cadre avec les huit communes qui n'appartiennent pas à des EPCI de la Nièvre. Nos contrats-cadres hors agglomération, c'est-à-dire pour les onze autres territoires, s'élèvent à 2 113 137 euros. Cette approche est très précise, grâce à un travail avec les techniciens et nos coordinateurs pour vraiment mettre en face des sommes des projets dont on est sûr qu'ils se réaliseront en 2024. Le contrat-cadre avec l'agglomération de Nevers est de 481 244 euros, les digues de la Loire pour 820 000 euros (avec une recette de 660 000 euros).

La DCE est de 2,300 millions d'euros, dont 15 000 réservés en cas de travaux urgents ou d'imprévus, voilà pour l'investissement.

En fonctionnement, le budget est à 728 233 euros. On retrouve les contributions au fonctionnement du parc (242 000 euros, auxquels s'ajoute une somme de 4 900 euros, vu que le parc porte ce projet de cartographie). La contribution au déploiement du programme « Petites villes de demain » est en augmentation de 340 000 euros. En dépenses, on inscrit 136 345 euros, sachant qu'on percevra en recettes 85 000 euros au moment de la signature du contrat.

Nous adhérons à deux associations : Nouvelle ruralité et l'association des PETR pour 3 075 euros.

Le projet de cartographie pour repérer les pistes et les points d'eau pour lutter contre l'incendie est chiffré à 101 000 euros dans le cadre de l'Observatoire, sachant que nous avons déjà touché 80 % au titre du Fonds vert, c'est-à-dire 80 000 euros.

Ensuite, toujours au nom de la politique d'attractivité territoriale, une petite somme qui correspond aux dernières actions concernant l'accueil de nouveaux habitants, pour 2 167 euros.

À cette somme il faut ajouter un reliquat d'un contrat 2018-2020, contrat-cadre hors agglomération de 8 000 euros, et l'aide aux pays et tout ce qui concerne l'ingénierie de pilotage dans l'accompagnement aux deux PETR (230 746 euros). Ce sont bien des opérations d'innovation sociale, territoriale.

Ce sont des sommes concrètes, sonnantes et rébuchantes. On ne compte pas ce que le Département apporte aussi en ingénierie, avec la mise à disposition de toute l'équipe de Stéphanie Robinet, avec Grégoire et tous les coordinateurs, qui sont là aussi pour aider en ingénierie tous les territoires, qui sont évidemment dans le budget RH et qui font un travail assez unique pour accompagner avec nous, élus, les territoires. Je le redis, notre rôle est d'accompagner, d'aider, de porter cette DCE pour aider les communes et les communautés de communes. Nous aurons encore un gros chantier cette année, puisqu'on arrive bientôt à la fin des contrats et que, dans certaines communautés de communes, les enveloppes sont déjà bien mangées. Il va nous falloir faire attention, conseiller, piloter, selon des priorités à respecter. Il faudra qu'on se rassemble autour de ces projets et qu'on s'assure que ces projets se dérouleront dans le temps. Je pense qu'il faudra qu'on soit encore plus pointu dans les montages financiers, dans les plans de financement, pour vraiment optimiser tous les dispositifs d'aide qui font levier. Quand le Président Bazin dit qu'un euro rapporte dix euros de développement et d'investissement, c'est quelque chose qui est concret ; on peut le vérifier. Quand on mesure et qu'on ajoute tous les moyens, au-delà de ceux que je viens d'expliquer, avec tout ce que Nièvre Aménagement apporte, ce sont des sommes importantes de développement, qui participent à l'attractivité de la Nièvre. Quand on regarde tout ce qui s'est réalisé depuis le début de notre mandat, c'est 343 millions d'euros. Ce n'est pas négligeable. On interprète les chiffres comme on veut, mais en tous les cas c'est une vraie politique de développement et d'accompagnement.

M. le Président :

Merci beaucoup, Jocelyne, pour cette présentation très précise. Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, une question matérielle : vous nous aviez annoncé que nous terminerions ce soir à 17h30. Je ne sais pas quel est votre programme. Une proposition que je formule : peut-on démarrer un peu plus tôt demain matin ?

M. le Président :

La question est un peu différente. À quelle souhaitez-vous vous arrêter ? On peut terminer ce rapport et reprendre demain.

Je complète ce qu'évoquait Jocelyne sur plusieurs éléments. Les contraintes financières étant ce qu'elles sont, jusqu'à présent Jocelyne a été très souple dans les dérogations qui étaient accordées aux uns et aux autres, en raison de retards dans les travaux, pour toutes les bonnes raisons. On n'aura plus bientôt les moyens de cette politique. Je vous

invite à faire partager l'information avec les collègues maires dans les communes. On restera avec la plus grande souplesse sur la DCE, parce que cela concerne des collectivités de taille plus modeste, mais sur les contrats il faudra vraiment, pour qu'il y ait dérogation, qu'on ait des éléments d'appréciation clairs, parce qu'on ne peut pas se permettre de faire de l'avance de trésorerie comme on le faisait par le passé. Il y a bien deux ans, comme c'est inscrit dans la convention, pour consommer la subvention. La dérogation ne sera plus de droit comme elle l'était jusqu'à présent.

Deuxième élément, qui est tout aussi important : aux chiffres que Jocelyne nous a délivrés de manière extrêmement précise, on peut rajouter d'ores et déjà, sur la seule période 2023-2024, le million d'euros de bonus que l'État décentralisé nous a attribué au titre de l'effort que nous avons fait sur la RN7. J'en donnais des exemples tout à l'heure : la Maison de santé à Decize, le Centre expo à Nevers, le collège de Château-Chinon...

D'autre part, nous avons engagé un dialogue assez fructueux avec le Président de la Saône-et-Loire il y a quelques jours, avec une clause de revoyure au mois de juin, et l'un de ses objectifs est de faire évoluer la contribution qu'apporte la Saône-et-Loire au parc naturel du Morvan. Vous le savez, les statuts ont été modifiés, les clés de répartition de financement entre les Départements l'ont été aussi. Si la Nièvre attribue bien ce que les statuts du parc lui demandent, les Départements de Côte d'Or, d'Yonne et de Saône-et-Loire n'étaient pas totalement au rendez-vous. André Accary m'a confirmé que sous réserve d'un travail commun que nous allons engager dans les tout prochains jours, il était prêt à revoir le montant de sa cotisation. Là encore, c'est un outil d'accompagnement extrêmement puissant pour le parc du Morvan. On parle de près de 90 000 euros supplémentaires.

Je rappelle encore une fois que le travail avec Matignon, que nous allons poursuivre de manière trimestrielle et pas plus tard que dans un mois, contribue aussi à mobiliser des moyens pour les projets des communes et des intercommunalités. Blandine Delaporte rappelait, à juste titre, que les équipements sportifs dans notre département doivent faire l'objet de réhabilitations, parce que la plupart d'entre eux ont été construits il y a une quarantaine d'années et sont donc obsolètes au regard des normes de sécurité. Le gymnase de La Charité qui a été inauguré avant-hier a fait l'objet de moyens tirés du contrat. Le pari que nous faisons, en complicité totale avec le maire de Nevers, a été de recenser l'état de nos équipements sportifs, de manière à essayer de négocier avec le gouvernement, mais il faudra probablement du temps et un plan global pour une attribution d'aides complémentaires sur l'ensemble de ces équipements sportifs.

Enfin, dans la même logique – et là encore c'est son rôle d'assembleur et de dynamiseur qu'évoquait Jocelyne –, le Département est en première loge sur le travail des cinq gendarmeries qui doivent être construites avec le soutien de Nièvre Habitat dans le département : une à Saint-Éloi et les

quatre autres au titre d'une précédente programmation, à Châtillon-en-Bazois, Corbigny, Saint-Amand-en-Puisaye et Saint-Saulge.

De la même manière, Nièvre Habitat et le Conseil départemental sont en dialogue avec la préfecture, nous allons rencontrer le Préfet dans quelques jours pour évoquer ce sujet et aller voir les équipes du ministre de l'Intérieur pour boucler ce financement particulier. La discussion avec les collègues de Saône-et-Loire a été assez fructueuse, puisque ceux-ci ont bien voulu m'indiquer qu'ils avaient pu obtenir des outils de financement dérogatoires à ce que les règlements posent aujourd'hui en matière de construction de gendarmerie. J'espère que la continuité de ces rencontres avec les présidents des départements limitrophes permettront aussi de faire avancer notre cause au service des équipements communaux et intercommunaux.

Comme Justine Guyot a donné pouvoir à Frédéric Roy et que l'avis de la commission est... chère Martine Gaudin ?

Mme Gaudin : Avis favorable.

M. le Président : Je vous propose... Ah, Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Monsieur le Président, sur l'esprit des contrats-cadres de partenariat, c'est toujours difficile de se mettre d'accord au sein d'une communauté de communes, chacun voulant un petit morceau – Jocelyne le sait bien. Ce qui me faisait hocher de la tête tout à l'heure, quand vous parliez des équipements sportifs. Quand il s'agit en rénover un stade qui est fréquenté par des collégiens, je ne suis pas sûr que toutes les communes perçoivent les enjeux, et c'est un vrai combat de pouvoir se mettre d'accord, d'autant plus qu'on aimerait que les enveloppes soient évidemment plus importantes.

Mais il y a un problème de fond que je voulais soulever et que l'on a déjà évoqué ici. Puisqu'on a parlé un peu de François Mitterrand aujourd'hui, je voudrais rappeler que son souhait au moment où la dotation cantonale d'équipement a été mise en place, était de donner à chaque conseiller général de l'époque la possibilité de choisir les projets qu'il voulait orienter et de ne plus dépendre de la tutelle de l'État, qui décidait, selon des critères plus ou moins objectifs, de faire telle chose ici et telle chose là.

S'agissant des contrats-cadres de partenariat, quelque chose est arrivé sur mon territoire – et je ne vais pas vous interdire de fréquenter les territoires et de montrer patte blanche quand vous rentrez dans la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, car vous avez bien entendu le droit d'y aller –, et je trouve dommage que vous décidiez de donner une part de ce contrat-cadre de partenariat pour un projet, même s'il est important et essentiel, sans qu'on puisse en parler. C'est ce

que je vous reproche, le SaxiZinc, où on m'explique que vous êtes passé – très bien – et vous avez dit : « Vous pouvez prévoir 20 000 euros. » J'aimerais, et je pense que je ne suis pas le seul président de communauté de communes, que nous puissions échanger quand vous faites une visite en disant : « J'ai vu tel projet qui me paraît intéressant, est-ce qu'on peut mettre une partie du contrat-cadre de partenariat sur ce projet ? » Je trouve que ce serait revenir à l'esprit voulu par François Mitterrand, qui est de laisser la possibilité aux acteurs locaux de décider des projets à soutenir.

Mais nous voterons ce rapport.

M. le Président :

Pour mémoire, il s'agissait du Fonds départemental d'équipement des cantons, qui était à la main des conseillers généraux à l'époque, comme l'est aujourd'hui la dotation cantonale d'équipement. Rien n'a changé de ce point de vue. Là nous parlons d'un contrat avec de l'argent du Conseil départemental, qui est destiné aux communes et à l'intercommunalité d'un territoire donné. Le Président du Conseil départemental comme ses vice-présidents sont par nature élus de la Nièvre, donc nous sommes des conseillers départementaux de la Nièvre et nous allons partout, par définition. Les intercommunalités sont un autre niveau d'animation des territoires, mais qui n'est pas connecté avec la circonscription d'élection du Conseil départemental.

Contrairement à ce qui vient d'être dit, je rappelle que des comités de pilotage se tiennent sur chacun des territoires concernés. C'est Jocelyne Guérin qui y participe et qui y contribue, et c'est dans ce cadre-là que les différents points de vue sont partagés, que ce soit la position du Conseil départemental ou la position des maires de la communauté de communes, puisque nous avons retenu cet échelon-là pour travailler. Il n'y a rien de nouveau, il n'y a pas d'imposition, il y a une position, qui est celle du territoire ; une autre, qui est celle du Département. On fait coïncider les deux et il y a toujours un dialogue. Il n'y a jamais eu de moment, dans aucun contrat jusqu'à présent, où les comités de pilotage ont été « squeezés ». C'est le lieu dans lequel on discute et ce n'est que sur ce lieu-là.

M. le Président :

On va voter les deux rapports ensemble ?

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – développer les services publics nécessaires à la vie quotidienne des Nivernais » est adopté à l'unanimité, par 34 votes pour.

RAPPORT N° 15 : BUDGET PRIMITIF 2024 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT OPÉRATIONNEL AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS AU PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN"

M. le Président : Le sujet a déjà été présenté. La parole est à Jocelyne, en une phrase.

Mme Guérin : Oui, j'en ai parlé. C'est une délibération pour un avenant plutôt intéressant, dans le cadre de la convention de partenariat avec la Caisse des dépôts, convention que nous avons signée le 17 mai 2021 pour trois ans. Vu le succès et l'efficacité de cette ingénierie, l'avenant porterait sur une prolongation de la durée jusqu'au 31 décembre 2026. Le montant passe de 510 000 à 850 000 euros. Cela permet d'accompagner des études d'ingénierie, etc., sachant que nous servons juste de « porte-monnaie » : nous payons aux collectivités et nous sommes remboursés intégralement.

M. le Président : Parfait. L'avis de la commission, Martine Gaudin ?

Mme Gaudin ; Avis favorable

M. le Président : Merci. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport intitulé « Avenant n° 1 à la convention de partenariat opérationnel avec la Banque des territoires de la Caisse des dépôts pour la mise en œuvre des contributions de la Caisse des dépôts au programme Petites villes de demain » est adopté à l'unanimité, par 34 votes pour.

M. le Président : Nous levons la séance et nous nous retrouvons demain à 9h30. Merci.

La séance est levée à 18h18.

La séance reprend le mardi 26 mars à 9 heures 43.

M. le Président : Nous accueillons le président de la CCI, que je remercie d'être à nos côtés ce matin.

RAPPORT N° 16 : BUDGET PRIMITIF 2024 – LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE !

M. le Président : Nous reprenons là où nous nous sommes arrêtés hier, c'est-à-dire au rapport n° 16, titré «Le numérique, c'est pas automatique ! », et il me revient de vous le présenter rapidement.

Vous le savez, nous avons engagé le travail depuis plusieurs années sur les usages numériques. Tout le monde se piquait un peu de ce sport ; aujourd'hui, nous y voyons probablement plus clair, puisque les différents acteurs sont mieux identifiés, nous les avons sur le rapport. Je vous les cite brièvement : Nièvre Numérique, les communautés de communes, qui ont poursuivi le travail avec les conseillers numériques, la Mission numérique du pays nivernais Morvan, les associations, et une stratégie nationale qui s'appelle France Numérique ensemble, sur laquelle nous émergeons d'ailleurs, et qui nous permet de financer un poste de chef de service, ce qui est une bonne nouvelle.

L'idée, bien entendu, consiste à poursuivre le travail mené avec les maisons France Services, dont Patrice Joly rappelait hier à juste titre qu'elles sont les enfants des Relais Accueil et Relais de services publics, ce qui démontre une fois de plus, et s'il le fallait, la capacité d'innovation de ce département.

Bien sûr, le travail se poursuit avec les clubs informatiques. Je pense en particulier à celui de Courcelles, qui est depuis maintenant plusieurs années extrêmement dynamique. Se poursuit également le travail avec le réseau des aidants numériques. Là encore, il s'agit probablement d'une première en France. Je vous rappelle que nous avons formé il y a quelques années (c'était juste avant le Covid) le conseil d'administration de Générations Mouvement, ex-Aînés ruraux, une association qui compte plus de 7 000 adhérents dans le département, des clubs qui maillent totalement le territoire. La formation et l'équipement de ce conseil d'administration permettent, en ce moment, que ces mêmes administrateurs viennent sur le terrain pour former leurs pairs au plus près des besoins en matière d'évangélisation numérique. Il faut citer, bien sûr, dans la même logique, les centres sociaux ou une association, tel l'Attribut, à Châteauneuf-Val-de-Bargis, qui réalise un travail remarquable sur ce sujet. Et puis, nous avons enfin pu contractualiser – c'était une demande déjà lointaine – avec la Mission numérique du pays nivernais Morvan, au travers d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, dotée d'un peu plus de 115 000 euros. Bien que nous n'ayons pas pu régler encore le maillage total du territoire, puisqu'il y a

un sujet de chevauchement entre les pays en nouvelle version, et les pays en version initiale, nous arrivons aujourd'hui à couvrir à peu près le territoire.

Concernant les conseillers numériques, je vous rappelle que nous avons été le premier, et d'ailleurs le seul département de France à recruter un nombre conséquent de conseillers numériques (vingt-huit). Quand l'État s'est replié sur ce sujet, en indiquant qu'il n'accorderait plus un financement à 100 %, comme vous l'avez compris avec les mesures d'économies que nous avons évoquées, nous avons renoncé à rentrer dans le dispositif. Nous le regrettons, car il y avait une exception nivernaise qui aurait dû permettre, dans un monde normal, de valider ce travail particulier du Conseil départemental sur ce sujet. Cela pouvait laisser à penser que nous entrions dans une forme de désert numérique. En réalité, ce n'était pas du tout le cas, car avant même les conseillers numériques, et de la même manière que pour les maisons France Services, les Relais Accueil, et les Relais de services publics, nous avions à peu près environ quinze équivalents temps plein travaillant sur cette question, et qui, par définition, travaillaient après les conseillers numériques. Mais enfin, nous devons tout de même nous féliciter de ce qu'un certain nombre de communautés de communes aient repris la compétence, ou en tout cas les emplois.

Nous les accompagnons de deux manières. Premièrement, nous continuons d'essayer de donner une vision départementale au travail des conseillers numériques : il faut les imbriquer avec les acteurs que je viens de citer. Deuxièmement, nous avons acheté des véhicules électriques pour les conseillers numériques de la première vague : nous les mettons à la disposition des intercommunalités qui en ont le besoin, d'autant plus que nous pouvons valoriser cette mise à disposition de véhicules en entrant dans le dispositif d'État pour l'aide à la mobilité, qui peut nous rapporter 10 000 euros en recettes.

De la même manière, le Pass numérique est une invention qui, un peu à l'instar du Pass culture, rentre difficilement dans les têtes, mais notre département compte parmi ceux de Bourgogne-Franche-Comté qui ont été les plus proactifs sur ce dossier. Ce Pass permet d'espérer une recette de mille euros. Additionné au précédent dispositif, cela nous ferait une recette de fonctionnement de 11 000 euros.

Nous avancerons sur les kits numériques destinés, chère Maryse, aux personnes en situation de handicap, puisque ce sujet est, là encore, au cœur de notre métier, et nous commencerons à déployer nos solutions.

Pour terminer, un sujet extrêmement intéressant, bien qu'il ne figure pas dans le rapport : dans plusieurs territoires du département, nous avons engagé et accompagné à hauteur de 5 000 euros à chaque fois les outils de reconfiguration de matériel informatique, sur des quantités industrielles. L'APIAS, par exemple, dispose aujourd'hui de deux-cents machines qu'elle est en train de reconditionner. La Ressourcerie de Clamecy permet d'acquérir un matériel complet (clavier, tour et écran) pour 60 euros, avec une durée de vie de plusieurs années ; cela est

remarquable, et nous permet d'atteindre notre cible au titre des personnes en situation d'insertion. Les FabLabs constituent également un vieux sujet et poursuivent leur mise en réseau. Cet outil qualifie la Nièvre, comme cela est le cas depuis longtemps, sur la question du numérique. Je n'avais pas lu la deuxième page, où sont indiquées les maisons des ressources auxquelles je faisais référence à l'instant. Enfin, la dernière création du service, qui s'appelait le Numérik Circus, et dont nous avons francisé le nom pour parler de Cirque numérique, ce qui est plus joli, consiste en un travail mené au plus près avec les collègues du département, puisque, sur une journée, est proposée aux jeunes une initiation à l'informatique et à des sujets aussi importants que l'est celui de l'intelligence artificielle. Nous avons au demeurant dans quelques jours (je n'ai plus la date en tête) un rendez-vous, auquel vous êtes tous conviés, pour discuter autour de ce sujet extrêmement important. Et puis, bien que cela n'entre pas dans le rapport, je mentionne à nouveau, parce qu'il s'agit là encore d'une belle initiative, notre partenariat avec les aînés ruraux.

Voilà, pour une présentation rapide de notre politique numérique. Je voudrais tout de même ajouter que nous mettons actuellement la dernière main à un document papier dont vous serez évidemment tous destinataires, qui concerne cette stratégie numérique. Il s'agit d'un document d'une cinquantaine de pages. Nous y avons rassemblé l'ensemble des acteurs, et il permettra d'y voir clair dans ce que nous souhaitons faire sur ce sujet dans les prochaines années.

Je ne sais pas si cela appelle de votre part des commentaires ou des demandes de précisions. Je n'en ai pas l'impression. Je demande donc l'avis de la commission Attractivité, Martine, sur ce rapport.

Mme Gaudin :

La commission Attractivité a rendu un avis favorable.

M. le Président :

Merci, Madame la Présidente.

Je mets donc aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Des oppositions ? Non plus. C'est donc adopté, et je vous en remercie.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – Le numérique, c'est pas automatique ! » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

RAPPORT N° 17 : BUDGET PRIMITIF 2024 – POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

M. le Président :

Nous reparlerons maintenant d'un sujet que nous avons effleuré hier, cher Alain Herteloup, et qui touche à la question des bâtiments dans notre Conseil départemental.

Alain Herteloup.

M. Herteloup :

Monsieur le Président, chers collègues, je présenterai un exposé synthétique des prévisions 2024 pour nos bâtiments départementaux, et poserai tout d'abord quelques éléments de contexte pour que chacun puisse, une fois n'est pas coutume, mesurer l'ampleur de ce que représentent les bâtiments départementaux, avec quelques chiffres clés. Il s'agit, sur une centaine de sites divers et variés, avec des destinations qui ne le sont pas moins, d'une surface totale de 142 000 m², à vocation administrative (tels que l'Hôtel du Département, le site Jeanne d'Arc, et d'autres structures que nous avons à proximité), des bâtiments techniques (vingt centres d'entretien routier, le site **NTM**, des ateliers qui permettent à nos professionnels de travailler, et d'entretenir lesdits locaux), des bâtiments à vocation sociale (nous avons dix sites d'action médicosociale, auxquels s'ajoutent la MADEF, la MDPH et d'autres structures sociales), des sites touristiques (nous comptons nos deux bases phares, que sont la base de loisirs des Settons et la base de loisirs de Baye, regroupées sous le label Activital, et qui sont un succès), des structures culturelles (avec l'émergence de la Cité des Présents, les Archives départementales et la Bibliothèque départementale, qui sont deux grandes structures indispensables et très utilisées), et enfin l'Agropôle du Marault, les maisons éclésières, qui font l'objet de toute notre attention depuis maintenant quelques années, et qui remplissent de façon complémentaire à la fois technique et touristique au regard de l'activité de notre territoire.

Les orientations stratégiques pour ces bâtiments départementaux consistent à offrir des conditions d'accueil de qualité aux usagers. Nous penserons en particulier aux usagers des services sociaux, et à titre d'exemple, nous pouvons citer la restructuration de l'accueil des services d'action médicosociale des bords de Loire. Quand nous parlons de l'accueil des usagers, nous ne pouvons pas oublier l'accueil et les conditions de travail de nos travailleurs, ni l'exemple du service d'action médicosociale de la Charité-sur-Loire, et de sa rénovation, qui permettront de regrouper en un même lieu tous les services, et d'améliorer l'offre d'accueil. De plus, si nous parlons d'amélioration des services et de conditions de travail des agents, n'oublions pas non plus l'effort consenti depuis maintenant plus de deux ans pour l'aménagement, dans l'ensemble des centres d'entretien routier, de vestiaires féminins, puisque les professions se féminisent, ce qui est, ma foi, un fort bon signe. Enfin, si nous parlons d'amélioration des bâtiments et de restructuration, nous ne pouvons oublier l'objectif de réduire les charges de fonctionnement de la collectivité en améliorant le bilan énergétique desdits bâtiments, mais aussi en cédant les propriétés qui ne présentent plus d'intérêt pour l'institution. Le service du Patrimoine mène ainsi un travail de recensement – cette question a un peu été

évoquée hier – de tous les bâtiments qui aujourd'hui ne présentent plus véritablement d'intérêt pour l'institution.

Accompagner les territoires dans le cadre d'opérations structurantes : cela correspond aux gros travaux des structures, tels les travaux à la Cité des Présents, et puis ceux attachés au nouvel établissement de l'enfance.

Le budget total de cette politique est relativement stable en fonctionnement, puisqu'il est simplement en baisse de 1,63 %. En investissement, en revanche, il enregistre une baisse importante, puisqu'il s'établissait à 10 167 000 euros en 2023, et qu'il est ramené à 4 500 000 euros en 2024, soit -55,46 %. Bien entendu, cette baisse a une explication.

Voici ce que nous sanctuarisons (cela désigne les lignes budgétaires maintenues, ou en augmentation). Globalement, les dépenses de fonctionnement sont maintenues ; nous voyons néanmoins apparaître les premières dépenses de fonctionnement pour les bâtiments de la Cité des Présents. Pour la gestion domaniale et locative, le budget de fonctionnement comprend des révisions à la hausse des locations, des charges, des assurances, des impôts et des redevances. Les dépenses d'investissement relatives aux domaines sont également à la hausse, avec l'inscription de l'acquisition de la Maison du Morvan, à Château-Chinon, avec une clause de réserve de propriété, et un paiement échelonné sur vingt-cinq ans.

Voici ce sur quoi nous faisons porter l'effort (c'est-à-dire les lignes budgétaires qui sont diminuées). Nous notons une légère baisse des dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance et fournitures courantes, et une baisse des prix de l'énergie par rapport à 2023, puisque nous avons rejoint un groupement de commandes porté par le SIEEEN, ce qui génèrera quelques économies, mais aussi une légère baisse, grâce à l'amortisseur tarifaire de l'État. Globalement, les dépenses d'investissement sont à la baisse, du fait de la fin des deux opérations structurantes pour le département, la Cité des Présents, et le nouvel établissement pour la protection de l'enfance, bien que celles-ci accusent des retards de livraison à cause des sinistres rencontrés sur les chantiers. Les travaux d'amélioration des bâtiments sont également en baisse. En 2024 sont programmés :

- Des travaux d'amélioration sur les bâtiments pour un total de 837 000 euros, avec, pour les principaux, 462 000 pour divers travaux dans les bâtiments, l'aménagement de vestiaires féminins, comme je le disais tout à l'heure, les sites d'action sociale réaménagés, 100 000 euros pour divers travaux sur le patrimoine bâti du canal, dont l'amélioration de la performance énergétique des maisons éclusières. Je l'évoquais précédemment, certaines des maisons éclusières servent aujourd'hui de logement, tandis que d'autres remplissent une mission technique importante, en particulier pour l'accueil, et pour le fonctionnement du canal durant les périodes estivales ;

- 170 000 euros pour les études de relogement du site d'action médicosociale de la Charité-sur-Loire ;
- 5 000 euros pour des travaux de sécurité ;
- 100 000 euros pour des travaux couverts par les assurances.
- Les travaux permettant de réaliser des économies pour un total de 70 000 euros, avec l'isolation de la toiture-terrasse du SAMS de Chaméane, juste à côté d'ici ;
- Des travaux dans les bases de loisirs, pour un total de 120 000 euros, comprenant les études et le début des travaux de mise en sécurité incendie des chambres de la Pagode aux Settons, entre autres, ladite Pagode requérant toute notre attention, car il s'agit véritablement d'un point d'attrait touristique dans le Morvan, au-delà du lac lui-même ;
- Les fournitures pour le service d'entretien et maintenance pour un total de 105 000 euros.

En vous brossant ces quelques dépenses et les objectifs qui y sont attachés, je vous ai présenté la politique afférente aux bâtiments départementaux. Elle réside dans de la rationalisation, de l'économie d'énergie, du tri dans le patrimoine pour savoir ce que l'on en fait – nous l'avons évoqué hier – ce qui nous conduit à nous séparer de certaines structures. Ce travail est en cours, quand bien même les effets n'en sont pas encore complètement mesurables. Je vois que Monsieur Jean-Luc Gauthier est satisfait. Globalement, nous rationalisons les moyens et recentrons nos actions sur les bâtiments, y compris – et je regarde ma collègue à l'Attractivité – sur les maisons éclusières, sur tout ce qui touche au canal et à la dimension touristique, qui concourent à l'accueil d'un public de canalous – appelons ainsi les usagers du canal. Il nous faut entretenir cela qui, économiquement, constitue un élément non négligeable de notre monde rural, et un véritable point d'attractivité de la ruralité.

M. le Président :

Merci beaucoup, Alain Herteloup.

Il y a deux éléments complémentaires que nous devrions peut-être regarder dans la durée. Nous devrions voir avec les équipes si nous pourrions disposer d'une estimation de notre patrimoine. Je pense qu'il est important que nous ayons connaissance de ce chiffre. Deuxièmement, au rayon des meilleures nouvelles, des travaux devaient être engagés par VNF, non par le Département, dans le secteur de Cercy-la-Tour et de Clamecy. Les premiers éléments étaient assez alarmants, puisqu'était évoquée la possibilité de bloquer la navigation sur le canal. Il semblerait cependant, mais cela demande encore à être vérifié, que VNF ait identifié des solutions techniques pour éviter cette difficulté pendant la saison qui commence bientôt. Nous y reviendrons.

Y a-t-il des demandes de précisions ou d'intervention sur ce sujet ?

Jérôme Malus.

M. Malus :

Bonjour à toutes et à tous, Président, sur ces montants, je me focaliserai sur les 18 millions d'euros de provisions pour payer le chantier de la Cité des Présents. 18 millions euros, cela me fait immédiatement penser au loto, j'ignore pourquoi. Il s'agit d'une belle somme, dont nous pourrions faire plein de choses. Puisque ces derniers temps vous vouliez recevoir quelques propositions, notamment en matière d'investissements, nous vous en adresserons quelques-unes sous forme de caractéristiques, d'avantages et de bénéfices pour les Nivernais. Il est clair que nous n'aurions pas mis 18 millions d'euros dans la Cité des Présents, vous l'avez compris. Je ne reviendrai pas sur les histoires de travaux, indépendantes de la volonté des élus : je n'ai pas de problème sur ce point. En revanche, nous n'aurions pas fait ce choix ; nous nous en serions tenus au programme initial, pour 3 ou 4 millions d'euros, avec la réfection du musée du Septennat, le musée du costume... Nous serions ainsi restés dans quelque chose de logique et rationnel pour le Nivernais. Cela est important ; je voulais donc le dire ce matin. Surtout, je n'ai toujours pas lu le *business plan* qui indique le coût de fonctionnement de ce programme, car nous sommes un peu dans le vide. J'ai relu quelques délibérations, notamment sur l'intercommunalité, là-bas. Il s'avère qu'un de vos prédécesseurs annonçait 100 000 visiteurs à l'année sur cette Cité. J'espère que les routes pourront supporter les bus qui emmèneraient 100 000 visiteurs.

Comme vous l'avez compris, nous n'aurions pas utilisé les 18 millions d'euros pour la Cité des Présents. Nous disposerions donc de 18 millions d'euros pour faire autre chose. Je vous présenterai des propositions, et peut-être seront-elles mises en œuvre plus tard. Je vous en dresserai une liste à la Prévert. Il s'agit de Prévert, non de Coubertin : Lionel, est-ce bon ? Je demande. Je suis taquin.

Le premier point touche au logement social, avec la construction d'un nouveau programme immobilier en lien avec Nièvre Habitat. Maryse Augendre ne me contredira pas, puisqu'elle est à la CALEOL avec moi : des centaines de dossiers nous parviennent tous les quinze jours, le jeudi, et nous manquons de solutions pour ces Nivernais. Aussi, remettre de l'argent dans le logement social aurait été bénéfique pour les Nivernais. Le bénéfice en aurait été de satisfaire les Nivernais en leur permettant d'avoir un logement décent et digne de ce nom.

Avec 18 millions d'euros, qu'aurions-nous pu faire ? Investir dans les collèges, tout simplement ; remettre les bâtiments aux normes permettant d'avoir de l'acoustique, et de façon qu'ils soient moins énergivores. Le grand bénéfice en est de réaliser des économies de fonctionnement : il s'agit là d'investir pour des économies de fonctionnement.

Avec 18 millions d'euros, qu'aurions-nous pu faire d'autre ? Je vous donne un exemple - c'est le mien, je n'en ai pas parlé à mes collègues. Nous aurions pu soutenir le canton de Nevers 2 avec son pôle santé à Saint-Eloi - comme par hasard ! Je précise tout de même, parce que le Département l'oublie souvent, que ce pôle accueille depuis 2019 dix professionnels de santé à temps plein, pour une volonté communale. Un cabinet dentaire s'ouvrira en fin d'année, ce qui portera à douze le

nombre de professionnels de santé, et j'ai encore deux ou trois professionnels qui tapent à la porte pour venir s'installer. Le bénéfice, quel est-il ? Il réside dans l'accès à la santé pour les habitants de ce canton.

Qu'aurions-nous encore pu faire avec 18 millions d'euros ? Un peu de routes. Je pense à la route départementale 907 (l'ancienne nationale 7). Cette route est la première pour qui arrive du Loiret. Or, par rapport à celle du Loiret, elle est complètement dégradée. Telle est l'image que donne le Département. Le bénéfice touche donc à l'attractivité, à la sécurité. Cette route permettrait d'aller chercher des professionnels de santé.

Qu'aurions-nous pu faire avec 18 millions d'euros ? Nous n'y avons pas pensé, et pourtant, pendant une année de Jeux olympiques, une piste d'athlétisme digne de ce nom dans la Nièvre aurait été bien, par exemple sur le canton de Nevers 2, à La Baratte. Les athlètes auraient pu développer leurs compétences, des Gab Amaté, Jules Pommery et autres, et nous aurions pu les envoyer dans de grands championnats ou aux Jeux olympiques. Que nous les accompagnions au moins par des investissements de cette sorte aurait été une bonne formule pour eux.

Avec 18 millions d'euros, nous aurions aussi très bien pu finir les infrastructures du Pré fleuri sur le canton de Nevers 2, je le reprécise, pour l'accueil du public, qu'il soit plus nombreux. C'est tout de même l'image de la Nièvre qui passe deux fois par moi à la télévision. Ce sujet est donc assez important.

Avec 18 millions d'euros, nous aurions également pu mettre aux normes les casernes en les rénovant. Il s'agit là encore de bâtiments énergivores, leur rénovation permettrait des économies de fonctionnement. Cela reviendrait à investir pour réduire les charges de fonctionnement.

Enfin, une neuvième proposition : avec 18 millions d'euros, cela revient à 2 millions d'euros par proposition. Il y a eu de nouvelles casernes de gendarmerie, mais vous l'avez certainement oublié, sans doute parce que les villes concernées, Saint-Honoré-les-Bains et Saint-Eloi, ne vous plaisaient pas. Il aurait été bon d'accompagner les porteurs de projet pour ces deux nouvelles casernes sur le territoire, et il ne s'agit pas ici de rénovation, car nous parlons bien de la sécurité des Nivernais, dont je pense que nous avons besoin.

Ces idées et ces propositions répondront pleinement, je pense, à la présentation de politique publique listée dans votre rapport n° 17, qui consiste à :

- offrir des conditions d'accueil de qualité aux usagers,
- améliorer les conditions de travail des agents, des collégiens, des pompiers, etc. en adaptant les locaux,
- réduire les charges de fonctionnement de la collectivité en améliorant le bilan énergétique des bâtiments,
- accompagner les territoires dans le cadre d'opérations structurantes.

J'ai fini cette *shortlist* à la Prévert. Chaque collègue autour de cette table, chacun des trente-quatre conseillers départementaux pourrait proposer une liste. Pour les prochaines années, plutôt que de nous entendre reprocher de ne pas émettre de propositions, nous vous les adressons en amont, et nous vous les apporterons. Cela ne nous pose pas de problème.

C'était donc pour vous proposer gentiment d'autres utilisations des 18 millions euros employés pour la Cité des Présents. Et je porte ici la voix des Nivernais, dont beaucoup sont perturbés par ce montant et ce programme.

M. le Président :

Nous ne sommes plus dans le *vintage*, mais dans la préhistoire.

Eliane Desabre.

Mme Desabre :

Merci, Monsieur le Président. Je souhaite évoquer le projet de rénovation de la Charité-sur-Loire pour accueillir le site d'action médicosociale. Ce projet est très attendu par les travailleurs médicosociaux, car il améliorera considérablement leurs conditions de travail. En effet, les services étaient éclatés entre quatre adresses différentes. Ce projet est vraiment très attendu. Il concerne une très belle bâtisse, et je suis très heureuse qu'elle soit rénovée. C'est donc là un excellent projet.

M. le Président :

Merci, Eliane. Avec le site de Cosne, nous avons donc deux sujets importants et lourds à porter.

Patrice Joly.

M. Joly :

Je dirai deux ou trois choses, car il nous faut raisonner à partir des données réelles. Il a toujours été question d'un objectif de 40 000 visiteurs environ. J'ai un peu suivi ce dossier, et je n'ai pas le souvenir d'un objectif de 100 000 visiteurs.

Une intervention hors micro.

M. Joly :

Je veux bien. Mais, vraiment, tout a été conçu.

Ensuite, il faudrait revoir un peu le coût et la charge nette pour le département. 18 millions d'euros TTC, cela ne fait plus que 15 millions d'euros hors taxes, puisque nous récupérons la TVA. 2 millions d'euros sont à la charge de la communauté de communes, ce qui ramène la dépense du Département à 13 millions d'euros. De mémoire, entre 4 et 5 millions d'euros sont subventionnés, ce qui fait que nous ne sommes plus qu'à 8 ou 9 millions d'euros. Or, d'après ce que j'ai compris, nous sommes tous d'accord pour investir entre 4 et 5 millions d'euros. Il reste

donc entre 3 et 4 millions d'euros pour financer l'ensemble des actions que notre collègue a évoquées. Il faudra donc revoir à la baisse cette liste. Si l'effet de style était plutôt intéressant et habile, il reste qu'à la fin, cette liste est très éloignée de la réalité. Et en fait, la différence est comprise entre 3 et 4 millions d'euros, ce qui ne vous permet pas de réaliser tout ce que vous avez annoncé.

Il faut tout de même faire attention, car le risque, parfois, pour les élus, consiste à formuler des annonces et des propositions, quand à la fin, ceux qui sont engagés ne sont pas seulement ceux qui les écoutent.

M. le Président : Merci de cet utile rappel.

Jérôme Malus.

M. Malus : Merci, Monsieur le Président. La préhistoire... Je suis touché d'être taxé en ces termes par un dinosaure de la politique nivernaise. Mon cher Patrice Joly, évidemment, pour 18 millions d'euros, les autres collectivités mettraient au pot. Les 18 millions d'euros correspondent à la somme globale, mais elle est bien supportée par le Nivernais, qu'il soit d'une collectivité ou d'une autre. Je vous renvoie donc la balle.

Je voulais intervenir sur un autre point de ce rapport, que j'ai très mal compris, et à propos duquel je vous demande des explications : il s'agit de l'acquisition de la Maison du Morvan à Château-Chinon. Il n'y a pas de doute, je l'ai vérifié, il s'agit de la section AH142, et la contenance est de 930 ares. Nous nous étions rendus ensemble dans cette maison, et Wilfrid Séjeau me l'a rappelé hier, il n'y a pas grand-chose dans cette maison, qui jusqu'en 2019 appartenait à la commune de Château-Chinon, avant d'être cédée en 2019 à la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs au prix de 110 000 euros. Je ne comprends donc pas comment il se fait que nous achetions ce bien pour 700 000 euros aujourd'hui. Je voudrais donc connaître les raisons de ce rachat, et que l'on m'explique pourquoi nous rachetons pour 700 000 euros un bien qui était vendu à 110 000 euros. J'ai beau être un jeune élu, je sais que, puisque la somme est à 185 000 euros, il faut tout de même demander la valeur au patrimoine et connaître la valeur estimée par les gestionnaires de l'État.

M. le Président : Bien.

Wilfrid, Patrice.

M. Séjeau : Plusieurs éléments. Nous avons déjà eu l'occasion de débattre à propos de ce dossier, mais nous pouvons continuer. Il s'agit effectivement d'un sujet important. D'abord, nos points de vue divergent quant à la genèse du dossier. Selon le vôtre, il fallait rénover *a minima* ces deux musées

pour leur permettre de continuer à avoir une existence tranquille, à l'ancienne, *vintage*. C'est un choix, qui n'a pas été le nôtre. Notre choix s'est fondé sur l'analyse d'autres musées, notamment du musée du Président Chirac à Sarran, où nous constatons une nette baisse de fréquentation. Si nous voulions que ces musées continuent à vivre, nous devons leur donner une nouvelle ambition. C'est à quoi nous nous sommes employés : plutôt que de les laisser vivoter au travers d'une petite rénovation, nous avons opté pour une ambition et un geste architectural forts afin d'assurer l'attractivité de ces musées, de remettre en valeur leurs collections dans leur diversité, de permettre l'organisation d'expositions temporaires, qui sont un véritable facteur d'attractivité pour des musées et qu'il n'était pas possible d'organiser dans les bâtiments existants. L'enjeu résidait aussi dans un appui à la commune de Château-Chinon, au Morvan et au département de la Nièvre ; il s'agissait aussi d'attirer des touristes, et d'établir un partenariat approfondi avec d'autres musées du territoire, notamment celui de Bibracte, avec lequel nous travaillons en lien étroit. Mais il s'agit aussi d'être à la hauteur de cet équipement.

Patrice Joly l'a dit, le budget prévu aujourd'hui pour l'année prochaine table sur 40 000 visiteurs. Telle est la donnée actuelle. Ce budget se chiffre autour de 1 million d'euros, qui ne correspondent pas à des dépenses nouvelles, puisque nous avons déjà des équipes sur place. L'équipe a toutefois été renforcée. Les dépenses de personnel s'élèvent à environ 450 000 euros, et nous estimons, avec un optimisme modéré, qu'*in fine*, après déduction des recettes, la charge pour le département s'élèverait à 700 000 euros. Ces chiffres sont connus, et un certain nombre de dépenses existent déjà ; il y avait déjà du personnel permanent à Château-Chinon, et les charges afférentes sont intégrées dans les coûts qui figurent au budget.

Concernant la Maison du Morvan, il ne vous a pas échappé qu'elle a été entièrement rénovée. Elle ne restera pas vide, puisqu'elle tiendra lieu d'entrée pour le musée et qu'en partenariat avec la communauté de communes, elle accueillera la billetterie, l'Office du tourisme, la boutique, et elle sera pourvue de bureaux pour les agents de la Cité des présents. Il ne s'agit donc pas d'un bâtiment vide, mais d'un bâtiment totalement utile, qui sera la porte d'entrée du musée.

Nous avons de longue date une discussion et un accord avec la communauté de communes, laquelle a cofinancé le projet. Il était convenu que la contrepartie en serait qu'à un moment, le Département rachèterait la Maison du Morvan, puisque nous serons les principaux occupants du bâtiment.

La dépense prévue pour le rachat, et dans l'attente d'une estimation précise du domaine, s'étalera sur vingt-cinq ans. Il ne s'agit donc pas, bien sûr, de décaisser 700 000 euros, mais de réaliser une sorte de crédit-bail avec la communauté de communes.

M. le Président : J'apporte un complément, puis Patrice Joly et Blandine Delaporte prendront la parole.

Je rappelle que l'ingénierie de ce projet – comme toujours pour de tels sujets, il ne faut pas s'arrêter aux chiffres bruts – tenait compte de la capacité de l'intercommunalité à bénéficier d'aides publiques dont le Département ne pouvait pas bénéficier.

Je rappellerai enfin que le dossier ne date pas d'aujourd'hui, c'est pourquoi je parle de préhistoire, si bien que le gimmick récurrent sur ce sujet, quand par ailleurs le silence se fait total à propos des dossiers de services publics au bénéfice des Nivernais, tels ceux touchant à l'autonomie et au handicap, que nous avons vus hier, ce gimmick est épuisant.

Patrice Joly.

M. Joly : Merci. Cela me permet de préciser que j'avais oublié d'indiquer que le montage du projet incluait 400 000 euros pris en charge par la communauté de communes, au titre de la récupération du FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) aussi.

Les 700 000 euros sont assez faciles à trouver. Le hors taxe correspondait à 2 millions d'euros pris en charge par la communauté de communes au global pour cette maison. 20 % en restent nécessairement à la charge de ladite communauté de communes, ce qui fait 400 000 euros. S'y ajoutent les 110 000 euros d'achat, ce qui porte le montant à 510 000 euros. Il doit y avoir un certain nombre d'éléments complémentaires et, en tout état de cause, l'écart n'est pas tel que vous vouliez le laisser entendre. D'ailleurs, étant donné que la communauté de communes, il est question que nous prenions aussi en compte, dans le crédit-bail, l'utilisation de l'Office du tourisme par la communauté de communes. Cela reviendrait à intégrer une forme de loyer à cette rémunération sur vingt-cinq ans.

Nous ne sommes donc pas passés de 110 000 euros à 700 000 euros. Nous passons, avec des dépenses clairement identifiées, de 510 000 euros à 700 000 euros, et à la prise en compte de ce que la communauté de communes paiera au titre de l'occupation de la Maison du Morvan par l'Office du tourisme. Cela me paraît assez clair, et pas nécessairement négatif pour le département. Il est également cohérent que l'ensemble de l'immobilier appartienne à une même collectivité.

M. le Président : Merci de ces précisions, Patrice.

Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Je voulais simplement revenir sur votre évocation, cher collègue, du logement social. Sous le couvert de notre collègue Jean-Paul Fallet, je

vous recommanderais de vous adresser à ceux qui ont véritablement rabeté les bailleurs sociaux.

M. Malus : Je ne fais pas de politique nationale.

M. le Président : S'il vous plaît. Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Vous faites de la politique. Merci de me laisser terminer mon propos. Pour le moment, cela a un impact sérieux sur les bailleurs sociaux, et Nièvre Habitat le premier. Vous ne pouvez donc pas dire que tout cela est déconnecté, sauf à l'être vous-même.

M. le Président : Merci.
Jérôme Malus, puis Justine Guyot.

M. Malus : Merci de me redonner la parole. Je ne fais pas de politique nationale : je vous donne des propositions concernant ce que nous aurions pu faire avec 18 millions d'euros. Arrêtez donc de détourner cela sur d'autres sujets.

Je voudrais aussi rafraîchir la mémoire de Patrice Joly, puisque j'ai retrouvé la délibération du 24 septembre 2018, au Conseil communautaire. Patrice Joly y était présent, et disposait même d'un pouvoir d'André Guyollot. Je vous le redis.

Je relis par ailleurs la phrase, dont je redonne d'abord le contexte : « *Outre le projet de la Cité muséale, Alain Lassus rappelle que le projet de réhabilitation de l'Hôpital, etc.* » Puis ceci est noté par les services : « *Il est suggéré de réaliser une étude de marché du projet, pour notamment évaluer la capacité du territoire à accueillir les futurs visiteurs de la Maison du Morvan et de la Cité muséale. Le musée du Septennat pouvant accueillir par le passé 100 000 visiteurs sur une année, il est nécessaire d'anticiper l'accueil d'un nouveau public touristique.* » Il est donc bien question de 100 000 personnes.

M. Joly intervient hors micro.

M. le Président : S'il vous plaît. Patrice Joly, avec le micro.

M. Joly : La formule est claire : par le passé, il y a eu 100 000 visiteurs, et même plus dans les premières années. Pour autant, l'objectif sous-tendant ce

projet n'a jamais été à cette hauteur. Je n'ai tout au moins jamais rien entendu de tel, et ce qui a été relaté à l'instant n'en fait pas non plus mention.

M. le Président :

Ce sujet passionne, mais nous avons déjà eu ce débat dix fois. Je veux bien que nous l'ayons une onzième fois, mais franchement...

Justine Guyot.

Mme Guyot :

Je ne reviendrai pas sur la Cité muséale, puisque notre cher collègue Jérôme Malus radote quelque peu sur le sujet. Sur la question du logement social, il faut quand même savoir que le Département accompagne les programmes de renouvellement portés par Nièvre Habitat. J'en veux pour exemple le programme de renouvellement urbain porté sur la commune de Decize pour plusieurs millions d'euros, auquel le Département participe grandement. Je vous en donnerai quelques chiffres, puisque vous aimez bien les chiffres.

Sur un programme de reconstruction de 2 millions d'euros, le Département contribue à hauteur de 100 000 euros, et l'État, à hauteur de 3 954 euros. Et il me semble qu'il s'agit pourtant là d'une politique d'État. Vous ne faites pas de politique, mais je pense que celui qui maltraite le logement social en France est bien l'État, et non le Conseil départemental de la Nièvre.

M. le Président :

De la politique à la polémique, il n'y a qu'un pas. Je pense que cette assemblée devrait éviter toute polémique. Je rappelle, puisque cela a été cité, que sur les gendarmeries, qui constituent un sujet majeur, nous avons entamé des discussions, à la fois au niveau préfectoral et à celui du ministre de l'Intérieur, que sur ce sujet nous avons des éclaircies, que le rôle du Département n'est évidemment pas de financer des gendarmeries (pour le coup, cela n'entre pas dans nos compétences, la sécurité intérieure relevant de la politique de l'État) et que néanmoins, nous essayons de construire, notamment avec Jean-Paul Fallet, un chemin.

Jean-Paul Fallet.

M. Fallet :

Je voulais intervenir à propos de la gendarmerie, non à propos du logement social, dont il sera question dans les rapports de cet après-midi, et au sujet duquel je reviendrai à cette occasion. Concernant les gendarmeries, je réitère ce que tu viens de dire, qui est que nous ne devons pas nous tromper de cible. Les gendarmeries représentent le dispositif régalien par excellence, et nous aimerions bien que l'État suive la réponse aux besoins des cinq gendarmeries, y compris celle de Saint-Eloi.

Je m'interrogeais également, et me disais que la piste d'athlétisme, le Pré Fleuri correspondent au prochain programme d'investissement de l'agglomération.

M. le Président : Merci de cette précision.

Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau : Jérôme, l'extrait que tu as lu éclaire le propos. Il n'était pas du tout question d'une prévision de 100 000 visiteurs, mais du fait que le musée du Septennat a reçu jusqu'à 100 000 visiteurs. Tu fais référence dans ta lecture à cette étude de marché, laquelle a conclu à un objectif et un potentiel de 40 000 visiteurs. Précisément, nous nous sommes basés sur cette étude, et ce potentiel pour établir cette prévision.

Je voulais également revenir sur la question des Nivernais : je rencontre beaucoup de Nivernais enthousiasmés par ce projet. Ils trouvent que nous avons une belle ambition pour le territoire.

Je rappellerai aussi que, lors des élections départementales sur ce canton, ce projet était au cœur des débats, et que le binôme constitué par Michèle Dardant et Patrice Joly l'a emporté très largement, notamment face à la maire de Château-Chinon, qui était à l'époque plus réservée sur le projet.

M. le Président : Et ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Jocelyne Guérin.

Mme Guérin : Quand nous parlons de patrimoine, je pense que le Morvan, Bibracte et cette Cité muséale seront un beau phare. Que l'on soit maire de Château-Chinon, de Moulins-Engilbert ou de Luzy, je crois que l'on a besoin de mettre en valeur ce patrimoine local, qui fait en tout cas l'unanimité dans les petits villages. Nous n'avons pas la chance d'avoir La Charité, Nevers dans le Morvan. Je pense que ce projet est une belle illustration de l'ambition en ce qui concerne ce patrimoine, que nous méritons tous.

M. le Président : Merci, Jocelyne.

Avant donner la parole à Jérôme Malus, et pour éclairer, je rappellerai aussi que la maire de Château-Chinon mène un très beau projet, intitulé « De la terre aux étoiles », et totalement complémentaire du projet relatif à la Cité muséale. En effet, nous rencontrons depuis très longtemps dans ce département une difficulté à capter les 800 000 visiteurs qui se rendent à Vézelay ; ils ne sont plus que 30 000 quand ils arrivent à Bazoches, pour remonter à 80 000 sur Bibracte. Je pense donc que nous avons besoin d'outils pour ce qui est du patrimoine et surtout, de l'offre muséale sur ce secteur. Nous avons travaillé il y a quelques années à ce

que nous avons appelé la Galerie numérique du Morvan, qui a notamment permis d'équiper un certain nombre d'écomusées, de Bazoches à Autun, d'outils de réalité augmentée, là encore assis sur une étude qui reprenait en considération les chiffres que je donnais précédemment. Nous pouvons de fait rester très passifs face à la question touristique dans le secteur du Morvan, ou au contraire être très actifs. Les sujets climatiques viennent s'en mêler. La pratique des sports en eau vive, par exemple, doit être repensée. Si cela n'entre pas non plus dans le métier du Département, il sera néanmoins facilitateur.

Il s'agit en tout état de cause bien d'un projet global validé par les élus au titre des plans de croissance, qui sont chers à Martine Gaudin, c'est-à-dire au titre d'un travail sur l'offre touristique et les investissements à réaliser communauté de communes par communauté de communes. Il est venu conforter un choix qui remonte aujourd'hui à presque plus de vingt ans, si je ne me trompe. Les premières délibérations datent de 2004 ou 2005 approximativement. Patrice ? Je n'ai plus la mémoire exacte, mais je crois que c'était à peu près à cette période. Il s'agit donc d'un projet au long cours, validé par l'État et par les financeurs, qui ne sont pas de doux rêveurs ni des dingues. Si ce projet emporte le consensus, qu'il est inscrit dans des documents de contractualisation au niveau régional, il ne s'agit pas de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Jérôme Malus, à nouveau.

M. Malus :

Merci. J'essaierai de répondre sur quatre ou cinq points, de façon assez pragmatique.

Le premier point tient à ceci que nous aussi sommes élus largement, cher Wilfrid, et très largement sur le canton de Nevers 2. De plus, nous sommes là pour débattre. C'est bien là ce que je fais et ce que je vous propose : je débats, je formule des propositions. Nous avons été élus pour cela. Si la démocratie vous embête, il faut aller voir Vladimir.

Quelques exclamations fusent dans l'assemblée.

M. Malus :

J'avais seulement fait le pari de placer Vladimir, ne vous inquiétez pas. J'ai gagné un pari, c'est tout.

Mon deuxième point, plus sérieusement, est que je note que nous mettons 18 millions d'euros pour passer de 100 000 à 40 000 visiteurs. Cette opération n'est pas terrible.

Le troisième point touche à la sécurité et à la santé, domaine dans lesquels les communes font comme vous. Tout le monde essaie de prendre les compétences qu'il peut. C'est ainsi qu'une commune comme Saint-Eloi s'occupe de la sécurité et porte une gendarmerie. Je ne vois donc pas pourquoi il serait bizarre de ne pas accompagner. Je ne comprends pas.

Quatrièmement, je n'ai pas du tout compris l'histoire des 700 000 euros d'achat rapportés aux 110 000 euros. Ce point est en outre mal expliqué dans le rapport, mais je n'irai pas chercher plus loin.

S'agissant de ce que pense ma tante, nous lui poserons la question, et elle nous indiquera par mail si elle est ou non satisfaite du programme. Je ne parlerai pas à sa place.

M. le Président :

Bien.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier a toujours été un sujet sensible entre vous et nous, à l'image d'un serpent de mer qui a commencé comme un petit serpent local et qui finit comme un anaconda aujourd'hui. Mais c'est ainsi. En tout cas, je voulais dire, Monsieur le Président, que ce n'est pas parce que nous débattons que nous polémiquons. Nous avons une autre vision. Je veux bien admettre que, quelquefois nous pouvons, moi compris, tenir des propos qui vous choquent, et qui sont peut-être déplacés quelquefois, mais c'est le lot du débat. Vous aussi, vous prenez votre part dans cette tension qui règne depuis quelque temps dans notre collectivité. Je crois que nous sortirions grandis si nous pouvions éviter tout cela, et que nous retrouvions non pas des accords totaux, parce que cela ne correspond pas à la démocratie, mais des échanges empreints de la courtoisie que nous avons connue au sein de cette assemblée.

Ce que voulait dire Jérôme, et que Patrice Joly a voulu démonter est qu'avec cette somme de 18 millions d'euros, nous aurions bien entendu mobilisé des subventions, comme vous l'avez fait sur ce dossier. Il n'y a aucun sujet à ce propos. Nous sommes à la tête de collectivités, et quand nous portons des projets, nous allons bien entendu chercher des subventions pour nous accompagner. Nous allons chercher des partenariats avec celles et ceux qui peuvent bénéficier sur leur territoire. Quand sur une communauté de communes nous menons un projet sur une commune en particulier, nous voyons avec la commune qui va recevoir ce projet et qui bénéficiera des investissements quel fonctionnement intelligent peut être trouvé.

Jocelyne a dit qu'il fallait procéder à un rééquilibrage, parce que dans le Morvan, il n'y a pas La Charité ni Nevers. Certes, mais il y a aussi beaucoup de choses. Et je crois que l'on ne peut pas dire que cette collectivité est absente des investissements dans le Morvan. Allez poser la question aux habitants du Val de Loire : ils vous diront que, souvent, nos crédits sont mobilisés sur le Morvan.

M. Gauthier répond à une réaction hors micro.

M. Gauthier : À chacun sa perception des choses. Et cela n'est pas grave. En tout cas, ce que je vous dis là est partagé par des gens qui habitent le Val de Loire. J'habite Saint-Benin-d'Azy, et je suis entre les deux. Pour conclure sur une note un peu plus positive, je me réjouis, cher Alain, que mes propos sur l'état de notre patrimoine et la nécessité d'en faire le tour, qui étaient jugés hier hors sujet et complètement décalés, soient aujourd'hui une priorité. Et je vous en félicite.

M. le Président : Bien. Je rappelle, avant de laisser la parole à Alain Herteloup, que le travail sur la connaissance du patrimoine est de tout temps, et pas d'hier matin.

Alain Herteloup.

M. Herteloup : Très brièvement, pour répondre à Jean-Luc, je vous dirai que je suis content quand vous êtes content. C'est bien de le dire, cela nous remet un petit coup de peps, et nous fait espérer que la journée redeviendra sympathique.

Concernant l'attention portée au patrimoine, je l'expose aujourd'hui, mais le travail a démarré depuis maintenant un certain temps et sera étalé dans le temps. Il nécessitera des engagements financiers qui, eux aussi, devront être étalés dans le temps au regard de la situation générale qui est la nôtre, comme d'autres départements que je connais assez bien. En outre, nous serons désormais soumis à toutes les nouvelles normes en matière de bâtiments, à des enjeux légaux d'ici 2030 et 2050. Il est donc vrai que nous sommes déjà dans les *starting-blocks* pour voir comment nous anticiperons cela, de façon que nous, ou ceux qui nous succéderont, ne nous retrouvions pas dans une situation difficile à cet égard. Je vous remercie donc de votre intervention.

M. le Président : Très bien.

Lionel.

M. Lécher : Je ne souhaite pas en remettre pour le plaisir, mais enfin, j'ai entendu que Jérôme aurait utilisé les 18 millions d'euros de la Cité muséale autrement, à ceci près que, si j'ai bien compris, il les aurait utilisés sur le canton de Nevers 2. Si je fais le compte, le coût pour la Baratte est de 2 millions d'euros, celui de la gendarmerie, de 8 millions d'euros, celui de la tribune, de 15 millions d'euros... Les 18 millions d'euros, à moins que vous ne les multipliez, auraient été largement insuffisants. Je vous rappelle simplement que les prochaines élections départementales se tiendront en 2028. Aussi, gardez-en tout de même un peu.

M. le Président : Je demande donc l'avis de la Présidente de la Commission Attractivité, Martine Gaudin.

Mme Gaudin : La Commission Attractivité a émis un avis favorable.

M. le Président : Très bien. Merci, Martine.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. Le rapport est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – Pour des bâtiments facilitant l'accès aux services publics » est adopté à la majorité, par 20 votes pour et 14 votes contre.

RAPPORT N° 18 : BUDGET PRIMITIF – POUR UN FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ FACILITÉ

M. le Président : Nous passons ensuite à la question du fonctionnement de notre collectivité, et Joëlle Julien nous raconte les moyens de l'institution pour 2024.

Mme Julien : Merci, Président. Chers collègues, nous parlions hier matin des dépenses de fonctionnement et de la nécessité de réaliser des économies. Ce rapport vous montre que nous avons travaillé dans ce sens sans attendre l'intervention, hier matin, de nos chers collègues. En effet, pour arriver à vous présenter ce budget contraint, la Direction de l'administration générale et des achats a travaillé dans plusieurs domaines dans le but de réaliser des économies, tout en assurant une continuité de prestation de qualité.

De la renégociation des contrats au changement de façons de travailler ou encore à l'achat de véhicules, est proposée une enveloppe globale d'achats maîtrisée, avec une professionnalisation à venir des acheteurs de la collectivité. Tout a été mis en œuvre cette année encore pour éviter les dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. Dans le domaine des achats, nous sommes sur un budget de dépenses de fonctionnement à hauteur de 893 000 euros, et dans le domaine de l'investissement, à hauteur de 89 000 euros. Pour tenir compte des révisions de prix, des marchés et des contrats, et de la réévaluation financière pour le renouvellement de certaines procédures, cela représente seulement, si j'ose dire, +0,47 % par rapport à l'année 2023 en fonctionnement, et -28 % en investissement. Cela s'explique pour l'année 2024, et par rapport à l'année 2023, par le fait qu'en 2023 nous avons acheté un certain nombre de véhicules électriques pour équiper les conseillers numériques.

Dans les sujets significatifs, nous sommes sur la base de 577 900 euros, qui sont principalement provisionnés pour financer les prestations de services, dont 575 000 euros pour l'entretien ménager des locaux. Autant dire que ce poste mobilise presque la totalité de l'enveloppe. 85 300 euros sont affectés aux dépenses pour les conditions de travail des agents : les EPI, les produits d'entretien pour les CER, etc. 106 500 euros sont consacrés à l'action de promotion conduite sur le département ; 20 000 euros en dépenses de fonctionnement, et 10 000 euros en dépenses d'investissement, au financement des formalités légales de publicité relative aux procédures de marchés publics lancés en 2024 ; 178 000 euros sont inscrits pour les besoins matériels et logistiques nécessaires à la préparation de l'ouverture de la Cité des Présents (123 600 euros en dépenses de fonctionnement, et 54 400 euros en dépenses d'investissement).

2024 verra un nouvel élan donné à la stratégie d'achats, au travers de sessions de formation avec le CNFPT pour les services d'acheteurs et l'ensemble des acheteurs de la direction, l'objectif étant à une montée en compétences, et à l'identification de référents achats dans chaque secteur.

Nous poursuivons l'objectif d'une commande publique plus inclusive, sociale, et affichant une ambition écologique. Un travail conséquent a été mené autour des achats, des fournitures et produits alimentaires, privilégiant des produits plus écologiques, de fabrication locale et/ou estampillés du label Nièvre.

Après les achats, nous avons la coordination et les ressources logistiques, avec des dépenses de fonctionnement à hauteur de 605 000 euros, des dépenses d'investissement à hauteur de 257 000 euros, avec de petites recettes en fonctionnement de 6 000 euros, et de 9 000 euros en investissement. Ce programme « coordination logistique » a intégré par transfert de nouvelles dépenses jusqu'alors prises en charge au titre des achats : nous sommes là à +2 % par rapport à 2023 pour les dépenses de fonctionnement, compte tenu de la conjoncture et avec la difficulté des prévisions sur certains postes, comme ceux du carburant, de l'assurance et des assurances notamment.

Les dépenses de gestion du courrier sont contenues. Optimisation, moyens internes et utilisation croissante de la messagerie en sont les raisons. À cela se sont ajoutées des négociations avec La Poste en 2023, qui ont permis une baisse significative de presque -9 %. Nous inscrivons 243 500 euros pour le courrier en 2024. Pour le projet de gestion électronique du courrier, la GEC, le calendrier vise à l'achat d'une solution en 2024 pour un déploiement à partir de 2025.

51 300 euros sont consacrés au fonctionnement courant de l'institution (les contrats de prestation et de services, les achats de fournitures, etc.), ce qui représente une baisse de - 11 % par rapport à 2023.

La gestion courante du parc automobile est provisionnée à hauteur de 270 000 euros, soit un montant supérieur de 42 % à celui de 2023, en raison des hausses du carburant et aux cotisations d'assurances. Une attention toute particulière est portée à ce domaine. Le parc automobile

hors routes comprend 230 véhicules, dont 156 relèvent de la gestion de la Direction administrative générale et des achats, et sont mis à la disposition des services dans tout le territoire. Nous inscrivons 200 000 euros en crédits de paiement adossés à une autorisation de programme de 260 000 euros consacrés au renouvellement de véhicules et au renforcement de la flotte, ce qui représente à peu près six ou sept véhicules verts ou d'occasion.

57 500 euros sont dévolus à équiper les services et les lieux occupés dans le cadre des missions de protection de l'enfance hors MADEF. C'est là ce qu'on appelle les terrains neutres. Dans le domaine des recettes, je vous ai dit 9 000 euros en investissement pour la vente de véhicules cédés pendant l'année, et 6 000 euros pour le remboursement des avances des frais d'affranchissement effectués pour la MADEF et les autres partenaires.

Pour la troisième action, qui porte sur le juridique, nous inscrivons 202 400 euros, ce qui représente +3 % par rapport à 2023 dans les dépenses de fonctionnement. Nous mettons un focus sur l'activité du service juridique qui vise à sécuriser l'activité de l'administration, à assurer la protection fonctionnelle des agents. Pour 2024, les nouvelles actions résident dans l'appui de la plateforme Doctrine, qui correspond un peu au Google du droit, la mise en œuvre du dispositif de déontologie pour les élus – nous en avons parlé l'année dernière. Nous pouvons saluer par ailleurs l'important travail réalisé par la DAGA (Direction de l'administration générale et des achats) sur les récupérations des successions des créances d'aide sociale départementale et à l'hébergement de personnes en situation de handicap, et également sur les ventes de biens hypothéqués. Pour mémoire, en 2023 ont été encaissés un peu plus de 3 millions d'euros en recettes.

12 100 euros ont été provisionnés en fonctionnement pour le remboursement d'un sinistre au collège d'Imphy.

Nous vous proposons donc d'inscrire 1,950 million d'euros en dépenses de fonctionnement, et 346 900 euros en dépenses d'investissement, avec de petites recettes attendues, à hauteur de 18 100 euros en fonctionnement, et 9 000 euros en investissement.

Voilà, Président.

M. le Président :

Parfait. Merci de cette présentation précise.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou compléments d'intervention sur ce sujet ?

Je n'en vois pas... Si, pardon. Il y avait la bouteille en face.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Merci, Monsieur le Président, de préciser qu'il s'agit d'une bouteille d'eau, sous peine que nos internautes pensent qu'il s'agit d'un autre breuvage.

J'é mets une remarque, qui n'est surtout pas une critique, concernant l'évolution des courriers. Nous regrettons tous la réduction d'activité des Postes installés sur notre territoire, mais nous sommes tous engagés dans de nouvelles méthodes d'échanges, qui visent à diminuer les courriers papier. Je trouve que nous sommes quelquefois incohérents – et je dis bien que ce n'est pas là une critique, parce que tous, nous y participons.

Vous avez évoqué la flotte de véhicules électriques. Cela me fait penser que j'ai formulé une demande au niveau de la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais pour servir un peu mieux les touristes. Vous avez également évoqué dans votre rapport la Cité des Présents. Or, précisément, un certain nombre de touristes empruntent le canal, et nous essayons de les inciter à s'arrêter ici ou là, en fonction des lieux, notamment celui de Baye. Mais il est difficile à des touristes qui se déplacent en péniche d'aller ensuite papillonner dans le reste du département à la Cité des Présents, à La Charité, ou je ne sais où. C'est pourquoi nous formulons la proposition, puisque nous avons installé un bureau d'information touristique à Baye, qui vise à arrêter les touristes, qu'un véhicule électrique soit mis, moyennant finances, à la disposition des touristes pour leur permettre de séjourner un peu plus et d'aller visiter d'autres territoires. J'ignore si vous avez eu le temps d'étudier cette proposition, mais s'il était possible de trouver un fonctionnement comme celui-là, je pense que cela servirait l'ensemble du territoire.

M. le Président :

Deux éléments. D'une part, cette demande ne me dit rien. Je peux me tromper, mais je n'ai pas le souvenir d'avoir reçu d'éléments à ce sujet.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, vous avez raison, parce que cela faisait l'objet d'un échange avec Martine Gaudin, à qui j'avais envoyé un message électronique pour préciser notre demande, et elle m'avait répondu à juste titre que cela n'était pas de son ressort et qu'elle vous ferait suivre la demande. Il n'est en tout cas pas trop tard pour agir.

M. le Président :

Saisissez-nous là-dessus. Mais, encore une fois, il ne s'agit pas de faire du coup par coup. Vous le savez, nous avons des sujets d'économies très prégnants, Joëlle vient de le rappeler. Il faut toujours équilibrer les dépenses nouvelles ou interventions nouvelles. Or, en l'occurrence, il s'agit d'une dépense nouvelle, puisque jusqu'à présent le Département n'intervenait pas sur ce type de secteur, et que la flotte de véhicules était destinée en priorité à nos agents, avec une conversion dans la durée avec un parc électrique. En outre, j'ai cru comprendre que ce n'était pas nécessairement la mode d'une part. D'autre part, je ne sais pas si Patrice Joly souhaite l'évoquer en cet instant, nous menons plutôt le début d'une réflexion sur la mobilité et les transports, ce qui fait d'ailleurs écho aux

sujets que nous avons pu évoquer avec la jeunesse nivernaise, celle-ci revenant sur ce sujet avec force. La question des déplacements et des transports relève pour le coup d'une compétence régionale ; il est donc important que tout le monde valide la nécessité de sortir de nos compétences pour faire tourner au mieux ce département. Je n'avais pas compris que le message passé hier était celui-là, mais je suis heureux de l'entendre aujourd'hui.

Patrice, souhaites-tu évoquer, peut-être en termes généraux, la discussion que nous avons eue récemment sur la question de la mobilité et des transports ? Là encore, nous sortons de notre rôle et de nos compétences, mais peut-être qu'avec la complicité de la région, nous pouvons avancer.

Patrice.

M. Joly :

Nous en sommes au tout début d'une réflexion sur des possibilités d'améliorer le cadencement sur les lignes de chemin de fer existantes, avec des véhicules légers, fonctionnant à l'hydrogène, et à la demande. Il s'agirait de moyens de locomotion automatiques, que l'on appellerait à travers une application. Deux expérimentations sont en cours. L'une, menée à Nancy, fonctionne sur des rails montés spécialement. Il s'agit cependant d'une structure très légère, si bien que l'investissement requis n'a rien à voir avec un investissement pour un transport en tramway ou en train. Une autre expérimentation se déroulera au moment des Jeux olympiques pour desservir plusieurs sites olympiques.

La question qui se pose pour nos territoires, à nous qui avons un maillage ferroviaire dans les territoires ruraux, et en particulier dans la Nièvre, est celle de savoir si cela pourrait constituer une réponse adaptée aux besoins, à des moments utiles pour les usagers. Notre difficulté, aujourd'hui, tient à des horaires très fixes. Nous pensons en particulier à la ligne Clamecy-Corbigny, pour laquelle il n'y a pas de souplesse. Avec ce genre d'expérimentation et de véhicules légers, les déplacements auraient lieu à la demande, et en fonction des besoins, ce qui permettrait de desservir plus facilement l'ensemble des villages sur cette ligne. Le volume de ces véhicules légers dépendrait de l'activité. Ils pourraient fonctionner par exemple sur Clamecy-Nevers. Cela ne nécessite pas d'infrastructures très renforcées, si bien que les choses pourraient fonctionner ainsi. Il me paraît un peu prématuré d'aller plus loin ; nous essaierons d'y réfléchir, et il faudrait que la région s'y intéresse. Mais pendant l'été, deux expérimentations nous permettront d'identifier le coût de l'investissement et les modalités de fonctionnement et d'exploitation. Il s'agit là de pistes. Ces solutions étaient initialement envisagées sur les parties urbaines et périurbaines. Mais à la réflexion cela a changé, parce que, à sa demande aussi, j'ai rencontré la personne qui est intéressée à développer cette activité sur les réseaux existants et à déployer ce type d'équipements et de savoir-faire. Nous travaillons sur ce sujet, mais nous ne nous engageons sur rien.

M. le Président :

Bien sûr. Cela répond encore une fois à l'idée de penser la Nièvre dans sa globalité d'une part, d'autre part, et cela correspond un peu à la stratégie qui existe depuis de longues années dans le département, nous mettons régulièrement des véhicules à disposition, souvent au bénéfice d'associations dites caritatives (par exemple Les Restos du Cœur) ou des associations d'intérêt général (comme l'Union départementale des sapeurs-pompiers), considérant que les collectivités sont staffées financièrement pour assurer ce type de dépenses.

Jocelyne Guérin, Jean-Luc Gauthier et Lionel Lécher.

Mme Guérin :

En parlant de mobilité, le pays Nivernais Morvan travaille sur un sujet depuis un an, notamment avec les communautés de communes qui ont pris la compétence mobilité, mais pas seulement, car cela est aussi ouvert à tous les volontaires, sur le principe du dispositif que l'on appelle d'autopartage. Il s'agit du principe de location de véhicules électriques. Là encore, cela ferait l'objet d'une première expérimentation à lancer. Plusieurs communes sont volontaires, et cela pourrait répondre au cas que tu évoques, avec un dispositif bien pensé. Nous nous sommes rapprochés de communes qui l'ont fait : une petite commune, une autre un peu plus importante. Tout est bien organisé, avec un système de réservation pour ce véhicule qui permet de sillonner le territoire. Le reste à charge pour les collectivités est compris entre 3 000 et 4 000 euros par an, ce qui n'est pas énorme, compte tenu de toutes les aides qui accompagnent ce dispositif.

M. le Président :

C'est là un rappel utile.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Oui, Monsieur le Président. Nous essayons évidemment d'être cohérents, même si cela n'est pas toujours facile. Évidemment, cette réflexion venait du fait que nous avons une flotte de 500 000 euros, qui avait été achetée pour les conseillers numériques. Ceux-ci ayant disparu, je voulais m'inquiéter de la disponibilité des véhicules concernés. Bien entendu, ils peuvent être mis à disposition moyennant un coût. Quand on est en vacances, on loue une voiture, un vélo ou je ne sais quoi ; il ne s'agissait pas que ce soit *open-bar*. Vous dites qu'il faut raisonner de façon globale pour le département, et c'est précisément ce dont il s'agit. Si des touristes qui s'arrêtent à Baye vont au restaurant de la Marine, c'est parfait, mais s'ils ont envie d'aller voir autre chose sur le territoire, sur d'autres cantons, d'autres communautés de communes, il faut que nous leur en donnions la possibilité. Telle était l'idée. Mais j'avais aussi pensé à cela, Jocelyne, pour trouver une solution... Nous vous adresserons une demande écrite. S'il y a une possibilité, cela est très bien. S'il n'y en a pas, nous ne sommes pas fâchés. Mais l'objectif est de voir comment peut être modifié le développement touristique.

M. le Président :

Très bien, merci. Lionel Lécher.

M. Lécher :

Vous direz que ma fibre cheminote ressort, mais Patrice Joly parle de maillage ferroviaire, et il est existant sur le territoire. Ainsi, il est possible aujourd'hui d'aller à Guérigny en train en passant par le Banlay. Il est possible d'aller à Château-Chinon. Nous avons dans le département de la Nièvre un véritable maillage ferroviaire, qui est sous-exploité. Une réfection de la voie a eu lieu à Château-Chinon pour sortir des grumes, réfection en partie financée par des fonds publics, et cela n'a jamais été exploité. Cette ligne existe. Nous sommes tous intimement convaincus qu'il nous faut aujourd'hui de nouveaux modes de déplacement, aussi, je pense que nous pouvons nous retrouver autour de la démarche consistant à remettre du ferroviaire dans notre département. Il n'est pas normal que les enfants de Guérigny continuent de venir en bus tous les matins à Jules Renard, ou autre, alors qu'ils sortent du Banlay, et que la gare était prévue pour cela quand elle a été créée il y a une trentaine d'années. Je pense qu'il nous faut engager une véritable démarche pour ce développement.

M. le Président :

Je partage ce qu'évoque Lionel Lécher. Cela témoigne de la nécessité, pour une collectivité comme la nôtre, de sortir de sa zone de confort, c'est-à-dire que se pose par exemple la question des gares, notamment celles du réseau secondaire, celles qui sont en fonction et celles qui aujourd'hui ne fonctionnent plus, à l'époque du ZAN et de la loi Résilience et Climat, que faisons-nous de ce bâti ? Comment y réfléchissons-nous ? Si le Conseil départemental ne se saisit pas de ce genre de sujets, personne ne le fera à notre place. Cela démontre, s'il le fallait encore une fois, que ce budget 2024 est bâti avec ces considérations. Nous sommes obligés, parce que les partenaires ne sont pas au rendez-vous, de sortir de notre zone de compétences traditionnelles pour réfléchir à la Nièvre de manière globale. C'est là ce que nous demandent les Nivernais. Quand nous les avons rencontrés cette année et l'année passée, quand nous dialoguons avec les cent-cinquante citoyens engagés dans l'Observatoire, qui n'ont pas la maîtrise de qui fait quoi, ils demandent que les sujets avancent. La modernité de notre collectivité réside bien dans cette capacité à sortir de nos compétences pour répondre aux besoins des gens, toujours partir des besoins, et ne pas plaquer sur une collectivité ou sur notre territoire un certain nombre d'idées reçues qui feraient que, parce que ce n'est pas notre métier, nous n'agissons pas, nous nous cachons les yeux, et nous regardons la file des Nivernais sans médecin traitant augmenter sans fin.

Sur ce sujet, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Michel.

M. Suet : Juste pour répondre à Lionel : le rail n'irrigue pas tous les villages ruraux de la Nièvre. Il y a des villages touristiques malheureusement dépourvus de rails. Dans ce cas, rien ne remplacera la voiture électrique. À titre d'information, il y en a deux à Nevers qui fonctionnent. Je n'en ai pas encore le bilan financier, mais cela fonctionne.

M. le Président : Très bien. Merci de cette précision, Michel. Je demande donc l'avis de la Commission des finances et des moyens généraux, Michel Suet.

M. Suet : Il y a eu cinq votes pour et deux non-participations au vote, donc un avis favorable.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ?

Merci. Le rapport est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – Pour un fonctionnement de la collectivité facilité » est adopté à la majorité, par 20 votes pour et 14 votes contre.

RAPPORT N° 19 : COMMANDE PUBLIQUE – COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. le Président : Nous passons maintenant à une prise d'acte de Daniel Barbier sur les comptes rendus des délégations qui me sont attribuées au titre des marchés publics.

M. Barbier : Cela sera très vite fait, Président, puisque cela n'a concerné qu'une opération entre le 15 août et le 19 février. Il s'agit d'une étude de conception pour les cours végétalisées dans deux collèges, avec un montant du marché hors taxe estimé à 32 880 euros.

M. le Président : Merci, Daniel Barbier.

Des observations ? Je n'en vois pas.

L'avis de la Commission à nouveau, Michel Suet.

M. Suet : Le même que tout à l'heure.

M. le Président : Très bien, je vous remercie.

Je fais voter. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Il n'y a en effet pas de raison. C'est donc adopté.

Les Conseillers départementaux prennent unanimement acte du rapport intitulé « Commande publique, - compte-rendu de délégation du Président au Conseil départemental ».

RAPPORT N° 20 : PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2024 ET LE 1^{ER} TRIMESTRE 2025

M. le Président : Toujours Daniel Barbier, cette fois sur les procédures de marchés publics à engager sur l'année 2024 et le premier trimestre 2025.

M. Barbier : La définition des besoins de la collectivité est obligatoire. Elle permet de déterminer, entre autres, les critères de sélection des offres, la procédure la plus adéquate, ainsi que la forme la mieux adaptée de la publicité. Nous avons mis cela en place depuis plusieurs années, c'est-à-dire que les services sont sollicités en amont pour déterminer les procédures en prenant en compte les notions d'opérations pour les marchés de travaux, et les besoins homogènes pour les marchés de fournitures et de services.

Dans le rapport est dressée une liste à la Prévert ; il vous est demandé de la valider et d'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer les procédures.

J'attire simplement votre attention sur une petite coquille qui ne vous aura pas échappé, à la page 1 665 ; à propos de l'opération code nomenclature S0035, il y a un malheureux copier-coller, puisque l'on retrouve le même intitulé, le premier (pour 306 000 euros en montant annuel hors taxe minimum, avec 1 836 000 euros hors taxe sur la durée totale du marché) concerne bien la garantie de maintien de salaire, tandis que celui du dessous (pour 406 000 euros minimum et 2,4 millions d'euros maximum) ne correspond plus au maintien de salaire, mais éventuellement, à une mutuelle. Vous supprimez donc « maintien de salaire » pour le remplacer par « mutuelle », et tout rentrera dans l'ordre.

M. le Président : Merci beaucoup, Daniel.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

L'avis de la Commission, Michel Suet ?

M. Suet : La même.

M. le Président :

Formidable.

Je mets aux voix. Des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Les Conseillers départementaux prennent unanimement acte du rapport intitulé « Procédures de marchés publics à engager sur l'année 2024 et le 1^{er} trimestre 2025 ».

RAPPORT N° 21 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE – MODIFICATION

M. le Président :

Il s'agit ici de répondre à une demande que vous aviez formulée, la Nièvre ensemble, à la dernière session. Nous l'allons donc intégrer au règlement intérieur, à l'article 2, alinéa 14. La proposition consiste à modifier le règlement intérieur de la manière suivante (je vous en donne lecture) : « *Chaque président de groupe peut déposer une proposition, un vœu ou une motion sur toutes les affaires relevant de la compétence du Conseil départemental. Ils sont présentés par écrit au Président du Conseil départemental cinq jours ouvrés avant le début de la séance, au plus tard à 18 heures. Le Président transmet la proposition, le vœu ou la motion deux jours avant la séance aux présidences du groupe, au plus tard à 18 heures.* »

Je suppose que cette formulation vous convient. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Oui, Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Nous en avons débattu un peu en commission, et l'intervention de Patrice Joly hier semblait démontrer qu'il fallait peut-être que nous soyons plus souples. Je comprends bien l'idée que, si les motions arrivent plus tôt, nous avons plus de temps pour les préparer, les analyser et voir comment nous pouvons y répondre. Cela étant, et quitte à passer pour un ancien, chère Justine, jusqu'à présent, cela a toujours fonctionné, et je ne suis pas sûr que le fait de déposer sur table soit une contrainte pour l'adoption des motions. La règle prescrivait un délai de cinq jours, mais l'esprit de la règle faisait que chacun des présidents recevait la motion en même temps que vous, Monsieur le Président, et cela fonctionnait. Pour nous, soit l'on revient à cet esprit de règle, soit l'on revient à un dépôt sur table le jour de la session. Mais la solution intermédiaire que vous nous proposez ne nous convient pas, en clair.

M. le Président :

Cela est étonnant, puisqu'il s'agit de la solution que vous avez demandée. Je ne comprends donc pas bien pourquoi cela ne va pas.

M. Gauthier : Non, Monsieur le Président, si vous me redonnez la parole, ce n'est pas celle que nous avons demandée. Nous avons demandé à être certains qu'il n'y ait pas de « passe-droits » et que si vous, Monsieur le Président, vous recevez toutes les motions cinq jours avant la session, quelles garanties avons-nous, étant donné vos liens de proximité – ce n'est pas une critique, c'est un fait – que Blandine Delaporte vous donnera sa motion simplement deux jours avant, en même temps qu'elle nous la transmet ? Je pense que ce que je dis là est clair.

M. le Président : Je ne vois pas bien où est le sujet.

M. Gauthier : Vous avez le droit de ne pas comprendre ou de ne pas être d'accord.

M. le Président : Par rapport à ce qui a été demandé la dernière fois en séance, je suis un peu surpris.

Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Pour ma part, j'ai parfaitement compris les propos de Jean-Luc Gauthier. En fait, il nous accuse simplement d'être malhonnêtes. Il y aurait un passe-droit, qui ferait que nous, puisque nous sommes dans la même majorité, nous aurions le droit de déposer nos motions plus tardivement que les autres, et donc de ne pas respecter le règlement, qui aujourd'hui nous impose cinq jours, comme vous l'avez fait remarquer. Il me semble que ce règlement qui nous impose cinq jours ouvrés est déjà en place. Il se trouve que le groupe Vivre la Nièvre écologique et solidaire a donné ses motions en temps et en heure, et il me semble que ce n'est pas le cas de l'opposition. Pour le coup, si quelqu'un pouvait faire la tête, c'était moi, puisque vous n'avez pas respecté le règlement.

M. le Président : Pourquoi demandons-nous à recevoir les motions en bénéficiant d'un peu de temps avant la session ? Le seul sens en est de faciliter le travail de l'administration, qui cherchera des informations à communiquer aux uns et aux autres. Pour la quiétude d'esprit de l'administration, nous avons donc besoin de ce délai, qui semble tout à fait raisonnable. Il va de soi que, pour ce qui concerne le groupe majoritaire, il y a un dialogue direct et permanent avec la présidence de groupe, les motions que propose Vivre la Nièvre, par nature, ne s'inscrivent pas dans ces recherches d'informations. C'est véritablement pour faciliter la fluidité de nos débats, pour pouvoir mieux répondre, que nous demandons ce type de délais. Je ne comprends donc pas bien l'intérêt de...

Pour terminer sur ce point, et sur la demande portée par Patrice Joly hier, nous avons évidemment tout le loisir d'adopter le principe de discuter d'un texte, qu'il s'agisse d'une question, d'une motion ou d'une

interpellation en fin de séance, pour peu que l'assemblée le décide de manière unanime, ou en tout cas que la majorité le valide. Cela relève d'un principe démocratique de base, c'est ainsi que cela marche dans tous les pays du monde où il y a de la démocratie. Nous ne ferons donc pas d'exception pour ce département.

M. Gauthier :

Malheureusement, Monsieur le Président, pas dans tous les pays, la démocratie... dans une large majorité.

Je n'ai pas dit que vous étiez malhonnêtes. Vous l'interprétez ainsi : il s'agit de votre interprétation. Je ne l'ai pas dit. J'ai dit qu'il pourrait y avoir des tentations, et une souplesse dont nous ne pourrions pas disposer.

Revenons à l'origine. Quand vous avez pris la présidence, Monsieur le Président, vous avez mis en place ce règlement, qui fonctionnait très bien. Pourquoi ? Parce qu'il n'était pas respecté à la lettre. En d'autres termes, chaque groupe devait faire passer ses motions au groupe adverse et à vous-même. Mais vous êtes revenu à l'application stricte du règlement lors de la dernière session. C'est là ce qui a provoqué notre question. Si nous en revenons à la règle qui était établie, et à l'esprit de la règle qui faisait que nous recevions en même temps les motions, il n'y a pas de problème. Et ainsi, nous cesserons de débattre à ce sujet.

M. le Président :

Je suis d'accord, parce que ce n'est pas très passionnant. Il existe un moment où il faut regarder la réalité des faits. Vous avez proposé deux textes, vous les avez proposés hors délais, et ces textes seront examinés en fin de séance. Je ne vois pas en quoi cela est problématique. La souplesse est toujours là. Simplement, il faut des règles écrites. Charge à nous d'être suffisamment adultes pour transiger sur ce type de situation quand cela est nécessaire, et sans que ce soit la porte ouverte à tout. Je pense que le règlement tel qu'il est proposé aujourd'hui n'entachera en rien, au contraire, notre procédure démocratique.

Je demande l'avis du président de la Commission des finances, Michel Suet, sur cette modification du règlement.

M. Suet :

Il est toujours le même.

M. le Président :

Je n'en suis pas surpris.

Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Cela est donc adopté.

La modification apportée au règlement intérieur est adoptée à la majorité, par 20 votes pour et 14 votes contre.

RAPPORT N° 22 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - MODIFICATION

M. le Président :

Nous poursuivons à nouveau avec moi-même, pour un rapport court sur la modification de notre représentation au sein de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de Bourgogne-Franche-Comté. Il vous est proposé, pour des raisons d'agenda, que Thierry Guyot se substitue à Wilfrid Séjeau, pour siéger au sein de la SAFER.

Oui, Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, quelquefois vous regrettez nos absences, à juste titre, dans certaines représentations et certaines commissions. Je regrette quant à moi qu'au niveau de la SAFER nous n'ayons pas adopté un fonctionnement *vintage*, pour reprendre les termes de Wilfrid. J'ai en effet connu une époque où j'étais déjà le suppléant à la SAFER, tandis que le titulaire était Bernard Martin, qui siégeait régulièrement. Chaque fois qu'il ne pouvait pas y aller, il m'appelait pour m'en avvertir, et je le remplaçais bien volontiers quand j'étais disponible. Je regrette, Wilfrid, que nous n'ayons pas eu de tels échanges, et que l'absence du département ait sans doute été subi par le comité technique de la SAFER. Si l'on veut travailler comme vous le souhaitez, et comme nous le souhaitons, de façon plus harmonieuse, je pense que l'on devrait assouplir un peu ce genre de fonctionnement. Ensuite, j'ignore pourquoi nous votons aujourd'hui à ce sujet, puisqu'il me semble que notre collègue Thierry Guyot est déjà entré dans la place. Je trouve tout de même surprenant qu'une personne non désignée par notre assemblée aille siéger au comité technique de la SAFER et insiste pour que ses remarques soient bien prises en compte dans le débat. Je trouve que ce sont là des méthodes d'un autre temps, et qui plus est, des méthodes qui ne sont pas démocratiques, Monsieur le Président.

M. le Président :

J'essaie de comprendre. En effet, cela n'est pas bien. Il m'est dit que cela s'est passé ainsi. Nous vérifions, et nous vous donnerons les éléments. Il semblerait que cela se soit produit sur une réunion spécifique avec un arrêté du Président sur cette représentation, me dit-on. Nous le vérifierons, et nous en reparlerons plus tard.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Martine Gaudin doit nous donner l'avis de la Commission.

Mme Gaudin : La Commission a rendu un avis favorable.

M. le Président : Très bien. Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?
Je vous remercie. Cela est donc adopté.

Le rapport intitulé « Désignation d'un représentant du Conseil départemental au sein de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de Bourgogne-Franche-Comté – modification » est adopté à la majorité, par 20 votes pour et 14 votes contre.

RAPPORT N° 23 : BUDGET PRIMITIF 2024 - @, #, ETC. : À VOS POSTES

M. le Président : Il est 9 heures 30, et Joëlle Julien va nous présenter la politique informatique et numérique pour l'année 2024, au titre des moyens, chère Joëlle.

Mme Julien : Merci, Président. Chers collègues, nous traitons effectivement de la politique informatique et numérique. Il est à noter qu'en 2023, 98 % du budget a été consommé, ce qui n'est pas rien : 1 922 000 euros en dépenses de fonctionnement, 2 000 258 en dépenses d'investissement, avec de petites recettes à hauteur de 1 000 euros en fonctionnement, et de 76 000 euros en investissement.

L'informatique aujourd'hui, ce sont 120 logiciels, 2 000 postes dans les collèges, et 2 000 postes dans les administrations. L'inflation est aussi présente dans ce domaine. La hausse des dépenses de fonctionnement correspond aux coûts de maintenance et à l'appel à des prestataires extérieurs.

La contribution aux démarches « développement durable et adaptation au changement climatique » nous amène à investir dans du matériel recyclé comme les photocopieurs ou les logiciels d'occasion.

Dans le domaine des infrastructures et de la sécurité numérique, au-delà des chantiers qui se poursuivent en 2024 dans le but d'améliorer les performances globales tout en garantissant la sécurité et la continuité du fonctionnement des équipements, des travaux de fibrage et de remise aux normes des câblages informatiques des bâtiments sont prévus. Il en va ainsi des travaux prévus pour la future MADEF, les Ursulines, le site Jeanne d'Arc, le site Vauban, et les CER. Le déploiement Wi-Fi est également programmé afin de couvrir la Cité des Présents et autres sites du département.

Il est à noter que le parc de photocopieurs est intégralement renouvelé pour cinq ans ; les crédits affectés à ce projet s'élèvent à 1 460 200 euros, ce qui représente à peu près un tiers du budget global.

Dans les projets numériques, pour une valeur globale de 1 236 000 euros, soit environ un quart du budget global, nous retrouvons des logiciels métiers, comme les logiciels de gestion du revenu de solidarité active, la solution HORUS dans le domaine de la PMI, l'évolution du logiciel de gestion des ressources humaines, avec la mise en place d'un coffre-fort électronique. Pour les autorisations de programmes, nous avons la gestion électronique des documents sociaux, ce que nous appelons plus communément la GED, avec une autorisation de programme sur quatre années créée en 2022. Il s'agit d'un outil performant, d'une gestion de documents dématérialisée pour remplacer à terme les fichiers bureautiques traditionnels. La GED a été installée à la MDPH ; nous avons eu un COPIL il y a une quinzaine de jours : il s'avère que cette installation est extrêmement satisfaisante pour l'ensemble des professionnels qui ont accès à cette gestion. Cela représente une prise en charge de 28 600 dossiers qui ont été numérisés. La directrice nous disait que cela correspondait à 3 300 000 feuilles de papier, qui ont ainsi été dématérialisées. Cela est impressionnant. Nous passerons sur une GED qui s'étendra à l'ASE et, plus largement, à la collectivité. Concernant la GED de l'ASE, la dépense s'élèvera à 160 000 euros, avec une recette attendue de 74 000 euros, qui correspondent aux subventions de la CNSA ou du FEDER.

Au-delà de la GED, nous avons également ce que l'on appelle la GEC, la gestion électronique des courriers, dans le cadre de laquelle nous inscrivons un montant de 110 000 euros pour trois années ; pour cette année, nous inscrivons 20 000 euros afin de démarrer ce projet.

Nous avons également les logiciels pour les activités routières, avec l'acquisition d'un logiciel qui s'appelle GESCAR, à hauteur de 150 000 euros en crédits d'investissement pour 2024.

Sur l'informatique dans les collèges, avec une autonomie de gestion complète qui a abouti en 2023 à la suite du transfert de l'Éducation nationale, le Conseil départemental poursuit les remplacements des centres téléphoniques pour s'orienter vers une téléphonie numérique, avec à la clé une modernisation des services, plus évolués, et des économies de coûts de communication intersites. De plus, un effort significatif est réalisé pour accélérer le renouvellement des ordinateurs Windows 7, et engager une démarche de maîtrise de la durée de vie moyenne des équipements. L'enveloppe financière, majoritairement en investissement, s'élève à 619 000 euros.

Sur l'espace numérique de travail, un nouvel environnement numérique de travail, qui s'appelle ECLAT, et qui est commun aux collèges et lycées de Bourgogne-Franche-Comté, a été mis en place en 2019. Le marché est en cours jusqu'au 6 mars 2025. Une enveloppe de 45 000 euros en fonctionnement est consacrée au financement de l'accès à cet espace.

Concernant l'accompagnement et l'assistance des agents, nous avons acquis, nous préparons et nous déployons des matériels informatiques,

des équipements de salles de réunion en visioconférence, avec une enveloppe à hauteur de 234 000 euros.

Nous avons aussi l'assistance et l'information aux utilisateurs, l'achat et le déploiement de logiciels généraux nécessaires aux missions des agents. L'enveloppe s'élève à 149 000 euros.

Un accent est par ailleurs mis sur la promotion de pratiques écoresponsables par les achats de matériels d'occasion ou le recyclage d'équipements non utilisés.

Un zoom, maintenant, sur les besoins pour la Cité des Présents : 27 940 euros en fonctionnement pour les abonnements de téléphonie fixe et mobile, pour internet, pour des copieurs, pour maintenance de logiciel, et 77 575 euros en investissement pour financer l'achat de matériel informatique, téléphonie, et logiciels.

Voilà, Président.

M. le Président :

Toujours très précise, Joëlle Julien.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Oui, Anouck Camain.

Mme Camain :

Merci, Monsieur le Président. Au cours de la COMEX qui s'est tenue il y a quinze jours, et dont tu as fait état, j'ai posé une question concernant les notifications envoyées par courrier, et à l'allongement des délais de La Poste. Nous avons évoqué ensemble la possibilité – c'est d'ailleurs toi qui l'avais proposée – d'investir, parce qu'il nous restait des sous inutilisés en investissement, pour que les courriers de notification puissent être envoyés aux parents avec la GED, de façon dématérialisée, pour que cela aille plus vite et que les parents ne soient pas bloqués dans leurs réflexions par les délais.

M. le Président :

Joëlle, des éléments de réponse ?

Mme Julien :

Effectivement, quand nous avons dressé le bilan financier de la MDPH la semaine dernière, nous nous sommes aperçus qu'au niveau de l'investissement, le résultat était positif à hauteur de 56 000 euros. Après l'exposé de ce que nous avons pris en charge au niveau de la GED, nous avons relevé qu'aujourd'hui, cela s'arrête à des échanges au sein du service, et qu'il pourrait être intéressant, comme pour la CAF ou autre instance, d'avoir un prolongement avec les usagers qui sont sur ce domaine. Nous avons soumis cette proposition à la directrice de la MDPH. Nous ne pourrions pas communiquer une décision ici, à l'heure qu'il est : je pense que cela doit passer par une étude, mais il peut être très intéressant d'utiliser jusqu'au bout l'électronique pour que les

usagers puissent correspondre plus aisément avec l'ensemble de la MDPH.

M. le Président : Merci, Joëlle, de ces précisions, avec toujours la précaution, quand nous parlons de courrier électronique, de garder à l'esprit qu'il n'y a rien de mieux qu'une rencontre en direct avec l'utilisateur, qu'un appel téléphonique ou que du papier. Le mythe du tout numérique est dangereux.

Anouck Camain, puis Maryse.

Mme Camain : Ma demande ne visait pas à déshumaniser le dialogue avec les parents, mais à accélérer les courriers, car nous avons rencontré plusieurs cas dans lesquels les parents devaient prendre d'importantes décisions, et ne disposaient pour ce faire que de quatre ou cinq jours. Cela les avait mis dans une situation d'insécurité assez forte ; nous voulions donc travailler sur ce sujet et pallier ces problèmes.

M. le Président : Bien sûr. Pas de difficulté.

Maryse, oui.

Mme Augendre : Je confirme juste ce qu'a dit Joëlle. Il y a eu une bonne écoute, et un avis plutôt favorable des membres de la COMEX, puisque le budget en excédent de 56 000 euros semblait correspondre exactement au montant de cette extension, dont le coût s'élève à environ 50 000 euros. Cependant, la décision n'a pas été prise. Pour l'instant, ce sujet est à l'étude.

M. le Président : Très bien, merci. D'autres interventions ? Non.

Quel est l'avis de la Commission des finances et des moyens généraux, Michel ?

M. Suet : Comme précédemment.

M. le Président : Parfait, merci.

Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Il n'y en pas. C'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 - @, #, etc. : à vos postes » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

RAPPORT N° 24 : BUDGET PRIMITIF 2024 – PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC

M. le Président : Rapport ô combien important, Joëlle, puisqu'il s'agit des richesses humaines du département.

Mme Julien : Merci, Président. Chers collègues, avant de dérouler ce rapport, je voudrais revenir sur les propos de Monsieur Gauthier concernant le monde du travail, violent pour les Françaises et les Français, et vous aviez posé un certain nombre de questions relatives à l'absentéisme, aux contentieux, etc. Je peux vous donner un certain nombre d'éléments, c'est-à-dire ceux dont je dispose aujourd'hui. Ensuite, cela pourra évoluer.

Pour ce qui est de l'absentéisme, nous avons fait le point depuis 2020, sur un nombre d'agents permanents, au nombre de 1 300, et nous comptons 418 agents avec au moins une journée d'arrêt, ce qui représente environ 32 %.

Le nombre moyen de jours d'absence par agent sur emploi permanent est de 28 jours, pour un total de 11 899 journées d'absence. Il s'agit là d'absences pour maladie ordinaires, non d'absences de longue durée, ou autre.

Sur les 418 agents absents en 2023, 26 % des agents (soit 109 agents) ont eu un arrêt d'une durée supérieure à trente jours, et plus de 56 % des agents ont eu un arrêt d'une durée inférieure à huit jours.

Voilà en somme les tendances. Nous avons regardé les années précédentes, qui ne sont pas nécessairement très représentatives, en raison de la période Covid. En 2022, nous comptons 693 agents qui avaient pris au moins une journée d'arrêt, contre 418 agents en 2023.

Nous avons approfondi en établissant des comparaisons qui ne sont pas raison, avec des départements qui ne sont pas nécessairement de gauche, mais qui, nous pouvons l'espérer, ont une gestion rigoureuse de leurs ressources humaines. Nous sommes donc allés en Vendée où, en 2022, sur 2 700 agents, 1 211 agents (soit 45 %) ont eu au moins une journée d'arrêt. Notez, parce que je ne vais pas répéter ! Ils ont eu au total 29 721 journées d'arrêt pour maladie ordinaire. Nous nous sommes ensuite promenés en Charente-Maritime, qui n'est pas nécessairement de gauche, qui n'a pas nécessairement eu une mauvaise gestion de ses ressources humaines, et qui comprend 2 400 agents, dont 1 507 ont eu au moins une journée d'arrêt de travail, pour un total approximatif de 40 000 journées d'absence pour maladie ordinaire.

S'agissant de la discipline dans le département, puisque vous aviez également posé cette question, en 2022, onze sanctions ont été prononcées, de l'avertissement à trois jours d'exclusion, contre douze sanctions prononcées en 2023, de l'avertissement à trois mois d'exclusion. Ces données concernent les agents hors assistants familiaux.

En 2023, le conseil de discipline s'est réuni à deux reprises, une fois pour la sanction de trois mois d'exclusion, l'autre fois pour licenciement motivé par une insuffisance professionnelle (il ne s'agit pas là d'une sanction disciplinaire, bien que cette décision relève du conseil de discipline).

Pour ce qui est des contentieux engagés par les agents, trois sont en cours, dont deux sont engagés par le même agent pour des procédures différentes. Ils concernent deux avancements non décidés par la collectivité, et une sanction. Par ailleurs, il y a deux recours sur des entretiens professionnels de 2023, qui nécessitent la tenue de la commission administrative paritaire : un dossier est déjà passé, l'autre est à venir.

Voilà. Ce sont là à peu près les éléments que vous aviez demandés. Je voudrais juste dire que nous disposons d'instances – et des élus de votre bord peuvent en témoigner - qui sont aussi là pour voir ce qu'il se passe sur le plan social : nous avons le F3SCT (la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail), et le Comité social territorial, où l'expression des représentants du personnel est pleine et entière. Il est vrai que, la semaine dernière, nous étions aussi en F3SCT, et nous y avons entendu un certain nombre de partenaires qui parlaient de leurs conditions de travail difficiles – Madame Chêne, Madame de Mauraige, vous étiez là. Ils expliquaient que celles-ci étaient très compliquées, faute de moyens et d'accompagnement, et nous voulons bien les croire. Cela a cours dans des compétences qui nous sont propres. Aussi, lorsqu'il était dit hier matin, au début de nos propos, qu'il faut réduire les ressources humaines, je pense que cette approche à ses limites, parce que nous pouvons comprendre que cela soit difficile dans certains métiers. Je pense aux travailleurs médicosociaux, dont je sais que leur charge est lourde, qu'ils ont peu de moyens, et qu'ils sont soumis à d'importantes contraintes. Nous pouvons comprendre qu'il y a un stress permanent. Pour autant, je n'ai pas le sentiment que l'ensemble des agents de la collectivité sont dans une forme de marasme. J'en côtoie pas mal, et je n'ai pas cette impression. Oui, il y a des tensions sur certains métiers, parce qu'aussi il y a des problèmes de recrutement, car nous ne trouvons plus d'éducateurs spécialisés comme l'on trouve des candidats dans d'autres métiers.

Vous aviez aussi demandé si nous disposions d'un observatoire concernant ces sujets, ou d'un baromètre du climat social : cela n'existe pas aujourd'hui au sein du département, mais cela peut être mis en place avec des moyens aussi bien humains que financiers, pour une mise en œuvre et, ensuite, une exploitation.

J'attaque le rapport ?

M. le Président :

Oui.

Mme Julien :

Il s'agit d'un rapport important, puisqu'il concerne le deuxième poste des dépenses de fonctionnement, mais comme l'a dit Monsieur Suet, la maîtrise des dépenses des ressources humaines est encourageante – je crois que vous avez dit cela hier.

Ce rapport a trait aux rémunérations, à la formation, aux conditions de travail des agents, à l'action sociale, aux déplacements. En dépenses de fonctionnement, nous inscrivons un budget de 65 973 000 euros, en dépenses d'investissement, de 10 000 euros, en recettes de fonctionnement, 1 119 000 euros, et en recettes d'investissement, 10 000 euros également. Nous avons mis en œuvre au milieu de l'année dernière une démarche, appelée « le pacte de progrès social », qui vient d'être engagée, et qui vise à accompagner – nous en parlions – le mieux possible les agents afin de mettre en avant des actions, pour continuer à développer des conditions de travail favorables à l'épanouissement professionnel. Cet engagement fort de la collectivité permet un travail avec l'ensemble des représentants du personnel autour de cinq engagements. Deux premières mesures ont été mises en œuvre, avec un avis favorable du Comité social territorial du 1^{er} février. Il s'agit de l'assouplissement des règles de pose des congés dans les CER, et d'un élargissement de la subvention pour les agents déjeunant à l'Agora – nous verrons cela plus en détail un peu plus loin. Le sujet à venir, qui est extrêmement important, dans ce domaine de la PPS, est la prévoyance, c'est-à-dire la garantie de maintien de salaire et cela, pour 2025. En 2026, un autre sujet est à venir : le point de la santé, avec un accompagnement au niveau de la mutuelle. Nous vous proposons qu'un point soit fait très régulièrement à propos de ce pacte de progrès social, pour voir l'avancement des propositions que nous mettrons en œuvre, et qui couvrent bien l'accompagnement social de l'ensemble des agents.

La rémunération des agents permanents titulaires et non titulaires s'élève à 60 594 000 euros pour 2024, contre 60 263 000 euros en 2023. Cela constitue une très faible augmentation, de +0,56 %, avec un contexte contraint et peu de marge de manœuvre. Il est rappelé que les rémunérations du personnel évoluent en fonction des décisions fixées réglementairement, et de celles fixées par l'assemblée. En matière d'obligations légales à ce jour, nous avons les avancements d'échelon au 1^{er} janvier 2024, nous avons eu les cinq points d'indice pour tous les agents, ce qui représente une somme de 575 000 euros, nous avons l'augmentation du SMIC, celle des cotisations URSSAF, celle d'un point du taux de cotisation à la CNRACL, et nous estimons l'enveloppe à 1 207 000 euros. Aux coûts de mise en œuvre des décisions de l'assemblée, à l'avancement de grade et aux promotions internes est consacrée une enveloppe de 130 000 euros. Comme l'année dernière, nous devons réaliser d'importants efforts pour concentrer le budget, aussi vous est-il proposé de ne pas remplacer certains départs, et de limiter les remplacements temporaires, avec une baisse de 500 000 euros qui correspond à la suppression de onze à vingt-deux postes selon la catégorie, et une baisse de 200 000 euros des besoins estimés pour assurer les remplacements temporaires d'absences d'agents, ainsi que la non-reconduction du contrat d'assurance statutaire qui couvrait les

accidents de service et maladies professionnelles, pour un coût annuel de 390 000 euros, avec une recette aléatoire aux alentours de 150 000 euros. Désormais, cette dernière prise en charge est assurée par la collectivité, pour un coût annuel d'environ 40 000 euros. Cette mesure a par ailleurs été présentée le 1^{er} février au Comité social territorial, qui y a été favorable. Concernant le personnel de Nièvre Travaux et Matériels, il vous est proposé d'inscrire 2 320 000 euros en dépenses de fonctionnement, soit un montant presque identique à celui de 2023, puisque l'effectif demeure stable. S'agissant des rémunérations des assistants familiaux, au nombre de trois-cents dans le territoire, il vous est proposé d'inscrire 21 600 000 euros pour leur rémunération en 2024. Ce montant prend en compte la hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2024, soit une évolution de 377 000 euros. Cette hausse vient s'ajouter aux impacts de la loi Taquet. Il est important de rappeler qu'un travail est en cours avec les assistants familiaux pour de meilleures conditions de travail, du tutorat, de l'intégration au niveau de la collectivité.

Dans le domaine de la formation, ce poste reste une priorité pour la collectivité ; l'accès à la formation pour les agents contribue à leur épanouissement et favorise la montée en compétences indispensable pour répondre aux attentes des Nivernais. En outre, il faut accompagner les services dans l'adaptation au changement climatique. Aussi vous est-il proposé de maintenir le budget de formation à hauteur de 230 000 euros, et de 15 000 euros pour NTM, et d'allouer une somme de 48 000 euros au marché «analyse de la pratique et supervision» spécifiquement destiné aux travailleurs médicosociaux.

Dans le domaine des déplacements, l'enveloppe consacrée aux frais de déplacement des agents est de 360 000 euros, et celle consacrée aux frais de déplacement liés à la formation s'élève à 40 000 euros. À cela, nous ajoutons 900 000 euros pour les déplacements des assistants familiaux.

Pour la médecine du travail, nous maintenons la cotisation de 120 euros par an et par agent pour 2024 au GIP santé, sécurité au travail.

Dans le domaine de l'action sociale (qui concerne le Cosden, l'Agora, le forfait mobilité durable, les tickets mobilité aux agents éligibles, le remboursement des abonnements aux transports publics, l'allocation parent d'enfant handicapé, le poste d'assistante sociale dédié au personnel, les secours d'urgence, les avances remboursements), l'enveloppe s'élève à 673 000 euros. Un zoom sur l'Agora, où nous constatons une baisse relative de la fréquentation, laquelle a servi 13 000 repas en 2019, contre 7 234 en 2023. Les raisons en sont diverses et, compte tenu de l'inflation persistante depuis deux ans, une réflexion a été menée dans le cadre du PPS (Pacte de Progrès Social) au sein de la collectivité – je vous le disais il y a quelques minutes. Aujourd'hui, seuls les agents qui avaient un coefficient inférieur à 485 avaient droit à une subvention du département, à hauteur de 3 euros. À compter du 1^{er} mai 2024, il vous est proposé d'octroyer une subvention de 2,50 euros à tous les adhérents du RIA venant éventuellement s'ajouter à celle perçue aujourd'hui. Il vous est donc proposé d'inscrire la somme de 40 000 euros au budget 2024. À cela, la collectivité participe au

financement de fonctionnement, si bien qu'il vous est proposé d'inscrire 40 000 euros en fonctionnement. Il ne sera rien inscrit en investissement, puisque les équipements de la cuisine sont neufs.

Concernant le Cosden, un rapport vous a été présenté le 22 janvier dans le cadre de la commission permanente. Ledit rapport définit le budget annuel de 416 500 euros pour les activités 2024, montant identique à celui de l'année 2023. Dans ce rapport étaient indiquées les activités et préconisations que le Cosden entendait mettre en œuvre pour ajuster son fonctionnement et ses propositions à la subvention octroyée par la collectivité. Compte tenu des contraintes budgétaires pour le Cosden et la collectivité, aujourd'hui, d'autres pistes sont à l'étude dans le cadre du PPS, et un travail conjoint est en cours pour voir si nous pouvons améliorer ce point.

S'agissant du plan d'action pour la lutte contre l'illettrisme, il vous est proposé de créer un poste de coordonnateur dans ce cadre pour animer le partenariat et la plateforme départementale dédiée à la lutte contre l'illettrisme. Ce poste prendra la forme d'un contrat de projet sur quatre ans ; son coût annuel est de 48 600 euros, et il est cofinancé à hauteur de 50 % par des recettes de l'État dans le cadre du pacte des solidarités. Pour information, la population des personnes relevant d'une situation d'illettrisme est estimée à 10 000 personnes.

Vous disposez du tableau des effectifs.

Nous vous proposons une revalorisation pour les personnes qui assurent la restauration lors des cérémonies et manifestations. Il vous est proposé qu'à compter du 1^{er} avril 2024, le taux horaire soit passé de 9,91 euros nets à 10 euros nets.

Voilà, Président.

Mme Delaporte : J'assume la présidence.

Mme Julien : Pardon. Voilà, Présidente.

Mme Delaporte : Merci, Joëlle. Y a-t-il des remarques, des demandes de précisions ?
Michel Suet.

M. Suet : J'aime bien l'humour de Joëlle. Pour l'absentéisme, effectivement, la comparaison avec la Vendée en particulier n'est pas raison : j'en suis bien d'accord, car en Vendée, les agents prennent quelques jours pour faire les saisonniers au Puy du Fou.

Pour 2024, j'ai bien noté un effort dans le domaine des ressources humaines, mais cela concerne 2024, puisque le chiffre indiqué est identique à celui réalisé en 2023. Je vous donne donc rendez-vous à la

présentation du compte administratif en 2025, et faites-moi confiance pour me souvenir de ce que j'ai dit.

Mme Julien : Et moi aussi.

Mme Delaporte : Laurence Barao.

Mme Barao : Cher Président, chers collègues, je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans de carrière peuvent pourtant connaître, une période pas si lointaine, où la plume valorisante d'un poète nommait nos agents « les richesses humaines ». Marque de reconnaissance réelle, ou simple envolée lyrique, l'essentiel repose dans le fait que les agents étaient reconnus pour ce qu'ils étaient : les forces vives de notre collectivité, sans lesquelles rien n'est possible.

Chers collègues, Président, en 2021, vous nous aviez accusés de vouloir être les fossoyeurs du service public. La Nièvre ensemble au pouvoir, c'était la mort annoncée du Conseil départemental comme créateur et pourvoyeur du service public. Alors, reprenons vos chiffres actuels : 25 suppressions en 2023, entre 11 et 22 cette année ; l'élève donne désormais des leçons au maître, semble-t-il. Pourtant, nous observons que dans le même temps, la masse salariale ne baisse pas, et le nombre d'agents non plus, puisqu'au 31 décembre 2023, nous étions à 1 580 agents, contre 1 571 en 2022. Nos agents œuvrant sur nos compétences obligatoires disparaissent, alors que de nouveaux agents interviennent dans des domaines de compétences qui ne nous sont pas attribués.

Deuxième point : nous assistons aussi à l'évasion de la collectivité des griffes de la CPAM. Je m'en explique. En devenant notre propre assureur, nous assumerons directement la prise en charge des maintiens de salaire dans le cadre des arrêts maladie et des accidents du travail. Nos effectifs seront là sans être là. Vous estimez que le coût de 390 000 euros en cotisations d'assurance est trop important, car nos retombées ne sont que de 150 000 euros. Vous faites là un pari audacieux sur la santé de nos agents. Toutefois, cela s'associe à vos autres mesures : 200 000 euros d'économies sur les remplacements et les renforts, et 500 000 euros sur le non-remplacement d'agents. *In fine*, vous dégradez notre service public.

Par ailleurs, j'aurais souhaité recevoir des précisions quant aux frais de déplacement. Le chiffre m'inquiète toujours, quand je vois que 360 000 euros sont alloués au remboursement des frais de déplacement des agents. Par ailleurs, si j'ai bien compris, les versements du forfait mobilité durable, ceux du ticket mobilité, et le remboursement des abonnements aux transports publics auprès des agents sont intégrés à l'action sociale. J'aurais donc souhaité savoir quels sont les agents concernés, et pour quelles missions.

Je vous remercie.

Mme Delaporte :

Joëlle, as-tu des éléments de réponse ?

Mme Julien :

Rappelons que les évolutions de salaire découlent d'une part de ce que nous mettons en œuvre et qui est légal, et d'autre part, de ce qui est réglementaire. Je ne vois donc pas bien où nous pourrions travailler pour modifier cela. Nous parlons de la masse salariale qui a augmenté. Nous avons néanmoins augmenté les postes dans les centres de santé, or, ces postes sont intégrés à la masse salariale.

Pour ce qui est des déplacements, je n'ai pas d'éléments à vous donner. Je ne sais pas.

Pour ma part, je pense que reprendre en interne le remboursement pour les contrats d'assurance statutaire est plutôt bien. Nous avons formé un personnel qui ira beaucoup plus loin dans l'accompagnement des agents concernés. Selon nous, cela est donc plutôt positif. Par ailleurs, je ne conteste pas les chiffres qui nous sont donnés : le coût annuel correspond à 390 000 euros, et nous avons des remboursements aléatoires – cela a été dit – sur une base de 150 000 euros, et cela porte uniquement sur les accidents du travail.

Mme Delaporte :

Merci. Je compléterai simplement : peut-être pourrions-nous apporter des précisions, soit au cours de la séance, soit plus tard avec une réponse écrite, sur tous les points que vous avez soulevés. Cela étant dit, je trouve assez fabuleux que vous en arriviez à nous reprocher de diminuer la masse salariale, alors que vous nous demandiez de le faire dès la première séance de travail dans cette salle. Je trouve cela extraordinaire. Votre voisin disait d'ailleurs que cette diminution était une bonne chose, en tout cas pour 2024, et qu'il ne manquerait pas de vérifier que nous l'avons bien réalisée. Vous avez échangé le micro, mais vos propos ne sont pas tout à fait sur la même longueur d'onde.

Joëlle.

Mme Julien :

Je n'ai pas retrouvé la délibération, mais je crois que Monsieur Gauthier ou Monsieur Suet avait dit, peut-être l'année dernière, que pour réaliser des économies, il fallait supprimer trois cents emplois. Je vous avais répondu que ce jour-là je ne serais plus vice-présidente aux ressources humaines.

Pour ce qui est des déplacements, il m'a été dit dans l'oreillette que le montant correspond aux frais kilométriques des déplacements de l'ensemble des personnels, aux repas, à l'hébergement, etc.

Mme Delaporte :

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Chers collègues, merci tout d'abord, chère Joëlle, de vos réponses aux questions que je vous ai posées hier. Cependant, hier aussi, vous nous taquiniez sur le fait que nous comparions notre collectivité à d'autres, et je vous ai dit que le jour où vous auriez des chiffres avantageux pour vous, vous n'hésiteriez pas un seul instant à les produire. Il aura fallu attendre un peu moins de vingt-quatre heures pour qu'il en aille ainsi. Vous voyez donc que, moi aussi, je lis dans le marc de café et dans les cartes de tarot.

En tout cas, nous ne côtoyons sans doute pas toujours les mêmes agents. Si vous, vous côtoyez des agents qui vous disent que, globalement, cela va - avec toutefois un taux d'absentéisme à 32 %, quand au niveau national il est plutôt en moyenne aux alentours de 5 %, bien que comparaison ne soit pas raison selon les secteurs, etc. – nous côtoyons pour notre part des agents qui nous disent qu'ils n'ont pas les moyens de remplir leurs missions, notamment pour ce qui trait aux routes, qu'ils sont sous pression, etc. Je sais que beaucoup de choses ont changé depuis la crise sanitaire, que le rapport au travail a beaucoup évolué, qu'il est sans doute davantage perçu comme une contrainte aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois. Je sais aussi qu'il est difficile de recruter, ce qui peut mettre en tension un certain nombre d'agents qui, eux, sont au travail, si des collègues manquent. Tout cela, nous le savons. Cela étant, je vous l'ai dit hier, le rôle d'un Président, d'un élu, est d'abord de prendre soin de ses agents. Nous sommes là pour les protéger. Les écouter ne veut pas dire donner raison à toutes leurs demandes, mais être à leur écoute.

Pour revenir aux mots, je n'ai jamais annoncé la suppression de trois cents emplois d'agents, mais il est vrai que, pendant la campagne électorale, vous nous disiez « *Il n'est pas question de toucher aux agents* », « *Nous ne ferons pas de plan de licenciement* », parce que nous disions qu'une des marges de manœuvre consistait à réduire la voilure au niveau du nombre d'agents. Je vous rappelle ce que disait Alain Lassus lorsqu'il est arrivé à la tête du département : « *Quand je regarde le nombre d'agents dont je dispose, je suis à la tête d'un département de 600 000 habitants* ». De fait, si l'on compare ces effectifs à ceux des départements qui nous ressemblent, qui rendent le même service à la population et qui sont moins nombreux... Accomplissent-ils moins bien leur travail ? Je n'en suis pas sûr.

Vous avez commencé à expertiser chaque départ, à vous demander si un remplacement était ou non nécessaire, mais vous êtes au début du processus. Michel vous a dit que, pour l'année dernière, cela était encourageant ; voyons ce que cela produira dans les années qui viennent. Il est vrai qu'en même temps le nombre d'agents ne varie pas, parce que vous avez décidé d'investir le domaine de la santé, que des recrutements viennent peser, et qu'ils provoqueront quelques recettes dans les années qui viennent – nous l'espérons. Nous avons toutefois une inquiétude à ce sujet, vous le savez. Non qu'il faille laisser des Nivernais sans solution

médicale, mais à la fin du bal, nous verrons si le temps médical aura été amélioré par les solutions que vous préconisez. Seul cet élément nous permettra de mesurer si le travail a ou non été bien fait. Nous avons des inquiétudes relatives au rapport que nous avons vu hier sur la santé : sans renouveler le débat à propos de ce rapport, le nombre d'administratifs mobilisés par rapport au nombre de soignants qui seront sur le terrain nous inquiète. Cela peut en effet charger un peu plus la charrette.

M. le Président :

Juste avant ton intervention, Joëlle, plusieurs éléments pour revenir dans le débat. La particularité de ce département – j'insiste à ce sujet – tient à sa géographie, qui fait qu'il n'y a pas aujourd'hui dans notre territoire de collectivités qui prennent leur part de service public local. Le département n'est pas un département d'investissement, mais de services (de la PMI, des travailleurs sociaux, de ce qu'il se passe sur les routes, de ce qu'il se passe dans les collèges, de la culture, même si c'est à effectif extrêmement restreint). Seuls le Département, et pour partie l'agglomération et la commune de Nevers peuvent remplir cette mission. Dans d'autres territoires frontaliers au nôtre – prenons l'exemple de la Saône-et-Loire ou de l'Yonne – vous avez des collectivités (Auxerre, Sens...) qui prennent leur part de la production de services. La géographie même, la géographie humaine de ce département est pour nous une charge supplémentaire, qui explique partiellement le fait que nos effectifs soient peut-être un peu plus importants que ceux des départements de la même strate. C'était là un premier élément.

Le deuxième élément, de même nature, tient au choix que nous avons fait – d'ailleurs, je crois que vous nous l'aviez demandé à plusieurs reprises sur des métiers qui ne sont pas les nôtres, nous avons parlé de la Cité des Présents, d'Imagine la Nièvre, qui demandent une compétence particulière – nous avons fait le choix de privilégier la régie, alors que d'autres départements, d'autres collectivités externalisent le service. Cela a été une mode à un moment, mais tel n'est pas le choix qui a été pris ici. Nous avons décidé de maintenir en proximité des outils, autour de la voirie ou autour de l'action sociale. Nous aurions pu choisir, et cela a fait l'objet de débats il y a déjà plusieurs années ici, de rapatrier en central et de traiter les dossiers de Nevers. Notre intuition, notre volonté d'ailleurs aussi, est qu'il faut traiter les choses en proximité, que le monde nous montre tous les jours que c'est bien la proximité qui l'emporte. Je crois que nous sommes assez d'accord, les uns et les autres, à ce sujet.

Ensuite, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous réduisons le service public ; nous y sommes contraints, pour les raisons que nous avons exposées hier en long, en large et en travers, liées à un désengagement mortifère de l'État sur le sujet (34 millions d'euros chaque année depuis trois ans, le calcul a été fait, et nous sommes bien loin des quelques millions d'euros évoqués par Jérôme Malus tout à l'heure). Cette chape de plomb qui pèse oblige à réduire le service public, et c'est bien là ce que nous dénonçons. Plus nous réduira les équipes dans ce département, et croyez-moi, croyez-nous, Joëlle y est tous les jours, et j'y suis aussi autant que de besoin, nous avons besoin de moyens supplémentaires

aujourd'hui. Nous finançons la moitié des 16 postes que nous créons aujourd'hui à la protection de l'enfance parce que l'État n'est pas à nos côtés pour financer les suivants. Pensez-vous trente secondes que ces postes ne sont pas nécessaires ? Pensez-vous quarante secondes que nous avons besoin de moins de travailleurs sociaux, qui sont en tension parce que la société est beaucoup plus brutale qu'elle ne l'était il y a encore quelques années, vous l'avez indiqué vous-même, et je suppose que nous partageons cette position que le Covid a laissé des traces à tous les étages ? Vous le dites aussi régulièrement sur la question des collègues : nous avons plutôt besoin d'avoir des moyens supplémentaires que des moyens en moins, et nous pourrions regarder toutes les strates d'emploi dans cette collectivité, il n'y en a pas un qui n'est pas utile.

L'approche qui consiste à dire qu'il faut réaliser des économies sur le dos de la plus grande richesse de ce département à tous les étages... Lionel l'a rappelé, 50 000 licenciés sportifs (c'est un sujet auquel vous êtes sensibles), une densité associative bien plus importante que dans d'autres territoires, toute la richesse, toute la force de la Nièvre, ce sont les Nivernais. Aussi, réduire par principe d'économie le nombre d'agents du département, nous ne le faisons évidemment pas de gaieté de cœur. Nous avons besoin d'encore plus d'agents, clairement. Il me semble qu'il y a quelques années, la suppression d'emplois dans le secteur public tout confondu, et hors collectivité départementale, a été chiffrée : je crois que nous avons perdu 15 000 équivalents temps plein dans ce territoire depuis à peu près une vingtaine d'années. Cela correspondait au retrait des équipes de France Télécom, de GDF... Il y en a eu un certain nombre. Nous étions tous à nous dire que cela n'était pas sérieux.

Donc, encore une fois, ceci est un appel à la cohérence. Il s'agit aussi d'essayer de vous faire partager cette conviction que nos équipes sont extrêmement motivées, sont en tension parce que le monde est en tension, les problèmes augmentant chaque jour, et que nous faisons fonctionner le service public local grâce aux agents. En général, tout élu qui fête le Noël du personnel remercie à ce moment-là les agents et leur dit qu'ils sont le premier visage du service public, le premier contact de nos concitoyens avec l'action publique. Cela, c'est une force remarquable. Je n'ai pas, pour ma part, d'entrée idéologique sur la question. Ce département tourne autour du service public de manière générale ; cela tient de son histoire, de l'histoire de notre pays. J'adorerais que le Conseil départemental, d'un coup de baguette magique, puisse transformer notre territoire, mais cela ne se passe pas ainsi. Le Conseil départemental fait ce qu'il peut ; il est plutôt en mode rustine aujourd'hui, notamment sur la question de la santé, mais il n'a pas la capacité de transformer l'économie du territoire, en tout cas pas à lui seul, en une économie qui serait plus équilibrée entre le monde du privé et le monde du public. Je n'ai aucun problème avec le monde du privé, au contraire. Ce que je sais, c'est que chaque fois que se rétracte le service public dans ce département, la Nièvre s'appauvrit. Nous avons donc tout intérêt, les uns et les autres, à conforter nos équipes, à les accompagner, à envoyer des messages positifs. Cela ne relève même pas du bon sens, mais d'une question factuelle sur l'organisation de notre territoire. Pour

suivre le travail de Joëlle, et je lui ai rendu hommage quasiment dès les premiers jours de sa prise de fonction, gérer une administration comme la nôtre et ses 1 700 agents quand on y ajoute les assistants familiaux est extrêmement complexe. Ce travail prend beaucoup de temps et demande beaucoup d'énergie. Je siége moi-même au Comité social avec les collègues de l'ensemble des bancs de cette assemblée, et ils peuvent en témoigner, la relation est franche, directe. Quand des erreurs sont commises, parce que cela arrive à tout le monde dans une collectivité de cette taille, qu'elles proviennent de l'administration, des élus, ou de la représentation syndicale, nous en prenons acte, et nous avançons. Nous ne nous bloquons pas sur l'erreur. En l'occurrence, une boulette – nous l'évoquions hier - a manifestement été commise sur la question de l'accueil des enfants en difficulté, mais nous ne ferons pas le procès du syndicat qui n'a pas tout à fait pris la mesure des choses. Nous considérons simplement que cela fait partie de la vie d'une collectivité.

Nos besoins sont importants ; ils le seront de plus en plus, je crois qu'il ne faut pas se voiler la face. Nous avons besoin d'une collectivité forte, avec des agents forts et engagés. Cela n'est pas à la mode aujourd'hui. Vous avez vu les dérapages budgétaires encore ce matin, et les solutions protégées. Nous savons particulièrement bien que les budgets de la France pour 2023 et 2024 ont été construits sur le dos du service public. Au regard de ce projet, nous avons pourtant des besoins à tous les étages. Tout le monde le dit. J'ai cru comprendre, parce que je me suis renseigné depuis, qu'il n'était pas seulement question d'une voiture à Saint-Benin-d'Azy, mais aussi du financement d'un poste de maître-nageur. Oui, il est important que nos enfants sachent nager et que les touristes puissent être accompagnés. Vous-mêmes, nous tous autour de cette table, nous avons pris l'ingénierie « Petites villes de demain », les moyens supplémentaires ; cela s'est vu dans les budgets de toutes les collectivités, et cela est tant mieux. Ce n'est pas là un drame. Nous parlons de femmes et d'hommes qui font vivre le service public dans un département rural. Et malheureusement, hors de cette énergie, il reste malheureusement peu de choses.

Vraiment, Joëlle, bravo du travail mené et de l'implication donnée, parce que la richesse de notre département, ce sont d'abord les agents publics qui le font vivre.

Lionel Lécher.

M. Lécher :

Une précision sur les termes, déjà : il ne s'agit pas de suppressions, mais de non-remplacements. Vous savez que la fonction publique territoriale ne licencie pas, à moins de faute grave, Joëlle l'a rappelé tout à l'heure.

Je vous rappelle également que, dans ce département, si nous additionnons la fonction publique territoriale, la fonction publique hospitalière, la SNCF... ce sont des milliers d'emplois, et nous savons qu'un emploi direct, ce sont trois emplois induits. À force de tirer sur la corde et de supprimer pour supprimer... Nous sommes aujourd'hui, et vous le vivez tous les jours dans vos collectivités, le dernier rempart de

service public dans nos territoires. Cela est important. J'entends que Jérôme Malus ne veut pas de politique nationale. Cependant, nous voyons bien aujourd'hui que la montée de l'extrême droite en France est aussi corrélée avec l'abandon des services publics dans nos territoires, c'est-à-dire que le sentiment de négligence que peuvent ressentir les milliers de gens qui vivent en milieu rural provient souvent de cet abandon. Je ne dis pas qu'il faut employer pour procéder à des remplacements systématiques, mais nous voyons bien la tendance dans l'hôpital, marquée depuis plusieurs années par la fermeture de lits et la suppression de postes. Nous voyons aussi où en est arrivée la situation médicale en France, et plus particulièrement dans notre département. Aussi, supprimer pour supprimer, ou ne pas remplacer pour ne pas remplacer n'a pas de sens, parce que souvent, nous mettons des chiffres sans les rapporter à des besoins.

À propos du nombre d'agents, vous parlez souvent de département de 600 000 habitants. Cependant, qu'elles soient dans notre département ou dans le département voisin, les routes existent, et il faut toujours le même nombre de personnels pour les réparer. Je parle des routes à dessein. Si nous comparons avec une pièce chauffée, qu'elle soit occupée par quatre personnes ou une, le coût du chauffage est le même. Nous nous trouvons dans cette situation. Il faut évidemment maîtriser notre gestion du personnel, mais cela n'est pas nouveau : nous n'avons pas attendu 2021 pour évaluer s'il faut ou non remplacer. Je pense que cette politique doit être menée également pour répondre aux besoins des Nivernais.

M. le Président :

Merci, Lionel.

Jean-Luc Gauthier à nouveau. Ou Michel Suet d'abord ? Michel, pour changer.

M. Suet :

Lionel, tu sais bien qu'il faut que nos collectivités soient équilibrées financièrement. Si elles ne le sont pas, malheureusement, le service public est perdu.

Je peux t'assurer qu'agir à un poste de ressources humaines est un travail de titan. En huit ans à Nevers, je n'ai pas fini. Il faut analyser chaque service, non pas le service des finances et autres, mais chaque service rendu, et le classer, en se posant la question de savoir s'il est ou non utile, s'il peut être exécuté autrement... Cela doit être fait en impliquant tous les fonctionnaires, et je peux t'assurer qu'ils ont joué le jeu. Bien sûr, il faut qu'ils aient un retour, et cela est normal. Dans cette petite ville – parce que Nevers, avec ses 33 000 habitants, est une petite ville – nous avons rendu 500 000 euros aux gens qui ont fait les efforts. Nous avons adhéré au CNAS, nous avons conservé l'amicale qu'ils avaient auparavant, et nous avons promu les catégories C autant que faire se pouvait, en les privilégiant au maximum. En d'autres termes, il faut impliquer tout le monde. C'est à cette seule condition que l'on y arrive. Ce n'est pas parfait pour autant ; il y a encore un domaine où nous

n'avons pas fini : celui des régies – je vous entendais parler de régies tout à l'heure. Il est vrai que la situation est un peu bâtarde à cet égard : il faudrait soit les développer, soit les supprimer totalement. Mais il faudrait disposer des chiffres précis. Par exemple, pour les routes, nous avons plutôt renforcé cette régie, et avons donc acheté du matériel, parce que nous nous sommes rendu compte que cela revenait moins cher que de les faire traiter par les routiers traditionnels. Je vous assure qu'analyser service rendu par service rendu est la base, et que cela représente un travail de titan.

M. le Président :

Merci.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, le poste de maître-nageur n'est pas destiné à Saint-Benin-d'Azy, mais à Bazolles.

M. le Président :

Oui, pardon, sur la communauté de communes...

M. Gauthier :

À Saint-Benin, nous avons une piscine, et nous rencontrons parfois quelques difficultés à recruter des maîtres-nageurs. Ils ne sont pas toujours très nombreux, mais nous prenons notre part.

Monsieur le Président, j'ai toujours un peu de difficulté à vous entendre dire que le département est la seule structure qui assure encore du service public. Là où nous sommes, dans nos communes, dans nos communautés de communes, nous faisons aussi notre part, avec les moyens qui sont les nôtres, et qui sont sans doute un peu différents. Je prends un peu vos propos comme « une attaque » (entre guillemets), car le département n'est pas le seul acteur du service public, et nous essayons, nous aussi, avec les moyens qui sont les nôtres, de l'être.

Ensuite, vous recueillez le fruit de l'histoire – enfin, je dis « un fruit », mais il est tout de même un peu endommagé. Nous avons parlé hier du soixantième anniversaire de l'arrivée de François Mitterrand, vous en reparlerez dans quelques jours : toutes les décisions prises depuis soixante ans nous ont conduits à l'état dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Bien sûr, d'autres départements ruraux ont aussi subi la perte des industries, etc., mais force est de constater que ce département a été façonné par des choix politiques, et qu'il est trop facile de prétendre que cela n'a pas pesé, que cela n'a pas compté. Bien sûr, cela a pesé. Bien sûr, cela a compté. Joëlle prenait tout à l'heure l'exemple de la Vendée : chacun pensera ce qu'il voudra de Philippe de Villiers, il avait sans doute aussi d'autres atouts, mais il a réussi à construire avec d'autres un projet qui a permis à la Vendée de s'en sortir peut-être un peu mieux que d'autres territoires. Je ne veux pas du tout que nous nous comparions à la Vendée. Je veux simplement dire que les choix politiques qui ont été

opérés nous ont conduits dans la situation dans laquelle nous sommes, et nous ne pouvons pas nous extraire de cela. Dans le cas contraire, la démonstration n'est pas parfaite.

Enfin, pour répondre à Lionel Lécher sur la montée du Rassemblement national, si j'étais taquin, je dirais que nous faisons beaucoup pour le Morvan, et cela ne nous a pas empêchés d'avoir une triangulaire au moment des élections législatives, avec la présence du RN, et que le RN a échoué à 105 voix, je crois. Cela ne nous a pas empêchés non plus, à Clamecy, d'avoir le RN au second tour. Je crois surtout que ce qui fait la différence dans nos élections locales tient à la présence des élus sur le territoire, et leur implication dans la vie des gens. Cela fait bien souvent la différence.

M. le Président :

Si vous pouviez éviter la caricature... personne dans cette salle, et certainement pas moi, ne contredit la place des communes rurales ou des intercommunalités dans la production de service public de toute proximité. Personne ne le conteste jamais. Mais nous parlons ici des services publics de l'enfance, de la famille, du handicap, du grand âge, de l'insertion, et si les intercommunalités ou les communes pouvaient intervenir dans ce champ, j'en serais heureux, mais tel n'est pas le cas. Cependant, il faudra probablement à l'avenir que la toute proximité, et je pense en particulier aux maires, s'empare de la question des services d'autonomie, dont nous parlions hier.

Ensuite, évoquer la responsabilité d'une famille politique au travers des âges, famille politique qui aurait pour dessein caché d'assurer la disparition du département de la Nièvre n'est pas loin de théories complotistes qui font assez peu de cas de phénomènes nationaux et de responsabilités d'État, d'abord et avant tout dans le domaine de la santé. Soyons sérieux, le Conseil départemental n'a pas organisé la faillite du groupement hospitalier de territoires ou des hôpitaux de proximité. Ce sont bien des dispositifs nationaux qui depuis plus de quarante ans maintenant ont totalement méconnu – et nous avons été un certain nombre à porter le combat ici – la place de la ruralité dans notre pays. Au contraire, le Conseil départemental a mis en place des outils pour lutter contre cette tendance nationale à l'ultra-métropolisation, à des thèses d'un autre âge, qui sont remises en cause – je vous invite d'ailleurs à lire la critique faite il y a quelques jours au livre de Gravier, *Paris et le désert français*. Il n'est pas possible d'entendre dire qu'à l'époque, le Conseil général a organisé le déménagement de la Nièvre.

M. le Président répond à une réaction hors micro.

M. le Président :

Si. C'est bien là précisément ce que vous avez dit. Je veux bien que l'on dise tout, mais un moment vient où les faits sont têtus, comme dirait l'autre. Il a été dit il y a quelques minutes que notre collectivité compte 35 % de taux d'absentéisme, tandis que la moyenne nationale est de 5 %,

mais la réalité est que le taux d'absentéisme dans ce département n'est évidemment pas de 35 % : il est de 4,6 %. Il est donc inférieur à la moyenne nationale. Je veux bien que l'on prenne des chiffres qui n'ont pas de sens, mais il ne faut pas travestir la réalité, comme il ne faut pas laisser à penser que le département a organisé l'effondrement du système hospitalier ou la crise de la médecine libérale. Bien au contraire, c'est dans ces rangs – et je crois que vous y siégiez, Monsieur Gauthier – que nous avons récupéré la première année de médecine – grâce à notre collègue Daniel Rostein, avec lequel j'ai gardé des contacts assez précis, qui pour la première fois, et je siégeais ici, l'avait formulé.

Et nous sommes très heureux que le service public de l'éducation ait pu être défendu. Nous aurions pu parler de la carte scolaire, car c'est aussi un élément d'actualité. Personne ici, dans ce département – du moins, je n'en ai pas le souvenir – n'a souhaité que nous accompagnions la disparition des classes ou des écoles. Il s'agit bien d'une politique nationale de l'éducation, qui est d'ailleurs une politique paresseuse de l'Éducation nationale dans sa manière de traiter la jeunesse de ce département. Quand nous discutons avec l'ancien directeur de Sciences Po, comme cela a été le cas il y a une semaine en visio, et que nous nous bagarrons pour conserver l'atelier de Sciences Po à Nevers (à Decize, il n'était pas menacé), je pense que personne sur les bancs de cette assemblée ne viendra nous dire que ce faisant nous ne travaillons pas à la défense du service public que nous devons tous promouvoir. Quand nous disons que nous ne fermerons aucun des trente collèges du département, Wilfrid le sait parfaitement, je ne vois pas qui pourrait nous dire le contraire, ou alors, qu'il le dise et qu'il se taise à jamais.

Le Conseil général ou départemental, qui bien sûr a commis des erreurs, comme cela arrive partout, dans toutes les collectivités, n'a jamais eu de plan caché pour organiser la désertification de ce département. Nous irons même plus loin. Patrice Joly n'est plus avec nous, mais faisons référence à l'étude parue il y a quelques jours, qui peut intéresser certains d'entre nous dans le public, et qui indique que la Nièvre est le troisième département de France en termes de naissances de jeunes enfants. C'est une bonne nouvelle, dont personne ne se plaindra. Quand nous discutons avec le Préfet et qu'il nous indique que nous avons atteint un plateau en matière de perte démographique (nous sommes à -0,3 %, c'est-à-dire que nous sommes dans l'épaisseur du trait), et que nous avons probablement enfin stabilisé à 200 000 habitants la population de ce département, personne ne s'en plaindra.

Ces gens, qui par ailleurs, pour certains d'entre eux, malheureusement – nous l'avons déjà évoqué hier – sont en dessous des moyennes nationales en termes d'accès aux études supérieures et même de durée de la vie, ce n'est pas je ne sais quel secteur privé magique qui permettra de retourner cette table-là. C'est bien la fonction première du service public. Personne ici, du moins je l'espère, ne considère que le service public est par nature un problème ou une difficulté. Le service public doit s'adapter à son époque, et probablement associer bien plus les concitoyens – et nous essayons de le faire – pour que chacun en prenne sa part.

Vous l'avez souvent entendu dire sur ces bancs : l'objectif d'un personnel pour un résident dans une maison de retraite, c'est l'humanité minimale. Et, oui, cela a un coût. Nous avons essayé de le faire chiffrer : dans notre département, nous sommes en moyenne à 0,6 équivalent temps plein pour un résident dans nos maisons de retraite. Nous avons dit que nous voulions passer à 0,8, précisément parce que nous considérons qu'il faut plus d'équipes, plus de personnes pour s'occuper du grand âge. 0,8 équivalent temps plein par résident, cela représente 5 millions d'euros pour le département de la Nièvre, et 15 millions d'euros pour l'État, qui nous dit ne pas savoir faire. Nous étions prêts à y aller. Si nous voulons franchir ce cap, arriver au un pour un, il faut que nos concitoyens prennent leur part.

Quand Blandine Delaporte invente la Bande des moins jeunes, cela correspond à cinquante équivalents temps pleins qui produisent du service public pour la jeunesse nivernaise. C'est aussi, me semble-t-il, une bonne solution.

Quand on fait des épiceries citoyennes, lesquelles sont chères à Jean-Paul Fallet, c'est le même tarif et le même sujet.

Nous voyons bien que nous sommes là pour produire du service en continu, et que nous le faisons à la mesure de nos moyens, et en considérant que la mission du département consiste à accompagner les Nivernaises et les Nivernais – parce que nous avons la chance d'avoir des habitants très engagés pour leur territoire – à leur permettre de produire du service public.

Voilà ce que je voulais indiquer sur ce sujet important. Et je voulais rappeler tout le soutien qu'en tout cas la majorité apporte aux équipes du département, parce que cela est fondamental. Cela nous donne aussi l'occasion de remercier les équipes d'encadrement. Je connais depuis longtemps l'organisation du Conseil général au niveau des cadres, et je peux vous dire qu'ils sont juste derrière –ce n'est pas là ce qui motive mon propos- et que nous avons une chance inouïe que des gens compétents s'investissent clairement plus que ce que prescrit leur contrat et nous apportent tous les jours des solutions techniques aussi bien que des idées pour travailler. Dès demain ils peuvent s'atteler à la construction du budget 2025, comme à celle de ce budget. À chaque fois, arriver dans cette période tourmentée à adopter un budget est un véritable tour de force, budget qui est toujours à l'équilibre, cher Michel. Et s'il n'était pas à l'équilibre, ce ne serait pas non plus un drame : cela est déjà arrivé à certaines collectivités dans notre pays. Cela donne lieu à l'intervention d'une certaine manière de gérer ; je pense qu'elle ne rendrait service à personne, mais la vie continuerait malgré tout.

Jérôme Malus.

M. Malus :

Je rebondis juste sur un de vos propos concernant la natalité. Ce point m'intéresse, car je ne trouve pas de lien en rapport avec ce que vous avez annoncé. Pour ma part, je crois fortement le *Journal du Centre*. La

dernière mention que je trouve est écrite par Alain Gavriloff, et date du 28 juin 2023. Or, depuis 2023, six mois seulement sont passés. Le titre de l'article est le suivant : « *En 2022, la Nièvre cumulait le plus faible taux de natalité et le plus fort taux de mortalité de la région Bourgogne-Franche-Comté* ». La mortalité, peu importe. La Nièvre a en tout cas le plus faible taux de natalité.

M. le Président : Nous tenons à votre disposition les éléments, je n'ai plus le nom du site, mais nous vous les ferons passer.

M. Malus : Je veux bien.

M. le Président : Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Monsieur le Président, le niveau du taux de natalité est peut-être une bonne nouvelle pour la Nièvre, mais sans doute une mauvaise nouvelle pour la France. Que nous soyons troisièmes ne signifie pas que ce soit une bonne chose à l'échelle collective.

Je voudrais aussi, comme vous l'avez fait, rendre hommage aux agents, parce qu'ici, dans cette collectivité, et comme dans toutes les collectivités et organismes, si nous élus n'avions pas les agents à nos côtés pour nous dire de temps en temps que peut-être nous pourrions faire différemment, parce qu'ils connaissent le métier au plus près, sans eux, nous ne pourrions pas faire les choses. Dans des conditions difficiles, il faut effectivement les remercier, même si nous n'avons pas la même approche en termes de gestion de personnel.

M. Gauthier : Très bien. Cette note est positive pour les agents, c'est là ce qui compte le plus.

Michel.

M. Suet : Pour ce qui est du taux de natalité, cela est normal, puisque nous sommes un pays de reproducteurs !

Toute plaisanterie mise à part, cinq voix pour et deux non-participations au vote. La commission a donc rendu un avis favorable.

M. le Président : Parfait, merci.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ?

Cela est noté. Michel, il faut voter.

La pratique démocratique diffère dans chacun de ces groupes.

Le rapport est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – Première force du service public » est adopté à la majorité, par 20 votes pour et 14 votes contre.

Au cours du traitement de ce rapport, M. Joly a quitté la séance à 12 heures, et donné pouvoir à Michèle Dardant.

RAPPORT N° 25 : BUDGET PRIMITIF 2024 – LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER

M. le Président :

Nous abordons maintenant un beau sujet, qui appelle à la projection d'une petite vidéo, comme nous l'avons fait hier, avant que Wilfrid n'intervienne.

Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit effectivement d'une politique importante du Conseil départemental en faveur de l'éducation et de la jeunesse, avec des crédits inscrits pour le budget 2024 à hauteur de 4 011 000 euros en investissement, et de 4 648 000 euros en fonctionnement.

Dans le cadre des investissements pour 2024, il s'agit de décliner la PPI, que nous avons votée ensemble au mois de septembre dernier, mais je voudrais revenir sur les opérations phares qui marqueront cette année 2024. Comme toujours, les économies d'énergie et l'action contre le réchauffement climatique seront prioritaires. Ainsi, 1,4 million d'euros qui seront investis dans l'efficacité énergétique, avec la réfection des façades de Château-Chinon – qui bénéficie, nous l'avons signalé, du Fonds vert - de Cercy et d'Imphy, et le remplacement des menuiseries extérieures au collège Jean Jaurès à Guérigny.

Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de l'amélioration des conditions de vie des élèves, des enseignants et des équipes éducatives, nous lançons cette année les deux premières cours oasis. Les travaux auront lieu cet été au collège des Loges et au collège René Cassin à Cosne. Un travail exemplaire a été mené, notamment avec le CAUE, mais je sais que Jean-Paul y reviendra.

Pour garantir l'accessibilité de nos collèges, 2024 verra la réalisation de deux ascenseurs pour le collège Adam Billaut et pour celui de Varennes-Vauzelles.

Nous sommes également très attentifs à la sécurité des personnels dans les collèges du département : 120 000 euros sont prévus cette année pour le renforcement de cette sécurité, notamment par la mise en place d'interphones, de portails automatisés ou d'alarmes.

Un autre chantier auquel nous tenons beaucoup, en particulier avec Patrick Bondeux et Pascale de Mauraige, réside dans l'inscription de 331 000 euros d'investissement pour la réfection de la cuisine de Donzy. Je crois que nous avons mené un travail partenarial assez remarquable avec Madame la maire de Donzy, pour trouver une solution et un compromis avec l'État de façon à pouvoir rénover cette cuisine et la maintenir en production.

Tels sont les aspects saillants de la politique d'investissement dans les collèges. Vous en trouverez le détail annexé au rapport. J'ai quant à moi repris ici les éléments les plus importants.

L'action en faveur des collèges se traduit bien sûr par la continuation des programmes « Collèges de demain ». Vous savez que onze collèges sont inscrits dans cette démarche. Des crédits sont prévus à hauteur de 43 500 euros en fonctionnement, et 50 000 euros en investissement. Précisons que cette démarche demeure ouverte, car elle est une sorte d'appel à projets permanent. Si donc d'autres collèges souhaitent s'inscrire dans ce dispositif et proposer des actions, cela reste ouvert. Nous aurons d'ailleurs prochainement une rencontre avec les collèges inscrits dans la démarche et tous ceux qui voudraient s'y adjoindre pour faire le point sur ces actions.

Le soutien aux collèges, c'est aussi le soutien aux projets pédagogiques, qui font l'objet d'un autre rapport à venir. Nous avons augmenté l'enveloppe afférente, pour la porter de 36 000 euros à 50 000 euros.

Nous visons aussi à permettre à tous les collégiens, y compris ceux dont les familles rencontrent des difficultés, d'accéder à la restauration scolaire. Ce sont ainsi plus de 210 000 euros qui sont octroyés, à la fois pour compenser les différences de tarif entre région et département, et pour abonder le dispositif de chèques restauration.

Une grande part du budget pour les collèges est consacrée à la dotation pour les établissements. Je rappellerai à cet égard l'investissement et l'engagement du Département, à hauteur de près de 2 millions d'euros pour assurer le fonctionnement des trente collèges de la Nièvre. S'y ajoute la mise en place d'une réserve indifférenciée, légèrement augmentée, car elle était prévue à 300 000 euros et qu'elle est portée à 400 000 euros pour faire face aux dépenses et aux surcoûts en matière d'énergie. Cela nous rappelle que notre priorité doit être et rester aux économies d'énergie et à l'isolation de nos bâtiments.

230 000 euros sont également prévus pour venir en soutien de nos collèges pour l'acquisition de matériel et de mobilier.

Tout cela s'ajoute aux éléments que Joëlle a déjà énoncés, notamment pour le soutien aux équipements informatiques. Nous voyons ainsi que

les collègues du département sont soutenus dans leurs projets d'investissements et dans leurs projets pédagogiques.

Concernant la jeunesse, cette année est marquée par la poursuite d'Imagine la jeunesse, avec cinq réunions publiques qui ont lieu dans tout le département : deux se sont déjà tenues, la prochaine est prévue dans la semaine qui vient à Nevers, et je vous invite chaleureusement à y participer, car il s'y passe des choses très importantes. Beaucoup de jeunes sont présents, prennent la parole, de façon parfois surprenante. Nous avons parfois une image de la jeunesse qui voudrait que celle-ci ait du mal à s'exprimer et ne voudrait pas participer à des réunions publiques. Eh bien, au contraire, lors de la dernière réunion à Clamecy, les jeunes étaient très présents, ils ont beaucoup pris la parole et se sont beaucoup exprimés. Je crois que notre rôle consiste à la fois à écouter la jeunesse et à lui donner la parole, mais aussi à animer tout au long de ce mandat des temps de rencontre démocratique. Je pense donc que nous pouvons être fiers de participer à l'animation de la démocratie, pas seulement au moment des échéances électorales, mais tout le temps, d'être à l'écoute et au dialogue avec ces jeunes qui ont beaucoup de choses à nous dire.

Mentionnons aussi, et peut-être que Blandine y reviendra, la mise en place de la Bande des moins jeunes qui, je pense, est une action innovante et riche pour assurer la solidarité entre les générations. Nous voyons que les habitants de la Nièvre se mobilisent.

Il nous a par ailleurs souvent été fait le reproche, dans le cadre de ces démarches de démocratie, de leur coût et du fait que nous pourrions peut-être reprendre ces actions en interne. De fait, cela était prévu, et est en cours, puisque Grand Public a formé des agents du département, ainsi que des élus, notamment Blandine et moi-même, afin que nous reprenions à notre charge l'animation des réunions, ce que nous avons fait.

Un intervenant, pour ponctuer ou interroger, prononce hors micro : « Gratuitement ».

M. Séjeau :

Gratuitement. Nous recevons une indemnité de fonction, mais elle ne s'en est pas trouvée augmentée. Le passage de relais a lieu. Ce sont désormais des équipes du département qui font en sorte de faire connaître ces réunions publiques et d'assurer la présence des jeunes, de les inviter à venir, de leur en expliquer les modalités et le déroulement. Un recrutement a été fait. Les élus et les agents sont formés pour assurer la continuité de cette démarche. Je crois donc que cette démarche était doublement vertueuse, car, ne sachant pas bien faire, nous avons fait appel à un cabinet extérieur qui nous a formés et a formé les équipes du département, et grâce à cela, nous sommes montés en compétences. Mais cela ne pouvait pas avoir lieu dans le sens inverse.

Le soutien à la jeunesse passe aussi par l'action forte du financement des permis de conduire, avec 30 000 euros inscrits au budget. 9 000 euros sont destinés à favoriser, aider à la mobilité internationale des jeunes qui ont besoin de faire des expériences, de suivre des stages, de réaliser des voyages à l'étranger. Ce sont aussi 3 000 euros destinés au développement d'une plateforme d'accès à l'information, ce point étant revenu maintes fois dans les rencontres Imagine la jeunesse, les jeunes nous disant ne pas savoir ce qu'il se passe sur le territoire et ne pas avoir connaissance de l'offre en matière sportive et culturelle. Nous lancerons donc cette action en 2024. 5 000 euros sont par ailleurs prévus pour Initiative Jeunes, donc pour tous les projets portés par des jeunes, en plus du budget participatif jeunesse, dont je pense que Blandine parlera.

Notre soutien à la jeunesse passe aussi par une action volontariste en faveur de l'enseignement supérieur. Cela n'entre pas dans nos compétences, mais nous savons que si le département ne se mobilise pas en faveur de l'enseignement supérieur, un bon nombre de formations ne pourront pas avoir lieu. Cette année nous soutiendrons la nouvelle formation en matière d'orthoptie, avec un crédit proposé de 12 000 euros. 34 800 euros sont également proposés dans le cadre d'une convention avec l'agglomération de Nevers pour le soutien à la restauration universitaire : ce sont là encore un geste et un effort significatifs en faveur des étudiants du territoire. S'y ajoute, je l'ai déjà mentionné, le budget participatif en faveur de la jeunesse.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, quelques-uns des axes saillants de ce budget en faveur de l'éducation et de la jeunesse de notre territoire.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci de cette présentation très complète. Y a-t-il des demandes de précisions ? Des interventions ?

Christophe Deniaux a la parole.

M. Deniaux :

Merci.

Vous vous en doutez, ce rapport appelle quelques remarques de la part de notre groupe. Mais avant de poursuivre, je voudrais nuancer mon propos à la manière d'un petit clin d'œil, et surtout à la lumière de ce que nous avons découvert hier, qu'une nouvelle échelle de conversion existait, que nous pourrions nommer du nom de son inventeur (avec un e), Madame Delaporte, cette échelle de conversion qui établit des équivalences entre euros et secondes. Pourquoi pas ? Nous pourrions toutefois opposer à cela, chère Blandine, si les secondes s'écoulaient inexorablement, elles sont perdues à tout jamais, tandis que les euros, s'ils ne sont pas dépensés, peuvent s'économiser. Il ne sera donc peut-être question que de secondes dans ce rapport, mais ce sont des euros qui pour nous ont toute leur importance.

Commençons par du positif : nous constatons de manière positive que l'enveloppe consacrée aux projets pédagogiques est en augmentation, vous l'avez dit, Wilfrid, de 15 000 euros, et que le budget consacré au Conseil départemental jeune et citoyen est en baisse, puisqu'il passe de 40 000 euros à 29 000 euros. En effet, ce ne sont plus que dix-huit collèges qui sont inscrits dans ce dispositif, ce qui montre que, dans sa forme actuelle, il ne correspond pas à un besoin. Nous nous félicitons donc de ces avancées, et je n'ose évidemment pas rappeler que notre groupe avait plusieurs fois appelé de ses vœux ces modifications, pour ne pas dire qu'il les avait proposées.

Puisque nous sommes dans le domaine scolaire et que la période des conseils de classe bat son plein, nous pourrions annoter ce rapport de la manière suivante : « *Des progrès sont constatés, qu'il faudra confirmer, mais de gros efforts restent à faire.* » De gros efforts en termes d'investissement : 3,7 millions d'euros sont budgétisés pour cette année, dont 250 000 euros de travaux urgents. Il est vrai que nous sommes loin des 4 millions d'euros, et plus encore des 5 millions d'euros que ce budget a connus. Pourtant, vous l'avez dit hier, le parc immobilier est vieillissant et demande des travaux urgents.

Il est vrai qu'il ne s'agit ici que d'une prévision budgétaire. Je vous rappelle que le compte administratif fait apparaître des dépenses à hauteur de 2,8 millions d'euros. Il faut néanmoins être honnête et dire que certains travaux n'ont pas pu être réalisés, et donc aussi être vigilants à ce qu'ils le soient.

D'importants efforts doivent être réalisés aussi en termes de fonctionnement. En effet, la dotation pour les collèges est en baisse de plus 46 000 euros, ce qui est très dangereux pour le fonctionnement de ces établissements, mais aussi pour la sincérité de leur budget. De même, la réserve indifférenciée est certes en augmentation de 100 000 euros, pour passer à 400 000 euros, mais en 2023, elle s'est élevée à 1 150 000 euros.

Et puis nous pouvons également nous inquiéter de la problématique des remplacements dans les collèges, comme nous l'avons évoqué à propos du précédent rapport. Nous avons en effet fait part de nombreuses situations dans lesquelles les agents du département devaient faire face à des non-remplacements et à une situation de travail « en mode dégradé », selon vos termes. Nul doute que le dialogue de gestion que vous mettez en place fera poindre ces préoccupations.

Pour tous ces derniers points, nous voterons contre ce rapport.

M. le Président :

Merci. Sans surprise.

Wilfrid Séjeau veut-il indiquer des éléments ? Non. Ce n'est pas obligé.

Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

D'abord, je ne suis pas l'inventeur de cette méthode pour mieux comprendre l'échelle des choses.

Je ne répondrai pas sur les points évoqués, car je ne dispose pas de l'expertise de Wilfrid. Je voulais seulement revenir sur Imagine la jeunesse, avec cette belle mobilisation des jeunes que nous avons vue en 2023, et que nous voyons encore cette année pour les deux premières séances, lesquelles ont eu lieu à Decize et à Clamecy. Les jeunes ne sont pas un public facile à mobiliser, d'abord parce que, et ils nous le disent, ils rencontrent des difficultés à se déplacer. Bien souvent, ils n'ont pas le permis de conduire, et la mobilité est pour eux une vraie gageure, si bien qu'ils constituent un public difficile à capter. Ensuite, quand ils osent prendre la parole devant nous, devant les plus vieux, bien souvent, un de ces plus vieux finit par leur faire une leçon de morale et par leur dire « *Moi, à votre âge... - Toi, à mon âge, il y avait encore des dinosaures sur la planète* ». J'exagère cette réponse, mais à peine. Cela est en tout état de cause difficile ; ils n'ont pas envie d'entendre à nouveau une leçon de morale, cela ne les intéresse pas. Au-delà, ils font assez peu confiance aux responsables publics, aux responsables politiques de tout poil, de tout bord, de droite comme de gauche, aux élus nationaux comme aux élus locaux, parce qu'au cours de ces dernières décennies, il n'a pas été fait grand-chose pour la jeunesse, sauf à réformer le baccalauréat ou à décider de leur mettre des uniformes, ce qui n'est guère sexy.

De ce fait, les agents et les élus doivent véritablement se mobiliser pour aller chercher ces jeunes là où ils sont, autour des terrains de foot, dans les missions locales, les centres sociaux, les lycées, les collèges, etc. sans attendre qu'ils nous tombent dans les bras. C'est pourquoi, ainsi que Wilfrid l'a dit, Grand Public a amorcé le mouvement et nous a expliqué comment nous y prendre, parce que cela ne nous est pas nécessairement naturel.

S'agissant de la Bande des moins jeunes, nous avons commencé l'an dernier avec des personnalités, des personnages pour certains, jeunes et un peu moins jeunes, retraités, actifs, venant de différents milieux, de différents territoires, qui ont eu envie de s'engager pour la jeunesse de la Nièvre, et qui acceptent de parrainer – ce n'est pas le bon mot – de donner un coup de main, un coup de pouce, à ces jeunes qui sont parfois un peu perdus dans les méandres des dispositifs existants. L'objectif n'est précisément pas de remplacer les dispositifs existants, bien au contraire, mais d'orienter les jeunes, parfois par un coup de main, d'autres fois par un coup de pouce, ou encore par un coup de fil. Cela peut permettre de débloquer des situations, et c'est là notre seule ambition, mais nous avons déjà pu constater que quelques situations s'étaient débloquées. Par conséquent, encore merci à la Bande des moins jeunes pour sa mobilisation.

M. le Président :

Merci, Blandine.

Wilfrid, puis Jean-Paul.

M. Séjeau :

Je voudrais revenir sur les questions, ou sur l'intervention de Monsieur Deniaux, et d'abord faire part de ma surprise, parce que vos appréciations sur le bulletin sont globalement positives, mais vous concluez par un vote négatif.

Ensuite, je voudrais vraiment que l'on arrête de faire peur aux établissements. Vous dites que cette baisse de DGF est dangereuse – je crois que vous employez le terme « dangereux » - et j'aimerais vraiment, je le redis, que l'on arrête de faire peur aux établissements. Nous parlons d'une baisse de 50 000 euros, et en fait, d'un retour au calcul qui s'applique depuis de nombreuses années pour cette dotation, calcul dont je rappelle qu'il a été élaboré conjointement avec les gestionnaires et les chefs d'établissement, il y a de cela plusieurs années.

Si, si. Vous faites non de la tête, mais il a été élaboré il y a plusieurs années avec les gestionnaires et les chefs d'établissement. Il y a eu un accord sur la méthode, et il était convenu que, lorsque les établissements disposaient de fonds de roulement que nous estimions trop importants, c'est-à-dire largement supérieurs à 20 %, cela donnait lieu à un écrêtement de cette DGF.

En 2023, face aux incertitudes énergétiques, nous avons choisi de ne pas écrêter cette DGF, et de la verser en totalité. Du même coup, nous avons constaté que certains collèges avaient reconstitué des fonds de roulement. En bons gestionnaires des fonds publics, avons-nous pourtant vocation à laisser de l'argent dormir sur les comptes des collèges ? Je vous pose la question. Pour ma part, je crois que non, si bien que je pense logique que la dotation des collèges qui ont reconstitué des fonds de roulement soit écrêtée. Mais au moment où leur fonds de roulement atteint un niveau raisonnable, bien sûr, le Département est là. Arrêtez donc d'agiter des peurs, car le Département est systématiquement présent auprès de tous les collèges dès qu'un besoin se fait sentir. Nous n'avons laissé aucun collège dans la difficulté. Vous êtes là à chaque séance et à chaque commission permanente, de sorte que vous voyez les aides exceptionnelles que nous avons versées sur facture à tous les collèges si les dotations s'avéraient insuffisantes face aux surcoûts énergétiques. Ne dites donc pas que cette baisse est dangereuse, car rien n'est dangereux pour les collèges du département. Il est certain que le Conseil départemental est présent à leurs côtés et répondra à tous leurs besoins.

Je voulais que cela soit bien clair. Mais comme vous, cher Jean-Luc, nous avons la volonté de bien gérer l'argent public, et de ne pas décaisser de l'argent pour qu'il aille dormir dans des réserves.

Par ailleurs, concernant le CDJC, en effet, seuls dix-huit collèges y participent. Je le regrette, car, si je n'ai pas la connaissance de tous les collèges, j'ai en revanche des échos d'un certain nombre de collèges, dans lesquels le fait de ne pas participer au CDJC n'est pas le fruit d'une délibération collective, mais d'une simple décision du chef d'établissement, sans que les professeurs en aient toujours été informés. Je le regrette, parce que ce sont les jeunes qui s'en trouvent lésés, ceux

qui participent manifestant leur intérêt pour cette démarche, construisant des projets, et bénéficiant de crédits à utiliser lors de commissions. Je trouve donc qu'il s'agit d'une action pédagogique intéressante, quand bien même le débat reste ouvert pour voir si ce dispositif doit évoluer. Nous sommes preneurs de vos décisions en la matière.

Quant à la consommation du budget, vous avez raison, l'an passé, un certain nombre d'opérations n'ont pas pu être réalisées, notamment parce que nos équipes ont été très mobilisées par les travaux urgents et la sécurisation, notamment, des collèges d'Imphy et de Cercy-la-Tour. Nous serons donc effectivement très vigilants quant à la bonne réalisation de cette enveloppe.

M. le Président :

Merci. Juste avant de passer la parole à Jean-Paul Fallet, un mot à l'intention de Wilfrid Séjeau : je ne sais pas qui est cette personne nommée le CDJC. Je ne connais quant à moi que le Conseil départemental des jeunes collégiens. Je rappelle que nous investirons à fonds personnels dans l'acquisition d'un nourrain pour expurger de nos débats tout sigle qui rend nos discours incompréhensibles.

Jean-Paul Fallet.

M. Fallet :

Un point sur l'action visant l'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire sur la végétalisation des collèges, pour parler de son sens de cette action et de son intérêt, et non pas seulement du volet financier. Pour répondre à cette grande cause de l'adaptation au changement climatique, un travail est mené dans deux collèges, celui des Loges et celui de Cosne, sur la végétalisation. Ce travail ne vise pas seulement à répondre au besoin d'adaptation, il est aussi un support pédagogique important, où l'on retrouve les élèves, le personnel enseignant, le personnel technique, voire les parents. Il est animé, comme l'a dit Wilfrid, par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre). J'ai là la synthèse de l'action menée au collège des Loges, où tout un travail en plusieurs réunions a été conduit pour rappeler les schémas essentiels des grands principes des cours végétalisés, qui ensuite ont été adaptées ; la spécificité du collège des Loges a été analysée, pour aboutir à des propositions qui seront relayées dans la réalisation. Cette végétalisation permettra également des visites. Nous nous inscrivons bien dans la volonté de Collèges de demain, de collèges ouverts. Je voulais juste témoigner du sens de l'action. Selon moi, il s'agissait donc d'un argent bien engagé, et je regrette que des actions de ce type ne fassent pas l'unanimité de l'assemblée.

M. le Président :

Merci, Jean-Paul.

Dans l'ordre d'entrée en scène : Joëlle, puis Frédéric, puis Maryse.

Mme Julien : Un mot sur le remplacement des personnels : il est géré au cas par cas en ce qui concerne le personnel d'entretien. Pour le service, nous avons mis en place depuis quelques mois des cuisiniers dits volants sur l'ensemble du territoire. Autrement dit, du côté de la cuisine, cela sera sécurisé de façon systématique. Pour le remplacement de personnels dans les autres domaines, des entreprises d'insertion viennent accompagner les personnes en place.

M. le Président : Merci de ces précisions.
Frédéric.

M. Roy : Monsieur le Président, chers collègues, Blandine et Wilfrid l'ont déjà rappelé, nous poursuivons les actions avec Imagine la Jeunesse, et comme nous l'avons constaté avec tous nos collègues présents au cours des séances, à Decize en février dernier, et à Clamecy il y a une quinzaine de jours, beaucoup de jeunes venus de différents horizons nous ont fait part de leurs attentes et de leurs demandes. J'en profite donc pour vous inviter tous à vous rendre à ces réunions, afin que vous vous rendiez compte par vous-mêmes de l'importance des échanges sur place.

En revanche, je suis assez surpris que vous votiez contre, alors même que vous nous félicitez à propos d'éléments positifs que vous nous auriez soufflés. Le Conseil départemental continue malgré tout d'investir dans les collèges, peut-être pas suffisamment, mais nous sommes toujours mobilisés, comme vous l'aurez constaté, notamment concernant le bâti.

La jeunesse est l'avenir de notre département, c'est pourquoi nous apportons notre aide à cette jeunesse.

Merci.

M. le Président : Merci, Frédéric. C'est un rappel utile.
Maryse.

Mme Augendre : Je dirai juste deux mots, pour remercier des études menées dans le cadre de la végétalisation du collège des Loges, qui améliorera l'accessibilité des élèves handicapés moteurs au gymnase et au restaurant. Merci d'avoir pris en compte cette question.

M. le Président : Merci, Maryse.
Christophe Deniaux, puis Justine.

M. Deniaux :

Je voudrais juste apporter quelques précisions. Il ne s'agit pas du tout de polémiquer. Concernant les dotations, l'enjeu n'est absolument pas de faire peur, puisqu'effectivement nous avons toujours été accompagnés. Je veux dire – mais ensuite nous risquons d'entrer dans des débats techniques, et ce n'est pas le lieu – que vous confondez deux réserves, la réserve mobilisable, et la réserve nette. Or, parfois, les établissements ont besoin de ces fonds de réserve. Il y a des établissements qui ne peuvent plus, au niveau de leurs services de restauration et d'hébergement – le SRH pour faire court – et ont besoin de cette réserve pour fonctionner tout au long de l'année. C'est pourquoi je dis que cela est dangereux pour ces établissements. Parfois, nous en avons besoin aussi lorsque nous équilibrons nos budgets. J'évoquais la sincérité de nos budgets. Nous vous avons d'ailleurs demandé par l'intermédiaire de nos gestionnaires de nous donner rapidement les fonds de réserve qui étaient prévus pour l'augmentation des prix des fluides (l'électricité, le chauffage...) sans quoi les gestionnaires ne pouvaient pas construire des budgets sincères. Cela a au demeurant été acté par le département, et les agents comptables vous ont également contactés pour indiquer que, sans cela, ils ne valideraient pas les budgets. Vous l'avez donc bien fait. Il n'est donc pas question de faire peur, mais de montrer qu'il est à mon avis dangereux de baisser la dotation des collèges de -46 000 euros.

Deuxièmement, s'agissant des remplacements, je suis bien d'accord qu'il n'y a pas de problème en ce qui concerne les cuisiniers. Dans les autres services en revanche, nous avons rencontré des problèmes dans les fins d'années civiles, où de nombreux établissements n'ont pas eu de remplacements. Il nous a été dit de travailler en mode dégradé ; cela a été dit, et je peux le redire.

Et puis, tu t'étonnes, Frédéric : nous votons contre ce rapport, parce qu'il y a certes des progrès, mais qu'ils sont insuffisants en termes d'investissement, et insuffisants en termes de fonctionnement. Cela est clair.

Et nous ne remettons absolument pas en cause ce qui est dit à l'intérieur d'Imagine la jeunesse. Ce n'est pas notre problème.

Quant au CDJC, il serait complètement anticonstitutionnel que la décision résulte d'une délibération du Conseil d'administration. Elle relève d'un acte du chef d'établissement, qui prend la décision, après s'être entretenu avec les équipes pédagogiques sur la question de savoir s'il y a lieu de faire ce CDJC. Je vous rappelle que cela concerne deux élèves par collège. Je trouve que cela demande énormément d'organisation, je l'ai dit en commission, et il me semble l'avoir dit ici, pour deux élèves concernés par collège. Je n'en vois guère l'utilité. Au demeurant, la baisse du nombre d'établissements inscrits cette année montre bien qu'il n'y a pas beaucoup d'utilité à ce dispositif.

M. le Président :

Je crois pour ma part qu'il ne faut jamais réduire les occasions de dialoguer et de discuter, surtout dans la période que nous traversons. Je voudrais aussi rappeler qu'il y a une forme de prise en main par les

agents de l'État que sont les agents comptables dans nos collèges, et que si des textes circulent pour les rattacher à la collectivité départementale, cela n'est pas pour rien. Nous avons en effet vu des dizaines et des dizaines de fois qu'une approche extrêmement comptable, et j'allais dire presque d'un autre temps, est à l'œuvre dans la construction des budgets internes aux collèges. Aujourd'hui, si nous voulons faire preuve d'un tout petit peu de modernité et être en résonance avec les difficultés que rencontre l'État pour réduire sa dette et équilibrer son budget, nous n'avons plus la possibilité de laisser dormir de l'argent. Cela vaut pour les collèges comme pour tous les acteurs publics. C'est là un élément bien connu. Je rappelle qu'une inscription budgétaire est un élément de projection, et qu'elle n'est pas gravée dans le marbre. Aussi la discussion avec les agents comptables mérite-t-elle de se tenir, car leur approche est déconnectée de la réalité. Je suis tout à fait prêt à dialoguer avec l'ensemble de ces acteurs. La construction d'un budget ne se fait pas sur des fondements sonnants et trébuchants, sur de l'immobilisation, cela constituerait même une faute de comptabilité. Je pense qu'il y a là une marge de progression pour nos agents comptables dans leur perception et dans leur manière de présenter les budgets dans les Conseils d'administration. J'ai suffisamment vu cela depuis de longues années ; nous avons un enjeu de remise à zéro des compteurs.

Par ailleurs, je partage avec vous le fait qu'à Clamecy, où nous étions un certain nombre à être présents, pour la première fois – en tout cas cela ne s'était jamais produit l'an dernier – trois jeunes gens se sont levés, dans une salle de cent cinquante personnes, et nous ont dit : « *On n'est pas bien.* » C'est un tour de force ; je ne suis pas certain que des adultes auraient pu faire cette déclaration. S'il y en a trois qui le disent devant une centaine de leurs coreligionnaires et une cinquantaine d'adultes, cela dit quelque chose. Cela est d'ailleurs mesuré par de récentes enquêtes sur le mal-être des étudiants, qui concerne plus de 40 % d'entre eux à l'échelon national. Ils expriment cette problématique. Plus que jamais, nous avons donc besoin d'écouter, surtout d'accompagner et de faire l'union des forces autour de notre jeunesse, car – et ces propos étaient tenus à l'instant par Christophe Deniaux, me semble-t-il – elle est évidemment l'avenir de notre territoire.

Justine Guyot.

Mme Guyot :

Je voulais simplement vous livrer un petit témoignage, puisqu'avec Frédéric, nous siégeons au sein d'un Conseil d'administration qui englobe une cité scolaire, et par conséquent, un collège et un lycée. Cela nous permet d'identifier assez finement la façon dont interviennent les différentes strates de collectivités dans l'accompagnement des collégiens et des lycéens. Le constat qui a été dressé encore très récemment lors du Conseil d'administration est que le Département est véritablement au chevet des collèges. Alors, oui, effectivement, nous rencontrons des difficultés financières que tout le monde comprend. Mais si l'on établit la comparaison entre les accompagnements des différentes strates de collectivités - et il importe de garder cela en tête, plutôt que de penser

que l'herbe est plus verte ailleurs - il apparaît que le département de la Nièvre assume un rôle plutôt protecteur auprès des collèges. Cela nous est continuellement redit. Wilfrid était d'ailleurs venu à Decize, et là aussi, le proviseur avait dressé ce constat. Je pense donc qu'il nous faut plutôt être dans un constat positif, comme le dresse Monsieur Deniaux, et que nous continuions d'investir dans nos collèges à l'avenir.

M. le Président : Merci, Justine.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Quelques mots pour compléter, et pour donner des explications sur notre vote. N'oubliez pas ce que nous a dit hier Michel Suet pendant sa présentation relativement aux crédits alloués par notre collectivité aux collèges ramenés à l'habitant : nous sommes le dernier département de Bourgogne-Franche-Comté dans ce domaine, et l'avant-dernier en nombre d'élèves. Justine a employé la bonne formule, puisqu'elle a dit : « *Nous sommes au chevet...* ». Quand on est au chevet de quelqu'un, c'est qu'il ne va pas très bien. Nous avons donc des efforts à faire si vous voulez que nous votions votre politique afférente aux collèges.

M. le Président : Merci.

Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau : Sans vouloir polémiquer, un dernier élément. Oui, nous faisons bien la différence en ce qui concerne les fonds de roulement entre ce qui est mobilisable et ce qui ne l'est pas. Cela dit, certains établissements ont vu leur fonds de roulement croître au cours de ces derniers mois, cela est factuel. Nous avons mis en place ce dialogue de gestion, si bien que nous sommes de toute façon extrêmement vigilants à la situation de chaque collège, qui est rencontré individuellement pour faire le point sur les questions financières. Il n'y a donc rien de dangereux. Il serait en revanche dangereux que le Département ne réponde pas quand les collèges en ont besoin. Le Département répond cependant quand les collèges en ont besoin. Pour autant, il ne veut pas mobiliser des ressources pour faire grossir certains fonds de roulement qui restent trop importants.

M. le Président : Très bien. C'est de bonne politique.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non, nous avons fait le tour.

Je demande l'avis de la commission Émancipation à Wilfrid.

M. Séjeau : Avis favorable.

M. le Président : Très bien.

Y a-t-il des votes contre ? J'ai cru comprendre. Des abstentions ? Il n'y en a pas.

C'est adopté. Bravo, Wilfrid.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper » est adopté à la majorité, par 20 votes pour et 14 votes contre.

RAPPORT N° 26 : PROJETS PÉDAGOGIQUES 2024

M. le Président : Il est 13 heures, peut-être nous arrêtons-nous. Sommes-nous à peu près au clair et au calme à propos des projets pédagogiques, ou bien y aura-t-il beaucoup de discussions ? Non, rien de particulier. Terminons donc avec Wilfrid avant la pause déjeuner. Merci.

M. Séjeau : J'en ai déjà parlé, aussi cela sera-t-il assez rapide. J'ai parlé de l'augmentation de l'enveloppe, mais surtout du fait que nous avons opté pour un mode de fonctionnement différent pour demander à tous les collèges et associations de nous faire part de leurs projets avant la fin d'année, afin de choisir en un seul moment délibératif les projets retenus. Nous avons souhaité accorder la priorité aux projets développés directement par les collèges, et nous avons réduit les financements pour les associations qui interviennent dans le cadre éducatif. Nous en retenons deux : le CLEMI, qui intervient uniquement dans les collèges sur les questions de l'information, de la communication et de l'éducation aux médias, et Sceni Qua Non, qui propose le dispositif « Collège au cinéma ». Par ailleurs, tous les collèges qui ont déposé un projet ont vu au moins un de leurs projets être retenu. Vous disposez de la liste de tous les projets. Certains collèges ont déposé un unique projet. Lorsque plusieurs projets étaient déposés, nous avons demandé aux chefs d'établissement de les hiérarchiser, considérant qu'il leur appartenait de savoir quels étaient les voyages les plus importants, dans la mesure où nous ne pourrions pas nécessairement tous les financer. Ce travail de hiérarchisation n'a parfois pas été fait ; nous avons alors été dans l'obligation de choisir. Il reste que, dans 80 % des cas, les collèges nous ont présenté soit un seul projet, soit des projets classés par ordre de priorité.

Vous disposez de la liste de tous les projets retenus. Nous avons déjà communiqué aux collèges la sélection, sous réserve du vote de l'assemblée, afin qu'ils puissent s'organiser et connaître les montants qui pourraient leur être alloués.

Merci.

M. le Président :

Merci, Wilfrid.

Je complète, parce qu'un élément est important : je rappelle que nous sommes aujourd'hui le premier département de France en termes de couverture de la partie rurale au titre du projet Territoires éducatifs ruraux, que nous sommes allés chercher directement au ministère. Cela démontre que parfois, se mobiliser est payant. 12 territoires éducatifs ruraux représentent 3 millions d'euros sur trois ans, qui vont directement en soutien des projets des écoles et des collèges, Ce n'est pas rien. Il faut y ajouter les 100 000 euros auxquels Wilfrid fait référence, 50 000 euros en investissement, 50 000 euros en fonctionnement. S'y ajoutent encore les 720 000 euros mobilisés – et encore une fois, nous sommes le premier département de Bourgogne-Franche-Comté - du programme d'État « Notre école, faisons-la ensemble ». Nous avons engagé une discussion avec le recteur pour rendre ces projets beaucoup plus fluides entre eux. Il n'y aura jamais eu dans le département autant de moyens, et il faut s'en féliciter, pour accompagner les projets des équipes pédagogiques, les projets de nos jeunes.

Je n'évoquerai pas les 100 000 euros consacrés à la jeunesse au titre du budget participatif qui recoupe assez largement cette situation, ce qui fait dire que, quand l'on regarde par exemple les difficultés financières qu'exprime la Fédération nationale des centres sociaux, dont une large partie de l'action est destinée à la jeunesse, il doit être possible avec un peu d'habileté politique de mobiliser cette manne, qui doit bon an mal an dépasser les 2 millions d'euros pour les trois années qui viennent, afin de régler divers problèmes, et surtout de faire aboutir les projets. Ce n'est pas là un travail simple. Je pense que le recteur partage notre position. Le ministère, qui a indiqué que la Nièvre était un territoire-test, prototype de ce que doit ou devrait être l'école rurale. Je pense que, collectivement, nous avons à faire une démonstration, qui me semble tout à fait intéressante. Nous reverrons dans quelques jours le recteur dans quelques jours, je crois, dans la partie morvandelle ; nous essaierons de finaliser cet aspect des choses.

Je vous indique en tout cas qu'avec l'État décentralisé, le Conseil départemental se voit clairement confier une mission de soutien, qui demandera des moyens humains, sur la question de l'attractivité des métiers de l'enseignement, considérant que le recrutement des enseignants, des professeurs est certes réalisé au niveau national sur la base de grilles et d'annonces assez uniques, mais que, compte tenu des difficultés rencontrées, le métier est aujourd'hui en crise, nous expérimentons au fond ce que pourrait être un travail beaucoup plus local, avec des annonces beaucoup plus adaptées à ce que sont nos territoires. En effet, enseigner en Seine-Saint-Denis et enseigner dans la Nièvre, ce n'est évidemment pas le même métier, et l'Éducation nationale nous fait cette confiance de considérer que les équipes du département peuvent piloter cet aspect du projet «Nièvre Ambition

scolaire ». Je voulais insister sur ce sujet, parce que nous avons été assez déçus depuis deux ou trois ans des visites ministérielles dans le département, car elles ont souvent amené beaucoup plus de mots que de chèques. Mais cette fois, le fait de nous être mobilisés a permis quelque chose de nouveau dans notre département, et je ne peux que féliciter les initiatives prises à Luzy ou à Lormes dans le travail avec la jeunesse, d'ailleurs en partenariat avec les consulaires et les entreprises. Nous avons sans doute à développer localement des projets, à mettre en œuvre des initiatives au plus près des besoins et en rassemblant tous ceux qui sont de bonne volonté, telle la Bande des moins jeunes, si chère à Blandine Delaporte. Il ne faut pas hésiter là-dessus, et le Département sera évidemment en accompagnement.

Il faut que je demande l'avis... Pardon, Christophe Deniaux.

M. Deniaux : Je suis désolé, nous ne devons pas intervenir sur ce rapport...

M. le Président : Allons-y, allons-y.

M. Deniaux : Je dis pourquoi cela revient : je trouve un peu fort de s'octroyer la paternité entière de dispositifs d'État essentiellement financés par l'État... Il se peut que vous soyez allés chercher le reste des TER qui n'étaient pas fait sur le département. En revanche, pour « Notre école, faisons-la ensemble », ce sont exclusivement des dispositifs de l'Éducation nationale, qui sont portés par les établissements seuls. Le Département n'a donc pas grand-chose à voir dans « Notre école, faisons-la ensemble », je suis désolé de le signaler.

M. le Président : Si, parce que nous avons des discussions avec le recteur, qui dit publiquement, et qui l'a évoqué devant l'assemblée générale – j'ignore si vous étiez là – il y a maintenant quelques semaines, Daniel Barbier peut en témoigner, il dit assez justement qu'il faut arriver à faire dialoguer ensemble ces dispositifs. Nous vous ferons passer le courrier. Le sujet n'est pas le CMQ – 10 balles dans le nourrain – « C'est moi qui l'ai fait ». Prendre les choses en ces termes n'est vraiment pas intéressant. Il s'agit de considérer que notre département, objectivement, et je me fais encore une fois le porte-parole des mots du recteur lui-même, est le département de Bourgogne-Franche-Comté qui a mobilisé le plus de moyens au titre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble ». Il est aussi le département de France le plus couvert par les territoires éducatifs ruraux – je ne sais pas le dire autrement. Et il se trouve que nous sommes le seul département qui accompagne les collèges avec des crédits au titre de « Collèges de demain ». Cela est factuel.

Je demande l'avis de la commission Émancipation à Wilfrid Séjeau, qui est juge et partie dans cette affaire.

M. Séjeau : Avis favorable.

M. le Président : Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté.

Le rapport intitulé « Projets pédagogiques 2024 » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

M. le Président : Nous nous retrouvons à 14 heures 15 – 14 heures 30.

La séance est suspendue de 12 heures 55 à 14 heures 20.

Stéphanie Bézé a quitté la séance, et donné pouvoir à Séverine Bernard.

M. le Président : Il faudra, après le rapport de Jean-Paul Fallet, enchaîner tout de suite sur le rapport d'Alain. Cela veut dire pour Karine qu'il y a à chaque fois un peu d'images : une pour l'économie de proximité, et une aussi pour la question des routes et du canal. C'est pourquoi nous la passerons juste après que Jean-Paul ait présenté son rapport.

Je dois vous faire part des pouvoirs de Patrice Joly à Michèle Dardant, et de Stéphanie Bézé à Séverine Bernard pour permettre de continuer.

Avant que Jean-Paul n'intervienne, si nous pouvions essayer de lancer la courte vidéo pour nous mettre dans l'ambiance...

Nous n'avons pas eu la vidéo sur les collègues, qui a manifestement pâti d'un problème technique. Vous la retrouverez sur les réseaux du département.

RAPPORT N° 27 : BUDGET PRIMITIF 2024 – L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Une vidéo est projetée en séance.

M. le Président : Jean-Paul.

M. Fallet : Président, chers collègues, il vous est proposé de valider l'inscription budgétaire qui se rattache à la politique de développement de l'économie de proximité, soit 107 400 euros de dépenses en fonctionnement. Ces

dépenses portent sur deux axes. Le premier est celui du développement de l'emploi, à hauteur de 68 000 euros, et en l'occurrence, il s'agit de soutenir à la Fabrique Emploi Territoire, la Maison de l'emploi.

Deux ou trois exemples de l'action de la Maison de l'emploi :

- les clauses sociales en 2023 : 15 000 heures, 122 demandeurs d'emploi sollicités, 9,5 ETP, 23 entreprises accompagnées ;
- la plateforme autonomie (nous avons beaucoup parlé d'autonomie depuis deux jours), avec la découverte de métiers, tels ceux d'aide-soignant, éducateur spécialisé, ambulancier ou assistant de soins en gérontologie, cette action innovante se faisant par le biais de l'application Serious Game ;
- un troisième exemple – j'aurais pu en citer bien d'autres – de développement de la Fabrique réside dans le portage du dispositif local d'accompagnement.

Le deuxième axe de soutien, à hauteur de 39 400 euros, a trait au soutien aux actions de l'ESS en proximité, telles que celles que nous avons vues à l'instant dans le film. Je pense notamment à l'incubateur T, porté par Bourgogne France Active et animé par les foyers ruraux, qui permet aux acteurs d'affiner leurs projets, tant dans leur contenu que dans leur aspect financier. Pour mémoire, nous avons déjà soutenu plusieurs projets nivernais, tels Cosne Agroalim, la Platine d'avocats, l'Attribut, TootOtoor, ou encore la Manufacture du Nouveau Monde.

Bouge ton Coq, que nous venons d'évoquer, consiste dans la mise en place d'épiceries participatives. Notre rôle est d'accompagner sur la fonction d'ingénierie, et je dois dire qu'à chacune des sept ou huit réunions que nous avons eues, nous avons ce succès que des personnes du territoire viennent dans un premier temps pour voir puis s'investissent. Aujourd'hui, nous avons le Super marchois (l'épicerie de La Marche) et la petite épicerie d'Urzy qui fonctionnent. Nous sommes dans l'attente d'une continuité à Champvert, Chevenon, La Nocle-Maulaix, et Marigny-l'Eglise.

Le troisième axe de ces actions de proximité est l'appel à projets, qui en est à sa quatrième édition. Les candidats doivent déposer leurs projets avant le 29 mars – cela approche. Sur une enveloppe de 20 000 euros, nous finançons des projets entre 2 000 et 5 000 euros.

Nous avons ensuite une adhésion à l'association Réseaux de collectivités territoriales pour une économie solidaire (le RTES), à hauteur de 2 200 euros. Cela nous permet d'être en lien avec d'autres structures, notamment d'autres collectivités locales, et de bénéficier d'approches, d'analyses, d'évaluations, ce qui est indispensable pour la mission que nous menons.

Le vote qui vous est proposé participera à développer et accompagner les 123 employeurs qui existent dans ce champ nivernais de l'économie sociale et solidaire - et notamment dans le mouvement associatif – et donc aussi les 8 552 emplois qui sont aujourd'hui dans notre département, soit 6 475 équivalents temps plein, ce qui représente 14 % des effectifs

salariés. C'est là le pourcentage le plus important de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que sur le plan national. Cette réalité économique de proximité est bien évidente. Ce sont des emplois non délocalisables, et qui rendent attractif le territoire.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci beaucoup, Jean-Paul. J'attire l'attention de toute l'assemblée sur ce rapport, qui n'a l'air de rien parce qu'il n'engage que peu de moyens, mais qui n'en est pas moins absolument déterminant dans la stratégie départementale aujourd'hui, en écho à ce que nous disons depuis hier matin. Nous aurions pu, et peut-être d'ailleurs qu'il le faudra, faire un compte de l'ensemble des citoyens de notre département qui sont engagés. Au doigt mouillé, ils sont à peu près cent cinquante au titre des comités locaux pour l'emploi, dans le cadre du projet Territoire zéro chômeur, un peu plus de cinquante au titre de la Bande des moins jeunes, cent cinquante au titre de l'Observatoire citoyen, probablement une trentaine de personnes dans les collectifs qui se sont montés pour les épiceries... je n'ai pas en tête le nombre des anciens sapeurs-pompiers qui rendent des services, notamment en conduisant les camions aux ateliers à Varennes-Vauzelles, ce qui fait évidemment gagner du temps aux pompiers volontaires et professionnels. Il y a également les associations, généralement composées d'anciens professionnels de santé, qui accompagnent les sorties d'hospitalisation. Enfin, la question des services autonomie, que nous avons évoqués ce matin, est à venir. J'apporte malheureusement une nouvelle un peu désagréable à ce sujet, puisque l'on me dit que le délai pour construire ces services autonomie est porté à 2030, autant dire à des temps postdiluviens, très éloignés au regard de l'enjeu, mais enfin, rien ne nous empêche d'avancer à un rythme plus dynamique.

En comptant ces emplois, au moins cinq cents d'après les éléments que je viens de donner, et qui viennent s'ajouter à ceux que Jean-Paul a indiqués tout à l'heure, nous avons donc au moins cinq cents emplois qui ne viennent pas grever la masse salariale du département, et qui produisent néanmoins du service public. Nous voyons bien que ce chemin compte parmi ceux qui nous permettront de faire avancer notre département dans les mois ou années à venir.

S'il n'y a pas d'intervention particulière sur ce sujet, et à ce stade, je ne vois pas de demande en ce sens...

Si. Jean-Paul, un mot, puis Jocelyne pour un aspect technique.

M. Fallet :

Je ne l'ai pas évoqué parce que cela relève d'un autre sujet, mais soyons fiers qu'une première SIC soit créée dans la Nièvre avec l'abattoir de Corbigny, et je ne parle pas de Territoire zéro chômeur.

- M. le Président :* Peut-être peux-tu préciser, Jean-Paul, pour les collègues, parce que là encore, le sigle est peut-être peu parlant, ce qu'est une SCIC.
- M. Fallet :* Il s'agit d'une société coopérative d'intérêt collectif.
- M. le Président :* Par quoi se traduit-elle ?
- M. Fallet :* Elle se traduit par une gestion différente : les parts sociales sont partagées par l'ensemble des acteurs, y compris des personnes qui travaillent au sein de cette SCIC. Elle a la particularité que peuvent y être mutualisés fonds publics et fonds privés, ce qui est le cas pour l'abattoir. Elle offre d'autres particularités, par exemple, pour une personne, une voix. De la même façon, s'il y a des excédents, cela donne lieu à un travail pour qu'ils soient réinvestis dans la structure.
- M. le Président :* Absolument. Il importe d'autant plus de le préciser que ce modèle, que nous avons travaillé avec Jean-Paul, François Karinthe et Anne Algret, et qui a véritablement nécessité un temps important pour la situation de l'abattoir de Corbigny, est probablement en voie d'être dupliqué pour l'abattoir de Cosne-sur-Loire. Là encore, l'expertise départementale permettra probablement d'aboutir. S'il n'y avait pas eu le partenaire qu'est le Conseil départemental sur ces sujets, comme Nièvre Aménagement, qui a porté les travaux de l'abattoir de Corbigny, lesquels doivent débiter dans les tout prochains jours, nous nous trouverions probablement dans une situation d'impasse. Nous voyons donc bien que cette nouvelle économie, cette nouvelle façon de penser l'activité humaine a toute sa place dans notre département.
- L'avis de la commission, Maryse ?
- Mme Augendre :* Ah, c'est moi ?
- M. le Président :* C'est en tout cas cela qui est inscrit.
- Mme Augendre :* Alors, excusez-moi, comme pour hier, nous n'avons pas pu travailler.
- M. le Président :* Très bien. Cela est noté. Il s'agit donc d'un avis favorable par défaut. Pardon, Jocelyne.

Mme Guérin : En tant que présidente de la Fabrique qui accompagne et bénéficie de ce dispositif, je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président : Entendu. N'hésitons pas à nous entraider les uns les autres quant à cette question de savoir qui doit, et qui ne doit pas participer au vote, car cela demande un effort d'attention un peu difficile après un jour et demi de débats.

S'il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, ce que je constate, le rapport est adopté.

M. Fallet : J'oubliais, mais moi non plus, je ne prends pas part au vote.

M. le Président : Voilà, il suffisait de le dire !

M. Fallet : Pardon.

M. le Président : Merci de votre vigilance collective.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – L'économie de proximité » est adopté à l'unanimité des 32 votants, Jocelyne Guérin et Jean-Paul Fallet n'ayant pas pris part au vote.

RAPPORT N° 34 : BUDGET PRIMITIF 2024 – LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE !

M. le Président : Nous basculons maintenant si vous en êtes d'accord vers le rapport n° 34, qui permettra à Alain Herteloup d'aller présider ses deux réunions. Là encore, nous verrons quelques images vidéo.

Une vidéo est diffusée en séance.

M. le Président : Merci. Alain, tu es donc lancé.

M. Herteloup : Vous avez vu le film : voilà.

Plus sérieusement, chers collègues, Monsieur le Président, le budget total de la politique des routes montre en fonctionnement une relative stabilité, puisqu'il s'établit à -1,62 %, et en investissement, une baisse tout à fait

explicable qui se chiffre à -17,33 %. Il faut retenir de ces enveloppes que les crédits inscrits au bénéfice du réseau routier départemental sont équivalents à ceux de 2023. Pour l'entretien de voirie, nous sommes en fonctionnement à 1 590 000 euros. En investissement, pour le renforcement, nous sommes à 4 432 000 euros. Le budget annexe Nièvre Travaux et Matériels s'élève à 6 723 620 euros, et fait par ailleurs l'objet de recettes.

4 363 kilomètres de routes à entretenir ne sont pas une paille. Des crédits permettent de maintenir le niveau de service et l'entretien courant de ces routes départementales, même si les chaussées ont un âge moyen de douze à treize ans. Comme les choses ne peuvent s'envisager que dans le temps en matière d'entretien routier, nous dresserons un petit focus depuis 2013 : 1 819 kilomètres de routes ont fait l'objet de travaux d'entretien, soit 41,6 % de ce réseau en onze ans. En 2024, nous interviendrons sur 157 kilomètres, soit 3,6 % du réseau, portant à 45 % la part du réseau départemental sur laquelle nous serons intervenus depuis 2013.

Il est à noter que le temps théorique de retour de vingt-six à vingt-sept ans, s'il fait beaucoup causer, doit être pondéré, donc reconsidéré en termes d'analyse. En effet, l'interprétation première est qu'il faut traiter l'ensemble du réseau sur ces vingt-sept ans. Cela est faux. Il s'agit en fait d'une moyenne arithmétique entre les kilomètres traités en un an, par rapport au nombre de kilomètres total. Les routes neuves sont généralement dimensionnées pour vingt ou trente ans, peut-être plutôt vingt que trente, mais la nécessité d'entretien peut varier selon la dégradation liée au trafic, et maintenant, au changement climatique, une donnée relativement récente à l'échelle de notre ère, mais qui prend de plus en plus d'importance, et que nous devons intégrer dans nos données et analyses à venir. Nous en parlerons un peu plus tard. Certaines routes nécessiteront des interventions au bout de dix ans, tandis que d'autres ne bougeront pas pendant quinze ou vingt ans, ou même trente ans pour certaines, d'où l'intérêt de se doter de nouveaux outils.

Il s'agit d'outils de cartographie de l'ensemble du réseau, pour identifier les routes qui se dégradent plus rapidement qu'à l'ordinaire. Nous avons prévu de mener ce travail en 2024, à l'instar de ce que font d'autres départements. Nous n'en donnerons pas une liste exhaustive, mais citerons nos voisins, la Côte d'Or et le Cher, avec qui nous sommes en contact pour des échanges techniques et analyses des constats. Eux aussi, en effet, ont cette perspective de travail dans le temps au regard de l'impact lié au changement climatique.

Ce marché d'auscultation est notifié à NextRoad, avec lequel nous avons déjà travaillé. Il permet de connaître de façon exhaustive les dimensions de la chaussée à juste, et de faire des chiffrages plus précis :

- jusqu'à aujourd'hui, beaucoup de quantités sont chiffrées en mètres carrés ;
- le type de la couche de roulement (enrobé, enduit, coulé à froid, etc.),

- ses dégradations en perspective : nous connaissons tous les trous, les nids de poule, le faïençage, la mosaïque, les fissures longues, le décollement de plaques d'enrobé (et cela dépend beaucoup de la fréquentation et de la nature du roulage, c'est-à-dire de ce que l'on appelle le plumage).

Cette prestation et ces précisions viendront compléter l'analyse du réseau réalisée par les équipes du département réparties sur ce territoire. Pour rappel, les équipes sont réparties de sorte que les agents soient à moins de vingt minutes de tout point du département, ce qui permet une intervention en grande réactivité, et une couverture globale de notre territoire.

L'accélération des dégradations des routes dues au changement climatique rend indispensable la mise à jour. Dans des conditions normales (trafic, météo), une route se dégrade sur dix à vingt ans. Le changement climatique impacte certaines chaussées parfois en moins de cinq ans : nous voyons parfois que, trois, quatre, cinq ans après des travaux, la chaussée recommence à bouger. Cela est bien entendu fonction de la nature des sols ; il en va typiquement du problème des argiles qui gonflent et se rétractent successivement. Toutes les données sont compatibles et intégrées au système d'information géographique du département.

Concernant les ouvrages d'art, nous avons la responsabilité de 1 118 ouvrages au total, c'est-à-dire de 818 ponts et 300 murs de soutènement. Notre budget annuel est sanctuarisé à hauteur de 700 000 euros, ce qui permet d'intervenir en moyenne sur 8 ouvrages par an. Cette année, nous engagerons Études et Travaux pour intervenir, entre autres et à titre d'exemple, sur le pont de Picampoix, pont où il y a une carrière en fonctionnement, afin de permettre à la carrière exploitée sur cette commune de pérenniser son activité économique. Cette veille régulière nous permet par ailleurs d'éviter des drames qui surviennent encore ces derniers jours dans le sud-est sur des ouvrages d'art, l'actualité l'a enseigné.

Une spécificité cette année : le marché innovant, 100 000 euros annuels autorisés sans consultation par le Code des marchés publics. Cette année, nous testerons les enrobés avec 100 % de liant bitume biosourcé, avec une surveillance de la chaussée sur trois ans. Si l'expérience est concluante, la technique sera intégrée aux marchés courants. Il y aura un marché innovant chaque année, avec proposition de nouvelles techniques selon les résultats de leurs évaluations.

Malgré la constance de notre engagement sur le réseau routier départemental, le budget dédié aux routes diminue. Cela est lié non pas à un désengagement, mais au rythme des travaux sur les grands ponts et sur le réseau national. Ainsi, sur la voirie départementale (hors renforcements, car nous parlons bien ici des investissements), nous sommes à -27,85 %, et sur les autres réseaux de voirie, nous sommes à -28,07 %. Plus précisément, l'essentiel des baisses en crédits d'investissement s'explique principalement par des reports de travaux

programmés, en particulier sur le pont de Cosne-sur-Loire, à la suite de l'activation de la tranche conditionnelle n° 2. En 2024 sont réalisés :

- l'autopsie des suspentes – nous en avons entendu parler, et le régional de Cosne s'en est encore fait l'écho il y a quelques jours – pour définir et confirmer les causes des dégradations ainsi que les travaux de réparation ;
- le diagnostic des peintures avec présence de plomb ;
- la réalisation de l'inspection détaillée des pylônes, la dernière inspection datant d'il y a plus de cinq ans ;
- les travaux du pont de Decize, dont le permis d'aménager a subi un refus ; l'absence d'opérations nouvelles en remplacement du pont d'Imphy qui se termine (réalisation des étanchéités et des trottoirs).

Enfin, les crédits selon la convention Contrat de plan Etat-Région pour l'aménagement de la RN7 sont en baisse. En 2023, nous avons versé 2 750 000 euros, et en 2024, il est prévu de régler 2 millions d'euros qui devraient constituer le dernier versement de la convention initiale avant avenant. Nous espérons pouvoir profiter de ces 2 millions d'euros au cours des années suivantes.

À titre d'illustration, parlons un peu des véloroutes avec un petit focus, puisqu'en matière de véloroutes, les priorités du département consistaient à aménager les sections nivernaises de l'itinéraire transeuropéen dit EuroVelo6, de l'Atlantique à la mer Noire, ainsi que l'itinéraire régional du Tour de Bourgogne. Restons néanmoins nivernais : depuis 2004, le département a aménagé un réseau de véloroutes le long des canaux nivernais : le long du canal latéral à la Loire d'une part, le long du canal nivernais d'autre part. Pour permettre la mise en place de ces itinéraires, le département a conclu avec l'État, qui est propriétaire du domaine public fluvial, et VNF, son gestionnaire, des conventions de superposition de gestion. Une enveloppe est prévue pour assurer le renouvellement de certaines couches de roulement et permettre aussi le maintien en l'état de ce patrimoine important, puisqu'il contribue à l'attractivité du territoire en matière touristique, et est très fréquenté du printemps jusqu'à l'automne. Pour exemple, le montant des travaux est arrêté à 80 000 euros.

En ce qui concerne un autre équipement important, la section concédée du canal du Nivernais, soit 58 kilomètres de canaux, le périmètre de la concession du canal du Nivernais intègre à la fois la voie d'eau en tant que telle, mais aussi son système alimentaire, et en particulier la rigole d'Yonne. Celle-ci nous préoccupe en permanence ; elle prend sa source dans le bassin de compensation situé à l'aval du barrage de Pannecière et alimente le bief de partage au niveau de Port-Brûlé. Il est prévu de réaliser les travaux habituels de maintenance de cette voie d'eau, qui restera sur des maçonneries, des ouvrages (protections de berges, portes d'écluses) - si mes souvenirs sont bons, la rigole d'Yonne fait 27 kilomètres. En complément des nécessaires travaux sur le système alimentaire, ces travaux visent à améliorer la gestion de la ressource en eau, et s'inscrivent donc dans la continuité de l'approbation du règlement d'eau du Barrage de Pannecière. Ce règlement d'eau vise à codifier les

usages de l'eau, et en particulier le débit réservé de la rivière d'Yonne, pour tenir compte des enjeux environnementaux. Dans la gestion de ce canal comme dans la gestion des routes, nous avons en effet la préoccupation particulière à travers différents programmes d'entretien hivernaux et estivaux d'être en phase avec toute la dimension environnementale et durable de nos travaux, dans le respect de la nature.

L'ensemble de ce programme hors bâtiments (100 000 euros), dont le détail est annexé au rapport, présente un montant de 700 000 euros, en net repli par rapport à 2022, en raison de la baisse du montant des subventions allouées par la région Bourgogne-Franche-Comté, puisque celle-ci nous a octroyé la somme de 500 000 euros, contre 750 000 euros autrefois, si mes souvenirs sont bons. Quant aux recettes prévisibles, elles s'élèvent, comme je le disais à l'instant, à 500 000 euros en matière d'investissement, par le biais de la région, et en fonctionnement, à 400 500 euros issus des droits de pêche, de l'occupation du domaine public, etc. Vive pêche, le tourisme et l'attractivité de nos équipements, en particulier le canal et les routes.

Mes chers collègues, je vous ai brossé un tableau général des routes, et vous ai fait un focus sur le canal et les véloroutes.

M. le Président :

Merci beaucoup, Alain, de cette présentation très complète, comme toujours.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ?

David Verron. C'est tout ?

M. Verron :

Merci, Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, la Nièvre ensemble est consciente de l'importance de la santé pour notre territoire, c'est pourquoi nous nous réjouissons de vous voir lancer une auscultation de notre voirie. Certes, le dépassement d'honoraires est élevé (350 000 euros). Avec un médecin des routes salarié, ou conventionné, par exemple UTIR, où se trouve la grande compétence de nos agents - je dis bien agents, et non domestiques - aucun dépassement d'honoraires n'aurait probablement été à prévoir. Mais vous vous faites le défenseur du secteur privé dans ce domaine, l'étude étant à vos yeux toujours meilleure quand elle est chère. Vous faites partie, semble-t-il, de ces personnes qu'un prix élevé rassure sur la qualité du produit. Nous espérons qu'après un recours à un tel spécialiste, vous suivrez la prescription de l'ordonnance qui aura été établie. En effet, la dernière fois, la collectivité a été négligente dans le suivi du traitement, en partie parce qu'elle a mis trois ans à consulter, ce qui n'aide pas à établir un diagnostic - tout médecin vous le dirait, il faut consulter à l'instant T - mais également parce qu'il paraît que nous avons malencontreusement égaré la précieuse et coûteuse ordonnance établie par NextRoad, autre spécialiste externe.

Alors, nous avons de la chance, contrairement à de nombreux Nivernais, puisque notre voirie a trouvé, paraît-il, un médecin traitant. En revanche, comme vous vous plaisez à le dire, la santé n'a pas de prix. Pour notre voirie, cela semble moins vrai, surtout dans le traitement : vous préférez les génériques en petites quantités. De plus, comme pour le traitement, où il y a des incompatibilités dans les médicaments, il y a incompatibilité dans l'association de chiffres sur des domaines différents. De fait, lorsqu'on associe les ouvrages d'art, la voirie, les sécurisations, la signalétique, et l'âge du capitaine du bateau sur le canal, on peut éventuellement annoncer des engagements financiers conséquents. La réalité est que la somme réellement engagée sur la voirie est de 4,432 millions d'euros en travaux. Cela offre la possibilité de traiter 157,2 km de routes, dont 47,4 km sur la réfection de couches de roulement, et 109,8 kilomètres en couches de roulement en enduit. Vous nous direz que, sur 4 373 kilomètres de voirie, c'est déjà cela. Mais en réalité, cela traduit juste un temps de retour de vingt-huit ans. À ce rythme, il ne sera plus nécessaire d'ausculter, il suffira d'indiquer l'heure de la mort du patient, en l'état, la voirie départementale.

À cela s'ajoutent les effets secondaires et indésirables propres à chaque médicament. Nous ne pouvons que vous mettre en garde sur le fait que de ne pas suivre le traitement prescrit et prendre des médicaments de manière aléatoire ne peut que conduire à des difficultés pour le patient voirie. Cela se traduit par une dégradation forte de son état, si bien que la convalescence s'en trouvera prolongée.

Nous tenons à rappeler que les Conseillers départementaux de la Nièvre ensemble, modestes médecins de campagne des routes, vous ont fait part de quelques préconisations pour préserver la santé de la voirie. Rien d'exceptionnel : éviter l'immobilisme, très mauvais pour le squelette de la voirie, et faire de l'exercice pour muscler l'ensemble, l'activité physique préconisée requérant un effort supplémentaire de 5 millions d'euros en investissement, et de près de 2 millions d'euros en fonctionnement. Nous constatons cependant votre résistance à l'effort, sous prétexte que vous réalisez déjà un effort sur la RN7.

Comme tout patient devant subir une grosse opération, la collectivité avait prévu d'épargner, prévoyant de prendre à sa charge les 30 % lui incombant dans le cadre de la mise en deux fois deux voies de la RN7. Mais notre système de santé étant ce qu'il est, et la solidarité nationale jouant son rôle, nous avons découvert une carte vitale formidable : le Conseil régional. Ce dernier a bien voulu prendre à sa charge la moitié de notre part. Cela ne représente que la modique somme de 15 millions d'euros avec la dernière réévaluation des coûts. Bien évidemment, comme tout patient ayant épargné pour son opération et apprenant sa prise en charge par un tiers, nous avons choisi d'engager ces fonds sur d'autres dépenses, mais une fois encore, ce n'était pas pour la voirie. Pour rappel, dans le cadre de la motion adoptée lors de la session délocalisée à Tresnay le 27 mai 2019, la part du département sur la section sud reliant l'entrée nord de Chantenay-Saint-Imbert, à la limite du département de l'Allier, voyait l'engagement de la collectivité à 30 %, soit 13,5 millions d'euros. Cette part a été divisée par deux. Une seule

question : où l'argent est-il passé ? En tout cas, pas sur nos routes. Par conséquent, les 2 millions d'euros supplémentaires sur la RN7, qui, nous en sommes tous d'accord, viennent grever nos budgets, faisant partie des engagements prévus et budgétés à l'époque. Donc, normalement, comme toute personne prévoyante, nous avons l'argent. Où sont donc les 5,5 millions d'euros restants une fois ce surcoût de 2 millions d'euros ôté ? Décidément, nous égarons beaucoup de choses. Il est terrible, pour une collectivité comme la nôtre, d'être aussi tête en l'air. Peut-être devrions-nous consulter.

Pour finir mon propos, Monsieur Joly compare souvent les Hauts-de-Seine et la Nièvre en ce qui concerne la voirie départementale. Rappelons que dans les Hauts-de-Seine, ce sont 1 600 000 habitants, pour 332 kilomètres de voirie départementale, alors que la Nièvre, ce sont 200 000 habitants, pour 4 370 kilomètres de voirie départementale. Alors, oui, cher Lionel, comme tu le disais très justement hier, comparons ce qui est comparable.

Je vous remercie.

M. le Président :

J'avoue que je n'ai pas saisi l'intégralité de l'intervention. Cela appelle-t-il des commentaires ?

Daniel Barbier.

M. Barbier :

Je voudrais simplement rappeler à David, puisqu'il a fait référence à 2019, qu'il fut un temps où nous avons un levier fiscal, dont il ne t'a pas échappé qu'il a disparu depuis quelques années. Les 5,5 millions d'euros dont tu parles n'ont jamais été mis en stock nulle part, car ils n'existaient pas. Il faut être de bien mauvaise foi pour rappeler les choses en ces termes.

Quoi qu'il en soit, je remarque depuis ce matin que l'opposition vote contre de nombreux rapports, et que de nombreux Nivernais et de nombreuses Nivernaises n'auront toujours pas de merci à vous donner, car l'on ne pourra pas dire que vous aurez facilité leur fonctionnement tout au long de ce vote du budget. En effet, s'ils reçoivent des deniers, il ne pourra pas être dit que ce soit grâce à la minorité.

M. le Président :

Bien. Merci, Daniel Barbier.

Alain Herteloup voulait ajouter un mot.

M. Herteloup :

Je rappelle ce qui nous préoccupe au plus haut point, j'en parlais tout à l'heure, de travailler dans le temps sur ces routes. Mon cher David, vous trouvez un peu cavalier le fait d'avoir recours à des organismes extérieurs pour réaliser ces évaluations. Je rappelle que nos gars des UTIR ont de fait une véritable compétence, celle de gars d'UTIR, non celle de

cabinets d'expertise. Au département, nous ne disposons ni de la compétence – et ce n'est pas là une critique à l'égard de nos techniciens – ni du matériel adéquat, du matériel de dernière génération tel qu'il est mis en route aujourd'hui par la Nièvre, mais aussi par la Côte-d'Or, le Cher, ainsi que par d'autres institutions qui commencent à s'en emparer, puisqu'il y a visiblement un filon – il paraît que la Poste équipera bientôt les véhicules de ses facteurs de super ordinateurs, avec le super palpeur, etc. C'est en somme un peu la foire à neuneu. Là, j'aurais compris la pertinence de votre intervention, car à chacun son métier. Mais visiblement, vous êtes plus préoccupé par celui des UTIR et notre travail sur les routes, qui vous gêne davantage que le fait que d'autres s'en emparent pour en faire commerce et justifier leur existence.

Je tiens en tout état de cause à réaffirmer ici toute la compétence de nos gars des UTIR, et toute la complémentarité qui peut exister entre ceux qui travaillent dans nos bureaux, nos équipes des routes, nos ingénieurs qui s'occupent des ponts et de moult autres choses du même domaine. Je veux les féliciter de leur travail, parce qu'effectivement, ils en font déjà beaucoup. Et si nous avons parfois recours à des analystes extérieurs, ce recours est très clairement, très nettement étudié, évalué par ceux qui réalisent quotidiennement le travail d'analyse préalable au sein du Conseil départemental. Cela leur permet de sélectionner les professionnels adéquats pour ensuite engager des missions spécialisées.

Je ne reviendrai pas sur l'état des routes et cette nécessaire évaluation au regard de l'évolution rapide liée au changement climatique. Parlons, sur un autre plan, du travail mené aujourd'hui sur le pont de Cosne-sur-Loire, par exemple, où il est procédé à une analyse des contraintes sur les suspentes, qui relèvent véritablement d'un registre spécialisé, et nécessitent l'intervention de cabinets qui ne le sont pas moins.

À chacun son métier. Il convient de ne pas tout mélanger, notamment la médecine avec le travail sur les routes : il s'agit là d'un raccourci certes très imagé, mais un peu facile. Je pense, ma foi, que dans une épreuve de brevet des collèges, vous auriez sans doute eu beaucoup de succès.

M. le Président :

Merci. Michel Mulot.

M. Mulot :

Pour ne parler que de l'état des routes, et en complément de ce qui vient d'être dit, je rappellerai que le Conseil départemental sait qu'il peut s'appuyer sur l'avis des sapeurs-pompiers qui, je ne vous l'apprends pas, parcourent chaque année des milliers de kilomètres par an. Pour votre information, ils parcourent même exactement 1,508 million de kilomètres par an, et il en ressort qu'il n'y a pas de remarque majeure concernant l'état des routes, information que nous recueillons au fur et à mesure de nos visites de centres de secours.

M. le Président :

Merci. Lionel Lécher.

M. Lécher : David, j'ai écouté ton propos avec attention. Vous parlez du médical. Mais un médecin doit établir un diagnostic avant de préconiser des remèdes, et à aucun moment vous ne mettez en avant la raison pour laquelle nos routes se sont dégradées si rapidement. Quand nous voyons le nombre de camions et les camions de grumes, et que nous entendons que Commission européenne proposer de rallonger les camions jusqu'à soixante mètres, quand nous voyons le poids que pèse le matériel agricole – et je ne dis pas cela parce que Jean-Luc Gauthier est ici - sur nos routes, qui sont souvent des routes départementales, nous tenons le vrai diagnostic. Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, quel mode de transport voulons-nous pour éviter de dégrader plus encore nos infrastructures routières ? C'est là le problème, et tant que nous ne l'aurons pas résolu, nous serons confrontés dans deux, trois ou quatre ans à une dégradation encore plus forte de nos routes.

M. le Président : Très bien.

Jean-Paul Fallet. Non, Jérôme Malus, pour changer un peu d'équipe.

M. Malus : Merci. Quelques réflexions. Je répondrai pour commencer à notre cher Daniel Barbier, cher élu sénior, si je peux me permettre, qu'il est encore heureux que le levier fiscal ait été levé. Sans cela, les Nivernais, qu'est-ce qu'ils payeraient ! Non, les gars, à un moment, il faut être réalistes. Merci, merci, merci, il est heureux pour nos Nivernais qu'il n'y ait pas ce levier fiscal. C'est là un grand merci que nous pouvons adresser à l'État.

Ensuite, pourquoi votons-nous contre ces rapports ? Cela n'est pas compliqué : de 10 600 000 euros consacrés à cette voirie en 2018, nous passons à 6,2 millions d'euros en 2023. Cela est tout simplement illogique. Nous essayons donc d'orienter et de mettre l'argent au bon endroit pour les Nivernais, car aujourd'hui, il faut mettre son disque dur à jour : l'agricole, le transport, etc. correspondent à la vie d'aujourd'hui. Nous ne pouvons pas revenir en arrière, quand bien même je me suis entendu dire ce matin que je venais de la préhistoire. Aujourd'hui, tout le monde commande sur Amazon, il y a du transport, il y a de l'agricole. Nous voulons développer l'agricole chez nous, et pour ce faire, il faut du transport. Nous n'avons pas le choix.

M. le Président : Très bien.

Jean-Paul.

M. Fallet : Tandis que la préoccupation première des Nivernaises et des Nivernais touche à la santé, que le département – nous en débattons depuis hier – a fait un choix d'essayer, hors de ses compétences, d'apporter des réponses à cette préoccupation, je remarque que ce sujet est maintenant traité avec ironie. J'en suis un peu surpris, étonné, et peut-être même déçu.

M. le Président :

Je le note. Je suis très heureux que nous accueillions dans nos rangs le seul Conseiller départemental de France qui, contrairement à l'avis unanime de tous les Conseils départementaux, considère que ne plus disposer du levier fiscal est une grande victoire. Cela est bien, et assez original.

Ce qu'il me semble important de retenir, pour sortir de ces moments d'égarement, dirais-je, est l'achèvement du chantier de la RN7, dossier lancé il y a plusieurs dizaines d'années par Pierre Bérégovoy. Nous en voyons enfin le bout, et heureusement, nous avons pu, avec la complicité de la région Bourgogne, apporter les 30 %, qui correspondent d'ailleurs au plan de financement initial : cela n'est pas un sujet de surprise, et résulte d'une négociation pimentée à l'époque pour achever le dossier. L'an dernier, nous sommes revenus, par l'intermédiaire du Préfet de région, sur cette demande complémentaire à hauteur de 2 millions d'euros, comme l'a très bien indiqué Alain Herteloup, et là encore, la région a répondu présente pour que ce chantier soit bouclé. Le désenclavement par le sud du département, qui a longtemps été un mythe, est aujourd'hui une réalité. Cela est extrêmement important, et joue sur l'ensemble de nos politiques publiques, singulièrement sur celles que conduit Martine Gaudin, avec l'agence d'attractivité.

Pendant très longtemps, nous avons été tournés vers Paris, et il le fallait. Nous avons réalisé l'an dernier encore une opération un peu spéciale sur le Parvis de La Défense, mais il nous faudra désormais apprendre à travailler avec les Lyonnais, qui sont aussi une de nos cibles en termes d'attractivité d'une part, et d'autre part, Alain Herteloup que je remercie pour sa complicité et François Karinthi ont réussi le tour de force – je crois l'avoir indiqué hier – de rassembler toutes les communautés de communes sur l'axe ligérien, précisément pour préparer l'arrivée de la 77 et mener une étude qui nous permet d'identifier la disponibilité des terrains – nous avons récemment inauguré la zone d'activité de la communauté de communes Bourbonnais, qui a également accompli un très beau travail.

Surtout, nous sommes les premiers de Bourgogne-Franche-Comté à mener un travail collectif, ensemble, pour proposer ce travail d'identification et d'aménagement des zones, et plus encore, car c'est là l'essentiel, et nous devons tous l'avoir présent à l'esprit, un travail sur la qualité des implantations d'entreprises le long de la 77. La facilité consisterait à tout accepter, et à se retrouver par exemple avec des outils de logistique qui apportent peu de valeur ajoutée au territoire. Au contraire, nous devons être beaucoup plus exigeants, et le simple fait de mener ce travail nous permet d'avoir un regard beaucoup plus proactif sur le type d'activité économique qui s'installera fatalement sur cette portion du territoire. Que ce chantier s'achève enfin constitue un véritable sujet de fierté. Il aura fallu y mettre les moyens, là encore au-delà de nos compétences. Que nous aurait-on dit si nous n'étions pas sortis de nos compétences sur un sujet aussi majeur que celui-là ?

Mais enfin, nous parvenons à la fin de cette histoire, tout comme à celle, qui pesait sur les finances du département, de l'opération fibre, que nous avons évoquée hier. Ainsi, en termes de réseaux – nous y reviendrons plus tard – nous avons calibré sur le réseau A77 et sur le réseau fibre. Maintenant, il reste la question du réseau d'eau, du réseau des énergies renouvelables, et surtout, du transport d'électricité, souvent oublié, mais qui se posera très vite, et la probable entrée dans un réseau dit 3G, qui n'a rien à voir avec celui de la téléphonie mobile et qui correspond à l'après-fibre, car il faut d'ores et déjà préparer l'avenir.

Merci beaucoup, donc, Alain...

Pardon, Jean-Luc Gauthier veut intervenir. Allons-y.

M. Gauthier :

Un petit complément, une nouvelle couche, pour répondre à notre collègue Daniel : il est facile de prendre l'affaire par ce bout de la lorgnette, en affirmant que les Nivernais ne nous remercieront pas. Je ne suis pas sûr qu'ils vous remercieront quand ils prendront les routes. Je vous avais invité, voilà quelque temps, quand vous êtes sur une route et que cela commence à secouer, à regarder d'abord si vous vous trouvez sur une route départementale, et ensuite à la noter. Cher Alain, je t'invite par conséquent à fréquenter la D104, la D107, la D148, la D181, la D34, la D26, la D9... tu verras que, ainsi que je l'avais dit voilà deux ans, quand l'on se trouve dans une belle limousine bien confortable, les trous, nids de poule, etc. sont amortis, mais dans une voiture un peu plus rustique, le confort est moindre.

Je viens à toi, Daniel, ne t'inquiète pas. Mais Michel me fait penser à ceci que, tu vois, Alain, si les pompiers ont maintenant l'expertise du sujet, il n'est pas nécessaire d'aller chercher des cabinets extérieurs. Nous avons les pompiers qui, en sortant, peuvent juger de l'état des routes. Il ne faut donc peut-être pas s'en priver. Je le dis en plaisantant, mais un pompier, quand il intervient, est confortablement installé sur un fauteuil normal, mais un patient allongé – cela m'est déjà arrivé, voilà pourquoi je le dis – le confort n'est pas tout à fait le même. À ce moment, on se dit que les routes ne sont peut-être pas si géniales.

Concernant l'intervention de Jérôme, vous avez tous bien compris qu'il s'agissait vraiment de second degré. En fait, nous connaissons tellement votre appétence pour créer des impôts nouveaux que, si jamais vous aviez cette possibilité, les Nivernais pourraient être appelés à souffrir. Quoi qu'il en soit, s'ils ne nous remercient pas, je ne suis pas certain qu'ils vous remercient non plus pour le faible montant que vous consacrez aux routes.

Quelques éléments que notre excellent collègue Michel nous a rappelés hier : quand nous prenons le montant investi par kilomètre de voirie, nous sommes le dernier département de la région Bourgogne-Franche-Comté, et si nous prenons ce montant par habitant, nous sommes l'antépénultième. Il n'y a donc pas, là non plus, lieu de se réjouir. En tout cas, comment voulez-vous que nous votions un rapport qui constate le

non-réarmement des moyens pour entretenir nos routes ? Quand l'on passe d'un temps de retour de quinze ans à vingt-huit ans, je ne suis pas sûr qu'il faille s'en glorifier et dire que c'est une bonne chose.

M. le Président : Très bien. Encore une fois, l'intervention n'a pas été entendue, mais Alain Herteloup peut faire de la pédagogie, qui est l'art de la répétition.

M. Herteloup : Non, je ne vais pas tout répéter, parce que...

M. le Président : Alors, nous laisserons d'abord notre collègue Daniel, qui trépigne.

M. Barbier : Je disais, Jean-Luc, que mon propos ne portait pas seulement sur les routes, il était beaucoup plus général. Je pense au secteur associatif, aux collégiens, etc., qui effectivement pourront fonctionner grâce au vote du budget par la majorité départementale.

J'ajouterais bien une boutade. Nous avons fait appel aux pompiers, mais tant que nous ne ferons pas appel aux pompes funèbres pour l'état des routes, cela ira.

M. le Président : Très bien.

Alain Herteloup.

M. Herteloup : Je ne répèterai pas tout, je dirai seulement que je respecte l'approche et la qualité de l'analyse de Jean-Luc et de ses collègues. Simplement, nous n'avons pas la même approche ni la même analyse. Nous n'avons jamais demandé aux pompiers d'analyser la route...

Un commentaire est émis hors micro.

M. Herteloup : Ce qui est dit est dit. Nous n'avons jamais demandé cela aux pompiers. En revanche, nous n'avons jamais reçu d'eux de remontrances, alors même qu'ils sont des usagers de la route, à raison de 1 500 000 kilomètres par an. Pourtant, et contrairement à ce que tu sembles dire, Jean-Luc, le critère de la sécurité et du confort est extrêmement important pour eux, et pas seulement pour le malade. En effet, 1 500 000 kilomètres ne sont pas parcourus seulement par le malade, mais aussi les gars dans le camion. Et cela, tu le sais très bien.

Deuxièmement, nous ne tomberons pas d'accord sur la façon de calculer le taux de retour sur les routes, car il y a des routes sur lesquelles – je l'ai

dit et je le répète, mais je ne referai pas tout – il faut revenir tous les dix ans, et des routes sur lesquelles nous pouvons revenir tous les vingt ans, tous les trente ans. En effet, les petites départementales que tu évoques, je ne dis pas qu'elles sont en bon état, mais le taux de retour est évalué en fonction du volume de passages quotidiens et de nombre d'autres critères, selon lesquels la gêne est beaucoup moins importante. Aussi, dans le souci d'optimiser les financements et de les affecter aux vraies nécessités, dans un souci d'économie, donc – et cela ne sera pas pour vous déplaire – nous affectons les budgets à ce qui est le plus urgent, le plus utilisé, qui requiert le plus de sécurité, qui renvoie à nos usagers en particulier et à ceux qui traversent notre département une perception de qualité. Je suis bien d'accord sur le fait que nous ne pouvons pas tout faire, et de toute façon, nous ne ferons jamais tout comme il le faut. C'est ainsi.

Au-delà, nous avons évoqué les prochaines évolutions de certains modes de transport. Nous pourrions peut-être réfléchir, et peut-être aussi que l'État pourrait assumer ses responsabilités, avec les associations de tout poil qui se penchent sur cette question, aux gabarits de circulation de certains engins sur les routes, aux vitesses réglementées, aux modalités d'utilisation du réseau public pour un particulier d'entreprise, quel que soit le type d'entreprise... Peut-être tout cela est-il à réfléchir, pour faire en sorte que, de temps en temps, les plus gros des usagers soient aussi les payeurs. Aujourd'hui en effet, tout le monde paye autant, alors même que le taux d'utilisation et les modes d'utilisation, et donc le niveau de dégradation qui s'ensuit, varient selon les utilisateurs. Cela pourrait éventuellement faire l'objet d'une réflexion.

M. le Président :

Jean-Luc Gauthier, pour conclure, je l'espère.

M. Gauthier :

J'essaierai de faire en sorte que mon intervention n'appelle pas de réponse. Mais, tout de même, cher Alain, il ne faut pas caricaturer mes propos. Nos sapeurs-pompiers doivent évidemment pouvoir se déplacer en pleine sécurité. Et si je veux caricaturer, je pourrais aussi analyser ton intervention en disant que, finalement, si j'habite le long d'une route départementale peu fréquentée, je ne mérite pas que cette route soit en bon état. Mais cela relèverait de la caricature et ne serait pas raisonnable.

Notre collègue, notre camarade Lécher nous dit...

Un Conseiller départemental intervient hors micro.

M. Gauthier :

N'y voyez rien de négatif. Je trouve en outre cela noble. Mais quel modèle agricole – je tends la perche à notre collègue Thierry Guyot, qui nous répondra sans doute tout à l'heure – si les camions et les tracteurs

ne peuvent plus rouler sur les routes ? Faut-il revenir aux charrettes à âne, à la mise en sacs du blé ?

M. le Président : Très bien, merci. Je crois en effet que cela n'appelle pas de réponse.
Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas.
Je demande l'avis de la Commission Attractivité une nouvelle fois, chère Martine.

Mme Gaudin : Avis favorable.

M. le Président : Très bien, merci. Je mets donc aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Il y en a.
Je vous remercie. Le rapport est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – La Nièvre, un territoire sur la bonne voie ! » est adopté à la majorité, par 20 votes pour et 14 votes contre.

RAPPORT N° 28 : BUDGET PRIMITIF 2024 – FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE

M. le Président : Nous reprenons le fil de l'ordre du jour, si je m'y retrouve... Je crois que Martine s'y colle. Il s'agit du rapport n° 28, et du programme d'action en faveur du tourisme et de l'attractivité, et Martine, vous le savez, préside l'agence d'attractivité départementale.

Mme Gaudin : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter le budget qui concerne le tourisme et l'attractivité de la Nièvre. Le département est compétent pour la mise en œuvre de ces politiques. Il s'appuie pour ce faire sur deux partenaires essentiels que sont l'agence de développement touristique et d'attractivité de la Nièvre, intitulée Nièvre Attractive, et le syndicat mixte d'équipements touristiques du canal du Nivernais, dénommé SMET, dont les orientations et missions sont décrites dans le plan de croissance du tourisme Nièvre 2021-2025, adopté en 2021. Par ailleurs, ces missions répondent à la demande des Nivernais, avec un objectif retenu dans l'engagement n° 19 d'Imagine la Nièvre, qui est celui de poursuivre la transformation du canal du Nivernais en valorisant son patrimoine. Pour Nièvre Attractive, les principales orientations sont les suivantes :

- devenir un territoire d'excellence en matière de grandes itinérances, et faciliter les déplacements pour une meilleure découverte des territoires,
- améliorer le parc d'hébergements, tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité, en intégrant notamment les nouvelles normes de développement durable,
- améliorer l'offre touristique en étroite collaboration avec les offices de tourisme, pour une meilleure promotion du territoire,
- travailler avec l'ensemble des forces d'attractivité du département pour engager une démarche de progrès et une montée en compétences dans tous les domaines, en visant notamment à attirer de nouvelles populations.

Pour information, je voudrais vous dire qu'au cours de l'année 2023, nous avons connu une forte augmentation du tourisme dans la Nièvre, les nuitées ayant augmenté de +9 % dans le département, ce qui correspond à la progression enregistrée sur le territoire national, de +8 % par rapport à 2019, c'est-à-dire par rapport aux années avant-Covid. Cela est assez significatif.

Ces orientations se traduisent par un programme d'action, dont vous avez le descriptif en annexe.

Les missions essentielles sont :

- l'ingénierie,
- l'accompagnement des porteurs de projets,
- la formation des acteurs,
- la publication de l'Observatoire touristique,
- le pilotage de la démarche d'attractivité,
- la mise en œuvre du schéma régional de tourisme.

Pour le SMET Canal du Nivernais, ses missions consistent à valoriser la voie d'eau et à développer les aménagements touristiques sur le linéaire.

Pour ce budget 2024, nous proposons de maintenir le partenariat avec ces deux structures touristiques, pour un montant de 954 000 euros pour Nièvre Attractive, de 115 000 euros pour le SMET Canal du Nivernais en fonctionnement. Il n'y a pas de budget d'investissement cette année.

Il vous est donc proposé, chers collègues, de valider cette inscription budgétaire à hauteur de 1 089 000 euros pour la politique de tourisme et d'attractivité, d'approuver le principe de partenariat avec Nièvre Attractive d'une part, avec le SMET d'autre part, et donc d'autoriser le Président à signer les conventions s'y afférant.

M. le Président :

Une présentation didactique et très précise.

Appelle-t-elle des interventions complémentaires ?

Oui. Anne-Marie Chêne.

Mme Chêne :

Je voulais apporter un point de vigilance pour le schéma régional du tourisme et pour le contrat Destination Bourgogne. J'ai eu l'occasion de voir un reportage financé en grande partie par la région sur les lieux à découvrir en Bourgogne-Franche-Comté. Or, au cours de ce reportage d'une durée de trente-six minutes, pas une seconde n'a été consacrée à la Nièvre. Je voulais donc appeler votre vigilance sur ce point, car j'ai trouvé cela assez lamentable.

M. le Président :

Très bien. Cela est noté.

Jocelyne Guérin, puis Martine.

Mme Guérin :

Je pense que le rôle de Nièvre Attractive est de plus en plus déterminant. Depuis hier, en effet, au travers de différents rapports, nous avons vu que le département et les collectivités cherchaient des idées, innovaient pour inventer un avenir. Je crois que c'est là le rôle – et nous le voyons de plus en plus – des départements les moins riches, qui ont le moins d'atouts, et qui sont donc obligés de se battre davantage pour y arriver. Ils inventent dans tous les domaines : le patrimoine, dont nous avons parlé, la culture, l'économie sociale et solidaire, des emplois autrement, l'agriculture autrement, dont Thierry parlera tout à l'heure... Je crois que cela, pour les populations qui vivent dans des territoires parfois plus riches, ou dans des territoires où la vie n'est plus très agréable, parce qu'urbaine, donne l'image d'un département qui se bat et a des atouts, grâce aux hommes et aux femmes qui inventent cet avenir.

Nièvre Attractive, au moyen notamment de son « Essayez la Nièvre », est une belle dynamique pour convaincre, séduire ces personnes qui ont soif d'autre chose et pour lesquelles, je pense, nous avons des réponses. Il serait bien que nous nous emparions tous, chacun, en nos territoires de cette démarche pour nous y inscrire. À Luzy, en tout cas, nous nous y inscrivons. À plusieurs reprises nous avons mené une opération appelée « Luzy vous invite », « Luzy vous ouvre ses portes », qui est en quelque sorte une déclinaison de « Essayez la Nièvre ». Ces opérations ne coûtent pas très cher, et pourtant, sont extrêmement efficaces. Inviter des gens à passer un week-end avec nous – car tel est l'objectif de ces opérations, à l'instar de « Essayez la Nièvre, passez une semaine avec nous » - et à goûter à la vie réelle, à la vie sociale que nous avons ici revêt véritablement du sens. En termes de retours, cela s'avère efficace. Ainsi, la dernière année que nous avons mené cette opération, nous avons accueilli onze familles – cela est peu – et de ces onze, sept sont revenues vivre chez nous. Je crois donc que cela donne une superbe image, et que ce sont là de superbes outils, qui toutefois ne mobilisent pas d'énormes budgets. Ces opérations rappellent la ruralité sous cette belle image.

M. le Président :

Merci, Jocelyne.

Martine.

Mme Gaudin :

Je voudrais répondre à notre camarade... pardon, à notre collègue Anne-Marie Chêne. Elle n'a pas tout à fait tort : nous avons toujours beaucoup de mal à nous faire entendre au niveau du schéma touristique de la Bourgogne, mais nous nous y attelons tous les jours, dirais-je. Cela est vraiment important. Je dirais aussi que nous ne sommes jamais mieux servis que par nous-mêmes. C'est bien pourquoi nous avons pris en compte toutes ces dimensions, et que désormais nous faisons nos propres films, nos propres vidéos, que nous montons notre propre photothèque en vue de mettre en valeur notre département. Nous savons très bien en effet que, de là où cela est fait à Dijon, les personnes ne viennent pas souvent voir le territoire nivernais, et n'ont pas toujours conscience de nos richesses. Même si elles sont reconnues, d'une certaine façon nous nous battons, nous jouons des coudes avec les autres, et cela n'est pas facile.

M. le Président :

Merci, Martine.

Quelques mots en complément, car il faut toujours rappeler très fort que l'objet principal de « Essayez la Nièvre » n'était pas d'accueillir les familles, à moins de disposer de l'excellence luzycoise dans le radar, mais Luzy est si particulier que son exemple ne se duplique pas partout dans le département ; cela est d'ailleurs fort dommage, mais telle est la réalité. Non, l'idée, au-delà de l'accueil d'une dizaine de familles chaque année, était de mobiliser les médias nationaux, et nous sommes là en plein dans le questionnement d'Anne-Marie Chêne, pour parler de la Nièvre ; et cela s'est réellement passé. Nous avons chiffré ce que l'on appelle la contre-valeur publicitaire, c'est-à-dire que si nous avions dû payer des journalistes, ce qui se fait très régulièrement dans la société qui est la nôtre, il nous aurait fallu déboursier 1,6 million d'euros pour obtenir la couverture médiatique dont le département a fait l'objet.

Je ne sais évidemment pas si ce 1,6 million d'euros investi sans déboursier un centime dans les médias nationaux est à l'origine du fait que nos chiffres démographiques sont très satisfaisants. Je répète à cet égard que la très légère baisse, qui est de l'ordre de la marge d'erreur, de -0,3 % dans notre département, nous amène à un plateau démographique. Cela est extrêmement important, car ainsi, le marronnier du *Journal du Centre* nous disant au mois de décembre que nous avons perdu plusieurs centaines d'habitants, cela est théoriquement fini. Et cela n'a quasiment pas de prix. Je salue aussi les efforts de la ville de Nevers, singulièrement, avec le maire de laquelle nous nous sommes d'ailleurs retrouvés ensemble sous le parvis de La Défense pour défendre notre département et notre capitale départementale : ils contribuent aussi à cette situation.

Cela prouve que, comme l'a dit à l'instant Martine, il nous faut la plupart du temps compter sur nos propres forces, et dans ce domaine spécifique, sortir du travail institutionnalisé. Aujourd'hui, la moitié des collectivités de France mettent du 4x3 dans le métro parisien, or, il est évident que cela n'a plus l'effet que cela pouvait avoir il y a une dizaine, ou une

quinzaine d'années (je crois que c'était au début des années 2000), quand la région Bourgogne avait lancé ce type de communication, qui était certainement efficace. Je pense que nous avons trouvé le marronnier, et qu'une des directions que doit dorénavant emprunter l'agence d'attractivité réside dans le travail sur la destination lyonnaise, comme nous l'évoquions tout à l'heure ; et là encore, le champ des possibles est très largement ouvert.

Sur ce dossier, c'est Martine Gaudin qui se donne elle-même le quitus de la commission, est-ce bien cela ?

Mme Gaudin : Oui, tout à fait. Mais en tant que présidente de Nièvre Attractive, je ne prends pas part au vote.

M. le Président : Merci de le préciser.
Je suppose qu'il n'y a pas de sujet, si nous sommes dans la continuité des années précédentes. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. C'est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – Faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre » est adopté à l'unanimité des 33 votants.

Au cours du traitement de ce rapport, Christophe Deniaux a quitté la séance à 15 heures 08, et donné pouvoir à Anouck Camain.

RAPPORT N° 29 : BUDGET PRIMITIF 2024 – INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS

M. le Président : Nous passons la parole cette fois la parole à l'image, si je puis dire, puisqu'il y a là aussi une vidéo sur la politique de soutien à l'agriculture dans notre département, que nous présentera Thierry Guyot après ladite courte vidéo, si nous parvenons à la lancer dans de bonnes conditions.

Une vidéo est projetée en séance.

M. Guyot : Bravo aux équipes. Monsieur le Président, chers collègues, quelle agriculture nivernaise pour demain ? Nous prôtons une agriculture rémunératrice pour tous les agriculteurs, une agriculture plus respectueuse de l'environnement, avec une diminution de l'utilisation des intrants, une agriculture plus économe dans l'utilisation de l'eau,

ressource indispensable pour nous tous. Pour cela, le Département épaula et aide les agriculteurs à l'adaptation au dérèglement climatique, à se diversifier et à changer les pratiques agricoles, tout cela en lien avec les arguments précédemment évoqués. Notre Département travaille également à consommer local, et mieux encore, peut-être, biologique, notamment dans nos collèges.

Comment toutes ces actions se traduisent-elles financièrement et budgétairement ? Dans le rapport n° 29, la politique agricole et des circuits alimentaires se matérialise de cette façon :

- en budget de fonctionnement :
 - un accompagnement des acteurs agricoles avec le soutien de l'association BIO Bourgogne : 63 000 euros ;
 - le soutien à l'association Solidarité Paysans Bourgogne, dont l'assemblée générale avait lieu ce matin en Saône-et-Loire, et je me suis excusé, ne pouvant pas y être : 6 000 euros ;
 - le soutien au Groupement de défense sanitaire de la Nièvre : 100 000 euros ;
 - la contribution à la structuration de la filière viande dans le département, dans le cadre d'une étude : 47 600 euros sont prévus au budget, le montant total pour cette étude s'élevant à 80 000 euros. L'État verse pour cette étude une aide à hauteur de 80 %, c'est-à-dire 64 000 euros ;
 - un soutien à l'organisation des manifestations, et notamment en intégrant les comices agricoles : 1 000 euros par comice, pour une enveloppe totale de 21 000 euros ;
 - le soutien à l'association Agropôle du Marault pour son projet de développement : 120 000 euros ;
 - sur la thématique des circuits alimentaires de proximité, nous poursuivons le développement et l'animation de la plateforme Agrilocal, pour un montant de 13 027 euros ;
 - la mise en œuvre d'animations diverses (6 000 euros), intégrant notamment la semaine du goût et les visites des fermes par nos collégiens ;
 - nous terminons l'accompagnement par la SCIC Nourrir l'Avenir, depuis 2022, des quatre collèges qui avaient été sélectionnés pour le développement d'une alimentation plus saine et plus durable : au budget, nous avons inscrit 21 501 euros ;
 - en ce qui concerne le développement des espaces maraîchers, le budget pour 2024 doit nous permettre de valoriser d'une partie des terres agricoles acquises sur la commune de Challuy dans le cadre d'un projet agroenvironnemental, pour un montant de 12 000 euros ;
 - l'accompagnement des testeurs des espaces-tests maraîchers du Marault et de Luzuy par l'association Semeurs du possible : un montant de 10 000 euros est inscrit, dans lequel nous incluons des provisions pour l'entretien et les réparations courantes du matériel investi par le département à hauteur de 15 000 euros ;
 - enfin, à la suite de la validation de la réglementation des boisements, chère à Blandine, avec un premier lot de six communes dans le Morvan en 2023, le budget de 2024 permettra la finalisation de la

- réglementation des boisements en cours d'élaboration sur six autres communes de la Nièvre, pour un montant de 12 000 euros ;
- toujours dans le budget de fonctionnement, le département contribue au groupement d'intérêt public TERANA (c'est-à-dire l'ancien laboratoire départemental, le Département ayant décidé en 2021 d'intégrer ce groupement d'intérêt public) : pour l'année 2024, le montant est évalué à 380 500 euros ;
 - En ce qui concerne le budget d'investissement, il nous permettra de poursuivre le soutien direct aux agriculteurs et au monde agricole, en complémentarité des aides européennes, nationales et régionales :
 - d'abord dans le cadre du projet stratégique national pour la modernisation des exploitations, l'adaptation au dérèglement climatique et la diversification, pour un montant de 566 260 euros. Vous connaissez les difficultés de la région à traiter tous les dossiers qui lui parviennent : pour votre information, à la fin de l'année dernière, notre service a débloqué par anticipation des fonds liés à ces investissements à destination de nos agriculteurs ;
 - le financement du contrat de projet individuel, auquel vous connaissez notre attachement puisque nous en présentons souvent en Commission permanente, pour un montant de 50 000 euros ;
 - l'aide à la souscription des parts sociales de CUMA pour les jeunes agriculteurs : 14 000 euros ;
 - sur le thème des circuits alimentaires de proximité, ce budget permet de finaliser également l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une légumerie-conserverie départementale multisite qui a débuté en 2022 : un montant est inscrit à hauteur de 28 500 euros ;
 - le budget 2024 permet enfin de finaliser deux aides départementales, toujours relatives à la thématique des boisements et créées en 2023 dans le cadre de la réglementation des boisements, pour 30 000 euros. Il s'agit d'une part d'une aide permettant d'inciter au retour à un usage agricole de parcelles boisées dans certains périmètres de zonage de réglementation, et d'autre part, d'une aide aux échanges fonciers permettant de regrouper le parcellaire agricole en zone de réglementation des boisements.

Chers collègues, nous entendons ici ou là des voix qui expliquent que le département devrait se cantonner à assumer seulement ses compétences obligatoires. L'agriculture n'est pas une compétence obligatoire du département. Eh bien, je suis quant à moi très heureux que nous ne prenions pas ces paroles pour parole d'Évangile, et que nous continuions à écouter, à entendre, à épauler, et à soutenir le monde agricole et toute la filière, en inscrivant des dépenses à hauteur de 1 542 388 euros.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues.

M. le Président :

Très bien. Cela fournit aussi l'occasion de féliciter Thierry Guyot pour son engagement. Il n'est pas vice-président, mais Conseiller départemental délégué et, comme tous les collègues, il en fait plus que sa part. Ainsi, merci, Thierry, pour ton investissement.

Cette présentation appelle-t-elle des commentaires ou des interventions ?

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Monsieur le Président, chers collègues, cher Thierry, j'apprécie la formule de style qui consiste à parler de parole d'Évangile en cette Semaine sainte ; j'ignore si tu as pensé...

M. Guyot : Absolument pas.

M. Gauthier : Le rapprochement était en tout cas de circonstance, si je puis me permettre. C'est mon passé d'enfant de chœur qui s'exprime ; il s'agissait d'ailleurs d'une très belle période, car nous faisons la roulée, et que nous récupérons un peu d'argent...

Un commentaire est émis hors micro.

M. Gauthier : Pardon. Au temps pour moi. C'était plus que *vintage*.

Cela étant, pour être sérieux, je n'ai pas reçu les réponses aux questions que j'ai posées hier, mais peut-être ne voulez-vous pas y répondre. Ou bien j'ai reçu *vos* réponses : je suis venu avec *mes* questions, je repars avec *vos* réponses. Je voudrais simplement savoir si vous soutenez le « produire plus, et mieux », et donc le « produire plus ». Nous pouvons par ailleurs être d'accord sur le fait qu'il faut mettre moins d'intrants, car s'il s'agit de « produire plus, et mieux », l'enjeu est de produire davantage, et éventuellement, plus propre. Quant au fait qu'il faut viser une agriculture moins gourmande en eau, nous en sommes tous d'accord également. Nous savons bien cependant que cela ne suffira sans doute pas. Quelle est donc votre position par rapport aux retenues d'eau, qui ont été évoquées par le Premier ministre : êtes-vous d'accord, ou non ? Je crois que cela est important pour délivrer le message que vous voulez délivrer aux agriculteurs de ce département. Enfin, quand notre collègue Thierry déclare que vous souhaitez être à l'écoute des agriculteurs et de l'agriculture, je n'en doute pas ; cependant, s'il vous plaît, apportez une réponse à ALSONI, qui attend de savoir si le Département sera à ses côtés pour équiper ses agents de ce que l'on appelle le Pheno 3D (c'est-à-dire un scanner permettant de peser, mesurer, etc. les animaux qui passent par lui). Il constitue un outil important pour la sélection des animaux, sans nécessairement parler de reproducteurs, afin de viser des animaux qui correspondent mieux à ce que souhaite le consommateur.

Ces trois questions appellent, me semble-t-il, des réponses simples.

M. le Président :

Pour ma part, Thierry, concernant la première question, qui n'en est pas une, je crois que tout le monde est d'accord sur le fait que l'agriculture dans la Nièvre – je ne dirais pas forcément la même chose si nous étions dans un autre territoire – doit produire plus et mieux, notamment pour ce qui touche au virage de l'engraissement, vieux sujet aujourd'hui, mais qui, compte tenu de la volatilité des marchés, est un élément important pour la suite de l'histoire de l'élevage nivernais. Nous en faisons la démonstration, Thierry l'a rappelé : en l'absence du département, il n'y aurait pas eu de reprise de l'abattoir de Corbigny. Le groupe SICAREV menait une politique de la terre brûlée et, pour avoir suivi ce dossier pendant cinq ans de manière très assidue, je peux vous affirmer que cela n'était pas très sérieux de la part de ce groupe, qui n'a plus que le nom de coopérative. Il en est allé de même pour l'abattoir de Cosne ; quelques-uns d'entre nous étaient il y a quelques semaines à une réunion, et le coup d'accélérateur donné par le Département à cette opération était absolument indispensable. Je rappellerai en effet que la démonstration a également été faite à Saint-Benin-d'Azy où, avec le pays, le département, nous nous sommes mobilisés face à une approche régionale qui n'était pas favorable en termes de subventions publiques - je pense que chacun s'en souvient – et qu'à l'époque, nous avons fait tout notre possible pour débloquer ce dossier.

Je rappelle aussi, et j'ai l'impression d'être le seul à m'être exprimé – vous avez certainement reçu copie de l'interpellation récente que nous avons déposée auprès du ministre de l'Agriculture et du Préfet de région - sur le règlement des mesures agréées environnementales pour les agriculteurs du territoire du Parc du Morvan, qui bizarrement et comme par magie n'entraient plus dans le coup d'accélérateur du versement des aides pourtant annoncé à Matignon. Je peux donc affirmer que la vigilance s'exerce à tous les instants. J'ai encore évoqué le travail de fourni de Thierry Guyot, qui essaie vraiment d'être partout pour répondre à ces interrogations et à ce sujet.

De la même manière, sur la question de l'eau, le travail est engagé. Nous avons lancé une étude que Blandine connaît bien, à l'acronyme totalement imprononçable, mais qui est un élément absolument majeur si l'on veut travailler de manière sérieuse sur la question de la gestion de l'eau. Avant même de parler de bassine, il faut être en mesure de diagnostiquer la ressource.

Pour le plaisir, je te laisse décliner l'acronyme HMUC si tu l'as en tête ?

Mme Delaporte :

Oui : Hydrologie, Milieux, Usages, Climat.

M. le Président :

Voilà. Cela n'a l'air de rien, et c'est pourtant un élément absolument déterminant. Par ailleurs, avec les équipes et Blandine, nous avons également lancé un travail collectif avec les représentants des élus du département sur la question de la gestion de l'eau, et singulièrement du

transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement, tel qu'il est annoncé aujourd'hui aux intercommunalités à compter de 2026.

Avec le Préfet du département, nous avons, très récemment encore, et cela a été une véritable réussite, lancé des ateliers autour de la question de l'eau qui ont rassemblé plus de cent cinquante collègues du département, et qui se sont traduits par une journée de travail extrêmement riche et dense.

Et nous sommes, avec le Préfet, dans une double perspective, évoquée très clairement et ayant suscité un haussement de sourcils intéressé des collaborateurs du Premier ministre. Nous avons ainsi indiqué que nous souhaitons, sur le même modèle qu'Imagine la jeunesse ou Imagine la Nièvre, essayer de travailler à une véritable rencontre qui n'a pas pu se tenir au plus haut niveau de l'État au Salon de l'agriculture - nous avons aujourd'hui la martingale pour le faire – permettant aux consommateurs, aux professionnels de l'agriculture, aux distributeurs et aux élus locaux de se retrouver et de dialoguer ensemble pour faire naître une vision commune et partagée du chemin que nous devons emprunter pour l'agriculture nivernaise.

Il en va de même pour la question de l'eau. Dans les deux cas, et dans deux autres, dont nous parlerons le moment venu, le Préfet prend, et nous sommes à l'état de passer commande. Je pense donc que nous aurons des éléments très partagés, qui feront du bien à tout le monde, pour faire émerger un chemin commun, et ne pas rester sur des positions d'affrontement et de non-construction du consensus, ce qui n'a évidemment aucun sens. Je ne connais qu'une méthode pour y parvenir : le débat, et le dialogue.

Quant à ce rendez-vous avec l'outil que vous évoquez, nous recevrons évidemment les personnes par courtoisie, mais la réponse qui leur sera apportée demeure la même que celle qui leur a été donnée à ce jour, réponse selon laquelle ce sont aujourd'hui les régions, non les départements, qui financent aujourd'hui l'outil en question. Le droit ne nous le permet pas au titre de la délégation des crédits que nous avons à l'échelon régional. Un rendez-vous, dans la prise duquel nous pouvons tout à fait apporter un accompagnement, avec le vice-président Christian Moral à la région dans le domaine de l'agriculture pour un financement du dispositif me semble bien plus efficace. En tout cas, l'engagement que je peux prendre aujourd'hui devant vous est bien celui de mener en parallèle la demande de rendez-vous qui a été introduite auprès du département, et de demander un rendez-vous – nous vous associerons si vous le souhaitez – au vice-président régional qui a, pour le coup, la compétence et les crédits propres à accompagner cet investissement.

Blandine complètera maintenant la réponse à ces trois questions.

Mme Delaporte :

Je voudrais juste intervenir sur l'idée des retenues collinaires, ou des bassines. Il existe plusieurs manières d'envisager les bassines, ou en tout cas, de les créer : par ruissellement, par prélèvement sur les nappes, ou

par déviation de cours d'eau. L'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) nous apprend par exemple, concernant l'hydrologie des calcaires du Nivernais notamment, que les cours d'eau ne sont pas soutenus par les nappes souterraines de la même manière. Nous parlons par exemple du Nohain et des Nièvre : le Nohain est soutenu par sa nappe souterraine, ce qui n'est pas le cas des Nièvre. Il en résulte que prélever dans le Nohain ou prélever dans les Nièvre n'a pas le même impact sur le milieu. Nous ne pouvons donc pas être pour, ou contre. En réalité, cela dépend où, cela dépend dans quel milieu, cela dépend du cours d'eau, cela dépend de savoir si l'on parle de ruissellement (donc seulement d'eau de pluie)...

S'ajoute à cela un autre élément, qui tient à la sécheresse et à l'évapotranspiration. En effet, le prélèvement a lieu à un moment où il y a beaucoup d'eau dans les cours d'eau, ou du moins, suffisamment d'eau dans les cours d'eau. Cette eau est ensuite retenue, mais, malheureusement, au moment où le besoin en est le plus important, l'évapotranspiration a généralement entraîné la perte de 30 à 50 % de ce que contenait la bassine. Il y a donc de la perte sèche, si je puis m'exprimer ainsi. Tout cela est donc à étudier plus finement, sans se contenter de dire que l'on est pour ou contre. Cela s'étudie au cas par cas, d'abord en fonction de véritables besoins, par exemple en irrigation.

M. le Président :

Très bien.

La traditionnelle réponse de Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

La réponse du Président me satisfait globalement, surtout pour ce qui concerne l'eau. Si chacun de nous arrive avec des positions marquées, nous n'avancerons jamais. J'ai néanmoins l'impression... D'ailleurs, l'usage même du terme de bassine nous fait entrer dans le débat avec une connotation négative. Nous voyons bien, en effet, tout ce qui se raccroche à ce terme. Parlons donc de retenue.

Par ailleurs, n'oublions jamais que si le climat continue d'évoluer comme il évolue, et il y a malheureusement de grandes chances qu'il en aille ainsi, une compétition s'instaurera pour l'utilisation de l'eau. Vous parliez d'irrigation. Ce n'est pas encore là que les besoins sont les plus importants. Je pense pour ma part aux animaux qui se trouveront à la barrière du pré sans plus rien avoir à boire. Il y aura alors des habitants qui demanderont pourquoi nous donnons de l'eau aux animaux, alors qu'ils en ont besoin. Nous devons trouver des solutions et, à moins que l'on ne me démontre le contraire, je ne vois pas comment faire autrement qu'en retenant l'eau. Vous parlez d'évapotranspiration. Je force un peu le trait, mais si elle est si dangereuse que cela, il faut ouvrir tous les barrages pour l'éviter.

Vous parlez d'irrigation, et il faut en parler à Didier Guillon, qui doit être sur votre territoire. Il m'expliquait en effet l'autre jour, il y a encore peu de temps, que la Loire était en crue et qu'il suffisait de prélever, peut-être

pendant une journée seulement, le surplus du débit pour répondre aux besoins des irrigants.

J'espère donc que nous trouverons des voies communes de raison, et non pas idéologiques.

M. le Président :

Ce discours nous va parfaitement.

Sur ce sujet, je demande l'avis de la Commission attractivité, Martine à nouveau.

Mme Gaudin :

La Commission a donné un avis favorable.

M. le Président :

Elle est formidable.

Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – Innover pour une production locale respectueuse des agriculteurs et des consommateurs » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

RAPPORT N° 30 : BUDGET PRIMITIF 2024 – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ À TRAVERS LE RETOUR À L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIÉTALE

M. le Président :

Nous poursuivons avec Thierry Guyot, mais sur un registre totalement différent, puisqu'il nous présente maintenant les crédits d'insertion et de lutte contre la précarité.

Une diapositive est projetée en séance.

M. Guyot :

Contrairement à ce dont il était question dans le rapport précédent, la politique d'insertion est une compétence obligatoire. Pour ce budget relatif à l'inclusion sociale, nous inscrivons 44 262 770 euros en dépenses de fonctionnement, et 47 500 euros de dépenses d'investissement, pour seulement 20 906 179 euros de fonctionnement en recettes.

Ces montants de la politique d'insertion se matérialisent en six actions et diverses subventions :

- la première action concerne le revenu de solidarité active, le RSA : l'enveloppe s'élève à 37 753 500 euros. Blandine nous a dit hier que l'État nous faisait les poches. Nous en avons ici la parfaite illustration, puisqu'en l'occurrence, la compensation de l'État est seulement de 49 %, soit 18 840 000 euros. Autrement dit, les 51 % restants doivent être compensés sur le budget du département ;
- la deuxième action concerne Territoire zéro chômeur de longue durée. Vous savez que quatre nouveaux territoires ont été habilités, notamment dans le Morvan, qui vient étoffer le panel de Prémery, seule habilitée depuis peu. Le département poursuit donc sa politique de soutien, comme cela a été longuement dit dans le dialogue citoyen Imagine la Nièvre, où tous ces Nivernaises et Nivernais nous ont invités à continuer, commentant qu'il s'agit d'une bonne opération.
 - La contribution au développement de l'emploi coûte 500 000 euros. Cela concerne les aides au poste. Je vous indique à ce propos que la seconde loi d'expérimentation, contrairement à la première, oblige les départements à financer ces aides au poste ;
 - le soutien, à hauteur de 8 000 euros pour les comités locaux pour l'emploi, dans les cinq territoires ;
 - l'appui à la coordination du projet de l'échelon départemental, à travers un soutien financier à hauteur de 33 000 euros. Il s'agit là de l'enveloppe allouée à la nouvelle association, La Grappe. Pour votre gouverne également, Louis Gallois et Michel Davy de Virville, du Fonds national d'expérimentation, sont venus nous rendre visite il y a deux ans. Ils avaient alors évoqué, dans la mesure où des territoires seraient habilités dans la Nièvre, la façon de travailler avec eux au niveau départemental, en osmose, tous ensemble. La Grappe a donc été créée il y a maintenant deux mois, et le Département soutient cette nouvelle structure ;
- la troisième action réside dans les parcours d'insertion socioprofessionnelle, qui sont optimisés :
 - le Département participe au financement du Plan local pour l'insertion et l'emploi, le PLIE, lequel est porté par l'agglomération de Nevers : 44 000 euros sont inscrits pour le financement partiel des postes de référents de parcours ;
 - le soutien, également, aux vingt-trois structures missionnées pour l'accompagnement des travailleurs indépendants porteurs de projets, les non-salariés agricoles, et pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA résidant sur la commune de Nevers, sans enfant, et dont tout lien avec leurs parents est rompu ;
 - le Département soutient les structures en lien avec la mobilité, telles que l'école de conduite et la plateforme mobilité du Centre départemental d'éducation routière, le garage solidaire de l'association PESL, et la plateforme mobilité de la Mission locale Nivernais-Morvan ;
 - Avant l'entrée en vigueur de la réforme France-Travail au 1^{er} janvier 2025, il faudra une contractualisation qui nous

permettra de disposer d'un financement de l'État à hauteur de 309 528 euros ;

- La quatrième action consiste dans le plan Logement d'abord, cher à notre ami Jean-Paul, lequel pourra compléter ces informations s'il le souhaite. À la suite de l'appel à manifestations d'intérêt national, et à la demande des maires du territoire, nos agents travaillent sur le mal-logement, l'isolement, et sur le trouble psychique. Parallèlement, une recherche de logements est réalisée, afin de conforter le nombre de personnes captées par l'Agence immobilière à vocation sociale. Pour tout cela, une enveloppe est inscrite à hauteur de 390 400 euros, qui sont attendus à cet effet ;

Une autre aide au logement, cher Jean-Paul, réside dans le Fonds de solidarité pour le logement, qui vient soutenir financièrement les ménages en difficulté. 805 320 euros sont inscrits pour alimenter ce fonds. Des logements sont mis à disposition pour les jeunes par la mission locale Nivernais-Morvan, et par l'association Pagode.

Un dispositif d'action de mise en état des logements est également mené, et financé par le FSL, une somme de 25 000 euros sont inscrits.

Enfin, des mesures d'accompagnement social personnalisé sont prévues : 297 000 euros sont inscrits à cet effet.

- La cinquième action concerne, et cela fera l'objet d'un rapport suivant, le Parc des solidarités. Il s'agit d'aller chercher des financements pour mettre en place diverses actions :
 - la lutte contre l'illettrisme, et la mise en place de la plateforme « Être en toutes lettres » ;
 - favoriser l'accès aux droits avec le camion itinérant de Pagode,
 - lutter contre la précarité alimentaire, en aidant les associations caritatives ;
 - réduire les inégalités entre habitants de quartiers prioritaires – nous en avons un peu parlé ce matin, ou peut-être plutôt hier – et le reste de la population, notamment à Nevers et Cosne-sur-Loire ;
- La sixième action a trait au Fonds social européen, aujourd'hui devenu le FSE+ : cette enveloppe de 1 449 706 euros permet d'apporter un financement en faveur des publics les plus exposés au risque de pauvreté ou de l'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants. Enfin, nous comptons d'autres subventions au profit d'associations ou structures : l'accès aux droits, pour 1 100 euros, notamment pour le logement et le cadre de vie, l'association d'aide aux femmes et aux hommes en difficulté, le Conseil départemental pour l'accès aux droits, pour 5 000 euros, l'École de la deuxième chance, que tout le monde connaît, pour 40 000 euros, et l'association franc-comtoise Gens du Voyage Gadjé, pour 15 750 euros.

Voilà, dans les grandes lignes. Jean-Paul peut s'il le veut compléter la partie relative au logement.

M. Fallet :

Je pense que tu as tout dit. Le fait que nous ayons été retenus dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt permet d'avoir une équipe pluridisciplinaire sur l'ensemble du territoire nivernais, avec une infirmière et un travailleur social. Un travail étroit, comme l'a dit Thierry, est mené avec les communes pour repérer les personnes en grande difficulté, parfois psys, mais aussi de logement.

Par ailleurs, tout dernièrement, à la fin de l'année et dans le cadre de ce financement de la DIAL – je sais ce que tu me diras, Fabien, mais je n'ai pas sous les yeux la signification de ce sigle – nous avons créé un poste de juriste qui permet d'accompagner les mesures d'expulsion, lesquelles se sont développées et sont toujours très douloureuses. Il s'agit d'accompagner les personnes expulsées, mais aussi les propriétaires, et tout cela, en lien avec la justice. D'ores et déjà, le Procureur s'est montré satisfait de ce poste, qui apporte une forme de souplesse, ou favorise l'abandon d'une rigidité sur ce fléau que sont les expulsions.

C'est là ce que je pouvais ajouter. Tout cela s'inscrit dans notre Plan d'action et d'hébergement des personnes défavorisées, plan voté en 2022, et qui court jusqu'en 2027.

M. le Président :

Merci pour cette présentation très complète. Vous l'avez compris, un double rapport a été présenté par Thierry Guyot et Jean-Paul Fallet, puisque nous avons avancé sur la question de la contractualisation du pacte avec l'État au titre du Pacte des solidarités, celui-ci venant prendre la place de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Je voudrais simplement ajouter trois éléments à ce sujet. Le premier est d'ordre technique et institutionnel : comme chaque année, nous décentraliserons la session de juin. Vous pouvez donc d'ores et déjà noter qu'elle se déroulera à Moulins-Engilbert, puisque nous avons invité Louis Gallois et Laurent Grandguillaume à venir évoquer avec nous la question de Territoires zéro chômeur de longue durée, à l'occasion de la sortie d'un livre auquel nous avons contribué, et que nous vous distribuerons lors de cette session. Ce livre raconte cette belle initiative, et ce beau projet. La session se déroulera donc sur la journée, avec une matinée ou une après-midi consacrée aux rapports traditionnels, et l'autre demi-journée, à la présentation et à la compréhension de ce beau sujet.

Je voudrais aussi rappeler que, si Bruxelles nous prête vie, l'appel à projets doté de 10 millions d'euros autour du projet Territoires zéro chômeur de longue durée, auquel nous avons répondu, et la mobilisation de 31 millions d'euros au titre du Commissaire aux affaires sociales de Bruxelles montrent, s'il en était besoin, que l'Europe entière se saisit d'un sujet dont nous sommes aujourd'hui champions du monde – ce n'est pas tous les jours, il faut donc le dire. En effet, au-delà des pays de l'Union européenne, les États-Unis eux-mêmes, en tout cas un État, se met sur l'initiative.

J'indique enfin que - Thierry l'a un peu dit, mais il faut le redire, et cela permet de comprendre que le combat que nous menons est de tous les

instants – nous faisons entrer, vous l’avez bien compris, dans la stratégie Pacte de solidarité la valorisation d’initiatives que nous avons déjà prises. Cela s’applique en particulier à la question de la lutte contre l’illettrisme, dans le cadre de laquelle nous créons deux postes, dont l’un ira du côté de la Fédération des œuvres laïques, et l’autre sera en coordination au sein du département. Nous faisons financer ces deux postes au titre de cette stratégie, ce qui ne rentrait pas au départ dans les plans de l’État ; il a donc fallu dialoguer au niveau régional pour faire rentrer ces sujets au chausse-pied, y compris le plan Logement d’abord.

J’ignore si cette double, voire triple présentation appelle des commentaires particuliers, sur un budget important.

Anouck Camain.

Mais juste avant, excuse-moi, je le dis parce que j’ai oublié de le faire pour les deux précédents rapports, et qu’il faudra le corriger au PV : Christophe Deniaux a donné pouvoir à Anouck Camain.

Pardon, Anouck.

Mme Camain :

Je t’en prie.

Nous sommes très sensibles au fait que le Conseil départemental s’engage dans la lutte contre la précarité, pour que chacun puisse avoir un rôle social et participe au développement de notre société, et plus précisément au développement de notre beau département.

En revanche, nous sommes assez dubitatifs de la manière dont cela se concrétise et de la façon dont vous envisagez les choses. Vous évoquez le travail des EBE, pour lesquels vous affirmez que les services proposés ne font en aucun cas concurrence à l’existant. Nous recevons pourtant des remontées de terrain totalement contraires. Il en va ainsi de celles sur ce que proposent les chantiers d’insertion portés par nos centres sociaux, mais aussi sur tous les petits travaux pour les particuliers ou petites entreprises que proposent les autoentrepreneurs. Pour vous donner un exemple concret, une maraîchère installée à Clamecy il y a quelques années a pu développer son activité, mais se trouve actuellement en concurrence directe avec le maraîchage que propose l’EBE du secteur. Et ce n’est là le seul exemple que l’on nous a fait remonter.

D’autre part, nous nous étonnons du besoin de création d’une suprastructure de ces EBE, en l’occurrence, la Grappe, pour laquelle le Conseil départemental budgétise la somme de 33 000 euros.

Je vais maintenant vous dire ce que nous, le groupe de la Nièvre Ensemble, envisagerions de faire sur le sujet, puisque vous affirmez que nous ne faisons jamais de propositions.

Au lieu d’avoir créé aux frais de Conseil départemental une nouvelle instance, que sont les EBE, nous aurions augmenté le budget des chantiers d’insertion, travaillé avec les centres sociaux et les dirigeants de ces chantiers pour améliorer leur fonctionnement, donc aussi la

réinsertion des publics les plus fragiles, et ainsi toucher les plus éloignés de l'emploi. Nous n'aurions donc pas eu besoin de créer une suprastructure pour réguler tout cela.

Dans un second temps, vous évoquez la lutte contre l'illettrisme comme vecteur de réinsertion. Vous connaissez ma sensibilité à ce problème, intérêt que j'avais d'ailleurs manifesté en début de mandature pour participer au groupe de travail sur le sujet quand vous nous aviez informés de sa création.

J'ouvre une parenthèse : je n'y ai jamais été invitée ; il s'agit certainement d'un oubli, ce n'est pas grave. Cependant, en 2023, quand enfin vous m'invitez à une réunion de ce groupe, c'est pour la restitution du travail achevé. Je découvre alors qu'une population en a été totalement oubliée : celle des sourds, dont 80 % ont des problèmes d'illettrisme en France. Il est vrai que la population sourde n'est pas très importante dans notre département, je vous l'accorde. Je pensais néanmoins que la volonté du Conseil départemental était de ne laisser aucun Nivernais sur le bord de la route. Or, là, c'est un peu ce qu'il se passe. Je sais bien qu'une poignée d'abeilles vaut mieux qu'un sac de mouches ; je pense toutefois que mes compétences auraient pu participer de manière bénéfique au travail engagé sur le sujet. J'ose espérer que, depuis, la copie a été revue pour intégrer au programme cette population socialement précaire, dont la modalité d'acquisition de l'écrit est très particulière. Je referme cette parenthèse un peu longue.

En 2023 donc, ce groupe de travail s'est transformé en association : l'association « Être en toutes lettres ». Et aujourd'hui, elle crée une plateforme dont nous finançons le fonctionnement à hauteur de 50 000 euros. Pourquoi cette création d'une nouvelle structure qui coûte encore au Conseil départemental, alors qu'il existe déjà l'AFPLI (Apprendre le Français Pour l'Insertion), très active sur le terrain, avec plusieurs antennes sur le territoire. Hier, vous en avez même illustré le travail en passant les images d'un film à l'écran. Notre proposition sur le sujet serait encore de s'appuyer sur un existant qui fonctionne et qui obtient de bons résultats, pour le renforcer. Nous travaillerions avec l'AFPLI, qui accomplit un énorme travail sur le terrain, en augmentant leurs subventions de fonctionnement et en élargissant son champ d'action selon les besoins.

Pour finir, la gouvernance de ces deux nouvelles structures départementales que sont La Grappe et l'association « Être en toutes lettres » nous posent question. En effet, La Grappe est présidée par Christian Paul, et l'association « Être en toutes lettres », pilotée par Monsieur Gaëtan Gorce. Sans faire référence à la préhistoire, serait-ce parce que nos anciens parlementaires nivernais s'ennuient ? Ou peut-être cherchent-ils une reconversion professionnelle ? Dans ce cas, nous ne pouvons que vous féliciter de participer à leur réinsertion, parce qu'au vu de ce rapport, elle est très bien engagée.

Je vous remercie.

M. le Président :

Je n'ai pas forcément envie d'apporter de réponse, tant tout cela me paraît lunaire et à côté de la plaque. Il n'existe pas d'association « Être en toutes lettres » : c'est là le nom du projet. L'AFPLI est totalement partenaire dans cette affaire. Les personnes malentendantes sont totalement intégrées à la même logique ; toutes les personnes en situation de handicap le sont. Je ne sais donc pas ce que tout cela raconte, mais très franchement, il faut travailler un peu ses dossiers. Je me sens très désarmé par rapport à ces éléments, qui ne sont que mensonge sur mensonge.

Enfin, que tout cela veut-il dire ? Aucune association n'a été créée.

Mme Camain :

Pardon, ce n'est donc peut-être pas une association, mais le nom du projet.

M. le Président :

Attendez. D'une part, je ne vous ai pas redonné la parole. Ensuite, je termine mon propos.

Pour ce qui est du projet Territoires zéro chômeur, ce n'est pas le Département qui crée des entreprises à but d'emploi. Cela ne marche pas ainsi. Les entreprises à but d'emploi sont des entreprises habilitées une par une par les territoires ; cela n'est pas porté par les départements. La deuxième loi, Thierry Guyot l'a dit tout à l'heure, oblige le département à financer les emplois comme l'État le fait. C'est-à-dire qu'à terme, d'ailleurs, nous savons que sur trois ans, près de 10 millions d'euros que l'État met sur la table, et probablement entre 2,5 et 3 millions pour le département de la Nièvre. Mais le Conseil départemental, en soi, ne crée pas d'entreprises à but d'emploi. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Les textes, je vous le rappelle, qui correspondent à la première loi et ont été votés à l'unanimité à l'Assemblée nationale, ont autorisé dix expérimentations. La seconde loi a ouvert cette expérimentation à cinquante territoires supplémentaires, emportant encore un vote unanime, sur tous les bancs de l'Assemblée nationale – tous les bancs, je le répète. Et elle permet à des territoires – pas à des conseils départementaux ni à des conseils régionaux ni en l'occurrence à des intercommunalités, mais à des territoires – de s'organiser, de porter une candidature. Cette candidature est portée pendant une période longue de trois, quatre ans, en tout cas pour les quatre dernières entreprises habilitées sur notre territoire, et ce sont bien les territoires qui sont habilités, et qui permettent d'avancer. Ensuite, le Département, parce que la loi le lui indique – et je le redis, c'est une loi unanimement votée – apporte son soutien.

Et La Grappe, qu'est-ce ? De manière intelligente, c'est un outil de mutualisation entre le fait d'avoir un responsable administratif et financier, qui est nécessaire. Dans une entreprise, ce sont en moyenne vingt ou vingt-cinq emplois par entreprise à but d'emploi, à l'exception de celle de Prémery. Dans ces conditions, que préfère-t-on ? Avoir un responsable administratif et financier par entreprise à but d'emploi,

comme c'est le cas dans d'autres territoires habilités ? Cela quadruple le prix. L'intérêt du travail de La Grappe, de cette association qui défend le droit à l'emploi dans notre département, et qui est une association totalement indépendante, est de permettre cette économie, au lieu de multiplier par quatre les sujets. C'est là ce qui est intéressant.

Sur les questions de la non-concurrence, dans le projet tel qu'il existe aujourd'hui, il existe deux outils, que nous accompagnons d'ailleurs de la même manière, comme le fait la région, comme le fait l'État, comme le font les fonds européens. Quant aux communautés de communes, nous sommes en train d'en faire le tour avec les représentants de l'État. L'objet des comités locaux pour l'emploi consiste à vérifier cette non-concurrence entre les activités proposées par l'entreprise et les activités qui peuvent exister sur le territoire. Il faut évidemment que vous vous adressiez à ces comités locaux pour l'emploi pour leur signaler ce que vous nous avez indiqué. C'est à eux qu'il faut s'adresser, non au Département, qui n'a pas vocation à s'immiscer ; bien que certains d'entre nous en ayons par ailleurs la charge, ce n'est pas dans cette enceinte qu'il faut l'évoquer. Il faut en revanche l'indiquer très clairement aux comités locaux pour l'emploi, dont c'est la mission de vérifier cette non-concurrence. Bien sûr, comme pour tout projet nouveau, des réglages sont nécessaires. Mais de manière générale, de ce que nous en savons – nous parlons suffisamment avec les uns et les autres – c'est là quelque chose d'éminemment travaillé et vérifié.

Je préfère donc remettre les choses dans l'ordre sur ce sujet majeur, important, parce que dans quelques années, deux ou trois ans, nous parlerons probablement de cinq-cents emplois, une grosse PME se sera installée dans notre département et produira des biens et des services qui étaient inaccessibles en toute proximité. Nous aurons donc largement l'occasion de débattre et de discuter au mois de juin prochain à Moulins-Engilbert.

Mais, encore une fois, pas de confusion entre le rôle du Conseil départemental et celui des territoires.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Éliane.

Mme Desabre :

Il est un peu simple de penser qu'une personne qui travaille dans un chantier d'insertion est la même que celle qui travaille à l'EBE. Dans celle-ci travaille un bénéficiaire du RSA, chômeur de longue durée, qui retrouve sa dignité dans un emploi, avec un contrat à durée indéterminée, qui n'est plus le même homme et qui participe pleinement à la vie de la société. Cela n'a rien à voir avec un chantier d'insertion où il est engagé pour quelques mois, et où son avenir est plutôt incertain.

M. le Président :

D'autant plus – avant de donner la parole à Jean-Luc Gauthier – que les entreprises à but d'emploi travaillent précisément avec les chantiers d'insertion, et pour la plupart d'entre elles, se servent des chantiers d'insertion comme d'un sas avant l'entrée dans l'entreprise à but

d'emploi. Cela permet précisément de lutter contre les difficultés de recrutement desdits chantiers d'insertion. Cela est donc vraiment gagnant-gagnant.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, vous savez que sur ce sujet, nous avons toujours eu des réticences et une approche sensiblement différente de la vôtre. Ce n'est pas parce que les deux assemblées ont voté ces projets à l'unanimité que nous devons nous aligner. Nous avons, nous aussi, nos interlocuteurs, celles et ceux que nous côtoyons au quotidien. Vous avez parlé des partenariats avec les chambres consulaires – et le président de la chambre de commerce est toujours là. Un certain nombre d'employeurs, en ce moment – et nous en parlions tout à l'heure avec Joëlle Julien – rencontrent des difficultés à recruter dans de nombreux secteurs. Perdurent encore, ici ou là, des confusions, des incompréhensions alimentées aussi par celles et ceux qui se fixent pour seul objectif de faire grimper les effectifs au sein de ces EBE. Tel ne doit pourtant pas être l'objectif. L'emploi privé est celui qu'il faut promouvoir, celui qu'il faut pousser, surtout dans une période où les entreprises ont du mal à recruter. Que ces outils, qui sont là pour amortir les crises sociales et réinsérer des gens, tournent à plein régime quand le marché de l'emploi s'inverse, nous en sommes d'accord. Mais en l'occurrence, cela pose des difficultés.

Par ailleurs, pour compléter, ou modifier un peu les propos d'Anouck, certes le Département n'est pas en première ligne dans ces projets, mais il accompagne. Vous pouvez le dire, et si vous en êtes fier, vous pouvez même le revendiquer : ce sont des projets que vous souhaitez accompagner et développer. Nous avons une autre approche, basée sur ce que nous entendons des chefs d'entreprise. De là provient notre différence sur ce sujet.

M. le Président :

Je veux bien, mais je pense que nous y reviendrons vraiment à Moulins, et pour le coup, je suis désolé, mais je pense qu'il faut tout de même prendre quelques minutes pour se redire les choses.

Par rapport à cet argument, il suffit de recourir à un élément extrêmement simple, absolument justifiable et légitime, et qui consiste à regarder ce qu'il se passe dans d'autres territoires dépourvus d'entreprises à but d'emploi. Ils composent la grande majorité des territoires de notre pays, puisque nous savons que l'équivalent de soixante territoires sont habilités. Dans ces autres territoires, retrouve-t-on la même difficulté à embaucher ? Oui, ou non ? Oui. Elle est exactement la même. Nous avons regardé ce qu'il en est, vous pensez bien. En d'autres termes, lorsqu'un territoire est doté d'une entreprise à but d'emploi, les difficultés d'embauches sur le marché du travail dans les entreprises tendues ne s'en trouvent pas accrues. Il faut, pour s'en assurer, consulter

la statistique, le travail qui a été réalisé par Paris, et que nous avons nous-mêmes réalisé. Cela est assez évident.

Deuxièmement, la moyenne – Thierry ou Jocelyne le diraient beaucoup mieux que moi – des personnes privées d'emploi durablement, comme on dit, qui entrent dans les entreprises à but d'emploi, ont derrière elles quatre ans, quatre ans et demi, voire cinq ans de chômage de très longue durée derrière elles. Pire encore, pour 40 % à 50 % d'entre elles, elles ne sont même pas identifiées, elles ne sont même pas dans les fichiers ni dans les radars de Pôle Emploi, elles ne reçoivent pas la moindre offre d'emploi ou la moindre convocation. Pour avoir, comme beaucoup, entendu d'abord les chefs d'entreprise du bâtiment, ensuite ceux de la restauration, et maintenant ceux de tous les secteurs évoquer des difficultés à recruter, pensez-vous que ce type de public ira se remettre le pied à l'étrier dans ces entreprises ?

Là encore, je ne fais pas de procès à l'analyse qui est la vôtre, mais j'indique que les faits en la matière donnent une démonstration assez claire de l'opposé. Mieux que cela. On considère, et il y a des exemples aujourd'hui qui l'attestent dès maintenant dans la Nièvre, et peut-être à Prémery un peu plus que dans les autres territoires, que le passage par l'entreprise à but d'emploi permet à plusieurs d'entre eux de retrouver le marché traditionnel de l'emploi. En d'autres termes, les gens ont été formés, un peu remis d'aplomb par rapport à un environnement social de l'accès aux soins quant aux difficultés à reprendre des rythmes, parce qu'ils ont eu le sas de l'entreprise à but d'emploi, tout comme l'entreprise à but d'emploi a eu le sas des chantiers d'insertion. Au contraire, ce faisant, nous venons ajouter de la main-d'œuvre formée dans le territoire.

Je conçois que le regard des uns et des autres puisse être non pas biaisé, mais insuffisamment complet, car il s'agit d'une initiative, d'un projet complexe qui casse les codes. Je vous rappelle qu'un grand chef d'entreprise, un grand capitaine d'industrie qui fait l'unanimité parmi tous nos bancs, qui s'appelle Louis Gallois, et qui est l'un des promoteurs émérites de ce dossier, milite pour une troisième loi – car c'est bien là le sujet difficile à mettre en œuvre – en vue d'une généralisation du dispositif. J'indiquerai aussi, car cela n'est probablement pas dans les radars de tout le monde, que les crédits du ministère de l'Emploi qui viennent financer le projet ne sont pas issus, comme ils devraient l'être théoriquement, d'un transfert d'allocations, mais de crédits propres au ministère du Travail. Ce que raconte la troisième loi, et nous parlons là de centaines de milliards d'euros sur plusieurs années qui pourraient être transférés, concerne les crédits liés aux allocations, c'est-à-dire les 15 à 17 000 euros de coût estimé d'un chômeur de longue durée, qui pourraient basculer dans ce projet – car c'est tout sauf un dispositif – qui révolutionne totalement le marché du travail.

Je le disais il y a quelques jours en souriant au collègue de la communauté de communes Bazois Loire Morvan : je vais chaque année depuis trente ans à la foire de Brassy, et chaque année à la foire de Brassy, une dame qui est aujourd'hui une amie vient me voir et me dit :

« *Qu'est-ce qu'on fait avec tous ceux qui veulent pas se lever le matin, avec ceux qui sont pas sérieux, qu'on paye à rien faire, les profiteurs de la société... ?* ». Nous connaissons ce discours très répandu. Pendant vingt-neuf ans, je n'avais pas de réponse toute faite à lui donner, je lui disais que nous avons une vision différente de la société – enfin, le genre de débat que nous pouvons avoir tous ensemble. Et depuis deux ans, je suis en mesure de lui dire que nous avons une réponse. À cette demande qui pose la question de savoir comment réinscrire le rapport au travail dans le quotidien de gens qui en sont très éloignés, nous apportons une réponse concrète, documentée avec Territoires zéro chômeur. Il y a aujourd'hui trois territoires en France où le chômage de longue durée a été éradiqué. Cela est formidable, et il s'agit de territoires où la population est totalement bigarrée.

Je vous invite donc à vous saisir de ce dossier, qui est une vraie fierté nivernaise, parce que nous clignotons au niveau mondial. Considérer que des pays dont les majorités sont différentes, et dans certains cas plus proches de vos idées que des miennes ont adopté cette affaire et s'y lancent, ce n'est pas rien. Nous avons franchement une très belle carte à jouer. La Nièvre a toujours été innovante et en pointe sur les questions de solidarité, car ces questions entrent un peu dans notre ADN, du fait que nous avons beaucoup travaillé sur ces sujets. Il en résulte que nous sommes en mesure de montrer à la fois l'immense humanité de ce projet et la réponse qui pour une fois me semble être consensuelle de deux parties de l'échiquier, alors qu'elles n'avaient pas la même approche du rapport à l'emploi. Je pense que, là encore, dialoguer directement avec des salariés, sentir le fonctionnement de ces entreprises, qui sont des entreprises du secteur privé, en discuter permet de mieux toucher du doigt l'intelligence et l'efficacité du projet en question.

Pardon d'être un peu long, cette mise au point est importante.

Anouck Camain et Justine.

Et j'en profite pour indiquer qu'Alain Herteloup, qui va présider ses conseils départementaux, donne pouvoir à Blandine Delaporte.

Mme Camain :

Je veux juste apporter une précision. Je ne peux pas vous laisser dire que la population malentendante ou sourde-signante est bien prise en compte dans le travail contre l'illettrisme, puisque j'ai posé la question à l'AFPLI sur le sujet, et je suis en lien avec cette association, précisément pour mener un travail de diagnostic à ce sujet, parce que nous n'avons pas les outils. Je ne vois donc pas comment vous pouvez affirmer cela, alors que, sur le terrain, la réalité est autre, et cela m'a été dit.

M. le Président :

Vous fournissez vous-même la réponse à votre question dans celle-ci. L'AFPLI vous a demandé de donner un coup de main. Vous voyez donc bien que nous y sommes.

Mme Camain : À ceci près que vous ne pouvez pas en être informé.

M. le Président : Je ne peux pas être informé, c'est vous qui me le dites. Cela est tout de même formidable. La question du handicap, de manière générale, ne nécessite pas de moyens dédiés au titre de la lutte contre l'illettrisme, puisque nous finançons deux postes supplémentaires à ceux qui existent déjà, l'un étant fléché sur la Fédération des œuvres laïques, je le répète, et le travail est en lien avec l'AFPLI, qui est totalement intégrée dans le projet, et l'autre étant un poste au sein du Conseil départemental pour coordonner l'ensemble des actions. Le plan d'action en tant que tel existe, doit être mis en route, et fera appel, par définition à des spécialistes de différente nature. Sur la question du handicap, nous savons bien qu'il faut un travail tout particulier, tout comme nous le savons pour ce qui touche à la question du handicap psy. Nous n'avons pas de ressources dédiées sur ces questions, mais elles font partie du travail.

Nous irons même plus loin que cela : il ne s'agit pas de lutter contre l'illettrisme, mais de lutter contre l'illectronisme. Nous essayons de travailler l'ensemble de ces éléments de nonaccès aux droits pour tous les Nivernais, qu'ils aient ou non des difficultés d'audition.

Justine.

Mme Guyot : Je paraphraserai un peu ce qu'a dit le Président, mais je peine à comprendre comment l'on peut opposer des dispositifs qui luttent contre la même chose. Les chantiers d'insertion, Territoires zéro chômeur et les entreprises d'insertion par l'activité économique ont tous pour vocation de lutter contre l'exclusion et de réinsérer ceux qui sont éloignés de l'emploi à travers des dispositifs qui leur permettent de retrouver un peu de dignité.

Monsieur Gauthier évoquait les difficultés que connaissent les entreprises à recruter. Je vous invite si vous le souhaitez à venir à Decize visiter le chantier d'insertion ; vous vous rendrez très vite compte du fait que les personnes, quand elles intègrent le chantier d'insertion, ne sont pas prêtes à intégrer une entreprise ordinaire. Un accompagnement socioprofessionnel se met en place qui peut durer deux ou trois ans, car ce sont effectivement des gens qui parfois n'ont pas travaillé pendant cinq à six ans qu'il faut aussi presque prendre par la main, parce qu'ils ont malheureusement perdu les repères sociaux et qu'ils sont vraiment très éloignés de l'emploi.

Nous avons aussi des échanges assez poussés avec les associations du territoire, et aujourd'hui, personne ne remet en cause cette expérimentation qui n'en est plus une dans le territoire nivernais de Territoires zéro chômeur de longue durée. Je m'en réjouis, et je pense que cela est à saluer, à encourager. Pour ne rien vous cacher, j'espère même que dans le Sud nivernais, nous pourrions évoluer des chantiers d'insertion vers ces EBE qui à mon sens constituent un formidable outil

pour que les hommes retrouvent un peu de dignité. Je ne pense pas que Jocelyne me contredira.

M. le Président :

Merci, Justine.

Jean-Luc Gauthier à nouveau.

M. Gauthier :

Ne créons pas l'illusion que quoi qu'il arrive il y aura une solution, qu'une fois sorti des études, si études il y a... Essayons de mobiliser celles et ceux qui sont en responsabilité sur ces sujets pour faire en sorte que les jeunes puissent se former. Vous voyez ce que je veux dire : que l'on ne crée pas un espoir pour celles et ceux qui se diraient que l'école ou la formation n'est pas leur truc.

M. le Président :

Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

Justement, pour rassurer tout le monde, je précise que le rôle des comités locaux vise précisément à réaliser tout ce travail en amont, avant l'entrée dans l'EBE ou dans un autre circuit. La destination de toutes ces personnes que nous recevons au comité local n'est pas la même : elle dépend de la situation, de l'expérience, de l'âge... Tous les membres de ce comité local – des bénévoles, évidemment – connaissent le territoire, connaissent leur village. Ces comités se composent des maires, des acteurs socioéconomiques, des entreprises... Là, tous ensemble, nous essayons de lutter contre la concurrence qui pourrait naître parce qu'à un moment donné, une activité n'a pas cours, si bien que nous pouvons la prendre. Une entreprise arrive alors et exerce cette activité, et nous nous retirons. Tout cela relève d'un travail de consensus de tout ce monde qui connaît bien le territoire et qui peut personnaliser les situations.

Deuxièmement, le comité local travaille à réunir environ toutes les six semaines l'ensemble des acteurs qui concourent à l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi. Nous appelons cela la Commission de suivi des parcours. Nous y retrouvons France Travail, les missions locales, l'École de la seconde chance, le CFPPA... en somme, tous les acteurs. Tous autour de la table, nous travaillons sur tous les cas de demandeurs d'emploi et nous apportons des réponses en fonction des besoins de ces personnes. Toutes les parties prenantes sont donc bien associées ; il n'y a donc pas de concurrence entre les acteurs de l'insertion. Nous avons pour objectif de travailler avec Pôle Emploi, désormais devenu France Travail, et de trouver des réponses pour toutes ces personnes. Cette démarche est plutôt rassurante, et elle porte ses fruits, car chacun a un rôle à jouer.

M. le Président :

Jocelyne dit très bien les choses : nous faisons du France Travail avant l'heure, et sans le savoir, puisque l'enjeu de Territoires zéro chômeur vise bien le retour dans l'emploi. Il existe par ailleurs une idée reçue qu'il faut battre en brèche, selon laquelle les salariés des EBE ne seraient pas des travailleurs. Ils travaillent. Il en existe un exemple dans les dix premiers territoires habilités, qui ont travaillé sur la valorisation de la laine de mouton. Or, aujourd'hui, ils ont éradiqué le chômage de longue durée et fabriquent des matelas qu'ils exportent dans toute l'Europe. Croyez donc bien que ce genre de sport ne s'improvise pas et il faut travailler très sérieusement – je ne suis pas issu du monde l'entreprise, mais je connais un peu le sujet. L'EBE n'est donc pas un endroit où l'on travaille moins, mais une entreprise particulière dont le but, son nom l'indique, est de faire de l'emploi. Ce n'est pas une entreprise à but d'argent, ce que sont les entreprises traditionnelles, et cela est très bien ainsi, mais une entreprise à but d'emploi. Il n'en demeure pas moins – pour le voir tous les jours – que la force de travail déployée est loin d'être une sinécure.

Je pense encore une fois que la discussion qui se tiendra à Moulins-Engilbert sera riche d'enseignements pour tout le monde, et je comprends très bien que ce dossier soit difficile à appréhender pour qui n'y travaille pas en direct.

Sur ces deux dossiers, s'il n'y a plus d'intervention, quel est l'avis de la Commission Solidarité ? Maryse s'est absentée. Si vous m'y autorisez, comme la commission n'a pas d'avis, nous pouvons considérer qu'elle nous l'a indiqué à deux reprises.

Et donc sur les deux rapports, à moins qu'il y ait des votes contre ou des abstentions, je peux considérer... Contre les deux rapports, 30 et 31 ? Parfait.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – Lutter contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociale » est adopté à la majorité, par 20 votes pour et 14 votes contre.

Au cours du traitement de ce rapport, Alain Herteloup a quitté la séance à 16 heures 20 et donné pouvoir à Blandine Delaporte.

RAPPORT N° 31 : CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT – PACTE DES SOLIDARITÉS ET FRANCE TRAVAIL – 2024-2027

Ce rapport et le précédent ont été traités conjointement.

Le rapport intitulé « Comptes administratifs, 2023 – contractualisation avec l'État – Pacte des solidarités et France Travail – 2024-2027 » est adopté à la majorité, par 20 votes pour et 14 votes contre.

Mme Camain : Je suis désolée, il existe un problème important sur le rapport n° 31. Il s'agit d'un problème de visa. À la page 1894, le visa servant de cadre de référence est faux. En effet, la délibération n° 6 de la commission permanente du 20 septembre 2021 n'approuve pas le programme départemental et le pacte territorial d'insertion 2021-2027. Elle porte en réalité sur un partenariat avec la MSA de Bourgogne et la chambre d'agriculture de la Nièvre. Si cela est faux, cela signifie que le rapport est nul...

M. le Président : Non. Il suffit de corriger le visa. Il n'y a pas là de difficulté.

Mme Camain : Oui, il faut le corriger. Je voulais juste le signaler.

M. le Président : Très bien. C'est effectivement un élément important.

La mention de la délibération n° 6 à la page 1894 du rapport sera remplacée par celle de la délibération n° 6 du 1er février 2021.

RAPPORT N° 32 : BUDGET PRIMITIF 2024 – MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ÉCOSYSTÈME AU TOT DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION

M. le Président : Le budget du circuit et du technopôle, et je remercie Romain Daguene, directeur adjoint du circuit, d'être avec nous et de découvrir nos débats – il faut que je retrouve mon petit papier, et cela sera rapide, puisqu'il s'agit d'un marronnier.

Mais avant d'oublier, nous avons une tripotée de pouvoirs : Jean-Luc Gauthier donne pouvoir à Jérôme Malus, et Corinne Bouchard donne pouvoir à Laurence Barao.

À propos de Magny-Cours – marronnier – en accord avec la société d'économie mixte sportive, nous faisons une proposition d'affectation par ouvrage de la programmation 2024. Il convient donc de créer une autorisation de programme de 600 000 euros et d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de 350 pour réaliser les investissements au titre de la programmation 2024, et 10 000 euros pour les investissements sur le, ou la technopôle – je ne saurai jamais, je tends à dire « la », mais il est écrit « le » dans le rapport.

De la même manière, il y a des crédits pour le partenariat que nous avons avec le SIEEEN, à hauteur de 11 000 euros sur la question de l'éclairage. Nous prévoyons en fonctionnement un crédit de 581 300 euros qui

correspond à l'estimation des taxes frontière pour 2024, mais également à l'assurance dommages et biens du bâtiment hors du périmètre de la convention d'exploitation du circuit.

L'appel de la redevance, c'est-à-dire ce que reverse le circuit au département, composé, vous le savez maintenant, d'une part fixe et d'une part variable, représente pour cette année un montant de 802 000 euros : le circuit fonctionne bien, il dégage des bénéfices, et c'est une bonne chose.

Concernant la gestion financière, il nous faut inscrire 400 000 euros en remboursement des intérêts de la dette et frais divers bancaires, et un montant de 1 625 000 euros pour couvrir le remboursement de la dette en capital.

Enfin, dans notre travail de partenariat avec la SEM, l'idée négociée avec le circuit, consiste à les accompagner à hauteur de 250 000 euros pour 2024, ce qui toutes choses calculées par ailleurs nous donne le montant d'une subvention d'équilibre à hauteur de 2 552 700 euros.

Enfin, comme chaque année, là encore négocié avec le circuit – puisqu'il s'agit d'une négociation à la baisse – nous continuons à accompagner le circuit Magny-Cours International Motorsport Center à hauteur de 5 000 euros.

Voilà pour le circuit de Magny-Cours, où les choses vont très bien. Vous ferez passer toutes nos félicitations à Serge Saulnier pour son travail remarquable.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?

Oui, Lionel.

M. Lécher :

Depuis hier, nous parlons de l'attractivité de la Nièvre, et je pense que le circuit de Magny-Cours est un formidable outil de promotion de notre département, puisque le taux d'occupation y est important, et que l'on y vient de partout. Nous parlions de Lyon tout à l'heure pour Imagine la Nièvre, mais nous avons maintenant de Suisse avec l'ouverture de la RCEA. Ce circuit constitue un formidable outil. Le travail effectué sur le circuit par tous les agents pour la réception des différents acteurs est donc très important : merci à eux.

M. le Président :

Merci, Lionel.

D'autres interventions ? Jérôme Malus.

M. Malus :

Je confirme les propos de Lionel Lécher : le circuit de Magny-Cours est un moyen d'attractivité, qui plus est sur le canton de Nevers 2. Je te remercie donc, Lionel.

M. le Président : Très bien, merci beaucoup.
D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
L'avis de la commission...

Mme Gaudin : Avis favorable de la commission.

M. le Président : Formidable, Martine, qui a compris le rythme.
Des abstentions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Non plus.
Très bien. Il y avait longtemps que nous n'avions pas vu un total soutien à Magny-Cours, cela fait plaisir.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – Maintenir le circuit et son écosystème au top de la performance et de l'innovation » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

Au cours du traitement de ce rapport, Jean-Luc Gauthier quitte la séance à 16 heures 30, et donne pouvoir à Jérôme Malus. Corinne Bouchard quitte également la séance et donne pouvoir à Laurence Barao.

RAPPORT N° 38 : BUDGET PRIMITIF 2024 – DEVOIR D'HISTOIRE

M. le Président : Je vous propose à nouveau de bouleverser légèrement l'ordre du jour pour permettre à Wilfrid Séjeau d'aller travailler à la végétalisation de nos cours, et qu'il nous présente, si vous en êtes d'accord, s'il n'y a pas d'opposition, le rapport n° 38, au titre du devoir d'histoire plus que du devoir de mémoire.

Wilfrid.

M. Séjeau : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, il y a effectivement une réunion à 17 heures pour valider les projets de cours végétalisées. Je pensais être large...

M. le Président : Allons-y, parce que les autres sont aussi un peu pressés.

M. Séjeau : Il s'agit du budget concernant les archives. J'irai très vite, car si cette action est importante, les dépenses qui vous sont proposées correspondent peu ou prou à celles qui l'avaient été l'an dernier : des dépenses de fonctionnement à hauteur de 11 500 euros, et 145 000 euros

de dépenses d'investissement. Les recettes attendues s'élèvent à 3 000 euros en fonctionnement, et à 10 000 euros en investissement.

Comme l'an passé, il s'agit d'avoir des crédits pour assurer le fonctionnement du service, au travers des achats de périodiques, mais aussi des dépenses nécessaires à la préservation et à l'entretien des fonds, ainsi qu'au programme de l'exposition qui vous sera proposée sur le sport en Nivernais.

M. le Président : Une présentation rapide et efficace. Encore une fois, vous êtes tous invités à la jolie exposition autour de François Mitterrand, dont je n'ai plus en tête la date et l'heure précises.

Mme Delaporte : Elle aura lieu jeudi 28, à 19 heures 30.

M. le Président : Si vous avez l'occasion d'y faire un saut, ce serait sympathique, car les personnes des archives ont bien travaillé.

L'avis de la commission, Wilfrid ?

M. Séjeau : Favorable.

M. le Président : Parfait.

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – Devoir d'histoire » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

RAPPORT N° 38 : BUDGET PRIMITIF 2024 – LA NIÈVRE DURABLE

M. le Président : J'ai cru comprendre que vous vouliez que nous poursuivions, mais Daniel s'est absenté. Nous en revenons donc au rapport précédent, et si Daniel avance... Nous avons envie de gagner du temps, si je comprends bien.

Nous passons au rapport n° 33, Blandine, sur le sujet de la transition écologique.

Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Merci, Monsieur le Président. D'abord, je voudrais remercier Stéphanie Robinet et les équipes qui travaillent sur ces politiques environnementales, et avec lesquelles je suis à ce sujet en contact régulier.

La politique relative à la transition écologique présente ceci de particulier qu'elle est soutenue budgétairement et financièrement par une ressource fiscale dédiée à ce sujet, la taxe d'aménagement, qui est liée à la compétence « espaces naturels sensibles ». Autrement dit, le fruit de cette taxe doit exclusivement servir à la politique environnement. Je rappelle que ce financement a un temps été menacé, les régions lorgnant dessus, parce que les départements ne dépensaient pas suffisamment cet argent et constituaient de précieux matelas.

Je ne vous listerai pas la répartition des dépenses et des recettes pour la politique environnementale dans son intégralité, mais présenterai un ou deux focus sur les différentes thématiques.

En matière de climat, nous avons choisi de mener, en partenariat avec le SIEEEN, un travail pour élaborer une stratégie sur les énergies renouvelables. Vous me direz que cela ne relève pas de notre compétence, et vous aurez raison ; cela relève de la compétence de l'État et des régions pour ce qui est de la planification, et en termes opérationnels, de celle des communautés de communes lorsqu'elles mettent en place des PCAET, et des communes sur les zones d'accélération des énergies renouvelables récemment mises en place. Cependant, il manquait à tout cela une petite brique, c'est-à-dire une thématique de l'énergie qui n'avait pas été prise en compte, et qui touche notamment aux inégalités sociales face à l'accès à l'énergie. C'est pourquoi nous avons voulu, avec le SIEEEN, mener ce travail, afin de voir quelles énergies renouvelables étaient envisageables dans la Nièvre. Nous y travaillons donc, et un atelier s'est réuni récemment sur ce sujet au Marault.

Concernant la biodiversité et les espaces naturels sensibles, je consacrerai aussi un petit focus à notre souhait de voir se développer les aires terrestres éducatives. À cet égard, ce qui est fait avec le collège à La Machine est assez exemplaire : des classes ont en cogestion avec la commune un petit bout de planète, le Bois des Sœurs, dans lequel elles découvrent la biodiversité. Il me semble que Jocelyne a mis cela en œuvre à Luzuy également.

S'agissant des forêts, nous poursuivons l'aménagement de la peupleraie de Decize, qu'avec Justine et Frédéric nous avons visitée il y a quelques mois. Nous nous sommes aussi réservé la possibilité de saisir les opportunités, le cas échéant, d'acquisition de forêts. Rappelons en effet que le Département est propriétaire de forêts, qu'il fait gérer par l'Office national des forêts, comme la plupart des collectivités.

Pour ce qui est de l'itinérance et des activités de pleine nature, nous avons en partenariat avec Nièvre Attractive le projet de réaliser une brochure sur la Nièvre à pied et à vélo pour inciter à découvrir notre

territoire en mode *slow*, comme l'on dit maintenant, dans un éloge de la lenteur.

Concernant la politique de l'eau, comme je l'ai dit, nous poursuivons l'étude «hydrologie, milieux, usages, climat», et par ailleurs, en partenariat avec l'État, nous essayons d'accompagner ce transfert, qui sera compliqué, de la compétence «eau et assainissement» des communes vers les intercommunalités, et la réflexion autour de la meilleure gouvernance possible, eu égard aux spécificités de chaque territoire.

Après ces quelques focus, je vous propose d'inscrire 822 896,25 euros en dépenses de fonctionnement, et 778 105 euros en dépenses d'investissement, 1 112 828 euros en recettes de fonctionnement, et 216 850 euros en recettes d'investissement, et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

M. le Président : Merci de cette présentation dynamique et rapide de ce beau sujet.
Cela appelle-t-il des interventions des uns et des autres ? Je ne vois pas.
L'avis de la commission, chère Martine ?

Mme Gaudin : Avis favorable.

M. le Président : Parfait.
Pas d'abstention, pas de vote contre si j'ai bien compris. Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – La Nièvre durable » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

RAPPORT N° 35 : BUDGET PRIMITIF 2024 – POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI

M. le Président : Nous poursuivons, et nous enjambons le rapport que nous a présenté Alain Herteloup tout à l'heure, pour laisser la parole à Jean-Paul Fallet sur un budget important également, qui touche à la question du logement et de l'habitat.

M. Fallet : Merci, Président. Chers collègues, j'essaierai de faire court, mais il me semble, comme tu l'as dit, que ce dossier est important.
Avant d'aborder la présentation des deux rapports à venir, je souhaite évoquer et partager la situation dans laquelle se trouve le logement

actuellement, qu'il soit privé ou public. Le dernier rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement nous éclaire sur ce constat, nous inquiète, à l'image du titre de son introduction : « La bombe sociale a explosé ». Mal-logement, sans-abrisme, logement inadéquat, passoires, et maintenant bouilloires énergétiques, spéculation immobilière, éloignement forcé des zones de vie professionnelle, le logement est au cœur de la vie des Français et des Nivernais. Déterminant de santé, du pouvoir de vivre et de dignité, le logement et singulièrement le logement social sont les grands oubliés d'un État, qui n'a eu de cesse depuis cinq ans que d'en déduire la capacité d'action, alors même que le logement est le témoin direct de toutes les inégalités.

Oublié ? Pas tant que cela, car 15 milliards d'euros, tel est le montant des économies budgétaires totales de l'État sur le logement social au cours de ces cinq dernières années sur le dos des ménages, et notamment des plus modestes.

Je ne vous assommerai pas de chiffres, nous gagnerons du temps ; je rappellerai toutefois l'importance des enjeux. 2,2 millions de personnes sont en attente d'un logement social. Un tel chiffre est inédit. 26 % des ménages déclarent avoir froid. 767 000 interventions pour impayé d'électricité – nous évoquons tout à l'heure le FSL, et voyons là toute son utilité. Pour comparaison, Nièvre Habitat, entre février 2023 et février 2024 enregistre +15 % d'impayés. 9 157 000 personnes vivent sous le seuil de la pauvreté, contre 8 650 000 en 2020. Nous constatons aussi une augmentation des demandes de logement de personnes dont les ressources mensuelles sont inférieures au taux de pauvreté, de 1 063 euros. *A contrario*, les coûts de construction d'un logement social sont marqués d'une forte augmentation. À titre d'exemple, 70 m² de construction en 2019 coûtaient 138 000 euros, contre 214 000 euros en 2023.

Carrefour d'enjeux pluriels, le logement est aussi un élément crucial sur le plan économique. Le secteur du bâtiment est très inquiet et alerte sur les défaillances d'entreprises : 150 000 emplois sont menacés en France. J'ai rencontré le Président de la Fédération du bâtiment, ainsi que son futur successeur, et ils m'ont confirmé cette inquiétude. L'alliance pour le logement de Bourgogne-Franche-Comté, qui regroupe l'ensemble des acteurs dans les offices des bailleurs sociaux, a mis en garde la préfecture de région sur le très bas niveau de mise en chantier et la nécessité de revoir le ZAN. La situation s'est trouvée aggravée par la hausse des taux d'intérêt, qui certes stagnent, voire baissent à l'heure actuelle. À ce jour, aucune annonce gouvernementale réelle n'est à la hauteur de la situation catastrophique, si ce n'est ce coup de rabot de 1 milliard d'euros sur Ma Prime Renov, et un énième recul concernant la loi SRU, dont nous dirons que c'est un coup de sabot mis dans le logement social au profit du logement intermédiaire. Or, nous rappellerons ici que 1 300 euros par mois correspondent au loyer moyen du logement intermédiaire, qui ne relève pas du logement social, et dont le loyer est abaissé de 10 à 15 % par rapport aux loyers que nous dirons « classiques ». L'État soutient en matière d'investissement ce logement locatif intermédiaire qui, comme je viens de le dire, n'est pas du logement social, car il flèche les classes

moyennes supérieures. Il n'est donc pas surprenant que les métropoles, les villes de Nice, Versailles, Neuilly plébiscitent le logement intermédiaire.

Face à cela, l'enjeu social et économique du logement dans la Nièvre doit être entendu et soutenu à une échelle nationale, car reconnaissons que les rencontres avec le Préfet montrent qu'il est à l'écoute de cette problématique. Mais pour cela, il est important :

- de suspendre la réduction solide de loyers solidaires. Rien que pour Nièvre Habitat, cette réduction représente 10 millions d'euros qui ne sont pas entrés dans ses caisses depuis 2019, soit 10 millions qui n'ont pas été investis dans la construction et la réhabilitation ;
- rétablir le taux de TVA réduit à 5,5 % ;
- maintenir le prêt à taux zéro ;
- redonner des marges de manœuvre aux collectivités comme la nôtre leur permettant d'investir et de soutenir le logement dans le cadre d'un pacte rural.

Le logement traverse une crise historique. L'ensemble de la chaîne d'intervention est en danger. La colère gronde, c'est une bombe sociale. La réponse de l'État est urgente. Les deux rapports qui suivent identifient cette problématique, s'attaquent à ses causes, et limitent autant que possible, avec nos moyens, les conséquences.

M. le Président :

Merci de cette communication, qui est évidemment en lien, et constitue une illustration concrète du rapport maintenant présenté.

M. Fallet :

Merci. Chers collègues, « pour mieux vivre chez soi » : comme vous le savez, nous avons fait de la politique liée à l'habitat une de nos priorités, laquelle est formalisée dans le plan départemental de l'habitat. Cela constitue une stratégie partagée avec les acteurs locaux, ce plan ayant été travaillé collectivement. Ce rapport s'inscrit donc dans cette volonté et cette stratégie, avec trois axes prioritaires : soutien à l'habitat privé, soutien aux collectivités locales, soutien à l'habitat public. À la présentation de ces actions, j'ajouterai un point sur des actions spécifiques.

- Soutien à l'habitat privé : 652 425 euros en investissement. Le programme d'intérêt général, avec des subventions directes aux particuliers, combat la précarité énergétique et le logement indigne, mais favorise aussi l'adaptation pour le maintien à domicile.

Le fonds nivernais d'aide à la maîtrise d'énergie, à hauteur de 80 000 euros, est un extraordinaire levier, nécessaire pour financer le reste à charge par rapport au programme que les personnes sollicitent en termes d'aides.

La recette issue de l'ANAH s'élève à 290 000 euros. Outre le département, elle est financée par le SIEEEN.

Pour la partie fonctionnement, à hauteur de 790 000 euros, le fonds d'avance permet de sécuriser les entreprises et les actions. Nous avons inscrit 5 500 euros sur les frais de gestion. Une bonne nouvelle dans ce monde compliqué tient au fait que, bientôt, l'ensemble des EPCI cofinanceront, puisque Sommets et Grands Lacs vient d'adhérer à ce dispositif, et participera à plusieurs dispositifs. Il ne nous reste plus qu'à convaincre – et il est dommage que Jean-Luc Gauthier soit parti – d'une part la communauté moulinoise, avec Dornes et Saint-Parize-en-Viry, et d'autre part l'EPCI des Amognes. J'aurais donc aimé le convaincre de nous rejoindre, et qu'il ne se sente pas seul.

Il y a le financement de SOLIHA, qui anime et assure le suivi du programme d'intérêt général.

Nous finançons également le CAUE, pour conseiller, former, informer, sensibiliser à la fois les collectivités et les particuliers. Son assemblée générale se réunit bientôt, vous y êtes tous invités. Citons l'agence locale pour la maîtrise d'énergie, à hauteur de 20 000 euros.

Et puis, nous avons évoqué tout à l'heure avec Thierry le Relais, c'est-à-dire l'agence immobilière à vocation sociale, à hauteur de 40 000 euros.

- Le deuxième point de soutien touche aux collectivités locales, à hauteur de 135 000 euros d'investissement, pour l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat, à la fois de Nevers agglomération et de la Charité-sur-Loire, à hauteur de 100 000 euros directement versés aux projets et attribués aux particuliers qui en font la demande. Les 35 000 autres euros sont dévolus au suivi et à l'animation de cette OPAH.

En fonctionnement, une dépense de 35 000 euros pour une étude d'habitat dans les communes de Clamecy et Varzy, sous l'égide de la communauté de communes des Vaux d'Yonne.

- Concernant l'habitat public, une dépense d'investissement à hauteur de 646 000 euros pour la programmation des opérations de Nièvre Habitat sur l'année 2024, programmation élaborée en partenariat avec le département notamment pour ce qui concerne les priorités et les financements. Je rappelle que la convention de Nièvre Habitat a été signée pour une durée courant de 2022 à 2027, et qu'elle intègre ces données.

Je mentionnerai quelques actions spécifiques : le plan Logement d'abord, que nous avons évoqué dans le cadre du rapport présenté par Thierry, et dont je parlerai donc peu, réside là encore dans du soutien à l'habitat. Des actions un peu particulières sont menées dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques de Gimouille, à hauteur de 46 655 euros, pour la rénovation de logements. Il s'agit là seulement d'une prévision, mais nous verrons si la commune de Gimouille ou l'agglomération participe à ce financement de rénovation.

Nous avons aussi prévu la somme de 1 000 euros pour de la communication, car les dispositifs sont nombreux, et qu'il est

important de vulgariser, de se donner les moyens de communiquer à leur sujet.

Il vous est donc demandé de valider des dépenses de fonctionnement à hauteur de 798 500 euros, pour une recette de 290 000 euros, et en investissement, 1 755 580 euros de dépenses, pour une recette de 50 000 euros.

M. le Président : Merci de cette présentation habitée, si j'ose dire.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet majeur que représentent dans notre département le logement et l'habitat ? Non. Quitus est donné à Jean-Paul Fallet.

Martine nous donne, cette fois encore, l'avis...

Mme Gaudin : Avis favorable.

M. le Président : Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, cela est formidable. Tout change d'une année sur l'autre.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – Pour mieux vivre chez soi » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

RAPPORT N° 36 : BILAN DES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT

M. le Président : Le deuxième rapport présenté par Jean-Paul, et dont nous devons simplement prendre acte, est le bilan des aides aux particuliers. Tu vas nous donner quelques chiffres à ce sujet.

M. Fallet : Vous le savez, nous soumettons ce rapport à la validation tous les six mois. En l'occurrence, il concerne pour cette période 300 ménages qui bénéficient d'aides dans le cadre du programme d'intérêt général dont je viens de parler, du Fonds nivernais d'aide à la maîtrise des énergies, et des OPAH.

Puisque nous accélérons, je vous dirai que le rapport est très bien fait, et qu'en annexe figurent toutes les opérations qui ont été menées, avec le nom des bénéficiaires et les cantons. Je pense intéressant que vous puissiez vous y pencher – je pense à tous les Conseillers départementaux.

J'ai oublié de dire, et cela vaut pour les deux rapports, que 91 % des travaux sont réalisés par des entreprises nivernaises, et que le

Département, notamment pour ce qui concerne le programme privé, met 10 % par rapport aux aides de l'ANAH. À propos du Fonds nivernais d'aide à la maîtrise de l'énergie, dont je disais tout à l'heure qu'il est vital, je commenterai que sa commission, qui se réunit mensuellement et traite de la précarité et de la paupérisation, est certainement celle qui m'impressionne le plus depuis que je suis élu. Peut-être pourrions-nous organiser un jour une réunion de cette commission pour l'ensemble des conseillers. L'argent que nous mettons là est très, très utile.

M. le Président : Merci, Jean-Paul.

M. Fallet : J'ai oublié...

M. le Président : Oui, bien sûr.

M. Fallet : Je l'ai écrit, mais finalement je ne l'ai pas dit, et je voulais remercier tous les services de leur suivi et de leur animation de dispositifs compliqués, et d'une façon plus générale, sur les missions qui me sont confiées.

M. le Président : Très bien.

Il nous faut, pour le principe puisqu'il n'y a pas de vote, l'avis de la commission, chère Martine.

Mme Gaudin : C'est toujours un avis favorable.

M. le Président : Formidable.

Nous avons donc pris acte de la présentation de ce rapport et des chiffres qui nous ont été communiqués. s'il n'y a pas d'intervention sur ce rapport non plus.

Les Conseillers départementaux prennent unanimement acte du rapport intitulé « Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement ».

RAPPORT N° 37 : BUDGET PRIMITIF 2024 – IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS

M. le Président :

Nous passons au rapport n° 37, sans surprise, habituel, qui porte sur les crédits dédiés aux cabinets et à la communication. Vous disposez des chiffres concernant le cabinet, chiffres qui ne changent pas d'une année sur l'autre, avec un budget global de 429 000 euros.

M. le Président répond à la suggestion qui lui est adressée hors micro de projeter un document.

M. le Président :

Nous zapperons les projections, si vous en êtes d'accord, parce que je pense que tout le monde a envie de passer à autre chose. Les 429 000 euros se répartissent ainsi : un peu plus de 427 000 euros en fonctionnement, et 1 500 euros en investissement. Le détail, que nous avons évoqué, figure dans le rapport. Nous avons réduit la facture à 105 000 euros pour Imagine la Nièvre chaque année ; 35 000 euros sont dédiés au soutien des associations ou des manifestations quand elles n'entrent pas dans les cases habituelles ; des adhésions à des organismes ou à des associations nationales ; le fonctionnement de notre assemblée est estimé à 40 000 euros ; l'accompagnement de l'Union amicale des maires : 7 000 euros ; le Fonds d'animation cantonale, dont chacun d'entre vous bénéficie, à hauteur de 76 500 euros.

Concernant la communication, le budget global ne varie pas, malgré l'augmentation du coût du papier, et s'établit à 623 000 euros : 338 000 euros en fonctionnement et 5 000 euros en investissement, auxquels s'ajoute l'investissement au titre du budget participatif. Avec ces moyens, la communication produit trois ou quatre magazines par an, contribue à des campagnes de communication, travaille autour de notre belle Nièvre, de la bonne information des uns et des autres sur le budget participatif. L'habilitation Terre de Jeux 2024 du département, plus récente, lancera un certain nombre de rendez-vous ; nous discutons actuellement avec Clément, le rédacteur en chef de l'*Équipe*, le député Régis Juanico, spécialiste du sport, et un quatrième contact qui est en cours de définition, pour monter collectivement en puissance avant l'ouverture des Jeux. Au cours de ces dernières années, nous avons amplement réduit la facture, qui s'élève à 20 000 euros par an, des objets promotionnels, lesquels sont à la disposition de tous. Les partenariats, qui sont des soutiens à nos radios locales, pour un montant total de 11 000 euros, sont indiqués dans le rapport. Enfin, le budget participatif s'élève aux 380 000 euros habituels, dont une inscription en crédits de paiement, puisque nous sommes ici sur une autorisation de programme, à hauteur de 280 000 euros.

Concernant l'imprimerie, son budget global présente un montant de 186 000 euros, essentiellement en fonctionnement, puisqu'il n'y a que 3 000 euros d'investissement. Le budget annuel des ramettes de papier A4 et A3 et le détail des conventions avec nos partenaires radio sont annexés au présent rapport.

Cela suscite-t-il des interventions ?

Oui, Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Je souhaite seulement vous informer, mes chers collègues, du fait que les lauréats 2023 du budget participatif recevront leur chèque *fac simile* à l'occasion d'une petite réception *ad hoc*. Le 17 avril, nous irons ainsi à Nuars, petite commune du canton de Clamecy. Pourquoi Nuars ? Parce que nous avons cherché une petite commune pour prouver que le budget participatif sert aussi aux petites communes, et non pas seulement aux plus grosses, et que nous avons cherché parmi les communes qui avaient emporté le plus grand nombre de votes, et que le projet de Nuars est précisément l'un de ceux qui a obtenu le plus de voix. La réception s'y déroulera le 17 avril, à 18 heures ou 18 heures 30. Le groupe Vivre la Nièvre écologique et solidaire enverra cette information à Guillaume, qui pourra vous la diffuser.

M. le Président : Notons qu'un café a rouvert à Nuars avec des personnes qui font de la fougasse. Si donc il y a un pot, il faudra acheter la fougasse locale, car la fougasse de Nuars se visite.

Mme Delaporte : Elle se mange.

M. le Président : Elle se mange, mais elle se visite aussi. Allez dans ce lieu, qui est une microépicerie, où les gens sont en plus très gentils.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Si, allons-y, Jérôme Malus.

M. Malus : Sans entrer dans le détail de toutes les démarches, mais pour rester cohérents avec toutes nos interventions concernant le format d'Imagine la Nièvre, après duquel nous ne sommes pas d'accord avec la façon de faire, nous voterons contre ce budget.

M. le Président : Très bien, c'est noté.

L'avis de la commission, Martine Gaudin ?

Mme Gaudin : La commission a donné un avis favorable à ce rapport n° 37.

M. le Président : Merci beaucoup.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. Barbier : Je ne participe pas au vote, puisque je suis à l'Amicale des maires.

M. le Président : En effet, bravo, bien joué.
Le rapport est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2024 – Imaginer et partager avec les Nivernais » est adopté à la majorité, par 19 voix pour et 14 voix contre. Daniel Barbier n'a pas pris part au vote.

RAPPORT N° 39 : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE 2024-2025

M. le Président : Nous avons maintenant deux prises d'acte et un dernier rapport, tous trois sont des rapports techniques, que Daniel Barbier nous présentera avec son talent et sa rapidité habituels, avant que nous passions à l'examen, je vous le rappelle, des nombreuses motions. Nous ne sommes pas couchés.

M. Barbier : En ce qui concerne le renouvellement de la ligne de trésorerie, il y a deux possibilités : soit je vous fais une lecture exhaustive, soit j'en dresse une synthèse.

Dans le cadre de la synthèse, il serait bien de prendre acte du fait qu'il y a une souscription de ligne de trésorerie de 5 millions d'euros à taux variable, Euribor 3 mois, +0,39 %, auprès du Crédit Agricole Centre Loire pour un an à compter du 1^{er} avril 2024.

J'en ai terminé.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Michel Suet donne l'avis de la commission. S'il vous plaît.

M. Suet : Favorable.

M. le Président : Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?
C'est adopté.
Non, il n'y a pas de vote, je suis désolé. Nous prenons acte.

Les Conseillers départementaux prennent unanimement acte du rapport intitulé « Renouvellement de la ligne de trésorerie 2024-2025 ».

Au cours du traitement de ce rapport, Patrick Bondeux a quitté la séance à 17 heures et donné pouvoir à David Verron. Pascale de Mauraige a également quitté la séance, et donné pouvoir à Marie-France de Riberolles.

RAPPORT N° 40 : GESTION DE LA DETTE 2023

M. le Président : Gestion de la dette 2023 : même motif, même punition, Daniel.

M. Barbier : Là encore, il vous est demandé de prendre acte :

- de la souscription d'un prêt de 5 millions d'euros sur l'exercice 2023 auprès du Crédit Agricole Centre Loire, affecté sur le budget principal pour une durée de vingt ans à taux fixe de 3,66 %,
- de la souscription d'un prêt de 5 millions d'euros auprès d'ARKEA au titre du budget principal pour une durée de vingt ans, Euribor 3 mois, +0,70 %,
- de la souscription d'un prêt de 4 millions d'euros auprès de la Banque populaire Bourgogne-Franche-Comté, budget principal, durée de vingt ans, Euribor 6 mois, +0,77 %,
- de la souscription d'un prêt de 1 million auprès de la CDC Banque des territoires sur le budget principal, durée de vingt-cinq ans, taux variable, livre A, +0,60 % ;
- et enfin, de la souscription d'un prêt de 2 millions d'euros sur l'exercice 2023 auprès du Crédit Agricole Centre Loire, vingt ans, Euribor 3 mois.

M. le Président : Merci beaucoup, Daniel Barbier.
L'avis de la commission, Michel Suet ?

M. Suet : Favorable.

M. le Président : Merci beaucoup.
Il s'agit là encore de prendre acte, car il s'agit d'une information délivrée à l'assemblée. S'il n'y a pas de demande d'information complémentaire, il est considéré que nous avons pris acte.

Les Conseillers départementaux prennent unanimement acte du rapport intitulé « Gestion de la dette 2023 ».

RAPPORT N° 40 : RÉFÉRENTIEL M57 – FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT

M. le Président : Enfin, il s'agit là encore d'une délibération technique, qui appelle un vote, sur la fixation des durées d'amortissement.

Mais auparavant, et pour ne pas oublier, Pascale de Mauraige donne pouvoir à Marie-France de Riberolles, et Patrick Bondeux à David Verron.

Vas-y, Daniel, pardonne-moi.

M. Barbier : La nouvelle nomenclature M57 prévoit un changement de méthode comptable de calcul des amortissements. Le changement essentiel tient à ceci près qu'auparavant, leur durée était calculée en années pleines avec un début d'amortissement au 1^{er} janvier de N+1, tandis que dorénavant, l'amortissement sera réalisé conformément à la règle du *prorata temporis*. Telle est la principale modification. Pour le reste, rien à signaler.

M. le Président : Merci de cette présentation synthétique.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

Un avis de la commission, Michel Suet ?

M. Suet : Favorable encore.

M. le Président : Merci.

S'il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, nous avons bouclé l'ordre du jour de notre session.

Le rapport intitulé « Référentiel M57 – Fixation des durées d'amortissement » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

M. le Président : Après que je vous aurai indiqué que Wilfrid Séjeau a donné pouvoir à Martine Gaudin, il reste maintenant l'examen des cinq motions et de la question écrite.

Au cours du traitement de ce rapport, Wilfrid Séjeau a quitté la séance à 17 heures 15 et donné pouvoir à Martine Gaudin.

Question écrite

M. le Président : Je vous propose que nous commençons par la question écrite, qui concernait, si je ne m'abuse, l'accompagnement du handicap.

Justine, qui est la porte-parole du groupe sur ce sujet, avec le soutien de Maryse, vous donnera les éléments de conformité ou de modifications éventuelles que nous souhaiterions adopter.

Justine.

Mme Guyot : Voulez-vous prendre lecture de votre question écrite ?

M. le Président : Peut-être suffit-il de la résumer, je crois qu'elle est assez simple.

Mme Guyot : Anouck, j'imagine que tu souhaites résumer la question écrite.

M. le Président : Nous gagnerons ainsi un peu de temps, si vous le voulez bien. Mais je dis cela pour vous.

Mme Guyot : La question que posait votre groupe consistait à s'enquérir de ce que fait le Département en matière de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de handicap compte tenu des manquements et des carences de l'État, notamment pour ce qui touche à la prise en charge du handicap au niveau de l'enfance.

Cela résume-t-il votre lettre ?

Un assentiment est donné hors micro.

Mme Guyot : Nous voulons dire que nous sommes globalement d'accord avec le constat dressé par le groupe La Nièvre ensemble, constat que nous avons déjà dressé au sein de la majorité départementale depuis un certain nombre d'années. Ainsi que vous le mentionnez dans votre question écrite, nous sommes dans le département de la Nièvre, je pense, un modèle et des précurseurs dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Vous évoquez la problématique du nombre de places, de la difficulté à intégrer des établissements, notamment les établissements de compétence ARS, donc de compétence étatique. Cela s'applique entre autres aux instituts médicoéducatifs (IME), classes ULIS, unités d'enseignement autistique. Pour toutes ces structures, vous constatez un manque de places à propos duquel nous sommes absolument d'accord, puisqu'aujourd'hui, la politique de l'État à cet égard consiste à ne pas ouvrir davantage de structures sur nos territoires.

Je souhaitais néanmoins apporter une modération à vos propos lorsque vous écrivez que nous serions « *acteurs sans le vouloir d'une maltraitance institutionnelle des plus vulnérables* ». Je pense qu'il faut remettre l'église au cœur du village...

Quelques membres de l'auditoire émettent des commentaires hors micro.

Mme Guyot :

Mais c'est la Semaine sainte.

Je souhaite rappeler que l'État a une compétence exclusive en matière d'autorisations et de financements des établissements du secteur médicosocial de l'enfance, tandis que les départements interviennent pour partie en ce qui concerne les adultes dans des établissements d'accueil spécialisé, les services d'accompagnement médicosocial pour adultes et les services d'accompagnement à la vie sociale.

S'agissant des établissements relevant de la compétence du Conseil départemental, nous menons aujourd'hui des échanges réguliers avec les structures concernées, qui ne nous signalent pas de problématiques de manque de place. En effet, pour les structures de compétences départementales, tels les SAVS, nous nous inscrivons dans une politique volontariste, puisqu'au cours des derniers CPOM, nous avons créé dix places de SAVS à l'APIAS, quatre places de SAVS à la Sauvegarde, cinq places de SAMSAH à l'APF (conjointement autorisées par l'ARS). Nous menons aussi une action très forte en matière d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, avec la création de deux unités pour personnes handicapées vieillissantes dans deux EHPAD, l'un à Achun, l'autre à Imphy. Nous proposons également nombre d'offres alternatives en développant l'habitat inclusif, en proposant le renforcement des expertises, en mettant en œuvre au niveau de la MDPH la réponse « *Accompagner pour tous* ».

En outre, l'État lancera prochainement la création du plan 50 000 solutions pour transformer l'offre médicosociale et essayer de répondre aux situations les plus complexes. Nous sommes aujourd'hui, en effet, bien conscients du trop grand nombre de familles et de personnes laissées sans solution. À ce sujet, un reportage diffusé il y a une dizaine de jours à la télévision positionnait clairement le handicap comme étant le déshonneur de la France tant les prises en charge sont désastreuses. De fait, des enfants atteints d'autisme sévère sont mis dans des classes ordinaires, où ni les enseignants ni les autres enfants ne sont en mesure

d'intégrer ces élèves qui ont besoin d'un accompagnement individualisé. Parfois aussi, les familles sont contraintes d'envoyer leur enfant en situation de handicap à cinq-cents ou six-cents kilomètres de chez elles, notamment en Belgique. Ce dernier argument n'est toutefois plus nécessairement valable, l'ARS bloquant désormais l'envoi d'enfants dans des établissements en Belgique, sans pour autant proposer de solutions en France.

Nous partageons donc le constat dressé par votre groupe. Nous agissons dans le cadre de notre compétence sur les établissements qui relèvent de notre compétence, et je pense que nous le faisons très bien avec les structures concernées. L'unique point de votre lettre avec lequel je suis en désaccord est celui selon lequel nous serions acteurs d'une maltraitance institutionnelle. Bien sûr, nous dénonçons des situations que nous considérons comme intolérables, mais hormis en interpellant les ministères, nous n'avons pour l'heure pas la possibilité de créer de places dans des IME.

C'est là ce que je voulais dire à ce propos. Maryse veut-elle apporter un complément ? Nous avons travaillé cette question ensemble.

Mme Augendre :

J'estime que la description est complète. Jocelyne, tu parles de la RAPT (réponse accompagnée pour tous) : il existe aussi la Communauté 360, en place depuis peu de temps, et à laquelle seront ajoutés deux facilitateurs dans les mois à venir. Ainsi, ces personnels supplémentaires devraient améliorer la situation actuelle. Les situations extrêmes que tu évoques, Anouck, sont tout de même marginales, nous en comptons une ou deux, comme hier les retards de transport mentionnés pour un élève arrivé en retard un jour. Autrement dit, nous ne pouvons pas faire de généralités avec de petites situations individuelles qui restent exceptionnelles.

M. le Président :

Après les messages envoyés par le pouvoir central sur le sujet, et je pense notamment à la question de la scolarisation tous azimuts en milieu ouvert, à propos de laquelle aucun professionnel du sujet ne vous dira qu'il ne s'agit pas d'une immense bêtise, et qu'il est possible d'apporter une réponse identique à tout le monde, quand il existe des situations de handicap parfois très lourdes.

Merci de cette question qui permet de montrer que sur les sujets majeurs, nous nous retrouvons.

Oui, Anouck Camain.

Mme Camain :

Merci. Maryse, imagines-tu ce que peut faire aux familles qu'on leur dise que leur situation est marginale, et que rien ne peut être fait pour elles ? Le problème tient au fait que certains enfants sortent effectivement du cadre parce qu'ils n'ont pas de place, sont laissés dans les familles qui

sont sans solution et ensuite, quand ils grandissent et atteignent l'âge adulte, étant sortis du cadre et des radars, ils n'ont pas de place.

J'ai connaissance de plusieurs situations où ces adultes atteignent l'âge de cinquante ou soixante ans et où leurs parents sont âgés de soixante-dix à quatre-vingts ans : il faut trouver une solution, mais comment ? Du côté des adultes, pour nous, cela va. Mais je pense qu'il faut préparer le terrain et surtout, interpeler les pouvoirs pour que cette situation change. Nous pouvons travailler ensemble à cette interpellation du ministère et de l'État.

M. le Président :

Depuis plusieurs mois, plusieurs années, les pouvoirs publics ne répondent pas à ce sujet. Il y a un enfumage total sur la politique du handicap ; les équipes sont à bout, furieuses. Nous sommes là dans une forme de mépris de la situation du handicap dans notre pays comme nous n'en avons jamais vu. Au moins, les autres répondaient, tandis qu'actuellement, nous sommes confrontés à un véritable silence radio.

Justine.

Mme Guyot :

Je pense que le discours est clair : le Département fait son travail, l'État ne fait pas le sien, et nous avons des cas qui l'illustrent assez bien. Ainsi de celui d'une jeune fille placée dans un IME pendant la semaine, qui n'a pas de place le week-end. Or, l'intégration dans un IME relève d'une compétence étatique. La jeune fille est atteinte d'un handicap sévère qui ne permet plus à sa maman de la garder. Que fait l'ARS ? Rien ! Elle nous dit de nous débrouiller ! Nous prenons nos responsabilités, puisque nous avons bien conscience de la nécessité de gérer ces situations, et du fait que nous ne pouvons pas laisser une gamine de dix-sept ans dans une situation que l'État ne gère pas. Je trouve que de telles situations sont honteuses. Nous trouvons des palliatifs, des solutions qui ne sont pas satisfaisantes. Il reste qu'à chaque situation de cet ordre, nous prenons nos responsabilités. Nous les prenons, parce que moralement et humainement, nous le devons. Il reste qu'elles relèvent de la compétence de l'État. Il est donc vrai que, au bout d'un moment, il faut interpeler à propos de ces situations. Je sais par exemple qu'à propos du cas que j'évoque, un courrier du Président a été adressé à l'ARS. Quoi qu'il en soit, l'État n'effectue pas son travail, et le département ne peut pas tout. Il existe une pente, qui consiste à croire que ce dernier est compétent pour l'intégralité du champ du handicap, quand il ne l'est en réalité que pour une infime partie. Or, l'infime partie qui nous revient est, je pense, bien assurée. Je tiens à remercier à ce sujet ma collègue et les équipes de la MDPH et de la direction de l'autonomie, qui font feu de tout bois, comme dirait le Président, et qui sont toujours dans le feu de l'action pour trouver des solutions parfois très complexes.

M. le Président :

Nous avons réinterrogé tout récemment le directeur de l'Agence régionale de la santé, puisqu'il s'est invité dans le département un jour de

session pour aller visiter le site de l'hôpital de Cosne, qui n'est pas franchement une grande réussite, lui non plus – je suis très inquiet de ce qu'il adviendra sur ce site par la suite – mais il reste absolument silencieux face à nos différentes interpellations. Cela aussi est scandaleux, mais tout cela se passe au niveau de l'État central, de Paris, et d'engagements non tenus, de façon extrêmement méprisante pour des personnes qui connaissent déjà une grande souffrance.

Maryse.

Mme Augendre : Je veux seulement dire à Anouck que, lorsque j'ai parlé de marges, cela s'appliquait seulement à l'unique retard de l'enfant transporté. Cela ne concernait pas les cas limites que Justine et le Président viennent d'évoquer. Nous ne pouvons effectivement pas être d'accord avec cette politique – et de cela nous sommes d'accord. Cependant, nous ne pouvons pas non plus remplacer l'État. Vous nous dites que nous adressons toujours des reproches à l'État, mais en l'occurrence, on ne peut tout de même pas dire que nous sommes en cause, puisque cela ne nous incombe pas.

M. le Président : Personne ne met le département en cause. Les choses sont très claires à ce sujet, et la question était très pertinente, mais nous avons devant nous un mur.

Encore ?

Mme Camain : Oui, mais ensuite j'en aurai fini.

M. le Président : Allons-y.

Mme Camain : Nous ne sommes certainement pas le seul département dans ce cas. Nous pourrions donc peut-être interpeler l'État avec d'autres départements sur cette question, en leur adressant des propositions, etc.

M. le Président : Malheureusement, cela a déjà eu lieu. J'ai donné les éléments relatifs aux compensations : quand 0,15 % de la CSG est prélevé et que cela produit plusieurs milliards d'euros de recettes, l'État se sert et renvoie des miettes aux départements. Mais ceux-ci sont organisés et sont vent debout, y compris à propos de la compensation de la PCH, qui devient une problématique redoutable, car elle a des incidences sur l'ensemble des budgets. Or, l'association Départements de France, dirigée par un élu de Côte-d'Or, s'en saisit. Nous sommes toutefois confrontés à un mur de surdité, à l'instar du scandale de la psychiatrie dans notre pays ; cela dure depuis de nombreuses années et qui se renforce aujourd'hui, et en plus,

on nous enfume en nous répondant « *On travaille sur le sujet* », ce qui caractérise selon moi le plus grand scandale.

Oui, Lionel. Mais cela doit être extrêmement pertinent.

M. Lécher : Très rapidement, outre les départements, nous avons aussi nos représentants élus à l'Assemblée nationale et au Sénat, et je vous rappelle simplement que la Loi de finances sur la sécurité sociale est adoptée par le 49.3. Quand cela va si vite, c'est que l'on ne veut pas aborder les problèmes de fond.

M. le Président : Très bien. C'était donc pertinent.
Passons aux quatre motions.

Motion « Quand le Fond vert se transforme en arbre qui cache la forêt »

M. le Président : La première motion proposée, qui nous va bien également, porte sur le cumul du Fonds vert et de la DETR. Je rappelle vous avoir indiqué devant témoins dans cette assemblée que le cumul via Préfet-région, Préfet-département était possible à titre dérogatoire. Cette information a donc déjà été donnée aux maires du département de la Nièvre. Il n'y a pas de raison que cela ait changé. Pour autant, et si tout le monde en est d'accord, nous pouvons transformer cette motion en courrier, ou la transmettre au Préfet de région ou au Préfet du département de manière à ce qu'ils nous apportent une confirmation écrite. Cela convient-il à tous ?
Parfait.

M. Suet : Même les ministres annoncent que cela est cumulable.

M. le Président : Absolument. Nous disposons de toute façon de cette information depuis le mois de septembre.

Motion « L'école rurale de demain commence aujourd'hui »

M. le Président : Concernant l'école, je me substitue à Wilfrid pour vous rappeler les demandes qui sont les nôtres. Elles ont trait à l'inscription des départements ruraux, et donc de la Nièvre, en zone d'éducation prioritaire. Je vous rappelle que, dans ce cas également, nous faisons face à un enfumage du gouvernement qui à chaque fois me sidère. Je pense qu'à le répéter, ses membres finissent par se persuader qu'il correspond à

la réalité. Nous pouvons avoir des communes distantes de dix minutes l'une de l'autre et avoir des classes dédoublées dans l'une et non dans l'autre, sous prétexte que les critères ayant présidé à l'instauration des zones d'éducation prioritaire n'étaient, à un moment donné, pas compatibles avec la situation de l'une des deux communes. Nous savons pourtant que la commune qui bénéficie de classes dédoublées est plus riche que la commune qui en est privée. C'est donc là encore de l'enfumage, et nous demandons qu'il y soit remédié.

Nous demandons par ailleurs que soient recréés des bassins pédagogiques, qui avaient très bien fonctionné dans notre département. Il s'agit de mener un travail sur la maille des anciens cantons qui rassemble parents d'élèves, enseignants, élus locaux pour travailler sur les projets. Tout cela est très cohérent avec la nécessaire addition, fusion, que nous avons évoquée, du programme « Notre école, faisons-la ensemble », les Territoires éducatifs ruraux et les Collèges de demain. Ces bassins pédagogiques devraient bien entendu être accompagnés d'animateurs. Nous avons des temps de décharge qui ont accompli un travail remarquable, lorsque nous avons créé l'aire rurale d'éducation concertée au milieu des années quatre-vingt, et qui ont été régulièrement détricotés.

Nous demandons aussi que soient mis en place des contrats territoriaux pour l'égalité scolaire. Ici également, l'idée est de parler de contracter et de conventionner, plutôt que d'injonctions descendantes : il s'agit là tout de même du minimum de la modernité dans l'action publique aujourd'hui.

Nous demandons de développer et de soutenir notre projet Collèges demain – nous en avons parlé, et je crois que ce sujet ne fait guère de difficultés – qui fait le raccord avec la question précédente d'augmenter le nombre de professionnels accompagnant les élèves en difficulté. Une proposition de loi a au demeurant été déposée hier ou avant-hier au Sénat sur la possibilité de transférer la médecine scolaire aux départements, ce qui ne serait effectivement pas du luxe, et serait cohérent avec le fait que les agents comptables des collèges pourraient être, eux aussi, rattachés à la collectivité.

Enfin, nous demandons de garantir la prise en charge des enfants en situation de handicap, parce qu'il revient à l'État d'assurer la continuité de leur accompagnement, et comme nous le disions à l'instant, autrement que selon un modèle tout inclusif qui ne correspond pas à la solution que nous réclament les professionnels.

Cela suscite-t-il chez vous des commentaires, des demandes de modifications ? En êtes-vous d'accord ? C'est unanime, et nous transmettrons ce texte au recteur.

La motion intitulée « L'école rurale de demain commence aujourd'hui » est unanimement adoptée.

Motion « Évolution des aides bois énergie »

Mme Delaporte :

Le gouvernement a annoncé un toilettage du dispositif Ma Prime Rénov et décide qu'à compter du 1^{er} avril prochain, il réduira de 30 % les aides qu'il dédie aux installations de chauffage au bois pour les particuliers. Cela ne concerne pas les réseaux de chaleur bois, mais les poêles à bois et les systèmes d'inserts et de cheminées. Si effectivement le vieux matériel peut émettre des particules fines, comme c'est le cas dans bon nombre d'immeubles haussmanniens, mais nous ne sommes guère concernés, il n'en demeure pas moins que, dans des territoires comme les nôtres, la ressource est assez abondante. Les gens parviennent, notamment grâce aux affouages, à récupérer du bois pour un coût infime, ou même gratuitement. Cela constitue donc un véritable avantage pour les foyers les plus modestes. Ainsi, par cette motion, nous suivons le SIEEEN, qui a également écrit au ministre de la Transition écologique pour demander que les aides soient maintenues, qu'elles portent sur un matériel plus performant pour éviter les particules fines, et que donc soit réexaminée l'orientation de ces aides, le bois constituant un élément structurant de nos territoires ruraux. Voilà encore une décision qui n'a assurément pas été prise dans les territoires ruraux.

M. le Président :

Cette motion vous pose-t-elle un problème ? Y a-t-il une demande d'intervention, de complément ?

Vote unanime pour tout le monde ?

M. Fallet :

Juste pour dire...

M. le Président :

Pardon. Bien sûr, Jean-Paul.

M. Fallet :

Pour dire, relativement à ce que j'expliquais tout à l'heure à propos du Fonds nivernais d'aide à la maîtrise d'énergie, cette discussion est pour nous un coup dur.

M. le Président :

Bien sûr, et elle est unanimement combattue.

La motion intitulée « Évolution des aides bois énergie » est adoptée à l'unanimité.

Motion « Pérennisation du dispositif d'Action de Santé Libérale En Équipe »

M. le Président : Séverine Bernard nous parle d'un dispositif auquel nous sommes très attachés, appelé le dispositif ASALEE, ce qui signifie, il importe de le savoir, Action de Santé Libérale En Équipe. C'est la notion d'équipe qui est importante.

Séverine.

Mme Bernard : Monsieur le Président, chers collègues, je résumerai la motion pour la pérennisation du dispositif d'Action de Santé Libérale En Équipe. ASALEE est une association nationale qui a pour but la coopération entre médecins généralistes et infirmières déléguées à la santé publique. Elle a pour objet d'améliorer la prise en charge de patients souffrant de pathologies chroniques comme les risques cardiovasculaires, le sevrage tabagique, le diabète de type 2, etc. en utilisant des protocoles d'éducation thérapeutique. Cela permet de faciliter le parcours de soin du patient. En France, 9 000 médecins généralistes coopèrent avec plus de 2 000 infirmières et près d'un million de patients bénéficient de cet accompagnement. Cette prise en charge favorise le dépistage plus précoce de certaines pathologies. ASALEE remplit donc une réelle mission de santé publique particulièrement importante dans les territoires ruraux.

Dernièrement, la CNAM a acté la fin du financement du loyer des locaux professionnels pour l'hébergement des infirmières. Cette absence de financement nuit à l'égalité territoriale. Ainsi, dans la Nièvre, au mois de février, les neuf infirmières ASALEE ont vu le versement de leur salaire retardé, les mettant en difficulté. L'ensemble des problèmes financiers de l'association découle de la non-prise en charge par la CNAM, et met à mal le travail des soignants, soulève également des interrogations pour les patients, et génère ainsi beaucoup de stress, notamment sur la pérennité du dispositif dans le département.

Nous demandons donc :

- qu'ASALEE puisse être pérennisée, notamment par un financement à hauteur de sa mission,
- que la CNAM continue de financer les loyers d'hébergement des professionnels de santé ;
- et qu'ils puissent disposer d'une trésorerie suffisante pour que les salaires soient versés en temps et en heure.

M. le Président : Merci, Séverine. C'est là une bonne synthèse de ce texte. Nous avons rencontré la délégation des infirmières ASALEE, et à ma connaissance, Patrice Joly a déposé une question écrite au Sénat sur le sujet. Il nous est dit qu'il est probable qu'un directeur national de la CNAM – j'ignore dans quelle branche – souhaiterait refourguer se débarrasser du dispositif

après d'une mutuelle, ce qui semble là encore aller contre le sens de l'histoire. En effet, ce dispositif existe ; les professionnels de santé sont en train de l'appriivoiser, car pour être infirmière en ASALEE, il faut être rattachée à un médecin ; les neuf infirmières qui travaillent dans le département rendent des services considérables et intéressants ; ASALEE ne bouscule pas pour autant la délégation d'actes pour les infirmières en pratique avancée : nous avons là des métiers extrêmement différents entre infirmière en pratique avancée et infirmière ASALEE, ce sont des pratiques complémentaires. Mais là encore, on sort un dispositif et on le range au bout de quelques mois ou à peine après qu'il ait commencé, ce qui est totalement absurde quand l'on regarde la situation sanitaire de notre territoire.

Cela suscite-t-il chez vous des demandes d'information, de confirmation ? Nous sommes donc d'accord pour être unanimes sur cette question également. Je vous remercie.

La motion intitulée « Pérennisation du dispositif d'Action de Santé Libérale En Équipe » est adoptée à l'unanimité.

Motion « Vigilance sur l'accès du droit à l'IVG »

M. le Président : Je crois que Martine intervient sur la question de l'interruption volontaire de grossesse, un très beau sujet.

Mme Gaudin : Cette motion appelle à la vigilance, car vous le savez, le droit a consacré dans la Loire, depuis 1975, l'interruption volontaire de grossesse de la loi. Nous nous félicitons, bien sûr, de l'inscription du droit à l'IVG comme principe fondamental dans la Constitution française, mais nous sommes également alertés par le Planning familial, qui estime qu'une deuxième étape est absolument nécessaire pour améliorer l'accès et les moyens dédiés. Il existe en effet de véritables difficultés d'accès à l'IVG. Une des conditions, par exemple, est que trois soignants présents actent la prise de médicament. Cela constitue un vrai problème actuellement, notamment dans notre département.

Il s'agit donc d'une motion de vigilance, et nous souhaitons faire en sorte de suivre de très près ce dossier.

M. le Président : Merci, Martine, de cette présentation.

Cela suscite-t-il des commentaires de la part de la Nièvre ensemble ? Je n'en vois pas. Tout le monde s'y associe ?

Si, Jérôme Malus, allons-y.

M. Malus : Puisque c'est la fin, c'est la dernière...

Une réponse hors micro est adressée à M. Malus.

M. Malus : Il y en a encore une ? J'attends donc.

M. le Président : Nous avons bien compris, et nous nous en félicitons. Chaque fois que nous sommes d'accord, cela est évidemment toujours mieux.

La motion intitulée « Vigilance sur l'accès du droit à l'IVG » est adoptée à l'unanimité.

Motion « Professionnels de santé »

M. le Président : La dernière motion, qui a peut-être été écrite un peu vite, en session, dont l'objet, rappelé tout à l'heure, est assez clair et simple : il réside dans l'idée d'appeler le gouvernement à réguler l'installation des professionnels libéraux de santé, et en particulier des médecins généralistes. Sans d'ailleurs entrer dans le détail, mais simplement en indiquant que d'autres professions de ce domaine sont régulées. C'est donc un peu une position de principe qu'a portée Patrice Joly. Cela vous parle-t-il ? Voulez-vous compléter ? Avez-vous des sujets ?

Michel, je t'en prie.

M. Suet : Au début, il s'agit d'un constat : diminution de 27 %, la majorité installée dans l'agglomération, etc., d'accord. En revanche, à la fin, il est question de réguler pour généralistes et spécialistes. Je crains toutefois que la motion soit interprétée comme visant le seul département.

Mme Delaporte : Il faudrait donc ajouter « en France » ?

M. Suet : Non, « par département ». Sans cela, nous risquerions d'avoir de petits villages où il n'y a plus rien, ce qui selon moi serait un danger. Il vaut mieux en avoir à Nevers et pas à côté à Saint-Saulge, car au moins les habitants peuvent venir à Nevers, tandis que s'il n'y a rien du tout, cela est plutôt embêtant. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre...

M. le Président : Moyennement, parce que dès lors qu'il y a de la régulation, il y en a partout. Mais je vous rassure, il n'y en aura pas.

M. Suet : J'entends bien, mais si l'on contingente le département... Le médecin a souvent une épouse...

Mme Delaporte : Ou l'inverse.

M. Suet : Je suis d'accord. Il faut qu'il reçoive dans un endroit où il y a du travail. Or, dans les petites communes rurales, il n'y a pas de travail, ou très peu. Si vous interdisez aux médecins de s'installer à Nevers ou dans les petites communes alentour pour qu'ils aillent dans le reste du département, je crains que ce soit une erreur.

M. le Président : Je comprends, mais je pense que cela est un peu déconnecté de la situation. La pétition de principe, en tout cas d'après ce que je comprends et entends de ce texte, est que soit régulée au niveau national l'installation des professionnels de santé, point barre. Il n'y a rien d'autre dans ce texte.

Y a-t-il un accord de l'assemblée sur ce texte ? Parfait.

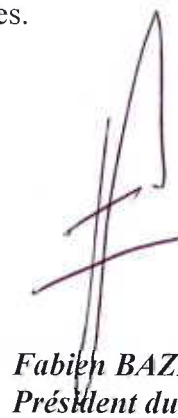
La motion intitulée « Professionnels de santé » est adoptée à l'unanimité.

M. le Président : Merci d'avoir tenu pendant ces deux jours, presque quarante-huit heures sans interruption. Portez-vous bien. La prochaine session aura lieu au mois de juin, la commission permanente se réunira le mois prochain, et les vaches seront bien gardées.

La séance est levée à 17 heures 35.

ADOPTÉ, le 28 juin 2024

Anne-Marie CHÊNE
Secrétaire de séance



Fabien BAZIN
Président du Conseil départemental

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Session budgétaire

25 & 26 mars 2024

www.nievre.fr

Publié le 29 mars 2024
Fabien BAZIN, Président du
Conseil départemental

n I È V R E
le département

REUNION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 25/03/24

-:-:-:-

NOMENCLATURE

	N° du rapport	Page
Un département qui prend soin de tous à tout âge		
RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER	1	5
CONFORMITÉ COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2023	2	90
COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GENERAL	3	101
BUDGET PRIMITIF 2024- RAPPORT GENERAL	4	1 001
BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCÈS AUX SOINS ET A LA SANTÉ	5	1 472
BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ	6	1 478
BUDGET PRIMITIF 2024 - ACCOMPAGNER NOS AINÉS ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION	7	1 481
CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2024	8	1 486
BUDGET PRIMITIF 2024 - ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN	9	1 522
BUDGET PRIMITIF 2024 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES	10	1 560

BUDGET PRIMITIF 2024 - LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE	11	1 566
BUDGET PRIMITIF 2024 - UN DES OUTILS A L'ACCÈS À LA LECTURE ET AUX SAVOIRS	12	1 569
BUDGET PRIMITIF 2024 - DE L'ACTIVITÉ LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ	13	1 572
BUDGET PRIMITIF 2024 - DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NÉCESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS	14	1 604
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT OPÉRATIONNEL AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS AU PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN"	15	1 607
BUDGET PRIMITIF 2024 - LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE !	16	1 612
BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS	17	1 615
BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR UN FONCTIONNEMENT FACILITÉ	18	1 617
COMMANDE PUBLIQUE - COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	19	1 620
PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2024 ET LE 1ER TRIMESTRE 2025	20	1 624
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE - MODIFICATION	21	1 644
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) DE BOURGOGNE FRANCHE-	22	1 682

COMTE - MODIFICATION

BUDGET PRIMITIF 2024 - @, # etc. : A VOS POSTES	23	1 685
BUDGET PRIMITIF 2024 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC	24	1 687
Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau		
BUDGET PRIMITIF 2024 - LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER	25	1 692
PROJETS PÉDAGOGIQUES 2024	26	1 734
BUDGET PRIMITIF 2024 - L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ	27	1 738
Un département qui pilote les changements écologiques		
BUDGET PRIMITIF 2024 - FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE	28	1 741
BUDGET PRIMITIF 2024 - INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS	29	1 786
BUDGET PRIMITIF 2024 - LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ À TRAVERS LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIÉTALE	30	1 789
CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT - PACTE DES SOLIDARITÉS ET FRANCE TRAVAIL - 2024-2027	31	1 824
BUDGET PRIMITIF 2024 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ÉCOSYSTÈME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION	32	1 880
Un département qui réveille les fiertés nivernaises		
BUDGET PRIMITIF 2024 - LA NIÈVRE DURABLE !	33	1 884
BUDGET PRIMITIF 2024 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE !	34	1 898
BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI	35	1 927

BILAN DES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEURS LOGEMENT DANS LE CADRE DU PIG, DU FNAME ET OPAH	36	1 930
BUDGET PRIMITIF 2024 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS	37	1 942
BUDGET PRIMITIF 2024 - DEVOIR D'HISTOIRE	38	1 966
RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE 2024-2025	39	1 969
GESTION DE LA DETTE 2023	40	1 972
RÉFÉRENTIEL M57 - FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT	41	1 978
MOTION : L'ECOLE RURALE DE DEMAIN COMMENCE AUJOURD'HUI	42	1 982
MOTION : EVOLUTION DES AIDES BOIS ENERGIE	43	1985
MOTION : PERENNISATION DU DISPOSITIF D'ACTION DE SANTE LIBERALE EN EQUIPE	44	1988
MOTION : VIGILANCE SUR L'ACCES DU DROIT A L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG)	45	1991
MOTION - REPARTITION SUR LE TERRITOIRE DES PROFESSIONNELS DE SANTE	46	1994
MOTION : QUAND LE FONDS VERT SE TRANSFORME EN ARBRE QUI CACHE LA FORET	47	1997

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 33

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 1

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Politique finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1612-1, L.1612-4, L.3211-2, L.3312-1, L.3312-2, L.3312-3, L.3312-4,

VU la Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 (mise à jour annuellement),

Vu la délibération n°8 du Conseil départemental du 27 novembre 2023 portant adoption du nouveau référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le présent règlement budgétaire et financier ci-annexé.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240325-73978-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	P. 5
<u>CHAPITRE I – LE CADRE JURIDIQUE ET LES PRINCIPES BUDGETAIRES ET COMPATIBLES</u>	P. 6
I – Le principe de la séparation de l’ordonnateur et du comptable	P. 6
A - L’ordonnateur	P. 6
B - Le comptable	P. 6
C - La notion de responsabilité financière	P. 7
II – Les principes budgétaires	P. 8
A - Le principe de l’annualité	P. 8
B - Le principe de l’équilibre	P. 10
C - Le principe de l’unité	P. 10
D - Le principe de l’universalité	P. 11
E - Le principe de spécialité	P. 12
F - Le principe de sincérité	P. 12
III – Le calendrier budgétaire (cycle comptable)	P. 14
A- Le débat d’orientations budgétaires (DOB)	P. 14
B- Le budget primitif (BP)	P. 15
C- Le budget supplémentaire (BS)	P. 16
D- Les décisions modificatives (DM)	P. 16
E- Le compte administratif (CA)	P. 17
F- Le compte de gestion	P. 18
G- La transmission et la publication du budget	P. 18
H- La préparation des décisions budgétaires	P. 19
IV – Les documents budgétaires	P. 20
A- La structure du budget	P. 20
B- Les sections du budget	P. 24
1- La section de fonctionnement	P. 24
2- La section d’investissement	P. 25
3- Les dispositions communes aux deux sections	P. 25
C- La présentation du budget	P. 26
1- La présentation par nature	P. 26
2- La présentation par fonction	P. 28

<u>CHAPITRE II - LA GESTION BUDGETAIRE</u>	P. 28
I- Le cadre de gestion budgétaire	P. 28
A- Les politiques sectorielles	P. 29
B- Les programmes	P. 29
C- Les opérations	P. 30
D- Les tranches de financement	P. 31
E- Les centres de responsabilité	P. 32
II- La notion d'enveloppes de crédits	P. 32
A- Les catégories d'enveloppes de crédits	P. 32
B- L'ajustement des crédits des enveloppes	P. 33
<u>CHAPITRE III – L'EXECUTION BUDGETAIRE</u>	P. 36
I – Les étapes de l'exécution budgétaire	P. 36
A- L'engagement	P. 36
B- La liquidation	P. 38
C- L'ordonnancement, le mandatement, le paiement et le recouvrement	P. 40
D- Les pièces justificatives	P. 41
E- Les modalités d'exécution avant vote	P. 42
F- Les recettes	P. 43
II – Les régularisations	P. 43
III – Les opérations de fin d'exercice	P. 44
A- Les restes à réaliser (reports)	P. 45
B- Le rattachement des charges et des produits	P. 45
C- Les charges et produits constatés d'avance	P. 46
D- Les charges à répartir sur plusieurs exercices	P. 47
E- La constatation des amortissements, des dépréciations et des provisions	P. 47
<u>CHAPITRE IV – LA GESTION PLURIANNUELLE</u>	P. 49
I- Le principe des autorisations pluriannuelles	P. 49
A- Les autorisations de programme (AP)	P. 49
1- Les autorisations de programme (AP) «projet»	P. 50
2- Les autorisations de programme (AP) « millésimées »	P. 50
B- Les autorisations d'engagement (AE)	P. 51
II- Le cycle de vie des autorisations pluriannuelles	P. 51

A- L'ouverture des autorisations pluriannuelles	P. 51
B- La mise en œuvre des autorisations pluriannuelles	P. 52
C- La révision des autorisations pluriannuelles	P. 52
D- La durée de vie des autorisations pluriannuelles	P. 54
<u>CHAPITRE V : LA GESTION PATRIMONIALE</u>	P. 54
I- Le patrimoine	P. 54
II- Champ d'application	P. 56
III- Les catégories d'immobilisation	P. 57
IV- Les amortissements	P. 58
A- Le champ de l'amortissement	P. 59
B- Les durées d'amortissement	P. 59
C- Les modalités d'amortissement	P. 60
D- La sortie de l'actif	P. 61
V- Les neutralisations budgétaires de l'amortissement des bâtiments scolaires	P. 62
A- La reprise des subventions transférables	P. 62
B- La neutralisation de l'amortissement des bâtiments scolaires	P. 62
VI- Les provisions	P. 62
GLOSSAIRE	P. 65
ANNEXE 1 – REGLES D'IMPUTATION DES DEPENSES DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL - NOMENCLATURE DES MEUBLES CONSIDERES COMME VALEURS IMMOBILISEES (CIRCULAIRE N°INTB0200059C DU 26 FEVRIER 2002 RELATIVE AUX REGLES D'IMPUTATION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL	P. 66
ANNEXE 2 - REGLES DE CADUCITE	P.76
ANNEXE 3 - VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UN MEME CHAPITRE	P.80
ANNEXE 4 - DUREES D'AMORTISSEMENT	P.82

PREAMBULE

L'article L. 3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation, pour les départements, de se doter d'un règlement budgétaire et financier exposant les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Au-delà de cette obligation légale, l'objet du présent règlement consiste à définir et à formaliser les règles budgétaires et comptables applicables au sein du Conseil départemental de la Nièvre tout en rappelant les obligations qui lui sont dictées par la Loi et codifiées dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ou par la réglementation (décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique modifié par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012).

L'actualisation de ce règlement budgétaire et financier est rendu obligatoire à l'occasion de chaque renouvellement des membres de l'Assemblée départementale mais elle est également nécessaire en raison de l'application dans notre collectivité, depuis le 1^{er} janvier 2024, de l'instruction budgétaire et comptable M57.

La M57 constitue le référentiel actuel le plus abouti en terme de qualité comptable puisqu'elle intègre les dernières dispositions normatives du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP).

Le règlement budgétaire et financier répond à une exigence essentielle : assurer la réalisation des politiques départementales au service des Nivernais dans un cadre budgétaire et financier sécurisé. Il a pour objectif de préciser les normes tant légales que réglementaires de préparation, de vote et d'exécution du budget du département et des différents documents budgétaires financiers qui le complètent.

Ce règlement budgétaire et financier a pour finalité :

- de rappeler les grands principes de la comptabilité publique,
- de fixer le cadre budgétaire et financier applicable au budget du Conseil départemental,
- de préciser les procédures de préparation et d'exécution du budget départemental,
- de déterminer les modalités de gestion pluriannuelle et financière des crédits,
- d'assurer l'information des élus relative aux finances départementales.

Il permet à l'ensemble des acteurs du Département impliqués dans la construction et l'exécution du budget de bénéficier d'une information claire, cohérente et transparente.

En tant que document de référence, il a pour objectif de faciliter l'appropriation des règles budgétaires et comptables par l'ensemble de la collectivité en dégageant une culture commune et une culture de gestion. Non seulement il permet d'en comprendre les finalités, mais il garantit également la permanence des méthodes et la sécurité des procédures par son application.

Le présent règlement, adopté par l'Assemblée départementale, demeure valable pendant la durée de la mandature. Il devra donc, de nouveau, faire l'objet d'une adoption avant le vote de la première délibération budgétaire suivant le renouvellement de l'Assemblée départementale. Il peut être actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

CHAPITRE I- LE CADRE JURIDIQUE ET LES PRINCIPES BUDGETAIRES ET COMPTABLES

I – Le principe de la séparation de l’ordonnateur et du comptable

A- L’ordonnateur

Conformément aux dispositions des articles L.3221-1 et L.3221-2 du CGCT, le président du conseil départemental est l'organe exécutif du département. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du conseil départemental. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

L'article 10 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP) du 7 novembre 2012 dispose que "*les ordonnateurs prescrivent l'exécution des recettes et des dépenses*".

Le président du Conseil départemental en tant qu'ordonnateur prescrit l'exécution des dépenses et des recettes.

Il engage les dépenses dans la limite du crédit ouvert au budget correspondant à la nature des dépenses à engager, les liquide après constatation du service fait et les ordonnance.

Il constate les droits et obligations, liquide les recettes et émet les ordres de recouvrer.

Il transmet au comptable public compétent les ordres de payer et de recouvrer assortis des pièces justificatives requises, ainsi que les certifications qu'il délivre.

Il établit les documents nécessaires à la tenue, par le comptable public, de la comptabilité dont la charge incombe à ce dernier (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

B- Le comptable

Le comptable public assume la direction du poste comptable. Le comptable assignataire est le comptable public habilité à prendre en charge les ordres de payer, les dépenses sans ordonnancement, les ordres de recouvrer ainsi que les opérations de trésorerie émanant de l'ordonnateur accrédité.

Le comptable public du Conseil départemental est le responsable du service de gestion comptable de Nevers.

Selon les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le comptable public est seul chargé :

- de la tenue de la comptabilité générale ;
- sous réserve des compétences de l'ordonnateur, de la tenue de la comptabilité budgétaire ;
- de la comptabilisation des valeurs inactives ;

- de la prise en charge des ordres de recouvrer et de payer qui lui sont remis par les ordonnateurs ;
- du recouvrement des ordres de recouvrer et des créances constatées par un contrat, un titre de propriété ou tout autre titre exécutoire ;
- de l'encaissement des droits au comptant et des recettes liées à l'exécution des ordres de recouvrer ;
- du paiement des dépenses, soit sur ordre émanant des ordonnateurs, soit au vu des titres présentés par les créanciers, soit de leur propre initiative ;
- de la suite à donner aux oppositions à paiement et autres significations ;
- de la garde et de la conservation des fonds et valeurs appartenant ou confiés aux personnes morales ;
- du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités ;
- de la conservation des pièces justificatives des opérations transmises par les ordonnateurs et des documents de comptabilité.

C- La notion de responsabilité financière

L'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics a instauré un régime juridictionnel unifié de responsabilité des gestionnaires publics, comptables comme ordonnateurs à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ce nouveau régime unifié de responsabilité financière des gestionnaires publics a mis fin au régime dual distinguant la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, établie par l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963, et la sanction des infractions aux règles en matière de finances publiques, commises par l'ensemble des agents publics, devant la Cour de discipline budgétaire et financière.

L'ensemble des gestionnaires publics est donc soumis désormais à un régime unifié de responsabilité financière. Cette disposition implique l'abrogation de l'ensemble des différents régimes de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables.

Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable ainsi que les missions de contrôle qui incombent à ces derniers demeurent. De même, la procédure de réquisition d'un comptable par l'ordonnateur, qui permet à la fois au premier de jouer pleinement son rôle de gardien des deniers publics et de proposer un mécanisme de résolution des blocages voit sa portée réaffirmée en étant inscrite dans la loi.

Le régime unifié de responsabilité financière tend à sanctionner les gestionnaires publics qui, par une infraction aux règles d'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens publics, ont commis une faute grave ayant causé un préjudice financier significatif. Le juge peut prononcer des amendes plafonnées à six mois de rémunération ou un mois pour les infractions formelles ou procédurales. Le fait d'engager une dépense alors que l'agent n'en a pas le pouvoir ou qu'il n'a pas de délégation est également sanctionné d'une amende maximale de deux mois de traitement.

Les amendes sont prononcées par le juge de manière individuelle et proportionnée à la gravité des faits reprochés, à l'éventuelle réitération des pratiques prohibées et le cas échéant, à l'importance du préjudice causé au Conseil départemental.

La chambre contentieuse de la Cour des comptes qui comprend les membres et les magistrats des chambres régionales et territoriales est compétente pour instruire et juger les affaires. Une procédure d'appel des décisions de la chambre contentieuse est possible devant une cour d'appel financière et la juridiction de cassation demeure le Conseil d'Etat.

II – Les principes budgétaires

A- Le principe de l'annualité

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le principe d'annualité impose que le budget soit voté chaque année pour un an.

L'autorisation donnée par l'assemblée délibérante est donc limitée dans le temps, pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Il s'exécute au cours de la même période.

Ce principe impose ainsi que les crédits non utilisés fassent l'objet d'une annulation.

Exceptions :

➤ Date limite de vote du budget

Pour les collectivités locales, la date limite de vote du budget est fixée au 15 avril de l'exercice concerné, ou au 30 avril lorsqu'il s'agit d'une année de renouvellement de l'organe délibérant. En parallèle, des règles permettent à la collectivité locale d'établir des dépenses avant le vote du budget.

Des décisions modificatives (DM) permettant l'ajustement des crédits peuvent être votées en cours d'année (jusqu'au 21 janvier N+1 pour la section de fonctionnement et l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections) pour autoriser les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires et pour permettre l'emploi des recettes non prévues au Budget Primitif (BP).

➤ La gestion pluriannuelle (voir chapitre IV- La gestion pluriannuelle)

La gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) en investissement et en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) en fonctionnement permet de programmer des engagements dont le financement et la réalisation sont exécutés sur plusieurs années.

Ces autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées.

Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE).

➤ La journée complémentaire

La journée comptable du 31 décembre se prolonge, fictivement, jusqu'au dernier jour du mois de janvier de l'année suivante pour suivre l'exécution d'une part, des opérations intéressant la section de fonctionnement afin de permettre l'émission des mandats correspondant à des services faits et des titres de recettes correspondant à des droits acquis par le département au cours de l'exercice considéré et d'autre part, des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

Elle ne s'applique pas aux crédits de la section d'investissement pour régler les dépenses engagées non mandatées avant le 31 décembre N.

Les crédits affectés aux dépenses de chaque exercice ne peuvent être employés pour un exercice ultérieur. Dans la limite des restes à réaliser (reports), les dépenses de fonctionnement comme d'investissement, engagées non mandatées à la clôture N sont reportées au budget de l'exercice N+1. Elles peuvent être mandatées dans la limite des restes à réaliser de l'exercice N.

➤ Le rattachement des charges et des produits de l'exercice

Le but est de réintégrer, dans le compte de résultat (section de fonctionnement), toutes les charges correspondantes à des services faits et tous les produits correspondants à des droits acquis, nés au cours d'un exercice, mais qui n'ont pu être comptabilisés (factures non établies, échéance qui intervient après la clôture de l'exercice, etc.).

La « journée complémentaire » permet de dénouer la majeure partie des opérations qui chevauchent plusieurs exercices, mais elle ne transcrit que de façon incomplète les opérations en cause dans l'exercice où se situait le fait générateur.

Le rattachement des produits et des charges à l'exercice donne lieu à une inscription budgétaire, en recettes et en dépenses, à chaque article intéressé de la section de fonctionnement.

➤ Les restes à réaliser (reports) (voir chapitre III- paragraphe III- A- Les restes à réaliser

Pour éviter que l'absence d'adoption du budget avant le 1er janvier n'interrompe brusquement le fonctionnement de la collectivité locale, et dans un souci de continuité du service, la loi prévoit la possibilité de reconduire le budget de l'année précédente.

Dans ce cadre, les dépenses d'investissement doivent faire l'objet d'une autorisation budgétaire spéciale.

Les dépenses engagées vis-à-vis d'un tiers mais non mandatées en fin d'année, sont reportées sur l'exercice suivant pour permettre leur paiement.

Ces reports de crédit sont soumis à validation de la direction générale des services, qui attestera de la réalité de l'engagement juridique, puis inscrits par le service des finances.

Les états listant ces dépenses sont dressés au cours du mois de janvier N+1. Les crédits sont disponibles dès leur transmission au service de gestion comptable.

B- Le principe d'équilibre

L'article L.1612-4 du CGCT pose le principe selon lequel les collectivités territoriales doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre réel.

Le budget est en équilibre réel si les conditions suivantes sont réunies :

- les deux sections doivent être votées respectivement en équilibre.
- les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, majoration, ni minoration.
- le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice doit être exclusivement couvert par des ressources propres de la section d'investissement (FCTVA, subventions), éventuellement des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions ainsi que du prélèvement complémentaire sur les recettes de la section de fonctionnement.

Seuls les crédits de paiement s'apprécient pour l'équilibre :

- de la section d'investissement pour les autorisations de programme,
- de la section de fonctionnement pour les autorisations d'engagement.

Exceptions :

Ne sont pas considérés comme étant en déséquilibre, les budgets :

- dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.

- dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision de l'assemblée délibérante ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.

C- Le principe de l'unité

En application de l'article L.1612-1 du CGCT, le principe d'unité budgétaire impose, d'une part, que toutes les dépenses et toutes les recettes soient inscrites dans le budget, et d'autre part, que ce budget figure dans un seul document.

Il existe cependant des exceptions à ce principe.

Comme l'État, les collectivités locales ont la possibilité de voter un ou plusieurs budgets annexes pour certains services, et notamment ceux à caractère industriel ou commercial que la collectivité souhaite individualiser, certains services sociaux, ou encore les services dont l'activité est assujettie à la TVA de plein droit (art. 256 et 256 B du Code Général des Impôts) ou sur option (art. 260 A du Code Général des Impôts).

Cependant, les collectivités qui ne souhaitent pas créer de budget annexe doivent, pour exercer leur droit à déduction de la TVA supportée, les suivre par l'émission de séries distinctes de titres et de mandats hors taxes et les récapituler sur un état joint au compte administratif.

Les budgets annexes permettent d'individualiser les recettes et les dépenses propres aux services concernés et ainsi déterminer les tarifs à appliquer. Ils obéissent aux mêmes principes budgétaires que le budget principal.

Ce principe d'unité impose le vote lors d'une seule et même séance de l'assemblée délibérante du budget principal et des budgets annexes.

A ce jour, le budget général du Conseil départemental comporte un budget principal géré selon le référentiel budgétaire et comptable M57 et les budgets annexes suivants :

Budgets annexes	Nomenclatures comptables et budgétaires	SIRET	Caractéristiques
Circuit de Nevers Magny Cours	M57	22580001000152	Assujettissement à TVA
Centre départemental de Santé	M57	22580001000236	
Maison Départementale de L'Enfance et de la Famille	M22	22580001000046	

D- Le principe de l'universalité

En application de l'article L.2311-1 du CGCT, le principe d'universalité participe à garantir la transparence des fonds publics. Il impose, d'une part, la présentation distincte des dépenses et des recettes, sans compensation ou contraction, et d'autre part, la non-affectation des recettes aux dépenses. L'interdiction de contraction tant au niveau du vote que de l'exécution budgétaire, conduit à ne faire référence qu'à des charges ou produits bruts et non à des charges ou produits nets. La non-affectation a pour but de ne pas conditionner la réalisation de certaines dépenses à des recettes aléatoires.

Les dépenses et les recettes doivent figurer au budget pour leur montant intégral.

Les recettes doivent être rassemblées en une masse unique et indifférenciée couvrant indistinctement l'ensemble des dépenses.

Exceptions :

- les budgets annexes qui permettent d'affecter aux dépenses d'un service particulier les recettes qu'il procure.
- les recettes affectées à une dépense particulière, conformément à des textes législatifs ou réglementaires (taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour, taxe d'aménagement, dotation globale d'équipement, dotation départementale d'équipement des collèges, produit des amendes de police).
- les subventions d'équipement reçues pour le financement d'un équipement.
- les recettes finançant une opération pour compte de tiers.

E- Le principe de spécialité

En application de l'article L.1612-1 du CGCT, le principe de spécialité consiste à n'autoriser une dépense qu'en l'affectant à un service (ou plusieurs services) en particulier, et dans un but défini.

Les crédits sont ouverts et votés par chapitres ou par articles. Les dépenses et les recettes sont ainsi classées, dans chacune des deux sections, selon leur nature ou leur destination par chapitres et par articles.

Ce principe permet la bonne information de l'assemblée lors du vote et facilite le suivi budgétaire et le contrôle.

Exception :

Des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) de « dépenses imprévues » peuvent être votées par l'assemblée délibérante pour faire face à des événements imprévus en section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section.

Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5 % des dépenses réelles de la section limitant les déplacements de crédits de chapitre à chapitre.

En cas d'événement imprévu, l'assemblée délibérante peut affecter ces autorisations de programme (AP) et ces autorisations d'engagement (AE) à des opérations d'investissement ou de fonctionnement rendues nécessaires par cet événement.

F- Le principe de sincérité

Le principe de sincérité, qui est le plus récent, est prévu par l'article 47-2 de la Constitution : « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères, ils donnent l'image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

L'article L.1612-4 du CGCT précise que : « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* ».

La sincérité du budget suppose notamment qu'il comprenne l'intégralité des dépenses obligatoires.

L'article L.3321-1 du CGCT précise que :

« *Sont obligatoires pour le département :*

1° Les dépenses relatives au fonctionnement des organes délibérants et à l'entretien de l'hôtel du département ;

2° Les dépenses relatives aux indemnités de fonction prévues aux articles L. 3123-15 à L. 3123-18 et aux frais de formation des élus visés à l'article L. 3123-12 ainsi que les cotisations au fonds institué par l'article L. 1621-2 ;

3° Les cotisations au régime général de la sécurité sociale en application de l'article L. 3123-20-2 et les cotisations aux régimes de retraites des élus en application des articles L. 3123-22 à L. 3123-24 ;

4° La cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale ;

5° La rémunération des agents départementaux, les contributions et les cotisations sociales afférentes ;

5° bis Dans les conditions prévues à l'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les dépenses afférentes aux prestations mentionnées à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

6° Les intérêts de la dette ;

7° Les dépenses de fonctionnement des collèges ;

8° La participation du département aux dépenses de fonctionnement des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;

9° (Abrogé) ;

10° Les dépenses relatives à l'action sociale, à la santé et à l'insertion mises à la charge du département ;

10° bis Les dépenses relatives à l'allocation personnalisée d'autonomie ;

11° Les frais du service départemental des épizooties ;

- 12° *La participation au service départemental ou territorial d'incendie et de secours ;*
- 13° *Les dépenses résultant de l'entretien des biens transférés au département par application des dispositions de l'article L. 318-2 du code de l'urbanisme ;*
- 14° *Les dépenses de construction et grosses réparations des collèges ;*
- 15° *Les dépenses d'entretien et construction des ports maritimes de commerce et de pêche ;*
- 16° *Les dépenses d'entretien et construction de la voirie départementale ;*
- 17° *Les dépenses de remboursement de la dette en capital ;*
- 18° *Les dettes exigibles ;*
- 19° *Les dotations aux amortissements ;*
- 20° *Les dotations aux provisions, notamment pour risques liés à la souscription de produits financiers ;*
- 21° *La reprise des subventions d'équipement reçues ;*
- 22° *La contribution prévue à l'article 6 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée ;*
- 23° *La retenue à la source prévue au 1° du 2 de l'article 204 A du code général des impôts.*

Un décret détermine les modalités d'application des dispositions des 19°, 20° et 21°. »

En outre, les dépenses et les recettes sont rattachées à l'exercice budgétaire au cours duquel elles ont été créées.

III – Le calendrier budgétaire (cycle comptable)

Le cycle budgétaire commence par le débat d'orientations budgétaires et se termine par le compte administratif (*art. L.3312-1 du CGCT*) et la présentation du compte de gestion par le comptable public.

Le Département de la Nièvre arrête son calendrier budgétaire dans la limite des dates fixées par la réglementation.

A- Le débat d'orientations budgétaires (DOB)

Dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que les engagements pluriannuels sont débattus.

Ce débat s'appuie sur un rapport du Président, adressé aux membres du Conseil départemental en vue de leur donner les éléments nécessaires à la tenue de ce débat au moins douze jours avant la session.

Selon les dispositions de l'article D.3312-12 du CGCT, le rapport doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par le département portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre le département et le groupement propre dont il est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Président du Conseil départemental présente également un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret (Articles L.3311-3 et D.3311-9 du CGCT).

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires (DOB) par une délibération spécifique.

Cette délibération et ce rapport doivent être transmis au représentant de l'État.

Par ailleurs, le rapport est mis à la disposition du public à l'hôtel du département, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

B- Le budget primitif (BP)

Le budget primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Département.

Dans le cadre d'une année classique, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État au plus tard le 30 avril de cet exercice.

Dans le cadre d'une année de renouvellement de l'assemblée délibérante, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État au plus tard le 15 mai de cet exercice.

Dans le cadre d'une année faisant suite à un règlement d'office par le préfet suite à une saisine pour déséquilibre, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 1er juin de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État au plus tard le 15 juin de cet exercice.

Le projet de budget du département est préparé et présenté par le président du Conseil départemental qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil départemental avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

Les rapports budgétaires sont présentés devant les commissions réglementaires concernées comme prévu dans le règlement intérieur.

C- Le budget supplémentaire (BS)

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Dans le cas où la reprise des résultats s'effectue lors du vote du budget primitif, le Département de la Nièvre n'a pas recours au budget supplémentaire.

La connaissance dorénavant plus rapide, du résultat de gestion de l'année précédente, et la pratique du vote du budget primitif en début d'année font que ces deux temps budgétaires (BS et BP) ont souvent lieu lors de la même session.

D- Les décisions modificatives (DM)

Les décisions modificatives ont pour but d'ajuster les prévisions du budget primitif sans toutefois remettre en cause les grands équilibres décidés lors du vote du budget primitif.

Elles peuvent prévoir des dépenses nouvelles en contrepartie, soit de suppressions de crédits antérieurement votés, soit de ressources nouvelles.

La règle de l'équilibre des deux sections continue de prévaloir : l'inscription de crédits complémentaires en dépenses impose ainsi la recherche de ressources de niveau égal et/ou d'économies potentielles.

Le nombre de décisions modificatives n'est pas limité et est laissé à la libre administration de chaque collectivité.

Elles peuvent être votées à tout moment après le vote du budget primitif sans dépasser la date du 21 janvier de l'année qui suit l'exercice budgétaire au titre de la « journée complémentaire » pour les dépenses de fonctionnement uniquement. Dans ce cas, la décision devra être impérativement transmise au représentant de l'Etat avant le 26 janvier.

Au-delà de ces dates une décision modificative est sans effet et non exécutoire.

Comme pour toute délibération, une décision modificative ne sera exécutoire qu'après sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

E- Le compte administratif (CA)

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice. Il présente en annexe un bilan de la gestion pluriannuelle.

Il retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée.

Il traduit la comptabilité de l'ordonnateur. Il rapproche les prévisions des réalisations effectives et présente les résultats d'exécution du budget.

À la différence du compte de gestion, il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser).

Le compte administratif constate ainsi le solde de chacune des sections et les restes à réaliser.

L'assemblée départementale doit adopter le compte administratif avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré.

Le Président présente annuellement le compte administratif au Conseil départemental, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

Dans ce cas, le Président du Conseil départemental peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion.

Il doit se retirer au moment du vote (art. L.3312-5 du CGCT).

F- Le compte de gestion

Le compte de gestion est tenu et établi par le comptable. Il est le reflet de la situation patrimoniale et financière de la collectivité. Il doit être transmis à l'ordonnateur au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice (*art. L.1612-12 du CGCT*).

Il constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité), le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

En application de l'article L.3312-5 du CGCT, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable.

Il est impératif que le vote du compte de gestion intervienne **préalablement** à celui du compte administratif.

L'article D.2343-5 du CGCT précise que « *le compte de gestion est remis par le comptable de la commune au maire pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.* »

La délibération arrêtant le compte de gestion est nécessairement distincte de celle votant le compte administratif, car le président prend part au vote du compte de gestion, mais pas au vote du compte administratif.

G- La transmission et la publication du budget

Afin d'être exécutoire, le budget doit être transmis au contrôle de légalité (article L.1612-8 du CGCT) au plus tard dans un délai de quinze jours suivant la date limite fixée pour son adoption (15 ou 30 avril).

Ces documents sont rendus publics par la voie de l'impression.

Le lieu de mise à disposition du public du budget et de ses annexes est l'hôtel du Département.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présentation brève et synthétique, le rapport adressé au Conseil départemental à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 3312-1 du CGCT, le rapport annexé au budget primitif et le rapport annexé au compte administratif, conformément à l'article L. 3121-19 du CGCT, sont mis en ligne sur le site internet du département, après l'adoption par le Conseil départemental des délibérations auxquelles ils se rapportent

H- La préparation des décisions budgétaires

➤ La prospective financière

Chaque budget primitif est préparé sur la base d'études prospectives, intégrant pour l'année concernée :

- un niveau prévisionnel de ressources tant en fonctionnement qu'en investissement,
- des hypothèses de dépenses de fonctionnement,
- l'annuité de la dette,
- la capacité d'investissement qui en résulte.

En investissement, l'élaboration du budget primitif s'appuie sur le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui est un outil d'anticipation, de pilotage, ayant pour objectif de mieux appréhender les opérations à réaliser sur les exercices futurs, dans la limite des capacités financières du Département.

Il retrace :

- les décisions déjà prises présentant un solde à financer sur les exercices ultérieurs,
- les autorisations de programme (AP) des exercices ultérieurs,
- les projets nouveaux, avec mention du montant global du projet, de son phasage en crédits de paiement (CP), des recettes escomptées.

Cette programmation contribue à l'alimentation de la prospective financière, qui tient également compte d'un ensemble d'autres facteurs dont :

- l'évolution prévisionnelle anticipée des dépenses de fonctionnement sur les exercices à venir,
- les effets des dispositions des lois de finances discutées et/ou promulguées sur les équilibres financiers du Département,
- le compte administratif (CA) anticipé par les services, ainsi que les reports attendus (restes à réaliser),
- le niveau d'épargne attendu, et le calibrage du besoin d'emprunt.

➤ La lettre de cadrage

Au vu de ces composantes, la direction générale et la direction des Finances et de la Performance adressent une lettre de cadrage à l'ensemble des directions et services gestionnaires de crédits. Celle-ci expose les contraintes budgétaires de l'exercice à venir et les principaux objectifs devant présider à la préparation budgétaire en termes d'endettement et d'épargne cible. Elle précise également les modalités d'évolution des crédits cibles par direction.

Chaque direction évalue ses besoins de crédits, au vu notamment des projets prioritaires de l'année N+1. Il en est procédé à une présentation et à une discussion, dans le cadre de **rencontres provoquées par la direction générale**, avec leur élargissement à la direction des Finances et de la Performance.

Les grands équilibres et les marges d'arbitrage sont décidés et arrêtés en **bureau départemental**.

➤ **La saisie des propositions budgétaires**

Après finalisation de leurs propositions et avant les rencontres avec la direction générale, les directions en effectuent la saisie informatique dans le logiciel de gestion financière.

Elles transmettent par ailleurs à la Direction Générale et à la Direction des Finances et de la Performance le tableau élaboré par cette dernière complété avec les propositions budgétaires qu'elles suggèrent dûment justifiées.

Suite aux rencontres avec la direction générale, la Direction des Finances et de la Performance analyse et vérifie les propositions budgétaires.

Elle procède aux ajustements nécessaires.

➤ **Les arbitrages définitifs**

Après le Débat d'Orientations Budgétaires, ont lieu les arbitrages définitifs qui sont effectués à l'issue des rencontres provoquées par la direction générale avec chaque direction et la participation de la Direction des Finances et de la Performance.

Les montants arbitrés sont ensuite notifiés aux directions en vue de la rédaction des projets de rapport et délibération présentés en Assemblée départementale.

IV – Les documents budgétaires

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice.

Il comprend une partie destinée au vote des dépenses et des recettes et une partie destinée à l'information de l'assemblée délibérante.

Il est voté soit par nature, soit par fonction.

Le Département de la Nièvre a fait le choix d'un vote par nature avec une présentation fonctionnelle.

Les propositions de l'exécutif sont toujours présentées au niveau de l'article, puisqu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider si elle entend voter le budget par chapitre ou par article.

Les articles budgétaires peuvent ne pas être mentionnés lorsqu'aucun montant n'est à inscrire. En revanche, les chapitres budgétaires doivent figurer, même s'ils ne sont pas servis.

A- La structure du budget

Les documents budgétaires se présentent toujours selon une structure identique.

1) *La première partie* du budget comprend les informations générales, statistiques et fiscales ainsi que des ratios financiers, permettant d'appréhender et de comparer la situation financière du Département à travers 10 ratios réglementaires. Les modalités de vote figurent également dans cette partie.

Les informations fiscales comprennent l'indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant. Ces données sont calculées par l'administration centrale et sont fournies chaque année par la fiche de répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Ces valeurs s'apprécient en euros par habitant, sur la base de la population DGF, comparée avec la moyenne nationale. Elles sont issues de la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, portant sur les valeurs de référence de l'exercice N-2.

Les ratios sont calculés à partir des éléments chiffrés issus du budget auquel ils se rapportent.

A défaut de précision, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel pour les chapitres « opérations d'équipement ».

Les modalités de vote formalisent également la décision de l'assemblée délibérante, pour l'exercice en cours, de déléguer à l'exécutif la faculté de réaliser des virements entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Le plafond décidé par l'assemblée peut être différent entre les sections. La décision est ainsi formalisée à chaque budget primitif, sans qu'il ne soit nécessaire de prévoir une autre délibération pour approuver cette délégation à l'exécutif.

2) *La deuxième partie* est une présentation générale composée du tableau d'équilibre financier, de la balance générale et le récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement votées par l'assemblée délibérante pour l'exercice.

Cette partie se compose :

- d'une vue d'ensemble de la totalité du budget composée de deux tableaux visant à faire apparaître le *total général du budget* correspondant au total des dépenses et des recettes des deux sections du budget (investissement et fonctionnement) et le *total général des opérations réelles et semi-budgétaires et des opérations d'ordre du budget* correspondant au total de ces opérations inscrites en section d'investissement et en section de fonctionnement.
- d'une présentation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement votées à l'occasion du vote du budget avec leur libellé, les chapitres auxquels elles sont affectées, leur montant.
- d'un tableau récapitulant les grandes masses du budget voté par fonction, en dépenses et en recettes, en distinguant les deux sections. En section d'investissement, ce tableau permet de distinguer les crédits ouverts de l'exercice au titre des autorisations de programme des autres crédits de l'année, pour les dépenses ventilées.

- de l'équilibre financier du budget. Ce tableau vise à faire apparaître l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour assurer le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir dans l'exercice et, pour le surplus, pour financer des dépenses d'équipement. Les opérations figurant dans ce tableau se répartissent en opérations réelles, opérations semi-budgétaires et opérations d'ordre.

Les opérations *réelles* sont celles qui donnent lieu à encaissement ou décaissement.

Les opérations *semi-budgétaires* sont celles qui, sans donner lieu à encaissement ou décaissement, se traduisent par une dépense ou une recette de fonctionnement sans contrepartie budgétaire (exemples : provisions, variations de stocks de fournitures consommées, rattachement des produits et des charges).

Les opérations *d'ordre* sont celles qui ne donnent lieu à aucun encaissement ni décaissement, mais qui comportent une contrepartie budgétaire. Elles s'opèrent soit à l'intérieur d'une même section, soit de section à section.

3) *La troisième partie* comporte les éléments soumis au vote de l'assemblée. Cette partie du budget présente pour chacune des deux sections la récapitulation des chapitres votés, intitulée « Vue d'ensemble » et le détail de chacun des articles qui composent les chapitres.

Sont présentés successivement les chapitres de la section d'investissement, puis les chapitres de la section de fonctionnement.

Chaque tableau présente le vote de l'assemblée délibérante sur les autorisations de programme et les autorisations d'engagement et les crédits de l'exercice.

4) *La quatrième partie* comprend diverses annexes destinées à l'information des élus et des tiers portant sur certains éléments patrimoniaux ou relatifs aux engagements de l'entité ainsi que sur les services non individualisés qu'elle gère et sur les établissements publics qui lui sont rattachés. Elle comporte enfin diverses informations relatives à certaines dépenses ou recettes de fonctionnement essentielles, telles que le personnel. La production de ces états est obligatoire.

Les principales annexes conjointes au budget principal et au compte administratif sont :

- la présentation croisée par fonction, pour les budgets votés par nature,
- la liste des organismes pour lesquels l'entité soit détient une part du capital, soit a garanti un emprunt, soit a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme,
- le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par l'entité ainsi que l'échéancier de leur amortissement,

- l'état retraçant l'ensemble des engagements financiers de l'entité résultant des marchés de partenariat prévus à l'article L. 1414-1, et notamment la dette liée à la part investissements de ces marchés,
- l'état de la dette par catégorie de prêteurs et par catégorie de dettes (emprunts obligataires, emprunts auprès d'établissements de crédit, dépôts et cautionnements reçus, emprunts et dettes assortis de conditions particulières),
- l'état des dépréciations et provisions constituées à la date du 1er janvier de l'exercice,
- l'état des charges transférées en investissement, faisant apparaître la nature de la charge étalée et la durée d'étalement retenue par l'entité,
- les engagements reçus et donnés par l'entité (dont les subventions en annuités éventuellement reçues ou attribués, les emprunts garantis par l'entité, les contrats de crédit-bail),
- les éléments de calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis,
- l'état des recettes grevées d'affectation spéciale, destiné à servir de compte d'emploi, soit pour les fonds reçus et reversés de façon extrabudgétaire, soit pour les recettes budgétaires affectées à des dépenses particulières et pour lesquelles la présentation croisée ne suffit pas à donner l'information requise,
- la présentation du mode de financement des opérations pour le compte de tiers,
- l'état relatif aux services ferroviaires régionaux de voyageurs,
- la présentation des méthodes comptables utilisées en matière d'amortissement,
- la présentation de l'équilibre des opérations financières,
- l'état du personnel,
- la liste des organismes de regroupement dont le Département est membre,
- la liste des établissements ou services créés par le Département,
- la liste des bénéficiaires de subventions versées par le Département dans le cadre du vote du budget.

En plus de ces annexes, le compte administratif comprend :

- la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de l'entité,
- la liste des concours attribués par l'entité sous forme de prestations en nature ou de

subventions,

- l'état de variation du patrimoine,
- l'état des travaux en régie,
- l'état présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à TVA qui ne font pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général,
- la liste des subventions attribuées par la collectivité locale au profit de chaque commune au cours de l'exercice,
- l'état retraçant les actions de formation des élus,
- l'état des restes à réaliser,
- l'état retraçant le compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement,
- la situation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, ainsi que des crédits de paiement y afférents.

B- Les sections du budget

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

1- La section de fonctionnement

Elle regroupe :

- en dépenses, l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement courant des services et à l'exercice des compétences de la collectivité, qui présentent un caractère répétitif et qui n'enrichissent pas son patrimoine comme par exemple : les charges d'aide sociale, les consommables (eau, électricité ...), les charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, les subventions aux associations, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions.
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment de l'allocation personnalisée d'autonomie, du

revenu de solidarité active, du produit des impositions directes, et des diverses dotations notamment de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

2- La section d'investissement

Elle englobe essentiellement, en dépenses, les opérations non répétitives (qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité), les subventions d'équipement versées, le remboursement des emprunts (part du capital).

Les recettes sont constituées de subventions (reçues de divers organismes, de l'État ou d'autres collectivités territoriales), de recettes propres (dotations, autofinancement qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement) et de l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Sont imputés en section d'investissement les biens meubles dont le montant unitaire dépasse 500 € toutes taxes comprises, à caractère durable et ne figurant pas explicitement dans les comptes de charges.

Sont également imputés en section d'investissement, quels que soit leur montant, les biens meubles qui sont mentionnés dans la nomenclature annexée à la circulaire du 26 février 2002.

Les opérations imputées sur cette section font l'objet d'amortissement dont la durée varie en fonction de la catégorie d'immobilisation (voir chapitre V- Paragraphe IV- Les amortissements).

3- Les dispositions communes aux deux sections

Les crédits budgétaires en dépenses sont limitatifs. Les dépenses ne peuvent être autorisées que dans la limite des crédits votés et doivent également respecter les dispositions relatives aux dépenses obligatoires et à celles qui sont interdites.

Les crédits budgétaires en recettes ont un caractère évaluatif et constituent de simples prévisions mais doivent faire l'objet d'une évaluation sincère. Les recettes ne peuvent être autorisées que si elles sont votées et expressément autorisées par la loi.

Le budget comprend des chapitres qui servent généralement de base aux autorisations budgétaires, et des articles qui constituent la subdivision budgétaire la plus fine au sein de laquelle sont imputées les dépenses et recettes de l'exercice.

C- La présentation du budget

Le Département applique l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2024.

Cette nomenclature comporte un double classement des opérations, par nature et par fonction.

Si le budget est voté par nature, il comporte, en outre, une présentation budgétaire croisée par fonction ; s'il est voté par fonction, il comporte une présentation croisée par nature (*art. L.3312.2 du CGCT*).

Le Département de la Nièvre vote son budget par nature avec une présentation croisée par fonction.

La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

Lorsque le budget est voté par nature, les chapitres et les articles budgétaires sont donc définis par nature. L'imputation budgétaire (l'article) et l'imputation comptable (le compte par nature) sont alors identiques.

Les crédits sont votés par chapitre. En cas d'insuffisance de crédits sur une ligne budgétaire, des ajustements peuvent être réalisés par des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre pour engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du crédit inscrit à ce chapitre. **Cependant, une nouvelle délibération de l'assemblée est nécessaire pour modifier le montant des crédits au niveau du chapitre.**

1- La présentation du budget par nature

La présentation par nature du budget départemental est établie sur le modèle du plan de compte prévu par la M57.

Il comprend 8 classes.

Les opérations relatives au bilan sont réparties dans les cinq classes de comptes suivantes :

- classe 1 : comptes de capitaux (capitaux propres, autres fonds propres, emprunts et dettes)
- classe 2 : comptes d'immobilisations
- classe 3 : comptes de stocks et en-cours
- classe 4 : comptes de tiers
- classe 5 : comptes financiers

Les opérations relatives au résultat sont réparties dans les deux classes de comptes suivantes :

- classe 6 : comptes de charges
- classe 7 : comptes de produits

La classe 8 est affectée aux comptes spéciaux.

Le budget du Département étant voté par nature, l'exécution budgétaire correspond au niveau le plus détaillé du **plan de comptes par nature**.

Le budget est divisé par chapitre (1^{er} niveau de codification- généralement à 2 chiffres-de la nomenclature comptable). Les chapitres sont eux-mêmes décomposés en **articles** (2^{ème} niveau de codification-3 chiffres ou plus) par référence au plan de comptes par nature.

Les mandats et les titres de recettes du budget départemental ainsi que de ses budgets annexes sont classés selon une **imputation budgétaire et comptable**. Cette dernière correspond au niveau le plus détaillé dans les nomenclatures par nature et par fonction prescrites par **l'instruction comptable M57** applicable depuis le 1er janvier 2024.

L'imputation budgétaire comprend une codification complète qui précise la nature et la fonction (la plus développée) d'une dépense ou d'une recette.

Exemple 011-60631-020: fournitures d'entretien pour l'administration générale ; les 2 premiers nombres concernent la NATURE de la dépense et le dernier la FONCTION de la dépense.

Les **chapitres par nature** sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- 018 – Revenu de solidarité active
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 18 - Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)
- 20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)
- 204 – Subventions d'équipement versées
- 21 - Immobilisations corporelles
- 22 - Immobilisations reçues en affectation
- 23 - Immobilisations en cours
- 26 - Participations et créances rattachées
- 27 - Autres immobilisations financières

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits (regroupement des comptes 739, 749)
- 016 - Allocation personnalisée d'autonomie
- 017 – Revenu de solidarité active

- 65 - Autres charges de gestion courante
- 6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges spécifiques
- 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces chapitres sont composés d'articles comptables qui précisent l'objet de la dépense ou de la recette.

Il est possible également **de créer un chapitre « programme »**.

Cette création est sur option et vote de l'Assemblée délibérante. Cela concerne un programme d'investissement pour le compte du Département, constitué d'un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents, aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature. Le chapitre correspond à chacun des programmes ouverts. Chaque programme étant affecté d'un numéro librement défini par le département, (à partir de 100), ce dernier est ensuite utilisé pour identifier chacun des chapitres «programmes d'équipement».

Exemple : Cité muséale de Château-Chinon.

2- La présentation du budget par fonction

Le budget est assorti d'une présentation croisée par fonction qui permet un classement des dépenses et recettes par secteur d'activité et offre de ce point de vue une information utile et supplémentaire.

La nomenclature fonctionnelle est composée de 10 fonctions identifiées par un chiffre, elles-mêmes subdivisées en sous-fonctions et rubriques.

Les crédits de paiement sont présentés par chapitre en sections d'investissement et de fonctionnement, suivant le découpage fonctionnel suivant :

Fonction 0 : Services généraux (*ex : fourniture d'entretien, carburant des véhicules*)

Fonction 1 : Sécurité

Fonction 2 : Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Fonction 3 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Fonction 4 : Santé et action sociale

Fonction 5 : Aménagement des territoires et habitats

Fonction 6 : Action économique

Fonction 7 : Environnement

Fonction 8 : Transports

Fonction 9 : En réserve

Exemples :

- les travaux pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment scolaire s'imputent au chapitre 23 "immobilisations en cours", à l'article budgétaire 2313 "constructions" et comporte la codification fonctionnelle 221 "collèges".

- la rémunération du personnel titulaire œuvrant dans le domaine de la voirie départementale s'impute au chapitre 012, à l'article budgétaire 64111 et comporte la codification fonctionnelle 843 «voirie départementale ».

CHAPITRE II- LA GESTION BUDGETAIRE

I- Le cadre de gestion budgétaire

Afin de permettre une meilleure appréhension de l'action publique départementale et pour offrir une meilleure lisibilité des politiques publiques du Département, les dépenses et les recettes du budget sont ventilées selon une segmentation stratégique budgétaire définie en programmes, opérations, et tranches.

A- Les politiques sectorielles

Les politiques sectorielles correspondent à une déclinaison des compétences du Conseil départemental par grandes missions génériques. Elles couvrent l'ensemble du budget, en recettes et en dépenses, en investissement et en fonctionnement.

Leur nombre est par conséquent limité.

Pour le Département de la Nièvre, elles sont, à la date de l'établissement du présent règlement budgétaire et financier, au nombre de 9 :

- Action sociale, Prévention santé
- Culture, Patrimoine
- Education, Formation, Jeunesse, Sports
- Environnement, Agriculture
- Infrastructures routières, Transports
- Moyens de l'institution
- Sécurité civile et sanitaire
- Territoire, Economie, Emploi
- Magny-Cours

Cette nomenclature est également complétée par deux autres éléments :

- mouvements pour ordre correspondant aux opérations n'entraînant pas de flux financiers,
- budgets annexes.

La mise en œuvre concrète des politiques sectorielles est traduite dans des programmes.

Ainsi, une politique sectorielle peut comprendre plusieurs programmes.

La nomenclature des politiques sectorielles est susceptible d'être aménagée pour prendre en compte une modification des compétences du Département ou une évolution de son organisation politique ou administrative.

Les politiques sectorielles sont utilisées pour la présentation des rapports du Président du Conseil départemental lors des sessions de l'Assemblée départementale.

B- Les programmes

Les programmes comportent un ensemble d'opérations avec l'objectif commun de contribuer à la réalisation d'une politique donnée.

Les programmes sont permanents et appartiennent à une seule et unique politique sectorielle. Ils peuvent être à la fois d'investissement et de fonctionnement, de recettes et de dépenses.

Spécifiquement, la collectivité peut voter un programme de type chapitre / programme qui devient ainsi légitimement un chapitre comptable à part entière, et dans lequel seuls des articles des chapitres 20 (hors 204), 21 et 23 peuvent être utilisés. Les chapitres / programmes permettent en tant que chapitre propre de réaliser des virements entre les articles les composant sans passer par une étape budgétaire.

La Direction des Finances et de la Performance est chargée de la création, de la modification et de la clôture des programmes après validation de la Direction Générale des Services (DGS). Elle ajoute les natures analytiques au programme. Elle veille notamment à la cohérence entre les fonctions et l'objet du programme.

Les programmes ne peuvent être clôturés que si toutes leurs opérations et enveloppes de financement sont préalablement clôturées.

Des programmes spécifiques sont créés pour les services assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dès lors qu'ils ne font pas l'objet d'une individualisation en budget annexe. Ce sont des secteurs distincts. Les crédits relatifs à ces programmes sont prévus en hors taxe conformément au prorata d'assujettissement de l'activité.

C- Les opérations

Une opération est rattachée à un programme budgétaire.

L'opération est un ensemble cohérent et complet concourant à l'exécution d'une mission, d'une activité ou d'un ouvrage. Elle concerne l'ensemble du budget. Elle peut être définie en fonctionnement et / ou en investissement, en dépenses et / ou en recettes.

Le montant de l'opération décidée constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées.

Une opération comporte les éléments suivants:

- un code et un libellé succinct unique,
- une ou plusieurs enveloppes de financement,
- une ventilation des crédits budgétaires par nature(s) analytique(s) et par exercice(s) à l'exception des opérations toutes natures,
- un régime de TVA.

Compte tenu de la nécessité pour les élus de se prononcer sur un dossier complet, l'opération doit être proposée uniquement lorsque l'ensemble des éléments constitutifs décrits ci-dessus sont déterminés de façon précise.

Comme indiqué ci-avant, spécifiquement, la collectivité peut voter une opération de type chapitre / opération qui devient ainsi légitimement un chapitre comptable à part entière, et dans lequel seuls des articles des chapitres 20 (hors 204), 21 et 23 peuvent être utilisés.

Les chapitres / opérations permettent en tant que chapitre propre de réaliser des virements entre les articles les composant sans passer par une étape budgétaire.

Les opérations sont créées, dans le logiciel de gestion financière de la collectivité, par la Direction des Finances et de la Performance.

Cette dernière, garante de la conformité des données de la gestion financière avec les décisions des élus, assure la mise en œuvre des votes et décisions dans le logiciel de gestion financière.

Une opération est partiellement ou en totalité annulée si le projet correspondant se trouve finalement reconfiguré ou abandonné.

Le Département décide de fixer des règles de caducité. L'*annexe n° 2* décrit les règles de caducité.

En recettes, la caducité applicable est celle définie par les cofinanceurs du projet. Elle est normalement précisée dans les arrêtés attributifs de subventions au profit du Conseil départemental. Dans le cadre de sa mission de suivi, chaque centre de responsabilité (CDR) doit veiller à produire au cofinanceur tous les justificatifs demandés, dans les délais imposés par celui-ci, afin que les recettes soient encaissées, conformément aux votes.

Les crédits caducs seront annulés soit dans le cadre des traitements de fin d'exercice, soit à l'occasion des étapes budgétaires. Les montants ainsi annulés retombent dans les marges de manœuvre de la collectivité.

La clôture d'une opération interdit tout mouvement budgétaire ou comptable, qu'il s'agisse de révision, d'engagement ou de mandatement.

Une opération peut se terminer sans formalisme particulier, dès lors qu'elle est achevée physiquement et financièrement. La clôture définitive de l'opération est réalisée lors de la clôture de l'enveloppe en étape budgétaire (hors BP).

D- Les tranches de financement

Les tranches de financement constituent une déclinaison plus fine des opérations.

Chaque opération comprend au moins une tranche de financement. La déclinaison et la création des tranches interviennent à l'initiative des services : il s'agit dans tous les cas d'un niveau de gestion interne.

Sur la tranche, l'échéancier de crédits de paiement (CP) n'est pas obligatoire pour les Enveloppes Pour Investissement (EPI) et les Enveloppes Pour Fonctionnement (EPF).

Pour les enveloppes d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement, la création de tranche dite « globale » est possible par les services, ce qui permet une gestion simplifiée des crédits de paiement (CP).

A contrario, ce mode de gestion ne permet pas un suivi des crédits de paiement (CP) de l'enveloppe de la tranche.

Une tranche comporte les éléments suivants:

- un code et un libellé succinct unique,
- une ou plusieurs enveloppes de financement,
- une ventilation des crédits budgétaires par nature(s) analytique(s) et par exercice(s) à l'exception des tranches ventilées toutes natures ou globales.

La délégation d'engagement est réalisée à partir de l'enveloppe de la tranche.

E- Les centres de responsabilité (CDR)

Afin que le budget associé aux politiques publiques puisse être préparé et exécuté, celui-ci fait l'objet d'un découpage en périmètres de responsabilités budgétaires et comptables répondant aux besoins de l'organisation de la collectivité.

Ces périmètres de responsabilité budgétaire et comptable sont appelés «Centres De Responsabilité ».

Un centre de responsabilité (CDR) englobe un ou plusieurs programmes d'une politique publique ainsi que les opérations, les tranches et les enveloppes de crédits inhérentes au programme.

Les centres de responsabilité (CDR) sont confiés à une direction ou un service. Ainsi, une direction ou un service peut être responsable d'un ou plusieurs centres de responsabilité. Les responsables sont donc garants de la préparation budgétaire, de l'organisation et du suivi de l'exécution budgétaire de leur(s) centres de responsabilité(s) (CDR).

Le découpage ne fait pas l'objet d'un vote particulier ; il est soumis à la validation de la Direction Générale des Services en fonction des besoins et de la structure de l'organisation.

II- La notion d'enveloppes de crédits

Les moyens consacrés au financement d'un programme sont regroupés dans une ou plusieurs enveloppes de crédits de paiement (CP).

Le montant de l'enveloppe constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées et les crédits de paiement (CP), les dépenses qui peuvent être mandatées dans l'exercice.

Seuls les crédits de paiement (CP) permettent d'apprécier l'équilibre budgétaire de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

En dépenses, ces montants ont un caractère limitatif.

En recettes, ils ont un caractère estimatif et peuvent être dépassés par l'exécution budgétaire.

A- Les catégories d'enveloppes de crédits

Il existe deux catégories d'enveloppes de crédits : pluriannuelles et annuelles.

Les enveloppes pluriannuelles :

Ces enveloppes permettent à l'Assemblée départementale de voter l'intégralité d'une dépense ou d'une recette pluriannuelle et de n'inscrire au budget que les crédits de paiement (CP) nécessaires aux dépenses ou aux recettes de l'exercice.

Ces enveloppes font l'objet d'une gestion particulière en autorisations pluriannuelles.

Sont distinguées :

- les autorisations de paiement (AP) utilisées pour les dépenses et les recettes pluriannuelles d'investissement,
- les autorisations d'engagement (AE) utilisées pour les dépenses et les recettes pluriannuelles de fonctionnement.

La gestion de ces enveloppes pluriannuelles constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire et nécessite donc des règles de gestion spécifiques.

Les autorisations pluriannuelles imposent une ventilation pluriannuelle des crédits de paiement (CP).

Les enveloppes annuelles:

Ces enveloppes couvrent l'ensemble des dépenses et recettes des programmes d'investissement ou de fonctionnement, non gérées en autorisations pluriannuelles. Elles sont ouvertes lors de la création du programme.

On distingue:

- les enveloppes pour investissement (EPI) présentées chaque année au budget primitif. Certaines sont millésimées (acquisition de mobilier, moyen informatique...), d'autres sont permanentes (dette...).
- Les enveloppes pour fonctionnement (EPF) sont des enveloppes permanentes. Celles-ci portent sur la totalité des dépenses et des recettes de fonctionnement des programmes (fournitures, fluides, téléphone, impôts et taxes, dépenses de personnel...).

Les enveloppes annuelles sont alimentées chaque année dans le cadre de la préparation budgétaire par l'inscription de crédits de paiement. Elles ne font pas l'objet d'un vote; seuls les crédits de l'année N sont votés.

L'engagement sur les enveloppes pour investissement (EPI) est réalisé dans la limite des crédits de paiement (CP) votés au titre de l'exercice, comme pour les enveloppes pour fonctionnement (EPF).

B- L'ajustement des crédits des enveloppes

Les crédits étant votés par chapitre, le Président du Conseil départemental peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du crédit inscrit à ce chapitre.

En revanche, les virements de crédits annuels de dépenses entre articles relevant du même chapitre budgétaire peuvent être réalisés en dehors d'une étape budgétaire.

Comme indiqué ci-avant, le Département n'ayant pas choisi un vote au niveau de l'article, ce niveau de répartition du crédit ne présente qu'un caractère indicatif. Ainsi, les modifications de cette répartition ne font pas l'objet d'une notification spéciale au comptable ; toutefois, pour l'information du Conseil départemental, elles doivent apparaître au Compte Administratif (CA).

Lors de la préparation budgétaire, il convient d'être particulièrement attentif à la ventilation des crédits de paiement (CP) entre articles, qui doit correspondre précisément aux besoins de l'année.

Si le Président du Conseil départemental et par délégation, les directeurs et chefs de service, peuvent procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire, l'organisation budgétaire du Conseil départemental en centre de responsabilité (CDR), programmes, enveloppes, opérations et tranches nécessite la mise en place d'une procédure spécifique arrêtant les modalités de mise en œuvre de l'ensemble des virements de crédits (Annexe n° 3).

Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 autorise **désormais les virements de crédits de chapitre à chapitre** (Article L. 5217-10-6 du CGCT) :

L'Assemblée départementale peut autoriser le Président du Conseil départemental à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Les virements de crédits entre chapitres budgétaires, effectués sur décision du Président du Conseil départemental, sont une mesure dérogatoire.

Le recours à ces virements de crédits doit être un acte exceptionnel. Il doit se justifier par le constat d'un manque de crédits sur un chapitre budgétaire sur lequel une dépense urgente doit être engagée et/ou mandatée et qui ne peut attendre le vote d'une décision modificative. Ce manque de disponibilité de crédits doit être apprécié au niveau du chapitre budgétaire, en fédérant les lignes budgétaires gérées au niveau de ce chapitre par tous les centres de responsabilité (CDR) de la collectivité, et en tenant compte des dépenses obligatoires restant à mandater pendant l'exercice, ou dans l'attente d'une nouvelle décision modificative (DM).

Ces virements entre chapitres font l'objet d'une procédure particulière :

- la décision du Président du Conseil départemental rédigée pour chaque virement de crédits doit être transmise aux services préfectoraux et notifiée au comptable public,

- le Président du Conseil départemental doit informer l'Assemblée départementale de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance plénière, ces ajustements seront repris lors de l'étape budgétaire suivante.

Seule la Direction des Finances et de la Performance est habilitée à procéder aux virements de crédits de chapitre à chapitre dans le logiciel de gestion comptable de la Collectivité.

Les virements de crédits au sein d'un même chapitre s'appliquent également aux crédits de paiement (CP) des autorisations de programme (AP). Néanmoins, qu'ils soient effectués au sein d'une même autorisation de programme (AP) ou entre des autorisations de programme (AP) différentes, ils ne doivent pas modifier les montants pluriannuels de ces autorisations de programme (AP) qui ont été votés par l'Assemblée départementale. C'est pourquoi, les montants de virement de crédits saisis en exercice N au titre d'une autorisation de programme (AP) doivent être compensés par des montants de sens contraire sur son échéancier prévisionnel.

Ces dispositions sont transposées aux autorisations d'engagement (AE).

Par ailleurs, lorsqu'elle le décide, l'Assemblée départementale peut prévoir pour la section d'investissement ou pour la section de fonctionnement une réserve pour **dépenses imprévues exclusivement sous forme d'autorisation de programme (AP) ou d'autorisation d'engagement (AE)**, sur des chapitres intitulés « dépenses imprévues » ne comportant pas d'articles, ni de crédits de paiement. Ces dépenses doivent permettre de faire face à des événements imprévus.

Le montant de ces autorisations de programme (AP) ou autorisations d'engagement (AE), est limité à 2% des dépenses réelles de chacune des deux sections (les restes à réaliser sont exclus des modalités du calcul).

Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5 % des dépenses réelles de la section limitant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Lorsque l'évènement imprévu survient, le Président du Conseil départemental procède au transfert du montant de l'autorisation de programme (AP) ou de l'autorisation d'engagement (AE) nécessaire depuis la dotation pour dépenses imprévues pour abonder les chapitres où seront imputées les dépenses selon leur nature.

En l'absence d'engagement constatée à la fin de l'exercice, l'autorisation de programme (AP) ou l'autorisation d'engagement (AE) de dépenses imprévues est obligatoirement annulée à la fin de l'exercice.

Au titre de chaque budget primitif (BP), le Département se réserve la possibilité de voter une autorisation de programme (AP) ou autorisation d'engagement (AE) de dépenses imprévues.

Seule la Direction des finances et de la Performance est habilitée à procéder aux virements des dépenses imprévues dans le logiciel de gestion comptable de la Collectivité.

CHAPITRE III – L'EXECUTION BUDGETAIRE

I – Les étapes de l'exécution budgétaire

A- L'engagement

Principes :

L'engagement est la première étape du processus d'exécution budgétaire ; il concerne à la fois les dépenses et les recettes. Il est préalable à la liquidation et à l'ordonnancement.

La comptabilité des engagements est une obligation juridique ; elle permet de suivre l'exécution du budget en indiquant de manière permanente, au jour le jour, le niveau des crédits votés effectivement disponibles.

Il convient de noter 2 types d'engagement :

- l'engagement comptable qui correspond à une saisie au sein du logiciel de gestion comptable par une réservation de crédit,
- l'engagement juridique qui est la signature d'un acte exécutoire.

Cependant, seule la tenue de la comptabilité d'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement est une obligation réglementaire (*art. L3341.1 du CGCT*).

En dépenses, l'engagement juridique est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une dépense (bon de commande, contrat, convention, marché, participation...).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la facturation électronique via le portail Chorus Pro, il doit obligatoirement mentionner les éléments suivants :

- le numéro SIRET de la collectivité,
- un code service,
- un code engagement.

Les autorités compétentes pour engager juridiquement la collectivité sont les suivantes :

- l'Assemblée départementale,
- la commission permanente,
- le Président du Conseil départemental, les Vice-présidents en fonction de leur délégation,
- les directeurs, chefs de service et agents de la collectivité, en fonction de leur délégation de signature.

En recettes, l'engagement juridique est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son profit une créance (contrat, d'un marché, d'une convention, d'une lettre de commande, un acte de vente, d'une délibération...).

Il n'existe pas d'obligation juridique à engager une recette. Néanmoins, dès lors que la recette est prévisible, il est indispensable de procéder à un engagement juridique puis comptable. Le caractère certain est lié à la production d'un acte constitutif de l'engagement juridique qui matérialise les droits détenus par le Département à l'égard d'un tiers.

En dépenses et en recettes :

Le « représentant qualifié de l'organisme public » qui agit en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, engage pénalement sa responsabilité. A ce titre, il doit s'assurer au préalable de la disponibilité des crédits budgétaires. Cette vérification se traduit par un **engagement comptable** obligatoirement constitué de quatre éléments minimum :

- une tranche de financement,
- une nature analytique identifiant le chapitre,
- l'article et la fonction,
- un montant ferme ou prévisionnel de la dépense et un tiers régulièrement créé dans le logiciel de gestion comptable.

Par ailleurs, dans le cadre d'un engagement type « commande publique », le numéro du marché, la famille et la référence code de la commande publique sont nécessaires.

Le contrôle de la disponibilité des crédits s'opère lors de l'engagement comptable, qui précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure.

L'engagement comptable doit obligatoirement couvrir l'engagement juridique, dans la limite de l'affectation.

L'engagement comptable est effectué par chaque centre de responsabilité (CDR), en respectant l'objet et les limites de l'autorisation budgétaire dans le cadre suivant :

- pour les dépenses de la section de fonctionnement, l'engagement comptable doit rester dans la limite des autorisations d'engagement (AE) et de leur affectation ou dans la limite des crédits de paiement (CP) votés pour les enveloppes pour fonctionnement (EPF),
- pour les dépenses de la section d'investissement, l'engagement comptable doit rester dans la limite des autorisations de programme (AP) et de leur affectation ou dans la limite des crédits de paiement (CP) votés de l'année dans le cas des Enveloppes Pour Investissement (EPI),
- pour les recettes, l'engagement peut être réalisé au-delà de l'autorisation budgétaire, si le montant de l'encaissement s'avère supérieur.

La comptabilité d'engagement :

L'article L. 5217-12-4 du CGCT confie au Président du Conseil départemental l'obligation de tenir une comptabilité de l'engagement des dépenses. Elle doit permettre notamment de :

- déterminer les crédits disponibles par nature comptable, en investissement comme en fonctionnement, par différence entre :
 - ♦ le total des ouvertures de crédits, d'une part;
 - ♦ et le total des dépenses engagées non mandatées et le total des mandats émis, d'autre part.
- surveiller le respect des règles de passation de la commande publique. En effet, l'engagement juridique pris par la collectivité doit être en conformité avec le code de la commande publique pour les procédures formalisées pour les procédures non formalisées.
- Suivre la bonne exécution de la prestation demandée.

La comptabilité d'engagement est généralisée à l'ensemble du budget, qu'il s'agisse des dépenses et des recettes, d'investissement ou de fonctionnement, la pratique de l'engagement étant un véritable outil d'aide à la gestion et au suivi des recettes.

Cette comptabilité d'engagement distingue:

- les engagements passés dans le cadre d'une gestion pluriannuelle, qui sont faits directement au niveau de l'autorisation de programme (AP) ou de l'autorisation d'engagement (AE), puisque la procédure a pour objectif de permettre des engagements juridiques pluriannuels ;
- les engagements passés dans le cadre d'une gestion annuelle, dans le cas des enveloppes pour fonctionnement (EPF) et enveloppes pour investissement (EPI) de dépenses et recettes.

Lors de la liquidation de la dépense, si le montant de l'engagement juridique est insuffisant, un engagement complémentaire devra être réalisé. S'il est excédentaire, l'excédent doit être supprimé.

Il est impératif que tout engagement devenu sans objet soit soldé avant la clôture de l'exercice.

Cette comptabilité d'engagement permet le rattachement des charges et des produits pour les engagements de crédits de paiement (CP).

Dans la pratique, tous les rapports générateurs d'obligations budgétaires, présentés en commission permanente ou en session, sont accompagnés d'une fiche d'engagement qui retrace les caractéristiques principales (tiers, opérations, libellé, montant, numéro d'engagement).

B- La liquidation

La liquidation relève de la responsabilité des centres de responsabilité (CDR) ou de la Direction des Finances et de la Performance.

La phase de liquidation est intégralement déconcentrée pour les directions générales adjointes de l'Aménagement et du Développement des Territoires et pour la Direction

Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport dans les centres de responsabilité (CDR).

Pour les centres de responsabilité (CDR) de la Direction Générale Adjointe Jeunesse Administration Ressources et les centres de responsabilité (CDR) du Cabinet du Président, la phase de liquidation est centralisée à la Direction des Finances et de la Performance à l'exception des liquidations liées à la masse salariale.

Les articles L. 2192-10 et R. 2192-10 du code de la commande publique prévoient que le délai global de paiement d'un marché public ne peut excéder 30 jours.

Le délai de mandatement de l'ordonnateur est de 20 jours auquel s'ajoute un délai de règlement par le comptable public de 10 jours (article 12 du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique).

Le délai de mandatement débute à la date de dépôt de la facture sur le portail CHORUS et cesse à la date du virement bancaire opéré par le comptable.

En cas de dépassement de ce délai de 30 jours, des intérêts moratoires sont dus au fournisseur.

Le non-respect de ce délai entraîne le calcul d'intérêts moratoires. Ceux-ci sont d'ordre public, et le fournisseur ne peut y renoncer.

Le paiement des autres dépenses non soumises au délai global de paiement d'un marché public doit intervenir dans les meilleurs délais et conformément aux dispositions prévues pour chaque type d'engagement juridique.

Pour les dépenses obligatoires, l'article L. 1612-16 du CGCT prévoit qu'à défaut de mandatement par le Président du Conseil départemental, dans le mois suivant la mise en demeure qui lui en a été faite par le représentant de l'État dans le département, celui-ci y procède d'office. Ce délai est porté à deux mois si la dépense est égale ou supérieure à 5 % de la section de fonctionnement du Budget Primitif.

Pour les recettes, la liquidation repose sur le contrôle de la constatation des droits acquis. La validation de la liquidation s'accompagne de **l'édition de l'état liquidatif**. L'état liquidatif et les pièces justificatives constituent le dossier de liquidation. Les pièces doivent permettre de justifier les droits acquis par le Conseil départemental de manière indiscutable, réelle et certaine.

Avant encaissement, les liquidations visées donnent lieu à l'émission de titres de recettes, bordereaux et avis de somme à payer.

Le comptable public peut être amené à percevoir certaines recettes avant émission des titres ; ce sont alors des Recettes Sans Titre (RST) portées sur des comptes d'attente que les directions devront régulariser dans les meilleurs délais après réception du relevé d'encaissements P503 produit par le comptable public. Ce n'est qu'après réception des titres et contrôle des pièces justificatives associées que le comptable pourra procéder à la comptabilisation des recettes dans les comptes définitifs et apurer les comptes d'attente

Pour les dépenses :

La constatation matérielle du service fait:

La constatation matérielle du service fait permet de s'assurer du niveau d'exécution réelle de la prestation souhaitée (réalisation effective des travaux, livraison de la commande...) et donc de **suivre matériellement l'exécution de la dépense**.

Cette étape est prise en charge par l'agent qui contrôle l'effectivité des travaux ou réceptionne des marchandises. Cette constatation ne relève pas d'une délégation de signature ou de l'apposition d'un cachet ou timbre identifiant le Conseil départemental.

C'est à ce stade que sont collectées, par des agents opérationnels et au plus près du terrain, les informations sur lesquelles s'appuie l'attestation du service fait, acte par lequel l'ordonnateur établit la réalité de la dette du Département et qui en conditionnera le paiement.

Lorsque le service fait ne peut être constaté en raison d'une discordance entre la commande et la facture, la facture est suspendue ou refusée par le service gestionnaire via le logiciel de gestion comptable en indiquant automatiquement le motif de la suspension ou du refus.

La suspension ou le refus de la facture suspend les délais de paiement.

La certification du service fait:

En tant qu'acte solennel, la certification est réalisée par les personnes titulaires d'une délégation de signature du Président. Le signataire engage sa responsabilité sur le caractère libératoire du paiement en contrôlant :

- la qualité et la bonne exécution des prestations, travaux et fournitures,
- les quantités réellement livrées et les prix unitaires facturés,
- le respect de toutes les clauses contractuelles (délai d'exécution, formule d'actualisation...) ou unilatérale (délibération, arrêté).

La liquidation suppose de vérifier la réalité des sommes dues ou des sommes à mettre en recouvrement et d'arrêter le montant à payer ou à encaisser.

La collectivité applique les mêmes règles de certification du service fait en dépenses et en recettes.

Dans le logiciel de gestion comptable du Département, la certification du service fait se concrétise par la validation « CDR » des liquidations par les directeurs, chefs de service et agents de la collectivité ayant reçu une délégation de signature du Président du Conseil départemental.

C- L'ordonnancement, le mandatement, le paiement et le recouvrement

L'ordonnancement est l'ordre donné par l'ordonnateur au comptable de payer les dépenses dues à un créancier (le mandatement) ou donnant l'ordre d'assurer le recouvrement (l'émission de titre).

Le mandat est l'acte administratif donnant l'ordre au comptable public de payer une dette au créancier.

Les mandats émis accompagnés des pièces comptables et des bordereaux journaliers signés par le Président du Conseil départemental ou toute autre personne habilitée par délégation sont adressés au comptable public.

Le paiement ne peut être effectué que par le comptable public. Il effectue les contrôles de régularité auxquels il est tenu. Ces contrôles portent sur : la qualité de l'ordonnateur ou de son délégué, la disponibilité des crédits, l'exacte imputation, la validité de la créance et le caractère libératoire du règlement.

Le recouvrement des créances relève exclusivement de la responsabilité du comptable public.

Les titres de recette sont exécutoires dès leur émission et seul le comptable public est habilité à accorder des facilités de paiement sur demande motivée du débiteur.

L'action en recouvrement des comptables publics locaux se prescrit par quatre ans à compter de la prise en charge du titre de recettes (*art L.1617-5 du CGCT*). Le comptable public a l'obligation de recouvrer les créances dans les meilleurs délais. A défaut de recouvrement amiable, le comptable public procède au recouvrement contentieux en mettant en œuvre les voies de recours conformément au nouveau code de procédure civile.

La numérotation des bordereaux (des titres et des mandats) est générée par un traitement automatique de nuit à partir du logiciel de gestion comptable. Il est possible de modifier les caractéristiques d'une liquidation de recettes ou de dépenses tant que ce traitement n'est pas passé.

Les bordereaux peuvent regrouper un ensemble de titres ou de mandats de même nature ou de même section.

D- Les pièces justificatives

Pour clarifier les relations entre l'ordonnateur et le comptable public, l'État a souhaité que soit établie une liste des pièces justificatives (décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé).

Elle ne concerne que les dépenses donnant lieu à des paiements et ne s'applique ni aux opérations d'ordre, ni aux recettes.

Pour les recettes, malgré l'absence d'un tel encadrement un certain nombre de règles existent. Ces règles découlent, comme pour les dépenses, de textes législatifs ou réglementaires (vote de tarifs, convention, états fiscaux...).

La nomenclature des pièces justificatives repose sur trois principes:

- **La neutralité** à l'égard des dispositions législatives et réglementaires. Elle ne modifie pas les réglementations en vigueur et ne fait que prendre en compte les différentes réglementations afférentes aux dépenses locales en traduisant sous forme de pièces justificatives les exigences résultant des textes législatifs ou réglementaires.
- **L'exhaustivité** énumère des pièces servant de justifications aux dépenses. La liste des pièces justificatives énonce toutes les pièces servant de justifications aux dépenses que les collectivités territoriales peuvent être amenées à effectuer. Ainsi, lorsqu'une catégorie de dépense est répertoriée dans la liste, les pièces justificatives nécessaires au paiement des dépenses correspondantes y sont toutes énumérées.

Lorsqu'une catégorie de dépenses n'est pas énumérée dans la liste des pièces justificatives, le comptable public doit demander, en se référant si possible à une catégorie de dépenses similaire qui y est répertoriée, les pièces justificatives qui lui permettent d'effectuer les contrôles qui lui incombent.

- **Le caractère obligatoire** de la nomenclature s'exprime par le fait qu'elle est opposable à tous les acteurs de la comptabilité départementale. Elle s'impose tout d'abord au Président du Conseil départemental qui doit produire toutes les pièces prévues par la nomenclature, et uniquement celles-là. Il ne lui est pas possible de supprimer des pièces ou de les remplacer par d'autres. La nomenclature s'impose ensuite au comptable public qui doit exiger les pièces énumérées, faute de quoi sa responsabilité financière peut être mise en jeu. Enfin, la nomenclature s'impose au juge des comptes. La Chambre Régionale des Comptes (CRC) ne saurait demander au comptable d'autres justifications de dépenses à l'appui de son compte de gestion.

E- Les modalités d'exécution avant vote (ouverture des crédits avant vote du Budget Primitif)

Les modalités d'exécution du budget entre le 1er janvier de l'exercice et l'adoption du budget, dans les cas où celui-ci n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, sont déclinées ci-après (Article L.1612- 1 CGCT).

Il est possible de :

- mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider, mandater les dépenses de la section de fonctionnement (hors autorisations d'engagement (AE)) dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (total des crédits de paiement (CP) votés toutes étapes confondues),
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisations de programme (AP)) sous réserve de l'autorisation du Conseil départemental

précisant le montant et l'affectation des crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme (AP) ou une autorisation d'engagement (AE) votée, le Président du Conseil départemental peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement.

Avant le vote du budget:

- en investissement, aucune affectation nouvelle n'est possible en Commission permanente, à l'exception des autorisations de programme (AP) déjà votées ;
- en fonctionnement, les crédits de subventions ne font pas l'objet d'individualisations sauf pour les dossiers urgents et/ou pour les subventions se rattachant à des autorisations d'engagement (AE) déjà votées.

F- Les recettes

La gestion des recettes présente un caractère stratégique pour le Département et constitue un enjeu majeur en termes d'équilibre budgétaire. Elle relève de la responsabilité des centres de responsabilités (CDR) qui doivent être en mesure d'identifier les recettes liées à leurs activités.

Les directions se doivent d'organiser en interne la gestion de ces recettes (prévisions, constatation des droits acquis, suivi, relance) et doivent être en mesure de pouvoir justifier les prévisions ainsi que les réalisations constatées sur un exercice.

II – Les régularisations

Des écritures de régularisation peuvent intervenir après émission d'un mandat ou d'un titre :

- Les annulations sur exercice en cours sont faites par le service gestionnaire à la demande du comptable public ou après constat d'une erreur. Elles peuvent concerner des titres ou mandats déjà pris en charge par le comptable public.
- Les annulations sur exercices antérieurs sont faites par la Direction des Finances et de la Performance à la demande du comptable ou après constat d'une erreur par le service gestionnaire. Elles peuvent concerner des titres ou mandats déjà pris en charge par le comptable public.
- Les rejets (ou refus de prise en charge) émis par le comptable public sont notifiés à l'ordonnateur avec renvoi des pièces justificatives. Les causes de rejets peuvent

être variées (erreur de liquidation, défaut de justificatifs...). La Direction des Finances et de la Performance saisit le rejet dans le logiciel de gestion comptable ; cette action permettant la remontée des crédits correspondants au stade de l'engagement. Le service gestionnaire, dès qu'il a la connaissance que le rejet est effectué par la Direction des Finances et de la Performance pourra procéder à la nouvelle liquidation. Les rejets n'apparaîtront pas dans le compte de gestion du comptable public contrairement aux annulations qu'elles soient sur exercice en cours ou sur exercices antérieurs.

- Les admissions en non-valeur interviennent lorsque la créance apparaît de façon certaine irrécouvrable, à l'issue des diligences requises. Le comptable public indique régulièrement à l'ordonnateur les titres de recette susceptibles d'être admis en non-valeur et remet les documents permettant de justifier que, conformément à ses obligations, il a procédé à tous les moyens possibles de recouvrement. L'admission en non-valeur, dans les comptes, n'est qu'une mesure d'apurement comptable qui n'éteint pas la force du titre exécutoire, et l'action en recouvrement demeure possible si le débiteur revient à meilleure fortune. La décision d'admission en non-valeur est soumise au vote de l'Assemblée départementale.
- Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement (par exemple, jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif). La décision d'admission en créance éteinte est soumise au vote de l'Assemblée départementale.

III – Les opérations de fin d'exercice

Le déclenchement des opérations de fin d'exercice ainsi que l'enregistrement des écritures associées nécessitent de disposer d'une situation budgétaire certaine et réelle en fin d'exercice.

Par ailleurs, il est recommandé de pouvoir transmettre au comptable les mandats et les titres avant le 31 décembre N.

Dans ces conditions, la réalisation des opérations de fin d'exercice nécessite d'arrêter ou de suspendre les mouvements budgétaires. Cette date se situe généralement vers la mi-décembre.

Le Conseil départemental pratique **la journée complémentaire**, dans le respect des dispositions de l'article L. 1612-11 CGCT. La journée complémentaire est principalement réservée aux écritures comptables spécifiques et destinée à limiter les rattachements à l'exercice. La date maximale légale est arrêtée au 31 janvier N+1 pour les dépenses de fonctionnement. Elle ne s'applique pas aux crédits de la section d'investissement pour régler les dépenses engagées non mandatées avant le 31 décembre N.

Chaque année les dates de clôture des émissions de mandats et de titres, de fonctionnement et d'investissement, sont fixées par une note de service respectant au mieux les préconisations du comptable public.

A- Les restes à réaliser (reports)

En investissement, pour des crédits de paiement (CP) non compris dans une autorisation de programme (AP), les restes à réaliser (reports) correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette au 31 décembre de l'exercice N telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements.

Le Département ne pratique pas les restes à réaliser en fonctionnement.

Les restes à réaliser (reports) ne peuvent être proposés qu'au titre de l'exercice N, une dépense ne pourra donc pas être proposée en reste à réaliser sur les exercices suivants.

Cette définition des restes à réaliser (reports) est complétée au Département par des restrictions portant sur la typologie des enveloppes.

Pourront être ainsi proposés en restes à réaliser (reports) les crédits gérés en enveloppes pour investissement (EPI) si et seulement s'ils ont fait l'objet d'un engagement comptable et juridique.

Pour les crédits pluriannuels, les engagements comptables s'effectuant au niveau des autorisations de programme (AP) et non des crédits de paiement (CP), ils ne peuvent pas être proposés en restes à réaliser (reports) sauf si la forme de l'engagement des crédits est de type autorisation de programme + crédits de paiement (AP + CP).

Sur le plan budgétaire, les crédits reportés sont basculés de l'exercice en cours (N) sur l'exercice suivant (N+1), après validation de la Direction des Finances et de la Performance. Ces crédits deviennent alors votés sur N+1 et consommables. Ils sont repris au Budget Primitif.

Les crédits pluriannuels ne pouvant être reportés, ils amputent les crédits de paiement (CP) votés en N+1, ces derniers devant être prévus à cet effet au prochain budget (voir chapitre II - paragraphe II - B L'ajustement des crédits des enveloppes). Les crédits de paiement (CP) non reportés ou disponibles sur l'exercice N sont basculés sur N+2. Ceci s'effectue dans le cadre des lissages de fin d'exercice.

L'état des restes à réaliser (reports) est établi au 31 décembre N. L'état, détaillé par chapitre, est arrêté en toutes lettres et visé par le Président du Conseil départemental.

Après le dépôt du projet de budget N+1, les créances qui ne figuraient pas sur cet état ne peuvent être payées qu'au moyen de crédits nouveaux votés par l'Assemblée départementale.

Un exemplaire de l'état est adressé au comptable public qui le vise. Ce dernier sera joint au budget de reprise du résultat de l'exercice à titre de justification.

L'état est également joint au compte administratif (CA) à titre de justification des restes à réaliser (reports) qui y sont inscrits.

B- Le rattachement des charges et des produits

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice est effectué en application du principe d'indépendance des exercices.

Cette procédure vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné toutes les charges et tous les produits qui s'y rapportent.

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour lesquelles le service a été fait ou les droits acquis avant le 31 décembre N mais qui n'ont pas été réglées ou encaissées sur l'exercice, font l'objet d'un rattachement.

Lorsque les pièces justificatives nécessaires ne sont pas parvenues à la collectivité avant la clôture de l'exercice, le paiement ou l'encaissement ne peuvent intervenir.

Au Département, le rattachement des charges et des produits à l'exercice s'effectue donc :

- uniquement pour la section de fonctionnement.
- sur la base des engagements de dépenses et de recettes non soldés, à concurrence du montant non mandaté (ou titré) ayant donné lieu à service fait. Le rattachement porte sur tous les types d'engagement (ferme et provisionnel), qu'ils soient pris ou non dans le cadre d'une autorisation pluriannuelle.
- Le service peut justifier d'un engagement juridique certain, ainsi que d'une date de réalisation du service fait avant le 31 décembre N.

Il donne lieu à l'émission d'un mandat ou d'un titre de rattachement par imputation comptable sur l'exercice N, et de l'écriture de contrepassation sur l'exercice N+1.

Les charges à rattacher sont reportées sur un état, détaillé par imputation budgétaire et comptable, avec l'indication du montant estimé de la dépense. Il est établi en deux exemplaires et signé par le Directeur des Finances et de la Performance.

La justification du rattachement des produits constitue un élément de la sincérité des comptes. Les produits rattachés sont reportés sur un état détaillé par imputation budgétaire et comptable, avec l'indication du montant estimé de la recette. Il est établi par le Président du Conseil départemental dans les mêmes conditions indiquées ci-dessus pour les charges rattachées.

Les rattachements de charges qui auront été réalisés et pour lesquels aucune liquidation ne sera intervenue au 31 décembre de l'exercice N+1 feront l'objet d'une annulation, par écriture spécifique effectuée par la Direction des Finances et de la Performance.

Le rattachement des produits qui ne donne pas lieu à liquidation avant le 30 juin N+1 (sauf les dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), est annulé.

C- Les charges et produits constatés d'avance

Constituent des charges constatées d'avance, les charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui correspondent soit à des achats de biens et de services dont la

fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement, soit à des achats de biens et/ou de services dont l'utilisation effective interviendra ultérieurement (c'est-à-dire au cours des exercices suivants).

Constituent des produits constatés d'avance, des produits encaissés avant la survenance de son fait générateur (avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies).

D- Les charges à répartir sur plusieurs exercices

Le processus d'étalement d'une charge permet de répartir le poids budgétaire de celle-ci sur plusieurs exercices, bien qu'elle soit constatée financièrement au cours d'un seul exercice.

Néanmoins, compte tenu du danger que pourrait représenter le renvoi systématique du financement de charges sur des exercices ultérieurs, cette possibilité est encadrée réglementairement.

Elle est exclusivement réservée :

- aux indemnités de renégociation de la dette (capitalisation),
- aux frais d'émission des emprunts obligataires,
- aux frais d'études, de réorganisation et de restructuration des services.

Hormis le cas des frais d'études, de réorganisation ou de restructuration des services, le compte « Charges à étaler » ne peut être utilisé que sur autorisation conjointe des Ministres chargés du budget et des collectivités territoriales. Cet étalement dérogatoire ne peut concerner que des dépenses exceptionnelles, dans leur nature (comme des décisions de justice, par exemple) et par leur montant rapporté au total des recettes réelles de fonctionnement, qui ne pouvaient pas être anticipées lors de l'établissement du budget et qui mettraient en péril son équilibre.

E- La constatation des amortissements, des dépréciations et des provisions

En M.57, les dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions comprennent :

- les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles,
- les dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts,
- les dotations aux amortissements des charges exceptionnelles différées,
- les dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement,
- les dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles,
- les dotations aux dépréciations des actifs circulants,
- les dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations,
- les dotations aux amortissements des charges financières à répartir,
- les dotations aux provisions pour risques et charges financiers,
- les dotations aux dépréciations des éléments financiers.

L'amortissement permet de constater la dépréciation comptable des immobilisations du Conseil départemental. Il s'appuie sur la valeur des immobilisations inscrites à l'inventaire et sur les règles d'amortissement définies dans les instructions budgétaires et comptables, et votées par l'Assemblée départementale (voir chapitre V- La gestion patrimoniale).

Sur le plan budgétaire, les amortissements génèrent des mouvements d'ordre budgétaire, avec l'émission de mandats et de titres sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les dotations sont ajustées en décision modificative (DM) afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des mouvements ayant impacté le patrimoine et la date de mise en service des immobilisations.

De même, une immobilisation entièrement amortie demeure inscrite au bilan et donc à l'inventaire tant qu'elle subsiste dans le patrimoine de la collectivité, à l'exception des frais d'études, de recherche et de développement, des subventions d'équipement versées.

L'Assemblée délibérante a fixé à 1 000 € Toutes Taxes Comprises (TTC) le seuil unitaire en deçà duquel les biens de faible valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an, à compter du 1^{er} janvier N+1. Ces biens sont sortis de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Dès l'apparition d'un risque avéré et d'une dépréciation d'un actif, et en application des principes de prudence et de sincérité et des instructions de la nomenclature M.57, une provision doit être constituée, quelle que soit sa nature.

Une provision pour risques et charges doit être comptabilisée dès lors que les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- il existe une obligation de l'entité vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé (rattachable à l'exercice clos ou à un exercice antérieur),
- il est probable ou certain qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation vis-à-vis du tiers,
- le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont comptabilisées en fin d'exercice au plus tard, au vu des risques intervenus au cours de l'année.

Le Département effectue des provisions qui apparaissent nécessaires au regard des risques encourus. La constitution, l'ajustement ou la reprise de provisions relèvent de l'Assemblée départementale. Elle peut faire l'objet d'ajustement. L'instruction M.57 oblige les Départements à appliquer le régime de droit commun pour les provisions ; par conséquent, la constitution de provisions et la reprise sur provisions sont toujours des opérations semi-budgétaires.

La constatation de dépréciations est également obligatoire en cas de perte de valeur d'un actif. Les dépréciations des immobilisations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif immobilisé résultant de causes dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles.

La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable (la valeur actuelle étant la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage). La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations. Ainsi, à la différence des provisions pour risques et charges, les dépréciations sont portées, comme les amortissements, en déduction de la valeur des postes de l'actif du bilan qu'elles concernent.

CHAPITRE IV- LA GESTION PLURIANNUELLE

L'article L. 3312-4 du CGCT autorise les Départements à recourir à la procédure des autorisations de paiement (AP) / autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

En conséquence, la gestion pluriannuelle permet au Conseil départemental de voter l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de n'inscrire au budget que les crédits de paiement (CP) nécessaires aux dépenses de l'exercice.

I- Le principe des autorisations pluriannuelles

La gestion en autorisations d'engagement (AE) a pour objectif d'engager des montants pluriannuels alors que la gestion en autorisations de programme (AP) s'articule autour d'une programmation physique d'opérations.

A- Les autorisations de programme (AP)

Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses pluriannuelles se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées acquises ou réalisées par le Département ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers. Elles sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.

Conformément à l'article D. 5217-11 du CGCT, les autorisations de programme (AP) et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président du Conseil départemental.

L'Assemblée départementale vote chaque autorisation de programme (AP) selon une logique pluriannuelle, correspondant, en dépenses, à la limite supérieure pouvant être engagée pour le financement des investissements. Dans le cas de projets structurants impliquant une phase d'études de faisabilité et/ou de programmation permettant d'affiner le coût du projet, une autorisation de programme (AP) études pourra être votée dans un 1^{er} temps, puis complétée par une autorisation de programme (AP) travaux, lorsque leur montant est connu et la décision prise d'enclencher la phase opérationnelle du projet.

Si le coût est suffisamment maîtrisé avant la prise de décision, un vote de l'autorisation de programme (AP) pour le coût global du projet s'applique.

Toutes les subventions pluriannuelles d'investissement sont gérées en autorisations de programme (AP).

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de paiement (AP) correspondantes.

Cette procédure permet de ne pas inscrire au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais uniquement les seules dépenses à mandater au cours de l'exercice et correspondant aux crédits de paiement (CP).

Les crédits de paiement (CP) de l'exercice N sont votés au même titre que les crédits annuels non compris dans des autorisations de paiement (AP), l'ensemble étant pris en compte dans le calcul de l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

La typologie des autorisations de programme (AP)

Une autorisation de programme (AP) est l'enveloppe de crédits que le Conseil départemental entend consacrer pour une durée donnée à la réalisation d'un programme d'investissement déterminé.

Le montant de cette enveloppe tient compte de l'ensemble des crédits nécessaires à la réalisation du programme envisagé. Son montant est intégré au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) du Département.

Deux catégories d'autorisations de programme (AP) peuvent être distinguées :

1. Les autorisations de programme (AP) «projet»

Elles permettent d'identifier un projet majeur (opération unique d'envergure) ou un ensemble limité d'opérations définies, de même nature, et dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années. Elles concerneront des projets spécifiques avec une durée d'affectation fixée lors du vote de l'autorisation de programme (AP) comme :

- Les schémas,
- Les grands projets d'investissement (création, construction, reconstruction ou restructuration d'un équipement structurant),
- Les actions retenues au titre du Contrat de Projet État-Région, dont la durée d'affectation correspond à celle du contrat de projet,
- Les actions financées au titre de l'aménagement du territoire.

2. Les autorisations de programme (AP) « millésimées »

Elles sont liées à des programmes récurrents qui s'inscrivent dans des politiques départementales et regroupent un ensemble cohérent ou important d'opérations. Ces enveloppes financeront les travaux d'entretien et les attributions de subventions.

Pour éviter que des autorisations ne deviennent « perpétuelles » suite à des revalorisations annuelles successives, des autorisations de programme (AP)

« millésimées » correspondant à l'année du vote de l'autorisation sont ouvertes. Dans ce cas, les engagements sont limités dans l'année mais pas les paiements.

B- Les autorisations d'engagement (AE)

Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations d'engagement (AE) sont réservées aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles le Département s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers à l'exclusion des frais de personnel.

Les subventions et les participations pluriannuelles de fonctionnement feront l'objet d'une gestion en autorisations d'engagement (AE).

Elles peuvent comporter plusieurs articles budgétaires de même chapitre ou de chapitres différents.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement (AE) correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP).

Conformément à l'article D. 5217-11 du CGCT, les autorisations d'engagement (AE) et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président du Conseil départemental.

Les crédits de paiement (CP) de l'exercice N sont votés au même titre que les crédits annuels non compris dans des autorisations d'engagement (AE), l'ensemble étant pris en compte dans le calcul de l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

Leur durée de validité est limitée à l'exercice budgétaire au cours duquel ils sont votés.

II- Le cycle de vie des autorisations pluriannuelles

A- L'ouverture des autorisations pluriannuelles

Les autorisations de programme (AP) ou autorisations d'engagement (AE) et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président du Conseil départemental.

Elles sont votées par le Conseil départemental lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives (Article D. 5217-11 du CGCT).

Chaque délibération d'ouverture d'autorisation de programme (AP) et d'autorisation d'engagement (AE) comporte:

- le libellé de l'autorisation reprenant clairement son objet,
- le montant global de l'autorisation correspondant à l'évaluation du coût total des opérations/recettes.
- un échéancier prévisionnel de crédits de paiement (CP) couvrant plusieurs années dont la somme algébrique correspond au montant pluriannuel voté par l'Assemblée départementale. Il est établi en fonction de la programmation physique des opérations du programme et fait l'objet d'actualisation régulière dès qu'un nouvel événement venant modifier le montant de l'autorisation de programme (AP) ou l'autorisation d'engagement (AE) est connu. Cet échéancier, détaillé au niveau de l'article budgétaire, ne fait pas l'objet d'un vote.

Les autorisations pluriannuelles sont votées par le Conseil départemental, prioritairement lors du vote du budget primitif (BP), et exceptionnellement, lors d'une décision modificative (DM).

B- La mise en œuvre des autorisations pluriannuelles

Dans tous les cas, le vote d'une autorisation de programme (AP) ou d'une autorisation d'engagement (AE) est un préalable indispensable à l'affectation et l'engagement comptable et juridique des crédits sur cette autorisation de programme (AP) ou cette autorisation d'engagement (AE). L'affectation d'une autorisation de programme (AP) ou d'une autorisation d'engagement (AE) traduit la décision de consacrer tout ou partie d'une autorisation de programme (AP) ou d'une autorisation d'engagement (AE) à la réalisation d'une opération identifiée et évaluée.

L'affectation constitue donc un événement majeur dans la gestion en autorisation de programme (AP) ou d'une autorisation d'engagement (AE), puisqu'il s'agit de faire le lien entre un financement et une action.

La décision d'affectation des autorisations de programme (AP) aux opérations d'investissement concernées relève de l'Assemblée départementale, qui procède à la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement (CP).

La décision d'affectation des autorisations d'engagement (AE) correspond à la réservation de tout ou partie de celle-ci pour la couverture des engagements juridiques pluriannuels à signer durant l'année N, elle relève exclusivement de l'Assemblée départementale, qui procède à la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement (CP) correspondants.

Afin de conserver une vision pertinente de l'état de ses engagements et d'assurer une gestion dynamique des projets, le Département a décidé de fixer les règles de caducité permettant d'adapter le niveau des autorisations pluriannuelles au financement des seuls projets décidés par l'Assemblée départementale. Les règles de caducité sont fixées par l'annexe n°2.

C- La révision des autorisations pluriannuelles

La révision intervient à chaque variation du montant global de l'autorisation ou de la répartition des crédits de paiement (CP) sur les différents exercices.

En maîtrise d'ouvrage, chaque modification du planning de réalisation physique (dépenses) ou du plan de financement (recettes) d'un projet doit impérativement être traduite à l'étape budgétaire la plus proche.

En subventions, les crédits de paiement (CP) doivent être ajustés en fonction des échéanciers prévisionnels communiqués par les maîtres d'ouvrage porteurs des projets.

La révision du montant global de l'autorisation:

Le montant global d'une autorisation de programme (AP) ou d'une autorisation d'engagement (AE) ne peut être modifié, à la hausse ou à la baisse, que par l'Assemblée départementale lors d'une étape budgétaire : budget primitif (BP) ou décision modificative (DM).

Si la révision intervient à partir de l'exercice suivant l'année du vote, celle-ci est obligatoirement justifiée par la révision d'une opération.

La modification du montant global entraîne systématiquement une mise à jour de l'échéancier de l'autorisation de programme (AP) ou de l'autorisation d'engagement (AE) et éventuellement des recettes.

Les montants libérés par une diminution de l'autorisation de programme (AP) ou de l'autorisation d'engagement (AE) retombent dans les marges de manœuvre de la collectivité.

L'ajustement de l'échéancier des crédits de paiement :

A la différence de la révision, l'ajustement des crédits de paiement (CP) ne peut en aucun cas modifier le montant global pluriannuel de l'autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE) ; seule la programmation prévisionnelle d'exécution des crédits de paiement (CP) est modifiée dans l'échéancier.

A l'issue d'un exercice, il est procédé au « lissage » systématique des crédits de paiement (CP): les crédits de paiement (CP) votés de l'année N non consommés et non reportés seront basculés sur l'échéancier en N+2 (*dans le paramétrage du logiciel de gestion comptable, le lissage se positionne sur N+2 ou crée le N+2 s'il n'existe pas*) pour conserver la lisibilité de l'échéancier en cours et permettre au centre de responsabilité (CDR) de les reventiler.

Annuellement, conformément aux règles de caducité applicables à la collectivité, le centre de responsabilité (CDR) est invité à justifier son besoin en crédits de paiement (CP) et à proposer une nouvelle ventilation des crédits de paiement (CP) sur les exercices restants compte tenu de l'avancement des opérations. Le cas échéant, il peut être proposé une révision de l'autorisation au vu des besoins réels de crédits.

Si l'ajustement des crédits de paiement (CP) devait être effectué par virement à l'intérieur d'un même chapitre il y aurait lieu de se conformer aux dispositions prévues par la

procédure sur les virements de crédits (voir chapitre II - paragraphe II - B L'ajustement des crédits des enveloppes).

D- La durée de vie des autorisations pluriannuelles

Les autorisations pluriannuelles de programme (AP) ou d'engagement (AE) demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'au terme de leur échéancier ou à leur clôture.

Cependant, afin de conserver une vision pertinente de l'état de ses engagements, le Département a décidé de fixer les règles de caducité mentionnées en annexe n° 2.

La clôture est prononcée par décision de l'Assemblée départementale. Elle est définitive et interdit tout nouveau mouvement budgétaire ou comptable sur l'autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE) concernée (révision, affectation, engagement, mandatement).

Les propositions de clôture peuvent être présentées en décision modificative (DM), mais en aucun cas lors du vote du budget primitif (BP).

CHAPITRE V- LA GESTION PATRIMONIALE

La mise en œuvre de la M.57 conduit les Départements à réaliser une véritable comptabilité patrimoniale. Cette comptabilité doit répondre aux objectifs suivants :

- **Produire un inventaire comptable du patrimoine immobilier et mobilier**, en concordance avec l'état de l'actif du comptable public,
- **Déterminer un actif net** dont l'évolution est représentative de la richesse patrimoniale du Département et peut constituer un élément clé de la stratégie financière,
- **Editer les états réglementaires**, conformes aux dispositions prévues dans les maquettes budgétaires réglementaires du budget primitif (BP) et du compte administratif (CA),
- **Calculer des dotations aux amortissements** pour les biens soumis à l'amortissement et générer des écritures budgétaires et/ou comptables liées aux mouvements d'intégration et de cession.

I- Le patrimoine

Le patrimoine est l'ensemble des biens acquis en section d'investissement, c'est-à-dire ceux qui sont appelés à rester durablement à l'actif du bilan du Département.

Leur acquisition est enregistrée en classe 2 «Immobilisations» du plan comptable.

Une immobilisation incorporelle, corporelle, ou financière est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs ou du potentiel de service attendus de l'utilisation de l'immobilisation,
- son utilisation s'étend sur plus d'un exercice, l'immobilisation étant destinée à rester durablement à l'actif de l'entité,
- son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante,
- il s'agit d'un élément identifiable du patrimoine, contrôlé par l'entité. Cette notion de contrôle revêt une importance particulière. Ainsi, la comptabilisation d'une immobilisation à l'actif repose sur un critère de contrôle et non sur un critère de propriété. Par conséquent, il peut exister une différence entre le patrimoine juridique (biens acquis, construits), essentiellement basé sur le transfert de propriété, et le patrimoine comptable. Par exemple, le cas où le Département contrôlerait un actif immobilisé mis à sa disposition par une autre entité publique qui en reste propriétaire juridiquement.

Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable non monétaire et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'entité. Elle résulte essentiellement d'investissements liés aux subventions versées et technologies de l'information et de la communication (logiciels, opérations de recherche et de développement, projets informatiques...). Elle comprend également les droits dont l'entité est titulaire ou qu'elle constitue (brevets, licences...).

Une immobilisation corporelle est un actif physique identifiable dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'entité.

Les immobilisations financières sont constituées des participations, matérialisées ou non par des titres, des créances rattachées à ces participations et des autres immobilisations financières.

Le critère de classement des biens meubles entre la section d'investissement et la section de fonctionnement est fixé par arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2 du code général des collectivités territoriales et par la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local (annexe 4).

Le critère de classement des biens meubles entre la section d'investissement et la section de fonctionnement n'est pas quantitatif mais technique.

C'est la nature de l'opération qui est considérée et non son coût. Ainsi, sont des biens meubles imputés à la section d'investissement, quelle que soit leur valeur unitaire :

- les biens énumérés dans la nomenclature présentée en annexe 1 de la circulaire susmentionnée,

- les biens meubles non mentionnés dans cette nomenclature, mais pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant.

Cette nomenclature ne décrit que les biens meubles mobiles. En effet, les biens meubles fixes sont considérés comme immeubles par destination.

Lorsque le critère de la nature n'est pas opérant, la dépense est classée en investissement en fonction de son montant.

Sont visés les biens ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant pas être assimilés par analogie à un bien y figurant. Il doit s'agir de biens ne figurant pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks et revêtant un caractère de durabilité.

Les biens meubles répondant aux conditions ci-dessus, dont le montant unitaire dépasse 500 € TTC sont considérés comme des dépenses d'investissement. En revanche, les biens meubles répondant aux conditions ci-dessus, d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC, ne peuvent être imputés en section d'investissement, conformément à l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998, que s'ils figurent dans la liste élaborée par chaque collectivité et ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire. Cette liste locale doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante. La délibération cadre est complétée, le cas échéant, en cours d'année par délibération expresse.

Le Département de la Nièvre n'a pas fixé de liste locale.

II- Champ d'application

L'inventaire comptable concerne le budget principal du Département régi par l'instruction M.57, ainsi que le budget annexe de la MADEF régi par l'instruction M.22.

L'inventaire a pour objet le recensement physique et l'identification des immobilisations. La tenue de l'inventaire est de la responsabilité de l'ordonnateur. Le Conseil départemental gère son inventaire à travers un module « gestion de patrimoine » intégré dans le logiciel de gestion comptable.

Grâce à cet outil, chaque liquidation de dépense ou de recette d'investissement doit être obligatoirement rattachée à un numéro d'inventaire.

La Direction des Finances et de la Performance a en charge l'inventaire comptable en fonction des informations communiquées par les directions opérationnelles qui ont la responsabilité de l'inventaire physique.

L'état de l'actif a pour objet le recensement financier des immobilisations par nature comptable. Il permet de justifier la valeur des immobilisations inscrites au bilan de la collectivité.

La responsabilité du suivi des immobilisations incombe conjointement :

- à l'ordonnateur, chargé plus spécifiquement du recensement des biens et de leur identification dans un inventaire,
- au comptable, chargé de leur enregistrement et de leur suivi dans l'état de l'actif du bilan. A ce titre, il tient l'état de l'actif ainsi que le fichier des immobilisations, documents comptables justifiant des soldes des comptes apparaissant à la balance et au bilan.

Un bien amortissable apparaît à l'actif du bilan à sa valeur d'entrée diminuée du cumul des amortissements et des dépréciations de façon à faire apparaître la valeur nette comptable des immobilisations.

Les informations concernant les entrées et les sorties des biens de l'inventaire figurent en annexe du compte administratif.

L'inventaire et l'état de l'actif doivent être concordants.

III- Les catégories d'immobilisation

Les catégories d'immobilisation suivies à l'inventaire comptable comprennent l'ensemble des biens inscrits en compte de classe 2, à savoir :

Immobilisations incorporelles acquises (subdivisions des comptes 20)

- frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme.
- frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion des appels d'offres dans la presse, engagés de manière obligatoire par le Département dans le cadre de la passation des marchés publics en vue de l'acquisition d'immobilisations, si ces frais ne sont pas suivis de la réalisation de l'équipement concerné.
- subventions d'équipement versées. Ces subventions sont affectées au financement chez un tiers, de la création, de l'acquisition ou de l'augmentation de valeur d'une immobilisation déterminée ou identifiable que le conseil départemental ne contrôle pas. Les subventions d'investissement versées sont des **actifs spécifiques par nature** ne répondant pas à la définition d'une immobilisation incorporelle (actif qui n'a pas de substance matérielle) en opposé aux immobilisations corporelles (biens matériels). Les subventions non affectées au financement d'une immobilisation doivent être comptabilisées en compte de charge.
- Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
- autres immobilisations incorporelles.

Immobilisations corporelles acquises, reçues en affectation (subdivisions des comptes 21 et 22)

- terrains
- agencements et aménagements de terrains
- constructions (bâtiments publics, privés, installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics ou privés, autres constructions)

- constructions sur sol d'autrui
- installations, matériel et outillage techniques
- biens historiques et culturels
- autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- autres immobilisations corporelles
- droits de l'affectant

Immobilisations en cours (subdivisions du compte 23)

- immobilisations corporelles en cours
- immobilisations incorporelles en cours
- part investissement - marchés de partenariat
- avances versées aux établissements publics locaux sur immobilisations
- avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles
- avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles

Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition (subdivisions du compte 24)

- mises en concession ou en affermage
- mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
- mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- immobilisations mises en affectation à un centre communal d'action sociale
- immobilisations mises en affectation à une caisse des écoles
- mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale, une entente ou un syndicat mixte
- autres mises en affectation
- droits du remettant.

Immobilisations financières (subdivisions des comptes 26 et 27)

- titres de participations et autres formes de participation, versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés
- autres immobilisations financières (titres immobilisés, prêts, dépôts et cautionnements versés, autres créances immobilisées, versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés)

Par ailleurs, les subventions d'investissement (compte 131) et des fonds affectés à l'équipement (compte 133) sont reçus par l'entité pour financer un bien ou une catégorie de biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat qui s'effectue au même rythme que l'amortissement du bien permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

IV- Les amortissements

Une immobilisation est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée, c'est-à-dire quand son usage attendu est limité dans le temps.

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif, résultant de l'usage du temps, du changement de technique ou de toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles.

Le principe de permanence des méthodes comptables impose une harmonisation des modalités d'amortissement pour une même catégorie de biens.

A- Le champ de l'amortissement

Le périmètre des immobilisations amortissables est déterminé au regard des dispositions du CGCT, notamment celles régissant la nature des dépenses obligatoires.

Les entités publiques locales adoptant le cadre budgétaire et comptable M.57 conservent leurs propres dispositions en matière de dépenses obligatoires (article 106.III de la loi NOTRe), article D.3321-1 du CGCT pour les Départements.

Les dotations aux amortissements des immobilisations constituent, pour le Département, une dépense obligatoire et se traduisent par des écritures d'ordre budgétaire : une dépense de fonctionnement pour constater la dépréciation et une recette d'investissement pour provisionner l'éventuel remplacement du bien.

L'amortissement concerne les immobilisations corporelles (à l'exception, pour la M.57, des collections et œuvres d'art, des terrains et aménagements de terrains autres que les terrains de gisement) et incorporelles (à l'exception, pour la M.57, du droit de superficie (compte 2053), des frais d'études (compte 2031) et des frais d'insertion (compte 2033) suivis de réalisation) acquises à partir du 1er janvier 2004, de même que les recettes d'équipement afférentes perçues.

L'obligation d'amortir concerne également les biens reçus à disposition ou en affectation.

Cas particulier : l'amortissement des subventions d'équipement versées

Une subvention d'équipement versée est un moyen de financement octroyé par le Département dans l'exercice de ses compétences et approuvée par l'assemblée délibérante. Elle doit être conditionnée par l'existence d'un intérêt public local et affectée au financement de la création, de l'acquisition ou de l'augmentation de valeur d'une immobilisation déterminée. La subvention d'équipement versée est un actif spécifique et doit être amortie.

B- Durées d'amortissement (annexe n°4):

Les durées d'amortissement sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'Assemblée délibérante, à l'exception toutefois :

- des frais d'étude et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans,
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans,

- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur leur durée effective si elle est plus brève.

Il appartient également à l'assemblée délibérante de fixer le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur un an.

Le Département de la Nièvre a fixé ce seuil à 1 000 € toutes taxes comprises.

Cas particulier : l'amortissement des subventions d'équipement versées

Concernant les subventions d'équipement versées, le référentiel budgétaire et comptable M57 précise qu'elles s'amortissent sur la durée d'utilisation attendue de l'immobilisation qu'elles financent, dans le respect des durées d'amortissement maximales.

L'amortissement de la subvention versée doit débuter à la date de mise en service de l'immobilisation concernée chez l'entité bénéficiaire et être effectué au même rythme.

Néanmoins, il est possible que la collectivité versante n'ait pas de visibilité sur la durée d'amortissement pratiquée par l'entité bénéficiaire. Dans ce cas, la durée d'amortissement doit être cohérente (et non identique) à celle de l'immobilisation sous-jacente.

À la date du versement de la subvention, lorsqu'elle comporte des conditions de réalisation, l'entité versante comptabilise un actif en cours (compte 2324 : immobilisations incorporelles en cours).

L'actif en cours est transféré au compte 204x à la date à laquelle l'immobilisation financée est mise en service chez le bénéficiaire.

Par simplification, lorsque la subvention concerne une acquisition d'immobilisation ou la construction d'une immobilisation sur une période courte (en général < 12 mois), il est possible, en l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation financée, de retenir la date d'émission du mandat de la subvention comme date de début d'amortissement ou de déroger à la règle du prorata temporis.

La méthode dérogatoire s'appliquera pour les subventions inférieures à 75 000 € : l'amortissement sera calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service.

Une délibération spécifique décline les durées d'amortissement des biens pour le budget principal et le budget annexe de la MADEF.

Les durées d'amortissement figurent en annexe n°4. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction).

C- Les modalités d'amortissement :

Le référentiel budgétaire et comptable M.57 prévoit un amortissement linéaire, calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Le tableau d'amortissement commence à la date de mise en service.

La date de mise en service correspond à la date figurant sur la carte grise pour les véhicules, à la date inscrite sur le bon de livraison, à la date de mandatement de l'immobilisation dans le cas où ces informations sont manquantes et le nombre de jours retenu pour une année, dans le cadre du prorata temporis, est de 360 jours.

Dans la logique d'une approche par les enjeux, la règle du prorata temporis est aménagée pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, fonds documentaires...) et pour les immobilisations de faible valeur.

Pour ces immobilisations, l'amortissement est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre. Les dotations aux amortissements de ces biens sont calculées en annuités pleines pendant la période d'amortissement

Pour les biens acquis par lot, un seul numéro d'inventaire peut être attribué pour le lot.

Un lot est défini comme une catégorie homogène de biens :

- dont le suivi individualisé ne présente pas d'intérêt à l'inventaire comptable,
- ayant, à la fois, une même durée d'amortissement, une même date de début d'amortissement et une même imputation comptable,
- acquis par le biais d'une ou plusieurs commandes (y compris faisant l'objet de plusieurs factures), sur un même exercice (la date de mandatement détermine l'exercice sur lequel est constitué le lot).

Ce mode de gestion ne doit pas faire obstacle à la possibilité, par la suite, de procéder à une sortie partielle au sein d'un lot.

En M.22, le régime de droit commun prévoit un amortissement linéaire en année pleine, l'amortissement débutant au 1^{er} janvier N+1 suivant la date d'acquisition du bien.

Les travaux ainsi que les frais destinés à permettre la construction, sont comptabilisés à la subdivision intéressée du compte 23 « immobilisations en cours ». Ces immobilisations sont transférées par opération d'ordre non budgétaire à la subdivision concernée du compte 21 « immobilisations corporelles » ou du compte 20 « immobilisations incorporelles » lorsqu'elles sont totalement achevées et que les retenues de garanties sont levées.

L'amortissement est lié à la mise en service du bien, concrétisée par ce virement du compte de travaux en cours au compte définitif d'immobilisation. Ce dernier s'opère en fin d'exercice pour un début d'amortissement au 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

D- La sortie de l'actif

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan et donc à l'inventaire tant qu'elles continuent d'être utilisées, sauf s'il s'agit de frais d'études, de recherche et de développement et de subventions d'équipement versées (compte 204).

Des conditions particulières de sortie du bilan peuvent être mises en œuvre par l'assemblée s'agissant des biens de faible valeur ou à consommation rapide. En effet, par mesure de simplification, ces biens peuvent, sur décision de l'assemblée délibérante, être sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Toute sortie du patrimoine (mise à la réforme, cession, vol, perte,...) donne lieu à une mise à jour de l'état de l'actif chez le comptable.

V- Les neutralisations budgétaires de l'amortissement des bâtiments scolaires

A- La reprise des subventions transférables

Sont imputées au crédit du compte 131, les subventions d'investissement servant à réaliser des immobilisations amortissables et au compte 133 les fonds affectés par la loi à des opérations d'équipement. Chaque année, ces subventions et ces fonds doivent faire l'objet d'une reprise au compte de résultat. Ainsi, leur solde diminue progressivement sur la même durée et au même rythme que l'amortissement qu'ils financent pour devenir nul au moment de l'amortissement total du bien financé.

Cette reprise constitue une opération d'ordre budgétaire qui se traduit par une dépense en section d'investissement (compte 139 « subventions d'investissement transférées au compte de résultat ») et une recette en section de fonctionnement (compte 777 « quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat »).

B- La neutralisation de l'amortissement des bâtiments scolaires

Un champ des amortissements élargi aux bâtiments publics est retenu pour les entités publiques locales afin d'améliorer la connaissance de la situation de leur patrimoine. Or, cet amortissement généralisé peut, par l'accroissement des charges d'amortissement, conduire l'entité à constater pour un ou plusieurs exercices un déséquilibre de son budget, l'amenant ainsi à lever des recettes supplémentaires.

Le dispositif de neutralisation vise à garantir, lors du vote annuel du budget, le libre choix par l'entité de son niveau d'épargne. Ainsi, dans le cas d'une neutralisation budgétaire, l'amortissement ne remplit plus sa mission d'autofinancement : la charge d'amortissement est compensée par un produit de neutralisation en contrepartie d'une diminution d'un compte de fonds propres spécifique.

L'instruction budgétaire et comptable M.57 prévoit un dispositif spécifique visant à neutraliser budgétairement la charge de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments administratifs et scolaires diminuée du montant de la reprise annuelle des subventions d'équipement reçues pour le financement de ces équipements par une dépense de la section d'investissement et une recette de la section de fonctionnement (Article D. 3321-3 du CGCT). Cette procédure permet de contenir l'évolution annuelle de la dotation d'amortissement des immobilisations.

Eu égard au contexte financier contraint, le Département procède, depuis le budget primitif 2006, à la neutralisation des amortissements des bâtiments scolaires.

Une délibération n'est pas nécessaire. La neutralisation des amortissements peut être opérée chaque année par l'entité qui présente l'option retenue dans le budget. Celle-ci ne remet pas en cause la comptabilisation des amortissements. En effet, les immobilisations continuent d'être amorties par opération d'ordre budgétaire.

VI) Les provisions

Selon le principe de prudence, les provisions permettent de constater une dépréciation d'éléments d'actif ou un risque.

Les provisions sont comptabilisées en fin d'exercice au plus tard, au vu des risques intervenus au cours de l'année.

Il appartient à l'assemblée délibérante de décider de la nature des provisions à constituer, de leur montant et de leur emploi.

Il existe deux types de provisions :

- les provisions semi-budgétaires de droit commun. Inscrites au sein des *opérations réelles*, elles sont retracées en dépenses au chapitre 68 « Dotation aux provisions » du budget de la collectivité. La non budgétisation de la recette permet une mise en réserve de la dotation qui reste ainsi disponible pour financer la charge induite par le risque lors de la reprise.
- les provisions budgétaires sur option : elles constituent des *opérations d'ordre budgétaires* entre sections, retracées aux chapitres 042 et 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Le régime des provisions semi-budgétaires est le régime de droit commun pour les provisions.

Toutefois, le régime des provisions budgétaires peut être appliqué sur option. L'option est décidée par l'Assemblée délibérante par une délibération spécifique. En conséquence, en cas d'absence de délibération, le régime des provisions semi-budgétaires s'applique.

Le passage d'un régime à l'autre est possible soit en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante, soit une fois par mandat de l'assemblée délibérante.

La constitution de provisions doit être effectuée dans les cas suivants et dès la connaissance ou l'évaluation du risque pour :

- les litiges et contentieux (provisions destinées à couvrir la sortie de ressource probable résultant des litiges : dommages et intérêts, indemnités, frais de procès,...),
- les pertes de change,
- les garanties d'emprunt (provisions constituées pour des risques liés aux garanties d'emprunt accordées à des tiers publics ou privés, cette provision devant être constituée dès que le risque est identifié),
- le compte épargne temps (provisions constituées pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnes sur CET par l'ensemble des personnels),
- gros entretien ou grandes révisions,
- risques et charges (sur emprunts, remise en état d'un site, désamiantage, frais de démolition d'un immeuble...).

Une provision pour risques et charges doit être comptabilisée dès lors que les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- il existe une obligation du Département vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé (rattachable à l'exercice clos ou à un exercice antérieur),

- il est probable ou certain qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation vis-à-vis du tiers,

- le montant peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour risques et charges est évaluée pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation du Département envers le tiers.

Les provisions peuvent être constituées, par inscription d'une dotation, à la session budgétaire la plus proche. Elles sont ensuite ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque par délibération de l'assemblée délibérante.

Les provisions devenues sans objet (celles pour lesquelles le Département n'a plus d'obligation ou celles dont le risque ou la charge provisionnée a disparu) doivent être reprises en totalité.

GLOSSAIRE

AP	Autorisation de Programme (en investissement)
AE	Autorisation d'Engagement (en fonctionnement)
BP	Budget Primitif
BS	Budget Supplémentaire
CA	Compte Administratif
CDR	Centre De Responsabilité
CET	Compte Epargne Temps
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CGI	Code Général des Impôts
CNoCP	Conseil de Normalisation des Comptes Publics
CP	Crédits de Paiement
CRC	Chambre Régionale des Comptes
DGA	Direction Générale Adjointe
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DGS	Direction Générale des Services
DM	Décision Modificative
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires
EPF	Enveloppe Pour Fonctionnement
EPI	Enveloppe Pour Investissement
PPI	Programme Pluriannuel d'Investissement
RST	Recettes Sans Titre
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

ANNEXE 1 - Nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées (circulaire N°INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation du secteur public local)

I/ Administration et services généraux

1) mobilier

2) Ameublement

Rideaux

Stores

Tapis

Tentures

3) Bureautique, informatique, monétique

Matériel de bureau :

Balance

Calculatrice

Chariot de portage

Dérouleur de papier

Destructeur de documents

Détecteur de fausse monnaie

Dictaphone

Machine à écrire

Magnétophone

Massicot

Matériel de traitement du courrier (machine à affranchir, plieuse, colleuse)

Microphone

Organiseur électronique

Porte-copies

Tableau

Titreuse

Matériel informatique (sauf fournitures consommables telles que disquettes vierges, cd-rom, batterie, câble de liaison ...)

Unité centrale

Logiciels et progiciels

Périphériques

Matériel de monétique

Caisse enregistreuse

Terminal de paiement électronique

4) Reprographie, imprimerie

5) Communication

Matériel audiovisuel (sauf fournitures consommables telles que films, cassettes, ampoules, pellicules photos ...)

Matériel d'exposition, d'affichage et de signalétique

Barnum

Drapeaux
Écusson
Grille d'exposition
Mât
Meuble-Présentoir
Panneau d'affichage
Praticable
Stand mobile
Vitrine d'affichage

Matériel de Téléphonie, télésurveillance et téléalarme (sauf fournitures consommables telle que batterie de téléphone, housses, cartouches ...)

6) Chauffage, sanitaire

Climatiseur
Convecteur
Déshumidificateur
Générateur d'air
Installations sanitaires
Ventilateur

7) Entretien, nettoyage

Aspirateur (eau/poussière)
autolaveuse
Chariot de lavage
Cireuse
Monobrosse
Nettoyeur à pression
Ponceuse
Shampouineuse

II/ Enseignement et formation

1) infirmerie se reporter à la rubrique V-1

2) Internat se reporter à la rubrique VI-1

3) Matériel audiovisuel se reporter à la rubrique I – 5

4) Matériel informatique se reporter à la rubrique I – 3

5) Matériel d'enseignement et scientifique

Sciences naturelles

Aquarium et Programmateur
Banc de reproduction
Cage d'élevage
Ecorché
Jumelles
Loupe binoculaire
Microscope
Moniteurs
Source de lumière froide avec conducteurs par fibres optiques

Squelette humain
Vivarium

Physique, optique, électrotechnique

Analyseur de spectre
Appareil de mesure de vitesse de la lumière
Banc d'optique
Compteur électrique type EDF
Jumelles
Lampe spectrale
Laser
Lunettes
Rhéostat
Stroboscope

Chimie

Agitateur magnétique, agitateur vortex
Appareil à point de fusion
Autoclave
Bain à sec
Bain-marie
Balance électronique
Banc kofler
Centrifugeuse
Colorimètre chroma
Conductimètre
Déminéralisateur d'eau avec conductimètre
Distillateur
Étuve universelle
Évaporateur rotatif
Générateur d'eau monodistillée
Incubateur
PH mètre
Et dans le cadre d'un 1^{er} équipement : verrerie et petit matériel

6) Matériel d'enseignement technique : Tout matériel à caractère technique, d'atelier, culinaire ou médical : voir aux rubriques correspondantes

7) Maternelle se reporter à la rubrique V-2

III/ Culture

1) Musique et peinture

Chevalet
instruments de musique (sauf fournitures consommables telles que cordes de guitare, anches, pièces d'usure,...)
Pupitre
Siège pour instrumentiste

2) Musée

Collections

Une collection s'entend comme une réunion d'objets ayant un intérêt historique, esthétique, scientifique ou une valeur provenant de leur rareté. L'acquisition d'un objet destiné à compléter la collection s'analyse également comme une dépense immobilisée.
Mobilier se reporter aux rubriques I-1 et I-5

3) Spectacles

Matériel audiovisuel se reporter à la rubrique I-5

Mobilier se reporter à la rubrique I-1 et I-5

4) Bibliothèques, médiathèques, archives

bac à livres, à cassettes, à CD

Bibliothèque

Chariot à livres

Fonds anciens

Rayonnages

Et dans le cadre d'un 1^{er} équipement : livres, cassettes, CD

IV/ Secours, incendie, police

1) Matériel d'intervention

Transport se reporter à la rubrique XI

Radio se reporter à la rubrique I-5

Matériel médical mobile (sauf fournitures consommables telles que matériel d'hygiène, de protection ...)

aspirateur de mucosités

Brancard

Civière

Détendeur sur véhicule de secours

Insufflateur

Matelas coquille

Matériel d'oxygénothérapie

Moniteur cardiaque

Stéthoscope

Tensiomètre

2) Matériel technique

Plongée, spéléologie, montagne

altimètre

appareil respiratoire

Appareil de recherche de victime en avalanche (ARVA)

Baudrier

Bouée de remontée

bouteilles oxygène

Câble

Caméra sous-marine

Casque

Ceinture de lestage

Chaussures de montagne

Combinaison

Cordes
GPS
Harnais d'hélicoptère
Hydrospeed
Instruments d'éclairage en plongée
Instruments de mesure de plongée (montre, profondimètre, boussole...)
Matériel radio sous-marin
Parachute
Parapente
Piolet
Scaphandre
Skis
Traîneau
Treuil

Formation

Mannequins
Simulateurs (parcours tunnelier ...)

Incendie, secours

Appareil respiratoire isolant (ARI) avec ses bouteilles spécifiques
Barrage flottant
Cage
Citerne
Cric
Débitmètre
Détecteur gazeux (dont sonde à fourrage)
Dévidoir mobile
Élingues
Extincteur
Fusil hypodermique
Lance et tuyaux
Matériel de retenue-collecteur
Matériel de désincarcération
Pieux
Pompe
Poulies
Poste oxycoupeur
Pulvérisateur
Skimmer
Tenue d'intervention d'incendie et de secours
Tirfort
Tube réactif
Vannes
Ventilateur
Verrins

Police

Armement
Matériel d'immobilisation de véhicules

V/ Social et médico-social

1) Matériel médical des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux

Accessoires de lit : potences, barrières ...

Chaise d'escalier, chaise percée

Chariot élévateur de bain, chariot de soins, chariot d'urgence

Défibrillateur

Divan d'examen

Électrocardiographe

Fauteuil roulant

Générateur d'aérosols

Mégatoscope

Pèse-personnes

Pousse-seringues

Repose-pieds

Respirateur

Soulève-malades

Spiromètre

Stéthoscope

Tensiomètre

Thermomètre électronique

2) Equipement de puériculture

berceau

Bloc module de motricité

Chauffe-biberons

Couffin

Landau

Lave-biberons

Parc

Pèse-bébés

Poussette

Siège de voiture

Table à langer

Et dans le cadre d'un 1^{er} équipement :

Jeux (maisonnette, toboggan, tricycle ...), jouets de construction, de manipulation, d'éveil, d'initiation, tapis de jeux

3) Equipement des autres activités sociales

Hébergement se reporter à la rubrique VI-I

Atelier se reporter à la rubrique VII-I

VI/ Hébergement, hôtellerie, restauration

1) Hébergement, hôtellerie

Mobilier se reporter à la rubrique I-1

Matelas

Sommier

Et dans le cadre d'un 1^{er} équipement :

Couverture, linge de lit (drap, taie d'oreiller), oreiller, traversin

2) Restauration

Equipement de la cuisine

armoire de maintien en température

Armoire de désinfection
Autocuiseur
Étuve
Fabrique de glace
Fontaine
Gros électroménager (appareil de réfrigération, chauffe-plats, cuisinière, four, four à micro-ondes, hotte aspirante, lave-vaisselle, plaque de cuisson,...)
Laminoir
Matériel mécanique et petit électroménager (Batteur-mélangeur, cafetière, coupe-pain, friteuse, grille-pain, mixeur, ...)
Matériel de cuisson (casseroles, poêles ...)
Plateaux repas
Platerie (acier inoxydable)
Thermoscelleuse
et dans le cadre d'un 1^{er} équipement :
vaisselle, couverts, verrerie

Mobilier de restauration

Chariot de desserte
Claustra
Cloison mobile
Vaisselier

3) Entretien ménager

chariot
Cuve
Essoreuse
Machine à broder, à coudre, à laver, à marquer, à repasser
Penderie mobile
Sèche-linge

VII/ Voirie et réseaux divers

1) Installations de voirie

Caisson de jalonnement
Horloge électrique
Matériel mobile de signalisation (armoire de feux de signalisation, éclairage de secours, Lanterne et feux de signalisation, potelet, panneaux mobiles...)
Mobilier urbain non scellé

2) Matériel de voirie

barrière
Chariot de propreté
Coupe-ardoise
Disqueuse de sciage de chaussée
Faucheuse
Godet d'engin de terrassement
Machine de marquage au sol
Mât
Matériel de salage
Outillage motorisé (compresseur, marteau piqueur...)
Skydome

3) Eclairage public, électricité

Armoire de contrôle
Ballast
Candélabre
Commande d'éclairage à distance
Compteur
Groupe électrogène
Matériel électrique mobile (poste de chantier...)
Transformateur

4) Matériel lié au stationnement

Aspirateur
Chariot porteur
Horodateur
Machine à compter la monnaie
Récipient pour parcmètre ou horodateur
Tête de collecte

VIII/ Services techniques, atelier, garage

1) Atelier

Appareil mobile de levage ou de manutention
Casque
Centre d'usinage
Chariot de manutention
Cisaille guillotint
Coffret d'outillage (tarauds, filières, douilles à cliquet, pince à sertir...)
Dégauchisseuse
Diable
Échaffaudage
Établi
Etau
Forge portative
Machine à commande numérique
Perçuse électrique
Pied à coulisse
Plieuse
Poste de soudure
Scie circulaire, à ruban, sauteuse
Thermoformeuse
Tournevis électrique
Tours

2) Garage

Banc électronique de contrôle
Bloc de graissage
Cabine de peinture
Collecteur d'huile usagée
Compresseur électrique
Cric hydraulique
Machine à équilibrer les pneus, à équilibrer le parallélisme

Marbre
Matériel de gonflage
Matériel de lavage à haute pression
Meule émeri à moteur
Outils à force pneumatique
Palan
Presse

IX/ Agriculture et environnement

Broyeur à déchets
Charrue
Conteneur d'ordures ménagères
Herse
Matériel de chauffage ou d'éclairage pour serres
Matériel d'entretien (aspirateur à feuilles, débrouissalleuse, éparreuse, , scie circulaire, souffleuse à feuilles, sur remorque, tondeuse à gazon,. tronçonneuse...)
Mobilier de jardin : pots, vases, vasques
Motoculteur
Motopompe
Pulvérisateur
Remorque
Rouleau de jardin
Scarificateur
Semoir mécanique
Serres
Système d'arrosage mobile (tuyaux, enrouleur, lance, robinetterie de raccordement)

X/ Sport-loisirs-tourisme

1) Sport nautique

Embarcations (canoe kayak, planche à voile, dériveur...)
Ponton, caillebotis, radeau
Et dans le cadre d'un 1^{er} équipement :
Accessoires (rame, pagaie, voile, safran)
Balisage (ligne d'eau, bouée)
Sécurité et animation (gilet de sauvetage, perche, planche, tapis d'animation, agrès aquatiques, siège maître-nageur)

2) Gymnastique

Principaux agrès (agrès de musculation, tremplin, cheval d'arçon, barres parallèles, fixes, asymétriques, poutres, anneaux), matelas de chute, tapis

3) Matériel de plein air ou de gymnase

But et son filet, panneau, paire de poteaux et filet, machine à tracer les lignes de jeu
Mobilier de jeux (toboggan...)

4) Sport de glace

Machine à lisser, but, affûteuse de patins
Et dans le cadre d'un 1^{er} équipement : patins à glace

5) Sport de neige

Scooter, dameuse, balise de pistes, traîneaux, filets de protection, barquettes, trottinerbe
Et dans le cadre d'un 1^{er} équipement : Skis, chaussures de ski, monoski, luge, surf

6) Matériel aérien

Parapente, parachute, deltaplane

7) Autres

Bicyclette, table de ping-pong, billard, baby-foot, tentes

XI/ Matériel de transport

Motorisé

Non motorisé

XII/ Analyses et mesures

Ampèremètre

Anémomètre

Appareils de mesure de pollution, de crues, de météorologie

Fréquencemètre

Galvanomètre

Manomètre électronique

Multimètre

Ondes centimétriques avec guide d'ondes

Oscilloscope

Pince ampèremétrique

Réfractomètre d'abbe

Sonomètre

Spectrophotomètre

Spectroscope

Teslamètre

Voltmètre

Wattmètre

ANNEXE 2 – REGLES DE CADUCITE

I- Section d'investissement

A- Les autorisations de programme (AP) annuelles dites « millésimées »

Niveaux d'affectation	Règles de caducité	Commentaires
Caducité pour affecter l'autorisation de programme (AP) millésimée	Jusqu'à la clôture de l'exercice N, N étant l'année de vote de l'autorisation de programme (AP) ou jusqu'à la date anniversaire du vote de la décision modificative (DM) pour les autorisations de programme (AP) votées ou révisées en cours d'exercice N	Les montants non affectés sont caducs, sauf décision particulière de l'Assemblée départementale. En conséquence, il n'est pas possible de créer de nouvelles opérations sur des autorisations de programme (AP) votées antérieurement à l'exercice en cours
Caducité pour engager	Date limite d'engagement jusqu'au 31/12/N	Aucune prorogation d'engagement ne sera acceptée. La part d'autorisation de programme (AP) non engagée sera annulée après la dernière Assemblée départementale N et au plus tard après les lissages de fin d'exercice (DM N+1)
Caducité pour ordonnancer	Pas de délai pour ordonnancer	Les crédits sur autorisation de programme (AP) non ordonnancés seront annulés et lissés au 31/12 de l'année N+1. L'autorisation de programme (AP) sera clôturée à la DM N+2, N étant l'année de vote de l'autorisation de programme (AP)

B- Les autorisations de programme (AP) pluriannuelles dites «projets»

Niveaux d'affectation	Règles de caducité	Commentaires
Caducité pour affecter l'autorisation de programme (AP) «projets»	Jusqu'à la fin de la durée de l'autorisation de programme (AP)	Les montants non affectés sont caducs, sauf décision particulière de l'Assemblée départementale. En conséquence, il n'est pas possible de créer de nouvelles opérations sur des autorisations de programme (AP) votées antérieurement à l'exercice en cours

Caducité pour engager	Jusqu'au 31/12 de la durée de l'autorisation de programme (AP)	Aucune prorogation d'engagement ne sera acceptée. La part d'autorisation de programme (AP) non engagée sera annulée après la dernière assemblée départementale N et au plus tard après les lissages de fin d'exercice
Caducité pour ordonnancer	Pas de délai pour ordonnancer	Les crédits sur autorisation de programme (AP) non ordonnancés seront annulés et lissés au 31/12 de l'année N+1. L'autorisation de programme (AP) sera clôturée à la DM N+2, N étant l'année de vote de l'autorisation de programme (AP)

C-Prorogation des autorisations de programme (AP) et décision d'attribution de subvention

La prorogation de l'autorisation de programme (AP) n'emporte pas automatiquement la prorogation de la décision d'attribution de subvention.

D- Les enveloppes pour investissement (EPI) – enveloppes annuelles

Niveaux d'affectation	Règles de caducité	Commentaires
Caducité pour affecter les crédits de paiement (CP)	Date limite de fixée par une note de service sur l'année N ou sur N+1 en cas de reports	Le montant engagé non réalisé peut être reporté de N à N + 1, une seule fois sauf cas particuliers soumis à validation de la Direction Générale des Services (DGS)
Caducité pour engager les crédits de paiement (CP)		
Caducité pour ordonnancer les crédits de paiement (CP)		

II- Section de fonctionnement

A- Les autorisations d'engagement (AE)

Niveaux d'affectation	Règles de caducité	Commentaires
Caducité pour affecter l'autorisation d'engagement	Jusqu'à la clôture de l'exercice N, N étant l'année de vote de l'autorisation d'engagement (AE) ou jusqu'à la date anniversaire du vote de la décision modificative (DM) fin de la durée de l'autorisation de programme (AP)	Les montants non affectés sont caducs, sauf décision particulière de l'Assemblée départementale. En conséquence, il n'est pas possible de créer de nouvelles opérations sur des autorisations d'engagement (AE) votées antérieurement à l'exercice en cours
Caducité pour engager	Date limite d'engagement jusqu'au 31/12/N. pour les autorisations d'engagement (AE) votées ou révisées en cours d'année	Aucune prorogation d'engagement ne sera acceptée. La part d'autorisation d'engagement (AE) non engagée sera annulée après la dernière assemblée départementale N et au plus tard après les lissages de fin d'exercice (décision modificative (DM) N+1)
Caducité pour ordonnancer	Pas de délai pour ordonnancer	Les crédits sur autorisation d'engagement (AE) non ordonnancés seront annulés et lissés au 31/12 de l'année N+1. L'autorisation d'engagement (AE) sera clôturée à la décision modificative (DM) N+2, N étant l'année de vote de l'autorisation d'engagement (AE)

B- Prorogation d'autorisation d'engagement (AE) et décision d'attribution d'une subvention

La prorogation de l'autorisation d'engagement (AE) n'emporte pas automatiquement la prorogation de la décision d'attribution de la subvention.

C- Les enveloppes pour fonctionnement (EPF) – enveloppes annuelles

Niveaux d'affectation	Règles de caducité	Commentaires
Caducité pour affecter les crédits de paiement (CP)	Date limite fixée par une note de service dans le cadre de la journée complémentaire	Le montant engagé non réalisé d'une dépense de fonctionnement <u>faisant l'objet d'un financement par un tiers</u> peut être reporté de N à N + 1, une seule fois sauf cas particuliers soumis à validation de la Direction Générale des Services (DGS)
Caducité pour engager les crédits de paiement (CP)		
Caducité pour ordonnancer les crédits de paiement (CP)		

III- Durée de vie des autorisations pluriannuelles (AP et AE)

La clôture est prononcée par décision de l'Assemblée départementale. Elle est définitive et interdit tout nouveau mouvement budgétaire ou comptable sur l'autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE) concernée (révision, affectation, engagement, mandatement).

Les propositions de clôture sont présentées à la décision modificative (DM).

IV- Précisions

- Si une prorogation de l'autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE) concerne une subvention, la prorogation de l'autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE) par l'Assemblée départementale devra être préalable à la prorogation de l'arrêté attributif de subvention.
- Dans le logiciel de gestion financière, la caducité d'affectation correspond à la date limite pour descendre les crédits sur la ou les tranche(s).
- Les dates limites d'engagement et de liquidation sont fixées annuellement, par une note sur la clôture de l'exercice.

ANNEXE 3 – Virements de crédits à l'intérieur d'un chapitre

Préambule

Les virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre peuvent être réalisés en dehors d'une étape budgétaire, dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire, mais doivent cependant demeurer l'exception.

Les virements pluriannuels sont possibles entre autorisations de programme (AP) et opérations au sein d'un même programme budgétaire, sans modifier ni le montant initial de chaque autorisation de programme (AP) ni le total par année des crédits de paiement (CP).

L'organisation budgétaire du Conseil départemental en centres de responsabilités (CDR), programmes, enveloppes, opérations et tranches nécessite la mise en place de principes pour l'ensemble des virements de crédits.

Périmètre d'application

La superposition d'un environnement de gestion propre à notre collectivité sur un environnement budgétaire impose de cerner les différentes « couches » d'identification des crédits budgétaires

- Le référentiel budgétaire

Les virements de crédits peuvent concerner les crédits:

- annuels ou pluriannuels sans modification des montants votés d'autorisations de programme (AP) et d'engagements (AE), et affectés aux opérations,
- en compétences obligatoires ou facultatives.

- Le référentiel de gestion

Les virements de crédits peuvent intervenir:

- à l'intérieur d'un même centre de responsabilité (CDR) ou entre deux centres de responsabilité (CDR),
- à l'intérieur d'un programme ou entre deux programmes appartenant à un même centre de responsabilité (CDR) ou entre deux centres de responsabilité (CDR),
- à l'intérieur d'une enveloppe d'un programme ou entre deux enveloppes d'un même programme,

➤ à l'intérieur d'une opération financée par une enveloppe ou entre deux opérations financées par la même enveloppe.

Principes

À partir de cette identification, sont permis :

➤ les virements de crédits de paiement (CP) annuels entre les opérations et les tranches de deux centres de responsabilité (CDR) d'une même Direction Générale Adjointe (DGA),

➤ les virements de crédits pluriannuels entre deux opérations financées par la même enveloppe,

➤ les virements de crédits pluriannuels entre deux enveloppes d'un même programme,

➤ les virements de crédits pluriannuels entre deux programmes appartenant à un même centre de responsabilité (CDR),

➤ les virements de crédits entre deux centres de responsabilité (CDR) d'une même Direction Générale Adjointe (DGA) ou entre Directions Générales Adjointes (DGA).

La procédure associée

Les virements entre tranches ou entre opérations d'un même centre de responsabilité (CDR) peuvent être réalisés par les services gestionnaires si ceux-ci sont habilités.

Les virements entre opérations ou entre programmes d'un même ou entre deux centres de responsabilité (CDR) sont réalisés par la Direction des Finances et de la Performance sauf autorisation expresse des services gestionnaires.

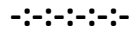
ANNEXE 4 – Durées d’amortissement

Type de biens	Nature comptable	Durée	Modalités d’amortissement
Biens de faible valeur			
Biens de faible valeur <= 1 000 € TTC	Toutes natures comptables de la classe 2	1 an	Exercice suivant
Immobilisations incorporelles			
Frais d’études non suivis de réalisation	2031	5 ans	Prorata temporis
Frais de recherche et de développement	2032	4 ans	Prorata temporis
Frais d’insertion non suivis de réalisation	2033	5 ans	Prorata temporis
Logiciel applicatif	2051	6 ans	Prorata temporis
Logiciel bureautique	2051	2 ans	Prorata temporis
Logiciel de production	2051	4 ans	Prorata temporis
Subventions d’équipement versées inférieures à 75 000 €			
Biens mobiliers, matériels et études	204.....1	5 ans	Exercice suivant
Bâtiments et installations	204.....2	25 ans	Exercice suivant
Projets d’infrastructures d’intérêt national	204.....3	40 ans	Exercice suivant
Subventions d’équipement versées supérieures à 75 000 €			
Biens mobiliers, matériels et études	204.....1	5 ans	Prorata temporis
Bâtiments et installations	204.....2	25 ans	Prorata temporis
Projets d’infrastructures d’intérêt national	204.....3	40 ans	Prorata temporis
Immobilisations corporelles			
Plantations	2121	15 ans	Prorata temporis
Autres agencements et aménagements	2128	20 ans	Prorata temporis
Bâtiments administratifs	21311	25 ans	Prorata temporis
Bâtiments scolaires	21312	20 ans	Prorata temporis
Bâtiments sociaux et médico-sociaux	21313	25 ans	Prorata temporis
Bâtiments culturels et sportifs	21314	25 ans	Prorata temporis
Autres bâtiments publics	21318	25 ans	Prorata temporis
Installations de voirie	2152	20 ans	Prorata temporis
Réseaux divers	2153X	20 ans	Prorata temporis
Matériel technique scolaire	2157X	6 ans	Prorata temporis
Matériel roulant de voirie	2157X	5 ans	Prorata temporis
Autre matériel technique	21578	12 ans	Prorata temporis
Biens historiques et culturels immobiliers – Dépenses ultérieures	21612	30 ans	Prorata temporis

immobilisées			
Biens historiques et culturels mobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	21622	8 ans	Prorata temporis
Installations de voirie	2181	20 ans	Prorata temporis
Autres matériels de transport (voitures et camions)	21828	5 ans	Prorata temporis
Autres matériels de transport (véhicules lourds)	21828	8 ans	Prorata temporis
Matériel informatique scolaire	21831	4 ans	Prorata temporis
Matériel informatique	21838	4 ans	Prorata temporis
Matériel et mobilier de bureau scolaire	21841	10 ans	Prorata temporis
Matériel et mobilier de bureau	21848	10 ans	Prorata temporis
Matériel de téléphonie	2185	4 ans	Prorata temporis

La lettre «X» indique une extension de la nature comptable «racine».Se référer au plan de comptes M.57.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 33

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 1

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : CONFORMITÉ COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS
2023

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Politique finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.3211-1 et L.3312-5,

VU les instructions comptables M52 sur la comptabilité des départements et M22 sur la comptabilité des établissements et services publics, sociaux et médico-sociaux,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes de la Madef, du circuit de Nevers Magny-Cours et du Centre Départemental de Santé, ci-joints.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240325-73957-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	98 474 288,95	356 471 043,24	454 945 332,19
Titres de recette émis (b)	72 783 599,25	352 112 088,87	424 895 688,12
Réductions de titres (c)	3 500,00	12 685 253,35	12 688 753,35
Recettes nettes (d = b - c)	72 780 099,25	339 426 835,52	412 206 934,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	98 474 288,95	356 471 043,24	454 945 332,19
Mandats émis (f)	68 059 315,37	336 537 122,38	404 596 437,75
Annulations de mandats (g)	276 749,48	11 854 978,56	12 131 728,04
Depenses nettes (h = f - g)	67 782 565,89	324 682 143,82	392 464 709,71
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 997 533,36	14 744 691,70	19 742 225,06
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-20 975 094,55		4 997 533,36		-15 977 561,19
Fonctionnement	44 065 869,47	25 252 418,67	14 744 691,70		33 558 142,50
TOTAL I	23 090 774,92	25 252 418,67	19 742 225,06		17 580 581,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
01701-MADEF					
Investissement	2 928 070,30		448 798,03		3 376 868,33
Fonctionnement	524 898,65		-267 888,03		257 010,62
Sous-Total	3 452 968,95		180 910,00		3 633 878,95
01703-SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE					
Investissement	-652 909,87		492 746,70		-160 163,17
Fonctionnement	887 318,35	887 318,35	570 835,54		570 835,54
Sous-Total	234 408,48	887 318,35	1 063 582,24		410 672,37
01708-POLE SANTE DEPARTEMENTAL					
Investissement					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II	3 687 377,43	887 318,35	1 244 492,24		4 044 551,32
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	26 778 152,35	26 139 737,02	20 986 717,30		21 625 132,63

Résultats budgétaires de l'exercice

01701 - MADEP

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 998 441,60	5 772 630,79	27 771 072,39
Titres de recette émis (b)	12 478 586,61	5 694 108,73	18 172 695,34
Réductions de titres (c)	0,00	380 388,42	380 388,42
Recettes nettes (d = b - c)	12 478 586,61	5 313 720,31	17 792 306,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 998 441,60	5 772 630,79	27 771 072,39
Mandats émis (f)	12 029 788,58	5 648 790,95	17 678 579,53
Annulations de mandats (g)	0,00	67 182,61	67 182,61
Depenses nettes (h = f - g)	12 029 788,58	5 581 608,34	17 611 396,92
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	448 798,03		180 910,00
(h - d) Déficit		267 888,03	

Résultats d'exploitation consolidés de l'exercice

01701 - MADEF

Exercice 2023

INTITULE DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	-267 888,03
BUDGETS ANNEXES	
TOTAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES (A)	-267 888,03

(A) : Montant repris en Balance d'Entrée de l'exercice suivant au compte 12

"Résultat de l'exercice"

Résultats budgétaires de l'exercice

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 096 370,59	4 374 255,00	8 470 625,59
Titres de recette émis (b)	3 251 797,39	4 229 739,42	7 481 536,81
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 251 797,39	4 229 739,42	7 481 536,81
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 096 370,59	4 374 255,00	8 470 625,59
Mandats émis (f)	2 759 050,69	3 701 338,17	6 460 388,86
Annulations de mandats (g)		42 434,29	42 434,29
Depenses nettes (h = f - g)	2 759 050,69	3 658 903,88	6 417 954,57
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	492 746,70	570 835,54	1 063 582,24
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01703 - SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE					
Investissement	-652 909,87		492 746,70		-160 163,17
Fonctionnement	887 318,35	887 318,35	570 835,54		570 835,54
Sous-Total	234 408,48	887 318,35	1 063 582,24		410 672,37
TOTAL II	234 408,48	887 318,35	1 063 582,24		410 672,37
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	234 408,48	887 318,35	1 063 582,24		410 672,37

Résultats budgétaires de l'exercice

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	132 870,00	953 000,00	1 085 870,00
Titres de recette émis (b)	49 326,22	779 301,18	828 627,40
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	49 326,22	779 301,18	828 627,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	132 870,00	953 000,00	1 085 870,00
Mandats émis (f)	49 326,22	779 301,18	828 627,40
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	49 326,22	779 301,18	828 627,40
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01708 - POLE SANTE DEPARTEMENTAL

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif POLE SANTE DEPARTEMENTAL Investissement Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 1

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 1

M. Fabien BAZIN

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GENERAL

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Politique finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la commission Finances et Moyens Généraux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2023 du budget principal ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2023	14 744 691,70 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	18 813 450,80 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	33 558 142,50 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'exercice 2023	- 20 254 885,31 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 20 975 094,55 €
Restes à réaliser en dépenses	2 155 062,41 €
Restes à réaliser en recettes	210 550,29 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2023	17 922 073,31 €

<u>Affectation 2023 du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation en section d'investissement (nature 1068)	17 922 073,31 €
Reports à nouveau (nature 002)	15 636 069,19 €

<u>Reports 2023 du résultat d'investissement</u>	
Reports à nouveau (nature 001)	- 15 977 561,19 €

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe du circuit de Magny-Cours ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultats de l'exercice 2023	570 835,54 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	570 835,54 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'exercice 2023	- 394 571,65 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 652 909,87 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 160 163,17 €
Restes à réaliser en dépenses	410 672,37 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023	- 570 835,54 €

<u>Affectation 2023 du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation en section d'investissement (nature 1068)	570 835,54 €
Reports à nouveau (nature 002)	0,00 €

<u>Reports 2023 du résultat d'investissement</u>	
Reports à nouveau (nature 001)	- 160 163,17 €

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe du Centre Départemental de Santé ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultats de l'exercice 2023	0,00 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'exercice 2023	0,00 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023	0,00 €
<u>Affectation 2023 du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation en section d'investissement (nature 1068)	0,00 €
Reports à nouveau (nature 002)	0,00 €
<u>Reports 2023 du résultat d'investissement</u>	
Reports à nouveau (nature 001)	0,00 €

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe de la Maison départementale de l'enfance (MADEF) ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultats de l'exercice 2023	- 267 888,03 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	524 898,65 €
Résultat de clôture de l'exercice	257 010,62 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'exercice 2023	448 798,03 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	2 928 070,30 €
Résultat de clôture de l'exercice	3 376 868,33 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023	3 376 868,33 €
<u>Reports 2023 du résultat d'investissement</u>	
Reports à nouveau (nature 001)	3 376 868,33 €
<u>Reports 2023 du résultat de fonctionnement</u>	
Reports à nouveau (nature 002)	257 010,62 €

- **ET D'AUTORISER** la reprise du solde du compte 12 « Résultat de l'exercice » d'un montant de – 267 888,03 € au compte report à nouveau débiteur.

Pour : 19
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,



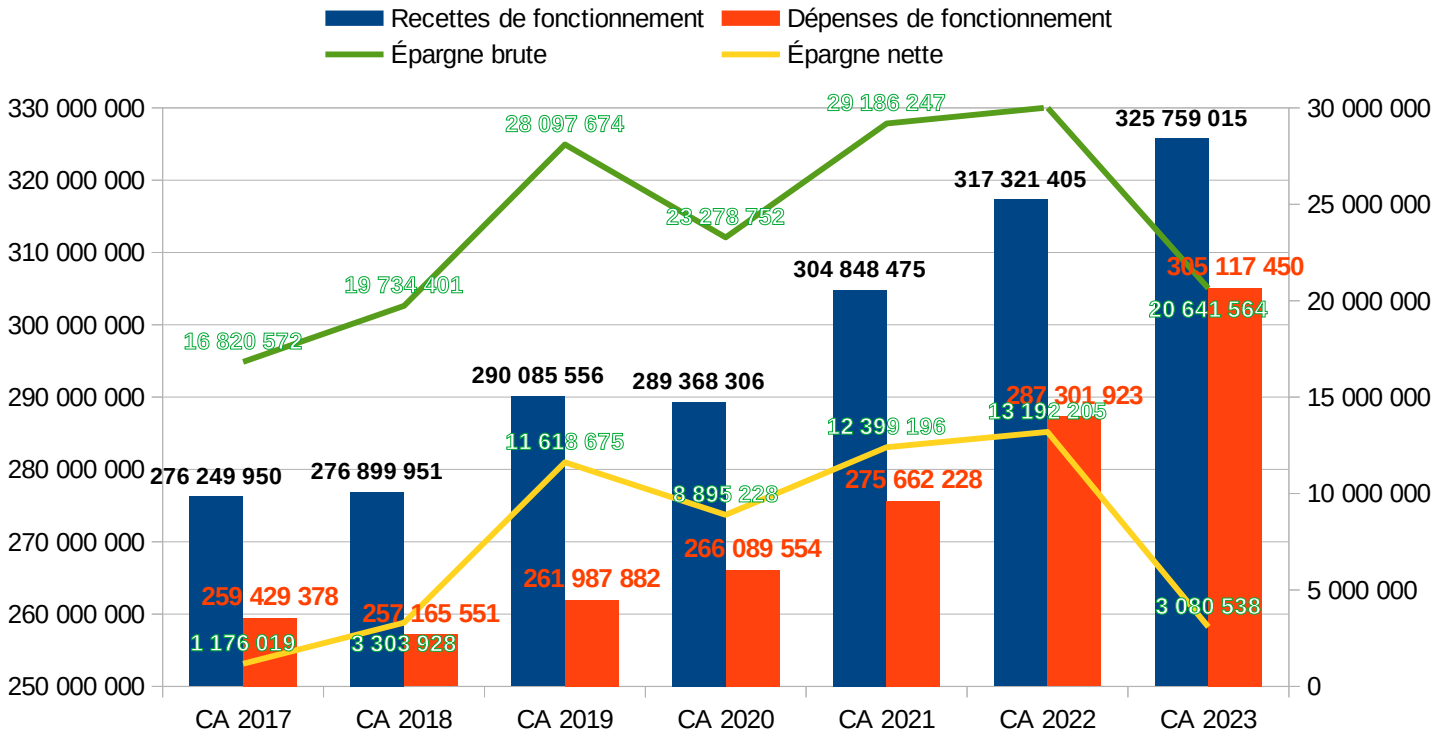
B. Delaporte

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240325-74082A-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

Les dépenses de fonctionnement représentent **85%** des dépenses totales, en légère hausse de 1,4 % par rapport à 2022 du fait de l'intensification des investissements, dont 67,5% relèvent de l'exercice des compétences dans le domaine de solidarité.

Ratios financiers



L'épargne nette du Département s'était progressivement redressée depuis 2017, grâce à une gestion fine de l'adéquation entre les besoins et les ressources mais aussi au fonds de soutien interdépartemental (FSID), nouveau fonds de péréquation horizontale, à partir de 2019 et la croissance des Droits de Mutation à titre Onéreux (DMTO) ainsi que de la Taxe spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) en 2019, 2021 et 2022.

La tendance s'inverse en 2023 avec une valeur de 3,1 M€ exclusivement du fait des impacts des mesures extérieures à la collectivité.

Présentation générale du compte administratif 2023 :

OBJET	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Écart 2023 vs 2022 En valeur absolue	Écart 2023 vs 2022 En %
Section de fonctionnement								
Recettes de fonctionnement	276 899 951	290 085 556	289 368 306	304 848 475	317 321 405	325 759 015	8 437 610	2,66 %
Dépenses de fonctionnement	257 165 551	261 987 882	266 089 554	275 662 228	287 301 923	305 117 450	17 815 528	6,20 %
Calcul de l'épargne :								
Dépenses de fonctionnement hors frais financiers	252 227 725	257 248 755	261 657 104	271 631 712	283 515 168	300 343 070	16 827 902	5,94 %
<i>Épargne de gestion</i>	24 672 226	32 836 802	27 711 202	33 216 763	33 806 237	25 415 944	-8 390 292	-24,82 %
Frais financiers	4 937 825	4 739 127	4 432 450	4 030 516	3 786 755	4 774 380	987 625	26,08 %
<i>Épargne brute</i>	19 734 401	28 097 674	23 278 752	29 186 247	30 019 482	20 641 564	-9 377 918	-31,24 %
Capital dette	16 430 473	16 478 999	14 383 524	16 787 051	16 827 277	17 561 026	733 749	4,36 %
<i>Épargne nette</i>	3 303 928	11 618 675	8 895 228	12 399 196	13 192 205	3 080 538	-10 111 667	-76,65 %
Section d'investissement								
Recettes d'investissement (hors ordre)	22 453 283	21 552 061	23 211 778	19 529 369	25 627 077	27 469 032	1 841 955	7,19 %
<i>dont recettes propres d'investissement</i>	7 453 283	8 052 061	8 211 778	7 306 036	9 327 077	10 469 032	1 141 955	12,24 %
<i>dont emprunt</i>	15 000 000	13 500 000	15 000 000	12 223 333	16 300 000	17 000 000	700 000	4,29 %
Dépenses d'investissement (hors ordre)	44 481 193	42 436 680	43 474 717	51 451 209	55 991 082	53 620 790	-2 370 293	-4,23 %
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	28 050 720	25 957 681	29 091 193	34 664 159	39 163 805	36 059 763	-3 104 041	-7,93 %
Recettes totales	299 353 235	311 637 617	312 580 084	324 377 844	342 948 481	353 228 046	10 279 565	3,00 %
Dépenses totales	301 646 744	304 424 562	309 564 271	327 113 437	343 293 005	358 738 240	15 445 235	4,50 %
Résultat de l'exercice	-2 293 509	7 213 055	3 015 813	-2 735 593	-344 524	-5 510 194	-5 165 670	-1 499,37%
Reprise du résultat antérieur (y compris reports)	13 587 863	11 117 440	19 254 036	21 553 811	19 157 974	21 146 263	1 988 288	10,38 %
Résultat de clôture	11 294 354	18 330 496	22 269 849	18 818 218	18 813 451	15 636 069	-3 177 382	-16,89 %
Capacité de désendettement	11,5	8,0	9,7	7,5	7,2	10,4		
Encours dette	227 307 068	223 792 724	225 610 202	219 593 834	217 495 519	215 338 949		

L'exécution des dépenses et des recettes de l'année 2023, qui génère un résultat négatif de l'exercice de 5,5 M€, vient se déduire du résultat de clôture constitué au fil des ans et qui s'élevait fin 2022 à 18,8 M€. Le résultat de clôture global s'établit fin 2023, après impact du résultat de l'exercice et des reports, à un montant de 15,6 M€, en baisse de -3,2 M€.

Le résultat de l'exercice (- 5,5 M€) provient de plusieurs facteurs qui se combinent : une hausse insuffisante des recettes qui ne compense pas la croissance subie des dépenses dans le secteur des solidarités principalement et le maintien d'un niveau élevé d'investissements.

L'effet ciseaux fait fortement baisser l'épargne nette et dans une moindre mesure le résultat de clôture qui s'élève à 15,6 M€.

	CA 2022	CA 2023	Écart 2023 vs 2022 %
Recettes de fonctionnement	317 321 405	325 759 015	2,66 %
Dépenses de fonctionnement	287 301 923	305 117 450	6,20 %
<i>Épargne brute</i>	<i>30 019 482</i>	<i>20 641 564</i>	<i>-31,24 %</i>
Remboursement du capital de la dette	16 827 277	17 561 026	4,36 %
<i>Épargne nette</i>	<i>13 192 205</i>	<i>3 080 538</i>	<i>-76,65 %</i>

I Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 6,2 %, marquées par l'inflation et les mesures réglementaires

Le taux de réalisation des dépenses 2023 par rapport au budget après décision modificative est stable : 97,6 % (taux identique à celui de l'année précédente). La décision modificative a notamment permis d'actualiser les estimations des dépenses programmées sur le dernier trimestre, et d'affiner les prévisions en réaffectant les crédits de manière optimale, malgré un contexte inflationniste rendant l'exercice plus complexe.

Chap	Libellé	Réalisé 2022	Budget 2023	Budget 2023 après DM	Réalisé 2023	taux de réalisation	Écart 2023 vs 2022 En valeur absolue	Écart 2023 vs 2022 En %
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	19 550 172 €	21 303 005 €	21 274 663 €	20 541 061 €	96,55 %	990 889 €	5,07 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	78 069 697 €	80 837 959 €	82 886 080 €	81 913 268 €	98,83 %	3 843 571 €	4,92 %
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	6 388 742 €	6 555 527 €	6 557 932 €	6 542 932 €	99,77 %	154 190 €	2,41 %
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION		2 100 €	2 100 €	2 089 €		2 089 €	
016	ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	30 117 462 €	30 254 936 €	30 576 936 €	30 556 627 €	99,93 %	439 165 €	1,46 %
017	REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE	39 755 354 €	40 000 291 €	41 035 145 €	40 927 460 €	99,74 %	1 172 106 €	2,95 %
022	DÉPENSES IMPRÉVUES		1 900 000 €	1 710 000 €	0 €	0,00 %	0 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	109 040 474 €	121 691 453 €	123 086 748 €	119 282 220 €	96,91 %	10 241 747 €	9,39 %
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	202 551 €	221 430 €	183 831 €	173 245 €	94,24 %	-29 305 €	-14,47 %
66	CHARGES FINANCIÈRES	3 828 206 €	5 002 000 €	5 045 305 €	4 998 637 €	99,08 %	1 170 431 €	30,57 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	349 267 €	216 300 €	256 259 €	179 912 €	70,21 %	-169 355 €	-48,49 %
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS						0 €	
	TOTAL	287 301 923 €	307 985 000 €	312 615 000 €	305 117 450 €	97,60 %	17 815 528 €	6,20 %

Les charges à caractère général poursuivent leur progression (+ 990 K€ soit + 5%) du fait principalement de l'augmentation des coûts des énergies qui se répercute sur une large part des dépenses.

Ce poste de charges s'élève à 20,5 M€ contre 21,3 M€ établi lors du budget. Ainsi, les évolutions de certaines dépenses ont pu être contenues ou ont été moins élevées que prévu.

A titre d'illustration, l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie a une incidence moins forte qu'attendue et la mise en place de l'amortisseur électricité, a permis de réduire la mobilisation des crédits affectés à la réserve indifférenciée des collèges mise en place pour assumer le surcoût énergétique.

La croissance des charges de personnel et frais assimilés a une origine réglementaire, avec l'application des évolutions catégorielles à la masse salariale masquant les efforts importants engagés.

Les atténuations de produits sont d'abord constituées de l'attribution de compensation de la CVAE de 4 479 K€ suite au transfert de la compétence transport scolaire à la Région. Le taux du prélèvement alimentant le fonds DMTO unifié – mécanisme de péréquation horizontale -, et basé sur les produits DMTO de l'année N-1, augmente de 180 k€ en 2023.

La hausse des dépenses comptabilisées sur le chapitre RSA provient en partie de la hausse des frais de personnels dédiés à l'insertion, mais surtout de la hausse de l'allocation proprement dite de 1 480 k€.

La très forte progression des autres charges de gestion courante de 10,2 M€ (+ 9,4 %) témoigne de l'incidence des mesures de revalorisation du pouvoir d'achat sur le champ des solidarités.

Les charges financières sont en hausse, dans un contexte de crise énergétique et de hausse des taux d'intérêts.

Les charges exceptionnelles sont constituées des titres annulés sur exercices antérieurs, estimation par nature difficilement prévisible.

1/ Evolution générale des dépenses de fonctionnement

Les principaux chapitres de dépenses haussiers sont :

- le montant dédié à la rémunération des assistants familiaux (+ 14,8 %),
- la conséquence des hausses du SMIC et de l'application de la loi Taquet,
- les frais d'hébergement Enfance/Famille (+ 13 %) et des personnes handicapées (+ 8,8 %) après application des mesures de revalorisation sectorielles,
- l'allocation RSA (+ 4,1%), la subvention versée au SDIS (+ 11,8 %).

Les frais d'intérêts de la dette (+ 26 %), des actions de prévention (+ 21 %), des charges énergétiques et d'entretien des bâtiments (+ 18,8%) présentent également des taux d'évolution élevés mais dont l'incidence budgétaire est moindre.

La progression de la masse salariale a pu être contenue (+ 1,3%) malgré la mise en œuvre des mesures de revalorisation du pouvoir d'achat.

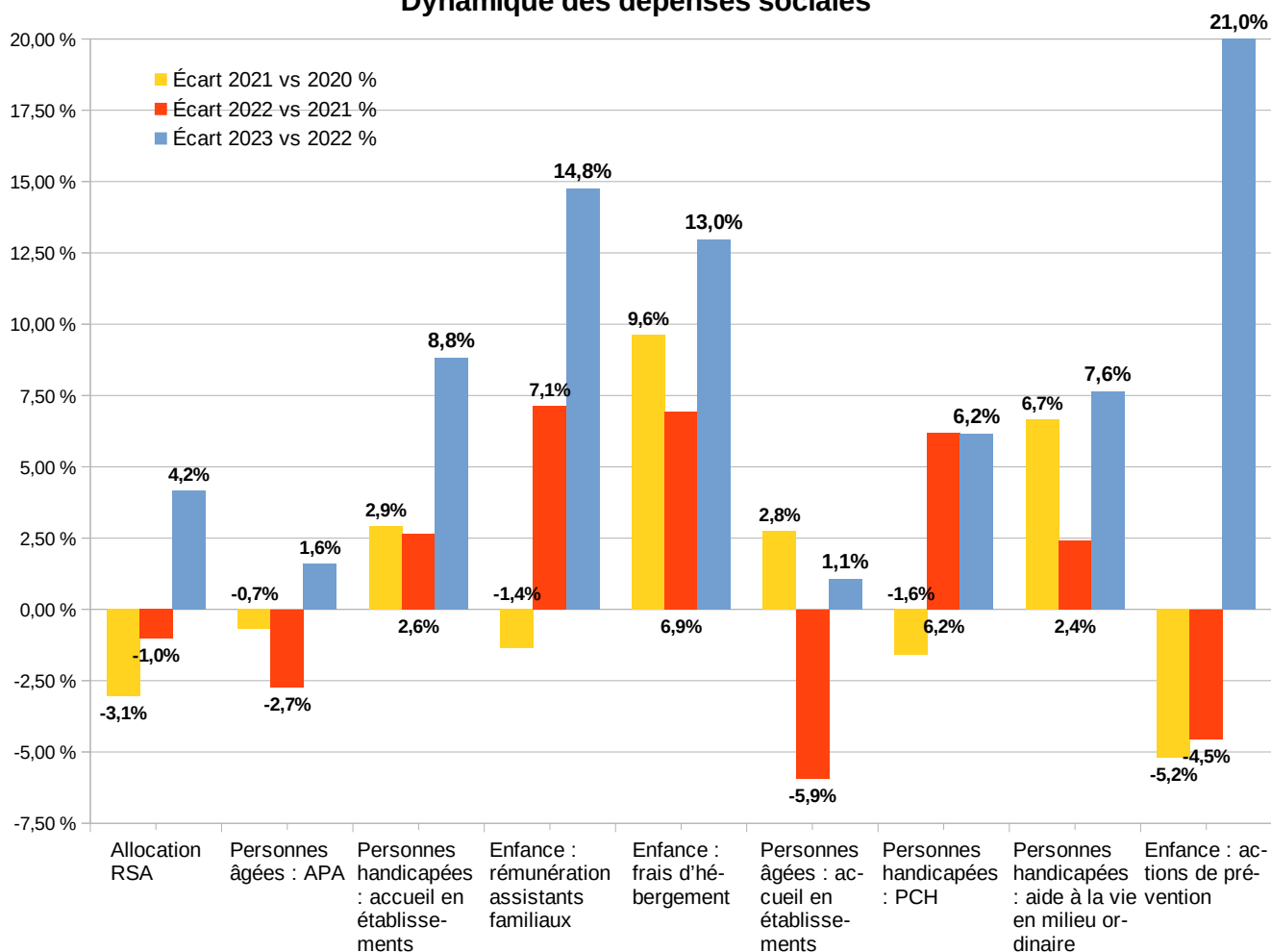
On observe *a contrario* une baisse de la contribution au budget annexe de Magny-Cours (- 11,6 %) et des allocations Compensatrice Tierce Personne dans le secteur du handicap (-2 %).

Les évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Écart 2023/22 en montant	Evolution 2023/22 en %
	266 090	275 663	287 302	305 117	17 815	6,20 %
Rémunération du personnel permanent	52 874	57 816	61 132	61 954	822	1,34 %
Revenu de Solidarité Active	36 900	35 795	35 429	36 905	1 476	4,17 %
Allocation Personnalisée d'Autonomie	28 958	28 759	27 975	28 424	449	1,61 %
Frais d'hébergement des personnes handicapées	23 192	23 871	24 503	26 666	2 163	8,83 %
Rémunération assistants familiaux	18 611	18 359	19 670	22 572	2 902	14,75 %
Frais d'hébergement Enfance/Famille	14 792	16 218	17 345	19 592	2 247	12,95 %
<i>dont MADEF</i>	4 630	4 854	4 565	5 078	513	11,24 %
Frais d'hébergement des personnes âgées	13 810	14 191	13 350	13 491	141	1,06 %
Subvention au SDIS	10 125	10 360	10 671	11 931	1 260	11,81 %
Prestation de compensation du handicap	6 127	6 029	6 402	6 797	395	6,17 %
Transports scolaires (compensation versée à la Région et transport des collégiens en situation de handicap)	5 318	5 476	5 656	5 861	205	3,62 %
Intérêts de la dette	4 443	4 030	3 787	4 774	987	26,06 %
Entretien de la voirie (y.c Nièvre Travaux Matériel)	4 590	4 356	4 508	4 583	75	1,66 %
Aide à la vie en milieu ordinaire (secteur du handicap)	3 766	4 017	4 114	4 428	314	7,63 %
Actions de prévention (secteur de l'Enfance)	3 196	3 030	2 892	3 500	608	21,01 %
Culture (partenariats acteurs culturels, aides aux projets)	2 525	2 559	2 711	2 853	142	5,24 %
Bâtiments y.c collèges (chauffage/entretien/maintenance/fluides/location)	2 003	2 287	2 327	2 764	437	18,78 %
Contribution au budget annexe Magny-Cours	2 481	2 682	3 073	2 718	-355	-11,55 %
Dotations collèges publics	2 000	1 880	2 443	2 501	58	2,37 %
Allocation Compensatrice Tierce Personne (secteur du handicap)	1 922	1 833	1 835	1 802	-33	-1,80 %

2/ Les dépenses sociales sont caractérisées par leur volatilité

Dynamique des dépenses sociales



Le diagramme ci-dessus témoigne de la très forte volatilité des dépenses de solidarité, classées par politique publique (Insertion, Enfance, Personnes âgées, Personnes handicapées).

Le RSA connaît en 2023 une hausse de 4,2 % consécutive aux revalorisations des barèmes appliquées aux mois d'avril et août (respectivement de + 1,6 % et + 4 %). Cette augmentation annihile la tendance observée depuis 2021 (- 3,1%) et 2022 (- 1%) qui venait corriger la très forte hausse connue en 2020 suite à la crise sanitaire. La progression du RSA était relativement linéaire de 2015 à 2019, avec un taux de croissance moyen de 1,25 % par an. Ce taux s'établit à **0,1 %** en moyenne sur les trois dernières années.

L'allocation personnalisée d'autonomie est en hausse (+ 1,6 %), après deux années successives de baisse.

S'agissant des frais en établissement des personnes handicapées, les + 2,2 M€ (+ 8,8 %) constatés entre le CA 2022 et le CA 2023 correspondent à la mise en place des mesures complémentaires indiciaires des structures issues de la loi 2021-175, ainsi que du SEGUR de la santé intégralement compensé par la CNSA.

L'incidence de ce dernier est également considérable sur le budget du département, à la fois sur la masse salariale, mais aussi en termes de renchérissement indirect des contributions apportées aux EHPAD et aux établissements d'accueil des personnes handicapées.

La hausse de la masse salariale des assistants familiaux de 2,9 M€ (+ 14,7 %) résulte directement des hausses de la rémunération moyenne due aux effets combinés de la loi Taquet appliquée rétroactivement au 1^{er} septembre 2022 et aux revalorisations du SMIC. Ceci malgré un effectif et une activité globalement stable matérialisés par le nombre de jours enfants placés (- 0,8 %). Les augmentations successives du SMIC appliquées en janvier et mai 2023 représentent en cumulé + 4,06 %.

La progression des frais d'hébergement de la politique enfance de 2,2 M€ (+ 13 % entre 2022 et 2023) résulte de la hausse des prix de journée du fait de l'intégration du coût de la revalorisation salariale (Ségur 2) mais également par l'application des taux directeurs compensant en partie l'inflation. La dotation versée à la MADEF est elle aussi en augmentation, suite à la mise en œuvre des revalorisations salariales instaurées par le Ségur, le personnel de l'établissement relevant de la fonction publique hospitalière.

Au regard des autres postes de dépense du secteur des solidarités, l'accueil en établissement des personnes âgées apparaît en relative stabilité (+ 1 %) soit 140 k€, après une forte diminution constatée l'année précédente. Cette croissance ténue est liée par la stabilité du nombre de bénéficiaires ainsi qu'à une légère progression du plan d'aide moyen (1 148 € mensuels en 2022 contre 1 160 € en 2023).

Le nombre de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap est stable, et même en baisse s'agissant des bénéficiaires de la PCH à domicile + de 20 ans (201 en 2022, 195 en 2023). L'augmentation constatée de 395 k€ (+ 6,2 %) correspond à une hausse du plan personnalisé de compensation moyen de l'ensemble des catégories de bénéficiaires : notamment sur les aides ponctuelles + de 20 ans (1 080€ en 2022 ; 1 390€ en 2023), ainsi que les aides ponctuelles - de 20 ans (519 en 2022 ; 653 en 2023) et sur la PCH à domicile + de 20 ans prestataire aide humaine (566 en 2022 ; 683 en 2023).

Les dépenses d'aide à la vie en milieu ordinaire dans le secteur du handicap sont en hausse de 7,6 %. Cette augmentation fait suite à la création de 10 places supplémentaires en 2022, pour lesquelles la dépense est supportée sur une année entière en 2023.

Elle traduit également les évolutions engendrées par les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec les établissements, ainsi que le Ségur à destination des soignants et du personnel socio-éducatif.

Concernant les mineurs non accompagnés (MNA), l'enveloppe consommée a augmenté de 385 k€ (1, 67 M€ en 2023 contre 1,28 M€ en 2022). Cela s'explique par l'augmentation du nombre d'arrivées spontanées sur le territoire de la Nièvre (236 en 2023 contre 86 en 2022). Au total, le nombre de MNA confiés était de 133 au 31/12/2022, il est de 152 au 31/12/2023. La dynamique de transformation de l'offre se poursuit avec deux opérateurs du dispositif MNA, Nièvre Regain et l'association le Bon Pasteur qui devraient atteindre leur capacité maximale en 2024 avec 45 places supplémentaires.

Enfin la très nette croissance du montant dévolu aux actions de prévention pour l'enfance : + 608 K€ (+ 21 %), s'explique avant tout par la mise en place en septembre 2022 du PEAD SAFIR (placement éducatif à domicile Service accompagnement familial intensif avec repli). En 2023, son activité en année pleine a engendré une dépense supplémentaire de + 316 K€.

S'ajoute à cela, l'impact de l'application de la revalorisation du secteur de l'aide à domicile (avenant 43) de + 63 K€, ainsi que la régularisation de la dotation globale des deux derniers mois de l'année 2022 (109 K€)

Près de la moitié des dépenses (46 %) comptabilisées sur cette thématique résultent de mesures judiciaires d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO) ordonnées par les magistrats. Au 31/12/2023, 406 mesures étaient en cours, dont 81 mesures renforcées. La mise en place des placements éducatifs à domicile (PEAD) a permis de diversifier les mesures proposées.

	2020	2021	2022	2023	écart en €	évolution en %
PERSONNES ÂGÉES	44 665 017 €	45 059 612 €	45 003 357 €	46 865 864 €	1 862 506 €	4,1%
<i>dont APA</i>	28 957 957 €	28 759 339 €	27 975 035 €	28 424 242 €	449 207 €	1,6%
<i>dont frais d'hébergement</i>	13 810 396 €	14 190 864 €	13 350 068 €	13 490 980 €	140 912 €	1,1%
PERSONNES HANDICAPÉES	36 168 368 €	37 794 711 €	38 415 308 €	41 282 002 €	2 866 694 €	7,5%
<i>dont frais d'hébergement</i>	23 192 480 €	23 871 100 €	24 503 230 €	26 666 202 €	2 162 972 €	8,8%
<i>dont transport collégiens en situation de handicap</i>	849 732 €	1 009 441 €	1 177 282 €	1 382 068 €	204 786 €	17,4%
PROTECTION MATERNELLE INFANTILE	391 676 €	377 114 €	388 305 €	489 414 €	101 109 €	26,0%
SANTÉ PUBLIQUE	213 530 €	168 979 €	288 928 €	640 169 €	351 241 €	121,6%
FAMILLE ET ENFANCE	21 120 495 €	22 584 311 €	23 841 646 €	27 391 457 €	3 549 811 €	14,9%
<i>dont frais d'hébergement</i>	14 791 578 €	16 218 000 €	17 344 892 €	19 714 928 €	2 370 036 €	13,7%
<i>dont actions de prévention</i>	3 196 130 €	3 030 000 €	2 892 430 €	3 500 496 €	608 065 €	21,0%
<i>dont Mineurs Non Accompagnés MNA</i>	1 578 133 €	1 569 109 €	1 280 821 €	1 666 385 €	385 564 €	30,1%
INSERTION	41 417 756 €	40 829 442 €	41 341 166 €	43 365 943 €	2 024 777 €	4,9%
<i>dont allocations RSA</i>	36 899 711 €	35 795 231 €	35 429 457 €	36 905 031 €	1 475 574 €	4,2%
FRAIS DE PERSONNEL ACTION SOCIALE (hors assistants familiaux)	19 989 388 €	20 852 983 €	22 481 875 €	23 343 913 €	862 038 €	3,8%
RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTS FAMILIAUX	18 611 267 €	18 359 000 €	19 669 795 €	22 572 007 €	2 902 212 €	14,8%
TOTAL	182 577 497 €	186 026 151 €	191 430 380 €	205 950 769 €	14 520 389 €	7,6%

Les politiques sociales connaissent dans leur ensemble une croissance notable de 14,5 M€ soit + 7,6 %. La croissance des frais de personnels dédiés à l'action sociale au sein de la collectivité (+ 860 K€ hors assistants familiaux) témoigne de l'impact des revalorisations instaurées par le Ségur de la santé sur les rémunérations.

3/ Les dépenses de l'allocation RSA de retour à un niveau historique

En 2023, sous l'effet des revalorisations et du poids de la crise sur les publics en précarité, les dépenses de Revenu de Solidarité Active atteignent le même seuil historique qu'en 2020 à savoir 36,9 M€.

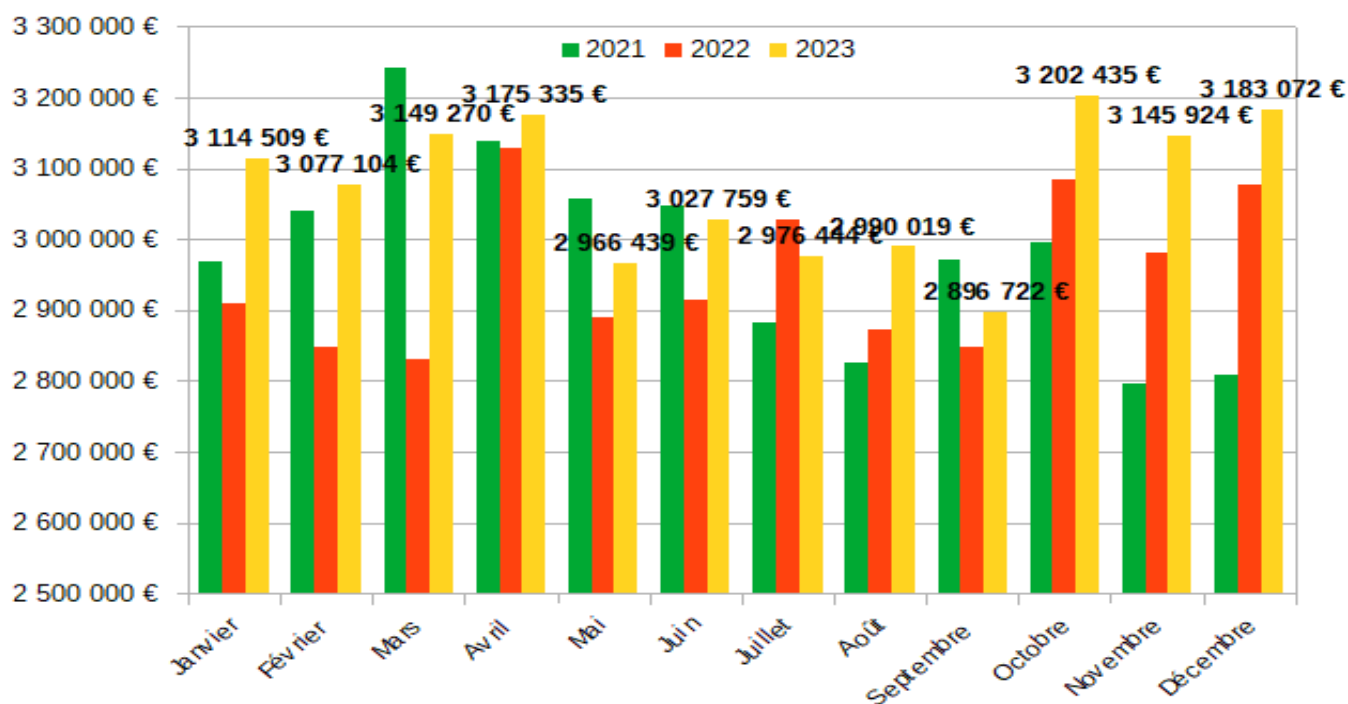
Notre Département observe une légère augmentation du nombre de foyers allocataires après deux années successives de diminution (5 331 au 31/12/2023 contre 5 287 au 31/12/2022, soit 44 foyers supplémentaires).

Cependant, une analyse comparative de la moyenne du nombre de foyer allocataires sur l'année, entre 2022 et 2023, confirme la tendance baissière constatée depuis deux ans, même si celle-ci tend à s'atténuer (-1,54 % entre 2022 et 2023, -3,45 % entre 2021 et 2022).

Il reste difficile de connaître d'une part la pérennité de cette évolution, et d'autre part le profil de ces foyers (la part de personnes sans ressources et celle où le RSA intervient en complément de ressources insuffisantes).

Le RSA connaît des évolutions erratiques depuis plusieurs années qu'il est difficile d'expliquer et de prédire.

Allocation RSA / Evolution mensuelle 2021 - 2023



Le montant moyen de l'allocation RSA a lui aussi augmenté de 5,63 % entre 2022 et 2023, passant de 550 € à 581 €, effet des revalorisations des barèmes. Ce qui confirme la tendance haussière observée l'année précédente, de + 3 % entre 2021 et 2022, passant de 534 € à 550 €.

4/ L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en légère augmentation

Concernant l'APA, le compte administratif 2023 fait apparaître une hausse de + 1,61 % (28 424 K€ en 2023 contre 27 985 k€ en 2022). On observe en effet, sur le département, une baisse du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile versée au prestataire (2 983 bénéficiaires en 2022 contre 2 571 en 2023) avec une légère hausse des autres catégories de bénéficiaires de l'APA.

Mais, à l'inverse, le plan d'aide moyen progresse de manière significative (de 84 € à 96 € pour l'APA à domicile versée à l'utilisateur et de 296 € à 356 € pour l'APA à domicile versée au prestataire).

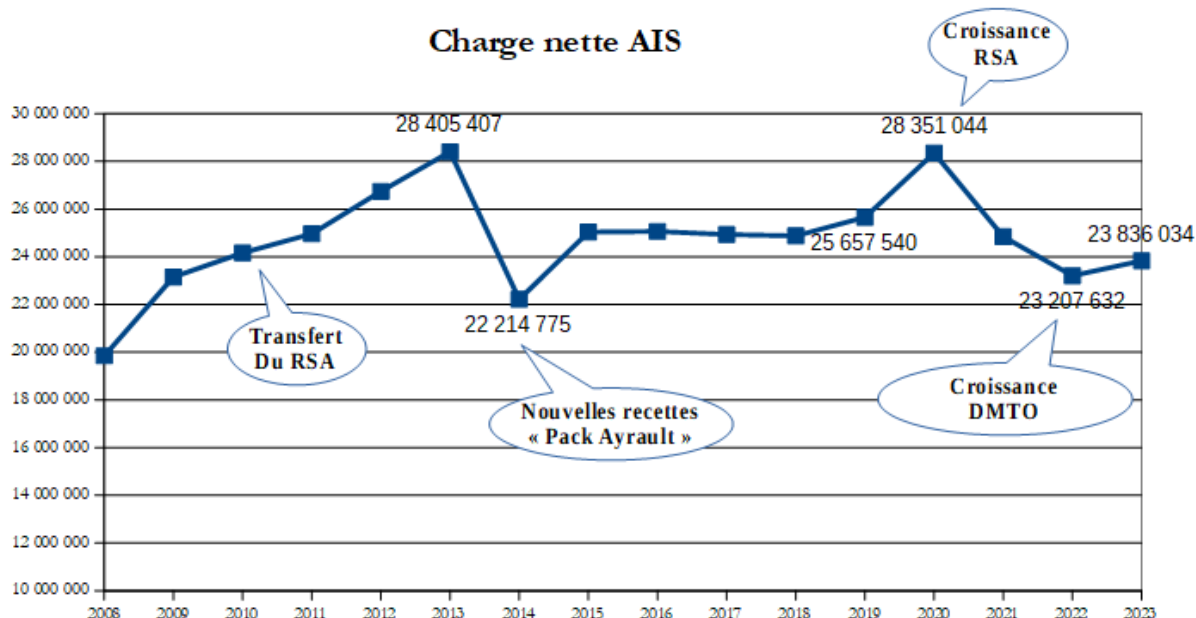
Sur l'APA en établissement, on note à la fois une augmentation du nombre de bénéficiaires (de 390 à 404) et une augmentation du plan d'aide moyen (de 155 € à 183 €).

5/ La charge nette des allocations individuelles de solidarité (AIS)

La charge nette des 3 principales allocations de solidarité est obtenue en retranchant les compensations reçues de l'État du coût des allocations d'APA, de RSA et de prestation de compensation du handicap (PCH).

Les recettes prises en compte dans le calcul sont les compensations «historiques» (fonds de compensation CNSA, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, fonds de mobilisation départementale pour l'insertion) et les recettes attribuées en 2014 aux Départements dites du « Pack Ayrault » pour stabiliser les finances des départements (frais de gestion du foncier bâti et solde du FSD ainsi que la fraction des recettes DMTO dont la part est comprise entre 3,8 % et 4,5 %).

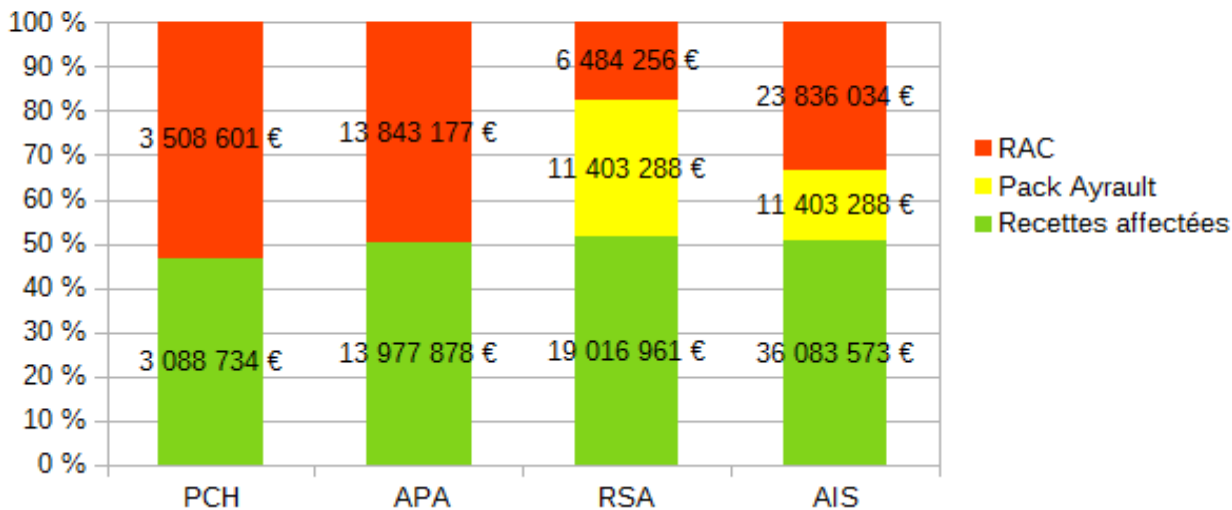
Il faut néanmoins noter que l'article 196 de la Loi de Finances 2020 a recentré les recettes du « Pack Ayrault » sur le seul RSA.



La charge nette des AIS repart à la hausse (+ 2 %) du fait de la chute considérable des DMTO de 17 % entre 2022 et 2023 (20 % des DMTO sont fléchés sur les dépenses de RSA). Concomitamment les dépenses de RSA ont augmenté de 4,2 %.

Décomposition du financement des 3 AIS en 2023

Calcul du reste à charge



Année	Charge nette PCH	Charge nette APA	Charge nette RSA	TOTAL
2016	3,4 M€	16,2 M€	5,4 M€	25 M€
2017	3,9 M€	15,7 M€	5,6 M€	25,2 M€
2018	3,5 M€	15,8 M€	5,5 M€	24,8 M€
2019	3,7 M€	16,8 M€	5,1 M€	25,6 M€
2020	3,8 M€	16,4 M€	8,1 M€	28,3 M€
2021	3,7 M€	15,8 M€	5,3 M€	24,8 M€
2022	3,4 M€	15,1 M€	4,7 M€	23,2 M€
2023	3,5 M€	13,8 M€	6,5 M€	23,8 M€

Si l'on interprète strictement l'article 196 de la loi de finances 2020 et que l'on affecte les recettes du pack Ayrault à la compensation du RSA, le reste à charge de celui-ci repart à la hausse (+1,8 M€) après une baisse de 0,6 M€ en 2022. A noter le reste à charge APA qui exceptionnellement passe sous la barre des 50 % en 2023.

Depuis 2019 a été mis en place une 3ème enveloppe au sein du Fonds National de Péréquation DMT0 appelée le Fonds de Solidarité Inter Départemental (FSID) et depuis 2021 est intervenu la fraction de TVA supplémentaire.

Reste à Charge post 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Reste à Charge suite au Pack Ayrault	22 214 773	25 038 389	25 064 552	24 933 017	24 877 449	25 657 539	28 351 044	24 843 467	23 207 631	23 836 034
Fonds de Soutien Interdépartemental						6 347 449	6 030 897	6 503 482	6 115 876	6 253 583
Fraction de TVA supplémentaire								1 749 972	1 717 634	1 726 717
Nouveau Reste à Charge	22 214 773	25 038 389	25 064 552	24 933 017	24 877 449	19 310 090	22 320 148	16 590 013	15 374 121	15 855 734
Evolution/N-1		12,71 %	0,10 %	-0,52 %	-0,22 %	-22,38 %	15,59 %	-25,67 %	-7,33 %	3,13 %

6/ Les frais de personnel : une croissance (+ 4,6 %) du fait de l'application des mesures de revalorisation du pouvoir d'achat instaurées par la loi Taquet

Les frais de personnel se répartissent en deux grandes composantes :

- la rémunération du personnel permanent : 61,9 M€ (+ 1,3 %) ;
- la rémunération des assistants familiaux : 22,6 M€ (+ 14,7 %).

La masse salariale avait connu une hausse en 2022 de + 6 %, sous les effets du dégel du point d'indice, du Ségur de la santé et de la loi Taquet appliqués au cours de l'année. La perspective d'une application sur une année complète pouvait laisser présager une hausse plus conséquente encore en 2023.

En ce qui concerne le personnel permanent, l'application de mesures de gestion sur les remplacements consécutifs à des arrêts de courtes durées, notamment dans les collèges, et le non recrutement de 25 postes en 2023 laissés vacants suite aux mouvements de personnels, ont permis de respecter les objectifs fixés lors de l'élaboration du budget primitif. La hausse a pu être ainsi limitée à + 0,8 M€ malgré les évolutions suivantes :

- La hausse de la valeur du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023 et la revalorisation de certaines grilles indiciaires pour un coût de 466 k€.
- Les coûts liés à l'avancement (échelon, grade, promotion interne) des agents titulaires représentant approximativement 232 k€ .
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat de 190 k€.
- Deux augmentations du SMIC dont l'incidence constatée est de 125 k€.

Les hausses du SMIC ont eu un effet beaucoup plus important sur la masse salariale des assistants familiaux dont il constitue la base de calcul. Celle-ci augmente de 2 ,9 M€ en 2023.

Deux augmentations du SMIC ont été appliquées en 2023 (+1,81% au 1er janvier 2023 et +2,22% au 1er mai 2023). Le SMIC sert de base pour le calcul du salaire et de la plupart des indemnités versées aux assistants familiaux. Ces deux augmentations ont donc eu un fort impact sur la masse salariale.

La mise en place des dispositions de la loi Taquet qui prévoit une revalorisation du salaire des assistants familiaux, a été très impactante. Cette disposition applicable dès le 1er septembre 2022, représente un coût de 145 k€ par mois portant la dépense à 2,3 M€ (dont une régularisation concernant 2022 à 555 k€).

La part discrétionnaire de l'évolution de la masse salariale en 2023 est finalement extrêmement réduite.

Loi Taquet

La loi du 7 février 2022 dite « loi Taquet » et le décret du 31 août 2022 applicable aux assistants familiaux visent notamment une revalorisation de la rémunération à chaque enfant confié calquée sur le SMIC, une revalorisation des contrats intermittents et de l'indemnité d'attente :

- augmentation de 26 % du salaire versé pour l'accueil continu du 1er enfant ;
- augmentation de 26 % du salaire versé pour un accueil intermittent ;
- garantie d'une rémunération minimum en cas d'enfants confiés inférieure à ce qui est prévu au contrat de travail soit une indemnité à hauteur de 80 % du salaire qui aurait été perçu en cas d'enfants confiés.

Le Conseil départemental de la Nièvre emploie au 31/12/2023 1580 agents (hors MADEF), en additionnant les agents sur poste permanent et les assistants familiaux.

Les effectifs au 31/12/2022 étaient de 1571.

La hausse des postes permanents (+ 27 agents hors ASSFAM) est liée à la création des centres de santé et à l'intégration des personnels du groupe VyV3. A cette exception, les effectifs sont stables à date.

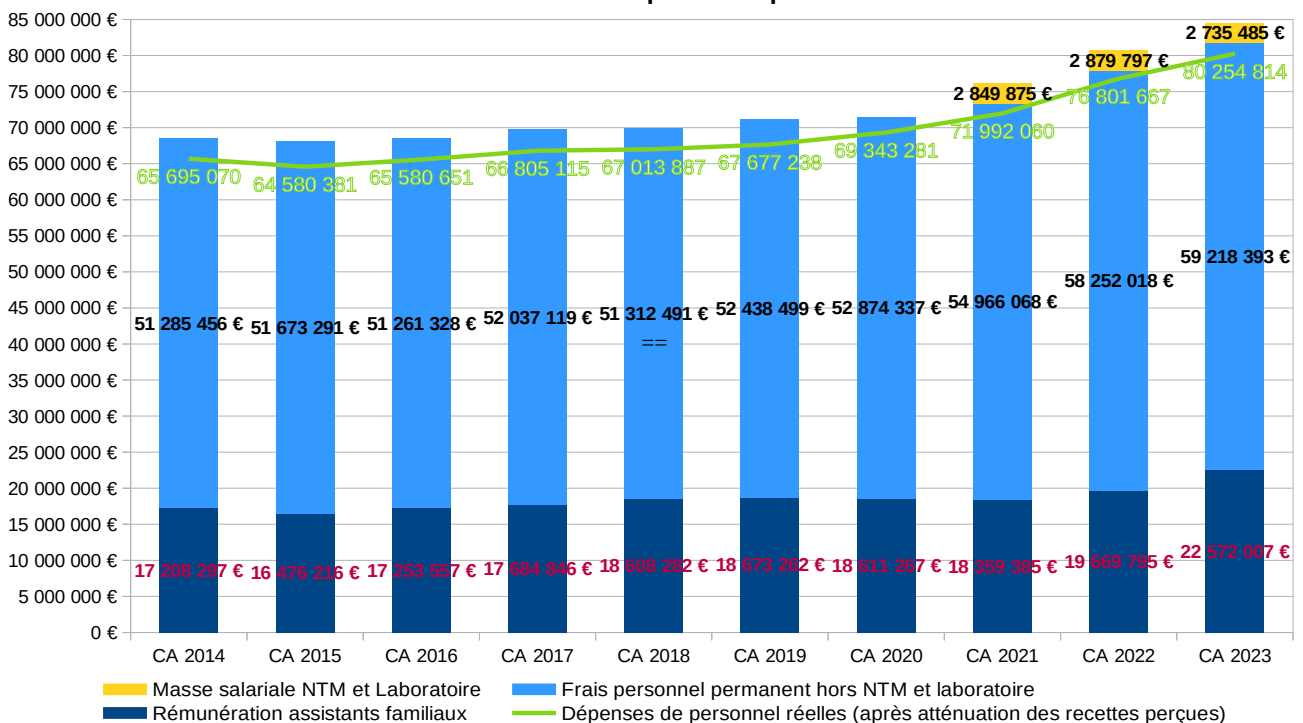
La baisse du nombre des agents titulaires et des assistants familiaux est plus que compensée par la hausse des contractuels de droit public sur poste permanent. Cette évolution des statuts témoigne d'une recherche de diversité des compétences et des statuts, mais aussi de l'élargissement constant des compétences prises en charge par le Département.

Sur la totalité de la période de 10 ans représentée ci-après, la hausse de la masse salariale du personnel permanent reste maîtrisée, puisqu'elle est en moyenne annuelle de + 1,8 % (jusqu'à 2021) en incluant les assistants familiaux et à périmètre constant (incorporation de la masse salariale de NTM et du laboratoire en 2021). Le ratio s'élève à + 2,5 % en intégrant les années 2023 et 2022 dont les évolutions réglementaires ont été particulièrement impactantes.

La collectivité effectue des démarches chaque année pour obtenir une atténuation partielle des frais de personnels. Il s'agit de remboursements de personnel mis à disposition, d'assurances, de compensation ou de valorisation dans le cadre d'appels à projet ou de dispositifs cofinancés, qui représentent 4,3 M€ pour l'année.

Les dépenses de personnels atténuées de ces recettes s'élèvent à 80,3 M€ en 2023.

Evolution des dépenses de personnel



7/ Le soutien aux partenaires privés en augmentation

Le chapitre 65 intègre également les subventions versées aux partenaires privés (de même qu'une partie du chapitre 016) pour un montant de 8,9 M€ (8,4 M€ en 2022), en hausse de + 5,95 % (+ 0,5 M€), sous l'effet de la hausse de la subvention globale liée au transfert des recettes de FSE (+ 350 k€), et de celle attribuée à Nièvre Attractive (+ 170 k€). Les organismes soutenus interviennent dans tous les secteurs de la compétence départementale (tourisme, environnement, sport, culture, jeunesse, insertion) et constituent des relais incontournables pour la mise en œuvre des priorités d'intervention.

Les principaux partenaires privés sont les suivants :

- Nièvre attractive : 1 120 000 €
- la fédération départementale des centres sociaux : 737 405 €
- ADPEP CBFC Délégation Nièvre : 514 063 €
- APIAS Corbigny : 445 350 €
- le comité des œuvres sociales du personnel départemental (COSDEN) : 416 500 €
- Pagode Etablissement Prado : 216 226 €
- Acteurs Solidaires en Marche ASEM : 213 589 €
- Réussir Emplois et Services : 203 611,84 €
- Association Nivernaise Accueil et Réinsertion : 193 178 €
- Mission locale du Pays Nivernais Morvan : 169 930 €
- Les Restaurants du Coeur : 132 427 €
- Le Tremplin Homme et Patrimoine : 123 843 €
- ADAPEI : 122 940 €
- Pagode Imphy : 120 000 €
- Association Agropôle du Marault : 120 000 €
- Conseil Architecture Urbanisme et Environnement CAUE : 112 000 €
- Nièvre Regain : 105 487 €
- Groupement de défense sanitaire du cheptel : 100 000 €
- Bureau Information Jeunesse : 97 000 €
- Camosine : 95 000 €
- Sceni Qua Non : 88 500 €
- Golf Public du Nivernais : 85 000 €
- FOL 58 : 75 566 €
- Association le Relais : 67 750 €
- ANDAVI : 66 500 €
- Centre d'art contemporain parc de Pougues-les-Eaux : 65 000 €
- Centre socio-culturel Prémery : 63 861 €
- Collectif Carbone Café : 60 000 €
- Mission locale Nevers Sud Nivernais : 55 321 €
- D'Jazz : 55 000 €
- Activital Montsauche-les-Settons : 50 000 €

II Des recettes de fonctionnement en hausse (+ 2,7% hors reprise de résultat), mais insuffisantes

Les réajustements des dotations et subventions versées pour compenser partiellement les hausses des dépenses sur le secteur des solidarités ainsi que l'augmentation des produits perçus au titre de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance TSCA (+ 3,5 M€) et de fractions de TVA (+ 1,9 M€) expliquent la quasi-totalité de cette évolution.

La décreue des droits de mutation à titre onéreux atténue ces recettes complémentaires.

1/ La structure des recettes de fonctionnement et leurs évolutions sur l'exercice 2023 :

Chap.	Libellé	Réalisé 2022	Budget 2023	Budget 2023 après DM	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Écart ABS 2023 vs. 2022	Écart 2023 vs 2022 %
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	18 818 218 €	18 813 451 €	18 813 451 €	18 813 451 €	100,00 %	-4 767 €	-0,03 %
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	1 014 976 €	1 468 000 €	1 456 668 €	1 406 870 €	96,58 %	391 893 €	38,61 %
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	1 295 €	1 000 €	1 000 €	170 €	17,00 %	-1 125 €	-86,88 %
016	ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	12 993 965 €	12 256 000 €	13 286 962 €	14 120 285 €	106,27 %	1 126 320 €	8,67 %
017	REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)	3 553 286 €	3 232 842 €	2 806 593 €	2 979 516 €	106,16 %	-573 770 €	-16,15 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 879 434 €	2 527 962 €	2 779 905 €	2 690 157 €	96,77 %	-189 277 €	-6,57 %
73	IMPOSITIONS INDIRECTES	188 549 264 €	188 587 300 €	187 463 779 €	197 616 345 €	105,42 %	9 067 081 €	4,81 %
731	IMPOSITIONS DIRECTES	23 705 153 €	23 489 377 €	24 251 982 €	15 676 696 €	64,64 %	-8 028 457 €	-33,87 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	76 861 461 €	78 207 271 €	81 540 913 €	80 565 493 €	98,80 %	3 704 032 €	4,82 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 341 730 €	9 481 091 €	9 769 051 €	10 270 034 €	105,13 %	2 928 304 €	39,89 %
76	PRODUITS FINANCIERS	133 205 €	109 245 €	109 245 €	109 245 €	100,00 %	-23 960 €	-17,99 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	287 636 €	163 461 €	232 451 €	324 204 €	139,47 %	36 569 €	12,71 %
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
	TOTAL	336 139 623 €	338 337 000 €	342 512 000 €	344 572 465 €	100,6%	8 432 843 €	2,51 %
	TOTAL HORS RÉSULTAT REPORTE	317 321 405 €	319 523 549 €	323 698 549 €	325 759 015 €		8 437 610 €	2,66 %

Les recettes de fonctionnement enregistrent une hausse globale de 2,51 %, soit 8,4 M€, qui trouve sa source dans diverses variations cumulatives et compensatoires détaillées ci-après.

Le résultat reporté en 2023 (18,8 M€) est en tout point comparable à celui de 2022.

La hausse des atténuations de charges (+ 392 K€ soit + 39 %) s'explique par la régularisation en 2023 des recettes des années antérieures, et pour l'enregistrement de remboursements au titre des dessaisissements des enfants accueillis chez les assistants familiaux, pour 445 k€.

Le réajustement de financements d'Allocations Personnalisées Autonomie (APA) opéré en 2023 par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a entraîné une hausse de la dotation (+ 1,1 M€).

La diminution de 570 K€ constatée sur le chapitre 017-RSA s'explique en grande partie par une diminution des recettes du Fonds Social Européen dont le département a obtenu en 2014 la gestion d'une partie de l'enveloppe en qualité d'organisme intermédiaire.

Pour 2023, 758 K€ ont été perçus pour financer des projets liés à l'insertion, dans une année de mise en place de la nouvelle programmation. Le montant des sommes reçues en 2022 était de 1,7 M€ en compensation des projets soutenus.

De plus, une recette exceptionnelle de l'État de 410 K€ avait été perçue uniquement en 2022 pour atténuer la « revalorisation anticipée du RSA sur l'inflation ». Ce dispositif n'a pas été reconduit.

Les recettes de RSA sont constituées en partie du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) dont le montant est de 1,98 M€ en 2023 (+ 770 K€ vs 2022). Cette progression prend en compte une régularisation de 310 K€ de l'année 2022 suite à un oubli des services de l'État.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses passent de 2,9 M€ à 2,7 M€ (soit - 0,2 M€). Ce poste enregistre la baisse des ventes réalisées en 2023 par le service Nièvre Travaux et Matériels de 110 k€ par rapport à l'année précédente.

La hausse des impositions indirectes (+ 9 M€) provient pour l'essentiel de la fraction compensatoire de CVAE (8,6 M€) pour la première année, classée auparavant dans la catégorie de la fiscalité directe. Les progressions de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance TSCA (+ 3,5 M€), de la fraction compensatoire de TVA (+ 1,2 M€), sont en grande partie jugulées par la forte décade pressentie, et confirmée, des Droits de Mutation à Titre Onéreux DMTO (- 17 % par rapport à l'année 2022) - 4,56 M€. La fraction de TVA compensatoire de la CVAE permet toutefois d'enregistrer une recette complémentaire nette de 0,68 M€, mais entérine la disparition du fonds de péréquation CVAE (- 478 K€) sur les recettes des impositions directes.

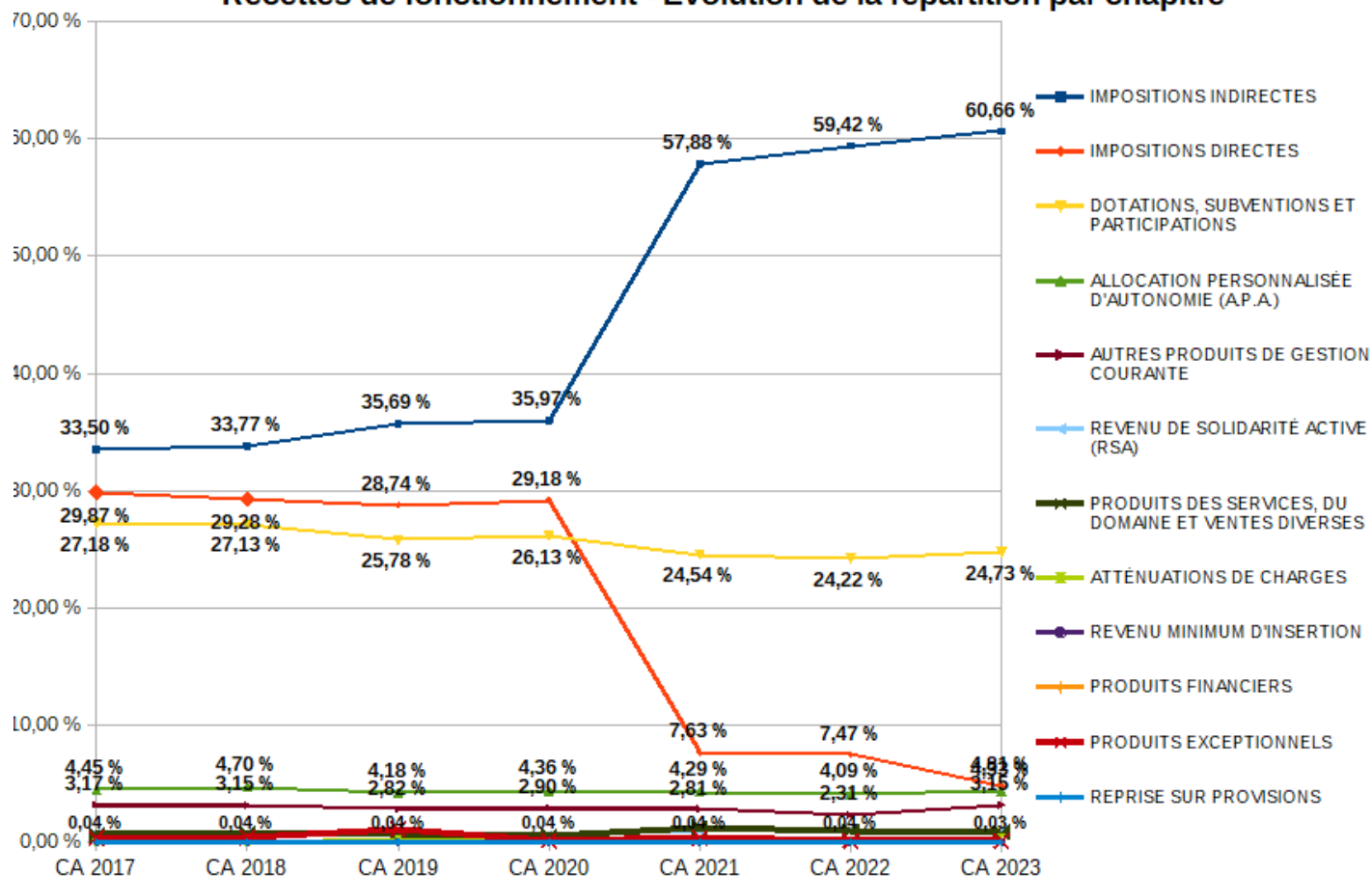
Les recettes du chapitre dotations et participations enregistrent une hausse de 3,7 M€ (+ 4,8 %). Cette progression provient en premier lieu des recettes CNSA versées en compensation de l'augmentation des dépenses d'aide au maintien à domicile des personnes âgées (2,5 M€ soit + 1,64 M€ vs 2022) consécutif à l'application des mesures indiciaires de l'article 43. A cela, s'ajoute la participation de 754 K€ (+ 720 K€ vs 2022) pour la Stratégie prévention lutte contre la pauvreté qui est également comptabilisée dans cette rubrique. Des financements exceptionnels de l'État ont été obtenus pour l'accueil des Mineurs Non Accompagnés MNA confiés à l'ASE sur décision de justice en 2022 + 564 K€, pour le maintien de la prise en charge des jeunes majeurs par l'aide sociale à l'enfance (ASE) + 227 K€, ainsi qu'au titre des remboursements des dépenses engagées au titre de l'évaluation et de mise à l'abri des Mineurs Non Accompagnés + 151 K€. Une recette complémentaire de 230 K€ au titre des actions de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a été obtenu. Il en est de même du Fonds départemental pour la rémunération du personnel d'internat 674 K€ (+ 218 K€ vs 2022). Ce fonds qui représente une part des recettes perçues par les collèges (internat et restauration), est reversé en compensation des frais de personnel intervenant dans ces établissements.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) augmentent de 2,9 M€ (+ 40 %) en raison notamment d'une forte hausse de 1,5 M€ des recouvrements sur tiers-payants PA/PH, obligés alimentaires et recours sur successions (7,6 M€ en 2023 contre 6,1 M€ en 2022), principalement sur le poste des arriérés de récupérations sur successions de 2022 enregistré sur l'exercice 2023. S'ajoute au point précédent, des régularisations sur années antérieures, des remboursements au titre des dessaisissements des enfants accueillis en établissements, pour 1,06 M€ soit + 955 K€ vs 2022. De même, un rattrapage sur plusieurs années des remboursements de la sécurité sociale dus au titre des activités de la protection maternelle infantile permet d'enregistrer une recette complémentaire de 400 K€. Enfin, débutée en 2023, la campagne de vaccination contre le papillomavirus au sein des collèges, bénéficie d'un financement ARS/CPAM à 100 %, d'un montant de 110 K€. Les recettes liées au renfort secrétariat qui est effectif depuis octobre ont été valorisées.

L'utilisation du levier fiscal est, en 2023, limitée à la modeste taxe d'aménagement, et la dynamique des ressources repose principalement sur la TSCA et les fractions compensatoires de TVA, après le déclin des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

L'évolution de la part des principaux chapitres de recettes illustre bien les évolutions contrastées des trois ressources principales, qui représentaient chacune 30 % des recettes en 2015. Les impositions indirectes ont fortement augmenté dans les produits du département, portées par la part croissance de la fraction de TVA et les contrats d'assurance malgré l'arrêt de la dynamique des transactions immobilières, alors que les dotations et participations de l'État baissent de manière continue.

Recettes de fonctionnement - Evolution de la répartition par chapitre



La part «impositions indirectes», qui représente 197,6 M€ en 2023 (chapitre 73), regroupe les parts de taxes transférées en compensation des transferts de compétences, dont la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et la taxe sur les conventions d'assurance (montant total: 61,3 M€), dont le montant dépend du rendement de la taxe au niveau national et du rythme des encaissements par l'État. Elle comprend également 3 fractions de TVA :

- celle qui remplace désormais la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties depuis 2021. Si en 2022 sa croissance fût considérable du fait de la reprise de la croissance économique post Covid (+ 9,6 %) ; il en fut autrement en 2023 (+ 1,8 %) du fait de la décélération de la croissance à laquelle s'est ajoutée une prévision trop optimiste des services de l'État qui a entraîné une régularisation négative de 617 k€ en mars 2023 ;

- celle qui remplace le Fonds de Stabilisation (fraction de TVA supplémentaire) ;
- et enfin, celle qui remplace la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (ex-CVAE).

Le produit de ces 3 fractions de TVA (79 M€) représentent dorénavant 24 % des recettes totales de fonctionnement.

Les droits de mutation représentent la ressource la plus volatile de ces taxes : après une baisse de 4 % en 2020, ils ont connu en 2021 et 2022 une croissance respective de 33 % et 10 % avant de chuter à nouveau de 17 % en 2023.

La taxe sur l'électricité s'est stabilisée en 2023 malgré les régularisations des années antérieures de l'ancien mode de perception. Il faut noter l'évolution à nouveau négative de la taxe d'aménagement en 2023 (- 12 % par rapport à 2022).

La hausse très sensible de la taxe de séjour s'explique par la nouvelle procédure mise en place en 2021 avec un suivi plus rigoureux auprès des collecteurs de taxe que sont les Établissements Publics de Coopération Intercommunal. Même si la recette est modeste ; ce meilleur suivi a permis une hausse significative de 65 % en 2023.

Fiscalité indirecte (chapitre 73)	CA 2022	BP 2023 après DM	CA 2023	Variation absolue CA	Variation 2023/2022
Fraction TVA (Ex Taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB)	67 119 209 €	68 334 397 €	68 334 397 €	1 215 188 €	1,81%
Fraction TVA (Ex Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE)			8 646 746 €	8 646 746 €	
Fraction TVA (fraction de TVA supplémentaire)	1 717 634 €	1 700 000 €	1 726 717 €	9 083 €	0,53%
TSCA et Taxe intérieure (TICPE) LRL	57 793 648 €	61 200 000 €	61 310 177 €	3 516 529 €	6,08%
Fraction de taxe intérieure (TICPE) RSA	17 035 422 €	17 035 000 €	17 035 422 €	0 €	0,00%
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	26 295 309 €	20 500 000 €	21 739 956 €	-4 555 354 €	-17,32%
Fonds de péréquation assis sur les DMTO	14 258 186 €	14 558 271 €	14 558 271 €	300 085 €	2,10%
<i>dont Fonds national de péréquation des DMTO Première enveloppe (Ex = Fonds de soutien interdépartemental - FSID)</i>	6 115 876 €	6 253 583 €	6 253 583 €	137 707 €	2,25%
<i>dont Fonds national de péréquation des DMTO Deuxième enveloppe (Ex = Fonds péréquation DMTO)</i>	5 126 908 €	5 515 643 €	5 515 643 €	388 735 €	7,58%
<i>dont Fonds national de péréquation des DMTO Troisième Enveloppe (Ex = Fonds de solidarité droits mutation)</i>	3 015 402 €	2 789 045 €	2 789 045 €	-226 357 €	-7,51%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 572 352 €	3 458 111 €	3 512 502 €	-59 850 €	-1,68%
Taxe d'aménagement	654 049 €	560 000 €	575 199 €	-78 850 €	-12,06%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	54 676 €	70 000 €	90 038 €	35 362 €	64,67%
Autres	48 779 €	48 000 €	86 921 €	38 142 €	78,19%
TOTAL	188 549 265 €	187 463 779 €	197 616 345 €	9 067 081 €	4,81%

La part «fiscalité directe» (chapitre 731/738) intègre le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) institué lors de la réforme fiscale de 2010 (7,7 M€, montant invariable), les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (7 M€) transférés aux départements en 2014.

Le fond national de péréquation de la CVAE a disparu, car il a été intégré dans la nouvelle fraction de TVA, elle-même incluse dans la fiscalité indirecte.

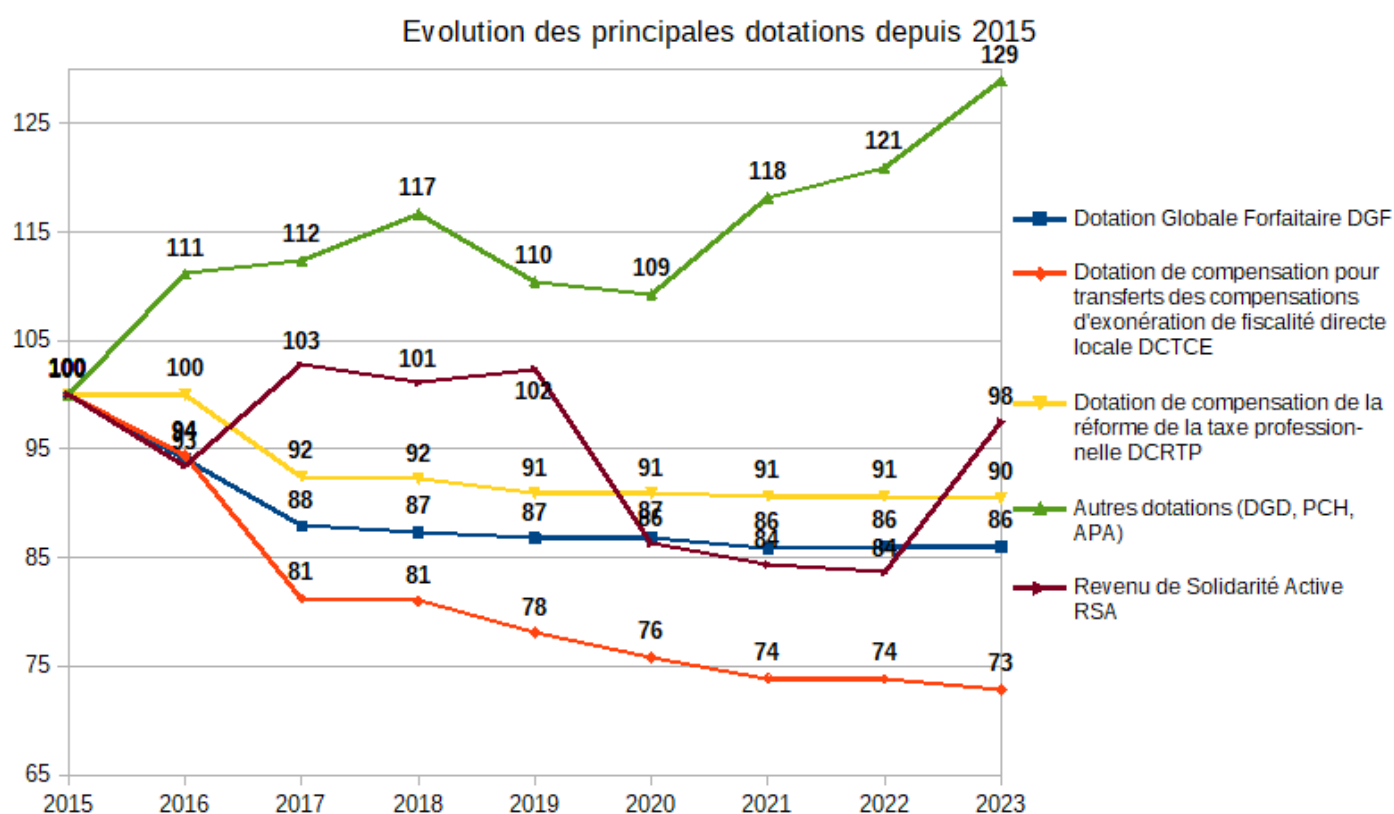
Pour ces dernières recettes, le département ne dispose bien évidemment d'aucun pouvoir fiscal.

Fiscalité directe (chapitre 731)	CA 2022	BP 2023 après DM	CA 2023	Variation absolue CA	Variation 2023/2022
Fonds national de garantie individuelle des ressources	7 724 377 €	7 724 377 €	7 724 377 €	0 €	0,00%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	7 478 661 €	8 648 134 €		-7 478 661 €	-100,00%
Frais de gestion taxe foncière	7 230 182 €	7 053 080 €	7 053 080 €	-177 102 €	-2,45%
Fonds national de péréquation CVAE	477 915 €			-477 915 €	-100,00%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	794 018 €	826 391 €	899 239 €	105 221 €	13,25%
TOTAL	23 705 153 €	24 251 982 €	15 676 696 €	-8 028 457 €	-33,87%

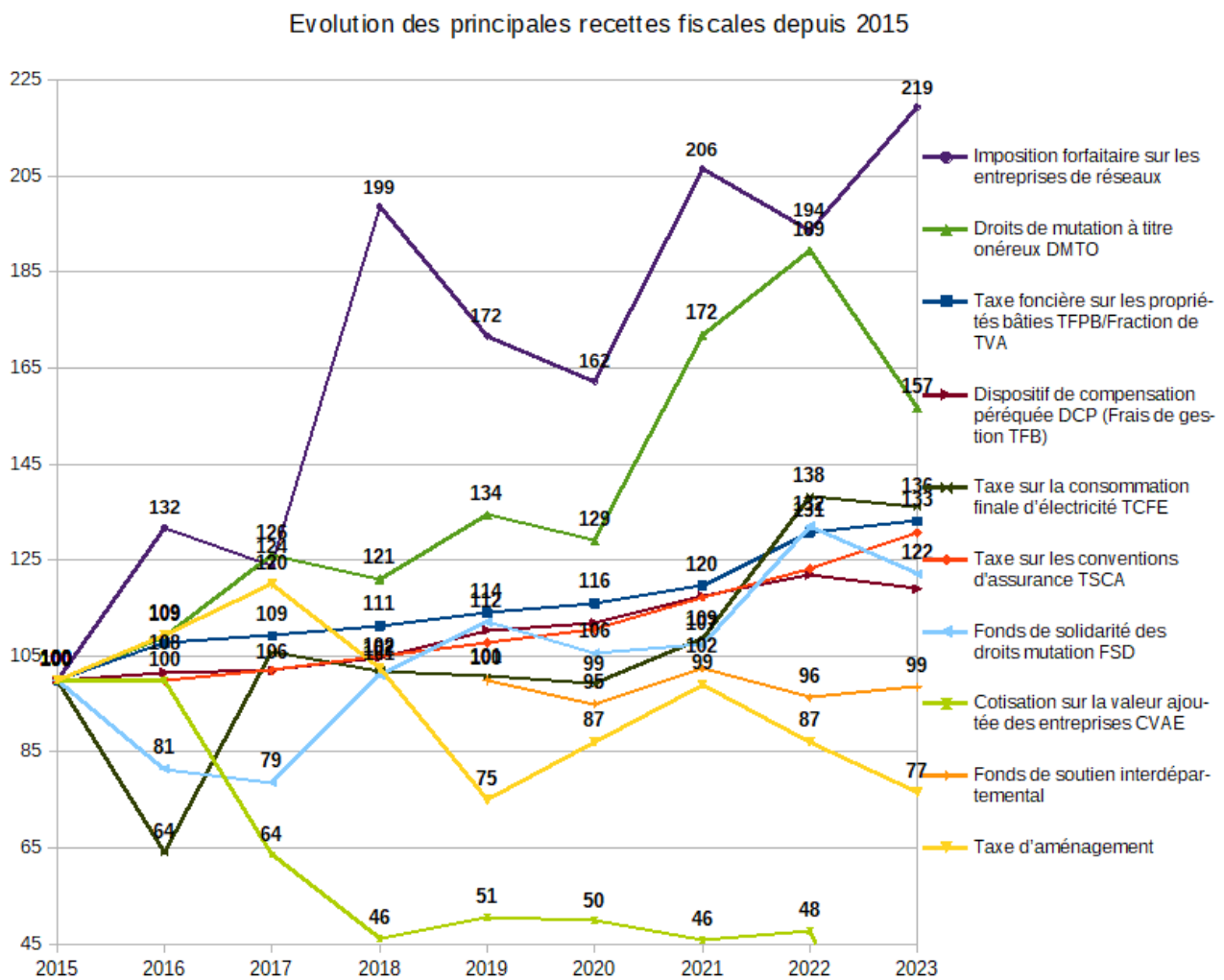
La composante «dotations» (chapitres 74 et 15/16/17) est constituée majoritairement de la dotation globale de fonctionnement (52,5 M€) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (9 M€). Cette dernière, comme la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale, ou dotation carrée (3,1 M€), fait partie des variables d'ajustement et baisse donc régulièrement.

Dotations de l'État <i>(chap. 74)</i>	CA 2022	BP 2023 après DM	CA 2023	Variation absolue CA	Variation 2023/2022
Dotation globale de fonctionnement	52 511 245 €	52 468 133 €	52 468 133 €	-43 112 €	-0,08%
<i>dont dotation forfaitaire</i>	21 910 365 €	21 632 835 €	21 632 835 €	-277 530 €	-1,27%
<i>dont dotation de fonctionnement minimale</i>	12 031 509 €	12 265 927 €	12 265 927 €	234 418 €	1,95%
<i>dont dotation de compensation</i>	18 569 371 €	18 569 371 €	18 569 371 €	0 €	0,00%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	9 033 406 €	9 011 505 €	9 011 505 €	-21 901 €	-0,24%
Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	3 184 585 €	3 142 049 €	3 142 049 €	-42 536 €	-1,34%
Dotation générale de décentralisation (DGD)	2 389 307 €	2 389 307 €	2 389 307 €	0 €	0,00%
Dotation de compensation de la prestation du handicap	3 025 806 €	3 041 734 €	3 088 734 €	62 928 €	2,08%
Fonds social européen	1 191 051 €	1 338 904 €	1 314 192 €	123 141 €	10,34%
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	218 758 €	146 544 €	146 544 €	-72 214 €	-33,01%
Dotations des autres collectivités <i>(chap. 15/16/17)</i>					
Dotation versée au titre de l'APA	12 835 651 €	13 161 878 €	13 977 878 €	1 142 227 €	8,90%
Revenu de Solidarité Active	1 889 974 €	2 001 120 €	2 204 115 €	314 141 €	16,62%
TOTAL	93 410 007 €	97 635 469 €	97 665 464 €	4 255 457 €	4,56%

Les dotations sont généralement stables, mais en baisse concernant celles de l'État. Elles se partagent entre les dotations de l'État qui connaissent donc une baisse régulière depuis plusieurs années, et les compensations des allocations individuelles de solidarité, versées notamment par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), qui en 2023 a connu une hausse conséquente de 8,9 % expliquant ainsi la hausse globale des dotations observée en 2023.



2/ La décélération des recettes fiscales



Les recettes fiscales (notamment les impositions indirectes) ont connu une décélération qui mérite que l'on s'attarde sur ses principales composantes.

Elle était d'autant plus subie car la collectivité départementale n'en maîtrise plus directement les composantes, ne disposant plus de pouvoir de taux ni d'assiette et ne peut donc plus venir corriger la décélération voire la baisse de ses recettes fiscales.

Le pouvoir de taux sur les droits de mutation reste théorique puisque le plafond de 4,5 % est d'ores et déjà atteint pour 100 collectivités sur 103, dont la Nièvre.

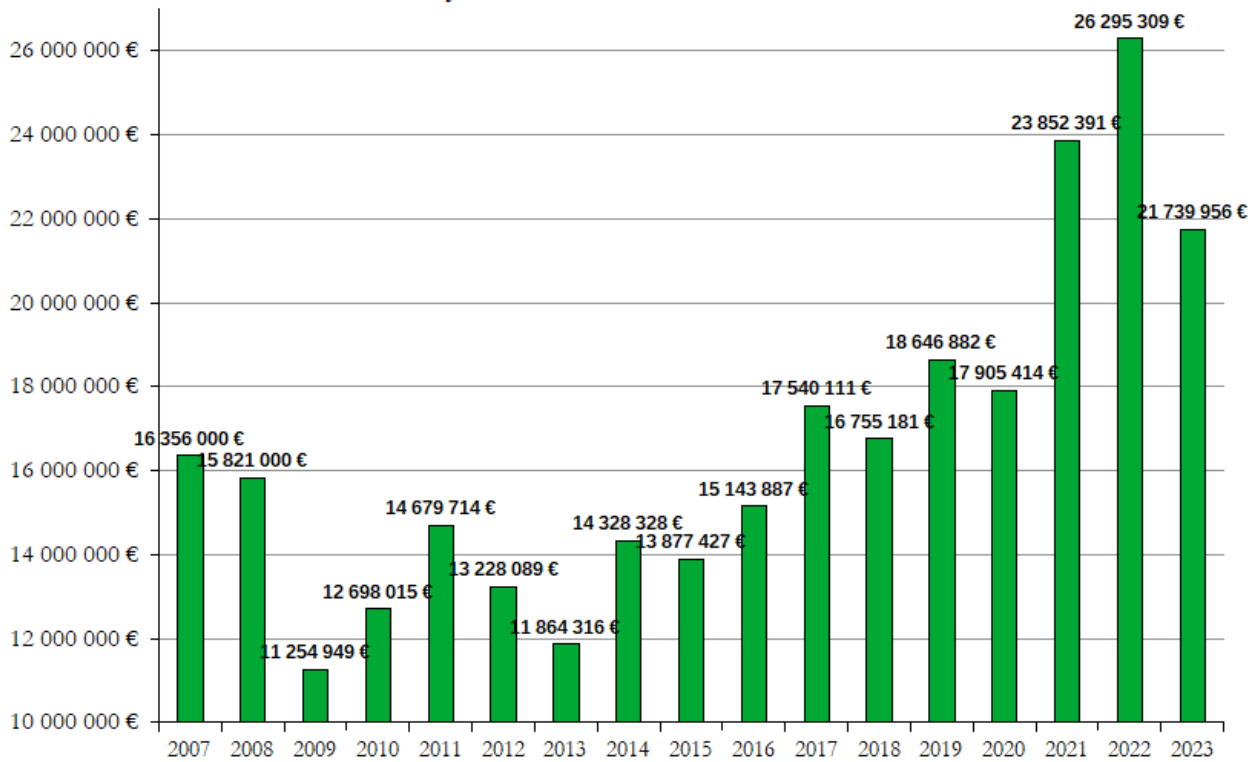
La réforme fiscale a fait disparaître le dernier pouvoir de taux en remplaçant la Taxe foncière des départements par une fraction de TVA depuis le 1er janvier 2021.

Si les déterminants des recettes fiscales perçues en 2022 par le Conseil départemental ont été néanmoins favorables (transactions immobilières et souscription de contrats d'assurance notamment), il en a été différemment en 2023 avec la chute des DMTO.

- La chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), l'arrêt de la dynamique des transactions immobilières

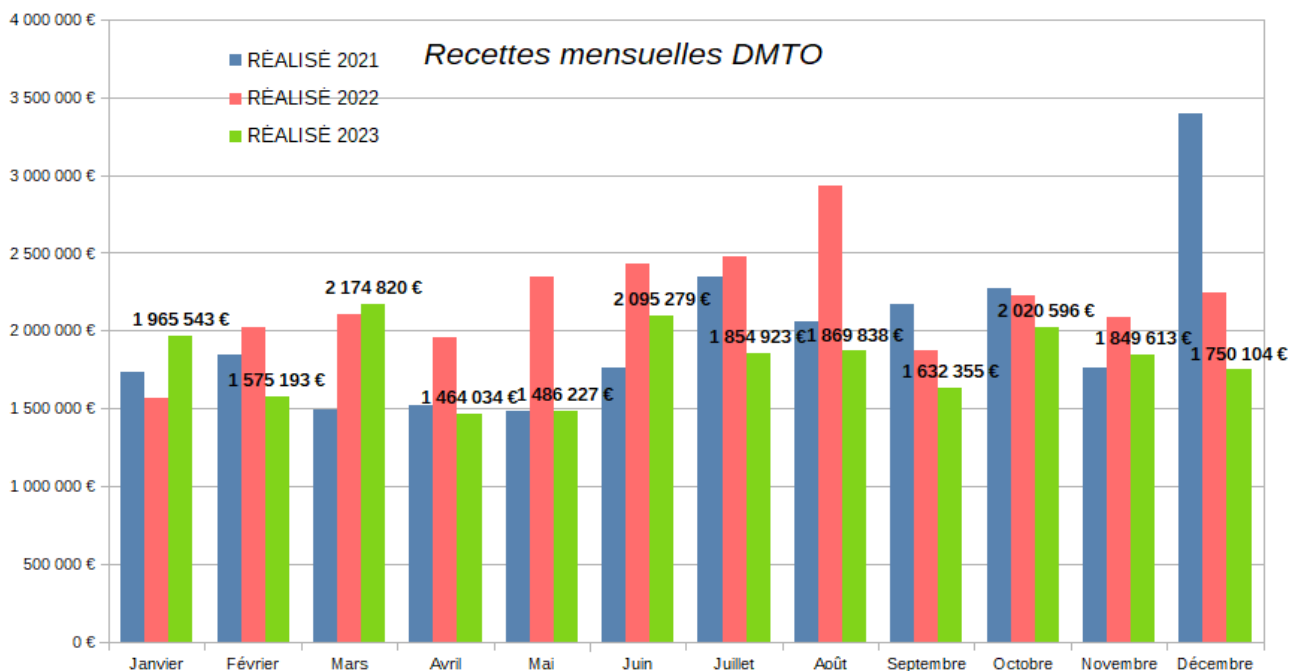
Les DMTO connaissent en 2023 une baisse de 4,56 M€ après deux années de hausse exceptionnelle respectivement + 33 % et + 10 %. Néanmoins, du fait d'un exode urbain qui se prolonge, la baisse de la Nièvre (- 17 %) reste très en deçà de la baisse moyenne nationale de l'assiette DMTO qui est de - 25 %.

DMTO - Evolution 2007-2023
Montant 2023 : 21,7 M€
Moyenne mensuelle 2023 : 1,8 M€



L'histogramme qui suit permet d'illustrer qu'exception faite du mois de décembre 2021, l'année 2023 a retrouvé l'étiage 2021 : 21 740 K€ contre 22 211 K€ .

Si elle est loin d'être linéaire, l'on peut néanmoins constater une légère décreue par rapport à 2021 des droits de mutation ; ce qui illustre le caractère limité de la hausse observé jusqu'en 2022 du fait du nombre des biens mis en vente qui n'est pas extensible.



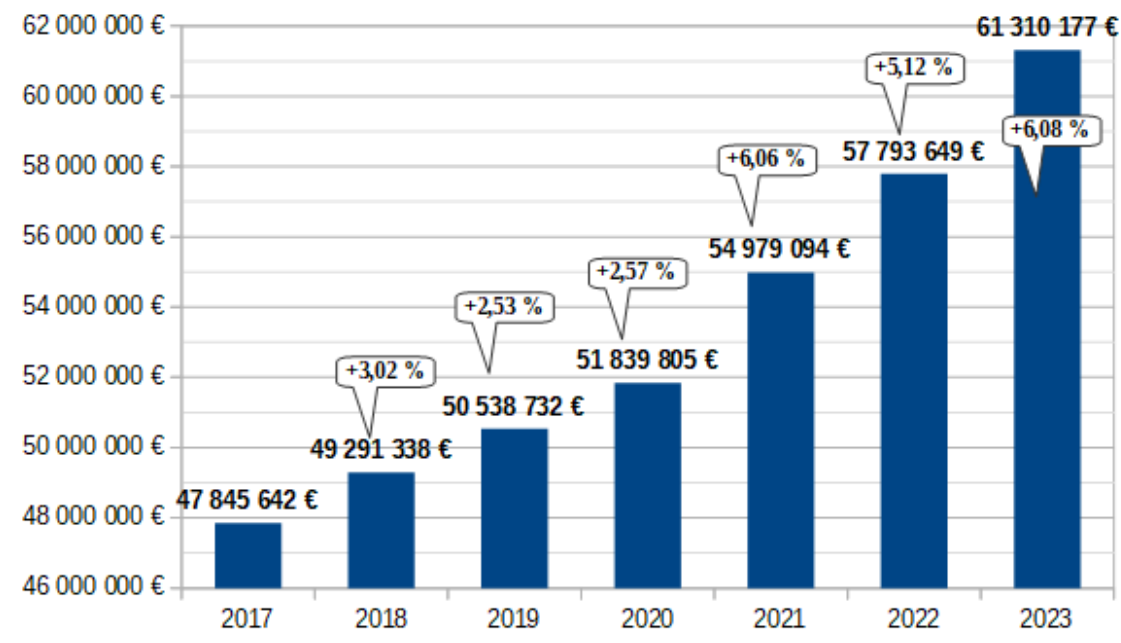
Les fonds de péréquation assis sur les DMTO, aujourd’hui unifiés, connaissent en 2023 une légère augmentation qui s’explique par le reversement en totalité de la réserve nationale (1,91 Md d’euros en 2023 soit +310 M€ au-delà du socle minimal de 1,6 Md d’e), alors qu’en 2022 une partie a été mise en réserve pour un montant redistribué de 1,69 Md d’euros.

C’est la raison pour laquelle la Nièvre a bénéficié d’une légère hausse (14,6 M€ au lieu de 14,3 M€) soit +300 K€ dans le cadre de la redistribution ; notamment sur sa plus ancienne part : le fonds de péréquation des droits de mutation (+389 K€) ; les 2 autres parts : le fonds de soutien interdépartemental et le fonds de solidarité se neutralisent (-89 K€).

Recettes DMTO	CA 2022	CA 2023
DMTO (y compris la taxe additionnelle)	26 295 309	21 739 956
prélèvement	-1 720 909	-1 898 539
fonds de péréquation droits de mutation	5 126 908	5 515 643
fonds solidarité droits de mutation	3 015 402	2 789 045
fonds solidarité inter départemental	6 115 876	6 253 583
solde FSID	12 537 277	12 659 732
TOTAL recettes DMTO	40 553 495	36 298 227
Part des 3 fonds de péréquation	30,92 %	34,88 %

L’année 2023 illustre la pertinence de la mécanique redistributive de la péréquation des fonds DMTO : alors que les recettes chutaient considérablement, la péréquation a permis à la Nièvre « d’amortir » l’ampleur de la baisse par une légère hausse de recette de péréquation, corrélée par la hausse de cette part dans le total de recettes DMTO.

- L’envolée des produits de la taxe spéciale sur les conventions d’assurance



La taxe spéciale sur les conventions d’assurance qui constitue la 2^{de} recette du département en volume (61,3 M€ en 2023), est celle qui connaît cette année la plus forte et plus régulière croissance.

En effet, la croissance de cette taxe qui se situait entre 2 et 3 % chaque année, a été particulièrement forte ces trois dernières années puisqu’elle a atteint un taux de 6,08 % en 2023.

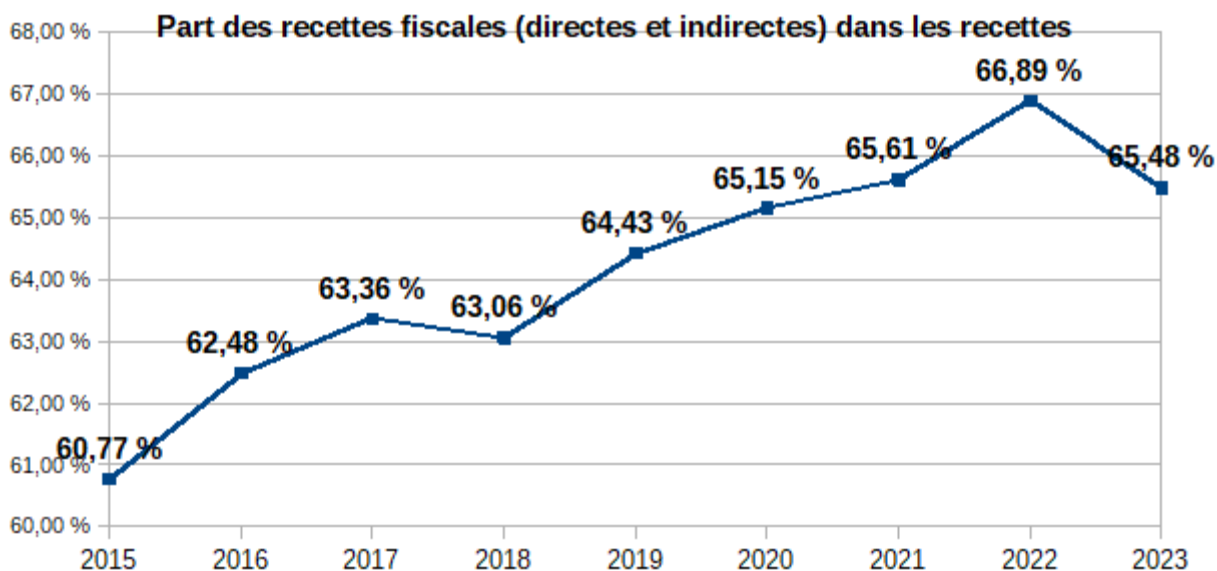
Les facteurs explicatifs de cette croissance restent opaques pour les Départements, qui se voient notifié un montant mensuel par la Direction Générale des Finances Publiques DGFIP, sans plus ample commentaire, et sans connaissance des critères de la répartition de cette taxe. Seuls les taux et l'assiette au niveau national en sont connus : assurances véhicules à moteurs, assurances protection juridique, garantie décès, assurances incendies, pertes d'exploitation...assiette dont il est aisé de présumer la croissance.

Une partie de ces recettes est fléchée à destination du financement des SDIS. On peut ainsi l'assimiler à des financements de la part de l'État. Mais, il s'avère que la part qu'elle représente dans le budget du SDIS est en constante baisse depuis 3 ans, malgré la hausse des produits de TSCA entraînant mécaniquement une hausse considérable de la part départementale dans le financement du SDIS.

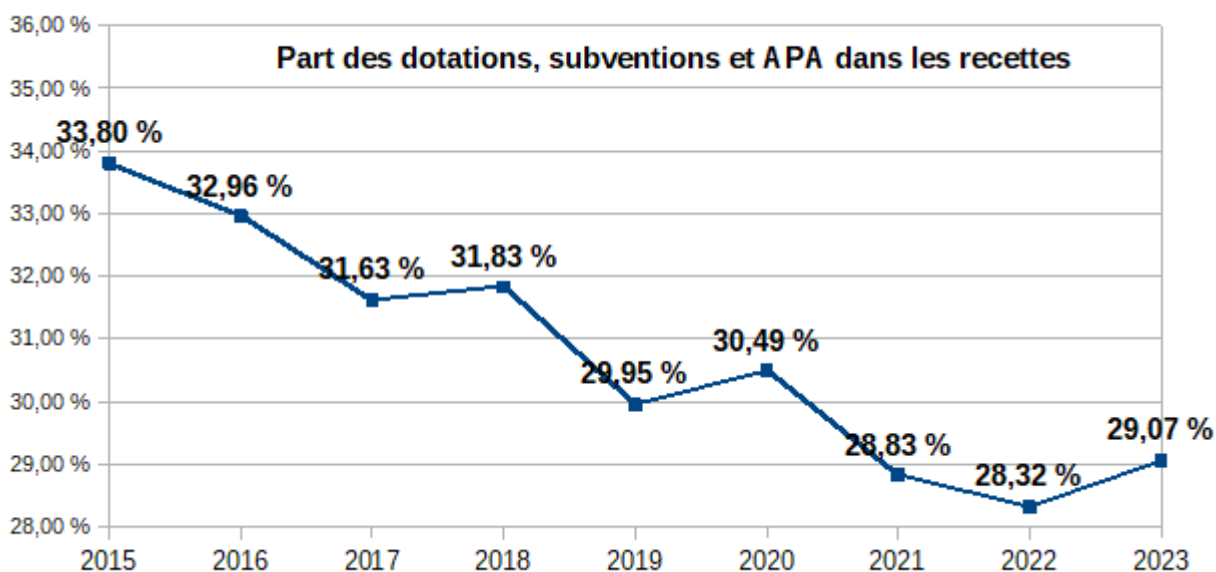
L'impact croissant des aléas climatiques sur l'activité des pompiers vient questionner la pertinence de ces critères.

Si la baisse de la taxe d'aménagement a pu s'expliquer en 2022 par un changement de procédure quant à la perception du produit, il en va autrement pour expliquer la baisse de 79 K€ entre 2022 et 2023 : c'est l'effondrement des permis de construire au niveau national (- 23 %) qui explique cette nouvelle baisse.

Quoi qu'il en soit, la part des recettes fiscales dans les recettes totales de fonctionnement reste élevée malgré la très faible consistance du « pouvoir fiscal » du département associé aux dites recettes.



Par contraste, la part des dotations de l'État et de la CNSA reste faible.



3/ Les recettes attribuées pour financer les allocations individuelles de solidarité (AIS)

Recettes post 2014	Montant attribué en 2014	Montant attribué en 2015	Montant attribué en 2016	Montant attribué en 2017	Montant attribué en 2018	Montant attribué en 2019	Montant attribué en 2020	Montant attribué en 2021	Montant attribué en 2022	Montant attribué en 2023
Dispositif de Compensation Péréquée	5 923 695	5 925 829	6 015 389	6 042 082	6 203 159	6 542 105	6 628 065	6 967 430	7 230 182	7 053 080
Fonds de solidarité droits de mutation	3 245 991	2 284 016	1 860 402	1 796 326	2 309 549	2 559 421	2 412 065	2 451 095	3 015 402	2 789 045
Fonds de Soutien Interdépartemental						6 347 449	6 030 897	6 503 482	6 115 876	6 253 583
Prélèvement fonds de péréquation DMTO	-984 739	-1 058 477	-1 000 450	-1 093 665	-1 273 324	-1 568 808	-1 333 176	-1 294 515	-1 720 909	-1 898 539
Sous total						15 448 975	15 071 026	15 922 007	16 361 460	16 095 708
Fraction de TVA supplémentaire								1 749 972	1 717 634	1 726 717
Solde	8 184 947	7 151 368	6 875 341	6 744 743	7 239 384	13 880 167	13 737 850	16 377 464	16 358 185	15 923 886
Evolution/N-1		-12,63 %	-3,86 %	-1,90 %	7,33 %	91,73 %	-1,03 %	19,21 %	-0,12 %	-2,65 %

Historiquement il y avait les recettes affectées aux AIS : participation CNSA pour l'APA et la PCH ; TICPE RSA et FMDI pour le RSA (qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus).

En 2014, est intervenu le Pack Ayrault particulièrement fléché sur le RSA et qui comprenait une partie des recettes DMTO de l'ordre de 20 % et les frais de gestion de l'ex TFB dorénavant appelée la Dotation de Compensation Péréquée (DCP).

Depuis 2019, a été mis en place une 3ème enveloppe au sein du Fonds National de Péréquation DMTO appelée le Fonds de Solidarité Inter Départemental (FSID).

Enfin, depuis 2021 est intervenue la fraction de TVA supplémentaire.

Le prélèvement opéré sur les droits de mutation N-1 pour alimenter l'enveloppe du fonds de solidarité au niveau national et le fonds de soutien interdépartemental dépend du produit perçu (assiette des droits de mutation N-1).

Pour les départements contributeurs au fonds, le plafond de la contribution ne doit pas excéder 12 % du produit des DMTO. La répartition du fonds de solidarité est effectuée en fonction des restes à charge par habitant des AIS.

Le fonds de soutien interdépartemental est lui réparti en fonction du potentiel financier net par km² et de la densité de la population pour la première fraction (correspondant à 60 % de la dotation totale), en fonction du potentiel financier net et du revenu net par habitant pour la seconde fraction (40%).

Le département de la Nièvre est éligible à ces deux fractions.

Les dispositifs de péréquation notamment horizontale ont légèrement augmenté en 2023.

III Des investissements qui demeurent à un niveau élevé

Chap.	Libellé	Réalisé 2022	Budget 2023	Budget 2023 après DM	Réalisé 2023	taux de réalisation	Écart ABS 2023 vs 2022	Écart 2023 vs 2022 %
018	REVENU SOLIDARITÉ ACTIVE	64 500 €	40 000 €	39 527 €	39 527 €	100,00 %	-24 973 €	-38,72 %
020	DÉPENSES IMPRÉVUES		2 000 000 €	1 765 000 €		0,00 %	0 €	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES							
109	CRÉATION CITE MUSÉALE CH-CHINON	4 987 496 €	5 119 000 €	5 358 632 €	3 707 681 €	69,19 %	-1 279 815 €	-25,66 %
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		182 800 €	182 800 €	182 752 €	99,97 %	182 752 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	16 835 131 €	18 010 000 €	17 610 000 €	17 567 559 €	99,76 %	732 429 €	4,35 %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 460 805 €	2 864 562 €	3 311 664 €	2 514 845 €	75,94 %	1 054 040 €	72,15 %
204	SUBVENTIONS D ÉQUIPEMENT VERSÉES	16 726 590 €	16 517 043 €	15 754 664 €	14 162 035 €	89,89 %	-2 564 555 €	-15,33 %
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 939 053 €	6 449 229 €	7 163 168 €	5 397 484 €	75,35 %	-541 569 €	-9,12 %
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 781 341 €	10 311 122 €	10 881 476 €	9 933 468 €	91,29 %	152 128 €	1,56 %
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	20 000 €					-20 000 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	176 167 €	181 244 €	202 566 €	115 438 €	56,99 %	-60 729 €	-34,47 %
	TOTAL	55 991 082 €	61 675 000 €	62 269 497 €	53 620 790 €	86,1%	-2 370 293 €	-4,23 %
	TOTAL HORS DETTE	39 163 805 €	43 665 000 €	44 659 497 €	36 059 763 €	80,7%	-3 102 721 €	-7,92 %

1/ Une baisse de 8 % des investissements hors dette

Le montant des investissements hors dette s'élève à **36 M€**, en diminution de 7,9 % par rapport au réalisé 2022 (soit - 3,1 M€).

La baisse s'explique par les évolutions suivantes, malgré des variations contrastées :

- l'avancement des travaux sur la Cité des Présents (- 2,9 M€) ;
- l'avancement des travaux du Nouvel Établissement de Protection de l'Enfance, portés par le budget annexe, ce qui induit une subvention du budget principal en diminution de 1,3 M€ ;
- les travaux dans les collèges - 1 M€.

Ces diminutions sont atténuées par la progression des investissements informatiques de + 1,2 M€ et par la mobilisation des crédits alloués au titre des aides aux territoires de + 0,8 M€ par rapport à l'année précédente (contrat d'agglomération de Nevers et contrats cadres de partenariat).

Il en est de même pour ce qui concerne le financement des travaux de mise à 2x2 voies de l'ex RN7 aux fins d'achèvement de la portion Saint-Pierre-le-Moûtier/Chantenay St Imbert, + 0,75 M€.

De plus, certaines dépenses n'apparaissent plus en 2023, c'est le cas de la participation au déploiement du Très Haut Débit dont le solde de 1 M€ a été versé en 2022.

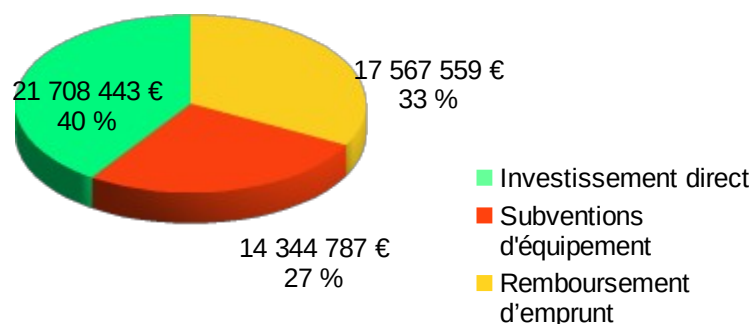
Par rapport au budget primitif 2023 après décision modificative, le taux d'exécution de 80 % s'explique par deux motifs :

- la non-mobilisation de la ligne dévolue aux dépenses imprévues de 1,76 M€ ;
- en ce qui concerne les immobilisations incorporelles et corporelles, le report d'un volume de 2,2 M€ d'investissements programmés, composé notamment des travaux sur la Cité des Présents (0,9 M€), des véhicules pour les chantiers routiers au délai de livraison conséquent (334 K€), de matériels et logiciels informatiques (325 K€), d'investissements reportés sur les bâtiments des collèges ainsi que la voirie départementale, qui s'explique là encore par les problèmes de livraison rencontrés.

Les investissements sont composés des dépenses d'investissement direct (40 %), des subventions d'équipement versées (27 %) et du remboursement en capital de la dette (33 %).

Répartition des dépenses d'investissement

Année 2023



La répartition est relativement similaire à celle de l'année 2022, avec une hausse en proportion du remboursement d'emprunt (de 30% en 2022 à 33%) qui s'explique par les profils de remboursement qui engendrent une progression de + 0,7 M€ comparativement à 2022.

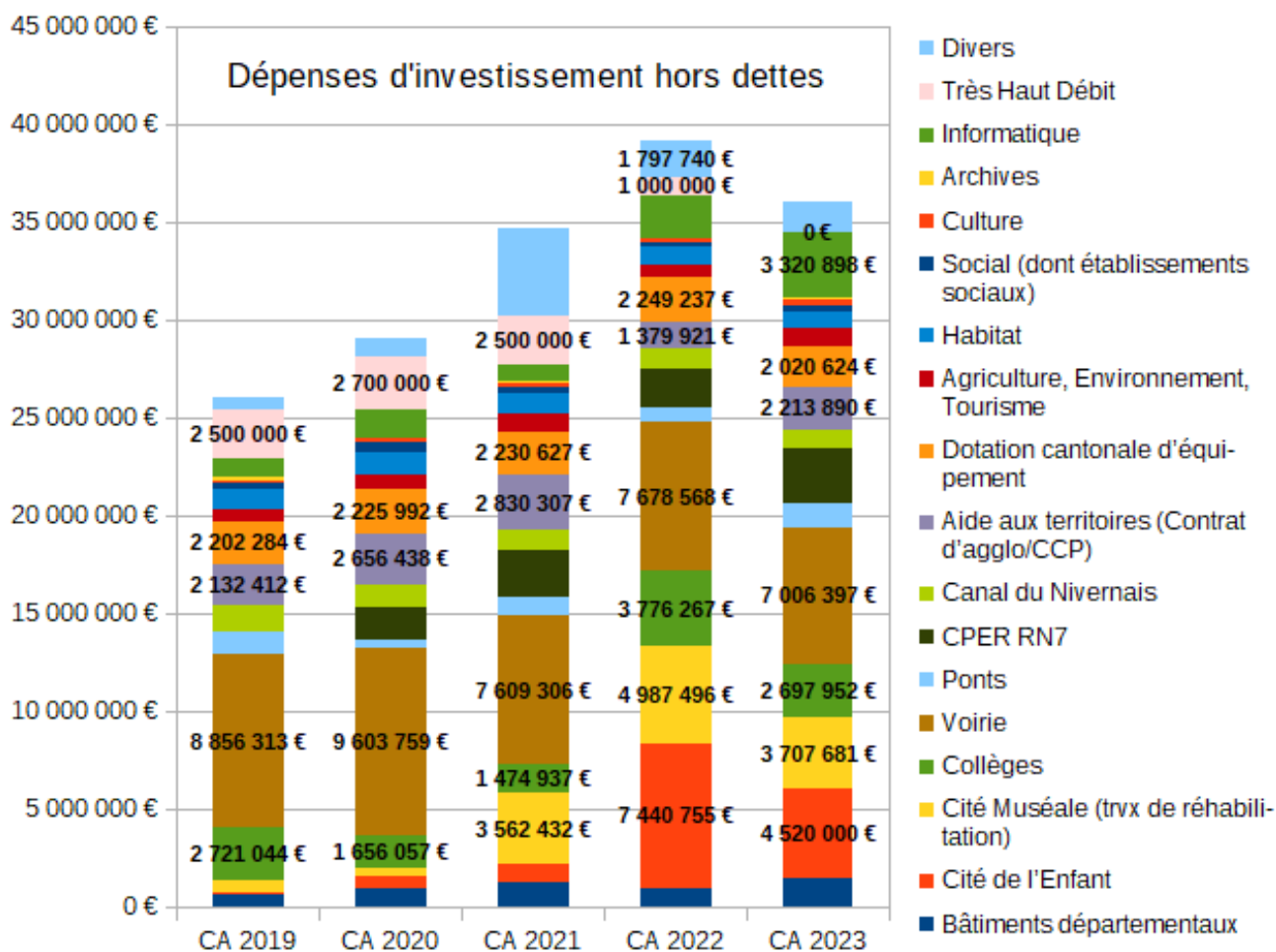
Les investissements directs diminuent (- 3%) ainsi que les subventions d'équipement (- 14 %) sous l'effet de la contribution du budget principal aux études sur le Nouvel Établissement à la Protection de l'Enfance (4,5 M€).

2/ Les investissements réalisés en 2023 : 36 M€

- En matière d'investissement direct (21,7 M€), les opérations à souligner sont :
 - les travaux de renforcement de la voirie départementale : 7 M€, en baisse par rapport à l'année précédente (- 0,7 M€). Ils se composent d'études pour 0,28 M€, de 6 M€ de travaux (dont 0,7 M€ au titre de la sécurité routière et de la signalisation), de 0,76 M€ pour le renouvellement du matériel technique et de transport ;
 - les travaux sur la Cité des Présents : 3,7 M€ (5 M€ en 2022) ;
 - les acquisitions de matériels et logiciels informatiques, et travaux sur les réseaux informatiques : 3,3 M€ (y compris collèges), en hausse de 1,2 M€ portée pour l'essentiel sur la sécurité (pare-feux pour les collèges, installation de la seconde salle de serveur) et la Gestion Électronique des Documents GED du secteur social ;
 - les travaux et l'équipement dans les collèges : 2,7 M€, composés de 2,2 M€ de travaux d'amélioration, de 0,3 M€ de travaux urgents, de 0,2 M€ d'équipements. Ce qui représente une baisse de 1 M€ par rapport à l'année 2022, consécutive à des retards sur plusieurs chantiers et à une mobilisation des équipes sur des situations d'urgence. Les travaux de mise en sécurité des façades des collèges d'Imphy et de Cercy la Tour en sont l'illustration. Les acquisitions de matériels informatiques, d'un montant de 1 M€ (+ 0,58 M€), s'ajoutent aux investissements à destination des collèges ;
 - les travaux d'amélioration des bâtiments départementaux : 1,5 M€, dont 435 K€ au titre des travaux d'économie d'énergie. Ce poste est en progression de 60 % par rapport à 2022 soit + 0,55 M€ ;
 - les travaux sur les ponts : 1,2 M€, augmentent par rapport à 2022 (+ 0,5 M€), constitués de 0,9 M€ sur le pont d'Imphy et d'études sur les ponts de Decize et Cosne/Loire (0,3 M€) ;
 - les travaux sur le canal, cofinancés par la région : 1 M€ ;

- En matière d'investissements indirects (14,3 M€), les subventions d'équipements versées sont en diminution de 14 %, soit – 2,4 M€. Elles concernent les programmes suivants :
 - la contribution du budget principal aux travaux de construction du nouvel établissement de protection de l'enfance « les Cormiers », à hauteur de 4,5 M€, permettant le financement des travaux portés par le budget annexe en 2023 ;
 - la participation à la mise à 2x2 voies de l'ex RN7 : 2,75 M€ en 2023 (2 M€ en 2022) aux fins d'achèvement de la portion Saint-Pierre-le-Moûtier/Chantenay St Imbert, les travaux ayant repris en juin 2020 ;
 - la dotation cantonale d'équipement : 2 M€, légèrement en deçà des montants constatés les années précédentes ;
 - les contrats cadres de partenariat (aides aux territoires) : 1,53 M€ (en hausse de 580 k€ par rapport à 2021), dont un tiers au titre de la précédente génération de contrats ;
 - les aides à l'habitat (public et privé) : 925 k€, dont 500 k€ au titre de la précarité énergétique ;
 - le contrat d'agglomération de Nevers : 680 k€ (430 k€ en 2022);
 - la subvention d'équipement au SDIS : 0,6 M€, identique à 2022.

L'histogramme qui suit reprend les montants d'investissements portés par le Conseil départemental, incluant les montants bruts financés par les budgets annexes (NEPE porté par le BA MADEF notamment).



IV Le résultat de clôture permet de préserver le niveau d'investissement sans recourir plus avant à l'emprunt, malgré une épargne dégradée

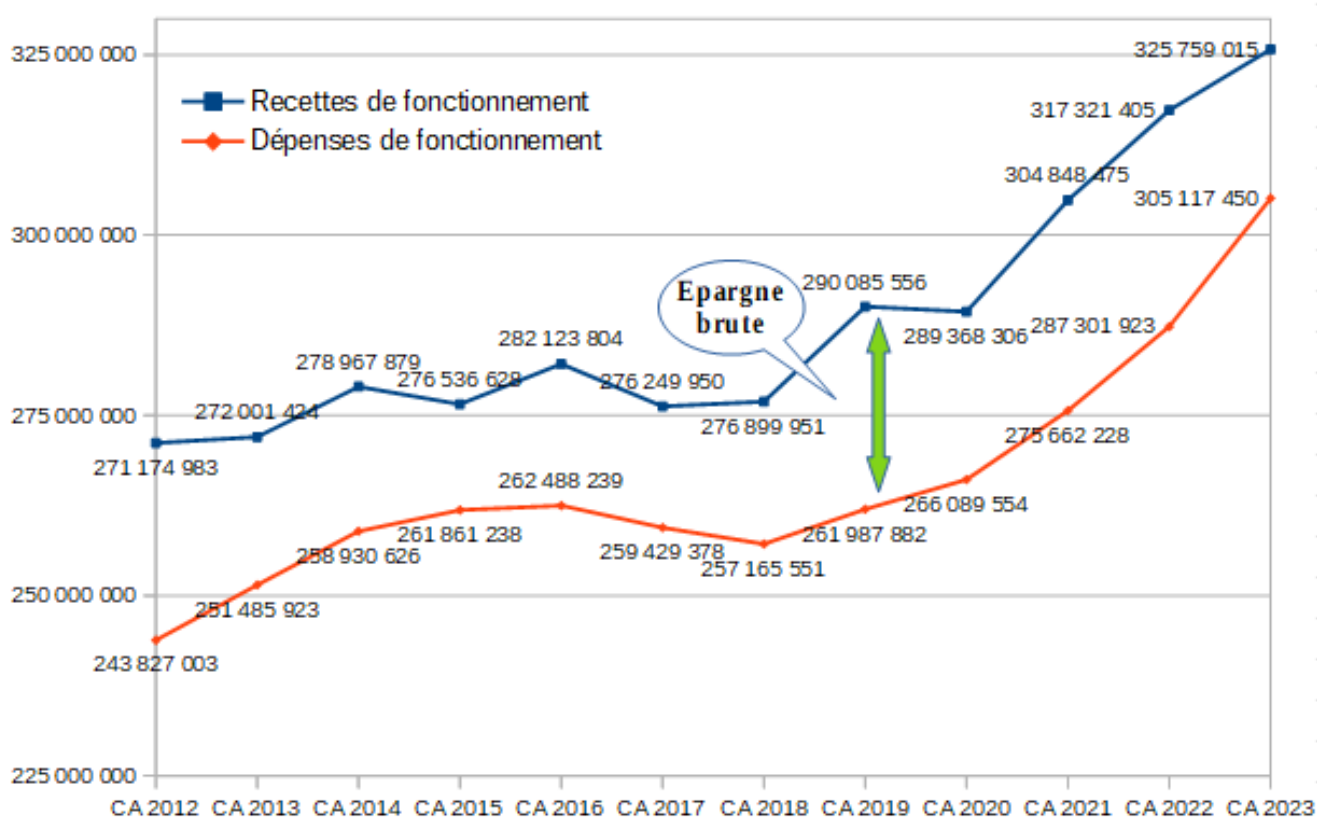
1/ La dégradation brutale de l'épargne

L'épargne brute avait été préservée en 2022 grâce à la poursuite de la dynamique des DMTO et de la TSCA malgré l'installation du contexte inflationniste durant l'année.

Cependant, l'effet ciseaux engendré par la crise économique (forte hausse des dépenses non compensée par l'évolution des recettes) engendre une baisse de l'épargne brute de -9,4 M€.

Le taux d'épargne brut de 6,3 % des recettes de fonctionnement en 2023 est inférieur à celui de 2022 (9,5 %). La moyenne établie lors des 5 années précédentes, de 2018 à 2022, s'élève à 8,8 %.

Si on se réfère aux conditions d'éligibilité au fonds de sauvegarde, le seuil de fragilité est fixée à 12 %.



L'effet ciseaux en fonctionnement a connu son paroxysme en 2015, avec un taux d'épargne brute réduit à 5,3 %. Il s'est desserré en 2016 sous l'effet de l'augmentation de taux sur la taxe foncière bâtie, puis s'est resserré à nouveau avec la réduction de la dotation globale de fonctionnement.

La maîtrise, deux années de suite, des dépenses de fonctionnement, a permis de reconstituer une épargne brute avoisinant les 7 % en 2017-2018. La crise sanitaire de 2020 a eu un effet de réduction d'environ 5 M€ de l'épargne brute, à la fois du fait de la stagnation des recettes, mais surtout de par l'augmentation des dépenses, notamment du RSA.

Les recettes exceptionnelles des années 2021 et 2022 ont contribué au rétablissement de l'épargne brute et permis de retrouver le niveau de 2011-2012, situé autour de 10 %.

L'épargne brute sert à déterminer la capacité de désendettement qui se mesure en années. Cette durée est calculée d'après le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, ce qui revient à simuler le nombre d'années nécessaires au remboursement de l'intégralité du capital si l'épargne était consacrée entièrement à ce désendettement.

Cet indicateur s'élevait à 9,7 ans au CA 2020, il est descendu à 7 ans environ en 2021 et 2022.

En 2023, la dégradation de l'épargne conduit la valeur de ce ratio à 10,4 années, proche de la limite recommandée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques, soit 10 ans. Ce ratio est néanmoins à utiliser avec prudence, car il compare un indicateur de stock stable (encours de dette) avec un indicateur de flux volatile (épargne).

L'épargne réellement disponible pour couvrir les dépenses d'investissement est l'épargne nette. Celle-ci est égale à l'épargne brute, de laquelle sont déduits les frais de remboursement de la dette en capital. Cet indicateur s'était amélioré significativement en 2021 et 2022, pour atteindre 13,2 M€. La tendance s'inverse en 2023, mais elle reste positive avec un ratio qui s'élève à 3,1 M€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evo 2022-2023
Recettes de fonctionnement	276 249 950	276 899 951	290 085 556	289 368 306	304 848 475	317 321 405	325 759 015	2,7%
Dépenses de fonctionnement	259 429 378	257 165 551	261 987 882	266 089 554	275 662 228	287 301 923	305 117 450	6,2%
Épargne brute	16 820 572	19 734 401	28 097 674	23 278 752	29 186 247	30 019 482	20 641 564	-31,2%
Capital de la dette	15 644 553	16 430 473	16 478 999	14 383 524	16 787 051	16 827 277	17 561 026	4,4%
Épargne nette	1 176 019	3 303 928	11 618 675	8 895 228	12 399 196	13 192 205	3 080 538	+76,6%

Aux côtés de l'autofinancement, les cofinancements, participations et autres recettes propres d'investissement alimentent le financement de l'investissement.

2/ Les recettes propres d'investissement sont en hausse (10,5 M€) :

Les recettes propres sont versées par des structures en cofinancement de projets structurants ou versées par l'État au titre des dotations d'investissement et du Fonds vert.

Les recettes propres d'investissement en 2023 s'élèvent à 10,47 M€, soit une hausse de 12% par rapport à 2022 (+1,1 M€).

Le principal motif qui explique cette progression sur l'exercice concerne les subventions perçues au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements DSID pour un montant de 1,17 M€ (+0,8 M€).

Le Fond de Compensation de la TVA enregistre une augmentation de 0,55 M€ (4 M€), conséquence mécanique de la hausse des investissements en 2022, le FCTVA étant perçu en N+1.

Les recettes d'investissement perçues pour le financement des travaux de la Cité des Présents représentent 1,27 M€.

Les achats d'équipements informatique facilitant le déploiement du télétravail durant les confinements ont bénéficié de financement européen FEDER de 310 k€.

Les sommes encaissées en 2023 au titre du Fonds vert s'élèvent à 108 k€.

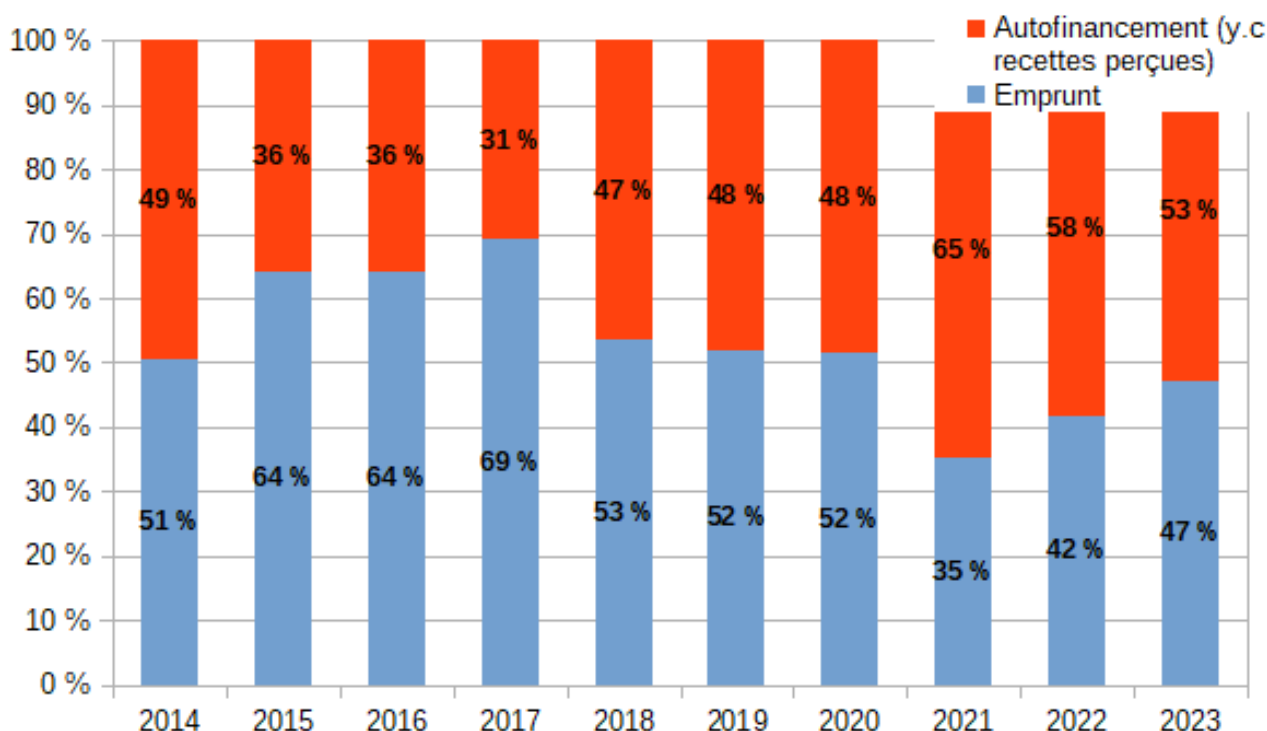
Les principales recettes propres sont détaillées ci-dessous.

Depuis l'année 2022, la part de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements DSID est uniquement versée en fonction des projets.

Auparavant, elle était également perçue au titre de la péréquation.

	2022	2023	Variation
Fonds de compensation pour la TVA	3 476 492 €	4 027 121 €	550 629 €
Dotations d'équipement des collèges	1 271 856 €	1 271 856 €	0 €
Dotations de soutien à l'investissement des Départements (y.c plan de relance) :	361 464 €	1 172 348 €	810 885 €
<i>Travaux d'amélioration des collèges</i>	278 964 €	740 451 €	461 487 €
<i>Réfection du pont de la veille Loire à Decize</i>	60 000 €	100 000 €	40 000 €
<i>Cité des Présents de Château-Chinon</i>		64 500 €	64 500 €
<i>Espaces maraîchers/Projets alimentaires territoriaux</i>		122 806 €	122 806 €
<i>Stratégie biodiversité</i>		92 092 €	92 092 €
<i>Barrage de Pannecot</i>	22 500 €	52 500 €	30 000 €
Produits des amendes radars	716 108 €	715 164 €	-944 €
Autres subventions :			
Réhabilitation Cité des Présents de Château-Chinon	1 791 227 €	1 206 183 €	-585 044 €
Canal du nivernais : subvention région	750 000 €	700 000 €	-50 000 €
Travaux d'amélioration des collèges (hors DSID)	264 686 €		-264 686 €
Équipements informatique	44 372 €	405 281 €	360 909 €
Stratégie biodiversité		152 198 €	152 198 €
Gestion Électronique des Données GED Sociale		135 710 €	135 710 €
Voirie – Ouvrages d'Art	162 055 €	134 385 €	-27 670 €
Tourisme	20 000 €	88 800 €	68 800 €
Avance remboursable Fonds Associatif	143 243 €	55 477 €	-87 766 €
Bibliothèque numérique de référence		73 298 €	73 298 €
Archives valorisation des fonds	5 000 €	10 000 €	5 000 €
Réfection du pont de la veille Loire à Decize	48 000 €		-48 000 €
Pont Neuvy s/Loire	77 226 €		-77 226 €
Barrage de Pannecot	70 000 €		-70 000 €
Divers	125 350 €	321 210 €	195 860 €
TOTAL	9 327 077 €	10 469 032 €	1 141 954 €

3/ Un recours à l'emprunt limité à 17 M€



Le recours à l'emprunt a été limité en 2023 à 17 M€ grâce au résultat de clôture 2022, malgré une baisse de l'épargne et des investissements maintenus à des montants importants.

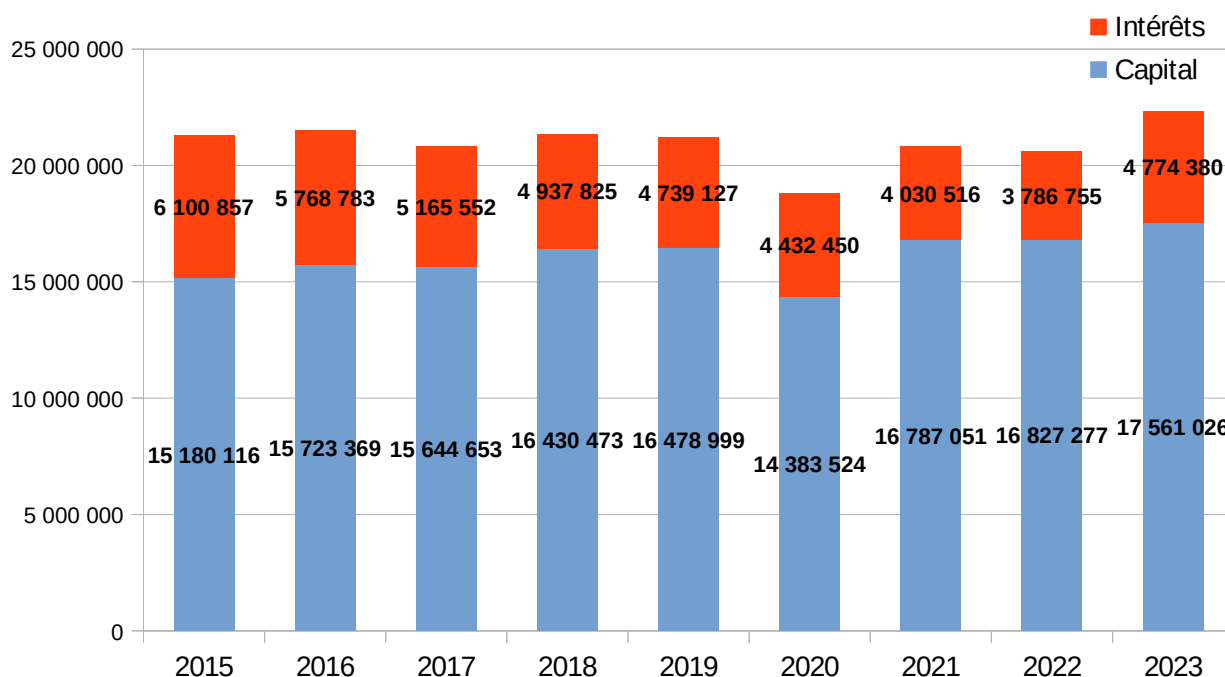
La part de l'autofinancement reste prépondérante dans le financement des investissements hors dette, après une période 2015-2017 où l'emprunt constituait 2/3 des ressources nécessaires à l'investissement (l'épargne brute ayant été écrêtée par le prélèvement massif sur la dotation globale de fonctionnement). Les montants empruntés en 2019 (13,5 M€) et 2021 (11,2 M€) ont été historiquement bas par rapport à une moyenne décennale qui se situe autour de 17 M€.

Le volume contracté en 2023, bien qu'en légère augmentation (+ 0,7 M€), demeure conforme à cette médiane pour financer des investissements qui restent élevés : 36 M€. Le recours à l'emprunt représente 47 % des investissements.

Après un emprunt de 0,8 M€ en 2019 et 2,6 M€ en 2020, le budget annexe de Magny-Cours a été équilibré depuis 2021 par la contribution du budget principal sans recourir à l'emprunt.

4/ La charge de la dette est en hausse (+ 8 %)

Evolution de l'annuité de la dette (Budget Principal) - en €



Le niveau de l'annuité totale en 2022 pour le budget principal est en hausse (+ 8,35 %) Elle représente 22,3 M€ répartis en 17,5 M€ de capital et 4,7 M€ d'intérêts.

Dans un contexte de crise énergétique, d'inflation et de hausse des taux d'intérêts qui a vu les principaux indices boursiers repasser en territoire positif en milieu d'année 2022, l'évolution de la charge d'intérêts avait été limitée sur l'exercice 2022 grâce à la part des prêts à taux fixe dans notre encours de dette. Pour 2023, le budget subit en année pleine l'effet de cette hausse historique des taux d'intérêts avec une dépense supplémentaire de 987 k€ des intérêts payés, qui correspond aux anticipations qui avait été faite en fin d'année 2022.

L'indice EURIBOR 3MOIS est passé en territoire positif au 15 juillet 2022 ; au 1er janvier 2023 il était de 2,132 %, au 1er juillet 2023 de 3,577 % et au 31 décembre de 3,909 %.

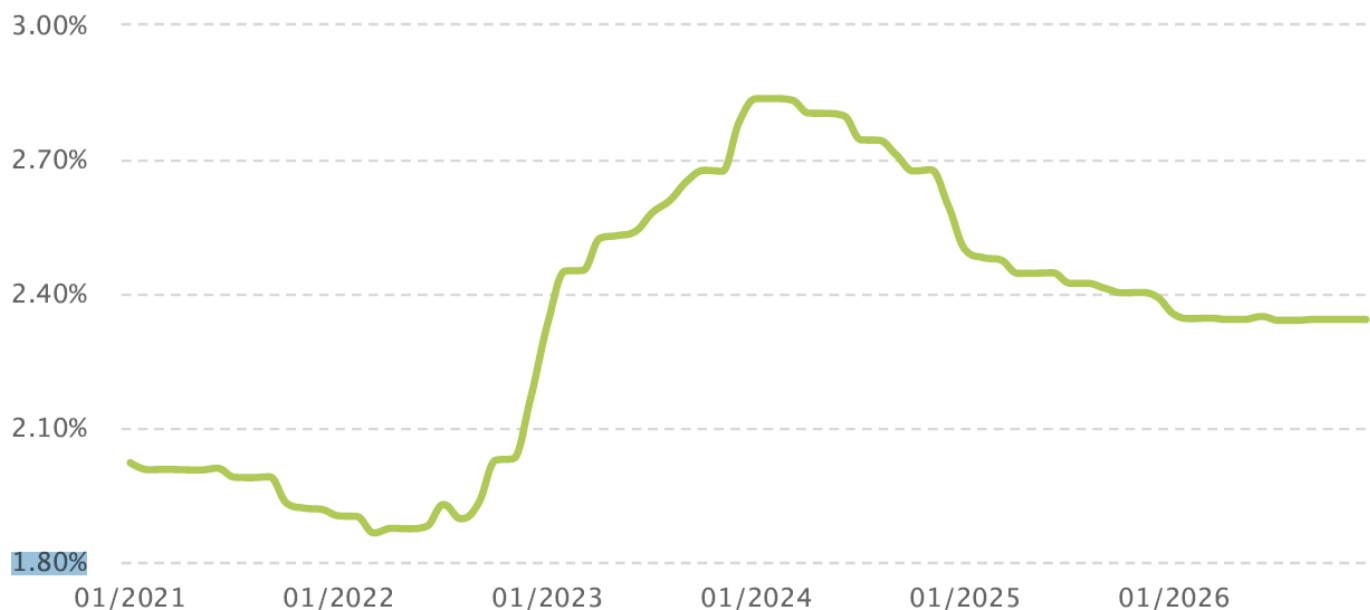
Le capital remboursé total (budget principal et budget annexe de Magny-Cours) s'élève en 2023 à 19,15 M€, en augmentation de + 4,1 % par rapport à 2022, la moitié des prêts étant en amortissement progressif du capital.

Le budget annexe de Magny-Cours n'a pas contracté d'emprunt nouveau en 2023, ni en 2022-2021. L'annuité est donc portée à 91,7 % par le budget principal.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital	16 114 010 €	16 792 786 €	16 862 799 €	18 381 203 €	17 814 346 €	15 782 521 €	18 334 530 €	18 398 315 €	19 156 570 €
Intérêts	6 680 118 €	6 439 077 €	5 837 584 €	5 549 926 €	5 222 720 €	4 883 817 €	4 455 492 €	4 181 338 €	5 183 509 €
Annuité de la dette	22 794 128 €	23 231 863 €	22 700 383 €	23 931 129 €	23 037 066 €	20 666 338 €	22 790 022 €	22 579 654 €	24 340 079 €

Sur le budget principal, l'annuité représente 5,9 % des dépenses totales de l'année 2023, taux en légère augmentation par rapport à 2022 (5,6%) mais inférieur aux ratios observés entre 2015 et 2021 (compris entre 6,9 % et 7,8 %). Cette évolution s'explique par la hausse des intérêts payés.

La gestion de la dette en 2023 comprend la gestion de 82 emprunts à un taux moyen de 2,85 %, contre 2,33 % en 2022 et 1,92 % en 2021.

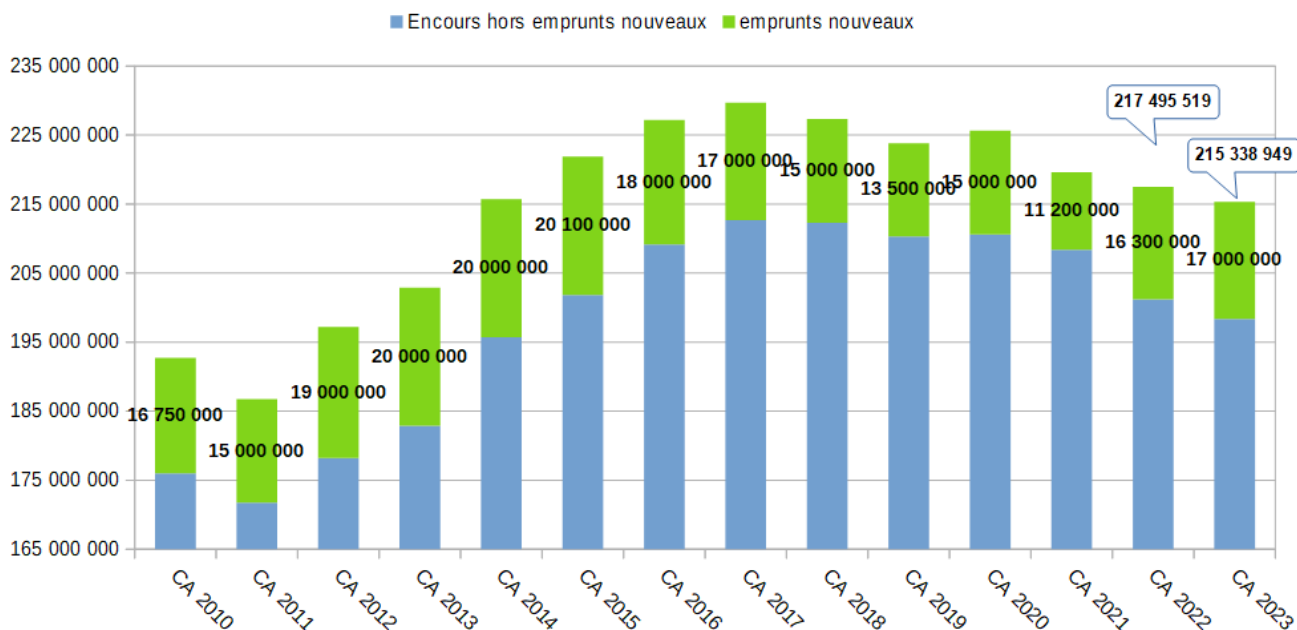


Le volume du stock de dette au 31/12 a continué de diminuer cette année (- 0,84 % par rapport à 2022), poursuivant une dynamique engagée depuis 2018, pour atteindre 215,3 M€. Ce volume comprend les emprunts nouveaux mobilisés pour couvrir le financement des dépenses d'investissement en 2023 à hauteur de 17 M€ sur le budget principal, sans recours à des emprunts nouveaux sur le budget annexe de Magny-Cours.

Encours de dette Budget Principal et Budget Annexe Magny-Cours

	Encours tous budgets	Variation
CA 2010	192 735 110	
CA 2011	186 748 535	-3,11 %
CA 2012	197 215 901	5,61 %
CA 2013	202 895 890	2,88 %
CA 2014	215 714 902	6,32 %
CA 2015	221 900 863	2,87 %
CA 2016	227 151 071	2,37 %
CA 2017	229 688 272	1,12 %
CA 2018	227 307 068	-1,04 %
CA 2019	223 792 723	-1,55 %
CA 2020	225 610 202	0,81 %
CA 2021	219 593 634	-2,67 %
CA 2022	217 495 519	-0,96 %
CA 2023	215 338 949	-0,99 %

Evolution de l'encours de dette en € (Budget Principal + Magny-Cours)



Le tableau suivant dresse la liste des emprunts ayant fait l'objet de mouvements dans les comptes 16 «emprunts et dettes» ainsi que leurs caractéristiques.

EMPRUNTS SOUSCRITS OU DEBLOQUES EN 2023

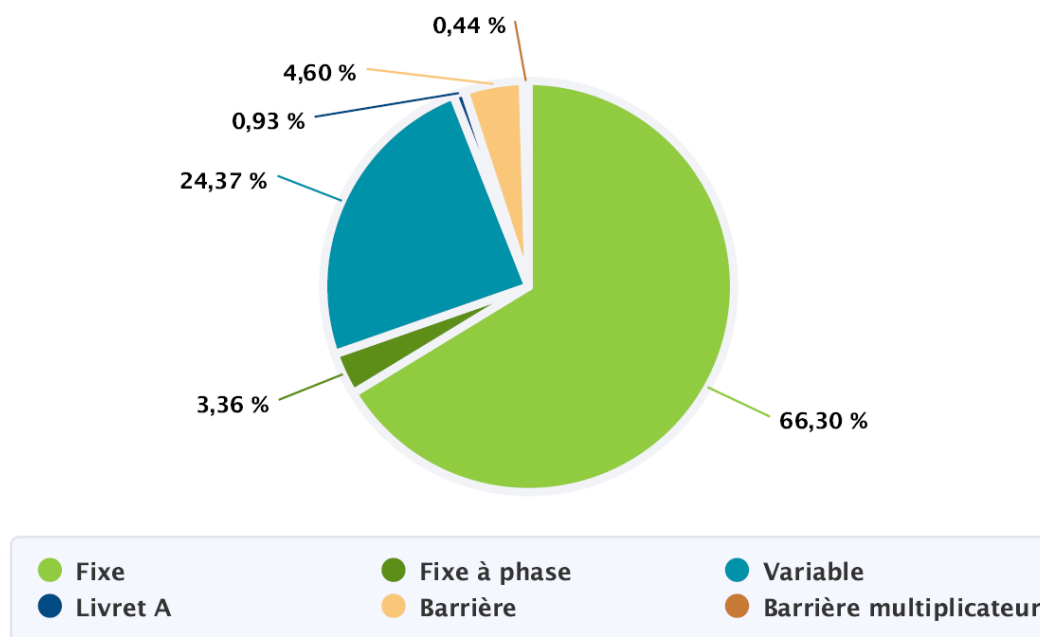
Date signature	N° Finance Active	Banque	Budget	Montant du prêt	durée du prêt	Taux	Déblocage des fonds
21/06/2023	450	CREDIT AGRICOLE	Budget principal	5 M€	20 ans	taux fixe 3,66 %	la totalité le 01/08/2023
28/06/2023	451	ARKEA	Budget principal	5 M€	20 ans	EUR3M + 0,70 %	la totalité le 30/11/2023
14/12/2023	452	BANQUE POPULAIRE	Budget principal	4 M€	20 ans	EUR6M + 0,77 %	la totalité le 29/12/2023
21/12/2023	453	CDC – BANQUE DES TERRITOIRES	Budget principal	1 M€	25 ans	livret A + 0,60 %	la totalité le 29/12/2023
22/12/2023	454	CREDIT AGRICOLE	Budget principal	2 M€	20 ans	EUR3M + 0,78 %	la totalité le 29/12/2023

Dans un contexte d'incertitudes quant à l'évolution des taux d'intérêts, le choix a été fait de procéder à 2 appels d'offres, d'abord en mai puis en novembre et de privilégier les offres à taux variable, afin de ne pas figer dans le temps un taux fixe particulièrement élevé. C'est ainsi que sur les 5 prêts souscrits en 2023, un seul est à taux fixe. Le prêt à taux variable permet en outre de bénéficier en temps réel de la baisse des taux qui est escomptée sur le 1er semestre 2024.

La dette du Département présente un profil peu risqué. 64,41 % de la dette est à taux fixe, et 28,71 % à taux variable. Enfin, 6,88 % sont à taux structurés mais ne présentent pas de risque spécifique. Afin de rendre la dette moins rigide, de nouveaux emprunts peuvent être contractés à taux variable dès lors que les propositions sont attractives face à des conditions de marché plus complexes.

C'est ainsi que la part de prêts à taux fixe est en légère baisse par rapport à 2022 (67,48%) en lien avec les taux d'intérêts très élevés observés en 2023 et au choix de contracter des prêts à taux variable.

Répartition par type de risque au 31/12/2023 (budget principal et budget annexe)



Encours de dette au 31/12/2023 (budget principale et Magny Cours) par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	142 106 420 €	66,30 %	2,28 %
Fixe à phase	7 200 000 €	3,36 %	0,43 %
Variable	52 240 613 €	24,37 %	4,51 %
Livret A	1 991 195 €	0,93 %	3,44 %
Barrière	9 863 221 €	4,60 %	3,69 %
Barrière avec multiplicateur	937 500 €	0,44 %	3,86 %
Ensemble des risques	214 338 949 €	100,00 %	2,84 %

État généré au 31/12/2023

La diversification du stock de dette est recherchée aussi bien sur l'origine des prêteurs que sur la structure des produits afin d'optimiser les coûts et d'obtenir de meilleures offres bancaires.

Répartition de l'encours par prêteur au 31/12/2023 (budget principal et Magny-Cours)

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	63 385 366 €	29,57 %
CREDIT AGRICOLE	25 772 887 €	12,02 %
SaarLB	22 145 957 €	10,33 %
CAISSE D'EPARGNE	20 557 652 €	9,59 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	15 020 544 €	7,01 %
CREDIT MUTUEL	13 435 373 €	6,27 %
SOCIETE GENERALE	11 196 182 €	5,22 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 069 424 €	5,16 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10 000 000 €	4,67 %
BANQUE POSTALE	7 000 000 €	3,27 %
Autres prêteurs	14 755 563 €	6,88 %
Ensemble des prêteurs	214 338 949 €	100,00 %

V Présentation du budget consolidé : hausse des dépenses de fonctionnement de 6,6 % et des investissements de 4,6 %

Pour compléter l'analyse des comptes 2023, il convient d'évoquer l'activité des trois budgets annexes : la Maison départementale de l'enfance et de la famille (MADEF), le circuit de Magny-Cours et le Centre de Santé Départemental.

La consolidation des dépenses de tous les budgets après neutralisation des contributions versées par le budget principal aux budgets annexes conduit à un total de dépenses de 368 M€, en hausse de + 6,2 %.

Total dépenses 2015	318 749 300 €		
Total dépenses 2016	313 877 224 €	-4 872 076 €	-1,5%
Total dépenses 2017	310 289 090 €	-3 588 134 €	-1,1%
Total dépenses 2018	312 077 244 €	1 788 154 €	0,6%
Total dépenses 2019	312 798 673 €	721 429 €	0,2%
Total dépenses 2020	320 555 145 €	7 756 472 €	2,5%
Total dépenses 2021	329 761 839 €	9 206 695 €	2,9%
Total dépenses 2022	346 468 370 €	25 913 225 €	8,1%
Total dépenses 2023	368 064 832 €	21 596 462 €	6,2%

DÉPENSES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	CA 2022	CA 2023	Évolution 2022/2023 %	CA 2022	CA 2023	Évolution 2022/2023 %
Budget principal (hors contributions aux Budgets Annexes)	279 663 827 €	297 027 389 €	6,21 %	48 550 327 €	49 051 463 €	1,03%
MADEF	4 776 944 €	5 464 695 €	14,40 %	9 298 321 €	12 029 789 €	29,38%
Site de Magny-Cours	1 339 287 €	1 328 252 €	-0,82 %	2 839 664 €	2 334 617 €	-17,79%
Centre de Santé Départemental	- €	779 301 €	%	- €	49 326 €	%
TOTAL	285 780 057 €	304 599 637 €	6,59 %	60 688 312 €	63 465 195 €	4,58 %

Les dépenses consolidées suivent les mêmes tendances que les dépenses du budget principal.

Si les dépenses de fonctionnement augmentent (+ 6,6 %) sous l'influence du budget principal, les dépenses d'investissement augmentent également de manière significative (+ 4,6 %), liées principalement aux études et travaux de construction du Nouvel Établissement pour la Protection de l'Enfance engagés sur ce budget annexe de la MADEF.

Les crédits mobilisés représentent un montant de 12 M€ en 2023, qui peut être corrigé de 5,1 M€. La conduite du projet sous forme de contrat de mandat public avec Nièvre Aménagement requiert la réalisation d'écritures comptables de transfert entre les comptes d'avances de trésorerie et les comptes d'immobilisations au fur et à mesure des paiements effectués par le maître d'ouvrage délégué.

Dans l'objectif de renforcer l'offre de soins et de garantir à chaque Nivernais l'accès à un médecin, le Département de la Nièvre a créé un Centre de Santé Départemental affecté d'un budget annexe dédié.

Les travaux menés sur le site de Magny-Cours en 2023 succèdent à d'importants travaux de sécurité et de mise aux normes entre 2020 et 2022.

Les mouvements financiers du budget principal (comptabilisés au chapitre 65, 011 et 204) au profit des budgets annexes sont les suivants :

Contributions aux Budgets Annexes	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	CA 2022	CA 2023	Évolution 2022/2023 %	CA 2022	CA 2023	Évolution 2022/2023 %
MADEF	4 564 661 €	5 078 366 €	11,25 %	7 440 755 €	4 520 000 €	-39,25 %
Site de Magny-Cours	3 073 435 €	2 717 969 €	-11,57 %	0 €	0 €	%
Centre de Santé Départemental	0 €	293 726 €	%	0 €	49 326 €	%
TOTAL	7 638 096 €	8 090 062 €	5,92 %	7 440 755 €	4 569 326 €	-38,59 %

La participation du budget principal aux budgets annexes est en diminution, au cumul des deux sections fonctionnement et investissement (15 M€ en 2022 et 12,6 M€ en 2023). Les variations observées proviennent :

- de la subvention d'investissement du budget principal aux travaux du Nouvel Établissement à la Protection de l'Enfance, à hauteur de 4,5 M€, permettant le financement des travaux portés par le budget annexe en 2023.

En fonctionnement, la dotation attribuée à la MADEF est en augmentation de 11 % (+ 510K€).

Ces contributions sont la conséquence des activités de l'année décrites ci-dessous.

Les dépenses de fonctionnement ont financé :

- Les activités de prise en charge des mineurs à travers la pouponnière et le foyer de l'enfance. 12 116 journées ont été réalisées, activité plus importante qu'en 2022 (9 904 journées d'activité). Cette augmentation s'explique par un nombre plus important d'enfants accueillis et par la réouverture en septembre 2023 de la 6^e unité, dédiée à l'accueil d'urgence.

- Les activités de soutien à la parentalité, à travers Parent'ailes et l'espace famille. 11 836 journées d'activités ont été réalisées au titre du Placement Éducatif à Domicile (PEAD) en 2023 contre 10 935 en 2022. Le taux d'occupation des places du dispositif est passé de 83 % en 2022 à 90 % en 2023.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 582 K€ (amortissements inclus), soit un taux de réalisation de 96,7 %

Les comparatifs par groupe de dépenses permettent de mieux cerner cette réalisation.

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 465 K€, soit 88 % du budget exécutoire.

Ce groupe de dépenses est en augmentation par rapport à 2022 (+ 12,6 %) en raison de la hausse du prix des carburants et de l'alimentation. L'estimation de l'impact de l'inflation avait été un peu surestimée au moment de l'élaboration du budget 2023, ce qui explique que tous les crédits n'ont pas été consommés. Les dépenses pour les activités éducatives ont également été moins importantes que prévu, car il n'a pas été nécessaire d'inscrire des enfants en séjour de vacances pour compenser l'absence de personnels sur l'été, comme en 2022.

Groupe II : Dépenses afférentes aux personnels : 4 848 K€ pour un budget exécutoire de 4 922 K€, soit une consommation des crédits à hauteur de 98,5 %. En 2023, les dépenses afférentes au personnel ont représenté, comme les années précédentes, 86,8 % des dépenses totales. L'augmentation du montant de ces dépenses est liée à la mise en œuvre des décisions gouvernementales qui s'imposent à la Collectivité s'agissant de personnels relevant de la fonction publique hospitalière : mise en place d'un complément de traitement indiciaire dans le cadre du Ségur de la santé, augmentation du montant des indemnités de nuits et de jours fériés, prime pouvoir d'achat, augmentation de 1,5 % du point d'indice en juillet. Par ailleurs, tous les postes budgétaires ont été occupés en 2023, contrairement aux années précédentes.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure : 268 K€ pour un budget exécutoire de 322 K€, soit une consommation des crédits à hauteur de 83 %. Ce groupe de dépenses recouvre essentiellement les dotations aux amortissements avec des montants un peu moins élevés qu'en 2022, certains achats ayant été reportés du fait du projet de déménagement. Les autres dépenses concernent les contrats de maintenance et les primes d'assurances.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 839 K€ pour un prévisionnel de 5 773 K€.

Groupe I : Produits de la tarification et assimilés : 5 235 K€ pour un prévisionnel de 5 186 K€. La différence résulte de la facturation du prix de journée aux Départements extérieurs pour les enfants dont le dossier a été transféré.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 76 K€ pour un prévisionnel de 62 K€. Ces produits sont essentiellement composés de recettes en atténuation de charges de personnel. Ce montant, supérieur au prévisionnel, s'explique par un nombre de personnel en longue maladie plus élevé en 2023 générant plus de remboursements de l'assurance maladie (+34 K€).

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 3 K€

Ce groupe est composé de remboursements divers et des produits issus de la vente de matériels.

L'exercice budgétaire 2023 présente un résultat déficitaire de 268 K€, soit en cumulé un excédent de 257 K€, compte tenu des excédents précédemment reportés. En conséquence, le budget prévisionnel 2024 inclura en diminution des charges de fonctionnement la totalité de l'excédent cumulé.

Les dépenses d'investissement relatives au nouvel établissement s'élèvent à 5,1 M € pour 2023 et correspondent aux avances versées à Nièvre Aménagement. 75,8 K € ont servi à remplacer divers équipements techniques et mobiliers, à l'acquisition de deux véhicules électriques en remplacement de véhicules amortis et à réaliser des travaux de maintenance.

Les produits d'investissement intègrent:

- la subvention de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements à hauteur de 500 K€,
- la subvention d'équipement versée par la Collectivité à hauteur de 4 520 K€,
- l'excédent d'investissement reporté à hauteur de 2 928 K€,
- une recette d'ordre de 117 K€, correspondant à la dotation aux amortissements (compte 28 : amortissements des immobilisations),
- une recette de fonds de compensation de TVA d'un montant de 558 K€ au titre des investissements réalisés en 2022.

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 448,8 K€, soit un excédent cumulé de 3 377 K€ en raison du report d'excédent d'investissement 2022.

- de la diminution de la contribution au budget de Magny-Cours, qui s'élève à 2,7 M€, et s'explique par le besoin d'autofinancement des investissements effectués sur le circuit. Les travaux d'investissement 2023 de sécurité et de mise aux normes du PC course notamment s'élèvent à 700 K€ (1 265 K€ en 2022). Ces dépenses ont été financées sans recourir à l'emprunt sur l'exercice 2023, il en était de même sur 2021 et 2022. Ainsi, le financement des investissements est réalisé depuis 3 ans principalement par les sommes perçues au titre de la redevance appliquée à la SAEMS, ainsi qu'à la contribution du budget principal. La contribution a également été atténuée en 2023 par la perception de recettes complémentaires correspondant à la part variable de la redevance (184 K€) calculée proportionnellement aux excédents comptabilisés par la SAEMS, ainsi que par des produits de dividendes (100 K€) des titres de participations détenus au sein de cette même Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive.

Enfin, des recettes d'investissement ont été perçues pour un montant de 31 K€ provenant de la Banque des Territoires ainsi que du FNADT. Elles correspondent aux soldes des subventions obtenues pour le financement de l'étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un centre dédié à la simulation automobile.

- des contributions versées au Centre de Santé Départemental pour cette première année de lancement, soit 294 K€ au titre du fonctionnement et 49 K€ au titre des investissements. Le premier centre a ouvert à Lormes le 09 mai 2023 et l'activité des centres de santé VYV 3 Bourgogne a été intégrée le 1er juillet.

En fonctionnement, les charges courantes des structures se sont élevées à 152 K€ et les charges de personnel à 627 K€.

L'équipe administrative s'est étoffée avec le recrutement d'un directeur et d'une assistante de gestion administrative et financière. Un cardiologue, une assistante en cardiologie et un gynécologue sont venus augmenter les effectifs de l'antenne d'Imphy tandis qu'une sage-femme a intégré le centre de Lormes.

L'équipe médicale est forte de 17 professionnels de santé, l'effectif global du centre de santé s'élevant à 24 personnes.

Le nombre total de consultations s'est élevé à 19 372 sur la période d'activité. 3 769 patients ont choisi comme médecin traitant un praticien du centre. Il est à noter aussi que 4 885 patients ont été pris en charge au moins une fois dans l'année.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 485 K€ dont 298 K€ représentant le paiement des consultations médicales et 195 K€ correspondant au versement des rémunérations forfaitaires liées à l'activité.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 49 K€ et concernent des acquisitions de matériels ou de mobiliers.

VI Le résultat global à reporter en 2023

- Budget principal :

Budget Principal	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	53 620 789,63	27 469 031,75	305 117 450,26	325 759 014,53
Mouvements d'ordre	14 161 776,26	20 058 648,83	19 564 693,56	13 667 820,99
Total	67 782 565,89	47 527 680,58	324 682 143,82	339 426 835,52
Résultat de l'exercice	-20 254 885,31		14 744 691,70	
	-5 510 193,61			
Résultat antérieur	20 975 094,55	25 252 418,67		18 813 450,80
	88 757 660,44	72 780 099,25	324 682 143,82	358 240 286,32
Résultat global	-15 977 561,19		33 558 142,50	
	17 580 581,31			
<i>report</i>	<i>2 155 062,41</i>	<i>210 550,29</i>		
Total compris report	90 912 722,85	72 990 649,54	324 682 143,82	358 240 286,32
Résultat final	-17 922 073,31		33 558 142,50	
	15 636 069,19			

Le solde des dépenses et recettes de l'exercice 2023 après intégration des résultats 2022 s'élève à 15 636 069,19 €.

Ce résultat constitue une recette certaine qu'il est proposé d'intégrer dès le budget primitif 2024. Pour cette raison, nous proposons d'affecter et de reprendre en totalité les résultats 2023 y compris les reports au budget primitif 2024, cette concomitance des votes du budget et du compte administratif améliorant la prévision et la sincérité budgétaires.

- Budget annexe de Magny-Cours

Magny-Cours	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	2 334 616,69	30 947,04	1 328 251,88	3 808 185,42
Mouvements d'ordre	424 434,00	2 333 532,00	2 330 652,00	421 554,00
Total	2 759 050,69	2 364 479,04	3 658 903,88	4 229 739,42
Résultat de l'exercice	-394 571,65		570 835,54	
	176 263,89			
Résultat antérieur	652 909,87	887 318,35		0,00
	3 411 960,56	3 251 797,39	3 658 903,88	4 229 739,42
Résultat global	-160 163,17		570 835,54	
	410 672,37			
<i>report</i>	<i>410 672,37</i>			
Total compris report	3 822 632,93	3 251 797,39	3 658 903,88	4 229 739,42
Résultat final	-570 835,54		570 835,54	
	0,00			

Le résultat d'investissement de l'exercice est négatif du fait du montant des investissements (2,33 M€) et de l'augmentation du différentiel entre reprises (425 K€) et dotations aux amortissements (+ 2,33 M€) dû aux lourds investissements effectués les exercices antérieurs. Par ailleurs, en 2023, aucun emprunt nouveau n'a été contracté au titre du budget annexe. La contribution d'équilibre du budget principal au budget annexe s'élève en 2023 à 2,71 M€.

- Budget annexe de la MADEF

MADEF	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	12 029 788,58	12 361 673,46	5 464 695,19	5 313 720,31
Mouvements d'ordre	0,00	116 913,15	116 913,15	0,00
Total	12 029 788,58	12 478 586,61	5 581 608,34	5 313 720,31
Résultat de l'exercice	448 798,03		-267 888,03	
	180 910,00			
Résultat antérieur		2 928 070,30		524 898,65
	12 029 788,58	15 406 656,91	5 581 608,34	5 838 618,96
Résultat global	3 376 868,33		257 010,62	
	3 633 878,95			
<i>report</i>				
Total compris report	12 029 788,58	15 406 656,91	5 581 608,34	5 838 618,96
Résultat final	3 376 868,33		257 010,62	
	3 633 878,95			

- Budget annexe du Centre de Santé Départemental

Centre de Santé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	49 326,22	49 326,22	779 301,18	779 301,18
Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	49 326,22	49 326,22	779 301,18	779 301,18
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
	0,00			
Résultat antérieur		0,00		0,00
	49 326,22	49 326,22	779 301,18	779 301,18
Résultat global	0,00		0,00	
	0,00			
<i>report</i>				
Total compris report	49 326,22	49 326,22	779 301,18	779 301,18
Résultat final	0,00		0,00	
	0,00			

LA PROPOSITION

Il vous est proposé :

- **D'AFFECTER les résultats du compte administratif 2023 du budget principal ainsi qu'il suit :**

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2023	14 744 691,70 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	18 813 450,80 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	33 558 142,50€

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2023	- 20 254 885,31 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 20 975 094,55 €
Restes à réaliser en dépenses	2 155 062,41 €
Restes à réaliser en recettes	210 550,29 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2023	17 922 073,31 €

Affectation 2023 du résultat de fonctionnement

Affectation en section d'investissement (nature 1068)	17 922 073,31 €
Reports à nouveau (nature 002)	15 636 069,19 €

Reports 2023 du résultat d'investissement

Reports à nouveau (nature 001)	- 15 977 561,19 €
--------------------------------	-------------------

- **DE REPORTER les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe du circuit de Magny-Cours ainsi qu'il suit :**

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2023	570 835,54 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	570 835,54 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2023	- 394 571,65 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 652 909,87 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 160 163,17 €
Restes à réaliser en dépenses	410 672,37 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023	- 570 835,54 €

Affectation 2023 du résultat de fonctionnement

Affectation en section d'investissement (nature 1068)	570 835,54 €
Reports à nouveau (nature 002)	0 €

Reports 2023 du résultat d'investissement

Reports à nouveau (nature 001)	- 160 163,17€
--------------------------------	---------------

- **DE REPORTER les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe de la Maison départementale de l'enfance (MADEF) ainsi qu'il suit :**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultats de l'exercice 2023	- 267 888,03 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	524 898,65 €
Résultat de clôture de l'exercice	257 010,62 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'exercice 2023	448 798,03 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	2 928 070,30 €
Résultat de clôture de l'exercice	3 376 868,33 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023	3 376 868,33 €
<u>Reports 2023 du résultat d'investissement</u>	
Reports à nouveau (nature 001)	3 376 868,33 €
<u>Reports 2023 du résultat de fonctionnement</u>	
Reports à nouveau (nature 002)	257 010,62 €

- **ET D'AUTORISER la reprise du solde du compte 12 « Résultat de l'exercice » d'un montant de – 267 888,03 € au compte report à nouveau débiteur.**

- **DE REPORTER les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe du Centre Départemental de la Santé ainsi qu'il suit :**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultats de l'exercice 2023	0,00 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'exercice 2023	0,00 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023	0,00 €
<u>Affectation 2023 du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation en section d'investissement (nature 1068)	0,00 €
Reports à nouveau (nature 002)	0,00 €
<u>Reports 2023 du résultat d'investissement</u>	
Reports à nouveau (nature 001)	0,00 €

GLOSSAIRE

ADF : assemblée des départements de France
ADT : agence départementale de tourisme
AIS : allocations individuelles de solidarité
AMEL : appel à manifestations d'engagements locaux
AP : autorisation de programme
APA : allocation personnalisée d'autonomie
ARS : agence régionale de santé
ATD : agence technique départementale
CA : compte administratif
CDG : centre de gestion
CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CICE : crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CMCC : cité muséale de Château-Chinon
COSDEN : comité des œuvres sociales du département de la Nièvre
CRTE : contrat de relance et de transition écologique
CSPE : contribution au service public de l'électricité
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCP : dotation de compensation péréquée
dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDFIP : direction départementale des finances publiques
DGF : dotation globale de fonctionnement
DMTO : droits de mutation à titre onéreux
DRF : dépenses réelles de fonctionnement
DSID : dotation de soutien à l'investissement départemental
EBE : entreprise à but d'emploi
ETCLD : expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée
FMDI : fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FMI : fonds monétaire international (International Monetary Fund)
FSD : fonds de solidarité en faveur des départements
FSID : fonds de solidarité interdépartementale
GVT : glissement vieillesse technicité
IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé
IS : impôt sur les sociétés
LF : loi de finances
LPPF : loi de programmation des finances publiques
MADEF : maison de l'enfance
MNA : mineurs non accompagnés
NEPE : nouvel établissement de protection sociale
OCDE : organisation de coopération et de développement économique
PCH : prestation de compensation du handicap
PLF : projet de loi de finances
PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunérations
RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RRF : recettes réelles de fonctionnement
SDACRE : schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
TCFE : taxe sur la consommation finale d'électricité
TH : taxe d'habitation
TFB/TFPB/FB : taxe sur le foncier bâti
TSCA : taxe spéciale sur les conventions d'assurance

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements - Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22580001000012

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M 52

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes	8

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	11
B1 - Balance générale - Dépenses	12
B2 - Balance générale - Recettes	13

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme	16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme	18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	20
A2 - Equipements non départementaux	21
A3 - Dépenses financières	22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux	23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA	24
A4.3 - Recettes financières	25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	32
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	42
A1/01 - Opérations non ventilées	66
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	69
A1/1 - Fonction 1	72
A1/2 - Fonction 2	73
A1/3 - Fonction 3	77
A1/4 - Fonction 4	81
A1/5 - Fonction 5	82
A1/6 - Fonction 6	91
A1/7 - Fonction 7	95
A1/8 - Fonction 8	99
A1/9 - Fonction 9	101

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	103
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	104
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	113
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	115
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	116
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	118
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	119
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	120

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	121
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	123
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	132
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	150
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	151
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	152
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	153
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	154
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	169
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	201
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	202
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	369
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	458
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	459
B12 - Etat des travaux en régie	460
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	462
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	479
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
D1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	480
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans Objet
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	482
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	483
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	484
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	487

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3) (4)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) avec les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
76811

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	392 464 709,71	412 206 934,77	-2 161 643,75	A1 17 580 581,31
Investissement	67 782 565,89	72 780 099,25	(2) -20 975 094,55	A2 -15 977 561,19
Dont 1068		25 252 418,67		
Fonctionnement	324 682 143,82	339 426 835,52	(3) 18 813 450,80	A3 33 558 142,50

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I+II 2 155 062,41	III+IV 210 550,29	B1	-1 944 512,12
Investissement	I 2 155 062,41	III 210 550,29	B2	-1 944 512,12
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	A1+B1	15 636 069,19
Investissement	A2+B2	-17 922 073,31
Fonctionnement	A3+B3	33 558 142,50

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 155 062,41
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00
109	Programme d'équipement n° 109	939 517,97
20	Immobilisations incorporelles(3)	253 731,12
204	Subventions d'équipement versées(3)	190 415,40
21	Immobilisations corporelles(3)	588 828,46
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	182 569,46
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général(4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 210 550,29
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement(3)	210 550,29
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	324 682 143,82	G	339 426 835,52
	Section d'investissement	B	67 782 565,89	H	72 780 099,25

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	18 813 450,80 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	20 975 094,55 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	413 439 804,26	= G+H+I+J	431 020 385,57

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 155 062,41	L	210 550,29
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 155 062,41	= K+L	210 550,29

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	324 682 143,82	= G+I+K	358 240 286,32
	Section d'investissement	= B+D+F	90 912 722,85	= H+J+L	72 990 649,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	415 594 866,67	= G+H+I+J+K+L	431 230 935,86

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	53 620 789,63	14 161 776,26	67 782 565,89	52 721 450,42	20 058 648,83	72 780 099,25
FUNCTIONNEMENT	305 117 450,26	19 564 693,56	324 682 143,82	325 759 014,53	13 667 820,99	339 426 835,52
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	358 738 239,89	33 726 469,82	392 464 709,71	378 480 464,95	33 726 469,82	412 206 934,77

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	39 527,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		6 183 474,96
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		17 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	2 569 881,20	6 264,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	14 162 034,97	23 160,02
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	5 397 484,20	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	13 586 113,36	0,00
Total des réalisations d'équipement		35 755 040,73	23 212 898,98
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	4 037 120,99
13	Subventions d'investissement (6) (9)	182 752,18	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 567 559,09	8 421,16
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	115 437,63	210 590,62
Total des réalisations financières		17 865 748,90	4 256 132,77
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		53 620 789,63	27 469 031,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	13 667 820,99	19 564 693,56
041	Opérations patrimoniales (1)	493 955,27	493 955,27
Total des réalisations d'ordre en investissement		14 161 776,26	20 058 648,83

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III	67 782 565,89	II+IV	47 527 680,58
--------------	--------------	----------------------	--------------	----------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	v	20 975 094,55	vi	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			vii	25 252 418,67

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	88 757 660,44	II+IV+VI+VII	72 780 099,25
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)				-15 977 561,19

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(3) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En recettes, détail du 138.

(7) En recettes, sauf 1068.

(8) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(9) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	20 541 061,07	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 690 157,08
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	81 913 268,13	73 Impôts et taxes (sauf 731)	197 616 344,97
		731 Impositions directes	15 676 696,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	80 565 492,70
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	119 282 220,26	75 Autres produits de gestion courante(2)	10 270 033,77
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	173 245,11		
014 Atténuations de produits	6 542 931,70	013 Atténuations de charges(2)	1 406 869,51
015 Revenu minimum d'insertion	2 088,53	015 Revenu minimum d'insertion	170,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	30 556 627,05	016 Allocation personnalisée d'autonomie	14 120 284,91
017 Revenu de solidarité active	40 927 459,80	017 Revenu de solidarité active	2 979 516,08
Total dépenses de gestion des services	299 938 901,65	Total recettes de gestion des services	325 325 565,02
66 Charges financières	4 998 636,76	76 Produits financiers	109 245,09
67 Charges exceptionnelles(2)	179 911,85	77 Produits exceptionnels(2)	324 204,42
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 305 117 450,26	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 325 759 014,53

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	19 564 693,56	042 Opérations ordre transf. entre sections	13 667 820,99
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 19 564 693,56	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 13 667 820,99

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I+III	324 682 143,82	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II+IV	339 426 835,52
---	--------------	-----------------------	---	--------------	-----------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	18 813 450,80

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V	324 682 143,82	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II+IV+VI	358 240 286,32
---	----------------	-----------------------	---	-----------------	-----------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	33 558 142,50
--	----------------------

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	182 752,18	3 340 589,58	3 523 341,76
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 567 559,09	0,00	17 567 559,09
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	3 707 681,04		3 707 681,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	2 514 845,30	4 212,00	2 519 057,30
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	14 162 034,97	0,00	14 162 034,97
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	5 397 484,20	206 221,20	5 603 705,40
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	9 933 468,22	2 275 619,74	12 209 087,96
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	39 527,00	0,00	39 527,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	115 437,63	0,00	115 437,63
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		89 600,00	89 600,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		8 245 533,74	8 245 533,74
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		53 620 789,63	14 161 776,26	67 782 565,89

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	20 975 094,55
---	----------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	20 541 061,07		20 541 061,07
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	81 913 268,13		81 913 268,13
014	Atténuations de produits	6 542 931,70		6 542 931,70
015	Revenu minimum d'insertion	2 088,53		2 088,53
016	Allocation personnalisée d'autonomie	30 556 627,05		30 556 627,05
017	Revenu de solidarité active	40 927 459,80		40 927 459,80
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	119 282 220,26	0,00	119 282 220,26
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	173 245,11		173 245,11
66	Charges financières	4 998 636,76	0,00	4 998 636,76
67	Charges exceptionnelles(8)	179 911,85	29 345,96	209 257,81
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	19 447 996,34	19 447 996,34
71	Production stockée (ou déstockage)		87 351,26	87 351,26
Dépenses de fonctionnement –Total		305 117 450,26	19 564 693,56	324 682 143,82

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 037 120,99	0,00	4 037 120,99
13	Subventions d'investissement(6)	6 183 474,96	0,00	6 183 474,96
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 008 421,16	0,00	17 008 421,16
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	6 264,00	355 852,36	362 116,36
204	Subventions d'équipement versées(6)	23 160,02	0,00	23 160,02
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	4 523,95	4 523,95
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	0,00	138 102,91	138 102,91
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	210 590,62	0,00	210 590,62
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		87 351,26	87 351,26
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		24 822,01	24 822,01
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		19 209 299,06	19 209 299,06
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		238 697,28	238 697,28
Recettes d'investissement –Total		27 469 031,75	20 058 648,83	47 527 680,58

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	25 252 418,67
---	----------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	1 406 869,51		1 406 869,51
015	Revenu minimum d'insertion	170,00		170,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	14 120 284,91		14 120 284,91
017	Revenu de solidarité active	2 979 516,08		2 979 516,08
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 690 157,08		2 690 157,08
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		89 600,00	89 600,00
72	<i>Production immobilisée</i>		1 992 097,67	1 992 097,67
73	Impôts et taxes (sauf 731)	197 616 344,97		197 616 344,97
731	Impositions directes	15 676 696,00		15 676 696,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	80 565 492,70		80 565 492,70
75	Autres produits d'activités(7)	10 270 033,77	0,00	10 270 033,77
76	Produits financiers	109 245,09	0,00	109 245,09
77	Produits exceptionnels(7)	324 204,42	11 586 123,32	11 910 327,74
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		325 759 014,53	13 667 820,99	339 426 835,52

Pour information R002 Résultat positif reporté	18 813 450,80
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	77 499 194,40	67 782 565,89	2 155 062,41	7 561 566,10	19 956 800,57	47 825 765,32
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	26 754 467,52	21 593 005,76	1 964 647,01	3 196 814,75	7 238 664,42	14 354 341,34
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	21 356 308,40	17 845 797,72	1 025 129,04	2 485 381,64	3 530 983,38	14 314 814,34
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	5 358 632,12	3 707 681,04	939 517,97	711 433,11	3 707 681,04	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	39 527,00	39 527,00	0,00	0,00	0,00	39 527,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	15 754 663,68	14 162 034,97	190 415,40	1 402 213,31	12 718 136,15	1 443 898,82
Dépenses financières (détail en III-A3)	19 760 365,92	17 865 748,90	0,00	1 894 617,02		17 865 748,90
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	13 929 697,28	13 667 820,99		261 876,29		13 667 820,99
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	1 300 000,00	493 955,27		806 044,73		493 955,27

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	20 975 094,55					
---	---------------	--	--	--	--	--

Total des dépenses d'investissement cumulées	98 474 288,95	88 757 660,44	2 155 062,41	7 561 566,10	19 956 800,57	47 825 765,32
---	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	98 474 288,95	72 780 099,25	210 550,29	25 483 639,41
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	23 631 280,00	23 212 898,98	162 712,02	255 669,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	29 716 311,67	29 508 551,44	47 838,27	159 921,96
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	19 553 697,28	19 564 693,56		-10 996,28
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	1 300 000,00	493 955,27		806 044,73
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	24 273 000,00			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées	98 474 288,95	72 780 099,25	210 550,29	25 483 639,41

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
TOTAL		21 356 308,40	17 845 797,72	1 025 129,04	2 485 381,64	3 530 983,38	14 314 814,34
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	3 311 664,48	2 514 845,30	253 731,12	543 088,06	1 078 751,65	1 436 093,65
2031	Frais d'études	1 207 682,67	967 414,14	28 500,72	211 767,81		
2033	Frais d'insertion	17 400,00	11 016,00	0,00	6 384,00		
2051	Concessions, droits similaires	2 086 581,81	1 536 415,16	225 230,40	324 936,25		
21	Immobilisations corporelles	7 163 167,67	5 397 484,20	588 828,46	1 176 855,01	835 040,56	4 562 443,64
2111	Terrains nus	1 000,00	0,00	240,00	760,00		
2117	Bois et forêts	8 463,85	8 399,63	0,00	64,22		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 159,01	9 159,01	0,00	1 000,00		
2128	Autres agencements et aménagement	20 284,21	1 624,80	18 659,41	0,00		
21312	Bâtiments scolaires	9 725,60	9 725,60	0,00	0,00		
21314	Bâtiments culturels et sportifs	123 773,70	123 773,70	0,00	0,00		
21318	Autres bâtiments publics	65 000,00	0,00	61 950,00	3 050,00		
21351	Bâtiments publics	11 170,21	11 170,21	0,00	0,00		
2153	Réseaux divers	153 720,60	138 410,25	0,00	15 310,35		
2157	Matériel et outillage technique	1 424 647,06	1 010 420,85	48 314,11	365 912,10		
216	Collections et oeuvres d'art	27 441,70	19 155,39	0,00	8 286,31		
21735	Installations générales (mise à dispo)	15 000,00	9 597,70	0,00	5 402,30		
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo)	50 188,00	33 841,99	0,00	16 346,01		
2181	Install. générales, agencements	824 459,03	749 354,48	0,00	75 104,55		
2182	Matériel de transport	1 803 553,28	1 028 469,07	333 510,63	441 573,58		
21831	Matériel informatique scolaire	682 513,07	663 114,20	0,00	19 398,87		
21838	Autre matériel informatique	1 030 122,11	877 113,21	104 641,96	48 366,94		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	133 402,92	125 065,98	0,00	8 336,94		
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	59 815,29	54 797,66	0,00	5 017,63		
2185	Matériel de téléphonie	132 716,08	125 756,21	0,00	6 959,87		
2188	Autres immobilisations corporelles	576 011,95	398 534,26	21 512,35	155 965,34		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 881 476,25	9 933 468,22	182 569,46	765 438,57	1 617 191,17	8 316 277,05
2312	Agencements et aménagements de terrains	336 378,24	292 279,20	0,00	44 099,04		
231351	Bâtiments publics	2 296 732,64	1 887 074,09	10 307,19	399 351,36		
23151	Réseaux de voirie	4 503 130,69	4 433 353,08	0,00	69 777,61		
23152	Installations de voirie	2 011 248,88	1 815 790,05	0,00	195 458,83		
23153	Réseaux divers	1 220 433,15	1 090 742,99	121 717,87	7 972,29		
2316	Restaur. des collections oeuvres art	212 085,04	128 830,40	50 544,40	32 710,24		
231735	Installations générales, agencements	155 046,70	147 295,50	0,00	7 751,20		
23181	Installations générales, agencements et	5 318,00	0,00	0,00	5 318,00		
238	Avances commandes immo corporelles	141 102,91	138 102,91	0,00	3 000,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	39 527,00	39 527,00	0,00	0,00	0,00	39 527,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	39 527,00	39 527,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
TOTAL			5 358 632,12	3 707 681,04	939 517,97	711 433,11	13 949 143,17	3 707 681,04	0,00
109	CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)	P005E01	5 358 632,12	3 707 681,04	939 517,97	711 433,11	13 949 143,17	3 707 681,04	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 109
LIBELLE : CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P005E01**

DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES (A)		5 358 632,12	A1 3 707 681,04	939 517,97	711 433,11	A2	13 949 143,17
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	694 247,14	55 035,90	0,00	639 211,24		1 948 172,08
2031	Frais d'études	694 247,14	55 035,90	0,00	639 211,24		1 948 172,08
21	Immobilisations corporelles	8 871,16	0,00	0,00	8 871,16		5 842,90
21314	Bâtiments culturels et sportifs	8 871,16	0,00	0,00	8 871,16		5 842,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	4 655 513,82	3 652 645,14	939 517,97	63 350,71		11 995 128,19
231351	Bâtiments publics	4 597 399,74	3 652 645,14	939 517,97	5 236,63		11 947 305,19
238	Avances commandes immo corporelles	58 114,08	0,00	0,00	58 114,08		47 823,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)	
RECETTES (B) (5)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (6)	B1-A1	-3 707 681,04	B2-A2	-13 949 143,17

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Réalisation antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

**EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	15 754 663,68	14 162 034,97	190 415,40	1 402 213,31
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	90 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00
204114	Voirie	2 750 000,00	2 750 000,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	122 870,00	49 326,22	0,00	73 543,78
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	4 520 000,00	4 520 000,00	0,00	0,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	121 258,07	97 310,25	5 256,09	18 691,73
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	5 037 267,61	4 203 026,42	0,00	834 241,19
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	423 007,62	335 430,17	80 062,63	7 514,82
204182	Autres org pub - Bât. et installations	55 380,84	55 274,85	0,00	105,99
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	638 244,00	429 553,00	1 010,00	207 681,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 046 635,54	827 114,06	4 086,68	215 434,80
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		19 760 365,92	17 865 748,90	0,00	1 894 617,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	182 800,00	182 752,18	0,00	47,82
1314	Subv. transf. Communes	182 800,00	182 752,18	0,00	47,82
16	Emprunts et dettes assimilées	17 610 000,00	17 567 559,09	0,00	42 440,91
1641	Emprunts en euros	16 106 482,00	16 067 508,17	0,00	38 973,83
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 493 518,00	1 493 518,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	6 532,92	0,00	3 467,08
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	202 565,92	115 437,63	0,00	87 128,29
2743	Prêts au personnel	10 000,00	5 690,00	0,00	4 310,00
2748	Autres prêts	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	42 565,92	39 747,63	0,00	2 818,29
27634	Créance Communes	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
020	Dépenses imprévues	1 765 000,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		23 631 280,00	23 212 898,98	162 712,02	255 669,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	6 503 016,00	6 183 474,96	162 712,02	156 829,02
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	831 556,37	993 326,32	102 428,22	-264 198,17
1312	Subv. transf. Régions	1 077 437,29	1 066 439,39	40 315,80	-29 317,90
1314	Subv. transf. Communes	1 561 382,40	1 099 227,89	14 700,00	447 454,51
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	365 960,00	339 083,31	0,00	26 876,69
13172	Subv. transf. FEDER	309 743,94	309 743,94	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	110 450,00	135 710,00	5 268,00	-30 528,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	130 000,00	132 122,00	0,00	-2 122,00
1322	Subv. non transf. Régions	94 630,00	82 870,00	0,00	11 760,00
1325	Group. coll et coll. statut particulier	35 000,00	37 932,11	0,00	-2 932,11
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	1 271 856,00	1 271 856,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	715 000,00	715 164,00	0,00	-164,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	17 000 000,00	17 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	17 000 000,00	17 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	6 264,00	6 264,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	6 264,00	6 264,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	12 000,00	23 160,02	0,00	-11 160,02
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	11 160,02	0,00	-11 160,02
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
TOTAL		29 716 311,67	29 508 551,44	47 838,27	159 921,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 289 539,67	29 289 539,66	0,00	0,01
10222	FCTVA	4 027 121,00	4 027 120,99	0,00	0,01
10251	Dons et legs en capital	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	25 252 418,67	25 252 418,67	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	57 474,88	0,00	47 838,27	9 636,61
1388	Autres fonds non transférables	57 474,88	0,00	47 838,27	9 636,61
16	Emprunts et dettes assimilées	15 499,00	8 421,16	0,00	7 077,84
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 499,00	8 421,16	0,00	7 077,84
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	215 498,12	210 590,62	0,00	4 907,50
2743	Prêts au personnel	10 000,00	6 090,00	0,00	3 910,00
2748	Autres prêts	55 477,00	55 477,00	0,00	0,00
2761	Créances avancées en garanties d'emprunt	80 021,12	79 023,62	0,00	997,50
27638	Créance Autres établissements publics	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	138 300,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	TOTAL DEPENSES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE				III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				A6
Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	DEPENSES (2)	13 929 697,28	13 667 820,99	261 876,29
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	394 503,00	394 503,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	648 944,50	648 944,50	0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	76 652,00	76 652,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	127 454,00	127 454,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résultat. Autres EPL	17 061,00	17 061,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résultat.FEDER	196 241,42	191 831,00	4 410,42
139173	Sub. transf cpte résultat.FEOGA	3 114,00	3 114,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résultat. D.G.E.	464 474,00	464 474,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résultat. DDEC	1 300 120,00	1 300 120,00	0,00
13936	Dot. soutien investissement départements	115 153,00	115 153,00	0,00
13938	Autres	1 283,08	1 283,08	0,00
198	Neutralisation des amortissements	8 246 000,00	8 245 533,74	466,26
23151	Réseaux de voirie	2 000 000,00	1 992 097,67	7 902,33
355	Produits finis	100 000,00	89 600,00	10 400,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28	0,00	238 697,28
040	RECETTES (2)	19 553 697,28	19 564 693,56	-10 996,28
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	24 822,01	-24 822,01
2182	Matériel de transport	0,00	4 523,95	-4 523,95
28031	Frais d'études	223 678,56	223 678,56	0,00
28033	Frais d'insertion	2 894,21	2 894,21	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	156 065,00	156 065,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	63 750,00	63 750,00	0,00
2804114	Voirie	1 221 040,00	1 221 040,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	60 567,00	60 567,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	310 897,00	310 897,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	128 680,32	128 680,32	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 413 201,00	2 413 201,00	0,00
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	194,00	194,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	340 999,00	340 999,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	706,00	706,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	261 501,00	261 501,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	175 520,00	175 520,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	30 766,00	30 766,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	244 731,03	244 731,03	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	613 892,00	613 892,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	11 329,00	11 329,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	578 056,91	578 056,91	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 373,00	11 373,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	110 582,00	110 582,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	847 524,00	847 524,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	316 299,00	316 299,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129,00	1 129,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	233,00	233,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	9 657,00	9 657,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	3 033,00	3 033,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	24 416,00	24 416,00	0,00
281351	Bâtiments publics	2 040 877,00	2 040 877,00	0,00
28152	Installations de voirie	847 015,00	847 015,00	0,00
28153	Réseaux divers	1 219 581,94	1 213 881,00	5 700,94
28157	Matériel et outillage techniques	790 274,29	790 274,29	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	869,20	869,20	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 776 455,00	1 776 455,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 804 326,00	1 804 326,00	0,00
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	1 383,00	1 383,00	0,00
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp)	48 199,00	48 199,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	171 191,00	171 191,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 148 376,83	1 148 376,83	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	223 064,94	223 064,94	0,00

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
281838	Autre matériel informatique	471 392,21	471 392,21	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	79 209,39	79 209,39	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	49 651,77	49 651,77	0,00
28185	Matériel de téléphonie	81 525,10	81 525,10	0,00
28188	Autres immo. corporelles	298 894,30	298 894,30	0,00
355	Produits finis	100 000,00	87 351,26	12 648,74
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28	238 697,28	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	DEPENSES (2)	1 300 000,00	493 955,27	806 044,73
2031	Frais d'études	2 376,00	2 376,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 836,00	1 836,00	0,00
21753	Réseaux divers (mise à dispo)	9 000,00	8 841,00	159,00
2181	Install. générales, agencements	190 728,00	190 552,20	175,80
21838	Autre matériel informatique	6 000,00	5 964,00	36,00
2188	Autres immobilisations corporelles	864,00	864,00	0,00
231351	Bâtiments publics	867 755,28	63 616,05	804 139,23
23151	Réseaux de voirie	4 944,00	4 776,00	168,00
23152	Installations de voirie	196 716,72	195 801,84	914,88
23153	Réseaux divers	3 780,00	3 780,00	0,00
231735	Installations générales, agencements	16 000,00	15 548,18	451,82
041	RECETTES (2)	1 300 000,00	493 955,27	806 044,73
2031	Frais d'études	1 131 897,09	339 004,36	792 892,73
2033	Frais d'insertion	30 000,00	16 848,00	13 152,00
238	Avances commandes immo corporelles	138 102,91	138 102,91	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)		356 441 697,28	313 517 772,87	11 164 370,95	0,00	31 759 553,46	2 623 702,43	322 058 441,39
011	Charges à caractère général (4)	21 274 663,40	19 536 407,14	1 004 653,93	0,00	733 602,33	783 379,69	19 757 681,38
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	82 886 080,28	81 913 268,13	0,00	0,00	972 812,15		81 913 268,13
014	Atténuations de produits	6 557 932,00	6 542 931,70	0,00	0,00	15 000,30		6 542 931,70
015	Revenu minimum d'insertion	2 100,00	2 088,53	0,00	0,00	11,47	0,00	2 088,53
016	Allocation personnalisée d'autonomie	30 576 936,14	29 953 684,05	602 943,00	0,00	20 309,09	0,00	30 556 627,05
017	Revenu de solidarité active	41 035 144,72	40 776 521,01	150 938,79	0,00	107 684,92	470 285,53	40 457 174,27
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	123 086 748,03	110 932 336,28	8 349 883,98	0,00	3 804 527,77	1 370 037,21	117 912 183,05
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	183 831,00	173 245,11	0,00	0,00	10 585,89		173 245,11
66	Charges financières	5 045 305,43	3 942 685,51	1 055 951,25	0,00	46 668,67		4 998 636,76
67	Charges exceptionnelles (4)	256 259,00	179 911,85	0,00	0,00	76 347,15		179 911,85
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	1 710 000,00						
023	Virement à la section d'investissement (3)	24 273 000,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections	19 553 697,28	19 564 693,56			-10 996,28		19 564 693,56
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00

Pour information :	0,00							
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1								

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	356 441 697,28	313 517 772,87	11 164 370,95	0,00	31 759 553,46	2 623 702,43	322 058 441,39
--	-----------------------	-----------------------	----------------------	-------------	----------------------	---------------------	-----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		337 628 246,48	337 468 018,69	1 958 816,83	0,00	-1 798 589,04
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 779 904,60	2 685 201,08	4 956,00	0,00	89 747,52
73	Impôts et taxes (sauf 731)	187 463 778,76	197 615 580,65	764,32	0,00	-10 152 566,21
731	Impositions directes	24 251 982,00	15 676 696,00	0,00	0,00	8 575 286,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	81 540 913,49	79 792 508,05	772 984,65	0,00	975 420,79
75	Autres produits de gestion courante (3)	9 769 051,21	9 540 864,13	729 169,64	0,00	-500 982,56
013	Atténuations de charges (3)	1 456 668,39	1 038 102,06	368 767,45	0,00	49 798,88
015	Revenu minimum d'insertion	1 000,00	170,00	0,00	0,00	830,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	13 286 962,08	14 052 099,91	68 185,00	0,00	-833 322,83
017	Revenu de solidarité active	2 806 593,00	2 979 516,08	0,00	0,00	-172 923,08
76	Produits financiers	109 245,09	109 245,09	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	232 450,58	310 214,65	13 989,77	0,00	-91 753,84
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	13 929 697,28	13 667 820,99			261 876,29
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00

Pour information :	18 813 450,80				
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	356 441 697,28	356 281 469,49	1 958 816,83	0,00	-1 798 589,04
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	-------------	----------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	Charges à caractère général(4)	21 274 663,40	19 536 407,14	1 004 653,93	0,00	733 602,33	783 379,69	19 757 681,38
601	Achats stockés - Matières premières	421 450,18	421 450,18	0,00	0,00	0,00		
60211	Combustibles et carburants	352 545,97	352 545,97	0,00	0,00	0,00		
60213	Fournitures des ateliers départementaux	265 897,49	242 544,44	23 280,79	0,00	72,26		
60216	Habillement et vêtements de travail	21 482,95	21 482,95	0,00	0,00	0,00		
60218	Autres fournitures consommables	9 094,87	9 094,82	0,00	0,00	0,05		
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	710 000,00	701 535,29	0,00	0,00	8 464,71		
6042	Achats de prestations de services	116 682,27	100 814,84	0,00	0,00	15 867,43		
605	Achats de matériel, équip. et travaux	146 251,84	146 247,00	0,00	0,00	4,84		
60611	Eau et assainissement	58 000,00	36 557,43	13 576,59	0,00	7 865,98		
60612	Energie - Electricité	942 150,00	517 724,91	306 619,34	0,00	117 805,75		
60613	Chauffage urbain	527 323,30	513 228,80	10 706,38	0,00	3 388,12		
60621	Combustibles	49 801,14	38 447,24	2 456,08	0,00	8 897,82		
60622	Carburants	1 019 344,82	1 013 532,71	0,00	0,00	5 812,11		
60623	Alimentation	45 154,62	41 609,75	2 074,97	0,00	1 469,90		
60628	Autres fournitures non stockées	972 835,70	939 810,13	28 075,85	0,00	4 949,72		
60631	Fournitures d'entretien	13 000,00	12 557,14	0,00	0,00	442,86		
60632	Fournitures de petit équipement	364 765,17	324 374,89	26 911,53	0,00	13 478,75		
60633	Fournitures de voirie	509 710,11	479 961,80	21 734,40	0,00	8 013,91		
60636	Vêtements de travail	187 920,30	156 161,05	25 976,27	0,00	5 782,98		
6064	Fournitures administratives	89 419,66	81 906,83	2 143,25	0,00	5 369,58		
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	24 334,92	22 285,79	273,31	0,00	1 775,82		
60661	Médicaments	33 804,74	29 457,13	3 279,01	0,00	1 068,60		
60662	Vaccins et sérums	139 793,69	124 178,34	4 874,49	0,00	10 740,86		
60668	Autres produits pharmaceutiques	28 630,76	18 963,07	634,07	0,00	9 033,62		
6068	Autres matières et fournitures	15 828,70	14 743,13	91,20	0,00	994,37		
607	Achats de marchandises	292,44	292,44	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	1 837 641,19	1 620 931,76	48 523,49	0,00	168 185,94		
6132	Locations immobilières	432 802,31	431 704,76	333,00	0,00	764,55		
6135	Locations mobilières	534 018,27	512 128,28	144,55	0,00	21 745,44		
614	Charges locatives et de copropriété	91 917,64	90 938,12	0,00	0,00	979,52		
61521	Entretien terrains	6 764,40	1 210,40	5 554,00	0,00	0,00		
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	104 500,00	43 868,21	3 726,00	0,00	56 905,79		
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00	6 416,44	0,00	0,00	8 583,56		
615231	Entretien, réparations voiries	3 112 730,20	3 049 646,55	61 511,11	0,00	1 572,54		
615232	Entretien, réparations réseaux	82 055,17	81 586,91	0,00	0,00	468,26		
61551	Entretien matériel roulant	145 717,07	123 453,30	20 631,96	0,00	1 631,81		
61558	Entretien autres biens mobiliers	141 481,31	61 318,65	68 502,65	0,00	11 660,01		
6156	Maintenance	1 436 203,70	1 252 245,84	117 237,06	0,00	66 720,80		
6161	Multirisques	142 863,78	142 076,86	0,00	0,00	786,92		
6168	Autres primes d'assurance	624 696,49	624 398,38	0,00	0,00	298,11		
617	Etudes et recherches	71 633,67	1 908,12	69 388,00	0,00	337,55		
6182	Documentation générale et technique	91 584,44	82 828,00	0,00	0,00	8 756,44		
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	40 656,00	33 556,60	0,00	0,00	7 099,40		
6184	Versements à des organismes de formation	239 494,07	221 640,14	16 383,10	0,00	1 470,83		
6188	Autres frais divers	71 721,77	63 526,14	580,57	0,00	7 615,06		
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	251 060,06	163 170,43	66 074,23	0,00	21 815,40		
62268	Autres honoraires, conseils	209 237,41	203 536,81	0,00	0,00	5 700,60		
6227	Frais d'actes et de contentieux	23 927,20	19 811,24	500,00	0,00	3 615,96		
6228	Divers	345 746,67	332 789,64	0,00	0,00	12 957,03		

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
6231	Annonces et insertions	145 151,22	132 025,40	1 200,00	0,00	11 925,82		
6232	Fêtes et cérémonies	39 563,03	34 563,15	242,21	0,00	4 757,67		
6233	Foires et expositions	1 863,00	1 863,00	0,00	0,00	0,00		
6234	Réceptions	56 798,06	54 727,48	160,00	0,00	1 910,58		
6236	Catalogues et imprimés	88 673,56	59 721,96	25 655,39	0,00	3 296,21		
6238	Divers	681 297,84	671 779,85	3 058,12	0,00	6 459,87		
6241	Transports de biens	64 813,41	64 500,59	0,00	0,00	312,82		
6245	Transports de personnes extérieures	35 442,80	28 808,94	2 200,00	0,00	4 433,86		
6248	Divers	6 173,00	5 749,15	0,00	0,00	423,85		
6251	Voyages, déplacements et missions	1 535 232,81	1 534 693,75	0,00	0,00	539,06		
6261	Frais d'affranchissement	283 067,00	250 745,35	15 055,41	0,00	17 266,24		
6262	Frais de télécommunications	124 100,00	115 374,85	0,00	0,00	8 725,15		
627	Services bancaires et assimilés	20 070,00	19 033,70	0,00	0,00	1 036,30		
6281	Concours divers (cotisations)	174 098,14	168 678,09	0,00	0,00	5 420,05		
6282	Frais de gardiennage	32 528,15	31 742,25	583,20	0,00	202,70		
6283	Frais de nettoyage des locaux	578 057,00	566 936,89	2 741,61	0,00	8 378,50		
62878	Remboursement de frais à des tiers	25 109,47	16 947,00	625,42	0,00	7 537,05		
6288	Autres services extérieurs	112 789,80	112 697,64	0,00	0,00	92,16		
63512	Taxes foncières	109 118,61	102 501,38	800,00	0,00	5 817,23		
63513	Autres impôts locaux	25 086,00	24 035,39	0,00	0,00	1 050,61		
6353	Impôts indirects	8 519,00	8 519,00	0,00	0,00	0,00		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	6 943,04	4 445,07	535,32	0,00	1 962,65		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 200,00	117,61	0,00	0,00	1 082,39		
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)	82 886 080,28	81 913 268,13	0,00	0,00	972 812,15		81 913 268,13
6218	Autre personnel extérieur	103 737,16	102 072,59	0,00	0,00	1 664,57		
6331	Versement mobilité	201 590,77	195 254,78	0,00	0,00	6 335,99		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	252 500,33	245 688,14	0,00	0,00	6 812,19		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	497 431,32	491 122,77	0,00	0,00	6 308,55		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	159 398,38	146 921,73	0,00	0,00	12 476,65		
64111	Rémunération principale titulaires	28 120 205,90	27 963 046,66	0,00	0,00	157 159,24		
64112	SFT, indemnité résidence	282 004,50	271 845,77	0,00	0,00	10 158,73		
64113	NBI	294 265,99	282 682,36	0,00	0,00	11 583,63		
64118	Autres indemnités titulaires	6 445 972,55	6 437 604,87	0,00	0,00	8 367,68		
64121	Rémunération principale	17 017 440,00	16 658 359,17	0,00	0,00	359 080,83		
64123	Indemnités d'attente	415 000,00	248 274,37	0,00	0,00	166 725,63		
64126	Indemnités de licenciement	100 000,00	33 770,60	0,00	0,00	66 229,40		
64131	Rémunérations non tit.	5 064 957,45	5 039 399,62	0,00	0,00	25 557,83		
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	30 773,59	24 766,41	0,00	0,00	6 007,18		
64138	Autres	1 812 929,16	1 792 046,86	0,00	0,00	20 882,30		
6414	Personnel rémunéré à la vacation	93 127,84	72 948,61	0,00	0,00	20 179,23		
64162	Emplois d'avenir	62 940,06	59 223,53	0,00	0,00	3 716,53		
6417	Rémunérations des apprentis	162 750,00	151 511,77	0,00	0,00	11 238,23		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 310 031,22	10 287 102,15	0,00	0,00	22 929,07		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 322 193,50	10 297 559,39	0,00	0,00	24 634,11		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	843 258,95	830 198,89	0,00	0,00	13 060,06		
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	3 050,00	2 166,37	0,00	0,00	883,63		
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 114,86	1 998,06	0,00	0,00	116,80		
6488	Autres charges	288 406,75	277 702,66	0,00	0,00	10 704,09		
014	Atténuations de produits	6 557 932,00	6 542 931,70	0,00	0,00	15 000,30		6 542 931,70
73913	Attributions de compensation CVAE	4 479 393,00	4 479 392,70	0,00	0,00	0,30		
73918	Autres reversements sur impôts locaux	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	1 898 539,00	1 898 539,00	0,00	0,00	0,00		
7398	Autres reversements	165 000,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00		
015	Revenu minimum d'insertion	2 100,00	2 088,53	0,00	0,00	11,47	0,00	2 088,53
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	2 100,00	2 088,53	0,00	0,00	11,47		

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
016	Allocation personnalisée d'autonomie	30 576 936,14	29 953 684,05	602 943,00	0,00	20 309,09	0,00	30 556 627,05
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	2 838,60	0,00	0,00	161,40		
6251	Voyages, déplacements et missions	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00		
6331	Versement mobilité	3 609,37	3 493,00	0,00	0,00	116,37		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 763,89	6 458,00	0,00	0,00	305,89		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 176,11	12 873,65	0,00	0,00	302,46		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 053,70	3 869,00	0,00	0,00	184,70		
64111	Rémunération principale titulaires	1 115 181,39	1 111 683,87	0,00	0,00	3 497,52		
64112	SFT, indemnité résidence	11 811,55	11 658,90	0,00	0,00	152,65		
64113	NBI	8 197,01	7 953,71	0,00	0,00	243,30		
64118	Autres indemnités titulaires	180 496,64	180 169,39	0,00	0,00	327,25		
64131	Rémunérations non tit.	139 999,97	136 768,42	0,00	0,00	3 231,55		
64138	Autres	41 076,58	40 271,75	0,00	0,00	804,83		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	222 344,98	219 449,00	0,00	0,00	2 895,98		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	371 837,39	367 458,02	0,00	0,00	4 379,37		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 268,50	7 184,00	0,00	0,00	1 084,50		
6488	Autres charges	5 875,00	3 254,50	0,00	0,00	2 620,50		
6511411	APA	10 893 271,03	10 390 327,45	502 943,00	0,00	0,58		
651142	APA versée au bénéficiaire	2 525 575,94	2 525 575,94	0,00	0,00	0,00		
651143	APA versée bénéf. en étab.	1 110 955,53	1 110 955,53	0,00	0,00	0,00		
651144	APA versée à l'étab.	13 894 440,56	13 794 440,56	100 000,00	0,00	0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 001,00	1 000,76	0,00	0,00	0,24		
017	Revenu de solidarité active	41 035 144,72	40 776 521,01	150 938,79	0,00	107 684,92	470 285,53	40 457 174,27
6218	Autre personnel extérieur	105 546,00	87 546,00	11 200,00	0,00	6 800,00		
62268	Autres honoraires, conseils	13 980,00	13 980,00	0,00	0,00	0,00		
6228	Divers	137 390,00	102 570,74	34 347,50	0,00	471,76		
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00		
6331	Versement mobilité	1 600,49	1 485,00	0,00	0,00	115,49		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 628,69	2 539,00	0,00	0,00	89,69		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 213,75	5 063,48	0,00	0,00	150,27		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 635,50	1 522,00	0,00	0,00	113,50		
64111	Rémunération principale titulaires	380 868,97	378 202,40	0,00	0,00	2 666,57		
64112	SFT, indemnité résidence	5 615,93	5 484,46	0,00	0,00	131,47		
64113	NBI	3 260,21	3 124,56	0,00	0,00	135,65		
64118	Autres indemnités titulaires	61 205,43	61 156,57	0,00	0,00	48,86		
64131	Rémunérations non tit.	128 173,65	127 973,79	0,00	0,00	199,86		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	96 841,33	96 601,00	0,00	0,00	240,33		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	126 814,36	126 757,69	0,00	0,00	56,67		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 433,88	5 113,00	0,00	0,00	320,88		
6488	Autres charges	3 275,00	3 048,28	0,00	0,00	226,72		
6512	Secours d'urgence	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	64 000,00	36 562,47	13 935,54	0,00	13 501,99		
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	32 490 454,00	32 474 805,25	525,75	0,00	15 123,00		
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	4 440 000,00	4 429 699,51	0,00	0,00	10 300,49		
6542	Créances éteintes	7 200,00	6 946,18	0,00	0,00	253,82		
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	803 600,00	750 438,77	0,00	0,00	53 161,23		
6568	Autres participations	497 608,00	497 604,65	0,00	0,00	3,35		
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	122 000,00	114 650,00	6 100,00	0,00	1 250,00		
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	44 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00		
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	1 482 299,53	1 396 515,53	84 830,00	0,00	954,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	1 130,68	0,00	0,00	369,32		
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	123 086 748,03	110 932 336,28	8 349 883,98	0,00	3 804 527,77	1 370 037,21	117 912 183,05
65111	Famille et enfance	948 921,00	897 877,36	500,00	0,00	50 543,64		

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	5 978 265,00	5 725 684,25	195 000,00	0,00	57 580,75		
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	882 426,00	871 650,38	4 400,00	0,00	6 375,62		
651122	Allocation compensatrice tierce personne	1 813 600,00	1 802 280,60	0,00	0,00	11 319,40		
651128	Autres	256 417,00	161 695,14	53 700,00	0,00	41 021,86		
65113	Personnes âgées	2 971 215,41	2 568 413,19	354 400,00	0,00	48 402,22		
6512	Secours d'urgence	145 760,00	124 257,45	5 400,00	0,00	16 102,55		
6513	Bourses	330 936,80	323 963,44	1 273,00	0,00	5 700,36		
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	3 296 629,59	2 846 648,76	258 476,60	0,00	191 504,23		
65211	Frais de scolarité	72 919,00	62 217,73	7 700,00	0,00	3 001,27		
65212	Frais périscolaires	110 221,00	96 318,00	2 000,00	0,00	11 903,00		
6522	Accueil familial	542 650,00	520 572,01	11 859,00	0,00	10 218,99		
6523	Frais d'hospitalisation	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	5 691 688,40	5 627 632,09	13 700,00	0,00	50 356,31		
652412	Mais. enf. caract. social	8 216 632,96	6 955 862,04	879 593,54	0,00	381 177,38		
652413	Lieux de vie et d'accueil	992 500,00	968 422,25	24 000,00	0,00	77,75		
652415	Etablissements scolaires	69 000,00	59 053,12	8 700,00	0,00	1 246,88		
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	3 257 984,72	2 773 427,25	395 000,00	0,00	89 557,47		
652418	Autres	6 784 789,04	6 243 811,94	448 300,00	0,00	92 677,10		
65242	Frais séj. étab. adultes hand	31 941 297,00	29 161 679,63	1 651 200,00	0,00	1 128 417,37		
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	12 201 345,00	8 544 007,74	3 130 000,00	0,00	527 337,26		
6525	Frais d'inhumation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
6526	Prévention spécialisée	6 800,00	6 757,20	0,00	0,00	42,80		
6531	Indemnités	831 080,00	823 618,90	0,00	0,00	7 461,10		
6532	Frais de mission et de déplacement	42 637,30	42 637,30	0,00	0,00	0,00		
6533	Cotisations de retraite	66 130,00	65 229,80	0,00	0,00	900,20		
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	250 400,00	250 366,00	0,00	0,00	34,00		
6535	Formation	16 000,00	50,00	5 000,00	0,00	10 950,00		
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	900,00	616,41	0,00	0,00	283,59		
6541	Créances admises en non-valeur	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00		
65511	Etablissements publics	2 751 547,45	2 336 100,71	196 403,94	0,00	219 042,80		
65512	Etablissements privés	893 215,00	893 214,73	0,00	0,00	0,27		
6553	Service d'incendie	11 931 000,00	11 931 000,00	0,00	0,00	0,00		
6558	Autres contributions obligatoires	94 395,00	55 101,74	0,00	0,00	39 293,26		
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	2 319 339,00	2 318 716,00	0,00	0,00	623,00		
6568	Autres participations	4 057 034,00	3 240 605,97	527 000,00	0,00	289 428,03		
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	751 005,85	689 496,31	5 597,57	0,00	55 911,97		
65735	Group. coll et coll. statut particulier	175 000,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00		
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	770 909,00	712 122,18	48 000,00	0,00	10 786,82		
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	194 735,55	187 700,00	342,55	0,00	6 693,00		
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	7 646 173,56	7 394 934,31	113 552,18	0,00	137 687,07		
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	359 808,00	359 605,33	0,00	0,00	202,67		
65821	Déficit des budgets annexes administrati	3 209 639,20	3 011 695,30	0,00	0,00	197 943,90		
65881	Hébergement et restauration scolaires	133 763,20	102 288,97	8 785,60	0,00	22 688,63		
65888	Autres	38,00	4,75	0,00	0,00	33,25		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	183 831,00	173 245,11	0,00	0,00	10 585,89		173 245,11
65861	Frais de personnel	179 680,00	169 349,59	0,00	0,00	10 330,41		
65862	Matériel, équipement et fournitures	4 151,00	3 895,52	0,00	0,00	255,48		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		305 603 435,57	289 830 481,95	10 108 419,70	0,00	5 664 533,92	2 623 702,43	297 315 199,22

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	5 045 305,43	3 942 685,51	1 055 951,25	0,00	46 668,67		4 998 636,76
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 800 000,00	4 774 380,08	0,00	0,00	25 619,92		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	243 305,43	-831 694,57	1 055 951,25	0,00	19 048,75		
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	256 259,00	179 911,85	0,00	0,00	76 347,15		179 911,85
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
6712	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	233 959,00	163 752,12	0,00	0,00	70 206,88		
678	Autres charges exceptionnelles	16 300,00	16 159,73	0,00	0,00	140,27		
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (E)	1 710 000,00						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		312 615 000,00	293 953 079,31	11 164 370,95	0,00	7 497 549,74	2 623 702,43	302 493 747,83

023	Virement à la section d'investissement	24 273 000,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	19 553 697,28	19 564 693,56			-10 996,28		19 564 693,56
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	4 523,95			-4 523,95		4 523,95
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	24 822,01			-24 822,01		24 822,01
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	19 215 000,00	19 209 299,06			5 700,94		19 209 299,06
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	238 697,28	238 697,28			0,00		238 697,28
7135	Variation des stocks de produits	100 000,00	87 351,26			12 648,74		87 351,26
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		43 826 697,28	19 564 693,56			24 262 003,72		19 564 693,56

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	356 441 697,28	313 517 772,87	11 164 370,95	0,00	31 759 553,46	2 623 702,43	322 058 441,39
---	-----------------------	-----------------------	----------------------	-------------	----------------------	---------------------	-----------------------

Pour information D002	0,00	0,00					
Déficit de fonctionnement reporté de N-1							

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	356 441 697,28	313 517 772,87	11 164 370,95	0,00	31 759 553,46	2 623 702,43	322 058 441,39
--	-----------------------	-----------------------	----------------------	-------------	----------------------	---------------------	-----------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	1 055 951,25
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-831 694,57

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

= Différence ICNE N – ICNE N-1	224 256,68
--------------------------------	------------

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 779 904,60	2 685 201,08	4 956,00	0,00	89 747,52
701	Ventes de produits finis	460 000,00	440 756,66	0,00	0,00	19 243,34
7022	Coupes de bois	19 245,00	19 661,80	0,00	0,00	-416,80
7023	Menus produits forestiers	1 000,00	495,00	0,00	0,00	505,00
7028	Autres produits forestiers	25 000,00	19 416,50	0,00	0,00	5 583,50
70323	Red.occupation dom. public départemental	735 000,00	707 164,53	0,00	0,00	27 835,47
7033	Redevances distributeurs d'essence	2 000,00	1 585,16	0,00	0,00	414,84
7035	Locations de droits de chasse et pêche	7 562,00	7 172,18	0,00	0,00	389,82
70388	Autres	125 000,00	152 605,87	0,00	0,00	-27 605,87
704	Travaux	219 400,00	356 904,28	0,00	0,00	-137 504,28
7067	Redev. services périscolaires et enseign	15 048,00	15 048,00	0,00	0,00	0,00
7068	Autres redevances et droits	0,00	70 838,48	0,00	0,00	-70 838,48
707	Ventes de marchandises	146 100,00	17 349,22	0,00	0,00	128 750,78
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	16 100,00	17 152,84	0,00	0,00	-1 052,84
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	931 051,47	811 938,02	0,00	0,00	119 113,45
70878	Remb. frais par des tiers	70 198,13	37 308,88	4 956,00	0,00	27 933,25
7088	Produits activités annexes (abonnements)	7 200,00	9 803,66	0,00	0,00	-2 603,66
73	Impôts et taxes (sauf 731)	187 463 778,76	197 615 580,65	764,32	0,00	-10 152 566,21
7321	Taxe départementale publicité foncière	20 500 000,00	21 526 539,00	0,00	0,00	-1 026 539,00
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	0,00	224 501,57	0,00	0,00	-224 501,57
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	14 558 271,00	14 558 271,00	0,00	0,00	0,00
7327	Taxe d'aménagement	560 000,00	575 198,77	0,00	0,00	-15 198,77
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	61 200 000,00	57 247 345,74	0,00	0,00	3 952 654,26
7351	Taxe sur consommation finale électricité	3 458 110,76	3 512 501,59	71,79	0,00	-54 462,62
7352	TICPE	17 035 000,00	21 098 253,53	0,00	0,00	-4 063 253,53
7362	Taxes de séjour	70 000,00	90 038,50	692,53	0,00	-20 731,03
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	68 334 397,00	70 061 114,00	0,00	0,00	-1 726 717,00
73818	Autres	1 700 000,00	8 646 746,00	0,00	0,00	-6 946 746,00
7388	Autres	48 000,00	75 070,95	0,00	0,00	-27 070,95
731	Impositions directes	24 251 982,00	15 676 696,00	0,00	0,00	8 575 286,00
73112	Cotisation sur la VAE	8 648 134,00	0,00	0,00	0,00	8 648 134,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	826 391,00	819 503,00	0,00	0,00	6 888,00
73121	F.N.G.I.R.	7 724 377,00	7 724 377,00	0,00	0,00	0,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	7 053 080,00	7 053 080,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	79 736,00	0,00	0,00	-79 736,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	81 540 913,49	79 792 508,05	772 984,65	0,00	975 420,79
7411	Dotation forfaitaire	21 632 835,00	21 632 835,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de fonctionnement minimale	12 265 927,00	12 265 927,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de compensation	18 569 371,00	18 569 371,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	146 543,88	146 543,75	0,00	0,00	0,13
7461	DGD	2 389 307,00	1 515 322,00	0,00	0,00	873 985,00
7465	Dotation globale de compensation (COM)	0,00	873 985,00	0,00	0,00	-873 985,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	31 615,57	0,00	0,00	-31 615,57
74718	Autres participations Etat	3 145 572,00	2 921 605,67	393 078,00	0,00	-169 111,67
7472	Participation régions	329 534,24	308 185,29	0,00	0,00	21 348,95
7473	Participation Départements	94 157,00	94 806,89	81 422,89	0,00	-82 072,78
7474	Participation Communes et interco	51 830,00	81 080,00	0,00	0,00	-29 250,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	934 230,00	833 140,25	112 750,00	0,00	-11 660,25
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	64 608,00	41 016,93	0,00	0,00	23 591,07
74771	Participation Fonds social européen	1 038 273,00	1 013 560,60	0,00	0,00	24 712,40
74778	Autres Participations	3 728,00	0,00	0,00	0,00	3 728,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	3 041 734,00	3 088 733,77	0,00	0,00	-46 999,77
7478141	Part autonomie	197 422,86	79 774,86	0,00	0,00	117 648,00
7478142	Part prévention	641 384,48	641 384,48	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	3 940 498,00	2 752 025,92	18 340,26	0,00	1 170 131,82
7478214	Participation Communes et interco	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
7478218	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	52 000,00	0,00	0,00	-52 000,00
74788	Autres	898 904,03	694 540,07	167 393,50	0,00	36 970,46
74832	D.C.R.T.P.	9 011 505,00	9 011 505,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 142 049,00	3 142 049,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	9 769 051,21	9 540 864,13	729 169,64	0,00	-500 982,56
7511	Recouvrements sur département, autres CL	1 255 000,00	852 369,41	206 016,96	0,00	196 613,63
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	968 864,00	996 291,35	81 861,32	0,00	-109 288,67
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	6 876 500,00	7 209 517,05	441 291,36	0,00	-774 308,41
752	Revenus des immeubles	336 487,21	339 727,90	0,00	0,00	-3 240,69

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
7535	PCH	83 000,00	69 063,81	0,00	0,00	13 936,19
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	99,28	0,00	0,00	-99,28
7581	Redevances pour concessions, licences	4 200,00	4 885,89	0,00	0,00	-685,89
7588	Autres produits divers gestion courante	245 000,00	68 909,44	0,00	0,00	176 090,56
013	Atténuations de charges(4)	1 456 668,39	1 038 102,06	368 767,45	0,00	49 798,88
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	580 000,00	571 061,54	0,00	0,00	8 938,46
6419	Remboursements rémunérations personnel	876 668,00	467 040,52	368 767,45	0,00	40 860,03
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,39	0,00	0,00	0,00	0,39
015	Revenu minimum d'insertion	1 000,00	170,00	0,00	0,00	830,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	1 000,00	170,00	0,00	0,00	830,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	13 286 962,08	14 052 099,91	68 185,00	0,00	-833 322,83
747811	Dotation versée au titre de l'APA	13 161 878,00	13 977 877,89	0,00	0,00	-815 999,89
7533	APA	125 000,00	70 318,80	68 185,00	0,00	-13 503,80
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	578,35	0,00	0,00	-578,35
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	84,08	3 324,87	0,00	0,00	-3 240,79
017	Revenu de solidarité active	2 806 593,00	2 979 516,08	0,00	0,00	-172 923,08
74771	Participation Fonds social européen	758 473,00	758 473,71	0,00	0,00	-0,71
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	1 831 120,00	1 981 539,00	0,00	0,00	-150 419,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	12 000,00	14 454,92	0,00	0,00	-2 454,92
75342	Allocations forfaitaires	170 000,00	222 576,25	0,00	0,00	-52 576,25
75343	Allocations forfaitaires majorées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	5 000,00	2 472,20	0,00	0,00	2 527,80
TOTAL GESTION DES SERVICES		323 356 853,53	323 380 737,96	1 944 827,06	0,00	-1 968 711,49
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)						

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	109 245,09	109 245,09	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	109 245,09	109 245,09	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	232 450,58	310 214,65	13 989,77	0,00	-91 753,84
7711	Dédits et pénalités perçus	200,00	0,00	200,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	40 084,00	26 491,58	0,00	0,00	13 592,42
7718	Autres prod. except. opération gestion	12 161,23	42 796,54	0,00	0,00	-30 635,31
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	122 400,35	35 476,15	0,00	0,00	86 924,20
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	29 345,96	0,00	0,00	-29 345,96
7788	Produits exceptionnels divers	57 605,00	176 104,42	13 789,77	0,00	-132 289,19
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		323 698 549,20	323 800 197,70	1 958 816,83	0,00	-2 060 465,33

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	13 929 697,28	13 667 820,99			261 876,29
7135	Variation des stocks de produits	100 000,00	89 600,00			10 400,00
722	Immobilisations corporelles	2 000 000,00	1 992 097,67			7 902,33
7768	Neutralisation des amortissements	8 246 000,00	8 245 533,74			466,26
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 345 000,00	3 340 589,58			4 410,42
796	Transferts charges financières	238 697,28	0,00			238 697,28
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 929 697,28	13 667 820,99			261 876,29

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	337 628 246,48	337 468 018,69	1 958 816,83	0,00	-1 798 589,04
---	-----------------------	-----------------------	---------------------	-------------	----------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	18 813 450,80	18 813 450,80			
--	----------------------	----------------------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	356 441 697,28	356 281 469,49	1 958 816,83	0,00	-1 798 589,04
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	-------------	----------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles	17 704 152	8 743 320	600 000	3 745 253	4 419 508	69 956
- Equipements départementaux		3 881 145	0	3 512 105	4 389 508	20 629
- Equipements non départementaux (c/204)		4 862 176	600 000	50 000	30 000	49 326
- Opérations financières	17 704 152					
Dépenses d'ordre	14 161 776					
Solde d'exécution reporté de N-1	20 975 095					
Total dépenses	52 841 023	8 743 320	600 000	3 745 253	4 419 508	69 956
Total recettes	67 270 482	560 730	0	3 106 280	348 148	0
Solde d'investissement	14 429 460	-8 182 590	-600 000	-638 973	-4 071 360	-69 956

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	4 087	491 043	0	100 000	995 942	0
Total RAR recettes	0	0	0	84 368	40 316	0
SOLDE RAR investissement	-4 087	-491 043	0	-15 632	-955 627	0

FONCTIONNEMENT**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Total dépenses	32 125 355	21 220 207	11 931 000	14 086 673	6 909 525	3 934 639
Total recettes	296 107 415	2 848 200	0	967 480	103 483	1 258 238
Solde de fonctionnement	263 982 060	-18 372 007	-11 931 000	-13 119 193	-6 806 042	-2 676 401

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	---	--------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles	165 569	0	0	39 527	12 049 867	5 553 554	0	530 085	53 620 790
- Equipements départementaux	15 000	0	0	0	9 139 592	383 181	0	212 319	21 553 479
- Equipements non départementaux (c/204)	150 569	0	0	39 527	2 910 275	5 170 372	0	317 766	14 201 562
- Opérations financières									17 704 152
Dépenses d'ordre									14 161 776
Solde d'exécution reporté de N-1									20 975 095
Total dépenses	165 569	0	0	39 527	12 049 867	5 553 554	0	530 085	88 757 660
Total recettes	0	0	0	0	986 885	382 183	0	125 392	72 780 099
Solde d'investissement	-165 569	0	0	-39 527	-11 062 982	-5 171 371	0	-404 693	-15 977 561

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	17 970	0	0	0	396 546	86 030	0	63 444	2 155 062
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	53 106	0	32 760	210 550
SOLDE RAR investissement	-17 970	0	0	0	-396 546	-32 924	0	-30 684	-1 944 512

FONCTIONNEMENT**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Total dépenses	130 572 624	2 089	30 556 627	40 927 460	22 213 173	3 436 617	1 401 166	5 364 989	324 682 144
Total recettes	36 224 333	170	14 120 285	2 979 516	1 749 922	1 784 457	15 248	81 540	358 240 286
Solde de fonctionnement	-94 348 291	-1 919	-16 436 342	-37 947 944	-20 463 251	-1 652 160	-1 385 918	-5 283 450	33 558 143

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		52 841 023	8 743 320	600 000	3 745 253	4 419 508	69 956
Dépenses réelles		17 704 152	8 743 320	600 000	3 745 253	4 419 508	69 956
1314	Subv. transf. Communes	0	0	0	182 752	0	0
1641	Emprunts en euros	16 067 508	0	0	0	0	0
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 493 518	0	0	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 137	0	0	396	0	0
2031	Frais d'études	0	98 453	0	163 575	60 638	0
2033	Frais d'insertion	0	11 016	0	0	0	0
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0	0	0	0	0	0
204114	Voirie	0	0	0	0	0	0
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	49 326
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0	4 520 000	0	0	0	0
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	10 000	0	0	0	0
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	314	0	0	0	0
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0	0	600 000	0	0	0
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	331 861	0	0	0	0
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0	0	0	0	0	0
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0
20422	Privé : Bâtiments, installations	21 551	0	0	0	30 000	0
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0	0	0	50 000	0	0
2051	Concessions, droits similaires	0	1 192 285	0	317 381	26 520	0
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0
2117	Bois et forêts	0	0	0	0	0	0
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	4 676	0	0	0	0
2128	Autres agencements et aménagements	0	0	0	0	0	0
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0	0	0	0	123 774	0
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0
21351	Bâtiments publics	0	11 170	0	0	0	0
2153	Réseaux divers	0	0	0	59 435	0	0
2157	Matériel et outillage technique	0	51 920	0	379 304	0	3 838
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	19 155	0
21735	Installations générales (mise à dispo)	0	0	0	9 598	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	0	0	0	33 842	0	0
2181	Install. générales, agencements	0	0	0	737 662	0	0
2182	Matériel de transport	0	309 166	0	0	0	0
21831	Matériel informatique scolaire	0	0	0	663 114	0	0
21838	Autre matériel informatique	0	864 489	0	0	0	0
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	0	0	125 066	0	0
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	48 247	0	0	6 550	0
2185	Matériel de téléphonie	0	92 057	0	33 699	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	130 870	0	23 196	204 387	16 791
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0
231351	Bâtiments publics	0	934 236	0	785 830	3 819 653	0
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0
23152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0
23153	Réseaux divers	0	86 581	0	33 107	0	0
2316	Restaur. des collections oeuvres art	0	0	0	0	128 830	0
231735	Installations générales, agencements	0	0	0	147 296	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	45 978	0	0	0	0
2743	Prêts au personnel	5 690	0	0	0	0	0
2748	Autres prêts	70 000	0	0	0	0	0
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	39 748	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		14 161 776	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		13 667 821	0	0	0	0	0
13911	<i>Sub. transf. cpté rés. Etat, étab. Nat.</i>	394 503	0	0	0	0	0
13912	<i>Sub. transf. cpté résult. Régions</i>	648 945	0	0	0	0	0
13913	<i>Sub. transf. cpté résult. Départements</i>	76 652	0	0	0	0	0
13914	<i>Sub. transf. cpté résult. Communes</i>	127 454	0	0	0	0	0
13916	<i>Sub. transf. cpté résult. Autres EPL</i>	17 061	0	0	0	0	0
139172	<i>Sub. transf. cpté résult. FEDER</i>	191 831	0	0	0	0	0
139173	<i>Sub. transf. cpté résult. FEOGA</i>	3 114	0	0	0	0	0
13931	<i>Sub. transf. cpté résult. D.G.E.</i>	464 474	0	0	0	0	0
13932	<i>Sub. transf. cpté résult. DDEC</i>	1 300 120	0	0	0	0	0
13936	<i>Dot. soutien investissement départements</i>	115 153	0	0	0	0	0
13938	<i>Autres</i>	1 283	0	0	0	0	0
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	8 245 534	0	0	0	0	0
23151	<i>Réseaux de voirie</i>	1 992 098	0	0	0	0	0
355	<i>Produits finis</i>	89 600	0	0	0	0	0
<i>Opérations patrimoniales</i>		493 955	0	0	0	0	0
2031	<i>Frais d'études</i>	2 376	0	0	0	0	0
2051	<i>Concessions, droits similaires</i>	1 836	0	0	0	0	0
21753	<i>Réseaux divers (mise à dispo)</i>	8 841	0	0	0	0	0
2181	<i>Install. générales, agencements</i>	190 552	0	0	0	0	0
21838	<i>Autre matériel informatique</i>	5 964	0	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
2188	Autres immobilisations corporelles	864	0	0	0	0	0
231351	Bâtiments publics	63 616	0	0	0	0	0
23151	Réseaux de voirie	4 776	0	0	0	0	0
23152	Installations de voirie	195 802	0	0	0	0	0
23153	Réseaux divers	3 780	0	0	0	0	0
231735	Installations générales, agencements	15 548	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	20 975 095	0	0	0	0	0

RECETTES							
Total recettes d'investissement		67 270 482	560 730	0	3 106 280	348 148	0
Recettes réelles		47 211 833	560 730	0	3 106 280	348 148	0
10222	FCTVA	4 027 121	0	0	0	0	0
10251	Dons et legs en capital	0	0	0	0	10 000	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	25 252 419	0	0	0	0	0
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	95 537	0	469 820	285 941	0
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	353 769	10 084	0
1314	Subv. transf. Communes	0	1 475	0	1 008 953	0	0
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	0
13172	Subv. transf. FEDER	0	309 744	0	0	0	0
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	135 710	0	0	0	0
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	32 122	0
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	10 000	0
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0	0	0	0	0	0
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0	0	0	1 271 856	0	0
1345	Amendes radars automatiques et de police	715 164	0	0	0	0	0
1388	Autres fonds non transférables	0	0	0	0	0	0
1641	Emprunts en euros	17 000 000	0	0	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 539	0	0	1 882	0	0
2033	Frais d'insertion	0	6 264	0	0	0	0
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	12 000	0	0	0	0
2743	Prêts au personnel	6 090	0	0	0	0	0
2748	Autres prêts	55 477	0	0	0	0	0
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	79 024	0	0	0	0	0
27638	Créance Autres établissements publics	70 000	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		20 058 649	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		19 564 694	0	0	0	0	0
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	24 822	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	4 524	0	0	0	0	0
28031	Frais d'études	223 679	0	0	0	0	0
28033	Frais d'insertion	2 894	0	0	0	0	0
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	156 065	0	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	63 750	0	0	0	0	0
2804114	Voirie	1 221 040	0	0	0	0	0
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	60 567	0	0	0	0	0
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	310 897	0	0	0	0	0
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	128 680	0	0	0	0	0
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 413 201	0	0	0	0	0
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	194	0	0	0	0	0
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	340 999	0	0	0	0	0
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	706	0	0	0	0	0
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	261 501	0	0	0	0	0
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	175 520	0	0	0	0	0
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	30 766	0	0	0	0	0
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	244 731	0	0	0	0	0
280422	Privé - Bâtiments et installations	613 892	0	0	0	0	0
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	11 329	0	0	0	0	0
28051	Concessions et droits similaires	578 057	0	0	0	0	0
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 373	0	0	0	0	0
28128	Autres aménagements de terrains	110 582	0	0	0	0	0
281311	Bâtiments administratifs	847 524	0	0	0	0	0
281312	Bâtiments scolaires	316 299	0	0	0	0	0
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129	0	0	0	0	0
281314	Bâtiments culturels et sportifs	233	0	0	0	0	0
281318	Autres bâtiments publics	9 657	0	0	0	0	0
281321	Immeubles de rapport	3 033	0	0	0	0	0
281328	Autres bâtiments privés	24 416	0	0	0	0	0
281351	Bâtiments publics	2 040 877	0	0	0	0	0
28152	Installations de voirie	847 015	0	0	0	0	0
28153	Réseaux divers	1 213 881	0	0	0	0	0
28157	Matériel et outillage techniques	790 274	0	0	0	0	0
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	869	0	0	0	0	0
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 776 455	0	0	0	0	0
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 804 326	0	0	0	0	0
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	1 383	0	0	0	0	0
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp	48 199	0	0	0	0	0
28181	Installations générales, aménagt divers	171 191	0	0	0	0	0
28182	Matériel de transport	1 148 377	0	0	0	0	0
281831	Matériel informatique scolaire	223 065	0	0	0	0	0
281838	Autre matériel informatique	471 392	0	0	0	0	0
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	79 209	0	0	0	0	0
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	49 652	0	0	0	0	0
28185	Matériel de téléphonie	81 525	0	0	0	0	0
28188	Autres immo. corporelles	298 894	0	0	0	0	0
355	Produits finis	87 351	0	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		493 955	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	339 004	0	0	0	0	0
2033	Frais d'insertion	16 848	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	138 103	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES					
Total dépenses de fonctionnement		32 125 355	21 220 207	11 931 000	14 086 673	6 909 525	3 934 639
Dépenses réelles		12 560 661	21 220 207	11 931 000	14 086 673	6 909 525	3 934 639
601	Achats stockés - Matières premières	0	0	0	0	0	0
60211	Combustibles et carburants	0	0	0	0	0	0
60213	Fournitures des ateliers départementaux	0	0	0	0	0	0
60216	Habillement et vêtements de travail	0	0	0	0	0	0
60218	Autres fournitures consommables	0	0	0	0	0	0
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	701 535	0	0	0	0	0
6042	Achats de prestations de services	0	-49 491	0	0	47 685	0
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0	0	0	0	0	0
60611	Eau et assainissement	0	49 016	0	0	0	0
60612	Energie - Electricité	0	812 913	0	0	0	0
60613	Chauffage urbain	0	136 612	0	387 323	0	0
60621	Combustibles	0	19 658	0	20 063	0	0
60622	Carburants	0	179 752	0	0	0	0
60623	Alimentation	0	42 231	0	0	0	1 454
60628	Autres fournitures non stockées	0	17 460	0	0	59 870	0
60631	Fournitures d'entretien	0	12 557	0	0	0	0
60632	Fournitures de petit équipement	26 214	101 289	0	27 740	17 513	4 026
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0
60636	Vêtements de travail	0	5 128	0	81 068	0	0
6064	Fournitures administratives	0	84 050	0	0	0	0
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0	7 680	0	0	14 879	0
60661	Médicaments	0	983	0	0	0	31 753
60662	Vaccins et sérums	0	1 958	0	0	0	127 095
60668	Autres produits pharmaceutiques	0	9 475	0	0	0	9 619
6068	Autres matières et fournitures	0	5 106	0	0	5 869	0
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	2 662	516 160	0	43 571	136 857	0
6132	Locations immobilières	0	431 738	0	0	0	0
6135	Locations mobilières	0	156 635	0	0	2 547	0
614	Charges locatives et de copropriété	0	90 938	0	0	0	0
61521	Entretien terrains	0	6 764	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	46 582	0	0	1 012	0
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0
61551	Entretien matériel roulant	0	9 572	0	0	0	0
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	39 216	0	-141	0	0
6156	Maintenance	0	900 986	0	398 740	0	0
6161	Multirisques	0	135 015	0	0	5 450	0
6168	Autres primes d'assurance	0	508 952	0	15 162	0	0
617	Etudes et recherches	0	1 908	0	0	0	0
6182	Documentation générale et technique	0	70 244	0	0	9 084	0
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0	0	0	0	14 347	1 880
6184	Versements à des organismes de formation	0	68 525	0	10 388	10 206	12 555
6188	Autres frais divers	0	48 939	0	0	5 286	0
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	0	0	70 073
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	18 641	218	0	0	38 405	76 966
62268	Autres honoraires, conseils	0	193 284	0	0	2 010	1 560
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	10 931	0	0	0	0
6228	Divers	0	0	0	0	0	0
6231	Annonces et insertions	33 086	100 139	0	0	0	0
6232	Fêtes et cérémonies	0	34 805	0	0	0	0
6233	Foires et expositions	0	1 863	0	0	0	0
6234	Réceptions	0	54 887	0	0	0	0
6236	Catalogues et imprimés	0	85 377	0	0	0	0
6238	Divers	0	51 294	0	0	614 875	0
6241	Transports de biens	0	1 487	0	0	0	0
6245	Transports de personnes extérieures	0	0	0	0	20 382	0
6248	Divers	0	5 749	0	0	0	0
6251	Voyages, déplacements et missions	0	146 138	0	19 720	18 639	55 834
6261	Frais d'affranchissement	0	263 980	0	0	0	0
6262	Frais de télécommunications	0	115 375	0	0	0	0
627	Services bancaires et assimilés	19 034	0	0	0	0	0
6281	Concours divers (cotisations)	0	36 434	0	0	3 315	0
6282	Frais de gardiennage	0	31 303	0	0	0	0
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	569 679	0	0	0	0
62878	Remboursement de frais à des tiers	1 736	11 233	0	0	0	0
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	2 832	0
6331	Versement mobilité	0	49 566	0	13 741	9 776	11 655
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	34 198	0	27 482	7 111	8 060
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	68 200	0	54 967	14 219	16 527
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	20 509	0	16 479	4 263	4 833
63512	Taxes foncières	0	102 802	0	0	0	0
63513	Autres impôts locaux	0	24 035	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6353	Impôts indirects	0	0	0	0	0	0
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	549	0	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	118	0	0	0	0
64111	Rémunération principale titulaires	0	4 803 070	0	5 057 906	1 094 014	1 214 891
64112	SFT, indemnité résidence	0	41 126	0	30 774	1 796	17 515
64113	NBI	0	33 650	0	63 741	7 216	16 517
64118	Autres indemnités titulaires	0	1 193 387	0	918 760	247 740	270 219
64121	Rémunération principale	0	0	0	0	0	0
64123	Indemnités d'attente	0	0	0	0	0	0
64126	Indemnités de licenciement	0	0	0	0	0	0
64131	Rémunérations non tit.	0	1 553 861	0	70 632	297 961	250 903
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0	24 766	0	0	0	0
64138	Autres	0	445 642	0	335 807	33 401	70 920
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0	13 021	0	0	0	59 269
64162	Emplois d'avenir	0	39 554	0	0	0	0
6417	Rémunérations des apprentis	0	49 114	0	28 700	3 908	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	1 327 075	0	900 159	264 405	296 603
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	1 692 158	0	1 676 501	373 388	418 217
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	83 278	0	18 026	13 417	15 465
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0	600	0	520	0	0
6475	Médecine du travail, pharmacie	316	1 682	0	0	0	0
6488	Autres charges	90 984	186 719	0	0	0	0
65111	Famille et enfance	0	0	0	0	0	0
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0	0	0	0	0	0
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0	0	0	0	0	0
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0	0	0	0	0	0
651128	Autres	15 959	0	0	0	0	0
65113	Personnes âgées	0	0	0	0	0	0
6511411	APA	0	0	0	0	0	0
651142	APA versée au bénéficiaire	0	0	0	0	0	0
651143	APA versée bénéf. en étab.	0	0	0	0	0	0
651144	APA versée à l'étab.	0	0	0	0	0	0
6512	Secours d'urgence	0	7 780	0	0	0	0
6513	Bourses	0	0	0	86 236	0	227 000
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0	0	0	0	0	325 745
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	0	0	0	0	0	0
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	0	0	0
65211	Frais de scolarité	0	0	0	0	0	0
65212	Frais périscolaires	0	0	0	0	0	0
6522	Accueil familial	0	0	0	0	0	0
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0	0	0	0	0	0
652412	Mais. enf. caract. social	0	0	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
652413	Lieux de vie et d'accueil	0	0	0	0	0	0
652415	Etablissements scolaires	0	0	0	0	0	0
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0	0	0	0	0	0
652418	Autres	0	0	0	0	0	0
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0	0	0	0	0	0
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0	0	0	0	0	0
6526	Prévention spécialisée	0	0	0	0	0	6 757
6531	Indemnités	0	823 619	0	0	0	0
6532	Frais de mission et de déplacement	0	42 637	0	0	0	0
6533	Cotisations de retraite	0	65 230	0	0	0	0
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	250 366	0	0	0	0
6535	Formation	0	5 050	0	0	0	0
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	616	0	0	0	0
6542	Créances éteintes	0	0	0	0	0	0
65511	Etablissements publics	0	0	0	2 532 505	0	0
65512	Etablissements privés	0	0	0	893 215	0	0
6553	Service d'incendie	0	0	11 931 000	0	0	0
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	0	0
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0	105 634	0	0	1 570 000	0
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0	0	0	0	0	0
6568	Autres participations	0	203 369	0	0	0	1 000
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0	174 079	0	0	96 896	0
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0	0	0	0	0	0
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0	0	0	940	0	0
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	188 043	0	0
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	63 350	1 208 018	0	56 830	1 838 952	14 462
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0	359 605	0	0	0	0
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0	0	0	0	0	293 726
65861	Frais de personnel	169 350	0	0	0	0	0
65862	Matériel, équipement et fournitures	1 107	2 789	0	0	0	0
65881	Hébergement et restauration scolaires	0	0	0	111 075	0	0
65888	Autres	0	5	0	0	0	0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 774 380	0	0	0	0	0
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	224 257	0	0	0	0	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	23 960	0	0	0	0	1 539
678	Autres charges exceptionnelles	16 160	0	0	0	0	0
73913	Attributions de compensation CVAE	4 479 393	0	0	0	0	0
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	1 898 539	0	0	0	0	0
7398	Autres reversements	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>19 564 694</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>19 564 694</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	<i>4 524</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	<i>24 822</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	19 209 299	0	0	0	0	0
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	238 697	0	0	0	0	0
7135	Variation des stocks de produits	87 351	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		296 107 415	2 848 200	0	967 480	103 483	1 258 238
Recettes réelles		263 626 143	2 848 200	0	967 480	103 483	1 258 238
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	571 062	0	0	0	0	0
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	389 877	0	0	0	0
701	Ventes de produits finis	0	0	0	0	0	0
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	0
7023	Menus produits forestiers	0	0	0	0	0	0
7028	Autres produits forestiers	0	0	0	0	0	0
70323	Red.occupation dom. public départemental	0	0	0	0	0	0
7033	Redevances distributeurs d'essence	0	0	0	0	0	0
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0	111	0	0	0	0
70388	Autres	0	0	0	0	0	0
704	Travaux	0	0	0	0	0	0
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	0	0	0
7068	Autres redevances et droits	0	0	0	0	0	0
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	7 343	0	0	0	0
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	811 938	0	0	0	0
70878	Remb. frais par des tiers	0	29 825	0	0	0	0
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	2 184	0	0	7 619	0
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	819 503	0	0	0	0	0
73121	F.N.G.I.R.	7 724 377	0	0	0	0	0
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	7 053 080	0	0	0	0	0
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	79 736	0	0	0	0	0
7321	Taxe départementale publicité foncière	21 526 539	0	0	0	0	0
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	224 502	0	0	0	0	0
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	14 558 271	0	0	0	0	0
7327	Taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	0
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	57 247 346	0	0	0	0	0
7351	Taxe sur consommation finale électricité	3 512 573	0	0	0	0	0
7352	TICPE	4 062 832	0	0	0	0	0
7362	Taxes de séjour	90 731	0	0	0	0	0
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	70 061 114	0	0	0	0	0
73818	Autres	8 646 746	0	0	0	0	0
7388	Autres	75 071	0	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
7411	Dotation forfaitaire	21 632 835	0	0	0	0	0
74121	Dotation de fonctionnement minimale	12 265 927	0	0	0	0	0
74123	Dotation de compensation	18 569 371	0	0	0	0	0
744	FCTVA	146 544	0	0	0	0	0
7461	DGD	1 515 322	0	0	0	0	0
7465	Dotation globale de compensation (COM)	873 985	0	0	0	0	0
74712	Emplois d'avenir	0	31 616	0	0	0	0
74718	Autres participations Etat	0	109 246	0	0	91 045	29 985
7472	Participation régions	0	0	0	146 050	0	150 000
7473	Participation Départements	0	0	0	152 073	0	0
7474	Participation Communes et interco	0	0	0	0	0	0
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0	0	0	606 700	0	0
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0	0	0	0	0	0
74771	Participation Fonds social européen	0	1 013 561	0	0	0	0
747811	Dotation versée au titre de l'APA	0	0	0	0	0	0
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0	0	0	0	0	0
7478141	Part autonomie	0	0	0	0	0	0
7478142	Part prévention	0	0	0	0	0	0
747818	Autres	0	0	0	0	0	0
7478214	Participation Communes et interco	0	0	0	0	0	0
7478218	Group. coll et coll. statut particulier	0	0	0	0	0	0
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0	0	0	0	0	0
74788	Autres	0	0	0	0	4 819	0
74832	D.C.R.T.P.	9 011 505	0	0	0	0	0
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 142 049	0	0	0	0	0
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0	0	0	0	0	0
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0	0	0	0	0	1 078 153
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0	0	0	0	0	0
752	Revenus des immeubles	0	287 327	0	45 484	0	0
7533	APA	0	0	0	0	0	0
75342	Allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
7535	PCH	0	0	0	0	0	0
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	0
7581	Redevances pour concessions, licences	0	0	0	0	0	0
7588	Autres produits divers gestion courante	0	63 970	0	4 940	0	0
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	109 245	0	0	0	0	0
7711	Dédits et pénalités perçus	0	0	0	0	0	0
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	0	0	0	0	0	0
7718	Autres prod. except. opération gestion	16 816	0	0	0	0	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	18 929	0	444	0	100
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	25 100	0	0	0	0
7788	Produits exceptionnels divers	89 063	57 174	0	11 790	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>13 667 821</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		13 667 821	0	0	0	0	0
7135	<i>Variation des stocks de produits</i>	89 600	0	0	0	0	0
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	1 992 098	0	0	0	0	0
7768	<i>Neutralisation des amortissements</i>	8 245 534	0	0	0	0	0
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	3 340 590	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		18 813 451	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		165 569	0	0	39 527	12 049 867	5 553 554	0	530 085	88 757 660
Dépenses réelles		165 569	0	0	39 527	12 049 867	5 553 554	0	530 085	53 620 790
1314	Subv. transf. Communes	0	0	0	0	0	0	0	0	182 752
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	16 067 508
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	1 493 518
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	6 533
2031	Frais d'études	0	0	0	0	617 808	52 127	0	29 850	1 022 450
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	11 016
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	200 000	0	0	200 000
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0	0	0	0	45 000	0	0	0	45 000
204114	Voirie	0	0	0	0	2 750 000	0	0	0	2 750 000
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	49 326
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	4 520 000
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	87 310	0	0	97 310
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	4 202 712	0	0	4 203 026
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 569	0	0	0	0	0	0	0	335 430
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0	0	0	0	55 275	0	0	0	55 275
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	39 527	0	114 572	0	314 981	469 080
20422	Privé : Bâtiments, installations	147 000	0	0	0	60 000	565 778	0	2 785	827 114
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
2051	Concessions, droits similaires	0	0	0	0	0	230	0	0	1 536 415
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2117	Bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	8 400	8 400
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	3 097	1 387	0	0	9 159
2128	Autres agencements et aménagements	0	0	0	0	0	0	0	1 625	1 625
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0	0	9 726	9 726
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0	0	0	0	0	0	0	0	123 774
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	11 170
2153	Réseaux divers	0	0	0	0	78 975	0	0	0	138 410
2157	Matériel et outillage technique	0	0	0	0	408 088	23 162	0	144 108	1 010 421
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	19 155
21735	Installations générales (mise à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	9 598

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	0	0	0	0	0	0	0	0	33 842
2181	Install. générales, agencements	0	0	0	0	0	11 693	0	0	749 354
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	719 303	0	0	0	1 028 469
21831	Matériel informatique scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	663 114
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	12 624	0	0	877 113
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	125 066
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	54 798
2185	Matériel de téléphonie	0	0	0	0	0	0	0	0	125 756
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000	0	0	0	0	0	0	8 290	398 534
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	281 959	0	10 320	292 279
231351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	5 539 719
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	4 433 353	0	0	0	4 433 353
23152	Installations de voirie	0	0	0	0	1 815 790	0	0	0	1 815 790
23153	Réseaux divers	0	0	0	0	971 055	0	0	0	1 090 743
2316	Restaur. des collections oeuvres art	0	0	0	0	0	0	0	0	128 830
231735	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	147 296
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	92 125	0	0	0	138 103
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	5 690
2748	Autres prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	39 748
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	14 161 776
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	13 667 821
13911	<i>Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	394 503
13912	<i>Sub. transf cpte résult. Régions</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	648 945
13913	<i>Sub. transf cpte résult. Départements</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	76 652
13914	<i>Sub. transf cpte résult. Communes</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	127 454
13916	<i>Sub. transf cpte résult. Autres EPL</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	17 061
139172	<i>Sub. transf cpte résult. FEDER</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	191 831
139173	<i>Sub. transf cpte résult. FEOGA</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	3 114
13931	<i>Sub. transf cpte résult. D.G.E.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	464 474
13932	<i>Sub. transf cpte résult. DDEC</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300 120
13936	<i>Dot. soutien investissement départements</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	115 153
13938	<i>Autres</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1 283
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	8 245 534
23151	<i>Réseaux de voirie</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1 992 098
355	<i>Produits finis</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	89 600
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	493 955
2031	<i>Frais d'études</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	2 376
2051	<i>Concessions, droits similaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1 836
21753	<i>Réseaux divers (mise à dispo)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	8 841
2181	<i>Install. générales, agencements</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	190 552

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	5 964
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	864
231351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	63 616
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	4 776
23152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	195 802
23153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	0	0	0	3 780
231735	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	15 548
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	20 975 095

RECETTES										
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	986 885	382 183	0	125 392	72 780 099
Recettes réelles		0	0	0	0	986 885	382 183	0	125 392	52 721 450
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	4 027 121
10251	Dons et legs en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	25 252 419
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	0	19 222	0	122 806	993 326
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	700 000	0	0	2 586	1 066 439
1314	Subv. transf. Communes	0	0	0	0	0	88 800	0	0	1 099 228
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	186 885	152 198	0	0	339 083
13172	Subv. transf. FEDER	0	0	0	0	0	0	0	0	309 744
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	135 710
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	100 000	0	0	0	132 122
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	0	72 870	0	0	82 870
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0	0	0	0	0	37 932	0	0	37 932
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	1 271 856
1345	Amendes radars automatiques et de police	0	0	0	0	0	0	0	0	715 164
1388	Autres fonds non transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	17 000 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	8 421
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	6 264
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	11 160	0	0	11 160
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	6 090
2748	Autres prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	55 477
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	79 024
27638	Créance Autres établissements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	20 058 649
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	19 564 694
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0	0	0	0	0	0	0	0	24 822
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	4 524
28031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	223 679

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
28033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	2 894
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	156 065
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0	0	0	0	0	0	0	0	63 750
2804114	Voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	1 221 040
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	60 567
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	310 897
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	128 680
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	2 413 201
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	0	0	0	0	0	0	0	0	194
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	340 999
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	706
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	261 501
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	0	0	0	0	0	0	0	175 520
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0	0	0	0	0	0	0	0	30 766
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0	0	0	0	0	0	0	0	244 731
280422	Privé - Bâtiments et installations	0	0	0	0	0	0	0	0	613 892
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	11 329
28051	Concessions et droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	578 057
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	11 373
28128	Autres aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	110 582
281311	Bâtiments administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	847 524
281312	Bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0	0	0	316 299
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0	0	0	0	0	0	0	0	233
281318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	9 657
281321	Immeubles de rapport	0	0	0	0	0	0	0	0	3 033
281328	Autres bâtiments privés	0	0	0	0	0	0	0	0	24 416
281351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	2 040 877
28152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	847 015
28153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	0	0	0	1 213 881
28157	Matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	790 274
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	869
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 776 455
281735	Installations générales (m. à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 804 326
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 383
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp	0	0	0	0	0	0	0	0	48 199
28181	Installations générales, aménagt divers	0	0	0	0	0	0	0	0	171 191
28182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	1 148 377
281831	Matériel informatique scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	223 065
281838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	471 392
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	79 209
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	49 652

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
28185	Matériel de téléphonie	0	0	0	0	0	0	0	0	81 525
28188	Autres immo. corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	298 894
355	Produits finis	0	0	0	0	0	0	0	0	87 351
4817	Indemnités de renégociation de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0	238 697
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	493 955
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	339 004
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	16 848
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	138 103
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement	130 572 624	2 089	30 556 627	40 927 460	22 213 173	3 436 617	1 401 166	5 364 989	324 682 144	
Dépenses réelles	130 572 624	2 089	30 556 627	40 927 460	22 213 173	3 436 617	1 401 166	5 364 989	305 117 450	
601 Achats stockés - Matières premières	0	0	0	0	421 450	0	0	0	421 450	
60211 Combustibles et carburants	0	0	0	0	352 546	0	0	0	352 546	
60213 Fournitures des ateliers départementaux	0	0	0	0	265 825	0	0	0	265 825	
60216 Habillement et vêtements de travail	0	0	0	0	21 483	0	0	0	21 483	
60218 Autres fournitures consommables	0	0	0	0	9 095	0	0	0	9 095	
6032 Variat. stocks autres approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	701 535	
6042 Achats de prestations de services	69 113	0	0	0	26 625	6 883	0	0	100 815	
605 Achats de matériel, équip. et travaux	0	0	0	0	146 247	0	0	0	146 247	
60611 Eau et assainissement	0	0	0	0	1 118	0	0	0	50 134	
60612 Energie - Electricité	0	0	0	0	11 431	0	0	0	824 344	
60613 Chauffage urbain	0	0	0	0	0	0	0	0	523 935	
60621 Combustibles	0	0	0	0	1 182	0	0	0	40 903	
60622 Carburants	0	0	0	0	833 780	0	0	0	1 013 533	
60623 Alimentation	0	0	0	0	0	0	0	0	43 685	
60628 Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	889 563	993	0	0	967 886	
60631 Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	0	12 557	
60632 Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	166 320	4 996	0	3 189	351 286	
60633 Fournitures de voirie	0	0	0	0	501 696	0	0	0	501 696	
60636 Vêtements de travail	0	0	0	0	95 941	0	0	0	182 137	
6064 Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	84 050	
6065 Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0	0	0	0	0	0	0	0	22 559	
60661 Médicaments	0	0	0	0	0	0	0	0	32 736	
60662 Vaccins et sérums	0	0	0	0	0	0	0	0	129 053	
60668 Autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	0	503	0	0	19 597	
6068 Autres matières et fournitures	3 860	0	0	0	0	0	0	0	14 834	
607 Achats de marchandises	0	0	0	0	292	0	0	0	292	
611 Contrats de prestations de services	0	0	0	0	9 816	833 066	0	127 324	1 669 455	

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0	300	0	0	432 038
6135	Locations mobilières	190 454	0	0	0	162 637	0	0	0	512 273
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	90 938
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	6 764
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	47 594
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	6 416	0	0	0	6 416
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	3 111 158	0	0	0	3 111 158
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	81 587	0	0	0	81 587
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	120 309	0	0	14 204	144 085
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	85 035	5 712	0	0	129 821
6156	Maintenance	39 390	0	0	0	30 367	0	0	0	1 369 483
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	1 612	142 077
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	0	96 958	0	0	3 326	624 398
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	69 388	0	0	71 296
6182	Documentation générale et technique	3 500	0	0	0	0	0	0	0	82 828
6183	Frais de formation (personnel extérieur	17 330	0	0	0	0	0	0	0	33 557
6184	Versements à des organismes de formation	92 656	0	2 839	0	35 973	7 181	0	539	240 862
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	8 280	1 602	0	0	64 107
6218	Autre personnel extérieur	32 000	0	0	98 746	0	0	0	0	200 819
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0	0	0	0	0	95 015	0	0	229 245
62268	Autres honoraires, conseils	0	0	0	13 980	0	0	0	6 683	217 517
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 380	0	0	0	0	0	0	0	20 311
6228	Divers	302 060	0	0	136 918	0	30 730	0	0	469 708
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	0	0	0	133 225
6232	Fêtes et cérémonies	0	0	0	0	0	0	0	0	34 805
6233	Foires et expositions	0	0	0	0	0	0	0	0	1 863
6234	Réceptions	0	0	0	0	0	0	0	0	54 887
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	85 377
6238	Divers	6 975	0	0	0	0	1 694	0	0	674 838
6241	Transports de biens	0	0	0	0	63 013	0	0	0	64 501
6245	Transports de personnes extérieures	10 627	0	0	0	0	0	0	0	31 009
6248	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	5 749
6251	Voyages, déplacements et missions	1 156 119	0	16 000	2 000	132 422	5 005	458	359	1 552 694
6261	Frais d'affranchissement	1 821	0	0	0	0	0	0	0	265 801
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	115 375
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	19 034
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	9 700	36 408	2 000	80 821	168 678
6282	Frais de gardiennage	0	0	0	0	1 022	0	0	0	32 325
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	569 679
62878	Remboursement de frais à des tiers	0	0	0	0	4 604	0	0	0	17 572
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	109 866	0	0	0	112 698

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6331	Versement mobilité	86 919	0	3 493	1 485	17 296	4 483	84	1 735	200 233
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	125 467	0	6 458	2 539	39 088	3 147	52	1 083	254 685
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	250 469	0	12 874	5 063	78 168	6 296	107	2 169	509 060
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	74 836	0	3 869	1 522	23 433	1 887	32	650	152 313
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	499	103 301
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	24 035
6353	Impôts indirects	0	0	0	0	8 519	0	0	0	8 519
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	0	0	0	4 431	0	0	0	4 980
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0	0	0	118
64111	Rémunération principale titulaires	7 730 064	0	1 111 684	378 202	7 375 852	457 216	10 690	219 344	29 452 933
64112	SFT, indemnité résidence	93 952	0	11 659	5 484	79 903	2 862	363	3 555	288 989
64113	NBI	105 367	0	7 954	3 125	51 983	2 310	0	1 899	293 761
64118	Autres indemnités titulaires	1 407 723	0	180 169	61 157	2 181 607	139 391	2 189	76 589	6 678 931
64121	Rémunération principale	16 658 359	0	0	0	0	0	0	0	16 658 359
64123	Indemnités d'attente	248 274	0	0	0	0	0	0	0	248 274
64126	Indemnités de licenciement	33 771	0	0	0	0	0	0	0	33 771
64131	Rémunérations non tit.	2 498 025	0	136 768	127 974	195 167	172 851	0	0	5 304 142
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	24 766
64138	Autres	636 579	0	40 272	0	269 696	0	0	0	1 832 319
6414	Personnel rémunéré à la vacation	659	0	0	0	0	0	0	0	72 949
64162	Emplois d'avenir	19 670	0	0	0	0	0	0	0	59 224
6417	Rémunérations des apprentis	51 153	0	0	0	0	18 636	0	0	151 512
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 088 801	0	219 449	96 601	1 253 568	122 055	1 616	32 820	10 603 152
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 486 690	0	367 458	126 758	2 417 710	153 314	3 436	76 147	10 791 775
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	674 300	0	7 184	5 113	18 713	7 000	0	0	842 496
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	792	0	0	0	0	254	0	0	2 166
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	0	0	0	0	0	0	0	1 998
6488	Autres charges	0	0	3 255	3 048	0	0	0	0	284 005
65111	Famille et enfance	898 377	0	0	0	0	0	0	0	898 377
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	5 920 684	0	0	0	0	0	0	0	5 920 684
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	876 050	0	0	0	0	0	0	0	876 050
651122	Allocation compensatrice tierce personne	1 802 281	0	0	0	0	0	0	0	1 802 281
651128	Autres	177 894	0	0	0	0	0	21 543	0	215 395
65113	Personnes âgées	2 922 813	0	0	0	0	0	0	0	2 922 813
6511411	APA	0	0	10 893 270	0	0	0	0	0	10 893 270
651142	APA versée au bénéficiaire	0	0	2 525 576	0	0	0	0	0	2 525 576
651143	APA versée bénéf. en étab.	0	0	1 110 956	0	0	0	0	0	1 110 956
651144	APA versée à l'étab.	0	0	13 894 441	0	0	0	0	0	13 894 441
6512	Secours d'urgence	121 877	0	0	0	0	0	0	0	129 657
6513	Bourses	12 000	0	0	0	0	0	0	0	325 236

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	1 420 856	0	0	50 498	0	0	1 358 525	0	3 155 623
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	0	2 089	0	0	0	0	0	0	2 089
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	32 475 331	0	0	0	0	32 475 331
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	4 429 700	0	0	0	0	4 429 700
65211	Frais de scolarité	69 918	0	0	0	0	0	0	0	69 918
65212	Frais périscolaires	98 318	0	0	0	0	0	0	0	98 318
6522	Accueil familial	532 431	0	0	0	0	0	0	0	532 431
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	5 641 332	0	0	0	0	0	0	0	5 641 332
652412	Mais. enf. caract. social	7 835 456	0	0	0	0	0	0	0	7 835 456
652413	Lieux de vie et d'accueil	992 422	0	0	0	0	0	0	0	992 422
652415	Etablissements scolaires	67 753	0	0	0	0	0	0	0	67 753
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	3 168 427	0	0	0	0	0	0	0	3 168 427
652418	Autres	6 692 112	0	0	0	0	0	0	0	6 692 112
65242	Frais séj. étab. adultes hand	30 812 880	0	0	0	0	0	0	0	30 812 880
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	11 674 008	0	0	0	0	0	0	0	11 674 008
6526	Prévention spécialisée	0	0	0	0	0	0	0	0	6 757
6531	Indemnités	0	0	0	0	0	0	0	0	823 619
6532	Frais de mission et de déplacement	0	0	0	0	0	0	0	0	42 637
6533	Cotisations de retraite	0	0	0	0	0	0	0	0	65 230
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	0	0	0	0	0	0	0	250 366
6535	Formation	0	0	0	0	0	0	0	0	5 050
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	616
6542	Créances éteintes	0	0	0	6 946	0	0	0	0	6 946
65511	Etablissements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	2 532 505
65512	Etablissements privés	0	0	0	0	0	0	0	0	893 215
6553	Service d'incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	11 931 000
6558	Autres contributions obligatoires	55 102	0	0	0	0	0	0	0	55 102
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	5 000	0	0	0	376 865	261 217	0	0	2 318 716
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0	0	0	750 439	0	0	0	0	750 439
6568	Autres participations	3 500 015	0	0	497 605	0	63 222	0	0	4 265 211
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0	0	0	120 750	0	424 119	0	0	815 844
65735	Group. coll et coll. statut particulier	175 000	0	0	0	0	0	0	0	175 000
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	221 909	0	0	0	0	48 000	0	489 273	760 122
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	44 000	0	0	0	0	232 043
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	2 533 790	0	0	1 481 346	6 000	283 884	0	1 503 200	8 989 832
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0	0	0	0	0	0	0	0	359 605
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0	0	0	0	0	0	0	2 717 969	3 011 695
65861	Frais de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	169 350
65862	Matériel, équipement et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	3 896
65881	Hébergement et restauration scolaires	0	0	0	0	0	0	0	0	111 075
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	5
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	4 774 380

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	0	0	0	0	0	0	0	224 257
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	136 764	0	1 001	1 131	1 417	0	72	0	165 884
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	16 160
73913	Attributions de compensation CVAE	0	0	0	0	0	0	0	0	4 479 393
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	0	0	0	0	0	0	0	0	1 898 539
7398	Autres reversements	0	0	0	0	0	165 000	0	0	165 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	19 564 694
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	19 564 694
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	4 524
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	24 822
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	19 209 299
6862	<i>Dot. amort. charges financ. à répartir</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	238 697
7135	<i>Variation des stocks de produits</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	87 351
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES									
Total recettes de fonctionnement	36 224 333	170	14 120 285	2 979 516	1 749 922	1 784 457	15 248	81 540	358 240 286
Recettes réelles	36 224 333	170	14 120 285	2 979 516	1 749 922	1 784 457	15 248	81 540	325 759 015
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0	571 062
6419	Remboursements rémunérations personnel	445 931	0	0	0	0	0	0	835 808
701	Ventes de produits finis	0	0	0	0	440 757	0	0	440 757
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	0	19 662	19 662
7023	Menus produits forestiers	0	0	0	0	495	0	0	495
7028	Autres produits forestiers	0	0	0	0	19 417	0	0	19 417
70323	Red.occupation dom. public départemental	0	0	0	0	707 165	0	0	707 165
7033	Redevances distributeurs d'essence	0	0	0	0	1 585	0	0	1 585
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	7 061	7 172
70388	Autres	0	0	0	0	152 606	0	0	152 606
704	Travaux	0	0	0	0	356 904	0	0	356 904
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	0	0	0	15 048	15 048
7068	Autres redevances et droits	0	0	0	0	0	70 838	0	70 838
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	17 349	0	0	17 349
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	0	0	0	9 810	0	0	17 153
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	811 938
70878	Remb. frais par des tiers	0	0	0	0	0	12 440	0	42 265
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	0	0	0	9 804
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0	0	0	0	0	0	0	819 503
73121	F.N.G.I.R.	0	0	0	0	0	0	0	7 724 377
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	0	0	0	0	0	0	0	7 053 080

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	79 736
7321	Taxe départementale publicité foncière	0	0	0	0	0	0	0	0	21 526 539
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	0	0	0	0	0	0	0	0	224 502
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	0	0	0	0	0	0	0	0	14 558 271
7327	Taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	575 199	0	0	575 199
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	57 247 346
7351	Taxe sur consommation finale électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	3 512 573
7352	TICPE	17 035 422	0	0	0	0	0	0	0	21 098 254
7362	Taxes de séjour	0	0	0	0	0	0	0	0	90 731
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	0	0	0	0	0	0	0	0	70 061 114
73818	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	8 646 746
7388	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	75 071
7411	Dotation forfaitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	21 632 835
74121	Dotation de fonctionnement minimale	0	0	0	0	0	0	0	0	12 265 927
74123	Dotation de compensation	0	0	0	0	0	0	0	0	18 569 371
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	146 544
7461	DGD	0	0	0	0	0	0	0	0	1 515 322
7465	Dotation globale de compensation (COM)	0	0	0	0	0	0	0	0	873 985
74712	Emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0	31 616
74718	Autres participations Etat	2 670 073	0	0	0	0	369 535	0	44 800	3 314 684
7472	Participation régions	0	0	0	0	9 135	0	0	3 000	308 185
7473	Participation Départements	24 157	0	0	0	0	0	0	0	176 230
7474	Participation Communes et interco	51 650	0	0	0	0	29 430	0	0	81 080
7475	Group. coll et coll. statut particulier	339 190	0	0	0	0	0	0	0	945 890
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	41 017	0	0	0	0	0	0	0	41 017
74771	Participation Fonds social européen	0	0	0	758 474	0	0	0	0	1 772 034
747811	Dotation versée au titre de l'APA	0	0	13 977 878	0	0	0	0	0	13 977 878
747812	Dotation versée au titre de la PCH	3 088 734	0	0	0	0	0	0	0	3 088 734
7478141	Part autonomie	79 775	0	0	0	0	0	0	0	79 775
7478142	Part prévention	641 384	0	0	0	0	0	0	0	641 384
747818	Autres	2 770 366	0	0	0	0	0	0	0	2 770 366
7478214	Participation Communes et interco	1 500	0	0	0	0	0	0	0	1 500
7478218	Group. coll et coll. statut particulier	52 000	0	0	0	0	0	0	0	52 000
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0	0	0	1 981 539	0	0	0	0	1 981 539
74788	Autres	130 100	0	0	0	0	727 015	0	0	861 934
74832	D.C.R.T.P.	0	0	0	0	0	0	0	0	9 011 505
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0	0	0	0	0	0	0	0	3 142 049
7511	Recouvrements sur département, autres CL	1 058 386	0	0	0	0	0	0	0	1 058 386
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	1 078 153
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	7 650 808	0	0	14 455	0	0	0	0	7 665 263
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	6 917	339 728

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
7533	APA	0	0	138 504	0	0	0	0	0	138 504
75342	Allocations forfaitaires	0	0	0	222 576	0	0	0	0	222 576
7535	PCH	69 064	0	0	0	0	0	0	0	69 064
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	0	0	99	99
7581	Redevances pour concessions, licences	0	0	0	0	4 886	0	0	0	4 886
7588	Autres produits divers gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	68 909
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	0	0	0	0	0	0	0	0	109 245
7711	Dédits et pénalités perçus	0	0	0	0	0	0	200	0	200
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	26 492	170	578	2 472	0	0	0	0	29 712
7718	Autres prod. except. opération gestion	25 981	0	0	0	0	0	0	0	42 797
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	15 761	0	3 325	0	242	0	0	0	38 801
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	4 246	0	0	0	29 346
7788	Produits exceptionnels divers	6 542	0	0	0	25 326	0	0	0	189 894
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	13 667 821
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	13 667 821
7135	<i>Variation des stocks de produits</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	89 600
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1 992 098
7768	<i>Neutralisation des amortissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	8 245 534
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	3 340 590
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	18 813 451

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		31 865 927,98
Dépenses réelles		17 704 151,72
1641	Emprunts en euros	16 067 508,17
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 493 518,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 136,92
20422	Privé : Bâtiments, installations	21 551,00
2743	Prêts au personnel	5 690,00
2748	Autres prêts	70 000,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	39 747,63
Dépenses d'ordre		14 161 776,26
040	Opérations ordre transf. entre sections	13 667 820,99
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	394 503,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	648 944,50
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	76 652,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	127 454,00
13916	Sub. transf cpte résultat. Autres EPL	17 061,00
139172	Sub. transf cpte résultat.FEDER	191 831,00
139173	Sub. transf cpte résultat.FEOGA	3 114,00
13931	Sub. transf cpte résultat. D.G.E.	464 474,00
13932	Sub. transf cpte résultat. DDEC	1 300 120,00
13936	Dot. soutien investissement départements	115 153,00
13938	Autres	1 283,08
198	Neutralisation des amortissements	8 245 533,74
23151	Réseaux de voirie	1 992 097,67
355	Produits finis	89 600,00
041	Opérations patrimoniales	493 955,27
2031	Frais d'études	2 376,00
2051	Concessions, droits similaires	1 836,00
21753	Réseaux divers (mise à dispo)	8 841,00
2181	Install. générales, agencements	190 552,20
21838	Autre matériel informatique	5 964,00
2188	Autres immobilisations corporelles	864,00
231351	Bâtiments publics	63 616,05
23151	Réseaux de voirie	4 776,00
23152	Installations de voirie	195 801,84
23153	Réseaux divers	3 780,00
231735	Installations générales, agencements	15 548,18
RECETTES		67 270 482,17
Recettes réelles		47 211 833,34
10222	FCTVA	4 027 120,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	25 252 418,67
1345	Amendes radars automatiques et de police	715 164,00
1641	Emprunts en euros	17 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 539,06
2743	Prêts au personnel	6 090,00
2748	Autres prêts	55 477,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	79 023,62
27638	Créance Autres établissements publics	70 000,00
Recettes d'ordre		20 058 648,83
040	Opérations ordre transf. entre sections	19 564 693,56
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	24 822,01
2182	Matériel de transport	4 523,95
28031	Frais d'études	223 678,56
28033	Frais d'insertion	2 894,21
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	156 065,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	63 750,00
2804114	Voirie	1 221 040,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	60 567,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	310 897,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	128 680,32
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 413 201,00
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	194,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	340 999,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	706,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	261 501,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	175 520,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	30 766,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	244 731,03
280422	Privé - Bâtiments et installations	613 892,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	11 329,00
28051	Concessions et droits similaires	578 056,91
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 373,00
28128	Autres aménagements de terrains	110 582,00
281311	Bâtiments administratifs	847 524,00
281312	Bâtiments scolaires	316 299,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	233,00
281318	Autres bâtiments publics	9 657,00
281321	Immeubles de rapport	3 033,00
281328	Autres bâtiments privés	24 416,00
281351	Bâtiments publics	2 040 877,00
28152	Installations de voirie	847 015,00
28153	Réseaux divers	1 213 881,00
28157	Matériel et outillage techniques	790 274,29
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	869,20
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 776 455,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 804 326,00
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	1 383,00
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp	48 199,00
28181	Installations générales, aménagt divers	171 191,00
28182	Matériel de transport	1 148 376,83
281831	Matériel informatique scolaire	223 064,94
281838	Autre matériel informatique	471 392,21
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	79 209,39
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	49 651,77
28185	Matériel de téléphonie	81 525,10
28188	Autres immo. corporelles	298 894,30
355	Produits finis	87 351,26
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28
041	Opérations patrimoniales	493 955,27
2031	Frais d'études	339 004,36
2033	Frais d'insertion	16 848,00
238	Avances commandes immo corporelles	138 102,91

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		32 125 354,62
Dépenses réelles		12 560 661,06
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	701 535,29
60632	Fournitures de petit équipement	26 214,00
611	Contrats de prestations de services	2 661,81
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	18 640,50
6231	Annonces et insertions	33 086,40
627	Services bancaires et assimilés	19 033,70
62878	Remboursement de frais à des tiers	1 736,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	316,34
6488	Autres charges	90 983,83
651128	Autres	15 958,54
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	63 350,00
65861	Frais de personnel	169 349,59

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
65862	Matériel, équipement et fournitures	1 106,67
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 774 380,08
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	224 256,68
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	23 960,20
678	Autres charges exceptionnelles	16 159,73
73913	Attributions de compensation CVAE	4 479 392,70
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	1 898 539,00
Dépenses d'ordre		19 564 693,56
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	19 564 693,56
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	4 523,95
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	24 822,01
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	19 209 299,06
6862	<i>Dot. amort. charges financ. à répartir</i>	238 697,28
7135	<i>Variation des stocks de produits</i>	87 351,26
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
RECETTES		277 293 964,15
Recettes réelles		263 626 143,16
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	571 061,54
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	819 503,00
73121	F.N.G.I.R.	7 724 377,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	7 053 080,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	79 736,00
7321	Taxe départementale publicité foncière	21 526 539,00
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	224 501,57
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	14 558 271,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	57 247 345,74
7351	Taxe sur consommation finale électricité	3 512 573,38
7352	TICPE	4 062 831,53
7362	Taxes de séjour	90 731,03
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	70 061 114,00
73818	Autres	8 646 746,00
7388	Autres	75 070,95
7411	Dotation forfaitaire	21 632 835,00
74121	Dotation de fonctionnement minimale	12 265 927,00
74123	Dotation de compensation	18 569 371,00
744	FCTVA	146 543,75
7461	DGD	1 515 322,00
7465	Dotation globale de compensation (COM)	873 985,00
74832	D.C.R.T.P.	9 011 505,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 142 049,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	109 245,09
7718	Autres prod. except. opération gestion	16 816,00
7788	Produits exceptionnels divers	89 062,58
Recettes d'ordre		13 667 820,99
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	13 667 820,99
7135	<i>Variation des stocks de produits</i>	89 600,00
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	1 992 097,67
7768	<i>Neutralisation des amortissements</i>	8 245 533,74
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	3 340 589,58
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
DEPENSES REELLES		0,00	8 403 872,24	331 861,29	7 586,82	0,00	0,00	8 743 320,35
Equipements départementaux		0,00	3 873 557,91	0,00	7 586,82	0,00	0,00	3 881 144,73
2031	Frais d'études	0,00	98 452,74	0,00	0,00	0,00	0,00	98 452,74
2033	Frais d'insertion	0,00	11 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 016,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 192 284,65	0,00	0,00	0,00	0,00	1 192 284,65
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	4 675,86	0,00	0,00	4 675,86
21351	Bâtiments publics	0,00	11 170,21	0,00	0,00	0,00	0,00	11 170,21
2157	Matériel et outillage technique	0,00	49 009,15	0,00	2 910,96	0,00	0,00	51 920,11
2182	Matériel de transport	0,00	309 166,38	0,00	0,00	0,00	0,00	309 166,38
21838	Autre matériel informatique	0,00	864 489,23	0,00	0,00	0,00	0,00	864 489,23
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	48 247,42	0,00	0,00	0,00	0,00	48 247,42
2185	Matériel de téléphonie	0,00	92 057,28	0,00	0,00	0,00	0,00	92 057,28
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	130 869,73	0,00	0,00	0,00	0,00	130 869,73
231351	Bâtiments publics	0,00	934 235,72	0,00	0,00	0,00	0,00	934 235,72
23153	Réseaux divers	0,00	86 581,21	0,00	0,00	0,00	0,00	86 581,21
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	45 978,19	0,00	0,00	0,00	0,00	45 978,19
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	4 530 314,33	331 861,29	0,00	0,00	0,00	4 862 175,62
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	4 520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 520 000,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	314,33	0,00	0,00	0,00	0,00	314,33
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	331 861,29	0,00	0,00	0,00	331 861,29
RECETTES REELLES		0,00	548 730,01	12 000,00	0,00	0,00	0,00	560 730,01
1311	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	0,00	95 537,08	0,00	0,00	0,00	0,00	95 537,08
1314	Subv. transf. Communes	0,00	1 474,99	0,00	0,00	0,00	0,00	1 474,99
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	309 743,94	0,00	0,00	0,00	0,00	309 743,94
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	135 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 710,00
2033	Frais d'insertion	0,00	6 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 264,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
DEPENSES REELLES		12 139 608,50	6 329 595,20	1 189 718,41	625 087,80	936 196,91	0,00	21 220 206,82
6042	Achats de prestations de services	0,00	-49 491,44	0,00	0,00	0,00	0,00	-49 491,44
60611	Eau et assainissement	0,00	49 015,74	0,00	0,00	0,00	0,00	49 015,74
60612	Energie - Electricité	0,00	812 913,03	0,00	0,00	0,00	0,00	812 913,03
60613	Chauffage urbain	0,00	136 611,88	0,00	0,00	0,00	0,00	136 611,88
60621	Combustibles	0,00	19 658,19	0,00	0,00	0,00	0,00	19 658,19
60622	Carburants	0,00	179 752,27	0,00	0,00	0,00	0,00	179 752,27

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)			048 Autres		
60623	Alimentation	0,00	11 365,85	0,00	30 864,81	0,00	0,00	42 230,66
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	16 077,59	0,00	1 382,70	0,00	0,00	17 460,29
60631	Fournitures d'entretien	0,00	12 557,14	0,00	0,00	0,00	0,00	12 557,14
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	101 289,38	0,00	0,00	0,00	0,00	101 289,38
60636	Vêtements de travail	0,00	5 128,24	0,00	0,00	0,00	0,00	5 128,24
6064	Fournitures administratives	0,00	84 050,08	0,00	0,00	0,00	0,00	84 050,08
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	2 680,39	0,00	5 000,00	0,00	0,00	7 680,39
60661	Médicaments	0,00	982,70	0,00	0,00	0,00	0,00	982,70
60662	Vaccins et sérums	0,00	1 957,57	0,00	0,00	0,00	0,00	1 957,57
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	9 475,09	0,00	0,00	0,00	0,00	9 475,09
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 905,51	2 200,00	0,00	0,00	0,00	5 105,51
611	Contrats de prestations de services	0,00	279 538,67	0,00	236 621,50	0,00	0,00	516 160,17
6132	Locations immobilières	0,00	431 737,76	0,00	0,00	0,00	0,00	431 737,76
6135	Locations mobilières	0,00	156 635,26	0,00	0,00	0,00	0,00	156 635,26
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	90 938,12	0,00	0,00	0,00	0,00	90 938,12
61521	Entretien terrains	0,00	6 764,40	0,00	0,00	0,00	0,00	6 764,40
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	46 582,30	0,00	0,00	0,00	0,00	46 582,30
61551	Entretien matériel roulant	0,00	9 571,68	0,00	0,00	0,00	0,00	9 571,68
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	38 822,71	0,00	393,00	0,00	0,00	39 215,71
6156	Maintenance	0,00	900 985,72	0,00	0,00	0,00	0,00	900 985,72
6161	Multirisques	0,00	135 014,95	0,00	0,00	0,00	0,00	135 014,95
6168	Autres primes d'assurance	435 762,14	73 189,83	0,00	0,00	0,00	0,00	508 951,97
617	Etudes et recherches	0,00	1 908,12	0,00	0,00	0,00	0,00	1 908,12
6182	Documentation générale et technique	0,00	57 775,13	0,00	12 468,99	0,00	0,00	70 244,12
6184	Versements à des organismes de formation	68 525,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 525,16
6188	Autres frais divers	0,00	48 939,49	0,00	0,00	0,00	0,00	48 939,49
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	155 003,84	0,00	38 280,00	0,00	0,00	193 283,84
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	10 931,15	0,00	0,00	0,00	0,00	10 931,15
6231	Annonces et insertions	0,00	21 708,00	0,00	78 431,00	0,00	0,00	100 139,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	18 626,80	0,00	16 178,56	0,00	0,00	34 805,36
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	1 863,00	0,00	0,00	1 863,00
6234	Réceptions	0,00	53 580,21	0,00	1 307,27	0,00	0,00	54 887,48
6236	Catalogues et imprimés	0,00	15 325,70	0,00	70 051,65	0,00	0,00	85 377,35
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	51 293,97	0,00	0,00	51 293,97
6241	Transports de biens	0,00	1 487,18	0,00	0,00	0,00	0,00	1 487,18
6248	Divers	0,00	5 749,15	0,00	0,00	0,00	0,00	5 749,15
6251	Voyages, déplacements et missions	146 138,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 138,38
6261	Frais d'affranchissement	0,00	218 046,41	0,00	45 933,74	0,00	0,00	263 980,15
6262	Frais de télécommunications	0,00	115 374,85	0,00	0,00	0,00	0,00	115 374,85
6281	Concours divers (cotisations)	4 995,91	25 938,04	0,00	5 500,00	0,00	0,00	36 433,95
6282	Frais de gardiennage	0,00	31 303,05	0,00	0,00	0,00	0,00	31 303,05
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	569 678,50	0,00	0,00	0,00	0,00	569 678,50
62878	Remboursement de frais à des tiers	9 118,12	2 114,45	0,00	0,00	0,00	0,00	11 232,57
6331	Versement mobilité	49 565,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 565,72
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	34 198,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 198,38
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	68 200,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 200,39
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	20 509,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 509,05
63512	Taxes foncières	0,00	102 802,38	0,00	0,00	0,00	0,00	102 802,38
63513	Autres impôts locaux	0,00	24 035,39	0,00	0,00	0,00	0,00	24 035,39
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	549,03	0,00	0,00	0,00	0,00	549,03
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	117,61	0,00	0,00	117,61
64111	Rémunération principale titulaires	4 803 070,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 803 070,25
64112	SFT, indemnité résidence	41 125,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 125,66
64113	NBI	33 650,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 650,24

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
64118	Autres indemnités titulaires	1 193 387,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 193 387,21
64131	Rémunérations non tit.	1 553 860,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553 860,86
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	24 766,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 766,41
64138	Autres	445 642,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 642,37
6414	Personnel rémunéré à la vacation	13 020,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 020,62
64162	Emplois d'avenir	39 553,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 553,69
6417	Rémunérations des apprentis	49 114,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 114,24
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 327 075,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 327 075,23
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 692 157,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 692 157,61
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	83 278,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 278,19
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	600,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,40
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 681,72	0,00	0,00	0,00	0,00	1 681,72
6488	Autres charges	2 069,52	184 649,31	0,00	0,00	0,00	0,00	186 718,83
6512	Secours d'urgence	0,00	7 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 780,00
6531	Indemnités	0,00	0,00	823 618,90	0,00	0,00	0,00	823 618,90
6532	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	42 637,30	0,00	0,00	0,00	42 637,30
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	65 229,80	0,00	0,00	0,00	65 229,80
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	250 366,00	0,00	0,00	0,00	250 366,00
6535	Formation	0,00	0,00	5 050,00	0,00	0,00	0,00	5 050,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	616,41	0,00	0,00	0,00	616,41
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	105 634,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 634,00
6568	Autres participations	0,00	203 368,51	0,00	0,00	0,00	0,00	203 368,51
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	0,00	174 078,58	0,00	174 078,58
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	416 500,00	0,00	29 400,00	762 118,33	0,00	1 208 018,33
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	359 605,33	0,00	0,00	0,00	0,00	359 605,33
65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	2 788,85	0,00	0,00	0,00	0,00	2 788,85
65888	Autres	4,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,75
RECETTES REELLES		66 659,30	1 767 979,94	0,00	0,00	1 013 560,60	0,00	2 848 199,84
6419	Remboursements rémunérations personnel	61 698,80	328 178,47	0,00	0,00	0,00	0,00	389 877,27
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	111,18	0,00	0,00	0,00	0,00	111,18
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	7 342,79	0,00	0,00	0,00	0,00	7 342,79
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	811 938,02	0,00	0,00	0,00	0,00	811 938,02
70878	Remb. frais par des tiers	4 956,00	24 868,88	0,00	0,00	0,00	0,00	29 824,88
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	2 184,41	0,00	0,00	0,00	0,00	2 184,41
74712	Emplois d'avenir	0,00	31 615,57	0,00	0,00	0,00	0,00	31 615,57
74718	Autres participations Etat	0,00	109 245,74	0,00	0,00	0,00	0,00	109 245,74
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	1 013 560,60	0,00	1 013 560,60
752	Revenus des immeubles	0,00	287 326,90	0,00	0,00	0,00	0,00	287 326,90
7588	Autres produits divers gestion courante	4,50	63 965,27	0,00	0,00	0,00	0,00	63 969,77
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	18 928,96	0,00	0,00	0,00	0,00	18 928,96
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	25 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 100,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	57 173,75	0,00	0,00	0,00	0,00	57 173,75

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	11 931 000,00	0,00	11 931 000,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	11 931 000,00	0,00	11 931 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	697 209,13	3 048 044,07	0,00
Equipements départementaux		0,00	696 813,13	2 815 291,89	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	163 575,44	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	317 380,64	0,00
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	59 435,47	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	379 303,87	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	9 597,70	0,00
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	33 841,99	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	737 661,68	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	663 114,20	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	125 065,98	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	33 698,93	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	23 196,08	0,00
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	785 830,47	0,00
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	33 107,07	0,00
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	147 295,50	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	50 000,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00	0,00	50 000,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	1 882,10	2 006 006,53	22 752,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	469 820,03	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	22 752,00
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	264 330,50	0,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0,00	0,00	1 271 856,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 882,10	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
DEPENSES REELLES		9 233 914,87	3 909,60	4 426 494,90	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	387 323,30	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	20 062,93	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 909,60	23 830,49	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	81 068,44	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	43 570,58	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	-141,07	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	398 740,41	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	15 162,06	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	10 388,38	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	19 720,01	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	13 741,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	27 482,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	54 966,66	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	16 479,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 057 905,72	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	30 773,95	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	63 740,90	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	918 760,20	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	70 632,10	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	335 807,36	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	28 700,40	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	900 158,80	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 676 500,59	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
				6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	520,18	0,00	0,00	0,00
6513	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00
65511	Etablissements publics	0,00	0,00	2 532 504,65	0,00
65512	Etablissements privés	0,00	0,00	893 214,73	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	940,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	3 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	16 830,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		443,73	0,00	967 035,93	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	146 049,95	0,00
7473	Participation Départements	0,00	0,00	152 072,78	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	606 700,25	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	45 483,51	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	4 939,67	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	443,73	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	11 789,77	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	3 745 253,20
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	3 512 105,02
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	163 575,44
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	317 380,64
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	59 435,47
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	379 303,87
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	9 597,70
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	33 841,99
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	737 661,68
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	663 114,20
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	125 065,98
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	33 698,93
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	23 196,08
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	785 830,47
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	33 107,07
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	147 295,50
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	50 000,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES REELLES		1 075 639,59	0,00	0,00	3 106 280,22
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	469 820,03
1312	Subv. transf. Régions	331 017,19	0,00	0,00	353 769,19
1314	Subv. transf. Communes	744 622,40	0,00	0,00	1 008 952,90
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0,00	0,00	0,00	1 271 856,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	1 882,10

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		144 170,00	0,00	278 183,56	14 086 672,93
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	387 323,30
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	20 062,93
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	27 740,09
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	81 068,44
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	43 570,58
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	-141,07
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	398 740,41
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	15 162,06
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	10 388,38
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	19 720,01
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	13 741,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	27 482,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	54 966,66
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	16 479,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	5 057 905,72
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	30 773,95
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	63 740,90
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	918 760,20
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	70 632,10
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	335 807,36
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	28 700,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	900 158,80

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	1 676 500,59
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	18 026,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	520,18
6513	Bourses	0,00	0,00	86 236,44	86 236,44
65511	Etablissements publics	0,00	0,00	0,00	2 532 504,65
65512	Etablissements privés	0,00	0,00	0,00	893 214,73
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	940,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	144 170,00	0,00	40 872,55	188 042,55
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	40 000,00	56 830,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	111 074,57	111 074,57
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	967 479,66
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	146 049,95
7473	Participation Départements	0,00	0,00	0,00	152 072,78
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	606 700,25
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	45 483,51
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	4 939,67
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	443,73
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	11 789,77

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	30 000,00	159 086,66	3 938 692,58
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	159 086,66	3 938 692,58
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	55 035,90
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	26 520,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	123 773,70
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	12 364,40
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 550,24
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	159 086,66	9 892,80
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	3 652 645,14
2316	Restaur. des collections oeuvres art	0,00	0,00	0,00	0,00	51 910,40
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	90 898,00	227 165,39
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	90 898,00	195 043,39
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	32 122,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
DEPENSES REELLES		2 401 461,57	2 424 615,00	105 700,00	168 670,57	153 645,37
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	8 296,80	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	53 303,18	6 566,76
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	62,10	1 531,69
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	14 183,57	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	5 868,62
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	134 228,30
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	2 546,68	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 450,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	7 521,71	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	0,00	0,00	0,00	14 346,60	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 206,42	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	2 185,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	18 638,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	3 115,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	2 831,93	0,00
6331	Versement mobilité	9 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 111,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 219,44	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 263,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 094 014,41	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	1 796,41	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	7 215,87	0,00	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
64118	Autres indemnités titulaires	247 739,95	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	297 960,83	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	33 401,17	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	3 907,97	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	264 405,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	373 387,93	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 417,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	1 470 000,00	100 000,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	37 000,00	0,00	59 896,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	914 500,00	5 700,00	3 497,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	8 000,00	86 855,90
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 810,90
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	8 000,00	83 045,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	31	32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture			
		315 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		119 118,97	172 609,50	0,00	4 419 507,71
Equipements départementaux		119 118,97	172 609,50	0,00	4 389 507,71
2031	Frais d'études	0,00	5 601,60	0,00	60 637,50
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	26 520,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	123 773,70
216	Collections et oeuvres d'art	6 790,99	0,00	0,00	19 155,39
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	6 550,24
2188	Autres immobilisations corporelles	35 407,98	0,00	0,00	204 387,44
231351	Bâtiments publics	0,00	167 007,90	0,00	3 819 653,04
2316	Restaur. des collections oeuvres art	76 920,00	0,00	0,00	128 830,40
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	30 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	30 000,00
RECETTES REELLES		20 000,00	10 084,20	0,00	348 147,59
10251	Dons et legs en capital	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	285 941,39
1312	Subv. transf. Régions	0,00	10 084,20	0,00	10 084,20
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	32 122,00
1322	Subv. non transf. Régions	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	31	32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture			
		315 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		9 495,91	1 424 695,67	221 240,93	6 909 525,02
6042	Achats de prestations de services	709,80	36 455,20	2 223,09	47 684,89
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	59 869,94
60632	Fournitures de petit équipement	4 820,40	11 098,56	0,00	17 512,75
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	695,14	0,00	0,00	14 878,71
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	5 868,62
611	Contrats de prestations de services	1 508,40	0,00	1 120,00	136 856,70
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	2 546,68
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 011,91	0,00	1 011,91
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	5 450,00
6182	Documentation générale et technique	1 562,17	0,00	0,00	9 083,88
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	14 346,60
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	10 206,42
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	5 285,64	5 285,64
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	38 405,20	38 405,20
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	2 010,00	2 010,00
6238	Divers	0,00	614 875,00	0,00	614 875,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	18 197,00	20 382,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	18 638,69
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	0,00	0,00	3 315,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	2 831,93
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	9 776,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	7 111,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	14 219,44
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	4 263,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	1 094 014,41
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	1 796,41
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	7 215,87
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	247 739,95
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	297 960,83

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	31	32	33	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture		Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	
		315			
		Services d'archives			
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	33 401,17
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	3 907,97
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	264 405,48
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	373 387,93
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	13 417,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	1 570 000,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	96 896,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	761 255,00	154 000,00	1 838 952,00
RECETTES REELLES		3 808,35	0,00	4 818,74	103 482,99
7088	Produits activités annexes (abonnements)	3 808,35	0,00	0,00	7 619,25
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	91 045,00
74788	Autres	0,00	0,00	4 818,74	4 818,74

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	16 790,98	53 164,53	0,00	69 955,51
Equipements départementaux		0,00	16 790,98	3 838,31	0,00	20 629,29
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	3 838,31	0,00	3 838,31
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	16 790,98	0,00	0,00	16 790,98
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	49 326,22	0,00	49 326,22
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	49 326,22	0,00	49 326,22
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		2 810 055,69	484 413,98	640 168,86	0,00	3 934 638,53
60623	Alimentation	0,00	1 454,06	0,00	0,00	1 454,06
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 402,08	623,57	0,00	4 025,65
60661	Médicaments	0,00	31 469,84	283,60	0,00	31 753,44
60662	Vaccins et sérums	0,00	39 807,19	87 288,07	0,00	127 095,26
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	8 321,18	1 297,59	0,00	9 618,77
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	1 880,00	0,00	0,00	1 880,00
6184	Versements à des organismes de formation	12 555,25	0,00	0,00	0,00	12 555,25
6218	Autre personnel extérieur	70 072,59	0,00	0,00	0,00	70 072,59
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	62 273,56	14 692,88	0,00	76 966,44
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	1 560,00	0,00	0,00	1 560,00
6251	Voyages, déplacements et missions	55 833,63	0,00	0,00	0,00	55 833,63
6331	Versement mobilité	11 654,62	0,00	0,00	0,00	11 654,62
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 059,71	0,00	0,00	0,00	8 059,71
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 527,12	0,00	0,00	0,00	16 527,12
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 833,03	0,00	0,00	0,00	4 833,03
64111	Rémunération principale titulaires	1 214 891,42	0,00	0,00	0,00	1 214 891,42
64112	SFT, indemnité résidence	17 514,71	0,00	0,00	0,00	17 514,71
64113	NBI	16 517,07	0,00	0,00	0,00	16 517,07
64118	Autres indemnités titulaires	270 219,38	0,00	0,00	0,00	270 219,38
64131	Rémunérations non tit.	250 903,09	0,00	0,00	0,00	250 903,09
64138	Autres	70 920,44	0,00	0,00	0,00	70 920,44
6414	Personnel rémunéré à la vacation	59 268,51	0,00	0,00	0,00	59 268,51
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	296 602,82	0,00	0,00	0,00	296 602,82
6453	Cotisations aux caisses de retraites	418 217,22	0,00	0,00	0,00	418 217,22
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 465,08	0,00	0,00	0,00	15 465,08
6513	Bourses	0,00	0,00	227 000,00	0,00	227 000,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	325 744,90	0,00	0,00	325 744,90
6526	Prévention spécialisée	0,00	0,00	6 757,20	0,00	6 757,20
6568	Autres participations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	6 962,00	7 500,00	0,00	14 462,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	293 725,95	0,00	293 725,95
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	1 539,17	0,00	0,00	1 539,17
RECETTES REELLES		0,00	890 665,62	367 572,01	0,00	1 258 237,63
74718	Autres participations Etat	0,00	29 984,76	0,00	0,00	29 984,76
7472	Participation régions	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	710 580,66	367 572,01	0,00	1 078 152,67
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	100,20	0,00	0,00	100,20

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		0,00	147 000,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	147 000,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	147 000,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		18 048 285,69	50 868 816,21	40 753 660,52
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	3 860,20	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	4 050,00	13 280,00
6184	Versements à des organismes de formation	92 655,56	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	9 380,09	0,00
6228	Divers	0,00	9 960,00	0,00
6238	Divers	0,00	6 975,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	10 626,94	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	255 766,90	900 352,32	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	505,82	0,00
6331	Versement mobilité	48 287,00	38 632,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	54 532,00	70 935,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	108 595,88	141 873,40	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	32 701,00	42 135,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 730 063,88	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	93 952,01	0,00	0,00
64113	NBI	105 366,61	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 407 722,80	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	16 658 359,17	0,00
64123	Indemnités d'attente	0,00	248 274,37	0,00
64126	Indemnités de licenciement	0,00	33 770,60	0,00
64131	Rémunérations non tit.	2 498 024,80	0,00	0,00
64138	Autres	636 579,47	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	659,48	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	19 669,84	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	51 153,23	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 130 097,51	3 958 703,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 653 873,62	832 816,69	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	127 792,00	546 508,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	792,10	0,00	0,00
65111	Famille et enfance	0,00	898 377,36	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	5 920 684,25
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	876 050,38
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	1 802 280,60
651128	Autres	0,00	16 920,67	160 972,86
65113	Personnes âgées	0,00	0,00	686 889,84
6512	Secours d'urgence	0,00	61 536,82	0,00
6513	Bourses	0,00	12 000,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	432 998,98	153 556,36
65211	Frais de scolarité	0,00	69 917,73	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
65212	Frais périscolaires	0,00	98 318,00	0,00
6522	Accueil familial	0,00	532 431,01	0,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	5 641 332,09	0,00
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	7 835 455,58	0,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	992 422,25	0,00
652415	Etablissements scolaires	0,00	67 753,12	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	3 168 427,25	0,00
652418	Autres	0,00	6 692 111,94	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	30 812 879,63
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	11 838,45	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	199 910,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	811 540,00	126 582,60
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	7 717,36	574,00
RECETTES REELLES		17 035 422,00	3 900 899,87	4 133 259,57
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	445 930,70	0,00
7352	TICPE	17 035 422,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	1 525 494,00	0,00
7473	Participation Départements	0,00	0,00	24 157,00
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	339 190,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	41 016,93	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	3 088 733,77
7478141	Part autonomie	0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	0,00
7478214	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00
7478218	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	1 058 386,37	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	482 572,48	895 911,49
7535	PCH	0,00	0,00	69 063,81
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	20 083,47
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	25 980,54
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 767,51	9 329,49
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	6 541,88	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	18 568,88	0,00	165 568,88
Equipements départementaux		0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	3 568,88	0,00	150 568,88
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	3 568,88	0,00	3 568,88
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
DEPENSES REELLES		79 774,86	569 314,27	17 932 503,80	2 320 269,05	130 572 624,40
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	69 113,28	0,00	69 113,28
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	3 860,20
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	190 454,06	0,00	190 454,06
6156	Maintenance	0,00	0,00	39 390,01	0,00	39 390,01
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	17 330,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	92 655,56
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	9 380,09
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	292 100,00	302 060,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 975,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	10 626,94
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 156 119,22
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	1 314,79	1 820,61
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	86 919,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	125 467,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	250 469,28
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	74 836,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	7 730 063,88
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	93 952,01
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	105 366,61
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 407 722,80
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	16 658 359,17
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	248 274,37
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	33 770,60
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 498 024,80
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	636 579,47
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	659,48
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	19 669,84
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	51 153,23
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 088 800,51
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	3 486 690,31
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	674 300,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	792,10
65111	Famille et enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	898 377,36
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	5 920 684,25
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	876 050,38
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	0,00	0,00	1 802 280,60
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	177 893,53

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
65113	Personnes âgées	0,00	5 236,07	2 230 687,28	0,00	2 922 813,19
6512	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	60 340,63	121 877,45
6513	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	834 300,34	1 420 855,68
65211	Frais de scolarité	0,00	0,00	0,00	0,00	98 917,73
65212	Frais périscolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	98 318,00
6522	Accueil familial	0,00	0,00	0,00	0,00	532 431,01
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 641 332,09
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	0,00	0,00	0,00	7 835 455,58
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	0,00	0,00	0,00	992 422,25
652415	Etablissements scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	67 753,12
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 168 427,25
652418	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	6 692 111,94
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	0,00	0,00	30 812 879,63
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	79 774,86	0,00	11 594 232,88	0,00	11 674 007,74
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	43 263,29	55 101,74
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	3 479 654,46	20 361,00	3 500 015,46
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	175 000,00	0,00	175 000,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	21 999,00	0,00	221 909,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	564 078,20	0,00	1 031 589,00	2 533 789,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	128 472,83	0,00	136 764,19
RECETTES REELLES		79 774,86	641 384,48	9 051 828,01	1 381 764,16	36 224 332,95
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	445 930,70
7352	TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	17 035 422,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	1 144 579,00	2 670 073,00
7473	Participation Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	24 157,00
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	51 650,00	51 650,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	339 190,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	0,00	0,00	41 016,93
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	3 088 733,77
7478141	Part autonomie	79 774,86	0,00	0,00	0,00	79 774,86
7478142	Part prévention	0,00	641 384,48	0,00	0,00	641 384,48
747818	Autres	0,00	0,00	2 770 366,18	0,00	2 770 366,18
7478214	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
7478218	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	52 000,00	52 000,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	130 100,00	130 100,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	0,00	0,00	0,00	1 058 386,37
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	6 272 324,44	0,00	7 650 808,41
7535	PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	69 063,81
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	6 408,11	0,00	26 491,58
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	25 980,54
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 729,28	1 935,16	15 761,44
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 541,88

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 088,53
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 088,53
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	170,00	0,00	0,00	170,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	170,00	0,00	0,00	170,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établisst	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		2 131 383,81	13 419 847,15	1 110 955,53	13 894 440,56	30 556 627,05
6184	Versements à des organismes de formation	2 838,60	0,00	0,00	0,00	2 838,60
6251	Voyages, déplacements et missions	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
6331	Versement mobilité	3 493,00	0,00	0,00	0,00	3 493,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 458,00	0,00	0,00	0,00	6 458,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 873,65	0,00	0,00	0,00	12 873,65
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 869,00	0,00	0,00	0,00	3 869,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 111 683,87	0,00	0,00	0,00	1 111 683,87
64112	SFT, indemnité résidence	11 658,90	0,00	0,00	0,00	11 658,90
64113	NBI	7 953,71	0,00	0,00	0,00	7 953,71
64118	Autres indemnités titulaires	180 169,39	0,00	0,00	0,00	180 169,39
64131	Rémunérations non tit.	136 768,42	0,00	0,00	0,00	136 768,42
64138	Autres	40 271,75	0,00	0,00	0,00	40 271,75
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	219 449,00	0,00	0,00	0,00	219 449,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	367 458,02	0,00	0,00	0,00	367 458,02
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 184,00	0,00	0,00	0,00	7 184,00
6488	Autres charges	3 254,50	0,00	0,00	0,00	3 254,50
6511411	APA	0,00	10 893 270,45	0,00	0,00	10 893 270,45
651142	APA versée au bénéficiaire	0,00	2 525 575,94	0,00	0,00	2 525 575,94
651143	APA versée bénéf. en étab.	0,00	0,00	1 110 955,53	0,00	1 110 955,53
651144	APA versée à l'étab.	0,00	0,00	0,00	13 894 440,56	13 894 440,56
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 000,76	0,00	0,00	1 000,76
RECETTES REELLES		13 977 877,89	125 314,12	16 096,47	996,43	14 120 284,91
747811	Dotations versées au titre de l'APA	13 977 877,89	0,00	0,00	0,00	13 977 877,89
7533	APA	0,00	121 855,44	15 651,93	996,43	138 503,80
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	0,00	578,35	0,00	0,00	578,35
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 880,33	444,54	0,00	3 324,87

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		5 000,00	0,00	0,00	34 527,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		5 000,00	0,00	0,00	34 527,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	5 000,00	0,00	0,00	34 527,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		231 324,00	0,00	0,00	2 962 957,20
6218	Autre personnel extérieur	87 546,00	0,00	0,00	11 200,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	13 980,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	136 918,24
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	50 498,01
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,00	0,00	0,00	750 438,77
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	497 604,65
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	120 750,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	44 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	143 778,00	0,00	0,00	1 337 567,53
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		457 842,00	0,00	0,00	315 086,63
74771	Participation Fonds social européen	457 842,00	0,00	0,00	300 631,71
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	0,00	14 454,92
75342	Allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	39 527,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	39 527,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	39 527,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	820 071,23	36 913 107,37	0,00	40 927 459,80
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	98 746,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	13 980,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	136 918,24
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	1 485,00	0,00	0,00	1 485,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 539,00	0,00	0,00	2 539,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	5 063,48	0,00	0,00	5 063,48
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 522,00	0,00	0,00	1 522,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	378 202,40	0,00	0,00	378 202,40
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	5 484,46	0,00	0,00	5 484,46
64113	NBI	0,00	3 124,56	0,00	0,00	3 124,56
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	61 156,57	0,00	0,00	61 156,57
64131	Rémunérations non tit.	0,00	127 973,79	0,00	0,00	127 973,79
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	96 601,00	0,00	0,00	96 601,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	126 757,69	0,00	0,00	126 757,69
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	5 113,00	0,00	0,00	5 113,00
6488	Autres charges	0,00	3 048,28	0,00	0,00	3 048,28
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	50 498,01
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	32 475 331,00	0,00	32 475 331,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	4 429 699,51	0,00	4 429 699,51
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	6 946,18	0,00	6 946,18
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	750 438,77
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	497 604,65
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	0,00	120 750,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 481 345,53
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	1 130,68	0,00	1 130,68
RECETTES REELLES		0,00	0,00	2 206 587,45	0,00	2 979 516,08
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	758 473,71
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0,00	0,00	1 981 539,00	0,00	1 981 539,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	0,00	0,00	14 454,92
75342	Allocations forfaitaires	0,00	0,00	222 576,25	0,00	222 576,25
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	2 472,20	0,00	2 472,20

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	8 035 875,08	0,00	2 895 749,98
Equipements départementaux		0,00	0,00	8 005 600,23	0,00	145 749,98
2031	Frais d'études	0,00	0,00	598 777,18	0,00	11 688,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	3 096,60
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	78 974,78
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	397 983,51	0,00	5 070,60
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	667 571,69	0,00	46 920,00
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	4 433 353,08	0,00	0,00
23152	Installations de voirie	0,00	0,00	1 815 790,05	0,00	0,00
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	92 124,72	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	30 274,85	0,00	2 750 000,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204114	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	30 274,85	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	286 884,90	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	186 884,90	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		12 298 783,74	0,00	9 117 407,08	188 065,37	94 669,20
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	421 450,18	0,00	0,00
60211	Combustibles et carburants	0,00	0,00	352 545,97	0,00	0,00
60213	Fournitures des ateliers départementaux	0,00	0,00	265 825,23	0,00	0,00
60216	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	21 482,95	0,00	0,00
60218	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	9 094,82	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	8 640,00	17 984,79	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	146 247,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	805 381,58	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	869 432,60	0,00	7 580,62
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	147 885,75	0,00	7 334,01
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	327 713,29	167 250,58	5 842,27
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	85 619,83	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	292,44	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	9 816,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	152 093,57	0,00	10 543,26
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	3 108 327,66	2 830,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	4 662,54	0,00	62 543,57
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	118 001,01	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	79 243,41	0,00	825,47
6156	Maintenance	0,00	0,00	24 557,32	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	86 029,94	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
6184	Versements à des organismes de formation	35 973,12	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	8 279,88	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	63 013,41	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	18 057,47	0,00	98 781,40	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	9 700,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	1 022,40	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	4 603,85	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	109 865,71	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	11 516,00	0,00	5 780,44	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	34 065,00	0,00	5 023,05	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	68 121,51	0,00	10 046,68	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	20 421,00	0,00	3 011,65	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00	8 519,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	4 431,36	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 392 444,83	0,00	983 407,54	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	68 149,41	0,00	11 753,24	0,00	0,00
64113	NBI	47 309,58	0,00	4 673,14	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 930 465,39	0,00	251 141,81	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	195 166,88	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	253 828,97	0,00	15 867,08	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 099 021,00	0,00	154 547,25	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 100 173,58	0,00	317 535,92	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 070,00	0,00	642,62	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 416,56	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	1 732 524,79	0,00	9 135,34
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	440 756,66	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	495,00	0,00	0,00
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	19 416,50	0,00	0,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	0,00	703 788,06	0,00	0,00
7033	Redevances distributeurs d'essence	0,00	0,00	1 585,16	0,00	0,00
70388	Autres	0,00	0,00	152 605,87	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	356 904,28	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	17 349,22	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	9 810,05	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	9 135,34
7581	Redevances pour concessions, licences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	241,82	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	4 245,96	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	25 326,21	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		105 000,00	1 013 242,07	0,00	12 049 867,13
Equipements départementaux		0,00	988 242,07	0,00	9 139 592,28
2031	Frais d'études	0,00	7 342,54	0,00	617 807,72
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	3 096,60
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	78 974,78
2157	Matériel et outillage technique	0,00	5 033,82	0,00	408 087,93
2182	Matériel de transport	0,00	4 811,00	0,00	719 302,69
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	4 433 353,08
23152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	1 815 790,05
23153	Réseaux divers	0,00	971 054,71	0,00	971 054,71
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	92 124,72
Equipements non départementaux (c/204)		105 000,00	25 000,00	0,00	2 910 274,85
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
204114	Voirie	0,00	0,00	0,00	2 750 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	25 000,00	0,00	55 274,85
20422	Privé : Bâtiments, installations	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
RECETTES REELLES		0,00	700 000,00	0,00	986 884,90
1312	Subv. transf. Régions	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	186 884,90
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	100 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		65 000,00	131 573,63	317 674,44	22 213 173,46
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	421 450,18
60211	Combustibles et carburants	0,00	0,00	0,00	352 545,97
60213	Fournitures des ateliers départementaux	0,00	0,00	0,00	265 825,23
60216	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	21 482,95
60218	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	0,00	9 094,82
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	26 624,79
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	146 247,00
60611	Eau et assainissement	0,00	1 118,28	0,00	1 118,28
60612	Energie - Electricité	0,00	11 431,22	0,00	11 431,22
60621	Combustibles	0,00	1 182,20	0,00	1 182,20
60622	Carburants	0,00	28 398,86	0,00	833 780,44
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	12 549,75	0,00	889 562,97
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	11 099,83	0,00	166 319,59
60633	Fournitures de voirie	0,00	890,06	0,00	501 696,20
60636	Vêtements de travail	0,00	10 320,81	0,00	95 940,64
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	292,44
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	9 816,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	162 636,83
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	6 416,44	0,00	6 416,44
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	3 111 157,66
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	14 380,80	0,00	81 586,91
61551	Entretien matériel roulant	0,00	2 308,37	0,00	120 309,38
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	4 965,84	0,00	85 034,72
6156	Maintenance	0,00	0,00	5 809,44	30 366,76
6168	Autres primes d'assurance	0,00	10 928,27	0,00	96 958,21
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	35 973,12

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	8 279,88
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	63 013,41
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	15 582,90	0,00	132 421,77
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	9 700,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	1 022,40
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	4 603,85
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	109 865,71
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	17 296,44
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	39 088,05
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	78 168,19
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	23 432,65
6353	Impôts indirects	0,00	0,00	0,00	8 519,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	4 431,36
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	7 375 852,37
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	79 902,65
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	51 982,72
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	2 181 607,20
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	195 166,88
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	269 696,05
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	1 253 568,25
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	2 417 709,50
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	18 712,62
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	65 000,00	0,00	311 865,00	376 865,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	1 416,56
RECETTES REELLES		0,00	3 376,47	4 885,89	1 749 922,49
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	440 756,66
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	495,00
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	0,00	19 416,50
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	3 376,47	0,00	707 164,53
7033	Redevances distributeurs d'essence	0,00	0,00	0,00	1 585,16
70388	Autres	0,00	0,00	0,00	152 605,87
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	356 904,28
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	17 349,22
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	9 810,05
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	9 135,34
7581	Redevances pour concessions, licences	0,00	0,00	4 885,89	4 885,89
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	241,82
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	4 245,96
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	25 326,21

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	925 023,06	0,00	381 162,79
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	358 634,54
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	52 126,64
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 386,55
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	23 162,15
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	281 959,20
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	925 023,06	0,00	22 528,25
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	10 741,25
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	420 245,00	0,00	3 495,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	8 292,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	504 778,06	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	49 092,13	0,00	244 290,63
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	19 222,22
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	152 198,41
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	72 870,00
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	37 932,11	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	11 160,02	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		1 103 885,85	174 000,00	569 467,14	5 500,00	754 233,98
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	6 613,82
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 996,40
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	503,28
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	368 597,50	0,00	383 657,66
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 711,94
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	69 388,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 180,50	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	95 014,52
6228	Divers	0,00	0,00	30 729,64	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 005,40	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	31 303,00
6331	Versement mobilité	4 483,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 147,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 295,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73	
					Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
64111	Rémunération principale titulaires	457 215,56	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	2 861,87	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	2 309,91	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	139 390,65	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	172 851,06	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	18 635,93	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	122 055,06	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	153 313,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	253,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	63 222,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	-1 860,00	0,00	2 139,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	172 000,00	5 500,00	91 384,36
7398	Autres reversements	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	359 130,00	0,00	1 242 233,64
7068	Autres redevances et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	12 440,00
7327	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	575 198,77
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	359 130,00	0,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	0,00	29 430,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	625 164,87

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/17

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		4 247 367,74	5 553 553,59
Equipements départementaux		24 546,65	383 181,19
2031	Frais d'études	0,00	52 126,64
2051	Concessions, droits similaires	229,87	229,87
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	1 386,55
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	23 162,15
2181	Install. générales, agencements	11 692,80	11 692,80
21838	Autre matériel informatique	12 623,98	12 623,98
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	281 959,20
Equipements non départementaux (c/204)		4 222 821,09	5 170 372,40
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	200 000,00	200 000,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	76 569,00	87 310,25
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	3 778 972,09	4 202 712,09
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	106 280,00	114 572,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	61 000,00	565 778,06
RECETTES REELLES		88 800,00	382 182,76
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	19 222,22
1314	Subv. transf. Communes	88 800,00	88 800,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	152 198,41
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	72 870,00
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	37 932,11
1388	Autres fonds non transférables	0,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	11 160,02

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		829 530,48	3 436 617,45
6042	Achats de prestations de services	269,50	6 883,32
60628	Autres fournitures non stockées	992,78	992,78
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	4 996,40
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	503,28
611	Contrats de prestations de services	80 810,54	833 065,70
6132	Locations immobilières	0,00	300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	5 711,94
617	Etudes et recherches	0,00	69 388,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	7 180,50
6188	Autres frais divers	1 601,70	1 601,70
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	95 014,52
6228	Divers	0,00	30 729,64
6238	Divers	1 694,00	1 694,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	5 005,40
6281	Concours divers (cotisations)	5 104,66	36 407,66
6331	Versement mobilité	0,00	4 483,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	3 147,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	6 295,60
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 887,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	457 215,56
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	2 861,87
64113	NBI	0,00	2 309,91
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	139 390,65

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
64131	Rémunérations non tit.	0,00	172 851,06
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	18 635,93
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	122 055,06
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	153 313,62
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	7 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	253,69
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	252 217,00	261 217,00
6568	Autres participations	0,00	63 222,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	423 840,30	424 119,30
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	48 000,00	48 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	15 000,00	283 884,36
7398	Autres reversements	0,00	165 000,00
RECETTES REELLES		183 093,61	1 784 457,25
7068	Autres redevances et droits	70 838,48	70 838,48
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	12 440,00
7327	Taxe d'aménagement	0,00	575 198,77
74718	Autres participations Etat	10 405,17	369 535,17
7474	Participation Communes et interco	0,00	29 430,00
74788	Autres	101 849,96	727 014,83

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
DEPENSES REELLES		19 025,96	1 382 139,85	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	457,65	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	84,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	52,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	106,88	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	32,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	10 689,55	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	363,36	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 188,58	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 616,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 435,94	0,00	0,00	0,00
651128	Autres	0,00	21 543,07	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	1 358 524,78	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	72,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	15 248,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	15 048,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	200,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 401 165,81
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	457,65
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	84,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	52,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	106,88
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	32,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	10 689,55
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	363,36
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 188,58
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 616,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	3 435,94
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	21 543,07
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	1 358 524,78
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	72,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	15 248,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	15 048,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	409 084,54
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	212 318,54
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	29 850,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	8 399,63
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	1 624,80
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	9 725,60
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	144 108,48
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	8 290,03
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	10 320,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	196 766,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	193 981,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	2 785,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	125 391,60
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	122 805,60
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	2 586,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		416 888,32	2 810 169,35	380 273,18	478 658,55
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	3 188,56
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	127 324,29
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	14 204,20
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	1 611,91
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	3 326,14
6184	Versements à des organismes de formation	538,85	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	6 682,97
6251	Voyages, déplacements et missions	359,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	70 000,00	0,00	10 821,48
6331	Versement mobilité	1 735,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 083,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 169,21	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	650,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	499,00
64111	Rémunération principale titulaires	219 343,50	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	3 555,15	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	1 899,04	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	76 588,90	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 820,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	76 146,67	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	380 273,18	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	22 200,00	0,00	311 000,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	2 717 969,35	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	78 539,57
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	19 661,80
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	7 061,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	44 800,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	6 917,49
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	99,28

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	121 000,00	0,00	530 084,54
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	212 318,54
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	29 850,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	8 399,63
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	1 624,80
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	9 725,60
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	144 108,48
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	8 290,03
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	10 320,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	121 000,00	0,00	317 766,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	121 000,00	0,00	314 981,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	2 785,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	125 391,60
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	122 805,60
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	2 586,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	1 279 000,00	0,00	5 364 989,40
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	3 188,56
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	127 324,29
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	14 204,20
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	1 611,91
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	3 326,14
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	538,85
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	6 682,97
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	359,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	80 821,48
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	1 735,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	1 083,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	2 169,21
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	650,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	499,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	219 343,50
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	3 555,15
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	1 899,04
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	76 588,90
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	32 820,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	76 146,67
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	109 000,00	0,00	489 273,18
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	1 170 000,00	0,00	1 503 200,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	2 717 969,35
RECETTES REELLES		0,00	3 000,00	0,00	81 539,57
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	19 661,80
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	7 061,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	44 800,00
7472	Participation régions	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	6 917,49
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	99,28

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					354 350 265,27									
1641 Emprunts en euros (total)					344 350 265,27									
369-refin	SFIL CAFFIL	11/08/2009	01/01/2010	01/01/2011	6 522 380,03	C	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,937	EUR	A	P	O	A-1
3701	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/12/2006	7 500 000,00	C	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,280	3,328	EUR	A	C	O	B-1
3702	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/03/2006	4 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,501	2,562	EUR	T	C	O	A-1
3703	SOCIETE GENERALE	14/11/2006	14/11/2006	20/12/2006	1 500 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	3,605	3,708	EUR	T	C	O	A-1
372 ream	SFIL CAFFIL	30/11/2006	30/11/2006	01/11/2008	7 000 000,00	C	EONIA(Postfixé)-Floor -0.02 sur EONIA(Postfixé) + 0.02	3,340	3,442	EUR	A	C	O	A-1
374	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	22/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	6 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.01	3,700	3,815	EUR	X	X	O	A-1
376	SFIL CAFFIL	27/12/2006	27/12/2006	01/04/2007	7 000 000,00	C	(Euribor 3M-Floor 0.03 sur Euribor 3M) + (-0.03)	3,684	3,790	EUR	T	P	O	A-1
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/08/2007	01/08/2007	01/11/2007	5 000 000,00	C	3.75 %	3,750	3,859	EUR	T	C	O	D-1
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/07/2011	09/08/2011	09/11/2011	4 310 222,80	C	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,715	3,823	EUR	T	P	O	B-1
379	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	07/12/2007	07/12/2007	07/03/2008	5 000 000,00	C	2.4*(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + Tunnel 0/2.25 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé))	5,400	5,592	EUR	T	C	O	A-1
380	SOCIETE GENERALE	12/12/2007	12/12/2007	12/12/2008	4 000 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.21)-Floor -0.21 sur TAG 3M(Postfixé)	4,277	4,346	EUR	A	P	O	A-1
381	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	6 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,575	4,654	EUR	T	P	O	A-1

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
383	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/09/2008	30/09/2008	15/03/2009	5 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.15)-Floor -0.15 sur TAM(Postfixé)	3,714	3,768	EUR	X	X	O	A-1
384	SFIL CAFFIL	25/06/2008	25/06/2008	01/10/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,815	EUR	T	C	O	A-1
385	SFIL CAFFIL	31/10/2008	01/12/2008	01/12/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.81 %	4,810	4,880	EUR	A	C	O	A-1
388	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2008	29/12/2008	01/04/2009	8 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	3,461	3,558	EUR	T	P	O	A-1
389	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2008	29/12/2008	01/01/2010	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,520	4,520	EUR	A	P	O	A-1
390-taux fixe annuable	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe annuable à 4.23 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,230	4,338	EUR	S	P	O	A-1
391	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe à 3.84 %	3,840	3,934	EUR	S	P	O	A-1
392	SFIL CAFFIL	07/12/2009	22/12/2009	01/12/2010	5 000 000,00	V	(Euribor 12M(Postfixé)-Floor -0.33 sur Euribor 12M(Postfixé)) + 0.33	1,870	1,897	EUR	A	P	O	A-1
394	SOCIETE GENERALE	22/12/2009	15/01/2010	15/01/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.11 %	4,110	4,170	EUR	A	C	O	A-1
396	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	24/12/2009	25/12/2010	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.1 %	3,100	3,100	EUR	A	P	O	A-1
398	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/07/2010	01/07/2010	01/10/2010	5 000 000,00	C	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,920	2,996	EUR	T	C	O	B-1
399	SFIL CAFFIL	05/11/2010	15/10/2010	01/04/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 2.23 %	2,230	2,249	EUR	T	P	O	A-1
400	CREDIT AGRICOLE	29/12/2010	29/12/2010	29/03/2011	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.63	1,644	1,654	EUR	T	C	O	A-1
402	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/04/2011	15/04/2011	15/07/2011	5 000 000,00	C	(Euribor 12M(Postfixé)-0.3)-Floor à 4.69 activant à 2.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	4,390	4,529	EUR	T	C	O	A-1
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/07/2011	01/12/2011	03/12/2012	5 000 000,00	C	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	3,975	4,033	EUR	A	C	O	B-1
404	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,473	EUR	T	P	O	A-1
405	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,473	EUR	T	P	O	A-1
406	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/09/2011	27/12/2012	28/03/2013	5 000 000,00	C	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,050	4,173	EUR	T	C	O	B-1
407	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,518	EUR	T	C	O	A-1
412	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/01/2014	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,910	EUR	A	P	O	A-1
414	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/03/2014	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.22 %	3,220	3,307	EUR	T	C	O	A-1

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
415	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/12/2014	2 000 000,00	V	Euribor 12M + 1.43	1,992	2,021	EUR	A	C	O	A-1
416	CREDIT MUTUEL	20/12/2013	20/12/2013	31/03/2014	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.4	1,692	1,728	EUR	T	C	O	A-1
417 réam	CREDIT AGRICOLE	26/05/2021	04/06/2021	04/09/2021	1 128 162,44	F	Taux fixe à 0.37 %	0,370	0,370	EUR	T	C	O	A-1
419	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/06/2015	30/06/2015	31/12/2015	3 000 000,00	V	Euribor 6M + 1.37	1,420	1,446	EUR	S	C	O	A-1
420	SFIL CAFFIL	18/11/2014	20/12/2014	01/11/2015	20 000 000,00	F	Taux fixe à 2.61 %	2,610	2,648	EUR	A	P	O	A-1
421	SFIL CAFFIL	18/11/2014	10/12/2014	01/11/2015	3 250 000,00	F	Taux fixe à 1.63 %	1,630	1,654	EUR	A	P	O	A-1
422	CREDIT FONCIER DE FRANCE	21/07/2015	03/08/2015	03/11/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.02 %	2,020	2,035	EUR	T	P	O	A-1
423	CREDIT MUTUEL	21/07/2015	21/07/2015	31/03/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.75 %	1,750	1,762	EUR	T	P	O	A-1
424	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2015	01/03/2016	25/03/2016	2 100 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,117	EUR	T	P	O	A-1
426	SaarLB	16/12/2015	25/01/2016	25/04/2016	17 299 500,00	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	2,983	EUR	T	P	O	A-1
427	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2016	28/06/2016	25/12/2016	3 000 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,150	1,155	EUR	T	P	O	A-1
428	SaarLB	28/06/2016	28/06/2016	25/03/2017	7 000 000,00	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	1,549	EUR	T	P	O	A-1
429	CREDIT AGRICOLE	23/11/2016	30/06/2017	23/03/2017	8 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	0,458	0,459	EUR	T	C	O	A-1
431	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/04/2017	15/05/2017	01/06/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
432	BANQUE POSTALE	16/10/2017	02/11/2017	15/11/2018	10 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,380	0,386	EUR	A	C	O	A-1
434	SaarLB	04/12/2017	25/04/2018	25/07/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,397	EUR	T	P	O	A-1
435	SFIL CAFFIL	16/07/2018	08/08/2018	01/09/2019	5 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,310	0,314	EUR	A	C	O	A-1
436	CREDIT MUTUEL	01/08/2018	01/08/2018	31/10/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	1,448	EUR	T	P	O	A-1
438	SFIL CAFFIL	26/11/2018	20/12/2018	01/04/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.58 %	1,580	1,589	EUR	T	P	O	A-1
440	SFIL CAFFIL	17/05/2019	03/07/2019	01/11/2019	8 000 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,165	EUR	T	C	O	A-1
441	SFIL CAFFIL	17/05/2019	03/07/2019	01/02/2021	8 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.58)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,580	0,590	EUR	A	C	O	A-1
442	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	8 500 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,681	EUR	S	C	O	A-1
444	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	15/01/2021	22/12/2020	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,662	EUR	T	P	O	A-1
446	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/07/2020	30/10/2020	01/02/2021	490 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
447	SFIL CAFFIL	01/09/2021	10/09/2021	01/10/2022	8 000 000,00	F	Taux fixe à 0.43 %	0,430	0,430	EUR	A	C	O	A-1
448	CREDIT AGRICOLE	01/09/2021	17/02/2022	26/10/2022	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	0,590	EUR	A	C	O	A-1
449	CAISSE D'EPARGNE	21/06/2022	29/12/2022	25/04/2023	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.49 %	1,490	1,498	EUR	T	C	O	A-1
450	CREDIT AGRICOLE	21/06/2023	01/08/2023	01/11/2023	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,711	EUR	T	C	O	A-1

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
451	ARKEA	28/06/2023	30/11/2023	29/02/2024	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,675	4,828	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					10 000 000,00									
393	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	11/12/2009	15/12/2009	15/03/2010	5 000 000,00	V	Euribor 12M + 0.59	1,832	1,859	EUR	X	X	O	A-1
410	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	26/06/2012	27/12/2012	31/12/2013	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 3.35	3,534	3,634	EUR	A	C	O	A-1
451-Mobilisation-ESTR	ARKEA	28/06/2023	31/07/2023	30/11/2023	0,00	V	(€STR(Postfixé) + 0.35)-Floor 0 sur €STR(Postfixé)	3,754	3,851	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					354 350 265,27									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N						
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		193 600 425,00					17 561 026,17	4 774 380,08	0,00	1 056 303,76
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		191 017 087,00					16 977 693,17	4 671 932,95	0,00	1 043 731,82
369-refin	N	0,00	A-1	1 638 903,42	2,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,923	495 118,29	83 950,04	0,00	64 296,00
3701	N	0,00	B-1	750 000,00	1,96	C	Taux fixe 2.97% à barrière 5.5% sur Euribor 1M(Postfixé)	2,997	375 000,00	33 876,60	0,00	804,38
3702	N	0,00	A-1	400 000,00	1,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,519	200 000,00	18 516,50	0,00	425,33
3703	N	0,00	A-1	150 000,00	1,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,519	75 000,00	6 943,71	0,00	159,50
372 ream	N	0,00	A-1	3 137 931,04	12,83	F	Taux fixe à 4.24 %	4,287	241 379,31	145 272,80	0,00	22 174,71
374	N	0,00	A-1	975 000,00	2,37	F	Taux fixe à 0 %	0,000	325 000,00	0,00	0,00	0,00
376	N	0,00	A-1	1 547 439,62	3,00	F	Taux fixe à 3.27 %	3,306	437 244,73	60 404,36	0,00	12 790,88
377	N	0,00	D-1	937 500,00	3,59	C	3.75 + (1.2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range accrual (Euribor 3M<5.7))))	3,792	250 000,00	41 582,03	0,00	5 859,38
378 ream	N	0,00	B-1	1 300 721,10	3,86	C	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,756	297 489,21	56 013,69	0,00	6 979,81
379	N	0,00	A-1	1 000 000,00	3,93	F	Taux fixe à 4.69 %	4,742	250 000,00	54 969,08	0,00	3 126,67
380	N	0,00	A-1	1 349 389,77	3,95	F	Taux fixe à 0 %	0,000	277 275,62	0,00	0,00	0,00
381	N	0,00	A-1	1 815 013,19	3,97	F	Taux fixe à 4.575 %	4,630	404 123,10	95 949,21	0,00	2 332,21
383	N	0,00	A-1	2 222 225,00	11,21	F	Taux fixe à 0.08 %	0,081	185 185,00	1 952,68	0,00	1 437,04
384	N	0,00	A-1	1 950 000,00	9,50	F	Taux fixe à 4.73 %	4,718	200 000,00	98 147,50	0,00	22 802,54
385	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.81 %	4,863	333 333,38	16 256,02	0,00	0,00
388	N	0,00	A-1	2 673 585,47	5,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	3,659	455 344,34	87 349,35	0,00	29 884,89
389	N	0,00	A-1	1 984 743,14	5,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,507	282 564,83	102 482,32	0,00	89 461,19
390-taux fixe annuable	N	0,00	A-1	2 473 395,91	10,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,277	186 625,47	112 099,98	0,00	290,62
391	N	0,00	A-1	2 473 396,07	10,00	F	Taux fixe à 5.7 %	5,763	186 625,46	151 056,72	0,00	391,62

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
392	N	0,00	A-1	2 946 802,60	10,92	V	(Euribor 12M-Floor -0.33 sur Euribor 12M) + 0.33	3,343	197 544,90	102 717,97	0,00	10 591,30
394	N	0,00	A-1	2 400 000,00	11,04	F	Taux fixe à 4.05 %	4,095	200 000,00	99 247,50	0,00	4 320,00
396	N	0,00	A-1	5 343 327,77	10,98	V	Euribor 12M + 0.55	3,790	402 573,49	217 997,90	0,00	3 679,77
398	N	0,00	B-1	1 687 500,00	6,50	C	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,952	250 000,00	54 435,68	0,00	12 318,75
399	N	0,00	A-1	311 053,08	7,00	F	Taux fixe à 2.23 %	2,224	39 101,83	7 482,97	0,00	1 714,85
400	N	0,00	A-1	700 000,00	6,99	V	Euribor 3M + 0.63	3,771	100 000,00	28 758,51	0,00	88,57
402	N	0,00	A-1	1 875 000,00	7,29	C	(Euribor 12M(Postfixé)-0.3)-Floor à 4.69 activant à 2.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	3,645	250 000,00	72 568,39	0,00	13 304,73
403	N	0,00	B-1	2 000 000,00	7,92	C	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	4,283	250 000,00	96 725,00	0,00	6 971,67
404	N	0,00	A-1	1 519 326,53	8,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,389	155 188,56	71 141,40	0,00	0,00
405	N	0,00	A-1	1 012 884,34	8,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,389	103 459,03	47 427,61	0,00	0,00
406	N	0,00	B-1	2 250 000,00	9,00	C	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,095	250 000,00	98 535,94	0,00	506,25
407	N	0,00	A-1	800 000,00	3,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,429	266 666,67	42 915,88	0,00	97,33
412	N	0,00	A-1	2 792 258,69	4,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,899	497 021,20	128 610,84	0,00	108 874,04
414	N	0,00	A-1	666 666,80	4,99	F	Taux fixe à 3.22 %	3,256	133 333,32	24 480,95	0,00	238,52
415	N	0,00	A-1	666 666,70	4,99	V	Euribor 12M + 1.43	4,677	133 333,33	37 489,56	0,00	371,26
416	N	0,00	A-1	666 666,68	5,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,818	133 333,36	6 150,00	0,00	0,00
417 réam	N	0,00	A-1	764 239,04	5,18	F	Taux fixe à 0.37 %	0,369	145 569,36	3 164,31	0,00	204,22
419	N	0,00	A-1	1 728 664,24	11,50	V	Euribor 6M + 1.37	4,745	149 849,47	87 543,17	0,00	0,00
420	N	0,00	A-1	13 330 563,32	10,83	F	Taux fixe à 2.61 %	2,639	893 641,51	376 408,02	0,00	57 987,95
421	N	0,00	A-1	1 589 262,37	5,83	F	Taux fixe à 1.63 %	1,648	222 523,15	29 942,27	0,00	4 317,50
422	N	0,00	A-1	3 177 997,31	11,59	F	Taux fixe à 2.02 %	2,015	237 314,19	67 199,17	0,00	10 164,30
423	N	0,00	A-1	6 413 202,93	12,00	F	Taux fixe à 1.75 %	1,745	476 224,55	117 451,13	0,00	0,00
424	N	0,00	A-1	1 363 727,65	11,98	F	Taux fixe à 2.1 %	2,095	98 920,35	29 940,01	0,00	397,75
426	N	0,00	A-1	11 768 226,87	12,07	F	Taux fixe à 2.95 %	2,942	786 468,44	361 716,48	0,00	62 682,15
427	N	0,00	A-1	1 991 195,40	12,73	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,199	144 188,65	66 408,40	0,00	940,29
428	N	0,00	A-1	4 790 584,33	12,98	F	Taux fixe à 1.54 %	1,536	330 369,61	76 960,91	0,00	1 024,65

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
429	N	0,00	A-1	5 200 000,00	12,98	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	3,912	400 000,00	211 671,50	0,00	4 738,07
431	N	0,00	A-1	2 800 000,00	13,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	200 000,00	0,00	0,00	0,00
432	N	0,00	A-1	7 000 000,00	13,88	V	(Euribor 12M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 12M	3,374	500 000,00	242 648,96	0,00	39 534,44
434	N	0,00	A-1	3 008 220,46	14,32	F	Taux fixe à 1.39 %	1,386	185 998,56	43 432,92	0,00	7 549,80
435	N	0,00	A-1	3 750 000,00	14,67	V	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	2,833	250 000,00	83 868,89	0,00	55 143,23
436	N	0,00	A-1	3 823 292,38	14,58	F	Taux fixe à 1.44 %	1,436	231 033,79	57 138,45	0,00	9 175,90
438	N	0,00	A-1	3 160 910,58	15,00	F	Taux fixe à 1.58 %	1,576	181 910,70	51 742,30	0,00	12 346,87
440	N	0,00	A-1	6 300 000,00	15,58	F	Taux fixe à 1.16 %	1,157	400 000,00	75 980,00	0,00	11 977,00
441	N	0,00	A-1	6 800 000,00	16,08	V	(Euribor 12M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 12M	3,423	400 000,00	23 360,00	0,00	231 975,20
442	N	0,00	A-1	7 225 000,00	16,67	F	Taux fixe à 0.68 %	0,678	425 000,00	51 297,50	0,00	16 240,19
444	N	0,00	A-1	5 132 160,27	16,73	F	Taux fixe à 0.66 %	0,658	288 833,53	35 064,67	0,00	752,72
446	N	0,00	A-1	419 942,93	16,83	F	Taux fixe à 0.56 %	0,557	23 482,88	2 428,84	0,00	384,61
447	N	0,00	A-1	7 200 000,00	17,75	F	Taux fixe à 0.43 %	0,429	400 000,00	32 680,00	0,00	7 654,00
448	N	0,00	A-1	6 300 000,00	17,82	F	Taux fixe à 0.59 %	0,588	350 000,00	39 235,00	0,00	6 608,00
449	N	0,00	A-1	9 625 000,00	19,07	F	Taux fixe à 1.49 %	1,347	375 000,00	155 391,36	0,00	25 893,93
450	N	0,00	A-1	4 937 500,00	19,58	F	Taux fixe à 3.66 %	3,628	62 500,00	45 750,00	0,00	29 616,77
451	N	0,00	A-1	5 000 000,00	19,91	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,727	0,00	0,00	0,00	20 128,47
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		2 583 338,00					583 333,00	102 447,13	0,00	12 571,94
393	N	0,00	A-1	333 338,00	0,21	V	Euribor 12M + 0.59	3,094	333 333,00	2 176,50	0,00	11 985,06
410	N	0,00	A-1	2 250 000,00	9,00	V	Euribor 3M + 0.77	4,020	250 000,00	100 270,63	0,00	586,88
451-Mobilisation-ESTR	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(€STR(Postfixé) + 0.35)-Floor 0 sur €STR(Postfixé)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		193 600 425,00					17 561 026,17	4 774 380,08	0,00	1 056 303,76

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
3701	SOCIETE GENERALE	7 500 000,00	750 000,00	1	20,00		Taux fixe 2.97% à barrière 5% sur Euribor 1M(Postfixé)	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	2 781,88	Taux fixe 2.97% à barrière 5.5% sur Euribor 1M(Postfixé)	2,997	33 876,60	0,00	0,39
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 310 222,80	1 300 721,10	1	16,25		Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	28 751,04	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,756	56 013,69	0,00	0,67
398	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	1 687 500,00	1	20,00		Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	22 456,30	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,952	54 435,68	0,00	0,87
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 000 000,00	2 000 000,00	1	20,00		(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	121 634,27	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	4,283	96 725,00	0,00	1,03
406	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	2 250 000,00	1	20,00		Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	172 245,33	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,095	98 535,94	0,00	1,16
TOTAL (B)		26 810 222,80	7 988 221,10						347 868,82			339 586,91	0,00	4,12

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	937 500,00	1	20,00		3.75 %	3.75 %	0,00	3.75 + (1.2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range accrual (Euribor 3M<5.7))))	3,792	41 582,03	0,00	0,48
TOTAL (D)		5 000 000,00	937 500,00						0,00			41 582,03	0,00	0,48
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		31 810 222,80	8 925 721,10						347 868,82			381 168,94	0,00	4,61

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	59	0	0	0	0	
	% de l'encours	95,36	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	184 674 703,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	4,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 988 221,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,48	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	937 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

B1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	B1.7

B1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		22 710 000,00	20 901 615,75
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		17 600 000,00	17 561 026,17
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	16 106 482,00	16 067 508,17
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 493 518,00	1 493 518,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 110 000,00	3 340 589,58
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 345 000,00	3 340 589,58
020	Dépenses imprévues	1 765 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	20 901 615,75	2 155 062,41	20 975 094,55	44 031 772,71

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		48 165 091,28	23 685 707,95
Ressources propres externes de l'année (a)		4 300 094,00	4 237 711,61
10222	FCTVA	4 027 121,00	4 027 120,99
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	57 474,88	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	10 000,00	6 090,00
2748	Autres prêts	55 477,00	55 477,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	80 021,12	79 023,62
27638	Créance Autres établissements publics	70 000,00	70 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)		43 864 997,28	19 447 996,34
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	223 678,56	223 678,56
28033	Frais d'insertion	2 894,21	2 894,21
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	156 065,00	156 065,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	63 750,00	63 750,00
2804114	Voirie	1 221 040,00	1 221 040,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	60 567,00	60 567,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	310 897,00	310 897,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	128 680,32	128 680,32
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 413 201,00	2 413 201,00
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	194,00	194,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	340 999,00	340 999,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	706,00	706,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	261 501,00	261 501,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	175 520,00	175 520,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	30 766,00	30 766,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	244 731,03	244 731,03
280422	Privé - Bâtiments et installations	613 892,00	613 892,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	11 329,00	11 329,00
28051	Concessions et droits similaires	578 056,91	578 056,91
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 373,00	11 373,00
28128	Autres aménagements de terrains	110 582,00	110 582,00
281311	Bâtiments administratifs	847 524,00	847 524,00
281312	Bâtiments scolaires	316 299,00	316 299,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129,00	1 129,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	233,00	233,00
281318	Autres bâtiments publics	9 657,00	9 657,00
281321	Immeubles de rapport	3 033,00	3 033,00
281328	Autres bâtiments privés	24 416,00	24 416,00
281351	Bâtiments publics	2 040 877,00	2 040 877,00
28152	Installations de voirie	847 015,00	847 015,00
28153	Réseaux divers	1 219 581,94	1 213 881,00
28157	Matériel et outillage techniques	790 274,29	790 274,29
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	869,20	869,20
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 776 455,00	1 776 455,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 804 326,00	1 804 326,00
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	1 383,00	1 383,00
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp)	48 199,00	48 199,00
28181	Installations générales, aménagt divers	171 191,00	171 191,00
28182	Matériel de transport	1 148 376,83	1 148 376,83
281831	Matériel informatique scolaire	223 064,94	223 064,94
281838	Autre matériel informatique	471 392,21	471 392,21

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	79 209,39	79 209,39
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	49 651,77	49 651,77
28185	Matériel de téléphonie	81 525,10	81 525,10
28188	Autres immo. corporelles	298 894,30	298 894,30
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28	238 697,28
024	Produits des cessions d'immobilisations	138 300,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	24 273 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	23 685 707,95	210 550,29	0,00	25 252 418,67	49 148 676,91

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 44 031 772,71
Ressources propres disponibles	IV 49 148 676,91
Solde	V = IV - II (2) 5 116 904,20

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	B8

Equimarault(1)

INVESTISSEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13 Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00	20 Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204 Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	8 290,03	21 Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00	23 Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26 Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27 Autres immobilisations financières	0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		8 290,03	Total recettes réelles et mixtes	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041 Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 290,03	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	5 299,47	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Impositions directes	0,00
			74 Dotations, subventions et participations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	75 Autres produits de gestion courante	6 917,49
			013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77 Produits exceptionnels	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	78 Reprises amortissements et provisions	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		5 299,47	Total recettes réelles et mixtes	6 917,49
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 299,47	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 917,49

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	13 589,50	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	6 917,49
---	------------------	---	-----------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	B8

Equimarault(1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	5 299,47
60632	Fournitures de petit équipement	3 188,56
6161	Multirisques	1 611,91
63512	Taxes foncières	499,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		5 299,47

042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL DEPENSES	5 299,47
-----------------------	-----------------

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 917,49
752	Revenus des immeubles	6 917,49
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		6 917,49

042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL RECETTES	6 917,49
-----------------------	-----------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	B8

Equimarault(1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	8 290,03
2188	Autres	8 290,03
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Programmes d'équipement votés (1 ligne par programme)		0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		8 290,03

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL DEPENSES	8 290,03
-----------------------	-----------------

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL RECETTES	0,00
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	B8

Nièvre Travaux et Matériels(1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des programmes d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	438 366,96	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	812 900,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Impositions directes	0,00
			74	Dotations, subventions et participations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
			013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	78	Reprises amortissements et provisions	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		438 366,96	Total recettes réelles et mixtes		812 900,46
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		438 366,96	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		812 900,46

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	438 366,96	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	812 900,46
---	-------------------	---	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	B8

Nièvre Travaux et Matériels(1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	438 366,96
601	Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	392 265,75
60628	Autres fournitures non stockées	17 856,72
60633	Fournitures de voirie	17 392,11
6135	Locations mobilières	1 889,24
61551	Matériel roulant	191,65
6241	Transports de biens	8 771,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		438 366,96
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL DEPENSES		438 366,96

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	812 900,46
701	Ventes de produits finis	440 756,66
704	Travaux	344 984,53
707	Ventes de marchandises	17 349,22
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	9 810,05
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		812 900,46
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL RECETTES		812 900,46

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	B8

Nièvre Travaux et Matériels(1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Programmes d'équipement votés (1 ligne par programme)		0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	0,00
-----------------------	-------------

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES	0,00
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	B8

Transports(1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des programmes d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
011	Charges à caractère général	2 000,00	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 048,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 358 524,78	731	Impositions directes	0,00
			74	Dotations, subventions et participations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
			013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	72,00	77	Produits exceptionnels	200,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	78	Reprises amortissements et provisions	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		1 360 596,78	Total recettes réelles et mixtes		15 248,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 360 596,78	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 248,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	1 360 596,78	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	15 248,00
---	---------------------	---	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	B8

Transports(1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 358 524,78
6514	Cotisations, adhésions et autres prestations (pour le compte de tiers)	1 358 524,78
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	72,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	72,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		1 360 596,78

042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL DEPENSES	1 360 596,78
-----------------------	---------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 048,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	15 048,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	200,00
7711	Dédits et pénalités perçus	200,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		15 248,00

042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL RECETTES	15 248,00
-----------------------	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	B8

Transports(1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Programmes d'équipement votés (1 ligne par programme)		0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	0,00
-----------------------	-------------

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES	0,00
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			36 132 007,72	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			36 132 007,72	0,00	
01/01/2023	2023D00006 - EMB-INV ACQUI MAT TS BATIMENTS 2023	2023D00006	93 328,22	0,00	6
01/01/2023	2023D00008 - 2023 ACQUI MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2023D00008	4 592,68	0,00	6
01/01/2023	2023D00010 - ACHAT BORNES RECHARGE ELECTRIQUE 2023	2023D00010	630,88	0,00	1
01/01/2023	2023D00011 - CUVE DE STOCKAGE AD BLUE POUR CORBIGNY -	2023D00011	5 098,80	0,00	6
01/01/2023	2023D00020 - 2023 COLLEGES MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE	2023D00020	307 033,86	0,00	6
01/01/2023	2023D00032 - SUPPORTS ANIMATION 2023	2023D00032	20 425,33	0,00	1
01/01/2023	2023D00033 - FONDS DOCUMENTAIRE 2023	2023D00033	136 213,33	0,00	1
01/01/2023	2023D00051 - COPIEUSE DE PLANS - DPRM	2023D00051	1 773,30	0,00	6
01/01/2023	2023D00055 - PROJET NOMADEEC - SYSTÈME ATTACHE RAPIDE BRODIT	2023D00055	6 336,00	0,00	4
01/01/2023	2023D00056 - PROJET NOMADEEC - ACCESSOIRES BRODIT	2023D00056	3 340,80	0,00	4
01/01/2023	2023D00057 - PROJET NOMADEEC - SUPPORT STAND BRODIT	2023D00057	7 650,00	0,00	4
01/01/2023	2023D00058 - PROJET NOMADEEC - COQUE UNIVERSE TAB ACTIVE 3	2023D00058	4 560,00	0,00	4
01/01/2023	2023D00073 - Acquisition 3 PARE FEUX PALO ALTO POUR COLLEGES/MA	2023D00073	2 198,33	0,00	4
01/01/2023	2023D00007 - ACHATS EN LIGNE 2023 (CARTES POSTALES)	2023D00007	1 996,76	0,00	0
01/01/2023	2023D00119 - 3 aspirateurs collège de Dornes	2023D00119	621,70	0,00	6
01/01/2023	2023D00155 - 1 CARIOT CHAUD COLLEGE CHATEAU-CHINON	2023D00155	2 850,00	0,00	6
01/01/2023	2023D00156 - MEUBLE DE PRE TRI + SUPPORT SAC POUBELLE COLLEGE C	2023D00156	3 561,84	0,00	6
02/01/2023	2023O00008 - PACK SECURITE LICENCES MAINTENANCE	2023O00008	20 340,72	0,00	2
02/01/2023	2023O00010 - DEBLOCAGE CERTIFICAT ME LAURENCE MARSULT	2023O00010	60,00	0,00	1
02/01/2023	2023O00014 - SIGB, phase 2.1 LES 2/3/4/11/2022	2023O00014	1 680,00	0,00	2
02/01/2023	2023O00015 - SIGB, phase 2.1 DU 29/12/2022	2023O00015	2 340,00	0,00	2
02/01/2023	2023O00038 - MISE EN ORDRE DE MARCHE INTRANET CD58 LOT 1	2023O00038	48 382,37	0,00	2
02/01/2023	2023O00039 - MISE EN PLACE MODULE ONLYOFFICE	2023O00039	9 624,00	0,00	2
02/01/2023	2023D00015 - STATION DE TRAVAIL LENOVO+CORDONS	2023D00015	2 022,02	0,00	4
02/01/2023	2023D00017 - BATTERIE INTERNE+ECRAN+BASE COVER	2023D00017	2 272,80	0,00	6
02/01/2023	2023D00018 - PEDALIER +ENREGISTREUR VOCAL+ ECOUTEURS TRANSCRIPT	2023D00018	225,68	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
02/01/2023	2023D00019 - 4 FILMS + 4 COQUES + 22 TELEPHONES MOBILES CD58	2023D00019	8 348,40	0,00	4
02/01/2023	2023D00067 - ACQUISITION IPMG COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER	2023D00067	12 414,24	0,00	4
02/01/2023	2023D00071 - VELO ELECTRIQUE VTC LEADER FOX	2023D00071	1 690,00	0,00	5
09/01/2023	2023D00059 - Acquisition matériel pour PCA	2023D00059	204 655,79	0,00	4
11/01/2023	2023O00007 - Solution FORMATION agents du CD58 - PORTAIL RH	2023O00007	2 388,00	0,00	2
12/01/2023	2023M00001 - 6 VESTIAIRES ST AMAND EN PUISAYE	2023M00001	1 476,53	0,00	10
16/01/2023	2023D00014 - Imprimantes, scanner, moniteurs, PC	2023D00014	31 049,71	0,00	4
18/01/2023	2023F00002 - 1204 POTEAUX RONDS + LIENS SOUPLES SCOUBITOL 1000	2023F00002	4 675,86	0,00	15
19/01/2023	2023O00012 - LICENCES GED SOCIALE + MODULES	2023O00012	220 308,00	0,00	2
19/01/2023	2023O00030 - ADE-2022-0171 RH-Interface INSER fichiers des éval	2023O00030	1 235,02	0,00	2
23/01/2023	2023D00026 - matériel	2023D00026	398,00	0,00	1
23/01/2023	2023D00040 - Matériel	2023D00040	5 638,80	0,00	6
24/01/2023	2023O00016 - BNR 3	2023O00016	74 898,00	0,00	2
26/01/2023	2023D00048 - 20 CASQUES TELEPHONIQUES	2023D00048	2 183,29	0,00	4
29/01/2023	2023D00135 - TELEPHONES + ACCESSOIRES	2023D00135	1 857,00	0,00	4
30/01/2023	2023D00062 - LECTEUR DE CARTE+SUPPORT MURAL+ENREGISTREUR DICTAP	2023D00062	76,97	0,00	1
31/01/2023	2023D00054 - Marché 2021-45	2023D00054	136 186,41	0,00	6
31/01/2023	2023D00064 - LECTEUR DE CARTE+SUPPORT MURAL+ENREGISTREUR DICTAP	2023D00064	0,00	0,00	1
31/01/2023	2023D00164 - 2 PC+ 1 STATION + 40 DISQUES DURS	2023D00164	4 388,27	0,00	4
01/02/2023	2023F00004 - DETECTION DE RESEAUX ZONE ROUGE - COLLEGE ADAM BIL	2023F00004	2 760,00	0,00	15
02/02/2023	2023M00004 - mobiliers 5 FAUTEUIL	2023M00004	1 628,16	0,00	10
02/02/2023	2023M00006 - mobiliers 1 BUREAU 4 TABLES	2023M00006	2 459,70	0,00	10
02/02/2023	2023D00060 - PHASE AVP PRO RECONNAISSANCES COMPLEMENTAIRES + ET	2023D00060	257 082,42	0,00	8
08/02/2023	2023O00025 - Solution de gestion de la formation des agents du	2023O00025	4 529,16	0,00	2
08/02/2023	2023D00063 - 2023 installations générales agencements aménageme	2023D00063	720 538,64	0,00	20
09/02/2023	2023D00065 - Equipement divers suivant devis PF-230131-014	2023D00065	359,26	0,00	1
09/02/2023	2023D00099 - DISTRIMED FACT FA937581 DU 10022023-	2023D00099	270,90	0,00	1
12/02/2023	2023O00028 - REDHAT	2023O00028	1 329,44	0,00	2
12/02/2023	2023D00075 - Achat 14 switches pour collèges	2023D00075	9 125,80	0,00	4
13/02/2023	2023O00026 - SIS MARCHE, Migration V8 en mode Internalisé	2023O00026	23 100,00	0,00	2
13/02/2023	2023D00072 - Matériel optique	2023D00072	219,00	0,00	1
13/02/2023	2024O00073 - AMENAGEMENTS URBAINS PRU BANLAY	2024O00073	0,00	0,00	30
13/02/2023	2023D00105 - panneaux-romantiques-2023	2023D00105	11 692,80	0,00	0
13/02/2023	2023D00107 - Achat pèse bébé, pèse personne	2023D00107	283,20	0,00	1
15/02/2023	2023D00091 - 10 ECRAN INCURVES	2023D00091	4 975,01	0,00	4
19/02/2023	2023O00031 - BUSINESS PLAN ANNUAL + PRO - FEES EUR ANNUAL	2023O00031	472,77	0,00	1
19/02/2023	2023D00078 - RJ45 C6 FTP 2 M MOSAIC LEGRAND	2023D00078	296,64	0,00	1
19/02/2023	2023D00079 - LECTEUR DE CARTE+SUPPORT MURAL+ENREGISTREUR DICTAP	2023D00079	240,32	0,00	1
19/02/2023	2023D00080 - Solution numérique éducation station webradio	2023D00080	9 058,90	0,00	4
19/02/2023	2023D00081 - ACHATS TELEPHONE + ACCESSOIRES	2023D00081	0,00	0,00	4
19/02/2023	2023D00082 - CAFETIERES BOUILLIRES TASSIMO	2023D00082	267,94	0,00	1
19/02/2023	2023D00120 - Mobilier pour collège St Amand - 28 chaises + 14 t	2023D00120	9 474,36	0,00	10

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
19/02/2023	2023D00121 - 30 chaises salle de musique collège Les Courlis	2023D00121	4 610,04	0,00	10
20/02/2023	2023M00008 - TABLE RONDE PERMANENCE AS ST AMAND	2023M00008	279,99	0,00	1
20/02/2023	2023M00009 - MEUBLES CUISINE + CHAISES PLIANTES	2023M00009	299,89	0,00	1
20/02/2023	2023M00010 - MEUBLE BAS CER COSNE	2023M00010	79,99	0,00	1
20/02/2023	2023M00013 - 1 BUREAU - CEVN C KUSS	2023M00013	807,88	0,00	10
20/02/2023	2023M00014 - 17 FAUTEUILS DE BUREAU	2023M00014	6 027,61	0,00	10
20/02/2023	2023M00020 - 20 LAMPES + 22 TABLEAUX + 7 REPOSE-PIEDS	2023M00020	3 100,37	0,00	10
20/02/2023	2023O00033 - AVANCE SUBV ZONE MISE A L EAU BATEAUX SETTONS	2023O00033	10 084,20	0,00	14
20/02/2023	2023D00084 - CUISINIERE CER COSNE CENTRE CHAUMIGNY	2023D00084	799,98	0,00	6
20/02/2023	2023D00085 - MATERIELS CITE MUSEALE	2023D00085	5 580,00	0,00	6
20/02/2023	2023D00086 - 55 SUPPORTS DE TELEPHONE - POOL	2023D00086	819,50	0,00	6
20/02/2023	2023D00087 - MATERIELS DE CUISINE - ORANGERIE	2023D00087	503,89	0,00	6
21/02/2023	2023F00005 - FOURNITURE DE VEGETAUX POUR COLLEGES	2023F00005	336,60	0,00	15
21/02/2023	2023O00035 - PARTICIPATION ADN TRAVAUX RD174	2023O00035	134 384,90	0,00	0
22/02/2023	2023O00055 - 29 licences Microsoft MPSA ACADEMIQUE WIN SERVER	2023O00055	17 694,76	0,00	2
22/02/2023	2023O00056 - 5 licences microsoft MPSA ACADEMIQUE visio Pro pou	2023O00056	435,85	0,00	1
22/02/2023	2023D00088 - LAMIER 203D05 - FACTURE 7001014642	2023D00088	16 301,88	0,00	8
22/02/2023	2023D00090 - CRIC HYDROPNEUMATIQUE 15-30 T - OUTL031 -	2023D00090	1 296,00	0,00	6
24/02/2023	2023O00094 - MISE EN ORDRE DE MARCHÉ LOT N°2 - ACQUISITION MAIN	2023O00094	32 254,91	0,00	2
26/02/2023	2023M00024 - FOURNITURES POUR MOBILIERS DE BUREAU	2023M00024	7 385,64	0,00	10
27/02/2023	2023O00059 - Installation environnement test et PCH	2023O00059	14 436,00	0,00	2
27/02/2023	2023D00114 - PMI -Achat matériel médical-ESPACE MEDICAL FACT 14	2023D00114	797,70	0,00	1
28/02/2023	2023O00040 - MISE EN ORDRE DE MARCHÉ LOT N°2	2023O00040	12 951,21	0,00	2
28/02/2023	2023D00092 - EXPÉRIMENTATION ARMOIRES SANITAIRES 2022 - AVANCE	2023D00092	15 000,00	0,00	6
28/02/2023	2023D00096 - accessoires casque VR	2023D00096	309,98	0,00	1
28/02/2023	2023D00104 - PESE BEBE-FACT 5502292086 DU 14122022-	2023D00104	203,69	0,00	1
28/02/2023	2023D00115 - PMI - Achat tensiomètre - ESPACE MEDICAL FACT 1428	2023D00115	39,00	0,00	1
01/03/2023	2023O00051 - DSID 2022 REMPLAC CHAUDIERE FUEL COLLEGE ST SAULGE	2023O00051	6 300,00	0,00	19
01/03/2023	2023O00052 - DSID 2022 CITE MUSEALE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	2023O00052	64 500,00	0,00	12
01/03/2023	2023O00054 - DSID 2021 SOLDE SUBV COLLEGE CHATEAU-CHINON	2023O00054	258 030,50	0,00	14
01/03/2023	2023D00147 - Acquisition 3 PARE FEUX PALO ALTO POUR COLLEGES	2023D00147	17 977,48	0,00	4
02/03/2023	2023D00097 - RENAULT MASTER 130D130 LORMES GM-723-AD	2023D00097	29 554,13	0,00	5
02/03/2023	2023D00098 - RENAULT MASTER 130D131 - CHATEAU CHINON - GM-727-A	2023D00098	29 272,33	0,00	5
02/03/2023	2023D00106 - RAM-MAC LAMPES VIDEOPROJECTEUR	2023D00106	384,62	0,00	1
03/03/2023	2023D00158 - RAYONNAGES CDI COLLEGE SAINT-SAULGE	2023D00158	4 772,69	0,00	10
03/03/2023	2023D00161 - Mobilier CDI Collège Donzy	2023D00161	4 734,35	0,00	10
07/03/2023	2023O00064 - SIS MARCHÉ, Migration V8 en mode Internalisé	2023O00064	0,00	0,00	2
10/03/2023	2023O00041 - 100 CREDITS PIX ORGA	2023O00041	1 200,00	0,00	2
10/03/2023	2023D00116 - RAM-MAC LAMPES VIDEOPROJECTEUR	2023D00116	201,98	0,00	1
10/03/2023	2023D00117 - PC+STATION+DISQUE DUR+SACOCHE	2023D00117	0,00	0,00	4
10/03/2023	2023D00118 - Achat échographe- FACT 22F015592 DI 03112022- DOLP	2023D00118	10 655,00	0,00	6
10/03/2023	2023D00160 - ACHAT ET MISE EN PLACE PAREFEUX DANS LES COLLEGES	2023D00160	207 962,04	0,00	4
12/03/2023	2023D00123 - BALANCE DE CUISINE SDE	2023D00123	22,99	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
14/03/2023	2023B00015 - ACHAT BATIMENT FAIENCERIE MONTAGNON	2023B00015	123 773,70	0,00	25
14/03/2023	2023D00124 - Espace test Luzy	2023D00124	142 977,02	0,00	6
15/03/2023	2023M00022 - MOBILIERS GROUPE LA NIEVRE ENSEMBLE - F.L.288	2023M00022	1 554,14	0,00	10
15/03/2023	2023D00125 - BORDEREAU ACHETEUR N° 1515107 VENTE DU 25 fevr	2023D00125	30,00	0,00	0
15/03/2023	2023D00126 - achat SWITCH ARUBA X240 etX130	2023D00126	0,00	0,00	4
16/03/2023	2023D00133 - PMI DOLPHITONIC FACT 23F003871 DU 07032023-	2023D00133	136,74	0,00	1
16/03/2023	2023D00134 - PMI - DISTRIMED FACT FA 940601 DU 14032023-	2023D00134	247,90	0,00	1
16/03/2023	2023D00172 - PMI - DISTRIMED- facture FA946987 du 16/03/2023	2023D00172	74,90	0,00	1
17/03/2023	2023D00132 - OXYMETRE	2023D00132	22,40	0,00	1
19/03/2023	2023M00019 - INDEMNISATION HAUSSE TARIFAIRE MATERIELS DE BUREAU	2023M00019	44,46	0,00	1
19/03/2023	2023M00023 - MOBILIERS DE BUREAU (ASSISES) GROUPE POLITIQUE NI	2023M00023	1 924,01	0,00	10
20/03/2023	2023D00174 - PMI - NMMEDICAL FACT 5502315095 DU 21 03 23 -Achat	2023D00174	132,00	0,00	1
21/03/2023	2023D00175 - ARMOIRE D ENTRETIEN - CER LUZY	2023D00175	480,06	0,00	1
23/03/2023	2023D00173 - PMI - PAPOUILLE FACT FC2023030258 DU 24 03 23-	2023D00173	97,50	0,00	1
27/03/2023	2023O00058 - 50 LICENCES OFFICE 2019	2023O00058	4 000,00	0,00	2
27/03/2023	2023D00138 - POTEAU SUPPORT CHEVRON	2023D00138	798,40	0,00	6
27/03/2023	2023D00141 - 50USB DISQUES DUR 20SOURIS 21CLAVIERS SOURIS DICTA	2023D00141	5 532,64	0,00	6
27/03/2023	2023D00144 - Moux en Morvan - Remplacement de tabliers de volet	2023D00144	1 296,00	0,00	1
27/03/2023	2023D00146 - SWITCH ARUBA X240 etX130	2023D00146	26 464,39	0,00	4
29/03/2023	2023M00021 - PRESENTOIR MURAL - CDPEF	2023M00021	83,28	0,00	1
29/03/2023	2023D00148 - casque téléphonique sans fil pour collèg	2023D00148	328,63	0,00	1
29/03/2023	2023D00157 - 2 PC LENOVO+80 CORDONS RJ45+2 SACOCHES	2023D00157	2 203,31	0,00	6
30/03/2023	2023D00159 - MATERIELS SERVICE MUSEE ET PATRIMOINE CULTUREL	2023D00159	264,60	0,00	1
31/03/2023	2023O00061 - APPLICATIONS CASQUES DE REALITE VIRTUELLE	2023O00061	229,87	0,00	1
02/04/2023	2023B00019 - CER Moux en Morvan - Travaux de couverture bac aci	2023B00019	25 460,17	0,00	25
03/04/2023	2023O00137 - MODULE JOCONDE (catalogue collectif collections de	2023O00137	4 140,00	0,00	2
03/04/2023	2023D00163 - MOTEUR A PAL 45CC ARBRE CYL25 - DEVIS 1635503	2023D00163	0,00	0,00	1
03/04/2023	2023D00227 - RENAULT MASTER 130D129 - DEVIS 36638188	2023D00227	39 290,17	0,00	5
03/04/2023	2023D00242 - Minibrosse collèg CHATEAU-CHINON - Devis 86345	2023D00242	1 254,12	0,00	6
04/04/2023	2023D00332 - 1 Balayeuse collèg La Charité sur Loire- devis 86	2023D00332	3 927,30	0,00	6
04/04/2023	2023D00229 - 2 OPTIONS "BENNE THLE RIDELLES ALU TYBENS"	2023D00229	281,80	0,00	1
05/04/2023	2023D00256 - 1 Nettoyeur haute pression collèg de Dornes	2023D00256	790,80	0,00	6
05/04/2023	2023D00257 - 1 Nettoyeur haute pression collèg de Prémery	2023D00257	790,80	0,00	6
05/04/2023	2023D00275 - 1 Nettoyeur haute pression collèg de St Amand-en-	2023D00275	790,80	0,00	6
06/04/2023	2023D00342 - Balayeuse manuelle collèg de Donzy - devis 86341	2023D00342	792,72	0,00	6
06/04/2023	2023D00167 - MOTEUR A PAL 45CC	2023D00167	2 172,79	0,00	6
06/04/2023	2023D00252 - 1 Nettoyeur haute pression collèg de Decize	2023D00252	790,80	0,00	6
06/04/2023	2023D00253 - 1 Nettoyeur haute pression collèg La Charité sur	2023D00253	790,80	0,00	6
06/04/2023	2023D00254 - 1 Nettoyeur haute pression collèg de Fourchambault	2023D00254	790,80	0,00	6
07/04/2023	2023D00214 - Apirateur collèg St Benin d'Azy	2023D00214	167,16	0,00	1
07/04/2023	2023D00243 - Aspirateur collèg de LUZY - devis 86334	2023D00243	334,32	0,00	1
07/04/2023	2023D00246 - 1 Autolaveuse collèg Clamecy - devis 86346	2023D00246	5 069,22	0,00	6
11/04/2023	2023D00280 - Matériel sciences collèg Fourchambault - 5 MICROS	2023D00280	464,75	0,00	1
16/04/2023	2023D00168 - BARNUM FRONTON 4 COTES + MUR DU FOND	2023D00168	1 170,96	0,00	6
16/04/2023	2023D00169 - 140 unités centrales pour collèg	2023D00169	92 232,35	0,00	4

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
16/04/2023	2023D00171 - 150 STATIONS D'ACCUEIL+10 SOURIS ERGONOMIQUES	2023D00171	2 875,19	0,00	4
16/04/2023	2023D00196 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-725-MV	2023D00196	23 262,36	0,00	5
16/04/2023	2023D00197 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-335-QR	2023D00197	23 262,36	0,00	5
16/04/2023	2023D00198 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-462-QT	2023D00198	23 262,36	0,00	5
16/04/2023	2023D00199 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-377-QR	2023D00199	23 262,36	0,00	5
16/04/2023	2023D00201 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-451-QR	2023D00201	23 262,36	0,00	5
16/04/2023	2023D00202 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-440-QR	2023D00202	23 262,40	0,00	5
16/04/2023	2023D00241 - PEUGEOT PARTNER CABINE 122D13 UGAP FACT 7001360181	2023D00241	16 816,46	0,00	5
16/04/2023	2023D00255 - 1 aspirateur collègue de Dornes - devis 86340	2023D00255	189,74	0,00	1
17/04/2023	2023D00185 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-151-BZ	2023D00185	23 262,37	0,00	5
17/04/2023	2023D00186 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-304-EL	2023D00186	23 262,37	0,00	5
17/04/2023	2023D00188 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-356-EL	2023D00188	23 262,37	0,00	5
17/04/2023	2023D00189 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-348-EL	2023D00189	23 262,37	0,00	5
17/04/2023	2023D00190 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-296-EL	2023D00190	23 262,37	0,00	5
17/04/2023	2023D00192 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-361-EL	2023D00192	23 262,37	0,00	5
17/04/2023	2023D00193 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-390-EL	2023D00193	23 262,36	0,00	5
17/04/2023	2023D00216 - 1 aspirateur + 1 aspirateur dorsal collègue Montsau	2023D00216	1 091,18	0,00	6
17/04/2023	2023D00247 - 1 autolaveuse Génie B - collègue de Varennes Vauze	2023D00247	2 309,36	0,00	6
17/04/2023	2023D00248 - 1 Autolaveuse Genie B collègue Victor Hugo Nevers -	2023D00248	2 309,36	0,00	6
17/04/2023	2023D00249 - 1 autolaveuse Génie B collègue de Lormes - Devis 86	2023D00249	2 309,36	0,00	6
17/04/2023	2023D00250 - 1 aspirateur dorsal + 1 aspirateur collègue Les Cou	2023D00250	1 068,60	0,00	6
17/04/2023	2023D00251 - 1 aspirateur dorsal collègue Prémery - devis 86304	2023D00251	901,44	0,00	6
18/04/2023	2023M00032 - FOURNITURE DE MATERIELS DE BUREAU DIVERS	2023M00032	434,27	0,00	1
19/04/2023	2023O00096 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS 2 ANS POUR M	2023O00096	246,00	0,00	1
19/04/2023	2023D00274 - 1 aspirateur dorsal collègue St Pierre le Moutier -	2023D00274	901,44	0,00	6
20/04/2023	2023D00179 - REPARATION BOITIER DE DE CONTROLE IRMA 22-0079	2023D00179	0,00	0,00	1
24/04/2023	2023D00219 - SCIE CIRCULAIRE 18 V PACK NRJ	2023D00219	412,80	0,00	1
25/04/2023	2023M00025 - MOBILIER DE VIE PERM ST AMAND CER LUZY VAISSELLES	2023M00025	76,01	0,00	1
25/04/2023	2023D00181 - MOBILIER DE VIE PERM ST AMAND CER LUZY VAISSELLES	2023D00181	29,97	0,00	1
25/04/2023	2023D00182 - 2 PC LENOVO+80 CORDONS RJ45+2 SACOCHES	2023D00182	483,61	0,00	1
26/04/2023	2023D00204 - MARCHE 2021-44	2023D00204	138 996,88	0,00	6
26/04/2023	2023D00276 - 1 nettoyeur vapeur collègue Corbigny - devis 86344	2023D00276	1 624,52	0,00	6
27/04/2023	2023D00220 - Anciens et nouveaux plans des bois de la MOTTE-FAR	2023D00220	378,00	0,00	0
27/04/2023	2023D00208 - Achat 2 scanners Canon DR C240 pour MDPH GED SOCIA	2023D00208	1 445,76	0,00	4
27/04/2023	2023D00209 - PC LENOVO+CLAVIER SSD+CLES	2023D00209	3 079,45	0,00	4
27/04/2023	2023D00277 - 1 nettoyeur vapeur collègue St Amand en Puisaye - d	2023D00277	1 624,52	0,00	6
28/04/2023	2023M00026 - MEUBLES BAS CENTRE DE SANTE LORMES	2023M00026	139,99	0,00	1
28/04/2023	2023M00028 - POUBELLES HORLOGE PATERE CER LUZY SAMS MOULINS ENG	2023M00028	347,28	0,00	1
28/04/2023	2023M00030 - LIT F4 4EME ETAGE APPARTEMENT LAMARTINE	2023M00030	99,99	0,00	1
28/04/2023	2023D00205 - REPLICATEUR POUR PC PORTABLES DELL	2023D00205	5 816,12	0,00	4
28/04/2023	2023D00206 - CAFETIERES CER LA CHARITE STOCK CRL	2023D00206	110,97	0,00	1
28/04/2023	2023D00213 - PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1424963 - Achat matériel	2023D00213	299,22	0,00	1
30/04/2023	2023D00234 - NOMADEEC 95 supports bordit pour tablettes samsung	2023D00234	3 648,00	0,00	4

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
01/05/2023	2023O00080 - SUBV REGION BOCAGE ET PAYSAGE	2023O00080	2 586,00	0,00	0
01/05/2023	2023O00081 - DSDID 2022 ESPACE TEST MARAICHER DE LUZY	2023O00081	14 040,00	0,00	6
01/05/2023	2023O00082 - DSID 2022 COLLEGE DE LUZY	2023O00082	9 450,00	0,00	20
01/05/2023	2023O00083 - DSID TOITURES COLLEGE DE PREMERY	2023O00083	107 898,73	0,00	18
01/05/2023	2023O00085 - SUBV DRAC CITE MUSEALE DES PRESENTS	2023O00085	36 450,06	0,00	12
01/05/2023	2023D00210 - MEULEUSE A BATTERIE	2023D00210	188,90	0,00	1
01/05/2023	2023D00211 - TRONCONNEUSE THERMIQUE ECHO CS 501	2023D00211	699,00	0,00	6
01/05/2023	2023D00263 - PC PLUS PERFECT V3	2023D00263	2 457,83	0,00	4
01/05/2023	2023D00221 - DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STHIL FS411	2023D00221	848,70	0,00	6
02/05/2023	2023I00002 - 2023 - Tous collèges réseaux divers	2023I00002	49 801,73	0,00	20
02/05/2023	2023D00262 - 8 PORTS USB	2023D00262	1 904,78	0,00	6
02/05/2023	2023D00217 - DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STHIL FS411	2023D00217	848,70	0,00	6
02/05/2023	2023D00218 - DECOUPEUSE K770 14	2023D00218	1 020,00	0,00	6
03/05/2023	2023M00034 - MOBILIERS DE BUREAU - AUTONOMIE ET CRL - 4 TABLEAU	2023M00034	251,59	0,00	1
03/05/2023	2023D00258 - 1 TRANCHEUR MAJOR - collège St Benin d'Azy selon	2023D00258	3 360,00	0,00	6
03/05/2023	2023D00215 - 40 moniteurs LED 34" 21/9 Philipps pour MDPH	2023D00215	19 900,02	0,00	4
04/05/2023	2023D00259 - CITROEN C3 BLUEHDI - 111D30 - DEVIS 36598839	2023D00259	14 028,56	0,00	5
04/05/2023	2023D00260 - COLLECTEUR A DECHETS - Collège des Courlis Nevers	2023D00260	208,52	0,00	1
04/05/2023	2023D00261 - 1 CHARIOT A CASIERS collège A Billaut Nevers selon	2023D00261	720,00	0,00	6
05/05/2023	2023D00289 - 1 CHARIOT ET 1 CASIER - Collège Fourchambault	2023D00289	746,40	0,00	6
09/05/2023	2023D00223 - Récupérateur d'eau	2023D00223	126,50	0,00	1
09/05/2023	2023D00225 - Dépôt par un fournisseur d'une facture 03-SNU355 d	2023D00225	411,84	0,00	1
09/05/2023	2023D00226 - VALISETTES POUR BIBLIOTHEQUE	2023D00226	238,46	0,00	1
09/05/2023	2023D00230 - TRONCONNEUSE MS 261 C	2023D00230	899,00	0,00	6
10/05/2023	2023M00031 - MEUBLES HAUT CUISINE TN COSNE	2023M00031	96,00	0,00	1
10/05/2023	2023D00231 - Acquisition scanner pour service des Archives Dépa	2023D00231	20 673,07	0,00	4
11/05/2023	2023O00091 - achat 30 licences MPSA GOUVERNEMENT servers	2023O00091	3 835,20	0,00	2
12/05/2023	2023D00286 - MATERIELS POUR DSIN ET CRL (suite achat mobilier d	2023D00286	852,85	0,00	6
14/05/2023	2023D00272 - CAILLEBOTIS CER VARZY - F.L.305	2023D00272	482,98	0,00	1
14/05/2023	2023D00291 - Téléphones et accessoires, adaptateurs	2023D00291	3 570,00	0,00	4
15/05/2023	2023D00336 - 40PC LENOVO +50 SSD	2023D00336	1 876,32	0,00	4
16/05/2023	2023D00245 - Achat préleveur portable Isco 3700 compact	2023D00245	3 299,57	0,00	6
17/05/2023	2023D00265 - SACOCHES + USB	2023D00265	2 466,95	0,00	6
17/05/2023	2023D00266 - ROBE MEDICAL FACT FC1526080	2023D00266	42,40	0,00	1
17/05/2023	2023D00297 - ACQUISITION AUTOCOM POUR CENTRE DE SANTE LA MACHIN	2023D00297	0,00	0,00	1
21/05/2023	2023O00097 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	2023O00097	246,00	0,00	1
21/05/2023	2023O00098 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	2023O00098	246,00	0,00	1
21/05/2023	2023O00100 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	2023O00100	246,00	0,00	1
21/05/2023	2023O00103 - GED SOCIALE - Numérisation dossiers MDPH et PCH	2023O00103	331 896,86	0,00	2
21/05/2023	2023O00104 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	2023O00104	246,00	0,00	1
21/05/2023	2023O00106 - Installation environnement test et PCH, VA 50 %	2023O00106	34 548,00	0,00	2
21/05/2023	2023D00282 - Mini mono brosse collègè Imphy - Devis 86336	2023D00282	1 254,12	0,00	6

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
21/05/2023	2023D00283 - Mini monobrosse collègue Pouilly sur Loire	2023D00283	1 254,12	0,00	6
21/05/2023	2023D00284 - Mini monobrosse collègue de Saint Saulge - devis 86	2023D00284	1 254,12	0,00	6
22/05/2023	2023O00105 - 3EME ACOMPTE - CITE MUSEALE DE CHATEAU-CHINO	2023O00105	744 622,40	0,00	12
22/05/2023	2023D00268 - CONFECTION SUPPORT POUR SONDES	2023D00268	240,00	0,00	1
24/05/2023	2023D00325 - TABLE D EXAMEN MEDICAL POUR VERONIQUE LAUREN	2023D00325	2 168,00	0,00	6
24/05/2023	2023O00116 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 3 ANS M	2023O00116	348,00	0,00	1
24/05/2023	2023D00273 - AVANCE SUR MARCHÉ 2023-12 RD 200 PONT IMPHY	2023D00273	92 124,72	0,00	8
24/05/2023	2023D00290 - 1 chariot collègue Moulins Engilbert - Devis 86327	2023D00290	562,52	0,00	6
24/05/2023	2023D00292 - 1 chariot + 1 aspi dorsal collègue La Machine - dev	2023D00292	1 463,96	0,00	6
25/05/2023	2023D00296 - Mobilier collègue de Dornes - 1 TABLE DE REUNION +	2023D00296	1 001,16	0,00	10
26/05/2023	2023D00302 - MANUSCRITS ARCHIVES - BORDEREAU ACHETEUR N° 53634	2023D00302	468,18	0,00	0
26/05/2023	2023D00304 - BATTERIE ET MALAXEUR	2023D00304	235,90	0,00	1
28/05/2023	2023D00295 - Mobilier collègue de Dornes	2023D00295	23 052,86	0,00	10
28/05/2023	2023D00300 - 1 chariot + 1 aspirateur dorsal collègue Fourchamba	2023D00300	1 463,96	0,00	6
29/05/2023	2023D00298 - Serveur pour Centre Santé La Machine + MAINTENANCE	2023D00298	4 899,40	0,00	4
29/05/2023	2023D00319 - MEUBLE PRE-TRI 3 TROUS VIDE DECHETS POUR COLLEGE L	2023D00319	2 568,00	0,00	6
30/05/2023	2023D00303 - PERCHE ELAGUEUSE ECHO	2023D00303	870,00	0,00	6
31/05/2023	2023D00299 - DEBROUSSAILLEUSE ET TRONCONNEUSE STIHL SECTEUR 7	2023D00299	1 700,00	0,00	6
01/06/2023	2023O00112 - CITE MUSEALE SUBV FRED 2EME ACOMPTE	2023O00112	130 543,39	0,00	12
01/06/2023	2023O00113 - CITE MUSEALE SUBV CPER 3EME ACOMPTE	2023O00113	214 717,53	0,00	12
01/06/2023	2023D00293 - DEBROUSSAILLEUSE+SOUFFLEUR	2023D00293	2 336,10	0,00	6
01/06/2023	2023D00294 - CARTE APP STORE ET ITUNES DE 25 EUROS	2023D00294	25,00	0,00	1
01/06/2023	2023D00310 - PETITS MATERIELS ENS INVESTISSEMENT	2023D00310	2 030,60	0,00	6
04/06/2023	2023O00118 - SIGB Mutualisé, formations sept et oct 2022	2023O00118	5 460,00	0,00	2
05/06/2023	2023O00120 - IODAS GED CONNECTEUR GED V2 MDPH	2023O00120	30 284,40	0,00	2
06/06/2023	2023M00036 - 4 LAMPES + 3 TABLEAUX POUR CER LUZY	2023M00036	457,41	0,00	1
06/06/2023	2023D00308 - MATERIEL DE SAUVEGARDE CARTOUCHES LTO-9 et cordons	2023D00308	5 638,45	0,00	4
07/06/2023	2023D00350 - TAILLE HAIE+ADAPTATION SOUFFLEUR	2023D00350	640,01	0,00	6
07/06/2023	2023O00115 - 12 LICENCES MICROSOFT MPSA GOUVERNEMENT SERVERS	2023O00115	14 340,13	0,00	2
07/06/2023	2023O00119 - Solution FORMATION agents du CD58 ASTRE-RH	2023O00119	955,20	0,00	2
11/06/2023	2023D00337 - CAMERA THERMIQUE - SERVICE TRANSITION ECOLOGIQUE	2023D00337	199,59	0,00	1
11/06/2023	2023D00305 - 16 ROLLS UP CITE DES PRESENTS	2023D00305	1 122,00	0,00	6
11/06/2023	2023D00306 - Acquisition scanner pour service des Archives Dépa	2023D00306	8 544,14	0,00	4
12/06/2023	2023D00311 - PMI - NMEDICAL FACT 5502328550 DU 26 MAI 2023 -	2023D00311	74,80	0,00	1
12/06/2023	2023D00312 - PMI - ROBE MEDICAL FACT FC1534839 - Achat oxymètre	2023D00312	23,70	0,00	1
13/06/2023	2023O00127 - Acquisition licences ANTIVIRUS TREND MICRO CLOUD O	2023O00127	262 847,10	0,00	2
13/06/2023	2023D00314 - ACHAT DE 3 DEBROUSSAILLEUSES STIHL FS 411 CEM AVE	2023D00314	2 448,00	0,00	6
14/06/2023	2023D00328 - 2 DEBROUSSAILLEUSES STIHL + 1 TAILLE HAIE S/PERCHE	2023D00328	2 495,22	0,00	6
14/06/2023	2023O00141 - AO PROJET GED TRANSVERSE MISE EN OEUVRE GED ASG	2023O00141	20 736,00	0,00	2

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
14/06/2023	2023D00309 - Broyage espace test Marault	2023D00309	474,58	0,00	1
15/06/2023	2023D00348 - POMPE A GRAISSE	2023D00348	217,36	0,00	1
15/06/2023	2023D00313 - TRONCONEUSE THERMIQUE STHIL MS462	2023D00313	1 275,10	0,00	6
18/06/2023	2023O00143 - CERTIFICAT CERTIGNA POUR 2 ANS POUR ME INGRID FOUR	2023O00143	246,00	0,00	1
18/06/2023	2023D00316 - COMMANDE DE 3 PACKS MEULEUSE BAT DE WALT	2023D00316	1 422,00	0,00	6
19/06/2023	2023D00322 - Commande 1 chariot + 1 genie B collègue Les Loges N	2023D00322	2 871,89	0,00	6
19/06/2023	2023D00330 - Commande 1 chariot + 1 mini monobrosse collègue Gué	2023D00330	1 816,64	0,00	6
19/06/2023	2023D00334 - DISTRIMED FACT FA965006	2023D00334	176,90	0,00	1
19/06/2023	2023D00335 - JOUECLUB FACT FA 2023-452	2023D00335	60,95	0,00	1
19/06/2023	2023M00035 - MOBILIERS DE VIE TN SAMS IMPHY	2023M00035	479,95	0,00	1
19/06/2023	2023M00040 - TAPIS DE SOL ANNEXE LIEU DE RENCONTRE SAMS IMPHY	2023M00040	65,56	0,00	1
19/06/2023	2023O00140 - HORUS pack med puer MOM	2023O00140	24 387,30	0,00	2
19/06/2023	2023D00352 - Livraison Achat VermotetAssociés - Vente du 27 mai	2023D00352	54,00	0,00	0
19/06/2023	2023D00315 - ACHAT DE 56 SWITCH ARUBA CX 6000 pour les collègues	2023D00315	39 721,38	0,00	4
19/06/2023	2023D00317 - CHARIOT DE MANUTENTION - ORANGERIE	2023D00317	342,91	0,00	1
20/06/2023	2023D00320 - AGITATEUR POUR CUVE IBC DE LAIT DE CHAUX - DEVIS 0	2023D00320	2 643,60	0,00	6
20/06/2023	2023D00326 - Commande Petits Matériels Thermiques	2023D00326	2 562,76	0,00	6
20/06/2023	2023D00331 - plaque vibrante PCX20A Secteur 7	2023D00331	1 618,80	0,00	6
20/06/2023	2023D00333 - NETTOYEUR HAUTE PRESSION THERMIQUE	2023D00333	1 426,80	0,00	6
20/06/2023	2023D00347 - 1 PERCEUSE VISSEUSE + 1 SOUFFLEUR HAUT DEBIT POUR	2023D00347	1 073,00	0,00	6
21/06/2023	2023D00349 - PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1430868	2023D00349	143,40	0,00	1
25/06/2023	2023D00343 - TAPIS D'ENTREE CER ST BENIN D'AZY + STOCK	2023D00343	47,86	0,00	1
25/06/2023	2023D00344 - 8 conteneurs isotherme + 4 chariots pour collègue	2023D00344	4 656,00	0,00	6
25/06/2023	2023D00345 - 1 MICRO ONDES SABA TN IMPHY	2023D00345	199,99	0,00	1
25/06/2023	2023O00139 - ACQUISITION LOGICIELS GAMME HORUS	2023O00139	28 416,00	0,00	2
25/06/2023	2023O00144 - ACQUISITION LOGICIEL DE SECURITE BASTION WALLIX	2023O00144	50 353,28	0,00	2
26/06/2023	2023D00338 - Remplacement compteur ECO08052072	2023D00338	5 148,00	0,00	6
26/06/2023	2023D00340 - NMEDICAL FACT 5502334379	2023D00340	181,90	0,00	1
26/06/2023	2023D00354 - ASPIRATEUR KARCHER	2023D00354	623,11	0,00	6
26/06/2023	2023O00142 - Licences parefeux PALO ALTO pour 36 mois	2023O00142	9 561,95	0,00	2
27/06/2023	2023D00341 - GESTION FLOTTE - KIT ADMINISTRATION AVEC LOGICIEL	2023D00341	12 255,60	0,00	6
27/06/2023	2023O00130 - EQUIPEMENT NUMERIQUE CRISE COVID	2023O00130	309 743,94	0,00	3
28/06/2023	2023D00365 - PMI - WESCO SAS FACT IX918731 DU 28 06 23-	2023D00365	62,96	0,00	1
28/06/2023	2023O00134 - Licences TREND MICRO CLOUD ONE mise en oeuvre	2023O00134	19 692,17	0,00	2
30/06/2023	2023O00136 - ACQUISITION LOGICIEL GESCAR en remplacement de TH	2023O00136	0,00	0,00	2
02/07/2023	2023D00353 - PERCEUSE VISSEUSE+SCIE+BATTERIES	2023D00353	842,71	0,00	6
02/07/2023	2023D00423 - FOURNITURE ET INTEGRATION DE BORNES WIFI cabinet P	2023D00423	25 281,73	0,00	4
03/07/2023	2023D00364 - Commande 1 chariot + 1 génie B collègue Decize	2023D00364	2 871,89	0,00	6
04/07/2023	2023D00433 - 125 téléphones fixes reconditionnés + 50 cordons	2023D00433	10 701,17	0,00	4
06/07/2023	2023D00359 - 21 CROSS CALL CORE M5	2023D00359	5 166,00	0,00	4
06/07/2023	2023D00361 - 40 SAMSUNG GALAXY A14	2023D00361	6 384,00	0,00	4
06/07/2023	2023M00044 - SIEGE OPERATEUR ERGONOMIQUE P JEGOU	2023M00044	962,94	0,00	10

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
07/07/2023	2023D00362 - EPANDEUSE A LAIT DE CHAUX -148D03- FACTURE N° 7001	2023D00362	40 425,24	0,00	5
09/07/2023	2023D00373 - COFFRE-FORT POUR SAMS COSNE SUR LOIRE	2023D00373	523,92	0,00	6
09/07/2023	2023D00450 - 23 VENTILATEURS POUR SERVICES DIVERS	2023D00450	882,15	0,00	6
09/07/2023	2023M00047 - MOBILIERS POUR STOCK CRL - CER MOUX - CULTURE	2023M00047	229,80	0,00	1
10/07/2023	2023D00355 - DEBROUSSAILLEUSE FS 261 SAINT SAULGE	2023D00355	771,60	0,00	6
11/07/2023	2023D00383 - TELEVISION	2023D00383	555,00	0,00	6
11/07/2023	2023D00439 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FA	2023D00439	0,00	0,00	5
11/07/2023	2023D00440 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FA	2023D00440	0,00	0,00	5
11/07/2023	2023D00441 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	2023D00441	0,00	0,00	5
11/07/2023	2023D00443 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	2023D00443	0,00	0,00	5
11/07/2023	2023D00444 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	2023D00444	0,00	0,00	5
11/07/2023	2023D00445 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FA	2023D00445	0,00	0,00	5
11/07/2023	2023D00447 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FA	2023D00447	0,00	0,00	5
11/07/2023	2023D00448 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FA	2023D00448	0,00	0,00	5
11/07/2023	2023D00456 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	2023D00456	0,00	0,00	5
11/07/2023	2023D00457 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	2023D00457	66 099,19	0,00	5
11/07/2023	2023D00459 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	2023D00459	91 284,82	0,00	5
11/07/2023	2023D00460 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	2023D00460	10 591,07	0,00	5
11/07/2023	2023D00461 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FA	2023D00461	10 591,07	0,00	5
11/07/2023	2023D00462 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FA	2023D00462	91 284,82	0,00	5
11/07/2023	2023D00463 - TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FA	2023D00463	66 099,19	0,00	5
13/07/2023	2023D00366 - COMPRESSEUR COMPACT 6L	2023D00366	129,00	0,00	1
13/07/2023	2023D00428 - PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1431568	2023D00428	92,87	0,00	1
16/07/2023	2023D00372 - BOITES DE CONSERVATION 2023	2023D00372	20 058,30	0,00	6
16/07/2023	2023D00426 - ACQUISITION DE 400 PC2 LENOVO M70Q	2023D00426	151 200,00	0,00	4
17/07/2023	2023D00419 - 1 PRISE MOBILE DE 70 METRES	2023D00419	183,36	0,00	1
17/07/2023	2023M00048 - MACHINES A COUDRE, SURJETEUSE, LAMPES ET ETR	2023M00048	6 550,24	0,00	10
18/07/2023	2023O00154 - licences parefeux palo alto partie maintenance	2023O00154	4 536,35	0,00	2
19/07/2023	2023D00452 - PETITS MATERIELS UTIR MORVAN 2023	2023D00452	5 248,44	0,00	6
20/07/2023	2023D00454 - Lot de 2 parchemins concernant la famille de Corgu	2023D00454	210,00	0,00	0
21/07/2023	2023D00402 - PMI NMEDICAL facture 5502337365 du 05/07/2023	2023D00402	116,70	0,00	1
21/07/2023	2023D00469 - Achat kit de traçabilité	2023D00469	1 033,24	0,00	6
24/07/2023	2023D00384 - deux chariots pour Archives	2023D00384	415,20	0,00	1
24/07/2023	2023D00385 - 3 SUPPORTS TV	2023D00385	97,67	0,00	1
24/07/2023	2023D00390 - REFRIGERATEUR FAR SERVICE IMPRIMERIE	2023D00390	226,00	0,00	1
24/07/2023	2023D00392 - 10 CABLES HDMI 20 packs CLAVIERS souris	2023D00392	430,69	0,00	1
24/07/2023	2023D00437 - PEUGEOT PARTNER LONG - 122D12 - FACT 7001762266	2023D00437	0,00	0,00	5
24/07/2023	2023D00464 - PEUGEOT PARTNER LONG - 122D12 - FACT 7001762266	2023D00464	0,00	0,00	5
24/07/2023	2023D00466 - PEUGEOT PARTNER LONG - 122D12 - FACT 7001762266	2023D00466	0,00	0,00	5
24/07/2023	2023D00467 - PEUGEOT PARTNER LONG - 122D12 - FACT 7001762266	2023D00467	14 692,67	0,00	5
25/07/2023	2023D00393 - POUBELLE CRL / MALLE NOIRE TN LUZY ET CRL / PORT	2023D00393	135,10	0,00	1
25/07/2023	2023D00397 - achat 2 switch USP PS2 8 fach pour colléges	2023D00397	644,33	0,00	4
25/07/2023	2023D00406 - ACQUISITION DE 100 ECRANS AOC 22P1D	2023D00406	12 600,00	0,00	4
25/07/2023	2023D00424 - Matériel de cuisine pour 3 cuisiniers volants - 1	2023D00424	361,32	0,00	1
26/07/2023	2023D00395 - DEBROUSSAILLEUSE PERCEUSE SCIE SAUTEUSE PERFORATEU	2023D00395	2 766,92	0,00	6
26/07/2023	2023D00432 - SWITCHS commutateurs	2023D00432	123,50	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
26/07/2023	2023D00451 - 11 ventilateurs pour stock	2023D00451	459,35	0,00	1
26/07/2023	2023O00156 - ACQUISITION LOGICIEL DE SECURITE BASTION WALLIX	2023O00156	8 167,15	0,00	2
26/07/2023	2023O00158 - ACQUISITION PACK MED INF PUER SAGFEM FSE	2023O00158	40 645,50	0,00	2
27/07/2023	2023D00422 - 1 VELO ELECTRIQUE 920E CANAL / POOL + ACCESSOIRES	2023D00422	799,00	0,00	5
28/07/2023	2023D00401 - PMI - NMEDICAL facture 5502340515 du 21/07/2023	2023D00401	132,00	0,00	1
28/07/2023	2023D00421 - 7 VELOS ELECTRIQUES 920E CANAL / POOL + ACCESSOIRE	2023D00421	5 956,60	0,00	5
28/07/2023	2023D00429 - PMI- DISTRIMED- facture FA979876 - avoir FR291794	2023D00429	154,50	0,00	1
28/07/2023	2023D00476 - 80 PC PORTABLE LENOVO	2023D00476	73 030,91	0,00	4
28/07/2023	2023D00478 - 10 MONITEURS LED 34" + 30 STATIONS ACCUEIL + 50 D	2023D00478	14 933,16	0,00	4
28/07/2023	2023O00152 - DSID TOITURE COLLEGE CORBIGNY	2023O00152	232 396,30	0,00	18
31/07/2023	2023D00416 - FOURNITURE ET INTEGRATION DE SOLUTIONS BORNE WIFI	2023D00416	51 312,97	0,00	4
31/07/2023	2023D00425 - Matériel de cuisine - 3 cuisiniers volants - 2 MAL	2023D00425	696,00	0,00	6
31/07/2023	2023M00055 - 2 VESTIAIRES ESPACE FEMININ CER LA CHARITE SUR LOI	2023M00055	699,50	0,00	10
31/07/2023	2023O00164 - ACQUISITION ET MEO CONNECTEUR IODAS GED DOMAINE SU	2023O00164	4 320,00	0,00	2
31/07/2023	2023D00453 - 2 ACTES DE VENTE & 1 MEMOIRE MANUSCRIT	2023D00453	760,00	0,00	0
02/08/2023	2023D00418 - Commande Sac imperméable	2023D00418	0,00	0,00	1
02/08/2023	2023D00562 - Mobilier pour le collège d' Imphy - 2 CHAISES / 2	2023D00562	758,71	0,00	10
02/08/2023	2023D00563 - Mobilier pour le collège de La Charité sur Loire -	2023D00563	672,72	0,00	10
02/08/2023	2023D00564 - Mobilier pour le collège de Prémary - 12 TABLES	2023D00564	1 312,99	0,00	10
02/08/2023	2023O00159 - MISE EN OEUVRE GED PMI PHASE 2	2023O00159	8 064,00	0,00	2
03/08/2023	2023D00417 - PANNEAUX DIRECTIONNELS	2023D00417	1 218,24	0,00	6
03/08/2023	2023M00045 - ACHATS FAUTEUILS DE BUREAU ET CHAISES STOCK CRL	2023M00045	2 272,39	0,00	10
03/08/2023	2023O00161 - DOTATION D EQUIPEMENT DES COLLEGES 2023	2023O00161	1 271 856,00	0,00	10
06/08/2023	2023D00431 - 3 VELOS ELECTRIQUES : 2 VTC 920E + 1 VTT E-ST 500	2023D00431	3 121,00	0,00	5
08/08/2023	2022O00042 - Plan vélo Nièvre	2022O00042	18 678,00	0,00	5
08/08/2023	2022O00079 - LEVE TOPOGRPHIQUE D'OUVRAGE - SAINT AMAND - ANTHIE	2022O00079	3 753,60	0,00	5
08/08/2023	2022O00080 - LEVE TOPO. RD 500 - ARLEUF	2022O00080	588,00	0,00	5
08/08/2023	2022O00188 - LEVE TOPO. 4 O.A. ET 2 LEVES DE TERRAIN CARREFOUR	2022O00188	7 426,20	0,00	5
08/08/2023	2022O00197 - Suivi de fissuration appuis du pont de Mornay sur	2022O00197	2 790,00	0,00	5
08/08/2023	2022O00204 - AMENAGEMENT DU PARKING VIP DE L'USON RUGBY - PHASE	2022O00204	11 202,00	0,00	5
08/08/2023	2022O00224 - COMPTAGES EN VUE DE LA SECURISATION DE 2 CARREFOUR	2022O00224	13 800,00	0,00	5
09/08/2023	2023D00552 - CITROEN C3 BLUEHDI - 111D31 - UGAP FACT N°7002030	2023D00552	14 028,56	0,00	5
09/08/2023	2023O00162 - Travaux de rénovation énergétique NTM Corbigny - L	2023O00162	45 978,19	0,00	0
09/08/2023	2023D00430 - ACQUISITION TAILLEUR CHANEL ET KIMONO KENZO TAKADA	2023D00430	5 314,40	0,00	0
11/08/2023	2023D00468 - PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1432247 -	2023D00468	42,84	0,00	1
11/08/2023	2021O00163 - Actualisation cartographie d'habitats - FACT. 345	2021O00163	3 966,00	0,00	5
16/08/2023	2023D00483 - 40 PC LENOVO	2023D00483	34 382,48	0,00	4
23/08/2023	2023D00458 - 2023 - Matériel et outillage technique	2023D00458	33 841,99	0,00	6

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
23/08/2023	2023M00052 - 4 VENTILATEURS SUR PIED CONSULTATION PMI	2023M00052	119,60	0,00	1
24/08/2023	2023D00717 - 16 microscopes + 8 balances + 32 capteurs pour le	2023D00717	2 610,40	0,00	6
27/08/2023	2023D00473 - Outillage collègue Montsauche les Settons/PISTOLET	2023D00473	427,34	0,00	1
27/08/2023	2023D00474 - 1 aspirateur atelier eau et poussière pour collègue	2023D00474	262,00	0,00	1
27/08/2023	2023D00475 - DIABLE ESCALIER PELLE FIXE CHARGE 300 KG EPOXY GRI	2023D00475	221,80	0,00	1
27/08/2023	2023D00505 - 1 PERCEUSE A PERCUSSION 1010 WATTS A DEUX VITESSES	2023D00505	451,01	0,00	1
27/08/2023	2023D00527 - 1 SOUFFLEUR HAUT DEBIT 2X18V DUB362Z VARIATEUR SAN	2023D00527	458,48	0,00	1
27/08/2023	2023D00528 - 1 SOUFFLEUR HAUT DEBIT 2X18V DUB362Z VARIATEUR SAN	2023D00528	458,48	0,00	1
28/08/2023	2023D00617 - 12 LOUPES BIOCULAIRES POUR LE COLLEGE VICTOR HUGO	2023D00617	1 168,80	0,00	6
28/08/2023	2023O00167 - SUBVENTION 2023 CANAL - CONSEIL REGIONAL	2023O00167	250 000,00	0,00	19
28/08/2023	2023O00168 - SOLDE SUBV RESEAU DE CHALEUR CITE DES PRESENTS	2023O00168	12 792,00	0,00	0
28/08/2023	2023O00169 - SOLDE SUBV CHAUFFERIE BOIS CITE DES PRESENTS	2023O00169	67 057,60	0,00	0
31/08/2023	2023D00482 - Mobilier collègue de Cercy la Tour - 2 CHAUFFEUSES	2023D00482	628,92	0,00	10
01/09/2023	2023D00503 - 1 TRANCHEUR A PIGNON LAME EXTRACTIBLE COLLEGE CORB	2023D00503	3 468,00	0,00	6
01/09/2023	2023D00680 - St Saulge - Remplacement de la chaudière fuel	2023D00680	17 987,04	0,00	20
01/09/2023	2023D00718 - 3 CHAUFFEUSES + 1 Bac KORYTEM à BD bi-face métal	2023D00718	1 113,73	0,00	10
01/09/2023	2023O00170 - CERTIFICAT SERVEUR CLIENT RGS*- FONCTION A PERSONN	2023O00170	414,00	0,00	1
01/09/2023	2023O00174 - SUBV ACHAT CAPTEURS DE CO2	2023O00174	22 752,00	0,00	5
01/09/2023	2023O00175 - PARTICIPATION AGGLO INVT 2020 CENTRE DES ARCHIVES	2023O00175	1 474,99	0,00	14
03/09/2023	2023D00530 - 1 TAILLE HAIE 2X18V =36V LAMIER 650MM 5,2KG SS BAT	2023D00530	547,61	0,00	6
04/09/2023	2023D00481 - 3 ENROULEURS DE CHANTIER POUR RECEPTIONS - INVENTA	2023D00481	203,70	0,00	1
04/09/2023	2023D00498 - SOUFFLEUR HAUT DEBIT 2X18V DUB362Z VARIATEUR SANS	2023D00498	458,48	0,00	1
04/09/2023	2023M00051 - 8 Vestiaires à portes battantes - Largeur 800 mm	2023M00051	2 765,38	0,00	10
05/09/2023	2023D00500 - PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1432886-	2023D00500	76,80	0,00	1
06/09/2023	2021O00021 - Etude migration infrastructure bureautique vers Mi	2021O00021	5 400,00	0,00	5
06/09/2023	2022O00056 - Expertise descriptive estimative objets Septennat	2022O00056	4 000,00	0,00	5
06/09/2023	2022O00229 - NAMING DE L EQUIPEMENT CULTUREL A CHATEAU CHINON	2022O00229	6 972,00	0,00	5
07/09/2023	2020O00069 - Elaboration de notices de gestion sur des ENS	2020O00069	23 655,90	0,00	5
07/09/2023	2020O00166 - Etudes d'inventaires lépidoptériques et orthoptéri	2020O00166	6 155,00	0,00	5
10/09/2023	2023D00480 - IMPRIMANTE MULTIFONCTION EPSON COULEUR	2023D00480	336,08	0,00	1
12/09/2023	2023M00054 - PATERES CENTRES DE SANTE / POUBELLES CENTRE CHA	2023M00054	299,17	0,00	1
13/09/2023	2023M00050 - ETENDOIR A LINGE ET PLATEAU (MUSEES) POUBELLE SALL	2023M00050	75,22	0,00	1
14/09/2023	2023D00597 - 1 ARMOIRE DE SCIENCE POUR LE COLLEGE DE VARZY	2023D00597	797,04	0,00	6
14/09/2023	2021B00043 - MARCHE 2020-94-BASE DES SETTONS-Mission maîtrise d	2021B00043	4 177,80	0,00	30

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
14/09/2023	2021F00006 - Plantation Préneley parcelle Pauchard	2021F00006	3 603,94	0,00	20
14/09/2023	2021F00008 - Travaux de petites réparations et de rénovations s	2021F00008	33 232,63	0,00	20
14/09/2023	2021I00001 - 2021 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS	2021I00001	976 812,94	0,00	20
14/09/2023	2021I00006 - TRAVAUX CÂBLAGE SITE JEANNE D'ARC	2021I00006	16 207,91	0,00	20
14/09/2023	2021I00008 - CABLAGE COLLEGES DE COSNE et SAMS DE COSNE	2021I00008	3 659,22	0,00	20
14/09/2023	2021I00009 - Ajout de prises RJ45 et 230V bâtiment rue de la Pr	2021I00009	6 290,12	0,00	20
14/09/2023	2021I00010 - AJOUTS PRISES RJ45 et 230V URSULINES	2021I00010	2 574,25	0,00	20
14/09/2023	2021I00011 - TRAVAUX CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE MDPH	2021I00011	36 679,69	0,00	20
14/09/2023	2022B00010 - Corbigny - Réfection des toitures terrasses (TF)	2022B00010	887 706,02	0,00	15
14/09/2023	2022B00012 - 2022 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	2022B00012	1 203 495,03	0,00	15
14/09/2023	2022D00087 - Restauration maquette du Superbe	2022D00087	2 766,00	0,00	0
14/09/2023	2022D00126 - Restauration boutre	2022D00126	4 200,00	0,00	0
14/09/2023	2022D00336 - DEPOUSSIERAGE DES COLLECTIONS	2022D00336	24 527,04	0,00	0
14/09/2023	2022D00386 - RESTAURATION DE REGISTRES	2022D00386	16 303,20	0,00	0
14/09/2023	2022F00007 - Création de 2 mares favorables aux amphibiens - EN	2022F00007	5 400,00	0,00	20
14/09/2023	2022I00002 - Travaux câblage collèges électricité et local agen	2022I00002	1 259,35	0,00	20
14/09/2023	2022I00003 - CABLAGE BIBLIOTHEQUE UTIR	2022I00003	2 518,64	0,00	20
14/09/2023	2022I00005 - Travaux câblage collège René Cassin COSNE-SUR-LOIR	2022I00005	2 652,31	0,00	20
14/09/2023	2022I00007 - Travaux câblage collège de FOURCHAMBAULT - SALLE D	2022I00007	780,32	0,00	20
14/09/2023	2022I00012 - Travaux câblage collège de SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	2022I00012	3 417,53	0,00	20
14/09/2023	2022I00013 - TRAVAUX DE CABLAGE CABINET PDT	2022I00013	1 218,50	0,00	20
14/09/2023	2022I00014 - Travaux câblages collège de DORNES	2022I00014	1 109,10	0,00	20
14/09/2023	2022I00017 - TRAVAUX CABLAGES SITE CD58	2022I00017	2 703,24	0,00	20
14/09/2023	2022I00018 - CABLAGES DANS LE COLLEGE MONTSAUCHE LES SETTONS	2022I00018	1 163,83	0,00	20
14/09/2023	2022I00019 - CABLAGES DANS LE COLLEGE CHATEAU CHINON	2022I00019	980,88	0,00	20
14/09/2023	2022I00020 - CABLAGES DANS LE COLLEGE ADAM BILLAUT	2022I00020	1 299,70	0,00	20
14/09/2023	2022I00021 - CABLAGES DANS LE COLLEGE DE GUERIGNY	2022I00021	906,91	0,00	20
14/09/2023	2022I00022 - TRAVAUX CABLAGES SITE MADEF GARCHIZY	2022I00022	2 655,55	0,00	20
14/09/2023	2022I00023 - TRAVAUX CABLAGES SITE MADEF NEVERS	2022I00023	2 770,33	0,00	20
14/09/2023	2022I00024 - CABLAGES DANS LE COLLEGE D'IMPHY	2022I00024	4 810,78	0,00	20
14/09/2023	2022I00028 - TRAVAUX CABLAGES UTIR CORBIGNY	2022I00028	1 258,99	0,00	20
14/09/2023	2022I00029 - TRAVAUX CABLAGE collège de DECIZE	2022I00029	5 663,52	0,00	20
14/09/2023	2022I00030 - TRAVAUX CABLAGES CER PREMERY	2022I00030	981,54	0,00	20
14/09/2023	2022I00031 - CABLAGES collège St Benin d'Azy	2022I00031	770,02	0,00	20
14/09/2023	2022I00034 - TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURES	2022I00034	5 501,08	0,00	20
14/09/2023	2022R00001 - 2022 REPARATIONS OUVRAGES D'ART	2022R00001	1 167 481,34	0,00	20
14/09/2023	2022R00002 - 2022 RESEAUX DE VOIRIE EN COURS	2022R00002	4 943 126,09	0,00	0
14/09/2023	2022R00005 - CREATION D'UNE RAMPE D'ACCES AU BARRAGE DE PANNECO	2022R00005	15 600,00	0,00	20
14/09/2023	2022R00008 - DERASEMENT ACCOTEMENT ET CURAGE FOSSES RD ET 153	2022R00008	19 146,30	0,00	0
15/09/2023	2023D00536 - MODIFICATION PLIEUSE IMPLANTATION CARTE MORGANA -	2023D00536	2 584,08	0,00	6
15/09/2023	2023D00626 - 3 BUSTES HISTORIQUES DE FEMMES RECOUVERTS DE LIN	2023D00626	9 892,80	0,00	6
17/09/2023	2023D00485 - SIGNALISATION VELOURUTE LIAISON NEVERS GARE/ENVI	2023D00485	3 073,36	0,00	6

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
17/09/2023	2023D00499 - TAILLE HAIES 18V LONGUEUR DE LAME 55CM 1 SANS BATT	2023D00499	317,63	0,00	1
17/09/2023	2023O00171 - 25 LICENCES ENTERPRISE ON-PREMISES-BASIC SUPPORT-1	2023O00171	1 785,00	0,00	2
18/09/2023	2023D00538 - Rideaux classement au feu pour le collège de St B	2023D00538	1 470,00	0,00	6
20/09/2023	2023D00504 - Installation d'une IPMG au collège de La Machine L	2023D00504	14 908,69	0,00	4
20/09/2023	2023D00616 - 1 ARMOIRE VENTILEE POUR LE COLLEGE DE SAINT BENIN	2023D00616	3 370,00	0,00	6
21/09/2023	2023D00537 - 2 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Var	2023D00537	897,43	0,00	10
21/09/2023	2023D00551 - 1 TELEVISION 65" Eklyps EK65UX200W + 1 VIDEOPROJE	2023D00551	1 368,07	0,00	4
21/09/2023	2023D00553 - PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1433251 DU 21092023 -	2023D00553	143,40	0,00	1
24/09/2023	2023D00495 - MATERIELS ENTRETIEN DES COLLECTIONS CITE DES PRESE	2023D00495	84,30	0,00	1
24/09/2023	2023D00496 - MATERIELS ENTRETIEN DES COLLECTIONS CITE DES PRESE	2023D00496	34,98	0,00	1
25/09/2023	2023D00486 - SIGNALISATION LIAISON GARE DE NEVERS / LOIRE A V	2023D00486	2 328,66	0,00	6
25/09/2023	2023D00501 - ACQUISITION COMPTEUR ACX 12V	2023D00501	4 992,00	0,00	6
25/09/2023	2023D00522 - 2 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Var	2023D00522	897,43	0,00	10
25/09/2023	2023M00058 - HORLOGE SITE VAUBAN/STOCK POUBELLE CER LA CHARITE/	2023M00058	97,50	0,00	1
26/09/2023	2023O00183 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 3 ANS POUR	2023O00183	348,00	0,00	1
27/09/2023	2023F00014 - Installation d'une plateforme à cigogne blanche à	2023F00014	8 399,63	0,00	0
27/09/2023	2023O00179 - LICENCE CENTREON BUSINESS EDITION 1000 HOTES-30 MO	2023O00179	45 313,25	0,00	2
29/09/2023	2023I00012 - VELOURUTE 2023	2023I00012	78 974,78	0,00	20
30/09/2023	2023D00555 - NMMEDICAL facture 5502353491 du 30/09/2023	2023D00555	203,69	0,00	1
01/10/2023	2023D00507 - 5 DISQUES DUR EXTERNE ET 10 ADAPTATEUR IEC	2023D00507	518,39	0,00	4
01/10/2023	2023O00176 - DSID REFECTION TOITURE COLLEGE CHATEAU-CHINCIN	2023O00176	15 075,00	0,00	20
01/10/2023	2023O00177 - SOLDE INTERNAT D EXCELLENCE COLLEGE CORBIGNY	2023O00177	105 000,00	0,00	19
02/10/2023	2023D00647 - ABONNEMENT TELEPHONE MOBILE CD58 ANNEE 2023	2023D00647	5 880,00	0,00	4
02/10/2023	2023D00648 - 8 TELEPHONES CROSSCALL CORE M5 NOIR 32GO POUR NTM	2023D00648	1 992,00	0,00	4
02/10/2023	2023M00062 - BUREAU ALTIM DROIT 180X80 REGLABLE ERGO M. BERNARD	2023M00062	820,20	0,00	10
03/10/2023	2023D00510 - BOUILLOIR ET MACHINE A CAFE CITES DES PRESENTS	2023D00510	124,98	0,00	1
04/10/2023	2023D00511 - RENAULT MASTER 130D128 - FACT N°7001893965 UGAP	2023D00511	39 290,17	0,00	5
04/10/2023	2023D00512 - 2 OPTIONS "BENNE THLE RIDELLES ALU TYBENS"	2023D00512	281,80	0,00	1
04/10/2023	2023D00523 - 1 Vestiaire atelier pour le collège Imphy	2023D00523	362,60	0,00	1
04/10/2023	2023D00524 - 1 Vestiaire atelier pour collège St Benin d'Azy	2023D00524	226,40	0,00	1
04/10/2023	2023D00723 - 3 MONITEURS LED 34"+1 STATION DE TRAVAIL+1 SACOCHE	2023D00723	3 519,25	0,00	4
05/10/2023	2023D00548 - 30 CHAISES TREVISE-PRIMA AST H046 4 PIEDS BLUE PRO	2023D00548	2 646,14	0,00	10
05/10/2023	2023D00565 - Mobilier pour le collège de Moulins Engilbert - 40	2023D00565	3 881,76	0,00	10
05/10/2023	2023D00631 - RENAULT MASTER - 130D133 - UGAP facture 700200274	2023D00631	0,00	0,00	5
05/10/2023	2023D00632 - RENAULT MASTER - 130D133 - UGAP facture 700200274	2023D00632	886,50	0,00	8
05/10/2023	2023D00635 - RENAULT MASTER - 130D133 - UGAP facture 700200274	2023D00635	4 217,27	0,00	8

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
05/10/2023	2023D00637 - RENAULT MASTER - 130D133 - UGAP facture 700200274	2023D00637	24 140,14	0,00	8
05/10/2023	2023D00706 - Commande mobilier - collège de Montsauche les sett	2023D00706	0,00	0,00	10
06/10/2023	2023D00707 - Commande mobilier - 30 CHAISES + 30 TABLES POUR CO	2023D00707	2 823,98	0,00	10
06/10/2023	2023D00757 - Mobilier pour le collège d'Imphy - 30CHAISES + 30	2023D00757	2 823,98	0,00	10
06/10/2023	2023D00539 - OUVRAGE N° 326 TILLIER CLAUDE : MON ONCLE BENJAMIN	2023D00539	365,00	0,00	0
09/10/2023	2023D00514 - NUMERISATION DE 162 PLANS DU CADASTRE RENOVE	2023D00514	351,12	0,00	1
09/10/2023	2023D00515 - NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES	2023D00515	8 112,96	0,00	6
09/10/2023	2023D00519 - Numérisation de 3020 plans du cadastre rénové	2023D00519	6 885,60	0,00	6
09/10/2023	2023D00540 - Rideaux classement au feu pour le collège de Corb	2023D00540	1 934,00	0,00	6
09/10/2023	2023D00547 - 90 CHAISES TREVISE-PRIMA AST H046 4 PIEDS BLUE PRO	2023D00547	4 565,59	0,00	10
09/10/2023	2023D00550 - APPAREIL PHOTO + CARTE SD	2023D00550	259,90	0,00	1
09/10/2023	2023D00559 - Mobilier pour le collège de Saint Benin d'Azy - 2	2023D00559	790,25	0,00	10
09/10/2023	2023D00561 - Mobilier foyer internat du collège Corbigny - 12 P	2023D00561	6 521,11	0,00	10
10/10/2023	2023D00521 - PERCEUSE VISSEUSE SANS FIL + COFFRET DE PERCAGE	2023D00521	250,00	0,00	1
10/10/2023	2023D00649 - 1 BLOC DE 8 CASIERS ELEVES POUR LE COLLEGE DE POUI	2023D00649	448,72	0,00	1
10/10/2023	2023D00650 - 2 BLOCS DE 8 CASIERS ELEVES POUR LE COLLEGE DE MON	2023D00650	897,43	0,00	10
10/10/2023	2023M00063 - 4 BUREAUX DROITS 160X80 + 1 ARMOIRE BASSE EN 10 S	2023M00063	1 680,49	0,00	10
10/10/2023	2023D00549 - ENSEMBLE DE 45 DOCUMENTS DU XVIe - XIXe SUR LA	2023D00549	430,00	0,00	0
11/10/2023	2023D00612 - 5 BLOCS DE 8 CASIERS ELEVES POUR LE COLLEGE DE LA	2023D00612	2 243,58	0,00	10
11/10/2023	2023D00613 - 8 BLOCS DE 8 CASIERS ELEVES POUR LE COLLEGE DE ST	2023D00613	3 589,78	0,00	10
12/10/2023	2023D00534 - 25 SOURIS VERTICALES	2023D00534	2 011,16	0,00	6
13/10/2023	2023D00557 - NMMEDICAL - facture 5502356766 du 13/10/2023	2023D00557	0,00	0,00	1
13/10/2023	2023D00573 - NMMEDICAL - facture 5502356766 du 13/10/2023	2023D00573	79,00	0,00	1
13/10/2023	2023D00627 - TRACTEUR ENS	2023D00627	46 920,00	0,00	5
13/10/2023	2023D00676 - 26 SCANNERS A4 GED	2023D00676	13 338,73	0,00	4
16/10/2023	2023D00572 - PMI - PAPOUILLE FACT FC2023100337 DU 16102023 -	2023D00572	99,60	0,00	1
16/10/2023	2023D00580 - 24 CHAISES FLIPPER POUR COLLEGE CLAUDE TILLIER COS	2023D00580	1 621,15	0,00	10
16/10/2023	2023D00581 - 6 CHAISES TERTIO + 6 ACCOUDOIRS TERTIO POUR COLLEG	2023D00581	2 276,14	0,00	10
16/10/2023	2023D00582 - 2 ARMOIRES PORTES BATTANTES SUR SOCLE METALLIQUE P	2023D00582	1 072,92	0,00	10
16/10/2023	2023D00583 - 6 GRILLES D'EXPOSITION POUR LE COLLEGE DE CLAMECY	2023D00583	1 156,86	0,00	10
16/10/2023	2023D00584 - 8 FAUTEUILS TERTIO + 4 RAYONNAGES A CARTABLE POUR	2023D00584	2 558,11	0,00	10
16/10/2023	2023D00585 - 6 PRESENTOIRS + 4 TABLEAUX + 1 BAC A BD POUR LE CO	2023D00585	881,47	0,00	10
16/10/2023	2023D00605 - 3 TABLEAUX POUR LE COLLEGE LES LOGES NEVERS	2023D00605	793,70	0,00	10
16/10/2023	2023D00611 - 60 CHAISES POUR LE COLLEGE LES LOGES NEVERS	2023D00611	3 043,73	0,00	10

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
16/10/2023	2023D00705 - Commande mobilier - 3 tableaux pour le collège de	2023D00705	0,00	0,00	10
16/10/2023	2023D00710 - 3 tableaux pour le collège de Guérigny	2023D00710	810,76	0,00	10
16/10/2023	2023D00751 - Mobilier pour collège de Varennes-Vauzelles - 60 C	2023D00751	3 017,52	0,00	10
16/10/2023	2023O00206 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 3 ANS POUR	2023O00206	348,00	0,00	1
16/10/2023	2023O00207 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 3 ANS POUR	2023O00207	348,00	0,00	1
17/10/2023	2023D00541 - commande Ri D3E Conrad	2023D00541	1 173,22	0,00	1
17/10/2023	2023D00542 - commande Ri D3E Conrad	2023D00542	379,75	0,00	1
17/10/2023	2023D00544 - Commande perceuse- collège Saint Amand en Puisaye	2023D00544	559,72	0,00	6
17/10/2023	2023D00545 - Dépôt par un fournisseur d'une facture FV202300369	2023D00545	4 125,43	0,00	1
17/10/2023	2023D00546 - SOUFFLEUR HAUT DEBIT - collège Luzy	2023D00546	458,48	0,00	1
17/10/2023	2023D00720 - 32 CHAISES + 2 CHAISES pour le collège de Prémercy	2023D00720	1 999,50	0,00	10
17/10/2023	2023D00721 - 15 TABLES + 30 CHAISES pour le collège de Fourcham	2023D00721	2 385,50	0,00	10
17/10/2023	2023D00750 - Mobilier pour le collège de Pouilly sur Loire - 12	2023D00750	1 323,90	0,00	10
18/10/2023	2023D00556 - PERFORATEUR BOSCH + ENROULEUR AUTOMATIQUE	2023D00556	1 104,60	0,00	6
19/10/2023	2023D00566 - Mobilier pour le collège de Donzy - 3 TABLEAUX	2023D00566	793,70	0,00	10
19/10/2023	2023D00567 - Mobilier pour le collège de St Amand en Puisaye -	2023D00567	1 124,28	0,00	10
19/10/2023	2023D00672 - PEUGEOT PARTNER APPRO - 122D15 (2021)- FACT 700215	2023D00672	16 802,70	0,00	8
20/10/2023	2023D00558 - PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1433880 -Achat tensiomètr	2023D00558	50,38	0,00	1
23/10/2023	2023D00688 - MATERIELS APPLE (disques durs externes, graveurs,	2023D00688	18 741,11	0,00	4
23/10/2023	2023M00064 - 10 FAUTEUILS DE BUREAU + 10 CHAISES POUR STOCK ET	2023M00064	4 899,97	0,00	10
24/10/2023	2023D00651 - PMI - NM MEDICAL facture 5502359604 du 24/10/2023	2023D00651	132,00	0,00	1
24/10/2023	2023O00205 - ACQUISITION 1 LICENCE POSTES EFFECTIFS ASTRE RH	2023O00205	26 516,40	0,00	2
25/10/2023	2023D00594 - CITROEN C3 BLUEHDI 100 SS BVM SHINE DEVIS 368857	2023D00594	16 798,91	0,00	8
25/10/2023	2023D00774 - 10 microscopes - collège de Dornes	2023D00774	929,50	0,00	6
26/10/2023	2023D00569 - SCANNER A4 GED+MONITEURS LED 34"+CABLES	2023D00569	11 062,98	0,00	4
26/10/2023	2023D00570 - PANNEAU D'INFORMATION PANNECOT	2023D00570	894,00	0,00	6
26/10/2023	2023D00675 - TRACTEUR ARION 153D46 - DEVIS 36553537	2023D00675	0,00	0,00	8
26/10/2023	2023D00716 - 5 microscopes pour le collège de Cercy la tour	2023D00716	464,75	0,00	1
26/10/2023	2023O00184 - SUBV WEBRADIO ACADEMIE DE DIJON	2023O00184	4 900,00	0,00	4
27/10/2023	2023D00571 - LECTEUR CD BIBLIOTHEQUE	2023D00571	39,99	0,00	1
27/10/2023	2023M00065 - 6 LAMPES + 3 TABLEAUX + 6 REPOSES PIEDS	2023M00065	716,88	0,00	10
30/10/2023	2023O00186 - ACQUISITION PACK SECURITE POUR CYBERDEFENSE CAIRNE	2023O00186	6 102,22	0,00	2
30/10/2023	2023D00670 - ACQUISITION DE TEXTILES	2023D00670	7 050,00	0,00	0
31/10/2023	2023D00574 - achat 4 onduleurs pour collèges	2023D00574	6 475,20	0,00	4
31/10/2023	2023D00575 - APPAREIL PHOTO + ACCESSOIRES	2023D00575	996,70	0,00	6
31/10/2023	2023D00577 - TELEVISEUR 43"	2023D00577	348,01	0,00	1
31/10/2023	2023D00639 - COMMANDE FRIGO - CAMPAGNE HPV	2023D00639	3 838,31	0,00	6
01/11/2023	2023O00208 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 3 ANS POUR	2023O00208	348,00	0,00	1
02/11/2023	2023D00578 - commande 6 ordinateurs portables ASUS	2023D00578	6 635,60	0,00	4
02/11/2023	2023D00620 - Perceuses pour musées patrimoine	2023D00620	248,00	0,00	1
02/11/2023	2023D00699 - 1 chariot de ménage collège Cercy la Tour	2023D00699	562,52	0,00	6
02/11/2023	2023D00709 - 2 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Pré	2023D00709	897,43	0,00	10

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
02/11/2023	2023D00712 - 2 blocs de 8 casiers élèves pour rle collège de Pré	2023D00712	897,43	0,00	10
02/11/2023	2023D00715 - 6 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Dec	2023D00715	1 900,80	0,00	10
02/11/2023	2023D00719 - 4 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Mou	2023D00719	1 794,86	0,00	10
02/11/2023	2023D00734 - 3 TABLETTE ET 3 COQUE POUR BNR CC LOIRE ET ALLIER	2023D00734	1 185,70	0,00	4
03/11/2023	2023D00610 - PANNEAUX SIGNALETIQUES URSULINES	2023D00610	4 140,00	0,00	6
03/11/2023	2023D00724 - SWITCH AUTOMATIQUE 2 PORTS USB 2.0	2023D00724	723,60	0,00	4
06/11/2023	2023D00661 - 5 JEUX FEELINGS NEW	2023D00661	108,45	0,00	1
06/11/2023	2023D00673 - JEUX ET JOUETS TERRAINS NEUTRES	2023D00673	5 948,99	0,00	6
06/11/2023	2023D00713 - 8 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Fou	2023D00713	3 582,91	0,00	10
06/11/2023	2023D00736 - 4 TABLETTES SAMSUNG ET 4 COQUES pour BNR MORVAN GR	2023D00736	1 580,93	0,00	4
06/11/2023	2023D00737 - 4 ECRANS PLAT LED ET 1 ASUS MINI PC BNR LOIRE ET ALLIER	2023D00737	1 069,63	0,00	4
06/11/2023	2023D00738 - 4 DOUCHETTES BIBLIOTHEQUE BNR LOIRE ET ALLIER	2023D00738	518,54	0,00	4
06/11/2023	2023D00739 - 3 ASUS MINI PC ET 3 ECRANS PLAT LED pour BNR MORVA	2023D00739	1 758,56	0,00	4
06/11/2023	2023D00740 - 3 ORDINATEURS MULTI USAGES ET 3 WEB CAM pour BNR L	2023D00740	2 748,56	0,00	4
06/11/2023	2023D00741 - 1 ORDINATEUR MULTI USAGES 1 WEBCAM pour BNR BAZOIS	2023D00741	916,19	0,00	4
06/11/2023	2023D00746 - 3 DOUCHETTES BIBLIOTHEQUE BNR SOMMETS GRANDS LACS	2023D00746	388,91	0,00	1
06/11/2023	2023D00747 - 5 DOUCHETTES POUR BIBLIOTHEQUE BNR BAZOIS	2023D00747	648,18	0,00	4
06/11/2023	2023O00189 - FONDS VERT - ACQUISITION GARE DE GUERIGNY	2023O00189	78 800,00	0,00	25
06/11/2023	2023O00190 - SOLDE DSID BARRAGE DE PANNECOT	2023O00190	52 500,00	0,00	19
06/11/2023	2023O00193 - LOGICIEL EMCO ARCHITECT POUR COLLEGES	2023O00193	2 612,46	0,00	2
07/11/2023	2023O00194 - SUBV DREAL PLAN RELANCE BIODIVERSITE	2023O00194	19 222,22	0,00	20
08/11/2023	2023D00753 - 7 UNITE CENTRALE LENOVO	2023D00753	4 662,23	0,00	4
09/11/2023	2023D00653 - PLAQUE METAL AIMANTABLE	2023D00653	270,00	0,00	1
09/11/2023	2023D00671 - PMI - DISTRIMED - FACTURE FAA 06362	2023D00671	99,00	0,00	1
09/11/2023	2023D00700 - 6 Blocs de 8 casiers élèves pour collège René Cass	2023D00700	2 692,30	0,00	10
09/11/2023	2023D00711 - 6 blocs de 8 casiers élèves pour collège de Dornes	2023D00711	2 692,30	0,00	10
09/11/2023	2023O00196 - SOLDE SUBV 2022 CANAL	2023O00196	450 000,00	0,00	19
10/11/2023	2023D00662 - ACHATS JOUETS TERRAINS NEUTRES : DINETTE ET ANIMAU	2023D00662	944,28	0,00	6
10/11/2023	2023O00212 - 58 LICENCES MICROSOFT OFFICE 2019	2023O00212	4 772,47	0,00	2
13/11/2023	2023D00655 - achat téléphones fixes casques accessoires	2023D00655	2 798,35	0,00	4
13/11/2023	2023D00668 - STANDBY - MARCHE 2022-112-01- FACT N°FAV23110315	2023D00668	2 832,48	0,00	6
13/11/2023	2023D00677 - CUISINIERE VITRO INDESIT CER DE VARZY	2023D00677	339,99	0,00	1
13/11/2023	2023D00678 - MICRO ONDES SITE IMPHY	2023D00678	139,99	0,00	1
13/11/2023	2023D00686 - 2 PLATEAUX ROULANTS - CITE DES PRESENTS	2023D00686	626,40	0,00	6
13/11/2023	2023D00696 - 1 EMETTEUR ET RECEPTEUR HDMI	2023D00696	2 691,60	0,00	6
13/11/2023	2023D00701 - 5 microscopes pour le collège de Donzy	2023D00701	464,75	0,00	1
13/11/2023	2023D00727 - 1 SWITCH AUTOMATIQUE 2 ports USB 2.0	2023D00727	48,24	0,00	1
13/11/2023	2023O00209 - PACK BSEM PROGICIEL HORUS MOM 30 %	2023O00209	36 706,20	0,00	2
13/11/2023	2023D00679 - BORDEREAU ACQUEREUR N° 183686 - VENTE DU 13/11/202	2023D00679	144,00	0,00	0
14/11/2023	2023D00681 - PMI - ROBE MEDICAL FACT FC1619479 DU 14112023-	2023D00681	307,80	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
14/11/2023	2023O00211 - 5 LICENCES OPEN PROJECT BASIC SUPPORT 1 AN	2023O00211	296,50	0,00	1
15/11/2023	2023D00657 - SOURIS SANS FIL +CLAVIER APPLE	2023D00657	577,97	0,00	4
16/11/2023	2023O00203 - SUBV EPCI - 4 PANNEAUX A77 APRR	2023O00203	88 800,00	0,00	5
16/11/2023	2023D00667 - commande ouvrages	2023D00667	50,05	0,00	0
17/11/2023	2023D00659 - JEUX DIVERS TERRAINS NEUTRES	2023D00659	185,33	0,00	1
17/11/2023	2023M00070 - 6 PRESENTOIRS POUR SERVICE DES ARCHIVES - USM Hall	2023M00070	1 775,03	0,00	10
20/11/2023	2023D00694 - 30 MASTERISATIONS POUR PC	2023D00694	221,62	0,00	1
20/11/2023	2023D00752 - JEUX ET JOUETS POUR LES TERRAINS NEUTRES	2023D00752	562,96	0,00	1
20/11/2023	2023M00066 - MOBILIER DE JARDIN TERRAINS NEUTRES CORBIGNY CH	2023M00066	388,80	0,00	1
20/11/2023	2023O00232 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	2023O00232	246,00	0,00	1
21/11/2023	2023D00669 - SECHOIR TOUR 45M	2023D00669	45,49	0,00	1
21/11/2023	2023O00216 - SIS MARCHE MONTEE VERSION V8 ATELIERS CONCEPTION G	2023O00216	10 800,00	0,00	2
22/11/2023	2023D00702 - CABLAGE - AUTOCOM collège de Varennes Vauzelles	2023D00702	18 790,24	0,00	4
22/11/2023	2023D00745 - PERCEUSE VISSEUSE- CITE DES PRESENTS	2023D00745	99,90	0,00	1
24/11/2023	2023D00693 - 30 PC PORTABLES LENOVO, station accueil, moniteurs	2023D00693	27 341,24	0,00	4
27/11/2023	2023D00695 - ACQUISITION MATERIEL ARUBA POUR SALLE SERVEUR PCA	2023D00695	94 646,64	0,00	4
27/11/2023	2023D00697 - 5 ROLLS UP DEPARTEMENT	2023D00697	618,00	0,00	6
27/11/2023	2023O00215 - licences KSAAR	2023O00215	33 120,00	0,00	2
29/11/2023	2023D00687 - PERFORATEUR BURINEUR/PERCEUSE VISSEUSE/SET MEULEUS	2023D00687	846,19	0,00	6
29/11/2023	2023O00210 - DRAC - CDLI 2023	2023O00210	16 000,00	0,00	1
29/11/2023	2023O00217 - 18 LICENCES MPSA GOUVERNEMENT	2023O00217	2 289,96	0,00	2
29/11/2023	2023D00722 - VENTE N° V23-036 DU 30 NOVEMBRE 2023 - TABLEAU LOU	2023D00722	1 905,00	0,00	0
30/11/2023	2023D00689 - PEUGEOT PARTNER LONG - 122D11 - FACT 700215568 (E)	2023D00689	14 512,24	0,00	5
30/11/2023	2023D00744 - CHARIOT LOGISTIQUE - CITE DES PRESENTS	2023D00744	398,58	0,00	1
01/12/2023	2023O00221 - 50 LICENCES SIP SUR COEUR DE RESEAU OXE	2023O00221	3 951,55	0,00	2
01/12/2023	2023B00056 - 2023 - Installation générale et aménagement	2023B00056	9 597,70	0,00	20
04/12/2023	2023D00704 - FACT N° 21316912 -300D29 - du 01/12/2023 COMPRESSE	2023D00704	25 546,70	0,00	6
04/12/2023	2023D00735 - 1 PC PORTABLE 2 TABLETTE SAMASUNG 2 COQUES pour BN	2023D00735	1 845,48	0,00	4
04/12/2023	2023D00754 - ACQUISITION DE 300 PC2 LENOVO M70Q	2023D00754	113 400,00	0,00	4
04/12/2023	2023D00756 - SUPPORT SUR SITE CONTAINER PCA	2023D00756	2 374,36	0,00	4
04/12/2023	2023D00769 - 2 microscopes + 1 armoire sciences - collège de C	2023D00769	982,94	0,00	6
04/12/2023	2023D00770 - 5 microscopes + 1 servante - collège de Fourchamba	2023D00770	1 039,85	0,00	6
04/12/2023	2023D00771 - 10 microscopes + 10 loupes binoculaires- collège d	2023D00771	1 660,00	0,00	6
04/12/2023	2023D00772 - 12 microscopes - collège de Pouilly sur Loire	2023D00772	1 115,40	0,00	6
04/12/2023	2023D00773 - 12 microscopes - collège de Lormes	2023D00773	1 115,40	0,00	6
04/12/2023	2023O00218 - licences MES VACCINS et interface VIDAL	2023O00218	1 800,00	0,00	2
05/12/2023	2023D00698 - Pont de Cosne sur Loire	2023D00698	40 411,20	0,00	8
05/12/2023	2023D00726 - ACHAT SERVEURS ESX POUR BAIE INFORMATIQUE	2023D00726	126 183,37	0,00	4
06/12/2023	2023D00708 - CITERNE POUR EMULSION 60M3	2023D00708	18 984,00	0,00	6

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
06/12/2023	2023D00714 - DETECTEUR DE BOUES	2023D00714	1 437,00	0,00	6
06/12/2023	2023D00733 - TRC- FACT 231316616-DECANTEUR-SEPARATEUR -NTM	2023D00733	0,00	0,00	1
06/12/2023	2023O00222 - AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAG- PEUPLERAIE DE DECIZE	2023O00222	73 398,41	0,00	20
11/12/2023	2023D00729 - Balances espace test	2023D00729	656,88	0,00	6
11/12/2023	2023D00749 - 4 ECRANS PLAT 3 ASUS MINI PC pour BNR BAZOIS	2023D00749	1 919,71	0,00	4
11/12/2023	2023O00229 - PAT PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX ACOMPTÉ 2	2023O00229	108 765,60	0,00	6
11/12/2023	2023O00231 - CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	2023O00231	246,00	0,00	1
11/12/2023	2023O00234 - PRISE EN CHARGE DE FRAIS ICONOGRAPHIQUES POUR LES	2023O00234	26 520,00	0,00	2
12/12/2023	2023D00764 - Dépôt par un fournisseur d'une facture 095S957518	2023D00764	229,99	0,00	1
13/12/2023	2023D00761 - MICRO ONDES CER DORNES ET DECIZE	2023D00761	359,98	0,00	1
13/12/2023	2023D00762 - VAISSELLES CITE DES PRESENTS	2023D00762	57,23	0,00	1
13/12/2023	2023D00768 - cde caisses bibliothèques éphémères	2023D00768	3 312,00	0,00	1
15/12/2023	2023D00777 - TRC- FACT 231316616-DECANTEUR-SEPARATEUR -NTM	2023D00777	15 233,35	0,00	6
15/12/2023	2024D00032 - Commande mobilier - collègue C.Tillier Cosne	2024D00032	0,00	0,00	10
15/12/2023	2024D00034 - Commande mobilier - collègue Victor Hugo Nevers	2024D00034	0,00	0,00	10
20/12/2023	2024D00024 - 3 KITS WEBRADIO pour collègues	2024D00024	0,00	0,00	4
21/12/2023	2023D00692 - TAPIS EVEIL - KIT JEU DE PALETS TERRAINS NEUTRES	2023D00692	132,00	0,00	1
21/12/2023	2023O00236 - SUBV GED CNSA REVERSEMENT MDPH	2023O00236	135 710,00	0,00	2
21/12/2023	2024D00030 - achat et remplacement pièces d'usures sur onduleur	2024D00030	0,00	0,00	4
31/12/2023	2023O00020 - Biens mobiliers, matériel et études - 2023	2023O00020	97 310,25	0,00	5
31/12/2023	2023O00021 - Bâtiments et installations - 2023	2023O00021	4 203 026,42	0,00	30
31/12/2023	2023O00022 - Biens mobiliers, matériel et études - 2023	2023O00022	469 080,00	0,00	5
31/12/2023	2023O00023 - Bâtiments et installations - 2023	2023O00023	827 114,06	0,00	30
31/12/2023	2023O00060 - Biens mobiliers, matériel et études - 2023	2023O00060	335 430,17	0,00	5
31/12/2023	2023O00086 - Voirie - 2023	2023O00086	2 750 000,00	0,00	5
31/12/2023	2023O00109 - Projets d'infrastructures d'intérêt nationa - 2023	2023O00109	45 000,00	0,00	40
31/12/2023	2023O00110 - Bâtiments et installations - 2023	2023O00110	50 000,00	0,00	30
31/12/2023	2023O00201 - Bâtiments et installations - 2023	2023O00201	55 274,85	0,00	30
31/12/2023	2023O00223 - Bâtiments et installations - 2023	2023O00223	600 000,00	0,00	30
31/12/2023	2023O00237 - Bâtiments et installations - 2023	2023O00237	200 000,00	0,00	30
31/12/2023	2023O00238 - Bâtiments et installations - 2023	2023O00238	4 520 000,00	0,00	30

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES

IV

B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							17 250,00	19 342,05	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							17 250,00	19 342,05	
29/03/2023	2023D00050 - achat SWITCH ARUBA X240 etX130	28/12/2022	0,00	1	6 616,00	-6 616,00	0,00	6 616,00	0,00
11/05/2023	2014D00326 - RENAULT TWINGO DJ-126-JD	08/09/2014	7 065,98	5	7 065,98	0,00	5 450,00	5 450,00	0,00
24/05/2023	2020D00225 - VEHICULE 2020 CITROEN C3 100CV IMMAT FR 853 YZ	30/05/2020	11 303,95	5	6 780,00	4 523,95	11 800,00	7 276,05	0,00

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B9.3

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	138 300,00
--------------	---	------------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	29 345,96
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	4 523,95

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – ENTREES	B10.1

ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – SORTIES	B10.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	B11.1

Bâtiments scolaires et administratifs (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			151 353 078,47		68 696 352,82	3 111 729,00	82 151 100,54
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			150 324 601,62		68 408 551,82	3 070 582,00	81 451 571,69
	AUT0000000171 GENDARMERIE DE LORMES	01/12/1964	605 000,00	25	605 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000167 GENDARMERIE DE MON TSAUCHE	01/01/1965	438 000,00	25	438 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000175 FERME LA BUSSIÈRE	15/09/1966	383 000,00	0	383 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000148 CIRCO NEVERS PERIPHERIE	16/03/1969	475 000,00	25	475 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000164 GENDARMERIE DE CHATEAU-CHINON	01/04/1972	988 000,00	25	988 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000136 ATELIERS SERVICE ESPACES NATUR	24/05/1972	106 000,00	25	106 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000143 CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQU	24/05/1972	268 000,00	25	268 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000156 BASE NAUTIQUE DES SETTONS	26/06/1972	552 500,00	25	552 500,00	0,00	0,00
	AUT0000000169 GENDARMERIE DE PREMERY	29/12/1972	81 000,00	25	81 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000149 CENTRE D'ART CONTEMPORAIN	28/01/1974	8 550 000,00	25	8 550 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000153 LE PONTEAU	28/01/1974	240 000,00	25	240 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000155 BASE NAUTIQUE DE CHAUMECON	08/02/1974	270 000,00	25	270 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000142 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE PR	20/05/1975	279 000,00	25	279 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000158 VILLAGE VACANCES SAINT-AGNAN	27/05/1975	1 999 000,00	25	1 999 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000161 ANCIEN DISPENSAIRE	01/06/1975	68 000,00	25	68 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000172 CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIE	05/04/1976	133 000,00	25	133 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000154 BASE NAUTIQUE DE BAYE	26/07/1977	403 000,00	25	403 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000168 GENDARMERIE DE NEVERS	01/10/1977	1 124 000,00	25	1 124 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000007 COLLEGE DE PREMERY	01/01/1986	1 578 000,00	0	0,00	0,00	1 578 000,00
	AUT0000000008 COLLEGE DE SAINT AMAND EN PUISAYE CEDE DPT TITRE G	01/01/1986	18 215,00	0	0,00	0,00	18 215,00
	AUT0000000009 COLLEGE DE GUERIGNY	01/01/1986	2 030 000,00	0	0,00	0,00	2 030 000,00
	AUT0000000182 COLLEGE DE DORNES CEDE DEPART GRATUIT 12/09/2007	01/01/1986	1 050 000,00	0	0,00	0,00	1 050 000,00
	AUT0000000183 COLLEGE ADAM BILLAUT DE NEVERS CEDE DEPART TITRE G	01/01/1986	2 513 000,00	0	0,00	0,00	2 513 000,00
	AUT0000000184 COLLEGE LA CHARITE SUR LOIR CEDE DEAPRT 25/03/2011	01/01/1986	2 304 000,00	0	0,00	0,00	2 304 000,00
	AUT0000000185 COLLEGE DE CERCY LA TOUR CEDE DEPT 12/09/07 TITRE	01/01/1986	863 440,00	0	0,00	0,00	863 440,00
	AUT0000000186 COLLEGE CLAUDE TILLIER COSNE CEDE DEPRT 28/11/2008	01/01/1986	1 139 700,00	0	0,00	0,00	1 139 700,00
	AUT0000000187 COLLEGE DE CLAMECY CEDE DEPT TITRE GRATUIT 12/09/0	01/01/1986	1 490 000,00	0	0,00	0,00	1 490 000,00
	AUT0000000188 COLLEGE DONZY CEDE DEPART TITRE GRATUIT 12/09	01/01/1986	1 087 908,00	0	0,00	0,00	1 087 908,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000000189 COLLEGE VAUZELLES CEDE DEPART 07/01/2010	01/01/1986	2 952 000,00	0	0,00	0,00	2 952 000,00
	AUT0000000190 COLLEGE DE SAINT-SAULGE CEDE DEPART TITRE GRATUIT	01/01/1986	1 112 000,00	0	0,00	0,00	1 112 000,00
	AUT0000000191 COLLEGE DE LA MACHINE CEDE DEPART 24/03/2009	01/01/1986	1 026 744,00	0	0,00	0,00	1 026 744,00
	AUT0000000192 COLLEGE DE SAINT-PIERRE CEDE DEAPRT 12/09/2007	01/01/1986	1 500 000,00	0	0,00	0,00	1 500 000,00
	AUT0000000193 COLLEGE DE SAINT-BENIN AZY CEDE DPT TITRE GRATUIT	01/01/1986	1 603 700,00	0	0,00	0,00	1 603 700,00
	AUT0000000194 COLLEGE POUILLY SUR LOIRE CEDE DEPART 24/03/2009	01/01/1986	834 902,00	0	0,00	0,00	834 902,00
	AUT0000000195 COLLEGE LES LOGES DE NEVERS CEDE DEPART TITRE GRAT	01/01/1986	1 818 716,00	0	0,00	0,00	1 818 716,00
	AUT0000000196 COLLEGE D'IMPY CEDE DPT TITRE GRATUIT 12/09/07	01/01/1986	1 137 280,00	0	0,00	0,00	1 137 280,00
	AUT0000000197 COLLEGE DE DECIZE	01/01/1986	1 855 000,00	0	0,00	0,00	1 855 000,00
	AUT0000000198 COLLEGE DE CORBIGNY CEDE DEPT TITRE GRATUIT 12/09/	01/01/1986	1 489 500,00	0	0,00	0,00	1 489 500,00
	AUT0000000199 COLLEGE DE LORMES CEDE DEPART 12/09/2007	01/01/1986	741 600,00	0	0,00	0,00	741 600,00
	AUT0000000200 COLLEGE DE FOURCHAMBAULT CEDE DEPART TITRE GRATUIT	01/01/1986	2 118 000,00	0	0,00	0,00	2 118 000,00
	AUT0000000201 COLLEGE RENE CASSIN DE COSNE CEDE DEPART TITRE GRA	01/01/1986	2 697 000,00	0	0,00	0,00	2 697 000,00
	AUT0000000202 COLLEGE VICTOR HUGO DE NEVERS	01/01/1986	3 673 000,00	0	0,00	0,00	3 673 000,00
	AUT0000000203 COLLEGE LES COURLIS DE NEVERS CEDE DEPART TITRE GR	01/01/1986	2 160 000,00	0	0,00	0,00	2 160 000,00
	AUT0000000204 COLLEGE DE CHATEAU-CHINON CEDE DEPART 17/09/2007	01/01/1986	2 431 581,00	0	0,00	0,00	2 431 581,00
	AUT0000000205 COLLEGE MOULINS ENGILBERT CEDE DEPART 30/06/2008	01/01/1986	1 530 000,00	0	0,00	0,00	1 530 000,00
	AUT0000000206 COLLEGE DE VARZY	01/01/1986	5 260 000,00	0	0,00	0,00	5 260 000,00
	AUT0000000207 COLLEGE MONTSAUCHE CEDE DEPART 15/05/1987	01/01/1986	1 020 000,00	0	0,00	0,00	1 020 000,00
	AUT0000000208 COLLEGE DE LUZY CEDE DEPART TITRE GRATUIT 02/04/20	01/01/1986	1 958 000,00	0	0,00	0,00	1 958 000,00
	AUT0000000157 BASE DES SIMONOTS	05/07/1989	350 000,00	25	350 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000139 CAUE	08/02/1990	68 000,00	25	68 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000023 HOTEL DU DEPARTEMENT/ EX PAIERIE	01/01/1991	9 770 993,00	25	9 770 993,00	0,00	0,00
	AUT0000000178 ETABLISSEMENTS PRM	01/01/1991	0,00	0	0,00	0,00	66 048,72
	AUT0000000141 BATIMENT RUE DU SORT	20/03/1992	120 000,00	25	120 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000174 SAUT DE GOULOUX	25/05/1992	1 200,00	25	1 200,00	0,00	0,00
	2011B00106 DEUG DROIT / CDDP BD ST EXUPERY	25/03/1994	0,00	0	0,00	0,00	1 648 335,28
	AUT0000000140 HABITAT ET DEVELOPPEMENT 58	25/03/1994	99 000,00	25	99 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000179 ETABLISSEMENTS SNBE	29/12/1995	0,00	0	0,00	0,00	265 105,89
	AUT0000000159 CIRCO DE DECIZE	01/01/1998	452 000,00	25	452 000,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT000000147 AGIR ET CREER	08/09/1998	205 000,00	25	205 000,00	0,00	0,00
	AUT000000160 CIRCO DU MORVAN	22/12/2000	67 900,00	25	67 900,00	0,00	0,00
	AUT000000137 VAUBAN	10/01/2002	685 000,00	25	685 000,00	0,00	0,00
	AUT000000138 PARKING CLERGE	10/01/2002	271 000,00	25	271 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003326 BATIMENT DES URSULINES	01/01/2003	1,00	25	1,00	0,00	0,00
	AUT000000209 IMPRIMERIE	18/06/2003	226 014,27	25	226 014,27	0,00	0,00
	AUT0000003507 MAISON ECLUSIERE SARDY LES EPI	01/01/2004	36 500,00	25	36 500,00	0,00	0,00
	AUT0000003508 MAISON ECLUSIERE 14VS PRE ARDA	01/01/2004	25 000,00	25	25 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003509 MAISON ECLUSIERE 13VS DOYEN	01/01/2004	26 000,00	25	26 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003510 MAISON ECLUSIERE 11VS BELLEVUE	01/01/2004	3 000,00	25	3 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003511 MAISON CANTONNIERE 1ES 4 VENTS	01/01/2004	52 000,00	25	52 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003512 ATELIER DES 4 VENTS EPIRY	01/01/2004	4 500,00	25	4 500,00	0,00	0,00
	AUT0000003513 MAISON ECLUSIERE 10 VS PATUREA	01/01/2004	36 000,00	25	36 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003514 MAISON ECLUSIERE 9 VS FUSSY LA	01/01/2004	40 000,00	25	40 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003515 MAISON ECLUSIERE 7 VS GROS BOU	01/01/2004	12 000,00	25	12 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003516 MAISON ECLUSIERE 6 VS PLANCHE	01/01/2004	55 000,00	25	55 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003517 MAISON ECLUSIERE 4 VS LA ROCHE	01/01/2004	73 600,00	25	73 600,00	0,00	0,00
	AUT0000003518 MAISON ECLUSIERE 2 VS CRAIN LA	01/01/2004	21 000,00	25	21 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003519 MAISON ECLUSIERE 1 VS PORT BRU	01/01/2004	21 000,00	25	21 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003521 MAISON CANTONNIERE LA MONTAGNE	01/01/2004	54 000,00	25	54 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003522 MAISON CANTONNIERE LA MONTAGNE	01/01/2004	73 000,00	25	73 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003523 LA MONTAGNE DU BAS LA COLLANCE	01/01/2004	57 200,00	25	57 200,00	0,00	0,00
	AUT0000003524 MAISON CANTONNIERE VAUX LA CO	01/01/2004	40 000,00	25	40 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003525 MAISONNETTE ETANG GOUFFIER LA	01/01/2004	1 000,00	25	1 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003526 MAISONNETTE ETANG NEUF LA COLL	01/01/2004	1 200,00	25	1 200,00	0,00	0,00
	AUT0000003527 MAISON CANTONNIERE CHASSY MHER	01/01/2004	12 000,00	25	12 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003528 MAISON CANTONNIERE BAYE BAZOLL	01/01/2004	146 400,00	25	146 400,00	0,00	0,00
	AUT0000003529 PAVILLON DU GARDIEN BAZOLLES	01/01/2004	45 000,00	25	45 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003530 MAISON DES INGENIEURS BAZOLLES	01/01/2004	154 000,00	25	154 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003531 MAISON ECLUSIERE 1 VL BAYE BAZ	01/01/2004	331,99	25	221,00	13,00	97,99
	AUT0000003533 MAISON ECLUSIERE 2 VL BAZOLLES	01/01/2004	43 500,00	25	43 500,00	0,00	0,00
	AUT0000003535 MAISON ECLUSIERE 4/5/6 VL T CH	01/01/2004	65 000,00	25	65 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003536 MAISON ECLUSIERE 7 8 VL CHAVAN	01/01/2004	22 000,00	25	22 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003537 MAISON ECLUSIERE 9 10 VL MONT	01/01/2004	45 000,00	25	45 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003538 MAISON ECLUSIERE 11 VL ORGUE M	01/01/2004	29 000,00	25	29 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003539 MAISON ECLUSIERE 12 VL ORGUE M	01/01/2004	28 000,00	25	28 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003540 MAISON ECLUSIERE 13 VL MINGOT	01/01/2004	50 300,00	25	50 300,00	0,00	0,00
	AUT0000003541 MAISON ECLUSIERE 16 VL COEUIL	01/01/2004	35 000,00	25	35 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003542 MAISON ECLUSIERE 17 VL EGUILLY	01/01/2004	54 000,00	25	54 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003543 MAISON ECLUSIERE 14 VL RUE DU	01/01/2004	136 000,00	25	136 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003544 MAISON ECLUSIERE 15 VL CHATILL	01/01/2004	23 000,00	25	23 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003545 ANCIEN CENTRE CHATILLON EN BAZ	01/01/2004	6 800,00	25	6 800,00	0,00	0,00
	AUT0000003546 CENTRE EXPLOITATION CHATILLON	01/01/2004	130 000,00	25	130 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003547 ANCIENNE SCIERIE PORT DES BOIS	01/01/2004	1,00	25	1,00	0,00	0,00
	AUT0000003548 MAISON ECLUSIERE 18 VL MEULOT	01/01/2004	24 000,00	25	24 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003550 MAISON ECLUSIERE 20VL BRIENNE	01/01/2004	58 000,00	25	58 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003551 MAISON ECLUSIERE 21 VL FLEURY	01/01/2004	41 000,00	25	41 000,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000003552 HANGAR FLEURY BICHES	01/01/2004	19 300,00	25	19 300,00	0,00	0,00
	AUT0000003553 MAISON ECLUSIERE 22 VL BERNAY	01/01/2004	35 000,00	25	35 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003554 MAISON ECLUSIERE 23 VL LA SAIG	01/01/2004	35 000,00	25	35 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003555 MAISON ECLUSIERE 24 VL ANIZY B	01/01/2004	67 000,00	25	67 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003556 MAISON ECLUSIERE 25 VL PANNECO	01/01/2004	19 300,00	25	19 300,00	0,00	0,00
	AUT0000003557 MAGASIN PANNECOT LIMANTON	01/01/2004	1,00	25	1,00	0,00	0,00
	AUT0000003558 MAISON ECLUSIERE 26 VL SAUZAY	01/01/2004	50 300,00	25	50 300,00	0,00	0,00
	AUT0000003559 MAISON ECLUSIERE 27 VL MOULIN	01/01/2004	58 000,00	25	58 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003560 MAISON ECLUSIERE 28 VL ISENEY	01/01/2004	35 000,00	25	35 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003561 MAISON ECLUSIERE 29 VL CHAUMIG	01/01/2004	50 300,00	25	50 300,00	0,00	0,00
	AUT0000003562 MAISON ECLUSIERE 30 VL CERCY L	01/01/2004	50 300,00	25	50 300,00	0,00	0,00
	AUT0000004143 STORES VENITIENS COLLEGES LES	08/09/2004	2 003,30	20	1 800,00	100,00	103,30
	AUT0000004196 TRAVAUX DE ZINGUERIE SUITE A D	27/09/2004	18 716,16	25	13 464,00	748,00	4 504,16
	AUT0000004465 DOMMAGE OUVRAGE FOYER NOEL BER	21/12/2004	9 531,93	25	6 858,00	381,00	2 292,93
	AUT0000003534 MAISON ECLUSIERE 3 VL BAZOLLES	01/01/2005	30 446,09	25	9 822,00	578,00	4 046,09
	AUT0000003549 MAISON ECLUSIERE 19 VL VILLARS	01/01/2005	27 955,30	25	8 806,00	518,00	3 631,30
	AUT0000003520 MAISON CANTONNIERE LA MONTAGNE	02/01/2005	45 190,50	25	5 083,00	299,00	2 108,50
	AUT0000004604 STORES EPN COLLEGE RENE CASSIN	17/03/2005	786,85	20	663,00	39,00	84,85
	AUT0000004605 STORES EPN COLLEGE LES COURLIS	17/03/2005	1 450,09	20	1 224,00	72,00	154,09
	AUT0000004692 MATERIEL DIVERS EPN COLLEGE DECIZE	28/04/2005	90,00	20	68,00	4,00	18,00
	AUT0000004812 CONFECTION RIDEAUX EPN DECIZE	01/07/2005	607,54	20	510,00	30,00	67,54
	AUT0000004296 TRAVAUX DE COUVERTURE AU PARC	12/07/2005	7 407,73	25	5 032,00	296,00	2 079,73
	AUT0000004328 FOURNITURE ET POSE FENETRE	12/07/2005	373,47	25	251,00	15,00	107,47
	AUT0000004363 REFECTION DANS ME 9	12/07/2005	3 607,49	25	2 448,00	144,00	1 015,49
	AUT0000004420 FOURNITURE ET POSE D'UN CHAUFF	12/07/2005	807,30	25	544,00	32,00	231,30
	AUT0000004511 TRAVAUX ELECTRICITE CENTRE STO	12/07/2005	9 602,68	25	6 528,00	384,00	2 690,68
	AUT0000003493 TRAVAUX URGENTS COLLEGE JEAN R	12/07/2005	18 052,19	20	15 334,00	902,00	1 816,19
	AUT0000003572 TRAVAUX MAISON ECLUSIERE 6 VS	12/07/2005	10 597,48	25	7 204,00	424,00	2 969,48
	AUT0000003627 OP : COR2004	12/07/2005	12 389,36	25	8 415,00	495,00	3 479,36
	AUT0000003886 IMMOBILIER D'ENTREPRISE MAGNY-	12/07/2005	67 712,86	25	46 032,00	2 708,00	18 972,86
	AUT0000004139 PROGRAMMATION TRAVAUX URGENTS	12/07/2005	53 534,61	20	45 492,00	2 676,00	5 366,61
	AUT0000001027 TRAVAUX COLLEGE MOULINS ENGLB	12/07/2005	39 275,92	20	33 371,00	1 963,00	3 941,92
	AUT0000001028 TRAVAUX COLLEGE VARZY	12/07/2005	1 290,63	20	1 088,00	64,00	138,63
	AUT0000001029 TRAVAUX COLLEGE MONS SAUCHE	12/07/2005	101 882,99	20	86 598,00	5 090,00	10 190,99
	AUT0000001001 TRAVAUX COLLEGE PREMERY	12/07/2005	96 022,68	20	81 609,00	4 803,00	9 610,68
	AUT0000001002 TRAVAUX COLLEGE ST AMAND EN PU	12/07/2005	25 866,50	20	21 981,00	1 293,00	2 592,50
	AUT0000001003 TRAVAUX COLLEGE GUERIGNY	12/07/2005	36 797,18	20	31 276,00	1 840,00	3 681,18
	AUT0000001004 TRAVAUX COLLEGE DORNES	12/07/2005	5 953,51	20	5 049,00	297,00	607,51
	AUT0000001005 TRAVAUX COLLEGE ADAM BILLAUT N	12/07/2005	112 242,62	20	95 404,00	5 612,00	11 226,62
	AUT0000001006 TRAVAUX COLLEGE LA CHARITE SUR	12/07/2005	107 330,60	20	91 222,00	5 366,00	10 742,60
	AUT0000001007 TRAVAUX COLLEGE CERCY LA TOUR	12/07/2005	125 683,25	20	106 828,00	6 284,00	12 571,25
	AUT0000001009 TRAVAUX COLLEGE CLAMECY	12/07/2005	73 525,30	20	62 492,00	3 676,00	7 357,30
	AUT0000001010 TRAVAUX COLLEGE DONZY	12/07/2005	194 491,88	20	165 308,00	9 724,00	19 459,88
	AUT0000001011 TRAVAUX COLLEGE VAUZELLES	12/07/2005	224 074,31	20	190 451,00	11 203,00	22 420,31
	AUT0000001012 TRAVAUX COLLEGE SAINT SAULGE	12/07/2005	62 698,28	20	53 291,00	3 135,00	6 272,28
	AUT0000001013 TRAVAUX COLLEGE LA MACHINE	12/07/2005	290 639,90	20	247 031,00	14 531,00	29 077,90

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000001014 TRAVAUX COLLEGE SAINT PIERRE L	12/07/2005	18 908,63	20	16 065,00	945,00	1 898,63
	AUT0000001016 TRAVAUX COLLEGE POUILLY SUR LO	12/07/2005	72 233,81	20	61 387,00	3 611,00	7 235,81
	AUT0000001017 TRAVAUX COLLEGE LES LOGES NEVE	12/07/2005	2 071 695,97	20	1 760 928,00	103 584,00	207 183,97
	AUT0000001019 TRAVAUX COLLEGE DECIZE	12/07/2005	26 454,16	20	22 474,00	1 322,00	2 658,16
	AUT0000001020 TRAVAUX COLLEGE CORBIGNY	12/07/2005	21 786,99	20	18 513,00	1 089,00	2 184,99
	AUT0000001021 TRAVAUX COLLEGE LORMES	12/07/2005	33 390,51	20	28 373,00	1 669,00	3 348,51
	AUT0000001024 TRAVAUX COLLEGE VICTOR HUGO NE	12/07/2005	37 434,45	20	31 807,00	1 871,00	3 756,45
	AUT0000001018 TRAVAUX COLLEGE IMPHY	02/09/2005	81 667,61	20	69 411,00	4 083,00	8 173,61
	AUT0000000990 ETS SNBE	20/12/2005	620,72	25	408,00	24,00	188,72
	AUT0000001030 TRAVAUX COLLEGE LUZY	30/12/2005	146 450,16	20	124 474,00	7 322,00	14 654,16
	AUT0000004541 INTERVENTION URGENTE SUR CHEMI	05/07/2006	1 825,10	25	1 168,00	73,00	584,10
	AUT0000004629 REFECTION COUVERTURE BERNAY	05/07/2006	8 687,86	25	5 552,00	347,00	2 788,86
	AUT0000004727 REMPLACEMENT CHAUDIERE A FLEUR	05/07/2006	3 686,07	25	2 352,00	147,00	1 187,07
	AUT0000004785 TRAVAUX COLLEGE DE LUZY	05/07/2006	91 258,85	20	73 005,00	4 563,00	13 690,85
	AUT0000004813 INTERVENTIONS EN URGENCE	05/07/2006	208,89	25	128,00	8,00	72,89
	AUT0000004846 MISE NORMES CUSINE IMPHY	05/07/2006	591 685,15	20	473 321,00	29 589,00	88 775,15
	AUT0000004847 REFECTION CHEMINEE ISENAY	05/07/2006	3 097,64	25	1 981,00	124,00	992,64
	AUT0000004851 CUISINE ST AMAND EN PUISAYE	05/07/2006	57 853,55	20	46 198,00	2 912,00	8 743,55
	AUT0000004853 COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	05/07/2006	109 093,38	20	87 262,00	5 457,00	16 374,38
	AUT0000004854 COLLEGE MON TSAUCHE	05/07/2006	47 671,55	20	38 128,00	2 383,00	7 160,55
	AUT0000004855 COLLEGE POUILLY SUR LOIRE	05/07/2006	107 585,86	20	86 044,00	5 383,00	16 158,86
	AUT0000004856 COLLEGE LORMES	05/07/2006	16 326,60	20	13 056,00	816,00	2 454,60
	AUT0000004857 COLLEGE CORBIGNY	05/07/2006	58 675,08	20	46 892,00	2 944,00	8 839,08
	AUT0000004858 CUISINE COLLEGE LORMES	05/07/2006	651 858,18	20	521 225,00	32 655,00	97 978,18
	AUT0000004859 COLLEGE VICTOR HUGO NEVERS	05/07/2006	108 105,06	20	86 464,00	5 407,00	16 234,06
	AUT0000004860 COLLEGE DORNES	05/07/2006	70 851,63	20	56 672,00	3 542,00	10 637,63
	AUT0000004861 COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER	05/07/2006	5 465,00	20	4 368,00	273,00	824,00
	AUT0000004862 COLLEGE CERCY LA TOUR	05/07/2006	115 949,31	20	92 746,00	5 799,00	17 404,31
	AUT0000004863 COLLEGE ST AMAND EN PUISAYE	05/07/2006	147 918,28	20	118 333,00	7 396,00	22 189,28
	AUT0000004867 TRAVAUX FAITS EN URGENCE SUR T	05/07/2006	1 635,25	25	1 040,00	65,00	530,25
	AUT0000004869 ASSURANCE DECENNALE IMMOBILIER	05/07/2006	7 538,72	25	4 816,00	301,00	2 421,72
	AUT0000004888 NETTOYAGE VIDE SANITAIRE	05/07/2006	1 401,29	20	1 120,00	70,00	211,29
	AUT0000004903 TRAVAUX COLLEGE LA CHARITE SUR	05/07/2006	116 965,00	21	89 088,00	5 574,00	22 303,00
	AUT0000004905 TRAVAUX COLLEGE CLAMECY 2005	05/07/2006	32 690,31	20	26 117,00	1 640,00	4 933,31
	AUT0000004906 TRAVAUX COLLEGE DONZY 2005	05/07/2006	40 643,34	20	32 509,00	2 032,00	6 102,34
	AUT0000005017 TRAVAUX EN URGENCE SUR CHEMINE	05/07/2006	848,63	25	541,00	34,00	273,63
	AUT0000005018 MISE AUX NORMES ELEC. ME MOULI	05/07/2006	359,70	25	224,00	14,00	121,70
	AUT0000005022 DIVERS TRAVAUX ME DE SAUZAY	05/07/2006	809,95	25	512,00	32,00	265,95
	AUT0000005023 FOURNITURE ET POSE WC	05/07/2006	293,81	25	176,00	11,00	106,81
	AUT0000005029 REFECTION TOITURE MAISON ECLUS	05/07/2006	9 513,87	25	6 080,00	380,00	3 053,87
	AUT0000005035 TRAVAUX URGENTS REGULATION EAU	05/07/2006	256,76	25	160,00	10,00	86,76
	AUT0000003803 1ER VERSEMENT TX SEGPA COLLEGE	05/07/2006	294 404,55	5	294 404,55	0,00	0,00
	AUT0000005166 TRAVAUX MACONNERIE PARC EQUIPT	05/07/2006	3 164,12	25	2 016,00	126,00	1 022,12
	AUT0000005250 FOURNITURE TRANSPORT ET MISE E	05/07/2006	14 218,77	25	9 088,00	568,00	4 562,77
	AUT0000004127 RECONST. COLLEGE DE CLAMECY	05/07/2006	987 281,32	5	987 281,32	0,00	0,00
	AUT0000001026 TRAVAUX COLLEGE CHATEAU CHINON	05/07/2006	925 875,12	20	740 636,00	46 309,00	138 930,12
	AUT0000001008 TRAVAUX COLLEGE CLAUDE TILLIER	05/07/2006	14 172,60	20	11 328,00	708,00	2 136,60

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000001022 TRAVAUX COLLEGE FOURCHAMBAULT	05/07/2006	97 292,95	20	77 580,00	4 927,00	14 785,95
	AUT0000001023 TRAVAUX COLLEGE RENE CASSIN CO	05/07/2006	53 326,49	20	42 656,00	2 666,00	8 004,49
	AUT0000001025 TRAVAUX COLLEGE LES COURLIS NE	05/07/2006	663 745,93	20	530 983,00	33 190,00	99 572,93
	AUT0000004907 TRAVAUX COLLEGE VARENNES VAUZE	06/07/2006	115 627,39	20	92 493,00	5 781,00	17 353,39
	AUT0000004913 TRAVAUX COLLEGE IMPHY 2005	06/07/2006	155 778,71	20	124 560,00	7 801,00	23 417,71
	AUT0000004914 COLLEGE DE GUERIGNY 2005	04/08/2006	100 714,39	20	80 557,00	5 038,00	15 119,39
	AUT0000004915 TRAVAUX COLLEGE MOULINS ENGILB	04/08/2006	12 248,23	20	9 792,00	612,00	1 844,23
	AUT0000004916 TRAVAUX COLLEGE DECIZE 2005	04/08/2006	19 051,76	20	15 232,00	952,00	2 867,76
	AUT0000004917 TRAVAUX COLLEGE VARZY 2005	04/08/2006	5 177,01	20	4 141,00	259,00	777,01
	AUT0000004944 COLLEGE R.CASSIN A COSNE	04/08/2006	29 250,44	20	23 392,00	1 462,00	4 396,44
	AUT0000004946 LA CHARITE / TRAVAUX PROGRAMMA	04/08/2006	50 590,24	20	40 464,00	2 529,00	7 597,24
	AUT0000004947 GUERIGNY / TX PASSAGE AU GAZ	04/08/2006	66 525,87	20	53 213,00	3 326,00	9 986,87
	AUT0000004962 CH.CHINON / REFECTION CHAUFFER	04/08/2006	76 168,22	20	60 928,00	3 808,00	11 432,22
	AUT0000004964 V.HUGO / LIAISON FROIDE CUISIN	04/08/2006	49 536,89	20	39 465,00	2 514,00	7 557,89
	AUT0000005039 PREMERY / INTERVENTION SUR RES	04/08/2006	1 221,36	20	976,00	61,00	184,36
	AUT0000005127 LES LOGES / INSTALLATION DETEC	04/08/2006	7 785,38	20	6 224,00	389,00	1 172,38
	AUT0000005128 LA MACHINE / PROGRAMMATION ET	04/08/2006	43 002,03	20	34 400,00	2 150,00	6 452,03
	AUT0000005157 ST SAULGE / TRAVAUX URGENTS	04/08/2006	1 957,24	20	1 565,00	98,00	294,24
	AUT0000005158 PREMERY / REFECTION ELECTRICIT	04/08/2006	20 141,84	20	16 112,00	1 007,00	3 022,84
	AUT0000005252 IMPHY / TX URGENTS - PROGRAMMA	04/08/2006	31 443,75	20	25 152,00	1 572,00	4 719,75
	AUT0000005348 COLLEGE ST BENIN TRAVAUX URGEN	04/08/2006	7 176,00	20	5 728,00	358,00	1 090,00
	AUT0000006280 RELEVES TOPOGRAPHIQUES	20/11/2006	36 510,26	20	32 489,78	1 004,00	3 016,48
	AUT0000006430 ST PIERRE / ACTE ADMINISTRATIF	19/12/2006	2 464,20	20	1 988,00	116,00	360,20
	AUT0000006803 LES LOGES / DOCUMENT ARPENTAGE	15/05/2007	3 749,09	20	2 990,99	149,00	609,10
	AUT0000005896 COLLEGE C. TILLIER A COSNE	01/08/2007	115 074,75	20	86 266,00	5 759,00	23 049,75
	AUT0000005815 ST SAULGE / REFECTION DE LA CH	02/08/2007	227 796,89	20	170 846,00	11 390,00	45 560,89
	AUT0000006015 LORMES / REFECTION DE LA CHAUF	02/08/2007	127 522,83	20	95 366,00	6 428,00	25 728,83
	AUT0000006088 LUZY / REFECTION DE LA CHAUFFE	02/08/2007	55 162,30	20	41 368,00	2 758,00	11 036,30
	AUT0000006299 DONZY / AMENAGEMENT LOGEMENT E	02/08/2007	115 955,32	20	86 693,00	5 852,00	23 410,32
	AUT0000006259 V.VAUZELLES / REFECTION ATELIE	19/10/2007	475 941,83	20	356 953,00	23 797,00	95 191,83
	AUT0000005596 FOURNITURE ET POSE TABLEAU CHA	22/10/2007	511,68	25	300,00	20,00	191,68
	AUT0000005682 REPARATION CHAUDIERE DANS DEUX	22/10/2007	137,15	25	75,00	5,00	57,15
	AUT0000005685 V.HUGO NEVERS / MATERIEL DE CU	22/10/2007	33 613,70	20	25 200,00	1 680,00	6 733,70
	AUT0000005687 PREMERY / TRAVAUX URGENTS ET P	22/10/2007	96 129,62	20	72 090,00	4 806,00	19 233,62
	AUT0000005924 REMPLACEMENT RESISTANCE CHAUFF	22/10/2007	137,15	25	75,00	5,00	57,15
	AUT0000006047 MISE EN SECURITE INSTALLATION	22/10/2007	180,12	25	105,00	7,00	68,12
	AUT0000006061 PROGRAMMATION et TRAVAUX URGEN	22/10/2007	12 097,54	20	9 060,00	604,00	2 433,54
	AUT0000006063 TRAVAUX DE COUVERTURE ME FLEUR	22/10/2007	7 008,79	25	4 200,00	280,00	2 528,79
	AUT0000006071 CLAMECY / PROG. ET TRAVAUX URG	22/10/2007	10 284,22	20	7 708,00	514,00	2 062,22
	AUT0000006092 POSE CLOTURE MAISON ECLUSIERE	22/10/2007	1 832,27	25	1 095,00	73,00	664,27
	AUT0000006094 TRAVAUX ELECTRIQUES MAISON 29	22/10/2007	219,44	25	120,00	8,00	91,44
	AUT0000006095 FOURNITURE ET POSE GAINE INOX	22/10/2007	1 927,93	25	1 155,00	77,00	695,93
	AUT0000006109 TRAVAUX URGENTS ME FLEURY 21 V	22/10/2007	137,15	25	75,00	5,00	57,15
	AUT0000006164 RESTAURATION MACONNERIES	22/10/2007	3 809,13	25	2 280,00	152,00	1 377,13
	AUT0000006172 DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT LA M	22/10/2007	100,00	25	60,00	4,00	36,00
	AUT0000006174 DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT MAIS	22/10/2007	100,00	25	60,00	4,00	36,00
	AUT0000006194 MONTSAUCHE / PROGRAMMATION et	22/10/2007	9 324,13	20	6 990,00	466,00	1 868,13

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000006234 DIVERS TRAVAUX SUR MAISONS DEP	22/10/2007	16 393,64	25	9 825,00	655,00	5 913,64
	AUT0000006235 RENOVATION COMPLETE INSTALLATI	22/10/2007	3 934,10	25	2 355,00	157,00	1 422,10
	AUT0000006285 TOITURE PANNECOT	22/10/2007	11 823,27	25	7 093,00	473,00	4 257,27
	AUT0000006304 TRAVAUX URGENTS CHAUDIERE MAIS	22/10/2007	140,47	25	75,00	5,00	60,47
	AUT0000006381 REPARATION ET NETTOYAGE GOUITI	22/10/2007	164,58	25	90,00	6,00	68,58
	AUT0000006311 DA SILVA / ACTUALISATIONS BCDE	22/10/2007	13 082,90	20	9 810,00	654,00	2 618,90
	AUT0000006330 TRAVAUX ELECTRIQUES ME 22VL	22/10/2007	392,46	25	225,00	15,00	152,46
	AUT0000006352 LES COURLIS / TRAVAUX DIVERS	22/10/2007	2 707,43	20	2 025,00	135,00	547,43
	AUT0000006353 LA CHARITE / CONFORMITE ATELIE	22/10/2007	32 675,62	20	24 495,00	1 633,00	6 547,62
	AUT0000006370 ST-BENIN / PARE PUJE SUR ABRI	22/10/2007	2 164,76	20	1 620,00	108,00	436,76
	AUT0000003967 RECONST 1/2 PENSION AU COLLEGE DE DORNES	22/10/2007	121 850,76	5	121 850,76	0,00	0,00
	AUT0000005369 ST-PIERRE / CREATION ZONE DE L	22/10/2007	3 070,79	20	2 295,00	153,00	622,79
	AUT0000005375 POUILLY / PROG. et TRAVAUX URG	22/10/2007	34 464,56	20	25 845,00	1 723,00	6 896,56
	AUT0000005394 LUZY / TRAVAUX URGENTS et PROG	22/10/2007	127 993,51	20	95 983,00	6 399,00	25 611,51
	AUT0000005404 LA MACHINE / TRAVAUX URGENTS E	22/10/2007	8 763,07	20	6 570,00	438,00	1 755,07
	AUT0000005405 DECIZE / TRAVAUX URGENTS ET PR	22/10/2007	1 962,00	20	1 470,00	98,00	394,00
	AUT0000005406 CH.CHINON / TRAVAUX URGENTS ET	22/10/2007	79 620,04	20	59 715,00	3 981,00	15 924,04
	AUT0000005407 V.VAUZELLES / TRAVAUX URGENTS	22/10/2007	13 342,98	20	10 005,00	667,00	2 670,98
	AUT0000005408 R.CASSIN / TRAVAUX URGENTS ET	22/10/2007	52 886,42	20	39 660,00	2 644,00	10 582,42
	AUT0000005409 GUERIGNY / TRAVAUX URGENTS ET	22/10/2007	85 800,69	20	64 350,00	4 290,00	17 160,69
	AUT0000005418 DONZY / TRAVAUX URGENTS et PR	22/10/2007	47 854,58	20	35 880,00	2 392,00	9 582,58
	AUT0000005420 A.BILLAUT / PROGRAMMATION et T	22/10/2007	81 744,59	20	61 305,00	4 087,00	16 352,59
	AUT0000005421 IMPHY / PROGRAMMATION et TRAVA	22/10/2007	119 868,22	20	89 895,00	5 993,00	23 980,22
	AUT0000005440 C.TILLIER / PROGRAMMATION et T	22/10/2007	16 258,91	20	12 193,00	813,00	3 252,91
	AUT0000005446 M.ENGILBERT / TRAVAUX URGENTS	22/10/2007	8 782,32	20	6 585,00	439,00	1 758,32
	AUT0000005464 CORBIGNY / TRAVAUX URGENTS et	22/10/2007	15 984,59	20	11 985,00	799,00	3 200,59
	AUT0000005465 ST SAULGE / PROGRAMMATION ET T	22/10/2007	35 993,40	20	26 985,00	1 799,00	7 209,40
	AUT0000005471 VARZY / PROGRAMMATION ET TRAVA	22/10/2007	4 066,48	20	3 045,00	203,00	818,48
	AUT0000005472 V.HUGO / TRAVAUX URGENTS ET PR	22/10/2007	2 446,86	20	1 830,00	122,00	494,86
	AUT0000005483 DORNES / PROG. ET TRAVAUX URGE	22/10/2007	40 234,23	20	30 165,00	2 011,00	8 058,23
	AUT0000005484 FOURCHAMBAULT / PROG. ET TRAVA	22/10/2007	9 562,66	20	7 170,00	478,00	1 914,66
	AUT0000005510 ST AMAND / PROGRAMMATION ET TR	22/10/2007	49 506,21	20	37 125,00	2 475,00	9 906,21
	AUT0000005524 TRAVAUX DE PLOMBERIE ECLUSE 11	22/10/2007	490,05	25	285,00	19,00	186,05
	AUT0000005532 CERCY / PROGRAMMATION et TRAVA	22/10/2007	5 399,52	20	4 048,00	270,00	1 081,52
	AUT0000005555 LA CHARITE / PROGRAMMATION et	22/10/2007	229 672,28	20	172 245,00	11 483,00	45 944,28
	AUT0000001015 TRAVAUX COLLEGE SAINT BENIN D	22/10/2007	1 977 938,52	20	1 483 451,00	98 897,00	395 590,52
	AUT0000003801 ETUDES COLLEGE DE CHATEAU CHIN	23/10/2007	41 337,82	5	41 337,82	0,00	0,00
	AUT0000003808 MISE EN SECURITE ELECTRIQUE CO	23/10/2007	8 839,64	5	8 839,64	0,00	0,00
	AUT0000005144 CH.CHINON / MISE AUX NORMES 1/	23/10/2007	4 064,37	20	3 045,00	203,00	816,37
	AUT0000005666 REFECTION CUISINE LUZY	07/11/2007	315 753,26	20	232 659,00	16 618,00	66 476,26
	AUT0000005882 TRAVAUX 1/2 PENSION COLL CLAMECY	25/02/2008	1 741 554,62	20	1 219 048,00	87 083,00	435 423,62
	AUT0000005897 MARCHE : 24PI06 COLLEGE DE DOR	25/02/2008	400 117,62	20	280 069,00	20 005,00	100 043,62
	AUT0000005898 MARCHE : 20PI06 COLLEGE DE DEC	25/02/2008	470 356,63	20	329 238,00	23 517,00	117 601,63
	AUT0000005908 MARCHE : 34PI06 COLLEGE CHATEA	25/02/2008	240 176,84	20	168 111,00	12 008,00	60 057,84
	AUT0000005909 MARCHE : 30PI06 COLLEGE PREMIER	25/02/2008	932 828,77	20	652 973,00	46 641,00	233 214,77
	AUT0000004603 CONSTRUCTION CENTRE D ARCHIVES	25/02/2008	1 517 721,20	25	849 912,00	60 708,00	607 101,20

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000006128 IMPHY / REMPLACEMENT DES MENUI	25/02/2008	47 204,46	20	33 040,00	2 360,00	11 804,46
	AUT0000006536 FOURCHAMBAULT / PROG. ET TX UR	25/02/2008	20 524,75	20	14 364,00	1 026,00	5 134,75
	AUT0000006544 M.ENGILBERT / PROG. ET TX URGE	25/02/2008	16 957,94	20	11 858,00	847,00	4 252,94
	AUT0000004870 RECONST 1/2 PENSION COL DORNES	25/02/2008	1 355 133,12	20	948 583,00	67 756,00	338 794,12
	AUT0000006396 FOURN. ET POSE HUISSERIES PARC	25/02/2008	3 780,56	25	2 114,00	151,00	1 515,56
	AUT0000006397 FOURNITURE ET POSE DEBOURBEUR	25/02/2008	21 639,00	25	12 110,00	865,00	8 664,00
	AUT0000006547 PREMERY / PROG. ET TX URGENTS	25/02/2008	14 605,32	20	10 220,00	730,00	3 655,32
	AUT0000006554 MON TSAUCHE / PROGRAMMATION et	25/02/2008	144 003,79	20	100 800,00	7 200,00	36 003,79
	AUT0000006558 V.VAUZELLES / PROGRAMMATION et	25/02/2008	141 892,50	20	99 316,00	7 094,00	35 482,50
	AUT0000006569 V.HUGO / PROGRAMMATION et TRAV	25/02/2008	16 219,58	20	11 353,00	811,00	4 055,58
	AUT0000006573 CERCY / PROGRAMMATION et TRAVA	25/02/2008	25 958,85	20	18 158,00	1 297,00	6 503,85
	AUT0000006576 ST / SAULGE - PROGRAMMATION et	25/02/2008	47 779,61	20	33 445,00	2 389,00	11 945,61
	AUT0000006577 ST PIERRE / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	28 334,42	20	19 824,00	1 416,00	7 094,42
	AUT0000006578 DONZY / PROGRAMMATION et TRAVA	25/02/2008	27 525,41	20	19 264,00	1 376,00	6 885,41
	AUT0000006599 LORMES / PROGRAMMATION et TRAV	25/02/2008	57 511,25	20	40 250,00	2 875,00	14 386,25
	AUT0000006600 DORNES / PROGRAMMATION ET TRAV	25/02/2008	33 812,95	20	23 660,00	1 690,00	8 462,95
	AUT0000005447 CH.CHINON / RECONS. ATELIER FA	25/02/2008	188 622,21	20	132 033,00	9 431,00	47 158,21
	AUT0000007006 LES LOGES / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	41 736,81	20	29 204,00	2 086,00	10 446,81
	AUT0000007025 ELECTRICITE MAISON ECLUSIERE 9	25/02/2008	372,73	25	196,00	14,00	162,73
	AUT0000007026 ELECTRICITE MAISON ECLUSIERE C	25/02/2008	110,56	25	56,00	4,00	50,56
	AUT0000007045 VIDANGE FOSSE SEPTIQUE PORT BR	25/02/2008	179,40	25	98,00	7,00	74,40
	AUT0000007059 POUILLY / TRAVAUX URGENTS et P	25/02/2008	9 893,25	20	6 916,00	494,00	2 483,25
	AUT0000007067 CLOTURE ME 1 PORT BRULE	25/02/2008	262,41	25	140,00	10,00	112,41
	AUT0000007077 TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	25/02/2008	1 742,67	25	966,00	69,00	707,67
	AUT0000007089 LA MACHINE / PROGRAMMATION et	25/02/2008	5 890,54	20	4 116,00	294,00	1 480,54
	AUT0000007131 MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	25/02/2008	933,68	25	518,00	37,00	378,68
	AUT0000007156 REVISION ET EXTENSION CHAUFFAG	25/02/2008	3 293,79	25	1 834,00	131,00	1 328,79
	AUT0000007169 MARCHÉ : 66PI05	25/02/2008	10 990,19	20	7 686,00	549,00	2 755,19
	AUT0000007199 MISE EN SECURITE ELECT. ME MON	25/02/2008	140,57	25	70,00	5,00	65,57
	AUT0000007201 TRAVAUX COUVERTURE MAISON SAUZ	25/02/2008	12 866,95	25	7 196,00	514,00	5 156,95
	AUT0000007202 REMPLACEMENT HUISSERIES ME 1VS	25/02/2008	3 968,91	25	2 212,00	158,00	1 598,91
	AUT0000007203 REMPLACEMENT HUISSERIES ME 7VS	25/02/2008	2 664,93	25	1 484,00	106,00	1 074,93
	AUT0000007243 LES LOGES / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	113,64	20	70,00	5,00	38,64
	AUT0000007250 TRAVAUX DE PEINTURE ME PANNECO	25/02/2008	618,23	25	336,00	24,00	258,23
	AUT0000007260 REFECTION SALLE D'EAU ET TOILE	25/02/2008	3 012,78	25	1 680,00	120,00	1 212,78
	AUT0000007261 REFECTION TOITURE ME PORT BRUL	25/02/2008	1 408,43	25	784,00	56,00	568,43
	AUT0000007311 FOURNITURES POUR TRAV PLOMBERI	25/02/2008	523,75	25	280,00	20,00	223,75
	AUT0000007312 DEPLACEMENT CIRCUIT EAU ME 9 E	25/02/2008	251,09	25	140,00	10,00	101,09
	AUT0000007333 FOURNITURE ET POSE FENETRE	25/02/2008	512,73	25	280,00	20,00	212,73
	AUT0000007334 FOURNITURE ET POSE MENUISERIES	25/02/2008	7 052,67	25	3 948,00	282,00	2 822,67
	AUT0000007335 REPARATION TOITURE SUITE ORAGE	25/02/2008	4 163,03	25	2 324,00	166,00	1 673,03
	AUT0000007336 REFECTION CHEMINEE ME ANIZY.OP	25/02/2008	688,08	25	378,00	27,00	283,08
	AUT0000007337 INSTALLATION HALOGENE MAISON 2	25/02/2008	341,34	25	182,00	13,00	146,34
	AUT0000007338 INSTALLATION PROJECTEUR ME 29	25/02/2008	346,72	25	182,00	13,00	151,72
	AUT0000007339 REMISE EN SERVICE CHAUFFAGE	25/02/2008	152,98	25	84,00	6,00	62,98
	AUT0000007340 TRAVEES HANGAR CHATILLON	25/02/2008	985,72	25	546,00	39,00	400,72
	AUT0000007341 FOURNITURE ET POSE VOLETS	25/02/2008	1 385,21	25	770,00	55,00	560,21

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000007342 TRAVAUX SUR CHAUFFAGE ME 30 VL	25/02/2008	330,00	25	182,00	13,00	135,00
	AUT0000007367 CORBIGNY / TX URGENTS	25/02/2008	1 534,71	20	1 064,00	76,00	394,71
	AUT0000006603 A.BILLAUT / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	107 207,22	20	75 039,00	5 360,00	26 808,22
	AUT0000006618 GUERIGNY / PROGRAMMATION ET TR	25/02/2008	28 501,61	20	19 950,00	1 425,00	7 126,61
	AUT0000006619 DECIZE / PROGRAMMATION et TRAV	25/02/2008	31 398,58	20	21 966,00	1 569,00	7 863,58
	AUT0000006620 VARZY / PROGRAMMATION et TRAVA	25/02/2008	2 339,50	20	1 637,00	117,00	585,50
	AUT0000006621 IMPHY / PROGRAMMATION et TRAVA	25/02/2008	38 162,79	20	26 712,00	1 908,00	9 542,79
	AUT0000006622 C.TILLIER / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	7 738,39	20	5 404,00	386,00	1 948,39
	AUT0000006625 LUZY / PROGRAMMATION et TRAVAU	25/02/2008	54 173,28	20	37 912,00	2 708,00	13 553,28
	AUT0000006692 CLAMECY / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	17 769,89	20	12 432,00	888,00	4 449,89
	AUT0000006700 CH.CHINON / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	85 956,76	20	60 158,00	4 297,00	21 501,76
	AUT0000006710 R.CASSIN / PROGRAMMATION ET TR	25/02/2008	51 704,28	20	36 189,00	2 585,00	12 930,28
	AUT0000006711 LA CHARITE / PROGRAMMATION et	25/02/2008	60 388,52	20	42 266,00	3 019,00	15 103,52
	AUT0000006730 ST BENIN / PROGRAMMATION ET TR	25/02/2008	23 188,23	20	16 226,00	1 159,00	5 803,23
	AUT0000006762 DEPANNAGE REDUCTEUR PRESSION	25/02/2008	155,09	25	84,00	6,00	65,09
	AUT0000006765 TRAV URGENT CAUSE USURE - RPLT	25/02/2008	76,30	25	42,00	3,00	31,30
	AUT0000006766 FABRICATION ET POSE TIRANT POU	25/02/2008	276,41	25	154,00	11,00	111,41
	AUT0000006811 ST AMAND / PROGRAMMATION et TR	25/02/2008	1 629,81	20	1 134,00	81,00	414,81
	AUT0000006815 DIAGNOSTIC INSTALLATIONS EXIST	25/02/2008	100,00	25	56,00	4,00	40,00
	AUT0000006828 LES COURLIS / PROGRAMMATION et	25/02/2008	118 361,48	20	82 852,00	5 918,00	29 591,48
	AUT0000006844 DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTA	25/02/2008	100,00	25	56,00	4,00	40,00
	AUT0000006874 CHANGEMENT REDUCTEUR DE PRESSI	25/02/2008	158,39	25	84,00	6,00	68,39
	AUT0000006924 ST AMAND - PROGRAMMATION et TR	25/02/2008	9 855,04	20	6 888,00	492,00	2 475,04
	AUT0000007794 39V06 / TRANSFERT PROPRIETE CO	12/06/2008	5 293,91	20	4 184,73	183,00	926,18
	AUT0000008208 MARCHE PRESTATIONS TOPOGRAPHI	09/12/2008	9 268,02	20	6 482,00	463,00	2 323,02
	AUT0000008257 REFECTON COUVERTURE MAISON BR	22/06/2009	4 850,97	25	2 522,00	194,00	2 134,97
	AUT0000008258 EXTENSION CHAUFFAGE MAISON 1 V	22/06/2009	3 660,85	25	1 898,00	146,00	1 616,85
	AUT0000008259 TRAVAUX SALLE DE BAIN MAISON	22/06/2009	1 318,75	25	676,00	52,00	590,75
	AUT0000008324 EXTENSION CABLAGE VDI VARENNES	22/06/2009	6 588,05	20	4 277,00	329,00	1 982,05
	AUT0000007522 Marche : 13JE07 Lot *	22/06/2009	45 807,83	20	29 770,00	2 290,00	13 747,83
	AUT0000007577 ME 9/10 MONT ET MARRE - CHGT B	22/06/2009	940,36	25	481,00	37,00	422,36
	AUT0000007578 ME 18 VL MEULOT - TRAV. URGT B	22/06/2009	140,66	25	65,00	5,00	70,66
	AUT0000007605 VIDANGE FOSSE SEPTIQUE ET BAC	22/06/2009	24 904,18	25	12 948,00	996,00	10 960,18
	AUT0000007606 TRAVEES BATIMENT CENTRE CHATIL	22/06/2009	2 468,58	25	1 274,00	98,00	1 096,58
	AUT0000007778 CABLAGE MARCHE : 15JE07 LOT *	22/06/2009	52 414,28	20	34 060,00	2 620,00	15 734,28
	AUT0000007784 CABLAGE MARCHE : 20JE07 LOT *	22/06/2009	45 220,16	20	29 393,00	2 261,00	13 566,16
	AUT0000007787 CABLAGE MARCHE : 14JE07 LOT *	22/06/2009	45 465,94	20	29 549,00	2 273,00	13 643,94
	AUT0000007808 CABLAGE MARCHE : 17JE07 LOT *	22/06/2009	28 336,89	20	18 408,00	1 416,00	8 512,89
	AUT0000007856 DEPOSE ET EVACUATION CHAUFFERI	22/06/2009	2 392,00	25	1 235,00	95,00	1 062,00
	AUT0000007902 CABLAGE MARCHE : 16JE07 LOT *	22/06/2009	46 143,43	20	29 991,00	2 307,00	13 845,43
	AUT0000007923 TRAVAUX TOITURE BAZOLLES 3VL	22/06/2009	2 119,67	25	1 092,00	84,00	943,67
	AUT0000008005 CABLAGE MARCHE : 19JE07 LOT *	22/06/2009	24 453,42	20	15 886,00	1 222,00	7 345,42
	AUT0000008010 CABLAGE MARCHE : 18JE07 LOT *	22/06/2009	29 244,77	20	19 006,00	1 462,00	8 776,77
	AUT0000008013 CABLAGE VDI COLLEGE CLAMECY	22/06/2009	36 337,78	20	23 608,00	1 816,00	10 913,78
	AUT0000008038 REPRISE GOUTTIERES ET DESCENTE	22/06/2009	902,74	25	468,00	36,00	398,74
	AUT0000008039 ACTIFS CABLAGE POUR COLLEGES	22/06/2009	4 532,84	20	2 938,00	226,00	1 368,84
	AUT0000008082 TRAVAUX RACCORDEMENT ASSAINISS	22/06/2009	2 010,48	25	1 040,00	80,00	890,48

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000008111 FOURNITURE ET POSE DE MENUISER	22/06/2009	11 752,70	25	6 110,00	470,00	5 172,70
	AUT0000008148 ENDUIT CHAUX ET CIMENT	22/06/2009	3 038,40	25	1 573,00	121,00	1 344,40
	AUT0000008169 INSTALLATION VOLETS ROULANTS	22/06/2009	7 941,44	25	4 121,00	317,00	3 503,44
	AUT0000008195 TRANSCEIVER GIGABIT - INTERFA	22/06/2009	2 368,08	20	1 534,00	118,00	716,08
	AUT0000008205 RENOVATION-MISE EN CONFORMITE	22/06/2009	8 946,08	25	4 641,00	357,00	3 948,08
	AUT0000005899 MARCHÉ : 18PI06 COLLEGE DE CER	23/06/2009	387 093,82	20	251 602,00	19 354,00	116 137,82
	AUT0000006987 MARCHÉ : 29PI07 RENOVATION	23/06/2009	211 971,47	20	137 774,00	10 598,00	63 599,47
	AUT0000008292 MON TSAUCHE - AMENAGEMENT COUR	23/06/2009	33 481,23	20	21 762,00	1 674,00	10 045,23
	AUT0000008293 V.VAUZELLES - VOLETS ROULANTS	23/06/2009	20 176,40	20	13 104,00	1 008,00	6 064,40
	AUT0000007427 DONZY / PROGRAMMATION - TRAVAU	23/06/2009	47 634,59	20	30 953,00	2 381,00	14 300,59
	AUT0000007428 LUZY - PROGRAMMATION - TRAVAUX	23/06/2009	46 767,41	20	30 394,00	2 338,00	14 035,41
	AUT0000007429 PREMERY / PROGRAMMATION - TRAV	23/06/2009	65 127,54	20	42 328,00	3 256,00	19 543,54
	AUT0000007430 ST AMAND / PROGRAMMATION - TRA	23/06/2009	28 825,82	20	18 733,00	1 441,00	8 651,82
	AUT0000007431 LORMES / PROGRAMMATION - TRAVA	23/06/2009	3 196,00	20	2 067,00	159,00	970,00
	AUT0000007432 MON TSAUCHE / PROGRAMMATION - T	23/06/2009	14 878,39	20	9 659,00	743,00	4 476,39
	AUT0000007447 CLAMECY - PROGRAMMATION et TRA	23/06/2009	27 743,96	20	18 031,00	1 387,00	8 325,96
	AUT0000007448 V.VAUZELLES - PROGRAMMATION et	23/06/2009	45 127,28	20	29 328,00	2 256,00	13 543,28
	AUT0000007449 ST SAULGE - PROGRAMMATION et T	23/06/2009	33 755,92	20	21 931,00	1 687,00	10 137,92
	AUT0000007453 TRAVAUX URGENTS COLLEGE LUZY	23/06/2009	55 591,30	20	36 127,00	2 779,00	16 685,30
	AUT0000007457 CH.CHINON / PROGRAMMATION et T	23/06/2009	32 308,03	20	20 995,00	1 615,00	9 698,03
	AUT0000007465 V.HUGO / TRAVAUX DE DESENFUMAG	23/06/2009	28 101,22	20	18 265,00	1 405,00	8 431,22
	AUT0000007466 LA CHARITE / PROGRAMMATION et	23/06/2009	28 309,54	20	18 395,00	1 415,00	8 499,54
	AUT0000007479 LES LOGES / PROGRAMMATION et T	23/06/2009	11 810,11	20	7 670,00	590,00	3 550,11
	AUT0000007480 R.CASSIN / PROGRAMMATION et TR	23/06/2009	23 737,47	20	15 418,00	1 186,00	7 133,47
	AUT0000007492 IMPHY / PROGRAMMATION ET TRAVA	23/06/2009	4 720,72	20	3 068,00	236,00	1 416,72
	AUT0000007495 CORBIGNY / PROGRAMMATION et TR	23/06/2009	2 999,69	20	1 937,00	149,00	913,69
	AUT0000007501 A. BILLAUT / PROGRAMMATION et	23/06/2009	16 590,67	20	10 777,00	829,00	4 984,67
	AUT0000007523 ST BENIN / TX URGENTS ET PROGR	23/06/2009	14 028,29	20	9 113,00	701,00	4 214,29
	AUT0000007534 POUILLY / TX URGENTS et PROGRA	23/06/2009	41 401,32	20	26 910,00	2 070,00	12 421,32
	AUT0000007539 DECIZE / PROGRAMMATION et TRAV	23/06/2009	952,37	20	611,00	47,00	294,37
	AUT0000007540 GUERIGNY / PROGRAMMATION et TR	23/06/2009	10 748,73	20	6 981,00	537,00	3 230,73
	AUT0000007562 C.TILLIER / PROGRAMMATION et T	23/06/2009	4 537,09	20	2 938,00	226,00	1 373,09
	AUT0000007568 M.ENGILBERT / PROGRAMMATION et	23/06/2009	7 243,95	20	4 706,00	362,00	2 175,95
	AUT0000007653 ST PIERRE / TRAVAUX URGENTS et	23/06/2009	10 461,89	20	6 799,00	523,00	3 139,89
	AUT0000007658 FOURCHAMBAULT / TRAVAUX URGENT	23/06/2009	27 298,65	20	17 732,00	1 364,00	8 202,65
	AUT0000007659 VARZY / TRAVAUX URGENTS	23/06/2009	2 681,11	20	1 742,00	134,00	805,11
	AUT0000007681 ST AMAND / TX ELECTRIQUES	23/06/2009	464,05	20	299,00	23,00	142,05
	AUT0000007690 V.HUGO / PROGRAMMATION et TRAV	23/06/2009	7 873,63	20	5 109,00	393,00	2 371,63
	AUT0000007707 CORBIGNY / ALARME ANTI-INTRUSI	23/06/2009	27 524,74	20	17 888,00	1 376,00	8 260,74
	AUT0000007743 LA MACHINE / PROGRAMMATION et	23/06/2009	6 374,68	20	4 134,00	318,00	1 922,68
	AUT0000007783 ST BENIN / COL 67 - VITRINES	23/06/2009	30 113,13	20	19 565,00	1 505,00	9 043,13
	AUT0000007800 CH.CHINON / REFECTION ACCES P	23/06/2009	4 731,51	20	3 068,00	236,00	1 427,51
	AUT0000007895 POUILLY / REFECTION RESEAUX SA	23/06/2009	31 479,31	20	20 449,00	1 573,00	9 457,31
	AUT0000007901 PREMERY / PASSAGE AU GAZ CHAUF	23/06/2009	42 269,03	20	27 469,00	2 113,00	12 687,03
	AUT0000007925 LUZY / REFECTION DE L'INTERNAT	23/06/2009	269 918,86	20	175 435,00	13 495,00	80 988,86
	AUT0000007928 IMPHY / REFECTION DU CDI	23/06/2009	27 821,29	20	18 083,00	1 391,00	8 347,29
	AUT0000007929 CH.CHINON / REFECTION DU CDI	23/06/2009	18 599,78	20	12 077,00	929,00	5 593,78

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000007944 COLLEGE IMPHY TRAVAUX D'ECLAIR	23/06/2009	7 858,92	20	5 096,00	392,00	2 370,92
	AUT0000007974 COLLEGE DE LUZY	23/06/2009	39 557,13	20	25 701,00	1 977,00	11 879,13
	AUT0000007979 DORNES - REFECTION SALLE SVT	23/06/2009	60 328,33	20	39 208,00	3 016,00	18 104,33
	AUT0000007981 IMPHY - REFECTION SALLE SVT	23/06/2009	45 674,64	20	29 679,00	2 283,00	13 712,64
	AUT0000007985 CORBIGNY - REFECTION PEINTURE	23/06/2009	20 696,36	20	13 442,00	1 034,00	6 220,36
	AUT0000007986 M.ENGILBERT - AMENAGEMENT VIE	23/06/2009	24 098,74	20	15 652,00	1 204,00	7 242,74
	AUT0000007987 M.ENGILBERT - AMENAGEMENT SALL	23/06/2009	46 901,72	20	30 485,00	2 345,00	14 071,72
	AUT0000007992 CH.CHINON - REFECTION DU CDI	23/06/2009	5 160,74	20	3 354,00	258,00	1 548,74
	AUT0000007993 ST.AMAND - REFECTION SANITAIRE	23/06/2009	148 566,51	20	96 564,00	7 428,00	44 574,51
	AUT0000008035 CERCY - PROGRAMMATION et TRAVA	23/06/2009	2 684,16	20	1 742,00	134,00	808,16
	AUT0000008040 V.VAUZELLES - REFECTION SALLE	23/06/2009	54 697,26	20	35 542,00	2 734,00	16 421,26
	AUT0000008042 LUZY - REMISE EN ETAT ESCALIER	23/06/2009	29 920,36	20	19 448,00	1 496,00	8 976,36
	AUT0000008071 LA CHARITE - VOLETS ROULANTS E	23/06/2009	20 743,42	20	13 481,00	1 037,00	6 225,42
	AUT0000008168 LES COURLIS - PROGRAMMATION et	23/06/2009	5 100,94	20	3 315,00	255,00	1 530,94
	AUT0000008864 UTAMS CLAMECY - ACQUISITION B	19/10/2009	223 794,58	25	116 363,00	8 951,00	98 480,58
	AUT0000006763 FOURNITURE POUR MISE EN SECURI	15/03/2010	119,61	25	48,00	4,00	67,61
	AUT0000006764 FOURNITURE ET POSE MITIGEUR	15/03/2010	132,57	25	60,00	5,00	67,57
	AUT0000008577 DIVERSES FOURNITURES MAISONS E	09/07/2010	286,99	25	132,00	11,00	143,99
	AUT0000008588 REMPLACEMENT CHAUFFE EAU PORT	09/07/2010	639,38	25	300,00	25,00	314,38
	AUT0000008618 DIVERSES FOURNITURES ME BAYE	09/07/2010	2 277,63	25	1 092,00	91,00	1 094,63
	AUT0000008676 TRAV. TOITURE BATIMENT ATTENAN	09/07/2010	16 800,93	25	8 064,00	672,00	8 064,93
	AUT0000008710 AMENAGEMENT ACCES AUX COMBLES	09/07/2010	17 231,32	25	8 268,00	689,00	8 274,32
	AUT0000008775 REMPLACEMENT CHAUFFE-EAU ME 10	09/07/2010	567,59	25	264,00	22,00	281,59
	AUT0000008817 MENUISERIES DIVERSES MAISONS E	09/07/2010	4 720,07	25	2 256,00	188,00	2 276,07
	AUT0000008879 REHAUSSE LINTEAU BT ANNEXE PAR	09/07/2010	25 746,77	25	12 348,00	1 029,00	12 369,77
	AUT0000008886 MENUISERIES BOIS DIVERSES ME	09/07/2010	2 770,43	25	1 320,00	110,00	1 340,43
	AUT0000008888 TRAVAUX SALLE DE BAIN ME ANIZY	09/07/2010	1 656,35	25	792,00	66,00	798,35
	AUT0000008891 FOURNITURE ET POSE GAINE CHEMI	09/07/2010	1 175,27	25	564,00	47,00	564,27
	AUT0000008892 TRAVAUX SOLIVES ME DE FUSSY	09/07/2010	7 662,47	25	3 672,00	306,00	3 684,47
	AUT0000008956 REFECTION TOITURE ME 13 VS DOY	09/07/2010	18 970,22	25	9 096,00	758,00	9 116,22
	AUT0000008985 FOURNITURE ET POSE ECLAIRAGE E	09/07/2010	97,48	25	36,00	3,00	58,48
	AUT0000009020 MENUISERIES ME 19 VL	09/07/2010	3 053,17	25	1 464,00	122,00	1 467,17
	AUT0000009021 TRAVAUX MAISON ECLUSIERE 9 DE	09/07/2010	6 927,82	25	3 324,00	277,00	3 326,82
	AUT0000009022 FOURNITURE ET POSE FENETRE MON	09/07/2010	564,00	25	264,00	22,00	278,00
	AUT0000009060 PARQUET ET PLINTHES ME 4 VS	09/07/2010	1 443,81	25	684,00	57,00	702,81
	AUT0000005547 TRAVAUX EXTENSION ISAT	12/07/2010	379 807,65	20	227 880,00	18 990,00	132 937,65
	AUT0000007116 IMPHY / REFECTION DES FACADES	12/07/2010	845 599,68	20	507 348,00	42 279,00	295 972,68
	AUT0000008331 V.VAUZELLES - REMPLACEMENT POR	12/07/2010	29 501,00	20	17 700,00	1 475,00	10 326,00
	AUT0000008332 CERCY - PROGRAMMATION et TRAVA	12/07/2010	31 879,80	20	19 116,00	1 593,00	11 170,80
	AUT0000008333 LA CHARITE - PROGRAMMATION et	12/07/2010	46 802,16	20	28 080,00	2 340,00	16 382,16
	AUT0000008334 A.BILLAUT - PROGRAMMATION et T	12/07/2010	6 974,75	20	4 176,00	348,00	2 450,75
	AUT0000008335 LUZY - PROGRAMMATION et TRAVA	12/07/2010	19 596,99	20	11 748,00	979,00	6 869,99
	AUT0000008347 R.CASSIN / PROGRAMMATION et TR	12/07/2010	4 974,15	20	2 976,00	248,00	1 750,15
	AUT0000008352 V.HUGO - PROGRAMMATION et TRAV	12/07/2010	37 899,99	20	22 728,00	1 894,00	13 277,99
	AUT0000008353 DONZY - PROGRAMMATION et TRAVA	12/07/2010	5 034,45	20	3 012,00	251,00	1 771,45
	AUT0000008354 CORBIGNY - PROGRAMMATION et TR	12/07/2010	39 945,78	20	23 964,00	1 997,00	13 984,78
	AUT0000008356 LES COURLIS - PROGRAMMATION et	12/07/2010	302 553,99	20	181 504,00	15 130,00	105 919,99

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00083 Maison Eclésièrè 7/8 VL de Chavance	21/04/2011	55 055,17	25	16 093,00	2 050,00	36 912,17
	2010B00084 REFECTION PEINTURES SOLS ATELIERS PARC CORBIGNY	21/04/2011	28 448,91	25	12 507,00	1 137,00	14 804,91
	2010B00181 Maison Eclésièrè de Fleury 21 VL	21/04/2011	6 756,78	25	2 677,00	291,00	3 788,78
	2010B00182 Maison Eclésièrè de Coeuillon 16 VL	21/04/2011	7 000,86	25	2 458,00	324,00	4 218,86
	2010B00184 Maison de la Montagne du Haut	21/04/2011	15 927,51	25	6 043,00	706,00	9 178,51
	2010B00196 Maison Eclésièrè Gros Bouillon 7 VS	21/04/2011	5 585,89	25	1 786,00	271,00	3 528,89
	2010B00197 Maison barragiste Panneçot	21/04/2011	427,28	25	187,00	17,00	223,28
	2010B00204 Maison Eclésièrè Planche de Belin 6 VS	21/04/2011	1 366,65	4	1 366,65	0,00	0,00
	2010B00205 Maison éclésièrè 26 VL de Sauzay	21/04/2011	6 320,09	25	2 481,00	273,00	3 566,09
	2010B00206 Maison éclésièrè 30 VL Cercy-la-Tour	21/04/2011	28 068,17	25	11 331,00	1 195,00	15 542,17
	2010B00207 Maison éclésièrè 25 VL de Panneçot	21/04/2011	1 188,91	25	410,00	55,00	723,91
	2010B00056 Maison Eclésièrè 4 VS de La Roche	21/04/2011	16 935,88	25	7 242,00	692,00	9 001,88
	2010B00063 Maison Eclésièrè 29 VL Chaumigny	21/04/2011	12 553,35	25	5 522,00	502,00	6 529,35
	2010B00066 Maison éclésièrè de Chatillon 14 VL	21/04/2011	13 236,46	25	3 953,00	488,00	8 795,46
	2010B00067 Maison Eclésièrè 11 VS de Bellevue	21/04/2011	8 739,54	25	3 839,00	349,00	4 551,54
	2010B00071 Maison Eclésièrè de Meulot 18 VL	21/04/2011	26 419,30	25	10 517,00	1 135,00	14 767,30
	2010B00078 Maison Eclésièrè des Quatre vents	21/04/2011	12 235,16	25	4 729,00	535,00	6 971,16
	2011B00070 FRAIS D'ACTES	30/08/2011	14,00	1	14,00	0,00	14,00
	2011B00122 TRAVAUX DE VRD COLLEGE DE ST SAULGE	16/12/2011	38 569,80	20	21 208,00	1 928,00	15 433,80
	2012B00004 LUZY TRAVAUX DIVERS	13/01/2012	140,31	1	140,31	0,00	0,00
	2012B00046 ACHAT A L'ETAT IMMEUBLE RUE JEANNE D'ARC	23/04/2012	1 012 002,75	25	404 800,00	40 480,00	566 722,75
	2012B00048 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL (BATIMENTS)	01/06/2012	0,00	25	229 040,00	31 084,00	435 176,00
	2011B00035 Maison éclésièrè 17 VL Eguilly	03/09/2012	31 316,85	25	12 064,00	1 282,00	17 970,85
	2011B00072 Démolition maison incendiée Port Brulé	03/09/2012	3 588,00	25	1 430,00	143,00	2 015,00
	2011B00088 Maison éclésièrè 27 VL (Moulin d'Isenay)	03/09/2012	15 381,55	25	6 150,00	615,00	8 616,55
	2011B00090 Maison éclésièrè de Port brulé 1 VS	03/09/2012	1 003,40	25	385,00	40,00	578,40
	2011B00097 Assainissement eaux pluviales ME 10VS Patureau Vol	03/09/2012	3 027,53	25	1 210,00	121,00	1 696,53
	2011B00098 Maison éclésièrè 15 VL de Chatillon	03/09/2012	14 602,04	25	5 840,00	584,00	8 178,04
	AUT0000007456 REFECTION DE LOGEMENTS TOUS CO	04/09/2012	201 238,23	20	100 610,00	10 061,00	90 567,23
	AUT0000008725 OP COL 30 - MISE AUX NORMES DE	04/09/2012	284 094,51	20	142 040,00	14 204,00	127 850,51
	AUT0000008957 MISE AUX NORMES ASCENSEURS	04/09/2012	15 057,65	20	7 520,00	752,00	6 785,65
	2012B00055 Maison éclésièrè 9VS de Fussy	02/09/2013	16 121,13	25	5 709,00	650,00	9 762,13
	2012B00071 Abri 30 VL Cercy-la-Tour	02/09/2013	2 377,65	25	855,00	95,00	1 427,65
	2012B00080 Maison éclésièrè 11 VS	02/09/2013	532,59	25	189,00	21,00	322,59
	2012B00081 Maison Eclésièrè 24 VL Anizy	02/09/2013	2 182,80	25	783,00	87,00	1 312,80
	2012B00096 Maison de la Montagne du Bas	02/09/2013	57 863,64	25	15 387,00	2 359,00	40 117,64
	2012B00116 Maison éclésièrè 14VS Pré Ardan	02/09/2013	9 245,07	25	2 989,00	390,00	5 866,07
	2012B00117 Maison éclésièrè 15VS Champ Cadoux	02/09/2013	6 809,56	25	2 412,00	274,00	4 123,56
	2012B00118 Maison éclésièrè 2 VL de Bazolles	02/09/2013	3 883,85	25	1 285,00	161,00	2 437,85
	2013B00072 ACQUISITION PROPRIETES ST PARIZE LE CHATEL	20/09/2013	368 189,36	25	132 543,00	14 727,00	220 919,36
	2013B00022 Maison éclésièrè n°3 VL Bazolles	26/08/2014	11 628,38	25	3 720,00	465,00	7 443,38

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00027 ARCHIVES MISE EN PLACE D'UNE GESTION D'ACCES ASCEN	26/08/2014	1 476,34	25	472,00	59,00	945,34
	2013B00049 Maison Eclésièrre de Baye 1VL	26/08/2014	46 887,94	25	13 108,00	1 987,00	31 792,94
	2013B00075 Maison CNV Baye	26/08/2014	31 027,60	25	9 928,00	1 241,00	19 858,60
	2013B00083 Maison éclésièrre 19VL de Villars	26/08/2014	1 262,60	25	400,00	50,00	812,60
	2013B00084 Centre d'Exploitation de Chatillon-en-Bazois	26/08/2014	7 689,61	25	2 433,00	309,00	4 947,61
	2012B00028 ISAT II TRAVAUX	26/08/2014	507 903,78	20	196 976,00	25 910,00	285 017,78
	2010B00021 RELOGEMENT DES ARCHIVES HISTORIQUES	30/12/2014	9 054 534,01	25	2 897 448,00	362 181,00	5 794 905,01
	AUT0000006080 CONSTRUCTION DES ARCHIVES	30/12/2014	5 299 722,42	25	1 695 904,00	211 988,00	3 391 830,42
	2015B00064 ISAT 2EME TRANCHE remplacement fiche	26/08/2015	2 960 201,30	20	1 036 070,00	148 010,00	1 776 121,30
	2010B00045						
	2015B00065 RELOGEMENT ARCHIVES REMPLACEMENT FICHE 2013B00042	26/08/2015	1 240 984,41	25	357 439,00	49 085,00	834 460,41
	2015B00074 Bâtiment barrage site de Fleury	20/07/2016	4 288,80	25	1 026,00	171,00	3 091,80
	2016B00080 Acquisition de la Bouinaude	24/10/2016	241 443,58	25	38 628,00	9 657,00	193 158,58
	2016B00088 Acquisition château d'eau Saint Parize le Châtel	25/11/2016	2 023,66	25	480,00	80,00	1 463,66
	2017B00003 ACQUISITION CHATEAU D'EAU ST PARIZE LE CHATEL	31/01/2017	35 000,00	25	7 000,00	1 400,00	26 600,00
	2016B00025 Etudes filières assainis. non collectif abris et M	01/08/2017	1 116,00	25	220,00	44,00	852,00
	2016B00035 Maison cantonnière de Baye	01/08/2017	8 963,19	25	1 790,00	358,00	6 815,19
	2016B00039 Maison éclésièrre 22 VL Bernay	01/08/2017	70 752,67	25	14 150,00	2 830,00	53 772,67
	2016B00047 Maison des Quatre Vents	01/08/2017	9 197,17	25	1 835,00	367,00	6 995,17
	2016B00087 TRAVAUX DE MENUISERIE AU CENTRE EXPLOITATION CHATI	01/08/2017	1 881,60	25	375,00	75,00	1 431,60
	2016B00092 DEMOLITION MAISONS DE CHASSY ET DE LA MONTAGNE	01/08/2017	9 960,00	25	1 990,00	398,00	7 572,00
	2016B00094 EQUIPEMENT CHAUFFAGE MAISON 12 (fourniture poêle à	01/08/2017	1 380,00	25	275,00	55,00	1 050,00
	2016B00098 Centre d'exploitation CHATILLON réfection bureaux	01/08/2017	36 930,25	25	7 385,00	1 477,00	28 068,25
	2018D00257 2018 COLLEGES MATERIELS DIVERS	12/07/2018	15 466,63	6	10 079,00	2 693,00	2 694,63
	2018B00010 2018 TRAVAUX TOUS COLLEGES	02/08/2018	111 745,63	20	22 348,00	5 587,00	83 810,63
	2018B00018 Nevers Victor HUGO - Mise en conformité accessibil	10/12/2018	27 052,80	20	5 408,00	1 352,00	20 292,80
	2019B00005 ACQUISITION ANCIEN CAMPING DE SAINT AGNAN	11/04/2019	28 000,00	25	3 360,00	1 120,00	23 520,00
	2019B00012 2019 - Installations générales agencement -collège	03/07/2019	49 706,44	20	7 455,00	2 485,00	39 766,44
	2016B00099 college varzy construction équipement sportif	29/07/2019	985 343,48	20	147 801,00	49 267,00	788 275,48
	2019B00020 Réseaux divers collèges	01/08/2019	4 356,60	20	651,00	217,00	3 488,60
	2019D00371 Matériel et outillage technique collèges	27/11/2019	18 843,60	6	9 420,00	3 140,00	6 283,60
	2020B00009 2020 collèges agencement constructions	01/01/2020	41 153,31	20	4 114,00	2 057,00	34 982,31
	2020D00244 2020- Collèges - Matériel et outillage technique	21/09/2020	243 721,42	6	81 240,00	40 620,00	121 861,42
	2021B00044 2021-collèges-Installation générales agencements	01/01/2021	116 605,28	20	5 830,00	5 830,00	104 945,28
	2021B00037 OUTILLAGES ET MATERIELS DIVERS BAT	13/01/2021	44 392,64	25	1 775,00	1 775,00	40 842,64
	2021B00039 BC 2690 SAMS IMPHY Fourniture chauffe eau	29/01/2021	9 740,72	25	389,00	389,00	8 962,72

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2021B00042 CANAL ME TRAVAUX 2021	19/02/2021	11 154,29	25	446,00	446,00	10 262,29
	2021B00045 BC 2604 - BC 2603 MDPH fourniture pompe vide cave	26/02/2021	384,30	25	15,00	15,00	354,30
	2021D00138 2021 - collèges - matériels et outillages technique	03/05/2021	10 028,09	6	1 294,00	1 746,00	6 988,09
	2021B00056 BATIMENTS EQUIMARAUULT	01/06/2021	0,00	25	0,00	0,00	0,00
	2021B00058 EQUIMARAUULT BATIMENTS	01/06/2021	0,00	25	0,00	0,00	0,00
	2021B00052 ACQUISITION AFPA MAGNY COURS	14/09/2021	39 723,63	25	1 588,00	1 588,00	36 547,63
	2021B00053 Réseau divers mise à disposition - collèges 2021	25/10/2021	9 264,00	20	463,00	463,00	8 338,00
	2022B00009 2022 - Installation générale agencement aménagement	01/01/2022	25 850,22	20	0,00	1 292,00	24 558,22
	2022B00011 Réseau divers mise à disposition - collèges - 2022	04/10/2022	22 902,29	20	0,00	703,00	22 199,29
	2023B00019 CER Moux en Morvan - Travaux de couverture bac aci	02/04/2023	25 460,17	25	0,00	0,00	25 460,17
	2023D00458 2023 - Matériel et outillage technique	23/08/2023	33 841,99	6	0,00	0,00	33 841,99
	2023B00056 2023 - Installation générale et aménagement	01/12/2023	9 597,70	20	0,00	0,00	9 597,70
Autres			1 028 476,85		287 801,00	41 147,00	699 528,85
	2015B00046 Acquisition SOREC La Charité S/ L. 51% copropriété	29/05/2015	516 713,94	25	144 676,00	20 668,00	351 369,94
	2014B00086 Maison éclusière 10 VS Patureau Volain	24/08/2015	4 675,00	25	1 309,00	187,00	3 179,00
	2014B00110 Maison éclusière 28 VL d'Isenay	24/08/2015	1 606,00	25	448,00	64,00	1 094,00
	2015B00090 Achat Ferme du marault et frais acquisition	08/12/2015	505 481,91	25	141 368,00	20 228,00	343 885,91

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			86 791 495,38		25 079 808,69	4 377 095,00	58 521 060,69
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			83 335 441,52		23 739 192,69	4 186 385,00	56 596 332,83
	AUT0000004366 POSE DE GOUTTIERES VESTIAIRES	12/07/2005	3 325,68	20	2 822,00	166,00	337,68
	AUT0000004384 DEPOSE DETOITURE AMIANTE AU DE	12/07/2005	2 647,94	20	2 244,00	132,00	271,94
	AUT0000004452 INSTALLATION D'UN ABRI A SEL A	12/07/2005	21 037,64	20	17 880,00	1 052,00	2 105,64
	AUT0000004512 TRAVAUX MACONNERIE BUREAUX AGI	12/07/2005	1 604,49	20	1 360,00	80,00	164,49
	AUT0000003776 TRAVAUX DE VRD AU VILLAGE VACA	12/07/2005	10 911,89	20	9 265,00	545,00	1 101,89
	AUT0000003777 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ETGRA	12/07/2005	83 189,49	20	70 703,00	4 159,00	8 327,49
	AUT0000003860 TRAVAUX DE DEMOLITION D'UN GAR	12/07/2005	6 113,10	20	5 185,00	305,00	623,10
	AUT0000000994 TRAVAUX AGIR ET CREER	12/07/2005	8 930,21	20	7 582,00	446,00	902,21
	AUT0000000975 TRAVAUX BASE DES SIMONOTS	13/07/2005	1 246,48	20	1 054,00	62,00	130,48
	AUT0000000976 TRAVAUX CAUE	13/07/2005	425,32	20	357,00	21,00	47,32
	AUT0000000983 TRAVAUX SAUT DE GOULOUX	13/07/2005	38 953,17	20	33 020,00	1 975,00	3 958,17
	AUT0000000953 TRAVAUX FOYER NOEL BERRIER	13/07/2005	34 567,45	20	29 376,00	1 728,00	3 463,45
	AUT0000000955 TRAVAUX GENDARMERIE DE LORMES	13/07/2005	6 461,30	20	5 487,00	323,00	651,30
	AUT0000000959 TRAVAUX GENDARMERIE CHATEAU CH	13/07/2005	90 278,42	5	90 278,42	0,00	0,00
	AUT0000000963 TRAVAUX GENDARMERIE DE PREMERY	13/07/2005	1 704,23	20	1 437,00	87,00	180,23
	AUT0000000964 TRAVAUX CAC THERMES PARC ST LE	13/07/2005	27 303,85	20	23 205,00	1 365,00	2 733,85
	AUT0000000970 TRAVAUX CIO COSNE	13/07/2005	49 076,65	20	41 714,00	2 454,00	4 908,65
	AUT0000000977 TRAVAUX HOTEL DU DEPARTEMENT	05/09/2005	111 218,39	20	94 533,00	5 561,00	11 124,39
	AUT0000003328 TRAVAUX BATIMENT DES URSULINES	07/09/2005	44 938,85	20	38 195,00	2 247,00	4 496,85
	AUT0000000973 TRAVAUX GENDARMERIE NEVERS	07/09/2005	140 239,55	20	119 200,00	7 012,00	14 027,55
	AUT0000000993 TRAVAUX CIRCO DE DECIZE	07/09/2005	2 362,14	20	2 006,00	118,00	238,14
	AUT0000000996 TRAVAUX IMMEUBLE VAUBAN	07/09/2005	1 969,81	20	1 666,00	98,00	205,81
	AUT0000000999 TRAVAUX IMPRIMERIE	07/09/2005	46 197,15	20	39 266,00	2 310,00	4 621,15
	AUT0000000952 TRAVAUX MADEF GARCHIZY	07/09/2005	48 969,23	20	41 612,00	2 448,00	4 909,23
	AUT0000000956 TRAVAUX GENDARMERIE MONTSAUCHE	07/09/2005	22 963,16	20	19 516,00	1 148,00	2 299,16
	AUT0000000958 TRAVAUX CIRCO NEVERS PERIPHERI	07/09/2005	1 510,08	20	1 275,00	75,00	160,08
	AUT0000000967 TRAVAUX BIBLIOTHEQUE DEPARTEME	07/09/2005	24 102,49	20	20 485,00	1 205,00	2 412,49
	AUT0000000972 TRAVAUX BASE NAUTIQUE DE BAYE	30/12/2005	193 740,02	15	193 740,02	0,00	0,00
	AUT0000003968 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL	04/07/2006	0,00	20	20 525,00	1 283,00	3 850,45
	AUT0000005288 MODIFICATION D'UNE EXTRACTION	04/07/2006	0,00	20	1 549,00	97,00	291,94
	2010B00037 TRAVAUX BASE NAUTIQUE CHAUMECON	05/07/2006	624 925,06	20	609 592,00	36 760,00	110 285,06
	AUT0000004832 TRAVAUX AGIR ET CREER	05/07/2006	8 266,00	20	6 608,00	413,00	1 245,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000005292 TRAVAUX AGIR ET CREER	05/07/2006	1 338,00	20	1 069,00	67,00	202,00
	AUT0000000974 TRAVAUX SERVICE DE L EAU VAREN	05/07/2006	4 511,31	20	3 600,00	225,00	686,31
	AUT0000000978 TRAVAUX PAIERIE	05/07/2006	863,63	20	688,00	43,00	132,63
	AUT0000000995 TRAVAUX CIRCO DU MORVAN	05/07/2006	107 874,50	20	86 298,00	5 394,00	16 182,50
	AUT0000000960 TRAVAUX ATELIERS SERVICE ESPAC	05/07/2006	1 127,83	20	896,00	56,00	175,83
	AUT0000000961 TRAVAUX CENTRE MEDICO PSYCHO P	05/07/2006	53 036,05	20	42 416,00	2 654,00	7 966,05
	AUT0000000962 TRAVAUX BASE NAUTIQUE SETTONS	05/07/2006	482 042,48	20	384 969,00	24 267,00	72 806,48
	AUT0000004293 ETUDE RENOVATION DES LOCAUX DU	05/09/2006	449 584,48	5	449 584,48	0,00	0,00
	AUT0000004866 TRAVAUX DE REFECTION DE PEINTU	05/09/2006	2 657,78	20	2 125,00	133,00	399,78
	AUT0000004868 TRAVAUX DE MENUISERIE POUR LES	05/09/2006	1 566,76	20	1 248,00	78,00	240,76
	AUT0000004909 TRAVAUX HOTEL DEPT 2005	05/09/2006	77 004,90	20	61 562,00	3 857,00	11 585,90
	AUT0000004911 INSTALLATION ALARME ANTI-INTRU	05/09/2006	1 620,63	20	1 296,00	81,00	243,63
	AUT0000004921 TRAVAUX MADEF GARCHIZY 2005	05/09/2006	2 109,89	20	1 680,00	105,00	324,89
	AUT0000004923 TRAVAUX GENDARMERIE MON TSAUCHE	05/09/2006	5 113,88	20	4 080,00	255,00	778,88
	AUT0000004925 TRAVAUX CIRCO NEVERS PERIPHERI	05/09/2006	2 293,92	20	1 824,00	114,00	355,92
	AUT0000004926 TRAVAUX BIBLIOTHEQUE DE LA NIE	05/09/2006	11 021,27	20	8 816,00	551,00	1 654,27
	AUT0000004927 TRAVAUX GENDARMERIE NEVERS 200	05/09/2006	17 851,93	20	14 272,00	892,00	2 687,93
	AUT0000004929 TRAVAUX CIRCO DECIZE 2005	05/09/2006	18 047,66	20	14 360,00	920,00	2 767,66
	AUT0000004930 TRAVAUX SITE VAUBAN 2005	05/09/2006	14 085,67	20	11 264,00	704,00	2 117,67
	AUT0000004931 TRAVAUX IMPRIMERIE 2005	05/09/2006	1 688,58	20	1 344,00	84,00	260,58
	AUT0000004933 TRAVAUX BATIMENT DES URSULINES	05/09/2006	32 465,32	20	25 968,00	1 623,00	4 874,32
	AUT0000005020 CABLAGE VDI 1, RUE HOCHE	05/09/2006	13 316,26	20	10 640,00	665,00	2 011,26
	AUT0000005045 TRAVAUX PLACE CHAMEANE LOCAUX	05/09/2006	2 691,00	20	2 144,00	134,00	413,00
	AUT0000005131 ACTUALISATION TRAVAUX PEINTURE	05/09/2006	34,15	20	16,00	1,00	17,15
	AUT0000005137 INSTALLATION PORTE DE GARAGE	05/09/2006	4 289,87	20	3 424,00	214,00	651,87
	AUT0000005153 TRAVAUX ELECTRICITE CENTRE ART	05/09/2006	7 460,65	20	5 968,00	373,00	1 119,65
	AUT0000005160 MISE EN CONFORMITE DU GAZ	05/09/2006	5 741,56	20	4 555,00	296,00	890,56
	AUT0000005264 HABITAT ET DEVELOPPEMENT 58 BD	05/09/2006	15 315,57	20	12 240,00	765,00	2 310,57
	AUT0000005284 TRAVAUX AUX ATELIERS DU SEEN	05/09/2006	4 379,75	20	3 501,00	219,00	659,75
	AUT0000005285 INSTALLATION D'UNE REGULATION	05/09/2006	2 095,39	20	1 664,00	104,00	327,39
	AUT0000005287 INTERVENTION SUR CHAUFFAGE	05/09/2006	812,97	20	640,00	40,00	132,97
	AUT0000004178 ETUDE MISE EN SECURITE ET RENO	05/09/2006	34 624,42	5	34 624,42	0,00	0,00
	AUT0000006361 TRAVAUX DE CABLAGE INFORMATIQU	09/07/2007	38 773,13	20	29 070,00	1 938,00	7 765,13
	AUT0000005673 TRAVAUX D'ELECTRICITE AU CAMPI	02/08/2007	102 859,39	20	77 143,00	5 143,00	20 573,39
	AUT0000005439 MARCHE : 66PI05 BC 9 TRAVAUX D	03/08/2007	3 164,07	20	2 368,00	158,00	638,07
	AUT0000005672 INSTALLATION DE BACS MODULAC	22/10/2007	23 963,62	20	17 970,00	1 198,00	4 795,62
	AUT0000005676 TRAVAUX CIO COSNE	22/10/2007	3 897,43	20	2 910,00	194,00	793,43
	AUT0000005677 TRAVAUX ANCIENNE PAIERIE	22/10/2007	14 136,93	20	10 590,00	706,00	2 840,93
	AUT0000005678 TRAVAUX RUE EMILE COMBES	22/10/2007	234 201,47	20	175 648,00	11 710,00	46 843,47
	AUT0000005771 GENDARMERIE DE CHATEAU CHINON	22/10/2007	29 484,88	20	22 070,00	1 480,00	5 934,88
	AUT0000005772 B.D.P. TRAVAUX DE SECURITE	22/10/2007	61 640,29	20	46 230,00	3 082,00	12 328,29

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000005885 INSTALLATION RAMPE HANDICAPES	22/10/2007	11 266,65	20	8 445,00	563,00	2 258,65
	AUT0000005891 INSTALLATION D'UN POSTE INFORM	22/10/2007	632,09	20	465,00	31,00	136,09
	AUT0000005981 CASERNE MICHOT	22/10/2007	3 865,52	20	2 895,00	193,00	777,52
	AUT0000006126 CONSTRUCTION BRANCHEMENT EDF	22/10/2007	1 376,02	20	1 020,00	68,00	288,02
	AUT0000006127 TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS LOG	22/10/2007	535,72	20	390,00	26,00	119,72
	AUT0000006158 MARCHE : 66PI05 BC 34 RENOVATI	22/10/2007	49 177,99	20	36 837,00	2 466,00	9 874,99
	AUT0000006163 INSTALLATION D'UN RIDEAU METAL	22/10/2007	1 756,53	20	1 305,00	87,00	364,53
	AUT0000006270 TRAVAUX D'ELECTRICITE RUE	22/10/2007	2 998,37	20	2 248,00	150,00	600,37
	AUT0000006271 BASE DES SETTONS TRAVAUX DE	22/10/2007	6 108,69	20	4 575,00	305,00	1 228,69
	AUT0000006436 MARCHE : 31PI05 RESERVOIR INCE	22/10/2007	82 858,47	20	62 143,00	4 143,00	16 572,47
	AUT0000004994 REMPLACEMENT MENUISERIES CMPP	22/10/2007	27 603,03	20	20 698,00	1 380,00	5 525,03
	AUT0000003794 CONTROLE TECHNIQUE RELATIF AUX	22/10/2007	5 449,58	5	5 449,58	0,00	0,00
	AUT0000005427 INSTALLATION D'UNE PORTE	22/10/2007	3 562,05	20	2 670,00	178,00	714,05
	AUT0000005450 TRAVAUX DE RENOVATION AU	22/10/2007	8 832,01	20	6 615,00	441,00	1 776,01
	AUT0000005515 VILLAGE VACANCES DE ST AGNAN	22/10/2007	102 621,06	20	76 771,00	5 167,00	20 683,06
	AUT0000005518 BATIMENT E WAGON DEMOLITION	22/10/2007	86 923,87	20	65 166,00	4 349,00	17 408,87
	AUT0000005545 REMPLACEMENT PORTE SALLE DES	22/10/2007	16 460,82	20	12 345,00	823,00	3 292,82
	AUT0000000988 TRAVAUX IUFM / DEUG DE DROIT /	22/10/2007	803 603,70	20	601 729,00	40 373,00	161 501,70
	AUT0000006516 MARCHE : 28PI06 BASE DE BAYE E	25/02/2008	353 576,84	20	247 272,00	17 717,00	88 587,84
	AUT0000003797 MISSION DE COORDINATION SPS PO	25/02/2008	35 140,93	5	35 140,93	0,00	0,00
	AUT0000006983 TRAVAUX D'ELECTRICITE BATIMENT	25/02/2008	582,36	20	406,00	29,00	147,36
	AUT0000006993 BASE NAUTIQUE DES SETTONS	25/02/2008	2 758,64	20	1 918,00	137,00	703,64
	AUT0000007044 MARCHE : 66PI05 ACTUALISATION	25/02/2008	9 805,15	20	6 860,00	490,00	2 455,15
	AUT0000007060 POSE D'UN PORTAIL AU MUSEE DU	25/02/2008	9 743,27	20	6 818,00	487,00	2 438,27
	AUT0000007078 MISE EN PLACE D'UN PORTILLON	25/02/2008	49 456,79	20	34 608,00	2 472,00	12 376,79
	AUT0000007096 MARCHE : 31PI05 TRAVAUX ACCES	25/02/2008	30 135,87	20	21 084,00	1 506,00	7 545,87
	AUT0000007115 REMPLACEMENT DE FENETRES	25/02/2008	12 900,06	20	9 030,00	645,00	3 225,06
	AUT0000007204 REFECTION MUR SOURCE ST LEGER	25/02/2008	10 040,42	20	7 028,00	502,00	2 510,42
	AUT0000007227 CER MOULINS ENGILBERT	25/02/2008	19 375,20	20	13 552,00	968,00	4 855,20
	AUT0000007408 CER DE TANNAY	25/02/2008	3 815,24	20	2 660,00	190,00	965,24
	AUT0000006608 FOURNITURE ET POSE PORTE METAL	25/02/2008	61 197,29	20	42 826,00	3 059,00	15 312,29
	AUT0000006660 FOURNITURE ET POSE GARDE CORPS	25/02/2008	132 993,62	20	93 084,00	6 649,00	33 260,62
	AUT0000006661 TRAVAUX D'ELECTRICITE 6 ET 8	25/02/2008	67 985,89	20	47 586,00	3 399,00	17 000,89
	AUT0000006662 FOURNITURE ET POSE D'UN PORTE	25/02/2008	2 093,00	20	1 456,00	104,00	533,00
	AUT0000006690 MARCHE : 66PI05 CLOISON DIRECT	25/02/2008	94 295,16	20	65 996,00	4 714,00	23 585,16
	AUT0000006691 MARCHE : 66PI05 TRAVAUX PEINTU	25/02/2008	19 487,15	20	13 636,00	974,00	4 877,15
	AUT0000006698 MARCHE : 66PI05 REFECTION DE B	25/02/2008	11 256,78	20	7 868,00	562,00	2 826,78
	AUT0000006816 TRX D'ELECTRICITE BORNE	25/02/2008	5 655,40	20	3 948,00	282,00	1 425,40
	AUT0000006873 DEMOLITION HANGAR CER LORMES	25/02/2008	4 675,46	20	3 262,00	233,00	1 180,46
	AUT0000006882 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	25/02/2008	17 730,87	20	12 404,00	886,00	4 440,87
	DEPARTEMENTAUX						

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000006885 INSTALLATION DE DEUX PORTES	25/02/2008	0,00	20	51 466,12	3 677,00	18 389,25
	AUT0000007803 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL CREATION	24/02/2009	0,00	20	32 032,00	2 464,00	14 791,25
	AUT0000008304 CONFORMITE ECLAIRAGE EXTERIEUR	22/06/2009	8 005,27	20	5 200,00	400,00	2 405,27
	AUT0000008306 CONFORMITE ECLAIRAGE EXTERIEUR	22/06/2009	2 008,46	20	1 300,00	100,00	608,46
	AUT0000008307 CONFORMITE ECLAIRAGE EXTERIEUR	22/06/2009	2 144,88	20	1 391,00	107,00	646,88
	AUT0000007474 INSTALLATION DE PORTE BOXES 31	22/06/2009	14 931,77	20	9 698,00	746,00	4 487,77
	AUT0000007478 TRAVAUX MUSEE DU SEPTENNAT	22/06/2009	55 463,16	20	36 049,00	2 773,00	16 641,16
	AUT0000007538 COMPLEMENT ALARME INCENDIE	22/06/2009	357,22	20	221,00	17,00	119,22
	AUT0000007558 SITE RUE EMILE COMBES FLOCAGE	22/06/2009	44 381,82	20	28 847,00	2 219,00	13 315,82
	AUT0000007625 UTIR CHATEAU CHINON	22/06/2009	11 614,77	20	7 540,00	580,00	3 494,77
	AUT0000007628 VV ST AGNAN / INSTALLATION CEN	22/06/2009	39 592,72	20	25 727,00	1 979,00	11 886,72
	AUT0000007682 CER/UTIR VARENNES VAUZELLES	22/06/2009	6 270,63	20	4 069,00	313,00	1 888,63
	AUT0000007696 CER PREMERY ET CERCY LA TOUR	22/06/2009	14 090,58	20	9 152,00	704,00	4 234,58
	AUT0000007776 TRAVAUX CER ST SAULGE	22/06/2009	10 210,38	20	6 630,00	510,00	3 070,38
	AUT0000007829 MARCHE : 66PI05 UTIR COSNE SUR	22/06/2009	21 013,86	20	13 650,00	1 050,00	6 313,86
	AUT0000007883 66PI05 - TRAVAUX BATIMENT URSU	22/06/2009	1 578,85	20	1 014,00	78,00	486,85
	AUT0000007947 MARCHE : 66PI05 PEINTURE GRILL	22/06/2009	10 864,97	20	7 059,00	543,00	3 262,97
	AUT0000007968 IMPRIMERIE - TRAVAUX SUR ALARM	22/06/2009	1 190,64	20	767,00	59,00	364,64
	AUT0000007973 CER CERCY LA TOUR	22/06/2009	5 326,03	20	3 458,00	266,00	1 602,03
	AUT0000007997 MARCHE : 66PI05 SALLE ACHILLE	22/06/2009	7 614,91	20	4 940,00	380,00	2 294,91
	AUT0000008026 ALARME SUR SITE VAUBAN	22/06/2009	284,46	20	182,00	14,00	88,46
	AUT0000008118 TRX CONFORMITE ELECTRIQUE	22/06/2009	28 393,26	20	18 447,00	1 419,00	8 527,26
	AUT0000008134 B.D.P. TRAVAUX DE MENUISERIES	22/06/2009	10 097,71	20	6 552,00	504,00	3 041,71
	AUT0000008135 BASE NAUTIQUE DES SETTONS	22/06/2009	242 519,82	20	157 625,00	12 125,00	72 769,82
	AUT0000008152 CER VARENNES VAUZELLES REMISE	22/06/2009	877,86	20	559,00	43,00	275,86
	AUT0000006947 SITE ST EXUPERY / TRAVAUX	22/06/2009	254 719,41	20	165 176,00	12 790,00	76 753,41
	AUT0000008199 ECLAIRAGE EXTERIEUR CER PREMIER	22/06/2009	2 933,97	20	1 898,00	146,00	889,97
	AUT0000008200 ECLAIRAGE EXTERIEUR CER LORMES	22/06/2009	2 079,53	20	1 339,00	103,00	637,53
	AUT0000008201 ECLAIRAGE EXTERIEUR CER TANNAY	22/06/2009	1 424,96	20	923,00	71,00	430,96
	AUT0000008203 ECLAIRAGE EXTERIEUR CER MOULIN	22/06/2009	2 073,93	20	1 339,00	103,00	631,93
	AUT0000008204 TRAVAUX DE MENUISERIES	22/06/2009	22 687,40	20	14 742,00	1 134,00	6 811,40
	AUT0000008214 MISE EN CONFORMITE RIDEAU META	22/06/2009	1 487,83	20	962,00	74,00	451,83
	AUT0000008215 MISE EN CONFORMITE PORTE	22/06/2009	11 164,42	20	7 254,00	558,00	3 352,42
	2010F00007 AMENAGEMENTS TOURISTIQUES SUR SITE SOURCES DE L'YO	06/05/2010	21 409,74	20	12 840,00	1 070,00	7 499,74
	AUT0000005773 MISE EN SECURITE INCENDIE SITE ST EXUPERY	12/07/2010	1 275 039,37	20	765 012,00	63 751,00	446 276,37
	AUT0000008355 RACCORDEMENT ELECTRIQUE BTS	12/07/2010	4 263,84	20	2 556,00	213,00	1 494,84
	AUT0000008361 DEPOSE COLONNE ET COMPTEURS AG	12/07/2010	523,20	20	312,00	26,00	185,20
	AUT0000008446 MARCHE : 66PI05 TRAVAUX MUSEE	12/07/2010	12 451,81	20	7 464,00	622,00	4 365,81

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000008471 TRAVAUX SALLE DE REUNIONS	12/07/2010	1 683,26	20	1 008,00	84,00	591,26
	AUT0000008494 EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE	12/07/2010	44 254,81	20	26 544,00	2 212,00	15 498,81
	AUT0000008503 CONFORMITE ASCENSEURS DANS LES	12/07/2010	42 835,21	20	25 692,00	2 141,00	15 002,21
	AUT0000008526 CER CHATEAU-CHINON ET DECIZE	12/07/2010	5 414,18	20	3 240,00	270,00	1 904,18
	AUT0000008527 TRAVAUX PEINTURE URSULINES	12/07/2010	14 381,01	20	8 628,00	719,00	5 034,01
	AUT0000008563 BASE DES SETTONS TRAVAUX BT	12/07/2010	6 684,92	20	4 008,00	334,00	2 342,92
	AUT0000008601 MISE EN CONFORMITE DES INSTALL	12/07/2010	4 436,12	15	3 540,00	295,00	601,12
	AUT0000008617 CER DE LORMES - MISE EN CONFOR	12/07/2010	1 938,89	20	1 152,00	96,00	690,89
	AUT0000008621 CER CHATEAU CHINON	12/07/2010	8 065,92	20	4 836,00	403,00	2 826,92
	AUT0000008623 HOTEL DEPARTEMENT MISE EN	12/07/2010	58 464,27	20	35 076,00	2 923,00	20 465,27
	AUT0000008657 MARCHÉ : 66PI05 REFECTION DE B	12/07/2010	3 468,27	20	2 076,00	173,00	1 219,27
	AUT0000008658 MARCHÉ : 66PI05 TRAVAUX DE CAR	12/07/2010	2 876,66	20	1 716,00	143,00	1 017,66
	AUT0000008659 MARCHÉ : 66PI05 REFECTION BURE	12/07/2010	15 235,56	20	9 132,00	761,00	5 342,56
	AUT0000008700 IMPRIMERIE RUE DE VAUZELLES	12/07/2010	4 186,00	20	2 508,00	209,00	1 469,00
	AUT0000008724 OP CUVES CER - COND. CUVES CAR	12/07/2010	32 270,10	20	19 356,00	1 613,00	11 301,10
	AUT0000008883 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL	12/07/2010	0,00	15	21 672,00	1 806,00	3 615,03
	AUT0000008900 TRAVAUX D'ELECTRICITE AU CER D	12/07/2010	17 491,44	20	10 488,00	874,00	6 129,44
	AUT0000008950 UTAMS DE DECIZE	12/07/2010	97 251,48	20	58 344,00	4 862,00	34 045,48
	AUT0000008966 CER LA CHARITE SUR LOIRE	12/07/2010	3 297,09	20	1 968,00	164,00	1 165,09
	AUT0000008967 CER DONZY	12/07/2010	1 594,05	20	948,00	79,00	567,05
	AUT0000008968 TRAVAUX ASSAINISSEMENT	12/07/2010	26 867,92	20	16 116,00	1 343,00	9 408,92
	AUT0000009012 CER DE DORNES TRAVAUX	12/07/2010	6 994,21	20	4 188,00	349,00	2 457,21
	AUT0000009013 UTIR COSNE TRAVAUX DE	12/07/2010	16 276,43	20	9 756,00	813,00	5 707,43
	AUT0000009031 TRAVAUX AU CER DE PREMERY	12/07/2010	1 794,00	20	1 068,00	89,00	637,00
	AUT0000009032 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	12/07/2010	1 818,76	20	1 080,00	90,00	648,76
	AUT0000009033 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	12/07/2010	1 599,95	20	948,00	79,00	572,95
	AUT0000009035 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	12/07/2010	1 719,12	20	1 020,00	85,00	614,12
	AUT0000009036 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	12/07/2010	1 972,17	20	1 176,00	98,00	698,17
	AUT0000009068 AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LAVA	12/07/2010	21 325,00	20	12 792,00	1 066,00	7 467,00
	AUT0000009072 MARCHÉ : 15PI08 MISE EN CONFOR	12/07/2010	28 542,54	20	17 124,00	1 427,00	9 991,54
	AUT0000009073 ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES CER	12/07/2010	10 106,82	20	6 060,00	505,00	3 541,82
	AUT0000009083 MISE EN CONFORMITE INSTALLATIO	12/07/2010	1 098,94	20	648,00	54,00	396,94
	AUT0000009085 MODIFICATION ELECTRIQUE A LA B	12/07/2010	730,76	20	432,00	36,00	262,76
	AUT0000009086 TRAVAUX PEPINIERE D'ENTREPRISE	12/07/2010	2 759,17	15	2 196,00	183,00	380,17
	2021B00029 REMPLACEMENT VARIATEUR DE VITESSE	18/03/2011	0,00	20	154,00	14,00	120,15
	2010B00085 ASCENSEURS FRE T47FK09102	21/04/2011	3 877,43	15	2 838,00	258,00	781,43
	2010I00003 TRAVAUX CABLAGE BAT CG	21/04/2011	10 814,50	20	5 940,00	540,00	4 334,50
	2010I00005 divers travaux de câblage - MARCHÉ 2010-91	21/04/2011	3 490,27	20	1 914,00	174,00	1 402,27
	2010I00006 TRAVAUX DE CABLAGE - 09/11/10 Marché 2010-91	21/04/2011	673,93	20	363,00	33,00	277,93
	2010I00009 cablage dde la jonction	21/04/2011	2 451,80	20	1 342,00	122,00	987,80

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00186 UTIR VARENNES VAUZELLES FRE 10.10.17	21/04/2011	11 890,89	15	8 712,00	792,00	2 386,89
	2010B00195 BTS DIVERS TRX ELECTRICITE	21/04/2011	22 165,11	15	16 247,00	1 477,00	4 441,11
	2010B00198 COSNE - R.CASSIN - PROGRAMMATION & T. URGENTS	21/04/2011	10 909,09	20	5 995,00	545,00	4 369,09
	2010B00200 INSTALLATION PALAN UTIR CH.CHINON	21/04/2011	16 202,98	15	11 880,00	1 080,00	3 242,98
	2010B00201 UTIR NEVERS SUD NIV. CREATION TRAPPE	21/04/2011	2 901,25	15	2 123,00	193,00	585,25
	2010B00203 FOURCHAMBAULT - PROGRAMMATION & TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	23 233,26	20	12 771,00	1 161,00	9 301,26
	2010B00208 REFECTION DU MUR PARKING DGS	21/04/2011	370,76	15	264,00	24,00	82,76
	2010B00209 UTIR COSNE CLIMATISATION BUREAUX ETAGE	21/04/2011	8 293,89	15	6 072,00	552,00	1 669,89
	2010B00210 BASE DES SETTONS ECLAIRAGES EXTERIEURS	21/04/2011	873,74	15	638,00	58,00	177,74
	2010B00211 CLAMECY - PROGRAMMATION & TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	2 380,04	20	1 309,00	119,00	952,04
	2010B00212 PREMERY - PROG & TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	596,45	20	319,00	29,00	248,45
	2010B00214 DECIZE - SINISTRE ALARME	21/04/2011	3 900,88	20	2 145,00	195,00	1 560,88
	2010B00216 CER DE DORNES CREATION AIRE DE LAVAGE	21/04/2011	16 472,50	15	12 078,00	1 098,00	3 296,50
	2010B00217 CER PREMERY CREATION AIRE DE LAVAGE	21/04/2011	11 548,00	15	8 459,00	769,00	2 320,00
	2010B00218 CER MOULINS ENGILBERT CREATION AIRE DE LAVAGE	21/04/2011	17 555,00	15	12 870,00	1 170,00	3 515,00
	2010B00219 RUE LAMARTINE REMISE EN ETAT PORTAIL	21/04/2011	1 052,48	15	770,00	70,00	212,48
	2010R00003 REPAR.OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER DEPART.NIEVRE-LO	21/04/2011	1 836 937,35	20	989 997,00	94 103,00	752 837,35
	2010R00004 PONT SUR YONNE REFECTION ETANCHEITE	21/04/2011	334 045,97	20	182 737,00	16 811,00	134 497,97
	2010R00005 TRAITEMENT AFFOUILLEMENT PONT LA PIQUE	21/04/2011	27 251,74	20	14 982,00	1 362,00	10 907,74
	2010R00006 FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE ENROBE A CHAUD SUR RD	21/04/2011	97 760,76	20	53 768,00	4 888,00	39 104,76
	2010R00007 MARCHE 2010-62 RD226 PR2+700 - RECONSTRUCTION DE L	21/04/2011	183 063,67	20	100 683,00	9 153,00	73 227,67
	2010B00221 ASCENSEURS TOUS COLLEGES	21/04/2011	33 044,28	20	18 172,00	1 652,00	13 220,28
	2010B00222 UTAMS DECIZE ECLAIRAGE EXTERIEUR	21/04/2011	16 098,96	15	11 803,00	1 073,00	3 222,96
	2010B00227 REMPLACEMENT MENUISERIES EXT. CER CHATILLON/CERCY	21/04/2011	7 589,82	15	5 555,00	505,00	1 529,82
	2010B00228 REMPLACEMENT MENUISERIES EXT. CER CHATILLON/CERCY	21/04/2011	6 289,88	15	4 609,00	419,00	1 261,88
	2010B00004 M.ENGILBERT - PROGRAMMATION	21/04/2011	486 219,21	20	267 410,00	24 310,00	194 499,21
	2010B00006 DONZY - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	51 890,97	20	28 534,00	2 594,00	20 762,97
	2010B00008 V.VAUZELLES - PROGRAMMATION	21/04/2011	81 369,54	20	44 748,00	4 068,00	32 553,54

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00009 COLLEGE DE DORNES - TRAVAUX	21/04/2011	12 965,60	20	7 128,00	648,00	5 189,60
	2010B00016 SAINT BENIN D'AZY - TRAVAUX	21/04/2011	6 882,35	20	3 784,00	344,00	2 754,35
	2010B00017 LES LOGES - TRAVAUX	21/04/2011	2 123,58	20	1 166,00	106,00	851,58
	2010B00020 ST PIERRE LE MOUTIER - TRAVAUX	21/04/2011	106 598,89	20	58 619,00	5 329,00	42 650,89
	2010B00022 POUILLY-sur-LOIRE - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	46 004,05	20	25 300,00	2 300,00	18 404,05
	2010B00030 CHATEAU CHINON - TRAVAUX	21/04/2011	18 063,20	20	9 933,00	903,00	7 227,20
	2010B00031 ST AMAND - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	19 304,31	20	10 615,00	965,00	7 724,31
	2010B00035 C.TILLIER A COSNE - TRAVAUX	21/04/2011	251 896,58	20	138 534,00	12 594,00	100 768,58
	2010B00036 LA CHARITE SUR LOIRE - TRAVAUX	21/04/2011	50 666,63	20	27 863,00	2 533,00	20 270,63
	2010B00041 LUZY - PROGRAMMATION & TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	298 764,99	20	164 286,00	14 941,00	119 537,99
	2010B00042 CORBIGNY - PROGRAMMATION	21/04/2011	14 696,38	20	8 074,00	734,00	5 888,38
	2010B00043 GUERIGNY - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	31 660,17	20	17 413,00	1 583,00	12 664,17
	2010B00046 CONTROLE D'ACCES BTS DEP.	21/04/2011	13 787,51	15	10 109,00	919,00	2 759,51
	2010B00047 COLLEGE VICTOR HUGO A NEVERS	21/04/2011	6 697,01	20	3 674,00	334,00	2 689,01
	2010B00052 COLLEGE DE CERCY-LA-TOUR	21/04/2011	5 814,23	20	3 190,00	290,00	2 334,23
	2010B00057 MON TSAUCHE - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	72 805,30	20	39 865,00	3 658,00	29 282,30
	2010B00058 A.BILLAUT - PROGRAMMATION & TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	99 772,03	20	54 868,00	4 988,00	39 916,03
	2010B00061 IMPHY - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	12 424,67	20	6 831,00	621,00	4 972,67
	2010B00062 LA MACHINE - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	7 389,05	20	4 059,00	369,00	2 961,05
	2010B00064 REMPLACEMENT DISTRIBUTEURS DE CARBURANT	21/04/2011	10 476,96	15	7 678,00	698,00	2 100,96
	2010B00072 HOTEL DU DEP. MODIF. RESEAU CHAUFFAGE COURRIER FRE	21/04/2011	23 811,87	15	17 234,00	1 644,00	4 933,87
	2010B00073 IMPRIMERIE CLIMATISATION DES LOCAUX TIRAGE FRE 10/	21/04/2011	17 176,09	15	12 595,00	1 145,00	3 436,09
	2010B00076 EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE POUQUES	21/04/2011	88 131,16	15	64 625,00	5 875,00	17 631,16
	AUT0000008117 REMPLACEMENT CHAUFFAGE SITE ST EXUPERY	21/04/2011	741 012,74	20	407 550,00	37 050,00	296 412,74
	2011B00094 POINTE DU QUAI DE LA JONCTION	25/11/2011	0,00	0	0,00	0,00	0,00
	2011B00096 ANNEXE DU PARC RUE AU LOUP CORBIGNY	25/11/2011	0,00	0	0,00	0,00	0,00
	2011B00092 PARC DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT	25/11/2011	0,00	0	0,00	0,00	0,00
	2011B00116 NEVERS ADAM BILLAUT SECURITE INTERIEURE	15/12/2011	10 884,80	20	5 984,00	544,00	4 900,80
	2011B00123 TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU BANC DE FREINAGE	16/12/2011	7 893,60	15	5 786,00	526,00	1 581,60
	2012b00064 INSTALLATION CLIMATISEUR SALLE RDC	05/03/2012	0,00	15	1 320,00	132,00	542,99
	2012B00065 INSTALLATION CLIMATISEUR ABSORPTION ATOMIQUE	06/03/2012	0,00	15	1 560,00	156,00	636,03

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00102 REALISATION ALIMENTATIONS ELECTRIQUES	01/08/2012	0,00	20	2 460,00	246,00	2 228,55
	2011R00002 RECONSTRUCTION OUVRAGE SERMOISE	31/08/2012	50 838,10	20	25 410,00	2 541,00	22 887,10
	2012F00008 2011 TRAVAUX FORET VITRY LACHE	03/09/2012	1 730,91	20	860,00	86,00	784,91
	2012F00009 COTIS. OBLIGATOIRE VOLONTAIRE FRANCE BOIS FORE	03/09/2012	67,83	20	30,00	3,00	34,83
	2011I00001 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE cer La Charité	03/09/2012	634,67	20	310,00	31,00	293,67
	2011I00002 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE varenes v	03/09/2012	8 498,38	20	4 240,00	424,00	3 834,38
	2011I00003 CABLAGE VDI ex CDDP NEVERS	03/09/2012	2 060,56	20	1 030,00	103,00	927,56
	2011I00004 CABLAGE VDI BIBLIOTHEQUE NEVERS	03/09/2012	3 339,10	20	1 660,00	166,00	1 513,10
	2011I00005 CABLAGE VDI CABINET "Salon Bibracte" NEVERS	03/09/2012	1 321,94	20	660,00	66,00	595,94
	2011I00006 TRAVAUX DE CABLAGE college Guérigny	03/09/2012	2 604,13	20	1 300,00	130,00	1 174,13
	2011I00007 TRAVAUX DE CABLAGE UTIR NEVERS	03/09/2012	593,24	20	290,00	29,00	274,24
	2011I00008 TRAVAUX DE CABLAGE Collège de Donzy	03/09/2012	524,28	20	260,00	26,00	238,28
	2011I00009 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE DE LUZY	03/09/2012	3 741,73	20	1 870,00	187,00	1 684,73
	2011I00010 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE DE LORMES	03/09/2012	3 385,10	20	1 690,00	169,00	1 526,10
	2011I00013 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE	03/09/2012	6 844,01	20	3 420,00	342,00	3 082,01
	2011I00014 Abri éclusier 17 Eguilly	03/09/2012	13 174,37	20	6 580,00	658,00	5 936,37
	2011I00015 TRAVAUX DE CABLAGE VDI CG58 :rdc+3è	03/09/2012	2 930,99	20	1 460,00	146,00	1 324,99
	2011I00016 TRAVAUX DE CABLAGE Imprimerie	03/09/2012	5 500,12	20	2 750,00	275,00	2 475,12
	2011I00017 TRAVAUX DE CABLAGE bat DJES	03/09/2012	2 366,94	20	1 180,00	118,00	1 068,94
	2011I00020 F 11014113 30/06/11 TRX COLLEGE LA CHARITE	03/09/2012	1 776,61	20	880,00	88,00	808,61
	2011I00021 F 11014112 30/06/11 TRX DE CABLAGE COLLEGE GUERIGN	03/09/2012	8 660,13	20	4 330,00	433,00	3 897,13
	2011I00022 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE DE DONZY	03/09/2012	2 651,46	20	1 320,00	132,00	1 199,46
	2011I00023 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE MONSAUCHE	03/09/2012	2 037,59	20	1 010,00	101,00	926,59
	2011I00024 TRAVAUX DE CABLAGE IUTAMS MOULINS ENGILBERT	03/09/2012	2 318,08	20	1 150,00	115,00	1 053,08
	2011I00025 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE CERCY LA TOUR	03/09/2012	1 793,95	20	890,00	89,00	814,95
	2011I00026 TRAVAUX DE CABLAGE INTERCONNEXION BAIES CG58	03/09/2012	776,35	20	380,00	38,00	358,35
	2011I00027 TRAVAUX DE CABLAGE UTAMS CORBIGNY	03/09/2012	55 021,07	20	27 510,00	2 751,00	24 760,07
	2011I00028 Ecluse n°2 raccordement électrique	03/09/2012	1 058,46	20	520,00	52,00	486,46
	2011R00001 LOCATION PASSERELLE ABC 60	03/09/2012	2 655,12	20	1 320,00	132,00	1 203,12

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011R00003 DIAGNOSTIC AMIANTE-ANALYSE DE MATERIAUX	03/09/2012	287,04	20	140,00	14,00	133,04
	2011R00004 ANALYSE DES METAUX LOURDS	03/09/2012	645,84	20	320,00	32,00	293,84
	2011R00005 RECUPERATION ET TRAITEMENT DECHETS OA-	03/09/2012	5 549,44	20	2 770,00	277,00	2 502,44
	2011R00007 ANALYSES RELATIVES AU CLASSEMENT PRODUITS DE DECAP	03/09/2012	908,96	20	450,00	45,00	413,96
	2010I00002 Canal du Nivernais - Travaux voie d'eau et rigole	03/09/2012	2 730 359,67	20	1 295 958,00	130 399,00	1 304 002,67
	2010I00007 Abri éclusier 13 VL (Mingot)	03/09/2012	1 785,42	20	890,00	89,00	806,42
	2010I00008 Abri éclusier 26 VL (Sauzay)	03/09/2012	14 959,79	20	7 470,00	747,00	6 742,79
	2012F00002 VAUX REVEGETALISATION SAS BON FACT 10/00450	04/09/2012	2 913,46	20	1 450,00	145,00	1 318,46
	2012F00003 BEC D'ALLIER DEPLACEMENT OBSERVATOIRE	04/09/2012	27 452,51	20	13 720,00	1 372,00	12 360,51
	2012F00004 BEC D'ALLIER RESTAURATION RUISSEAU FACT 2011041	04/09/2012	1 270,75	20	630,00	63,00	577,75
	2012F00005 GOULOUX VERSEMENT 3CCGLM	04/09/2012	117 275,27	20	58 630,00	5 863,00	52 782,27
	2012F00006 BAYE ET VAUX SUPPRESSION BRANCHEMENTS REF 0324	04/09/2012	758,50	20	370,00	37,00	351,50
	2012F00007 CHAUMOIS INVESTISSEMENT FACT 110269	04/09/2012	2 505,62	20	1 250,00	125,00	1 130,62
	2011I00019 M.O. GSM ZONES BLANCHES	04/09/2012	19 952,69	20	9 970,00	997,00	8 985,69
	2010B00202 REMPLACEMENT MENUISERIES EXT. UTAMS MOULINS FRE 85	04/09/2012	21 518,19	15	14 340,00	1 434,00	5 744,19
	2011B00001 ST BENIN LES AMOGNES -TRAVAUX URGENTS	04/09/2012	573,11	20	280,00	28,00	265,11
	2011B00008 ST SAULGE TRAVAUX REPARATION	04/09/2012	31 626,39	20	15 810,00	1 581,00	14 235,39
	2011B00010 COLLEGE LA MACHINE Travaux	04/09/2012	12 804,93	20	6 400,00	640,00	5 764,93
	2011B00012 COL IMPHY Travaux	04/09/2012	8 636,41	20	4 252,00	438,00	3 946,41
	2011B00014 PREMERY - TRAVAUX	04/09/2012	16 758,97	20	8 370,00	837,00	7 551,97
	2011B00018 TRAVAUX CONSEIL GENERAL	04/09/2012	1 422,84	15	940,00	94,00	388,84
	2011B00025 LA CHARITE Travaux	04/09/2012	15 266,12	20	7 630,00	763,00	6 873,12
	2011B00028 COLLEGE DORNES - travaux	04/09/2012	13 479,81	20	6 730,00	673,00	6 076,81
	2011B00030 COL. GUERIGNY travaux	04/09/2012	15 528,13	20	7 760,00	776,00	6 992,13
	2011B00031 COLLEGE COSNE CL. TILLIER travaux	04/09/2012	10 408,00	20	5 200,00	520,00	4 688,00
	2011B00036 TRAVAUX UTIR COSNE	04/09/2012	13 937,63	15	9 290,00	929,00	3 718,63
	2011B00038 CER ST AMAND Travaux	04/09/2012	2 463,76	15	1 640,00	164,00	659,76
	2011B00039 COLLEGE FOURCHAMBAULT TRAVAUX	04/09/2012	15 072,32	20	7 530,00	753,00	6 789,32
	2011B00040 COLLEGE LORMES TRAVAUX	04/09/2012	4 389,31	20	2 004,00	238,00	2 147,31
	2011B00041 COLLEGE MON TSAUCHE TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	38 157,32	20	19 070,00	1 907,00	17 180,32
	2011B00043 COLLEGE POUILLY TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	37 764,44	20	18 880,00	1 888,00	16 996,44
	2011B00044 AGIR ET CREER Travaux	04/09/2012	3 346,41	15	2 230,00	223,00	893,41

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00023 SAINT SAULGE - TRAVAUX	04/09/2012	572 350,94	20	286 170,00	28 617,00	257 563,94
	2010B00024 SITE ST EXUPERY	04/09/2012	29 579,95	15	19 710,00	1 971,00	7 898,95
	2010B00034 LES COURLIS PROGRAMMATION	04/09/2012	887 619,98	20	443 800,00	44 380,00	399 439,98
	2010B00051 Remplt installations chauffage plomb ST EXUPERY	04/09/2012	212 760,69	15	141 840,00	14 184,00	56 736,69
	2011B00047 COLLEGE LES LOGES NEVERS Travaux divers	04/09/2012	8 152,01	20	4 070,00	407,00	3 675,01
	2011B00053 TRAVAUX DIVERS COLLEGE DONZY	04/09/2012	5 297,83	20	2 640,00	264,00	2 393,83
	2011B00054 COLLEGE ST AMAND TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	18 401,32	20	9 200,00	920,00	8 281,32
	2011B00055 CER DONZY TRAVAUX	04/09/2012	2 368,70	15	1 570,00	157,00	641,70
	2011B00056 COLLEGE CORBIGNY TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	9 938,51	20	4 960,00	496,00	4 482,51
	2011B00057 CAC POUQUES TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	6 804,89	15	4 266,00	507,00	2 031,89
	2011B00059 COLLEGE DE LUZY Travaux divers	04/09/2012	10 344,67	20	5 170,00	517,00	4 657,67
	2011B00060 COLLEGE LES COURLIS TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	10 008,72	20	5 000,00	500,00	4 508,72
	2011B00061 CH.CHINON/GUERIGNY/POUILLY/ST SAULGE/CERCY	04/09/2012	63 474,91	20	31 186,00	3 227,00	29 061,91
	2011B00063 COLLEGE LA CHARITE Electricité appart. fonction	04/09/2012	2 837,95	20	1 410,00	141,00	1 286,95
	2011B00064 COLLEGE MOULINS ENGILBERT Remplt portes ext; alumi	04/09/2012	37 518,52	20	18 750,00	1 875,00	16 893,52
	2011B00065 COLLEGE V.VAUZELLES TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	8 086,47	20	4 040,00	404,00	3 642,47
	2011B00066 UTIR V.VAUZELLES TRAVAUX	04/09/2012	6 853,79	15	4 394,00	491,00	1 968,79
	2011B00067 MONTSAUCHE Travaux de reprise self, CDI, salle SVT	04/09/2012	23 030,60	20	11 510,00	1 151,00	10 369,60
	2011B00069 UTAMS DE MOULINS ENGILBERT BC 37	04/09/2012	1 871,48	15	1 240,00	124,00	507,48
	2011B00071 COLLEGE DECIZE TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	4 127,04	20	2 060,00	206,00	1 861,04
	2011B00073 GUERIGNY Réfection des sanitaires garçons	04/09/2012	90 099,46	20	45 040,00	4 504,00	40 555,46
	2011B00074 Reprise des non conformités en cuisine du collège	04/09/2012	131 037,65	20	65 510,00	6 551,00	58 976,65
	2011B00075 LUZY Dépose alimentation préfa. remplacement câble	04/09/2012	47 434,79	20	23 710,00	2 371,00	21 353,79
	2011B00077 NEVERS VICTOR HUGO TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	8 389,94	20	4 190,00	419,00	3 780,94
	2011B00078 CHATEAU-CHINON TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	8 082,11	20	4 040,00	404,00	3 638,11
	2011B00079 ST BENIN D'AZY Travaux divers	04/09/2012	5 806,58	20	2 900,00	290,00	2 616,58
	2011B00080 NEVERS VICTOR HUGO TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	13 445,79	20	6 720,00	672,00	6 053,79
	2011B00081 CER MOUX EN MORVAN TRAVAUX	04/09/2012	5 829,15	15	3 880,00	388,00	1 561,15
	2011B00082 HOTEL DEP. TRAVAUX SECURITE	04/09/2012	27 647,38	15	18 336,00	1 861,00	7 450,38
	2011B00083 COLLEGE DE GUERIGNY - Travaux de menuiseries	04/09/2012	63 751,42	20	31 870,00	3 187,00	28 694,42
	2011B00084 CER MOUX TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	652,73	15	430,00	43,00	179,73
	2011B00085 CER LORMES TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	28 727,58	15	19 150,00	1 915,00	7 662,58
	2011B00087 CER CORBIGNY TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	3 817,63	15	2 540,00	254,00	1 023,63

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00091 ORANGERIE TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	17 634,75	15	11 750,00	1 175,00	4 709,75
	2011B00045 POSE ANTENNE BTS DEP	04/09/2012	946,60	15	630,00	63,00	253,60
	2011B00099 ST EXUPERY Mise en conformite des installations él	04/09/2012	14 196,52	15	9 460,00	946,00	3 790,52
	2011B00100 SITE EMILE COMBES NEVERRS Remplit circulateurs chau	04/09/2012	14 464,58	15	9 640,00	964,00	3 860,58
	2011B00101 URSULINESTRAVAUX	04/09/2012	7 113,33	15	4 740,00	474,00	1 899,33
	2011B00105 CER CHATILLON TRAVAUX	04/09/2012	16 271,58	15	10 840,00	1 084,00	4 347,58
	2011B00108 CER CERCY LA TOUR Travaux	04/09/2012	4 006,21	15	2 670,00	267,00	1 069,21
	2011B00109 BTS LABORATOIRE DEP. TRAVAUX	04/09/2012	22 624,25	15	15 080,00	1 508,00	6 036,25
	2011B00111 BASE DE BAYE TRAVAUX	04/09/2012	23 435,86	15	15 620,00	1 562,00	6 253,86
	2011B00117 MOULINS Réfection des sanitaires dans la cour de r	04/09/2012	95 869,81	20	47 930,00	4 793,00	43 146,81
	2011B00119 CER LA CHARITE Création aires lavage, distribution	04/09/2012	17 195,82	15	11 460,00	1 146,00	4 589,82
	2011B00120 LOGT BDP Rempl. de menuiseries extérieures et vo	04/09/2012	4 716,91	15	3 140,00	314,00	1 262,91
	2011B00121 ST SAULGE TERRAIN NEUTRE TRX ELECTRICITE	04/09/2012	4 485,00	15	2 990,00	299,00	1 196,00
	2012B00123 ADEMAT TRAVAUX DIVERS	07/12/2012	5 702,03	15	3 420,00	380,00	1 902,03
	2012F00023 BAYE ET VAUX travaux 2012 elagage ADEMAT	02/09/2013	6 893,50	20	3 096,00	344,00	3 453,50
	2012I00002 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE	02/09/2013	2 579,81	20	1 152,00	128,00	1 299,81
	2012I00004 TRAVAUX DE CABLAGE LABO	02/09/2013	1 174,41	20	522,00	58,00	594,41
	2012I00005 TRAVAUX DE CABLAGE BUREAUX CG58	02/09/2013	2 694,17	20	1 206,00	134,00	1 354,17
	2012I00007 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE ursulines	02/09/2013	1 184,60	20	531,00	59,00	594,60
	2012I00008 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE college de St Sa	02/09/2013	1 000,19	20	450,00	50,00	500,19
	2012I00009 mise en place et raccordement d'un coffret de bras	02/09/2013	1 191,84	20	531,00	59,00	601,84
	2012I00010 travaux de cablage: cablages VDI site des ursulines	02/09/2013	563,99	20	252,00	28,00	283,99
	2012I00011 installation de deux prises dans la salle de réuni	02/09/2013	194,52	20	81,00	9,00	104,52
	2012I00012 f 120606 5278 - 06/06/12	02/09/2013	14 186,95	20	6 381,00	709,00	7 096,95
	2012I00013 TRAVAUX DE CABLAGE à l'HDD le 06/06/2012	02/09/2013	793,39	20	351,00	39,00	403,39
	2012I00014 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE LD du 18/05/2012	02/09/2013	409,53	20	180,00	20,00	209,53
	2012I00017 TRAVAUX SUP. SITE JEAN D ARC DU 03/07/12	02/09/2013	2 030,81	20	909,00	101,00	1 020,81
	2012I00018 câblage informatique site des Ursulines Marché 201	02/09/2013	4 680,69	20	2 106,00	234,00	2 340,69
	2012I00019 Travaux de cablage collège des Courlis marché 201	02/09/2013	14 144,89	20	6 363,00	707,00	7 074,89

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012I00020 Travaux de cablage infrastructures labo marché 201	02/09/2013	526,56	20	234,00	26,00	266,56
	2012I00021 Travaux de cablage college J jaures Guerigny marc	02/09/2013	810,60	20	360,00	40,00	410,60
	2012I00022 Travaux de cablage pour liaison avec MDPH	02/09/2013	610,99	20	270,00	30,00	310,99
	2012I00026 Travaux de cablage infrastructures Decize	02/09/2013	5 609,17	20	2 520,00	280,00	2 809,17
	2012I00027 Travaux de cablage infrastructures labo	02/09/2013	2 130,17	20	954,00	106,00	1 070,17
	2011R00013 RD223 - reconstruction de deux ponts sur la Nièvre	02/09/2013	250 316,70	20	112 635,00	12 515,00	125 166,70
	2011R00019 PLATEFORME CSP LA SANGSUE	02/09/2013	30 000,00	20	13 500,00	1 500,00	15 000,00
	2012B00002 COSNE RENE CASSIN TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	20 433,66	20	9 189,00	1 021,00	10 223,66
	2012B00005 LA CHARITE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	741,52	20	333,00	37,00	371,52
	2012B00006 SAINT SAULGE Travaux divers	02/09/2013	26 199,19	20	11 781,00	1 309,00	13 109,19
	2012B00007 DONZY TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	57 862,29	20	23 754,00	3 100,00	31 008,29
	2012B00008 IMPRIMERIE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	4 745,52	3	4 745,52	0,00	0,00
	2012B00009 ST PIERRE LE MOUTIER TRX DIVERS	02/09/2013	28 705,35	20	12 915,00	1 435,00	14 355,35
	2012B00010 POUILLY Travaux DIVERS	02/09/2013	8 568,74	20	3 852,00	428,00	4 288,74
	2012B00011 NEVERS LES LOGES TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	15 014,15	20	6 750,00	750,00	7 514,15
	2012B00012 VARZY Travaux DIVERS	02/09/2013	83 066,70	20	37 377,00	4 153,00	41 536,70
	2012B00013 LA CHARITE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	44 950,52	20	20 223,00	2 247,00	22 480,52
	2012B00014 LOGEMENTS DE FONCTION TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	28 827,45	20	12 969,00	1 441,00	14 417,45
	2012B00015 NEVERS V. HUGO TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	10 992,20	20	4 941,00	549,00	5 502,20
	2012B00016 SITE VAUBAN TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	918,53	15	549,00	61,00	308,53
	2012B00017 MEDECINE DU TRAVAIL TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	2 258,05	15	1 350,00	150,00	758,05
	2012B00018 DECIZE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	46 009,17	20	20 700,00	2 300,00	23 009,17
	2012B00019 HOTEL DEPARTEMENT TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	26 414,21	15	15 840,00	1 760,00	8 814,21
	2012B00020 DAC TRAVAUX.DIVERS	02/09/2013	1 578,24	15	945,00	105,00	528,24
	2012B00021 COSNE René CASSIN TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	61 248,24	20	27 558,00	3 062,00	30 628,24
	2012B00023 PREMERY TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	12 183,80	20	5 481,00	609,00	6 093,80
	2012B00024 URSULINES TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	16 715,54	15	10 026,00	1 114,00	5 575,54
	2012B00026 ST AMAND TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	39 540,63	20	17 793,00	1 977,00	19 770,63
	2012B00027 FOURCHAMBAULT TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	46 193,90	20	20 781,00	2 309,00	23 103,90
	2012B00029 Remplacement menuiserie extérieures base nautique	02/09/2013	69 421,82	15	41 652,00	4 628,00	23 141,82
	2012B00030 NEVERS ADAM BILLAUT TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	2 604,93	20	1 170,00	130,00	1 304,93
	2012B00031 VARENNES VAUZELLES TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	6 539,73	20	2 934,00	326,00	3 279,73
	2012B00033 MUSEE DU COSTUME CH.CHINON Travaux divers	02/09/2013	901,78	15	540,00	60,00	301,78
	2012B00034 Remplacement de deux chaudières sur le site de la	02/09/2013	33 924,06	15	20 349,00	2 261,00	11 314,06

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00040 MOULINS ENGILBERT Travaux divers	02/09/2013	6 226,73	20	2 169,00	289,00	3 768,73
	2012B00041 AMENAGEMENT PARKING URSULINES	02/09/2013	109 772,75	15	65 862,00	7 318,00	36 592,75
	2012B00043 Travaux divers rue Jeanne d'Arc	02/09/2013	70 231,87	15	42 138,00	4 682,00	23 411,87
	2012B00045 DORNES travaux divers	02/09/2013	23 909,24	20	10 755,00	1 195,00	11 959,24
	2012B00053 GARAGE VEHICULE PREF. travaux	02/09/2013	12 117,87	15	7 263,00	807,00	4 047,87
	2012B00054 BASE DES SETTONS PARAFONDRE	02/09/2013	1 315,60	15	783,00	87,00	445,60
	2012B00056 COLLEGE CORBIGNY TRAVAUX DANS LOGT DE FONCTION	02/09/2013	2 791,97	20	1 251,00	139,00	1 401,97
	2012B00057 TRAVAUX COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	02/09/2013	6 717,12	20	3 015,00	335,00	3 367,12
	2012B00058 TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE ST PIERRE	02/09/2013	13 845,29	20	6 228,00	692,00	6 925,29
	2012B00059 TRAVAUX COLLEGE CERCY LA TOUR	02/09/2013	20 314,25	20	9 135,00	1 015,00	10 164,25
	2012B00060 TRAVAUX COLLEGE MOULINS ENGILBERT	02/09/2013	6 844,96	20	3 078,00	342,00	3 424,96
	2012B00061 REORGANISATION PARTIELLE CUISINE COLLEGE POUILLY	02/09/2013	300 958,91	20	135 423,00	15 047,00	150 488,91
	2012B00062 COLLEGE LA CHARITE REFECTION COMPLETE MARQUISE	02/09/2013	39 850,03	20	17 928,00	1 992,00	19 930,03
	2012B00063 TRAVAUX DIVERS COLLEGE R CASSIN COSNE	02/09/2013	27 392,31	20	12 321,00	1 369,00	13 702,31
	2012B00070 CERCY LA TOUR Travaux divers	02/09/2013	52 532,61	20	23 634,00	2 626,00	26 272,61
	2012B00073 VARZY Réaménagement de la SEGPA - Acompte n° 11	02/09/2013	107 107,86	20	48 177,00	5 357,00	53 573,86
	2012B00074 INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET REFECTION CHAUFFERIE	02/09/2013	31 159,57	15	18 693,00	2 077,00	10 389,57
	2012B00075 GUERIGNY Réfection salle de technologie	02/09/2013	80 076,96	20	36 017,00	4 005,00	40 054,96
	2012B00077 LORMES Réfection de la salle de technologie	02/09/2013	60 707,55	20	27 297,00	3 037,00	30 373,55
	2012B00078 COSNE Claude TILLIER Travaux divers	02/09/2013	63 188,90	20	25 683,00	3 409,00	34 096,90
	2012B00079 IMPHY Réfection de la salle de sciences	02/09/2013	84 663,39	20	38 078,00	4 234,00	42 351,39
	2012B00082 TRAVAUX UTIR CHATEAU CHINON	02/09/2013	186,38	15	108,00	12,00	66,38
	2012B00084 LA MACHINE Travaux divers	02/09/2013	15 015,55	20	6 750,00	750,00	7 515,55
	2012B00085 NEVERS VICTOR HUGO ACCESSIBILITE	02/09/2013	20 292,01	20	9 126,00	1 014,00	10 152,01
	2012B00086 LA MACHINE Travaux d'accessibilité	02/09/2013	21 699,54	20	9 756,00	1 084,00	10 859,54
	2012B00087 COSNE Claude TILLIER Travaux d'accessibilité	02/09/2013	74 350,72	20	33 453,00	3 717,00	37 180,72
	2012B00089 CORBIGNY TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	17 867,24	20	8 037,00	893,00	8 937,24
	2012B00094 GUERIGNY TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	11 812,89	20	5 310,00	590,00	5 912,89
	2012B00095 VARENNES VAUZELLES Réfection terrain de sport	02/09/2013	299 406,64	20	134 730,00	14 970,00	149 706,64
	2012B00097 IMPHY TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	12 546,04	20	5 643,00	627,00	6 276,04
	2012B00098 ARCHIVES HISTORIQUES Remplacement porte tiercée	02/09/2013	2 392,00	15	1 431,00	159,00	802,00
	2012B00099 CER ST AMAND Travaux divers	02/09/2013	4 697,58	15	2 817,00	313,00	1 567,58
	2012B00100 CER LA CHARITE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	916,79	15	549,00	61,00	306,79

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00102 MON TSAUCHE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	34 771,69	20	15 642,00	1 738,00	17 391,69
	2012B00104 ECOLE INFIRMIERES ABANDON TARIF VERT	02/09/2013	2 095,01	15	1 251,00	139,00	705,01
	2012B00105 PEPINIERE D'ENTREPRISES Fourniture et pose de carr	02/09/2013	25 798,58	15	15 471,00	1 719,00	8 608,58
	2012B00108 COSNE RENE CASSIN Mise en place matériel dans 1/2	02/09/2013	22 504,37	20	10 125,00	1 125,00	11 254,37
	2012B00109 PREMERY Remplacement standard téléphonique	02/09/2013	8 967,01	20	4 032,00	448,00	4 487,01
	2012B00110 ST PIERRE LE MOUTIER Réfection sols plafonds signa	02/09/2013	13 752,37	20	6 183,00	687,00	6 882,37
	2012B00112 CORBIGNY Travaux de peinture au CDI	02/09/2013	36 141,40	20	16 263,00	1 807,00	18 071,40
	2012B00114 BDP TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	1 270,09	15	756,00	84,00	430,09
	2012B00120 CER MOUX POUILLY SAINT SAULGE F+P éléments motoris	02/09/2013	3 109,20	15	1 863,00	207,00	1 039,20
	2012B00121 CER MOULINS F+P d'éléments de motorisation porte s	02/09/2013	2 756,62	15	1 647,00	183,00	926,62
	2012B00122 REMPLACEMENT PORTE TIERCEE ARCHIVES DEP NIEVRE	02/09/2013	0,00	15	0,00	0,00	0,00
	2012B00124 CER LUZY Installation de 8 rideaux métalliques mot	02/09/2013	29 396,48	15	17 631,00	1 959,00	9 806,48
	2012B00125 MON TSAUCHE Trx de peinture et revêtement de sol	02/09/2013	49 985,17	20	22 491,00	2 499,00	24 995,17
	2012B00126 UTAMS DECIZE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	4 324,50	15	2 592,00	288,00	1 444,50
	2012B00127 CHATEAU-CHINON Travaux de couverture zinguerie	02/09/2013	54 963,14	20	24 732,00	2 748,00	27 483,14
	2012B00128 Réfection complète des couverture en zinc du collè	02/09/2013	119 397,91	20	53 721,00	5 969,00	59 707,91
	2012B00129 CHATEAU-CHINON Dépannage électrique	02/09/2013	1 089,76	20	447,00	58,00	584,76
	2011B00046 BASE DE BAYE TRX ETANCHEITE PANNEAUX SOLAIRES	02/09/2013	59 331,31	15	35 595,00	3 955,00	19 781,31
	2011B00052 REFECTION FACADES COLLEGE LES COURLIS NEVERS	02/09/2013	659 875,92	20	296 937,00	32 993,00	329 945,92
	2011B00068 TRAVAUX CREATION ZONE P3 LABORATOIRE	02/09/2013	0,00	20	80 316,00	8 924,00	89 255,23
	2013b00029 REALISATION EQUIPT RECUPERATION EAUX PLUVIALES	15/07/2014	0,00	15	15 504,00	1 938,00	11 636,18
	2013I00028 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2013	26/08/2014	1 084 661,28	20	433 864,00	54 233,00	596 564,28
	2013R00002 2013 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	26/08/2014	1 351 860,99	20	540 744,00	67 593,00	743 523,99
	2012I00023 Abeille - Ouvrage cadre franchissable	26/08/2014	46 623,35	20	18 648,00	2 331,00	25 644,35
	2012I00029 FEUX TRICOLORES POUR TRAVERSEE BI	26/08/2014	19 051,18	20	7 616,00	952,00	10 483,18
	2013B00005 CDDP NEVERS Travaux de menuiseries extérieures	26/08/2014	2 563,87	15	1 360,00	170,00	1 033,87

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00006 TRAVAUX DE DETECTION INCENDIE	26/08/2014	169,59	15	88,00	11,00	70,59
	2013B00007 MENUISERIE ALUMINIUM LOCAUX SEN - LA JONCTION NEVE	26/08/2014	23 327,98	15	12 440,00	1 555,00	9 332,98
	2013B00008 URSULINES Travaux divers	26/08/2014	59 837,07	15	31 912,00	3 989,00	23 936,07
	2013B00013 CELLULE MEDICO SOCIALE travaux	26/08/2014	3 087,95	15	1 640,00	205,00	1 242,95
	2013B00014 Mise en conformité des différentes installations d	26/08/2014	76 422,00	15	40 752,00	5 094,00	30 576,00
	2013B00021 UTIR CH.CHINON Travaux divers	26/08/2014	6 260,81	15	3 336,00	417,00	2 507,81
	2013B00024 MARCHE 2012-3 - BC N° 60 - REFECTION BUREAUX SYNDI	26/08/2014	7 771,33	15	4 144,00	518,00	3 109,33
	2013B00025 DIVERS CER AIRE DE LAVAGE	26/08/2014	53 719,10	15	28 648,00	3 581,00	21 490,10
	2013B00033 BASE DES SETTONS Travaux divers	26/08/2014	13 039,09	15	6 952,00	869,00	5 218,09
	2013B00035 BDP TRAVAUX DIVERS	26/08/2014	12 418,01	15	6 616,00	827,00	4 975,01
	2013B00038 TRAVAUX DIVERS SANITAIRES BASE DE BAYE	26/08/2014	109 927,18	15	58 624,00	7 328,00	43 975,18
	2013B00040 LES SETTONS Branchement enterrés TIPIS Trx suppl.	26/08/2014	15 270,53	15	8 144,00	1 018,00	6 108,53
	2013B00043 MARCHE 2012-3 BC 79 - RELOGEMENT RESO	26/08/2014	6 605,59	15	3 520,00	440,00	2 645,59
	2013B00045 INST° PORTIER INTERPHONE - R. CH. ROY SALLE REUNIO	26/08/2014	2 292,92	15	1 216,00	152,00	924,92
	2013B00060 CER CERCY LA TOUR Travaux divers	26/08/2014	4 096,41	15	2 184,00	273,00	1 639,41
	2013B00061 Travaux de remplacement des menuiseries extérieure	26/08/2014	59 864,39	15	31 920,00	3 990,00	23 954,39
	2013B00076 BGE Installation de deux rideaux métalliques	26/08/2014	7 654,40	15	4 080,00	510,00	3 064,40
	2013B00078 ST AGNAN Réparations diverses	26/08/2014	11 795,21	15	6 288,00	786,00	4 721,21
	2013I00002 Travaux de cablage poste info wagon marché 2012 13	27/08/2014	622,95	20	248,00	31,00	343,95
	2013I00003 Travaux de cablage pour liaison avec MADEF	27/08/2014	6 192,54	20	2 472,00	309,00	3 411,54
	2013I00004 Travaux de cablage pour liaison avec MDPH	27/08/2014	578,62	20	224,00	28,00	326,62
	2013I00005 Travaux de cablage bibliotheque marché 2012 135	27/08/2014	1 200,81	20	480,00	60,00	660,81
	2013I00006 Travaux de cablage UTAMS Decize marché 2012 135	27/08/2014	2 379,91	20	944,00	118,00	1 317,91
	2013I00007 Travaux de cablage UTAMS Moulins Engilbert	27/08/2014	1 463,84	20	584,00	73,00	806,84
	2013I00008 Travaux de cablage R B. Palissy marché 2012 135	27/08/2014	2 393,11	20	952,00	119,00	1 322,11
	2013I00009 Travaux de cablage po/liaison laboratoire	27/08/2014	3 081,45	20	1 232,00	154,00	1 695,45
	2013I00010 Travaux de cablage relogement DAC MARCH2 2012.135	27/08/2014	1 528,05	20	608,00	76,00	844,05
	2013I00011 Travaux de cablage po/liaison avec PARC	27/08/2014	1 469,87	20	584,00	73,00	812,87
	2013I00014 Travaux de cablage infrastructures UTAMS LA CHARIT	27/08/2014	711,15	20	280,00	35,00	396,15
	2013I00016 Travaux de cablage Ctre SOC La Charité f 13007160	27/08/2014	698,87	20	272,00	34,00	392,87

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013I00017 Travaux de cablage UTAMS BDL Marché 2012.135 f 130	27/08/2014	711,19	20	280,00	35,00	396,19
	2013I00018 Travaux de cablage f 13007162 marché 2012.135	27/08/2014	954,09	20	376,00	47,00	531,09
	2013I00022 Trvx de cablage infrastructures UTIR CH CHINON	27/08/2014	1 004,01	20	400,00	50,00	554,01
	2013I00023 Trvx de cablage infrastructures J d'Arc M 2012.	27/08/2014	658,86	20	256,00	32,00	370,86
	2013I00024 Travaux de cablage ursulines	27/08/2014	14 587,68	20	5 832,00	729,00	8 026,68
	2013I00027 Travaux de cablage infrastructures	27/08/2014	498,73	20	192,00	24,00	282,73
	2013I00029 Travaux de cablage infrastructures-CDI Collège de	27/08/2014	2 567,56	20	1 024,00	128,00	1 415,56
	2013B00001 LA CHARITE TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	17 987,31	20	7 192,00	899,00	9 896,31
	2013B00002 SAINT AMAND TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	9 272,10	20	3 704,00	463,00	5 105,10
	2013B00004 GUERIGNY TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	20 106,47	20	8 040,00	1 005,00	11 061,47
	2013B00009 VARENNES VAUZELLES TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	81 462,02	20	32 584,00	4 073,00	44 805,02
	2013B00010 FOURCHAMBAULT Travaux divers	27/08/2014	9 221,09	20	3 688,00	461,00	5 072,09
	2013B00011 ST BENIN Travaux divers	27/08/2014	94 854,12	20	37 936,00	4 742,00	52 176,12
	2013B00012 PREMERY Travaux divers	27/08/2014	30 694,70	20	12 272,00	1 534,00	16 888,70
	2013B00018 NEVERS VICTOR HUGO TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	22 777,99	20	9 104,00	1 138,00	12 535,99
	2013B00019 DORNES TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	7 223,84	20	2 888,00	361,00	3 974,84
	2013B00023 ST PIERRE LE MOUTIER Travaux divers	27/08/2014	18 176,39	20	7 264,00	908,00	10 004,39
	2013B00026 DONZY Travaux divers	27/08/2014	19 944,93	20	7 976,00	997,00	10 971,93
	2013B00028 COSNE CASSIN Travaux divers	27/08/2014	12 394,44	20	4 952,00	619,00	6 823,44
	2013B00030 LUZY Travaux de faux plafonds bâtiment C	27/08/2014	42 779,19	20	17 104,00	2 138,00	23 537,19
	2013B00031 LA MACHINE Travaux divers	27/08/2014	12 751,84	20	5 096,00	637,00	7 018,84
	2013B00032 LUZY TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	6 967,17	20	2 784,00	348,00	3 835,17
	2013B00036 NEVERS LES LOGES Travaux divers	27/08/2014	7 369,20	20	2 944,00	368,00	4 057,20
	2013B00037 LOGEMENTS DE FONCTION TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	8 414,20	20	3 360,00	420,00	4 634,20
	2013B00039 CHATEAU-CHINON Travaux divers	27/08/2014	31 536,21	20	12 608,00	1 576,00	17 352,21
	2013B00044 POUILLY Travaux divers	27/08/2014	38 805,19	20	15 520,00	1 940,00	21 345,19
	2013B00048 Collège Moulins Engilbert remplit centrale incendie	27/08/2014	22 131,20	20	8 848,00	1 106,00	12 177,20
	2013B00056 Travaux dans les ateliers dans divers collèges	27/08/2014	56 777,46	20	22 704,00	2 838,00	31 235,46
	2013B00058 REFECTION SALLE SCIENCES COLLEGE LORMES	27/08/2014	74 449,63	20	29 776,00	3 722,00	40 951,63
	2013B00065 NEVERS ADAM BILLAUT Travaux divers	27/08/2014	2 156,39	20	856,00	107,00	1 193,39
	2013B00071 CERCY LA TOUR Travaux divers	27/08/2014	34 193,40	20	13 672,00	1 709,00	18 812,40
	2013B00074 CHATEAU-CHINON Travaux cuisine	27/08/2014	53 891,19	20	21 552,00	2 694,00	29 645,19
	2013B00077 MON TSAUCHE Travaux divers	27/08/2014	33 020,49	20	13 208,00	1 651,00	18 161,49
	2013B00079 REFECTION DES SANITAIRES "FILLES" AU COLLEGE DE GU	27/08/2014	100 525,24	20	40 208,00	5 026,00	55 291,24
	2012B00076 LES COURLIS NEVERS Réfection salle technologie	27/08/2014	171 709,52	20	68 680,00	8 585,00	94 444,52

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00090 Réfection réseaux-remplacement chaudière Donzy	27/08/2014	309 120,67	20	123 648,00	15 456,00	170 016,67
	2013B00003 ST SAULGE TRAVAUX DIVERS	28/08/2014	5 094,91	20	2 032,00	254,00	2 808,91
	2013B00052 NEVERS LES COURLIS Remplt câble alimentation armoi	28/08/2014	42 186,30	20	16 872,00	2 109,00	23 205,30
	2013B00059 COLLEGE DECIZE Création salle de sciences physique	28/08/2014	80 223,17	20	32 088,00	4 011,00	44 124,17
	2013B00062 CUISINE DU COLLEGE COSNES EQUIPT AMENAGTS	28/08/2014	552 302,82	20	220 920,00	27 615,00	303 767,82
	2013B00064 ST PIERRE Salle de technologie	28/08/2014	38 595,96	20	15 432,00	1 929,00	21 234,96
	2013B00070 CERCY LA TOUR Installation ascenseur pour accessib	28/08/2014	242 997,42	20	97 173,00	12 152,00	133 672,42
	2012B00088 LORMES Travaux d'accessibilité	28/08/2014	295 477,85	20	118 184,00	14 773,00	162 520,85
	2014B00138 MISE EN PLACE ALARME TYPE 4	17/07/2015	0,00	15	3 283,00	469,00	3 285,45
	2014b00113 CENTRE DE STOCKAGE CORBIGNY INSTALLATION DOUCHES	17/07/2015	0,00	15	2 212,00	316,00	2 226,43
	2013B00017 CONSEIL GENERAL Travaux divers	21/08/2015	52 610,34	15	24 549,00	3 507,00	24 554,34
	2013B00069 COLLEGE DORNES TRAVAUX CHAUFFAGE	21/08/2015	170 328,97	20	59 612,00	8 516,00	102 200,97
	2014I00001 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2014	21/08/2015	926 341,09	20	324 219,00	46 317,00	555 805,09
	2013I00019 VELOURTE section NEVERS - DECIZE	24/08/2015	1 856 573,45	20	649 796,00	92 828,00	1 113 949,45
	2014R00005 2014 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	24/08/2015	1 115 200,15	20	390 320,00	55 760,00	669 120,15
	2014B00035 REFECTION BUREAU COMPTABILITE	12/07/2016	0,00	20	3 684,00	614,00	7 999,49
	2015B00091 NTM NEVERS TRAVAUX DIVERS 2015	12/07/2016	0,00	15	11 040,00	1 840,00	14 734,94
	2015B00019 CENTRE DE STOCK CORBIGNY	12/07/2016	0,00	15	11 622,00	1 937,00	15 507,71
	2013F00007 Restauration de milieux naturels - FACT.N° C124227	20/07/2016	22 640,01	20	6 792,00	1 132,00	14 716,01
	2013F00028 Restauration de milieux naturels sur 3 ENS	20/07/2016	54 454,89	20	16 332,00	2 722,00	35 400,89
	2012F00013 Restauration BEC	20/07/2016	31 349,93	20	9 402,00	1 567,00	20 380,93
	2012F00014 restauration LA BEUE - FACT. N° F11/00451	20/07/2016	13 124,90	20	3 936,00	656,00	8 532,90
	2015F00003 travaux forêt départementale du Briot à Château-Ch	20/07/2016	2 445,61	20	732,00	122,00	1 591,61
	2015I00002 Liaison fibre optique COSDEN Archives Dple	20/07/2016	16 306,59	20	4 890,00	815,00	10 601,59
	2015I00003 Extension Pré-câblage informatique MADEF Garchizy	20/07/2016	1 267,90	20	378,00	63,00	826,90
	2015I00004 Traducteur de fibre optique	20/07/2016	4 312,80	20	1 290,00	215,00	2 807,80
	2015I00005 Travaux de câblage infra - Collège de Pouilly	20/07/2016	3 073,90	20	918,00	153,00	2 002,90
	2015I00006 Travaux de câblage infrastructures Site Action Med	20/07/2016	615,02	20	180,00	30,00	405,02
	2015I00007 Travaux de câblage infrastructures extension resea	20/07/2016	3 667,02	20	1 098,00	183,00	2 386,02

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2015I00008 Travaux de cablage infrastructures site La Charite	20/07/2016	2 846,14	20	852,00	142,00	1 852,14
	2015I00009 Travaux de cablage infrastructures Bureau du courr	20/07/2016	609,52	20	180,00	30,00	399,52
	2015I00010 Travaux de cablage infrastructures Site BDL	20/07/2016	737,24	20	216,00	36,00	485,24
	2015I00011 Travaux de cablage infrastructures UNIVERSITE DU T	20/07/2016	2 481,35	20	744,00	124,00	1 613,35
	2015I00012 Travaux de cablage infrastructures Site BDL Bureau	20/07/2016	543,54	20	162,00	27,00	354,54
	2015I00013 Travaux de cablage infrastructures CER VARZY	20/07/2016	529,51	20	156,00	26,00	347,51
	2015I00014 Travaux de cablage infrastructures CER PREMERY	20/07/2016	925,42	20	276,00	46,00	603,42
	2015I00016 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2015	20/07/2016	579 467,31	20	173 838,00	28 973,00	376 656,31
	2015I00021 Travaux de cablage infrastructures SITE MOULINS EN	20/07/2016	2 449,03	20	732,00	122,00	1 595,03
	2015I00022 Travaux de cablage infrastructures SITE COSNE 2 BU	20/07/2016	2 646,36	20	792,00	132,00	1 722,36
	2015I00023 Travaux de cablage infrastructures COL DECIZE	20/07/2016	2 254,04	20	672,00	112,00	1 470,04
	2015I00026 Travaux de pre-cablage college PREMERY	20/07/2016	1 828,04	20	546,00	91,00	1 191,04
	2015I00027 achat divers cordons informatiques	20/07/2016	3 104,64	20	930,00	155,00	2 019,64
	2015I00028 Travaux de cablage BUREAU DU PRESIDENT	20/07/2016	773,34	20	228,00	38,00	507,34
	2015I00030 déplacement antenne radio a cosne	20/07/2016	4 116,00	20	1 230,00	205,00	2 681,00
	2015I00031 Travaux de cablage infrastructures COLL COURLIS	20/07/2016	5 519,83	20	1 650,00	275,00	3 594,83
	2015I00033 Travaux de cablage local bocal rue de la chaumiere	20/07/2016	714,31	20	210,00	35,00	469,31
	2015I00035 Travaux de cablage CER CHATILLON	20/07/2016	469,13	20	138,00	23,00	308,13
	2015I00037 Travaux de cablage extension reseau wifi tablettes	20/07/2016	9 077,31	20	2 718,00	453,00	5 906,31
	2015I00040 Travaux de cablage antenne wifi extérieure POLE BT	20/07/2016	763,51	20	228,00	38,00	497,51
	2015I00041 installation lien Hertzien 200 MB MADEF ET POLE BT	20/07/2016	3 832,80	20	1 146,00	191,00	2 495,80
	2015I00042 installation lien Hertzien 100 MB DU CD VERS IMPRI	20/07/2016	6 336,00	20	1 896,00	316,00	4 124,00
	2015I00044 installation wifi COLLEGE CLAMECY	20/07/2016	38 583,66	20	11 574,00	1 929,00	25 080,66
	2015R00002 2015 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	20/07/2016	914 261,42	20	274 278,00	45 713,00	594 270,42
	2015R00005 M.2013-115-01-TRVX GROSSES REPARATIONS SUR OA RD 3	20/07/2016	275 541,62	20	82 662,00	13 777,00	179 102,62
	2015R00007 IMPASSE URSULINES - TRAVAUX DIVERS 2015	20/07/2016	1 417,12	20	420,00	70,00	927,12
	2015R00008 Travaux de petites réparations sur ouvrages d'art-	20/07/2016	7 590,24	20	2 274,00	379,00	4 937,24

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00115 COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS FACADES / TERRASSES	21/07/2016	946 121,34	20	283 836,00	47 306,00	614 979,34
	2015B00025 COLLEGE VARENNES VAUZELLES TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	52 156,50	20	15 347,00	2 629,00	34 180,50
	2015B00027 COLLEGE LA CHARITE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	12 741,94	20	3 822,00	637,00	8 282,94
	2015B00028 COLLEGE ST AMAND EN P. - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	103 712,08	20	31 110,00	5 185,00	67 417,08
	2015B00029 BOUTIQUE DE GESTION - TRAVAUX 2015	21/07/2016	6 534,96	15	2 610,00	435,00	3 489,96
	2015B00030 COLLEGE LA MACHINE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	98 967,60	20	29 688,00	4 948,00	64 331,60
	2015B00031 COLLEGE CHATEAU CHINON - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	19 005,45	20	5 700,00	950,00	12 355,45
	2015B00032 COLLEGE LES COURLIS - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	43 328,78	20	12 996,00	2 166,00	28 166,78
	2015B00033 URSULINES travaux divers	21/07/2016	2 983,57	15	1 188,00	198,00	1 597,57
	2015B00035 CER CHATILLON TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	16 031,40	15	6 408,00	1 068,00	8 555,40
	2015B00036 Pagode - passerelle d'accès	21/07/2016	19 819,20	15	7 926,00	1 321,00	10 572,20
	2015B00038 LAMARTINE TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	68 408,29	15	27 360,00	4 560,00	36 488,29
	2015B00039 P BTI - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	9 037,14	15	3 612,00	602,00	4 823,14
	2015B00040 LES SETTONS - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	237 704,18	15	95 076,00	15 846,00	126 782,18
	2015B00041 LOGEMENTS DE FONCTION - travaux 2015	21/07/2016	53 129,06	20	15 936,00	2 656,00	34 537,06
	2015B00042 COLLEGE ST SAULGE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	252,00	20	72,00	12,00	168,00
	2015B00043 ARCHIVES - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	96 562,32	15	38 622,00	6 437,00	51 503,32
	2015B00044 CORBIGNY - TOITURE TERRASSE	21/07/2016	19 458,60	20	5 832,00	972,00	12 654,60
	2015B00047 CABINET - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	17 105,25	15	6 840,00	1 140,00	9 125,25
	2015B00048 ORANGERIE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	8 882,40	15	3 552,00	592,00	4 738,40
	2015B00049 COLLEGE CLAMECY - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	16 865,88	20	5 058,00	843,00	10 964,88
	2015B00053 Guérigny - TC1 - Mise en conformité demi-pension	21/07/2016	138 978,23	20	41 688,00	6 948,00	90 342,23
	2015B00054 PREFABRIQUE LUZY	21/07/2016	23 305,20	15	9 318,00	1 553,00	12 434,20
	2015B00056 ADAM BILLAUT - TC N°2 toitures terrasses	21/07/2016	85 216,90	20	25 560,00	4 260,00	55 396,90
	2015B00057 GUERIGNY - travaux divers 2015	21/07/2016	207 207,00	20	62 160,00	10 360,00	134 687,00
	2015B00066 COLLEGE R. CASSIN COSNE S/ L - travaux divers 2015	21/07/2016	118 857,06	20	35 652,00	5 942,00	77 263,06
	2015B00068 BAYE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	9 161,17	15	3 660,00	610,00	4 891,17
	2015B00069 COLLEGE POUILLY S/ LOIRE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	107 502,16	20	32 250,00	5 375,00	69 877,16
	2015B00070 COLLEGE LORMES - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	43 524,65	20	13 056,00	2 176,00	28 292,65

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2015B00071 COLLEGE VICTOR HUGO - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	6 893,24	20	2 064,00	344,00	4 485,24
	2015B00072 COLLEGE VARZY - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	29 036,04	20	8 706,00	1 451,00	18 879,04
	2015B00073 BRANCHEMENT NEUF EAU POTABLE CER LA CHARITE	21/07/2016	1 522,71	15	606,00	101,00	815,71
	2015B00075 DIVERS BATIMENTS - TRAVAUX 2015	21/07/2016	56 718,36	15	22 686,00	3 781,00	30 251,36
	2015B00077 DEPANNAGE PORTAIL NTM	21/07/2016	274,90	15	108,00	18,00	148,90
	2015B00078 COLLEGE PREMERY - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	22 904,34	20	6 870,00	1 145,00	14 889,34
	2015B00080 COLLEGE C. TILLIER COSNE S/ L TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	10 079,48	20	3 018,00	503,00	6 558,48
	2015B00081 CER VARZY - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	11 413,39	15	4 560,00	760,00	6 093,39
	2015B00082 CER TANNAY - TRAVAUX DIVERS 215	21/07/2016	8 389,20	15	3 354,00	559,00	4 476,20
	2015B00083 COLLEGE ST BENIN - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	4 738,80	20	1 416,00	236,00	3 086,80
	2015B00085 CIO COSNE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	1 521,67	15	606,00	101,00	814,67
	2015B00086 BATIMENTS RUE DU SORT - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	15 985,73	15	6 390,00	1 065,00	8 530,73
	2015B00087 BIBLIOTHEQUE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	18 064,20	15	7 224,00	1 204,00	9 636,20
	2015B00088 COLLEGE LES LOGES - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	1 614,50	20	480,00	80,00	1 054,50
	2015B00089 COLLEGE ADAM BILLAUT - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	13 852,34	20	4 152,00	692,00	9 008,34
	2015B00092 MOULINS ENGILBERT - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	1 524,33	20	456,00	76,00	992,33
	2015B00093 CER LUZY - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	19 694,59	15	7 872,00	1 312,00	10 510,59
	2015B00094 RELOGT SITE EMILE COMBES	21/07/2016	1 087,38	15	432,00	72,00	583,38
	2015B00095 AGORA - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	1 396,80	15	558,00	93,00	745,80
	2015B00003 COLLEGE LUZY TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	3 386,60	20	1 014,00	169,00	2 203,60
	2015B00004 COLLEGE CERCY LA TOUR TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	2 859,28	20	852,00	142,00	1 865,28
	2015B00005 COLLEGE FOURCHAMBAULT TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	22 657,37	20	6 792,00	1 132,00	14 733,37
	2015B00006 COLLEGE DONZY TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	21 285,02	20	6 384,00	1 064,00	13 837,02
	2015B00009 HOTEL DEPARTEMENT TRAVAUX 2015	21/07/2016	119 033,94	15	47 610,00	7 935,00	63 488,94
	2015B00010 COLLEGE MON TSAUCHE TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	50 209,95	20	15 060,00	2 510,00	32 639,95
	2015B00013 COLLEGE DECIZE TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	14 855,12	20	4 452,00	742,00	9 661,12
	2015B00015 COLLEGE CORBIGNY TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	40 482,47	20	12 144,00	2 024,00	26 314,47
	2015B00017 COLLEGE IMPHY TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	23 306,92	20	6 990,00	1 165,00	15 151,92
	2015B00023 COLLEGE ST PIERRE TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	7 481,45	20	2 244,00	374,00	4 863,45
	2015B00024 COLLEGE DORNES TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	22 695,43	20	6 804,00	1 134,00	14 757,43
	2016b00089 INSTALLATION ALARME INCENDIE TYPE 4	21/11/2016	0,00	15	1 770,00	295,00	2 367,56

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00093 LABO REMPLACEMENT PORTE EXTERIEURE	09/12/2016	0,00	15	1 320,00	220,00	1 766,61
	2017B00013 TRAVAUX IMPRIMERIE FICHE	08/02/2017	3 797,52	15	1 518,00	253,00	2 026,52
	COMPLEMENTAIRE 2012B00008						
	2017B00022 2017 TRAVAUX NTM	03/04/2017	5 776,51	15	1 925,00	385,00	3 466,51
	2016B00044 TRAVAUX DIVERS LABORATOIRE	31/07/2017	0,00	20	1 645,00	329,00	4 622,38
	2016B00079 CONSTRUCTION	31/07/2017	0,00	20	315,00	63,00	887,00
	2015B00084 IMPASSE URSULINES - RELOGT SCES TRAVX DIV 2015	01/08/2017	128 999,13	15	42 995,00	8 599,00	77 405,13
	2016R00002 2016 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	01/08/2017	613 777,87	20	153 440,00	30 688,00	429 649,87
	2016R00005 FOURNITURE POSE BORDURES ET CUNETTES	01/08/2017	1 941,98	20	485,00	97,00	1 359,98
	2017B00010 COLLEGE RENE CASSIN COSNE TRAVAUX 2016	01/08/2017	66 576,00	20	16 640,00	3 328,00	46 608,00
	2017B00011 MISE EN PLACE ONDULEURS ET MATERIELS DIVERS	01/08/2017	55 951,68	20	13 985,00	2 797,00	39 169,68
	2015I00019 VELOURTE DECIZE CRONAT	01/08/2017	782 982,60	20	195 745,00	39 149,00	548 088,60
	2016B00002 CENTRE ART CONTEMPORAIN - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	19 622,66	15	6 540,00	1 308,00	11 774,66
	2016B00003 COLLEGES LOGEMENTS FONCTION - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	3 768,23	20	940,00	188,00	2 640,23
	2016B00004 COLLEGE LORMES - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	3 852,00	20	960,00	192,00	2 700,00
	2016B00005 COLLEGE ST PIERRE LE M. - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	7 197,22	20	1 795,00	359,00	5 043,22
	2016B00006 SITES CHAMEANE/EMILE COMBES TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	118 901,50	15	39 630,00	7 926,00	71 345,50
	2016B00007 IMPRIMERIE - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	61 715,34	15	20 570,00	4 114,00	37 031,34
	2016B00008 SITE VAUBAN - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	477,60	15	155,00	31,00	291,60
	2016B00009 RUE DU SORT - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	8 804,24	15	2 930,00	586,00	5 288,24
	2016B00010 COLLEGE COSNE/LOIRE - travaux divers	01/08/2017	4 490,40	20	1 120,00	224,00	3 146,40
	2016B00011 COLLEGE POUILLY/LOIRE - travaux divers	01/08/2017	121 960,80	20	30 490,00	6 098,00	85 372,80
	2016B00012 COLLEGE VICTOR HUGO - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	20 066,40	20	5 015,00	1 003,00	14 048,40
	2016B00013 P BTI - Travaux d'accessibilité pour PHMR	01/08/2017	25 873,23	15	8 620,00	1 724,00	15 529,23
	2016B00014 NTM TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	0,00	15	12 245,00	2 449,00	22 049,46
	2016B00015 DAC - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	26 015,98	15	8 670,00	1 734,00	15 611,98
	2016B00016 COLLEGE DORNES - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	24 796,64	20	6 195,00	1 239,00	17 362,64
	2016B00017 COLLEGE LA MACHINE - TRAVAUX DIVERS 2	01/08/2017	1 576,80	20	390,00	78,00	1 108,80
	2016B00018 MUSEE SEPTENNAT - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	7 536,55	15	2 510,00	502,00	4 524,55
	2016B00019 COLLEGE ADAM BILLAUT - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	17 445,73	20	4 360,00	872,00	12 213,73

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00020 COLLEGE GUERIGNY - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	4 444,30	20	1 110,00	222,00	3 112,30
	2016B00021 CDDP - TRAVAUX SERRURERIE	01/08/2017	1 090,14	15	360,00	72,00	658,14
	2016B00023 BAYE - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	22 502,40	15	7 500,00	1 500,00	13 502,40
	2016B00024 ARCHIVES TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	21 001,26	15	7 000,00	1 400,00	12 601,26
	2016B00028 CABINET - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	10 437,64	15	3 475,00	695,00	6 267,64
	2016B00029 COLLEGE FOURCHAMBAULT-TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	35 152,12	20	8 785,00	1 757,00	24 610,12
	2016B00030 MDPH -MDA TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	51 553,33	15	17 180,00	3 436,00	30 937,33
	2016B00032 COLLEGE LES COURLIS - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	11 226,26	20	2 805,00	561,00	7 860,26
	2016B00033 SITE DECIZE TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	2 642,88	15	880,00	176,00	1 586,88
	2016B00034 COLLEGE MOULINS ENGILBERT-TRAVAUX URGENTS 2016	01/08/2017	17 206,76	20	4 300,00	860,00	12 046,76
	2016B00036 COLLEGE LES LOGES - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	1 803,36	20	450,00	90,00	1 263,36
	2016B00037 CER LORMES - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	3 122,84	15	1 040,00	208,00	1 874,84
	2016B00040 COLLEGE ST SAULGE - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	26 562,36	20	6 640,00	1 328,00	18 594,36
	2016B00041 GITE CHAUMECON - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	1 721,04	15	570,00	114,00	1 037,04
	2016B00042 installation numéro unique	01/08/2017	222,00	15	70,00	14,00	138,00
	2016B00043 COLLEGE CHATEAU CHINON - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	7 559,33	20	1 885,00	377,00	5 297,33
	2016B00045 COLLEGE ST AMAND -TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	47 474,75	20	11 865,00	2 373,00	33 236,75
	2016B00049 COLLEGE LUZY - travaux urgents 2016	01/08/2017	16 290,00	20	4 070,00	814,00	11 406,00
	2016B00050 HOTEL DEPT - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	34 319,22	15	11 435,00	2 287,00	20 597,22
	2016B00052 ST BENIN D'AZY - TRAVAUX URGENTS 2016	01/08/2017	1 056,00	20	260,00	52,00	744,00
	2016B00053 COLLEGE ADAM BILLAUT - toitures terrasses TC3 et 4	01/08/2017	209 609,68	20	52 400,00	10 480,00	146 729,68
	2016B00055 St Amand en P.- remplt menuiseries - TC2 marché 20	01/08/2017	72 816,98	20	18 200,00	3 640,00	50 976,98
	2016B00056 2014-70 TC 3 collège de LA MACHINE menuiseries du	01/08/2017	58 223,22	20	14 555,00	2 911,00	40 757,22
	2016B00057 Cercy la Tour -travaux divers	01/08/2017	4 018,25	20	1 000,00	200,00	2 818,25
	2016B00058 COLLEGE MON TSAUCHE - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	10 086,07	20	2 520,00	504,00	7 062,07
	2016B00062 COSNE (Claude Tillier) - TRAVAUX URGENTS 2016	01/08/2017	4 632,00	20	1 155,00	231,00	3 246,00
	2016B00072 VARZY - Remplacement des portes extérieures en aci	01/08/2017	64 512,00	20	16 125,00	3 225,00	45 162,00
	2016B00073 TRAVAUX GARE NEVERS	01/08/2017	4 229,28	15	1 405,00	281,00	2 543,28

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00075 collège LORMES Réfection du réseau de compensation	01/08/2017	24 855,60	20	6 210,00	1 242,00	17 403,60
	2016B00077 installation de chauffage sur le site Chaumière/Ch	01/08/2017	41 225,40	15	13 740,00	2 748,00	24 737,40
	2016B00078 COLLEGE CORBIGNY - TRAVAUX EN COURS 2016	01/08/2017	7 861,24	20	1 965,00	393,00	5 503,24
	2016B00081 COLLEGE DECIZE (M. Genevoix)-travaux divers 2016	01/08/2017	6 454,66	20	1 610,00	322,00	4 522,66
	2016B00082 MAISON PREVENTION	01/08/2017	2 244,83	15	745,00	149,00	1 350,83
	2016B00083 COLLEGE PREMERY - travaux divers 2016	01/08/2017	23 856,26	20	5 960,00	1 192,00	16 704,26
	2016B00084 COLLEGE VARZY - travaux divers 2016	01/08/2017	7 727,40	20	1 930,00	386,00	5 411,40
	2016B00085 Collège Varennes-Vauzelles (install lave vaisselle	01/08/2017	32 125,92	20	8 030,00	1 606,00	22 489,92
	2016B00086 TRAVAUX DE SECURITE ANTI INTRUSION NTM CORBIGNY	01/08/2017	0,00	15	3 770,00	754,00	6 786,88
	2016B00100 CELLULE MEDICO SOCIALE DIV TX 2016	01/08/2017	6 893,86	15	2 295,00	459,00	4 139,86
	2016B00102 COLLEGE V-VAUZELLES REFECTION DES TOITURES	01/08/2017	97 487,19	20	24 370,00	4 874,00	68 243,19
	2016F00003 abattage et façonnage de feuillus - FACT. N° 14	01/08/2017	2 310,00	20	575,00	115,00	1 620,00
	2016F00004 travaux d'abattage forêt de Gouloux fact. n°120032	01/08/2017	2 112,42	20	525,00	105,00	1 482,42
	2016F00009 ENTRETIEN DES PLANTATIONS D'ARBRES SUR LE DOMAINE	01/08/2017	5 952,00	20	1 485,00	297,00	4 170,00
	2016I00001 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2016	01/08/2017	1 317 249,57	20	329 310,00	65 862,00	922 077,57
	2016I00002 Travaux de cablage PEP BEL AIR LA CHARITE	01/08/2017	2 142,78	20	535,00	107,00	1 500,78
	2016I00003 Travaux de cablage BUREAUX EMILE COMBES	01/08/2017	6 708,18	20	1 675,00	335,00	4 698,18
	2016I00004 Abris éclusier de Chavance	01/08/2017	32 530,43	20	8 130,00	1 626,00	22 774,43
	2016I00005 Prestation déménagement lignes collège La Charité	01/08/2017	2 695,50	20	670,00	134,00	1 891,50
	2016I00006 Travaux de cablage liaison CNPP et Biblio jean jau	01/08/2017	3 967,79	20	990,00	198,00	2 779,79
	2016I00007 Travaux de cablage infrastructures Archives Vauban	01/08/2017	156,46	20	35,00	7,00	114,46
	2017B00049 POLYGO FACTURE 94659	15/11/2017	12 145,79	15	4 045,00	809,00	7 291,79
	2017B00052 FOURNITURE ET POSE DE 3 SECHE MAINS NTM facture 15	14/12/2017	4 374,88	15	1 455,00	291,00	2 628,88
	2017B00002 COLLEGE CHATEAU CHINON - TRAVAUX 2017	27/07/2018	2 209,97	20	440,00	110,00	1 659,97
	2017B00007 2017 TRAVAUX DIVERS SITES	27/07/2018	335 373,56	15	88 916,00	22 405,00	224 052,56
	2017B00015 2017 - travaux - college Fourchambault	27/07/2018	24 163,56	20	4 832,00	1 208,00	18 123,56
	2017B00016 VARZY - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	4 268,40	20	852,00	213,00	3 203,40
	2017B00017 POUILLY/LOIRE - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	8 395,21	20	1 676,00	419,00	6 300,21
	2017B00018 COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER-TRAVAUX DIVERS 2017	27/07/2018	27 289,95	20	5 456,00	1 364,00	20 469,95
	2017B00019 COLLEGE IMPHY - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	3 276,84	20	652,00	163,00	2 461,84

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2017B00020 COLLEGE V.VAUZELLES - travaux urgents 2017	27/07/2018	1 345,32	20	268,00	67,00	1 010,32
	2017B00021 COLLEGE LA MACHINE - travaux urgents 2017	27/07/2018	7 534,04	20	1 504,00	376,00	5 654,04
	2017B00023 2017 MAISONS ECLUSIERES DIVERS TRAVAUX	27/07/2018	97 406,01	15	25 879,00	6 502,00	65 025,01
	2017B00025 2017 - Divers collèges - travaux	27/07/2018	864 127,75	20	172 824,00	43 206,00	648 097,75
	2017B00027 COLLEGE LORMES - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	12 490,68	20	2 496,00	624,00	9 370,68
	2017B00028 college les loges nevers travaux 2017	27/07/2018	1 728,98	20	344,00	86,00	1 298,98
	2017B00029 DORNES - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	12 204,00	20	2 440,00	610,00	9 154,00
	2017B00031 2017 TRAVAUX DIVERS BASES	27/07/2018	11 137,20	15	2 968,00	742,00	7 427,20
	2017B00033 COLLEGE DECIZE Remplact standard téléphonique	27/07/2018	25 158,00	20	5 028,00	1 257,00	18 873,00
	2017B00034 COLLEGE St SAULGE - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	530,40	20	104,00	26,00	400,40
	2017B00035 COLLEGE DE LUZY - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	5 760,90	20	1 152,00	288,00	4 320,90
	2017B00036 COLLEGE ST AMAND EN PUISAYE TRAVAUX URGENTS	27/07/2018	37 059,58	20	7 408,00	1 852,00	27 799,58
	2017F00005 travaux sylvicoles - forêt de Gouloux	27/07/2018	3 111,93	20	620,00	155,00	2 336,93
	2017F00013 Fourniture et pose de clôtures FACT. N° 170312	27/07/2018	5 520,00	20	1 104,00	276,00	4 140,00
	2017F00016 travaux sylvicoles Le bois malade FACT. 1200360513	27/07/2018	1 175,79	20	232,00	58,00	885,79
	2017I00001 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2017	27/07/2018	973 570,84	20	194 712,00	48 678,00	730 180,84
	2017R00001 2017 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	27/07/2018	1 083 896,08	20	216 776,00	54 194,00	812 926,08
	2018B00013 2018-TRAVAUX BATIMENTS	06/08/2018	16 524,05	15	916,00	403,00	15 205,05
	2016B00071 RELOGEMENT DE L'U.T. MECICO-SOCIAL DE CLAMECY	29/07/2019	1 387 217,73	15	277 443,00	92 481,00	1 017 293,73
	2018F00002 fourniture de garde corps en kit - FACTURE n° 801	29/07/2019	2 598,04	20	387,00	129,00	2 082,04
	2018F00003 forêt de VITRY LACHE - FACT. N° 1200387061/24193	29/07/2019	780,47	20	117,00	39,00	624,47
	2018F00004 poteau et totem en douglas - FACT. N° 953	29/07/2019	195,84	20	27,00	9,00	159,84
	2018F00008 Pose panneaux parking - Sites Baye et Vaux	29/07/2019	175,56	20	24,00	8,00	143,56
	2018F00011 FOURNITURE ET POSE DE CLOTURE	29/07/2019	1 478,40	20	219,00	73,00	1 186,40
	2018I00001 TRAVAUX CABLAGES MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SANTE	29/07/2019	568,64	20	84,00	28,00	456,64
	2018I00002 TRAVAUX CABLAGES LAMARTINE 3EME ETAGE	29/07/2019	591,12	20	87,00	29,00	475,12
	2018I00003 TRAVAUX CABLAGE MAISON DE LA PARENTALITE	29/07/2019	3 041,36	20	456,00	152,00	2 433,36

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2018I00013 TRAVAUX CABLAGES CD58 LABORATOIRE NEVERS	29/07/2019	1 884,18	20	282,00	94,00	1 508,18
	2018I00021 TRAVAUX CABLAGES MDPH NEVERS BUREAU 110	29/07/2019	672,84	20	99,00	33,00	540,84
	2018I00022 TRAVAUX CABLAGES SITE CORBIGNY SALLE DE REUNION	29/07/2019	748,08	20	111,00	37,00	600,08
	2018I00023 TRAVAUX CABLAGES UTAMS DECIZE	29/07/2019	689,05	20	102,00	34,00	553,05
	2018I00028 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2018	29/07/2019	920 278,04	20	138 039,00	46 013,00	736 226,04
	2018I00029 EXTENSION CABLAGE NOUVEAUX SERVICES RUE CHARLES RO	29/07/2019	24 195,95	20	3 627,00	1 209,00	19 359,95
	2018I00033 TRAVAUX CABLAGE UTIR COSNE	29/07/2019	615,72	20	90,00	30,00	495,72
	2018I00034 TRAVAUX CABLAGE SITE JEANNE D'ARC NEVERS	29/07/2019	709,80	20	105,00	35,00	569,80
	2017F00002 fourniture pour la rénovation de 4 sites espaces n	29/07/2019	63 416,46	20	9 510,00	3 170,00	50 736,46
	2017F00015 Platelage bois, garde roues et balustres -FACT. N°	29/07/2019	39 879,25	20	5 979,00	1 993,00	31 907,25
	2017F00018 travaux sylvicoles (forêt du briot) FACT. N° 12003	29/07/2019	3 219,90	20	480,00	160,00	2 579,90
	2017I00002 INSTALLATION BORNES WIFI COLLEGES	29/07/2019	4 098,60	20	612,00	204,00	3 282,60
	2017I00003 câblage divers bâtiments	29/07/2019	20 891,04	20	3 132,00	1 044,00	16 715,04
	2018I00055 TRAVAUX DE CABLAGES MAISON DE LA SANTE	29/07/2019	2 834,81	20	423,00	141,00	2 270,81
	2017I00006 TRAVAUX DE CABLAGES maison dple santé et sites	29/07/2019	10 458,18	20	1 566,00	522,00	8 370,18
	2018B00001 2018 TRAVAUX College C Tillier COSNE	29/07/2019	8 166,56	20	1 224,00	408,00	6 534,56
	2018B00003 2018 - TRAVAUX TOUS COLLEGES	29/07/2019	420 200,26	20	63 030,00	21 010,00	336 160,26
	2018B00004 2018 TRAVAUX BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	29/07/2019	522 765,27	15	96 279,00	35 540,00	390 946,27
	2018B00008 Rénovation énergétique de la ferme du Marault	29/07/2019	812 146,90	15	162 429,00	54 143,00	595 574,90
	2018B00016 REFECTION DE CHAUDIERE SUR DIFFERENTS SITES DANS L	29/07/2019	45 406,69	15	9 081,00	3 027,00	33 298,69
	2019B00027 NTM NEVERS ALIMENTATION ELECTRIQUE BANC DE FREINAG	12/12/2019	2 988,22	15	597,00	199,00	2 192,22
	2020B00005 NTM NEVERS ALIMENTATION ELECTRIQUE BANC DE FREINAG	20/01/2020	165,20	1	165,20	0,00	0,00
	2019R00002 2019 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	13/08/2020	1 829 921,51	20	182 992,00	91 496,00	1 555 433,51
	2019F00003 PLAQUE IMPRIMEE	13/08/2020	825,60	20	82,00	41,00	702,60
	2019F00005 ENTRETIEN DES PLANTATIONS D'ARBRES SUR LE DOMAINE	13/08/2020	18 225,34	20	1 822,00	911,00	15 492,34
	2019F00007 Travaux de réfection ponton - Lac de Pannecièrre su	13/08/2020	15 924,00	20	1 592,00	796,00	13 536,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2019F00008 Planches et poteaux	13/08/2020	1 593,60	20	98,00	83,00	1 412,60
	2019F00011 CREATION MARES PEUPLERAIE DE DECIZE	13/08/2020	4 860,00	20	486,00	243,00	4 131,00
	2019I00006 2019 TRAVAUX DE CABLAGES TOUS BATIMENTS	13/08/2020	25 115,42	20	2 510,00	1 255,00	21 350,42
	2017F00017 création d'une desserte forestière à Glux en Glenn	13/08/2020	192 344,38	20	19 234,00	9 617,00	163 493,38
	2018B00009 TRAVAUX DIVERS COLLEGES	13/08/2020	775 792,89	15	103 438,00	51 719,00	620 635,89
	2018R00002 2018 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	13/08/2020	2 668 866,68	20	266 886,00	133 443,00	2 268 537,68
	2019B00002 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	13/08/2020	1 059 141,19	15	135 788,00	70 951,00	852 402,19
	2019B00022 ECONOMIE ENERGIE DIV BAT CD 58	13/08/2020	12 996,85	15	1 466,00	886,00	10 644,85
	2019B00023 Cité muséale Château chinon	13/08/2020	14 030 221,08	15	340 432,00	761 758,00	13 401 619,96
	2019B00024 Travaux divers collègues 2019	13/08/2020	14 807,58	20	1 480,00	740,00	12 587,58
	2019B00028 Refection des toitures de CERCY LA TOUR	13/08/2020	368 158,20	15	49 086,00	24 543,00	294 529,20
	2019B00029 Corbigny - Mise en place de portes en acier	13/08/2020	50 625,60	15	6 750,00	3 375,00	40 500,60
	2020B00013 NTM NEVERS Fourniture aérotherme atelier	30/12/2020	0,00	15	214,00	107,00	1 298,10
	2020F00002 arbres et arbustes - site BEC D'ALLIER	14/06/2021	1 386,16	20	69,00	69,00	1 248,16
	2020F00003 Chateau-Chinon - forêt le Briot - travaux sylvicol	14/06/2021	1 322,39	20	66,00	66,00	1 190,39
	2020F00006 LE BRIOT - ACQUISITION PARCELLE BOISEE - CHATEAU	14/06/2021	3 472,16	20	173,00	173,00	3 126,16
	2020F00011 Tous sites ENS - Montants bois - ESAT	14/06/2021	15 616,44	20	780,00	780,00	14 056,44
	2020F00012 FACT. n° 200292 - Travaux Bec d'Allier - CHEVRIER	14/06/2021	5 400,00	20	270,00	270,00	4 860,00
	2020I00003 2020 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS	14/06/2021	1 028 308,67	20	51 415,00	51 415,00	925 478,67
	2020I00004 2020 TRAVAUX CABLAGE TOUS BATIMENTS	14/06/2021	35 719,85	20	1 785,00	1 785,00	32 149,85
	2020I00009 Recettage 14 RUE JEANNE D ARC NEVERS	14/06/2021	2 042,09	20	102,00	102,00	1 838,09
	2020I00012 Recettage complet installation de pré câblage MDPH	14/06/2021	3 311,26	20	165,00	165,00	2 981,26
	2020I00013 Câblage fibre optique UTIR CORBIGNY	14/06/2021	2 653,99	20	132,00	132,00	2 389,99
	2020I00014 Travaux câblage UTIR CORBIGNY LIAISON FIBRE OPTIQU	14/06/2021	8 392,64	20	419,00	419,00	7 554,64
	2020I00015 REMPLACEMENT BAIE COLLEGE MON TSAUCHE	14/06/2021	2 394,53	20	119,00	119,00	2 156,53
	2020I00019 FIBRAGE UTIR DE LA JONCTION	14/06/2021	3 066,74	20	153,00	153,00	2 760,74
	2020R00002 2020 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	14/06/2021	964 759,50	20	48 237,00	48 237,00	868 285,50
	2020B00008 2020 - collègues agencement aménagt constructions	14/06/2021	130 204,81	15	8 680,00	8 680,00	112 844,81
	2019I00001 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2019	14/06/2021	1 297 437,07	20	64 871,00	64 871,00	1 167 695,07
	2018B00017 Réfection toitures terrasses collège IMPHY	14/06/2021	240 559,31	15	16 037,00	16 037,00	208 485,31
	2021F00004 Fourniture panneaux	04/07/2022	22 101,19	20	0,00	640,00	21 461,19

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2021R00001 2021 REPARATIONS OUVRAGES D ART	04/07/2022	1 164 380,81	20	0,00	58 219,00	1 106 161,81
	2021B00040 INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION SUR LE SITE DES U	04/07/2022	9 316,50	15	0,00	621,00	8 695,50
	2021B00048 CHATILLON - CEVN REFECTION COUVERTURES	04/07/2022	531 462,14	15	0,00	35 430,00	496 032,14
	2022F00001 matériel divers suivant devis V55398 - SEF BARILLE	04/07/2022	63,40	20	0,00	3,00	60,40
	2022I00006 Travaux câblage collège de SAINT-BENIN-D'AZY	04/07/2022	713,11	20	0,00	35,00	678,11
	2022I00008 Travaux câblage collège de CERCY-LA-TOUR - SALLE D	04/07/2022	794,92	20	0,00	39,00	755,92
	2022I00009 Travaux câblage collège de PREMERY - SALLE DES PRO	04/07/2022	2 051,45	20	0,00	102,00	1 949,45
	2022I00010 Travaux câblage collège Claude Tillier à COSNE-SUR	04/07/2022	2 016,40	20	0,00	100,00	1 916,40
	2022I00011 Travaux câblage collège de VARENNES-VAUZELLES	04/07/2022	817,19	20	0,00	40,00	777,19
	2020B00007 TRAITEMENT AIR FERME MARAULT	04/07/2022	90 810,30	15	0,00	6 054,00	84 756,30
	2020B00011 BC 29 REVISION REALISATION RESEAU EAU LA BOUINAUDE	04/07/2022	630,59	15	0,00	42,00	588,59
	2021B00036 collèges - Agencement et aménagement des bâtiments	13/07/2022	14 162,03	15	0,00	944,00	13 218,03
	2021B00051 2021 - collèges - Installations générales, agencem	13/07/2022	38 778,85	20	0,00	1 938,00	36 840,85
	2020B00006 2020 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	13/07/2022	1 167 382,72	15	0,00	77 825,00	1 089 557,72
	2019B00014 Moulins Engilbert - Réfection menuiseries	13/07/2022	337 865,10	15	0,00	21 953,00	315 912,10
	2021F00006 Plantation Préneley parcelle Pauchard	14/09/2023	3 603,94	20	0,00	0,00	3 603,94
	2021F00008 Travaux de petites réparations et de rénovations s	14/09/2023	33 232,63	20	0,00	0,00	33 232,63
	2021I00001 2021 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS	14/09/2023	976 812,94	20	0,00	0,00	976 812,94
	2021I00006 TRAVAUX CÂBLAGE SITE JEANNE D'ARC	14/09/2023	16 207,91	20	0,00	0,00	16 207,91
	2021I00008 CABLAGE COLLEGES DE COSNE et SAMS DE COSNE	14/09/2023	3 659,22	20	0,00	0,00	3 659,22
	2021I00009 Ajout de prises RJ45 et 230V bâtiment rue de la Pr	14/09/2023	6 290,12	20	0,00	0,00	6 290,12
	2021I00010 AJOUTS PRISES RJ45 et 230V URSULINES	14/09/2023	2 574,25	20	0,00	0,00	2 574,25
	2021I00011 TRAVAUX CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE MDPH	14/09/2023	36 679,69	20	0,00	0,00	36 679,69
	2022R00001 2022 REPARATIONS OUVRAGES D'ART	14/09/2023	1 167 481,34	20	0,00	0,00	1 167 481,34
	2022R00005 CREATION D'UNE RAMPE D'ACCES AU BARRAGE DE PANNECO	14/09/2023	15 600,00	20	0,00	0,00	15 600,00
	2022B00010 Corbigny - Réfection des toitures terrasses (TF)	14/09/2023	887 706,02	15	0,00	0,00	927 632,96
	2022B00012 2022 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	14/09/2023	1 203 495,03	15	0,00	0,00	1 203 495,03

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2021B00043 MARCHE 2020-94-BASE DES SETTONS-Mission maîtrise o	14/09/2023	4 177,80	30	0,00	0,00	4 177,80
	2022F00007 Création de 2 mares favorables aux amphibiens - EN	14/09/2023	5 400,00	20	0,00	0,00	5 400,00
	2022I00002 Travaux câblage collèges électricité et local agen	14/09/2023	1 259,35	20	0,00	0,00	1 259,35
	2022I00003 CABLAGE BIBLIOTHEQUE UTIR	14/09/2023	2 518,64	20	0,00	0,00	2 518,64
	2022I00005 Travaux câblage collègue René Cassin COSNE-SUR-LOIR	14/09/2023	2 652,31	20	0,00	0,00	2 652,31
	2022I00007 Travaux câblage collègue de FOURCHAMBAULT - SALLE D	14/09/2023	780,32	20	0,00	0,00	780,32
	2022I00012 Travaux câblage collègue de SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	14/09/2023	3 417,53	20	0,00	0,00	3 417,53
	2022I00013 TRAVAUX DE CABLAGE CABINET PDT	14/09/2023	1 218,50	20	0,00	0,00	1 218,50
	2022I00014 Travaux câblages collègue de DORNES	14/09/2023	1 109,10	20	0,00	0,00	1 109,10
	2022I00017 TRAVAUX CABLAGES SITE CD58	14/09/2023	2 703,24	20	0,00	0,00	2 703,24
	2022I00018 CABLAGES DANS LE COLLEGE MON TSAUCHE LES SETTONS	14/09/2023	1 163,83	20	0,00	0,00	1 163,83
	2022I00019 CABLAGES DANS LE COLLEGE CHATEAU CHINON	14/09/2023	980,88	20	0,00	0,00	980,88
	2022I00020 CABLAGES DANS LE COLLEGE ADAM BILLAUT	14/09/2023	1 299,70	20	0,00	0,00	1 299,70
	2022I00021 CABLAGES DANS LE COLLEGE DE GUERIGNY	14/09/2023	906,91	20	0,00	0,00	906,91
	2022I00022 TRAVAUX CABLAGES SITE MADEF GARCHIZY	14/09/2023	2 655,55	20	0,00	0,00	2 655,55
	2022I00023 TRAVAUX CABLAGES SITE MADEF NEVERS	14/09/2023	2 770,33	20	0,00	0,00	2 770,33
	2022I00024 CABLAGES DANS LE COLLEGE D'IMPHY	14/09/2023	4 810,78	20	0,00	0,00	4 810,78
	2022I00028 TRAVAUX CABLAGES UTIR CORBIGNY	14/09/2023	1 258,99	20	0,00	0,00	1 258,99
	2022I00029 TRAVAUX CABLAGE collègue de DECIZE	14/09/2023	5 663,52	20	0,00	0,00	5 663,52
	2022I00030 TRAVAUX CABLAGES CER PREMERY	14/09/2023	981,54	20	0,00	0,00	981,54
	2022I00031 CABLAGES collègue St Benin d'Azy	14/09/2023	770,02	20	0,00	0,00	770,02
	2022I00034 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURES	14/09/2023	5 501,08	20	0,00	0,00	5 501,08
Autres			3 456 053,86		1 340 616,00	190 710,00	1 924 727,86
	2013F00030 La Beue - travaux - FACT. N° 130345	26/08/2014	1 196,00	20	472,00	59,00	665,00
	2013B00087 TRAVAUX DE COUVERTURE CER PREMERY	26/08/2014	729,56	15	384,00	48,00	297,56
	2013B00089 DEGAZAGE ET NEUTRALISATION CUVE ENTERREE UTAMS DEC	26/08/2014	1 851,41	15	984,00	123,00	744,41
	2013B00091 CER COSNE Travaux divers	26/08/2014	245,43	15	128,00	16,00	101,43
	2013I00031 Travaux de cablage infrastructures college paul la	27/08/2014	4 677,08	20	1 864,00	233,00	2 580,08
	2013I00032 Travaux de cablage infrastructures Collège de Poui	27/08/2014	4 750,95	20	1 896,00	237,00	2 617,95
	2013B00088 VARZY Entretien divers	27/08/2014	972,35	20	384,00	48,00	540,35

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00093 CERCY LA TOUR Remplacement installation téléphonique	27/08/2014	10 490,12	20	4 192,00	524,00	5 774,12
	2013B00096 COSNE C. TILLIER Travaux divers	27/08/2014	3 775,09	20	1 504,00	188,00	2 083,09
	2013B00098 MOULINS ENGILBERT Création d'un auvent devant le s	27/08/2014	43 438,33	20	17 368,00	2 171,00	23 899,33
	2013B00099 TRAVAUX DIVERS COLLEGES	28/08/2014	45 191,09	20	18 072,00	2 259,00	24 860,09
	2014B00001 COLLEGE ST PIERRE TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	40 113,65	20	14 035,00	2 005,00	24 073,65
	2014B00003 COLLEGE CHATEAU CHINON TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	12 701,97	20	4 445,00	635,00	7 621,97
	2014B00004 COLLEGE VARZY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	35 620,32	20	12 467,00	1 781,00	21 372,32
	2014B00005 CER CORBIGNY Travaux divers	21/08/2015	4 317,56	15	2 009,00	287,00	2 021,56
	2014B00006 ARCHIVES TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	3 037,42	15	1 414,00	202,00	1 421,42
	2014B00009 COLLEGE COSNE C. TILLIER TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	97 410,59	20	34 090,00	4 870,00	58 450,59
	2014B00010 COLLEGE LA CHARITE TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	43 577,13	20	15 246,00	2 178,00	26 153,13
	2014B00011 COLLEGE NEVERS A. BILLAUT TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	71 172,10	20	24 906,00	3 558,00	42 708,10
	2014B00012 COLLEGE LUZY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	67 015,38	20	23 450,00	3 350,00	40 215,38
	2014B00013 COLLEGE CERCY LA TOUR TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	67 789,61	20	23 723,00	3 389,00	40 677,61
	2014B00014 LABORATOIRE Porte métallique acier	21/08/2015	8 160,00	15	3 808,00	544,00	3 808,00
	2014B00015 URSULINES TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	22 576,29	15	10 535,00	1 505,00	10 536,29
	2014B00019 COLLEGE MON TSAUCHE TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	65 314,54	20	22 855,00	3 265,00	39 194,54
	2014B00020 SITE DECIZE REFECTION ISOLATION FACADES	21/08/2015	138 057,20	15	64 421,00	9 203,00	64 433,20
	2014B00023 COLLEGE COSNE RENE CASSIN TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	66 550,15	20	23 289,00	3 327,00	39 934,15
	2014B00025 FOURNITURE ET PROGRAMMATION 2 CARTES LONGUE PORTEE	21/08/2015	257,04	15	119,00	17,00	121,04
	2014B00026 ORANGERIE Travaux divers	21/08/2015	4 009,20	15	1 869,00	267,00	1 873,20
	2014B00027 COLLEGE LES COURLIS NEVERS TRAVAUX 2014	21/08/2015	38 916,00	20	13 615,00	1 945,00	23 356,00
	2014B00028 COLLEGE GUERIGNY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	382 338,49	20	133 812,00	19 116,00	229 410,49
	2014B00030 COLLEGE LORMES TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	32 813,32	20	11 480,00	1 640,00	19 693,32
	2014B00031 COLLEGE LA MACHINE TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	69 152,01	20	24 199,00	3 457,00	41 496,01
	2014B00034 UTIR MOULINS ENGILBERT AMENAGEMENT RDC	21/08/2015	13 730,88	15	6 405,00	915,00	6 410,88
	2014B00036 RUE E. COMBES MISE EN PLACE D'UN BUNGALOW	21/08/2015	38 826,00	15	18 116,00	2 588,00	18 122,00
	2014B00037 BASE DES SETTONS Travaux divers	21/08/2015	138 409,24	15	64 589,00	9 227,00	64 593,24

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014B00039 COLLEGE DES LOGES NEVERS TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	8 383,20	20	2 933,00	419,00	5 031,20
	2014B00040 COLLEGE MOULINS ENGILBERT TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	6 500,30	20	2 275,00	325,00	3 900,30
	2014B00041 COLLEGE ST SAULGE TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	129 451,27	20	45 304,00	6 472,00	77 675,27
	2014B00042 COLLEGE IMPHY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	9 911,77	20	3 465,00	495,00	5 951,77
	2014B00043 COLLEGE CLAMECY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	26 155,44	20	9 149,00	1 307,00	15 699,44
	2014B00044 COLLEGE PREMERY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	16 867,39	20	5 901,00	843,00	10 123,39
	2014B00045 TRAVAUX ELECTRIQUES MDPH	21/08/2015	424,80	15	196,00	28,00	200,80
	2014B00046 COLLEGE ST BENIN TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	5 931,04	20	2 072,00	296,00	3 563,04
	2014B00047 SITE VAUBAN Trx Divers	21/08/2015	119 893,36	15	55 944,00	7 992,00	55 957,36
	2014B00048 TRAVAUX LOGTS DE FONCTION DIVERS COLLEGES	21/08/2015	31 733,59	20	11 102,00	1 586,00	19 045,59
	2014B00049 TRAVAUX DE COUVERTURE DAC /COSDEN	21/08/2015	6 324,98	15	2 947,00	421,00	2 956,98
	2014B00050 FOURNITURE ET POSE DE GARDE CORPS UTAMS DECIZE	21/08/2015	2 160,00	15	1 008,00	144,00	1 008,00
	2014B00063 COLLEGE CORBIGNY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	141 200,89	20	49 420,00	7 060,00	84 720,89
	2014B00064 COLLEGE VICTOR HUGO TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	69 180,00	20	24 213,00	3 459,00	41 508,00
	2014B00067 COLLEGE DECIZE TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	83 353,82	20	29 169,00	4 167,00	50 017,82
	2014B00069 COLLEGE DORNES TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	22 755,55	20	7 959,00	1 137,00	13 659,55
	2014B00070 UTIR CHATEAU CHINON TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	57 494,29	15	26 824,00	3 832,00	26 838,29
	2014B00072 COLLEGE FOURCHAMBAULT TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	34 007,38	20	11 900,00	1 700,00	20 407,38
	2014B00080 EEMB MACONNERIE PLANCHER ATELIER	21/08/2015	14 978,40	15	6 986,00	998,00	6 994,40
	2014B00083 CER LUZY - REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES	21/08/2015	2 978,06	15	1 386,00	198,00	1 394,06
	2014B00084 2 BADGES ALARME - HOTEL DU DEPARTEMENT	21/08/2015	71,14	15	28,00	4,00	39,14
	2014B00093 CER MOUX Fourniture et pose séparateur d'hydrocarb	21/08/2015	5 781,60	15	2 695,00	385,00	2 701,60
	2014B00094 COLLEGE VARENNES VAUZELLES TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	90 125,34	20	31 542,00	4 506,00	54 077,34
	2014B00096 UTAMS Corbigny -Travaux sup pour traitement embras	21/08/2015	40 608,80	15	18 949,00	2 707,00	18 952,80
	2014B00100 UTIR COSNE - REMPLACEMENT CHAUDIERE GAZ PAR CHAUD°	21/08/2015	6 709,74	15	3 129,00	447,00	3 133,74
	2014B00101 BATIMENT RUE CHARLES ROY RAVALEMENT FACADE	21/08/2015	39 896,62	15	18 613,00	2 659,00	18 624,62
	2014B00105 BAYE TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	46 850,14	15	21 861,00	3 123,00	21 866,14
	2014B00107 COLLEGE DONZY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	11 035,44	20	3 857,00	551,00	6 627,44

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014B00117 COLLEGE POUILLY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	64 141,94	20	22 449,00	3 207,00	38 485,94
	2014B00121 UTAMS MOULINS ENGILBERT POSE CHASSIS	21/08/2015	443,30	15	203,00	29,00	211,30
	2014B00122 TRAVAUX DIVERS HOTEL DEPARTEMENT	21/08/2015	14 576,74	15	6 797,00	971,00	6 808,74
	2014B00125 UTAMS BORDS DE LOIRE FOURNITURE PROGR BADGES	21/08/2015	115,74	15	49,00	7,00	59,74
	2014B00129 DEPOSE REPOSE RADIATEURS R+1 SAMS VAUBAN - F141253	21/08/2015	727,20	15	336,00	48,00	343,20
	2014B00130 ENDUIT MURS PARKING ATELIER - F 2014-1398	21/08/2015	5 667,96	15	2 639,00	377,00	2 651,96
	2014B00132 PEINTURE GRILLES CONSEIL GENERAL	21/08/2015	2 045,62	15	952,00	136,00	957,62
	2014B00133 COLLEGE ST AMAND EN PUISAYE TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	70 757,92	20	24 759,00	3 537,00	42 461,92
	2014B00135 Travaux divers site Jeanne d'Arc	21/08/2015	3 910,76	15	1 820,00	260,00	1 830,76
	2013B00085 TRAVAUX DIVERS SITE JEANNE D ARC	21/08/2015	84 339,38	15	39 354,00	5 622,00	39 363,38
	2013B00092 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX REMPLCT MENUISERIES EXTER	21/08/2015	236 501,17	15	110 362,00	15 766,00	110 373,17
	2013B00097 CER MOUX EN MORVAN Remplt menuiseries extérieures	21/08/2015	10 094,57	15	4 704,00	672,00	4 718,57
	2013B00100 COLLEGE ADAM BILLAUT REFECTION TOITURES TERRASSES	21/08/2015	210 186,39	20	73 563,00	10 509,00	126 114,39
	2014I00003 RD 13 PONT DE LA JONCTION NEVERS (Restaur. pierre	21/08/2015	12 572,62	20	4 396,00	628,00	7 548,62
	2014I00014 LOCATION NACELLE DU 12.08.14 / cde 14	21/08/2015	355,20	20	119,00	17,00	219,20
	2014I00015 COMPLEMENT CHANTIER VELOURTE REHAUSSEMENT PONTON	21/08/2015	2 078,40	20	721,00	103,00	1 254,40
	2014I00020 Pont déversoir Etang Gouffier	21/08/2015	9 006,00	20	3 150,00	450,00	5 406,00
	2014R00003 Contrôle Exté réfect protec antiorros FAC N°71 2	21/08/2015	5 801,80	20	2 030,00	290,00	3 481,80
	2014R00004 GEOTEXTILE / BIGBAG	21/08/2015	736,92	20	252,00	36,00	448,92
	2014R00008 LOCATION SCIE A SOL DU 28/08/14	21/08/2015	130,03	20	42,00	6,00	82,03
	2014R00011 Mise en oeuvre de matériaux enrobés à chaud	21/08/2015	16 422,91	20	5 747,00	821,00	9 854,91
	2014F00019 Entretien des arbres - FACT. N° 201410131	24/08/2015	66 194,33	20	22 994,00	3 322,00	39 878,33
	2014I00005 creation dessertes internes pou répartiteur gal ac	24/08/2015	553,20	20	189,00	27,00	337,20
	2014I00006 Travaux de cablage infrastructures RUE B.Palissy	24/08/2015	1 788,24	20	623,00	89,00	1 076,24
	2014I00007 Travaux de cablage infrastructures E.combe	24/08/2015	416,92	20	140,00	20,00	256,92
	2014I00008 Travaux de cablage infrastructures RUE J D'Arc	24/08/2015	3 963,80	20	1 386,00	198,00	2 379,80
	2014I00010 Travaux de cablage infrastructures MADEF	24/08/2015	1 849,96	20	644,00	92,00	1 113,96
	2014I00011 INSTALLATION COFFRET TELPH UTAMS COSNE	24/08/2015	2 355,60	20	819,00	117,00	1 419,60
	2014I00012 CABLAGE CONEXION BUREAU MME MOLENE	24/08/2015	426,24	20	147,00	21,00	258,24

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014I00016 CONNEXIONS RESEAU COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER	24/08/2015	2 943,95	20	1 029,00	147,00	1 767,95
	2014I00017 CONNEXIONS RESEAU COLLEGE DE LA MACHINE	24/08/2015	1 023,67	20	357,00	51,00	615,67
	2014I00018 CONNEXIONS RESEAU COLLEGE PREMERY	24/08/2015	2 284,64	20	798,00	114,00	1 372,64
	2014I00019 CONNEXIONS RESEAU COLLEGE DE DECIZE	24/08/2015	4 360,55	20	1 526,00	218,00	2 616,55
	2014I00022 Travaux de cablage infrastructures	24/08/2015	1 068,92	20	371,00	53,00	644,92
	2014I00024 Travaux de cablage infrastructures CABINET MT F 21	24/08/2015	307,27	20	105,00	15,00	187,27
	2014I00025 Travaux de cablage infrastructures BIBLIOTHEQUE F2	24/08/2015	781,30	20	273,00	39,00	469,30
	2014I00026 Travaux de cablage infrastructures CLAMECY RANDAN	24/08/2015	502,99	20	175,00	25,00	302,99
	2014I00027 Travaux de cablage infrastructures CER CERCY	24/08/2015	741,35	20	259,00	37,00	445,35
	2014R00007 Travaux sur parking Ursulines BC 22	24/08/2015	1 056,61	20	364,00	52,00	640,61
	2014R00015 Site Emile Combes - fouilles en tranchée eau pluv	24/08/2015	2 873,90	20	1 001,00	143,00	1 729,90

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		17 368 472,60		1 709 732,00	868 421,00	14 790 319,60
2010B00032 RESTRUCTURATION COLLEGE PAUL LANGEVIN FOURCHAMBAUL	21/04/2011	42 918,43	20	23 595,00	2 145,00	17 178,43
2011B00076 PREMERY TRAVAUX DE CLOTURE ET REMISE EN ETAT COUR	04/09/2012	19 870,52	20	9 930,00	993,00	8 947,52
2012B00066 Reconstruction du Collège de Clamecy - Lot 1	29/07/2019	8 109 247,98	20	1 216 386,00	405 462,00	6 487 399,98
2015B00076 COLLEGE LA CHARITE - RESTRUCTURATION	14/06/2021	9 196 435,67	20	459 821,00	459 821,00	8 276 793,67

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		68 220 816,29		44 739 947,00	3 349 994,54	20 065 818,41
2010B00189 BATIMENT CENTRE CORBIGNY	01/01/1949	18 660,76	7	18 660,76	0,00	0,00
2010B00192 CUVES EN BETON CENTRE CORBIGNY	01/01/1949	5 841,12	7	5 841,12	0,00	0,00
2010D00817 1 CRIC 10 T	01/01/1952	25,84	10	25,84	0,00	0,00
2010D00835 1 PALAN 5000KG & CHARIOT	01/01/1952	158,55	10	158,55	0,00	0,00
2010B00097 ELECTRO VENTILATEUR ATEL	01/01/1955	175,32	7	175,32	0,00	0,00
2010B00194 CENTRE D'ENROBAGE INSTAL ELEC	01/01/1957	216,44	7	216,44	0,00	0,00
2010B00098 INSTALL ELECT SANT EAU ATEL GAR	01/01/1959	816,43	7	816,43	0,00	0,00
2010B00193 AMENAG STA ENROBE PARC NEVERS	01/01/1971	17 379,19	7	17 379,19	0,00	0,00
2010B00095 BRANCH EAU POTABLE PARC NEVERS	01/01/1972	214,44	7	214,44	0,00	0,00
2010B00092 INSTALL ELECT PARC	01/01/1974	743,59	7	743,59	0,00	0,00
2010B00190 AMENAGEMENT CENTRE	01/01/1974	9 437,81	7	9 437,81	0,00	0,00
2010D01420 CAM BERL GLR160 SC 19T 196LM58	01/01/1977	26 061,04	5	26 061,04	0,00	0,00
2010B00094 TRANSFO 25KVA PARC CORBIGNY	01/01/1979	827,14	7	827,14	0,00	0,00
2010B00191 AMENAGEMENT CENTRE	01/01/1979	53 299,96	7	53 299,96	0,00	0,00
2010B00100 TRANSFORMATEUR	01/01/1980	5 335,11	7	5 335,11	0,00	0,00
2010B00101 CHANGEMENT DE TENSION	01/01/1981	2 744,08	7	2 744,08	0,00	0,00
2010B00102 ECLAIRAGE ATELIER	01/12/1981	533,57	7	533,57	0,00	0,00
AUT0000000854 VASP BIBLIOBUS	24/03/1983	1,00	1	1,00	0,00	0,00
2010D00972 REMORQUE BARTH PORTE-ENG 2T000 50QG58	01/06/1984	3 564,72	10	3 564,72	0,00	0,00
2010D00973 REMORQUE DEMI PORTE-CYL 1T400 6253QG58	01/10/1984	1 950,59	10	1 950,59	0,00	0,00
2010D00838 TOUR CAZE NEUVE HB S00X1000	01/11/1985	6 055,74	10	6 055,74	0,00	0,00
2010D00839 CRIC ROULEUR FOG REF 1639001X	01/12/1985	1 114,84	10	1 114,84	0,00	0,00
2010B00093 AMENAGEMENT SANITAIRE	01/12/1985	2 439,00	7	2 439,00	0,00	0,00
AUT0000000750 RENAULT 4	25/09/1986	1,00	1	1,00	0,00	0,00
2010D00841 1 JEU DE 4 CHANDELLES PL	01/10/1986	740,58	10	740,58	0,00	0,00
2010D01005 FEUX DE CHANTIER EUROLIGHT	01/12/1986	484,83	10	484,83	0,00	0,00
2010B00103 FOURNITURE ET POSE MATERIEL ELECTRIQUE	01/12/1986	3 048,98	7	3 048,98	0,00	0,00
2010D00842 PERCEUSE GSP2405	01/10/1987	1 627,24	10	1 627,24	0,00	0,00
2010D00843 PERCEUSE CINCINNATI MTC23	01/10/1987	542,41	10	542,41	0,00	0,00
2010D00826 VERIN DE FOSSE DESVIL V710	01/11/1987	1 321,68	10	1 321,68	0,00	0,00
2010D00844 COMPRESSEUR DE RESSORTS	01/12/1987	464,56	10	464,56	0,00	0,00
2010D00846 MARTEAU BOSCH UBH COMPLET	01/12/1987	560,95	10	560,95	0,00	0,00
2010D00847 TOURET MAPE 153 MME	01/12/1987	531,57	10	531,57	0,00	0,00
2010D00979 SEMI REM FRUEHAUF P-ENGIN 32T 9926QN58	01/12/1987	22 932,89	10	22 932,89	0,00	0,00
2010D00828 PERCEUSE AVEC MANDRIN ET CONE	01/07/1988	4 520,11	10	4 520,11	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00850 POSTE DE SOUDURE AU PLASMA	01/08/1988	3 146,00	10	3 146,00	0,00	0,00
2010D01094 ECHELLE TUBESCALU 3M	01/09/1988	127,65	10	127,65	0,00	0,00
2010D01096 ENS. EXTRACTEUR PINCE	01/10/1988	2 948,82	10	2 948,82	0,00	0,00
2010D00965 COMPACTEUR A PNEUS CATER P300	07/08/1989	101 917,73	10	101 917,73	0,00	0,00
2010D00853 EXTRACTEUR DE GAZ D 'ECHAPPEMEN	16/10/1989	2 887,49	10	2 887,49	0,00	0,00
2010D00978 REMORQUE CRER PORTE-PAN 0T900 58D1691A	29/12/1989	3 046,56	10	3 046,56	0,00	0,00
2010D01101 ECHELLE NST ECD	03/12/1990	86,94	10	86,94	0,00	0,00
2010D01102 ECHELLE NST ECSP944	03/12/1990	135,60	10	135,60	0,00	0,00
2010D00854 SERVANTE D'ATELIER	06/12/1990	289,13	10	289,13	0,00	0,00
2010D00400 TRACTEUR RENAULT 2RM 850MI 6856QX58	02/10/1991	31 410,95	7	31 410,95	0,00	0,00
2010D00759 TRACTEUR RENAULT 2RM 850MI 6854QX58	09/10/1991	31 410,95	7	31 410,95	0,00	0,00
2010D00760 TRACTEUR RENAULT 2RM 850MI 6037QZ58	01/10/1992	33 931,95	7	33 931,95	0,00	0,00
2010D00762 TRACTEUR RENAULT 2RM 850MI 6035QZ58	01/10/1992	33 931,95	7	33 931,95	0,00	0,00
2010D00775 TRACTEUR RENAULT 2RM 850MI 58N1823A	19/10/1992	33 931,95	7	33 931,95	0,00	0,00
2010D00957 GODET 3 DENTS LG 450 PUME	04/10/1993	2 539,36	10	2 539,36	0,00	0,00
2010D00958 GODET 5 DENTS LG 1150 PUME	04/10/1993	3 273,42	10	3 273,42	0,00	0,00
2010B00162 AMENAGEMENT LOCAUX ADMINISTRATIFS	05/10/1993	89 027,77	20	89 027,77	0,00	0,00
2010B00171 AMENAGEMENT INSTALLATION INFORMATIQUE	11/10/1993	3 581,38	20	3 581,38	0,00	0,00
2010B00172 AMENAGEMENT ELECTRIQUE LOGT CONCIERGE	30/11/1993	3 170,41	20	3 170,41	0,00	0,00
2010B00163 DISPOSITIF EVACUATION GAZ ECHA	16/12/1993	27 391,27	20	27 391,27	0,00	0,00
2010B00164 RENOVATION CHAUFFAGE ATELIER MAG.	27/12/1993	41 912,53	20	41 912,53	0,00	0,00
2010D01316 POSTE DE TRAVAIL ORDO-ISOSYSTE	21/07/1994	2 126,80	10	2 126,80	0,00	0,00
2010D01317 POSTE DE TRAVAIL ORDO-ISOSYSTE	21/07/1994	2 126,80	10	2 126,80	0,00	0,00
2010D01318 POSTE DE TRAVAIL ORDO-ISOSYSTE	21/07/1994	2 126,80	10	2 126,80	0,00	0,00
2010D01319 ARMOIRE HAUTE A RIDEAUX ORDO	21/07/1994	628,66	10	628,66	0,00	0,00
2010D01320 ARMOIRE HAUTE A RIDEAUX ORDO	21/07/1994	628,66	10	628,66	0,00	0,00
2010D01321 ARMOIRE HAUTE A RIDEAUX ORDO	21/07/1994	628,66	10	628,66	0,00	0,00
2010D01324 ARMOIRE BASSE A RIDEAUX ORDO	21/07/1994	439,36	10	439,36	0,00	0,00
2010D01340 POSTE DE TRAVAIL AMPHITEO	21/07/1994	2 545,91	10	2 545,91	0,00	0,00
2010D01341 ARMOIRE MBLA BAS-MBLA HAUT	21/07/1994	1 585,66	10	1 585,66	0,00	0,00
2010D01327 POSTE DE TRAVAIL ATAL ATLANTID	02/08/1994	1 998,69	10	1 998,69	0,00	0,00
2010D01328 POSTE DE TRAVAIL ATAL ATLANTID	02/08/1994	2 206,39	10	2 206,39	0,00	0,00
2010D01329 POSTE DE TRAVAIL ATAL ATLANTID	02/08/1994	2 239,66	10	2 239,66	0,00	0,00
2010D01330 POSTE DE TRAVAIL ATAL ATLANTID	02/08/1994	2 239,66	10	2 239,66	0,00	0,00
2010D01331 ARMOIRE A RIDEAUX BASSE ATAL	02/08/1994	395,17	10	395,17	0,00	0,00
2010D01332 ARMOIRE A RIDEAUX BASSE ATAL	02/08/1994	395,17	10	395,17	0,00	0,00
2010D01333 ARMOIRE A RIDEAUX HAUTE ATAL	02/08/1994	602,73	10	602,73	0,00	0,00
2010D01334 ARMOIRE A RIDEAUX HAUTE ATAL	02/08/1994	602,73	10	602,73	0,00	0,00
AUT0000000859 REMORQUE SOREL	24/08/1994	349,07	1	349,07	0,00	0,00
2010D01336 POSTE DE TRAVAIL ATAL ATLANTID	20/09/1994	2 202,78	10	2 202,78	0,00	0,00
2010D01337 MODULE BAS 2 PORTES ATAL	20/09/1994	440,30	10	440,30	0,00	0,00
2010D01338 ARMOIRE A RIDEAUX MI-HTE ATAL	20/09/1994	520,72	10	520,72	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00951 MATERIEL DE BATTAGE PASS FRANC	28/11/1994	37 047,26	6	37 047,26	0,00	0,00
2010B00166 FOURNITURE POSE FENETRES APPART CONCIERGE	02/12/1994	1 976,92	20	1 976,92	0,00	0,00
2010B00168 FABR. FOURNITURES CHASSIS FENETRES	02/12/1994	148,64	20	148,64	0,00	0,00
2010B00165 POSE PORTES PLIANTES ATELIER	07/12/1994	26 677,71	20	26 677,71	0,00	0,00
2010D00952 MATERIEL DE BATTAGE PAJOT	09/12/1994	32 532,95	10	32 532,95	0,00	0,00
2010B00167 FOURNITURE ROBINETS THERMOSTATIQUES	22/12/1994	312,28	20	312,28	0,00	0,00
2010D01405 CAM RENAULT G270 SC 19T 2655RE58	26/01/1995	76 202,96	10	76 202,96	0,00	0,00
2010B00115 FOURNITURE POUR PLAFOND ATELIER VL	31/07/1995	1 392,25	20	1 392,25	0,00	0,00
2010B00116 FOURNITURE ET POSE DE GRES GARAGE VL	13/09/1995	5 887,91	20	5 887,91	0,00	0,00
2010D00548 GRAVILLONNEUR MAUGUIN MULTI 100	29/09/1995	4 596,34	10	4 596,34	0,00	0,00
2010D00465 REMORQUE CRER TONDEUSE 0T850 829RG58	27/10/1995	3 059,14	10	3 059,14	0,00	0,00
2010D00466 REMORQUE CRER TONDEUSE 0T850 830RG58	27/10/1995	3 059,14	10	3 059,14	0,00	0,00
2010B00117 INSTALLATION CHAUFFAGE ATELIER VL	22/12/1995	8 931,02	20	8 931,02	0,00	0,00
2010B00118 INSTALLATION ELECTRIQUE ATELIER VL	19/02/1996	7 439,58	20	7 439,58	0,00	0,00
2010B00119 COUPURE ELECTRI AUTO ATELIER	19/02/1996	1 132,52	20	1 132,52	0,00	0,00
AUT0000000853 VASP BIBLIOBUS	08/03/1996	15 611,75	5	15 611,75	0,00	0,00
2010B00120 FOURNITURE POSE MENUISERIES PVC CONCIERGERIE	20/03/1996	509,64	20	509,64	0,00	0,00
2010D01107 3 BACS S60 MAGASIN	22/03/1996	464,59	10	464,59	0,00	0,00
2010B00121 AMENAGEMENT BETON COUR PARC	29/03/1996	30 419,94	20	30 419,94	0,00	0,00
2010D01344 ARMOIRE ATAL SALLE REUNION	09/04/1996	589,98	10	589,98	0,00	0,00
2010D00784 CYL. TANDEM BOMAG BW100H 2.2T	16/04/1996	5 221,44	10	5 221,44	0,00	0,00
2010D00754 GROUPE PULVE CTD 600L	17/04/1996	2 738,50	10	2 738,50	0,00	0,00
2010D00461 REMORQUE CRER PORTE-CYL 3T400 58N2026A	30/04/1996	4 228,63	10	4 228,63	0,00	0,00
2010B00122 FOURNITURE POSE PORTILLON LOCN HUILE	30/04/1996	2 353,32	20	2 353,32	0,00	0,00
2010D00463 REMORQUE CRER PORTE-CYL 3T400 58N2050A	03/06/1996	4 228,63	10	4 228,63	0,00	0,00
2010B00123 ISOLATION PLAFOND ATELIER CORBIGNY	22/10/1996	3 073,62	20	3 073,62	0,00	0,00
2010D00874 REMORQUE BOUVERE PLATEAU 0T850 58N2068A	29/10/1996	1 764,99	10	1 764,99	0,00	0,00
2010B00124 CABLAGE INFO TELEPH PARC NEVERS	30/11/1996	15 098,44	20	15 098,44	0,00	0,00
2010B00125 CABLAGE INFO TELEPH PARC CORBIGNY	30/11/1996	4 367,24	20	4 367,24	0,00	0,00
2010B00126 MISE CONFORMITE MACHINES OUTIL	30/11/1996	12 329,22	20	12 329,22	0,00	0,00
2010D01126 TOUR A METAUX 969 C	17/12/1996	9 560,38	10	9 560,38	0,00	0,00
2010D01131 MARTEAU FOND DE TROU 6	07/04/1997	18 320,08	7	18 320,08	0,00	0,00
2010D00753 CAMION RENAULT G300 EPAN RINCH 9M3 7390RJ58	09/04/1997	186 568,29	10	186 568,29	0,00	0,00
2010B00173 PREPARATION GUIDAGE MONTE CHARGE	30/06/1997	3 677,07	20	3 677,07	0,00	0,00
2010D00751 POINT A TPS MAUGUIN RAMPE P 2500L	02/07/1997	24 213,51	10	24 213,51	0,00	0,00
2010B00108 ARMOIRE SECHE LINGE VETT TRAV	11/07/1997	4 128,98	7	4 128,98	0,00	0,00
2010D01132 BENNE ACIER 300L SUR ROULETTE	04/08/1997	987,58	7	987,58	0,00	0,00
2010D00912 SALEUSE AUTO ACOME MO-VIS 5M3	06/10/1997	21 942,92	10	21 942,92	0,00	0,00
2010D00768 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 429RL58	14/11/1997	39 380,94	7	39 380,94	0,00	0,00
2010D00769 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 431RL58	14/11/1997	39 380,94	7	39 380,94	0,00	0,00
2010D00770 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 430RL58	14/11/1997	39 380,94	7	39 380,94	0,00	0,00
AUT0000000741 PEUGEOT 205	14/11/1997	8 587,91	5	8 587,91	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00926 LAME BIAISE VILLETON 3M20	27/11/1997	8 042,08	10	8 042,08	0,00	0,00
2010D00611 VU RENAULT KANGOO E 1.2L B 58N2102A	17/12/1997	9 708,57	5	9 708,57	0,00	0,00
2010D01346 TABLE PLAN GRISE 1400x800	30/03/1998	643,49	5	643,49	0,00	0,00
2010D01347 ARMOIRE A RIDEAUX 1950x1200	30/03/1998	808,96	10	808,96	0,00	0,00
2010D01348 ARMOIRE A RIDEAUX 1700x1200	30/03/1998	753,80	5	753,80	0,00	0,00
2010D00914 SALEUSE AUTO ACOME MO-VIS 5M3	13/07/1998	21 231,40	10	21 231,40	0,00	0,00
2010D00927 LAME BIAISE BIALLER RMB5 3M40	10/08/1998	7 593,15	10	7 593,15	0,00	0,00
2010D00928 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	10/08/1998	7 243,83	10	7 243,83	0,00	0,00
2010D00929 LAME BIAISE BIALLER RMB4G 3M20	10/08/1998	9 063,98	10	9 063,98	0,00	0,00
2010D00930 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	10/08/1998	9 063,98	10	9 063,98	0,00	0,00
2010D00932 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	10/08/1998	7 243,83	10	7 243,83	0,00	0,00
2010D00934 LAME BIAISE BIALLER RMB4G 3M20	08/10/1998	9 063,98	10	9 063,98	0,00	0,00
2010D00935 LAME BIAISE BIALLER RMB4G 3M20	08/10/1998	9 063,98	10	9 063,98	0,00	0,00
2010D00936 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	08/10/1998	9 063,98	10	9 063,98	0,00	0,00
2010D00937 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	08/10/1998	7 243,83	10	7 243,83	0,00	0,00
AUT0000000738 PEUGEOT 106	15/10/1998	16 080,92	5	32 161,84	0,00	0,00
AUT0000000850 PEUGEOT 106	15/10/1998	8 040,46	5	8 040,46	0,00	0,00
2010D00938 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	19/10/1998	7 243,83	10	7 243,83	0,00	0,00
2010D00747 POINT A TPS MAUGUIN RAMPE P 3000L	26/10/1998	21 327,01	10	21 327,01	0,00	0,00
2010D00939 LAME BIAISE BIALLER RMB5 3M40	02/11/1998	7 593,15	10	7 593,15	0,00	0,00
2010D00940 LAME BIAISE BIALLER RMB5 3M40	02/11/1998	7 593,15	10	7 593,15	0,00	0,00
2010D00941 LAME BIAISE BIALLER RMB5 3M40	02/11/1998	7 593,15	10	7 593,15	0,00	0,00
2010D00942 LAME BIAISE BIALLER RMB3 3M00	02/11/1998	7 326,56	10	7 326,56	0,00	0,00
AUT0000002109 CLASSEUR MONO BLOC NOIR BRUNEA	01/12/1998	190,28	1	190,28	0,00	0,00
AUT0000002176 PLAN RETOUR +CAISSON DACTYL BU	31/12/1998	745,78	10	745,78	0,00	0,00
AUT0000002177 LOT 2 ARMOIRES HAUTES BRUN/ROU	31/12/1998	845,17	10	845,17	0,00	0,00
AUT0000002178 ARMOIRE BASSE NOIRE DACTYL BUR	31/12/1998	312,52	1	312,52	0,00	0,00
AUT0000002179 LOT 6 CHAISES DACTYLO ROUGES D	31/12/1998	1 448,87	1	1 448,87	0,00	0,00
AUT0000002180 CHAISE DACTYLO GRAPHITE DACTYL	31/12/1998	241,47	1	241,47	0,00	0,00
AUT0000002181 MEUBLE RETOUR CENTAURE ACAJOU	31/12/1998	699,74	10	699,74	0,00	0,00
AUT0000002182 MEUBLE BIBLIOTHEQUE ACAJOU DAC	31/12/1998	868,65	10	868,65	0,00	0,00
AUT0000002183 LOT 2 CHAISES VISITEURS NOIRES	31/12/1998	89,94	1	89,94	0,00	0,00
AUT0000002081 BUREAU ASSYMETRIQUE GAUCHE AOC	15/01/1999	696,23	10	696,23	0,00	0,00
AUT0000002082 ARMOIRE GRIS/GRAPHITE/BLEU	15/01/1999	429,90	1	429,90	0,00	0,00
AUT0000002083 ARMOIRE GRIS/GRAPHITE/BLEU LAR	15/01/1999	264,49	1	264,49	0,00	0,00
AUT0000002084 SIEGE DE TRAVAIL ACCOUDOIRS NO	15/01/1999	258,70	1	258,70	0,00	0,00
AUT0000002085 ARMOIRE GRISE A ROULETTES AOCD	15/01/1999	509,48	10	509,48	0,00	0,00
AUT0000002086 SIEGE DE TRAVAIL ACCOUDOIRS NO	15/01/1999	305,35	1	305,35	0,00	0,00
AUT0000002087 LOT 2 ARMOIRES A ROULETTES GRI	15/01/1999	1 600,40	10	1 600,40	0,00	0,00
AUT0000002088 LOT 4 SIEGES ACCOUDOIRS NOIRS	15/01/1999	1 221,42	1	1 221,42	0,00	0,00
AUT0000002089 LOT 2 TABLES 140*80 JAUNEAOC	15/01/1999	627,78	1	627,78	0,00	0,00
AUT0000002090 LOT 2 MEUBLES INFORMATIQUE POR	15/01/1999	122,11	1	122,11	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002091 CAISSON SUR ROULETTES GRIS AOC	15/01/1999	237,21	1	237,21	0,00	0,00
AUT0000002092 LOT 2 SIEGES TRAVAIL NOIRS ACC	15/01/1999	477,16	1	477,16	0,00	0,00
AUT0000002121 LOT 3 ARMOIRES HAUTES NOIRES G	18/01/1999	1 029,03	1	1 029,03	0,00	0,00
AUT0000002120 LOT 10 FAUTEUILS DE BUREAU NOI	19/01/1999	1 933,05	1	1 933,05	0,00	0,00
AUT0000001163 CHARLOT UTILITAIRE ET PLATEAUX	26/01/1999	305,75	1	305,75	0,00	0,00
2010D00772 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 9982RM58	27/01/1999	40 944,18	7	40 944,18	0,00	0,00
AUT0000002122 LOT 2 PLANS DE TRAVAIL + CAISS	31/01/1999	1 631,20	10	1 631,20	0,00	0,00
AUT0000002123 LOT 2 ARMOIRES HAUTES GRAPHITE	31/01/1999	686,02	1	686,02	0,00	0,00
AUT0000002124 ARMOIRE BASSE GRISE BUREOTIC SY	12/02/1999	206,78	1	206,78	0,00	0,00
AUT0000002125 LOT 8 CHAISES VISITEURS NOIRES	12/02/1999	435,39	1	435,39	0,00	0,00
AUT0000002195 LOT 2 TELECOPIEURS CANON B 150	25/02/1999	1 099,44	6	1 099,44	0,00	0,00
AUT0000002170 PLAN ANGLE + CAISSON NUJAGE DAC	28/02/1999	483,56	1	483,56	0,00	0,00
AUT0000002171 FAUTEUIL DE BUREAU ROUGE DACTY	28/02/1999	296,36	1	296,36	0,00	0,00
AUT0000002172 ARMOIRE BASSE GRISE DACTYL BUR	28/02/1999	353,68	1	353,68	0,00	0,00
AUT0000002212 ASPIR	04/03/1999	105,95	1	105,95	0,00	0,00
AUT0000002213 FOUR MICRO ONDES GOLDSTAR CONF	04/03/1999	150,92	1	150,92	0,00	0,00
AUT0000002209 TABLE OVALE + 2 ALLONGES CHABR	11/03/1999	1 843,10	10	1 843,10	0,00	0,00
AUT0000002210 BIBLIOTHEQUE 2 CORPS CHABRIER	11/03/1999	4 193,87	10	4 193,87	0,00	0,00
AUT0000002211 LOT 6 CHAISES TISSU ULYSSE VER	11/03/1999	1 449,79	1	1 449,79	0,00	0,00
AUT0000001408 MARTEAU PERFORATEUR DECIZE	23/03/1999	79,00	1	79,00	0,00	0,00
AUT0000001405 MEULEUSE DECIZE	23/03/1999	79,00	1	79,00	0,00	0,00
AUT0000001406 DECAPEUR THERMIQUE DECIZE	23/03/1999	79,00	1	79,00	0,00	0,00
AUT0000001407 SCIE CIRCULAIRE DECIZE	23/03/1999	158,00	1	158,00	0,00	0,00
AUT0000002126 LOT 10 FAUTEUILS DE BUREAU NOI	26/03/1999	1 933,05	1	1 933,05	0,00	0,00
AUT0000002127 CAISSON HAUTEUR BUREAU BUREOTIC	26/03/1999	475,64	1	475,64	0,00	0,00
AUT0000002128 LOT 2 ARMOIRES HAUTES GRAPHITE	26/03/1999	625,04	1	625,04	0,00	0,00
AUT0000002129 FAUTEUIL DIRECTION NOIR BUREOTI	26/03/1999	450,44	1	450,44	0,00	0,00
AUT0000002131 PLAN RETOUR DROIT + CAISSONS B	26/03/1999	1 710,47	10	1 710,47	0,00	0,00
AUT0000002132 ARMOIRE HAUTE GRAPHITE BUREOTIC	26/03/1999	312,52	1	312,52	0,00	0,00
AUT0000002133 FAUTEUIL NOIR BUREOTIC SYSTEM	26/03/1999	193,30	1	193,30	0,00	0,00
AUT0000002134 CONVIVIALITE BUREOTIC SYSTEM	26/03/1999	232,94	1	232,94	0,00	0,00
AUT0000001409 PROLONGATEUR COUPE BOULONS BRO	31/03/1999	162,97	1	162,97	0,00	0,00
AUT0000002130 ARMOIRE BASSE GRAPHITE BUREOTIC	31/03/1999	275,78	1	275,78	0,00	0,00
AUT0000002110 COFFRE MOBILE NOIR/BOIS BRUNEA	02/04/1999	173,74	1	173,74	0,00	0,00
AUT0000002208 LOT 2 PRESENTOIRS MULTIFORMAT	07/04/1999	305,01	1	305,01	0,00	0,00
AUT0000001413 PERCEUSE VISSEUSE CHATILLON	09/04/1999	88,36	1	88,36	0,00	0,00
AUT0000001164 ASPIRATEUR EAU SACS POUSSIERE	14/04/1999	976,53	6	976,53	0,00	0,00
AUT0000002186 FOUR MICRO ONDES SAMSUNG BUT	17/04/1999	112,81	1	112,81	0,00	0,00
AUT0000002187 RECHAUD 2 PLAQUES ELECTRIQUES	17/04/1999	69,97	1	69,97	0,00	0,00
AUT0000002188 REFRIGERATEUR TOP RADIOLA BUT	17/04/1999	181,41	1	181,41	0,00	0,00
AUT0000002111 CLASSEUR MONOBLOC GRIS BRUNEAU	19/04/1999	219,70	1	219,70	0,00	0,00
AUT0000002112 ARMOIRE HAUTE GRISE BRUNEAU	20/04/1999	413,67	1	413,67	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001162 BUSTES FEMMES MUSEE COSTUME CH	22/04/1999	2 215,43	6	2 215,43	0,00	0,00
AUT0000002193 LOT 3 TELECOPIEURS COPIEFAX	28/04/1999	1 593,99	6	1 593,99	0,00	0,00
AUT0000002194 TELECOPIEUR SAGEM 9251 COPIEFA	28/04/1999	2 022,38	6	2 022,38	0,00	0,00
AUT0000001410 JEU DE CLES A MOLETTE DECIZE	30/04/1999	342,46	1	342,46	0,00	0,00
AUT0000001414 TOURET MEULE CHATILLON	30/04/1999	272,50	1	272,50	0,00	0,00
AUT0000001415 BROSSE ET SOCLE CHATILLON	30/04/1999	272,50	1	272,50	0,00	0,00
AUT0000002135 CELLULE A+B BUROTIC SYSTEM	30/04/1999	604,51	10	604,51	0,00	0,00
2010B00170 BATIMENTS 2BIS QUAI JONCTION	31/05/1999	114 489,21	25	105 706,68	4 390,00	4 392,53
AUT0000002162 LOT 5 POSTES MULTI FONCTIONS +	08/06/1999	3 264,36	10	3 264,36	0,00	0,00
AUT0000002163 LOT 5 CHAISES DACTYLO NOIRES N	08/06/1999	1 143,36	1	1 143,36	0,00	0,00
AUT0000002164 FAUTEUIL DACTYLO NOIR NEVERS M	08/06/1999	257,63	1	257,63	0,00	0,00
AUT0000002165 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIR/VER	08/06/1999	564,06	1	564,06	0,00	0,00
AUT0000001416 TONDEUSE CHATILLON	15/06/1999	452,67	1	452,67	0,00	0,00
AUT0000002206 PRESENTATION FLORALE EDEN	16/06/1999	593,84	6	593,84	0,00	0,00
AUT0000001400 DEBROUSSAILLEUSE SIRT	17/06/1999	453,81	1	453,81	0,00	0,00
AUT0000001402 COMPTEURS PNEUMATIQUES CIGALE	18/06/1999	1 981,84	6	1 981,84	0,00	0,00
AUT0000001417 COFFRET DOUILLES CHATILLON	22/06/1999	89,94	1	89,94	0,00	0,00
AUT0000002191 TELECOPIEUR CANON B150 COPIEFA	24/06/1999	531,33	6	531,33	0,00	0,00
AUT0000001401 EMETTEUR RECEPTEUR ACCESSOIRES	24/06/1999	366,94	1	366,94	0,00	0,00
AUT0000001411 TAILLE HAIE DECIZE	25/06/1999	599,24	6	599,24	0,00	0,00
AUT0000001412 DEBROUSSAILLEUSE DECIZE	25/06/1999	599,24	6	599,24	0,00	0,00
AUT0000002093 BUREAU RETOUR GAUCHE+CAISSON M	30/06/1999	1 195,25	10	1 195,25	0,00	0,00
AUT0000002094 CHAISE DACTYLO BIRDY VERT ASSE	30/06/1999	149,40	1	149,40	0,00	0,00
AUT0000002095 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIRES A	30/06/1999	871,46	1	871,46	0,00	0,00
AUT0000002136 LOT 15 CHAISES VISITEURS NOIRE	30/06/1999	804,93	1	804,93	0,00	0,00
AUT0000002137 LOT 10 FAUTEUILS DE BUREAU NOI	30/06/1999	1 933,05	1	1 933,05	0,00	0,00
AUT0000002138 LOT 5 CHAISES DACTYLO NOIRES B	30/06/1999	743,18	1	743,18	0,00	0,00
AUT0000002139 ARMOIRE BASSE + CONVIVIALITE B	30/06/1999	853,99	10	853,99	0,00	0,00
AUT0000002197 DIVERS RAYONNAGES STRAFOR DACT	30/06/1999	1 253,14	10	1 253,14	0,00	0,00
AUT0000002096 ARMOIRE BASSE GRISE ASSELINEAU	09/07/1999	278,98	1	278,98	0,00	0,00
AUT0000002097 LOT 3 ARMOIRES HAUTES NOIRES A	09/07/1999	1 083,91	1	1 083,91	0,00	0,00
AUT0000002159 PLAN POIRIER + 2 CAISSONS BURO	09/07/1999	853,19	10	853,19	0,00	0,00
AUT0000002160 LOT 2 ARMOIRES HAUTES VERT/NOI	09/07/1999	564,06	1	564,06	0,00	0,00
AUT0000002161 FAUTEUIL DACTYLO NOIR NEVERS M	09/07/1999	257,63	1	257,63	0,00	0,00
AUT0000002205 LOT 2 CHARIOTS POSTIER BELOKA	21/07/1999	859,52	1	859,52	0,00	0,00
2010B00109 CLIMATISATION SPLIT CAS DAIKI	23/07/1999	3 056,38	7	3 056,38	0,00	0,00
AUT0000002098 ARMOIRE HAUTE BIEGE ASSELINEAU	29/07/1999	435,73	1	435,73	0,00	0,00
AUT0000002099 ENSEMBLE 2 PLANS + BCAAISONS	29/07/1999	2 013,01	10	2 013,01	0,00	0,00
AUT0000002100 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIRES A	29/07/1999	722,60	1	722,60	0,00	0,00
AUT0000002101 ARMOIRE HAUTE GRAPHITE/BOIS AS	29/07/1999	581,97	10	581,97	0,00	0,00
AUT0000002102 CAISSON SUR ROULETTES GRAPHITE	29/07/1999	302,42	1	302,42	0,00	0,00
AUT0000002103 FAUTEUIL HARMONY SF10G ASSELIN	29/07/1999	221,05	1	221,05	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002104 LOT 6 CHAISES VISITEURS NOIRES	29/07/1999	219,88	1	219,88	0,00	0,00
AUT0000002105 BUREAU RETOUR GRAPHITE ASSELIN	29/07/1999	748,56	10	748,56	0,00	0,00
AUT0000002106 TABLE RONDE PIED CENTRAL GRAPH	29/07/1999	549,27	10	549,27	0,00	0,00
AUT0000002107 LOT 2 CAISSONS MOBILES GRIS AS	29/07/1999	466,06	1	466,06	0,00	0,00
AUT0000002108 ARMOIRE HAUTE GRISE BRUNEAU	29/07/1999	444,92	1	444,92	0,00	0,00
AUT0000002140 LOT 2 CAISSONS PORTEURS ARGILE	30/07/1999	1 285,50	10	1 285,50	0,00	0,00
AUT0000001418 PISTOLET A PEINTURE CHATILLON	31/07/1999	118,30	1	118,30	0,00	0,00
AUT0000002204 MAGNETOSCOPE TOSHIBA V 747 GRO	04/08/1999	349,10	1	349,10	0,00	0,00
2010D01146 DEPOSE ROUES RAVAGLIOLI SR16N	06/08/1999	1 111,03	5	1 111,03	0,00	0,00
AUT0000001419 COMPRESSEUR CHATILLON	20/08/1999	327,77	1	327,77	0,00	0,00
AUT0000001403 COMPRESSEUR D AIR PREMERY	27/08/1999	416,30	1	416,30	0,00	0,00
AUT0000001404 MOTOPOMPE A EAU PREMERY	27/08/1999	416,30	1	416,30	0,00	0,00
AUT0000002113 PLAN DE TRAVAIL + CAISSON MERI	07/09/1999	571,78	10	571,78	0,00	0,00
AUT0000002185 FOUR MICRO ONDES BUT	10/09/1999	112,81	1	112,81	0,00	0,00
AUT0000002189 ENSEMBLE BIBLIOTHEQUE BRUNEAU	10/09/1999	489,05	1	489,05	0,00	0,00
AUT0000002141 LOT 2 PLANS TENDANCE + CAISSON	15/09/1999	1 601,62	10	1 601,62	0,00	0,00
AUT0000002142 LOT 6 ARMOIRES HAUTES VERT CLU	15/09/1999	1 811,09	1	1 811,09	0,00	0,00
AUT0000002143 LOT 2 ARMOIRES BASSES VERT CLU	15/09/1999	411,61	1	411,61	0,00	0,00
AUT0000002144 ARMOIRE HAUTE GRAPHITE BUROTIC	15/09/1999	301,84	1	301,84	0,00	0,00
AUT0000002145 ARMOIRE BASSE GRAPHITE BUROTIC	15/09/1999	205,80	1	205,80	0,00	0,00
AUT0000002146 LOT 2 PLANS EXTENSION + CAISSO	15/09/1999	1 987,93	10	1 987,93	0,00	0,00
AUT0000002147 CHAISE KENDO NOIRE BUROTIC SYS	15/09/1999	179,28	1	179,28	0,00	0,00
AUT0000002148 LOT 3 CHAISES VISITEURS NOIRES	15/09/1999	281,72	1	281,72	0,00	0,00
AUT0000002149 FAUTEUIL AXO SIGMA OREGON BURO	15/09/1999	193,30	1	193,30	0,00	0,00
AUT0000002150 LOT 2 CHAISES SIGMA OREGON BUR	15/09/1999	87,50	1	87,50	0,00	0,00
AUT0000002151 CELLULE A+ B BUROTIC SYTEM	15/09/1999	946,25	10	946,25	0,00	0,00
AUT0000002152 ARMOIRE BASSE VERT CLUB GRAPHI	15/09/1999	205,80	1	205,80	0,00	0,00
AUT0000002114 ARMOIRE HAUTE NOIRE BRUNEAU	21/09/1999	421,02	1	421,02	0,00	0,00
2010D00605 VP FORD FIESTA GH E 1.2L 5P B 58N2175A	23/09/1999	9 845,46	5	9 845,46	0,00	0,00
AUT0000002190 TELECOPIEUR SAGEM COPIEFAX	23/09/1999	914,16	6	914,16	0,00	0,00
AUT0000002115 COFFRE MOBILE GRIS BRUNEAU	28/09/1999	114,90	1	114,90	0,00	0,00
AUT0000001165 RAYONNAGES MUSEE SEPTENNAT	28/09/1999	1 099,44	6	1 099,44	0,00	0,00
AUT0000002116 LOT 2 FAUTEUILS NOIRS ACCOUDOI	01/10/1999	463,31	1	463,31	0,00	0,00
AUT0000001390 TONDEUSE	05/10/1999	864,39	6	864,39	0,00	0,00
2010D00725 PROGRAMMATEUR + EFFACEUR D'EPROM	08/10/1999	1 061,06	5	1 061,06	0,00	0,00
2010D00905 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 3M3	21/10/1999	14 029,86	10	14 029,86	0,00	0,00
2010D00906 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 3M3	21/10/1999	14 029,86	10	14 029,86	0,00	0,00
AUT0000002117 LOT 2 SIEGES PROFESSIONNELS BL	25/10/1999	333,86	1	333,86	0,00	0,00
AUT0000002118 LOT 3 TABLES DESSERTTE +2 PLATE	25/10/1999	253,55	1	253,55	0,00	0,00
AUT0000002202 TABLEAU AFFICHAGE EXTERIEUR MI	25/10/1999	717,02	10	717,02	0,00	0,00
AUT0000001391 TRONCONNEUSE CORBIGNY	25/10/1999	422,83	1	422,83	0,00	0,00
AUT0000001392 DEBROUSSAILLEUSE CORBIGNY	25/10/1999	422,83	1	422,83	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002155 LOT 10 FAUTEUILS NOIRS BUROTIC	29/10/1999	1 933,05	1	1 933,05	0,00	0,00
AUT0000002156 LOT 5 CHAISES DACTYLO NOIRES B	29/10/1999	743,18	1	743,18	0,00	0,00
AUT0000002157 LOT 6 CHAISES VISITEURS NOIRES	29/10/1999	321,97	1	321,97	0,00	0,00
AUT0000002184 FOUR MICRO ONDES BUT	30/10/1999	112,81	1	112,81	0,00	0,00
AUT0000002196 ENSEMBLE RAYONNAGES DACTYL BUR	31/10/1999	1 447,66	10	1 447,66	0,00	0,00
AUT0000002199 LOT 5 TABLES VENDEE MEFRAN	31/10/1999	1 125,07	1	1 125,07	0,00	0,00
AUT0000002200 LOT 5 TABLES VENDEE MEFRAN	31/10/1999	1 340,78	10	1 340,78	0,00	0,00
AUT0000001393 TAILLE HAIE CORBIGNY	31/10/1999	164,33	1	164,33	0,00	0,00
2010D00773 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 9667RP58	03/11/1999	39 938,52	7	39 938,52	0,00	0,00
2010D00774 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 9668RP58	04/11/1999	39 938,52	7	39 938,52	0,00	0,00
AUT0000002201 FOUR MICRO ONDES VEDETTE CONFO	09/11/1999	182,93	1	182,93	0,00	0,00
AUT0000002119 ARMOIRE HAUTE NOIRE BRUNEAU	17/11/1999	421,02	1	421,02	0,00	0,00
AUT0000001420 ECHAFFAUDAGE CHATILLON	19/11/1999	706,61	6	706,61	0,00	0,00
AUT0000002153 ARMOIRE HAUTE GRAPHITE BUROTIC	22/11/1999	609,79	1	609,79	0,00	0,00
AUT0000002154 LOT 4 CHAISES VISITEURS BINGO	22/11/1999	175,01	1	175,01	0,00	0,00
AUT0000002158 CELLULE A+B + CAISSON PORTEUR	22/11/1999	1 714,78	10	1 714,78	0,00	0,00
AUT0000001395 BETONNIER THERMIQUE CHATEAU CH	22/11/1999	1 251,45	6	1 251,45	0,00	0,00
AUT0000001661 LOT TABLETTES POUR RAYONNAGES	24/11/1999	6 473,70	10	6 473,70	0,00	0,00
AUT0000001396 ECHELLE CHATEAU CHINON	24/11/1999	332,34	1	332,34	0,00	0,00
AUT0000001397 PERCEUSE CHATEAU CHINON	24/11/1999	332,34	1	332,34	0,00	0,00
AUT0000001398 ASPIRATEUR CHATEAU CHINON	24/11/1999	332,34	1	332,34	0,00	0,00
AUT0000002166 LOT 2 PLANS ANGLE RETOUR + CAI	25/11/1999	1 175,68	10	1 175,68	0,00	0,00
AUT0000002167 ARMOIRE HAUTE GRISE DACTYL BUR	25/11/1999	411,61	1	411,61	0,00	0,00
AUT0000002168 ARMOIRE BASSE GRIS/ROUGE DACTY	25/11/1999	357,64	1	357,64	0,00	0,00
AUT0000002169 ARMOIRE HAUTE GRIS/ROUGE DACTY	25/11/1999	415,57	1	415,57	0,00	0,00
AUT0000001394 PERCEUSE CORBIGNY	29/11/1999	160,54	1	160,54	0,00	0,00
AUT0000001399 PERCEUSE VIS SANS FIL CHATEAU	30/11/1999	214,90	1	214,90	0,00	0,00
AUT0000000501 DOPPLER FOETAL DOPPLEX	09/12/1999	602,17	6	602,17	0,00	0,00
2010D00479 MACH. MARQUAGE PROSSI CITADINE	31/12/1999	20 536,44	10	20 536,44	0,00	0,00
AUT0000002173 LOT 2 PLANS RETOUR + CAISSONS	31/12/1999	1 627,69	10	1 627,69	0,00	0,00
AUT0000002174 LOT 2 ARMOIRES HAUTES BRUN/ROU	31/12/1999	907,37	10	907,37	0,00	0,00
AUT0000002175 ARMOIRE 198/1000 BRUN/ ROUGE D	31/12/1999	422,58	1	422,58	0,00	0,00
AUT0000000499 LAMPE HALOGENE 230	28/01/2000	212,67	1	212,67	0,00	0,00
AUT0000002001 LOT 2 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	31/01/2000	459,48	1	459,48	0,00	0,00
AUT0000002003 LOT 2 CLASSEURS 3 TIROIRS	31/01/2000	502,46	1	502,46	0,00	0,00
AUT0000002004 LOT ARMOIRES HAUTES GRAPHITE S	31/01/2000	1 624,57	1	1 624,57	0,00	0,00
2010D01172 FEUX DE CHANTIER ELSI FIRH2000	29/02/2000	3 401,29	5	3 401,29	0,00	0,00
2010D00537 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	10/03/2000	7 606,02	10	7 606,02	0,00	0,00
AUT0000001610 LOT 4 FAX CANON B 150	17/03/2000	1 831,18	1	1 831,18	0,00	0,00
2010D00368 POINT A TEMPS MAUG TRACTE 1500L 58N2236A	29/03/2000	14 469,27	10	14 469,27	0,00	0,00
2010D00552 GRAVILLONNEUR MAUGUIN MULTI 100	29/03/2000	5 184,67	6	5 184,67	0,00	0,00
AUT0000001611 ARMOIRE BASSE	30/03/2000	301,51	1	301,51	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D01153 PINCE A FUTS TPC - TRI DECHETS	31/03/2000	956,04	5	956,04	0,00	0,00
2010D00371 CYL. D-BILLE BOMAG BW65H 0T70 (E5825)	02/05/2000	11 851,39	10	11 851,39	0,00	0,00
AUT0000001168 MEUBLES A PLANS MUSEE SEPTENNA	02/05/2000	1 804,52	6	1 804,52	0,00	0,00
AUT0000001619 FOUR MICRO ONDES SAMSUNG	03/05/2000	181,41	1	181,41	0,00	0,00
AUT0000000498 SERVIETTE AMERICAINE GERARD HE	13/05/2000	212,66	1	212,66	0,00	0,00
2010D01154 RESERVOIR HUILE - 110 CHÂTILLON	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01155 RESERVOIR HUILE - 110 ST SAULGE	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01156 RESERVOIR HUILE 108 LORMES	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01157 RESERVOIR HUILE 108 CORBIGNY	15/05/2000	707,44	0	707,44	0,00	0,00
2010D01158 RESERVOIR HUILE 106 BRINON/B	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01159 RESERVOIR HUILE 107 DECIZE	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01160 RESERVOIR HUILE 107 ST BENIN	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01161 RESERVOIR HUILE 101 ST AMAND	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01162 RESERVOIR HUILE 101 ST VARZY	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01163 RESERVOIR HUILE 112 LUZY	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01164 RESERVOIR HUILE 102 POUILLY/L	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01165 RESERVOIR HUILE 102 LA CHARITE	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01166 RESERVOIR HUILE 129 C E I	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
AUT0000001621 MEUBLE 3T SUR ROULETTES	15/05/2000	909,82	10	909,82	0,00	0,00
AUT0000001624 MEUBLE ALU ANODISE 3T SERC	18/05/2000	1 381,68	10	1 381,68	0,00	0,00
AUT0000001166 SERVANTE 2 PLATEAUX MUSEE SEPT	19/05/2000	280,54	1	280,54	0,00	0,00
AUT0000001623 FAX CANON B 155 COPIEFAX	31/05/2000	435,76	1	435,76	0,00	0,00
2010D01214 EXTRACTEUR FUMEEES ATELIER PL C	06/06/2000	11 304,38	5	11 304,38	0,00	0,00
AUT0000001637 ASPIRATEUR HOOVER T562 DARTY	15/06/2000	179,88	1	179,88	0,00	0,00
AUT0000000500 PESE BEBE MECANIQUE	21/06/2000	303,37	1	303,37	0,00	0,00
AUT0000001626 FAUTEUIL KENDO HD ACC	26/06/2000	253,85	1	253,85	0,00	0,00
AUT0000001627 LOT 4 CHAISES VISITEURS BINGO	26/06/2000	215,14	1	215,14	0,00	0,00
AUT0000001628 LOT DE 13 FAUTEUILS KENDO HD A	26/06/2000	3 300,13	1	3 300,13	0,00	0,00
AUT0000001629 LOT 28 CHAISES VISITEURS BINGO	26/06/2000	1 506,03	1	1 506,03	0,00	0,00
AUT0000001630 LOT 2 PLANS 120 CONVIVIALITE 1	27/06/2000	2 719,62	10	2 719,62	0,00	0,00
AUT0000001631 LOT 3 ARMOIRES HAUTES 4 TABLET	27/06/2000	1 956,35	10	1 956,35	0,00	0,00
AUT0000001632 LOT 3 ARMOIRES BASSES 2 TABLET	27/06/2000	1 408,93	1	1 408,93	0,00	0,00
AUT0000001633 PLAN 90 CONVIVIALITE 1 CAISSON	27/06/2000	1 343,11	10	1 343,11	0,00	0,00
AUT0000001634 4 PLANS 160*120 CONVIVIALITE 1	27/06/2000	5 626,04	10	5 626,04	0,00	0,00
AUT0000001635 4 ARMOIRES HAUTES 4 TABLETTES	27/06/2000	1 878,57	1	1 878,57	0,00	0,00
AUT0000001636 8 TABLES REUNION L 1400 BUROTI	27/06/2000	1 393,28	1	1 393,28	0,00	0,00
AUT0000001639 APPAREIL PERFORER BASCHER ARNA	30/06/2000	3 457,22	6	3 457,22	0,00	0,00
2010D01171 MACHINE A EFFACER VONARX FR300	03/07/2000	5 469,87	5	5 469,87	0,00	0,00
2010D00627 VU RENAULT KANGOO E 1.2L 58N2247A	17/07/2000	10 235,90	5	10 235,90	0,00	0,00
AUT0000001654 LOT 3 ARLOIRES BASSES RIDEAUX	18/07/2000	764,68	1	764,68	0,00	0,00
AUT0000001655 LOT 10 ARMOIRES HAUTES RIDEAUX	18/07/2000	2 926,38	1	2 926,38	0,00	0,00
AUT0000001640 PLAN ERGO 90 ET TABLE 1/2 ERAB	18/07/2000	680,45	10	680,45	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001641 LOT 4 PLANS ERGO 90 G ERABLE R	18/07/2000	2 150,02	10	2 150,02	0,00	0,00
AUT0000001642 LOT 4 CAISSONS MOBILES RONEO	18/07/2000	779,63	1	779,63	0,00	0,00
AUT0000001643 LOT 5 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	18/07/2000	1 463,19	1	1 463,19	0,00	0,00
AUT0000001644 ARMOIRE HAUTE 1980*1000 RONEO	18/07/2000	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001645 ARMOIRE BASSE AVEC TOP 980*120	18/07/2000	254,89	1	254,89	0,00	0,00
AUT0000001646 PLAN 1200*800 ET CAISSON POSE	18/07/2000	708,53	10	708,53	0,00	0,00
AUT0000001647 PLAN ERGO 90D 1800 ERABLE AVEC	18/07/2000	694,30	10	694,30	0,00	0,00
AUT0000001648 PLAN ERGO 90 D 1800 ERABLE AVE	18/07/2000	1 360,90	10	1 360,90	0,00	0,00
AUT0000001649 LOT 2 PLANS ERGO 90 G 1800 ERA	18/07/2000	1 075,01	10	1 075,01	0,00	0,00
AUT0000001650 LOT 2 PLANS ERGO 90 GERABLE AV	18/07/2000	1 356,52	10	1 356,52	0,00	0,00
AUT0000001651 PLAN ERGO 90G ERABLE AVEC TABL	18/07/2000	664,40	10	664,40	0,00	0,00
AUT0000001652 PLAN ERGO 90D ERABLE RONEO	18/07/2000	521,46	10	521,46	0,00	0,00
AUT0000001653 PLAN ERGO 90G ERABLE AVEC TABL	18/07/2000	678,26	10	678,26	0,00	0,00
2010D00483 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 3M3	19/07/2000	12 796,03	10	12 796,03	0,00	0,00
AUT0000001425 NETTOYEUR HAUTE PRESSION SIRT	20/07/2000	2 345,37	6	2 345,37	0,00	0,00
AUT0000001426 GROUPE ELECTROGENE CLAMECY	20/07/2000	1 032,46	6	1 032,46	0,00	0,00
AUT0000001167 ASPIRATEUR TRAINÉAU MUSEE SEPT	29/07/2000	289,52	1	289,52	0,00	0,00
2010B00104 PEINTURE BUREAU ATELIER CORBIGNY	31/07/2000	893,41	10	893,41	0,00	0,00
AUT0000001656 BANQUETTE CLIC CLAC CIRCO DEC	16/08/2000	272,88	1	272,88	0,00	0,00
AUT0000000857 TRACTEUR MASSEY	21/08/2000	2 209,77	5	2 209,77	0,00	0,00
AUT0000000747 CITROEN SAXO	22/08/2000	8 549,64	5	8 549,64	0,00	0,00
AUT0000001429 COMPRESSEUR CERCY	29/08/2000	381,73	1	381,73	0,00	0,00
2010D01354 BUREAU SECRETARIAT + 2 COFFRES	31/08/2000	1 783,03	5	1 783,03	0,00	0,00
2010D01355 ARMOIRE HTE A RIDEAUX L1000-5T	31/08/2000	455,82	5	455,82	0,00	0,00
2010D01356 ARMOIRE HTE A RIDEAUX L100-5TAB	31/08/2000	437,59	5	437,59	0,00	0,00
AUT0000001665 PLAN 120 CONVIVIALITE 1 CAISSO	31/08/2000	1 359,85	10	1 359,85	0,00	0,00
AUT0000001666 FAUTEUIL KENDO HD ACC BUROTIC	31/08/2000	253,85	1	253,85	0,00	0,00
AUT0000001667 LOT 2 CHAISES VISITEURS BINGO	31/08/2000	107,57	1	107,57	0,00	0,00
AUT0000001662 ASPIRATEUR ELECTROLUX ATS	07/09/2000	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000001663 LOT 10 CHAISES DACTYLO BUROTIC	12/09/2000	1 860,85	1	1 860,85	0,00	0,00
AUT0000001664 LOT 5 FAUTEUILS DACTYLO BUROTI	12/09/2000	1 194,61	1	1 194,61	0,00	0,00
AUT0000001669 LOT 16 CHAISES VISITEURS WEBY	14/09/2000	496,22	1	496,22	0,00	0,00
AUT0000001670 LOT 4 CHAISES PLIANTES PLIX BU	14/09/2000	227,43	1	227,43	0,00	0,00
AUT0000001671 LOT 2 TABLES RECT 120*80 BUROT	14/09/2000	295,37	1	295,37	0,00	0,00
AUT0000001672 TABLE BASSE BUROTIC SYSTEM	14/09/2000	117,60	1	117,60	0,00	0,00
AUT0000001673 PRESENTOIR 4 TABLETTES BUROTIC	14/09/2000	9 500,92	10	9 500,92	0,00	0,00
AUT0000001430 ELINGUE LEVE TUYAU CORBIGNY	14/09/2000	140,56	1	140,56	0,00	0,00
AUT0000001427 THERMOMETRE NUMERIQUE	18/09/2000	176,30	1	176,30	0,00	0,00
AUT0000001428 SONDE TEMPERATURE COSNE	18/09/2000	176,30	1	176,30	0,00	0,00
AUT0000001674 LOT 31 FAUTEUILS AXO NOIRS BUR	28/09/2000	237,90	1	237,90	0,00	0,00
AUT0000001675 LOT 15 CHAISES VISITEURS BINGO	28/09/2000	806,80	1	806,80	0,00	0,00
AUT0000001698 ENSEMBLE MANAGER NARBUR BUROTI	29/09/2000	1 475,00	10	1 475,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001699 FAUTEUIL KENDO HD ACC REG BURO	29/09/2000	253,85	1	253,85	0,00	0,00
AUT0000001700 LOT 2 CHAISES VISITEURS BINGO	29/09/2000	107,57	1	107,57	0,00	0,00
AUT0000001432 PERCEUSE CORBIGNY	04/10/2000	80,60	1	80,60	0,00	0,00
AUT0000001433 MEULEUSE CORBIGNY	04/10/2000	80,60	1	80,60	0,00	0,00
AUT0000001434 ASPIRATEUR KARCHER CORBIGNY	04/10/2000	80,60	1	80,60	0,00	0,00
AUT0000001539 VEHICULE CITROEN C15 BASE BAYE	17/10/2000	4 045,08	5	4 045,08	0,00	0,00
AUT0000001540 RENAULT KANGOO 4231RM58	17/10/2000	8 078,79	5	8 078,79	0,00	0,00
AUT0000001541 VEHICULE FIAT DUCATO BASE CHAU	17/10/2000	11 433,67	5	11 433,67	0,00	0,00
2010D00491 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	18/10/2000	13 055,85	10	13 055,85	0,00	0,00
AUT0000001676 POSTE 1800 DROIT ET 2 CAISSONS	19/10/2000	889,21	10	889,21	0,00	0,00
AUT0000001677 POSTE 1800 GAUCHE ET 2 CAISSON	19/10/2000	889,21	10	889,21	0,00	0,00
AUT0000001678 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	19/10/2000	585,27	1	585,27	0,00	0,00
AUT0000001679 POSTE 1800 DROIT ET 2 CAISSONS	19/10/2000	1 464,83	10	1 464,83	0,00	0,00
AUT0000001680 POSTE DROIT AVEC 2 CAISSONS RO	19/10/2000	728,04	10	728,04	0,00	0,00
AUT0000001694 LOT 16 ARMOIRES HAUTES 1980*12	19/10/2000	4 389,57	1	4 389,57	0,00	0,00
AUT0000001696 ARMOIRE HAUTE 1980*1000 RONEO	19/10/2000	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001697 ARMOIRE BASSE + TOP RONEO	19/10/2000	254,89	1	254,89	0,00	0,00
AUT0000001701 POSTE 1800 G 2 CAISSONS + CONV	19/10/2000	1 778,42	10	1 778,42	0,00	0,00
AUT0000001702 LOT 2 ARMOIRES HAUTES CARBONE	19/10/2000	585,27	1	585,27	0,00	0,00
AUT0000001711 ARMOIRE HAUTE 1200*1980 RONEO	19/10/2000	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001712 LOT 2 ARMOIRES HAUTES 1200*198	19/10/2000	585,27	1	585,27	0,00	0,00
AUT0000001713 ARMOIRE BASSE + TOP RONEO	19/10/2000	254,89	1	254,89	0,00	0,00
AUT0000001681 LOT 7 POSTES 1800 DROITS ET GA	20/10/2000	5 014,59	10	5 014,59	0,00	0,00
AUT0000001682 LOT 3 POSTES 1800 DROITS AVEC	20/10/2000	2 196,70	10	2 196,70	0,00	0,00
AUT0000001703 LOT 7 POSTES 1600 D ET G + CON	20/10/2000	5 014,59	10	5 014,59	0,00	0,00
AUT0000001704 LOT 3 POSTES 1800 D + CAISSONS	20/10/2000	2 197,24	10	2 197,24	0,00	0,00
AUT0000001705 LOT 2 ARMOIRES HAUTES 1980*100	20/10/2000	567,04	1	567,04	0,00	0,00
AUT0000001706 LOT 3 ARMOIRES HAUTES 1980*120	20/10/2000	877,91	1	877,91	0,00	0,00
AUT0000001707 ARMOIRE HAUTE 1980*800 ROENO	20/10/2000	265,83	1	265,83	0,00	0,00
AUT0000001708 LOT 2 ARMOIRES BASSES L 800 +T	20/10/2000	456,18	1	456,18	0,00	0,00
AUT0000001709 LOT 2 ARMOIRES BASSES L 12800	20/10/2000	509,79	1	509,79	0,00	0,00
AUT0000001683 LOT 2 POSTES 1600 DROITS ET CA	27/10/2000	1 042,92	10	1 042,92	0,00	0,00
AUT0000001684 LOT 6 POSTES 1800 DROITS ET CA	27/10/2000	3 225,02	10	3 225,02	0,00	0,00
AUT0000001685 POSTE 1800 DROIT 2C ET CONVIVI	27/10/2000	537,50	10	537,50	0,00	0,00
AUT0000001686 POSTE 1800 DROIT 2C ET CONVIVI	27/10/2000	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001687 POSTE 1800 GAUCHE ET 2 CAISSON	27/10/2000	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001688 LOT 2 POSTES 1800 GAUCHE AVEC	27/10/2000	1 075,00	10	1 075,00	0,00	0,00
AUT0000001689 LOT 3 POSTES 1800 DROITS ET CA	27/10/2000	1 564,38	10	1 564,38	0,00	0,00
AUT0000001690 LOT 4 POSTES 1800 DROITS ET GA	27/10/2000	2 865,48	10	2 865,48	0,00	0,00
AUT0000001691 LOT 2 POSTES 1800 G + 2CAISSON	27/10/2000	1 718,63	10	1 718,63	0,00	0,00
AUT0000001692 POSTE 1800 GAUCHE + CAISSON RO	27/10/2000	537,50	10	537,50	0,00	0,00
AUT0000001693 POSTE 1600 DROIT + CAISSON RON	27/10/2000	1 042,92	10	1 042,92	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00500 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	30/10/2000	7 767,22	10	7 767,22	0,00	0,00
2010D00501 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	30/10/2000	7 767,22	10	7 767,22	0,00	0,00
AUT0000001431 EMETTEUR RECEPTEUR ET ACCESSOI	31/10/2000	365,88	1	365,88	0,00	0,00
AUT0000001435 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE SIRT	31/10/2000	532,04	6	532,04	0,00	0,00
AUT0000001436 ECHELLE CORBIGNY	10/11/2000	311,45	1	311,45	0,00	0,00
AUT0000001710 ENSEMBLE A+B NARBUR BUROTIC SY	13/11/2000	1 359,85	10	1 359,85	0,00	0,00
AUT0000001715 FAX CANON B 230C COPIEFAX	14/11/2000	526,93	6	526,93	0,00	0,00
AUT0000001716 FAX CANON B 230C COPIEFAX	14/11/2000	526,93	6	526,93	0,00	0,00
AUT0000001695 LOT 16 ARMOIRES HAUTES 1980*12	19/11/2000	4 682,20	1	4 682,20	0,00	0,00
AUT0000001442 PETIT MATERIEL SIRT	20/11/2000	170,94	1	170,94	0,00	0,00
AUT0000001719 ARMOIRE RIDEAUX 1980*1200 RONE	24/11/2000	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001717 ENSEMBLE A +B NARBUR BUROTIC S	27/11/2000	1 364,44	10	1 364,44	0,00	0,00
AUT0000001718 LOT 4 CHAISES VISITEURS BINGO	27/11/2000	215,14	1	215,14	0,00	0,00
AUT0000001437 POMPE A FIOUL PREMERY	27/11/2000	254,89	1	254,89	0,00	0,00
AUT0000001439 GROUPE ELECTROGENE COSNE	27/11/2000	397,69	1	397,69	0,00	0,00
AUT0000001440 KIT ROUE ECWHLKIT02 COSNE	27/11/2000	397,69	1	397,69	0,00	0,00
AUT0000001441 DEBROUSSAILLEUSE COSNE	27/11/2000	397,69	1	397,69	0,00	0,00
AUT0000001438 PERCEUSE SANS FIL CORBIGNY	28/11/2000	67,56	1	67,56	0,00	0,00
AUT0000001444 SALEUSE SABLEUSE SIRT	28/11/2000	11 692,84	6	11 692,84	0,00	0,00
AUT0000001721 POSTE 1800 D + CAISSON RONEO	29/11/2000	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001720 REFRIGERATEUR RADIOLA BUT	30/11/2000	181,41	1	181,41	0,00	0,00
AUT0000001726 PRESENTOIR MULTI BLOC BUROTIC	30/11/2000	460,19	1	460,19	0,00	0,00
AUT0000001445 PETIT MATERIEL SIRT	30/11/2000	466,88	1	466,88	0,00	0,00
AUT0000001443 TRONCONNUEUSE CHATEAU CHINON	01/12/2000	699,66	6	699,66	0,00	0,00
AUT0000000858 REMORQUE VEREM	01/12/2000	972,85	5	972,85	0,00	0,00
2010D00486 SALEUSE AUTO MECA HY-VIS 5+1M3	06/12/2000	13 984,64	10	13 984,64	0,00	0,00
AUT0000001169 FAUTEUIL ET COUSSINS MUSEE SEP	09/12/2000	716,51	6	716,51	0,00	0,00
AUT0000001724 FAX CANON L250 COPIEFAX	12/12/2000	873,35	6	873,35	0,00	0,00
AUT0000001722 COPIEUR NASHUATEC D422 COPIEFA	14/12/2000	5 014,04	6	5 014,04	0,00	0,00
AUT0000001723 COPIEUR NASHUATEC D422 COPIEFA	14/12/2000	6 600,31	6	6 600,31	0,00	0,00
2010D01220 DECOUPEUSE THERM. MAKITA D.300	20/12/2000	948,11	5	948,11	0,00	0,00
AUT0000001727 ARMOIRE HAUTE RONEO	29/12/2000	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001728 PLAN DRT 90 + CAISSON MOBILE R	29/12/2000	1 432,74	10	1 432,74	0,00	0,00
AUT0000001729 ARMOIRE 1980*1000 RONEO	29/12/2000	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001730 LOT 2 ARMOIRES BASSES RONEO	29/12/2000	423,73	1	423,73	0,00	0,00
AUT0000001731 LOT 2 PLANS 90 DRT + CAISSONS	29/12/2000	1 432,74	10	1 432,74	0,00	0,00
AUT0000001732 PLAN DROIT 90 + CAISSON RONEO	29/12/2000	716,37	10	716,37	0,00	0,00
AUT0000001733 PLAN 120 + CONVIVIALITE + CAIS	29/12/2000	884,84	10	884,84	0,00	0,00
AUT0000001734 ARMOIRE HAUTE CANON FUSIL RONE	29/12/2000	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001735 ARMOIRE HAUTE GRIS RONEO	29/12/2000	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001736 ARMOIRE 980*800 GRIS RONEO	29/12/2000	190,53	1	190,53	0,00	0,00
AUT0000001737 LOT 15 FAUTEUILS AXO NOIR BURO	29/12/2000	3 583,85	1	3 583,85	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001738 LOT 8 CHAISES PLIANTES ROUGES	29/12/2000	227,54	1	227,54	0,00	0,00
AUT0000001739 LOT 4 CHAISES PLIANTES NOIRES	29/12/2000	175,03	1	175,03	0,00	0,00
AUT0000001740 ARMOIRE BASSE RONEO	29/12/2000	211,86	1	211,86	0,00	0,00
AUT0000001741 ARMOIRE HAUTE 1980*1000 RONEO	29/12/2000	565,20	1	565,20	0,00	0,00
2011D00192 LAME BIAISE BIALLER RMB5 3M40	30/12/2000	7 767,22	11	7 767,22	0,00	0,00
AUT0000001857 INTERIEUR ARMOIRE REFRIGEREE	01/01/2001	724,54	6	724,54	0,00	0,00
AUT0000001746 LOT 2 PRESENTATIONS FLORALES A	15/01/2001	2 471,10	6	2 471,10	0,00	0,00
AUT0000001747 BOUQUET ACCUEIL EDEN	15/01/2001	228,67	1	228,67	0,00	0,00
AUT0000001742 LOT 7 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	26/01/2001	2 048,46	1	2 048,46	0,00	0,00
AUT0000001743 LOT 4 ARMOIRES BASSES NOIRES R	26/01/2001	847,46	1	847,46	0,00	0,00
AUT0000001744 LOT 2 PLANS 1600 POIRIER VERT	26/01/2001	1 042,92	10	1 042,92	0,00	0,00
AUT0000001745 LOT 10 FAUTEUILS DACTYLO NOIRS	26/01/2001	2 389,23	1	2 389,23	0,00	0,00
AUT0000001748 FAX CANON COPIEFAX	07/02/2001	526,93	6	526,93	0,00	0,00
AUT0000001749 FOUR MICRO ONDES DIGITRONIC BU	10/02/2001	120,43	1	120,43	0,00	0,00
AUT0000001750 FOUR MICRO ONDES DIGITRONIC BU	10/02/2001	120,43	1	120,43	0,00	0,00
2010D01380 FOURG IVECO DAILY SC 35S11V13 2212RT58	15/02/2001	41 015,74	5	41 015,74	0,00	0,00
AUT0000001754 COMBI TV SAMSUNG ATS	20/02/2001	410,08	1	410,08	0,00	0,00
AUT0000001755 TELEVISEUR HITACHI ATS	20/02/2001	410,08	1	410,08	0,00	0,00
AUT0000001756 LOT 6 PLANS 1800 D + CAISSONS	23/02/2001	3 225,02	10	3 225,02	0,00	0,00
2010D01222 POSTE PLASMA SAF 04082925	28/02/2001	2 370,28	5	2 370,28	0,00	0,00
AUT0000001752 FAX CANON COPIEFAX	28/02/2001	873,35	6	873,35	0,00	0,00
AUT0000001753 FAX CANON L1000 COPIEFAX	28/02/2001	2 333,81	6	2 333,81	0,00	0,00
AUT0000001757 FAX CANON B 230C COPIEFAX	14/03/2001	526,93	6	526,93	0,00	0,00
AUT0000001762 LOT 3 PLANS 1800 +CAISSONS ERA	16/03/2001	3 662,07	10	3 662,07	0,00	0,00
AUT0000001758 LOT 10 FAUTEUILS AXO NOIRS BUR	19/03/2001	2 389,23	1	2 389,23	0,00	0,00
AUT0000001759 LOT 12 CHAISES PLIANTES PRISMA	19/03/2001	341,31	1	341,31	0,00	0,00
AUT0000001760 LOT 30 CHAISES VISITEURS WEBY	19/03/2001	1 917,18	1	1 917,18	0,00	0,00
AUT0000001761 LOT 12 TABLES PLIANTES RECT MA	19/03/2001	2 639,65	1	2 639,65	0,00	0,00
AUT0000001763 REFRIGERATEUR TOP FAURE BUT	31/03/2001	196,65	1	196,65	0,00	0,00
AUT0000001764 ASPIRATEUR TORNADO BUT	31/03/2001	197,42	1	197,42	0,00	0,00
2010D01224 CRIC ROULEUR R10000 10 TONNES	03/04/2001	1 547,97	5	1 547,97	0,00	0,00
AUT0000001765 FAX CANON B230C COPIEFAX	13/04/2001	526,93	6	526,93	0,00	0,00
2010D01225 ESCALIER MOBILE PLIANT	20/04/2001	902,53	5	902,53	0,00	0,00
AUT0000001451 TONDEUSE CLAMECY	23/04/2001	406,62	1	406,62	0,00	0,00
AUT0000001766 LOT 10 CHAISES KENDO BUROTIC S	26/04/2001	1 449,51	1	1 449,51	0,00	0,00
AUT0000001477 RENAULT MEGANE SIRT	27/04/2001	11 713,29	5	11 713,29	0,00	0,00
AUT0000001769 ASPIRATEUR VAST	30/04/2001	692,57	6	692,57	0,00	0,00
AUT0000001450 DEBROUSSAILLEUSE AFP	09/05/2001	349,26	1	349,26	0,00	0,00
AUT0000001452 DEBROUSSAILLEUSE CLAMECY	09/05/2001	240,90	1	240,90	0,00	0,00
AUT0000001453 ASPIRATEUR CLAMECY	09/05/2001	240,90	1	240,90	0,00	0,00
AUT0000001449 DEBROUSSAILLEUSE PREMERY	13/05/2001	508,59	6	508,59	0,00	0,00
AUT0000001770 LOT 2 BLOCS RANGEMENT AUDIO BO	18/05/2001	1 715,89	10	1 715,89	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001771 LOT 5 CHARIOTS A LIVRES BORGEA	18/05/2001	2 566,28	6	2 566,28	0,00	0,00
AUT0000001772 FAX CANON B 230C COPIEFAX	21/05/2001	417,53	1	417,53	0,00	0,00
2010D00369 POINT A TEMPS MAUG RAMPE 3000L	22/05/2001	26 073,05	10	26 073,05	0,00	0,00
AUT0000001776 LOT 3 ARMOIRES HAUTES GRISER R	28/05/2001	877,91	1	877,91	0,00	0,00
AUT0000001777 LOT 4 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	28/05/2001	1 170,55	1	1 170,55	0,00	0,00
AUT0000001778 ARMOIRE BASSE NOIRE RONEO	28/05/2001	211,86	1	211,86	0,00	0,00
AUT0000001779 PLAN ERGO 90 + CAISSON ERABLE	28/05/2001	716,37	10	716,37	0,00	0,00
AUT0000001780 PLAN ERGO 90 + CAISSON ERABLE	28/05/2001	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001781 PLAN 1800 + CAISSON ERABLE BLE	28/05/2001	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001782 PLAN 1800 + CAISSON GRIS RONEO	28/05/2001	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001783 ARMOIRES HAUTES NOIRES RONEO	28/05/2001	423,73	1	423,73	0,00	0,00
AUT0000001784 ARMOIRE BASSE GRISE LARG 100 R	28/05/2001	200,56	1	200,56	0,00	0,00
AUT0000001785 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIRES L	28/05/2001	567,04	1	567,04	0,00	0,00
AUT0000001786 LOT 5 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	28/05/2001	1 463,19	1	1 463,19	0,00	0,00
AUT0000001773 LOT 2 PLANS 1800 G + CAISSONS	29/05/2001	1 464,83	10	1 464,83	0,00	0,00
AUT0000001774 LOT 3 PLANS ERGO + CAISSONS ER	29/05/2001	2 149,11	10	2 149,11	0,00	0,00
2010D01309 TABLE DE REUNION OVALE	31/05/2001	422,95	5	422,95	0,00	0,00
2010D01310 BUREAU RETOUR CAISSONS	31/05/2001	1 355,75	5	1 355,75	0,00	0,00
AUT0000001775 LOT 4 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	31/05/2001	1 463,19	1	1 463,19	0,00	0,00
AUT0000001787 LOT 2 PLANS 1600 + CAISSONS PO	31/05/2001	1 432,74	10	1 432,74	0,00	0,00
AUT0000001798 LOT 4 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	31/05/2001	1 170,55	1	1 170,55	0,00	0,00
AUT0000001799 ARMOIRE HAUTE NOIRE LARG 100 R	31/05/2001	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001800 LOT 3 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	31/05/2001	877,91	1	877,91	0,00	0,00
AUT0000001801 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIRES L	31/05/2001	567,04	1	567,04	0,00	0,00
2010D01228 RECTIFIEUSE A TAMBOURS MULLER	12/06/2001	6 381,52	5	6 381,52	0,00	0,00
AUT0000001791 APPAREIL PHOTO CANON CAMARA	16/06/2001	781,45	6	781,45	0,00	0,00
AUT0000001788 LOT 2 MEUBLES INFORMATIQUE POI	21/06/2001	2 027,49	10	2 027,49	0,00	0,00
AUT0000001789 LOT 2 PRESENTOIRS RAYONNAGES D	21/06/2001	1 772,23	10	1 772,23	0,00	0,00
AUT0000001790 LOT 2 PRESENTOIRS RAYONNAGES O	21/06/2001	1 772,23	10	1 772,23	0,00	0,00
AUT0000001454 DEBROUSSAILLEUSE SAINT PIERRE	26/06/2001	756,89	6	756,89	0,00	0,00
AUT0000001793 LOT 2 ECRANS MURAU DACTYL BUR	30/06/2001	1 158,78	6	1 158,78	0,00	0,00
AUT0000001794 LOT 2 SUPPORTS PIED DACTYL BUR	30/06/2001	576,13	1	576,13	0,00	0,00
AUT0000001796 REFRIGERATEUR TOP BRANDT BUT	10/07/2001	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000001797 RAYONNAGES GAMME FLORIMA NELCO	12/07/2001	2 885,90	10	2 885,90	0,00	0,00
2010B00174 INSTALLATION CHAUFFAGE LOCAL RADIO	16/07/2001	1 145,90	20	1 145,90	0,00	0,00
AUT0000001795 APPAREIL PHOTO CANON DARTY	16/07/2001	682,20	6	682,20	0,00	0,00
AUT0000001802 FAX CANON B 230C COPIEFAX	25/07/2001	417,53	1	417,53	0,00	0,00
AUT0000001803 FAX CANON B 230C COPIEFAX	25/07/2001	417,53	1	417,53	0,00	0,00
2010D01229 MATERIEL D'EXTRACTION GAZ ECHA	27/07/2001	6 109,85	5	6 109,85	0,00	0,00
2010D01311 ARMOIRE ASSORTIMENT TIROIRS	31/07/2001	1 286,20	5	1 286,20	0,00	0,00
AUT0000001805 FOUR MICRO ONDES BRANDT BUT	31/07/2001	181,41	1	181,41	0,00	0,00
AUT0000001806 CUISINIERE 4 PLAQUES LADEN BUT	31/07/2001	303,37	1	303,37	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001807 REFRIGERATEUR COLDIS BUT	31/07/2001	242,39	1	242,39	0,00	0,00
AUT0000001808 CLIC CLAC 2/3 PLACES BUT	31/07/2001	537,53	10	537,53	0,00	0,00
AUT0000001809 LOT 4 CHAISES CUISINE BUT	31/07/2001	84,76	1	84,76	0,00	0,00
AUT0000001810 TABLE DE CUISINE BUT	31/07/2001	90,70	1	90,70	0,00	0,00
AUT0000001811 BUFFET DE CUISINE BUT	31/07/2001	334,62	1	334,62	0,00	0,00
AUT0000001812 LOT 4 CHAISES PLIANTES BUT	31/07/2001	54,27	1	54,27	0,00	0,00
AUT0000001813 MEUBLE ETAGERE EN PIN BUT	31/07/2001	227,14	1	227,14	0,00	0,00
AUT0000001804 VITRINE AQUARIUM EXPOSITION	08/08/2001	1 244,39	10	1 244,39	0,00	0,00
AUT0000001814 TABLE RONDE	17/08/2001	103,01	1	103,01	0,00	0,00
AUT0000001815 LOT 4 CHAISES ENFANTS CAMIF	17/08/2001	113,77	1	113,77	0,00	0,00
AUT0000001816 CAISSON MOBILE 3 TIROIRS BUROT	27/08/2001	428,47	1	428,47	0,00	0,00
AUT0000001455 PULVERISATEUR CORBIGNY	30/08/2001	58,89	1	58,89	0,00	0,00
AUT0000001818 LOT 2 PLANS 90 G + CONVIVALIT	03/09/2001	1 575,68	10	1 575,68	0,00	0,00
AUT0000001819 ARMOIRE 1980*1000 RONEO	03/09/2001	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001820 ARMOIRE 1980*1000 RONEO	03/09/2001	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001821 ARMOIRE 1980*1200 RONEO	03/09/2001	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001822 LOT 2 ARMOIRES GRISES 1980*12	03/09/2001	585,27	1	585,27	0,00	0,00
AUT0000001817 PLAN 120 + CONVIVALITE + 2 CA	04/09/2001	884,84	10	884,84	0,00	0,00
AUT0000001456 MATERIEL POUR APPAREIL PHOTO N	07/09/2001	176,67	1	176,67	0,00	0,00
AUT0000001826 BOITES ARCHIVES SA CAUCHARD	18/09/2001	8 321,03	6	8 321,03	0,00	0,00
AUT0000001823 BUREAU MIAMI 200*100 +2 CAISSO	19/09/2001	1 647,94	10	1 647,94	0,00	0,00
AUT0000001824 TABLE MERISIER RONDE BUROTIC S	19/09/2001	499,68	1	499,68	0,00	0,00
AUT0000001825 ENSEMBLE MEUBLE CLASSEMENT BUR	19/09/2001	841,44	10	841,44	0,00	0,00
AUT0000001827 PRESENTOIR MEDIUM 6 ETAGERES E	19/09/2001	338,21	1	338,21	0,00	0,00
AUT0000001828 PRESENTOIR MEDIUM 6 ETAGERES E	19/09/2001	338,21	1	338,21	0,00	0,00
AUT0000001829 BUREAU + RETOUR + CAISSON MOBI	24/09/2001	2 125,62	10	2 125,62	0,00	0,00
AUT0000001830 TABLE RONDE POIRIER /ALU BUROT	24/09/2001	530,75	10	530,75	0,00	0,00
AUT0000001831 DESSUS ARMOIRE BASSE POIRIER B	24/09/2001	71,19	1	71,19	0,00	0,00
AUT0000001832 ETAGERES INFORMATER	24/09/2001	1 623,82	10	1 623,82	0,00	0,00
AUT0000001835 FAX CANON B 210C COPIEFAX	28/09/2001	365,89	1	365,89	0,00	0,00
AUT0000001478 MOBILIER DE BUREAU AFP	28/09/2001	5 533,90	10	5 533,90	0,00	0,00
AUT0000001457 COMMUTATEUR ROUTIER SIRT	30/09/2001	25,46	1	25,46	0,00	0,00
AUT0000001833 ASPIRATEUR ROWENTA DARTY	03/10/2001	213,27	1	213,27	0,00	0,00
AUT0000001834 TV COMBI SAMSUNG DARTY	03/10/2001	303,37	1	303,37	0,00	0,00
2010D01230 PONCEUSE RUBAN MACHOIRE FREIN	04/10/2001	2 096,78	5	2 096,78	0,00	0,00
2010D01232 REVETEUSE PNEUMATIQUE MULLER	08/10/2001	3 644,76	5	3 644,76	0,00	0,00
AUT0000001458 DEBROUSSAILLEUSE CLAMECY	09/10/2001	509,86	6	509,86	0,00	0,00
AUT0000001481 MEULEUSE CORBIGNY	09/10/2001	420,99	1	420,99	0,00	0,00
AUT0000001482 ENROULEUR ELECTRIQUE CORBIGNY	09/10/2001	293,31	1	293,31	0,00	0,00
AUT0000001483 COFFRET DOUILLES CORBIGNY	09/10/2001	78,02	1	78,02	0,00	0,00
AUT0000001484 COMPRESSEUR CORBIGNY	09/10/2001	327,77	1	327,77	0,00	0,00
AUT0000001485 PERCEUSE CORBIGNY	09/10/2001	156,48	1	156,48	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001486 COFFRET FORETS CORBIGNY	09/10/2001	78,92	1	78,92	0,00	0,00
AUT0000001836 VITRINE AQUARIUM EXPOSITION	15/10/2001	1 198,81	10	1 198,81	0,00	0,00
AUT0000001465 LAMPE ETANCHE SIRT	18/10/2001	45,73	1	45,73	0,00	0,00
AUT0000001475 EQUERRE /FIL A PLOMB/ PIED A C	18/10/2001	68,29	1	68,29	0,00	0,00
AUT0000001850 LOT 2 PLANS 1600 + 2 CONVIVIAL	22/10/2001	1 967,25	10	1 967,25	0,00	0,00
AUT0000001851 PENTAGONE G 2 CAISSONS DACTYL	22/10/2001	763,35	10	763,35	0,00	0,00
AUT0000001852 LOT 2 PENTAGONE G + CAISSONS	22/10/2001	1 584,41	10	1 584,41	0,00	0,00
AUT0000001853 PENTAGONE G 2 CAISSONS + CONVI	22/10/2001	971,52	10	971,52	0,00	0,00
AUT0000001854 LOT 2 PLANS 1800 + CAISSONS DA	22/10/2001	1 498,10	10	1 498,10	0,00	0,00
AUT0000001855 LOT 2 PLANS ANGLE + CAISSONS D	22/10/2001	2 036,06	10	2 036,06	0,00	0,00
AUT0000001856 PLAN 1800 + 2 CAISSONS DACTYL	22/10/2001	709,44	10	709,44	0,00	0,00
AUT0000001837 LOT 5 CHAISES DACTYLO MOIRES H	25/10/2001	916,20	1	916,20	0,00	0,00
AUT0000001838 LOT 15 FAUTEUILS DACTYLO NOIRS	25/10/2001	3 254,57	10	3 254,57	0,00	0,00
AUT0000001839 LOT 20 CHAISES VISITEURS NOIRE	25/10/2001	1 125,69	1	1 125,69	0,00	0,00
AUT0000001840 LOT 3 CHAISES TRAVAIL HS240 BU	25/10/2001	405,31	1	405,31	0,00	0,00
AUT0000001841 CHAISE TRAVAIL HS240 BUROTIC S	25/10/2001	135,10	1	135,10	0,00	0,00
AUT0000001459 TAILLE HAIE CLAMECY	25/10/2001	419,36	1	419,36	0,00	0,00
AUT0000001842 LOT 3 ARMOIRES HAUTES 120 BEIG	26/10/2001	812,28	1	812,28	0,00	0,00
AUT0000001843 LOT 5 ARMOIRES HAUTES NOIRES 1	26/10/2001	1 353,81	1	1 353,81	0,00	0,00
AUT0000001844 LOT 8 ARMOIRES HAUTES GRISES 1	26/10/2001	2 166,09	1	2 166,09	0,00	0,00
AUT0000001845 LOT 3 ARMOIRES BASSES GRISES S	26/10/2001	689,21	1	689,21	0,00	0,00
AUT0000001846 LOT 3 ARMOIRES BASSES NOIRES S	26/10/2001	689,21	1	689,21	0,00	0,00
AUT0000001847 TABLE REUNION BUROTIC SYSTEM	26/10/2001	1 167,67	10	1 167,67	0,00	0,00
AUT0000001848 LOT 8 CHAISES ROUGES BINGO BUR	26/10/2001	450,27	1	450,27	0,00	0,00
AUT0000001849 LOT 6 CHAISES COQUES BLEUES WE	26/10/2001	199,10	1	199,10	0,00	0,00
AUT0000001464 THERMOMETRE ELECTRONIQUE SIRT	30/10/2001	55,46	1	55,46	0,00	0,00
AUT0000001460 MEULEUSE CHATILLON	31/10/2001	501,40	1	501,40	0,00	0,00
AUT0000001461 PERCEUSE CHATILLON	31/10/2001	250,70	1	250,70	0,00	0,00
AUT0000001462 ASPIRATEUR EAU POUSSIERE CHATI	31/10/2001	250,70	1	250,70	0,00	0,00
AUT0000001469 DETECTEUR METAUX ET HOUSSE	31/10/2001	313,77	1	313,77	0,00	0,00
AUT0000001471 ASPIRATEUR CLAMECY	31/10/2001	746,76	1	746,76	0,00	0,00
AUT0000001479 MOBILIER DE BUREAU SIRT	31/10/2001	2 159,54	10	2 159,54	0,00	0,00
2010D00492 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	02/11/2001	15 072,12	10	15 072,12	0,00	0,00
AUT0000001463 TRIPLE METRE RUBAN SIRT	08/11/2001	23,97	1	23,97	0,00	0,00
AUT0000001466 TAILLE HAIE CORBIGNY	08/11/2001	370,73	1	370,73	0,00	0,00
AUT0000001467 TRONCONNEUSE CORBIGNY	08/11/2001	370,73	1	370,73	0,00	0,00
AUT0000001468 TRONCONNEUSE PREMERY	13/11/2001	1 018,45	6	1 018,45	0,00	0,00
AUT0000001170 TABLE VITRINE PRESTIGE MUSEE S	13/11/2001	1 118,21	6	1 118,21	0,00	0,00
AUT0000000486 TABOURETS	14/11/2001	212,81	1	212,81	0,00	0,00
AUT0000000487 LAMPES	14/11/2001	425,33	1	425,33	0,00	0,00
AUT0000001470 TRONCONNEUSE SIRT	15/11/2001	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000001472 TRONCONNEUSE CHATEAU CHINON	16/11/2001	873,14	6	873,14	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001473 MEULEUSE CORBIGNY	21/11/2001	78,02	1	78,02	0,00	0,00
AUT0000001861 PRESENTOIR 4 TABLETTES + COFFR	23/11/2001	442,87	1	442,87	0,00	0,00
AUT0000000488 DIVAN EXAMEN	26/11/2001	296,51	1	296,51	0,00	0,00
AUT0000000489 FICHER MERY CANCEL	26/11/2001	155,49	1	155,49	0,00	0,00
AUT0000000490 ETAUX ETRIERES	26/11/2001	107,93	1	107,93	0,00	0,00
AUT0000000491 CUPULE INOX	26/11/2001	25,30	1	25,30	0,00	0,00
AUT0000000492 PLATEAU RECTAN INOX	26/11/2001	37,35	1	37,35	0,00	0,00
AUT0000000493 MARCHE PIED PROMOTAL	26/11/2001	147,11	1	147,11	0,00	0,00
AUT0000000494 PINCE PEAN	26/11/2001	25,91	1	25,91	0,00	0,00
AUT0000000495 GUERIDON AUXILIO	26/11/2001	220,28	1	220,28	0,00	0,00
AUT0000000496 PINCE PANS FRC	26/11/2001	58,23	1	58,23	0,00	0,00
AUT0000001172 MAGNETOSCOPE JVC HRJ670 MUSEE	26/11/2001	1 290,00	6	1 290,00	0,00	0,00
AUT0000000485 ENSEMBLE MATERIEL MEDICAL	27/11/2001	426,86	1	426,86	0,00	0,00
AUT0000001870 PLAN 14*80 + CAISSON MOBILE PO	28/11/2001	3 863,68	10	3 863,68	0,00	0,00
AUT0000001871 PLAN 120 + CAISSON MERISIER BL	28/11/2001	6 113,95	10	6 113,95	0,00	0,00
AUT0000001872 PLAN MIAMI + CAISSON MOBILE ME	28/11/2001	4 644,90	10	4 644,90	0,00	0,00
AUT0000001474 ELAGUEUSE SIRT	28/11/2001	140,21	1	140,21	0,00	0,00
AUT0000001480 MOBILIER DE BUREAU SIRT	28/11/2001	389,77	1	389,77	0,00	0,00
AUT0000001859 FAX CANON B 230C COPIEFAX	29/11/2001	417,53	1	417,53	0,00	0,00
AUT0000001860 LOT 2 FAX CANON B 230C COPIEFA	29/11/2001	835,06	1	835,06	0,00	0,00
AUT0000000497 SONDE ENDOCAVITAIRE MONOPLAN	29/11/2001	7 470,00	6	7 470,00	0,00	0,00
AUT0000000484 BESHAR ACIER	07/12/2001	96,96	1	96,96	0,00	0,00
2010D00588 FINISSEUR MAUGUIN F.I.R. 3000	14/12/2001	59 138,42	10	59 138,42	0,00	0,00
AUT0000001868 LOT 5 CHAISES DACTYLO FOG BUR	26/12/2001	6 009,85	10	6 009,85	0,00	0,00
AUT0000001869 LOT 6 CHAISES BONGO FOG BUROTI	26/12/2001	2 215,18	1	2 215,18	0,00	0,00
AUT0000001866 LOT 6 TABLES PLIANTES 120*80 B	27/12/2001	6 725,35	10	6 725,35	0,00	0,00
AUT0000001867 LOT 8 TABLES PLIANTES 160*80 B	27/12/2001	4 381,66	10	4 381,66	0,00	0,00
AUT0000001873 PLANANGLE G + CAISSON GRIS DAC	31/12/2001	3 495,05	10	3 495,05	0,00	0,00
AUT0000001876 PLAN 1600*800 + CAISSON MOBILE	31/12/2001	2 823,81	10	2 823,81	0,00	0,00
AUT0000001877 FAX CANON L 350 FKL12255 COPIE	15/01/2002	1 019,22	6	1 019,22	0,00	0,00
AUT0000001878 PLAN ANGLE DACTYL BURO	21/01/2002	980,44	10	980,44	0,00	0,00
AUT0000001879 PLAN ANGLE 1800*1200*660 DACTY	21/01/2002	749,05	10	749,05	0,00	0,00
AUT0000001880 PLAN ANGLE 1800*1200*800 DACTY	21/01/2002	926,64	10	926,64	0,00	0,00
AUT0000001881 PLAN ANGLE 1800*1200*660 DACTY	21/01/2002	749,05	10	749,05	0,00	0,00
AUT0000001882 LOT 4 TABLES PLIANTES FOYER DP	25/01/2002	875,14	1	875,14	0,00	0,00
AUT0000001883 LOT 2 TABLES DEMI LUNE FOYER D	25/01/2002	401,33	1	401,33	0,00	0,00
AUT0000001884 TABLE BASSE NOIRE FOYER DEPT B	25/01/2002	97,07	1	97,07	0,00	0,00
AUT0000001885 LOT 4 TABLES PLIANTES ECO BURO	25/01/2002	512,61	1	512,61	0,00	0,00
AUT0000001886 LOT 15 SIEGES DACTYLO AXO NOIR	25/01/2002	3 254,50	1	3 254,50	0,00	0,00
AUT0000001890 LOT 26 CHAISES PLIANTES PLIX B	28/01/2002	1 741,07	1	1 741,07	0,00	0,00
AUT0000001891 BANQUETTE + 4 CHAUFFEUSES BURO	28/01/2002	806,99	1	806,99	0,00	0,00
AUT0000001887 ASPIRATEUR HOOVER BUT	02/02/2002	197,42	1	197,42	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001888 FOUR MICRO ONDES BUT	02/02/2002	105,19	1	105,19	0,00	0,00
AUT0000001337 BALAYEUSE TRACTEE SUBDI 40	06/02/2002	11 221,25	6	11 221,25	0,00	0,00
AUT0000001889 ASPIRATEUR ROWENTA COCELEC	15/02/2002	112,42	1	112,42	0,00	0,00
AUT0000001923 LOT 2 ARMOIRES BASSES GRIS BOI	19/02/2002	535,95	1	535,95	0,00	0,00
2010D01233 ESCALIER MOBILE PLIANT	20/02/2002	1 128,93	5	1 128,93	0,00	0,00
AUT0000001892 LOT 15 ARMOIRES HAUTES GRAPHIT	25/02/2002	4 061,43	1	4 061,43	0,00	0,00
AUT0000001893 LOT 5 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	25/02/2002	1 148,70	1	1 148,70	0,00	0,00
AUT0000001894 LOT 3 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	25/02/2002	689,22	1	689,22	0,00	0,00
AUT0000001895 LOT 4 MEUBLES A CLAPETS BEIGES	25/02/2002	756,47	1	756,47	0,00	0,00
AUT0000001898 ENSEMBLE TABLE REUNION CFDT BU	27/02/2002	652,43	10	652,43	0,00	0,00
AUT0000001905 LOT 2 ARMOIRES H 118 BUROTIC S	27/02/2002	725,66	10	725,66	0,00	0,00
AUT0000001896 ENSEMBLE TABLE REUNION BUROTIC	28/02/2002	585,14	10	585,14	0,00	0,00
AUT0000001897 TABLE DEMI LUNE BUROTIC SYSTEM	28/02/2002	212,30	1	212,30	0,00	0,00
AUT0000001899 PLAN PENTAGONE DACTYL BURO	28/02/2002	8 504,50	10	8 504,50	0,00	0,00
AUT0000001900 ENSEMBLE BUREAU DACTYL BURO	28/02/2002	1 206,48	10	1 206,48	0,00	0,00
AUT0000002075 MOBILIER SERIE DOUE DACTYL BUR	28/02/2002	2 555,84	10	2 555,84	0,00	0,00
AUT0000002076 LOT 4 PLANS PENTAGONE DACTYL B	28/02/2002	3 053,43	10	3 053,43	0,00	0,00
AUT0000002077 PLAN PENTAGONE DACTYL BURO	28/02/2002	763,35	10	763,35	0,00	0,00
AUT0000002078 PLAN D ANGLE SERIE DOUE DACTYL	28/02/2002	749,05	10	749,05	0,00	0,00
AUT0000002079 PLAN D ANGLE 1800/1200 DACTYL	28/02/2002	749,05	10	749,05	0,00	0,00
AUT0000002080 PLAN D ANGLE SERIE DOUE DACTYL	28/02/2002	923,24	10	923,24	0,00	0,00
2010D01234 TRONCONNUEUSE A METEAUX TR 240	07/03/2002	6 000,52	5	6 000,52	0,00	0,00
2010D01236 TABLE ELEVATRICE SPX POWER	07/03/2002	3 124,55	5	3 124,55	0,00	0,00
AUT0000001903 PUPITRE CONFERENCE EDIMETA	11/03/2002	203,52	1	203,52	0,00	0,00
AUT0000001904 TABLEAU MOBILE (HYGIENE SECUR	11/03/2002	266,79	1	266,79	0,00	0,00
AUT0000001901 ASPIRATEUR ROWENTA COCELEC	14/03/2002	112,14	1	112,14	0,00	0,00
AUT0000001902 ASPIRATEUR ROWENTA COCELEC	14/03/2002	168,41	1	168,41	0,00	0,00
AUT0000001908 PLANTES ARTIFICIELLES EDEN	15/03/2002	1 534,77	6	1 534,77	0,00	0,00
AUT0000001909 BOUQUETS FLEURS ARTIFICIELLES	15/03/2002	201,23	1	201,23	0,00	0,00
2010D01235 COMPRESSEUR SILPACK	19/03/2002	2 845,36	5	2 845,36	0,00	0,00
AUT0000001910 FAX CANON B 230C COPIEFAX	19/03/2002	417,54	1	417,54	0,00	0,00
AUT0000001906 LOT 20 CHAISES PLIANTES PLEX	21/03/2002	2 060,23	1	2 060,23	0,00	0,00
AUT0000001907 RAYONNAGES POLYVALENTS BUROTIC	21/03/2002	1 302,80	10	1 302,80	0,00	0,00
AUT0000001911 PLAN DE TRAVAIL PENTAGONE DACT	21/03/2002	583,35	10	583,35	0,00	0,00
AUT0000001913 LOT 5 CHAISES DACTYLO SERIE SA	22/03/2002	916,20	1	916,20	0,00	0,00
AUT0000001914 LOT 20 FAUTEUILS DACTYLO SERIE	22/03/2002	4 339,33	1	4 339,33	0,00	0,00
AUT0000001912 TABLE DE REUNION DIAM 120 BURO	25/03/2002	599,87	10	599,87	0,00	0,00
AUT0000001173 SYSTEME INDIVIDUEL D ODORISATI	26/03/2002	889,92	6	889,92	0,00	0,00
AUT0000001920 LOT 3 MARCHE PIEDS SECURITE 3M	29/03/2002	182,23	1	182,23	0,00	0,00
AUT0000001174 EQUIPEMENT SONORE MUSEE SEPTEN	02/04/2002	1 670,81	6	1 670,81	0,00	0,00
AUT0000001919 LOT 2 MARCHEPIEDS DE SECURITE	03/04/2002	131,56	1	131,56	0,00	0,00
AUT0000001915 ASPIRATEUR COCELEC	04/04/2002	337,91	1	337,91	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001917 LOT 8 DRAPEAUX FRANCE FESTA 20	04/04/2002	124,29	1	124,29	0,00	0,00
AUT0000001918 LOT 5 DRAPEAUX EUROPE FESTA 20	04/04/2002	133,68	1	133,68	0,00	0,00
AUT0000001921 BAC 750 LITRES BEIGE CHOCOLAT	09/04/2002	657,80	1	657,80	0,00	0,00
AUT0000001924 LOT 6 ARMOIRES BASSES NOIRES S	10/04/2002	1 378,44	1	1 378,44	0,00	0,00
AUT0000000736 PEUGEOT 106	10/04/2002	31 995,96	5	63 991,92	0,00	0,00
AUT0000000737 PEUGEOT 106	10/04/2002	44 934,95	5	44 934,95	0,00	0,00
AUT0000001916 ENREGISTREUR PMD 680W 1BCP KE	12/04/2002	2 611,26	6	2 611,26	0,00	0,00
AUT0000001922 TELEPHONE FAX REPONDEUR COPIEF	12/04/2002	379,60	1	379,60	0,00	0,00
AUT0000001927 PERCEUSE + OUTILS BRICO DEPÔT	12/04/2002	117,18	1	117,18	0,00	0,00
AUT0000001925 ENSEMBLE CHAUFFEUSE BANQUETTE	18/04/2002	758,48	10	758,48	0,00	0,00
AUT0000001926 LOT 4 CHAISES CAMELIA BUROTIC	18/04/2002	227,05	1	227,05	0,00	0,00
AUT0000001344 NETTOYEUR HAUTE PRESSION SUBDI	27/04/2002	1 895,77	6	1 895,77	0,00	0,00
AUT0000001948 AMENAGEMENT CUISINE INOX (ORAN	29/04/2002	629,10	10	629,10	0,00	0,00
AUT0000001928 LOT 6 CHAISES BINGO NOIRES BUR	30/04/2002	562,84	1	562,84	0,00	0,00
AUT0000001929 LOT 2 CHAISES BINGO BLEUES BUR	30/04/2002	112,57	1	112,57	0,00	0,00
AUT0000001930 LOT 12 CHAISES PLIANTES PRISMA	30/04/2002	341,34	1	341,34	0,00	0,00
AUT0000001931 LOT 9 PLAN 1800D + CAISSONS BO	30/04/2002	6 741,45	10	6 741,45	0,00	0,00
AUT0000001935 CONGELATEUR COFFRE BLANC 351 L	14/05/2002	650,92	6	650,92	0,00	0,00
AUT0000001936 CUTTER COUPE LEGUMES (ORANGERI	14/05/2002	780,02	6	780,02	0,00	0,00
AUT0000001938 FOUR MICRO ONDES 1000W (ORANGE	14/05/2002	270,30	1	270,30	0,00	0,00
AUT0000001939 PERCOLATEUR 15 LITRES + 16 TAS	14/05/2002	314,63	1	314,63	0,00	0,00
AUT0000001940 ENSEMBLE BATTERIE CUISINE (ORA	14/05/2002	2 153,64	6	2 153,64	0,00	0,00
AUT0000001941 ARMOIRE MURALE + MEUBLES (ORAN	14/05/2002	2 153,64	10	2 153,64	0,00	0,00
AUT0000001932 FAX P 694 NASHUATEC COPIEFAX	15/05/2002	1 770,08	6	1 770,08	0,00	0,00
AUT0000001943 FOUR MICRO ONDES SAMSUNG BUT	18/05/2002	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000001944 REFRIGERATEUR TOP FAURE BLANC	18/05/2002	211,99	1	211,99	0,00	0,00
AUT0000001945 FAX CANON L 200 COPIEFAX	22/05/2002	631,49	6	631,49	0,00	0,00
AUT0000001947 LOT 36 SERRE LIVRES CHROMES CH	24/05/2002	221,56	1	221,56	0,00	0,00
2010D00557 GRAVILLONNEUR MAUGUIN MULTI 100	13/06/2002	5 805,38	10	5 805,38	0,00	0,00
AUT0000001949 FAX CANON 1200 COPIEFAX	03/07/2002	631,49	6	631,49	0,00	0,00
AUT0000001950 FAX CANON B 230C COPIEFAX	03/07/2002	398,27	1	398,27	0,00	0,00
AUT0000001951 FAX CANON 1200 COPIEFAX	03/07/2002	631,49	6	631,49	0,00	0,00
AUT0000001952 FOUR MICRO ONDES SHARP BUT	05/07/2002	119,99	1	119,99	0,00	0,00
AUT0000001953 REFRIGERATEUR TOP GOLDSTAR BUT	05/07/2002	179,99	1	179,99	0,00	0,00
AUT0000001955 TELEPHONE FAX SAGEM 2710 COPI	09/07/2002	233,22	1	233,22	0,00	0,00
AUT0000001347 NETTOYEUR HAUTE PRESSION SUBDI	09/07/2002	2 000,00	6	2 000,00	0,00	0,00
AUT0000001353 ROTABUSE SUBDI 10N	09/07/2002	754,39	6	754,39	0,00	0,00
AUT0000001954 ASPIRATEUR ROWENTA COCELEC	10/07/2002	112,14	1	112,14	0,00	0,00
2010D00484 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 3M3	11/07/2002	28 568,78	10	28 568,78	0,00	0,00
2010D00485 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 3M3	11/07/2002	28 568,78	10	28 568,78	0,00	0,00
AUT0000000483 DOPPLER OBSTETRICAL	11/07/2002	1 980,79	6	1 980,79	0,00	0,00
AUT0000001348 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 10N	13/07/2002	446,00	1	446,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001349 TRONCONNEUSE SUBDI 05N	13/07/2002	589,61	6	589,61	0,00	0,00
AUT0000001354 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 05N	13/07/2002	589,61	6	589,61	0,00	0,00
2010D00493 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	15/07/2002	18 861,10	10	18 861,10	0,00	0,00
2010D00494 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	15/07/2002	18 861,10	10	18 861,10	0,00	0,00
AUT0000001958 ASPIRATEUR BOLIDO 4510 COCELEC	16/07/2002	117,40	1	117,40	0,00	0,00
2010D00730 CAMION RENAULT 370.26 6X2/4 RMA 26T 58N2360A	17/07/2002	81 634,14	10	81 634,14	0,00	0,00
AUT0000001959 DRAPEAU FRANCAIS FESTA 2000	19/07/2002	125,53	1	125,53	0,00	0,00
AUT0000001960 LOT 3 RAILS NOIRS EN 3.60M BUR	26/07/2002	155,00	1	155,00	0,00	0,00
AUT0000001387 FAUTEUIL SUBDI 20N	30/07/2002	388,72	1	388,72	0,00	0,00
2010D00259 CUVE DE STOCKAGE 63M3	01/08/2002	7 292,20	10	7 292,20	0,00	0,00
AUT0000001352 MEULEUSE SUBDI 01N	06/08/2002	200,00	1	200,00	0,00	0,00
AUT0000001355 PERFORATEUR SUBDI 01N	06/08/2002	220,99	1	220,99	0,00	0,00
AUT0000001350 COMPRESSEUR SUBDI 05N	09/08/2002	455,82	1	455,82	0,00	0,00
AUT0000001356 TRONCONNEUSE SUBDI 01N	23/08/2002	589,83	6	589,83	0,00	0,00
AUT0000001357 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 01N	23/08/2002	589,83	6	589,83	0,00	0,00
AUT0000001358 COUTEAU A TAILLIS SUBDI 01N	23/08/2002	589,83	6	589,83	0,00	0,00
AUT0000001961 FICUS VERT 1.65 M EDEN	04/09/2002	118,51	1	118,51	0,00	0,00
AUT0000001962 LOT 2 FICUS VERTS 1M80 EDEN	04/09/2002	335,48	1	335,48	0,00	0,00
AUT0000000482 DOPPLER OBSTETRICAL	10/09/2002	891,35	6	891,35	0,00	0,00
AUT0000001972 LECTEUR DVD SONY GROUP DIGITAL	20/09/2002	229,90	1	229,90	0,00	0,00
AUT0000001351 DEBROUSSAILLEUSES SUBDI 05N	20/09/2002	1 124,00	6	1 124,00	0,00	0,00
AUT0000001965 REFRIGERATEUR TOP LADEN BUT	21/09/2002	182,94	1	182,94	0,00	0,00
AUT0000001966 FOUR MICRO ONDES SAMSUNG BUT	21/09/2002	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000001967 LOT 2 CHAISES DACTYLO AXO BURO	23/09/2002	466,44	1	466,44	0,00	0,00
AUT0000001968 LOT 12 CHAISES VISITEURS VERTE	23/09/2002	1 007,51	1	1 007,51	0,00	0,00
AUT0000001969 ENSEMBLE TABLES REUNION	23/09/2002	1 035,13	10	1 035,13	0,00	0,00
AUT0000001970 TABLE SUPPORT INFORMATIQUE + C	23/09/2002	737,93	10	737,93	0,00	0,00
AUT0000001983 ENSEMBLE TABLES REUNION BUROTI	23/09/2002	5 995,07	10	5 995,07	0,00	0,00
AUT0000001973 LOT 12 COUTEAUX (ORANGERIE) G	24/09/2002	179,42	1	179,42	0,00	0,00
AUT0000001974 USTENSILES DE CUISINE DIVERS (24/09/2002	593,96	6	593,96	0,00	0,00
AUT0000001981 LOT 24 CHAISES TAKI CORAIL BUR	25/09/2002	4 176,80	1	4 176,80	0,00	0,00
AUT0000001982 LOT 24 CHAISES TAKI AZURA BURO	25/09/2002	4 176,80	10	4 176,80	0,00	0,00
AUT0000001975 TABLE VITRINE BORGEAUD	26/09/2002	837,32	10	837,32	0,00	0,00
AUT0000001978 LOT 20 FAUTEUILS DACTYLO AXO B	26/09/2002	4 426,16	1	4 426,16	0,00	0,00
AUT0000001979 LOT 5 CHAISES DACTYLO AXO BURO	26/09/2002	934,55	1	934,55	0,00	0,00
AUT0000001980 LOT 10 CHAISES VISITEURS BINGO	26/09/2002	574,08	1	574,08	0,00	0,00
AUT0000001365 INSTALLATION TELEPHONIQUE SUBD	04/10/2002	4 171,05	6	4 171,05	0,00	0,00
AUT0000001977 CUISINETTE BRICO DEPOT	08/10/2002	242,39	1	242,39	0,00	0,00
AUT0000001985 LOT 10 FAUTEUILS DACTYLO AXO B	14/10/2002	2 212,60	1	2 212,60	0,00	0,00
AUT0000001986 LOT 10 CHAISES VISITEURS BINGO	14/10/2002	574,08	1	574,08	0,00	0,00
AUT0000001987 LOT 20 FAUTEUILS DACTYLO AXO B	14/10/2002	4 426,16	1	4 426,16	0,00	0,00
AUT0000001988 LOT 20 CHAISES PLIANTES VISITE	14/10/2002	1 148,16	1	1 148,16	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001989 LOT 18 CHAISES PLIANTES BUROTI	14/10/2002	1 229,30	1	1 229,30	0,00	0,00
AUT0000001991 LOT 3 CHARIOTS POUR CD BORGEAU	17/10/2002	1 817,32	6	1 817,32	0,00	0,00
AUT0000001994 PLAN 1800 G + CAISSONS DACTYL	17/10/2002	2 292,06	10	2 292,06	0,00	0,00
AUT0000001995 LOT 4 PLANS 1600 G + CAISSONS	17/10/2002	3 002,16	10	3 002,16	0,00	0,00
AUT0000001366 REGLETTE ELECTRIQUE SUBDI 12N	19/10/2002	38,28	1	38,28	0,00	0,00
AUT0000001368 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE SUBDI	19/10/2002	399,00	1	399,00	0,00	0,00
AUT0000001388 ARMOIRE SUBDI 20N	19/10/2002	377,94	1	377,94	0,00	0,00
AUT0000001996 LOT 2 PLANS + CAISSONS DACTYL	21/10/2002	2 262,39	10	2 262,39	0,00	0,00
AUT0000001997 LOT 3 PLANS 1600 + CAISSONS DA	21/10/2002	2 262,39	10	2 262,39	0,00	0,00
AUT0000001998 PLAN 1800 G + CAISSONS DACTYL	21/10/2002	764,02	10	764,02	0,00	0,00
2010D01312 ARMOIRE MONOBLOC REF. 19M588	22/10/2002	981,68	5	981,68	0,00	0,00
AUT0000001993 FAX CANON L 1000 COPIEFAX	22/10/2002	1 949,99	6	1 949,99	0,00	0,00
AUT0000001999 TELEPHONE FAX CANON 210/230C C	22/10/2002	430,56	1	430,56	0,00	0,00
AUT0000001338 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE SUBDI	23/10/2002	359,00	1	359,00	0,00	0,00
AUT0000001992 10 LONGUEURS DE RAILS BUROTIC	25/10/2002	387,50	1	387,50	0,00	0,00
AUT0000002000 LOT 8 ARMOIRES GRAPHITES HAUTE	31/10/2002	2 166,10	1	2 166,10	0,00	0,00
AUT0000002002 ARMOIRE HAUTE BOIS SODEM	31/10/2002	270,76	1	270,76	0,00	0,00
AUT0000002005 ARMOIRE BASSE GRAPHITE SODEM	31/10/2002	229,74	1	229,74	0,00	0,00
AUT0000002006 LOT 4 ARMOIRES HAUTES GRAPHITE	31/10/2002	1 083,05	1	1 083,05	0,00	0,00
AUT0000002007 LOT 6 ARMOIRES HAUTES GRAPHITE	31/10/2002	1 624,57	1	1 624,57	0,00	0,00
AUT0000002008 LOT 5 ARMOIRES HAUTES NOIRES S	31/10/2002	1 353,81	1	1 353,81	0,00	0,00
AUT0000002009 LOT 8 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	31/10/2002	1 837,92	1	1 837,92	0,00	0,00
AUT0000002010 LOT 3 ARMOIRES BASSES NOIRES S	31/10/2002	689,22	1	689,22	0,00	0,00
AUT0000002011 LOT 24 PORTE MANTEAUX CONFORAM	08/11/2002	391,60	1	391,60	0,00	0,00
AUT0000002013 LOT 22 PLANS 1800 G + CAISSONS	14/11/2002	16 808,44	10	16 808,44	0,00	0,00
AUT0000002014 LOT 12 PLANS 1600 D + CAISSONS	14/11/2002	9 006,48	10	9 006,48	0,00	0,00
AUT0000002015 LOT 2 PLANS DROTS 800 + CAISSO	14/11/2002	859,28	1	859,28	0,00	0,00
AUT0000002016 LOT 6 PLANS 1800 D + CAISSONS	14/11/2002	4 584,12	10	4 584,12	0,00	0,00
AUT0000002027 CLASSEUR K7 MICRO FILMS PCM HA	15/11/2002	2 484,99	10	2 484,99	0,00	0,00
AUT0000001339 GIROPHARE SUBDI 40	16/11/2002	53,04	1	53,04	0,00	0,00
AUT0000001340 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 40	16/11/2002	457,00	1	457,00	0,00	0,00
AUT0000002017 LOT 40 LAMPES DE BUREAU DACTYL	19/11/2002	1 557,19	1	1 557,19	0,00	0,00
AUT0000001359 PERCEUSE SANS FIL SUBDI 01N	20/11/2002	334,88	1	334,88	0,00	0,00
AUT0000001360 COFFRET 20 PIECES SUBDI 01N	20/11/2002	244,68	1	244,68	0,00	0,00
AUT0000001361 COFFRET A DOUILLES SUBDI 01N	20/11/2002	244,68	1	244,68	0,00	0,00
AUT0000001362 COMPRESSEUR SUBDI 01N	20/11/2002	411,71	1	411,71	0,00	0,00
AUT0000001363 PERCEUSE SANS FIL SUBDI 01N	20/11/2002	334,88	1	334,88	0,00	0,00
AUT0000001369 DOUBLE DECAMETRE SUBDI 07N	20/11/2002	8,38	1	8,38	0,00	0,00
AUT0000001371 PERCEUSE SANS FIL SUBDI 07N	20/11/2002	104,82	1	104,82	0,00	0,00
AUT0000001372 PERFORATEUR BURINEUR SUBDI 07N	20/11/2002	104,82	1	104,82	0,00	0,00
AUT0000001373 TOUR A MEULER SUBDI 07N	20/11/2002	104,82	1	104,82	0,00	0,00
AUT0000001374 TOURNEVIS ELECTRONIQUE SUBDI 0	20/11/2002	104,82	1	104,82	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001375 NIVEAU SUBDI 07N	20/11/2002	53,50	1	53,50	0,00	0,00
AUT0000001341 ECHEELE PLIANTE SUBDI 40	22/11/2002	162,66	1	162,66	0,00	0,00
AUT0000001364 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 01N	22/11/2002	505,50	6	505,50	0,00	0,00
AUT0000001342 BANC DE SCIE SUBDI 40	23/11/2002	499,00	1	499,00	0,00	0,00
AUT0000002018 LOT 2 BUREAUX SURF + CAISSONS	25/11/2002	1 637,32	10	1 637,32	0,00	0,00
AUT0000002019 TABLE + CAISSON MOBILE BUROTIC	25/11/2002	588,90	10	588,90	0,00	0,00
AUT0000002020 PRESENTOIR BUROTIC SYSTEM	25/11/2002	277,24	1	277,24	0,00	0,00
AUT0000002021 LOT 2 PRESENTOIRS BUROTIC SYST	25/11/2002	554,48	1	554,48	0,00	0,00
AUT0000002022 ETAGERE ANTHRACITE BLEU BUROTI	25/11/2002	141,28	1	141,28	0,00	0,00
AUT0000002023 LOT 2 SIEGES DACTYLO BUROTIC S	25/11/2002	542,77	1	542,77	0,00	0,00
AUT0000002024 LOT 8 SIEGES VISITEURS TAKI BU	25/11/2002	671,67	1	671,67	0,00	0,00
AUT0000002025 LOT 2 SIEGES VISITEURS TERRE B	25/11/2002	294,98	1	294,98	0,00	0,00
AUT0000002026 LOT 8 CHAISES PLIANTES PLIX VE	25/11/2002	546,36	1	546,36	0,00	0,00
AUT0000002028 LOT 20 LAMPES HALOGENE BUT	26/11/2002	667,80	1	667,80	0,00	0,00
AUT0000002029 LOT 8 PORTE MANTEAUX BUT	26/11/2002	208,00	1	208,00	0,00	0,00
AUT0000002032 SIEGE DACTYLO KENDO BUROTIC SY	26/11/2002	404,95	1	404,95	0,00	0,00
AUT0000002033 LOT 6 CHAISES VISITEURS BINGO	26/11/2002	355,38	1	355,38	0,00	0,00
AUT0000002034 ENSEMBLE DIRECTION BUROTIC SYS	26/11/2002	1 769,36	10	1 769,36	0,00	0,00
AUT0000002030 LOT 10 TABLEAUX EN LIEGE ASSEL	27/11/2002	274,48	1	274,48	0,00	0,00
AUT0000002031 LOT 10 TABLEAUX BLANCS ASSELIN	27/11/2002	448,50	1	448,50	0,00	0,00
AUT0000002012 LAMPE DE BUREAU ASSELINEAU	28/11/2002	77,48	1	77,48	0,00	0,00
AUT0000002038 LOT 20 REPOSE PIEDS ASSELINEAU	28/11/2002	549,20	1	549,20	0,00	0,00
AUT0000002039 LOT 10 PATERES ASSELINEAU	28/11/2002	230,47	1	230,47	0,00	0,00
AUT0000002035 BLOCS VESTIAIRES CIMM	29/11/2002	7 152,08	10	7 152,08	0,00	0,00
AUT0000002036 FAUTEUILS RENAUDOT + POUFS DUV	29/11/2002	11 301,97	10	11 301,97	0,00	0,00
AUT0000002037 PLAN 1800 D + CAISSONS DACTYL	29/11/2002	764,02	10	764,02	0,00	0,00
AUT0000000015 CARDIOTOLOGRAPHIE	30/11/2002	18 560,37	6	18 560,37	0,00	0,00
AUT0000000481 ENSEMBLE ECHOGRAPHE	03/12/2002	22 000,00	6	22 000,00	0,00	0,00
AUT0000001345 MEULE SUBDI 08N	07/12/2002	798,31	6	798,31	0,00	0,00
AUT0000001346 PERCEUSE PREFORATEUR SUBDI 08N	07/12/2002	234,80	1	234,80	0,00	0,00
AUT0000001380 BROUETTE AFP 20N	07/12/2002	192,60	1	192,60	0,00	0,00
AUT0000001381 TONDEUSE SIRT 20N	07/12/2002	583,40	6	583,40	0,00	0,00
AUT0000001382 COMPRESSEUR AFP 20N	07/12/2002	583,40	6	583,40	0,00	0,00
AUT0000001383 TRONCONNEUSE AFP 20N	07/12/2002	583,40	6	583,40	0,00	0,00
AUT0000001384 NETTOYEUR AFP 20N	07/12/2002	583,40	6	583,40	0,00	0,00
AUT0000002052 PLAN 1800/1200 + CAISSONS DACT	09/12/2002	764,02	10	764,02	0,00	0,00
AUT0000002053 PLAN PANTAGONE + CAISSON DACTY	09/12/2002	554,59	10	554,59	0,00	0,00
AUT0000001343 JEU DE CLES MIXTES SUBDI 40	10/12/2002	57,05	1	57,05	0,00	0,00
AUT0000001376 TOURET SUBDI 06N	10/12/2002	154,14	1	154,14	0,00	0,00
AUT0000001377 MEULEUSE SUBDI 06N	10/12/2002	107,54	1	107,54	0,00	0,00
AUT0000001378 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 06N	10/12/2002	1 024,00	6	1 024,00	0,00	0,00
AUT0000001379 ELINGUE SUBDI 06N	10/12/2002	239,20	1	239,20	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001367 PERCEUSE SUBDI 12N	11/12/2002	725,26	6	725,26	0,00	0,00
2010D01243 POSITIONNEUR DE CHARGE 2000 D	13/12/2002	902,98	5	902,98	0,00	0,00
AUT0000002054 ARMOIRE BIBLIOTHEQUE BUROTIC S	13/12/2002	674,74	10	674,74	0,00	0,00
AUT0000002041 REFRIGERATEUR TOP LADEN BUT	14/12/2002	169,99	1	169,99	0,00	0,00
AUT0000002042 FOUR MICRO ONDES PROLINE BUT	14/12/2002	69,99	1	69,99	0,00	0,00
AUT0000002043 REFRIGERATEUR TOP LADEN BUT	14/12/2002	169,99	1	169,99	0,00	0,00
AUT0000002044 FOUR MICRO ONDES PROLINE BUT	14/12/2002	69,99	1	69,99	0,00	0,00
AUT0000002045 FAUTEUIL DACTYLO KENDO BUROTIC	17/12/2002	283,48	1	283,48	0,00	0,00
AUT0000002046 LOT 4 CHAISES VISITEURS TAKI B	17/12/2002	192,80	1	192,80	0,00	0,00
AUT0000002047 FAUTEUIL DACTYLO AXO CARBONE B	17/12/2002	216,97	1	216,97	0,00	0,00
AUT0000002048 LOT 3 CHAISES DACTYLO AXO CARB	17/12/2002	560,70	1	560,70	0,00	0,00
AUT0000002049 LOT 3 FAUTEUILS DACTYLO AXO CA	17/12/2002	730,88	1	730,88	0,00	0,00
AUT0000002050 LOT 3 FAUTEUILS DACTYLO AXO CA	17/12/2002	730,88	1	730,88	0,00	0,00
AUT0000002051 LECTEUR DVD KELLER	17/12/2002	199,90	1	199,90	0,00	0,00
AUT0000002057 ARMOIRE HAUTE GRAPHITE SODEM	19/12/2002	270,76	1	270,76	0,00	0,00
AUT0000002058 MEUBLE CLAPETS 10 CASES SODEM	19/12/2002	188,97	1	188,97	0,00	0,00
AUT0000002059 ARMOIRE GRAPHITE HAUTE SODEM	19/12/2002	270,76	1	270,76	0,00	0,00
AUT0000002060 LOT 2 MEUBLES A CLAPETS 10 CAS	19/12/2002	378,24	1	378,24	0,00	0,00
AUT0000002061 LOT 3 ARMOIRES HAUTES GRAPHITE	19/12/2002	812,29	1	812,29	0,00	0,00
AUT0000002062 ARMOIRE BASSE GRAPHITE SODEM	19/12/2002	229,74	1	229,74	0,00	0,00
AUT0000002063 LOT 20 ARMOIRES HAUTES GRAPHIT	19/12/2002	5 415,25	1	5 415,25	0,00	0,00
AUT0000002064 LOT 5 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	19/12/2002	1 148,70	1	1 148,70	0,00	0,00
AUT0000002055 FAX TELEPHONE MAGIC 2 COPIEFAX	23/12/2002	310,00	1	310,00	0,00	0,00
AUT0000002056 FAX CANON L 240 COPIEFAX	23/12/2002	615,94	6	615,94	0,00	0,00
2010D01247 GERBEUR FENWICK L 14	30/12/2002	6 338,80	5	6 338,80	0,00	0,00
AUT0000002066 ENSEMBLE BUREAU MIAMI BUROTIC	07/01/2003	1 346,83	10	1 346,83	0,00	0,00
AUT0000002067 TABLE RONDE MIAMI BUROTIC SYST	07/01/2003	509,69	10	509,69	0,00	0,00
AUT0000002292 PLAN RETOUR + CAISSON DACTYL B	14/01/2003	764,02	10	764,02	0,00	0,00
AUT0000000735 PEUGEOT 106 6645RY58	15/01/2003	9 227,60	5	9 227,60	0,00	0,00
AUT0000003485 PEUGEOT 106D 5276RY58	17/01/2003	9 127,57	5	9 127,57	0,00	0,00
AUT0000002288 REFRIGERATEUR TOP BUT	25/01/2003	189,98	1	189,98	0,00	0,00
AUT0000002289 FOUR MICRO ONDES BUT	25/01/2003	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000002290 REFRIGERATEUR TOP BUT	25/01/2003	189,98	1	189,98	0,00	0,00
AUT0000002293 LOT 2 BANQUETTES 3 PLACES BUT	30/01/2003	564,06	1	564,06	0,00	0,00
AUT0000002294 LOT 2 TABLES BASSES EN PIN BUT	30/01/2003	187,50	1	187,50	0,00	0,00
AUT0000002295 LOT 3 ETAGERES PIN BUT	30/01/2003	169,09	1	169,09	0,00	0,00
AUT0000002296 LOT 4 COUSSINS SOL 60 BUT	30/01/2003	104,00	1	104,00	0,00	0,00
AUT0000002297 LOT 2 POIRES BUT	30/01/2003	110,01	1	110,01	0,00	0,00
AUT0000002298 LOT 3 POUFS BUT	30/01/2003	74,99	1	74,99	0,00	0,00
AUT0000002299 LOT 2 COUSSINS SOL 45 BUT	30/01/2003	30,00	1	30,00	0,00	0,00
AUT0000002300 LOT 2 TAPIS NEVADA120*70 BUT	30/01/2003	92,00	1	92,00	0,00	0,00
AUT0000002301 FOUR MICRO ONDES SHARP BUT	30/01/2003	149,99	1	149,99	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002302 CAFETIERE 15 TASSES BUT	30/01/2003	30,00	1	30,00	0,00	0,00
AUT0000002303 BUFFET DE CUISINE BUT	30/01/2003	243,00	1	243,00	0,00	0,00
AUT0000002304 TABLE CUISINE HETRE BUT	30/01/2003	76,99	1	76,99	0,00	0,00
AUT0000002305 CHAISES DE CUISINE BUT	30/01/2003	127,14	1	127,14	0,00	0,00
AUT0000002306 TABLE OVALE HETRE BUT	30/01/2003	76,00	1	76,00	0,00	0,00
AUT0000003276 PLAN 800/660 POUR FAX DACTYL B	31/01/2003	181,22	1	181,22	0,00	0,00
AUT0000002313 LECTEUR DE PRESENCE HORO QUART	12/02/2003	1 674,40	6	1 674,40	0,00	0,00
AUT0000002307 PLAN + CAISSON MOBILE SERIE EX	13/02/2003	1 435,02	10	1 435,02	0,00	0,00
AUT0000002308 TABLE RONDE MERISIER BUROTIC S	13/02/2003	656,75	10	656,75	0,00	0,00
AUT0000002309 ARMOIRE BASSE 2 PORTES + DESSU	13/02/2003	649,60	10	649,60	0,00	0,00
AUT0000002310 TABLE RONDE 120 COLOIRIS BOIS	13/02/2003	388,87	1	388,87	0,00	0,00
AUT0000002311 TABLE RECTANGULAIRE COLORIS BO	13/02/2003	101,05	1	101,05	0,00	0,00
AUT0000002312 ARMOIRE BASSE COLORIS BOIS BUR	13/02/2003	58,59	1	58,59	0,00	0,00
AUT0000002291 ENSEMBLE 4 PLANTES EDEN	16/02/2003	693,68	10	693,68	0,00	0,00
AUT0000000047 VUE MICROFILM	17/02/2003	7 896,04	6	7 896,04	0,00	0,00
AUT0000002321 MAGNETOSCOPE JVC ATS	19/02/2003	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000002320 FAX CANON L 240 COPIEFAX	21/02/2003	615,94	6	615,94	0,00	0,00
AUT0000002315 LOT 14 CHAISES VISITEURS WEBY	24/02/2003	930,80	1	930,80	0,00	0,00
AUT0000002316 LOT 5 CHAISES VISITEURS BINGO	24/02/2003	296,15	1	296,15	0,00	0,00
AUT0000002317 LOT 4 CHAISES VISITEURS BINGO	24/02/2003	473,84	1	473,84	0,00	0,00
AUT0000002318 FAUTEUIL DACTYLO KENDO SHOGUN	24/02/2003	404,95	1	404,95	0,00	0,00
AUT0000002319 MICRO HF 4 ADAPTEURS DIFFRAC	24/02/2003	612,15	6	612,15	0,00	0,00
AUT0000002322 LOT 5 PLANS 1800 RETOUR +CAISS	27/02/2003	3 820,10	10	3 820,10	0,00	0,00
AUT0000002323 LOT 5 PLANS 1600 RETOUR +CAISS	27/02/2003	3 752,70	10	3 752,70	0,00	0,00
AUT0000002324 BAIN MARIE INOX G COLLECTIVITE	03/03/2003	772,59	6	772,59	0,00	0,00
AUT0000002325 ECHELLE LABORATOIRE CHROMEE G	03/03/2003	434,99	1	434,99	0,00	0,00
AUT0000002326 MATERIEL DE CUISINE G COLLECTI	03/03/2003	543,65	6	543,65	0,00	0,00
AUT0000002505 ECRAN TELEVISION MUSEOBUS PHIL	04/03/2003	999,00	6	999,00	0,00	0,00
AUT0000002344 PLAN RETOUR SURF + CAISSONS MO	11/03/2003	1 592,18	10	1 592,18	0,00	0,00
AUT0000002345 TABLE RONDE BUROTIC SYSTEM	11/03/2003	611,40	10	611,40	0,00	0,00
AUT0000002346 LOT 2 ARMOIRES BASSES BUROTIC	11/03/2003	929,83	1	929,83	0,00	0,00
AUT0000002327 LOT 24 CHAISES EMPILABLES AOCD	11/03/2003	6 085,25	1	6 085,25	0,00	0,00
AUT0000002328 ELEMENTS DE CUISINE BUT	12/03/2003	157,50	1	157,50	0,00	0,00
AUT0000002329 LOT 2 TABLES PLATEAUX BOIS PIE	12/03/2003	152,00	1	152,00	0,00	0,00
AUT0000002330 TABLE PIN BUT	12/03/2003	148,01	1	148,01	0,00	0,00
AUT0000002331 LOT 4 CHAISES CAFE JAUNE PAILL	12/03/2003	88,44	1	88,44	0,00	0,00
AUT0000002332 MEUBLE SALLE DE BAIN BUT	12/03/2003	76,01	1	76,01	0,00	0,00
AUT0000002333 LOT 6 CHAISES PAYSANNES BLEU/J	12/03/2003	117,90	1	117,90	0,00	0,00
AUT0000002334 LOT 4 CHAISES BISTROT BUT	12/03/2003	42,00	1	42,00	0,00	0,00
AUT0000002335 ENFILADE 120 BUT	12/03/2003	151,69	1	151,69	0,00	0,00
AUT0000002336 CANAPE / CHAUFFEUSE /POIRE BUT	12/03/2003	505,01	10	505,01	0,00	0,00
AUT0000002337 LOT 2 TAPIS NEVADA BUT	12/03/2003	158,00	1	158,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002338 TABLE BASSE CRAYON MULTICOLORE	12/03/2003	30,00	1	30,00	0,00	0,00
AUT0000002339 LOT 2 ETAGERES PIN BUT	12/03/2003	221,05	1	221,05	0,00	0,00
AUT0000002340 FOUR AVEC PLAQUES ELECTRIQUES	12/03/2003	99,00	1	99,00	0,00	0,00
AUT0000002347 SIEGE DACTYLO KENDO BURETIC SY	14/03/2003	417,09	1	417,09	0,00	0,00
AUT0000002348 LOT 10 ARMOIRES HAUTES 120 GRA	24/03/2003	2 707,62	1	2 707,62	0,00	0,00
AUT0000002349 LOT 4 ARMOIRES HAUTES 120 BOIS	24/03/2003	1 083,05	1	1 083,05	0,00	0,00
AUT0000002350 LOT 3 ARMOIRES HAUTES 100 GRAP	24/03/2003	789,14	1	789,14	0,00	0,00
AUT0000002351 LOT 2 ARMOIRES HAUTES 100 BOIS	24/03/2003	526,10	1	526,10	0,00	0,00
AUT0000002352 LOT 3 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	24/03/2003	689,22	1	689,22	0,00	0,00
AUT0000002353 LOT 3 COLONNES 10 CLAPETS SODE	24/03/2003	567,33	1	567,33	0,00	0,00
AUT0000002354 PLAN RETOUR SERIE HERITAGE	24/03/2003	2 755,52	10	2 755,52	0,00	0,00
AUT0000002355 TABLE REUNION 6 PERSONNES BURO	24/03/2003	2 441,34	10	2 441,34	0,00	0,00
AUT0000002356 PLAN RETOUR + CONVIVIALITE SUR	24/03/2003	2 199,32	10	2 199,32	0,00	0,00
AUT0000002357 TABLE REUNION OVALE SURF BUROT	24/03/2003	369,38	1	369,38	0,00	0,00
AUT0000002358 MEUBLE CREDENCE 4 PORTES SURF	24/03/2003	1 069,94	10	1 069,94	0,00	0,00
AUT0000000046 VUE MICROFILM	25/03/2003	7 909,67	6	7 909,67	0,00	0,00
AUT0000000947 NEGATO MEDX 3P	28/03/2003	685,62	1	685,62	0,00	0,00
AUT0000002359 ENSEMBLE TRI 30 CASES BELOKA	31/03/2003	1 442,38	10	1 442,38	0,00	0,00
AUT0000002360 ENSEMBLE TRI 98 CASES BELOKA	31/03/2003	4 069,03	10	4 069,03	0,00	0,00
AUT0000000948 LAMPE MEDICALE 380 220 BI TEN	31/03/2003	166,39	1	166,39	0,00	0,00
AUT0000000949 PARAVENT 3 PANNEAUX	31/03/2003	216,97	1	216,97	0,00	0,00
AUT0000002421 ASPIRATEUR PRO HITACHI COCELEC	08/04/2003	354,65	1	354,65	0,00	0,00
AUT0000002361 LOT 16 CHAISES VISITEURS CARBO	14/04/2003	947,72	1	947,72	0,00	0,00
AUT0000002362 FAUTEUIL DACTYLO CARBONE BUROT	14/04/2003	343,72	1	343,72	0,00	0,00
AUT0000002363 FAUTEUIL DACTYLO CARBONE BUROT	14/04/2003	343,61	1	343,61	0,00	0,00
2010D01251 PERFORATEUR MONTABERT	17/04/2003	3 253,12	5	3 253,12	0,00	0,00
AUT0000001176 LECTEUR DVD RV32 PANASONIC MUS	17/04/2003	199,83	1	199,83	0,00	0,00
AUT0000000945 LAMPE D EXAMEN HALOGENE MEDICA	17/04/2003	174,75	1	174,75	0,00	0,00
AUT0000000946 DIVAN D EXAMEN MEDICO ECO	17/04/2003	347,91	1	347,91	0,00	0,00
AUT0000002364 ENSEMBLE PLANTES ET BOUQUETS E	18/04/2003	1 212,00	10	1 212,00	0,00	0,00
AUT0000002373 FAX CANON L 290 COPIEFAX	23/04/2003	675,74	6	675,74	0,00	0,00
AUT0000002367 PLAN + EXTENSION + CAISSON BU	24/04/2003	1 371,39	10	1 371,39	0,00	0,00
AUT0000002368 RANGEMENT ARMOIRE + BIBLIOTHEQ	24/04/2003	810,95	10	810,95	0,00	0,00
AUT0000001175 VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP 52 M	24/04/2003	1 747,49	6	1 747,49	0,00	0,00
AUT0000000944 DIVAN SELLERIE NOIRE LARG 65 C	24/04/2003	416,39	1	416,39	0,00	0,00
AUT0000002369 GRILLES EXPOSITION EDIMETA	25/04/2003	1 249,84	1	1 249,84	0,00	0,00
AUT0000002370 VITRINE TOIT VERRE + 4 TABLETT	25/04/2003	366,48	1	366,48	0,00	0,00
AUT0000002371 PRESENTOIR 9 CASES EDIMETA	25/04/2003	144,96	1	144,96	0,00	0,00
AUT0000002372 MATERIEL DIVERS DE PRESENTATIO	25/04/2003	217,82	1	217,82	0,00	0,00
2010D01252 MULTIMETREUR ELEXAR MAJ	28/04/2003	2 761,56	5	2 761,56	0,00	0,00
AUT0000002374 TABLEAU LE MORVAN VU DU MT BEU	28/04/2003	915,00	10	915,00	0,00	0,00
AUT0000002375 TABLEAU FOYARD DU MT BEUVRAY B	28/04/2003	762,00	10	762,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002433 PLAN 1200/1800 + CONVIVIALITE	30/04/2003	1 016,76	10	1 016,76	0,00	0,00
AUT0000002434 LOT 2 PLANS 1800 + CAISSONS DA	30/04/2003	1 528,04	10	1 528,04	0,00	0,00
AUT0000002435 LOT 2 PLANS 1600+ CAISSONS DAC	30/04/2003	1 501,08	10	1 501,08	0,00	0,00
AUT0000002376 MINI CHAINE DARTY	02/05/2003	259,01	1	259,01	0,00	0,00
AUT0000002377 FAX CANON L 290 COPIEFAX	07/05/2003	675,74	6	675,74	0,00	0,00
AUT0000002378 LOT 3000 SANGLES EN 0.6 ET 0.8	15/05/2003	1 530,88	6	1 530,88	0,00	0,00
AUT0000002379 CASE METALLIQUE MANUTAN	15/05/2003	90,90	1	90,90	0,00	0,00
AUT0000002382 10 LOTS DE 2 SERRE LIVRES 15*2	21/05/2003	169,23	1	169,23	0,00	0,00
AUT0000002383 3 LOTS DE 2 SERRE LIVRES 14*19	21/05/2003	51,09	1	51,09	0,00	0,00
AUT0000002380 PLAN RETOUR + CAISSON BUROTIC	23/05/2003	1 757,76	10	1 757,76	0,00	0,00
AUT0000002381 TABLE RONDE PIED CENTRAL BUROT	23/05/2003	657,80	10	657,80	0,00	0,00
2010D01253 PALONNIER MAGNETIQUE	27/05/2003	4 630,80	5	4 630,80	0,00	0,00
AUT0000002389 ENSEMBLE RAYONNAGE ZONE A ACIA	27/05/2003	20 423,45	10	20 423,45	0,00	0,00
2010D00402 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 100 58N2355A	02/06/2003	67 450,33	7	67 450,33	0,00	0,00
2010D00403 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 100 58N2356A	02/06/2003	67 450,33	7	67 450,33	0,00	0,00
2010D01255 PALAN ELECTRIQUE A CHAINE 500	03/06/2003	1 351,48	5	1 351,48	0,00	0,00
AUT0000002386 FAUTEUIL DE TRAVAIL BUROTIC SY	12/06/2003	480,72	1	480,72	0,00	0,00
AUT0000002391 LOT 7 PORTE MANTEAUX CONFORAMA	16/06/2003	62,93	1	62,93	0,00	0,00
AUT0000002387 MEUBLE A ROULETTES CD EDIMETA	17/06/2003	962,78	10	962,78	0,00	0,00
AUT0000002384 FAX CANON B120 COPIEFAX	19/06/2003	221,26	1	221,26	0,00	0,00
AUT0000002388 FAX CANON L 240 COPIEFAX	19/06/2003	615,94	6	615,94	0,00	0,00
AUT0000002385 LOT LAMPES HALOGENES SUR PIEDS	20/06/2003	593,56	6	593,56	0,00	0,00
AUT0000003340 VUE MICROFILM	20/06/2003	4 897,93	6	4 897,93	0,00	0,00
AUT0000002390 LOT 35 VENTILATEURS SUR PIED 2	25/06/2003	560,00	1	560,00	0,00	0,00
AUT0000002393 ASPIRATEUR NT 361 ECO VAST	30/06/2003	179,40	1	179,40	0,00	0,00
AUT0000002395 LOT 6 CHAISES EMPILABLES TISSU	17/07/2003	1 369,18	1	1 369,18	0,00	0,00
AUT0000002396 LOT 14 TABLES CABAS 8 RALLONGE	17/07/2003	11 816,48	10	11 816,48	0,00	0,00
AUT0000000943 LAMPE DE WOOD DHLL 204UM	21/07/2003	263,38	1	263,38	0,00	0,00
AUT0000002397 NAPPAGE POUR 14 TABLES CABAS A	25/07/2003	6 687,36	10	6 687,36	0,00	0,00
AUT0000002398 CONTENEUR 240 LITRES BRICO DEP	31/07/2003	113,88	1	113,88	0,00	0,00
2010D01256 POTENCE MURALE TYPE TRIANGULEE	04/08/2003	6 208,44	5	6 208,44	0,00	0,00
AUT0000002409 LOT 21 REPOSE PIEDS BRUNEAU	19/08/2003	568,70	1	568,70	0,00	0,00
AUT0000002410 LOT 18 TABLEAUX LIEGE BRUNEAU	19/08/2003	422,67	1	422,67	0,00	0,00
AUT0000002411 LOT 10 TABLEAUX BLANCS LAQUES	19/08/2003	429,96	1	429,96	0,00	0,00
AUT0000002399 ASPIRATEUR PROFESSIONNEL HITAC	20/08/2003	354,65	1	354,65	0,00	0,00
AUT0000002408 PAPERBOARD DACTYL BURO	26/08/2003	66,87	1	66,87	0,00	0,00
AUT0000002432 MATERIEL DE TELEPHONIE (TOUS S	26/08/2003	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000003341 MICROFILM ETAT CIVIL 1870 A 19	26/08/2003	5 444,89	6	5 444,89	0,00	0,00
AUT0000002464 APPAREIL PHOTO NIKON COOLPIX 5	29/08/2003	1 445,63	6	1 445,63	0,00	0,00
AUT0000003342 MICROFILM 35 REGISTRES 2B	29/08/2003	4 688,42	6	4 688,42	0,00	0,00
AUT0000002400 REFRIGERATEUR TOP BUT	05/09/2003	159,99	1	159,99	0,00	0,00
AUT0000002414 LOT 52 BACS MULTI USAGES BRIC	10/09/2003	388,44	1	388,44	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002365 VIDEO PROJECTEUR MUSIFI	11/09/2003	3 348,80	6	3 348,80	0,00	0,00
2010D01258 DEMONTE PNEUS	15/09/2003	2 613,95	5	2 613,95	0,00	0,00
AUT0000002412 LOT 5 SIEGES DACYLO BUROTIC SY	15/09/2003	953,21	1	953,21	0,00	0,00
AUT0000002413 LOT 10 FAUTEUILS DACYLO BUROT	15/09/2003	2 257,33	1	2 257,33	0,00	0,00
AUT0000002415 TABLES DE REUNION BUROTIC SYST	25/09/2003	1 720,39	10	1 720,39	0,00	0,00
AUT0000002416 LOT 30 CHAISES BINGO BUROTIC S	25/09/2003	1 757,04	1	1 757,04	0,00	0,00
AUT0000003237 FAX CANON L 400 DACTYL BURO	25/09/2003	992,68	6	992,68	0,00	0,00
AUT0000002417 BAMBOU 1M80 EDEN	30/09/2003	196,00	1	196,00	0,00	0,00
AUT0000002418 PLAN 1800+ RETOUR + CAISSON DA	30/09/2003	779,29	10	779,29	0,00	0,00
AUT0000002419 PLAN 1600 + RETOUR + CAISSON D	30/09/2003	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000002420 LOT 3 PLANTES ARTIFICIELLES BO	30/09/2003	445,01	1	445,01	0,00	0,00
2010D01257 COMPRESSEUR INSONORISE	01/10/2003	6 677,27	5	6 677,27	0,00	0,00
2010D00563 COMPRESSEUR AIR KRONE MSC 55 C	06/10/2003	15 033,72	7	15 033,72	0,00	0,00
AUT0000002428 LOT 20 CHAISES VISITEURS BINGO	07/10/2003	1 171,36	1	1 171,36	0,00	0,00
AUT0000002431 LOT 40 LAMPES DE BUREAU DACTYL	07/10/2003	1 557,19	1	1 557,19	0,00	0,00
AUT0000002423 LOT 6 CONTENEURS 240 LITRES BR	08/10/2003	224,94	1	224,94	0,00	0,00
AUT0000002429 FOUR MICRO ONDES WHIRLPOOL BUT	09/10/2003	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000002430 REFRIGERATEUR TOP BUT	09/10/2003	135,00	1	135,00	0,00	0,00
AUT0000002422 REFRIGERATEUR TOP CONFORAMA	13/10/2003	149,99	1	149,99	0,00	0,00
2010D00495 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	15/10/2003	16 369,31	10	16 369,31	0,00	0,00
2010D00496 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	15/10/2003	16 369,30	10	16 369,30	0,00	0,00
AUT0000002424 PLAN + 2 CAISSONS SURF BUROTIC	20/10/2003	1 715,30	10	1 715,30	0,00	0,00
AUT0000002425 TABLE RONDE PIED CENTRAL BUROT	20/10/2003	611,40	10	611,40	0,00	0,00
AUT0000002426 FAUTEUIL DACYLO KENDO KIAM I B	20/10/2003	357,60	1	357,60	0,00	0,00
AUT0000002427 LOT 4 CHAISES VISITEURS BINGO	20/10/2003	234,27	1	234,27	0,00	0,00
AUT0000003238 PLAN 1800/1200 + 2 CAISSONS DA	20/10/2003	3 896,45	10	3 896,45	0,00	0,00
AUT0000003239 LOT 2 PLANS 1200/1600 + 4 CAIS	20/10/2003	3 062,20	10	3 062,20	0,00	0,00
AUT0000003240 PLAN DROIT 1400 + 1/2 LUNE +	20/10/2003	627,98	10	627,98	0,00	0,00
AUT0000003241 LOT 2 PLANS 1800/1200 + EXTENS	20/10/2003	2 074,18	10	2 074,18	0,00	0,00
AUT0000003242 PLAN DROIT 1400 + CAISSON DACT	20/10/2003	438,23	1	438,23	0,00	0,00
AUT0000003243 PLAN 1800/1200 + EXTENSION + 2	20/10/2003	921,76	10	921,76	0,00	0,00
AUT0000003266 TABOURET NOIR PNEUMATIQU TB C/1	20/10/2003	160,00	1	160,00	0,00	0,00
AUT0000003264 DIVAN DEMONTABLE PIET GRIS SEL	21/10/2003	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000002454 ASPIRATEUR TR BLEU ROI 1500W 2	24/10/2003	136,08	1	136,08	0,00	0,00
AUT0000003236 TABLE RONDE PIED CENTRAL BUROT	28/10/2003	437,32	1	437,32	0,00	0,00
AUT0000003245 ARMOIRE BASSE PORTES BOIS SODE	29/10/2003	229,74	1	229,74	0,00	0,00
AUT0000003271 MAGNETOSCOPE TOSHIBA BUT	29/10/2003	118,40	1	118,40	0,00	0,00
AUT0000003270 PARAVENT 3 PANNEAUX AVEC ROUL	30/10/2003	274,37	1	274,37	0,00	0,00
AUT0000003272 PLAN 1800 + EXTENSION + CAISSO	31/10/2003	1 001,72	10	1 001,72	0,00	0,00
AUT0000003273 PLAN 1600 + EXTENSION + CAISSO	31/10/2003	1 023,35	10	1 023,35	0,00	0,00
AUT0000003274 LOT 5 PLANS 1600 + CAISSONS DA	31/10/2003	3 827,75	10	3 827,75	0,00	0,00
AUT0000003275 PLAN 1800+ CAISSONS DACTYL BUR	31/10/2003	779,29	10	779,29	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003244 LOT 2 ECRANS ET 2 PROJECTEURS	03/11/2003	376,08	1	376,08	0,00	0,00
AUT0000002459 PROJECTEUR DIAPOSITIVES + ECRA	04/11/2003	537,63	6	537,63	0,00	0,00
AUT0000003277 TELEVISEUR PHILIPS DARTY	06/11/2003	349,00	1	349,00	0,00	0,00
AUT0000003343 MICROFILM COSSAYE A DUN LES PL	17/11/2003	4 995,19	6	4 995,19	0,00	0,00
2010D00374 CHARGEUR MAILLEUX MX 100HYD P (D5170)	18/11/2003	8 790,60	7	8 790,60	0,00	0,00
AUT0000002506 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE CAMAR	18/11/2003	1 286,00	6	1 286,00	0,00	0,00
AUT0000002665 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE CAMAR	18/11/2003	537,63	6	537,63	0,00	0,00
AUT0000003280 LOT 2 PLANS RETOUR + CAISSONS	18/11/2003	1 558,58	10	1 558,58	0,00	0,00
2010D01374 VU RENAULT KANGOO 1.5L DCI 58N2416A	20/11/2003	12 126,22	5	12 126,22	0,00	0,00
AUT0000003284 MINI CHAINE PHILIPS DARTY	21/11/2003	249,00	1	249,00	0,00	0,00
2010D01260 STATION DIAGNOSTIC MATERIEL RE	24/11/2003	6 303,98	5	6 303,98	0,00	0,00
AUT0000003267 DIVAN SANTIAGO CIEL N MEDICAL	24/11/2003	598,00	1	598,00	0,00	0,00
AUT0000003278 RAYONNAGES BUREAU BUROTIC SYST	24/11/2003	1 295,82	10	1 295,82	0,00	0,00
AUT0000003279 ETAGERE BUROTIC SYSTEM	24/11/2003	264,94	1	264,94	0,00	0,00
AUT0000003281 PLAN 1800 + 2 CAISSONS DACTYL	24/11/2003	779,29	10	779,29	0,00	0,00
AUT0000002680 VITRINE PALLADIO CERISIER	28/11/2003	2 047,00	6	2 047,00	0,00	0,00
AUT0000003287 PLAN DROIT 1200 + CAISSON MOBI	28/11/2003	387,54	1	387,54	0,00	0,00
AUT0000003291 LOT 2 CLASSEURS VERTICAUX 4 TI	28/11/2003	555,47	1	555,47	0,00	0,00
AUT0000003292 LOT 10 ARMOIRES GRAPHITES HAUT	28/11/2003	2 707,62	1	2 707,62	0,00	0,00
AUT0000003293 LOT 5 ARMOIRES HAUTES 100 GRAP	28/11/2003	1 315,24	1	1 315,24	0,00	0,00
AUT0000003294 LOT 5 ARMOIRES BASSES 120 GRAP	28/11/2003	1 148,70	1	1 148,70	0,00	0,00
AUT0000003295 LOT 3 ARMOIRES BASSES 100 GRAP	28/11/2003	670,02	1	670,02	0,00	0,00
AUT0000003296 LOT 4 ARMOIRES HAUTES 120 GRAP	28/11/2003	1 083,05	1	1 083,05	0,00	0,00
AUT0000003297 LOT 5 ARMOIRES HAUTES 100 GRAP	28/11/2003	1 315,24	1	1 315,24	0,00	0,00
AUT0000003298 LOT 2 ARMOIRES BASSES 100 GRAP	28/11/2003	446,68	1	446,68	0,00	0,00
AUT0000003299 LOT 4 ARMOIRES HAUTES NOIRES 1	28/11/2003	1 083,05	1	1 083,05	0,00	0,00
AUT0000003300 LOT 5 ARMOIRES HAUTES 100 GRAP	28/11/2003	1 353,81	1	1 353,81	0,00	0,00
AUT0000003301 ARMOIRE HAUTE GRIS CLAIR SODEM	28/11/2003	263,05	1	263,05	0,00	0,00
AUT0000003302 LOT 2 ARMOIRES HAUTES 100 NOIR	28/11/2003	526,10	1	526,10	0,00	0,00
AUT0000003282 REFRIGERATEUR FAGOR COCELEC	01/12/2003	255,92	1	255,92	0,00	0,00
AUT0000003283 FOUR MICRO ONDES FAGOR COCELEC	01/12/2003	105,67	1	105,67	0,00	0,00
AUT0000002681 MICRO CHAINE JVC VXL30R	05/12/2003	249,00	1	249,00	0,00	0,00
AUT0000003290 CASE INDIVIDUELLE MANUTAN	05/12/2003	112,42	1	112,42	0,00	0,00
AUT0000003448 LOT 5 TELEPHONES ANTHRACITES M	05/12/2003	534,00	1	534,00	0,00	0,00
AUT0000003285 LOT 6 PAPERBOARDS BRUNEAU	08/12/2003	501,60	1	501,60	0,00	0,00
AUT0000003286 TABOURET STEP KE 2 MARCHES BR	08/12/2003	41,86	1	41,86	0,00	0,00
AUT0000003288 ENSEMBLE SURF POIRIER RETOUR C	08/12/2003	1 481,78	10	1 481,78	0,00	0,00
AUT0000003289 TABLE RONDE PIED CENTRAL POIRI	08/12/2003	249,72	1	249,72	0,00	0,00
AUT0000003304 LOT 4 CAISSONS MOBILES DACTYL	08/12/2003	749,13	1	749,13	0,00	0,00
AUT0000003312 LOT 2 CHAISES DACTYLO CARBONE	08/12/2003	381,28	1	381,28	0,00	0,00
AUT0000003313 LOT 2 FAUTEUILS DACTYLO CARBON	08/12/2003	451,47	1	451,47	0,00	0,00
AUT0000003314 LOT 20 CHAISES VISITEURS BINGO	08/12/2003	1 171,36	1	1 171,36	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003315 LOT 4 ARMOIRES SANS PORTE H 19	08/12/2003	1 324,69	1	1 324,69	0,00	0,00
AUT0000003303 MATERIEL DE NOEL DIFFRACT	11/12/2003	877,49	6	877,49	0,00	0,00
AUT0000003305 ENSEMBLE PRESENTOIRS EDIMETA	11/12/2003	305,22	1	305,22	0,00	0,00
AUT0000003447 LOT 5 TELEPHONES ANTHRACITES A	11/12/2003	257,15	1	257,15	0,00	0,00
AUT0000003645 MOBILIER COLLEGE DE PREMERY /	11/12/2003	1 895,90	10	1 895,90	0,00	0,00
2010D00404 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 100 58N2371A	12/12/2003	48 991,49	7	48 991,49	0,00	0,00
2010D00405 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 100 58N2370A	12/12/2003	48 991,49	7	48 991,49	0,00	0,00
AUT0000003265 LOT 3 GUERIDONS INOX 2 PLATEA	12/12/2003	690,00	1	690,00	0,00	0,00
AUT0000003344 MICROFILM LOT 7 GIEN SUR CURE	12/12/2003	4 661,15	6	4 661,15	0,00	0,00
AUT0000003268 LOT 3 GUERIDONS INOX DOLPHITON	15/12/2003	690,00	1	690,00	0,00	0,00
AUT0000003311 MACHINE A CAFE ET MOULIN CONTI	15/12/2003	3 458,83	6	3 458,83	0,00	0,00
AUT0000003307 APPAREIL PHOTOS MINOLTA CAMARA	16/12/2003	279,00	1	279,00	0,00	0,00
AUT0000003308 VIDEOPROJECTEUR SANYO PLCSW30	16/12/2003	4 066,40	6	4 066,40	0,00	0,00
AUT0000003309 FAX CANON L360 COPIEFAX	17/12/2003	914,94	6	914,94	0,00	0,00
AUT0000003635 MOBILIER COLLEGE MON TSAUCHE LE	17/12/2003	1 575,37	10	1 575,37	0,00	0,00
2010D01313 ARMOIRE GRISE PORT PLIAN	18/12/2003	560,92	5	560,92	0,00	0,00
AUT0000003310 LOT 9 PLANS 1200/1600 + CAISSO	18/12/2003	6 889,95	10	6 889,95	0,00	0,00
AUT0000003634 MOBILIER COLLEGE JEAN ROSTAND	19/12/2003	1 895,90	10	1 895,90	0,00	0,00
AUT0000003306 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	19/01/2004	322,74	1	322,74	0,00	0,00
AUT0000003323 MOBILIER EPN COLLEGE DE MON TSA	20/01/2004	2 840,50	10	2 840,50	0,00	0,00
AUT0000003324 MOBILIER EPN COLLEGE LA MACHIN	20/01/2004	3 784,60	10	3 784,60	0,00	0,00
AUT0000003325 MOBILIER EPN COLLEGE PREMERY	20/01/2004	2 923,30	10	2 923,30	0,00	0,00
AUT0000003451 TRONCONNEUSE A MEULE D 355 200	28/01/2004	412,62	1	412,62	0,00	0,00
AUT0000003454 BACS SERIE 985 POUR CD	02/02/2004	4 055,12	10	4 055,12	0,00	0,00
AUT0000003462 FAIBLE VALEUR MOBILIER	02/02/2004	180,60	1	180,60	0,00	0,00
AUT0000003464 MICROFILMAGE REGISTRES ETAT CI	05/02/2004	57 783,57	6	57 783,57	0,00	0,00
AUT0000003470 BLOC CUISSON	09/02/2004	5 385,13	6	5 385,13	0,00	0,00
AUT0000003472 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/02/2004	229,00	1	229,00	0,00	0,00
AUT0000003473 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/02/2004	277,00	1	277,00	0,00	0,00
AUT0000003474 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/02/2004	238,00	1	238,00	0,00	0,00
AUT0000003475 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/02/2004	179,05	1	179,05	0,00	0,00
AUT0000003476 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/02/2004	290,10	1	290,10	0,00	0,00
AUT0000003477 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/02/2004	49,00	1	49,00	0,00	0,00
AUT0000003656 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/02/2004	357,60	1	357,60	0,00	0,00
AUT0000003657 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/02/2004	233,82	1	233,82	0,00	0,00
AUT0000003658 1 FAX CANON M 360	25/02/2004	914,94	6	914,94	0,00	0,00
AUT0000003659 1 FAX CANON L240	25/02/2004	615,94	6	615,94	0,00	0,00
AUT0000003655 RESTRUCTURATION COLLEGE LES LO	26/02/2004	1 680,00	10	1 680,00	0,00	0,00
AUT0000003662 HOUSSES DE PROTECTION EXTINGTE	27/02/2004	317,25	1	317,25	0,00	0,00
AUT0000003664 1PLAN 1600 RETOUR CAISSON HAUT	01/03/2004	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000003665 ARMOIRE 2PORTES + 2 PORTES VER	01/03/2004	977,79	10	977,79	0,00	0,00
AUT0000003667 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	1 140,84	1	1 140,84	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003668 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	1 260,63	1	1 260,63	0,00	0,00
AUT0000003669 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	4 339,21	1	4 339,21	0,00	0,00
AUT0000003670 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	468,54	1	468,54	0,00	0,00
AUT0000003671 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	902,94	1	902,94	0,00	0,00
AUT0000003672 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	2 707,63	1	2 707,63	0,00	0,00
AUT0000003673 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	1 315,24	1	1 315,24	0,00	0,00
AUT0000003674 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	1 148,70	1	1 148,70	0,00	0,00
AUT0000003675 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	670,02	1	670,02	0,00	0,00
AUT0000003677 1 FAX SAMSUNG SF530	01/03/2004	617,14	6	617,14	0,00	0,00
AUT0000003680 MARCHE : 06JE03 LOT * MATERIEL	03/03/2004	8 658,04	6	8 658,04	0,00	0,00
AUT0000003684 ONDULEURS COLLEGE LES LOGES	05/03/2004	38 249,22	4	38 249,22	0,00	0,00
AUT0000003685 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	05/03/2004	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000003686 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	05/03/2004	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000003689 2 ARMOIRES RADIOS	09/03/2004	2 463,76	10	2 463,76	0,00	0,00
AUT0000003690 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/03/2004	347,92	1	347,92	0,00	0,00
AUT0000003691 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/03/2004	40,07	1	40,07	0,00	0,00
AUT0000003692 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/03/2004	69,99	1	69,99	0,00	0,00
AUT0000003693 4 CHARIOTS	09/03/2004	2 002,11	6	2 002,11	0,00	0,00
AUT0000003694 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/03/2004	1 035,74	1	1 035,74	0,00	0,00
AUT0000003695 MOBILIER EPN COLLEGE DE LORMES	10/03/2004	7 589,00	10	7 589,00	0,00	0,00
AUT0000003696 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/03/2004	276,48	1	276,48	0,00	0,00
AUT0000003698 MARCHE : 05JE04 LOT * 12 MOBIL	15/03/2004	6 663,28	10	6 663,28	0,00	0,00
AUT0000003705 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/03/2004	562,48	1	562,48	0,00	0,00
AUT0000003707 MARCHE : 01JE03 LOT * 1 MOBILI	16/03/2004	68 503,39	10	68 503,39	0,00	0,00
AUT0000003712 MARCHE : 05JE03 LOT * 6 MATERI	19/03/2004	19 640,15	6	19 640,15	0,00	0,00
AUT0000003723 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/03/2004	81,50	1	81,50	0,00	0,00
AUT0000003724 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	26/03/2004	208,44	1	208,44	0,00	0,00
AUT0000003726 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/03/2004	702,82	1	702,82	0,00	0,00
AUT0000003727 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/03/2004	585,68	1	585,68	0,00	0,00
AUT0000003728 1 PLAN RETOUR NEW CITY + CAIS	29/03/2004	2 219,63	10	2 219,63	0,00	0,00
AUT0000003729 1 TABLE BUREAU CATEDRA	29/03/2004	4 000,00	10	4 000,00	0,00	0,00
AUT0000003730 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/03/2004	712,99	1	712,99	0,00	0,00
AUT0000003731 RAYONNAGES R2C	29/03/2004	3 395,28	10	3 395,28	0,00	0,00
AUT0000003732 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/03/2004	1 444,10	1	1 444,10	0,00	0,00
AUT0000003733 1 TABLE RONDE D 120 NEW CIT	29/03/2004	509,69	10	509,69	0,00	0,00
AUT0000003737 DOPPLER MME PORTA - CIRCO NEVE	30/03/2004	5 800,00	6	5 800,00	0,00	0,00
AUT0000003738 DOPPLER MME BENCHEMAKH - CIRCO	30/03/2004	5 800,00	6	5 800,00	0,00	0,00
AUT0000003746 CHARLOT TELESCOPIQUE POUR INS	30/03/2004	421,59	1	378,00	21,00	22,59
AUT0000003740 1 FAX CANON L 220	31/03/2004	556,14	6	556,14	0,00	0,00
AUT0000003741 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/03/2004	99,39	1	99,39	0,00	0,00
AUT0000003760 OP : VELOURT	02/04/2004	1 005 828,58	20	956 174,00	24 826,00	24 828,58
AUT0000003752 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2004	3 489,05	1	3 489,05	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003753 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2004	702,82	1	702,82	0,00	0,00
AUT0000003754 1 PLAN RETOUR GAUCHE + 2 CAISS	06/04/2004	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000003755 2 PLANS AVEC RETOUR ET 2 CAISS	06/04/2004	1 558,58	10	1 558,58	0,00	0,00
AUT0000003771 BETON POUR POSE PANNEAUX CONSE	14/04/2004	1 016,36	20	913,00	51,00	52,36
AUT0000003778 ACHAT FENDEUSE DE BUCHE CE CHA	15/04/2004	1 632,54	6	1 632,54	0,00	0,00
AUT0000003780 ACHAT DE 2 CYCLOMOTEURS PHENIX	15/04/2004	2 042,50	5	2 042,50	0,00	0,00
AUT0000003781 FOURREAUX POUR PANNEAUX	20/04/2004	240,04	20	216,00	12,00	12,04
AUT0000003806 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/04/2004	95,69	1	95,69	0,00	0,00
AUT0000003809 LINGE DE TABLE	21/04/2004	3 792,10	6	3 792,10	0,00	0,00
AUT0000003810 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/04/2004	530,90	1	530,90	0,00	0,00
AUT0000003812 POTEAUX - CORDONS MUSEE SEPTEN	23/04/2004	1 560,30	6	1 560,30	0,00	0,00
AUT0000003813 2 PLANS DE TRAVAIL + CAISSONS	26/04/2004	1 558,58	10	1 558,58	0,00	0,00
AUT0000003819 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/04/2004	23,07	1	23,07	0,00	0,00
AUT0000003821 RAYONNAGES (R2C)	28/04/2004	1 840,98	10	1 840,98	0,00	0,00
AUT0000003827 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/05/2004	405,00	1	405,00	0,00	0,00
AUT0000003828 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/05/2004	65,00	1	65,00	0,00	0,00
AUT0000003829 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/05/2004	96,00	1	96,00	0,00	0,00
AUT0000003830 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/05/2004	319,00	1	319,00	0,00	0,00
AUT0000003831 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/05/2004	345,25	1	345,25	0,00	0,00
AUT0000003832 MARCHÉ : 02JE04 LOT * MATERIEL	04/05/2004	4 208,74	6	4 208,74	0,00	0,00
AUT0000003833 VEHICULES PARC OP VEH 2004	04/05/2004	150 379,05	5	150 379,05	0,00	0,00
AUT0000003837 MATERIEL SECURITE COLLEGE ST B	05/05/2004	1 614,00	6	1 614,00	0,00	0,00
AUT0000003838 MARCHÉ : 07JE03 LOT * 8 MOBILI	05/05/2004	26 433,99	10	26 433,99	0,00	0,00
AUT0000003841 TABLE INSTRUMENTS CPEF	06/05/2004	858,73	6	858,73	0,00	0,00
AUT0000003842 TABLE INSTRUMENTS CPEF	06/05/2004	858,73	6	858,73	0,00	0,00
AUT0000003843 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/05/2004	74,00	1	74,00	0,00	0,00
AUT0000003844 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/05/2004	163,00	1	163,00	0,00	0,00
AUT0000003845 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/05/2004	183,15	1	183,15	0,00	0,00
AUT0000003846 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/05/2004	442,02	1	442,02	0,00	0,00
AUT0000003847 1 PLAN 1600 (GAUCHE) AVEC CAISS	06/05/2004	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000003848 1 PLAN GAUCHE AVEC CAISSON JUX	06/05/2004	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000003849 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/05/2004	261,44	1	261,44	0,00	0,00
AUT0000003850 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/05/2004	356,49	1	356,49	0,00	0,00
AUT0000003862 1 MATRA 6501 C6L	13/05/2004	2 966,08	4	2 966,08	0,00	0,00
AUT0000003867 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/05/2004	629,93	1	629,93	0,00	0,00
AUT0000003876 1 PLAN RETOUR DROIT + 2 CAISSO	17/05/2004	738,08	10	738,08	0,00	0,00
AUT0000003877 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2004	416,05	1	416,05	0,00	0,00
AUT0000003880 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2004	973,54	1	973,54	0,00	0,00
AUT0000003901 DIVERS MATERIELS	24/05/2004	2 045,21	6	2 045,21	0,00	0,00
AUT0000003892 2 ARMOIRES HAUTES ANTHRACITE M	25/05/2004	1 016,73	10	1 016,73	0,00	0,00
AUT0000003893 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/05/2004	328,90	1	328,90	0,00	0,00
AUT0000003894 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/05/2004	436,54	1	436,54	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003895 SIGNALÉTIQUE LA MACHINE, MONT	25/05/2004	3 769,78	20	3 384,00	188,00	197,78
AUT0000003896 SIGNALÉTIQUE PREMERY MONTSAUCH	25/05/2004	1 252,22	20	1 116,00	62,00	74,22
AUT0000003902 ACHAT 2 CHARGEURS / CLAMECY-	25/05/2004	13 993,20	6	13 993,20	0,00	0,00
AUT0000003906 ACHAT MATERIEL	25/05/2004	718,74	6	718,74	0,00	0,00
AUT0000003897 FAIBLE VALEUR MOBILIER	26/05/2004	3 386,00	1	3 386,00	0,00	0,00
AUT0000003898 FAIBLE VALEUR MOBILIER	26/05/2004	702,81	1	702,81	0,00	0,00
AUT0000003904 TABLE A LANGER OEUF	27/05/2004	878,10	6	878,10	0,00	0,00
AUT0000003905 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	27/05/2004	365,37	1	365,37	0,00	0,00
AUT0000003922 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2004	53,09	1	53,09	0,00	0,00
AUT0000003923 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2004	53,09	1	53,09	0,00	0,00
AUT0000003924 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2004	53,08	1	53,08	0,00	0,00
AUT0000003925 FAIBLE VALEUR PLANTATION ARBRE	04/06/2004	103,49	1	103,49	0,00	0,00
AUT0000003926 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/06/2004	239,20	1	239,20	0,00	0,00
AUT0000003927 TRAVAUX INFORMATIQUE CIO	04/06/2004	1 045,89	20	936,00	52,00	57,89
AUT0000003929 POTEAUX ET CORDONS	07/06/2004	1 560,30	6	1 560,30	0,00	0,00
AUT0000003936 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/06/2004	2 367,43	1	2 367,43	0,00	0,00
AUT0000003937 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/06/2004	2 939,82	10	2 939,82	0,00	0,00
AUT0000003938 1 PLAN1600 DROIT + 2 CAISSONS	07/06/2004	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000003939 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/06/2004	352,82	1	352,82	0,00	0,00
AUT0000003940 MARCHÉ : 03JE04 LOT * MOBILIER	07/06/2004	1 885,95	10	1 885,95	0,00	0,00
AUT0000003941 REMORQUE SEN	08/06/2004	2 722,93	5	2 722,93	0,00	0,00
AUT0000003943 MARCHÉ : 08JE04 LOT * 3 MATERI	09/06/2004	26 964,43	4	26 964,43	0,00	0,00
AUT0000003947 MARCHÉ : 02JE03 LOT * 2 MOBILI	11/06/2004	35 459,20	10	35 459,20	0,00	0,00
AUT0000003952 6 PANNEAUX VERTICAUX POUR BOBI	14/06/2004	4 403,91	10	4 403,91	0,00	0,00
AUT0000003953 1 PLAN DROIT + EXTENSION GOUTT	14/06/2004	984,01	10	984,01	0,00	0,00
AUT0000003954 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/06/2004	446,83	1	446,83	0,00	0,00
AUT0000003955 1 ENSEMBLE DIRECTION OXFORD	14/06/2004	3 097,64	10	3 097,64	0,00	0,00
AUT0000003958 DEBROUSSAILLEUSE OREC	15/06/2004	4 002,29	6	4 002,29	0,00	0,00
AUT0000003963 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/06/2004	199,90	1	199,90	0,00	0,00
AUT0000003976 BROYEUR DE HAIE NICOLAS	24/06/2004	14 885,00	6	14 885,00	0,00	0,00
AUT0000003993 SIGNALISATION VELOURTE NEVER	24/06/2004	4 266,78	20	3 834,00	213,00	219,78
AUT0000003979 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/06/2004	408,97	1	408,97	0,00	0,00
2010D01270 NETTOYEUR HAUTE PRESSION	01/07/2004	4 012,20	5	4 012,20	0,00	0,00
AUT0000003986 CHAISE PRELEVEMENT	05/07/2004	733,50	6	733,50	0,00	0,00
AUT0000003989 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	05/07/2004	56,25	1	56,25	0,00	0,00
AUT0000003990 FABRICATION MOBILIER POUR INFO	05/07/2004	3 623,88	20	3 258,00	181,00	184,88
AUT0000003991 SIGNALÉTIQUE CIO	05/07/2004	643,55	20	576,00	32,00	35,55
AUT0000003994 MARCHÉ : 01JE04 LOT * 4 SUPPOR	05/07/2004	25 880,94	10	25 880,94	0,00	0,00
AUT0000003997 MARCHÉ : 07JE04 LOT * 2 MATERI	06/07/2004	54 003,27	10	54 003,27	0,00	0,00
AUT0000003998 DOPPLER - CIRCO CLAMECY- MME P	06/07/2004	939,86	6	939,86	0,00	0,00
AUT0000003999 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/07/2004	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000004000 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/07/2004	29,80	1	29,80	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004001 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/07/2004	170,00	1	170,00	0,00	0,00
AUT0000004003 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2004	1 288,77	1	1 288,77	0,00	0,00
AUT0000004004 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2004	2 031,60	1	2 031,60	0,00	0,00
AUT0000004005 4 CLIMATISEURS HOLIDAY I MOBIL	07/07/2004	2 645,12	6	2 645,12	0,00	0,00
AUT0000004006 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2004	43,06	1	43,06	0,00	0,00
AUT0000004007 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2004	200,33	1	200,33	0,00	0,00
AUT0000004008 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2004	465,00	1	465,00	0,00	0,00
AUT0000004009 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/07/2004	270,00	1	270,00	0,00	0,00
AUT0000004010 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/07/2004	239,97	1	239,97	0,00	0,00
AUT0000004022 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2004	1 341,79	1	1 341,79	0,00	0,00
AUT0000004023 1 PLAN 1800 RETOUR G + 2 CAISS	08/07/2004	779,29	10	779,29	0,00	0,00
AUT0000004024 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2004	1 310,97	1	1 310,97	0,00	0,00
AUT0000004025 1 PLAN RETOUR D 1800 + 2 CAISS	08/07/2004	779,29	10	779,29	0,00	0,00
AUT0000004026 2 PLANS RETOUR D ET G + 2 CAI	08/07/2004	1 558,58	10	1 558,58	0,00	0,00
AUT0000004027 1 PLAN RETOUR D 1800 + 2 CAISS	08/07/2004	779,29	10	779,29	0,00	0,00
AUT0000004028 2 ARMOIRES POUR RADIOGRAPHIES	08/07/2004	2 463,76	10	2 463,76	0,00	0,00
AUT0000004033 3 PLANS 1800 RETOUR G + 2 CAIS	13/07/2004	3 117,16	10	3 117,16	0,00	0,00
AUT0000004034 3 PLANS 1800 RETOUR D + CAISSO	13/07/2004	2 186,74	10	2 186,74	0,00	0,00
AUT0000004035 1 PLAN RETOUR AVEC 2 CAISSONS	13/07/2004	779,28	10	779,28	0,00	0,00
AUT0000004036 2 PLANS AVEC RETOUR + 2 CAISSO	13/07/2004	1 191,08	10	1 191,08	0,00	0,00
AUT0000004037 MARCHE : 04JE04 LOT * 11 MOBIL	15/07/2004	31 872,20	10	31 872,20	0,00	0,00
AUT0000004062 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/07/2004	774,70	1	774,70	0,00	0,00
AUT0000004063 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/07/2004	204,51	1	204,51	0,00	0,00
AUT0000004065 ACHAT DE DEUX CLIMATISEURS	22/07/2004	1 365,83	6	1 365,83	0,00	0,00
AUT0000004071 PETIT MATERIEL	22/07/2004	1 945,00	6	1 945,00	0,00	0,00
AUT0000004080 CORBEILLES POUR DECHETS	29/07/2004	3 853,99	6	3 853,99	0,00	0,00
AUT0000004082 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/07/2004	121,84	1	121,84	0,00	0,00
AUT0000004083 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/07/2004	121,84	1	121,84	0,00	0,00
AUT0000004088 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	18,00	1	18,00	0,00	0,00
AUT0000004090 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	105,30	1	105,30	0,00	0,00
AUT0000004091 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	78,00	1	78,00	0,00	0,00
AUT0000004092 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	65,00	1	65,00	0,00	0,00
AUT0000004093 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	65,66	1	65,66	0,00	0,00
AUT0000004094 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	164,00	1	164,00	0,00	0,00
AUT0000004103 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/08/2004	387,54	1	387,54	0,00	0,00
AUT0000004105 1 PLAN DROIT 1800 MIAMI + CAIS	09/08/2004	1 095,09	10	1 095,09	0,00	0,00
AUT0000004106 1 TABLE RONDE PIED CENTRAL ALU	09/08/2004	649,61	10	649,61	0,00	0,00
AUT0000004107 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/08/2004	434,42	1	434,42	0,00	0,00
AUT0000004108 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/08/2004	1 465,66	1	1 465,66	0,00	0,00
AUT0000004109 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/08/2004	491,66	1	491,66	0,00	0,00
AUT0000004118 1 AUTOCUMMULATEUR HIPATH 580 5	12/08/2004	4 999,28	4	4 999,28	0,00	0,00
AUT0000004126 MOBILIER COMPLEMENTAIRE CDI CO	18/08/2004	4 688,32	10	4 688,32	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004133 CLIMATISEUR POLAR M14 SPLIT	27/08/2004	928,09	6	928,09	0,00	0,00
AUT0000004136 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/09/2004	5 140,79	1	5 140,79	0,00	0,00
AUT0000004137 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	02/09/2004	359,98	1	359,98	0,00	0,00
AUT0000004144 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/09/2004	30,45	1	30,45	0,00	0,00
AUT0000004145 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/09/2004	74,92	1	74,92	0,00	0,00
AUT0000004146 MARCHÉ : 12JE04 LOT * 6 MATERI	08/09/2004	2 512,25	6	2 512,25	0,00	0,00
AUT0000004149 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/09/2004	95,24	1	95,24	0,00	0,00
AUT0000004170 SCIE RADIALE	09/09/2004	641,06	6	641,06	0,00	0,00
AUT0000004168 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/09/2004	3 386,00	1	3 386,00	0,00	0,00
AUT0000004169 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/09/2004	1 238,62	1	1 238,62	0,00	0,00
AUT0000004171 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/09/2004	702,82	1	702,82	0,00	0,00
AUT0000004172 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/09/2004	4 653,89	1	4 653,89	0,00	0,00
AUT0000004182 ACHAT DE 2 CLIMATISEURS MOB MO	16/09/2004	1 542,84	6	1 542,84	0,00	0,00
AUT0000004184 LOT 20 CHAISES PLIANTES STRUCTURA CARBONE	16/09/2004	1 394,53	10	1 394,53	0,00	0,00
AUT0000004189 MARCHÉ : 09JE04 LOT * 8 MOBILI	20/09/2004	3 686,53	6	3 686,53	0,00	0,00
AUT0000004192 MARCHÉ : 10JE04 LOT * 4 SUPPOR	21/09/2004	15 249,16	10	15 249,16	0,00	0,00
AUT0000004193 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/09/2004	5 480,53	1	5 480,53	0,00	0,00
AUT0000004202 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/09/2004	46,64	1	46,64	0,00	0,00
AUT0000004203 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/09/2004	636,37	1	636,37	0,00	0,00
AUT0000004204 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/09/2004	49,78	1	49,78	0,00	0,00
AUT0000004205 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/09/2004	193,75	1	193,75	0,00	0,00
AUT0000004206 1 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SUR	29/09/2004	3 021,31	10	3 021,31	0,00	0,00
AUT0000004207 1 BUREAU + CAISSON SERIE SURF	29/09/2004	1 909,76	10	1 909,76	0,00	0,00
AUT0000004208 TABLES ET SUPPORTS POUR ACCUE	29/09/2004	1 159,10	10	1 159,10	0,00	0,00
2010D01269 PONT ELEVATEUR 4 COLONNES	05/10/2004	11 301,00	5	11 301,00	0,00	0,00
AUT0000004240 1 FAX CANON L360	05/10/2004	942,95	6	942,95	0,00	0,00
AUT0000004241 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/10/2004	117,17	1	117,17	0,00	0,00
AUT0000004242 ARMOIRES HAUTES 4 TABLETTES	05/10/2004	1 174,18	10	1 174,18	0,00	0,00
AUT0000004243 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/10/2004	487,81	1	487,81	0,00	0,00
2010D01285 RETRO REFLECTOMETRE	11/10/2004	16 860,01	5	16 860,01	0,00	0,00
2010D01286 FEU DE CHANTIER ALTERNA	11/10/2004	3 055,18	5	3 055,18	0,00	0,00
AUT0000004254 DESTRUCTEUR DE PAPIER SUPER	11/10/2004	834,69	6	834,69	0,00	0,00
AUT0000004255 MATERIELS POUR MUSEOBUS	12/10/2004	863,78	6	863,78	0,00	0,00
AUT0000004275 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	79,99	1	79,99	0,00	0,00
AUT0000004276 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	219,99	1	219,99	0,00	0,00
AUT0000004277 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	136,00	1	136,00	0,00	0,00
AUT0000004278 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	122,13	1	122,13	0,00	0,00
AUT0000004279 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	79,99	1	79,99	0,00	0,00
AUT0000004280 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	219,99	1	219,99	0,00	0,00
AUT0000004281 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	136,00	1	136,00	0,00	0,00
AUT0000004282 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	116,00	1	116,00	0,00	0,00
AUT0000004283 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	155,00	1	155,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004284 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/10/2004	329,99	1	329,99	0,00	0,00
AUT0000004285 1 BUREAU DIRECTION SERIE MIAM	25/10/2004	969,19	10	969,19	0,00	0,00
2010D01287 RAYONNAGE COMPLET	27/10/2004	1 281,97	5	1 281,97	0,00	0,00
2010B00087 RENOUVELLEMENT TELEPHONIE PARC	27/10/2004	15 382,96	20	13 857,09	762,00	763,87
AUT0000004288 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/10/2004	111,50	1	111,50	0,00	0,00
AUT0000004289 1 FAX CANON L 360	02/11/2004	942,95	6	942,95	0,00	0,00
AUT0000004294 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2004	19,99	1	19,99	0,00	0,00
AUT0000004301 INSUFLATEUR ASIBAG CONSULT.PMI	09/11/2004	2 138,45	6	2 138,45	0,00	0,00
AUT0000004302 TROUSSE SECOURISTE GRANDE PST	09/11/2004	2 592,33	6	2 592,33	0,00	0,00
AUT0000004311 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/11/2004	412,62	1	412,62	0,00	0,00
AUT0000004335 OP : MAT2004	18/11/2004	37 666,82	6	37 666,82	0,00	0,00
AUT0000004322 SIGNALETIQUE CIO	19/11/2004	986,70	20	882,00	49,00	55,70
AUT0000004323 SIGNALETIQUE CIO	19/11/2004	251,16	1	251,16	0,00	0,00
AUT0000004324 SIGNALETIQUE CIO	19/11/2004	387,62	1	387,62	0,00	0,00
AUT0000004326 3 VEHICULES FIAT - INV 598 A 6	19/11/2004	28 388,26	5	28 388,26	0,00	0,00
AUT0000004330 2 LAMES DE DENEIGEMENT OP.MAT	19/11/2004	14 232,40	6	14 232,40	0,00	0,00
AUT0000004329 MATERIEL CUISINE MARCHÉ 11JE04	23/11/2004	41 066,25	6	41 066,25	0,00	0,00
2010D00476 MACH. MARQUAGE TRASSAR 201	25/11/2004	115 892,40	10	115 892,40	0,00	0,00
AUT0000004342 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/11/2004	257,96	1	257,96	0,00	0,00
AUT0000004345 ENSEMBLE PLAN ET TABLE REUNION	29/11/2004	2 541,38	10	2 541,38	0,00	0,00
AUT0000004356 MOBILIER ADMINISTRATIF 06JE04	01/12/2004	17 887,60	10	17 887,60	0,00	0,00
AUT0000004364 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	06/12/2004	978,84	1	978,84	0,00	0,00
AUT0000004381 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2004	648,00	1	648,00	0,00	0,00
AUT0000004382 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2004	210,41	1	210,41	0,00	0,00
AUT0000004385 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2004	20,90	1	20,90	0,00	0,00
AUT0000004386 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIEL	08/12/2004	596,00	1	596,00	0,00	0,00
AUT0000004387 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2004	341,00	1	341,00	0,00	0,00
AUT0000004388 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2004	469,00	1	469,00	0,00	0,00
AUT0000004437 LOT 2 CAMIONS OP : VEH2004	08/12/2004	199 542,32	5	199 542,32	0,00	0,00
AUT0000004389 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/12/2004	390,00	1	390,00	0,00	0,00
AUT0000004400 LOT 3 MANNEQUINS	13/12/2004	2 199,44	6	2 199,44	0,00	0,00
AUT0000004401 VITRINE CENTRALE	13/12/2004	3 528,20	6	3 528,20	0,00	0,00
AUT0000004402 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/12/2004	590,11	1	590,11	0,00	0,00
AUT0000004403 FAIBLE VALEUR MAT BUREAU MOBIL	13/12/2004	355,21	1	355,21	0,00	0,00
AUT0000004404 FAIBLE VALEUR MAT BUREAU MOBIL	13/12/2004	90,54	1	90,54	0,00	0,00
AUT0000004434 MATERIEL/METEO : PLUVIOMETRE E	13/12/2004	973,68	6	973,68	0,00	0,00
AUT0000004413 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	14/12/2004	244,59	1	244,59	0,00	0,00
AUT0000004433 DEUX STATIONS METEOROLOGIQUES	14/12/2004	10 961,34	6	10 961,34	0,00	0,00
AUT0000004438 FOURGON RENAULT OP : VEH2004	14/12/2004	32 823,12	5	32 823,12	0,00	0,00
AUT0000004439 OP : VEH2004	14/12/2004	32 823,12	5	32 823,12	0,00	0,00
2010D00697 CAMION IVE DAIL/P DC/B 65C15D 6T3 58N2464A	15/12/2004	47 798,96	10	47 798,96	0,00	0,00
2010D00698 CAMION IVE DAIL/P SC/B 65C15 6T5 58N2465A	15/12/2004	45 397,90	10	45 397,90	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004430 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/12/2004	251,95	1	251,95	0,00	0,00
2010D00658 VU RENAULT KANGOO 1.5L D CU800 58N2446A	20/12/2004	15 563,96	5	15 563,96	0,00	0,00
AUT0000004454 FONTAINES A EAU REFRIGEREE	20/12/2004	931,19	6	931,19	0,00	0,00
AUT0000004455 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2004	2 424,00	1	2 424,00	0,00	0,00
AUT0000004456 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2004	803,71	1	803,71	0,00	0,00
AUT0000004457 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2004	213,49	1	213,49	0,00	0,00
AUT0000004458 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2004	337,27	1	337,27	0,00	0,00
AUT0000004460 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2004	956,80	1	956,80	0,00	0,00
AUT0000004490 SIGNALÉTIQUE	20/12/2004	10 464,04	20	9 414,00	523,00	527,04
AUT0000004466 MARCHE : 07MG04 LOT * 6 MOBILI	21/12/2004	7 851,05	10	7 851,05	0,00	0,00
AUT0000004479 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/12/2004	82,05	1	82,05	0,00	0,00
AUT0000004480 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/12/2004	3 701,86	1	3 701,86	0,00	0,00
AUT0000004481 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/12/2004	597,16	1	597,16	0,00	0,00
AUT0000004482 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/12/2004	638,83	1	638,83	0,00	0,00
2010D00733 SALEUSE AUTO MECAGI MO-VIS 3M3	27/12/2004	20 580,16	10	20 580,16	0,00	0,00
2010D00734 SALEUSE AUTO MECAGI MO-VIS 3M3	27/12/2004	20 580,16	10	20 580,16	0,00	0,00
2010D00736 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	27/12/2004	17 503,82	10	17 503,82	0,00	0,00
2010D00737 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	27/12/2004	17 503,81	10	17 503,81	0,00	0,00
2010D01291 LOGICIEL DE PESAGE WINSTAR	01/01/2005	3 300,96	5	3 300,96	0,00	0,00
2010D01292 TARIERE	01/01/2005	1 199,54	5	1 199,54	0,00	0,00
2010D01295 BRISE BETON	01/01/2005	1 009,42	5	1 009,42	0,00	0,00
2010D01297 COMPRESSEUR AUTONOME ESSENCE	01/01/2005	979,52	5	979,52	0,00	0,00
AUT0000004507 2 VIDEOPROJECTEURS TOSHIBA	17/01/2005	1 898,00	1	1 898,00	0,00	0,00
AUT0000004508 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	17/01/2005	326,28	1	326,28	0,00	0,00
AUT0000004509 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/01/2005	193,56	1	193,56	0,00	0,00
AUT0000004513 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/01/2005	69,00	1	69,00	0,00	0,00
AUT0000004514 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/01/2005	242,00	1	242,00	0,00	0,00
2010M00006 MOBILIER EPN COLLEGE DE FOURCHAMBAULT	04/02/2005	0,00	1	142,32	0,00	0,00
AUT0000004542 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	80,00	1	80,00	0,00	0,00
AUT0000004543 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/02/2005	326,28	1	326,28	0,00	0,00
AUT0000004544 DIVERS MATERIELS DE CUISINE	15/02/2005	722,48	6	722,48	0,00	0,00
AUT0000004545 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	80,07	1	80,07	0,00	0,00
AUT0000004546 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	1 297,75	1	1 297,75	0,00	0,00
AUT0000004547 3 PLANS DE TRAVAIL AVEC CAISS	15/02/2005	1 824,59	10	1 824,59	0,00	0,00
AUT0000004548 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/02/2005	242,00	1	242,00	0,00	0,00
AUT0000004549 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	453,88	1	453,88	0,00	0,00
AUT0000004550 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	1 092,47	1	1 092,47	0,00	0,00
AUT0000004551 3 ARMOIRES HAUTES NOIRES / 3 A	15/02/2005	3 156,65	1	1 260,00	0,00	1 896,65
AUT0000004552 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	778,31	1	778,31	0,00	0,00
AUT0000004553 9 PLANS AVEC RETOUR CAISSON HA	15/02/2005	9 280,90	10	9 280,90	0,00	0,00
AUT0000004556 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/02/2005	417,39	1	417,39	0,00	0,00
AUT0000004562 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/02/2005	170,11	1	170,11	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004563 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	17/02/2005	186,00	1	186,00	0,00	0,00
AUT0000004564 BACS AUDIO STRUCTURE METAL COL	17/02/2005	3 997,53	10	3 997,53	0,00	0,00
AUT0000004566 FOETAL DOPPLEX - MME ANTIGNY -	18/02/2005	939,86	6	939,86	0,00	0,00
AUT0000004569 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/02/2005	118,00	1	118,00	0,00	0,00
AUT0000004570 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/02/2005	76,00	1	76,00	0,00	0,00
AUT0000004578 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/03/2005	238,00	1	238,00	0,00	0,00
AUT0000004579 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/03/2005	394,68	1	394,68	0,00	0,00
AUT0000004580 1 ASSEMBLE ACCUEIL CABINET DU	03/03/2005	9 151,00	10	9 151,00	0,00	0,00
AUT0000004581 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/03/2005	10 619,99	1	10 619,99	0,00	0,00
AUT0000004584 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2005	634,36	1	634,36	0,00	0,00
AUT0000004585 1 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SU	07/03/2005	2 252,07	10	2 252,07	0,00	0,00
AUT0000004586 1 ENSEMBLE DIRECTION SERIE EX	07/03/2005	3 298,57	10	3 298,57	0,00	0,00
AUT0000004587 1 ENSEMBLE DIRECTION SERIE FA	07/03/2005	4 282,28	10	4 282,28	0,00	0,00
AUT0000004591 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIELS	08/03/2005	269,52	1	269,52	0,00	0,00
AUT0000004608 ENREGISTREURS DE TEMPERATURE	10/03/2005	12 353,58	6	12 353,58	0,00	0,00
AUT0000004593 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2005	716,57	1	716,57	0,00	0,00
AUT0000004594 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2005	2 378,83	1	2 378,83	0,00	0,00
AUT0000004595 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2005	792,94	1	792,94	0,00	0,00
AUT0000004596 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2005	634,37	1	634,37	0,00	0,00
AUT0000004597 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2005	1 944,32	1	1 944,32	0,00	0,00
AUT0000004610 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	1 361,65	1	1 361,65	0,00	0,00
AUT0000004611 39 BUREAUX AVEC RETOUR CAISSON	21/03/2005	28 278,82	10	28 278,82	0,00	0,00
AUT0000004612 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	277,85	1	277,85	0,00	0,00
AUT0000004613 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	652,41	1	652,41	0,00	0,00
AUT0000004614 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	357,03	1	357,03	0,00	0,00
AUT0000004615 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	466,82	1	466,82	0,00	0,00
AUT0000004616 RAYONNAGES 13 MODULES	21/03/2005	1 552,55	10	1 552,55	0,00	0,00
AUT0000004617 RAYONNAGES HAUTEUR 240 ET 240	21/03/2005	1 185,76	10	1 185,76	0,00	0,00
AUT0000004618 1 ENSEMBLE TABLES DE REUNION	21/03/2005	2 325,98	10	2 325,98	0,00	0,00
AUT0000004619 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	280,58	1	280,58	0,00	0,00
AUT0000004620 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	950,22	1	950,22	0,00	0,00
AUT0000004621 1 BUREAU SERIE SURF AVEC CAIS	21/03/2005	1 280,08	10	1 280,08	0,00	0,00
AUT0000004623 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	12 342,04	1	12 342,04	0,00	0,00
AUT0000004624 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	532,70	1	532,70	0,00	0,00
AUT0000004625 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	1 155,34	1	1 155,34	0,00	0,00
AUT0000004626 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	293,02	1	293,02	0,00	0,00
AUT0000004622 FAX CANON L 220	22/03/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004642 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/03/2005	289,70	1	289,70	0,00	0,00
AUT0000004643 ECHOGRAPHE - FRE 9059019658	30/03/2005	43 800,00	6	43 800,00	0,00	0,00
AUT0000004644 PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES	30/03/2005	116,01	15	116,01	0,00	0,00
AUT0000004645 CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE THERMOR	01/04/2005	616,39	6	616,39	0,00	0,00
AUT0000004650 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/04/2005	12,00	1	12,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004651 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/04/2005	41,60	1	41,60	0,00	0,00
AUT0000004653 MATERIEL TELEPHONIE EPN	07/04/2005	971,82	4	971,82	0,00	0,00
AUT0000004658 1 PLAN 180 RETOUR DROIT + 2 CA	13/04/2005	728,97	10	728,97	0,00	0,00
AUT0000004660 1 ENSEMBLE BANQUE ACCUEIL	13/04/2005	1 635,55	10	1 635,55	0,00	0,00
AUT0000004661 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	2 554,37	1	2 554,37	0,00	0,00
AUT0000004662 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	907,76	1	907,76	0,00	0,00
AUT0000004663 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	453,88	1	453,88	0,00	0,00
AUT0000004664 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	971,87	1	971,87	0,00	0,00
AUT0000004665 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	280,58	1	280,58	0,00	0,00
AUT0000004666 ENSEMBLE DE RAYONNAGES	14/04/2005	1 550,92	10	1 550,92	0,00	0,00
AUT0000004668 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	144,34	1	144,34	0,00	0,00
AUT0000004669 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	157,61	1	157,61	0,00	0,00
AUT0000004670 1 FAX CANON L220	14/04/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004671 FAX CANON L220	14/04/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004672 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	159,07	1	159,07	0,00	0,00
AUT0000004677 2 FAX CANON L220	25/04/2005	1 064,44	6	1 064,44	0,00	0,00
AUT0000004678 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2005	199,98	1	199,98	0,00	0,00
AUT0000004679 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2005	398,00	1	398,00	0,00	0,00
AUT0000004680 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/04/2005	201,00	1	201,00	0,00	0,00
AUT0000004681 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/04/2005	189,00	1	189,00	0,00	0,00
AUT0000004682 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/04/2005	480,00	1	480,00	0,00	0,00
AUT0000004683 MEUBLES DE RANGEMENT	25/04/2005	590,00	10	590,00	0,00	0,00
AUT0000004684 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/04/2005	284,00	1	284,00	0,00	0,00
AUT0000004685 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/04/2005	300,00	1	300,00	0,00	0,00
AUT0000004693 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2005	91,00	1	91,00	0,00	0,00
AUT0000004694 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2005	76,00	1	76,00	0,00	0,00
AUT0000004695 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2005	69,00	1	69,00	0,00	0,00
AUT0000004696 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2005	174,50	1	174,50	0,00	0,00
AUT0000004697 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2005	126,00	1	126,00	0,00	0,00
AUT0000004722 MARCHÉ : 07MG04 LOT * 6 MOBILI	11/05/2005	10 960,69	10	10 960,69	0,00	0,00
AUT0000004724 GARANTIE A PREMIERE DEMANDE 44	11/05/2005	8 668,24	4	8 668,24	0,00	0,00
AUT0000004730 MOBILIER EPN COLLEGE LES COURL	18/05/2005	2 435,06	10	2 435,06	0,00	0,00
AUT0000004734 FAX CANON L220	20/05/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004735 FAX CANON L 220	20/05/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004736 FAX CANON L 220	20/05/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004737 FAX CANON L380	20/05/2005	837,20	6	837,20	0,00	0,00
AUT0000004738 ENSEMBLE DIRECTION 4EVER	20/05/2005	2 130,67	10	2 130,67	0,00	0,00
AUT0000004739 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/05/2005	3 463,71	1	3 463,71	0,00	0,00
AUT0000004740 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/05/2005	3 192,96	1	3 192,96	0,00	0,00
AUT0000004741 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/05/2005	622,16	1	622,16	0,00	0,00
AUT0000004743 TABLE PÉDIATRIQUE UTAMS NEVERN	23/05/2005	672,00	6	672,00	0,00	0,00
AUT0000004746 RANGEMENT 2 ETAGERES SURF 3 NI	24/05/2005	333,21	1	333,21	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004747 FAIBLE VALEUR MOBILIER	26/05/2005	3 982,50	1	3 982,50	0,00	0,00
AUT0000004748 FAIBLE VALEUR MOBILIER	26/05/2005	1 194,33	1	1 194,33	0,00	0,00
AUT0000004749 MOBILIER COLLEGE VARZY	26/05/2005	10 675,60	10	10 675,60	0,00	0,00
AUT0000004753 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	27/05/2005	199,00	1	199,00	0,00	0,00
AUT0000004754 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	27/05/2005	95,00	1	95,00	0,00	0,00
AUT0000004760 1 FAX CANON L220	01/06/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004761 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/06/2005	1 464,98	1	1 464,98	0,00	0,00
AUT0000004762 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/06/2005	983,77	1	983,77	0,00	0,00
AUT0000004763 CHARIOT AVEC 2 ROUES GONFLABLE	01/06/2005	680,52	6	680,52	0,00	0,00
AUT0000004765 MARCHE : 07MG04 LOT * 2 MOBILI	02/06/2005	7 746,64	10	7 746,64	0,00	0,00
AUT0000004767 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	224,05	1	224,05	0,00	0,00
AUT0000004768 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/06/2005	270,00	1	270,00	0,00	0,00
AUT0000004769 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/06/2005	139,80	1	139,80	0,00	0,00
AUT0000004770 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	142,00	1	142,00	0,00	0,00
AUT0000004771 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	147,00	1	147,00	0,00	0,00
AUT0000004772 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	117,90	1	117,90	0,00	0,00
AUT0000004773 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	119,64	1	119,64	0,00	0,00
AUT0000004775 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	348,08	1	348,08	0,00	0,00
AUT0000004776 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	5 864,16	1	5 864,16	0,00	0,00
AUT0000004777 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	110,12	1	110,12	0,00	0,00
AUT0000004778 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SURF	08/06/2005	4 577,81	10	4 577,81	0,00	0,00
AUT0000004779 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	317,18	1	317,18	0,00	0,00
AUT0000004780 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SURF	09/06/2005	3 795,86	10	3 795,86	0,00	0,00
AUT0000004788 MICROFILMAGE REGISTRES ETAT CI	13/06/2005	13 347,24	6	13 347,24	0,00	0,00
AUT0000004791 FAIBLE VALEUR MAT TELEPHONIE	15/06/2005	165,05	1	165,05	0,00	0,00
AUT0000004794 SIGNALÉTIQUE 2005	20/06/2005	67 713,67	20	61 430,82	2 090,00	4 192,85
AUT0000004795 REMPLACEMENT INSTALLATIONS DE	21/06/2005	118 777,75	4	118 777,75	0,00	0,00
AUT0000004806 FAX CANON L 220	28/06/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004807 ENSEMBLE DIRECTION SERIE 4EVER	28/06/2005	2 252,06	10	2 252,06	0,00	0,00
AUT0000005387 PARTICIPATION VILLE DE NEVERS	28/06/2005	1 000,00	20	825,47	54,00	120,53
AUT0000004815 FOURNITURE ET RACCORDEMENT D'1	04/07/2005	1 566,76	4	1 566,76	0,00	0,00
AUT0000004816 1 AUTOCOM AVEC MESSAGERIE + 51	04/07/2005	13 745,83	4	13 745,83	0,00	0,00
AUT0000004820 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2005	513,48	1	513,48	0,00	0,00
AUT0000004821 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2005	240,36	1	240,36	0,00	0,00
AUT0000004822 ENSEMBLE DE RAYONNAGES	06/07/2005	1 559,87	10	1 559,87	0,00	0,00
AUT0000004823 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2005	802,58	1	802,58	0,00	0,00
AUT0000004824 ENSEMBLE BANQUE ACCUEIL	06/07/2005	1 202,84	10	1 202,84	0,00	0,00
AUT0000004829 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/07/2005	372,26	1	372,26	0,00	0,00
AUT0000004320 OP : O3103/7	12/07/2005	29 000,00	20	24 650,00	1 450,00	2 900,00
AUT0000004321 OP : 03104/2	12/07/2005	60 000,00	20	51 000,00	3 000,00	6 000,00
AUT0000004327 TRAVAUX DE PROTECTION RESTAURA	12/07/2005	26 456,95	20	22 487,00	1 323,00	2 646,95
AUT0000004346 REFECTION BARDAGE ECLUSE 13VL	12/07/2005	9 903,32	20	8 415,00	495,00	993,32

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004359 OP : O3104/6	12/07/2005	59 739,70	20	50 759,00	2 991,00	5 989,70
AUT0000004378 OP : O3104/5	12/07/2005	46 000,00	20	39 100,00	2 300,00	4 600,00
AUT0000004379 OP : O3104/4	12/07/2005	10 000,00	20	8 500,00	500,00	1 000,00
AUT0000004383 DIVERSES FOURNITURES POUR ECHE	12/07/2005	2 954,10	20	2 499,00	147,00	308,10
AUT0000004418 CONFORTEMENT DES BERGES	12/07/2005	65 387,08	20	55 573,00	3 269,00	6 545,08
AUT0000004419 TRAVAUX DE MACONNERIE	12/07/2005	10 086,45	20	8 568,00	504,00	1 014,45
AUT0000004440 OP : V0704/8	12/07/2005	31 829,06	20	27 035,00	1 595,00	3 199,06
AUT0000004442 OP : O3104/3	12/07/2005	15 077,49	20	12 814,00	754,00	1 509,49
AUT0000004450 OP : O3104/1	12/07/2005	38 424,55	20	32 657,00	1 921,00	3 846,55
AUT0000004830 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/07/2005	278,87	1	278,87	0,00	0,00
AUT0000004831 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/07/2005	136,34	1	136,34	0,00	0,00
AUT0000003678 TRAVAUX FORET VITRY LACHE	12/07/2005	8 561,59	20	7 276,00	428,00	857,59
AUT0000003710 TRAVAUX DOMAINE DES GRANDS PRE	12/07/2005	101 509,73	20	86 275,00	5 075,00	10 159,73
AUT0000003779 DÉBROUSSAILLAGE ET CURAGE RIGO	12/07/2005	38 207,75	20	32 470,00	1 910,00	3 827,75
AUT0000003853 FOURNITURES POUR REFECTION CUV	12/07/2005	49 668,50	20	42 211,00	2 483,00	4 974,50
AUT0000003854 TRAVAUX DE CURAGE	12/07/2005	35 000,00	20	29 750,00	1 750,00	3 500,00
AUT0000003861 BALAYAGE ENDUITS CHEMIN HALAGE	12/07/2005	76 000,00	20	64 600,00	3 800,00	7 600,00
AUT0000003871 BATTAGE PALPLANCHES OP.V0704/	12/07/2005	79 999,87	20	67 996,00	4 000,00	8 003,87
AUT0000003872 OP :V0703/15	12/07/2005	30 000,00	20	25 500,00	1 500,00	3 000,00
AUT0000003873 OP :V070319	12/07/2005	23 000,00	20	19 550,00	1 150,00	2 300,00
AUT0000003874 OP : V0704/7	12/07/2005	44 369,00	20	37 706,00	2 218,00	4 445,00
AUT0000003889 OP : V0704/4	12/07/2005	30 145,68	20	25 619,00	1 507,00	3 019,68
AUT0000003908 OP : V0704/3	12/07/2005	12 435,45	20	10 557,00	621,00	1 257,45
AUT0000003913 OP : O3103/5	12/07/2005	78 000,00	20	66 300,00	3 900,00	7 800,00
AUT0000003966 OP : V0703/17	12/07/2005	50 000,00	20	42 500,00	2 500,00	5 000,00
AUT0000003972 OP : V0704/9	12/07/2005	15 000,00	20	12 750,00	750,00	1 500,00
AUT0000003977 TRAVAUX D'URGENCE SUR ECLUSES	12/07/2005	3 839,23	20	3 260,00	192,00	387,23
AUT0000004140 OP : V0703/18	12/07/2005	50 000,00	20	42 500,00	2 500,00	5 000,00
AUT0000004179 REPARATION EN URGENCE ECLUSES	12/07/2005	1 192,41	20	1 003,00	59,00	130,41
AUT0000004186 TRAVAUX SITE ENS PARIGNY LES V	12/07/2005	8 259,50	20	6 977,00	427,00	855,50
AUT0000004244 TRAVAUX SITE DOMAINE DE LA BEU	12/07/2005	2 583,36	20	2 193,00	129,00	261,36
AUT0000004256 FOURNITURE DE CRICS	12/07/2005	14 854,32	20	12 614,00	742,00	1 498,32
AUT0000004265 MISE EN PEINTURE GARDE CORPS A	12/07/2005	14 790,29	20	12 563,00	739,00	1 488,29
AUT0000004273 INSTALLATION VOIRIE CAC THERME	12/07/2005	26 327,72	20	22 372,00	1 316,00	2 639,72
AUT0000004834 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/07/2005	970,00	1	970,00	0,00	0,00
AUT0000004835 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/07/2005	69,00	1	69,00	0,00	0,00
AUT0000004836 SIEGE DACTYLO SERIE KENDO SH	18/07/2005	607,93	10	607,93	0,00	0,00
AUT0000004837 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/07/2005	41,86	1	41,86	0,00	0,00
AUT0000004838 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/07/2005	721,07	1	721,07	0,00	0,00
AUT0000004842 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/07/2005	39,23	1	39,23	0,00	0,00
AUT0000004850 LOT 67 TELEPHONES PORTABLES MA	27/07/2005	116,01	1	116,01	0,00	0,00
AUT0000004852 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/07/2005	285,00	1	285,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010B00175 CLIMATISATION LOCAL INFORMATIQUE	09/08/2005	3 855,90	10	3 855,90	0,00	0,00
AUT0000004877 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SURF	12/08/2005	3 436,71	10	3 436,71	0,00	0,00
AUT0000004878 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	109,33	1	109,33	0,00	0,00
AUT0000004879 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	357,03	1	357,03	0,00	0,00
AUT0000004880 RAYONNAGES DIVERS	12/08/2005	648,18	10	648,18	0,00	0,00
AUT0000004881 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	138,00	1	138,00	0,00	0,00
AUT0000004882 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	249,00	1	249,00	0,00	0,00
AUT0000004883 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	118,00	1	118,00	0,00	0,00
AUT0000004884 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000004885 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	169,00	1	169,00	0,00	0,00
AUT0000004886 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/08/2005	139,80	1	139,80	0,00	0,00
2010M00007 4 PLANS DROITS + ANGLES LIAISON ET RETOURS	22/08/2005	0,00	10	1 931,20	0,00	0,00
AUT0000004890 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/08/2005	2 640,05	1	2 640,05	0,00	0,00
AUT0000004891 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/08/2005	2 420,05	1	2 420,05	0,00	0,00
AUT0000004893 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/08/2005	394,90	1	394,90	0,00	0,00
AUT0000004894 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/08/2005	207,85	1	207,85	0,00	0,00
AUT0000004895 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/08/2005	1 649,20	1	1 649,20	0,00	0,00
AUT0000004912 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	01/09/2005	372,17	1	372,17	0,00	0,00
AUT0000004937 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/09/2005	5,00	1	5,00	0,00	0,00
2010D00738 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	09/09/2005	17 117,00	10	17 117,00	0,00	0,00
AUT0000004945 MOBILIER COLLEGE POUILLY SUR L	13/09/2005	8 795,05	10	8 795,05	0,00	0,00
AUT0000004965 AVANCE FORFAITAIRE OP.VELOVL	19/09/2005	573 863,81	20	544 480,73	9 792,00	19 591,08
AUT0000004966 MOBILIER COLLEGE CERCY LA TOUR	22/09/2005	8 486,84	10	8 486,84	0,00	0,00
AUT0000004981 BALAYEUSE 6580 SE 58	22/09/2005	11 530,34	5	11 530,34	0,00	0,00
AUT0000004968 GRAVILLONNEUR MATERIEL PARC MA	26/09/2005	23 110,26	6	23 110,26	0,00	0,00
AUT0000004969 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	26/09/2005	239,00	1	239,00	0,00	0,00
AUT0000004970 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	26/09/2005	239,00	1	239,00	0,00	0,00
2010D00477 MACH. MARQU. TRASSAR H9 AIRLES	29/09/2005	30 881,92	10	30 881,92	0,00	0,00
AUT0000004991 CHASSIS VEHICULE BIBLIOTHEQUE	03/10/2005	123 395,53	5	123 395,53	0,00	0,00
AUT0000004992 EXPERTISE ECOLOGIQUE VELOROUTE	04/10/2005	8 228,48	20	6 987,00	411,00	830,48
AUT0000004995 MARCHÉ : 07MG04 LOT * 6 MOBILI	05/10/2005	7 746,64	10	7 746,64	0,00	0,00
AUT0000005004 FAX CANON L 380	11/10/2005	777,40	6	777,40	0,00	0,00
AUT0000005021 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/10/2005	79,00	1	79,00	0,00	0,00
AUT0000005034 PETIT MATERIEL	25/10/2005	1 956,97	6	1 956,97	0,00	0,00
AUT0000005036 PETIT MATERIEL	25/10/2005	995,10	6	995,10	0,00	0,00
AUT0000005032 FAIBLE VALEUR MOBILIER	27/10/2005	224,00	1	224,00	0,00	0,00
AUT0000005033 MOBILIER DE BUREAU CIO	27/10/2005	1 060,34	10	1 060,34	0,00	0,00
AUT0000005040 REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU CO	03/11/2005	104 198,86	10	104 198,86	0,00	0,00
AUT0000005129 MATERIEL PARC LOT5 MACHINE PEINTURE	09/11/2005	256 835,82	5	256 835,82	0,00	0,00
AUT0000005114 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/11/2005	1 363,87	1	1 363,87	0,00	0,00
AUT0000005115 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/11/2005	941,85	1	941,85	0,00	0,00
AUT0000005154 GROUPE MOTOPOMPE ET ENROULEUR	18/11/2005	3 360,76	6	3 360,76	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00397 TRACTEUR VALTRA 4RM 6350 101CH HO 58N2485A	22/11/2005	53 784,12	10	53 784,12	0,00	0,00
2010D00398 TRACTEUR VALTRA 4RM 6350 105CH 58N2484A	22/11/2005	55 972,80	10	55 972,80	0,00	0,00
AUT0000005138 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/11/2005	327,99	1	327,99	0,00	0,00
AUT0000005141 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/11/2005	275,56	1	275,56	0,00	0,00
AUT0000005161 EPAREUSES OP.MAT2005	22/11/2005	78 062,92	6	78 062,92	0,00	0,00
AUT0000005142 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	23/11/2005	79,80	1	79,80	0,00	0,00
AUT0000005146 VIDEO PROJECTEUR	28/11/2005	999,00	6	999,00	0,00	0,00
AUT0000005148 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/11/2005	2 421,84	1	2 421,84	0,00	0,00
AUT0000005149 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/11/2005	99,00	1	99,00	0,00	0,00
AUT0000005150 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	28/11/2005	359,00	1	359,00	0,00	0,00
AUT0000005151 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	28/11/2005	138,00	1	138,00	0,00	0,00
AUT0000005152 FAIBLE VALEUR MAT TELEPHONIQUE	28/11/2005	251,93	1	251,93	0,00	0,00
AUT0000005156 MOBILIER EPN COLLEGE DORNES	29/11/2005	10 039,55	10	10 039,55	0,00	0,00
AUT0000005159 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE THERMOR	30/11/2005	510,43	6	510,43	0,00	0,00
2010M00009 ENSEMBLE DE RAYONNAGES	05/12/2005	0,00	10	1 036,93	0,00	0,00
AUT0000005204 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	05/12/2005	243,27	1	243,27	0,00	0,00
AUT0000005206 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	05/12/2005	207,00	1	207,00	0,00	0,00
2010D00683 FOURG RENAULT TRAFIC SC 1.9L DCI 58N2490A	06/12/2005	22 163,48	5	22 163,48	0,00	0,00
AUT0000005209 SYSTEME HOME CINEMA	06/12/2005	509,00	6	509,00	0,00	0,00
2010M00008 3 RAYONNAGES PLANS INCLINES + 1 AVEC CASIERS	08/12/2005	0,00	10	1 663,16	0,00	0,00
AUT0000005219 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2005	2 740,66	1	2 740,66	0,00	0,00
AUT0000005221 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2005	1 217,70	1	1 217,70	0,00	0,00
AUT0000005222 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2005	658,21	1	658,21	0,00	0,00
AUT0000005223 2 PLANS 160 AVEC RETOUR D ET G	08/12/2005	1 513,20	10	1 513,20	0,00	0,00
AUT0000005224 1 PLAN RETOUR DROIT AVEC CAISS	08/12/2005	756,60	10	756,60	0,00	0,00
AUT0000005227 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2005	178,92	1	178,92	0,00	0,00
AUT0000005228 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2005	410,23	1	410,23	0,00	0,00
AUT0000005229 3 MANNEQUINS	08/12/2005	2 199,99	6	2 199,99	0,00	0,00
2010D00372 CHARIOT ELEV. MANITOU MSI 3T500 (CCM336)	12/12/2005	50 005,96	10	50 005,96	0,00	0,00
2010D01302 CRIC PNEUMATIQUE	12/12/2005	1 451,27	5	1 451,27	0,00	0,00
AUT0000005244 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	13/12/2005	1 213,28	1	1 213,28	0,00	0,00
AUT0000005245 SYSTEME HOME CINEMA	13/12/2005	509,00	6	509,00	0,00	0,00
AUT0000005248 LOT 10 TERMINAUX IP	13/12/2005	7 319,52	4	7 319,52	0,00	0,00
AUT0000005271 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/12/2005	756,00	1	756,00	0,00	0,00
AUT0000005281 bien finance	20/12/2005	2 000,00	5	2 000,00	0,00	0,00
AUT0000005291 MATERIEL DE CUISINE	20/12/2005	1 281,37	6	1 281,37	0,00	0,00
AUT0000005293 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2005	215,36	1	215,36	0,00	0,00
AUT0000005294 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2005	397,67	1	397,67	0,00	0,00
AUT0000005298 MOBILIER FASCINEO TABLE RETOU	21/12/2005	2 674,85	10	2 674,85	0,00	0,00
AUT0000005299 MOBILIER FASCINEO RANGEMENT A	21/12/2005	1 896,86	10	1 896,86	0,00	0,00
AUT0000005300 BUREAU AVEC RETOUR ET TABLE R	21/12/2005	2 323,23	10	2 323,23	0,00	0,00
AUT0000005301 MOBILIER RANGEMENT	21/12/2005	728,36	10	728,36	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000005302 1 FAX BROTHER 836P	21/12/2005	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000005303 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2005	122,55	1	122,55	0,00	0,00
AUT0000005314 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/12/2005	179,00	1	179,00	0,00	0,00
AUT0000005320 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/12/2005	99,00	1	99,00	0,00	0,00
AUT0000005323 UNITE CENTRALE APPLE POWER	23/12/2005	10 802,27	4	10 802,27	0,00	0,00
AUT0000005324 ACHAT D'UN RADIATEUR	23/12/2005	1 136,20	6	1 136,20	0,00	0,00
AUT0000005345 TRACTEUR OP VEH05 MARCHE 30V05	23/12/2005	38 725,64	5	38 725,64	0,00	0,00
AUT0000005351 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/01/2006	61,80	1	61,80	0,00	0,00
AUT0000005352 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/01/2006	345,17	1	345,17	0,00	0,00
AUT0000005376 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/01/2006	365,48	1	365,48	0,00	0,00
AUT0000005377 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/01/2006	1 354,04	1	1 354,04	0,00	0,00
AUT0000005378 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/01/2006	410,23	1	410,23	0,00	0,00
AUT0000005380 PETITE DESSERTTE BUREAU	24/01/2006	545,00	10	545,00	0,00	0,00
AUT0000005385 CLIO RENAULT MARCHE 15MG05	24/01/2006	8 510,26	5	8 510,26	0,00	0,00
AUT0000005395 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/01/2006	150,80	1	150,80	0,00	0,00
AUT0000005401 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/02/2006	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000005414 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2006	806,73	1	806,73	0,00	0,00
AUT0000005415 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2006	974,07	1	974,07	0,00	0,00
AUT0000005416 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2006	1 370,33	1	1 370,33	0,00	0,00
AUT0000005417 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2006	467,30	1	467,30	0,00	0,00
AUT0000005422 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/02/2006	970,63	1	970,63	0,00	0,00
AUT0000005423 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/02/2006	1 694,11	1	1 694,11	0,00	0,00
AUT0000005424 CABLAGE INFORMATIQUE CIO	21/02/2006	3 937,00	20	3 149,00	197,00	591,00
AUT0000005430 SIGNALITIQUE DIVERS COLLEGE	21/02/2006	46 470,85	20	44 459,32	502,00	1 509,53
AUT0000005432 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/02/2006	60,00	1	60,00	0,00	0,00
AUT0000005433 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/02/2006	239,00	1	239,00	0,00	0,00
AUT0000005449 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/03/2006	581,22	1	581,22	0,00	0,00
AUT0000005491 ENSEMBLE 2 BUREAUX AVEC RETOUR	21/03/2006	1 634,37	10	1 555,19	0,00	0,00
AUT0000005492 1 PLAN 180 RETOUR D + CONVIVIA	22/03/2006	631,88	10	631,88	0,00	0,00
AUT0000005493 ENSEMBLE 2 PLANS EN 120 D ET G	22/03/2006	1 369,54	10	1 369,54	0,00	0,00
AUT0000005494 ENSEMBLE 3 BUREAUX 120°+ CAISS	22/03/2006	2 143,11	10	2 143,11	0,00	0,00
AUT0000005495 1 PLAN 180 RETOUR G AVEC CAIS	22/03/2006	562,81	10	562,81	0,00	0,00
AUT0000005496 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	186,69	1	186,69	0,00	0,00
AUT0000005497 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	2 057,60	1	2 057,60	0,00	0,00
AUT0000005498 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	130,12	1	130,12	0,00	0,00
AUT0000005499 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	280,58	1	280,58	0,00	0,00
AUT0000005500 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SURF	22/03/2006	2 557,65	10	2 557,65	0,00	0,00
AUT0000005501 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	970,62	1	970,62	0,00	0,00
AUT0000005502 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	2 708,11	1	2 708,11	0,00	0,00
AUT0000005503 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/03/2006	135,00	1	135,00	0,00	0,00
AUT0000005506 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/03/2006	129,00	1	129,00	0,00	0,00
AUT0000005519 1 ENSEMBLE DIRECTION SERIE PR	29/03/2006	2 365,09	10	2 365,09	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010M00010 BUFFET DE CUISINE	04/04/2006	0,00	1	275,00	0,00	0,00
AUT0000005528 1 REFRIGERATEUR LIEBHERR K 426	05/04/2006	930,00	10	930,00	0,00	0,00
AUT0000005530 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/04/2006	474,00	1	474,00	0,00	0,00
AUT0000005537 MOBILIER EPN COLLEGE DE DONZY	10/04/2006	8 487,20	10	8 487,20	0,00	0,00
AUT0000005552 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/04/2006	327,99	1	327,99	0,00	0,00
AUT0000005553 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/04/2006	1 129,41	1	1 129,41	0,00	0,00
AUT0000005554 1 FAX BROTHER 8360P	19/04/2006	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000005566 ENSEMBLE ASSISE (CHAISES ET CA	20/04/2006	806,60	10	806,60	0,00	0,00
AUT0000005567 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/04/2006	189,00	1	189,00	0,00	0,00
AUT0000005568 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/04/2006	291,91	1	291,91	0,00	0,00
2010D00261 SOUFFLEUR DE FEUILLES STHIL	24/04/2006	608,28	7	608,28	0,00	0,00
AUT0000005584 CADRES	24/04/2006	1 850,00	6	1 850,00	0,00	0,00
AUT0000005600 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2006	299,99	1	299,99	0,00	0,00
AUT0000005601 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2006	169,00	1	169,00	0,00	0,00
AUT0000005602 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2006	169,00	1	169,00	0,00	0,00
AUT0000005604 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2006	119,97	1	119,97	0,00	0,00
2010D00365 ELECTRICITE HANGAR	28/04/2006	4 777,06	10	4 777,06	0,00	0,00
AUT0000005668 1 FAX BROTHER 8360P	02/05/2006	502,32	6	502,32	0,00	0,00
2010D00101 60 ECRANS VIEWSONIC 17 TFT MARCHÉ 21SI05	05/05/2006	0,00	4	13 060,32	0,00	0,00
AUT0000005680 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/05/2006	2 435,77	1	2 435,77	0,00	0,00
AUT0000005711 PELLE + TARIERE	09/05/2006	14 884,22	6	14 884,22	0,00	0,00
AUT0000005688 TABLES DE REUNION	10/05/2006	541,64	10	541,64	0,00	0,00
AUT0000005689 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	178,92	1	178,92	0,00	0,00
AUT0000005690 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	788,88	1	788,88	0,00	0,00
AUT0000005691 3 BUREAUX AVEC RETOUR ET CAISS	10/05/2006	2 034,18	10	2 034,18	0,00	0,00
AUT0000005692 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	2 740,66	1	2 740,66	0,00	0,00
AUT0000005693 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	1 217,59	1	1 217,59	0,00	0,00
AUT0000005694 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	987,49	1	987,49	0,00	0,00
AUT0000005695 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	700,95	1	700,95	0,00	0,00
AUT0000005696 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	1 008,41	1	1 008,41	0,00	0,00
AUT0000005697 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/05/2006	119,97	1	119,97	0,00	0,00
AUT0000005698 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	76,65	1	76,65	0,00	0,00
AUT0000005710 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/05/2006	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000005719 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	33,50	1	33,50	0,00	0,00
AUT0000005720 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	86,35	1	86,35	0,00	0,00
AUT0000005721 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	17/05/2006	424,58	1	424,58	0,00	0,00
AUT0000005722 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	170,00	1	170,00	0,00	0,00
AUT0000005728 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	410,22	1	410,22	0,00	0,00
AUT0000005729 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	154,88	1	154,88	0,00	0,00
AUT0000005730 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	246,98	1	246,98	0,00	0,00
AUT0000005736 MATERIEL ELECTRIQUE	18/05/2006	882,30	6	882,30	0,00	0,00
AUT0000005755 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/05/2006	118,00	1	118,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000005756 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/05/2006	123,80	1	123,80	0,00	0,00
AUT0000005757 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/05/2006	314,15	1	314,15	0,00	0,00
AUT0000005758 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/05/2006	190,85	1	190,85	0,00	0,00
AUT0000005759 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/05/2006	132,49	1	132,49	0,00	0,00
AUT0000005774 6 MOBILIER CYBER BASES	12/06/2006	8 354,40	10	8 354,40	0,00	0,00
AUT0000005788 MARCHÉ : 07MG04 LOT * 6 MOBILI	14/06/2006	8 302,18	10	8 302,18	0,00	0,00
AUT0000005794 MATERIEL ELECTRIQUE POUR	14/06/2006	1 660,50	6	1 660,50	0,00	0,00
AUT0000005795 QUINCAILLERIE POUR LOCAUX	14/06/2006	16 568,44	6	16 568,44	0,00	0,00
AUT0000005796 FOURNITURE DE MIROITERIE POUR	14/06/2006	10 693,15	6	10 693,15	0,00	0,00
2010D00367 MODIFICATION CUVES STOCKAGE	16/06/2006	41 860,00	10	41 860,00	0,00	0,00
AUT0000005809 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/06/2006	213,00	1	213,00	0,00	0,00
AUT0000005811 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/06/2006	847,06	1	847,06	0,00	0,00
AUT0000005812 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/06/2006	4 062,15	1	4 062,15	0,00	0,00
AUT0000005813 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/06/2006	363,17	1	363,17	0,00	0,00
AUT0000005814 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/06/2006	839,59	1	839,59	0,00	0,00
AUT0000005819 1 TABLE RONDE PIED CENTRAL ME	27/06/2006	816,27	10	816,27	0,00	0,00
2010D00366 ELECTRICITE HANGAR STOCKAGE	30/06/2006	17 376,86	10	17 376,86	0,00	0,00
AUT0000005822 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/07/2006	686,60	1	686,60	0,00	0,00
AUT0000004319 OP : V0704/1	05/07/2006	8 722,57	20	6 976,00	436,00	1 310,57
AUT0000004527 TRAVAUX 2005 SENTIER DOMAINE D	05/07/2006	8 987,00	20	7 184,00	449,00	1 354,00
AUT0000004607 FOURNITURE DE PALPLANCHES OP.	05/07/2006	47 007,28	20	37 600,00	2 350,00	7 057,28
AUT0000004673 BATTAGE DE PALPLANCHES OP.V07	05/07/2006	37 821,50	20	30 256,00	1 891,00	5 674,50
AUT0000004691 FOURNITURE ET POSE DE CRICS	05/07/2006	21 349,80	20	17 072,00	1 067,00	3 210,80
AUT0000004698 FOURNITURE ET TRANSPORT BETON	05/07/2006	8 192,60	20	6 544,00	409,00	1 239,60
AUT0000004728 MECANISATION ECLUSE TRIPLE DE	05/07/2006	36 949,28	20	29 552,00	1 847,00	5 550,28
AUT0000004729 TRAVAUX TERRASSEMENT SUR LE	05/07/2006	3 747,79	20	2 992,00	187,00	568,79
AUT0000004845 TRAVAUX ONF SITE MT PRENELAY	05/07/2006	20 635,48	20	16 368,00	1 064,00	3 203,48
AUT0000004875 AVANCE FORFAITAIRE OP.V0704/1	05/07/2006	58 176,54	20	46 512,00	2 912,00	8 752,54
AUT0000003661 TRAVAUX SENTIER BEC D ALLIER	05/07/2006	17 161,75	20	13 728,00	858,00	2 575,75
AUT0000004971 REALISATION D UNE FRESQUE SUR	05/07/2006	12 000,00	20	9 600,00	600,00	1 800,00
AUT0000004997 RÉPARATION MUR DE SOUTÈNEMENT	05/07/2006	179 253,35	20	143 375,00	8 969,00	26 909,35
AUT0000005026 PORTES ECLUSES - OP.V0705/6	05/07/2006	78 505,50	20	62 800,00	3 925,00	11 780,50
AUT0000005030 CRICS PIVOTANTS	05/07/2006	3 635,84	20	2 896,00	181,00	558,84
AUT0000005042 MECANISATION ECLUSE CH	05/07/2006	48 840,54	20	39 072,00	2 442,00	7 326,54
AUT0000005107 RECONSTRUCTION DU TABLIER PR 1	05/07/2006	181 040,15	20	144 832,00	9 052,00	27 156,15
AUT0000005136 INSTALLATION DE GLISSIERE DE S	05/07/2006	4 576,22	20	3 648,00	228,00	700,22
AUT0000005155 FABRICATION FOURNITURE, POSE M	05/07/2006	13 775,14	6	13 775,14	0,00	0,00
AUT0000005207 TRAVAUX SUR CHEMINS LE LONG RI	05/07/2006	84 568,16	20	67 641,00	4 229,00	12 698,16
AUT0000005217 CONSTRUCTION VOIE ACCES POMPIE	05/07/2006	6 158,59	20	4 925,00	308,00	925,59
AUT0000005230 MARCHÉ 09V05 - RESTAURATION MA	05/07/2006	103 187,59	20	82 544,00	5 159,00	15 484,59
AUT0000005238 FOURNITURE DE TUBES	05/07/2006	10 000,19	20	8 000,00	500,00	1 500,19
AUT0000005249 TRAVAUX FORETS	05/07/2006	677,31	20	541,00	34,00	102,31

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000005251 REPARATION MUR DE SOUTÈNEMENT	05/07/2006	126 488,86	20	101 184,00	6 324,00	18 980,86
AUT0000005255 CONFORTEMENT CHEMIN ET BERGES	05/07/2006	6 790,19	20	5 424,00	339,00	1 027,19
AUT0000005259 FOSSES ET ACCOTEMENTS/R.D. 148	05/07/2006	12 091,25	20	9 664,00	604,00	1 823,25
AUT0000005266 ECLUSE TRIPLE CHAVANCE DIVERS	05/07/2006	708,03	20	560,00	35,00	113,03
AUT0000005267 SITE DE BAYE	05/07/2006	42 158,23	20	33 709,00	2 110,00	6 339,23
AUT0000005268 REFECTION AQUEDUC DU BOURRON.O	05/07/2006	29 751,70	20	23 792,00	1 487,00	4 472,70
AUT0000005295 MISSION COORDIN. SPS/RD148 P	05/07/2006	1 588,66	20	1 264,00	79,00	245,66
AUT0000005887 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	13/07/2006	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000005915 VELOURUTES - OP. VELOVS05-PHAS	18/07/2006	255 635,26	20	238 299,70	4 331,00	13 004,56
AUT0000005907 FLEURISSEMENT DES BACS SITUES	24/07/2006	2 259,03	15	2 259,03	0,00	0,00
AUT0000005913 ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGI	26/07/2006	179,20	1	179,20	0,00	0,00
AUT0000005916 MARCHÈ : 07MG04 LOT * 6MOBILIE	27/07/2006	7 879,02	10	7 879,02	0,00	0,00
AUT0000005929 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	01/08/2006	147,07	1	147,07	0,00	0,00
AUT0000005931 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/08/2006	479,84	1	479,84	0,00	0,00
AUT0000005933 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/08/2006	1 617,71	1	1 617,71	0,00	0,00
AUT0000005934 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/08/2006	2 279,72	1	2 279,72	0,00	0,00
AUT0000005935 ENSEMBLE TABLE ET MOBILIER RAN	01/08/2006	2 494,86	10	2 494,86	0,00	0,00
AUT0000005936 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/08/2006	1 527,89	1	1 527,89	0,00	0,00
AUT0000005939 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/08/2006	287,23	1	287,23	0,00	0,00
2010M00011 ENSEMBLE DE TABLES DE REUNION	05/08/2006	0,00	10	1 105,25	0,00	0,00
AUT0000005963 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/08/2006	238,74	1	238,74	0,00	0,00
AUT0000005965 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/08/2006	170,00	1	170,00	0,00	0,00
AUT0000005967 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/08/2006	258,00	1	258,00	0,00	0,00
AUT0000005968 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	461,78	1	461,78	0,00	0,00
AUT0000005969 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	359,55	1	359,55	0,00	0,00
AUT0000005970 1 PLAN PETALE SERIE VITAL +	10/08/2006	686,74	10	686,74	0,00	0,00
AUT0000005971 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	254,57	1	254,57	0,00	0,00
AUT0000005972 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	219,44	1	219,44	0,00	0,00
AUT0000005973 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	2 055,49	1	2 055,49	0,00	0,00
AUT0000005974 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	487,04	1	487,04	0,00	0,00
AUT0000005975 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	438,88	1	438,88	0,00	0,00
AUT0000005976 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	685,16	1	685,16	0,00	0,00
AUT0000005977 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	345,64	1	345,64	0,00	0,00
AUT0000005978 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	483,09	1	483,09	0,00	0,00
2010D00262 SOUFFLEUR DE FEUILLES STHIL	19/09/2006	608,29	7	608,29	0,00	0,00
AUT0000006054 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/09/2006	149,50	1	149,50	0,00	0,00
AUT0000006055 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/09/2006	23,90	1	23,90	0,00	0,00
AUT0000006056 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/09/2006	254,51	1	254,51	0,00	0,00
AUT0000006060 QUAD REMORQUE ET BENNE	22/09/2006	11 512,70	5	11 512,70	0,00	0,00
AUT0000006068 LOT VAISSELLE	27/09/2006	710,70	6	710,70	0,00	0,00
AUT0000006069 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	27/09/2006	179,40	1	179,40	0,00	0,00
AUT0000006070 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	27/09/2006	382,01	1	382,01	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006084 1 FAX BROTHER 8360P	04/10/2006	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000006085 1 FAX BROTHER 8360 P	04/10/2006	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000006099 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/10/2006	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000006100 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/10/2006	119,99	1	119,99	0,00	0,00
AUT0000006101 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/10/2006	230,90	1	230,90	0,00	0,00
AUT0000006102 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/10/2006	487,60	1	487,60	0,00	0,00
AUT0000006104 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/10/2006	233,46	1	233,46	0,00	0,00
AUT0000006105 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/10/2006	69,99	1	69,99	0,00	0,00
AUT0000006106 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/10/2006	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000006167 1 FAX BROTHER 8360 P	30/10/2006	612,35	6	612,35	0,00	0,00
AUT0000006179 1 FAX ESTUDIO 170F	31/10/2006	901,78	6	901,78	0,00	0,00
AUT0000006189 MOBILIER BUREAU CYBERBASES IMP	02/11/2006	10 938,85	10	10 938,85	0,00	0,00
AUT0000006190 MOBILIER BUREAU CYBERBASES LA	02/11/2006	1 856,96	10	1 856,96	0,00	0,00
AUT0000006195 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	434,57	1	434,57	0,00	0,00
AUT0000006196 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	401,14	1	401,14	0,00	0,00
AUT0000006198 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2006	239,00	1	239,00	0,00	0,00
AUT0000006199 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2006	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000006200 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2006	345,72	1	345,72	0,00	0,00
AUT0000006201 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	107,00	1	107,00	0,00	0,00
AUT0000006202 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	104,00	1	104,00	0,00	0,00
AUT0000006203 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	138,00	1	138,00	0,00	0,00
AUT0000006204 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	239,00	1	239,00	0,00	0,00
AUT0000006205 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	245,00	1	245,00	0,00	0,00
AUT0000006208 CYLINDRE JPM POUR MDPH	06/11/2006	2 901,85	6	2 901,85	0,00	0,00
AUT0000006209 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/11/2006	21,21	1	21,21	0,00	0,00
AUT0000006210 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/11/2006	424,46	1	424,46	0,00	0,00
AUT0000006211 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/11/2006	211,93	1	211,93	0,00	0,00
AUT0000006212 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/11/2006	50,90	1	50,90	0,00	0,00
AUT0000006268 MARCHE 13V05 - VELOROUTES	13/11/2006	12 928,39	20	10 336,00	646,00	1 946,39
AUT0000006252 4 CLOISONS MOBILES	14/11/2006	2 451,22	10	2 451,22	0,00	0,00
AUT0000006253 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/11/2006	257,14	1	257,14	0,00	0,00
AUT0000006255 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/11/2006	329,16	1	329,16	0,00	0,00
AUT0000006256 3 PLANS DE TRAVAIL AVEC CAISSO	14/11/2006	2 364,92	10	2 364,92	0,00	0,00
2010D00263 ALESEUSE D'ATELIER	15/11/2006	17 342,00	5	17 342,00	0,00	0,00
AUT0000006260 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/11/2006	2 055,49	1	2 055,49	0,00	0,00
AUT0000006261 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/11/2006	974,07	1	974,07	0,00	0,00
AUT0000006262 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/11/2006	447,30	1	447,30	0,00	0,00
AUT0000006287 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/11/2006	2 166,48	1	2 166,48	0,00	0,00
AUT0000006300 INSTALLATION TELEPHONIQUE POUR	27/11/2006	11 840,40	4	11 840,40	0,00	0,00
AUT0000006301 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	27/11/2006	170,80	1	170,80	0,00	0,00
AUT0000006302 TELEVISEUR	28/11/2006	618,90	6	618,90	0,00	0,00
2010D00587 LAME BIAISE FR-NEIGE ACT 3M20B	30/11/2006	6 697,60	7	6 697,60	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006334 FOURNITURE 2 SALEUSES POUR LUZ	30/11/2006	27 658,69	6	27 658,69	0,00	0,00
AUT0000006335 FOURNITURE LAME DENEIGEMENT PO	30/11/2006	6 697,60	6	6 697,60	0,00	0,00
AUT0000006319 1 FAX CANON L380 S	01/12/2006	843,78	6	843,78	0,00	0,00
AUT0000006338 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	329,16	1	329,16	0,00	0,00
AUT0000006339 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	3 425,82	1	3 425,82	0,00	0,00
AUT0000006340 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	1 217,59	1	1 217,59	0,00	0,00
AUT0000006341 4 PLANS RETOUR D + CAISSON HAU	07/12/2006	4 600,39	10	4 600,39	0,00	0,00
AUT0000006342 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	243,98	1	243,98	0,00	0,00
AUT0000006343 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	724,63	1	724,63	0,00	0,00
AUT0000006344 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	284,65	1	284,65	0,00	0,00
AUT0000006345 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	941,85	1	941,85	0,00	0,00
AUT0000006346 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	284,65	1	284,65	0,00	0,00
AUT0000006347 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	217,66	1	217,66	0,00	0,00
AUT0000006348 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	454,60	1	454,60	0,00	0,00
AUT0000006349 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	501,48	1	501,48	0,00	0,00
AUT0000006357 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/12/2006	142,00	1	142,00	0,00	0,00
AUT0000006360 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/12/2006	316,05	1	316,05	0,00	0,00
AUT0000006369 FOURN.FOURGON MASCOTT POUR ST	08/12/2006	38 083,78	5	38 083,78	0,00	0,00
2010D00109 HOME CINEMA	11/12/2006	0,00	1	250,90	0,00	0,00
AUT0000006362 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2006	358,80	1	358,80	0,00	0,00
AUT0000006363 TELEVISEUR LCD ET SUPPORT	11/12/2006	2 593,00	6	2 593,00	0,00	0,00
AUT0000006452 MARCHÉ 26V06	12/12/2006	23 178,48	5	23 178,48	0,00	0,00
AUT0000006414 FOURN. TRACTEUR VALTRA POUR UT	12/12/2006	58 835,26	5	58 835,26	0,00	0,00
AUT0000006415 FOURN. EPAREUSE - GROUPE DE FA	12/12/2006	40 992,90	6	40 992,90	0,00	0,00
AUT0000006377 RAILS	13/12/2006	672,43	6	672,43	0,00	0,00
AUT0000006378 TELEVISEUR	13/12/2006	769,20	6	769,20	0,00	0,00
AUT0000006395 MODIFICATION PRE DOSEUR VOLUME	14/12/2006	14 973,92	6	14 973,92	0,00	0,00
AUT0000006400 VITRINE TABLE	14/12/2006	1 413,99	6	1 413,99	0,00	0,00
AUT0000006410 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/12/2006	111,23	1	111,23	0,00	0,00
AUT0000006434 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/12/2006	8 223,70	1	8 223,70	0,00	0,00
AUT0000006449 PESE BEBE + COUSSIN SKAY	20/12/2006	767,00	6	767,00	0,00	0,00
AUT0000006448 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/12/2006	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000006453 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	998,18	1	998,18	0,00	0,00
AUT0000006454 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	1 381,08	1	1 381,08	0,00	0,00
AUT0000006460 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	1 089,14	1	1 089,14	0,00	0,00
AUT0000006461 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	745,44	1	745,44	0,00	0,00
AUT0000006463 1 ENSEMBLE BANQUETTE 2 PLACES	21/12/2006	830,26	10	830,26	0,00	0,00
AUT0000006464 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	2 046,28	1	2 046,28	0,00	0,00
AUT0000006469 FAIBLE VALLEUR MOBILIER	21/12/2006	1 772,47	1	1 772,47	0,00	0,00
AUT0000006470 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	332,73	1	332,73	0,00	0,00
AUT0000006471 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	1 772,47	1	1 772,47	0,00	0,00
AUT0000006472 ENSEMBLE DIRECTION SERIE 4EVE	21/12/2006	2 207,50	10	2 207,50	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006473 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	209,30	1	209,30	0,00	0,00
AUT0000006474 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	1 744,49	1	1 744,49	0,00	0,00
AUT0000006475 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	7 514,71	1	7 514,71	0,00	0,00
AUT0000006476 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	459,50	1	459,50	0,00	0,00
AUT0000006480 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	852,03	1	852,03	0,00	0,00
AUT0000006529 CONFECTION DE BATARDEAUX	09/01/2007	2 631,20	6	2 631,20	0,00	0,00
2010D00110 APPAREIL PHOTO SONY + CARTE MEMOIRE	15/01/2007	0,00	1	360,00	0,00	0,00
AUT0000006538 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	367,50	1	367,50	0,00	0,00
AUT0000006541 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	116,00	1	116,00	0,00	0,00
AUT0000006542 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	285,00	1	285,00	0,00	0,00
AUT0000006545 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	98,00	1	98,00	0,00	0,00
AUT0000006546 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	207,00	1	207,00	0,00	0,00
AUT0000006552 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	129,00	1	129,00	0,00	0,00
AUT0000006553 FAX BROTHER 836P	15/01/2007	612,35	6	612,35	0,00	0,00
2010M00012 2 CANAPES : STRIKE ET PEPPONE	20/01/2007	0,00	10	868,00	0,00	0,00
AUT0000006561 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/01/2007	499,01	1	499,01	0,00	0,00
AUT0000006562 1 FAX BROTHER 836P	22/01/2007	528,63	6	528,63	0,00	0,00
AUT0000006563 1 FAX BROTHER 836P	22/01/2007	528,63	6	528,63	0,00	0,00
AUT0000006564 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/01/2007	372,08	1	372,08	0,00	0,00
AUT0000006565 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/01/2007	372,08	1	372,08	0,00	0,00
AUT0000006566 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/01/2007	372,08	1	372,08	0,00	0,00
AUT0000006567 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/01/2007	372,08	1	372,08	0,00	0,00
AUT0000006574 FAIBLE VALEUR MOBILIER	30/01/2007	79,50	1	79,50	0,00	0,00
AUT0000006575 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/01/2007	129,00	1	129,00	0,00	0,00
2010D00264 EXTRACTEUR DE ROTULE	02/02/2007	891,28	5	891,28	0,00	0,00
AUT0000006597 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/02/2007	343,90	1	343,90	0,00	0,00
AUT0000006604 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/02/2007	476,55	1	476,55	0,00	0,00
2010D00258 REMPLACEMENT POMPE GO VARZY	21/02/2007	3 357,89	7	3 357,89	0,00	0,00
AUT0000006627 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	02/03/2007	112,48	1	112,48	0,00	0,00
2010D00370 COMPACTEUR DYNAP MIXTE CC 422C (E6003)	05/03/2007	121 788,78	10	121 788,78	0,00	0,00
AUT0000006633 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2007	248,48	1	248,48	0,00	0,00
AUT0000006634 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2007	1 381,08	1	1 381,08	0,00	0,00
AUT0000006635 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2007	1 089,14	1	1 089,14	0,00	0,00
AUT0000006636 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2007	1 850,21	1	1 850,21	0,00	0,00
AUT0000006637 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2007	508,42	1	508,42	0,00	0,00
AUT0000006652 CLIO IMMATRICULE 2046 SJ 58	13/03/2007	9 026,18	5	9 026,18	0,00	0,00
AUT0000006658 VEHICULE CLIO IMMATRICULE 2048	16/03/2007	9 026,17	5	9 026,17	0,00	0,00
AUT0000006659 1 ENSEMBLE PLAN DE TRAVAIL	19/03/2007	1 585,39	10	1 585,39	0,00	0,00
AUT0000006663 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/03/2007	1 370,76	1	1 370,76	0,00	0,00
AUT0000006664 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/03/2007	471,13	1	471,13	0,00	0,00
AUT0000006665 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/03/2007	352,86	1	352,86	0,00	0,00
AUT0000006666 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/03/2007	250,81	1	250,81	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006667 1 ENSEMBLE PLAN DE TRAVAIL RET	19/03/2007	835,14	10	835,14	0,00	0,00
AUT0000006668 1 ENSEMBLE PLAN DE TRAVAIL RE	19/03/2007	1 135,61	10	1 135,61	0,00	0,00
AUT0000006669 2 PLANS DE TRAVAIL D ET G + C	19/03/2007	1 525,59	10	1 525,59	0,00	0,00
AUT0000006670 1 PLAN DE TRAVAIL RETOUR G + C	19/03/2007	1 156,29	10	1 156,29	0,00	0,00
AUT0000006671 1 PLAN 180 RETOUR D + CAISSON	19/03/2007	1 135,37	10	1 135,37	0,00	0,00
AUT0000006672 1 PLAN 180 RETOUR D +CAISSON M	19/03/2007	777,02	10	777,02	0,00	0,00
AUT0000006673 3 PLAN 180 RETOUR G + CAISSON	19/03/2007	2 327,46	10	2 327,46	0,00	0,00
AUT0000006674 1 PLAN 160 RETOUR D + CAISSON	19/03/2007	761,38	10	761,38	0,00	0,00
AUT0000006677 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	5 292,84	1	5 292,84	0,00	0,00
AUT0000006678 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	1 257,07	1	1 257,07	0,00	0,00
AUT0000006679 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	678,06	1	678,06	0,00	0,00
AUT0000006680 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	599,28	1	599,28	0,00	0,00
AUT0000006681 1 TABLE RONDE POIRIER/ALU	20/03/2007	508,30	10	508,30	0,00	0,00
AUT0000006682 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	93,53	1	93,53	0,00	0,00
AUT0000006683 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	805,14	1	805,14	0,00	0,00
AUT0000006684 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	284,65	1	284,65	0,00	0,00
AUT0000006688 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/03/2007	167,99	1	167,99	0,00	0,00
AUT0000006689 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2007	110,50	1	110,50	0,00	0,00
AUT0000006709 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/04/2007	273,99	1	273,99	0,00	0,00
AUT0000006715 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/04/2007	380,00	1	380,00	0,00	0,00
AUT0000006745 TRONCONNEUSES	17/04/2007	1 175,04	6	1 175,04	0,00	0,00
AUT0000006746 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	17/04/2007	406,85	1	406,85	0,00	0,00
AUT0000006747 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	17/04/2007	106,56	1	106,56	0,00	0,00
AUT0000006748 TRONCONNEUSES ET PERCHE ELAGUE	17/04/2007	2 065,04	6	2 065,04	0,00	0,00
AUT0000006751 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2007	400,68	1	400,68	0,00	0,00
AUT0000006767 EXPOSITION DE 13 PANNEAUX EAU	30/04/2007	1 850,00	6	1 850,00	0,00	0,00
AUT0000006770 FAIBLE VALEUR MOBILIER	02/05/2007	366,93	1	366,93	0,00	0,00
AUT0000006771 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2007	350,00	1	350,00	0,00	0,00
AUT0000006776 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/05/2007	484,00	1	484,00	0,00	0,00
AUT0000006778 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/05/2007	809,21	1	809,21	0,00	0,00
AUT0000006779 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/05/2007	2 117,13	1	2 117,13	0,00	0,00
AUT0000006780 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/05/2007	339,03	1	339,03	0,00	0,00
AUT0000006781 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/05/2007	678,07	1	678,07	0,00	0,00
AUT0000006782 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/05/2007	1 003,25	1	1 003,25	0,00	0,00
AUT0000006783 1 ENSEMBLE 2 PLANS PETALE + PL	09/05/2007	1 278,37	10	1 278,37	0,00	0,00
AUT0000006784 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/05/2007	159,30	1	159,30	0,00	0,00
AUT0000006785 ENSEMBLE DE RANEGMENT SERIE SU	10/05/2007	686,50	10	686,50	0,00	0,00
AUT0000006786 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2007	1 230,68	1	1 230,68	0,00	0,00
AUT0000006787 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2007	115,53	1	115,53	0,00	0,00
AUT0000006788 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2007	648,87	1	648,87	0,00	0,00
AUT0000006789 faible valeur mobilier	10/05/2007	334,88	1	334,88	0,00	0,00
AUT0000006790 faible valeur mobilier	10/05/2007	439,50	1	439,50	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006799 LEVE RADIATEUR	11/05/2007	1 008,66	6	1 008,66	0,00	0,00
AUT0000006800 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	11/05/2007	505,83	6	505,83	0,00	0,00
AUT0000006837 SCIE	12/05/2007	1 050,09	6	1 050,09	0,00	0,00
AUT0000006829 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/05/2007	123,16	1	123,16	0,00	0,00
AUT0000006830 DEBROUSSAILLEUSE TONDEUSE OREC	29/05/2007	2 142,00	6	2 142,00	0,00	0,00
AUT0000006831 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/05/2007	328,92	1	328,92	0,00	0,00
AUT0000006823 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/05/2007	174,68	1	174,68	0,00	0,00
AUT0000006838 MATERIEL CULTUREL	31/05/2007	1 160,00	6	1 160,00	0,00	0,00
AUT0000006845 JACHERES FLEURS VELOURUTE	31/05/2007	985,34	20	800,34	34,00	151,00
AUT0000006846 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	69,97	1	69,97	0,00	0,00
AUT0000006847 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	87,91	1	87,91	0,00	0,00
AUT0000006848 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	10,58	1	10,58	0,00	0,00
AUT0000006849 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	47,24	1	47,24	0,00	0,00
AUT0000006850 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	105,85	1	105,85	0,00	0,00
AUT0000006851 DIVERS PETITS MATERIELS - SERV	04/06/2007	1 070,42	6	1 070,42	0,00	0,00
AUT0000006852 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	12,30	1	12,30	0,00	0,00
AUT0000006853 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	149,50	1	149,50	0,00	0,00
AUT0000006854 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	156,68	1	156,68	0,00	0,00
AUT0000006855 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	33,37	1	33,37	0,00	0,00
2010D00266 CUVE RETENTION HUILES USAGEES	07/06/2007	1 515,69	5	1 515,69	0,00	0,00
AUT0000006839 1 BUREAU AVEC RETOUR + TABLE	08/06/2007	2 100,53	10	2 100,53	0,00	0,00
AUT0000006840 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2007	870,69	1	870,69	0,00	0,00
AUT0000006841 1 TABLE DE REUNION NEX CITY OV	08/06/2007	749,29	10	749,29	0,00	0,00
AUT0000006842 2 PLAN 90° RETOUR G + CAISSON	08/06/2007	1 551,64	10	1 551,64	0,00	0,00
AUT0000006875 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/06/2007	304,98	1	304,98	0,00	0,00
AUT0000006876 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/06/2007	304,98	1	304,98	0,00	0,00
AUT0000006877 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/06/2007	304,98	1	304,98	0,00	0,00
AUT0000006878 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/06/2007	304,98	1	304,98	0,00	0,00
AUT0000006862 1 ENSEMBLE BANQUE ACCUEIL	14/06/2007	2 938,38	10	2 938,38	0,00	0,00
AUT0000006863 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/06/2007	1 008,47	1	1 008,47	0,00	0,00
AUT0000006864 1 ARMOIRE MODULAIRE BOIS	14/06/2007	761,85	10	761,85	0,00	0,00
AUT0000006879 1 VITRINE MEUBLE ALU SATINE M	20/06/2007	928,10	10	928,10	0,00	0,00
2010D00399 TRACTEUR VALTRA 4RM 6350 101CH 58N2574A	25/06/2007	56 092,40	7	56 092,40	0,00	0,00
2010D00699 CAMION IVE DAIL/P DC/B 65C18 6T3 58N2575A	25/06/2007	59 736,61	7	59 736,61	0,00	0,00
AUT0000006893 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/06/2007	1 480,17	1	1 480,17	0,00	0,00
AUT0000006894 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/06/2007	745,44	1	745,44	0,00	0,00
AUT0000006895 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/06/2007	2 735,16	1	2 735,16	0,00	0,00
AUT0000006896 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/06/2007	874,37	1	874,37	0,00	0,00
2010D00265 ENSEMBLE CHALUMEAU	04/07/2007	932,64	5	932,64	0,00	0,00
2010M00013 2 ARMOIRES BASSES + 2 ARMOIRE HAUTES	05/07/2007	0,00	10	1 197,20	0,00	0,00
AUT0000006916 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	1 905,07	1	1 905,07	0,00	0,00
AUT0000006918 1 ENSEMBLE 2 BUREAUX AVEC CONV	06/07/2007	1 269,53	10	1 269,53	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006919 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	1 254,07	1	1 254,07	0,00	0,00
AUT0000006920 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	721,97	1	721,97	0,00	0,00
AUT0000006921 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	502,61	1	502,61	0,00	0,00
AUT0000006922 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	730,33	1	730,33	0,00	0,00
AUT0000006923 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	87,00	1	87,00	0,00	0,00
AUT0000006282 TRAVAUX CABLAGE MAISON DE LA S	09/07/2007	15 071,67	20	11 277,00	756,00	3 038,67
AUT0000005452 PASSERELLE FONTAINE CHAMONT	09/07/2007	58 316,70	20	43 736,00	2 916,00	11 664,70
AUT0000006925 ACHAT MATERIEL MEDICAL	09/07/2007	1 014,89	6	1 014,89	0,00	0,00
AUT0000006935 CAMION MIDLUM 1799SK58	09/07/2007	104 675,12	5	104 675,12	0,00	0,00
AUT0000006938 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	322,92	1	322,92	0,00	0,00
AUT0000006940 1 ENSEMBLE DIRECTION	10/07/2007	2 436,25	10	2 436,25	0,00	0,00
AUT0000006941 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	775,01	1	775,01	0,00	0,00
AUT0000006942 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	349,95	1	349,95	0,00	0,00
AUT0000006943 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	372,72	1	372,72	0,00	0,00
AUT0000006944 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	496,96	1	496,96	0,00	0,00
AUT0000006945 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	248,77	1	248,77	0,00	0,00
AUT0000006957 1 ARMOIRE GAMME FASCINEO	24/07/2007	711,62	10	711,62	0,00	0,00
AUT0000006958 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/07/2007	323,40	1	323,40	0,00	0,00
AUT0000006959 1 FAX BROTHER 8360P	24/07/2007	612,35	6	612,35	0,00	0,00
AUT0000005927 AVANCE FORFAITAIRE - MARCHÉ 10	01/08/2007	57 390,26	20	43 035,00	2 869,00	11 486,26
AUT0000006427 MARCHÉ 11V06	01/08/2007	210 016,73	20	157 500,00	10 500,00	42 016,73
AUT0000006999 VELO ELECTRIQUE	01/08/2007	1 778,00	5	1 778,00	0,00	0,00
AUT0000006160 MARCHÉ 27V06 - CONFORTEMENT TR	02/08/2007	81 491,35	20	61 108,00	4 074,00	16 309,35
AUT0000006161 MARCHÉ 15V06 - ETAT ACOMPTE 1	02/08/2007	135 437,15	20	101 565,00	6 771,00	27 101,15
AUT0000006295 AVANCE FORFAITAIRE MARCHÉ 36V0	02/08/2007	80 697,86	20	60 510,00	4 034,00	16 153,86
AUT0000006325 RECONSTRUCTION PONTS URZY-RD 1	02/08/2007	160 417,52	20	120 311,00	8 021,00	32 085,52
AUT0000006967 ELEVATEUR	02/08/2007	1 344,30	6	1 344,30	0,00	0,00
AUT0000006296 AVANCE FORFAITAIRE MARCHÉ 35V0	03/08/2007	5 077,93	20	3 806,00	254,00	1 017,93
AUT0000006981 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/08/2007	502,03	1	502,03	0,00	0,00
AUT0000006982 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	16/08/2007	295,69	1	295,69	0,00	0,00
AUT0000006985 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/08/2007	151,81	1	151,81	0,00	0,00
AUT0000006995 SERVEUR DE TELECOMMUNICATION A	28/08/2007	7 047,43	4	7 047,43	0,00	0,00
AUT0000006997 BALAYEUSE	29/08/2007	8 474,13	6	8 474,13	0,00	0,00
AUT0000007004 MATERIEL MEDICAL	04/09/2007	5 932,00	6	5 932,00	0,00	0,00
AUT0000007005 EQUIPEMENTS MEDICAUX	04/09/2007	83,99	1	83,99	0,00	0,00
AUT0000007007 SCOOTER	06/09/2007	2 689,99	5	2 689,99	0,00	0,00
AUT0000007009 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/09/2007	903,42	1	903,42	0,00	0,00
AUT0000007011 1 FAX CANON L400	11/09/2007	724,44	6	724,44	0,00	0,00
AUT0000007075 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIELS	11/09/2007	161,69	1	161,69	0,00	0,00
AUT0000007040 VIDÉOPROJECTEUR	19/09/2007	1 423,24	6	1 423,24	0,00	0,00
AUT0000007133 REFECTION CHEMIN HALAGE VELORO	20/09/2007	101 371,05	20	77 890,00	4 694,00	18 787,05
AUT0000007054 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/09/2007	1 883,70	1	1 883,70	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007061 MOBILIER CYBERBASE CLAMECY	25/09/2007	13 708,62	10	13 708,62	0,00	0,00
AUT0000007080 PANONCEAUX ET BRIDES - VELOROU	25/09/2007	2 386,02	20	1 785,00	119,00	482,02
AUT0000007097 BARRIERES ET BORNES VELOROUTE	27/09/2007	3 516,24	20	2 625,00	175,00	716,24
AUT0000007070 MOBILIER CYBERBASE LUZY	01/10/2007	8 306,28	10	8 306,28	0,00	0,00
AUT0000007074 CAMION RENAULT MIDLUM	02/10/2007	121 751,91	5	121 751,91	0,00	0,00
AUT0000007082 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/10/2007	192,28	1	192,28	0,00	0,00
AUT0000007084 CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE POUR	08/10/2007	1 048,41	6	1 048,41	0,00	0,00
AUT0000007101 MARCHEPIED 7 MARCHES	15/10/2007	678,13	6	678,13	0,00	0,00
AUT0000007132 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	16/10/2007	460,46	1	460,46	0,00	0,00
AUT0000006413 REFECTION AQUEDUCS - MARCHÉ 40	19/10/2007	90 133,86	20	67 590,00	4 506,00	18 037,86
AUT0000005681 TRAVAUX D'URGENCE SUR VANNE RI	22/10/2007	452,09	20	330,00	22,00	100,09
AUT0000005894 ENROCHEMENT POUR CHEMIN	22/10/2007	1 223,85	20	915,00	61,00	247,85
AUT0000005922 FABRICATION ET POSE DE CADRES	22/10/2007	3 827,20	20	2 865,00	191,00	771,20
AUT0000005923 FABRICATION RALLONGES TARRIERE	22/10/2007	837,20	20	615,00	41,00	181,20
AUT0000006083 REFECTION CHEMIN RIGOLE YONNE	22/10/2007	38 683,01	20	29 010,00	1 934,00	7 739,01
AUT0000006091 MISE EN SECURITE BAC ACCALMIE	22/10/2007	1 677,99	20	1 245,00	83,00	349,99
AUT0000006093 FOURNITURE ET POSE RONDELLES L	22/10/2007	407,84	20	300,00	20,00	87,84
AUT0000006096 MISE EN SECURITE BARRAGE FLEUR	22/10/2007	1 566,76	20	1 170,00	78,00	318,76
AUT0000006097 REALISATION ET POSE GARDE-CORP	22/10/2007	944,84	20	705,00	47,00	192,84
AUT0000006110 TRAVAUX CHEMIN RIGOLE YONNE	22/10/2007	2 631,28	20	1 963,00	132,00	536,28
AUT0000006111 INTERVENTION SUR BARRAGE FLEUR	22/10/2007	927,01	20	690,00	46,00	191,01
AUT0000006159 TRAVAUX URGENTS - INTERVENTION	22/10/2007	133,70	20	90,00	6,00	37,70
AUT0000006169 MISSION DE COORDINATION SUR O.	22/10/2007	326,36	1	240,00	16,00	70,36
AUT0000006173 CONSOLIDATION PORTES CENTRE CE	22/10/2007	5 629,13	20	4 213,00	281,00	1 135,13
AUT0000006479 FOURNITURE POSE GLISSIERES RD	22/10/2007	21 168,00	20	15 870,00	1 058,00	4 240,00
AUT0000006269 FOURNITURE BATARDEAU BOIS	22/10/2007	2 332,20	20	1 740,00	116,00	476,20
AUT0000006379 PECHE DE SAUVETAGE	22/10/2007	3 827,20	20	2 865,00	191,00	771,20
AUT0000006380 POSE CRICS VENDELLES	22/10/2007	27 697,18	20	20 760,00	1 384,00	5 553,18
AUT0000006382 FOURNITURE ET POSE TIGES VENTE	22/10/2007	209,97	20	150,00	10,00	49,97
AUT0000006383 DIVERSES FOURNITURES POUR REF.	22/10/2007	1 537,51	20	1 140,00	76,00	321,51
AUT0000006392 REUNIONS DE CHANTIER ET VISITE	22/10/2007	1 286,94	20	960,00	64,00	262,94
AUT0000006401 MISSION DE COORDINATION	22/10/2007	720,44	20	540,00	36,00	144,44
AUT0000006419 MARCHÉ 15V06	22/10/2007	34 838,12	20	26 128,00	1 742,00	6 968,12
AUT0000006420 CONFORTEMENT ECLUSES VS	22/10/2007	60 218,60	20	45 163,00	3 011,00	12 044,60
AUT0000006422 CONFORTEMENT TRANCHÉES. OP. FE	22/10/2007	9 124,28	20	6 840,00	456,00	1 828,28
AUT0000006423 TRAVAUX ETANCHEITE ECLUSES	22/10/2007	11 975,38	20	8 970,00	598,00	2 407,38
AUT0000006424 TRAVAUX REFECTION BARDAGE	22/10/2007	10 978,68	20	8 233,00	549,00	2 196,68
AUT0000006425 ETANCHEITE BOIS ECLUSE ET VANN	22/10/2007	45 641,15	20	34 230,00	2 282,00	9 129,15
AUT0000006426 REFECTION DE MACONNERIES	22/10/2007	11 155,24	20	8 355,00	557,00	2 243,24
AUT0000006432 TRAVAUX SUR OA RD 25 AUNAY	22/10/2007	23 808,40	20	17 850,00	1 190,00	4 768,40
AUT0000006314 REVISIONS MARCHÉ 04V05 PP	22/10/2007	981,72	20	735,00	49,00	197,72
AUT0000006327 FOURNITURE POUR TRAVAUX SERRUR	22/10/2007	6 396,21	20	4 785,00	319,00	1 292,21

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006329 GRANULATS POUR CHEMINS	22/10/2007	576,21	20	420,00	28,00	128,21
AUT0000006358 FOURNITURE DE PALPLANCHES. OP.	22/10/2007	55 798,64	20	41 848,00	2 790,00	11 160,64
AUT0000005523 REFECTION BARDAGE BAS PORTE EC	22/10/2007	6 789,09	20	5 085,00	339,00	1 365,09
AUT0000005533 RD 978 A REPARATION MUR DE SOU	22/10/2007	571,93	20	420,00	28,00	123,93
AUT0000005540 MARCHÉ 09V05 - RESTAURATION MA	22/10/2007	164 813,58	20	123 600,00	8 240,00	32 973,58
AUT0000007148 MARCHÉ 13V06	22/10/2007	4 681,05	20	3 510,00	234,00	937,05
2010D00268 POSTE A SOUDER SAFMIG	23/10/2007	3 408,60	5	3 408,60	0,00	0,00
AUT0000005995 MARCHÉ : 31PI05 REMPLISSAGE DE	23/10/2007	3 829,19	20	2 865,00	191,00	773,19
AUT0000006078 TRAVAUX LIAISONS OPTIQUES RUE	23/10/2007	15 954,05	20	11 955,00	797,00	3 202,05
AUT0000006154 MATERIELS INFORMATIQUES POUR C	23/10/2007	989,09	20	735,00	49,00	205,09
AUT0000006462 TRAVAUX ONF	23/10/2007	5 254,03	20	3 930,00	262,00	1 062,03
AUT0000006384 MARCHÉ : 31PI05 TRAVAUX DE RE	23/10/2007	3 894,65	20	2 910,00	194,00	790,65
AUT0000006443 TRVX CONNEX° FIBRE OPTIQUE DDE	23/10/2007	3 003,26	20	2 250,00	150,00	603,26
AUT0000006310 EXTENSION PRISES INFORMATIQUES	23/10/2007	6 458,40	20	4 843,00	323,00	1 292,40
AUT0000005436 CABLAGE 32 POSTES SALLE F.M	23/10/2007	1 509,12	20	1 125,00	75,00	309,12
AUT0000007117 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	578,05	1	578,05	0,00	0,00
AUT0000007118 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	639,02	1	639,02	0,00	0,00
AUT0000007119 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	1 764,28	1	1 764,28	0,00	0,00
AUT0000007120 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	752,44	1	752,44	0,00	0,00
AUT0000007121 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	341,58	1	341,58	0,00	0,00
AUT0000007122 ENSEMBLE DE RANGEMENT	23/10/2007	963,74	10	963,74	0,00	0,00
AUT0000007123 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	705,71	1	705,71	0,00	0,00
AUT0000007124 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	161,03	1	161,03	0,00	0,00
AUT0000007125 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	333,50	1	333,50	0,00	0,00
AUT0000007126 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	2 762,16	1	2 762,16	0,00	0,00
AUT0000007127 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	847,37	1	847,37	0,00	0,00
AUT0000007134 FAIBLE VALEUR MOBILIER	26/10/2007	216,83	1	216,83	0,00	0,00
AUT0000007142 BOITES CARTON	31/10/2007	1 488,45	6	1 488,45	0,00	0,00
AUT0000007143 BAGS CITEC	31/10/2007	764,09	6	764,09	0,00	0,00
AUT0000007165 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	07/11/2007	571,66	6	571,66	0,00	0,00
AUT0000007166 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/11/2007	508,42	1	508,42	0,00	0,00
AUT0000007170 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/11/2007	569,30	1	569,30	0,00	0,00
AUT0000007174 VEHICULE CITROEN BERLINGO	12/11/2007	12 397,50	5	12 397,50	0,00	0,00
AUT0000007177 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	13/11/2007	41,99	1	41,99	0,00	0,00
AUT0000007178 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/11/2007	229,00	1	229,00	0,00	0,00
AUT0000007182 MATERIEL MEDICAL	13/11/2007	592,77	6	592,77	0,00	0,00
AUT0000007193 CITROEN C4 IMMATICULEE	16/11/2007	14 732,09	5	14 732,09	0,00	0,00
AUT0000007195 DIVAN EXAMEN + GUERIDON	20/11/2007	1 157,00	6	1 157,00	0,00	0,00
AUT0000007197 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/11/2007	169,00	1	169,00	0,00	0,00
AUT0000007206 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/11/2007	1 016,84	1	1 016,84	0,00	0,00
AUT0000007222 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	26/11/2007	86,99	1	86,99	0,00	0,00
AUT0000007229 ACHAT DE 3 TRACTEURS JOHN DEER	27/11/2007	187 836,87	5	187 836,87	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007231 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/11/2007	172,00	1	172,00	0,00	0,00
AUT0000007232 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/11/2007	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000007234 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/11/2007	313,35	1	313,35	0,00	0,00
AUT0000007235 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/11/2007	2 762,16	1	2 762,16	0,00	0,00
AUT0000007236 2 BACS POUR CD/DVD	30/11/2007	3 687,14	6	3 687,14	0,00	0,00
2010M00014 21 RANGEMENTS POUR CLASSEMENT	01/12/2007	0,00	10	2 952,21	0,00	0,00
AUT0000007262 DIVERS PTITS MATERIELS	04/12/2007	847,25	6	847,25	0,00	0,00
AUT0000007263 DEBROUSSAILLEUSE PRO OLEO MAC	04/12/2007	637,99	6	637,99	0,00	0,00
AUT0000007255 4 ENSEMBLES EPAREUSES GROUPE D	06/12/2007	160 464,92	6	160 464,92	0,00	0,00
AUT0000007343 PLATEFORMES DE TRAVAIL. OP. MA	06/12/2007	707,79	6	707,79	0,00	0,00
AUT0000007472 SUBVENTION AGGLO NEVERS EXTENS	06/12/2007	112 280,00	20	67 368,00	5 614,00	39 298,00
AUT0000007344 POMPE ET ACCESSOIRES	07/12/2007	1 067,63	6	1 067,63	0,00	0,00
AUT0000007259 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/12/2007	292,09	1	292,09	0,00	0,00
AUT0000007304 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/12/2007	489,58	1	489,58	0,00	0,00
AUT0000007266 POUTRE 3 PLACES	11/12/2007	4 832,32	6	4 832,32	0,00	0,00
AUT0000007306 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2007	357,29	1	357,29	0,00	0,00
AUT0000007272 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/12/2007	1 764,28	1	1 764,28	0,00	0,00
AUT0000007273 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/12/2007	1 003,25	1	1 003,25	0,00	0,00
AUT0000007274 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/12/2007	1 610,29	1	1 610,29	0,00	0,00
AUT0000007276 ECRAN MAGELLAN	12/12/2007	974,74	6	974,74	0,00	0,00
AUT0000007277 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/12/2007	3 887,00	1	3 887,00	0,00	0,00
AUT0000007278 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/12/2007	278,11	1	278,11	0,00	0,00
AUT0000007279 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/12/2007	350,12	1	350,12	0,00	0,00
AUT0000007280 1 VIDEOPROJECTEUR HITACHI MPJ1	12/12/2007	890,00	6	890,00	0,00	0,00
AUT0000007299 ACHAT DE 3 CHARGEURS F26 INDUS	12/12/2007	23 322,00	6	23 322,00	0,00	0,00
AUT0000007425 ACHAT MATERIEL MEDICAL	12/12/2007	672,83	6	672,83	0,00	0,00
AUT0000007345 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	13/12/2007	254,45	1	254,45	0,00	0,00
AUT0000007346 FOURNITURE DE TROIS SCOOTERS	13/12/2007	2 819,99	5	2 819,99	0,00	0,00
AUT0000007348 1 PLAN DE TRAVAIL 160 RETOUR D	17/12/2007	566,28	10	566,28	0,00	0,00
AUT0000007349 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/12/2007	705,71	1	705,71	0,00	0,00
AUT0000007350 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/12/2007	678,06	1	678,06	0,00	0,00
AUT0000007353 2 PLANS DE TRAVAIL 160 + CAIS	17/12/2007	1 132,56	10	1 132,56	0,00	0,00
AUT0000007354 3 CAISSONS MOBILES 3T	17/12/2007	1 704,06	10	1 704,06	0,00	0,00
AUT0000007426 POMPE ET KIT TUYAU	18/12/2007	624,31	6	624,31	0,00	0,00
AUT0000007372 PABX VAUBAN	20/12/2007	10 725,73	4	10 725,73	0,00	0,00
AUT0000007377 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/12/2007	495,80	1	495,80	0,00	0,00
AUT0000007451 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/01/2008	663,54	1	663,54	0,00	0,00
2010D00542 GRAVILLONNEUR SECMAIR GPB1400	15/01/2008	35 880,00	7	35 880,00	0,00	0,00
AUT0000007489 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/02/2008	555,54	1	555,54	0,00	0,00
AUT0000007490 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/02/2008	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000007505 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	365,98	1	365,98	0,00	0,00
AUT0000007506 MOBILIER COLLEGE PREMERY	19/02/2008	3 114,38	10	3 114,38	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007507 MOBILIER COLLEGE LA CHARITE	19/02/2008	4 640,60	10	4 640,60	0,00	0,00
AUT0000007508 MOBILIER COLLEGE MOULINS ENGIL	19/02/2008	1 280,49	10	1 280,49	0,00	0,00
AUT0000007509 MOBILIER COLLEGE CERCY	19/02/2008	1 769,48	10	1 769,48	0,00	0,00
AUT0000007510 MOBILIER COLLEGE LUZY	19/02/2008	3 710,59	10	3 710,59	0,00	0,00
AUT0000007511 MOBILIER COLLEGE DONZY	19/02/2008	1 609,82	10	1 609,82	0,00	0,00
AUT0000007512 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/02/2008	404,51	1	404,51	0,00	0,00
AUT0000007513 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/02/2008	486,82	1	486,82	0,00	0,00
AUT0000007514 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	261,88	1	261,88	0,00	0,00
AUT0000007515 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	1 203,27	1	1 203,27	0,00	0,00
AUT0000007516 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	169,29	1	169,29	0,00	0,00
AUT0000007517 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	440,94	1	440,94	0,00	0,00
AUT0000007518 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	340,17	1	340,17	0,00	0,00
AUT0000007519 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	130,94	1	130,94	0,00	0,00
AUT0000007520 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	440,94	1	440,94	0,00	0,00
AUT0000007521 MATERIEL COLLEGE CHATEAU CHINO	19/02/2008	3 516,26	10	3 516,26	0,00	0,00
AUT0000007528 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	20/02/2008	1 638,39	1	1 638,39	0,00	0,00
AUT0000007529 MATERIEL COLLEGE ST SAULGE	20/02/2008	3 467,01	10	3 467,01	0,00	0,00
AUT0000007532 MOBILIER TERRAIN NEUTRE	21/02/2008	23,41	1	23,41	0,00	0,00
AUT0000004332 TRAVAUX GSM SIEEN	25/02/2008	101 565,79	20	71 091,00	5 078,00	25 396,79
AUT0000006555 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE TANN	25/02/2008	742,00	20	518,00	37,00	187,00
AUT0000006556 TRAVAUX ANTENNE GSM MONTREUILL	25/02/2008	6 095,00	20	4 256,00	304,00	1 535,00
AUT0000006557 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE S	25/02/2008	7 473,00	20	5 222,00	373,00	1 878,00
AUT0000006585 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE	25/02/2008	5 697,50	20	3 976,00	284,00	1 437,50
AUT0000006586 TRAVAUX ANTENNE GSM LA COLLANC	25/02/2008	1 060,00	20	742,00	53,00	265,00
AUT0000006587 TRAVAUX TB TELEPHONIE MOBILE L	25/02/2008	16 770,00	20	11 732,00	838,00	4 200,00
AUT0000006588 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE L	25/02/2008	2 517,50	20	1 750,00	125,00	642,50
AUT0000006589 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE L	25/02/2008	1 643,00	20	1 148,00	82,00	413,00
AUT0000006591 TRAVAUX TB TELEPHONIE MOBILE P	25/02/2008	1 590,00	20	1 106,00	79,00	405,00
AUT0000006593 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE T	25/02/2008	15 090,00	20	10 556,00	754,00	3 780,00
AUT0000006594 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE T	25/02/2008	2 782,50	20	1 946,00	139,00	697,50
AUT0000005109 CONSTRUCTION PYLONES GSM	25/02/2008	2 497 120,90	20	1 747 984,00	124 856,00	624 280,90
AUT0000005475 CONSTRUCTION DE PYLONE LA FERM	25/02/2008	1 168,95	20	812,00	58,00	298,95
AUT0000005476 CONSTRUCTION DE PYLONE SAINT S	25/02/2008	849,68	20	588,00	42,00	219,68
AUT0000005487 CONSTRUCTION PYLONE BEUVRON	25/02/2008	643,71	20	448,00	32,00	163,71
AUT0000005488 CONSTRUCTION PYLONE MONTREUILL	25/02/2008	643,70	20	448,00	32,00	163,70
AUT0000006965 CANAL GROSSES REPARATIONS MARCHE 09V05	25/02/2008	19 925,26	20	13 944,00	996,00	4 985,26
AUT0000006986 MARCHE : 31PI05 PARVIS	25/02/2008	33 306,65	20	23 310,00	1 665,00	8 331,65
AUT0000007012 GEOTEXTILE	25/02/2008	4 871,57	20	3 402,00	243,00	1 226,57
AUT0000007042 TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSES	25/02/2008	2 787,87	20	1 946,00	139,00	702,87
AUT0000007043 TRAVAUX SERRURERIE - URGENCE	25/02/2008	245,18	20	168,00	12,00	65,18
AUT0000007102 MACONNERIE MARCHE 09V05	25/02/2008	20 000,00	20	14 000,00	1 000,00	5 000,00
AUT0000007200 REFECTION CHEMINS DE SERVICE.	25/02/2008	49 737,98	20	34 804,00	2 486,00	12 447,98

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007251 MISE EN SECURITE BARRAGE DE PA	25/02/2008	740,32	20	518,00	37,00	185,32
AUT0000007252 TRAVAUX DE SERRURERIE DIV. ECL	25/02/2008	1 810,74	20	1 260,00	90,00	460,74
AUT0000007253 TRAVAUX DE SERRURERIE FLEURY	25/02/2008	574,08	20	392,00	28,00	154,08
AUT0000007264 TRAVAUX DE SERRURERIE DIVERS B	25/02/2008	2 320,24	20	1 624,00	116,00	580,24
AUT0000007265 REFECTION VANNAGE GARDE CORPS	25/02/2008	4 987,80	20	3 486,00	249,00	1 252,80
AUT0000007300 MARCHÉ 09V05	25/02/2008	22 000,00	20	15 400,00	1 100,00	5 500,00
AUT0000007301 MARCHÉ 09V05	25/02/2008	13 437,49	20	9 394,00	671,00	3 372,49
AUT0000007302 MARCHÉ 09V05	25/02/2008	16 341,47	20	11 438,00	817,00	4 086,47
AUT0000007303 MARCHÉ 09V05	25/02/2008	13 437,48	20	9 394,00	671,00	3 372,48
AUT0000007305 TRAVAUX DE SERRURERIE BIEF 26V	25/02/2008	7 705,95	20	5 390,00	385,00	1 930,95
AUT0000007308 TRAVAUX NETTOYAGE DEVERSOIRS 1	25/02/2008	3 125,03	20	2 184,00	156,00	785,03
AUT0000007313 MATERIAUX POUR CONFORTEMENT BE	25/02/2008	4 631,82	20	3 234,00	231,00	1 166,82
AUT0000007314 FOURNITURE ET POSE DE PASSEREL	25/02/2008	2 824,95	20	1 974,00	141,00	709,95
AUT0000007315 TRAVAUX DE SERRURERIE PANNECOT	25/02/2008	740,32	20	518,00	37,00	185,32
AUT0000007316 REALISATION ET POSE DE SUPPORT	25/02/2008	1 297,66	20	896,00	64,00	337,66
AUT0000007317 TRAVAUX DE CURAGE FOSSES ET AQ	25/02/2008	7 158,06	20	4 998,00	357,00	1 803,06
AUT0000007318 TRAVAUX DE SECURISATION ET CON	25/02/2008	6 555,28	20	4 578,00	327,00	1 650,28
AUT0000007319 TRAVAUX DE SERRURERIE	25/02/2008	556,14	20	378,00	27,00	151,14
AUT0000007320 PECHE DE SAUVETAGE DIVERS BIEF	25/02/2008	2 511,60	20	1 750,00	125,00	636,60
AUT0000007321 PIECES POUR TRAVAUX SERRURERIE	25/02/2008	2 145,62	20	1 498,00	107,00	540,62
AUT0000007322 TRAVAUX DE SERRURERIE DEVERSOI	25/02/2008	441,32	20	308,00	22,00	111,32
AUT0000007323 TRAVAUX DE SERRURERIE ECL 24VL	25/02/2008	1 384,97	20	966,00	69,00	349,97
AUT0000007324 RENOVATION RIGOLE YONNE	25/02/2008	78 438,95	20	54 894,00	3 921,00	19 623,95
AUT0000007325 VANNAGE ETANG NEUF	25/02/2008	24 385,36	20	17 066,00	1 219,00	6 100,36
AUT0000007326 REFECTION BORDAGES	25/02/2008	5 935,75	20	4 144,00	296,00	1 495,75
AUT0000007327 REFECTION ETANCHEITE BARDAGE B	25/02/2008	6 566,04	20	4 592,00	328,00	1 646,04
AUT0000007328 BOIS ETANCHEITE DIVERS BIEFS	25/02/2008	9 835,90	20	6 874,00	491,00	2 470,90
AUT0000007329 BOIS ETANCHEITE ECLUSE 9/10 VL	25/02/2008	3 513,84	20	2 450,00	175,00	888,84
AUT0000007330 TRAVAUX REFECTION CHEMIN BIEF	25/02/2008	14 699,29	20	10 289,00	735,00	3 675,29
AUT0000007331 REFECTION CHEMIN RIGOLE YONNE	25/02/2008	29 567,50	20	20 692,00	1 478,00	7 397,50
AUT0000007332 TRAVAUX DE SERRURERIE	25/02/2008	1 949,99	20	1 358,00	97,00	494,99
AUT0000006655 MARCHÉ 35V06	25/02/2008	22 914,45	20	16 030,00	1 145,00	5 739,45
AUT0000006676 TRAVAUX FORET VITRY LACHE	25/02/2008	3 376,00	20	2 352,00	168,00	856,00
AUT0000006794 TRAVAUX DE SERRURERIE - URGENT	25/02/2008	3 024,77	20	2 114,00	151,00	759,77
AUT0000006795 TRAVAUX DE SERRURERIE - URGENT	25/02/2008	734,52	20	504,00	36,00	194,52
AUT0000006796 TRAVAUX ETANCHEITE BOIS ECLUSE	25/02/2008	1 428,02	20	994,00	71,00	363,02
AUT0000006797 REPARATION EN URGENCE PROFILS	25/02/2008	4 020,95	20	2 814,00	201,00	1 005,95
AUT0000006798 TRAVAUX URGENTS - DETERIORATIO	25/02/2008	825,24	20	574,00	41,00	210,24
AUT0000006802 SECURISATION ET CONFORTEMENT B	25/02/2008	3 013,92	20	2 100,00	150,00	763,92
AUT0000006805 MARCHÉ 09V05	25/02/2008	52 330,00	20	36 624,00	2 616,00	13 090,00
AUT0000006810 TRAVAUX URGENTS SERRURERIE	25/02/2008	1 610,66	20	1 120,00	80,00	410,66
AUT0000006820 ETANCHEITE ECLUSE BOIS	25/02/2008	387,50	20	266,00	19,00	102,50

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006881 PONT SUR ALENE - RD 10 - CERCY	25/02/2008	56 287,29	20	39 395,00	2 814,00	14 078,29
AUT0000006886 RD 978A - REPARATION MUR SOUTE	25/02/2008	11 595,16	20	8 105,00	579,00	2 911,16
AUT0000006898 REFECTION DE MACONNERIES DU BI	25/02/2008	3 671,99	20	2 562,00	183,00	926,99
AUT0000006899 REFECTION DE MACONNERIES DU BI	25/02/2008	1 108,85	20	770,00	55,00	283,85
AUT0000006900 REFECTION DE MACONNERIES DU BI	25/02/2008	647,09	20	448,00	32,00	167,09
AUT0000006901 FOURNITURE DE CRICS	25/02/2008	4 499,35	20	3 149,00	225,00	1 125,35
AUT0000006927 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE MONT	25/02/2008	2 411,50	20	1 680,00	120,00	611,50
AUT0000007541 MATERIEL COLLEGE ST BENIN	26/02/2008	2 233,94	10	2 233,94	0,00	0,00
AUT0000007542 MATERIEL COLLEGE DECIZE	26/02/2008	680,00	10	680,00	0,00	0,00
AUT0000007543 MATERIEL COLLEGE LA MACHINE	26/02/2008	780,13	10	780,13	0,00	0,00
AUT0000007544 FAIBLE VALEUR MAT SCOLAIRE	26/02/2008	371,91	1	371,91	0,00	0,00
AUT0000007545 MATERIEL COLL LES COURLIS A NE	26/02/2008	1 840,62	10	1 840,62	0,00	0,00
AUT0000007546 MATERIEL COLLEGE PREMERY	26/02/2008	2 871,51	10	2 871,51	0,00	0,00
AUT0000007547 FAIBLE VALEUR MAT SCOLAIRE	26/02/2008	2 360,83	1	2 360,83	0,00	0,00
AUT0000007552 MOBILIER COLLEGE DE CLAMECY	29/02/2008	2 753,19	10	2 753,19	0,00	0,00
AUT0000007553 MOBILIER COLLEGE DE LORMES	29/02/2008	4 746,92	10	4 746,92	0,00	0,00
AUT0000007554 MOBILIER COLLEGE ST SAULGE	29/02/2008	3 913,07	10	3 913,07	0,00	0,00
AUT0000007555 MOBILIER COLLEGE IMPHY	29/02/2008	579,82	10	579,82	0,00	0,00
AUT0000007565 1 FAX MULTI BROTHER MFC8220	04/03/2008	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000007566 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/03/2008	149,00	1	149,00	0,00	0,00
AUT0000007567 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/03/2008	272,50	1	272,50	0,00	0,00
AUT0000007576 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/03/2008	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000007586 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2008	263,60	1	263,60	0,00	0,00
AUT0000007593 TABLE GYNECOLOGIQUE	18/03/2008	599,00	6	599,00	0,00	0,00
AUT0000007594 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/03/2008	152,00	1	152,00	0,00	0,00
AUT0000005701 ENS TRAVAUX	20/03/2008	3 181,10	20	2 226,00	159,00	796,10
AUT0000004649 ENS TRAVAUX	20/03/2008	2 112,00	20	1 470,00	105,00	537,00
AUT0000006559 TRAVAUX ENTRETIEN FCT N°2006/	20/03/2008	1 889,50	20	1 316,00	94,00	479,50
AUT0000006570 TRAVAUX BEC D ALLIER	20/03/2008	9 308,00	20	6 510,00	465,00	2 333,00
AUT0000007419 TRAVAUX ENS ETUDE FLORISTIQUE	20/03/2008	1 950,00	20	1 358,00	97,00	495,00
AUT0000007420 ETUDE GEOTECHNIQUE PANNECIERE	20/03/2008	4 439,38	20	3 107,00	222,00	1 110,38
AUT0000006734 PANNEAUX SIGNALIETIQUE SITES EN	20/03/2008	5 376,02	20	3 752,00	268,00	1 356,02
AUT0000006737 MATERIEL DE LOCATION DU 16/03/	20/03/2008	1 637,94	20	1 134,00	81,00	422,94
AUT0000006739 MATERIAUX POUR LE SITE DES BRO	20/03/2008	1 026,59	20	714,00	51,00	261,59
AUT0000006857 PANNEAUX SIGNALIETIQUE ACCUEIL	20/03/2008	11 608,85	20	8 120,00	580,00	2 908,85
AUT0000006870 PASSAGE BUSE PIETONNIER	20/03/2008	10 347,79	20	7 238,00	517,00	2 592,79
AUT0000006871 TERRE	20/03/2008	54,15	20	28,00	2,00	24,15
AUT0000007611 MEUBLE A LANGER + MATELAS	27/03/2008	544,00	6	544,00	0,00	0,00
AUT0000007613 FAIBLE VALEUR MATERIEL SCOLAIR	28/03/2008	291,58	1	291,58	0,00	0,00
AUT0000007614 FAIBLE VALEUR MATERIEL SCOLAIR	28/03/2008	240,97	1	240,97	0,00	0,00
AUT0000007615 MOBILIER COLLEGE CHATEAU CHINO	28/03/2008	2 375,97	10	2 375,97	0,00	0,00
AUT0000007616 MOBILIER COLLEGE GUERIGNY	28/03/2008	2 889,06	10	2 889,06	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007617 FAIBLE VALEUR MATERIEL SCOLAIR	28/03/2008	338,23	1	338,23	0,00	0,00
AUT0000007618 MOBILIER COLLEGE CORBIGNY	28/03/2008	3 238,89	10	3 238,89	0,00	0,00
AUT0000007620 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	31/03/2008	262,68	1	262,68	0,00	0,00
AUT0000007621 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	31/03/2008	328,98	1	328,98	0,00	0,00
AUT0000007661 MOBILIER COLL ADAM BILLAUT NEV	15/04/2008	5 201,82	10	5 201,82	0,00	0,00
AUT0000007662 MOBILIER COLL VICTOR HUGO NEVE	15/04/2008	7 677,96	10	7 677,96	0,00	0,00
AUT0000007663 MOBILIER COLL CLAUDE TILLIER A	15/04/2008	3 714,54	10	3 714,54	0,00	0,00
AUT0000007664 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	15/04/2008	411,42	1	411,42	0,00	0,00
AUT0000007666 MATERIEL COLL RENE CASSIN A CO	16/04/2008	930,01	10	930,01	0,00	0,00
AUT0000007667 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	16/04/2008	302,09	1	302,09	0,00	0,00
AUT0000007668 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	16/04/2008	479,74	1	479,74	0,00	0,00
AUT0000007669 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	16/04/2008	415,88	1	415,88	0,00	0,00
AUT0000007670 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	16/04/2008	342,30	1	342,30	0,00	0,00
AUT0000007917 SUBVENTION COMMUNES CREATION R	16/04/2008	50 000,00	5	50 000,00	0,00	0,00
AUT0000007673 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	17/04/2008	415,25	1	415,25	0,00	0,00
AUT0000007674 FAIBLE VALEUR MOBILIER	18/04/2008	422,80	1	422,80	0,00	0,00
AUT0000007677 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	18/04/2008	90,68	1	90,68	0,00	0,00
AUT0000007678 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	21/04/2008	59,15	1	59,15	0,00	0,00
2010D00700 CAMION IVE DAIL/P SC TO 50C15 5T2 58N2603A	28/04/2008	66 706,17	7	66 706,17	0,00	0,00
AUT0000007692 MATERIEL COLLEGE DE DORNES	30/04/2008	2 973,57	10	2 973,57	0,00	0,00
AUT0000007693 MATERIEL COLLEGE DE DECIZE	30/04/2008	1 168,56	10	1 168,56	0,00	0,00
AUT0000007694 MATERIEL COLL POUILLY SUR LOIR	30/04/2008	1 195,52	10	1 195,52	0,00	0,00
AUT0000007695 MATERIEL COLL RENE CASSIN COSN	30/04/2008	1 058,07	10	1 058,07	0,00	0,00
AUT0000007709 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/05/2008	306,18	1	306,18	0,00	0,00
AUT0000007711 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/05/2008	129,90	1	129,90	0,00	0,00
AUT0000007718 6 ARMOIRES HAUTES	14/05/2008	3 764,43	10	3 764,43	0,00	0,00
AUT0000007719 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/05/2008	343,37	1	343,37	0,00	0,00
AUT0000007720 6 TABLES DE DECHARGES 2 NIVEAU	14/05/2008	568,34	1	56,00	0,00	512,34
AUT0000007721 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/05/2008	188,84	1	188,84	0,00	0,00
AUT0000007734 MATERIEL COLLEGE ST AMAND EN P	16/05/2008	4 999,22	10	4 999,22	0,00	0,00
AUT0000007737 3 ARMOIRES BASSES	16/05/2008	637,77	1	63,00	0,00	574,77
AUT0000007738 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/05/2008	143,70	1	143,70	0,00	0,00
AUT0000007741 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/05/2008	179,94	1	179,94	0,00	0,00
AUT0000007742 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/05/2008	179,94	1	179,94	0,00	0,00
2010M00015 8 CHAISES VISITEURS 4 PIEDS TISSU	22/05/2008	0,00	1	440,13	0,00	0,00
AUT0000007756 10 CHAISES DACTYLO AVEC ACCOUD	22/05/2008	1 686,36	10	1 686,36	0,00	0,00
AUT0000007757 6 CHAISES DACTYLO SANS ACCOUD	22/05/2008	803,71	10	803,71	0,00	0,00
2010D00543 GRAVILLONNEUR SECMAIR GPB1400	27/05/2008	35 880,00	7	35 880,00	0,00	0,00
2010M00016 3 BLOCS DE 2 TIROIRS + STAND	01/06/2008	0,00	10	724,66	0,00	0,00
2010D00271 RACK A PALETTES	02/06/2008	1 960,65	5	1 960,65	0,00	0,00
AUT0000007788 TRONCONNEUSE STIHL	03/06/2008	950,01	6	950,01	0,00	0,00
AUT0000007775 CHAUFFE EAU VILLAGE VACANCES	04/06/2008	1 080,80	6	1 080,80	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007785 MATERIEL COLLEGE DE VARZY	09/06/2008	1 318,84	10	1 318,84	0,00	0,00
AUT0000007786 ENCADREMENT VITRINE BOIS ET AL	09/06/2008	514,45	6	514,45	0,00	0,00
2010D00467 REMORQUE CRER PORTE PAN. 2T000 58N2611A	10/06/2008	10 016,50	7	10 016,50	0,00	0,00
AUT0000007789 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/06/2008	166,60	1	166,60	0,00	0,00
AUT0000007790 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/06/2008	142,20	1	142,20	0,00	0,00
AUT0000007797 1 PLAN DE TRAVAIL RETOUR D + C	16/06/2008	541,29	10	541,29	0,00	0,00
AUT0000007805 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/06/2008	79,99	1	79,99	0,00	0,00
AUT0000007823 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELES	24/06/2008	184,18	1	184,18	0,00	0,00
AUT0000007833 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/06/2008	238,33	1	238,33	0,00	0,00
AUT0000007836 DEBROUSSAILLEUSE FS350 (INV D9	27/06/2008	638,08	6	638,08	0,00	0,00
AUT0000007831 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/06/2008	189,00	1	189,00	0,00	0,00
AUT0000007875 AVANCE FORFAITAIRE MARCHÉ 06V0	03/07/2008	1 266 241,68	20	1 251 241,68	2 500,00	12 500,00
2010M00017 TABLE RONDE GRIS/POMMIER DE HONFLEUR	05/07/2008	0,00	1	265,87	0,00	0,00
2010D00111 DIVERS MATERIEL DE PUERICULTURE	05/07/2008	0,00	1	135,42	0,00	0,00
2010D00112 PESE BEBE	05/07/2008	0,00	1	152,00	0,00	0,00
AUT0000007848 CLIMATISEUR	05/07/2008	823,80	6	823,80	0,00	0,00
AUT0000007858 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	2 287,61	1	2 287,61	0,00	0,00
AUT0000007859 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	561,12	1	561,12	0,00	0,00
AUT0000007860 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	792,23	1	792,23	0,00	0,00
AUT0000007861 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	426,68	1	426,68	0,00	0,00
AUT0000007862 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	103,08	1	103,08	0,00	0,00
AUT0000007863 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	439,18	1	439,18	0,00	0,00
AUT0000007871 LAMPES	09/07/2008	569,05	6	569,05	0,00	0,00
AUT0000007872 MOBILIER LES COURLIS NEVERS	09/07/2008	4 277,61	10	4 277,61	0,00	0,00
AUT0000007877 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/07/2008	613,28	1	613,28	0,00	0,00
AUT0000007897 TRONCONNÉEUSE ECHO	15/07/2008	595,60	6	595,60	0,00	0,00
AUT0000007898 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/07/2008	170,60	1	170,60	0,00	0,00
2010D00275 PLAQUE VIBRANTE 70KG	17/07/2008	1 710,28	5	1 710,28	0,00	0,00
AUT0000007888 MOBILIER COLLEGE VARENNES VAUZ	18/07/2008	5 837,55	10	5 837,55	0,00	0,00
2010D00273 FEUX TRICOLORES	21/07/2008	2 820,16	5	2 820,16	0,00	0,00
AUT0000007892 MOBILIER GYMNASÉ COLLEGE DE C	21/07/2008	15 580,41	6	15 580,41	0,00	0,00
AUT0000007896 TRAVAUX PÉPINIÈRE D'ENTREPRISE	22/07/2008	4 324,33	6	4 324,33	0,00	0,00
AUT0000007899 1 RÉFRIGÉRATEUR 382 L LADEN	22/07/2008	512,99	6	512,99	0,00	0,00
AUT0000007900 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/07/2008	101,99	1	101,99	0,00	0,00
AUT0000007922 GROUPE ÉLECTROGÈNE DE CHANTIER	22/07/2008	1 353,87	6	1 353,87	0,00	0,00
2010M00018 2 FICHIERS 2 TIROIRS SUR STAND	05/08/2008	0,00	10	553,35	0,00	0,00
AUT0000007935 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/08/2008	329,45	1	329,45	0,00	0,00
AUT0000007945 SIGNALÉTIQUE	08/08/2008	52,15	1	52,15	0,00	0,00
AUT0000007949 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	390,73	1	390,73	0,00	0,00
AUT0000007951 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	374,15	1	374,15	0,00	0,00
AUT0000007952 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	947,23	1	947,23	0,00	0,00
AUT0000007953 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	423,38	1	423,38	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007954 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	629,70	1	629,70	0,00	0,00
AUT0000007955 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	413,52	1	413,52	0,00	0,00
AUT0000007964 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/08/2008	446,06	1	446,06	0,00	0,00
2010D00281 NETTOYEUR HAUTE PRESSION	01/09/2008	1 064,44	5	1 064,44	0,00	0,00
AUT0000007978 MATERIELS DE SPORTS COLLEGE DE	04/09/2008	22 485,78	6	22 485,78	0,00	0,00
AUT0000007994 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/09/2008	944,18	1	944,18	0,00	0,00
AUT0000007995 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/09/2008	566,51	1	566,51	0,00	0,00
2010D00276 POSTE A SOUDURE	16/09/2008	4 746,05	5	4 746,05	0,00	0,00
AUT0000008003 MOBILIER COLLEGE MON TSAUCHE L	18/09/2008	4 184,16	10	4 184,16	0,00	0,00
AUT0000008004 MOBILIER COLLEGE POUILLY SUR	18/09/2008	724,78	10	724,78	0,00	0,00
AUT0000008008 COLLEGE DE LUZY	22/09/2008	9 377,60	10	9 377,60	0,00	0,00
AUT0000008015 MOBILIER COLLEGE MOULINS ENGI	23/09/2008	1 372,10	10	1 372,10	0,00	0,00
AUT0000008030 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/09/2008	302,69	1	302,69	0,00	0,00
2010D00280 PONT MOBILE 8 COLONNES	06/10/2008	40 664,00	5	40 664,00	0,00	0,00
AUT0000008041 MATERIEL COLLEGE PAUL LANGEVIN	07/10/2008	68 869,22	6	68 869,22	0,00	0,00
AUT0000008044 MOBILIER COLLEGE R CASSIN A C	08/10/2008	4 236,17	10	4 236,17	0,00	0,00
AUT0000008047 2 PLANS DE TRAVAIL 180 G AVEC	08/10/2008	1 123,47	10	1 123,47	0,00	0,00
AUT0000008048 1 PLAN DE TRAVAIL 180 D SERIE	08/10/2008	561,74	10	561,74	0,00	0,00
AUT0000008051 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/10/2008	566,51	1	566,51	0,00	0,00
AUT0000008052 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/10/2008	234,12	1	234,12	0,00	0,00
2010D00278 RECTIFIEUSE DE DISQUES	13/10/2008	10 095,74	5	10 095,74	0,00	0,00
AUT0000008079 ACHAT MATERIEL MEDICAL	15/10/2008	922,65	6	922,65	0,00	0,00
AUT0000008080 SUBVENTION MAIRIE POUR GYMNASI	15/10/2008	246 655,00	20	147 984,00	12 332,00	86 339,00
AUT0000008073 MATERIELS POUR COLLEGE DE VARZ	17/10/2008	590,73	10	590,73	0,00	0,00
AUT0000008074 MATERIEL SCOLAIRE	17/10/2008	780,61	10	780,61	0,00	0,00
AUT0000008081 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/10/2008	312,00	1	312,00	0,00	0,00
AUT0000008083 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/10/2008	141,99	1	141,99	0,00	0,00
AUT0000008084 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/10/2008	369,00	1	369,00	0,00	0,00
AUT0000008085 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/10/2008	59,00	1	59,00	0,00	0,00
2010D00693 FOURG RENAULT MAST SC 3T3 2.5L 120 58N2621A	22/10/2008	29 579,43	5	29 579,43	0,00	0,00
2010D00690 FOURG RENAULT MAST SC 3T3 2.5L 120 58N2618A	23/10/2008	29 263,88	5	29 263,88	0,00	0,00
AUT0000008099 TRAVAUX CHAUFFE EAU CIO	27/10/2008	219,72	1	219,72	0,00	0,00
2010D00279 NETTOYEUR DE FREINS	29/10/2008	6 009,90	5	6 009,90	0,00	0,00
AUT0000008101 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/10/2008	341,33	1	341,33	0,00	0,00
AUT0000008126 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/10/2008	262,10	1	262,10	0,00	0,00
AUT0000008127 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/10/2008	349,00	1	349,00	0,00	0,00
AUT0000008112 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2008	151,99	1	151,99	0,00	0,00
AUT0000008113 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2008	389,00	1	389,00	0,00	0,00
AUT0000008114 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2008	149,94	1	149,94	0,00	0,00
AUT0000008119 AVANCE - MARCHE N° 21V08 (LOT	05/11/2008	306 466,54	5	306 466,54	0,00	0,00
AUT0000008122 RACHATAUTOCOMMUTATEUR 4200 SIT	12/11/2008	1 016,60	4	1 016,60	0,00	0,00
AUT0000008133 PERFORATEUR SANS FIL	17/11/2008	685,71	6	685,71	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00113 MATERIELS DIVERS	20/11/2008	0,00	1	204,99	0,00	0,00
AUT0000008149 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/11/2008	306,18	1	306,18	0,00	0,00
AUT0000008158 CHARGEURS FAUCHEUX	26/11/2008	132 067,10	6	132 067,10	0,00	0,00
AUT0000008159 MOBILIER COLLEGE AUMEUNIER MI	27/11/2008	1 850,74	10	1 850,74	0,00	0,00
AUT0000008160 MOBILIER COLLEGE DU HAUT MORV	27/11/2008	2 343,68	10	2 343,68	0,00	0,00
2010D00694 FOURG RENAULT MAST SC 3T3 2.5L 150 58N2622A	01/12/2008	57 316,71	5	57 316,71	0,00	0,00
AUT0000008181 POEL GODIN POUR CER PREMERY	03/12/2008	553,33	6	553,33	0,00	0,00
AUT0000008187 MOBILIER COLLEGE M GENEVOIX	04/12/2008	2 075,11	10	2 075,11	0,00	0,00
AUT0000008190 1 ARMOIRE HAUTE L80	04/12/2008	554,35	10	554,35	0,00	0,00
2010B00176 CENTRALE SECURITE	05/12/2008	13 431,08	7	13 431,08	0,00	0,00
AUT0000008198 ECRAN MAGELLAN	08/12/2008	1 136,20	6	1 136,20	0,00	0,00
AUT0000008230 ACHAT CHARGEUR FRONTAL CE CER	08/12/2008	11 589,24	6	11 589,24	0,00	0,00
AUT0000008233 ACHAT TONDEUSE YARD MAN 6CV	08/12/2008	789,99	6	789,99	0,00	0,00
AUT0000008256 ACHAT SOUFFLEUR STIHL BR550 CE	09/12/2008	1 934,04	6	1 934,04	0,00	0,00
AUT0000008217 MATERIELS COLLEGE LES AMOGNES	09/12/2008	716,94	10	716,94	0,00	0,00
AUT0000008222 2 PLANS DE TRAVAIL RETOUR DROI	10/12/2008	1 460,24	10	1 460,24	0,00	0,00
AUT0000008223 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	209,90	1	209,90	0,00	0,00
AUT0000008225 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	493,92	1	493,92	0,00	0,00
AUT0000008226 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	375,91	1	375,91	0,00	0,00
AUT0000008227 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	174,38	1	174,38	0,00	0,00
AUT0000008228 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	154,50	1	154,50	0,00	0,00
AUT0000008229 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	412,33	1	412,33	0,00	0,00
AUT0000008236 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	158,09	1	158,09	0,00	0,00
AUT0000008237 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	158,09	1	158,09	0,00	0,00
AUT0000008238 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	158,09	1	158,09	0,00	0,00
AUT0000008239 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	158,09	1	158,09	0,00	0,00
AUT0000008240 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	158,09	1	158,09	0,00	0,00
AUT0000008241 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	150,05	1	150,05	0,00	0,00
AUT0000008242 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	150,05	1	150,05	0,00	0,00
AUT0000008243 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	150,05	1	150,05	0,00	0,00
AUT0000008244 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	150,05	1	150,05	0,00	0,00
AUT0000008245 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	150,04	1	150,04	0,00	0,00
AUT0000008250 INSTALL°PABX UTIR CHATEAU CHIN	11/12/2008	3 535,38	4	3 535,38	0,00	0,00
AUT0000008251 INSTALL°PABX UTIR COSNE	11/12/2008	5 328,18	4	5 328,18	0,00	0,00
AUT0000008252 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/12/2008	1 512,94	1	1 512,94	0,00	0,00
AUT0000008253 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/12/2008	995,67	1	995,67	0,00	0,00
AUT0000008269 MOBILIER COLLEGE BIBRACTE	15/12/2008	14 155,62	10	14 155,62	0,00	0,00
AUT0000008272 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE 1000 L	15/12/2008	1 554,80	6	1 554,80	0,00	0,00
AUT0000008281 MOBILIER COLLEGE PAUL LANGEVI	16/12/2008	3 488,92	10	3 488,92	0,00	0,00
AUT0000008284 CADRES NUMERIQUES	16/12/2008	623,96	6	623,96	0,00	0,00
AUT0000008287 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/12/2008	73,63	1	73,63	0,00	0,00
AUT0000008288 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/12/2008	30,49	1	30,49	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT000008291 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/12/2008	384,44	1	384,44	0,00	0,00
AUT000008297 MOBILIERS COLLEGE ANTONY DUVIV	17/12/2008	2 924,58	10	2 924,58	0,00	0,00
AUT000008305 MOBILIERS COLLEGE SAINT SAULGE	17/12/2008	6 715,26	10	6 715,26	0,00	0,00
AUT000008309 NETTOYEUR HAUTE PRESSION PARC	17/12/2008	1 478,56	6	1 478,56	0,00	0,00
AUT000008319 EPN BUREAU ET CHAISES CHATEAU	17/12/2008	5 596,18	10	5 596,18	0,00	0,00
AUT000008320 EPN BUREAU ET CHAISE CBB FOURC	17/12/2008	2 271,20	10	2 271,20	0,00	0,00
AUT000008321 MATERIEL PUERICULTURE	17/12/2008	789,15	6	789,15	0,00	0,00
AUT000008322 SALEUSES	17/12/2008	31 148,62	6	31 148,62	0,00	0,00
AUT000008336 SIGNALISATION	19/12/2008	10 882,41	20	7 616,00	544,00	2 722,41
AUT000008337 MATERIEL MEDICAL	20/12/2008	517,51	6	517,51	0,00	0,00
AUT000008330 1 ARMOIRE SECHANTE	08/01/2009	1 658,85	6	1 658,85	0,00	0,00
AUT000008348 1 VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EP721	16/01/2009	599,00	6	599,00	0,00	0,00
AUT000008349 LOT DE JOUETS ET JEUX	16/01/2009	505,98	6	505,98	0,00	0,00
AUT000008350 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE ET	19/01/2009	712,68	6	712,68	0,00	0,00
2010D00731 CAM RENAULT PREMIUM 410.26 CP 26T B AJ-425-XP	10/02/2009	139 785,82	10	139 785,82	0,00	0,00
AUT000008374 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2009	2 987,01	1	2 987,01	0,00	0,00
AUT000008375 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2009	1 991,34	1	1 991,34	0,00	0,00
AUT000008376 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2009	660,20	1	660,20	0,00	0,00
AUT000008377 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2009	468,27	1	468,27	0,00	0,00
AUT000008381 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/02/2009	69,70	1	69,70	0,00	0,00
AUT000008383 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/02/2009	1 143,81	1	1 143,81	0,00	0,00
AUT000008384 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/02/2009	1 275,53	1	1 275,53	0,00	0,00
AUT000008385 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/02/2009	841,69	1	841,69	0,00	0,00
AUT000008386 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/02/2009	839,57	1	839,57	0,00	0,00
AUT000008388 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	17/02/2009	1 136,20	1	1 136,20	0,00	0,00
AUT000008392 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/02/2009	368,33	1	368,33	0,00	0,00
AUT000008395 MOBILIERS COLLEGE LES GUILLERA	24/02/2009	2 743,10	10	2 743,10	0,00	0,00
AUT000008396 MOBILIERS COLLEGE HENRI CLEMEN	24/02/2009	1 383,76	10	1 383,76	0,00	0,00
AUT000008397 MOBILIERS COLLEGE D IMPHY	24/02/2009	10 962,66	10	10 962,66	0,00	0,00
AUT000008398 MOBILIERS COLLEGE LES LOGES A	24/02/2009	922,07	10	922,07	0,00	0,00
AUT000008399 MOBILIERS COLLEGE GIROUD DE VI	24/02/2009	1 807,83	10	1 807,83	0,00	0,00
AUT000008400 MOBILIERS COLLEGE DE CORBIGNY	24/02/2009	1 433,72	10	1 433,72	0,00	0,00
AUT000008409 MARCHÉ : 02SI07 LOT *DEPOSE PA	27/02/2009	1 451,55	4	1 451,55	0,00	0,00
AUT000008438 REVISION VELOURUTE	27/02/2009	19 206,46	20	12 480,00	960,00	5 766,46
AUT000008411 BALAYEUSE TRACTEE MARCHÉ 25V08	28/02/2009	37 554,40	6	37 554,40	0,00	0,00
AUT000008410 MATERIEL PUERICULTURE	02/03/2009	572,98	6	572,98	0,00	0,00
AUT000008413 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	02/03/2009	860,00	1	860,00	0,00	0,00
AUT000008416 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/03/2009	209,50	1	209,50	0,00	0,00
AUT000008417 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/03/2009	445,00	1	445,00	0,00	0,00
AUT000008418 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/03/2009	99,00	1	99,00	0,00	0,00
AUT000008420 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/03/2009	180,99	1	180,99	0,00	0,00
AUT000008421 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/03/2009	99,99	1	99,99	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008422 1 GRAND REFRIGERATEUR COLORIS	04/03/2009	512,99	6	512,99	0,00	0,00
AUT0000008423 ENSEMBLE MOBILIERS POUR TERRAI	04/03/2009	1 256,60	10	1 256,60	0,00	0,00
AUT0000008424 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	268,34	1	268,34	0,00	0,00
AUT0000008425 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	290,38	1	290,38	0,00	0,00
AUT0000008426 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	792,23	1	792,23	0,00	0,00
AUT0000008428 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	2 001,66	1	2 001,66	0,00	0,00
AUT0000008429 2 PLANS DE TRAVAIL L 180 D E	05/03/2009	1 123,47	10	1 123,47	0,00	0,00
AUT0000008430 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	1 133,02	1	1 133,02	0,00	0,00
AUT0000008431 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	212,59	1	212,59	0,00	0,00
AUT0000008432 RAYONNAGES ARCHIVAGE SITE I	09/03/2009	2 570,62	10	2 570,62	0,00	0,00
AUT0000008433 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/03/2009	136,94	1	136,94	0,00	0,00
AUT0000008434 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/03/2009	149,85	1	149,85	0,00	0,00
2010D00310 DEFIBRILATEUR	11/03/2009	1 701,91	5	1 701,91	0,00	0,00
2010D00311 DEFIBRILATEUR	11/03/2009	1 701,91	5	1 701,91	0,00	0,00
2010D00312 DEFIBRILATEUR	11/03/2009	1 701,90	5	1 701,90	0,00	0,00
AUT0000008439 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/03/2009	49,00	1	49,00	0,00	0,00
AUT0000008441 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/03/2009	2 200,64	1	2 200,64	0,00	0,00
AUT0000008442 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/03/2009	1 512,94	1	1 512,94	0,00	0,00
AUT0000008444 MOBILIER COLLEGE	17/03/2009	1 963,64	10	1 963,64	0,00	0,00
AUT0000008445 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/03/2009	760,20	1	760,20	0,00	0,00
AUT0000008450 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	24/03/2009	184,26	1	184,26	0,00	0,00
2010D00282 MALAXEUR ROTA	25/03/2009	7 475,00	5	7 475,00	0,00	0,00
2010D00313 BACS DE RETENTION	26/03/2009	6 012,89	5	6 012,89	0,00	0,00
2010D00314 ECHAFAUDAGE ROULANT ALU	30/03/2009	1 709,08	5	1 709,08	0,00	0,00
AUT0000008465 FAIBLE VALEUR MOBILIER	02/04/2009	93,30	1	93,30	0,00	0,00
AUT0000008466 FAIBLE VALEUR MOBILIER	02/04/2009	95,40	1	95,40	0,00	0,00
AUT0000008472 RAYONNAGES DU CENTRE D'ARCHIVE	03/04/2009	112 575,68	6	112 575,68	0,00	0,00
AUT0000008479 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2009	152,35	1	152,35	0,00	0,00
AUT0000008480 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2009	82,50	1	82,50	0,00	0,00
AUT0000008481 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2009	134,25	1	134,25	0,00	0,00
AUT0000008482 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2009	134,25	1	134,25	0,00	0,00
AUT0000008496 SOLDE MARCHÉ 13V05 - OP.VELO20	06/04/2009	5 404,71	20	3 510,00	270,00	1 624,71
2010D00323 AUTOLAVEUSE S43B	15/04/2009	4 242,36	5	4 242,36	0,00	0,00
AUT0000008502 SERVEUR DE COMMUNICATION ALCAT	15/04/2009	8 267,66	4	8 267,66	0,00	0,00
AUT0000008504 CAISSE ENREGISTREUSE	16/04/2009	2 956,51	6	2 956,51	0,00	0,00
AUT0000008510 MATERIEL PUERICULTURE	17/04/2009	421,40	1	421,40	0,00	0,00
2010D00306 DISTRIBUTEUR 154 PNEUS	21/04/2009	9 627,80	5	9 627,80	0,00	0,00
2010D00307 DISTRIBUTEUR 80 PNEUS	21/04/2009	8 462,90	5	8 462,90	0,00	0,00
2010D00324 POSTE CASTO TIG 1701	21/04/2009	1 710,52	5	1 710,52	0,00	0,00
AUT0000008512 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/04/2009	139,93	1	139,93	0,00	0,00
AUT0000008513 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/04/2009	309,00	1	309,00	0,00	0,00
2010D00309 CUVE PRESSOL 400L	26/04/2009	656,60	5	656,60	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00284 AIGUILLE VIBRANTE	27/04/2009	557,34	5	557,34	0,00	0,00
2010D00288 GRUE DEMONTABLE	04/05/2009	729,56	5	729,56	0,00	0,00
AUT0000008529 F. 20/0904/100006 DU 10/04/09-	06/05/2009	200 425,68	5	200 425,68	0,00	0,00
AUT0000008537 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/05/2009	140,74	1	140,74	0,00	0,00
AUT0000008538 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/05/2009	140,74	1	140,74	0,00	0,00
AUT0000008540 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/05/2009	140,75	1	140,75	0,00	0,00
AUT0000008541 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/05/2009	140,75	1	140,75	0,00	0,00
2010D00315 NIVEAU LASER + TREPIED	12/05/2009	1 356,26	5	1 356,26	0,00	0,00
AUT0000008547 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/05/2009	277,17	1	277,17	0,00	0,00
AUT0000008549 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	13/05/2009	270,92	1	270,92	0,00	0,00
AUT0000008557 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/05/2009	393,89	1	393,89	0,00	0,00
AUT0000008558 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/05/2009	120,50	1	120,50	0,00	0,00
AUT0000008559 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/05/2009	99,00	1	99,00	0,00	0,00
AUT0000008560 ENSEMBLE DE RAYONNAGES	15/05/2009	558,08	10	558,08	0,00	0,00
2010D00317 ENSEMBLE RAYONNAGE	18/05/2009	1 714,84	5	1 714,84	0,00	0,00
2010D00318 CLOISONS GRILLAGEES	18/05/2009	3 232,17	5	3 232,17	0,00	0,00
AUT0000008572 MOBILIER DE BUREAU POUR CBB CO	27/05/2009	11 850,21	10	11 850,21	0,00	0,00
AUT0000008575 MOBILIERS SCOLAIRES	28/05/2009	2 835,96	6	2 835,96	0,00	0,00
AUT0000008578 MATERIELS COLLEGES	02/06/2009	1 158,10	6	1 158,10	0,00	0,00
AUT0000008579 MOBILIERS COLLEGE	02/06/2009	1 688,85	10	1 688,85	0,00	0,00
AUT0000008580 MOBILIER COLLEGE HENRI WALLON	03/06/2009	1 861,26	10	1 861,26	0,00	0,00
AUT0000008586 MATERIEL COLLEGE FOURCHAMBAULT	05/06/2009	3 273,21	6	3 273,21	0,00	0,00
AUT0000008592 SIGNALÉTIQUE	05/06/2009	7 176,19	20	4 654,00	358,00	2 164,19
AUT0000008593 CADRES	05/06/2009	810,00	6	810,00	0,00	0,00
AUT0000008594 MATERIEL MEDICAL	05/06/2009	379,15	1	379,15	0,00	0,00
2010D00286 CAPTEUR DE TEMPERATURE	08/06/2009	3 815,03	5	3 815,03	0,00	0,00
2010D00287 CABINE DE SABLAGE	08/06/2009	3 253,12	5	3 253,12	0,00	0,00
2010D00290 PURGEUR DE FREINS	08/06/2009	824,04	5	824,04	0,00	0,00
AUT0000008596 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2009	661,43	1	661,43	0,00	0,00
AUT0000008597 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2009	459,94	1	459,94	0,00	0,00
AUT0000008599 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2009	98,00	1	98,00	0,00	0,00
AUT0000008603 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	637,76	1	637,76	0,00	0,00
AUT0000008604 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	1 429,75	1	1 429,75	0,00	0,00
AUT0000008605 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	419,79	1	419,79	0,00	0,00
AUT0000008606 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	561,11	1	561,11	0,00	0,00
AUT0000008607 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	1 510,72	1	1 510,72	0,00	0,00
AUT0000008608 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	339,42	1	339,42	0,00	0,00
2010D00321 APPAREIL GEOMETRIE TRAIN ROULA	16/06/2009	11 194,86	5	11 194,86	0,00	0,00
AUT0000008620 CAMION TRI BENNE	17/06/2009	223 966,15	5	223 966,15	0,00	0,00
AUT0000008255 CONFORTEMENT DES OA YONNE OA N	22/06/2009	14 798,35	20	9 607,00	739,00	4 452,35
AUT0000008265 M.07V07-EA19PP- OP. OA MALOISE	22/06/2009	3 362,65	20	2 184,00	168,00	1 010,65
AUT0000008282 REPARATION OA SUR RD 141 ST AN	22/06/2009	60 000,00	20	39 000,00	3 000,00	18 000,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008323 ENTRETIEN HAIES SOURCES YONNE	22/06/2009	2 369,52	20	1 534,00	118,00	717,52
AUT0000007286 FOURNITURE MISE EN OEUVRE ENRO	22/06/2009	7 003,08	20	4 550,00	350,00	2 103,08
AUT0000007535 TRAVAUX SITES ENS ILLUSTRATION	22/06/2009	3 195,00	20	2 067,00	159,00	969,00
AUT0000007570 TRAVAUX GRANDS PRES	22/06/2009	538,00	20	338,00	26,00	174,00
AUT0000007728 CONTROLE TECHNIQUE OBSERVATOIR	22/06/2009	646,44	20	416,00	32,00	198,44
AUT0000007754 MOUILLERE	22/06/2009	30 962,05	20	20 124,00	1 548,00	9 290,05
AUT0000007762 M.21V07-LOT2-EA1-REFEC.PONT RD	22/06/2009	29 087,98	20	18 902,00	1 454,00	8 731,98
AUT0000007782 CONCEPTION ET FABRICATION DE P	22/06/2009	8 324,16	20	5 408,00	416,00	2 500,16
AUT0000007826 REPARATION PONT MALOISE BITRY	22/06/2009	54 043,12	20	35 126,00	2 702,00	16 215,12
AUT0000007830 M.23V07-F.28.05-RD119-PONT TAN	22/06/2009	41 583,06	20	27 027,00	2 079,00	12 477,06
AUT0000007854 COMPTEUR FREQUENTATION SENTIER	22/06/2009	1 632,54	20	1 053,00	81,00	498,54
AUT0000007855 AMENAGEMENT OBSERVATOIRE ORNIT	22/06/2009	5 800,23	20	3 770,00	290,00	1 740,23
AUT0000007909 OBSERVATOIRE BASSIN PANNECIERE	22/06/2009	88 701,34	20	57 655,00	4 435,00	26 611,34
AUT0000007930 M.23V07-F28.13PP-PART S/TRAITA	22/06/2009	7 128,81	20	4 628,00	356,00	2 144,81
AUT0000007990 TRAVAUX SUR TERRAINS CHALETS B	22/06/2009	750,00	20	481,00	37,00	232,00
AUT0000007991 BUSES EN BETON ARME	22/06/2009	2 968,42	20	1 924,00	148,00	896,42
AUT0000008089 POSE GLISSIERES RD 907	22/06/2009	3 612,56	20	2 340,00	180,00	1 092,56
AUT0000008170 BUCHERONNAGE SITE ENS	22/06/2009	2 332,20	20	1 508,00	116,00	708,20
AUT0000008189 TRAVAUX O.A. - RD 13 - CHEVENO	22/06/2009	54 492,69	20	35 412,00	2 724,00	16 356,69
AUT0000008232 F.59937-TTI1995-GLISSIERES RD1	22/06/2009	20 268,26	20	13 169,00	1 013,00	6 086,26
AUT0000005766 TOURY LURCY CONSTRUCTION PYLON	23/06/2009	911,48	20	585,00	45,00	281,48
AUT0000006584 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE	23/06/2009	11 130,00	20	7 228,00	556,00	3 346,00
AUT0000006590 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE M	23/06/2009	3 047,50	20	1 976,00	152,00	919,50
AUT0000006592 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE S	23/06/2009	7 022,50	20	4 563,00	351,00	2 108,50
AUT0000006595 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE T	23/06/2009	8 580,00	20	5 577,00	429,00	2 574,00
AUT0000008260 ETANCHEITE PORTES ECLUSES 3 ET	23/06/2009	3 797,11	20	2 457,00	189,00	1 151,11
AUT0000008261 TVX SURVLCE INFRASTRUCTURE CAB	23/06/2009	30 019,60	20	19 500,00	1 500,00	9 019,60
AUT0000008266 TRAVAUX BARDAGE PORTE ECLUSE 2	23/06/2009	6 493,01	20	4 212,00	324,00	1 957,01
AUT0000008270 PÊCHE DE SAUVEGARDE AVANT TRA	23/06/2009	3 528,20	20	2 288,00	176,00	1 064,20
AUT0000008294 ENROCHEMENTS POUR MONT ET MARR	23/06/2009	5 182,37	20	3 367,00	259,00	1 556,37
AUT0000008295 CURAGE PORT DE PANNECOT ET BIE	23/06/2009	30 389,16	20	19 747,00	1 519,00	9 123,16
AUT0000008298 TRAVAUX DIVERS MACONNERIES OP	23/06/2009	60 986,42	20	39 637,00	3 049,00	18 300,42
AUT0000008299 TRAVAUX DIVERS MACONNERIES V07	23/06/2009	47 875,00	20	31 109,00	2 393,00	14 373,00
AUT0000008300 TRAVAUX DIVERS MACONNERIES V07	23/06/2009	24 334,50	20	15 808,00	1 216,00	7 310,50
AUT0000008301 TRAVAUX DIVERS MACONNERIES V0	23/06/2009	55 000,00	20	35 750,00	2 750,00	16 500,00
AUT0000008302 REMPLACEMENT PORTES ECLUSE 1VS	23/06/2009	59 630,97	20	38 753,00	2 981,00	17 896,97
AUT0000008325 REFECTION CUVETTE BETONNEE RIG	23/06/2009	81 092,45	20	52 682,00	4 057,00	24 353,45
AUT0000007307 FOURNITURE ET BATTAGE PALPLANC	23/06/2009	31 413,01	20	20 410,00	1 570,00	9 433,01
AUT0000007309 FOURNITURE ET BATTAGE PALPLANC	23/06/2009	30 000,00	20	19 500,00	1 500,00	9 000,00
AUT0000007310 FOURNITURE ET BATTAGE PALPLANC	23/06/2009	27 681,75	20	17 992,00	1 384,00	8 305,75
AUT0000007368 MARCHE : 31PI05 LOT *TRVX FIBR	23/06/2009	24 561,06	20	15 964,00	1 228,00	7 369,06
AUT0000007369 MARCHE : 31PI05 LOT *TRVX FIBR	23/06/2009	760,66	20	494,00	38,00	228,66

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007370 MARCHÉ : 31PI05 LOT *TRVX FIBR	23/06/2009	3 348,80	20	2 171,00	167,00	1 010,80
AUT0000008622 mobiliers college paul langevi	23/06/2009	37 692,68	6	37 692,68	0,00	0,00
AUT0000008624 materiel college st amand	23/06/2009	1 289,89	6	1 289,89	0,00	0,00
AUT0000008625 materiels college donzy	23/06/2009	1 865,76	6	1 865,76	0,00	0,00
AUT0000008626 materiel college de lormes	23/06/2009	2 487,68	6	2 487,68	0,00	0,00
AUT0000008627 materiel college les loges	23/06/2009	873,08	6	873,08	0,00	0,00
AUT0000008628 materiels college de varzy	23/06/2009	6 811,22	6	6 811,22	0,00	0,00
AUT0000008629 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	23/06/2009	173,42	1	173,42	0,00	0,00
AUT0000007583 EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE ST	23/06/2009	71 350,00	20	46 371,00	3 567,00	21 412,00
AUT0000007584 TRAVAUX NEUFS GENIE CIVIL FRAN	23/06/2009	17 475,07	20	11 349,00	873,00	5 253,07
AUT0000007603 CURAGE DE FOSSES VALLEE SARDY	23/06/2009	9 113,52	20	5 915,00	455,00	2 743,52
AUT0000007604 FABRICATION ET POSE VANNAGE	23/06/2009	1 076,40	20	689,00	53,00	334,40
AUT0000007630 TRAVAUX DE SERRURERIE 26 VL	23/06/2009	5 080,49	20	3 302,00	254,00	1 524,49
AUT0000007631 MARCHÉ : 31PI05 LOT *TRVX FIBR	23/06/2009	4 347,30	20	2 821,00	217,00	1 309,30
AUT0000007632 MARCHÉ : 31PI05 LOT *TRVX R.DU	23/06/2009	134,63	20	78,00	6,00	50,63
AUT0000007633 MARCHÉ : 31PI05 LOT *TRVX RUE	23/06/2009	592,74	20	377,00	29,00	186,74
AUT0000007697 MELANGE JACHERES FLEURIES	23/06/2009	2 980,49	20	1 937,00	149,00	894,49
AUT0000007698 MECANISATION VANTELLES ECL. TR	23/06/2009	29 900,00	20	19 435,00	1 495,00	8 970,00
AUT0000007729 EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE CO	23/06/2009	6 741,00	20	4 381,00	337,00	2 023,00
AUT0000007730 PRESTATIONS TOPO ET FONCIERES	23/06/2009	911,48	20	585,00	45,00	281,48
AUT0000007731 REMBT AVANCE SIEEEN CONST PYLO	23/06/2009	332 042,66	20	215 826,00	16 602,00	99 614,66
AUT0000007736 MARCHÉ 17V07 - EA 2	23/06/2009	21 549,05	20	14 001,00	1 077,00	6 471,05
AUT0000007791 BRANCHEMENT EDF VALLEE SARDY	23/06/2009	2 368,16	20	1 534,00	118,00	716,16
AUT0000007806 MARCHÉ 09V05 - OP.V0708/7	23/06/2009	10 000,00	20	6 500,00	500,00	3 000,00
AUT0000007807 MARCHÉ 09V05 - OP.V0708/4	23/06/2009	2 834,69	20	1 833,00	141,00	860,69
AUT0000007975 TRVX FIBRES POTIQUES COSNE	23/06/2009	11 313,00	20	7 345,00	565,00	3 403,00
AUT0000007999 CURAGE VANNAGE BIEF 12VS	23/06/2009	2 040,38	20	1 326,00	102,00	612,38
AUT0000008106 POSE DE CABLES UTIR CHATEAU- C	23/06/2009	3 559,30	20	2 301,00	177,00	1 081,30
AUT0000008120 REFECTIION CHEMINS BIEFS 1 A 30	23/06/2009	40 000,00	20	26 000,00	2 000,00	12 000,00
AUT0000008125 POSE TETE DE LIGNE + RACCORDEM	23/06/2009	678,19	20	429,00	33,00	216,19
AUT0000008145 ETANCHEITE ECLUSES	23/06/2009	31 955,14	20	20 761,00	1 597,00	9 597,14
AUT0000008146 MARCHÉ 06V08 - OP.V0708/14	23/06/2009	30 000,00	20	19 500,00	1 500,00	9 000,00
AUT0000008163 TRVX FIBRES OPTIQUES	23/06/2009	12 641,48	20	8 216,00	632,00	3 793,48
AUT0000008182 MARCHÉ : 03SI08 LOT *TRVAUX FI	23/06/2009	10 258,98	20	6 656,00	512,00	3 090,98
AUT0000008194 TRVX CABLAGE E.COMBE	23/06/2009	4 732,57	20	3 068,00	236,00	1 428,57
AUT0000006926 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE GLUX	23/06/2009	10 386,00	20	6 747,00	519,00	3 120,00
AUT0000006928 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE LURC	23/06/2009	25 422,00	20	16 523,00	1 271,00	7 628,00
AUT0000006929 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE ST F	23/06/2009	21 600,00	20	14 040,00	1 080,00	6 480,00
AUT0000006930 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE MOUX	23/06/2009	2 862,00	20	1 859,00	143,00	860,00
AUT0000008224 TRAVAUX POSE FOURREAUX	23/06/2009	16 802,01	20	10 920,00	840,00	5 042,01
AUT0000008231 FERMETURES RENFORCÉES CE CHATI	23/06/2009	3 669,32	20	2 379,00	183,00	1 107,32
AUT0000008235 REMPLACEMENT PASSERELLES ECLUS	23/06/2009	6 304,83	20	4 095,00	315,00	1 894,83

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008637 SERVEUR DE COMMUNICATION ALCAT	25/06/2009	2 369,48	4	2 369,48	0,00	0,00
AUT0000008641 SAINT AMAND EN PUISAYE	26/06/2009	8 345,52	6	8 345,52	0,00	0,00
AUT0000008643 MOBILIERS COLLEGE ST SAULGE	29/06/2009	651,39	10	651,39	0,00	0,00
AUT0000008644 MOBILIERS COLLEGE CERCY LA TOU	29/06/2009	2 765,10	10	2 765,10	0,00	0,00
AUT0000008645 MOBILIERS COLLEGES VICTOR HUGO	29/06/2009	1 294,68	10	1 294,68	0,00	0,00
AUT0000008646 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/06/2009	479,93	1	479,93	0,00	0,00
AUT0000008647 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/06/2009	989,81	1	989,81	0,00	0,00
2010D00327 PRESSE ATELIER	02/07/2009	2 768,74	5	2 768,74	0,00	0,00
AUT0000008653 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	03/07/2009	176,11	1	176,11	0,00	0,00
AUT0000008654 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	03/07/2009	209,74	1	209,74	0,00	0,00
AUT0000008662 MOBILIERS COLLEGE ST BENIN D A	06/07/2009	742,72	10	742,72	0,00	0,00
AUT0000008663 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	06/07/2009	354,02	1	354,02	0,00	0,00
AUT0000008664 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	06/07/2009	406,64	1	406,64	0,00	0,00
AUT0000008665 MOBILIERS COLLEGE CLAMECY	06/07/2009	3 383,49	10	3 383,49	0,00	0,00
AUT0000008666 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	71,74	1	71,74	0,00	0,00
AUT0000008667 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	635,53	1	635,53	0,00	0,00
AUT0000008668 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	469,62	1	469,62	0,00	0,00
AUT0000008669 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	354,70	1	354,70	0,00	0,00
AUT0000008670 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	635,15	1	635,15	0,00	0,00
AUT0000008671 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	386,83	1	386,83	0,00	0,00
AUT0000008674 SCOOTER AGILITY 50CC 4 TEMPS	08/07/2009	29 785,51	5	29 785,51	0,00	0,00
AUT0000008675 SCOOTER AGILITY 50CC 4 TEMPS A	08/07/2009	949,05	5	949,05	0,00	0,00
AUT0000008681 MOBILIERS COLLEGE LA MACHINE	09/07/2009	2 811,32	10	2 811,32	0,00	0,00
AUT0000008682 MOBILIERS COLLEGE POUILLY SUR	09/07/2009	3 362,70	10	3 362,70	0,00	0,00
AUT0000008683 2 BALAYEUSES SETRACLEAN 2400-D	09/07/2009	16 735,42	6	16 735,42	0,00	0,00
AUT0000008685 mobiliers college cercy la tou	09/07/2009	646,99	10	646,99	0,00	0,00
AUT0000008686 mobiliers college adam billaut	09/07/2009	5 844,90	10	5 844,90	0,00	0,00
AUT0000008687 mobiliers college moulins engi	09/07/2009	1 717,60	10	1 717,60	0,00	0,00
AUT0000008688 MOBILIERS COLLEGE IMPHY	10/07/2009	2 889,06	10	2 889,06	0,00	0,00
AUT0000008689 MOBILIERS COLLEGE POUILLY SUR	10/07/2009	1 074,61	10	1 074,61	0,00	0,00
AUT0000008690 MOBILIERS COLLEGE PREMERY	10/07/2009	4 859,61	10	4 859,61	0,00	0,00
AUT0000008701 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/07/2009	204,09	1	204,09	0,00	0,00
2010D00325 PRESSE PLIEUSE	21/07/2009	25 116,00	5	25 116,00	0,00	0,00
2010D00326 CISAILLE GUILLOTINE	21/07/2009	16 744,00	5	16 744,00	0,00	0,00
2010D00293 CUVE DE STOCKAGE LIANT	03/08/2009	4 784,00	5	4 784,00	0,00	0,00
AUT0000008718 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/08/2009	130,46	1	130,46	0,00	0,00
AUT0000008722 ENSEMBLE ARTICLES MENAGERS	04/08/2009	533,38	6	533,38	0,00	0,00
AUT0000008726 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/08/2009	206,00	1	206,00	0,00	0,00
AUT0000008727 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/08/2009	85,00	1	85,00	0,00	0,00
AUT0000008734 EXTENSION ISAT SUBV AGGLO NEVE	10/08/2009	168 420,00	20	101 052,00	8 421,00	58 947,00
AUT0000008746 FAIBLE VALEUR MOB SCOLAIRE	12/08/2009	353,20	1	353,20	0,00	0,00
AUT0000008747 2 LAMES DE DENEIGEMENT DE 2.5M	14/08/2009	12 935,00	6	12 935,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008748 2 LAMES DE DENEIGEMENT DE 3M	14/08/2009	9 781,20	6	9 781,20	0,00	0,00
AUT0000008749 3 LAMES DE DENEIGEMENT DE 3M	14/08/2009	19 156,80	6	19 156,80	0,00	0,00
AUT0000008750 LAME DE DENEIGEMENT DE 3.4M	14/08/2009	7 303,40	6	7 303,40	0,00	0,00
AUT0000008751 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/08/2009	184,06	1	184,06	0,00	0,00
AUT0000008752 MOBILIER COLLEGE LES COURLIS	14/08/2009	5 372,31	10	5 372,31	0,00	0,00
AUT0000008753 MOBILIER COLL MAURICE GENEVOI	14/08/2009	4 461,56	10	4 461,56	0,00	0,00
AUT0000008755 MOBILIER DIVERS	17/08/2009	270,89	1	270,89	0,00	0,00
AUT0000008756 MOBILIER COLL RENE CASSIN	18/08/2009	3 608,83	10	3 608,83	0,00	0,00
AUT0000008766 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/08/2009	308,97	1	308,97	0,00	0,00
AUT0000008767 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/08/2009	256,85	1	256,85	0,00	0,00
AUT0000008783 TAILLE HAIE HS 81T-750	08/09/2009	580,00	6	580,00	0,00	0,00
AUT0000008784 DEBROUSSAILLEUSE FS 400 STIHL	08/09/2009	710,01	6	710,01	0,00	0,00
AUT0000008785 DEBROUSSAILLEUSE FS 350 STIHL	08/09/2009	680,00	6	680,00	0,00	0,00
2011D00197 TELEVISEUR TVPLA LG	10/09/2009	699,00	6	699,00	0,00	0,00
2011D00194 CABINE DE PEINTURE OUVERTE	15/09/2009	7 368,41	6	7 368,41	0,00	0,00
AUT0000008788 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/09/2009	174,31	1	174,31	0,00	0,00
AUT0000008789 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/09/2009	370,40	1	370,40	0,00	0,00
AUT0000008790 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/09/2009	134,19	1	134,19	0,00	0,00
AUT0000008795 MOBILIER COLLEGE HENRI CLEMEN	16/09/2009	2 044,08	6	2 044,08	0,00	0,00
AUT0000008796 MOBILIER COLLEGE LE RIMORIN	16/09/2009	2 693,15	10	2 693,15	0,00	0,00
AUT0000008799 PABX LAMARTINE	17/09/2009	2 981,63	4	2 981,63	0,00	0,00
AUT0000008805 mobiliers college	23/09/2009	1 833,13	10	1 833,13	0,00	0,00
AUT0000008806 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	24/09/2009	190,80	1	190,80	0,00	0,00
AUT0000008808 TABLES DE REUNION HETRE	24/09/2009	775,34	10	775,34	0,00	0,00
AUT0000008809 4 ARMOIRES BASSES PORTES A RI	24/09/2009	850,36	1	850,36	0,00	0,00
AUT0000008810 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/09/2009	362,95	1	362,95	0,00	0,00
AUT0000008827 MOBILIER COLLEGE VARENNES VAU	06/10/2009	4 693,10	10	4 693,10	0,00	0,00
AUT0000008829 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/10/2009	205,47	1	205,47	0,00	0,00
AUT0000008830 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/10/2009	486,21	1	486,21	0,00	0,00
AUT0000008831 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/10/2009	249,02	1	249,02	0,00	0,00
AUT0000008834 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/10/2009	166,45	1	166,45	0,00	0,00
AUT0000008854 BETONNIERE SYNTESI S190	08/10/2009	1 414,87	6	1 414,87	0,00	0,00
AUT0000008843 FOURGON MASTER 130D86 (INV. D5	09/10/2009	33 391,46	5	33 391,46	0,00	0,00
AUT0000008846 AMENAGEMENT FOURGON 130D85 (I	12/10/2009	4 555,00	5	4 555,00	0,00	0,00
AUT0000008847 AMENAGEMENT FOURGON 130D84 (IN	12/10/2009	4 555,00	5	4 555,00	0,00	0,00
AUT0000008875 FAIBLE VALEUR MOB SCOLAIRE	20/10/2009	413,58	1	413,58	0,00	0,00
2011D00204 CAM RENAULT MIDLUM 220.16M CP 16T	21/10/2009	126 456,50	11	126 456,50	0,00	0,00
AUT0000008876 1 KANGOO 121D67 - (INV.D5271)	21/10/2009	15 664,50	5	15 664,50	0,00	0,00
2010D00294 ETABLI (2 PORTES 3 TIROIRS)	23/10/2009	1 180,48	5	1 180,48	0,00	0,00
2010D00295 ETABLI (2 PORTES 3 TIROIRS)	23/10/2009	1 180,48	5	1 180,48	0,00	0,00
2010D00296 ETABLI (2 PORTES 3 TIROIRS)	23/10/2009	1 180,48	5	1 180,48	0,00	0,00
2010D00297 ETABLI (2 PORTES 4 TIROIRS)	23/10/2009	1 192,71	5	1 192,71	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00298 ETABLI SUR ROUES	23/10/2009	2 049,84	5	2 049,84	0,00	0,00
AUT0000008885 ENSEMBLE MOBILIER(BANQUETTE CH	23/10/2009	1 480,99	10	1 480,99	0,00	0,00
AUT0000008887 MOBILIER COLLEGE DE GUERIGNY	27/10/2009	4 487,39	10	4 487,39	0,00	0,00
2011D00203 CAM RENAULT MIDLUM 220.16M CP 16T	28/10/2009	126 456,50	11	126 456,50	0,00	0,00
AUT0000008890 MOBILIER COLLEGE LA CHARITE	28/10/2009	2 958,76	10	2 958,76	0,00	0,00
AUT0000008896 FOURGON MASTER 130D88 (INV. D5	30/10/2009	31 601,32	5	31 601,32	0,00	0,00
AUT0000008906 MOBILIER COLLEGE C TILLIER CO	05/11/2009	3 610,51	10	3 610,51	0,00	0,00
2010D00292 NETTOYEUR HAUTE PRESSION	06/11/2009	9 639,76	5	9 639,76	0,00	0,00
AUT0000008913 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/11/2009	201,03	1	201,03	0,00	0,00
AUT0000008914 MATERIEL MEDICAL	09/11/2009	746,19	6	746,19	0,00	0,00
AUT0000008915 2 VIDEO PROJECTEURS OPTOMA DS3	09/11/2009	1 200,00	10	1 200,00	0,00	0,00
AUT0000008916 KANGOO 121D62 (INV. D5266)	09/11/2009	16 167,09	5	16 167,09	0,00	0,00
AUT0000008917 KANGOO 121D63 (INV. D5267)	09/11/2009	16 167,09	5	16 167,09	0,00	0,00
AUT0000008921 ACHAT KANGOO D5270	10/11/2009	20 528,96	5	20 528,96	0,00	0,00
AUT0000008923 ACHAT KANGOO D5265	10/11/2009	13 831,55	5	13 831,55	0,00	0,00
AUT0000008925 SUBVENTION ARCHIVES VILLE DE N	10/11/2009	500 000,00	26	211 530,00	19 230,00	269 240,00
AUT0000008939 FOURGON MASTER GENERIQUE	13/11/2009	20 021,21	5	20 021,21	0,00	0,00
2011D00195 CUVE CARBURANT 2500L	15/11/2009	2 630,00	6	2 630,00	0,00	0,00
AUT0000008941 8 PLANS DE TRAVAIL	17/11/2009	3 016,61	10	3 016,61	0,00	0,00
AUT0000008942 1 PLAN L160 GAUCHE	17/11/2009	313,59	1	313,59	0,00	0,00
AUT0000008943 12 RAYONNAGES	17/11/2009	1 822,90	10	1 822,90	0,00	0,00
AUT0000008944 8 CAISSONS MOBILES	17/11/2009	1 578,62	10	1 578,62	0,00	0,00
AUT0000008945 2 ARMOIRESHAUTES (80/100) + RE	17/11/2009	950,93	10	950,93	0,00	0,00
AUT0000008947 2 ARMOIRES HAUTES / 6 ARMOIRES	17/11/2009	1 924,96	10	1 924,96	0,00	0,00
2011D00199 ETABLI	24/11/2009	1 115,15	11	1 115,15	0,00	0,00
AUT0000008964 CDI - 1ERE PARTIE 2009	24/11/2009	7 624,12	10	7 624,12	0,00	0,00
2010B00086 ENSEMBLE ETAGERES	26/11/2009	1 730,61	7	1 730,61	0,00	0,00
AUT0000008974 FOURGON TRAFIC BLANC	27/11/2009	20 117,72	5	20 117,72	0,00	0,00
AUT0000008982 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/11/2009	328,90	1	328,90	0,00	0,00
AUT0000008983 POMPE A FLEXIBLE	30/11/2009	1 357,46	6	1 357,46	0,00	0,00
AUT0000008984 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/11/2009	328,90	1	328,90	0,00	0,00
AUT0000008986 SCOOTER ROMA 4 TEMPS - INV. D9	30/11/2009	940,00	5	940,00	0,00	0,00
AUT0000008987 SCOOTER ROMA 4 TEMPS - INV. D9	30/11/2009	940,00	5	940,00	0,00	0,00
AUT0000008978 VITRINE TABLE	01/12/2009	1 554,80	6	1 554,80	0,00	0,00
AUT0000008980 MOBILIER COLLEGE FOURCHAMBAUL	02/12/2009	5 634,36	10	5 634,36	0,00	0,00
AUT0000008981 CHAUFFE EAU SITE VAUBAN	02/12/2009	275,46	1	275,46	0,00	0,00
2011D00196 ABRI DE CHANTIER	03/12/2009	998,66	6	998,66	0,00	0,00
AUT0000008989 KANGOO EXPRESSION 121D69 (INV.	04/12/2009	15 739,41	5	15 739,41	0,00	0,00
AUT0000008990 NUMERISATION DOCS PAPIER	04/12/2009	2 353,44	6	2 353,44	0,00	0,00
AUT0000009023 DEFONCEUSE A BOIS	04/12/2009	599,20	6	599,20	0,00	0,00
AUT0000009002 AVANCE 41V09	07/12/2009	7 235,80	6	7 235,80	0,00	0,00
AUT0000009006 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2009	396,11	1	396,11	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000009007 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2009	300,99	1	300,99	0,00	0,00
AUT0000009008 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2009	216,50	1	216,50	0,00	0,00
AUT0000009009 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2009	25,16	1	25,16	0,00	0,00
AUT0000009054 TRACTEUR VALTRA	08/12/2009	59 202,00	5	59 202,00	0,00	0,00
AUT0000009038 AMENAGEMENT TRACTEUR 683 RE 58	10/12/2009	6 500,00	5	6 500,00	0,00	0,00
AUT0000009039 MATERIEL DE PUERICULTURE	10/12/2009	1 386,49	6	1 386,49	0,00	0,00
AUT0000009040 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2009	98,00	1	98,00	0,00	0,00
AUT0000009041 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2009	347,28	1	347,28	0,00	0,00
AUT0000009042 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2009	399,99	1	399,99	0,00	0,00
AUT0000009043 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2009	293,74	1	293,74	0,00	0,00
AUT0000009048 BUSTE FEMME 1820 - LIN NATUREL	11/12/2009	599,19	6	599,19	0,00	0,00
AUT0000009049 BUSTE FEMME 1905 LIN NATUREL	11/12/2009	599,20	6	599,20	0,00	0,00
2010M00019 1 TABLE ET 6 CHAISES	22/12/2009	0,00	1	673,00	0,00	0,00
AUT0000009088 MEUBLES FURA	22/12/2009	0,00	1	736,00	0,00	0,00
AUT0000009089 1 REFRIGERATEUR TOP	22/12/2009	0,00	1	129,99	0,00	0,00
AUT0000009090 MEUBLE MAXICUBES AULNE	22/12/2009	0,00	1	154,78	0,00	0,00
2010D00005 FACTURE 20/0912/100054 DU 28.12.2009 (TRACTEUR JOH	07/01/2010	72 908,16	5	72 908,16	0,00	0,00
2010D00001 MATERIELS DIVERS Année 2010	08/01/2010	7 568,26	6	7 568,26	0,00	0,00
2010M00001 2009 petits matériels	12/01/2010	2 646,60	10	2 646,60	0,00	0,00
2010D00006 EPAREUSE D5281-204D75. GROUPE FAUCHAGE D5282-202D2	19/01/2010	50 968,25	6	50 968,25	0,00	0,00
2010D00007 GRAVILLONNEUR -40V09- D5303 - 240D25	19/01/2010	29 347,24	6	29 347,24	0,00	0,00
2010D00008 TURBO FRAISE -45V09- INV. D5300 - 235D02	20/01/2010	22 724,00	6	22 724,00	0,00	0,00
2010D00009 CHARGEUR -43V09- INV. D5279 - 200D45	20/01/2010	10 357,36	6	10 357,36	0,00	0,00
2010M00002 Mobilier Administratif 2010	22/01/2010	40 653,12	10	40 653,12	0,00	0,00
2010D00010 ACQUISITION 1 SALEUSE POUR PARC DE L'EQUIPEMENT	25/01/2010	42 333,13	6	42 333,13	0,00	0,00
2010D00011 ACHAT 1 LAME DE DENEIGEMENT	25/01/2010	5 123,56	6	5 123,56	0,00	0,00
2010D00018 GAZOLE NOVEMBRE 2009	08/02/2010	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2010D00019 1 CAMION PREMIUM 19T/D5301/166D02	09/02/2010	110 774,51	5	110 774,51	0,00	0,00
2010D00023 SEMI REMORQUE PORTE ENGIN AK6230-ZH/D5302/211D06	09/02/2010	57 288,40	5	57 288,40	0,00	0,00
2010D00024 42V09/2 SALEUSES AUTOMATIQUE/D5283-230D19/D5284-230	10/02/2010	31 335,20	6	31 335,20	0,00	0,00
2010M00005 Mobilier et Matériel Divers	16/02/2010	1 634,82	10	1 634,82	0,00	0,00
2010D00030 mobiliers college claude tillier - commande 2009	17/02/2010	1 179,38	10	1 179,38	0,00	0,00
2010D00041 ACHAT ASPIRATEUR FRE 422167	26/03/2010	52,95	1	52,95	0,00	0,00
2010D00045 téléviseur	02/04/2010	349,00	1	349,00	0,00	0,00
2010D00117 PANNEAU ALU PLIE AVEC STRUCTURE	12/04/2010	4 524,92	20	2 712,00	226,00	1 586,92
2010F00003 plantations SDE lycée horticole	21/04/2010	270,00	15	216,00	18,00	36,00
2010D00118 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500793488 DU 15/3/10	21/04/2010	0,00	1	0,00	0,00	-229,00
2010D00119 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500780384 DU 17/02/20	21/04/2010	214,00	1	214,00	0,00	0,00
2010D00120 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500769953 DU 8/01/201	21/04/2010	78,80	1	78,80	0,00	0,00
2010D00121 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500770782 DU 12/01/20	21/04/2010	78,80	1	78,80	0,00	0,00
2010D00130 10 moniteurs 22" philips	28/04/2010	1 355,07	1	1 355,07	0,00	0,00
2010D00132 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500794638	07/05/2010	296,00	1	296,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00134 2010 MAT.DE PUERICULTRICE NO 55007800701	07/05/2010	75,70	1	75,70	0,00	0,00
2010D00135 Marché 06AD09 lot 1 numérisation docs sur support	10/05/2010	12 260,34	6	12 260,34	0,00	0,00
2010D00139 Système Exploitation Microsofts SEVEN Professionne	11/05/2010	8 718,52	1	8 718,52	0,00	0,00
2010D00141 matériels de techno pour collèges	17/05/2010	3 270,00	6	3 270,00	0,00	0,00
2010D00144 2010 MAT.DE PUERICULTRICE no 5500798664 DU 29/04/2	19/05/2010	246,00	1	246,00	0,00	0,00
2010D00147 FRE 18 558065	21/05/2010	172,34	1	172,34	0,00	0,00
2010D00149 2010 MAT. DE PUERICULTRICE NO 5500800806	28/05/2010	88,80	1	88,80	0,00	0,00
2010D00150 2010 MATERIEL DE PUERICULTRICE NO FA100192	28/05/2010	203,00	1	203,00	0,00	0,00
2010D00160 3 Bustes "femme 1820" lin naturel - top bois clair	31/05/2010	1 695,93	6	1 695,93	0,00	0,00
2010D00159 ACHAT D'UNE SALEUSE D5314/215D 04 (PARC EQUIPEMENT	04/06/2010	8 839,10	6	8 839,10	0,00	0,00
2010D00162 RAYONNAGES ARCHIVES INTERMEDIARES SOLDE	09/06/2010	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2010D00163 Vidéoprojecteur OPTOMA - collège de Clamecy	09/06/2010	739,08	4	739,08	0,00	0,00
2010D00166 NETTOYEUR VAPEUR POLTI VAPORETTO 1600	09/06/2010	215,00	1	215,00	0,00	0,00
2010D00164 Vidéoprojecteur OPTOMA collège C Tillier Cosne/Loi	10/06/2010	739,08	4	739,08	0,00	0,00
2010D00165 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500793488 DU 8/4/2010	14/06/2010	229,00	1	229,00	0,00	0,00
2010D00168 2010 PMI PETITS MATERIEL	15/06/2010	55,00	1	55,00	0,00	0,00
2010D00170 TBI ACTIVBOARD 387V3 PROMETHEAN - C. Tillier Cosne	16/06/2010	987,99	4	987,99	0,00	0,00
2010D00171 Moniteur 19" LG W1934S-SN (ordinateur préparation	16/06/2010	88,99	1	88,99	0,00	0,00
2010D00203 Remorque 750 kg double essieux - Inv. D979	17/06/2010	1 596,10	6	1 596,10	0,00	0,00
2010D00181 DELL OPTIPLEX 780MT - INTEL DUAL CORE	17/06/2010	366,29	1	366,29	0,00	0,00
2010D00182 Scanner A4 Epson Perfection V300	18/06/2010	83,60	1	83,60	0,00	0,00
2010D00183 2 Appareils photo compact SONY DSC S2100	18/06/2010	225,80	1	225,80	0,00	0,00
2010D00184 CDI COLLEGE DE CORBIGNY - 2NDE PARTIE	21/06/2010	8 455,96	6	8 455,96	0,00	0,00
2010D00185 Portable Toshiba	22/06/2010	619,00	4	619,00	0,00	0,00
2010D00187 Camescope Sony DCR SR58	22/06/2010	1 895,00	1	1 895,00	0,00	0,00
2010D00189 TBI ACTIVBOARD 387V3 PROMETHEAN	22/06/2010	987,99	4	987,99	0,00	0,00
2010D00191 DD EXTERNE RJ45	22/06/2010	587,10	1	587,10	0,00	0,00
2010D00192 DD INTERNE SATA 1960 Go	22/06/2010	254,75	1	254,75	0,00	0,00
2010M00023 Mur écriture L2m	29/06/2010	381,00	1	381,00	0,00	0,00
2010D00195 ROLLERMOUSE - DRHF - SERVICE HYF 10239 -24/06/2010	30/06/2010	780,35	1	780,35	0,00	0,00
2010D00201 Vidéoprojecteurs EPSON EBS7	02/07/2010	13 185,90	1	13 185,90	0,00	0,00
2010D00202 Mémoire DDR 400 512Mo Kingston KVR400X64C3A/51	02/07/2010	2 880,00	4	2 880,00	0,00	0,00
AUT0000008358 REHABILITATION PARCELLES GRAND	09/07/2010	1 140,00	20	684,00	57,00	399,00
AUT0000008359 PLESSAGE HAIES SITE MT PRENELE	09/07/2010	440,00	20	264,00	22,00	154,00
AUT0000008360 ENTRETIEN RESTAURATION DOMAINE	09/07/2010	3 750,00	20	2 244,00	187,00	1 319,00
AUT0000008514 DEBROUSSAILLAGE EVACUATION DEC	09/07/2010	2 850,00	20	1 704,00	142,00	1 004,00
AUT0000008566 GRUE - COMMUNE DE GLUX EN GLEN	09/07/2010	1 046,50	20	624,00	52,00	370,50
AUT0000008582 MARE - EQUIMARALT	09/07/2010	716,64	20	420,00	35,00	261,64
AUT0000008587 TRAVAUX FORETS DOMANIALES	09/07/2010	3 275,46	20	1 956,00	163,00	1 156,46
AUT0000008602 REFECTION AQUEDUC SOURCE YONNE	09/07/2010	26 407,68	20	15 840,00	1 320,00	9 247,68
AUT0000008652 AMENAGEMENT OBSERVATOIRE POUR	09/07/2010	186,17	20	108,00	9,00	69,17
AUT0000008696 PORT DES LAMBERT A GLUX EN GLE	09/07/2010	4 411,62	20	2 640,00	220,00	1 551,62

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007571 EQUIMARAUULT	09/07/2010	120 998,22	20	72 588,00	6 049,00	42 361,22
AUT0000008742 AMENAGT SOURCE YONNE GLUX EN G	09/07/2010	104 470,60	20	62 676,00	5 223,00	36 571,60
AUT0000008812 SOURCES DE L'YONNE ET MONT PRE	09/07/2010	32 778,18	20	19 656,00	1 638,00	11 484,18
AUT0000008820 PRENELEY ET TRAVAUX FORESTIERS	09/07/2010	252,00	20	144,00	12,00	96,00
AUT0000008855 SOURCES DE L'YONNE/PORT DES LA	09/07/2010	14 006,36	20	8 400,00	700,00	4 906,36
AUT0000008946 Marche : 05DE09 Lot *	09/07/2010	2 852,46	20	1 704,00	142,00	1 006,46
AUT0000008970 SOURCE DE L'YONNE MONT PRENELE	09/07/2010	1 112,28	20	660,00	55,00	397,28
AUT0000006937 Marche : 01DE06 Lot *	09/07/2010	20 626,76	20	12 372,00	1 031,00	7 223,76
AUT0000006992 MARCHÉ 30-V-06 ETAT ACOMPTE N°	12/07/2010	162 443,89	20	97 464,00	8 122,00	56 857,89
AUT0000008267 ACHAT DE 3 CHALETS LUGARDE FIT	12/07/2010	25 951,10	20	15 564,00	1 297,00	9 090,10
AUT0000008393 LIAISON FIBRE OPTIQUE CABINET	12/07/2010	6 502,87	20	3 900,00	325,00	2 277,87
AUT0000008408 MARCHÉ 29V08 - PALPLANCHES - O	12/07/2010	49 232,18	20	29 532,00	2 461,00	17 239,18
AUT0000008448 DECOMPTE FINAL 12V02 - OP.V070	12/07/2010	5 895,23	20	3 528,00	294,00	2 073,23
AUT0000008456 TRAVAUX ETANCHEITE ECLUSE 22 V	12/07/2010	21 034,25	20	12 612,00	1 051,00	7 371,25
AUT0000008457 LOCATION ENGINS POUR TRAVAUX C	12/07/2010	11 816,48	20	7 080,00	590,00	4 146,48
AUT0000008458 TRAVAUX DE MACONNERIE ECLUSE 2	12/07/2010	16 845,88	20	10 104,00	842,00	5 899,88
AUT0000008462 POSE D'1LIGNE INFORM.CS BANLAY	12/07/2010	1 018,64	20	600,00	50,00	368,64
AUT0000008487 TRAVAUX DE SERRURERIE VANNE RI	12/07/2010	1 255,80	20	744,00	62,00	449,80
AUT0000008497 AEP Equimarault	12/07/2010	41 102,11	20	24 660,00	2 055,00	14 387,11
AUT0000008500 TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES MO	12/07/2010	7 942,93	20	4 764,00	397,00	2 781,93
AUT0000008501 BLOCS ENROCHEMENTS TRAV SECURI	12/07/2010	9 949,03	20	5 964,00	497,00	3 488,03
AUT0000008521 REPARATION PONT L'YONNE RD 945	12/07/2010	70 733,29	20	42 432,00	3 536,00	24 765,29
AUT0000008533 LOCATION HERSE ROTATIVE POUR T	12/07/2010	2 999,96	20	1 788,00	149,00	1 062,96
AUT0000008543 REPARATION DE 30 PRISES RJ45 A	12/07/2010	2 691,00	20	1 608,00	134,00	949,00
AUT0000008562 MARCHÉ 06V08 - EA 7PP - OP.V07	12/07/2010	684,35	20	408,00	34,00	242,35
AUT0000008565 MONTAGE DE TROIS CHALETS	12/07/2010	9 772,99	20	5 856,00	488,00	3 428,99
AUT0000008574 REPARATION PONTS YONNE - OP. O	12/07/2010	53 085,29	20	31 848,00	2 654,00	18 583,29
AUT0000008640 POIGNEES RABATTABLES DE MANIVE	12/07/2010	16 349,86	20	9 804,00	817,00	5 728,86
AUT0000008716 MARCHÉ 29V08 - EA 2 - OP.V0708	12/07/2010	22 558,99	20	13 524,00	1 127,00	7 907,99
AUT0000008816 TRAVAUX DE SERRURERIE ECL 8 VS	12/07/2010	113,02	20	60,00	5,00	48,02
AUT0000008826 CABL.TRANSF 50 L ARCHIVE	12/07/2010	24 689,99	20	14 808,00	1 234,00	8 647,99
AUT0000008858 CABLAGE SALLE FORMATION R2C	12/07/2010	77,05	20	36,00	3,00	38,05
AUT0000008926 REALISATION GARDE-CORPS PANNEC	12/07/2010	2 236,52	20	1 332,00	111,00	793,52
AUT0000008952 REFECTION RIGOLE YONNE - OP.V0	12/07/2010	92 087,65	20	55 248,00	4 604,00	32 235,65
AUT0000008971 MODIF°CABLAGE ARCHIVES	12/07/2010	3 009,14	20	1 800,00	150,00	1 059,14
AUT0000009005 MARCHÉ 07V08 MACONNERIES DIVER	12/07/2010	152 976,58	20	91 776,00	7 648,00	53 552,58
AUT0000009017 REFECTION RIGOLE YONNE COMPLEM	12/07/2010	17 218,13	20	10 320,00	860,00	6 038,13
AUT0000009018 REMPLACEMENT PORTE ECLUSE 2VS	12/07/2010	69 985,14	20	41 988,00	3 499,00	24 498,14
AUT0000009019 REFECTION BORDAGES PORTES ECL.	12/07/2010	8 965,46	20	5 376,00	448,00	3 141,46
AUT0000009056 MISE EN PLACE LIAISON FIBRE OP	12/07/2010	1 568,85	20	936,00	78,00	554,85
AUT0000009057 TRAVAUX DE DRAGAGE 2 ET 4 VS	12/07/2010	9 974,64	20	5 976,00	498,00	3 500,64
AUT0000007998 ETAT ACOMPTE 2-REV.PRIX	12/07/2010	683,06	20	408,00	34,00	241,06

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008055 CONFORTMENT DES APPUIS PONTS Y	12/07/2010	39 937,64	20	23 952,00	1 996,00	13 989,64
AUT0000006949 REPARATION DES OUVRAGES D'ART	12/07/2010	56 430,60	20	33 852,00	2 821,00	19 757,60
2010D00214 2010 MAT.DE PUERICULTRICE NO FA000649 DU 03/06/20	27/07/2010	108,00	1	108,00	0,00	0,00
2010D00232 Tronçonneuse élagueuse INV. D980	29/07/2010	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2010D00233 Tronçonneuse élagueuse INV. D981	29/07/2010	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2010D00234 Débroussailleuse INV. D982	29/07/2010	609,96	6	609,96	0,00	0,00
2010D00235 Débroussailleuse INV. D983	29/07/2010	739,13	6	739,13	0,00	0,00
2010D00216 2010 pese bebe.no 5500818951	09/08/2010	190,80	1	190,80	0,00	0,00
2010D00217 2 Moniteurs 19" Philips 190B1CS	10/08/2010	230,66	1	230,66	0,00	0,00
2010D00218 Portable APPLE Mac Book 13,3"	10/08/2010	940,00	4	940,00	0,00	0,00
2010D00223 KANGOO AUTHENTIQUE 121D70 (INV. D5306)	25/08/2010	13 507,89	5	13 507,89	0,00	0,00
2010D00224 AMENAGEMENT DE 6 KANGOO	25/08/2010	20 700,00	5	20 700,00	0,00	0,00
2010D00225 KANGOO UT COSNE - La Charité 121D71 (INV. D5307)	25/08/2010	14 864,51	5	14 864,51	0,00	0,00
2010D00228 KANGO UT CHATEAU (Centre de Châtillon) 121D74 (INV	25/08/2010	14 864,50	5	14 864,50	0,00	0,00
2010D00236 MOBILIERS POUR LA SALLE DE RESTAURATION	01/09/2010	7 930,91	10	7 930,91	0,00	0,00
2010M00024 Tableau Pivotant Blanc Gris Alu	08/09/2010	339,60	1	339,60	0,00	0,00
2010D00238 CHAUFFE-EAU	14/09/2010	441,18	1	441,18	0,00	0,00
2010D00241 Numérisation plaques de verre	14/09/2010	9 712,48	6	9 712,48	0,00	0,00
2010F00043 éco compteur Surgy	27/09/2010	1 749,75	20	1 044,00	87,00	618,75
2010D00530 Ensemble Ordinateur	28/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00531 Ensemble Ordinateur	28/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00532 Ensemble Ordinateur	28/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00549 Ecran PHILIPS 19" - coll de LUZY	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00555 Ecran 19" PHILIPS - coll PREMERY	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00559 Ecran PHILIPS 19" - coll R. Cassin à COSNE/LOIRE	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00562 Ensemble Ordinateur	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00568 Ecran PHILIPS 19" - coll C. Tillier à COSNE/LOIRE	29/09/2010	1 268,66	1	1 268,66	0,00	0,00
2010D00572 Ecran 19" PHILIPS - coll DONZY	29/09/2010	1 614,66	1	1 614,66	0,00	0,00
2010D00616 Moniteur 19" PHILIPS - coll LORMES	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00619 Ecran 19" PHILIPS - col ST-AMAND-EN-PUISAYE	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00622 Ecran 19" PHILIPS - CBB URZY	29/09/2010	1 038,00	1	1 038,00	0,00	0,00
2010D00625 Ecran 19" PHILIPS - coll FOURCHAMBAULT	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00632 Ensemble Ordinateur	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00653 Ecran 19" PHILIPS - CBB IMPHY	29/09/2010	1 845,32	1	1 845,32	0,00	0,00
2010D00655 Ecran 19" PHILIPS - CBB LA CHARITE SUR LOIRE	29/09/2010	1 614,66	1	1 614,66	0,00	0,00
2010D00662 Ecran 19" PHILIPS - CBB CHATILLON EN BAZOIS	29/09/2010	1 038,00	1	1 038,00	0,00	0,00
2010D00670 Ecran 19" PHILIPS - coll DECIZE	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00671 Ecran 19" PHILIPS - coll DORNES	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00672 ecran 19" PHILIPS - coll CERCY LA TOUR	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00673 Ecran 19" PHILIPS - coll MOULINS ENGLIBERT	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00706 2010 NO 5500826367 DU 7/9/2010	30/09/2010	1 125,59	6	1 125,59	0,00	0,00
2010D00707 Ecran 19" PHILIPS - Coll les Courtils à NEVERS	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00708 Ecran 19" PHILIPS - coll ST PIERRE LE MOUTIER	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00709 Ecran 19" PHILIPS - coll A. BILLAUT à NEVERS	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00710 Ecran 19" PHILIPS - coll MONSUAUCHE LES SETTONS	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00711 Ecran 19" PHILIPS - coll CORBIGNY	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00712 Ecran 19" PHILIPS - coll CLAMECY	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00713 Ecran 19" PHILIPS - coll LA MACHINE	30/09/2010	1 499,33	1	1 499,33	0,00	0,00
2010D00714 Ecran 19" PHILIPS - Coll CHATEAU CHINON	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00715 Ecran 19" PHILIPS Coll POUILLY SUR LOIRE	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00882 PLAQUES POUR SIGNALÉTIQUE DE PORTES	01/10/2010	6 565,22	20	3 900,00	332,00	2 333,22
2010D00880 Ecran 19" PHILIPS 190B1CS	05/10/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00881 Ecran 19" PHILIPS - coll ST SAULGE	05/10/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D01187 Twingo Authentique - Inv.: D984	06/10/2010	7 787,30	5	7 787,30	0,00	0,00
2010D00886 UC DELL OPTIPLEX 780 MT - coll CASSIN à COSNE/LOIR	08/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D00904 FRE 6670110	08/10/2010	760,70	6	760,70	0,00	0,00
2010D01139 2010 NO 5500831115 PMI TOISE + PESE PERSONNE	13/10/2010	75,70	1	75,70	0,00	0,00
2010D01140 NO 5500827779 DU 13/9/2010 PMI MARCHEPIED	13/10/2010	108,80	1	108,80	0,00	0,00
2010D01141 2010 NO 5500830526 DU 22/09/2010 PETITS MATERIEL	13/10/2010	450,86	1	450,86	0,00	0,00
2010F00054 signalétique et plaquette surg	13/10/2010	3 546,14	20	2 124,00	177,00	1 245,14
2010D01168 CHAUFFE EAU CER V.VAUZELLES	14/10/2010	692,81	6	692,81	0,00	0,00
2010D01188 UC DELL OPTIPLEX 780 MT	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01189 UC DELL OPTIPLEX 780 MT modèle B4	18/10/2010	3 300,17	1	3 300,17	0,00	0,00
2010D01191 UC DELL OPTIPLEX 780 MT MODELE B4 - coll CLAMECY	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01192 1UC DELL OPTIPLEX modèle B4 - coll les LOGES NEVER	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01193 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll POUILLY	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01194 1UC DELL OPTIPLEX 780MT modèle B4 - coll Les Courli	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01195 9UC DELL OPTIPLEX 780 MT - modèle B4 - CBB CHATILL	18/10/2010	3 300,17	1	3 300,17	0,00	0,00
2010D01196 11UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll	18/10/2010	4 033,55	1	4 033,55	0,00	0,00
2010D01197 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll St-SAUL	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01198 1UC DELL OPTIPLEX 780 MT - modèle B4 - coll St-Am	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01201 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll LORMES	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01203 1UC DELL OPTIPLEX 780 MT- modèle B4 - coll LUZY	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01204 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll MOULINS	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01205 16UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - CBB IMPHY	18/10/2010	5 866,97	1	5 866,97	0,00	0,00
2010D01208 14UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - CBB DONZY	18/10/2010	5 133,59	1	5 133,59	0,00	0,00
2010D01209 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll Fourcha	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01210 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll St-Beni	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01212 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll PREMERY	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01213 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll Montsau	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01273 13UC DELL OPTIPLEX 780MT modèle B4 - coll LA MACHI	19/10/2010	4 766,91	1	4 766,91	0,00	0,00
2010D01274 1UC DELL OPTIPLEX 780MT modèle B4 - coll CHATEAU-C	19/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01275 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll V.HUGO	19/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01276 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll A.BILLA	19/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D01277 14UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - CBB LA CHAR	19/10/2010	5 133,59	4	5 133,59	0,00	0,00
2010D01279 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll DORNES	20/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01280 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll CORBIGN	20/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01281 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll St-PIER	20/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01282 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll V.VAUZE	20/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01283 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll DECIZE	20/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01314 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll CERCY-	25/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01326 2 CHARGEURS FAUCHEUX TP F256	26/10/2010	21 025,68	6	21 025,68	0,00	0,00
2010D01397 REMBOURSEMENT ASSURANCE SUITE A VOL VEHICULE	02/11/2010	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2010D01428 VENTE DU 26/08/2010 VV ST AGNAN	03/11/2010	42 000,00	6	42 000,00	0,00	0,00
2010D01429 MATERIELS FIPHFP 2010	09/11/2010	3 001,36	6	3 001,36	0,00	0,00
2010D01430 MATERIELS FIPHFP 2010	09/11/2010	3 076,95	6	3 076,95	0,00	0,00
2010D01432 10 Batteries étanches YUASA	16/11/2010	204,04	1	204,04	0,00	0,00
2010D01434 CHAUFFAGE ELECTRIQUE POUR DIVERS CER BC 2263	16/11/2010	5 773,10	6	5 773,10	0,00	0,00
2010D01448 Tronçonneuse STIHL MS 341	16/11/2010	800,00	6	800,00	0,00	0,00
2010D01436 claviers et souris USB	17/11/2010	185,86	1	185,86	0,00	0,00
2010D01437 2010 MAT.DE PUERICULTRICE NO 13860027069061	17/11/2010	40,00	1	40,00	0,00	0,00
2010D01438 2010 PESE PERSONNE NO 5500832352	17/11/2010	62,80	1	62,80	0,00	0,00
2010D01439 2010 SIEGE AUTO NO 5326 DU 1/10/2010	17/11/2010	208,00	1	208,00	0,00	0,00
2010D01447 Numérisation état civil	19/11/2010	16 609,52	6	16 609,52	0,00	0,00
2010D01452 2010 MAT.DE PUERICULTRICE NO 199095 DU 15/10/2010	23/11/2010	184,50	1	184,50	0,00	0,00
2010D01453 Spare/Réseau SRP	23/11/2010	1 666,63	4	1 666,63	0,00	0,00
2010D01455 Numérisation de documents figurés marché 07AD09 lo	24/11/2010	1 166,10	6	1 166,10	0,00	0,00
2010D01454 FOURNITURE DE MATERIELS POUR LE PARC DPTAL DE L'EQ	25/11/2010	70 564,00	5	70 564,00	0,00	0,00
2010D01489 FOURNITURE DE MATERIELS POUR LE PARC DPTAL DE L'EQ	26/11/2010	32 292,00	6	32 292,00	0,00	0,00
2010D01459 TELEGESTION	30/11/2010	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2010D01460 sonorisation BOSH	30/11/2010	675,00	4	675,00	0,00	0,00
2010D01461 Circuit Energies Renouvelables	30/11/2010	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2010D01463 1 FOURGON MAXITY BENNE PROPULSION BD-167-KS	30/11/2010	34 876,29	5	34 876,29	0,00	0,00
2010D01476 renault Master - inv. D986 - BD-679-BW	30/11/2010	20 576,85	5	20 576,85	0,00	0,00
2010D01488 FOURNITURE DE MATERIELS POUR LE PARC DPTAL DE L'EQ	30/11/2010	81 328,00	5	81 328,00	0,00	0,00
2010D01465 Applications	02/12/2010	1 329,66	1	1 329,66	0,00	0,00
2010D01486 1 COMPACTEUR A PNEUS D5328 Code Parc 183D07	02/12/2010	136 702,80	5	136 702,80	0,00	0,00
2010D01466 jouets Terrain neutre site Bords de Loire	03/12/2010	627,64	6	627,64	0,00	0,00
2010D01477 Reprographie microfilms	03/12/2010	87,62	1	87,62	0,00	0,00
2010D01468 MOBILIERS COLLEGES	07/12/2010	0,00	10	0,00	0,00	0,00
2010D01470 MOBILIERS COLLEGES	07/12/2010	1 533,87	10	1 533,87	0,00	0,00
2010D01475 encadrements	08/12/2010	2 730,00	6	2 730,00	0,00	0,00
2010D01479 matériels voix sur IP	09/12/2010	35 509,39	4	35 509,39	0,00	0,00
2010D01480 GROUPE EPAREUSE + GPE FAUCHAGE (D5322-D5323) 204D7	10/12/2010	47 720,40	6	47 720,40	0,00	0,00
2010D01481 GROUPE EPAREUSE + GPE FAUCHAGE (D5319-5320) 204D76	10/12/2010	47 720,40	6	47 720,40	0,00	0,00
2010D01483 2010 MATERIEL DE PUERICULTRICE FACT N° FA 103535	10/12/2010	312,00	1	312,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010F00055 aménagement site Surgy - création de textes pour a	13/12/2010	1 500,00	20	900,00	75,00	525,00
2010D01495 NIEVRE 2021 Expo Vivre autrement 1er panneau	15/12/2010	1 720,00	6	1 720,00	0,00	0,00
2010F00056 LOT1 - AMGT SENTIER DECOUVERTE SURGY	16/12/2010	29 302,00	20	17 580,00	1 465,00	10 257,00
2010D01515 MOBILIERS COLLEGES	20/12/2010	6 018,41	10	6 018,41	0,00	0,00
2010D01519 FACT 12025 du 20/12/2010 ENREGISTREUR	21/12/2010	80,08	1	80,08	0,00	0,00
2015D00023 FUSION FICHES BROYEURS	30/12/2010	13 584,80	6	11 320,40	0,00	0,00
2011D00004 Matériel Divers	18/01/2011	8 158,71	6	8 158,71	0,00	0,00
2011D00006 SWITCH MAT RESEAU	21/01/2011	387,50	1	387,50	0,00	0,00
2011D00010 MOBILIERS POUR COLLEGES	31/01/2011	1 035,08	10	1 035,08	0,00	0,00
2011D00011 MOBILIERS POUR COLLEGES	31/01/2011	1 152,12	10	1 152,12	0,00	0,00
2011D00014 4 Vidéoprojecteurs EPSON EB-S9	01/02/2011	1 476,82	1	1 476,82	0,00	0,00
2011D00015 MOBILIERS COLLEGES	01/02/2011	2 841,84	10	2 841,84	0,00	0,00
2011D00016 Ensemble Ordinateur	01/02/2011	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2011D00017 MOBILIERS COLLEGES	01/02/2011	637,23	10	637,23	0,00	0,00
2011D00018 CRAZY TALK 6 STD box Applications	01/02/2011	237,53	1	237,53	0,00	0,00
2011D00019 SPARE RESEAU	01/02/2011	720,37	1	720,37	0,00	0,00
2011D00020 NComputing client DESKTOP L 300	01/02/2011	5 594,55	1	5 594,55	0,00	0,00
2011D00021 JEUX ET JOUETS	02/02/2011	1 676,00	6	1 676,00	0,00	0,00
2011D00028 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	13 822,10	10	13 822,10	0,00	0,00
2011D00029 MARCHE 2010-111 - SALEUSE 5M3 INV.D5324 Code Parc	03/02/2011	15 996,50	6	15 996,50	0,00	0,00
2011D00030 MARCHE 2010-112 -SALEUSE 6M3 INV. D5325 Code Parc	03/02/2011	16 702,14	6	16 702,14	0,00	0,00
2011D00031 Petits matériels informatiques	03/02/2011	1 918,62	1	1 918,62	0,00	0,00
2011D00022 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	4 185,33	10	4 185,33	0,00	0,00
2011D00023 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	1 304,60	10	1 304,60	0,00	0,00
2011D00024 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	2 741,23	10	2 741,23	0,00	0,00
2011D00025 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	3 931,55	10	3 931,55	0,00	0,00
2011D00026 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	4 861,86	10	4 861,86	0,00	0,00
2011D00027 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	1 399,32	10	1 399,32	0,00	0,00
2011M00001 Mobilier DIVERS	07/02/2011	4 971,45	10	4 971,45	0,00	0,00
2011D00033 Fourniture et installation de mobilier de bureau	08/02/2011	1 376,41	10	1 376,41	0,00	0,00
2011D00034 Fourniture et installation de mobilier de bureau	08/02/2011	3 458,58	10	3 458,58	0,00	0,00
2011D00035 Fourniture et installation de mobilier de bureau	08/02/2011	357,60	1	357,60	0,00	0,00
2011D00036 Fourniture et installation de mobilier de bureau	08/02/2011	2 128,94	10	2 128,94	0,00	0,00
2011D00037 MATERIELS COLLEGES	10/02/2011	1 306,99	6	1 306,99	0,00	0,00
2011D00038 MATERIELS COLLEGES	10/02/2011	420,37	1	420,37	0,00	0,00
2011D00039 MATERIELS COLLEGES	10/02/2011	449,37	1	449,37	0,00	0,00
2011D00041 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	11/02/2011	6 598,19	10	6 598,19	0,00	0,00
2011D00042 MOBILIERS POUR COLLEGES	16/02/2011	385,17	1	385,17	0,00	0,00
2011D00043 2011 PMI PETITS MAT.NO FA000815 DU 25/01/11	17/02/2011	419,00	1	419,00	0,00	0,00
2011D00044 2011 MAT.DE PUERICULTRICE SIEGE AUTO NO 9542 DU 22	17/02/2011	99,90	1	99,90	0,00	0,00
2011D00045 2011 MOBILE MUSICAL NO FA018832 DU 6/01/2011	17/02/2011	49,90	1	49,90	0,00	0,00
2011D00046 2011 NO 201001031 DU 21/01/2011 TENSIOMETRE	17/02/2011	99,00	1	99,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00047 mobiliers colleges	18/02/2011	1 912,22	6	1 912,22	0,00	0,00
2011D00048 MOBILIERIERS POUR COLLEGES	18/02/2011	2 004,26	10	2 004,26	0,00	0,00
2011D00049 MOBILIERIERS COLLEGES	22/02/2011	2 190,47	10	2 190,47	0,00	0,00
2011D00054 CAMION MIDLUM 16T (INV.D5312/162D72) -centre de CH	24/02/2011	133 927,33	5	133 927,33	0,00	0,00
2011D00055 CAMION MIDLUM 16T (INV.D5313/162D73) - centre M. E	24/02/2011	133 927,33	5	133 927,33	0,00	0,00
2011D00056 GRAVILLONNEUR UNIVERSEL MAESTRO (INV.D5333/241D12)	24/02/2011	16 744,00	6	16 744,00	0,00	0,00
2011D00059 COMPRESSEUR MOBILE DE CHANTIER (INV.D5329/243D08)	25/02/2011	14 651,00	6	14 651,00	0,00	0,00
2011D00060 MOBILIERIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	25/02/2011	4 227,14	10	4 227,14	0,00	0,00
2011D00061 MOBILIERIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	25/02/2011	5 579,11	10	5 579,11	0,00	0,00
2011D00062 MOBILIERIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	25/02/2011	1 566,88	10	1 566,88	0,00	0,00
2011D00067 MOBILIERIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	04/03/2011	1 844,23	6	1 844,23	0,00	0,00
2011D00076 MOBILIERIERS COLLEGES	10/03/2011	4 114,06	6	4 114,06	0,00	0,00
2011D00081 materiels de SPORT college	14/03/2011	1 355,40	6	1 355,40	0,00	0,00
2011D00082 mobiliers colleges	15/03/2011	859,19	6	859,19	0,00	0,00
2011D00083 MOBILIERIERS POUR COLLEGES	15/03/2011	2 600,40	10	2 600,40	0,00	0,00
2011M00004 Mobilier et Rangement	15/03/2011	13 702,34	10	13 702,34	0,00	0,00
2011M00005 Mobilier d'Assises	15/03/2011	5 678,13	10	5 678,13	0,00	0,00
2011D00091 TELEVISEUR+SUPPORT	16/03/2011	2 299,90	4	2 299,90	0,00	0,00
2011D00085 telph mobile apple i phone 3GS 8 GO	18/03/2011	239,08	1	239,08	0,00	0,00
2011D00087 MOBILIERIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	23/03/2011	3 302,16	6	3 302,16	0,00	0,00
2011D00088 MOBILIERIERS COLLEGES	24/03/2011	678,85	6	678,85	0,00	0,00
2011D00089 MOBILIERIERS COLLEGES	24/03/2011	678,85	6	678,85	0,00	0,00
2011F00017 LOT2 - SIGNALÉTIQUE SENTIER SURGY	24/03/2011	9 095,14	20	4 994,00	454,00	3 647,14
2011F00018 LOT 3 - AMENAGEMENT PARKING SURGY	24/03/2011	5 554,22	20	3 047,00	277,00	2 230,22
2011D00092 Portable TOSHIBA L670-18D 17"3	29/03/2011	704,04	4	704,04	0,00	0,00
2011D00097 GPS	31/03/2011	273,02	1	273,02	0,00	0,00
2011D00098 MOBILIERIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	01/04/2011	1 268,24	6	1 268,24	0,00	0,00
2011D00100 2011 MATERIEL DE PUERICULTRICE N° 11373	05/04/2011	114,90	1	114,90	0,00	0,00
2011D00102 206+ 3P Urban (INV.D5339/110D06)BK-308-ME (Centre	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00103 206+ 3P Urban (INV.D5339/110D06)BK-272-ME (Centre	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00104 206+ 3P Urban (INV.D5339/110D06)BK-246-ME (Centre	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00105 206+ 3P Urban (INV.D5339/110D06)BK-203-ME (Centre	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00106 206+ 3P Urban (INV.D5339/110D06)BK-162-ME (Centre	06/04/2011	9 757,12	5	9 757,12	0,00	0,00
2011D00107 206+ 5P Urban (INV.D5353/11D05)BK-606-ME (UTIR NEV	06/04/2011	10 090,46	5	10 090,46	0,00	0,00
2011D00108 206+ 5P Urban (INV.D5353/11D05)BK-767-ME (UTIR NEV	06/04/2011	10 090,46	5	10 090,46	0,00	0,00
2011D00110 206+ 5P Urban (INV.D5349/111D01) DITN - BK-750-ME	06/04/2011	10 090,46	5	10 090,46	0,00	0,00
2011D00111 206+ 5P Urban (INV.D5350/111D02) DITN - BK-712-ME	06/04/2011	10 090,46	5	10 090,46	0,00	0,00
2011D00112 206+ 5P Urban (INV.D5352/111D04) BK-655-ME	06/04/2011	10 090,46	5	10 090,46	0,00	0,00
2011D00117 206+ 3P Urban (INV.D5338/110D05) BK-338-ME	06/04/2011	9 757,12	5	9 757,12	0,00	0,00
2011D00146 206+ 3P Urban (INV.D5346/110D13) BK-032-ME	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00147 206+ 3P Urban (INV.D5347/110D14) BK-010-ME	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00148 206+ 3P Urban (INV.D5348/110D15) BK-980-MD	06/04/2011	9 757,12	5	9 757,12	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00164 Turbotondeuse Rousseau 160 TS - inv. D988	19/04/2011	12 617,80	5	12 617,80	0,00	0,00
2011D00173 Rouleau trainé OMSYS 100 R	19/04/2011	286,88	1	286,88	0,00	0,00
AUT0000008130 TRAVAUX HYDRAULIQUES MARAULT	21/04/2011	53 790,63	20	29 579,00	2 689,00	21 522,63
2011D00166 MOBILIERIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	29/04/2011	12 849,35	10	12 849,35	0,00	0,00
2011D00167 Linge de maison /CAB et MG	03/05/2011	416,62	1	416,62	0,00	0,00
2011F00021 SIGNALETIQUE SUPPLEMENTAIRE SURGY	03/05/2011	651,82	20	352,00	32,00	267,82
2011D00172 RENAULT MASTER BL-665-ZG	06/05/2011	21 690,21	5	21 690,21	0,00	0,00
2011D00175 Téléphone portable APPLE IPHONE 4 noir 16GO	06/05/2011	263,00	1	263,00	0,00	0,00
2011D00186 cordon VGA eco	13/05/2011	60,52	1	60,52	0,00	0,00
2011D00237 Kangoo 2 places BP-259-YP	16/05/2011	11 924,57	5	11 924,57	0,00	0,00
2011D00188 80 Barrettes Mémoire Kingston	20/05/2011	3 732,00	1	3 732,00	0,00	0,00
2011D00208 9 bustes femme - 9 manchons - 9 base métal	20/05/2011	1 309,62	6	1 309,62	0,00	0,00
2011D00191 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE BC 2519	23/05/2011	390,16	1	390,16	0,00	0,00
2011D00238 Aspirateur traineau ELECTROLUX ZE 335 B	23/05/2011	169,00	1	169,00	0,00	0,00
2011D00193 MOBILIERIERS COLLEGES	25/05/2011	1 889,60	6	1 889,60	0,00	0,00
2011D00207 20 PC HP 6005SFF AMD (PARC)	27/05/2011	7 781,20	4	7 781,20	0,00	0,00
2011D00244 F 50012702 31/05/2011	31/05/2011	346,72	1	346,72	0,00	0,00
2011D00209 RIDEAUX college claude tillier	06/06/2011	3 029,47	6	3 029,47	0,00	0,00
2011D00218 3 cartes passerelles GSM	07/06/2011	4 064,01	4	4 064,01	0,00	0,00
2011D00227 TONDEUSE KUBOTO + REMORQUE SATELLITE (INV.D5331/24	08/06/2011	24 441,99	6	24 441,99	0,00	0,00
2011D00228 TONDEUSE KUBOTO + REMORQUE SATELLITE (INV.D5331/24	08/06/2011	5 086,57	6	5 086,57	0,00	0,00
2011D00232 Copieur - Imprimante - Scanner "BROTHER DCP J 715"	08/06/2011	174,89	1	174,89	0,00	0,00
2011D00246 Kangoo Authentique 5 places BR-451-WC	09/06/2011	11 462,63	5	11 462,63	0,00	0,00
2011F00023 SIGNALETIQUE SUPPLEMENTAIRE SURGY	09/06/2011	395,88	20	209,00	19,00	167,88
2011D00240 F 106-8464661 - 07/06/11 (1 EPSON LX-300+II)	14/06/2011	182,87	1	182,87	0,00	0,00
2011D00248 60 allume-cigares f 50012702 31/05/11	14/06/2011	1 040,52	4	1 040,52	0,00	0,00
2011D00251 2011 PMI LUNETTE NO 5500902716	01/07/2011	29,30	1	29,30	0,00	0,00
2011D00252 2011 COUSSIN PESE BEBE NO FA110705 DU 22/06/2011	01/07/2011	51,15	1	51,15	0,00	0,00
2011D00253 10 Vidéoprojecteurs EPSON EB-S9	01/07/2011	3 692,05	1	3 692,05	0,00	0,00
2011D00257 3 Portables Toshiba Pro 2Go	04/07/2011	2 016,85	4	2 016,85	0,00	0,00
2011D00265 carte passerelle GSM	05/07/2011	1 217,53	4	1 217,53	0,00	0,00
2011D00267 telph samsung galaxy S i9000	11/07/2011	119,48	1	119,48	0,00	0,00
2011D00290 1 GRAVILLONNEURS 241D13/D5362 TANNAY	11/07/2011	16 744,00	6	16 744,00	0,00	0,00
2011D00291 1 GRAVILLONNEUR 241D14/D5363 MOULINS	11/07/2011	16 744,00	6	16 744,00	0,00	0,00
2011D00272 1 TBI ActivBoard + Vidéoprojecteur	12/07/2011	1 299,56	4	1 299,56	0,00	0,00
2011D00289 UC Lenovo Intel Celeron	13/07/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00278 SIGNALETIQUE MDPH	19/07/2011	886,42	20	484,00	44,00	358,42
2011D00284 Vidéoprojecteur	22/07/2011	480,21	1	480,21	0,00	0,00
2011F00031 ENS-petites signalétiques sentier Surgy	26/07/2011	150,70	20	77,00	7,00	66,70
2011D00286 Ecran LENOVO M 58	27/07/2011	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2011D00288 F 51062518; A 51067380 du 30/06/2011 marché 2010.1	28/07/2011	23,80	1	23,80	0,00	0,00
2011D00294 20 GPS	02/08/2011	2 239,75	1	2 239,75	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00295 42 CLAVIERS SLIM 108 TOUCHES USB	02/08/2011	345,60	1	345,60	0,00	0,00
2011D00297 147 ECRANS MM 19" ACER BA93WGOYMDH	02/08/2011	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2011D00298 VTC 28 pouces 18 vitesses cadre alu	02/08/2011	239,00	1	239,00	0,00	0,00
2011D00300 91 ECRANS MM 19" ACER BA93WGOYMDH	05/08/2011	10 193,42	1	10 193,42	0,00	0,00
2011D00305 2011 MAT.DE PUERICULTRICE NO 11007130 DU 5/7/2011	10/08/2011	98,80	1	98,80	0,00	0,00
2011D00307 matériels pour collège	12/08/2011	3 938,19	6	3 938,19	0,00	0,00
2011D00309 Numérisation documents figurés marché 07AD09 lot 2	26/08/2011	26 204,53	6	26 204,53	0,00	0,00
2011D00313 MATERIEL ELECTRIQUE BC 2636	01/09/2011	49 867,38	6	49 867,38	0,00	0,00
2011D00314 1 ECRAN MM 19" ACER BA93WGOYMDH	05/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00315 1 ECRAN MM 19" ACER BA93WGOYMDH	05/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00316 1 ECRAN MM 19" ACER BA93WGOYMDH	05/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00321 F 110906 4714 06/09/11 EVOLUTION AUTOCOM CG58	08/09/2011	76 664,30	4	76 664,30	0,00	0,00
2011D00319 2 tablette Ipad2 Apple wifi/16 mo	09/09/2011	977,98	1	977,98	0,00	0,00
2011D00320 9 switchs - 9 interfaces SFP	09/09/2011	2 696,13	1	2 696,13	0,00	0,00
2011D00322 MOBILIERES POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	12/09/2011	797,01	10	797,01	0,00	0,00
2011D00324 ECRAN MM 19" ACER - collège Corbigny	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00325 ECRAN MM 19" ACER - coll. Clamecy	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00327 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. St-Amand-en-Puisaye	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00328 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. St-Benin d'Azy	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00329 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. Château-Chinon	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00330 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. Guérigny	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00331 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. Imphy	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00333 Micro onde combiné SAMSUNG TRIO	15/09/2011	199,90	1	199,90	0,00	0,00
2011D00334 1 ECRAN MM 19" ACER - CBB au centre social de Luzy	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00335 1 ECRAN MM 19" ACER - coll Moulins-Engilbert	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00336 1 ECRAN MM 19" ACER du coll A. Billaut Nevers	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00337 13 ECRANS MM 19" ACER du coll. Donzy	19/09/2011	1 456,20	1	1 456,20	0,00	0,00
2011D00338 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. Cassin à COSNE	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00339 1 ECRAN MM 19" ACER - coll de LORMES	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00340 1 ECRAN MM 19" ACER - du coll POUILLY/LOIRE	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00341 1 ECRAN MM 19" ACER - coll les Courlis NEVERS	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00342 1 ECRAN MM 19" ACER - du coll VARENNES-VAUZELLES	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00343 1 ECRAN MM 19" ACER du coll. DORNES	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00344 mobiliers pour collèges	19/09/2011	644,64	10	644,64	0,00	0,00
2011D00345 1 ECRAN MM 19" ACER - coll Luzy	20/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00346 MATERIEL ELECTRIQUE ONDULEUR	20/09/2011	803,57	6	803,57	0,00	0,00
2011D00347 1 ECRAN MM 19" ACER - coll MON TSAUCHE-les-S.	20/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00348 1 ECRAN MM 19" ACER - du coll. LA MACHINE	20/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00349 13 ECRANS MM 19" ACER - coll FOURCHAMBAULT	20/09/2011	1 456,20	1	1 456,20	0,00	0,00
2011D00350 1 ECRAN MM 19" ACER - coll St-PIERRE-le-MOUTIER	20/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00351 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. V. Hugo NEVERS	21/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00353 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. CERCY-la-TOUR	21/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00354 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	21/09/2011	6 384,84	10	6 384,84	0,00	0,00
2011D00356 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	21/09/2011	3 472,90	10	3 472,90	0,00	0,00
2011D00357 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	21/09/2011	2 868,98	10	2 868,98	0,00	0,00
2011D00358 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	21/09/2011	1 300,70	10	1 300,70	0,00	0,00
2011D00359 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	21/09/2011	2 032,04	10	2 032,04	0,00	0,00
2011D00360 1 portable Mac Book 13.3"	22/09/2011	917,28	4	917,28	0,00	0,00
2011D00362 mobiliers colleges	22/09/2011	1 309,62	6	1 309,62	0,00	0,00
2011D00365 2011 MAT.DE PUERICULTRICE NO 11008678 DU 2/9/2011	23/09/2011	98,80	1	98,80	0,00	0,00
2011D00366 2011 NO FA 0000935 DU 6/9/2011 PMI PETITS MATERIEL	23/09/2011	108,00	1	108,00	0,00	0,00
2011D00367 2011 PETITS MAT.MARTEAU +PESE PERSONNE NO 55009219	23/09/2011	277,90	1	277,90	0,00	0,00
2011D00368 2011 PMI PETITS MAT.NO 5500921963 ECHELLE	23/09/2011	138,81	1	138,81	0,00	0,00
2011D00375 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll VARENNES-VAUZELLE	23/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00376 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll PREMERY	26/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00380 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. Château-Chinon	26/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00381 Matériel informatique pour maintenance	26/09/2011	1 734,20	1	1 734,20	0,00	0,00
2011D00382 MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE AGIR ET CREER	26/09/2011	260,08	1	260,08	0,00	0,00
2011D00383 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll LA CHARITE/LOIRE	27/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00384 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. IMPHY	27/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00385 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll Cassin Cosne/Loi	29/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00450 Débroussailleuse STHIL FS 410 CE - inv D994	29/09/2011	717,60	6	717,60	0,00	0,00
2011D00451 Débroussailleuse STHIL FS 410 CE - inv D995	29/09/2011	717,60	6	717,60	0,00	0,00
2011D00452 Tronçonneuse STHIL MS 251 - inv D996	29/09/2011	530,00	6	530,00	0,00	0,00
2011D00387 15 Barrettes Mémoire	03/10/2011	374,95	1	374,95	0,00	0,00
2011D00388 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll Moulins-Engilbert	03/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00389 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll Corbigny	03/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00390 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll Dornes	03/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00391 13 UC Lenovo Intel Celeron - coll Donzy	03/10/2011	4 498,59	1	4 498,59	0,00	0,00
2011D00392 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll Lormes	03/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00394 DALLE PODOTACTILES	03/10/2011	2 637,18	6	2 637,18	0,00	0,00
2011D00395 MOBILIERS COLLEGES	03/10/2011	3 158,64	10	3 158,64	0,00	0,00
2011D00400 Armoire 3 porte + table chevet "EVO"	04/10/2011	188,00	1	188,00	0,00	0,00
2011D00410 PERIPHERIQUES D'IMPRESSION 2 lexmark mémoire et b	04/10/2011	1 177,55	4	1 177,55	0,00	0,00
2011D00401 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll St-Benin d'Azy	05/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00402 1 UC Lenovo Intel Celeron	05/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00403 1 UC Lenovo Intel Celeron - Cyber-base Luzu	05/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00404 matériels pour collège	06/10/2011	5 819,70	6	5 819,70	0,00	0,00
2011D00406 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. La Machine	07/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00407 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. Les Courlis	07/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00408 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. Montsauche	07/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00409 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. St-Pierre-le-Moù	07/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00412 2 téléphones Samsung Galaxy	07/10/2011	143,28	1	143,28	0,00	0,00
2011D00413 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	10/10/2011	2 164,92	10	2 164,92	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00414 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	10/10/2011	9 401,80	10	9 401,80	0,00	0,00
2011D00415 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	10/10/2011	5 493,17	10	5 493,17	0,00	0,00
2011D00416 3 UC Lenovo Intel Celeron - coll. Fourchambault	11/10/2011	1 038,14	1	1 038,14	0,00	0,00
2011D00419 MOBILIERS POUR COLLEGES	13/10/2011	678,63	10	678,63	0,00	0,00
2011D00420 vitrine	17/10/2011	1 554,80	6	1 554,80	0,00	0,00
2011D00422 6 Moniteurs MM 19" ACER - coll Montsauche	17/10/2011	672,09	1	672,09	0,00	0,00
2011D00425 1 UC Lenovo Intel Celeron	19/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00426 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll V. Hugo Nevers	19/10/2011	346,15	1	346,15	0,00	0,00
2011D00427 MOBILIERS COLLEGES	19/10/2011	672,56	10	672,56	0,00	0,00
2011D00428 2011 PMI PETITS MATERIEL N°5500925137 16/09	20/10/2011	175,00	1	175,00	0,00	0,00
AUT0000005388 SUBVENTION VILLE DE NEVERS ARC	20/10/2011	250 000,00	26	105 765,00	9 615,00	134 620,00
2011D00431 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	21/10/2011	2 857,95	6	2 857,95	0,00	0,00
2011D00432 Numérisation de docts sur support papier marché 06	24/10/2011	3 135,78	6	3 135,78	0,00	0,00
2011D00438 matériels-mobiliers pour collèges	25/10/2011	5 424,21	10	5 424,21	0,00	0,00
2011D00439 matériels-mobiliers pour collèges	25/10/2011	5 966,64	10	5 966,64	0,00	0,00
2011D00440 Grilles expositions/Archives	25/10/2011	3 280,11	6	3 280,11	0,00	0,00
2011D00444 20 Batteries pour onduleurs	27/10/2011	430,56	1	430,56	0,00	0,00
2013D00137 achat de deux portables Orange Pack Unik PC le 31/	30/10/2011	143,28	1	0,00	0,00	143,28
2011D00446 MOBILIERS POUR COLLEGES	02/11/2011	4 476,74	10	4 476,74	0,00	0,00
2011D00456 Lutrins/Archives	07/11/2011	886,52	6	886,52	0,00	0,00
2011D00457 fourniture de divers matériels téléphoniques	07/11/2011	239,30	1	239,30	0,00	0,00
2011D00474 CER CHATILLON/LORMES/STBENIN/ST SAULGE Poeles à bo	10/11/2011	2 487,68	6	2 487,68	0,00	0,00
2011D00480 2 Tablettes Windows 7 Pro - coll Clamecy	17/11/2011	3 108,21	4	3 108,21	0,00	0,00
2011D00484 Débroussailleuse FS130 STIHL	18/11/2011	485,00	1	485,00	0,00	0,00
2011D00488 8 UC + 8 Ecrans LENOVO	21/11/2011	3 731,05	1	3 731,05	0,00	0,00
2011D00489 2011 MATERIEL DE PUERICULTRICE NO 2000748081 DU 23	22/11/2011	59,00	1	59,00	0,00	0,00
2011D00490 2011 PMI PETITS MATERIEL NO 5500932697	22/11/2011	186,91	1	186,91	0,00	0,00
2011D00499 15 PORTABLES TOSHIBA TECRA 7 PRO+MEMOIRE V.SUPPL2G	25/11/2011	11 614,32	4	11 614,32	0,00	0,00
2011D00503 1 POSTE DEC GIGASET C300	29/11/2011	50,45	1	50,45	0,00	0,00
2011D00498 ACHAT DE MATERIEL SANITAIRE	30/11/2011	3 366,15	6	3 366,15	0,00	0,00
2011D00510 DIVERS EQUIPEMENTS TELEPHONIE	05/12/2011	1 908,92	4	1 908,92	0,00	0,00
2011D00505 Acquis.,livraison, mise en place mobiliers, matéri	06/12/2011	559,73	6	559,73	0,00	0,00
2011D00513 FOURGON TRAFIC - 121D76	07/12/2011	3 944,00	5	3 944,00	0,00	0,00
2011D00514 FOURGON TRAFIC -128D02	07/12/2011	3 944,00	5	3 944,00	0,00	0,00
2011D00516 CHASSIS BENNE MASTER PRO+RESERVOIR-MAGNY-COURS-130	07/12/2011	4 822,00	5	4 822,00	0,00	0,00
2011D00517 CHASSIS BENNE MASTER PRO UT NEVERS-130D91	07/12/2011	1 722,00	5	1 722,00	0,00	0,00
2011D00518 CAMION MIDLUM - UT COSNE - TANNAY-162D74	07/12/2011	1 902,00	5	1 902,00	0,00	0,00
2011D00519 FOURGON TRAFIC -PARC- 128D01	07/12/2011	6 500,00	5	6 500,00	0,00	0,00
2011D00520 FOURGON L3 H3 UT NEVERS -130D92	07/12/2011	6 262,00	5	6 262,00	0,00	0,00
2011D00521 FOURGON MASTER -PARC VT - 130D93	07/12/2011	3 500,00	5	3 500,00	0,00	0,00
2011D00522 FOURGONNETTE KANGOO - UT- 128D03	07/12/2011	3 944,00	5	3 944,00	0,00	0,00
2011D00524 MATERIEL TELEGESTION	09/12/2011	57 154,02	6	57 154,02	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00527 Numérisation des bobines de microfilms de la press	09/12/2011	9 440,38	6	9 440,38	0,00	0,00
2011D00547 Numérisation documents audiovisuels	09/12/2011	24 965,52	6	24 965,52	0,00	0,00
2011D00528 MOBILIERS POUR COLLEGES	12/12/2011	2 135,58	10	2 135,58	0,00	0,00
2011D00541 2011 PMI LUNETTES NO 5500943587 DU 22/11/2011	13/12/2011	29,30	1	29,30	0,00	0,00
2011D00542 2011 PMI TOISE NO 5500942154	13/12/2011	82,80	1	82,80	0,00	0,00
2011D00543 2011 MAT. DE PUERICULTRICE NO C18882 DU 29/11/2011	13/12/2011	45,75	1	45,75	0,00	0,00
2011D00544 2011 MAT.DE PUERICULTRICE TAPIS NO IV960055	13/12/2011	241,59	1	241,59	0,00	0,00
2011D00545 Chargeur frontal FAUCHEUX pour le Parc	13/12/2011	10 823,80	6	10 823,80	0,00	0,00
2011D00546 Chargeur frontal FAUCHEUX pour le Parc	13/12/2011	10 823,80	6	10 823,80	0,00	0,00
2011D00548 FOURNITURE ONDULEURS	13/12/2011	7 330,77	6	7 330,77	0,00	0,00
2011D00549 Serveur de visioconférence	14/12/2011	8 759,11	4	8 759,11	0,00	0,00
2011D00551 Enregistreur/MG	15/12/2011	211,00	1	211,00	0,00	0,00
2011D00553 2 Points d'accès WIFI	15/12/2011	810,60	1	810,60	0,00	0,00
2011D00554 PIECES POUR AMENAGEMENT FOURGON EXPLOITATION PARC	15/12/2011	2 931,16	5	2 931,16	0,00	0,00
2011D00555 PIECES POUR AMENAGEMENT FOURGON EXPLOITATION PARC	15/12/2011	2 931,16	5	2 931,16	0,00	0,00
2011D00556 PIECES POUR AMENAGEMENT FOURGON EXPLOITATION PARC	15/12/2011	2 931,16	5	2 931,16	0,00	0,00
2011D00557 PIECES POUR AMENAGEMENT FOURGON EXPLOITATION PARC	15/12/2011	2 931,16	5	2 931,16	0,00	0,00
2011D00559 2011 MAT.PUERICULTRICE NO 977256 DU 12/12/2011	15/12/2011	489,09	1	489,09	0,00	0,00
2011D00560 2011 MATERIEL DE PUERICULTRICE NO 975520 DU 8/12/2	15/12/2011	505,89	6	505,89	0,00	0,00
2011D00561 2011 MAT.DE PUERICULTRICE NO 967414 DU 23/11/2011	15/12/2011	162,99	1	162,99	0,00	0,00
2011D00563 SURPRESSEUR/MEULEUSE/AEROSOLWD	16/12/2011	235,47	1	235,47	0,00	0,00
2011D00564 ACHAT TELEVISEUR PHILIPPS BC 2800	16/12/2011	588,90	6	588,90	0,00	0,00
2012D00001 1 ensemble épareuse/ marché 2011-159	11/01/2012	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2012D00002 Fourniture 2 ensembles épareuses / marché 2011-159	11/01/2012	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2012D00003 Fourniture 1 épareuse	11/01/2012	39 515,52	6	39 515,52	0,00	0,00
2012D00004 Fourniture 1 GROUPE DE FAUCHAGE	11/01/2012	9 414,03	6	9 414,03	0,00	0,00
2012D00005 Fourniture 1 EPAREUSE	11/01/2012	39 515,52	6	39 515,52	0,00	0,00
2012D00006 Fourniture 1 TURBOTONDEUSE	11/01/2012	9 414,04	6	9 414,04	0,00	0,00
2012M00001 Mobilier administratif	19/01/2012	11 611,70	10	11 611,70	0,00	0,00
2012M00002 Mobilier d'assises	19/01/2012	7 950,13	10	7 950,13	0,00	0,00
2012M00003 Mobilier Matériel Divers	19/01/2012	4 044,11	10	4 044,11	0,00	0,00
2012D00007 Matériel Divers	19/01/2012	7 870,84	6	7 870,84	0,00	0,00
2012D00010 MATERIEL ELECTRIQUE	19/01/2012	468,90	1	468,90	0,00	0,00
2012D00011 mobiliers collègues	26/01/2012	484,36	1	484,36	0,00	0,00
2012D00012 1 SALEUSE-marché 2011-161	26/01/2012	17 530,97	6	17 530,97	0,00	0,00
2012D00013 Fourniture d' 1 BALAYEUSE pour le Parc - M 2011-16	26/01/2012	7 295,60	6	7 295,60	0,00	0,00
2012D00015 1 LAME DE DENEIGEMENT Parc / M 2011-	26/01/2012	6 458,40	6	6 458,40	0,00	0,00
2012D00017 MOBILIERS COLLEGES	01/02/2012	591,73	10	591,73	0,00	0,00
2012D00018 DAC CHAUFFE EAU LAVE MAINS	02/02/2012	437,96	1	437,96	0,00	0,00
2012D00021 mobiliers pour collègues	07/02/2012	1 984,00	6	1 984,00	0,00	0,00
2012D00024 FOURNITURE CHAUFFE EAU UTAMS MOULINS	13/02/2012	301,95	1	301,95	0,00	0,00
2012D00025 Matériel médical	15/02/2012	26 855,39	6	26 855,39	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00038 1 tracteur agricole PARC / 2011-152	15/02/2012	80 012,40	5	80 012,40	0,00	0,00
2012D00031 Achat 1 tracteur agricole / 2011-151	17/02/2012	72 520,59	5	72 520,59	0,00	0,00
2012D00035 mobiliers pour collègues	20/02/2012	4 383,10	6	4 383,10	0,00	0,00
2012D00036 Acquis.,livraison, mise en place mobiliers, matÃ©	20/02/2012	969,82	10	969,82	0,00	0,00
2012D00041 matériels pour collègues nivernais	24/02/2012	1 770,61	6	1 770,61	0,00	0,00
2012D00042 50 PC BUREAU COMPAQ 8200 ELITE + 50 MEMOIRES 4 GO	24/02/2012	22 535,00	1	22 535,00	0,00	0,00
2012D00056 SERVICE DE TELEPHONIE MOBILE - FOURNITURE DE TELEP	27/02/2012	514,20	1	514,20	0,00	0,00
2012D00043 3 Roller Mouse Pro 2	28/02/2012	744,79	4	744,79	0,00	0,00
2012D00048 1 FORD KA / CB-896-BK	05/03/2012	7 077,95	5	7 077,95	0,00	0,00
2012D00049 FORD KA / CB-872-BK	05/03/2012	7 077,95	5	7 077,95	0,00	0,00
2012D00050 FORD KA / CB-845-BK	05/03/2012	7 077,96	5	7 077,96	0,00	0,00
2012M00004 Vestiaires avec serrures	07/03/2012	956,44	10	956,44	0,00	0,00
2012D00106 div. matériels informatiques sce imprimerie	07/03/2012	10 936,22	4	10 936,22	0,00	0,00
2012D00055 commandes 2012	08/03/2012	45,60	1	45,60	0,00	0,00
2012D00057 FOURNITURE DE TELEPHONES MOBILES POUR LES SCES DPT	09/03/2012	215,16	1	215,16	0,00	0,00
2012D00060 2012 PMI NO 5500965992 DU 09/02/2012 TOISES + PANS	13/03/2012	270,38	1	270,38	0,00	0,00
2012D00061 2012 NO 5500958867 DU 16/01/2012 ECHELLE	13/03/2012	65,00	1	65,00	0,00	0,00
2012D00062 2012 MATERIEL DE PUERICULTRICE	13/03/2012	85,39	1	85,39	0,00	0,00
2012D00063 2012 MAT.DE PUERICULTRICE TAPIS	13/03/2012	83,89	1	83,89	0,00	0,00
2012F00015 Aménagements ESI - reprise parcours à Surgy	15/03/2012	3 749,46	20	1 870,00	187,00	1 692,46
2012F00016 Amgt ESI - passerelle et garde corps rigole Yonne	15/03/2012	3 049,80	20	1 520,00	152,00	1 377,80
2012F00017 rehausse garde corps aqueduc de MOntruillon	15/03/2012	19 713,43	20	9 850,00	985,00	8 878,43
2012D00064 2 FOURGONS RENAULT MASTER pour le PARC	21/03/2012	36 717,47	5	36 717,47	0,00	0,00
2012D00065 FOURGON RENAULT MASTER pour le PARC D5375/CA-225-V	21/03/2012	34 913,76	5	34 913,76	0,00	0,00
2012D00066 OUTILLAGE DIVERS BC 2895	21/03/2012	121,38	1	121,38	0,00	0,00
2012D00068 Jeux et Jouets	22/03/2012	2 441,27	6	2 441,27	0,00	0,00
2012D00071 i-phone pour chargé de communication	27/03/2012	215,16	1	215,16	0,00	0,00
2012D00072 MATERIEL TELEMETRE BC 2895	27/03/2012	150,00	1	150,00	0,00	0,00
2012D00077 acquisition 5 I PAD + étuis	27/03/2012	3 082,13	4	3 082,13	0,00	0,00
2012D00073 Achat d'un camion benne avec conformité déneigemen	28/03/2012	124 833,40	5	124 833,40	0,00	0,00
2012D00074 2 FOURGONS RENAULT TRAFIC (Immat. CB-766-HB & CB-7	28/03/2012	17 584,92	5	17 584,92	0,00	0,00
2012D00076 2 FOURGONS RENAULT TRAFIC (Immat. CB-766-HB & CB-7	28/03/2012	17 584,91	5	17 584,91	0,00	0,00
2012D00078 commandes collègues 2012	03/04/2012	4 339,38	10	4 339,38	0,00	0,00
2012D00085 achat d'un iPhone 4S Blanc 16Go	05/04/2012	194,73	1	194,73	0,00	0,00
2012D00083 2012 PMI PETIT MATERIEL NO 12002147 DU 23/02/2012	06/04/2012	266,95	1	266,95	0,00	0,00
2012D00084 VELOS ELECTRIQUES	10/04/2012	2 786,30	5	2 786,30	0,00	0,00
2012D00086 ACHAT PERCEUSE BC 2914	10/04/2012	226,04	1	226,04	0,00	0,00
2012D00087 commandes 2012 collègues	11/04/2012	6 433,28	10	6 433,28	0,00	0,00
2012D00092 TELEVISION + SUPPORT	18/04/2012	310,50	1	310,50	0,00	0,00
2012D00094 vidéoprojecteur salle FM	19/04/2012	7 592,08	4	7 592,08	0,00	0,00
2012D00095 100 barrettes mémoire 1Go	27/04/2012	2 260,44	1	2 260,44	0,00	0,00
2012D00099 AcquisitiOn de 51 moniteurs	27/04/2012	6 435,65	1	6 435,65	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00096 commandes colleges 2012	02/05/2012	1 162,51	10	1 162,51	0,00	0,00
2012D00104 signalétique medecine pro	14/05/2012	150,25	1	150,25	0,00	0,00
2012D00105 1 FOURGON RENAULT MASTER (IMMATRICULATION CD-059-E	14/05/2012	24 621,06	5	24 621,06	0,00	0,00
2012D00107 acquisition div matériels informatiques	15/05/2012	1 458,77	4	1 458,77	0,00	0,00
2012M00005 Achat Copieur N°114029	16/05/2012	10 624,07	10	10 624,07	0,00	0,00
2012D00134 1 Echafaudage Télescopique X TOWER - 1 plinthes	18/05/2012	1 516,53	6	1 516,53	0,00	0,00
2012D00108 portables dell latitude 6520+ rpjct memoire vive	21/05/2012	11 249,86	4	11 249,86	0,00	0,00
2012D00125 PC compaq 8200 + mémoiresuppl pour atteindre 4Go	21/05/2012	27 293,05	4	27 293,05	0,00	0,00
2012D00109 2012 PMI PETIT MAT. NO 5500979588 DU 02/04/2012	25/05/2012	185,30	1	185,30	0,00	0,00
2012D00110 Bras articulés/ Imprimerie	25/05/2012	238,00	1	238,00	0,00	0,00
2012D00114 2012 PMI PETIT MATERIEL N°5500959301	29/05/2012	29,90	1	29,90	0,00	0,00
2012D00116 Véhicule CLIO III CE-031-LOT 5 VL PETITE CYLINDREE	31/05/2012	11 651,20	5	11 651,20	0,00	0,00
2012D00118 Véhicule Kangoo CE-745-QF LOT 3 UTILITAIRE SDE	31/05/2012	13 529,15	5	13 529,15	0,00	0,00
2012D00119 serveur de fax	31/05/2012	13 190,08	4	13 190,08	0,00	0,00
2012D00176 Pompe BGA submersible Mot. HONDA	01/06/2012	1 184,04	6	1 184,04	0,00	0,00
2012D00177 FIAT PUNTO GNV CF-968-TH LOT 6 VL GNV	01/06/2012	13 468,60	5	13 468,60	0,00	0,00
2012D00123 cdi college	05/06/2012	4 945,97	6	4 945,97	0,00	0,00
2012D00124 Batteries	05/06/2012	1 148,16	1	1 148,16	0,00	0,00
2012D00129 PARKING DES URSULINES BARRIERES BC 2883	08/06/2012	11 766,25	6	11 766,25	0,00	0,00
2012D00136 VEHICULE SCUDO CF-810-TLOT 1 VEHICULE FOURGON TOLE	13/06/2012	18 890,39	5	18 890,39	0,00	0,00
2012D00137 2012 MATERIEL DE PUERICULTRICE NO S0166513	14/06/2012	148,39	1	148,39	0,00	0,00
2012D00138 2012 MATERIEL DE PUERICULTRICE BTE A CRAYONS NO 1	14/06/2012	15,40	1	15,40	0,00	0,00
2012D00139 2012 MATERIEL DE PUERICUL.VALISE NO 13860027101696	14/06/2012	89,00	1	89,00	0,00	0,00
2012D00140 2012 MATERIEL DE PUERICULTRICE NO 13860027101450	14/06/2012	7,00	1	7,00	0,00	0,00
2012D00181 Poste à souder onduleur	15/06/2012	665,57	6	665,57	0,00	0,00
2012D00143 1 FOURGON RENAULT TRAFIC - IMMAT. CF-317-TX	18/06/2012	20 732,94	5	20 732,94	0,00	0,00
2012D00144 1 FOURGON MASTER TOLE - IMMAT. CF-283-TX	18/06/2012	28 633,43	5	28 633,43	0,00	0,00
2012F00025 rénovation de la maquette du barrage de Pannecièr	21/06/2012	13 028,51	20	6 510,00	651,00	5 867,51
2012I00015 Véloroute	21/06/2012	42 896,73	20	7 536,00	812,00	34 548,73
2012D00159 Numérisation des registres paroissiaux des Archive	21/06/2012	43 877,94	6	43 877,94	0,00	0,00
2012D00158 32 POSTES NUMERIQUES	22/06/2012	2 432,01	1	2 432,01	0,00	0,00
2012D00164 2012 PMI PETIT MAT. NO 5500984588 DU 23/05/2012	27/06/2012	235,75	1	235,75	0,00	0,00
2012D00165 commandes 2012 collègues	29/06/2012	763,05	10	763,05	0,00	0,00
2012D00166 Achat d'une chargeuse - poids opérationnel d'envir	02/07/2012	64 823,20	6	64 823,20	0,00	0,00
2012D00175 INSTALLATION TELEPHONIQUE R J'ARC	02/07/2012	9 837,10	20	4 910,00	491,00	4 436,10
2012D00170 2 téléphones portables SAMSUNG B2100 TN	09/07/2012	2,39	1	2,39	0,00	0,00
2012D00174 Signalétique Kiosques Numériques	11/07/2012	2 616,61	20	1 300,00	130,00	1 186,61
2012D00180 Matériel photographique	12/07/2012	3 000,00	4	3 000,00	0,00	0,00
2012D00201 14 clés 3 G kiosques Numériques	26/07/2012	16,74	1	16,74	0,00	0,00
2012D00206 perforateur	31/07/2012	2 631,20	20	1 310,00	131,00	1 190,20
2012D00207 thermorelieur	31/07/2012	2 152,80	20	1 070,00	107,00	975,80
2011I00011 TRAVAUX DE CABLAGE PARC DDE	31/07/2012	0,00	20	2 260,00	226,00	2 039,07

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011I00012 TRAVAUX DE CABLAGE PARC DE L'EQUIPEMENT	31/07/2012	0,00	20	2 710,00	271,00	2 456,22
2012D00213 2012 PMI PETIT MATERIEL N°FC184358 09/07	03/08/2012	788,14	6	788,14	0,00	0,00
2012D00214 Acquisition de Tee-shirts et casquettes KN	06/08/2012	741,42	20	370,00	37,00	334,42
2012D00215 Equipement réseau kiosques Numériques	06/08/2012	529,23	1	529,23	0,00	0,00
2012D00216 Vidéo Kiosques Numériques	06/08/2012	7 095,87	1	7 095,87	0,00	0,00
2012D00217 PC Portables Kiosques Numériques	07/08/2012	49 076,48	4	49 076,48	0,00	0,00
2012D00218 commandes 2012 collègues	07/08/2012	4 315,47	10	4 315,47	0,00	0,00
2012D00219 ACHAT D'UN GRAVILLONNEUR AVEC BAC DE REPRISE ET PA	07/08/2012	17 581,20	6	17 581,20	0,00	0,00
2012F00026 2-terrassement maquette barrage Pannecière	09/08/2012	14 990,66	20	7 490,00	749,00	6 751,66
2012D00221 13 Vidéoprojecteurs Optoma KN	10/08/2012	6 357,19	1	6 357,19	0,00	0,00
2012F00027 création de signalétique - lot2 (aménagement rigol	13/08/2012	7 704,63	20	3 850,00	385,00	3 469,63
2012D00232 BC 3046 - MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	21/08/2012	391,59	1	391,59	0,00	0,00
2012D00233 70 Ecrans pour collègues	23/08/2012	8 163,54	1	8 163,54	0,00	0,00
2012D00236 11 portables Nokia C1 - KIOSQUES NUMERIQUES	29/08/2012	13,16	1	13,16	0,00	0,00
2012D00239 3 APPLES IMAC-2 APPLES Wireless magic Mouse-1 APP	03/09/2012	5 898,67	4	5 898,67	0,00	0,00
AUT0000006073 CC GRANDS LACS DU MORVAN	03/09/2012	91 555,00	20	45 770,00	4 577,00	41 208,00
AUT0000008894 ETANCHEITE PONT SUR L'ARON - R	03/09/2012	153 541,64	20	76 770,00	7 677,00	69 094,64
2012D00242 1 certificat téléprocédure + 1 clé usb lecteur	06/09/2012	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2012D00255 65 pc compaq 8200 elite + memoire totale 4go	06/09/2012	37 169,24	4	37 169,24	0,00	0,00
2012D00257 2 pc compaq 8200 elite + mémoire totale 4Go	06/09/2012	1 126,56	4	1 126,56	0,00	0,00
2012D00240 commande college	11/09/2012	289,34	1	289,34	0,00	0,00
2012D00241 50 moniteurs 22" 16:10 PHILIPS 220S2SS 1680X1050	11/09/2012	5 831,10	1	5 831,10	0,00	0,00
2012F00028 rénovation de la maquette du barrage de Pannecière	21/09/2012	18 228,11	20	9 110,00	911,00	8 207,11
2012D00258 70 UC compaq 8200 Elite USDT	24/09/2012	40 028,41	4	40 028,41	0,00	0,00
2012D00259 commandes 2012 collègues	24/09/2012	3 314,88	10	3 314,88	0,00	0,00
2012D00260 commandes 2012 collègues	24/09/2012	4 224,27	10	4 224,27	0,00	0,00
2012D00261 commandes 2012 collègues	24/09/2012	2 327,69	10	2 327,69	0,00	0,00
2012D00262 commandes 2012 collègues	24/09/2012	6 358,83	10	6 358,83	0,00	0,00
2012D00264 2012 SIEGE AUTO NO 13860027123380 DU 26 07 12	26/09/2012	85,00	1	85,00	0,00	0,00
2012D00266 commandes colleges 2012	27/09/2012	644,64	10	644,64	0,00	0,00
2012M00007 DS/Armoire radios	01/10/2012	1 497,81	10	1 497,81	0,00	0,00
2012D00286 Pompe BGA à câble équipée	04/10/2012	1 076,28	6	1 076,28	0,00	0,00
2012D00276 1 tablette multimedia samsung F 916V247165	05/10/2012	369,00	1	369,00	0,00	0,00
2012D00335 1 baie 24U	08/10/2012	364,78	1	364,78	0,00	0,00
2012D00270 commandes 2012	09/10/2012	1 724,25	6	1 724,25	0,00	0,00
2012D00271 commandes 2012	09/10/2012	896,46	6	896,46	0,00	0,00
2012D00285 Tondeuse débroussaileuse OREC HR801	09/10/2012	7 500,00	6	7 500,00	0,00	0,00
2012D00272 commandes 2012	09/10/2012	1 361,35	6	1 361,35	0,00	0,00
2012I00025 Véloroute - Réfection Chemin	12/10/2012	554 766,60	20	205 606,00	24 939,00	324 221,60
2012D00277 commande college	15/10/2012	4 232,63	6	4 232,63	0,00	0,00
2012D00278 commande college	16/10/2012	5 881,00	6	5 881,00	0,00	0,00
2012D00287 Taille-haie 1/2 arbre 135° STIHL	16/10/2012	339,02	1	339,02	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00283 commande college	18/10/2012	2 166,00	6	2 166,00	0,00	0,00
2012D00284 BC 3074 - FOURNITURES PLOMBERIE	18/10/2012	216,53	1	216,53	0,00	0,00
2012D00288 Achat d'un tracteur 4RM	22/10/2012	76 800,00	5	76 800,00	0,00	0,00
2012D00289 5 Switches hp Networking 1810-48G	22/10/2012	2 063,10	1	2 063,10	0,00	0,00
2012D00290 30 Barrettes KINGSTON 1 Go	22/10/2012	645,84	1	645,84	0,00	0,00
2012D00294 commandes 2012 collègues	23/10/2012	1 718,80	10	1 718,80	0,00	0,00
2012D00295 commandes 2012 collègues	23/10/2012	2 103,33	10	2 103,33	0,00	0,00
2012D00296 commandes 2012 collègues	23/10/2012	1 818,89	10	1 818,89	0,00	0,00
2012D00298 commandes 2012 collègues	23/10/2012	450,94	1	450,94	0,00	0,00
2012D00299 commandes 2012 collègues	23/10/2012	579,82	10	579,82	0,00	0,00
2012D00301 commandes colleges 2012	25/10/2012	670,96	10	670,96	0,00	0,00
2012D00302 KN Acquisition de matériel vidéo	25/10/2012	370,76	1	370,76	0,00	0,00
2012D00303 commandes collègues 2012	25/10/2012	3 796,95	10	3 796,95	0,00	0,00
2012D00304 commandes collègues 2012	25/10/2012	5 065,42	10	5 065,42	0,00	0,00
2012D00305 commandes collègues 2012	25/10/2012	3 039,25	10	3 039,25	0,00	0,00
2012D00317 1Television LCD SHARP (ARCHIVES)	30/10/2012	1 288,90	4	1 288,90	0,00	0,00
2012D00309 Vidéo Kiosques Numériques	31/10/2012	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2012D00314 div. matériels informatiques	31/10/2012	9 878,35	4	9 878,35	0,00	0,00
2012D00310 TRACTEUR 4RM AVEC ARCEAU DE SECURITE ET	02/11/2012	23 434,42	5	23 434,42	0,00	0,00
2012D00311 ACHAT D'UN DESHERBEUR THERMIQUE	02/11/2012	9 139,24	6	9 139,24	0,00	0,00
2012D00312 ACHAT D'UNE BALAYEUSE	02/11/2012	1 707,88	6	1 707,88	0,00	0,00
2012D00313 ACHAT D'UNE EPAREUSE	02/11/2012	8 407,76	6	8 407,76	0,00	0,00
2012D00315 DIV ACHATS BUREAUTIQUE	05/11/2012	4 017,03	4	4 017,03	0,00	0,00
2012D00316 evolution et mise a niveau des autocoms du CG	05/11/2012	56 303,14	4	56 303,14	0,00	0,00
2012D00321 M. 2012-168 /1 EPAREUSE/DEBROUSSAILLEUSE	06/11/2012	39 881,53	6	39 881,53	0,00	0,00
2012D00322 M. 2012-169 / Achat saleuse 5M3 SANS MOTEUR /ADEMA	06/11/2012	17 024,66	6	17 024,66	0,00	0,00
2012D00323 M. 2012-169 / Achat saleuse ADEMAT -	06/11/2012	17 024,66	6	17 024,66	0,00	0,00
2012D00324 M. 2012-169 / Achat saleuse ADEMAT -	06/11/2012	17 024,66	6	17 024,66	0,00	0,00
2012D00330 MARCHE 2012-70 - Achat LAME DE DENEIGEMENT-	07/11/2012	6 458,40	6	6 458,40	0,00	0,00
2012D00331 MARCHE 2012-70 - Achat LAME DE DENEIGEMENT-	07/11/2012	6 458,40	6	6 458,40	0,00	0,00
2012D00332 M. 20126171 - Achat BALAYEUSE PORTEE AV.PLAQUE SET	07/11/2012	7 295,60	6	7 295,60	0,00	0,00
2012D00333 M. 20126171 - Achat BALAYEUSE PORTEE AV.PLAQUE SET	07/11/2012	7 295,60	6	7 295,60	0,00	0,00
2012D00339 commande college	12/11/2012	473,62	1	473,62	0,00	0,00
2012D00340 25 Vidéoprojecteurs optoma EX551a	12/11/2012	11 000,56	4	11 000,56	0,00	0,00
2012F00031 eco combo 2 dalles - aménagement ESI	12/11/2012	2 205,42	20	1 100,00	110,00	995,42
2012D00342 Acquis., livraison, mise en place mobiliers, matér	14/11/2012	20 795,80	10	20 795,80	0,00	0,00
2012D00343 Acquisition divers matériel informatique	14/11/2012	1 156,53	1	1 156,53	0,00	0,00
2012D00362 25 postes telephoniques 4019 URBAN GREY	15/11/2012	1 373,01	1	1 373,01	0,00	0,00
2012D00344 commandes colleges 2012	16/11/2012	381,52	1	381,52	0,00	0,00
2012D00345 commandes colleges 2012	16/11/2012	1 203,12	10	1 203,12	0,00	0,00
2012D00429 Plaques de portes pour le nouveau batiment des arc	18/11/2012	1 343,80	20	647,00	68,00	628,80
2012D00347 commandes 2012 collègues	19/11/2012	1 876,40	10	1 876,40	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00348 commandes 2012 collègues	19/11/2012	724,78	10	724,78	0,00	0,00
2012D00350 ACHAT 1 CHARGEUR POUR ADEMAT	21/11/2012	12 079,60	6	12 079,60	0,00	0,00
2012D00353 3 bustes - 3 bases - 3 manchons	22/11/2012	424,39	1	424,39	0,00	0,00
2012D00354 ACHAT DE 5 EXTINCTEURS	22/11/2012	392,11	1	392,11	0,00	0,00
2012F00032 Eco combo 1 PYRO - aménagement ESI	22/11/2012	2 037,98	20	1 010,00	101,00	926,98
2012D00357 KN Rails pour appareil photo	23/11/2012	502,32	1	502,32	0,00	0,00
2012D00358 KN Netgear - carte mémoire flash SD	23/11/2012	3 235,18	1	3 235,18	0,00	0,00
2012D00359 KN Ordinateurs Portables SONY	26/11/2012	12 378,60	4	12 378,60	0,00	0,00
2012D00364 com colleges	26/11/2012	312,16	1	312,16	0,00	0,00
2012D00366 commandes 2012	28/11/2012	6 990,11	6	6 990,11	0,00	0,00
2012D00370 2012 PMI MALETTE TENSIOMETRE NO FC192568	29/11/2012	67,56	1	67,56	0,00	0,00
2012D00371 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	29/11/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00372 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	29/11/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00373 3 PC HP Compaq 6005 Pro et 3 Moniteurs 22" Samsung	29/11/2012	1 584,66	4	1 584,66	0,00	0,00
2012D00378 imprimante listing Epson LX300	29/11/2012	703,33	4	703,33	0,00	0,00
2012D00374 2012 ECHELLE + LUNETTES NO 5501014716 DU 3/9/2012	30/11/2012	103,82	1	103,82	0,00	0,00
2012D00403 Meuleuse GWS 2200	30/11/2012	235,21	1	235,21	0,00	0,00
2012D00379 5 imprimantes HP OfficeJet Pro 8100	03/12/2012	1 260,82	1	1 260,82	0,00	0,00
2012D00380 KN acquisition matériel vidéo	03/12/2012	7 649,62	4	7 649,62	0,00	0,00
2012D00386 5 houses pour tablettes+10 clés usb+10 tapis de so	03/12/2012	657,00	1	657,00	0,00	0,00
2012D00388 10 clés usb+1 tablette multimedia ASUS+4 tablettes	03/12/2012	2 365,70	4	2 365,70	0,00	0,00
2012D00384 Achat de 2 camions 26 T benne avec prÃ©@quipemen	04/12/2012	280 799,23	8	280 799,23	0,00	0,00
2012D00387 BC 3237 - FOURNITURES DIVERSES	04/12/2012	23,97	1	23,97	0,00	0,00
2012D00389 BC 3228 - FOURNITURES DIVERSES	04/12/2012	205,90	1	205,90	0,00	0,00
2012D00390 SOLUTION DE SECURITE RELATIVE AUX FLUX WEB	04/12/2012	10 875,72	4	10 875,72	0,00	0,00
2012I00028 Travaux sécurité véloroute	04/12/2012	1 989,69	20	990,00	99,00	900,69
2012D00394 mise en oeuvre de la solution HSS de l'éditeur ATE	05/12/2012	31 293,34	4	31 293,34	0,00	0,00
2012D00395 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	06/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00397 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsun	06/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00399 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	06/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00400 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	06/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00401 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	06/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00402 KN 9 Micro Battery 3.6V 950mAh	06/12/2012	376,74	1	376,74	0,00	0,00
2012D00414 BC 3303 - ONDULEUR IMPRIMERIE	10/12/2012	4 042,48	6	4 042,48	0,00	0,00
2012D00415 3 Adaptateurs AV numérique APPLE	10/12/2012	103,87	1	103,87	0,00	0,00
2012D00416 3 Adaptateurs station d'accueil VGA p. Ipad	10/12/2012	82,09	1	82,09	0,00	0,00
2012D00423 2012 PMI PETIT MAT.METRE RUBAN NO 5501042603	12/12/2012	117,84	1	117,84	0,00	0,00
2012D00424 2012 PMI PETIT MAT. PESE PERSONNE NO 5501042602	12/12/2012	237,49	1	237,49	0,00	0,00
2012D00425 2012 MATERIEL DE PUERICUL. LANGER NO 0120004501	12/12/2012	8,90	1	8,90	0,00	0,00
2012D00426 2012 MATERIEL DE PUERICULTRICE TAPIS DE SOL NOV.	13/12/2012	181,79	1	181,79	0,00	0,00
2012D00427 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Sams	13/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00430 facture N° F12-1133 larcher PLIEUSE AGRAFEUSE	13/12/2012	755,87	20	370,00	37,00	348,87

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00435 5 Micro Battery 3.6V 950mAh	13/12/2012	209,30	1	209,30	0,00	0,00
2012F00035 Renov maquette barrage pannecièrre-terrassement sup	13/12/2012	1 761,11	20	880,00	88,00	793,11
2012F00036 fourniture pose supports signalétique - amgt rigol	13/12/2012	10 841,14	20	5 300,00	553,00	4 988,14
2012D00436 2012 MAT.DE PUERICULTRICE IW197530 DU 11/12/12	14/12/2012	533,49	6	533,49	0,00	0,00
2012D00437 2012 MAT.DE PUERICULTRICE NO 197237 DU 11/12/12	14/12/2012	65,60	1	65,60	0,00	0,00
2012D00443 2012 MAT.DE PUERICULTRICE NO C01052 DU 13/12/12	14/12/2012	298,86	1	298,86	0,00	0,00
2012D00444 2012 MAT.DE PUERICULTRICE NO C15489 DU 13/12/12	14/12/2012	253,74	1	253,74	0,00	0,00
2012D00445 2012 MAT.DE PUERICULTRICE NO C20775 DU 13/12/12	14/12/2012	159,89	1	159,89	0,00	0,00
2012D00446 2012 MAT.DE PUERICULTRICE NO C15530 DU 13/12/12	14/12/2012	172,02	1	172,02	0,00	0,00
2012D00447 com colleges	20/12/2012	829,37	6	829,37	0,00	0,00
2012D00448 com colleges	20/12/2012	2 208,77	6	2 208,77	0,00	0,00
2012D00449 com colleges	20/12/2012	2 317,49	6	2 317,49	0,00	0,00
2013D00001 KN - acquisition 3 VP OPTOMA	08/01/2013	1 467,05	1	1 467,05	0,00	0,00
2013D00002 15 uc compaq 8300 + augment° MEMOIRE A 4Go	17/01/2013	8 944,97	4	8 944,97	0,00	0,00
2013M00001 MOBILIER DE BUREAU	21/01/2013	24 799,06	10	22 294,00	2 505,06	0,00
2013M00002 MOBILIER D'ASSISES	21/01/2013	20 599,61	10	18 510,00	2 089,61	0,00
2013M00003 MOBILIER ET MATERIEL DIVERS	21/01/2013	4 706,22	10	4 230,00	476,22	0,00
2013D00003 MATERIEL DIVERS	21/01/2013	9 380,70	6	9 380,70	0,00	0,00
2013D00004 JEUX ET JOUETS	21/01/2013	1 095,41	6	1 095,41	0,00	0,00
2013D00007 3 Samsung Galaxy SIII + 1 batterie Samsung Galaxy	21/01/2013	711,26	1	711,26	0,00	0,00
2013D00008 FOURNITURES DIVERSES EEMB	23/01/2013	81,55	1	81,55	0,00	0,00
2013D00012 MOBILIER COLLEGE CLAUDE TILLIER	30/01/2013	1 273,52	10	1 143,00	130,52	0,00
2013D00015 70 moniteurs 22" 16/10 Multimédia SAMSUNG	05/02/2013	8 643,50	1	8 643,50	0,00	0,00
2013F00002 Restauration BEC D'ALLIER - FACTN° F12/00274 (rest	11/02/2013	11 474,42	15	6 876,00	764,00	3 834,42
2013F00003 Restauration la Beue - fact N0 F12/00275	11/02/2013	8 759,50	15	5 247,00	583,00	2 929,50
2013D00018 FOURNITURES CHAUFFE EAU	15/02/2013	302,57	1	302,57	0,00	0,00
2013D00019 15 PORTABLES Dell latitudes + sacoches	15/02/2013	11 583,55	4	11 583,55	0,00	0,00
2013D00022 70 PC HP ELITE COMPAQ 8300 + MEMOIRE TOTALE 4GO	18/02/2013	41 743,16	4	41 743,16	0,00	0,00
2013F00006 PIEDS DE VIGNE fact. N° 00120120	20/02/2013	40,27	15	18,00	2,00	20,27
2013D00021 6 spots "MINI SPIKER" - Rails -	21/02/2013	849,64	6	849,64	0,00	0,00
2013D00020 GROUPE TACTIL 1250 AVEC MOTEUR	25/02/2013	8 491,60	6	8 491,60	0,00	0,00
2013F00008 BETON MAQUETTE BARRAGE PANNECIERE	26/02/2013	1 390,47	20	621,00	69,00	700,47
2013F00009 bornes VTT bois pour signalétique rigole d'Yonne	26/02/2013	426,97	20	189,00	21,00	216,97
2013D00026 KN - acquisition petit matériel informatique	01/03/2013	35,00	1	35,00	0,00	0,00
2013F00010 commande supplémentaire béton maquette barrage pan	04/03/2013	1 390,43	20	621,00	69,00	700,43
2013D00031 MATERIEL COLLEGE ST PIERRE	04/03/2013	402,21	1	402,21	0,00	0,00
2013D00033 fourniture de téléphones mobiles pour les services	07/03/2013	1 013,92	1	1 013,92	0,00	0,00
2013D00034 MATERIELS COLLEGE MONSUAUCHE	07/03/2013	1 148,46	10	1 026,00	122,46	0,00
2013D00050 Débroussailleuse Stihl FS 410C	08/03/2013	760,32	6	760,32	0,00	0,00
2013D00037 RENAULT KANGOO CR-668-LF EXPRESS ENERGY CONFORT	13/03/2013	13 832,57	5	13 832,57	0,00	0,00
2013D00038 Lame de déneigement Centre Lormes	13/03/2013	6 338,80	6	6 338,80	0,00	0,00
2013D00041 Machine à coudre "TOYOTA"	13/03/2013	129,00	1	129,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00054 MAGNETOPHONE OLYMPUS	14/03/2013	99,99	1	99,99	0,00	0,00
2013D00042 camion 26T benne avec prÃ© Ã©quipement viabilitÃ©	15/03/2013	140 616,85	8	140 616,85	0,00	0,00
2013D00047 fourniture de téléphones mobiles pour les services	20/03/2013	346,70	1	346,70	0,00	0,00
2013D00048 4téléphones portables Samsung Galaxy Xcover	20/03/2013	225,02	1	225,02	0,00	0,00
2013D00049 20 téléphones portables Samsung Galaxy Xcover	20/03/2013	1 569,12	1	1 569,12	0,00	0,00
2013D00052 KN - Fournitures informatiques	25/03/2013	2 096,47	1	2 096,47	0,00	0,00
2013D00056 2 Samsung Galaxy Xcover	25/03/2013	126,93	1	126,93	0,00	0,00
2013D00058 MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	28/03/2013	599,60	6	599,60	0,00	0,00
2013D00059 LES SETTONS FOURNITURE DE PORTES POUR SANITAIRES	28/03/2013	2 632,71	6	2 632,71	0,00	0,00
2013D00060 clé certificat téléprocédure 3ans FA042718	02/04/2013	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2013D00062 Pack solution novell 900 L (mat + mtnce) F 13 03	02/04/2013	21 508,86	4	21 508,86	0,00	0,00
2013D00065 RENAULT TRAFIC FG GENERIQUE CS-752-JN + AMENAGT	05/04/2013	21 186,37	5	21 186,37	0,00	0,00
2013D00066 Kangoo Express Confort 1,5 dci 90 E5 - 5 CV - 90 C	08/04/2013	12 056,82	5	12 056,82	0,00	0,00
2013D00067 MOBILIER COLLEGE LUZY	09/04/2013	8 571,42	10	7 713,00	858,42	0,00
2013D00074 1 Matelas, 1 sommier, 1 entourage de lit - 1 table	10/04/2013	401,70	1	401,70	0,00	0,00
2013D00076 2013 PETIT MATERIEL PUERICULTURE PMI	16/04/2013	6 445,33	6	6 445,33	0,00	0,00
2013D00080 cle certificat electonique magny cours	17/04/2013	304,98	1	304,98	0,00	0,00
2013F00012 Espace test de Nevers	22/04/2013	63 362,48	20	26 047,00	2 494,00	24 947,07
2013D00083 GRAVILLONNEUR - EXPLOITATION Marché 2012-264	22/04/2013	29 900,00	6	29 900,00	0,00	0,00
2013D00084 GRAVILLONNEUR - EXPLOITATION NEVERS	22/04/2013	29 900,00	6	29 900,00	0,00	0,00
2013D00104 Aspirateur professionnel YS 2400/50	24/04/2013	515,00	6	515,00	0,00	0,00
2013D00088 4 micro pupitre delegue f 12010	26/04/2013	1 961,44	1	1 961,44	0,00	0,00
2013D00099 CITROEN C1 CT-519-HJ	02/05/2013	8 806,00	5	8 806,00	0,00	0,00
2013D00100 CITROEN C1 CT-532-HJ	02/05/2013	8 806,00	5	8 806,00	0,00	0,00
2013D00101 CITROEN C1 CT-732-HH	02/05/2013	8 806,00	5	8 806,00	0,00	0,00
2013D00102 CITROEN C1 CT-789-HH	02/05/2013	8 806,00	5	8 806,00	0,00	0,00
2013D00103 CITROEN JUMPER CT-761-HH	02/05/2013	19 709,16	5	19 709,16	0,00	0,00
2013D00096 CITROEN C3 CT-522-LR	14/05/2013	11 105,00	5	11 105,00	0,00	0,00
2013D00097 CITROEN C3 CT-693-LR	14/05/2013	11 105,00	5	11 105,00	0,00	0,00
2013D00098 PEUGEOT 308 CT-117-JQ	14/05/2013	16 986,37	5	16 986,37	0,00	0,00
2013D00105 1 certificat téléprocédure 3 ans - 1 clé USB	21/05/2013	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2013D00154 Panneau signalétique pour l'agence du tourisme	21/05/2013	304,98	1	304,98	0,00	0,00
2013F00013 1-crédation chemin d'eau et système de vannage	22/05/2013	9 932,78	20	4 464,00	496,00	4 972,78
2013F00014 réfect° descente à bateaux port plaisance presqu'il	22/05/2013	9 033,38	20	4 059,00	451,00	4 523,38
2013D00107 KN acquisition de matériel informatique	23/05/2013	117,21	1	117,21	0,00	0,00
2013D00108 MINI CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE UTAMS DECIZE	27/05/2013	320,91	1	320,91	0,00	0,00
2013D00109 MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE URSULINES	27/05/2013	320,91	1	320,91	0,00	0,00
2013D00110 PEUGEOT PARTNER CT 679 VN	27/05/2013	12 739,23	5	12 739,23	0,00	0,00
2013D00113 ENSEMBLE REPANDEUSE DE LIANT-EXPLOIT NEVERS	29/05/2013	321 126,00	5	321 126,00	0,00	0,00
2013D00114 KN acquisition claviers sans fil pour iPad	29/05/2013	373,73	1	373,73	0,00	0,00
2013D00175 30 galaxy tab 2 samsung	29/05/2013	13 470,00	1	13 470,00	0,00	0,00
2013D00122 CAMION RENAULT MIDLUM CENTRE DE ST SAULGE	04/06/2013	134 311,57	5	134 311,57	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00123 CAMION RENAULT MIDLUM-CENTRE DE MOULINS	04/06/2013	130 658,25	5	130 658,25	0,00	0,00
2013D00124 50 moniteurs LED 22" multimedia	04/06/2013	6 680,86	1	6 680,86	0,00	0,00
2013D00126 FOURNITURES DIVERSES BASE SETTONS	04/06/2013	592,22	6	592,22	0,00	0,00
2013F00015 5-table d'orientation	07/06/2013	6 350,76	20	2 853,00	317,00	3 180,76
2013F00016 4-signalétique	07/06/2013	15 154,09	20	6 515,00	784,00	7 855,09
2013D00130 MATERIEL COLLEGE ST AMAND	07/06/2013	759,17	6	759,17	0,00	0,00
2013F00017 plateau tôle acier pour table d'orientation pannec	10/06/2013	759,46	20	333,00	37,00	389,46
2013F00018 3-électrification maquette-aménagement et producti	10/06/2013	8 255,99	20	3 708,00	412,00	4 135,99
2013D00134 FOURNITURE ELECTRICITE BASE BAYE	13/06/2013	15 748,27	6	15 748,27	0,00	0,00
2013D00135 acquisition de matériel photographiques	13/06/2013	9 520,40	1	9 520,40	0,00	0,00
2013D00149 Panneau site d'action médico sociale Decize	13/06/2013	89,70	1	89,70	0,00	0,00
2013F00019 6-fabrication et pose des supports signalétiques	17/06/2013	8 757,11	20	3 933,00	437,00	4 387,11
2013D00145 26 PC Compaq+19 barettes mémoire 2G° F 47622649 pa	17/06/2013	15 272,70	4	15 272,70	0,00	0,00
2013D00146 3 bundle PC Bureau COMPAQ 8300 ELITE+ 10 MEMOIRE	18/06/2013	1 843,52	4	1 843,52	0,00	0,00
2013D00157 Compresseur mobile 150 litres	19/06/2013	639,86	6	639,86	0,00	0,00
2013D00155 Panneau de signalétique - Direction de la culture	25/06/2013	263,84	1	263,84	0,00	0,00
2013D00156 BARRIERES DE CLOTURE MOBILE URSULINES	26/06/2013	1 043,54	6	1 043,54	0,00	0,00
2013D00159 MOBILIER COLLEGE CERCY	01/07/2013	3 723,12	10	3 348,00	375,12	0,00
2013D00160 KN acquisition de matériel informatique	01/07/2013	9 030,41	1	9 030,41	0,00	0,00
2013M00007 VESTIAIRES / CER DONZY	02/07/2013	1 642,73	10	1 476,00	166,73	0,00
2013D00165 5 ardoises numériques speechitابل	05/07/2013	891,02	1	891,02	0,00	0,00
2013D00168 1 Moniteur CCFL 42" - 2 Moniteurs LED 24"	10/07/2013	827,49	1	827,49	0,00	0,00
2013D00169 Acquisition de Batteries LUCAS 12V7A	11/07/2013	467,16	1	467,16	0,00	0,00
2013D00170 Acquisition barrettes mémoire et mini-switch	11/07/2013	1 641,51	1	1 641,51	0,00	0,00
2013D00172 FOURNITURES CLOTURE CER COSNE SUR LOIRE	12/07/2013	296,61	1	296,61	0,00	0,00
2013D00176 FOURNITURE MATERIEL (PEINTURE)	17/07/2013	259,73	1	259,73	0,00	0,00
2013D00191 MOBILIER COLLEGE FOURCHAMBAULT	18/07/2013	6 479,93	10	5 823,00	656,93	0,00
2013D00228 Mini-servante d'atelier	18/07/2013	249,96	1	249,96	0,00	0,00
2013D00195 TNI KIT multi-touch 87"	19/07/2013	14 304,16	4	14 304,16	0,00	0,00
2013D00196 MATERIEL COLLEGE LORMES	19/07/2013	2 577,34	6	2 577,34	0,00	0,00
2013D00197 acquisition de matériel audio visuel	22/07/2013	1 071,62	1	1 071,62	0,00	0,00
2013D00200 25 PC bureau Compaq 8300 Elite USDT 25 Mémoires po	25/07/2013	14 908,27	4	14 908,27	0,00	0,00
2019D00127 MONITEURS TACTILE22 REPRISE NIEVRE INGENIERIE	25/07/2013	618,86	4	517,44	0,00	0,00
2013D00201 FOURNITURES POUR PORTAIL CER COSNE SUR LOIRE	31/07/2013	2 173,28	6	2 173,28	0,00	0,00
2013D00202 FOURNITURES DIVERSES EEMB	31/07/2013	215,28	1	215,28	0,00	0,00
2013D00206 MATERIELS COLLEGE RENE CASSIN	01/08/2013	1 868,15	6	1 868,15	0,00	0,00
2019D00128 STATIONS DE TRAVAIL THINKSTAT REPRISE NIEVRE INGEN	05/08/2013	3 391,58	4	2 835,77	0,00	0,00
2013D00272 Coffret d'outils 131 pièces PRO-Y131	07/08/2013	279,00	1	279,00	0,00	0,00
2013D00273 Touret avec meule TM200	09/08/2013	293,02	1	293,02	0,00	0,00
2013F00021 rénovation maquette barrage Pannecièrre - vannage é	12/08/2013	1 404,10	20	630,00	70,00	704,10
2013F00022 porte maquette barrage pannecièrre	22/08/2013	538,20	20	234,00	26,00	278,20
2013D00226 Solution BALIBOM compact MP3 audio	26/08/2013	6 199,78	4	6 199,78	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00227 1 certificat électronique (Finances)	28/08/2013	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2012I00001 TRAVAUX DE CABLAGE AU PARC	02/09/2013	0,00	20	171,00	19,00	190,55
2013D00224 10 postes numeriques 4019 urban grey	02/09/2013	549,20	1	549,20	0,00	0,00
2013D00232 acquisition matériel multimédia informatique	05/09/2013	1 084,77	4	1 084,77	0,00	0,00
2013D00231 NUMERISATION REGISTRE MATRICULES	06/09/2013	34 630,66	6	34 630,66	0,00	0,00
2013D00234 10 PC et 10 Moniteurs COLL Cercy la Tour	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00235 10 PC HP compaq 6305 pro et 10 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00236 4 PC HP compaq 6305 pro et 4 Moniteurs LED 19" Phi	09/09/2013	2 035,39	4	2 035,39	0,00	0,00
2013D00237 5 PC HP compaq 6305 pro et 5 Moniteurs LED 19" Phil	09/09/2013	2 544,24	4	2 544,24	0,00	0,00
2013D00238 2 PC HP compaq 6305 pro et 2 Moniteurs LED 19" Phi	09/09/2013	1 017,69	4	1 017,69	0,00	0,00
2013D00239 10 PC HP compaq 6305 pro et 10 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00240 3 VP EPSON EB-W12 coll Cercy la Tour	09/09/2013	1 476,82	4	1 476,82	0,00	0,00
2013D00241 2 VP EPSON EB-W12 coll La Charité	09/09/2013	984,55	4	984,55	0,00	0,00
2013D00242 1 VP EPSON EB-W12 coll CH CHINON	09/09/2013	492,27	1	492,27	0,00	0,00
2013D00243 2 VP EPSON EB-W12	09/09/2013	984,55	4	984,55	0,00	0,00
2013D00244 2 VP EPSON EB-W12 COLL GUERIGNY	09/09/2013	984,55	4	984,55	0,00	0,00
2013D00251 10 PC HP compaq 6305 pro et 10 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00252 6 PC HP compaq 6305 pro et 6 Moniteurs LED 19" Phi	09/09/2013	3 053,08	4	3 053,08	0,00	0,00
2013D00253 14 PC HP compaq 6305 pro et 14 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	7 123,85	4	7 123,85	0,00	0,00
2013D00254 3 PC HP compaq 6305 pro et 3 Moniteurs LED 19" Phi	09/09/2013	1 526,54	4	1 526,54	0,00	0,00
2013D00255 6 PC HP compaq 6305 pro et 6 Moniteurs LED 19" Phi	09/09/2013	3 053,08	4	3 053,08	0,00	0,00
2013D00256 13 PC HP compaq 6305 pro et 13 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	6 615,00	4	6 615,00	0,00	0,00
2013D00257 14 PC HP compaq 6305 pro et 14 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	7 123,85	4	7 123,85	0,00	0,00
2013D00259 10 PC HP compaq 6305 pro et 10 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00260 12 PC HP compaq 6305 pro et 12 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	6 106,17	4	6 106,17	0,00	0,00
2013D00261 12 PC HP compaq 6305 pro et 12 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	6 106,17	4	6 106,17	0,00	0,00
2013D00262 12 PC HP compaq 6305 pro et 12 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	6 106,17	4	6 106,17	0,00	0,00
2013D00264 6 moniteurs LED 21.5" LG coll Imphy	09/09/2013	625,89	4	625,89	0,00	0,00
2013D00266 1 VP EPSON EB-W12 tri LCD Coll Cosne/Loire	09/09/2013	492,27	1	492,27	0,00	0,00
2013D00267 5 VP EPSON EB-W12 Coll Decize	09/09/2013	2 461,37	4	2 461,37	0,00	0,00
2013D00268 1 VP EPSON EB-W12 Coll St Saulge	09/09/2013	492,27	1	492,27	0,00	0,00
2013D00269 10 PC HP compaq 6305 pro et 10 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00275 1 PC HP compaq 6305 pro et 1 Moniteur LED 19" Phil	13/09/2013	508,85	4	508,85	0,00	0,00
2013D00276 fourniture de téléphones mobiles pour les services	16/09/2013	418,48	1	418,48	0,00	0,00
2013D00278 1 moniteurs LED 21.5" LG Collège Dornes	17/09/2013	104,32	1	104,32	0,00	0,00
2013D00279 10 moniteurs LED 21.5" LG Collège Decize	17/09/2013	1 043,15	4	1 043,15	0,00	0,00
2013D00306 FOURNITURES DIVERSES CABINET / EEMB	26/09/2013	61,91	1	61,91	0,00	0,00
2013D00307 matériel coll les loges	26/09/2013	369,34	1	369,34	0,00	0,00
2013D00308 matériel coll St benin	26/09/2013	752,76	6	752,76	0,00	0,00
2013D00309 MATERIELS COLLEGE VARZY	26/09/2013	294,22	1	294,22	0,00	0,00
2013D00310 materiel coll V.Vauzelles	26/09/2013	1 230,68	6	1 230,68	0,00	0,00
2013D00311 matériel college Moulins-Eng	26/09/2013	230,88	1	230,88	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00313 3 Vidéoprojecteurs courte focale OPTOMA X305st+	27/09/2013	2 051,12	4	2 051,12	0,00	0,00
2013D00314 2013 MATERIEL CDAG- CIDDIST	01/10/2013	3 432,01	6	3 432,01	0,00	0,00
2013D00329 Dispositif de reprise de données (calypso) logicie	04/10/2013	102 001,88	4	102 001,88	0,00	0,00
2013D00330 Dispositif de reprise de données (calypso) logicie	04/10/2013	6 699,43	4	6 699,43	0,00	0,00
2013D00317 ACHAT 2 CHARGEURS FRONTAUX FAUCHEUX	08/10/2013	11 596,67	6	11 596,67	0,00	0,00
2013D00318 ACHAT CHARGEUR FRONTAL FAUCHEUX	08/10/2013	11 596,67	6	11 596,67	0,00	0,00
2013D00319 ACHAT ROTO FAUCHEUSE AXIALE AR SPRINTA	08/10/2013	12 729,45	6	12 729,45	0,00	0,00
2013D00320 BC 3731 FOURNITURES DIVERSES EEMB/CONSEIL GENERAL	10/10/2013	73,94	1	73,94	0,00	0,00
2013D00321 2013 PMI PETIT MATERIEL NO 5501103555	10/10/2013	139,05	1	139,05	0,00	0,00
2013D00322 mat COLLEGE LA CHARITE	10/10/2013	1 052,64	10	945,00	107,64	0,00
2013D00323 com college 2013	11/10/2013	6 196,48	10	5 571,00	625,48	0,00
2013F00026 Complément signalétique maquette de pannetière	15/10/2013	657,80	20	288,00	32,00	337,80
2013D00327 mobiliers coll Lormes	16/10/2013	1 116,01	10	999,00	117,01	0,00
2013D00328 modems	16/10/2013	229,54	1	229,54	0,00	0,00
2013D00331 mobiliers coll Claude tillier	18/10/2013	568,24	10	504,00	64,24	0,00
2013D00332 mobilier coll Chateau-Chi	18/10/2013	4 023,42	10	3 618,00	405,42	0,00
2013D00340 20 bacs PVC	21/10/2013	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2013D00341 20 bacs PVC	21/10/2013	357,60	1	357,60	0,00	0,00
2013D00335 matériels coll Clamecy	22/10/2013	2 165,96	6	2 165,96	0,00	0,00
2013D00336 matériel coll La Machine	22/10/2013	281,20	1	281,20	0,00	0,00
2013D00374 Facture N° F13-1760 RAINEUSE Touchline C375	22/10/2013	11 960,00	20	5 382,00	598,00	5 980,00
2013D00407 tablettes	25/10/2013	11 217,79	4	11 217,79	0,00	0,00
2013D00344 mobiliers coll St Saulge	28/10/2013	4 570,14	10	4 113,00	457,14	0,00
2013D00345 mobiliers colleges Varzy	28/10/2013	2 549,63	10	2 286,00	263,63	0,00
2013D00346 mobiliers colleges les loges	28/10/2013	921,04	10	828,00	93,04	0,00
2013D00362 Aspirateur eau et poussière NT27/1	29/10/2013	238,34	1	238,34	0,00	0,00
2013D00408 tablettes ASUS	30/10/2013	5 757,00	4	5 757,00	0,00	0,00
2013D00348 Spots Mini Spiker - Rails -	30/10/2013	861,34	6	861,34	0,00	0,00
2013D00347 BC 3741 TRAITEMENT PARVIS PIERRE ARCHIVES DE LA NI	04/11/2013	3 860,69	6	3 860,69	0,00	0,00
2013D00351 mobiliers coll les courlis	05/11/2013	1 701,64	10	1 530,00	171,64	0,00
2013D00416 RENAULT MEGANE LIFE CZ-440-WK	07/11/2013	13 122,38	5	13 122,38	0,00	0,00
2013D00363 Acquis° DE SERVEURS COLLEGES (5 open educ)	12/11/2013	1 281,73	4	1 281,73	0,00	0,00
2013D00368 RENAULT MEGANE LIFE 1.2 DA-158-DS	12/11/2013	12 525,00	5	12 525,00	0,00	0,00
2013D00391 2 FORD KA DA-136-DS/DA-181-DS	12/11/2013	15 060,65	5	10 542,33	0,00	0,00
2013D00364 mobiliers college Corbigny	14/11/2013	2 411,14	10	2 169,00	242,14	0,00
2013D00365 mobilier college Donzy	14/11/2013	985,62	10	882,00	103,62	0,00
2013D00366 mobiliers coll René Cassin	14/11/2013	4 033,87	10	3 627,00	406,87	0,00
2013D00367 com 2013 colleges	14/11/2013	3 064,82	10	2 754,00	310,82	0,00
2013D00375 1 CARTE CF32GO+2GOPRO HD HERO3+1FLASH CANON SPEEDL	18/11/2013	1 365,83	4	1 365,83	0,00	0,00
2013D00376 26 SACOCHES FORAY+5 PILESLR6+7 PILES LR03+13 CHARG	18/11/2013	905,99	4	905,99	0,00	0,00
2013D00377 8 ECRANS HP ET LICENCES+8 PLATINES MOD 80 KN	18/11/2013	3 438,73	4	3 438,73	0,00	0,00
2013D00387 Achat gravillonneur avec bacs de reprise et passer	19/11/2013	17 581,20	6	17 581,20	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00388 Achat gravillonneur avec bacs de reprise et passer	19/11/2013	17 581,20	6	17 581,20	0,00	0,00
2019D00125 FORD K TITANIUM+EQUIPT REPRISIE NIEVRE INGENIERIE	20/11/2013	12 473,33	5	10 913,88	0,00	0,00
2019D00126 FORD K TITANIUM+EQUIPT REPRISIE NIEVRE INGENIERIE	20/11/2013	12 473,32	5	10 913,87	0,00	0,00
2013F00027 signalétique sup maquette barrage Pannecière	21/11/2013	2 389,61	20	1 071,00	119,00	1 199,61
2013D00392 mobiliers coll guerigny	21/11/2013	3 370,84	10	3 033,00	337,84	0,00
2013D00393 4 VIDEOPROJECTEURS OPTOMA FW5200 DLP KN	21/11/2013	17 723,67	4	17 723,67	0,00	0,00
2013D00397 2013 PMI PETIT MAT. PESPER NO E159- 9917816 DU 21	22/11/2013	49,99	1	49,99	0,00	0,00
2013D00398 2013 MAT. DE PUERICULT.TABLE + CHAISE NO 1310184 D	22/11/2013	427,48	1	427,48	0,00	0,00
2013D00399 2013 PMI PETIT MAT.CAPTEUR CARDIO	22/11/2013	430,38	1	430,38	0,00	0,00
2013D00400 2013 PMI PETIT MAT.TEST DE LANG NO FA0166 DU 17/9/	22/11/2013	804,00	6	804,00	0,00	0,00
2013D00395 2013 PMI PETIT MAT.NO 5501115937 DU 3/10/2013	22/11/2013	85,51	1	85,51	0,00	0,00
2013D00406 RENAULT KANGOO EXPRESS ENERGY SDE DA-420-MQ	26/11/2013	13 188,82	5	13 188,82	0,00	0,00
2013D00409 RENAULT KANGOO ZEN / CZ-255-EF	28/11/2013	17 848,17	5	17 848,17	0,00	0,00
2013D00410 CLIO IV 5P LIFE / CY-482-WR	28/11/2013	11 165,46	5	11 165,46	0,00	0,00
2013D00411 ACHAT 1 SALEUSE ACOMETIS	28/11/2013	17 735,15	6	17 735,15	0,00	0,00
2013D00412 ACHAT 1 SALEUSE ACOMETIS	28/11/2013	17 735,15	6	17 735,15	0,00	0,00
2013D00430 console LCD 17"	29/11/2013	1 184,04	4	1 184,04	0,00	0,00
2013D00417 CAMION RENAULT PREMIUM LANDER BH-007-PS	03/12/2013	115 275,62	5	115 275,62	0,00	0,00
2013D00418 ACHAT 3 LAMES DE DENEIGEMENT	03/12/2013	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2013D00419 ACHAT 3 LAMES DE DENEIGEMENT	03/12/2013	6 983,10	6	6 983,10	0,00	0,00
2013D00420 ACHAT 3 LAMES DE DENEIGEMENT	03/12/2013	6 983,10	6	6 983,10	0,00	0,00
2013D00421 ACHAT 3 LAMES DE DENEIGEMENT	03/12/2013	6 983,10	6	6 983,10	0,00	0,00
2013D00425 com 2013 college st benin	05/12/2013	5 995,34	10	5 391,00	604,34	0,00
2013D00426 com 2013 colleges decize	05/12/2013	1 203,39	10	1 080,00	123,39	0,00
2013D00427 com 2013 colleges imphy	05/12/2013	3 104,84	10	2 790,00	314,84	0,00
2013D00451 CLIO IV LIFE DB-371-BN	05/12/2013	8 660,76	5	8 660,76	0,00	0,00
2013D00452 MASTER FOUGON DB-361-BN	05/12/2013	20 631,26	5	20 631,26	0,00	0,00
2013D00432 com coll 2013 Premery	09/12/2013	393,96	1	393,96	0,00	0,00
2013D00434 Acquis° DE SERVEURS COLLEGES	09/12/2013	10 520,65	4	10 520,65	0,00	0,00
2013D00436 CAMION RENAULT MIDLUM HEAVY 18 T	10/12/2013	87 673,36	5	87 673,36	0,00	0,00
2013D00440 CAMIONS RENAULT PREMIUM LANDER	10/12/2013	135 912,36	5	135 912,36	0,00	0,00
2013D00441 CAMION RENAULT PREMIUM LANDER	10/12/2013	135 912,36	5	135 912,36	0,00	0,00
2014D00004 RENAULT KANGOO ELECTRIQUE DA-449-MQ	10/12/2013	16 388,58	5	16 388,58	0,00	0,00
2013D00442 mobiliers coll luzy	11/12/2013	2 218,61	6	2 218,61	0,00	0,00
2013D00443 BC 3929 POELE A BOIS CER DECIZE	11/12/2013	599,00	6	599,00	0,00	0,00
2013D00444 Acquis° DE5 SERVEURS Proliant ML310e Gen8 HP serve	11/12/2013	4 122,73	4	4 122,73	0,00	0,00
2013D00447 com 2013 colleges Pouilly	13/12/2013	3 092,20	10	2 781,00	311,20	0,00
2013D00448 com coll Donzy	13/12/2013	1 425,51	6	1 425,51	0,00	0,00
2013D00450 2013 PMI PETIT MATERIEL PESE BEBE NO 5501129736	16/12/2013	148,88	1	148,88	0,00	0,00
2013D00454 com colleges 2013 La Charité	16/12/2013	656,60	10	585,00	71,60	0,00
2013D00455 com colleges 2013 V Vauzelles	16/12/2013	5 329,40	10	4 788,00	541,40	0,00
2013D00456 baie de stockage	16/12/2013	107 225,55	4	107 225,55	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00468 ACHAT 1 SALEUSE A VIS ACOMETIS	17/12/2013	38 992,37	6	38 992,37	0,00	0,00
2013D00471 BC 3941 FOURNITURES DIVERSES EEMB	17/12/2013	810,25	6	810,25	0,00	0,00
2013D00472 TRACTEUR ARION / DA-582-GV / 153D24	17/12/2013	77 277,35	5	77 277,35	0,00	0,00
2013D00473 ACHAT 1 EPAREUSE NOREMAT / 204D83	17/12/2013	34 599,86	6	34 599,86	0,00	0,00
2013D00476 TRACTEUR ARION / DA-597-GV / 153D23	17/12/2013	77 277,35	5	77 277,35	0,00	0,00
2013D00477 ACHAT 1 EPAREUSE NOREMAT / 204D82	17/12/2013	34 599,86	6	34 599,86	0,00	0,00
2013D00479 TRACTEUR ARION / DA-587-GV / 153D22	17/12/2013	74 791,85	5	74 791,85	0,00	0,00
2013D00480 ACHAT 1 EPAREUSE NOREMAT / 204D81	17/12/2013	34 599,86	6	34 599,86	0,00	0,00
2013D00482 FOURGON RENAULT MASTER CONFORT DA 899 EE	17/12/2013	34 014,57	5	34 014,57	0,00	0,00
2013D00484 FOURGON RENAULT MASTER CONFORT DA 715 RE	17/12/2013	31 656,49	5	31 656,49	0,00	0,00
2013D00492 3 RENAULT CLIO DB-377-BN DB-382-BN DB-366-BN	17/12/2013	29 614,58	5	29 614,58	0,00	0,00
2013D00486 9 SWITCHS HP 8 INTERFACE SFP COLLEGES	18/12/2013	4 544,41	4	4 544,41	0,00	0,00
2013D00487 DIVERS MATERIELS INFO POUR LES COLLEGES (2 batter	18/12/2013	95,68	1	95,68	0,00	0,00
2013D00493 2013 MAT. DE PUERICULTRICE VALISE NO 2000544474	19/12/2013	39,90	1	39,90	0,00	0,00
2013D00495 3 SWITCH HP A3600.24; 3 switch HP A3600.48 ; 5 sto	19/12/2013	4 115,04	4	4 115,04	0,00	0,00
2013D00496 7 VIDEOPROJECTEURS COLLEGE CLAMECY	19/12/2013	3 457,44	4	3 457,44	0,00	0,00
2013D00497 lecteur - sacoches	19/12/2013	311,81	1	311,81	0,00	0,00
2013D00499 BC 3946 FOURNITURES DIVERSES EEMB	20/12/2013	509,49	6	509,49	0,00	0,00
2013D00503 sacoches - tablettes	20/12/2013	687,00	4	687,00	0,00	0,00
2013D00505 RENAULT CLIO SOCIETE KN imm DB429ND	30/12/2013	8 891,11	5	8 891,11	0,00	0,00
2013D00506 RENAULT CLIO SOCIETE KN imm DB416ND	30/12/2013	8 891,11	5	8 891,11	0,00	0,00
2013D00507 RENAULT CLIO SOCIETE KN imm DB424ND	30/12/2013	8 891,11	5	8 891,11	0,00	0,00
2013D00508 RENAULT CLIO SOCIETE KN imm DB434ND	30/12/2013	8 891,11	5	8 891,11	0,00	0,00
2014D00008 10 plaques de montage SSD Kingston	27/01/2014	59,40	1	59,40	0,00	0,00
2014D00009 50 MONITEURS LED 23" PHILIPS multimédia+10 webcam	28/01/2014	7 348,82	4	7 348,82	0,00	0,00
2014D00010 12 imprimantes jet d'encre EPSON WF 3530DTWF	28/01/2014	1 460,60	4	1 460,60	0,00	0,00
2014D00011 Matériel Divers	28/01/2014	3 950,83	1	3 950,83	0,00	0,00
2014D00012 Jeux et Jouets	28/01/2014	822,97	1	822,97	0,00	0,00
2014D00015 Rbrst achats de materiels info / site internet NEW	03/02/2014	350,82	1	350,82	0,00	0,00
2014D00025 2 station de travail HP Zbook 17 Win7 pro+ extens	05/02/2014	2 125,74	4	2 125,74	0,00	0,00
2013D00352 Carrossage d'un camion peinture porteur	06/02/2014	80 756,60	5	80 756,60	0,00	0,00
2013D00353 Deux cylindres mixte bille/pneus, 2300 kg, deux re	06/02/2014	71 281,60	6	71 281,60	0,00	0,00
2014D00017 RENAULT KANGOO EXPRESS CONFORT DB-974-EH	07/02/2014	18 512,55	5	18 512,55	0,00	0,00
2014D00018 fournitures de postes et casques telephonie	07/02/2014	368,11	1	368,11	0,00	0,00
2014D00021 BC 3987 FOURNITURES PLOMBERIE ORANGERIE	11/02/2014	313,61	1	313,61	0,00	0,00
2014M00001 Mobilier Matériel Diversl	11/02/2014	2 365,97	10	1 888,00	236,00	241,97
2014D00024 2 CLES usb certificats électroniques	13/02/2014	98,00	1	98,00	0,00	0,00
2014D00030 5 étagères 180x90x50 cm - 3 étagères 150x70x35 cm	17/02/2014	417,14	1	417,14	0,00	0,00
2014D00029 10 portables HP PROBOOK 6570B 15.6"+ pack mobilité	18/02/2014	5 493,00	4	5 493,00	0,00	0,00
2014D00031 Acquisition matériel informatique - coll de Clamec	20/02/2014	816,00	1	816,00	0,00	0,00
2014D00035 Acquisition matériel informatique - coll Clamecy	25/02/2014	118,80	1	118,80	0,00	0,00
2014D00036 Acquisition de matériel informatique - coll Clamec	25/02/2014	1 493,70	1	1 493,70	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00039 balayeuse portées avant sur plaque N° 13.022	27/02/2014	7 440,00	6	7 440,00	0,00	0,00
2014D00040 balayeuse portée avant sur plaque	27/02/2014	7 440,00	6	7 440,00	0,00	0,00
2014D00041 balayeuse portée avant sur plaque	27/02/2014	7 440,00	6	7 440,00	0,00	0,00
2014D00042 Vidéo-projecteurs - collège clamecy	28/02/2014	1 975,68	1	1 975,68	0,00	0,00
2014D00043 Portable MacBook Pro Apple	28/02/2014	1 084,74	4	1 084,74	0,00	0,00
2014D00044 cordon VGA-HD15/HD15 mâle	03/03/2014	6,91	1	6,91	0,00	0,00
2014D00045 Moniteur HP LED 20" - collège de Clamecy	03/03/2014	6 317,47	1	6 317,47	0,00	0,00
2014F00004 Réal esquisse aménagement presqu'île Settons	06/03/2014	4 800,00	20	1 920,00	240,00	2 640,00
2014D00063 3 étagères (2.37 x 2 x 0.60 m)	07/03/2014	299,04	1	299,04	0,00	0,00
2014M00002 Mobilier administratif	10/03/2014	22 217,68	10	17 744,00	2 236,00	2 237,68
2014D00064 4 Etagères "RACK"	12/03/2014	413,47	1	413,47	0,00	0,00
2014D00050 Vidéo projecteur EPSON EB-475Wi	13/03/2014	1 382,54	4	1 382,54	0,00	0,00
2014D00051 petits matériels - collège Clamecy	13/03/2014	632,47	1	632,47	0,00	0,00
2014D00052 20 Unités centrales Lenovo M73 Tiny (Boitiers à co	13/03/2014	10 612,22	4	10 612,22	0,00	0,00
2014D00053 2014 MATERIEL DE PUERICUL. JOUETS NO 986312	13/03/2014	70,40	1	70,40	0,00	0,00
2014D00057 Système vidéostream - Système QUAD 4 BNC 1 SORTIE	19/03/2014	684,00	4	684,00	0,00	0,00
2014D00059 carte CF lexar Professional 100x32Go	26/03/2014	162,00	1	162,00	0,00	0,00
2014D00070 MATERIELS COLLEGE CLAMECY	03/04/2014	14 566,80	6	14 566,80	0,00	0,00
2014D00072 15 UC Lenovo	07/04/2014	7 678,87	4	7 678,87	0,00	0,00
2014F00009 7-réalisation et impression de la plaquette promot	07/04/2014	1 580,40	20	632,00	79,00	869,40
2014F00010 Bornes VTT circuits des Grands Lacs du MORvan	10/04/2014	1 494,98	20	592,00	74,00	828,98
2014D00074 RENAULT KANGOO EXPRESS CONFORT DC-788-PY	14/04/2014	15 346,92	5	15 346,92	0,00	0,00
2014D00075 RENAULT KANGOO EXPRESS CONFORT DC-922-SG	14/04/2014	15 346,92	5	15 346,92	0,00	0,00
2014D00076 2014 MATERIEL DE PUERICULTURE TOUPIE OURS	14/04/2014	23,50	1	23,50	0,00	0,00
2014D00077 STERILISATEUR + BRACELET + PINCE A BIBERON	14/04/2014	38,19	1	38,19	0,00	0,00
2014D00083 5 IMPRIMANTES HP JET ENCRE COULEUR OFFICEJET PRO 8	16/04/2014	464,81	1	464,81	0,00	0,00
2014F00011 Vannes pour maquette barrage de Pannecière	16/04/2014	1 506,96	20	600,00	75,00	831,96
2014D00084 16 Caissons de basse et 2 satellites	24/04/2014	519,13	1	519,13	0,00	0,00
2014D00085 PEUGEOT BOXER BG-348-RQ	24/04/2014	13 500,00	5	13 500,00	0,00	0,00
2014D00088 CIDDIST CDAG MALETTE SMART BAG CHOCOLAT	25/04/2014	121,60	1	121,60	0,00	0,00
2014D00086 2014 MATERIEL CDAG- CIDDIST	25/04/2014	69,24	1	69,24	0,00	0,00
2014D00089 40 MONITEURS LED 22"16:10 multimedia LG	28/04/2014	5 362,56	1	5 362,56	0,00	0,00
2014D00090 Une cuve de ravitaillement en émulsion de 3000L su	28/04/2014	33 600,00	6	33 600,00	0,00	0,00
2014D00091 Un point à temps à pompe sur skid	28/04/2014	44 400,00	6	44 400,00	0,00	0,00
2014D00139 Tronçonneuse STIHL MS 441	28/04/2014	950,00	6	950,00	0,00	0,00
2014D00100 Certificat électronique clé USB (M. Prentout)	07/05/2014	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2014D00101 Certificat électronique clé USB (Mme Beltrant)	07/05/2014	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2014D00102 Certificat électronique clé USB (M.Thomas)	07/05/2014	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2014D00106 MATERIELS COLLEGE CLAMECY	12/05/2014	25 791,89	6	25 791,89	0,00	0,00
2014F00012 plaquettes signalétiques pour bornes vtt base acti	12/05/2014	126,00	20	48,00	6,00	72,00
2014D00110 BC 3837 FOURNITURES ELECTRICITE LES SETTONS	13/05/2014	15 453,21	6	15 453,21	0,00	0,00
2014M00006 Mobilier Divers	13/05/2014	1 981,17	10	1 584,00	198,00	199,17

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00119 20 PC portables HP; 20 sacoches; 20 processeurs+ex	15/05/2014	15 283,30	4	15 283,30	0,00	0,00
2014D00127 Fourniture d'un poste AK 4029 UTAMS BDL le 31/01/2	15/05/2014	189,60	1	189,60	0,00	0,00
2014D00121 2014 PMI TOISE DEMONTABLE	16/05/2014	132,30	1	132,30	0,00	0,00
2014D00122 STETHOSCOPE + TENSIOMETRE	16/05/2014	78,61	1	78,61	0,00	0,00
2014D00128 25 micro-casques V7 USB	21/05/2014	675,00	1	675,00	0,00	0,00
2014D00179 1 Déshumidificateur mobile	23/05/2014	430,80	1	430,80	0,00	0,00
2014D00133 2014 MAT.DE PUERICULTRICE encastremets les fruits	23/05/2014	13,80	1	13,80	0,00	0,00
2014D00136 Petit matériel informatique	26/05/2014	2 897,40	1	2 897,40	0,00	0,00
2014D00141 MATERIELS COLLEGE CLAMECY	28/05/2014	1 896,34	6	1 896,34	0,00	0,00
2014D00143 8 BUNDLE HP 5500-48G+ 5 HP V1910-48G + 1 HP X130 1	02/06/2014	19 276,32	4	19 276,32	0,00	0,00
2014D00146 30 barrettes mémoire Kingston 2 Go	04/06/2014	1 332,00	1	1 332,00	0,00	0,00
2014D00147 fourniture de téléphones mobiles pour les services	04/06/2014	491,76	1	491,76	0,00	0,00
2014D00148 2 CARTES UAI 16 pour le banlay et la DITN	04/06/2014	2 707,39	4	2 707,39	0,00	0,00
2014D00151 MATERIELS SALLE CONSEIL (1ampli;1 matrice;1enregis	10/06/2014	7 347,02	4	7 347,02	0,00	0,00
2014D00155 Boîtier Axel - coll Clamecy	11/06/2014	4 810,80	1	4 810,80	0,00	0,00
2014D00160 70 claviers et 70 souris filaire logitech	11/06/2014	1 395,24	1	1 395,24	0,00	0,00
2014D00152 1 MicroScreen 15.4" pour HP 6735s	11/06/2014	180,00	1	180,00	0,00	0,00
2014D00167 plaques de montage SSD KingSton pour SSD 2.5"	13/06/2014	128,76	1	128,76	0,00	0,00
2014D00168 plaques de montage SSD KingSton pour SSD 2.5"	13/06/2014	279,36	1	279,36	0,00	0,00
2014D00174 MATERIELS INFORMATIQUES	17/06/2014	981,61	4	981,61	0,00	0,00
2014D00176 20 Moniteurs	17/06/2014	1 839,12	1	1 839,12	0,00	0,00
2014M00007 Bureaux "Informatique"	17/06/2014	2 858,02	10	2 280,00	285,00	293,02
2014D00228 REFRIGERATEUR VACCINIQUE	20/06/2014	3 635,26	6	3 635,26	0,00	0,00
2014D00181 Ensemble serveur - OpenEduca-Win SvrCAL et WinRmt	24/06/2014	753,11	1	753,11	0,00	0,00
2014D00182 20 souris filaire et 20 claviers filaire LOGITECH	24/06/2014	386,68	1	386,68	0,00	0,00
2014D00183 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CLAMECY	25/06/2014	71 833,91	10	57 464,00	7 183,00	7 186,91
2014D00184 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CLAMECY	25/06/2014	18 555,80	10	14 840,00	1 855,00	1 860,80
2014D00186 CPEF MONITORING	30/06/2014	4 851,89	6	4 851,89	0,00	0,00
2014D00188 ECRANS ORDINATEURS	30/06/2014	238,00	1	238,00	0,00	0,00
2014D00189 BC 4229 MATERIEL EEMB	30/06/2014	2 425,39	1	2 425,39	0,00	0,00
2014D00220 casques sans fil , postes téléphoniques	01/07/2014	3 340,92	4	3 340,92	0,00	0,00
2014D00192 PC portable HP Probook DSC 470	02/07/2014	662,09	4	662,09	0,00	0,00
2014D00197 13 Moniteurs LED 20" HP (DSIN)	04/07/2014	1 195,43	1	1 195,43	0,00	0,00
2014D00221 1 pc acer aspire e1 572pg 5420	04/07/2014	649,00	4	649,00	0,00	0,00
2014D00216 Tondeuse Viking MB3RT	06/07/2014	695,00	6	695,00	0,00	0,00
2014D00198 installation raccordement materiel reseau	07/07/2014	6 883,20	4	6 883,20	0,00	0,00
2014D00199 1 moniteur LED 20" HP (DSIN)	08/07/2014	91,96	1	91,96	0,00	0,00
2014D00201 Carrossage d'un camion porteur-remorqueur	08/07/2014	85 800,00	5	85 800,00	0,00	0,00
2014D00202 1 moniteur LED 20" HP	08/07/2014	91,96	1	91,96	0,00	0,00
2014D00204 1 Moniteur CCFL 46"16.9 multimédia Philips	09/07/2014	595,40	1	595,40	0,00	0,00
2014D00207 KN Matériel audiovisuel	10/07/2014	11 470,90	1	11 470,90	0,00	0,00
2014D00209 41 boitiers découpe camera;50 cordons HDMI; 1 webc	10/07/2014	1 101,37	4	1 101,37	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00225 Cyclo 103 Vogue Peugeot	11/07/2014	910,00	6	910,00	0,00	0,00
2014D00227 2014 MATERIEL DE PUERICULTRICE	15/07/2014	521,70	6	521,70	0,00	0,00
2014F00013 Bornes VTT base Activital de Baye	22/07/2014	1 428,00	20	568,00	71,00	789,00
2014F00014 travaux supplémentaires Settons - parking	22/07/2014	12 891,50	20	5 152,00	644,00	7 095,50
2014F00015 Voirie parking base Activital les Settons	22/07/2014	16 345,60	20	6 536,00	817,00	8 992,60
2014D00224 50 alimentations raspberry	23/07/2014	211,20	1	211,20	0,00	0,00
2014D00229 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CLAMECY	30/07/2014	12 377,84	10	9 896,00	1 237,00	1 244,84
2014D00230 10 COFFRETS ET 50 MINI ORDI RASPBERRY	30/07/2014	1 852,44	4	1 852,44	0,00	0,00
2014D00237 PEUGEOT 208 DH-534-VX	31/07/2014	9 358,01	5	9 358,01	0,00	0,00
2014D00231 20 CARTES ET 5 MICRO-CASQUES TELEPHONE	04/08/2014	298,26	1	298,26	0,00	0,00
2014D00233 MATERIELS DE VISIOCONFERENCE	04/08/2014	14 279,95	1	14 279,95	0,00	0,00
2014D00235 CAMION ET EQUIPEMENT - DH661LV	04/08/2014	32 641,60	5	32 641,60	0,00	0,00
2014D00236 CHAUFFE-EAU DAFI + REGUL. ROBINET (PBTI/BATIMENTS)	05/08/2014	282,40	1	282,40	0,00	0,00
2014D00270 DIVERS MATERIELS POUR AFFICHAGE INFORMATIQUES	05/08/2014	1 221,60	1	1 221,60	0,00	0,00
2014D00239 Petit matériel informatique KN	07/08/2014	2 473,20	1	2 473,20	0,00	0,00
2014D00240 Matériel informatique KN	07/08/2014	7 498,80	4	7 498,80	0,00	0,00
2014D00241 Portables ASUS 8 Mo	07/08/2014	17 234,88	4	17 234,88	0,00	0,00
2014D00242 Petit matériel informatique KN	07/08/2014	21,00	1	21,00	0,00	0,00
2014D00243 matériel informatique KN	07/08/2014	67,48	1	67,48	0,00	0,00
2014D00245 3 SUPPORTS MURAL ECRAN,	07/08/2014	182,59	1	182,59	0,00	0,00
2014M00010 Mobilier d'assise	07/08/2014	14 924,64	10	11 894,00	1 515,00	1 515,64
2014D00254 5 adaptateurs USB, 3 boitiers externes	08/08/2014	155,98	1	155,98	0,00	0,00
2014D00256 2 douchettes code barre, 3 adapt.dongle,10 disq.du	08/08/2014	689,90	4	689,90	0,00	0,00
2014D00257 2 BUFFALO DRIVESTATION; 1 APPLE IPAD AIR ipad	08/08/2014	986,87	4	986,87	0,00	0,00
2014D00246 1 portable Apple MacBook Pro 13.3	11/08/2014	1 410,07	4	1 410,07	0,00	0,00
2014D00247 KN Matériel audiovisuel	11/08/2014	1 691,80	1	1 691,80	0,00	0,00
2014D00249 Ensemble serveur collège Clamecy	11/08/2014	3 732,65	4	3 732,65	0,00	0,00
2014F00016 Enrochement sur le site de la maquette de Panneciè	12/08/2014	1 800,00	20	720,00	90,00	990,00
2014D00250 8 Bundle Lenovo M73 - 4 Go	13/08/2014	4 143,84	4	4 143,84	0,00	0,00
2014D00251 Petit matériel informatique	14/08/2014	66,56	1	66,56	0,00	0,00
2014D00252 1 UC Lenovo	14/08/2014	494,34	1	494,34	0,00	0,00
2015D00006 PELLE SUR PNEUS MARCHE 2013-145 LOT 7 F CMG CM 020	15/08/2014	201 422,44	8	201 422,44	0,00	0,00
2014D00259 BC 4303 ELECTRICITE PEE	21/08/2014	995,05	1	995,05	0,00	0,00
2014D00260 40 pc lenovo m73 tiny usb,	21/08/2014	20 719,20	4	20 719,20	0,00	0,00
2015D00005 VU RENAULT KANGOO ZE ELECTRIQUE DJ-745-AR	22/08/2014	18 510,31	5	18 510,31	0,00	0,00
2014D00278 matériel informatique KN - Trépieds Vanguard ESPOD	22/08/2014	550,44	1	550,44	0,00	0,00
2014D00261 10 moniteurs LED 20" HP - coll Château-Chinon	25/08/2014	919,56	1	919,56	0,00	0,00
2014D00262 4 UC Lenovo - coll Corbigny	25/08/2014	1 977,41	1	1 977,41	0,00	0,00
2014D00268 5 UC Lenovo - coll Imphy	25/08/2014	2 471,74	1	2 471,74	0,00	0,00
2014D00274 1 UC Lenovo - coll Lormes	25/08/2014	494,34	1	494,34	0,00	0,00
2014D00263 10 UC Lenovo - coll les courlis Nevers	26/08/2014	4 943,51	1	4 943,51	0,00	0,00
2014D00264 15 UC Lenovo - coll La Charité/Loire	26/08/2014	7 415,24	1	7 415,24	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00265 10 UC Lenovo - coll C.Chinon	26/08/2014	4 943,51	1	4 943,51	0,00	0,00
2014D00266 10 UC Lenovo - coll Les Loges Nevers	26/08/2014	4 943,51	1	4 943,51	0,00	0,00
2014D00272 1 UC Lenovo - Coll de Dornes	26/08/2014	494,34	1	494,34	0,00	0,00
2014D00273 15 UC Lenovo - coll A. Billaut Nevers	26/08/2014	7 415,24	1	7 415,24	0,00	0,00
2014D00275 14 UC Lenovo - coll V.Vauzelles	26/08/2014	6 920,92	1	6 920,92	0,00	0,00
2014D00276 1 UC Lenovo - coll Prémercy	26/08/2014	494,34	1	494,34	0,00	0,00
2014D00277 12 UC Lenovo - Coll Montsauche les Settons	26/08/2014	5 932,21	1	5 932,21	0,00	0,00
2014D00267 Régularisation de paiement	27/08/2014	108,79	1	108,79	0,00	0,00
2014D00269 15 UC Lenovo - coll René Cassin Cosne/Loire	27/08/2014	7 415,24	1	7 415,24	0,00	0,00
2014D00281 15 UC Lenovo - coll de Fourchambault	27/08/2014	7 415,24	1	7 415,24	0,00	0,00
2014D00282 1 UC Lenovo - coll Tillier à Cosne/Loire	28/08/2014	494,34	1	494,34	0,00	0,00
2014D00283 GTR MATERIELS DE VISIOCONFERENCE	28/08/2014	2 561,40	1	2 561,40	0,00	0,00
2014D00279 FAUTEUIL PRELEVEMENT	29/08/2014	658,80	6	658,80	0,00	0,00
2014D00318 10 moniteurs LED 20" HP - coll Les Loges - Nevers	01/09/2014	919,56	1	919,56	0,00	0,00
2014D00319 1 moniteur LED 20" HP - coll Prémercy	01/09/2014	91,96	1	91,96	0,00	0,00
2014D00320 14 moniteurs LED 20" HP - coll V.Vauzelles	01/09/2014	1 287,38	1	1 287,38	0,00	0,00
2014D00294 10 Moniteurs LED 20" HP - coll Lormes	01/09/2014	919,56	1	919,56	0,00	0,00
2014D00297 9 Moniteurs LED 20" HP - coll St-Pierre-le-Moutier	01/09/2014	827,60	1	827,60	0,00	0,00
2014D00304 4 Moniteurs LED 20" HP - coll Varzy	01/09/2014	367,82	1	367,82	0,00	0,00
2014D00307 15 moniteurs LED 20" HP - coll La Charité/Loire	01/09/2014	1 379,34	1	1 379,34	0,00	0,00
2014D00308 4 moniteurs LED 20" HP - coll Corbigny	01/09/2014	367,82	1	367,82	0,00	0,00
2014D00309 15 moniteurs LED 20" HP - coll Cosne/Loire	01/09/2014	1 379,34	1	1 379,34	0,00	0,00
2014D00312 15 moniteurs LED 20" HP - coll Fourchambault	01/09/2014	1 379,34	1	1 379,34	0,00	0,00
2014D00313 5 moniteurs LED 20" HP - coll Imphy	01/09/2014	459,78	1	459,78	0,00	0,00
2014D00316 15 moniteurs LED 20" HP - coll A. Billaut Nevers	02/09/2014	1 379,34	1	1 379,34	0,00	0,00
2014D00295 14 Moniteurs LED 20" HP - coll St-Amand-en-Puisaye	02/09/2014	1 287,38	1	1 287,38	0,00	0,00
2014D00296 6 Moniteurs LED 20" HP - coll St-Benin d'Azy	02/09/2014	551,74	1	551,74	0,00	0,00
2014D00315 12 moniteurs LED 20" HP - coll Montsauche-les-Sett	03/09/2014	1 103,47	1	1 103,47	0,00	0,00
2014D00293 3 Moniteurs LED 20" HP- coll Dornes	03/09/2014	275,87	1	275,87	0,00	0,00
2014D00302 4 Moniteurs LED 20" HP - coll V.Hugo Nevers	04/09/2014	367,82	1	367,82	0,00	0,00
2014D00303 12 Moniteurs LED 20" HP - coll St-Saulge	04/09/2014	1 103,47	1	1 103,47	0,00	0,00
2014D00292 15 Moniteurs LED 20" HP - coll Decize	05/09/2014	1 379,34	1	1 379,34	0,00	0,00
2014D00324 RENAULT TWINGO DJ-027-JD	08/09/2014	7 065,97	5	7 065,97	0,00	0,00
2014D00325 RENAULT TWINGO DJ-081-JD	08/09/2014	7 065,97	5	7 065,97	0,00	0,00
2014D00326 RENAULT TWINGO DJ-126-JD	08/09/2014	7 065,98	5	7 065,98	0,00	0,00
2014D00327 RENAULT TWINGO DJ-104-JD	08/09/2014	7 065,98	5	7 065,98	0,00	0,00
2014D00328 RENAULT TWINGO DJ-053-JD	08/09/2014	7 065,98	5	7 065,98	0,00	0,00
2014D00289 MATERIELS COLLEGE LUZY	08/09/2014	2 650,00	6	2 650,00	0,00	0,00
2014D00291 10 Moniteurs LED 20" HP - coll Corbigny	08/09/2014	919,56	1	919,56	0,00	0,00
2014D00305 MATERIELS COLLEGE VICTOR HUGO NEVERS	10/09/2014	2 553,70	6	2 553,70	0,00	0,00
2014D00333 DVDR 16x4.7 Go Sony DVD RW 4x4.7 Go Sony	11/09/2014	114,88	1	114,88	0,00	0,00
2014D00345 Serveurs pédagogos	11/09/2014	10 086,04	4	10 086,04	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00306 CIDDIST CDAG PETITS MATERIELS	12/09/2014	789,60	6	789,60	0,00	0,00
2014D00314 1 moniteur LED 20" HP - coll Château-Chinon	15/09/2014	91,96	1	91,96	0,00	0,00
2014D00317 10 moniteurs LED 20" HP - coll Les Courlis Nevers	15/09/2014	919,56	1	919,56	0,00	0,00
2014D00310 1 moniteur LED 20" HP - coll Dornes	15/09/2014	91,96	1	91,96	0,00	0,00
2014D00330 ACHAT LAME VILLETON	18/09/2014	6 998,15	6	6 998,15	0,00	0,00
2014D00331 ACHAT LAME VILLETON	18/09/2014	6 998,15	6	6 998,15	0,00	0,00
2014D00346 Serveurs pédagogos	18/09/2014	1 272,89	1	1 272,89	0,00	0,00
2014D00365 DUPLI noir RISO EZ	19/09/2014	3 600,00	20	1 440,00	180,00	1 980,00
2014D00334 25 moniteurs LED 22"	22/09/2014	2 880,90	1	2 880,90	0,00	0,00
2014D00337 BC 4371 POELE A BOIS CER DE DECIZE	25/09/2014	299,00	1	299,00	0,00	0,00
2014D00366 PEROFEUSE SEM-AUTOMATIQUE	29/09/2014	3 200,00	20	1 280,00	160,00	1 760,00
2014D00371 5 supports muraux pour écrans	29/09/2014	304,32	1	304,32	0,00	0,00
2014D00449 CLAT POUBELLE	29/09/2014	70,27	1	70,27	0,00	0,00
2014D00348 MOBILIER MATERIELS COLLEGE R CASSIN COSNE	01/10/2014	1 938,38	10	1 544,00	193,00	201,38
2014D00349 MOBILIER MATERIELS COLLEGE LES COURLIS NEVERS	01/10/2014	3 035,64	10	2 424,00	303,00	308,64
2014D00350 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CERCY LA TOUR	01/10/2014	1 688,28	10	1 344,00	168,00	176,28
2014D00351 ACHAT 1 SALEUSE ACOMETIS 5m3	01/10/2014	17 294,46	6	17 294,46	0,00	0,00
2014D00372 89 téléphones mobiles pour les services du CG	02/10/2014	5 773,32	4	5 773,32	0,00	0,00
2014D00622 VP KANGOO 5PL ZEN ENERGIE75 4CV DJ-395-WT	06/10/2014	13 302,06	5	13 302,06	0,00	0,00
2014D00359 MOBILIER MATERIELS COLLEGE VARENNES VAUZELLES	09/10/2014	319,01	1	319,01	0,00	0,00
2014D00360 MOBILIER MATERIELS COLLEGE IMPHY	09/10/2014	229,20	1	229,20	0,00	0,00
2014D00362 RENAULT KANGOO ZEN ENERGY DCI DJ-412-WT	09/10/2014	17 391,04	5	17 391,04	0,00	0,00
2014D00364 RENAULT KANGOO DK-690-CE	09/10/2014	18 746,82	5	18 746,82	0,00	0,00
2014D00367 CIDDIST CDAG COLLECTEUR	10/10/2014	69,24	1	69,24	0,00	0,00
2014D00368 2014 MATERIEL DE PUERICULTRICE	10/10/2014	466,10	1	466,10	0,00	0,00
2014D00369 2014 MATERIEL DE PUERICULTRICE	10/10/2014	143,45	1	143,45	0,00	0,00
2014D00370 COUSSIN DE MATERNITE	10/10/2014	74,80	1	74,80	0,00	0,00
2014D00621 CAMION C430 P6X4 K E6 26T/EXPLOITATION - COMMANDE	15/10/2014	122 343,97	8	122 343,97	0,00	0,00
2014D00384 Aspirateur sans sac BOSCH	16/10/2014	199,90	1	199,90	0,00	0,00
2014D00446 Perceuse sans fil - D13mm - 18V	21/10/2014	442,22	1	442,22	0,00	0,00
2014D00391 2 certificats électroniques TETEPROCEDURES (1a;3a	24/10/2014	474,00	1	474,00	0,00	0,00
2014D00392 certificat électronique TEPROCEDURES 3A	24/10/2014	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2014D00393 certificat électronique SERVEUR	24/10/2014	1 620,00	4	1 620,00	0,00	0,00
2014D00394 2 CARTES EXTENS° PIFACE DIGITAL	24/10/2014	228,41	1	228,41	0,00	0,00
2014D00396 SWITCHS	27/10/2014	7 639,49	4	7 639,49	0,00	0,00
2014D00397 Activboard-touch mount 88"6 et vidéo	28/10/2014	2 983,32	4	2 983,32	0,00	0,00
2014D00398 8 Bornes Netgear ProSafe Wireless-N	28/10/2014	2 160,00	1	2 160,00	0,00	0,00
2014D00399 CDI COLLEGE PREMERY	28/10/2014	779,62	10	616,00	77,00	86,62
2014D00400 MATERIELS COLLEGE POUILLY	28/10/2014	1 093,25	6	1 093,25	0,00	0,00
2014D00401 BC 4415 MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE URSULINES	29/10/2014	299,80	1	299,80	0,00	0,00
2014D00402 rideaux coll St Saulge	29/10/2014	1 391,00	6	1 391,00	0,00	0,00
2014D00404 Visioconférence Polycom QDX 6000 IP	30/10/2014	2 736,00	4	2 736,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00405 Portables ASUS 8 Mo	30/10/2014	764,40	1	764,40	0,00	0,00
2014D00406 MOBILIER MATERIELS COLLEGE VARENNES VAUZELLES	31/10/2014	3 244,32	10	2 592,00	324,00	328,32
2014D00407 MOBILIER MATERIELS COLLEGE ST BENIN D AZY	31/10/2014	4 792,32	10	3 832,00	479,00	481,32
2014D00408 MOBILIER MATERIELS COLLEGE DONZY	31/10/2014	1 175,58	10	936,00	117,00	122,58
2014D00409 ECHELLE	31/10/2014	115,80	1	115,80	0,00	0,00
2014D00410 TOISE	31/10/2014	71,72	1	71,72	0,00	0,00
2014D00412 MATERIEL NUMERIQUE FABLAB	03/11/2014	9 450,14	4	9 450,14	0,00	0,00
2014D00413 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CHATEAU CHINON	03/11/2014	1 288,63	10	1 024,00	128,00	136,63
2014D00415 MOBILIER MATERIELS COLLEGE DORNES	03/11/2014	964,75	10	768,00	96,00	100,75
2014D00416 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CLAUDE TILLIER COSNE	03/11/2014	319,01	1	319,01	0,00	0,00
2014D00418 MATERIELS COLLEGE LORMES	03/11/2014	499,96	1	499,96	0,00	0,00
2014D00421 MATERIELS COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	03/11/2014	296,35	1	296,35	0,00	0,00
2014D00422 certificats électroniques RM	03/11/2014	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2014D00423 Petit matériel informatique - BECHTLE	03/11/2014	263,52	1	263,52	0,00	0,00
2014D00428 LIVRES DE PUERICULTURE	04/11/2014	190,45	1	190,45	0,00	0,00
2014D00430 4 moniteurs HP LED 20" (C.I.O.)	05/11/2014	367,82	1	367,82	0,00	0,00
2014D00431 Barrettes mémoire Kingston	05/11/2014	2 628,00	1	2 628,00	0,00	0,00
2014D00432 THERMO REFRIG/FREEZ	06/11/2014	2,99	1	2,99	0,00	0,00
2014D00433 CLAT ACHAT THERMOMETRE	06/11/2014	125,81	1	125,81	0,00	0,00
2014D00435 MATERIELS COLLEGE DONZY	07/11/2014	451,99	1	451,99	0,00	0,00
2014D00436 TABOURET	07/11/2014	154,80	1	154,80	0,00	0,00
2014D00469 6 modules HP X130 10G SFP 1 MODULE HP 2-PORT 10GBE	07/11/2014	3 713,29	4	3 713,29	0,00	0,00
2014D00444 40 SSD 128Go; 1Acronis True image; 1 GRAVEUR DVD L	12/11/2014	2 992,64	4	2 992,64	0,00	0,00
2014D00448 MATERIELS COLLEGE DECIZE	17/11/2014	2 329,51	6	2 329,51	0,00	0,00
2014D00452 MAXITY DM 653 MZ 3T5 Propulsion DOUBLE CABINE	17/11/2014	38 589,48	5	38 589,48	0,00	0,00
2014D00453 MAXITY 3T5 DM 540 MZ Propulsion DOUBLE CABINE	17/11/2014	38 589,48	5	38 589,48	0,00	0,00
2014D00501 1 KANGOO EXPRESS/EXPLOITATION DJ-868-ZR	17/11/2014	15 716,86	5	15 716,86	0,00	0,00
2014D00510 TV lcd LED 47" HDTV PHILIPS	17/11/2014	743,77	4	743,77	0,00	0,00
2014D00456 FOURGON RENAULT MAXITY DM 633 MZ	18/11/2014	39 700,20	5	39 700,20	0,00	0,00
2014D00457 FOURGON RENAULT MAXITY DM 676 MZ	18/11/2014	38 589,48	5	38 589,48	0,00	0,00
2014D00458 FOURGON RENAULT MAXITY DM 683 MZ	18/11/2014	38 589,48	5	38 589,48	0,00	0,00
2014D00459 FOURGON RENAULT MAXITY DM 697 MZ	18/11/2014	38 589,48	5	38 589,48	0,00	0,00
2014D00460 FOURGON RENAULT MAXITY DM 483 MZ	18/11/2014	38 620,62	5	38 620,62	0,00	0,00
2014D00463 FOURGON RENAULT MAXITY DM 505 MZ	18/11/2014	37 509,90	5	37 509,90	0,00	0,00
2014D00464 FOURGON RENAULT MAXITY DM 521 MZ	18/11/2014	37 509,90	5	37 509,90	0,00	0,00
2014D00477 130D107 FOURGON/EXPLOITATION MarchÃ© 2014-160	18/11/2014	31 326,51	5	31 326,51	0,00	0,00
2014D00479 130D108 - FOURGON/EXPLOITATION MarchÃ© 2014-160	18/11/2014	31 326,52	5	31 326,52	0,00	0,00
2014D00467 MATERIELS COLLEGE POUILLY	19/11/2014	4 510,66	6	4 510,66	0,00	0,00
2014D00468 mater sports coll St Amand	20/11/2014	1 961,50	6	1 961,50	0,00	0,00
2014D00495 4 UC LENOVO (C.I.O.)	24/11/2014	1 736,69	1	1 736,69	0,00	0,00
2014D00471 batteries LSLA7-12 Lucas 12V et ST45 12 V 5AH/C20	25/11/2014	444,10	1	444,10	0,00	0,00
2014D00472 Télécommande pour XT 1000	25/11/2014	82,80	1	82,80	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00475 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00476 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00478 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00480 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00481 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00482 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00483 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00484 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00485 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00486 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00487 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00488 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00489 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00490 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00491 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00492 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00493 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,94	6	708,94	0,00	0,00
2014D00497 RENAULT KANGOO DM-785-AM	27/11/2014	12 386,77	5	12 386,77	0,00	0,00
2014D00525 Pabx Clamecy randan	01/12/2014	15 476,88	4	15 476,88	0,00	0,00
2014D00514 CAMION RENAULT D16 HIGH K P4X2 240 E6 GLOB	02/12/2014	145 605,35	5	15 321,00	0,00	0,00
2014D00515 serveurs pédagogiques	02/12/2014	1 272,89	1	1 272,89	0,00	0,00
2014D00516 Moniteurs LED 20" HP	02/12/2014	1 839,12	1	1 839,12	0,00	0,00
2014D00517 MATERIELS COLLEGE VARZY	03/12/2014	1 731,65	6	1 731,65	0,00	0,00
2014D00518 2 PC ACER ASPIRE PORTABLE ECRAN TACTILE	03/12/2014	1 375,56	4	1 375,56	0,00	0,00
2014D00524 intervention sur chargeur telecom suite degat des	03/12/2014	5 598,00	4	5 598,00	0,00	0,00
2014D00519 Bacs audiovisuels / Bibliothèque	04/12/2014	4 706,88	6	4 706,88	0,00	0,00
2014D00523 serveurs pédagogiques	04/12/2014	10 248,30	4	10 248,30	0,00	0,00
2014D00528 REPARATION DOPPLER FOETAL	05/12/2014	1 319,50	6	1 319,50	0,00	0,00
2014D00534 232D03 - SALEUSE ACOMETIS 232D03	05/12/2014	37 106,59	5	37 106,59	0,00	0,00
2014D00566 commande certificats signature électronique du 20/	05/12/2014	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2014D00537 BC 4485 ELECTRICITE PEE	08/12/2014	66,50	1	66,50	0,00	0,00
2014D00541 MATERIELS COLLEGE LA MACHINE	08/12/2014	1 470,61	6	1 470,61	0,00	0,00
2014D00544 CAMION IVECO DAILY 6T5 150 E5 65C15L DOUBL	08/12/2014	51 595,02	5	51 595,02	0,00	0,00
2014D00547 CAMION C380 P4X4 K E6 19T	09/12/2014	105 997,72	5	105 997,72	0,00	0,00
2014D00550 AMENAGEMENT CAMION 19T PETIT RMA-TITRE N° 1139	09/12/2014	2 400,00	5	2 400,00	0,00	0,00
2014D00551 TRACTEUR CLAAS ARION DL 263 LY	09/12/2014	83 203,68	5	83 203,68	0,00	0,00
2014D00552 ACHAT 1 EPAREUSE	09/12/2014	40 209,12	6	40 209,12	0,00	0,00
2014D00554 ACHAT 1 CHARGEUR-FAUCHEUR	09/12/2014	15 613,04	6	15 613,04	0,00	0,00
2014D00555 TENSIOMETRE	09/12/2014	204,18	1	204,18	0,00	0,00
2014D00556 TRACTEUR ARION DL 27 LY	09/12/2014	83 203,68	5	83 203,68	0,00	0,00
2014D00557 ACHAT 1 EPAREUSE	09/12/2014	40 209,12	6	40 209,12	0,00	0,00
2014D00559 ACHAT 1 CHARGEUR-FAUCHEUR	09/12/2014	15 613,04	6	15 613,04	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00560 Numérisation de documents d'archives	09/12/2014	10 840,44	6	10 840,44	0,00	0,00
2014D00564 BC 4501 PLOMBERIE CER VARENNES VAUZELLES FOYER HOT	10/12/2014	499,00	1	499,00	0,00	0,00
2014D00568 1 CERTIFICAT SIGNATURE ELECTRONIQUE DELLA SUDDA +	10/12/2014	360,00	1	360,00	0,00	0,00
2014D00567 ACHAT 1 SALEUSE ACOMETIS 7m3	11/12/2014	32 868,24	6	32 868,24	0,00	0,00
2014D00569 REMORQUE	11/12/2014	5 520,00	6	5 520,00	0,00	0,00
2014D00570 un cylindre mixte bille/pneus, largeur de compacta	11/12/2014	32 040,00	6	32 040,00	0,00	0,00
2014D00572 20 Jarretières optique multimode duplex	12/12/2014	122,88	1	122,88	0,00	0,00
2014D00575 Consommables informatique	15/12/2014	5 339,76	1	5 339,76	0,00	0,00
2014D00576 20 claviers - 20 souris	15/12/2014	386,68	1	386,68	0,00	0,00
2014D00577 5 certificats signature électronique+ 5 clés USB	15/12/2014	1 620,00	4	1 620,00	0,00	0,00
2014F00020 Aménagement des circuits VTT des Gds Lacs du Morva	15/12/2014	13 756,80	20	5 331,00	702,00	7 723,80
2014D00587 Fablab Clamecy - Imprimantes 3D	16/12/2014	4 659,20	4	4 659,20	0,00	0,00
2014F00021 recherche+création graphique gde signalétique VTT	16/12/2014	1 250,00	20	496,00	62,00	692,00
2014F00022 signalétique et fiche topo VTT GDS LACS supplémen	16/12/2014	6 008,40	20	2 234,00	314,00	3 460,40
2014D00588 MOBILIER (BUREAUX)	17/12/2014	1 451,57	4	1 451,57	0,00	0,00
2014D00591 Téléviseur LCD LED 32" HDTV Grundig	17/12/2014	373,20	1	373,20	0,00	0,00
2014D00592 BC 4531 MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE URSULINES	18/12/2014	299,80	1	299,80	0,00	0,00
2014D00601 10 swtiches commande du 01/12/2014	18/12/2014	3 859,32	1	3 859,32	0,00	0,00
2014D00604 Fablab Clamecy - Découpeuse Vinyle	18/12/2014	345,00	1	345,00	0,00	0,00
2014D00605 2014 PMI TEST DE LANG	18/12/2014	408,00	1	408,00	0,00	0,00
2014D00606 Porte panneau PVC	19/12/2014	1 140,00	1	1 140,00	0,00	0,00
2014D00607 2014 PMI PETIT MATERIEL	19/12/2014	424,00	1	424,00	0,00	0,00
2014D00608 Lampes de bureau / Rehausses écran	19/12/2014	772,75	1	772,75	0,00	0,00
2014D00609 PMI PETIT MATERIEL brassard coton enfant	19/12/2014	24,57	1	24,57	0,00	0,00
2014D00610 PESE BEBE + MALLETTE TRANSPORT	19/12/2014	2 032,81	6	2 032,81	0,00	0,00
2014D00615 BC 4550 FOURNITURE DE DISTRIBUTEURS HOTEL DU DPT	19/12/2014	1 287,60	6	1 287,60	0,00	0,00
2014D00617 1 Vidéo / 1 pupitre / MG	19/12/2014	1 677,20	6	1 677,20	0,00	0,00
2014D00619 FOURNITURE CABINE DE DOUCHE CAMPING DES SETTONS	19/12/2014	7 278,01	6	7 278,01	0,00	0,00
2015D00001 MOBILIER COLLEGE LES LOGES	07/01/2015	399,11	1	399,11	0,00	0,00
2015D00003 MOBILIER COLLEGE DORNES	07/01/2015	538,56	10	371,00	53,00	114,56
2015D00004 MOBILIER COLLEGE CORBIGNY	07/01/2015	769,68	10	532,00	76,00	161,68
2015D00056 Abri mobile de chantier DM-201-BD	13/01/2015	21 341,16	5	21 341,16	0,00	0,00
2015D00057 Abri mobile de chantier DM-977-BE	13/01/2015	21 341,16	5	21 341,16	0,00	0,00
2015D00066 Remorque porte panneaux de chantier DN-607-DY	15/01/2015	8 467,70	5	8 467,70	0,00	0,00
2015D00016 PMI PETIT MATERIEL/DIVERS EXAMENS PEDIATRIQUES	20/01/2015	748,51	6	748,51	0,00	0,00
2015D00064 un gravillonneur Å rouleau code 240D29 Facture 15	20/01/2015	29 047,69	8	25 410,00	3 637,69	0,00
2015D00009 Jeux et Jouets divers	21/01/2015	1 456,37	1	1 456,37	0,00	0,00
2015D00012 Matériel divers	26/01/2015	3 383,02	1	3 383,02	0,00	0,00
2015D00014 CLIO LIFE / DL-015-TE	26/01/2015	12 230,72	5	12 230,72	0,00	0,00
2015D00061 KANGOO 2PL CONFORT ENERGY DM-729-LL	27/01/2015	13 791,49	5	13 791,49	0,00	0,00
2015D00017 GUERIDON PMI	28/01/2015	225,72	1	225,72	0,00	0,00
2015D00018 CLIO DM-861-NV	28/01/2015	10 995,72	5	10 995,72	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00020 facture 49036549, 34 tablettes + support	30/01/2015	11 085,36	4	11 085,36	0,00	0,00
2015D00026 1 logiciel AVANQUEST	03/02/2015	23,35	1	23,35	0,00	0,00
2015D00024 LES SETTONS FOURNITURES DIVERSES 2015	06/02/2015	6 904,18	1	6 904,18	0,00	0,00
2015D00030 Lecroy oscilloscope WaveAce 2014	09/02/2015	1 819,39	4	1 819,39	0,00	0,00
2015D00029 Panneau signalétique pougues, panneau ADT et autre	10/02/2015	1 215,00	20	420,00	60,00	735,00
2015D00035 Matériel Fêtes et cérémonies	11/02/2015	1 372,86	6	1 372,86	0,00	0,00
2015M00001 Matériels divers	11/02/2015	1 694,18	10	1 183,00	169,00	342,18
2015D00039 MATERIEL COLLEGE MON TSAUCHE	13/02/2015	5 038,56	6	5 038,56	0,00	0,00
2015D00040 MATERIEL COLLEGE VARZY	13/02/2015	1 428,46	6	1 428,46	0,00	0,00
2015D00041 MATERIEL COLLEGE ADAM BILLAUT	13/02/2015	1 041,12	6	1 041,12	0,00	0,00
2015D00042 MOBILIER COLLEGE LA MACHINE	13/02/2015	3 383,52	10	2 366,00	338,00	679,52
2015D00043 MATERIEL COLLEGE POUILLY	13/02/2015	3 434,28	6	3 434,28	0,00	0,00
2015D00044 MATERIEL COLLEGE LES LOGES	13/02/2015	4 401,93	6	4 401,93	0,00	0,00
2015D00082 une pelle Ã chenilles code 171D02 MarchÃ© 2014-14	13/02/2015	183 640,68	8	160 685,00	22 955,68	0,00
2015D00088 une pelle Ã chenilles code 171D03 marchÃ© 2014-14	13/02/2015	183 640,68	8	160 685,00	22 955,68	0,00
2015M00002 MOBILIER DE BUREAU ET RANGEMENT	13/02/2015	6 273,26	10	4 389,00	627,00	1 257,26
2015D00050 PC PORTABLES + MAT DIVERS	16/02/2015	22 802,76	1	22 802,76	0,00	0,00
2015D00052 TABLE A LANGER MURALE	18/02/2015	719,20	6	719,20	0,00	0,00
2015D00053 materiel visio	18/02/2015	5 228,33	4	5 228,33	0,00	0,00
2015D00055 Imprimantes 3D WITBOX	19/02/2015	5 640,00	4	5 640,00	0,00	0,00
2015D00058 certificats électroniques	19/02/2015	2 052,00	1	2 052,00	0,00	0,00
2015D00062 MOBILIER COLLEGE MOULINS ENGLBERT	20/02/2015	399,11	1	399,11	0,00	0,00
2015D00063 MATERIEL COLLEGE LA CHARITE	20/02/2015	4 396,06	6	4 396,06	0,00	0,00
2015D00067 commande tablettes, PC	20/02/2015	14 998,12	1	14 998,12	0,00	0,00
2015D00069 Station soudage ANTEX digital 690D	23/02/2015	96,00	1	96,00	0,00	0,00
2015D00070 MATERIEL COLLEGE DONZY	25/02/2015	346,63	1	346,63	0,00	0,00
2015D00071 MATERIEL COLLEGE ST AMAND	25/02/2015	673,11	6	673,11	0,00	0,00
2015D00072 MATERIEL COLLEGE CORBIGNY	25/02/2015	2 654,93	6	2 654,93	0,00	0,00
2015D00073 2 Découpeuses polystyrène numérique MiniCut2d	25/02/2015	1 044,00	4	1 044,00	0,00	0,00
2015D00074 Machine Thermoformeuse 300 XQ	25/02/2015	6 060,00	4	6 060,00	0,00	0,00
2015D00075 Machine à broder et à coudre numérique	25/02/2015	3 478,80	4	3 478,80	0,00	0,00
2015D00076 Adaptateur GVA YUV raccordement collèges	25/02/2015	81,60	1	81,60	0,00	0,00
2015D00077 certificat Ã©lectronique	25/02/2015	320,12	1	320,12	0,00	0,00
2015D00080 MATERIEL COLLEGE VARENNES VAUZELLES	26/02/2015	1 457,09	6	1 457,09	0,00	0,00
2015D00081 MATERIEL COLLEGE CORBIGNY	26/02/2015	768,24	6	768,24	0,00	0,00
2015D00085 CER LUZY FOURNITURES DIVERSES	03/03/2015	382,61	1	382,61	0,00	0,00
2015M00003 Mobilier d'assises	04/03/2015	5 972,14	10	4 179,00	597,00	1 196,14
2015D00093 Achat 15 disques de stockage pour baie EMC	06/03/2015	13 312,20	4	13 312,20	0,00	0,00
2015D00096 EEMB PETIT MATERIEL 2015	10/03/2015	30 623,57	1	30 623,57	0,00	0,00
2015M00007 Tableaux blancs	10/03/2015	1 001,76	10	700,00	100,00	201,76
2015D00099 Numérisation fonds Carriès	11/03/2015	1 050,00	6	1 050,00	0,00	0,00
2015D00100 ACHAT MOBILIERS COLLEGE DONZY	11/03/2015	262,00	1	262,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00106 Matériel collège de Varzy	25/03/2015	1 056,39	6	1 056,39	0,00	0,00
2015D00109 Mobilier collège Imphy	27/03/2015	2 222,66	10	1 554,00	222,00	446,66
2015D00111 10 Bases carrées métal brossé	30/03/2015	607,32	6	607,32	0,00	0,00
2015D00113 achat moniteur LED PHILIPS 22"	01/04/2015	4 795,68	4	4 795,68	0,00	0,00
2015D00114 Accessoires nano-ordinateur raspberry	01/04/2015	713,52	1	713,52	0,00	0,00
2015D00115 cartes électroniques PIFACE pour Raspberry PI B+	02/04/2015	1 074,28	1	1 074,28	0,00	0,00
2015D00117 Achat mobilier collège Tillier COSNE/LOIRE	02/04/2015	1 896,85	10	1 323,00	189,00	384,85
2015D00118 30 SOURIS FILIAIRES OPTIQUES	03/04/2015	120,22	1	120,22	0,00	0,00
2015D00119 chaises collège P. Langevin FOURCHAMBAULT	08/04/2015	5 635,87	10	3 941,00	563,00	1 131,87
2015D00121 PBTI KANGOO EXPRESS CONFORT 3 PLACES DX-832-DE	08/04/2015	14 739,07	5	14 739,07	0,00	0,00
2015D00126 1 cordon VGA pour vidéoprojecteur (Fablab Clamecy)	13/04/2015	10,92	1	10,92	0,00	0,00
2015D00446 Véhicule Maxicity 140-35/6 - DQ-102-PV	15/04/2015	37 144,30	5	37 144,30	0,00	0,00
2015D00163 NTM - EQUIPEMENT MACHINE MARQUAGE TRASSAR	16/04/2015	5 574,25	5	5 574,25	0,00	0,00
2015D00165 NTM - EQUIPEMENT MACHINE MARQUAGE TRASSAR	16/04/2015	5 574,25	5	5 574,25	0,00	0,00
2015M00008 Mobiliers divers	16/04/2015	2 223,44	10	1 554,00	222,00	447,44
2015D00130 1 imprimante 3D WITBOX + accessoires - coll Clamec	17/04/2015	1 714,80	4	1 714,80	0,00	0,00
2015D00135 MACHINE DECOUPE LASER EPILOG LEGEND ELITE FAB LAB	24/04/2015	23 709,60	4	23 709,60	0,00	0,00
2015D00137 PEUGEOT 208 DQ-512-VB POOL	27/04/2015	11 197,58	5	11 197,58	0,00	0,00
2015M00011 Fichiers à tiroirs	05/05/2015	2 262,36	10	1 582,00	226,00	454,36
2015D00144 POLE BTI - CAMION RENAULT16T DX-832-DE	11/05/2015	141 118,32	8	123 473,00	17 645,32	0,00
2015D00145 POLE BTI - SOLDE FACTURE CARROSSAGE POINT A TEMPS	11/05/2015	25 075,98	8	21 938,00	3 137,98	0,00
2015D00143 Carrossage VH et signalisation CAMION RENAULT DOUB	12/05/2015	140 348,01	5	140 348,01	0,00	0,00
2015D00147 achat 4 disques durs Hot Plug 800GO et boitiers hy	13/05/2015	12 795,36	4	12 795,36	0,00	0,00
2015D00151 batteries ordinateurs portables	20/05/2015	199,20	1	199,20	0,00	0,00
2015D00152 KN commutateur reseau borne wifi et film protectio	20/05/2015	1 719,00	1	1 719,00	0,00	0,00
2015D00153 achat matériel informatique	20/05/2015	48 999,74	4	48 999,74	0,00	0,00
2015D00155 achat point accès Wi-Fi et repeteur amelioration r	21/05/2015	987,50	1	987,50	0,00	0,00
2015D00191 PEUGEOT 208 DR-008-RQ	28/05/2015	10 570,46	5	10 570,46	0,00	0,00
2015I00020 SIGNALISATION HORIZONTALE-VELOROUTE-TITRE N° 413	02/06/2015	2 496,00	20	868,00	124,00	1 504,00
2015D00172 achat 80 moniteurs LED 22 pouces	05/06/2015	11 267,52	1	11 267,52	0,00	0,00
2015D00173 Cordons rallonge et VGA collège IMPHY	05/06/2015	24,64	1	24,64	0,00	0,00
2015D00174 Câble alimentation 5m collège IMPHY	05/06/2015	6,55	1	6,55	0,00	0,00
2015D00175 15 claviers et 15 souris filaires collège CLAMECY	05/06/2015	297,24	1	297,24	0,00	0,00
2015D00176 6 unités centrales Lenovo collège DORNES	05/06/2015	3 026,87	4	3 026,87	0,00	0,00
2015D00178 6 unités centrales Lenovo collège ST SAULGE	05/06/2015	3 026,87	4	3 026,87	0,00	0,00
2015D00179 6 unités centrales Lenovo collège VICTOR HUGO	05/06/2015	3 026,87	4	3 026,87	0,00	0,00
2015D00181 5 unités centrales Lenovo collège POUILLY	05/06/2015	2 522,36	4	2 522,36	0,00	0,00
2015D00183 12 unités centrales Lenovo collège CORBIGNY	05/06/2015	6 053,74	4	6 053,74	0,00	0,00
2015D00184 15 unités centrales Lenovo collège CHATEAU CHINON	05/06/2015	7 567,14	4	7 567,14	0,00	0,00
2015D00185 15 unités centrales Lenovo collège LORMES	05/06/2015	7 567,14	4	7 567,14	0,00	0,00
2015D00186 15 moniteurs LED 21,5 pouces collège LORMES	05/06/2015	1 641,24	1	1 641,24	0,00	0,00
2015D00187 3 unités centrales Lenovo collège DONZY	05/06/2015	1 513,43	4	1 513,43	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00188 8 unités centrales Lenovo collège DECIZE	05/06/2015	4 035,82	4	4 035,82	0,00	0,00
2015D00189 5 unités centrales Lenovo collège ADAM BILLAUT	05/06/2015	2 522,36	4	2 522,36	0,00	0,00
2015D00190 20 unités centrales Lenovo KIOSQUES NUMERIQUES	05/06/2015	10 089,55	4	10 089,55	0,00	0,00
2015D00192 PEUGEOT 208 DR-677-RP	05/06/2015	10 570,46	5	10 570,46	0,00	0,00
2015D00193 PEUGEOT 208 DR-765-RP	05/06/2015	10 570,46	5	10 570,46	0,00	0,00
2015D00194 PEUGEOT 208 DR-179-RQ	05/06/2015	10 570,46	5	10 570,46	0,00	0,00
2015D00195 PEUGEOT 208 DR-365-RP	08/06/2015	11 169,70	5	11 169,70	0,00	0,00
2015D00196 4 unités centrales Lenovo collège ST PIERRE LE MOU	08/06/2015	2 017,91	4	2 017,91	0,00	0,00
2015D00197 Videoprojecteur EPSON collège IMPHY	08/06/2015	1 458,49	4	1 458,49	0,00	0,00
2015D00198 Cable alimentation 5m college HENRI WALLON	08/06/2015	6,55	1	6,55	0,00	0,00
2015D00199 Cordon VGA et rallonge college HENRI WALLON	08/06/2015	24,64	1	24,64	0,00	0,00
2015D00200 15 platines modele 80 collège clamecy	08/06/2015	3 616,80	1	3 616,80	0,00	0,00
2015D00215 6 tablettes Dual Boot i1012	09/06/2015	1 515,01	1	1 515,01	0,00	0,00
2015D00201 10 unites centrales Lenovo college de PREMERY	09/06/2015	5 044,78	4	5 044,78	0,00	0,00
2015D00203 10 unites centrales Lenovo college RENE CASSIN COS	09/06/2015	5 044,78	4	5 044,78	0,00	0,00
2015D00204 3 unites centrales Lenovo college CERCY LA TOUR	09/06/2015	1 513,43	4	1 513,43	0,00	0,00
2015D00205 5 unites centrales Lenovo college LA MACHINE	09/06/2015	2 522,36	4	2 522,36	0,00	0,00
2015D00206 15 unit centrales Lenovo coll CLAUDE TILLIER COSNE	09/06/2015	7 567,18	4	7 567,18	0,00	0,00
2015D00207 2 Disques Durs 3,5 pouces 10 multiprises parafoudr	09/06/2015	664,96	1	664,96	0,00	0,00
2015D00208 KN 2 iPad AIR avec étui protection	09/06/2015	923,54	1	923,54	0,00	0,00
2015D00209 10 rallonges 2 cables VGA 7 trolleys 9 saccoches	09/06/2015	511,10	1	511,10	0,00	0,00
2015D00210 KN 3 PC portables HP Probook	09/06/2015	1 855,64	4	1 855,64	0,00	0,00
2015D00212 KN 1 cordon VGA 10m et 2 de 5m	09/06/2015	25,46	1	25,46	0,00	0,00
2015D00213 KN 10 cles USB 8GO	09/06/2015	46,68	1	46,68	0,00	0,00
2015D00214 KN platifieuse et pochettes plastification	09/06/2015	278,84	1	278,84	0,00	0,00
2015F00005 aménagement presqu'île settons - abattage d'arbres	09/06/2015	1 100,00	20	385,00	55,00	660,00
2015D00217 KN batteries comescope adaptateurs zoom SONY et CA	10/06/2015	712,98	1	712,98	0,00	0,00
2015D00220 6 unites centrales Lenovo college ST AMAND EN PUIS	10/06/2015	3 026,87	4	3 026,87	0,00	0,00
2015D00221 3 unites centrales Lenovo college VARZY	10/06/2015	1 513,43	4	1 513,43	0,00	0,00
2015D00222 10 unites centrales Lenovo college LES LOGES	10/06/2015	5 044,78	4	5 044,78	0,00	0,00
2015D00223 15 unites centrales Lenovo college LUZY	10/06/2015	7 567,14	4	7 567,14	0,00	0,00
2015D00229 Videoprojecteur EPSON college HENRI WALLON	15/06/2015	1 458,49	4	1 458,49	0,00	0,00
2015D00230 2 portables HP PROBOOK college DECIZE	15/06/2015	1 389,82	4	1 389,82	0,00	0,00
2015D00234 KN 4 adaptateurs CPL DEVOLO	16/06/2015	184,22	1	184,22	0,00	0,00
2015D00236 JEUX DIVERS	19/06/2015	109,90	1	109,90	0,00	0,00
2015D00316 armoires , bureaux pour collège L Aragon IMPHY	22/06/2015	354,00	1	354,00	0,00	0,00
2015D00241 POLE BTI KANGOO DR-088-FZ	26/06/2015	16 701,87	5	16 701,87	0,00	0,00
2015D00242 POLE BTI - KANGOO DR-082-FZ	26/06/2015	16 701,88	5	16 701,88	0,00	0,00
2015F00006 aménagements ludiques presqu'île des branlasses, I	26/06/2015	59 997,90	20	20 993,00	2 999,00	36 005,90
2015D00315 armoires , bureaux collège C Tillier COSNE/LOIRE	26/06/2015	319,01	1	319,01	0,00	0,00
2015D00247 achat 2 imprimantes EPSON	30/06/2015	240,95	1	240,95	0,00	0,00
2015D00277 FORD KA DS-088-KT UGAP	30/06/2015	8 274,24	5	8 274,24	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00278 FORD KA DS-735-KS UGAP	30/06/2015	8 274,24	5	8 274,24	0,00	0,00
2015D00248 Acquisition matériel audio (vidéoprojecteurs, sup	01/07/2015	4 142,40	6	4 142,40	0,00	0,00
2015D00318 armoires , bureaux pour collège SAINT SAULGE	02/07/2015	749,81	10	518,00	74,00	157,81
2015D00255 4 tablettes et 1 carte mémoire 64 GO	07/07/2015	892,79	1	892,79	0,00	0,00
2015D00258 3 moniteurs LED college de VARZY	08/07/2015	328,25	1	328,25	0,00	0,00
2015D00259 4 moniteurs LED college ST PIERRE LE MOUTIER	08/07/2015	437,66	1	437,66	0,00	0,00
2015D00260 6 moniteurs LED college ST AMAND EN PUISAYE	08/07/2015	656,50	1	656,50	0,00	0,00
2015D00261 Adaptateurs HDMI divers cables souris onduleurs di	08/07/2015	1 130,40	1	1 130,40	0,00	0,00
2015D00262 10 moniteurs LED college de PREMIERY	08/07/2015	1 094,16	1	1 094,16	0,00	0,00
2015D00263 5 moniteurs LED college de POUILLY	08/07/2015	547,08	1	547,08	0,00	0,00
2015D00264 cartes et boîtiers pour Rasperry et cordons HDMI	09/07/2015	323,33	1	323,33	0,00	0,00
2015D00265 6 moniteurs LED college VICTOR HUGO	09/07/2015	656,50	1	656,50	0,00	0,00
2015D00266 10 moniteurs LED college LES LOGES	09/07/2015	1 094,16	1	1 094,16	0,00	0,00
2015D00267 5 moniteurs LED college ADAM BILLAUT	09/07/2015	547,08	1	547,08	0,00	0,00
2015D00268 5 moniteurs LED college LA MACHINE	09/07/2015	547,08	1	547,08	0,00	0,00
2015D00269 15 moniteurs LED college de LUZY	09/07/2015	1 641,24	1	1 641,24	0,00	0,00
2015D00270 3 moniteurs LED college de DONZY	09/07/2015	328,25	1	328,25	0,00	0,00
2015D00271 10 moniteurs LED college R CASSIN COSNE	09/07/2015	1 094,16	1	1 094,16	0,00	0,00
2015D00272 12 moniteurs LED college de CORBIGNY	09/07/2015	1 312,99	1	1 312,99	0,00	0,00
2015D00273 3 moniteurs LED college CERCY LA TOUR	09/07/2015	328,25	1	328,25	0,00	0,00
2015D00274 6 Tablettes DUAL Boot i1012	09/07/2015	1 515,01	1	1 515,01	0,00	0,00
2015D00292 CABINET MATERIELS ET OUTILLAGES DIVERS	21/07/2015	2 125,43	1	2 125,43	0,00	0,00
2015D00293 20 moniteurs LED KIOSQUES NUMERIQUES	21/07/2015	2 188,32	1	2 188,32	0,00	0,00
2015D00295 armoires, bureaux pour collèges	21/07/2015	1 044,00	10	728,00	104,00	212,00
2015F00008 Aménagements ludiques presqu'île des Branlasses, L	22/07/2015	25 298,40	20	8 848,00	1 264,00	15 186,40
2015D00296 ACHAT MOBILIER COLLEGE MOULINS-ENGILBERT	23/07/2015	551,30	6	551,30	0,00	0,00
2015D00299 20 mini cles USB WI-FI	23/07/2015	172,51	1	172,51	0,00	0,00
2015D00301 Cartes SANDISK et MSDHC Ultra	24/07/2015	160,50	1	160,50	0,00	0,00
2015D00305 NTM - CHARGEUSE PELLETEUSE EXPLOITATION 213D03 F 4	28/07/2015	94 820,89	8	82 964,00	11 856,89	0,00
2015D00308 PBTI-IVECO DAILY + CARROSSAGE DT-164-VY	31/07/2015	54 351,46	5	54 351,46	0,00	0,00
2015D00311 microscopes servant thermoplieuse COL LA MACHINE	03/08/2015	1 006,56	6	1 006,56	0,00	0,00
2015D00314 ASPIRATEURS CHARIOTS KARCHERS COL V VAUZELLES	04/08/2015	639,97	6	639,97	0,00	0,00
2015F00009 Edition de 1500 ex du topo VTT Gds lacs du Morvan	06/08/2015	3 141,60	20	1 099,00	157,00	1 885,60
2015D00324 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - COLLEGES GUERIGNY	10/08/2015	1 700,69	6	1 700,69	0,00	0,00
2015D00333 KN Zoom TAMRON SP5-6.3-150-600	17/08/2015	1 140,00	4	1 140,00	0,00	0,00
2015D00334 5 antennes wifi et 5 répéteurs	18/08/2015	419,16	1	419,16	0,00	0,00
2015D00335 achat badgeuse ethanium codes barres	19/08/2015	1 338,00	4	1 338,00	0,00	0,00
2015D00336 500 cordons droits RJ45-RJ45 - cat6 MCAD colleges	20/08/2015	1 002,00	1	1 002,00	0,00	0,00
2015D00337 5 Serveurs NAS 2To COLLEGES	20/08/2015	1 427,40	1	1 427,40	0,00	0,00
2015D00454 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE DE CO	24/08/2015	4 862,36	10	3 402,00	486,00	974,36
2015D00455 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR LE COLLEGE CL	24/08/2015	1 605,00	10	1 120,00	160,00	325,00
2015D00541 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE DE CE	24/08/2015	2 245,93	10	1 568,00	224,00	453,93

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00342 achat 10 postes téléphoniques alcatel	01/09/2015	803,88	1	803,88	0,00	0,00
2015D00351 armoires , bureaux pour collègeCercy la Tour	08/09/2015	790,78	10	553,00	79,00	158,78
2015D00352 armoires , bureaux pour collège de Moulins-Engilb	08/09/2015	535,92	10	371,00	53,00	111,92
2015D00353 armoires , bureaux pour collège de Lormes	08/09/2015	226,80	1	226,80	0,00	0,00
2015D00355 Reedition carte e puce certinomis V Le Bouar	08/09/2015	90,00	1	90,00	0,00	0,00
2015F00015 AMENAGEMENTS SETTONS - PASSERELLE PLAGE SETTONS	09/09/2015	21 986,77	20	7 693,00	1 099,00	13 194,77
2015D00359 BC 4920 CONV EVIDENCE 40 BL 2000 W CER VARZY	10/09/2015	93,83	1	93,83	0,00	0,00
2015D00362 ASPIRATEURS CHARIOTS MENAGE KARCHERS	15/09/2015	2 098,48	6	2 098,48	0,00	0,00
2015D00363 bancs de sport college Adam Billaut	16/09/2015	1 038,40	6	1 038,40	0,00	0,00
2015D00364 1 Doubleur Vidéo VGA COLLEGES	16/09/2015	22,80	1	22,80	0,00	0,00
2015F00010 Fourniture de panneaux de signalisation de police	18/09/2015	979,36	20	336,00	48,00	595,36
2015D00366 armoires , bureaux pour collège de VARZY	18/09/2015	1 234,34	10	861,00	123,00	250,34
2015F00011 PARKING SETTONS ACTIVITAL	21/09/2015	20 371,80	20	7 126,00	1 018,00	12 227,80
2015F00012 Appel projet massif central-passerelle ruisseau	21/09/2015	5 240,00	20	1 834,00	262,00	3 144,00
2015D00367 achat téléphone ALACATEL 4038 IP TOUCH	21/09/2015	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2015D00369 Panneau signaletique pougues panneau ADT et autres	21/09/2015	442,56	1	442,56	0,00	0,00
2015D00376 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE VICTO	24/09/2015	3 572,27	10	2 499,00	357,00	716,27
2015D00379 ASPIRATEURS CHARIOTS MENAGE KARCHERS collège CLAME	25/09/2015	398,72	1	398,72	0,00	0,00
2015D00380 6 moniteurs LED collège ST SAULGE	25/09/2015	656,50	1	656,50	0,00	0,00
2015D00381 6 moniteurs LED collège DORNES	25/09/2015	656,50	1	656,50	0,00	0,00
2015D00382 8 moniteurs LED collège M GENEVOIX DECIZE	25/09/2015	875,33	1	875,33	0,00	0,00
2015D00383 15 moniteurs LED collège CHATEAU CHINON	25/09/2015	1 641,24	1	1 641,24	0,00	0,00
2015D00384 5 Serveurs HP ML310eG8	25/09/2015	11 327,45	4	11 327,45	0,00	0,00
2015D00385 20 ordinateurs LENOVO et accessoires	28/09/2015	11 324,40	4	11 324,40	0,00	0,00
2015D00394 15 moniteurs LED college C TILLIER COSNE	29/09/2015	1 641,24	1	1 641,24	0,00	0,00
2015D00386 MOBILIERS CDI pour college de Dornes- 1ere tranch	30/09/2015	12 155,57	6	12 155,57	0,00	0,00
2015D00387 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE A. BI	30/09/2015	3 255,60	6	3 255,60	0,00	0,00
2015D00388 ACHAT MATERIELS POUR COLLEGE MOULINS ENGILBERT	30/09/2015	472,07	1	472,07	0,00	0,00
2015D00389 7 moniteurs LED college CERCY LA TOUR	30/09/2015	765,91	1	765,91	0,00	0,00
2015D00390 15 moniteurs LED college CLAMECY	30/09/2015	1 641,24	1	1 641,24	0,00	0,00
2015D00391 VIDEOPROJECTEUR EPSON EB-98	30/09/2015	679,78	4	679,78	0,00	0,00
2015D00392 3 disques durs internes SATA 3,5 pouces	30/09/2015	265,04	1	265,04	0,00	0,00
2015D00395 achat de deux postes IP touch 4068 et 4038	01/10/2015	600,00	1	600,00	0,00	0,00
2015D00399 plastification d un plan	05/10/2015	18,48	1	18,48	0,00	0,00
2015D00401 10 sacoches nylon	06/10/2015	265,39	1	265,39	0,00	0,00
2015D00402 Sièges auto	06/10/2015	184,23	1	184,23	0,00	0,00
2015D00404 microscopes servantes thermoplieuse Collège LUZY	07/10/2015	1 006,06	6	1 006,06	0,00	0,00
2015D00406 banque d'accueil, chauffeuses, collège LES LOGES	08/10/2015	2 435,66	10	1 701,00	243,00	491,66
2015D00407 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE LES C	08/10/2015	3 396,30	10	2 373,00	339,00	684,30
2015D00408 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS COLLEGE DE GUERIGN	08/10/2015	683,68	10	476,00	68,00	139,68
2015D00409 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE POUIL	08/10/2015	3 345,18	10	2 338,00	334,00	673,18
2015D00410 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE VARZY	08/10/2015	1 491,24	10	1 043,00	149,00	299,24

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00411 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE IMPHY	08/10/2015	2 500,32	10	1 750,00	250,00	500,32
2015D00412 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE DE DE	08/10/2015	1 640,52	10	1 148,00	164,00	328,52
2015D00416 achat de 10 terminaux et accessoires marché ugap	13/10/2015	60,00	1	60,00	0,00	0,00
2015D00417 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE LUZY	15/10/2015	3 999,86	10	2 793,00	399,00	807,86
2015D00418 ACHAT MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE ST AMAND	15/10/2015	853,56	10	595,00	85,00	173,56
2015D00420 ACHAT MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE LA CHARI	15/10/2015	2 553,79	10	1 785,00	255,00	513,79
2015D00421 ACHAT MOBILIERS ET MATERIELS POUR LE COLLEGE DES L	15/10/2015	400,43	1	400,43	0,00	0,00
2015D00422 ACHAT MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGEFOURCHAMB	15/10/2015	2 962,37	10	2 072,00	296,00	594,37
2015D00423 CDI PREMERY 2NDE PARTIE	15/10/2015	8 002,88	10	5 600,00	800,00	1 602,88
2015D00424 mobilier coll Decize	15/10/2015	588,01	10	406,00	58,00	124,01
2015D00425 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - COLLEGES	15/10/2015	3 097,44	6	3 097,44	0,00	0,00
2015D00426 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - COLLEGE V VAUZELL	15/10/2015	950,40	6	950,40	0,00	0,00
2015D00479 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE DE LO	16/10/2015	2 894,40	6	2 894,40	0,00	0,00
2015D00429 ACHAT MOBILIER collège de La Charité sur Loire	19/10/2015	998,21	10	693,00	99,00	206,21
2015D00430 banque d'accueil, chauffeuses, bac à albums cdi co	19/10/2015	796,86	10	553,00	79,00	164,86
2015F00016 balises pour poteaux vtt - liaison Arleuf Panneciè	21/10/2015	1 641,00	20	574,00	82,00	985,00
2015D00432 4 unites centrales LENOVO et matériels informatique	21/10/2015	4 737,24	4	4 737,24	0,00	0,00
2015D00434 ASPIRATEURS CHARIOTS MENAGE KARCHERS Collège VARZY	22/10/2015	1 196,17	6	1 196,17	0,00	0,00
2015D00435 ASPIRATEURS COLLEGE DE MON TSAUCHE LES SETTONS	22/10/2015	221,76	1	221,76	0,00	0,00
2015D00437 NETTOYEUR COLLEGE SAINT SAULGE	22/10/2015	960,12	6	960,12	0,00	0,00
2015D00440 microscopes servantes thermoplieuse - Collège de D	26/10/2015	1 306,25	6	1 306,25	0,00	0,00
2015D00442 Fraiseuse 3D et accessoires	26/10/2015	4 858,68	4	4 858,68	0,00	0,00
2015D00444 KN 2 Supports plafond universels	26/10/2015	64,00	1	64,00	0,00	0,00
2015D00445 Cartes et alimentation pour Raspberry-PI	26/10/2015	202,85	1	202,85	0,00	0,00
2015F00013 bornes VTT	27/10/2015	1 456,56	20	504,00	72,00	880,56
2015F00014 SUPPORTS SIGNALIQUES VTT GDS LACS DU MORVAN	27/10/2015	414,12	20	140,00	20,00	254,12
2015D00448 Fablab Cartes et alimentation pour Raspberry-PI	27/10/2015	181,32	1	181,32	0,00	0,00
2015D00450 30 Moniteurs LED 22 pouces Philips colleges	27/10/2015	3 919,10	1	3 919,10	0,00	0,00
2015D00451 5 Bornes WIFI avec antennes colleges	27/10/2015	2 024,40	1	2 024,40	0,00	0,00
2015D00452 3 cartouches memoire LT04 FUJI	27/10/2015	1 189,06	1	1 189,06	0,00	0,00
2015D00482 NTM -131D02 MASTER FG - GRAND CONFORT FACTURE NÂ°	02/11/2015	66 341,75	5	66 341,75	0,00	0,00
2015D00484 NTM -RENAULT MASTER 3T5/ATELIER DW-792-PK	02/11/2015	50 304,50	5	50 304,50	0,00	0,00
2015D00488 PBT1 - KANGOO 3 PL VITREES DW-197-HG	02/11/2015	14 614,99	5	14 614,99	0,00	0,00
2015D00470 20 switches et jarretière optique	04/11/2015	109,62	1	109,62	0,00	0,00
2015D00472 KN 100 cordons droits RJ45-RJ45 cat 6 MCAD - S-FTP	04/11/2015	180,18	1	180,18	0,00	0,00
2015D00476 KN 2 Vidéoprojecteurs LED Optoma ML750e	04/11/2015	1 159,20	4	1 159,20	0,00	0,00
2015D00481 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - Collège Les Courl	06/11/2015	766,80	6	766,80	0,00	0,00
2015D00501 Numérisation du cadastre marché 2015-148 lot 1	10/11/2015	556,86	6	556,86	0,00	0,00
2015F00017 balises adhésives supplémentaires - VTT Arleuf Pan	12/11/2015	3 240,34	20	1 025,00	170,00	2 045,34
2015D00502 Fiche complémentaire À 2014D00620Camion K440	13/11/2015	266 918,01	8	233 548,00	33 370,01	0,00
2015D00503 KN Achat 5 Ipad mini 4 16 Go Wifi et accessoires	13/11/2015	2 199,60	1	2 199,60	0,00	0,00
2015D00504 KN Moniteur hauts-parleurs batteries sony micropho	13/11/2015	1 860,84	1	1 860,84	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00505 3 batteries sony	13/11/2015	194,40	1	194,40	0,00	0,00
2015F00018 Cartographie pour Globe 360	16/11/2015	1 037,80	20	357,00	51,00	629,80
2015D00506 ACHAT DE MOBILIERS MATERIELS POUR LE COLLEGE DE D	16/11/2015	2 866,18	10	2 002,00	286,00	578,18
2015D00509 COLLEGES 1 Ecran ViewSonic et fixation murale ergo	19/11/2015	649,86	4	649,86	0,00	0,00
2015D00510 COLLEGES 5 SERVEURS HP et composants	19/11/2015	4 565,36	4	4 565,36	0,00	0,00
2015D00511 COLLEGES 10 switchs HP	20/11/2015	4 246,20	1	4 246,20	0,00	0,00
2015D00512 59 tablettes collèges de la Nièvre	20/11/2015	22 554,01	1	22 554,01	0,00	0,00
2015D00513 KN Machine Silhouette Caméo 2 et accessoires	20/11/2015	411,02	1	411,02	0,00	0,00
2015D00514 COLLEGES 23 switchs PoE clamecy VV La machin	20/11/2015	9 858,23	1	9 858,23	0,00	0,00
2015D00518 Achat de 162 tablettes COLLEGE H WALLON VV	23/11/2015	61 927,97	1	61 927,97	0,00	0,00
2015D00519 Achat 53 tablettes COLLEGE LA MACHINE	24/11/2015	20 260,38	1	20 260,38	0,00	0,00
2015D00520 KN 4 trepieds SONY DSCH9S	24/11/2015	177,60	1	177,60	0,00	0,00
2015D00521 KN 3 Batteries appareil photo APN 700 D	24/11/2015	140,40	1	140,40	0,00	0,00
2015D00522 Câble chargeur pour PC ASUS N750JK	24/11/2015	64,80	1	64,80	0,00	0,00
2015D00523 KN 14 Ipad smart case iPad 2	24/11/2015	701,02	1	701,02	0,00	0,00
2015D00524 KN 5 rallonges electriques 5 m	24/11/2015	23,22	1	23,22	0,00	0,00
2015D00525 achat de matériels informatique divers	25/11/2015	7 537,25	1	7 537,25	0,00	0,00
2015D00526 KN 4 ecrans projection ORAY FLY	25/11/2015	618,31	1	618,31	0,00	0,00
2015D00533 600 AUTOCOLLANTS 52,5 x 5cm SIGNALETIQUE CD	01/12/2015	439,20	1	439,20	0,00	0,00
2015D00534 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE DE CO	01/12/2015	4 197,70	10	2 933,00	419,00	845,70
2015D00537 ordinateur portable	02/12/2015	549,31	4	549,31	0,00	0,00
2015D00547 KN 11 etuis tablettes	03/12/2015	342,00	1	342,00	0,00	0,00
2015D00542 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR LE COLLEGE DE	03/12/2015	3 224,09	10	2 254,00	322,00	648,09
2015D00543 Achat de 105 tablettes COLLEGE CLAMECY	03/12/2015	40 138,50	1	40 138,50	0,00	0,00
2015D00544 KN 18 Tablettes étuis et films	03/12/2015	2 007,72	1	2 007,72	0,00	0,00
2015D00574 Ordinateur CIO	04/12/2015	1 399,20	4	1 399,20	0,00	0,00
2015D00551 Matériel pour conditionnement d'archives	07/12/2015	478,80	1	478,80	0,00	0,00
2015D00552 KN Achat Imprimante 3D et accessoires	07/12/2015	1 649,30	1	1 649,30	0,00	0,00
2015D00555 Numérisation de différents ensembles de documents	08/12/2015	5 752,37	6	5 752,37	0,00	0,00
2015D00557 10 DEDOUBLEURS ET CABLES	08/12/2015	68,76	1	68,76	0,00	0,00
2015D00558 ASPIRATEURS CHARIOTS MENAGE KARCHERS Collège St PI	08/12/2015	1 685,26	6	1 685,26	0,00	0,00
2015D00563 KN 12 IPAD AIR 2 64GO	09/12/2015	7 050,24	4	7 050,24	0,00	0,00
2015M00016 Bureaux / Armoires / Sièges	10/12/2015	3 817,76	10	2 667,00	381,00	769,76
2015D00566 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - COLLEGE DE PREMIER	11/12/2015	206,10	1	206,10	0,00	0,00
2015D00567 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - COLLEGE DE SAINT	11/12/2015	1 873,44	6	1 873,44	0,00	0,00
2015D00569 2015 PMI MATERIEL DE PUERICULTURE FACT N° IW577648	14/12/2015	595,41	6	595,41	0,00	0,00
2015F00019 Plantations d'arbres presqu'île des settons	14/12/2015	11 151,01	20	3 899,00	557,00	6 695,01
2015F00020 cartographie 71 - projet liaison vélo Nièvre-Autun	14/12/2015	79,80	20	21,00	3,00	55,80
2015D00577 CMPP RELOGT E. COMBES MAT ET OUTILLAGES DIVERS	15/12/2015	8 459,27	6	8 459,27	0,00	0,00
2015D00578 BC 5124 CUVETTE ULYSSE RESERVOIR SOUS EVIER CMPP	15/12/2015	764,26	6	764,26	0,00	0,00
2015D00579 2015 PMI PETIT MATERIEL FACT N° FA0167 08/12	15/12/2015	507,00	6	507,00	0,00	0,00
2015D00580 2015 PMI MATERIEL DE PUERICULTURE FACTURE N° 40003	15/12/2015	615,12	6	615,12	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00581 2015 PMI PETIT MATERIEL FACTURE N° 4000371 09/12	15/12/2015	541,33	6	541,33	0,00	0,00
2015D00584 30 Batteries pour onduleurs collèges	15/12/2015	523,49	1	523,49	0,00	0,00
2015D00585 7 caméras GOPRO avec accessoires	15/12/2015	5 656,80	4	5 656,80	0,00	0,00
2015D00586 KN Divers materiel informatique cartes SD cables H	15/12/2015	1 342,78	1	1 342,78	0,00	0,00
2015F00021 liaison vélo Autunois - Nièvre	15/12/2015	4 365,60	20	1 488,00	221,00	2 656,60
2015D00590 KN Graveur Bluray ASUS	16/12/2015	149,00	1	149,00	0,00	0,00
2015D00591 KN scie sauteuse DREMEL divers accessoires	16/12/2015	348,07	1	348,07	0,00	0,00
2015D00592 KN Accessoires pour Tablettes IPAD AIR	16/12/2015	4 542,00	1	4 542,00	0,00	0,00
2015D00593 KN Accessoires pour appareil photo APN 700 D	16/12/2015	1 173,00	4	1 173,00	0,00	0,00
2015D00594 KN 4 Portables LENOVO	16/12/2015	2 281,44	4	2 281,44	0,00	0,00
2015D00595 BC 5113 SECHE MAIN AUTRAL MDPH	16/12/2015	139,14	1	139,14	0,00	0,00
2015D00596 COLLEGES 24 Adaptateurs WIFI pour Vidéo-projecteur	16/12/2015	2 851,20	1	2 851,20	0,00	0,00
2015D00597 COLLEGES 12 Tablettes samsung Galaxy LES COURLIS	16/12/2015	3 705,89	1	3 705,89	0,00	0,00
2015D00598 IPAD AIR 2 PORTABLE LENOVO ET SACOCHE	16/12/2015	823,00	1	823,00	0,00	0,00
2015D00599 achat 50 téléphones portables	16/12/2015	900,00	1	900,00	0,00	0,00
2015D00600 achat de 10 tÃ©lÃ©phones portables NTM	16/12/2015	177,90	1	177,90	0,00	0,00
2015D00601 PORTABLE HP PROBOOK	16/12/2015	755,44	4	755,44	0,00	0,00
2015D00604 PEUGEOT 308 DX-763-ZV	16/12/2015	15 318,17	5	15 318,17	0,00	0,00
2015D00605 PEUGEOT 208 DX-784-ZV	16/12/2015	11 302,10	5	11 302,10	0,00	0,00
2015F00022 travaux parking entrée avant base des settons	16/12/2015	28 395,00	20	9 933,00	1 419,00	17 043,00
2015F00023 supports bois panneaux liaison vélo nivernais autu	16/12/2015	755,82	20	259,00	37,00	459,82
2015F00024 travaux supplémentaires base des settons	16/12/2015	9 600,00	20	3 360,00	480,00	5 760,00
2015D00608 KN Machine à coudre et à broder numérique Brother	17/12/2015	3 785,46	4	3 785,46	0,00	0,00
2015D00609 KN 12 tablettes samsung Galaxy Tab	17/12/2015	4 557,74	1	4 557,74	0,00	0,00
2015D00610 5 adaptateurs pour IPAD AIR	17/12/2015	95,40	1	95,40	0,00	0,00
2015D00613 PMI MATERIEL DE PUERICULTURE TABLE A LANGER FACT N	18/12/2015	226,90	1	226,90	0,00	0,00
2016D00005 PEUGEOT 208 DY-077-JQ	22/12/2015	9 497,38	5	9 497,38	0,00	0,00
2016D00018 PBTI - RENAULT MAXITY DBLE CABINE 3T5 DY-655-CQ	28/12/2015	39 264,19	5	39 264,19	0,00	0,00
2015D00616 achats 168 téléphones portables	30/12/2015	2 340,00	1	2 340,00	0,00	0,00
2015D00617 achat 38 tÃ©lÃ©phones portables NTM	30/12/2015	676,02	4	676,02	0,00	0,00
2016D00002 KN Pack perche dépliable 6m et stabilisateur	18/01/2016	454,80	1	454,80	0,00	0,00
2016D00003 2 Coffres forts/ Sites	19/01/2016	234,61	1	234,61	0,00	0,00
2016D00004 Matériel divers	19/01/2016	2 971,60	1	2 971,60	0,00	0,00
2016M00001 Mobilier de bureau	19/01/2016	12 044,82	10	7 224,00	1 204,00	3 616,82
2016D00009 Jeux et Jouets divers	26/01/2016	1 206,56	1	1 206,56	0,00	0,00
2016M00002 Mobilier d'assises	26/01/2016	25 667,18	10	15 396,00	2 566,00	7 705,18
2016M00003 Lampes de bureau	26/01/2016	516,52	10	306,00	51,00	159,52
2016M00005 Mobilier Terrains neutres	26/01/2016	124,80	1	124,80	0,00	0,00
2016D00011 MAIA - MATERIEL INFORMATIQUE	01/02/2016	25 170,42	4	25 170,42	0,00	0,00
2016D00012 MAIA - ACHAT 2 GPS FCT N°0150000811	01/02/2016	258,00	1	258,00	0,00	0,00
2016M00006 Bancs de vestiaires	03/02/2016	838,64	10	498,00	83,00	257,64
2016D00015 KN 5 Accessoires tripod Mount pour GoPro	09/02/2016	114,00	1	114,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00020 10 moniteurs LED philips 27 pouces	16/02/2016	902,68	1	902,68	0,00	0,00
2016D00023 PORTAIL PIVOTANT E COMBES	16/02/2016	15 843,11	6	15 843,11	0,00	0,00
2016D00026 PBTI - 130D110 -DX-567-XE- FOURGON TOLE 3T5	16/02/2016	31 150,37	5	31 150,37	0,00	0,00
2016D00022 SITES CHAMEANE - E COMBES TRAVAUX DIVERS 2016	17/02/2016	2 072,88	6	2 072,88	0,00	0,00
2016D00027 KN 11 projecteurs LED Optoma ML750e 11 mini dongle	18/02/2016	6 263,40	1	6 263,40	0,00	0,00
2016D00028 MOBILIERS supports informatiques 2015 COLLEGE ST S	19/02/2016	2 203,87	10	1 320,00	220,00	663,87
2016D00030 MOBILIERS 2015 COLLEGE POUILLY	19/02/2016	264,42	1	264,42	0,00	0,00
2016M00007 Porte manteaux / Repose pieds	22/02/2016	1 813,11	10	1 086,00	181,00	546,11
2016D00031 PBTI- 241D18 GRAVILLONNEUR UNIVERSEL GRAVITAIRE-GR	01/03/2016	19 806,20	5	19 806,20	0,00	0,00
2016D00032 PBTI-241D19 GRAVILLONNEUR UNIVERSEL GRAVITAIRE-GRA	01/03/2016	19 806,20	5	19 806,20	0,00	0,00
2016D00033 NTM-240D30 GRAVILLONNEUR TYPE ARENA 320 FACTURE NÂ	01/03/2016	21 110,80	5	21 110,80	0,00	0,00
2016D00035 Numérisation de différents ensembles de documents	01/03/2016	17 882,70	6	17 882,70	0,00	0,00
2016D00105 FORD KA DZ-157-ZF	02/03/2016	8 274,24	5	8 274,24	0,00	0,00
2016D00034 Numérisation du cadastre marché 2015-148 lot 1	03/03/2016	2 116,62	6	2 116,62	0,00	0,00
2016D00036 NTM -165D02 /ED-043-DS CAMION RENAULT TRUCK 6X2	08/03/2016	132 536,08	8	99 402,00	16 567,00	16 567,08
2016M00008 Calculatrices	08/03/2016	1 461,48	10	876,00	146,00	439,48
2016D00037 TABLE A LANGER NO FA00580 DU 06/02/2016	09/03/2016	226,90	1	226,90	0,00	0,00
2016D00044 NTM-213D04 CHARGEUSE ARTICULEE	11/03/2016	181 458,00	5	181 458,00	0,00	0,00
2016D00043 2 présentateurs 2 pavés num 3 drivers genius 16	14/03/2016	220,08	1	220,08	0,00	0,00
2016D00051 DOCUMENTATION - TELEVISEURS	15/03/2016	474,00	1	474,00	0,00	0,00
2016D00052 FOYERS ELUS/PERSONNEL - TELEVISEURS	17/03/2016	488,00	1	488,00	0,00	0,00
2016D00046 3 Sièges pour enfants	25/03/2016	467,26	1	467,26	0,00	0,00
2016D00047 MATERIEL MEDICAL- PESE BEBE -TOISE	29/03/2016	174,92	1	174,92	0,00	0,00
2016D00050 chariot de ménage - FIPHFP	31/03/2016	789,23	6	789,23	0,00	0,00
2016D00057 PBTI - 153D28 /DY-056-MQ TRACTEUR ARION	06/04/2016	77 545,19	5	77 545,19	0,00	0,00
2016D00058 PBTI- 204D86 EPAREUSE FACTURE NÂ° 51212511 DU 31/	06/04/2016	48 091,34	5	48 091,34	0,00	0,00
2016D00059 PBTI-202D32 GROUPE FAUCHAGE FACTURE NÂ° 51212511 D	06/04/2016	9 749,11	5	9 749,11	0,00	0,00
2016D00060 PBTI - 153D29 /DY-083-MQ TRACTEUR ARION	06/04/2016	77 545,19	5	77 545,19	0,00	0,00
2016D00061 PBTI-204D87 EPAREUSE FACTURE NÂ° 51212512 DU 31/0	06/04/2016	48 091,34	5	48 091,34	0,00	0,00
2016D00062 PBTI-202D33 GROUPE FAUCHAGE FACTURE NÂ° 51212512	06/04/2016	9 749,11	5	9 749,11	0,00	0,00
2016D00054 EEMB URSULINES OUTILLAGES DIVERS 2016	07/04/2016	25 077,57	6	25 077,57	0,00	0,00
2016D00065 2 serveurs bullion et composants	12/04/2016	100 802,50	4	100 802,50	0,00	0,00
2016D00066 fourniture et installation 45 postes NOUVEAU SITE	12/04/2016	14 353,20	1	14 353,20	0,00	0,00
2016D00069 MATERIELS DIVERS 2016	13/04/2016	738,45	1	738,45	0,00	0,00
2016D00075 PBTI - 162D83 / EB-356-WG CAMION SIMPLE CABINE	25/04/2016	140 483,25	8	105 360,00	17 560,00	17 563,25
2016D00099 PEUGEOT 108 EB-005-KP	26/04/2016	8 942,75	5	8 942,75	0,00	0,00
2016D00077 imprimante Brother HL L8250CDN	27/04/2016	185,40	1	185,40	0,00	0,00
2016D00082 Acquisition 3 bustes "1820" et de 3 bases	02/05/2016	2 024,40	6	2 024,40	0,00	0,00
2015D00500 PBTI - CAMION SIMPLE CABINE 162D82 DEMANDE D'AVANC	04/05/2016	143 685,45	8	107 760,00	17 960,00	17 965,45
2016D00098 KN 12 SUPPORTS ET ETUIS ROTATIFS IPAD AIR	11/05/2016	388,99	1	388,99	0,00	0,00
2016D00100 KN 10 CLES 8GO 3 32GO 4 DISQUES DURS ANTICHOCH	17/05/2016	484,01	1	484,01	0,00	0,00
2016D00101 KN 9 SOURIS OPTIQUES	17/05/2016	85,16	1	85,16	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00102 KN 4 Scanners EPSON	17/05/2016	141,19	1	141,19	0,00	0,00
2016D00103 KN 4 disques durs SSD 250 Go SAMSUNG et accessoire	17/05/2016	1 624,34	1	1 624,34	0,00	0,00
2016D00104 30 PC portables HP PROBOOK	19/05/2016	24 451,12	4	24 451,12	0,00	0,00
2016D00114 4 sacoches de transport à roulettes	25/05/2016	920,95	1	920,95	0,00	0,00
2016D00119 NO FA002141 DU 18/5/2016	26/05/2016	119,00	1	119,00	0,00	0,00
2016D00120 MACHINE MARQUAGE+ REMORQUE AIRLE EC-982-AQ	30/05/2016	37 343,58	5	37 343,58	0,00	0,00
2016D00123 achat 10 serveurs pour collègues	02/06/2016	2 781,68	1	2 781,68	0,00	0,00
2016D00124 KN Microbattery 19V 6.3A 120W	08/06/2016	55,20	1	55,20	0,00	0,00
2016D00125 100 UNITES CENTRALES LENOVO COMPLETEES	08/06/2016	50 121,14	4	50 121,14	0,00	0,00
2016D00126 MALLETTE + tOISE NO 393458 DU 1 JUIN 2016	09/06/2016	194,81	1	194,81	0,00	0,00
2016D00127 MEUBLE A LANGER NO IW648577 DU 18 MAI 2016	09/06/2016	225,39	1	225,39	0,00	0,00
2016D00128 achat 3 imprimantes jet encre	09/06/2016	311,50	1	311,50	0,00	0,00
2016D00129 câbles et adaptateurs numériques	09/06/2016	897,84	1	897,84	0,00	0,00
2016D00130 PEUGEOT 208 EC-537-GW	09/06/2016	11 371,78	5	11 371,78	0,00	0,00
2016D00131 sacoches informatique	10/06/2016	734,53	4	734,53	0,00	0,00
2016D00137 CITROEN BERLINGO EC 049 WG	10/06/2016	12 110,35	5	12 110,35	0,00	0,00
2016D00143 PBTI-121D90 / EG-974-RH - KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	16 229,09	5	16 229,09	0,00	0,00
2016D00145 PBTI-121D91 / EG-981-RH - KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	16 229,09	5	16 229,09	0,00	0,00
2016D00146 PBTI-121D92 / EG-959-RH - KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	16 229,09	4	16 229,09	0,00	0,00
2016D00147 PBTI-121D94 / ED-151-SG KANGOO RENAULT ZEN	10/06/2016	15 306,64	5	15 306,64	0,00	0,00
2016D00151 PBTI-130D114 / EF-570-TK - FOURGON RENAULT MAXITY	10/06/2016	39 804,17	5	39 804,17	0,00	0,00
2016D00152 PBTI-130D115 / EF-597-TK - FOURGON RENAULT MAXITY	10/06/2016	39 804,17	5	39 804,17	0,00	0,00
2016D00153 PBTI-130D116 / EF-187-XV - FOURGON TOLE RENAULT	10/06/2016	26 333,05	5	26 333,05	0,00	0,00
2016D00154 PBTI- 130D117 / EF-215-XV - FOURGON TOLE RENAULT	10/06/2016	26 333,05	5	26 333,05	0,00	0,00
2016D00155 NTM-121D93 / EH-375-ZT- KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	15 933,33	5	15 933,33	0,00	0,00
2016D00156 NTM-122D07 / EG-092-EM - KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	17 796,99	5	17 796,99	0,00	0,00
2016D00157 NTM-122D06 / EG-114-EM KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	17 987,12	5	17 987,12	0,00	0,00
2016M00009 Mobilier réceptions	14/06/2016	675,00	10	402,00	67,00	206,00
2016D00134 MATERIEL MEDICAL PMI TOISE +PESE BEBE NO 550141296	14/06/2016	454,87	1	454,87	0,00	0,00
2016D00160 Tondeuse moteur Honda, 2 vitesses	14/06/2016	1 390,00	6	1 390,00	0,00	0,00
2016D00141 Débroussailluse STIHL FS 410 CE	16/06/2016	1 645,80	6	1 645,80	0,00	0,00
2016D00149 PBTI- 122D08 / ED-362-ZB - KANGOO RENAULT EXPRESS	16/06/2016	17 352,33	5	17 352,33	0,00	0,00
2016D00168 PEUGEOT 208 EC-033-WG	20/06/2016	11 575,62	5	11 575,62	0,00	0,00
2016D00169 PEUGEOT 208 EC-074-WG	20/06/2016	11 575,61	5	11 575,61	0,00	0,00
2016D00170 PEUGEOT 208 EC-066-WG	20/06/2016	9 592,13	5	9 592,13	0,00	0,00
2016D00171 PEUGEOT 208 EC-089-WG	20/06/2016	9 592,13	5	9 592,13	0,00	0,00
2016D00198 PBTI-153D30 / EF-147-LN - TRACTEUR CLAAS ARION	21/06/2016	80 579,21	5	80 579,21	0,00	0,00
2016D00199 PBTI-153D31 / EF-292-LN- TRACTEUR CLAAS ARION	21/06/2016	80 579,21	5	80 579,21	0,00	0,00
2016F00005 RE BALISAGE CIRCUIT VTT RIGOLE D'YONNE	23/06/2016	1 000,00	20	300,00	50,00	650,00
2016D00204 mobiliers de bureau collègue Claude Tillier à Cosne	27/06/2016	304,58	1	304,58	0,00	0,00
2016D00183 NTM - 163D18 / EC-415-VV - CAMION RENAULT TRUCK	04/07/2016	156 587,36	8	117 438,00	19 573,00	19 576,36
2016D00181 fourniture et installation de mobiliers et mat@ri	06/07/2016	444,04	1	444,04	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00184 CLAT MATERIEL MEDICAL 2016	08/07/2016	114,00	1	114,00	0,00	0,00
2016D00185 système surveillance-capteur temperature serveurs	11/07/2016	1 632,00	4	1 632,00	0,00	0,00
2016D00187 matériel visioconférence pour salon loire	12/07/2016	6 047,02	4	6 047,02	0,00	0,00
2016D00188 7 serveurs pedagogiques pour collègues	12/07/2016	20 305,66	4	20 305,66	0,00	0,00
2016D00189 moniteurs LED COLLEGES	13/07/2016	20 351,97	1	20 351,97	0,00	0,00
2016D00190 40 moniteurs LED 21,5 pouces	18/07/2016	4 050,14	1	4 050,14	0,00	0,00
2016F00006 BALISES VTT	18/07/2016	305,50	20	90,00	15,00	200,50
2016D00195 40 moniteurs LED 23 pouces	21/07/2016	5 621,44	1	5 621,44	0,00	0,00
2016D00196 10 Adaptateurs Display port Mâle	21/07/2016	89,53	1	89,53	0,00	0,00
2016D00197 45 téléphones analogiques	21/07/2016	2 879,96	1	2 879,96	0,00	0,00
2016D00200 MOBILIERS MULTIMEDIAS COLLEGES	02/08/2016	369,55	1	369,55	0,00	0,00
2016D00233 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLLEGE SAI	22/08/2016	3 156,42	1	3 156,42	0,00	0,00
2016D00209 3 adaptateurs bloc secteur PC Samsung	24/08/2016	234,00	1	234,00	0,00	0,00
2016D00210 6 adaptateurs MHL USB	24/08/2016	119,16	1	119,16	0,00	0,00
2016D00211 rollermouse red pour Mme Morlat Maryline	26/08/2016	359,21	1	359,21	0,00	0,00
2016D00246 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLLEGE LES	29/08/2016	2 059,79	10	1 230,00	205,00	624,79
2016D00247 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLLEGE CER	29/08/2016	2 842,55	10	1 704,00	284,00	854,55
2016F00008 signalétique entrée presqu'île des settons	31/08/2016	4 200,00	20	1 260,00	210,00	2 730,00
2016D00215 4 micro batteries 19V 6.3A 120W	01/09/2016	220,80	1	220,80	0,00	0,00
2016D00216 Achat de 2 téléphones GIGASET 1 C620 et 1 C620H	01/09/2016	132,10	1	132,10	0,00	0,00
2016D00221 UNITES CENTRALES COLLEGES	06/09/2016	103 431,44	4	103 431,44	0,00	0,00
2016D00222 UNITES CENTRALES CHAUMIERE	06/09/2016	90 420,52	4	90 420,52	0,00	0,00
2016D00224 achat téléviseur pour visioconférence	09/09/2016	949,98	4	949,98	0,00	0,00
2016D00226 Serveur DELL PowerEdge T130 detection pannes	09/09/2016	954,40	4	954,40	0,00	0,00
2016D00227 CHAUFFE EAU VERTICAL PARC CORBIGNY	09/09/2016	388,54	1	388,54	0,00	0,00
2016D00228 matériel visioconférence pour salon loire	12/09/2016	3 114,95	4	3 114,95	0,00	0,00
2016D00234 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLL 2016	20/09/2016	3 675,64	10	2 202,00	367,00	1 106,64
2016D00236 MOBILIERS SCOLAIRES RESTAURATION COLL 2016 Moulins	20/09/2016	2 553,07	10	1 530,00	255,00	768,07
2016D00237 MOBILIERS SCOLAIRES - RESTAURATION COLL 2016 Pouil	20/09/2016	3 336,36	10	1 998,00	333,00	1 005,36
2016D00238 MOBILIERS SCOLAIRES - RESTAURATION COLL 2016 Guéri	20/09/2016	761,58	10	456,00	76,00	229,58
2016D00239 COUSSIN DE PROTECTION NO FA161265 DU 6/9/16	26/09/2016	49,90	1	49,90	0,00	0,00
2016D00240 MOBILIERS SCOLAIRES RESTAURATION COLL CORBIGNY 201	27/09/2016	3 956,20	10	2 370,00	395,00	1 191,20
2016D00241 MOBILIERS SCOLAIRES RESTAURATION COLL V-VAUZELLES	27/09/2016	2 490,38	10	1 494,00	249,00	747,38
2016D00242 MOBILIERS SCOLAIRES RESTAURATION COLL ST BENIN d'A	27/09/2016	2 115,14	10	1 266,00	211,00	638,14
2016D00243 MOBILIERS SCOLAIRES RESTAURATION COLL COSNE C.Tiil	27/09/2016	724,44	10	432,00	72,00	220,44
2016D00245 TRAVAUX LOGT FONCTION COLLEGE VARENNES VAUZELL	28/09/2016	479,80	1	479,80	0,00	0,00
2016D00248 achat 10 casques sans fil pour Alcatel	30/09/2016	2 304,00	1	2 304,00	0,00	0,00
2016D00415 chariots de ménage COLLEGE COSNE SUR LOIRE	30/09/2016	202,01	1	202,01	0,00	0,00
2016D00258 NTM - 200D56 CHARIOT ELEVATEUR	03/10/2016	90 693,77	5	90 693,77	0,00	0,00
2016D00252 CER VARENNES VAUZELLES DIV ACHATS	04/10/2016	791,59	1	791,59	0,00	0,00
2016D00256 achat 2 boîtiers visioconférence	06/10/2016	10 410,80	4	10 410,80	0,00	0,00
2016D00265 ACHAT DE MICROSCOPES - V HUGO	11/10/2016	4 303,50	1	4 303,50	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00266 Amplificateur TV / DOC	12/10/2016	107,00	1	107,00	0,00	0,00
2016D00314 Logitech Conférence Cam Connect	12/10/2016	948,00	1	948,00	0,00	0,00
2016D00267 LOUPES POUR COLLEGE de PREMERY	14/10/2016	3 363,00	1	3 363,00	0,00	0,00
2016D00271 Indexation des matricules militaires marché 2016-1	14/10/2016	23 685,98	6	23 685,98	0,00	0,00
2016D00324 2 scanners A4 EPSON WORKFORCE DS30	14/10/2016	141,19	1	141,19	0,00	0,00
2016D00268 LAMARTINE CDDP TERRAIN NEUTRE	17/10/2016	341,17	1	341,17	0,00	0,00
2016D00274 imprimante pour collège adam billaut	18/10/2016	1 628,44	4	1 628,44	0,00	0,00
2016D00276 PRESENTOIRS RAYONNAGES POUR CDI COLLEGE LES LOGES	19/10/2016	2 900,95	6	2 900,95	0,00	0,00
2016D00313 achat 9 écrans pour KN	24/10/2016	993,60	1	993,60	0,00	0,00
2016D00311 CHARGEURS DE BATTERIE+10 SEMELLES POUR TREPIED	31/10/2016	440,39	1	440,39	0,00	0,00
2016D00323 4 PC portables Probook 650 G2 15.6" KN	31/10/2016	2 142,00	4	2 142,00	0,00	0,00
2016D00282 otostoscope - stéthoscope NO 5501452669 DU 20/9/201	02/11/2016	493,48	1	493,48	0,00	0,00
2016D00283 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAU. collège FOURCHAM	02/11/2016	3 159,94	10	1 890,00	315,00	954,94
2016D00284 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAU. 2016 collège IMP	02/11/2016	3 174,92	10	1 902,00	317,00	955,92
2016D00285 rayonnages, bibliotheque, banque accueil pour CDI	02/11/2016	4 160,66	6	4 160,66	0,00	0,00
2016D00286 1 iPad air 2 wifi cellular	02/11/2016	559,00	4	559,00	0,00	0,00
2016D00287 1 housse pour iPad air 2 wifi cellular	02/11/2016	29,99	1	29,99	0,00	0,00
2016D00310 23 ORDINATEURS PIQO ONE SE 64 GB FR + 9 ADAPTATEUR	02/11/2016	3 888,30	1	3 888,30	0,00	0,00
2016D00315 achat caméra group conférence pour KN	02/11/2016	1 042,80	4	1 042,80	0,00	0,00
2016D00316 achat micro battery pour KN	02/11/2016	99,60	1	99,60	0,00	0,00
2016D00326 10 Téléphones numériques ALCATEL 4039	04/11/2016	1 121,40	1	1 121,40	0,00	0,00
2016D00408 chariots de ménage COLLEGE LA MACHINE	04/11/2016	645,95	6	645,95	0,00	0,00
2016D00409 chariots de ménage COLLEGE PREMERY	04/11/2016	1 291,90	6	1 291,90	0,00	0,00
2016D00410 chariots de ménage COLLEGE LA CHARITE SUR LOIRE	04/11/2016	645,95	6	645,95	0,00	0,00
2016D00412 chariots de ménage COLLEGE VARENNES VAUZELLES	04/11/2016	2 583,70	6	2 583,70	0,00	0,00
2016D00327 1 vidéo projecteur optoma S341 pour les collèges	07/11/2016	332,83	1	332,83	0,00	0,00
2016D00342 DIVERS MOBILIERS COMPRIS DANS VENTE BOUINAUDE	07/11/2016	10 000,00	6	10 000,00	0,00	0,00
2016M00010 fourniture et installation de mobiliers et matière	08/11/2016	9 060,88	10	5 436,00	906,00	2 718,88
2016D00294 dessertes mobilles decize	08/11/2016	2 326,67	6	2 326,67	0,00	0,00
2016D00295 1 Dictaphone numérique	08/11/2016	132,00	1	132,00	0,00	0,00
2016D00296 rayonnages, bibliotheque, banque accueil pour CDI	08/11/2016	5 839,30	6	5 839,30	0,00	0,00
2016D00325 10 BATTERIES 12V POUR COLLEGES	09/11/2016	414,34	1	414,34	0,00	0,00
2016D00328 COLLEGES DISQUES DURS ET COMMUTATEURS	09/11/2016	5 464,16	4	5 464,16	0,00	0,00
2016D00305 achat camera giroptic 360° pour KN	14/11/2016	622,80	4	622,80	0,00	0,00
2016D00329 10 téléviseurs Sharp 48" et 10 supports muraux Séd	14/11/2016	5 470,44	4	5 470,44	0,00	0,00
2016D00299 VNF CHATILLON DIV TX 2016	15/11/2016	6 169,18	1	6 169,18	0,00	0,00
2016D00300 MDA MATERIELS 2016	15/11/2016	1 055,76	6	1 055,76	0,00	0,00
2016D00301 MDA MATERIELS 2016	16/11/2016	231,30	1	231,30	0,00	0,00
2016D00318 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLL 2016	18/11/2016	13 432,87	6	13 432,87	0,00	0,00
2016D00349 achat switchs et matériel réseau	21/11/2016	209,64	1	209,64	0,00	0,00
2016D00350 achat souris, clavier sans fil et web cam	21/11/2016	570,16	4	570,16	0,00	0,00
2016D00351 achat disque dur synology	21/11/2016	1 527,92	4	1 527,92	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00352 achat matériel visioconférence	21/11/2016	756,00	4	756,00	0,00	0,00
2016D00353 achat PC collèges	21/11/2016	1 012,54	4	1 012,54	0,00	0,00
2016O00122 SUBVENTION AEROPORT NEVERS	22/11/2016	7 936,50	5	7 936,50	0,00	0,00
2016D00348 7 BARRETTES DE MEMOIRE	22/11/2016	1 176,00	1	1 176,00	0,00	0,00
2016D00354 matériel informatique pour collèges (broches, mémo	22/11/2016	180,00	1	180,00	0,00	0,00
2016D00333 achat tablettes collège La Machine	23/11/2016	8 788,19	4	8 788,19	0,00	0,00
2016D00334 achat tablettes collège CLAMECY	23/11/2016	45 851,40	4	45 851,40	0,00	0,00
2016D00335 achat tablettes collège VARENNES VAUZELLES	23/11/2016	43 176,73	4	43 176,73	0,00	0,00
2016D00336 achat ordinateur cio	23/11/2016	240,00	1	240,00	0,00	0,00
2016F00010 enregistrement traces GPS de la GTMC	24/11/2016	2 000,00	20	600,00	100,00	1 300,00
2016D00340 TOISES, PLATEAU	28/11/2016	192,98	1	192,98	0,00	0,00
2016D00341 CUVETTE NO 5501474210 DU 17/11/2016	28/11/2016	7,34	1	7,34	0,00	0,00
2017M00003 PLAN COMPACT 160 RETOUR GAUCHE CAISSON	29/11/2016	530,16	10	318,00	53,00	159,16
2016D00344 armoires nv COLLEGE LA CHARITE SUR LOIRE	29/11/2016	599,76	6	599,76	0,00	0,00
2016D00345 COMPTOIR METALLIQUE A RIDEAU COLLEGE LA CHARITE SU	29/11/2016	687,96	6	687,96	0,00	0,00
2016D00346 TABLEAU LIEGE ALU + CHAISE DACTYLO + PAIRE ACCOUDO	29/11/2016	452,93	1	452,93	0,00	0,00
2016D00377 achat switchs et matériel réseau	29/11/2016	13 731,73	4	13 731,73	0,00	0,00
2016D00430 achat PC collèges	30/11/2016	5 208,74	4	5 208,74	0,00	0,00
2016D00355 PRESENTOIRS RAYONNAGES POUR CDI COLLEGE VARZY	01/12/2016	3 100,98	6	3 100,98	0,00	0,00
2016D00428 achat ordinateur portable IMac pour sce Communicat	01/12/2016	2 072,35	4	2 072,35	0,00	0,00
2016D00431 achat disques durs externes pour KN	01/12/2016	69,62	1	69,62	0,00	0,00
2016D00358 Achat d'un tracteur broyeur	05/12/2016	26 281,37	5	26 281,37	0,00	0,00
2016D00380 achat matériel informatique pour DGS	05/12/2016	1 802,00	4	1 802,00	0,00	0,00
2016D00373 éléments pour PC: disque dur, haut parleur	06/12/2016	194,88	1	194,88	0,00	0,00
2016D00379 achat micro battery pour KN	06/12/2016	298,80	1	298,80	0,00	0,00
2016D00433 achat 5 pointeuses	06/12/2016	6 000,00	4	6 000,00	0,00	0,00
2016D00370 cde kit mindstorms pr valise animation numérique	07/12/2016	455,38	1	455,38	0,00	0,00
2016D00371 PC PORTABLE POUR CIO	07/12/2016	556,92	4	556,92	0,00	0,00
2016D00372 cde kit Raspberry pour valise animation	07/12/2016	541,30	1	541,30	0,00	0,00
2016D00374 CER ST BENIN DIV OUTILLAGES	08/12/2016	313,30	1	313,30	0,00	0,00
2016D00375 FERME MARAULT FOURNITURES DIV	08/12/2016	857,82	1	857,82	0,00	0,00
2016D00378 achat souri, clavier sans fil et web cam	08/12/2016	1 514,99	4	1 514,99	0,00	0,00
2016D00425 souris hp pour CIO	08/12/2016	104,20	1	104,20	0,00	0,00
2016D00427 achat disques durs externes pour KN	08/12/2016	1 082,66	1	1 082,66	0,00	0,00
2016F00011 réalisation d'une carte d'orientation	08/12/2016	1 350,00	20	402,00	67,00	881,00
2016D00386 cde PIQO One + adaptateur mat numérique pr valise	09/12/2016	118,90	1	118,90	0,00	0,00
2016D00396 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLLEGE COS	09/12/2016	2 642,76	10	1 584,00	264,00	794,76
2016D00438 achat switchs et matériel réseau	10/12/2016	6 759,06	1	6 759,06	0,00	0,00
2016D00383 Poupon de massage NO 1611004 DU 8/11/2016	12/12/2016	149,50	1	149,50	0,00	0,00
2016D00384 TESTS DE LANGAGE	12/12/2016	119,00	1	119,00	0,00	0,00
2016D00385 IMPRIMERIE DIV OUTILLAGES	12/12/2016	2 284,09	6	2 284,09	0,00	0,00
2016D00387 Equipement pour chargeur	12/12/2016	3 882,00	5	3 882,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00388 Achat fendeuse de bûches	12/12/2016	2 200,00	5	2 200,00	0,00	0,00
2016D00389 Achat tronçonneuse	12/12/2016	559,00	6	559,00	0,00	0,00
2016M00014 fourniture et installation de mobiliers et matériel	13/12/2016	1 456,23	10	870,00	145,00	441,23
2016D00392 mobiliers infirmerie COLLEGE LA CHARITE	13/12/2016	686,18	6	686,18	0,00	0,00
2016F00012 enregistrement traces gps pour variante GTMC Planc	13/12/2016	1 200,00	20	360,00	60,00	780,00
2016D00403 CER VARZY DIV MATERIAUX ET OUTILLAGES	14/12/2016	756,36	6	756,36	0,00	0,00
2016D00405 PESE BEBE + MALETTE TRANSPORT	14/12/2016	1 355,21	6	1 355,21	0,00	0,00
2016D00406 TESTS DE LANGUES NO FA0179 DU 2/12/2016	14/12/2016	210,00	1	210,00	0,00	0,00
2016D00407 MEUBLE A LANGER NO 140.145.334	14/12/2016	225,39	1	225,39	0,00	0,00
2016D00429 achat broches pour ordinateur DELL	14/12/2016	66,00	1	66,00	0,00	0,00
2016D00411 cde tablettes + cables - mat numerique pour valise	15/12/2016	9 638,46	4	9 638,46	0,00	0,00
2016D00413 cde jeux pour valise numérique	15/12/2016	5 819,01	4	5 819,01	0,00	0,00
2016D00416 MATERIELS SITE EMILE COMBES	15/12/2016	24,89	1	24,89	0,00	0,00
2016D00417 CER PREMERY DIV TX	15/12/2016	5 005,61	6	5 005,61	0,00	0,00
2016D00418 MATERIELS ORANGERIE 2016	15/12/2016	2 338,56	6	2 338,56	0,00	0,00
2016D00420 cde WeDo pour valise animation numérique	16/12/2016	237,59	1	237,59	0,00	0,00
2016D00421 cde de modems et cable pour valise animation BN	16/12/2016	1 789,20	4	1 789,20	0,00	0,00
2017D00014 TABLE DE CUISSON FAURE	18/12/2016	149,00	1	149,00	0,00	0,00
2016D00439 achat matériel informatique switch et alimentation	20/12/2016	6 795,60	4	6 795,60	0,00	0,00
2016D00432 MOBILIERES SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLLEGE SAI	21/12/2016	1 986,13	10	1 188,00	198,00	600,13
2017I00004 INVESTISSEMENT VELOURTE 2017	02/01/2017	74 369,13	20	18 590,00	3 718,00	52 061,13
2017D00001 TOISE ET PESE PERSONNE	06/01/2017	174,94	1	174,94	0,00	0,00
2017D00002 OTOSCOPE	06/01/2017	154,44	1	154,44	0,00	0,00
2017D00193 1 souris centrale barmouse pour Service Prévention	19/01/2017	206,40	1	206,40	0,00	0,00
2017D00003 Achat modules réseau HP Transceiver	20/01/2017	1 663,20	1	1 663,20	0,00	0,00
2017D00004 achat disques durs externes pour KN	20/01/2017	1 473,07	1	1 473,07	0,00	0,00
2017D00005 Achat station de travail Lenovo KN	20/01/2017	2 081,12	1	2 081,12	0,00	0,00
2017D00006 achat 20 PC portables Probook	20/01/2017	10 519,06	4	10 519,06	0,00	0,00
2017M00002 VESTIAIRES + PRESENTOIR MURAL	20/01/2017	57,56	1	57,56	0,00	0,00
2017M00004 SIEGE DE BUREAU SPECIFIQUE	20/01/2017	440,06	1	440,06	0,00	0,00
2017D00012 achat 4 lecteurs code barre pour bibliothèque	24/01/2017	119,30	1	119,30	0,00	0,00
2017M00009 ARMOIRE 2 PORTES BOIS MELAMINE NOIR	24/01/2017	805,97	10	400,00	80,00	325,97
2017D00008 5 moniteurs LED 27"	26/01/2017	1 078,37	4	1 078,37	0,00	0,00
2017D00011 CHAINE HIFI SAMSUNG MM-J430D	26/01/2017	199,00	1	199,00	0,00	0,00
2017M00006 VESTIAIRES + PRESENTOIR MURAL	27/01/2017	1 686,14	10	840,00	168,00	678,14
2017D00157 COUSSIN ERGONOMIQUE	30/01/2017	111,60	1	111,60	0,00	0,00
2017D00013 Souris filaire optique LOGITECH	01/02/2017	470,92	1	470,92	0,00	0,00
2017D00021 3 graveurs DVD externe Transcend slim	01/02/2017	73,43	1	73,43	0,00	0,00
2017M00007 MOBILIER BUREAU DGS	02/02/2017	296,68	1	296,68	0,00	0,00
2017D00009 PETITS MATERIELS DE PREVENTION PRECOCE ENFANT	03/02/2017	560,56	1	560,56	0,00	0,00
2017D00042 Achat nettoyeur, aspirateur, servante, ponçeuse, m	03/02/2017	3 488,60	6	2 905,00	583,60	0,00
2017D00024 NTM - 211D08 - EJ-650-MM - remorque porte engin	06/02/2017	47 348,16	8	29 590,00	5 918,00	11 840,16

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00026 RADIO CD + MICRO ONDES CER ST AMAND	10/02/2017	179,98	1	179,98	0,00	0,00
2017M00005 TABLEAUX BLANCS ET LIEGES	10/02/2017	495,42	1	495,42	0,00	0,00
2017D00023 serveurs NAS 1 baie ETHERNET SYNOLOGY /COLLEGES	11/02/2017	1 516,34	4	1 516,34	0,00	0,00
2017D00025 PBTI-162D84 -EJ-005-ZC - CAMION RENAULT 16T	15/02/2017	137 915,77	8	86 195,00	17 239,00	34 481,77
2017D00016 Test de langage pr bilan ecole maternelle no FA 00	16/02/2017	119,00	1	119,00	0,00	0,00
2017D00036 STATION ACCUEIL PC PORTABLE - DKT30CHV	17/02/2017	112,01	1	112,01	0,00	0,00
2017D00158 CHAUFFE BIBERON	17/02/2017	52,20	1	52,20	0,00	0,00
2017D00039 achat téléphones et casques filaires	22/02/2017	1 225,39	4	1 225,39	0,00	0,00
2017D00228 ACHAT DE MATERIELS FIPHFP POUR LE COLLEGE COSNE	01/03/2017	865,10	6	720,00	145,10	0,00
2017D00047 JOUETS TERRAIN NEUTRE VAUBAN/LUZY/MOULINS ENGILBER	03/03/2017	391,20	1	391,20	0,00	0,00
2017D00048 MATELAS DE CHANGE HAUTS REBORDS REF. 223142794	06/03/2017	137,30	1	137,30	0,00	0,00
2017D00034 lunettes de dépistage no7438 du 20/02/2017	07/03/2017	64,63	1	64,63	0,00	0,00
2017D00035 Test de lang no FA 17012 DU 16/01/2017	07/03/2017	309,00	1	309,00	0,00	0,00
2017D00154 Achat QUANTUM SCALAR i500 IBM LTO-7 + sauvegarde	10/03/2017	21 422,33	4	21 422,33	0,00	0,00
2017D00079 Signalétique Conseil Depart. Cabinet et pole solid	13/03/2017	928,50	20	230,00	46,00	652,50
2017D00050 PETITS EQUIP. NO5501513200 DU 28/2/2017	14/03/2017	321,27	1	321,27	0,00	0,00
2017M00011 SIEGE DE TRAVAIL PLEASE	14/03/2017	919,99	10	455,00	91,00	373,99
2017D00076 MOBILIER POUR 2 CLASSES COLLEGE DE LA CHARITE	16/03/2017	3 421,52	10	1 710,00	342,00	1 369,52
2017M00013 ARMOIRE MELAMINE NOIR SANS PORTE	21/03/2017	267,96	1	267,96	0,00	0,00
2017D00080 2017 TOUS CER FOURNITURES MAT ET OUTILLAGES	22/03/2017	9 857,89	6	8 210,00	1 647,89	0,00
2017M00012 SIEGE DE TRAVAIL PLEASE AVEC TETIERE LIGNE 0053083	24/03/2017	919,99	10	455,00	91,00	373,99
2017D00077 achat 20 PC de bureau Lenovo	27/03/2017	8 879,08	1	8 879,08	0,00	0,00
2017D00084 REFRIGERATEUR ET MICRO-ONDES	27/03/2017	659,96	1	659,96	0,00	0,00
2017D00075 MOBILIERS SCOLAIRES ET RESTAURATION COLLEGE LUZY	29/03/2017	323,10	1	323,10	0,00	0,00
2017D00087 achat 256 TouchPoint Manager Pro Education pr tabl	30/03/2017	8 870,40	4	8 870,40	0,00	0,00
2017D00088 achat 50 PC	31/03/2017	33 624,76	4	33 624,76	0,00	0,00
2017D00270 clé USB jIMPING DRIVE 256 GO USB 3.0	06/04/2017	99,90	1	99,90	0,00	0,00
2017D00082 Matériels Mme Balland et mme hocquet - fiphfp - CO	07/04/2017	663,11	6	550,00	113,11	0,00
2017D00083 Matériels Mme Balland et mme hocquet - fiphfp - CO	07/04/2017	663,11	6	550,00	113,11	0,00
2017D00192 REPOSE BRAS ERGOREST + SUPPORTS DE DOCUMENTS FLEXD	07/04/2017	556,50	1	556,50	0,00	0,00
2017D00111 achat bibliothèque de sauvegarde à bandes	10/04/2017	3 895,37	4	3 895,37	0,00	0,00
2017D00124 Panneau signalétique Cabinet du President	13/04/2017	5 810,40	20	1 450,00	290,00	4 070,40
2017D00114 Achat PC portable Lenovo X260	14/04/2017	2 226,58	4	2 226,58	0,00	0,00
2017D00123 Achat scanner mobile A4 - EPSON WorkForce DS 30	14/04/2017	210,78	1	210,78	0,00	0,00
2017M00027 TABLE SUR ROULETTES	14/04/2017	181,27	1	181,27	0,00	0,00
2017D00176 Rayonnages alimentaires collège Claude TILLIER à C	27/04/2017	1 445,81	6	1 200,00	245,81	0,00
2017M00014 TABLES RONDES	28/04/2017	762,12	10	380,00	76,00	306,12
2017D00163 Matériels Mme MARCEAU - COLLEGE LES COURLIS	02/05/2017	685,44	6	570,00	115,44	0,00
2017D00117 2017 MAISONS ECLUSIERES DIVERS ACQUISITIONS	03/05/2017	7 870,48	1	7 870,48	0,00	0,00
2017D00118 PESE BEBE + DIVERS NO 5501525700 DU 05/4/2017	03/05/2017	411,84	1	411,84	0,00	0,00
2017D00191 Mobilier de cuisine collège Claude Tillier à COSNE	03/05/2017	1 170,00	6	975,00	195,00	0,00
2017D00190 Matériels de jardinage segpa collège Fourchambault	04/05/2017	1 413,51	6	1 175,00	238,51	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00125 creation totem signalétique cabinet du president	05/05/2017	1 350,00	20	335,00	67,00	948,00
2017D00126 Creation du socle pour le totem signalétique Cabin	05/05/2017	780,00	20	195,00	39,00	546,00
2017D00159 MATERIEL PUERICULTURE	06/05/2017	318,06	1	318,06	0,00	0,00
2017D00249 Numérisation du cadastre et de documents grand for	11/05/2017	761,04	6	630,00	131,04	0,00
2017D00250 Numérisation de documents d'archives	11/05/2017	2 065,72	6	1 720,00	345,72	0,00
2017D00407 buffets chauffant et réfrigérés segpa coll Varzy	15/05/2017	13 063,50	6	10 885,00	2 178,50	0,00
2017D00164 Achat 200 PC	17/05/2017	109 423,67	4	109 423,67	0,00	0,00
2017D00160 Matériels Mme JAILLOT - COLLEGE DE DECIZE	18/05/2017	685,44	6	570,00	115,44	0,00
2017D00203 Equipt SEGPA magasinage Coll Varennes Vauzelles	19/05/2017	2 929,64	6	2 440,00	489,64	0,00
2017D00204 ACHAT 100 MONITEURS LED 23 - 16.9 MULTIMEDIA PHILI	23/05/2017	13 905,65	4	13 905,65	0,00	0,00
2017M00016 FAUTEUILS DACTYLO LEADER LD56/14	23/05/2017	1 595,62	10	795,00	159,00	641,62
2017M00017 SIEGE SPECIFIQUE SOKOA M4	23/05/2017	603,29	10	300,00	60,00	243,29
2017M00018 FAUTEUIL ERGONOMIQUE PLEASE V. HAPP	23/05/2017	919,99	10	455,00	91,00	373,99
2017M00022 SIEGES POUTRES ACCUEIL LAMARTINE	23/05/2017	1 650,18	10	825,00	165,00	660,18
2017F00004 BALISES VTT POUR LA GRANDE TRAVERSEE DU MASSIF CEN	29/05/2017	570,00	20	140,00	28,00	402,00
2017M00023 FAUTEUIL SPECIFIQUE PLEASE MME HENRY	31/05/2017	919,99	10	455,00	91,00	373,99
2017D00171 achat station d'accueil disque dur	01/06/2017	390,85	1	390,85	0,00	0,00
2017D00183 REFRIGERATEUR INDESIT REF2P TIAA 11 SI	06/06/2017	399,99	1	399,99	0,00	0,00
2017D00217 CHAINE HIFI SAMSUNG MM J430D	09/06/2017	196,19	1	196,19	0,00	0,00
2017M00032 MOBILIER TERRAINS NEUTRES CHATEAU CHINON	09/06/2017	1 001,20	10	500,00	100,00	401,20
2017D00172 Tensiomètre 31/05/2017 DOCUMENT N° 1367855	12/06/2017	75,60	1	75,60	0,00	0,00
2017O00072 PARTICIPATION VILLE DE NEVERS A L ETUDE DE L AEROP	12/06/2017	7 936,50	5	7 936,50	0,00	0,00
2017D00173 toise et stéthoscope NO 5501539634 DU 19/5/2017	13/06/2017	253,44	1	253,44	0,00	0,00
2017D00174 4 souris centrales barmousse FIPHFP sce prévention	13/06/2017	825,60	1	825,60	0,00	0,00
2017D00185 ERGODESK ASSISE DE BUREAU M. TOURNOIS	15/06/2017	126,00	1	126,00	0,00	0,00
2017M00026 CAISSON HAUTEUR BUREAU	15/06/2017	250,70	1	250,70	0,00	0,00
2017M00028 CANAPE 2 PLACES	15/06/2017	279,99	1	279,99	0,00	0,00
2017D00199 achat 100 moniteurs LED pour collègues	19/06/2017	10 019,28	4	10 019,28	0,00	0,00
2017D00200 2 cartouches sauvegarde LTO 7 pour lecteur bande	19/06/2017	5 066,77	4	5 066,77	0,00	0,00
2017D00222 Achat 62 Unités Centrales HP EliteDesk pour collèg	19/06/2017	33 700,40	4	33 700,40	0,00	0,00
2017D00201 6 DISQUES DURS EXTERNES SSD	20/06/2017	2 328,13	1	2 328,13	0,00	0,00
2017D00258 DACIA SANDERO STEPWAY EN-368-AX	21/06/2017	12 557,39	5	12 557,39	0,00	0,00
2017M00030 FAUTEUIL ERGONOMIQUE GAMME M4 Mme ROESER	23/06/2017	603,29	10	300,00	60,00	243,29
2017D00230 DGA-ADT--EQ-934-XC-130D118 FOURG RENAULT	26/06/2017	25 238,15	5	25 238,15	0,00	0,00
2017D00266 Equipement SEGPA 2017 collèg La Charité sur Loire	27/06/2017	6 962,40	6	5 800,00	1 162,40	0,00
2017D00261 108 PEUGEOT ACCESS EP-438-FJ	29/06/2017	9 055,02	5	9 055,02	0,00	0,00
2017D00248 Défroisseur UNILYS - Steam One	03/07/2017	278,90	1	278,90	0,00	0,00
2017D00251 achat 40 PC portables	04/07/2017	25 501,43	1	25 501,43	0,00	0,00
2017D00257 3 rollermites red FIPHFP	06/07/2017	1 139,86	1	1 139,86	0,00	0,00
2017D00259 ACHAT 5 PROBOOKS	07/07/2017	6 803,36	4	6 803,36	0,00	0,00
2017D00287 DGA ADT-130D119 -EW-902-VF- FOURGON RENAULT MAXIT	11/07/2017	39 869,33	5	39 869,33	0,00	0,00
2017D00288 Achat 50 switches	11/07/2017	5 403,01	4	5 403,01	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00269 ECHOGRAPHE FACT N° 1368907 30/06/2017	12/07/2017	20 470,58	6	17 055,00	3 415,58	0,00
2017D00338 ACHAT COMPRESSEUR ABAC PISTON INSONORISE SA29B 90C	13/07/2017	718,80	6	595,00	123,80	0,00
2017D00373 REFRIGERATEUR LADEN DP300	17/07/2017	345,32	1	345,32	0,00	0,00
2017F00006 balisage GTMC VTT tronçon CHATEAU CHINON LUZY	17/07/2017	4 800,00	20	1 200,00	240,00	3 360,00
2017D00311 Matériel pour réseau informatique	18/07/2017	21 110,90	4	21 110,90	0,00	0,00
2017D00308 VENTILATEURS SUR PIEDS	19/07/2017	733,20	6	610,00	123,20	0,00
2017F00007 adhésifs FFC "VAE" pour la GTMC à VTT	19/07/2017	67,20	20	15,00	3,00	49,20
2017F00008 poteaux BOIS pour bornes VTT	19/07/2017	1 512,00	20	375,00	75,00	1 062,00
2017D00292 TABLE A LANGER, SIEGE AUTO, REHAUSSEUR	21/07/2017	259,92	1	259,92	0,00	0,00
2017D00301 Matériels de cuisine college segpa Varzy	21/07/2017	910,70	6	755,00	155,70	0,00
2017D00306 Achat écran de projection valise pour service de l	21/07/2017	847,79	4	847,79	0,00	0,00
2017D00293 mobiliers scolaires pour le collège de la CHARITE	25/07/2017	10 003,44	6	8 335,00	1 668,44	0,00
2017D00299 CADENAS ANSE ACIER 30 mm	26/07/2017	9,75	1	9,75	0,00	0,00
2017D00309 Débroussailluse KASTOR 500 PA	31/07/2017	37 554,32	5	37 554,32	0,00	0,00
2017M00033 3 TABOURETS + MAXI LOT GRANDE TABLE D ACTIVITES CA	31/07/2017	410,74	1	410,74	0,00	0,00
2017D00318 TRANSFERT DE MATERIELS Ensemble de matériels agric	02/08/2017	43 200,00	6	32 400,00	6 300,00	0,00
2017D00323 TRACTEUR AGRICOLE	02/08/2017	6 000,00	5	6 000,00	0,00	0,00
2017D00324 CHARIOT TELESCOPIQUE	02/08/2017	19 560,00	5	19 560,00	0,00	0,00
2017D00364 MATERIEL EQUIPEMENT SEGPA COLLEGE LA CHARITE SUR L	02/08/2017	3 349,20	6	2 790,00	559,20	0,00
2017M00035 TRANSFERT DE MATERIELS BUREAU FERME DU MARAULT	02/08/2017	10 800,00	10	5 400,00	1 080,00	4 320,00
2017D00345 REPOSES BRAS + PORTE DOCUMENTS SELON PIECE JOINTE	07/08/2017	450,49	1	450,49	0,00	0,00
2017D00344 Kit de lestage	10/08/2017	73,64	1	73,64	0,00	0,00
2017F00009 BALISES AUTOCOLLANTES SPECIFIQUES GTMC	10/08/2017	462,00	20	115,00	23,00	324,00
2017D00346 2017 - batiments departementaux	16/08/2017	1 614,18	6	1 345,00	269,18	0,00
2017F00010 réfection étanchéité maquette du barrage de pannec	22/08/2017	2 347,80	20	585,00	117,00	1 645,80
2017M00041 fourniture et installation de mobiliers et matérie	22/08/2017	3 375,66	10	1 685,00	337,00	1 353,66
2017D00372 ACHAT 35 TABLETTES HP POUR COLLEGE DE CLAMECY	25/08/2017	8 422,14	4	8 422,14	0,00	0,00
2017D00435 Achat câbles réseaux	28/08/2017	354,86	1	354,86	0,00	0,00
2017D00443 CLIO SOCIETE AIR 1.2 16V75 4CV - IMMAT EQ-031-22	28/08/2017	9 586,00	5	9 586,00	0,00	0,00
2017F00011 adhésion label internet destination rando	28/08/2017	2 400,00	20	600,00	120,00	1 680,00
2017D00356 Appareil photo	30/08/2017	438,00	1	438,00	0,00	0,00
2017D00408 Equipement mise en réseaux SEGPA Charité TECHNOLOG	30/08/2017	10 344,35	6	8 620,00	1 724,35	0,00
2017D00432 Equipement Segpa Collège La Charité sur Loire	04/09/2017	3 944,40	6	3 285,00	659,40	0,00
2017F00012 rebalisateur VTT Arleuf-Bazolles	06/09/2017	73,00	20	15,00	3,00	55,00
2017D00409 achat de 40 poste Alcatel 4029	14/09/2017	2 592,00	4	2 592,00	0,00	0,00
2017D00422 PEUGEOT 208 EP-794-YR	15/09/2017	11 423,84	5	11 423,84	0,00	0,00
2017D00575 Achat Chariot de Ménage FIPHP Mme Pepitone col V	20/09/2017	677,50	6	560,00	117,50	0,00
2017D00576 Achat chariot de ménage Mme Roger Delphine collèg	20/09/2017	677,50	6	560,00	117,50	0,00
2017D00577 achat Chariot de Ménage FIPHP Mme Vignault col	20/09/2017	677,50	6	560,00	117,50	0,00
2017D00376 TOYOTA YARIS HYBRIDE EP-648-EX	21/09/2017	15 184,18	5	15 184,18	0,00	0,00
2017D00378 CAFETIERES CER COSNE ET ST BENIN D'AZY	21/09/2017	45,98	1	45,98	0,00	0,00
2017D00379 CDE MICRO ONDES SITE DECIZE + FOYER	21/09/2017	159,98	1	159,98	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00380 TUYAU + RACCORD POUR KARCHER	22/09/2017	28,90	1	28,90	0,00	0,00
2017D00389 51 VENTILATEURS SUR TABLE	25/09/2017	759,90	1	759,90	0,00	0,00
2017D00391 4 cables micro - 2 tp link UH40 - 2 Targus 4 ports	26/09/2017	86,40	1	86,40	0,00	0,00
2017D00430 APPAREILS ELECTRO MENAGERS CER	26/09/2017	789,96	6	655,00	134,96	0,00
2017D00395 3 REPOSE PIEDS + 5 LAMPES DE BUREAU	28/09/2017	220,38	1	220,38	0,00	0,00
2017D00442 REFRIGERATEUR TOP	28/09/2017	119,00	1	119,00	0,00	0,00
2017D00401 RENAULT MEGANE BERLINE EP-679-YR	02/10/2017	11 555,42	5	11 555,42	0,00	0,00
2017D00402 PEUGEOT 208 EP-718-YR	02/10/2017	11 423,84	5	11 423,84	0,00	0,00
2017D00404 PEUGEOT 208 EP-760-YR	02/10/2017	9 769,21	5	9 769,21	0,00	0,00
2017D00434 achat 5 supports pour écrans 22 à 55 pouces	05/10/2017	1 200,00	4	1 200,00	0,00	0,00
2017D00428 Numérisation océrisation de documents d'archives I	06/10/2017	9 534,02	6	7 945,00	1 589,02	0,00
2017D00429 FOURNITURES EQUIPEMENTS RENAULT KANGOO-TITRE 846	11/10/2017	4 700,00	5	4 700,00	0,00	0,00
2017D00431 Débroussailleuse et taille haies	11/10/2017	730,00	6	605,00	125,00	0,00
2017D00444 Achat 6 batteries de portable H6L26AA	12/10/2017	352,80	1	352,80	0,00	0,00
2017D00441 REFRIGERATEURS CUBE 45 L FAR R1046S	16/10/2017	899,91	6	745,00	154,91	0,00
2017D00446 tapis de souris, repose-poignets, souris verti., su	20/10/2017	784,74	4	784,74	0,00	0,00
2017D00473 KANGOO EXPRESS EP-322-NE Générique Energy TCe 115	24/10/2017	14 982,72	5	14 982,72	0,00	0,00
2017D00461 Achat batterie 12 V 5AH/C20 et LUCAS AGM	27/10/2017	700,26	4	700,26	0,00	0,00
2017D00447 stéthoscope no 1371627 du 11/10/2017	30/10/2017	64,98	1	64,98	0,00	0,00
2017D00449 PREPAR. ET FOURNIT. EQUIPEMENTS SUR RENAULT TRAFIC	02/11/2017	7 250,00	5	7 250,00	0,00	0,00
2017D00450 RENAULT KANGOO EP-020-HV	03/11/2017	16 648,87	5	16 648,87	0,00	0,00
2017D00504 MATERIELS DIVERS SAM - COFFRET 68 PCS BOSCH	06/11/2017	38,95	1	38,95	0,00	0,00
2017D00455 DEOPPLER FOETAL	08/11/2017	394,98	1	394,98	0,00	0,00
2017M00043 PRESENTOIRS CD/DVD	08/11/2017	3 564,00	10	1 780,00	356,00	1 428,00
2017D00464 Achat 6 pieuvres ALCATEL	09/11/2017	3 960,00	4	3 960,00	0,00	0,00
2017D00480 Achat cartes SDHC, disques dur et présenteurs sans	10/11/2017	1 784,00	4	1 784,00	0,00	0,00
2017D00482 1 VELO ELECTRIQUE + 1 PANIER METAL	10/11/2017	1 219,98	5	1 219,98	0,00	0,00
2017D00483 1 VELO ELECTRIQUE + 1 PANIER METAL	10/11/2017	1 219,98	5	1 219,98	0,00	0,00
2017D00459 Achat étuis smartphones et protège-écrans	14/11/2017	6 513,60	4	6 513,60	0,00	0,00
2017D00479 APPAREILS ELECTRO MENAGER	14/11/2017	316,92	1	316,92	0,00	0,00
2017I00005 Achat et pré-installation bornes wifi des collèges	14/11/2017	27 079,50	20	6 704,00	1 358,00	19 017,50
2017D00463 achat 5 douchettes Honeywell Voyager pour BDP	16/11/2017	750,00	4	750,00	0,00	0,00
2017D00476 NTM-274D01-finisserieur autonome sur pneus avance 5%	24/11/2017	162 492,70	8	93 285,00	23 068,00	46 139,70
2017D00565 2 DIABLES D'ESCALIER	27/11/2017	99,80	1	99,80	0,00	0,00
2017D00486 Numérisation de documents d'archives	30/11/2017	419,05	1	419,05	0,00	0,00
2017D00489 Tablettes collège Jean Rostand LA MACHINE préfiguré	01/12/2017	15 572,78	4	15 572,78	0,00	0,00
2017D00490 Tablettes Collège Giroud de Vilette CLAMECY préfig	01/12/2017	47 583,50	4	47 583,50	0,00	0,00
2017D00491 Tablettes Collège Henri Wallon VARENNES VAUZELLES	01/12/2017	72 672,97	4	72 672,97	0,00	0,00
2017D00492 MATERIEL DE PUERICULTURE TRANSAT	01/12/2017	82,30	1	82,30	0,00	0,00
2017D00554 5 unités centrales LENOVO collège St Benin d'Azy	01/12/2017	2 716,91	4	2 716,91	0,00	0,00
2017D00555 16 unités centrales LENOVO collège Les Courlis	01/12/2017	8 694,08	4	8 694,08	0,00	0,00
2017D00556 3 unités centrales LENOVO pour collège Montsauche	01/12/2017	1 630,14	4	1 630,14	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00559 7 unités centrales LENOVO collège Victor Hugo Neve	01/12/2017	3 803,66	4	3 803,66	0,00	0,00
2017D00560 10 unités centrales LENOVO pour collège d'Imphy	01/12/2017	5 433,80	4	5 433,80	0,00	0,00
2017I00008 COMPTEUR ZELT VOIES VERTES	04/12/2017	5 630,40	20	1 405,00	281,00	3 944,40
2017D00496 Stock tablettes Conseil Départemental pour collège	05/12/2017	12 657,76	4	12 657,76	0,00	0,00
2017D00507 Achat Imac pour cabinet Mme Cartegnie	07/12/2017	2 672,71	4	2 672,71	0,00	0,00
2017D00573 Achat station d'accueil USB + câbles RJ45	07/12/2017	122,76	1	122,76	0,00	0,00
2017F00014 GTMC - conception graphique des panneaux	07/12/2017	2 284,00	20	570,00	114,00	1 600,00
2017D00514 Achat 3 serveurs ML 30 pour collèges	08/12/2017	1 447,60	4	1 447,60	0,00	0,00
2017M00045 SIEGE ERGONOMIQUE OSTEOSEAT	11/12/2017	697,63	10	345,00	69,00	283,63
2017D00536 Achat 3 Wepresent Wipg	12/12/2017	2 880,00	4	2 880,00	0,00	0,00
2017D00538 5 unites centrales LENOVO pour collège de CLAMECY	12/12/2017	2 716,91	4	2 716,91	0,00	0,00
2017D00539 16 unités centrales LENOVO collège CHATEAU CHINON	12/12/2017	8 694,08	4	8 694,08	0,00	0,00
2017D00540 12 unités centrales LENOVO collège CERCY LA TOUR	12/12/2017	6 520,55	4	6 520,55	0,00	0,00
2017D00541 12 unités centrales LENOVO collège LUZY	12/12/2017	6 520,55	4	6 520,55	0,00	0,00
2017D00542 20 unités centrales LENOVO collège LA CHARITE	12/12/2017	10 867,61	4	10 867,61	0,00	0,00
2017D00543 5 unités centrales LENOVO collèges DECIZE	12/12/2017	2 716,91	4	2 716,91	0,00	0,00
2017D00544 4 unités centrales LENOVO collège MOULINS ENGILBER	12/12/2017	2 173,52	4	2 173,52	0,00	0,00
2017D00545 10 unités centrales LENOVO collège LES LOGES	12/12/2017	5 433,80	4	5 433,80	0,00	0,00
2017D00546 8 unités centrales LENOVO collège ST SAULGE	12/12/2017	4 347,05	4	4 347,05	0,00	0,00
2017D00547 4 unités centrales LENOVO collège ST AMAND EN PUIS	12/12/2017	2 173,52	4	2 173,52	0,00	0,00
2017D00548 10 unités centrales LENOVO collège ADAM BILLAUT	12/12/2017	5 433,80	4	5 433,80	0,00	0,00
2017D00549 1 unité centrale LENOVO collège POUILLY SUR LOIRE	12/12/2017	543,37	4	543,37	0,00	0,00
2017D00550 15 unités centrales LENOVO collège COSNE	12/12/2017	8 150,71	4	8 150,71	0,00	0,00
2017D00551 8 unités centrales LENOVO collège CORBIGNY	12/12/2017	4 347,05	4	4 347,05	0,00	0,00
2017D00552 27 unites centrales LENOVO HOTEL DU DPT	12/12/2017	14 671,27	4	14 671,27	0,00	0,00
2017D00553 unités centrales LENOVO collège Varennes Vauzelles	12/12/2017	7 063,97	4	7 063,97	0,00	0,00
2017D00563 FOURNITURE DE 3 VELOS	12/12/2017	587,68	1	587,68	0,00	0,00
2017D00594 REFRIGERATEUR CANDY CCOLS5162 WH PMI	12/12/2017	299,99	1	299,99	0,00	0,00
2017D00569 Diversx matériels informatique selaon devis 106-12	13/12/2017	11 358,53	1	11 358,53	0,00	0,00
2017D00564 Achat 5 serveurs pedago ML 150 collèges plan num	14/12/2017	19 147,67	4	19 147,67	0,00	0,00
2017D00566 LOTS TROPHEES NUMERIQUE CREATION INNOVATION	14/12/2017	1 362,22	1	1 362,22	0,00	0,00
2017D00588 Achat 3 serveurs ML 30 CD - Avance sur livraison e	15/12/2017	2 740,02	4	2 740,02	0,00	0,00
2017I00009 Alimentation UBI POE 48-16v	18/12/2017	567,00	20	140,00	28,00	399,00
2017D00597 Achat armoire forte collège La Charité sur Loire	26/12/2017	1 937,78	6	1 610,00	327,78	0,00
2017D00598 MOBILIER CDI COLLEGE LA CHARITE SUR LOIRE	26/12/2017	19 190,52	10	9 595,00	1 919,00	7 676,52
2018O00002 subvention construction salle sport college Varzy	31/12/2017	76 328,00	21	18 170,00	3 634,00	54 524,00
2018D00002 Achat matériel informatique - 2 IPAD WI-FI + 4G -	01/01/2018	1 316,44	4	1 316,44	0,00	0,00
2018D00052 Achat auto laveuse FIPHP mme Balland collège R. C	02/01/2018	6 018,92	6	4 012,00	1 003,00	1 003,92
2018D00053 Achat 4 chariots de ménage collège A. Billaut Neve	02/01/2018	2 709,98	6	1 804,00	451,00	454,98
2018M00002 13 SIEGES DE TRAVAIL	02/01/2018	3 147,14	10	1 256,00	314,00	1 577,14
2018M00005 2 TABLES RONDES + 4 TABLES DE REUNION	02/01/2018	1 231,10	10	492,00	123,00	616,10
2018D00008 ACHAT CHARIOT MOBILE MODULABLE NAOCART S1 - Charge	02/01/2018	3 360,00	4	3 360,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00009 Matériel visioconférence AVAYA SCOPIA XT 4300 - N°	02/01/2018	9 216,00	4	9 216,00	0,00	0,00
2018D00010 Achat matériel informatique (cordons)	02/01/2018	862,30	4	862,30	0,00	0,00
2018D00011 Achat matériel informatique (1 moniteur LED 42,5 L	02/01/2018	583,91	4	583,91	0,00	0,00
2018D00012 Achat matériel informatique (5 transceivers X 121	02/01/2018	406,33	1	406,33	0,00	0,00
2018D00013 Achat matériel informatique (2 disques durs extern	02/01/2018	319,43	1	319,43	0,00	0,00
2018D00037 Equipement mise en réseaux SEGPA Collège La Chari	02/01/2018	2 437,14	6	1 624,00	406,00	407,14
2018D00039 Achat mobilier infirmerie collège La Charité sur L	02/01/2018	947,88	6	628,00	157,00	162,88
2018D00040 MOBILIER CDI COLLEGE LA CHARITE SUR LOIRE	02/01/2018	715,64	10	284,00	71,00	360,64
2018D00041 Achat de 6 tablettes de réserve pour chariots	02/01/2018	1 929,60	4	1 929,60	0,00	0,00
2018M00001 14 ARMOIRES + 14 TABLETTES	03/01/2018	4 386,29	10	1 752,00	438,00	2 196,29
2018D00014 6 LAMPES - 4 REPOSE-PIEDS - 4 CHEVALETS CONFERENC	03/01/2018	615,86	6	408,00	102,00	105,86
2018D00042 1 CLAVIER MAC POUR IMPRIMERIE	08/01/2018	142,99	1	142,99	0,00	0,00
2018D00031 LOTS TROPHEES NUMERIQUE CREATION INNOVATION	11/01/2018	6 451,96	1	6 451,96	0,00	0,00
2018D00087 ACHAT MATERIEL ENTRETIEN - 1 CHARIOT COLLEGE FOURC	24/01/2018	598,03	6	396,00	99,00	103,03
2018D00329 1 banc visiteurs collège V. Hugo Nevers	25/01/2018	317,38	1	317,38	0,00	0,00
2018D00056 Achat 15 tables informatiques collège St Saulge	26/01/2018	1 943,10	6	1 292,00	323,00	328,10
2018M00014 TABOURET ASSIS DEBOUT	28/01/2018	407,83	1	407,83	0,00	0,00
2018D00016 CAFETIERE	30/01/2018	59,98	1	59,98	0,00	0,00
2018D00017 REFRIGERATEUR	30/01/2018	269,80	1	269,80	0,00	0,00
2018D00004 GRILLE DE COMMUTATION VIDEO	31/01/2018	27,49	1	27,49	0,00	0,00
2018D00005 COMMUTATEUR VIDEO	31/01/2018	85,29	1	85,29	0,00	0,00
2018D00006 Achat Otoscope NO 5501621605 DU 16/1/18	31/01/2018	69,52	1	69,52	0,00	0,00
2018D00007 Matériel médical NO 5501621115 DU 15/01/2018	31/01/2018	968,87	1	968,87	0,00	0,00
2018M00003 SIEGE ASSIS DEBOUT	01/02/2018	472,63	1	472,63	0,00	0,00
2018M00004 10 CHAISES VISITEURS GAMME AMETS DOS RESILLE	01/02/2018	1 108,92	10	440,00	110,00	558,92
2018D00058 10 RAYONNAGES A CARTABLES COLL C TILLIER COSNE	06/02/2018	1 505,15	10	600,00	150,00	755,15
2018D00059 REFRIGERATEUR COLLEGE C TILLIER COSNE	06/02/2018	408,59	1	408,59	0,00	0,00
2018D00060 LAVE VAISSELLE COLLEGE C TILLIER COSNE	06/02/2018	293,06	1	293,06	0,00	0,00
2018D00015 10 jarretieres et 5 cables réseau	06/02/2018	88,91	1	88,91	0,00	0,00
2018D00073 PBTI-153D32 -ES-332-MF- TRACTEUR CLAAS 4RM ARION	07/02/2018	80 329,79	8	40 164,00	10 041,00	30 124,79
2018D00061 3 REFRIGERATEURS CANAL DU NIVERNAIS	12/02/2018	539,97	6	356,00	89,00	94,97
2018D00062 3 MICRO ONDES CANAL DU NIVERNAIS	12/02/2018	269,97	1	269,97	0,00	0,00
2018D00063 1 CAFETIERE CANAL DU NIVERNAIS	12/02/2018	39,99	1	39,99	0,00	0,00
2018D00105 COFFRE FORT	12/02/2018	49,90	1	49,90	0,00	0,00
2018D00019 2018 ACQUISITIONS MATERIELS BATIMENTS DEP	12/02/2018	50 522,12	1	50 522,12	0,00	0,00
2018D00103 CONGELATEUR ARMOIRE ORANGERIE	13/02/2018	459,99	1	459,99	0,00	0,00
2018D00023 Commande Chariot FIPHFP Collège Cercy la Tour	15/02/2018	633,41	6	420,00	105,00	108,41
2018D00024 Achat chariot FIPHFP Collège R. Cassin Cosne	16/02/2018	1 196,09	6	796,00	199,00	201,09
2018D00029 Achat divers matériels informatique -KN	19/02/2018	13 922,19	1	13 922,19	0,00	0,00
2018D00033 AMENAGEMENT DE VEHICULE KANGOO	20/02/2018	4 000,00	5	3 200,00	800,00	0,00
2018D00034 TRACTEUR CLAAS 4RM ARION ES-267-MF	20/02/2018	90 804,08	5	72 640,00	18 164,08	0,00
2018D00114 MOBILIER BUREAUX ADMINISTRATIFS COLL LA CHARITE	21/02/2018	33 860,09	10	13 544,00	3 386,00	16 930,09

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018I00004 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE VARENNES VAUZELLE HENRI W	21/02/2018	3 711,66	20	740,00	185,00	2 786,66
2018I00005 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	21/02/2018	5 116,86	20	1 020,00	255,00	3 841,86
2018I00006 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE NOEL BERNIER CORBIGNY	21/02/2018	2 559,92	20	508,00	127,00	1 924,92
2018I00007 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE PAUL BARROT LORMES	21/02/2018	1 979,57	20	392,00	98,00	1 489,57
2018I00008 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE LES COURLIS NEVERS	21/02/2018	4 109,36	20	820,00	205,00	3 084,36
2018I00009 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE HENRY CLEMENT DONZY	21/02/2018	1 911,86	20	380,00	95,00	1 436,86
2018I00010 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE VICTOR HUGO NEVERS	21/02/2018	7 382,20	20	1 476,00	369,00	5 537,20
2018I00011 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE JEAN JAURES GUERIGNY	21/02/2018	4 808,93	20	960,00	240,00	3 608,93
2018I00012 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE MONTSAUCHE	21/02/2018	3 033,04	20	604,00	151,00	2 278,04
2018I00014 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE BIBRACTE CHATEAU CHINON	21/02/2018	27 068,38	20	5 412,00	1 353,00	20 303,38
2018M00012 4 TABLES RONDES	21/02/2018	968,12	10	384,00	96,00	488,12
2018D00078 2 unités centrales LENOVO pour collège de Prémary	22/02/2018	1 086,76	4	1 086,76	0,00	0,00
2018D00079 5 unités centrales LENOVO collège Fourchambault	22/02/2018	2 716,91	4	2 716,91	0,00	0,00
2018D00080 unités centrales LENOVO pour collège de Guérigny	22/02/2018	1 086,76	4	1 086,76	0,00	0,00
2018D00065 FOURGON RENAULT TRAFIC ER-732-RV	26/02/2018	20 212,56	5	16 168,00	4 044,56	0,00
2018D00066 GROUPE FAUCHAGE ROUSSEAU	26/02/2018	10 548,15	6	7 032,00	1 758,00	1 758,15
2018D00067 EPAREUSE ROUSSEAU	26/02/2018	48 158,03	6	32 104,00	8 026,00	8 028,03
2018D00069 CHARGEUR CLAAS	26/02/2018	22 079,54	6	14 716,00	3 679,00	3 684,54
2018D00109 Chariot de ménage FIPFHP Mme DJEMAH - Collège de D	26/02/2018	598,04	6	396,00	99,00	103,04
2018D00110 Chariot de ménage FIPFHP Mme Marceau-Valverde - Co	26/02/2018	598,04	6	396,00	99,00	103,04
2018D00071 STETHOSCOPE no 5501624776 du 25/01/2018	27/02/2018	87,12	1	87,12	0,00	0,00
2018I00015 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE RENE CASSIN A COSNE	27/02/2018	4 002,91	20	800,00	200,00	3 002,91
2018I00016 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE IMPHY	27/02/2018	4 443,10	20	888,00	222,00	3 333,10
2018I00017 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE SAINT AMAND EN PUISAYE	27/02/2018	2 993,60	20	596,00	149,00	2 248,60
2018I00018 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE CLAUDE TILLIER A COSNE	27/02/2018	5 358,53	20	1 068,00	267,00	4 023,53
2018I00019 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE LES LOGES A NEVERS	27/02/2018	4 839,80	20	964,00	241,00	3 634,80
2018I00020 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE DECIZE	27/02/2018	3 147,00	20	628,00	157,00	2 362,00
2018D00088 Achat Autolaveuse FIPFHP Mme Marceau Valverde coll	28/02/2018	4 398,92	6	2 932,00	733,00	733,92
2018D00123 16 TABLES/30 CHAISES SALLE REUNION COLL ST SAULGE	28/02/2018	4 777,73	10	1 908,00	477,00	2 392,73
2018D00124 ARMOIRE COLLEGE LORMES	28/02/2018	285,18	1	285,18	0,00	0,00
2018D00076 complement numero inventaire 2017D00588	02/03/2018	155,18	1	155,18	0,00	0,00
2018D00077 achat câble alimentation Nikon EH 5B	02/03/2018	119,00	1	119,00	0,00	0,00
2018D00085 50 écrans LED 23 pouces Philips	06/03/2018	6 952,82	1	6 952,82	0,00	0,00
2018D00112 8 CHAISES INFORMATIQUES COLLEGE ST BENIN D AZY	07/03/2018	890,35	10	356,00	89,00	445,35
2018D00113 50 TABLES PLIANTES COLLEGE DES COURLIS NEVERS	07/03/2018	5 025,00	10	2 008,00	502,00	2 515,00
2018D00115 5 CHAUFFEUSES CDI COLL MONTSAUCHE LES SETTONS	07/03/2018	1 334,62	10	532,00	133,00	669,62
2018D00116 6 CHAUFFEUSES CDI COLLEGE DE LORMES	07/03/2018	1 145,88	10	456,00	114,00	575,88
2018D00117 12 TABLES CONCEPTO COLLEGE DE CLAMECY	07/03/2018	2 516,26	10	1 004,00	251,00	1 261,26
2018D00118 CHAUFFEUSE CDI COLLEGE DE MONTSAUCHE	07/03/2018	364,38	1	364,38	0,00	0,00
2018D00125 40 CHAISES ZANA COLLEGE VICTOR HUGO NEVERS	07/03/2018	1 350,24	10	540,00	135,00	675,24
2018D00126 30 CHAISES ALGO + 1 TABLE ZANA COLLEGE GUERIGNY	07/03/2018	917,63	10	364,00	91,00	462,63
2018D00127 100 CHAISES ZANA COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER	07/03/2018	3 375,60	10	1 348,00	337,00	1 690,60

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00129 10 TABLES/30 CHAISES ALGO COLLEGE CERCY LA TOUR	07/03/2018	1 158,48	10	460,00	115,00	583,48
2018D00130 30 CHAISES TABLETTES KOSKA COLLEGE ST BENIN D AZY	07/03/2018	2 672,60	10	1 068,00	267,00	1 337,60
2018D00131 60 TABLES + 60 CHAISES ALGO COLLEGE VARZY	07/03/2018	3 559,68	10	1 420,00	355,00	1 784,68
2018D00133 15 TABLES ALGO - 30 CHAISES ALGO COLLEGE DECIZE	13/03/2018	1 385,10	10	552,00	138,00	695,10
2018D00134 95 TABLES ALGO/120 CHAISES ALGO COLL V VAUZELLES	13/03/2018	7 079,22	10	2 828,00	707,00	3 544,22
2018D00135 120 CHAISES ALGO COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	13/03/2018	2 820,96	10	1 128,00	282,00	1 410,96
2018D00136 ARMOIRES A RIDEAUX COLLEGE DE FOURCHAMBAULT	13/03/2018	2 281,44	10	912,00	228,00	1 141,44
2018D00137 MEUBLE PROFESSEURS 12 CASES COLLEGE ST AMAND EN PU	13/03/2018	539,84	10	212,00	53,00	274,84
2018D00138 30 CHAISES ALGO/2TABLES ZANA/8CHAISES ZANA DORNES	13/03/2018	1 289,18	10	512,00	128,00	649,18
2018D00139 60 CHAISES ALGO + 30 CHAISES KOSKA COLL LES LOGES	13/03/2018	3 840,12	10	1 536,00	384,00	1 920,12
2018D00140 TABLES ET CHAISES ALGO COLLEGE IMPHY	13/03/2018	1 994,34	10	796,00	199,00	999,34
2018D00141 20 TABLES ALGO+3 TABLEAUX COL ST AMAND EN PUISAYE	13/03/2018	1 391,15	10	556,00	139,00	696,15
2018D00142 3 ARMOIRES COLLEGE DECIZE	13/03/2018	961,06	10	384,00	96,00	481,06
2018D00143 PLAN COMPACT IDEA JET + 1 SIEGE COLL TILLIER COSNE	13/03/2018	1 546,80	10	616,00	154,00	776,80
2018D00144 ARMOIRES COLLEGE DE DORNES	13/03/2018	570,36	10	228,00	57,00	285,36
2018D00107 FOURGON RENAULT TRAFIC ES-462-JR	21/03/2018	20 212,56	5	16 168,00	4 044,56	0,00
2018D00150 Fourniture d'équipement de chariots tablettes, de	21/03/2018	339 700,20	4	339 700,20	0,00	0,00
2018D00153 1 portable LENOVO	21/03/2018	569,82	4	569,82	0,00	0,00
2018D00108 CHARIOT MENAGE FIPHFP POUR MR MARTIN STEPHANE COLL	22/03/2018	677,50	6	448,00	112,00	117,50
2018D00120 NTM-213D05 -CHARGEUSE ARTICULEE	22/03/2018	111 910,00	8	55 952,00	13 988,00	41 970,00
2018D00202 Achat débroussailleuse à roues motrices	22/03/2018	3 096,00	6	2 064,00	516,00	516,00
2018M00013 1 LAMPE 2 PORTES MANTEAUX 6 REPOSES PIEDS 10 TABLE	22/03/2018	1 034,82	10	412,00	103,00	519,82
2018F00001 PLANTATIONS JEUNES ARBRES	23/03/2018	1 450,60	15	384,00	96,00	970,60
2018I00026 Installations bornes WIFI COLLEGE ADAM BILLAULT NE	27/03/2018	8 926,50	20	1 784,00	446,00	6 696,50
2018I00027 installations bornes wifi COLLEGE LORMES	27/03/2018	4 705,50	20	940,00	235,00	3 530,50
2018D00326 Commande 6 tables informatiques collège Imphy	28/03/2018	777,24	10	308,00	77,00	392,24
2018I00025 Installations bornes WIFI COLLEGE CLAUDE TILLIER C	28/03/2018	8 926,50	20	1 784,00	446,00	6 696,50
2018D00132 imprimante jet d'encre HP officejet Pro 8210	29/03/2018	56,87	1	56,87	0,00	0,00
2018I00024 Installation bornes WIFI COLLEGE VARENNES VAUZELLE	30/03/2018	7 339,92	20	1 464,00	366,00	5 509,92
2018M00008 ACHAT VESTIAIRE ET SOCLE SERRURE	30/03/2018	131,35	1	131,35	0,00	0,00
2018D00145 2 imprimantes jet d'encre HP officejet Pro 8210210	03/04/2018	305,73	1	305,73	0,00	0,00
2018D00155 Achat de 10 injecteurs pour switches	04/04/2018	381,24	1	381,24	0,00	0,00
2018D00156 Achat matériel de sauvegarde informatique - Cartou	04/04/2018	2 521,19	4	2 521,19	0,00	0,00
2018D00159 BACS KORYTEM COLLEGE IMPHY	04/04/2018	627,65	10	248,00	62,00	317,65
2018D00160 PRESENTOIR A REVUES PIVOTANT PAGUIS COLL CERCY	04/04/2018	826,10	10	328,00	82,00	416,10
2018D00161 80 CHAISES ALGO COLLEGE LES COURLIS	04/04/2018	1 880,64	10	752,00	188,00	940,64
2018D00162 achat de 5 rollermites	04/04/2018	1 879,75	4	1 879,75	0,00	0,00
2018D00148 Mallette médicale CLAT no FC149369 du 27/03/2018	09/04/2018	98,60	1	98,60	0,00	0,00
2018D00149 Mallette médicale Vaccins no FC149369 du 27/03/201	09/04/2018	98,60	1	98,60	0,00	0,00
2018D00154 TABLE INFO COLLEGE A.BILLAULT NEVERS	09/04/2018	152,10	1	152,10	0,00	0,00
2018M00015 DICTAPHONE LAMPE PORTE MANTEAUX REPOSE PIEDS TABLE	09/04/2018	467,32	1	467,32	0,00	0,00
2018D00294 4 SOURIS DE BUREAU	10/04/2018	405,65	1	405,65	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00179 NTM-164D19 -FE-463-LF- CAMION RENAULT K440 P8X	12/04/2018	192 221,82	5	144 228,00	47 993,82	0,00
2018D00180 DGA-ADT-162D88 -FE-754-XC CAMION RENAULT D 12 MED	12/04/2018	100 926,44	8	43 342,00	14 396,00	43 188,44
2018D00197 Achat clavier Mac pour imprimerie	13/04/2018	142,99	1	142,99	0,00	0,00
2018D00166 DGA-ADT-111D10 -EW-992-NM- CITROEN C3 Feel Blue H	17/04/2018	11 342,04	5	9 072,00	2 270,04	0,00
2018D00167 DGA-ADT-111D11-EW-999-NM- VP CITROEN C	17/04/2018	11 342,04	5	9 072,00	2 270,04	0,00
2018D00168 DGA-ADT-111D12-EW-010-NN-VP CITROEN C	17/04/2018	11 342,04	5	9 072,00	2 270,04	0,00
2018D00169 DGA-ADT-111D13-EW-024-NN- VP CITROEN C3 Feel Blue	17/04/2018	11 342,04	5	9 072,00	2 270,04	0,00
2018D00170 DGA-ADT-111D14-EW-070-NN VP CITROEN C3 Feel BlueHD	17/04/2018	11 342,04	5	9 072,00	2 270,04	0,00
2018D00171 DGA-ADT-111D15-EW-624-PH- VP CITROEN C3	17/04/2018	11 342,04	5	9 072,00	2 270,04	0,00
2018D00172 DGA-ADT-111D16-EW-700-PH VP CITROEN C3 Feel BlueHD	17/04/2018	11 342,04	5	9 072,00	2 270,04	0,00
2018D00173 DGA-ADT-111D17-EW-713-PH- VP CITROEN C3	17/04/2018	11 342,04	5	9 072,00	2 270,04	0,00
2018D00174 DGA-ADT-121D95 -EY-669-AL- RENAULT KANGOO EXPR TOL	17/04/2018	16 360,65	5	13 088,00	3 272,65	0,00
2018D00175 DGA-ADT-128D09- EZ-292-FT -FOURGON RENAULT TRAFIC	17/04/2018	22 315,97	5	17 852,00	4 463,97	0,00
2018D00176 DGA-ADT-130D120 -EY-660-WF- FOURGON RENAULT MASTER	17/04/2018	26 714,15	5	21 368,00	5 346,15	0,00
2018D00163 ergoslider plus souris centrale FIPHFP	20/04/2018	206,40	1	206,40	0,00	0,00
2018D00194 ELECTRO MENAGER CER ST AMAND ET STUDIO LAMARTINE	20/04/2018	671,91	6	444,00	111,00	116,91
2018M00011 MOBILIERES CER ST AMAND ET STUDIO LAMARTINE	20/04/2018	774,31	10	308,00	77,00	389,31
2018D00195 ELECTRO MENAGER CER ST AMAND ET STUDIO LAMARTINE	23/04/2018	39,99	1	39,99	0,00	0,00
2018D00165 GLACIERE ELECTRIQUE NO 1201 DU 13/04/2018	24/04/2018	59,95	1	59,95	0,00	0,00
2018D00187 Equipement salle de réunion collège Montsauches -	25/04/2018	1 917,23	10	764,00	191,00	962,23
2018D00190 Numérisation du cadastre	30/04/2018	805,94	1	805,94	0,00	0,00
2018D00191 Numérisation de différents ensembles de documents	30/04/2018	9 193,33	6	6 128,00	1 532,00	1 533,33
2018D00212 PEUGEOT 208 DGA ADT - IMMATRICULATION EW-567-QZ	30/04/2018	12 377,08	5	9 900,00	2 477,08	0,00
2018D00220 MACHINE A CAFE CABINET DU PRESIDENT	02/05/2018	1 289,30	6	856,00	214,00	219,30
2018I00030 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE LUZY	04/05/2018	2 857,22	20	568,00	142,00	2 147,22
2018I00031 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE ST BENIN	04/05/2018	5 034,56	20	1 004,00	251,00	3 779,56
2018I00032 TRAVAUX CABLAGE COLLEGE MOULINS-ENGLIBERT	04/05/2018	4 305,83	20	860,00	215,00	3 230,83
2018D00192 REFRIGERATEUR FAR R2257IL FAR	07/05/2018	199,99	1	199,99	0,00	0,00
2018D00193 TABLE VITRO NOVA 02-0300200	07/05/2018	59,99	1	59,99	0,00	0,00
2018D00198 2 Chariots de ménage adaptés pour Mmes VALLET et M	09/05/2018	1 226,47	6	816,00	204,00	206,47
2018D00199 Chariot de ménage FIPHFP pour Mme TRICOT du collèg	09/05/2018	613,25	6	408,00	102,00	103,25
2018D00200 Chariot de ménage adaptés FIPHFP pour Mme JAILLOT	09/05/2018	613,25	6	408,00	102,00	103,25
2018D00235 26 Alimentations pour Pieuvres ALCATEL	14/05/2018	669,60	4	669,60	0,00	0,00
2018D00204 CITROEN C3 EW-727-PH	22/05/2018	13 240,09	5	10 592,00	2 648,09	0,00
2018D00207 Mobiliers scolaires et de restauration - 22 TABLES	23/05/2018	1 283,69	10	512,00	128,00	643,69
2018M00021 MOBILIERES BUREAUX + CAISSONS MDPH	23/05/2018	1 580,95	10	632,00	158,00	790,95
2018D00210 1 REPOSE BRAS S. PETIT	24/05/2018	92,50	1	92,50	0,00	0,00
2018D00213 10 GRAVEURS DVD-CD EXTERNE	25/05/2018	256,84	1	256,84	0,00	0,00
2018D00214 2 Ipad Wifi pour groupe politique	25/05/2018	1 113,55	4	1 113,55	0,00	0,00
2018D00219 CAFETIERE CER	28/05/2018	45,98	1	45,98	0,00	0,00
2018I00037 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE MOULINS ENGLIBERT	31/05/2018	1 592,70	20	316,00	79,00	1 197,70
2018D00221 PBTI-162D86 -EX-622-MG- CAMION RENAULT D 16	05/06/2018	139 011,50	8	69 504,00	17 376,00	52 131,50

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00223 CAMION RENAULT D16- EX-429-JZ	05/06/2018	144 943,74	5	115 952,00	28 991,74	0,00
2018D00224 achat vidéoprojecteur + kit webcam	05/06/2018	121,73	1	121,73	0,00	0,00
2018D00231 2 CAFETIERES 2 BOUILLOIRES STOCK + CER	11/06/2018	133,96	1	133,96	0,00	0,00
2018D00232 3 tableaux liege alu	11/06/2018	96,62	1	96,62	0,00	0,00
2018D00233 REFRIGERATEUR FOYER HD	11/06/2018	399,99	1	399,99	0,00	0,00
2018M00016 FAUTEUIL SPECIFIQUE PANTHERA MOL MULOLO TATE	11/06/2018	865,85	10	344,00	86,00	435,85
2018D00246 disque durs externe + 100 unités centrales Lenovo	18/06/2018	70 266,50	4	70 266,50	0,00	0,00
2018I00038 TRAVAUX DE CABLAGES INFRASTRUCTURES COLLEGE ST AMA	20/06/2018	4 086,02	20	816,00	204,00	3 066,02
2018D00284 FOURNITURE D'UNE TONDEUSE THERMIQUE (CONSULTATION	26/06/2018	735,00	6	488,00	122,00	125,00
2018M00029 6 VESTIAIRES CER ST AMAND EN PUISAYE	27/06/2018	1 144,80	10	456,00	114,00	574,80
2018D00245 Kit webcam et casque audio pour salle de formation	28/06/2018	267,79	1	267,79	0,00	0,00
2018M00019 FAUTEUIL ERGO WI MAX 06-15 C. MORILLO	02/07/2018	320,70	1	320,70	0,00	0,00
2018D00293 30 switches 2530-8G-PoE pour tous les collègues	03/07/2018	6 101,71	4	6 101,71	0,00	0,00
2018M00018 FAUTEUIL HAUT DOSSIER Mme POTIER	03/07/2018	358,81	1	358,81	0,00	0,00
2018M00028 8 ARMOIRES + 6 TABLETTES	04/07/2018	2 138,35	10	852,00	213,00	1 073,35
2018D00270 MAIA 2018 ACHAT 2 GPS GARMIN DRIVE 50	05/07/2018	259,98	1	259,98	0,00	0,00
2018D00307 24 VENTILATEURS	09/07/2018	395,76	1	395,76	0,00	0,00
2018D00254 2018 COLLEGES INSTALLATIONS AMENAGEMENTS DIVERS	12/07/2018	282 416,01	20	56 480,00	14 120,00	211 816,01
2018D00259 Achat 20 casques sans fil pour téléphone	16/07/2018	2 367,92	1	2 367,92	0,00	0,00
2018D00260 Commande Mobilier matériel collège de Luzy	16/07/2018	552,29	10	220,00	55,00	277,29
2018D00261 Commande 2 lots enceintes collège de Cercy la Tour	16/07/2018	326,40	1	326,40	0,00	0,00
2018D00262 mobilier collège V VAUZELLES	17/07/2018	978,67	10	388,00	97,00	493,67
2018D00263 mobilier matériel collège de Chateau Chinon	17/07/2018	2 689,44	10	1 072,00	268,00	1 349,44
2018D00265 achat vidéoprojecteur + kit webcam	17/07/2018	2 398,36	4	2 398,36	0,00	0,00
2018M00022 1 VITROCERAMIQUE + 1 SPOON BLANC	17/07/2018	355,98	1	355,98	0,00	0,00
2018D00267 Achat 5 imprimantes laser couleur pour CER	18/07/2018	764,33	1	764,33	0,00	0,00
2018D00268 FOURNITURE D'UN VELO ELECTRIQUE (CONSULTATION 3 DE	18/07/2018	1 619,10	6	1 076,00	269,00	274,10
2018M00023 11 CHAISES DACTYLO + 35 CHAISES VISITEURS	20/07/2018	3 960,96	10	1 584,00	396,00	1 980,96
2018D00299 20 MONITEURS LED PHILIPS	24/07/2018	2 781,13	4	2 781,13	0,00	0,00
2018D00273 mobilier atelier prod COLLEGE LA CHARITE	26/07/2018	2 619,80	10	1 044,00	261,00	1 314,80
2018D00274 CHAUFFEUSES SALLE DES PROFS COLL LA CHARITE	26/07/2018	797,82	10	316,00	79,00	402,82
2018D00276 MEUBLES SALLES DE COURS COLL LA CHARITE	26/07/2018	8 259,77	10	3 300,00	825,00	4 134,77
2018D00277 MOBILIER SALLE DES PROFS COLL LA CHARITE	26/07/2018	1 040,28	10	416,00	104,00	520,28
2018D00279 ARMOIRE METALLIQUE SALLE DES PROFS COLL LA CHARITE	26/07/2018	214,28	1	214,28	0,00	0,00
2018D00280 CUISINIERE ELEC APPART F1 RUE LAMARTINE	26/07/2018	259,00	1	259,00	0,00	0,00
2018D00281 Achat PC Portable Probook	27/07/2018	10 656,64	4	10 656,64	0,00	0,00
2018D00282 achat IPHONE 6S	27/07/2018	538,80	4	538,80	0,00	0,00
2018D00283 achat station d'accueil pour PC portable	27/07/2018	167,64	1	167,64	0,00	0,00
2018D00298 10 switch 48 ports 10/100/1000 PoE et 4 ports SFP	27/07/2018	7 058,53	4	7 058,53	0,00	0,00
2018D00421 Mobilier Collège La Charité sur Loire - 2 ARMOIRES	27/07/2018	759,43	10	300,00	75,00	384,43
2018M00020 SIEGE DE TRAVAIL STEELCASE MME ROESER	27/07/2018	356,80	1	356,80	0,00	0,00
2018D00285 FOURNITURE D'UNE CUVE A CARBURANT PLASTIQUE (consu	30/07/2018	508,80	6	336,00	84,00	88,80

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00308 17 VENTILATEURS	31/07/2018	344,30	1	344,30	0,00	0,00
2018D00287 Stock 20 switches 2530-8G-PoE 10/100/1000 pour col	01/08/2018	4 067,81	4	4 067,81	0,00	0,00
2018D00288 EXTENSION DE GARANTIE A 3 ANS POUR 2 PC PORTABLE M	01/08/2018	1 668,27	4	1 668,27	0,00	0,00
2018D00289 5 GRAVEURS DVD-CD	01/08/2018	128,41	1	128,41	0,00	0,00
2018D00290 1 PACK CLAVIER + SOURIS NOIR MCL AZERTY	01/08/2018	6,83	1	6,83	0,00	0,00
2018D00291 Imprimante jet d'encre portable HP officejet 200	01/08/2018	1 047,42	4	1 047,42	0,00	0,00
2018D00292 1 DISQUE DUR EXTERNE	01/08/2018	159,71	1	159,71	0,00	0,00
2018D00297 Rampes alu pour remorque	01/08/2018	221,00	1	221,00	0,00	0,00
2018D00336 1 TELEPHONE WIKO TOMMY 3 GRIS 16Go + 10 FILMS	01/08/2018	274,80	1	274,80	0,00	0,00
2018D00295 2018 TRAVAUX TOUS COLLEGES ACCESSIBILITE/SECURITE	02/08/2018	57 547,98	20	11 508,00	2 877,00	43 162,98
2018D00305 ASSISE + SUPPORT LOMBAIRE ML POINCLOU	17/08/2018	218,50	1	218,50	0,00	0,00
2018D00310 CANAPE TERRAIN NEUTRE BORDS DE LOIRE	17/08/2018	329,99	1	329,99	0,00	0,00
2018D00312 Achat terminaux et accessoires JUILLET 2018	20/08/2018	1 261,20	1	1 261,20	0,00	0,00
2018D00313 IPHONE 6S ET SAMSUNG GALAXY MME CORRE - M JOURDAI	20/08/2018	855,60	1	855,60	0,00	0,00
2018D00314 Achat téléphone mobile dual sims	20/08/2018	94,80	1	94,80	0,00	0,00
2018D00315 Achat IPHONE 6S DIR COM	20/08/2018	538,80	4	538,80	0,00	0,00
2018D00508 MATERIELS PUERICULTURE SITE DE DECIZE	24/08/2018	430,92	1	430,92	0,00	0,00
2018D00320 SUR-SIEGE CONFORT VOITURE MME YVON	29/08/2018	169,15	1	169,15	0,00	0,00
2018D00345 2 HP Transceiver + jarretières + cartouche LTO-7	03/09/2018	162,53	1	162,53	0,00	0,00
2018M00034 MOBILIERS DE BUREAU SITE DE CLAMECY	03/09/2018	1 795,82	10	716,00	179,00	900,82
2018M00036 TABLE REUNION TIM PLAN TONNEAU	03/09/2018	290,18	1	290,18	0,00	0,00
2018I00039 2018 - TOUS COLLEGES INTERVENTIONS SUR RESEAUX	04/09/2018	8 184,34	20	1 636,00	409,00	6 139,34
2018D00323 MATERIEL DE SAUVEGARDE INFORMATIQUE - 20 CARTOUCHE	05/09/2018	2 533,38	4	2 533,38	0,00	0,00
2018D00327 DACIA SANDERO EZ-259-BD	06/09/2018	8 111,75	5	6 488,00	1 623,75	0,00
2018M00035 MOBILIERS DE BUREAU SITE DE CLAMECY - 6 ARMOIRES	06/09/2018	1 828,30	10	728,00	182,00	918,30
2018D00346 DEDOUBLEUR RJ45	10/09/2018	61,12	1	61,12	0,00	0,00
2018D00398 Transfert et extension de l'IPMG Utams Clamecy	13/09/2018	5 356,80	4	5 356,80	0,00	0,00
2018D00343 MATERIEL PUERICULTURE NO W960774 DU 25/7/18	14/09/2018	140,50	1	140,50	0,00	0,00
2018M00042 ENSEMBLE MOBILIERS MME BLOTTIERE TARIFS NEGOCIES S	17/09/2018	1 051,50	10	420,00	105,00	526,50
2018D00349 DACIA SANDERO EZ-272-BD	24/09/2018	7 803,47	5	6 240,00	1 563,47	0,00
2018D00367 14 jarretières optique monomode (7 en 2m + 7 en 5m	24/09/2018	78,17	1	78,17	0,00	0,00
2018D00368 4 Ram pour service imprimerie	25/09/2018	859,20	4	859,20	0,00	0,00
2018D00369 1 câble USB et haut parleur	25/09/2018	31,00	1	31,00	0,00	0,00
2018D00402 Mobiliers scolaires et de restauration Collège LA	25/09/2018	1 308,00	10	520,00	130,00	658,00
2018D00403 Mobiliers scolaires Collège LA CHARITE salle profe	25/09/2018	351,28	1	351,28	0,00	0,00
2018D00404 Mobiliers scolaires Collège COSNE salle de cours 4	25/09/2018	1 064,95	10	424,00	106,00	534,95
2018D00438 Mobiliers scolaires et de restauration - 9 TABLES	25/09/2018	1 710,47	10	684,00	171,00	855,47
2018D00411 Impression et pose marquage nouveau LOGO CD58	28/09/2018	503,10	20	100,00	25,00	378,10
2018I00043 INSTALLATION BORNES WIFI COLL LES COURLIS	01/10/2018	6 112,50	20	1 220,00	305,00	4 587,50
2018I00044 INSTALLATION BORNES WIFI COLL LES LOGES	01/10/2018	10 333,50	20	2 064,00	516,00	7 753,50
2018I00045 INSTALLATION BORNES WIFI COLL ST BENIN	01/10/2018	7 519,50	20	1 500,00	375,00	5 644,50
2018I00046 INSTALLATION BORNES WIFI COLL ST SAULGE	01/10/2018	4 705,50	20	940,00	235,00	3 530,50

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018I00047 INSTALLATION BORNES WIFI COLL CORBIGNY	01/10/2018	4 705,50	20	940,00	235,00	3 530,50
2018I00048 INSTALLATION BORNES WIFI COLL IMPHY	01/10/2018	8 223,00	20	1 644,00	411,00	6 168,00
2018I00049 INSTALLATION BORNES WIFI COLL DECIZE	01/10/2018	6 816,00	20	1 360,00	340,00	5 116,00
2018I00050 INSTALLATION BORNES WIFI COLL GUERIGNY	01/10/2018	7 519,50	20	1 500,00	375,00	5 644,50
2018I00051 INSTALLATION BORNES WIFI COLL MOULINS ENGLIBERT	01/10/2018	6 816,00	20	1 360,00	340,00	5 116,00
2018I00052 INSTALLATION BORNES WIFI COLL CHATEAU CHINON	01/10/2018	7 519,50	20	1 500,00	375,00	5 644,50
2018I00053 INSTALLATION BORNES WIFI COLL PREMERY	01/10/2018	4 002,00	20	800,00	200,00	3 002,00
2018D00380 Mobiliers scolaires et de restauration - 26 TABLES	02/10/2018	3 003,26	10	1 200,00	300,00	1 503,26
2018D00362 GRAVILLONNEUR MAESTRO GRAVITAIRE	05/10/2018	20 400,00	6	13 600,00	3 400,00	3 400,00
2018D00365 RENAULT TRAFIC -EX-203-NV	08/10/2018	24 733,92	5	19 784,00	4 949,92	0,00
2018D00371 ACHAT JOUETS ENFANTS CONSULTATION FACT N° B101664	11/10/2018	576,94	1	576,94	0,00	0,00
2018I00054 VELOURTE 2018	11/10/2018	63 722,92	20	12 744,00	3 186,00	47 792,92
2018I00056 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGES ACHILLE MILIEN PREMIER	11/10/2018	3 447,37	20	688,00	172,00	2 587,37
2018I00057 TRAVAUX DE CABLAGES 2018 COLLEGES SAINT PIERRE LE	11/10/2018	3 688,54	20	736,00	184,00	2 768,54
2018I00058 TRAVAUX DE CABLAGES 2018 COLLEGE DE DORNES	11/10/2018	3 726,59	20	744,00	186,00	2 796,59
2018I00059 TRAVAUX DE CABLAGES 2018 COLLEGE DE FOURCHAMBAULT	11/10/2018	8 670,34	20	1 732,00	433,00	6 505,34
2018D00376 Achat Apple Iphone X	15/10/2018	1 312,81	4	1 312,81	0,00	0,00
2018D00377 Achat thermoscan + brassard FACT N° 5501710967 03/	16/10/2018	89,30	1	89,30	0,00	0,00
2018D00400 Tablettes Samsung Galaxy -Asus	16/10/2018	14 174,98	1	14 174,98	0,00	0,00
2018D00463 5 Solutions NAS SYnology	24/10/2018	1 690,99	4	1 690,99	0,00	0,00
2018D00415 Douchette code barre pour service archives	25/10/2018	35,65	1	35,65	0,00	0,00
2018D00410 Impression et pose nouveau logo sur une BACHE	29/10/2018	595,18	20	116,00	29,00	450,18
2018D00412 Remplacement Signalitique Nouveau Logo Entrée Cabi	29/10/2018	1 025,10	20	204,00	51,00	770,10
2018D00413 Tablette APPLE IPAD PRO 256GO WIFI + 4G pour M. LA	31/10/2018	1 515,48	4	1 515,48	0,00	0,00
2018I00061 Fourchambault - Adduction d'eau potable	01/11/2018	6 338,28	20	1 264,00	316,00	4 758,28
2018D00464 5 PC bureau pour stock des collègues	02/11/2018	2 855,17	4	2 855,17	0,00	0,00
2018D00414 Tablette graphique WACOM CINTIQ 13' HD POUR LE CAB	05/11/2018	799,99	4	799,99	0,00	0,00
2018D00416 Pilot case Elite Shield Apollo- Sac à dos ordinate	07/11/2018	1 933,68	1	1 933,68	0,00	0,00
2018D00417 Aruba Instant IAP-305 802	07/11/2018	969,11	1	969,11	0,00	0,00
2018D00419 IPad Wi-Fi9.7"	07/11/2018	1 422,55	1	1 422,55	0,00	0,00
2018D00509 CITROEN C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 104 AQ	07/11/2018	8 793,29	5	7 032,00	1 761,29	0,00
2018D00510 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 391 AQ	07/11/2018	8 793,29	5	7 032,00	1 761,29	0,00
2018D00511 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 422 AP	07/11/2018	8 793,29	5	7 032,00	1 761,29	0,00
2018D00512 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 538 AP	07/11/2018	8 793,29	5	7 032,00	1 761,29	0,00
2018D00513 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 177 AQ	07/11/2018	8 793,29	5	7 032,00	1 761,29	0,00
2018D00514 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 979 AP	07/11/2018	8 793,29	5	7 032,00	1 761,29	0,00
2018D00515 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 762 AP	07/11/2018	8 793,29	5	7 032,00	1 761,29	0,00
2018D00516 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 317A Q	07/11/2018	8 793,29	5	7 032,00	1 761,29	0,00
2018D00427 20 adaptateurs display port male vers femelle	09/11/2018	222,11	1	222,11	0,00	0,00
2018D00429 mobilier vestiaires sport coll La Charité	12/11/2018	3 445,56	10	1 376,00	344,00	1 725,56
2018D00430 30 tables informatique collège La Charité	12/11/2018	5 018,76	10	2 004,00	501,00	2 513,76
2018D00506 1 SCANNER A4 EPSON	13/11/2018	78,08	1	78,08	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00505 4 ADAPTATEURS USB	15/11/2018	39,76	1	39,76	0,00	0,00
2018I00064 installations bornes wifi dans le COLLEGE DE LUZY	15/11/2018	6 816,00	20	1 360,00	340,00	5 116,00
2018I00075 Installations bornes wifi dans le collège de Cercy	15/11/2018	7 519,50	20	1 500,00	375,00	5 644,50
2018D00507 DISQUE DUR INTERNE (4) - DISQUE DUR EXTERNE (2)	17/11/2018	342,94	1	342,94	0,00	0,00
2018D00439 CHARGEUR	20/11/2018	21 600,79	6	14 400,00	3 600,00	3 600,79
2018D00440 TRACTEUR CLAAS	20/11/2018	81 954,55	5	65 560,00	16 394,55	0,00
2018D00441 DGA-ADT-FB-279-KX - 153D36-TRACTEUR CLAAS 420M	20/11/2018	77 214,97	8	38 604,00	9 651,00	28 959,97
2018D00442 Dépôt par un fournisseur d'une facture 0054248674	20/11/2018	55 522,18	6	37 012,00	9 253,00	9 257,18
2018D00443 achat de chariots de ménage adaptés pour Mr CHILLI	20/11/2018	1 226,48	6	816,00	204,00	206,48
2018D00444 FACTURE 0054248674	20/11/2018	9 069,52	6	6 044,00	1 511,00	1 514,52
2018D00446 CHARGEUR CLAAS - 200D60	20/11/2018	21 600,79	6	14 400,00	3 600,00	3 600,79
2018D00447 TRACTEUR CLAAS6153D35	20/11/2018	81 954,55	5	65 560,00	16 394,55	0,00
2018D00448 Dépôt par un fournisseur d'une facture 0054248676	20/11/2018	55 522,18	6	37 012,00	9 253,00	9 257,18
2018D00449 GROUPE FAUCHAGE	20/11/2018	9 069,52	6	6 044,00	1 511,00	1 514,52
2018D00504 3 TROLLEY - 1 SAC A DOS TARGUS	20/11/2018	243,47	1	243,47	0,00	0,00
2018D00454 Imprimante Gaia 3DMAX et pack d'installation	21/11/2018	2 029,00	4	2 029,00	0,00	0,00
2018D00459 Commande armoires collège La Charité sur Loire Sal	23/11/2018	400,72	1	400,72	0,00	0,00
2018D00460 téléphone portable XIAOMI F1 G LECOESTER	23/11/2018	399,90	1	399,90	0,00	0,00
2018D00461 Achat smartphone echo lolly	23/11/2018	390,00	1	390,00	0,00	0,00
2018I00065 installations bornes wifi dans le collège DE SAINT	28/11/2018	5 409,00	20	1 080,00	270,00	4 059,00
2018I00066 installations bornes wifi dans le collège DE DONZY	28/11/2018	4 705,50	20	940,00	235,00	3 530,50
2018I00067 installations bornes wifi dans le COLLEGE DE FOURC	28/11/2018	15 258,00	20	3 048,00	762,00	11 448,00
2018I00068 installations bornes wifi dans le collège DE MONTS	28/11/2018	6 112,50	20	1 220,00	305,00	4 587,50
2018I00069 installations bornes wifi dans le collège DE COSNE	28/11/2018	7 519,50	20	1 500,00	375,00	5 644,50
2018I00070 installations bornes wifi dans le collège DE POUIL	28/11/2018	4 705,50	20	940,00	235,00	3 530,50
2018I00071 installations bornes wifi dans le COLLE SAINT PIER	28/11/2018	6 816,00	20	1 360,00	340,00	5 116,00
2018I00072 Installation Bornes WIFI pour COLLEGE DE DORNES	28/11/2018	6 816,00	20	1 360,00	340,00	5 116,00
2018I00073 Installations bornes wifi dans le collège de LA CH	28/11/2018	14 554,50	20	2 908,00	727,00	10 919,50
2018I00062 installations bornes wifi dans les collège Victor-	29/11/2018	12 444,00	20	2 488,00	622,00	9 334,00
2018D00519 CONVERTISSEUR DISPLAY (6) + SACOCHES	30/11/2018	90,00	1	90,00	0,00	0,00
2018D00503 3 contours design Rollermouse Pro 3	01/12/2018	905,80	4	905,80	0,00	0,00
2018D00521 25 téléphones IP éco-recyclé Alcatel 4028	06/12/2018	2 450,58	4	2 450,58	0,00	0,00
2018D00496 St Benin d'azy - Mise en conformité accessibilité	10/12/2018	27 643,20	20	5 528,00	1 382,00	20 733,20
2018D00497 Nevers "Les Courlis" - Mise en conformité accessib	10/12/2018	8 390,40	20	1 676,00	419,00	6 295,40
2018I00074 Château Chinon - Intervention sur réseau de chauff	12/12/2018	2 457,41	20	488,00	122,00	1 847,41
2018D00517 GODET- BENNE MULTI SERVICE	13/12/2018	2 880,00	6	1 920,00	480,00	480,00
2018D00533 AMENAGEMENT FOURGON EZ-292-FT	13/12/2018	4 000,00	5	3 200,00	800,00	0,00
2018I00063 Château chinon - mise en conformité des installati	13/12/2018	3 079,20	20	612,00	153,00	2 314,20
2018M00048 MOBILIERS DE VIE APPARTEMENT LAMARTINE	28/12/2018	4 370,39	10	1 748,00	437,00	2 185,39
2019M00001 1 armoire basse site chaméane	01/01/2019	242,40	1	242,40	0,00	0,00
2019D00041 2019 - Travaux tous collèges	01/01/2019	430 763,64	20	64 319,00	21 555,00	344 889,64
2019D00060 VEHICULE FORD TRANSIT FB034SR	01/01/2019	13 017,47	5	7 809,00	2 603,00	2 605,47

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019I00002 Travaux câblages collège Les Guillaeraults Pouilly-	02/01/2019	2 217,41	20	330,00	110,00	1 777,41
2019I00003 Travaux câblages collège Le champs de la porte CE	02/01/2019	2 705,77	20	405,00	135,00	2 165,77
2019I00004 Travaux câblages collège Jean Arnolet SAINT-SAULGE	02/01/2019	3 082,63	20	462,00	154,00	2 466,63
2019M00007 Mobiliers divers de bureau	02/01/2019	2 031,84	10	609,00	203,00	1 219,84
2019M00008 MATELAS 140X190	02/01/2019	599,97	10	177,00	59,00	363,97
2019D00015 2 COUSSINS COCCYX ERGOCCYX N. COLLET	02/01/2019	212,58	1	212,58	0,00	0,00
2019D00016 6 hauts parleurs	02/01/2019	32,68	1	32,68	0,00	0,00
2019D00017 5 disques internes SSD	02/01/2019	399,04	1	399,04	0,00	0,00
2019D00018 70 PC pour les collègues	02/01/2019	42 963,35	4	32 220,00	10 743,35	0,00
2019D00019 40 moniteurs LED 23" Philips	02/01/2019	5 562,26	4	4 170,00	1 392,26	0,00
2019D00020 Interrupteur informatique pour sonnette alarme	02/01/2019	65,94	1	65,94	0,00	0,00
2019D00022 Lecteur multiscarte	02/01/2019	8,53	1	8,53	0,00	0,00
2019D00026 MICRO ONDES POUR SITE LA CHARITE	02/01/2019	139,99	1	139,99	0,00	0,00
2019D00009 8 téléphones portables + accessoires	03/01/2019	2 286,00	4	1 713,00	573,00	0,00
2019D00010 5 rollerMouses Pro3	03/01/2019	1 512,62	4	1 134,00	378,62	0,00
2019M00002 MOBILIER DE VIE APPARTEMENT LAMARTINE - LAMPE	09/01/2019	32,06	1	32,06	0,00	0,00
2019D00021 3 serveurs pour collègues	09/01/2019	4 228,38	4	3 171,00	1 057,38	0,00
2019D00031 TABLE CHAUDE CUISINE ORANGERIE	09/01/2019	2 160,00	6	1 080,00	360,00	720,00
2019M00003 MOBILIER DE VIE TERRAIN NEUTRE CLAME	28/01/2019	94,78	1	94,78	0,00	0,00
2019M00004 MEUBLE DE CUISINE TERRAIN NEUTRE COSNE	28/01/2019	64,90	1	64,90	0,00	0,00
2019M00005 MEUBLE DE CUISINE TERRAIN NEUTRE COSNE	28/01/2019	64,90	1	64,90	0,00	0,00
2019D00011 ACQUISITIONS DIV MATERIELS TOUS BATIMENTS	28/01/2019	52 491,65	6	26 244,00	8 748,00	17 499,65
2019D00027 MATERIEL DE VIE TERRAIN NEUTRE CLAMECY FOUR	28/01/2019	99,99	1	99,99	0,00	0,00
2019D00028 CUISINIERE TERRAIN NEUTRE COSNE	28/01/2019	279,99	1	279,99	0,00	0,00
2019D00029 TABLE DE CUISSON CER ST AMAND	28/01/2019	259,37	1	259,37	0,00	0,00
2019D00038 MOBILIER PUERICULTURE TERRAIN NEUTRE COSNE	28/01/2019	238,80	1	238,80	0,00	0,00
2019D00012 4 PC portable Probook	04/02/2019	2 984,42	4	2 238,00	746,42	0,00
2019M00006 MEUBLE FOUR CER ST AMAND	07/02/2019	36,00	1	36,00	0,00	0,00
2019D00034 MATERIELS DIVERS	11/02/2019	992,74	1	992,74	0,00	0,00
2019D00037 Rotofaucheuse AR fonsor 160T rousseau	11/02/2019	13 904,78	5	8 340,00	2 780,00	2 784,78
2019M00013 CANAPES TERRAINS NEUTRES CLAMECY/COSNE	12/02/2019	825,97	10	246,00	82,00	497,97
2019M00014 ENSEMBLE MOBILIER DE BUREAU SELON DEVIS 1029792	12/02/2019	3 795,80	10	1 137,00	379,00	2 279,80
2019D00013 4 TELEPHONES PROTABLES	12/02/2019	696,00	4	522,00	174,00	0,00
2019D00025 JOUETS SITE CLAMECY PERMANENCE PSY	15/02/2019	188,84	1	188,84	0,00	0,00
2019M00011 1 LAMPE BUREAU APPART LAMARTINE	16/02/2019	16,03	1	16,03	0,00	0,00
2019M00009 BUREAU + CHAISES APPART LAMARTINE	18/02/2019	249,81	1	249,81	0,00	0,00
2019M00012 BUFFET DE CUISINE SIT CHATEAU CHINON	25/02/2019	194,19	1	194,19	0,00	0,00
2019D00035 Cartouches de sauvegarde LTO7	25/02/2019	3 267,02	4	2 448,00	819,02	0,00
2019D00036 HOUSSE TRANSPORT S15 NYLON 600D POIGNEES	26/02/2019	179,12	1	179,12	0,00	0,00
2019M00010 11 Fauteuils de travail pour stocks	27/02/2019	3 304,54	10	990,00	330,00	1 984,54
2019D00055 MATERIELS DIVERS	28/02/2019	1 160,39	1	1 160,39	0,00	0,00
2019D00052 30 PC portables + 5 adaptateurs USB	01/03/2019	22 756,40	4	17 067,00	5 689,40	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00045 6 PC portables pour service SAFU	02/03/2019	2 232,14	4	1 674,00	558,14	0,00
2019D00068 NTM -211D09 - FD-059-WF- REMORQUE LOUAULT PRT ENG.	07/03/2019	50 828,16	8	19 059,00	6 353,00	25 416,16
2019D00056 1 PC portable lenovo	08/03/2019	1 466,03	4	1 098,00	368,03	0,00
2019D00057 2 sacs ordinateur Trolley 15,4 à roulette	08/03/2019	113,36	1	113,36	0,00	0,00
2019D00046 ROBOT BEAM PLUS MAX	11/03/2019	6 453,96	4	4 839,00	1 614,96	0,00
2019D00054 20 Moniteurs LED 22	11/03/2019	2 567,05	4	1 923,00	644,05	0,00
2019D00053 3 CAFETIERES BOUILLOIRES	12/03/2019	110,70	1	110,70	0,00	0,00
2019D00050 achat de tests médicaux médecins PMI FACT N° 00293	13/03/2019	853,00	6	426,00	142,00	285,00
2019M00021 CLOISONS ACOUSTIQUE SITE CLAMECY SELON DEVIS 10271	14/03/2019	1 002,34	10	300,00	100,00	602,34
2019M00015 DEMI ARMOIRE CUISINE LAMARTINE	15/03/2019	117,08	1	117,08	0,00	0,00
2019D00058 1 REFRIGERATEUR	15/03/2019	339,98	1	339,98	0,00	0,00
2019D00059 1 SECHOIR + 1 RANGE COUVERTS	15/03/2019	37,98	1	37,98	0,00	0,00
2019D00074 2 PC portable Lenovo X280	15/03/2019	2 269,09	4	1 701,00	568,09	0,00
2019D00077 SIEGE AUTO BEBE	15/03/2019	99,00	1	99,00	0,00	0,00
2019D00073 300 CORDONS	18/03/2019	727,82	4	543,00	184,82	0,00
2019M00019 DEMI ARMOIRE CUISINE LAMARTINE	19/03/2019	87,86	1	87,86	0,00	0,00
2019M00016 1 CADRE NIELSEN 90X120	21/03/2019	112,55	1	112,55	0,00	0,00
2019D00062 Traceur Jeanne D'Arc	21/03/2019	8 712,00	4	6 534,00	2 178,00	0,00
2019D00063 GRAVEUR CD PACK CD-R LECTEUR MULTICARTES	21/03/2019	41,99	1	41,99	0,00	0,00
2019D00064 4 SOURIS OPTIQUES NOIRES	21/03/2019	47,60	1	47,60	0,00	0,00
2019D00081 10 COUPLEURS RJ45	22/03/2019	68,96	1	68,96	0,00	0,00
2019D00076 CASIER PLIABLE 30 L STUVA	25/03/2019	11,70	1	11,70	0,00	0,00
2019D00089 Cordon Display 3 m	28/03/2019	6,37	1	6,37	0,00	0,00
2019M00028 LAMPE DE BUREAU PORTE MANTEAUX	29/03/2019	368,35	1	368,35	0,00	0,00
2019M00018 BUREAU ET CHAISES APPART LAMARTINE	02/04/2019	199,98	1	199,98	0,00	0,00
2019M00020 1 SIEGE ASSIS GENOUX M. ANSBERTALBERT	04/04/2019	109,91	1	109,91	0,00	0,00
2019I00005 2019 - Tous collèges intervention réseaux	04/04/2019	79 197,90	20	11 877,00	3 959,00	63 361,90
2019D00080 Mobilier scolaire Collège La Charité sur Loire	05/04/2019	1 841,46	10	552,00	184,00	1 105,46
2019D00079 Mobilier scolaire Collège La Charité sur Loire	05/04/2019	1 716,74	10	513,00	171,00	1 032,74
2019D00083 MATERIEL EXTRON MATRIX SWITCHER	09/04/2019	85,01	1	85,01	0,00	0,00
2019D00099 8 PC portables LENOVO pour service SAFU	09/04/2019	4 160,38	4	3 120,00	1 040,38	0,00
2019D00100 3 tablettes HUAWEI PAD T3 10 pour cabinet	10/04/2019	550,84	4	411,00	139,84	0,00
2019D00086 2 CAFETIERES 2 BOUILLOIRES	11/04/2019	73,98	1	73,98	0,00	0,00
2019D00090 Achat disque dur, clé USB et chargeurs pour SAFU	12/04/2019	624,76	4	468,00	156,76	0,00
2019D00098 ELECTRO MENAGER CER MOUX ET LORMES	12/04/2019	819,95	6	408,00	136,00	275,95
2019M00029 17 SUPPORTS POUR ECRAN	15/04/2019	436,38	1	436,38	0,00	0,00
2019D00091 2 kits montage vidéo	16/04/2019	237,10	1	237,10	0,00	0,00
2019D00103 20 Bornes WiFi + 5 Répéteurs WIFI	16/04/2019	673,22	4	504,00	169,22	0,00
2019M00027 MOBILIER BUREAU CHAURE / GUET	19/04/2019	1 143,14	10	342,00	114,00	687,14
2019D00108 2 ordinateurs MAC pour Service Imprimerie	24/04/2019	2 530,40	4	1 896,00	634,40	0,00
2019D00097 Kit média center Raspberry FCT N°135719	29/04/2019	432,00	1	432,00	0,00	0,00
2019D00101 AMENAGEMENT CAMION 19T AVEC EPANDEUSE DE LIANT	29/04/2019	311 730,26	8	89 160,00	44 513,00	178 057,26

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00102 NTM -130D123 -FP-384-ZK- PEUGEOT BOXER 3300	29/04/2019	25 139,76	5	12 746,00	6 196,00	6 197,76
2019D00104 ROUTEUR BI-BANDE - SANS FIL + COMMUTATEURS	30/04/2019	695,00	1	695,00	0,00	0,00
2019D00106 AMENAGEMENT FOURGON PEUGEOT BOXER 130D124	03/05/2019	25 139,76	5	12 746,00	6 196,00	6 197,76
2019D00107 achat balance et metre ruban FACTURE N° 5501786991	06/05/2019	58,00	1	58,00	0,00	0,00
2019D00110 NTM-111D24 -FG-168-MH- CITROEN C3	06/05/2019	11 911,65	5	7 146,00	2 382,00	2 383,65
2019D00112 MATERIELS TP LINK + BOITIER CPL WIFI + PRISES	06/05/2019	762,91	1	762,91	0,00	0,00
2019M00025 2 CADRES MAILLOTS	07/05/2019	226,11	1	226,11	0,00	0,00
2019D00119 DISQUES DURS SAMSUNG PORTABLES 500GO BLEUS	09/05/2019	599,56	1	599,56	0,00	0,00
2019D00132 VALISE SITE CHAMEANE	10/05/2019	69,90	1	69,90	0,00	0,00
2019D00133 6 CLES USB RETRACTABLES	10/05/2019	58,00	1	58,00	0,00	0,00
2019D00135 105 téléphones IP alcatel	13/05/2019	12 582,72	1	12 582,72	0,00	0,00
2019D00136 CLES HDMI MIRACAST FULL HD	13/05/2019	212,45	1	212,45	0,00	0,00
2019D00148 50 Moniteurs LED 22	13/05/2019	6 417,65	4	4 812,00	1 605,65	0,00
2019D00137 FRIGO ET MICRO ONDES CER COSNE	14/05/2019	459,98	1	459,98	0,00	0,00
2019M00026 BUFFET CER COSNE	14/05/2019	128,59	1	128,59	0,00	0,00
2019M00040 MOBILIER TERRAIN NEUTRE CLAMECY	14/05/2019	1 484,71	10	444,00	148,00	892,71
2019D00140 8 TABLEAUX LIEGE 90X120	16/05/2019	375,55	1	375,55	0,00	0,00
2019D00210 Mobilier spécifique Techno collège La Charité-sur-	16/05/2019	21 116,54	10	6 333,00	2 111,00	12 672,54
2019D00145 Tabouret no 5501790267	20/05/2019	90,36	1	90,36	0,00	0,00
2019D00146 CAFETIERE BOUILLOIRE MEDIA CHATEAU CAFETIERE CER D	20/05/2019	114,97	1	114,97	0,00	0,00
2019M00030 21 FAUTEUILS DE TRAVAIL	20/05/2019	8 717,36	10	2 613,00	871,00	5 233,36
2019M00031 VESTIAIRES CER DORNES ET DECIZE	20/05/2019	1 224,40	10	366,00	122,00	736,40
2019D00158 fourniture débroussailleuse Stihl FS 410	22/05/2019	743,76	6	369,00	123,00	251,76
2019M00039 MOBILIER DECIZE F4 - CONFOBED BALI	23/05/2019	219,98	1	219,98	0,00	0,00
2019D00147 MATERIELS TP LINK + BOITIER CPL WIFI	27/05/2019	762,91	1	762,91	0,00	0,00
2019D00159 fourniture d'une débroussailleuse Stihl FS 410	27/05/2019	743,76	6	369,00	123,00	251,76
2019D00160 tronçonneuse stihl MS193T	27/05/2019	347,65	1	347,65	0,00	0,00
2019M00032 MOBILIER DECIZE F4 - 2 LAMPES PL SOLVEIG BL	27/05/2019	39,98	1	39,98	0,00	0,00
2019D00211 Mobilier salle de cours R2 - COLLEGE LA CHARITE-SU	28/05/2019	1 520,66	10	456,00	152,00	912,66
2019D00171 Adaptateurs USB lenovo - 10 CABLES VIDEO HDMI + 10	31/05/2019	257,40	1	257,40	0,00	0,00
2019D00178 100 PC Lenovo M720Q	31/05/2019	61 906,86	4	46 428,00	15 478,86	0,00
2019D00152 2 Adaptateurs DB9 pour PC	05/06/2019	40,01	1	40,01	0,00	0,00
2019D00367 Vdéoprojecteur pour UTIR Morvan	07/06/2019	529,33	4	396,00	133,33	0,00
2019D00162 MOBILIER DECIZE F4	11/06/2019	1 629,90	6	813,00	271,00	545,90
2019D00163 FRIGO TOP CLAMECY	11/06/2019	149,99	1	149,99	0,00	0,00
2019D00164 Achat 10 switches	11/06/2019	6 694,58	4	5 019,00	1 675,58	0,00
2019M00033 MOBILIER DECIZE F4	11/06/2019	4 373,92	10	1 311,00	437,00	2 625,92
2019M00034 LUMINAIRES APPART DECIZE	11/06/2019	134,00	1	134,00	0,00	0,00
2019D00313 17 TELEPHONES PORTABLES CD	13/06/2019	2 632,80	4	1 974,00	658,80	0,00
2019I00007 véloroute 2019	13/06/2019	70 100,00	20	10 515,00	3 505,00	56 080,00
2019D00169 2 TABLEAUX BLANCS ET MAGNETIQUES	17/06/2019	219,34	1	219,34	0,00	0,00
2019D00170 2 TABLEAUX D AFFICHAGE EN LIEGE ET 1 TABLEAU BLANC	17/06/2019	162,74	1	162,74	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00186 fourniture de perceuse à colonne	18/06/2019	348,42	1	348,42	0,00	0,00
2019D00172 Adaptateur Lenovo pour matériel visio	19/06/2019	89,65	1	89,65	0,00	0,00
2019M00035 FAUTEUIL DE TRAVAIL GAMME M4 M. TOURNOIS	19/06/2019	621,36	10	186,00	62,00	373,36
2019D00175 achat table à langer murale REF / AA174725 27.05.2	20/06/2019	230,25	1	230,25	0,00	0,00
2019D00336 CITROEN C3 feel blue HDI 5CV FG-876-SW	20/06/2019	11 857,90	5	7 113,00	2 371,00	2 373,90
2019M00036 2 ARMOIRES BASSES + 2 CAISSONS - 2 ARMOIRES RID.	20/06/2019	1 457,38	10	435,00	145,00	877,38
2019D00176 MATERIELS CER ST SAULGE SITE CHATEAU	21/06/2019	299,99	1	299,99	0,00	0,00
2019M00037 MATERIELS CER ST SAULGE SITE CHATEAU	21/06/2019	59,00	1	59,00	0,00	0,00
2019M00038 MOBILIER CER ST SAULGE SITE CHATEAU	21/06/2019	34,99	1	34,99	0,00	0,00
2019D00179 1 MODEM SIRCOM GSM + 1 MODEM SIRCOM 9600	24/06/2019	2 400,00	4	1 800,00	600,00	0,00
2019D00180 CABLES - CLES USB - ECOLOGIC WEEE	25/06/2019	1 018,48	1	1 018,48	0,00	0,00
2019D00182 GRAVILLONNEUR	25/06/2019	18 458,10	6	9 228,00	3 076,00	6 154,10
2019D00189 ACHAT MATERIEL TISSU ET BILLES FACT N° 01201-00119	25/06/2019	143,93	1	143,93	0,00	0,00
2019D00190 ACHAT MATERIEL TISSU ET BILLES FACT N° 01201-00119	25/06/2019	109,89	1	109,89	0,00	0,00
2019D00191 PC PORTABLE ASUS + PROCESSEUR GRAPHIQUE	27/06/2019	7 188,00	1	7 188,00	0,00	0,00
2019D00193 SCIE SAUTEUSE PENDULAIRE	27/06/2019	225,00	1	225,00	0,00	0,00
2019D00194 DGA-ADT-162D87- FE-322-ZB CAMION RENAULT D16 HIGH	02/07/2019	136 951,09	8	51 281,00	17 134,00	68 536,09
2019D00195 Module-Capteur- Detecteur-Carte chargeur- Cell soc	02/07/2019	249,35	1	249,35	0,00	0,00
2019D00198 10 SMARTPHONES CROSSCALL TREKKER X4	03/07/2019	5 748,00	4	4 311,00	1 437,00	0,00
2019D00199 ACHAT pèse bébé et pèse personne FACT N° 550180446	04/07/2019	402,29	1	402,29	0,00	0,00
2019D00200 CONNECTEUR SMA 10FG 1 pc(s)	04/07/2019	119,68	1	119,68	0,00	0,00
2019D00201 CAPTEUR LUMINOSITE	04/07/2019	99,40	1	99,40	0,00	0,00
2019D00202 MATERIEL KINGSTONE A400	04/07/2019	1 539,30	1	1 539,30	0,00	0,00
2019D00269 ordinateur portable + carte SDHC pour Mme Marchand	06/07/2019	914,92	4	684,00	230,92	0,00
2019D00208 CITROEN C3 FG-526-LD 111D20	11/07/2019	11 507,22	5	6 903,00	2 301,00	2 303,22
2019D00209 CITROEN C3 - 111D19- FG-721-PZ	11/07/2019	11 507,22	5	6 903,00	2 301,00	2 303,22
2019D00229 MEMOIRE RAM + CONVERTISSEUR + DISQUE SSD MX 500	11/07/2019	862,70	4	645,00	217,70	0,00
2019D00312 29 Téléphones portables pour CD	13/07/2019	1 346,40	4	1 008,00	338,40	0,00
2019D00213 C3 FEEL PURE TECH FE-700-WL	15/07/2019	8 437,30	5	5 061,00	1 687,00	1 689,30
2019D00215 2019 - AMENAGEMENT VEHICULES NTM	17/07/2019	17 071,01	5	10 242,00	3 414,00	3 415,01
2019D00216 Achat 4 solutions NAS tour 2 baies	17/07/2019	1 345,01	4	1 008,00	337,01	0,00
2019D00217 1 Buffet ZANA 1 porte + 1 Buffet ZANA 3 portes - S	18/07/2019	808,61	10	240,00	80,00	488,61
2019D00218 1 tableau 100X200cm blanc - Salle S2 collège La Ch	18/07/2019	170,81	1	170,81	0,00	0,00
2019D00219 Mobilier pour salle de dessin collège la Charité	18/07/2019	6 836,46	10	2 049,00	683,00	4 104,46
2019D00235 20 PC pour collèves - PC bureau HP 705 G3 SFF A6-9	18/07/2019	7 790,89	4	5 841,00	1 949,89	0,00
2019D00220 Mobilier Foyer des élèves collège La Charité-sur-L	19/07/2019	2 303,77	10	690,00	230,00	1 383,77
2019D00221 2 CAFETIERES SAM/VARZY CER + 3 VENTILATEURS	19/07/2019	189,58	1	189,58	0,00	0,00
2019D00262 36 VENTILATEURS	19/07/2019	698,40	6	348,00	116,00	234,40
2019D00227 CUISINIÈRE VITROCERAMIQUE CER CHATEAU	23/07/2019	399,99	1	399,99	0,00	0,00
2019D00228 LAMIER ROUSSEAU	24/07/2019	15 421,53	6	7 710,00	2 570,00	5 141,53
2019D00231 MAC BOOK PRO THUNDERBOLT 3 - MATERIEL D OCCASION	24/07/2019	1 300,00	4	975,00	325,00	0,00
2019D00232 1 REFRIGERATEUR SAM/VARZY CER	24/07/2019	179,99	1	179,99	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00234 Numérisation de différents ensembles de documents	26/07/2019	8 268,92	6	4 134,00	1 378,00	2 756,92
2019D00236 20 clés Wifi - TP-LINK ARCHER T3U	26/07/2019	438,00	1	438,00	0,00	0,00
2019D00240 Matériel smart village	05/08/2019	209,65	1	209,65	0,00	0,00
2019D00241 Emetteur lora smart village	05/08/2019	125,70	1	125,70	0,00	0,00
2019D00246 ACQUISITION AMENAGEMENT KANGOO FF-250-AF	13/08/2019	21 313,84	5	12 786,00	4 262,00	4 265,84
2019D00248 pèse personne FACTURE N° 5501811024 09.07.2019	13/08/2019	61,32	1	61,32	0,00	0,00
2019D00305 TELEPHONES PORTABLES	13/08/2019	34 626,53	4	25 968,00	8 658,53	0,00
2019D00250 Makey Makey Semageek fablab Clamecy pour ateliers	14/08/2019	76,00	1	76,00	0,00	0,00
2019D00252 Coffret J'apprends à coder avec scratch (fablab)	22/08/2019	20,84	1	20,84	0,00	0,00
2019D00253 HOTTE CER CHATEAU CHINON	23/08/2019	129,99	1	129,99	0,00	0,00
2019D00255 14 VENTILATEURS PIED 66 VENTILATEURS TABLE	28/08/2019	1 774,00	1	1 774,00	0,00	0,00
2019D00256 Achat 50 moniteurs pour collèges	30/08/2019	4 832,80	4	3 624,00	1 208,80	0,00
2019D00257 Achat 3 serveurs ML350 pour collèges	30/08/2019	9 039,10	4	6 777,00	2 262,10	0,00
2019D00258 ELECTRO MENAGER CER CHATILLON CER UTIR CHATEAU	30/08/2019	244,78	1	244,78	0,00	0,00
2019M00041 PRESENTOIRS CD-DVD BIBLIOTHEQUE	30/08/2019	3 564,00	10	1 068,00	356,00	2 140,00
2019D00284 fourniture d'une tondeuse	02/09/2019	1 416,41	6	708,00	236,00	472,41
2019D00270 10 PC portables HP Probook	04/09/2019	7 560,61	4	5 670,00	1 890,61	0,00
2019D00259 FOURNIT. ET MONTAGE DE BENNES SUR 2 CHASSIS	06/09/2019	15 441,60	6	7 719,00	2 573,00	5 149,60
2019D00260 daily simple cabine- FJ-463-WR - 130D125	20/09/2019	36 983,81	5	22 188,00	7 396,00	7 399,81
2019D00261 DAILY SIMPLE CABINE - FJ-354-WR -130D126	20/09/2019	36 983,81	5	22 188,00	7 396,00	7 399,81
2019M00044 16 FAUTEUILS DE BUREAU + 15 CHAISES DE REUNION	20/09/2019	4 601,57	10	1 380,00	460,00	2 761,57
2019M00045 2 MEUBLES BAS CUISINE UTIR CHATEAU	23/09/2019	112,00	1	112,00	0,00	0,00
2019D00271 achat 10 adaptateurs CPL Tp link	24/09/2019	683,41	1	683,41	0,00	0,00
2019D00272 adaptateurs et cordons PC MAC imprimerie	24/09/2019	70,15	1	70,15	0,00	0,00
2019D00273 10 adaptateurs CPL Tp link	24/09/2019	111,02	1	111,02	0,00	0,00
2019D00274 15 PC lenovo M720Q pour collèges	24/09/2019	9 831,95	4	7 371,00	2 460,95	0,00
2019D00276 commande batterie CANON Lp-E8	24/09/2019	51,40	1	51,40	0,00	0,00
2019D00385 1 mac mini i5 hexacoEUR	27/09/2019	22,82	1	22,82	0,00	0,00
2019D00282 TRANSAT ET PETIT MATERIEL PMI MAT01	02/10/2019	193,57	1	193,57	0,00	0,00
2019D00283 commande cordons apple	02/10/2019	619,39	1	619,39	0,00	0,00
2019D00311 BOUILLOIRE UTIR CHATEAU	03/10/2019	29,99	1	29,99	0,00	0,00
2019D00287 PEUGEOT 508 ALLURE IMMAT FJ-691-LA	04/10/2019	27 866,27	5	16 719,00	5 573,00	5 574,27
2019D00384 10 adaptateurs Display Port mâle vers DVI 24+5 fem	10/10/2019	110,41	1	110,41	0,00	0,00
2019M00047 TABLEAU LIEGE ET BLANC + REPOSE PIEDS	10/10/2019	229,08	1	229,08	0,00	0,00
2019D00320 21 téléphones portables	13/10/2019	1 654,80	4	1 239,00	415,80	0,00
2019D00321 9 téléphones portables	13/10/2019	949,20	4	711,00	238,20	0,00
2019D00322 143 téléphones portables	13/10/2019	8 912,40	4	6 684,00	2 228,40	0,00
2019D00324 52 téléphones portables	13/10/2019	6 669,60	4	5 001,00	1 668,60	0,00
2019D00325 27 téléphones portables	13/10/2019	2 847,60	4	2 133,00	714,60	0,00
2019D00306 NOVODIO ADAPTATEUR USB FONCTION RECHARGE	14/10/2019	51,52	1	51,52	0,00	0,00
2019D00314 2 téléphones portables	21/10/2019	117,60	1	117,60	0,00	0,00
2019D00318 CITROEN C3 FG-696-PZ 111D21	23/10/2019	11 507,22	5	6 903,00	2 301,00	2 303,22

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00319 CITROEN C3 FG-683-PZ 111D22	23/10/2019	11 507,22	5	6 903,00	2 301,00	2 303,22
2019D00378 4 graveurs DVD	24/10/2019	102,14	1	102,14	0,00	0,00
2019D00323 17 téléphones portables	25/10/2019	2 343,60	4	1 755,00	588,60	0,00
2019D00377 60 moniteurs LED 22"	25/10/2019	7 701,17	4	5 775,00	1 926,17	0,00
2019D00342 3 disques dur interne Samsung 860 EVO SATA	26/10/2019	344,97	1	344,97	0,00	0,00
2019D00343 1 disque dur externe Samsung portable T5	26/10/2019	79,99	1	79,99	0,00	0,00
2019D00346 MICRO ONDES SITE VAUBAN	28/10/2019	98,89	1	98,89	0,00	0,00
2019D00327 LAVE VAISSELLE SAM	29/10/2019	269,99	1	269,99	0,00	0,00
2019D00383 1 scanner A4 GED Epson Work force DS-530N-Réseau	29/10/2019	389,33	1	389,33	0,00	0,00
2019D00330 CITROEN C3 FA 175 JP VEH01	30/10/2019	8 793,29	5	5 274,00	1 758,00	1 761,29
2019D00332 2 câbles adaptateurs USB 3.0	31/10/2019	41,35	1	41,35	0,00	0,00
2019D00333 ACCESSOIRES DE BUREAU	31/10/2019	177,22	1	177,22	0,00	0,00
2019D00334 ACCESSOIRES DE BUREAU	31/10/2019	276,08	1	276,08	0,00	0,00
2019D00419 1 mac mini i5 hexacoeur	04/11/2019	1 141,13	4	855,00	286,13	0,00
2019D00382 4 kits web cam et casque micro USB	06/11/2019	96,82	1	96,82	0,00	0,00
2019D00375 3 serveurs ML30	07/11/2019	4 033,32	4	3 024,00	1 009,32	0,00
2019D00365 4 switches	08/11/2019	2 677,84	4	2 007,00	670,84	0,00
2019D00366 16 moniteurs pour collègues	08/11/2019	1 546,50	4	1 158,00	388,50	0,00
2019D00348 AMENAGEMENT PARTNER-121D96-TITRE N° 627	13/11/2019	4 000,00	5	2 400,00	800,00	800,00
2019D00351 25 adaptateurs USB20 OTG	14/11/2019	149,26	1	149,26	0,00	0,00
2019D00352 1 Téléviseur LG 50 UK6300	14/11/2019	477,49	1	477,49	0,00	0,00
2019D00376 25 téléphones numériques	14/11/2019	2 504,21	4	1 878,00	626,21	0,00
2019D00370 10 unités centrales Lenovo	18/11/2019	6 246,47	4	4 683,00	1 563,47	0,00
2019D00380 Switch réseau LAN et WLAN + HP transceiver	18/11/2019	9 068,58	4	6 801,00	2 267,58	0,00
2019D00411 10 mini switches	18/11/2019	628,76	4	471,00	157,76	0,00
2019D00356 NTM-111D26 FL-063-DH CITROEN C3 PURETECH	19/11/2019	12 584,13	5	7 548,00	2 516,00	2 520,13
2019D00357 NTM-111D25 -FL-045-DH- CITROEN C3	19/11/2019	12 584,13	5	7 548,00	2 516,00	2 520,13
2019D00358 BOITIER DISK USB ET DISQUES DURS	19/11/2019	320,32	1	320,32	0,00	0,00
2019M00061 MOBILIERS DE VIE APPART F4 3EME ETAGE LAMARTINE	19/11/2019	5 532,31	10	1 659,00	553,00	3 320,31
2019D00412 Armoire scolaire "vestiaire" collégiens collège Ce	22/11/2019	2 818,90	10	843,00	281,00	1 694,90
2019D00360 ACHAT PC lenovo pour M. MAHE	25/11/2019	1 226,21	4	918,00	308,21	0,00
2019D00361 3 Cartes SDHC pour Mme Marchand	25/11/2019	26,42	1	26,42	0,00	0,00
2019D00363 achat 10 clés USB à la demande du DGS	25/11/2019	96,65	1	96,65	0,00	0,00
2019D00364 ACHAT PC portable pour Mme CHAPELET	25/11/2019	931,57	4	696,00	235,57	0,00
2019D00390 193 PC pour collègues	26/11/2019	124 829,71	4	93 621,00	31 208,71	0,00
2019D00369 1 disque dur samsung EVO 970	27/11/2019	224,89	1	224,89	0,00	0,00
2019D00372 CLAVIER AZERTY BLUETOOTH	27/11/2019	28,88	1	28,88	0,00	0,00
2019D00389 VEHICULE PEUGEOT 3008 FL-418-SB - INVENTAIRE VEH 0	27/11/2019	33 844,24	5	20 304,00	6 768,00	6 772,24
2019D00374 3 RollerMouses + 3 souris verticales	02/12/2019	1 153,14	4	864,00	289,14	0,00
2019D00381 commande GO TRONIC	02/12/2019	223,80	1	223,80	0,00	0,00
2019D00386 5 Switch FF5940	02/12/2019	161,40	1	161,40	0,00	0,00
2019D00393 10 tables 20 chaises COLLEGE CERCY LA TOUR	06/12/2019	1 017,72	10	303,00	101,00	613,72

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00394 27 Chaises avec écritoire collège St Saulge	06/12/2019	2 748,67	10	822,00	274,00	1 652,67
2019D00395 2 vestiaires 1 armoire 1 table 4 chaises pour agen	06/12/2019	1 329,77	10	396,00	132,00	801,77
2019D00396 Commande Mobilier bureau des profs - 1 armoire + 2	06/12/2019	598,92	10	177,00	59,00	362,92
2019D00397 1 table + 6 chaises + 1 panneau affichage pour sal	06/12/2019	574,07	10	171,00	57,00	346,07
2019D00398 6 vestiaires SEGPA COLLEGE LA CHARITE	06/12/2019	1 672,99	10	501,00	167,00	1 004,99
2019D00399 1 table orga pour Intendance COLLEGE LA CHARITE SU	06/12/2019	107,90	1	107,90	0,00	0,00
2019D00400 Mobilier Hall d'accueil collège La Charité - 1 Cha	06/12/2019	442,68	1	442,68	0,00	0,00
2019D00401 Mobilier atelier SEGPA COLLEGE LA CHARITE 3 TABLES	06/12/2019	486,18	1	486,18	0,00	0,00
2019D00402 Mobilier local cartables - 4 RAYONNAGES COLLEGE LA	06/12/2019	638,50	10	189,00	63,00	386,50
2019D00403 Mobilier intendance N° 2 - 2 MEUBLES collège la Ch	06/12/2019	633,89	10	189,00	63,00	381,89
2019D00404 1 Table de réunion ronde pour bureau Ple Adj coll	06/12/2019	382,14	1	382,14	0,00	0,00
2019D00405 Mobilier LOCAL PARENTS COLLEGE LA CHARITE - 1 POST	06/12/2019	740,12	10	222,00	74,00	444,12
2019D00406 Mobilier Salles Sciences S2+S3 COLLEGE LA CHARITE	06/12/2019	235,39	1	235,39	0,00	0,00
2019D00407 Mobilier Infirmerie collège La Charité - 1 ARMOIRE	06/12/2019	293,52	1	293,52	0,00	0,00
2019D00409 la fourmi fablab	09/12/2019	269,00	1	269,00	0,00	0,00
2019D00410 2 téléviseurs 102 cm	09/12/2019	459,98	1	459,98	0,00	0,00
2019D00413 VEHICULE EEMB IMMAT FA-166-PD	09/12/2019	18 756,50	5	11 253,00	3 751,00	3 752,50
2019D00416 KUBii Fablab	10/12/2019	837,24	1	837,24	0,00	0,00
2019D00417 Rétroconversion d'instruments de recherche	10/12/2019	16 785,60	6	8 391,00	2 797,00	5 597,60
2019D00418 AMENAGEMENT DE VEHICULE-202D42-204D96	10/12/2019	2 594,00	6	1 296,00	432,00	866,00
2019F00012 arbres (Choisya, Gaura) suivant devis n° 15 - col	10/12/2019	129,85	15	24,00	8,00	97,85
2019D00420 Mobilier CDI collège Cercy la Tour - 1 PRESENTOIR	11/12/2019	812,53	10	243,00	81,00	488,53
2019D00421 Mobilier Pole Scientifique collège St Saulge	11/12/2019	5 257,69	10	1 575,00	525,00	3 157,69
2019D00422 Commande mobilier de classe collège Imphy - 60 cha	11/12/2019	5 153,76	10	1 545,00	515,00	3 093,76
2019D00424 Commande mobilier de classe collège Fourchambault	11/12/2019	3 890,16	10	1 167,00	389,00	2 334,16
2019D00425 Mobilier de classe collège Guérigny - 60 chaises +	11/12/2019	3 890,16	10	1 167,00	389,00	2 334,16
2019D00428 BRICOZOR FABLAB MARAULT	11/12/2019	701,62	1	701,62	0,00	0,00
2019D00429 EPAREUSE ETGROUPE DE FAUCHAGE- 204D95-202D41	11/12/2019	2 594,00	6	1 296,00	432,00	866,00
2019D00430 AMENAGEMENT TRACTEUR-153D38	11/12/2019	887,70	8	378,00	126,00	383,70
2019D00431 AMENAGEMENT TRACTEUR - 153D37	11/12/2019	887,70	8	378,00	126,00	383,70
2019F00013 Plantation jeunes arbres	11/12/2019	1 886,54	15	99,00	33,00	1 754,54
2019D00444 étagères bois métal	12/12/2019	188,70	1	188,70	0,00	0,00
2019D00443 achat matériel médical FACTURE N° 70001830 03.12.2	16/12/2019	144,97	1	144,97	0,00	0,00
2019D00445 machine à coudre BROTHER	16/12/2019	1 557,05	4	1 167,00	390,05	0,00
2019D00446 imprimante 3D	16/12/2019	1 383,66	4	1 035,00	348,66	0,00
2019D00448 LDLC PRO FABLAB	18/12/2019	3 948,76	1	3 948,76	0,00	0,00
2020D00001 IMPRIMANTE COMGROW 3D ENDER	31/12/2019	217,99	1	217,99	0,00	0,00
2020D00002 IMPRIMANTE COMGROW 3D CR10	31/12/2019	389,00	1	389,00	0,00	0,00
2020D00003 IMPRIMANTE ELEGOO 3D LCD UV	31/12/2019	259,99	1	259,99	0,00	0,00
2020I00001 collège St Benin interventions réseaux	01/01/2020	2 039,65	20	202,00	101,00	1 736,65
2020I00008 2020 - Tous collèges réseaux divers	01/01/2020	60 961,50	20	5 118,00	3 102,00	52 741,50
2020D00007 Collèges - divers aménagements	01/01/2020	695 434,13	20	69 542,00	34 771,00	591 121,13

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020O00005 COMMUNE PREMERY MISE EN CONFORMITE CUISINE COLLEGE	07/01/2020	15 000,00	19	1 578,00	789,00	12 633,00
2020D00013 3 PC portable HP Probook 650 pour SDE	21/01/2020	2 369,51	4	1 184,00	592,00	593,51
2020D00038 TABLEAUX BLANC - CHEVALET - ECRAN	23/01/2020	971,10	6	322,00	161,00	488,10
2020D00009 15 ordinateurs portable HP PROBOOK 650 G	31/01/2020	11 341,72	4	5 670,00	2 835,00	2 836,72
2020I00005 Collège Chateau Chinon - Réseaux divers	05/02/2020	444,86	20	44,00	22,00	378,86
2020D00015 materiels fablab	06/02/2020	337,26	1	337,26	0,00	0,00
2020D00017 CONRAD Fablab	06/02/2020	1 483,74	1	1 483,74	0,00	0,00
2020D00019 DISQUE SURBAISSE	07/02/2020	5 520,00	8	1 380,00	690,00	3 450,00
2020D00025 tracteur FL-205-TX (153D37)	07/02/2020	80 089,78	8	20 022,00	10 011,00	50 056,78
2020D00026 épaveuse 202D41	07/02/2020	9 763,37	8	2 440,00	1 220,00	6 103,37
2020D00029 groupe fauchage 204D95	07/02/2020	57 679,35	8	14 418,00	7 209,00	36 052,35
2020D00030 TRACTEUR - 153D38 (FL-632-TX)	07/02/2020	80 089,78	8	20 022,00	10 011,00	50 056,78
2020D00031 groupe fauchage 204D96	07/02/2020	57 679,35	8	14 418,00	7 209,00	36 052,35
2020D00032 groupe fauchage 202D42	07/02/2020	9 763,37	8	2 440,00	1 220,00	6 103,37
2020B00003 CITE MUSEALE FRAIS ACTES NOTARIES ACQU PROPRIETES	07/02/2020	5 842,90	25	466,00	233,00	5 143,90
2020F00001 OPERATION 1000 ARBRES-Facture 19000420	10/02/2020	38 437,50	15	5 078,00	2 566,00	30 793,50
2020M00001 VESTIAIRES CER DORNES	13/02/2020	297,71	1	297,71	0,00	0,00
2020M00002 1 CAFETIERE 2 MICRO ONDES	17/02/2020	227,51	1	227,51	0,00	0,00
2020M00003 COMMANDE 11 ASSISES	17/02/2020	2 806,74	10	560,00	280,00	1 966,74
2020D00033 6 REPOSES PIEDS 9 LAMPES DE BUREAU	17/02/2020	327,46	1	327,46	0,00	0,00
2020D00034 machine impression decoupe ROLAND Versa Studio BN2	18/02/2020	7 176,00	4	3 588,00	1 794,00	1 794,00
2020D00035 3 LAMPES DE BUREAU ROUGE	18/02/2020	75,56	1	75,56	0,00	0,00
2020M00006 MOBILIERS BUREAU CARRIERES DRH	21/02/2020	1 959,35	10	390,00	195,00	1 374,35
2020D00040 OUTILLAGES ET MATERIELS DIVERS BAT	21/02/2020	34 981,67	6	11 660,00	5 830,00	17 491,67
2020D00041 1 Ecran tactile	21/02/2020	861,40	4	430,00	215,00	216,40
2020M00007 TABLE ET CHAISES STUDIO LAMARTINE	24/02/2020	196,09	1	196,09	0,00	0,00
2020M00010 MOBILERS DRH CARRIERES	24/02/2020	4 931,26	10	986,00	493,00	3 452,26
2020D00049 8 Kit webcam usb 350k + casques avec mico	24/02/2020	193,44	1	193,44	0,00	0,00
2020D00050 1 PC portable LENOVO X280	24/02/2020	914,92	4	456,00	228,00	230,92
2020D00051 2 petits PC portable 13"	24/02/2020	1 913,32	4	956,00	478,00	479,32
2020D00052 1 Adatpateur display port et 3 Convertisseurs VGA	24/02/2020	53,39	1	53,39	0,00	0,00
2020D00053 1 CUISINIERE DORNES - 4 CAFETIERES - 4 BOUILLOIRES	24/02/2020	419,84	1	419,84	0,00	0,00
2020M00008 5 MALLS STOCK SAM - MAT 20	27/02/2020	169,55	1	169,55	0,00	0,00
2020M00009 10 LAMPES DE BUREAU STOCK	27/02/2020	251,88	1	251,88	0,00	0,00
2020D00054 REFRIGERATEUR MUSEES - MAT 18	27/02/2020	179,99	1	179,99	0,00	0,00
2020D00055 1 GLACIERE SERVICE PMI - MAT 19	27/02/2020	30,00	1	30,00	0,00	0,00
2020D00056 CUISINIERE DORNES CAFETIERES BOUILLOIRES CER	27/02/2020	279,90	1	279,90	0,00	0,00
2020D00059 supports d'animation	04/03/2020	5 366,65	6	1 788,00	894,00	2 684,65
2020D00060 Fonds documentaire	04/03/2020	83 663,16	1	83 663,16	0,00	0,00
2020D00061 CITROEN C3 FG-486-LD 111D23	04/03/2020	11 507,22	5	4 602,00	2 301,00	4 604,22
2020D00063 PESE BAGAGES SERVICE CTRS	06/03/2020	21,98	1	21,98	0,00	0,00
2020D00064 devis PR2002 0134 du 26/02/20 fablab marault	09/03/2020	213,18	1	213,18	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020D00075 Achat imprimante Dymo	10/03/2020	699,92	1	699,92	0,00	0,00
2020D00067 devis du 21/02/20 trotec tourne cylindre	12/03/2020	1 357,85	4	678,00	339,00	340,85
2020D00070 10 commutateurs Ethernet	16/03/2020	628,15	4	314,00	157,00	157,15
2020D00073 2 chargeurs ordinateur hp compaq	18/03/2020	49,80	1	49,80	0,00	0,00
2020D00072 8 RALLONGES ECO USB 2.0A	20/03/2020	23,76	1	23,76	0,00	0,00
2020D00081 1 haut parleurs - 3 graveurs	23/03/2020	103,31	1	103,31	0,00	0,00
2020D00082 5 répéteurs WIFI	23/03/2020	527,59	4	262,00	131,00	134,59
2020D00084 10 jarretières optique monomode	27/03/2020	56,11	1	56,11	0,00	0,00
2020D00085 commande matériels SAN	27/03/2020	14 694,11	4	7 346,00	3 673,00	3 675,11
2020D00086 souffleur	02/04/2020	26 299,14	8	6 574,00	3 287,00	16 438,14
2020D00087 CHARGEUR FRONTAL (200D62)	02/04/2020	25 072,92	6	8 356,00	4 178,00	12 538,92
2020D00135 ACHAT D'UN BROYEUR NEUF	06/04/2020	4 320,00	8	1 080,00	540,00	2 700,00
2020D00089 DAILY DOUBLE CABINE FM-762-ED	08/04/2020	55 982,30	8	13 994,00	6 997,00	34 991,30
2020D00090 DAILY DOUBLE CABINE FM-598-ED	08/04/2020	55 982,30	8	13 994,00	6 997,00	34 991,30
2020D00093 Achat pack bibliothèque LTO 7	16/04/2020	1 544,40	4	772,00	386,00	386,40
2020D00097 Mobilier Spécifique SEGPA Collège La Charité sur L	05/05/2020	1 457,03	10	290,00	145,00	1 022,03
2020D00098 Commande mobilier spécifique "sciences" collège D	05/05/2020	652,49	10	130,00	65,00	457,49
2020D00099 Achat 100 PC portable + maintenance	11/05/2020	107 428,80	4	53 714,00	26 857,00	26 857,80
2020D00100 Panneaux de brassage blindés pour baie informatiqu	12/05/2020	278,77	1	278,77	0,00	0,00
2020D00132 ACHAT D'UN BROYEUR DE BRANCHES	15/05/2020	12 271,20	5	4 908,00	2 454,00	4 909,20
2020M00019 MOBILIERS DE BUREAU SITE VAUBAN	29/05/2020	1 610,14	10	322,00	161,00	1 127,14
2020D00107 30 moniteurs	29/05/2020	4 142,64	4	2 070,00	1 035,00	1 037,64
2020D00222 VEHICULES 2020 PARTNER PREMIUM HDI IMMAT FQ 641 TN	29/05/2020	12 208,81	5	4 882,00	2 441,00	4 885,81
2020D00217 VEHICULE 2020 CITROEN C3 82 CV IMMAT FR 461 ZA	30/05/2020	9 584,94	5	3 832,00	1 916,00	3 836,94
2020D00218 VEHICULE 2020 CITROEN C3 82 CV IMMAT FR 504 ZA	30/05/2020	9 584,94	5	3 832,00	1 916,00	3 836,94
2020D00219 VEHICULE 2020 CITROEN C3 82 CV IMMAT FR 393 ZA	30/05/2020	9 584,94	5	3 832,00	1 916,00	3 836,94
2020D00220 VEHICULE 2020 CITROEN C3 82 CV IMMAT FR 908 YZ	30/05/2020	9 584,94	5	3 832,00	1 916,00	3 836,94
2020D00221 VEHICULE 2020 CITROEN C3 82 CV IMMA FR 555 ZA	30/05/2020	9 584,94	5	3 832,00	1 916,00	3 836,94
2020D00224 VEHICULE 2020 EXPERT FOURGON PREMIUM HDI IMMAT FQ	30/05/2020	18 395,41	5	7 358,00	3 679,00	7 358,41
2020D00225 VEHICULE 2020 CITROEN C3 100CV IMMAT FR 853 YZ	30/05/2020	11 303,95	5	4 520,00	2 260,00	0,00
2020D00134 TRACTEUR AGRICOLE NEUF FQ-535-GA	02/06/2020	76 800,00	8	19 200,00	9 600,00	48 000,00
2020D00108 commande FNAC	04/06/2020	201,40	1	201,40	0,00	0,00
2020D00109 MATERIEL FABLAB CLAMECY	04/06/2020	234,07	1	234,07	0,00	0,00
2020D00110 MATERIEL FABLAB MARAULT	05/06/2020	3 341,24	1	3 341,24	0,00	0,00
2020D00111 100 câbles réseaux RJ45	08/06/2020	208,27	1	208,27	0,00	0,00
2020D00112 17 WEBCAMS ET 10 MICROS TELETRAVAIL	08/06/2020	1 798,60	4	898,00	449,00	451,60
2020D00113 40 DYNABOOK TOSHIBA TELETRAVAIL	08/06/2020	37 564,25	4	18 782,00	9 391,00	9 391,25
2020D00114 100 PC PORTABLES TOSHIBA TELETRAVAIL	08/06/2020	13 394,16	4	6 696,00	3 348,00	3 350,16
2020D00119 PEUGEOT PARTNER pour Canal	09/06/2020	14 751,02	5	5 900,00	2 950,00	5 901,02
2020D00125 60 DYNABOOK TOSHIBA L50-G-110 URBAN FACTORY NYLEE	11/06/2020	57 748,25	4	28 874,00	14 437,00	14 437,25
2020D00136 30 Casques Monaural	12/06/2020	286,67	1	286,67	0,00	0,00
2020D00127 40 WEBCAMS ITWORKS	15/06/2020	999,60	4	498,00	249,00	252,60

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020D00131 PARTNER FG-386-LD 121D97	19/06/2020	19 015,18	8	4 752,00	2 376,00	11 887,18
2020D00137 10 PC portables Probook	22/06/2020	7 732,09	4	3 866,00	1 933,00	1 933,09
2020D00133 commande bricozor n 2272766 du 25/02/20	24/06/2020	13 666,59	4	6 832,00	3 416,00	3 418,59
2020D00143 2 onduleurs Ecus MPO_1	25/06/2020	247,68	1	247,68	0,00	0,00
2020D00198 Motopompe	29/06/2020	391,68	8	96,00	48,00	247,68
2020D00140 commande stabilisateur DJi osmo 3d	02/07/2020	129,00	1	129,00	0,00	0,00
2020D00142 TELEOBJECTIF ET DRONE POUR LE SERVICE COMMUNICATIO	02/07/2020	2 738,00	4	1 368,00	684,00	686,00
2020D00145 MICRO ONDES PARC DE CORBIGNY	07/07/2020	99,99	1	99,99	0,00	0,00
2020D00147 1 MICRO ONDE SITE VAUBAN	07/07/2020	239,98	1	239,98	0,00	0,00
2020D00148 3 SIEGES AUTO	07/07/2020	362,39	1	362,39	0,00	0,00
2020D00149 Mobilier scolaire Collège Montsauches les settons	08/07/2020	663,50	10	132,00	66,00	465,50
2020D00150 Mobilier scolaire collège Cercy la Tour - 2 Pannea	08/07/2020	212,09	1	212,09	0,00	0,00
2020D00153 Mobilier scolaire collège Donzy	09/07/2020	3 986,74	10	796,00	398,00	2 792,74
2020D00154 Mobilier scolaire 60 chaises et 60 tables Collège	09/07/2020	4 517,28	10	902,00	451,00	3 164,28
2020D00155 Mobilier collège Varennes Vauzelles - 210 chaises	09/07/2020	14 479,92	10	2 894,00	1 447,00	10 138,92
2020D00156 Mobilier scolaire collège Les Courlis Nevers - 8 c	09/07/2020	721,58	10	144,00	72,00	505,58
2020D00157 2 Vestiaires agents collège Victor Hugo	09/07/2020	601,92	10	120,00	60,00	421,92
2020D00158 Mobilier scolaire collège C Tillier Cosne - 50 cha	09/07/2020	1 852,21	10	370,00	185,00	1 297,21
2020D00159 Mobilier scolaire collège Les Courlis Nevers - 8 c	10/07/2020	1 748,16	10	348,00	174,00	1 226,16
2020D00160 Mobilier scolaire collège Adam billaut - 140 chais	10/07/2020	6 162,36	10	1 232,00	616,00	4 314,36
2020D00161 2 CASQUES BLUETOOTH ET ADAPTATEUR	10/07/2020	379,98	1	379,98	0,00	0,00
2020M00014 Mobilier de jardin site chameane	15/07/2020	332,40	1	332,40	0,00	0,00
2020D00162 15 ASPIRATEURS CER	15/07/2020	1 199,85	6	398,00	199,00	602,85
2020D00168 3 ADAPTATEURS CASQUE	17/07/2020	52,94	1	52,94	0,00	0,00
2020D00164 commande valiser dji	21/07/2020	53,93	1	53,93	0,00	0,00
2020D00165 commande batteries drone	21/07/2020	142,78	1	142,78	0,00	0,00
2020M00015 LAMPES DE BUREAU TAPIS ENTREE	22/07/2020	354,00	1	354,00	0,00	0,00
2020D00167 1 BLOC 2 CASES VESTIAIRES AGENTS COLLEGE POUILLY S	23/07/2020	249,90	1	249,90	0,00	0,00
2020D00178 1 souris + 1 clavier pour service communication	24/07/2020	31,96	1	31,96	0,00	0,00
2020D00170 Casiers élèves collège Imphy	27/07/2020	8 536,58	10	1 706,00	853,00	5 977,58
2020D00171 8 SOURIS SS FIL 8 CLAVIERS 1 ADAPT HDMI 3 ADAPT CA	27/07/2020	263,52	1	263,52	0,00	0,00
2020D00172 anemomètre	27/07/2020	70,40	1	70,40	0,00	0,00
2020D00175 Mobilier spécifique sciences collège Donzy - 2 AR	03/08/2020	1 906,20	10	380,00	190,00	1 336,20
2020D00176 Mobilier spécifique sciences collège Donzy - 1 CH	03/08/2020	937,06	10	186,00	93,00	658,06
2020M00020 PARASOL TERRAIN NEUTRE LA CHARITE SUR LOIRE	07/08/2020	219,40	1	219,40	0,00	0,00
2020D00179 REFRIGERATEUR TABLE TOP UTIR VARENNES VAUZELLES	07/08/2020	149,99	1	149,99	0,00	0,00
2020D00180 REFRIGERATEUR CER DECIZE	10/08/2020	549,98	6	182,00	91,00	276,98
2020D00181 FRIGO TOP COSDEN	10/08/2020	150,00	1	150,00	0,00	0,00
2020O00081 DSID REFECTION SANITAIRES COL. TILLIER COSNE COURS	21/08/2020	7 374,30	19	776,00	388,00	6 210,30
2020D00193 ECRAN PROJECTION MURAL	24/08/2020	105,36	1	105,36	0,00	0,00
2020D00194 MICROPHONE SALLE DE REUNION	24/08/2020	352,72	1	352,72	0,00	0,00
2020M00016 TABLEAUX BLANCS - HORLOGE - POUBELLE	25/08/2020	439,24	1	439,24	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020M00017 MOBILIERS F4 4EME ETAGE LAMARTINE	25/08/2020	4 372,35	10	874,00	437,00	3 061,35
2020D00200 DGA-ADT- 215D11- BALAYEUSE SETRACLEAN RABAU FACTU	31/08/2020	10 643,20	5	4 256,00	2 128,00	4 259,20
2020D00201 Dépôt par un fournisseur d'une facture 00951099 du	31/08/2020	177,83	1	177,83	0,00	0,00
2020D00202 Dépôt par un fournisseur d'une facture 00951098 du	31/08/2020	357,78	1	357,78	0,00	0,00
2020D00203 selon devis 251manuel de formation théorique du té	31/08/2020	44,59	1	44,59	0,00	0,00
2020D00234 265 PC pour collègues	31/08/2020	181 330,06	4	90 664,00	45 332,00	45 334,06
2020D00237 Installation IPMG site UTAMS Château Chinon le 31/	31/08/2020	9 368,16	4	4 684,00	2 342,00	2 342,16
2020I00011 VELOURUTE 2020	01/09/2020	74 850,53	20	7 484,00	3 742,00	63 624,53
2020D00206 PEUGEOT BOXER FP-368-ZK - 130D122	01/09/2020	33 597,38	5	13 438,00	6 719,00	13 440,38
2020D00207 ACHAT PEUGEOT BOXER - 130D121 - FP-416-ZK	01/09/2020	33 597,38	5	13 438,00	6 719,00	13 440,38
2020D00208 Achat Modem 3G	02/09/2020	1 320,00	4	660,00	330,00	330,00
2020D00239 VELOS ELECTRIQUES TYPE VTT	02/09/2020	4 690,00	5	1 876,00	938,00	1 876,00
2020D00216 CDE du 07/08/20 APPEL A PROJET CARSAT-INFORMATIQUE	03/09/2020	39 370,00	4	19 684,00	9 842,00	9 844,00
2020D00240 VELOS VTT GITANE	03/09/2020	718,01	5	286,00	143,00	289,01
2020D00228 40 Tables Collège de Prémary	04/09/2020	1 527,36	10	304,00	152,00	1 071,36
2020D00229 60 Chaises de restauration collège V. Hugo Nevers	07/09/2020	2 152,80	10	430,00	215,00	1 507,80
2020D00230 Mobilier scolaire 5 Casiers + 2 Armoires Collège C	07/09/2020	3 205,79	10	640,00	320,00	2 245,79
2020D00231 1 Vestiaire Collège St Saulge	07/09/2020	249,90	1	249,90	0,00	0,00
2020D00232 60 tables collège de Guéigny	07/09/2020	2 291,04	10	458,00	229,00	1 604,04
2020D00235 CDE du 07/08/20 APPEL A PROJET CARSAT	08/09/2020	1 385,10	1	1 385,10	0,00	0,00
2020D00236 DGA-ADT- 215D12- BALAYEUSE SETRACLEAN RABAU FACTU	10/09/2020	10 643,20	5	4 256,00	2 128,00	4 259,20
2020D00252 SWITCH ARUBA ET ACCESSOIRES	15/09/2020	5 765,03	4	2 882,00	1 441,00	1 442,03
2020M00021 3 VESTIAIRES VARENNES VAUZELLES	18/09/2020	808,59	10	160,00	80,00	568,59
2020M00029 MOBILIERS SALLE RESTAURATION CER CHATEAU CHINON	21/09/2020	1 898,02	10	378,00	189,00	1 331,02
2020M00025 23 FAUTEUILS DE TRAVAIL	24/09/2020	6 168,01	10	1 232,00	616,00	4 320,01
2020D00253 CUISINIER HOTTE CER CORBIGNY	24/09/2020	39,99	1	39,99	0,00	0,00
2020M00026 VESTIAIRES CER TANNAY	25/09/2020	197,90	1	197,90	0,00	0,00
2020M00028 ARMOIRE SECURITE COUPE FEU G1201 CER LA CHARITE	25/09/2020	3 082,80	10	616,00	308,00	2 158,80
2020M00027 5 VESTIAIRES DECIZE	28/09/2020	1 398,44	10	278,00	139,00	981,44
2020M00030 MEUBLE BAS ET HAUT CUISINE CER TANNAY	05/10/2020	147,52	1	147,52	0,00	0,00
2020D00259 CUISINIER HOTTE CER CORBIGNY	05/10/2020	249,99	1	249,99	0,00	0,00
2020M00031 CANAPE APPART LAMARTINE F2	08/10/2020	399,00	1	399,00	0,00	0,00
2020D00263 6 Adaptateurs HDMI vers VGA	08/10/2020	47,34	1	47,34	0,00	0,00
2020D00264 BATTERIE DE SAUVEGARDE POUR BAIE CX4	08/10/2020	1 284,00	4	642,00	321,00	321,00
2020D00267 Achat 20 PC bureau Elitedesk pour collègues	12/10/2020	8 663,10	4	4 330,00	2 165,00	2 168,10
2020D00272 Achat tensiomètre DOCUMENT 1402842 DU 30.09.2020	16/10/2020	78,36	1	78,36	0,00	0,00
2020D00273 Achat 20 PC bureau Elitedesk pour collègues	16/10/2020	223,16	1	223,16	0,00	0,00
2020M00033 1 BANC CER VAUZELLES - 1 BANC CER VAUZELLES	20/10/2020	814,06	10	162,00	81,00	571,06
2020M00034 5 VESTIAIRES CER COSNE	20/10/2020	915,36	10	182,00	91,00	642,36
2020M00035 ARMOIRE A BALAIS CER TANNAY	21/10/2020	630,00	10	126,00	63,00	441,00
2020D00275 QUANTITE 3 PC PORTABLE DYNABOOK	21/10/2020	2 609,86	4	1 304,00	652,00	653,86
2020D00278 ELECTRO MENAGER CER / UTIR /EEMB	21/10/2020	2 248,27	6	748,00	374,00	1 126,27

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020D00279 3 DISQUES DUR EXTERNE	22/10/2020	319,61	1	319,61	0,00	0,00
2020D00280 QUANTITE DE 25 CASQUES SANS FILS	22/10/2020	2 461,72	4	1 230,00	615,00	616,72
2020D00302 VELO VTT ELECTRIQUE	22/10/2020	1 791,98	5	716,00	358,00	717,98
2020D00281 100 PC PORTABLE DYNABOOK	26/10/2020	45 646,92	4	22 822,00	11 411,00	11 413,92
2020D00287 2 disques dur externe et adaptateur HDMI	28/10/2020	327,98	1	327,98	0,00	0,00
2020M00037 MOBILIER CER TANNAY	02/11/2020	1 039,66	10	206,00	103,00	730,66
2020O00127 FIPD 2016-11 TRAVAUX SECURISATION COLLEGES NIEVRE-	02/11/2020	20 183,04	20	2 018,00	1 009,00	17 156,04
2020D00290 ACHAT 47 PC PORTABLE DYNABOOK et 100 CONTRAT DE MA	02/11/2020	51 817,34	4	25 908,00	12 954,00	12 955,34
2020D00292 5 SOURIS VERTICALES	02/11/2020	148,43	1	148,43	0,00	0,00
2020D00294 Mobilier et matériel spécifiques Ulis collège Gué	02/11/2020	1 801,56	10	360,00	180,00	1 261,56
2020D00295 Achat 180 cordons droit RJ45/RJ/45	02/11/2020	405,58	1	405,58	0,00	0,00
2020D00298 ACHAT 5 CLE USB POUR BIBLIOTHEQUE	03/11/2020	28,46	1	28,46	0,00	0,00
2020D00299 MATERIEL RESINE IMPRIMANTE 3D	04/11/2020	174,00	1	174,00	0,00	0,00
2020D00300 TABLETTES GRAPHIQUES	04/11/2020	649,80	1	649,80	0,00	0,00
2020D00301 DEFIBRILATEUR POUR L ORANGERAIE	04/11/2020	1 650,72	6	550,00	275,00	825,72
2020D00303 5 MODULES OPTIQUES 10Gb POUR NOS PAREFEUX PALOALTO	05/11/2020	9 455,76	4	4 726,00	2 363,00	2 366,76
2020D00305 Achat chemises de conservation	05/11/2020	3 866,86	6	1 288,00	644,00	1 934,86
2020D00307 ACHAT PACK DE SUAVEGARDE LTO 7 BIBLIOTHEQUE	09/11/2020	2 678,40	4	1 338,00	669,00	671,40
2020D00308 ACHAT 10 WEBCAM LOGITECH C310	10/11/2020	699,48	4	348,00	174,00	177,48
2020D00310 20 Adaptateurs HDMI PC ECRANS ET DISQUES DURS	12/11/2020	157,81	1	157,81	0,00	0,00
2020D00311 ACHAT 6 SWITCHS POUR COLLEGES	12/11/2020	4 490,41	4	2 244,00	1 122,00	1 124,41
2020M00038 20 VERRES ORANGERIE	12/11/2020	54,24	1	54,24	0,00	0,00
2020D00312 ACHAT DE 10 WEBCAM	13/11/2020	699,48	4	348,00	174,00	177,48
2020M00041 TABLEAUX CER + SERVICES	13/11/2020	392,38	1	392,38	0,00	0,00
2020D00315 ADAPTATEURS HDMI PC ECRANS et 30 DISQUES DURS EXTE	16/11/2020	4 689,01	4	2 344,00	1 172,00	1 173,01
2020D00324 1 boîtier et 1 convertisseur SSD	16/11/2020	123,41	1	123,41	0,00	0,00
2020M00042 6 LAMPES DE BUREAU STOCK	18/11/2020	170,33	1	170,33	0,00	0,00
2020M00043 2 TABLEAUX BLANCS COSNE ET 4 REPOSES PIEDS STOCK	18/11/2020	213,83	1	213,83	0,00	0,00
2020D00320 ACHAT JARRETIERES POUR CABLAGE FIBRE OPTIQUE	19/11/2020	105,74	1	105,74	0,00	0,00
2020D00322 8 BARRETTES MEMOIRE POUR PC PORTABLES	19/11/2020	168,13	1	168,13	0,00	0,00
2020D00323 UN DISQUE DUR EXTERNE POUR SERVICE MAIA	19/11/2020	59,54	1	59,54	0,00	0,00
2020D00329 COMMANDE URGENTE 30 TABLES INDIV CAUSE COVID COLL	25/11/2020	1 312,20	10	262,00	131,00	919,20
2020D00330 achat pese bébé FACTURE N° 5501985961 DU 03.07.202	25/11/2020	252,60	1	252,60	0,00	0,00
2020D00331 achat matériel paramédical toise pour consultation	25/11/2020	102,36	1	102,36	0,00	0,00
2020D00332 achat tapis de change pour cs PMI FACTURE N° IX434	25/11/2020	65,10	1	65,10	0,00	0,00
2020O00157 COFINANCEMENT REGION BFC CHAINE LAVAGE CITE SCOLAI	25/11/2020	182 752,18	6	60 916,00	30 458,00	91 378,18
2020D00337 Mobiliers scolaire - 30 TABLES COLLEGE SAINT-AMAND	26/11/2020	1 312,20	10	262,00	131,00	919,20
2020D00339 ECRAN DELL ULTRASHARP ET SONDE CALIBRAGE ARCHIVES	26/11/2020	609,98	4	304,00	152,00	153,98
2020D00340 APPLE MACBOOK PRO et IPAD 10,2"	26/11/2020	2 165,01	4	1 082,00	541,00	542,01
2020D00342 Achat PC MAC pour M. LARGERON	27/11/2020	2 121,08	4	1 060,00	530,00	531,08
2020D00343 Achat otoscope, stéthoscope, marteau FACTURE N° 81	27/11/2020	245,36	1	245,36	0,00	0,00
2020D00348 1 CLE USB RETRACTABLE MAIA	01/12/2020	18,34	1	18,34	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020D00350 Commande urgente tables indiv cause "covid" collèg	01/12/2020	1 312,20	10	262,00	131,00	919,20
2020D00351 Commande urgente chaises cause "covid" collègeV.H	01/12/2020	3 298,38	10	658,00	329,00	2 311,38
2020D00352 Commande urgente tables indiv cause "covid" collèg	01/12/2020	2 317,61	10	462,00	231,00	1 624,61
2020D00356 MICRO ONDES CER MOULINS ENGILBERT	02/12/2020	109,99	1	109,99	0,00	0,00
2020D00357 2 ADAPTATEURS HDMI	02/12/2020	20,23	1	20,23	0,00	0,00
2020M00046 TABLEAUX LIEGES ET MAGNETIQUE CER DECIZE	02/12/2020	149,76	1	149,76	0,00	0,00
2020M00047 CAISSON A ROULETTES ET ARMOIRE	02/12/2020	2 789,69	10	556,00	278,00	1 955,69
2020D00359 MEUBLE SPOON GLOSSY BLANC CER / UTIR /EEMB	03/12/2020	21,39	1	21,39	0,00	0,00
2020D00364 MATERIELS ROBOTSHOP POUR FABLAB	04/12/2020	190,62	1	190,62	0,00	0,00
2020M00048 MOBILIER CER LUZY	04/12/2020	2 322,30	10	464,00	232,00	1 626,30
2020M00049 MOBILIER CER DORNES	04/12/2020	803,11	10	160,00	80,00	563,11
2020D00366 Achat swiths ARUBA	07/12/2020	8 743,72	4	4 370,00	2 185,00	2 188,72
2020D00367 200 PC PORTABLE	07/12/2020	200 142,01	4	100 070,00	50 035,00	50 037,01
2020M00051 ARMOIRE ENTRETIEN CER DECIZE	07/12/2020	270,82	1	270,82	0,00	0,00
2020D00370 Mobilier scolaire de restauration collège COSNE-S	08/12/2020	2 305,75	10	460,00	230,00	1 615,75
2020D00371 Mobilier urgent - Casiers élèves collège Cercy la	08/12/2020	2 812,18	10	562,00	281,00	1 969,18
2020D00376 ELECTRO MENAGER SITE CORBIGNY	08/12/2020	1 099,91	6	366,00	183,00	550,91
2020D00381 5 CLAVIERS ALESIS et 5 cartes son FOCUS RITE	09/12/2020	1 975,00	4	986,00	493,00	496,00
2020D00383 15 moniteurs LED	10/12/2020	1 739,46	4	868,00	434,00	437,46
2020D00386 PC Portable MASHUP BOX	11/12/2020	5 400,00	4	2 700,00	1 350,00	1 350,00
2020M00052 MOBILIER CER COSNE	11/12/2020	709,94	10	140,00	70,00	499,94
2020M00053 MOBILIER SALLE DE REUNION UTIR CHATEAU CHINON	11/12/2020	2 105,64	10	420,00	210,00	1 475,64
2020M00054 MOBILIER CER VARENNES VAUZELLES	11/12/2020	1 719,02	10	342,00	171,00	1 206,02
2020M00055 MOBILIER CER SAINT SAULGE	11/12/2020	1 776,61	10	354,00	177,00	1 245,61
2020D00392 5 SERVEURS PEDAGOGIQUES HPE serveur ML350 Gen10 H	14/12/2020	14 524,58	4	7 262,00	3 631,00	3 631,58
2020D00394 mallettes ERTL4 PMI Fct FA3340 du 14-12-20	15/12/2020	3 000,00	6	1 000,00	500,00	1 500,00
2020O00184 DSID REFECTION TOITURES TERRASSES COLLEGE CERCY LA	15/12/2020	72 100,56	15	9 612,00	4 806,00	57 682,56
2020M00057 REPOSE PIEDS STOCK	16/12/2020	96,23	1	96,23	0,00	0,00
2020M00058 2 LAMPES DE BUREAU STOCK	16/12/2020	100,75	1	100,75	0,00	0,00
2020M00059 COMMANDE CER DECIZE	16/12/2020	1 358,08	10	270,00	135,00	953,08
2020M00060 MOBILIER CER MOUX	16/12/2020	1 439,71	10	286,00	143,00	1 010,71
2020M00061 COUSSINS SITE DE CLAMECY	16/12/2020	84,67	1	84,67	0,00	0,00
2021D00046 2021 - collèges -installations générales agencemen	01/01/2021	521 513,00	20	26 075,00	26 075,00	469 363,00
2021D00171 Téléphones et accessoires mobiles compte 1 JANVIER	04/01/2021	10 863,36	4	2 715,00	2 715,00	5 433,36
2021D00172 Téléphones et accessoires mobiles compte 1 JANVIER	04/01/2021	2 208,00	4	552,00	552,00	1 104,00
2021D00173 Téléphones et accessoires mobiles compte 6 JANVIER	04/01/2021	142,08	1	142,08	0,00	0,00
2021D00038 Foruniture de postes audio conférence ALCATEL 8135	08/01/2021	21 650,59	4	5 412,00	5 412,00	10 826,59
2021D00003 Fonds documentaire	15/01/2021	173 603,37	1	173 603,37	0,00	0,00
2021D00028 Testeur reseau SIGNALTEK	19/01/2021	2 210,99	4	552,00	552,00	1 106,99
2021D00004 3 serveurs ML30	20/01/2021	5 394,55	4	1 348,00	1 348,00	2 698,55
2021D00016 15 hauts parleurs	20/01/2021	263,65	1	263,65	0,00	0,00
2021D00027 Table enfant adpatée PMR collège R. Cassin	20/01/2021	924,97	10	92,00	92,00	740,97

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00006 Supports animations	22/01/2021	7 158,87	1	7 158,87	0,00	0,00
2021D00030 2 PC PORTABLES LENOVO X13 ET STATIONS ACCUEIL	22/01/2021	2 459,89	4	614,00	614,00	1 231,89
2021D00023 1 Tablette Samsung Galaxy Tab Active 3 et carte SD	25/01/2021	426,98	1	426,98	0,00	0,00
2021D00024 58 casques stéréo avec micro pivotant	27/01/2021	755,65	4	188,00	188,00	379,65
2021D00025 15 webcams HD avec micro	28/01/2021	441,06	1	441,06	0,00	0,00
2021D00020 TRACTEUR 153D39 - FW-001-AD	01/02/2021	82 305,91	8	10 288,00	10 288,00	61 729,91
2021D00021 EPAREUSE 204D97 - FACTURE 0057526442	01/02/2021	57 581,80	8	7 197,00	7 197,00	43 187,80
2021D00022 GROUPE FAUCHAGE 202D43 - FACTURE 0057526442	01/02/2021	9 306,62	8	1 163,00	1 163,00	6 980,62
2021D00026 58 webcam URBAN FACTORY	04/02/2021	2 367,10	4	591,00	591,00	1 185,10
2021D00029 Achat Raspberry, kit arduino, kit impression	05/02/2021	661,52	4	165,00	165,00	331,52
2021D00032 Installation visioconférence salle des sessions	05/02/2021	17 974,00	4	4 493,00	4 493,00	8 988,00
2021D00033 ACHAT 5 HAUTS PARLEURS	05/02/2021	72,22	1	72,22	0,00	0,00
2021D00034 achat toise + pèse bébé FACTURE 5502089581 DU 27.0	05/02/2021	167,60	1	167,60	0,00	0,00
2021D00036 Casiers élèves collège Varzy	05/02/2021	1 127,69	10	112,00	112,00	903,69
2021D00037 Achat APPLE MYLD pour Bibliothèque Dple	05/02/2021	14 876,69	4	3 719,00	3 719,00	7 438,69
2021D00039 Mobilier spécifique sciences collège Donzy - 2 PL	08/02/2021	1 285,20	10	128,00	128,00	1 029,20
2021D00040 ASUS TUF GAMING pour Bibliothèque Dple	08/02/2021	4 549,44	4	1 137,00	1 137,00	2 275,44
2021D00044 10 écrans 34 pouces PHILIPS	10/02/2021	4 620,96	4	1 155,00	1 155,00	2 310,96
2021D00045 2 IMPRIMANTES PORTABLES	10/02/2021	230,04	1	230,04	0,00	0,00
2021D00065 IPAD POUR DGS	11/02/2021	1 179,98	4	294,00	294,00	591,98
2021M00046 Divers matériels pour TN Luzy	13/02/2021	213,97	1	213,97	0,00	0,00
2021M00002 MOBILIERS DIVERS TN CORBIGNY	15/02/2021	875,15	10	87,00	87,00	701,15
2021D00050 VITRO 4R BEKO GAREXC	16/02/2021	554,01	6	92,00	92,00	370,01
2021D00051 ACHAT PARTNER - 121D96	16/02/2021	14 327,18	5	2 865,00	2 865,00	8 597,18
2021D00052 MATERIELS ET MOBILIERS DIVERS TN CORBIGNY	17/02/2021	1 938,19	6	323,00	323,00	1 292,19
2021D00053 Achat imprimantes 3D pour bibliothèque Dple	18/02/2021	7 770,17	4	1 942,00	1 942,00	3 886,17
2021D00054 Achat imprimantes 3D pour bibliothèque Dple	18/02/2021	3 199,94	4	799,00	799,00	1 601,94
2021D00085 VEHICULE CITROEN C3 IMMATRICULATION FX 863 ET	18/02/2021	10 067,06	5	2 013,00	2 013,00	6 041,06
2021M00005 FAUTEUILS DE BUREAU	19/02/2021	1 190,28	10	119,00	119,00	952,28
2021D00057 CONFORAMA MATERIEL MO COMBI	19/02/2021	249,98	1	249,98	0,00	0,00
2021M00009 11 Tableaux pour sites extérieurs	23/02/2021	551,28	10	55,00	55,00	441,28
2021D00086 VEHICULE CITROEN C3 IMMAT FX 066 GN	23/02/2021	11 725,16	5	2 345,00	2 345,00	7 035,16
2021D00087 VEHICULE CITROEN C3 IMMAT FX 921 GM	23/02/2021	11 725,16	5	2 345,00	2 345,00	7 035,16
2021D00070 15 disques dur interne SSD2,5" SATA III	24/02/2021	504,73	4	126,00	126,00	252,73
2021D00059 Achat 60 casques stereo avec micro pour collèves	25/02/2021	781,70	4	195,00	195,00	391,70
2021D00060 20 MONITEURS, 2 scanner et 2 imprimantes portables	25/02/2021	2 608,49	4	652,00	652,00	1 304,49
2021D00061 MOBILIERS SCOLAITES 3 ARMOIRES HAUTES ET 5 PANNEAU	25/02/2021	1 419,46	10	141,00	141,00	1 137,46
2021I00007 2021- Tous collèves réseaux divers	01/03/2021	58 060,89	20	2 903,00	2 903,00	52 254,89
2021D00063 Fourniture et installation d'une IPMG pour COLLEGE	01/03/2021	28 689,65	4	7 172,00	7 172,00	14 345,65
2021D00067 matériels pour le TN de LUZY	02/03/2021	399,99	1	399,99	0,00	0,00
2021D00068 MICRO ONDE SERVICE BUDGET DGA SCS	02/03/2021	119,99	1	119,99	0,00	0,00
2021D00069 jouets pour les sites d'action médico--sociale	02/03/2021	868,56	6	144,00	144,00	580,56

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00073 10 SWITCH HPE ARUBA	02/03/2021	1 831,57	4	457,00	457,00	917,57
2021M00008 MOBILIERS POUR STOCK	04/03/2021	243,89	1	243,89	0,00	0,00
2021D00071 JOUETS POUR LE SITE DE CLAMECY	04/03/2021	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2021D00074 cafetiere pour site Vauban	09/03/2021	39,90	1	39,90	0,00	0,00
2021M00044 Mobiliers suite déménagement du Service Juridique	10/03/2021	1 520,62	10	152,00	152,00	883,62
2021M00045 Mobiliers suite déménagement du Service des Assemb	10/03/2021	1 520,62	10	152,00	152,00	1 072,62
2021D00076 CUISINIERE POUR CER DECIZE	10/03/2021	481,99	1	481,99	0,00	0,00
2021D00080 20 MONITEURS, 2 scanner et 2 imprimantes portables	12/03/2021	155,57	1	155,57	0,00	0,00
2021D00081 Achat pèse personne FACTURE N° 5502102439 DU 23.02	12/03/2021	69,90	1	69,90	0,00	0,00
2021D00082 Achat pèse personne FACTURE N° 5502101038 DU 19.02	12/03/2021	69,90	1	69,90	0,00	0,00
2021D00083 Tensiomètre no 1407.342 du 26 fev.21	15/03/2021	66,00	1	66,00	0,00	0,00
2021D00092 Matériel barre de son et micro pour salles visio	22/03/2021	3 307,20	4	826,00	826,00	1 655,20
2021D00093 Achat apple macbook air 13"" JEANNE D ARC	22/03/2021	259,90	1	259,90	0,00	0,00
2021D00094 TOUR PC DISQUE DUR SSD CABKES ASSEMBAGE + INSTALLA	22/03/2021	1 959,80	4	489,00	489,00	981,80
2021D00095 Achat apple macbook air 13"" JEANNE D ARC	22/03/2021	1 073,53	4	268,00	268,00	537,53
2021D00096 Lecteur code barre	22/03/2021	65,93	1	65,93	0,00	0,00
2021M00010 MOBILIERS TN LUZY	24/03/2021	546,09	10	54,00	54,00	438,09
2021M00012 MOBILIERS TN LUZY	25/03/2021	1 184,12	10	118,00	118,00	948,12
2021D00103 Mise en oeuvre d'un secours IPMG pour le Collège d	25/03/2021	3 127,74	4	781,00	781,00	1 565,74
2021D00127 2 TV - 1 chargeur - 1 imprimante	25/03/2021	1 065,50	4	266,00	266,00	533,50
2021D00110 DRONE SOUS MARIN Dory	30/03/2021	411,76	1	411,76	0,00	0,00
2021D00116 25 casques micro pour PC	30/03/2021	325,08	1	325,08	0,00	0,00
2021D00099 3 IMPRIMANTES 3 D JEANNE DARC	31/03/2021	1 295,16	4	323,00	323,00	649,16
2021D00100 ACHATS VEHICULES 2020 IMMATRICULATION FX 693 KK	31/03/2021	14 389,98	5	2 877,00	2 877,00	8 635,98
2021D00101 MICRO ONDES SABA CER DONZY	31/03/2021	149,99	1	149,99	0,00	0,00
2021D00102 Achat de chemises de conservation	31/03/2021	2 231,25	6	371,00	371,00	1 489,25
2021D00105 Disques durs interne et casques micro pour PC	02/04/2021	200,92	1	200,92	0,00	0,00
2021D00106 CREATION DESSERTE INTERNE ET FABRICATION BOITIER R	06/04/2021	474,00	1	474,00	0,00	0,00
2021D00107 30 WEB CAM et 1 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	06/04/2021	1 275,76	4	318,00	318,00	639,76
2021D00111 2 KINGSTON 64 GB SDXC + SD READER	07/04/2021	211,84	1	211,84	0,00	0,00
2021D00112 TABLETTES GRAPHIQUES ZONE DE TRAVAIL	07/04/2021	339,90	1	339,90	0,00	0,00
2021D00113 MALLETTTE PROFESSIONNELLE	07/04/2021	159,00	1	159,00	0,00	0,00
2021M00011 1 armoire vestiaire CER LUZY	13/04/2021	326,00	1	326,00	0,00	0,00
2021D00117 DREMEL multifonction	13/04/2021	239,18	1	239,18	0,00	0,00
2021D00131 CUVE A CARBURANT PLASTIQUE 2000L	13/04/2021	2 016,00	6	336,00	336,00	1 344,00
2021D00118 Numérisation de documents iconographiques	14/04/2021	2 662,08	6	443,00	443,00	1 776,08
2021D00119 Numérisation de documents d'archives	14/04/2021	4 228,26	6	704,00	704,00	2 820,26
2021D00120 Numérisation et océrisation documents d'archives	14/04/2021	1 263,94	6	210,00	210,00	843,94
2021D00150 2 Casques sans fil poste ALCATEL	15/04/2021	476,16	1	476,16	0,00	0,00
2021D00121 1 MONTRE CONNECTEE SUUNTO - 1 MICROPHONE BLUE YETI	20/04/2021	368,49	1	368,49	0,00	0,00
2021D00122 10 webcams Microsoft Studio LifeCam	20/04/2021	823,56	4	205,00	205,00	413,56
2021D00123 1 ENCEINTE RESIDENTIELLE BLUETOOTH ET WIFI BOSE	20/04/2021	349,99	1	349,99	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00124 1 CASQUE DE REALITE VIRTUELLE OCLUC QUEST	20/04/2021	349,99	1	349,99	0,00	0,00
2021D00125 1 KIT CHARGEUR ADAPTATEUR SECTEUR - 1 CARTE MEMOIR	20/04/2021	296,49	1	296,49	0,00	0,00
2021D00126 5 souris verticales FIPHP	20/04/2021	169,38	1	169,38	0,00	0,00
2021D00128 Graveur externe, Disque dur externe, clés USB, ada	22/04/2021	51,17	1	51,17	0,00	0,00
2021M00013 3 CHARIOTS POUR BIBLIOTHEQUE	23/04/2021	1 109,40	10	110,00	110,00	889,40
2021D00130 Graveur externe, Disque dur externe, clés USB, ada	23/04/2021	351,16	1	351,16	0,00	0,00
2021D00140 4 adaptateurs USB	26/04/2021	17,30	1	17,30	0,00	0,00
2021D00132 Disques de sauvegarde LTO-7 pour Baies de stockage	28/04/2021	2 533,97	4	633,00	633,00	1 267,97
2021D00133 Casque sans fil pour poste Alcatel 8028	28/04/2021	238,08	1	238,08	0,00	0,00
2021D00134 FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIEUVRE QTE 5	29/04/2021	2 742,00	4	685,00	685,00	1 372,00
2021D00136 Achat imprimante étiqueteuse	30/04/2021	96,47	1	96,47	0,00	0,00
2021D00139 3 tablettes tactiles pour SIG	03/05/2021	1 230,00	4	307,00	307,00	616,00
2021D00178 Matériels de cuisine Orangerie	03/05/2021	661,39	1	661,39	0,00	0,00
2021D00144 Acaht pèse personne FACTURE N° 5502113551 DU 22.03	07/05/2021	69,90	1	69,90	0,00	0,00
2021D00149 1 Enceinte bluetooth MARSHALL	07/05/2021	224,99	1	224,99	0,00	0,00
2021D00152 Achat toise mobile COMMANDE N° E413723 DU 17.03.20	12/05/2021	160,93	1	160,93	0,00	0,00
2021D00153 Clavier et souris pour APPLE MAC BOOK	17/05/2021	217,31	1	217,31	0,00	0,00
2021D00154 Téléphones et accessoires mobiles compte 8 JANVIER	19/05/2021	472,32	1	472,32	0,00	0,00
2021D00155 Téléphones et accessoires mobiles compte 8 JANVIER	19/05/2021	568,32	4	142,00	142,00	284,32
2021D00159 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00160 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00161 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00162 DIAGNOSTIQUE PHYTOSANITAIRE DES PLANTATIONS	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00163 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00164 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00165 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00166 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00169 DUPLICATEUR ET EFFACEUR DISQUE DUR	28/05/2021	534,15	1	534,15	0,00	0,00
2021D00174 Téléphones et accessoires mobiles compte 9 JANVIER	31/05/2021	2 243,52	4	560,00	560,00	1 123,52
2021D00175 Téléphones et accessoires mobiles compte 9 JANVIER	31/05/2021	456,00	1	456,00	0,00	0,00
2021D00176 Téléphones et accessoires mobiles compte 3 JANVIER	31/05/2021	2 434,08	4	608,00	608,00	1 218,08
2021D00177 Téléphones et accessoires mobiles compte 6 JANVIER	31/05/2021	118,08	1	118,08	0,00	0,00
2021D00185 2 lecteurs de carte vitale	31/05/2021	336,84	1	336,84	0,00	0,00
2021D00194 10 casques sans fil pour postes ALCATEL 8028 et 80	01/06/2021	2 380,80	4	595,00	595,00	1 190,80
2021D00196 12 disques durs interne SSD	03/06/2021	401,83	1	401,83	0,00	0,00
2021D00184 Micro-ondes pour le site Chaméane	04/06/2021	179,98	1	179,98	0,00	0,00
2021D00197 10 souris optique sans fil	05/06/2021	244,70	1	244,70	0,00	0,00
2021M00022 Mobiliers pour le TN de LUZY - 1 CHAISE JULIETTE	14/06/2021	29,72	1	29,72	0,00	0,00
2021D00199 25 MONITEURS ET 10 PC POUR CUISINIERS DES COLLEGES	15/06/2021	3 438,29	4	859,00	859,00	1 720,29
2021D00200 10 SOURIS OPTIQUES SANS FILS ET 12 DISQUES DURS IN	15/06/2021	401,83	1	401,83	0,00	0,00
2021D00201 ACHAT TV LECTEUR CODE BARRE VIDEOPROJECTEUR IMPR	15/06/2021	35,72	1	35,72	0,00	0,00
2021O00098 DSID REFECTION SANITAIRES COLLEGE CERCY LA TOUR	16/06/2021	15 000,00	6	2 500,00	2 500,00	10 000,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00304 1 BATTEUR MELANGEUR pour cuisine de l'Orangerie	16/06/2021	953,85	1	953,85	0,00	0,00
2021D00206 Achat doppler foetal FACTURE N° 21F008537 DU 08.06	17/06/2021	174,95	1	174,95	0,00	0,00
2021D00251 1 MONITEUR LED 22,5"	18/06/2021	137,53	1	137,53	0,00	0,00
2021D00211 CHARIOT VAISSELLE CHAUFFANT COLLEGE A BILLAUT NEVE	22/06/2021	1 015,80	6	169,00	169,00	677,80
2021M00025 Mobiliers pour le TN des Bords de Loire	30/06/2021	679,54	10	67,00	67,00	545,54
2021D00241 SALEUSE 231D02	30/06/2021	37 932,44	5	7 586,00	7 586,00	22 760,44
2021D00242 1 réfrigérateur pour SDE 1 réfrigérateur pour CER	30/06/2021	1 149,97	6	191,00	191,00	767,97
2021D00255 fourniture triangles, boitiers CCS, gyroleds	01/07/2021	13 259,52	5	2 651,00	2 651,00	7 957,52
2021D00275 fourniture pièces pour fabrication de 2 coffres (p	01/07/2021	3 041,71	5	608,00	608,00	1 825,71
2021D00265 CITROEN C3 IMMAT GC-794-AN SAMS MOULINS ENGILBERT	05/07/2021	22 071,98	5	4 414,00	4 414,00	13 243,98
2021M00026 3 SIEGES AUTO PLACE CHAMEANE	09/07/2021	253,97	1	253,97	0,00	0,00
2021M00027 DRESSING SAMS CHATEAU-CHINON	13/07/2021	495,00	1	495,00	0,00	0,00
2021M00028 STOCK SAMS IMPHY TABLEAU ET PORTE MANTEAU	20/07/2021	517,54	10	51,00	51,00	415,54
2021M00029 MOBILIER POUR LE TN BORDS DE LOIRE	21/07/2021	169,95	1	169,95	0,00	0,00
2021D00267 ACHAT 10 LECTEURS CARTES SD	21/07/2021	12,31	1	12,31	0,00	0,00
2021D00268 ACHAT 10 LECTEURS CARTES SD	21/07/2021	119,26	1	119,26	0,00	0,00
2021D00269 1 APPLE MAC BOOK PRO 13" 2 IPAD AIR 256GO et acces	21/07/2021	4 398,13	4	1 099,00	1 099,00	2 200,13
2021D00272 commande sacs à dos CNFS	22/07/2021	620,00	1	620,00	0,00	0,00
2021M00030 MOBILIER POUR LE TN de LUZY et Bords de Loire (C	23/07/2021	706,00	10	70,00	70,00	566,00
2021D00273 8 souris optiques 40 clés USB 3.0 128Go	26/07/2021	837,52	4	209,00	209,00	419,52
2021D00274 Videoprojecteur collège des Loges	26/07/2021	1 987,20	4	496,00	496,00	995,20
2021M00059 MOBILIER DE BUREAU	27/07/2021	4 587,10	10	458,00	458,00	4 129,10
2021M00031 3 TABLES DE PIQUE-NIQUE GRISES	28/07/2021	1 747,22	10	174,00	174,00	1 399,22
2021D00276 adaptateurs USB HDMI vers VGA et carte mémoire	28/07/2021	243,70	1	243,70	0,00	0,00
2021D00277 ACHAT CAFETIERE PRESIDENT	28/07/2021	59,99	1	59,99	0,00	0,00
2021D00278 15 MONITEURS LED VIEWSONIC	28/07/2021	17,98	1	17,98	0,00	0,00
2021D00279 15 MONITEURS LED VIEWSONIC	28/07/2021	2 148,82	4	537,00	537,00	1 074,82
2021M00042 FAUTEUIL POUR MME DOIX	29/07/2021	391,21	1	391,21	0,00	0,00
2021D00280 CAFETIERE ET BOUILLOIRE 23/07/2021	29/07/2021	178,93	1	178,93	0,00	0,00
2021M00032 Mobiliers pour le TN des Bords de Loire	30/07/2021	99,98	1	9,00	0,00	-368,02
2021M00033 MOBILIER SALLE DE REUNION RDC	30/07/2021	1 649,33	10	164,00	164,00	1 321,33
2021M00034 FAUTEUILS DE TRAVAIL	30/07/2021	6 107,42	10	610,00	610,00	4 887,42
2021D00281 10 STATIONS D ACCUEIL	30/07/2021	755,82	4	188,00	188,00	379,82
2021D00282 adaptateurs USB HDMI vers VGA et carte mémoire	30/07/2021	72,67	1	72,67	0,00	0,00
2021D00316 Numérisation de documents d'archives	30/07/2021	4 650,41	6	775,00	775,00	3 100,41
2021D00305 2 Vidéoprojecteurs OPTOMA	03/08/2021	1 510,51	4	377,00	377,00	756,51
2021D00288 ACHAT COMMUNATEUTS RESEAUX ET SWITCHS	04/08/2021	2 806,82	4	701,00	701,00	1 404,82
2021D00303 300 cables RJ45 pour connexion PC	06/08/2021	859,02	4	214,00	214,00	431,02
2021M00036 MOBILIER D ASSISSE FAUTEUIL	09/08/2021	7 432,56	10	743,00	743,00	5 946,56
2021M00037 commande matériels CRL - F.L.12	10/08/2021	1 044,41	10	104,00	104,00	836,41
2021D00292 ACHAT ASPI EAU + POUSSIERE + SACS	10/08/2021	912,84	1	912,84	0,00	0,00
2021M00038 Mobiliers pour le TN des Bords de Loire	12/08/2021	806,82	10	80,00	80,00	646,82

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00295 Achat toises + mallette BON DE LIVRAISON N° 267.39	12/08/2021	663,26	6	110,00	110,00	443,26
2021D00296 Achat test de Moati, échelle de Pigassou, test de	12/08/2021	1 154,90	6	192,00	192,00	770,90
2021D00297 Achat armoire réfrigérée FACT N° PL 2100753 DU 21.	12/08/2021	3 653,69	6	608,00	608,00	2 437,69
2021D00298 Achat otoscope FACT 1411912 DU 30.07.2021	12/08/2021	125,16	1	125,16	0,00	0,00
2021D00299 8 DISQUES DUR INTERNES	12/08/2021	267,89	1	267,89	0,00	0,00
2021M00040 ABRIS MINUTE BARNUM ET BACHES	13/08/2021	1 560,00	10	156,00	156,00	1 248,00
2021D00300 chat pèse personne, pèse bébé, toise bébé bois FAC	18/08/2021	317,38	1	317,38	0,00	0,00
2021D00301 Achat capteur monitoring FACTURE 21F009863 DU 06.0	18/08/2021	639,00	6	106,00	106,00	427,00
2021D00302 ACHAT cardiocographe FACTURE N° 21F010196 DU 12.	18/08/2021	2 490,00	6	415,00	415,00	1 660,00
2021D00306 10 adaptateurs USB vers VGA	28/08/2021	181,69	1	181,69	0,00	0,00
2021D00313 30 TAPIS DE GYM COLLEGE MONTSAUCHE LES SETTONS	01/09/2021	4 526,00	10	452,00	452,00	3 622,00
2021D00307 Commande casiers élèves collège Lormes	07/09/2021	4 743,36	10	474,00	474,00	3 795,36
2021D00308 Commande casiers élèves collège Guérigny	07/09/2021	2 239,32	10	223,00	223,00	1 793,32
2021D00309 1 Scanner à main + 2 boîtiers disques durs	09/09/2021	208,20	1	208,20	0,00	0,00
2021D00336 1 iMac CTO POUR SERVICE CABINET	09/09/2021	3 800,34	4	950,00	950,00	1 900,34
2021D00310 48 casiers élèves collège Château-Chinon	13/09/2021	2 687,18	10	268,00	268,00	2 151,18
2021D00311 32 casiers élèves collège V.Hugo Nevers	13/09/2021	1 791,46	10	179,00	179,00	1 433,46
2021D00312 40 casiers élèves collège La Charité	13/09/2021	2 239,32	10	223,00	223,00	1 793,32
2021D00317 48 casiers élèves collège C.Tiller Cosne	15/09/2021	2 687,18	10	268,00	268,00	2 151,18
2021D00318 32 casiers élèves collège Varennes-Vauzelles	15/09/2021	1 791,46	10	179,00	179,00	1 433,46
2021D00319 32 casiers élèves collège de Luzy	16/09/2021	1 791,46	10	179,00	179,00	1 433,46
2021D00320 8 casiers élèves collège Donzy	16/09/2021	447,86	1	447,86	0,00	0,00
2021D00321 16 casiers élèves collège Prémery	16/09/2021	895,73	10	89,00	89,00	717,73
2021D00322 24 casiers élèves collège A.Billaud Nevers	16/09/2021	1 343,59	10	134,00	134,00	1 075,59
2021D00323 8 casiers élèves collège Montsauche les Settons	16/09/2021	447,86	1	447,86	0,00	0,00
2021D00324 16 casiers élèves collège Varzy	16/09/2021	1 264,90	10	126,00	126,00	1 012,90
2021D00327 Numérisation de documents iconographiques	17/09/2021	2 191,68	6	365,00	365,00	1 461,68
2021D00356 Mobilier Collège Montsauche les Settons - 30 TABOU	21/09/2021	1 338,24	10	133,00	133,00	1 072,24
2021D00357 Mobilier collège Fourchambault - 60 CHAISES	21/09/2021	2 442,24	10	244,00	244,00	1 954,24
2021D00359 Mobilier collège Prémery - 74 CHAISES	21/09/2021	4 242,86	10	424,00	424,00	3 394,86
2021D00360 Mobilier collège Corbigny - 140 CHAISES + 20 TABL	21/09/2021	8 410,56	10	841,00	841,00	6 728,56
2021D00361 Mobilier collège St Amand en Puisaye - 60 TABLES +	21/09/2021	4 709,52	10	470,00	470,00	3 769,52
2021D00385 Matériels pour cuisine Orangerie - GAUFRIER SIMPLE	23/09/2021	885,41	6	147,00	147,00	591,41
2021M00047 ACHAT TABLEUX STOCK CRL - F.L.12	27/09/2021	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2021M00048 ACHAT TABLEUX STOCK CRL - F.L.12	27/09/2021	255,03	1	255,03	0,00	0,00
2021D00337 BANQUETTE CASQUE ET PIANO COLLEGE JEAN JAURES	27/09/2021	1 029,00	10	102,00	102,00	825,00
2021D00338 ACHAT PRESC MEDICALE FAUTEUIL ACCUEIL COLL FOURCHA	27/09/2021	304,98	1	304,98	0,00	0,00
2021D00375 Mobilier collège de Varzy	28/09/2021	3 204,94	10	320,00	320,00	2 564,94
2021D00425 VEHICULE RENAULT ARKANA IMMAT GB-307-YS	28/09/2021	27 376,20	5	5 475,00	5 475,00	16 426,20
2021D00389 1VEHICULE UGAP - INVENTAIRE CRL VEH-16 CITROEN C3	29/09/2021	9 973,77	5	1 994,00	1 595,00	6 384,77
2021D00445 Mobilier Collège Château-Chinon	01/10/2021	1 035,40	10	103,00	103,00	829,40
2021M00049 MOBILIERS DE BUREAU DSIN	05/10/2021	5 932,27	10	474,00	606,00	4 852,27

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00392 1 VEHICULE CITROEN C3 GC-157-ES POOL	05/10/2021	13 388,80	5	2 677,00	2 677,00	8 034,80
2021M00050 BIBLIOTHEQUE BdL - LAMPADAIRE VAUBAN	07/10/2021	129,98	1	129,98	0,00	0,00
2021O00153 ACOMPTE N° 1 - Cité Muséale CHATEAU CHINON	07/10/2021	305 776,73	0	0,00	0,00	305 776,73
2021D00351 20 unites centrale LENOVO M720q	08/10/2021	12 242,87	4	3 060,00	3 060,00	6 122,87
2021D00352 TABLETTE TACTILE IPAD PRO	08/10/2021	1 194,98	4	298,00	298,00	598,98
2021D00353 IPHONE APPLE + COQUE	08/10/2021	1 208,98	4	302,00	302,00	604,98
2021D00354 PC portables, tablettes, Ipad, pour conseillers dé	08/10/2021	7 151,72	4	1 787,00	1 787,00	3 577,72
2021D00355 PC portables, tablettes, Ipad, pour conseillers dé	08/10/2021	15 126,58	4	3 781,00	3 781,00	7 564,58
2021D00358 Mobilier collègue Imphy - 2 ARMOIRES	11/10/2021	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2021D00362 Commande mobilier collègue Varennes-Vauzelles ARMOI	12/10/2021	1 844,71	10	184,00	184,00	1 476,71
2021D00363 Commande mobilier atelier Collège St Benin d'Azy B	12/10/2021	830,70	10	83,00	83,00	664,70
2021D00364 Commande mobilier collègue Imphy CHAISE AVEC TABLET	12/10/2021	3 673,44	10	367,00	367,00	2 939,44
2021D00365 Commande mobilier collègue La Charité sur Loire ARM	12/10/2021	1 086,30	10	108,00	108,00	870,30
2021D00366 Commande mobilier collègue Cercy la Tour CHAUFFEUSE	12/10/2021	1 037,98	10	103,00	103,00	831,98
2021D00367 Commande mobilier collègue La Charité SALLE TECHNO	12/10/2021	1 125,34	10	112,00	112,00	901,34
2021D00443 Mobilier Collège Les Courlis Nevers	12/10/2021	2 442,24	10	244,00	244,00	1 954,24
2021D00368 Achat cache oeil FACTURE N° FC1196933/CD20717 DU 0	13/10/2021	178,20	1	178,20	0,00	0,00
2021D00372 ACQUISITION AUTOCOM COLLEGE CHATEAU CHINON	14/10/2021	7 654,09	4	1 913,00	1 913,00	3 828,09
2021D00373 matériels pour cuisine Orangerie	14/10/2021	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2021D00374 ACQUISITION AUTOCOM COLLEGE CHATEAU CHINON	14/10/2021	3 127,56	4	781,00	781,00	1 565,56
2021D00410 VEHICULE UGAP - CITROEN C3 - IMMAT GC455FS	15/10/2021	11 581,44	5	2 316,00	2 316,00	6 949,44
2021D00411 VEHICULE UGAP - CITROEN C3 - IMMAT GC912GH	15/10/2021	11 581,44	5	2 316,00	2 316,00	6 949,44
2021D00412 4 VEHICULES UGAP - CITROEN C3 - IMMAT GC132GW	15/10/2021	11 581,44	5	2 316,00	2 316,00	6 949,44
2021D00413 VEHICULE UGAP - CITROEN C3 - IMMAT GC532FS	15/10/2021	11 581,44	5	2 316,00	2 316,00	6 949,44
2021D00377 achats téléphones mobiles AVRIL 2021	18/10/2021	645,60	4	161,00	161,00	323,60
2021D00378 achats téléphones mobiles PERIODE MAI 2021	18/10/2021	2 760,00	4	690,00	690,00	1 380,00
2021D00379 25 moniteurs et 10 PC pour cuisiniers des collèges	18/10/2021	6 397,07	4	1 599,00	1 599,00	3 199,07
2021D00382 Commande mobilier collègue de Lormes 35 CHAISES ET	18/10/2021	1 638,90	10	163,00	163,00	1 312,90
2021D00444 Mobilier collègue Moulins Engilbert	19/10/2021	6 135,12	10	343,00	643,00	5 149,12
2021D00384 CITROEN C3 - 111D28 - GC-772-AN - DEVIS 301432345	20/10/2021	12 131,09	5	2 426,00	2 426,00	7 279,09
2021D00393 1 IPHONE APPLE + COQUE	20/10/2021	1 279,00	4	319,00	319,00	641,00
2021D00441 Mobilier collègue Pouilly sur Loire	20/10/2021	1 716,85	10	171,00	171,00	1 374,85
2021D00442 Mobilier collègue A.Billaud Nevers	20/10/2021	4 709,52	10	470,00	470,00	3 769,52
2021M00057 1 BUREAU POUR LA RH	22/10/2021	1 448,59	10	144,00	144,00	1 304,59
2021D00386 PEUGEOT PARTNER STANDARD - 121D99 - GB-746-WY	22/10/2021	14 310,66	5	2 862,00	2 862,00	8 586,66
2021D00394 21 claviers et 21 souris pour le SAN	22/10/2021	131,08	1	131,08	0,00	0,00
2021I00015 VELOURTE 2021	23/10/2021	75 731,66	20	3 786,00	3 786,00	68 159,66
2021M00053 MOBILIER APPARTEMENT F2 LAMARTINE	25/10/2021	2 193,97	10	219,00	219,00	1 755,97
2021D00390 Achat cubes FACTURES N° IX622391 DU 06.10.2021	25/10/2021	29,90	1	29,90	0,00	0,00
2021D00396 Commande mobilier collègue Imphy	02/11/2021	2 112,20	10	211,00	211,00	1 690,20
2021D00399 ELUS PC portables, tablettes, Ipad, pour conseille	08/11/2021	69,99	1	69,99	0,00	0,00
2021D00401 IMAC 27 RECONDITIONNE	09/11/2021	1 800,00	4	450,00	450,00	900,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00402 CABLE ETHENET ADAPTATEUR	09/11/2021	28,43	1	28,43	0,00	0,00
2022D00067 Mobilier collège de Decize	10/11/2021	5 850,10	10	585,00	585,00	4 680,10
2021D00403 20 Disques dur interne SSD	10/11/2021	668,42	4	167,00	167,00	334,42
2021D00440 Mobilier collège de Luzy	10/11/2021	2 247,17	10	224,00	224,00	1 799,17
2021D00461 Carrossage point à temps automatique 146D04	12/11/2021	187 200,00	8	23 400,00	23 400,00	140 400,00
2021D00404 TRACTEUR 153D40	15/11/2021	91 270,76	8	11 408,00	11 408,00	68 454,76
2021D00405 EPAREUSE 204D98	15/11/2021	56 687,39	8	7 085,00	7 085,00	42 517,39
2021D00407 PEUGEOT PARTNER - 121D100 - GB-194-WF	15/11/2021	13 992,25	5	2 798,00	2 798,00	8 396,25
2021D00437 Mobilier pour collège de Donzy	15/11/2021	13 767,30	10	1 344,00	1 380,00	11 043,30
2021D00438 Mobilier collège Clamecy	15/11/2021	356,53	1	356,53	0,00	0,00
2021D00439 Mobilier collège Dornes	15/11/2021	4 163,23	10	416,00	416,00	3 331,23
2021D00446 Mobilier collège Varennes-Vauzelles	16/11/2021	2 222,11	10	222,00	222,00	1 778,11
2021D00406 MALETTE + CHARIOT NO 127641 DU 18 OCT.21	17/11/2021	241,00	1	241,00	0,00	0,00
2021D00408 scanners, claviers souris, chargeur NOVEMBRE 2021	18/11/2021	26,69	1	26,69	0,00	0,00
2021M00054 MOBILIER BUREAU	21/11/2021	58,99	1	58,99	0,00	0,00
2021O00167 DSID 2021 AVANCE SUBVENTION COLLEGE PREMERY	22/11/2021	60 180,90	20	3 009,00	3 009,00	54 162,90
2021O00168 DSID 2021 AVANCE SUBVENTION COLLEGE CORBIGNY	22/11/2021	88 304,70	20	4 415,00	4 415,00	79 474,70
2021O00169 DSID 2021 AVANCE SUBVENTION COLLEGE CHATEAU CHINON	22/11/2021	110 584,50	19	5 820,00	5 820,00	98 944,50
2021D00416 19 scanners EPSON WORKFORCE	22/11/2021	1 650,22	1	1 650,22	0,00	0,00
2021D00418 2 imprimante Flashforge Pro et accessoires	22/11/2021	1 598,00	4	399,00	399,00	800,00
2021D00423 facture 5502185360 du 04/11/2021	24/11/2021	67,90	1	67,90	0,00	0,00
2021D00424 facture 21F015511 du 05/11/2021	24/11/2021	154,00	1	154,00	0,00	0,00
2021D00428 Achat iPad Wi-Fi	29/11/2021	553,01	4	138,00	138,00	277,01
2021D00451 20 unités centrale HP ProDesk 405 G6 pour collèges	30/11/2021	9 448,98	4	2 362,00	2 362,00	4 724,98
2021F00005 OPÉRATION 1000 ARBRES - LES PÉPINIÈRES DU LUTIN	02/12/2021	19 822,00	15	1 321,00	1 321,00	17 180,00
2021D00450 20 moniteurs 34 pouces	07/12/2021	9 268,80	4	2 317,00	2 317,00	4 634,80
2021D00447 Achat plateau chirurgical FACTURE N° 21F016886 DU	08/12/2021	16,50	1	16,50	0,00	0,00
2021D00448 Achat mannequin nouveau né de physiothérapie FACTU	08/12/2021	684,00	6	114,00	114,00	456,00
2021D00449 Acaht tensiomètre et stéthoscope FACTURE 1415566 D	08/12/2021	145,20	1	145,20	0,00	0,00
2021M00056 MATERIELS DE BUREAU	09/12/2021	1 546,52	10	154,00	154,00	1 238,52
2021M00058 MOBILIER SAMS COSNE + COWORK J D ARC + PERRUCHET	09/12/2021	3 333,55	10	333,00	333,00	3 000,55
2021F00007 1000 arbres - ets Berthomier Patrice	10/12/2021	7 265,58	15	484,00	484,00	6 297,58
2021D00452 Achat sling, écharpes, portes bébé FACTURE N° FA21	10/12/2021	3 413,90	6	568,00	568,00	2 277,90
2021D00454 PEUGEOT PARTNER STANDARD - 121D98 - GC-864-XT	13/12/2021	13 992,25	5	2 798,00	2 798,00	8 396,25
2021D00455 CITROEN C3 - 111D27 - GC-935-EB	13/12/2021	12 795,95	5	2 559,00	2 559,00	7 677,95
2021D00462 CAMION DAILY IVECO 161D05 GA-706-HR	14/12/2021	56 026,92	8	7 003,00	7 003,00	42 020,92
2021D00463 soutien au développement numérique EHPAD 2021	14/12/2021	18 022,80	6	3 003,00	3 003,00	12 016,80
2021D00464 3 scanners portables A4	15/12/2021	260,56	1	260,56	0,00	0,00
2021D00465 achats disques SSD, jarretières, coupleurs RJ45 2	15/12/2021	670,82	4	167,00	167,00	336,82
2021D00466 CUISINIÈRE POUR CER ST BENIN - FL 89	15/12/2021	299,99	1	299,99	0,00	0,00
2021D00468 achat et installation AUTOCOM collège LUZY	16/12/2021	11 564,64	4	2 891,00	2 891,00	5 782,64
2021D00471 commande IMac pour groupe politique	17/12/2021	1 860,94	4	465,00	465,00	930,94

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00179 1 COUPE LEGUMES AVEC DISQUES POUR LE COLLEGE IMPHY	21/12/2021	5 090,40	6	848,00	848,00	4 242,40
2022D00028 EMB-INV ACQUI MAT TS BATIMENTS 2022	01/01/2022	87 489,90	6	0,00	14 581,00	72 908,90
2022D00030 EMB-INV ACHAT BORNES RECHARGE ELECTRIQUE 2022	01/01/2022	63 809,81	6	0,00	10 634,00	53 175,81
2022D00063 55 disques durs interne SSD pour collègues	03/01/2022	1 844,78	4	0,00	461,00	1 383,78
2022D00006 5 caméras (Pi zero)	12/01/2022	77,40	1	0,00	77,40	0,00
2022D00007 Dépôt par un fournisseur d'une facture 255713 du 1	12/01/2022	73,02	1	0,00	73,02	0,00
2022D00010 FONDS DOCUMENTAIRE	14/01/2022	107 202,55	1	0,00	107 202,55	0,00
2022D00012 DIVERS MATERIEL INFORMATIQUE CONSEILLERS NUMERIQUE	17/01/2022	2 000,54	4	0,00	500,00	1 500,54
2022M00001 PARAVENT pour TN LUZY	17/01/2022	56,07	1	0,00	56,07	0,00
2022D00014 PERCOLATEUR POUR ORANGERIE	18/01/2022	121,20	1	0,00	121,20	0,00
2022D00019 20 PC portables dynabook	25/01/2022	17 851,44	4	0,00	4 462,00	13 389,44
2022D00015 Supports animations	28/01/2022	15 221,65	1	0,00	15 221,65	0,00
2022D00031 Routeur pour Orangerie	28/01/2022	314,44	1	0,00	314,44	0,00
2022D00016 1 CLAAS 153D42	31/01/2022	76 554,93	8	0,00	9 569,00	66 985,93
2022D00017 1 EPAREUSE 204D100	31/01/2022	64 248,80	8	0,00	8 031,00	56 217,80
2022D00018 1 GROUPE 202D44	31/01/2022	10 330,51	8	0,00	1 291,00	9 039,51
2022D00042 1 CLAAS ARION 153D41	01/02/2022	76 554,93	8	0,00	9 569,00	66 985,93
2022D00044 1 EPAREUSE ROUSSEAU 204D99	01/02/2022	64 248,80	8	0,00	8 031,00	56 217,80
2022D00020 Achat pèse bébé	02/02/2022	67,90	1	0,00	67,90	0,00
2022D00021 Achat pèse bébé	02/02/2022	162,00	1	0,00	162,00	0,00
2022D00022 Achat kaléidoscope	02/02/2022	68,70	1	0,00	68,70	0,00
2022D00024 1 CLAAS 153D43	07/02/2022	76 554,93	8	0,00	9 569,00	66 985,93
2022D00025 1 EPAREUSE 204D101	07/02/2022	64 248,80	8	0,00	8 031,00	56 217,80
2022D00026 1 GROUPE 202D45	07/02/2022	10 330,51	8	0,00	1 291,00	9 039,51
2022D00033 DISRIBUTEUR DE GEL SUR PIED - CDPEF	09/02/2022	177,60	1	0,00	177,60	0,00
2022D00060 HOTTE CER ST SAULGE	09/02/2022	99,99	1	0,00	99,99	0,00
2022M00007 MOBILIER CUISINE HAUT CEVN CHATILLON	09/02/2022	72,00	1	0,00	72,00	0,00
2022D00035 5 poste ALCATEL 8019s	11/02/2022	573,12	4	0,00	143,00	430,12
2022D00062 3 DISQUES SSD	11/02/2022	469,32	1	0,00	469,32	0,00
2022M00008 2 TABLES PLIANTES ET 2 BANCS CER DORNES	11/02/2022	248,74	1	0,00	248,74	0,00
2022D00038 TABLE JEU CHATEAU CHINON	15/02/2022	2 966,09	10	0,00	296,00	2 670,09
2022D00041 Acquisition d'une salle de secours mobile dans le	16/02/2022	108,00	1	0,00	108,00	0,00
2022D00045 achats disques SSD, jarretières, coupleurs RJ45	16/02/2022	590,34	4	0,00	147,00	443,34
2022D00046 Achat otoscope + tensiomètre DOC 1417395 DU 31.01.	17/02/2022	190,68	1	0,00	190,68	0,00
2022M00002 JOUETS BORDS DE LOIRE ET CHATEAU CHINON	17/02/2022	0,00	10	0,00	0,00	0,00
2022M00003 JOUETS BORDS DE LOIRE ET CHATEAU CHINON	17/02/2022	1 758,44	10	0,00	175,00	1 583,44
2022D00047 MANNEQUIN NOUVEAU-NE POUR PHYSIOTHERAPIE	18/02/2022	114,00	1	0,00	114,00	0,00
2022D00048 Achat coussin pèse bébé FACTURE N° FC2022020116 DU	18/02/2022	49,88	1	0,00	49,88	0,00
2022D00049 Achat Test de Moatti, test de Lang 1 FACTURE FA834	18/02/2022	417,00	1	0,00	417,00	0,00
2022D00050 ACCESSOIRE DELL OPTIPLEX 780	18/02/2022	540,05	4	0,00	135,00	405,05
2022D00052 2 stations d'accueil USB C multiports	18/02/2022	147,68	1	0,00	147,68	0,00
2022M00004 Vestiaire pour le CER Luzu	18/02/2022	329,06	1	0,00	329,06	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022M00005 STOCK - OFFRE D'ACCUEIL - SAMS LA CHARITE ET DECIZ	23/02/2022	4 833,62	10	0,00	483,00	4 350,62
2022M00006 6 FAUTEUILS DE BUREAU STOCK	23/02/2022	1 822,32	10	0,00	182,00	1 640,32
2022M00009 MOBILIERS POUR CRL FL 138	23/02/2022	1 825,81	10	0,00	182,00	1 643,81
2022D00056 achat otoscope abaisse langue échelle monoyer NO e	24/02/2022	1 516,17	6	0,00	252,00	1 264,17
2022D00057 2022 - Installations générales agencements et amén	24/02/2022	1 431 015,25	20	0,00	62 066,00	1 368 949,25
2022D00061 TRAFIC L1H1 - 128D10 - GD-427-EL	24/02/2022	21 591,13	5	0,00	4 318,00	17 273,13
2022D00083 DISQUES SSD, souris, web cam, adaptateurs, hauts p	24/02/2022	6 260,17	4	0,00	1 565,00	4 695,17
2022D00088 2 STATIONS DE TRAVAIL DELL PRECISION 3560	01/03/2022	1 364,63	4	0,00	341,00	1 023,63
2022I00004 2022 - Tous collègues réseaux divers	01/03/2022	38 980,68	20	0,00	1 467,00	37 513,68
2022D00188 ACHAT SERVEURS ADMIN ML30	02/03/2022	6 564,36	4	0,00	1 641,00	4 923,36
2022O00051 SUBVENTION REFECTION TOITURE COLLEGE LES CHAMPS	04/03/2022	10 130,70	19	0,00	533,00	9 597,70
2022D00070 Acquisition d'une salle de secours mobile dans le	04/03/2022	0,00	4	0,00	0,00	0,00
2022D00071 Acquisition d'une salle de secours mobile PCA lot	04/03/2022	114 868,80	4	0,00	28 717,00	86 151,80
2022M00010 1 PORTEMANTEAUX ET 1 NETTOYEUR DE BOTTES - CEVN CH	04/03/2022	360,24	1	0,00	360,24	0,00
2022D00072 Achat test de Moatti, test de Lang 1	07/03/2022	496,01	1	0,00	496,01	0,00
2022D00073 COFFRET TEST DE MOATTI	07/03/2022	84,90	1	0,00	84,90	0,00
2022D00075 Achat tensiomètre DOC 1416550 DU 31.12.2021	07/03/2022	98,39	1	0,00	98,39	0,00
2022D00076 ACHAT SAMSUNG TABLETTE ME JULIEN	07/03/2022	743,48	4	0,00	185,00	558,48
2022F00003 appel à projet jardin - collège Imply suivant devi	07/03/2022	187,00	15	0,00	12,00	175,00
2022D00077 CITROEN C3 FEEL - 111D29 - GE-132-QM	08/03/2022	12 976,22	5	0,00	2 595,00	10 381,22
2022D00078 11 tablettes et 2 stations d'accueil USB C multipo	08/03/2022	5 494,33	4	0,00	1 373,00	4 121,33
2022M00018 MOBILIERS POUR CRL - FL 137	08/03/2022	6 224,40	10	0,00	622,00	5 602,40
2022D00079 Achat pèse personne, toise FACTURE N° 5502220421 D	09/03/2022	221,70	1	0,00	221,70	0,00
2022D00080 Achat toise mobile + mallette transport FACTURE N°	09/03/2022	204,84	1	0,00	204,84	0,00
2022D00081 Achat malette transport pèse bébé FACTURE N° 14182	09/03/2022	72,35	1	0,00	72,35	0,00
2022D00082 Achat otoscope FACTURE N° 1418280 DU 28.02.2022	09/03/2022	130,80	1	0,00	130,80	0,00
2022D00084 PDU BASIQUE EATON FLEX	11/03/2022	126,86	1	0,00	126,86	0,00
2022D00089 2 CLAVIERS APPLE MAGIC	14/03/2022	276,59	1	0,00	276,59	0,00
2022D00090 20 MONITEURS LED 34 INCURVES	14/03/2022	9 988,64	4	0,00	2 497,00	7 491,64
2022D00086 Achat boîtes de rangement FACTURE N° 0904164 DU 28	16/03/2022	69,96	1	0,00	69,96	0,00
2022M00011 3 PORTEMANTEAUX POUR CER	16/03/2022	448,68	1	0,00	448,68	0,00
2022D00102 48 Casiers élèves collège Saint saulge	17/03/2022	2 687,18	10	0,00	268,00	2 419,18
2022D00178 2 ROBOTS COUPE COLLEGE IMPHY	17/03/2022	468,00	1	0,00	468,00	0,00
2022D00091 ENREGISTREUR DICTAPHONE OLYMPUS WS-852	22/03/2022	53,15	1	0,00	53,15	0,00
2022D00092 20 MONITEURS LED 34"21/9 MULTIMEDIA	22/03/2022	9 988,64	4	0,00	2 497,00	7 491,64
2022D00093 2 CLAVIERS APPLE MAGIC+40 DISQUES DUR INTERNE	23/03/2022	1 341,66	4	0,00	335,00	1 006,66
2022D00096 facture bobines PLA	24/03/2022	189,05	1	0,00	189,05	0,00
2022D00097 ACHAT TELEPHONE PORTABLE FACTURE - AVOIR PERIODE	24/03/2022	5 258,40	4	0,00	1 314,00	3 944,40
2022D00098 Commande mobilier Donzy	24/03/2022	1 422,96	10	0,00	142,00	1 280,96
2022D00099 ASPIRATEUR CEVN CHATILLON	24/03/2022	175,43	1	0,00	175,43	0,00
2022D00186 3 SERVEURS PEDAGOGIQUES COLLEGES 2021	24/03/2022	10 455,18	4	0,00	2 613,00	7 842,18
2022M00013 VITRINE D AFFICHAGE pour CER VAUZELLES	24/03/2022	258,11	1	0,00	258,11	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022M00016 ETENDOIRS A LINGE CEVN	24/03/2022	35,12	1	0,00	35,12	0,00
2022D00100 ACHAT CAFETIERE 150322	25/03/2022	289,96	1	0,00	289,96	0,00
2022D00127 Onduleur Eaton et adaptateur IEC	30/03/2022	563,35	4	0,00	140,00	423,35
2022M00021 MOBILIERS POUR CRL	30/03/2022	8 038,08	10	0,00	803,00	7 235,08
2022D00128 INSTALLATION D'UNE IPMG AU COLLEGE DE MOULINS ENGI	31/03/2022	13 424,83	4	0,00	3 356,00	10 068,83
2022D00105 1 RODE VLOGGER UNIVERSAL KIT 1 CULMANN PRIMAX 380	04/04/2022	259,00	1	0,00	259,00	0,00
2022M00012 MOBILIERS DGA SCS	04/04/2022	139,99	1	0,00	139,99	0,00
2022D00106 80 PC portables DELL 15,6" prog FEDER	05/04/2022	2 916,70	4	0,00	729,00	2 187,70
2022D00107 2 CLAVIERS APPLE MAGIC+40 DISQUES DUR INTERNE	05/04/2022	18,36	1	0,00	18,36	0,00
2022M00014 PORTANT + CINTRES CEVN CHATILLON	05/04/2022	262,50	1	0,00	262,50	0,00
2022D00108 Achat pèse bébé	06/04/2022	78,60	1	0,00	78,60	0,00
2022D00109 Acaht doppluer, cardiocographe FACTURE N° 22F004	06/04/2022	1 668,00	6	0,00	278,00	1 390,00
2022D00111 tour à bois et accessoires	07/04/2022	0,00	4	0,00	0,00	0,00
2022D00115 tour à bois et accessoires	07/04/2022	1 792,60	4	0,00	448,00	1 344,60
2022D00116 4 LECTEURS KAPELSE ES KAP AD PRESCRIPTEUR - lecteu	08/04/2022	2 587,20	4	0,00	646,00	1 941,20
2022D00117 ACHAT DE REPETEURS WIFI	12/04/2022	684,18	4	0,00	171,00	513,18
2022D00375 ARMOIRES POUR MUSEES	12/04/2022	209,60	1	0,00	209,60	0,00
2022M00017 CHAISES STOCK ET SITE LA CHARITE	12/04/2022	1 243,18	10	0,00	124,00	1 119,18
2022D00118 cloneur effaceur	13/04/2022	1 261,01	1	0,00	1 261,01	0,00
2022D00119 commande accessoires pour Ri D3E	13/04/2022	8 400,89	1	0,00	8 400,89	0,00
2022D00120 Acquisition d'une salle de secours mobile PCA lot	13/04/2022	276 799,20	4	0,00	67 708,00	209 091,20
2022M00019 MOBILIERS DE VIE F4 4EME ETAGE LAMARTINE	13/04/2022	1 014,40	10	0,00	101,00	913,40
2022D00123 mallette de transport no 79401424 du 11 mars 22	14/04/2022	65,99	1	0,00	65,99	0,00
2022D00124 Dépôt par un fournisseur d'une facture F22044196 d	14/04/2022	139,58	1	0,00	139,58	0,00
2022D00149 Barettes RAM collège de Lormes	19/04/2022	241,09	1	0,00	241,09	0,00
2022D00148 NAPPES POUR ORANGERIE	22/04/2022	3 773,69	6	0,00	628,00	3 145,69
2022D00131 commande matériels pour Ri D3E	26/04/2022	1 840,15	1	0,00	1 840,15	0,00
2022D00132 commande matériels Ri D3E	26/04/2022	453,76	1	0,00	453,76	0,00
2022M00028 1 BUREAU - F L 164	26/04/2022	988,56	10	0,00	98,00	890,56
2022D00133 commande accessoires pour Ri D3E	27/04/2022	35,95	1	0,00	35,95	0,00
2022D00134 Achat tensiomètre, stéthoscope 31.03.2022 DOC 1419	27/04/2022	144,48	1	0,00	144,48	0,00
2022D00135 coffret outils combiné bois fablab marault	27/04/2022	219,42	1	0,00	219,42	0,00
2022D00136 commande accessoires pour Ri D3E	27/04/2022	75,96	1	0,00	75,96	0,00
2022D00137 coffret tournevis	27/04/2022	139,58	1	0,00	139,58	0,00
2022M00020 VESTIAIRES INDUSTRIE SALISSANTE - CER CORBIGNY	27/04/2022	2 053,01	10	0,00	205,00	1 848,01
2022D00143 Matériel de cuisine collège de Dornes - BATTEUR ME	28/04/2022	664,64	6	0,00	110,00	554,64
2022D00144 Matériel cuisine collège Fourchambault - CHARIOT S	28/04/2022	593,64	6	0,00	98,00	495,64
2022D00145 Matériel de cuisine collège A. Billaut Nevers - BL	28/04/2022	534,11	6	0,00	89,00	445,11
2022D00146 Matériel cuisine collège Fourchambault - CHARIOT S	28/04/2022	1 709,11	6	0,00	284,00	1 425,11
2022D00138 Matériel ARTICONA pour PC collèges, adaptateurs	29/04/2022	2 988,90	4	0,00	747,00	2 241,90
2022D00147 Matériel de cuisine collège Lormes - BLOC MOTEUR D	29/04/2022	534,11	6	0,00	89,00	445,11
2022D00175 4 cartouches pour baie de sauvegardes	29/04/2022	2 599,64	4	0,00	649,00	1 950,64

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00201 Chemises de conservation	29/04/2022	3 534,30	6	0,00	589,00	2 945,30
2022D00142 MACHINE A PEINTURE AXIMUM 221D08	01/05/2022	12 251,70	5	0,00	2 450,00	9 801,70
2022D00171 CAMION PORTEUR 163D19 - GF-963-YB	01/05/2022	95 435,34	8	0,00	11 929,00	83 506,34
2022D00160 Matériel cuisine collège St Saulge - PLATEAU POLY	02/05/2022	2 002,08	6	0,00	333,00	1 669,08
2022D00140 commande accessoires pour Ri D3E	03/05/2022	589,01	1	0,00	589,01	0,00
2022D00166 Matériel cuisine collège Fourchambault - PELE-POMM	03/05/2022	1 499,18	6	0,00	249,00	1 250,18
2022D00167 Matériel cuisine collège Fourchambault - CHARIOT P	03/05/2022	656,64	6	0,00	109,00	547,64
2022D00168 Matériel de cuisine collège des Courlis à Nevers -	03/05/2022	664,64	6	0,00	110,00	554,64
2022D00229 130 PC pour collègues	03/05/2022	84 693,07	4	0,00	21 173,00	63 520,07
2022D00141 Achat chaise haute enfant FACTURE 2022-4809-IX7221	04/05/2022	161,68	1	0,00	161,68	0,00
2022D00164 TROTTINETTE ELECTRIQUE GARAGE	04/05/2022	949,01	5	0,00	189,00	760,01
2022D00170 Matériel de cuisine collège Montsauche les Settons	05/05/2022	910,81	6	0,00	151,00	759,81
2022M00027 VESTIAIRES INDUSTRIE SALISSANTE - CEVN	05/05/2022	3 210,32	10	0,00	321,00	2 889,32
2022D00172 48 CASIERS ELEVES COLLEGE SAINT-BENIN-D'AZY	09/05/2022	6 186,67	10	0,00	618,00	5 568,67
2022D00173 Matériel de cuisine A. Billaut Nevers - CUTTER DE	09/05/2022	2 182,50	6	0,00	363,00	1 819,50
2022D00174 Matériel de cuisine collège de St Saulge - CUTTER	09/05/2022	1 687,80	6	0,00	281,00	1 406,80
2022F00006 arbres et arbustes jardin collège Courlis	10/05/2022	53,34	15	0,00	3,00	50,34
2022D00154 Achat test de Moatti, Test de Lang 1 FACTURE N° FA	11/05/2022	247,99	1	0,00	247,99	0,00
2022D00155 1 PESE PERSONNE	11/05/2022	63,00	1	0,00	63,00	0,00
2022D00156 Achat matériel médical	11/05/2022	735,37	6	0,00	122,00	613,37
2022D00169 GUERIDON EN INOX	17/05/2022	462,72	1	0,00	462,72	0,00
2022D00181 Kit douchettes filaire OPTICON et kit Quickscan	18/05/2022	1 836,00	4	0,00	459,00	1 377,00
2022D00180 REFRIGERATEUR 300 LITRES MAISON ECLUSIERE	23/05/2022	399,99	1	0,00	399,99	0,00
2022D00207 MATERIEL CLAVIER SOURIS CASQUES	23/05/2022	327,79	1	0,00	327,79	0,00
2022D00185 AUDIOPHONY ENCEINTE CR12A-COMBO Sono portable sur	24/05/2022	948,00	4	0,00	237,00	711,00
2022D00196 50 CASQUES TELEPHONIQUES	24/05/2022	4 160,70	4	0,00	1 040,00	3 120,70
2022D00204 Numérisation presse et océrisation de documents d'	24/05/2022	1 475,83	6	0,00	245,00	1 230,83
2022D00205 Numérisation cadastre	24/05/2022	133,92	1	0,00	133,92	0,00
2022D00206 Numérisation état civil	24/05/2022	1 065,74	6	0,00	177,00	888,74
2022D00183 Achat baignoire + support	01/06/2022	125,97	1	0,00	125,97	0,00
2022D00184 TEST DE LANG I	01/06/2022	169,00	1	0,00	169,00	0,00
2022M00032 CANAPE TN DECIZE	01/06/2022	219,99	1	0,00	219,99	0,00
2022D00213 60 moniteurs LED 22,5" pour élèves collègues	02/06/2022	9 183,10	4	0,00	2 295,00	6 888,10
2022M00034 10 TABLEAUX STOCK CRL	07/06/2022	588,82	10	0,00	58,00	530,82
2022M00035 18 FAUTEUILS - STOCK CRL	09/06/2022	5 579,95	10	0,00	557,00	5 022,95
2022D00219 SEAGATE BARRACUDA SATA + BOITIER DE RANGEMENT	10/06/2022	329,47	1	0,00	329,47	0,00
2022D00232 VIDEOPROJECTEUR+20 MONITEURS+8SOURIS VERTICALE+10	10/06/2022	10 605,22	4	0,00	2 651,00	7 954,22
2022D00220 CUSINIERE CER MOULINS-ENGILBERT	13/06/2022	349,99	1	0,00	349,99	0,00
2022M00036 BUREAU Mme VERGER - SAMS DECIZE - FIPHP	13/06/2022	988,56	10	0,00	98,00	890,56
2022D00209 Achat pése bébé	15/06/2022	142,20	1	0,00	142,20	0,00
2022D00210 Achat otoscope	15/06/2022	136,80	1	0,00	136,80	0,00
2022D00211 Achat lunettes de dépistage	15/06/2022	51,68	1	0,00	51,68	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00272 25 VENTILATEURS SUR TABLE	15/06/2022	699,65	1	0,00	699,65	0,00
2022D00228 7 SOLUTIONS NAS SYNOLOGY POUR COLLEGES	17/06/2022	2 705,24	4	0,00	676,00	2 029,24
2022D00227 FEELWORLD PROMPTEUR TP2A	20/06/2022	142,80	1	0,00	142,80	0,00
2022M00038 MOBILIER BUREAUX DDT/DECIZE/AUBAN/NTM/DGS/STOCK	20/06/2022	6 298,19	10	0,00	629,00	5 669,19
2022D00251 Mobilier collège de Lormes	21/06/2022	1 599,89	10	0,00	159,00	1 440,89
2022D00252 Mobilier collège Dornes	21/06/2022	7 095,24	10	0,00	709,00	6 386,24
2022D00253 Mobilier collège Pouilly	21/06/2022	777,79	10	0,00	77,00	700,79
2022D00254 Mobilier collège Fourchambault	21/06/2022	1 928,54	10	0,00	192,00	1 736,54
2022D00255 Complément mobilier collège St Benin d'Azy	21/06/2022	112,64	1	0,00	112,64	0,00
2022D00256 Mobilier collège Montsauche les Settons	21/06/2022	1 299,40	10	0,00	129,00	1 170,40
2022D00257 Complément mobilier collège St Benin d'Azy	21/06/2022	601,15	10	0,00	60,00	541,15
2022D00215 Achat cardiocographe	22/06/2022	1 595,00	6	0,00	265,00	1 330,00
2022D00267 1 ICY BOX IB-DK4040-CPD USB TYPE C	24/06/2022	88,90	1	0,00	88,90	0,00
2022D00233 MICRO ONDES SAMS COSNE	29/06/2022	119,99	1	0,00	119,99	0,00
2022D00236 10 TELEPHONES MOBILES	30/06/2022	1 596,00	4	0,00	399,00	1 197,00
2022D00249 Boîtes de conservation	30/06/2022	16 607,02	6	0,00	2 767,00	13 840,02
2022D00250 CONGELATEUR POUR ORANGERIE - F . L . 212	30/06/2022	549,99	6	0,00	91,00	458,99
2022M00037 FAUTEUIL M GRAVIERE - VAUBAN	30/06/2022	352,80	1	0,00	352,80	0,00
2022D00218 commande matériels SAN	01/07/2022	1 135,00	1	0,00	1 135,00	0,00
2022D00226 commande matériels SAN	05/07/2022	276,54	1	0,00	276,54	0,00
2022D00268 PC portable HP Probook pour le Président	06/07/2022	636,53	4	0,00	159,00	477,53
2022D00284 ACQUISITION LECTEURS eTsmile Desfire	06/07/2022	49 932,00	4	0,00	12 483,00	37 449,00
2022D00231 commande boitiers streaming	07/07/2022	1 233,05	4	0,00	308,00	925,05
2022D00234 KIT LAIT DE CHAUX - 148D01	08/07/2022	37 546,99	5	0,00	7 509,00	30 037,99
2022D00235 KIT LAIT DE CHAUX - 148D02	08/07/2022	37 546,99	5	0,00	7 509,00	30 037,99
2022D00238 COFFRET TEST DE MOATTI	11/07/2022	84,90	1	0,00	84,90	0,00
2022D00239 Achat balance digitale	11/07/2022	47,70	1	0,00	47,70	0,00
2022D00240 Achat jouets Centre de planification familiale	11/07/2022	653,27	6	0,00	108,00	545,27
2022D00241 TEST DE LANG I ET COFFRET TEST DE MOATTI	11/07/2022	247,99	1	0,00	247,99	0,00
2022D00242 Achat tensiomètre	11/07/2022	80,40	1	0,00	80,40	0,00
2022D00243 Achat 2 otoscopes	11/07/2022	273,60	1	0,00	273,60	0,00
2022D00244 Achat marteau reflexe, stéthoscope, thermomètre...	11/07/2022	482,87	1	0,00	482,87	0,00
2022D00245 Achat thermomètre électronique	11/07/2022	11,28	1	0,00	11,28	0,00
2022D00246 Achat toise mobile démontable	11/07/2022	160,43	1	0,00	160,43	0,00
2022D00247 Achat otoscope, tensiomètre	11/07/2022	136,80	1	0,00	136,80	0,00
2022D00298 8 VIDEOPROJECTEURS EPSON-COLLEGES	12/07/2022	2 184,77	4	0,00	546,00	1 638,77
2022D00299 80 PC portables DELL 15,6" prog FEDER	12/07/2022	65 846,87	4	0,00	16 461,00	49 385,87
2022M00045 2 TABLES MODULAIRES DEMI-ROND	12/07/2022	440,35	1	0,00	440,35	0,00
2022D00283 Commande casiers élèves collège Lormes	13/07/2022	4 866,66	10	0,00	486,00	4 380,66
2022M00044 MOBILIER POUR STOCK (4 LAMPES 2 PORTEMANTEAUX 4 R	13/07/2022	440,69	1	0,00	440,69	0,00
2022D00364 5 SACS TUBES DE TRANSPORT - BIBLIOTHEQUE	15/07/2022	583,98	1	0,00	583,98	0,00
2022D00308 Achat, installation matériel de téléphonie CONSOLE	18/07/2022	4 061,70	4	0,00	1 015,00	3 046,70

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00320 MICRO ONDE COMBI 28 L - SAMSUNG	18/07/2022	219,99	1	0,00	219,99	0,00
2022M00042 FAUTEUILS ET TABLES PLEIN AIR TERRAIN NEUTRE DECIZ	18/07/2022	386,10	1	0,00	386,10	0,00
2022D00261 commande matériels SAN	19/07/2022	1 598,00	4	0,00	399,00	1 199,00
2022D00262 commande accessoires pour Ri D3E	19/07/2022	77,38	1	0,00	77,38	0,00
2022D00307 projecteur +80 moniteurs+2 tablettes+adaptateur we	19/07/2022	27 478,74	4	0,00	6 869,00	20 609,74
2022O00124 ACOMPTE 2 - CITE MUSEALE CHATEAU CHINON	20/07/2022	122 510,66	13	0,00	9 423,00	113 087,66
2022D00312 IMPRIMANTE+CARTE SSD+TABLETTE+CLAVIER	25/07/2022	9 077,27	1	0,00	9 077,27	0,00
2022M00040 TN LA CHARITE SUR LOIRE-table+rangement+canapé	25/07/2022	905,48	10	0,00	90,00	815,48
2022D00325 1 VIDEOPROJECTEUR	26/07/2022	730,57	4	0,00	182,00	548,57
2022D00335 Boîtes de conservation	26/07/2022	3 600,00	6	0,00	600,00	3 000,00
2022D00310 M 2018-85 GYROLEDS-TRILEDS-PACK CC4 - COMMANDE 22	01/08/2022	9 856,80	5	0,00	1 971,00	7 885,80
2022M00046 3 BUREAUX DGS ET ASSEMBLEES	02/08/2022	456,98	1	0,00	456,98	0,00
2022D00328 1 Videoprojecteur pour collège de Guérigny	03/08/2022	1 154,59	4	0,00	288,00	866,59
2022D00329 APPAREIL PHOTO COMPACT KODAK	04/08/2022	159,99	1	0,00	159,99	0,00
2022D00354 PANNEAU MAGNETIQUE EN INOX	04/08/2022	239,26	1	0,00	239,26	0,00
2022D00317 VELO ELECTRIQUE LEADER FOX EXETER	05/08/2022	2 899,00	5	0,00	579,00	2 320,00
2022D00358 SWITCHS	08/08/2022	14 949,73	4	0,00	3 737,00	11 212,73
2022D00319 IVECO DAILY - 130D127 - GF-874-NS	09/08/2022	47 960,42	8	0,00	5 995,00	41 965,42
2022D00330 REFRIGERATEUR 2 PORTES SAMS DECIZE	10/08/2022	279,99	1	0,00	279,99	0,00
2022D00332 3 LECTEURS DE TABLE EX-5427CK	16/08/2022	993,60	1	0,00	993,60	0,00
2022D00323 Achat appareil de surveillance pour glycémie FEUIL	17/08/2022	88,52	1	0,00	88,52	0,00
2022D00324 Achat stéthoscope	17/08/2022	75,19	1	0,00	75,19	0,00
2022D00333 20 unités centrales HP PRODESK 405	22/08/2022	11 432,96	4	0,00	2 858,00	8 574,96
2022D00344 Commande 36 disques 2 Tb pour baie VNX 5300	26/08/2022	3 337,92	4	0,00	834,00	2 503,92
2022D00334 ARMOIRE IGNIFUGEE - SERVICE INFORMATIQUE	29/08/2022	2 610,60	6	0,00	435,00	2 175,60
2022M00047 BANC VESTIAIRE POUR CER DONZY	30/08/2022	2 599,94	10	0,00	259,00	2 340,94
2022D00353 achat téléphones mobiles 80 SAMSUNG A 13 + 2 Iphone	31/08/2022	12 938,16	4	0,00	3 234,00	9 704,16
2022D00466 15 Coques uniVERSE TAB ACTIVE 3 - PROJET NOMADEEC	31/08/2022	6 798,00	4	0,00	1 699,00	5 099,00
2022D00467 23 Accessoires Brodit - PROJET NOMADEEC	31/08/2022	1 807,20	4	0,00	451,00	1 356,20
2022D00345 Achat et installation poste IP imprimerie départem	01/09/2022	285,10	1	0,00	285,10	0,00
2022D00357 100 TABLETTES SAMSUNG GALAXY POUR LE SDIS NOMADEEC	01/09/2022	52 800,00	4	0,00	13 200,00	39 600,00
2022M00050 MOBILIER VESTIAIRES DONZY CER 12/09/2022	12/09/2022	0,00	10	0,00	0,00	0,00
2022D00346 Vaccination - MAT MEDICAL no 137261 du 23/8/2022	13/09/2022	159,80	1	0,00	159,80	0,00
2022D00348 COMMUTATEUR ETHERNET+MODULES+POINT D ACCES	13/09/2022	2 062,64	4	0,00	515,00	1 547,64
2022D00349 MATERIEL CLAVIER SOURIS	14/09/2022	122,27	1	0,00	122,27	0,00
2022D00355 SERVEUR DE SAUVEGARDE	22/09/2022	15 924,00	4	0,00	3 981,00	11 943,00
2022D00368 Numerisation/océrisation presse	23/09/2022	4 581,00	6	0,00	763,00	3 818,00
2022D00431 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-722-MP	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	4 652,00	18 610,36
2022D00432 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-553-PH	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	4 652,00	18 610,36
2022D00433 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-713-MJ	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	4 652,00	18 610,36
2022D00434 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-068-QE	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	4 652,00	18 610,36
2022D00435 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-019-MD	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	4 652,00	18 610,36

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00436 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-434-PH	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	4 652,00	18 610,36
2022D00437 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-768-MP	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	4 652,00	18 610,36
2022D00439 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-010-MD	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	4 652,00	18 610,36
2022D00440 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-420-PH	24/09/2022	23 262,40	5	0,00	4 652,00	18 610,40
2022D00359 Achat tensiomètre COMMANDE E440474 DU 09.08.2022	27/09/2022	87,78	1	0,00	87,78	0,00
2022D00360 Achat thermomètres COMMANDE E440474 DU 09.08.2022	27/09/2022	82,80	1	0,00	82,80	0,00
2022D00361 Achat biberons + imagiers FACTURE IX773262 DU 29.0	27/09/2022	67,00	1	0,00	67,00	0,00
2022D00362 Achat pèse bébé FACTURE 5502265459 DU 19.08.2022	27/09/2022	71,70	1	0,00	71,70	0,00
2022D00377 MATERIEL POUR CABINET	27/09/2022	59,98	1	0,00	59,98	0,00
2022D00430 1 VEHICULE ELECTRIQUE - PEUGEOT E208 GJ-436-PH	28/09/2022	23 262,36	5	0,00	4 652,00	18 610,36
2022M00051 LAMPADAIRE LED CABINET	28/09/2022	79,99	1	0,00	79,99	0,00
2022M00052 2 PLANS DE TRAVAIL CER LORMES	30/09/2022	654,02	10	0,00	65,00	589,02
2022D00374 3 COFFRES FORT POUR SAMS	03/10/2022	1 474,92	6	0,00	245,00	1 229,92
2022D00367 Lamartine - Travaux plomberie suite dégats eaux	04/10/2022	4 463,67	6	0,00	743,00	3 720,67
2022M00053 MEUBLE APPOINT CABINET PRESIDENT	05/10/2022	89,99	1	0,00	89,99	0,00
2022D00397 30 SWITCH HPE ARUBA 6000	12/10/2022	36 938,88	4	0,00	9 234,00	27 704,88
2022D00380 PELLE SUR PNEUS - 171D05	13/10/2022	185 143,30	5	0,00	37 028,00	148 115,30
2022D00381 CITROEN C3 BLUEHDI - 111D32 - GJ-462-FB	13/10/2022	14 028,56	5	0,00	2 805,00	11 223,56
2022D00382 Achat malles d'outils d'examen de dépistage	13/10/2022	545,00	1	0,00	545,00	0,00
2022D00383 Achat pèse personne	13/10/2022	47,70	1	0,00	47,70	0,00
2022D00384 Achat mallette docteur + poupée	13/10/2022	63,30	1	0,00	63,30	0,00
2022M00058 TABLEAUX + REPOSES PIEDS - Fiche liaison 251	17/10/2022	455,66	1	0,00	455,66	0,00
2022F00009 Collège les Loges - Equipements, plants,...	18/10/2022	392,41	15	0,00	26,00	366,41
2022D00441 155 Unités centrales LENOVO M75q pour élèves des c	20/10/2022	97 421,53	4	0,00	24 355,00	73 066,53
2022D00421 1 ONDULEUR pour salle serveurs Archives	24/10/2022	12 077,65	4	0,00	3 019,00	9 058,65
2022D00476 OUTILS POUR SERVICE DES MUSEES	24/10/2022	219,45	1	0,00	219,45	0,00
2022M00055 VESTIAIRES CER LUZY	25/10/2022	1 907,88	10	0,00	190,00	1 717,88
2022M00056 RACK PORTE SERVIETTE + VALET DOUCHE CER DONZY	25/10/2022	288,28	1	0,00	288,28	0,00
2022M00071 10 FAUTEUILS	26/10/2022	4 487,56	10	0,00	448,00	4 039,56
2022D00395 CHARGEUR CLAAS/MAILLEUX - 200D66 - DEVIS 36213539	26/10/2022	24 087,71	8	0,00	3 010,00	21 077,71
2022D00396 CHARGEUR CLAAS/MAILLEUX - 200D65 - DEVIS 36213539	26/10/2022	24 087,71	8	0,00	3 010,00	21 077,71
2022D00425 2 POSTES DECT ALCATEL 8232S POUR NTM CORBIGNY	27/10/2022	501,00	4	0,00	125,00	376,00
2022D00427 PLASTIFIEUSE POUR MUSEES	28/10/2022	248,95	1	0,00	248,95	0,00
2022M00057 MOBILIER DE RANGEMENT TERRAIN NEUTRE IMPHY	31/10/2022	1 096,32	10	0,00	109,00	987,32
2022D00406 4 onduleurs ZEN X SCHUKO 600 va	01/11/2022	655,68	4	0,00	163,00	492,68
MOB 235 2 ARMOIRES RIDEAU VERT ET 1 TABLETTE SUPPORT	02/11/2022	1 481,33	10	0,00	63,00	1 418,33
2022D00410 COMPACTEUR 183D08 - FACTURE 7000495912	04/11/2022	154 856,58	5	0,00	30 971,00	123 885,58
2022D00426 ETAGERES CEVN	07/11/2022	1 560,00	6	0,00	260,00	1 300,00
2022D00484 10 LAMPES-TORCHES POUR SERVICE BONNEAU	08/11/2022	218,81	1	0,00	218,81	0,00
2022D00502 24 TABLETTES SAMSUN GALAXY	08/11/2022	6 650,78	4	0,00	1 662,00	4 988,78
2022D00424 ACHAT POSTE SANS FILS AVEC 2 COMBINES	09/11/2022	120,10	1	0,00	120,10	0,00
2022D00411 PMI-Achat pèse personne-ROBE MEDICAL FAC FC1412182	11/11/2022	48,30	1	0,00	48,30	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00412 PMI-Achat pése bébé-ROBE MEDICAL-FC1342610 DU 25/0	11/11/2022	164,40	1	0,00	164,40	0,00
2022D00415 PMI-Achat MAT.MEDICAL-ESPACE MEDICAL-FAC 1.424.234	11/11/2022	38,16	1	0,00	38,16	0,00
2022D00416 PMI-Achat tensiomètre-ESPACE MEDICAL-FAC 1.424.234	11/11/2022	75,00	1	0,00	75,00	0,00
2022D00417 PMI-Achat toise mobile démontable-ESPACE MEDICAL-F	11/11/2022	204,84	1	0,00	204,84	0,00
2022D00428 BOITES METTALLIQUES POUR COFFRES-FORT SAMS	14/11/2022	121,68	1	0,00	121,68	0,00
2022F00010 ACOMPTE FOURNITURE DE VEGETAUX - MILLE ARBRES	14/11/2022	36 617,90	15	0,00	2 441,00	34 176,90
2022D00458 INSTALLATION IPMG COLLEGE IMPHY LE 16/11/2022	16/11/2022	11 949,17	4	0,00	2 987,00	8 962,17
2022D00493 VEHICULE PEUGEOT 208 GK 651 LT	16/11/2022	23 262,36	5	0,00	4 652,00	18 610,36
2022D00429 PMI-Achat mannequin d'un nouveau né-DOLPHITONIC IN	17/11/2022	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2022D00472 16 kit douchettes pour la Bibliothèque	17/11/2022	3 351,60	4	0,00	837,00	2 514,60
2022D00478 VELOURTE ZONE 13 REPROFILAGE	17/11/2022	39 994,43	8	0,00	4 999,00	34 995,43
2022I00032 FABRICATION FOURNITURE TRANSPORT ENROBES A CHAUD	18/11/2022	0,00	20	0,00	0,00	0,00
2022I00033 FABRICATION FOURNITURE TRANSPORT ENROBES A CHAUD	21/11/2022	38 192,14	20	0,00	1 909,00	36 283,14
2022D00442 ENS FOURGON BOXER TOLE PREMIUM - GJ827YH - 130D132	24/11/2022	24 409,58	8	0,00	3 051,00	21 358,58
2022D00448 PMI-Facture FC2022100143 du 07/10/2022-achat siege	28/11/2022	206,90	1	0,00	206,90	0,00
2022D00452 29 serveurs disques 10000 Tr/min pour collègues	28/11/2022	151 380,00	4	0,00	37 845,00	113 535,00
2022D00507 BOITES ALIMENTAIRES POUR ORANGERIE	28/11/2022	227,09	1	0,00	227,09	0,00
2022D00508 MAT ORANGERIE - CUTTER DE TABLE + 1 THERMO PLONGEU	28/11/2022	1 436,96	6	0,00	195,00	1 241,96
2022D00450 PMI-Achat mannequin d'un nouveau né-DOLPHITONIC IN	29/11/2022	114,00	1	0,00	114,00	0,00
2022D00451 PMI-Achat bassin féminin-DOLPHITONIC INTERNATIONAL	29/11/2022	232,99	1	0,00	232,99	0,00
2022D00488 MOBILIER INTERNAT COLLEGE CORBIGNY	30/11/2022	33 883,37	10	0,00	3 388,00	30 495,37
2022D00463 CONVERTISSEUR DE VOITURE+CLAVIER APPLE MAGIC KEYBO	01/12/2022	254,98	1	0,00	254,98	0,00
2022F00014 FOURNITURE DE VEGETAUX POUR COLLEGES	01/12/2022	1 500,40	15	0,00	100,00	1 400,40
2022D00479 IPMG POUR COLLEGE VICTOR HUGO	06/12/2022	17 833,54	4	0,00	4 458,00	13 375,54
2022D00486 OUTILS POUR LE SERVICE MUSEE	06/12/2022	169,70	1	0,00	169,70	0,00
2022D00470 SEMI REMORQUE PORTE ENGIN - 211D10 - FACTURE 700	07/12/2022	81 468,74	8	0,00	10 183,00	71 285,74
2022D00491 20 BOITES A CLEFS SECURISE	07/12/2022	639,60	6	0,00	106,00	533,60
2022M00068 PESE PERSONNE CONSULTATION PMI DECIZE	08/12/2022	29,99	1	0,00	29,99	0,00
2022D00511 ACQUISITION VEHICULE DACIA SANDERO STEPWAY GJ009PW	09/12/2022	15 731,24	5	0,00	3 146,00	12 585,24
2022D00513 ACQUISITION VEHICULE STEPWAY ESSENTIEL GJ000GJ	09/12/2022	15 681,24	5	0,00	3 136,00	12 545,24
2022D00514 ACQUISITION VEHICULE SANDERO STEPWAY CONFORT GJ957	09/12/2022	15 731,24	5	0,00	3 146,00	12 585,24
2022D00515 ACQUISITION VEHICULE SANDERO STEPWAY GJ946HW	09/12/2022	15 731,24	5	0,00	3 146,00	12 585,24
2022D00516 ACQUISITION VEHICULE RENAULT SANDERO STEPWAY GJ932	09/12/2022	15 731,24	5	0,00	3 146,00	12 585,24
2022D00517 ACQUISITION VEHICULE SANDERO STEPWAY GJ948HW	09/12/2022	15 731,24	5	0,00	3 146,00	12 585,24
2022M00067 MOBILIERS DIVERS (chaises cuisinières meuble haut	11/12/2022	599,98	10	0,00	59,00	540,98
2022M00063 MICRO ONDES CER TANNAY	11/12/2022	169,99	1	0,00	169,99	0,00
2022M00065 MOBILIERS DIVERS (chaises cuisinières meuble haut	11/12/2022	254,83	1	0,00	254,83	0,00
2022M00066 MOBILIERS DIVERS (chaises cuisinières meuble haut	11/12/2022	85,00	1	0,00	85,00	0,00
2022D00496 55 MONITEURS LCD 27 POUCE	13/12/2022	13 593,42	4	0,00	3 398,00	10 195,42
2022D00498 ROBOT DE SAUVEGARDE QUANTUM	13/12/2022	52 463,21	4	0,00	13 115,00	39 348,21
2022O00227 SUBV TRAVAUX DE SECURISATION DE 8 COLLEGES	15/12/2022	102 683,02	19	0,00	5 404,00	97 279,02
2022D00501 40 CLE USB	15/12/2022	0,00	4	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00503 50 moniteurs et TV 50 et 40 pouces pour salles for	15/12/2022	9 728,86	4	0,00	2 432,00	7 296,86
2022D00509 40 clés USB pour salles formation réunion	15/12/2022	0,00	4	0,00	0,00	0,00
2022D00510 50 moniteurs 16/10 clés USB et TV 50 et 40 pouces	15/12/2022	1 276,76	4	0,00	319,00	957,76
2023D00050 achat SWITCH ARUBA X240 etX130	28/12/2022	0,00	1	0,00	6 616,00	0,00
2023D00006 EMB-INV ACQUI MAT TS BATIMENTS 2023	01/01/2023	93 328,22	6	0,00	0,00	93 328,22
2023D00010 ACHAT BORNES RECHARGE ELECTRIQUE 2023	01/01/2023	630,88	1	0,00	0,00	630,88
2023D00032 SUPPORTS ANIMATION 2023	01/01/2023	20 425,33	1	0,00	0,00	20 425,33
2023D00033 FONDS DOCUMENTAIRE 2023	01/01/2023	136 213,33	1	0,00	0,00	136 213,33
2023D00051 COPIEUSE DE PLANS - DPRM	01/01/2023	1 773,30	6	0,00	0,00	1 773,30
2023D00055 PROJET NOMADEEC - SYSTÈME ATTACHE RAPIDE BRODIT	01/01/2023	6 336,00	4	0,00	0,00	6 336,00
2023D00056 PROJET NOMADEEC - ACCESSOIRES BRODIT	01/01/2023	3 340,80	4	0,00	0,00	3 340,80
2023D00057 PROJET NOMADEEC - SUPPORT STAND BRODIT	01/01/2023	7 650,00	4	0,00	0,00	7 650,00
2023D00058 PROJET NOMADEEC - COQUE UNIVERSE TAB ACTIVE 3	01/01/2023	4 560,00	4	0,00	0,00	4 560,00
2023D00073 Acquisition 3 PARE FEUX PALO ALTO POUR COLLEGES/MA	01/01/2023	2 198,33	4	0,00	0,00	2 198,33
2023D00155 1 CARIOT CHAUD COLLEGE CHATEAU-CHINON	01/01/2023	2 850,00	6	0,00	0,00	2 850,00
2023D00156 MEUBLE DE PRE TRI + SUPPORT SAC POUHELLE COLLEGE C	01/01/2023	3 561,84	6	0,00	0,00	3 561,84
2023D00015 STATION DE TRAVAIL LENOVO+CORDONS	02/01/2023	2 022,02	4	0,00	0,00	2 022,02
2023D00019 4 FILMS + 4 COQUES + 22 TELEPHONES MOBILES CD58	02/01/2023	8 348,40	4	0,00	0,00	8 348,40
2023D00067 ACQUISITION IPMG COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER	02/01/2023	12 414,24	4	0,00	0,00	12 414,24
2023D00071 VELO ELECTRIQUE VTC LEADER FOX	02/01/2023	1 690,00	5	0,00	0,00	1 690,00
2023D00059 Acquisition matériel pour PCA	09/01/2023	204 655,79	4	0,00	0,00	204 655,79
2023M00001 6 VESTIAIRES ST AMAND EN PUISAYE	12/01/2023	1 476,53	10	0,00	0,00	1 476,53
2023D00014 Imprimantes, scanner, moniteurs, PC	16/01/2023	31 049,71	4	0,00	0,00	31 049,71
2023F00002 1204 POTEAUX RONDS + LIENS SOUPLES SCUBITOL 1000	18/01/2023	4 675,86	15	0,00	0,00	4 675,86
2023D00048 20 CASQUES TELEPHONIQUES	26/01/2023	2 183,29	4	0,00	0,00	2 183,29
2023D00135 TELEPHONES + ACCESSOIRES	29/01/2023	1 857,00	4	0,00	0,00	1 857,00
2023D00164 2 PC+ 1 STATION + 40 DISQUES DURS	31/01/2023	4 388,27	4	0,00	0,00	4 388,27
2023F00004 DETECTION DE RESEAUX ZONE ROUGE - COLLEGE ADAM BIL	01/02/2023	2 760,00	15	0,00	0,00	2 760,00
2023D00060 PHASE AVP PRO RECONNAISSANCES COMPLEMENTAIRES + ET	02/02/2023	257 082,42	8	0,00	0,00	257 082,42
2023M00004 mobiliers 5 FAUTEUIL	02/02/2023	1 628,16	10	0,00	0,00	1 628,16
2023M00006 mobiliers 1 BUREAU 4 TABLES	02/02/2023	2 459,70	10	0,00	0,00	2 459,70
2023D00063 2023 installations générales agencements aménagement	08/02/2023	720 538,64	20	0,00	0,00	720 538,64
2023D00099 DISTRIMED FACT FA937581 DU 10022023-	09/02/2023	270,90	1	0,00	0,00	270,90
2023D00075 Achat 14 switches pour collègues	12/02/2023	9 125,80	4	0,00	0,00	9 125,80
2023D00107 Achat pèse bébé, pèse personne	13/02/2023	283,20	1	0,00	0,00	283,20
2023D00091 10 ECRAN INCURVES	15/02/2023	4 975,01	4	0,00	0,00	4 975,01
2023D00078 RJ45 C6 FTP 2 M MOSAIC LEGRAND	19/02/2023	296,64	1	0,00	0,00	296,64
2023D00080 Solution numérique éducation station webradio	19/02/2023	9 058,90	4	0,00	0,00	9 058,90
2023D00081 ACHATS TELEPHONE + ACCESSOIRES	19/02/2023	0,00	4	0,00	0,00	0,00
2023D00082 CAFETIERES BOUILLOIRES TASSIMO	19/02/2023	267,94	1	0,00	0,00	267,94
2023D00120 Mobilier pour collège St Amand - 28 chaises + 14 t	19/02/2023	9 474,36	10	0,00	0,00	9 474,36
2023D00121 30 chaises salle de musique collège Les Courlis	19/02/2023	4 610,04	10	0,00	0,00	4 610,04

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023D00084 CUISINIÈRE CER COSNE CENTRE CHAUMIGNY	20/02/2023	799,98	6	0,00	0,00	799,98
2023D00086 55 SUPPORTS DE TELEPHONE - POOL	20/02/2023	819,50	6	0,00	0,00	819,50
2023D00087 MATERIELS DE CUISINE - ORANGERIE	20/02/2023	503,89	6	0,00	0,00	503,89
2023M00008 TABLE RONDE PERMANENCE AS ST AMAND	20/02/2023	279,99	1	0,00	0,00	279,99
2023M00009 MEUBLES CUISINE + CHAISES PLIANTES	20/02/2023	299,89	1	0,00	0,00	299,89
2023M00010 MEUBLE BAS CER COSNE	20/02/2023	79,99	1	0,00	0,00	79,99
2023M00013 1 BUREAU - CEVN C KUSS	20/02/2023	807,88	10	0,00	0,00	807,88
2023M00014 17 FAUTEUILS DE BUREAU	20/02/2023	6 027,61	10	0,00	0,00	6 027,61
2023M00020 20 LAMPES + 22 TABLEAUX + 7 REPOSE-PIEDS	20/02/2023	3 100,37	10	0,00	0,00	3 100,37
2023F00005 FOURNITURE DE VEGETAUX POUR COLLEGES	21/02/2023	336,60	15	0,00	0,00	336,60
2023D00088 LAMIER 203D05 - FACTURE 7001014642	22/02/2023	16 301,88	8	0,00	0,00	16 301,88
2023M00024 FOURNITURES POUR MOBILIERS DE BUREAU	26/02/2023	7 385,64	10	0,00	0,00	7 385,64
2023D00114 PMI -Achat matériel médical-ESPACE MEDICAL FACT 14	27/02/2023	797,70	1	0,00	0,00	797,70
2023D00092 EXPÉRIMENTATION ARMOIRES SANITAIRES 2022 - AVANCE	28/02/2023	15 000,00	6	0,00	0,00	15 000,00
2023D00096 accessoires casque VR	28/02/2023	309,98	1	0,00	0,00	309,98
2023D00104 PESE BEBE-FACT 5502292086 DU 14122022-	28/02/2023	203,69	1	0,00	0,00	203,69
2023D00115 PMI - Achat tensiomètre - ESPACE MEDICAL FACT 1428	28/02/2023	39,00	1	0,00	0,00	39,00
2023O00051 DSID 2022 REMPLAC CHAUDIERE FUEL COLLEGE ST SAULGE	01/03/2023	6 300,00	19	0,00	0,00	6 300,00
2023O00054 DSID 2021 SOLDE SUBV COLLEGE CHATEAU-CHINON	01/03/2023	258 030,50	14	0,00	0,00	258 030,50
2023D00147 Acquisition 3 PARE FEUX PALO ALTO POUR COLLEGES	01/03/2023	17 977,48	4	0,00	0,00	17 977,48
2023D00097 RENAULT MASTER 130D130 LORMES GM-723-AD	02/03/2023	29 554,13	5	0,00	0,00	29 554,13
2023D00098 RENAULT MASTER 130D131 - CHATEAU CHINON - GM-727-A	02/03/2023	29 272,33	5	0,00	0,00	29 272,33
2023D00158 RAYONNAGES CDI COLLEGE SAINT-SAULGE	03/03/2023	4 772,69	10	0,00	0,00	4 772,69
2023D00161 Mobilier CDI Collège Donzy	03/03/2023	4 734,35	10	0,00	0,00	4 734,35
2023D00117 PC+STATION+DISQUE DUR+SACOCHÉ	10/03/2023	0,00	4	0,00	0,00	0,00
2023D00118 Achat échographe- FACT 22F015592 DI 03112022- DOLP	10/03/2023	10 655,00	6	0,00	0,00	10 655,00
2023D00160 ACHAT ET MISE EN PLACE PAREFEUX DANS LES COLLEGES	10/03/2023	207 962,04	4	0,00	0,00	207 962,04
2023D00123 BALANCE DE CUISINE SDE	12/03/2023	22,99	1	0,00	0,00	22,99
2023B00015 ACHAT BATIMENT FAIENCERIE MONTAGNON	14/03/2023	123 773,70	25	0,00	0,00	123 773,70
2023D00126 achat SWITCH ARUBA X240 etX130	15/03/2023	0,00	4	0,00	0,00	0,00
2023M00022 MOBILIERS GROUPE LA NIEVRE ENSEMBLE - F.L.288	15/03/2023	1 554,14	10	0,00	0,00	1 554,14
2023D00133 PMI DOLPHITONIC FACT 23F003871 DU 07032023-	16/03/2023	136,74	1	0,00	0,00	136,74
2023D00134 PMI - DISTRIMED FACT FA 940601 DU 14032023-	16/03/2023	247,90	1	0,00	0,00	247,90
2023D00172 PMI - DISTRIMED- facture FA946987 du 16/03/2023	16/03/2023	74,90	1	0,00	0,00	74,90
2023D00132 OXYMETRE	17/03/2023	22,40	1	0,00	0,00	22,40
2023M00019 INDEMNISATION HAUSSE TARIFAIRE MATERIELS DE BUREAU	19/03/2023	44,46	1	0,00	0,00	44,46
2023M00023 MOBILIERS DE BUREAU (ASSISSES) GROUPE POLITIQUE NI	19/03/2023	1 924,01	10	0,00	0,00	1 924,01
2023D00174 PMI - NMMEDICAL FACT 5502315095 DU 21 03 23 -Achat	20/03/2023	132,00	1	0,00	0,00	132,00
2023D00173 PMI - PAPOUILLE FACT FC2023030258 DU 24 03 23-	23/03/2023	97,50	1	0,00	0,00	97,50
2023D00144 Moux en Morvan - Remplacement de tabliers de volet	27/03/2023	1 296,00	1	0,00	0,00	1 296,00
2023D00146 SWITCH ARUBA X240 etX130	27/03/2023	26 464,39	4	0,00	0,00	26 464,39
2023D00148 casque téléphonique sans fil pour collège de Deciz	29/03/2023	328,63	1	0,00	0,00	328,63

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023M00021 PRESENTOIR MURAL - CDPEF	29/03/2023	83,28	1	0,00	0,00	83,28
2023D00227 RENAULT MASTER 130D129 - DEVIS 36638188	03/04/2023	39 290,17	5	0,00	0,00	39 290,17
2023D00229 2 OPTIONS "BENNE THLE RIDELLES ALU TYBEN5"	04/04/2023	281,80	1	0,00	0,00	281,80
2023D00169 140 unités centrales pour collèges	16/04/2023	92 232,35	4	0,00	0,00	92 232,35
2023D00171 150 STATIONS D'ACCUEIL+10 SOURIS ERGONOMIQUES	16/04/2023	2 875,19	4	0,00	0,00	2 875,19
2023D00196 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-725-MV	16/04/2023	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2023D00197 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-335-QR	16/04/2023	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2023D00198 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-462-QT	16/04/2023	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2023D00199 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-377-QR	16/04/2023	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2023D00201 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-451-QR	16/04/2023	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2023D00202 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-440-QR	16/04/2023	23 262,40	5	0,00	0,00	23 262,40
2023D00241 PEUGEOT PARTNER CABINE 122D13 UGAP FACT 7001360181	16/04/2023	16 816,46	5	0,00	0,00	16 816,46
2023D00185 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 GK-151-BZ	17/04/2023	23 262,37	5	0,00	0,00	23 262,37
2023D00186 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-304-EL	17/04/2023	23 262,37	5	0,00	0,00	23 262,37
2023D00188 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-356-EL	17/04/2023	23 262,37	5	0,00	0,00	23 262,37
2023D00189 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-348-EL	17/04/2023	23 262,37	5	0,00	0,00	23 262,37
2023D00190 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-296-EL	17/04/2023	23 262,37	5	0,00	0,00	23 262,37
2023D00192 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-361-EL	17/04/2023	23 262,37	5	0,00	0,00	23 262,37
2023D00193 VÉHICULE ÉLECTRIQUE PEUGEOT E208 - GK-390-EL	17/04/2023	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2023M00032 FOURNITURE DE MATERIELS DE BUREAU DIVERS	18/04/2023	434,27	1	0,00	0,00	434,27
2023D00181 MOBILIERS DE VIE PERM ST AMAND CER LUZY VAISSELLES	25/04/2023	29,97	1	0,00	0,00	29,97
2023M00025 MOBILIERS DE VIE PERM ST AMAND CER LUZY VAISSELLES	25/04/2023	76,01	1	0,00	0,00	76,01
2023D00208 Achat 2 scanners Canon DR C240 pour MDPH GED SOCIA	27/04/2023	1 445,76	4	0,00	0,00	1 445,76
2023D00209 PC LENOVO+CLAVIER SSD+CLES	27/04/2023	3 079,45	4	0,00	0,00	3 079,45
2023D00205 REPLICATEUR POUR PC PORTABLES DELL	28/04/2023	5 816,12	4	0,00	0,00	5 816,12
2023D00206 CAFETIERES CER LA CHARITE STOCK CRL	28/04/2023	110,97	1	0,00	0,00	110,97
2023D00213 PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1424963 - Achat matériel	28/04/2023	299,22	1	0,00	0,00	299,22
2023M00026 MEUBLES BAS CENTRE DE SANTE LORMES	28/04/2023	139,99	1	0,00	0,00	139,99
2023M00028 POUBELLES HORLOGE PATERE CER LUZY SAMS MOULINS ENG	28/04/2023	347,28	1	0,00	0,00	347,28
2023M00030 LIT F4 4EME ETAGE APPARTEMENT LAMARTINE	28/04/2023	99,99	1	0,00	0,00	99,99
2023D00234 NOMADEEC 95 supports bordit pour tablettes samsung	30/04/2023	3 648,00	4	0,00	0,00	3 648,00
2023D00263 PC PLUS PERFECT V3	01/05/2023	2 457,83	4	0,00	0,00	2 457,83
2023I00002 2023 - Tous collèges réseaux divers	02/05/2023	49 801,73	20	0,00	0,00	49 801,73
2023D00215 40 moniteurs LED 34" 21/9 Philipps pour MDPH	03/05/2023	19 900,02	4	0,00	0,00	19 900,02
2023D00258 1 TRANCHEUR MAJOR - collège St Benin d'Azy selon	03/05/2023	3 360,00	6	0,00	0,00	3 360,00
2023M00034 MOBILIERS DE BUREAU - AUTONOMIE ET CRL - 4 TABLEAU	03/05/2023	251,59	1	0,00	0,00	251,59
2023D00259 CITROEN C3 BLUEHDI - 111D30 - DEVIS 36598839	04/05/2023	14 028,56	5	0,00	0,00	14 028,56
2023D00260 COLLECTEUR A DECHETS - Collège des Courlis Nevers	04/05/2023	208,52	1	0,00	0,00	208,52
2023D00261 1 CHARIOT A CASIERS collège A Billaut Nevers selon	04/05/2023	720,00	6	0,00	0,00	720,00
2023D00289 1 CHARIOT ET 1 CASIER - Collège Fourchambault	05/05/2023	746,40	6	0,00	0,00	746,40
2023D00226 VALISETTES POUR BIBLIOTHEQUE	09/05/2023	238,46	1	0,00	0,00	238,46
2023D00231 Acquisition scanner pour service des Archives Dépa	10/05/2023	20 673,07	4	0,00	0,00	20 673,07

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023M00031 MEUBLES HAUT CUISINE TN COSNE	10/05/2023	96,00	1	0,00	0,00	96,00
2023D00272 CAILLEBOTIS CER VARZY - F.L.305	14/05/2023	482,98	1	0,00	0,00	482,98
2023D00291 Téléphones et accessoires, adaptateurs	14/05/2023	3 570,00	4	0,00	0,00	3 570,00
2023D00336 40PC LENOVO +50 SSD	15/05/2023	1 876,32	4	0,00	0,00	1 876,32
2023D00266 ROBE MEDICAL FACT FC1526080	17/05/2023	42,40	1	0,00	0,00	42,40
2023D00297 ACQUISITION AUTOCOM POUR CENTRE DE SANTE LA MACHIN	17/05/2023	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2023O00105 3EME ACOMPTE - CITE MUSEALE DE CHATEAU-CHINON	22/05/2023	744 622,40	12	0,00	0,00	744 622,40
2023D00273 AVANCE SUR MARCHÉ 2023-12 RD 200 PONT IMPHY	24/05/2023	92 124,72	8	0,00	0,00	92 124,72
2023D00296 Mobilier collège de Dornes - 1 TABLE DE REUNION +	25/05/2023	1 001,16	10	0,00	0,00	1 001,16
2023D00295 Mobilier collège de Dornes	28/05/2023	23 052,86	10	0,00	0,00	23 052,86
2023D00298 Serveur pour Centre Santé La Machine + MAINTENANCE	29/05/2023	4 899,40	4	0,00	0,00	4 899,40
2023D00319 MEUBLE PRE-TRI 3 TROUS VIDE DECHETS POUR COLLEGE L	29/05/2023	2 568,00	6	0,00	0,00	2 568,00
2023D00308 MATERIEL DE SAUVEGARDE CARTOUCHES LTO-9 et cordons	06/06/2023	5 638,45	4	0,00	0,00	5 638,45
2023M00036 4 LAMPES + 3 TABLEAUX POUR CER LUZY	06/06/2023	457,41	1	0,00	0,00	457,41
2023D00306 Acquisition scanner pour service des Archives Dépa	11/06/2023	8 544,14	4	0,00	0,00	8 544,14
2023D00311 PMI - NMEDICAL FACT 5502328550 DU 26 MAI 2023 -	12/06/2023	74,80	1	0,00	0,00	74,80
2023D00312 PMI - ROBE MEDICAL FACT FC1534839 - Achat oxymètre	12/06/2023	23,70	1	0,00	0,00	23,70
2023D00315 ACHAT DE 56 SWITCH ARUBA CX 6000 pour les collèges	19/06/2023	39 721,38	4	0,00	0,00	39 721,38
2023D00317 CHARLOT DE MANUTENTION - ORANGERIE	19/06/2023	342,91	1	0,00	0,00	342,91
2023D00334 DISTRIMED FACT FA965006	19/06/2023	176,90	1	0,00	0,00	176,90
2023D00335 JOUECLUB FACT FA 2023-452	19/06/2023	60,95	1	0,00	0,00	60,95
2023M00035 MOBILIER DE VIE TN SAMS IMPHY	19/06/2023	479,95	1	0,00	0,00	479,95
2023M00040 TAPIS DE SOL ANNEXE LIEU DE RENCONTRE SAMS IMPHY	19/06/2023	65,56	1	0,00	0,00	65,56
2023D00349 PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1430868	21/06/2023	143,40	1	0,00	0,00	143,40
2023D00343 TAPIS D'ENTREE CER ST BENIN D'AZY + STOCK	25/06/2023	47,86	1	0,00	0,00	47,86
2023D00344 8 conteneurs isotherme + 4 chariots pour collège	25/06/2023	4 656,00	6	0,00	0,00	4 656,00
2023D00345 1 MICRO ONDES SABA TN IMPHY	25/06/2023	199,99	1	0,00	0,00	199,99
2023D00340 NMEDICAL FACT 5502334379	26/06/2023	181,90	1	0,00	0,00	181,90
2023D00365 PMI - WESCO SAS FACT IX918731 DU 28 06 23-	28/06/2023	62,96	1	0,00	0,00	62,96
2023D00423 FOURNITURE ET INTEGRATION DE BORNES WIFI cabinet P	02/07/2023	25 281,73	4	0,00	0,00	25 281,73
2023D00433 125 téléphones fixes reconditionnés + 50 cordons	04/07/2023	10 701,17	4	0,00	0,00	10 701,17
2023D00359 21 CROSS CALL CORE M5	06/07/2023	5 166,00	4	0,00	0,00	5 166,00
2023D00361 40 SAMSUNG GALAXY A14	06/07/2023	6 384,00	4	0,00	0,00	6 384,00
2023M00044 SIEGE OPERATEUR ERGONOMIQUE P JEGOU	06/07/2023	962,94	10	0,00	0,00	962,94
2023D00362 EPANDEUSE A LAIT DE CHAUX -148D03- FACTURE N° 7001	07/07/2023	40 425,24	5	0,00	0,00	40 425,24
2023D00373 COFFRE-FORT POUR SAMS COSNE SUR LOIRE	09/07/2023	523,92	6	0,00	0,00	523,92
2023D00450 23 VENTILATEURS POUR SERVICES DIVERS	09/07/2023	882,15	6	0,00	0,00	882,15
2023M00047 MOBILIER POUR STOCK CRL - CER MOUX - CULTURE	09/07/2023	229,80	1	0,00	0,00	229,80
2023D00439 TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FAC	11/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00440 TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FAC	11/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00441 TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	11/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00443 TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	11/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023D00444 TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	11/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00445 TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FAC	11/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00447 TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FAC	11/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00448 TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FAC	11/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00456 TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	11/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00457 TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	11/07/2023	66 099,19	5	0,00	0,00	66 099,19
2023D00459 TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	11/07/2023	91 284,82	5	0,00	0,00	91 284,82
2023D00460 TRACTEUR CLAAS ARION 153D45 - DEVIS 36543343	11/07/2023	10 591,07	5	0,00	0,00	10 591,07
2023D00461 TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FAC	11/07/2023	10 591,07	5	0,00	0,00	10 591,07
2023D00462 TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FAC	11/07/2023	91 284,82	5	0,00	0,00	91 284,82
2023D00463 TRACTEUR CLAAS ARION 153D44 - DEVIS 36543343 - FAC	11/07/2023	66 099,19	5	0,00	0,00	66 099,19
2023D00428 PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1431568	13/07/2023	92,87	1	0,00	0,00	92,87
2023D00372 BOITES DE CONSERVATION 2023	16/07/2023	20 058,30	6	0,00	0,00	20 058,30
2023D00426 ACQUISITION DE 400 PC2 LENOVO M70Q	16/07/2023	151 200,00	4	0,00	0,00	151 200,00
2023M00048 MACHINES A COUDRE, SURJETEUSE, LAMPES ET ETR	17/07/2023	6 550,24	10	0,00	0,00	6 550,24
2023D00402 PMI NMMEDICAL facture 5502337365 du 05/07/2023	21/07/2023	116,70	1	0,00	0,00	116,70
2023D00469 Achat kit de traçabilité	21/07/2023	1 033,24	6	0,00	0,00	1 033,24
2023D00390 REFRIGERATEUR FAR SERVICE IMPRIMERIE	24/07/2023	226,00	1	0,00	0,00	226,00
2023D00437 PEUGEOT PARTNER LONG - 122D12 - FACT 7001762266	24/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00464 PEUGEOT PARTNER LONG - 122D12 - FACT 7001762266	24/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00466 PEUGEOT PARTNER LONG - 122D12 - FACT 7001762266	24/07/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00467 PEUGEOT PARTNER LONG - 122D12 - FACT 7001762266	24/07/2023	14 692,67	5	0,00	0,00	14 692,67
2023D00393 POUBELLE CRL / MALLE NOIRE TN LUZY ET CRL / PORTE	25/07/2023	135,10	1	0,00	0,00	135,10
2023D00397 achat 2 switch USP PS2 8 fach pour collèges	25/07/2023	644,33	4	0,00	0,00	644,33
2023D00406 ACQUISITION DE 100 ECRANS AOC 22P1D	25/07/2023	12 600,00	4	0,00	0,00	12 600,00
2023D00424 Matériel de cuisine pour 3 cuisiniers volants - 1	25/07/2023	361,32	1	0,00	0,00	361,32
2023D00451 11 ventilateurs pour stock	26/07/2023	459,35	1	0,00	0,00	459,35
2023D00422 1 VELO ELECTRIQUE 920E CANAL / POOL + ACCESSOIRES	27/07/2023	799,00	5	0,00	0,00	799,00
2023D00401 PMI - NMMEDICAL facture 5502340515 du 21/07/2023	28/07/2023	132,00	1	0,00	0,00	132,00
2023D00421 7 VELOS ELECTRIQUES 920E CANAL / POOL + ACCESSOIRE	28/07/2023	5 956,60	5	0,00	0,00	5 956,60
2023D00429 PMI- DISTRIMED- facture FA979876 - avoir FR291794	28/07/2023	154,50	1	0,00	0,00	154,50
2023D00476 80 PC PORTABLE LENOVO	28/07/2023	73 030,91	4	0,00	0,00	73 030,91
2023D00478 10 MONITEURS LED 34" + 30 STATIONS ACCUEIL + 50 D	28/07/2023	14 933,16	4	0,00	0,00	14 933,16
2023D00416 FOURNITURE ET INTEGRATION DE SOLUTIONS BORNES WIFI	31/07/2023	51 312,97	4	0,00	0,00	51 312,97
2023D00425 Matériel de cuisine - 3 cuisiniers volants - 2 MAL	31/07/2023	696,00	6	0,00	0,00	696,00
2023M00055 2 VESTIAIRES ESPACE FEMININ CER LA CHARITE SUR LOI	31/07/2023	699,50	10	0,00	0,00	699,50
2023D00562 Mobilier pour le collège d' Imphy - 2 CHAISES / 2	02/08/2023	758,71	10	0,00	0,00	758,71
2023D00563 Mobilier pour le collège de La Charité sur Loire -	02/08/2023	672,72	10	0,00	0,00	672,72
2023D00564 Mobilier pour le collège de Prémary - 12 TABLES	02/08/2023	1 312,99	10	0,00	0,00	1 312,99
2023M00045 ACHATS FAUTEUILS DE BUREAU ET CHAISES STOCK CRL	03/08/2023	2 272,39	10	0,00	0,00	2 272,39
2023D00431 3 VELOS ELECTRIQUES : 2 VTC 920E + 1 VTT E-ST 500	06/08/2023	3 121,00	5	0,00	0,00	3 121,00
2023D00552 CITROEN C3 BLUEHDI - 111D31 - UGAP FACT N°70020301	09/08/2023	14 028,56	5	0,00	0,00	14 028,56

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023D00468 PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1432247 -	11/08/2023	42,84	1	0,00	0,00	42,84
2023D00483 40 PC LENOVO	16/08/2023	34 382,48	4	0,00	0,00	34 382,48
2023M00052 4 VENTILATEURS SUR PIED CONSULTATION PMI	23/08/2023	119,60	1	0,00	0,00	119,60
2023D00482 Mobilier collège de Cercy la Tour - 2 CHAUFFEUSES	31/08/2023	628,92	10	0,00	0,00	628,92
2023O00175 PARTICIPATION AGGLO INVIT 2020 CENTRE DES ARCHIVES	01/09/2023	1 474,99	14	0,00	0,00	1 474,99
2023D00503 1 TRANCHEUR A PIGNON LAME EXTRACTIBLE COLLEGE CORB	01/09/2023	3 468,00	6	0,00	0,00	3 468,00
2023D00680 St Saulge - Remplacement de la chaudière fuel	01/09/2023	17 987,04	20	0,00	0,00	17 987,04
2023D00718 3 CHAUFFEUSES + 1 Bac KORYTEM à BD bi-face métal	01/09/2023	1 113,73	10	0,00	0,00	1 113,73
2023M00051 8 Vestiaires à portes battantes - Largeur 800 mm	04/09/2023	2 765,38	10	0,00	0,00	2 765,38
2023D00500 PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1432886-	05/09/2023	76,80	1	0,00	0,00	76,80
2023M00054 PATERES CENTRES DE SANTE / POUBELLES CENTRE DE CHA	12/09/2023	299,17	1	0,00	0,00	299,17
2023M00050 ETENDOIR A LINGE ET PLATEAU (MUSEES) POUBELLE SALL	13/09/2023	75,22	1	0,00	0,00	75,22
2023D00626 3 BUSTES HISTORIQUES DE FEMMES RECOUVERTS DE LIN	15/09/2023	9 892,80	6	0,00	0,00	9 892,80
2023D00504 Installation d'une IPMG au collège de La Machine L	20/09/2023	14 908,69	4	0,00	0,00	14 908,69
2023D00537 2 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Var	21/09/2023	897,43	10	0,00	0,00	897,43
2023D00551 1 TELEVISION 65" Eklyps EK65UX200W + 1 VIDEOPROJE	21/09/2023	1 368,07	4	0,00	0,00	1 368,07
2023D00553 PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1433251 DU 21092023 -	21/09/2023	143,40	1	0,00	0,00	143,40
2023D00495 MATERIELS ENTRETIEN DES COLLECTIONS CITE DES PRESE	24/09/2023	84,30	1	0,00	0,00	84,30
2023D00496 MATERIELS ENTRETIEN DES COLLECTIONS CITE DES PRESE	24/09/2023	34,98	1	0,00	0,00	34,98
2023D00522 2 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Var	25/09/2023	897,43	10	0,00	0,00	897,43
2023M00058 HORLOGE SITE VAUBAN/STOCK POUBELLE CER LA CHARITE/	25/09/2023	97,50	1	0,00	0,00	97,50
2023I00012 VELOURUTE 2023	29/09/2023	78 974,78	20	0,00	0,00	78 974,78
2023D00555 NMEDICAL facture 5502353491 du 30/09/2023	30/09/2023	203,69	1	0,00	0,00	203,69
2023D00507 5 DISQUES DUR EXTERNE ET 10 ADAPTATEUR IEC	01/10/2023	518,39	4	0,00	0,00	518,39
2023D00647 ABONNEMENT TELEPHONE MOBILE CD58 ANNEE 2023	02/10/2023	5 880,00	4	0,00	0,00	5 880,00
2023D00648 8 TELEPHONES CROSSCALL CORE M5 NOIR 32GO POUR NTM	02/10/2023	1 992,00	4	0,00	0,00	1 992,00
2023M00062 BUREAU ALTIM DROIT 180X80 REGLABLE ERGO M. BERNARD	02/10/2023	820,20	10	0,00	0,00	820,20
2023D00510 BOUILLOIR ET MACHINE A CAFE CITES DES PRESENTS	03/10/2023	124,98	1	0,00	0,00	124,98
2023D00511 RENAULT MASTER 130D128 - FACT N°7001893965 UGAP	04/10/2023	39 290,17	5	0,00	0,00	39 290,17
2023D00512 2 OPTIONS "BENNE THLE RIDELLES ALU TYBEN5"	04/10/2023	281,80	1	0,00	0,00	281,80
2023D00523 1 Vestiaire atelier pour le collège Imphy	04/10/2023	362,60	1	0,00	0,00	362,60
2023D00524 1 Vestiaire atelier pour collège St Benin d'Azy	04/10/2023	226,40	1	0,00	0,00	226,40
2023D00723 3 MONITEURS LED 34"+1 STATION DE TRAVAIL+1 SACOCHE	04/10/2023	3 519,25	4	0,00	0,00	3 519,25
2023D00548 30 CHAISES TREVISE-PRIMA AST H046 4 PIEDS BLUE PRO	05/10/2023	2 646,14	10	0,00	0,00	2 646,14
2023D00565 Mobilier pour le collège de Moulins Engilbert - 40	05/10/2023	3 881,76	10	0,00	0,00	3 881,76
2023D00631 RENAULT MASTER - 130D133 - UGAP facture 7002002741	05/10/2023	0,00	5	0,00	0,00	0,00
2023D00632 RENAULT MASTER - 130D133 - UGAP facture 7002002741	05/10/2023	886,50	8	0,00	0,00	886,50
2023D00635 RENAULT MASTER - 130D133 - UGAP facture 7002002741	05/10/2023	4 217,27	8	0,00	0,00	4 217,27
2023D00637 RENAULT MASTER - 130D133 - UGAP facture 7002002741	05/10/2023	24 140,14	8	0,00	0,00	24 140,14
2023D00706 Commande mobilier - collège de Montsauche les sett	05/10/2023	0,00	10	0,00	0,00	0,00
2023D00707 Commande mobilier - 30 CHAISES + 30 TABLES POUR CO	06/10/2023	2 823,98	10	0,00	0,00	2 823,98
2023D00757 Mobilier pour le collège d'Imphy - 30CHAISES + 30	06/10/2023	2 823,98	10	0,00	0,00	2 823,98

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023D00514 NUMERISATION DE 162 PLANS DU CADASTRE RENOVE	09/10/2023	351,12	1	0,00	0,00	351,12
2023D00515 NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES	09/10/2023	8 112,96	6	0,00	0,00	8 112,96
2023D00519 Numérisation de 3020 plans du cadastre rénové	09/10/2023	6 885,60	6	0,00	0,00	6 885,60
2023D00547 90 CHAISES TREVISE-PRIMA AST H046 4 PIEDS BLUE PRO	09/10/2023	4 565,59	10	0,00	0,00	4 565,59
2023D00559 Mobilier pour le collège de Saint Benin d'Azy - 2	09/10/2023	790,25	10	0,00	0,00	790,25
2023D00561 Mobilier foyer internat du collège Corbigny - 12 P	09/10/2023	6 521,11	10	0,00	0,00	6 521,11
2023D00649 1 BLOC DE 8 CASIERS ELEVES POUR LE COLLEGE DE POUJ	10/10/2023	448,72	1	0,00	0,00	448,72
2023D00650 2 BLOCS DE 8 CASIERS ELEVES POUR LE COLLEGE DE MON	10/10/2023	897,43	10	0,00	0,00	897,43
2023M00063 4 BUREAUX DROITS 160X80 + 1 ARMOIRE BASSE EN 100 S	10/10/2023	1 680,49	10	0,00	0,00	1 680,49
2023D00612 5 BLOCS DE 8 CASIERS ELEVES POUR LE COLLEGE DE LA	11/10/2023	2 243,58	10	0,00	0,00	2 243,58
2023D00613 8 BLOCS DE 8 CASIERS ELEVES POUR LE COLLEGE DE ST	11/10/2023	3 589,78	10	0,00	0,00	3 589,78
2023D00557 NMEDICAL - facture 5502356766 du 13/10/2023	13/10/2023	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2023D00573 NMEDICAL - facture 5502356766 du 13/10/2023	13/10/2023	79,00	1	0,00	0,00	79,00
2023D00627 TRACTEUR ENS	13/10/2023	46 920,00	5	0,00	0,00	46 920,00
2023D00676 26 SCANNERS A4 GED	13/10/2023	13 338,73	4	0,00	0,00	13 338,73
2023D00572 PMI - PAPOUILLE FACT FC2023100337 DU 16102023 -	16/10/2023	99,60	1	0,00	0,00	99,60
2023D00580 24 CHAISES FLIPPER POUR COLLEGE CLAUDE TILLIER COS	16/10/2023	1 621,15	10	0,00	0,00	1 621,15
2023D00581 6 CHAISES TERTIO + 6 ACCOUDOIRS TERTIO POUR COLLEG	16/10/2023	2 276,14	10	0,00	0,00	2 276,14
2023D00582 2 ARMOIRES PORTES BATTANTES SUR SOCLE METALLIQUE P	16/10/2023	1 072,92	10	0,00	0,00	1 072,92
2023D00583 6 GRILLES D'EXPOSITION POUR LE COLLEGE DE CLAMECY	16/10/2023	1 156,86	10	0,00	0,00	1 156,86
2023D00584 8 FAUTEUILS TERTIO + 4 RAYONNAGES A CARTABLE POUR	16/10/2023	2 558,11	10	0,00	0,00	2 558,11
2023D00585 6 PRESENTOIRS + 4 TABLEAUX + 1 BAC A BD POUR LE CO	16/10/2023	881,47	10	0,00	0,00	881,47
2023D00605 3 TABLEAUX POUR LE COLLEGE LES LOGES NEVERS	16/10/2023	793,70	10	0,00	0,00	793,70
2023D00611 60 CHAISES POUR LE COLLEGE LES LOGES NEVERS	16/10/2023	3 043,73	10	0,00	0,00	3 043,73
2023D00705 Commande mobilier - 3 tableaux pour le collège de	16/10/2023	0,00	10	0,00	0,00	0,00
2023D00710 3 tableaux pour le collège de Guérigny	16/10/2023	810,76	10	0,00	0,00	810,76
2023D00751 Mobilier pour collège de Varennes-Vauzelles - 60 C	16/10/2023	3 017,52	10	0,00	0,00	3 017,52
2023D00541 commande Ri D3E Conrad	17/10/2023	1 173,22	1	0,00	0,00	1 173,22
2023D00542 commande Ri D3E Conrad	17/10/2023	379,75	1	0,00	0,00	379,75
2023D00545 Dépôt par un fournisseur d'une facture FV202300369	17/10/2023	4 125,43	1	0,00	0,00	4 125,43
2023D00720 32 CHAISES + 2 CHAIRES pour le collège de Prémercy	17/10/2023	1 999,50	10	0,00	0,00	1 999,50
2023D00721 15 TABLES + 30 CHAISES pour le collège de Fourcham	17/10/2023	2 385,50	10	0,00	0,00	2 385,50
2023D00750 Mobilier pour le collège de Pouilly sur Loire - 12	17/10/2023	1 323,90	10	0,00	0,00	1 323,90
2023D00566 Mobilier pour le collège de Donzy - 3 TABLEAUX	19/10/2023	793,70	10	0,00	0,00	793,70
2023D00567 Mobilier pour le collège de St Amand en Puisaye -	19/10/2023	1 124,28	10	0,00	0,00	1 124,28
2023D00672 PEUGEOT PARTNER APPRO - 122D15 (2021)- FACT 700215	19/10/2023	16 802,70	8	0,00	0,00	16 802,70
2023D00558 PMI - ESPACE MEDICAL FACT 1433880 -Achat tensiomèt	20/10/2023	50,38	1	0,00	0,00	50,38
2023D00688 MATERIELS APPLE (disques durs externes, graveurs,	23/10/2023	18 741,11	4	0,00	0,00	18 741,11
2023M00064 10 FAUTEUILS DE BUREAU + 10 CHAISES POUR STOCK ET	23/10/2023	4 899,97	10	0,00	0,00	4 899,97
2023D00651 PMI - NM MEDICAL facture 5502359604 du 24/10/2023	24/10/2023	132,00	1	0,00	0,00	132,00
2023D00594 CITROEN C3 BLUEHDI 100 SS BVM SHINE DEVIS 368857	25/10/2023	16 798,91	8	0,00	0,00	16 798,91
2023D00569 SCANNER A4 GED+MONITEURS LED 34"+CABLES	26/10/2023	11 062,98	4	0,00	0,00	11 062,98

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023D00675 TRACTEUR ARION 153D46 - DEVIS 36553537	26/10/2023	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2023D00571 LECTEUR CD BIBLIOTHEQUE	27/10/2023	39,99	1	0,00	0,00	39,99
2023M00065 6 LAMPES + 3 TABLEAUX + 6 REPOSES PIEDS	27/10/2023	716,88	10	0,00	0,00	716,88
2023D00574 achat 4 onduleurs pour collègues	31/10/2023	6 475,20	4	0,00	0,00	6 475,20
2023D00578 commande 6 ordinateurs portables ASUS	02/11/2023	6 635,60	4	0,00	0,00	6 635,60
2023D00620 Perceuses pour musées patrimoine	02/11/2023	248,00	1	0,00	0,00	248,00
2023D00709 2 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Pré	02/11/2023	897,43	10	0,00	0,00	897,43
2023D00712 2 blocs de 8 casiers élèves pou rle collège de Pré	02/11/2023	897,43	10	0,00	0,00	897,43
2023D00715 6 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Dec	02/11/2023	1 900,80	10	0,00	0,00	1 900,80
2023D00719 4 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Mou	02/11/2023	1 794,86	10	0,00	0,00	1 794,86
2023D00734 3 TABLETTE ET 3 COQUE POUR BNR CC LOIRE ET ALLIER	02/11/2023	1 185,70	4	0,00	0,00	1 185,70
2023D00724 SWITCH AUTOMATIQUE 2 PORTS USB 2.0	03/11/2023	723,60	4	0,00	0,00	723,60
2023D00661 5 JEUX FEELINGS NEW	06/11/2023	108,45	1	0,00	0,00	108,45
2023D00673 JEUX ET JOUETS TERRAINS NEUTRES	06/11/2023	5 948,99	6	0,00	0,00	5 948,99
2023D00713 8 blocs de 8 casiers élèves pour le collège de Fou	06/11/2023	3 582,91	10	0,00	0,00	3 582,91
2023D00736 4 TABLETTES SAMSUNG ET 4 COQUES pour BNR MORVAN GR	06/11/2023	1 580,93	4	0,00	0,00	1 580,93
2023D00737 4 ECRANS PLAT LED ET 1 ASUS MINI PC BNR LOIRE ET A	06/11/2023	1 069,63	4	0,00	0,00	1 069,63
2023D00738 4 DOUCHETTES BIBLIOTHEQUE BNR LOIRE ET ALLIER	06/11/2023	518,54	4	0,00	0,00	518,54
2023D00739 3 ASUS MINI PC ET 3 ECRANS PLAT LED pour BNR MORVA	06/11/2023	1 758,56	4	0,00	0,00	1 758,56
2023D00740 3 ORDINATEURS MULTI USAGES ET 3 WEB CAM pour BNR L	06/11/2023	2 748,56	4	0,00	0,00	2 748,56
2023D00741 1 ORDINATEUR MULTI USAGES 1 WEBCAM pour BNR BAZOIS	06/11/2023	916,19	4	0,00	0,00	916,19
2023D00746 3 DOUCHETTES BIBLIOTHEQUE BNR SOMMETS GRANDS LACS	06/11/2023	388,91	1	0,00	0,00	388,91
2023D00747 5 DOUCHETTES POUR BIBLIOTHEQUE BNR BAZOIS	06/11/2023	648,18	4	0,00	0,00	648,18
2023D00753 7 UNITE CENTRALE LENOVO	08/11/2023	4 662,23	4	0,00	0,00	4 662,23
2023D00671 PMI - DISTRIMED - FACTURE FAA 06362	09/11/2023	99,00	1	0,00	0,00	99,00
2023D00700 6 Blocs de 8 casiers élèves pour collège René Cass	09/11/2023	2 692,30	10	0,00	0,00	2 692,30
2023D00711 6 blocs de 8 casiers élèves pour collège de Dornes	09/11/2023	2 692,30	10	0,00	0,00	2 692,30
2023D00662 ACHATS JOUETS TERRAINS NEUTRES : DINETTE ET ANIMAU	10/11/2023	944,28	6	0,00	0,00	944,28
2023D00655 achat téléphones fixes casques accessoires	13/11/2023	2 798,35	4	0,00	0,00	2 798,35
2023D00677 CUISINIERE VITRO INDESIT CER DE VARZY	13/11/2023	339,99	1	0,00	0,00	339,99
2023D00678 MICRO ONDES SITE IMPHY	13/11/2023	139,99	1	0,00	0,00	139,99
2023D00686 2 PLATEAUX ROULANTS - CITE DES PRESENTS	13/11/2023	626,40	6	0,00	0,00	626,40
2023D00727 1 SWITCH AUTOMATIQUE 2 ports USB 2.0	13/11/2023	48,24	1	0,00	0,00	48,24
2023D00681 PMI - ROBE MEDICAL FACT FC1619479 DU 14112023-	14/11/2023	307,80	1	0,00	0,00	307,80
2023D00657 SOURIS SANS FIL +CLAVIER APPLE	15/11/2023	577,97	4	0,00	0,00	577,97
2023O00203 SUBV EPCI - 4 PANNEAUX A77 APRR	16/11/2023	88 800,00	5	0,00	0,00	88 800,00
2023D00659 JEUX DIVERS TERRAINS NEUTRES	17/11/2023	185,33	1	0,00	0,00	185,33
2023M00070 6 PRESENTOIRS POUR SERVICE DES ARCHIVES - USM Hall	17/11/2023	1 775,03	10	0,00	0,00	1 775,03
2023D00694 30 MASTERISATIONS POUR PC	20/11/2023	221,62	1	0,00	0,00	221,62
2023D00752 JEUX ET JOUETS POUR LES TERRAINS NEUTRES	20/11/2023	562,96	1	0,00	0,00	562,96
2023M00066 MOBILIERS DE JARDIN TERRAINS NEUTRES CORBIGNY / CH	20/11/2023	388,80	1	0,00	0,00	388,80
2023D00669 SECHOIR TOUR 45M	21/11/2023	45,49	1	0,00	0,00	45,49

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023D00702 CABLAGE - AUTOCOM collège de Varennes Vauzelles	22/11/2023	18 790,24	4	0,00	0,00	18 790,24
2023D00745 PERCEUSE VISSEUSE- CITE DES PRESENTS	22/11/2023	99,90	1	0,00	0,00	99,90
2023D00693 30 PC PORTABLES LENOVO, station accueil, moniteurs	24/11/2023	27 341,24	4	0,00	0,00	27 341,24
2023D00695 ACQUISITION MATERIEL ARUBA POUR SALLE SERVEUR PCA	27/11/2023	94 646,64	4	0,00	0,00	94 646,64
2023D00689 PEUGEOT PARTNER LONG - 122D11 - FACT 7002155681 (E	30/11/2023	14 512,24	5	0,00	0,00	14 512,24
2023D00735 1 PC PORTABLE 2 TABLETTE SAMASUNG 2 COQUES pour BN	04/12/2023	1 845,48	4	0,00	0,00	1 845,48
2023D00754 ACQUISITION DE 300 PC2 LENOVO M70Q	04/12/2023	113 400,00	4	0,00	0,00	113 400,00
2023D00756 SUPPORT SUR SITE CONTAINER PCA	04/12/2023	2 374,36	4	0,00	0,00	2 374,36
2023D00698 Pont de Cosne sur Loire	05/12/2023	40 411,20	8	0,00	0,00	40 411,20
2023D00726 ACHAT SERVEURS ESX POUR BAIE INFORMATIQUE	05/12/2023	126 183,37	4	0,00	0,00	126 183,37
2023D00749 4 ECRANS PLAT 3 ASUS MINI PC pour BNR BAZOIS	11/12/2023	1 919,71	4	0,00	0,00	1 919,71
2023D00764 Dépôt par un fournisseur d'une facture 095S957518	12/12/2023	229,99	1	0,00	0,00	229,99
2023D00761 MICRO ONDES CER DORNES ET DECIZE	13/12/2023	359,98	1	0,00	0,00	359,98
2023D00762 VAISSELLES CITE DES PRESENTS	13/12/2023	57,23	1	0,00	0,00	57,23
2023D00768 cde caisses bibliothèques éphémères	13/12/2023	3 312,00	1	0,00	0,00	3 312,00
2024D00032 Commande mobilier - collège C.Tillier Cosne	15/12/2023	2 757,98	10	0,00	12,00	2 757,98
2024D00034 Commande mobilier - collège Victor Hugo Nevers	15/12/2023	4 446,29	10	0,00	20,00	4 446,29
2024D00024 3 KITS WEBRADIO pour collèges	20/12/2023	3 863,41	4	0,00	31,00	3 863,41
2024D00030 achat et remplacement pièces d'usures sur onduleur	21/12/2023	4 766,40	4	0,00	35,00	4 766,40
2023D00692 TAPIS EVEIL - KIT JEU DE PALETS TERRAINS NEUTRES	21/12/2023	132,00	1	0,00	0,00	132,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		363 081 388,82		238 412 743,72	10 841 877,90	133 278 484,78
AUT0000002261 TOUPIE KITY	01/01/1985	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002267 AFFLEUREUSE BOSCH FORMICA RF30	01/01/1985	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002274 PONCEUSE VIBRANTE MAXREND	01/01/1985	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002257 RABOTEUSE DEGAUCHISSEUSE MORTA	01/01/1988	8 385,00	6	8 385,00	0,00	0,00
AUT0000002226 DEBROUSSAILLEUSE ECHO SRM 310	10/04/1990	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002258 SCIE CIRCULAIRE TOUPIE CHAMBON	01/01/1991	4 726,00	6	4 726,00	0,00	0,00
AUT0000002237 TRONCONNEUSE ECHO CS 6700	01/01/1992	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002262 MEULE D AFFUTAGE EN PIERRE (EA	01/01/1992	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002238 TRONCONNEUSE STIHL 020	01/01/1993	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002269 DEFONCEUSE ELU MGF	01/01/1993	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000000865 PRELEVEUR AQUALYSE	01/01/1993	5 575,93	10	5 575,93	0,00	0,00
AUT0000000866 DEBITMETRE	01/01/1993	8 662,09	10	8 662,09	0,00	0,00
AUT0000000867 GROUPE ELECTROGENE	01/01/1993	884,42	10	884,42	0,00	0,00
AUT0000000868 OXYMETRE	01/01/1993	877,91	10	877,91	0,00	0,00
AUT0000000869 ANALYSEUR D ENERGIE	01/01/1993	5 042,02	10	5 042,02	0,00	0,00
AUT0000000871 RETROPROJECTEUR	01/01/1993	1 306,05	10	1 306,05	0,00	0,00
AUT0000000872 BRAS SUPPORT	01/01/1993	260,90	1	260,90	0,00	0,00
AUT0000000873 IMPRIMANTE LASER	01/01/1993	794,02	10	794,02	0,00	0,00
AUT0000002227 TAILLE HAIE HS 74 STIHL	10/06/1993	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002243 DECAPEUR THERMIQUE ZINZER	01/01/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002265 FRAISEUSE DOUBLO ELU DS 140	01/01/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002276 PERCEUSE PERCUSSION BOSCH	01/01/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000000874 ORDINATEUR PORTABLE	01/01/1994	2 440,75	10	2 440,75	0,00	0,00
AUT0000000875 POSTE A SOUDER	01/01/1994	1 026,80	10	1 026,80	0,00	0,00
AUT0000000876 PH EH W AVEC CAPTEUR	01/01/1994	959,46	1	959,46	0,00	0,00
AUT0000000877 OBTURATEUR DILATABLE VARIPLUG	01/01/1994	1 389,04	10	1 389,04	0,00	0,00
AUT0000000878 CHARGEUR POUR VISA	01/01/1994	284,13	1	284,13	0,00	0,00
AUT0000000879 TALKIE WALKIE	01/01/1994	1 898,74	10	1 898,74	0,00	0,00
AUT0000000880 ORDINATEUR ET ACCESSOIRES	01/01/1994	2 585,72	10	2 585,72	0,00	0,00
AUT0000000881 TOUR	01/01/1994	1 879,71	10	1 879,71	0,00	0,00
AUT0000000882 COMPRESSEUR	01/01/1994	214,61	1	214,61	0,00	0,00
AUT0000000884 ECHANTILLONNEUR	01/01/1994	8 920,39	10	8 920,39	0,00	0,00
AUT0000000885 ENREGISREUR PORTABLE MEMOFLUX	01/01/1994	2 527,59	10	2 527,59	0,00	0,00
AUT0000000886 ENREGISTREUR PORTABLE MEMOFLUX	01/01/1994	811,51	10	811,51	0,00	0,00
AUT0000000887 OXYTHERMOMETRE N 5139	01/01/1994	3 873,06	10	3 873,06	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002233 TONDEUSE LAWN BOY 450 VS	06/04/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002234 TONDEUSE DEBROUSSAILLEUSE GABY	19/04/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002230 SOUFFLEUR ECHO PB 300E	01/11/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002242 MALAXEUR FESTO RW	01/01/1995	460,00	1	460,00	0,00	0,00
AUT0000002253 BETONNIERE THERMIQUE	01/01/1995	600,00	6	600,00	0,00	0,00
AUT0000002259 SCIE A RUBAN GUILLET MNG	01/01/1995	4 726,00	6	4 726,00	0,00	0,00
AUT0000002275 PONCEUSE VIBRANTE BLACK ET DEC	01/01/1995	50,00	1	50,00	0,00	0,00
AUT0000002281 RABOT ELECTRIQUE MAKITA	01/01/1995	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT000000888 THERMOSTAT LASA AQUA	01/01/1995	336,08	1	336,08	0,00	0,00
AUT000000889 PHMETRE ET ACCESSOIRES	01/01/1995	681,33	10	681,33	0,00	0,00
AUT000000890 DEBITMETRE PORTABLE	01/01/1995	6 553,95	10	6 553,95	0,00	0,00
AUT000000892 APPAREIL RESPIRATOIRE	01/01/1995	1 425,01	10	1 425,01	0,00	0,00
AUT000000893 APPAREIL PHOTO	01/01/1995	451,99	1	451,99	0,00	0,00
AUT000000894 MICROSCOPE	01/01/1995	7 176,33	10	7 176,33	0,00	0,00
AUT000000895 OBJECTIF	01/01/1995	135,77	1	135,77	0,00	0,00
AUT000000896 OXYMETRE REDOX	01/01/1995	4 800,57	10	4 800,57	0,00	0,00
AUT000000897 ORDINATEUR PORTABLE IBM	01/01/1995	2 510,58	10	2 510,58	0,00	0,00
AUT000000898 MEMOIRE 128K SYSTEM 3	01/01/1995	1 053,63	10	1 053,63	0,00	0,00
AUT000000899 PERFOREUR	01/01/1995	542,10	10	542,10	0,00	0,00
AUT0000002239 PERCEUSE PERCUSSION BOSCH SDS	01/01/1996	230,00	1	230,00	0,00	0,00
AUT0000002250 DECOLLEUSE PAPIER 1049	01/01/1996	150,00	1	150,00	0,00	0,00
AUT0000002252 ASPIRATEUR KARCHER	01/01/1996	450,00	1	450,00	0,00	0,00
AUT0000002283 PONCEUSE CIRCULAIRE PNEUMATIQUE	01/01/1996	100,00	1	100,00	0,00	0,00
AUT0000002284 DISQUEUSE PNEUMATIQUE BERNER	01/01/1996	100,00	1	100,00	0,00	0,00
AUT0000002285 SCIE SABRE PNEUMATIQUE VIRAX	01/01/1996	100,00	1	100,00	0,00	0,00
AUT0000002286 PONCEUSE RECTANGULAIRE PNEUMATIQUE	01/01/1996	50,00	1	50,00	0,00	0,00
AUT0000002287 PERCEUSE PNEUMATIQUE	01/01/1996	50,00	1	50,00	0,00	0,00
AUT000000902 OXYMETRE REDOX	01/01/1996	4 920,22	10	4 920,22	0,00	0,00
AUT000000903 PRELEVEUR VIGILANT 24	01/01/1996	5 533,42	10	5 533,42	0,00	0,00
AUT000000904 PINCE AMPEROMETRIQUE	01/01/1996	1 338,76	10	1 338,76	0,00	0,00
AUT000000907 DISSECTEUR HA300 ET COUPELLE	01/01/1996	3 144,09	10	3 144,09	0,00	0,00
AUT000000908 IMPRIMANTE PHOTO VIDEO	01/01/1996	1 720,90	10	1 720,90	0,00	0,00
AUT000000909 CHALUMEAU ET RACCORDS	01/01/1996	507,77	10	507,77	0,00	0,00
AUT000000910 CHAUFFE EAU 50L ET GROUPE SECU	01/01/1996	160,53	1	160,53	0,00	0,00
AUT000000911 IMPRIMANTE LASER 5PC	01/01/1996	1 818,22	10	1 818,22	0,00	0,00
AUT0000002222 MATERIEL DE LA REGIE	01/01/1997	2 000,00	6	2 000,00	0,00	0,00
AUT0000002264 SCIE SABRE BOSCH GSA C1100PE	01/01/1997	757,00	6	757,00	0,00	0,00
AUT0000002270 PONCEUSE TRIANGULAIRE BOSCH	01/01/1997	136,00	1	136,00	0,00	0,00
AUT0000002278 PERCEUSES	01/01/1997	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002280 MEULEUSE BOSCH	01/01/1997	50,00	1	50,00	0,00	0,00
AUT0000002232 SOUFFLEUR BROYEUR ECHO AS 2400	01/09/1997	365,00	1	365,00	0,00	0,00
AUT0000002229 DEBROUSSAILLEUSE ECHO SRM3800	01/12/1997	500,00	6	500,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002231 SOUFFLEUR ECHO PB4006	04/12/1997	550,00	6	550,00	0,00	0,00
AUT0000002244 DECAPEUR THERMIQUE ZINZER K5 3	01/01/1998	200,00	1	200,00	0,00	0,00
AUT0000002248 VISSEUSE SANS FIL	01/01/1998	460,00	1	460,00	0,00	0,00
AUT0000002249 MEULEUSE D ANGLE ATLAS	01/01/1998	200,00	1	200,00	0,00	0,00
AUT0000002260 MORTAISEUSE A CHAINE SAUTEREAU	01/01/1998	2 286,00	6	2 286,00	0,00	0,00
AUT0000002263 ENTRAINEUR POUR TOUPIE POLYMAT	01/01/1998	2 272,00	6	2 272,00	0,00	0,00
AUT0000002266 LAMELLO WURTH SLB 9100N	01/01/1998	484,00	1	484,00	0,00	0,00
AUT0000002273 PONCEUSE A BANDES BOSCH	01/01/1998	100,00	1	100,00	0,00	0,00
AUT0000002279 VISSEUSES SANS FIL	01/01/1998	300,00	1	300,00	0,00	0,00
AUT0000002282 SCIE CIRCULAIRE BOSCH GKS 85	01/01/1998	200,00	1	200,00	0,00	0,00
AUT0000000912 LOG 50 CANAL AVEC MICRO	01/01/1998	7 609,20	10	7 609,20	0,00	0,00
AUT0000000913 REDOX METRE AUTONOME	01/01/1998	739,78	10	739,78	0,00	0,00
AUT0000000914 ENREGISTREUR NUMERIQUE	01/01/1998	980,74	10	980,74	0,00	0,00
AUT0000000915 REFLECTOMETRES	01/01/1998	1 650,18	10	1 650,18	0,00	0,00
AUT0000000916 MODULE DEBIMETREA BULLES 730	01/01/1998	3 170,50	10	3 170,50	0,00	0,00
AUT0000000917 ECHANTILLONNEUR 6700 COMPACT S	01/01/1998	4 541,15	10	4 541,15	0,00	0,00
AUT0000002236 FRAISE HOMELITE	17/03/1998	100,00	1	100,00	0,00	0,00
AUT0000002224 TONDEUSE PORTEE EURO PRO	20/03/1998	3 150,00	6	3 150,00	0,00	0,00
AUT0000002215 TERMINAL DE PRESENCE LB5 HORO	27/10/1998	1 709,83	6	1 709,83	0,00	0,00
AUT0000002216 TERMINAL DE PRESENCE HORO QUAR	17/11/1998	1 709,83	6	1 709,83	0,00	0,00
AUT0000002455 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSE	01/01/1999	16 873 121,19	5	16 873 121,19	0,00	0,00
AUT0000002507 EXPERTISE CASERNE PITIE CABINE	01/01/1999	11 031,21	5	11 031,21	0,00	0,00
AUT0000002508 ETUDE EAUX DOMAINE THERMAL POU	01/01/1999	41 251,88	5	41 251,88	0,00	0,00
AUT0000002509 ETUDE D ENTRETIEN RD977 PR 46	01/01/1999	5 209,12	5	5 209,12	0,00	0,00
AUT0000002510 ETUDE ETAT CHAUSSEE AVANT PASS	01/01/1999	6 177,48	5	6 177,48	0,00	0,00
AUT0000002511 ETUDE RD 175 EPIRY	01/01/1999	766,54	5	766,54	0,00	0,00
AUT0000002512 ETUDE RD 167 VARENNES VAUZELLE	01/01/1999	394,65	5	394,65	0,00	0,00
AUT0000002513 ETUDE CARREFOUR RD 23 /RN 151	01/01/1999	1 380,12	5	1 380,12	0,00	0,00
AUT0000002514 ETUDE RD 135 GUIPY	01/01/1999	551,56	5	551,56	0,00	0,00
AUT0000002515 ETUDE RD 135 GUIPY	01/01/1999	919,27	5	919,27	0,00	0,00
AUT0000002240 PONCEUSE A SOL ROMUS	01/01/1999	850,00	6	850,00	0,00	0,00
AUT0000002245 TRONCONNEUSE D ATELIER WARKH	01/01/1999	125,00	1	125,00	0,00	0,00
AUT0000002247 SOUDAGE THERMO PLASTIQUE	01/01/1999	307,00	1	307,00	0,00	0,00
AUT0000002268 DEFONCEUSE BOSCH	01/01/1999	227,00	1	227,00	0,00	0,00
AUT0000002271 MEULEUSE PETITE WURTH GS600E	01/01/1999	130,00	1	130,00	0,00	0,00
AUT0000002277 PERCEUSE PERFORATEUR	01/01/1999	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000000918 POMPE PORTABLE	01/01/1999	3 835,15	10	3 835,15	0,00	0,00
AUT0000002214 ENSEMBLE NIKON EURO PHOTO	12/02/1999	1 144,14	6	1 144,14	0,00	0,00
AUT0000002207 DUPLICATEUR ILLUMITRA NIKON PH	26/02/1999	2 680,34	6	2 680,34	0,00	0,00
AUT0000001421 AMENAGEMENT AIRE REPOS SUD DEV	28/02/1999	36 465,80	6	36 465,80	0,00	0,00
AUT0000001586 KAYAK EXPLORER ROTOMOD BASE SE	04/03/1999	328,66	1	328,66	0,00	0,00
AUT0000001587 LOT DE 3 BATEAUX TRIAK COMPLET	04/03/1999	6 446,76	6	6 446,76	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001588 CATAMARAN KL 13.5 COMPLET BASE	04/03/1999	4 421,02	6	4 421,02	0,00	0,00
AUT0000001422 AMENAGEMENT AIRE REPOS DES FAI	08/03/1999	1 524,49	6	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000002198 COPIEUR DE PLANS DACTYL BURO	31/05/1999	9 261,58	6	9 261,58	0,00	0,00
AUT0000002192 REPROCOPIEUR RISO GR3770 COPIE	15/06/1999	10 111,94	6	10 111,94	0,00	0,00
AUT0000002203 LOT 4 LECTEURS MICROFILMS 16/3	29/07/1999	8 405,78	6	8 405,78	0,00	0,00
AUT0000001581 LOT DE 24 VTT ADULTES BASE SIM	02/09/1999	6 037,27	1	6 037,27	0,00	0,00
AUT0000001582 LOT 6 VTT ENFANTS BASE SIMONOT	02/09/1999	978,41	1	978,41	0,00	0,00
AUT0000001583 LOT DE 5 HAIKAYAKS GONFLABLES	02/09/1999	3 286,03	6	3 286,03	0,00	0,00
AUT0000001584 LOT DE 5 KAYAKS GONFLABLES PRO	02/09/1999	3 131,30	6	3 131,30	0,00	0,00
AUT0000001589 GRILLADE ELECTRIQUE TYPE EFT47	02/09/1999	1 760,78	6	1 760,78	0,00	0,00
AUT0000001590 CHAMBRE FROIDE DEMONTABLE DAGA	02/09/1999	6 631,53	6	6 631,53	0,00	0,00
AUT0000001592 TELEVISEUR THOMSON REF 28GD21E	02/09/1999	504,37	6	504,37	0,00	0,00
AUT0000001593 MAGNETOSCOPE THOMSON REF VP495	02/09/1999	238,91	1	238,91	0,00	0,00
AUT0000001594 ANTENNE UHF ELECTRONIQUE BASE	02/09/1999	265,45	1	265,45	0,00	0,00
AUT0000001602 ARMOIRE FORTE UA 150 BASE SIMO	02/09/1999	404,50	1	404,50	0,00	0,00
AUT0000001607 ANTENNE TERRESTRE BASE SIMONOT	02/09/1999	228,67	1	228,67	0,00	0,00
AUT0000001609 FOURNEAU 2 FEUX WHIRLPOOL BASE	02/09/1999	2 539,19	6	2 539,19	0,00	0,00
AUT0000000434 PROFIL PEDOLOGIQUE ALU	25/10/1999	574,34	10	574,34	0,00	0,00
AUT0000001591 LOT DE 4 TABLES EVEC 2 BANCS F	29/10/1999	1 580,13	1	1 580,13	0,00	0,00
AUT0000000435 SOUFFLEUR PB 46 LN	25/11/1999	631,23	10	631,23	0,00	0,00
AUT0000002456 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSE	01/01/2000	8 895 426,50	5	17 790 853,00	0,00	0,00
AUT0000002516 ETUDE DIAGNOSTIC OA RD 957	01/01/2000	9 546,31	5	9 546,31	0,00	0,00
AUT0000002517 ETUDE RD 10 ALLUY	01/01/2000	1 787,43	5	1 787,43	0,00	0,00
AUT0000002518 EXPERTISE GALTIER MAGNY COURS	01/01/2000	11 891,02	5	11 891,02	0,00	0,00
AUT0000002519 ETUDE ACADEMIE NATIONALE DE ME	01/01/2000	10 501,98	5	10 501,98	0,00	0,00
AUT0000002520 ETUDE SOL CONSTRUCTION BOIS ET	01/01/2000	2 563,55	5	2 563,55	0,00	0,00
AUT0000002521 ETUDE PARC POUQUES AGENCE LAUR	01/01/2000	16 409,61	5	16 409,61	0,00	0,00
AUT0000002522 ETUDE COUT DECHETS MENAGERS ET	01/01/2000	36 770,70	5	36 770,70	0,00	0,00
AUT0000002523 ETUDE DEFINITION MAISON ETANGS	01/01/2000	13 200,68	5	13 200,68	0,00	0,00
AUT0000002524 ETUDE REHABILITATION DECHARGES	01/01/2000	70 967,46	5	70 967,46	0,00	0,00
AUT0000002525 ANNONCE ETUDE SCHEMA EAU POTAB	01/01/2000	468,32	5	468,32	0,00	0,00
AUT0000002254 VALISE ANALYSEUR DE CABLE FLUK	01/01/2000	6 000,00	6	6 000,00	0,00	0,00
AUT0000002256 CAISSE A OUTILS COMPLETE	01/01/2000	750,00	6	750,00	0,00	0,00
AUT0000002272 ENCOLLEUSE WURTH 3437	01/01/2000	180,00	1	180,00	0,00	0,00
AUT0000000919 LANCE TELESCOPIQUE	01/01/2000	554,38	10	554,38	0,00	0,00
AUT0000000920 PULVERISATEUR CARELA	01/01/2000	1 879,05	10	1 879,05	0,00	0,00
AUT0000000921 CAPTEUR DE CHLORE	01/01/2000	3 557,55	10	3 557,55	0,00	0,00
AUT0000000922 PANNEAU SIGNALETIQUE	01/01/2000	843,54	10	843,54	0,00	0,00
AUT0000000923 PAILLASSE SECHE	01/01/2000	541,03	10	541,03	0,00	0,00
AUT0000000924 COLONNE TYPÉ 75 CONSOLE MURALE	01/01/2000	1 180,69	10	1 180,69	0,00	0,00
AUT0000000925 KARCHER	01/01/2000	570,48	10	570,48	0,00	0,00
AUT0000000926 THERMOSTAT D IMMERSION	01/01/2000	1 135,08	10	1 135,08	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001595 COPIEUR XEROX 5815 ZOOM JUNIOR	28/01/2000	1 364,41	6	1 364,41	0,00	0,00
AUT0000001597 TABLE DE RETROPROJECTION BASE	28/01/2000	137,20	1	137,20	0,00	0,00
AUT0000001714 CLE DYNAMOMETRIQUE VAST	31/01/2000	190,53	1	190,53	0,00	0,00
AUT0000001579 LOT DE 11 PANNEAUX AVEC COLLIE	14/02/2000	857,22	6	857,22	0,00	0,00
AUT0000001580 TABLE DE TENNIS DE TABLE BASE	14/02/2000	708,88	6	708,88	0,00	0,00
AUT0000001585 BATEAU TYPE CAT 50 RESCUE N° S	14/02/2000	7 500,40	6	7 500,40	0,00	0,00
AUT0000001608 TABLE FRIGORIFIQUE WHIRLPOOL T	14/02/2000	2 158,06	6	2 158,06	0,00	0,00
AUT0000001612 AGRAFEUSE AGR7 / 2 TETES IMPRI	30/03/2000	9 238,63	6	9 238,63	0,00	0,00
AUT0000001613 PLIEUSE PAS/T	30/03/2000	7 225,44	6	7 225,44	0,00	0,00
AUT0000001620 PONCEUSE DE SOL MONOBROSSE	05/04/2000	1 758,23	6	1 758,23	0,00	0,00
AUT0000001614 VIDEOPROJECTEUR SANYO PLC	19/04/2000	6 746,17	6	6 746,17	0,00	0,00
AUT0000001615 RETROPROJECTEUR ELITE 2500P	19/04/2000	526,93	6	526,93	0,00	0,00
AUT0000001616 RETROPROJECTEUR INTIMUS F44S R	19/04/2000	1 272,64	6	1 272,64	0,00	0,00
AUT0000001617 LOT DE 3 ECRANS PORTABLES TREP	19/04/2000	268,02	1	268,02	0,00	0,00
AUT0000001618 ECRAN PORTABLE HIGH POWER	19/04/2000	546,80	6	546,80	0,00	0,00
AUT0000001622 MACHINE DUO 54 NOVIPACK	16/05/2000	5 764,87	6	5 764,87	0,00	0,00
AUT0000001625 BOOSTER BATTERIE TURBO START B	16/06/2000	289,90	1	289,90	0,00	0,00
AUT0000001638 LECTEUR LB5 CMB RESEAU HORO QU	26/06/2000	1 987,38	6	1 987,38	0,00	0,00
AUT0000001542 TRIMARANS ROTOMOD TRIAKS COMPL	27/07/2000	12 893,52	6	12 893,52	0,00	0,00
AUT0000001543 LOT DE 2 CATAMARANS KL 13.5 CO	27/07/2000	9 320,73	6	9 320,73	0,00	0,00
AUT0000001544 LOT DE 8 KAYAKS ROTOMOD EXPLOR	27/07/2000	2 629,44	1	2 629,44	0,00	0,00
AUT0000001545 LOT DE 2 BATEAUX DE SECURITE J	27/07/2000	1 995,25	6	1 995,25	0,00	0,00
AUT0000001546 BATEAU DE SECURITE JEANNEAU CA	27/07/2000	4 876,84	6	4 876,84	0,00	0,00
AUT0000001547 BATEAU DERIVEUR DECLIC BASE BA	27/07/2000	4 942,39	6	4 942,39	0,00	0,00
AUT0000001548 PRESSE BASE CHAUMECON	27/07/2000	1 308,01	6	1 308,01	0,00	0,00
AUT0000001549 PULLEY MACHINE BASE CHAUMECON	27/07/2000	872,00	6	872,00	0,00	0,00
AUT0000001550 LAT MACHINE BASE CHAUMECON	27/07/2000	832,37	6	832,37	0,00	0,00
AUT0000001551 ROWING MACHINE BASE CHAUMECON	27/07/2000	1 260,44	6	1 260,44	0,00	0,00
AUT0000001552 LOT DE 4 BANCS DEVELOPPE BASE	27/07/2000	1 125,68	1	1 125,68	0,00	0,00
AUT0000001553 PORTE DISQUES BASE CHAUMECON	27/07/2000	158,54	1	158,54	0,00	0,00
AUT0000001554 LOT DE 2 BARRES BASE CHAUMECON	27/07/2000	44,82	1	44,82	0,00	0,00
AUT0000001555 LOT DE 48 DISQUES DE POIDS DIF	27/07/2000	704,40	1	704,40	0,00	0,00
AUT0000000436 MICRO TRACTEUR MASSEY FERGUSON	07/08/2000	14 495,16	10	14 495,16	0,00	0,00
AUT0000000437 REMORQUE TYPE 23 AVEC BENNE	07/08/2000	1 239,84	10	1 239,84	0,00	0,00
AUT0000000438 BROYEUR CARROY GIRAUDON	07/08/2000	2 826,10	10	2 826,10	0,00	0,00
AUT0000001657 2 ENCEINTES FACTOR AVEC PIEDS	22/08/2000	866,06	1	866,06	0,00	0,00
AUT0000001658 COFFRE COOLMATIC FC3 WAECO	31/08/2000	643,62	6	643,62	0,00	0,00
AUT0000001659 LOT 2 COFFRES COOLMATIC FC4 WA	31/08/2000	1 349,23	6	1 349,23	0,00	0,00
AUT0000001660 DISPOSITIF POUR MOUSSE VAST	31/08/2000	241,58	1	241,58	0,00	0,00
AUT0000001561 GRILLADE GAZ MBM BASE BAYE	05/09/2000	1 280,57	6	1 280,57	0,00	0,00
AUT0000001563 MEUBLE RANGEMENT ADOSSE	05/09/2000	1 082,38	6	1 082,38	0,00	0,00
AUT0000001564 ARMOIRE MURALE TOURNUS BASE BA	05/09/2000	557,96	6	557,96	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001565 CONGELATEUR BAHUT LIEBHEER BAS	05/09/2000	664,67	6	664,67	0,00	0,00
AUT0000001566 CAFETIERE BRAVILOR BASE BAYE	05/09/2000	884,20	6	884,20	0,00	0,00
AUT0000001570 MONNAYEUR 1 ENTREE BASE BAYE	05/09/2000	216,47	1	216,47	0,00	0,00
AUT0000001569 SECHE LINGE AVEC MONNAYEUR BAS	09/09/2000	1 210,44	6	1 210,44	0,00	0,00
AUT0000001556 MONOBROSSE AVEC RESERVOIR BASE	14/09/2000	1 397,95	6	1 397,95	0,00	0,00
AUT0000001668 LECTEUR PRESENCE LB5 HORO QUAR	19/09/2000	1 877,98	6	1 877,98	0,00	0,00
AUT0000001558 TAILLE HAIE BASE SIMONOTS	25/11/2000	548,25	6	548,25	0,00	0,00
AUT0000001559 PERFORATEUR BASE SIMONOTS	25/11/2000	548,25	6	548,25	0,00	0,00
AUT0000001560 NETTOYEUR HAUTE PRESSION BASE	25/11/2000	548,25	6	548,25	0,00	0,00
AUT0000001725 APPAREIL PHOTO OLYMPUS NUMERIM	12/12/2000	150,92	1	150,92	0,00	0,00
AUT0000001575 JEU DE POTEAUX ACIER AMOVIBLE	14/12/2000	303,37	1	303,37	0,00	0,00
AUT0000002457 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSE	01/01/2001	10 129 031,32	5	10 129 031,32	0,00	0,00
AUT0000002526 ETUDE FERMETURE ET REHABILITAT	01/01/2001	35 700,02	5	35 700,02	0,00	0,00
AUT0000002527 AVIS ATTRIBUTION POURSUITE ETU	01/01/2001	110,90	5	110,90	0,00	0,00
AUT0000002528 ETUDE EXPERTISE PATRIMOINE	01/01/2001	2 279,11	5	2 279,11	0,00	0,00
AUT0000002529 PUB POUR MARCHÉ SUR ETAT DES B	01/01/2001	3 409,85	5	3 409,85	0,00	0,00
AUT0000002530 EXPERTISE COLLEGE DONZY	01/01/2001	2 096,78	5	2 096,78	0,00	0,00
AUT0000002531 ETUDE SOURCE DE POUQUES LES EA	01/01/2001	34 499,28	5	34 499,28	0,00	0,00
AUT0000002532 ETUDE RESEAU ROUTIER	01/01/2001	37 789,45	5	37 789,45	0,00	0,00
AUT0000002533 ETUDE ETAT DES LIEUX CHAUSSEES	01/01/2001	9 393,59	5	9 393,59	0,00	0,00
AUT0000002534 ETUDE RD 147 / RD 42	01/01/2001	695,58	5	695,58	0,00	0,00
AUT0000002535 ETUDE EVALUATION RESEAU ROUTIE	01/01/2001	37 940,91	5	37 940,91	0,00	0,00
AUT0000002536 ETUDE RD 34 ST LEGER DES VIGNE	01/01/2001	8 540,29	5	8 540,29	0,00	0,00
AUT0000002537 ETUDE RD 958 BAZOCHES	01/01/2001	344,60	5	344,60	0,00	0,00
AUT0000002538 ETUDE RD 34 ST LEGER DES VIGNE	01/01/2001	11 792,13	5	11 792,13	0,00	0,00
AUT0000002539 ETUDE RD 978 BILLY CHEVANNES	01/01/2001	12 777,62	5	12 777,62	0,00	0,00
AUT0000002246 DISQUEUSE BOSCH GWS	01/01/2001	200,00	1	200,00	0,00	0,00
AUT0000002251 PERFORATEUR WURTH BMH	01/01/2001	500,00	6	500,00	0,00	0,00
AUT0000002255 VOLTMETRES DETEX MS901	01/01/2001	600,00	1	600,00	0,00	0,00
AUT0000000927 FACTURE ROUCAIRE	01/01/2001	4 192,19	10	4 192,19	0,00	0,00
AUT0000000928 REDOX BOITE DE 6 MEMBRANESPOUR	01/01/2001	765,49	10	765,49	0,00	0,00
AUT0000000929 APP NUM SONY	01/01/2001	797,49	10	797,49	0,00	0,00
AUT0000000930 TURBIDIMETRE 2100 PORTATIF	01/01/2001	1 533,60	10	1 533,60	0,00	0,00
AUT0000001571 LOT DE 11 VELOS CADRE ALU POLI	20/01/2001	6 372,36	6	6 372,36	0,00	0,00
AUT0000001572 CENTREUR DE ROUE BASE SIMONOTS	20/01/2001	83,69	1	83,69	0,00	0,00
AUT0000001573 PIED ATELIER PIVOTANT BASE SIM	20/01/2001	249,71	1	249,71	0,00	0,00
AUT0000000439 TRONCONNEUSE STIHL 046	30/03/2001	871,53	10	871,53	0,00	0,00
AUT0000000440 TARIERE STIHL BT 120C AVEC MEC	30/03/2001	737,25	10	737,25	0,00	0,00
AUT0000000441 PALISSADES EN BRANDE	04/04/2001	2 600,01	10	2 600,01	0,00	0,00
AUT0000001751 PLIEUSE INSEREUSE SI3200 SECAP	26/04/2001	9 608,73	6	9 608,73	0,00	0,00
AUT0000001767 OUTILS DANS SERVANTE MANUTAN	02/05/2001	1 147,57	6	1 147,57	0,00	0,00
AUT0000001768 ETAU AGRAFE 65MM MANUTAN	02/05/2001	95,17	1	95,17	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00066 MARTEAU PERFORATEUR H24MLE	05/05/2001	0,00	1	224,08	0,00	0,00
AUT0000001792 MASSICOT TR T CP BOURG	12/06/2001	10 684,48	6	10 684,48	0,00	0,00
AUT0000001494 CONGELATEUR COFFRE HP SWING ST	14/08/2001	694,10	6	694,10	0,00	0,00
AUT0000001495 TABLE TOP LIEBER 4**** CLASSE	14/08/2001	561,92	1	561,92	0,00	0,00
AUT0000001496 FRITEUSE AMBASSADE 12L ELECTRI	14/08/2001	982,52	6	982,52	0,00	0,00
AUT0000001497 TABLE ADOSSEE 600*600 CIMA BAS	14/08/2001	423,80	1	423,80	0,00	0,00
AUT0000001498 PLONGE 2 BACS EGOUTTOIR GAUCHE	14/08/2001	801,88	6	801,88	0,00	0,00
AUT0000001499 PLONGE 2 BACS EGOUTTOIR MARQUE	14/08/2001	750,05	6	750,05	0,00	0,00
AUT0000001500 CHARIOT ECHELLE 20 NIVEAUX MAR	14/08/2001	321,67	1	321,67	0,00	0,00
AUT0000001501 LOT DE 20 GRILLES INOX GN 1/1	14/08/2001	137,19	1	137,19	0,00	0,00
AUT0000001502 FOURNEAU CMG 840 MARQUE AMBASS	14/08/2001	966,52	6	966,52	0,00	0,00
AUT0000001503 TABLE PREPARATION BONNET 1000*	14/08/2001	245,29	1	245,29	0,00	0,00
AUT0000002235 COUPE BORDURE ACCU RYOBI RBT12	17/08/2001	350,00	1	350,00	0,00	0,00
AUT0000000442 TAILLE HAIE STIHL HS 80/60	17/08/2001	510,52	10	510,52	0,00	0,00
AUT0000001515 TRACTEUR TONDEUSE JOHN DEERE 4	20/08/2001	19 531,08	6	19 531,08	0,00	0,00
AUT0000001516 TRONCONNEUSE STIHL 025C BASE C	20/08/2001	410,24	1	410,24	0,00	0,00
AUT0000001517 NETTOYEUR STIHL RE550W BASE CH	20/08/2001	5 383,60	6	5 383,60	0,00	0,00
AUT0000001518 NETTOYEUR COMPRESSEUR BASE SET	20/08/2001	5 889,56	6	5 889,56	0,00	0,00
AUT0000001519 CATAMARAN KL 13.5 BASE SETTONS	20/08/2001	688,85	6	688,85	0,00	0,00
AUT0000001520 BATEAU DERIVEUR DECLIC BASE SE	20/08/2001	771,86	6	771,86	0,00	0,00
AUT0000001521 LOT DE 5 OPTIMISTE ECOLE EQUIP	20/08/2001	721,96	1	721,96	0,00	0,00
AUT0000001522 LOT DE 2 CANOES ONTARIO C10 GA	20/08/2001	1 253,48	6	1 253,48	0,00	0,00
AUT0000001523 LOT DE 6 PLANCHES A VOILE MIST	20/08/2001	398,29	1	398,29	0,00	0,00
AUT0000001524 LOT DE 40 GILETS DE SAUVETAGE	20/08/2001	155,49	1	155,49	0,00	0,00
AUT0000001525 LOT DE 40 GILETS DE SAUVETAGE	20/08/2001	155,49	1	155,49	0,00	0,00
AUT0000001526 LOT DE 46 SHORTIES BASE SETTON	20/08/2001	192,84	1	192,84	0,00	0,00
AUT0000001527 LOT DE 46 SHORTIES BASE BAYE	20/08/2001	192,84	1	192,84	0,00	0,00
AUT0000001528 LOT DE 2 CANOES GONFLABLES ORI	20/08/2001	253,41	1	253,41	0,00	0,00
AUT0000001529 RAFT 340 SB BASE CHAUMECON	20/08/2001	346,50	1	346,50	0,00	0,00
AUT0000001530 LOT DE 5 KAYAKS GONFLABLES CRE	20/08/2001	492,65	1	492,65	0,00	0,00
AUT0000001531 LOT DE 18 SALOPETTES LONG JOHN	20/08/2001	173,15	1	173,15	0,00	0,00
AUT0000001532 LOT DE 14 VESTES BOLERO PRO BA	20/08/2001	119,73	1	119,73	0,00	0,00
AUT0000001533 LOT DE 10 GILETS DE SAUVETAGE	20/08/2001	96,19	1	96,19	0,00	0,00
AUT0000001534 LOT DE 12 CASQUES BASE CHAUMEC	20/08/2001	66,47	1	66,47	0,00	0,00
AUT0000001535 LOT DE 5 PAGAIES DOUBLE RIM KO	20/08/2001	36,43	1	36,43	0,00	0,00
AUT0000001536 LOT 20 PAGAIES SIMPLES CANOE R	20/08/2001	68,29	1	68,29	0,00	0,00
AUT0000001537 LOT 40 PAIRES CHAUSSETTES NEOP	20/08/2001	55,97	1	55,97	0,00	0,00
AUT0000001538 LOT DE 3 CORDES DE SECURITE BA	20/08/2001	15,74	1	15,74	0,00	0,00
AUT0000000443 DEBROUSSAILLEUSE SRM 4605	30/08/2001	818,66	10	818,66	0,00	0,00
AUT0000001487 LOT 2 TABLES BASE NAUTIQUE DES	07/09/2001	952,64	1	952,64	0,00	0,00
AUT0000001476 THERMOGRAPHES SIRT	19/09/2001	878,11	1	878,11	0,00	0,00
AUT0000000445 MASTER SCIE SAUTEUSE STP110ES	03/10/2001	235,21	1	235,21	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00068 SCIE CIRCULAIRE GKS65	05/10/2001	0,00	1	195,60	0,00	0,00
2010D00069 TOURET A MEULER	05/10/2001	0,00	1	134,63	0,00	0,00
AUT0000000446 PLATEFORME D'OBSERVATION	30/10/2001	1 652,27	10	1 652,27	0,00	0,00
AUT0000000448 COFFRET AIR +	31/10/2001	63,82	1	63,82	0,00	0,00
AUT0000001862 CHARIOT DOSSIER RABATTABLE MAN	20/11/2001	192,55	1	192,55	0,00	0,00
AUT0000001488 LOT DE 4 CONTAINERS POUBELLES	21/11/2001	134,76	1	134,76	0,00	0,00
AUT0000001489 CONTAINER POUBELLE 240L FRONTA	21/11/2001	38,64	1	38,64	0,00	0,00
AUT0000001490 LOT DE 2 COLLECTEURS DE DECHET	21/11/2001	186,29	1	186,29	0,00	0,00
AUT0000001491 LOT DE 4 CONTAINERS POUBELLES	21/11/2001	961,58	1	961,58	0,00	0,00
AUT0000001865 MESURE ELECTRONIQUE DL30 SERVI	30/11/2001	3 109,60	6	3 109,60	0,00	0,00
2010D00067 COMPRESSEUR MOBILE AIR	05/12/2001	0,00	1	215,15	0,00	0,00
AUT0000001492 TENTE PLEIN AIR BASE NAUTIQUE	12/12/2001	2 319,05	6	2 319,05	0,00	0,00
AUT0000001493 TENTE PLEIN AIR BASA SETTONS	12/12/2001	2 319,05	6	2 319,05	0,00	0,00
AUT0000001874 THERMOMETRE VISER LASER SECURI	18/12/2001	1 879,70	6	1 879,70	0,00	0,00
AUT0000001875 LUXEMETRE LX 102 SECURITE COMM	18/12/2001	1 533,27	6	1 533,27	0,00	0,00
AUT0000002458 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSE	01/01/2002	9 543 363,08	5	9 543 363,08	0,00	0,00
AUT0000002540 ETUDE RD 34 CRUX LA VILLE	01/01/2002	1 671,77	5	1 671,77	0,00	0,00
AUT0000002541 ETUDES SDE	01/01/2002	4 248,85	5	4 248,85	0,00	0,00
AUT0000002543 ETUDE DIAGNOSTIC BATIMENT	01/01/2002	105 432,18	5	105 432,18	0,00	0,00
AUT0000002544 ETUDE VILLAGE VACANCES ST AGNA	01/01/2002	902,50	5	902,50	0,00	0,00
AUT0000002545 ETUDE EAUX DE POUQUES SOURCE L	01/01/2002	11 700,06	5	11 700,06	0,00	0,00
AUT0000002546 ETUDE ADOPTION SCHEMA DEPARTEM	01/01/2002	42 077,88	5	42 077,88	0,00	0,00
AUT0000000006 débroussaillage	01/01/2002	609,00	10	609,00	0,00	0,00
AUT0000000933 FLOCULATEUR NUMERIQUE	01/01/2002	1 517,04	10	1 517,04	0,00	0,00
AUT0000000934 CONDUCTIMETRE	01/01/2002	1 343,89	10	1 343,89	0,00	0,00
AUT0000000935 SONDE PORTABLE	01/01/2002	2 116,63	10	2 116,63	0,00	0,00
AUT0000000936 BATTERIE	01/01/2002	3 509,62	10	3 509,62	0,00	0,00
AUT0000000937 LOGICIEL D EXPLOITATION	01/01/2002	1 389,69	10	1 389,69	0,00	0,00
AUT0000000938 LOGICIEL POUR DEBITMETRE	01/01/2002	7 882,51	10	7 882,51	0,00	0,00
AUT0000000453 CORBEILLES	27/02/2002	602,78	10	602,78	0,00	0,00
AUT0000000454 BARRIERES PIVOTANTES	27/02/2002	1 112,28	10	1 112,28	0,00	0,00
AUT0000000455 CLOTURES CHICANES	27/02/2002	526,24	10	526,24	0,00	0,00
AUT0000002225 TONDEUSE 43 ACCU SABO	07/03/2002	450,00	1	450,00	0,00	0,00
AUT0000002228 TAILLE HAIE STIHL HL 75	12/03/2002	830,00	6	830,00	0,00	0,00
AUT0000001933 PLANAX COPYBINDER RELEIR AUTO	29/04/2002	5 421,95	6	5 421,95	0,00	0,00
AUT0000001942 ENSEMBLE OUTILS DIVERS BRICO M	30/04/2002	186,36	1	186,36	0,00	0,00
2010D00057 PANNEAU MOYEN 850X580	05/05/2002	0,00	1	301,39	0,00	0,00
2010D00058 FLECHES DIRECTIONNELLES 250X500	05/05/2002	0,00	1	169,83	0,00	0,00
2010D00059 STRUCTURE SUPPORT PANNEAU	05/05/2002	0,00	1	145,49	0,00	0,00
2010D00060 POTEAU POUR FLECHE DIRECTIONNELLE	05/05/2002	0,00	1	42,34	0,00	0,00
2010D00070 POUBELLE ECO 5L	05/05/2002	0,00	1	252,70	0,00	0,00
2010D00074 MEULEUSE D125 800W	05/05/2002	0,00	1	144,86	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00075 PERCEUSE VISSEUSE ACU 12VDI3	05/05/2002	0,00	1	286,25	0,00	0,00
2010D00076 22 PLANCHES RABOTEES 4.2X3.5X9.5	05/05/2002	0,00	1	368,68	0,00	0,00
2010D00077 22 POTEAUX 9X9X2.4	05/05/2002	0,00	1	443,70	0,00	0,00
2010D00078 PANNEAU DROIT 35X50	05/05/2002	0,00	1	200,93	0,00	0,00
2010D00079 PANNEAU GIC CIC	05/05/2002	0,00	1	200,93	0,00	0,00
2010D00080 CHARGEUR	05/05/2002	0,00	1	465,31	0,00	0,00
2010D00081 CAPTEURS DE TEMPERATURE	05/05/2002	0,00	10	763,63	0,00	0,00
2010D00083 PIECES DETACHEES SONDE OXYMETRE	05/05/2002	0,00	1	310,77	0,00	0,00
2010D00046 PANNEAUX DIRECTIONNELS	06/05/2002	0,00	1	339,66	0,00	0,00
2010D00047 BANDEAU SUPERIEUR 100X18	06/05/2002	0,00	1	160,26	0,00	0,00
2010D00048 PANNEAU ARRETE 35X50	06/05/2002	0,00	1	238,00	0,00	0,00
2010D00049 PANNEAU DROIT FIN DE SENTIER	06/05/2002	0,00	1	200,93	0,00	0,00
2010D00056 PANNEAU INCLINE 35X50	06/05/2002	0,00	1	123,19	0,00	0,00
AUT0000001934 BATTEUR MELANGEUR (ORANGERIE)	14/05/2002	496,52	1	496,52	0,00	0,00
AUT0000001937 MIXER PROFESSIONNEL (ORANGERIE)	14/05/2002	165,93	1	165,93	0,00	0,00
AUT0000001946 PLIEUSE DE PLANS MANUELLE DACT	22/05/2002	2 060,41	6	2 060,41	0,00	0,00
AUT0000000460 400 PLANCHES RABOTEES 2.8 x 10	27/05/2002	2 260,89	10	2 260,89	0,00	0,00
AUT0000000503 49 LAMES RAINUREES	27/05/2002	962,19	10	962,19	0,00	0,00
2010D00053 BORNE QUESTION REPOSE	05/06/2002	0,00	1	389,90	0,00	0,00
2010D00054 PANNEAU ARRETE 35X50	05/06/2002	0,00	1	238,00	0,00	0,00
2010D00055 GRAND PANNEAU	05/06/2002	0,00	1	472,42	0,00	0,00
AUT0000001956 CHARLOT 6 BACS POSTAUX BELOKA	28/06/2002	477,20	1	477,20	0,00	0,00
AUT0000001957 CHARLOT 9 BACS POSTAUX BELOKA	28/06/2002	596,80	6	596,80	0,00	0,00
AUT0000001964 LECTEUR PRESENCE LB5 HORO QUAR	11/09/2002	3 348,80	6	3 348,80	0,00	0,00
AUT0000001984 TOUR INFORMATIQUE BUROTIC SYST	23/09/2002	483,17	1	483,17	0,00	0,00
AUT0000001990 ENSEMBLE PIONEER GROUP DIGITAL	27/09/2002	769,00	6	769,00	0,00	0,00
AUT0000001976 LOT MATERIEL PHOTO BRONCOLOR	30/09/2002	970,31	6	970,31	0,00	0,00
2010D00071 BANC PAPI	01/10/2002	0,00	1	145,49	0,00	0,00
2010D00072 LOT DE 18 PLANCHES	01/10/2002	0,00	1	103,98	0,00	0,00
2010D00073 JUMELLES BUSHNELL OFF TRAIL 8X30	05/10/2002	0,00	1	139,93	0,00	0,00
AUT0000000515 RONDINS ET DEMI RONDINS	31/10/2002	822,45	10	822,45	0,00	0,00
2010D00061 TIRAGE NUMERIQUE POUR 2 GD PANNEAUX ET UN BANDEAU	05/11/2002	0,00	1	312,16	0,00	0,00
AUT0000000516 APPAREIL PHOTO NIXON COOLPIX 8	07/11/2002	584,10	10	584,10	0,00	0,00
2010D00062 JEU DE 4 FRAISES A RAINURER	02/12/2002	0,00	1	39,00	0,00	0,00
2010D00064 AFFUTEUSE DE CHAINE	02/12/2002	0,00	1	174,95	0,00	0,00
2010D00063 DEFONCEUSE OFE 1229	05/12/2002	0,00	1	343,98	0,00	0,00
2010D00065 RABOT 750W	05/12/2002	0,00	1	226,04	0,00	0,00
AUT0000002040 APPAREIL PHOTO FUJI CAMARA	10/12/2002	704,81	6	704,81	0,00	0,00
AUT0000002065 MATERIEL PROJECTEUR IMAGES DIF	13/12/2002	1 180,45	6	1 180,45	0,00	0,00
AUT0000000527 GROUPE ELECTROGENE GENESIS 300	19/12/2002	883,84	10	883,84	0,00	0,00
AUT0000000522 PLANCHES ET LAMES RAINUREES	26/12/2002	4 504,34	10	4 504,34	0,00	0,00
AUT0000002436 NETTOYEUR HAUTE PRESSION K750M	31/01/2003	558,81	10	558,81	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000000634 NETTOYEUR HAUTE PRESSION K750	31/01/2003	558,81	6	558,81	0,00	0,00
AUT0000002314 APPAREIL PHOTO CANON POXERSHOT	18/02/2003	999,00	6	999,00	0,00	0,00
AUT0000002341 LOT 10 LECTEURS NON REPRODUCTE	27/02/2003	29 999,99	6	29 999,99	0,00	0,00
AUT0000002342 LECTEUR NON REPRODUCTEUR A2 CO	27/02/2003	3 500,01	6	3 500,01	0,00	0,00
AUT0000002343 LECTEUR REPRODUCTEUR CANON COP	27/02/2003	9 800,00	6	9 800,00	0,00	0,00
AUT0000000635 PLATINES METALLIQUES	28/02/2003	322,92	1	322,92	0,00	0,00
AUT0000002438 DALLE ACOUSTIQUE/REVETEMENT N	12/03/2003	1 317,99	10	1 317,99	0,00	0,00
AUT0000002439 BOITIER ECO PILOT/11M CABLE/LO	12/03/2003	1 046,50	10	1 046,50	0,00	0,00
AUT0000002440 DALLE/BOITIER/6M CABLE/LOGICIE	12/03/2003	1 428,02	10	1 428,02	0,00	0,00
AUT0000002441 DALLE/BOITIER/6M CABLE/LOGICIE	12/03/2003	1 290,48	10	1 290,48	0,00	0,00
AUT0000000636 ECO COMPTEUR	12/03/2003	5 082,99	6	5 082,99	0,00	0,00
AUT0000003318 SYSTEME DE RECHERCHE DE FUITE	01/04/2003	5 677,41	6	5 677,41	0,00	0,00
AUT0000000637 MASSES	09/04/2003	368,37	1	368,37	0,00	0,00
AUT0000000638 BARRE A TROU	09/04/2003	35,88	1	35,88	0,00	0,00
AUT0000000639 ROUES GAZON	09/04/2003	995,07	6	995,07	0,00	0,00
AUT0000004163 ETUDE TRAVAUX SDE	10/04/2003	628,56	5	628,56	0,00	0,00
AUT0000004151 ETUDES PENICHE ASTER	14/04/2003	11 098,88	5	11 098,88	0,00	0,00
AUT0000000641 TIREFOR	14/04/2003	465,24	1	465,24	0,00	0,00
AUT0000002445 PANNEAUX SIGNALISATION SENTIER	17/04/2003	610,01	10	610,01	0,00	0,00
AUT0000000640 PANNEAUX DE SIGNALISATION	17/04/2003	610,01	6	610,01	0,00	0,00
AUT0000002366 BATTERIE + CHARGEUR APPAREIL P	25/04/2003	140,02	1	140,02	0,00	0,00
2010D00082 LOT 50 PLATINES METALLIQUES CAT MORVAN	05/05/2003	0,00	1	322,92	0,00	0,00
2010D00084 LOT 4 MASSES BAZOLLES MOTOCULTURE	05/05/2003	0,00	1	368,37	0,00	0,00
2010D00085 BARRE A TROU BAZOLLES MOTOCULTURE	05/05/2003	0,00	1	35,88	0,00	0,00
2010D00086 LOT 4 ROUES GAZON BAZOLLES MOTOCULTURE	05/05/2003	0,00	10	995,07	0,00	0,00
2010D00087 TIREFOR + 10M CABLE CABLERIE BOURGOGNE	05/05/2003	0,00	1	465,24	0,00	0,00
AUT0000004162 ETUDE EVALUATION PATRIMOINE	10/05/2003	45 235,11	5	45 235,11	0,00	0,00
AUT0000004165 ETUDE POUQUES ENVIRONNEMENT DE	10/06/2003	10 389,63	5	10 389,63	0,00	0,00
AUT0000004156 ETUDE LEVE TOPOGRAPHIQUE RD116	15/06/2003	1 385,98	5	1 385,98	0,00	0,00
AUT0000004157 ETUDE TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES R	15/06/2003	6 189,30	5	6 189,30	0,00	0,00
AUT0000004158 ETUDE POLYGONATION DE BASE RN8	15/06/2003	3 646,60	5	3 646,60	0,00	0,00
AUT0000004159 ETUDE SECURITE DANS BATIMENTS	15/06/2003	48 464,50	5	48 464,50	0,00	0,00
AUT0000004160 CONTROLE TECHNIQUE POUR OPERAT	15/06/2003	12 503,52	5	12 503,52	0,00	0,00
AUT0000004152 ETUDE REALISATION D'UN LEVE AE	17/06/2003	4 058,55	5	4 058,55	0,00	0,00
AUT0000003316 SONDE DE NIVEAU D EAU AVEC RUB	23/06/2003	416,21	1	416,21	0,00	0,00
AUT0000002392 AMPLIFICATEUR RONDSON DIFFRACT	30/06/2003	619,99	6	619,99	0,00	0,00
AUT0000002394 LECTEUR NON REPRODUCTEUR A2 CO	08/07/2003	3 500,01	6	3 500,01	0,00	0,00
AUT0000002220 LOT 5 CLIMATISEURS POLAR M9 CO	15/07/2003	2 984,02	6	2 984,02	0,00	0,00
AUT0000002447 TONDO BROUYEUR CARROY GIRAUDON	17/07/2003	5 848,44	10	5 848,44	0,00	0,00
AUT0000003317 VELOCIMETRE ELECTROMAGNETIQUE	22/07/2003	5 719,33	6	5 719,33	0,00	0,00
AUT0000002448 TAILLEUSE DE HAIES TYPE CL93 (08/08/2003	11 637,08	10	11 637,08	0,00	0,00
AUT0000002449 CABINE TRACTEUR TYPE MAUSER (B	08/08/2003	4 544,80	10	4 544,80	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001864 REDOX METRE AUTONOMESERIE 2272	21/08/2003	616,66	10	616,66	0,00	0,00
AUT0000002402 LOT 12 FILTRES ECRANS STANDARD	22/08/2003	473,62	1	473,62	0,00	0,00
AUT0000002403 LOT 30 CALCULATRICES CITIZEN D	26/08/2003	281,66	1	281,66	0,00	0,00
AUT0000002404 LOT 5 CALCULATRICES CASIO DACT	26/08/2003	177,49	1	177,49	0,00	0,00
AUT0000002405 LOT 5 ADAPTATEURS DACTYL BURO	26/08/2003	45,39	1	45,39	0,00	0,00
AUT0000002406 LOT 3 CALCULATRICES PROFESSION	26/08/2003	295,22	1	295,22	0,00	0,00
AUT0000002407 TITREUSE DACTYL BURO	26/08/2003	54,80	1	54,80	0,00	0,00
AUT0000002401 COMBI SAMSUNG BUT	05/09/2003	279,00	1	279,00	0,00	0,00
AUT0000004164 ETUDE CAC POUQUES PRESTATIONS	10/09/2003	4 603,68	5	4 603,68	0,00	0,00
AUT0000004155 ETUDE DOCUMENT D'ARPENTAGE VIL	15/09/2003	231,55	5	231,55	0,00	0,00
AUT0000002221 LOT 5 CLIMATISEURS POLAR M9 CO	18/09/2003	2 984,02	6	2 984,02	0,00	0,00
AUT0000004191 ETUDE FAISABILITE CENTRE ARCHI	21/09/2003	13 280,38	5	13 280,38	0,00	0,00
AUT0000002450 DIABLE MULTI TACHES 200KG (BAR	08/10/2003	84,92	1	48,00	0,00	36,92
AUT0000002451 TRANSPALETTE PRO FOURCHES (BAR	08/10/2003	345,64	1	204,00	0,00	141,64
AUT0000002452 PERFO BURINEUR (BARILLET)	08/10/2003	812,08	10	812,08	0,00	0,00
AUT0000001863 CAPTEUR OXYTHERMOMETRIQUE S /1	08/10/2003	690,60	10	690,60	0,00	0,00
AUT0000004154 ETUDE POSE INCLINOMETRE RD985	23/10/2003	6 441,20	5	6 441,20	0,00	0,00
AUT0000002218 EXTINCTEURS DU DEPARTEMENT	30/10/2003	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002763 APPAREIL DE MESURE RH PH TEMPE	06/11/2003	4 604,60	5	4 604,60	0,00	0,00
AUT0000003647 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE COLLE	18/11/2003	400,99	1	400,99	0,00	0,00
AUT0000003648 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE COLLE	18/11/2003	400,99	1	400,99	0,00	0,00
AUT0000003649 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE COLLE	18/11/2003	400,99	1	400,99	0,00	0,00
AUT0000004153 ETUDE RELEVÉ SESY ET TUS RESEA	20/11/2003	39 982,28	5	39 982,28	0,00	0,00
AUT0000002997 PHOTOMETRE NOVA 30 (6FILTRES	03/12/2003	7 140,12	5	7 140,12	0,00	0,00
AUT0000002999 BOITIER ACQUISITION COMPLET MI	15/12/2003	2 536,72	5	2 536,72	0,00	0,00
AUT0000003633 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE OLYMP	15/12/2003	400,99	1	400,99	0,00	0,00
AUT0000002998 PHOTOMETRE DE LABORATOIRE PORT	16/12/2003	2 628,81	6	2 628,81	0,00	0,00
AUT0000003334 PLANCHES CLIN DOUGLAS BARILLET	17/12/2003	353,42	1	353,42	0,00	0,00
AUT0000003335 BARDEAUX BARDOLINE NOIR BARILL	17/12/2003	149,09	1	149,09	0,00	0,00
AUT0000003336 ARRET DE PORTAIL A RESSORT INO	17/12/2003	27,63	1	27,63	0,00	0,00
AUT0000003337 RONDIN MAIN COURANTE DIAM 6 2M	17/12/2003	12,49	1	12,49	0,00	0,00
AUT0000003338 PLAQUE PMMA EXTRUDE INCOLORE B	17/12/2003	317,06	1	317,06	0,00	0,00
AUT0000003352 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSE	31/12/2003	12 562 081,95	5	12 562 081,95	0,00	0,00
AUT0000003496 SUBVENTION EQUIPT DROIT PRIVE	01/01/2004	2 533 562,94	5	2 533 562,94	0,00	0,00
AUT0000003497 SUBV EQUIPT VERSEE ETAT	01/01/2004	2 117 328,33	5	4 234 656,66	0,00	0,00
AUT0000003498 SUBVENTION EQUIPEMENT REGION	01/01/2004	81 061,75	5	81 061,75	0,00	0,00
AUT0000003499 SUBVENTIONS EQUIPEMENT COMMUNE	01/01/2004	6 347 688,51	5	12 695 377,02	0,00	0,00
AUT0000003500 SUBV EQUIPEMENTS GRPTS COLLECT	01/01/2004	7 253,10	5	7 253,10	0,00	0,00
AUT0000003501 SUBV EQUIPT ETS PUBLICS LOCAUX	01/01/2004	926 373,83	5	926 373,83	0,00	0,00
AUT0000003503 SUBV EQUIPEMENTS ETS SCOLAIRES	01/01/2004	642 220,74	5	642 220,74	0,00	0,00
AUT0000003319 MATERIE LELECTRIQUE DE NOEL	19/01/2004	1 251,02	6	1 251,02	0,00	0,00
AUT0000003354 PLANCHE COLLE MASTIC SITE BEC	23/01/2004	5 777,99	6	5 777,99	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003355 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/01/2004	63,82	1	63,82	0,00	0,00
AUT0000003458 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/02/2004	77,32	1	77,32	0,00	0,00
AUT0000003459 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/02/2004	62,79	1	62,79	0,00	0,00
AUT0000003460 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/02/2004	257,14	1	257,14	0,00	0,00
AUT0000003461 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/02/2004	474,69	1	474,69	0,00	0,00
AUT0000003471 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/02/2004	365,38	1	365,38	0,00	0,00
AUT0000003492 LAME SCIE	13/02/2004	611,40	6	611,40	0,00	0,00
AUT0000003676 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	01/03/2004	417,40	1	417,40	0,00	0,00
AUT0000003681 MARCHE : 04JE03 LOT * 5 MATERI	03/03/2004	16 146,00	6	16 146,00	0,00	0,00
AUT0000003700 FOURNITURE SIGNALISATION PERMA	09/03/2004	579,25	6	579,25	0,00	0,00
AUT0000003701 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/03/2004	279,86	1	279,86	0,00	0,00
AUT0000003702 FOURNITURE SIGNALISATION PERMA	09/03/2004	1 025,85	6	1 025,85	0,00	0,00
AUT0000003703 TRANSPALLETTE ELEVATEUR	15/03/2004	1 455,72	6	1 455,72	0,00	0,00
AUT0000003708 MARCHE : 05JE03 LOT * 6 MATERI	18/03/2004	1 396,15	6	1 396,15	0,00	0,00
AUT0000003714 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/03/2004	1 658,47	1	1 658,47	0,00	0,00
AUT0000003716 TONDEUSE ET MOTOBINEUSE	22/03/2004	1 148,15	6	1 148,15	0,00	0,00
AUT0000003722 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	25/03/2004	100,72	1	100,72	0,00	0,00
AUT0000003745 RAINEUSE CP BOURG	02/04/2004	2 332,20	6	2 332,20	0,00	0,00
AUT0000003751 OUTILLAGE COLLEGE LES LOGES	06/04/2004	5 236,20	6	5 236,20	0,00	0,00
AUT0000003762 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	14/04/2004	257,62	1	257,62	0,00	0,00
AUT0000003763 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/04/2004	184,18	1	184,18	0,00	0,00
AUT0000003764 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/04/2004	232,72	1	232,72	0,00	0,00
AUT0000003765 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/04/2004	243,99	1	243,99	0,00	0,00
AUT0000003766 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/04/2004	96,59	1	96,59	0,00	0,00
AUT0000003811 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/04/2004	84,20	1	84,20	0,00	0,00
AUT0000003826 OP : SIGN2004	23/04/2004	208 065,90	6	208 065,90	0,00	0,00
AUT0000003820 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	28/04/2004	246,62	1	246,62	0,00	0,00
AUT0000003836 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	04/05/2004	413,49	1	413,49	0,00	0,00
AUT0000003859 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/05/2004	335,00	1	335,00	0,00	0,00
AUT0000003866 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	13/05/2004	477,20	1	477,20	0,00	0,00
AUT0000003878 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	17/05/2004	113,98	1	113,98	0,00	0,00
AUT0000003879 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	17/05/2004	107,23	1	107,23	0,00	0,00
AUT0000003945 FAIBLE VALEUR MATERIEL TECHNIQ	09/06/2004	92,95	1	92,95	0,00	0,00
AUT0000003973 FAIBLE VALEUR MATERIEL TECHNIQ	25/06/2004	304,09	1	304,09	0,00	0,00
AUT0000003985 MATERIEL SITE CHAUMOIS	02/07/2004	2 449,57	6	2 449,57	0,00	0,00
AUT0000004011 SIGNALETIQUE CYBER BASE DE LOR	08/07/2004	1 441,80	6	1 441,80	0,00	0,00
AUT0000004012 SIGNALETIQUE CYBER BASE DE LOR	08/07/2004	540,59	6	540,59	0,00	0,00
AUT0000004064 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/07/2004	119,60	1	119,60	0,00	0,00
AUT0000004075 BOITES ARCHIVES PH NEUTRE	27/07/2004	4 269,62	6	4 269,62	0,00	0,00
AUT0000005362 SUBVENTION ADEME DECHARGE POUG	28/07/2004	3 031,00	1	3 031,00	0,00	0,00
AUT0000004190 MARCHE : 13JE04 LOT * 7 MATERI	20/09/2004	29 921,61	6	29 921,61	0,00	0,00
AUT0000004257 COLORIMETRE MICRO 1000 CHLORE	12/10/2004	566,73	6	566,73	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004259 MATERIEL ENS SITE CHAUMOIS PAR	12/10/2004	8 019,48	6	8 019,48	0,00	0,00
AUT0000004298 POMPE ROBOT S50R	08/11/2004	1 517,83	6	1 517,83	0,00	0,00
AUT0000004299 DETECTEUR A VOILE DE BOUE N° 2	08/11/2004	1 472,79	6	1 472,79	0,00	0,00
AUT0000004304 ESCABEAU ROULANT TYPE	10/11/2004	2 240,11	6	2 240,11	0,00	0,00
AUT0000004305 DEBROUSSAILLEUSE MARQUE	10/11/2004	686,77	6	686,77	0,00	0,00
AUT0000004315 RAYONNAGES ZONE B / ARCHIVES	18/11/2004	15 521,96	6	15 521,96	0,00	0,00
AUT0000004316 DEFONCEUSE 3612C - PERCEUSE	18/11/2004	1 756,57	6	1 756,57	0,00	0,00
AUT0000004410 RAYONNAGES ARCHIVES ZONE C (13/12/2004	12 686,79	6	12 686,79	0,00	0,00
AUT0000004416 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	14/12/2004	324,51	1	324,51	0,00	0,00
AUT0000004428 ARMOIRE DE SURETE POUR PRODUIT	15/12/2004	1 124,24	6	1 124,24	0,00	0,00
AUT0000004461 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	20/12/2004	483,94	1	483,94	0,00	0,00
AUT0000004462 ENTREPOT DE STOCKAGE POUR LES	20/12/2004	6 853,08	6	6 853,08	0,00	0,00
AUT0000006018 PARTICIPATION CAF STRUCTURE IT	20/12/2004	41 306,41	1	41 306,41	0,00	0,00
AUT0000006020 RECETTE ETUDE INVESTISSEMENT	20/12/2004	27 893,71	6	27 893,71	0,00	0,00
AUT0000006021 DGE EQUIPEMENT RURAL 2EME PART	20/12/2004	1 420 242,00	15	1 420 242,00	0,00	0,00
AUT0000006022 DOTATION EQUIPEMENT DES COLLE	20/12/2004	1 109 674,00	6	1 109 674,00	0,00	0,00
AUT0000004468 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2004	199,03	1	199,03	0,00	0,00
AUT0000004472 TOTEM ET PANNEAUX ALUMINIUM	22/12/2004	3 491,12	6	3 491,12	0,00	0,00
AUT0000004473 AUTOCOLLANTS	22/12/2004	144,71	1	144,71	0,00	0,00
AUT0000004474 BANDEROLES	22/12/2004	2 098,98	6	2 098,98	0,00	0,00
AUT0000004475 PANNEAUX ALUMINIUM LOCAUX CYBE	22/12/2004	736,74	6	736,74	0,00	0,00
AUT0000004476 PANNEAUX ALUMINIUM	22/12/2004	1 285,70	6	1 285,70	0,00	0,00
AUT0000004491 ACHAT BATTERIE - ECHELLE - ENS	07/01/2005	1 060,96	6	1 060,96	0,00	0,00
AUT0000004493 2005 SUBV PERSONNE DROIT PRIVE	10/01/2005	2 241 500,52	5	2 241 500,52	0,00	0,00
AUT0000004494 2005 SUBV EQUIPT ORG PUB ETAT	10/01/2005	689 182,00	5	689 182,00	0,00	0,00
AUT0000004495 2005 SUB EQUIPT ORG PUB REGION	10/01/2005	262 626,50	5	262 626,50	0,00	0,00
AUT0000004496 2005 SUB EQUIPT ORG PUB COMMUN	10/01/2005	7 344 728,67	5	7 344 728,67	0,00	0,00
AUT0000004497 2005 SUB EQUIPT GRPTS COLLECT	10/01/2005	5 898,10	5	5 898,10	0,00	0,00
AUT0000004498 2005 SUB EQUIPT ETS PUBLICS LOC	10/01/2005	608 165,49	5	608 165,49	0,00	0,00
AUT0000004499 2005 SUB EQUIPT ORG PUB DIVERS	10/01/2005	110 000,00	5	110 000,00	0,00	0,00
AUT0000004500 2005 SUBV EQUIPT ETS SCOLAIRES	10/01/2005	622 905,52	5	622 905,52	0,00	0,00
AUT0000004505 MATERIEL SITE BAYE ET VAUX	13/01/2005	1 293,47	6	1 293,47	0,00	0,00
AUT0000004519 MATERIEL GPS TIC	27/01/2005	15 524,08	6	15 524,08	0,00	0,00
AUT0000004526 ACHAT MATERIEL TOUS SITES	03/02/2005	10 173,30	6	10 173,30	0,00	0,00
AUT0000004528 MATERIEL SENTIER BEC D ALLIER	03/02/2005	653,11	6	653,11	0,00	0,00
AUT0000004529 MATERIEL SENTIER CHAMONT	03/02/2005	10 153,77	6	10 153,77	0,00	0,00
AUT0000004565 MATERIEL SENTIER DOMAINE DE LA	17/02/2005	7 252,72	6	7 252,72	0,00	0,00
AUT0000004567 2 CENTRALE DE MESURE DE DEBIT	21/02/2005	6 356,12	6	6 356,12	0,00	0,00
AUT0000004573 TOTEM ALUMINIUM LAQUE BLANC	02/03/2005	1 084,77	6	1 084,77	0,00	0,00
AUT0000004574 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/03/2005	234,42	1	234,42	0,00	0,00
AUT0000004575 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/03/2005	38,27	1	38,27	0,00	0,00
AUT0000004576 BANDEROLLE CLASSEE AU FEU M1	02/03/2005	699,66	6	699,66	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004577 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/03/2005	370,76	1	370,76	0,00	0,00
AUT0000004602 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/03/2005	334,55	1	334,55	0,00	0,00
AUT0000004606 DNE GRANDS PRES MOBILIERS SIG	17/03/2005	20 351,13	6	20 351,13	0,00	0,00
AUT0000004306 OP : VE004/14	29/03/2005	233,22	5	233,22	0,00	0,00
AUT0000004308 OP : VE004/16	29/03/2005	765,44	5	765,44	0,00	0,00
AUT0000004334 OP : VE001/8	29/03/2005	1 142,18	5	1 142,18	0,00	0,00
AUT0000004436 EXPERTISE 3 COLLEGES (LES LOG	29/03/2005	5 501,60	5	5 501,60	0,00	0,00
AUT0000004453 OP : VE004/21	29/03/2005	54 443,15	5	54 443,15	0,00	0,00
AUT0000003786 ETUDE CONSTRUCTION REALISATION	29/03/2005	2 511,60	5	2 511,60	0,00	0,00
AUT0000003789 ETUDE DIAGNOSTIC PLOMB 5 RUE D	29/03/2005	12 468,43	5	12 468,43	0,00	0,00
AUT0000003790 DIAGNOSTIC AMIANTE DANS LES BA	29/03/2005	626,23	5	626,23	0,00	0,00
AUT0000003791 DIAGNOSTIC AMIANTE DANS LE BAT	29/03/2005	1 152,47	5	1 152,47	0,00	0,00
AUT0000003928 ETUDE PROJET GLOBAL D'EXPL. DE	29/03/2005	13 455,00	5	13 455,00	0,00	0,00
AUT0000003969 ETUDE SITE MONT PRENELAY ET SO	29/03/2005	2 511,60	5	2 511,60	0,00	0,00
AUT0000003984 ETUDE INTERPRETATION DOMAINE G	29/03/2005	6 828,74	5	6 828,74	0,00	0,00
AUT0000003987 RELEVES DESY ET TUS RESEAU RO	29/03/2005	39 025,48	5	39 025,48	0,00	0,00
AUT0000004048 DIAGNOSTIC AMIANTE CMPP IMPAS	29/03/2005	1 642,11	5	1 642,11	0,00	0,00
AUT0000004111 OP : VE004/10	29/03/2005	1 974,90	5	1 974,90	0,00	0,00
AUT0000004166 DIAGNOSTIC AMIANTE GENDARMERIE	29/03/2005	551,36	5	551,36	0,00	0,00
AUT0000004167 DIAGNOSTIC AMIANTE GENDARMERIE	29/03/2005	733,15	5	733,15	0,00	0,00
AUT0000004251 DIAGNOSTIC AMIANTE GENDARMERIE	29/03/2005	898,91	5	898,91	0,00	0,00
AUT0000004252 DIAGNOSTIC AMIANTE GENDARMERIE	29/03/2005	1 733,00	5	1 733,00	0,00	0,00
AUT0000004253 DIAGNOSTIC AMIANTE GENDARMERIE	29/03/2005	824,04	5	824,04	0,00	0,00
AUT0000004272 DIAGNOSTIC SOLIDITE CASINO DE	29/03/2005	828,83	5	828,83	0,00	0,00
AUT0000004274 OP : VE004/12	29/03/2005	1 255,80	5	1 255,80	0,00	0,00
AUT0000004640 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/03/2005	284,68	1	284,68	0,00	0,00
AUT0000004647 SIGNALISATION ROUTIERE	04/04/2005	214 996,70	6	214 996,70	0,00	0,00
AUT0000004652 ETUDE MINI STRUCTURE DECIZE	06/04/2005	7 781,06	5	7 781,06	0,00	0,00
AUT0000004667 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	14/04/2005	248,65	1	248,65	0,00	0,00
AUT0000004676 CAPTEUR OXYTHERMOMETRIQUE	25/04/2005	681,26	6	681,26	0,00	0,00
2010D00088 REGUL PRORATA TVA	05/05/2005	0,00	1	88,00	0,00	0,00
AUT0000005363 SUBV AMENAGEMENT SITE DE CHAMO	08/06/2005	6 780,00	8	6 780,00	0,00	0,00
AUT0000004796 TOTEM ALU ECOLE AMOGNES	21/06/2005	2 509,07	6	2 509,07	0,00	0,00
AUT0000004797 BANDEROLE AUTO ECOLE AMOGNE	21/06/2005	714,01	6	714,01	0,00	0,00
AUT0000005390 DGE PART RURALE	25/06/2005	1 647 596,36	5	1 647 596,36	0,00	0,00
AUT0000004809 MATERIEL COTEAU CHAUMOIS	29/06/2005	3 372,72	6	3 372,72	0,00	0,00
AUT0000004825 PERFORELIEUSE OBO%ASTER 200	06/07/2005	533,83	6	533,83	0,00	0,00
AUT0000004833 FRAIS INSERTION MARCHES 2004 N	13/07/2005	1 124,79	5	1 124,79	0,00	0,00
AUT0000004876 AMENAGEMENT BIBLIOBUS	12/08/2005	1 750,94	6	1 750,94	0,00	0,00
AUT0000004887 1 ARMOIRE A BACS / 18 TABLETTE	12/08/2005	514,28	6	514,28	0,00	0,00
AUT0000005391 DOTATION DEPARTEMENTALE EQUIPE	15/08/2005	1 138 072,00	5	1 138 072,00	0,00	0,00
AUT0000004896 ARMOIRES	25/08/2005	390,97	1	390,97	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004897 ARMOIRE D ENTRETIEN	25/08/2005	606,25	6	606,25	0,00	0,00
AUT0000004900 Marche : 06RC05 Lot *	30/08/2005	654,46	6	654,46	0,00	0,00
AUT0000004901 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/08/2005	111,75	1	111,75	0,00	0,00
AUT0000004902 Marche : 06RC05 Lot *	30/08/2005	627,90	6	627,90	0,00	0,00
AUT0000004934 MATERIEL ALU Marche : 06RC05	07/09/2005	1 500,98	6	1 500,98	0,00	0,00
AUT0000004942 BANDEROLE AUTOCOLLANT	08/09/2005	737,93	6	737,93	0,00	0,00
AUT0000004952 INTERIEUR BIBLIOTHEQUE	15/09/2005	13 748,62	6	13 748,62	0,00	0,00
AUT0000004961 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/09/2005	418,59	1	418,59	0,00	0,00
AUT0000005006 MISE SOUS PLIS	11/10/2005	17 880,09	6	17 880,09	0,00	0,00
AUT0000005008 GPS MOBIL MAPPER POST TRAITEME	13/10/2005	1 994,52	6	1 994,52	0,00	0,00
AUT0000005013 RESTAURATION 26 PANNEAUX DU DE	14/10/2005	30 531,49	6	30 531,49	0,00	0,00
AUT0000005037 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/10/2005	228,19	1	228,19	0,00	0,00
AUT0000005038 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/11/2005	190,16	1	190,16	0,00	0,00
AUT0000005044 PANNEAUX DU DEPARTEMENT	09/11/2005	875,47	6	875,47	0,00	0,00
AUT0000005120 TOTEM PANNEAU ALU	16/11/2005	1 429,22	6	1 429,22	0,00	0,00
AUT0000005121 Marche : 06RC05 Lot *	16/11/2005	714,01	6	714,01	0,00	0,00
AUT0000005122 TOTEM PANNEAU ALU	16/11/2005	1 627,75	6	1 627,75	0,00	0,00
AUT0000005124 BANDEROEL AUTOCOLLANT	16/11/2005	740,33	6	740,33	0,00	0,00
AUT0000005135 DEBOUCHEUR ELECTRIQUE HP 29325	22/11/2005	2 714,92	6	2 714,92	0,00	0,00
AUT0000005140 RAINUREUSE WURTH MSF 130 - 140	22/11/2005	584,84	6	584,84	0,00	0,00
AUT0000005364 SUBVENTION REGION BASE DE CHAU	25/11/2005	173 630,00	17	173 630,00	0,00	0,00
AUT0000005203 APPAREIL A CONGELER ELEKTO-FR	05/12/2005	1 165,02	6	1 165,02	0,00	0,00
AUT0000005218 AGRAFEUSE	08/12/2005	7 176,00	6	7 176,00	0,00	0,00
AUT0000005233 THERMO RELIEUR / RECEPTEUR EMP	09/12/2005	30 789,36	6	30 789,36	0,00	0,00
AUT0000005234 MASSICOT IDEAL	09/12/2005	8 794,19	6	8 794,19	0,00	0,00
AUT0000005235 RAINEUSE GRAPHISCOPE ET PERFO	09/12/2005	2 870,40	6	2 870,40	0,00	0,00
AUT0000005263 ONDULEUR ETC 180 + CASQUE DE S	19/12/2005	563,32	6	563,32	0,00	0,00
AUT0000005272 TOTEM ALU Marche : 06RC05	19/12/2005	1 321,58	6	1 321,58	0,00	0,00
AUT0000005273 BANDEROLE Marche : 06RC05	19/12/2005	690,09	6	690,09	0,00	0,00
AUT0000005274 TOTEM ALU Marche : 06RC05	19/12/2005	989,09	6	989,09	0,00	0,00
AUT0000005275 TOTEM ALU Marche : 06RC05	19/12/2005	1 303,64	6	1 303,64	0,00	0,00
AUT0000005276 BANDEROLE Marche : 06RC05	19/12/2005	666,17	6	666,17	0,00	0,00
AUT0000004398 ETUDES TOPOGRAPHIQUES AU COLLE	20/12/2005	2 183,42	5	2 183,42	0,00	0,00
AUT0000004572 DIAGNOSTIC AMIANTE AU FOYER NO	20/12/2005	1 144,57	5	1 144,57	0,00	0,00
AUT0000004627 REGUL VERIFICATION COLLEGES	20/12/2005	299,09	5	299,09	0,00	0,00
AUT0000004648 DIAGNOSTIC AMIANTE IMMEUBLE VA	20/12/2005	460,46	5	460,46	0,00	0,00
AUT0000004689 DIAGNOSTIC AMIANTE A L'HOTEL D	20/12/2005	700,86	5	700,86	0,00	0,00
AUT0000004690 DIAGNOSTIC AMIANTE LABORATOIRE	20/12/2005	534,61	5	534,61	0,00	0,00
AUT0000004764 ETUDE PARC BELLEVUE POUGUES	20/12/2005	8 191,40	5	8 191,40	0,00	0,00
AUT0000004804 DIAGNOSTIC AMIANTE AU MUSEE DU	20/12/2005	968,28	5	968,28	0,00	0,00
AUT0000004826 PRESTATION TOPOGRAPHIQUES ET F	20/12/2005	4 488,04	5	4 488,04	0,00	0,00
AUT0000004920 ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINI	20/12/2005	6 434,52	5	6 434,52	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004973 DIAGNOSTIC AMIANTE BT SODEMO	20/12/2005	544,18	5	544,18	0,00	0,00
AUT0000005024 MONTSAUCHE / EXPERTISE SUR LAV	20/12/2005	609,96	5	609,96	0,00	0,00
AUT0000003798 DIAGNOSTIC SOLIDITE PLANCHERS	20/12/2005	3 185,04	5	3 185,04	0,00	0,00
AUT0000003804 RELEVES TOPOGRAPHIQUES COLLEGE	20/12/2005	3 643,73	5	3 643,73	0,00	0,00
AUT0000003822 DIAGNOSTIC SOLIDITE PLANCHER A	20/12/2005	667,08	5	667,08	0,00	0,00
AUT0000003823 DIAGNOSTIC SOLIDITE DANS LGT D	20/12/2005	670,47	5	670,47	0,00	0,00
AUT0000005130 INSPECTIONS DETAILLES O.A 2005	20/12/2005	76 795,79	5	76 795,79	0,00	0,00
AUT0000005143 CONTROLE TECHNIQUES BT ESPACES	20/12/2005	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005261 DIAGNOSTIC AMIANTE POUR LA BOU	20/12/2005	544,18	5	544,18	0,00	0,00
AUT0000005262 DIAGNOSTIC AMIANTE CASINO DE P	20/12/2005	813,28	5	813,28	0,00	0,00
AUT0000005315 DIAGNOSTIC SOLIDITE PLANCHER A	20/12/2005	813,28	5	813,28	0,00	0,00
AUT0000005304 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2005	43,06	1	43,06	0,00	0,00
AUT0000005305 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2005	191,35	1	191,35	0,00	0,00
AUT0000005306 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2005	247,59	1	247,59	0,00	0,00
AUT0000005307 PERCEUSE ETABLI MONO 220V 22FE	21/12/2005	575,12	6	575,12	0,00	0,00
AUT0000005308 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2005	293,00	1	293,00	0,00	0,00
AUT0000005309 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2005	287,28	1	287,28	0,00	0,00
AUT0000005310 PERFO V28HX REF 392700	21/12/2005	813,28	6	813,28	0,00	0,00
AUT0000005312 LAVE VERRE E 40R	21/12/2005	1 925,56	6	1 925,56	0,00	0,00
AUT0000005313 MACHINE A GLACONS K 30 WIX	21/12/2005	1 734,20	6	1 734,20	0,00	0,00
AUT0000004510 FRAIS INSERTION MARCHES	28/12/2005	4 915,95	5	4 915,95	0,00	0,00
AUT0000003787 ETUDE PREALABLE RESEAU TELECOM	30/12/2005	176 449,47	5	176 449,47	0,00	0,00
AUT0000003882 FRAIS INSERTION MARCHES 2004 SANS REAL	30/12/2005	5 276,48	5	5 276,48	0,00	0,00
AUT0000005353 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	10/01/2006	199 719,29	5	199 719,29	0,00	0,00
AUT0000005354 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ORGAN	10/01/2006	1 543 575,25	5	1 543 575,25	0,00	0,00
AUT0000005355 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	10/01/2006	6 841 936,57	5	6 841 936,57	0,00	0,00
AUT0000005356 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	10/01/2006	125 378,50	5	125 378,50	0,00	0,00
AUT0000005357 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ETS P	10/01/2006	541 821,54	5	541 821,54	0,00	0,00
AUT0000005358 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	10/01/2006	5 100 000,00	5	5 100 000,00	0,00	0,00
AUT0000005359 2006 SUBV EQUIPT VERSEES PERSO	10/01/2006	1 833 438,18	5	1 833 438,18	0,00	0,00
AUT0000005360 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ETABL	10/01/2006	514 096,59	5	514 096,59	0,00	0,00
AUT0000005381 BOITES POUR ARCHIVES	24/01/2006	2 677,90	6	2 677,90	0,00	0,00
AUT0000005400 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/02/2006	177,61	1	177,61	0,00	0,00
AUT0000005402 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/02/2006	209,30	1	209,30	0,00	0,00
AUT0000005403 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/02/2006	167,44	1	167,44	0,00	0,00
AUT0000005411 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	08/02/2006	198,54	1	198,54	0,00	0,00
AUT0000005412 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/02/2006	369,30	1	369,30	0,00	0,00
AUT0000005434 MATERIEL VIDEO : CABLES, MICR	22/02/2006	1 441,00	6	1 441,00	0,00	0,00
AUT0000005451 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	07/03/2006	71,76	1	71,76	0,00	0,00
AUT0000005478 CORRELATEUR CORRELUX P1 STANDA	17/03/2006	8 962,83	6	8 962,83	0,00	0,00
AUT0000005504 TENSIOMETRE DE COURROIES	22/03/2006	559,73	6	559,73	0,00	0,00
AUT0000005521 SIGNALISATION DIRECTIONNEL./RD	27/03/2006	4 292,83	6	4 292,83	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000005512 RONDINS DE BOIS	28/03/2006	776,26	6	776,26	0,00	0,00
AUT0000005527 MATERIEL CONDITIONNEMENT ARCHI	05/04/2006	27 309,20	6	27 309,20	0,00	0,00
AUT0000005529 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	05/04/2006	261,92	1	261,92	0,00	0,00
AUT0000005531 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	06/04/2006	394,11	1	394,11	0,00	0,00
AUT0000006915 PARTICIPATION FEDER GSM	17/04/2006	64 000,00	22	44 800,00	3 200,00	16 000,00
AUT0000005585 SIGNALISATION ROUTIERE	24/04/2006	65 287,12	6	65 287,12	0,00	0,00
AUT0000005670 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/05/2006	79,00	1	79,00	0,00	0,00
AUT0000005671 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/05/2006	159,94	1	159,94	0,00	0,00
2010D00089 SIGNALETIQUE DOMAINE GRANDS PRES	05/05/2006	0,00	1	364,78	0,00	0,00
AUT0000005715 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/05/2006	438,44	1	438,44	0,00	0,00
AUT0000005726 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	17/05/2006	212,65	1	212,65	0,00	0,00
AUT0000005727 MOBILIER AMENAGEMENT GARAGE DE	17/05/2006	6 479,93	6	6 479,93	0,00	0,00
AUT0000005737 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	18/05/2006	214,08	1	214,08	0,00	0,00
AUT0000005751 SIGNALISATION PERMANENTE DE DI	19/05/2006	35 619,38	6	35 619,38	0,00	0,00
AUT0000005767 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	07/06/2006	310,94	1	310,94	0,00	0,00
AUT0000005784 RAYONNAGES POUR PNEUS	13/06/2006	774,17	6	774,17	0,00	0,00
AUT0000005785 STATION GNV	13/06/2006	18 229,20	6	18 229,20	0,00	0,00
AUT0000005787 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	14/06/2006	372,46	1	372,46	0,00	0,00
AUT0000005798 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	16/06/2006	483,15	1	483,15	0,00	0,00
AUT0000005818 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	27/06/2006	201,24	1	201,24	0,00	0,00
AUT0000005928 BARRES RAILS POUR DOSSIERS SU	01/08/2006	585,56	6	585,56	0,00	0,00
AUT0000005930 1 ASPIRATEUR AVEC ACCESSOIRES	01/08/2006	1 401,60	6	1 401,60	0,00	0,00
AUT0000005966 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	10/08/2006	189,00	1	189,00	0,00	0,00
AUT0000005982 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/08/2006	207,63	1	207,63	0,00	0,00
AUT0000005988 TOTEM URZY EPN	29/08/2006	1 441,92	6	1 441,92	0,00	0,00
AUT0000005989 BANDEROLE CYBERBASE URZY	29/08/2006	632,68	6	632,68	0,00	0,00
AUT0000005990 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	29/08/2006	228,43	1	228,43	0,00	0,00
AUT0000005992 AUTOCOLLANT BANDEROLE	29/08/2006	676,94	6	676,94	0,00	0,00
AUT0000005994 ASPIRATEUR NT65/2ECO	30/08/2006	652,26	6	652,26	0,00	0,00
AUT0000005998 NETTOYEUR HAUTE PRESSION	30/08/2006	701,49	6	701,49	0,00	0,00
AUT0000005999 MATERIEL SITE BEC D ALLIER	30/08/2006	769,50	6	769,50	0,00	0,00
AUT0000006034 CAISSES ARCHIVES	08/09/2006	4 036,50	6	4 036,50	0,00	0,00
AUT0000006036 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/09/2006	3 720,64	6	3 720,64	0,00	0,00
AUT0000006065 BARILLET RONDINS	26/09/2006	1 264,29	6	1 264,29	0,00	0,00
AUT0000006074 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	29/09/2006	478,40	1	478,40	0,00	0,00
AUT0000006075 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/10/2006	386,64	1	386,64	0,00	0,00
AUT0000006076 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	02/10/2006	1 310,00	6	1 310,00	0,00	0,00
AUT0000006103 ARMOIRE RANGEMENT FILMS	12/10/2006	3 969,88	6	3 969,88	0,00	0,00
AUT0000006107 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/10/2006	179,00	1	179,00	0,00	0,00
AUT0000006113 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	16/10/2006	646,92	6	646,92	0,00	0,00
AUT0000006118 SUBVENTION POUR MAISON SANTE N	16/10/2006	20 000,00	21	14 990,90	1 001,00	4 008,10
AUT0000006124 DGE EQUIPEMENT RURAL 2EME PART	16/10/2006	1 690 499,00	5	1 690 499,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006125 PLATE FORME DE TRAVAIL	16/10/2006	717,60	6	717,60	0,00	0,00
AUT0000006132 DETECTEUR A VOILE DE BOUE N° 2	19/10/2006	1 839,50	6	1 839,50	0,00	0,00
AUT0000006543 DOTATION EQUIPEMENT COLLEGES P	20/10/2006	1 170 473,77	1	1 170 473,77	0,00	0,00
AUT0000006175 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/10/2006	191,53	1	191,53	0,00	0,00
AUT0000006176 FOURNITURE SIGNALISATION DIREC	23/10/2006	2 367,09	6	2 367,09	0,00	0,00
AUT0000006177 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/10/2006	188,26	1	188,26	0,00	0,00
AUT0000006178 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/10/2006	120,56	1	120,56	0,00	0,00
AUT0000006166 ENSEMBLE DE SOUDAGE	27/10/2006	1 076,99	6	1 076,99	0,00	0,00
AUT0000006168 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/10/2006	74,15	1	74,15	0,00	0,00
AUT0000006183 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE -	30/10/2006	6 148,76	6	6 148,76	0,00	0,00
AUT0000006184 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/10/2006	153,21	1	153,21	0,00	0,00
AUT0000006185 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE -	30/10/2006	584,27	6	584,27	0,00	0,00
AUT0000006186 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/10/2006	165,34	1	165,34	0,00	0,00
AUT0000006187 SIGNAL. DIRECTIONNEL -RD 179A	30/10/2006	1 158,80	6	1 158,80	0,00	0,00
AUT0000006188 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE -	30/10/2006	664,49	6	664,49	0,00	0,00
AUT0000006180 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/10/2006	203,32	1	203,32	0,00	0,00
AUT0000006181 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/10/2006	58,60	1	58,60	0,00	0,00
AUT0000006182 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/10/2006	238,01	1	238,01	0,00	0,00
AUT0000006222 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE R	31/10/2006	715,81	6	715,81	0,00	0,00
AUT0000006539 AMENAGEMENT SITE CHAMONT A BIC	31/10/2006	7 038,00	21	5 266,36	351,00	1 335,12
AUT0000006225 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/10/2006	176,67	1	176,67	0,00	0,00
AUT0000006223 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/11/2006	454,26	1	454,26	0,00	0,00
AUT0000006224 SIGNAL. DIRECTIONNELLE- RD 121	08/11/2006	3 466,83	6	3 466,83	0,00	0,00
AUT0000006215 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/11/2006	202,84	1	202,84	0,00	0,00
AUT0000006221 MATERIEL VIDEO POUR CANTONALES	10/11/2006	8 654,26	6	8 654,26	0,00	0,00
AUT0000006248 TOTEM PANNEAU ALU CYBER BASE	13/11/2006	1 770,08	6	1 770,08	0,00	0,00
AUT0000006249 BANDEROEL CYBER BASE LA CHARIT	13/11/2006	694,88	6	694,88	0,00	0,00
AUT0000006250 TOTEM PANNEAU ALU CYBER BASE I	13/11/2006	1 341,91	6	1 341,91	0,00	0,00
AUT0000006251 BANDEROLE CYBER BASE IMPHY	13/11/2006	694,88	6	694,88	0,00	0,00
AUT0000006272 SIGNAL.DIRECTIONNEL.RD 978,37,	14/11/2006	1 352,39	6	1 352,39	0,00	0,00
AUT0000006273 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	14/11/2006	3 834,89	6	3 834,89	0,00	0,00
AUT0000006279 BOITES D'ARCHIVES	20/11/2006	945,87	6	945,87	0,00	0,00
AUT0000006281 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	20/11/2006	373,51	1	373,51	0,00	0,00
AUT0000006288 MATERIEL CLOTURES	22/11/2006	2 293,13	6	2 293,13	0,00	0,00
AUT0000006289 MOBILIER BOIS	22/11/2006	6 048,47	6	6 048,47	0,00	0,00
AUT0000006290 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/11/2006	273,88	1	273,88	0,00	0,00
AUT0000006308 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/11/2006	416,85	1	416,85	0,00	0,00
AUT0000006309 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/11/2006	162,31	1	162,31	0,00	0,00
AUT0000006316 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE -	27/11/2006	129,35	1	129,35	0,00	0,00
AUT0000006317 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE -	27/11/2006	2 601,42	6	2 601,42	0,00	0,00
AUT0000006303 1 MONITEUR COULEUR CPM1498 + S	28/11/2006	1 273,24	6	1 273,24	0,00	0,00
AUT0000006306 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	28/11/2006	45,90	1	45,90	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006307 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	28/11/2006	322,92	1	322,92	0,00	0,00
AUT0000006322 RD 235- 236 ET 944 - SIGNAL.D	28/11/2006	4 443,08	6	4 443,08	0,00	0,00
AUT0000006313 GPS PORTABLES	30/11/2006	2 936,80	6	2 936,80	0,00	0,00
AUT0000006333 ARMOIRE A CLES	05/12/2006	914,94	6	914,94	0,00	0,00
AUT0000006393 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE R	06/12/2006	144,92	1	144,92	0,00	0,00
AUT0000006337 PERFORATEUR BURINEUR HILTI	06/12/2006	1 716,27	6	1 716,27	0,00	0,00
AUT0000006350 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	07/12/2006	82,00	1	82,00	0,00	0,00
AUT0000006540 CYBERBASES PARTICIPATION CDC C	12/12/2006	85 187,07	10	85 187,07	0,00	0,00
AUT0000006373 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/12/2006	57,62	1	57,62	0,00	0,00
AUT0000006372 FAIBLE VALEUR	12/12/2006	269,10	1	269,10	0,00	0,00
AUT0000006601 SUBVENTION VEHICULE PROPRE STA	15/12/2006	3 000,00	6	3 000,00	0,00	0,00
AUT0000006428 ACQUISITION DE PHOTOS	19/12/2006	598,00	6	598,00	0,00	0,00
AUT0000006433 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	19/12/2006	245,93	1	245,93	0,00	0,00
AUT0000006437 TOTEM ALU PANNEAU ALU	20/12/2006	1 357,46	6	1 357,46	0,00	0,00
AUT0000006438 BANDEROLES AUTOCOLLANTS	20/12/2006	670,96	6	670,96	0,00	0,00
AUT0000006444 1 POMPE FLYGT AVEC CHAINE DE L	20/12/2006	1 136,97	6	1 136,97	0,00	0,00
AUT0000006446 1 POMPE FLYGT AVEC CHAINE ET M	20/12/2006	1 099,53	6	1 099,53	0,00	0,00
AUT0000006457 COPIEUR DE PLANS XEROX	21/12/2006	4 284,07	6	4 284,07	0,00	0,00
AUT0000006458 RONDINS	21/12/2006	958,11	6	958,11	0,00	0,00
AUT0000006537 COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE P	30/12/2006	44 144,74	22	30 898,24	2 207,00	11 039,50
AUT0000007021 DGE EQUIPEMENT RURAL 2E PART	01/01/2007	1 600 349,00	5	1 600 349,00	0,00	0,00
AUT0000006519 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	05/01/2007	257 221,31	5	257 221,31	0,00	0,00
AUT0000006520 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	05/01/2007	10 679,20	5	10 679,20	0,00	0,00
AUT0000006521 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	05/01/2007	6 879 779,13	5	6 879 779,13	0,00	0,00
AUT0000006523 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ETS P	05/01/2007	1 237 293,25	5	1 237 293,25	0,00	0,00
AUT0000006524 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ORGAN	05/01/2007	3 813 526,49	5	3 813 526,49	0,00	0,00
AUT0000006525 2007 SUBV EQUIPT VERSEES PERSO	05/01/2007	1 780 711,70	5	1 780 711,70	0,00	0,00
AUT0000006526 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ETABL	05/01/2007	28 637,95	5	28 637,95	0,00	0,00
AUT0000007022 DOTATION EQUIPEMENT COLLEGES A	15/01/2007	1 201 008,28	5	1 201 008,28	0,00	0,00
AUT0000006615 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	26/02/2007	204,52	1	204,52	0,00	0,00
AUT0000006632 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	07/03/2007	682,24	1	682,24	0,00	0,00
AUT0000007017 SUBVENTION REGION GSM	16/03/2007	334 960,00	21	234 471,99	16 748,00	83 740,01
AUT0000006703 FOURNIT. SIGNALISATION DE POLI	22/03/2007	96 071,62	6	96 071,62	0,00	0,00
AUT0000006693 MATERIEL CONDITIONNEMENT ARCHI	27/03/2007	43 456,32	6	43 456,32	0,00	0,00
AUT0000007018 SUBVENTION FEDER TELEPHONIE MO	03/04/2007	320 826,24	21	224 574,31	16 041,00	80 210,93
AUT0000007019 SUBVENTION FEDER HAUT DEBIT	12/04/2007	6 208,00	21	4 340,40	310,00	1 557,60
AUT0000006732 1 MASSICOT ELECTRIQUE IDEAL 48	17/04/2007	6 708,51	6	6 708,51	0,00	0,00
AUT0000006735 FOURNIT. DE SIGNALISATION DIRE	17/04/2007	136 984,75	6	136 984,75	0,00	0,00
AUT0000006733 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	18/04/2007	125,44	1	125,44	0,00	0,00
AUT0000006749 DESHERBEUSE TOUS SITES	24/04/2007	3 487,54	6	3 487,54	0,00	0,00
AUT0000007015 PARTICIPATION FNADT GSM	03/05/2007	175 696,26	21	122 976,81	8 784,00	43 935,45
2010D00090 REFRIGERATEUR FAURE FRD2277	05/05/2007	0,00	1	279,92	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00091 SERRURE COFFRET THALASSA	05/05/2007	0,00	1	52,62	0,00	0,00
AUT0000006777 CONTROLE DE LA RETROFLEXION	09/05/2007	2 400,00	6	2 400,00	0,00	0,00
AUT0000006793 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/05/2007	484,86	1	484,86	0,00	0,00
AUT0000006836 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/05/2007	416,21	1	416,21	0,00	0,00
AUT0000006817 SENTIER LA LOIRE ET L HOMME	29/05/2007	1 540,45	6	1 540,45	0,00	0,00
AUT0000006822 1 DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS HSM	30/05/2007	793,55	6	793,55	0,00	0,00
AUT0000006827 VTT	04/06/2007	970,00	6	970,00	0,00	0,00
AUT0000006869 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/06/2007	134,84	1	134,84	0,00	0,00
AUT0000006892 CAISSES TRANSPORTS LIVRAISON M	28/06/2007	2 853,45	6	2 853,45	0,00	0,00
AUT0000006897 SONDES ENREGISTREUSES DE TEMPE	29/06/2007	792,95	6	792,95	0,00	0,00
AUT0000006910 COMPTEUR ACOUSTIQUE	03/07/2007	1 540,45	6	1 540,45	0,00	0,00
AUT0000005739 06S0040-CONFORTEMENT ECLUSES V	27/07/2007	732,10	5	732,10	0,00	0,00
AUT0000005778 06S0019-FABRICATION-FOURNITURE	27/07/2007	927,03	5	927,03	0,00	0,00
AUT0000005904 06S0079-FOURNITURE DE PLAPLANC	27/07/2007	331,44	5	331,44	0,00	0,00
AUT0000005937 06S0055-ACHAT ET MAINTENANCE D	27/07/2007	50,00	5	50,00	0,00	0,00
AUT0000006001 06S0062-ETANCHEITE DES ECLUSES	27/07/2007	50,00	5	50,00	0,00	0,00
AUT0000006002 06S0060-INSTALLATION D'UN BUNG	27/07/2007	100,00	5	100,00	0,00	0,00
AUT0000006046 06S0077-FOURNITURE ET SERVICE	27/07/2007	50,00	5	50,00	0,00	0,00
AUT0000006389 06S0108-ACQUISITION ET MAINTEN	27/07/2007	50,00	5	50,00	0,00	0,00
AUT0000006961 FRAIS INSERTION MARCHES 2006	27/07/2007	578,54	5	578,54	0,00	0,00
AUT0000006977 FOURNITURE DE SIGNALISATION DI	07/08/2007	1 347,53	6	1 347,53	0,00	0,00
AUT0000006979 1 DEBROUILLAILLEUSE STIHL F +	09/08/2007	551,76	6	551,76	0,00	0,00
AUT0000006980 1 TRONCONNEUSE STIHL MS2	09/08/2007	673,59	6	673,59	0,00	0,00
AUT0000007016 SUBVENTION CNDS CHAUMECON	18/08/2007	77 503,50	20	58 123,62	3 875,00	15 504,88
AUT0000006990 COUPE HAIE STIHL PLUS 3 ACCESS	23/08/2007	983,04	6	983,04	0,00	0,00
AUT0000007002 PHOTOS	04/09/2007	315,90	1	315,90	0,00	0,00
AUT0000007003 ADAPTATEUR LONGUE VUE	04/09/2007	236,00	1	236,00	0,00	0,00
AUT0000007008 GPS ET CARTO EXPLORER	10/09/2007	783,90	6	783,90	0,00	0,00
AUT0000007020 EXTENSION ISAT SUBVENTION FEDE	14/09/2007	51 925,24	20	31 152,00	2 596,00	18 177,24
AUT0000007073 EPAREUSE ROUSSEAU	20/09/2007	20 332,00	6	20 332,00	0,00	0,00
AUT0000007062 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	26/09/2007	465,95	1	465,95	0,00	0,00
AUT0000007083 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	08/10/2007	49,90	1	49,90	0,00	0,00
AUT0000007099 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/10/2007	61,88	1	61,88	0,00	0,00
AUT0000007106 1 MULTIPARAMETRE DOUBLE VOIE H	17/10/2007	1 808,80	6	1 808,80	0,00	0,00
AUT0000007107 1 PACK CONVERTISSEUR/DEBIMETRE	17/10/2007	6 913,84	6	6 913,84	0,00	0,00
AUT0000005708 SUIVI DU MARCHE DEPARTEMENTAL	24/10/2007	1 673,20	5	1 673,20	0,00	0,00
AUT0000005914 ETUDE RESTRUCTURATION RESEAU T	24/10/2007	36 380,13	5	36 380,13	0,00	0,00
AUT0000006051 STABILISATION TALUS ROUTIER-RD	24/10/2007	140,42	5	140,42	0,00	0,00
AUT0000006478 ACTE ADMINISTRATIF - RD977 - C	24/10/2007	95,68	5	95,68	0,00	0,00
AUT0000005370 IDATE ETUDE MAITRISE OUVRAGE	24/10/2007	47 400,73	5	47 400,73	0,00	0,00
AUT0000006610 ETUDE CONTROLE PONT URZY	24/10/2007	714,43	5	714,43	0,00	0,00
AUT0000004506 DIAGNOSTIC AMIANTEAUX ARCHIVES	25/10/2007	1 577,52	5	1 577,52	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000005289 C.TILLIER COSNE / DIAGNOSTIC S	25/10/2007	765,44	5	765,44	0,00	0,00
AUT0000005741 MARCHE : 50PI04 CONTROLE TECHN	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005892 MARCHE : 50PI04 DIAGNOSTIC SOL	06/11/2007	963,98	5	963,98	0,00	0,00
AUT0000005917 MARCHE : 50PI04 DIAGNOSTIC AMI	06/11/2007	5 585,32	5	5 585,32	0,00	0,00
AUT0000006086 MARCHE : 50PI04 DIAGNOSTIC AMI	06/11/2007	3 516,24	5	3 516,24	0,00	0,00
AUT0000005374 V.VAUZELLES / CONTROLE EQUIPEM	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005384 DIAGNOSTIC SOLIDITE BT DES TH	06/11/2007	902,98	5	902,98	0,00	0,00
AUT0000005392 DIAGNOSTIC AMIANTE ORANGERIE E	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005393 DIAGNOSTIC AMIANTE LA BOUINAUD	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005425 DIAGNOSTIC AMIANTE BTS LA BUSS	06/11/2007	509,50	5	509,50	0,00	0,00
AUT0000005426 DIAGNOSTIC PLOMB CASINO DE POU	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005438 MARCHE : 50PI04 LOT * DIAGNOST	06/11/2007	3 904,94	5	3 904,94	0,00	0,00
AUT0000005513 IMMEUBLE 12 PLACE CHAMEANE	06/11/2007	609,96	5	609,96	0,00	0,00
AUT0000005514 POUQUES LES EAUX MAISON RUE DO	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000007168 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	08/11/2007	427,45	1	427,45	0,00	0,00
AUT0000007189 APPAREIL PHOTOS NUMERIQUES ET	14/11/2007	539,70	6	539,70	0,00	0,00
AUT0000007221 ACHAT MATERIEL	26/11/2007	1 975,13	6	1 975,13	0,00	0,00
AUT0000007228 LOGICIELS CARTOGRAPHIE GPS TOP	29/11/2007	3 441,46	6	3 441,46	0,00	0,00
AUT0000007463 SUBVENTION AESN ETUDES HYDRO P	06/12/2007	10 000,00	19	8 323,29	415,00	1 261,71
AUT0000007468 SUBVENTION ACCUEIL PUBLIC MONT	06/12/2007	943,46	19	739,94	48,00	155,52
AUT0000007473 SUBVENTION FEOGA AMENAGEMENT S	08/12/2007	4 378,86	20	3 271,62	218,00	889,24
AUT0000007281 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/12/2007	367,47	1	367,47	0,00	0,00
AUT0000007469 SUBVENTION REGION EXTENSION IS	12/12/2007	144 260,00	20	86 556,00	7 213,00	50 491,00
AUT0000007356 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	17/12/2007	258,34	1	258,34	0,00	0,00
AUT0000007421 ECRAN TV + LECTEUR DVD	18/12/2007	770,22	6	770,22	0,00	0,00
AUT0000007374 PLATEFORME TELESCOPIQUE REF. C	20/12/2007	714,01	6	714,01	0,00	0,00
AUT0000007464 SUBVENTION BAYE SETTONS (FNAD	20/12/2007	139 876,06	21	97 902,50	6 993,00	34 980,56
AUT0000007467 SUBVENTION EXTENSION ISAT	20/12/2007	28 846,26	20	17 304,00	1 442,00	10 100,26
AUT0000007450 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	19/01/2008	499,00	1	499,00	0,00	0,00
AUT0000007461 MATERIEL CONDITIONNEMENT ARCHI	01/02/2008	748,58	6	748,58	0,00	0,00
AUT0000007482 2008 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	11/02/2008	1 789,70	5	1 789,70	0,00	0,00
AUT0000007483 2008 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	11/02/2008	8 745 602,72	5	8 745 602,72	0,00	0,00
AUT0000007485 2008 SUBV EQUIPT VERSEES ETS P	11/02/2008	567 716,36	5	567 716,36	0,00	0,00
AUT0000007486 2008 SUBV EQUIPT VERSEES ORGAN	11/02/2008	5 122 442,15	5	5 122 442,15	0,00	0,00
AUT0000007502 KARCHER DEBROUSSAILLEUSE DONZ	19/02/2008	2 530,10	6	2 530,10	0,00	0,00
AUT0000007503 NETTOYEUR HP COLL FOURCHAMBAUL	19/02/2008	607,50	6	607,50	0,00	0,00
AUT0000007504 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	19/02/2008	420,02	1	420,02	0,00	0,00
AUT0000007533 MATERIEL CONDITIONNEMENT ARCHI	20/02/2008	62 465,22	6	62 465,22	0,00	0,00
AUT0000007597 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE	14/03/2008	178 772,88	6	178 772,88	0,00	0,00
AUT0000007598 DIAGNOSTIC DE RESEAU DU SITE D	20/03/2008	8 713,32	6	8 713,32	0,00	0,00
AUT0000007655 SUBVENTION FEDER TELEPHONIE MO	27/03/2008	533 717,88	20	373 590,88	26 685,00	133 442,00
AUT0000006606 DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGET	27/03/2008	1 506,96	5	1 506,96	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006631 ASS.TECHN. ACQUIS. FONC.LA CHA	27/03/2008	179,40	5	179,40	0,00	0,00
AUT0000006656 PRESTATIONS TOPO. RD 121 - ALL	27/03/2008	1 730,65	5	1 730,65	0,00	0,00
AUT0000006686 DIAGNOSTIC PHYTO-PLANTATIONS D	27/03/2008	14 827,18	5	14 827,18	0,00	0,00
AUT0000007656 SUBVENTION FEDER ISAT	28/03/2008	381 376,78	20	228 816,00	19 068,00	133 492,78
AUT0000006527 06S0115-SERVICE DE TELEPHONIE	01/04/2008	100,00	5	100,00	0,00	0,00
AUT0000007029 07S0035-RD114 Pont sur la Malo	01/04/2008	570,21	5	570,21	0,00	0,00
AUT0000007030 07S0058-ETUDE EXTENSION ET REQ	01/04/2008	1 222,08	5	1 222,08	0,00	0,00
AUT0000007270 07S0069 Remplacement instal. c	01/04/2008	1 629,17	5	1 629,17	0,00	0,00
AUT0000006644 07S0007-FOURNITURE D'UN POSTE	01/04/2008	922,60	5	922,60	0,00	0,00
AUT0000006647 07S0004-REPLACEMENT DES CAMER	01/04/2008	2 259,33	5	2 259,33	0,00	0,00
AUT0000006718 07S0014-ETUDE P/REMPLCT INSTAL	01/04/2008	697,79	5	697,79	0,00	0,00
AUT0000006754 06S0105 FOURNITURE MATERIAUX P	01/04/2008	480,85	5	480,85	0,00	0,00
AUT0000007636 1 CHARGEUR DEMARREUR GYSTART 7	07/04/2008	501,12	6	501,12	0,00	0,00
AUT0000007642 MATERIEL COLLEGE CERCY LA TOUR	09/04/2008	2 161,17	6	2 161,17	0,00	0,00
AUT0000007643 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/04/2008	271,49	1	271,49	0,00	0,00
AUT0000007644 MATERIEL COLLEGE LA MACHINE	09/04/2008	2 368,08	6	2 368,08	0,00	0,00
AUT0000007645 MATERIEL COLLEGE POUILLY SUR L	09/04/2008	4 380,95	6	4 380,95	0,00	0,00
AUT0000007647 MATERIEL COLLEGE LA CHARITE SU	09/04/2008	4 380,94	6	4 380,94	0,00	0,00
AUT0000007648 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/04/2008	136,35	1	136,35	0,00	0,00
AUT0000007914 SUBVENTION FNADT BAYE SETTONS	26/04/2008	6 404,13	20	4 480,19	320,00	1 603,94
2010D00092 TONDEUSE A GAZON HONDA OHC	05/05/2008	0,00	1	369,00	0,00	0,00
AUT0000007920 DGE 2008 EQUIPEMENT RURAL 2 EM	07/05/2008	1 757 881,00	5	1 757 881,00	0,00	0,00
AUT0000007745 POSE GARDE CORPS STATION EPURA	20/05/2008	3 367,32	6	3 367,32	0,00	0,00
AUT0000007760 ESCABEAUX A PLATE-FORME SECURI	23/05/2008	3 647,92	6	3 647,92	0,00	0,00
AUT0000007763 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	28/05/2008	369,00	1	369,00	0,00	0,00
AUT0000007769 RONDINS SITE BROC ET CHAUMOIS	30/05/2008	792,16	6	792,16	0,00	0,00
AUT0000007773 ESCABEAU PLATE-FORME 4 MARCHES	03/06/2008	677,06	6	677,06	0,00	0,00
AUT0000007913 SUBVENTION FNADT TELEPHONIE MO	11/06/2008	518 677,03	20	363 062,59	25 933,00	129 681,44
AUT0000007916 SUBVENTION REGION EXTENSION IS	12/06/2008	180 325,00	20	108 192,00	9 016,00	63 117,00
AUT0000007918 SUBVENTION CYBERBASES PARTICIP	26/06/2008	35 177,75	10	35 177,75	0,00	0,00
AUT0000007844 DIAGNOSTIC RESEAU MAGNY COURS	05/07/2008	5 669,34	6	5 669,34	0,00	0,00
AUT0000007845 MATERIEL POUR CHALET DE BAYE	05/07/2008	20,57	1	20,57	0,00	0,00
AUT0000007864 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	08/07/2008	100,81	1	100,81	0,00	0,00
AUT0000007884 MATERIEL COLLEGE SAINT AMAND	17/07/2008	2 368,08	6	2 368,08	0,00	0,00
AUT0000007885 MATERIEL COLLEGE CLAUDE TILLIE	17/07/2008	2 368,08	6	2 368,08	0,00	0,00
AUT0000007886 MATERIEL COLLEGE DE CLAMECY	17/07/2008	4 627,33	6	4 627,33	0,00	0,00
AUT0000007887 MATERIELS COLLEGE DE GUERIGNY	17/07/2008	4 652,44	6	4 652,44	0,00	0,00
AUT0000007906 1 MACHINE A RELIER + ACCESSOIR	24/07/2008	3 334,45	6	3 334,45	0,00	0,00
AUT0000007908 ENREGISTEUR DE TEMPERATURE	25/07/2008	458,27	1	458,27	0,00	0,00
AUT0000007931 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/07/2008	197,01	1	197,01	0,00	0,00
AUT0000007961 SUBVENTION MAIRIE CLAMECY POUR	02/08/2008	500 000,00	22	272 724,00	22 727,00	204 549,00
AUT0000007962 SUBVENTION ETAT EXTENSION ISAT	02/08/2008	9 855,57	22	5 364,00	447,00	4 044,57

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007966 SIGNALÉTIQUE PLANTATIONS MATER	18/08/2008	867,10	6	867,10	0,00	0,00
AUT0000007967 TAMISEUSE BASIC SERIE AS + COU	20/08/2008	2 010,04	6	2 010,04	0,00	0,00
AUT0000007971 MATERIEL COLLEGE VARZY	26/08/2008	926,90	6	926,90	0,00	0,00
AUT0000007996 4 CHARIOTS A LIVRES	10/09/2008	2 540,60	6	2 540,60	0,00	0,00
AUT0000008007 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/09/2008	425,16	1	425,16	0,00	0,00
AUT0000008019 DOTATION EQUIPEMENT COLLEGES 2	25/09/2008	1 271 856,00	5	1 271 856,00	0,00	0,00
AUT0000008025 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	29/09/2008	275,87	1	275,87	0,00	0,00
AUT0000008033 TONDEUSE COLLEGE SAINT SAULGE	01/10/2008	1 542,00	6	1 542,00	0,00	0,00
AUT0000008034 Marche : 01IM08 Lot *	01/10/2008	75 639,25	6	75 639,25	0,00	0,00
AUT0000008036 MATERIEL COLLEGE FOURCHAMBAULT	02/10/2008	7 301,58	6	7 301,58	0,00	0,00
AUT0000008056 BOITIER ELECTRIQUE COMPTEUR	13/10/2008	75,22	1	75,22	0,00	0,00
AUT0000008057 RONDINS BOIS BAYE ET VAUX	13/10/2008	444,25	1	444,25	0,00	0,00
AUT0000008058 RUBAN ET JEU DE DOUILLES	13/10/2008	57,13	1	57,13	0,00	0,00
AUT0000008059 MATERIEL DE QUINCAILLERIE	13/10/2008	26,10	1	26,10	0,00	0,00
AUT0000008060 BARRIERE METALLIQUE	13/10/2008	301,39	1	301,39	0,00	0,00
AUT0000008086 AMENAGEMENT SITE SOURCE DE L Y	15/10/2008	58 858,00	22	32 100,00	2 675,00	24 083,00
AUT0000008090 CAPTEUR PIEZO-ELECTRIQUE N° 10	22/10/2008	730,18	6	730,18	0,00	0,00
AUT0000008095 COLONNE/ECRAN	22/10/2008	1 184,04	6	1 184,04	0,00	0,00
AUT0000008096 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/10/2008	490,36	1	490,36	0,00	0,00
AUT0000008097 ESCABEAUX SECURISES	23/10/2008	2 969,79	6	2 969,79	0,00	0,00
AUT0000008128 ACHAT MATERIEL IMPRIMERIE	04/11/2008	3 940,73	6	3 940,73	0,00	0,00
AUT0000008124 MATERIELS COLLEGE LES DEUX RIV	13/11/2008	1 054,88	6	1 054,88	0,00	0,00
AUT0000008138 1 ENREGISTREUR OCTOPUS C + CAB	18/11/2008	2 874,60	6	2 874,60	0,00	0,00
AUT0000008140 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	19/11/2008	336,90	1	336,90	0,00	0,00
AUT0000008153 ACHAT MATERIEL	20/11/2008	10 049,80	6	10 049,80	0,00	0,00
AUT0000008147 MATERIEL COLLEGE LES LOGES A N	21/11/2008	1 119,99	6	1 119,99	0,00	0,00
AUT0000008154 MATERIEL POUR SITES	25/11/2008	64,54	1	64,54	0,00	0,00
AUT0000008165 SIGNALÉTIQUE PARKING GIMOUILLE	27/11/2008	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000008179 SUBVENTION BAYE FEOGA	29/11/2008	42 132,40	20	29 484,53	2 106,00	10 541,87
AUT0000008171 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/11/2008	76,63	1	76,63	0,00	0,00
AUT0000008180 2 ENTREPROTS DE STOCKAGE	03/12/2008	16 521,54	6	16 521,54	0,00	0,00
AUT0000008186 RAINEUSE IMPRIMERIE	03/12/2008	9 753,38	6	9 753,38	0,00	0,00
AUT0000008191 1 MACHINE A THERMODOUBLER HL N	04/12/2008	15 368,60	6	15 368,60	0,00	0,00
AUT0000008247 MATERIEL XEROX	04/12/2008	4 425,20	6	4 425,20	0,00	0,00
AUT0000008234 MATERIEL VIDEO / LECTEUR	11/12/2008	976,59	6	976,59	0,00	0,00
AUT0000008289 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	16/12/2008	171,29	1	171,29	0,00	0,00
AUT0000008290 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	16/12/2008	256,02	1	256,02	0,00	0,00
AUT0000008351 1 COMPRESSEUR SILENCIEUX SIL5N	20/01/2009	2 631,20	6	2 631,20	0,00	0,00
AUT0000008378 BACS DE RETENTION POUR GARAGE	10/02/2009	2 333,40	6	2 333,40	0,00	0,00
AUT0000008382 FAIBLE VALEUR MATERIEL TECHNIQ	11/02/2009	304,98	1	304,98	0,00	0,00
AUT0000008436 ACHAT BOIS	10/03/2009	730,33	6	730,33	0,00	0,00
AUT0000008447 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/03/2009	279,00	1	279,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008473 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE	31/03/2009	236 929,01	6	236 929,01	0,00	0,00
AUT0000008495 MATERIELS COLLEGE BIBRACTE	09/04/2009	1 064,65	6	1 064,65	0,00	0,00
AUT0000008507 PARC ST LEGER POUQUES LES EAUX	17/04/2009	70 595,10	6	70 595,10	0,00	0,00
AUT0000008508 BAYE TRAVAUX EAUX USEES	17/04/2009	6 232,36	6	6 232,36	0,00	0,00
AUT0000008548 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	13/05/2009	239,20	1	239,20	0,00	0,00
AUT0000008556 FOURNITURE DE SIGNALISATION PL	14/05/2009	17 416,68	6	17 416,68	0,00	0,00
AUT0000008567 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD5	19/05/2009	95 296,28	6	95 296,28	0,00	0,00
AUT0000008571 MATERIEL COLLEGE FOURCHAMBAULT	27/05/2009	665,00	6	665,00	0,00	0,00
AUT0000007767 ARMOIRE FSB 8-16 POUR PRODUITS	02/06/2009	1 301,25	6	1 301,25	0,00	0,00
AUT0000008591 LAME MASSICOT BIBLIOTHEQUE	05/06/2009	341,77	1	341,77	0,00	0,00
AUT0000008598 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	08/06/2009	4 923,85	6	4 923,85	0,00	0,00
AUT0000008610 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/06/2009	110,29	1	110,29	0,00	0,00
AUT0000008616 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/06/2009	326,51	1	326,51	0,00	0,00
AUT0000005319 PRESTATION DE SERVICE POUR	19/06/2009	197 780,50	5	197 780,50	0,00	0,00
AUT0000008635 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	25/06/2009	270,00	1	270,00	0,00	0,00
AUT0000007212 ETUDE TRAFIC RD 981	26/06/2009	542,66	5	542,66	0,00	0,00
AUT0000007380 07S0073 Mission de maîtrise d'	26/06/2009	566,14	5	566,14	0,00	0,00
AUT0000007384 07S0073 Mission maîtrise d'oeu	26/06/2009	50,00	5	50,00	0,00	0,00
AUT0000007812 08S0025 EQUIPEMENT PROTECTION	26/06/2009	3 511,98	5	3 511,98	0,00	0,00
AUT0000007817 07S0102 ENTRETIEN MAINTENANCE	26/06/2009	1 050,35	5	1 050,35	0,00	0,00
AUT0000007840 08S0030 LOCATION PHOTOCOPIEUR	26/06/2009	2 073,84	5	2 073,84	0,00	0,00
AUT0000008150 AMENAGEMENT DE LA PRESQU'ILE D	26/06/2009	298,88	5	298,88	0,00	0,00
AUT0000008672 KIT ODEON X SERIE SN-ODOEA-014	07/07/2009	2 225,48	6	2 225,48	0,00	0,00
AUT0000007771 07S0092 FRAIS INSERTION MARCHE	09/07/2009	1 196,38	5	1 196,38	0,00	0,00
AUT0000008730 SUBV FNADT ACTIVITE ZONES BLAN	10/08/2009	371 481,97	19	254 163,00	19 551,00	97 767,97
AUT0000008731 SETTONS RENOVATION PAGODE CNAS	10/08/2009	55 681,76	19	35 160,00	2 930,00	17 591,76
AUT0000008732 EXTENSION ISAT SUBV ETAT	10/08/2009	17 548,17	20	10 524,00	877,00	6 147,17
AUT0000008733 GSM TELEPHONIE MOBILE SUBV REG	10/08/2009	55 045,00	19	37 661,00	2 897,00	14 487,00
AUT0000008735 EXTENSION ISAT SUBV FEDER	10/08/2009	166 697,98	20	100 008,00	8 334,00	58 355,98
AUT0000008744 CAPTEUR CV2 POUR VISA PORTABLE	11/08/2009	1 127,40	6	1 127,40	0,00	0,00
AUT0000008745 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/08/2009	420,52	1	420,52	0,00	0,00
AUT0000008800 FOURNIT. DE SIGNALISATION DIRE	15/09/2009	18 682,87	6	18 682,87	0,00	0,00
AUT0000008797 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	17/09/2009	277,14	1	277,14	0,00	0,00
AUT0000008798 TELEGESTION TYPE SOFREL S 540	17/09/2009	1 853,80	6	1 853,80	0,00	0,00
AUT0000008803 1 DETECTEUR SURVERSE CONECT. I	23/09/2009	388,95	1	388,95	0,00	0,00
AUT0000008811 D'INTERPRETATION - SITE BEC D'	28/09/2009	4 226,66	6	4 226,66	0,00	0,00
AUT0000008819 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/09/2009	285,84	1	285,84	0,00	0,00
AUT0000008836 1 PRELEVEUR ECHANTILLONS PORTA	08/10/2009	4 429,55	6	4 429,55	0,00	0,00
AUT0000008838 1 POMPE FLYGT DP 3068 MT 472	08/10/2009	1 313,41	6	1 313,41	0,00	0,00
AUT0000008850 DOTATION EQUIPEMENT DES COLLEG	12/10/2009	1 271 856,00	5	1 271 856,00	0,00	0,00
AUT0000008860 ASPIRATEUR ET ACCESSOIRES	15/10/2009	881,57	6	881,57	0,00	0,00
AUT0000008863 MATERIEL COLLEGE LES ALLIERES	19/10/2009	2 750,80	6	2 750,80	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008869 FOURNITURES DE CONSERVATION PR	19/10/2009	319,87	1	319,87	0,00	0,00
AUT0000008872 ESCABEAUX PLATE FORME SECURISE	19/10/2009	1 614,41	6	1 614,41	0,00	0,00
AUT0000008873 KIT ODEON X N° SN-ODEOA-0248 +	19/10/2009	2 401,36	6	2 401,36	0,00	0,00
AUT0000008880 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/10/2009	120,68	1	120,68	0,00	0,00
AUT0000008898 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/11/2009	445,96	1	445,96	0,00	0,00
AUT0000008899 CHARIOTS GRILLAGES	02/11/2009	1 368,22	6	1 368,22	0,00	0,00
AUT0000008905 CHARIOTS POUR DOCUMENTS	03/11/2009	391,28	1	391,28	0,00	0,00
AUT0000008908 CHEMISES DE CONSERVATION	06/11/2009	1 279,95	6	1 279,95	0,00	0,00
AUT0000008909 FOURNITURES DE CONSERVATION DE	06/11/2009	2 750,27	6	2 750,27	0,00	0,00
AUT0000008924 SUBVENTION DRAC ARCHIVES	10/11/2009	320 000,00	26	135 377,00	12 307,00	172 316,00
AUT0000008928 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/11/2009	410,42	1	410,42	0,00	0,00
AUT0000008930 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/11/2009	302,43	1	302,43	0,00	0,00
AUT0000008937 1 CAPTEUR CONDUCTIVITE T°C-A10	16/11/2009	717,70	6	717,70	0,00	0,00
AUT0000008948 ACHAT PLANCHERS EN RETENTION E	17/11/2009	4 482,61	6	4 482,61	0,00	0,00
AUT0000008955 SANGLES	19/11/2009	2 244,17	6	2 244,17	0,00	0,00
AUT0000008962 ACCESSOIRES MACHINE A RELIER	23/11/2009	812,83	6	812,83	0,00	0,00
AUT0000008963 THERMO-HYGROMETRE PORTABLE	23/11/2009	641,06	6	641,06	0,00	0,00
AUT0000008976 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	01/12/2009	297,80	1	297,80	0,00	0,00
AUT0000008977 SIGNALETIQUE - TOUS SITES	01/12/2009	2 466,75	6	2 466,75	0,00	0,00
AUT0000008988 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/12/2009	424,78	1	424,78	0,00	0,00
AUT0000009029 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	10/12/2009	323,12	1	323,12	0,00	0,00
AUT0000009030 ECHAFAUDAGE TOTEM 60 HT 8M	10/12/2009	1 804,05	6	1 804,05	0,00	0,00
AUT0000009037 BOITES D'ARCHIVES DE CONSERVAT	10/12/2009	3 893,94	6	3 893,94	0,00	0,00
2010O00094 SUBVENTION REGION GYMNASSE CLAMECY	12/12/2009	0,00	20	395 148,00	32 929,00	230 521,06
2010O00091 AMENAGEMENT SOURCES YONNE SUBV SEINE NORMANDIE	30/12/2009	0,00	20	8 820,00	735,00	5 159,00
2010O00095 SUBVENTION ISAT REGION	30/12/2009	178 234,00	20	105 620,00	9 076,00	77 655,00
2010D00003 Acquis°d'un SIF	14/01/2010	390 932,10	2	390 932,10	0,00	0,00
2010D00004 FOURNITURE DIVERSE DE PLOMBERIE	18/01/2010	223,65	1	223,65	0,00	0,00
2010D00012 2 licences VMWare sphere 4 Entreprise + SUPPORT	28/01/2010	5 757,54	2	5 757,54	0,00	0,00
2010D00021 achat de boîtes d'archives ordinaires marché 03AD0	28/01/2010	1 028,56	6	1 028,56	0,00	0,00
2010D00015 25 licences open vpn access server	03/02/2010	89,69	1	89,69	0,00	0,00
2010D00016 TOUS SITES ponceuse + bandes	08/02/2010	121,54	1	121,54	0,00	0,00
2010D00017 Local ENS radiateur électrique	08/02/2010	227,24	1	227,24	0,00	0,00
2010D00026 Logiciel de prise en main pour collègues	10/02/2010	904,18	2	904,18	0,00	0,00
2010D00027 Vade Retro MailCube abt 15 mois UCE 1700 BALS	11/02/2010	1 162,83	2	1 162,83	0,00	0,00
2010D00028 DIV PREST° LIEES A L'ACQUIS° log.SDESMS	15/02/2010	17 940,00	2	17 940,00	0,00	0,00
2010D00033 chemises de conservation	25/02/2010	5 690,28	6	5 690,28	0,00	0,00
2010D00035 ECHELLE ET GARDE CORPS FRE 2S 5458	01/03/2010	447,38	1	447,38	0,00	0,00
2010D00038 NUMERISATION CADASTRALE DIVRESES COMMUNES	16/03/2010	8 759,54	2	8 759,54	0,00	0,00
2010D00050 fact 10030106 du 29/3/10	06/04/2010	2 772,75	6	2 772,75	0,00	0,00
2010D00103 comescope	12/04/2010	1 529,40	6	1 529,40	0,00	0,00
2010D00114 F. 90372528 DU 03/03/2010 - MARCHE 09V09 - SIGNAL.	13/04/2010	0,00	6	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00116 F. 90372528 DU 03/03/2010 - MARCHÉ 09V09 - SIGNAL.	13/04/2010	98 810,50	6	98 810,50	0,00	0,00
2010D00123 F. 15A 448747 DU 19/04/2010 (fournit. SIGNALISATIO	21/04/2010	116 956,27	6	116 956,27	0,00	0,00
2010D00127 1 LOG TOAD FOR ORACLE DBA SUITE+3 LOG TOAD FOR ORA	26/04/2010	7 280,06	2	7 280,06	0,00	0,00
2010D00128 MARCHÉ 02V08 - FOURNITURE DE SIGNALISATION PLASTIQ	03/05/2010	19 215,93	6	19 215,93	0,00	0,00
2010D00133 LOGICIEL NERO	03/05/2010	95,68	1	95,68	0,00	0,00
2010D00146 TOUS SITES - achat matériel	21/05/2010	3 022,54	6	3 022,54	0,00	0,00
2010O00087 SUBVENTION FNADT ARCHIVES HISTORIQUES	26/05/2010	164 760,55	25	77 846,00	6 684,00	80 230,55
2010D00153 SIGNALISATION HORIZONTALE-PROGRAMME PARC	31/05/2010	189 999,23	6	189 999,23	0,00	0,00
2010D00154 MARS SUR ALLIER signalétique	01/06/2010	556,50	6	556,50	0,00	0,00
2010D00190 TV LCD SONY REUNION PUBLIQUE NIEVRE 2021	16/06/2010	1 136,07	6	1 136,07	0,00	0,00
2010D00169 MPSY signalisation marché 08v09 fact 15A453265	16/06/2010	1 773,36	6	1 773,36	0,00	0,00
2010O00108 MPSY solde subv etude hydrologéologique AESN	17/06/2010	2 500,00	15	1 826,00	166,00	508,00
2010D00204 achats matériel et outillage technique	06/07/2010	529,09	6	529,09	0,00	0,00
2010D00206 tous sites - achat broyeur - fact. 11 971	07/07/2010	2 098,98	6	2 098,98	0,00	0,00
2010D00208 MATERIELS DE TECHNOLOGIE	12/07/2010	18 716,44	6	18 716,44	0,00	0,00
2010D00210 Achats matériel et outillage technique	13/07/2010	732,49	6	732,49	0,00	0,00
2010D00211 Achat de sangles	15/07/2010	2 895,52	6	2 895,52	0,00	0,00
2010D00212 renvlt novell	20/07/2010	1 626,56	2	1 626,56	0,00	0,00
2010O00137 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	22/07/2010	463,59	5	463,59	0,00	0,00
2010O00138 REMBOURSEMENT REICHEN	22/07/2010	601,06	5	601,06	0,00	0,00
2010O00139 REMBOURSEMENT MANCION	23/07/2010	2 750,80	5	2 750,80	0,00	0,00
2010O00153 ddec année 2010	05/08/2010	1 271 856,00	5	1 271 856,00	0,00	0,00
2010D00230 MATERIELS FIPHFP 2010	31/08/2010	4 700,82	6	4 700,82	0,00	0,00
2010D00231 85 PHOTOS	02/09/2010	4 000,00	2	4 000,00	0,00	0,00
2010D00237 3 échelles limnimétriques	09/09/2010	627,90	6	627,90	0,00	0,00
2010D00254 MATERIELS FIPHFP 2010	20/09/2010	5 416,15	6	5 416,15	0,00	0,00
2010D00255 MATERIELS FIPHFP 2010	21/09/2010	2 541,50	6	2 541,50	0,00	0,00
2010O00166 SUBVENTION FEDER TELEPHONIE MOBILE	22/09/2010	149 331,49	18	99 552,00	8 296,00	41 483,49
2010D00447 MATERIELS FIPHFP 2010	28/09/2010	1 273,56	6	1 273,56	0,00	0,00
2010D00865 MATERIELS FIPHFP 2010	04/10/2010	1 815,53	6	1 815,53	0,00	0,00
2010D00879 Evolution de la virtualisation	04/10/2010	10 246,31	2	10 246,31	0,00	0,00
2010D01167 MATERIEL FIPHFP 2010	14/10/2010	1 260,29	6	1 260,29	0,00	0,00
2010D01289 BASE DE BAYE- renouvellement pompe Flygt + régulat	15/10/2010	1 971,02	6	1 971,02	0,00	0,00
2010D01200 ACHAT DISQUE DUR	18/10/2010	1 193,61	6	1 193,61	0,00	0,00
2010D01202 remplct partiel du système vidéo de la salle Franç	18/10/2010	1 495,00	2	1 495,00	0,00	0,00
2010D01278 PARTICIPATION LOGICIEL ADULLACT	20/10/2010	9 328,80	2	9 328,80	0,00	0,00
2010D01284 Logiciel KAPERSKY pour 5 CBB	20/10/2010	1 598,72	2	1 598,72	0,00	0,00
2010D01288 trvx bassin de l'Holliday-Inn à Magny-Cours	21/10/2010	1 773,67	6	1 773,67	0,00	0,00
2010O00172 SUBVENTION DRAC	21/10/2010	1 370 221,40	25	636 946,00	56 405,00	733 275,40
2010O00175 EQUIPEMENT PROTECTION INDIVIDUELLE 08S0071	03/11/2010	358,44	5	358,44	0,00	0,00
2010O00176 LOCATION ENTRETIEN TELEALARME 09S0002	03/11/2010	1 166,30	5	1 166,30	0,00	0,00
2010O00177 LOCATION PHOTOCOPIEURS 08S0076	03/11/2010	776,20	5	776,20	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010O00178 ASSISTANCE PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES 08S0085	03/11/2010	865,97	5	865,97	0,00	0,00
2010O00179 FOURNITURE PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE	03/11/2010	2 741,00	5	2 741,00	0,00	0,00
2010O00180 FOURNITURE PANNEAUX SIGNALISATION POLICE	03/11/2010	3 032,76	5	3 032,76	0,00	0,00
2010O00181 BALAYEUSE CIRCUIT MAGNY COURS	03/11/2010	752,04	5	752,04	0,00	0,00
AUT0000008379 DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS	03/11/2010	9 908,86	5	9 908,86	0,00	0,00
2010D01435 Logiciels "comic life - crazy talk 6 - généatique	16/11/2010	2 320,47	1	2 320,47	0,00	0,00
2010D01443 logiciel de gestion du temps (badgeuses)	18/11/2010	17 940,00	2	17 940,00	0,00	0,00
2010O00201 Télégestion Subvention INVT 50% 2010 CNSA	30/11/2010	215 413,00	5	215 413,00	0,00	0,00
2010O00205 Soutien au circuit des énergies renouvelables de I	30/11/2010	500,00	6	500,00	0,00	0,00
2010D01464 MATERIEL COLLEGE ST PIERRE	02/12/2010	750,00	6	750,00	0,00	0,00
2010O00207 REMBOURSEMENT FIPHFP - CLOT LYDIE	06/12/2010	507,37	10	507,37	0,00	0,00
2010O00208 REMBOURSEMENT FIPHFP - THEVENIN THIERRY	06/12/2010	1 808,52	6	1 808,52	0,00	0,00
2010D01469 Achat matériel et outillage technique	07/12/2010	3 662,90	6	3 662,90	0,00	0,00
2010D01471 MATERIEL POUR LE COLLEGE DE DONZY	08/12/2010	299,00	1	299,00	0,00	0,00
2010D01472 Acquis., livraison, mise en place mobiliers, matér	08/12/2010	1 379,60	6	1 379,60	0,00	0,00
2010D01473 Acquis., livraison, mise en place mobiliers, matér	08/12/2010	4 232,63	6	4 232,63	0,00	0,00
2010D01474 Acquis., livraison, mise en place mobiliers, matér	08/12/2010	906,04	6	906,04	0,00	0,00
2010D01478 solution voix sur IP	09/12/2010	41 237,61	2	41 237,61	0,00	0,00
2010O00219 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	13/12/2010	432,12	10	432,12	0,00	0,00
2010D01491 acq° intégat°solution slunk	14/12/2010	3 528,20	2	3 528,20	0,00	0,00
2010D01492 MATERIEL COLLEGE DE MON TSAUCHE	14/12/2010	560,00	6	560,00	0,00	0,00
2010D01493 divers logiciels informatiques	14/12/2010	2 990,00	2	2 990,00	0,00	0,00
2010D01498 GPS KIT RANDO	14/12/2010	824,50	6	824,50	0,00	0,00
2010D01494 ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN SY	15/12/2010	36 020,00	2	36 020,00	0,00	0,00
2010D01500 MATERIELS POUR COLLEGE	16/12/2010	787,81	6	787,81	0,00	0,00
2010D01501 MATERIELS POUR COLLEGE	16/12/2010	63,52	1	63,52	0,00	0,00
2010D01502 MATERIELS POUR COLLEGE	16/12/2010	262,00	1	262,00	0,00	0,00
2010D01507 MATERIELS POUR COLLEGES	17/12/2010	99,27	1	99,27	0,00	0,00
2010D01510 MATERIELS POUR COLLEGES	17/12/2010	226,76	1	226,76	0,00	0,00
2010D01516 OUTILLAGE DIVERS	20/12/2010	1 213,16	6	1 213,16	0,00	0,00
2010D01517 ACHAT CAMERA THERMIQUE	20/12/2010	2 368,08	6	2 368,08	0,00	0,00
2010D01518 OUTILLAGE	20/12/2010	474,10	1	474,10	0,00	0,00
2010D01520 Chariot / MG	21/12/2010	294,22	1	294,22	0,00	0,00
2011O00004 ARCHIVES SUBVENTION DRAC	04/01/2011	422 555,35	15	219 726,00	16 902,00	219 731,35
2011D00002 ACQUISITION PRESTATION ET MAINTENANCE LOGICIEL DE	07/01/2011	5 740,80	2	5 740,80	0,00	0,00
2011D00003 Matériel Technique	12/01/2011	2 275,06	6	2 136,87	0,00	0,00
2011D00071 Achat de caisses d'archives marché 03AD09 lot 2	04/02/2011	2 194,66	6	2 194,66	0,00	0,00
2011D00040 MATERIEL DIVERS	10/02/2011	495,40	1	495,40	0,00	0,00
2010O00184 CONTROLE TECHNIQUE COLLEGES	15/02/2011	3 127,70	5	3 127,70	0,00	0,00
AUT0000008296 LUZY - REFECTION DES FACADES	15/02/2011	11 230,44	5	11 230,44	0,00	0,00
2010O00102 Liaisons informatique Internet collèges 10S0001	16/02/2011	308,75	5	308,75	0,00	0,00
2010O00124 Mission contrôle ext travaux études Aff 10S0009	16/02/2011	716,63	5	716,63	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010O00155 Rénov SEGPA ateliers COSNE/LOIRE Affaire 10S0032	16/02/2011	2 291,90	5	2 291,90	0,00	0,00
2010O00158 Ouvrages arts départementaux Affaire 10S00037	16/02/2011	1 109,07	5	1 109,07	0,00	0,00
2011D00050 MATERIELS POUR COLLEGES	22/02/2011	1 967,66	6	1 967,66	0,00	0,00
2011O00014 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	22/02/2011	273,35	5	273,35	0,00	0,00
2011D00057 MARCHE 2009-249-01 (09V09) FOURNIT. SIGNAL. DIRECT	24/02/2011	50 105,20	6	50 105,20	0,00	0,00
2011O00024 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	24/02/2011	260,12	1	260,12	0,00	0,00
2011D00069 Achat de chemises de conservation	25/02/2011	5 540,64	6	5 540,64	0,00	0,00
2011D00070 Sangles de conservation	04/03/2011	2 264,76	6	2 264,76	0,00	0,00
2011D00074 MOBILIER MATERIELS POUR COLLEGES	10/03/2011	1 924,03	6	1 924,03	0,00	0,00
2011D00075 MOBILIER MATERIELS POUR COLLEGES	10/03/2011	1 645,62	6	1 645,62	0,00	0,00
2011D00079 ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN SY	11/03/2011	14 411,80	2	14 411,80	0,00	0,00
2011D00080 ACQUISITION PRESTATION ET MAINTENANCE LOGICIEL DE	11/03/2011	1 435,20	2	1 435,20	0,00	0,00
2011O00031 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	15/03/2011	5 142,80	5	5 142,80	0,00	0,00
2011O00032 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	15/03/2011	1 273,56	6	1 273,56	0,00	0,00
2011D00095 Fournitures de conservation de documents	18/03/2011	3 796,63	6	3 796,63	0,00	0,00
2011O00035 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	18/03/2011	2 541,50	6	2 541,50	0,00	0,00
2011O00036 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	18/03/2011	1 260,29	6	1 260,29	0,00	0,00
2011O00041 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	24/03/2011	3 001,36	6	3 001,36	0,00	0,00
2011O00042 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	24/03/2011	3 076,95	6	3 076,95	0,00	0,00
2011D00162 ACQU° DIVERS LOGICIELS	28/03/2011	15 697,50	2	15 697,50	0,00	0,00
2011D00093 MARCHE 2009-248-01 (08V09) FOURNIT. SIGNALISATION	29/03/2011	67 745,95	6	67 745,95	0,00	0,00
AUT0000006006 06S0074-ETUDES POUR LA REFECTI	06/04/2011	1 100,43	5	1 100,43	0,00	0,00
AUT0000008631 MISE AUX NORMES CUISINE COLL MOULINS ENGLBERT	06/04/2011	1 295,75	5	1 295,75	0,00	0,00
2011D00150 barrières de protection des amphibiens - FACT. n°	07/04/2011	3 037,72	6	3 037,72	0,00	0,00
2011D00151 FOURNITURE DE SIGNALISATION TOURISTIQUE TYPE H32	07/04/2011	2 932,17	6	2 932,17	0,00	0,00
2011D00153 BANNIERE ENS - FACT. 1103 3140	11/04/2011	897,24	6	897,24	0,00	0,00
2011D00156 Matériel et outillage technique spécifique	12/04/2011	555,12	6	555,12	0,00	0,00
2011D00157 Vacances propres collecteurs-FACT. PR11-11465 et P	14/04/2011	7 362,58	6	7 362,58	0,00	0,00
2011D00163 matériels pour collèves	18/04/2011	668,80	6	668,80	0,00	0,00
2011D00168 Achat matériel et outillage technique	28/04/2011	11 331,68	6	11 331,68	0,00	0,00
2011D00169 FOURNITURE PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE DE DI	04/05/2011	131,13	1	131,13	0,00	0,00
2011D00170 MATERIEL FIPHP	04/05/2011	1 040,52	6	1 040,52	0,00	0,00
2011O00063 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	05/05/2011	464,97	9	464,97	0,00	0,00
2011D00177 MODIFICATION DE MARQUAGE-RD981 - TITRE 000448	12/05/2011	1 041,03	6	1 041,03	0,00	0,00
2011D00178 MODIFICATION DE MARQUAGE-RD977-titre 000449	12/05/2011	421,53	1	421,53	0,00	0,00
2011D00179 MODIFICATION DE MARQUAGE-RD985-TITRE 000450	12/05/2011	1 562,57	6	1 562,57	0,00	0,00
2011D00180 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD131-TITRE 000456	12/05/2011	3 670,83	6	3 670,83	0,00	0,00
2011D00181 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD981- TITRE 000451	12/05/2011	106,83	1	106,83	0,00	0,00
2011D00182 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD18- TITRE 000452	12/05/2011	8 733,67	6	8 733,67	0,00	0,00
2011D00183 SIGNALISATION HORIZONALE-RD13 - TITRE 000453	12/05/2011	6 085,64	6	6 085,64	0,00	0,00
2011D00184 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD26-TITRE 000454	12/05/2011	7 766,99	6	7 766,99	0,00	0,00
2011D00185 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD8 - TITRE 000455	12/05/2011	11 260,43	6	11 260,43	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011O00064 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/05/2011	432,13	9	432,13	0,00	0,00
2011D00187 Vaux - nichoir - FACT n° 2011.04.099	13/05/2011	28,11	1	28,11	0,00	0,00
2011D00259 1 perceuse 1 compresseur	19/05/2011	766,16	6	766,16	0,00	0,00
2011O00074 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	30/05/2011	877,12	6	877,12	0,00	0,00
2011D00210 Progiciel Archives Départementales	06/06/2011	8 611,20	2	8 611,20	0,00	0,00
2011D00212 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD236-TITRE 000537	07/06/2011	991,27	6	991,27	0,00	0,00
2011D00213 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD153-TITRE 000536	07/06/2011	1 063,20	6	1 063,20	0,00	0,00
2011D00214 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD981-TITRE 000534	07/06/2011	226,00	1	226,00	0,00	0,00
2011D00215 SIGNALISATION HORIZONTALE RD17 - TITRE 000533	07/06/2011	1 432,62	6	1 432,62	0,00	0,00
2011D00216 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD170-TITRE 000532	07/06/2011	4 343,24	6	4 343,24	0,00	0,00
2011D00217 SIGNALISATION HORIZONTALE RD179-TITRE N° 000531	07/06/2011	1 473,77	6	1 473,77	0,00	0,00
2011D00219 SIGNALISATION HORIZONTALE- RD 977 - TITRE 000530	07/06/2011	19 656,84	6	19 656,84	0,00	0,00
2011D00220 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD907-TITRE 000529	07/06/2011	4 898,37	6	4 898,37	0,00	0,00
2011D00221 SIGNALISATION HORIZONTALE- RD 20-TITRE 000528	07/06/2011	2 454,18	6	2 454,18	0,00	0,00
2011D00222 SIGNALISATION HORIZONTALE -RD6-TITRE 000527	07/06/2011	6 022,91	6	6 022,91	0,00	0,00
2011D00223 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD957-TITRE 000525	07/06/2011	7 650,76	6	7 650,76	0,00	0,00
2011D00224 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD981-TITRE 000524	07/06/2011	2 343,47	6	2 343,47	0,00	0,00
2011D00225 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD978-TITRE 000523	07/06/2011	16 353,93	6	16 353,93	0,00	0,00
2011D00226 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD977 BIS-TITRE 000521	07/06/2011	18 492,89	6	18 492,89	0,00	0,00
2011D00229 materiel college de Lormes	09/06/2011	945,29	6	945,29	0,00	0,00
2011D00230 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD957-TITRE 000526	09/06/2011	5 358,82	6	5 358,82	0,00	0,00
2011D00241 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD209- TITRE N° 000595	21/06/2011	1 826,12	6	1 826,12	0,00	0,00
2011D00247 matériel pour collègue	27/06/2011	3 700,01	6	3 700,01	0,00	0,00
2011D00249 matériel pour collègue	29/06/2011	3 500,00	6	3 500,00	0,00	0,00
2011D00254 TOUS SITES APPAREIL PHOTO - FACT N° 002031	04/07/2011	258,00	1	258,00	0,00	0,00
2011D00256 matériel pour collègue	04/07/2011	1 479,00	6	1 479,00	0,00	0,00
2011D00258 LOGICIEL GEP WEB	04/07/2011	5 669,04	2	5 669,04	0,00	0,00
2011O00091 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	07/07/2011	4 232,63	5	4 232,63	0,00	0,00
2011D00266 photos haute definition	11/07/2011	1 620,00	2	1 620,00	0,00	0,00
2011D00275 matériel pour collègue	12/07/2011	2 990,00	6	2 990,00	0,00	0,00
2011O00094 GOULOUX FEDER 2	18/07/2011	9 231,22	21	4 829,00	439,00	3 963,22
2011O00095 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	18/07/2011	3 823,70	5	3 823,70	0,00	0,00
2011D00280 ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN SY	19/07/2011	10 524,80	2	10 524,80	0,00	0,00
2011D00282 SIGNALISATION HORIZONTALE SUR RD8-TITRE 000648	19/07/2011	723,48	6	723,48	0,00	0,00
2011D00283 SIGNALISATION HORIZONTALE SUR RD981-TITRE 000676	19/07/2011	40 131,00	6	40 131,00	0,00	0,00
2011D00285 SIGNALISATION HORIZONTALE- TITRE 000738 DU 18/07/1	26/07/2011	24 077,97	6	24 077,97	0,00	0,00
2011D00311 Mise en conformité technique progiciel RH	27/07/2011	2 810,60	2	2 810,60	0,00	0,00
2011D00293 SIGNALISATION HORIZONTALE SUR RD951-TITRE 000754	01/08/2011	22 812,83	6	22 812,83	0,00	0,00
2011O00099 SUBVENTION FNADT ARCHIVES	01/08/2011	75 239,45	20	36 340,00	4 322,00	34 577,45
2011D00303 matériels pour collègues	08/08/2011	906,04	6	906,04	0,00	0,00
2011D00304 materiel pour collègue	10/08/2011	526,00	6	526,00	0,00	0,00
2011D00317 monte-escalier collègue	06/09/2011	7 097,00	6	7 097,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00318 MATERIEL ELECTRIQUE BC 2593	08/09/2011	194,81	1	194,81	0,00	0,00
2011D00323 Achat matériel et outillage technique spécifique h	13/09/2011	633,64	6	633,64	0,00	0,00
2011D00332 Achat matériel et outillage technique hors marché	15/09/2011	108,54	1	108,54	0,00	0,00
2011D00374 Mise en conformité technique progiciel RH (module	23/09/2011	4 305,60	2	4 305,60	0,00	0,00
2011D00377 SOLUTION LOGICIELLE D' ANTIVIRUS kaspersky	26/09/2011	18 937,46	2	18 937,46	0,00	0,00
2011D00418 MIGRATION KMV3 SERVEUR BASE DE DONNEES	30/09/2011	3 016,19	2	3 016,19	0,00	0,00
2011D00386 Achat matériel et outillage technique hors marché	03/10/2011	66,74	1	66,74	0,00	0,00
2011D00393 ACHAT DIVERS MATERIELS	03/10/2011	126,45	1	126,45	0,00	0,00
2011D00396 Achat matériel et outillage technique spécifique h	04/10/2011	499,00	1	499,00	0,00	0,00
2011D00397 MISE EN CONFORMITE TECHNIQUE licces BO	05/10/2011	36 597,60	2	36 597,60	0,00	0,00
2011D00417 Acquisition d'une benne preneuse de matériaux	07/10/2011	5 633,16	6	5 633,16	0,00	0,00
2011D00421 MISE A JOUR V 7.0 INSER + NELLE PLATE FORME TECHN	17/10/2011	12 402,52	2	12 402,52	0,00	0,00
2011D00423 matériels pour collègues	17/10/2011	4 718,95	6	4 718,95	0,00	0,00
2011D00424 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 979-TITRE N° 001012	17/10/2011	25 479,55	6	25 479,55	0,00	0,00
2011O00111 DDEC 2011	18/10/2011	1 271 856,00	10	1 271 856,00	0,00	0,00
2011D00461 Achat sertisseuse de flexibles hydrauliques	20/10/2011	4 331,29	6	4 331,29	0,00	0,00
2011D00429 FOURNITURE PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE DE DI	21/10/2011	237,54	1	237,54	0,00	0,00
2011D00430 FOURNITURE PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE DE DI	21/10/2011	616,07	6	616,07	0,00	0,00
2011D00433 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD244-TITRE 001070	24/10/2011	143,41	1	143,41	0,00	0,00
2011D00434 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD34-TITRE N° 001068	24/10/2011	956,32	6	956,32	0,00	0,00
2011D00435 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD17-TITRE N° 001067	24/10/2011	212,72	1	212,72	0,00	0,00
2011D00436 LICENCE MODULE INTERFACE FINANCIERE GA	24/10/2011	4 126,20	2	4 126,20	0,00	0,00
2011D00437 matériels pour college	24/10/2011	1 016,60	6	1 016,60	0,00	0,00
2011D00441 ACQUISITION BATTERIE BXS 14.4	26/10/2011	109,19	1	109,19	0,00	0,00
2011D00442 ACHAT ESCABEAU BC 2658	26/10/2011	79,90	1	79,90	0,00	0,00
2011D00447 formation utilisateurs (ACQUISITION,PROGICIEL ARCH	02/11/2011	3 229,20	2	3 229,20	0,00	0,00
2011O00117 SUBVENTION PRODUCTIN EAU CHAUDE SOLAIRE A BAYE	02/11/2011	15 200,00	4	15 200,00	0,00	8 234,00
2011D00449 matériels pour collègues	03/11/2011	1 366,50	6	1 366,50	0,00	0,00
2011D00455 AUTOLAVEUSE D'ATELIER	03/11/2011	6 785,81	6	6 785,81	0,00	0,00
2011D00454 Débitmètre portable Cde MC/MG/323	07/11/2011	3 353,81	6	3 353,81	0,00	0,00
2011D00462 flying banners + pieds (4)	07/11/2011	2 002,10	6	2 002,10	0,00	0,00
2011D00459 matériel collègue	08/11/2011	108,38	1	108,38	0,00	0,00
2011D00463 Migration KMV3 serveur base de données (prestation	08/11/2011	2 881,98	2	2 881,98	0,00	0,00
2011D00475 Boîtes de conservation marché 02AD09 lot 1	10/11/2011	5 226,32	6	5 226,32	0,00	0,00
2011D00477 LOGICIEL SYSTEME INFO GEOGRAPHIQUE	14/11/2011	5 737,21	2	5 737,21	0,00	0,00
2011D00478 licence SIS V7	15/11/2011	4 428,19	2	4 428,19	0,00	0,00
2011D00483 antivirus kaspersky	18/11/2011	1 081,18	1	1 081,18	0,00	0,00
2012O00060 DGE EXERCICE 2011	20/11/2011	1 823 327,00	5	1 823 327,00	0,00	0,00
2011D00486 LOGICIEL ALIZE LCPC Routes version 1.3- Module Gel	21/11/2011	2 511,60	2	2 511,60	0,00	0,00
2011D00487 LICENCE MENSURA GENIUS (DIT)	21/11/2011	3 011,53	2	3 011,53	0,00	0,00
2011D00491 matériels pour collègues	22/11/2011	4 232,63	6	4 232,63	0,00	0,00
2011D00494 Matériel et outillage technique spécifique	24/11/2011	1 731,81	6	1 731,81	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00500 Achat matériel et outillage technique spécifique	05/12/2011	772,62	6	772,62	0,00	0,00
2011D00501 MISE EN OEUVRE D'UN SYSTEME INFORMATIQUE INTEGRE P	05/12/2011	14 053,00	2	14 053,00	0,00	0,00
2011D00502 MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME INFORMA	05/12/2011	4 305,60	2	4 305,60	0,00	0,00
2011D00504 Achat matériel et outillage technique spécifique	06/12/2011	6 362,12	6	6 362,12	0,00	0,00
2011D00506 Achat matériel et outillage technique spécifique	06/12/2011	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2011D00523 licence N4DS (Mise en conformité technique progici	08/12/2011	4 036,50	2	4 036,50	0,00	0,00
2011D00531 ACHAT OUTILLAGE	12/12/2011	2 042,72	6	2 042,72	0,00	0,00
2011D00532 Achat outillage divers	12/12/2011	646,38	6	646,38	0,00	0,00
2011D00533 Achat outillage divers	12/12/2011	1 385,73	6	1 385,73	0,00	0,00
2011D00534 Achat divers outillage	12/12/2011	114,38	1	114,38	0,00	0,00
2011D00550 matériels colleges	15/12/2011	2 655,12	6	2 655,12	0,00	0,00
2011D00562 ACHAT PERCEUSE BC 2789	16/12/2011	452,09	1	452,09	0,00	0,00
2012O00005 GOULOUX FEDER 2	31/12/2011	85 105,45	20	41 620,00	4 831,00	38 654,45
2011O00071 Subventions d'équipement versées aux commun - 2011	31/12/2011	6 341 713,04	5	6 341 713,04	0,00	0,00
2011O00115 Subventions d'équipement versées à l'état - 2011	31/12/2011	1 224 614,56	5	1 224 614,56	0,00	0,00
2012D00008 Matériel Technique	19/01/2012	1 126,91	6	1 126,91	0,00	0,00
2012D00009 Jeux et Jouets	19/01/2012	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2012O00007 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	25/01/2012	3 859,97	9	3 859,97	0,00	0,00
2012O00013 Licence Time Navigator	26/01/2012	15 129,40	2	15 129,40	0,00	0,00
2012D00014 signalétique technique vtt et pédestre (rigole Yon	26/01/2012	2 726,88	6	2 726,88	0,00	0,00
2012D00016 rideaux donzy	27/01/2012	1 500,00	6	1 500,00	0,00	0,00
2012O00012 Netveiwer abo 2012	03/02/2012	972,00	2	972,00	0,00	0,00
2012D00033 MATERIELS POUR COLLEGES NIVERNAIS	03/02/2012	1 364,31	6	1 364,31	0,00	0,00
2012O00017 Licences open gouv	08/02/2012	13 328,89	1	13 328,89	0,00	0,00
2012O00018 LOGICIEL TELEGESTION	08/02/2012	331 319,58	2	331 319,58	0,00	0,00
2012D00022 Fournitures de conservation de docs photothèque	09/02/2012	378,46	1	378,46	0,00	0,00
2012D00023 Matériel et outillage technique spécifique	09/02/2012	19 221,17	6	19 221,17	0,00	0,00
2012D00032 FER A SOUDER	13/02/2012	77,25	1	77,25	0,00	0,00
2012D00030 SONDE MULTIPARAMETRE	14/02/2012	3 350,04	6	3 350,04	0,00	0,00
2012D00034 MATERIELS COLLEGE	14/02/2012	2 145,62	6	2 145,62	0,00	0,00
2012D00039 MARCHE 2009-248-02 (08V09) FOURNIT. SIGNALISATION	22/02/2012	63 774,37	6	63 774,37	0,00	0,00
2012D00044 SCIE A ONGLET	01/03/2012	37,80	1	37,80	0,00	0,00
2012D00045 PINCES ET BOITE A OUTILS	01/03/2012	25,35	1	25,35	0,00	0,00
2012D00053 commandes colleges 2012	06/03/2012	1 868,15	6	1 868,15	0,00	0,00
2012O00069 div logiciels sce imprimerie	07/03/2012	14 053,00	2	14 053,00	0,00	0,00
2012O00030 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	1 016,60	5	1 016,60	0,00	0,00
2012O00031 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	4 232,63	6	4 232,63	0,00	0,00
2012O00032 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	3 216,64	9	3 216,64	0,00	0,00
2012O00033 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	108,38	6	108,38	0,00	0,00
2012O00034 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	1 040,52	5	1 040,52	0,00	0,00
2012O00035 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	5 789,96	9	5 789,96	0,00	0,00
2012D00058 commandes collèges 2012	12/03/2012	416,87	1	416,87	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00059 MARCHÉ 2009-249-02 (09V09) - FOURNIT. SIGNAL. DIRE	13/03/2012	68 487,01	6	68 487,01	0,00	0,00
2012D00075 câble audiphony + adaptateur rac/jack	28/03/2012	9,45	1	9,45	0,00	0,00
2012O00046 prestations n4ds suite à acquisition de licences	30/03/2012	8 970,00	2	8 970,00	0,00	0,00
2012D00080 commande college 2012	05/04/2012	1 327,56	6	1 327,56	0,00	0,00
2012D00089 câbles micro audio + adaptateurs neutrik jack	12/04/2012	77,50	1	77,50	0,00	0,00
2012O00051 REC ADEME PDMD etude pougues	16/04/2012	7 553,70	5	7 553,70	0,00	0,00
2012O00059 licence suppl INSER Formation	18/04/2012	1 334,74	2	1 334,74	0,00	0,00
2012D00100 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 243-TITRE 000330	11/05/2012	1 241,91	6	1 241,91	0,00	0,00
2012D00101 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 978-TITRE N° 000333	11/05/2012	631,96	6	631,96	0,00	0,00
2012D00102 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD152-TITRE N° 000332	11/05/2012	2 985,30	6	2 985,30	0,00	0,00
2012D00103 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 957A-TITRE N° 000331	11/05/2012	376,80	1	376,80	0,00	0,00
2012O00074 8 Licences SIP NETWORK LINK	29/05/2012	1 387,36	2	1 387,36	0,00	0,00
2012D00122 commande matériels collèges	04/06/2012	596,00	6	596,00	0,00	0,00
2012D00130 MATERIEL ET OUTILLAGE	08/06/2012	269,25	1	269,25	0,00	0,00
2012D00131 systeme accrochage posters	11/06/2012	125,08	1	125,08	0,00	0,00
2012O00082 licence module ROLMRE	12/06/2012	29 427,58	2	29 427,58	0,00	0,00
2012D00132 commandes collèges 2012	12/06/2012	73,28	1	73,28	0,00	0,00
2012D00135 commandes colleges 2012	13/06/2012	4 981,02	6	4 981,02	0,00	0,00
2012O00085 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2012	15/06/2012	1 558 731,00	15	1 039 150,00	103 915,00	415 666,00
2012D00141 commande matériels collèges	15/06/2012	2 056,01	6	2 056,01	0,00	0,00
2012D00160 Boîtes d'archives ordinaires ou caisses	20/06/2012	328,90	1	328,90	0,00	0,00
2012D00150 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD1- TITRE N° 000450 DU	21/06/2012	7 317,71	6	7 317,71	0,00	0,00
2012D00151 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD907-TITRE 000451	21/06/2012	6 787,55	6	6 787,55	0,00	0,00
2012D00152 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 167 - TITRE N° 000453	21/06/2012	6 183,20	6	6 183,20	0,00	0,00
2012D00153 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 907-TITRE N° 000452	21/06/2012	13 062,22	6	13 062,22	0,00	0,00
2012D00154 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 134 -TITRE N° 000456	21/06/2012	1 773,29	6	1 773,29	0,00	0,00
2012D00155 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD1-TITRE N° 000458	21/06/2012	7 690,66	6	7 690,66	0,00	0,00
2012D00156 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD907- TITRE N° 000454	21/06/2012	19 970,95	6	19 970,95	0,00	0,00
2012D00161 FOURNITURES SPECIFIQUES POUR LE CONDITIONNEM	21/06/2012	3 373,04	6	3 373,04	0,00	0,00
2012D00197 ACHAT REMPLISSEUR AEROSOL LETTRE CDE 29/6/12	26/06/2012	3 681,19	6	3 681,19	0,00	0,00
2012O00093 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	27/06/2012	663,78	6	663,78	0,00	0,00
2012O00094 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	27/06/2012	1 868,15	6	1 868,15	0,00	0,00
2012O00095 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	27/06/2012	663,78	6	663,78	0,00	0,00
2012O00096 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	27/06/2012	4 718,95	5	4 718,95	0,00	0,00
2012O00097 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	27/06/2012	6 141,13	20	3 070,00	307,00	2 764,13
2012O00100 15 LICENCES OPEN GOUV	28/06/2012	9 612,69	2	9 612,69	0,00	0,00
2012O00099 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	04/07/2012	559,73	5	559,73	0,00	0,00
2012D00169 Achat matériel et outillage technique spécifique	09/07/2012	1 215,35	6	1 215,35	0,00	0,00
2012D00171 MATERIEL ELECTRIQUE	09/07/2012	386,21	1	386,21	0,00	0,00
2019D00116 GESTION GARE ROUTIERE NEVERS REPRISE 2012D0000172	10/07/2012	0,00	6	9 488,40	0,00	0,00
2012O00110 Licence d'utilisation du logiciel RiC	17/07/2012	550,00	2	550,00	0,00	0,00
2012D00185 facture 07/12005, panneau baignade Baye	18/07/2012	509,50	6	509,50	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00186 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD985-TITRE N° 000570 DU	19/07/2012	3 398,96	6	3 398,96	0,00	0,00
2012D00187 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD34-TITRE N° 000571 DU	19/07/2012	1 813,74	6	1 813,74	0,00	0,00
2012D00188 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD34-TITRE N° 000572 DU	19/07/2012	12 912,95	6	12 912,95	0,00	0,00
2012D00189 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD4-TITRE N° 000573 DU 0	19/07/2012	95,76	1	95,76	0,00	0,00
2012D00190 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD977 BIS-TITRE N° 00057	19/07/2012	3 178,48	6	3 178,48	0,00	0,00
2012D00191 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD985-TITRE N° 000575 DU	19/07/2012	17 313,14	6	17 313,14	0,00	0,00
2012D00192 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD23-TITRE N° 000576 DU	19/07/2012	4 773,22	6	4 773,22	0,00	0,00
2012D00193 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD977 BIS-TITRE N° 00057	19/07/2012	12 602,27	6	12 602,27	0,00	0,00
2012D00194 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD944-TITRE 000578 DU 06	19/07/2012	3 968,81	6	3 968,81	0,00	0,00
2012D00195 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD17-TITRE N° 000589 DU	19/07/2012	5 065,98	6	5 065,98	0,00	0,00
2012D00196 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD27-TITRE 000579 DU 09/	19/07/2012	557,16	6	557,16	0,00	0,00
2012O00114 Evolution logiciel compta THENOS PARC	20/07/2012	62 083,20	2	62 083,20	0,00	0,00
2012D00199 materiel sonorisation	24/07/2012	585,14	6	585,14	0,00	0,00
2012D00200 batterie camera	24/07/2012	94,90	1	94,90	0,00	0,00
2012D00202 systeme accrochage posters	26/07/2012	255,44	1	255,44	0,00	0,00
2012D00203 COUPEUSE DE PLANS MANUELLE	26/07/2012	418,60	1	418,60	0,00	0,00
2012D00204 Achat de chemises de conservation	27/07/2012	2 364,27	6	2 364,27	0,00	0,00
2012D00205 MATERIELS COLLEGE	30/07/2012	1 061,22	6	1 061,22	0,00	0,00
2012D00208 commande collèges	01/08/2012	1 350,82	6	1 350,82	0,00	0,00
2012D00212 RD 978 FEUX TRICOLORES CSP ST ELOI SDIS	01/08/2012	25 279,51	6	25 279,51	0,00	0,00
2012O00118 numerisation des communes de la Nièvre (29/10/201	01/08/2012	0,00	2	0,00	0,00	0,00
2012O00119 Numérisations de diverses communes de la nievre (2	01/08/2012	3 899,81	2	3 899,81	0,00	0,00
2012O00125 Logiciels Kiosques Numériques	08/08/2012	4 638,33	2	4 638,33	0,00	0,00
2012D00223 commandes colleges 2012	16/08/2012	906,04	6	906,04	0,00	0,00
2012D00224 commandes colleges 2012	16/08/2012	723,34	6	723,34	0,00	0,00
2012D00229 Régularisation TVA GSM	16/08/2012	569 821,00	0	0,00	0,00	569 821,00
2012D00230 ACHAT TELEMETRE BC 3063	17/08/2012	267,49	1	267,49	0,00	0,00
2010O00098 Acquisition logiciel marchés Affaire 10S0018	21/08/2012	140,00	5	140,00	0,00	0,00
2012O00127 10 LICENCES KATANA for eDrectory	22/08/2012	721,09	1	721,09	0,00	0,00
2012O00128 10 logiciels red ht entreprise linux serveur	22/08/2012	7 330,04	2	7 330,04	0,00	0,00
2012O00135 3 logiciels microsoft office pour Mac et Business	03/09/2012	602,79	1	602,79	0,00	0,00
2012D00243 commande college	13/09/2012	4 229,17	6	4 229,17	0,00	0,00
2012O00143 DDEC 2012	13/09/2012	1 271 856,00	10	1 271 856,00	0,00	0,00
2012D00244 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 236-TITRE N° 00000684	18/09/2012	3 934,78	6	3 934,78	0,00	0,00
2012D00245 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 5-TITRE N° 00000685	18/09/2012	6 504,84	6	6 504,84	0,00	0,00
2012D00246 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD10-TITRE N° 00000686	18/09/2012	10 123,48	6	10 123,48	0,00	0,00
2012D00247 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD951A-TITRE N° 00000687	18/09/2012	2 449,24	6	2 449,24	0,00	0,00
2012D00248 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD262-TITRE N° 00000688	18/09/2012	882,67	6	882,67	0,00	0,00
2012D00249 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD203-TITRE N° 00000689	18/09/2012	703,72	6	703,72	0,00	0,00
2012D00250 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD977-TITRE N° 00000690	18/09/2012	4 107,49	6	4 107,49	0,00	0,00
2012D00251 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD977-TITRE N° 00000691	18/09/2012	4 468,38	6	4 468,38	0,00	0,00
2012D00252 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD13-TITRE N° 00000692	18/09/2012	3 669,73	6	3 669,73	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00253 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD981-TITRE N° 00000694	18/09/2012	22 316,39	6	22 316,39	0,00	0,00
2012D00254 ACQUISITION COMPTEURS	19/09/2012	7 278,86	6	7 278,86	0,00	0,00
2012D00265 Cde kit APW + cable + capteur, réf. cvcd334	24/09/2012	1 410,83	6	1 410,83	0,00	0,00
2012D00267 FOURNITURES DIVERSES - BC 3082	27/09/2012	20,56	1	20,56	0,00	0,00
2012D00269 12 sandisk sd + lecteur carte usb	27/09/2012	107,90	1	107,90	0,00	0,00
2012D00274 torches	27/09/2012	51,20	1	51,20	0,00	0,00
2012D00268 SIGNALISATION HORIZONTALE -RD47 - TITRE N° 0000091	28/09/2012	44 955,74	6	44 955,74	0,00	0,00
2012D00275 moteur 415 W pour arche	30/09/2012	538,20	6	538,20	0,00	0,00
2012O00152 LOGICIEL de prise de main à distance teamviewer	01/10/2012	6 076,00	2	6 076,00	0,00	0,00
2012O00158 KN ECHODESLICS F 170266	10/10/2012	114,67	1	114,67	0,00	0,00
2012O00159 LICENCE GEOSPATIAL	11/10/2012	1 602,64	2	1 602,64	0,00	0,00
2012D00279 panneaux signalétique pvc	16/10/2012	936,47	6	936,47	0,00	0,00
2012D00281 1 Glacière / Véhicule SDE	17/10/2012	1 509,01	6	1 509,01	0,00	0,00
2012D00282 PETITS MATERIEL BC 3099	18/10/2012	376,41	1	376,41	0,00	0,00
2012D00293 BC 3158 - FOURNITURES DIVERSES	23/10/2012	720,77	6	720,77	0,00	0,00
2012D00300 commande college	24/10/2012	953,00	6	953,00	0,00	0,00
2012D00306 fact 63124129, thermomètre	24/10/2012	216,29	1	216,29	0,00	0,00
2012O00168 KN Logiciels CS6 Adobe Créative + 1 CD	30/10/2012	3 740,93	2	3 740,93	0,00	0,00
2012O00173 2 LICENCES AUTOCAD MAP 3D 2013	30/10/2012	9 209,20	2	9 209,20	0,00	0,00
2019O00060 LICENCE AUTOCAD MAP3 REPRISE NIEVRE INGENIERIE	30/10/2012	4 604,60	2	3 850,00	0,00	0,00
2012D00307 commandes colleges 2012	31/10/2012	99,27	1	99,27	0,00	0,00
2012O00171 ACQUISITION LICENCES NOVELL	05/11/2012	58 332,28	1	58 332,28	0,00	0,00
2012O00172 LOGICIEL ADOBE ACROBAT 10 PRO WINDOWS	05/11/2012	637,47	2	637,47	0,00	0,00
2012D00318 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD22-TITRE N° 00001068	06/11/2012	3 990,30	6	3 990,30	0,00	0,00
2012D00319 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD23-TITRE N° 00001064	06/11/2012	5 183,49	6	5 183,49	0,00	0,00
2012D00320 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD170-TITRE N° 00001065	06/11/2012	3 166,75	6	3 166,75	0,00	0,00
2012D00328 BC 3159 - FOURNITURES DIVERSES	06/11/2012	229,34	1	229,34	0,00	0,00
2012D00329 BC 3169 - FOURNITURES DIVERSES	06/11/2012	84,90	1	84,90	0,00	0,00
2012D00341 com college	14/11/2012	1 177,44	6	1 177,44	0,00	0,00
2012D00346 BC 3220 - FOURNITURES DIVERSES	16/11/2012	9,94	1	9,94	0,00	0,00
2012O00178 Subvention numérisation registres paroissiaux	16/11/2012	22 000,00	6	22 000,00	0,00	0,00
2012D00349 store pour collègue	21/11/2012	443,96	1	443,96	0,00	0,00
2012D00355 OUTILLAGE - BC 3171	22/11/2012	16,21	1	16,21	0,00	0,00
2012O00185 migration astre rh	28/11/2012	21 096,24	2	21 096,24	0,00	0,00
2012O00187 LOGICIEL FSE	29/11/2012	22 700,03	2	22 700,03	0,00	0,00
2019D00115 MATERIEL POUR EXPLOITATION GARE ROUTIERE	29/11/2012	0,00	6	2 000,00	0,00	0,00
2012O00188 KN 17 cartes ITUNES	03/12/2012	850,00	1	850,00	0,00	0,00
2012O00189 20 licences win8	03/12/2012	1 519,72	1	1 519,72	0,00	0,00
2012D00381 COMMANDES COLLEGES	04/12/2012	449,37	1	449,37	0,00	0,00
2012D00382 BC 3234 - FOURNITURE CLAVIER A CODE	04/12/2012	167,44	1	167,44	0,00	0,00
2012D00383 BC 3259 - FOURNITURES DIVERSES	04/12/2012	31,95	1	31,95	0,00	0,00
2012O00190 SOLUTION DE SECURITE RELATIVE AUX FLUX WEB	04/12/2012	55 720,00	2	55 720,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00391 camera canon XF300	05/12/2012	6 750,00	6	6 750,00	0,00	0,00
2012D00393 com coll st Pierre	05/12/2012	1 573,19	6	1 573,19	0,00	0,00
2012D00413 MUSEE DU SEPTENNAT AEROTHERM	10/12/2012	1 032,46	6	1 032,46	0,00	0,00
2012D00421 materiel pour camera	10/12/2012	1 810,74	6	1 810,74	0,00	0,00
2012D00417 Numériseur	11/12/2012	14 998,44	6	14 998,44	0,00	0,00
2012D00442 commande 376, anti chute à Bayes	14/12/2012	2 003,30	6	2 003,30	0,00	0,00
2012O00215 Licence " pieces liquidation"	20/12/2012	3 139,50	2	3 139,50	0,00	0,00
2013O00003 SUBVENTION ADEME	31/12/2012	46 927,60	15	31 280,00	3 128,00	12 519,60
2012O00009 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	1 539 514,99	15	1 026 340,00	102 634,00	410 540,99
2012O00010 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	5 678 764,08	15	3 785 840,00	378 584,00	1 514 340,08
2012O00052 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	810 337,67	15	540 220,00	54 022,00	216 095,67
2012O00133 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	24 592,68	15	16 390,00	1 639,00	6 563,68
2012O00150 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	472 033,80	15	314 680,00	31 468,00	125 885,80
2012O00216 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	54 700,00	15	36 460,00	3 646,00	14 594,00
2013D00005 Matériel technique	21/01/2013	14 410,83	6	14 410,83	0,00	0,00
2013D00006 TARIERE STIHL BT 121C	22/01/2013	1 272,81	6	1 272,81	0,00	0,00
2013D00009 GPS EXPLOREUR XC	23/01/2013	634,00	6	634,00	0,00	0,00
2013O00005 MARCHE 2011-45 TELEGESTION ACPTÉ 10 F.1216837 DU 3	28/01/2013	32 953,69	2	32 953,69	0,00	0,00
2013D00013 materiel multimedia	01/02/2013	572,40	6	572,40	0,00	0,00
2013D00014 materiel photographique	05/02/2013	62,96	1	62,96	0,00	0,00
2013D00016 Boîtes ou caisses d'archives ordinaires	07/02/2013	4 209,92	6	4 209,92	0,00	0,00
2013O00008 licence LOGICIEL RIC 2012	14/02/2013	550,00	2	550,00	0,00	0,00
2013D00025 cle usb - SIA Paris	01/03/2013	96,00	1	96,00	0,00	0,00
2013D00030 commandes collègues 2012	04/03/2013	912,37	6	912,37	0,00	0,00
2013O00011 Licences suppl.THENOS (GestÂ°stock US(2);FacÂ°clie	06/03/2013	3 714,37	2	3 714,37	0,00	0,00
2013O00012 4 licences suppl GestÂ°stock US	06/03/2013	3 301,66	2	3 301,66	0,00	0,00
2013D00032 Option sauvegarde numériseur	07/03/2013	13 163,61	6	13 163,61	0,00	0,00
2013O00015 LICENCE tteat Prevention pour cluster PA500 (3 A)	08/03/2013	4 111,85	2	4 111,85	0,00	0,00
2013D00036 PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE DE DIRECTION	13/03/2013	65 044,30	6	65 044,30	0,00	0,00
2013D00051 PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE DE POLICE	22/03/2013	31 673,54	6	31 673,54	0,00	0,00
2013O00022 ACQUISITION DE LICENCE IV - ST AGNAN (acte cession	04/04/2013	3 000,00	2	3 000,00	0,00	0,00
2013O00048 12 "memoire module 16 Go" F 1403438848	04/04/2013	2 146,92	1	2 146,92	0,00	0,00
2014D00073 Chargeur Â bras tÂlescopique 214D01	07/04/2013	70 502,50	6	70 502,50	0,00	0,00
2013O00032 KN - acquisition de logiciels Prezi et Camtasia	08/04/2013	507,10	1	507,10	0,00	0,00
2013D00071 OUTILLAGE - FOURNITURES DIVERSES	12/04/2013	371,50	1	371,50	0,00	0,00
2013O00035 SUBV. CONSEIL REGIONAL CPER ISAT II	16/04/2013	450 000,00	22	186 750,00	20 250,00	244 522,00
2013D00081 PAVILLONS CIRCUIT MAGNY COURS	18/04/2013	5 606,85	6	5 606,85	0,00	0,00
2013D00086 Préleveur vigilant	19/04/2013	4 181,22	6	4 181,22	0,00	0,00
2013D00085 FOURNITURES OUTILLAGE EEMB	23/04/2013	81,47	1	81,47	0,00	0,00
2013D00119 Achat Â©quilibreuse de roues et appareil monte dÂ©	24/04/2013	19 037,59	6	19 037,59	0,00	0,00
2013D00091 commande centrale acquisition CV/CD/226	25/04/2013	1 413,51	6	1 413,51	0,00	0,00
2013D00090 SIGNALETIQUE CIRCUIT MAGNY COURS	30/04/2013	14 228,33	6	14 228,33	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013O00049 Extension NAONED	07/05/2013	5 262,40	2	5 262,40	0,00	0,00
2013D00092 carte graphique 1Go MAC	07/05/2013	455,40	1	455,40	0,00	0,00
2013O00056 18 barettes de mémoire	14/05/2013	6 405,18	1	6 405,18	0,00	0,00
2013O00062 Mise à niveau de la version de l'annuaire Novell	03/06/2013	49 897,12	2	49 897,12	0,00	0,00
2013D00121 pavillon kakemono archives departementales	03/06/2013	85,51	1	85,51	0,00	0,00
2014O00170 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2013	11/06/2013	1 629 542,00	15	869 088,00	108 636,00	651 818,00
2013D00133 multimedia	12/06/2013	188,00	1	188,00	0,00	0,00
2013D00136 SIGNALISATION HORIZONTALE ANNEE 2013	13/06/2013	278 077,74	6	278 077,74	0,00	0,00
2013O00067 ISAT SUBVENTION FEDER	14/06/2013	0,00	22	426 906,00	50 650,00	634 852,19
2013D00150 FOURNITURES DIVERSES EEMB/CAMPING BAYE	21/06/2013	293,40	1	293,40	0,00	0,00
2013D00219 2013-46/39420/ACHAT DE MATERIEL DE MARQUAGE AU SOL	21/06/2013	229 982,89	6	229 982,89	0,00	0,00
2013D00153 MATERIELS POUR DIVERS COLLEGES (MUTUALISATION)	25/06/2013	190,16	1	190,16	0,00	0,00
2019D00114 REPRISE FICHE 2013D00161 GARE ROUTIERE NEVERS	02/07/2013	0,00	6	640,00	0,00	0,00
2013D00163 MOBILIER COLLEGE DONZY	03/07/2013	2 138,45	6	2 138,45	0,00	0,00
2013D00164 Matériel et outillage techniques spécifiques	05/07/2013	73,00	1	73,00	0,00	0,00
2013O00090 2 autocad LT 2014 SLM	09/07/2013	3 468,40	2	3 468,40	0,00	0,00
2013D00174 Panneaux d'expositions	12/07/2013	2 948,21	6	2 948,21	0,00	0,00
2013D00190 Accessoires pour le dépoussiérage marché 2012-269	17/07/2013	77,26	1	77,26	0,00	0,00
2013D00194 MATERIEL COLLEGE ST PIERRE	19/07/2013	5 965,99	6	5 965,99	0,00	0,00
2013O00102 logiciel Chameleon collèges	22/07/2013	116,01	1	116,01	0,00	0,00
2013O00103 80 licences Novell ZENworks Mobile Management	22/07/2013	5 941,73	1	5 941,73	0,00	0,00
2013D00198 Plaque de verre pour exposition	23/07/2013	192,01	1	192,01	0,00	0,00
2013D00199 FOURNITURES DIVERSES URSULINES/EEMB	23/07/2013	550,16	6	550,16	0,00	0,00
2013D00208 MATERIELS POUR DIVERS COLLEGES	05/08/2013	6 516,76	6	6 516,76	0,00	0,00
2012O00163 Facture 2218124 du 10/10/2012 Affaire 12S0044 Inst	07/08/2013	990,00	5	990,00	0,00	0,00
2013D00223 CDE POSE BORDURE - FACTURE FA173758	08/08/2013	12 970,80	6	12 970,80	0,00	0,00
2012O00019 LA BUSSIÈRE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT	14/08/2013	708,63	5	708,63	0,00	0,00
2012O00061 INSPECTION DETAILLEE OA-COMMANDE N°3-2012-28-00	14/08/2013	11 732,76	5	11 732,76	0,00	0,00
2012O00062 INSPECTION DETAILLEE OA-COMMANDE N°2-2012-28-00	14/08/2013	10 620,48	5	10 620,48	0,00	0,00
2012O00063 INSPECTION DETAILLEE OA-COMMANDE N°1-2012-28	14/08/2013	7 690,28	5	7 690,28	0,00	0,00
2012O00077 SITE DE CORBIGNY Cave de l'Anguison Solde MISSION	14/08/2013	310,96	5	310,96	0,00	0,00
2012O00078 Diagnostic Amiante Divers Bts Départ.	14/08/2013	861,12	5	861,12	0,00	0,00
2012O00089 DIAGNOSTIC ENERGETIQUE COLLEGE FOURCHAMBAULT	14/08/2013	4 772,04	5	4 772,04	0,00	0,00
2012O00092 INSPECTION DETAILLEE OA -COMMANDE N° 1-2012-44	14/08/2013	16 761,04	5	16 761,04	0,00	0,00
2012O00142 INSPECTION DETAILLEE D'OUVRAGES D'ART-2012-44-00	14/08/2013	11 435,26	5	11 435,26	0,00	0,00
2012O00151 MDPH Vérification électrique pour réglementation c	14/08/2013	460,46	5	460,46	0,00	0,00
2012O00165 Diagnostic performance énergétique avan	14/08/2013	358,80	5	358,80	0,00	0,00
2012O00209 LEVES TOPOGRAPHIQUES SUR OA-2011-129-00	14/08/2013	20 116,72	5	20 116,72	0,00	0,00
2013D00218 Bancs en douglas - FACT. N° 12/13	21/08/2013	586,04	6	586,04	0,00	0,00
2013O00114 Progiciel de gestion Médecine du Travail LICENCE M	22/08/2013	4 573,50	2	4 573,50	0,00	0,00
2019O00061 LOGICIELS OPENGOUV OFFICE ST REPRISE NIEVRE INGENI	22/08/2013	1 643,60	2	1 374,25	0,00	0,00
2013D00220 OUTILLAGES DIVERS	23/08/2013	50,90	1	50,90	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00221 Fournitures chemises de conservation marché 2012-1	26/08/2013	2 737,00	6	2 737,00	0,00	0,00
2019O00062 LICENCES ACROBAT PRO V11AQOQ REPRISE NIEVRE INGENIE	28/08/2013	2 559,40	2	2 139,97	0,00	0,00
2013O00118 ISAT 2 SUBVENTION RECTORAT	30/08/2013	730 000,00	22	295 038,00	33 458,00	387 309,00
2013D00225 FOURNITURES DIVERSES EEMB /BAT DEPARTEMENT	03/09/2013	92,95	1	92,95	0,00	0,00
2013O00122 Subvention numérisation registres matricules	06/09/2013	21 000,00	6	21 000,00	0,00	0,00
2013D00233 Acquisition mise en place mobilier collèges	09/09/2013	4 232,63	6	4 232,63	0,00	0,00
2013D00270 MATERIELS POUR DIVERS COLLEGES	11/09/2013	4 712,16	6	4 712,16	0,00	0,00
2013D00271 MATERIELS COLLEGE DORNES	11/09/2013	2 462,36	6	2 462,36	0,00	0,00
2013D00295 commande CV/CD/85, réfection clôture Baye	11/09/2013	1 059,66	6	1 059,66	0,00	0,00
2013D00274 COMPTEURS CIGALE ET PHOENIX	13/09/2013	7 594,60	6	7 594,60	0,00	0,00
2013D00280 Fournitures de conservation sangles marché 2012-16	17/09/2013	4 636,29	6	4 636,29	0,00	0,00
2013D00305 Plexiglass expo photos	20/09/2013	857,83	6	857,83	0,00	0,00
2013O00125 DEPOT MARQUE "ET TOI, T'AS KEL AGE?"	23/09/2013	225,00	1	225,00	0,00	0,00
2013O00131 ACHATS DE LOGICIEL 5 Kernel Recovery	24/09/2013	310,81	1	310,81	0,00	0,00
2013D00293 MATERIELS COLLEGE CORBIGNY	24/09/2013	225,25	1	225,25	0,00	0,00
2013D00294 MATERIELS COLLEGES LES COURLIS	24/09/2013	379,55	1	379,55	0,00	0,00
2013D00304 Achat débroussailluse - FACT. N° AN090099/M13	25/09/2013	953,00	6	953,00	0,00	0,00
2013D00312 Achat matériel et outillage spécifique	26/09/2013	540,26	6	540,26	0,00	0,00
2013O00133 solution logicielle d'affichage format ethernet	02/10/2013	1 204,55	2	1 204,55	0,00	0,00
2013D00315 materiel coll Moulins-Eng	02/10/2013	1 084,93	6	1 084,93	0,00	0,00
2013D00316 MATERIEL COLLEGE MON TSAUCHE LES SETTONS	02/10/2013	812,92	6	812,92	0,00	0,00
2013O00142 Dispositif de reprise de données (calypso) logicie	04/10/2013	50 371,75	2	50 371,75	0,00	0,00
2013O00138 evolution LOGICIEL IODAS (formation associée)	08/10/2013	7 457,06	2	7 457,06	0,00	0,00
2013O00140 acquisition d'un Progiciel de gestion Médecine du	10/10/2013	25 846,76	2	25 846,76	0,00	0,00
2013D00325 Fournitures pour le conditionnement marché 2012-26	14/10/2013	3 558,91	6	3 558,91	0,00	0,00
2013D00326 Fournitures boîtes de conservation marché 2012-163	14/10/2013	2 716,71	6	2 716,71	0,00	0,00
2013D00333 matériels coll decize	21/10/2013	996,36	6	996,36	0,00	0,00
2013D00334 Achat matériel et outillage technique spécifiques	21/10/2013	3 551,85	6	3 551,85	0,00	0,00
2013D00337 M. 2013-103 -Fournit de panneaux de signalisation	22/10/2013	8 278,56	6	8 278,56	0,00	0,00
2013D00338 M. 2013-101 - Fourniture de panneaux de signalisat	22/10/2013	16 899,66	6	16 899,66	0,00	0,00
2013D00343 matériel mutualisation coll	23/10/2013	1 241,32	6	1 241,32	0,00	0,00
2013D00355 Pont Â@l@vateur	25/10/2013	9 326,02	6	9 326,02	0,00	0,00
2013O00145 Migration gepweb vers gepweb360	28/10/2013	1 554,80	2	1 554,80	0,00	0,00
2013O00146 ACQUIS° LOGICIEL SPHYNX (SCE ENVIRONNEMENT)	28/10/2013	1 124,24	2	1 124,24	0,00	0,00
2013D00354 REMORQUE POUR MATERIEL DE MARQUAGE AU SOL	31/10/2013	34 874,76	6	34 874,76	0,00	0,00
2013O00158 KN RNVLT HEBERGEMENT DISCOUNTWIN+ DOMAINE	14/11/2013	115,63	1	115,63	0,00	0,00
2013O00164 60 creative cloud team KN	20/11/2013	2 869,68	2	2 869,68	0,00	0,00
2013D00428 153D25 / TRACTEUR CLAAS DEPUSSAY OCCASION	21/11/2013	58 958,18	6	58 958,18	0,00	0,00
2013D00403 BC 3852 FOURNITURES DIVERSES EEMB	26/11/2013	3 372,12	6	3 372,12	0,00	0,00
2013O00171 DDEC 2013	27/11/2013	1 271 856,00	10	1 144 665,00	127 191,00	0,00
2013O00172 FOURNITURE ET INSTALL° D4UN MODULE SSO	27/11/2013	2 990,00	2	2 990,00	0,00	0,00
2013D00429 GRAVILLONNEUR SECMAIR 240D23	28/11/2013	28 771,59	6	28 771,59	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00423 commande colorimètre DR900	03/12/2013	1 956,45	6	1 956,45	0,00	0,00
2013D00467 Imma. AB-709-DJ Un camion tracteur routier d'	05/12/2013	43 629,05	6	43 629,05	0,00	0,00
2013D00433 stabilisateur pour appareil numerique	09/12/2013	926,85	6	926,85	0,00	0,00
2013O00181 MIGRATION ALOES 1.600 2.0	13/12/2013	13 275,60	2	13 275,60	0,00	0,00
2013O00182 Mise en oeuvre d'une plateforme pour la dématériel	13/12/2013	38 928,60	2	38 928,60	0,00	0,00
2013O00183 evolution IODAS	13/12/2013	0,00	2	0,00	0,00	0,00
2013O00185 1 LICENCE MONO POSTE + 2 ACCES LOGICIEL	13/12/2013	2 870,40	2	2 870,40	0,00	0,00
2013D00470 banderole nievre numerique	17/12/2013	388,70	1	388,70	0,00	0,00
2013D00488 com colleges mutualisation	19/12/2013	5 866,89	6	5 866,89	0,00	0,00
2013D00489 raccordement cercle nivernais de voile baye	19/12/2013	5 604,46	6	5 604,46	0,00	0,00
2013D00490 regard sur canalisation baye	19/12/2013	1 361,05	6	1 361,05	0,00	0,00
2013O00195 Evolution IODAS SEPA et ROLRME	19/12/2013	16 361,28	2	16 361,28	0,00	0,00
2013D00498 GPS GLOBE 360+CARTO EXPLOREUR 58 NORD SUD	20/12/2013	5 538,00	6	5 538,00	0,00	0,00
2013D00504 camera - manfrotto 577 + 501	26/12/2013	70,00	1	70,00	0,00	0,00
2013O00025 Biens mobiliers, matériel et études - 2013	31/12/2013	548 759,43	5	548 759,43	0,00	0,00
2013O00026 Bâtiments et installations - 2013	31/12/2013	6 370 011,79	15	3 822 003,00	424 667,00	2 123 341,79
2013O00027 Biens mobiliers, matériel et études - 2013	31/12/2013	7 558,24	5	7 558,24	0,00	0,00
2013O00028 Bâtiments et installations - 2013	31/12/2013	886 066,45	15	531 639,00	59 071,00	295 356,45
2013O00029 Biens mobiliers, matériel et études - 2013	31/12/2013	662 774,58	5	662 774,58	0,00	0,00
2013O00030 Bâtiments et installations - 2013	31/12/2013	1 039 039,19	15	623 421,00	69 269,00	346 349,19
2013O00031 Biens mobiliers, matériel et études - 2013	31/12/2013	15 244,00	5	15 244,00	0,00	0,00
2013O00043 Bâtiments et installations - 2013	31/12/2013	62 434,84	15	41 620,00	4 162,00	20 814,84
2013O00177 Bâtiments et installations - 2013	31/12/2013	247 720,85	15	148 626,00	16 514,00	82 580,85
2014O00001 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	31/12/2013	287,04	9	287,04	0,00	0,00
2014D00001 SIGNALISATION HORIZONTALE ANNEE 2014	02/01/2014	419 995,09	6	419 995,09	0,00	0,00
2014D00003 voile flying nievre numerique	21/01/2014	153,12	1	153,12	0,00	0,00
2014D00005 voeux cg 2014	22/01/2014	17,99	1	17,99	0,00	0,00
2014D00006 memoire 2 GO 2To seagate	23/01/2014	280,10	1	280,10	0,00	0,00
2014D00016 sphere tube ventilee	31/01/2014	5 558,88	6	5 558,88	0,00	0,00
2014O00008 TELEGESTION LOGICIEL 2014	31/01/2014	31 473,78	2	31 473,78	0,00	0,00
2014D00014 BC 3989 FOURNITURES DIVERSES EEMB	03/02/2014	1 021,85	6	1 021,85	0,00	0,00
2014D00020 tournée des ministeres - led spheres	03/02/2014	141,60	1	141,60	0,00	0,00
2014D00022 tournée des ministeres - presentoir comptoir	03/02/2014	13,70	1	13,70	0,00	0,00
2014D00019 tournée des ministeres - porte documents	10/02/2014	66,00	1	66,00	0,00	0,00
2014D00026 Achat matériel et outillage technique spécifique	13/02/2014	1 181,95	6	1 181,95	0,00	0,00
2014O00013 Logiciel Créative Cloud	24/02/2014	1 439,64	1	1 439,64	0,00	0,00
2014D00038 pile 4706 maxitech blister	27/02/2014	59,00	1	59,00	0,00	0,00
2014D00054 PELLE SUR PNEUS MARCHE 2013-145 LOT 7 F CMG CM 020	27/02/2014	0,00	0	0,00	0,00	0,00
2014O00018 30 licences openEducA - collège Clamecy	28/02/2014	2 287,20	1	2 287,20	0,00	0,00
2014D00055 presentoirs black line 3000	07/03/2014	1 261,06	6	1 261,06	0,00	0,00
2014D00048 80 pavillons personnalisés	11/03/2014	4 291,20	6	4 291,20	0,00	0,00
2014O00029 1 lic.com.elec scan touristique25;1 Mise à dispo d	25/03/2014	852,00	1	852,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00068 bache parking cab	01/04/2014	1 606,44	6	1 606,44	0,00	0,00
2014O00033 Logiciel prezi pro	11/04/2014	204,00	1	204,00	0,00	0,00
2014O00035 ADJONCTION DE 200 LICENCES ORGANISATEURS	11/04/2014	1 329,70	2	1 329,70	0,00	0,00
2014D00095 etats generaux emploi-formation visuels	17/04/2014	787,20	6	787,20	0,00	0,00
2014O00039 SUBVENTION CITE MUSEALE ANNEE 2014	17/04/2014	11 400,00	5	11 400,00	0,00	0,00
2014O00041 2 lic oracle one processor ;2 lic.et support one s	18/04/2014	7 995,97	2	7 995,97	0,00	0,00
2014D00081 voile wind flag + axe rotatif	22/04/2014	1 175,04	6	1 175,04	0,00	0,00
2014D00114 GROUPE ELECTROGENE - BC N° 2	23/04/2014	598,87	6	598,87	0,00	0,00
2014D00126 BETONNIERE	23/04/2014	1 796,10	6	1 796,10	0,00	0,00
2014D00116 Tronçonneuse BC N° 1	24/04/2014	344,40	1	344,40	0,00	0,00
2014O00042 logiciel REPERES	24/04/2014	9 119,09	2	9 119,09	0,00	0,00
2014D00115 COMMANDE PETIT MATERIEL - TRANSPALETTE	25/04/2014	334,82	1	334,82	0,00	0,00
2014D00096 Achat matériel et outillage technique	29/04/2014	22,33	1	22,33	0,00	0,00
2014D00113 AFFUTEUSE COMMANDE PETIT MATERIEL	29/04/2014	105,18	1	105,18	0,00	0,00
2014D00097 DOTATION D'UNE STATION TOTALE DE TOPOGRAPHIE	05/05/2014	6 444,38	6	6 444,38	0,00	0,00
2014D00120 BC 3831 FOURNITURES DIVERSES QUINCAILLERIE EEMB	15/05/2014	123,61	1	123,61	0,00	0,00
2014D00124 DEBROUSSAILLEUSE FS130 - BC N° 1	15/05/2014	2 669,10	6	2 669,10	0,00	0,00
2014D00162 structures pour voile WF 350 + 240	16/05/2014	432,48	1	432,48	0,00	0,00
2014D00130 DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS 410	19/05/2014	845,00	6	845,00	0,00	0,00
2014D00131 TRONCONNEUSE STIHL MS 261	19/05/2014	799,00	6	799,00	0,00	0,00
2014O00053 logiciel "aidomenu" formation	19/05/2014	6 120,00	2	6 120,00	0,00	0,00
2014O00054 logiciel "aidomenu" formation	19/05/2014	19 800,00	2	19 800,00	0,00	0,00
2014O00056 Licences logiciel	20/05/2014	2 833,20	2	2 833,20	0,00	0,00
2014D00156 COMBISYSTEME STHIL N°SERIE 297212894	21/05/2014	790,80	6	790,80	0,00	0,00
2014D00157 DEBROUSSAILLEUSE A DOS STIHL FR 410CE	21/05/2014	852,00	6	852,00	0,00	0,00
2014D00158 AFFUTEUSE D'ATELIER OREGON	21/05/2014	307,20	1	307,20	0,00	0,00
2014O00057 10 licences opengouv-WinSvrSdt 2012R2 OLP NL Gov 2	22/05/2014	10 439,35	2	10 439,35	0,00	0,00
2014D00173 FOURNITURE PERFO BURINEUR	23/05/2014	838,80	6	838,80	0,00	0,00
2014D00145 PERCEUSE A PERCUSSION	23/05/2014	219,60	1	219,60	0,00	0,00
2014D00172 FOURNITURE D'UN ECHAFAUDAGE	26/05/2014	1 863,60	6	1 863,60	0,00	0,00
2014D00140 Relifort	27/05/2014	498,24	1	498,24	0,00	0,00
2014D00150 APPAREIL DE TRACAGE THERMIQUE	27/05/2014	5 940,00	6	5 940,00	0,00	0,00
2014D00142 NETTOYEUR FDX MODELE 13/150	30/05/2014	1 510,00	6	1 510,00	0,00	0,00
2014D00144 FOURNITURE TRONCONNEUSE MS 441	30/05/2014	1 007,00	6	1 007,00	0,00	0,00
2014D00170 P SOUDURE INVERTER - BC N° 1	31/05/2014	259,04	1	259,04	0,00	0,00
2014D00161 expo photos - cadre aciers exterieurs	02/06/2014	6 852,00	6	6 852,00	0,00	0,00
2014O00061 20 LICENCES UTILISATEURS	04/06/2014	2 077,62	1	2 077,62	0,00	0,00
2014D00153 FOURNITURE D'UNE PERCEUSE	10/06/2014	418,80	1	418,80	0,00	0,00
2014O00066 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2014	11/06/2014	1 490 988,35	15	795 192,00	99 399,00	596 397,35
2014D00169 Fourniture et pose de panneaux d'affichage FACT 20	13/06/2014	540,00	6	540,00	0,00	0,00
2014D00178 achat appareil photo numérique	20/06/2014	178,22	1	178,22	0,00	0,00
2014D00177 COMPTEUR CIGALE	23/06/2014	780,00	6	780,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00180 TRONCONNEUSE DOLMAR PS 5105 50 cm3 guide de 45 cm	24/06/2014	649,00	6	649,00	0,00	0,00
2014D00543 sandisk sd32 GO extreme video	25/06/2014	39,00	1	39,00	0,00	0,00
2014D00191 DEMI LANCE TURBO BUSE PRO	27/06/2014	154,08	1	154,08	0,00	0,00
2014O00077 Renouvellement de la solution logicielle d'antivir	30/06/2014	19 984,80	2	19 984,80	0,00	0,00
2014O00081 100 licences i print	07/07/2014	2 496,00	2	2 496,00	0,00	0,00
2014D00200 Batteries lithium	08/07/2014	172,80	1	172,80	0,00	0,00
2014O00084 5 licences OpenEduca	08/07/2014	1 272,89	1	1 272,89	0,00	0,00
2014D00203 PERCEUSE BOSCH GSB 16 RE	09/07/2014	146,60	1	146,60	0,00	0,00
2014D00238 PERCEUSE BOSCH GSB 16 RE	09/07/2014	146,60	1	146,60	0,00	0,00
2014O00085 Licence 100 noeuds Pour serveur Proliant HP	09/07/2014	1 022,63	2	1 022,63	0,00	0,00
2014D00205 Store Camion	10/07/2014	786,00	6	786,00	0,00	0,00
2014D00253 BC 4278 OUTILLAGE PLOMBERIE EEMB	10/07/2014	37,41	1	37,41	0,00	0,00
2013O00069 Afif 13S0044 Réfection isolation facades site deciz	16/07/2014	847,46	5	847,46	0,00	0,00
2014D00223 DEBROUSAILLEUSES/TONDEUSE/TRONCONNEUSE	16/07/2014	2 958,14	6	2 958,14	0,00	0,00
2014D00213 BC 4245 FOURNITURES DIVERSES ATELIER - EEMB	17/07/2014	12 481,19	6	12 481,19	0,00	0,00
2014D00214 Matériel médical pour formations	17/07/2014	3 172,08	6	3 172,08	0,00	0,00
2014D00226 Matériel spécifique de conservation	24/07/2014	1 324,80	6	1 324,80	0,00	0,00
2014D00248 PERFORATEUR SANS FIL	30/07/2014	659,00	6	659,00	0,00	0,00
2014O00089 acces logiciel sonde nudge	31/07/2014	7 488,00	2	7 488,00	0,00	0,00
2014O00091 Licences EducA-WinPro 8.1	11/08/2014	5 336,81	1	5 336,81	0,00	0,00
2013O00006 CORBIGNY Avis techn. e suivi désordres de structur	19/08/2014	2 818,40	5	2 818,40	0,00	0,00
2013O00018 PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES SUR RD-2011-129-01	19/08/2014	2 495,93	5	2 495,93	0,00	0,00
2013O00019 INSPECT.DETAILEE OA-PONT S/LA LOIRE-PONT S/ L'ARO	19/08/2014	2 332,20	5	2 332,20	0,00	0,00
2013O00020 INSPECTION DETAILEE OUVRAGES D'ART-2012-44-00	19/08/2014	9 065,98	5	9 065,98	0,00	0,00
2013O00033 Mission de contrôle technique concernant certaines	19/08/2014	291,35	5	291,35	0,00	0,00
2013O00040 INSPECTION DETAILEE OA-RD 8-179-38-107-MARCHE 201	19/08/2014	4 952,35	5	4 952,35	0,00	0,00
2013O00042 INSPECTION DETAILEE OA-RD907-PONT DE NEVERS-2012-	19/08/2014	19 434,83	5	19 434,83	0,00	0,00
2013O00143 INSPECTION OUVRAGES D'ART	19/08/2014	16 682,01	5	16 682,01	0,00	0,00
2013O00167 INSPECTION DETAILEE OUVRAGES ART	19/08/2014	8 078,54	5	8 078,54	0,00	0,00
2013O00174 INSPECTION OUVRAGES D'ART-COMMANDE N° 5	19/08/2014	7 582,01	5	7 582,01	0,00	0,00
2013O00178 DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE DES PLANTATIONS D'ALIGNÉ	19/08/2014	7 937,13	5	7 937,13	0,00	0,00
2013O00184 ETUDE d'impact SEPA IODAS	19/08/2014	5 071,04	5	5 071,04	0,00	0,00
2012O00155 étude hydrologique décharge de Pougues les Eaux	19/08/2014	18 473,42	5	18 473,42	0,00	0,00
2012O00206 ETUDE EVOLUTION VERS NOVELL 2013	19/08/2014	7 176,00	5	7 176,00	0,00	0,00
2014D00298 LAME VILLETON BI-RACLAGE 3,40m - SECTION EXPLOITAT	25/08/2014	6 885,83	6	6 885,83	0,00	0,00
2014D00271 PERCHE ELAGUEUSE STHIL ET TAILLE HAIE	26/08/2014	1 419,00	6	1 419,00	0,00	0,00
2014D00284 FOURNITURE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE	26/08/2014	639,00	6	639,00	0,00	0,00
2014D00290 DEMARREUR AUTONOME/ATELIER CORBIGNY - COMMANDE AD	26/08/2014	1 155,94	6	1 155,94	0,00	0,00
2014D00280 MASQUE A SOUDER - DECAPEUR THERMIQUE - MULTIMETRE	27/08/2014	135,65	1	135,65	0,00	0,00
2014D00542 gopro bac pac + hero 3 black edition	04/09/2014	508,00	6	508,00	0,00	0,00
2014D00299 COMPTEUR PNEUMATIQUE ROUTIER	09/09/2014	7 239,90	6	7 239,90	0,00	0,00
2014D00332 materiel photographique	13/09/2014	109,00	1	109,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00335 MATERIELS COLLEGE CLAMECY	23/09/2014	12 666,08	6	12 666,08	0,00	0,00
2014D00336 Achat matériel et outillage spécifiques	25/09/2014	65,52	1	65,52	0,00	0,00
2014D00338 Achat matériel et outillage spécifiques	25/09/2014	303,72	1	303,72	0,00	0,00
2014D00339 MATERIELS COLLEGE ST AMAND PUISAYE	25/09/2014	264,00	1	264,00	0,00	0,00
2014D00340 MATERIELS COLLEGE GUERIGNY	26/09/2014	1 435,78	6	1 435,78	0,00	0,00
2014D00341 MATERIELS COLLEGE LORMES	26/09/2014	4 377,60	6	4 377,60	0,00	0,00
2014D00342 MATERIELS COLLEGE ST SAULGE	26/09/2014	689,93	6	689,93	0,00	0,00
2014D00343 MATERIELS COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	26/09/2014	4 270,80	6	4 270,80	0,00	0,00
2014D00344 MATERIELS COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER	26/09/2014	4 270,80	6	4 270,80	0,00	0,00
2014D00347 accessoires enregistrement reproduction	30/09/2014	245,00	1	245,00	0,00	0,00
2014O00123 2 packs de 1 sonde Nudge AMP	01/10/2014	4 608,00	2	4 608,00	0,00	0,00
2014D00354 Matériel et outillage technique spécifiques	06/10/2014	331,14	1	331,14	0,00	0,00
2014D00356 MUTUALISATION MATERIELS COLLEGES	07/10/2014	264,00	1	264,00	0,00	0,00
2014O00132 DDEC 2014	09/10/2014	1 271 856,00	10	1 017 480,00	127 185,00	127 191,00
2014D00361 UNE PRESSE 80T POMPE HYDROPNEUMATIQUE + EMBOUTS	09/10/2014	4 978,00	6	4 978,00	0,00	0,00
2014D00375 SCIE A RUBAN / EXPLOITATION - COMMANDE SERVET DUCH	10/10/2014	3 276,99	6	3 276,99	0,00	0,00
2014D00374 MATERIELS COLLEGE LA MACHINE	15/10/2014	128,60	1	128,60	0,00	0,00
2014D00376 MUTUALISATION MATERIELS COLLEGES	16/10/2014	995,41	6	995,41	0,00	0,00
2014D00390 ENTRETIEN CENTRALE	16/10/2014	12 125,44	6	12 125,44	0,00	0,00
2014D00377 Filtres photos et support mural	17/10/2014	400,80	1	400,80	0,00	0,00
2014D00381 alarmes pour vitrines d'exposition	20/10/2014	712,80	6	712,80	0,00	0,00
2014D00388 GODETS	21/10/2014	5 502,25	6	5 502,25	0,00	0,00
2014D00389 Matériel technique	24/10/2014	2 253,50	6	2 253,50	0,00	0,00
2014D00395 conservation préventive	27/10/2014	295,36	1	295,36	0,00	0,00
2014O00139 FABLAB - subv. Etat pour achat matériel numérique	03/11/2014	10 000,00	4	10 000,00	0,00	0,00
2014D00414 Boîtes d'archives de conservation marché 2012-163	03/11/2014	8 214,00	6	8 214,00	0,00	0,00
2014D00425 MATERIELS COLLEGE LA CHARITE SUR LOIRE	04/11/2014	489,60	1	489,60	0,00	0,00
2014D00426 MATERIELS COLLEGE CLAMECY	04/11/2014	4 270,80	6	4 270,80	0,00	0,00
2014D00427 MATERIELS COLLEGE LUZY	04/11/2014	850,80	6	850,80	0,00	0,00
2014D00441 INVESTISSEMENT OUTILLAGE ATELIER-SERVANTE	04/11/2014	2 089,10	6	2 089,10	0,00	0,00
2014D00429 40 modules DDR2 1Go 667 MHz p; 40 plaque de montag	05/11/2014	1 017,33	4	1 017,33	0,00	0,00
2014D00437 cloches pour vitrines expo	07/11/2014	1 811,52	6	1 811,52	0,00	0,00
2014D00602 Bande transporteuse + racleur/ exploitation Corbig	14/11/2014	1 870,88	6	1 870,88	0,00	0,00
2014D00603 Bande transporteuse + racleur/ exploitation Corbig	14/11/2014	1 588,10	6	1 588,10	0,00	0,00
2014D00509 TREUIL 12 VOLT+ENROULEUR/ MAGASIN NEVERS COMMANDE	21/11/2014	621,66	6	621,66	0,00	0,00
2014D00473 Achat de matériel et outillage technique spécifique	25/11/2014	34,54	1	34,54	0,00	0,00
2015O00103 TELEGESTION SUBVENTION CNSA	30/11/2014	267 731,00	2	267 731,00	0,00	0,00
2014O00146 Creative Cloud	01/12/2014	6 046,56	2	6 046,56	0,00	0,00
2014D00574 ADAPTATION PELLE/EXPLOITATION	02/12/2014	11 453,18	6	11 453,18	0,00	0,00
2014D00522 NAVIGATEUR DIAGNOSTIC CAMION/ATELIER	02/12/2014	9 390,96	6	9 390,96	0,00	0,00
2014D00562 FOURNITURE TRONCONNEUSES ET DEBROUSSAILLEUSE	03/12/2014	2 477,00	6	2 477,00	0,00	0,00
2014O00153 DIVERS LOGICIELS PARC	03/12/2014	2 957,75	2	2 957,75	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00526 COMPTEUR PNEUMATIQUE ROUTIER	04/12/2014	4 261,14	6	4 261,14	0,00	0,00
2014D00549 CUVE FIOUL DORNES	04/12/2014	1 869,60	6	1 869,60	0,00	0,00
2014D00561 NETTOYEUR HAUTE PRESSION HONDA 150 BARS	04/12/2014	1 399,68	6	1 399,68	0,00	0,00
2014D00563 FOURNITURE MOTEUR KM 130 ET RALLONGE CARBONE	04/12/2014	701,00	6	701,00	0,00	0,00
2014D00530 ENROULEUR MAGASIN NEVERS F 65863	05/12/2014	270,39	1	270,39	0,00	0,00
2014D00536 Achat matériel et outillage technique spécifiques	08/12/2014	3 665,94	6	3 665,94	0,00	0,00
2014D00538 Fournitures de conservation marché 2012-268 lot 2	08/12/2014	39 350,40	6	39 350,40	0,00	0,00
2014D00546 ASPIRATEUR ET ENROULEUR	08/12/2014	126,90	1	126,90	0,00	0,00
2014D00565 MATERIELS COLLEGE GUERIGNY	10/12/2014	1 435,78	6	1 435,78	0,00	0,00
2014O00157 logiciel repères inter departement	10/12/2014	6 221,54	2	6 221,54	0,00	0,00
2014O00158 8 LICENCES ENTREPRISE OPERATIONS MANAGER	10/12/2014	5 050,82	2	5 050,82	0,00	0,00
2014D00571 ACHAT APPAREIL PHOTO SONY	11/12/2014	488,00	1	488,00	0,00	0,00
2014D00582 CHARIOT DE VISITE/ATELIER	12/12/2014	957,46	6	957,46	0,00	0,00
2014O00159 licences openEducA-W7	12/12/2014	3 560,94	1	3 560,94	0,00	0,00
2014D00583 lot 14 baladeuses 36 leds/ATELIER NEVERS F ACA758	15/12/2014	1 284,05	6	1 284,05	0,00	0,00
2014D00584 poste TIG 208/ATELIER NEVERS F ACA759	15/12/2014	2 293,06	6	2 293,06	0,00	0,00
2014O00168 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	15/12/2014	308,57	9	272,00	36,57	0,00
2015O00004 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	17/12/2014	7 512,51	8	6 573,00	939,51	0,00
2014D00593 Nikon D810 + Nikon EN-EL 15	18/12/2014	3 258,00	6	3 258,00	0,00	0,00
2014D00594 PODOMETRE ROUE LEGERE	18/12/2014	105,60	1	105,60	0,00	0,00
2014D00595 CAMERA ENDOSCOPIQUE CAMERA 4,5/ATELIER F 2S48494	18/12/2014	1 083,80	6	1 083,80	0,00	0,00
2014D00596 KIT RENOVATION OPTIQUES/ATELIER F 1129488704	18/12/2014	333,54	1	333,54	0,00	0,00
2014D00597 PERCEUSE D'ETABLI 212/EXPLOITATION CORBIGNY F 2S48	18/12/2014	382,56	1	382,56	0,00	0,00
2014O00002 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	5 463 752,45	15	2 914 000,00	364 250,00	2 185 502,45
2014O00003 Biens mobiliers, matériel et études - 2014	31/12/2014	359 565,26	5	359 565,26	0,00	0,00
2014O00004 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	1 223 488,14	15	652 520,00	81 565,00	489 403,14
2014O00010 Biens mobiliers, matériel et études - 2014	31/12/2014	530 682,65	5	530 682,65	0,00	0,00
2014O00011 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	91 536,14	15	48 816,00	6 102,00	36 618,14
2014O00028 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	975 536,20	15	520 280,00	65 035,00	390 221,20
2014O00049 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	33 414,98	15	20 043,00	2 227,00	11 727,98
2014O00133 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	10 228,40	15	5 448,00	681,00	4 099,40
2014O00136 Biens mobiliers, matériel et études - 2014	31/12/2014	39 781,88	5	39 781,88	0,00	0,00
2014O00169 Biens mobiliers, matériel et études - 2014	31/12/2014	15 244,00	5	15 244,00	0,00	0,00
2015O00011 SUBVENTION REGION CANAL DU NIVERNAIS	31/12/2014	100 000,00	20	40 000,00	5 000,00	55 000,00
2015O00012 CANAL NIVERNAIS SUBV AGENCE EAU SEINE NORMANDIE	31/12/2014	6 500,00	20	2 600,00	325,00	3 575,00
2015O00013 CANAL DU NIVERNAIS SUBVENTION FEDER	31/12/2014	87 240,28	20	34 896,00	4 362,00	47 982,28
2015O00014 VELOURTE SUBVENTION REGION	31/12/2014	545 020,00	20	218 910,00	27 175,00	298 935,00
2015O00015 VELOURTE SUBVENTION FNADT	31/12/2014	210 743,39	20	81 332,00	10 784,00	118 627,39
2015O00017 PANNECIERE SUBVENTION FEDER	31/12/2014	31 074,19	20	12 424,00	1 553,00	17 097,19
2015O00020 MAITRISE ENERGIE SUBVENTION GRPTS COLLECTIVITE	31/12/2014	1 703,40	5	1 703,40	0,00	1 363,40
2015D00008 Matériel Technique	21/01/2015	1 527,85	6	1 527,85	0,00	0,00
2015D00011 fac 47122, abonnement système apicrypt 2015	22/01/2015	102,00	1	102,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015O00021 Extension de mémoire pour PA500 2GB Memory	28/01/2015	742,56	2	742,56	0,00	0,00
2015D00019 Achat tronçonneuse	29/01/2015	1 148,72	6	1 148,72	0,00	0,00
2015D00021 EEMB MATERIEL OUTILLAGE DIVERS 2015	03/02/2015	2 643,89	6	2 643,89	0,00	0,00
2015O00028 Souscription Alfresco et l-parapheur année 2015	05/02/2015	27 855,00	2	27 855,00	0,00	0,00
2015D00104 Achat de matériel -	10/02/2015	488,98	1	488,98	0,00	0,00
2015D00034 APPAREILLAGE AUDITIF	11/02/2015	936,70	6	936,70	0,00	0,00
2015D00049 UTAMS CORBIGNY MATERIEL OUTILLAGE DIVERS	16/02/2015	1 674,84	6	1 674,84	0,00	0,00
2015D00051 mutualisation fauteuil électrique	16/02/2015	2 700,00	6	2 700,00	0,00	0,00
2015D00059 MATERIEL COLLEGE PREMERY	19/02/2015	10 957,66	6	10 957,66	0,00	0,00
2015D00089 lamier d'À©lagage code 203D03 MarchÀ© 2014-146	24/02/2015	24 700,42	6	24 700,42	0,00	0,00
2015D00079 CER LA CHARITE FOURNITURES DIVERSES	26/02/2015	400,52	1	400,52	0,00	0,00
2015D00090 MOTEUR FAUTEUIL ROULANT	03/03/2015	2 792,97	6	2 792,97	0,00	0,00
2015D00091 Matériel et outillage techniques spécifiques	05/03/2015	353,10	1	353,10	0,00	0,00
2015D00098 LES SETTONS LAMARTINE UTAMS CORBIGNY ELECTRICITE	10/03/2015	681,45	6	681,45	0,00	0,00
2015O00085 SUBVENTION 2015 FNADT VELOURTE	10/03/2015	256 312,83	18	99 673,00	14 239,00	142 400,83
2015D00105 VERRES CORRECTEURS	20/03/2015	182,46	1	182,46	0,00	0,00
2015D00110 UTAMS MOULINS ENGLIBERT - MATERIEL DIVERS	30/03/2015	135,85	1	135,85	0,00	0,00
2015O00055 Acqquisition point de sortie standard log telegesti	30/03/2015	8 406,00	2	8 406,00	0,00	0,00
2015O00057 droit émission certificat comodo parefeu WildSSL	02/04/2015	1 402,13	2	1 402,13	0,00	0,00
2015O00058 Achat 2 packs licences 5 CSBL Business Objects	03/04/2015	26 400,00	2	26 400,00	0,00	0,00
2015O00066 Abonnement 1 an licence Prézi Pro KN	23/04/2015	234,00	1	234,00	0,00	0,00
2015D00136 Achat compresseur quartz nettoyage materiel inform	24/04/2015	79,90	1	79,90	0,00	0,00
2015O00067 assistance et expertise projet PES V2	24/04/2015	4 850,59	2	4 850,59	0,00	0,00
2013O00084 Concours Collège La Charité Affaire 12S0055	28/04/2015	6 328,87	5	6 328,87	0,00	0,00
2013O00120 AFFAIRE 13S0064 - Fourniture et pose stockage sel	28/04/2015	1 076,40	5	1 076,40	0,00	0,00
2013O00163 13C0004 - ETUDES ENVIRONNEMENTALES	28/04/2015	1 391,81	5	1 391,81	0,00	0,00
2014O00019 13S0096 - Collecte et traitement des déchets	28/04/2015	1 620,00	5	1 620,00	0,00	0,00
2014O00044 Diagnostic phytosanitaire des plantation	28/04/2015	1 188,00	5	1 188,00	0,00	0,00
2015D00138 disque dur externe montage video	29/04/2015	312,90	1	312,90	0,00	0,00
2015D00154 JEU FEUX TRICOLORS + AFFICHAGE	30/04/2015	2 721,60	6	2 721,60	0,00	0,00
2015D00140 Chemises de conservation marché 2012-164 lot 3	04/05/2015	1 380,40	6	1 380,40	0,00	0,00
2015D00139 SOUFLEUR STHIL BR 550	05/05/2015	588,00	6	588,00	0,00	0,00
2015O00071 reabonnement logiciel antivirus du 18-04-14 au 17-	07/05/2015	8 346,24	2	8 346,24	0,00	0,00
2015O00072 réabonnement logiciel antispm du 18-04-14 au 17-0	07/05/2015	772,80	2	772,80	0,00	0,00
2015D00141 observatoire Mare aux Demoiselles	11/05/2015	2 552,28	6	2 552,28	0,00	0,00
2015D00167 FOURNITURE TONDEUSE A GAZON	13/05/2015	1 219,00	6	1 219,00	0,00	0,00
2015D00149 pompe à dessouder set de tournevis et autre materi	18/05/2015	56,87	1	56,87	0,00	0,00
2015D00158 DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE - COUTEAU TAILLIS -AFFU	19/05/2015	664,58	6	664,58	0,00	0,00
2015O00078 Achat Licences College Giroud de Villette Clame	20/05/2015	602,64	1	602,64	0,00	0,00
2015D00169 FOURNITURE D'UN POSTE A SOUDER	21/05/2015	239,94	1	239,94	0,00	0,00
2015O00088 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	26/05/2015	987,84	3	987,84	0,00	0,00
2015D00159 M. 2013-101-01 - Fournit. panneaux de signalisatio	27/05/2015	348 097,66	6	348 097,66	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00168 FOURNITURE D'UNE REMORQUE	27/05/2015	699,00	6	699,00	0,00	0,00
2015O00090 VELOURTE FEDER - CONVENTION 2014-02 - 1er ACOMPTE	28/05/2015	400 000,00	18	155 554,00	22 222,00	222 224,00
2015D00235 FOURNITURE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE	02/06/2015	849,00	6	849,00	0,00	0,00
2015O00100 Expérimentation Logiciel de Restauration "Aidomenu	10/06/2015	528,00	2	528,00	0,00	0,00
2015D00226 VERRES CORRECTEURS	15/06/2015	174,31	1	174,31	0,00	0,00
2015D00227 FabLab aspirateur eau-poussières	15/06/2015	492,37	1	492,37	0,00	0,00
2015D00228 FabLab perceuse visseuse et petit materiel	15/06/2015	1 246,88	6	1 246,88	0,00	0,00
2015D00253 PERCEUSE A COLONNE (BC 84)	17/06/2015	346,96	1	346,96	0,00	0,00
2015O00110 Réalisation d'un site Internet "Accueil de porteur	25/06/2015	24 019,20	2	24 019,20	0,00	0,00
2015O00112 ISAT II SUBVENTION FEDER	26/06/2015	323 097,11	20	113 078,00	16 154,00	193 865,11
2015O00113 ISAT II SUBVENTION REGION	26/06/2015	136 130,00	20	47 642,00	6 806,00	81 682,00
2015D00283 DEBROUSSAILLEUSE ET NETTOYEUR / BC 86	26/06/2015	4 280,11	6	4 280,11	0,00	0,00
2015D00291 ODOMETRE PLIANT	26/06/2015	150,00	1	150,00	0,00	0,00
2015D00243 materiel cine photographique divers 5 pieces	29/06/2015	2 950,00	6	2 950,00	0,00	0,00
2015D00244 materiel cine photo carte memoire LEXAR 32 CF 1006	29/06/2015	298,00	1	298,00	0,00	0,00
2015D00245 Boîtes de conservation marché 2012-163 lot 1	29/06/2015	3 208,80	6	3 208,80	0,00	0,00
2015D00246 VERRES CORRECTEURS	29/06/2015	320,56	1	320,56	0,00	0,00
2015D00254 RABOT ELECTRIQUE	02/07/2015	99,98	1	99,98	0,00	0,00
2015D00251 tondeuse coll st amand	06/07/2015	855,00	6	855,00	0,00	0,00
2015D00252 table élévatrice fiphfp st pierre	06/07/2015	584,02	6	584,02	0,00	0,00
2015D00297 FOURNITURE D'UNE BETONNIERE	06/07/2015	1 654,64	6	1 654,64	0,00	0,00
2015D00327 FOURNITURE DE BETONNIERE,	06/07/2015	1 428,11	6	1 428,11	0,00	0,00
2015D00328 FOURNITURE D'UN ASPIRATEUR	06/07/2015	334,26	1	334,26	0,00	0,00
2015D00329 FOURNITURE DE ACCESSOIRE PERFORATEUR,	06/07/2015	44,40	1	44,40	0,00	0,00
2015D00330 Tondeuse - Collège de Clamecy	06/07/2015	3 200,00	6	3 200,00	0,00	0,00
2015D00256 SOUFFLEUR + DEBROUSSAILLEUSE	07/07/2015	1 814,43	6	1 814,43	0,00	0,00
2015D00257 Filtre pour hotte / ORANGERIE	07/07/2015	513,60	6	513,60	0,00	0,00
2015D00281 NTM - KIT PRELEVEMENT RESERVOIR POUR LES HUILES	08/07/2015	613,97	6	613,97	0,00	0,00
2015D00393 Taille-haie et tronçonneuse Collège CHATEAU CHINON	09/07/2015	988,00	6	988,00	0,00	0,00
2015D00313 CRIC SAINT BENIN	13/07/2015	167,88	1	167,88	0,00	0,00
2015D00279 VERRES CORRECTEURS	15/07/2015	30,00	1	30,00	0,00	0,00
2015D00280 DEBROUSSAILLEUSE	15/07/2015	649,00	6	649,00	0,00	0,00
2015D00288 NTM - débroussailleuse stihl FS410C-E FACTURE HC0	15/07/2015	693,81	6	693,81	0,00	0,00
2015D00289 NTM - tronçonneuse thermique MS201T STIHL FACTURE	15/07/2015	575,21	6	575,21	0,00	0,00
2015O00119 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2015	16/07/2015	1 276 656,65	30	297 885,00	42 555,00	936 216,65
2015D00285 SIGNALISATION HORIZONTALE 2015 - TITRE N° 626	16/07/2015	25 503,60	6	25 503,60	0,00	0,00
2015D00331 FOURNITURE CRIC ECO 3 TONNES ET POSTE A SOUDER	16/07/2015	459,60	1	459,60	0,00	0,00
2015O00142 TELEGESTION SUBVENTION CNSA ANNEE 2015	20/07/2015	10 000,00	2	10 000,00	0,00	0,00
2015O00122 "Expérimentation Logiciel Aidomenu"	21/07/2015	26 592,00	2	26 592,00	0,00	0,00
2015O00123 achat licences Linux	21/07/2015	5 938,13	2	5 938,13	0,00	0,00
2015D00290 PEE MATERIELS ET OUTILLAGE DIVERS	21/07/2015	95,12	1	95,12	0,00	0,00
2015D00294 rideaux collège de Corbigny	21/07/2015	7 184,40	6	7 184,40	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00319 FOURNITURE D'UNE MEULEUSE D'ANGLE	22/07/2015	114,20	1	114,20	0,00	0,00
2015D00298 FOURNITURE DE TAILLE HAIE ET AFFUTEUSE D'ATELIER	23/07/2015	639,97	6	639,97	0,00	0,00
2015D00300 tondeuse college st benin	24/07/2015	1 060,00	6	1 060,00	0,00	0,00
2015D00302 scanner canon lide 220	24/07/2015	89,99	1	89,99	0,00	0,00
2015D00310 OUTILLAGES POUR COLLEGES DONZY ET MON TSAUCHE	03/08/2015	1 632,47	6	1 632,47	0,00	0,00
2015O00132 Formation mise à niveau "Expérimentation logiciel	04/08/2015	4 080,00	2	4 080,00	0,00	0,00
2015O00133 Formation partie théorique "Expérimentation logici	04/08/2015	3 060,00	2	3 060,00	0,00	0,00
2015D00343 FOURNITURE D'UN SOUFFLEUR THERMIQUE	05/08/2015	359,00	1	359,00	0,00	0,00
2015D00320 NTM - REEQUIPEMENT FOURGON 130D93	07/08/2015	10 993,42	6	10 993,42	0,00	0,00
2015D00356 POMPE EAUX CLAIRES RENSON / BC 92	07/08/2015	274,80	1	274,80	0,00	0,00
2013O00016 ETUDES TOUS COLLEGES	19/08/2015	915,10	5	915,10	0,00	0,00
2013O00034 ANALYSE DES METAUX LOURDS(RERESULTATS AMIANTE)-2011-	19/08/2015	2 112,15	5	2 112,15	0,00	0,00
2013O00080 Etat des lieux du parc des déchèteries de la nièvr	19/08/2015	34 578,74	5	34 578,74	0,00	0,00
2013O00116 Etude géotechnique préliminaire de type G11	19/08/2015	1 590,68	5	1 590,68	0,00	0,00
2013O00173 VARZY ETUDE Construction d'un équipement sportif	19/08/2015	50 543,07	5	50 543,07	0,00	0,00
2013O00175 Contrat d'étude d'aménagement et de décoration	19/08/2015	708,63	5	708,63	0,00	0,00
2013O00176 CERCY LA TOUR Réfection des toitures terrasses	19/08/2015	6 697,60	5	6 697,60	0,00	0,00
2012O00037 NE PLUS UTILISER CETTE FICHE	19/08/2015	0,00	0	52 438,92	0,00	0,00
2012O00086 COLLEGE LUZY REFECTION DES FACADES	19/08/2015	3 468,40	5	3 468,40	0,00	0,00
2014O00020 Mission d'assistance aux procédures d'acquisitions	19/08/2015	241,56	5	241,56	0,00	0,00
2014O00021 Mission d'assistance aux procédures d'acquisitions	19/08/2015	669,96	5	669,96	0,00	0,00
2014O00040 Inspections subaquatiques d'ouvrages d'art-command	19/08/2015	31 901,45	5	31 901,45	0,00	0,00
2014O00062 INVESTIG. VIS A VIS REACTIONS GONFL.-RD2076-PONT D	19/08/2015	9 454,38	5	9 454,38	0,00	0,00
2014O00071 PRESTATIONS TOPO COMPLEMENTAIRE-M. 2011-129	19/08/2015	569,66	5	569,66	0,00	0,00
2014O00090 Mission de contrôle technique concernant certaines	19/08/2015	2 964,00	5	2 964,00	0,00	0,00
2014O00099 PROJET D'AIRE DE SERVICES A MAGNY COURS	19/08/2015	6 988,80	5	6 988,80	0,00	0,00
2014O00101 AIRE DE SERVICE DE MAGNY COURS	19/08/2015	1 776,00	5	1 776,00	0,00	0,00
2014O00118 AIRE DE SERVICE DE MAGNY-COURS-MARCHE 2014-3C	19/08/2015	444,00	5	444,00	0,00	0,00
2014O00119 AIRE DE SERVICE DE MAGNY-COURS-MARCHE 2014-3C	19/08/2015	1 747,20	5	1 747,20	0,00	0,00
2014O00122 M. 2011-130-IMPLANT. DE TMOINS ET LEVE TOPO-RD907	19/08/2015	1 440,26	5	1 440,26	0,00	0,00
2014O00126 M. 2011-130-Prestations topographiques-MOUX EN MOR	19/08/2015	675,74	5	675,74	0,00	0,00
2014O00140 M. 2012-44- Inspections périodiques ouvrages d'art	19/08/2015	38 249,88	5	38 249,88	0,00	0,00
2014O00142 LEVES TOPOGRAPHIQUES-M. 2011-129	19/08/2015	3 778,37	5	3 778,37	0,00	0,00
2014O00145 ETUDE VISIBILITE ET ETABLISSEMENT DE PLANS	19/08/2015	4 680,00	5	4 680,00	0,00	0,00
2014O00148 CONTROLE DE STABILITE ET TENUE MECANIQUE 3 POTENCE	19/08/2015	1 200,00	5	1 200,00	0,00	0,00
2014O00149 AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR LE RESEAU ROUTIER DEP	19/08/2015	144,00	5	144,00	0,00	0,00
2014O00155 Prestations topographiques-M. 2011-130-VOUTES COLL	19/08/2015	12 884,14	5	12 884,14	0,00	0,00
2014O00156 Prestations topographiques -Marché 2011-130	19/08/2015	1 002,24	5	1 002,24	0,00	0,00
2014O00173 Mission d'assistance aux procédures d'acquisitions	19/08/2015	647,35	5	647,35	0,00	0,00
2014O00178 Collège Lormes réfection préau	19/08/2015	1 500,00	5	1 500,00	0,00	0,00
2014O00181 Tous collèges - réalisation DTA	19/08/2015	17 640,00	5	17 640,00	0,00	0,00
2015D00348 NTM - sablage et mise peinture centrale Corbigny	21/08/2015	10 933,73	6	10 933,73	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00341 FOURNITURE PERCEUSE HP2051FHJ POUR LE CER DE ST AM	27/08/2015	172,28	1	172,28	0,00	0,00
2015D00344 NTM-servante:composition/coffret douilles/radio/ma	31/08/2015	5 976,93	6	5 976,93	0,00	0,00
2015D00350 FOURNITURE D'UNE DEBROUSSILLEUSE	31/08/2015	480,00	1	480,00	0,00	0,00
2015D00358 NTM - CLOTURE SECURISATION SITE CORBIGNY	09/09/2015	2 257,40	6	2 257,40	0,00	0,00
2015D00398 ACHAT POMPE MACHINE PEINTURE	09/09/2015	2 508,00	6	2 508,00	0,00	0,00
2015D00405 FOURNITURE DE PERFORATEUR BURINEUR	10/09/2015	774,20	6	774,20	0,00	0,00
2015O00149 achat logiciel Open Gouv	21/09/2015	161,51	1	161,51	0,00	0,00
2015D00413 Matériel et outillage technique spécifique	21/09/2015	444,60	1	444,60	0,00	0,00
2016O00013 RECETTE FAB LAB - SUBVENTION ETAT	22/09/2015	21 000,00	4	21 000,00	0,00	0,00
2015O00160 DOTATION DEPARTEMENTALE D EQUIPEMENT DES COLLEGES	22/09/2015	1 271 856,00	10	890 295,00	127 185,00	254 376,00
2015D00378 Achat matériel et outillage technique spécifique	25/09/2015	152,16	1	152,16	0,00	0,00
2015D00396 Achat matériel et outillage technique spécifique	29/09/2015	2 157,91	6	2 157,91	0,00	0,00
2015D00428 FOURNITURE D'UN PERFORATEUR BURINEUR	30/09/2015	430,28	1	430,28	0,00	0,00
2015D00400 FOURNITURE DE DEUX CURES ACQUEDUCS + ACCESSOIRES	06/10/2015	1 103,38	6	1 103,38	0,00	0,00
2015D00414 Achat classeurs et pochettes de conservation	12/10/2015	2 415,60	6	2 415,60	0,00	0,00
2015D00480 FOURNITURE DE DEUX DECAPEURS THERMIQUES POUR LE CE	12/10/2015	134,98	1	134,98	0,00	0,00
2015O00164 point de sortie standard TELEGESTION IODAS	13/10/2015	3 600,00	2	3 600,00	0,00	0,00
2015D00427 NTM-FONTAINE DEGRAISSAGE A FROID FACTURE 558997758	16/10/2015	1 385,96	6	1 385,96	0,00	0,00
2015D00431 Matériel et outillage technique spécifique	19/10/2015	552,30	6	552,30	0,00	0,00
2015D00433 AUTOLAVEUSE COLLEGE IMPHY	22/10/2015	1 902,00	6	1 902,00	0,00	0,00
2015D00436 AUTOLAVEUSE COLLEGE IMPHY	22/10/2015	620,48	6	620,48	0,00	0,00
2015D00441 NTM - fabrication et pose grilles de sécurité Fa	26/10/2015	6 487,42	6	6 487,42	0,00	0,00
2015D00443 Fablab outillages multifonctions ponceuse fraiseurs	26/10/2015	344,10	1	344,10	0,00	0,00
2015D00447 Fablab lames de precision	27/10/2015	7,49	1	7,49	0,00	0,00
2015D00456 TRONCONNEUSES DEBROUSSILLEUSE ET ACCESSOIRES	29/10/2015	2 343,56	6	2 343,56	0,00	0,00
2015D00540 NTM - FOURNITURE ET REMPLACEMENT PALAN FACTURE NÂ°	03/11/2015	8 023,46	6	8 023,46	0,00	0,00
2016O00043 MAITRISE ENERGIE SUBV 2015 GRPTS COLLECTIVITE	05/11/2015	1 164,00	5	1 164,00	0,00	0,00
2015D00490 Achat vidéo projecteur	09/11/2015	936,00	6	936,00	0,00	0,00
2015O00178 KN 2 logiciels MAGIX Music Maker 2015	13/11/2015	143,98	1	143,98	0,00	0,00
2015D00538 FOURNITURE CRIC ROULEUR 3 TONNES	16/11/2015	538,80	6	538,80	0,00	0,00
2015O00182 licences logiciel pack sonde Nudge et abonnt juil	18/11/2015	12 096,00	2	12 096,00	0,00	0,00
2015O00183 renvlt certificat M JOLY pour 3 ans	19/11/2015	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2015O00184 KN 12 Licences CREATIVE CLOUD et 2 licences Photos	20/11/2015	7 678,32	2	7 678,32	0,00	0,00
2015D00517 COMPTEUR VIKING	23/11/2015	2 040,00	6	2 040,00	0,00	0,00
2015O00188 27 MAJ Licences IACA 9SS pour les collèges	24/11/2015	4 860,00	1	4 860,00	0,00	0,00
2015D00528 FOURNITURE CAMERA NUM4AXEX POUR CER COSNE-VARZY-TA	26/11/2015	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2015D00529 FOURNITURE CAMERA NUM4AXEX CER COSNE-VARZY TANNAY	26/11/2015	169,00	1	169,00	0,00	0,00
2015D00530 FOURNITURE CAMERA NUM4AXEX CER COSNE-VARZY TANNAY	26/11/2015	338,00	1	338,00	0,00	0,00
2015D00531 FOURNITURE CAMERA NUM4AXEX CER COSNE-VARZY TANNAY	26/11/2015	169,00	1	169,00	0,00	0,00
2015D00571 FOURNITURE D'UNE TRONCONNEUSE	30/11/2015	770,00	6	770,00	0,00	0,00
2015D00535 CHARIOT FIPHFP COLLEGE SAINT PIERRE LE MOUTIER	01/12/2015	124,51	1	124,51	0,00	0,00
2015O00191 SUBV FEDER GALERIE NUMERIQUE CITE MUSEALE CH CHINO	03/12/2015	17 455,07	5	17 455,07	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015O00192 SUBVENTION FRED GALERIE NUMERIQUE CITE MUSEALE	03/12/2015	24 363,30	5	24 363,30	0,00	0,00
2015O00193 SUBV REGION GALERIE NUMERIQUE CITE MUSEALE CH CHI	03/12/2015	17 880,00	5	17 880,00	0,00	0,00
2015O00195 Mise à jour logiciel photoshop	03/12/2015	1 140,00	2	1 140,00	0,00	0,00
2015D00548 Facture N° 810904	04/12/2015	38,99	1	38,99	0,00	0,00
2015D00549 Achat batterie	04/12/2015	204,78	1	204,78	0,00	0,00
2015D00550 COMPTEUR ROUTIER TEMPORAIRE	04/12/2015	5 737,20	6	5 737,20	0,00	0,00
2015D00556 Fournit.balises J3 pour réseau structurant et inte	08/12/2015	16 381,93	6	16 381,93	0,00	0,00
2015D00559 PERFORATEUR BURINEUR- SCIE CICULAIRE-MEULEUSE D' A	09/12/2015	988,50	6	988,50	0,00	0,00
2015D00560 PERFORATEUR BURINEUR- SCIE CICULAIRE-MEULEUSE D' A	09/12/2015	162,00	1	162,00	0,00	0,00
2015D00564 chariot FIPHFP COLLEGE SAINT PIERRE LE MOUTIER	10/12/2015	499,03	1	499,03	0,00	0,00
2015D00565 FOURNITURE CHARGEUR DEMARREURTELWIN 620 230V	11/12/2015	547,02	6	547,02	0,00	0,00
2015D00570 Achat appareil photo - secteur AEP	11/12/2015	94,91	1	94,91	0,00	0,00
2015D00568 Commande obturateur - PRONAL SA	14/12/2015	290,70	1	290,70	0,00	0,00
2015D00606 CDE 2015/11878 - INV - 50 KITS MAINS LIBRES-FACTUR	14/12/2015	6 159,49	6	6 159,49	0,00	0,00
2015D00572 Fournitures pour la conservation de documents 201	15/12/2015	3 945,00	6	3 945,00	0,00	0,00
2015D00573 NTM-CDE ENTRETIEN CENTRALE PONT LEVAGE-BCDE 2015/1	15/12/2015	6 209,90	6	6 209,90	0,00	0,00
2015D00602 Matériel et outillages technique spécifique	15/12/2015	1 391,04	6	1 391,04	0,00	0,00
2015O00205 logiciel de mise à jour Pegase développement	15/12/2015	3 276,00	2	3 276,00	0,00	0,00
2015D00587 KN Table fraisage DREMEL	16/12/2015	40,00	1	40,00	0,00	0,00
2015D00588 KN DREMEL outil multifonction	16/12/2015	170,00	1	170,00	0,00	0,00
2015D00589 KN DREMEL workstation et outils multifonctions	16/12/2015	225,00	1	225,00	0,00	0,00
2015D00603 matériel déménagement boites carton	16/12/2015	600,00	6	600,00	0,00	0,00
2015O00206 COLLEGES licence Open EducaA-WinSvrStd	16/12/2015	254,53	1	254,53	0,00	0,00
2015D00611 2 Fers à repasser pour FabLabs Clamecy et Luzy	17/12/2015	206,16	1	206,16	0,00	0,00
2015D00612 PANNEAU AVEC PICTOGRAMME	17/12/2015	240,00	1	240,00	0,00	0,00
2015O00209 TELEGESTION SAD CLAMECY FAC F012460 DU 25/11/2015	17/12/2015	5 700,00	2	5 700,00	0,00	0,00
2016O00014 FICHE CREEE PAR ERREUR	30/12/2015	60 000,00	20	60 000,00	0,00	0,00
2016O00015 VELOURTE SUBV 2015	30/12/2015	151 840,00	20	53 144,00	7 592,00	91 104,00
2016B00001 204112SUB ETAT INFRASTRUCTURE INTERET NATIONAL	30/12/2015	2 355 000,00	40	412 125,00	58 875,00	1 884 000,00
2017O00007 SUBVENTION REGION 2016	30/12/2015	360 000,00	21	120 600,00	17 100,00	222 300,00
2016O00010 SUBVENTION FNADT ARCHIVES DEPARTEMENTALES	31/12/2015	20 888,17	25	5 845,00	835,00	14 208,17
2016O00011 subvention Etat pour achat tablettes collèges 2015	31/12/2015	72 010,00	4	72 010,00	0,00	0,00
2016S00001 SUBV POUR INSTALLATION SYSTEME RECUPERATION EAUX P	31/12/2015	7 320,00	14	3 654,00	522,00	3 144,00
2015O00001 Bâtiments et installations - 2015	31/12/2015	3 959 980,71	30	923 993,00	131 999,00	2 903 988,71
2015O00002 Biens mobiliers, matériel et études - 2015	31/12/2015	636 659,66	5	636 659,66	0,00	0,00
2015O00003 Bâtiments et installations - 2015	31/12/2015	1 739 632,13	30	394 363,00	56 052,00	1 289 217,13
2015O00029 Biens mobiliers, matériel et études - 2015	31/12/2015	228 816,51	5	228 816,51	0,00	0,00
2015O00030 Bâtiments et installations - 2015	31/12/2015	64 661,57	30	15 085,00	2 155,00	47 421,57
2015O00074 Biens mobiliers, matériel et études - 2015	31/12/2015	8 292,00	5	8 292,00	0,00	0,00
2015O00137 Biens mobiliers, matériel et études - 2015	31/12/2015	3 000,00	5	3 000,00	0,00	0,00
2015O00211 Bâtiments et installations - 2015	31/12/2015	312 047,79	30	72 807,00	10 401,00	228 839,79
2016O00016 achat certificat Mme Godard	18/01/2016	306,00	1	306,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016O00017 achat certificat électronique M Karinthi	18/01/2016	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2016O00018 achat licence GEDIWEB	18/01/2016	3 600,00	2	3 600,00	0,00	0,00
2016D00010 Matériel Technique	26/01/2016	2 166,85	6	2 166,85	0,00	0,00
2016O00020 75 logiciels gestion de class-classroom Manager 2.	28/01/2016	2 721,60	1	2 721,60	0,00	0,00
2016D00014 EEMB OUTILLAGES DIVERS	05/02/2016	4 286,94	6	4 286,94	0,00	0,00
2016O00040 MAITRISE ENERGIE SUBVENTION 2016	08/02/2016	93 392,00	5	93 392,00	0,00	0,00
2016O00050 Facture Vici N° FB2204 PArtie théorique, formation	15/02/2016	3 060,00	2	3 060,00	0,00	0,00
2016O00025 30 ordinateurs LENOVO complets	16/02/2016	19 366,03	2	19 366,03	0,00	0,00
2016D00025 SITE CHAMEANE MAT ET OUTILLAGES DIVERS	17/02/2016	91,55	1	91,55	0,00	0,00
2016O00041 SUBVENTION FNADT 2016 ARCHIVES DEPARTEMENTALES	07/03/2016	39 111,83	24	9 774,00	1 629,00	27 708,83
2016D00038 ACHATS DISQUES DURS RAM 32 GO ET INSTALLATION MAC	10/03/2016	982,66	6	982,66	0,00	0,00
2016D00039 8 CARTES MEMOIRE SANDISK 16 ULTRA	10/03/2016	79,20	1	79,20	0,00	0,00
2016D00040 BOITIERS POUR DISQUES DURS	10/03/2016	887,50	6	887,50	0,00	0,00
2016O00035 certificat électronique décisionnaire Nicole Hardy	14/03/2016	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2016O00036 SUBV REGION CREATION GALERIE NUMERIQUE	18/03/2016	10 050,00	4	10 050,00	0,00	0,00
2016O00037 SUBV FRED CREATION GALERIE NUMERIQUE	18/03/2016	20 102,50	4	20 102,50	0,00	0,00
2016O00038 certificat électronique Hubert LADRET	25/03/2016	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2016D00083 FOURNITURE D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION	29/03/2016	2 340,00	6	2 340,00	0,00	0,00
2016D00085 FOURNITURE D'UNE PERCEUSE	31/03/2016	269,40	1	269,40	0,00	0,00
2016D00086 FOURNITURE D'UN TOURET A MEULER	31/03/2016	210,00	1	210,00	0,00	0,00
2016D00081 FOURNITURE MACHINE A PEINTURE	01/04/2016	5 685,60	6	5 685,60	0,00	0,00
2016D00073 FOURNITURES TRONCONNEUSE-DEBROUSSAILLEUSE-ASPIRATE	07/04/2016	1 545,00	6	1 545,00	0,00	0,00
2016D00063 KN 2 PRESSES A CHAUD multifonction 5 en 1	08/04/2016	1 498,00	6	1 498,00	0,00	0,00
2016O00045 achat licences PAN PA pour 3 ans	12/04/2016	8 412,00	2	8 412,00	0,00	0,00
2016D00064 M. 2013-101-02 - Fourniture panneaux de signalisat	12/04/2016	189 996,61	6	189 996,61	0,00	0,00
2016D00067 SUPPORT 501PL PHOTO VIDEO	12/04/2016	28,90	1	28,90	0,00	0,00
2016D00068 2 CARTES MEMOIRES 32GO MATERIEL PHOTO	12/04/2016	58,00	1	58,00	0,00	0,00
2016D00087 FOURNITURE D'UN SOUFFLEUR THERMIQUE	14/04/2016	335,00	1	335,00	0,00	0,00
2016D00088 FOURNITURE DE DEUX MEULEUSES POUR LE CER DE PREMIER	14/04/2016	198,00	1	198,00	0,00	0,00
2016D00072 TRONCONNEUSE THERMIQUE 241 C	15/04/2016	627,00	6	627,00	0,00	0,00
2016D00414 chariot de ménage fiphfp - COLLEGE CHATEAU CHINON	19/04/2016	645,95	6	645,95	0,00	0,00
2016D00074 NTM - GROUPE DE FILTRATION HUILE	25/04/2016	4 941,67	6	4 941,67	0,00	0,00
2016O00047 Réabo logiciel antivirus 18-04-16 au 14-04-17	27/04/2016	9 119,04	2	9 119,04	0,00	0,00
2016D00095 FOURNITURE D'UNE TONDEUSE	29/04/2016	900,00	6	900,00	0,00	0,00
2016D00096 FOURNITURE D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION	29/04/2016	1 671,60	6	1 671,60	0,00	0,00
2016D00089 MEULEUSE HITACHI G13YF - ST BENIN	04/05/2016	199,06	1	199,06	0,00	0,00
2016D00092 PERCEUSE VISSEUSE PERCUSSION HITACHI - ST BENIN	04/05/2016	575,95	6	575,95	0,00	0,00
2016D00093 TARRIERE HITACHI DA300E - ST BENIN	04/05/2016	1 566,00	6	1 566,00	0,00	0,00
2016D00094 Matériel et outillage hors marché (tube et fixatio	10/05/2016	7,56	1	7,56	0,00	0,00
2016D00097 KN Pince serrage adaptateurs mallette outillage	11/05/2016	230,70	1	230,70	0,00	0,00
2016D00116 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	16/05/2016	871,20	6	871,20	0,00	0,00
2016D00117 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	16/05/2016	604,01	6	604,01	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00118 FOURNITURE DE 1 COMBI TAILLE HAIES	16/05/2016	938,40	6	938,40	0,00	0,00
2016D00138 PBTI-300D21 COMPRESSEUR D'AIR LACME BCDE FACTURE	24/05/2016	919,26	6	919,26	0,00	0,00
2016D00139 PBTI-300D22 COMPRESSEUR D'AIR LACME FACTURE NÂ°213	24/05/2016	919,26	6	919,26	0,00	0,00
2016D00115 KN 1 kit complet de fraiseuse FAKIR	25/05/2016	662,80	6	662,80	0,00	0,00
2016D00122 autolaveuse FIPHFP - coll Les Loges	01/06/2016	4 270,80	6	4 270,80	0,00	0,00
2016O00061 achat logiciel GEDIWEB	02/06/2016	13 980,00	2	13 980,00	0,00	0,00
2016O00064 mise à jour logiciel IACA collège clamecy	09/06/2016	180,00	1	180,00	0,00	0,00
2016O00067 application Lan Topo Log	09/06/2016	32,17	1	32,17	0,00	0,00
2016D00135 Hors marché matériel spécifique (pièces pied appar	15/06/2016	60,00	1	60,00	0,00	0,00
2016D00136 Achat matériel pour expos (tubes, suspensions, vis	15/06/2016	62,09	1	62,09	0,00	0,00
2016D00164 NTM-PONT ELEVATEUR 4 COLONNES CORBIGNY FACTURE NÂ°	15/06/2016	11 771,05	6	11 771,05	0,00	0,00
2016D00162 SOUFFLEUR STHIL BR 550/TRONCONNEUSE STHIL MS231/BC	21/06/2016	1 020,00	6	1 020,00	0,00	0,00
2016D00320 MONOBROSSE AUTOLAVEUSE POUR COLLEGE CHATEAU CHINON	21/06/2016	1 413,54	6	1 413,54	0,00	0,00
2016D00159 Achat matériel pour expo F. Mitterrand (baguettes,	23/06/2016	51,45	1	51,45	0,00	0,00
2016D00332 LARCHER - ACQUISITION D'UNE FILMEUSE SMIPACK SL56	23/06/2016	3 000,00	6	3 000,00	0,00	0,00
2016D00175 REMORQUE COLLEGE DE LUZY	28/06/2016	669,00	6	669,00	0,00	0,00
2016D00179 NETTOYEUR EAU CHAUDE CERCY / BC 98	28/06/2016	2 868,00	6	2 868,00	0,00	0,00
2016D00321 MONOBROSSE AUTOLAVEUSE POUR COLLEGE LA MACHINE	28/06/2016	969,72	6	969,72	0,00	0,00
2016D00180 NETTOYEUR HAUTE PRESSION THERMIQUE HD9/23 G HONDA	29/06/2016	2 744,81	6	2 744,81	0,00	0,00
2016D00174 MEULEUSE / BC 97	30/06/2016	490,80	1	490,80	0,00	0,00
2016D00177 FOURNITURE TOURET MEULE ET GROUPE ELECTROGENE SECT	30/06/2016	1 201,20	6	1 201,20	0,00	0,00
2016D00178 Materiel déménagement boites carton	04/07/2016	194,94	1	194,94	0,00	0,00
2016D00319 MONOBROSSE AUTOLAVEUSE POUR COLLEGE VARZY	04/07/2016	212,60	1	212,60	0,00	0,00
2016D00182 DEBROUSAILLEUSE THERMIQUE STHIL FS 260 DORNES/ BC	07/07/2016	650,98	6	650,98	0,00	0,00
2016D00202 MARCHEPIED MP PRO ALUMINIUM 7 POUR COLLEGE MONTSAU	11/07/2016	178,80	1	178,80	0,00	0,00
2016D00203 DECAPEUR THERMIQUE - PERCEUSE A COLONNE POUR COLLE	11/07/2016	479,47	1	479,47	0,00	0,00
2014O00064 audit DSI	13/07/2016	17 880,00	5	17 880,00	0,00	0,00
2014O00075 étude topo guide Loire canoe kayak Nièvre Allier C	13/07/2016	6 668,50	5	6 668,50	0,00	0,00
2014O00086 recherche infos touristiques pour topo guide canoe	13/07/2016	750,00	5	750,00	0,00	0,00
2014O00144 Collège Imphy - études pour réfection des toitures	13/07/2016	4 848,00	5	4 848,00	0,00	0,00
2014O00160 Diagnostic radon - 6 collèges	13/07/2016	4 500,00	5	4 500,00	0,00	0,00
2015O00022 TOUS COLLEGES - CONTROLES DTA/RADAN 2015	13/07/2016	20 520,00	5	20 520,00	0,00	0,00
2015O00031 Campagne inspections périodiques ouvrages d'art	13/07/2016	55 632,59	5	55 632,59	0,00	0,00
2015O00032 COMPLEMENT CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES	13/07/2016	600,00	5	600,00	0,00	0,00
2015O00050 Mission d'assistance aux procédures d'acquisitions	13/07/2016	659,72	5	659,72	0,00	0,00
2015O00051 CONTROLE EXTERIEUR DE TRAVAUX-MAGNY-COURS/AIRE DE	13/07/2016	6 448,80	5	6 448,80	0,00	0,00
2015O00073 BRINON S/ BEUVRON	13/07/2016	108,80	5	108,80	0,00	0,00
2015O00083 RD121 - REQUALIFICATION DE LA ROUTE DES LACS	13/07/2016	15 696,00	5	15 696,00	0,00	0,00
2015O00091 Contrôle extérieur des travaux, mesures sur RD-M.	13/07/2016	2 016,00	5	2 016,00	0,00	0,00
2015O00096 Inspections subaquatiques d'ouvrages-M. 2012/28	13/07/2016	21 768,90	5	21 768,90	0,00	0,00
2015O00127 VERIFICATION DE TEMOINS-MARCHE 2011-130	13/07/2016	300,22	5	300,22	0,00	0,00
2015O00138 Chaufferie St Saulge - Prestation 2015	13/07/2016	1 149,18	5	1 149,18	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015O00140 ETUDE HYDRAULIQUE-MAGNY-COURS-M. 2011-129	13/07/2016	8 215,31	5	8 215,31	0,00	0,00
2015O00165 réalisation d'une étude concernant la structuratio	13/07/2016	35 252,40	5	35 252,40	0,00	0,00
2015O00171 ACCORD CADRE 2014-3 C-ETUDES ENVIR-AIRE SERVICE MA	13/07/2016	14 881,31	5	14 881,31	0,00	0,00
2015O00181 EXTRACTION DE DONNEES DE LA BOURGOGNE BASE FAUNA	13/07/2016	500,00	5	500,00	0,00	0,00
2015O00186 PRESTATIONS SUIVI DE FISSURATION-TITRE N° 630	13/07/2016	6 357,60	5	6 357,60	0,00	0,00
2015O00207 COLLEGE CHATEAU CHINON - ETUDES DIVERSES 2015	13/07/2016	998,40	5	998,40	0,00	0,00
2015O00208 MISE A DISPOSITION AGENT DE SECURITE	13/07/2016	1 676,40	5	1 676,40	0,00	0,00
2015O00210 COLLEGE FOURCHAMBAULT - ETUDES DIVERSES 2015	13/07/2016	840,00	5	840,00	0,00	0,00
2016D00192 CHARLY-ROBOT college dornes	19/07/2016	4 000,00	6	4 000,00	0,00	0,00
2016D00193 PERFORATEUR, COMPRESSEUR POUR OUTILLAGES Clamecy e	20/07/2016	1 116,35	6	1 116,35	0,00	0,00
2016D00194 COMPTEUR ROUTIER	21/07/2016	5 737,20	6	5 737,20	0,00	0,00
2016O00079 certificat electronique Michel DAGUIN pour 3 ans	22/07/2016	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2016O00080 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2016	29/07/2016	1 078 483,00	30	215 694,00	35 949,00	826 840,00
2016D00201 SOUFFLEUR A DOS THERMIQUE STIHL (DORNES)	04/08/2016	628,00	6	628,00	0,00	0,00
2016D00217 FOURNITURE D'UNE PERCHE ELAGEUSE	12/08/2016	334,80	1	334,80	0,00	0,00
2016O00084 DOTATION EQUIPEMENT DES COLLEGES 2016	18/08/2016	1 271 856,00	10	763 110,00	127 185,00	381 561,00
2016D00206 Adaptateur TNT	23/08/2016	285,00	1	285,00	0,00	0,00
2016O00087 COLLEGES achat 7 licences OPEN EDUC	26/08/2016	1 799,54	1	1 799,54	0,00	0,00
2016D00322 MONOBROSSE AUTOLAVEUSE POUR COLLEGE DONZY	31/08/2016	2 148,00	6	2 148,00	0,00	0,00
2016D00225 NTM-COFFRET CONTRÔLE ELECTRIQUE ATELIER NEVERS FA	02/09/2016	413,91	1	413,91	0,00	0,00
2016D00223 NTM - FOURNITURE ET MISE EN PLAC APPAREIL CONTRÔL	06/09/2016	8 883,14	6	8 883,14	0,00	0,00
2016D00229 Achat de caisses d'archives hors marché	14/09/2016	573,60	6	573,60	0,00	0,00
2016D00264 NTM-PURGEUR DE FREIN ATELIER CORBIGNY FACTURES NÂ°	20/09/2016	1 026,24	6	1 026,24	0,00	0,00
2016D00277 NTM-4 COLONNES MOBILES ATELIER NEVERS FACTURE NÂ°	27/09/2016	28 452,14	6	28 452,14	0,00	0,00
2016D00257 NTM pose radio commande grue HIAB camion grue 165D	03/10/2016	9 792,80	6	9 792,80	0,00	0,00
2016D00251 ARCHE PLASTIQUE GONFLABLE ET GONFLEUR	04/10/2016	1 800,00	6	1 800,00	0,00	0,00
2016D00253 FABLAB achat 10 moteurs bipo et seringues impri 3D	05/10/2016	271,86	1	271,86	0,00	0,00
2016D00260 DEBROUSSAILLEUSE STIHL - FS 240	07/10/2016	570,00	6	570,00	0,00	0,00
2016D00261 PORTE LIME 2 EN 1 P3/8 - P325	07/10/2016	71,83	1	71,83	0,00	0,00
2016D00297 FOURNITURE SCIE SAUTEUSE ET MARTEAU PERFORATEUR LA	13/10/2016	538,21	6	538,21	0,00	0,00
2016O00113 Migration IODAS vers WEB, attestation livraison 10	14/10/2016	50 553,36	2	50 553,36	0,00	0,00
2016D00275 NTM- Godet curage articulÃ© exploitation Nevers fa	17/10/2016	9 543,74	6	9 543,74	0,00	0,00
2016D00279 FOURNITURE DEBROUSSAILLEUSE 545 RX SECTEUR 4	20/10/2016	717,00	6	717,00	0,00	0,00
2016D00280 FOURNITURE TARIERE BT 360 ET MECHE A TERRE SECTEUR	20/10/2016	2 628,00	6	2 628,00	0,00	0,00
2016O00120 certificat électronique pour P. CAPELLE	24/10/2016	2 160,00	2	2 160,00	0,00	0,00
2016D00281 3 Chariots	26/10/2016	117,86	1	117,86	0,00	0,00
2016D00312 achat imprimante 3D pour FabLab	31/10/2016	3 033,40	6	3 033,40	0,00	0,00
2016D00309 achat machine à coudre et broder pour FabLab	02/11/2016	704,62	6	704,62	0,00	0,00
2016D00317 achat caméra pour conférence FabLab	02/11/2016	1 042,80	6	1 042,80	0,00	0,00
2016O00106 remboursement achat licences Pow Toon	04/11/2016	380,12	1	380,12	0,00	0,00
2016O00112 4 créations d'hébergement diswout win	04/11/2016	345,02	1	345,02	0,00	0,00
2016D00308 achat imprimante RICOH pour impression textile, Fa	04/11/2016	998,00	6	998,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00307 achat matériel informatique Raspberry, cartes... p	07/11/2016	205,88	1	205,88	0,00	0,00
2016D00298 FOURNITURE SOUFFLEUR STIHL POUR CER ST AMAND	09/11/2016	344,26	1	344,26	0,00	0,00
2016D00364 FOURNITURE POSTE A SOUDER POUR CER ST AMAND	09/11/2016	229,50	1	229,50	0,00	0,00
2016O00110 Licences CorelDRAW Home & student Suite x 8 pour K	10/11/2016	333,17	1	333,17	0,00	0,00
2016O00111 achat licence Pano2VR pro pour KN	10/11/2016	299,00	1	299,00	0,00	0,00
2016O00118 certificat électronique avec lecteur pour P. LAPOR	10/11/2016	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2016D00306 kit développement Smart Environnement pour fablab	14/11/2016	5 862,00	6	5 862,00	0,00	0,00
2016D00330 1 Robot Beam Plus AWABOT - KN	16/11/2016	4 432,80	6	4 432,80	0,00	0,00
2016D00338 NTM-CONSOLE FX1 + BARRES DE CHARGE 0.6M1 FACTURE N	23/11/2016	1 563,41	6	1 563,41	0,00	0,00
2016D00356 matériel enregistrement voice traker pour fablab	24/11/2016	696,00	6	696,00	0,00	0,00
2016D00434 2 BONNETTES MOUSSE POUR MICRO ME6	24/11/2016	30,79	1	30,79	0,00	0,00
2016D00339 podomètres et cardiofréquencesmètres	25/11/2016	869,67	6	869,67	0,00	0,00
2016O00139 achat logiciel ZBrush pour KN	28/11/2016	886,80	2	886,80	0,00	0,00
2016D00347 Achat de chemises de conservation marché 2016-89 I	28/11/2016	2 596,58	6	2 596,58	0,00	0,00
2016D00357 achat robot éducatif + kit pour fablab	28/11/2016	1 469,50	6	1 469,50	0,00	0,00
2016D00365 FOURNITURE TRONCONNUEUSE DOLMAR 45CM POUR CER ST AM	28/11/2016	591,60	6	591,60	0,00	0,00
2016D00343 Boîtes de conservation marché 2016-88	29/11/2016	6 746,31	6	6 746,31	0,00	0,00
2016O00132 168 LICENCES ADOBE CREATIVE CLOUD KN	30/11/2016	3 777,98	1	3 777,98	0,00	0,00
2016D00362 PBTI - 241D21 gravillonneur facture n°12810 DU 30	30/11/2016	20 980,34	6	20 980,34	0,00	0,00
2016D00363 PBTI- 241D20 gravillonneur facture n°12810 du 30/	30/11/2016	19 806,20	6	19 806,20	0,00	0,00
2016D00435 MONOPODE MANFROTTO MVM 500A	30/11/2016	290,00	1	290,00	0,00	0,00
2016D00360 Achat de serre-livres pour la conservation des doc	01/12/2016	1 080,00	6	1 080,00	0,00	0,00
2016D00437 3 VOILES AVEC MAT + 10 BANDEROLES LOGO 58	01/12/2016	1 675,56	6	1 675,56	0,00	0,00
2016D00367 PBTI-200D55 CHARGEUR FRONTAL FAUCHEUX FACTURE N°	06/12/2016	15 237,61	6	15 237,61	0,00	0,00
2016D00369 NTM-171D03 GRILLE PROTECTION PELLE FACTURE N°cm11	07/12/2016	2 428,93	6	2 428,93	0,00	0,00
2016O00149 fourniture de licences et maintenance du système N	09/12/2016	172 789,20	2	172 789,20	0,00	0,00
2016D00390 Achat de socles et de cloches en plexi pour exposi	09/12/2016	4 951,60	6	4 951,60	0,00	0,00
2016D00382 NTM-FABRICATION GRILLE TREMIE POUR REMPLISSAGE BIG	12/12/2016	1 826,44	6	1 826,44	0,00	0,00
2016D00398 PBTI-204D88 EPAREUSE ROUSSEAU THENOR 560 PL FA	12/12/2016	47 073,90	6	47 073,90	0,00	0,00
2016D00399 PBTI-202D34 GROUPE FAUCHAGE ROUSSEAU TECHNIPRO 160	12/12/2016	10 536,54	6	10 536,54	0,00	0,00
2016D00400 PBTI-204D89 EPAREUSE ROUSSEAU THENOR 560 PL FACTUR	12/12/2016	47 073,90	6	47 073,90	0,00	0,00
2016D00401 PBTI-202D35 GROUPE FAUCHAGE ROUSSEAU TECHNIPRO 160	12/12/2016	10 536,54	6	10 536,54	0,00	0,00
2019D00113 REPRISE FICHE GARE ROUTIERE NEVERS 2016 ACHAT SERV	13/12/2016	0,00	6	1 087,50	0,00	0,00
2016O00148 extension du progiciel Grand Angle au suivi détail	14/12/2016	4 578,19	2	4 578,19	0,00	0,00
2016D00402 COUSSIN ERGODESK MME CHRISTINE AUROUSSEAU	14/12/2016	109,20	1	109,20	0,00	0,00
2016D00404 COUSSIN DE DECHARGE DU COCCYX MME NATHALIE COLLET	14/12/2016	122,40	1	122,40	0,00	0,00
2016D00436 2 BRIHT 360 FLASH+1 FW5TX NIKON+1 BR-HC 120 GRILLE	14/12/2016	2 214,77	6	2 214,77	0,00	0,00
2016O00150 licences SPLUNG entreprise	15/12/2016	18 194,42	2	18 194,42	0,00	0,00
2016O00146 Achat module CHORUS pour facturation électronique	16/12/2016	7 013,66	2	7 013,66	0,00	0,00
2016D00426 1 Perceuse percu STANLAY	20/12/2016	199,99	1	199,99	0,00	0,00
2016O00147 Migration et mise en oeuvre loi ASV IODAS web	21/12/2016	6 492,00	2	6 492,00	0,00	0,00
2017O00005 1ER ACOMPTE - SUBVENTION CONSEIL REGIONAL 2016	30/12/2016	300 000,00	20	90 000,00	15 000,00	195 000,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017O00006 SUBVENTION 2015 CONSEIL REGIONAL 2EME ACOMPTE	30/12/2016	450 000,00	20	120 357,00	23 545,00	306 098,00
2017O00008 recettes Etat pour achat tablettes	30/12/2016	24 345,00	4	24 345,00	0,00	0,00
2017O00016 Subvention pour restauration de plans cadastraux	30/12/2016	25 000,00	5	25 000,00	0,00	0,00
2016O00004 Bâtiments et installations - 2016	31/12/2016	5 636 724,36	30	1 127 340,00	187 890,00	4 321 494,36
2016O00005 Biens mobiliers, matériel et études - 2016	31/12/2016	279 607,59	5	279 607,59	0,00	0,00
2016O00006 Bâtiments et installations - 2016	31/12/2016	2 016 827,36	30	403 362,00	67 227,00	1 546 238,36
2016O00021 Biens mobiliers, matériel et études - 2016	31/12/2016	93 882,22	5	93 882,22	0,00	0,00
2016O00062 Bâtiments et installations - 2016	31/12/2016	2 321 500,00	30	464 298,00	77 383,00	1 779 819,00
2016O00078 Bâtiments et infrastructures - 2016	31/12/2016	10 000,00	30	1 998,00	333,00	7 669,00
2016O00092 Bâtiments et installations - 2016	31/12/2016	532 553,60	30	106 506,00	17 751,00	408 296,60
2017O00089 CS-NV-M1M2M3 - Contrat de services Aidomenu M1M2M3	02/01/2017	720,00	2	720,00	0,00	0,00
2017O00009 Achat licences RedHat entreprise linux server, 30	12/01/2017	5 112,64	2	5 112,64	0,00	0,00
2017D00074 VISSERIE OUTILS DIVERS	17/01/2017	189,32	1	189,32	0,00	0,00
2017O00017 REFONTE SITE INTERNET	20/01/2017	12 000,00	2	12 000,00	0,00	0,00
2017D00007 achat outillage - visseuse	23/01/2017	417,08	1	417,08	0,00	0,00
2017D00029 NTM - MEULEUSE CEDREY PNEUMATIQUE EXPLOITATION NEV	25/01/2017	460,58	1	460,58	0,00	0,00
2017O00010 droit d'émission de certificat comodo WildSSL pour	25/01/2017	1 300,69	2	1 300,69	0,00	0,00
2017O00019 préparation de l'outillage standard PPS	25/01/2017	2 874,00	2	2 874,00	0,00	0,00
2017D00015 Fournitures de conservation	27/01/2017	2 929,44	6	2 440,00	489,44	0,00
2017O00013 Réalisation d'un site Internet "Accueil de porteur	27/01/2017	2 668,80	2	2 668,80	0,00	0,00
2017O00025 extension du progiciel Grand Angle au suivi détail	30/01/2017	12 910,74	2	12 910,74	0,00	0,00
2017D00010 ROBOT DE TELEPRESENCE	09/02/2017	7 200,00	6	6 000,00	1 200,00	0,00
2017O00054 FORMATION EDITIONS BUREAUTIQUES IODAS DU 8 AU 10	10/02/2017	2 820,00	2	2 820,00	0,00	0,00
2017O00026 licences iTunes et Google Play pour KN	13/02/2017	1 400,00	1	1 400,00	0,00	0,00
2017D00028 NTM - MEULEUSE BACAG 18V EXPLOITATION NEVERS	16/02/2017	586,08	6	485,00	101,08	0,00
2017D00038 achat matériel de télé-présence pour KN et Pses -	27/02/2017	1 800,00	6	1 500,00	300,00	0,00
2017D00053 NTM- JEU PERCEUSE VISSEUSE 18V 2AH/CENTRALE CORBI	28/02/2017	195,36	1	195,36	0,00	0,00
2017O00088 CS-NV-M1M2M3 - Contrat de services Aidomenu M1M2M3	01/03/2017	3 240,00	2	3 240,00	0,00	0,00
2017O00112 Prestation développement CMI du 2 mars 2017	02/03/2017	2 380,92	2	2 380,92	0,00	0,00
2017O00032 VISIO PROFESSIONNEL ET OFFICE PROFESSIONNEL 2016	08/03/2017	1 278,00	2	1 278,00	0,00	0,00
2017D00052 Achat photomètre	09/03/2017	482,69	1	482,69	0,00	0,00
2017D00043 EEMB DIV OUTILLAGES	13/03/2017	1 173,26	6	975,00	198,26	0,00
2017D00049 matériel PERCEUSE VISSEUSE Mr Chandclair - fiphf	14/03/2017	76,74	1	76,74	0,00	0,00
2017D00054 Achat de plaques en plexiglass pour expositions	23/03/2017	1 824,00	6	1 520,00	304,00	0,00
2017D00056 transpalette -matériels FIPHFP - e chandclair st	24/03/2017	470,40	1	470,40	0,00	0,00
2017O00039 CERTIFICAT CERTINOMIS JACQUES PRENTOUT	27/03/2017	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2017D00078 2017 MATERIEL ET OUTILLAGE TOUS BATIMENTS	03/04/2017	3 480,87	6	2 900,00	580,87	0,00
2017D00081 tondeuse et débroussailleuse - FIPHFP St Saulge- C	06/04/2017	1 678,00	6	1 395,00	283,00	0,00
2017D00085 achat 2 switches pour FabLab	11/04/2017	411,08	1	411,08	0,00	0,00
2017D00086 ANALYSEUR MONOXYDE DE CARBONE	11/04/2017	450,00	1	450,00	0,00	0,00
2017O00078 Support logiciel antivirus antispam - Abonnement d	18/04/2017	9 041,76	2	9 041,76	0,00	0,00
2017D00112 DISQUES MEULEUSE, METRE, ESCABEAU, PATERE DE PORTE	19/04/2017	76,70	1	76,70	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00113 DISQUES MEULEUSE, METRE, ESCABEAU, PATERE DE PORTE	19/04/2017	80,40	1	80,40	0,00	0,00
2017D00089 BORNES WIFI POUR FABLAB	21/04/2017	4 918,32	6	4 095,00	823,32	0,00
2017D00120 NTM - MEULEUSE D125/1400W ATELIER NEVERS FACTURE	25/04/2017	147,94	1	147,94	0,00	0,00
2017D00127 NTM - KIT EXTRACTEUR DE LAMES PL ATELIER NEVERS FA	25/04/2017	3 153,36	6	2 625,00	528,36	0,00
2017O00047 Subvention Agence de l'Eau OA RD148 RUISSEAU RENIE	25/04/2017	33 666,26	20	8 415,00	1 683,00	23 568,26
2017D00177 Rayonnages multilines collège La Charité sur Loir	26/04/2017	2 369,62	6	1 970,00	399,62	0,00
2017O00087 CS-AV-Aidomenu - Contrat de services 10 licences d	01/05/2017	9 888,00	2	9 888,00	0,00	0,00
2017D00195 ACHAT MATERIELS - ROBOT OZOBOT + CORDON USB POUR L	02/05/2017	228,46	1	228,46	0,00	0,00
2017D00122 APPAREIL PHOTO OUVRAGES ART	09/05/2017	249,00	1	249,00	0,00	0,00
2017D00128 NTM-OUTIL DE PARAMETRAGE ATELIER NEVERS FACTURE NÂ	10/05/2017	1 172,16	6	975,00	197,16	0,00
2017D00129 NTM-COFFRET DE MESURE HYDRAULIQUE ATELIER NEVERS F	10/05/2017	532,80	6	440,00	92,80	0,00
2017D00130 NTM-COFFRET DE MESURE HYDRAULIQUE ATELIER CORBIGNY	10/05/2017	532,80	6	440,00	92,80	0,00
2017O00060 Subvention pour la numérisation de registres matri	16/05/2017	9 869,16	5	9 869,16	0,00	0,00
2017O00064 SOLDE Subvention Conseil Régional Véloroute DECIZE	17/05/2017	108 740,00	18	30 205,00	6 041,00	72 494,00
2016O00003 Inspections subaquatiques d'ouvrages-M. 2012-28	18/05/2017	3 882,06	5	3 882,06	0,00	0,00
2016O00023 affaire 15S0050 construction d'un équipement sport	18/05/2017	1 728,00	5	1 728,00	0,00	0,00
2016O00027 CIO Cosne - ETUDES DIVERSES 2016	18/05/2017	577,20	5	577,20	0,00	0,00
2016O00052 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - ETUDES DIVERSES 2016	18/05/2017	16 200,00	5	16 200,00	0,00	0,00
2016O00059 INSPECTION DETAILLEE OA-MARCHE 2016-22	18/05/2017	23 856,69	5	23 856,69	0,00	0,00
2016O00060 COLLEGE CLAUDE TILLIER - ETUDES DIVERSES 2016	18/05/2017	1 200,00	5	1 200,00	0,00	0,00
2016O00074 affaire 16S0050 fourniture tablettes, chariots et p	18/05/2017	1 620,00	5	1 620,00	0,00	0,00
2016O00093 collège LES COURLIS études diverses	18/05/2017	534,00	5	534,00	0,00	0,00
2016O00133 INSPECTION DETAILLEE OA-MARCHE 2016-21	18/05/2017	16 501,94	5	16 501,94	0,00	0,00
2016O00135 campagne d'inspections détaillées d'ouvrages d'art	18/05/2017	21 768,41	5	21 768,41	0,00	0,00
2016O00136 stratégie départementale sur la biodiversité	18/05/2017	32 940,00	5	32 940,00	0,00	0,00
2016O00145 étude alimentation eau potable	18/05/2017	23 760,00	5	23 760,00	0,00	0,00
2015O00036 BASES ETUDES 2015	18/05/2017	6 361,56	5	6 361,56	0,00	0,00
2017D00179 NTM-DEROUILLEUR REVOLVER ATELIER NEVERS FACTURE NÂ	19/05/2017	698,56	6	580,00	118,56	0,00
2017D00162 NTM - EXTRACTEUR ATELIER NEVERS FACTURE 535749 DU	24/05/2017	389,26	1	389,26	0,00	0,00
2017D00156 Fourniture de panneaux de signalisation permanente	29/05/2017	75 529,32	6	62 940,00	12 589,32	0,00
2017D00170 ACHAT 1 STETHOSCOPE CMS	29/05/2017	90,90	1	90,90	0,00	0,00
2017D00182 CHARIOTS A LIVRES	31/05/2017	1 966,33	6	1 635,00	331,33	0,00
2017D00168 PINCE ECG ET RACCORDS ADAPTATEURS CMS	07/06/2017	59,21	1	59,21	0,00	0,00
2017D00169 CABLE PATIENT ECG ET RACCORD ADAPTATEURS CMS	07/06/2017	191,22	1	191,22	0,00	0,00
2017D00283 NTM-*10/12* CRIC ROULEUR 2T ATELIER NEVERS FACTURE	07/06/2017	61,26	1	61,26	0,00	0,00
2017D00181 NTM-ENROULEUR D'AIR ATELIER NEVERS BCDE 2017/18560	08/06/2017	337,46	1	337,46	0,00	0,00
2017D00186 NTM-DECOLEUR ADHESIF ATELIER NEVERS BCDE 2017/1855	08/06/2017	118,92	1	118,92	0,00	0,00
2017D00167 ACHAT PESE PERSONNE	09/06/2017	130,00	1	130,00	0,00	0,00
2017D00180 NTM-ENROULEUR D'AIR ATELIER NEVERS BCDE 2017/18559	09/06/2017	337,46	1	337,46	0,00	0,00
2017D00189 NTM-CLE A CHOC 3/4 ATELIER NEVERS BCDE 2017/18563	09/06/2017	365,86	1	365,86	0,00	0,00
2017D00188 NTM-CLE A CHOC ATELIER NEVERS 1/2 BCDE 2017/18562	14/06/2017	164,58	1	164,58	0,00	0,00
2017D00243 DEBROUSSAILLEUSE	14/06/2017	799,00	6	665,00	134,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00244 DEBROUSSAILLEUSE	14/06/2017	799,00	6	665,00	134,00	0,00
2017D00245 DEBROUSSAILLEUSE	14/06/2017	469,00	1	469,00	0,00	0,00
2017D00246 ASPIRATEUR	14/06/2017	148,00	1	148,00	0,00	0,00
2017D00247 TRONCONNEUSE	14/06/2017	400,00	1	400,00	0,00	0,00
2017D00284 NTM-VERRIN DE FOSSE ATELIER NEVERS FACTURE NÂ° 400	14/06/2017	3 917,86	6	3 260,00	657,86	0,00
2017O00075 SUBVENTION POUR FABLAB MOBILE ACPTE N° 1	14/06/2017	11 640,00	6	9 700,00	1 940,00	0,00
2017O00076 RECETTES ETAT POUR ACHAT TABLETTES	14/06/2017	24 345,00	3	24 345,00	0,00	0,00
2017O00077 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2017	14/06/2017	1 056 690,00	29	182 185,00	36 437,00	838 068,00
2017D00209 CHARIOT ELEVATEUR AUTOMATIQUE A NIVEAU CONSTANT	15/06/2017	358,80	1	358,80	0,00	0,00
2017D00194 2017 MAISONS ECLUSIERES DIVERSES ACQUISITIONS	16/06/2017	29,95	1	29,95	0,00	0,00
2017D00197 Achat de crochets (expo Intercommunalités)	19/06/2017	8,05	1	8,05	0,00	0,00
2017D00198 KN plateau verre pour imprimante 3D	19/06/2017	41,80	1	41,80	0,00	0,00
2017O00079 mise en oeuvre du module médaille	20/06/2017	3 348,00	2	3 348,00	0,00	0,00
2017D00202 SIGNALISATION HORIZONTALE	21/06/2017	114 466,44	6	95 385,00	19 081,44	0,00
2017D00275 CAISSE DEMENAGEMENT	21/06/2017	36,00	1	36,00	0,00	0,00
2017D00277 120 CAISSES DEMENAGEMENT	21/06/2017	155,52	1	155,52	0,00	0,00
2017D00274 NTM-PLIEUSE D'ATELIER 1020 FACTURE NÂ°600078 DU 30	23/06/2017	2 880,83	6	2 400,00	480,83	0,00
2017D00223 FOURNITURE PETIT MATERIEL	26/06/2017	438,22	1	438,22	0,00	0,00
2017D00224 FOURNITURE PETIT MATERIEL	26/06/2017	203,00	1	203,00	0,00	0,00
2017D00225 PERCEUSE A PERCUSSION	26/06/2017	232,22	1	232,22	0,00	0,00
2017D00226 PERFORATEUR + ACCESSOIRES	26/06/2017	167,00	1	167,00	0,00	0,00
2017D00227 KN achat machine découpe Silhouette CAMEO 3	27/06/2017	520,20	6	430,00	90,20	0,00
2017D00236 TRONCONNEUSE ET DEBROUSSAILLEUSES SECTEUR 3	27/06/2017	1 848,31	6	1 540,00	308,31	0,00
2017D00237 NTM-RECUPERATEUR D'HUILE 80L BCDE 2017/18876 FACTU	29/06/2017	342,18	1	342,18	0,00	0,00
2017D00260 FOURNITURE CHARGEUR DEMARREUR SECTEUR 4	29/06/2017	549,60	6	455,00	94,60	0,00
2017D00276 100 CAISSES DEMENAGEMENT	29/06/2017	120,00	1	120,00	0,00	0,00
2017D00285 NTM-ASPIRATEUR WINDY 365IR FACTURE NÂ° 4000181 du	29/06/2017	413,22	1	413,22	0,00	0,00
2017D00241 NTM-SERVANTE CHRONO + 8T - CLOISONS SERVANTE BCDE	30/06/2017	886,83	6	735,00	151,83	0,00
2017D00242 NTM-SERVANTE CHRONO + 8T - CLOISONS BCDE 2017/1888	30/06/2017	900,91	6	750,00	150,91	0,00
2017D00279 NTM-PROJECTEUR K9-30 LED ATELIER CORBIGNY FACTURE	30/06/2017	1 502,50	6	1 250,00	252,50	0,00
2017D00281 NTM-PROJECTEUR K9-30 LED ATELIER NEVERS FACTURE NÂ	30/06/2017	1 502,50	6	1 250,00	252,50	0,00
2017D00282 NTM-PROJECTEUR K9-30 LED ATELIER NEVERS FACTURE NÂ	30/06/2017	1 502,50	6	1 250,00	252,50	0,00
2017S00017 convention TEPCV	03/07/2017	1 500,00	7	1 070,00	214,00	216,00
2017D00254 FOURNITURE TRONCONNEUSES-ELAGUEUSE-SOUFFLEUR- SCT.	04/07/2017	3 535,00	6	2 945,00	590,00	0,00
2017D00252 FOURNITURE DE DEUX DEBROUSSAILLEUSES SECTEUR 5	05/07/2017	1 021,99	6	850,00	171,99	0,00
2017D00263 TRONCONNEUSES THERMIQUE STIHL	06/07/2017	671,20	6	555,00	116,20	0,00
2017D00264 TRONCONNEUSES THERMIQUE STIHL	06/07/2017	420,00	1	420,00	0,00	0,00
2017D00271 achat pack cartes arduino et raspeberry pour fabla	07/07/2017	986,92	6	820,00	166,92	0,00
2017D00302 FOURNITURE D'UNE PLAQUE VIBRANTE	07/07/2017	1 368,00	6	1 140,00	228,00	0,00
2017O00165 achat 4 licences upgrade commvault	07/07/2017	359,18	1	359,18	0,00	0,00
2017D00343 MEULEUSE D127	10/07/2017	395,30	1	395,30	0,00	0,00
2017D00337 CARTONS DEMENAGEMENT	11/07/2017	120,00	1	120,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00304 FOURNITURE D'UNE PERCEUSE	12/07/2017	261,71	1	261,71	0,00	0,00
2017D00305 FOURNITURE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE	13/07/2017	759,00	6	630,00	129,00	0,00
2017D00313 TOURET MEULE + BROSSSE	13/07/2017	222,00	1	222,00	0,00	0,00
2017D00273 FABLAB achat 3 retro Pi raspberry	17/07/2017	317,63	1	317,63	0,00	0,00
2017D00289 ACHAT 19 BARRETTES MALES SR 10120505 pour fablab	17/07/2017	3,19	1	3,19	0,00	0,00
2017O00085 CONFIGURATION DESIGN NEWSLETTER EBLASTER MODE SAAS	17/07/2017	25 577,92	2	25 577,92	0,00	0,00
2017D00290 Achat pack cartes arduino et raspberry pour fabla	18/07/2017	2 182,48	6	1 815,00	367,48	0,00
2017O00093 Evolution progiciel GepWeb vers Vertuoz pour servi	18/07/2017	8 928,00	2	8 928,00	0,00	0,00
2017D00340 PBTI- 2017D00340- EQ-599-FA 248D02 TONDEUSE KUBOTA	20/07/2017	24 936,93	6	20 780,00	4 156,93	0,00
2017D00298 ACHAT BOULON ANCRAGE DIN529 3.6 M16X320 GALV10 pou	21/07/2017	518,52	6	430,00	88,52	0,00
2017D00303 FOURNITURE D'UN ASPIRATEUR	21/07/2017	262,80	1	262,80	0,00	0,00
2017D00325 FOURNITURE DE TRONCONNEUSES	28/07/2017	335,20	1	335,20	0,00	0,00
2017D00326 FOURNITURE DE TRONCONNEUSES	28/07/2017	663,20	6	550,00	113,20	0,00
2017D00327 FOURNITURE DE TRONCONNEUSES	28/07/2017	663,20	6	550,00	113,20	0,00
2017D00328 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	28/07/2017	607,20	6	505,00	102,20	0,00
2017D00329 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE ET TRONCONNEUSES	28/07/2017	607,20	6	505,00	102,20	0,00
2017D00330 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	28/07/2017	607,20	6	505,00	102,20	0,00
2017D00331 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE S ET TRONCONNEUSES	28/07/2017	695,21	6	575,00	120,21	0,00
2017D00332 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE ET TRONCONNEUSES	28/07/2017	871,20	6	725,00	146,20	0,00
2017D00333 FOURNITURE D'UN SOUFFLEUR	28/07/2017	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2017D00307 CHARIOTS + SACOCHES COURRIER	31/07/2017	2 041,38	6	1 700,00	341,38	0,00
2017D00312 NTM-ETABLI ETAU BASE TOURNANTE FACTURE NÂ°03-FRK35	31/07/2017	2 420,33	6	2 015,00	405,33	0,00
2017D00335 FOURNITURE SOUFFLEURS-CRIC ROULEUR-POMPE A GRAISSE	31/07/2017	1 462,80	6	1 215,00	247,80	0,00
2017D00350 FOURNITURE PERFO-MEULEUSES-PERCEUSE- SECTEUR 4	31/07/2017	1 177,14	6	980,00	197,14	0,00
2014O00016 RELOGEMENT SITE MEDICO SOCIAL CLAMECY	04/08/2017	23 828,04	5	23 828,04	0,00	0,00
2017D00336 ELAGUEUR A COUPE FRANCHE	07/08/2017	55,00	1	55,00	0,00	0,00
2017O00097 DOTATION D EQUIPEMENTS DES COLLEGES 2017	10/08/2017	1 271 856,00	9	706 585,00	141 317,00	423 954,00
2017D00359 PHARES MAGNETIQUES + EQUIPEMENT	14/08/2017	90,86	1	90,86	0,00	0,00
2017D00363 PERCHE ELAGUEUSE STIHL SECTEUR 3	24/08/2017	718,80	6	595,00	123,80	0,00
2017D00355 imprimante 3D résine pour FabLab	25/08/2017	4 902,55	6	4 085,00	817,55	0,00
2017D00314 PERCEUSE HITACHI PERCUSSION / MINI MEULEUSE DROITE	27/08/2017	349,20	1	349,20	0,00	0,00
2017D00361 NTM-MACHINE A PLAQUE THERMIQUE MAGASIN NEVERS FACT	29/08/2017	1 006,40	6	835,00	171,40	0,00
2017D00494 PHARES MAGNETIQUES + EQUIPEMENT	31/08/2017	90,86	1	90,86	0,00	0,00
2017D00578 Facture Prodim Charot FIPHFP Mme Poitou Collège De	31/08/2017	677,50	6	560,00	117,50	0,00
2017D00579 Facture Prodim Chariot FIPHFP Mme Periot Collège d	31/08/2017	677,50	6	560,00	117,50	0,00
2017D00583 Chariot FIPHFP Mme Neant Collège de Decize	31/08/2017	677,50	6	560,00	117,50	0,00
2017D00584 Chariot FIPHFP Mme Machecourt coll de Charité	31/08/2017	677,50	6	560,00	117,50	0,00
2017D00585 Chariot FIPHFP Mme Knaebel collège Moulins	31/08/2017	677,50	6	560,00	117,50	0,00
2017D00586 Chariot FIPHFP Mme RIAT collège Decize	31/08/2017	677,50	6	560,00	117,50	0,00
2017D00587 Chariot FIPHFP Svietoff Patricia col Decize	31/08/2017	677,50	6	560,00	117,50	0,00
2017D00591 Chariot de Ménage FIPHFP Moquet Agnès col Les log	31/08/2017	677,50	6	560,00	117,50	0,00
2017D00375 ODOMETRE CER DECIZE	01/09/2017	104,35	1	104,35	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00406 ETAU ACIER CERCY	04/09/2017	221,62	1	221,62	0,00	0,00
2017D00424 NTM- CLEF A CHOCS ATELIER NEVERS FACTURE 4000717 D	05/09/2017	626,34	6	520,00	106,34	0,00
2017D00388 Dépôt par un fournisseur d'une facture 062789/2017	08/09/2017	378,44	1	378,44	0,00	0,00
2017D00417 FOURNITURE SCIE CIRCULAIRE 185MM SECTEUR 4	08/09/2017	259,84	1	259,84	0,00	0,00
2017O00113 Achat progiciel Asalae	08/09/2017	7 362,00	2	7 362,00	0,00	0,00
2017D00410 NIVEAU CHANTIER CER DECIZE	15/09/2017	226,80	1	226,80	0,00	0,00
2017D00466 achat machine découpe par fil chaud minicut pour f	20/09/2017	943,00	6	785,00	158,00	0,00
2017D00390 Piles en lithium pour thermo hygromètres	21/09/2017	230,40	1	230,40	0,00	0,00
2017O00107 Facture VICI n° FB4200 Contrat de services Aidomen	21/09/2017	720,00	2	720,00	0,00	0,00
2017D00396 PRESENTOIR STAND PARAPLUIE COURBE	28/09/2017	1 549,80	6	1 290,00	259,80	0,00
2017D00427 Reconfiguration thermo hygromètre	29/09/2017	58,80	1	58,80	0,00	0,00
2017O00103 Achat licence KASPERSKY antivirus 29 sep 2017 au 28	29/09/2017	37 265,81	2	37 265,81	0,00	0,00
2017D00400 Equipement Segpa La Charité sur Loire	02/10/2017	5 737,92	6	4 780,00	957,92	0,00
2017D00421 Achat de fournitures et d'accessoires de conservat	03/10/2017	679,31	6	565,00	114,31	0,00
2017O00109 certificat électronique pour Mr REGIS MEGROT	03/10/2017	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2017D00433 TRONCONNUEUSE STHIL MS 441 - DORNES	10/10/2017	925,78	6	770,00	155,78	0,00
2017O00111 achat 4 licences upgrade commvault	13/10/2017	3 399,60	2	3 399,60	0,00	0,00
2017D00438 Achat de matériel (rails et accessoires pour expos	17/10/2017	1 065,14	6	885,00	180,14	0,00
2017D00454 NTM-POWERDUCTION 50LG AVEC TAXE FACTURE NÂ°603906	23/10/2017	3 109,18	6	2 590,00	519,18	0,00
2017D00440 Achat chemises de conservation marché 2016-89	24/10/2017	3 976,98	6	3 310,00	666,98	0,00
2017D00445 ELAGUEUSE HUSQVARNA T425 (Cercy)	24/10/2017	376,80	1	376,80	0,00	0,00
2017O00131 LOGICIEL AUTODESK FUSION 360	24/10/2017	318,00	1	318,00	0,00	0,00
2017O00132 LOGICIEL OMNIPAGE	24/10/2017	99,00	1	99,00	0,00	0,00
2017O00134 LOGICIEL SIMPLIFY 3D	24/10/2017	129,50	1	129,50	0,00	0,00
2017O00135 LOGICIEL SOLID CONVERTER	24/10/2017	99,95	1	99,95	0,00	0,00
2017D00448 Gerbeur semi-élec FIPHFP coll CH CHINON	02/11/2017	3 864,78	6	3 220,00	644,78	0,00
2017O00116 Etude d'impact déploiement carte mobilité inclusio	02/11/2017	1 289,28	2	1 289,28	0,00	0,00
2017D00505 DEMARREUR AUTONOME	03/11/2017	354,11	1	354,11	0,00	0,00
2017O00137 Extension progiciel Grand Angle au suivi détaillé	06/11/2017	1 526,08	2	1 526,08	0,00	0,00
2017O00120 Achat licence OLP Government	07/11/2017	245,68	1	245,68	0,00	0,00
2017O00122 certificats électroniques pour Mme Christine GORGE	08/11/2017	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2017O00123 certificats électronique Madame Sophie PEUDPIECE -	08/11/2017	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2017O00124 certificats électronique Mme Nadia PESCHER	08/11/2017	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2017D00456 Marteau Perf	09/11/2017	468,90	1	468,90	0,00	0,00
2017D00499 NTM-PERÂEUSE VISSEUSE FACTURE 03-GII554 DU 27/11/	10/11/2017	391,08	1	391,08	0,00	0,00
2017D00500 NTM-PERÂEUSE VISSEUSE/SCIE CIRCULAIRE BCDE 2017/	10/11/2017	391,08	1	391,08	0,00	0,00
2017D00502 NTM-SCIE CIRCULAIRE FACTURE 03-GII554 DU 27/11/201	10/11/2017	574,60	6	475,00	99,60	0,00
2017D00462 POMPE A GRAISSE	13/11/2017	178,80	1	178,80	0,00	0,00
2017D00460 MEULEUSE HITACHI	14/11/2017	498,53	1	498,53	0,00	0,00
2017D00495 SOUFFLEUR A DOS UTIR NS - CER DeECIZE	14/11/2017	525,60	6	435,00	90,60	0,00
2017O00119 Renouvellement licences noms de domaines pour KN	14/11/2017	19,18	1	19,18	0,00	0,00
2017D00468 DEBROUSSAILLEUSE STHIL FS 460 CEM / DECIZE	15/11/2017	925,14	6	770,00	155,14	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00474 PERCEUSE VISSEUSE DECIZE	20/11/2017	374,51	1	374,51	0,00	0,00
2017D00475 PERCEUSE VISSEUSE DECIZE	20/11/2017	111,64	1	111,64	0,00	0,00
2017D00599 Facture ANAIS n°84814 équipement SEGPA La Charité	20/11/2017	5 280,00	6	4 400,00	880,00	0,00
2017O00164 LOGICIELS HOOTSUITE PRO	23/11/2017	558,96	1	558,96	0,00	0,00
2017D00478 NTM-tronconneuse thermique stihl exploit. Neve	27/11/2017	912,67	6	760,00	152,67	0,00
2017D00493 Achat de boîtes de conservation	28/11/2017	14 389,98	6	11 990,00	2 399,98	0,00
2017D00513 EBRANCHEUR OA UTIR NSN	28/11/2017	248,09	1	248,09	0,00	0,00
2017D00537 THERMOPLONGEUR CUISSON BASSE TEMPERATURE	29/11/2017	317,32	1	317,32	0,00	0,00
2017D00562 CUVE A CARBURANT CER DORNES	01/12/2017	3 523,32	6	2 935,00	588,32	0,00
2017D00497 FOURNITURE TONDEUSE AUTOPORTEE SECTEUR 5	05/12/2017	4 411,58	6	3 675,00	736,58	0,00
2017D00498 barrière herbage + poteaux FACT. N° 241149635	05/12/2017	280,84	1	280,84	0,00	0,00
2017D00503 FOURNITURE TARIERE STHIL BT360 ET MECHEs A TERRE S	05/12/2017	2 790,00	6	2 325,00	465,00	0,00
2017D00506 Achat matériel pour appareil photos (accessoires é	07/12/2017	449,40	1	449,40	0,00	0,00
2017D00508 FOURNITURE D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION	07/12/2017	2 340,00	6	1 950,00	390,00	0,00
2017D00509 FOURNITURE DE GROUPES ELECTROGENE	07/12/2017	550,80	6	455,00	95,80	0,00
2017D00510 FOURNITURE DE GROUPES ELECTROGENE	07/12/2017	550,80	6	455,00	95,80	0,00
2017D00511 FOURNITURE DE PERFORATEUR BURINEUR	07/12/2017	893,09	6	740,00	153,09	0,00
2017D00512 DEBROUSSAILLEUSE STHIL 460 CER CERCY	07/12/2017	919,12	6	765,00	154,12	0,00
2017O00142 certificat électronique Celine Della Sudda	07/12/2017	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2017O00146 Achat licences Font Agent 8 et 4	08/12/2017	831,60	1	831,60	0,00	0,00
2017D00519 Fourniture et livraison hôtels à insectes et nicho	11/12/2017	996,05	6	830,00	166,05	0,00
2017D00520 composteurs en bois et brass compost - FACT. 672	11/12/2017	1 317,77	6	1 095,00	222,77	0,00
2017D00524 FOURNITURE DE MATERIEL (remorque) et COFFRET A D	11/12/2017	717,72	6	595,00	122,72	0,00
2017D00525 FOURNITURE DE MATERIEL COFFRET A D	11/12/2017	95,88	1	95,88	0,00	0,00
2017D00526 FOURNITURE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE	11/12/2017	782,10	6	650,00	132,10	0,00
2017D00527 NTM-decoupeuse thermique stihl ts 420 exploitatio	11/12/2017	1 870,72	6	1 555,00	315,72	0,00
2017D00533 NTM-pilonneuse rx 68 exploitation Nevers Facture	11/12/2017	2 211,48	6	1 840,00	371,48	0,00
2017O00149 certificat électronique Chapelet Cloe	11/12/2017	294,00	1	294,00	0,00	0,00
2017O00150 certificats électroniques Sylvie DUCLOIX	11/12/2017	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2017O00151 certificat électronique Veronique Rosseel - 3 an	11/12/2017	294,00	1	294,00	0,00	0,00
2017O00161 achat licence OLP Government	11/12/2017	18,77	1	18,77	0,00	0,00
2017D00534 FOURNITURE DE PERCEUSE VISSEUSE	12/12/2017	154,86	1	154,86	0,00	0,00
2017D00558 Scie onglet MAKITA - Chariot établi	13/12/2017	701,87	6	580,00	121,87	0,00
2017O00166 ACHAT 4 CARTES GOOGLE PLAY 50	13/12/2017	200,00	1	200,00	0,00	0,00
2018D00068 DGA-ADT-200D57- CHARGEUR CLAAS-Mailleux- FL100	14/12/2017	19 475,82	6	15 146,00	4 329,82	0,00
2017O00158 certificats électroniques Mr Lassus - 3 ans	14/12/2017	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2017O00159 certificats électroniques M Pellet-Many - 3 ans	14/12/2017	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2017O00162 achat 15 licences Creative Cloud	14/12/2017	14 364,00	2	14 364,00	0,00	0,00
2017D00582 NTM-rempl. systÃ?me automate gestion centrale corb	15/12/2017	38 282,67	6	31 900,00	6 382,67	0,00
2017D00592 APPAREIL PANASONIC LX 15 - CARTE 16 GB CAB	18/12/2017	649,00	6	540,00	109,00	0,00
2017D00593 APPAREIL PHOTO PANASONIC TZ 70 ET ACCESSOIRES CAB	18/12/2017	443,00	1	443,00	0,00	0,00
2017D00595 Commande Aspirateur eau et poussière collège Chate	22/12/2017	218,99	1	218,99	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00596 Commande 2 petites autolaveuses collège varennes v	22/12/2017	3 918,12	6	3 265,00	653,12	0,00
2018O00026 SUBVENTION SGAR ORLEANS VELOURUTE FNADT PLAN LOIRE	30/12/2017	180 007,46	20	45 000,00	9 000,00	126 007,46
2018O00027 SUBVENTION SGAR ORLEANS VELOURUTE FNADT PLAN LOIRE	30/12/2017	69 992,54	20	17 495,00	3 499,00	48 998,54
2018O00028 1ER ACOMPTE PARTICIPATION CHER OA RD40 FOURCHAMBAU	30/12/2017	179 592,98	20	44 895,00	8 979,00	125 718,98
2018O00009 Subvention Agence de l'Eau OA RD148 RUISSEAU RENIE	31/12/2017	78 554,64	5	78 554,64	0,00	0,00
2018O00017 SUBVENTION REGION CANAL 2017	31/12/2017	300 000,00	20	75 000,00	15 000,00	210 000,00
2018O00018 SOLDE SUBVENTION C REGIONAL 2016 CANAL NIVERNAIS	31/12/2017	450 000,00	20	112 500,00	22 500,00	315 000,00
2018O00030 SUBVENTION POUR ACHATS TABLETTES COLLEGES	31/12/2017	289 070,00	20	63 071,00	15 066,00	210 933,00
2018O00035 aide forfaitaire installation solaire base de baye	31/12/2017	1 400,00	15	465,00	93,00	842,00
2018O00040 SUBVENTION EN NATURE CESSION A TITRE GRATUIT	31/12/2017	1 099,00	5	1 099,00	0,00	0,00
2017O00020 Biens mobiliers, matériel et études - 2017	31/12/2017	96 065,07	5	96 065,07	0,00	0,00
2017O00021 Bâtiments et installations - 2017	31/12/2017	4 891 383,92	30	815 230,00	163 046,00	3 913 107,92
2017O00022 Bâtiments et installations - 2017	31/12/2017	1 151 344,32	30	191 890,00	38 378,00	921 076,32
2017O00028 2017 CONTROLES ET ETUDES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	31/12/2017	44 727,66	5	44 721,61	1,00	6 518,05
2017O00037 Biens mobiliers, matériel et études - 2017	31/12/2017	165 213,00	5	165 213,00	0,00	0,00
2017O00052 Bâtiments et installations - 2017	31/12/2017	1 389 800,00	30	231 630,00	46 326,00	1 111 844,00
2017O00080 Bâtiments et installations - 2017	31/12/2017	171 008,00	30	28 500,00	5 700,00	136 808,00
2017O00101 Bâtiments et infrastructures - 2017	31/12/2017	80 000,00	30	13 330,00	2 666,00	64 004,00
2017O00115 Bâtiments et installations - 2017	31/12/2017	30 000,00	30	5 000,00	1 000,00	24 000,00
2018D00183 Complément matériel pour chariot de ménage coll St	01/01/2018	505,08	6	336,00	84,00	85,08
2018D00001 Equipement SEGPA COLLEGE LA CHARITE	01/01/2018	6 877,47	6	4 584,00	1 146,00	1 147,47
2018D00043 Achat Monobrosse collège Cery la Tour	02/01/2018	1 003,19	6	668,00	167,00	168,19
2018D00044 Achat 2 monobrosses collège Corbigny	02/01/2018	2 006,38	6	1 336,00	334,00	336,38
2018D00045 Achat 3 Aspirateurs eau et poussière collège Mouli	02/01/2018	656,96	6	436,00	109,00	111,96
2018D00046 Achat autolaveuse collège de Varzy	02/01/2018	4 398,92	6	2 932,00	733,00	733,92
2018D00047 Achat 2 petites autolaveuses collège Guérigny	02/01/2018	3 918,12	6	2 612,00	653,00	653,12
2018D00048 Achat autolaveuse collège de Fourchambault	02/01/2018	4 398,92	6	2 932,00	733,00	733,92
2018D00049 Achat autolaveuse Mme Flavier collège Corbigny	02/01/2018	1 959,06	6	1 304,00	326,00	329,06
2018D00050 Achat Aspirateur eau et poussière collège R. Cassi	02/01/2018	218,99	1	218,99	0,00	0,00
2018D00051 Achat nettoyeur haute pression collège Les Loges N	02/01/2018	323,70	1	323,70	0,00	0,00
2018D00055 ACHAT 1 TELEVISEUR 4K ECRAN PLAT PHILIPS Collège	02/01/2018	640,60	6	424,00	106,00	110,60
2018O00043 Certificat Mme Colocci GDA	02/01/2018	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2018O00044 Achat licences OPEN GOUV	02/01/2018	2 488,51	2	2 488,51	0,00	0,00
2018O00041 SERVEUR - 3 ANS LOGICIEL P15- Certinomis 2018	08/01/2018	1 080,00	2	1 080,00	0,00	0,00
2018O00042 Certificats M. Darmencier GDA	08/01/2018	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2018D00036 Achat rideaux salle de cours collège ST Amand	09/01/2018	3 367,08	6	2 244,00	561,00	562,08
2018D00054 2 COMPACTS COOLPIX NIKON A100+CARTEcollège Moulins	11/01/2018	209,19	1	209,19	0,00	0,00
2018D00020 2018 FOURNITURES OUTILLAGES DIVERS - BATIMENTS DEP	12/01/2018	3 559,29	6	2 372,00	593,00	594,29
2018D00057 Vestiaires agents collège R. Cassin Cosne	26/01/2018	653,88	6	432,00	108,00	113,88
2018O00037 EXTENSION DIVI WORDPRESS	31/01/2018	255,30	1	255,30	0,00	0,00
2018O00039 certificat electronique 3 ans Bernard NICOLAS	02/02/2018	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2018D00074 EPAREUSE ROUSSEAU AR LAT THENOR 560 PL	07/02/2018	47 275,13	6	31 516,00	7 879,00	7 880,13

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00075 GROUPE FAUCHAGE ROUSSEAU TECHNIPRO 160	07/02/2018	10 354,77	6	6 900,00	1 725,00	1 729,77
2018O00045 INTEGRATION FLUX DE DONNEES MAISON DE LA CULTURE D	08/02/2018	662,40	2	662,40	0,00	0,00
2018D00035 achat de mobiliers et matériels de technologie et	08/02/2018	392,40	1	392,40	0,00	0,00
2018D00038 Achat de mobiliers et matériels de technologie et	09/02/2018	316,80	1	316,80	0,00	0,00
2018D00064 CARTE INTEGRAL 64 GB	10/02/2018	39,00	1	39,00	0,00	0,00
2018O00061 Mise à jour I-parapheur V4.5 et formation aux nouv	12/02/2018	360,00	1	360,00	0,00	0,00
2018D00022 achat de petit matériel de cuisine pour les collég	12/02/2018	24 746,20	6	16 496,00	4 124,00	4 126,20
2018D00030 BIO-TURBOSOL	19/02/2018	6 516,00	6	4 344,00	1 086,00	1 086,00
2018O00049 Logiciel COMODO WILDCARD SSL pour 2 ans	20/02/2018	804,00	2	804,00	0,00	0,00
2018D00072 Matériel de conservation préventive (tampons pour	22/02/2018	218,88	1	218,88	0,00	0,00
2018O00046 Mise à niveau système exploitation autocom	26/02/2018	69 753,82	2	69 753,82	0,00	0,00
2018D00089 compresseur collège La Machine	01/03/2018	201,60	1	201,60	0,00	0,00
2018D00090 Casiers collègue Adam Billaut Nevers	01/03/2018	6 376,80	6	4 248,00	1 062,00	1 066,80
2018D00091 PERCEUSE VISSEUSE COLLEGE CORBIGNY	01/03/2018	246,00	1	246,00	0,00	0,00
2018D00092 COMPRESSEUR MOBILE COLLEGE CORBIGNY	01/03/2018	201,60	1	201,60	0,00	0,00
2018D00097 FAUCHEUSES SOUS GLISSIERES DGA-ADT - 216D02	02/03/2018	13 900,40	6	9 264,00	2 316,00	2 320,40
2018D00098 FAUCHEUSES SOUS GLISSIERES DGA-ADT-216D03	02/03/2018	19 210,40	6	11 920,00	3 644,00	3 646,40
2018D00099 FAUCHEUSES SOUS GLISSIERES DGA-ADT - 216D04	02/03/2018	19 210,40	6	11 920,00	3 644,00	3 646,40
2018S00003 3 FAUCHEUSES SOUS GLISSIERES SUBVENTION	02/03/2018	12 660,00	6	8 440,00	2 110,00	2 110,00
2018O00050 Licences VM WARE NSX et Deny All	06/03/2018	28 382,76	2	28 382,76	0,00	0,00
2018O00051 Licences expertise environnement utilisateur	06/03/2018	2 992,32	2	2 992,32	0,00	0,00
2018O00052 Migration et formation progiciel micromusée	06/03/2018	11 580,00	2	11 580,00	0,00	0,00
2018O00053 Licences VM WARE NSX et Deny All	13/03/2018	22 179,48	2	22 179,48	0,00	0,00
2018D00100 COLLECTEUR GOUTTIERE CUVE A EAU	15/03/2018	169,00	1	169,00	0,00	0,00
2018D00101 NICHOS	15/03/2018	169,60	1	169,60	0,00	0,00
2018D00157 200 CAISSES DEMENAGEMENT	19/03/2018	240,00	1	240,00	0,00	0,00
2018O00056 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2018	19/03/2018	910 121,00	30	121 348,00	30 337,00	758 436,00
2018D00106 IMAC QUAD CORE - COMM	20/03/2018	1 673,00	6	1 112,00	278,00	283,00
2018D00111 Panneau affichage extérieur collègue Donzy	22/03/2018	391,78	1	391,78	0,00	0,00
2018D00196 DICTAPHONE MAD PHILIPS NUMERIQUE DVT2510	22/03/2018	115,25	1	115,25	0,00	0,00
2018O00060 DEPOT DE LA MARQUE JE SUIS LA NIEVRE	28/03/2018	210,00	1	210,00	0,00	0,00
2018O00068 achat logiciel Kutools	03/04/2018	131,40	1	131,40	0,00	0,00
2018O00062 LOGICIEL QR CODE GENERATOR PRO ADVANCED	04/04/2018	150,00	1	150,00	0,00	0,00
2018D00146 réalisation d'une ruche en bois - FACT. N° 1804	05/04/2018	70,00	1	70,00	0,00	0,00
2018D00147 2 ARCHES PRESTIGE COMM	05/04/2018	6 194,40	6	4 128,00	1 032,00	1 034,40
2018D00151 Achat de matériel pour exposition RN7 (verre cadre	06/04/2018	368,81	1	368,81	0,00	0,00
2018O00065 BONUS VELO ELECTRIQUE	10/04/2018	400,00	4	400,00	0,00	0,00
2018D00186 Matériel SVT collègue V. Hugo NEVERS	13/04/2018	108,50	1	108,50	0,00	0,00
2013O00135 J.D.C. - 13S0060 MO relogement UTAMS La Charité su	24/04/2018	1 137,21	5	908,00	229,21	0,00
2016O00098 affaire 16S0052 avis pub location d'engins de trav	24/04/2018	1 620,00	5	1 296,00	324,00	0,00
2017O00055 affaire 17S0003 avis pub fourniture signalisation	24/04/2018	1 620,00	5	1 296,00	324,00	0,00
2017O00056 affaire 17S0002 avis pub relogement SAMS la charit	24/04/2018	864,00	5	688,00	176,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017O00067 affaire 16S0074 avis pub rigole d'yonne - aqueduc	24/04/2018	972,00	5	776,00	196,00	0,00
2017O00083 affaire 17S0050 avis pub travaux de mise en confor	24/04/2018	1 188,00	5	948,00	240,00	0,00
2017O00094 affaire 17S0066 avis pub exploitation installation	24/04/2018	864,00	5	688,00	176,00	0,00
2018D00182 outillage pour exposition RN7	27/04/2018	65,40	1	65,40	0,00	0,00
2018D00184 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE	30/04/2018	49 915,74	6	33 276,00	8 319,00	8 320,74
2018D00211 ADAPTATEUR AUDIO NEUTIK XLR JACK	04/05/2018	11,70	1	11,70	0,00	0,00
2018O00069 Migration du progiciel IODAS vers sa version WEB e	09/05/2018	32 904,00	2	32 904,00	0,00	0,00
2018D00225 Plateforme Mr VINOT - Collège Cercy-la-Tour	14/05/2018	534,00	6	356,00	89,00	89,00
2018D00203 matériel SVT collège V. Hugo	18/05/2018	136,57	1	136,57	0,00	0,00
2018D00205 Matériel SVT collège V. Hugo	23/05/2018	351,61	1	351,61	0,00	0,00
2018D00206 Matériel de technologie et de sciences - TORSE BIX	23/05/2018	680,00	6	452,00	113,00	115,00
2018D00209 FOURNITURE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	24/05/2018	30 227,07	6	20 148,00	5 037,00	5 042,07
2018D00215 2 cordons HDMI	25/05/2018	4,88	1	4,88	0,00	0,00
2018D00226 PERFORATEUR MAKITA	28/05/2018	654,00	6	436,00	109,00	109,00
2018D00227 PERFORATEUR BURI-PERCEUSE VISSEUSE - CHARGEUR - 4	30/05/2018	719,30	6	476,00	119,00	124,30
2018O00075 LOGICIEL AUTOCAD	30/05/2018	1 167,00	2	1 167,00	0,00	0,00
2018D00217 CAPTEUR ULTRASON POUR DEBIMETRE PORTABLE	01/06/2018	1 296,11	6	864,00	216,00	216,11
2018D00218 MATERIEL EQUIPEMENT FABLAB	01/06/2018	462,90	1	462,90	0,00	0,00
2018D00228 ELAGUEUSE MS 193 CER DECIZE	01/06/2018	335,00	1	335,00	0,00	0,00
2018O00071 LOGICIEL RESEAU FRANCAIS FABLABS	01/06/2018	51,00	1	51,00	0,00	0,00
2018D00251 POMPE A GRAISSE	07/06/2018	263,16	1	263,16	0,00	0,00
2018D00229 NTM-DETBIMETRE ELECTROMAGNETIQUE CENTRALE CORBIGNY	08/06/2018	4 441,18	6	2 960,00	740,00	741,18
2018D00230 Matériels de technologie et de sciences - MODELE D	08/06/2018	61,20	1	61,20	0,00	0,00
2018D00234 HYPER T2021 LP RA - NETTOYEUR HAUTE PRESSION EAU C	13/06/2018	2 420,64	6	1 612,00	403,00	405,64
2018D00241 talkie walkie	13/06/2018	132,00	1	132,00	0,00	0,00
2018D00244 IMAC 27"	14/06/2018	1 834,73	6	1 220,00	305,00	309,73
2018D00236 achat imprimante 3D résine pour FabLab	20/06/2018	699,00	6	464,00	116,00	119,00
2018D00238 NTM- 262C01-MISE CONFORMITE BROUYEUR EXPLOIT 262C01	20/06/2018	7 962,06	6	5 308,00	1 327,00	1 327,06
2018D00309 ELAGUEUSE/MEULEUSE/GROUPE ELECTROGENE/TAILLE HAIES	20/06/2018	1 786,80	6	1 188,00	297,00	301,80
2018D00242 planches de coffrage er chevrons - FACT. N° 963621	21/06/2018	60,30	1	60,30	0,00	0,00
2018D00250 barre à mine / jerrican / masse	21/06/2018	259,20	1	259,20	0,00	0,00
2018D00253 NTM-OUTIL DEGRIPAGE POWERDUCTION 50LG Bc 2018/2274	03/07/2018	3 062,80	6	2 040,00	510,00	512,80
2018O00083 10 licences utilisateur SIP	03/07/2018	1 336,80	2	1 336,80	0,00	0,00
2018O00093 SUBVENTION REGION CANAL DU NIVERNAIS 2018	03/07/2018	750 000,00	20	131 052,00	38 684,00	580 264,00
2018O00077 LOGICIEL AVATAR - VOKI	04/07/2018	34,84	1	34,84	0,00	0,00
2018D00252 FOURNITURE TONDEUSE RAZOR EL POUÉ CER COSNE	05/07/2018	765,00	6	508,00	127,00	130,00
2018D00286 Dépôt par un fournisseur d'une facture 124041469-0	05/07/2018	357,00	1	357,00	0,00	0,00
2018D00258 2018 COLLEGES MATERIELS DIVERS	12/07/2018	194 421,93	6	129 612,00	32 403,00	32 406,93
2018D00266 FOURNITURE SOUFFLEUR THERMIQUE BR 700 POUR CER LA	16/07/2018	608,40	6	404,00	101,00	103,40
2014O00163 Collège Cercy la tour (BC n° 19) - atelier technol	18/07/2018	1 455,24	5	1 164,00	291,24	0,00
2016O00029 Mission d'assistance aux procédures d'acquisitions	18/07/2018	2 350,94	5	1 880,00	470,94	0,00
2017O00023 CONTROLE TECHNIQUE COLLEGES	18/07/2018	9 833,40	5	7 864,00	1 969,40	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017O00024 ETUDES TOUS COLLEGES	18/07/2018	82 845,61	5	66 185,00	16 660,61	0,00
2017O00033 SECURITE PENDANT INSPECTION DE 6 OUVRAGES	18/07/2018	5 409,60	5	4 324,00	1 085,60	0,00
2017O00048 campagne d'inspections détaillées d'ouvrages d'art	18/07/2018	76 971,87	5	59 331,00	17 640,87	0,00
2017O00114 campagne d'inspections subaquatiques d'ouvrages d'	18/07/2018	93 313,90	5	55 701,00	37 612,90	0,00
2017O00136 CONTROLE SIGNALISATION ROUTIERE VERTICALE DES PPHM	18/07/2018	1 920,00	5	1 536,00	384,00	0,00
2017O00155 sondages salle des Galvachers-Musée du costume	18/07/2018	2 355,00	5	1 884,00	471,00	0,00
2018O00105 Dotation équipements collèges DDEC 2018	20/07/2018	1 271 856,00	10	508 740,00	127 185,00	635 931,00
2018O00086 CLUSTER PA 850 + maintenance 5 ans	23/07/2018	66 124,31	2	66 124,31	0,00	0,00
2018O00084 10 licences aidomenu période 1 sept 2018 au 31 aou	02/08/2018	8 136,00	2	8 136,00	0,00	0,00
2018D00306 OUTILLAGES DIVERS	03/08/2018	409,00	1	409,00	0,00	0,00
2018D00300 NTM-CRIC HYDROPNEUMATIQUE 28 T BC 2018/23159 Factu	06/08/2018	2 473,80	6	1 648,00	412,00	413,80
2018O00088 RECETTE ETAT POUR ACHAT TABLETTES COLLEGES	10/08/2018	133 025,00	4	133 025,00	0,00	0,00
2018D00303 SIGNALISATION HORIZONTALE -ENTRETIEN RD	16/08/2018	110 000,00	6	73 332,00	18 333,00	18 335,00
2018D00318 PETIT MATERIEL	16/08/2018	886,80	6	588,00	147,00	151,80
2018O00102 1 certificat certinomis Lecoester Guillaume+1 débl	16/08/2018	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2018D00311 Dépôt par un fournisseur d'une facture 858803950 d	20/08/2018	191,50	1	191,50	0,00	0,00
2018D00319 TAILLE HAIES STHIL HS45/600 MM / CER DORNES	23/08/2018	258,30	1	258,30	0,00	0,00
2018O00094 CLUSTER PA 850 + maintenance 5 ans	23/08/2018	182,90	1	182,90	0,00	0,00
2018D00366 JERRICAN CARBURNAT CER ST SAULGE	01/09/2018	147,98	1	147,98	0,00	0,00
2018O00103 certificat Certinomis Laurent VENIN	03/09/2018	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2018D00373 Fourniture et pose d'un compresseur sur armoire fr	04/09/2018	1 113,80	6	740,00	185,00	188,80
2018D00324 REMORQUE PLATEAU LIDER POUR CER LA CHARITE	05/09/2018	1 362,00	6	908,00	227,00	227,00
2018D00328 CAISSE DEMENAGEMENT	06/09/2018	259,20	1	259,20	0,00	0,00
2018D00331 Fourniture d'une découpeuse	10/09/2018	1 040,58	6	692,00	173,00	175,58
2018D00330 Fourniture nettoyeur HP secteur 5	11/09/2018	2 486,32	6	1 656,00	414,00	416,32
2018D00332 Fourniture d'une perche élagueuse	11/09/2018	816,00	6	544,00	136,00	136,00
2018D00333 Fournitures de débroussailleuses secteur 8	11/09/2018	958,80	6	636,00	159,00	163,80
2018D00334 Fournitures de débroussailleuses secteur 8	11/09/2018	958,80	6	636,00	159,00	163,80
2018D00335 Fournitures de débroussailleuses secteur 8	11/09/2018	838,80	6	556,00	139,00	143,80
2018D00342 FOURNITURE D'UN CURE AQUEDUC	11/09/2018	598,67	6	396,00	99,00	103,67
2018D00340 FOURNITURE DE SABLON A ENDUIRE	12/09/2018	415,20	1	415,20	0,00	0,00
2018D00341 FOURNITURE DE SABLON A ENDUIRE	12/09/2018	478,80	1	478,80	0,00	0,00
2018D00348 Achat socles et cloches en plexiglass pour exposit	24/09/2018	2 910,35	6	1 940,00	485,00	485,35
2018D00356 POSTE A SOUDER/BATTERIES CER DECIZE	25/09/2018	519,48	6	344,00	86,00	89,48
2018D00388 FOURNITURE DE SOUFFLEUR	25/09/2018	611,15	6	404,00	101,00	106,15
2018D00389 FOURNITURE DE TRONCONNEUSE	25/09/2018	679,15	6	452,00	113,00	114,15
2018D00390 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	25/09/2018	619,66	6	412,00	103,00	104,66
2018D00391 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	25/09/2018	619,65	6	412,00	103,00	104,65
2018D00392 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	25/09/2018	619,65	6	412,00	103,00	104,65
2018D00350 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	26/09/2018	782,10	6	520,00	130,00	132,10
2018D00351 FOURNITURE DE TRONCONNEUSE	26/09/2018	908,10	6	604,00	151,00	153,10
2018D00352 FOURNITURE DE DECOUPEUSE	26/09/2018	1 142,10	6	760,00	190,00	192,10

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00355 Dépôt par un fournisseur d'une facture 061382/2018	26/09/2018	840,00	6	560,00	140,00	140,00
2018D00363 FOURNITURE PERCEUSE A PERCUSSION MAKITA POUR CER S	27/09/2018	178,73	1	178,73	0,00	0,00
2018D00360 FOURNITURE POMPES A GRAISSE SUR BATTERIE 18V CER L	29/09/2018	720,00	6	480,00	120,00	120,00
2018D00358 St Pierre - fourniture et pose d'un ballon d'eau ch	01/10/2018	1 529,00	6	1 016,00	254,00	259,00
2018D00436 FOURNITURE BOULONNEUSE 18V POUR TRACTEUR EPAREUSE	01/10/2018	1 101,60	6	732,00	183,00	186,60
2018D00357 panneau, poteaux, portillon en bois	02/10/2018	420,54	1	420,54	0,00	0,00
2018D00359 12 MICROSCOPES COLLEGE LES LOGES	02/10/2018	2 668,61	6	1 776,00	444,00	448,61
2018D00364 NTM-OUTD028-STATION SYSTEME PESAGE PESE ESSIEUX HA	03/10/2018	16 079,70	6	10 716,00	2 679,00	2 684,70
2018D00378 Fourniture tondeuse débroussailleuse secteur 5	04/10/2018	2 776,00	6	1 848,00	462,00	466,00
2018D00381 FOURNITURE DE TRONCONNEUSE	11/10/2018	900,00	6	600,00	150,00	150,00
2018D00382 FOURNITURE DE TRONCONNEUSE	11/10/2018	900,00	6	600,00	150,00	150,00
2018O00109 Assistance remontée données APA ASH	11/10/2018	9 680,04	2	9 680,04	0,00	0,00
2018O00110 Commande logiciel données observatoires Adama SOW	11/10/2018	3 540,00	2	3 540,00	0,00	0,00
2018O00113 Certificat certinomis ROBINET Stéphanie DGA	11/10/2018	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2018D00372 NTM-OUTV001-CABINE DE SABLAGE A MANCHE PMB 1500 A	12/10/2018	15 761,64	6	10 504,00	2 626,00	2 631,64
2018D00420 POMPE A GRAISSE CER DECIZE	12/10/2018	108,32	1	108,32	0,00	0,00
2018O00111 CREATION SITE INTERNET FLUX TOURINSOFT	15/10/2018	3 456,00	2	3 456,00	0,00	0,00
2018O00114 Mise à jour logiciel SCRIBE STOCK version 5.0 vers	15/10/2018	9 190,63	2	9 190,63	0,00	0,00
2018D00394 Varennes Vauzelles - intervention sur chauffe eau	16/10/2018	1 375,00	6	916,00	229,00	230,00
2018D00354 TRONCONNEUSE THERMIQUE MS 193T35 CM CER ST SAULGE	21/10/2018	335,00	1	335,00	0,00	0,00
2018D00478 Mise en place d'une fontaine à eau au coll	22/10/2018	1 662,00	6	1 108,00	277,00	277,00
2018O00115 OA RD 40 FOURCHAMBAULT - Convention avec le CHER -	22/10/2018	1 253 764,86	20	227 075,00	64 168,00	962 521,86
2018D00395 FACT. N° HC100063/M18 (débroussailleuse)	23/10/2018	859,20	6	572,00	143,00	144,20
2018D00476 collège Lormes - Mise en place adoucisseur 2 équip	23/10/2018	15 702,00	6	10 468,00	2 617,00	2 617,00
2018D00480 collège Château Chinon - Mise en place hot	23/10/2018	2 587,20	6	1 724,00	431,00	432,20
2018D00396 NTM-OUTV502-MACHINE SABLAGE JET LIBRE	24/10/2018	14 430,50	6	9 620,00	2 405,00	2 405,50
2018D00397 POMPE CE 220V POUR ARCHE GONFLABLE	26/10/2018	91,20	1	91,20	0,00	0,00
2018D00479 St Saulge groupe froid du local poubelle	26/10/2018	2 206,82	6	1 468,00	367,00	371,82
2018O00117 SOLDE SUBVENTION REGION POUR CREATION FABLAB	29/10/2018	6 277,50	6	4 184,00	1 046,00	1 047,50
2018D00401 NTM-300D24-COMPRESSEUR LACME SUPER MASTER 50 MONO	30/10/2018	406,17	1	406,17	0,00	0,00
2018O00142 Licence DSN Prélèvement à la source pour DRH	30/10/2018	14 175,60	2	14 175,60	0,00	0,00
2018D00435 FOURNITURE NETTOYEUR HP EAU CHAUDE TRIPHASE 200 B	31/10/2018	3 084,00	6	2 056,00	514,00	514,00
2018O00120 LICENCES PAINTSHOPPRO	02/11/2018	629,94	1	629,94	0,00	0,00
2018O00121 LICENCE CORELDRAW	02/11/2018	594,00	2	594,00	0,00	0,00
2018O00122 LICENCES SKETCHUP	02/11/2018	1 526,40	2	1 526,40	0,00	0,00
2018D00405 NTM-SERVANTE FACOM CHRON AT NEVERS	05/11/2018	799,86	6	532,00	133,00	134,86
2018D00406 NTM-OUTV504-MACHINE A PNEUS T 5305 MH302 ATELIER C	05/11/2018	3 051,02	6	2 032,00	508,00	511,02
2018D00408 NTM-POSTE SOUDURE MONOGY MANOMETRE/DEBIMETRE AT NE	05/11/2018	1 470,60	6	980,00	245,00	245,60
2018D00409 NTM-OUTD034-REGLOPHARE ATELIER NEVERS	05/11/2018	2 954,88	6	1 968,00	492,00	494,88
2018D00437 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	07/11/2018	482,00	1	482,00	0,00	0,00
2018D00422 NTM-APPAREIL TABLETTE DIAGNOSTIC TEXA PL/AGRI - OU	08/11/2018	7 175,20	6	4 780,00	1 195,00	1 200,20
2018D00423 NTM-300D23-COMPRESSEUR LACME	08/11/2018	824,13	6	548,00	137,00	139,13

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00424 NEVERS VICTOR HUGO INTERVENTION CHAUDIERE F SQ0008	08/11/2018	221,77	1	221,77	0,00	0,00
2018D00425 COLLEGE DES COURLIS NEVERS FACTURE 18-11.01	08/11/2018	1 432,80	6	952,00	238,00	242,80
2018D00426 Achat tampons et encre pour estampillage archives	08/11/2018	316,54	1	316,54	0,00	0,00
2018D00428 Commande mobilier matériel collège de Prémery	12/11/2018	927,47	6	616,00	154,00	157,47
2018D00431 NTM-OUTL513A-TRAVERSE 2T POUR PONT ELEVATEUR AT CO	12/11/2018	2 940,09	6	1 960,00	490,00	490,09
2018D00432 NTM-OUTL030-TABLE ELEVATRICE ATELIER NEVERS PL FAC	12/11/2018	665,57	6	440,00	110,00	115,57
2018D00433 NTM-OUTV503-EQUILIBREUSE PLATEAU ET KIT MAXITY ATE	12/11/2018	2 484,40	6	1 656,00	414,00	414,40
2018D00434 NTM-OUTD036-COFFRET MONTAGE ET DEMONTAGE D'EMBRAYA	12/11/2018	540,70	6	360,00	90,00	90,70
2018D00502 CARTE MEMOIRE ADAPTATEUR TEMIUM ET KENSINGTON	14/11/2018	114,97	1	114,97	0,00	0,00
2018D00450 DGA-ADT-204D94-EPAREUSE THENOR	20/11/2018	54 504,25	6	36 336,00	9 084,00	9 084,25
2018D00451 DGA-ADT-202D39-GROUPE FAUCHAGE TECHNIPRO	20/11/2018	8 903,24	6	5 932,00	1 483,00	1 488,24
2018D00485 FOURNITURE TOURET A MEULER	21/11/2018	193,40	1	193,40	0,00	0,00
2018O00131 subvention région plateau sportif college Varzy	22/11/2018	208 650,00	20	41 728,00	10 432,00	156 490,00
2018D00458 MIXER BLENDER EMULSIONNEUR JL MILLET	23/11/2018	138,00	1	138,00	0,00	0,00
2018O00143 Mise à jour logiciel MASTERCOMPTE LE 29/11/2018	29/11/2018	486,00	1	486,00	0,00	0,00
2018D00488 fourniture de talkie walkie de chantier	30/11/2018	130,80	1	130,80	0,00	0,00
2018D00490 fourniture de talkie walkie de chantier	30/11/2018	130,80	1	130,80	0,00	0,00
2018D00492 fourniture de talkie walkie de chantier	30/11/2018	130,80	1	130,80	0,00	0,00
2018D00469 Dalles avec direction (sans boîtier)	03/12/2018	2 196,00	6	1 464,00	366,00	366,00
2018D00470 COMPTEUR MIXTRA ET CORDON DE RACCORDEMENT	03/12/2018	4 711,39	6	3 140,00	785,00	786,39
2018D00482 NTM-OUTD027-STATION CONTROLE POLLUTION GAZ	04/12/2018	14 242,02	6	9 492,00	2 373,00	2 377,02
2018O00137 SOLDE SUBVENTION FNADT VELOURUTE	04/12/2018	62 943,78	19	13 248,00	3 312,00	46 383,78
2018D00486 Nevers "Les Loges" intervention sur chambre de com	05/12/2018	436,64	1	436,64	0,00	0,00
2018D00493 Clamecy - intervention chauffage au gymnase	05/12/2018	1 434,00	6	956,00	239,00	239,00
2018D00520 4 FLAMMES TISSUS AVEC NOUVEAU LOGO	05/12/2018	352,56	1	352,56	0,00	0,00
2018O00144 certificat certinomis DGS F.Karinthi	05/12/2018	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2018D00481 ACHATS MATERIELS SUITE VOL DU 03/10/2018 ESPACE TE	06/12/2018	1 976,74	6	1 316,00	329,00	331,74
2018D00484 Cosne "Cassin" - Mise ne place aérotherme électriq	06/12/2018	2 256,00	6	1 504,00	376,00	376,00
2019D00006 Mise en place d'un bruleur gaz sur la sauteuse au	10/12/2018	3 974,70	6	1 986,00	662,00	1 326,70
2018D00495 DECOUPE LASER SPEEDY 100R	11/12/2018	18 794,64	6	12 528,00	3 132,00	3 134,64
2018O00140 LOGICIEL AUTODESK FUSION 360	11/12/2018	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2018O00141 LOGICIELS HOOTSUITE PRO	11/12/2018	558,96	1	558,96	0,00	0,00
2018D00498 ECHANTILLONNEUR PORTABLE REFRIGERE IJINUS	12/12/2018	3 311,75	6	2 204,00	551,00	556,75
2018D00518 Cercy la Tour - Fourniture et pose d'un chauffe ba	12/12/2018	713,69	6	472,00	118,00	123,69
2018D00530 St Amand - Fourniture et pose d'un adoucisseur	12/12/2018	3 668,98	6	2 444,00	611,00	613,98
2019D00004 INTERVENTION RESEAU CHAUFFAGE COSNE CASSIN	13/12/2018	24 351,00	6	12 174,00	4 058,00	8 119,00
2018D00523 NTM-MEULEUSE GWS 15-25 ATELIER CORBIGNY- FACTURE 5	14/12/2018	257,59	1	257,59	0,00	0,00
2018O00146 Logiciel routage SMS	19/12/2018	78,00	1	78,00	0,00	0,00
2019O00007 SOLDE SUBVENTION FEDER VELOURUTE NEVERS - DECIZE	30/12/2018	128 000,00	17	30 116,00	7 529,00	90 355,00
2018D00483 NTM-OUTV031- MACHINE LAVAGE PANIER ROTATIF	30/12/2018	12 828,42	6	8 552,00	2 138,00	2 138,42
2019O00026 SUBVENTION FIPD VIDEO SURVEILLANCE MUSEE SEPTENNAT	31/12/2018	12 000,00	14	3 428,00	857,00	7 715,00
2018O00022 Biens mobiliers, matériel et études - 2018	31/12/2018	125 653,32	5	100 520,00	25 133,32	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018O00023 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	4 280 079,95	30	571 628,00	142 632,00	3 565 819,95
2018O00024 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	1 424 607,44	30	189 944,00	47 486,00	1 187 177,44
2018O00067 Biens mobiliers, matériel et études - 2018	31/12/2018	234 860,03	5	187 888,00	46 972,03	0,00
2018O00070 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	207 989,06	30	27 728,00	6 932,00	173 329,06
2018O00085 Bâtiments et infrastructures - 2018	31/12/2018	50 000,00	30	6 664,00	1 666,00	41 670,00
2018O00108 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	1 500 000,00	30	200 000,00	50 000,00	1 250 000,00
2018O00118 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	251 629,80	30	33 548,00	8 387,00	209 694,80
2018O00119 Projets d'infrastructures d'intérêt national 2018	31/12/2018	7 782,16	40	776,00	194,00	6 812,16
2018O00148 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	20 000,00	30	2 664,00	666,00	16 670,00
2019O00044 SOLDE SUBVENTION 2017 CANAL	01/01/2019	450 000,00	19	71 052,00	23 684,00	355 264,00
2019D00014 2 GLACIERES VOITURES	01/01/2019	1 512,00	6	756,00	252,00	504,00
2019O00035 Mise en oeuvre paramétrage Pack élus rémunération	02/01/2019	4 620,00	2	4 620,00	0,00	0,00
2019O00036 Logiciel Système d'Information Géographique	02/01/2019	55 507,54	2	55 507,54	0,00	0,00
2019O00081 Module rémunération des élus prélèvement à la sour	02/01/2019	2 544,00	2	2 544,00	0,00	0,00
2019O00013 certificat de signature électronique (LEVIGNE Nath	02/01/2019	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2019O00014 Licence SPLUNK Enterprise support Renewal	02/01/2019	2 510,74	2	2 510,74	0,00	0,00
2019O00015 Déploiement mise à jour GEDIWEB à distance	02/01/2019	480,00	1	480,00	0,00	0,00
2019O00016 Logiciel CAIRNEO	02/01/2019	5 656,61	2	5 656,61	0,00	0,00
2019D00023 15 armoires de sciences Collège La Charité sur Loi	02/01/2019	14 825,28	6	7 410,00	2 470,00	4 945,28
2019D00039 Matériel spécifique VDM collège Varennes-Vauzelles	02/01/2019	1 722,13	6	861,00	287,00	574,13
2019D00072 Défibrillateur collège Montsauche les Settons	02/01/2019	1 618,80	6	807,00	269,00	542,80
2019O00010 15 licences creative cloud	03/01/2019	14 364,00	2	14 364,00	0,00	0,00
2019O00029 Progiciel gestion formation agents et entretien pr	11/02/2019	15 179,39	2	15 179,39	0,00	0,00
2019O00046 Abonnement SAAS période du 12 février au 11 mai 20	11/02/2019	2 215,75	2	2 215,75	0,00	0,00
2019O00017 TELEGESTION SAD 2019	14/02/2019	3 500,00	2	3 500,00	0,00	0,00
2019D00030 DIVERS OUTILLAGES TOUS BATIMENTS	18/02/2019	15 311,70	6	7 653,00	2 551,00	5 107,70
2019O00028 Licence open gouv standard	19/02/2019	391,30	1	391,30	0,00	0,00
2019D00044 STAND TISSUS ALU	08/03/2019	630,72	6	315,00	105,00	210,72
2019D00049 ACQUISITIONS MATERIELS TECHNIQUES TOUS COLLEGES	13/03/2019	293 769,63	6	146 883,00	48 961,00	97 925,63
2019O00034 Logiciel de sauvegarde Acronis Backup	14/03/2019	71,69	1	71,69	0,00	0,00
2019O00038 Licence adobe stock Imprimerie 2019	18/03/2019	1 823,76	2	1 823,76	0,00	0,00
2019O00040 2 Licences fixes FME Desktop pour SIG	21/03/2019	4 560,00	2	4 560,00	0,00	0,00
2019D00061 COMPTEUR SMIIRL LI5D ET FO5D	21/03/2019	717,60	6	357,00	119,00	241,60
2019O00053 Réédition de certificat sur carte à puce ROBINET S	25/03/2019	18,00	1	18,00	0,00	0,00
2019D00071 PHOTOMETRE MULTIPARAMETRE PORTABLE PF3	27/03/2019	558,79	6	279,00	93,00	186,79
2019D00094 2 ORIFLAMMES BUDGET PARTICIPATIF	29/03/2019	418,80	1	418,80	0,00	0,00
2019D00085 Matériel et outillage pour magasins d'archives (vi	02/04/2019	120,10	1	120,10	0,00	0,00
2019D00075 NTM-CARTE INTEGRALE TRANSMETTEUR GSM CDE 2018/2438	02/04/2019	1 023,12	6	510,00	170,00	343,12
2019D00095 PANNEAU CADRE ALU BOND	04/04/2019	997,20	6	498,00	166,00	333,20
2019D00084 MATERIEL MAKEBLOCK	09/04/2019	393,28	1	393,28	0,00	0,00
2019O00047 LOGICIEL QR CODE GENERATOR PRO ADVANCED	09/04/2019	150,00	1	150,00	0,00	0,00
2019O00054 Certificat Certinomis avec clé USB Nathalie Roux	10/04/2019	300,00	1	300,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00088 2 TOTEEMS EN X - X BANNER	12/04/2019	76,80	1	76,80	0,00	0,00
2019O00086 Montée de version logiciel Mnesys	15/04/2019	420,00	1	420,00	0,00	0,00
2019D00092 5 vestiaires agents collège St Amand en Pui	16/04/2019	1 082,88	6	540,00	180,00	362,88
2019O00052 Version 7 Grand Angle	16/04/2019	26 386,56	2	26 386,56	0,00	0,00
2019D00093 fourniture de signalisation directionnelle (descri	24/04/2019	42 847,59	6	21 423,00	7 141,00	14 283,59
2019D00131 DEBROUSSAILLEUSE STHIL	30/04/2019	1 147,20	6	573,00	191,00	383,20
2019D00138 2 ROLLS UP AGRILocal	30/04/2019	237,60	1	237,60	0,00	0,00
2019O00055 Logiciel Aqua Tic pour Service de l'eau	30/04/2019	11 496,00	2	11 496,00	0,00	0,00
2019D00130 DEBROUSSAILLEUSE STHIL - TRONCONNEUSE- TAILLE HAIE	03/05/2019	2 049,60	6	1 023,00	341,00	685,60
2019D00109 6 ROLLS UP FAITES GERMER VOS IDEES	06/05/2019	684,00	6	342,00	114,00	228,00
2019D00117 NTM-OUTD040 ENSEMBLE BALADEUSE LED FILAIRE FACTURE	09/05/2019	1 085,45	6	540,00	180,00	365,45
2019D00118 NTM-OUTD039 KIT MECANO HYD EXTRAC INJECTEURS FACTU	09/05/2019	1 546,30	6	771,00	257,00	518,30
2019D00120 NTM-OUTD509 TREPIED REGLABL/PROJECTEUR RECHARGEABL	09/05/2019	533,17	6	264,00	88,00	181,17
2019D00121 NTM-OUTD038 KIT EXTRATEUR BOUGIES DE PRECHAUFFAGE	09/05/2019	1 260,67	6	630,00	210,00	420,67
2019D00124 barrière de champ (Tinte)	10/05/2019	338,28	1	338,28	0,00	0,00
2019D00129 PANNEAU 2X1M PVC AVEC VISUEL IMPRESSION QUADRI PLA	10/05/2019	139,20	1	139,20	0,00	0,00
2019O00063 CREATION SITE INTERNET BUDGET PARTICIPATIF	10/05/2019	6 000,00	2	6 000,00	0,00	0,00
2019D00134 SIGNALISATION DE POLICE- PANNEAUX	13/05/2019	124 603,73	6	62 301,00	20 767,00	41 535,73
2019D00139 NTM -OUTD508 TENUE DE SABLAGE	16/05/2019	1 696,97	6	846,00	282,00	568,97
2019D00141 ESCABEAU ROULANT STEPPER	16/05/2019	598,86	6	297,00	99,00	202,86
2019D00153 DEUX POSTES A SOUDER	16/05/2019	471,24	1	471,24	0,00	0,00
2019D00155 PERCEUSE SANS FIL	16/05/2019	202,80	1	202,80	0,00	0,00
2019O00064 Sécurisation SSL par certificat AFI portail Bokeh	16/05/2019	96,00	1	96,00	0,00	0,00
2019O00071 Logiciel pour visioconférences	16/05/2019	3 336,72	2	3 336,72	0,00	0,00
2019D00149 Nettoyeur HP Stihl RE163PLUS	22/05/2019	598,80	6	297,00	99,00	202,80
2019O00069 Installation version 7.5 SIS MARCHE (base test + b	27/05/2019	3 672,00	2	3 672,00	0,00	0,00
2019D00166 POMPE A GRAISSE	29/05/2019	263,16	1	263,16	0,00	0,00
2019O00070 Développement module Alerte progiciel IACA collège	29/05/2019	3 000,00	2	3 000,00	0,00	0,00
2019D00151 CHAUFFAGE INDUSTRIEL 3300W STANLEY	03/06/2019	69,90	1	69,90	0,00	0,00
2019D00238 DEUX ELAGUEUSES STIHL MS193T	03/06/2019	747,01	6	372,00	124,00	251,01
2019D00187 Tronçonneuse MS261 Stihl N°série 186694822	05/06/2019	679,20	6	339,00	113,00	227,20
2019D00188 débroussailleuse Stihl FS 410 N° série 186760906	05/06/2019	700,01	6	348,00	116,00	236,01
2019D00237 TONDEUSE AUTOPORTEE	05/06/2019	2 800,00	6	1 398,00	466,00	936,00
2019O00072 10 licences OPEN GOUV	05/06/2019	3 346,43	1	3 346,43	0,00	0,00
2019D00161 NTM Migration Pack Cde 2019-25303 FACTURE 1901361	06/06/2019	2 622,48	6	1 311,00	437,00	874,48
2019O00074 modules paiement direct presta et major tierce per	11/06/2019	3 361,20	2	3 361,20	0,00	0,00
2019O00076 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - 4EME TRIMESTRE 201	19/06/2019	36 230,00	5	21 738,00	7 246,00	7 246,00
2019O00079 DSID - PEREQUATION - 2019	20/06/2019	926 812,00	15	185 361,00	61 787,00	679 664,00
2019D00177 Machine brocheuse CP bourg occasion	24/06/2019	18 000,00	6	9 000,00	3 000,00	6 000,00
2019D00183 Achat chemises de conservation	25/06/2019	2 345,49	6	1 170,00	390,00	785,49
2019D00222 chargeur de batterie Batium 7-24	26/06/2019	116,88	1	116,88	0,00	0,00
2019D00192 Hotel à insectes grand modèle 80 x 120 - collège M	27/06/2019	92,95	1	92,95	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00204 MEULEUSE GWS22-230	28/06/2019	167,81	1	167,81	0,00	0,00
2019O00083 MISE CONFORMITE RGPD SITE NIEVRE.FR	28/06/2019	603,00	2	603,00	0,00	0,00
2019O00085 ZIMBRA OPEN SOURCE EDITION OSE ET ZIMBRA SUIT PLUS	01/07/2019	7 776,00	2	7 776,00	0,00	0,00
2019D00223 clé à cliquet pneumatique	02/07/2019	196,14	1	196,14	0,00	0,00
2019D00196 SCANNER 3D HAUTE RESOLUTION	03/07/2019	2 128,74	6	1 062,00	354,00	712,74
2019O00087 LOGICIELDE RECONNAISSANCE VOCALE	03/07/2019	154,95	1	154,95	0,00	0,00
2019D00205 PERCHE ELAGUEUSE POUR CER DONZY	05/07/2019	764,40	6	381,00	127,00	256,40
2019D00206 DEUX SOUFFLEURS ECHO PB 2520	05/07/2019	556,80	6	276,00	92,00	188,80
2019D00224 tronçonneuse stihl MS 462 guide de 50 cm	05/07/2019	1 100,40	6	549,00	183,00	368,40
2019D00207 panneau	10/07/2019	198,71	1	198,71	0,00	0,00
2019D00230 MATERIEL DE FIXATIONS RAYONNAGES	11/07/2019	17,70	1	17,70	0,00	0,00
2019D00278 fourniture de perforateur	11/07/2019	450,00	1	450,00	0,00	0,00
2019D00279 fourniture de perceuse	11/07/2019	438,00	1	438,00	0,00	0,00
2019O00089 LOGICIEL AIRDELIB DERNIERE VERSION LE 11/07/2019	11/07/2019	1 092,00	2	1 092,00	0,00	0,00
2019D00212 2 chariots ménage collège Imphy FIPHFP	12/07/2019	1 226,50	6	612,00	204,00	410,50
2019D00233 Achat de boîtes de conservation	15/07/2019	7 025,20	6	3 510,00	1 170,00	2 345,20
2019D00214 membrane et géotextile	16/07/2019	459,68	1	459,68	0,00	0,00
2013O00074 DIAGNOSTIC DIVERS SITE ACTION SOCIALE LA CHARITE	19/07/2019	45 924,73	5	27 552,00	9 184,00	9 188,73
2016O00109 étude aéroport de Nevers	19/07/2019	31 746,00	5	19 047,00	6 349,00	6 350,00
2019O00090 PRESTATION TOPOGRAPHIQUE COLLEGE MON TSAUCHE	19/07/2019	7 928,40	5	4 755,00	1 585,00	1 588,40
2018O00031 2018 ETUDES GENERALES OUVRAGES D'ART	19/07/2019	75 684,64	5	45 408,00	15 136,00	15 140,64
2018O00032 2018 ETUDES GENERALES ROUTES	19/07/2019	45 392,68	5	27 234,00	9 078,00	9 080,68
2019D00243 tronçonneuse Stihl MS 251 guide 45 cm N° série 18	31/07/2019	486,00	1	486,00	0,00	0,00
2019D00249 2 DIABLES D'ESCALIERS POUR SERVICE DES MUSEES	01/08/2019	101,80	1	101,80	0,00	0,00
2019D00239 NTM-COMPLEMENT D'IN DU SYSTEME DE DETECTION D'INTR	02/08/2019	15 988,60	6	7 992,00	2 664,00	5 332,60
2019D00247 NTM-MACHINE PRESSE POUR PLAQUE POLICE FACTURE 6003	13/08/2019	2 258,47	6	1 128,00	376,00	754,47
2019D00268 fourniture de débroussailleuse et tronçonneuse	23/08/2019	3 798,60	6	1 899,00	633,00	1 266,60
2019O00095 acquisition système de gestion des bibliothèque	26/08/2019	8 688,00	2	8 688,00	0,00	0,00
2019D00277 CHARGEUR DEMARREUR - PETIT MATERIEL	31/08/2019	642,84	6	321,00	107,00	214,84
2019O00098 Migration FiIR CD58	04/09/2019	6 480,00	2	6 480,00	0,00	0,00
2019D00353 FOURNITURE TAILLE HAIE THERMIQUE POUR LA CHARITE	11/09/2019	524,40	6	261,00	87,00	176,40
2019D00281 fourniture d'un compresseur	12/09/2019	5 256,00	6	2 628,00	876,00	1 752,00
2019O00100 Achat 3 licences autodesk autoCad	13/09/2019	1 190,02	1	1 190,02	0,00	0,00
2019D00275 ROLL UP MOREA	24/09/2019	118,80	1	118,80	0,00	0,00
2019O00102 Acquisition module SI MDPH	24/09/2019	6 059,23	2	6 059,23	0,00	0,00
2019O00108 CAIRNEO - Installation applications et Package por	30/09/2019	5 700,91	2	5 700,91	0,00	0,00
2019O00122 CAIRNEO - Installation applications et Package por	30/09/2019	732,96	2	732,96	0,00	0,00
2019D00433 DORAS Decize Meuleuse Cer Decize	30/09/2019	102,50	1	102,50	0,00	0,00
2019D00347 fourniture d'une pompe a graisse	01/10/2019	220,73	1	220,73	0,00	0,00
2019D00285 1 agrafeuse pour cable et sa boite de 5000 agrafes	02/10/2019	132,34	1	132,34	0,00	0,00
2019D00300 CONVERTISSEUR VGA/VIDEOPROJECTEUR/ECRAN VIDEO	02/10/2019	1 874,20	6	936,00	312,00	626,20
2019D00341 fourniture d'une meuleuse	02/10/2019	306,51	1	306,51	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00288 FOURNITURE DE DEUX ASPIRATEURS 1200W 25 LITRES	04/10/2019	493,42	1	493,42	0,00	0,00
2019D00317 Tronconneuse Sthil / Souffleur de Feuille echo	04/10/2019	1 295,76	6	645,00	215,00	435,76
2019D00289 3 chariots de Ménage FIPHFP Mmes Lorient / Idda COL	08/10/2019	1 839,74	6	918,00	306,00	615,74
2019D00290 1 chariot de ménage FIPHFP Mme Guilbot Collège Cha	08/10/2019	613,25	6	306,00	102,00	205,25
2019D00291 1 chariot 3 roues FIPHFP Mme Pepitone collège Vare	08/10/2019	231,26	1	231,26	0,00	0,00
2019D00292 Auto laveuse Génie B FIPHFP collège St Pierre le M	08/10/2019	1 959,06	6	978,00	326,00	655,06
2019D00293 2 aspirateurs collège Corbigny	08/10/2019	437,98	1	437,98	0,00	0,00
2019D00294 1 autolaveuse Mme Page collège Corbigny	08/10/2019	1 959,06	6	978,00	326,00	655,06
2019D00295 1 chariot de ménage FIPHFP Mme Gaumont collège Mon	08/10/2019	613,25	6	306,00	102,00	205,25
2019D00296 1 nettoyeur vapeur vitres FIPHFP Mme Garbe collège	08/10/2019	1 644,98	6	822,00	274,00	548,98
2019D00297 2 chariots ménage collège Prémery	08/10/2019	1 226,50	6	612,00	204,00	410,50
2019D00298 1 aspirateur collège de Luzey	08/10/2019	218,99	1	218,99	0,00	0,00
2019D00299 1 aspirateur collège de Saint Benin d'Azy	08/10/2019	218,99	1	218,99	0,00	0,00
2019D00301 groupe de transfert fioul 12 volt	10/10/2019	158,40	1	158,40	0,00	0,00
2019D00302 TRONCONNEUSE THERMIQUE STIHL MS193T	10/10/2019	337,80	1	337,80	0,00	0,00
2019D00304 6 VESTIAIRES UTIR CHATEAU CHINON	14/10/2019	1 811,32	6	903,00	301,00	607,32
2019O00109 SUBVENTION CDC-Etude CET-Cité Muséale Château-Chin	14/10/2019	14 400,00	5	8 640,00	2 880,00	2 880,00
2019O00110 PLATEAU SPORTIF VARZY-SOLDE SUBVENTION RBFC	14/10/2019	69 888,14	20	10 482,00	3 494,00	55 912,14
2019D00307 COMPTEUR PNEUMATIQUE AVEC CARTE MEMOIRE	15/10/2019	7 056,00	6	3 528,00	1 176,00	2 352,00
2019D00373 LOXAM Aspirateur 30 Litres + Sacs DECIZE	15/10/2019	160,81	1	160,81	0,00	0,00
2019O00112 SUBVENTION CANAL 2019 CONSEIL REGIONAL	15/10/2019	750 000,00	20	92 368,00	38 684,00	618 948,00
2019D00326 Achat matériel et outillage technique (plateaux ro	17/10/2019	164,14	1	164,14	0,00	0,00
2019D00315 Dispositif Services Propres	21/10/2019	360,25	1	360,25	0,00	0,00
2019D00434 EL Garage Pereira Taille Haie Active Lamier de 75	21/10/2019	348,50	1	348,50	0,00	0,00
2019D00316 CONTROLE ET RENOVATION D'UNE POTENCE	22/10/2019	7 157,08	6	3 576,00	1 192,00	2 389,08
2019D00345 6 ROLLS UP MOREA	23/10/2019	684,00	6	342,00	114,00	228,00
2019O00123 Migration IODAS WEB MDPH	24/10/2019	41 130,31	2	41 130,31	0,00	0,00
2019O00121 Certificat Certigna Serveur Client - 2 ans	30/10/2019	600,00	2	600,00	0,00	0,00
2019O00135 5 licences Educ et 60 CAL pour collèges	30/10/2019	1 955,35	2	1 955,35	0,00	0,00
2019D00338 FOURNITURE DE TALKIE WALKIE PMR 446 CER LA CHARITE	31/10/2019	312,00	1	312,00	0,00	0,00
2019D00339 TALKIE WALKIE	31/10/2019	624,00	6	312,00	104,00	208,00
2019D00359 dumas colinOT de Decize – poste à souder CER	31/10/2019	310,66	1	310,66	0,00	0,00
2019O00147 Migration Hygie vers version Web-Horus NOVEMBRE 20	03/11/2019	1 728,00	2	1 728,00	0,00	0,00
2019O00124 Module IODAS ASE	05/11/2019	8 078,58	2	8 078,58	0,00	0,00
2019O00125 Achat logiciel Aqua Tic pour Service de l'eau	07/11/2019	3 600,00	2	3 600,00	0,00	0,00
2019O00128 Dotation équipements collèges DDEC 2019	12/11/2019	1 271 856,00	10	381 555,00	127 185,00	763 116,00
2019O00144 LICENCES SPLUNK ENTERPRISE 12 mois	12/11/2019	2 673,17	2	2 673,17	0,00	0,00
2019O00133 Acquisition licences pour logiciel CALYPSO	15/11/2019	10 167,00	2	10 167,00	0,00	0,00
2019D00362 Achat matériel et outillage technique (aspirateur	19/11/2019	1 296,55	6	648,00	216,00	432,55
2019O00134 Licence pour SOFTPhone sur PC	19/11/2019	448,80	1	448,80	0,00	0,00
2019O00137 Développement point entrée liquidation IODAS	25/11/2019	1 579,20	2	1 579,20	0,00	0,00
2019O00140 Ré-installation AirsDélib	26/11/2019	1 092,00	2	1 092,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00368 BENRO STABILISATEUR 3XSLITE SMARTPHONE	27/11/2019	99,00	1	99,00	0,00	0,00
2019O00141 Licences supplémentaires et mise en production app	27/11/2019	2 553,31	2	2 553,31	0,00	0,00
2019O00145 Plateforme collaborative INTERSTIS, 10 licences	02/12/2019	2 520,00	2	2 520,00	0,00	0,00
2019O00149 LICENCES ET MAINTENANCE DES COMPOSANTS DU SYSTEME	02/12/2019	141 696,00	2	141 696,00	0,00	0,00
2019O00146 Certificat pour signature électronique M. Ladret	04/12/2019	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2019D00415 Achat matériel technique (loupe numérique)	10/12/2019	2 482,00	6	1 239,00	413,00	830,00
2019D00423 NICOIR POUR MARTINET EN DOUGLAS	11/12/2019	178,04	1	178,04	0,00	0,00
2019D00427 3 aspirateurs + 1 lustreuse collègue Château-Chinon	11/12/2019	2 000,05	6	999,00	333,00	668,05
2019D00432 Remplacement préleveur portable Isco 3700 compact	12/12/2019	2 427,54	6	1 212,00	404,00	811,54
2019O00152 SUBVENTION REGION PLAN NUMERIQUE	23/12/2019	6 807,50	4	5 103,00	1 704,50	0,00
2020O00003 LICENCE POUR IMPRESSION 3D	31/12/2019	137,72	1	137,72	0,00	0,00
2020O00016 Info dans le cadre BNR - 1ere phase	31/12/2019	181 816,00	3	181 816,00	0,00	0,00
2020S00002 SUBVENTION FAUCHEUSE SOUS GLISSIERES	31/12/2019	6 368,44	5	3 819,00	1 273,00	1 276,44
2020D00004 MATERIEL FABLAB POUR MARAULT	31/12/2019	1 477,00	6	738,00	246,00	493,00
2019O00027 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	4 703,00	30	468,00	156,00	4 079,00
2019O00051 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	202 371,28	30	20 235,00	6 745,00	175 391,28
2019O00068 Bâtiments et infrastructures - 2019	31/12/2019	50 000,00	30	4 998,00	1 666,00	43 336,00
2019O00001 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	4 564 069,71	30	456 405,00	152 135,00	3 955 529,71
2019O00002 Biens mobiliers, matériel et études - 2019	31/12/2019	144 074,95	5	86 442,00	28 814,00	28 818,95
2019O00003 Biens mobiliers, matériel et études - 2019	31/12/2019	227 365,13	5	136 419,00	45 473,00	45 473,13
2019O00004 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	930 432,47	30	93 042,00	31 014,00	806 376,47
2019O00096 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	2 500 000,00	30	249 999,00	83 333,00	2 166 668,00
2019O00119 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	534 265,00	30	53 424,00	17 808,00	463 033,00
2020O00024 1 Licence Adobe Stock et 15 licences CreativeS Clo	02/01/2020	16 777,30	2	16 777,30	0,00	0,00
2020O00025 3 licences pour fonctionnement progiciel CAINEO	02/01/2020	8 255,74	2	8 255,74	0,00	0,00
2020O00026 Acquisition logiciel ActeursCS pour Direction Soli	02/01/2020	24 913,58	2	24 913,58	0,00	0,00
2020O00029 Module Aidomenu et mise en oeuvre	02/01/2020	708,00	2	708,00	0,00	0,00
2020O00030 Module Aidomenu et mise en oeuvre COLLEGE RENE CAS	02/01/2020	708,00	2	708,00	0,00	0,00
2020O00001 Réédition Certificat Mme Robinet S.	06/01/2020	90,00	1	90,00	0,00	0,00
2020O00006 Abonnements SAAS année 2020	16/01/2020	18 050,62	2	18 050,62	0,00	0,00
2020O00014 LOGICIEL SIGB	27/01/2020	0,00	2	0,00	0,00	0,00
2020O00017 CERTIFICAT SSL TLS	28/01/2020	270,00	1	270,00	0,00	0,00
2020O00022 3 Licences Red hat Enterprise Linux Server	28/01/2020	5 391,66	2	5 391,66	0,00	0,00
2020D00043 OUTILLAGES ET MATERIELS DIV BAT	31/01/2020	22 622,03	6	7 540,00	3 770,00	11 312,03
2020O00027 Application MICROSAT Service De l'Eau	05/02/2020	8 760,00	2	8 760,00	0,00	0,00
2020D00012 FOURNITURE DE SIGNALISATION TEMPORAIRE (facture 40	05/02/2020	14 013,21	6	4 670,00	2 335,00	7 008,21
2020D00014 Collèges Matériel et outillage technique	05/02/2020	164 499,83	6	54 832,00	27 416,00	82 251,83
2020D00022 AAP JARDIN COLLEGE LES COURLIS NEVERS - outillage	12/02/2020	106,92	1	106,92	0,00	0,00
2020O00035 CERTIFICAT SSL TLS	20/02/2020	270,00	1	270,00	0,00	0,00
2020D00037 ARCHE PRESTIGE AVEC MARQUAGE	20/02/2020	4 889,52	6	1 628,00	814,00	2 447,52
2020O00040 Renouvellement Global Protect	04/03/2020	11 561,30	2	11 561,30	0,00	0,00
2020O00041 MISE EN PLACE DISPOSITIF WEB	06/03/2020	13 000,00	2	13 000,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020D00091 Commande matériel spécifique maintenance COLLEGE S	10/03/2020	1 587,04	6	528,00	264,00	795,04
2020D00076 Photometre compactPF-3 SOIL portable	18/03/2020	548,05	6	182,00	91,00	275,05
2020O00042 Complément achat logiciel SIG de novembre 2018	19/03/2020	49 440,00	2	49 440,00	0,00	0,00
2020D00078 10 MICROSCOPES MONO X400 ECOBLUE EC 1051	19/03/2020	2 287,80	6	762,00	381,00	1 144,80
2020D00088 Batterie 18 volts 3 AH LI-ION	03/04/2020	94,12	1	94,12	0,00	0,00
2020O00046 Acquisition 2 licences supplémentaires Micromusée	16/04/2020	1 680,00	2	1 680,00	0,00	0,00
2020D00095 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE, TEMPORAIRE	29/04/2020	37 371,51	6	12 456,00	6 228,00	18 687,51
2020O00055 FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D'UN ENSEMBLE DE LIC	25/05/2020	2 557,56	2	2 557,56	0,00	0,00
2020O00056 10 Licences cisco webex cloud meetings	26/05/2020	3 461,88	2	3 461,88	0,00	0,00
2020D00106 DGA-ADT-121D97 -FG-386-LD-PANNEAU MESSAGEVARIABLE	28/05/2020	5 877,64	6	1 958,00	979,00	2 940,64
2020O00052 Extension 10 licences + kit personnalisation	29/05/2020	1 551,60	2	1 551,60	0,00	0,00
2020O00054 Module IODAS ASE - CLE DE PAIEMENT : MISE EN ORDRE	08/06/2020	32 314,32	2	32 314,32	0,00	0,00
2020O00061 10 licences supplémentaires Interstis	08/06/2020	460,80	1	460,80	0,00	0,00
2020O00059 Migration IODAS WEB AGREMENTS	11/06/2020	4 502,04	2	4 502,04	0,00	0,00
2020O00060 FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D UN ENSEMBLE DE LIC	19/06/2020	7 194,44	2	7 194,44	0,00	0,00
2020D00238 1 Armoire ventilée collège St Saulge	26/06/2020	1 987,20	6	662,00	331,00	994,20
2020O00064 DSID - PEREQUATION - 2020	09/07/2020	768 058,00	29	52 968,00	26 484,00	688 606,00
2020O00098 MIGRATION DONNEES D'INSER VERS LOCUS	09/07/2020	3 932,30	2	3 932,30	0,00	0,00
2020D00152 Chariot de ménage FIPHP collège Saint Saulge	09/07/2020	613,25	6	204,00	102,00	307,25
2020O00068 Assistance maitrise ouvrage pour la refonte du sit	16/07/2020	16 140,00	2	16 140,00	0,00	0,00
2020O00070 10 Licences cisco webex cloud meetings	16/07/2020	3 461,88	2	3 461,88	0,00	0,00
2020O00071 3 licences AUTODESK autoCAD LT	16/07/2020	1 248,31	2	1 248,31	0,00	0,00
2020D00174 2020 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	23/07/2020	42 832,66	6	14 276,00	7 138,00	21 418,66
2020D00173 TAMRON 24-70 2.8 VC G2	28/07/2020	740,00	6	246,00	123,00	371,00
2020O00074 ETUDES SAMS LA CHARITE	31/07/2020	2 354,43	5	940,00	470,00	944,43
2020O00078 70 LICENCES RAINBOW Abonnement août à décembre 202	31/07/2020	1 680,00	2	1 680,00	0,00	0,00
2020D00177 RECIPROCEUR	31/07/2020	849,60	6	282,00	141,00	426,60
2019O00048 ETUDES OUVRAGES D'ART	31/07/2020	121 404,72	5	48 266,00	24 379,00	48 759,72
2017O00102 Assist. élaboration stratégie départ biodiversité	31/07/2020	36 930,00	5	14 772,00	7 386,00	14 772,00
2018O00107 Etude schéma départemental pour l'alimentation en	31/07/2020	28 800,00	5	11 520,00	5 760,00	11 520,00
2020O00077 Logiciel supervision SOLARWINDS	03/08/2020	45 480,60	2	45 480,60	0,00	0,00
2019O00118 AFFAIRE 19S0039 LOCATION D ENGIN DE TRAVAUX PUBLI	06/08/2020	1 080,00	5	432,00	216,00	432,00
2019O00131 Affaire 19S0086 Actualisation de notices de gestio	06/08/2020	108,00	5	42,00	21,00	45,00
2019O00139 affaire 19S0064 Engin de travaux publics UTIR Val	06/08/2020	1 080,00	5	432,00	216,00	432,00
2019O00150 AFFAIRE 19S0091 PIG	06/08/2020	864,00	5	344,00	172,00	348,00
2020D00378 CHARGEUR BOOSTER DE BATTERIE	07/08/2020	419,88	1	419,88	0,00	0,00
2020O00094 LOGICIEL DRONE EXAM	07/08/2020	60,00	1	60,00	0,00	0,00
2020O00095 LOGICIEL SKETCHUP PRO 2020	07/08/2020	657,60	1	657,60	0,00	0,00
2020O00096 LOGICIEL PHOTO VIDEO BUNDLE	07/08/2020	449,98	1	449,98	0,00	0,00
2020D00214 BETONNIERE - PM - S1	19/08/2020	722,09	6	240,00	120,00	362,09
2020O00083 DSID CEVN CHATILLON	21/08/2020	10 442,75	15	1 392,00	696,00	8 354,75
2020O00084 DSID TRAVAUX AMELIORATION FABLAB MARAULT	21/08/2020	38 086,11	15	5 078,00	2 539,00	30 469,11

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020D00197 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE, TEMPORAIRE	25/08/2020	14 109,51	6	4 702,00	2 351,00	7 056,51
2020D00199 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE, TEMPORAIRE	28/08/2020	5 407,67	6	1 802,00	901,00	2 704,67
2020D00341 SOUFFLEURS -PM-S1	01/09/2020	1 176,00	6	392,00	196,00	588,00
2020D00251 TRONÇONNEUSES	01/09/2020	3 649,28	6	1 216,00	608,00	1 825,28
2020O00088 Migration Oracle 11.2.0.1 vers oracle 19c	02/09/2020	14 145,12	2	14 145,12	0,00	0,00
2020O00089 Certificats M.MEGROT et M. DARMENCIER	02/09/2020	600,00	1	600,00	0,00	0,00
2020D00213 2 FLAMMES AVEC MÂT FIBRE DE VERRE	02/09/2020	361,20	1	361,20	0,00	0,00
2020D00227 3 chariots FIPHFP Collège St Benin d'Azy	04/09/2020	1 839,74	6	612,00	306,00	921,74
2020O00105 LICENCES OPEN EDUC	05/09/2020	26 069,84	2	26 069,84	0,00	0,00
2020D00250 MEULEUSE SANS FIL + PACK 2 OUTILS PERCEUSE VISSEUS	11/09/2020	961,80	6	320,00	160,00	481,80
2020O00103 Dotation Equipement des collègues 2020	14/09/2020	1 271 856,00	10	254 370,00	127 185,00	890 301,00
2020O00104 NTM- ASSISTANCE POUR SOLUTION INFORMATIQUE FACTURE	15/09/2020	3 540,00	2	3 540,00	0,00	0,00
2020D00243 NTM-RIVETEUSE PNEUMATIQUE ATELIER NEVERS	21/09/2020	739,86	6	246,00	123,00	370,86
2020D00257 SOUFFLEUR A DOS SECTEUR 3 ET 4	23/09/2020	636,00	6	212,00	106,00	318,00
2020D00256 REMPLACEMENT MOTEUR EMBRAYAGES	28/09/2020	3 430,80	6	1 142,00	571,00	1 717,80
2020D00316 CLIQUET PNEUMATIQUE-S1-ST BENIN	30/09/2020	172,68	1	172,68	0,00	0,00
2020D00344 CHARIOT -S1-ST BENIN PM	30/09/2020	34,20	1	34,20	0,00	0,00
2020D00265 FOURNITURE DE 2 MEULEUSES ANGULAIRES SECTEUR 4	30/09/2020	515,11	6	170,00	85,00	260,11
2020D00266 FOURNITURE DEBROUSSAILLEUSE-TAILLE HAIE ET ACCESSO	30/09/2020	3 650,00	6	1 216,00	608,00	1 826,00
2020D00274 FOURNITURE TRANSPALETTE 2.5T POUR LA CHARITE SECTE	30/09/2020	319,30	1	319,30	0,00	0,00
2020D00291 FOURNITURE TRONCONNEUSE ET DECOUPEUSE THERMIQUE S4	30/09/2020	2 022,00	6	674,00	337,00	1 011,00
2020D00260 SIGNALISATION MARQUAGE ROUTIER 2020	05/10/2020	190 000,00	6	63 332,00	31 666,00	95 002,00
2020D00261 Duo meuleuses BOSH -Trenois Decamp BC4 Decize Peti	05/10/2020	220,91	1	220,91	0,00	0,00
2020O00113 Licence KASPERSKY antivirus 14 sep 2020 au 13 sep 2	08/10/2020	54 671,03	2	54 671,03	0,00	0,00
2020O00115 RENOUVELLEMENT SUPPORT CALYPSO	08/10/2020	10 167,00	2	10 167,00	0,00	0,00
2020D00309 Brico Dépôt BC3 DECIZE Coffret à douilles	09/10/2020	99,90	1	99,90	0,00	0,00
2020O00116 Migration Alfresco vers la version 4.2.6	12/10/2020	5 400,00	2	5 400,00	0,00	0,00
2020O00117 MIGRATON IODAS WEB ASG	12/10/2020	38 967,30	2	38 967,30	0,00	0,00
2020D00296 DIVERS SITES MATERIELS ELECTRIQUES	12/10/2020	1 518,19	6	506,00	253,00	759,19
2020O00118 Achat 5 licences AUTODESK	16/10/2020	2 080,51	2	2 080,51	0,00	0,00
2020O00119 Achat logiciel supervision SOLARWINDS	16/10/2020	9 965,28	2	9 965,28	0,00	0,00
2020O00120 PLATEFORME DECLIC DATAVIV PREMIUM PERIODE 24-09 -2	20/10/2020	5 400,00	2	5 400,00	0,00	0,00
2020D00277 NETTOYEUR HAUTE PRESSION	20/10/2020	2 179,24	6	726,00	363,00	1 090,24
2020D00276 SCANNER PHOTOS EPSON	21/10/2020	795,00	6	264,00	132,00	399,00
2020D00360 Alabeurthe BC 2 Decize De broussailleuse thermique	22/10/2020	446,90	1	446,90	0,00	0,00
2020D00393 Achat vitrines salle expos	22/10/2020	2 178,00	6	726,00	363,00	1 089,00
2020D00304 AFFUTEUSE ELECTRIQUE	22/10/2020	208,01	1	208,01	0,00	0,00
2020D00288 garage pereiraTh- BC1 St Saulge- pompe à graisse p	30/10/2020	672,59	6	224,00	112,00	336,59
2020D00289 DUMAS COLINOT BC1 DECIZE petits mat.Clé dynamométr	30/10/2020	102,52	1	102,52	0,00	0,00
2020D00293 Achat vitrines salle expos	30/10/2020	2 888,21	6	962,00	481,00	1 445,21
2020D00325 SOLOMAT BC 3 Decize . St Saulge Meuleuse pneumat	31/10/2020	416,40	1	416,40	0,00	0,00
2020O00128 CMCC-DRAC AVANCE SUBVENTION	02/11/2020	192 000,00	15	25 600,00	12 800,00	153 600,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020O00129 LICENCES POUR HEBERGEMENT LWS	04/11/2020	107,30	1	107,30	0,00	0,00
2020O00131 AMO INTRANET PRECONISATION NOUVEL INTERNET	05/11/2020	4 380,00	2	4 380,00	0,00	0,00
2020O00132 Evolution interVax vers webVax LICENCE	05/11/2020	12 600,00	2	12 600,00	0,00	0,00
2020O00133 Renouvellement ABONNEMENT 30 ESPACES INTERSTIS	05/11/2020	3 600,00	2	3 600,00	0,00	0,00
2020O00134 SUBVENTION AGENCE DE L'EAU OA RD 140 ET RD 253	05/11/2020	35 762,00	20	3 576,00	1 788,00	30 398,00
2020O00136 CERTIFICAT ELECTRONIQUE DE Mme PEUDPIECE	10/11/2020	300,00	1	300,00	0,00	0,00
2020O00137 ACHAT SOLUTION FORMATION VAA ALCATEL	10/11/2020	13 951,55	2	13 951,55	0,00	0,00
2020O00138 CERTIFICAT ELECTRONIQUE SERVEUR S2LOW	10/11/2020	360,00	1	360,00	0,00	0,00
2020O00139 CERTIFICAT SIGNATURE ELECTRONIQUE Celine DELLA SUD	10/11/2020	300,00	1	300,00	0,00	0,00
2020O00140 CERTIFICAT TELETRANSMISSION 2 ANS	12/11/2020	216,00	1	216,00	0,00	0,00
2020O00141 CERTIFICAT TELETRANSMISSION C DARMAGNAC	12/11/2020	216,00	1	216,00	0,00	0,00
2020O00142 CERTIFICAT TELETRANSMISSION ACTES 1 AN M GESCOFF	12/11/2020	144,00	1	144,00	0,00	0,00
2020O00143 CERTIFICAT TELETRANSMISSION 1 AN S DUBOIS	12/11/2020	144,00	1	144,00	0,00	0,00
2020O00145 CERTIFICAT ELECTRONIQUE Mme CORINNE JAILLETTE	12/11/2020	300,00	1	300,00	0,00	0,00
2020O00146 CERTIFICAT TELETRANSMISSION S BALLANT - N LAPOINTE	12/11/2020	648,00	2	648,00	0,00	0,00
2020O00147 CERTIFICAT TELETRANSMISSION I CLAVIER- S PELO - A	12/11/2020	648,00	2	648,00	0,00	0,00
2020O00148 CERTIFICAT TELETRANSMISSION G COJEAN - E DUHAUVILL	12/11/2020	648,00	2	648,00	0,00	0,00
2020O00149 CERTIFICAT TELETRANSMISSION I CHICAULT - C SERAFIN	12/11/2020	648,00	2	648,00	0,00	0,00
2020O00150 CERTIFICAT TELETRANSMISSION F GARCIA - T MOL	12/11/2020	432,00	1	432,00	0,00	0,00
2020O00151 CERTIFICAT TELETRANSMISSION S LAMIRAULT - I MALIGN	12/11/2020	648,00	2	648,00	0,00	0,00
2020D00353 prolions servet duchemin BC1Decize ptt matériels M	13/11/2020	1 679,30	6	558,00	279,00	842,30
2020O00154 COPIES MAINTENANCE COPIEURS CD58 PERIODE 06-11-19	16/11/2020	2 716,80	2	2 716,80	0,00	0,00
2020O00156 LICENCE MICROSOFT OPEN GOUV	19/11/2020	390,91	1	390,91	0,00	0,00
2020D00347 MEULEUSE CHARGEUR S3	24/11/2020	439,69	1	439,69	0,00	0,00
2020D00349 MEULEUSE + PERFORATEUR + BOULONNEUSE S3	24/11/2020	1 202,69	6	400,00	200,00	602,69
2020D00374 TRONÇONNEUSE SUR PERCHE + BALAYEUSE D'ATELIER	24/11/2020	1 380,00	6	460,00	230,00	690,00
2020D00375 TRONÇONNEUSE	24/11/2020	348,00	1	348,00	0,00	0,00
2020D00388 Alabeurthe BC 2 Decize Petits matériels De broussa	24/11/2020	1 048,78	6	348,00	174,00	526,78
2020D00336 MACHINE RAINEUSE PERFORATRICE	25/11/2020	19 920,00	6	6 640,00	3 320,00	9 960,00
2020O00158 PERSONNALISATION MODULE BON DE COMMANDE	26/11/2020	1 785,24	2	1 785,24	0,00	0,00
2020D00373 DEBROUSSAILLEUSE ET TETE AUTOCUT STIHL	27/11/2020	771,60	6	256,00	128,00	387,60
2020O00159 Evolution interVax vers webVax	27/11/2020	3 600,00	2	3 600,00	0,00	0,00
2020D00358 CLE A ROCHET - S1 - PM	30/11/2020	238,80	1	238,80	0,00	0,00
2020D00354 COMPTEUR PNEUMATIQUE ALPHA	02/12/2020	3 528,00	6	1 176,00	588,00	1 764,00
2020O00167 Progiciel évaluation formation CD58 aout 2020 aout	02/12/2020	21 459,96	2	21 459,96	0,00	0,00
2020O00168 CLE DE PAIEMENT - Module IODAS ASE	02/12/2020	28 275,04	2	28 275,04	0,00	0,00
2020D00368 Matériel stockage cuisine Covid 19 collège St Saul	08/12/2020	752,64	6	250,00	125,00	377,64
2020D00369 1 batterie 18 volts	08/12/2020	94,12	1	94,12	0,00	0,00
2020D00372 NIKON Z611	08/12/2020	2 849,00	6	948,00	474,00	1 427,00
2020D00377 ESCABEAU DE RAYONNAGE MUSEES	08/12/2020	623,18	6	206,00	103,00	314,18
2020O00171 Acquisition 200 licences Rainbow	08/12/2020	27 985,76	2	27 985,76	0,00	0,00
2020O00172 Fourniture 50 licences USER IP pour système OXE	08/12/2020	4 006,19	2	4 006,19	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020D00379 ACHAT DETECTEUR DE SURVESE INTERFACE 2001	09/12/2020	983,86	6	326,00	163,00	494,86
2020D00380 ACHAT ENREGISTREUR DE DONNEES OCTOPUS 4	09/12/2020	3 296,69	6	1 098,00	549,00	1 649,69
2020O00178 4 certificats pour parapheur électronique	09/12/2020	1 200,00	2	1 200,00	0,00	0,00
2020D00382 appel à projet jardin - collège Varzy	10/12/2020	497,30	1	497,30	0,00	0,00
2020D00385 Matériel science - Armoire congelateur science col	10/12/2020	326,55	1	326,55	0,00	0,00
2020O00179 CERTIFICATS ACTES pour 2 ans	10/12/2020	1 080,00	1	1 080,00	0,00	0,00
2020O00180 MODULE IODAS WEB AGREMENTS - Clé de paiement	10/12/2020	18 008,16	2	18 008,16	0,00	0,00
2020D00389 BAZOLLES MOTOCULTURE BC1 St Saulge Cliquet pneuma	11/12/2020	144,00	1	144,00	0,00	0,00
2020D00390 MATERIEL DE SCIENCES COLLEGE VARZY	14/12/2020	3 431,70	6	1 142,00	571,00	1 718,70
2020D00391 FACT n° FC 26516 - appel à projet jardin - collèg	14/12/2020	126,00	1	126,00	0,00	0,00
2020O00183 CPER 2015-2020 CREATION CMCC AVANCE SUBVENTION 15%	15/12/2020	300 000,00	15	40 000,00	20 000,00	240 000,00
2020O00187 SUBVENTION CANAL 2020 - CONVENTION 9513AAO021T37	15/12/2020	750 000,00	19	56 578,00	40 789,00	652 633,00
2020O00188 SOLDE PARTICIPATION DU CHER	15/12/2020	59 594,32	17	7 010,00	3 505,00	49 079,32
2020D00401 BALANCE ELECTRONIQUE MUSEE	16/12/2020	158,65	1	158,65	0,00	0,00
2020O00196 recettes fablab marault	17/12/2020	14 934,42	1	14 934,42	0,00	0,00
2020D00313 NTM-OUTV521 NETTOYEUR HAUTE PRESSION KARCHER HDS F	30/12/2020	0,00	6	1 800,00	900,00	2 704,40
2020D00314 NTM - OUTV037 STATION BI-GAZ K780 TEXA FACTURE N°	30/12/2020	0,00	6	2 040,00	1 020,00	3 064,20
2020D00335 NTM- 305D01 BAC DE RECUPERATION DE LIANTS FACTURE	30/12/2020	0,00	6	8 220,00	4 110,00	12 332,00
2020D00346 NTM-KIT LAIT DE CHAUX ADAPTATION CAMION REPANDEUSE	30/12/2020	70 200,00	6	16 640,00	15 340,00	46 020,00
2020D00362 NTM - OUTV036 BANC DE FREINAGE RECONDITIONNE ATELI	30/12/2020	0,00	6	9 684,00	4 842,00	14 528,68
2020O00197 aide exceptionnelle DRAC documents BN	30/12/2020	30 000,00	1	30 000,00	0,00	0,00
2020O00198 BNR - mat info	30/12/2020	93 465,00	4	46 732,00	23 366,00	23 367,00
2020D00268 NTM- OUTD043-COFFRET CALAGE COMPLET PSA ATELIER NE	30/12/2020	0,00	6	168,00	84,00	255,40
2020D00269 NTM-OUTD042-PERCEUSE VISSEUSE + 2 BATTERIES ATELIE	30/12/2020	0,00	1	491,10	0,00	0,00
2020D00271 NTM-PACK PERCEUSE DEWALT ATELIER NEVERS FACTURE 30	30/12/2020	0,00	1	232,68	0,00	0,00
2020D00306 NTM - KIT AGITATEUR DE FUT EXPLOITATION NEVERS FAC	30/12/2020	0,00	6	858,00	429,00	1 289,06
2020O00007 Biens mobiliers, matériel et études - 2020	31/12/2020	181 320,69	5	72 528,00	36 264,00	72 528,69
2020O00008 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	5 195 485,82	30	346 842,00	173 421,00	4 675 222,82
2020O00009 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	1 101 176,77	30	73 410,00	36 705,00	991 061,77
2020O00031 Biens mobiliers, matériel et études - 2020	31/12/2020	207 851,71	5	83 140,00	41 570,00	83 141,71
2020O00065 Biens mobiliers, matériel et études - 2020	31/12/2020	130 943,00	5	52 376,00	26 188,00	52 379,00
2020O00110 Bâtiments et infrastructures - 2020	31/12/2020	50 000,00	30	3 332,00	1 666,00	45 002,00
2020O00111 Voiries - 2020	31/12/2020	1 650 000,00	5	660 000,00	330 000,00	660 000,00
2020O00135 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	2 700 000,00	30	180 000,00	90 000,00	2 430 000,00
2020O00160 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	195 350,00	30	13 022,00	6 511,00	175 817,00
2020O00181 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	140 000,00	30	9 332,00	4 666,00	126 002,00
2020O00182 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	783 881,26	30	52 258,00	26 129,00	705 494,26
2020O00190 Biens mobiliers, matériel et études - 2020	31/12/2020	3 534,90	5	1 412,00	706,00	1 416,90
2020O00191 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	300 000,00	30	20 000,00	10 000,00	270 000,00
2020O00192 Projets d'infrastructures d'intérêt nationa - 2020	31/12/2020	75 000,00	40	3 750,00	1 875,00	69 375,00
2021D00002 Matériel et outillage technique - Collèges	01/01/2021	246 091,15	6	41 015,00	41 015,00	164 061,15
2021D00042 MATERIELS ESPACE TEST MARAULT	02/01/2021	106 237,14	6	17 706,00	17 706,00	70 825,14

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00022 Licences CREATIVE CLOUDS année 2021	13/01/2021	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2021D00019 Chariot de Ménage Coll La Charité- Mme Ballant / F	29/01/2021	520,08	6	86,00	86,00	348,08
2021O00032 FOURNITURE ET MISE EN SERVICE AUDIOCONFERENCE	05/02/2021	880,97	2	440,00	440,97	0,00
2021O00033 Copies maintenance copieurs CD58 année 2020	05/02/2021	12 028,80	2	6 014,00	6 014,80	0,00
2021D00031 Achat 2 téléviseurs et vidéoprojecteur pour salle d	05/02/2021	12 154,00	6	2 025,00	2 025,00	8 104,00
2021D00035 ACHATS TELEVISEURS POUR SALLE DE CONFERENCE	05/02/2021	1 672,55	6	278,00	278,00	1 116,55
2021O00034 Certificat signature électronique Denis Pellet-Man	08/02/2021	300,00	1	300,00	0,00	0,00
2021D00041 5 ROLLS UP - FORMAT VISUEL 80 X 200 CM	08/02/2021	570,00	6	95,00	95,00	380,00
2021O00035 SIGB Mutualisé, phases 1.1 - 1.2 et 1.3	09/02/2021	15 156,00	2	7 578,00	7 578,00	0,00
2021D00062 Achat caméscope SONY pour service accompagnement n	01/03/2021	2 991,56	6	498,00	498,00	1 995,56
2021O00049 10 licences OPEN GOUV-win	02/03/2021	1 146,24	2	573,00	573,24	0,00
2021O00051 RAPPORT D ANALYSE AMO INTRANET	09/03/2021	4 800,00	2	2 400,00	2 400,00	0,00
2021D00097 Matériel spécifique Techno collège La Charité sur	16/03/2021	776,71	6	129,00	129,00	518,71
2021D00214 4 chariots ménage collège La Charité sur Loire	16/03/2021	2 080,32	6	346,00	346,00	1 388,32
2021D00084 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE, TEMPORAIRE	17/03/2021	1 096,48	6	182,00	182,00	732,48
2021D00215 1 nettoyeur vapeur collège Château-Chinon	17/03/2021	1 501,96	6	250,00	250,00	1 001,96
2021D00216 Autolaveuse Génie B collège Clamecy	17/03/2021	2 135,14	6	355,00	355,00	1 425,14
2021D00218 1 nettoyeur vapeur collège Decize	17/03/2021	1 501,96	6	250,00	250,00	1 001,96
2021D00219 3 chariots de ménage collège Dornes	17/03/2021	1 560,24	6	260,00	260,00	1 040,24
2021D00221 Autolaveuse Génie B FIPHFP collège Fourchambault	17/03/2021	2 135,14	6	355,00	355,00	1 425,14
2021D00222 3 chariots de ménage collège Guérigny	17/03/2021	1 560,24	6	260,00	260,00	1 040,24
2021D00227 2 chariots ménage + 2 aspirateurs collège Donzy	17/03/2021	1 391,02	6	231,00	231,00	929,02
2021D00229 1 autolaveuse Génie B collège Luzy	17/03/2021	2 135,14	6	355,00	355,00	1 425,14
2021D00231 1 autolaveuse Génie B collège A.Billaud Nevers	17/03/2021	2 135,14	6	355,00	355,00	1 425,14
2021D00235 1 Grande Autlaveuse collège St Amand en Puisaye	17/03/2021	3 953,94	6	658,00	658,00	2 637,94
2021D00236 1 Autolaveuse Génie B collège St Benin d'Azy	17/03/2021	2 135,14	6	355,00	355,00	1 425,14
2021D00239 1 nettoyeur vapeur collège Saint Saulge	17/03/2021	1 501,96	6	250,00	250,00	1 001,96
2021D00232 1 monobrosse basse vitesse + 1 nettoyeur pression	18/03/2021	1 139,24	6	189,00	189,00	761,24
2021D00243 1 monobrosse basse vitesse collège La Machine	18/03/2021	839,60	6	139,00	139,00	561,60
2021D00217 Balayeuse FIPHFP Mme Page collège Corbigny	22/03/2021	2 683,58	6	447,00	447,00	1 789,58
2021O00055 ACQUISITION SYSTEME DE GESTION DES BIBLIOTHEQUES	23/03/2021	3 600,00	2	1 800,00	1 800,00	0,00
2021O00056 ACQUISITION DE 2 DRAGON PROFESSIONNAL	25/03/2021	1 114,87	2	557,00	557,87	0,00
2021D00108 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE, TEMPORAIRE	06/04/2021	450,78	1	450,78	0,00	0,00
2021D00109 Compteur pyro suivant devis n° D-067215	06/04/2021	2 154,00	6	359,00	359,00	1 436,00
2021D00114 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	08/04/2021	12 084,94	6	2 014,00	2 014,00	8 056,94
2021D00157 LOXAM - S1 - Nettoyeur Thermique HD7/20G	08/04/2021	954,00	6	159,00	159,00	636,00
2021D00230 1 monobrosse basse vitesse collège Montsauche les	08/04/2021	839,60	6	139,00	139,00	561,60
2021D00245 2 chariots ménage + 1 aspirateur collège Varennes	08/04/2021	1 215,59	6	202,00	202,00	811,59
2021D00248 1 aspirateur Collège Les Loges	08/04/2021	175,43	1	175,43	0,00	0,00
2021O00062 200 Kaspersky	10/04/2021	3 847,72	2	1 923,00	1 924,72	0,00
2021D00246 1 chariot ménage + 1 monobrosse collège R. Cassin	12/04/2021	1 359,68	6	226,00	226,00	907,68
2021O00060 Migration de MNESYS PORTAIL vers MNESYS EXPO	20/04/2021	13 482,00	2	6 741,00	6 741,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00061 SIGB Mutualisé, phase 1.1	20/04/2021	4 560,00	2	2 280,00	2 280,00	0,00
2021D00135 FOURNITURE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	30/04/2021	72 270,90	6	12 045,00	12 045,00	48 180,90
2021D00137 2 RAILS DE SUSPENSION ET JEU DE CROCHETS	30/04/2021	103,44	1	103,44	0,00	0,00
2021D00213 1 chariot de ménage FHPHFT Mme Page Collège Corbig	30/04/2021	520,08	6	86,00	86,00	348,08
2021D00220 6 chariots de ménage collège Fourchambault	30/04/2021	3 120,48	6	520,00	520,00	2 080,48
2021D00226 2 chariots ménage collège Lormes	30/04/2021	1 040,16	6	173,00	173,00	694,16
2021D00233 1 chariot de ménage + 1 aspirateur collège Prémery	30/04/2021	695,51	6	115,00	115,00	465,51
2021D00234 2 chariots ménage collège Pouilly	30/04/2021	1 040,16	6	173,00	173,00	694,16
2021D00247 1 chariot ménage Collèges Les Loges	30/04/2021	520,08	6	86,00	86,00	348,08
2021D00224 4 chariots de ménage collège Imphy	03/05/2021	2 080,32	6	346,00	346,00	1 388,32
2021O00073 Adjonction 10 ports de communication pour VAA - PR	05/05/2021	9 600,38	2	4 800,00	4 800,38	0,00
2021O00065 MISE EN CONFORMITE ORALE + MIDDLEWARE	06/05/2021	17 136,00	2	8 568,00	8 568,00	0,00
2021D00143 ACHAT FOURNITURES MASSICOT	06/05/2021	5 598,00	6	933,00	933,00	3 732,00
2021D00181 poste à souder	10/05/2021	174,90	1	174,90	0,00	0,00
2021O00072 SIGB Mutualisé, phase 1.1 FORMATION UTILISATEUR EN	18/05/2021	5 040,00	2	2 520,00	2 520,00	0,00
2021D00284 PERCEUSE SOUFFLEUR MALAXEUR	19/05/2021	738,50	6	123,00	123,00	492,50
2021O00075 Migration de MNESYS PORTAIL vers MNESYS EXPO	20/05/2021	17 976,00	2	8 988,00	8 988,00	0,00
2021D00188 TARIERE A MOTEUR	21/05/2021	442,80	1	442,80	0,00	0,00
2021D00285 FOURNITURE NETTOYEUR HP	21/05/2021	1 458,00	6	243,00	243,00	972,00
2021D00167 DGA-ADT- 200D63 CHARGEUR CLAAS MAILLEUX	24/05/2021	24 017,14	6	4 002,00	4 002,00	16 013,14
2021O00083 SIGB Mutualisé, phase 1.1 FORMATION DU 4 AU 07/05/	25/05/2021	4 200,00	2	2 100,00	2 100,00	0,00
2021D00168 DGA-ADT- 200D64 CHARGEUR CLAAS MAILLEUX	25/05/2021	24 017,14	6	4 002,00	4 002,00	16 013,14
2021D00195 PERCEUSE SUR COLONNE	27/05/2021	738,00	6	123,00	123,00	492,00
2021D00170 PANNEAUX DE SIGNALISATION DE POLICE	28/05/2021	150 186,62	6	25 031,00	25 031,00	100 124,62
2021D00187 TROCONNEUSE	28/05/2021	624,00	6	104,00	104,00	416,00
2020O00038 2020 - Etudes tous collèges	01/06/2021	48 898,08	5	9 779,00	9 779,00	29 340,08
2020O00057 IDP Pont RD 144 à Surgy	01/06/2021	9 551,00	5	1 910,00	1 910,00	5 731,00
2020O00066 MARCHE 2019-65 - DIAGNOSTIC PHYTO DES ARBRES SUR R	01/06/2021	29 421,00	5	2 973,00	4 696,00	21 752,00
2020O00144 INSPECTIONS PERIODIQUES OA	01/06/2021	33 866,98	5	6 773,00	6 773,00	20 320,98
2020O00200 ETUDE BATIMENT WAGON	01/06/2021	696,00	5	139,00	139,00	418,00
2021O00087 ACQUISITION D'UNE SOLUTION INTEGREE DE GESTION DES	03/06/2021	10 801,68	2	5 400,00	5 401,68	0,00
2021D00212 SOLOMAT Nettoyeur Haute Pression ARTREV - S1	03/06/2021	2 166,16	6	361,00	361,00	1 444,16
2021O00089 CERTIFICAT TELETRANSMISSION POUR EMMANUELLE DAGUIN	04/06/2021	216,00	1	216,00	0,00	0,00
2021O00090 CERTIFICAT TELETRANSMISSION POUR CAROLE GONIN	04/06/2021	216,00	1	216,00	0,00	0,00
2021O00091 CERTIFICAT TELETRANSMISSION ACTES 2 ANS POUR CHRIS	04/06/2021	216,00	1	216,00	0,00	0,00
2020O00124 AFFAIRE 20S0054 REMPLACEMENT DES PORTES D ECLUSES	04/06/2021	864,00	5	172,00	172,00	520,00
2020O00051 AFFAIRE N° 20S0032 - AVIS PUB - Animation des usag	07/06/2021	1 080,00	5	216,00	216,00	648,00
2020O00125 AFFAIRE 20S0039 FOURNITURE DE BALISES ET SIGNALISA	07/06/2021	1 080,00	5	216,00	216,00	648,00
2021D00189 FOURNITURE DE BALISES ET SIGNALISATION PLASTIQUE	09/06/2021	35 135,88	6	5 765,00	5 874,00	23 496,88
2021D00190 4 Enregistreurs HR et T° + 1 câble USB	09/06/2021	633,60	6	105,00	105,00	423,60
2021D00192 2 FLAMMES AVEC MÂT LA BELLE NIEVRE	09/06/2021	498,00	1	498,00	0,00	0,00
2021D00193 2 FLAMMES ET PIEDS METALLIQUES	09/06/2021	498,00	1	498,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00434 PLAQUE VIBRANTE	09/06/2021	1 372,80	6	228,00	228,00	916,80
2021O00104 AMO INTRANET - Phase 4 Analyse technique des offr	15/06/2021	3 570,00	2	1 785,00	1 785,00	0,00
2021O00102 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTE	16/06/2021	779 604,00	29	26 882,00	26 882,00	725 840,00
2021O00105 DSID 2019 CEVN CHATILLON ACOMPTE N°2	17/06/2021	53 172,47	14	3 798,00	3 798,00	45 576,47
2021O00107 Migration de MNESYS PORTAIL vers MNESYS EXPO	17/06/2021	13 482,00	2	6 741,00	6 741,00	0,00
2021D00207 AutoDistribution Pompe à graisse électrique S1	18/06/2021	253,36	1	253,36	0,00	0,00
2021D00208 TRONCONNUEUSE DEBROUSSILLEUSE - PM- S1	18/06/2021	1 370,00	6	228,00	228,00	914,00
2021O00112 DSID 2019 TRAVAUX AMELIORATION FABLAB MARAULT ACOM	21/06/2021	10 299,53	14	735,00	735,00	8 829,53
2021D00210 appel à projet jardin - collège St SAULGE - ESAT	22/06/2021	290,34	1	290,34	0,00	0,00
2021D00225 Commande Nettoyeur HP+ 1 aspirateur collège Cercy	24/06/2021	475,07	1	475,07	0,00	0,00
2021D00228 Commande 1 aspirateur+ 1 monobrosse basse vitesse	24/06/2021	1 190,46	6	198,00	198,00	794,46
2021D00238 Dumas-Colinot Nettoyeur HP eau chaude Triphasée S2	29/06/2021	2 760,00	6	460,00	460,00	1 840,00
2021D00244 ENROULEUR TUYAU ECHELLE TELESCOPIQUE	29/06/2021	280,80	1	280,80	0,00	0,00
2021D00333 ENTREPRISE DUBUIS - S1 - SCIE STHILL 40 CM - MANCH	30/06/2021	174,32	1	174,32	0,00	0,00
2021D00253 TOPOMETRE ET CAPTEUR 121D92	01/07/2021	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2021D00254 ACHAT TOPOMETRES ET CAPTEURS POUR 10 VEHICULES	01/07/2021	4 980,00	6	830,00	830,00	3 320,00
2021D00264 DECAPEUR THERMIQUE	05/07/2021	60,59	1	60,59	0,00	0,00
2021D00258 Commande Niveau laser collège St Benin d'Azy	07/07/2021	226,80	1	226,80	0,00	0,00
2021D00259 Commande petit matériel Collège Victor Hugo Nevers	07/07/2021	369,50	1	369,50	0,00	0,00
2021D00260 Commande outillage portatif collège Cercy la Tour	07/07/2021	621,58	6	103,00	103,00	415,58
2021D00261 Commande matériel portatif collège Dornes	07/07/2021	290,48	1	290,48	0,00	0,00
2021D00262 Commande souffleur collège St Saulge	07/07/2021	435,53	1	435,53	0,00	0,00
2021D00263 Commande Souffleur Collège St Amand en Puisaye	07/07/2021	435,53	1	435,53	0,00	0,00
2021O00119 CERTIFICAT ELECTRONIQUE M. LECOESTER et Mme ROBINE	19/07/2021	600,00	2	300,00	300,00	0,00
2021O00120 CERTIFICATS ACTES pour 2 ans INGRID FOURIER	19/07/2021	216,00	1	216,00	0,00	0,00
2021O00121 ACHAT LICENCE LOGICEL SUPERVISION SOLARWINDS	19/07/2021	8 435,68	2	4 217,00	4 218,68	0,00
2021O00122 30% A LA COMMANDE LOGICIEL GESTION FRAIS DE DEPLAC	19/07/2021	16 202,52	2	8 101,00	8 101,52	0,00
2021O00123 MODULE CAIRNEO COM Mur d'images	19/07/2021	6 000,00	2	3 000,00	3 000,00	0,00
2021D00266 4 ROLLS UP CD58	20/07/2021	360,00	1	360,00	0,00	0,00
2021D00270 MATERIEL TECHNIQUE POUR EXTERIEUR COLLEGE IMPHY	21/07/2021	759,90	6	126,00	126,00	507,90
2021O00131 SIGB Mutualisé, phase 1.2 et 1.3 - 2 Automates de	23/07/2021	3 420,00	2	1 710,00	1 710,00	0,00
2021O00132 SIGB Mutualisé, phase 1.1	23/07/2021	12 720,00	2	6 360,00	6 360,00	0,00
2021D00433 DEBROUSSILLEUSE	28/07/2021	435,00	1	435,00	0,00	0,00
2021O00128 Achat 14 licences AUTODESK	30/07/2021	5 816,90	2	2 908,00	2 908,90	0,00
2021O00129 Complément à la mise en place de la comptabilité a	02/08/2021	864,00	2	432,00	432,00	0,00
2021D00290 FOURNITURE DE MOBILIER ET MAT SCOLAIRE LES COURLIS	06/08/2021	516,56	6	86,00	86,00	344,56
2021D00291 Commande Coupe bordures collège St Pierre le Mouti	06/08/2021	834,62	6	139,00	139,00	556,62
2021D00349 Mobilier atelier - 6 vestiaires Collège V.Hugo Nev	01/09/2021	730,20	6	121,00	121,00	488,20
2021O00135 ACQUISITION LICENCE GDA 360	02/09/2021	20 700,00	2	10 350,00	10 350,00	0,00
2021D00335 DUBUIS PHILIPPE - S1 - SECATEUR STIHL - CER ST BEN	03/09/2021	141,88	1	141,88	0,00	0,00
2021O00133 Dotation Equipement des collèges 2021	06/09/2021	1 271 856,00	10	127 185,00	127 185,00	1 017 486,00
2021O00136 Migration du progiciel IODAS WEB agrément ASE - V	09/09/2021	34 628,08	2	17 314,00	17 314,08	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00146 PLATEFORME SPHINX COLLECT	09/09/2021	7 497,60	2	3 748,00	3 749,60	0,00
2021O00140 AVANCE RBFC CREATION CHAUFFERIE BOIS	14/09/2021	16 764,40	0	0,00	0,00	16 764,40
2021O00141 AVANCE RBFC CREATION CHAUFFERIE BOIS	14/09/2021	3 198,00	0	0,00	0,00	3 198,00
2021O00142 SUBVENTION CANAL PROGR 2021 CONVENTION 9513AAO020T	14/09/2021	750 000,00	20	15 000,00	38 684,00	696 316,00
2021O00143 SUBVENTION RD907 RUISSEAU DES FROSSARDS CONTINUE	14/09/2021	94 067,23	20	2 130,00	4 838,00	87 099,23
2021O00147 ACQUISITION SOLUTION INTEGREE DE GESTION DES FRAIS	16/09/2021	17 822,52	2	8 101,00	9 721,52	0,00
2021D00328 ALABEURTHE - Débroussailleur thermique Stihl FS260	20/09/2021	656,82	6	109,00	109,00	438,82
2021D00329 ACHAT 1 TOPOMETRE ET UN CAPTEUR POUR VEHICULE ENS	20/09/2021	498,00	1	498,00	0,00	0,00
2021D00331 VISSEUSE+PERCEUSE	20/09/2021	1 116,31	6	186,00	186,00	744,31
2021D00383 EXPERT JARDIN - ENS - TRONCONNEUSE	20/09/2021	365,00	1	365,00	0,00	0,00
2021D00334 TAPIS IVECO DAILY - VEHICULE ENS	21/09/2021	59,62	1	59,62	0,00	0,00
2021D00346 Matériel collègue Pouilly sur Loire	22/09/2021	1 128,78	6	188,00	188,00	752,78
2021D00339 EXPERT JARDIN - S1 - SCIE PLIANTE -	28/09/2021	42,00	1	42,00	0,00	0,00
2021D00467 Plateforme Collège Prémery	29/09/2021	930,35	6	155,00	155,00	620,35
2021O00150 Licences COMMVault pour support CALYPSO DU 01/10/2	01/10/2021	10 779,60	2	5 389,00	5 390,60	0,00
2021O00149 LICENCES POUR HEBERGEMENT LWS	05/10/2021	202,00	1	202,00	0,00	0,00
2021D00342 CHARIOTS POUR COURRIER ET CRL	05/10/2021	502,80	6	83,00	83,00	336,80
2021D00347 ACHAT TOLE ALU PLANE POUR VEHICULE ENS	05/10/2021	501,34	6	83,00	83,00	335,34
2021D00348 Commande mobilier atelier Collège Saint Saulge	06/10/2021	681,55	6	113,00	113,00	455,55
2021O00154 Achat 14 licences AUTODESK	08/10/2021	2 955,96	2	1 477,00	1 478,96	0,00
2021O00155 Extension auprès de la MDPH gestion frais déplacem	08/10/2021	2 880,00	2	1 440,00	1 440,00	0,00
2021D00391 1 DIABLE POUR SERVICE COMMUNICATION	11/10/2021	87,90	1	87,90	0,00	0,00
2021D00380 Commande mobilier atelier Collège Montsauche les S	18/10/2021	914,04	6	152,00	152,00	610,04
2021D00381 Matériel technique collègue Luzy	18/10/2021	3 012,46	6	502,00	502,00	2 008,46
2021D00400 EXPERT JARDIN - ENS - TRONCONNEUSE/DEBROUSAILLEUSE	28/10/2021	939,00	6	156,00	156,00	627,00
2021O00158 Formations agent et assist fam Frais Déplacement 6	05/11/2021	2 448,00	2	1 224,00	1 224,00	0,00
2021O00159 1 CERTIFICAT TELETRANSMISSION ACTES 2 ANS	05/11/2021	216,00	1	216,00	0,00	0,00
2021O00162 REGULARISATION ACHAT LOGICIEL PREZI	05/11/2021	72,00	1	72,00	0,00	0,00
2021O00160 INTRANET CD58 livraison lot 2	08/11/2021	5 180,48	2	2 590,00	2 590,48	0,00
2021O00161 INTRANET CD58, livraison lot 1 MAINTENANCE	09/11/2021	33 334,91	2	16 127,00	17 207,91	0,00
2022O00029 sub CNL relance du livre	16/11/2021	20 000,00	1	20 000,00	0,00	0,00
2021D00426 DEBROUSAILLEUSE STIHL FS410C-EM	18/11/2021	980,84	6	163,00	163,00	654,84
2021D00414 ACHAT PLUVIOMETRE	19/11/2021	978,00	6	163,00	163,00	652,00
2021D00415 ENSEMBLE ENREGISTREUR OCTOPUS	19/11/2021	3 297,96	6	549,00	549,00	2 199,96
2021D00427 RAYONNAGE CER VN CHATILLON	19/11/2021	6 915,14	6	1 152,00	1 152,00	4 611,14
2021O00165 Evolution application airs Delib + FORMATION GROUP	22/11/2021	13 950,00	2	6 975,00	6 975,00	0,00
2021D00417 COMPTEURS PNEUMATIQUES ALPHA	22/11/2021	4 704,00	6	784,00	784,00	3 136,00
2021O00170 PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX - ACOMPTE 1	23/11/2021	69 009,75	6	11 501,00	11 501,00	46 007,75
2021O00171 Acquisition progiciel CENTREON 500 HOTES	25/11/2021	40 791,65	2	20 395,00	20 396,65	0,00
2021D00430 EXPERT JARDIN - S1 - SOUFFLEUR THERMIQUE ECHO	25/11/2021	260,00	1	260,00	0,00	0,00
2021O00175 LOGICIEL DE FRAIS DE DEPLACEMENT 20% A LA COMMANDE	29/11/2021	10 801,68	2	5 400,00	5 401,68	0,00
2021O00176 SIGNATURE ELETRONIQUE M.KARINTHI	29/11/2021	300,00	1	300,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00177 Certificat télétransmission	29/11/2021	216,00	1	216,00	0,00	0,00
2021O00179 2 LICENCES RED HAT ENTERPRISE	30/11/2021	1 607,62	2	803,00	804,62	0,00
2021D00429 REMPLACEMENT VARIATEURS PREDOSEUR CENTRALE CORBIGN	30/11/2021	5 679,82	6	946,00	946,00	3 787,82
2021O00180 Certificat signature électronique Nathalie Levigne	01/12/2021	300,00	1	300,00	0,00	0,00
2021D00436 DIVERS OUTILLAGES TECHNQ FABL	01/12/2021	578,95	6	96,00	96,00	386,95
2021O00181 Formations agent et assist fam Frais Déplacement 6	03/12/2021	3 672,00	2	1 836,00	1 836,00	0,00
2021O00197 2 Licences OPEN GOUV OFFICE STANDARD	06/12/2021	1 042,38	2	521,00	521,38	0,00
2022D00263 Matériel sciences collège Luzu	10/12/2021	464,75	1	0,00	0,00	464,75
2022D00264 Matériel sciences collège Guérigny	10/12/2021	1 394,25	6	232,00	232,00	1 162,25
2021O00198 Certificat electronique serveur S2low	13/12/2021	360,00	1	360,00	0,00	0,00
2021D00459 DECATHLON PRO Lampe frontale S2	14/12/2021	342,00	1	342,00	0,00	0,00
2021D00470 2 FLAMMES VOILE NIEVRE RENOV	16/12/2021	223,20	1	223,20	0,00	0,00
2023D00278 Matériel sciences collège St Saulge - 4 MICROSCOPE	21/12/2021	371,80	1	0,00	0,00	371,80
2021O00010 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	5 059 892,09	30	168 796,00	168 796,00	4 722 300,09
2021O00011 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	1 337 317,23	30	44 577,00	44 577,00	1 248 163,23
2021O00038 Biens mobiliers, matériel et études - 2021	31/12/2021	360 851,13	5	72 170,00	72 170,00	216 511,13
2021O00041 Biens mobiliers, matériel et études - 2021	31/12/2021	330 839,49	5	66 167,00	66 167,00	198 505,49
2021O00052 Biens mobiliers, matériel et études - 2021	31/12/2021	96 550,35	5	19 310,00	19 310,00	57 930,35
2021O00064 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	50 000,00	30	1 666,00	1 666,00	46 668,00
2021O00071 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	648 785,00	30	21 626,00	21 626,00	605 533,00
2021O00088 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	2 500 000,00	30	83 333,00	83 333,00	2 333 334,00
2021O00151 Voirie - 2021	31/12/2021	2 455 200,00	5	491 040,00	491 040,00	1 473 120,00
2021O00172 Projets d'infrastructures d'intérêt nationa - 2021	31/12/2021	30 000,00	40	750,00	750,00	28 500,00
2021O00199 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	200 000,00	30	6 666,00	6 666,00	186 668,00
2021O00200 BATIMENTS ET INSTALLATIONS - 2021	31/12/2021	972 948,25	30	32 431,00	32 431,00	908 086,25
2022D00029 EMB-INV ACQUI MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	01/01/2022	4 792,13	6	0,00	798,00	3 994,13
2022D00003 2022_colleges_Materiel et outillage technique	03/01/2022	475 610,12	6	0,00	79 268,00	396 342,12
2022D00002 Espace test Marault	06/01/2022	30 153,81	6	0,00	5 025,00	25 128,81
2022O00033 LICENCES CREATIVE CLOUD 2022	13/01/2022	18 207,94	2	0,00	9 103,00	9 104,94
2022D00008 DIVERS OUTILLAGES FABLAB	13/01/2022	2 399,35	6	0,00	399,00	2 000,35
2022D00013 MARCHÉ 2021-45 - PANNEAUX DE SIGNALISATION	21/01/2022	167 858,19	6	0,00	27 976,00	139 882,19
2022D00040 ACQUISITION 8 AERATEURS ROTATIFS DE TOIT	01/02/2022	728,54	6	0,00	121,00	607,54
2022D00265 Matériel sciences collège Varzy	01/02/2022	2 676,96	6	0,00	446,00	2 230,96
2022O00039 CERTIFICAT ME MARINA TACHE	08/02/2022	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2022O00040 CERTIFICAT ME FREDERIQUE JANAND	08/02/2022	300,00	1	0,00	300,00	0,00
2022D00032 M. 2021-44 - PANNEAUX DE SIGNALISTION	09/02/2022	83 873,54	6	0,00	13 978,00	69 895,54
2022O00048 20 LICENCES MPSA GOUVERNEMENT	11/02/2022	2 566,72	2	0,00	1 283,00	1 283,72
2022D00034 Marché public Tracteur chantier insertion Challuy	11/02/2022	137 077,57	6	0,00	22 846,00	114 231,57
2022D00058 Matériel technique collège Donzy - TAILLE HAIE SUR	13/02/2022	646,80	6	0,00	107,00	539,80
2022D00037 2 ORIFLAMMES 4 ROLL UP + 100 BONNETS	15/02/2022	705,60	6	0,00	117,00	588,60
2022O00043 Formations agent et assist fam Frais Déplacement 6	16/02/2022	612,00	2	0,00	306,00	306,00
2022O00044 Paramétrage élu GFD, prestations complémentaires	16/02/2022	1 836,00	2	0,00	918,00	918,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022O00045 Mise à jour version système OXE suivant contrat SP	17/02/2022	1 867,25	2	0,00	933,00	934,25
2022D00051 Transmetteur HDMI HF	18/02/2022	412,80	1	0,00	412,80	0,00
2022O00047 Fourniture et maintenance d'un système intégré de	24/02/2022	13 200,00	2	0,00	6 600,00	6 600,00
2022D00059 KIT CAISSES A OUTILS CRL	25/02/2022	579,58	6	0,00	96,00	483,58
2022D00064 15 ADAPTATEURS USB ET 1 CLAVIER APPLE MAGIC	28/02/2022	329,99	1	0,00	329,99	0,00
2022D00065 15 ADAPTATEURS USB ET 1 CLAVIER APPLE MAGIC	28/02/2022	119,85	1	0,00	119,85	0,00
2022D00066 2 chariots pour Bibliothèque - F L 92	28/02/2022	5 640,00	6	0,00	940,00	4 700,00
2022D00068 Plaforme mobile pour Bibliothèque - FL 85	28/02/2022	567,00	6	0,00	94,00	473,00
2022D00074 appel à projet jardin - collège Imphy suivant devi	07/03/2022	145,60	1	0,00	145,60	0,00
2022O00052 Licence fixe FME Desktop professional MAINTENANCE	08/03/2022	2 400,00	2	0,00	1 200,00	1 200,00
2022O00058 LICENCE GEO POUR SIG	08/03/2022	10 080,00	2	0,00	5 040,00	5 040,00
2022O00064 CERTIFICATS SSL/TLS pour 4 ans	24/03/2022	1 857,60	2	0,00	928,00	929,60
2022O00065 SIGB Mutualisé, phase 1.1	24/03/2022	840,00	2	0,00	420,00	420,00
2022D00101 CHARIOT DE MENAGE CEVN CHATILLON	25/03/2022	88,33	1	0,00	88,33	0,00
2022D00490 30 DEFIBRILLATEURS	27/03/2022	32 022,00	6	0,00	5 337,00	26 685,00
2022D00103 CONFECTION SYSTEME CONTROLE DISPOSITIF AUTOSURVEIL	01/04/2022	1 176,00	6	0,00	196,00	980,00
2022D00104 CHARIOT PREPARATEUR DE COMMANDES - CRL	01/04/2022	318,00	1	0,00	318,00	0,00
2022D00273 Matériel ménage collège Château-Chinon	01/04/2022	1 622,66	6	0,00	270,00	1 352,66
2022D00274 Matériel ménage collège Fourchambault	01/04/2022	2 220,54	6	0,00	370,00	1 850,54
2022D00275 Matériel ménage collège A.Billaud Nevers	01/04/2022	2 440,15	6	0,00	406,00	2 034,15
2022D00276 Matériel ménage collège Imphy	01/04/2022	1 254,58	6	0,00	209,00	1 045,58
2022D00277 Matériel ménage collège Donzy	01/04/2022	2 220,54	6	0,00	370,00	1 850,54
2022D00278 Matériel ménage collège Moulins Engilbert	01/04/2022	219,61	1	0,00	219,61	0,00
2022D00279 Matériel ménage collège Clamecy	01/04/2022	2 009,69	6	0,00	334,00	1 675,69
2022D00280 Matériel ménage collège Decize	01/04/2022	2 761,43	6	0,00	460,00	2 301,43
2022D00282 Matériel ménage collège Luzuy	01/04/2022	584,51	6	0,00	97,00	487,51
2022D00285 Matériel ménage collègeV.Hugo Nevers	01/04/2022	1 562,04	6	0,00	260,00	1 302,04
2022D00286 Matériel ménage collège Pouilly sur Loire	01/04/2022	2 532,17	6	0,00	422,00	2 110,17
2022D00287 Matériel ménage collège Premery	01/04/2022	2 220,54	6	0,00	370,00	1 850,54
2022D00288 Matériel ménage collège St Saulge	01/04/2022	2 220,54	6	0,00	370,00	1 850,54
2022D00289 Matériel ménage collège Guerigny	01/04/2022	3 148,45	6	0,00	524,00	2 624,45
2022D00290 Commande 1 autolaveuse Génie B collège des Courlis	01/04/2022	2 220,54	6	0,00	370,00	1 850,54
2022D00291 Matériel ménage collège St Pierre le Moutier	01/04/2022	219,61	1	0,00	219,61	0,00
2022D00292 Matériel ménage collège Corbigny	01/04/2022	1 622,66	6	0,00	270,00	1 352,66
2022D00293 Matériel ménage collège Lormes	01/04/2022	1 224,83	6	0,00	204,00	1 020,83
2022O00069 CERTIFICAT DE SIGNATURE M.LADRET HUBERT	05/04/2022	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2022O00070 CERTIFICAT DE SIGNATURE ME BUCHTER JOHANNA	05/04/2022	300,00	1	0,00	300,00	0,00
2022O00071 CERTIFICAT DE SIGNATURE ME.TACHON SAVANNAH	05/04/2022	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2022O00072 Evolution application airs Delib + FORMATION GROUP	05/04/2022	8 760,00	2	0,00	4 380,00	4 380,00
2022D00110 PLATEFORME WHEELYS AUTOSTABLE 3 MARCHES COLLEGE BI	07/04/2022	930,35	6	0,00	155,00	775,35
2022D00112 PLATE FORME ALU 5 MARCHES S/ROULETTES COLLEGE CERC	07/04/2022	1 232,23	6	0,00	205,00	1 027,23
2022D00113 Matériel plateforme collège Clamecy - BANDEAU ASSE	07/04/2022	992,53	6	0,00	165,00	827,53

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022O00096 Licence ZOOM et TEAM WIEWER	11/04/2022	5 544,00	2	0,00	2 772,00	2 772,00
2022D00121 TREPIED AJUSTABLE ET ANNEAU LED AGFA PHOTO ARL 11X	13/04/2022	47,50	1	0,00	47,50	0,00
2022D00122 capteurs CO2 pour les collègues Nivernais	13/04/2022	22 752,00	6	0,00	3 792,00	18 960,00
2022D00129 FLAMMES VOILE POLYESTER DEPARTEMENT	13/04/2022	172,80	1	0,00	172,80	0,00
2022O00091 Migration Hygie vers version Web-Horus	15/04/2022	23 202,00	2	0,00	11 601,00	11 601,00
2022D00125 Boîte en polypropylène musée	21/04/2022	708,00	6	0,00	118,00	590,00
2022D00177 COMPRESSEUR AIR JETCO 50L	28/04/2022	262,87	1	0,00	262,87	0,00
2022O00104 SUBVENTION DRAC 2022- NUMERISATION FONDS D'ARCHIVE	29/04/2022	5 000,00	6	0,00	833,00	4 167,00
2022O00127 PRODUCT CONSULTING INSTALLATION GW 6.17	02/05/2022	2 250,00	2	0,00	1 125,00	1 125,00
2022O00089 CERTIFICAT DE SIGNATURE ME NATHALIE ROUX	03/05/2022	300,00	1	0,00	300,00	0,00
2022D00295 Matériel ménage collège Varennes Vauzelles	03/05/2022	2 402,99	6	0,00	400,00	2 002,99
2022D00157 APPAREIL PHOTO NIKON D850NU	04/05/2022	3 078,00	6	0,00	513,00	2 565,00
2022O00088 WIKIT licence + prestation	05/05/2022	18 639,31	2	0,00	9 319,00	9 320,31
2022D00281 Matériel ménage collège Les Loges Nevers	06/05/2022	1 264,22	6	0,00	210,00	1 054,22
2022D00294 Matériel ménage collège Saint Amand en Puisaye	06/05/2022	723,34	6	0,00	120,00	603,34
2022O00090 SIS MARCHÉ, Migration V8 en mode Internalisé	09/05/2022	11 880,00	2	0,00	5 940,00	5 940,00
2022D00176 30 ADAPTATEURS HDMI VERS VGA + 1 CABLE CONNEXION H	11/05/2022	250,34	1	0,00	250,34	0,00
2022O00093 Système intégré de gestion de bibliothèque et ses	12/05/2022	2 772,00	2	0,00	1 386,00	1 386,00
2022D00296 Matériel ménage collège Montsauche les Settons	12/05/2022	4 652,99	6	0,00	775,00	3 877,99
2022D00297 Matériel ménage collège St Benin d'Azy	12/05/2022	2 102,93	6	0,00	350,00	1 752,93
2022O00108 ASSISTANCE A MAITRISE D OUVRAGE - GED MDPH	15/05/2022	31 320,00	2	0,00	15 660,00	15 660,00
2022O00084 CPER- ACOMPTE N°1 SUITE JUSTIFICATION DEPENSES AU	16/05/2022	1 183 788,53	13	0,00	91 060,00	1 092 728,53
2022O00085 CMCC-DRAC AVANCE SUBVENTION CITE MUSEAL	16/05/2022	277 470,72	13	0,00	21 343,00	256 127,72
2022O00087 INTERNAT D EXCELLENCE CORBIGNY	16/05/2022	245 000,00	20	0,00	12 250,00	232 750,00
2022D00217 TELEVISEUR 65 +TELECOMMANDE+ADAPTATEUR HDMI VERS V	16/05/2022	810,01	6	0,00	135,00	675,01
2022D00271 TOND THERMIQ. VL50TH 48CM. POUR COLLEGE POUILLY SU	19/05/2022	535,00	6	0,00	89,00	446,00
2022O00103 20 LICENCES MICROSOFT OFFICE	30/05/2022	2 082,00	2	0,00	1 041,00	1 041,00
2022O00105 MISE EN ORDRE DE MARCHÉ LOT N°2 - INTRANET CD58 30	30/05/2022	7 770,73	2	0,00	3 885,00	3 885,73
2022O00106 MISE EN ORDRE DE MARCHÉ - INTRANET CD58 - Livraison	30/05/2022	48 382,37	2	0,00	24 191,00	24 191,37
2022D00216 Perforateur collège Pouilly sur Loire	30/05/2022	474,32	1	0,00	474,32	0,00
2022O00095 REFLECTION MENUISERIE COLLEGE 2 RIVIERES MOULINS EN	31/05/2022	33 963,60	12	0,00	2 830,00	31 133,60
2022D00182 DETECTEUR PORTABLE MULTIGAZ	01/06/2022	554,40	6	0,00	92,00	462,40
2022D00190 CRIC HYDRO-PNEUMATIQUE PLIABLE - OUTL522	01/06/2022	1 544,69	6	0,00	257,00	1 287,69
2022D00191 BOOSTER DEMARREUR AUTONOME SPARTPACK - OUTD510	01/06/2022	1 558,80	6	0,00	259,00	1 299,80
2022D00197 DEBROUSSAILLEUSE+SOUFFLEUR	01/06/2022	2 022,00	6	0,00	337,00	1 685,00
2022D00187 Fourniture de signalisation de police -liaison Neg	02/06/2022	28 273,41	6	0,00	4 712,00	23 561,41
2022D00189 REMPLACEMENT ENREGISTREUR OCTOPUS	03/06/2022	1 858,74	6	0,00	309,00	1 549,74
2022D00225 Fourniture perforateur et scie circulaire	03/06/2022	1 004,83	6	0,00	167,00	837,83
2022O00107 CERTIFICAT DE SIGNATURE MR CYRIL GODOT	07/06/2022	300,00	1	0,00	300,00	0,00
2022D00224 Matériel technologie Collège Adam Billaut Nevers	08/06/2022	1 978,80	6	0,00	329,00	1 649,80
2022D00202 DECOUPEUSE THERMIQUE HUSQ 770 / DISQUES	10/06/2022	1 188,00	6	0,00	198,00	990,00
2022D00203 DUMAS COLINOT -S1 - CHARGEUR DEMARREUR STARTIUM 68	10/06/2022	780,00	6	0,00	130,00	650,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00208 ENTREPRISE DUBUIS - S1 - TRONCONNEUSE ECHO CS 501	10/06/2022	699,00	6	0,00	116,00	583,00
2022D00222 2 ADAPTATEURS WE	10/06/2022	1 206,99	6	0,00	201,00	1 005,99
2022D00237 POMPE A GRAISSE ELECTRIQUE	10/06/2022	178,80	1	0,00	178,80	0,00
2022D00223 TRENOIS DESCAMPS - S1 - VAISE TALKIES WALKIES	15/06/2022	284,35	1	0,00	284,35	0,00
2022D00309 Achat machine mise sous pli	21/06/2022	11 916,00	6	0,00	1 986,00	9 930,00
2022O00126 Acquisition module GEO API pour le SIG	30/06/2022	6 960,00	2	0,00	3 480,00	3 480,00
2022D00306 ELAGUEUSE	30/06/2022	664,99	6	0,00	110,00	554,99
2022O00116 LICENCES TEAMVIEWER COLLEGES	01/07/2022	4 326,31	2	0,00	2 163,00	2 163,31
2022O00112 LICENCE COREL DRAW - standart 2021	04/07/2022	295,83	1	0,00	295,83	0,00
2022O00113 3 LICENCES COREL DRAW - studio ultimate 2022	04/07/2022	52,49	1	0,00	52,49	0,00
2022O00114 REGUL REGIE - LICENCE COREL DRAW - studio pro 2022	04/07/2022	122,48	1	0,00	122,48	0,00
2022O00115 REGUL REGIE - 3 LICENCES AFFINITY Designer Publish	04/07/2022	164,97	1	0,00	164,97	0,00
2022D00221 collège Les Courlis - Equipement suivant devis n°	04/07/2022	200,10	1	0,00	200,10	0,00
2022O00132 MIGRATION BUSINESS OBJECT	06/07/2022	7 860,00	2	0,00	3 930,00	3 930,00
2022D00230 DIVISEUR DE DEBIT POUR PELLE 171D02 - DEVIS CM3298	06/07/2022	13 832,16	6	0,00	2 305,00	11 527,16
2022D00270 MICROPHONE CANON RODE NTG4 +	07/07/2022	309,00	1	0,00	309,00	0,00
2021O00080 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	11/07/2022	4 704,09	5	0,00	940,00	3 764,09
2021O00115 INSPECTIONS DETAILLEES D OA - MARCHE 2020-35	11/07/2022	76 998,65	5	0,00	11 083,00	65 915,65
2021O00127 AQUEDUC DE MARIGNY - INSPECTION AVEC DRONE	11/07/2022	4 200,00	5	0,00	840,00	3 360,00
2021O00134 INSPECTIONS DETAILLEES SUBAQUATIQUES	11/07/2022	95 092,81	5	0,00	13 404,00	83 562,14
2021O00144 BARRAGE ECLUSE FLEURY - BICHES	11/07/2022	3 480,00	5	0,00	696,00	2 784,00
2021O00178 Etudes et suivis de la faune sur 3 ens - F119.2021	11/07/2022	16 240,00	5	0,00	3 248,00	12 992,00
2022D00351 TNI Speechi 94" + vidéoprojecteur optoma	11/07/2022	1 977,35	6	0,00	329,00	1 648,35
2022D00248 Rideaux spéc classement feu salle de sciences coll	12/07/2022	1 804,92	6	0,00	300,00	1 504,92
2022O00117 Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	13/07/2022	32 910,00	30	0,00	1 097,00	31 813,00
2022O00118 Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	13/07/2022	4 035,00	30	0,00	134,00	3 901,00
2022O00119 Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	13/07/2022	4 415,00	30	0,00	147,00	4 268,00
2022O00120 Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	13/07/2022	8 640,00	30	0,00	288,00	8 352,00
2022O00145 20 LICENCES IP SUR COEUR DE RESEAU OXE	18/07/2022	1 883,50	1	0,00	1 883,50	0,00
2022D00258 1 AGITATEUR LAIT DE CHAUX - OUTD308	18/07/2022	3 393,60	6	0,00	565,00	2 828,60
2022D00259 1 AGITATEUR LAIT DE CHAUX - OUTD309	18/07/2022	2 565,60	6	0,00	427,00	2 138,60
2022D00260 1 AGITATEUR LAIT DE CHAUX - OUTD310	18/07/2022	2 565,60	6	0,00	427,00	2 138,60
2022O00122 NAMING DE LA CITE MUSEALE DE C-CHINON	19/07/2022	2 988,00	2	0,00	1 494,00	1 494,00
2022O00143 Sub. Etudes Activital Settons	19/07/2022	20 000,00	6	0,00	3 333,00	16 667,00
2022O00125 Dotation départementale d'équipement des collègues	20/07/2022	1 271 856,00	9	0,00	141 317,00	1 130 539,00
2022D00301 ALABEURTHE Tête réciproicateurE437670 et Perche Th	20/07/2022	823,20	6	0,00	137,00	686,20
2022D00302 ALABEURTHE Tête réciproicateurE437670 et Perche Th	20/07/2022	681,60	6	0,00	113,00	568,60
2022D00303 2 DEBROUSSAILLEUSES STIHL + 2 TRONCONNEUSES STIHL	21/07/2022	2 712,02	6	0,00	452,00	2 260,02
2022O00146 Solution FORMATION agents du CD58	22/07/2022	37 264,44	2	0,00	18 200,00	19 064,44
2022O00147 Solution de gestion des entretiens professionnels	22/07/2022	26 943,72	2	0,00	13 471,00	13 472,72
2022O00149 log NUANCE-DRAGON-PRO	22/07/2022	1 257,14	2	0,00	628,00	629,14
2022D00315 OBJECTIFS SIGMA ART NIKON 35MM ET 85MM 1.4	26/07/2022	1 938,00	6	0,00	323,00	1 615,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00316 12 CAMERAS VISIOCONFERENCES USB POLY STUDIO	27/07/2022	11 394,61	6	0,00	1 899,00	9 495,61
2022O00135 CMCC - SUBVENTION FRED ACOMPTE 1	01/08/2022	207 456,61	13	0,00	15 958,00	191 498,61
2022D00300 ARNAUD FONTAINE MOTOCULTURE - S3 - NETTOYEUR HAUTE	01/08/2022	3 793,71	6	0,00	632,00	3 161,71
2022D00327 ENROULEUR AIR COMPRIME GARAGE	01/08/2022	238,80	1	0,00	238,80	0,00
2022D00321 4 DESINSECTISEURS MUSEE DU COSTUME	03/08/2022	164,59	1	0,00	164,59	0,00
2022D00311 BC ALABEURTHE devis NE00005465/11 S2 DORNES	05/08/2022	441,60	1	0,00	441,60	0,00
2022D00313 EXPERT JARDIN Devis HC 1361/M et HC 1363/M - S1	05/08/2022	605,00	6	0,00	100,00	505,00
2022D00314 EXPERT JARDIN Devis HC 1361/M et HC 1363/M - S1	05/08/2022	700,00	6	0,00	116,00	584,00
2022D00343 150 STATIONS D'ACCUEIL	09/08/2022	7 790,83	6	0,00	1 298,00	6 492,83
2022D00342 20 SOURIS ERGONOMIQUES	17/08/2022	2 323,56	6	0,00	387,00	1 936,56
2022O00153 2000 licences MICROSOFT	18/08/2022	180 647,34	2	0,00	90 323,00	90 324,34
2022D00341 150 STATIONS D'ACCUEIL	18/08/2022	1 391,22	6	0,00	231,00	1 160,22
2022D00401 TRANS-GERBEUR COLLEGE DECIZE	02/09/2022	8 315,29	6	0,00	1 385,00	6 930,29
2022O00157 CANAL PROGRAMME 2022 - ACOMPTE 30% SUBVENTION CONS	13/09/2022	300 000,00	20	0,00	15 000,00	285 000,00
2022D00347 COMPTEUR MULTI PIETONS/VELOS	15/09/2022	6 030,00	6	0,00	1 005,00	5 025,00
2022O00162 Acquisition 300 licences JALIOS	19/09/2022	16 049,66	2	0,00	8 024,00	8 025,66
2022O00161 COFINANCEMT REGION BFC CHAINE DE LAVAGE CITE SCOLA	20/09/2022	151 872,00	4	0,00	37 968,00	113 904,00
2022O00177 LICENCES NOMADEEC POUR SDIS 58	27/09/2022	105 957,50	2	0,00	52 978,00	52 979,50
2022O00181 RECETTE PROJET NOMADEEC DU SDIS - FNADT AC 30%	27/09/2022	135 008,96	4	0,00	11 092,00	123 916,96
2022O00174 MODULE TUBERCULOSE SUR PROGICIEL InterSUIVI	28/09/2022	4 800,00	2	0,00	2 400,00	2 400,00
2022O00182 MARQUEUR STATISTIQUE DES SITES DU CONSEIL DEPARTEM	30/09/2022	926,40	2	0,00	463,00	463,40
2022D00370 BC CHAUSSON Matériaux EM 2022	06/10/2022	326,14	1	0,00	326,14	0,00
2022D00378 BC AGRO SERVICE 2000- Devis 1001781 débroussailleu	11/10/2022	778,80	6	0,00	129,00	649,80
2022D00385 ETS DUBUIS PHILIPPE - S1 - BC 2 PETIT MATERIEL PER	12/10/2022	810,00	6	0,00	135,00	675,00
2022O00205 LICENCE CATALOGUE REQUETES STANDARD	13/10/2022	3 240,00	2	0,00	1 620,00	1 620,00
2022D00402 SOUFFLEUR	13/10/2022	699,00	6	0,00	116,00	583,00
2021O00024 ETUDES DIVERS BATIMENTS	17/10/2022	92 267,52	5	0,00	10 680,00	81 587,52
2021O00084 ETUDES PONT DE COSNE	17/10/2022	18 747,90	5	0,00	3 576,00	15 555,90
2022O00186 ACQUISITION LOGICIEL CERVOPRINT POUR IMPRIMERIE	21/10/2022	47 601,14	2	0,00	23 800,00	23 801,14
2022D00391 SOURIS VERTICALE +DISQUE DUR EXTERNE	21/10/2022	255,50	1	0,00	255,50	0,00
2022D00413 2 ASPIRATEURS POUR MUSEES	24/10/2022	445,80	1	0,00	445,80	0,00
2022D00393 LAVETTE+ LINGETTE NETTOYANT ECRAN+ RUBAN DYMO	25/10/2022	59,57	1	0,00	59,57	0,00
2022D00394 CHARIOT ET SACS TRANSPARENTS POUR MUSEES	26/10/2022	350,30	1	0,00	350,30	0,00
2022O00183 MIGRATION GDA PATCH 3	01/11/2022	13 865,00	2	0,00	6 932,00	6 933,00
2022O00191 licences GEO Engine et Générateur pour le SIG	02/11/2022	10 992,00	2	0,00	5 496,00	5 496,00
2022D00405 APPAREIL PHOTO AVEC TREPID CARTE MEMOIRE	02/11/2022	727,00	6	0,00	121,00	606,00
2022D00407 CABLE HDMI +RALLONGE ACTIVE USB	02/11/2022	34,56	1	0,00	34,56	0,00
2022O00192 SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE BIBLIOTHEQUE : REPRI	03/11/2022	2 040,00	2	0,00	1 020,00	1 020,00
2022D00461 IMPRIMANTE 3D	06/11/2022	1 133,12	6	0,00	188,00	945,12
2022D00423 50 STATIONS D ACCUEIL ET 30 SOURIS	08/11/2022	3 332,17	6	0,00	555,00	2 777,17
2022D00471 BC PICON JARDINAGE devis 2001537 - 2 débroussaille	09/11/2022	786,24	6	0,00	131,00	655,24
2022D00418 TAILLE HAIE	10/11/2022	598,80	6	0,00	99,00	499,80

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022O00193 Sub CNL relance des bibliothèques	14/11/2022	15 799,00	1	0,00	15 799,00	0,00
2022D00420 COMPTEURS PNEUMATIQUES ALPHA	14/11/2022	13 680,00	6	0,00	2 280,00	11 400,00
2022D00422 BC PICON JARDINAGE devis 2001537 - débroussailleu	14/11/2022	786,24	6	0,00	131,00	655,24
2022D00445 5 DISQUES DURS SSD	16/11/2022	248,63	1	0,00	248,63	0,00
2022O00199 LICENCES IMMOPAD PERSONNALISATION	21/11/2022	410,40	1	0,00	410,40	0,00
2022D00446 1 TABLETTE SAMSUNG GALAXY	21/11/2022	485,45	1	0,00	485,45	0,00
2022D00444 APPAREIL PHOTO ACCESSOIRES	22/11/2022	3 590,00	6	0,00	598,00	2 992,00
2022O00218 SIS MARCHE, Migration V8 en mode Internalisé	27/11/2022	18 876,00	2	0,00	9 438,00	9 438,00
2022D00454 CLAVIER BAKKER ULTRABOARD 960	28/11/2022	97,45	1	0,00	97,45	0,00
2022D00457 DRAPEAUX	28/11/2022	384,00	1	0,00	384,00	0,00
2022D00468 1 CHARIOT POUR MUSEES	29/11/2022	270,00	1	0,00	270,00	0,00
2022D00460 BETONNIERE	01/12/2022	1 443,46	6	0,00	240,00	1 203,46
2022D00465 matériel	06/12/2022	1 919,40	6	0,00	319,00	1 600,40
2022O00203 PARTICIPATION INVT SDIS 2022	07/12/2022	675 000,00	30	0,00	22 500,00	652 500,00
2022O00209 CERTIFICAT DE SIGNATURE M SEBASTIEN DAVIOT	07/12/2022	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2022O00215 CERTIFICAT DE SIGNATURE ME MARIE PROTZENKO	07/12/2022	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2022O00217 LICENCE SCRIBE STOCK INSTALLATION ET PARAMETRAGE	07/12/2022	2 535,30	2	0,00	1 267,00	1 268,30
2022O00220 DEBLOCAGE CERTIFICAT MR CYRIL GODOT	07/12/2022	60,00	1	0,00	60,00	0,00
2022D00469 LEVE ROUE - OUTD046 - FACTURE C0110038	07/12/2022	1 086,50	6	0,00	181,00	905,50
2022O00222 WIKIT, licence + prestation	08/12/2022	22 556,27	2	0,00	11 278,00	11 278,27
2022D00487 SERVANTE OUTILLAGE - S2	08/12/2022	550,80	6	0,00	91,00	459,80
2022D00489 CLIQUET PNEUM.POWER - S2 - DEVIS D1488369	08/12/2022	281,53	1	0,00	281,53	0,00
2022O00212 SUBV AGENCE DE L EAU OA RICHAUFFOUR RD502 CHIDDES	12/12/2022	13 499,57	20	0,00	674,00	12 825,57
2022O00226 CERTIFICAT DE SIGNATURE M.EMMANUEL BOUTRELLE	14/12/2022	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2022D00512 2 TABLES D'EXAMEN - CENTRE DE SANTE	15/12/2022	5 700,00	6	0,00	950,00	4 750,00
2022O00232 DSID BARRAGE DE PANNECOT	16/12/2022	92 500,00	20	0,00	4 625,00	87 875,00
2023D00043 TABLE ELEVATRICE A DOSSIER FIXE	22/12/2022	1 434,00	6	0,00	239,00	1 195,00
2023O00002 Solution de gestion des entretiens professionnels	29/12/2022	4 500,48	2	0,00	1 487,00	3 013,48
2023O00003 Solution FORMATION agents du CD58	29/12/2022	0,00	2	0,00	0,00	0,00
2022O00036 Bâtiments et installations - 2022	31/12/2022	3 461 410,34	30	0,00	115 380,00	3 346 030,34
2022O00037 Biens mobiliers, matériel et études - 2022	31/12/2022	222 749,72	5	0,00	44 549,00	178 200,72
2022O00038 Bâtiments et installations - 2022	31/12/2022	1 169 564,53	30	0,00	38 985,00	1 130 579,53
2022O00059 Biens mobiliers, matériel et études - 2022	31/12/2022	373 812,38	5	0,00	77 162,00	296 650,38
2022O00073 Biens mobiliers, matériel et études - 2022	31/12/2022	95 798,00	5	0,00	19 159,00	76 639,00
2022O00099 Projets d'infrastructures d'intérêt nationa - 2022	31/12/2022	90 000,00	40	0,00	2 250,00	87 750,00
2022O00100 Bâtiments et installations - 2022	31/12/2022	1 000 000,00	30	0,00	33 333,00	966 667,00
2022O00175 Bâtiments et installations - 2022	31/12/2022	200 000,00	30	0,00	6 666,00	193 334,00
2022O00176 Voirie - 2022	31/12/2022	2 000 000,00	5	0,00	400 000,00	1 600 000,00
2022O00234 Bâtiments et installations - 2022	31/12/2022	7 440 755,00	30	0,00	248 025,00	7 192 730,00
2023D00023 BLOC DE REGULATION MOTEUR DENISON/KIROGN F26780	31/12/2022	2 016,00	6	0,00	336,00	1 680,00
2023D00008 2023 ACQUI MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	01/01/2023	4 592,68	6	0,00	0,00	4 592,68
2023D00011 CUVE DE STOCKAGE AD BLUE POUR CORBIGNY -	01/01/2023	5 098,80	6	0,00	0,00	5 098,80

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023D00020 2023 COLLEGES MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE	01/01/2023	307 033,86	6	0,00	0,00	307 033,86
2023D00119 3 aspirateurs collège de Dornes	01/01/2023	621,70	6	0,00	0,00	621,70
2023O00038 MISE EN ORDRE DE MARCHÉ INTRANET CD58 LOT 1	02/01/2023	48 382,37	2	0,00	0,00	48 382,37
2023O00039 MISE EN PLACE MODULE ONLYOFFICE	02/01/2023	9 624,00	2	0,00	0,00	9 624,00
2023D00017 BATTERIE INTERNE+ECRAN+BASE COVER	02/01/2023	2 272,80	6	0,00	0,00	2 272,80
2023D00018 PEDALIER +ENREGISTREUR VOCAL+ ECOUTEURS TRANSCRIPT	02/01/2023	225,68	1	0,00	0,00	225,68
2023O00008 PACK SECURITE LICENCES MAINTENANCE	02/01/2023	20 340,72	2	0,00	0,00	20 340,72
2023O00010 DEBLOCAGE CERTIFICAT ME LAURENCE MARSAULT	02/01/2023	60,00	1	0,00	0,00	60,00
2023O00014 SIGB, phase 2.1 LES 2/3/4/11/2022	02/01/2023	1 680,00	2	0,00	0,00	1 680,00
2023O00015 SIGB, phase 2.1 DU 29/12/2022	02/01/2023	2 340,00	2	0,00	0,00	2 340,00
2023O00007 Solution FORMATION agents du CD58 - PORTAIL RH	11/01/2023	2 388,00	2	0,00	0,00	2 388,00
2023O00030 ADE-2022-0171 RH-Interface INSER fichiers des éval	19/01/2023	1 235,02	2	0,00	0,00	1 235,02
2023O00012 LICENCES GED SOCIALE + MODULES	19/01/2023	220 308,00	2	0,00	0,00	220 308,00
2023D00026 matériel	23/01/2023	398,00	1	0,00	0,00	398,00
2023D00040 Matériel	23/01/2023	5 638,80	6	0,00	0,00	5 638,80
2023O00016 BNR 3	24/01/2023	74 898,00	2	0,00	0,00	74 898,00
2023D00062 LECTEUR DE CARTE+SUPPORT MURAL+ENREGISTREUR DICTAP	30/01/2023	76,97	1	0,00	0,00	76,97
2023D00054 Marché 2021-45	31/01/2023	136 186,41	6	0,00	0,00	136 186,41
2023D00064 LECTEUR DE CARTE+SUPPORT MURAL+ENREGISTREUR DICTAP	31/01/2023	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2023O00025 Solution de gestion de la formation des agents du	08/02/2023	4 529,16	2	0,00	0,00	4 529,16
2023D00065 Equipement divers suivant devis PF-230131-014	09/02/2023	359,26	1	0,00	0,00	359,26
2023O00028 REDHAT	12/02/2023	1 329,44	2	0,00	0,00	1 329,44
2023O00026 SIS MARCHÉ, Migration V8 en mode Internalisé	13/02/2023	23 100,00	2	0,00	0,00	23 100,00
2024O00073 AMENAGEMENTS URBAINS PRU BANLAY	13/02/2023	38 507,05	30	0,00	0,00	38 507,05
2023D00072 Matériel optique	13/02/2023	219,00	1	0,00	0,00	219,00
2023O00031 BUSINESS PLAN ANNUAL + PRO - FEES EUR ANNUAL	19/02/2023	472,77	1	0,00	0,00	472,77
2023D00079 LECTEUR DE CARTE+SUPPORT MURAL+ENREGISTREUR DICTAP	19/02/2023	240,32	1	0,00	0,00	240,32
2023O00033 AVANCE SUBV ZONE MISE A L EAU BATEAUX SETTONS	20/02/2023	10 084,20	14	0,00	0,00	10 084,20
2023D00085 MATERIELS CITE MUSEALE	20/02/2023	5 580,00	6	0,00	0,00	5 580,00
2023O00035 PARTICIPATION ADN TRAVAUX RD174	21/02/2023	134 384,90	0	0,00	0,00	134 384,90
2023O00055 29 licences Microsoft MPSA ACADEMIQUE WIN SERVER p	22/02/2023	17 694,76	2	0,00	0,00	17 694,76
2023O00056 5 licences microsoft MPSA ACADEMIQUE visio Pro pou	22/02/2023	435,85	1	0,00	0,00	435,85
2023D00090 CRIC HYDROPNEUMATIQUE 15-30 T - OUTL031 -	22/02/2023	1 296,00	6	0,00	0,00	1 296,00
2023O00094 MISE EN ORDRE DE MARCHÉ LOT N°2 - ACQUISITION MAIN	24/02/2023	32 254,91	2	0,00	0,00	32 254,91
2023O00059 Installation environnement test et PCH	27/02/2023	14 436,00	2	0,00	0,00	14 436,00
2023O00040 MISE EN ORDRE DE MARCHÉ LOT N°2	28/02/2023	12 951,21	2	0,00	0,00	12 951,21
2023O00052 DSID 2022 CITE MUSEALE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	01/03/2023	64 500,00	12	0,00	0,00	64 500,00
2023D00106 RAM-MAC LAMPES VIDEOPROJECTEUR	02/03/2023	384,62	1	0,00	0,00	384,62
2023O00064 SIS MARCHÉ, Migration V8 en mode Internalisé	07/03/2023	0,00	2	0,00	0,00	0,00
2023O00041 100 CREDITS PIX ORGA	10/03/2023	1 200,00	2	0,00	0,00	1 200,00
2023D00116 RAM-MAC LAMPES VIDEOPROJECTEUR	10/03/2023	201,98	1	0,00	0,00	201,98
2023D00124 Espace test Luzu	14/03/2023	142 977,02	6	0,00	0,00	142 977,02

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023D00175 ARMOIRE D ENTRETIEN - CER LUZY	21/03/2023	480,06	1	0,00	0,00	480,06
2023O00058 50 LICENCES OFFICE 2019	27/03/2023	4 000,00	2	0,00	0,00	4 000,00
2023D00138 POTEAU SUPPORT CHEVRON	27/03/2023	798,40	6	0,00	0,00	798,40
2023D00141 50USB DISQUES DUR 20SORIS 21CLAVIERS SOURIS DICTA	27/03/2023	5 532,64	6	0,00	0,00	5 532,64
2023D00157 2 PC LENOVO+80 CORDONS RJ45+2 SACOCHES	29/03/2023	2 203,31	6	0,00	0,00	2 203,31
2023D00159 MATERIELS SERVICE MUSEE ET PATRIMOINE CULTUREL	30/03/2023	264,60	1	0,00	0,00	264,60
2023O00061 APPLICATIONS CASQUES DE REALITE VIRTUELLE	31/03/2023	229,87	1	0,00	0,00	229,87
2023O00137 MODULE JOCONDE (catalogue collectif collections de	03/04/2023	4 140,00	2	0,00	0,00	4 140,00
2023D00163 MOTEUR A PAL 45CC ARBRE CYL25 - DEVIS 1635503	03/04/2023	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2023D00242 Minibrosse collège CHATEAU-CHINON - Devis 86345	03/04/2023	1 254,12	6	0,00	0,00	1 254,12
2023D00332 1 Balayeuse collège La Charité sur Loire- devis 86	04/04/2023	3 927,30	6	0,00	0,00	3 927,30
2023D00256 1 Nettoyeur haute pression collège de Dornes	05/04/2023	790,80	6	0,00	0,00	790,80
2023D00257 1 Nettoyeur haute pression collège de Prémary	05/04/2023	790,80	6	0,00	0,00	790,80
2023D00275 1 Nettoyeur haute pression collège de St Amand-en-	05/04/2023	790,80	6	0,00	0,00	790,80
2023D00167 MOTEUR A PAL 45CC	06/04/2023	2 172,79	6	0,00	0,00	2 172,79
2023D00252 1 Nettoyeur haute pression collège de Decize	06/04/2023	790,80	6	0,00	0,00	790,80
2023D00253 1 Nettoyeur haute pression collège La Charité sur	06/04/2023	790,80	6	0,00	0,00	790,80
2023D00254 1 Nettoyeur haute pression collège de Fourchambaul	06/04/2023	790,80	6	0,00	0,00	790,80
2023D00342 Balayeuse manuelle collège de Donzy - devis 86341	06/04/2023	792,72	6	0,00	0,00	792,72
2023D00214 Aspirateur collège St Benin d'Azy	07/04/2023	167,16	1	0,00	0,00	167,16
2023D00243 Aspirateur collège de LUZY - devis 86334	07/04/2023	334,32	1	0,00	0,00	334,32
2023D00246 1 Autolaveuse collège Clamecy - devis 86346	07/04/2023	5 069,22	6	0,00	0,00	5 069,22
2023D00280 Matériel sciences collège Fourchambault - 5 MICROS	11/04/2023	464,75	1	0,00	0,00	464,75
2023D00168 BARNUM FRONTON 4 COTES + MUR DU FOND	16/04/2023	1 170,96	6	0,00	0,00	1 170,96
2023D00255 1 aspirateur collège de Dornes - devis 86340	16/04/2023	189,74	1	0,00	0,00	189,74
2023D00216 1 aspirateur + 1 aspirateur dorsal collège Montsau	17/04/2023	1 091,18	6	0,00	0,00	1 091,18
2023D00247 1 autolaveuse Génie B - collège de Varennes Vauze	17/04/2023	2 309,36	6	0,00	0,00	2 309,36
2023D00248 1 Autolaveuse Génie B collège Victor Hugo Nevers -	17/04/2023	2 309,36	6	0,00	0,00	2 309,36
2023D00249 1 autolaveuse Génie B collège de Lormes - Devis 86	17/04/2023	2 309,36	6	0,00	0,00	2 309,36
2023D00250 1 aspirateur dorsal + 1 aspirateur collège Les Cou	17/04/2023	1 068,60	6	0,00	0,00	1 068,60
2023D00251 1 aspirateur dorsal collège Prémary - devis 86304	17/04/2023	901,44	6	0,00	0,00	901,44
2023O00096 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS 2 ANS POUR ME E	19/04/2023	246,00	1	0,00	0,00	246,00
2023D00274 1 aspirateur dorsal collège St Pierre le Moutier -	19/04/2023	901,44	6	0,00	0,00	901,44
2023D00179 REPARATION BOITIER DE DE CONTROLE IRMA 22-00792	20/04/2023	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2023D00219 SCIE CIRCULAIRE 18 V PACK NRJ	24/04/2023	412,80	1	0,00	0,00	412,80
2023D00182 2 PC LENOVO+80 CORDONS RJ45+2 SACOCHES	25/04/2023	483,61	1	0,00	0,00	483,61
2023D00204 MARCHE 2021-44	26/04/2023	138 996,88	6	0,00	0,00	138 996,88
2023D00276 1 nettoyeur vapeur collège Corbigny - devis 86344	26/04/2023	1 624,52	6	0,00	0,00	1 624,52
2023D00277 1 nettoyeur vapeur collège St Amand en Puisaye - d	27/04/2023	1 624,52	6	0,00	0,00	1 624,52
2023O00080 SUBV REGION BOCAGE ET PAYSAGE	01/05/2023	2 586,00	0	0,00	0,00	2 586,00
2023O00081 DSDID 2022 ESPACE TEST MARAICHER DE LUZY	01/05/2023	14 040,00	6	0,00	0,00	14 040,00
2023O00082 DSID 2022 COLLEGE DE LUZY	01/05/2023	9 450,00	20	0,00	0,00	9 450,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023O00083 DSID TOITURES COLLEGE DE PREMERY	01/05/2023	107 898,73	18	0,00	0,00	107 898,73
2023O00085 SUBV DRAC CITE MUSEALE DES PRESENTS	01/05/2023	36 450,06	12	0,00	0,00	36 450,06
2023D00210 MEULEUSE A BATTERIE	01/05/2023	188,90	1	0,00	0,00	188,90
2023D00211 TRONCONNEUSE THERMIQUE ECHO CS 501	01/05/2023	699,00	6	0,00	0,00	699,00
2023D00221 DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STHIL FS411	01/05/2023	848,70	6	0,00	0,00	848,70
2023D00217 DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STHIL FS411	02/05/2023	848,70	6	0,00	0,00	848,70
2023D00218 DECOUPEUSE K770 14	02/05/2023	1 020,00	6	0,00	0,00	1 020,00
2023D00262 8 PORTS USB	02/05/2023	1 904,78	6	0,00	0,00	1 904,78
2023D00223 Récupérateur d'eau	09/05/2023	126,50	1	0,00	0,00	126,50
2023D00225 Dépôt par un fournisseur d'une facture 03-SNU355 d	09/05/2023	411,84	1	0,00	0,00	411,84
2023D00230 TRONCONNEUSE MS 261 C	09/05/2023	899,00	6	0,00	0,00	899,00
2023O00091 achat 30 licences MPSA GOUVERNEMENT servers	11/05/2023	3 835,20	2	0,00	0,00	3 835,20
2023D00286 MATERIELS POUR DSIN ET CRL (suite achat mobilier d	12/05/2023	852,85	6	0,00	0,00	852,85
2023D00245 Achat préleveur portable Isco 3700 compact	16/05/2023	3 299,57	6	0,00	0,00	3 299,57
2023D00265 SACOCHES + USB	17/05/2023	2 466,95	6	0,00	0,00	2 466,95
2023O00097 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	21/05/2023	246,00	1	0,00	0,00	246,00
2023O00098 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	21/05/2023	246,00	1	0,00	0,00	246,00
2023O00100 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	21/05/2023	246,00	1	0,00	0,00	246,00
2023O00103 GED SOCIALE - Numérisation dossiers MDPH et PCH	21/05/2023	331 896,86	2	0,00	0,00	352 555,87
2023O00104 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	21/05/2023	246,00	1	0,00	0,00	246,00
2023O00106 Installation environnement test et PCH, VA 50 %	21/05/2023	34 548,00	2	0,00	0,00	34 548,00
2023D00282 Mini mono brosse collèe Imphy - Devis 86336	21/05/2023	1 254,12	6	0,00	0,00	1 254,12
2023D00283 Mini monobrosse collèe Pouilly sur Loire	21/05/2023	1 254,12	6	0,00	0,00	1 254,12
2023D00284 Mini monobrosse collèe de Saint Saulge - devis 86	21/05/2023	1 254,12	6	0,00	0,00	1 254,12
2023D00268 CONFECTION SUPPORT POUR SONDES	22/05/2023	240,00	1	0,00	0,00	240,00
2023O00116 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 3 ANS MR	24/05/2023	348,00	1	0,00	0,00	348,00
2023D00290 1 chariot collèe Moulins Engilbert - Devis 86327	24/05/2023	562,52	6	0,00	0,00	562,52
2023D00292 1 chariot + 1 aspi dorsal collèe La Machine - dev	24/05/2023	1 463,96	6	0,00	0,00	1 463,96
2023D00325 TABLE D EXAMEN MEDICAL POUR VERONIQUE LAURENS	24/05/2023	2 168,00	6	0,00	0,00	2 168,00
2023D00304 BATTERIE ET MALAXEUR	26/05/2023	235,90	1	0,00	0,00	235,90
2023D00300 1 chariot + 1 aspirateur dorsal collèe Fourchamba	28/05/2023	1 463,96	6	0,00	0,00	1 463,96
2023D00303 PERCHE ELAGUEUSE ECHO	30/05/2023	870,00	6	0,00	0,00	870,00
2023D00299 DEBROUSSAILLEUSE ET TRONCONNEUSE STIHL SECTEUR 7	31/05/2023	1 700,00	6	0,00	0,00	1 700,00
2023O00112 CITE MUSEALE SUBV FRED 2EME ACOMPTE	01/06/2023	130 543,39	12	0,00	0,00	130 543,39
2023O00113 CITE MUSEALE SUBV CPER 3EME ACOMPTE	01/06/2023	214 717,53	12	0,00	0,00	214 717,53
2023D00293 DEBROUSSAILLEUSE+SOUFFLEUR	01/06/2023	2 336,10	6	0,00	0,00	2 336,10
2023D00294 CARTE APP STORE ET ITUNES DE 25 EUROS	01/06/2023	25,00	1	0,00	0,00	25,00
2023D00310 PETITS MATERIELS ENS INVESTISSEMENT	01/06/2023	2 030,60	6	0,00	0,00	2 030,60
2023O00118 SIGB Mutualisé, formations sept et oct 2022	04/06/2023	5 460,00	2	0,00	0,00	5 460,00
2023O00120 IODAS GED CONNECTEUR GED V2 MDPH	05/06/2023	30 284,40	2	0,00	0,00	30 284,40
2023O00115 12 LICENCES MICROSOFT MPSA GOUVERNEMENT SERVERS	07/06/2023	14 340,13	2	0,00	0,00	14 340,13
2023O00119 Solution FORMATION agents du CD58 ASTRE-RH	07/06/2023	955,20	2	0,00	0,00	955,20

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023D00350 TAILLE HAIE+ADAPTATION SOUFFLEUR	07/06/2023	640,01	6	0,00	0,00	640,01
2023D00305 16 ROLLS UP CITE DES PRESENTS	11/06/2023	1 122,00	6	0,00	0,00	1 122,00
2023D00337 CAMERA THERMIQUE - SERVICE TRANSITION ECOLOGIQUE	11/06/2023	199,59	1	0,00	0,00	199,59
2023O00127 Acquisition licences ANTIVIRUS TREND MICRO CLOUD O	13/06/2023	262 847,10	2	0,00	0,00	262 847,10
2023D00314 ACHAT DE 3 DEBROUSSAILLEUSES STIHL FS 411 CEM AVE	13/06/2023	2 448,00	6	0,00	0,00	2 448,00
2023O00141 AO PROJET GED TRANSVERSE MISE EN OEUVRE GED ASG	14/06/2023	20 736,00	2	0,00	0,00	20 736,00
2023D00309 Broyage espace test Marault	14/06/2023	474,58	1	0,00	0,00	474,58
2023D00328 2 DEBROUSSAILLEUSES STIHL + 1 TAILLE HAIE S/PERCHE	14/06/2023	2 495,22	6	0,00	0,00	2 495,22
2023D00313 TRONCONNUEUSE THERMIQUE STHIL MS462	15/06/2023	1 275,10	6	0,00	0,00	1 275,10
2023D00348 POMPE A GRAISSE	15/06/2023	217,36	1	0,00	0,00	217,36
2023O00143 CERTIFICAT CERTIGNA POUR 2 ANS POUR ME INGRID FOUR	18/06/2023	246,00	1	0,00	0,00	246,00
2023D00316 COMMANDE DE 3 PACKS MEULEUSE BAT DE WALT	18/06/2023	1 422,00	6	0,00	0,00	1 422,00
2023O00140 HORUS pack med puer MOM	19/06/2023	24 387,30	2	0,00	0,00	24 387,30
2023D00322 Commande 1 chariot + 1 genie B collège Les Loges N	19/06/2023	2 871,89	6	0,00	0,00	2 871,89
2023D00330 Commande 1 chariot + 1 mini monobrosse collège Gué	19/06/2023	1 816,64	6	0,00	0,00	1 816,64
2023D00320 AGITATEUR POUR CUVE IBC DE LAIT DE CHAUX - DEVIS 0	20/06/2023	2 643,60	6	0,00	0,00	2 643,60
2023D00326 Commande Petits Matériels Thermiques	20/06/2023	2 562,76	6	0,00	0,00	2 562,76
2023D00331 plaque vibrante PCX20A Secteur 7	20/06/2023	1 618,80	6	0,00	0,00	1 618,80
2023D00333 NETTOYEUR HAUTE PRESSION THERMIQUE	20/06/2023	1 426,80	6	0,00	0,00	1 426,80
2023D00347 1 PERCEUSE VISSEUSE + 1 SOUFFLEUR HAUT DEBIT POUR	20/06/2023	1 073,00	6	0,00	0,00	1 073,00
2023O00139 ACQUISITION LOGICIELS GAMME HORUS	25/06/2023	28 416,00	2	0,00	0,00	28 416,00
2023O00144 ACQUISITION LOGICIEL DE SECURITE BASTION WALLIX	25/06/2023	50 353,28	2	0,00	0,00	50 353,28
2023O00142 Licences parefeux PALO ALTO pour 36 mois	26/06/2023	9 561,95	2	0,00	0,00	9 561,95
2023D00338 Remplacement compteur ECO08052072	26/06/2023	5 148,00	6	0,00	0,00	5 148,00
2023D00354 ASPIRATEUR KARCHER	26/06/2023	623,11	6	0,00	0,00	623,11
2023O00130 EQUIPEMENT NUMERIQUE CRISE COVID	27/06/2023	309 743,94	3	0,00	0,00	309 743,94
2023D00341 GESTION FLOTTE - KIT ADMINISTRATION AVEC LOGICIEL	27/06/2023	12 255,60	6	0,00	0,00	12 255,60
2023O00134 Licences TREND MICRO CLOUD ONE mise en oeuvre	28/06/2023	19 692,17	2	0,00	0,00	19 692,17
2023O00136 ACQUISITION LOGICIEL GESCAR en remplacement de THE	30/06/2023	0,00	2	0,00	0,00	0,00
2023D00353 PERCEUSE VISSEUSE+SCIE+BATTERIES	02/07/2023	842,71	6	0,00	0,00	842,71
2023D00364 Commande 1 chariot + 1 génie B collège Decize	03/07/2023	2 871,89	6	0,00	0,00	2 871,89
2023D00355 DEBROUSSAILLEUSE FS 261 SAINT SAULGE	10/07/2023	771,60	6	0,00	0,00	771,60
2023D00383 TELEVISION	11/07/2023	555,00	6	0,00	0,00	555,00
2023D00366 COMPRESSEUR COMPACT 6L	13/07/2023	129,00	1	0,00	0,00	129,00
2023D00419 1 PRISE MOBILE DE 70 METRES	17/07/2023	183,36	1	0,00	0,00	183,36
2023O00154 licences parefeux palo alto partie maintenance	18/07/2023	4 536,35	2	0,00	0,00	4 536,35
2023D00452 PETITS MATERIELS UTIR MORVAN 2023	19/07/2023	5 248,44	6	0,00	0,00	5 248,44
2023D00384 deux chariots pour Archives	24/07/2023	415,20	1	0,00	0,00	415,20
2023D00385 3 SUPPORTS TV	24/07/2023	97,67	1	0,00	0,00	97,67
2023D00392 10 CABLES HDMI 20 packs CLAVIERS souris	24/07/2023	430,69	1	0,00	0,00	430,69
2023O00156 ACQUISITION LOGICIEL DE SECURITE BASTION WALLIX	26/07/2023	8 167,15	2	0,00	0,00	8 167,15
2023O00158 ACQUISITION PACK MED INF PUER SAGFEM FSE	26/07/2023	40 645,50	2	0,00	0,00	40 645,50

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023D00395 DEBROUSSAILLEUSE PERCEUSE SCIE SAUTEUSE PERFORATEU	26/07/2023	2 766,92	6	0,00	0,00	2 766,92
2023D00432 SWITCHS commutateurs	26/07/2023	123,50	1	0,00	0,00	123,50
2023O00152 DSID TOITURE COLLEGE CORBIGNY	28/07/2023	232 396,30	18	0,00	0,00	232 396,30
2023O00164 ACQUISITION ET MEO CONNECTEUR IODAS GED DOMAINE SU	31/07/2023	4 320,00	2	0,00	0,00	4 320,00
2023O00159 MISE EN OEUVRE GED PMI PHASE 2	02/08/2023	10 080,00	2	0,00	0,00	10 080,00
2023D00418 Commande Sac imperméable	02/08/2023	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2023O00161 DOTATION D EQUIPEMENT DES COLLEGES 2023	03/08/2023	1 271 856,00	10	0,00	0,00	1 271 856,00
2023D00417 PANNEAUX DIRECTIONNELS	03/08/2023	1 218,24	6	0,00	0,00	1 218,24
2022O00042 Plan vélo Nièvre	08/08/2023	18 678,00	5	0,00	0,00	18 678,00
2022O00079 LEVE TOPOGRPHIQUE D'OUVRAGE - SAINT AMAND - ANTHIE	08/08/2023	3 753,60	5	0,00	0,00	3 753,60
2022O00080 LEVE TOPO. RD 500 - ARLEUF	08/08/2023	588,00	5	0,00	0,00	588,00
2022O00188 LEVE TOPO. 4 O.A. ET 2 LEVES DE TERRAIN CARREFOUR	08/08/2023	7 426,20	5	0,00	0,00	7 426,20
2022O00197 Suivi de fissuration appuis du pont de Mornay sur	08/08/2023	2 790,00	5	0,00	0,00	2 790,00
2022O00204 AMENAGEMENT DU PARKING VIP DE L'USON RUGBY - PHASE	08/08/2023	11 202,00	5	0,00	0,00	11 202,00
2022O00224 COMPTAGES EN VUE DE LA SECURISATION DE 2 CARREFOUR	08/08/2023	13 800,00	5	0,00	0,00	13 800,00
2021O00163 Actualisation cartographie d'habitats - FACT. 345	11/08/2023	3 966,00	5	0,00	0,00	3 966,00
2023D00717 16 microscopes + 8 balances + 32 capteurs pour le	24/08/2023	2 610,40	6	0,00	0,00	2 610,40
2023D00473 Outillage collège Montsauche les Settons/PISTOLET	27/08/2023	427,34	1	0,00	0,00	427,34
2023D00474 1 aspirateur atelier eau et poussière pour collège	27/08/2023	262,00	1	0,00	0,00	262,00
2023D00475 DIABLE ESCALIER PELLE FIXE CHARGE 300 KG EPOXY GRI	27/08/2023	221,80	1	0,00	0,00	221,80
2023D00505 1 PERCEUSE A PERCUSSION 1010 WATTS A DEUX VITESSES	27/08/2023	451,01	1	0,00	0,00	451,01
2023D00527 1 SOUFFLEUR HAUT DEBIT 2X18V DUB362Z VARIATEUR SAN	27/08/2023	458,48	1	0,00	0,00	458,48
2023D00528 1 SOUFFLEUR HAUT DEBIT 2X18V DUB362Z VARIATEUR SAN	27/08/2023	458,48	1	0,00	0,00	458,48
2023O00167 SUBVENTION 2023 CANAL - CONSEIL REGIONAL	28/08/2023	250 000,00	19	0,00	0,00	250 000,00
2023O00168 SOLDE SUBV RESEAU DE CHALEUR CITE DES PRESENTS	28/08/2023	12 792,00	0	0,00	0,00	12 792,00
2023O00169 SOLDE SUBV CHAUFFERIE BOIS CITE DES PRESENTS	28/08/2023	67 057,60	0	0,00	0,00	67 057,60
2023D00617 12 LOUPES BIOCULAIRES POUR LE COLLEGE VICTOR HUGO	28/08/2023	1 168,80	6	0,00	0,00	1 168,80
2023O00170 CERTIFICAT SERVEUR CLIENT RGS*- FONCTION A PERSONN	01/09/2023	414,00	1	0,00	0,00	414,00
2023O00174 SUBV ACHAT CAPTEURS DE CO2	01/09/2023	22 752,00	5	0,00	0,00	22 752,00
2023D00530 1 TAILLE HAIE 2X18V =36V LAMIER 650MM 5,2KG SS BAT	03/09/2023	547,61	6	0,00	0,00	547,61
2023D00481 3 ENROULEURS DE CHANTIER POUR RECEPTIONS - INVENTA	04/09/2023	203,70	1	0,00	0,00	203,70
2023D00498 SOUFFLEUR HAUT DEBIT 2X18V DUB362Z VARIATEUR SANS	04/09/2023	458,48	1	0,00	0,00	458,48
2022O00056 Expertise descriptive estimative objets Septennat	06/09/2023	4 000,00	5	0,00	0,00	4 000,00
2021O00021 Etude migration infrastructure bureautique vers Mi	06/09/2023	5 400,00	5	0,00	0,00	5 400,00
2022O00229 NAMING DE L EQUIPEMENT CULTUREL A CHATEAU CHINON	06/09/2023	6 972,00	5	0,00	0,00	6 972,00
2020O00069 Elaboration de notices de gestion sur des ENS	07/09/2023	23 655,90	5	0,00	0,00	23 655,90
2020O00166 Etudes d'inventaires lépidoptériques et orthoptéri	07/09/2023	6 155,00	5	0,00	0,00	6 155,00
2023D00480 IMPRIMANTE MULTIFONCTION EPSON COULEUR	10/09/2023	336,08	1	0,00	0,00	336,08
2023D00597 1 ARMOIRE DE SCIENCE POUR LE COLLEGE DE VARZY	14/09/2023	797,04	6	0,00	0,00	797,04
2023D00536 MODIFICATION PLIEUSE IMPLANTATION CARTE MORGANA -	15/09/2023	2 584,08	6	0,00	0,00	2 584,08
2023O00171 25 LICENCES ENTERPRISE ON-PREMISES-BASIC SUPPORT-1	17/09/2023	1 785,00	2	0,00	0,00	1 785,00
2023D00485 SIGNALISATION VELOURTE LIAISON NEVERS GARE/EV6 VI	17/09/2023	3 073,36	6	0,00	0,00	3 073,36

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023D00499 TAILLE HAIES 18V LONGUEUR DE LAME 55CM 1 SANS BATT	17/09/2023	317,63	1	0,00	0,00	317,63
2023D00538 Rideaux classement au feu pour le collège de St B	18/09/2023	1 470,00	6	0,00	0,00	1 470,00
2023D00616 1 ARMOIRE VENTILEE POUR LE COLLEGE DE SAINT BENIN	20/09/2023	3 370,00	6	0,00	0,00	3 370,00
2023D00486 SIGNALISATION LIAISON GARE DE NEVERS / LOIRE A VEL	25/09/2023	2 328,66	6	0,00	0,00	2 328,66
2023D00501 ACQUISITION COMPTEUR ACX 12V	25/09/2023	4 992,00	6	0,00	0,00	4 992,00
2023O00183 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 3 ANS POUR	26/09/2023	348,00	1	0,00	0,00	348,00
2023O00179 LICENCE CENTREON BUSINESS EDITION 1000 HOTES-36 MO	27/09/2023	45 313,25	2	0,00	0,00	45 313,25
2023O00176 DSID REFECTION TOITURE COLLEGE CHATEAU-CHINON	01/10/2023	15 075,00	20	0,00	0,00	15 075,00
2023O00177 SOLDE INTERNAT D EXCELLENCE COLLEGE CORBIGNY	01/10/2023	105 000,00	19	0,00	0,00	105 000,00
2023D00540 Rideaux classement au feu pour le collège de Corb	09/10/2023	1 934,00	6	0,00	0,00	1 934,00
2023D00550 APPAREIL PHOTO + CARTE SD	09/10/2023	259,90	1	0,00	0,00	259,90
2023D00521 PERCEUSE VISSEUSE SANS FIL + COFFRET DE PERCAGE	10/10/2023	250,00	1	0,00	0,00	250,00
2023D00534 25 SOURIS VERTICALES	12/10/2023	2 011,16	6	0,00	0,00	2 011,16
2023O00206 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 3 ANS POUR	16/10/2023	348,00	1	0,00	0,00	348,00
2023O00207 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 3 ANS POUR	16/10/2023	348,00	1	0,00	0,00	348,00
2023D00544 Commande perceuse- collège Saint Amand en Puisaye	17/10/2023	559,72	6	0,00	0,00	559,72
2023D00546 SOUFFLEUR HAUT DEBIT - collège Luzy	17/10/2023	458,48	1	0,00	0,00	458,48
2023D00556 PERFORATEUR BOSCH + ENROULEUR AUTOMATIQUE	18/10/2023	1 104,60	6	0,00	0,00	1 104,60
2023O00205 ACQUISITION 1 LICENCE POSTES EFFECTIFS ASTRE RH	24/10/2023	26 516,40	2	0,00	0,00	26 516,40
2023D00774 10 microscopes - collège de Dornes	25/10/2023	929,50	6	0,00	0,00	929,50
2023O00184 SUBV WEBRADIO ACADEMIE DE DIJON	26/10/2023	4 900,00	4	0,00	0,00	4 900,00
2023D00570 PANNEAU D'INFORMATION PANNECOT	26/10/2023	894,00	6	0,00	0,00	894,00
2023D00716 5 microscopes pour le collège de Cercy la tour	26/10/2023	464,75	1	0,00	0,00	464,75
2023O00186 ACQUISITION PACK SECURITE POUR CYBERDEFENSE CAIRNE	30/10/2023	6 102,22	2	0,00	0,00	6 102,22
2023D00575 APPAREIL PHOTO + ACCESSOIRES	31/10/2023	996,70	6	0,00	0,00	996,70
2023D00577 TELEVISEUR 43"	31/10/2023	348,01	1	0,00	0,00	348,01
2023D00639 COMMANDE FRIGO - CAMPAGNE HPV	31/10/2023	3 838,31	6	0,00	0,00	3 838,31
2023O00208 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 3 ANS POUR	01/11/2023	348,00	1	0,00	0,00	348,00
2023D00699 1 chariot de ménage collège Cercy la Tour	02/11/2023	562,52	6	0,00	0,00	562,52
2023D00610 PANNEAUX SIGNALETIQUES URSULINES	03/11/2023	4 140,00	6	0,00	0,00	4 140,00
2023O00189 FONDS VERT - ACQUISITION GARE DE GUERIGNY	06/11/2023	78 800,00	25	0,00	0,00	78 800,00
2023O00190 SOLDE DSID BARRAGE DE PANNECOT	06/11/2023	52 500,00	19	0,00	0,00	52 500,00
2023O00193 LOGICIEL EMCO ARCHITECT POUR COLLEGES	06/11/2023	2 612,46	2	0,00	0,00	2 612,46
2023O00194 SUBV DREAL PLAN RELANCE BIODIVERSITE	07/11/2023	19 222,22	20	0,00	0,00	19 222,22
2023O00196 SOLDE SUBV 2022 CANAL	09/11/2023	450 000,00	19	0,00	0,00	450 000,00
2023D00653 PLAQUE METAL AIMANTABLE	09/11/2023	270,00	1	0,00	0,00	270,00
2023O00212 58 LICENCES MICROSOFT OFFICE 2019	10/11/2023	4 772,47	2	0,00	0,00	4 772,47
2023O00209 PACK BSEM PROGICIEL HORUS MOM 30 %	13/11/2023	36 706,20	2	0,00	0,00	36 706,20
2023D00668 STANDBY - MARCHE 2022-112-01- FACT N°FAV23110315-	13/11/2023	2 832,48	6	0,00	0,00	2 832,48
2023D00696 1 EMETTEUR ET RECEPTEUR HDMI	13/11/2023	2 691,60	6	0,00	0,00	2 691,60
2023D00701 5 microscopes pour le collège de Donzy	13/11/2023	464,75	1	0,00	0,00	464,75
2023O00211 5 LICENCES OPEN PROJECT BASIC SUPPORT 1 AN	14/11/2023	296,50	1	0,00	0,00	296,50

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2023O00232 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	20/11/2023	246,00	1	0,00	0,00	246,00
2023O00216 SIS MARCHE MONTEE VERSION V8 ATELIERS CONCEPTION G	21/11/2023	10 800,00	2	0,00	0,00	10 800,00
2023O00215 licences KSAAR	27/11/2023	33 120,00	2	0,00	0,00	33 120,00
2023D00697 5 ROLLS UP DEPARTEMENT	27/11/2023	618,00	6	0,00	0,00	618,00
2023O00210 DRAC - CDLI 2023	29/11/2023	16 000,00	1	0,00	0,00	16 000,00
2023O00217 18 LICENCES MPSA GOUVERNEMENT	29/11/2023	2 289,96	2	0,00	0,00	2 289,96
2023D00687 PERFORATEUR BURINEUR/PERCEUSE VISSEUSE/SET MEULEUS	29/11/2023	846,19	6	0,00	0,00	846,19
2023D00744 CHARIOT LOGISTIQUE - CITE DES PRESENTS	30/11/2023	398,58	1	0,00	0,00	398,58
2023O00221 50 LICENCES SIP SUR COEUR DE RESEAU OXE	01/12/2023	3 951,55	2	0,00	0,00	21 152,59
2023O00218 licences MES VACCINS et interface VIDAL	04/12/2023	1 800,00	2	0,00	0,00	1 800,00
2023D00704 FACT N° 21316912 -300D29 - du 01/12/2023 COMPRESSE	04/12/2023	25 546,70	6	0,00	0,00	25 546,70
2023D00769 2 microscopes + 1 armoire sciences - collège de C	04/12/2023	982,94	6	0,00	0,00	982,94
2023D00770 5 microscopes + 1 servante - collège de Fourchamba	04/12/2023	1 039,85	6	0,00	0,00	1 039,85
2023D00771 10 microscopes + 10 loupes binoculaires- collège d	04/12/2023	1 660,00	6	0,00	0,00	1 660,00
2023D00772 12 microscopes - collège de Pouilly sur Loire	04/12/2023	1 115,40	6	0,00	0,00	1 115,40
2023D00773 12 microscopes - collège de Lormes	04/12/2023	1 115,40	6	0,00	0,00	1 115,40
2023O00222 AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAG- PEUPLERAIE DE DECIZE	06/12/2023	73 398,41	20	0,00	0,00	73 398,41
2023D00708 CITERNE POUR EMULSION 60M3	06/12/2023	18 984,00	6	0,00	0,00	18 984,00
2023D00714 DETECTEUR DE BOUES	06/12/2023	1 437,00	6	0,00	0,00	1 437,00
2023D00733 TRC- FACT 231316616-DECANTEUR-SEPARATEUR -NTM	06/12/2023	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2023O00229 PAT PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX ACOMPTE 2	11/12/2023	108 765,60	6	0,00	0,00	108 765,60
2023O00231 CERTIFICAT CERTIGNA ID RGS**/eIDAS POUR 2 ANS POUR	11/12/2023	246,00	1	0,00	0,00	246,00
2023O00234 PRISE EN CHARGE DE FRAIS ICONOGRAPHIQUES POUR LES	11/12/2023	26 520,00	2	0,00	0,00	26 520,00
2023D00729 Balances espace test	11/12/2023	656,88	6	0,00	0,00	656,88
2023D00777 TRC- FACT 231316616-DECANTEUR-SEPARATEUR -NTM	15/12/2023	15 233,35	6	0,00	0,00	15 233,35
2023O00236 SUBV GED CNSA REVERSEMENT MDPH	21/12/2023	135 710,00	2	0,00	0,00	135 710,00
2023O00022 Biens mobiliers, matériel et études - 2023	31/12/2023	469 080,00	5	0,00	0,00	469 080,00
2023O00023 Bâtiments et installations - 2023	31/12/2023	827 114,06	30	0,00	0,00	827 114,06
2023O00060 Biens mobiliers, matériel et études - 2023	31/12/2023	335 430,17	5	0,00	0,00	335 430,17
2023O00086 Voirie - 2023	31/12/2023	2 750 000,00	5	0,00	0,00	2 750 000,00
2023O00109 Projets d'infrastructures d'intérêt nationa - 2023	31/12/2023	45 000,00	40	0,00	0,00	45 000,00
2023O00110 Bâtiments et installations - 2023	31/12/2023	50 000,00	30	0,00	0,00	50 000,00
2023O00201 Bâtiments et installations - 2023	31/12/2023	55 274,85	30	0,00	0,00	55 274,85
2023O00223 Bâtiments et installations - 2023	31/12/2023	600 000,00	30	0,00	0,00	600 000,00
2023O00237 Bâtiments et installations - 2023	31/12/2023	200 000,00	30	0,00	0,00	200 000,00
2023O00238 Bâtiments et installations - 2023	31/12/2023	4 520 000,00	30	0,00	0,00	4 520 000,00
2023O00020 Biens mobiliers, matériel et études - 2023	31/12/2023	97 310,25	5	0,00	0,00	97 310,25
2023O00021 Bâtiments et installations - 2023	31/12/2023	4 203 026,42	30	0,00	0,00	4 203 026,42

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS	B11.6

Participations et créances rattachées à des participations

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
261 - Titres de participation		0,00	
266 – Autres formes de participation		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B11.7

Autres immobilisations financières

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		3 543 914,35	
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)		0,00	
272 – Titres immobilisés (droit de créances)		525,19	
2011D00399 LEG VIALATTE		0,00	
AUT0000002632 BONS DU TRESOR (SOUSC SUITE RE		525,19	
276 –Autres créances immobilisées		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	B12

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le département.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B12

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	325 759 014,53
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					13 141 982,23	5 056 860,84										183 341,07	559 851,22	
CENTRE DE SOINS LUZY	2004	P	CENTRE DE SOINS DE LONGUE DUREE LUZY	CDC	1 787 154,66	310 809,44	3,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,191	A-1	EUR	6 604,70	77 702,38
CENTRE LUZY	2004	P	Restructuration USLD Luzy	Crédit Foncier	1 661 586,00	795 162,69	8,07	T	F	Taux fixe à 5.2 %	5,302	F	Taux fixe à 5.2 %	5,187	A-1	EUR	43 812,65	75 334,35
COMMUNE DE LUZY	2014	P	RENOVATION HOTEL DU CENTRE LUZY	CDC	450 000,00	306 000,00	16,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,297	A-1	EUR	6 480,00	18 000,00
HOP RURAL DE LORMES	2003	P	REAMENAGEMENT PRÊTS	CDC	1 921 924,76	572 119,61	8,83	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	4,085	A-1	EUR	24 037,68	63 568,80
HOP RURAL DE LORMES	2001	P	REAMENAGEMENT PRETS	CDC	1 574 037,47	383 779,71	7,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	1,034	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	4,086	A-1	EUR	16 337,26	51 170,64
HOSP MOULINS ENGLBERT	1998	P	MAISON DE RETRAITE MOULINS ENGLBERT	CDC	1 524 490,17	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 6 %	6,000	F	Taux fixe à 6 %	6,169	A-1	EUR	4 231,88	70 531,33
HOSP MOULINS ENGLBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGLBERT	CDC	898 723,00	731 394,54	13,75	T	F	Taux fixe à 2.45 %	0,607	F	Taux fixe à 2.45 %	2,421	A-1	EUR	18 416,81	43 362,95
HOSP MOULINS ENGLBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGLBERT	CDC	1 730 277,00	1 401 764,45	13,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,462	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,789	A-1	EUR	51 499,97	76 001,01
M DE RETRAITE DE VARZY	2006	P	Humanisation Maison Retraite Varzy	CDC	1 091 289,17	329 969,43	5,00	T	V	Livret A(Préfixé)	3,200	V	Livret A(Préfixé)	2,771	A-1	EUR	9 378,44	55 273,97
M DE RETRAITE DE VARZY	2009	P	EHPAD Varzy REAMENAGEMENT CUISINE ET LAVERIE	CDC	400 000,00	140 018,70	5,08	A	F	Taux fixe à 1.08 %	1,077	F	Taux fixe à 1.08 %	1,073	A-1	EUR	1 663,19	23 279,12

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	52 115,50	44 836,67	16,00	A	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	F	Taux fixe à 0.83 %	0,828	A-1	EUR	392,45	2 446,36
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	50 384,50	41 005,60	11,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,593	A-1	EUR	486,04	3 180,31
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					31 218 164,63	17 827 415,82											521 005,21	1 257 288,13
ADAPEI DE LA NIEVRE	2004	P	Foyer Corvol	CDC	2 279 028,86	435 150,23	3,25	T	V	Livret A(Préfixé)	3,450	V	Livret A(Préfixé)	3,029	A-1	EUR	14 804,77	108 485,13
ADAPEI DE LA NIEVRE	2011	P	MODERNISATION MAS I CUPERLY	CDC	700 000,00	423 710,59	12,33	T	F	Taux fixe à 3.48 %	0,859	F	Taux fixe à 3.48 %	3,426	A-1	EUR	15 132,38	26 705,22
ADEF RESIDENCES/1	2010	P	EHPAD Fourchambault	Crédit Foncier	4 600 000,00	2 758 429,35	17,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	2,130	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	3,603	A-1	EUR	62 336,73	168 177,54
ADSEA	2003	P	Cottreaux Cosne/ Loire	CDC	914 694,00	142 921,14	3,58	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,031	A-1	EUR	6 449,78	38 112,24
ADSEA	2005	P	FOYER LE SAULE VARENNES VAUZELLES	CDC	1 350 000,00	309 375,00	5,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,869	A-1	EUR	12 506,70	56 250,00
ADSEA	2006	P	Foyer Eduens Chateau Chinon	CDC	2 500 000,00	987 769,55	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,447	A-1	EUR	22 011,96	112 828,26
ADSEA	1994	P	CREATION 8 STUDIOS A MON TSAUCHE	CDC	89 797,50	12 563,93	2,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	3,678	A-1	EUR	383,83	4 124,36
ADSEA	2023	P	remboursement anticipé du prêt de l'EHPAD d'Achun	BANQUE POPULAIRE	815 877,00	796 866,84	19,31	M	F	Taux fixe à 3.5 %	3,557	F	Taux fixe à 3.5 %	3,469	A-1	EUR	18 843,92	19 010,17
ASS DES PARALYSES DE FRANCE.	2002	P	Foyer Héberg. Imphy	Crédit Foncier	1 764 597,00	657 159,99	5,58	A	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	F	Taux fixe à 5.5 %	5,488	A-1	EUR	41 117,56	90 432,00
ASS MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS	2022	P	acquisition et réhabilitation de l'ancienne Poste de Nevers	BANQUE POPULAIRE	379 800,00	342 215,70	13,36	M	F	Taux fixe à 0.95 %	0,954	F	Taux fixe à 0.95 %	0,948	A-1	EUR	3 373,70	23 803,15

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASS PATRONAGE IRJSO.	2012	P	Création d'un foyer occupationnel ST AMAND EN PUISAYE	CREDIT MUTUEL	668 000,00	486 014,93	18,50	M	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	3,371	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	3,893	A-1	EUR	19 355,66	18 720,78
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2009	P	REHABILITATION FOYER MARIGNY SUR YONNE	CDC	400 000,00	120 000,00	5,92	T	F	Taux fixe à 3.43 %	0,847	F	Taux fixe à 3.43 %	3,379	A-1	EUR	4 487,44	20 000,00
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2014	P	Travaux d'amélioration des locaux	BNP PARIBAS	154 000,00	38 414,98	2,64	M	F	Taux fixe à 3.15 %	3,196	F	Taux fixe à 1.95 %	1,946	A-1	EUR	896,32	13 898,97
Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)	2012	P	AMENAGEMENT ANCIENS ABATTOIRS NEVERS	CE	80 000,00	48 404,08	12,60	M	F	Taux fixe à 4.2 %	4,282	F	Taux fixe à 2 %	1,995	A-1	EUR	1 004,22	3 324,81
CROIX ROUGE FRANCAISE.	2015	P	Réhabilitation MECS Hortense Bourgeois	SG	1 200 000,00	566 265,03	6,37	M	F	Taux fixe à 2.15 %	2,171	F	Taux fixe à 2.15 %	2,145	A-1	EUR	13 126,12	81 429,08
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	2010	P	FOYER MOULINS ENGLBERT	CDC	590 122,00	72 974,19	1,33	T	F	Taux fixe à 3.35 %	0,827	F	Taux fixe à 3.35 %	3,302	A-1	EUR	3 383,89	46 683,79
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	2019	C	FOYER DE VIE DE SAINT PIERRE LE MOUTIER	CREDIT COOPERATIF	5 200 000,00	4 506 666,62	26,00	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,873	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,848	A-1	EUR	177 976,50	173 333,36
FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS	2005	P	RESTRUCTURATION FOYER MELLE BOURGEOIS	CDC	320 000,00	104 467,94	6,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,997	A-1	EUR	2 615,92	14 437,37
HESTIA-HABITAT SOLIDAIRE	2023	P	construction d'une pension de famille à Nevers	CDC	400 000,00	400 000,00	41,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,034	A-1	EUR	0,00	0,00
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Acquisition Manoir Brassy	CREDIT MUTUEL	656 841,78	288 773,65	7,83	M	F	Taux fixe à 4.5 %	4,594	F	Taux fixe à 4.5 %	4,488	A-1	EUR	13 732,38	30 078,23
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Travaux	CE	1 060 000,00	452 954,19	7,10	M	F	Taux fixe à 4.5 %	4,594	F	Taux fixe à 4.5 %	4,489	A-1	EUR	21 668,70	52 389,78
LE FIL D'ARIANE	2016	P	REHABILITATION LOCAUX	CDC	1 226 432,00	833 973,76	16,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,749	A-1	EUR	22 958,81	49 057,28
MAISON DE RETRAITE D'ACHUN	2016	P	EHPAD Achun	DEXIA CL	1 916 666,66	1 575 452,14	17,08	T	F	Taux fixe à 1.5 %	1,508	F	Taux fixe à 1.5 %	1,496	A-1	EUR	24 162,90	56 302,46
PAGODE	2010	P	ACQUISITION RESIDENCE IMPASSE BUFFON	CDC	203 298,83	130 780,30	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,772	A-1	EUR	1 089,97	5 466,15

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAGODE	2009	P	OPERATION IMPASSE BUFFON NEVERS	CDC	77 343,00	52 915,48	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,776	A-1	EUR	437,24	1 740,11
PAGODE	2014	P	ACQUISITION ET AMELIORATION LOGEMENTS IMPASSE BUFFON	CDC	208 708,50	165 821,31	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,874	A-1	EUR	3 046,45	3 425,85
PAGODE	2014	P	Acquisition et amélioration logements Impasse buffon	CDC	91 649,50	77 252,87	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,875	A-1	EUR	1 407,96	967,22
RESIDENCE CAFFET	2015	P	Les Ocrières St Amand en Puisaye	Lyonnaise - CIC	133 808,00	73 815,20	7,30	M	F	Taux fixe à 1.6 %	1,612	F	Taux fixe à 1.6 %	1,596	A-1	EUR	1 262,84	9 411,64
S.A.S. AMAUREVE	2023	P		CREDIT AGRICOLE	937 500,00	923 806,83	15,21	M	F	Taux fixe à 1.28 %	1,288	F	Taux fixe à 1.28 %	1,211	A-1	EUR	9 268,88	13 693,18
VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY	2005	C	Village enfants Chatillon	CE	300 000,00	42 500,00	2,76	M	F	Taux fixe à 4.27 %	4,355	F	Taux fixe à 4.27 %	4,261	A-1	EUR	2 161,68	15 000,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					45 007 040,36	32 145 833,32											588 620,92	1 083 831,45
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Château Chinon	CDC	21 693,09	12 408,12	6,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,289	A-1	EUR	312,95	1 816,80
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Sermoise	CDC	162 545,77	98 610,37	7,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,822	A-1	EUR	2 448,48	12 684,34
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	323 008,98	15 578,40	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,340	A-1	EUR	473,50	15 572,88
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	190 835,68	9 203,82	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,340	A-1	EUR	279,75	9 200,54
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	393 211,75	18 964,21	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,340	A-1	EUR	576,41	18 957,48
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	170 834,37	8 239,18	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,340	A-1	EUR	250,43	8 236,25
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	235 594,71	11 362,50	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,340	A-1	EUR	345,36	11 358,46

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	119 235,12	5 750,59	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,340	A-1	EUR	174,79	5 748,54
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	60 537,50	2 919,67	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,340	A-1	EUR	88,74	2 918,63
1001 VIES HABITAT	1987	P	3108 COULANGES	CDC	566 919,78	27 341,98	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,340	A-1	EUR	831,05	27 332,28
1001 VIES HABITAT	1988	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	23 240,09	2 216,21	1,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,268	A-1	EUR	50,52	1 107,70
COALLIA HABITAT	2019	P	COALLIA FOYER CLAIR JOIE	CDC	930 152,00	824 641,95	19,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,738	A-1	EUR	13 731,76	33 592,88
LOGIVIE SA	2004	P	14 bis rue St Genest	CDC	6 071,50	4 173,06	30,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,100	A-1	EUR	115,16	92,11
LOGIVIE SA	2007	P	EHPAD rue St Genest Nevers	CDC	812 820,00	581 998,65	23,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,992	A-1	EUR	9 030,36	20 025,40
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	171 194,50	123 905,12	24,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,311	A-1	EUR	2 553,95	3 792,52
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	17 312,50	11 810,81	24,33	A	V	Livret A(Préfixé)	3,500	V	Livret A(Préfixé)	2,314	A-1	EUR	122,25	414,04
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Construction MAPAD St Genest Nevers	CDC	5 415 013,40	3 914 466,77	23,26	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.19	4,190	V	Livret A(Préfixé) + 1.19	3,643	A-1	EUR	88 421,01	123 022,39
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Acquisitions logements Nevers	CDC	173 471,27	137 948,46	31,54	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	4,170	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	3,074	A-1	EUR	3 057,85	2 966,42
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Constructions logts Varzy Clamecy et Magny-Cours	CDC	402 030,25	102 257,83	5,48	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	3,620	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	2,574	A-1	EUR	1 917,47	16 104,77
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	15 312,00	7 611,09	11,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.45	3,752	V	Livret A(Préfixé) + 1.45	4,255	A-1	EUR	333,74	553,64

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	210 102,00	106 197,94	11,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3997	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1.3997	4,205	A-1	EUR	4 595,77	7 504,56
LOGIVIE SA	2004	P	Bd Victor Hugo Nevers	CREDIT AGRICOLE	48 500,00	23 127,01	10,68	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.35	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1.35	4,155	A-1	EUR	992,38	1 780,79
LOGIVIE SA	2006	C	MAPAD ST Genest Nevers	Carsat	851 282,00	127 692,30	2,83	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	42 564,10
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	124 262,50	77 621,43	23,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	2,602	A-1	EUR	1 959,46	2 356,64
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	19 931,50	15 483,01	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	2,604	A-1	EUR	386,44	289,90
NIEVRE HABITAT	2008	P	5 Bd de Lattre Tassigny Nevers	CDC	4 050,00	2 744,62	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,280	A-1	EUR	22,75	98,82
NIEVRE HABITAT	2008	P	6 Bd de Lattre Tassigny Nevers	CDC	12 932,00	9 780,07	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,284	A-1	EUR	80,17	241,32
NIEVRE HABITAT	2008	P	19 rue de Barcelone Nevers	CDC	9 577,50	6 468,85	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,280	A-1	EUR	53,61	232,91
NIEVRE HABITAT	2008	P	20 rue de Barcelone Nevers	CDC	17 057,00	12 864,64	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,284	A-1	EUR	105,46	317,42
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	11 286,00	7 825,19	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,280	A-1	EUR	64,76	269,79
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	32 455,00	24 886,54	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,284	A-1	EUR	203,85	594,51
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	1 250 911,00	944 876,19	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,249	A-1	EUR	15 562,96	27 808,98
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	374 092,00	308 988,55	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,252	A-1	EUR	5 041,24	6 088,93
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	264 238,00	189 752,27	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,350	A-1	EUR	1 372,82	6 364,58

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	272 118,00	201 688,63	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,900	A-1	EUR	2 599,21	6 248,22
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	84 326,00	68 411,20	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,902	A-1	EUR	873,23	1 447,46
NIEVRE HABITAT	2010	P	REHABILITATION GRANDE PATURE	CDC	324 000,00	48 663,11	1,17	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,899	A-1	EUR	1 374,01	23 653,19
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	640 678,00	474 858,21	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,226	A-1	EUR	6 119,61	14 710,88
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	132 610,00	107 582,59	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,231	A-1	EUR	1 373,24	2 276,26
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	103 979,50	74 668,86	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	1,676	A-1	EUR	540,21	2 504,51
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	272 212,50	205 615,84	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,576	A-1	EUR	3 386,68	6 051,55
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	103 990,00	85 892,56	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,580	A-1	EUR	1 401,36	1 692,60
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	280 672,00	208 028,69	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,226	A-1	EUR	2 680,92	6 444,63
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	130 304,00	105 711,79	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,231	A-1	EUR	1 349,36	2 236,68
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	143 624,50	103 138,37	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	1,676	A-1	EUR	746,18	3 459,42
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	10 500,00	7 584,93	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,776	A-1	EUR	62,69	250,79
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	32 500,00	25 720,72	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,781	A-1	EUR	210,53	595,34
NIEVRE HABITAT	2011	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	182 250,00	40 261,25	2,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,944	A-1	EUR	1 378,19	12 746,06

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	588 131,00	454 615,39	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,836	A-1	EUR	12 085,83	10 224,05
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	130 703,00	109 396,10	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,838	A-1	EUR	2 883,12	1 493,13
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	24 206,00	17 936,60	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,874	A-1	EUR	331,18	462,50
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	8 902,50	7 166,06	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,874	A-1	EUR	131,14	119,48
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	163 444,00	126 339,49	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,836	A-1	EUR	3 358,70	2 841,31
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	40 861,00	34 199,96	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,838	A-1	EUR	901,34	466,78
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	51 995,00	38 582,12	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,038	A-1	EUR	712,39	994,85
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	12 999,00	10 463,51	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,039	A-1	EUR	191,48	174,46
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	22 094,50	16 778,88	28,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,956	A-1	EUR	309,45	412,52
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	5 416,50	4 422,48	38,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,957	A-1	EUR	80,88	70,87
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	794 244,50	655 742,63	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,672	A-1	EUR	17 368,39	12 272,23
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	270 697,00	238 167,11	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,673	A-1	EUR	6 259,53	2 584,16
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	109 896,50	95 746,19	39,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,755	A-1	EUR	2 519,15	1 144,07

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MADEMOISELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	489 916,00	400 652,82	29,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,754	A-1	EUR	10 622,85	7 918,47
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	232 817,00	193 387,71	30,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,420	A-1	EUR	3 166,66	4 528,30
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	33 030,50	28 999,38	40,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,421	A-1	EUR	471,31	457,30
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	590 461,50	490 462,46	30,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,420	A-1	EUR	8 031,15	11 484,49
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	119 641,00	105 039,71	40,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,421	A-1	EUR	1 707,14	1 656,40
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	281 635,50	237 138,89	30,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,746	A-1	EUR	3 877,18	5 184,88
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	47 131,50	41 962,65	40,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,750	A-1	EUR	680,92	594,83
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	376 608,00	315 529,79	30,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,420	A-1	EUR	5 161,73	7 078,49
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	66 423,50	58 836,73	40,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,421	A-1	EUR	955,28	868,37
NIEVRE HABITAT	2015	P	OPERATION SERMOISE	CDC	1 349 802,04	325 698,94	6,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,770	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,323	A-1	EUR	5 608,89	43 306,97
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	238 777,42	112 353,80	6,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,043	A-1	EUR	2 035,91	14 890,76
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION BOURGUERAULT MOULINS ENGILBERT	CDC	245 117,57	124 047,38	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,049	A-1	EUR	2 212,72	14 247,50
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION LES CLOUS CHANTENAY ST IMBERT	CDC	235 232,45	119 044,79	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,049	A-1	EUR	2 123,48	13 672,93

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION CITE DU PARC NEVERS	CDC	505 868,71	217 999,85	8,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,054	A-1	EUR	3 840,66	22 041,55
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION RAOUL DAUTRY NEVERS	CDC	554 765,42	298 268,31	8,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,054	A-1	EUR	5 254,81	30 157,34
NIEVRE HABITAT	2015	P	LES MONTOTS RUE JULES VERNE	CDC	157 985,50	100 153,23	11,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,669	A-1	EUR	2 786,92	7 035,95
NIEVRE HABITAT	2016	P	ANCIENNE TANNERIE CLAMECY	CDC	7 193,68	3 232,19	5,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,682	A-1	EUR	60,38	541,57
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	5 664,14	3 862,53	15,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,561	A-1	EUR	65,65	240,68
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	18 241,53	14 483,47	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,574	A-1	EUR	239,41	479,95
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	43 795,10	33 424,76	18,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,416	A-1	EUR	558,72	1 495,34
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	38 489,55	33 285,00	33,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,420	A-1	EUR	544,28	732,62
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGILBERT	CDC	159 941,06	122 068,26	18,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,074	A-1	EUR	2 040,47	5 461,00
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGILBERT	CDC	16 625,94	12 904,25	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,077	A-1	EUR	213,89	463,88
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	112 486,00	94 424,09	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,946	A-1	EUR	775,33	2 491,67
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	38 961,00	34 910,12	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,749	A-1	EUR	567,55	561,60
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	113 101,00	97 313,81	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,746	A-1	EUR	1 592,64	2 225,97
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	11 108,00	9 718,34	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,950	A-1	EUR	79,26	188,75

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	56 900,49	49 391,20	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,754	A-1	EUR	1 307,53	898,28
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	63 790,78	51 763,24	23,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,753	A-1	EUR	1 385,89	1 540,41
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	603 216,00	520 981,92	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,754	A-1	EUR	13 803,09	9 906,25
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	128 935,50	115 930,53	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,755	A-1	EUR	3 052,09	1 457,73
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	35 331,00	31 035,55	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,957	A-1	EUR	567,20	475,72
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	315 713,50	266 142,60	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,956	A-1	EUR	4 896,23	5 870,03
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	334 630,00	289 859,68	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,204	A-1	EUR	5 328,08	6 144,57
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	41 935,00	37 593,42	43,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,205	A-1	EUR	686,72	557,51
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	340 818,00	311 666,34	43,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,004	A-1	EUR	8 201,40	3 772,19
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	950 525,50	840 565,79	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,002	A-1	EUR	22 252,18	15 287,29
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	405 000,00	313 389,46	18,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,903	A-1	EUR	5 725,90	13 804,72
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	255 000,00	197 319,28	18,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,903	A-1	EUR	3 605,19	8 691,86
NIEVRE HABITAT	2018	P	RESIDENCE COLBERT NEVERS	CDC	697 120,00	614 168,69	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,914	A-1	EUR	10 042,99	13 518,09
NIEVRE HABITAT	2018	P	22 RUE BERNARD PALISSY	CDC	63 102,50	46 427,53	14,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,608	A-1	EUR	541,86	2 832,64

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2018	P	22 RUE BERNARD PALISSY	CDC	60 000,00	43 164,24	14,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	1,555	A-1	EUR	23,02	2 866,13
NIEVRE HABITAT	2017	P	TRAVAUX FINANCES PAR PHBB (PRET HAUT DE BILAN BONIFIE)	CDC	640 000,00	640 000,00	23,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,090	A-1	EUR	10 240,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	195 671,00	176 182,15	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,593	A-1	EUR	1 983,20	4 108,90
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	95 222,00	88 131,16	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,593	A-1	EUR	986,03	1 507,53
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	155 482,00	137 534,99	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,795	A-1	EUR	423,77	3 721,60
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	34 825,50	31 682,97	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,795	A-1	EUR	97,02	656,70
NIEVRE HABITAT	2019	P	OPERATION ST LAZARE NEVERS	CDC	2 570,37	1 930,01	15,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,897	A-1	EUR	32,80	120,26
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	223 105,83	175 334,45	15,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,564	A-1	EUR	2 958,15	9 549,68
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	449 502,17	398 829,75	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,578	A-1	EUR	6 539,36	9 880,03
NIEVRE HABITAT	2019	P	9 BIS RUE DES MARIENNES	CDC	65 372,05	57 666,09	32,07	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,490	A-1	EUR	656,27	1 994,64
NIEVRE HABITAT	2019	P	MOULINS ENGLBERT ANCIENNE TANNERIE	CDC	31 677,84	11 676,35	2,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,151	A-1	EUR	267,80	5 061,16
NIEVRE HABITAT	2019	P	RUE DES ARDILLES COSNE SUR LOIRE	CDC	21 314,62	9 438,80	3,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,374	A-1	EUR	198,98	2 997,21
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	539 395,86	484 425,64	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,914	A-1	EUR	7 921,41	10 662,40

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	66 092,61	59 357,06	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,914	A-1	EUR	970,62	1 306,48
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 2EME TRANCHE	CDC	4 275 000,00	4 275 000,00	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,257	A-1	EUR	68 400,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2020	P	St Lazare Nevers	CDC	1 824,05	1 585,80	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,909	A-1	EUR	26,21	52,55
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 3EME TRANCHE	CDC	585 000,00	585 000,00	25,58	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	982 000,00	299 424,93	18,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	2,740	A-1	EUR	15 024,60	42 342,01
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	288 000,00	87 012,85	18,17	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,888	A-1	EUR	2 563,20	13 220,22
NIEVRE HABITAT	1987	P	POUILLY SUR LOIRE	CDC	89 944,92	4 401,65	0,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,658	A-1	EUR	219,64	4 314,24
NIEVRE HABITAT	1987	P	FOURS	CDC	289 518,97	12 892,72	0,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,184	A-1	EUR	391,87	12 888,14
NIEVRE HABITAT	2022	P	réhabilitation de 25 logements rue Verte à Fourchambault	CDC	185 250,00	176 462,18	18,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	1,507	A-1	EUR	1 018,88	8 787,83
NIEVRE HABITAT	2022	P	réhabilitation de 25 logements rue Verte à Fourchambault	CDC	225 703,50	216 190,22	18,50	A	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,717	A-1	EUR	3 972,38	9 513,29
NIEVRE HABITAT	2023	P	construction de 2 logements en accession-location à Coulanges-lès-Nevers	C.C.C.COOP	158 113,50	158 113,50	4,26	X	V	(Euribor 3M + 0.94)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,999	V	(Euribor 3M + 0.94)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,881	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE	2023	P	réhabilitation de l'abattoir de Corbigny	CREDIT AGRICOLE	350 000,00	350 000,00	14,63	T	F	Taux fixe à 3.75 %	3,803	F	Taux fixe à 3.75 %	3,709	A-1	EUR	3 281,25	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	1999	P	VARZY	CDC	131 234,18	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.31	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 1.31	2,320	A-1	EUR	152,19	6 588,25
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	95 008,00	70 322,79	25,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,754	A-1	EUR	1 868,92	1 558,84
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	58 270,00	47 643,16	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,838	A-1	EUR	1 253,50	568,23
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	36 517,00	26 481,04	25,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,487	A-1	EUR	609,92	626,44
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	65 625,50	52 624,79	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,489	A-1	EUR	1 199,82	700,34
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	11 330,50	8 320,61	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,777	A-1	EUR	68,67	263,67
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	36 609,50	29 464,73	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,782	A-1	EUR	240,85	641,01
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	13 967,00	10 256,73	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,777	A-1	EUR	84,65	325,02
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	31 425,50	25 292,44	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,782	A-1	EUR	206,74	550,25
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	432 350,00	347 471,30	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,593	A-1	EUR	3 933,57	10 125,96
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	132 146,00	102 140,13	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,795	A-1	EUR	316,52	3 366,26
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	17 576,00	14 612,21	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,795	A-1	EUR	44,89	352,69
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	90 742,50	68 578,88	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,451	A-1	EUR	565,30	2 083,08
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	85 495,00	70 132,92	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,453	A-1	EUR	572,87	1 476,31

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	37 614,50	27 414,07	26,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,874	A-1	EUR	505,42	665,10
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	42 005,00	33 540,54	36,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,875	A-1	EUR	612,46	485,18
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	25 767,41	19 210,60	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,451	A-1	EUR	158,56	609,97
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	10 644,50	8 611,14	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,453	A-1	EUR	70,44	193,26
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	26 517,91	20 184,60	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,795	A-1	EUR	62,55	665,23
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	9 052,50	7 408,27	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,795	A-1	EUR	22,76	178,81
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	85 195,00	57 913,72	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,573	A-1	EUR	960,20	2 098,56
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	7 745,00	5 465,13	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,777	A-1	EUR	45,12	175,38
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	685 695,00	549 758,72	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,250	A-1	EUR	9 020,05	13 994,15
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	133 565,00	115 035,76	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,421	A-1	EUR	1 871,57	1 937,18
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	189 610,00	146 201,04	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,451	A-1	EUR	1 203,71	4 262,10
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	36 930,00	30 628,22	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,622	A-1	EUR	250,02	624,25
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	907 475,50	728 146,36	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,419	A-1	EUR	11 951,14	18 799,82
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	164 650,00	140 653,81	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,421	A-1	EUR	2 290,42	2 497,50

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	205 894,50	159 603,58	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,621	A-1	EUR	1 314,36	4 690,84
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	37 357,50	30 873,57	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,622	A-1	EUR	252,21	652,76
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	58 305,00	44 213,91	28,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,777	A-1	EUR	364,51	1 349,86
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	19 435,00	15 845,04	38,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,782	A-1	EUR	129,52	345,05
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	99 386,50	79 876,20	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,672	A-1	EUR	2 118,79	1 615,71
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	52 631,50	45 036,46	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,672	A-1	EUR	1 185,51	560,07
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	46 360,50	35 989,27	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,874	A-1	EUR	663,01	844,55
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	17 453,50	14 445,40	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,874	A-1	EUR	264,02	222,58
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	28 991,00	26 726,60	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,792	A-1	EUR	699,72	185,69
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	29 664,00	28 120,12	44,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,637	A-1	EUR	731,70	22,24
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	389 908,50	352 811,58	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,957	A-1	EUR	6 418,16	3 752,70
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	120 378,50	112 037,42	44,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,880	A-1	EUR	2 025,54	492,77
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	455 293,50	419 731,84	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,725	A-1	EUR	10 988,85	2 916,20
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	298 229,50	282 707,93	44,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,622	A-1	EUR	7 356,22	223,58

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	81 665,00	74 552,60	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,791	A-1	EUR	1 212,95	1 256,86
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	45 883,50	43 071,52	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,375	A-1	EUR	696,48	458,33
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	19 302,00	17 788,09	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,803	A-1	EUR	144,35	255,48
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	69 707,00	62 455,30	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,117	A-1	EUR	509,97	1 290,50
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLO	2018	P	CLAMECY	CDC	245 613,36	170 094,19	11,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,888	A-1	EUR	2 950,37	14 303,74
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLO	2018	P	RUE PASTEUR	CDC	312 325,07	222 362,32	15,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,969	A-1	EUR	6 798,65	12 073,93
TOTAL GENERAL					89 367 187,22	55 030 109,98											1 292 967,20	2 900 970,80

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	2 483 631,42
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	37 854,08
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	22 335 406,25
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	24 856 891,75
Recettes réelles de fonctionnement	II	344 572 465,33
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	7,21

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	D2.1

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	S.A.S. AMAUREVE		Autres Struct Priv	923 806,83
-	CROIX ROUGE FRANCAISE.		Association	566 265,03
-	SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO		Logt Soc Priv	5 001 856,56
-	1001 VIES HABITAT		SA HLM	212 595,05
-	Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)		Association	48 404,08
-	VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY		Association	42 500,00
-	RESIDENCE CAFFET		Association	73 815,20
-	HOP RURAL DE LORMES		CH	955 899,32
-	ASS PATRONAGE IRJSO.		Association	486 014,93
-	LA VIE POUR ECOLE		Association	741 727,84
-	LOGIVIE SA		Logt Soc Priv	5 141 189,01
-	ASS DES PARALYSES DE FRANCE.		Association	657 159,99
-	COMMUNE DE LUZY		Collectivités	306 000,00
-	HOSP MOULINS ENGILBERT		CH	2 133 158,99
-	CENTRE DE SOINS LUZY		CH	310 809,44
-	ADSEA		Association	2 249 496,46
-	ADEF RESIDENCES/1		Association	2 758 429,35
-	PAGODE		Association	426 769,95
-	LE FIL D'ARIANE		Association	833 973,76
-	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES		Association	4 579 640,81
-	CENTRE LUZY		CH	795 162,69
-	SA D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE		SEM	350 000,00
-	ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT		Association	158 414,98
-	M DE RETRAITE DE VARZY		Maison de retraite (publique)	555 830,39
-	NIEVRE HABITAT		Logt Soc Pub	20 615 550,36
-	MAISON DE RETRAITE D'ACHUN		Maison de retraite	1 575 452,14
-	ADAPEI DE LA NIEVRE		Association	858 860,82
-	FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS		Association	104 467,94
-	COALLIA HABITAT		Logt Soc Priv	824 641,95
-	HESTIA-HABITAT SOLIDAIRE		Entreprise	400 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	ASS MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS		Association	342 215,70
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories :régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	98 474 288,95	67 782 565,89	2 155 062,41	28 536 660,65
RECETTES	98 474 288,95	72 780 099,25	210 550,29	25 483 639,41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	356 441 697,28	324 682 143,82	0,00	31 759 553,46
RECETTES	356 441 697,28	339 426 835,52	0,00	17 014 861,76

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**BUDGET MADEFF/ n° SIRET :**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	21 998 441,60	12 029 788,58	0,00	9 968 653,02
RECETTES	21 998 441,60	12 478 586,61	0,00	9 519 854,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 772 630,79	5 581 608,34	0,00	191 022,45
RECETTES	5 772 630,79	5 313 720,31	0,00	458 910,48

BUDGET Circuit Nevers Magny-Cours/ n° SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 096 370,59	2 759 050,69	410 672,37	926 647,53
RECETTES	4 096 370,59	3 251 797,39	0,00	844 573,20
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 374 255,00	3 658 903,88	0,00	715 351,12
RECETTES	4 374 255,00	4 229 739,42	0,00	144 515,58

BUDGET Centre départemental de santé/ n° SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78
RECETTES	132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	953 000,00	779 301,18	0,00	173 698,82
RECETTES	953 000,00	779 301,18	0,00	173 698,82

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	124 701 971,14	82 620 731,38	2 565 734,78	39 515 504,98
RECETTES	124 701 971,14	88 559 809,47	210 550,29	35 931 611,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	367 541 583,07	334 701 957,22	0,00	32 839 625,85
RECETTES	367 541 583,07	349 749 596,43	0,00	17 791 986,64

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	124 701 971,14	82 620 731,38	2 565 734,78	39 515 504,98
RECETTES	124 701 971,14	88 559 809,47	210 550,29	35 931 611,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	367 541 583,07	334 701 957,22	0,00	32 839 625,85
RECETTES	367 541 583,07	349 749 596,43	0,00	17 791 986,64
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	492 243 554,21	417 322 688,60	2 565 734,78	72 355 130,83
TOTAL GENERAL DES RECETTES	492 243 554,21	438 309 405,90	210 550,29	53 723 598,02

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements - Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22580001000152

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M 52

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Circuit Nevers Magny-Cours (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes	8

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	11
B1 - Balance générale - Dépenses	12
B2 - Balance générale - Recettes	13

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme	16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme	18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	20
A2 - Equipements non départementaux	21
A3 - Dépenses financières	22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux	23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA	24
A4.3 - Recettes financières	25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	31
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	33

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	35
A1/01 - Opérations non ventilées	41
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	42
A1/1 - Fonction 1	43
A1/2 - Fonction 2	44
A1/3 - Fonction 3	46
A1/4 - Fonction 4	48
A1/5 - Fonction 5	49
A1/6 - Fonction 6	56
A1/7 - Fonction 7	58
A1/8 - Fonction 8	60
A1/9 - Fonction 9	62

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	64
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	65
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	70
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	71
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	72
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	74
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	75
B2 - Méthodes utilisées	76
B3 - Etat des provisions constituées	77
B4 - Etat des charges transférées	78
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	79
B6 - Prêts	80
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	81

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	82
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	83
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	84
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	85
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	86
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	87
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	88
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	89
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	90
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	93
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	94
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	100
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	102
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	103
B12 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	104
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	105
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
D1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans Objet
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	106

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3) (4)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) avec les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	6 417 954,57	7 481 536,81	-652 909,87	A1 410 672,37
Investissement	2 759 050,69	3 251 797,39	(2) -652 909,87	A2 -160 163,17
Dont 1068		887 318,35		
Fonctionnement	3 658 903,88	4 229 739,42	(3) 0,00	A3 570 835,54

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I+II 410 672,37	III+IV 0,00	B1 -410 672,37
Investissement	I 410 672,37	III 0,00	B2 -410 672,37
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)		
TOTAL	A1+B1	0,00
Investissement	A2+B2	-570 835,54
Fonctionnement	A3+B3	570 835,54

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 410 672,37
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00
106	Programme d'équipement n° 106	410 672,37
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général(4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement(3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Impositions directes		0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)		0,00
013	Atténuations de charges(4)		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 658 903,88	G	4 229 739,42
	Section d'investissement	B	2 759 050,69	H	3 251 797,39

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	652 909,87 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	7 070 864,44	= G+H+I+J	7 481 536,81

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	410 672,37	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	410 672,37	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 658 903,88	= G+I+K	4 229 739,42
	Section d'investissement	= B+D+F	3 822 632,93	= H+J+L	3 251 797,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 481 536,81	= G+H+I+J+K+L	7 481 536,81

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	2 334 616,69	424 434,00	2 759 050,69	918 265,39	2 333 532,00	3 251 797,39
FUNCTIONNEMENT	1 328 251,88	2 330 652,00	3 658 903,88	3 808 185,42	421 554,00	4 229 739,42
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	3 662 868,57	2 755 086,00	6 417 954,57	4 726 450,81	2 755 086,00	7 481 536,81

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		30 947,04
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	70 690,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	207 819,61	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	423 635,06	0,00
Total des réalisations d'équipement		702 144,67	30 947,04
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 595 544,02	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	36 928,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		1 632 472,02	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		2 334 616,69	30 947,04
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	421 554,00	2 330 652,00
041	Opérations patrimoniales (1)	2 880,00	2 880,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		424 434,00	2 333 532,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III	2 759 050,69	II+IV	2 364 479,04
--------------	--------------	---------------------	--------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	v	652 909,87	vi	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			vii	887 318,35

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	3 411 960,56	II+IV+VI+VII	3 251 797,39
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)				-160 163,17

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(3) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En recettes, détail du 138.

(7) En recettes, sauf 1068.

(8) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(9) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	910 231,61	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	9 648,00	75 Autres produits de gestion courante(2)	3 653 547,62
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
Total dépenses de gestion des services	919 879,61	Total recettes de gestion des services	3 653 547,62
66 Charges financières	408 372,27	76 Produits financiers	100 310,80
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	54 327,00
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 328 251,88	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 3 808 185,42

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	2 330 652,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	421 554,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 2 330 652,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 421 554,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I+III 3 658 903,88	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II+IV 4 229 739,42
---	---------------------------	---	---------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V 3 658 903,88	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II+IV+VI 4 229 739,42
---	-----------------------------	---	------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	570 835,54
--	-------------------

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	421 554,00	421 554,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 595 544,02	0,00	1 595 544,02
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	701 154,67		701 154,67
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	990,00	0,00	990,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	0,00	1 440,00	1 440,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	0,00	1 440,00	1 440,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	36 928,00	0,00	36 928,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		2 334 616,69	424 434,00	2 759 050,69

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	652 909,87
---	-------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	910 231,61		910 231,61
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	9 648,00	0,00	9 648,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	408 372,27	0,00	408 372,27
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	2 330 652,00	2 330 652,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		1 328 251,88	2 330 652,00	3 658 903,88

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(6)	30 947,04	0,00	30 947,04
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	2 880,00	2 880,00
204	Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	0,00	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 330 652,00	2 330 652,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement –Total		30 947,04	2 333 532,00	2 364 479,04

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	887 318,35
---	-------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités(7)	3 653 547,62	0,00	3 653 547,62
76	Produits financiers	100 310,80	0,00	100 310,80
77	Produits exceptionnels(7)	54 327,00	421 554,00	475 881,00
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		3 808 185,42	421 554,00	4 229 739,42

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	3 443 460,72	2 759 050,69	410 672,37	273 737,66	262 730,01	2 496 320,68
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	1 259 878,72	702 144,67	410 672,37	147 061,68	262 730,01	439 414,66
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	4 400,00	990,00	0,00	3 410,00	0,00	990,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	1 255 478,72	701 154,67	410 672,37	143 651,68	262 730,01	438 424,66
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	1 637 028,00	1 632 472,02	0,00	4 555,98		1 632 472,02
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</i>	<i>421 554,00</i>	<i>421 554,00</i>		<i>0,00</i>		<i>421 554,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</i>	<i>125 000,00</i>	<i>2 880,00</i>		<i>122 120,00</i>		<i>2 880,00</i>

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	652 909,87					
---	------------	--	--	--	--	--

Total des dépenses d'investissement cumulées	4 096 370,59	3 411 960,56	410 672,37	273 737,66	262 730,01	2 496 320,68
---	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	4 096 370,59	3 251 797,39	0,00	844 573,20
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	22 470,24	30 947,04	0,00	-8 476,80
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	941 645,35	887 318,35	0,00	54 327,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	2 330 652,00	2 330 652,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	125 000,00	2 880,00		122 120,00
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	676 603,00			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées	4 096 370,59	3 251 797,39	0,00	844 573,20

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
TOTAL		4 400,00	990,00	0,00	3 410,00	0,00	990,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	3 000,00	990,00	0,00	2 010,00	0,00	990,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	990,00	0,00	2 010,00		
21	Immobilisations corporelles	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
TOTAL			1 255 478,72	701 154,67	410 672,37	143 651,68	20 349 945,66	262 730,01	438 424,66
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)		917 767,86	438 424,66	408 100,37	71 242,83	19 674 926,51	0,00	438 424,66
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)	P707E12	337 710,86	262 730,01	2 572,00	72 408,85	675 019,15	262 730,01	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P707E12**

DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES (A)		337 710,86	A1 262 730,01	2 572,00	72 408,85	A2 675 019,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 000,00	10 000,00	0,00	50 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	60 000,00	10 000,00	0,00	50 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	277 710,86	252 730,01	2 572,00	22 408,85	665 019,15
23188	Autres	277 710,86	252 730,01	2 572,00	22 408,85	665 019,15

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES (B) (5)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (6)	B1-A1	-262 730,01	B2-A2	-675 019,15

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Réalisation antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES (A)		917 767,86	A1 438 424,66	408 100,37	71 242,83	A2 19 674 926,51
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	115 620,00	59 700,00	0,00	55 920,00	689 013,01
2031	Frais d'études	115 620,00	59 700,00	0,00	55 920,00	689 013,01
21	Immobilisations corporelles	631 147,86	207 819,61	408 100,37	15 227,88	11 357 336,12
2188	Autres immobilisations corporelles	631 147,86	207 819,61	408 100,37	15 227,88	11 357 336,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	171 000,00	170 905,05	0,00	94,95	7 628 577,38
23188	Autres	171 000,00	170 905,05	0,00	94,95	7 628 577,38

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES (B) (5)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (6)	B1-A1	-438 424,66	B2-A2	-19 674 926,51

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Réalisation antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

**EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		1 637 028,00	1 632 472,02	0,00	4 555,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00	1 595 544,02	0,00	4 455,98
1641	Emprunts en euros	1 425 000,00	1 420 544,02	0,00	4 455,98
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00	175 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	37 028,00	36 928,00	0,00	100,00
261	Titres de participation	37 028,00	36 928,00	0,00	100,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		22 470,24	30 947,04	0,00	-8 476,80
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	22 470,24	30 947,04	0,00	-8 476,80
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	5 185,44	5 185,44	0,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	5 761,60	5 761,60	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	11 523,20	20 000,00	0,00	-8 476,80
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
	TOTAL	941 645,35	887 318,35	0,00	54 327,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	887 318,35	887 318,35	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	887 318,35	887 318,35	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	54 327,00		0,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	TOTAL DEPENSES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	DEPENSES (2)	421 554,00	421 554,00	0,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	56 268,00	56 268,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	178 032,00	178 032,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	2 750,00	2 750,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	129 680,00	129 680,00	0,00
13936	Dot. soutien investissement départements	54 824,00	54 824,00	0,00
040	RECETTES (2)	2 330 652,00	2 330 652,00	0,00
28031	Frais d'études	6 681,00	6 681,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	107 838,00	107 838,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	15 015,00	15 015,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	68 450,00	68 450,00	0,00
281351	Bâtiments publics	178 098,00	178 098,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 954 570,00	1 954 570,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	DEPENSES (2)	125 000,00	2 880,00	122 120,00
2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	123 560,00	1 440,00	122 120,00
23188	<i>Autres</i>	1 440,00	1 440,00	0,00
041	RECETTES (2)	125 000,00	2 880,00	122 120,00
2031	<i>Frais d'études</i>	119 960,00	0,00	119 960,00
2033	<i>Frais d'insertion</i>	5 040,00	2 880,00	2 160,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)		4 374 255,00	3 617 225,99	41 677,89	0,00	715 351,12	0,00	3 658 903,88
011	Charges à caractère général (4)	922 000,00	910 231,61	0,00	0,00	11 768,39	0,00	910 231,61
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	15 000,00	9 648,00	0,00	0,00	5 352,00	0,00	9 648,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	430 000,00	366 694,38	41 677,89	0,00	21 627,73		408 372,27
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00						
023	Virement à la section d'investissement (3)	676 603,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 330 652,00	2 330 652,00			0,00		2 330 652,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00

Pour information :	0,00							
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1								

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	4 374 255,00	3 617 225,99	41 677,89	0,00	715 351,12	0,00	3 658 903,88
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		4 374 255,00	3 479 739,42	750 000,00	0,00	144 515,58
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 852 390,20	2 903 547,62	750 000,00	0,00	198 842,58
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	100 310,80	100 310,80	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	54 327,00	0,00	0,00	-54 327,00
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	421 554,00	421 554,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00

Pour information :	0,00				
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	4 374 255,00	3 479 739,42	750 000,00	0,00	144 515,58
--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	Charges à caractère général(4)	922 000,00	910 231,61	0,00	0,00	11 768,39	0,00	910 231,61
6042	Achats de prestations de services	351 000,00	350 000,00	0,00	0,00	1 000,00		
6161	Multirisques	8 985,00	8 973,61	0,00	0,00	11,39		
6227	Frais d'actes et de contentieux	15,00	15,00	0,00	0,00	0,00		
6234	Réceptions	2 000,00	1 668,00	0,00	0,00	332,00		
63512	Taxes foncières	560 000,00	549 575,00	0,00	0,00	10 425,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	15 000,00	9 648,00	0,00	0,00	5 352,00	0,00	9 648,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	10 000,00	9 648,00	0,00	0,00	352,00		
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		937 000,00	919 879,61	0,00	0,00	17 120,39	0,00	919 879,61

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	430 000,00	366 694,38	41 677,89	0,00	21 627,73		408 372,27
66111	Intérêts réglés à l'échéance	430 000,00	409 128,67	0,00	0,00	20 871,33		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-42 434,29	41 677,89	0,00	756,40		
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		1 367 000,00	1 286 573,99	41 677,89	0,00	38 748,12	0,00	1 328 251,88

023	Virement à la section d'investissement	676 603,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 330 652,00	2 330 652,00			0,00		2 330 652,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 330 652,00	2 330 652,00			0,00		2 330 652,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		3 007 255,00	2 330 652,00			676 603,00		2 330 652,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 374 255,00	3 617 225,99	41 677,89	0,00	715 351,12	0,00	3 658 903,88
---	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00					
---	------	------	--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 374 255,00	3 617 225,99	41 677,89	0,00	715 351,12	0,00	3 658 903,88
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	41 677,89
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-42 434,29
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-756,40

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	3 852 390,20	2 903 547,62	750 000,00	0,00	198 842,58
752	Revenus des immeubles	933 576,00	183 576,00	750 000,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	2 916 814,20	2 717 969,35	0,00	0,00	198 844,85
7588	Autres produits divers gestion courante	2 000,00	2 002,27	0,00	0,00	-2,27
013	Atténuations de charges(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		3 852 390,20	2 903 547,62	750 000,00	0,00	198 842,58
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)						

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS –
OPERATIONS D'ORDRE**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	100 310,80	100 310,80	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	100 310,80	100 310,80	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	54 327,00	0,00	0,00	-54 327,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	54 327,00	0,00	0,00	-54 327,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		3 952 701,00	3 058 185,42	750 000,00	0,00	144 515,58

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	421 554,00	421 554,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	421 554,00	421 554,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		421 554,00	421 554,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 374 255,00	3 479 739,42	750 000,00	0,00	144 515,58
---	---------------------	---------------------	-------------------	-------------	-------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00			
--	-------------	-------------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 374 255,00	3 479 739,42	750 000,00	0,00	144 515,58
--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------	-------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles	1 632 472	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux		0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	1 632 472					
Dépenses d'ordre	424 434					
Solde d'exécution reporté de N-1	652 910					
Total dépenses	2 709 816	0	0	0	0	0
Total recettes	3 220 850	0	0	0	0	0
Solde d'investissement	511 034	0	0	0	0	0

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Total dépenses	3 288 599	10 642	0	0	0	0
Total recettes	3 139 523	2 002	0	0	0	0
Solde de fonctionnement	-149 076	-8 639	0	0	0	0

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	---	--------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	702 145	2 334 617
- Equipements départementaux	0	0	0	0	0	0	0	702 145	702 145
- Equipements non départementaux (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									1 632 472
Dépenses d'ordre									424 434
Solde d'exécution reporté de N-1									652 910
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	702 145	3 411 961
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	30 947	3 251 797
Solde d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	-671 198	-160 163

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	410 672	410 672
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	-410 672	-410 672

FONCTIONNEMENT**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	359 663	3 658 904
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	1 088 214	4 229 739
Solde de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	728 551	570 836

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		2 709 816	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		1 632 472	0	0	0	0	0
1641	Emprunts en euros	1 420 544	0	0	0	0	0
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
23188	Autres	0	0	0	0	0	0
261	Titres de participation	36 928	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>424 434</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>421 554</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
13911	<i>Sub. transf. cpte rés. Etat, étab. Nat.</i>	<i>56 268</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
13912	<i>Sub. transf. cpte résult. Régions</i>	<i>178 032</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
13914	<i>Sub. transf. cpte résult. Communes</i>	<i>2 750</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
139172	<i>Sub. transf. cpte résult. FEDER</i>	<i>129 680</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
13936	<i>Dot. soutien investissement départements</i>	<i>54 824</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>2 880</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>1 440</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
23188	<i>Autres</i>	<i>1 440</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
001 Solde d'exécution reporté de N-1		652 910	0	0	0	0	0

RECETTES							
Total recettes d'investissement		3 220 850	0	0	0	0	0
Recettes réelles		887 318	0	0	0	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	887 318	0	0	0	0	0
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	0	0
1314	Subv. transf. Communes	0	0	0	0	0	0
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>2 333 532</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>2 330 652</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
28031	<i>Frais d'études</i>	<i>6 681</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	<i>107 838</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	<i>15 015</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	<i>68 450</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
281351	Bâtiments publics	178 098	0	0	0	0	0
28188	Autres immo. corporelles	1 954 570	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		2 880	0	0	0	0	0
2033	Frais d'insertion	2 880	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		3 288 599	10 642	0	0	0	0
Dépenses réelles		957 947	10 642	0	0	0	0
6042	Achats de prestations de services	0	0	0	0	0	0
6161	Multirisques	0	8 974	0	0	0	0
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	0	0	0	0	0
6234	Réceptions	0	1 668	0	0	0	0
63512	Taxes foncières	549 575	0	0	0	0	0
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0	0	0	0	0	0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	409 129	0	0	0	0	0
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-756	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		2 330 652	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		2 330 652	0	0	0	0	0
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 330 652	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

RECETTES

RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		3 139 523	2 002	0	0	0	0
Recettes réelles		2 717 969	2 002	0	0	0	0
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0
75822	Prise en charge déficit budget annexe	2 717 969	0	0	0	0	0
7588	Autres produits divers gestion courante	0	2 002	0	0	0	0
761	Produits de participations	0	0	0	0	0	0
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		421 554	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		421 554	0	0	0	0	0
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	421 554	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	---	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	702 145	3 411 961
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	702 145	2 334 617
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	1 420 544
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	175 000
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	69 700	69 700
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	990	990
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	207 820	207 820
23188	Autres	0	0	0	0	0	0	0	423 635	423 635
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	36 928
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	424 434
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	421 554
13911	<i>Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	56 268
13912	<i>Sub. transf cpte résult. Régions</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	178 032
13914	<i>Sub. transf cpte résult. Communes</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	2 750
139172	<i>Sub. transf cpte résult. FEDER</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	129 680
13936	<i>Dot. soutien investissement départements</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	54 824
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	2 880
2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1 440
23188	<i>Autres</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1 440
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	652 910

RECETTES

Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	30 947	3 251 797
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	30 947	918 265
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	887 318
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	5 185	5 185
1314	Subv. transf. Communes	0	0	0	0	0	0	0	5 762	5 762
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	0	0	20 000	20 000
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	2 333 532
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	2 330 652
28031	<i>Frais d'études</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	6 681
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	107 838
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	15 015

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
281318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	68 450
281351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	178 098
28188	Autres immo. corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	1 954 570
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	2 880
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	2 880
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	359 663	3 658 904
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	359 663	1 328 252
6042	Achats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	350 000	350 000
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	8 974
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	0	0	0	0	0	0	15	15
6234	Réceptions	0	0	0	0	0	0	0	0	1 668
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	549 575
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0	0	0	0	0	0	0	9 648	9 648
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	409 129
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	0	0	0	0	0	0	0	-756
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	2 330 652
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	2 330 652
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	2 330 652
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	1 088 214	4 229 739
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	1 088 214	3 808 185
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	933 576	933 576
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0	0	0	0	0	0	0	0	2 717 969
7588	Autres produits divers gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	2 002
761	Produits de participations	0	0	0	0	0	0	0	100 311	100 311
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0	0	54 327	54 327
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	421 554
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	421 554
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0	0	0	0	0	0	0	0	421 554
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		2 056 906,02
Dépenses réelles		1 632 472,02
1641	Emprunts en euros	1 420 544,02
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00
261	Titres de participation	36 928,00
Dépenses d'ordre		424 434,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	421 554,00
13911	Sub. transf. cpte rés. Etat, étab. Nat.	56 268,00
13912	Sub. transf. cpte résultat. Régions	178 032,00
13914	Sub. transf. cpte résultat. Communes	2 750,00
139172	Sub. transf. cpte résultat. FEDER	129 680,00
13936	Dot. soutien investissement départements	54 824,00
041	Opérations patrimoniales	2 880,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 440,00
23188	Autres	1 440,00
RECETTES		3 220 850,35
Recettes réelles		887 318,35
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	887 318,35
Recettes d'ordre		2 333 532,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	2 330 652,00
28031	Frais d'études	6 681,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	107 838,00
281311	Bâtiments administratifs	15 015,00
281318	Autres bâtiments publics	68 450,00
281351	Bâtiments publics	178 098,00
28188	Autres immo. corporelles	1 954 570,00
041	Opérations patrimoniales	2 880,00
2033	Frais d'insertion	2 880,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		3 288 599,27
Dépenses réelles		957 947,27
63512	Taxes foncières	549 575,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	409 128,67
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-756,40
Dépenses d'ordre		2 330 652,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 330 652,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 330 652,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		3 139 523,35
Recettes réelles		2 717 969,35
75822	Prise en charge déficit budget annexe	2 717 969,35
Recettes d'ordre		421 554,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	421 554,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résultat	421 554,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
DEPENSES REELLES		0,00	10 641,61	0,00	0,00	0,00	10 641,61	
6161	Multirisques	0,00	8 973,61	0,00	0,00	0,00	8 973,61	
6234	Réceptions	0,00	1 668,00	0,00	0,00	0,00	1 668,00	
RECETTES REELLES		0,00	2 002,27	0,00	0,00	0,00	2 002,27	
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	2 002,27	0,00	0,00	0,00	2 002,27	

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	31	32	33	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture			
		315			
		Services d'archives			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	31	32	33	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture			
		315			
		Services d'archives			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établisst	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	702 144,67	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	702 144,67	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	69 700,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	990,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	207 819,61	0,00	0,00
23188	Autres	0,00	423 635,06	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	30 947,04	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	5 185,44	0,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	0,00	5 761,60	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	20 000,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	359 663,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	350 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	15,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	9 648,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	1 088 213,80	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	933 576,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	100 310,80	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	54 327,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	702 144,67
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	702 144,67
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	69 700,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	990,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	207 819,61
23188	Autres	0,00	0,00	0,00	423 635,06
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	30 947,04
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	5 185,44
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	0,00	5 761,60
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	20 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	359 663,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	350 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	15,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	9 648,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	1 088 213,80
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	933 576,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	100 310,80
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	54 327,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					30 200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					30 200 000,00									
371-tir 2M	SOCIETE GENERALE	20/09/2019	20/12/2005	20/03/2006	2 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,501	2,562	EUR	T	C	O	A-1
375	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	1 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.01	3,700	3,815	EUR	X	X	O	A-1
382	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	3 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,575	4,723	EUR	T	P	O	A-1
386	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2008	22/12/2008	31/03/2009	2 600 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,732	EUR	T	P	O	A-1
397	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	15/05/2010	15/08/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,803	EUR	T	C	O	A-1
401	CREDIT AGRICOLE	29/12/2010	29/12/2010	29/03/2011	900 000,00	V	Euribor 3M + 0.63	1,644	1,654	EUR	T	C	O	A-1
408	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,518	EUR	T	C	O	A-1
411	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/01/2014	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,910	EUR	A	P	O	A-1
418	CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/07/2014	01/09/2014	01/12/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.94 %	2,940	2,973	EUR	T	C	O	A-1
425	SaarLB	04/12/2015	15/12/2015	25/06/2016	3 900 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,117	EUR	T	P	O	A-1
430	CREDIT AGRICOLE	23/11/2016	30/06/2017	23/03/2017	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	0,458	0,459	EUR	T	C	O	A-1
433	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2017	15/12/2017	25/03/2018	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,397	EUR	T	P	O	A-1
437	SFIL CAFFIL	26/11/2018	20/12/2018	01/04/2019	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,560	1,569	EUR	T	C	O	A-1
439	SFIL CAFFIL	17/05/2019	28/06/2019	01/10/2019	800 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,165	EUR	T	C	O	A-1
443	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,681	EUR	S	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
445	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	09/10/2020	09/01/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,662	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					30 200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2023

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		14 738 523,76					1 595 544,02	409 128,67	0,00	41 699,45
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		14 738 523,76					1 595 544,02	409 128,67	0,00	41 699,45
371-tir 2M	N	0,00	A-1	200 000,00	1,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,519	100 000,00	9 258,25	0,00	212,67
375	N	0,00	A-1	225 000,00	2,37	V	(TAM(Postfixé) + 0.01)-Floor -0.01 sur TAM(Postfixé)	2,687	75 000,00	3 313,59	0,00	5 585,41
382	N	0,00	A-1	977 314,43	3,97	F	Taux fixe à 4.575 %	4,626	217 604,78	51 664,94	0,00	1 366,20
386	N	0,00	A-1	889 414,34	5,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,639	154 515,48	45 874,32	0,00	0,00
397	N	0,00	A-1	325 000,00	6,37	F	Taux fixe à 3.75 %	3,741	50 000,00	13 359,38	0,00	1 523,44
401	N	0,00	A-1	315 000,00	6,99	V	Euribor 3M + 0.63	3,771	45 000,00	12 941,33	0,00	39,86
408	N	0,00	A-1	200 000,00	3,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,429	66 666,67	10 728,97	0,00	24,33
411	N	0,00	A-1	398 894,05	4,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,899	71 003,03	18 372,98	0,00	15 553,44
418	N	0,00	A-1	2 687 500,00	10,67	F	Taux fixe à 2.94 %	2,933	250 000,00	83 606,26	0,00	6 364,89
425	N	0,00	A-1	2 578 925,55	12,23	F	Taux fixe à 2.1 %	2,095	182 749,80	56 562,32	0,00	752,19
430	N	0,00	A-1	1 308 227,79	12,98	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	3,912	100 632,92	53 252,79	0,00	1 192,01
433	N	0,00	A-1	1 019 987,23	13,98	F	Taux fixe à 1.39 %	1,386	65 552,70	14 748,30	0,00	196,91
437	N	0,00	A-1	762 500,00	15,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,556	50 000,00	12 382,50	0,00	2 940,71
439	N	0,00	A-1	630 000,00	15,50	F	Taux fixe à 1.16 %	1,157	40 000,00	7 598,00	0,00	1 806,70

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
443	N	0,00	A-1	1 105 000,00	16,67	F	Taux fixe à 0.68 %	0,678	65 000,00	7 845,50	0,00	2 483,79
445	N	0,00	A-1	1 115 760,37	16,77	F	Taux fixe à 0.66 %	0,658	61 818,64	7 619,24	0,00	1 656,90
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		14 738 523,76					1 595 544,02	409 128,67	0,00	41 699,45

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	14 738 523,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

B1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	B1.7

B1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 0.00 €	0.00
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D= A+B-C
Provisions pour risques et charges (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 021 554,00	I 2 017 098,02
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 600 000,00	1 595 544,02
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 425 000,00	1 420 544,02
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00	175 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		421 554,00	421 554,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	421 554,00	421 554,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 017 098,02	410 672,37	652 909,87	3 080 680,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 061 582,00	III 2 330 652,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		3 061 582,00	2 330 652,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	6 681,00	6 681,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	107 838,00	107 838,00
281311	Bâtiments administratifs	15 015,00	15 015,00
281318	Autres bâtiments publics	68 450,00	68 450,00
281351	Bâtiments publics	178 098,00	178 098,00
28188	Autres immo. corporelles	1 954 570,00	1 954 570,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	54 327,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	676 603,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 330 652,00	0,00	0,00	887 318,35	3 217 970,35

Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 080 680,26
Ressources propres disponibles	IV 3 217 970,35
Solde	V = IV – II (2) 137 290,09

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D’ENSEMBLE	B8

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			386 172,15	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			386 172,15	0,00	
25/01/2023	2023D00047 - 2023-MC-TRAVAUX MAINTENANCE ET SECURITE	2023D00047	205 284,61	0,00	20
08/08/2023	2021O00031 - Magny Cours - Frais d'études divers	2021O00031	23 974,50	0,00	5
08/08/2023	2021O00086 - ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE POUR LA CREA	2021O00086	57 616,00	0,00	5
08/08/2023	2022O00041 - 2020 - Frais d'études Magny Cours	2022O00041	68 350,00	0,00	5
06/11/2023	2023S00001 - COMM COMM LOIRE ET ALLIER ETUDE CENTRE SIMULATION	2023S00001	5 761,60	0,00	5
07/11/2023	2023O00195 - SUBV CDC ETUDE CENTRE DE SIMULATION AUTOMOBILE	2023O00195	20 000,00	0,00	5
01/12/2023	2023S00002 - SOLDE SUBV FNADT CENTRE DE SIMULATION AUTOMOBILE	2023S00002	5 185,44	0,00	5

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES

IV

B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B9.3

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	54 327,00
--------------	---	-----------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – ENTREES	B10.1

ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – SORTIES	B10.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	B11.1

Bâtiments scolaires et administratifs (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			25 314 840,56		6 622 092,00	1 265 832,00	17 426 916,56
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			24 048 445,30		6 155 381,00	1 202 518,00	16 690 546,30
	2010B00003 Eclairage de la piste du karting	08/04/2011	23 505,09	20	12 925,00	1 175,00	9 405,09
	2010B00010 Mise en sécurité de la passerelle de départ	08/04/2011	6 500,00	20	3 575,00	325,00	2 600,00
	2010B00011 REPARATION FUITE ENTERREE SUR CANALISATION	08/04/2011	615,71	20	330,00	30,00	255,71
	2010B00015 MISE EN SECURITE ACCES AUX STANDS	08/04/2011	1 571,94	20	858,00	78,00	635,94
	2010B00018 AGRANDISSEMENT DU PIT LANE	08/04/2011	1 056 611,06	20	581 130,00	52 830,00	422 651,06
	2010B00019 ACHAT DE BATIMENTS PROVISOIRES	08/04/2011	33 519,70	20	18 433,00	1 676,00	13 410,70
	2010B00044 TRAVAUX DE PLATRERIE PEINTURE ET REVETEMENT SOL BÂ	08/04/2011	194 269,54	20	106 843,00	9 713,00	77 713,54
	2010B00048 TRAVAUX VIRAGE IMOLA - BC 19	08/04/2011	31 816,66	20	17 490,00	1 590,00	12 736,66
	2010B00050 MODIF. VIBREUR VIRAGE ESTORIL	08/04/2011	55 323,46	20	30 426,00	2 766,00	22 131,46
	2010B00178 MISE EN PLACE PANNEAUX SOLAIRES CENTRE MEDICAL	08/04/2011	19 801,00	20	10 890,00	990,00	7 921,00
	2010B00012 TRAVAUX DIVERS DU PROPRIETAIRE	27/07/2012	123 501,97	20	60 561,00	6 294,00	56 646,97
	2010B00013 TRVX MAINTENANCE ET SECURITE S/ENSEMBLE DU SITE DE	27/07/2012	28 119,20	20	14 050,00	1 405,00	12 664,20
	2011B00002 TRAVAUX MISE EN CONFORMITE ASCENSEURS	27/07/2012	9 653,14	20	4 820,00	482,00	4 351,14
	2011B00017 REPARATION CLOTURE ET PORTAIL BASSIN KARTING	27/07/2012	3 966,40	20	1 980,00	198,00	1 788,40
	2011B00023 Lycée Agricole TRAVAUX	27/07/2012	19 610,05	20	9 800,00	980,00	8 830,05
	2011B00027 TRAVAUX DIVERS	27/07/2012	172 969,32	20	86 480,00	8 648,00	77 841,32
	2011B00032 TRVX MAINTENANCE ET SECURITE S/ENSEMBLE DU SITE DE	27/07/2012	100 834,44	20	50 410,00	5 041,00	45 383,44
	2011B00033 TRVX MAINTENANCE ET SECURITE S/ENSEMBLE DU SITE DE	27/07/2012	117 144,78	20	58 570,00	5 857,00	52 717,78
	2011B00034 HOMOLOGATION FIM	27/07/2012	98 250,50	20	49 120,00	4 912,00	44 218,50
	2011B00037 SALLE TRAUMATISME Mise en place climatisation	27/07/2012	9 339,40	20	4 660,00	466,00	4 213,40
	2011B00042 TRVX MAINTENANCE ET SECURITE S/ENSEMBLE DU SITE DE	27/07/2012	40 878,62	20	20 430,00	2 043,00	18 405,62
	2011B00049 TRAVAUX SANITAIRES CAGES 2 ET 4	27/07/2012	101 796,76	20	50 890,00	5 089,00	45 817,76

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00058 MODIFICATION TRACE PISTE ECOLE BC 35 FRE 201101001	27/07/2012	299 533,38	20	149 760,00	14 976,00	134 797,38
	2011B00086 REFECTION DES APPUIS BETON DES PASSERELLES	27/07/2012	19 367,00	20	9 680,00	968,00	8 719,00
	2011B00112 AMENEE RESEAUX POUR BUNGALOW SANITAIRE PISTE ECOLE	27/07/2012	58 259,49	20	29 120,00	2 912,00	26 227,49
	2012B00022 GRILLAGE FIA VIRAGE ESTORIL	02/09/2013	632 151,25	20	284 463,00	31 607,00	316 081,25
	2012B00025 BATIMENTS LYCEE AGRICOLE	02/09/2013	110 786,60	20	49 851,00	5 539,00	55 396,60
	2012B00032 ACQUISITION ET MISE EN PLACE BUNGALOW SANITAIRE SI	02/09/2013	183 316,98	20	82 485,00	9 165,00	91 666,98
	2012B00035 TRAVAUX MISE EN CONFORMITE ASCENSEURS BC 11	02/09/2013	45 059,55	20	20 268,00	2 252,00	22 539,55
	2012B00036 TRAVAUX DU PROPRIETAIRE	02/09/2013	144 668,27	20	65 097,00	7 233,00	72 338,27
	2012B00038 Travaux de busage de fossés en tuyaux béton sur vo	02/09/2013	112 370,00	20	50 562,00	5 618,00	56 190,00
	2012B00044 RENOVATION BLOCS SANITAIRES	02/09/2013	284 914,33	20	128 163,00	14 250,00	142 501,33
	2012B00067 REPRISE DES ACCES ET DU SAS DU CENTRE MEDICAL	02/09/2013	44 663,03	20	20 097,00	2 233,00	22 333,03
	2012B00069 PISTE CLUB REPRISE PLATE FORME	02/09/2013	55 200,00	20	24 840,00	2 760,00	27 600,00
	2012B00093 Travaux de maintenance et de sécurité site Magny C	02/09/2013	11 055,00	20	4 968,00	552,00	5 535,00
	2012B00106 Remplacement ASTROTURF virages chateau d'eau et es	02/09/2013	45 187,00	20	20 331,00	2 259,00	22 597,00
	2012B00107 Reprise gazon, clôture sous tribunes et fissures s	02/09/2013	23 195,00	20	10 431,00	1 159,00	11 605,00
	2013B00034 Enfouissement des réseaux sur VS 2013	15/07/2014	132 580,00	20	53 032,00	6 629,00	72 919,00
	2013B00015 TRAVAUX de serrurerie concernant réfection podium	17/07/2015	55 700,00	20	19 495,00	2 785,00	33 420,00
	2013B00020 Mise en place coffrets électriques circuit Magny C	17/07/2015	120 766,22	20	42 266,00	6 038,00	72 462,22
	2014B00002 TRAVAUX DU PROPRIETAIRE	12/07/2016	156 121,55	20	46 836,00	7 806,00	101 479,55
	2015B00034 M. COURS - TRAVAUX DIVERS 2015	12/07/2016	1 690 249,26	20	507 072,00	84 512,00	1 098 665,26
	2015B00050 MUSEE - TRAVAUX DIVERS 2015	12/07/2016	176 816,83	20	53 040,00	8 840,00	114 936,83
	2014B00095 Création du conservatoire de la monoplace français	31/07/2017	803 159,06	20	200 785,00	40 157,00	562 217,06
	2016B00090 technopole travaux divers 2016	31/07/2017	2 274,55	20	565,00	113,00	1 596,55
	2017B00014 M COURS TRAVAUX DIVERS 2016	31/07/2017	123 334,72	20	30 830,00	6 166,00	86 338,72
	2017B00008 TRAVAUX WELLIENCE TECHNOPOLE MAGNY COURS	27/07/2018	7 278,08	20	1 452,00	363,00	5 463,08
	2017B00038 TRAVAUX DIVERS SUR SITE MAGNY COURS	27/07/2018	1 867,00	20	372,00	93,00	1 402,00
	2018B00006 TRAVAUX SECURITE 2017	27/07/2018	540 593,10	20	108 116,00	27 029,00	405 448,10
	2014B00018 Modernisation du circuit de Nevers Magny-Cours	30/12/2018	11 862 572,71	20	2 372 512,00	593 128,00	8 896 932,71
	2017B00032 TRAVAUX ROUTE PHOTOVOLTAIQUE	30/12/2018	120 200,00	20	24 040,00	6 010,00	90 150,00

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2023

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00027 création réceptif R+4 bât administratif - marché 2	28/11/2019	2 747 860,01	20	412 179,00	137 393,00	2 198 288,01
	2018B00005 2018 TRAVAUX DIVERS SUR PISTES ET BATIMENTS	28/11/2019	511 207,40	20	76 680,00	25 560,00	408 967,40
	2019B00001 Magny cours - Désamiantage au lycée agricole	13/08/2020	107 912,55	20	10 790,00	5 395,00	91 727,55
	2019B00004 Double vibreur dans le virage du Lycée et	13/08/2020	121 593,86	20	12 158,00	6 079,00	103 356,86
	2019B00006 Magny Cours portes sectionnelles côté Paddock	13/08/2020	306 470,58	20	30 646,00	15 323,00	260 501,58
	2019B00009 Remplacement du groupe de climatisation	13/08/2020	75 282,20	20	7 528,00	3 764,00	63 990,20
	2020B00012 Travaux divers sur bâtiments et piste	04/06/2021	4 000,00	20	200,00	200,00	3 600,00
	2021B00055 Magny Cours - modification de la passerelle virage	19/05/2022	61 280,00	20	0,00	3 064,00	58 216,00
Autres			1 266 395,26		466 711,00	63 314,00	736 370,26
	2013B00086 GOLF DE MAGNY-COURS F+P Séparateur d'hydrocarbures	15/07/2014	23 630,62	20	9 448,00	1 181,00	13 001,62
	2013B00094 Réfection piste F1 du Virage château d'eau	15/07/2014	440 302,77	20	176 120,00	22 015,00	242 167,77
	2013B00104 CENTRE WELLIENCE M.COURS Trx clôture espaces verts	15/07/2014	5 655,00	20	2 256,00	282,00	3 117,00
	2013B00106 Modification de branchement parking paddock	15/07/2014	710,11	20	280,00	35,00	395,11
	2013B00101 Rénovation cuisine traiteur du club F1 au circuit	17/07/2015	71 361,65	20	24 976,00	3 568,00	42 817,65
	2013B00103 mise en place de deux blocs sanitaires au parking	17/07/2015	250 825,00	20	87 787,00	12 541,00	150 497,00
	2014B00008 Travaux dans zone traiteur club F1	17/07/2015	8 069,40	20	2 821,00	403,00	4 845,40
	2014B00017 Travaux de plâtrerie, peinture, revêtements de sol	17/07/2015	50 543,01	20	17 689,00	2 527,00	30 327,01
	2014B00021 Démolition d'un pavillon double au lycée agricole	17/07/2015	23 762,16	20	8 316,00	1 188,00	14 258,16
	2014B00022 MISE EN PLACE D'UN MOBILE DE RADIOGRAPHIE	17/07/2015	126 133,80	20	44 142,00	6 306,00	75 685,80
	2014B00024 Mise en place d'un standard téléphonique VOIP au c	17/07/2015	83 042,00	20	29 064,00	4 152,00	49 826,00
	2014B00029 Mise en place de prises de courant sur le muret de	17/07/2015	33 105,00	20	11 585,00	1 655,00	19 865,00
	2014B00054 Travaux sur Bungalow	17/07/2015	8 777,73	20	3 066,00	438,00	5 273,73
	2014B00071 Réfection des sols à la gendarmerie - BC N° 21	17/07/2015	58 896,45	20	20 608,00	2 944,00	35 344,45
	2014B00073 RACCORDEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF	17/07/2015	3 000,00	20	1 050,00	150,00	1 800,00
	2014B00098 TRAVAUX MAINTENANCE ET SECURITE TRIBUNES - BC 32	17/07/2015	78 580,56	20	27 503,00	3 929,00	47 148,56

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		38 311 136,36		13 973 965,45	950 301,00	30 044 756,52
2012B00052 CIRCUIT DE MAGNY-COURS	15/06/1987	20 960 000,00	0	0,00	0,00	20 960 000,00
AUT0000001043 MEUBLES PC RADIO GESTION CIRCU	01/01/1993	1 150,68	9	1 150,68	0,00	0,00
AUT0000001044 IMPRIMANTES GESTION CIRCUIT	01/01/1993	1,00	3	1,00	0,00	0,00
AUT0000001045 ORDINATEURS PS1 GESTION CIRCUI	01/01/1993	152,44	3	152,44	0,00	0,00
AUT0000001046 MEUBLE PC RADIO GESTION CIRCUI	01/01/1993	1 737,91	9	1 737,91	0,00	0,00
AUT0000001047 ORDINATEUR PS1 GESTION CIRCUIT	01/01/1993	152,24	3	152,24	0,00	0,00
AUT0000001085 HERSE ALTERNATIVE OCC GESTION	01/01/1993	762,24	0	762,24	0,00	0,00
AUT0000001086 PULVERISATEUR EVRARD OC GESTIO	01/01/1993	457,34	0	457,34	0,00	0,00
AUT0000001087 REMORQUE ROLLAND BH3 GESTION C	01/01/1993	914,69	0	914,69	0,00	0,00
AUT0000001088 TONDEUSE HELICOIDALE GESTION C	01/01/1993	3 048,98	0	3 048,98	0,00	0,00
AUT0000001089 GYROBROYEUR DESVOYS GESTION CI	01/01/1993	762,24	0	762,24	0,00	0,00
AUT0000001090 BACS JARDINIERES GESTION CIRCU	01/01/1993	732,66	0	732,66	0,00	0,00
AUT0000001091 CLIMATISEUR GESTION CIRCUIT	01/01/1993	2 579,40	0	2 579,40	0,00	0,00
AUT0000001109 12 MATS ROND POINT ACCUEIL AMO	01/01/1993	1 038,63	0	1 038,63	0,00	0,00
AUT0000001110 21 MATS TRIBUNE AMOVIBLES GPF1	01/01/1993	11 854,74	0	11 854,74	0,00	0,00
AUT0000001111 6 MATS ESCALIERS AMOVIBLES GPF	01/01/1993	2 697,28	0	2 697,28	0,00	0,00
AUT0000001112 DRAPEAUX NATION GPF1	01/01/1993	2 098,15	0	2 098,15	0,00	0,00
AUT0000001113 10 MATS ESCALIERS TERRASSE AMO	01/01/1993	1 798,13	0	1 798,13	0,00	0,00
AUT0000001130 TONDEUSES	01/01/1993	152,44	0	152,44	0,00	0,00
AUT0000001131 TRACTEUR OCCASION GESTION CIRC	01/01/1993	10 671,43	0	10 671,43	0,00	0,00
AUT0000001132 EPAREUSE MAC CONNEL GESTION CI	01/01/1993	4 268,57	0	4 268,57	0,00	0,00
AUT0000001139 MATS ALUMINIUM AMOVIBLES GESTI	01/01/1993	6 439,44	0	6 439,44	0,00	0,00
AUT0000001157 VEHICULE OCCASION TOYOTA GESTI	01/01/1993	7 622,45	0	7 622,45	0,00	0,00
AUT0000001036 ORDINATEUR KARTING MAGNY COUR	01/01/1994	533,57	3	533,57	0,00	0,00
AUT0000001037 CAISSONS ARMOIRES KARTING MAGN	01/01/1994	1 604,06	9	1 604,06	0,00	0,00
AUT0000001038 CLAVIER MICRO KARTING MAGNY CO	01/01/1994	213,42	3	213,42	0,00	0,00
AUT0000001048 TABLE BASSE NOIRE GESTION CIRC	01/01/1994	149,09	9	149,09	0,00	0,00
AUT0000001070 ENSEIGNE AMOVIBLE KARTING	01/01/1994	3 624,01	0	3 624,01	0,00	0,00
AUT0000001071 ENSEIGNE REMBARDE AMOVIBLE KAR	01/01/1994	1 152,51	0	1 152,51	0,00	0,00
AUT0000001072 RESEAU RADIO MOTOROLA KARTING	01/01/1994	1 828,77	0	1 828,77	0,00	0,00
AUT0000001073 OUTILLAGE KARTING	01/01/1994	1 402,53	0	1 402,53	0,00	0,00
AUT0000001078 BARRIERES GPF1	01/01/1994	3 735,00	0	3 735,00	0,00	0,00
AUT0000001079 20 MATS AMOVIBLES GPF1	01/01/1994	13 355,29	0	13 355,29	0,00	0,00
AUT0000001080 TRACTEUR GPF1	01/01/1994	1 067,14	0	1 067,14	0,00	0,00
AUT0000001081 MACHINE PEINTURE GPF1	01/01/1994	30 489,80	0	30 489,80	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001092 REMORQUES	01/01/1994	914,69	0	914,69	0,00	0,00
AUT0000001093 ESSIEU GESTION CIRCUIT	01/01/1994	914,69	0	914,69	0,00	0,00
AUT0000001094 MOTOBINEUSE GESTION CIRCUIT	01/01/1994	152,44	0	152,44	0,00	0,00
AUT0000001095 CHARIOTS METALLIQUES GESTION C	01/01/1994	1 524,49	0	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001096 RESEAU RADIO MOTOROLA GESTION	01/01/1994	4 573,47	0	4 573,47	0,00	0,00
AUT0000001114 CASQUES SECURITE GPF1	01/01/1994	2 279,41	0	2 279,41	0,00	0,00
AUT0000001115 CHAISES ARBITRES GPF1	01/01/1994	3 347,01	9	3 347,01	0,00	0,00
AUT0000001116 FLEURS GPF1	01/01/1994	1 642,79	0	1 642,79	0,00	0,00
AUT0000001140 POUBELLES CENDRIERS GESTION CI	01/01/1994	3 980,44	0	3 980,44	0,00	0,00
AUT0000001141 CADRES TABLEAUX GESTION CIRCUI	01/01/1994	1 229,34	9	1 229,34	0,00	0,00
AUT0000001158 VEHICULE OCCASION DALLAS GESTI	01/01/1994	3 048,98	0	3 048,98	0,00	0,00
AUT0000001033 MOBILIER BUREAU MUSEE LIGIER F	01/01/1995	3 402,66	9	3 402,66	0,00	0,00
AUT0000001034 ARMOIRES BASSES MUSEE LIGIER F	01/01/1995	768,34	9	768,34	0,00	0,00
AUT0000001049 DESTRUCTEURS GESTION CIRCUIT	01/01/1995	1 524,49	9	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001050 MICRO ORDINATEUR GESTION CIRCU	01/01/1995	768,34	3	768,34	0,00	0,00
AUT0000001051 MOBILIER BUREAU GESTION CIRCUI	01/01/1995	2 701,39	9	2 701,39	0,00	0,00
AUT0000001052 MOBILIER BUREAU GESTION CIRCUI	01/01/1995	8 537,14	9	8 537,14	0,00	0,00
AUT0000001062 CAISSE ENREGISTREUSE KARTING	01/01/1995	228,67	0	228,67	0,00	0,00
AUT0000001074 RAYONNAGE KARTING	01/01/1995	1 670,84	9	1 670,84	0,00	0,00
AUT0000001075 JUKE BOX KARTING	01/01/1995	2 378,20	0	2 378,20	0,00	0,00
AUT0000001076 PHOTOS KARTING	01/01/1995	1 524,49	0	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001077 VESTIAIRE KARTING	01/01/1995	2 796,21	0	2 796,21	0,00	0,00
AUT0000001097 PARAVENT BOUTIQUE GESTION CIRC	01/01/1995	457,34	9	457,34	0,00	0,00
AUT0000001098 CAISSE ENREGISTREUSE GESTION C	01/01/1995	228,67	9	228,67	0,00	0,00
AUT0000001099 MACH PNEUMATIQUE GESTION CIRCU	01/01/1995	228,67	0	228,67	0,00	0,00
AUT0000001100 PULVERISATEUR GESTION CIRCUIT	01/01/1995	15,24	0	15,24	0,00	0,00
AUT0000001101 TONDEUSES FRONTALES GESTION CI	01/01/1995	9 146,94	0	9 146,94	0,00	0,00
AUT0000001102 DEBROUSSAILLEUSES GESTION CIRC	01/01/1995	609,79	0	609,79	0,00	0,00
AUT0000001103 TRACTEUR GESTION CIRCUIT	01/01/1995	1 524,49	0	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001104 ENSEMBLE 10 FAX GESTION CIRCUI	01/01/1995	7 774,89	0	7 774,89	0,00	0,00
AUT0000001105 TELECOPIEUR GESTION CIRCUIT	01/01/1995	914,69	0	914,69	0,00	0,00
AUT0000001117 CLIMATISEURS GPF1	01/01/1995	1 715,20	0	1 715,20	0,00	0,00
AUT0000001118 CAISSON SUPPORT TV GPF1	01/01/1995	204,44	9	207,33	0,00	0,00
AUT0000001119 ARMOIRE POUR CASQUES GPF1	01/01/1995	2 032,14	9	2 032,14	0,00	0,00
AUT0000001120 BARRIERES AMOVIBLES GPF1	01/01/1995	2 317,22	9	2 317,22	0,00	0,00
AUT0000001121 PLANTES VERTES TERRASSE GPF1	01/01/1995	1 535,16	0	1 535,16	0,00	0,00
AUT0000001122 MOBILIER TERRASSE PANORAMIQUE	01/01/1995	15 966,29	9	15 966,29	0,00	0,00
AUT0000001142 MATS FIBRE DE VERRE AMOVIBLES	01/01/1995	10 000,65	9	10 000,65	0,00	0,00
AUT0000001143 RAYONS PIEDS PLASTIQUES GESTIO	01/01/1995	656,44	9	656,44	0,00	0,00
AUT0000001144 VITRINE COMPTOIR GESTION CIRCU	01/01/1995	731,75	9	731,75	0,00	0,00
AUT0000001145 VITRINE COMPTOIR GESTION CIRCU	01/01/1995	1 451,31	9	1 451,31	0,00	0,00
AUT0000001146 50 BARRIERES ECOBAR GESTION CI	01/01/1995	2 463,57	0	2 463,57	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001147 CLOISONNETTE BOUTIQUE GESTION	01/01/1995	707,36	9	707,36	0,00	0,00
AUT0000001148 COMPTOIR HOTESSE BOUTIQUE GEST	01/01/1995	1 573,27	9	1 573,27	0,00	0,00
AUT0000001159 TRACTO PELLE GESTION CIRCUIT	01/01/1995	4 573,47	0	4 573,47	0,00	0,00
AUT0000001160 CAMION BERLIET GESTION CIRCUIT	01/01/1995	6 097,96	0	6 097,96	0,00	0,00
AUT0000001032 UNITE CENTRALE MUSEE LIGIER F1	01/01/1996	914,69	3	914,69	0,00	0,00
AUT0000001035 ARMOIRES MUSEE LIGIER F1	01/01/1996	2 716,64	9	2 716,64	0,00	0,00
AUT0000001039 TABLES ET CHAISES	01/01/1996	1 837,92	9	1 837,92	0,00	0,00
AUT0000001040 ANGLES LIAISON GPF1	01/01/1996	541,65	9	541,65	0,00	0,00
AUT0000001041 CAISSONS ROULETTES GPF1	01/01/1996	709,34	9	709,34	0,00	0,00
AUT0000001042 MOBILIER GENDARMERIE GPF1	01/01/1996	4 053,00	9	4 053,00	0,00	0,00
AUT0000001053 IMPRIMANTE LASER WRITER GESTIO	01/01/1996	1 524,49	3	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001054 IMPRIMANTE MACINTOSH GESTION C	01/01/1996	3 048,98	3	3 048,98	0,00	0,00
AUT0000001055 MOBILIER GARDIEN GESTION CIRCU	01/01/1996	686,02	9	686,02	0,00	0,00
AUT0000001056 LECTEUR MICRO FICHES GESTION C	01/01/1996	369,07	3	369,07	0,00	0,00
AUT0000001057 BUREAU MOBILIER GESTION CIRCUI	01/01/1996	6 196,59	9	6 196,59	0,00	0,00
AUT0000001058 MOBILIER ACCUEIL ADMINISTRATIF	01/01/1996	8 407,71	9	8 407,71	0,00	0,00
AUT0000001059 MICRO SANSON CR 2093 GESTION C	01/01/1996	594,55	3	594,55	0,00	0,00
AUT0000001060 SYSTEME BILLETTERIE MUSEE LIGI	01/01/1996	9 146,94	0	9 146,94	0,00	0,00
AUT0000001061 32 ?LAQUES 2 CUBES AMOVIBLES M	01/01/1996	12 595,33	0	12 595,33	0,00	0,00
AUT0000001063 SIMULATEUR TWIN SEGA KARTING	01/01/1996	3 048,98	0	3 048,98	0,00	0,00
AUT0000001064 CHRONO KART KARTING	01/01/1996	14 025,30	0	14 025,30	0,00	0,00
AUT0000001065 PORTATIFS MOTOROLA KARTING	01/01/1996	2 478,51	0	2 478,51	0,00	0,00
AUT0000001066 40 COMBINAISONS INCENTIVE KART	01/01/1996	1 524,49	0	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001067 48 COMBINAISONS NEUVES	01/01/1996	6 439,44	0	6 439,44	0,00	0,00
AUT0000001068 30 CASQUES 96 KARTING	01/01/1996	3 292,89	0	3 292,89	0,00	0,00
AUT0000001069 24 CASQUES 94 KARTING	01/01/1996	182,93	0	182,93	0,00	0,00
AUT0000001082 TELEVISEURS GPF1	01/01/1996	39 088,53	0	39 088,53	0,00	0,00
AUT0000001083 MOBILIER TERRASSE PANORAMIQUE	01/01/1996	306,87	9	306,87	0,00	0,00
AUT0000001084 MOBILIER TERRASSE PANORAMIQUE	01/01/1996	460,39	9	460,39	0,00	0,00
AUT0000001106 PORTATIFS MOTOROLA GESTION CIR	01/01/1996	16 159,59	0	16 159,59	0,00	0,00
AUT0000001107 INSTALL RESEAU MAJ SAARI GESTI	01/01/1996	8 689,59	0	8 689,59	0,00	0,00
AUT0000001108 PORTATIFS MOTOROLA GESTION CIR	01/01/1996	6 250,40	0	6 250,40	0,00	0,00
AUT0000001123 COMBINAISONS MEDECINS GPF1	01/01/1996	22 111,81	0	22 111,81	0,00	0,00
AUT0000001124 DRAPEAUX PODIUM GPF1	01/01/1996	4 664,93	0	4 664,93	0,00	0,00
AUT0000001125 UNIFORMES GPF1	01/01/1996	10 084,50	0	10 084,50	0,00	0,00
AUT0000001126 PHOTOS GPF1	01/01/1996	2 904,91	9	2 904,91	0,00	0,00
AUT0000001127 MEUBLE TELE TERRASSE GPF1	01/01/1996	1 753,46	9	1 753,46	0,00	0,00
AUT0000001128 PAVILLONS GPF1	01/01/1996	11 181,83	0	11 181,83	0,00	0,00
AUT0000001129 DRAPEAUX GPF1	01/01/1996	2 016,90	0	2 016,90	0,00	0,00
AUT0000001133 PERCEUSE VISSEUSE OUTILLAGE GE	01/01/1996	1 294,59	0	1 294,59	0,00	0,00
AUT0000001134 PERCEUSE CLES GESTION CIRCUIT	01/01/1996	2 101,05	0	2 101,05	0,00	0,00
AUT0000001135 COMPOSITION GESTION CIRCUIT	01/01/1996	317,39	0	317,39	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001136 ARMOIRE ETABLI KARTING GESTION	01/01/1996	1 403,90	9	1 403,90	0,00	0,00
AUT0000001137 CADRE ESCALIER GESTION CIRCUIT	01/01/1996	1 753,16	0	1 753,16	0,00	0,00
AUT0000001138 CHAUFFEUSE MOUSSE GESTION CIRC	01/01/1996	391,03	9	391,03	0,00	0,00
AUT0000001149 PHOTOS ACCUEIL ADMINISTRATIF G	01/01/1996	836,94	0	836,94	0,00	0,00
AUT0000001150 ENVELOPPES BOTTES DE P	01/01/1996	640,28	0	640,28	0,00	0,00
AUT0000001151 BIG FOOT STARLUX GESTION CIRCU	01/01/1996	609,79	0	609,79	0,00	0,00
AUT0000001152 COMPTOIR HOTESSE PIT GESTION C	01/01/1996	3 416,38	9	3 416,38	0,00	0,00
AUT0000001153 KARTING ENFANTS	01/01/1996	457,34	0	457,34	0,00	0,00
AUT0000001154 KARTINGS ADULTES	01/01/1996	4 878,36	0	4 878,36	0,00	0,00
AUT0000001155 KARTINGS ADULTES	01/01/1996	13 720,41	0	13 720,41	0,00	0,00
AUT0000001156 KARTINGS INCENTIVE	01/01/1996	13 720,41	0	13 720,41	0,00	0,00
AUT0000001161 RENAULT EXPRESS GESTION CIRCUI	01/01/1996	6 097,96	0	6 097,96	0,00	0,00
AUT0000003654 TRAVAUX SECURITE MAGNY COURS	12/07/2005	12 812,70	20	10 880,00	640,00	1 292,70
AUT0000003774 SECURITE MAGNY COURS	12/07/2005	851 287,70	20	723 584,00	42 564,00	85 139,70
AUT0000004077 REMPLACEMENT DE BUNGALOWS A MA	12/07/2005	31 772,57	20	26 996,00	1 588,00	3 188,57
2010B00038 Réalisation bassin d'orage pour gestion	12/07/2005	0,00	20	462 893,00	27 229,00	54 468,79
2010B00060 CENTRE DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE MAGNY COURS	04/07/2006	0,00	25	1 069 168,00	66 823,00	534 592,27
2010B00039 Travaux éclairage mur enceinte Adélaïde Magny Cour	05/09/2006	0,00	20	4 160,00	260,00	780,00
2010B00040 Travaux Sécurité Magny Cours	05/09/2006	0,00	20	754 713,00	47 252,00	141 770,20
2010B00059 REFECTION SANITAIRES CIRCUIT MAGNY COURS	05/09/2006	0,00	25	26 032,00	1 627,00	13 033,71
2010D00105 TRAVAUX CHAUFFAGE KARTING CIRCUIT	05/09/2006	0,00	20	73 963,00	4 654,00	13 978,16
2010D00157 TRAVAUX DIVERS MAGNY-COURS	05/09/2006	0,00	20	703 183,00	0,00	0,00
2010D00115 TRAVAUX SECURITE SITE MAGNY COURS	01/10/2007	0,00	20	1 637 008,00	109 134,00	436 536,86
AUT0000005980 EXTENSION BATIMENT ADMINISTRAT	22/10/2007	101 991,74	20	76 481,00	5 099,00	20 411,74
2010D00107 REFECTION FACADE ARRIERE BATS DES STANDS	22/10/2007	0,00	20	173 186,00	13 322,00	79 950,28
AUT0000007415 ACQUISITION LYCEE AGRICOLE MAG	20/12/2007	375 375,00	25	225 225,00	15 015,00	135 135,00
AUT0000006697 TRAVAUX DE SECURITE	25/02/2008	1 951 686,54	20	1 366 175,00	97 584,00	487 927,54
AUT0000006731 VIABILISATION ACCUEIL GOLF	25/02/2008	27 287,37	20	19 096,00	1 364,00	6 827,37
AUT0000006806 CAMERAS ET ADAPT. PC VIDEO	25/02/2008	129 999,74	20	90 999,00	6 500,00	32 500,74
AUT0000006872 MARCHÉ : 31PI05 TRAVAUX D'AMÉN	25/02/2008	9 691,60	20	6 776,00	484,00	2 431,60
AUT0000006948 TRAVAUX GOLF	25/02/2008	17 161,03	20	12 012,00	858,00	4 291,03
2010O00089 ETUDE CHAUFFAGE KARTING	25/02/2008	0,00	20	2 730,00	195,00	975,00
2010B00027 ETUDE FONCTIONNEMENT HYDRAU ETANG GOLF	20/12/2008	16 133,23	5	16 133,23	0,00	0,00
AUT0000006466 CT MISE EN PLACE COQUES SUR TR	24/02/2009	6 010,00	20	3 900,00	300,00	1 810,00
AUT0000006826 REFECTION RESEAU ELECTRIQUE	24/02/2009	1 111 379,29	20	722 384,00	55 568,00	333 427,29
AUT0000006931 TRAVAUX DE COUVERTURE AU KARTI	24/02/2009	93 537,98	20	60 788,00	4 676,00	28 073,98
AUT0000007575 DEMOLITION STATION DE POMPAGE	24/02/2009	16 178,50	20	10 504,00	808,00	4 866,50
AUT0000007588 TRAVAUX SECURITE PISTE	24/02/2009	21 479,91	20	13 949,00	1 073,00	6 457,91
AUT0000007629 REMPLACEMENT SIEGES TRIBUNES	24/02/2009	299 425,44	20	194 623,00	14 971,00	89 831,44
AUT0000007637 TRAVAUX DE CONST. PLATEFORME P	24/02/2009	12 700,26	20	8 255,00	635,00	3 810,26
AUT0000007708 DEPLACEMENT DU CLIMATISEUR	24/02/2009	4 181,08	20	2 717,00	209,00	1 255,08
AUT0000007755 MC 19 / REMISE EN ETAT ONDULEU	24/02/2009	34 800,00	20	22 620,00	1 740,00	10 440,00

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007777 MC 20 / REMPLACEMENT ENREGISTR	24/02/2009	23 050,00	20	14 976,00	1 152,00	6 922,00
AUT0000007801 OPMC21 - PROTECTIONS LE LONG D	24/02/2009	36 184,00	20	23 517,00	1 809,00	10 858,00
AUT0000007835 TRAVAUX DIVERS GOLF	24/02/2009	409,60	20	260,00	20,00	129,60
AUT0000008075 OP MC 16 - REMPLACEMENT DES PA	24/02/2009	65 451,00	20	42 536,00	3 272,00	19 643,00
2010D00106 MISE EN CONFORMITE INSTALLATIONS ELECTRIQUES	24/02/2009	0,00	20	34 307,00	2 639,00	15 835,34
2010D00108 REMPLACEMENT SIEGES TRIBUNES	24/02/2009	0,00	20	169 156,00	13 012,00	78 074,11
AUT0000007592 TRAVAUX DE SECURITE	12/07/2010	404 260,15	6	404 260,15	0,00	0,00
AUT0000007649 TRAVAUX SUR LA PISTE	12/07/2010	1 297 702,98	6	1 297 702,98	0,00	0,00
AUT0000007665 MC 17 / TRAVAUX DIVERS	12/07/2010	64 860,73	6	64 860,73	0,00	0,00
AUT0000007795 MC05 - REMPLACEMENT EXUTOIRES	12/07/2010	45 487,50	6	45 487,50	0,00	0,00
AUT0000007802 OPMC12 - TRAVAUX PARKING	12/07/2010	372 499,06	6	372 499,06	0,00	0,00
AUT0000007827 OPMC 18 / MISE EN PLACE ECLAIR	12/07/2010	16 343,00	6	16 343,00	0,00	0,00
AUT0000008308 OP MC 11 - TRAVAUX SUR PASSERE	12/07/2010	145 878,15	6	145 878,15	0,00	0,00
AUT0000008440 OP MC 26 - AMENAGEMENT DE LA D	12/07/2010	148 700,09	6	148 700,09	0,00	0,00
AUT0000008660 OP MC 24 / REMPLACEMENT TRI-FL	12/07/2010	40 450,30	6	40 450,30	0,00	0,00
AUT0000008779 OPMC 25 - REFECTION DE LA CLIM	12/07/2010	173 204,36	6	173 204,36	0,00	0,00
AUT0000008780 OPMC 36 - TRAVAUX D'ETANCHEITE	12/07/2010	27 729,08	6	27 729,08	0,00	0,00
AUT0000008856 MARCHÉ : 13PI08 BON COMMANDE 1	12/07/2010	3 597,52	20	2 148,00	179,00	1 270,52
AUT0000008867 OPMC28 - REFECTION COFFRETS EL	12/07/2010	32 253,00	6	32 253,00	0,00	0,00
AUT0000009016 MISE EN PLACE CLOTURE VIRAGE D	12/07/2010	141 000,00	6	141 000,00	0,00	0,00
AUT0000009082 AGRANDISSEMENT ZONE ASPHALTEE	12/07/2010	149 190,00	6	149 190,00	0,00	0,00
2010D01365 TELEVISEURS POUR SALLE DE PRESSE	27/10/2010	22 570,23	20	13 536,00	1 128,00	7 906,23
AUT0000008524 OP MC 17 - TRAVAUX DIVERS	08/04/2011	34 302,03	6	34 302,03	0,00	0,00
AUT0000008969 OPMC38 - ACCES AU STANDS DU KA	08/04/2011	58 220,00	6	58 220,00	0,00	0,00
2012D00126 Travaux sur l'ancien lycée agricole	07/06/2012	37 300,00	20	18 650,00	1 865,00	16 785,00
2012D00127 TRAVAUX DU PROPRIETAIRE	07/06/2012	51 273,18	20	25 531,00	2 573,00	23 169,18
2012D00128 REMPLACEMENT DE MATERIEL NON CONFORME CENTRE MEDIC	07/06/2012	2 944,20	20	1 470,00	147,00	1 327,20
2012D00210 ACQUISITION DU BUNGALOW	01/08/2012	17 943,80	20	8 970,00	897,00	8 076,80
2013D00011 SUPPRESSION DES ALIMENTATIONS ELECTRIQUES	30/01/2013	106 976,85	20	48 132,00	5 348,00	53 496,85
2013D00035 TRAVAUX DIVERS DU PROPRIETAIRE	11/03/2013	200 820,02	20	90 369,00	10 041,00	100 410,02
2013D00069 Création d'un chemin empierré à la piste école BC	10/04/2013	16 670,00	20	7 497,00	833,00	8 340,00
2013D00070 REMPLACEMENT DE CAMERAS ET MISE EN PLACE DE SWITCH	11/04/2013	67 656,00	20	30 438,00	3 382,00	33 836,00
2013D00106 Réalisation des réseaux pour installation sanitair	23/05/2013	65 070,00	20	29 277,00	3 253,00	32 540,00
2013D00424 Travaux d'homologation karting clôture piste super	04/12/2013	46 170,00	20	20 772,00	2 308,00	23 090,00
2013D00460 Travaux de plâtrerie, peinture, revêtements de sol	16/12/2013	96 698,50	20	4 359,00	0,00	0,00
2013D00466 Travaux sur la piste pour homologation FIM/FIA/CNE	17/12/2013	44 431,44	20	19 989,00	2 221,00	22 221,44
2014D00071 Remplacement de la centrale incendie piste club	03/04/2014	71 036,30	20	28 332,00	3 558,00	39 146,30
2014D00163 Homologation FIM - Dplt et fourn piles pne virage	11/06/2014	38 455,51	20	15 376,00	1 922,00	21 157,51
2014D00164 TRAVAUX DU PROPRIETAIRE	11/06/2014	185 564,38	20	73 799,00	9 313,00	102 452,38
2014D00194 Remplacement du matériel technique du circuit de N	03/07/2014	69 459,62	20	27 776,00	3 472,00	38 211,62
2014D00258 Travaux de maintenance et de sécurité sur l'ensem	13/08/2014	467 157,32	20	186 856,00	23 357,00	256 944,32
2014D00353 Mise en place émetteurs WIFI	01/10/2014	14 349,75	20	5 736,00	717,00	7 896,75

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00352 mise en place d'une couverture en bac acier sur bâ	03/10/2014	49 532,80	20	19 808,00	2 476,00	27 248,80
2014D00382 Discothèque St Parize le Chatel - intervention en	20/10/2014	16 503,50	20	86,00	0,00	0,00
2014D00539 Remplacement des sièges des tribunes E et F au cir	02/12/2014	127 690,35	20	51 044,00	6 387,00	70 259,35
2015D00122 Ancienne discothèque St Parize - démolition	15/01/2015	76 780,00	20	26 873,00	3 839,00	46 068,00
2015D00103 Sortie des stands - réaménagement	09/03/2015	45 010,98	20	15 750,00	2 250,00	27 010,98
2015B00008 Passerelles - remise en état	17/07/2015	21 300,00	20	7 455,00	1 065,00	12 780,00
2016D00024 MAGNY-COURS - TRAVAUX DIVERS 2016	17/02/2016	761 162,57	20	228 198,00	38 068,00	494 896,57
2017D00020 travaux divers 2017	17/02/2017	212 136,43	20	52 460,00	10 644,00	149 032,43
2018D00152 2018 TRAVAUX SECURITE	10/04/2018	169 247,98	20	33 848,00	8 462,00	126 937,98
2018B00015 CARTE TOIT DE CABINE MAGNY COURS Facture VPF908655	24/09/2018	2 073,18	20	412,00	103,00	1 558,18
2019D00033 2019 TRAVAUX DIVERS MAGNY COURS	02/01/2019	471 494,67	20	70 066,00	23 613,00	377 815,67
2019B00026 BATIMENT WELIENCE MAGNY COURS TX ACCES FIBRE THD	12/11/2019	2 400,00	20	342,00	121,00	1 937,00
2020D00069 2020 - MC TRAVAUX ANNEE 2020	01/01/2020	2 791 766,86	20	279 137,00	139 590,00	2 373 039,86
2021D00043 2021- MC - TRAVAUX MAINTENANCE ET SECURITE	01/01/2021	1 337 196,08	20	66 773,00	66 826,00	1 203 597,08
2022B00008 MC - Acquislition et mise en place de bungalows	03/01/2022	80 950,00	20	0,00	4 047,00	76 903,00
2022D00036 2022- MC - TRAVAUX MAINTENANCE ET SECURITE	15/02/2022	447 663,12	20	0,00	22 220,00	425 443,12
2023D00047 2023-MC-TRAVAUX MAINTENANCE ET SECURITE	25/01/2023	205 284,61	20	0,00	0,00	205 284,61

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		11 272 834,39		5 347 838,33	536 073,00	5 388 923,06
AUT0000006026 CRT DE MAGNY COURS	20/12/2004	337 810,00	27	216 193,00	13 512,00	108 105,00
AUT0000006027 SUBVENTION ETUDE SITE MAGNY CO	20/12/2004	4 490,45	5	4 490,45	0,00	0,00
AUT0000006028 SUBVENTION CRT MAGNY COURS	15/12/2005	184 267,45	26	117 921,98	7 370,00	58 975,47
AUT0000006550 BASSIN DE RETENUES MAGNY COURS	13/05/2006	217 836,32	19	185 149,40	10 891,00	21 795,92
AUT0000006549 CRT MAGNY COURS SUBVENTION EUR	09/08/2006	542 190,00	25	346 993,48	21 687,00	173 509,52
AUT0000006548 CRT MAGNY COURS SUBV FNADT	22/12/2006	405 320,46	25	259 394,22	16 212,00	129 714,24
AUT0000007013 SUBVENTION PISTE CLUB	02/07/2007	55 000,00	18	46 749,64	2 750,00	5 500,36
AUT0000007657 SUBVENTION FEDER MAGNYTUDE	18/03/2008	201 019,27	23	128 639,31	8 040,00	64 339,96
AUT0000008178 TRAVAUX SECURITE MAGNY COURS S	29/11/2008	180 442,64	20	126 308,01	9 022,00	45 112,63
AUT0000008849 SUBVENTION CNDS TRAVAUX SECURI	12/10/2009	25 393,73	19	17 368,00	1 336,00	6 689,73
2010S00003 SUBVENTION CNDS TRAVAUX PISTE	28/05/2010	36 800,00	20	22 080,00	1 840,00	12 880,00
2011S00001 SUBVENTION CNDS Trx d'amélioration et d'adaptation	17/10/2011	148 233,62	20	81 521,00	7 411,00	59 301,62
2011S00002 SUBVENTION CNDS TRAVAUX PISTE	16/11/2011	7 680,26	16	5 280,00	480,00	1 920,26
2013S00002 SUBVENTION TRX AMELIORATION SECURITE CIRCUIT 2011	10/04/2013	125 000,00	19	59 202,00	6 578,00	59 220,00
2010O00054 Concoursmaîtrise oeuvre. Modernisation et standar	06/08/2013	332,84	5	332,84	0,00	0,00
2012O00054 ETUDES BTS ANCIENS LYCEE AGRICOLE	07/08/2013	12 415,00	5	12 415,00	0,00	0,00
2012O00166 ETUDE RELATIVE A EVALUATION INCIDENCES NATURA 2000	07/08/2013	7 000,00	5	7 000,00	0,00	0,00
2013O00073 Biens mobiliers, matériel et études - 2013	31/12/2013	423 810,00	5	423 810,00	0,00	0,00
2011O00007 VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	07/07/2014	3 800,00	5	3 800,00	0,00	0,00
2012O00070 Etude faisabilité mise en place couverture tribune	07/07/2014	29 650,00	5	29 650,00	0,00	0,00
2013O00007 MISSION D'ETUDE POUR PROJET MUSEE LIGIER	07/07/2014	3 500,00	5	3 500,00	0,00	0,00
2015S00003 Subvention Région Bourgogne	30/12/2014	3 527 200,00	22	1 397 949,00	152 088,00	1 977 163,00
2014O00012 Biens mobiliers, matériel et études - 2014	31/12/2014	394 169,00	5	394 169,00	0,00	0,00
2015S00004 subvention FEDER	06/10/2015	1 243 080,00	21	414 358,00	59 194,00	769 528,00
2014O00024 CREATION PLATEFORMES POUR IMPLANTATION CHAPITEAUX	27/05/2016	2 910,00	5	2 910,00	0,00	0,00
2014O00104 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL OEUVRES ARTISTIQUES BTS S	27/05/2016	35 000,00	5	35 000,00	0,00	0,00
2017S00007 Solde subvention Région - circuit Magny-Cours	30/12/2016	472 800,00	20	141 840,00	23 640,00	307 320,00
2016O00124 Biens mobiliers, matériel et études - 2016	31/12/2016	118 302,00	5	118 302,00	0,00	0,00
2015O00095 Hélicoptère - Etudes 2015	18/05/2017	159 600,00	5	159 600,00	0,00	0,00
2015O00163 Etude mise en conformité du bâtiment du karting	18/05/2017	2 230,00	5	2 230,00	0,00	0,00
2016O00068 M. COURS - Etudes diverses 2016	18/05/2017	12 470,00	5	12 470,00	0,00	0,00
2017S00014 subvention TEPCV	30/06/2017	3 600,00	20	900,00	180,00	2 520,00
2017O00167 Biens mobiliers, matériel et études - 2017	31/12/2017	118 302,00	5	118 302,00	0,00	0,00
2018S00002 DEMONSTRATEUR WATTWAY CONVENTION	17/10/2018	68 400,00	20	13 680,00	3 420,00	51 300,00
2019S00001 SOLDE SUBVENTION FEDER	30/12/2018	310 770,00	19	65 424,00	16 356,00	228 990,00

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2023

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019O00067 Biens mobiliers, matériel et études - 2019	31/12/2019	438 302,00	5	262 980,00	87 660,00	87 662,00
2020O00076 ETUDE DIRECTION DE COURSE	06/08/2020	12 600,00	5	5 040,00	2 520,00	5 040,00
2021S00002 DSID 2020 INITIALE 1ER ACOMPTE	31/12/2020	454 511,07	20	45 450,00	22 725,00	386 336,07
2020O00189 Biens mobiliers, matériel et études - 2020	31/12/2020	100 891,00	5	40 356,00	20 178,00	40 357,00
2020O00032 2020 - Etudes diverses Magny Cours	01/06/2021	20 806,25	5	4 161,00	4 161,00	12 484,25
2021S00004 SUBVENTION REGION CENTRE SIMULATION MC	22/06/2021	10 000,00	5	2 000,00	2 000,00	6 000,00
2021S00006 SUBVENTION FNADT ETUDE CENTRE DE SIMULATION AUTOMO	07/07/2021	12 099,36	5	2 419,00	2 419,00	7 261,36
2021S00007 DSID 2020 COMPLEMENTAIRE	14/09/2021	210 000,00	20	10 500,00	10 500,00	189 000,00
2022S00001 DSID 2020 INITIALE SOLDE	07/04/2022	410 388,93	19	0,00	21 599,00	388 789,93
2022S00003 SOLDE SUBVENTION REGION CENTRE SIMULATION AUTOMOB	29/08/2022	1 523,20	5	0,00	304,00	1 219,20
2021O00031 Magny Cours - Frais d'études divers	08/08/2023	23 974,50	5	0,00	0,00	23 974,50
2021O00086 ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE POUR LA CREA	08/08/2023	57 616,00	5	0,00	0,00	57 616,00
2022O00041 2020 - Frais d'études Magny Cours	08/08/2023	68 350,00	5	0,00	0,00	68 350,00
2023S00001 COMM COMM LOIRE ET ALLIER ETUDE CENTRE SIMULATION	06/11/2023	5 761,60	5	0,00	0,00	5 761,60
2023O00195 SUBV CDC ETUDE CENTRE DE SIMULATION AUTOMOBILE	07/11/2023	20 000,00	5	0,00	0,00	20 000,00
2023S00002 SOLDE SUBV FNADT CENTRE DE SIMULATION AUTOMOBILE	01/12/2023	5 185,44	5	0,00	0,00	5 185,44

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS	B11.6

Participations et créances rattachées à des participations

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		5 794 577,66	
261 - Titres de participation		0,00	
266 – Autres formes de participation		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B11.7

Autres immobilisations financières

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)		0,00	
272 – Titres immobilisés (droit de créances)		0,00	
276 –Autres créances immobilisées		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B13.1

B13.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B13.2

B13.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Conseil départemental Nièvre - MADEF

M22

COMPTE ADMINISTRATIF

2023

740

3. Tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire

Totaux	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT						
Total		12 029 788,58			12 478 586,61	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
Total	5 772 630,79	5 581 608,34	191 022,45	5 247 732,14	5 313 720,31	-65 988,17
BUDGETS ANNEXES						
Total						
Reprise de résultat	0,00	0,00	0,00	524 898,65	0,00	524 898,65
Total Général	5 772 630,79	17 611 396,92	191 022,45	5 772 630,79	17 792 306,92	458 910,48

4.2.1 Section d'investissement : tableau des emplois

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart		
				Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
2033	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'insertion	3 000,00	0,00	3 000,00	1 188,00	0,00	1 188,00	-1 812,00	-60,40
20	TOTAL	3 000,00	0,00	3 000,00	1 188,00	0,00	1 188,00	-1 812,00	-60,40
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
2154	Matériel et outillages	221 200,00	-219 464,11	1 735,89	1 735,89	0,00	1 735,89	0,00	0,00
2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	1 620,00	1 620,00	1 620,00	0,00	1 620,00	0,00	0,00
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	64 793,60	-674,42	64 119,18	63 119,18	0,00	63 119,18	-1 000,00	-1,56
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	7 500,00	-7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	316 800,00	-262 227,47	54 572,53	8 131,42	0,00	8 131,42	-46 441,11	-85,10
21	TOTAL	610 293,60	-488 246,00	122 047,60	74 606,49	0,00	74 606,49	-47 441,11	-38,87
IMMOBILISATIONS EN COURS									
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	16 688 000,00	-3 305 803,00	13 382 197,00	6 865 955,09	0,00	6 865 955,09	-6 516 241,91	-48,69
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	588 000,00	-175 353,00	412 647,00	287 723,00	0,00	287 723,00	-124 924,00	-30,27
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	11 163 000,00	-3 084 450,00	8 078 550,00	4 800 316,00	0,00	4 800 316,00	-3 278 234,00	-40,58
23	TOTAL	28 439 000,00	-6 565 606,00	21 873 394,00	11 953 994,09	0,00	11 953 994,09	-9 919 399,91	-45,35
	Résultats d'investissement reporté (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	29 052 293,60	-7 053 852,00	21 998 441,60	12 029 788,58	0,00	12 029 788,58	-9 968 653,02	-45,32

4.2.2 Section d'investissement : tableau des ressources

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart		
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)	
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	3 300 000,00	-2 733 739,70	566 260,30	566 260,30	0,00	566 260,30	0,00	0,00
10	TOTAL	3 300 000,00	-2 733 739,70	566 260,30	566 260,30	0,00	566 260,30	0,00	0,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT									
1311	Subventions d'équipement transférables - Etat	2 478 663,00	-1 778 663,00	700 000,00	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00	-200 000,00	-28,57
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	3 801 646,30	718 353,70	4 520 000,00	4 520 000,00	0,00	4 520 000,00	0,00	0,00
13	TOTAL	6 280 309,30	-1 060 309,30	5 220 000,00	5 520 000,00	500 000,00	5 020 000,00	-200 000,00	-3,83
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS									
28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	1 760,00	0,00	1 760,00	1 760,00	0,00	1 760,00	0,00	0,00
2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	1 025,44	55,15	1 080,59	1 080,59	0,00	1 080,59	0,00	0,00
28131.	Bâtiments	27 268,00	0,00	27 268,00	27 268,00	0,00	27 268,00	0,00	0,00
28154	Matériel et outillage	15 447,87	353,00	15 800,87	15 800,87	0,00	15 800,87	0,00	0,00
28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers	30 762,09	-787,15	29 974,94	29 974,09	0,00	29 974,09	-0,85	-0,00
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	28 774,75	0,00	28 774,75	28 774,75	0,00	28 774,75	0,00	0,00
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	2 183,99	121,00	2 304,99	2 304,99	0,00	2 304,99	0,00	0,00
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	9 691,86	258,00	9 949,86	9 949,86	0,00	9 949,86	0,00	0,00
28	TOTAL	116 914,00	0,00	116 914,00	116 913,15	0,00	116 913,15	-0,85	-0,00
IMMOBILISATIONS EN COURS									
237.	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles (Ressource)	778 000,00	-175 353,00	602 647,00	340 084,51	0,00	340 084,51	-262 562,49	-43,57
238_	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (ressources)	15 649 000,00	-3 084 450,00	12 564 550,00	6 435 328,65	0,00	6 435 328,65	-6 129 221,35	-48,78

4.2.2 Section d'investissement : tableau des ressources

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart		
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)	
IMMOBILISATIONS EN COURS									
23									
	TOTAL	16 427 000,00	-3 259 803,00	13 167 197,00	6 775 413,16	0,00	6 775 413,16	-6 391 783,84	-48,54
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
20									
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Résultats d'investissement reporté (excédent)	2 928 070,30	0,00	2 928 070,30	2 928 070,30	0,00	2 928 070,30	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	29 052 293,60	-7 053 852,00	21 998 441,60	15 906 656,91	500 000,00	15 406 656,91	-6 591 784,69	-29,96

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation

ACHATS

60611	Eau et assainissement	8 788,39	15 000,00	15 447,00	30 447,00	27 251,66	-3 195,34	181,68
60612	Energie, électricité	102 996,52	139 000,00	-10 000,00	129 000,00	117 972,78	-11 027,22	84,87
60613	Chauffage	38 872,56	42 000,00	0,00	42 000,00	30 000,00	-12 000,00	71,43
60621	Combustibles et carburants	33 127,33	32 000,00	5 000,00	37 000,00	34 909,06	-2 090,94	109,09
60622	Produits d'entretien	18 088,02	26 000,00	-2 260,00	23 740,00	23 651,09	-88,91	90,97
60623	Fournitures d'atelier	13 535,76	12 000,00	830,00	12 830,00	12 080,53	-749,47	100,67
60624	Fournitures administratives	2 933,47	3 500,00	-100,00	3 400,00	3 387,88	-12,12	96,80
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	5 231,58	8 000,00	-1 000,00	7 000,00	6 426,16	-573,84	80,33
606268	Autres fournitures hôtelières	7 316,67	20 000,00	-7 030,00	12 970,00	12 616,34	-353,66	63,08
60628	Autres fournitures non stockées	3 231,26	5 000,00	-1 010,00	3 990,00	3 828,39	-161,61	76,57
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	115 217,61	132 000,00	10 163,00	142 163,00	140 927,21	-1 235,79	106,76
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	4 420,85	6 000,00	-40,00	5 960,00	5 580,77	-379,23	93,01

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

62428	Autres transports d'usagers	3 859,49	4 000,00	-400,00	3 600,00	2 065,25	-1 534,75	51,63
6251	Voyages et déplacements	1 360,84	2 000,00	950,00	2 950,00	2 409,74	-540,26	120,49
6256	Missions	3 554,07	3 500,00	0,00	3 500,00	3 430,90	-69,10	98,03
6261	Frais d'affranchissements	1 611,84	3 000,00	0,00	3 000,00	2 192,64	-807,36	73,09
6262	Frais de télécommunication	2 090,03	4 000,00	0,00	4 000,00	2 083,74	-1 916,26	52,09
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	2 579,60	3 500,00	0,00	3 500,00	2 995,10	-504,90	85,57
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	7 750,87	10 000,00	0,00	10 000,00	9 721,89	-278,11	97,22
6288	Divers - Autres	8 188,34	10 000,00	-550,00	9 450,00	6 192,68	-3 257,32	61,93

TOTAL GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation		384 755,10	480 500,00	10 000,00	490 500,00	449 723,81	-40 776,19	93,59
---	--	------------	------------	-----------	------------	------------	------------	-------

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel

charges de personnel

6228	Divers	57 776,28	50 000,00	29 114,00	79 114,00	74 303,70	-4 810,30	148,61	
6331	Versement mobilité	18 201,00	23 098,00	0,00	23 098,00	22 394,00	-704,00	96,95	
6332	Allocation logement	11 374,00	15 014,00	-800,00	14 214,00	13 996,00	-218,00	93,22	
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	76 457,24	85 464,00	3 600,00	89 064,00	88 936,85	-127,15	104,06	
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	18 201,09	21 943,00	800,00	22 743,00	22 392,94	-350,06	102,05	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 821,00	9 239,00	0,00	9 239,00	8 393,00	-846,00	90,84	
64111	Rémunération principale	1 681 578,11	1 919 245,00	-215 200,00	1 704 045,00	1 703 974,32	-70,68	88,78	
64112	indemnité de résidence	42 953,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
64113	Prime de service	125 307,49	140 000,00	2 000,00	142 000,00	141 084,43	-915,57	100,77	
64114	nouvelle bonification indiciaire (NBI)	0,00	25 000,00	-1 300,00	23 700,00	21 830,53	-1 869,47	87,32	
64115	supplément familial de traitement (SFT)	0,00	25 816,00	-7 000,00	18 816,00	17 151,47	-1 664,53	66,44	
641181	Gratifications des stagiaires	0,00	10 000,00	-6 600,00	3 400,00	2 689,21	-710,79	26,89	
641182	complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00	100 000,00	81 300,00	181 300,00	181 070,31	-229,69	181,07	
641184	Autres indemnités - indemnité inflation	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641185	majoration horaire pour travail de nuit	0,00	15 000,00	15 000,00	30 000,00	29 765,86	-234,14	198,44	
641186	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	0,00	39 000,00	3 700,00	42 700,00	42 224,17	-475,83	108,27	
641188	Autres	343 460,12	244 447,00	-33 314,00	211 133,00	209 832,70	-1 300,30	85,84	
64151	Rémunération principale	512 050,83	586 699,00	135 765,79	722 464,79	721 543,27	-921,52	122,98	
641582	complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00	50 000,00	19 000,00	69 000,00	68 199,89	-800,11	136,40	
641584	Autres indemnités - Indemnité inflation	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641585	majoration horaire pour travail de nuit	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00	5 362,35	-637,65	89,37	
641586	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	0,00	18 000,00	5 000,00	23 000,00	22 220,21	-779,79	123,45	
641588	Autres indemnités - Autres	122 222,32	66 900,00	20 000,00	86 900,00	84 759,78	-2 140,22	126,70	
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	0,00	69 295,00	-10 000,00	59 295,00	57 908,85	-1 386,15	83,57	
64174	Apprentis - Indemnité inflation	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
64178	Apprentis - Autres	59 346,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
64511	Cotisations à l'URSSAF	436 284,00	502 390,00	65 000,00	567 390,00	556 542,00	-10 848,00	110,78	
64513	Cotisations aux caisses de retraite	41 084,75	47 352,00	746 500,00	57 852,00	51 890,90	-5 961,10	109,59	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel

charges de personnel

64514	Cotisations à l'ASSEDIC	25 661,00	30 028,00	12 000,00	42 028,00	36 511,00	-5 517,00	121,59	
64515	Cotisations à la CNRACL	523 694,27	606 332,00	5 600,00	611 932,00	594 569,00	-17 363,00	98,06	
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 557,00	8 084,00	-900,00	7 184,00	6 680,00	-504,00	82,63	
6475	Médecine du travail	11 520,00	13 305,00	-1 000,00	12 305,00	11 880,00	-425,00	89,29	
64784	Oeuvres sociales	40 207,11	46 197,00	1 000,00	47 197,00	46 550,00	-647,00	100,76	
64788	Autres	294,17	11 549,00	0,00	11 549,00	320,40	-11 228,60	2,77	
6488	Autres charges diverses de personnel	1 205,24	2 310,00	900,00	3 210,00	2 924,60	-285,40	126,61	
TOTAL GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel		4 169 257,36	4 787 707,00	134 165,79	4 921 872,79	4 847 901,74	-73 971,05	101,26	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure

SERVICES EXTERIEURS

61128	Autres prestations à caractère médico-social	28 648,16	38 000,00	0,00	38 000,00	15 777,75	-22 222,25	41,52
61351	locations mobilières - informatique	2 100,48	1 960,00	0,00	1 960,00	487,56	-1 472,44	24,88
61352	locations mobilières - équipements	249,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00
61521	Entretien et réparations - Bâtiments publics	15 559,62	23 667,00	-21 700,00	1 967,00	1 843,12	-123,88	7,79
61558	Autres matériels et outillages	19 893,28	30 000,00	0,00	30 000,00	25 202,34	-4 797,66	84,01
61561	Informatique	0,00	1 017,00	0,00	1 017,00	0,00	-1 017,00	0,00
61568	Autres	73 211,96	66 000,00	1 700,00	67 700,00	35 953,61	-31 746,39	54,48
6161	Multirisques	3 044,47	3 500,00	0,00	3 500,00	3 344,68	-155,32	95,56
6163	Assurance transport	10 217,42	10 500,00	0,00	10 500,00	10 326,12	-173,88	98,34
6165	Responsabilité civile	1 713,03	2 000,00	0,00	2 000,00	1 713,03	-286,97	85,65
61681	assurance maladie, maternité et accident du travail	33 420,03	36 000,00	0,00	36 000,00	33 096,95	-2 903,05	91,94
6182	Documentation générale et technique	724,44	1 000,00	0,00	1 000,00	837,45	-162,55	83,75
6188	Autres frais divers	1 422,16	2 900,00	0,00	2 900,00	1 616,24	-1 283,76	55,73

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

6588	Charges diverses de gestion courante - autres	19 782,38	30 000,00	0,00	30 000,00	24 848,95	-5 151,05	82,83
------	---	-----------	-----------	------	-----------	-----------	-----------	-------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

63513	Autres impôts locaux	12 809,64	14 000,00	0,00	14 000,00	12 021,84	-1 978,16	85,87
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	800,00	0,00	800,00	0,00	-800,00	0,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

68111	Dotation aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	4 477,96	2 841,00	0,00	2 841,00	2 840,59	-0,41	99,99
68112	Dotation aux amortissements des Immobilisations Corporelles	121 613,08	114 073,00	0,00	114 073,00	114 072,56	-0,44	100,00

TOTAL GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure		349 022,11	380 258,00	-20 000,00	360 258,00	283 982,79	-76 275,21	74,68
TOTAL GENERAL		4 903 034,57	5 648 465,00	124 165,79	5 772 630,79	5 581 608,34	-191 022,45	98,82

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréali n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification

DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION

733318	Dotation globale - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	4 564 661,00	5 078 366,35	0,00	5 078 366,35	5 078 366,35	0,00	100,00	
73332	Prix de journée	55 341,48	0,00	107 359,20	107 359,20	156 993,30	49 634,10		
TOTAL GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification		4 620 002,48	5 078 366,35	107 359,20	5 185 725,55	5 235 359,65	49 634,10	103,09	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréali n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation

PRODUITS

6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	35 177,55	37 700,00	19 694,63	57 394,63	71 369,68	13 975,05	189,31	
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	1 966,75	1 200,00	681,50	1 881,50	3 072,85	1 191,35	256,07	

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS

744	FCTVA	0,00	2 300,00	-1 149,12	1 150,88	1 150,88	0,00	50,04	
7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	1 449,34	4 000,00	-2 500,00	1 500,00	0,00	-1 500,00	0,00	

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	2,98	0,00	1,18	1,18	2,02	0,84		
------	---	------	------	------	------	------	------	--	--

TOTAL GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation		38 596,62	45 200,00	16 728,19	61 928,19	75 595,43	13 667,24	167,25	
---	--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	--------	--

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréalis n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GRUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables

PRODUITS EXCEPTIONNELS

773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	0,00	0,00	0,00	68,57	68,57		
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	18 491,16	0,00	0,00	0,00	2 618,26	2 618,26		
778	Autres produits exceptionnels	7 372,14	0,00	78,40	78,40	78,40	0,00		
TOTAL GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables		25 863,30	0,00	78,40	78,40	2 765,23	2 686,83		
TOTAL GENERAL		4 684 462,40	5 123 566,35	124 165,79	5 247 732,14	5 313 720,31	65 988,17	103,71	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements - Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22580001000236

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M 52

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Centre départemental de santé (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes	8

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	11
B1 - Balance générale - Dépenses	12
B2 - Balance générale - Recettes	13

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme	16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme	18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	20
A2 - Equipements non départementaux	21
A3 - Dépenses financières	22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux	23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA	24
A4.3 - Recettes financières	25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	31
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	34

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	36
A1/01 - Opérations non ventilées	44
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	45
A1/1 - Fonction 1	46
A1/2 - Fonction 2	47
A1/3 - Fonction 3	49
A1/4 - Fonction 4	51
A1/5 - Fonction 5	53
A1/6 - Fonction 6	60
A1/7 - Fonction 7	62
A1/8 - Fonction 8	64
A1/9 - Fonction 9	66

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	68
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	69

B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	Sans Objet
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	70
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	72
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	73
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	74
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	75
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	76
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	77
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	78
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	79
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	80
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	81
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	82
B12 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
D1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans Objet
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	83

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3) (4)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	828 627,40	828 627,40	0,00	A1 0,00
Investissement	49 326,22	49 326,22	(2) 0,00	A2 0,00
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	779 301,18	779 301,18	(3) 0,00	A3 0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I+II 0,00	III+IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)		
TOTAL	A1+B1	0,00
Investissement	A2+B2	0,00
Fonctionnement	A3+B3	0,00

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général(4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement(3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Impositions directes		0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)		0,00
013	Atténuations de charges(4)		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	779 301,18	G	779 301,18
	Section d'investissement	B	49 326,22	H	49 326,22

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=

=

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	828 627,40	= G+H+I+J	828 627,40
--	-----------	-------------------	-----------	-------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	779 301,18	= G+I+K	779 301,18
	Section d'investissement	= B+D+F	49 326,22	= H+J+L	49 326,22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	828 627,40	= G+H+I+J+K+L	828 627,40

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	49 326,22	0,00	49 326,22	49 326,22	0,00	49 326,22
FONCTIONNEMENT	779 301,18	0,00	779 301,18	779 301,18	0,00	779 301,18
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	828 627,40	0,00	828 627,40	828 627,40	0,00	828 627,40

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		49 326,22
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	49 326,22	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		49 326,22	49 326,22
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		49 326,22	49 326,22
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		0,00	0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III	49 326,22	II+IV	49 326,22
--------------	--------------	------------------	--------------	------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	v	0,00	vi	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			vii	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	49 326,22	II+IV+VI+VII	49 326,22
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)			0,00	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(3) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En recettes, détail du 138.

(7) En recettes, sauf 1068.

(8) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(9) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	149 503,67	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	289 771,13
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	627 589,16	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	489 528,95
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	2 208,35	75 Autres produits de gestion courante(2)	1,10
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
Total dépenses de gestion des services	779 301,18	Total recettes de gestion des services	779 301,18
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	0,00
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 779 301,18	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 779 301,18

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I+III	779 301,18	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II+IV	779 301,18
---	--------------	-------------------	---	--------------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V	779 301,18	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II+IV+VI	779 301,18
---	----------------	-------------------	---	-----------------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	0,00
--	-------------

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	49 326,22	0,00	49 326,22
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		49 326,22	0,00	49 326,22

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	149 503,67		149 503,67
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	627 589,16		627 589,16
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	2 208,35	0,00	2 208,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		779 301,18	0,00	779 301,18

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(6)	49 326,22	0,00	49 326,22
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	0,00	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement –Total		49 326,22	0,00	49 326,22

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	289 771,13		289 771,13
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	489 528,95		489 528,95
75	Autres produits d'activités(7)	1,10	0,00	1,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		779 301,18	0,00	779 301,18

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78	0,00	49 326,22
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78	0,00	49 326,22
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78	0,00	49 326,22
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
---	------	--	--	--	--	--

Total des dépenses d'investissement cumulées	132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78	0,00	49 326,22
---	-------------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	132 870.00	49 326.22	0.00	83 543.78
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00	0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00		0,00
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées	132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
TOTAL		132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78	0,00	49 326,22
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78	0,00	49 326,22
2157	Matériel et outillage technique	10 506,00	4 498,67	0,00	6 007,33		
2181	Install. générales, agencements	3 840,00	3 840,00	0,00	0,00		
21838	Autre matériel informatique	58 614,00	23 440,63	0,00	35 173,37		
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	41 919,00	4 887,52	0,00	37 031,48		
2185	Matériel de téléphonie	15 591,00	10 319,74	0,00	5 271,26		
2188	Autres immobilisations corporelles	2 400,00	2 339,66	0,00	60,34		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

**EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	132 870,00	49 326,22	0,00	83 543,78
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
1313	Subv. transf. Départements	122 870,00	0,00	0,00	122 870,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	49 326,22	0,00	-49 326,22
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	TOTAL DEPENSES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
<i>040</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>040</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) *DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.*

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
<i>041</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)		953 000,00	748 011,29	31 289,89	0,00	173 698,82	0,00	779 301,18
011	Charges à caractère général (4)	219 110,00	118 213,78	31 289,89	0,00	69 606,33	0,00	149 503,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	729 996,00	627 589,16	0,00	0,00	102 406,84		627 589,16
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 894,00	2 208,35	0,00	0,00	1 685,65	0,00	2 208,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00						
023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00

Pour information :	0,00							
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1								

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	953 000,00	748 011,29	31 289,89	0,00	173 698,82	0,00	779 301,18
--	-------------------	-------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		953 000,00	615 560,38	163 740,80	0,00	173 698,82
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	483 500,00	254 718,33	35 052,80	0,00	193 728,87
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	469 499,00	360 840,95	128 688,00	0,00	-20 029,95
75	Autres produits de gestion courante (3)	1,00	1,10	0,00	0,00	-0,10
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information :	0,00				
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	953 000,00	615 560,38	163 740,80	0,00	173 698,82
--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	Charges à caractère général(4)	219 110,00	118 213,78	31 289,89	0,00	69 606,33	0,00	149 503,67
60631	Fournitures d'entretien	2 498,00	55,28	0,00	0,00	2 442,72		
60632	Fournitures de petit équipement	14 829,00	12 383,37	0,00	0,00	2 445,63		
60636	Vêtements de travail	600,00	598,98	0,00	0,00	1,02		
6064	Fournitures administratives	2 116,00	377,88	0,00	0,00	1 738,12		
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 500,00	44,80	0,00	0,00	1 455,20		
611	Contrats de prestations de services	17 842,00	4 068,79	9 096,20	0,00	4 677,01		
6132	Locations immobilières	10 500,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00		
6135	Locations mobilières	10 661,00	10 164,76	0,00	0,00	496,24		
614	Charges locatives et de copropriété	22 040,43	0,00	5 060,43	0,00	16 980,00		
6156	Maintenance	25 000,00	8 864,55	15 046,88	0,00	1 088,57		
6184	Versements à des organismes de formation	139,00	40,00	0,00	0,00	99,00		
62268	Autres honoraires, conseils	39 042,00	22 273,00	0,00	0,00	16 769,00		
6231	Annonces et insertions	10 950,00	10 904,40	0,00	0,00	45,60		
6232	Fêtes et cérémonies	210,00	207,20	0,00	0,00	2,80		
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	5 060,16	0,00	0,00	4 939,84		
6251	Voyages, déplacements et missions	500,00	437,06	0,00	0,00	62,94		
6262	Frais de télécommunications	28 023,00	22 264,70	2 071,38	0,00	3 686,92		
627	Services bancaires et assimilés	100,00	10,27	15,00	0,00	74,73		
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 850,00	9 319,37	0,00	0,00	530,63		
6288	Autres services extérieurs	11 500,00	9 929,64	0,00	0,00	1 570,36		
63513	Autres impôts locaux	1 209,57	1 209,57	0,00	0,00	0,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)	729 996,00	627 589,16	0,00	0,00	102 406,84		627 589,16
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
6331	Versement mobilité	2 500,00	2 353,00	0,00	0,00	147,00		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 250,00	2 206,00	0,00	0,00	44,00		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000,00	4 414,25	0,00	0,00	585,75		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 400,00	1 323,00	0,00	0,00	77,00		
64111	Rémunération principale titulaires	27 900,00	14 465,89	0,00	0,00	13 434,11		
64112	SFT, indemnité résidence	2 000,00	537,81	0,00	0,00	1 462,19		
64113	NBI	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
64118	Autres indemnités titulaires	24 950,00	3 220,18	0,00	0,00	21 729,82		
64131	Rémunérations non tit.	361 000,00	352 514,62	0,00	0,00	8 485,38		
64138	Autres	77 500,00	74 440,24	0,00	0,00	3 059,76		
6414	Personnel rémunéré à la vacation	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	124 696,00	124 526,00	0,00	0,00	170,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	62 300,00	30 298,17	0,00	0,00	32 001,83		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 500,00	17 290,00	0,00	0,00	210,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 894,00	2 208,35	0,00	0,00	1 685,65	0,00	2 208,35
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	890,00	445,00	0,00	0,00	445,00		
65811	Droits d'utilisat ^o - informatique	3 000,00	1 762,61	0,00	0,00	1 237,39		
65888	Autres	4,00	0,74	0,00	0,00	3,26		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Conseil départemental Nièvre - Centre départemental de santé - CA - 2023

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)	953 000,00	748 011,29	31 289,89	0,00	173 698,82	0,00	779 301,18

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		953 000,00	748 011,29	31 289,89	0,00	173 698,82	0,00	779 301,18

023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		0,00	0,00			0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	953 000,00	748 011,29	31 289,89	0,00	173 698,82	0,00	779 301,18
---	-------------------	-------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00					
---	-------------	-------------	--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	953 000,00	748 011,29	31 289,89	0,00	173 698,82	0,00	779 301,18
--	-------------------	-------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	483 500,00	254 718,33	35 052,80	0,00	193 728,87
7066	Redevances services à caractère social	483 500,00	254 718,33	35 052,80	0,00	193 728,87
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	469 499,00	360 840,95	128 688,00	0,00	-20 029,95
74718	Autres participations Etat	0,00	13 300,00	0,00	0,00	-13 300,00
7473	Participation Départements	312 825,00	293 725,95	0,00	0,00	19 099,05
7474	Participation Communes et interco	0,00	10 000,00	11 750,00	0,00	-21 750,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	156 674,00	43 815,00	116 938,00	0,00	-4 079,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	1,00	1,10	0,00	0,00	-0,10
7588	Autres produits divers gestion courante	1,00	1,10	0,00	0,00	-0,10
013	Atténuations de charges(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		953 000,00	615 560,38	163 740,80	0,00	173 698,82
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)						

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS –
OPERATIONS D'ORDRE**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		953 000,00	615 560,38	163 740,80	0,00	173 698,82

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	953 000,00	615 560,38	163 740,80	0,00	173 698,82
---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00			
--	-------------	-------------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	953 000,00	615 560,38	163 740,80	0,00	173 698,82
--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	49 326
- Equipements départementaux		0	0	0	0	49 326
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	0					
Dépenses d'ordre	0					
Solde d'exécution reporté de N-1	0					
Total dépenses	0	0	0	0	0	49 326
Total recettes	0	0	0	0	0	49 326
Solde d'investissement	0	0	0	0	0	0

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	0	0	0	0	0	779 301
Total recettes	0	0	0	0	0	779 301
Solde de fonctionnement	0	0	0	0	0	0

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)										
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 326
- Equipements départementaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 326
- Equipements non départementaux (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières										0
Dépenses d'ordre										0
Solde d'exécution reporté de N-1										0
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 326
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 326
Solde d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)										
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	779 301
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	779 301
Solde de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

		0	0	0	0	0	49 326
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	49 326
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	49 326
2157	Matériel et outillage technique	0	0	0	0	0	4 499
2181	Install. générales, agencements	0	0	0	0	0	3 840
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	23 441
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	4 888
2185	Matériel de téléphonie	0	0	0	0	0	10 320
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	2 340
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

RECETTES

		0	0	0	0	0	49 326
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	49 326
Recettes réelles		0	0	0	0	0	49 326
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	0	49 326
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

		0	0	0	0	0	779 301
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	779 301
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	779 301
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	55
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	12 383
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	599
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	378
60668	Autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	0	45
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	13 165
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	10 165

Conseil départemental Nièvre - Centre départemental de santé - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	5 060
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	23 911
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	0	40
62268	Autres honoraires, conseils	0	0	0	0	0	22 273
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	10 904
6232	Fêtes et cérémonies	0	0	0	0	0	207
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	5 060
6251	Voyages, déplacements et missions	0	0	0	0	0	437
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	24 336
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	25
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	9 319
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	0	9 930
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	2 353
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	2 206
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	4 414
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	0	0	0	0	1 323
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	0	1 210
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	14 466
64112	SFT, indemnité résidence	0	0	0	0	0	538
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	3 220
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	0	0	352 515
64138	Autres	0	0	0	0	0	74 440
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	124 526
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	30 298
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	0	0	0	17 290
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0	0	0	0	0	445
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0	0	0	0	0	1 763
65888	Autres	0	0	0	0	0	1
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	779 301
Recettes réelles		0	0	0	0	0	779 301
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	289 771
74718	Autres participations Etat	0	0	0	0	0	13 300
7473	Participation Départements	0	0	0	0	0	293 726
7474	Participation Communes et interco	0	0	0	0	0	21 750
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0	0	0	0	0	160 753
7588	Autres produits divers gestion courante	0	0	0	0	0	1

Conseil départemental Nièvre - Centre départemental de santé - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
	<i>Recettes d'ordre</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0
	002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	---	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	49 326
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	49 326
2157	Matériel et outillage technique	0	0	0	0	0	0	0	0	4 499
2181	Install. générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	3 840
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	23 441
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	4 888
2185	Matériel de téléphonie	0	0	0	0	0	0	0	0	10 320
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	2 340
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES										
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	49 326
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	49 326
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	49 326
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	779 301
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	779 301
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	0	55
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	12 383
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	599
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	378
60668	Autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	0	0	0	0	45
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	13 165

Conseil départemental Nièvre - Centre départemental de santé - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	10 165
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	5 060
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	0	0	23 911
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	0	0	0	0	40
62268	Autres honoraires, conseils	0	0	0	0	0	0	0	0	22 273
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	0	0	0	10 904
6232	Fêtes et cérémonies	0	0	0	0	0	0	0	0	207
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	5 060
6251	Voyages, déplacements et missions	0	0	0	0	0	0	0	0	437
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	24 336
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	25
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	9 319
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	9 930
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	2 353
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	0	0	0	2 206
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	0	0	0	4 414
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	0	0	0	0	0	0	0	1 323
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	1 210
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	14 466
64112	SFT, indemnité résidence	0	0	0	0	0	0	0	0	538
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	3 220
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	0	0	0	0	0	352 515
64138	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	74 440
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	124 526
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0	0	0	30 298
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	0	0	0	0	0	0	17 290
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0	0	0	0	0	0	0	0	445
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0	0	0	0	0	0	0	0	1 763
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	779 301
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	779 301
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	0	0	289 771
74718	Autres participations Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	13 300
7473	Participation Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	293 726

Conseil départemental Nièvre - Centre départemental de santé - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
7474	Participation Communes et interco	0	0	0	0	0	0	0	0	21 750
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0	0	0	0	0	0	0	0	160 753
7588	Autres produits divers gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		0,00
Dépenses réelles		0,00
Dépenses d'ordre		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
RECETTES		0,00
Recettes réelles		0,00
Recettes d'ordre		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		0,00
Dépenses réelles		0,00
Dépenses d'ordre		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		0,00
Recettes réelles		0,00
Recettes d'ordre		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale			04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)	
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale		048 Autres
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale			04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)	
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale		048 Autres
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	31	32	33	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture			
		315			
		Services d'archives			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	31	32	33	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture			
		315			
		Services d'archives			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	49 326,22	0,00	49 326,22
Equipements départementaux		0,00	0,00	49 326,22	0,00	49 326,22
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	4 498,67	0,00	4 498,67
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	3 840,00	0,00	3 840,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	23 440,63	0,00	23 440,63
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	4 887,52	0,00	4 887,52
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	10 319,74	0,00	10 319,74
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 339,66	0,00	2 339,66
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	49 326,22	0,00	49 326,22
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	49 326,22	0,00	49 326,22

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	779 301,18	0,00	779 301,18
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	55,28	0,00	55,28
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	12 383,37	0,00	12 383,37
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	598,98	0,00	598,98
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	377,88	0,00	377,88
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	44,80	0,00	44,80
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	13 164,99	0,00	13 164,99
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	10 164,76	0,00	10 164,76
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	5 060,43	0,00	5 060,43
6156	Maintenance	0,00	0,00	23 911,43	0,00	23 911,43
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	40,00	0,00	40,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	22 273,00	0,00	22 273,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	10 904,40	0,00	10 904,40
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	207,20	0,00	207,20
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	5 060,16	0,00	5 060,16
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	437,06	0,00	437,06
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	24 336,08	0,00	24 336,08
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	25,27	0,00	25,27
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	9 319,37	0,00	9 319,37
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	9 929,64	0,00	9 929,64
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	2 353,00	0,00	2 353,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	2 206,00	0,00	2 206,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	4 414,25	0,00	4 414,25
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	1 323,00	0,00	1 323,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	1 209,57	0,00	1 209,57
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	14 465,89	0,00	14 465,89
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	537,81	0,00	537,81
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	3 220,18	0,00	3 220,18
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	352 514,62	0,00	352 514,62
64138	Autres	0,00	0,00	74 440,24	0,00	74 440,24
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	124 526,00	0,00	124 526,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	30 298,17	0,00	30 298,17
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	17 290,00	0,00	17 290,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	445,00	0,00	445,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	1 762,61	0,00	1 762,61
65888	Autres	0,00	0,00	0,74	0,00	0,74
RECETTES REELLES		0,00	0,00	779 301,18	0,00	779 301,18

Conseil départemental Nièvre - Centre départemental de santé - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	289 771,13	0,00	289 771,13
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	13 300,00	0,00	13 300,00
7473	Participation Départements	0,00	0,00	293 725,95	0,00	293 725,95
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	21 750,00	0,00	21 750,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	160 753,00	0,00	160 753,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	1,10	0,00	1,10

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établiss	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00
Ressources propres disponibles	0,00
Solde	0,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			49 326,22	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			49 326,22	0,00	
10/03/2023	2023O00042 - TEST	2023O00042	0,00	0,00	2
26/04/2023	2023D00232 - 5 postes +1 serveur ALCATEL pour CDS de Lormes	2023D00232	458,40	0,00	1
26/04/2023	2023D00233 - Installation et maintenance d'un serveur ALCATEL p	2023D00233	5 368,20	0,00	4
16/05/2023	2023D00267 - 5 IMPRIMANTES EPSON MULTIFONCTION POUR CENTRES DE	2023D00267	1 496,58	0,00	4
31/05/2023	2023D00434 - 2 SAMSUNG GALAXY POUR CENTRE SANTE NEVERS	2023D00434	0,00	0,00	1
01/06/2023	2023D00449 - 2 SAMSUNG GALAXY POUR CENTRE SANTE NEVERS	2023D00449	319,20	0,00	1
06/06/2023	2023B00024 - CDS - FAUTEUILS ET CHAISES	2023B00024	1 770,29	0,00	10
19/06/2023	2023D00318 - 2 LECTEURS CARTES VITALES ET 7 LECTEURS SESAM POUR	2023D00318	1 107,43	0,00	4
27/06/2023	2023B00029 - CDS - BANQUE ACCUEIL	2023B00029	1 000,03	0,00	10
27/06/2023	2023B00030 - CDS - CAISSON S/ROUL - ARMOIRE	2023B00030	1 029,00	0,00	10
03/07/2023	2023D00357 - FRIGOS TOP CENTRES DE SANTE LA MACHINE IMPHY LORME	2023D00357	519,96	0,00	6
12/07/2023	2023D00388 - 14 PC MONITEUR ET VIDEOPRO POUR CENTRE DE SANTE NE	2023D00388	11 357,50	0,00	4
17/07/2023	2023D00369 - 3 COFFRES-FORTS	2023D00369	1 047,84	0,00	6
25/07/2023	2023D00386 - ACHAT COFFRE -FORT CDS LA MACHINE	2023D00386	523,92	0,00	6
25/07/2023	2023D00410 - 3 LECTEURS AMBULATOIRE KAPELSE ESKAPAD POUR CENTRE	2023D00410	1 782,00	0,00	4
26/07/2023	2023D00412 - 6 LECTEURS CARTE VITALE POUR CENTRE DE SANTE	2023D00412	3 564,00	0,00	4
26/07/2023	2023D00414 - achat de 5 switchs pour centres de santés	2023D00414	2 715,66	0,00	4
27/07/2023	2023D00408 - DEDICACES PLURIELLES - SIGNALTIQUE NEVERS IMPHY E	2023D00408	3 840,00	0,00	20
08/08/2023	2023D00435 - 10 lecteurs carte sesam vital	2023D00435	1 098,26	0,00	4
12/09/2023	2023B00040 - NIEVRE MEDICAL - PARAVENT INOX 3 VENTAUX BLANC SU	2023B00040	630,00	0,00	6
26/09/2023	2023D00520 - EQUIPEMENT IPMG pour Centre de Santé NEVERS le 26/	2023D00520	4 493,14	0,00	4
10/10/2023	2023B00046 - MOBILIERS POUR CDS IMPHY ET LORMES - 1 BUREAU	2023B00046	774,10	0,00	10

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
30/11/2023	2023B00055 - CARDIOGAP - ECG	2023B00055	2 097,60	0,00	6
04/12/2023	2023B00063 - 4 LAMPES DE BUREAU 2 REPOSES PIEDS 1 PORTE MANTEAU	2023B00063	314,10	0,00	1
05/12/2023	2023B00060 - CONSOMMABLES GYNECOLOGIQUES	2023B00060	0,00	0,00	6
05/12/2023	2023B00061 - ACHAT MATERIELS : INSTALLATION DU PROFESSIONNEL EN	2023B00061	1 714,67	0,00	6
05/12/2023	2023B00062 - ACHAT MATERIELS : INSTALLATION DU PROFESSIONNEL	2023B00062	56,40	0,00	1
11/12/2023	2023B00058 - CONSOMMABLES GYNECOLOGIQUES	2023B00058	0,00	0,00	6
12/12/2023	2023D00763 - MICRO ONDES CDS IMPHY	2023D00763	149,99	0,00	1
15/12/2023	2023D00691 - JEUX CDS NEVERS SUIVI PSYCHOLOGIQUES	2023D00691	97,95	0,00	1

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES	B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B9.3

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
--------------	---	------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	B10.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – SORTIES	B10.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	B11.1

Bâtiments scolaires et administratifs (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			0,00		0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles		0,00		0,00	0,00	0,00
	Autres		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		37 600,37		0,00	0,00	37 600,37
2023D00232 5 postes +1 serveur ALCATEL pour CDS de Lormes	26/04/2023	458,40	1	0,00	0,00	458,40
2023D00233 Installation et maintenance d'un serveur ALCATEL p	26/04/2023	5 368,20	4	0,00	0,00	5 368,20
2023D00267 5 IMPRIMANTES EPSON MULTIFONCTION POUR CENTRES DE	16/05/2023	1 496,58	4	0,00	0,00	1 496,58
2023D00434 2 SAMSUNG GALAXY POUR CENTRE SANTE NEVERS	31/05/2023	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2023D00449 2 SAMSUNG GALAXY POUR CENTRE SANTE NEVERS	01/06/2023	319,20	1	0,00	0,00	319,20
2023D00318 2 LECTEURS CARTES VITALES ET 7 LECTEURS SESAM POUR	19/06/2023	1 107,43	4	0,00	0,00	1 107,43
2023D00388 14 PC MONITEUR ET VIDEOPRO POUR CENTRE DE SANTE NE	12/07/2023	11 357,50	4	0,00	0,00	11 357,50
2023D00410 3 LECTEURS AMBULATOIRE KAPELSE ESKAPAD POUR CENTRE	25/07/2023	1 782,00	4	0,00	0,00	1 782,00
2023D00412 6 LECTEURS CARTE VITALE POUR CENTRE DE SANTE	26/07/2023	3 564,00	4	0,00	0,00	3 564,00
2023D00414 achat de 5 switchs pour centres de santés	26/07/2023	2 715,66	4	0,00	0,00	2 715,66
2023D00408 DEDICACES PLURIELLES - SIGNALTIQUE NEVERS IMPHY E	27/07/2023	3 840,00	20	0,00	0,00	3 840,00
2023D00435 10 lecteurs carte sesam vital	08/08/2023	1 098,26	4	0,00	0,00	1 098,26
2023D00520 EQUIPEMENT IPMG pour Centre de Santé NEVERS le 26/	26/09/2023	4 493,14	4	0,00	0,00	4 493,14

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		4 498,67		0,00	0,00	4 498,67
2023O00042 TEST	10/03/2023	0,00	2	0,00	0,00	0,00
2023B00040 NIEVRE MEDICAL - PARAVENT INOX 3 VENTAUX BLANCS SU	12/09/2023	630,00	6	0,00	0,00	630,00
2023B00055 CARDIOGAP - ECG	30/11/2023	2 097,60	6	0,00	0,00	2 097,60
2023B00060 CONSOMMABLES GYNECOLOGIQUES	05/12/2023	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2023B00061 ACHAT MATERIELS : INSTALLATION DU PROFESSIONNEL EN	05/12/2023	1 714,67	6	0,00	0,00	1 714,67
2023B00062 ACACHAT MATERIELS : INSTALLATION DU PROFESSIONNEL	05/12/2023	56,40	1	0,00	0,00	56,40
2023B00058 CONSOMMABLES GYNECOLOGIQUES	11/12/2023	0,00	6	0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS	B11.6

Participations et créances rattachées à des participations

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
261 - Titres de participation		0,00	
266 – Autres formes de participation		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B11.7

Autres immobilisations financières

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)		0,00	
272 – Titres immobilisés (droit de créances)		0,00	
276 –Autres créances immobilisées		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.


Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	202 670	Nombre de m2 de surface utile de bâtiments	122 975 m2
Population fictive	224 127	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	
Longueur de la voirie départementale	4 360 kms		

Informations fiscales (N-2)				
	Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
	Fiscal	Financier		
	128 080 145	162 013 930	722,87	621,19

Informations financières - ratios -		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 361
2	Produit des impositions directes/population	70
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 453
4	Dépenses d'équipement brut/population	85
5	Encours de la dette/population	961
6	DGF/population	234
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,28
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	0,99
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,06
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	0,66
	

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les se

(2) Il s'agit du potentiel financier définis à l'article L 3334-6-1 pour les départements urbains et R.3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

IV - ANNEXES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

ETAT DES METHODES UTILISEES

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		DELIBERATION
AMORTISSEMENT	Seuil d'amortissement sur un an : 500 euros		19/12/2003
	Catégories de biens amortis		durée
	Immobilisations incorporelles		19/12/2003
	Logiciels	2 ans	
	Frais d'études non suivis de réalisation	3 ans	
	Frais de recherche et de développement	4 ans	
	Frais d'insertion	5 ans	
	Subventions d'équipement versées à des personnes privées	5 ans	
	Subventions d'équipement versées à des personnes publiques	15 ans	12/12/2011
	Subventions d'équipement lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations	30 ans	23/03/2016
	Immobilisations corporelles		19/12/2003
	Voitures	5 ans	
	Camions et véhicules industriels	5 ans	
	Véhicules lourds	8 ans	19/11/2012
	Mobilier	10 ans	
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	
	Matériel informatique	4 ans	
	Matériels classiques	6 ans	
	Appareils de laboratoire	7 ans	
	Equipements de garage et ateliers	12 ans	
	Equipements des cuisines	10 ans	
	Equipements sportifs	10 ans	
	Installations de voirie	20 ans	
Plantations	15 ans		
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans		
Bâtiments scolaires	20 ans		
Bâtiments	25 ans		

Etat des AE au CA 2023 - Echancier 2024-2026

13 488 071,40	12 031 811,25	1 456 260,15
---------------	---------------	--------------

1 940 454,09	11 619 133,92	462 405,23	396 073,06
--------------	---------------	------------	------------

220 000,00

ADTDTRTE	1 468 834,40	1 459 001,10	9 833,30	540 725,84
-----------------	--------------	--------------	----------	------------

1 337 848,04	36 501,00	56 943,80
--------------	-----------	-----------

P027O006 ANIMATION PIG	1 283 834,40	1 283 834,40	0,00
-------------------------------	--------------	--------------	------

405 856,20	1 188 127,80	46 943,80
------------	--------------	-----------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P027E59	AE21 lot1PIG3	1 283 834,40	1 283 834,40	0,00	405 856,20	1 188 127,80		46943,8	
	Somme:	1 283 834,40	1 283 834,40	0,00	405 856,20	1 188 127,80			

P004O017 APPRO LOCAL ET B	85 000,00	85 000,00	0,00
----------------------------------	-----------	-----------	------

63 499,00	21 501,00
-----------	-----------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P004E71	AE22 D ACCT COLL APPRO BIO LO	85 000,00	85 000,00	0,00		63 499,00	21501		
	Somme:	85 000,00	85 000,00	0,00		63 499,00			

P018O016 ECONOMIE SOCIALE			
----------------------------------	--	--	--

10 000,00	10 000,00
-----------	-----------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P018E61	AE D24 SUBV PROJETS ASS 2024						10000	10000	
	Somme:								

P027O004 ETUDES HABITAT			
--------------------------------	--	--	--

24 100,00			
-----------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P027E47	AE 15 D PDH				24 100,00				
	Somme:				24 100,00				

P004O016 FONCIER AGRICOLE	100 000,00	90 166,70	9 833,30
----------------------------------	------------	-----------	----------

34 692,84	86 221,24	5 000,00
-----------	-----------	----------

			2023		2024	2025	2026
--	--	--	------	--	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P004E61	AE19 foncier agr	100 000,00	90 166,70	9 833,30	34 692,84	86 221,24	5000		
	Somme:	100 000,00	90 166,70	9 833,30	34 692,84	86 221,24			

P027O024	NIEVRE RENOV				76 076,80				
-----------------	---------------------	--	--	--	------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P027E47	AE 15 D PDH				934,80					
P027E58	AE20 guichet unique				75 142,00					
	Somme:				76 076,80					

ADTDENV		40 292,96	37 722,96	2 570,00		37 722,96				
----------------	--	------------------	------------------	-----------------	--	------------------	--	--	--	--

P068O001	PRG DEPT MAITRISE	40 292,96	37 722,96	2 570,00		37 722,96				
-----------------	--------------------------	------------------	------------------	-----------------	--	------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P068E27	AE11D Annuelle de subvention	2 750,00	2 750,00	0,00		2 750,00				
P068E31	AE12D Annuelle de subvention	34 370,96	31 940,96	2 430,00		31 940,96				
P068E44	AE14D Annuelle de subvention	3 172,00	3 032,00	140,00		3 032,00				
	Somme:	40 292,96	37 722,96	2 570,00		37 722,96				

DATSDL		5 782 650,60	5 018 087,77	764 562,83	330 519,90	4 745 114,01	389 419,23	312 027,66	220 000,00	
---------------	--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

P078O002	AGIR EN NIEVRE-PL	226 467,20	226 467,20	0,00		226 467,20				
-----------------	--------------------------	-------------------	-------------------	-------------	--	-------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P078E02	AE14D Annuelle de subvention	226 467,20	226 467,20	0,00		226 467,20				
	Somme:	226 467,20	226 467,20	0,00		226 467,20				

P065O005	APPEL A PROJETS M	118 631,75	87 823,53	30 808,22		36 025,11	84 952,57	2 167,00		
-----------------	--------------------------	-------------------	------------------	------------------	--	------------------	------------------	-----------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P065E20	AE20	118 631,75	87 823,53	30 808,22	36 025,11	84 952,57		2167		
	Somme:	118 631,75	87 823,53	30 808,22	36 025,11	84 952,57				

P089O004	CCP AMOGNES COE	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
----------	-----------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P089E05	AE18 pluri subv CCP Amognes Co	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
	Somme:	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			

P089O005	CCP BAZOIS LOIRE	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
----------	------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P089E07	AE18 pluri subv CCP Bazois Loi	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
	Somme:	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			

P089O008	CCP DES BERTRANC	50 822,66	33 140,01	17 682,65	13 484,02	33 140,01			
----------	------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P089E13	AE18 pluri subv CCP des Bertra	50 822,66	33 140,01	17 682,65	13 484,02	33 140,01			
	Somme:	50 822,66	33 140,01	17 682,65	13 484,02	33 140,01			

P089O006	CCP HAUT NIVERNA	38 711,13	35 468,25	3 242,88		26 711,13	8 000,00		
----------	------------------	-----------	-----------	----------	--	-----------	----------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P089E09	AE18 pluri subv CCP Haut Niver	38 711,13	35 468,25	3 242,88		26 711,13	8000		
	Somme:	38 711,13	35 468,25	3 242,88		26 711,13			

P089O007	CCP LOIRE ET ALLIE	30 000,00	30 000,00	0,00		30 000,00			
----------	--------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P089E11	AE18 pluri subv CCP Loire et A	30 000,00	30 000,00	0,00		30 000,00			
	Somme:	30 000,00	30 000,00	0,00		30 000,00			

P089O009	CCP LOIRE VIGNOB	31 739,52	25 432,02	6 307,50		25 432,02			
----------	------------------	-----------	-----------	----------	--	-----------	--	--	--

	830				2023		2024	2025	2026
--	-----	--	--	--	------	--	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E15	AE18 pluri subv CCP Loire Vign	31 739,52	25 432,02	6 307,50		25 432,02			
	Somme:	31 739,52	25 432,02	6 307,50		25 432,02			

P089O010	CCP MORVAN SOMMETS	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
-----------------	---------------------------	------------------	------------------	-------------	--	------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P089E17	AE18 subv CCP Morvan Sommets e	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00				
	Somme:	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00				

P089O011	CCP NIVERNAIS BOIS	41 199,00	31 666,69	9 532,31		29 037,77	12 161,23			
-----------------	---------------------------	------------------	------------------	-----------------	--	------------------	------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P089E19	AE18 pluri subv CCP Nivernais	41 199,00	31 666,69	9 532,31		29 037,77		12161,23		
	Somme:	41 199,00	31 666,69	9 532,31		29 037,77				

P089O012	CCP SUD NIVERNAIS	45 000,00	45 000,00	0,00		45 000,00				
-----------------	--------------------------	------------------	------------------	-------------	--	------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P089E21	AE18 pluri subv CCP Sud Nivern	45 000,00	45 000,00	0,00		45 000,00				
	Somme:	45 000,00	45 000,00	0,00		45 000,00				

P089O013	CCP TANNAY BRINON	49 720,77	49 720,77	0,00		49 720,77				
-----------------	--------------------------	------------------	------------------	-------------	--	------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P089E23	AE18 pluri subv CCP Tannay Bri	49 720,77	49 720,77	0,00		49 720,77				
	Somme:	49 720,77	49 720,77	0,00		49 720,77				

P064O001	DOTATION CANTON	248 374,77	245 914,77	2 460,00		245 914,77				
-----------------	------------------------	-------------------	-------------------	-----------------	--	-------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P064E12	AE10D Subv annuelle DCE	131 757,22	129 297,22	2 460,00		129 297,22				
P064E14	AE11D Annuelle de subvention	116 617,55	116 617,55	0,00		116 617,55				

	Somme:	248 374,77	245 914,77	2 460,00		245 914,77		
--	--------	------------	------------	----------	--	------------	--	--

P078O003	FONDS ANIMATION	445 500,00	445 500,00	0,00		445 500,00		
----------	-----------------	------------	------------	------	--	------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P078E07	AE14D Annuelle de subv (CAP+)	445 500,00	445 500,00	0,00		445 500,00			
	Somme:	445 500,00	445 500,00	0,00		445 500,00			

P015O001	FONDS DE DEVELOP	605 598,21	605 473,09	125,12		605 473,09		
----------	------------------	------------	------------	--------	--	------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P015E34	AE09D an. subv PaysNSN (3)	99 180,07	99 180,07	0,00		99 180,07			
P015E35	AE08D an subv Pays BN(3)	120 953,27	120 828,15	125,12		120 828,15			
P015E36	AE08D an subv Pays NM(4)	255 133,47	255 133,47	0,00		255 133,47			
P015E37	AE08D an subv Pays PF(5)	2 900,00	2 900,00	0,00		2 900,00			
P015E58	AE15D Annuelle de sub NivMorv	63 500,00	63 500,00	0,00		63 500,00			
P015E59	AE15D Annuelle de subv NSN	48 931,40	48 931,40	0,00		48 931,40			
P015E60	AE15D Annuelle de subv PF	15 000,00	15 000,00	0,00		15 000,00			
	Somme:	605 598,21	605 473,09	125,12		605 473,09			

P015O002	FONDS DE DEVELOP	582 588,73	582 588,73	0,00		582 588,73		
----------	------------------	------------	------------	------	--	------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P015E07	AE07D annuelle subv FDT	326 775,55	326 775,55	0,00		326 775,55			
P015E10	AE08D annuelle subv FDT	40 993,61	40 993,61	0,00		40 993,61			
P015E11	AE09D annuelle subv FDT	35 777,28	35 777,28	0,00		35 777,28			
P015E15	AE10D annuelle subv FDT	96 836,80	96 836,80	0,00		96 836,80			
P015E46	AE12D Annuelle de subvention	82 205,49	82 205,49	0,00		82 205,49			
	Somme:	582 588,73	582 588,73	0,00		582 588,73			

P015O003	FONDS ETUDES ANI	983 964,90	908 964,90	75 000,00		908 964,90		
----------	------------------	------------	------------	-----------	--	------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P015E05	AE08D annuelle subv FEA (2)	293 714,90	293 714,90	0,00		293 714,90			
P015E20	AE10D Subv annuelle FEA(2)	195 000,00	180 000,00	15 000,00		180 000,00			
P015E33	AE09D annuelle subv FEA (2)	180 250,00	165 250,00	15 000,00		165 250,00			

P015E46	AE12D Annuelle de subvention	315 000,00	270 000,00	45 000,00		270 000,00			
	Somme:	983 964,90	908 964,90	75 000,00		908 964,90			

P065O001	NOUVEAUX ARRIVA	49 500,00	49 500,00	0,00		49 500,00			
----------	-----------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P065E19	AE17	49 500,00	49 500,00	0,00		49 500,00			
	Somme:	49 500,00	49 500,00	0,00		49 500,00			

P090O002	PAYS NIVERNAIS MO	332 500,00	315 000,00	17 500,00		15 000,00	315 000,00	2 500,00	
----------	-------------------	------------	------------	-----------	--	-----------	------------	----------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P090E02	AE18 subv Pays Nivernais Morva	332 500,00	315 000,00	17 500,00	15 000,00	315 000,00	2500		
	Somme:	332 500,00	315 000,00	17 500,00	15 000,00	315 000,00			

P090O004	PAYS NIVERNAIS MO	550 000,00	317 963,12	232 036,88		66 267,00	194 710,36	118 246,00	106 810,97	110 000,00
----------	-------------------	------------	------------	------------	--	-----------	------------	------------	------------	------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P090E05	AE22 SUBV PETR NM 21-26	550 000,00	317 963,12	232 036,88	66 267,00	194 710,36	118246	106810,97	110000
	Somme:	550 000,00	317 963,12	232 036,88	66 267,00	194 710,36			

P090O001	PAYS VAL DE LOIRE	332 331,96	315 096,11	17 235,85		52 093,07	310 096,11		
----------	-------------------	------------	------------	-----------	--	-----------	------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P090E01	AE18 subv Pays Val de Loire Ni	332 331,96	315 096,11	17 235,85	52 093,07	310 096,11			
	Somme:	332 331,96	315 096,11	17 235,85	52 093,07	310 096,11			

P015O011	PETITES VILLES DE	320 000,00	219 385,28	100 614,72		43 987,24	162 121,28	136 345,00	100 000,00
----------	-------------------	------------	------------	------------	--	-----------	------------	------------	------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P015E64	AE21annuelle subv PVD	320 000,00	219 385,28	100 614,72	43 987,24	162 121,28	136345	100000	
	Somme:	320 000,00	219 385,28	100 614,72	43 987,24	162 121,28			

P090O003	PETR VAL DE LOIRE	550 000,00	297 983,30	252 016,70		103 663,46	224 783,30	110 000,00	105 216,69	110 000,00
----------	-------------------	------------	------------	------------	--	------------	------------	------------	------------	------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	2024	2025	2026
					Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023		
P090E04	AE22 SUBV PETR VLN 21-26	550 000,00	297 983,30	252 016,70	103 663,46	110000	105216,69	110000
	Somme:	550 000,00	297 983,30	252 016,70	103 663,46	224 783,30		

SCSCSMUS	190 000,00	48 420,10	141 579,90	348,00	34 212,10	36 485,00	27 101,60	
-----------------	-------------------	------------------	-------------------	---------------	------------------	------------------	------------------	--

P036O005	CITE MUSEALE DES	190 000,00	48 420,10	141 579,90	348,00	34 212,10	36 485,00	27 101,60
-----------------	-------------------------	-------------------	------------------	-------------------	---------------	------------------	------------------	------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	2024	2025	2026
					Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023		
P036E33	AE22 anoxie/nettoyage	60 000,00	30 000,00	30 000,00	348,00	30000		
P036E34	AE22 inauguration	130 000,00	18 420,10	111 579,90		6485	27101,6	
	Somme:	190 000,00	48 420,10	141 579,90	348,00	34 212,10		

SCSCSSINCLU	6 006 293,44	5 468 579,32	537 714,12	1 068 860,35	5 464 236,81			
--------------------	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	--	--	--

P083O001	Accompagner bénéf	5 584 644,36	5 047 736,65	536 907,71	954 833,13	5 047 736,65		
-----------------	--------------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	2024	2025	2026
					Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023		
P083E07	AE Pluriannuelle de Subvention	1 993 588,75	1 991 920,96	1 667,79				
P083E09	AE - FSE PROGRAMMATION 2018-21	3 591 055,61	3 055 815,69	535 239,92	954 833,13	3 055 815,69		
	Somme:	5 584 644,36	5 047 736,65	536 907,71	954 833,13	5 047 736,65		

P083O002	Consolider parcours	115 783,76	115 783,76	0,00	38 343,94	115 783,76		
-----------------	----------------------------	-------------------	-------------------	-------------	------------------	-------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	2024	2025	2026
					Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023		
P083E07	AE Pluriannuelle de Subvention	39 943,02	39 943,02	0,00				
P083E09	AE - FSE PROGRAMMATION 2018-21	75 840,74	75 840,74	0,00	38 343,94	75 840,74		
	Somme:	115 783,76	115 783,76	0,00	38 343,94	115 783,76		

P031O003	DEVELOPPEMENT A	7 495,00	6 689,00	806,00		2 346,49		
-----------------	------------------------	-----------------	-----------------	---------------	--	-----------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023	2024	2025	2026
					Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023		
			843					

P031E09	AE06D annuelle subv	7 495,00	6 689,00	806,00		2 346,49			
	Somme:	7 495,00	6 689,00	806,00		2 346,49			

P083O003	Développer coordina	298 370,32	298 369,91	0,41		75 683,28	298 369,91		
-----------------	----------------------------	-------------------	-------------------	-------------	--	------------------	-------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P083E07	AE Pluriannuelle de Subvention	152 733,98	152 733,57	0,41		152 733,57			
P083E09	AE - FSE PROGRAMMATION 2018-21	145 636,34	145 636,34	0,00	75 683,28	145 636,34			
	Somme:	298 370,32	298 369,91	0,41	75 683,28	298 369,91			

**Etat des AE au CA 2023 - Echancier
2024-2026**

		13 488 071,40	12 031 811,25	1 456 260,15		1 984 964,16	11 619 133,92	462 405,23	396 073,06	
										220 000,00
ADTDTDRTE		1 468 834,40	1 459 001,10	9 833,30	511 800,68		1 337 848,04	36 501,00	56 943,80	
ANIMATION P		1 283 834,40	1 283 834,40	0,00		417 200,00	1 188 127,80		46 943,80	
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026	
P027E59	AE21 lot1PIG3	1 283 834,40	1 283 834,40	0,00	417 200,00	1 188 127,80				46943,8
	Somme:	1 283 834,40	1 283 834,40	0,00	417 200,00	1 188 127,80				
APPRO LOCA		85 000,00	85 000,00	0,00			78 560,00	63 499,00	21 501,00	
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026	
P004E71	AE22 D ACCT COLL APPRO BIO LO	85 000,00	85 000,00	0,00	78 560,00	63 499,00		21501		
	Somme:	85 000,00	85 000,00	0,00	78 560,00	63 499,00				
ECONOMIE S								10 000,00	10 000,00	
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026	
P018E61	AE D24 SUBV PROJETS ASS 2024							10000	10000	
	Somme:									
FONCIER AG		100 000,00	90 166,70	9 833,30			16 040,68	86 221,24	5 000,00	
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026	
P004E61	AE19 foncier agr	100 000,00	90 166,70	9 833,30	16 040,68	86 221,24		5000		
	Somme:	100 000,00	90 166,70	9 833,30	16 040,68	86 221,24				
ADTDTENV		40 292,96	37 722,96	2 570,00			37 722,96			
PRG DEPT M		40 292,96	37 722,96	2 570,00			37 722,96			
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026	
P068E27	AE11D Annuelle de subvention	2 750,00	2 750,00	0,00		2 750,00				

P068E31	AE12D Annuelle de subvention	34 370,96	31 940,96	2 430,00		31 940,96			
P068E44	AE14D Annuelle de subvention	3 172,00	3 032,00	140,00		3 032,00			
	Somme:	40 292,96	37 722,96	2 570,00		37 722,96			

DATSDL		5 782 650,60	5 018 087,77	764 562,83	480 021,48	4 745 114,01	389 419,23	312 027,66	220 000,00
---------------	--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------

AGIR EN NIEV		226 467,20	226 467,20	0,00		226 467,20			
---------------------	--	-------------------	-------------------	-------------	--	-------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P078E02	AE14D Annuelle de subvention	226 467,20	226 467,20	0,00		226 467,20			
	Somme:	226 467,20	226 467,20	0,00		226 467,20			

APPEL A PRO		118 631,75	87 823,53	30 808,22		19 500,00	84 952,57	2 167,00	
--------------------	--	-------------------	------------------	------------------	--	------------------	------------------	-----------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P065E20	AE20	118 631,75	87 823,53	30 808,22	19 500,00	84 952,57		2167	
	Somme:	118 631,75	87 823,53	30 808,22	19 500,00	84 952,57			

CCP AMOGNI		50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
-------------------	--	------------------	------------------	-------------	--	------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P089E05	AE18 pluri subv CCP Amognes Co	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
	Somme:	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			

CCP BAZOIS		50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
-------------------	--	------------------	------------------	-------------	--	------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P089E07	AE18 pluri subv CCP Bazois Loi	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
	Somme:	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			

CCP DES BER		50 822,66	33 140,01	17 682,65		33 140,01			
--------------------	--	------------------	------------------	------------------	--	------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P089E13	AE18 pluri subv CCP des Bertra	50 822,66	33 140,01	17 682,65		33 140,01			
	Somme:	50 822,66	33 140,01	17 682,65		33 140,01			

CCP HAUT NI		38 711,13	35 468,25	3 242,88		8 000,00	26 711,13	8 000,00	
--------------------	--	------------------	------------------	-----------------	--	-----------------	------------------	-----------------	--

					2022	2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022		
P089E09	AE18 pluri subv CCP Haut Niver	38 711,13	35 468,25	3 242,88	8 000,00	26 711,13		8000
	Somme:	38 711,13	35 468,25	3 242,88	8 000,00	26 711,13		

CCP LOIRE E	30 000,00	30 000,00	0,00			30 000,00		
--------------------	------------------	------------------	-------------	--	--	------------------	--	--

					2022	2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022		
P089E11	AE18 pluri subv CCP Loire et A	30 000,00	30 000,00	0,00		30 000,00		
	Somme:	30 000,00	30 000,00	0,00		30 000,00		

CCP LOIRE V	31 739,52	25 432,02	6 307,50			25 432,02		
--------------------	------------------	------------------	-----------------	--	--	------------------	--	--

					2022	2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022		
P089E15	AE18 pluri subv CCP Loire Vign	31 739,52	25 432,02	6 307,50		25 432,02		
	Somme:	31 739,52	25 432,02	6 307,50		25 432,02		

CCP MORVAN	50 000,00	50 000,00	0,00			50 000,00		
-------------------	------------------	------------------	-------------	--	--	------------------	--	--

					2022	2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022		
P089E17	AE18 subv CCP Morvan Sommets e	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00		
	Somme:	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00		

CCP NIVERN	41 199,00	31 666,69	9 532,31			29 037,77	12 161,23	
-------------------	------------------	------------------	-----------------	--	--	------------------	------------------	--

					2022	2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022		
P089E19	AE18 pluri subv CCP Nivernais	41 199,00	31 666,69	9 532,31		29 037,77		12161,23
	Somme:	41 199,00	31 666,69	9 532,31		29 037,77		

CCP SUD NIV	45 000,00	45 000,00	0,00			45 000,00		
--------------------	------------------	------------------	-------------	--	--	------------------	--	--

					2022	2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022		
P089E21	AE18 pluri subv CCP Sud Nivern	45 000,00	45 000,00	0,00		45 000,00		
	Somme:	45 000,00	45 000,00	0,00		45 000,00		

CCP TANNAY	49 720,77	49 720,77	0,00			49 720,77		
-------------------	------------------	------------------	-------------	--	--	------------------	--	--

					2022	2024	2025	2026
--	--	--	--	--	------	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E23	AE18 pluri subv CCP Tannay Bri	49 720,77	49 720,77	0,00		49 720,77			
	Somme:	49 720,77	49 720,77	0,00		49 720,77			

DOTATION C	248 374,77	245 914,77	2 460,00			245 914,77			
-------------------	-------------------	-------------------	-----------------	--	--	-------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2022	2024	2025	2026
P064E12	AE10D Subv annuelle DCE	131 757,22	129 297,22	2 460,00		129 297,22				
P064E14	AE11D Annuelle de subvention	116 617,55	116 617,55	0,00		116 617,55				
	Somme:	248 374,77	245 914,77	2 460,00		245 914,77				

FONDS ANIM	445 500,00	445 500,00	0,00			445 500,00				
-------------------	-------------------	-------------------	-------------	--	--	-------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2022	2024	2025	2026
P078E07	AE14D Annuelle de subv (CAP+)	445 500,00	445 500,00	0,00		445 500,00				
	Somme:	445 500,00	445 500,00	0,00		445 500,00				

FONDS DE D	605 598,21	605 473,09	125,12			605 473,09				
-------------------	-------------------	-------------------	---------------	--	--	-------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2022	2024	2025	2026
P015E34	AE09D an. subv PaysNSN (3)	99 180,07	99 180,07	0,00		99 180,07				
P015E35	AE08D an subv Pays BN(3)	120 953,27	120 828,15	125,12		120 828,15				
P015E36	AE08D an subv Pays NM(4)	255 133,47	255 133,47	0,00		255 133,47				
P015E37	AE08D an subv Pays PF(5)	2 900,00	2 900,00	0,00		2 900,00				
P015E58	AE15D Annuelle de sub NivMorv	63 500,00	63 500,00	0,00		63 500,00				
P015E59	AE15D Annuelle de subv NSN	48 931,40	48 931,40	0,00		48 931,40				
P015E60	AE15D Annuelle de subv PF	15 000,00	15 000,00	0,00		15 000,00				
	Somme:	605 598,21	605 473,09	125,12		605 473,09				

FONDS DE D	582 588,73	582 588,73	0,00			582 588,73				
-------------------	-------------------	-------------------	-------------	--	--	-------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2022	2024	2025	2026
P015E07	AE07D annuelle subv FDT	326 775,55	326 775,55	0,00		326 775,55				
P015E10	AE08D annuelle subv FDT	40 993,61	40 993,61	0,00		40 993,61				
P015E11	AE09D annuelle subv FDT	35 777,28	35 777,28	0,00		35 777,28				
P015E15	AE10D annuelle subv FDT	96 836,80	96 836,80	0,00		96 836,80				
P015E46	AE12D Annuelle de subvention	82 205,49	82 205,49	0,00		82 205,49				
	Somme:	582 588,73	582 588,73	0,00		582 588,73				

FONDS ETUD	983 964,90	908 964,90	75 000,00			908 964,90				
-------------------	-------------------	-------------------	------------------	--	--	-------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P015E05	AE08D annuelle subv FEA (2)	293 714,90	293 714,90	0,00		293 714,90			
P015E20	AE10D Subv annuelle FEA(2)	195 000,00	180 000,00	15 000,00		180 000,00			
P015E33	AE09D annuelle subv FEA (2)	180 250,00	165 250,00	15 000,00		165 250,00			
P015E46	AE12D Annuelle de subvention	315 000,00	270 000,00	45 000,00		270 000,00			
	Somme:	983 964,90	908 964,90	75 000,00		908 964,90			

NOUVEAUX A	49 500,00	49 500,00	0,00			49 500,00			
-------------------	------------------	------------------	-------------	--	--	------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P065E19	AE17	49 500,00	49 500,00	0,00		49 500,00			
	Somme:	49 500,00	49 500,00	0,00		49 500,00			

PAYS NIVERN	332 500,00	315 000,00	17 500,00		15 000,00	315 000,00	2 500,00		
--------------------	-------------------	-------------------	------------------	--	------------------	-------------------	-----------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P090E02	AE18 subv Pays Nivernais Morva	332 500,00	315 000,00	17 500,00	15 000,00	315 000,00		2500	
	Somme:	332 500,00	315 000,00	17 500,00	15 000,00	315 000,00			

PAYS NIVERN	550 000,00	317 963,12	232 036,88		148 676,03	194 710,36	118 246,00	106 810,97	110 000,00
--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P090E05	AE22 SUBV PETR NM 21-26	550 000,00	317 963,12	232 036,88	148 676,03	194 710,36		118246	106810,97
	Somme:	550 000,00	317 963,12	232 036,88	148 676,03	194 710,36			

PAYS VAL DE	332 331,96	315 096,11	17 235,85		63 425,60	310 096,11			
--------------------	-------------------	-------------------	------------------	--	------------------	-------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P090E01	AE18 subv Pays Val de Loire Ni	332 331,96	315 096,11	17 235,85	63 425,60	310 096,11			
	Somme:	332 331,96	315 096,11	17 235,85	63 425,60	310 096,11			

PETITES VILL	320 000,00	219 385,28	100 614,72		104 300,00	162 121,28	136 345,00	100 000,00	
---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P015E64	AE21annuelle subv PVD	320 000,00	219 385,28	100 614,72	104 300,00	162 121,28		136345	100000
	Somme:	320 000,00	219 385,28	100 614,72	104 300,00	162 121,28			

PETR VAL DE	550 000,00	297 983,30	252 016,70		121 119,85	224 783,30	110 000,00	105 216,69	110 000,00
--------------------	------------	------------	------------	--	------------	------------	------------	------------	------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P090E04	AE22 SUBV PETR VLN 21-26	550 000,00	297 983,30	252 016,70	121 119,85	224 783,30		110000	105216,69
	Somme:	550 000,00	297 983,30	252 016,70	121 119,85	224 783,30			

SCSCSMUS	190 000,00	48 420,10	141 579,90	34 994,00		34 212,10	36 485,00	27 101,60	
-----------------	------------	-----------	------------	-----------	--	-----------	-----------	-----------	--

CITE MUSEA	190 000,00	48 420,10	141 579,90		34 994,00	34 212,10	36 485,00	27 101,60	
-------------------	------------	-----------	------------	--	-----------	-----------	-----------	-----------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P036E33	AE22 anoxie/nettoyage	60 000,00	30 000,00	30 000,00	21 414,00	21 762,00		30000	
P036E34	AE22 inauguration	130 000,00	18 420,10	111 579,90	13 580,00	12 450,10		6485	27101,6
	Somme:	190 000,00	48 420,10	141 579,90	34 994,00	34 212,10			

SCSCSSINCL	6 006 293,44	5 468 579,32	537 714,12	958 148,00		5 464 236,81			
-------------------	--------------	--------------	------------	------------	--	--------------	--	--	--

Accompagne	5 584 644,36	5 047 736,65	536 907,71		958 148,00	5 047 736,65			
-------------------	--------------	--------------	------------	--	------------	--------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P083E07	AE Pluriannuelle de Subvention	1 993 588,75	1 991 920,96	1 667,79		1 991 920,96			
P083E09	AE - FSE PROGRAMMATION 2018-21	3 591 055,61	3 055 815,69	535 239,92	958 148,00	3 055 815,69			
	Somme:	5 584 644,36	5 047 736,65	536 907,71	958 148,00	5 047 736,65			

Consolider pa	115 783,76	115 783,76	0,00			115 783,76			
----------------------	------------	------------	------	--	--	------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P083E07	AE Pluriannuelle de Subvention	39 943,02	39 943,02	0,00		39 943,02			
P083E09	AE - FSE PROGRAMMATION 2018-21	75 840,74	75 840,74	0,00		75 840,74			
	Somme:	115 783,76	115 783,76	0,00		115 783,76			

DEVELOPPE	7 495,00	6 689,00	806,00			2 346,49			
------------------	----------	----------	--------	--	--	----------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
P031E09	AE06D annuelle subv	7 495,00	6 689,00	806,00		2 346,49			
	Somme:	7 495,00	6 689,00	806,00		2 346,49			

Développer c	298 370,32	298 369,91	0,41		298 369,91			
---------------------	-------------------	-------------------	-------------	--	-------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2024	2025	2026
					Mt CP voté				
P083E07	AE Pluriannuelle de Subvention	152 733,98	152 733,57	0,41		152 733,57			
P083E09	AE - FSE PROGRAMMATION 2018-21	145 636,34	145 636,34	0,00		145 636,34			
	Somme:	298 370,32	298 369,91	0,41		298 369,91			

RECETTES GREVEES D'AFFECTION SPECIALE - SOMMES PERCUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023	
intitulé de la recette	montant perçu en 2023
taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour (nat.7362)	90 731,03 €
taxe d'aménagement (nat.7327)	575 198,77 €
produit des amendes de police relevées par voie de radars automatiques (nat.1345)	715 164,00 €
dotation départementale d'équipement des collèges (nat.1332)	1 271 856,00 €
TOTAL	2 652 949,80 €

FRAIS DE FORMATION 2023 DES ELUS

Identification du Groupe	Budget Total Groupe	Budget consommé	Organisme	Thèmes formation
		Conso		
GRUPE MAJORITAIRE		50,00 €	INSTITUT POUR LA FORMATION DES ELUS TERRITORIAUX	Conduire une politique culturelle départementale
BUDGET TOTAL FORMATIONS 34 ELUS	16 000,00 €	50,00 €		

Etat des associations - Subventions versées en 2023

Association

Code tiers	N° SIRET	Beneficiaire	Code article	Mandaté 2023
8354	48476688600010	AGENCE D ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA NIEVRE - 3 RUE DU SORT 58028 NEVERS CEDEX	6574	1 120 000,00
2188	77847820600049	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIEVRE - 2 BOULEVARD JACQUES DUCLOS 58000 NEVERS	6574	737 405,00
59579	83301201600089	ADPEP CBFC DELEGATION NIEVRE - 64 ROUTE DE MARZY 58000 MARZY	6574	514 063,12
39005	42218474700042	APIAS SIEGE SOCIAL - 6 RUE DES ARCEES 58800 CORBIGNY	6574	445 350,65
2300	42071364600016	COMITE OEUVRES SOCIALES PERSONNEL DEPARTEMENT NIEVRE - HOTEL DU DEPARTEMENT RUE DE LA PREFECTURE 58039 NEVERS CEDEX	6574	416 500,00
16002	48820112000026	PAGODE ETABLISSEMENT PRADO - 1 RUE DE LA PASSIERE 58000 NEVERS	6574	216 226,00
31324	79008521100049	LES ACTEURS SOLIDAIRES EN MARCHÉ - 13 RUE LOUIS FRANCIS 58000 NEVERS	6574	213 589,40
748	34463229400056	REUSSIR EMPLOIS ET SERVICES - 3 BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	203 611,84
1619	32486216800048	ASSOCIATION NIVERNAISE ACCUEIL ET REINSERTION - 125 RUE DE MARZY 58000 NEVERS	6574	193 178,50
2776	38804605400028	MISSION LOCALE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN - 6 PLACE NOTRE DAME MAISON DE LA SOLIDARITE 58120 CHATEAU CHINON	6574	169 930,12
2372	33986341700087	LES RESTAURANTS DU COEUR - 6 BIS RUE PAUL BERT 58000 NEVERS	6574	132 427,56
7641	41001033400036	LE TREMLIN HOMME ET PATRIMOINE - 10 RUE DES JUIFS 71710 MONTCENIS	6574	123 843,28

3462	77847830500114	ADAPEI - CME LOUIS WILLEMMAIN - 120 ROUTE DE BEAUREGARD 58130 URZY	6574	122 940,00
8718	30817432500032	PAGODE - 8 RUE JEAN SOUNIE 58160 IMPHY	6574	120 000,00
43976	81329930200014	ASSOCIATION AGROPOLE DU MARAULT - FERME DU MARAULT 58470 MAGNY COURS	6574	120 000,00
749	31773644500014	CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT - 3 RUE DES TROIS CARREAUX 58000 NEVERS	6574	112 000,00
2690	33808792700061	NIEVRE REGAIN - 15 AVENUE COLBERT 58000 NEVERS	6574	105 487,00
3773	30352841800021	GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU CHEPTEL NIVERNAIS - 1 RUE PASTEUR ZA LE CLOS RY 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	100 000,00
2304	32681814300033	BUREAU INFORMATION JEUNESSE - 5 ALLEE DE LA LOUEE 58000 NEVERS	6574	97 000,00
2309	30418848500029	CAMOSINE - 8 RUE DES PLACES 58000 NEVERS	6574	95 000,00
2986	38759366800040	SCENI QUA NON - 6 PLACE MOSSE 58000 NEVERS	6574	88 500,00
2801	31937163900018	GOLF PUBLIC DU NIVERNAIS - LE BARDONNAY 58470 MAGNY COURS	6574	85 000,00
29166	77562017200186	FOL 58 - 7 11 RUE DU COMMANDANT RIVIERE 58000 NEVERS	6574	75 566,32
55089	33361188700121	ASSOCIATION LE RELAIS - 42 AVENUE GENERAL DE GAULLE 58000 NEVERS	6574	67 750,00
7724	44078633300037	ASSOCIATION ANDAVI - 26 RUE CHARLES ROY 58000 NEVERS	6574	66 500,00
2159	38119394500049	PARC SAINT LEGER CENTRE D ART CONTEMPORAIN NIVERNAIS - AVENUE CONTI 58320 POUQUES LES EAUX	6574	65 000,00
3444	42032541700020	CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL PIERRE MELOT - 10 PLACE DE L EGLISE 58700 PREMERY	6574	63 861,56
65632	89743703400027	COLLECTIF CARBONE CAFE - 10 RUE MADEMOISELLE BOURGEOIS 58000 NEVERS	6574	60 000,00

2775	32596361900037	MISSION LOCALE DE NEVERS SUD NIVERNAIS - 5 ALLEE DE LA LOUEE ESPACE SALENGRO 58004 NEVERS CEDEX	6574	55 321,00
2947	34872444400024	D JAZZ - 3 BIS PLACE DES REINES DE POLOGNE 58008 NEVERS CEDEX	6574	55 000,00
5759	77846570800015	ACTIVITAL - BASE PLEIN AIR LOISIRS DE LA NIEVRE - HA LES SETTONS - POINTE DES BRANLASSES 58230 MON TSAUCHE LES SETTONS	6574	50 000,00
30819	52443035200012	ASSOCIATION GEADESS 58 - MAISON DES SPORTS 4 BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	49 000,00
2655	77567565501463	UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE LA NIEVRE - 19 PLACE SAINT EXUPERY IUFM 58000 NEVERS	6574	46 400,00
5821	39003051800059	TRAJECTOIRES - 36 RUE DU MARECHAL LECLERC 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	40 458,28
40667	51898972800010	ECOLE DE LA SECONDE CHANCE - 2 rue des Papillons Z.I. de Saint Eloi 58000 ST ELOI	6574	40 000,00
2864	49363449700017	MISSION LOCALE BOURGOGNE NIVERNAISE - 40 RUE DES RIVIERES SAINT AGNAN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	36 566,00
2321	38838260800049	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS 58 - 62 FAUBOURG DU GRAND MOUESSE 58000 NEVERS	6574	35 000,00
7613	45058664900029	LES ALENTOURS REVEURS - 22 RUE DES HALLES SERVICE COMPTABILITE 75001 PARIS	6574	35 000,00
2038	32071036100025	DISTRICT DE FOOTBALL DE LA NIEVRE - 4 RUE LOUISE MICHEL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	30 450,00
3645	77847554100042	LE FIL D ARIANE - 10 IMPASSE DES URSULINES CMPP CAMSP 58006 NEVERS CEDEX	6574	30 000,00
9867	47872886800025	ASSOCIATION LE LIEN - EMMAUS - ZONE INDUSTRIELLE DE LA MAISON ROUGE 58450 NEUVY SUR LOIRE	6574	29 520,00
2287	38831351200021	ASSOCIATION FAMILIALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L ILLETRISME - 24 CHEMIN DES BAS MONTOTS 58000 NEVERS	6574	29 000,00
6442	40148998400039	METALVOICE - 30 ROUTE DE SAINT SAULGE 58800 CORBIGNY	6574	28 000,00
4929	43197213200010	ASSOCIATION A LA RUE - 10 RUE MELLE BOURGEOIS 58000 NEVERS	6574	25 000,00

35760	80151397900014	ASSOCIATION DU THEATRE DES FORGES ROYALES DE GUERIGNY - ALLEE LA FAYETTE 58130 GUERIGNY	6574	25 000,00
56002	38174026500024	OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L ECOLE - 1 TER RUE GABRIEL VALETTE ECOLE DE MOUESSE 58000 NEVERS	6574	25 000,00
8973	49087696800036	RESEDIA - 72 ROUTE DE MARZY 58000 NEVERS	6574	23 000,00
1747	32040315700029	CERCLE NEVERS ESCRIME - 7 BD DU GRAND PRE DES BORDES 58000 NEVERS	6574	22 600,00
3101	32324603300027	COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE LA NIEVRE - 4 ROUTE DE COULANGES 58000 ST ELOI	6574	22 200,00
6695	77845301900029	CENTRE SOCIO CULTUREL DECIZE - 8 LEVEE DE LOIRE 58300 DECIZE	6574	20 450,00
2905	40750395200019	CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL JACQUES PILLET - 2 RUE DU DR BEAUME 58130 GUERIGNY	6574	20 250,00
3320	35024514800019	CENTRE MEDICO SOCIAL - 2 RUE DE LA MISSION 58290 MOULINS ENGILBERT	6574	20 000,00
28349	52380404500012	AGENCE LOCALE DE L ENERGIE DE LA NIEVRE - 31 AVENUE PIERRE BEREGOVOY 58000 NEVERS	6574	20 000,00
58468	33361188700097	LE RELAIS 18 - 12 PLACE JURANVILLE 18000 BOURGES	6574	20 000,00
33769	77568030900611	COALLIA - 16 - 18 COUR SAINT ELOI 75012 PARIS	6574	19 989,00
2676	38284285400020	ADESS 58 - MAISON DES SPORTS 4 BD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	19 900,00
42438	41446822300089	INSTANCE REGIONALE D EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE - 2 PLACE DES SAVOIRS IMMEUBLE LE DIAPASON 21000 DIJON	6574	19 256,93
2651	39327028500025	ESPERANCE CANOE DECIZE SAINT LEGER - CHEMIN DES OLYMPIADES BP 20039 58301 DECIZE CEDEX	6574	18 500,00
9386	42489753600027	COMITE DEPARTEMENTAL DE L UNION SPORTIVE DE L ENSEIGNEMENT 1ER DEGRE - 7-11 RUE DU COMMANDANT RIVIERE 58000 NEVERS	6574	18 500,00
2945	37784274500038	COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOE KAYAK DE LA NIEVRE - 6 BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	18 000,00

1623	31817601300023	ESPACE SOCIO CULTUREL VAL DE SAUZAY - 7 RUE NICOLAS COLBERT 58210 VARZY	6574	17 650,00
1733	38032963100010	CANOE CLUB NIVERNAIS - 10 QUAI DE MEDINE 58000 NEVERS	6574	17 600,00
33574	33385557500028	BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE POUR LA LUTTE CONTRE LA FAIM - 16 RUE DE LA HOUE 21800 QUETIGNY	6574	16 500,00
2286	95049972300043	TEATR EPROUVETE - L ABBAYE DU JOUIR 58800 CORBIGNY	6574	16 000,00
2718	39313156000020	COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL - 29 RUE DE LA CROIX SAINT ETIENNE 58180 MARZY	6574	16 000,00
61357	85195474300015	NOUVEL ELAN POUR L EMPLOI - 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE MAIRIE DE LUZY 58170 LUZY	6574	15 640,00
3035	40368159600025	COMITE DE LA NIEVRE DE HANDBALL - PLACE DE LA VICTOIRE 58260 LA MACHINE	6574	15 600,00
66642	89867388400018	COMITE LOCAL DE L EMPLOI DES PORTES DU MORVAN TZCLD - 1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND MAIRIE DE LORMES 58140 LORMES	6574	15 600,00
1622	41233599400023	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE PUISAYE FORTERRE - 21 GRANDE RUE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	15 250,00
31794	75258076100019	ASSOCIATION COOPERATIVE DES SAVOIRS - 47 rue saint gervais 58140 BRASSY	6574	15 000,00
64475	40207845500050	ASS F C GENS DU VOYAGE GADJE - 5 RUE DE LA PERILLEUSE 70000 VESOUL	6574	15 000,00
69957	91107869900012	GE SALSA 58 - 6 IMPASSE DE LA BOUILLERIE 58000 NEVERS	6574	15 000,00
66081	85314502700019	ASS COMITE LOCAL BASSIN VIE MOULINS ENGILBERT - 40 RUE DES FOSSES 58290 MOULINS ENGILBERT	6574	14 400,00
67724	89898763100014	COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DES VAUX D'YONNE - 1 rue de la halle 58500 CLAMECY	6574	14 000,00
2600	41127652000029	ESPACE SOCIO CULTUREL COEUR DU NIVERNAIS - 1 PLACE DOM DE LAVEYNE 58330 ST SAULGE	6574	13 657,40
29025	77848132500026	CENTRE SOCIAL DE POUILLY SUR LOIRE - 5 BIS PLACE DES FRERES MOLLET 58150 POUILLY SUR LOIRE	6574	13 650,00

8778	52900309700019	ASSOCIATION VERTPRE CENTRE SOCIAL - 1 TER RUE DE VERTPRE 58000 NEVERS	6574	13 350,00
2597	30289575000016	CENTRE SOCIAL D IMPHY - 1 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER 58160 IMPHY	6574	13 200,00
2103	38165327800089	CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE - CHEMIN DES ETANGS 21600 FENAY	6574	12 680,68
2305	77847831300050	LES FRANCAS DE LA NIEVRE - 16 RUE DU MIDI 58000 NEVERS	6574	12 000,00
2308	31452870400039	UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DU NIVERNAIS - 3 BIS RUE LAMARTINE 58000 NEVERS	6574	12 000,00
6908	44305310300018	LES PETITES REVERIES - CHEZ LE COMITE DE TERRITOIRE ROUTE D ASNAN 58420 BRINON SUR BEUVRON	6574	12 000,00
6922	48157402800025	ASSOCIATION DES JEUNES ARTISTES CONTEMPORAINS ADJAC - 15 RUE JEAN JAURES 77186 NOISIEL	6574	12 000,00
7008	44486395500019	NI VU NI CONNU - MAIRIE LE BOURG 58350 NANNAY	6574	12 000,00
3334	77847666300027	FEDERATION DE PECHE DE LA NIEVRE - 174 FAUBOURG DU GRAND MOUESSE 58000 NEVERS	6574	11 980,00
14206	30276683700025	CONSEIL DEVELOPPEMENT HABITAT URBANISME - 11 RUE PARGEAS 10000 TROYES	6574	10 930,40
2289	77845375300015	CENTRE SOCIAL DU DONZIAIS - 3 RUE DU BAS DE LA CHAUME 58220 DONZY	6574	10 794,00
3074	40122160100016	COMITE DE LA NIEVRE DE PETANQUE - 52 RUE DES MONTAPINS 58000 NEVERS	6574	10 500,00
1622	41233599400023	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE PUISAYE FORTERRE - 12 BIS FAUBOURG NEUF 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	10 000,00
2319	32800794300017	ASSOCIATION RECHERCHE OCCUPATION ET RESISTANCE EN MORVAN - ARORM - MAISON DU PARC REGIONAL MORVAN 58230 ST BRISSON	6574	10 000,00
2802	40772491300022	FESTIVAL C DANS LA RUE - PLACE DE L HOTEL DE VILLE 58140 LORMES	6574	10 000,00
3155	37957931100034	COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA NIEVRE - 6 IMPASSE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	10 000,00

68086	90398392200019	CENTRE SOCIAL BANLAY - 9 RUE GEORGES GUYNEMER 58000 NEVERS	6574	10 000,00
57159	77568873210649	APF FRANCE HANDICAP - 5 QUAI DES MARINIERS 58000 NEVERS	6574	9 575,30
2617	77847669700017	DOJO NIVERNAIS - MAISON DES SPORTS BOULEVARD DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	9 532,18
3125	39261990400031	COMITE DEPARTEMENTAL TENNIS DE TABLE NIEVRE - 6 IMPASSE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	9 500,00
69205	90325631100015	CENTRE SOCIAL ACCORDS DE LOIRE - 36 RUE BERNARD PALISSY 58000 NEVERS	6574	9 500,00
2154	31833718500025	CENTRE SOCIO CULTUREL LA MACHINE - 3 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 58260 LA MACHINE	6574	8 900,00
2204	38096269600023	CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT - AVENUE JEAN JAURES ESPACE MARIE CURIE 58600 FOURCHAMBAULT	6574	8 900,00
8386	77844663300019	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU PAYS CORBIGEOIS - 3 ROUTE DE VEZELAY 58800 CORBIGNY	6574	8 750,00
54860	42447373400020	FEDERATION GENERATIONS MOUVEMENT NIEVRE - 68 ROUTE DE MARZY 58000 NEVERS	6574	8 708,70
3082	39399233400044	COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY - 6 IMPASSE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	8 500,00
49623	39370887000059	ALTERRE BOURGOGNE - 2 ALLE PIERRE LACROUTE LA BOURDONNERIE 21000 DIJON	6574	8 500,00
49912	81414510800019	ASSOCIATION DU PÔLE UNIQUE SAINT LAURENT - PLACE DR JACQUES HUYGHUES DES ETAGES MAIRIE 58206 COSNE COURS S LOIRE CEDEX	6574	8 000,00
57819	47777520900018	CPIE YONNE ET NIEVRE - LES METZ 89520 ST SAUVEUR EN PUISAYE	6574	8 000,00
67723	90505930900013	ASSOC COMITE LOCAL POUR L EMPLOI DU PAYS NIVERNAIS MORVAN - 1 rue du petit fort 58800 CORBIGNY	6574	8 000,00
3340	77846559100015	CENTRE SOCIAL DE MON TSAUCHE LES SETTONS - PLACE MARCEL MARILLER 58230 MON TSAUCHE LES SETTONS	6574	7 604,98
2299	77846473500035	UNION AMICALE DES MAIRES DE LA NIEVRE - MAIRIE 58120 CHATEAU CHINON	6574	7 600,00

3079	43326389400035	COMITE DEPARTEMENTAL RANDONNEE PEDESTRE - CDRP DE LA NIEVRE - CHEZ MR AUGENDRE ROBERT 11 RUE ROGER SALENGRO 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	7 500,00
2951	34326663100021	COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLISME DE LA NIEVRE - 17 RUE HENRI CHOQUET 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	7 400,00
13750	77847658000023	CLUB NAUTIQUE DE NEVERS - BOULEVARD BERNARD PALISSY PISCINE DES BORDS DE LOIRE 58000 NEVERS	6574	7 227,00
2901	38391642600026	CENTRE SOCIAL ENTRE LOIRE ET MORVAN - LA GRANDE REVENUE 58250 FOURS	6574	7 070,00
2470	34048831100028	ASSOCIATION LE CHAT MUSIQUES - 14 RUE SAINTE ANNE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	7 000,00
6528	44146586100017	ETE MUSICAL EN SUD MORVAN - 28 AVENUE DU DOCTEUR DOLLET CHEZ MR JEAN DOLLET 58170 LUZY	6574	7 000,00
696	77571979201272	LA PREVENTION ROUTIERE - 17 RUE DU RIVAGE 58000 NEVERS	6574	6 000,00
2909	44263717900015	COMITE DEPARTEMENTAL ATHLETISME NIEVRE - 37 ROUTE DE CHALUZY 58000 ST ELOI	6574	6 000,00
19520	51274000200039	THEATRE DU TEMPS PLURIEL - 9 PLACE SAINT SEBASTIEN 58000 NEVERS	6574	6 000,00
33813	75352230900016	ASSOCIATION BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE - MAISON DU PARC NATUREL REGIONAL MORVAN 58230 ST BRISSON	6574	6 000,00
70776	80442069300033	SOLIDARITE PAYSANS DES PAYS DE BOURGOGNE - 3 IMPASSE GEORGES CHASTELLAIN CHEZ MONSIEUR GABRIEL LALOUX 21000 DIJON	6574	6 000,00
3025	39493064800016	COMITE DEPARTEMENTAL GYMNASTIQUE NIEVRE - 39 RUE AMBROISE PARE VENINGES 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	5 800,00
8895	35264947900024	ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT NEVERS OMNISPORTS - 8 BOULEVARD DE L HOPITAL 58000 NEVERS	6574	5 539,00
8791	32169130500023	FEDERATION REMPART BOURGOGNE FRANCHE COMTE SMBS - 38 RUE DES FORGES 21000 DIJON	6574	5 200,00
2645	77846800900023	HERD BOOK CHAROLAIS - AGROPOLE DU MARAULT 58470 MAGNY COURS	6574	5 000,00
2647	42116029200015	COMITE DEPARTEMENTAL MONTAGNE ET ESCALADE - LE BOURG CHEZ M DOMINIQUE CHAGNY 58300 SOUGY SUR LOIRE	6574	5 000,00

2948	39098431800019	SOCIETE DES CONCERTS NIVERNAIS - 2 BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	5 000,00
3073	45310345900013	COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	5 000,00
3116	31683067800017	TENNIS CLUB DU PRE FLEURY USON TENNIS - 4 RUE GEORGES MALVILLE 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	5 000,00
3517	31002707300041	LA COMPAGNIE DU GLOBE - LA LUNA PLACE DE L EGLISE 58140 ST MARTIN DU PUY	6574	5 000,00
3542	42880084100010	LES FETES DE L ABBAYE - MAIRIE PLACE DE L HOTEL DE VILLE 58800 CORBIGNY	6574	5 000,00
6752	44251808000019	COMITE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LUZY - 2 PLACE DE LA MAIRIE 58170 LUZY	6574	5 000,00
7239	37815301900054	LE CARAMBOLE THEATRE - 10 RUE MOLHER 58000 NEVERS	6574	5 000,00
7578	79469037000018	COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT NIEVRE - 6 IMPASSE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	5 000,00
43894	52414668500010	COMPAGNIE DU COLEOPTERE - PLACE DE L HOTEL DE VILLE 58170 LUZY	6574	5 000,00
64107	48450748800043	ACROBALLE CIRCUS - 12 QUAI DE MEDINE 58000 NEVERS	6574	5 000,00
64552	81132386400025	LA COMPAGNIE LA LOUVE - 235 RUE DES FRERES GAMBON 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	5 000,00
66149	80203222700026	NEO RETRO 1977 - 2 PLACE DE L HOTEL DE VILLE MAIRIE 58170 LUZY	6574	5 000,00
67373	40288681600030	ACTED - 33 RUE GODOT DE MAUROY 75009 PARIS	6574	5 000,00
69334	91373486900013	A L ENTOOR - 2 IMPASSE DU PUIITS 58420 TACONNAY	6574	5 000,00
70446	89914355600020	GROUPEMENT DEMPLOYEURS VITI NIEVRE ET CHER ASSOC - 18 GRANDE RUE 18300 VEAUGUES	6574	5 000,00
3153	38033014200015	COMITE DEPARTEMENTAL FEDERATION SPORTIVE GYMNIQUE DU TRAVAIL - MAISON DES SPORTS BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	4 500,00

51413	79758779700011	TOMBOLO PRESSE - 17 RUE AUBLANC 58000 NEVERS	6574	4 500,00
69800	77846158200026	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU CANTON DE LUZY - 5 PLACE DU 8 MAI 1945 58170 LUZY	6574	4 450,00
2659	44254424300011	TRAIT D UNION 58 - 33 RUE DES RIVIERES 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	4 300,00
3085	52331911900013	ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES - 1 RUE DE LA LOGE MAIRIE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	4 273,00
2803	48474356200015	LES NUITS MUSICALES DE BAZOCHES - MAIRIE 58190 BAZOCHES	6574	4 000,00
6722	48900754200017	CORDES EN FOLIE - 28 AVENUE DU DOCTEUR DOLLET 58170 LUZY	6574	4 000,00
7508	39252229800034	DEVIATION - ABBAYE DE CORBIGNY 58800 CORBIGNY	6574	4 000,00
39863	53201560900029	COLLECTIF A VRAI DIRE - 7 rue du Briou 58800 CORBIGNY	6574	4 000,00
54932	50191362800043	MOTS POUR MAUX D ENFANTS - 22 RUE DE LA MAIN DE FER 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	4 000,00
63927	77566669602383	SECOURS CATHOLIQUE - 9 Ter boulevard Voltaire 21000 DIJON	6574	4 000,00
72294	50246250000013	HALTE DISCRIMINATION FRANCHE COMTÉ - 15 RUE DE L EPITAPHE 25000 BESANCON	6574	4 000,00
6312	77845624400012	ASF MUSCULATION - 22 BOULEVARD BOIGUES 58600 FOURCHAMBAULT	6574	3 600,00
71622	44865263600045	ASGU SECTION GYMNASTIQUE - 450 ROUTE DU GREUX 58130 URZY	6574	3 597,00
3055	40175895800029	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV JUDO - SECTION JUDO 25 RUE BENOIT FRANCHON 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	3 572,00
3649	43770073500016	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV ESCRIME - 36 RUE MARCEL TURPIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	3 500,00
65898	44077652400025	FOUIC THEATRE - LES COUPES 58250 LANTY	6574	3 500,00

69177	79095417600018	ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES - CENTRE FRESNEAU 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	3 424,00
32884	79212173300010	ASSOCIATION MUSICHOEUR NIEVRE - 65 AVENUE DE PARIS CHEZ MONSIEUR LE GOUIL HERVE 58320 POUQUES LES EAUX	6574	3 400,00
5844	77845624400012	AVENIR SPORTIF FOURCHAMBAULT - 2 IMPASSE ALFRED GARCEMENT CHEZ MR SOUCIET DIDIER 58000 NEVERS	6574	3 330,00
3056	44850717800011	COMITE NIEVRE DE KARATE - MR DUPRILOT 4 RUE DES BOUCHERIES 58000 NEVERS	6574	3 200,00
2631	44512707900025	COMITE ORGANISATION DU TOUR NIVERNAIS MORVAN - CHEZ MR DESCHAMPS RAPHAEL HAMEAU D'ARDY 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	3 000,00
3093	44855758700012	COMITE DEPARTEMENTAL AERO CLUB NIEVRE - 25 BIS RUE DU REMPART CHEZ MR GUILLE 58000 NEVERS	6574	3 000,00
6423	44825989500010	COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA NIEVRE - CHEZ MR VALLET CHRISTIAN 8 RUE MARCEL GRENET 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	3 000,00
7126	48179429500016	COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE - BOULODROME ROGER FOUVIELLE ALLEE DE NEUBRANDENBURG 58000 NEVERS	6574	3 000,00
15433	51190261100017	ASSOCIATION POUR L ACCORDEON - MAIRIE 58170 LUZY	6574	3 000,00
17090	47998784400012	ASSOCIATION DU CARREFOUR - CHEVIGNY CHEZ ANNICK SCHMIDT 58140 LORMES	6574	3 000,00
43015	80872027000012	BORDS DE MHERE - LE BOURG 58140 MHERE	6574	3 000,00
49866	82513276400010	MUSICALEMENT VOTRE - L'HUIS GUYOLLOT 58140 BRASSY	6574	3 000,00
50808	83150004600014	AMELODIE - 1 RUE DE L EGLISE MAIRIE DE SOUGY 58300 SOUGY SUR LOIRE	6574	3 000,00
2596	77843708700019	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU BEUVRON - 9 RUE DU COMMANDANT VICTOR GUERREAU 58420 BRINON SUR BEUVRON	6574	2 900,00
803	34315569300025	SERVICE D AIDE ET D ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE MORVAN - PLACE DU 25 JUIN 1944 58230 MONSAUCHE LES SETTONS	6574	2 607,50
7112	81852496900016	COMITE DEPART EQUITATION NIEVRE - 7 ROUTE DE TRANGY LE BOURG 58000 ST ELOI	6574	2 500,00

7350	45379959500021	REZO NANCES - 13 CHEMIN AU LOUP 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	2 500,00
11294	50093834500013	FEDEMUSE - MAIRIE PLACE DU 19 AOUT 58500 CLAMECY	6574	2 500,00
36253	79946326000015	HISTOIRES DE CONTES - MAIRIE DE LUZY 58170 LUZY	6574	2 500,00
58482	83436888800014	MORVAN MUSIQUE - CHEZ MME COLLARDEY 2 CHE DES GRANGES 58140 ST MARTIN DU PUY	6574	2 500,00
61332	41194946400035	ASSOCIATION POUR LA MEDIATION FAMILIALE - 11 RUE BECCARIA 75012 PARIS	6574	2 500,00
64294	89149856000012	HOSTELLERIE DE LA TOUR - 7 RUE DU COMMERCE 58190 MONCEAUX LE COMTE	6574	2 500,00
65250	51928787400019	GRAINE BOURGOGNE FRANCHE COMTE - MAISON DE L'ENVIRONNEMENT 7 RUE VOIRIN 25000 BESANCON	6574	2 500,00
67252	84435070200016	NO - 33 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 58000 NEVERS	6574	2 500,00
71015	80768310700021	COMPAGNIE GREEN LAB - 6 RUE DES 4 FILS AYMONT CHEZ M GUENOT FABIEN 58000 NEVERS	6574	2 500,00
64858	82773272800015	UCS ESPRIT BAD COSNE SUR LOIRE - PLACE DU DOCTEUR HUYGUES DES ETAGES MAIRIE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	2 497,00
6114	45276791600011	MORVAN OXYGENE - MAIRIE DE CHATEAU-CHINON 58120 CHATEAU CHINON	6574	2 400,00
3124	77849223100015	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - RUE BENOIT FRACHON 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	2 383,00
1297	77568873206829	APF FOYER IMPHY DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE CENTRE - 7 RUE LOUIS PASTEUR 58160 IMPHY	6574	2 382,60
2946	51374438300011	UNION SPORTIVE CHARITOISE CANOE KAYAK - QUAI D AVAL 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	2 200,00
68848	88882492700014	BOUGE TON COQ - BEAUBOIS ORNONS 63190 LEZOUX	6574	2 200,00
2940	42960012500026	ASAV BASKET - 18 BIS RUE JEAN JAURES 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	2 001,00

2657	39965828500016	LE GRENIER DU NOHAIN - PLACE DE LA RESISTANCE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	2 000,00
3564	49101107800012	CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES - CIDF DE LA NIEVRE - 40 RUE BERNARD PALISSY 58000 NEVERS	6574	2 000,00
7996	49092119400018	ECURIE MORVAN DES LACS - 4 RUE DES CAMPEURS POLYAUTO 58140 LORMES	6574	2 000,00
61361	42247553300036	LES LIVREURS - 86 RUE JEAN JAURES 94000 CRETEIL	6574	2 000,00
62383	88228572900019	MORVAN FESTI RENCONTRES - 8 RUE CORTONA 58120 CHATEAU CHINON VILLE	6574	2 000,00
65622	89004835800018	LE FACTEUR RURAL - FETIGNY 58230 ALLIGNY EN MORVAN	6574	2 000,00
66058	44257127900037	ECOUTE ET VIE JALMALV NIEVRE - 1 AVENUE PATRICK GUILLOT CENTRE HOSPITALIER DE NEVERS 58000 NEVERS	6574	2 000,00
69231	84488208400016	QUARANTE SEPT DEUX - 1 RUE WALDECK ROUSSEAU 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	2 000,00
70022	90300624500018	LES CHEMINS D OUROUX EN MORVAN ASSOC - 1 PLACE DE LA MAIRIE MAIRIE D OUROUX EN MORVAN 58230 OUROUX EN MORVAN	6574	2 000,00
72173	89169421800019	TOUT OUIE - 2 PLACE DE LA REPUBLIQUE ART CAFE 58330 ST SAULGE	6574	2 000,00
72662	39918447200088	PULSART ASSOCIATION - MOUCHY 58420 MORACHES	6574	2 000,00
66643	88893740600013	ASSOCIATION TORTUGA - 93 ROUTE DU HAUT MORVAN 58430 ARLEUF	6574	1 950,00
6259	77844211100044	CENTRE MEDICO SOCIAL - 6 PLACE NOTRE DAME 58120 CHATEAU CHINON	6574	1 912,00
2650	34177738100011	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV NATATION - PLACE LANGEVIN PISCINE ILOT CORAIL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 869,00
2992	45305430600015	CLUB SPORTIF CORBIGEOIS SECTION FOOTBALL - PLACE DE LA MAIRIE 58800 CORBIGNY	6574	1 862,00
65175	50257582200015	ASEPT BFC - 13 AVENUE ELISEE CUSENIER 25000 BESANCON	6574	1 859,20

7191	34804974300019	AFGP 58 FOOTBALL - QUAI DE LOIRE STADE DE FOURCHAMBAULT 58600 FOURCHAMBAULT	6574	1 829,00
2993	82777532100017	UNION COSNOISE SPORTIVE FOOTBALL - CHEZ MR BUCHETON ALAIN VILLEMOISON 58200 ST PERE	6574	1 828,00
2632	389161837	TRIATHLON CLUB NIVERNAIS - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	1 817,00
2654	52167565200015	ECURIE CORBIGNY AUTO - LE BOURG CHEZ MR PIGENET JEAN MICHEL 58800 CHAUMOT	6574	1 800,00
2919	42169221100020	ASSOCIATION ASF - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	1 762,00
3037	34294994800018	ASSOCIATION SPORTIVE CLAMECYCOISE - SECTION HAND BALL - PLACE DU 19 AOUT 58500 CLAMECY	6574	1 738,00
3069	44861562500010	CLUB NAUTIQUE DE DECIZE - 32 RUE DE LA REPUBLIQUE MAIRIE DE DECIZE 58300 DECIZE	6574	1 733,00
63048	83325969000018	LE PETIT CONSERVATOIRE - 25 BIS RUE GAMBETTA 58000 NEVERS	6574	1 690,00
69844	39974500900015	ASSOCIATION SPORTIVE GUERIGNY URZY OMNISPORT - 450 ROUTE DU GREUX 58130 URZY	6574	1 650,00
3067	51499516600014	UNION SPORTIVE CHARITOISE NATATION - ALLEE DES CLAIRS BASSINS PISCINE MUNICIPALE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	1 630,00
2938	84219714700015	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE POUGUOISE BASKET BALL - RUE DU DOCTEUR FAUCHER MAIRIE 58320 POUGUES LES EAUX	6574	1 620,00
3319	83075766200010	UNION COSNOISE SPORTIVE CANOE KAYAK - MAIRIE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 600,00
3048	82806637300014	UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION JUDO - 8 ALLEE MARCEL CHEVRIN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 553,00
2958	77849224900025	CLUB CYCLISTE DE VARENNES VAUZELLES - 54 AVENUE LOUIS FOUCHERE MAIRIE 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 507,00
2302	75279402400014	UNION NIEVRE DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX EDUCATION NATIONALE - 53 RUE COMMANDANT PAUL PIERRE CLERC 58000 NEVERS	6574	1 500,00
2303	30289681600048	CONSEIL PARENTS D ELEVES - 53 RUE DU COMMANDANT PAUL PIERRE CLERC 58000 NEVERS	6574	1 500,00

2345	77847740600012	SOCIETE DEPARTEMENTALE D AGRICULTURE - 9 RUE GAMBETTA 58000 NEVERS	6574	1 500,00
3142	491764692	COMITE DE TIR DE LA NIEVRE - RUE DES SABLES STAND DE TIR 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 500,00
3553	45261508100018	CLIN D OEIL - MAIRIE LE BOURG 58140 BRASSY	6574	1 500,00
7631	47849994000011	ASSOCIATION DREAM - LE BOURG MAIRIE 58140 BRASSY	6574	1 500,00
32345	75231581200012	COMITE DEPARTEMENTAL BOWLING - 6 RUE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	1 500,00
39950	80826819700015	THEATRE DE L ACCALMIE - LE BOURG MAIRIE 58250 ST SEINE	6574	1 500,00
43295	80895755900012	BARRICADES MYSTERIEUSES CULTURE A NARCY - 6 RUE DE L'ENFER 58400 NARCY	6574	1 500,00
54429	83540198500014	IMAGES ET MOUVEMENTS - 11 RUE MICHEL LE COMTE 75003 PARIS	6574	1 500,00
70563	92171039800014	PUISAYE VOTRE ENERGIE - 36 GRANDE RUE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	1 500,00
70738	82434787600032	GROUPE T - 34 B RUE FRANCOIS MITTERRAND 93170 BAGNOLET	6574	1 500,00
71064	92346502500016	LES HABITES ASSO - 42 AVENUE GAMBETTA 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	1 500,00
71569	42999129200021	NOISE UNITY DESIGN - 25 RUE LANTIER 75017 PARIS	6574	1 500,00
72275	92417263800018	SOCIETE NIVERNAISE DES AMATEURS DE TRUFFES - 16 RUE DE VAUZELLES 58000 NEVERS	6574	1 500,00
71431	32884576300015	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE NEUVY SUR LOIRE - 1 PLACE DE LA PAIX MAIRIE 58450 NEUVY SUR LOIRE	6574	1 465,00
7208	44464579000015	COMICE AGRICOLE DE CHATEAU CHINON - 10 B RUE DE NEVERS 58120 CHATEAU CHINON	6574	1 450,00
24597	77845086600018	UNION SPORTIVE COULANGES LES NEVERS OMNISPORTS - 108 AVENUE DU HUIT MAI 1945 HOTEL DE VILLE 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	1 449,00

48640	77847830500205	CAAJ AU FIL DE L EAU - 17 B RUE DES CHAUMOTTES 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	1 445,00
2910	44107023200018	CLUB ATHLETIQUE DES EAUX VIVES - MAIRIE 58340 CERCY LA TOUR	6574	1 422,00
3084	77848052500022	A S POUQUES - LA CHARITE RUGBY - MAIRIE RUE DU DOCTEUR FAUCHER 58320 POUQUES LES EAUX	6574	1 419,00
3031	77847673900017	LA NIVERNAISE GYMNASTIQUE - BD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	1 418,00
2933	43344367800019	ENTENTE BASKET FOURCHAMBAULT NEVERS - 22 BD BOIGUES 58600 FOURCHAMBAULT	6574	1 405,00
20787	42950727000016	UNION SPORTIVE OMNISPORTS MOULINS ENGILBERT - MAIRIE 58290 MOULINS ENGILBERT	6574	1 402,00
3043	44813014600013	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV HANDBALL - 15 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 389,00
3024	79331988000019	ASSOCIATION SPORTIVE VARZYCOISE FOOTBALL - MAIRIE 58210 VARZY	6574	1 386,00
2930	44797699400015	BASKET CLUB COULANGEAIS - MAIRIE AVENUE DU 8 MAI 1945 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	1 380,00
70962	45276791600029	MORVAN OXYGENE ASSO - PLACE FRANCOIS MITTERRAND MAIRIE 58120 CHATEAU CHINON	6574	1 350,00
3095	77847664800028	CLUB AERONAUTIQUE DU NIVERNAIS - LA SANGSUE 58180 MARZY	6574	1 339,00
2548	39467804900013	ASA VAUZELLES FOOTBALL - 38 BIS RUE ANDRE DESVIGNES CONVENTION IGOL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 304,00
22430	31353807600040	CENTRE SOCIOCULTUREL DES AMOGNES - 2 PLACE PAUL DOUMIER 58270 ST BENIN D AZY	6574	1 300,00
41307	81323493700015	LES AMIS DU VIEUX VARZY - 22 RUE DE L HOTEL DE VILLE MAIRIE 58210 VARZY	6574	1 275,00
2871	31956995000011	LES AMIS DU VIEUX GUERIGNY - HOTEL DE VILLE 58130 GUERIGNY	6574	1 270,00
2739	32486217600025	CENTRE SOCIAL DU CANTON DE SAINT PIERRE LE MOUTIER - 35 AVENUE DU 8 MAI 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	1 250,00

10394	80478508700011	COMICE AGRICOLE DU CANTON DE SAINT PIERRE LE MOUTIER - 33 PLACE DE L EGLISE MAIRIE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	1 250,00
71038	92343594500012	VILLAGE VILLAGES - PLACE DE L EGLISE MAIRIE 58420 CHEVANNES CHANGY	6574	1 250,00
2936	47896864700014	JEUNESSE SPORTIVE MARZY BASKET - MAIRIE DE MARZY PLACE DE L EGLISE 58180 MARZY	6574	1 230,00
2733	41020064600017	ELAN NEVERS NIEVRE TENNIS DE TABLE - BOULEVARD LEON BLUM SALLE PATRICK BIROCHEAU 58000 NEVERS	6574	1 220,00
2324	78436348300743	UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES MENTAUX - UNAFAM - ALLEE DES DROITS DE L'ENFANT SECTION NIEVRE 58000 NEVERS	6574	1 200,00
2123	77847667100020	CERCLE NIVERNAIS DE LA VOILE - ETANG DE BAYE 58110 BAZOLLES	6574	1 187,00
50003	82156113100011	FC NEVERS 58 - RUE DU DOCTEUR MICHEL GAULIER 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 175,00
3146	52842011000017	JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE TIR - MAISON DES SPORTS BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	1 172,00
71371	77845734100023	ASSO SPORTIVE DE GARCHIZY - RUE MAURICE PILETTE STADE GEORGES MERAT 58600 GARCHIZY	6574	1 170,00
2980	51515372400015	UNION SPORTIVE CHARITOISE FOOTBALL - MAIRIE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	1 152,00
64983	89753930000011	L IMPHYCOISE GYMNASTIQUE - RUE JEAN SOUNIE COMPLEXE SPORTIF LEON WINTZINGER 58160 IMPHY	6574	1 129,00
71619	44865263600045	ASGU SECTION ATHLETISME - 450 ROUTE DU GREUX 58130 URZY	6574	1 125,00
2904	77845383700016	ETOILE SPORTIVE DONZIAISE - MAIRIE 58220 DONZY	6574	1 104,00
7494	50004272600017	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - PISCINE L ILOT CORAIL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 100,00
3049	34891152000040	JUDO CLUB DECIZOIS - 6 RUE DES PECHEURS 58300 DECIZE	6574	1 073,00
3034	40901018800012	ASAV GYMNASTIQUE - ATELIER SNCF 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 066,00

66716	89270477600012	SURFER ROSA - 46 RUE DE NIEVRE 58000 NEVERS	6574	1 050,00
71629	44865263600045	ASGU SECTION JUDO - 450 ROUTE DU GREUX 58130 URZY	6574	1 047,00
6774	45296461200017	TIR SPORTIF DE LUZY - MAIRIE 58170 LUZY	6574	1 044,00
2956	39964701500029	JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE SECTION CYCLISTE - 5 IMPASSE MAURICE ROVEL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 036,00
8066	39224661700014	MORVAN EAUX VIVES - 2 PLACE DU FOUR BANAL 58140 LORMES	6574	1 036,00
3016	39950169100022	ASSO ST BENIN FOOTBALL - MAIRIE 58270 ST BENIN D AZY	6574	1 028,00
71623	44865263600045	ASGU BERTRANGES BMX CYCLISME - 450 ROUTE DU GREUX 58130 URZY	6574	1 013,00
19356	42489757700013	DORNES BASKET - PLACE DE LA MAIRIE MAIRIE 58390 DORNES	6574	1 010,00
3144	82538351600010	COMITE L ARQUEBUSE COSNOISE - RUE DES SABLES STAND DE TIR 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 004,00
2560	48113160500018	LIRE SOUS LES HALLES - 14 LA VESVRE Chez MME KOHLER Claire 58300 DECIZE	6574	1 000,00
2592	41141091300023	JEUNES AGRICULTEURS NIEVRE - 25 BD LEON BLUM 58028 NEVERS CEDEX	6574	1 000,00
2726	45089517200010	ELEVEURS DE CHEVAUX DE TROT DU CENTRE EST - LIEU CAPITAINE 58240 FLEURY SUR LOIRE	6574	1 000,00
3156	44840145500010	COMITE DEPARTEMENTAL OMNISPORTS DE LA NIEVRE - 8 RUE BOILEAU 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 000,00
8127	49861357900016	CLUB CYCLISTE CORBIGEOIS - CHEZ MR LUCIEN GRANGER ARDAN 58800 CORBIGNY	6574	1 000,00
8130	48178677000018	ASSOCIATION DES CINEPHAGES DE NEVERS - 121 RUE DES MONTAPINS 58000 NEVERS	6574	1 000,00
8552	50106646800023	TYRNANOG - 13 RUE DE NIEVRE 58700 PREMERY	6574	1 000,00

20574	41980465300097	REBELLIS ASSOCIATION - LE BOURG M JEAN DOLLET PRODUCTEUR 58170 MILLAY	6574	1 000,00
30323	53973825200011	LE BARRAGE - MAIRIE DE LIMANTON 58290 LIMANTON	6574	1 000,00
35269	79884795000010	JAZZ COOL A LAROCHE - PLACE DE L EGLISE 58370 LAROCHEMILLAY	6574	1 000,00
40567	81220673800013	COMITE DES FOIRES CERCYCOIS - MAIRIE PLACE D'ALIGRE 58340 CERCY LA TOUR	6574	1 000,00
44133	81952838100018	ACADEMIE BOXE ANGLAISE CITOYENNE DE NEVERS - 11 RUE COLONEL JEAN PIERRE 58000 NEVERS	6574	1 000,00
57309	82806414700014	COMITE DEPARTEMENTAL DE ROLLER - 11 PLACE 7EME REGIMENT ARTILLERIE CHEZ MME MONGUILLON 58000 NEVERS	6574	1 000,00
59123	84135627200010	ENTRE TERRES ET BIO - 18 GRANDE RUE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	1 000,00
60704	82011408000014	STORMBOX RECORDS - STBRDS - ROUTE DE REUGNY ANCIEN PRESBYTERE 58420 BEAULIEU	6574	1 000,00
61980	44800715300027	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BOXE DE LA NIÈVRE - 205 rue Paul Vaillant-Couturier 58160 IMPHY	6574	1 000,00
66645	90298469900014	LA CASBAH - LES CARNES 58430 ARLEUF	6574	1 000,00
66703	89522840100017	RAD A BOOM - LE CERNEY CHEZ MONIQUE LENFANT 58230 MOUX EN MORVAN	6574	1 000,00
67660	91026087600016	CHALAUX EN FETE - MAIRIE 58140 CHALAUX	6574	1 000,00
68088	90092814400014	SAULE PLANETE - 14 RUE JEAN MOULIN 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	1 000,00
70577	89233437600019	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE LA NIEVRE 36 ROUTE DE CHATEAU CHINON FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE	6574	1 000,00
71014	92280384600018	CULTURE ET TERRITOIRES 58 - 3 CHEMIN DES BROSSES LE BOURG 58700 AUTHIOU	6574	1 000,00
71208	91803988400013	FESTIVITES COMICE 2020 ASSO - Place de la Mairie Mairie 58700 PREMERY	6574	1 000,00

72377	92278153900015	COMITE DE COMICE DE NEVERS MAGNY COURS - 2 DES POMMAIS CHEZ MME GAUTHIER ANNE 58470 MAGNY COURS	6574	1 000,00
62856	84268828500019	AMICALE BADMINTON DE NEVERS - 1 ERE IMPASSE INSTITUTEUR PITIE CHEZ M. BAUDIN JEROME 58000 NEVERS	6574	987,00
58458	84462264700015	CINEPROD58 - 45 BIS RUE YVES COGOI CHEZ M EL HADJ SALEM 58600 FOURCHAMBAULT	6574	960,00
2954	82752519700014	UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION CYCLISME - CHEZ MR HENRY BERNARD 31 RUE DE VIGNELLE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	921,00
3036	51021035400013	UNION SPORTIVE CHARITOISE HANDBALL - MAIRIE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	915,00
7057	51350282300018	COMITE D ORGANISATION DU GRAND PRIX CYCLISTE DE LA MACHINE - MAIRIE 58260 LA MACHINE	6574	900,00
55860	84384924100016	ASSOCIATION PIERRE MALARDIER - 1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND MAIRIE 58140 LORMES	6574	900,00
3071	40413526100018	CLUB NAUTIQUE DE ST BENIN D AZY - 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE MAIRIE 58270 ST BENIN D AZY	6574	890,00
3106	82494485400010	UNION COSNOISE SPORTIVE TENNIS - 78 RUE SAINT AGNAN CHEZ M.OLIVIER VENEAU 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	878,00
3137	49233640900015	ASSOCIATION SPORTIVE VARZYCOISE TENNIS DE TABLE - MAIRIE 58210 VARZY	6574	870,00
2990	34978617800013	ASSOCIATION SPORTIVE CLAMECY FOOTBALL - MAIRIE 58500 CLAMECY	6574	853,00
3008	33858532600014	UNION FRATERNELLE MACHINOISE - UFM FOOTBALL - Route des Stades 58260 LA MACHINE	6574	840,00
3086	39872776800010	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV RUGBY - 13 RUE HENRI ANGELARD 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	832,00
6660	53413793000010	ASSOCIATION VARENNES VAUZELLES RUNNING - 67 CAMILLE DAGONNEAU 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	827,00
3688	51174498900019	UNION SPORTIVE CHARITOISE - USC TENNIS - MAIRIE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	824,00
7677	52435190500012	ETOILE SUD NIVERNAISE - LE BOURG 58300 TOURY LURCY	6574	821,00

2921	44812776100014	AMICALE OMNISPORT NIVERNAISE - MAISON DES SPORTS BOULEVARD DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	812,00
57688	84412738100011	POLE ARTS MARTIAUX SURGYCOIS - 5 RUE DU HERISSON 58500 SURGY	6574	803,00
39918	80976340200017	ASSOC FC NEVERS BANLAY - 7 RUE DU DOMAINE DES ALOUETTES 58000 NEVERS	6574	801,00
2950	44826172700011	MJC IMPHY S CANOE KAYAK - 17 RUE CAMILLE BAYNAC 58160 IMPHY	6574	800,00
6618	79071464600011	CLUB CANOE KAYAK CLAMECYCOIS - PLACE DE LA TAMBOURINETTE GYMNASSE 58500 CLAMECY	6574	800,00
8061	51938559500011	RAID NATURE 58 - 401 RUE DE LA LIBERTE CHEZ M DANIEL KERCOFF PRESIDENT 58600 GARCHIZY	6574	800,00
69075	89533394600013	MAM LES PETITS AVENTURIERS - 29 RUE NEUVE 58390 DORNES	6574	800,00
3143	48314696500015	SPORTIVE CLAMECYCOISE - AS SECTION TIR - MAIRIE DE CLAMECY 58500 CLAMECY	6574	798,00
2977	38899010300011	RACING CLUB NEVERS CHALLUY SERMOISE - 2 RUE SAINT DIDIER 58000 NEVERS	6574	791,00
50008	82312583600010	ASSOCIATION RENOUVEAU ATHLE - PLACE PAUL LANGEVIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	790,00
3080	449775857	ROLLER CLUB NIVERNAIS - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	789,00
17095	51496511000018	FOOTBALL CLUB CHATEAU CHINON ARLEUF - MAIRIE 58120 CHATEAU CHINON	6574	757,00
3020	44360740300013	JEUNESSE SPORTIVE ST REVERIEN - MAIRIE 58420 ST REVERIEN	6574	754,00
5844	77845624400012	AVENIR SPORTIF FOURCHAMBAULT - 22 BOULEVARD BOIGUES 58600 FOURCHAMBAULT	6574	750,00
61287	87942581700019	ASSOCIATION MORVAN TRI SPORTS - 3 RUE DES CHAMPS MONNOT 58140 LORMES	6574	750,00
3674	44201401500014	JGSN TENNIS - 27 RUE LEON BLUM CHEZ M D AGOSTINO SILVAIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	749,00

3039	39935691400024	HANDBALL CLUB DE LA MACHINE - 1 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 58260 LA MACHINE	6574	746,00
2939	53923708100010	CLUB DES JEUNES DE PUISAYE FORTERRE - MAIRIE 36 GRANDE RUE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	733,00
3064	44929170700015	TOP ESCALADE LORMES - RUE DU BOIS DU FOUR CHEZ MR MARCHAND 58140 LORMES	6574	733,00
3065	44837808300019	ESL FUN ESCALADE - 1 RUE DE LA LOGE MAIRIE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	733,00
3066	48154038300017	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV ESCALADE - MAISON DES SPORTS RUE PAUL LANGEVIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	733,00
68149	90921867900019	VERTICAL PREMERY ESCALADE - 64 NOISON 58700 MONTENOISON	6574	733,00
10028	53087052600015	ASSOCIATION DES RANDONNEURS NIVERNAIS - 12 RUE DE LA MERE POULARD 58000 NEVERS	6574	725,00
2738	53109967900015	CERCIAUCUM - 12 LOTISSEMENT DU CHAMP MORLON 58340 CERCY LA TOUR	6574	720,00
2716	33079264900015	ASSOCIATION SPORTIVE DECIZOISE - ASD SECTION TENNIS - ALLEE MARCEL MERLE BP 38 58300 DECIZE	6574	704,00
1620	77844961100020	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL SUZANNE COULOMB - 15 RUE DE BERRY 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	700,00
32394	50754055700026	PLURADYS - 13 RUE DE L EST 21000 DIJON	6574	700,00
71795	52482539500022	ASSOC LES RANDONNEES DECIZOISES - LA CROIX 58300 ST GERMAIN CHASSENAY	6574	685,00
7097	45017176400019	DOJO DES AMOGNES - CHERAULT 58270 ST BENIN D AZY	6574	682,00
68161	90884914400013	PREMERY HANDBALL - 6 RUE DES VERGERS 58700 PREMERY	6574	676,00
3019	44826049700012	UNION SPORTIVE SAINT PIERROISE - SECTION FOOTBALL MAIRIE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	663,00
7573	53795902500017	RACINE PETANQUE CLUB DE MARZY - MAIRIE 58180 MARZY	6574	655,00

2920	41173154000018	ASSOCIATION UFM SECTION ATHLETISME - PLACE DE LA VICTOIRE MAIRIE 58260 LA MACHINE	6574	653,00
3087	44820105300015	COMITE DEPARTEMENTAL DE SKI DE LA NIEVRE - CHEZ MR JOLY MICHEL 4 RUE DE LA CHAUME 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	650,00
8090	44815457500014	LES AMIS DU CANAL DU NIVERNAIS - PLACE DU 19 AOUT HOTEL DE VILLE 58500 CLAMECY	6574	650,00
3088	44873924300013	ASSOCIATION SPORTIVE SKI ET MONTAGNE - MAIRIE 58300 DECIZE	6574	639,00
61274	44865263600045	SPORTIVE GUERIGNY URZY - 74 ROUTE DE DEMEURS 58130 URZY	6574	639,00
3657	82752146900011	UNION COSNOISE SPORTIVE BOXE - 14 RUE DU MARDRON CHEZ MR ALAIN BOUQUET 58200 ST PERE	6574	628,00
3038	44973952300016	ASSOCIATION SUD NIVERNAIS DECIZE HANDBALL - 9 ROUTE D'AVRIL 58300 DECIZE	6574	626,00
3061	33304743900026	KARATE GYM CLUB DE NEVERS - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	608,00
3011	40901390100015	JEUNESSE SPORTIVE MARZY SECTION FOOTBALL - 5 RUE DE LA SIMONNERIE 58180 MARZY	6574	606,00
10137	48189217200018	ASSOCIATION SPORTIVE DE CHAR - MAIRIE 58300 CHARRIN	6574	603,00
2326	95049435100014	AIDE AUX FEMMES EN DIFFICULTE - 40 RUE BERNARD PALISSY 58000 NEVERS	6574	600,00
3105	44084472800012	ASSOCIATION TENNIS CLUB CORBIGEOIS - 11 LOTISSEMENT ST LEONARD CHEZ MR JEAN MAZURAK 58800 CORBIGNY	6574	600,00
7218	30621570800034	ENFANCE ET FAMILLES D ADOPTION - 221 RUE LA FAYETTE 75010 PARIS	6574	600,00
31435	52024493000019	COMITE DEPARTEMENTAL D AEROMODELISME DE LA NIEVRE - 170 RUE DES OUCHES 58130 URZY	6574	600,00
3054	42012060200016	ASSOCIATION ESPERANCE ST LEGER DES VIGNES - CENTRE FRESNEAU 58260 LA MACHINE	6574	587,00
3112	32014372000029	TENNIS CLUB LUZYCOIS - MAIRIE 58170 LUZY	6574	584,00

3012	40990757300011	AMICALE LAIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE MONTIGNY AUX AMOGNES FOOTBALL - MAIRIE 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES	6574	582,00
3111	44084161700010	ASSOCIATION LORMES TENNIS CLUB DES SPORTS DU MORVAN - AVENUE DU 8 MAI 58140 LORMES	6574	579,00
43848	81227423100016	LE PING CORBIGEOIS - PLACE DE L HOTEL DE VILLE MAIRIE 58800 CORBIGNY	6574	575,00
71633	44865263600045	ASGU SECTION BASKET - 450 ROUTE DU GREUX 58130 URZY	6574	565,00
3063	44906876600012	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV KARATE - MAISON DU SPORT PLACE PAUL LANGEVIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	556,00
8086	48089910300026	LA BOULE VERTE - 15 ROUTE DE DECIZE MAIRIE 58250 FOURS	6574	555,00
68112	45293732900012	BADMINTON CLUB DECIZE - 32 RUE DE LA REPUBLIQUE 58300 DECIZE	6574	554,00
3662	39334421300011	ASSOCIATION SPORTIVE CLAMECY TENNIS - 23 AVENUE DU GENERAL LECLERC 58500 CLAMECY	6574	553,00
3314	49160721400013	KARATE CLUB D OUROUX EN MORVAN - MAIRIE 58230 OUROUX EN MORVAN	6574	550,00
3032	44780791800019	GYMNASTIQUE JEUNESSE POUILLYSSOISE - MAIRIE 50 RUE W. ROUSSEAU 58150 POUILLY SUR LOIRE	6574	546,00
8453	48443991400017	ENTENTE ATHLE 58 - MAISON DES SPORTS BD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	543,00
8827	42308802000023	CIE IMPHY SA JUDO - RUE MONTESQUIEU SALLE AMBROISE CROIZAT 58160 IMPHY	6574	530,00
6636	44873992000016	ASL KARATE ST PERE - MAIRIE 58200 ST PERE	6574	515,00
66082	84953076100014	SPORTING CLUB IMPHYCOIS PETANQUE - 12 RUE LES HAUTS D AMPHELIA 58160 IMPHY	6574	510,00
3094	39767519000029	AEROCLUB DE COSNE SUR LOIRE - AERODROME JEAN MERMOZ 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	504,00
2362	38391652500017	CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE - CLCV - MAISON DES EDUENS - SALLE 10 58000 NEVERS	6574	500,00

2720	41487195400015	CULTURE LOISIRS ANIMATION CLAS - 1 RUE DE LA VERTE VALLEE CHEZ M PASCAL MOREL 58160 SAUVIGNY LES BOIS	6574	500,00
2943	45306646600013	ESPERANCE DE SAINT LEGER DES VIGNES - 1 RUE DE LA LOGE MAIRIE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	500,00
3104	82838541900019	CENTRE VOL A VOILE NIVERNAIS - ROUTE DE FOURCHAMBAULT AERODROME NEVERS FOURCHAMBAULT 58180 MARZY	6574	500,00
6195	79986000200010	COMITE ORGANISATION FOIRE NATIONALE REPRODUCTEURS OVINS DECIZE - FNROD - 69 AVENUE DU 14 JUILLET 58300 DECIZE	6574	500,00
31550	78989315300013	TOUT PRES POUR T AIDER - ALLEE DES DROITS DE L ENFANT BUREAU 6 MAISON DES EDUENS 58000 NEVERS	6574	500,00
50767	30865791500010	CENTRE SOCIAL CANTON SAINT AMAND EN PUISAYE - GRANDE RUE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	500,00
55541	41877260400058	CITES DE CARACTERE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - 28 RUE THOMAS EDISON 25000 BESANCON	6574	500,00
70779	92190063500019	LES TAXIS DU DESERT - 14 RUE DE LA CHAUME 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	500,00
70956	83037879000026	COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON - RUE DE L ORATOIRE APPARTEMENT 19 58000 NEVERS	6574	500,00
72395	77847658000031	CLUB NAUTIQUE DE NEVERS - 7 RUE DU 13EME DE LIGNE 58000 NEVERS	6574	500,00
3018	51408985300014	FOOTBALL CLUB SUD LOIRE ALLIER - MAIRIE 58490 ST PARIZE LE CHATEL	6574	496,00
2952	48047898100016	CYCLO RANDO CLAMECY - MAIRIE 58500 CLAMECY	6574	492,00
3684	51354063300015	UNION SPORTIVE CHARITOISE TIR - 64 RUE DU PUIITS CHARLES 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	486,00
71625	44865263600045	ASGU VTT CYCLOTOURISME - 18 RUE DE BIZY 58130 GUERIGNY	6574	473,00
3304	45282952600014	TIR SPORTIF DECIZOIS - MAIRIE DE DECIZE 58300 DECIZE	6574	464,00
2976	32817142600013	UNION SPORTIVE CERCYCOISE SECTION FOOT - MAIRIE 58340 CERCY LA TOUR	6574	460,00

67904	90866241400014	ECOLE DE PETANQUE DU SUD NIVERNAIS - 15 ROUTE DE DECIZE MAIRIE DE FOURS 58250 FOURS	6574	459,00
3690	88948919100011	SPORTING CLUB IMPHY - SECTION TENNIS MAIRIE - AVENUE JEAN JAURES 58160 IMPHY	6574	452,00
26770	44908020900017	CLUB NAUTIQUE CLAMECYCOIS - PLACE DES ANCIENS ABATTOIRS 58500 CLAMECY	6574	451,00
29312	47987043800021	NIEVRE ORIENTATION RAID DECOUVERTE - NORD - 8 RUE PAUL FORT 58470 GIMOUILLE	6574	451,00
2998	45298693800010	ENTENTE SPORTIVE DRUY BEARD - ESDB - MAIRIE 58160 BEARD	6574	450,00
3106	82494485400010	UNION COSNOISE SPORTIVE TENNIS - UCS TENNIS STADE RAPHAEL GIRAUX 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	450,00
3120	39398266500019	AMANDINOIS TENNIS CLUB - MAIRIE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	450,00
5836	77844984300094	UNION COSNOISE SPORTIVE - STADE RAPHAEL GIRAUX RUE DU STADE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	450,00
6315	42218707000012	ASSOCIATION DU TOURISME EN MORVAN - MAIRIE 21430 LIERNAIS	6574	450,00
6845	78886794300011	LAI VIE HAUTE - MAIRIE 58230 GIEN SUR CURE	6574	450,00
8891	40979244700016	FITNESS MOTIVATION GYM VOLONTAIRE CLAMECY ASSO - 5 CHEMIN DES CHAUMES 58500 CLAMECY	6574	450,00
8895	35264947900024	ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT NEVERS OMNISPORTS - 8 AVENUE PATRICK GUILLOT 58000 NEVERS	6574	450,00
10208	49796974100014	ARTISANS ET COMMERCANTS DE LUCENAY LES AIX - MAIRIE 58380 LUCENAY LES AIX	6574	450,00
10540	51291951500019	LA GARENNE - 6 RUE DE LA GARENNE CHEZ CHRISTOPHE URBAIN 58000 ST ELOI	6574	450,00
11721	39201913900030	BRIDGE CLUB DE NEVERS - 4 ALLEE MAQUIS JULIEN 58000 NEVERS	6574	450,00
23164	52831603700019	AAPPMA LE BROCHET BICHOIS - LE BOURG 58110 BICHES	6574	450,00

25479	50966842200017	ASSOCIATION DE LOISIRS CYNEGETIQUES - CHEZ NICOLAS STRIESKA 58290 MOULINS ENGILBERT	6574	450,00
29039	75031999800019	L OUVERTURE - 18 RUE DU COMMERCE 58170 LUZY	6574	450,00
29051	74989553800017	GABARRIERS DU HAUT VAL DE LOIRE - 8 IMPASSE DE LA MADELEINE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	450,00
30283	75408763300014	BUREAU DES ELEVES DE L ISAT - BDEI - 49 RUE MADEMOISELLE BOURGEOIS ISAT BDE 58000 NEVERS	6574	450,00
30375	30289772300011	COMITE DES FETES - RUE LOUIS FOUCHERE 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	450,00
30613	78896145600019	TRANCHES DE L ART - LE BOURG 58700 LURCY LE BOURG	6574	450,00
33442	79477676500024	VISUEL ART - 1 RUE JACQUES PREVERT 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	450,00
33999	49865021700017	DOREMI - MAIRIE DE LUZY 58170 LUZY	6574	450,00
34165	79350794800016	ASSOC SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE DONZY LE PRE - 3 RUE DE L ABBAYE 58220 DONZY	6574	450,00
44132	82000005700019	FC58 FOUTU CANCER 58 - LA CHAUME DES PENDUS CHEZ FLORENCE VARD 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	450,00
51231	82971879000019	LA JOIE DE VIVRE - RUE LA MAIRIE MAIRIE 58200 ST PERE	6574	450,00
54748	82164190900014	GENERATIONS MOUVEMENT HEURES D'AUTOMNE TANNAY - PARC LALLIER 58190 TANNAY	6574	450,00
55210	83276320500016	ASSOC SAUVEGARDE PATRIMOINE HALLE - 7 RUE DES ECOLES 58250 FOURS	6574	450,00
56007	84231021100011	LE PANIER LUTHENOIS - 26 RUE DU BOURG 58240 LUTHENAY UXELOUP	6574	450,00
58886	85222831100019	LA FOLLE JOURNEE EN DONZIAIS - MAIRIE 58220 DONZY	6574	450,00
59097	84871697300013	SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE OUAGNE - PLACE DE LA MAIRIE MAIRIE 58500 OUAGNE	6574	450,00

63714	88105784800015	ASSOCIATION GGR - MAIRIE DE RAVEAU - LE BOURG 58400 RAVEAU	6574	450,00
65613	51742777900023	CARREFOUR DE DUN LES PLACES - 1 ROUTE DU LAVOIR 58230 DUN LES PLACES	6574	450,00
66110	90475274800015	LA MAISON DE LA BRIQUE ET DU DIORAMA - 51 RUE DE VENILLE 58000 ST ELOI	6574	450,00
66640	81931649800016	ASSO L AMOUR DU BEL OUVRAGE - PLACE DE L EGLISE 58370 LAROCHEMILLAY	6574	450,00
67260	91031836900014	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATUREL DES SAULES - 56 RUE DES FILLES 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	450,00
67814	91073865700014	TOUS EN VOIX - 31 IMPASSE DES BARONNIES 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	450,00
68833	91204351000011	COMMON GROUNDS - 21 BIS RUE SAINT GENEST 58000 NEVERS	6574	450,00
68875	91132402800016	PLEIN SOL - 1 IMPASSE DE MIRLOUP 58170 CHIDDES	6574	450,00
69125	81931887400024	AMAREVE - 3 PLACE SAINT CYR 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN	6574	450,00
69138	92023336800017	CLUB MULTI LOISIRS DE FLEURY - 2 IMPASSE DES CHAUMES 58240 FLEURY SUR LOIRE	6574	450,00
69213	91756964200015	ENVIE D ABBAYE ARTS ET CULTURE - PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 58800 CORBIGNY	6574	450,00
69264	81132026600018	CULTURE LOISIRS ET DECOUVERTES ASSOCIATION - 1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND MAIRIE 58140 LORMES	6574	450,00
70963	92342767800019	LES AMIS DE LA GOUALANTE ASSO - PLACE DU GENERAL DE GAULLE MAIRIE DE LA CHARITE SUR LOIRE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	450,00
70966	35264947900024	ASPTT NEVERS TENNIS DE TABLE - 8 AVENUE PATRICK GUILLOT 58000 NEVERS	6574	450,00
71521	90885355900015	COMITE DES FETES DE PARIGNY LES VAUX ASSOC - PLACE DE LA MAIRIE MAIRIE 58320 PARIGNY LES VAUX	6574	450,00
71999	39500885700017	COOPERATIVE SCOLAIRE DE L ECOLE DE DORNECY - RUE DU NORD ECOLE PRIMAIRE 58530 DORNECY	6574	450,00

72007	91843305300017	NEVERS CITE LITTERAIRE - 35 BOULEVARD VICTOR HUGO HOTEL KYRIAD CENTRE 58000 NEVERS	6574	450,00
72030	90248389000023	AIVEC LAS GARS D ARLEU - ROUTE DU HAUT MORVAN MAIRIE 58430 ARLEUF	6574	450,00
72052	82367292800020	LA CANTONADE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL - 4 RUE VICTOR GUERREAU MAIRIE 58420 BRINON SUR BEUVRON	6574	450,00
72271	52527166400019	BATTERIE MUNICIPALE CERY LA TOUR - PLACE D ALIGRE MAIRIE 58340 CERCY LA TOUR	6574	450,00
72273	84518424100014	LA MOB MOULINOISE - 20 ROUTE DU BOIS DE CHAUME 58290 MOULINS ENGILBERT	6574	450,00
72274	92371150100018	COMITE DES FETES ET DES LOISIRS D ARQUIAN - 35 ROUTE DE SAINT AMAND 58310 ARQUIAN	6574	450,00
72291	92420779800019	FOYER RURAL POIL - 21 ROUTE DE CHAMPROBERT MAIRIE 58170 POIL	6574	450,00
72308	39974500900015	ASSOCIATION SPORTIVE GUERIGNY URZY OMNISPORT - 450 ROUTE DU GREUX 58130 URZY	6574	450,00
72397	42217832700017	CLUB ACTIVITES PHYSIQUE CHAULGNES - 8 PLACE DES RESISTANTS MAIRIE 58400 CHAULGNES	6574	450,00
72411	91813294500018	FLEZ TIVITES - 1 ROUTE DE CLAMECY 58190 FLEZ CUZY	6574	450,00
72412	80962024800017	LES TRAINIAUX DU COIN - MAIRIE 58190 AMAZY	6574	450,00
72536	51923661600016	ANIMATION SECOURS PARTAGE - 8 RUE DE LA JONCTION 58000 NEVERS	6574	450,00
3050	45192841000013	DOJO DORNOIS - MAIRIE 58390 DORNES	6574	444,00
3147	41488191200011	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV TIR - 1 AVENUE LOUIS FOUCHERE 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	442,00
3062	44873889800015	KARATE CLUB DE POUQUES LES EAUX - MAIRIE 58320 POUQUES LES EAUX	6574	440,00
8221	47771329100011	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV RANDONNEES PEDESTRES - PLACE P. LANGEVIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	436,00

3118	39291547600015	TENNIS CLUB DE POUILLY - CHEZ MME SABINE MARRIAUX 26 TER AVENUE DE LA TUILERIE 58150 POUILLY SUR LOIRE	6574	432,00
3121	44831523400014	TENNIS CLUB DE SAINT HONORE LES BAINS - 1 PLACE FIRMIN BAZOT 58360 ST HONORE LES BAINS	6574	427,00
2799	77844325900016	CLUB SPORTIF DU BAZOIS FOOTBALL - MAIRIE 58110 CHATILLON EN BAZOIS	6574	422,00
2957	77847674700036	VELO SPORT NIVERNAIS MORVAN CYCLO TOURISME VSNM - ALLEE DE LA PETITE ENFANCE LES EDUENS 58000 NEVERS	6574	421,00
43847	81099530800014	TENNIS DE TABLE DE GARCHIZY - 555 RUE ROLAND BORDET 58600 GARCHIZY	6574	420,00
50002	81819204900018	FOOTBALL CLUB CHAULGNES - 1 CHEMIN DES CHENEVIERES 58400 CHAULGNES	6574	414,00
35334	49882457200016	LUZY CORSAIR S CLUB - 2 PLACE DE L HOTEL DE VILLE 58170 LUZY	6574	412,00
2347	79370641700011	COMICE AGRICOLE DE L ARRONDISSEMENT DE COSNE COURS SUR LOIRE - 44 RUE DU BOURG MAIRIE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	400,00
2906	40790265900017	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - PLACE DE LA VICTOIRE 58260 LA MACHINE	6574	400,00
2943	45306646600013	ESPERANCE DE SAINT LEGER DES VIGNES - ROUTE NATIONALE CENTRE FRESNEAU 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	400,00
3055	40175895800029	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV JUDO - 15 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	400,00
6620	53268498200012	AVENIR SPORTIF ST ELOI TENNIS DE TABLE - RUE DE LA GARE 58000 ST ELOI	6574	400,00
6970	44229614100017	BAIN DOUCHE JEUNES - PLACE DE LA VICTOIRE MAIRIE 58260 LA MACHINE	6574	400,00
7478	79033440300017	COMITE DES FETES COMMUNE DE DUN LES PLACES - MAIRIE 58230 DUN LES PLACES	6574	400,00
7662	78851284600015	INTARANUM - 2 PLACE DE L HOTEL DE VILLE MAIRIE 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN	6574	400,00
13926	45188586700015	ORCHESTRE D HARMONIE DE LA VILLE D IMPHY - AVENUE JEAN JAURES 58160 IMPHY	6574	400,00

22034	52054828000012	CULTURE LOISIRS ANIMATIONS NEVERS SUD - ROUTE DE SERMOISE LA LEVEE 58000 CHALLUY	6574	400,00
31969	79114323300025	LES TOURS DE PASSY - 1 GRANDE RUE 58400 NARCY	6574	400,00
41548	81407449800019	FOYER DES AMIS DE L ECOLE DE DEVAY - 10 RUE DE SARRAZINS MAIRIE 58300 DEVAY	6574	400,00
41987	80959558000014	ASSOCIATION CULTURELLE NOTRE DAME - 10 RUE DU CLOITRE SAINT CYR 58000 NEVERS	6574	400,00
55364	84164634200011	LES AMIS DE VERNEUIL - MAIRIE 16 L USAGE 58300 VERNEUIL	6574	400,00
59120	85008030000013	LES ZAMIS DU VILLAGE - MAIRIE LE BOURG 58300 ST GERMAIN CHASSENAY	6574	400,00
66083	82449175700012	UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION ATHLETISME - 12 RUE DES SABLES STADE RAPHAEL GIRAUX 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	400,00
69076	91876163600011	IMPHY PATRIMOINES - AVENUE JEAN JAURES 58160 IMPHY	6574	400,00
72024	92348364800013	LA MACHINE EN FETE - 33 RUE RENEE PAGE 58260 LA MACHINE	6574	400,00
72200	88412833100011	AVICULTURE NIVERNAIS MORVAN ASSOC - 1 PLACE DE L HOTEL DE VILLE MAIRIE 58000 NEVERS	6574	400,00
72201	77566659700205	LA CIMADE - 5 TER RUE VAUBAN 58000 NEVERS	6574	400,00
72229	92405787000017	LES ILLUS - 1 RUE DES CHAUDRONNIERS 58000 NEVERS	6574	400,00
3661	34462318600014	TENNIS CLUB DE CHATEAU CHINON - LE BOURG MR GEORGELIN PATRICE 58430 ARLEUF	6574	399,00
35467	39468663800013	ASSOCIATION SPORTIVE DE POUILLY SUR LOIRE FOOTBALL - MAIRIE 58150 POUILLY SUR LOIRE	6574	390,00
71531	92088453300018	CORBIGNY RUGBY ASSOC - PLACE DE L HOTEL DE VILLE MAIRIE 58800 CORBIGNY	6574	388,00
68150	91132401000014	VAILLANTE PREMERY FOOTBALL CLUB - 34 RUE DE LA GARE 58700 PREMERY	6574	387,00

3438	33085359900026	SOCIETE SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE - RUE JEAN JAURES 58500 CLAMECY	6574	382,00
3138	44940907700012	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV TENNIS DE TABLE - 15 RUE JEAN BAUDRY 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	375,00
7502	40523197800025	SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES MONTOTS - 4 IMPASSE PIERRE HUGON 58000 NEVERS	6574	370,00
3002	44808664500018	UNION SPORTIVE ET CULTURELLE FRANCO PORTUGAISE DE GARCHIZY FOOTBALL - RUE MAURICE PILETTE 58600 GARCHIZY	6574	367,00
8328	47994790500010	GYM CLUB DE GARCHY - MAIRIE 58150 GARCHY	6574	366,00
3145	43300849700011	USON TIR - AVENUE DU STAND 58000 CHALLUY	6574	364,00
3663	50884644100014	FOOTBALL CLUB ALLIGNY SAINT AMAND - MAIRIE 4 ROUTE DE SAINT-AMAND 58200 ALLIGNY COSNE	6574	363,00
3059	44988332100019	ECOLE DECIZOISE DE KARATE - MAIRIE 58300 DECIZE	6574	362,00
3117	52272451700019	TENNIS CLUB POUGUOIS - MAIRIE 58320 POUQUES LES EAUX	6574	362,00
3110	42153432200019	TENNIS CLUB DE LA MACHINE - HOTEL DE VILLE 58260 LA MACHINE	6574	358,00
2726	45089517200010	ELEVEURS DE CHEVAUX DE TROT DU CENTRE EST - AGROPOLE DU MARAULT 58470 MAGNY COURS	6574	350,00
3133	49799874000011	TENNIS DE TABLE DE POUILLY - MAIRIE 58150 POUILLY SUR LOIRE	6574	350,00
3136	42371137300021	ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES - 1 RUE DE LA LOGE MAIRIE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	350,00
5757	43017750100029	LES AMIS DE LA POTERIE CADET - RUELLE DES ANSEUSES FG DES POETERIES 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	350,00
7033	50956730100015	AMICALE DES FESTIVITES DE FOURCHAMBAULT - 5 RUE RAYMOND FARRUGIA 58000 NEVERS	6574	350,00
10884	80801790900017	COMITE DES FETES DE THIANGES - MAIRIE 58260 THIANGES	6574	350,00

25041	42060722800020	ASSOCIATION CORBIGEOISE D ANIMATION RURALE - 9 PLACE DE L HOTEL DE VILLE 58800 CORBIGNY	6574	350,00
33322	40237318700036	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV OMNISPORTS - LA MAISON DU SPORT PLACE PAUL LANGEVIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	350,00
39951	81095818100010	AU PRE DES ETOILES - BOUTEFEUILLES 58420 TACONNAY	6574	350,00
41368	30289584200011	COMITE DES FETES DE RIOUSSE - LES BAUMES 58240 LIVRY	6574	350,00
55794	84314312400017	SPORT SAINT PA - MAIRIE 58490 ST PARIZE LE CHATEL	6574	350,00
67236	53795911600014	EN CAS DANSE - MAIRIE 58800 CORBIGNY	6574	350,00
69530	51039373900022	ASSOCIATION D ANIMATION TOURISTIQUE LOCALE DE POUQUES LES EAUX - 2350 AVENUE DE PARIS 58320 POUQUES LES EAUX	6574	350,00
71433	92316960100013	GENERATIONS MOUVEMENT CLUB DES BONS VIVANTS - LA VIEILLE POSTE LE BOURG 58240 LIVRY	6574	350,00
71476	90800095300012	VACANCES SPORTIVES HAPPY - 2 RUE COLONEL RABIER 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	350,00
72204	92411366500013	GYMNASTIQUE FEMININE D ENTRETIEN - MAIRIE 58320 POUQUES LES EAUX	6574	350,00
71621	44865263600045	ASGU SECTION BADMINTON - 450 ROUTE DU GREUX 58130 URZY	6574	343,00
3651	45310285700019	ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT ELOI - RUE DE LA GARE (SIEGE SOCIAL) 58000 ST ELOI	6574	342,00
3089	44863235600011	SKI CLUB DE NEVERS - 7 RUE DE LA PARCHEMINERIE 58000 NEVERS	6574	338,00
2979	30289481100017	CLUB SPORTIF CHANTENOIS - MAIRIE 58240 CHANTENAY ST IMBERT	6574	336,00
3114	45336949800010	TENNIS CLUB DE MONTIGNY AUX AMOGNES - MAIRIE 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES	6574	334,00
6620	53268498200012	AVENIR SPORTIF ST ELOI TENNIS DE TABLE - MAIRIE RUE DU BOIS BOUCHOT 58000 ST ELOI	6574	331,00

3006	50895768500011	FOYER RURAL LUTHENAY UXELOUP SECTION FOOTBALL - MAIRIE 58240 LUTHENAY UXELOUP	6574	328,00
2967	51069834300017	JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE CYCLOTOURISME - MAISON DES SPORTS BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	325,00
3127	51183803900010	UNION SPORTIVE CHARITOISE - USC TENNIS DE TABLE - MAIRIE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	325,00
3128	30289507300013	FOYER RURAL DE CHEVENON - MAIRIE 58160 CHEVENON	6574	325,00
3162	82533938500015	UNION COSNOISE SPORTIVE TENNIS DE TABLE - 6 RUE DU NOYER D AMOUR 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	325,00
5785	52432006600011	CLUB OMNISPORT DE SAINCAIZE MEAUCE - MAIRIE LE BOURG 58470 SAINCAIZE MEAUCE	6574	325,00
64772	88912043200014	SAMOURAI 58 - 47 RUE DE PARIS 58440 MYENNES	6574	325,00
67906	89882760500012	SPORTING CLUB IMPHYCOIS KARATE - RUE JEAN SOUNIE GYMNASSE LEON WINTZINGER 58160 IMPHY	6574	323,00
3131	44826172700011	MJC IMPHY TENNIS DE TABLE - RUE CAMILLE BAYNAC 58160 IMPHY	6574	320,00
6627	47893874900015	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES ROLLER - 15 PLACE PAUL LANGEVIN MAISON DES SPORTS 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	320,00
3004	44759692500019	UNION SPORTIVE LORMOISE SECTION FOOTBALL - SECTION FOOTBALL - 1 RUE DES CAMPEURS CHEZ MME PERROT DANIELLE 58140 LORMES	6574	318,00
6815	82533741300017	UNION COSNOISE SPORTIVE TIR A L ARC - 8 RUE DE LA FONTAINE LES FOUCHARDS 18240 BOULLERET	6574	317,00
7765	53126626000011	SUR LES PAS DE JEANNE D ARC - MAIRIE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	310,00
2975	78973952100019	JEUNESSE SPORTIVE BRASSYCOISE - LE BOURG 58140 BRASSY	6574	308,00
71418	90365459800015	BAD TEAM ST HO - 18 RUE DES FOURNEAUX 58360 ST HONORE LES BAINS	6574	308,00
3140	44806536700014	UNION SPORTIVE CHARISTOISE TIR A L ARC - PLACE DU GENERAL DE GAULLE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	307,00

40604	80965120100018	COUL RANDO - 4 RUE JACQUES PREVERT 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	306,00
2600	41127652000029	ESPACE SOCIO CULTUREL COEUR DU NIVERNAIS - 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE 58330 ST SAULGE	6574	300,00
3563	48096713200014	GPS NIEVRE MORVAN - MAISON DES EDUENS ALLEE DES DROITS DE L ENFANT 58000 NEVERS	6574	300,00
5789	81243523800017	LES AMIS DU VIEUX CHALUZY - TRANGY 58000 ST ELOI	6574	300,00
6672	41175853500016	ASCL GERMIGNY SUR LOIRE - MAIRIE 58320 GERMIGNY SUR LOIRE	6574	300,00
7884	49522259800015	MOTO CLUB NEUVY SUR LOIRE - MAIRIE 58450 NEUVY SUR LOIRE	6574	300,00
8119	48083179100011	ASSOC AMIS DE CLAUDE TILLIERER - RUE JEAN JAURES 58501 CLAMECY CEDEX	6574	300,00
8664	48955461800012	CENTRE EQUESTRE DE CHANTELOUP - CHANTELOUP 58420 DOMPIERRE SUR HERY	6574	300,00
10710	49774336900017	COSNOISE POUR LE DON DU SANG BENEVOLE - 33 RUE DES RIVIERES SAINT AGNAN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	300,00
14256	50897666900012	COMITE DES FETES D OUDAN - MAIRIE 58210 OUDAN	6574	300,00
51194	82342725700022	LE MARCHE DU P TIT LEO - 50 ROUTE NATIONALE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	300,00
54802	79743483400017	CLUB MARZY CYCLISTE - MAIRIE DE MARZY PLACE DE L'EGLISE 58180 MARZY	6574	300,00
61274	44865263600045	SPORTIVE GUERIGNY URZY - 450 ROUTE DU GREUX 58130 URZY	6574	300,00
72213	34804974300019	ASSOCIATION SPORTIVE FOURCHAMBAULT SECTION FOOTBALL - 22 BOULEVARD BOIGUES 58600 FOURCHAMBAULT	6574	300,00
72215	77845624400012	AVENIR SPORTIF DE FOURCHAMBAULT - BOULEVARD BOIGUES CENTRE JACQUES DELARRAS 58600 FOURCHAMBAULT	6574	300,00
72217	77846386900017	JEUNESSE SPORTIVE DE MARZY - STADE MUNICIPAL 58180 MARZY	6574	300,00

10185	49516553200013	CLUB DE FOOT DE MOUX EN MORVAN - MAIRIE 58230 MOUX EN MORVAN	6574	296,00
10027	31442062100026	SECTION RANDONNEES DE L OFFICE TOURISME PAYS CORBIGEOIS - OFFICE DU TOURISME DU PAYS CORBIGEOIS 8 RUE DE L'ABBAYE 58800 CORBIGNY	6574	285,00
43991	82041474600017	RAVEAU RANDO - MAIRIE 58400 RAVEAU	6574	285,00
68154	91050194900010	PREMERY VAILLANTE TENNIS - 3 RUE DES PONTS DE NEVERS 58700 PREMERY	6574	282,00
2923	39098415100014	ASSOCIATION ESPERANCE ST LEGER DES VIGNES - 24 RUE CHAMP ROUGE CHEZ MR BOIDEVEZY 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	280,00
10022	50287835800014	LES ARCHERS DE ST MARTIN - MAUBUISSON 58130 ST MARTIN D HEUILLE	6574	278,00
3030	77846262200011	UNION FRATERNELLE MACHINOISE DE GYMNASTIQUE - MAIRIE 58260 LA MACHINE	6574	272,00
35442	79912190000010	LES BAROUDEURS DE GUERIGNY - MAIRIE 58130 GUERIGNY	6574	266,00
3057	42268027200024	AS CLAMECY KARATE - MAIRIE 58500 CLAMECY	6574	265,00
3336	45304259000019	ENTENTE SPORTIVE TENNIS FLEURY SUR LOIRE - MAIRIE 58240 FLEURY SUR LOIRE	6574	265,00
7762	43845748300016	ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS - LE BOURG MAIRIE DE SAINT PERE 58200 ST PERE	6574	265,00
23640	50343569500013	AERO MODELISME NIVERNAIS - AEROPORT DE NEVERS LA SANGSUE 58 58180 MARZY	6574	264,00
6911	77848850200015	SOCIETE SPORTIVE SAINT SAULGEOISE - MAIRIE 58330 ST SAULGE	6574	253,00
3075	50115309200017	AMICALE CHATILLONNAISE DE PETANQUE - CAFE DU COMMERCE RUE DU DOCTEUR DUBOIS 58110 CHATILLON EN BAZOIS	6574	250,00
3144	82538351600010	COMITE L ARQUEBUSE COSNOISE - RUE ALAIN MIMOUN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	250,00
9281	80760765000015	ASSOCIATION PATRIMOINE NIVERNAIS BOURBONNAIS - 33 PLACE DE L EGLISE MAIRIE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	250,00

14003	50038666900013	UNION SPORTIVE ST PIERROISE COURSE ET NATURE - USSP - MAIRIE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	250,00
41442	81534502000011	HARMONIE LA CHANTENOISE - 7 RUE DES ECOLES MAIRIE 58240 CHANTENAY ST IMBERT	6574	250,00
44020	50783483600011	HANDI OLYMPIQUE OMNISPORT H2O - 6 IMPASSE DE LA BOULLERIE CDOS 58000 NEVERS	6574	250,00
45178	82271206300012	ASSOCIATION FAMILIALE DE COSNE - PLACE DU DOCTEUR JACQUES HUYGHUES MAIRIE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	250,00
50005	82945096400012	AMOGNES PETANQUE SAINT BENIN D'AZY - 14 RUE DU LAVOIR SAUVRY BAS 58270 ST BENIN D AZY	6574	250,00
68514	91437581100017	COMITE SECOURS POPULAIRE VARENNES VAUZELLES - 3 SQUARE MAURICE THOREZ 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	250,00
69269	83018490900018	LA GUILDE DES VILLARS ASSOCIATION - MAIRIE 58490 ST PARIZE LE CHATEL	6574	250,00
71818	81061400800011	CLUB DU BEL AIR - 31 RUE DU COMMANDANT LEIFFRAIT 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	250,00
72026	92381300000018	EAUX THEATRE DES SOURCES - 69 RUE DES GRAVIERES 58320 POUQUES LES EAUX	6574	250,00
72123	84116355300016	OFF LAN - 12 RUE GASTON MOREL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	250,00
3650	45287773100011	JEUNESSE SPORT TANNAYSIENNE FOOTBALL - MAIRIE 58190 TANNAY	6574	232,00
6631	90131522600018	AUTOUR DU CLOCHER DE L EGLISE DE PARIGNY LES VAUX ASSO - ROUTE DES CHAMPS DE PIERRE 58320 PARIGNY LES VAUX	6574	230,00
6647	44894672300013	BASKET CLUB SAINT PIERROIS - MAIRIE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	230,00
7574	77845624400012	A S FOURCHAMBAULT SECTION PETANQUE - CHEZ MR VIEILLARD JACQUES 4 PLACE SAINT LOUIS 58600 FOURCHAMBAULT	6574	230,00
8060	488693607	UNION SPORT FERMETOISE - MAIRIE 58160 LA FERMETE	6574	229,00
28061	53811571800016	CLUB AEROMODELISME DE CHAULGNE - MAIRIE DE CHAULGNES 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	226,00

71416	53996071600014	NEVERS VOLLEYBALL - 7 RUE DU COMMANDANT RIVIERE 58000 NEVERS	6574	226,00
2964	45310475400016	CLUB CYCLOTOURISTE DECIZOIS - 4 RUE HENRI DUNANT 58300 DECIZE	6574	224,00
3679	50235306300014	SPORTIVE DE TIR DU BAZOIS - MAIRIE 58110 CHATILLON EN BAZOIS	6574	224,00
3150	82793537000011	UNION COSNOISE SPORTIVE TWIRLING BATON - CHEZ MME BARSACQ CORINE 616 AVENUE HONORE DE BALZAC 18300 SANCERRE	6574	217,00
19420	52036263300015	LE BATON NEVERSOIS - 1 BIS RUE DU 13EME DE LIGNE 58000 NEVERS	6574	216,00
8974	51121169000017	LA PETANQUE MACHINOISE - 10 rue Daniel Michel 58260 LA MACHINE	6574	215,00
68120	90960363100013	RANDOVAILLANT - 16 ROUTE DE SAINT BONNOT 58700 PREMERY	6574	215,00
15506	51055983400013	ASSOCIATION SPORTIVE ST PEREUSE FOOTBALL - LE BOURG 58110 ST PEREUSE	6574	213,00
7499	40991049400015	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SERMOISE SUR LOIRE - MAIRIE 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	210,00
3161	77846569000015	ASSOCIATION SPORTIVE MON TSAUCHOISE FOOTBALL - MAIRIE 58230 MON TSAUCHE LES SETTONS	6574	205,00
2991	52973288500015	FOOTBALL CLUB DE CORANCY - MAIRIE 58120 CORANCY	6574	204,00
2929	45284757700015	ESPERANCE CORVOLLOISE DE BASKET - MAIRIE 58460 CORVOL L ORGUEILLEUX	6574	200,00
7036	50823882100013	LES AMIS DE L EGLISE ST MARTIN DE GARCHIZY - PLACE MAURICE THOREZ MAIRIE 58600 GARCHIZY	6574	200,00
7541	48178640800015	BOULE MARZYATE - MAIRIE 58180 MARZY	6574	200,00
8773	79040515300012	LE PONT DE L AVENIR - 9 RUE DU BOIS DE LA GARENNE 58600 FOURCHAMBAULT	6574	200,00
8892	40890002500011	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - 19 RUE LOUISE MICHEL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	200,00

9048	42125388100013	ATELIER DE PEINTURE DE FOURCHAMBAULT - PLACE DE LA REPUBLIQ ESPACE MARIE CURIE 58600 FOURCHAMBAULT	6574	200,00
24714	53200972700019	PECHE ET LOISIRS 58 - RUE GRANDS CHAMPS 14 CITE THOMSON 58000 NEVERS	6574	200,00
32923	78880348400013	ASSOCIATION MUSICALE CANTABILE - 35 RUE DU BOURG 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	200,00
33573	79165642400011	ASSOC AGREEE PECHE ET PROTECT MILIEU AQUATIQUE - CHEMIN DES GATINES 58440 MYENNES	6574	200,00
37206	40486084300014	SOCIETE DES AMIS DU MUSEE MUNICIPAL GAUTRON DU COUDRAY - 22 PLACE DE L EGLISE 58180 MARZY	6574	200,00
41064	49919516200023	VELO TOUT TERRAIN NIVERNAIS - 1 RUE DES SAULES 58320 POUQUES LES EAUX	6574	200,00
45398	82395306200010	MORACHES EN FETE - MAIRIE DE MORACHES LE BOURG 58420 MORACHES	6574	200,00
62766	84972071900012	AMOGNES HAND BALL - 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE MAIRIE 58270 ST BENIN D AZY	6574	200,00
69077	91926302000019	BAR ASSOCIATIF LE POT COMMUN - 12 BIS RUE DE LA JONCTION 58000 NEVERS	6574	200,00
69085	49864753600016	BAZOIS ANIMATIONS ASSOCIATION - PLACE DE L EGLISE 58110 CHATILLON EN BAZOIS	6574	200,00
34770	77843784800014	UNION SPORTIVE CERCYCOISE - 20 RUE DES CLAIRS LOGIS 58340 CERCY LA TOUR	6574	192,00
68119	91232105600018	CASTELRANDO 58 - 3 Place du Colonel Roche Mairie 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS	6574	190,00
3026	40979244700016	ASSOCIATION SPORTIVE DE CLAMECY SECTION GYMNASTIQUE - MAIRIE PLACE DU 19 AOUT 58500 CLAMECY	6574	187,00
3045	44065879700012	JUDO CLUB DU BAZOIS - SIEGE SOCIAL MJC PLACE PIERRE SAURY 58110 CHATILLON EN BAZOIS	6574	180,00
3113	53973406100010	TENNIS CLUB DE MARZY - MAIRIE 58180 MARZY	6574	172,00
48948	82467538300015	UCS CYCLOTOURISME - PARC DES SPORTS RAPHAEL GIRAUX RUE ALAIN MIMOUN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	172,00

3123	38257359000017	ASSOCIATION SPORTIVE VARZYCOISE TENNIS - MAIRIE 58210 VARZY	6574	171,00
8507	53814432000016	CLUB AEROMODELISTE DU NORD NIVERNAIS - MAIRIE 58450 NEUVY SUR LOIRE	6574	169,00
2981	45221296200016	ASSOCIATION CYCLOTOURISTE SAINT PARIZOISE - MAIRIE 58490 ST PARIZE LE CHATEL	6574	160,00
2961	51983468300012	CYCLOS RANDONNEURS DE CERCY LA TOUR - MAIRIE 58340 CERCY LA TOUR	6574	159,00
3563	48096713200014	GPS NIEVRE MORVAN - 113 FAUBOURG DU GRAND MOUESSE 58000 NEVERS	6574	153,00
21670	51970395300017	LE CLUB DES LILAS - ESPACE MARIE CURIE 58600 FOURCHAMBAULT	6574	150,00
66066	53878929800014	MACADAM 58 - PLACE DE L EGLISE MAIRIE 58180 MARZY	6574	150,00
71391	92225983300015	PETANQUE POUILLYSSOISE - 50 RUE WALDECK ROUSSEAU 58150 POUILLY SUR LOIRE	6574	150,00
72301	53964465800020	COMPAGNIE DARC DES AMOGNES - 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE MAIRIE 58270 ST BENIN D AZY	6574	150,00
72410	92349007200017	LA TIRELIRE DES PTITS LEOS - RUE DE LA LOGE MAIRIE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	150,00
72865	77567227238686	UNITE LOCALE NIVERNAIS MORVAN - 4 RUE DU CHAMP DE FOIRE 58330 ST SAULGE	6574	150,00
64916	30389112100012	PETANQUE DORNOISE - 1 PLACE DE LA MAIRIE 58390 DORNES	6574	135,00
3092	44827202100016	GRESN - 23 RUE DE LA PIQUE 58000 NEVERS	6574	127,00
3316	50129292400013	SPELEO CLUB NIVERNIBOU - MAIRIE 58130 GUERIGNY	6574	127,00
68117	90898914800014	VITAGYM PREMERY - 17 RUE DES CARRIERES 58700 PREMERY	6574	120,00
6626	35343815300010	ACADEMIE DE BILLARD JACK SIMPHY - BAR JEUX LE JACK S POT 10 RUE VAILLANT 58160 IMPHY	6574	113,00

7490	53983602300017	BOXE AMERICAINE CLAMECYCOISE - CHEMIN DE LA POSTAILLERIE 58500 CLAMECY	6574	113,00
15158	50996599200019	VOL LIBRE 58 - MAIRIE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	113,00
2962	44831501000018	CYCLO CLUB SAINT PIERROIS - MAIRIE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	112,00
3051	44801174200021	ASSOCIATION DU CANTON DE LORMES JUDO - MAIRIE 58140 LORMES	6574	107,00
71393	91086037800017	VAILLANTE PETANQUE PREMERY - 14 RUE DU PUIITS NEUF 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	105,00
24253	53072119000011	ASSOC PEDIBUS RANDO - COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DU SAUZAY 7 RUE NICOLAS COLBERT 58210 VARZY	6574	100,00
30451	79043083900015	RANDO VADROUILLE - LE BOURG 58330 ST SAULGE	6574	100,00
57710	85037675700017	ASS A PETITS PAS 58 - 6 IMPASSE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	100,00
3096	48240381300017	AERO CLUB DES PILOTES DU CENTRE - AERODROME 58000 NEVERS	6574	95,00
11587	51222326400015	JEUNESSE SPORT PETANQUE DE ST HONORE LES BAINS - 11 RUE JOSEPH DURIAUX CHEZ MR GRANDJEAN FRANCOIS 58360 ST HONORE LES BAINS	6574	85,00
5836	77844984300094	UNION COSNOISE SPORTIVE - 23 BIS ROUTE DE VILLEBERNE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	84,00
3076	77845844800017	AMICALE PETANQUE CLUB GUERIGNY - MAIRIE 58130 GUERIGNY	6574	80,00
7135	53268417200010	AMICALE USC PETANQUE - PLACE D'ALLEGRE 58340 CERCY LA TOUR	6574	80,00
67100	89015209300013	AMICALE PETANQUE MILLAY - MAIRIE 58170 MILLAY	6574	80,00
71394	90026737800017	AMICALE PETANQUE ELIGEOISE - 1 CHEMIN DU BOIS BOUCHOT 58000 ST ELOI	6574	80,00
24254	45300924300016	JUDO CLUB ST PIERROIS - MAIRIE PLACE DE L EGLISE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	34,00
			Somme:	8 077 682,50

Entreprise et profes. libérale

Code tiers	N° SIRET	Beneficiaire	Code article	Mandaté 2023
44974	82120399900015	LA MAISON - 2 BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	210 000,00
41705	39060572300027	BIO BOURGOGNE - 19 AVENUE PIERRE LAROUSSE 89000 AUXERRE	6574	63 000,00
42526	49513297900024	GPT INTERET ECO INGENIERIE MAINTIEN DOMICILE DES PA - 5 RUE ALBERT THOMAS BATIMENT LE FORUM 25000 BESANCON	6574	57 008,02
19765	51391792200017	UNION SPORTIVE OLYMPIQUE NEVERS RUGBY PLUS - 5 RUE DENIS PAPIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	48 000,00
3785	42373899600044	EUREKA - 21 B RUE RENOIR 89000 AUXERRE	6574	44 940,00
2673	37877967200054	REGAIN ECO PLAST SARL - 64 QUAI DE LOIRE 58600 FOURCHAMBAULT	6574	37 800,00
2623	42277172500013	SOCIETE D HISTOIRE NATURELLED AUTUN - MAISON DU PARC DU MORVAN 58230 ST BRISSON	6574	26 500,00
9863	49098086900013	SIAEP 58 - 1 IMPASSE AMBROIZE CROIZAT 1 IMPASSE AMBROIZE CROIZAT 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	25 344,00
19023	77844315000017	CENTRE SOCIAL DE CHATILLON EN BAZOIS - 1 Bis Rue de la Picherotte Centre Social 58110 CHATILLON EN BAZOIS	6574	20 680,00
3220	45133854500093	ID EES INTERIM - 1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 58000 NEVERS	6574	10 284,00
58702	79824519700016	MAISON SANTE AMANDINOISE SISA - 16 GRANDE RUE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	9 617,00
2490	32541293000035	MUTUALITE FRANCAISE BOURGOGNE - MFB - 14 RUE JEAN GIONO 21000 DIJON	6574	9 557,00

61799	48770096500030	FRANCE ACTIVE BOURGOGNE - 44 J AVENUE FRANCOISE GIROUD BATIMENT LE QUATUOR IV 21000 DIJON	6574	5 000,00
59663	44987897400046	SUD NIVERNAIS IMPHY DECIZE - ALLEE MARCEL MERLE 58300 DECIZE	6574	1 793,00
45332	82754716700011	UNION COSNOISE SPORTIVE - PARC DES SPORTS RAPHAEL GIRAUX 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 713,00
2840	44854266200011	BERMUDES BOWLING CLUB DE MARZY - ZAC DE MARZY 58180 MARZY	6574	85,00
		Somme:		571 321,02

Forme juridique à préciser

Code tiers	N° SIRET	Beneficiaire	Code article	Mandaté 2023
1621	77846018800023	CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DES PORTES DU MORVAN - QUARTIER HENRI BACHELIN 58140 LORMES	6574	5 607,00
18651	77846276200015	GERCELA - FERME DU MARAULT 58470 MAGNY COURS	6574	3 000,00
		Somme:		8 607,00

Subventions versées par le département aux communes (Article L.3312-5 du CGCT) Hors fonction 81

Exercice 2023

2 980 255,58

COMMUNE D AMAZY

SIRET : 21580005300013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-AMAZY - 1	204142//74	5 311,00
		Somme:	5 311,00

COMMUNE D ANLEZY

SIRET : 21580006100016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ANLEZY - 1	204142//74	5 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ANLEZY - 1	204142//74	7 000,00
		Somme:	12 000,00

COMMUNE D ANNAY

SIRET : 21580007900018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ANNAY - 1	204142//74	10 327,00
		Somme:	10 327,00

COMMUNE D ARLEUF

SIRET : 21580010300016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ARLEUF - 1	204142//74	10 624,00
Fonds de Dév. des Territoires	gîte-séjour-Arleuf - 1	204142//74	14 851,56
		Somme:	25 475,56

COMMUNE D ARZEMBOUY

SIRET : 21580014500017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ARZEMBOUY - 1	204142//74	2 744,00
		Somme:	2 744,00

COMMUNE D ASNAN

SIRET : 21580015200013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-2023-ASNAN - 1	204142//74	10 200,00
		Somme:	10 200,00

COMMUNE D ASNOIS

SIRET : 21580016000016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ASNOIS - 1	204142//74	3 450,00
		Somme:	3 450,00

COMMUNE D AUNAY EN BAZOIS

SIRET : 21580017800018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	renovation-batiment-epicerie - 1	204142//74	14 896,43
Fonds de Dév. des Territoires	renovation-batiment-epicerie - 2	204142//74	26 786,81
		Somme:	41 683,24

COMMUNE D AUTHIOU

SIRET : 21580018600011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-AUTHIOU - 1	204141//74	3 120,00
		Somme:	3 120,00

COMMUNE D AVREE

SIRET : 21580019400015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-AVREE - 1	204142//74	2 795,60
	899	Somme:	2 795,60

COMMUNE D AVRIL SUR LOIRE**SIRET : 21580020200016**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-AVRIL-SUR-LOIRE - 1	204142//74	5 620,00
		Somme:	5 620,00

COMMUNE D AZY LE VIF**SIRET : 21580021000019**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-AZY-LE-VIF - 1	204142//74	6 792,00
Fonds de Dév. des Territoires	Presbytère Azy-Le-Vif - 2	204142//74	20 396,54
Fonds de Dév. des Territoires	Presbytère Azy-Le-Vif - 3	204142//74	2 095,53
		Somme:	29 284,07

COMMUNE DE BAZOCHES**SIRET : 21580023600014**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BAZOCHES - 1	204141//74	3 095,00
		Somme:	3 095,00

COMMUNE DE BAZOLLES**SIRET : 21580024400018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BAZOLLES - 1	204142//74	5 300,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-BAZOLLES - 1	204142//74	5 100,00
Fonds de Dév. des Territoires	Travaux-eglise-St-Symphorien - 1	204142//74	4 837,15
Fonds de Dév. des Territoires	Travaux-eglise-St-Symphorien - 2	204142//74	5 162,85
		Somme:	20 400,00

COMMUNE DE BEAULIEU**SIRET : 21580026900015**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BEAULIEU - 1	204142//74	9 882,73
		Somme:	9 882,73

COMMUNE DE BEAUMONT SARDOLLES**SIRET : 21580028500011**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-BEAUMONT-SARDOLLES - 1	204142//74	14 000,00
		Somme:	14 000,00

COMMUNE DE BEUVRON**SIRET : 21580029300015**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BEUVRON - 1	204142//74	3 120,00
		Somme:	3 120,00

COMMUNE DE BILLY SUR OISY

SIRET : 21580032700011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-BILLY-OISY - 1	204142//74	6 629,00
		Somme:	6 629,00

COMMUNE DE BONA

SIRET : 21580035000013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-BONA - 1	204142//74	5 300,00
		Somme:	5 300,00

COMMUNE DE BRASSY

SIRET : 21580037600018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BRASSY - 1	204141//74	6 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-BRASSY - 1	204142//74	3 000,00
		Somme:	9 000,00

COMMUNE DE BREUGNON**SIRET : 21580038400012**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BREUGNON - 1	204142//74	5 757,00
		Somme:	5 757,00

COMMUNE DE BREVES**SIRET : 21580039200015**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-BREVES - 1	204142//74	5 707,00
		Somme:	5 707,00

COMMUNE DE BRINON SUR BEUVRON**SIRET : 21580041800018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BRINON-SUR-BEUVRON - 1	204142//74	5 300,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-BRINON-SUR-BEUVRON - 1	204142//74	5 000,00
		Somme:	10 300,00

COMMUNE DE BULCY**SIRET : 21580042600011**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BULCY - 1	204142//74	1 800,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-BULCY - 1	204142//74	1 957,00
		Somme:	3 757,00

COMMUNE DE CERCY LA TOUR**SIRET : 21580046700015**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CERCY-LA-TOUR - 1	204142//74	22 953,05
Fonds de Dév. des Territoires	Fond façade Cercy-la-Tour - 1	204142//74	3 125,00
Fonds de Dév. des Territoires	parc-de-loisirs-Cercy-phase-1 - 1	204142//74	59 016,21
		Somme:	85 094,26

COMMUNE DE CERVON**SIRET : 21580047500018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CERVON	204142//74	9 600,00
		Somme:	9 600,00

COMMUNE DE CESSY LES BOIS**SIRET : 21580048300012**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CESSY-LES-BOIS - 1	204142//74	4 285,00
		Somme:	4 285,00

COMMUNE DE CHALAUX

SIRET : 21580049100015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CHALAUX - 1	204142//74	10 500,00
Fonds de Dév. des Territoires	reseau-eau-Chaloux-Patis - 1	204142//74	29 789,35
		Somme:	40 289,35

COMMUNE DE CHALLUY

SIRET : 21580051700017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CHALLUY - 1	204142//74	25 000,00
		Somme:	25 000,00

COMMUNE DE CHAMPALLEMENT

SIRET : 21580052500010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHAMPALLEMENT - 1	204142//74	2 220,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CHAMPALLEMENT - 1	204142//74	2 220,00
		Somme:	4 440,00

COMMUNE DE CHAMPLEMY

SIRET : 21580053300014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CHAMPLEMY - 1	204142//74	5 720,00
		Somme:	5 720,00

COMMUNE DE CHAMPVERT

SIRET : 21580055800011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHAMPVERT - 1	204142//74	8 830,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CHAMPVERT - 1	204142//74	17 660,00
		Somme:	26 490,00

COMMUNE DE CHAMPVOUX

SIRET : 21580056600014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CHAMPVOUX - 1	204142//74	7 480,00
		Somme:	7 480,00

COMMUNE DE CHANTENAY ST IMBERT

SIRET : 21580057400042

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CHANTENAY-SAINT-IMBER - 1	204142//74	11 646,00
		Somme:	11 646,00

COMMUNE DE CHATEAU CHINON VILLE

SIRET : 21580062400011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHATEAU-CHINON-VILLE - 1	204141//74	17 052,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CH-CHINON-VILLE - 1	204142//74	17 052,00
Fonds de Dév. des Territoires	réfectoire-dortoir-ch-chinon - 1	204142//74	9 858,34
		Somme:	43 962,34

COMMUNE DE CHATILLON EN BAZOIS

SIRET : 21580065700011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	Hotellerie-plein-air-Chatillon - 1	204142//74	12 813,35
		Somme:	12 813,35

COMMUNE DE CHATIN

SIRET : 21580066500014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHATIN - 1	204142//74	5 286,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHATIN - 1	204142//74	2 500,00
		Somme:	7 786,00

COMMUNE DE CHAULGNES

SIRET : 21580067300018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Aide travaux urgents/imprévus	ATUI-Chaulgnes-2023 - 1	204142//74	12 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CHAULGNES - 1	204142//74	12 991,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CHAULGNES - 2	204142//74	11 693,00
		Somme:	36 684,00

COMMUNE DE CHEVROCHES

SIRET : 21580073100014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CHEVROCHES - 1	204142//74	4 786,00
		Somme:	4 786,00

COMMUNE DE CHOUGNY

SIRET : 21580076400015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHOUGNY - 1	204142//74	2 500,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CHOUGNY - 1	204142//74	5 000,00
	908		

		Somme:	7 500,00
--	--	---------------	-----------------

COMMUNE DE CIEZ

SIRET : 21580077200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CIEZ - 2	204142//74	220,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CIEZ - 1	204142//74	6 691,00
		Somme:	6 911,00

COMMUNE DE CLAMECY

SIRET : 21580079800013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	Eglise Notre Dame Bethléem - 1	204142//74	42 353,84
		Somme:	42 353,84

COMMUNE DE CORBIGNY

SIRET : 21580083000014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CORBIGNY - 1	204142//74	11 300,00
		Somme:	11 300,00

COMMUNE DE COSSAYE

SIRET : 21580087100018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-COSSAYE - 1	204142//74	8 329,00
		Somme:	8 329,00

COMMUNE DE COULOUTRE

SIRET : 21580089700013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-COULOUTRE - 1	204142//74	7 591,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-COULOUTRE - 1	204142//74	8 277,00
		Somme:	15 868,00

COMMUNE DE CRUX LA VILLE

SIRET : 21580092100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	site etang du Merle - aménagement - 1	204142//74	14 292,47
Fonds de Dév. des Territoires	toiture église Crux-la-Ville - 1	204142//74	8 677,00
		Somme:	22 969,47

COMMUNE DE CUNCY LES VARZY

SIRET : 21580093900013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-CUNCY-LES-VARZY - 1	204142//74	4 823,00
Fonds de Dév. des Territoires	logement communal Mhers - 1	204142//74	11 717,32
		Somme:	16 540,32

COMMUNE DE DAMPIERRE SOUS BOUHY

SIRET : 21580094700016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-DAMPIERRE-SOUS-BOUHY - 1	204142//74	10 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-DAMPIERRE-SOUS-BOUHY - 1	204142//74	6 876,01
		Somme:	16 876,01

COMMUNE DE DECIZE

SIRET : 21580095400012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-DECIZE - 1	204142//74	56 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-DECIZE - 1	204142//74	56 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	AMENAGEMENT ESPACE JEUNESSE - 1	204142//74	28 092,88
Fonds de Dév. des Territoires	aménagement-quartier-Hippodrom - 2	204142//74	10 255,10
		Somme:	150 347,98

COMMUNE DE DORNECY

SIRET : 21580103600017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-DORNECY - 1	204142//74	6 056,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-DORNECY - 1	204142//74	6 056,00
		Somme:	12 112,00

COMMUNE DE DRUY PARIGNY

SIRET : 21580105100016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-DRUY-PARIGNY - 1	204142//74	5 924,00
		Somme:	5 924,00

COMMUNE DE DUN LES PLACES

SIRET : 21580106900018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-DUN-LES-PLACES - 1	204142//74	7 350,00
Fonds de Dév. des Territoires	espace-interge-Dun-les-Places - 1	204142//74	10 366,55
Fonds de Dév. des Territoires	espace-interge-Dun-les-Places - 2	204142//74	10 188,78
		Somme:	27 905,33

COMMUNE DE DUN SUR GRANDRY

SIRET : 21580107700011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-DUN-SUR-GRANDRY - 1	204142//74	2 500,00
		Somme:	2 500,00

COMMUNE DE FACHIN

SIRET : 2158011900011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-FACHIN - 1	204142//74	4 345,00
		Somme:	4 345,00

COMMUNE DE FERTREVE

SIRET : 21580113500017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-FERTREVE - 1	204142//74	5 000,00
		Somme:	5 000,00

COMMUNE DE FLEZ CUZY

SIRET : 21580116800018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-FLEZ-CUZY - 1	204142//74	3 462,00

		Somme:	3 462,00
--	--	---------------	-----------------

COMMUNE DE FOURCHAMBAULT

SIRET : 21580117600011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-FOURCHAMBAULT - 1	204141//74	20 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-FOURCHAMBAULT - 1	204142//74	22 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	quartier brasserie Fourchambau - 1	204142//74	25 387,45
		Somme:	67 387,45

COMMUNE DE FRASNAY REUGNY

SIRET : 21580119200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-FRASNAY-REUGNY - 1	204142//74	5 300,00
Fonds de Dév. des Territoires	bâtiment-Frasnay-Reugny - 1	204142//74	8 751,01
		Somme:	14 051,01

COMMUNE DE GARCHY

SIRET : 21580122600014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-GARCHY - 1	204142//74	4 997,00
		Somme:	4 997,00

COMMUNE DE GERMENAY**SIRET : 21580123400018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-GERMENAY - 1	204142//74	6 500,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-GERMENAY - 1	204142//74	6 500,00
		Somme:	13 000,00

COMMUNE DE GIMOUILLE**SIRET : 21580126700018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-GIMOUILLE - 1	204142//74	15 000,00
		Somme:	15 000,00

COMMUNE DE GOULOUX**SIRET : 21580129100018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-GOULOUX - 1	204142//74	6 262,00
		Somme:	6 262,00

COMMUNE DE GRENOIS**SIRET : 21580130900018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-GRENOIS - 1	204142//74	3 100,00
		Somme:	3 100,00

COMMUNE DE GUERIGNY

SIRET : 21580131700011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-GUERIGNY - 1	204142//74	23 500,00
Fonds de Dév. des Territoires	bâtiment-Clocheton-Guérigny-tr - 2	204142//74	15 655,48
Fonds de Dév. des Territoires	bâtiment-Clocheton-Guérigny-tr - 3	204142//74	20 098,39
Fonds de Dév. des Territoires	bâtiment-Clocheton-Guérigny-tr - 4	204142//74	18 037,89
		Somme:	77 291,76

COMMUNE DE GUIPY

SIRET : 21580132500014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-GUIPY - 1	204142//74	5 300,00
		Somme:	5 300,00

COMMUNE DE JAILLY

SIRET : 21580136600018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-JAILLY - 1	204142//74	2 200,00
		Somme:	2 200,00

COMMUNE DE LA CELLE SUR NIEVRE

SIRET : 21580045900012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LA-CELLE-SUR-NIEVRE - 1	204142//74	15 351,00
		Somme:	15 351,00

COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE

SIRET : 21580059000014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LA-CHARITE-SUR-LOIRE - 1	204142//74	39 265,00
		Somme:	39 265,00

COMMUNE DE LA MACHINE

SIRET : 21580151500010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-LA-MACHINE - 1	204142//74	33 659,00

Fonds de Dév. des Territoires	RENOVATION SALLE POLYVALENTE - 1	204142//74	21 376,00
		Somme:	55 035,00

COMMUNE DE LAMENAY SUR LOIRE

SIRET : 21580137400012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LAMENAY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	2 500,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-LAMENAY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	2 500,00
		Somme:	5 000,00

COMMUNE DE LANGERON

SIRET : 21580138200015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-LANGERON - 1	204142//74	7 265,00
		Somme:	7 265,00

COMMUNE DE LA NOCLE MAULAIX

SIRET : 21580195200015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	logement-communal-la-Nocle - 1	204142//74	10 000,00
		Somme:	10 000,00

COMMUNE DE LIMANTON

SIRET : 21580142400015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LIMANTON - 1	204141//74	4 600,00
		Somme:	4 600,00

COMMUNE DE LIMON

SIRET : 21580143200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LIMON - 1	204142//74	4 500,00
Fonds de Dév. des Territoires	rehabilitation place lavoir - 1	204142//74	8 288,75
		Somme:	12 788,75

COMMUNE DE LIVRY

SIRET : 21580144000011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-LIVRY - 1	204142//74	7 386,00
		Somme:	7 386,00

COMMUNE DE LORMES

SIRET : 21580145700015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-2023-LORMES - 1	204142//74	24 972,00
		Somme:	24 972,00

COMMUNE DE LUTHENAY UXELOUP

SIRET : 21580148100015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	CREATION LOGEMENT LUTHENAY - 1	204142//74	3 033,75
		Somme:	3 033,75

COMMUNE DE LUZY

SIRET : 21580149900017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-2023-LUZY - 1	204142//74	87 180,00
Fonds de Dév. des Territoires	EBE-2022-Luzy-CCP - 1	204142//74	24 378,65
Fonds de Dév. des Territoires	Fonds-Facade-21-24-Luzy - 2	204142//74	14 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	tiers-lieu-Luzy-CCP-21-26 - 3	204142//74	10 636,66
Fonds de Dév. des Territoires	tiers-lieu-Luzy-CCP-21-26 - 4	204142//74	29 392,84
		Somme:	165 588,15

COMMUNE DE MAGNY LORMES

SIRET : 21580153100017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MAGNY-LORMES - 1	204142//74	3 300,00
	920		

Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-MAGNY-LORMES - 1	204142//74	3 300,00
		Somme:	6 600,00

COMMUNE DE MARIGNY L EGLISE

SIRET : 21580157200011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2019-MARIGNY-EGLISE - 1	204142//74	4 400,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MARIGNY-EGLISE - 1	204142//74	4 400,00
		Somme:	8 800,00

COMMUNE DE MARIGNY SUR YONNE

SIRET : 21580159800016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-MARIGNY-SUR-YONNE - 1	204142//74	7 000,00
		Somme:	7 000,00

COMMUNE DE MARZY

SIRET : 21580160600017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-MARZY - 1	204142//74	12 000,00
		Somme:	12 000,00

COMMUNE DE MENESTREAU

SIRET : 21580162200014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-MENESTREAU - 1	204142//74	6 084,00
		Somme:	6 084,00

COMMUNE DE MENOUE

SIRET : 21580163000017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MENOUE - 1	204142//74	5 006,00
		Somme:	5 006,00

COMMUNE DE MESVES SUR LOIRE

SIRET : 21580164800019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	Remplact conduite eau potable - 1	204142//74	25 495,44
		Somme:	25 495,44

COMMUNE DE MOISSY MOULINOT

SIRET : 21580169700016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
--------------------------------	---------------------------------	------------------------	---------------------

Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-MOISSY-MOULINOT - 1	204142//74	2 132,00
		Somme:	2 132,00

COMMUNE DE MONCEAUX LE COMTE

SIRET : 21580170500017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MONCEAUX-LE-COMTE - 1	204142//74	3 048,00
		Somme:	3 048,00

COMMUNE DE MONTAMBERT

SIRET : 21580172100014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-MONTAMBERT - 1	204142//74	6 478,00
		Somme:	6 478,00

COMMUNE DE MONTARON

SIRET : 21580173900016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-MONTARON - 1	204142//74	3 083,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-MONTARON - 2	204142//74	3 083,00
		Somme:	6 166,00

COMMUNE DE MONT ET MARRE

SIRET : 21580175400015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-MONT-ET-MARRE - 1	204141//74	3 000,00
		Somme:	3 000,00

COMMUNE DE MONTIGNY SUR CANNE

SIRET : 21580178800013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-MONTIGNY-SUR-CANNE - 1	204142//74	2 801,00
		Somme:	2 801,00

COMMUNE DE MONTREUILLON

SIRET : 21580179600016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-MONTREUILLON - 1	204142//74	14 580,00
		Somme:	14 580,00

COMMUNE DE MORACHES

SIRET : 21580181200011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
-------------------------	--------------------------	-----------------	--------------

Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MORACHES - 1	204142//74	4 000,00
		Somme:	4 000,00

COMMUNE DE MOUX EN MORVAN

SIRET : 21580185300015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MOUX-EN-MORVAN - 1	204142//74	11 407,00
		Somme:	11 407,00

COMMUNE D EMPURY

SIRET : 21580108500014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-EMPURY - 1	204142//74	1 888,40
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-EMPURY - 2	204142//74	1 711,60
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-EMPURY - 1	204142//74	3 595,99
		Somme:	7 195,99

COMMUNE DE NANNAY

SIRET : 21580188700013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-NANNAY - 1	204142//74	2 772,00
		Somme:	2 772,00

COMMUNE DE NEUFFONTAINES**SIRET : 21580190300018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-NEUFFONTAINES - 1	204142//74	4 440,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-NEUFFONTAINES - 1	204142//74	4 440,00
		Somme:	8 880,00

COMMUNE DE NEUILLY**SIRET : 21580191100011**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-NEUILLY - 1	204142//74	11 100,00
		Somme:	11 100,00

COMMUNE DE NEVERS**SIRET : 21580194500019**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-NEVERS-1 - 1	204142//74	21 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-NEVERS-2 - 1	204142//74	20 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	rénovation Rue Miterrand Never - 1	204142//74	5 384,52
		Somme:	46 384,52

COMMUNE DE NOLAY**SIRET : 21580196000018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-NOLAY - 1	204142//74	8 500,00
		Somme:	8 500,00

COMMUNE D ENTRAINS SUR NOHAIN

SIRET : 21580109300018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ENTRAINS-SUR-NOHAIN - 1	204142//74	6 815,00
		Somme:	6 815,00

COMMUNE DE NUARS

SIRET : 21580197800010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-NUARS - 1	204142//74	12 315,00
		Somme:	12 315,00

COMMUNE DE PARIGNY LES VAUX

SIRET : 21580207500014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-PARIGNY-LES-VAUX - 1	204142//74	29 748,00

		Somme:	29 748,00
--	--	---------------	------------------

COMMUNE DE PERROY

SIRET : 21580209100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-PERROY - 1	204142//74	8 074,00
		Somme:	8 074,00

COMMUNE D EPIRY

SIRET : 21580110100019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-EPIRY - 1	204142//74	3 750,00
		Somme:	3 750,00

COMMUNE DE PLANCHEZ

SIRET : 21580210900011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-PLANCHEZ - 1	204142//74	7 429,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-PLANCHEZ - 1	204141//74	7 429,00
		Somme:	14 858,00

COMMUNE DE POIL

SIRET : 21580211700014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-POIL - 1	204142//74	4 889,00
		Somme:	4 889,00

COMMUNE DE POISEUX

SIRET : 21580212500017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-POISEUX - 1	204142//74	5 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-POISEUX - 1	204142//74	3 800,00
		Somme:	8 800,00

COMMUNE DE POUAGNY

SIRET : 21580213300011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-POUGNY - 1	204142//74	8 722,00
		Somme:	8 722,00

COMMUNE DE POUQUES LES EAUX

SIRET : 21580214100014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-POUGUES-LES-EAUX - 1	204142//74	17 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-POUGUES-LES-EAUX - 1	204142//74	38 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	piscine-plein-air-Pougues-eaux - 1	204142//74	136 128,74
		Somme:	191 128,74

COMMUNE DE POUILLY SUR LOIRE

SIRET : 21580215800018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-POUILLY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	13 147,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-POUILLY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	14 301,00
		Somme:	27 448,00

COMMUNE DE POUSSEAUX

SIRET : 21580217400015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-POUSSEAUX - 1	204142//74	5 793,00
		Somme:	5 793,00

COMMUNE DE PREMERY

SIRET : 21580218200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-PREMERY - 1	204142//74	17 136,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-PREMERY - 1	930	16 279,00

		Somme:	33 415,00
--	--	---------------	------------------

COMMUNE DE ROUY

SIRET : 21580223200011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ROUY - 1	204142//74	9 700,00
		Somme:	9 700,00

COMMUNE DE SAINT AGNAN

SIRET : 21580226500011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-AGNAN - 1	204142//74	6 929,00
		Somme:	6 929,00

COMMUNE DE SAINT ANDELAIN

SIRET : 21580228100018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-ANDELAIN - 1	204142//74	5 865,00
		Somme:	5 865,00

COMMUNE DE SAINT AUBIN LES CHAUMES

SIRET : 21580230700011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINT-AUBIN-CHAUMES - 1	204142//74	4 073,00
		Somme:	4 073,00

COMMUNE DE SAINT BENIN D AZY

SIRET : 21580232300018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-BENIN-AZY - 1	204142//74	17 000,00
		Somme:	17 000,00

COMMUNE DE SAINT BONNOT

SIRET : 21580234900013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-BONNOT - 1	204142//74	2 872,00
		Somme:	2 872,00

COMMUNE DE SAINT DIDIER

SIRET : 21580237200015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-DIDIER - 1	204142//74	1 861,00

Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-DIDIER - 1	204142//74	1 861,00
		Somme:	3 722,00

COMMUNE DE SAINTE MARIE

SIRET : 21580253900019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINTE-MARIE - 1	204142//74	5 200,00
		Somme:	5 200,00

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DES BOIS

SIRET : 21580242200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINTE-MARIE - 1	204142//74	4 777,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-SAINTE-MARIE - 1	204142//74	4 777,00
		Somme:	9 554,00

COMMUNE DE SAINT HONORE LES BAINS

SIRET : 21580246300012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-HONORE-LES-BAINS - 1	204142//74	9 471,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-HONORE-LES-BAINS - 2	204142//74	9 471,00
Fonds de Dév. des Territoires	signalétique-Saint-Honoré-CCP - 1	204142//74	15 159,00
		Somme:	34 101,00

COMMUNE DE SAINT LOUP

SIRET : 21580251300014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINT-LOUP - 1	204142//74	11 833,00
		Somme:	11 833,00

COMMUNE DE SAINT MAURICE

SIRET : 21580257000014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINT-MAURICE - 1	204142//74	2 700,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINT-MAURICE - 2	204142//74	300,00
		Somme:	3 000,00

COMMUNE DE SAINT PERE

SIRET : 21580261200014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINT-PERE - 1	204142//74	12 995,00
		Somme:	12 995,00

COMMUNE DE SAINT PEREUSE

SIRET : 21580262000017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINT-PEREUSE - 1	204142//74	3 999,74
		Somme:	3 999,74

COMMUNE DE SAINT REVERIEN

SIRET : 21580266100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-23-SAINT-REVERIEN - 3	204142//74	1 031,04
		Somme:	1 031,04

COMMUNE DE SAINT SULPICE

SIRET : 21580269500019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINT-SULPICE - 1	204142//74	10 600,00
		Somme:	10 600,00

COMMUNE DE SAINT VERAÏN

SIRET : 21580270300011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-VERAIN - 1	204142//74	10 000,00

		Somme:	10 000,00
--	--	---------------	------------------

COMMUNE DE SAIZY

SIRET : 21580271100014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAIZY - 1	204142//74	5 662,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAIZY - 1	204142//74	5 662,00
		Somme:	11 324,00

COMMUNE DE SARDY LES EPIRY

SIRET : 21580272900016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SARDY-LES-EPIRY - 1	204142//74	2 700,00
Fonds de Dév. des Territoires	Rénovation de l'école - 1	204142//74	21 903,90
Fonds de Dév. des Territoires	Rénovation de l'école - 2	204142//74	11 830,55
		Somme:	36 434,45

COMMUNE DE SAUVIGNY LES BOIS

SIRET : 21580273700019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAUVIGNY-LES-BOIS - 1	204142//74	13 828,00
		Somme:	13 828,00

COMMUNE DE SAVIGNY POIL FOL

SIRET : 21580274500012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAVIGNY-POIL-FOL - 2	204142//74	570,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAVIGNY-POIL-FOL - 1	204142//74	8 940,00
		Somme:	9 510,00

COMMUNE DE SEMELAY

SIRET : 21580276000011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SEMELAY - 1	204142//74	5 398,80
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SEMELAY - 1	204142//74	5 503,00
		Somme:	10 901,80

COMMUNE DE SICHAMPS

SIRET : 21580279400010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SICHAMPS - 1	204142//74	2 108,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SICHAMPS - 1	204142//74	2 003,00
		Somme:	4 111,00

COMMUNE DE SOUGY SUR LOIRE

SIRET : 21580280200011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SOUGY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	6 439,00
Fonds de Dév. des Territoires	PARC LUDIQUE - 1	204142//74	50 027,95
		Somme:	56 466,95

COMMUNE DE ST ELOI

SIRET : 21580238000018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-ELOI - 1	204142//74	21 146,00
		Somme:	21 146,00

COMMUNE DE ST PARIZE EN VIRY

SIRET : 21580259600019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-PARIZE-EN-VIRY - 1	204142//74	4 213,33
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-PARIZE-EN-VIRY - 2	204142//74	2 110,67
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-PARIZE-EN-VIRY - 1	204142//74	6 324,00
		Somme:	12 648,00

COMMUNE DE ST PARIZE LE CHATEL

SIRET : 21580260400011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-PARIZE-LE-CHATEL - 1	204142//74	9 303,00
Fonds de Dév. des Territoires	parcours patrimoniaux st-pariz - 2	204142//74	8 720,71
Fonds de Dév. des Territoires	parcours patrimoniaux st-pariz - 3	204142//74	6 084,80
Fonds de Dév. des Territoires	phase-2-parcours-patrimoniaux - 2	204142//74	23 459,37
Fonds de Dév. des Territoires	phase-2-parcours-patrimoniaux - 3	204142//74	1 103,51
		Somme:	48 671,39

COMMUNE DE ST SAULGE

SIRET : 21580267900013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-SAULGE - 1	204142//74	12 500,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINT-SAULGE - 1	204142//74	2 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	Saint-Saulge-église-travaux-p1 - 1	204142//74	11 090,00
Fonds de Dév. des Territoires	solde ORT Bourg Chatillon - 1	204142//74	425,30
		Somme:	26 015,30

COMMUNE DE SUILLY LA TOUR

SIRET : 21580281000014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SUILLY-LA-TOUR - 1	204142//74	7 406,00
		Somme:	7 406,00

COMMUNE DE TACONNAY

SIRET : 21580283600019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TACONNAY - 1	204142//74	3 120,00
		Somme:	3 120,00

COMMUNE DE TAMNAY EN BAZOIS

SIRET : 21580285100018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TAMNAY-EN-BAZOIS - 1	204142//74	4 150,00
		Somme:	4 150,00

COMMUNE DE TAZILLY

SIRET : 21580287700013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-TAZILLY - 1	204142//74	16 074,00
		Somme:	16 074,00

COMMUNE DE TEIGNY

SIRET : 21580288500016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
--------------------------------	---------------------------------	------------------------	---------------------

Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TEIGNY - 1	204142//74	4 907,00
		Somme:	4 907,00

COMMUNE DE TERNANT

SIRET : 21580289300010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-TERNANT - 1	204142//74	14 376,00
		Somme:	14 376,00

COMMUNE DE THAIX

SIRET : 21580290100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-THAIX - 1	204142//74	8 349,00
		Somme:	8 349,00

COMMUNE DE THIANGES

SIRET : 21580291900013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-THIANGES - 1	204142//74	3 658,00
		Somme:	3 658,00

COMMUNE DE TINTURY

SIRET : 21580292700016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TINTURY - 1	204142//74	3 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DPT58-DCE-2022-TINTURY- 1	204142//74	3 000,00
		Somme:	6 000,00

COMMUNE DE TOURY LURCY

SIRET : 21580293500019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TOURY-LURCY - 1	204142//74	6 584,24
		Somme:	6 584,24

COMMUNE DE TOURY SUR JOUR

SIRET : 21580294300013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TOURY-SUR-JOUR - 1	204142//74	6 826,00
		Somme:	6 826,00

COMMUNE DE TRACY SUR LOIRE

SIRET : 21580295000018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TRACY-SUR-LOIRE - 2	204142//74	828,40
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-TRACY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	5 912,65
		Somme:	6 741,05

COMMUNE DE TRESNAY

SIRET : 21580296800010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TRESNAY - 1	204142//74	6 679,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-TRESNAY - 1	204142//74	6 679,00
		Somme:	13 358,00

COMMUNE DE TROIS VEVRES

SIRET : 21580297600013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-TROIS-VEVRES - 1	204142//74	3 747,00
Fonds de Dév. des Territoires	logement-mairie-trois-vevres - 1	204142//74	8 566,11
		Somme:	12 313,11

COMMUNE DE TRUCY L ORGUEILLEUX

SIRET : 21580299200010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-TRUCY-ORGUEILLEUX - 1	204142//74	6 198,00
	943	Somme:	6 198,00

COMMUNE DE VARENNES LES NARCY

SIRET : 21580302400011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-VARENNES-LES-NARCY - 1	204142//74	9 813,00
		Somme:	9 813,00

COMMUNE DE VARZY

SIRET : 21580304000017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-VARZY - 1	204142//74	7 139,00
Fonds de Dév. des Territoires	rénovations des écoles Varzy - 1	204142//74	51 720,87
		Somme:	58 859,87

COMMUNE DE VERNEUIL

SIRET : 21580306500014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	Verneuil-Aire-de-Jeux - 1	204142//74	20 085,71
		Somme:	20 085,71

COMMUNE DE VIGNOL

SIRET : 21580308100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-VIGNOL - 1	204142//74	3 297,00
		Somme:	3 297,00

COMMUNE DE VILLE LANGY

SIRET : 21580311500017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-VILLE-LANGY - 1	204142//74	4 500,00
		Somme:	4 500,00

COMMUNE DE VITRY LACHE

SIRET : 21580313100014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-VITRY-LACHE - 1	204142//74	2 420,00
		Somme:	2 420,00

COMMUNE D HERY

SIRET : 21580133300018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-HERY - 1	204142//74	3 420,00

		Somme:	3 420,00
--	--	---------------	-----------------

COMMUNE D IMPHY

SIRET : 21580134100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-IMPHY - 1	204142//74	22 303,00
		Somme:	22 303,00

COMMUNE D ISENAY

SIRET : 21580135800015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ISENAY - 1	204142//74	2 884,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ISENAY - 1	204142//74	5 768,00
		Somme:	8 652,00

COMMUNE D OISY

SIRET : 21580198600013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-OISY - 1	204142//74	6 429,00
		Somme:	6 429,00

COMMUNE D ONLAY

SIRET : 21580199400017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ONLAY - 1	204142//74	4 060,00
		Somme:	4 060,00

COMMUNE D OUAGNES

SIRET : 21580200000012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-OUAGNE - 1	204142//74	5 355,00
		Somme:	5 355,00

COMMUNE D OUGNY

SIRET : 21580202600017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-OUGNY - 1	204142//74	1 509,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-OUGNY - 1	204142//74	1 509,00
		Somme:	3 018,00

COMMUNE D OUROUX EN MORVAN

SIRET : 21580205900018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-OUROUX-EN-MORVAN - 1	204142//74	4 130,74
		Somme:	4 130,74

COMMUNE LA CELLE SUR LOIRE

SIRET : 21580044200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-LA-CELLE-SUR-LOIRE - 1	204142//74	22 217,28
		Somme:	22 217,28

COMMUNE MONTIGNY AUX AMOGNES

SIRET : 21580176200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	embellissement Centre Bourg - 1	204142//74	20 000,00
		Somme:	20 000,00

COMMUNE MON TSAUCHE LES SETTONS

SIRET : 21580180400018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	Fond-façade-Montsauche - 1	204142//74	1 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	résidence-seniors-Jardins-ext - 1	204142//74	32 000,00
		Somme:	33 000,00

COMMUNE NEUVILLE LES DECIZE**SIRET : 21580192900013**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-NEUVILLE-LES-DECIZE - 1	204142//74	5 665,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-NEUVILLE-LES-DECIZE - 1	204142//74	5 665,00
		Somme:	11 330,00

COMMUNE SAINT LAURENT L ABBAYE**SIRET : 21580248900017**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ST-LAURENT-ABBAYE - 1	204142//74	7 465,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-LAURENT-ABBAYE - 1	204142//74	2 680,00
		Somme:	10 145,00

COMMUNE SAINT MARTIN DU PUY**SIRET : 21580255400018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINT-MARTIN-DU-PUY - 1	204142//74	6 276,00
		Somme:	6 276,00

COMMUNE SAINT OUEN SUR LOIRE**SIRET : 21580258800016**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINT-OUEN-SUR-LOIRE - 1	204142//74	12 940,00
		Somme:	12 940,00

COMMUNE SAINT PIERRE DU MONT

SIRET : 21580263800019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-PIERRE-DU-MONT - 1	204142//74	5 004,00
		Somme:	5 004,00

COMMUNE ST AUBIN LES FORGES

SIRET : 21580231500014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-SAINT-AUBIN-FORGES - 1	204142//74	5 050,00
		Somme:	5 050,00

COMMUNE STE COLOMBE DES BOIS

SIRET : 21580236400012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINTE-COLOMBE-BOIS - 1	204142//74	3 906,00

Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-STE-COLOMBE-DES-BOIS - 1	204141//74	8 518,00
		Somme:	12 424,00

COMMUNE ST HILAIRE FONTAINE

SIRET : 21580245500018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-HILAIRE-FONTAINE - 1	204142//74	2 877,60
		Somme:	2 877,60

COMMUNE ST JEAN AUX AMOGNES

SIRET : 21580247100015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES - 1	204142//74	7 200,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-JEAN-AUX-AMOGNE - 1	204142//74	5 000,00
		Somme:	12 200,00

COMMUNE ST MALO EN DONZIOIS

SIRET : 21580252100017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-MALO-EN-DONZIOS - 1	204142//74	4 304,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-MALO-EN-DONZOIS - 1	204142//74	4 693,00
		Somme:	8 997,00

COMMUNE ST MARTIN SUR NOHAIN**SIRET : 21580256200011**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-ST-MARTIN-SUR-NOHAIN - 1	204142//74	8 574,00
Fonds de Dév. des Territoires	AMENAGEMENT PLACE CENTRALE - 1	204142//74	30 510,30
		Somme:	39 084,30

COMMUNE VARENNES VAUZELLES**SIRET : 21580303200014**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2022-VARENNES-VAUZELLES - 1	204142//74	25 192,00
		Somme:	25 192,00

COMMUNE VILLIERS SUR YONNE**SIRET : 21580312300011**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE 2021 VILLIERS SUR YONNE - 1	204142//74	5 440,00
		Somme:	5 440,00

VIVRE A MARIGNY SUR YONNE**SIRET : 21580159800016**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
BUDGET PARTICIPATIF	BUDGPART VIVRE A MARIGNY YONNE	204181//021	8 805,00
		Somme:	8 805,00

**Subventions versées par le département
aux EPCI (Article L.3312-5 du CGCT)
Hors fonction 81**

Exercice 2023

888 411,42

CC AMOGNES COEUR DU NIVERNAIS

SIRET : 20006790800018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budgétaire	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	atelier-découpe-phase-2 - 1	204142//74	23 566,94
Fonds de Dév. des Territoires	atelier-découpe-phase-2 - 2	204142//74	22 669,06
Fonds de Dév. des Territoires	atelier de découpe - CCACN - 1	204142//74	17 233,97
Fonds de Dév. des Territoires	atelier de découpe - CCACN - 2	204142//74	16 530,03
		Somme:	80 000,00

CC BAZOIS LOIRE MORVAN

SIRET : 20006788200015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budgétaire	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	signalétique-Bazois-Loire-Morv - 1	204142//74	5 162,32
		Somme:	5 162,32

CC COEUR DE LOIRE

SIRET : 20006791600011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budgétaire	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	amenagement-accueil-touristiqu - 1	204142//74	30 759,36
Fonds de Dév. des Territoires	Tour-du-Pouilly-Fumé-evolution - 1	204142//74	17 343,64
		Somme:	48 103,00

CC HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE

SIRET : 20006742900015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budgétaire	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	CCHNVY-signalisation-services - 1	204141//74	3 755,00
		Somme:	3 755,00

CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS

SIRET : 20006789000018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budgétaire	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	maison du morvan cité muséale - 2	204142//74	96 503,00
Fonds de Dév. des Territoires	tiers-lieu-tribunal-château-ch - 1	204142//74	5 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	vidange-Settons-contrat-statio - 1	204142//74	28 076,88
PDESI -Soutien projet	Balisage d'itinéraires de randonnée	204141//738	1 540,00
		Somme:	131 119,88

CC SUD NIVERNAIS

SIRET : 20006770000019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budgétaire	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	Halte-nautique-Fleury-sur-Loir - 1	204142//74	23 817,16
		Somme:	23 817,16

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS

SIRET : 24580440600107

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	aire accueil gens du voyage - 1	204142//74	255 016,01
Fonds de Dév. des Territoires	aire accueil gens du voyage - 2	204142//74	43 902,08
Fonds de Dév. des Territoires	campus-connecté-investissement - 1	204142//74	13 690,01
PDH - OPAH HORS AGGLO	ETUDE PRE OP NEVERS AGGLO - 1	20422//72	3 210,86
PDH - OPAH HORS AGGLO	OPAH AGGLO NEVERS CONV FI 2022 - 1	204142//72	21 200,00
		Somme:	337 018,96

COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN

SIRET : 20006788200023

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budgétaire	Montant en €
PDESI -Soutien projet	Etude de liaisons et boucles c - 1	204141//738	9 201,25
		Somme:	9 201,25

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES

SIRET : 20006808800018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	Ecole-de-musique-Les-Bertrange - 1	204142//74	66 400,00
Fonds de Dév. des Territoires	extension-petite-enfance-Preme - 1	204142//74	50 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	extension-siege-social-CCB-p2 - 2	204142//74	17 096,86
Sub HR - insertion économique	subv investissement IAE 2023 - 1	20421//564	3 416,00
		Somme:	136 912,86

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIVERNAIS BOURBONNAIS

SIRET : 24580449700031

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budgétaire	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	AMENAGEMENT ROUTE ECHANGEUR CH - 1	204142//74	94 490,33
		Somme:	94 490,33

SIEEEN

SIRET : 25580118500018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budgétaire	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	chaufferie-Cossaye-renouvellem - 1	204142//74	12 620,66
		Somme:	12 620,66

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN

SIRET : 25210662000021

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budgétaire	Montant en €
Environnement - autres sub	PROGRAMME RESTAURATION 2023-24 - 1	20421//738	2 715,00
Environnement - autres sub	restauration de mares	204142//738	3 495,00
		Somme:	6 210,00

ETAT 2023_FCSH (DEPENSES - RECETTES)

Nom du bénéficiaire	DEPENSES AU TITRE DU FCSH 2023	RECETTES AU TITRE DU FCSH 2023
Collège Cercy la Tour	1 320,00 €	1 277,43 €
Collège La Charité sur Loire	1 927,30 €	2 358,76 €
Collège Chateau-Chinon	1 456,36 €	1 356,33 €
Collège Clamecy	2 297,27 €	2 429,08 €
Collège Corbigny	675,13 €	519,98 €
Collège R. Cassin Cosne	0,00 €	904,83 €
Collège Decize	5 958,11 €	6 812,80 €
Collège Donzy	2 428,23 €	626,50 €
Collège Dornes	3 794,33 €	1 446,40 €
Collège Fourchambault	3 695,98 €	17 136,03 €
Collège Guérigny	3 529,56 €	3 201,03 €
Collège Imphy	875,52 €	2 496,97 €
Collège Lormes	4 132,63 €	677,89 €
Collège Luzuy	3 101,69 €	1 658,33 €
Collège La Machine	1 210,00 €	475,48 €
Collège Montsauche les Settons	474,56 €	607,89 €
Collège Moulins Engilbert	624,00 €	3 089,53 €
Collège A Billaut Nevers	2 684,02 €	833,93 €
Collège Les Courlis Nevers	16 176,21 €	1 365,67 €
Collège Victor Hugo Nevers	0,00 €	1 163,64 €
Collège Pouilly sur loire	79,34 €	2 126,58 €
Collège Prémery	282,58 €	1 797,98 €
Collège Saint Amand en Puisaye	356,72 €	484,09 €
Collège Saint Benin d'Azy	0,00 €	1 672,35 €
Collège Saint Pierre le Moutier	528,82 €	7 395,06 €
Collège Saint Saulge	2 332,40 €	1 890,39 €
Collège Varennes-Vauzelles	144,00 €	569,89 €
	60 084,76 €	66 374,84 €

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

BUDGET ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Compte administratif	2023
	<u>RECETTES</u>	
7022	Coupes de bois	19 661,80 €
7035	Locations de droits de chasse	7 061,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes	
70878	Remboursement des frais par des tiers	
7323	Taxe départementale des espaces naturels sensibles (taux : 1%)	
7327	Taxe d'Aménagement (taux : 1,5%, TAENS : 1,12 % et TACAUE : 0,38 %)	575 198,77 €
7398	ATTENUATIONS DE PRODUITS_INDUS_TAXE AMGT_ETAT	
738	Autres taxes	
7472	Participations région	
74718	Participations autres	
7475	Structures intercommunales et autres groupements de collectivités	
74778	Fonds européens - autres	
	Revente de matériels ENS (suite à mutualisation 2016) – barque	
	Revente de matériels ENS (suite à mutualisation 2016) – compresseur	
	Revente de matériels ENS (suite à mutualisation 2016) – petit broyeur de branches	
74788	Autres participations des autres organismes	18 482,03 €
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires (EDF)	99,28 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	620 502,88 €
1311	Subvention Etat et établissements nationaux	19 222,22 €
1312	Subvention région	
1316	Subvention autres établissements publics locaux	152 198,41 €
13172	FEDER	

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Compte administratif	2023
13173	FEOGA : Gestion et aménagement site	
1321	Subvention Etat et établissements nationaux	
1322	<i>Subvention région APN</i>	
1322	<i>Subvention Région ENS</i>	72 870,00 €
13278	Fonds européens	
1381	Subvention Etat (DDT)	
2312	Agencements et aménagements de terrains	
	Agence Eau Loire Bretagne - Domaine La Beue	
	TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT	244 290,63 €
	TOTAL RECETTES	864 793,51 €
	<u>Encaissement recettes en cumul</u>	17 755 772,30 €
	<u>DEPENSES</u>	
2031	Frais d'études et de recherches	52 126,64 €
2031	<i>Frais d'études et de recherches APN</i>	
2117	<i>Bois et Forêts</i>	8 399,63 €
2118	Acquisition de terrains	
2121	Plantations arbres et arbustes	1 386,55 €
2128	<i>Aménagements d'espaces, sites et itinéraires du PDESI (APN)</i>	
2157	Matériel gestion sites	11 889,56 €
2157	<i>Matériel gestion sites (APN)</i>	5 402,02 €
205	Acquisition de logiciel	

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Compte administratif	2023
2182	ENS materiel de transport	
2312	Travaux sites ENS	292 279,20 €
20414	<i>PDIPR - Chemins randonnée – Collectivités (APN)</i>	10 741,25 €
20414	Restauration espaces naturels remarquables-collectivités (Biens mobiliers, matériels et études – aménagements, gestion)	3 495,00 €
204112	Restauration espaces naturels remarquables-collectivités (Bâtiments et installations – acquisitions foncières)	
204142	Bâtiments et installations (public)	
204178	Autres établissements publics locaux	
20421	Biens mobiliers, matériel et études (privé) (ENS)	2 715,00
20421	<i>PDIPR – Chemins randonnée – Associations (APN)</i>	5 577,00 €
2042	Restauration espaces naturels remarquables- associations	
	Avance SAFER	
	TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT	394 011,85 €
DRTE	Convention CAUE	277 000,00 €
DRTE	Cotisation CAUE	9 000,00 €
621	Impôts fonciers et taxes foncières	
6042	<i>Achats de prestations de service APN</i>	6 613,82 €
60628	Consommables Gestion Sites	
60628	Autres fournitures non stockées (Budget UTIR ENS)	4 099,16 €
60632	Acquisition petit matériel	4 084,58 €
60632	Fournitures de petits équipements (Budget UTIR ENS)	5 546,01 €
60632	Acquisition petit matériel (APN)	
6064	Fournitures gestion sites	
611	Contrats de prestations de services	87 424,51 €

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Compte administratif	2023
611	Contrats de prestations de services (APN)	290,00 €
6132	Location immobilières	300,00 €
6135	Location matériel	
6135	Location matériel (Budget UTIR ENS)	
6135	<i>Location matériel (APN)</i>	
61558	Réparation matériel	
61558	Autres biens mobiliers (Budget UTIR ENS)	354,83 €
616	Primes d'assurances	
6168	cotisation assurances	3 326,14 €
6182	Conception- Ouvrages documentation	
62268	Honoraires	6 682,97 €
6232	<i>fêtes et cérémonies (APN)</i>	
6236	<i>Frais d'impression (APN)</i>	
6281	Concours divers	22 294,48 €
6281	Concours divers, cotisations (APN)	5 000,00 €
62872	Remboursement de frais au budget annexe NTM (Budget UTIR ENS) : ligne cloturée suite à l'intégration de NTM dans le budget principal en 2021	
63512	Impôts fonciers et taxes foncières	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	
637	Taxes sur le domaine public fluvial	
65734	<i>PDIPR Subventions collectivités (APN)</i>	2 139,00 €
6574	<i>PDIPR Subvention associations (APN)</i>	7 500,00 €
6574	Subventions associations, personnes de droit privé (ENS et biodiversité)	83 884,36 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors dépenses de personnel)	525 539,86 €

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Compte administratif	2023
	<i>DEPENSES DE PERSONNEL Politique ENS (comptabilisées à partir de 2009)</i>	
	<i>DEPENSES DE PERSONNEL Politique ENS (agents entretien UTIR à partir du 04/04/16)</i>	51 246,00 €
	<i>DEPENSES DE PERSONNEL Politique ENS (Encadrement entretien UTIR à partir du 01/01/17)</i>	11 666,93 €
	<i>DEPENSES DE PERSONNEL Politique APN (comptabilisées à partir de 2014 – suite évaluation ENS)</i>	
	<i>DEPENSES DE PERSONNEL Politiques ENS APN (suite à fusion services ENS et APN en 2018)</i>	292 378,89 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (avec charges personnel)	880 831,68 €
	 TOTAL DEPENSES FCT INVEST (avec charges personnel)	 1 274 843,53 €
	Mandatement en cumul	15 374 878,98 €

RECAPITULATIF

Cumul des recettes encaissées	17 755 772,30 €
Cumul des dépenses réalisées	15 374 878,98 €
Taxe Aménagement non dépensée (coût RH comptabilisé à partir de 2009)	2 380 893,32 €
Cumul TDENS TAENS TACAUE de 1992 à 2023	16 054 484,48 €

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00		3,00	2,00		2,00
Directeur général des services techniques				0,00			0,00
Emplois créés au titre de l'art 6-1 de la loi n° 84-53				0,00			0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		389,00	3,00	392,00	312,34	59,27	371,61
Directeur	A	3,00		3,00	3,00		3,00
Administrateur hors classe	A	1,00		1,00	0,31		0,31
Administrateur	A	7,00		7,00	3,45	1,84	5,29
Attaché hors classe	A	1,00		1,00	0,33		0,33
Attaché principal	A	33,00		33,00	28,90	3,00	31,90
Attaché	A	48,00	2,00	50,00	13,33	30,59	43,92
Rédacteur principal 1ère classe	B	46,00		46,00	46,51		46,51
Rédacteur principal 2ème classe	B	33,00		33,00	32,23		32,23
Rédacteur	B	41,00		41,00	19,91	19,63	39,54
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	102,00		102,00	100,67		100,67
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	18,00		18,00	12,22		12,22
Adjoint administratif	C	56,00	1,00	57,00	51,48	4,21	55,69
FILIERE TECHNIQUE (c)		634,00	5,00	639,00	581,50	32,67	614,17
Ingénieur hors classe	A	2,00		2,00	1,00		1,00
Ingénieur en chef	A	5,00		5,00	3,75		3,75
Ingénieur principal	A	17,00		17,00	15,17		15,17
Ingénieur	A	24,00		24,00	13,75	9,22	22,97
Technicien principal 1ère classe	B	21,00		21,00	21,11		21,11
Technicien principal 2ème classe	B	23,00		23,00	22,94		22,94
Technicien	B	23,00		23,00	12,50	9,87	22,37
Agent de maîtrise principal	C	56,00		56,00	51,67		51,67
Agent de maîtrise	C	25,00		25,00	25,58	2,00	27,58
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	104,00		104,00	100,87		100,87
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	54,00		54,00	47,99		47,99
Adjoint technique	C	95,00	2,00	97,00	87,91	0,78	88,69
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C	94,00	1,00	95,00	91,64		91,64
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C	17,00	1,00	18,00	16,86		16,86
Adjoint technique des EE	C	74,00	1,00	75,00	68,76	10,80	79,56
FILIERE SOCIALE (d)		213,00	1,00	214,00	130,72	59,42	190,14
Conseiller socio-éducatif hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Conseiller socio-éducatif	A	4,00		4,00	2,00	2,00	4,00
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	60,00		60,00	57,19		57,19
Assistante socio-éducatif	A	140,00	1,00	141,00	67,53	53,50	121,03
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Educateur de jeunes enfants	A	4,00		4,00		2,92	2,92
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B	1,00		1,00		1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		70,00	4,00	74,00	42,21	16,12	58,33
Médecin hors classe	A	3,00		3,00	1,00	2,00	3,00
Médecin de 1ère classe	A	0,00		0,00			0,00
Médecin de 2ème classe	A	3,00		3,00		2,05	2,05
Psychologue hors classe	A	3,00		3,00	2,93		2,93
Psychologue de classe normale	A	10,00	1,00	11,00	1,13	5,42	6,55
Sage-femme hors classe	A	4,00		4,00	3,80		3,80
Sage-femme de classe normale	A	6,00	1,00	7,00	2,70	1,55	4,25
Puéricultrice hors classe	A	13,00		13,00	10,27		10,27
Puéricultrice de classe supérieure	A	0,00		0,00			0,00
Puéricultrice de classe normale	A	4,00		4,00	2,72	0,45	3,17
Cadre de santé, infirmiers, assistants médico- techniques	A	0,00		0,00			0,00
Infirmière en soins généraux hors classe	A	8,00		8,00	8,16		8,16

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	15,00	2,00	17,00	8,50	4,65	13,15
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		6,00	1,00	7,00	6,00	0,10	6,10
Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 2ème cl	A	0,00		0,00			0,00
Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A	5,00	1,00	6,00	5,00	0,10	5,10
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		20,00	0,00	20,00	14,15	2,13	16,28
Conservateur du patrimoine en chef	A	1,00		1,00	0,29		0,29
Conservateur du patrimoine	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Conservateur de bibliothèque en chef	A			0,00			0,00
Attaché principal conservation du patrimoine	A	1,00		1,00	0,80		0,80
Attaché de conservation du patrimoine	A	6,00		6,00	3,50	0,30	3,80
Bibliothécaire principal	A	2,00		2,00	1,86		1,86
Bibliothécaire	A	0,00		0,00			0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	2,00		2,00	2,40		2,40
Assistant de conservation principal de 2ème cl	B	1,00		1,00	0,17		0,17
Assistant de conservation	B	3,00		3,00	3,00	0,83	3,83
Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C	2,00		2,00	1,80		1,80
Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C	1,00		1,00	0,33		0,33
Adjoint du patrimoine	C	0,00		0,00			0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		10,00	4,00	14,00	0,00	3,28	3,28
Assistant médical (hors statut FPT)	B	2,00		2,00		0,67	0,67
Dentiste (hors statut FPT)	A	1,00		1,00			0,00
Médecin (hors statut FPT)	A	5,00	4,00	9,00		1,36	1,36
Opérateur PAO/Graphiste	A	1,00		1,00		0,92	0,92
Photographe	A	1,00		1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1342,00	18,00	1360,00	1086,92	172,99	1259,91

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023 (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
4	A	ADM	390		3-3-2	CDD
4	A	ADM	410		3-3-2	CDD
3	A	ADM	430		3-3-2	CDD
1	A	ADM	443		3-3-2	CDD
3	A	ADM	450		3-3-2	CDD
1	A	ADM	499		3-3-2	CDD
1	A	ADM	513		3-3-2	CDD
1	A	ADM	538		3-3-2	CDD
1	A	ADM	542		3-3-2	CDD
3	A	ADM	545		3-3-2	CDD
1	A	ADM	555		3-3-2	CDD
3	A	ADM	575		3-3-2	CDD
1	A	ADM	615		3-3-2	CDD
1	A	ADM	640		3-3-2	CDD
1	A	ADM	730		3-3-2	CDD
1	A	ADM	806		3-3-2	CDD
1	A	ADM	821		3-3-2	CDD
1	A	ADM	830		3-3-2	CDD
1	A	ADM	430		3-3-2	CDI
1	A	ADM	498		3-3-2	CDI
1	A	ADM	545		3-3-2	CDI
1	A	ADM	673		3-3-2	CDI
1	A	ADM	821		3-3-2	CDI
1	B	ADM	368		3-1	CDD
10	B	ADM	368		3-3-2	CDD
3	B	ADM	381		3-3-2	CDD
2	B	ADM	396		3-3-2	CDD
2	B	ADM	415		3-3-2	CDD
1	B	ADM	431		3-3-2	CDD
1	B	ADM	457		3-3-2	CDD
1	B	ADM	368		3-3-2	CDI
1	B	ADM	581		3-3-2	CDI
1	B	ADM	587		3-3-2	CDI
2	C	ADM	361		3-1	CDD
1	C	ADM	373		3-3-2	CDD
1	C	ADM	361		3-3-2	CDI
1	A	CULT	480		3-3-2	CDD
1	A	CULT	680		3-3-2	CDD
1	A	MS	422		3-1	CDD
1	A	MS	442		3-1	CDD
1	A	MS	469		3-1	CDD
1	A	MS	-	30 868,00	3-3-2	CDD
1	A	MS	390		3-3-2	CDD
1	A	MS	400		3-3-2	CDD
1	A	MS	422		3-3-2	CDD
2	A	MS	457		3-3-2	CDD
1	A	MS	492		3-3-2	CDD
1	A	MS	551		3-3-2	CDD
1	A	MS	556		3-3-2	CDD
1	A	MS	575		3-3-2	CDD
1	A	MS	629		3-3-2	CDD
1	A	MS	792		3-3-2	CDD
1	A	MS	830		3-3-2	CDD

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023 (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
1	A	MS	1 090		3-3-2	CDD
1	A	MS	1 124		3-3-2	CDD
3	A	MS	-	89 453,07	3-3-2	CDI
1	A	MS	402		3-3-2	CDI
1	A	MS	789		3-3-2	CDI
1	A	MS	827		3-3-2	CDI
1	A	MS	-	25 842,00	3-3-4	CDI
1	A	MS	486		3-3-4	CDI
1	A	MS	507		3-3-4	CDI
3	A	S	390		3-1	CDD
1	A	S	426		3-1	CDD
1	A	S	513		3-1	CDD
1	A	S	527		3-1	CDD
1	A	S	523		3-3-1	CDD
25	A	S	390		3-3-2	CDD
11	A	S	404		3-3-2	CDD
4	A	S	415		3-3-2	CDD
5	A	S	426		3-3-2	CDD
3	A	S	440		3-3-2	CDD
3	A	S	452		3-3-2	CDD
1	A	S	482		3-3-2	CDD
3	A	S	502		3-3-2	CDD
1	A	S	548		3-3-2	CDD
1	A	S	592		3-3-2	CDD
1	B	S	369		3-3-2	CDD
3	A	TECH	390		3-3-2	CDD
1	A	TECH	440		3-3-2	CDD
1	A	TECH	478		3-3-2	CDD
2	A	TECH	513		3-3-2	CDD
1	A	TECH	578		3-3-2	CDD
1	A	TECH	1148		47	CDD
4	B	TECH	368		3-3-2	CDD
1	B	TECH	415		3-3-2	CDD
1	B	TECH	431		3-3-2	CDD
2	B	TECH	457		3-3-2	CDD
1	B	TECH	505		3-3-2	CDD
1	B	TECH	436		3-3-2	CDD
1	B	TECH	415		3-3-2	CDI
1	C	TECH	376		A - Berkani	CDI
1	C	TECH	385		3-3-2	CDD
1	C	TECH	394		3-3-2	CDD
1	C	TECH	430		3-3-2	CDD
1	C	TECH	405		3-3-2	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
1	A	ADM	410		3-a	CDD
1	A	ADM	469		3-a	CDD
1	A	ADM	430		3-2	CDD
1	A	ADM	513		3-2	CDD
1	A	ADM	640		110	CDD
1	A	ADM	806		110	CDD
2	A	ADM	874		110	CDD
1	A	ADM	545		110-1	CDD
1	A	ADM	569		110-1	CDD
1	A	ADM	770		110-1	CDI

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023 (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
2	B	ADM	368		3-a	CDD
2		ADM	-	4 500,00	A	Vacataires
2	C	ADM	361		3-a	CDD
1	C	ADM	361		3-b	CDD
11		MS	-	84 006,30	A	Vacataires
1	A	MS	548		3-a	CDD
1	A	MS	544		3-2	CDD
1		MS	-	7 462,50	A	Vacataires
1		MT	-	4 800,00	A	Vacataires
3	A	S	390		3-a	CDD
1	A	S	415		3-2	CDD
1		S	-	5 679,82	A	Vacataires
1	A	TECH	390		3-2	CDD
5		TECH	-	12 804,70	A	Vacataires
1	C	TECH	361		3-a	CDD
1	C	TECH	392		3-a	CDD
10	C	TECH	361		3-b	CDD
4	C	TECH	361		3-2	CDD
5		OTR	-	29 789,35	A	Emploi d'avenir
15		OTR	-	68 223,69	A	Apprentis

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM	Administratif
URB	Urbanisme
S	Social
MS	Médico-social
MT	Médico-technique
SP	Sportif
CULT	Culturel
ANIM	Animation
PM	Police
OTR	Missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser)

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023 (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE (suite)			D1.2
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	
Directeur général des services	A	Médecin hors classe	A
Directeur général adjoint des services	A	Médecin de 1ère classe	A
		Médecin de 2ème classe	A
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		Psychologue hors classe	A
Directeur	A	Psychologue de classe normale	A
Administrateur hors classe	A	Sage-femme hors classe	A
Administrateur	A	Sage-femme de classe normale	A
Collaborateur de cabinet	A	Puéricultrice hors classe	A
Attaché principal	A	Puéricultrice de classe supérieure	A
Attaché	A	Puéricultrice de classe normale	A
Rédacteur principal 1ère classe	B	Cadre de santé, infirmiers, et techniciens paramédicaux	A
Rédacteur principal 2ème classe	B	Infirmière en soins généraux hors classe	A
Rédacteur	B	Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Infirmière en soins généraux de classe normale	A
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C		
Adjoint administratif	C	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	
		Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	A
FILIERE TECHNIQUE (c)		Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A
Ingénieur hors classe	A		
Ingénieur en chef	A	FILIERE SPORTIVE (g)	
Ingénieur principal	A		
Ingénieur	A	FILIERE CULTURELLE (h)	
Technicien principal 1ère classe	B	Conservateur du patrimoine	A
Technicien principal 2ème classe	B	Attaché principal de conservation du patrimoine	A
Technicien	B	Attaché de conservation du patrimoine	A
Agent de maîtrise principal	C	Bibliothécaire principal	A
Agent de maîtrise	C	Bibliothécaire	A
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Assistant de conservation principal de 1ère classe	B
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Assistant de conservation principal de 2ème classe	B
Adjoint technique	C	Assistant de conservation	B
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C	Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C	Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C
Adjoint technique des EE	C	Adjoint du patrimoine	C
FILIERE SOCIALE (d)		FILIERE ANIMATION (i)	
Conseiller socio-éducatif hors classe	A		
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	FILIERE POLICE (j)	
Conseiller socio-éducatif	A	EMPLOIS NON CITES (k) (5)	
Assistante socio-éducatif classe exceptionnelle	A	Dentiste (hors statut FPT)	A
Assistante socio-éducatif	A	Médecin (hors statut FPT)	A
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	Opérateur PAO/Graphiste	A
Educateur de jeunes enfants	A	Photographe	A
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B	Assistant médical (hors statut FPT)	B

**Prestations en nature attribuées à des associations
loi du 6 février 1992)**

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
SERVICE GESTION DU PATRIMOINE (DPB) en lien avec une convention de partenariat DDT	CAUE	Gratuité du loyer, celui-ci étant valorisé à hauteur de 10000 € dans la convention du 02/08/2022
	NIEVRE ATTRACTIVE	Gratuité du loyer, celui-ci étant valorisé à hauteur de 30791 € à la demande de l'association pour ses comptes
	AGROPOLE DU MARAULT	Gratuité de la redevance sans valorisation
	ACTIVITAL	Gratuité de la redevance sans valorisation
SERVICE GESTION DU PATRIMOINE (DPB) en lien avec une convention de partenariat DCS	GOLF PUBLIC DU NIVERNAIS	Gratuité de la redevance sans valorisation
PATRIMOINE NATUREL	NIEVRE ATTRACTIVE	Service de l'imprimerie : impression des documents de travail (montant maximal de 5000 € par an, selon les besoins de réalisation de documents internes à l'association)
	NIEVRE ATTRACTIVE	Véhicules de services (des véhicules du parc automobile du Département en cas de besoins exceptionnels)
	ACTIVITAL	Service de l'imprimerie : impression pour un montant maximal de 1 500 € par an, selon les besoins de réalisation de documents internes à l'association
DEVELOPPEMENT RURAL ET TRANSITION ENERGETIQUE	AGROPOLE DU MARAULT	Prestation d'entretien du site réalisée par les UTIR (DPRM), en contrepartie de l'utilisation possible des salles de l'Agropôle, pour les besoins du Département. La différence devrait faire l'objet d'un règlement. L'association Agropôle du Marault devrait tenir un récapitulatif de l'utilisation des salles. Recouper avec la DAGA En 2023 : travaux d'entretien des espaces verts + montage et démontage ring et stalles : référent CER Varennes Vauzelles, DPRM. Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments par la DPB.
	CAUE	Le CAUE peut disposer des services départementaux d'imprimerie (hors fournitures) et de courrier (hors affranchissement et fournitures). Le personnel du CAUE a accès au parc automobile du Département dans la limite de ses disponibilités et du bon fonctionnement des services départementaux.
	Associations « Le Supermarchois » (La Marche) et « La P'tite Epicerie » (Urzy) (épiceries participatives créées dans le cadre du partenariat entre le Département et l'association Bouge ton CoQ)	Le Supermarchois à La Marche et La P'tite Epicerie d'Urzy ont pu bénéficier de services départementaux d'imprimerie (impressions d'affiches)
	Associations « La Casbah », « Le Relais des Futurs » et « A l'Entoor », lauréats de l'Appel à Projets ESS (édition 2023) porté par le Département	La Casbah, Le Relais des Futurs, et A l'Entoor ont pu bénéficier de services départementaux d'imprimerie (impression d'affiches)

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	D5

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

Libellé du fonds européen géré : FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'Etat au Département)

Objet	Article (1)	Montant
Subvention globale 2018-2021-Certificat de dépenses n°8 – appel de fonds F2324_1_26_1-1	74771//041	485 696,25 €
Subvention globale 2018-2021-Certificat de dépenses n°9 - appel de fonds F2324_1_26_1-1	74771//041	985 706,35 €
TOTAL		1 471 402,60 €

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant (3)
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CENTRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DELEGATION NIEVRE	Centre départemental d'éducation routière, Plateforme mobilité et école de conduite. (MDFSE N°201800620)	6574//041	207 693,11 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	TRAJECTOIRES	Accompagnement des demandeurs d'emploi en difficulté vers l'emploi durable (MDFSE N°201800261)	6574//041	27 270,28 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ASEM	Référent de parcours PLIE (MDFSE N°202004604)	6574//041	17 489,40 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	REUSSIR	Coordination des actions par l'activité économique – Suivi et accompagnement du public (MDFSE N°202004365)	6574//041	82 108,30 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	REUSSIR	Référent de parcours PLIE (MDFSE N°202004340)	6574//041	48 300,00 €

(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	Chantier d'insertion 2021 (MDFSE N°202102262)	6574//041	37 639,69 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	CIAS VAUX YONNE	Accompagner les bénéficiaires vers et dans l'emploi durable en favorisant la levée des freins en matière d'insertion sociale et professionnelle (MDFSE N°202102319)	6574//041	43 595,84 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	LES RESTAURANTS DU COEUR	Chantier d'insertion 2020 (MDFSE N°2021022674)	6574//041	59 756,20 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	COMMUNAUTE DE COMMUNES TANNAY-BRINON-CORBIGNY	Chantier d'insertion (MDFSE N°202102264)	6574//041	68 705,53 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	TREMPIN HOMME ET PATRIMOINE	Chantier d'insertion Bibracte 2021 (MDFSE N°202102275)	6574//041	36 441,14 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	TREMPIN HOMME ET PATRIMOINE	Chantier d'insertion Meauce 2021 (MDFSE N°202102276)	6574//041	15 026,72 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	COMMUNE DE DECIZE	Suivi et accompagnement socio-professionnel des salariés du chantier d'insertion vers l'emploi durable 20021 (MDFSE N°20212339)	6574//041	24 137,52 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	CENTRE SOCIOCULTUREL DE PREMERY	Chantier d'insertion 2021 (MDFSE N°202102330)	6574//041	25 281,56 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	ASCALI plateforme de lutte contre l'illettrisme (MDFSE N°202004343)	6574//041	26 866,32 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	MISSION LOCALE NIVERNAIS MORVAN	Plateforme Mobilité Nivernais Morvan 2021 (N°MDFSE 202100171)	6574//041	49 029,91 €

(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ANAR	Parcours d'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique 2021 (MDFSE N°202102318)	6574//041	58 100,90 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	APIAS	Accompagner des jeunes précaires par l'insertion sociale et professionnelle vers l'emploi (MDFSE N°202004471)	6574//041	41 390,08 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	APIAS	Encadrement des salariés en chantier d'insertion de la ressourcerie (MDFSE N°202100213)	6574//041	15 657,94 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CENTRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DELEGATION NIEVRE	Centre départemental d'éducation routière, Plateforme mobilité et école de conduite. (MDFSE N°202100372)	6574//041	51 706,47 €
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				936 196,91 €

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (3)

Titre de la mesure	Bénéficiaires	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement de la facture	Montant
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CENTRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DELEGATION NIEVRE	Centre départemental d'éducation routière, Plateforme mobilité et école de conduite. (MDFSE N°201800620)	Bénéficiaire	31/12/20	665 869,16 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	TRAJECTOIRES	Accompagnement des demandeurs d'emploi en difficulté vers l'emploi durable (MDFSE N°201800261)	Bénéficiaire	31/12/21	148 782,79 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ASEM	Référent de parcours PLIE (MDFSE N°202004604)	Bénéficiaire	31/12/21	40 489,40 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	REUSSIR	Coordination des actions par l'activité économique – Suivi et accompagnement du public (MDFSE N°202004365)	Bénéficiaire	31/12/21	196 650,00 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	REUSSIR	Référent de parcours PLIE (MDFSE N°202004340)	Bénéficiaire	31/12/21	96 600,00 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	Chantier d'insertion 2021 (MDFSE N°202102262)	Bénéficiaire	31/12/21	81 506,47 €

(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	CIAS VAUX YONNE	Accompagner les bénéficiaires vers et dans l'emploi durable en favorisant la levée des freins en matière d'insertion sociale et professionnelle (MDFSE N°202102319)	Bénéficiaire	31/12/21	87 191,67 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	LES RESTAURANTS DU COEUR	Chantier d'insertion 2020 (MDFSE N°2021022674)	Bénéficiaire	31/12/21	124 259,09 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	COMMUNAUTE DE COMMUNES TANNAY-BRINON-CORBIGNY	Chantier d'insertion (MDFSE N°202102264)	Bénéficiaire	31/12/21	137 411,05 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	TREMLIN HOMME ET PATRIMOINE	Chantier d'insertion Bibracte 2021 (MDFSE N°202102275)	Bénéficiaire	31/12/21	751 668,19 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	TREMLIN HOMME ET PATRIMOINE	Chantier d'insertion Meauce 2021 (MDFSE N°202102276)	Bénéficiaire	31/12/21	30 616,78 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	COMMUNE DE DECIZE	Suivi et accompagnement socio-professionnel des salariés du chantier d'insertion vers l'emploi durable 20021 (MDFSE N°20212339)	Bénéficiaire	31/12/21	48 275,03 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	CENTRE SOCIOCULTUREL DE PREMERY	Chantier d'insertion 2021 (MDFSE N°202102330)	Bénéficiaire	31/12/21	54 900,24 €

(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	ASCALI plateforme de lutte contre l'illettrisme (MDFSE N°202004343)	Bénéficiaire	31/12/21	53 732,64 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	MISSION LOCALE NIVERNAIS MORVAN	Plateforme Mobilité Nivernais Morvan 2021 (N°MDFSE 202100171)	Bénéficiaire	31/12/21	98 059,83 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ANAR	Parcours d'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique 2021 (MDFSE N°202102318)	Bénéficiaire	31/12/21	180 342,71 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	APIAS	Accompagner des jeunes précaires par l'insertion sociale et professionnelle vers l'emploi (MDFSE N°202004471)	Bénéficiaire	31/12/21	82 846,43 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	APIAS	Encadrement des salariés en chantier d'insertion de la ressourcerie (MDFSE N°202100213)	Bénéficiaire	31/12/21	37 017,49 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CENTRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DELEGATION NIEVRE	Centre départemental d'éducation routière, Plateforme mobilité et école de conduite. (MDFSE N°202100372)	Bénéficiaire	31/12/21	214 531,39 €

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (5)/ OPERATIONS INTERNES

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (6)				
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquiescement de la facture	Montant
Montant des recettes		Dépenses d'opérations internes justifiées par l'organisme intermédiaire (6)				
74771//041	26 235,00	(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.3	Assistance technique REACT-EU (MDFSE N°202201180)	Conseil départemental de la Nièvre	30/06/23	66 777,16
74771//041	457 842,00	(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	Accompagnement social et professionnel des publics les plus fragiles 2022-2023 (MDFSE N°202201520)	Conseil départemental de la Nièvre	30/06/23	753 369,56
Total	484 077,00		Total			820 146,72

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) la collectivité gestionnaire peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(3) Hors dépenses d'assistance technique.

(4) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs emetteurs pour la même opération.

(5) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

ETAT DES LIGNES DE TRESORERIE

MOUVEMENTS ANNEE 2023

ORGANISMES PRETEURS	NUMERO DE CONTRAT	INDEX	MARGE	MONTANT MAXIMUM AUTORISE	NOMBRE DE TIRAGES	TOTAL DES TIRAGES	NOMBRE DES REMBOURSEMENTS	TOTAL DES REMBOURSEMENTS	INTERETS MANDATES
CAISSE D'ÉPARGNE	LTI 96 21 213 095	€STR	0,19 %	5 M€	0	- €	0	- €	- €
CAISSE D'ÉPARGNE	LTI 96 23 213 085	taux fixe 3 %		5 M€	0	- €	0	- €	- €
TOTAL						- €		- €	0,00 €

Etat des AP au CA 2023 - Echancier 2024-2026

	159 472 932,53	114 377 129,55	45 095 802,98		21 735 018,19	101 637 153,69	14 221 388,21	15 752 729,30	10 794 190,14
--	----------------	----------------	---------------	--	---------------	----------------	---------------	---------------	---------------

ADTDTRTE	12 627 979,25	6 894 297,42	5 733 681,83	793 282,74		5 989 176,21	1 806 377,00	2 878 166,07	1 989 854,14
-----------------	---------------	--------------	--------------	------------	--	--------------	--------------	--------------	--------------

P0040017	APPRO LOCAL ET BIO	51 930,00	51 600,00	330,00		30 930,00	21 600,00	150,00	
-----------------	---------------------------	-----------	-----------	--------	--	-----------	-----------	--------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P004E70	AP22 D PLURIANNUELLE ETUDE LEG	51 930,00	51 600,00	330,00		30 930,00	21 600,00	150,00	
	Somme:	51 930,00	51 600,00	330,00		30 930,00			

P0320002	BOIS ENERGIE (fin 2012)	107 988,03	107 988,03	0,00		107 988,03			
-----------------	--------------------------------	------------	------------	------	--	------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P032E18	AP11D Annuelle de sub.	107 988,03	107 988,03	0,00		107 988,03			
	Somme:								

P0040005	CT PROJET INDIVIDUEL - N	190 540,00	168 213,00	22 327,00		23 712,00	129 844,00	29 197,00	34 325,00	18 240,00
-----------------	---------------------------------	------------	------------	-----------	--	-----------	------------	-----------	-----------	-----------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P004E58	AP19D annuelle de subv	44 840,00	38 848,00	5 992,00	5 100,00	37 661,00	1 187,00		
P004E62	AP20D Annuelle de subv	45 700,00	40 900,00	4 800,00	642,00	34 282,00	6 618,00		
P004E63	AP21D annuelle de subv	50 000,00	40 580,00	9 420,00	5 417,00	24 425,00	2 930,00	15 580,00	
P004E65	AP22 ANNUELLE SUBV PVD	50 000,00	47 885,00	2 115,00	12 553,00	33 476,00	10 634,00	6 573,00	8 240,00
P004E76	AP24D PLURI SUBV CPI 2024						7 828,00	12 172,00	10 000,00
	Somme:	190 540,00	168 213,00	22 327,00	23 712,00	129 844,00			

P0270010	FNAME	366 500,00	365 434,81	1 065,19		68 346,09	270 279,09	80 000,00	101 653,91	100 000,00
-----------------	--------------	------------	------------	----------	--	-----------	------------	-----------	------------	------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P027E55	AP19 pluri subv FNAME	366 500,00	365 434,81	1 065,19	68 346,09	270 279,09	50 000,00	26 653,91	25 000,00
P027E78	AP24D PLURI FNAME 2024-2027						30 000,00	75 000,00	75 000,00
	Somme:	366 500,00	365 434,81	1 065,19	68 346,09	270 279,09			

P0270040	LGT D ABORD DVPT OFFRE						275 500,00	192 000,00	97 500,00
-----------------	-------------------------------	--	--	--	--	--	------------	------------	-----------

					2023		2024	2025	2026
--	--	--	--	--	------	--	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P027E73	AP22 D PLURIANNUELLE LOGEMENT						275 500,00	192 000,00	97 500,00
	Somme:								

P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCAL	1 500 000,00	315 187,16	1 184 812,84	25 801,30	134 858,16	35 000,00	668 352,70	651 789,14
-----------------	------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	600 000,00	311 976,30	288 023,70	25 801,30	131 647,30			458 352,70	
P027E70	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH-SLHA	900 000,00	3 210,86	896 789,14		3 210,86		35 000,00	210 000,00	651 789,14
	Somme:	1 500 000,00	315 187,16	1 184 812,84	25 801,30	134 858,16				

P027O042	OPAH SUBVENTIONS PART	1 043 100,00	1 380,00	1 041 720,00		1 380,00	100 000,00	203 020,00	231 020,00
-----------------	------------------------------	---------------------	-----------------	---------------------	--	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P027E74	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH SUBV	1 043 100,00	1 380,00	1 041 720,00		1 380,00		100 000,00	203 020,00	231 020,00
	Somme:	1 043 100,00	1 380,00	1 041 720,00		1 380,00				

P004O008	PARTS SOCIALES CUMA	21 427,60	21 427,60	0,00		21 427,60				
-----------------	----------------------------	------------------	------------------	-------------	--	------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P004E43	AP12D PAnnuelle de subvention	14 571,00	14 571,00	0,00		14 571,00				
P004E48	AP14D Annuelle de subvention	6 856,60	6 856,60	0,00		6 856,60				
	Somme:									

P027O038	PIG LOGEMENT HABITAT IN	240 000,00	32 000,00	208 000,00		8 000,00	20 000,00	150 000,00	62 000,00
-----------------	--------------------------------	-------------------	------------------	-------------------	--	-----------------	------------------	-------------------	------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P027E69	AP22 D PLURIANNUELLE PIG LHI	240 000,00	32 000,00	208 000,00		8 000,00		20 000,00	150 000,00	62 000,00
	Somme:	240 000,00	32 000,00	208 000,00		8 000,00				

P027O019	PIG SUBVENTIONS AUTON	790 000,00	535 483,47	254 516,53	82 207,44	454 508,66	160 000,00	122 328,64	17 305,00
-----------------	------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	430 000,00	348 226,62	81 773,38	45 521,89	325 382,81		26 000,00	50 808,19	
P027E64	AP22 D PLURIANNUELLE PIG3 AUTO	360 000,00	187 256,85	172 743,15	36 685,55	129 125,85		134 000,00	71 520,45	17 305,00
	Somme:	790 000,00	535 483,47	254 516,53	82 207,44	454 508,66				

P027O016	PIG SUBVENTIONS ENERG	4 861 493,62	4 174 441,51	687 052,11	503 215,91	3 816 729,83	392 425,00	371 706,82	100 000,00
-----------------	------------------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------

					2023		2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	3 611 493,62	3 411 429,73	200 063,89	348 293,18	3 332 341,73	100 000,00	71 706,82	
P027E63	AP22 PLURIANNUELLE PIG3 ENERGI	1 250 000,00	763 011,78	486 988,22	154 922,73	484 388,10	292 425,00	300 000,00	100 000,00
Somme:		4 861 493,62	4 174 441,51	687 052,11	503 215,91	3 816 729,83			

P0040006	PLAN STRATEGIQUE NATIC	775 000,00	755 004,00	19 996,00		742 093,00		32 422,00	
-----------------	-------------------------------	-------------------	-------------------	------------------	--	-------------------	--	------------------	--

					2023		2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P004E43	AP12D PAnnuelle de subvention	170 000,00	170 000,00	0,00		170 000,00			
P004E48	AP14D Annuelle de subvention	170 000,00	170 000,00	0,00		170 000,00			
P004E59	AP19D PSub PCAE sécheresse	435 000,00	415 004,00	19 996,00		402 093,00		32 422,00	
Somme:		775 000,00	755 004,00	19 996,00		742 093,00			

P027O023	PPRT	180 000,00	63 137,84	116 862,16		63 137,84	46 655,00	70 207,00	
-----------------	-------------	-------------------	------------------	-------------------	--	------------------	------------------	------------------	--

					2023		2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	180 000,00	63 137,84	116 862,16		63 137,84	46 655,00	70 207,00	
Somme:		180 000,00	63 137,84	116 862,16		63 137,84			

P027O018	SOUTIEN BAILLEURS PUBL	2 500 000,00	303 000,00	2 197 000,00	90 000,00	208 000,00	646 000,00	932 000,00	712 000,00
-----------------	-------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

					2023		2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P027E67	AP22 D PLURIANNUELLE LOGTS PUB	2 500 000,00	303 000,00	2 197 000,00		208 000,00	646 000,00	932 000,00	712 000,00
P027E75	AP22 D PLURIANNUELLE PDH				90 000,00				
Somme:		2 500 000,00	303 000,00	2 197 000,00	90 000,00	208 000,00			

ADTDENV		583 791,01	583 719,38	71,63	55 233,47	465 227,47	289 505,00	72 000,00	
----------------	--	-------------------	-------------------	--------------	------------------	-------------------	-------------------	------------------	--

P042O005	AXE 3 - ESPACES NATUREL	546 190,41	546 118,78	71,63	55 233,47	432 131,87	285 000,00	57 000,00	
-----------------	--------------------------------	-------------------	-------------------	--------------	------------------	-------------------	-------------------	------------------	--

					2023		2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P042E31	AP2019D pluriannuelle	546 190,41	546 118,78	71,63	55 233,47	432 131,87	72 000,00		
P042E36	AP24D PLURI TRAVAUX GARE GUERI						133 000,00	25 000,00	
P042E37	AP24D PLURI TRAVAUX PEUPLERAIE						80 000,00	32 000,00	
Somme:		546 190,41	546 118,78	71,63	55 233,47	432 131,87			

P042O006	AXE 3 -SUBVENTION ENS	37 600,60	37 600,60	0,00		33 095,60	4 505,00		
-----------------	------------------------------	------------------	------------------	-------------	--	------------------	-----------------	--	--

					2023		2024	2025	2026
--	--	--	--	--	------	--	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P042E33	AP19D pluri de subv	37 600,60	37 600,60	0,00		33 095,60	4 505,00		
	Somme:	37 600,60	37 600,60	0,00		33 095,60			

P023O001	PDESI - PLAN DPTAL DES E								15 000,00
-----------------	---------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P023E12	AP24 PLURI SUBV VOIE PEDESTRE								15 000,00	
	Somme:									

ADTDTSDE		11 505,64	11 505,64	0,00		11 505,64				
-----------------	--	------------------	------------------	-------------	--	------------------	--	--	--	--

P002O005	AUTRES SUBV ET PARTICIP	11 505,64	11 505,64	0,00		11 505,64				
-----------------	--------------------------------	------------------	------------------	-------------	--	------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P002E30	AP09DAn.S.ressource eau(4)	11 505,64	11 505,64	0,00		11 505,64				
	Somme:									

ADTPBBATI		14 372 570,40	13 736 962,65	635 607,75	7 440 755,00	13 736 962,65	915 000,00	2 320 000,00	895 000,00
------------------	--	----------------------	----------------------	-------------------	---------------------	----------------------	-------------------	---------------------	-------------------

P009O041	RESTRUCTURATION MADE	14 193 311,00	13 557 703,25	635 607,75	7 440 755,00	13 557 703,25	680 000,00		
-----------------	-----------------------------	----------------------	----------------------	-------------------	---------------------	----------------------	-------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P009E32	AP plur subv MADEF	14 193 311,00	13 557 703,25	635 607,75	7 440 755,00	13 557 703,25	680 000,00			
	Somme:	14 193 311,00	13 557 703,25	635 607,75	7 440 755,00	13 557 703,25				

P009O008	SAMS LA CHARITE						170 000,00	2 085 000,00	895 000,00
-----------------	------------------------	--	--	--	--	--	-------------------	---------------------	-------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P009E33	AP22 PLURIANNUELLE							170 000,00	2 085 000,00	895 000,00
	Somme:									

P077O003	SECURITE.						65 000,00	235 000,00	
-----------------	------------------	--	--	--	--	--	------------------	-------------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P077E03	AP24 D CONFORMITE INCENDIE PAG							65 000,00	235 000,00	
	Somme:									

P009O014	UTAMS CORBIGNY	179 259,40	179 259,40	0,00		179 259,40			
----------	----------------	------------	------------	------	--	------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P009E30	AP19D pluriannuelle	179 259,40	179 259,40	0,00		179 259,40			
	Somme:								

ADTPBCOL		16 800 000,00	16 310 533,99	489 466,01	4 987 496,14	14 422 732,05	1 911 338,86	600 000,00	
----------	--	---------------	---------------	------------	--------------	---------------	--------------	------------	--

P005O001	Cité Muséale Ch-Ch(chap10)	16 800 000,00	16 310 533,99	489 466,01	4 987 496,14	14 422 732,05	1 911 338,86		
----------	----------------------------	---------------	---------------	------------	--------------	---------------	--------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P005E01	AP09D Pluriannuelle Château-Ch	16 800 000,00	16 310 533,99	489 466,01	4 987 496,14	14 422 732,05	1 911 338,86		
	Somme:	16 800 000,00	16 310 533,99	489 466,01	4 987 496,14	14 422 732,05			

P012O012	TRAVAUX AMELIORATION							600 000,00	
----------	----------------------	--	--	--	--	--	--	------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P012E24	AP24D COLLEGE LES LOGES TOITUR							600 000,00	
	Somme:								

ADTPRMINFRAS		54 618 709,70	27 906 160,51	26 712 549,19	3 513 783,12	26 201 267,54	2 846 698,05	2 868 367,12	5 212 000,00
--------------	--	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--------------

P055O024	BARRAGE DE PANNECOT	355 250,00	355 250,00	0,00	35 052,00	350 104,74			
----------	---------------------	------------	------------	------	-----------	------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P055E21	AP21 barrage de Pannecot	355 250,00	355 250,00	0,00	35 052,00	350 104,74			
	Somme:	355 250,00	355 250,00	0,00	35 052,00	350 104,74			

P008O012	FRET FERROVIAIRE CAPILL	300 000,00	300 000,00	0,00	90 000,00	240 000,00	60 000,00		
----------	-------------------------	------------	------------	------	-----------	------------	-----------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P008E15	AP20 subv fret ferroviaire	300 000,00	300 000,00	0,00	90 000,00	240 000,00	60 000,00		
	Somme:	300 000,00	300 000,00	0,00	90 000,00	240 000,00			

P055O032	GENIE CIVIL DSIN	448 000,00	297 480,00	150 520,00	81 507,98	169 364,42	112 114,00	173 247,33	
----------	------------------	------------	------------	------------	-----------	------------	------------	------------	--

					2023		2024	2025	2026
--	--	--	--	--	------	--	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P055E26	AP22 D PLURIANNUELLE GENIE CIV	448 000,00	297 480,00	150 520,00	81 507,98	169 364,42	112 114,00	173 247,33	
	Somme:	448 000,00	297 480,00	150 520,00	81 507,98	169 364,42			

P055O017	OA RD 40 FOURCHAMBAUL	3 582 406,20	3 582 406,20	0,00		3 582 406,20			
-----------------	------------------------------	---------------------	---------------------	-------------	--	---------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P055E13	AP2017	3 582 406,20	3 582 406,20	0,00		3 582 406,20				
	Somme:									

P055O028	PONT IMPHY RD 200	1 100 000,00	1 098 060,12	1 939,88		18 370,16	941 104,19	159 103,84		
-----------------	--------------------------	---------------------	---------------------	-----------------	--	------------------	-------------------	-------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P055E27	AP 2022 RD200 PONT D'IMPHY	1 100 000,00	1 098 060,12	1 939,88	18 370,16	941 104,19	159 103,84			
	Somme:	1 100 000,00	1 098 060,12	1 939,88	18 370,16	941 104,19				

P055O020	RD907 PONT DE NEUVY SU					21 263,29				
-----------------	-------------------------------	--	--	--	--	------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P055E15	AP 2019 RD907 PONT NEUVY SUR L				21 263,29					
	Somme:				21 263,29					

P055O019	RD955 PONT DE COSNE	4 686 000,00	860 736,40	3 825 263,60		89 748,98	215 376,42	313 500,00	227 100,00	1 710 000,00
-----------------	----------------------------	---------------------	-------------------	---------------------	--	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P055E19	AP19 RD955 pont de Cosne	4 686 000,00	860 736,40	3 825 263,60	89 748,98	215 376,42	313 500,00	227 100,00	1 710 000,00	
	Somme:	4 686 000,00	860 736,40	3 825 263,60	89 748,98	215 376,42				

P055O018	RD 978A DECIZE OA SUR L	18 652 000,00	1 367 175,04	17 284 824,96		44 818,70	953 061,69	35 000,00	485 000,00	2 402 000,00
-----------------	--------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------	--	------------------	-------------------	------------------	-------------------	---------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P055E14	AP 2017 RD 978A OA VIEILLE LOI	18 652 000,00	1 367 175,04	17 284 824,96	44 818,70	953 061,69	35 000,00	485 000,00	2 402 000,00	
	Somme:	18 652 000,00	1 367 175,04	17 284 824,96	44 818,70	953 061,69				

P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00		1 133 022,01	1 904 797,13	166 980,21	983 019,79	
-----------------	-----------------------------	---------------------	---------------------	-------------	--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026

P055E22	AP21annuelle subv PVD	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	916 567,92	1 099 659,25			
P055E25	AP22 ANNUELLE PVD	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	216 454,09	805 137,88			
P055E30	AP24D PLURI RENVY VEHICULES						166 980,21	983 019,79	
	Somme:	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	1 133 022,01	1 904 797,13			

P008O003	VELOROUTE	3 523 553,50	3 523 552,75	0,75		3 523 552,75			
-----------------	------------------	---------------------	---------------------	-------------	--	---------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P008E12	AP voirie nationale	3 523 553,50	3 523 552,75	0,75		3 523 552,75			
	Somme:								

P008O005	VOIRIE NATIONALE - CPER	19 771 500,00	14 321 500,00	5 450 000,00	2 000 000,00	14 321 500,00	2 000 000,00	1 000 000,00	1 100 000,00
-----------------	--------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P008E12	AP voirie nationale	19 771 500,00	14 321 500,00	5 450 000,00	2 000 000,00	14 321 500,00	2 000 000,00	1 000 000,00	1 100 000,00
	Somme:	19 771 500,00	14 321 500,00	5 450 000,00	2 000 000,00	14 321 500,00			

ARARCH		379 992,39	320 640,44	59 351,95	71 828,05	311 439,00			
---------------	--	-------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------	--	--	--

P006O003	CONSERVATION DES FONDS	342 696,02	283 389,02	59 307,00	64 571,56	274 187,58			
-----------------	-------------------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P006E28	AP 2019 Conservation des fonds	159 816,25	119 811,90	40 004,35	48 268,36	119 811,90			
P006E31	AP2020 Conservation des Fonds	182 879,77	163 577,12	19 302,65	16 303,20	154 375,68			
	Somme:	342 696,02	283 389,02	59 307,00	64 571,56	274 187,58			

P006O005	VALORISATION DES FONDS	37 296,37	37 251,42	44,95	7 256,49	37 251,42			
-----------------	-------------------------------	------------------	------------------	--------------	-----------------	------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P006E32	AP2020 Numérisation océrisatio	37 296,37	37 251,42	44,95	7 256,49	37 251,42			
	Somme:	37 296,37	37 251,42	44,95	7 256,49	37 251,42			

ARDAGACRL							200 000,00	60 000,00	
------------------	--	--	--	--	--	--	-------------------	------------------	--

P003O007	CRL - VEHICULES						200 000,00	60 000,00	
-----------------	------------------------	--	--	--	--	--	-------------------	------------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P003E12	APD24 ACQUISITION VEHICULES						200 000,00	60 000,00	

		Somme:							
--	--	--------	--	--	--	--	--	--	--

ARDSINIPN		1 667 346,32	1 514 384,75	152 961,57	31 320,00		1 168 817,98	310 000,00	22 748,45
-----------	--	--------------	--------------	------------	-----------	--	--------------	------------	-----------

P030O015	GED SOCIALE	1 065 240,00	1 003 158,12	62 081,88		31 320,00	822 885,72	160 000,00	20 920,00
----------	-------------	--------------	--------------	-----------	--	-----------	------------	------------	-----------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P030E19	AP 22 GED SOCIALE	1 065 240,00	1 003 158,12	62 081,88	31 320,00	822 885,72	160 000,00	20 920,00	
	Somme:	1 065 240,00	1 003 158,12	62 081,88	31 320,00	822 885,72			

P030O012	IODAS WEB	312 106,32	311 226,63	879,69		311 226,63			
----------	-----------	------------	------------	--------	--	------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P030E18	AP 2015 IODAS WEB	312 106,32	311 226,63	879,69		311 226,63			
	Somme:								

P030O001	PROGICIELS PROJETS	290 000,00	200 000,00	90 000,00		34 705,63	150 000,00	1 828,45	
----------	--------------------	------------	------------	-----------	--	-----------	------------	----------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P030E21	AP22 D PLURI LOGICIEL ACTIVITE	290 000,00	200 000,00	90 000,00		34 705,63	150 000,00	1 828,45	
	Somme:	290 000,00	200 000,00	90 000,00		34 705,63			

COMM							280 000,00	100 000,00	
------	--	--	--	--	--	--	------------	------------	--

P091O001	BUDGET PARTICIPATIF						280 000,00	100 000,00	
----------	---------------------	--	--	--	--	--	------------	------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P091E06	AP24						280 000,00	100 000,00	
	Somme:								

DATSDL		41 877 879,57	30 831 384,02	11 046 495,55	3 651 650,68		23 119 365,83	5 612 469,30	6 671 447,66	2 397 336,00
--------	--	---------------	---------------	---------------	--------------	--	---------------	--------------	--------------	--------------

P089O027	CCP 2021-2026 6 COMMUNE						52 500,00	27 500,00	20 000,00
----------	-------------------------	--	--	--	--	--	-----------	-----------	-----------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P089E40	AP21 CCP21-26 PUISAYE						52 500,00	27 500,00	20 000,00
	Somme:								

P089O017	CCP 2021-2026 AMOGNES C	1 037 420,00	305 543,59	731 876,41		137 612,59	62 155,00	422 456,99	136 774,00
----------	-------------------------	--------------	------------	------------	--	------------	-----------	------------	------------

					2023		2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E30	AP21 pluri subv CCP Amognes Co	1 037 420,00	305 543,59	731 876,41	137 612,59		62 155,00	422 456,99	136 774,00
Somme:		1 037 420,00	305 543,59	731 876,41	137 612,59				

P089O018	CCP 2021-2026 BAZOIS LOI	1 497 702,00	1 030 542,47	467 159,53		48 604,75	481 815,43	282 600,00	280 770,29	213 957,00
----------	--------------------------	--------------	--------------	------------	--	-----------	------------	------------	------------	------------

					2023		2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E31	AP21 CCP21-26 BLM	1 497 702,00	1 030 542,47	467 159,53	48 604,75	481 815,43	282 600,00	280 770,29	213 957,00
Somme:		1 497 702,00	1 030 542,47	467 159,53	48 604,75	481 815,43			

P089O020	CCP 2021-2026 CC DES BEF	1 405 042,00	651 150,00	753 892,00		112 816,10	231 880,00	427 638,51	200 720,00
----------	--------------------------	--------------	------------	------------	--	------------	------------	------------	------------

					2023		2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E33	AP21 CCP21-26 BERTRANGES	1 405 042,00	651 150,00	753 892,00	112 816,10		231 880,00	427 638,51	200 720,00
Somme:		1 405 042,00	651 150,00	753 892,00	112 816,10				

P089O016	CCP 2021-2026 CCHT NIV V	1 002 752,53	607 529,54	395 222,99		204 966,84	102 599,00	268 960,53	122 860,00
----------	--------------------------	--------------	------------	------------	--	------------	------------	------------	------------

					2023		2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E28	AP21 CCP21-23 CCHNVY	1 002 752,53	607 529,54	395 222,99	204 966,84		102 599,00	268 960,53	122 860,00
Somme:		1 002 752,53	607 529,54	395 222,99	204 966,84				

P089O021	CCP 2021-2026 COEUR DE L	1 721 432,00	669 679,64	1 051 752,36		56 005,74	78 026,00	842 446,00	248 318,00
----------	--------------------------	--------------	------------	--------------	--	-----------	-----------	------------	------------

					2023		2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E34	AP21 CCP21-26 COEUR DE LOIRE	1 721 432,00	669 679,64	1 051 752,36	56 005,74		78 026,00	842 446,00	248 318,00
Somme:		1 721 432,00	669 679,64	1 051 752,36	56 005,74				

P089O026	CCP 2021-2026 DORNES/ST	60 000,00	37 498,29	22 501,71		37 498,29	37 500,00	2 500,00	10 000,00
----------	-------------------------	-----------	-----------	-----------	--	-----------	-----------	----------	-----------

					2023		2024	2025	2026
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E39	AP21 CCP21-26 DORNES ST PARIZE	60 000,00	37 498,29	22 501,71	37 498,29		37 500,00	2 500,00	10 000,00
Somme:		60 000,00	37 498,29	22 501,71	37 498,29				

P089O019	CCP 2021-2026 LOIRE ET AL						101 341,00	243 218,00	86 139,00
----------	---------------------------	--	--	--	--	--	------------	------------	-----------

					2023	2024	2025	2026	
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E32	AP21 CCP21-26 LOIRE ET ALLIER						101 341,00	243 218,00	86 139,00
Somme:									

P089O023	CCP 2021-2026 NIVERNAIS	696 616,00	433 050,58	263 565,42		97 524,08	134 222,00	165 173,00	47 285,00
----------	-------------------------	------------	------------	------------	--	-----------	------------	------------	-----------

					2023	2024	2025	2026	
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E36	AP21 CCP21-26 NIV BOURBONNAIS	696 616,00	433 050,58	263 565,42		97 524,08	134 222,00	165 173,00	47 285,00
Somme:		696 616,00	433 050,58	263 565,42		97 524,08			

P089O024	CCP 2021-2026 SUD NIVERN	1 446 848,00	825 281,96	621 566,04		143 399,70	264 179,93	387 393,91	206 692,00
----------	--------------------------	--------------	------------	------------	--	------------	------------	------------	------------

					2023	2024	2025	2026	
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E37	AP21 CCP21-26 SUD NIV	1 446 848,00	825 281,96	621 566,04		143 399,70	264 179,93	387 393,91	206 692,00
Somme:		1 446 848,00	825 281,96	621 566,04		143 399,70			

P089O025	CCP 2021-2026 TANNAY BR	1 126 736,00	689 149,34	437 586,66		42 804,00	76 538,45	150 500,00	406 341,00	160 962,00
----------	-------------------------	--------------	------------	------------	--	-----------	-----------	------------	------------	------------

					2023	2024	2025	2026		
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023				
P089E38	AP21 CCP21-26 TBC	1 126 736,00	689 149,34	437 586,66		42 804,00	76 538,45	150 500,00	406 341,00	160 962,00
Somme:		1 126 736,00	689 149,34	437 586,66		42 804,00	76 538,45			

P089O022	CCP 21-26 MORV SOMM GR	1 288 406,00	618 842,07	669 563,93		119 941,49	202 249,00	382 931,96	184 058,00
----------	------------------------	--------------	------------	------------	--	------------	------------	------------	------------

					2023	2024	2025	2026	
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E35	AP21 CCP21-26 MSGL	1 288 406,00	618 842,07	669 563,93		119 941,49	202 249,00	382 931,96	184 058,00
Somme:		1 288 406,00	618 842,07	669 563,93		119 941,49			

P089O004	CCP AMOGNES COEUR DU	477 450,21	455 448,05	22 002,16		1 626,15	455 448,05		
----------	----------------------	------------	------------	-----------	--	----------	------------	--	--

					2023	2024	2025	2026	
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E04	AP18 pluri subv CCP Amognes Co	477 450,21	455 448,05	22 002,16		1 626,15	455 448,05		
Somme:		477 450,21	455 448,05	22 002,16		1 626,15	455 448,05		

P089O005	CCP BAZOIS LOIRE MORVA	680 144,07	676 950,68	3 193,39		55 725,59	628 409,92	48 600,00	
----------	------------------------	------------	------------	----------	--	-----------	------------	-----------	--

					2023	2024	2025	2026
--	--	--	--	--	------	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P089E06	AP18 pluri subv CCP Bazois Loi	680 144,07	676 950,68	3 193,39	55 725,59	628 409,92	48 600,00		
	Somme:	680 144,07	676 950,68	3 193,39	55 725,59	628 409,92			

P089O008	CCP DES BERTRANGES	652 521,00	634 911,14	17 609,86	69 203,86	630 396,44	14 210,00		
-----------------	---------------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------	------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P089E12	AP18 pluri subv CCP des Bertra	652 521,00	634 911,14	17 609,86	69 203,86	630 396,44	14 210,00			
	Somme:	652 521,00	634 911,14	17 609,86	69 203,86	630 396,44				

P089O006	CCP HAUT NIVERNAIS VAL	431 503,95	361 104,71	70 399,24	154 772,10	257 370,59	56 300,00	129 304,02		
-----------------	-------------------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P089E08	AP18 pluri subv CCP Haut Niver	431 503,95	361 104,71	70 399,24	154 772,10	257 370,59	56 300,00	129 304,02		
	Somme:	431 503,95	361 104,71	70 399,24	154 772,10	257 370,59				

P089O007	CCP LOIRE ET ALLIER	271 488,00	269 944,30	1 543,70	80 139,32	190 314,23	20 900,00	60 273,77		
-----------------	----------------------------	-------------------	-------------------	-----------------	------------------	-------------------	------------------	------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P089E10	AP pluri subv CCP Loire et All	271 488,00	269 944,30	1 543,70	80 139,32	190 314,23	20 900,00	60 273,77		
	Somme:	271 488,00	269 944,30	1 543,70	80 139,32	190 314,23				

P089O009	CCP LOIRE VIGNOBLES ET	793 632,18	778 514,98	15 117,20	192 588,24	778 514,98	3 044,37			
-----------------	-------------------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-----------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P089E14	AP18 pluri subv CCP Loire Vign	793 632,18	778 514,98	15 117,20	192 588,24	778 514,98	3 044,37			
	Somme:	793 632,18	778 514,98	15 117,20	192 588,24	778 514,98				

P089O010	CCP MORVAN SOMMETS E	592 576,75	581 252,65	11 324,10	115 541,39	461 706,39	119 550,00			
-----------------	-----------------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P089E16	AP18 subv CCP Morvan Sommets e	592 576,75	581 252,65	11 324,10	115 541,39	461 706,39	119 550,00			
	Somme:	592 576,75	581 252,65	11 324,10	115 541,39	461 706,39				

P089O011	CCP NIVERNAIS BOURBON	336 800,92	314 308,00	22 492,92	127 021,00	293 878,67	20 500,00			
-----------------	------------------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026

P089E18	AP18 pluri subv CCP Nivernais	336 800,92	314 308,00	22 492,92	127 021,00	293 878,67	20 500,00		
	Somme:	336 800,92	314 308,00	22 492,92	127 021,00	293 878,67			

P089O012	CCP SUD NIVERNAIS	657 146,04	650 890,33	6 255,71	2 490,11	606 536,99	44 354,00		
-----------------	--------------------------	-------------------	-------------------	-----------------	-----------------	-------------------	------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P089E20	AP18 pluri subv CCP Sud Nivern	657 146,04	650 890,33	6 255,71	2 490,11	606 536,99	44 354,00		
	Somme:	657 146,04	650 890,33	6 255,71	2 490,11	606 536,99			

P089O013	CCP TANNAY BRINON COR	509 305,91	508 463,51	842,40	79 320,22	363 403,61	74 015,00	44 053,30	
-----------------	------------------------------	-------------------	-------------------	---------------	------------------	-------------------	------------------	------------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P089E22	AP18 pluri subv CCP Tannay Bri	509 305,91	508 463,51	842,40	79 320,22	363 403,61	74 015,00	44 053,30	
	Somme:	509 305,91	508 463,51	842,40	79 320,22	363 403,61			

P092O001	CONTRAT D AGGLO 2021-2	6 000 000,00	2 493 705,75	3 506 294,25	232 577,06	1 492 992,87	481 244,00	1 047 309,99	759 571,00
-----------------	-------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P092E01	AP19 pluri de subv ct 2021-202	6 000 000,00	2 493 705,75	3 506 294,25	232 577,06	1 492 992,87	481 244,00	1 047 309,99	759 571,00
	Somme:	6 000 000,00	2 493 705,75	3 506 294,25	232 577,06	1 492 992,87			

P087O001	CONTRAT D AGGLOMERAT	2 545 895,72	2 545 895,72	0,00		2 545 895,72			
-----------------	-----------------------------	---------------------	---------------------	-------------	--	---------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P087E01	AP18 Pluriannuelle 2018-2020	2 545 895,72	2 545 895,72	0,00		2 545 895,72			
	Somme:								

P087O002	DIGUES DE LA LOIRE	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	200 000,00	1 140 000,00	820 000,00		
-----------------	---------------------------	---------------------	---------------------	-------------	-------------------	---------------------	-------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P087E02	AP pluriannuelle subv	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	200 000,00	1 140 000,00	820 000,00		
	Somme:	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	200 000,00	1 140 000,00			

P064O001	DOTATION CANTONALE EC	14 025 582,84	12 082 161,39	1 943 421,45	2 249 236,89	10 496 813,33	2 200 000,00	1 533 176,39	
-----------------	------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	----------------------	---------------------	---------------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P064E23	AP17D Annuelle de subvention	2 249 909,35	2 249 909,35	0,00		2 249 909,35			
P064E28	AP19D annuelle subv	2 276 461,35	2 276 461,35	0,00		2 276 461,35			

P064E29	AP20D annuelle sub DCE	2 299 212,14	2 299 212,14	0,00	1 047 484,44	2 299 212,14			
P064E30	AP21-23D annuelle sub DCE	7 200 000,00	5 256 578,55	1 943 421,45	1 201 752,45	3 671 230,49	2 200 000,00	1 533 176,39	
Somme:		14 025 582,84	12 082 161,39	1 943 421,45	2 249 236,89	10 496 813,33			

P0150001	FONDS DE DEVELOPEME	162 105,42	162 105,42	0,00		162 105,42			
-----------------	----------------------------	-------------------	-------------------	-------------	--	-------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P015E54	AP15D Pluriannuelle de sub NSN	153 471,17	153 471,17	0,00		153 471,17			
P015E55	AP15D Pluriannuelle de subv PF	8 634,25	8 634,25	0,00		8 634,25			
Somme:									

P0150002	FONDS DE DEVELOPT TER	1 084 399,43	1 084 399,43	0,00		1 084 399,43			
-----------------	------------------------------	---------------------	---------------------	-------------	--	---------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P015E45	AP12D PluriAnnuelle subvention	1 084 399,43	1 084 399,43	0,00		1 084 399,43			
Somme:									

P0890015	SIX COMMUNES DE PUISAY	74 372,60	63 060,48	11 312,12		63 060,48	10 000,00		
-----------------	-------------------------------	------------------	------------------	------------------	--	------------------	------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P089E26	AP18 pluri subv 6 communes de	74 372,60	63 060,48	11 312,12		63 060,48	10 000,00		
Somme:		74 372,60	63 060,48	11 312,12		63 060,48			

DFFFIN		10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00			
---------------	--	----------------------	----------------------	-------------	---------------------	----------------------	--	--	--

P0710004	DEPLOIEMENT DU TRES HA	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00			
-----------------	-------------------------------	----------------------	----------------------	-------------	---------------------	----------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P071E14	AP 2014 Déplt Très Haut Débit	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00			
Somme:		10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00			

SCSAUTEQUIP		1 299 561,25	1 299 561,25	0,00		1 299 561,25			
--------------------	--	---------------------	---------------------	-------------	--	---------------------	--	--	--

P040008	ADAPEI	455 327,00	455 327,00	0,00		455 327,00			
----------------	---------------	-------------------	-------------------	-------------	--	-------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P040E07	AP 2012 FAM URZY	200 000,00	200 000,00	0,00		200 000,00			
P040E08	AP 2012 FOYER VIE ST ANDELAIN	235 000,00	235 000,00	0,00		235 000,00			

P040E09	AP 2012 FOYER VIE CORVOL ATELI	20 327,00	20 327,00	0,00		20 327,00			
	Somme:								

P039O022	EHPAD Cercy La Tour Reco	111 325,00	111 325,00	0,00		111 325,00			
-----------------	---------------------------------	-------------------	-------------------	-------------	--	-------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P039E34	AP 2014 EHPAD Cercy La Tour	111 325,00	111 325,00	0,00		111 325,00			
	Somme:								

P039O014	EHPAD La Providence	152 500,00	152 500,00	0,00		152 500,00			
-----------------	----------------------------	-------------------	-------------------	-------------	--	-------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P039E26	AP 2011	152 500,00	152 500,00	0,00		152 500,00			
	Somme:								

P039O012	EHPAD Le Clos ST Saulge S	27 209,25	27 209,25	0,00		27 209,25			
-----------------	----------------------------------	------------------	------------------	-------------	--	------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P039E26	AP 2011	27 209,25	27 209,25	0,00		27 209,25			
	Somme:								

P039O026	LF POUILLY SUR LOIRE	73 200,00	73 200,00	0,00		73 200,00			
-----------------	-----------------------------	------------------	------------------	-------------	--	------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P039E38	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	73 200,00	73 200,00	0,00		73 200,00			
	Somme:								

P039O025	MODERNISATION EHPAD D	480 000,00	480 000,00	0,00		480 000,00			
-----------------	------------------------------	-------------------	-------------------	-------------	--	-------------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P039E38	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	480 000,00	480 000,00	0,00		480 000,00			
	Somme:								

SCSCSMUS		610 722,00	607 287,10	3 434,90	42 668,99	557 635,67	50 000,00	160 000,00	300 000,00
-----------------	--	-------------------	-------------------	-----------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

P043O002	AIDE RESTAURATION PATR	304 722,00	304 722,00	0,00		30 000,00	304 722,00		
-----------------	-------------------------------	-------------------	-------------------	-------------	--	------------------	-------------------	--	--

					2023	2024	2025	2026
--	--	--	--	--	------	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023			
P043E28	AP17 annuelle subv	304 722,00	304 722,00	0,00	30 000,00	304 722,00			
	Somme:	304 722,00	304 722,00	0,00	30 000,00	304 722,00			

P0360005	CITE MUSEALE DES PRESE	306 000,00	302 565,10	3 434,90	12 668,99	252 913,67	50 000,00	10 000,00	
-----------------	-------------------------------	-------------------	-------------------	-----------------	------------------	-------------------	------------------	------------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P036E30	AP14 pluriannuelle	306 000,00	302 565,10	3 434,90	12 668,99	252 913,67		50 000,00	10 000,00	
	Somme:	306 000,00	302 565,10	3 434,90	12 668,99	252 913,67				

P0430006	RESTAURATION PRIORALE								150 000,00	300 000,00
-----------------	------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	-------------------	-------------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P043E29	AP21 pluriannuelle subv								150 000,00	300 000,00
	Somme:									

SCSCSSINCLU		3 202 737,00	3 089 129,40	113 607,60		3 081 899,40				
--------------------	--	---------------------	---------------------	-------------------	--	---------------------	--	--	--	--

P0310003	DEVELOPPEMENT ACTION	2 425 310,80	2 412 504,40	12 806,40		2 412 504,40				
-----------------	-----------------------------	---------------------	---------------------	------------------	--	---------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P031E07	AP06D pluriannuelle subv	2 425 310,80	2 412 504,40	12 806,40		2 412 504,40				
	Somme:									

P0310002	INSERTION LOGEMENT	777 426,20	676 625,00	100 801,20		669 395,00				
-----------------	---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P031E07	AP06D pluriannuelle subv	67 328,00	67 328,00	0,00		67 328,00				
P031E10	PDALD 2010	710 098,20	609 297,00	100 801,20		602 067,00				
	Somme:									

SCSCSSSPO		685 138,00	683 563,00	1 575,00		683 563,00				
------------------	--	-------------------	-------------------	-----------------	--	-------------------	--	--	--	--

P0500001	EQUIPEMENTS SPORTIFS	685 138,00	683 563,00	1 575,00		683 563,00				
-----------------	-----------------------------	-------------------	-------------------	-----------------	--	-------------------	--	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2023	2024	2025	2026
P050E27	AP 14 Annuelle subv	265 138,00	263 563,00	1 575,00		263 563,00				

P050E28	AP17 pluriann subv gymn cosne	150 000,00	150 000,00	0,00		150 000,00			
P050E30	AP17 USON pluriannuelle subv	270 000,00	270 000,00	0,00		270 000,00			
	Somme:								

SCSPEENFAM		735 000,00	588 000,00	147 000,00	147 000,00		588 000,00		
-------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------	--	--

P020O010	SAURY Démolition Désamia	735 000,00	588 000,00	147 000,00		147 000,00	588 000,00		
-----------------	---------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2023 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2023	2024	2025	2026
P020E05	SAURY Démolition Désamiantage	735 000,00	588 000,00	147 000,00	147 000,00	588 000,00			
	Somme:	735 000,00	588 000,00	147 000,00	147 000,00	588 000,00			

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2023

Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Directeur	A	1	0	
Secteur administratif				
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A			
Adjoint des cadres classe supérieure	B	2	2	
Adjoint des cadres classe exceptionnelle	B			
Adjoint des cadres classe normale	B			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	2	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C			
Adjoint administratif	C			
Total		7	5	1

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2023

Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur technique				
Technicien hospitalier	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Ouvrier principal de 1ère classe	C	16	14	1
Ouvrier principal de 2ème classe	C			
Agent d'entretien qualifié	C			
Total		17	14	2

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2023

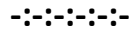
Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur socio éducatif				
Cadre supérieur socio-éducatif	A	3	3	
Cadre socio-éducatif	A			
Assistant socio-éducatif principal	A	24	14	7
Assistant socio-éducatif	A			
Educateur principal de jeunes enfants	A			
Educateur de jeunes enfants	A			
Moniteur éducateur principal	B	18	10	8
Moniteur éducateur	B			
Total		45	27	15
Secteur médico-social				
Psychologue hors classe	A	2		2
Psychologue de classe normale	A			
Art thérapeute	A	0,5		0,5
Infirmière en soins généraux et spécialisés 3ème grade	A	1	1	
Auxiliaire médical exerçant en pratique avancée de classe norma	A	1	1	
Aide soignant principal	B	12	6	5
Aide soignant et auxiliaire de puériculture	B			
Agent des services qualifié classe supérieure	C	15	12	3
Agent des services qualifié classe normale	C			
Aide médico psychologique	C			
Total		31,5	20	10,5
Total général		100,5	66	28,5

Type de bien	N° Inventaire	Libellé du bien	Adresse	Date d'acquisition	Mode d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amortissement
Famille :							
Modèle : Divers							
Type d'élément : 2154 MD MATERIEL ET OUTILLAGES							
Bien amortissable nettement individualisé	2023D00089	PLAQUE DE CUISSON ADOLESCENTES		08/02/2023	Acquisition	169,00	12
Famille :							
Type d'élément : 2154 MD MATERIEL OUTILLAGE							
Bien amortissable nettement individualisé	2023D00470	TV - FRIFO ET LAMPE DE CHEVET POUR UNITE URGENCE		25/08/2023	Acquisition	839,89	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2023D00471	CONTENEUR ISOTHERME POUR CUISINE		28/08/2023	Acquisition	336,00	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2023D00269	CONTENEUR ISOTHERME GN1/1 AF8		22/05/2023	Acquisition	336,00	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2023D00131	ROBOT PATISSIER		15/03/2023	Acquisition	55,00	5
Famille :							
Type d'élément : 2181 MD INSTALLATION GENERALE							
Bien amortissable nettement individualisé	2023D00502	FOURNITURE ET POSE DE VOLET ROULAND SUR LA PORTE F		27/09/2023	Acquisition	1 620,00	10
Famille :							
Type d'élément : 2182 MD MATERIEL DE TRANSPORT							
Bien amortissable nettement individualisé	2023D00484	PEUGEOT E-RIFTER TAILLE M		28/08/2023	Acquisition	39 325,58	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2023D00264	E-208 ACTIVE 136 CH/50 KWH		17/04/2023	Acquisition	23 793,60	5
Famille :							
Modèle : Mobilier							

Type d'élément : 2184 MD MOBILIER							
Bien amortissable nettement individualisé	2023M00046	12 ARMOIRES A PHARMACIE ACIER A DIGICODE		08/08/2023	Acquisition	835,20	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2023M00061	3 POUF SOUPLE FIGUE POUR UNITE URGENCE		12/10/2023	Acquisition	825,48	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2023M00060	ARMOIRE A PHARMACIE 2 PORTES		04/10/2023	Acquisition	6 470,74	5

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 33

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 1

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024- RAPPORT GENERAL

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Politique finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 (opérations réelles et opérations d'ordre) ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	21 824 823,77	
012 Charges de personnel et frais assimilés	81 851 438,00	
013 Atténuations de charges		1 248 000,00
014 Atténuations de produits	6 209 393,00	
016 APA	30 956 200,00	13 000 000,00
017 RSA / Régularisations de RMI	42 772 527,00	2 725 737,00
023 Virement à la section d'investissement	18 516 302,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 538 698,00	13 900 000,00
65 Autres charges de gestion courante	124 127 601,23	
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	175 100,00	
66 Charges financières	5 853 000,00	
67 Charges spécifiques	184 917,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		2 524 462,00
73 Impôts et taxes		112 877 377,00
731 Fiscalité locale		102 890 000,00
74 Dotations et participations		78 848 298,72
75 Autres produits de gestion courante		11 233 061,00
76 Produits financiers		109 245,09
77 Produits spécifiques		17 750,00
002 Résultat de fonctionnement		15 636 069,19
TOTAL	355 010 000,00	355 010 000,00

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 977 561,19	
018 RSA	47 500,00	
021 Virement de la section de fonctionnement		18 516 302,00
024 Produits des cessions d'immobilisations		197 350,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 900 000,00	22 538 698,00
041 Opérations patrimoniales	1 648 000,00	1 648 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		20 922 073,31
109 Cité Muséale	2 850 856,83	
13 Subventions d'investissement		6 226 200,29
16 Emprunts et dettes assimilées	18 610 000,00	17 682 000,00
20 Immobilisations incorporelles	3 154 374,12	
204 Subventions d'équipement versées	12 866 569,70	
21 Immobilisations corporelles	7 368 851,46	
23 Immobilisations en cours	11 371 910,30	145 000,00
27 Autres immobilisations financières	90 000,00	10 000,00
TOTAL	87 885 623,60	87 885 623,60

- **DE MAINTENIR** le taux de la taxe d'aménagement affectée au financement du CAUE à 0,38 % et le taux affecté au financement des espaces naturels sensibles à 1,12 % ;
- **D'ACCORDER** pour l'exercice 2024 au service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre une contribution de fonctionnement de 12 665 000 € et une subvention de 600 000 € pour le financement de ses investissements 2024 ;
- **DE RENOUVELER** la cotisation du Département à l'Assemblée des Départements de France pour un montant de 17 900 € maximum ;
- **DE RENOUVELER** la cotisation du Département à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et Audiovisuel AVICCA pour un montant de 1 850 € ;
- **DE RENOUVELER** la cotisation du Département à l'Association Finances Gestion et Évaluation des Collectivités Territoriales pour 400 € ;
- **DE RENOUVELER** la cotisation versée à l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (Arnia) pour 105 199 €, et 10 000 € au titre de l'investissement ;
- **DE FIXER** la contribution pour l'exercice 2024 au syndicat mixte Nièvre Numérique à 312 000 € ;
- en matière de gestion de la dette, pour 2024 et jusqu'au vote du budget 2025, **d'ACCORDER** les délégations suivantes dans le cadre de la gestion active de l'encours et **d'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à :
 - lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers,
 - procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite des crédits inscrits au budget 2023.
- la durée des emprunts réalisés devra être de 30 ans maximum
- les index de référence seront ceux communément utilisés sur les marchés financiers
- les contrats pourront être assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie
- les emprunts pourront prévoir un remboursement anticipé
 - conduire les opérations financières utiles à la gestion des emprunts : réaménagement de dette, remboursement par anticipation, renégociation contractuelle, changement d'index ou de type de taux ; opérations de marché (contrats de couverture de risques de taux d'intérêts et de change, SWAP) et toutes les autres opérations financières utiles à la gestion de la dette, dans la limite des crédits inscrits au budget 2024 ;
 - passer à cet effet les actes nécessaires et notamment signer les contrats ainsi négociés. Cette compétence peut être déléguée par le Président du Conseil départemental au Directeur Général des Services, au Directeur Général

Adjoint Jeunesse, Administration et Ressources ou au Directeur des Finances et de la Performance du Département par arrêté ;

- signer les contrats de lignes de trésorerie et à procéder aux tirages nécessaires dans la limite de 17 000 000 € et ce jusqu'au vote du Budget 2025 ;
- **D'AUTORISER** les créations et modifications d'autorisations de programmes et autorisations d'engagements dont la liste figure en annexes n°C et E.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240325-74139B-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

Dans ce contexte, le Conseil départemental se mobilise pour obtenir des moyens nouveaux. Par exemple, un projet de nouveau pacte territorial est en cours de discussion avec le Gouvernement. Pour autant, l'effort de gestion doit être maintenu.

Il va être nécessaire de poursuivre la politique de maîtrise de la masse salariale et de réduction des charges à caractère général.

Les investissements du Département ont vocation à produire un effet de levier sur les politiques menées, en cherchant toujours à améliorer les financements partagés (fonds structurels européens notamment). Tout comme la politique d'aide aux territoires, incarnée dans les contrats cadres de partenariat et la Dotation Cantonale d'Équipement qui génère un effet de levier au niveau infra-départemental.

Ainsi, un euro du Conseil départemental investi permet de générer 10 euros d'investissements.

Cette volonté s'inscrit pleinement dans l'évolution du rôle de la collectivité qui affirme son positionnement de services répondant aux besoins de la population, comme le montre par exemple le centre de santé départemental.

C'est la raison pour laquelle la programmation des investissements, mise au service des besoins des territoires, maintient un niveau d'investissement élevé en 2024, mais adaptée à la préservation des équilibres budgétaires.

Les évolutions du budget 2024 peuvent être résumées en quatre effets majeurs :

- une stabilité des recettes de fonctionnement à un niveau de 341 M€, alimentées par un excédent de clôture 2023 de 15,6 M€, provenant du budget principal ;
- une croissance subie des dépenses de fonctionnement de 6 M€, conséquence du contexte économique et social ou issue de mesures réglementaires qui s'imposent à la collectivité. Pour autant, le montant des dépenses de fonctionnement qui s'élève à 314 M€, a pu être contenu grâce à des mesures d'économies ;
- une volonté de maintenir un niveau soutenu d'investissements hors dette qui s'élève à 35,6 M€, plus important encore si l'on prend en compte un montant de reports de 2,2 M€ ;
- un objectif de maintenir la démarche de désendettement initiée depuis 2018, illustrée par la baisse de l'encours de dette de 3,2 M€ sur l'année.

Le budget 2024 n'est ainsi pas qu'un acte purement comptable. Il se veut à la fois ambitieux et rigoureux, au service des priorités quotidiennes des Nivernais et des Nivernaises confirmées au travers du dialogue citoyen permanent avec eux initié avec « Imagine la Nièvre »

Les priorités fixées lors du débat d'orientations budgétaires sont respectées :

- un million d'euros pour la santé des Nivernais avec le développement des centres de santé, les bourses aux professionnels qui viendront s'installer sur le territoire et le soutien actif au service départemental d'incendie et de secours ;
- la démocratie avec « Imagine la Nièvre » et « Imagine la jeunesse » ;
- la jeunesse avec la démarche collège de demain qui touche près d'un tiers des collèges, un département - le seul en France - qui a su obtenir, grâce à la mobilisation de ses élus 12 territoires éducatifs ruraux et un financement pérenne d'un million d'euros sur 3 ans ;

- l'aide aux territoires et la proximité avec un investissement maintenu et des aides au monde associatif confortées ;
- l'emploi avec 5 territoires zéro chômeur de longue durée - là aussi, la Nièvre est pionnière en France - qui viennent renouveler le service aux plus fragiles.
- A noter aussi que le Département consacre 2 M€ par an à l'agriculture qui connaît aujourd'hui une crise sans précédent.
- Au total, le Conseil départemental obtient des résultats, tente de trouver de nouvelles manières de faire, adaptées à la ruralité, démontre son sérieux budgétaire, tout en se battant auprès de l'État et de l'Europe pour obtenir des moyens à la hauteur des besoins et des attentes de ses concitoyens.

II) Présentation synthétique du budget principal 2024 : une croissance subie des dépenses dans un contexte de stagnation des recettes, en maintenant un niveau adapté d'investissement

Le budget primitif pour 2024 présente des évolutions notables par rapport au budget primitif 2023, tant en investissement et plus encore en fonctionnement, qui sont caractéristiques d'une conjoncture instable.

Le résultat de clôture à hauteur de 15,6 M€, constitué des résultats positifs consolidés des exercices précédents, va permettre notamment d'amortir les effets d'un environnement économique défavorable et contribuer ainsi au financement de ce budget.

Les recettes de fonctionnement prévues au budget 2024 (hors reprise du résultat antérieur) stagnent, dans un contexte incertain et imprévisible illustré par une poursuite de la baisse des DMTO et une TVA peu dynamique au regard de la hausse des dépenses provoquée par le contexte économique.

Cette situation conduit à adopter une approche prudentielle des recettes inscrites au budget.

Les recettes dites « d'équilibre » composées des recettes fiscales, des dotations de l'État ainsi que des fonds de péréquation, progresseraient de + 2,5 M€ (soit 265,2 M€) par rapport à 2023, dont 2 M€ provenant de la seule perception du nouveau fonds de sauvegarde. Cela représente une évolution de seulement + 1 %.

Les incertitudes des recettes liées au domaine des solidarités et la perspective de la non reconduction des financements complémentaires perçues en 2023 dans ce secteur, atténuent la progression des recettes.

La substitution de taxes indirectes (fractions de TVA) à des impôts directs (taxe sur le foncier bâti) ou localisés (CVAE) est favorable en période de reprise économique. Elle s'avère précaire en cas de retournement de conjoncture, ce qui est le cas actuellement. Si les dotations de péréquation ont progressé ces dernières années et contribuent quelque peu à réduire les disparités entre départements, les autres participations et dotations de l'État diminuent faiblement et régulièrement. Elles ne sont plus en mesure de compenser les variations parfois erratiques de la fiscalité indirecte.

Le panier de recettes des Départements repose plus que jamais sur des prélèvements sur recettes de l'État (DGF, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)) et sur les taxes indirectes (TSCA, fraction de TVA, DMTO, TCFE, Taxe d'aménagement). Le pouvoir de taux est depuis la réforme fiscale de 2021 plus que marginal.

Les réflexions entamées dès le mois de mai 2023 visant à limiter les dépenses de fonctionnement, ont permis de contenir leur croissance à + 1,9 % (+ 6 M€ vs BP 2023).

Les mesures correctives qui seront mises en œuvre sont évaluées à 4,2 M€, les plus notables étant : le nouvel effort sur la masse salariale, les réflexions sur l'accueil des enfants confiés à l'ASE, l'ajustement de la réserve indifférenciée destinée au financement des dépenses d'énergies des collèges, la diminution de la contribution au budget annexe de Magny-Cours, ou encore la hausse limitée de la contribution au budget du SDIS.

Le contexte toujours inflationniste et les mesures en faveur de la revalorisation du pouvoir d'achat auront une incidence, particulièrement dans le champ des solidarités qui sera une source d'augmentation budgétaire importante pour 2024. En premier lieu, le secteur de l'autonomie dont le budget est en croissance de + 2,8 M€ par rapport à 2023.

Dans les autres secteurs des solidarités, l'allocation RSA progresse de + 2,3 M€, le budget de l'enfance famille est en augmentation de + 1,7 M€ pour pallier aux besoins croissants d'accueil et de protection de l'enfance.

L'augmentation du budget dévolu à la masse salariale sera limitée à + 0,7 M€ malgré les effets des décisions réglementaires de revalorisation salariale.

La hausse prévisible des taux d'intérêt (+ 0,9 M€) peut aussi être ajoutée à la liste des éléments de contexte extérieur qui s'impose au budget de la collectivité.

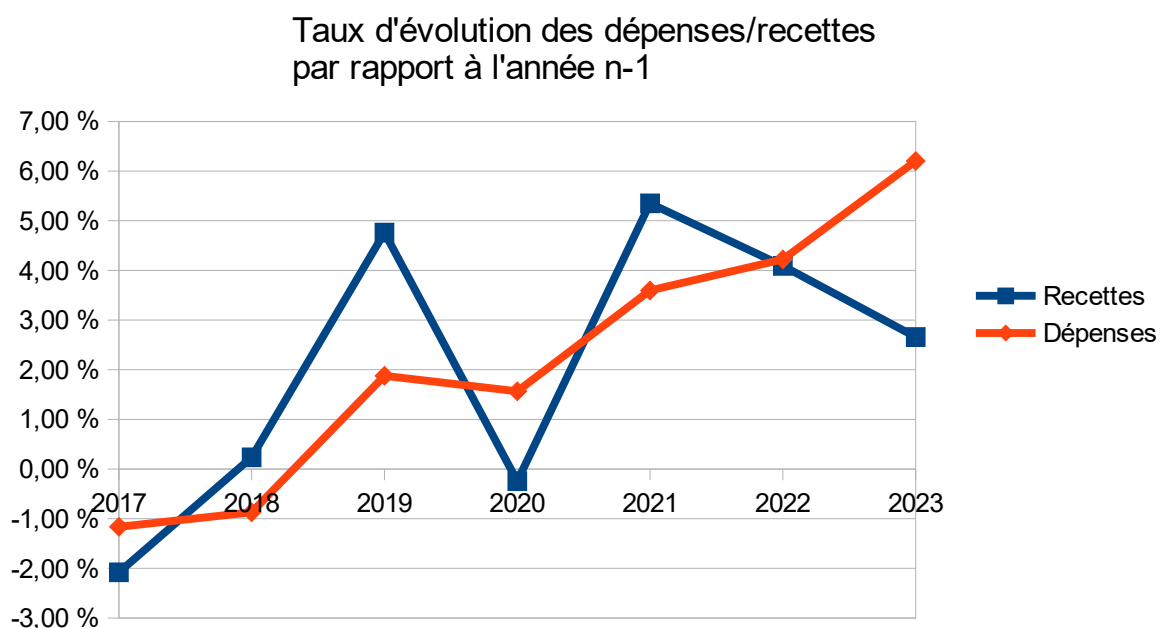
La hausse limitée de la contribution au SDIS, qui s'élève à 730 K€ doit lui permettre de faire face à des besoins de recrutement importants ainsi qu'aux dépenses d'énergies.

Les épargnes brute et nette sont en baisse par rapport au BP 2023, résultante d'une croissance subie des dépenses – malgré des mesures d'économies - plus importante que les recettes.

Le graphique ci-dessous illustre la tendance haussière et ininterrompue des dépenses à l'inverse des recettes dont l'évolution est plus erratique et moins prévisible.

Cette situation accentue la pression sur le budget du Conseil départemental.

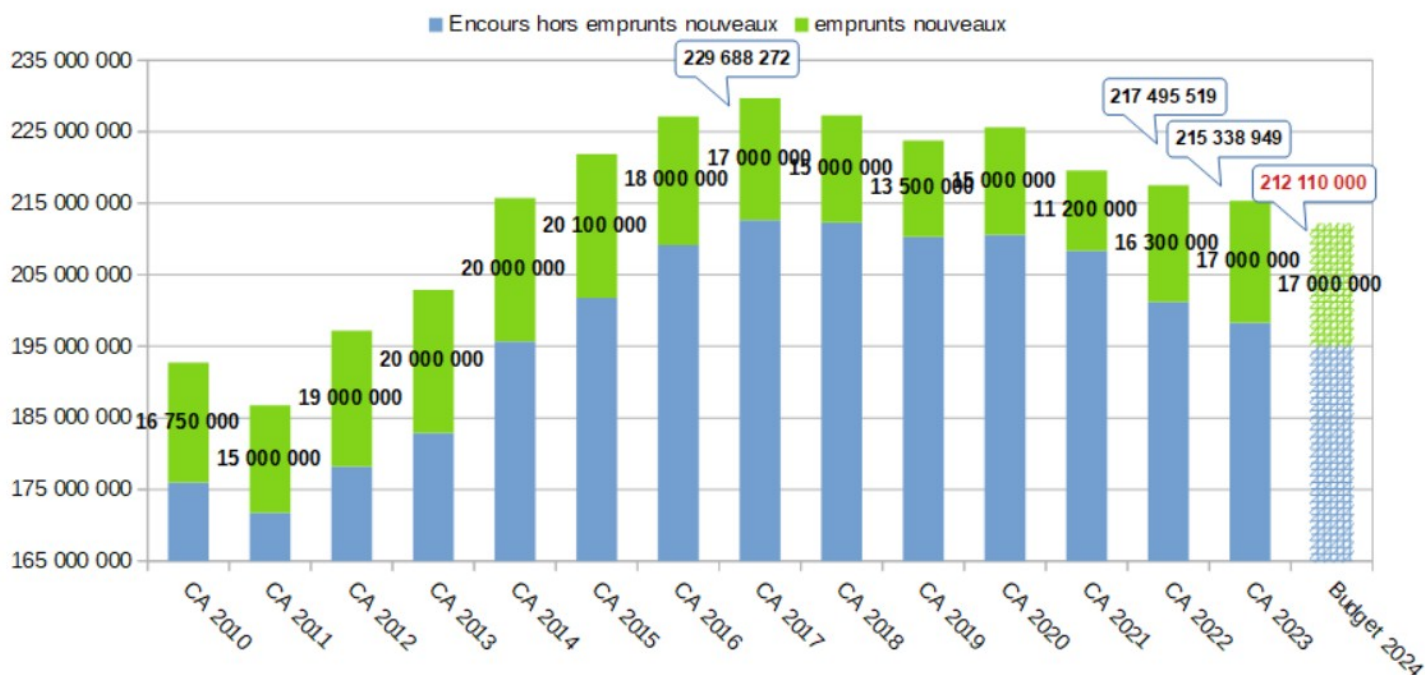
Le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement est comparé aux évolutions des recettes de fonctionnement depuis 2017.



Les dépenses d'investissement sont maintenues à un niveau élevé plus de 35,6 M€, qui, complétées des reports, s'établissent à 37,8 M€, montant supérieur aux dépenses réalisées en 2023.

Le niveau d'emprunt est porté à 17 M€, identique aux deux années précédentes. L'encours de dette total (y.c Magny Cours) à l'issue de l'année 2024 est estimé à 212 M€ (- 3,2 M€) confirmant la baisse initiée depuis 2018.

Evolution de l'encours de dette en € (Budget Principal + Magny-Cours)



Ce budget, comme tout acte prévisionnel, comporte son lot d'incertitudes, parmi lesquelles les plus importantes, en volume, concernent, en fonctionnement l'évolution des DMTO, la fraction de TVA, le montant du fonds de sauvegarde et les recettes sociales du côté des recettes, l'évolution des Aides Individuelles de Solidarité, le RSA en particulier, et les dépenses d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance pour ce qui est des dépenses.

Les réalisations, en investissement, du programme du chantier du nouvel établissement de la protection de l'enfance compte tenu du sinistre en-cours, de travaux dans les collèges ou des achats et travaux informatiques du fait des délais de livraison sont également des sources de variations.

Le budget consolidé en 2024 s'élève à 387 M€, en baisse de -2,4% par rapport au budget primitif 2023.

Le tableau ci-après présente de façon synthétique les grands équilibres pour 2024 :

OBJET	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs. BP 2023	Ecart BP 2024 vs. BP 2023 en %
Recettes de fonctionnement	317 321 405	338 337 000	325 759 015	341 110 000	2 773 000	0,82 %
Dépenses de fonctionnement	287 301 923	307 985 000	305 117 450	313 955 000	5 970 000	1,94 %
Calcul de l'épargne brute :	9,46 %	8,97 %	6,34 %	7,96 %		
Dépenses de fonctionnement hors frais financiers	283 515 168	302 985 000	300 343 070	308 105 000	5 120 000	1,69 %
<i>Epargne de gestion</i>	33 806 237	35 352 000	25 415 944	33 005 000	-2 347 000	-6,64 %
Frais financiers	3 786 755	5 000 000	4 774 380	5 850 000	850 000	17,00 %
<i>Epargne brute</i>	30 019 482	30 352 000	20 641 564	27 155 000	-3 197 000	-10,53 %
Capital dette	16 827 277	18 000 000	17 561 026	18 600 000	600 000	3,33 %
Epargne nette	13 192 205	12 352 000	3 080 538	8 555 000	-3 797 000	-30,74 %
Dépenses d'investissement	55 991 082	61 675 000	53 620 790	54 205 000	-7 470 000	-12,11 %
Hors dette	39 163 805	43 675 000	36 059 763	35 605 000	-8 070 000	-18,48 %
Recettes d'investissement*	25 627 077	31 323 000	27 469 032	27 050 000	-4 273 000	-13,64 %
<i>dont recettes propres</i>	9 327 077	11 323 000	10 469 032	10 050 000	-1 273 000	-11,24 %
<i>dont emprunt</i>	16 300 000	20 000 000	17 000 000	17 000 000	-3 000 000	-15,00 %
Recettes totales	342 948 481	369 660 000	353 228 046	368 160 000	-1 500 000	-0,41 %
Dépenses totales	343 293 005	369 660 000	358 738 240	368 160 000	-1 500 000	-0,41 %
Résultat de l'exercice	-344 524	0	-5 510 194	0		
Reprise du résultat antérieur (y compris reports)	19 157 974		21 146 263			
Résultat de clôture	18 813 451		15 636 069			
Capacité de désendettement	7,2	7,2	10,4	7,8		
Encours de dette	217 495 519	218 526 449	215 338 949	212 110 000		

Calcul de l'épargne de gestion : recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement hors frais financiers

Calcul de l'épargne brute : épargne de gestion – frais financiers

Calcul de l'épargne nette : épargne brute – remboursement du capital de la dette

La **présentation par fonctions** qui suit offre une vision synthétique des efforts budgétaires menés par le Conseil départemental dans chacune des grandes politiques publiques.

FONCTIONNEMENT	BP 2023	Part	BP 2024	Part	Evolution BP	
					En €	En %
SERVICES GÉNÉRAUX (34,9 M€)	36 194 611 €	11,8%	34 951 637 €	11,1%	-1 242 974 €	-3,4%
SÉCURITÉ (12,7 M€)	11 931 000 €	3,9%	12 665 000 €	4,0%	734 000 €	6,2%
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROF, APPRENTISSAGE (14,4 M€)	15 172 714 €	4,9%	14 377 135 €	4,6%	-795 579 €	-5,2%
CULT., VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS (6,9 M€)	7 233 091 €	2,3%	6 945 129 €	2,2%	-287 962 €	-4,0%
SANTE ET ACTION SOCIALE (211,7 M€)	203 815 565 €	66,2%	211 679 135 €	67,4%	7 863 570 €	3,9%
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES (14,5 M€)	14 216 350 €	4,6%	14 447 913 €	4,6%	231 563 €	1,6%
ACTION ECONOMIQUE (5,1 M€)	5 923 575 €	1,9%	5 137 663 €	1,6%	-785 912 €	-13,3%
ENVIRONNEMENT (2,1 M€)	2 226 359 €	0,7%	2 177 348 €	0,7%	-49 010 €	-2,2%
TRANSPORTS (11,6 M€)	11 271 735 €	3,7%	11 574 040 €	3,7%	302 305 €	2,7%
TOTAL	307 985 000 €	100 %	313 955 000 €	100,0%	5 970 000 €	1,9%

INVESTISSEMENT	BP 2023	Part	BP 2024	Part	Evolution BP	
					En €	En %
SERVICES GÉNÉRAUX (9,7 M€)	28 383 590 €	46,0%	25 658 104 €	47,3%	-2 725 486 €	-9,6%
SÉCURITÉ (0,6 M€)	600 000 €	1,0%	600 000 €	1,1%	0 €	0,0%
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROF, APPRENTISSAGE (4,6 M€)	4 263 800 €	6,9%	4 589 130 €	8,5%	325 330 €	7,6%
CULT., VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS (3,3 M€)	5 742 419 €	9,3%	3 247 644 €	6,0%	-2 494 775 €	-43,4%
SANTE ET ACTION SOCIALE (0,6 M€)	452 750 €	0,7%	602 094 €	1,1%	149 344 €	33,0%
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES (7,1 M€)	7 649 647 €	12,4%	7 064 445 €	13,0%	-585 202 €	-7,7%
ACTION ECONOMIQUE (0,9 M€)	778 780 €	1,3%	883 760 €	1,6%	104 980 €	13,5%
ENVIRONNEMENT (0,6 M€)	558 271 €	0,9%	615 105 €	1,1%	56 834 €	10,2%
TRANSPORTS (10,1 M€)	13 245 743 €	21,5%	10 944 718 €	20,2%	-2 301 025 €	
TOTAL RETRAITÉ	61 675 000 €	100 %	54 205 000 €	100,0%	-7 470 000 €	-12,1%

La nomenclature comptable M57 appliquée depuis le 1^{er} janvier 2024, a entraîné des modifications dans la répartition par fonction des dépenses et des recettes, perturbant ainsi la lecture des évolutions entre les deux budgets.

III) Une stagnation des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 325,5 M€, hors reprise du résultat de clôture, sont analysées par rapport au réalisé de l'année 2023.

Contrairement aux dépenses et pour les raisons préalablement exposées (prévisions de recettes difficiles puisqu'elles sont peu maîtrisables par l'institution départementale), la comparaison des recettes du BP 2024 avec les produits perçus au CA 2023 est particulièrement utile pour l'évaluation de leurs évolutions.

La stabilité des recettes peut se résumer comme suit :

- les dotations et participations sont en baisse (- 3,2 % par rapport au CA 2023), principalement engendrée par la perception en 2023 de régularisations et de recettes exceptionnelles pour lesquelles le budget 2024 ne prévoit pas, par prudence, de reconduction ;
- les recettes de fiscalité, d'impôts et taxes sont en légère croissance de 2,5 M€ (+ 1,2 %) dont 2 M€ provenant de la seule perception du nouveau fonds de sauvegarde, pour un volume de 215,7 M€. La hausse des fractions de TVA (+ 3,3 M€), et celle anticipée de la TSCA (environ 1,8 M€), seraient fortement atténuées par la baisse des DMTO (- 3,7 M€) et de son fonds de péréquation (- 0,6 M€) ;
- les autres produits connaissent une hausse peu significative (+ 330 K€).

Le résultat de l'exercice 2023 vient amputer de 5,5 M€ le résultat consolidé antérieur de 2022 (18,8 M€), mais permet d'intégrer un résultat de clôture de 15,6 M€ aux recettes prévisionnelles de l'exercice au budget 2024.

Le changement de nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024 a entraîné une nouvelle classification des recettes entre les chapitres 73 et 731, perturbant la lecture des évolutions entre les deux exercices.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 vs réalisé 2023	Evolution BP 2024 vs BP 2023
Recettes de fonctionnement (hors reprise de résultat)	319 523 549 €	325 759 015 €	325 473 931 €	-0,09 %	1,86 %
dont dotations et compensation (chap. 015/016/017/74)	93 697 113 €	97 665 464 €	94 574 036 €	-3,17 %	0,94 %
dont fiscalité locale (chap. 731)	23 489 377 €	15 676 696 €	102 890 000 €	556,32 %	338,03 %
dont Impôts et Taxes (cpt. 732/734/735/736/738)	188 587 300 €	197 616 345 €	112 877 377 €	-42,88 %	-40,15 %
dont autres produits (chap. 013/70/75/76/77)	13 749 759 €	14 800 510 €	15 132 518 €	2,24 %	10,06 %
Recettes de fonctionnement totales	338 337 000 €	325 759 015 €	341 110 000 €	4,71 %	0,82 %
dont reprise du résultat au budget primitif	18 813 451 €		15 636 069 €		

1. Les dotations et compensations de l'État et des autres collectivités sont en baisse : 94,6M€

Le montant des dotations et compensations versées par l'État et les autres collectivités est en baisse (- 3,2 %) : les fortes baisses des recettes APA et RSA en sont les principales raisons.

Dotations de l'Etat et autres collectivités (chap. 15/16/17 et 74)	CA 2023	BP 2024	Evolution
DGF	52 468 133 €	52 412 206 €	-0,11 %
<i>dont dotation forfaitaire</i>	21 632 835 €	21 342 835 €	-1,34 %
<i>dont dotation de fonctionnement minimale</i>	12 265 927 €	12 500 000 €	1,91 %
<i>dont dotation de compensation</i>	18 569 371 €	18 569 371 €	0,00 %
Dotations versées au titre de l'APA	13 977 878 €	13 000 000 €	-7,00 %
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	9 011 505 €	8 920 000 €	-1,02 %
Dotations pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	3 142 049 €	3 139 748 €	-0,07 %
Dotations générales de décentralisation	2 389 307 €	2 389 307 €	0,00 %
Dotations de compensation de la prestation du handicap	3 088 734 €	3 000 000 €	-2,87 %
Revenu de Solidarité Active	2 204 115 €	1 805 000 €	-18,11 %
Fonds social européen	1 314 192 €	960 443 €	-26,92 %
F.C.T.V.A.	146 544 €	150 000 €	2,36 %
Autres attributions et participations	9 923 007 €	8 797 332 €	-11,34 %
TOTAL	97 665 464 €	94 574 036 €	-3,17 %

La dotation globale de fonctionnement (DGF) se stabilise, ainsi que la dotation générale de décentralisation. Les variables d'ajustement (DCRTP et DTCE) sont baissières.

- La DGF est stable malgré la légère baisse de population du Département¹ : 52,4 M€

Le montant national de la DGF est maintenu, conformément aux engagements du gouvernement. La DGF attribuée au Département de la Nièvre est stable en 2024, grâce à une décélération remarquable de la baisse démographique qui viendra freiner la baisse de la part « dotation forfaitaire » ; une hausse de la dotation de fonctionnement minimale (DFM) est escomptée pour la Nièvre. Cette dernière qui constitue la péréquation à destination des départements ruraux est répartie en fonction de la longueur de voirie, du potentiel financier par habitant et du potentiel financier ramené à la superficie. La dotation de compensation (3ème part de la DGF) serait stable.

- Les dotations de compensation APA et PCH : 16 M€

La dotation APA évoluerait à la baisse de - 7 %. Son évolution erratique (une baisse succédant à une hausse) s'explique par des acomptes trop élevés en 2023, générant ainsi des écarts de régularisation. Le Département prévoit de percevoir une compensation de la CNSA à hauteur de 13 M€ qui ne compense que 44,87 % des sommes engagées.

La dotation PCH subit elle aussi le contrecoup d'acomptes trop élevés en 2023 (3 M€ inscrits en 2024 vs 3,1 M€ au CA 2023).

¹ Selon l'INSEE la population nivernaise n'a baissé que de 253 habitants entre 2023 et 2024 pour s'établir à 202 417 habitants.

- La DCRTP est en baisse : 8,9 M€

Il s'agit d'une dotation mise en place suite à la réforme de la taxe professionnelle (TP), pour compenser les pertes de recettes subies par certaines collectivités. La Nièvre, dont le panier de recettes « avant réforme » était supérieur aux nouvelles recettes perçues, bénéficiait de la DCRTP à hauteur de 9,96 M€ jusqu'en 2016. Les lois de finances pour 2017 et suivantes ont mis en place une réduction de cette dotation en l'intégrant à l'enveloppe normée. La dotation a baissé de 7,5 % en 2017, de 2,5 % en 2018 puis 1,4 % en 2019. Les lois de finances suivantes avaient stabilisé cette dotation qui devrait à nouveau baisser en 2024 : 8,9M€.

- Les compensations d'exonérations fiscales stables : 3,1 M€

Les dotations pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (dites « dotations carrées ») sont une des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, qui constitue une part prépondérante des dotations de l'État aux collectivités. Contrairement à la DCRTP, « les « dotations carrées » devraient être stables en 2024.

- La Dotation Générale de Décentralisation : 2,4 M€

Versée initialement dans le cadre des transferts de compétence de l'acte I de la décentralisation, 95 % des crédits de cette dotation ont été basculés dans la DGF, en 2004 puis en 2013. Le montant résiduel est depuis lors pérenne et garanti constitutionnellement, mais n'est pas indexé sur l'inflation.

- Le Revenu de Solidarité Active : 2,2 M€

Les recettes de RSA, constituées en partie du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'insertion (FMDI) dont le montant est habituellement estimé à 1,6 M€, ont enregistré une hausse de 310 K€ en 2023, pour tenir compte d'une régularisation de la part insertion oubliée par les services de l'État en 2022.

Cette variation est à l'origine de la baisse de recettes affichée sur 2024 .

- Le Fonds Social Européen : 960 K€

Le département a obtenu en 2014 la gestion d'une partie de l'enveloppe du Fonds Social Européen en qualité d'organisme intermédiaire. Pour 2024, 960 K€ sont inscrits pour financer des projets liés à l'insertion, dans une année de mise en place de la nouvelle programmation sur la partie jeunesse.

- Fonds de compensation de la TVA : 150 K€

Depuis le 1er janvier 2016, les collectivités peuvent récupérer une partie de la TVA sur leurs dépenses d'entretien de bâtiments publics et de voirie. S'agissant de dépenses imputées en section de fonctionnement, la récupération de la TVA sera également enregistrée sur cette section. Le département perçoit la récupération de TVA un an après la réalisation de la dépense. Pour l'année 2024, le département anticipe un remboursement de TVA de 150 K€.

- Autres attributions et participations : 8,8 M€

Cette ligne regroupe diverses dotations et attributions de montants plus faibles, parmi lesquelles le financement par la CNSA (1,2 M€) au titre des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, mais aussi au titre des actions de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

La participation de 816 K€ pour la Stratégie prévention lutte contre la pauvreté, est également

comptabilisée dans cette rubrique, ainsi que la participation de 641 K€ au titre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Il en est de même du Fonds départemental pour la rémunération du personnel d'internat 575 K€. Ce fonds qui représente une part des recettes perçues par les collèges (internat et restauration), est reversé en compensation des frais de personnel intervenant dans ces établissements.

Des financements exceptionnels de l'État ont été constatés en 2023 pour l'accueil et la mise à l'abri des Mineurs Non Accompagnés ainsi que la prise en charge des jeunes majeurs par l'aide sociale à l'enfance, ce qui justifie une inscription moins importante en 2024.

2. Une fiscalité locale en baisse : 102,9 M€

Le changement de nomenclature budgétaire - dorénavant M57 - entraîne une nouvelle classification des recettes mais aussi une modification des libellés de chapitre. Le chapitre 731 s'appelle « Fiscalité locale » et comprend les recettes détaillées dans le tableau ci dessous.

Pour faciliter la comparaison, les sommes perçues l'année précédente ont été indiquées même lorsqu'elles étaient comptabilisées sur le chapitre 73 en 2023.

Fiscalité locale (chapitre 731)	CA 2023	BP 2024	Evolution
TSCA et TICPE LRL	61 310 177 €	63 075 000 €	2,88 %
TICPE RSA	17 035 422 €	17 035 000 €	0,00 %
DMTO	21 739 956 €	18 000 000 €	-17,20 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 512 502 €	3 345 000 €	-4,77 %
IFER	899 239 €	830 000 €	-7,70 %
Taxe d'aménagement	575 199 €	560 000 €	-2,64 %
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	90 038 €	45 000 €	-50,02 %
TOTAL	105 162 532 €	102 890 000 €	-2,16 %

- Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « LRL » : 63,1 M€

L'évolution des recettes de la TSCA est particulièrement forte depuis 4 ans, avec une moyenne annuelle de 4 %, du fait d'une assiette qui progresse avec la perception de la montée des risques. La croissance anticipée en 2024 est de 2,9 % soit + 1,7 M€ par rapport à 2023 qui constitue une année exceptionnelle avec un record historique des perceptions (61,3 M€, + 6% vs 2022). Pour rappel, cette taxe représente 19 % des recettes réelles du Département.

La TSCA, divisée en trois fractions, et la TICPE « Loi sur les Responsabilités Locales » sont des recettes visant à compenser des transferts de compétences aux départements. La TICPE « LRL », la TSCA article 52 et la TSCA LRL financent les principaux transferts de compétences depuis 2004 (dont les transferts de personnels des collèges et des routes), la TSCA article 53 finance la contribution au SDIS. Ces recettes participent, aux côtés des dotations, au financement des compétences transférées ; elles ne sont pas indexées sur le coût réel des compétences mais évoluent en fonction du rendement de ces taxes au niveau national.

- TICPE RSA : 17,0 M€

La « TICPE » RSA est destinée à compenser les dépenses de RSA. Son produit évolue peu ou pas, cette recette, peu adaptée à son objet, possède une assiette décorrélée du dynamisme du RSA. La prévision de recette 2024 est stable par rapport à 2023 à hauteur de 17 M€.

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) - taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement : 18 M€

Les produits perçus ont connu une chute de - 17 % en 2023, établi à 21,7 M€, après une année 2022 record (26,3 M€) et une année 2021 déjà exceptionnelle (23,8 M€).

Les hypothèses pour 2024 sont par nature malaisées, mais la pénurie de biens à vendre (plusieurs agences immobilières déplorent aujourd'hui une insuffisance de biens), le renchérissement des taux d'emprunts bancaires, et les problèmes de pouvoir d'achat, autant de facteurs qui se liguent pour anticiper une prolongation de la baisse des DMTO ; alors qu'elle est estimée stable (!) par la loi de Finances 2024. Or, les professionnels de l'immobilier tablent sur une décreue de 15 %, les caractéristiques nivernaises nous laissent anticiper une décreue légèrement plus forte de -17 % (soit - 3,7 M€) faisant retrouver à la Nièvre son étiage 2020 qui était de 17,9 M€ ; le montant prévisionnel 2024 est de 18 M€.

- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 3,34 M€

La taxe sur la consommation finale d'électricité, qui a pris en 2011 la place de la taxe sur l'électricité, revient pour une quotité de 41 % aux départements. Son produit était relativement stable depuis plusieurs années, à l'exception d'une chute en 2020 du fait du confinement. En outre, les réalisations 2022 et 2023 ont marqué une hausse très sensible liée à la dualité des 2 modes de perception (nouvelle centralisation par la DGFIP au niveau national combinée avec les régularisations des années antérieures de l'ancien mode de perception). Cette régularisation étant achevée, c'est la raison pour laquelle un montant inscrit au BP est en baisse (- 170 K€).

- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 0,8 M€

Cette imposition est assise sur les éoliennes terrestres et « hydroliennes », les usines de production d'électricité nucléaire ou thermique, les usines de production d'électricité photovoltaïque ou hydraulique, les transformateurs électriques, les stations radioélectriques, les installations d'acheminement et de stockage du gaz naturel, les répartiteurs principaux de téléphonie et le matériel roulant ferroviaire. Son produit est relativement stable, dans l'expectative des sommes à percevoir correspondant aux nouvelles installations qui seront mises en service sur le territoire.

- Taxe d'aménagement : 0,56 M€

La taxe d'aménagement, mise en œuvre à partir de 2013, remplace la taxe des espaces naturels sensibles et la taxe destinée au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Elle est assise sur les opérations de construction, reconstruction ou d'agrandissement. La perception et l'estimation de cette recette est difficile à anticiper du fait de délais de recouvrement importants.

La reprise de l'ensemble de la chaîne comptable par la DGFIP opérée en 2022 est censée remédier à cette problématique.

Cependant, les produits perçus en 2023 (575 k€) sont en diminution de 12 % et s'expliquent par la baisse considérable (- 29 %) des autorisations de construire. Une estimation basse à 560 K€ est maintenue pour 2024.

3. Des impôts et taxes en augmentation : 112,9 M€

Comme pour le chapitre 731, le chapitre 73 change d'intitulé (Impôts et Taxes) mais aussi de classification des recettes entraînant un rééquilibrage des masses financières de ces 2 chapitres. La nouvelle classification des recettes est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Ce chapitre intègre l'ensemble des fractions de TVA destinée à se substituer à la part départementale de la taxe foncière, de la CVAE, ainsi que de la fraction dite « supplémentaire ». Le fonds de Sauvegarde, auquel le département est éligible, est composé partiellement par des recettes de TVA.

Impôts et Taxes (chapitre 73)	CA 2023	BP 2024	Evolution
Fraction TVA (Ex Taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB)	68 334 397 €	71 400 000 €	4,49 %
Fraction TVA (Ex Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE)	8 646 746 €	8 955 000 €	3,56 %
Fraction de TVA supplémentaire	1 726 717 €	1 700 000 €	-1,55 %
Fonds de sauvegarde		2 000 000 €	
Fusion des 3 fonds de péréquation assis sur les DMTO	14 558 271 €	13 950 000 €	-4,18 %
<i>dont Fonds national de péréquation des DMTO Première enveloppe (Ex = Fonds de soutien interdépartemental - FSID)</i>	6 253 583 €	6 100 000 €	-2,46 %
<i>dont Fonds national de péréquation des DMTO Deuxième enveloppe (Ex = Fonds péréquation DMTO)</i>	5 515 643 €	5 300 000 €	-3,91 %
<i>dont Fonds national de péréquation des DMTO Troisième Enveloppe (Ex = Fonds de solidarité droits mutation)</i>	2 789 045 €	2 550 000 €	-8,57 %
FNGIR	7 724 377 €	7 724 377 €	0,00 %
Frais de gestion taxe foncière	7 053 080 €	7 100 000 €	0,67 %
Autres	86 921 €	48 000 €	-44,78 %
TOTAL	108 130 509 €	112 877 377 €	4,39 %

- La fraction de TVA (ex TFPB) : 71,4 M€

La fraction de TVA supplémentaire se substitue à la taxe foncière qu'elle remplace sans prendre en compte la dynamique de ses bases à la croissance plus régulière que celle de la TVA plus soumise aux cycles économiques.

Le produit large de TFB à compenser pour les Départements a été fixé en 2021, pour chaque département, au produit de la taxe foncière sur les propriétés (base d'imposition 2020 par le taux 2019), majoré de la moyenne annuelle du produit des rôles supplémentaires 2018, 2019 et 2020 et des compensations d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020.

Le produit de cette fraction en 2024 a été actualisé en fonction des prévisions de croissance de la consommation et de la TVA pour l'année 2024, établies à 4,5 %.

Il s'agira de la 4^e année de mise en œuvre de cette nouvelle recette, avec le risque d'un fonctionnement chaotique comme l'a démontré 2023 (1^{re} année du fonctionnement en année pleine du dispositif). En effet, en mars 2023, la régularisation négative de - 617 k€ est venue fragiliser considérablement nos prévisions de recettes : l'État avait été trop optimiste dans sa prévision de recettes 2022. Pour rappel, les 3 étapes qui rythment son versement :

- tout d'abord, en début d'année des acomptes de TVA sur la base des derniers acomptes versés en 2023 ;
- ensuite, des acomptes révisés sur la base de la TVA prévisionnelle de l'année 2024 ;
- enfin, un acompte de TVA régularisé sur la base de TVA définitive 2023.

- La fraction de TVA (ex CVAE) : 8,9 M€

La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) a été supprimée en 2023. Elle a également été remplacée par une fraction de TVA sur la base d'un montant « soclé » en 2023 de 8,6 M€ déterminé sur la base de la moyenne des recettes de CVAE des quatre dernières années (2023 incluse), à laquelle a été rajouté le montant perçu au titre du Fonds national de péréquation de la CVAE.

Le montant perçu suivra dorénavant la même évolution que la TVA nationale, estimé à 8,9 M€ en 2024.

- la fraction de TVA dite « supplémentaire » : 1,7 M€

Une 3^e fraction de TVA vient compléter le panel des recettes, provenant d'une enveloppe « fixe » constituée par l'État de 250 millions d'euros de TVA, qui a pour but d'aider les départements présentant des fragilités sociales au regard de leurs dépenses sociales et qui est répartie selon des critères "de ressources et de charges", plus spécifiquement la proportion d'allocataires AIS dans la population et le revenu par habitant.

Cette fraction de TVA remplace le fonds de stabilisation créé en 2019 pour soutenir des Départements dans une situation financière dite dégradée au regard de certains critères, et notamment les charges induites par les AIS.

- le fonds de sauvegarde : 2 M€

Enfin, la Nièvre va bénéficier - avec une quinzaine de Départements - d'une 4^e fraction de TVA destinée aux Départements les « plus en difficulté ». Cette fraction - appelée fonds de sauvegarde - mise en place en 2021 est abondée par l'évolution annuelle de la part fixe de fraction de TVA de 250 M€ (évoqué ci-dessus).

Compte tenu des critères de fragilité retenus, la Nièvre est éligible à ce dispositif. Les critères de répartition seront connus par voie réglementaire dans le courant de l'année 2024. Le montant prévisionnel retenu est de 2 M€.

	2021	2022	2023
Part fixe de fraction de TVA	250 M€	271,5 M€	281,5 M€
Taux d'évolution		+8,6 %	+3,7 %
Montant N abondé du Fonds		21,5 M€	31,5 M€
Montant cumulé abondé		21,5 M€	53 M€

Le fonds de sauvegarde

En 2022, a été mis en place un fonds de sauvegarde qui était abondé par l'évolution annuelle d'une part fixe de fraction de TVA de 250 M€. Le surplus de cette part fixe était de 53 M€ fin 2023 et n'a jamais été affecté. La loi de Finances est venue abonder - d'un montant identique - le Fonds de sauvegarde pour les Départements les plus en difficulté, portant ainsi le montant total à répartir à 106 M€ en 2024.

10 Départements dont la Nièvre étaient éligibles avec les critères suivants :

- taux d'épargne brute (n-1) < 12% (Nièvre 9,7%)
- revenu/revenu moyen < 120 % (Nièvre 86%)
- reste à charge AIS + dépense ASE/ moyenne > 95 % (Nièvre 103%)

Toutefois, la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) a souhaité élargir le nombre de Départements éligibles en y ajoutant un indice de fragilité sociale déterminé comme suit :

$\% NbRSA + \% NbAPA + \% NbPCH + Revenu$ dont la moyenne est > 80 %
portant ainsi le total des Départements à 14.

- Les trois fonds de péréquation assis sur les DMTO fusionnés : 13,95 M€

L'article 250 de la loi de finances 2020 fusionne les trois fonds de péréquation départementaux, à savoir le fonds de péréquation des DMTO, le fonds de solidarité des Départements (FSD) et le récent fonds de soutien interdépartemental (FSID).

Ce fonds est alimenté par un prélèvement constitué de deux parts :

- proportionnelle, avec un prélèvement de 0,34 % sur l'assiette N-1 des DMTO de tous les Départements,
- progressive, avec une contribution des Départements dont l'assiette DMTO par habitant est supérieure à 75 % de l'assiette DMTO moyenne (ce qui n'est pas le cas pour la Nièvre).

Le niveau exceptionnel des DMTO 2021 et 2022 a permis aux Départements bénéficiaires du fonds de percevoir un montant élevé tout en alimentant les réserves du fonds national pour des exercices éventuellement plus compliqués financièrement ; ce qui pourrait être le cas en 2024 compte tenu de la forte baisse observée au niveau national, de l'ordre de 25 % en 2023. C'est la raison pour laquelle le montant prévisionnel 2024 est en baisse par rapport au montant perçu en 2023.

Les versements au bénéfice de la Nièvre ont donc été estimés à 13,95 M€ pour 2024, tout en sachant que le Comité des Finances Locales peut chaque année réguler le montant réparti avec l'utilisation ou non des sommes mises en réserves.

- Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 7,7 M€

Mis en place pour garantir la neutralité budgétaire de la suppression de la taxe professionnelle en 2011, son montant est depuis lors inchangé : 7 724 K€.

- Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou DCP (Dotation de Compensation Péréquée) : 7,1 M€

Le dispositif de compensation péréquée a été mis en place par la loi de finances pour 2014 pour compenser et corriger les inégalités de reste à charge par habitant entre départements, des trois allocations individuelles de solidarité (AIS). Il est alimenté par le transfert aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Même si les Départements ne perçoivent plus la taxe sur le Foncier Bâti, le Gouvernement a décidé de préserver cette recette des frais de gestion pour les Départements qui constitue un puissant levier de réduction du reste à charge des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité) et tout particulièrement du RSA : l'enveloppe nationale 2024 est d'un milliard d'€uros.

Cette Dotation de Compensation Péréquée est répartie entre les Départements en deux enveloppes, l'une en fonction du reste à charge global des trois AIS, l'autre d'un indice synthétique composé du revenu moyen et du nombre de bénéficiaires des trois allocations. La Nièvre est un des Départements qui bénéficie plus particulièrement de cette dotation, éminemment favorable aux Départements ruraux.

4. La reprise du résultat de clôture 2023 : 15,6 M€

Le vote du budget primitif après l'adoption du compte administratif clôturant l'exercice 2023 permet de reprendre le résultat de clôture.

Le résultat de clôture présenté dans la maquette du compte administratif 2022 du budget principal s'élevait à 18 813 451 €, il a été accru des mouvements dus aux reports et amputé du résultat de l'exercice 2023 qui s'est établi à - 5 510 194 €.

Décomposition du résultat de clôture repris au BP 2024	
Résultat de clôture au CA 2022	18 813 451 €
Résultat de l'exercice 2023	-5 510 194 €
Reports nets	2 332 812 €
Résultat repris au BP 2024	15 636 069 €

Malgré une baisse de - 3,2 M€, le résultat de clôture à fin 2023 reste préservé grâce à un montant des reports d'investissement plus limité par rapport à l'année 2022. Cette situation permet d'atténuer le recours à l'emprunt, en dépit d'une dégradation de l'épargne nette.

IV) Des dépenses de fonctionnement de 314 M€ (+1,9 % de BP à BP)

Le contexte toujours inflationniste et les mesures en faveur de la revalorisation du pouvoir d'achat impactent le champ des solidarités, avec la hausse notamment des frais d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfant et des personnes handicapés, ainsi que les dépenses de personnel dont les mesures d'économies permettent de contenir la hausse.

1 La croissance subie des dépenses de fonctionnement malgré les efforts de gestion

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2024 augmentent de + 1,9 % (+ 6 M€ vs BP 2023) principalement du fait des autres charges de gestion courante (+ 2,4 M€), de l'Allocation Revenu de Solidarité Active (+ 2,3 M€), des charges de personnel (+ 1 M€), des charges d'intérêts de la dette (+ 0,9 M€) et des charges à caractère général (+ 0,5 M€).

Les dépenses du secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance figurent parmi les plus fortes hausses.

La Nièvre comme de nombreux départements connaît une évolution particulièrement inquiétante en matière de protection de l'enfance. Au 31/12/2023, 1 054 enfants étaient confiés au Département, soit une évolution de plus de 4 % par rapport à 2022. Le Département se caractérise par un taux d'enfants faisant l'objet de mesures de placement et d'actions éducatives plus élevé que la moyenne nationale avec 2,3 % de la population des 0/20 ans pour la Nièvre contre une moyenne de 1,1% sur le plan national.

A cela, s'ajoute un nombre croissant des arrivées de Mineurs Non Accompagnés (236 arrivées contre 86 en 2022) à évaluer et à accueillir. Le Département accueillait au 31 décembre 2023, 100 mineurs et 52 majeurs.

Dans ce contexte, la collectivité doit accroître sa capacité d'accueil. Depuis 2020, 74 nouvelles places d'accueil ont été créées.

L'augmentation de l'activité à laquelle s'ajoute le réajustement des taux directeurs justifient l'évolution du budget de l'ASE. Rappelons que ces dépenses sont intégralement à la charge des Départements et ne seront pas compensées par l'État.

Les dépenses dans le domaine de l'autonomie, également en forte croissance, sont impactées par les nouvelles réglementations nationales (revalorisations salariales dans l'aide à domicile et le secteur du handicap). Elles ne sont, pour la grande majorité des cas, que partiellement compensées par des crédits nationaux.

Les réflexions entamées dès le mois de mai 2023 visant à limiter les dépenses, ont permis de contenir la croissance. Les mesures de gestion qui seront mises en œuvre sont évaluées à plus de 4,2 M€.

Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement non-contraignant est instauré au niveau national afin de faire contribuer les collectivités à un effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Cet objectif consiste à limiter la croissance des dépenses réelles de fonctionnement à l'inflation minorée de - 0,5 %. Les prévisions inscrites dans la loi de finances étant de 2,65 %, le seuil est ainsi de +2,15 %.

Par ailleurs, la nouvelle nomenclature comptable M57 mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024, modifie les règles d'inscription de crédits budgétaires pour couvrir les divers et imprévus au cours de l'exercice comptable. Ils faisaient l'objet, précédemment, d'une comptabilisation sur un chapitre spécifique, ce qui n'est plus le cas.

Les nouvelles dispositions maintiennent cette possibilité par le biais de la création d'une Autorisation de Programme à cet effet. En cas de besoin, les crédits nécessaires doivent être prélevés sur le budget correspondant à la nature de la dépense.

Afin de pallier à un éventuel besoin, le budget 2024 prévoit l'inscription de crédits supplémentaires en fonctionnement pour 1 M€ répartis pour moitié sur les charges à caractère général et pour l'autre moitié sur les dépenses sociales.

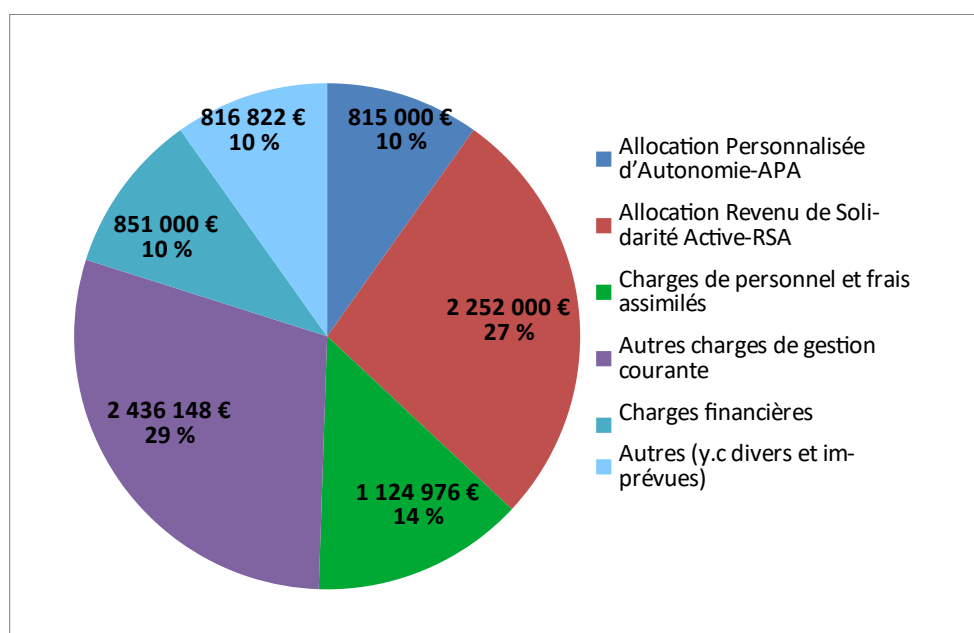
En investissement, 3 M€ sont prévus pour couvrir les aléas de travaux ou des besoins d'études essentiellement.

Chap.	Chapitres	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024/23	Evolution
11	Charges à caractère général	21 303 005 €	20 541 061 €	21 824 824 €	521 819 €	2,45 %
12	Charges de personnel et frais assimilés	80 837 959 €	81 913 268 €	81 851 438 €	1 013 479 €	1,25 %
	<i>dont assistants familiaux</i>	20 973 140 €	22 572 007 €	21 600 000 €	626 860 €	2,99 %
14	Atténuations de produits	6 555 527 €	6 542 932 €	6 209 393 €	-346 134 €	-5,28 %
15	Revenu minimum d'insertion	2 100 €	2 089 €	0 €	-2 100 €	-100,00 %
16	Allocation Personnalisée d'Autonomie	30 254 936 €	30 556 627 €	30 956 200 €	701 264 €	2,32 %
	<i>dont services communs frais de personnel</i>	2 254 936 €	2 131 384 €	2 138 200 €	-116 736 €	-5,18 %
	<i>dont allocations</i>	27 995 000 €	28 424 242 €	28 810 000 €	815 000 €	2,91 %
17	Revenu de solidarité active	40 000 291 €	40 927 460 €	42 772 527 €	2 772 236 €	6,93 %
	<i>dont services communs frais de personnel</i>	860 567 €	918 817 €	1 088 800 €	228 233 €	26,52 %
	<i>dont allocations</i>	35 400 000 €	36 905 031 €	37 652 000 €	2 252 000 €	6,36 %
22	Dépenses imprévues	1 900 000 €	0 €	0 €	-1 900 000 €	-100,00 %
65	Autres charges de gestion courante	121 691 453 €	119 282 220 €	124 127 601 €	2 436 148 €	2,00 %
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	221 430 €	173 245 €	175 100 €	-46 330 €	-20,92 %
66	Charges financières	5 002 000 €	4 998 637 €	5 853 000 €	851 000 €	17,01 %
67	Charges exceptionnelles	216 300 €	179 912 €	184 917 €	-31 383 €	-14,51 %
	TOTAL	307 985 000 €	305 117 450 €	313 955 000 €	5 970 000 €	1,94 %

Les principales hausses de crédits par rapport au **Budget Primitif 2023** sont les suivantes :

- la progression des Aides Individuelles de Solidarité APA + 2,3 % et RSA + 6,9 % soit + 3,4 M€ ;
- la hausse des autres charges de gestion courante (+ 2 %) ce qui représente 2,4 M€ ;
- la hausse de la masse salariale (+ 1,3 %) soit 1 M€ ;
- la hausse des charges financières (+ 17 %) soit 0,8 M€ de crédits supplémentaires.-

Les principales hausses de crédits au sein du budget 2024 par rapport au budget 2023 sont exposées ci-après. Elles concernent avant tout les autres charges de gestion courante, les charges de personnel et frais assimilés, et plus modestement les charges à caractère général ainsi que les charges financières.



2. Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre

- Le **chapitre 011**, correspondant aux charges à caractère général dont les principales lignes sont détaillées ci-dessous, connaît une augmentation limitée à 2 % de BP à BP (+ 0,5 M€).

Charges à caractère général (<i>chapitre 11</i>)	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP vs. BP	% évolution BP/BP
Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	2 713 000 €	421 450 €	538 500 €	-2 174 500 €	-80 %
Achats de prestations de services	219 250 €	100 815 €	246 296 €	27 046 €	12 %
Energie – Electricité	960 000 €	824 344 €	634 000 €	-326 000 €	-34 %
Chauffage urbain	505 500 €	523 935 €	682 900 €	177 400 €	35 %
Carburants et combustibles	1 561 115 €	1 406 982 €	1 550 610 €	-10 505 €	-1 %
Fournitures de petit équipement	324 200 €	351 286 €	339 326 €	15 126 €	5 %
Fournitures de voirie	446 860 €	501 696 €	493 235 €	46 375 €	10 %
Fournitures produits pharmaceutiques (vaccins-médicaments)	105 490 €	181 386 €	251 355 €	145 865 €	138 %
Voiries	871 400 €	3 111 158 €	3 024 213 €	2 152 813 €	247 %
Contrats de prestations de services	2 090 880 €	1 669 455 €	1 807 277 €	-283 603 €	-14 %
Maintenance	1 387 250 €	1 369 483 €	1 613 808 €	226 558 €	16 %
Assurances	757 072 €	766 475 €	525 813 €	-231 259 €	-31 %
Voyages, déplacements et missions	1 341 935 €	1 534 694 €	1 477 546 €	135 611 €	10 %
Variations des stocks autres approvisionnements	750 000 €	701 535 €	750 000 €	0 €	0 %
TOTAL	21 303 005 €	20 541 061 €	21 824 824 €	521 819 €	2 %

Comme en 2023, l'inflation va continuer à impacter les charges à caractère général en 2024. Les effets de la crise énergétique se font encore sentir directement sur le coût des énergies. Ces hausses que connaissent également les nombreux fournisseurs du département nous sont répercutées au travers du prix des différentes prestations réalisées.

Néanmoins, le ralentissement annoncé de l'inflation cumulé aux efforts de gestion entrepris permettent d'en limiter la hausse.

En témoigne, le coût du carburant et combustibles stable par rapport au budget 2023 mais en croissance de + 10 % par rapport au réalisé 2023, ainsi que le poste électricité qui diminue de - 34 % par rapport au budget 2023 (- 23 % par rapport au réalisé).

Il a été décidé de ne pas renouveler le contrat d'assurance statutaire qui couvrait les accidents de service et les maladies professionnelles. La cotisation annuelle s'élevait à plus de 390 K€, pour des recettes d'un montant variable (prise en charge par l'assureur des frais liés aux soins et remboursement des salaires en cas d'arrêt) pouvant avoisiner 150 K€.

Cette prise en charge sera désormais assumée directement par la collectivité, ce qui justifie la diminution de cette enveloppe. La gestion des situations sera assurée par les services.

Le poste des déplacements, également en diminution (- 57 k€) par rapport au réalisé 2023 illustre aussi la volonté de mise en œuvre de mesures de gestion.

De plus, le budget des charges à caractère général intègre également l'inscription de crédits pour divers et imprévus pour un montant de 500 K€.

Enfin, le budget consacré aux achats de produits pharmaceutique 250 K€ (+ 145 K€ vs budget 2023) traduit l'implication de la collectivité dans la promotion de la vaccination notamment contre le papillomavirus au sein des collègues du Département.

Une partie des dépenses comptabilisées sur le poste « achats stockés de matières premières » est destiné à l'entretien de routes départementales. Ces charges sont progressivement transférées sur l'imputation comptable « entretien voirie » plus appropriée, ce qui explique les variations contraires.

- Le **chapitre 012** regroupe les charges de personnel et frais assimilés, dont l'augmentation est limitée à **+ 1,3 %** dans le budget primitif 2024 par rapport au BP 2023, conséquence des mesures de revalorisation du pouvoir d'achat.

Il convient de noter au préalable que la rémunération du personnel départemental est également ventilée sur les chapitres 016 (APA) et 017 (RSA).

Charges de personnel	BP 2023	CA 2023	BP 2024	% évolution BP/BP
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	80 837 959 €	81 913 268 €	81 851 438 €	1,25 %
dont Assistants Familiaux	20 973 140 €	22 572 007 €	21 600 000 €	2,99 %
dont personnel NTM	2 273 330 €	2 241 062 €	2 320 000 €	2,05 %
Chapitre 016 - charges de personnel et assimilés	2 254 936 €	2 131 384 €	2 138 200 €	-5,18 %
Chapitre 017 - charges de personnel et assimilés	860 567 €	918 817 €	1 088 800 €	26,52 %
TOTAL MASSE SALARIALE	83 953 462 €	84 963 469 €	85 078 438 €	1,34 %

La rémunération des personnels titulaires et non titulaires (hors assistants familiaux) représentent 63 M€ dans le budget primitif 2024, soit une augmentation de **+ 0,6 %** par rapport au budget 2023 (+ 1,6 % vs réalisé 2023).

Cette augmentation maîtrisée dans un contexte économique aussi perturbé, résulte des efforts réalisés sur la masse salariale, évalués à **0,7 M€**, que la collectivité est contrainte de poursuivre au regard du contexte financier, dans la continuité de ceux effectués en 2023.

Pour rappel, la rémunération du personnel permanent (agents titulaires et contractuels) évolue en fonction des décisions relevant de l'Assemblée départementale et de celles fixées réglementairement. Concernant ce point, dans le contexte économique actuel, de nombreuses mesures ont été adoptées au cours des deux années antérieures, auxquelles viendront s'ajouter à compter de 2024 :

- la majoration de 5 points d'indice pour tous les agents au 1er janvier 2024, dont l'incidence est estimée à 575 K€ ;
- l'augmentation d'un point du taux de cotisation patronale de la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : 382 K€ ;
- l'avancement d'échelon, élément obligatoire du déroulement de carrière des fonctionnaires : 235 K€ ;
- une nouvelle augmentation du SMIC a déjà été actée au 1er janvier 2024 ;
- l'augmentation de la cotisation URSSAF.

Ces éléments sont pris en compte dans l'élaboration du budget 2024, pour un montant estimé à 1,2 M€, ainsi que les impacts récurrents des avancements de grade et de promotions internes mis en œuvre sur décision de l'Assemblée départementale.

Les crédits inscrits au titre de la rémunération des assistants familiaux pour l'année 2024 s'élèvent à 21,6 M€, montant supérieur au budget primitif 2023 de + 3 %.

Cette prévision s'appuie sur l'impact de la hausse du SMIC (1,7 % au 1er janvier 2024) qui représente une évolution d'environ 377 K€, tous les éléments de rémunération des assistants familiaux (rémunération principale et indemnité d'accueil) étant basés sur le SMIC.

L'apparente diminution affichée entre le budget 2024 et le réalisé de l'année précédente s'explique par la prise en compte, sur les dépenses de l'année 2023, de la loi dite « loi Taquet » applicable avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022.

Le budget primitif 2023 avait été revu à la hausse lors de la décision modificative afin de tenir compte de l'incidence de la loi Taquet.

Le chapitre 012 regroupe également des charges annexes et frais assimilés aux dépenses de personnel, telles que les cotisations CNFPT, la cotisation versée au CNFPT pour le financement de la formation des apprentis ou le versement transport, qui ne sont pas intégrés dans les chiffres présentés ci-dessus.

Le montant total représente une dépense de 560 K€ pour 2024.

La participation au GIP Santé et Sécurité au Travail inter fonctions publiques de la Nièvre s'élève à 200 K€.

La collectivité effectue des démarches chaque année pour obtenir une atténuation partielle des frais de personnel. Il s'agit de remboursements de personnel mis à disposition, d'assurance, de compensation ou valorisation dans le cadre d'appel à projet ou de dispositifs cofinancés.

Ces recettes sont estimées à 3,1 M€ au budget 2024.

- Le **chapitre 65** « Autres charges de gestion courante » retrace, pour un montant total de 124,1 M€, à la fois des dépenses à caractère social et les subventions aux associations ainsi qu'aux structures publiques. Les dépenses de ce chapitre sont en augmentation de 2 %.

Le tableau ci-dessous en présente les principaux postes de dépenses :

Chapitre 65	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP
Prestation de compensation du handicap	6 498 000 €	6 796 735 €	6 694 500 €	196 500 €	3,02 %
Allocation compensatrice tierce personne	1 820 000 €	1 802 281 €	1 810 000 €	-10 000 €	-0,55 %
Allocations aux personnes âgées	2 805 000 €	2 922 813 €	2 888 000 €	83 000 €	2,96 %
Cotisations, adhésions et autres prestations pour le compte de tiers	2 676 670 €	3 105 125 €	3 506 620 €	829 950 €	31,01 %
Foyers de l'enfance, centres et hôtels maternels	5 895 444 €	5 641 332 €	5 566 037 €	-329 407 €	-5,59 %
Maisons d'enfants à caractère social	7 605 000 €	7 835 456 €	7 902 938 €	297 938 €	3,92 %
Lieux de vie et d'accueil secteur de l'enfance	780 000 €	992 422 €	3 130 075 €	2 350 075 €	301,29 %
Services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile secteur de l'enfance	3 596 929 €	3 168 427 €	3 068 007 €	-528 922 €	-14,70 %
Autres frais de séjour hébergements enfance	6 660 000 €	6 692 112 €	6 967 794 €	307 794 €	4,62 %
Frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés	33 158 000 €	30 812 880 €	32 539 539 €	-618 461 €	-1,87 %
Frais de séjour en établissements pour personnes âgées	11 473 423 €	11 674 008 €	11 970 100 €	496 677 €	4,33 %
Dotations de fonctionnement des collèges publics-privés	4 103 235 €	3 425 719 €	3 306 231 €	-797 004 €	-19,42 %
Service d'incendie	11 931 000 €	11 931 000 €	12 665 000 €	734 000 €	6,15 %
Participations aux organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	2 325 217 €	2 318 716 €	2 332 099 €	6 882 €	0,30 %
Autres participations (Aide au maintien à domicile des Personnes Âgées principalement)	3 200 690 €	3 767 606 €	4 108 994 €	908 304 €	28,38 %
Subventions de fonctionnement aux Communes et structures intercommunales, groupements de collectivités, établissements et autres organismes publics	1 622 856 €	1 818 259 €	1 741 812 €	118 956 €	7,33 %
Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé	8 055 868 €	7 508 486 €	6 835 595 €	-1 220 273 €	-15,15 %
Déficit des budgets annexes à caractère administratif	3 356 673 €	3 011 695 €	2 800 600 €	-556 073 €	-16,57 %
TOTAL	121 691 453 €	119 282 220 €	124 127 601 €	2 436 148 €	2,00 %

Dans les secteurs de l'autonomie et de l'enfance, les mesures réglementaires de revalorisation salariale, le contexte économique ainsi que la nécessité d'accroître l'offre d'accueil impactent le budget des établissements d'hébergement pour personnes handicapées ainsi que les frais d'accueil et d'hébergement liés à l'enfance et, par conséquent, celui du département en tant que financeur.

La dotation de fonctionnement versée aux collèges publics et privés a été ajustée au réalisé de l'année précédente. L'incidence de l'augmentation des coûts des énergies et de l'électricité qui avait motivé la mise en d'une dotation indifférenciée en 2023, a été moins élevée que prévu.

La contribution du département au budget du SDIS augmente de + 6,2 %, pour lui permettre de faire face à des besoins de recrutement importants, et à l'incidence du Ségur. Les échanges avec le SDIS ont permis de limiter la dépense.

Les subventions diminuent de 1,1 K€ (- 11 %) sous l'effet de la baisse des crédits FSE et FSE+ (- 470 K€) consécutive à la mise en œuvre des quatre priorités de la nouvelle programmation FSE+ sur la période 2021-2027. Les crédits inscrits prévoient le versement de l'avance aux lauréats des dossiers 2024-2025.

Les dépenses sont couvertes par les recettes FSE allouées pour ce dispositif.

La baisse résiduelle est constatée sur le soutien du Département à ses partenaires, sur les champs culturels, sportifs, de l'éducation et de la jeunesse, comme de l'insertion et de la biodiversité notamment.

Elle traduit les efforts qu'est contrainte de mettre en œuvre la collectivité pour limiter le déséquilibre financier engendrée par le contexte inflationniste de 2023.

Enfin, la participation au déficit des budgets annexes correspond à l'ajustement à la baisse de la contribution au budget annexe de Magny-Cours (2,5 M€), à laquelle s'ajoute pour la deuxième année la contribution au budget annexe du centre de santé départemental pour un montant de 248 K€.

3. Les dépenses sociales connaissent une croissance impactée par les mesures en faveur du pouvoir d'achat et de l'augmentation de l'offre d'accueil du secteur de l'Enfance

S'agissant du secteur de l'autonomie :

Le budget du secteur de l'autonomie 92,4 M€, présente la croissance la plus importante, + 2,8 M€ vs BP 2023 soit + 3,1 % (+ 3,3 M€ vs CA 2023 + 3,7%)

L'inscription relative à l'allocation personnalisée d'autonomie APA à 28,8 M€ représente près du tiers du budget de l'autonomie (31,1 %) et connaît une légère hausse (1,38 %) par rapport à l'activité constatée en 2023.

L'APA accompagne les personnes âgées dépendantes dans les activités de la vie quotidienne. Elle est versée à domicile (13,8 M€) et en établissement (15 M€) selon le degré de dépendance de la personne et en fonction de ses ressources.

A partir du 1er janvier 2024, les bénéficiaires de l'APA à domicile pourront bénéficier d'heures d'intervention supplémentaires au titre du lien social (dans la limite de 9h/mois). Même si la loi prévoit une augmentation du concours APA de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), cette compensation financière ne sera que partielle et la mise en place de ces heures aura donc un impact sur le budget départemental.

L'APA en établissement intervient lorsque le maintien à domicile n'est plus possible. Son évolution est stable par rapport à l'exercice 2023. La valeur du point GIR ne varie pas.

Pour rappel, l'APA est compensée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, compensation qui a été estimée à 12,9 M€ pour 2024, soit 44,87 % mais qui pourrait être supérieure en fonction du concours prévisionnel notifié pour la CNSA.

Les crédits alloués à l'aide au maintien à domicile, 4,4 M€ (+ 1 M€), intègre la poursuite du financement des avenants applicables à la convention collective nationale de la branche de l'aide et du soin à domicile (avenant 43, 54, 61 mis en œuvre successivement depuis le 1er octobre 2021) visant à soutenir la hausse des rémunérations dans la branche de l'aide, de l'accompagnement et des soins et services à domicile et le financement du complément de traitement indiciaire pour les services de la fonction publique territoriale. L'enveloppe estimée pour l'année 2024 est de 2,4 M€.

Elle est compensée par la CNSA à environ 50 % pour une recette prévisionnelle de 1,2 M€.

L'accueil en établissement et à l'accueil familial des personnes âgées pour lequel le Département intervient au titre de l'aide sociale générale s'élève à 13,8 M€.

L'accueil en établissement des personnes handicapées (28,4 M€) est en forte hausse par rapport au réalisé 2023 (+ 1,7 M€) pour tenir compte de l'incidence du ségur socio-éducatif ainsi que de celui à destination des soignants représentant à eux seuls 1,05 M€ (entièrement compensés par la CNSA).

Des négociations vont avoir lieu pour les associations sous Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens afin de mobiliser les réserves financières et rechercher une stabilité des dotations par rapport à 2023.

La prestation de compensation du handicap PCH (6,7 M€) connaît une très légère hausse par rapport à l'activité constatée en 2023 (+ 0,5 %).

L'allocation compensatrice pour tierce personne ACTP est en baisse, due à la fin du dispositif, progressivement remplacée par la PCH depuis 2006. Le nombre de bénéficiaires est en constante et régulière diminution depuis 2016. Le besoin résiduel nécessite une inscription de 1,8 M €.

Le transport adapté géré par le Département transporte environ 221 élèves en situation de handicap. Ces dépenses (1,83 M€ + 0,7 M€ vs BP) connaissent une forte hausse par rapport à l'activité constatée en 2023 (+ 25 %)

S'agissant du secteur de l'Enfance :

Le budget de l'Enfance 29,8 M€, en croissance de + 1,7 M€ vs BP 2023 (+ 6 %), résulte de deux aspects : La nécessité d'augmenter l'offre d'accueil impacte les frais d'accueil et d'hébergement, afin de pouvoir finaliser l'objectif d'adaptation des hébergements avec 60 nouvelles places.

C'est le cas également de la prise en charge des mineurs non accompagnés qui va donner lieu en 2024 à l'ouverture de 20 places d'accueil et de 19 places de mise à l'abri par l'association Au Bon Pasteur, et de 70 places sur le dispositif porté par l'association Nièvre Regain. Ce projet ambitieux représente une dépense complémentaire de 1,2 M€ par an à compter de cette année.

Par ailleurs, le poste Aides aux familles qui intègre l'accueil des mères isolées enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans, se verra renforcé par un nouveau partenariat avec l'association Pagode qui représente un nouvel engagement financier de plus de 95 K€ par an, soit 12 places supplémentaires en appartement.

De plus, l'ensemble des prix de journée vont être impactés en 2024 par l'application d'un taux directeur à hauteur de 3 %, compensant en partie l'inflation et la revalorisation des salaires (point d'indice et application de la prime Castex). Rappelons que ces mesures sont intégralement à la charge des Départements et ne seront pas compensées par l'État.

La dotation en hausse de la MADEF traduit à la fois l'incidence des mesures de revalorisation du pouvoir d'achat mais également l'augmentation de la capacité d'accueil. Elle s'élève à 5 944 K€ pour 2024 soit une augmentation de + 866 K€.

A l'inverse, dans une volonté de limiter la hausse du budget en 2024, il est prévu une baisse significative du nombre de séjours de rupture hors Département.

De même, l'association PAGODE et le Conseil départemental ont conjointement pris la décision de suspendre l'activité du service de prévention spécialisée jusqu'au 31 décembre 2024, afin de procéder à une analyse fine des besoins : - 135 K€

Enfin, s'agissant des Actions de prévention, le nombre des mesures judiciaires d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est en net recul, moins de 200 mesures depuis 2021, soit actuellement 337 mesures classiques et 73 dites renforcées.

S'agissant du secteur de l'insertion :

En 2023, l'allocation **Revenu de Solidarité Active** RSA a connu une très forte hausse de + 4,2 % sous l'effet des revalorisations des barèmes et le poids de la crise sur les publics en précarité. La dépense atteint le même seuil historique qu'en 2020 à savoir 36,9 M€. La tendance s'inverse donc après deux années successives de baisse (- 1 % en 2022, - 3,1 % en 2021) qui venait corriger la très forte hausse connue en 2020 suite à la crise sanitaire (+ 7,9 %).

Le RSA connaît des évolutions erratiques, qu'il est difficile de rapprocher d'une fonction linéaire, sans certitudes sur les variations à venir.

Les crédits prévus en 2024 pour l'allocation RSA s'élèvent à 37,75 M€ (+ 850 K€ vs CA 2023 et + 2,2 M€ vs BP), intégrant la revalorisation annoncée de + 4,6 %.

Une vigilance est à conserver sur cette hypothèse budgétaire qui sera réajustée le cas échéant lors de la décision modificative. En effet, le contexte économique pourrait amener le Gouvernement à prendre de nouvelles mesures en faveur du pouvoir d'achat et à augmenter les minima sociaux.

Depuis 2016, le Département soutient l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" TZCLD. En 2024, 573 K€ sont inscrits budgétairement pour l'aide aux postes des entreprises à but d'emploi essentiellement.

Charge AIS BP 2024	Dépenses	Recettes	Charge nette	Couverture initiale
Allocation personnalisée d'Autonomie (APA)	28 000 000 €	12 862 500 €	-15 137 500 €	45,94 %
Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	6 500 000 €	2 917 000 €	-3 583 000 €	44,88 %
Revenu de Solidarité Active (RSA)	37 650 000 €	18 535 000 €	-19 115 000 €	49,23 %
				<i>Couverture pack Ayrault</i>
Dotation de Compensation Péréquée (Frais de gestion TFB)		7 100 000 €		Recettes spécifiques RSA
DMTO 20 %		3 600 000 €		
Reste à Charge RSA (TOTAL)	37 650 000 €	29 235 000 €	-8 415 000 €	77,65 %
Reste à Charge global	72 150 000 €	45 014 500 €	-27 135 500 €	37,61 %

La charge nette prévisionnelle des AIS pour 2024 est estimée à 27,1 M€. Les recettes correspondantes sont constituées d'une part de dotations précisément affectées à chacune des 3 AIS, et du « pack Ayrault » de 2014, composé de la dotation de compensation péréquée, et une part des recettes DMTO (20 %). Cette part joue un rôle fluctuant dans cette contrepartie, puisqu'elle suit l'évolution de ceux-ci. Ainsi en 2024, cette part représente seulement 9,5 % du financement RSA du fait de l'effondrement prévisionnel des DMTO, alors que l'an dernier, cette part a représenté 12 %. Ce « Pack Ayrault » initialement destiné à la compensation des trois AIS, a été récemment (par la LF 2020) fléchi sur le RSA, augmentant considérablement le taux de couverture théorique de celui-ci (de 49,2 % à 77,6 %), mais diminuant mécaniquement celui de l'APA et de la PCH.

Aussi, nous avons choisi de calculer un reste à charge global (37,6%) tout en isolant le reste à charge RSA.

Le reste à charge (de BP à BP) repart à la hausse du fait de la concomitance de la hausse des dépenses prévisionnelles RSA et de la baisse prévisionnelle des DMTO en 2024.

V) Une épargne dégradée

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Recettes de fonctionnement	317 321 405	338 337 000	325 759 015	341 110 000
Dépenses de fonctionnement	287 301 923	307 985 000	305 117 450	313 955 000
Epargne brute	30 019 482	30 352 000	20 641 564	27 155 000
Remboursement du capital de la dette	16 827 277	18 000 000	17 561 026	18 600 000
Epargne nette	13 192 205	12 352 000	3 080 538	8 555 000

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement des budgets primitifs intègrent le résultat de clôture constaté au compte administratif de l'année antérieure (d'où la nécessité de comparer de CA à CA et de BP à BP).

L'épargne de la collectivité s'est fortement dégradée en 2020 de par la détérioration de la section de fonctionnement induite par la crise sanitaire. Les années 2021 et 2022 ont permis une restauration des indicateurs. La situation s'est de nouveau détériorée en 2023, conséquence de la crise économique.

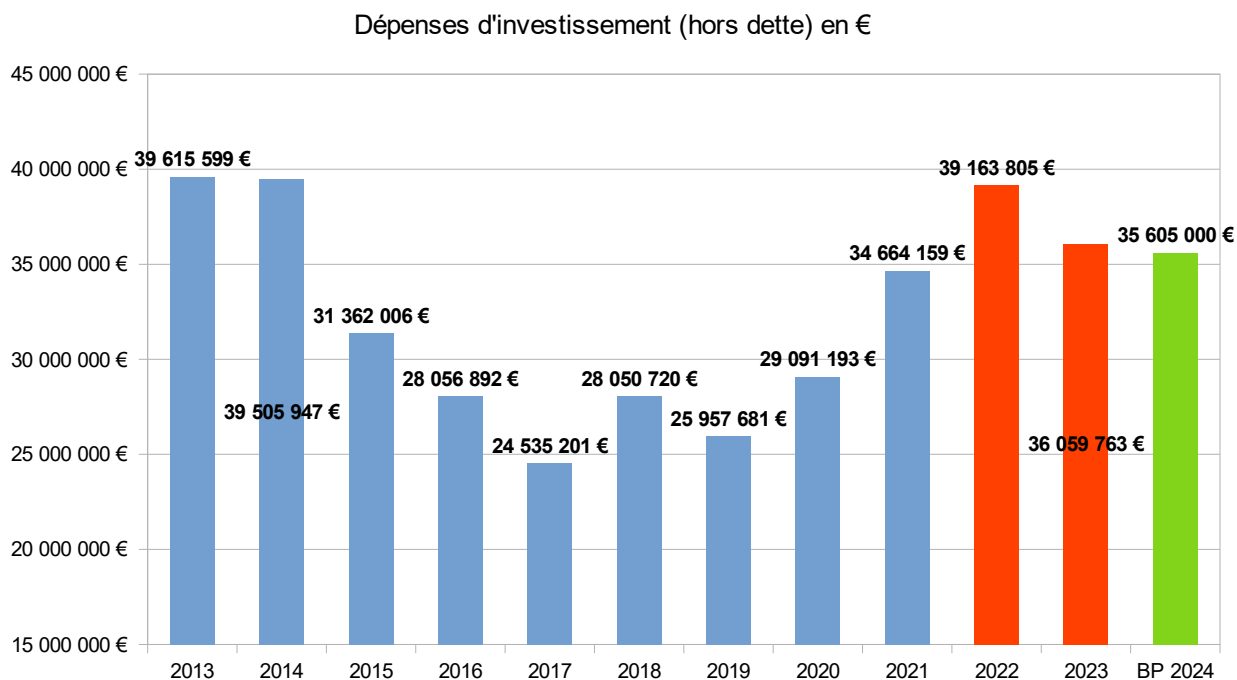
En 2024, l'**épargne brute** diminuerait d'3,2 M€ (soit - 10,5 %), passant de 30,4 M€ à **27,2 M€**, de par le différentiel dans la progression des dépenses et des recettes, soit un ratio de 8 % des recettes de fonctionnement.

Quant à l'épargne nette, elle baisse de 30 %, passant de 12,4 M€ à 8,6 M€, répercussion de la diminution de l'épargne brute mais aussi de l'augmentation de 0,6 M€ des remboursements d'emprunt en 2024 due à la progressivité des échéances de capital et la croissance subie des dépenses de fonctionnement.

Cette dégradation est la conséquence d'un déséquilibre grandissant entre l'évolution des dépenses et des recettes, face à une situation toujours inflationniste et aux mesures de préservation du pouvoir d'achat

VI) Des investissements au service des territoires : 35,6 M€

Le budget initial pour 2023 qui s'appuyait sur la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) n'a pu être réalisé dans sa totalité, du fait notamment de décalage dans la réalisation des plannings de travaux qui ont impacté les chantiers de la Cité des Présents et de rénovation des collèges notamment. Mais avec un montant de 36 M€, il représente néanmoins un niveau d'investissement le plus élevé depuis plusieurs années.



L'année 2024 connaîtra donc une stabilité des investissements par rapport aux réalisations de l'année 2023, soit 35,6 M€.

Si l'on y ajoute un montant de reports (2,2 M€) et si tous les crédits sont consommés, les dépenses d'investissement atteindront un montant total de 37,8 M€. Les volumes investis vont en conséquence connaître une progression par rapport au réalisé 2023.

Le budget d'investissement 2024 intègre des dépenses qui trouvent une équivalence en recettes. Il s'agit du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations PAPI, de l'acquisition de la Maison du Morvan et des travaux consécutifs aux sinistres des chantiers de la Cité des Présents et du Nouvel Établissement pour la Protection de l'Enfance.

Ces éléments ont été ajoutés au montant proposé lors du rapport d'orientations budgétaires 2024.

Il est également à noter une inscription de 3 M€ de dépenses imprévues pour couvrir les aléas de travaux ou des besoins d'études essentiellement.

Ce niveau élevé d'investissement 2024 repose notamment sur les deux projets majeurs du Département, la Cité des présents et le nouvel établissement de protection de l'enfance (NEPE), qui à eux seuls représentent 3,5 M€ des investissements en intégrant les reports.

La mobilisation de l'épargne nette abondée par le résultat de clôture de 15,6 M€ va permettre d'assumer le financement tout en le complétant par un emprunt évalué à 17 M€, montant compatible avec les efforts de désendettement menés ces dernières années, puisque inférieur au montant des remboursements (18,6 M€).

Le montant des dépenses d'équipement correspond aux dépenses d'investissement moins la charge de la dette. Le volume de dépenses d'équipement qui pourra être financé en 2024 est donc de 35,6 M€, en diminution de 8 M€ par rapport au budget 2023.

1. Un montant d'investissement hors dette maintenu à 35,6 M€

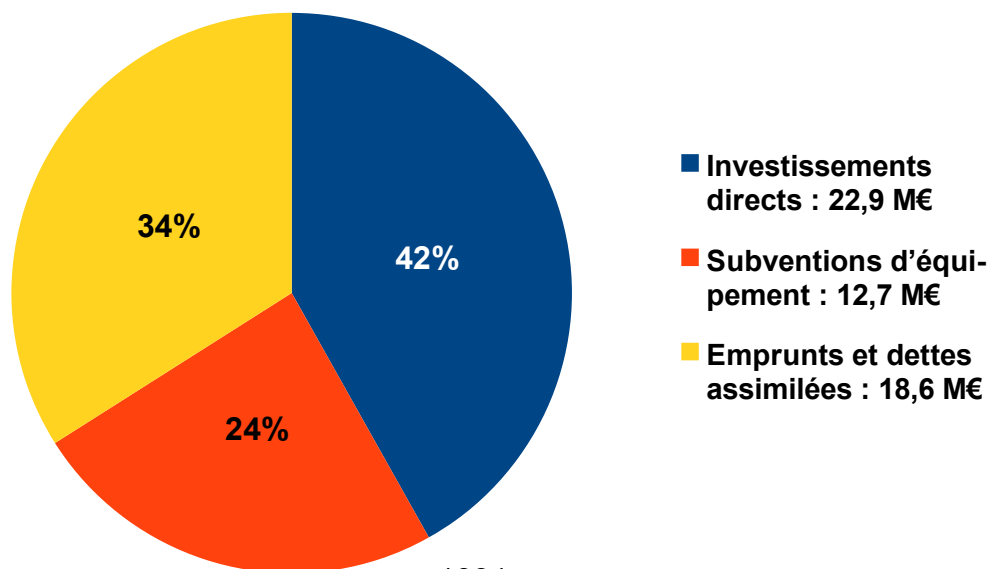
Chapitre	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Part	Evolution en €	Evolution BP/BP
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RÉSERVES						0 €
109	CRÉATION CITE MUSÉALE C-CHINON	5 119 000 €	3 707 681 €	1 911 339 €	3,5%	-63 %	-3 207 661 €
018	REVENU SOLIDARITÉ ACTIVE	40 000 €	39 527 €	47 500 €	0,1%	19 %	7 500 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	182 800 €	182 752 €			-100 %	-182 800 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	18 010 000 €	17 567 559 €	18 610 000 €	34,3%	3 %	600 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 864 562 €	2 514 845 €	2 900 643 €	5,4%	1 %	36 081 €
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	16 517 043 €	14 162 035 €	12 676 154 €	23,4%	-23 %	-3 840 889 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 449 229 €	5 397 484 €	6 780 023 €	12,5%	5 %	330 794 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 311 122 €	9 933 468 €	11 189 341 €	20,6%	9 %	878 219 €
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES	0 €					0 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	181 244 €	115 438 €	90 000 €	0,2%	-50 %	-91 244 €
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	2 000 000 €				-100 %	-2 000 000 €
	Total	61 675 000 €	53 620 790 €	54 205 000 €	100,0%	-12 %	-7 470 000 €
	Total hors dette	43 675 000 €	36 059 763 €	35 605 000 €		-18 %	-8 070 000 €

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2024 (35,6 M€) sont en baisse par rapport au BP 2023 (43,7 M€), mais quasi stable (- 1,3 %) par rapport aux investissements réalisés en 2023 (36 M€).

Ces évolutions s'expliquent notamment par l'avancée des travaux de la Cité des Présents (- 3,2 M€ de BP à BP mais -1,8 M€ vs réalisé 2023), par la participation au CPER RN7 (- 0,75 M€) et les dépenses informatiques (- 0,5 M€).

La diminution globale des subventions versées (- 3,8 M€ de BP à BP) provient principalement de la subvention au budget de la MADEP (contribution en baisse de 3,1 M€ en 2024) pour la construction du Nouvel Établissement de Protection de l'Enfance.

Cependant, les crédits mobilisés par les contrats avec les intercommunalités (+ 1,5 M€ par rapport au réalisé 2023, stable par rapport au budget), et au sein des immobilisations corporelles par un effort particulièrement conséquent des travaux effectués sur les collèges (4,4 M€ soit + 0,9 M€ vs réalisé 2023) intégrant les investissements en équipements informatiques à destination des collèges compensent partiellement ces diminutions.



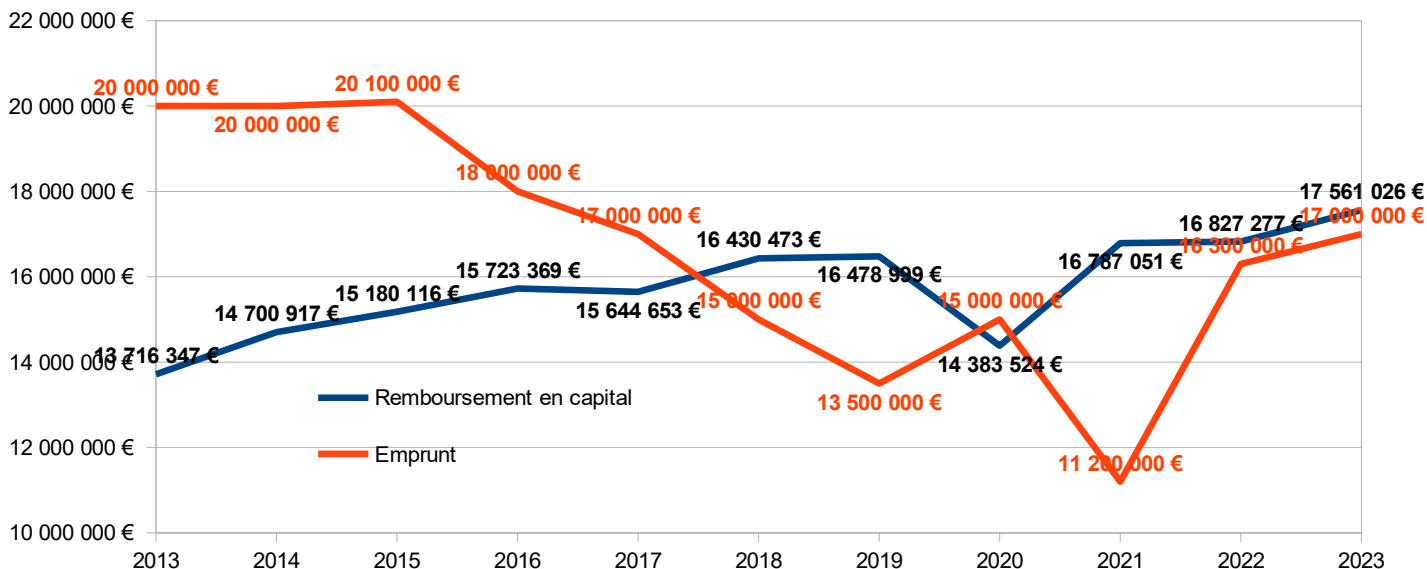
Les dépenses réelles d'investissement se composent pour 34 % du remboursement en capital de la dette (part en augmentation par rapport au budget 2023), pour 24 % en subventions d'équipement, et pour 42 % en investissement direct, part en relative stabilité (44 % au BP 2023).

Au sein des dépenses d'investissement, se trouve le remboursement des emprunts et des dettes assimilées, qui passe de 17,6 M au CA 2023 € à 18,6 M€, sous l'effet du profil de remboursement des emprunts.

L'encours de dette (capital restant dû) au 31/12/2023 est de 215 338 949 € dont 200 600 425 € portés par le budget principal avec une durée moyenne de 6 ans et 9 mois et 14 738 524 € par le budget annexe de Magny-Cours dont la durée moyenne est de 5 ans et 10 mois.

Un désendettement s'opère depuis 2018 (à l'exception de 2020) comme l'illustre le graphique.

Flux net de dette Remboursement/Emprunt du budget principal



2. Des investissements en 2024 qui renforcent infrastructures et réseaux au service des politiques essentielles du Département

Au titre des investissements directs, le Conseil départemental finance des opérations essentielles pour l'attractivité du territoire, le soutien à l'activité économique ou le développement et l'entretien de son propre patrimoine.

L'année 2024 concilie donc à la fois un maintien de ces investissements directs récurrents à un niveau élevé avec notamment un effort particulier sur le patrimoine bâti (7,4 M€), l'informatique (2,2 M€), et permet aussi de financer la fin des travaux des grands projets structurants, la Cité des Présents et le nouvel établissement de protection de l'enfance (NEPE), ainsi que la continuation de la mise à 2x2 voies de la RN7.

Le niveau des dépenses de renforcement de la **voirie** départementale et des infrastructures (ouvrages d'art et ponts) est établi pour 2024 à 10,3 M€, dont 2 M€ pour la RN7, soit une baisse de 0,7 M€ par rapport au réalisé 2023 (qui incluait la subvention CPER RN7 à hauteur de 2,7 M€).

Des crédits d'investissement à hauteur de 4,4 M€ (montant stable par rapport à 2023) sont dédiés cette année à la réfection des couches de roulement en enrobés.

De plus, il faut prendre en compte les travaux réalisés en régie par Nièvre Travaux et Matériels et dont les dépenses associées (matériaux et fournitures) figurent en fonctionnement. Les crédits dédiés au fonctionnement de l'activité de NTM représentent 6,7 M€.

Enfin, une étude d'auscultation des chaussées sera lancée sur l'ensemble du patrimoine départemental avec une aide à la mise en place d'une nouvelle politique d'investissement routier: son montant est estimé à 350 K€.

Il est également prévu des études de faisabilité, de prestations topographiques, de diagnostics et de surveillances d'ouvrages sur l'ensemble du patrimoine départemental pour un montant de 250 K€.

Le programme des **ouvrages d'art et des ponts** se poursuit en 2024 :

- la fin des travaux sur le pont d'Imphy pour 159 K€ ;
- les travaux sur les ouvrages franchissant l'autoroute A77 dans le cadre de la convention nous liant avec APRR pour 23 K€ ;
- les études préalables aux travaux des ponts de Cosne/Loire (RD 955, 313 K€) et de Decize sur la vieille Loire (35 K€) ;
- s'ajoute une enveloppe travaux sur ouvrages d'arts de 700 K€.

L'ensemble des crédits dédiés en 2024 représente 1,2 M€.

Le montant des investissements intègre également le renouvellement du parc de matériel roulant, pour 1 M€ auxquels s'ajoutent 286 K€ de reports de l'exercice 2023, correspondant à du matériel commandé en 2022 et non encore livré.

En 2024, le Département de la Nièvre consacrera 400 K€ pour le programme d'opérations de sécurité et traverses d'agglomérations permettant de réaliser des travaux de remplacement (glissières...) et d'accompagner les communes dans leurs aménagements de sécurité routière en traverse d'agglomération.

Le montant du budget dédié à la signalisation routière s'élève à 270 K€.

Concernant les bâtiments, l'effort est maintenu en 2024, sur les collèges, avec des prévisions de dépenses d'investissement de 3,7 M€, dont 250 K€ de crédits réservés pour des travaux urgents. Au sein de cette inscription budgétaire, les travaux de rénovation énergétique dont la réfection des façades de trois collèges (1,2 M€), la réfection des menuiseries extérieures au collège Jean Jaurès de Guérigny (100 K€) et la réfection de chaudières pour trois collèges (35 K€), les travaux d'accessibilité (400 K€), le remplacement de matériel de cuisine (150 K€) et les travaux de sécurité (1 M€) constituent les principales composantes. Il est prévu également l'aménagement de cours végétalisées pour 250 K€.

Les travaux d'amélioration des bâtiments départementaux concentrent, en 2024, 1 M€ de crédits, en léger recul par rapport à 2023 de 100 K€ dont 837 K€ pour divers travaux comme l'aménagement de vestiaires féminins dans les Centres d'Entretien Routier ou les travaux de restructuration de l'accueil du Site d'Action Médico-Social des Bords de Loire (462 K€), des travaux d'amélioration de la performance énergétique des maisons éclusières (100 K€) et des études pour le relogement du Site

d'Action Médico-Social de la Charité sur Loire (170 K€) d'une part et 280 K€ pour des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie au Site d'Action Médico-Social de Chaméane (70 K€), et l'acquisition de divers matériels (105 K€) d'autre part.

Ces investissements incluent également des travaux dans les bases de loisirs à hauteur de 120 K€, comprenant les études et le début des travaux de mise en sécurité incendie des chambres de la Pagode aux Settons.

Il est également prévu 795 K€ pour l'acquisition de la Maison du Morvan.

Les investissements informatiques (2,3 M€) diminuent par rapport au budget primitif 2023 (2,8 M€) mais s'ajoute à ce montant celui des reports qui s'élève à 324 K€ (acquisition de logiciels et de matériels).

Ce budget reste élevé et figure parmi les budgets pour lesquels les dépenses ont le plus progressé ces dernières années, signe des efforts importants consacré à la modernisation des équipements et à la sécurité numérique.

Les montants nouvellement inscrits au BP 2024 concernent l'informatique dans les collèges à hauteur de 577 K€ pour les équipements, la gestion électronique des documents du secteur social pour 160 K€ et les achats de logiciels métiers pour 617 K€.

Le budget d'entretien du Canal du Nivernais, avec 700 K€ de dépenses d'entretien prévues en 2024 est en légère diminution par rapport à 2023 (750 K€), dû à la baisse du montant des subventions allouées par la Région Bourgogne Franche-Comté par rapport à la période 2015-2022, qui finance les travaux à hauteur de 75 %.

A ces dépenses récurrentes, il convient d'ajouter en tant qu'investissements directs, les travaux de la Cité des Présents, commencés en septembre 2020, qui nécessitent une enveloppe budgétaire de 1,9 M€ en 2024 intégrant le traitement d'un sinistre apparu en cours de chantier.

Le montant de l'autorisation de programme (AP) est revalorisé à 17,5 M€ (+ 711 K€) au lieu des 16,8 M€ initiaux pour tenir compte en 2024 des crédits non consommés et non engagés en 2023, l'opération devant se terminer à la fin de cette année et le lissage des crédits non utilisés s'opérerait sur 2025, ce qui ne permet pas de disposer des crédits de paiement nécessaires en 2024.

Pour rappel, l'économie actuelle du projet permet d'escompter un financement à hauteur de 5,5 M€, auquel il convient d'ajouter le bénéfice du FCTVA.

Les subventions d'équipement permettent au Département, au titre de sa compétence relative à la solidarité territoriale, de participer aux opérations de développement local ou de soutien à l'activité.

En 2024, sont notamment inscrits les crédits pour les subventions d'équipements suivantes :

- les contrats avec les intercommunalités sont dotés en 2024 de 3,4 M€ pour couvrir l'ensemble des besoins estimés (montant identique à celui de 2023) ;
- des crédits à hauteur de 2 M€ pour le financement des travaux de mise à 2x2 voies de la RN7 aux fins d'achèvement de la portion Saint-Pierre-le-Mouëtier/Chantenay St Imbert, les travaux ayant repris en juin 2020 ;
- des crédits à hauteur de 1,8 M€ pour le financement des trois axes de la stratégie Habitat (soutien à l'habitat public, soutien à l'habitat privé et soutien aux territoires) ;
- le soutien départemental au bloc communal, qui ne se dément pas avec un montant de 2,2 M€ consacré à la dotation cantonale d'équipement ;

- le versement d'une subvention d'équipement de 680 K€ du budget principal au budget annexe de la MADEF pour financer les travaux de construction du nouvel établissement de protection de l'enfance « les Cormiers ». Le coût total, évalué initialement à 22 M€ est, outre cette subvention, financée par la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

La totalité des investissements de cette opération est portée par le budget annexe de la MADEF, pour un montant total de 10 M€ en 2024 permettant la poursuite des travaux de construction retardée du fait d'un sinistre apparu sur les menuiseries extérieures.

La phase travaux a démarré en janvier 2022, la livraison du bâtiment interviendra probablement en 2025.

- enfin, le département participe comme chaque année aux investissements du SDIS en finançant à hauteur de 600 K€ la rénovation des centres de secours et principalement l'acquisition de véhicules.

La subvention versée au titre des investissements du SDIS est sanctuarisée à 600 K€ par an. Cet engagement est intégré dans la proposition de convention pluriannuelle pour la période 2023-2028 fixant le cadre et les modalités de mise en œuvre de la participation financière au SDIS tant sur son budget de fonctionnement que d'investissement.

De surcroît, pour disposer d'une vision globale des investissements qui seront réalisés en 2024, il est nécessaire de prendre en compte les reports, i.e. les investissements engagés en 2023 mais non finalisés ou non payés sur cet exercice.

Le montant des crédits reportés sur le budget d'investissement 2024 s'élève à 2,2 M€, montant en nette diminution par rapport à 2023 (5,5 M€).

Les recettes à percevoir inscrites en report s'élèvent à 210 K€ (1,2 M€ en 2023).

Les principaux reports sont les suivants :

Libellé des reports	Montant 2023	Montant 2024
Informatique	1 460 710 €	324 319 €
Collèges	728 713 €	100 000 €
Canal du Nivernais	416 214 €	110 649 €
Achats et Moyens	315 592 €	47 613 €
Bâtiments	473 393 €	42 590 €
Voirie	651 760 €	285 897 €
Gérontologie - Inclusion	36 000 €	17 970 €
Musées – Lecture	88 071 €	56 424 €
Budget participatif	28 108 €	80 063 €
Equipement dans les collèges	30 736 €	
Environnement	151 247 €	150 018 €
Cité Muséale	939 632 €	939 518 €
Divers	199 321 €	
Total Reports en investissement	5 519 497 €	2 155 062 €

Ils concernent plus spécifiquement l'achat de logiciels et matériels informatiques (324 K€), les travaux entrepris pour la Cité Muséale (940 K€), les travaux effectués dans les bâtiments départementaux (138 K€), et l'achat de matériels roulants pour la voirie (286 K€) du fait des délais de livraison des véhicules commandés.

Les reports du budget annexe de Magny-Cours s'élèvent à 410 K€ en dépenses. Aucun report n'a été inscrit tant en dépenses qu'en recettes pour les budgets annexes de la MADEF et du Centre Départemental de Santé.

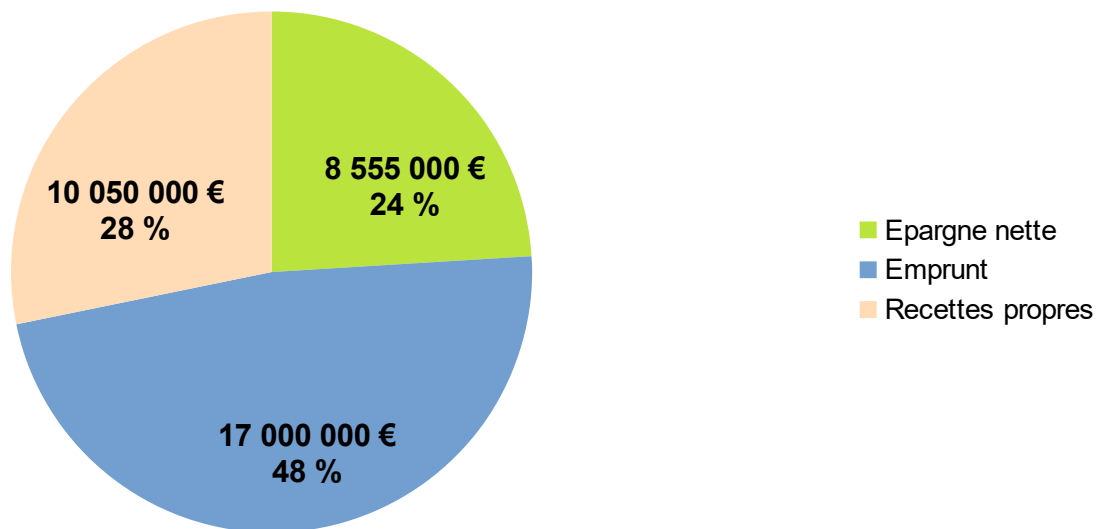
VII) Les recettes d'investissement s'ajustent au programme d'investissements

Trois sources de financement permettent de couvrir les dépenses d'investissement: l'autofinancement, les recettes propres d'investissement, et le recours à l'endettement.

La Nièvre s'efforce depuis plusieurs années d'ajuster le niveau de la dette nouvelle empruntée, de sorte qu'il soit inférieur au montant du remboursement en capital. Ce dernier s'est élevé à 17,6 M€ en 2023, et le montant emprunté s'est établi à 17 M€, conduisant à un désendettement. En 2024, le montant d'investissements de 35,6 M€ est adapté pour respecter cet objectif. Le montant d'emprunt prévisionnel pour 2024 est de 17 M€. Il serait inférieur de 1,6 M€ au capital remboursé qui s'élève à 18,6 M€.

Du fait de la dégradation de l'épargne et du maintien des investissements à un niveau élevé, on constate en conséquence une augmentation de la part couverte par la dette dans le financement des dépenses d'investissement, qui représente 55 % en 2023 (42 % en 2022, 37% en 2021 et 31% en 2020). La part composée de l'autofinancement (épargne nette) et des recettes propres représentent moins de la moitié des financements.

Budget 2024 - répartition du financement des investissements



1. Les recettes propres d'investissement (hors dette) s'élèvent en 2024 à 10 M€.

Les principales recettes d'investissement en 2024 sont présentées ci-dessous :

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
FCTVA	3 480 614 €	4 027 121 €	3 000 000 €
Cité muséale : financements extérieurs	2 901 124 €	1 270 683 €	2 296 362 €
Dotation d'équipement des collèges	1 270 000 €	1 271 856 €	1 271 000 €
Rénovation des collèges (DSID et autres)	403 775 €	740 451 €	960 545 €
Amélioration des bâtiments (DSID et autres)	211 000 €		187 500 €
Subvention région canal	500 000 €	700 000 €	500 000 €
Subventions rénovation des ouvrages d'art et voiries	484 958 €	286 885 €	660 000 €
Produit des amendes de radars automatiques	715 000 €	715 164 €	500 000 €
Subvention équipements informatiques Covid-FEDER	319 000 €	540 991 €	76 350 €
Subvention espaces maraîchers	198 000 €	122 806 €	50 000 €
Subvention destinées à la préservation de l'environnement		244 290 €	216 850 €
Autres immobilisations financières	255 977 €	55 477 €	
Produit des cessions d'immobilisations	93 350 €		197 350 €
Autres	490 202 €	493 308 €	134 043 €
Total recettes propres d'investissement	11 323 000 €	10 469 032 €	10 050 000 €

L'année 2024 devrait enregistrer un montant de recettes propres d'investissement conforme aux années passées.

La subvention allouée par la Région Bourgogne Franche-Comté finançant les travaux du canal du nivernais à hauteur de 75 %, est en repli par rapport à la période 2015-2022.

Les financements extérieurs obtenus pour les travaux de la Cité des Présents (Région, État, FRED...), sont versés en fonction de l'avancée des travaux.

Il faut noter également la disparition de la part péréquatrice de la DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements), puisque cette dotation est depuis la loi de finances pour 2022 intégralement fléchée sur le co-financement direct de projets, sélectionnés par le préfet de Région.

Le montant total attribué est bien sûr plus aléatoire, dépendant des projets exposés et de leur sélection.

2. Le Département poursuit la démarche de désendettement entreprise depuis 2018

L'emprunt d'équilibre pour 2024 constitue la première source de financement des dépenses d'investissement. Il est de 17 M€, niveau inférieur au remboursement du capital de la dette qui atteindra en 2024, 18,6 M€.

Les intérêts payés par la collectivité qui constituent des dépenses de fonctionnement sont évoqués par souci de clarté dans cette partie.

L'inscription relative aux intérêts payés sur les emprunts est de 5,85 M€, en augmentation de 17 % par rapport au BP 2023 (5 M€). En effet, la hausse des taux d'intérêts observée depuis 2022 devrait se prolonger et trouver un point culminant durant le 1^{er} semestre 2024. Il est donc probable que les taux se maintiennent à un niveau élevé malgré des prévisions à la baisse à partir du 2^{ème} semestre.

- Le remboursement du capital de la dette en 2024 est plus élevé que celui du BP 2023, avec un montant de 18,6 M€. Cette évolution, malgré la diminution de l'encours de dette de la collectivité depuis 2017, s'explique par l'amortissement progressif de la moitié des emprunts combiné à l'absence de prêt arrivant à échéance sur les années 2023 et 2024 ;
- L'annuité supportée par la collectivité sera en 2024 de 24,5 M€ contre 22,3 M€ au CA 2023 ;
- Le besoin d'emprunt nouveau pour 2024 est établi au budget primitif à 17 M€. Ce montant permet de poursuivre une programmation des investissements ambitieuse sans compromettre durablement le désendettement engagé depuis 2018 ;
- Malgré la souscription d'un emprunt nouveau de 17 M€, l'encours de dette sur le budget principal maintiendra une baisse entre le 31 décembre 2023 (200,6 M€) et le 31 décembre 2024 (199 M€), de - 0,8 %.
- La capacité de désendettement sur le budget principal, soit la durée nécessaire pour rembourser le capital de la dette en employant l'intégralité de l'épargne brute, s'élève au budget 2024 à 7,8 années, après intégration du résultat antérieur de 15,6 M€ dans les recettes de l'année.
- La dette du budget principal est composée au 31 décembre 2023 de 66 contrats d'emprunt, contractés auprès de 10 groupes bancaires, et représentant un encours de 200 600 425 €. L'encours est lui-même constitué à 95,55 % de produits présentant le niveau de risque le plus faible. Il est composé à 65 % de prêts à taux fixe et 30 % à taux variable. 5 % des emprunts, soit 7 emprunts, sont à taux structurés (dits « barrière » ou « barrière avec multiplicateur »), mais ils ne présentent pas de risque spécifique.
- Le taux moyen des emprunts est de 2,86 % au 31/12/2023 contre 2,32 % au 31/12/2022 (pour mémoire 1,92 % au 31/12/2021).

VIII) Le budget consolidé du Conseil départemental pour l'exercice 2024

	FONCTIONNEMENT		Évolution 2024/2023	INVESTISSEMENT		Évolution 2024/2023
	BP 2023	BP 2024	%	BP 2023	BP 2024	%
Budget principal	299 549 961 €	305 209 939 €	1,89 %	57 726 154 €	53 469 000 €	-7,37 %
MADEF	5 531 551 €	6 133 772 €	10,89 %	29 027 500 €	17 231 531 €	-40,64 %
Site de Magny-Cours	1 410 000 €	1 367 300 €	-3,03 %	2 638 000 €	1 987 400 €	-24,66 %
Centre de Santé Départemental	1 058 000 €	1 934 901 €	82,88 %	157 200 €	80 000 €	-49,11 %
TOTAL	307 549 512 €	314 645 912 €	2,31 %	89 548 854 €	72 767 931 €	-18,74 %

Pour compléter ces éléments, il convient d'évoquer les dépenses inscrites au titre des budgets annexes. Le tableau ci-dessus a été réalisé en retranchant des dépenses (fonctionnement et investissement) les contributions versées par le budget général en direction des budgets annexes (apparaissant en recettes prévisionnelles de ces budgets), qui s'élèvent au BP 2024 respectivement à 5 944 K€ au titre du fonctionnement et 680 K€ en investissement pour la MADEF, à 2 553 K€ pour le circuit de Nevers Magny-Cours.

Dans l'objectif de renforcer l'offre de soins et de garantir à chaque Nivernais l'accès à un médecin, le Département de la Nièvre a créé en 2023, un centre de santé départemental affecté d'un budget annexe dédié. Les contributions pour cette deuxième année de lancement sont estimées à 248 K€ au titre du fonctionnement et 56 K€ au titre des investissements.

Contribution aux budgets annexes	BP 2023	BP 2024	Évolution 2024/2023	BP 2023	BP 2024	Évolution 2024/2023
MADEF	5 078 366 €	5 944 461 €	17,1%	3 801 646 €	680 000 €	-82,1%
MAGNY-COURS	3 101 673 €	2 552 700 €	-17,7%			
CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL	255 000 €	247 900 €	-2,8%	147 200 €	56 000 €	-62,0%
	8 435 039 €	8 745 061 €	3,68 %	3 948 846 €	736 000 €	-81,4%

Budget consolidé	BP 2024	BP 2023	Variation vs. BP 2023
Budget principal	358 678 939	357 276 114	0,39 %
MADEF *	23 365 303	34 559 051	-32,39 %
Site de Magny-Cours	3 354 700	4 048 000	-17,13 %
Centre de Santé Départemental	2 014 901	1 215 200	65,81 %
TOTAL *	387 413 843	397 098 365	-2,44 %

* Budget total consolidé 2024 après retraitement des écritures comptables du projet NEPE comptabilisé sur le budget MADEF : 377 467 843 € au BP 2024 et 380 671 365 € au BP 2023, soit -0,84 % vs. BP 2023

On observe donc une diminution des dépenses consolidées des quatre budgets à hauteur de -2,44 %, qui peut être corrigée à **-0,84 %** liée principalement aux travaux du nouvel établissement de protection de l'enfance sur le budget annexe de la MADEF, pour lequel il est prévu des travaux pour un montant de 7 285 k€, soit - 4 727 k€ par rapport au budget 2023, compte tenu du planning prévisionnel d'avancement du chantier sur l'année 2024.

La conduite du projet sous forme de convention de mandat avec Nièvre Aménagement requiert la réalisation d'écritures comptables de transfert entre les comptes d'avances de trésorerie et les comptes d'immobilisations au fur et à mesure des paiements effectués par le maître d'ouvrage délégué.

Ces écritures nécessitent une inscription de crédits budgétaires de 9 946 K€ en dépenses et en recettes, ce qui est neutre pour l'équilibre budgétaire mais augmentent d'autant les volumes des crédits de dépenses proposés.

LA PROPOSITION

Il vous est donc proposé :

- D'ADOPTER le budget primitif 2024 (opérations réelles et opérations d'ordre) ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	21 824 823,77	
012 Charges de personnel et frais assimilés	81 851 438,00	
013 Atténuations de charges		1 248 000,00
014 Atténuations de produits	6 209 393,00	
016 APA	30 956 200,00	13 000 000,00
017 RSA / Régularisations de RMI	42 772 527,00	2 725 737,00
023 Virement à la section d'investissement	18 516 302,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 538 698,00	13 900 000,00
65 Autres charges de gestion courante	124 127 601,23	
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	175 100,00	
66 Charges financières	5 853 000,00	
67 Charges spécifiques	184 917,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		2 524 462,00
73 Impôts et taxes		112 877 377,00
731 Fiscalité locale		102 890 000,00
74 Dotations et participations		78 848 298,72
75 Autres produits de gestion courante		11 233 061,00
76 Produits financiers		109 245,09
77 Produits spécifiques		17 750,00
002 Résultat de fonctionnement		15 636 069,19
TOTAL	355 010 000,00	355 010 000,00

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 977 561,19	
018 RSA	47 500,00	
021 Virement de la section de fonctionnement		18 516 302,00
024 Produits des cessions d'immobilisations		197 350,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 900 000,00	22 538 698,00
041 Opérations patrimoniales	1 648 000,00	1 648 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		20 922 073,31
109 Cité Muséale	2 850 856,83	
13 Subventions d'investissement		6 226 200,29
16 Emprunts et dettes assimilées	18 610 000,00	17 682 000,00
20 Immobilisations incorporelles	3 154 374,12	
204 Subventions d'équipement versées	12 866 569,70	
21 Immobilisations corporelles	7 368 851,46	
23 Immobilisations en cours	11 371 910,30	145 000,00
27 Autres immobilisations financières	90 000,00	10 000,00
TOTAL	87 885 623,60	87 885 623,60

- **DE MAINTENIR** le taux de la taxe d'aménagement affectée au financement du CAUE à 0,38 % et le taux affecté au financement des espaces naturels sensibles à 1,12 % ;

- **D'ACCORDER** pour l'exercice 2024 au service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre une contribution de fonctionnement de 12 665 000 € et une subvention de 600 000 € pour le financement de ses investissements 2024 ;

- **DE RENOUVELER** la cotisation du Département à l'Assemblée des Départements de France pour un montant de 17 900 € maximum ;

- **DE RENOUVELER** la cotisation du Département à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et Audiovisuel AVICCA pour un montant de 1 850 € ;

- **DE RENOUVELER** la cotisation du Département à l'Association Finances Gestion et Évaluation des Collectivités Territoriales pour 400 € ;

- **DE RENOUVELER** la cotisation versée à l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNiA) Bourgogne-Franche-Comté pour 105 199 €, et 10 000 € au titre de l'investissement ;

- **DE FIXER** la contribution pour l'exercice 2024 au syndicat mixte Nièvre Numérique à 312 000 € ;

- en matière de gestion de la dette, pour 2024 et jusqu'au vote du budget 2025, d'**ACCORDER** les délégations suivantes dans le cadre de la gestion active de l'encours et d'**AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à :

lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers

procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite des crédits inscrits au budget 2023

- la durée des emprunts réalisés devra être de 30 ans maximum
- les index de référence seront ceux communément utilisés sur les marchés financiers
- les contrats pourront être assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie
- les emprunts pourront prévoir un remboursement anticipé

conduire les opérations financières utiles à la gestion des emprunts : réaménagement de dette, remboursement par anticipation, renégociation contractuelle, changement d'index ou de type de taux ; opérations de marché (contrats de couverture de risques de taux d'intérêts et de change, SWAP) et toutes les autres opérations financières utiles à la gestion de la dette, dans la limite des crédits inscrits au budget 2024 ;

passer à cet effet les actes nécessaires et notamment signer les contrats ainsi négociés. Cette compétence peut être déléguée par le Président du Conseil départemental au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint Jeunesse, Administration et Ressources ou au Directeur des Finances et de la Performance du Département par arrêté ;

signer les contrats de lignes de trésorerie et à procéder aux tirages nécessaires dans la limite de 17 000 000 € et ce jusqu'au vote du Budget 2025 ;

- **D'AUTORISER** les créations et modifications d'autorisations de programmes et autorisations d'engagements dont la liste figure en annexes n°C et E.

GLOSSAIRE

ADF : assemblée des départements de France
ADT : agence départementale de tourisme
AIS : allocations individuelles de solidarité
AMEL : appel à manifestations d'engagements locaux
AP : autorisation de programme
APA : allocation personnalisée d'autonomie
ARS : agence régionale de santé
ATD : agence technique départementale
CA : compte administratif
CDG : centre de gestion
CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CICE : crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CMCC : cité muséale de Château-Chinon
COSDEN : comité des œuvres sociales du département de la Nièvre
CRTE : contrat de relance et de transition écologique
CSPE : contribution au service public de l'électricité
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCP : dotation de compensation péréquée
dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDFIP : direction départementale des finances publiques
DGF : dotation globale de fonctionnement
DMTO : droits de mutation à titre onéreux
DRF : dépenses réelles de fonctionnement
DSID : dotation de soutien à l'investissement départemental
EBE : entreprise à but d'emploi
ETCLD : expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée
FMDI : fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FMI : fonds monétaire international (International Monetary Fund)
FSD : fonds de solidarité en faveur des départements
FSID : fonds de solidarité interdépartementale
GVT : glissement vieillesse technicité
IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé
IS : impôt sur les sociétés
LF : loi de finances
LPFP : loi de programmation des finances publiques
MADEF : maison de l'enfance
MNA : mineurs non accompagnés
NEPE : nouvel établissement de protection sociale
OCDE : organisation de coopération et de développement économique
PCH : prestation de compensation du handicap
PLF : projet de loi de finances
PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunérations
RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RRF : recettes réelles de fonctionnement
SDACRE : schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
TCFE : taxe sur la consommation finale d'électricité
TH : taxe d'habitation
TFB/TFPB/FB : taxe sur le foncier bâti
TSCA : taxe spéciale sur les conventions d'assurance

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22580001000012

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	30
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	31
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	32
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	36
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	39
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	47

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	50
A1.01 - Opérations non ventilables	53
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	54
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	57
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	58
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	59
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	62
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	65
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	68
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	69
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	72
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	74
A1.908 - Fonction 8 - Transports	77
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	81
A2.01 - Opérations non ventilables	83
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	84
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	90
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	91
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	92
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	96
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	100
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	105
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	106
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	107
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	110
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	112
A2.938 - Fonction 8 - Transports	115

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	121
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	122
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	131
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	133

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	134
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	136
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	137
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	138
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	155
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	156
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	157
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	159
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	160
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	161
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	162
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	164
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	165

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	69 753 000,00	87 675 073,31
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 155 062,41	210 550,29
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 15 977 561,19	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	87 885 623,60	87 885 623,60
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	355 010 000,00	339 373 930,81
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 15 636 069,19
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	355 010 000,00	355 010 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	442 895 623,60	442 895 623,60

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P039E41	AP 2017 CHATEAU CHINON CONSTR/ RESTRUCTURATION EHPAD	204	0,00
P055E14	AP 2017 RD 978A OA SUR VIEILLE LOIRE	20, 21, 23	0,00
P006E28	AP 2019 Conservation des fonds	21, 23	-40 004,35
P055E15	AP 2019 RD907 PONT DE NEUVY SUR LOIRE	20, 23	0,00
P055E27	AP 2022 RD200 PONT D'IMPHY	20, 21, 23	157 000,00
P030E19	AP 22 GED SOCIALE	20, 21	0,00
P009E32	AP plur subv MADEF	204	44 392,25
P087E02	AP pluriannuelle subv	204	660 000,00
P008E12	AP voirie nationale	204	-1 350 000,00
P005E01	AP09D Pluriannuelle Château-Chinon	20, 21, 23	711 433,11
P036E30	AP14 pluriannuelle	21, 23	49 533,79
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	204	-2 959 849,00
P087E01	AP18 Pluriannuelle 2018-2020	204	0,00
P089E26	AP18 pluri subv 6 communes de Puisaye	204	0,00
P089E04	AP18 pluri subv CCP Amognes Coeur du Niv	204	-22 002,16
P089E06	AP18 pluri subv CCP Bazois Loire Morvan	204	18 884,97
P089E08	AP18 pluri subv CCP Haut Nivernais Val d Yonne	204	0,00
P089E14	AP18 pluri subv CCP Loire Vignobles et Nohain	204	0,00
P089E18	AP18 pluri subv CCP Nivernais Bourbonnais	204	70,67
P089E20	AP18 pluri subv CCP Sud Nivernais	204	14 124,30
P089E22	AP18 pluri subv CCP Tannay Brinon Corbigny	204	0,00
P089E12	AP18 pluri subv CCP des Bertranges	204	-3 399,86
P089E16	AP18 subv CCP Morvan Sommets et Grds Lacs	204	-7 823,36
P004E57	AP18D Annuelle de subvention	204	-290,00
P055E19	AP19 RD955 pont de Cosne	20, 21, 23	0,00
P004E58	AP19D annuelle de subv	204	-170 000,00
P027E56	AP20 pluriann sub ANRU	204	-956 195,00
P008E15	AP20 subv fret ferroviaire	204	45 000,00
P039E43	AP2017 CHEVROCHES VILLAGE VACANCE REPIT FAMILIAL NIVERNAIS	204	0,00
P040E10	AP2017 ENTRAINS CONSTRUCTION FOYER PHV	204	0,00
P042E31	AP2019D pluriannuelle	20, 21, 23	0,00
P006E31	AP2020 Conservation des Fonds	23	-19 201,85
P006E32	AP2020 Numérisation océrisation de fonds d'archives	21	-43,51
P064E29	AP20D annuelle sub DCE	204	0,00
P089E28	AP21 CCP21-23 CCHNVY	204	0,00
P055E21	AP21 barrage de Pannecot	20, 23	0,00
P004E70	AP22 D PLURIANNUELLE ETUDE LEGUMERIE	20	-330,00
P027E73	AP22 D PLURIANNUELLE LOGEMENT D ABORD	204	0,00
P027E67	AP22 D PLURIANNUELLE LOGTS PUBLICS	204	571 000,00
P027E74	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH SUBVENTIONS PARTICULIERS	204	8 000,00
P027E75	AP22 D PLURIANNUELLE PDH	204	-3 071 000,00
P103E02	AP22 EQUIMARULT	20, 21	0,00
P009E33	AP22 PLURIANNUELLE	20, 23	0,00
P012E21	AP23 D 3 COLLEGES RPT CHAUDIERES	20, 23	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P012E23	AP23 D COLLEGE CERCY FACADES	20, 21	-800 000,00
P012E19	AP23 D COLLEGE DONZY NORMES CUISINE	20, 23	30 000,00
P012E22	AP23 D COLLEGE IMPHY FACADES	20, 21	-1 000 000,00
P012E20	AP23 D COLLEGE LORMES AMELIORATION ENERGETIQUE BAT	20, 23	0,00
P012E17	AP23 D COURS OASIS	20, 23	0,00
P012E18	AP23 D FACADES 3 COLLEGES	20, 23	1 800 000,00
P055E28	AP23 D PLURI RNVV VEHICULES	21	0,00
P065E21	AP23 D PLURI SUB GIP PCRS	204	-114 400,00
P004E72	AP23 D PLURI SUBVENTIONS	204	0,00
P009E34	AP23 D PLURI ANNUELLE	20, 23	0,00
P030E24	AP23 GEC	20, 21	0,00
P043E31	AP23 annuelle subv	204	0,00
P004E73	AP23D ANNUELLE SUBVENTIONS	204	45 000,00
P015E65	AP23D EBE MANUFACTURE TIERS LIEU	204	-150 000,00
P055E29	AP23D PLURI BARRAGE DE COEUILLON	23	0,00
P004E74	AP23D SUB CONTRATS PROJETS INDIVIDUELS	204	0,00
P091E06	AP24	204	380 000,00
P077E03	AP24 D CONFORMITE INCENDIE PAGODE ET CHAMBRES PASSERELLES	20, 23	300 000,00
P023E12	AP24 PLURI SUBV VOIE PEDESTRE TRACY ST SATUR	204	15 000,00
P012E24	AP24D COLLEGE LES LOGES TOITURE	20, 23	600 000,00
P027E78	AP24D PLURI FNAME 2024-2027	204	400 000,00
P055E30	AP24D PLURI RENVV VEHICULES	21	1 150 000,00
P004E76	AP24D PLURI SUBVENTION CPI 2024	204	50 000,00
P042E36	AP24D PLURI TRAVAUX GARE GUERIGNY	23	158 000,00
P042E37	AP24D PLURI TRAVAUX PEUPLERAIE DECIZE	23	112 000,00
P027E54	APD16PDH Pluriannuelle	20, 21, 23	-203 465,00
P003E12	APD24 ACQUISITION VEHICULES	21	260 000,00
P020E05	SAURY Démolition Désamiantage	204	-147 000,00
TOTAL			-3 435 565,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	3 000 000,00
TOTAL GENERAL			-435 565,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P083E09	AE - FSE PROGRAMMATION 2018 - 2021	017, 65	-513 288,83
P027E47	AE 15 D PDH	011, 65	-1 667 545,08
P018E61	AE D24 SUBV PROJETS ASS 2024	65	20 000,00
P089E09	AE18 pluri subv CCP Haut Nivernais Val d Yonne	65	4 000,00
P089E15	AE18 pluri subv CCP Loire Vignobles et Nohain	65	0,00
P089E23	AE18 pluri subv CCP Tannay Brinon Corbigny	65	0,00
P089E13	AE18 pluri subv CCP des Bertranges	65	-1 015,98
P090E02	AE18 subv Pays Nivernais Morvan	65	-5 000,00
P090E01	AE18 subv Pays Val de Loire Nivernais	65	0,00
P004E61	AE19 foncier agr	011	-8 466,48
P065E20	AE20	011, 65	-30 807,89
P027E58	AE20 guichet unique	011	-127 158,00
P027E59	AE21 lot1PIG3	011	0,00
P015E64	AE21annuelle subv PVD	65	109 632,24
P004E71	AE22 D ACCOMPAGNEMENT COLLEGES APPRO BIO ET LOCAL	011	15 061,00
P036E33	AE22 anoxie/nettoyage	011	-8 238,00
P036E34	AE22 inauguration	011	-82 833,40
P027E76	AE23 D ETUDE PREOP CCHNVY	65	0,00
P065E22	AE23 D PLURI SUB GIP PCRS	65	-50 100,00
P018E60	AE23 D SUBV PROJETS ESS	65	0,00
P027E77	AE23 D SUIVI ANIMATION PIG 2024	011	-12 000,00
P105E01	AE23subv FSE+2022-2027	65	0,00
P002E51	PLAN POUR L EAU	011	48 823,25
TOTAL			-2 308 937,17

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	1 000 000,00
---	-----	--------------

TOTAL GENERAL	-1 308 937,17
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	47 500,00	0,00	47 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	253 731,12	2 900 643,00	0,00	3 154 374,12
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	190 415,40	12 676 154,30	0,00	12 866 569,70
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	588 828,46	6 810 823,00	0,00	7 399 651,46
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 355 513,82	1 122 087,43	13 069 879,70	0,00	14 191 967,13
Total des dépenses d'équipement		5 355 513,82	2 155 062,41	35 505 000,00	0,00	37 660 062,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	18 610 000,00	0,00	18 610 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	18 700 000,00	0,00	18 700 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 355 513,82	2 155 062,41	54 205 000,00	0,00	56 360 062,41

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		13 900 000,00	0,00	13 900 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		1 648 000,00	0,00	1 648 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		15 548 000,00	0,00	15 548 000,00

TOTAL	5 355 513,82	2 155 062,41	69 753 000,00	0,00	71 908 062,41
--------------	---------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	15 977 561,19
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 885 623,60
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	162 712,02	6 015 650,00	0,00	6 178 362,02
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	17 672 000,00	0,00	17 672 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	145 000,00	0,00	145 000,00
Total des recettes d'équipement		0,00	162 712,02	23 832 650,00	0,00	23 995 362,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	17 922 073,31	0,00	17 922 073,31
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	47 838,27	0,00	0,00	47 838,27
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	197 350,00	0,00	197 350,00
Total des recettes financières		0,00	47 838,27	21 139 423,31	0,00	21 187 261,58
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	210 550,29	44 972 073,31	0,00	45 182 623,60

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		18 516 302,00	0,00	18 516 302,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		22 538 698,00	0,00	22 538 698,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		1 648 000,00	0,00	1 648 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		42 703 000,00	0,00	42 703 000,00

TOTAL	0,00	210 550,29	87 675 073,31	0,00	87 885 623,60
--------------	-------------	-------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 885 623,60
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	27 155 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	21 824 823,77	0,00	21 824 823,77
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	81 851 438,00	0,00	81 851 438,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	6 209 393,00	0,00	6 209 393,00
016	APA	0,00	0,00	30 956 200,00	0,00	30 956 200,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	42 772 527,00	0,00	42 772 527,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	124 127 601,23	0,00	124 127 601,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	175 100,00	0,00	175 100,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	307 917 083,00	0,00	307 917 083,00
66	Charges financières	0,00	0,00	5 853 000,00	0,00	5 853 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	184 917,00	0,00	184 917,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	313 955 000,00	0,00	313 955 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		18 516 302,00	0,00	18 516 302,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		22 538 698,00	0,00	22 538 698,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		41 055 000,00	0,00	41 055 000,00

TOTAL	0,00	0,00	355 010 000,00	0,00	355 010 000,00
--------------	-------------	-------------	-----------------------	-------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	355 010 000,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	1 248 000,00	0,00	1 248 000,00
016	APA	0,00	0,00	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	2 725 737,00	0,00	2 725 737,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 524 462,00	0,00	2 524 462,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	112 877 377,00	0,00	112 877 377,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	102 890 000,00	0,00	102 890 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	78 848 298,72	0,00	78 848 298,72
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	11 233 061,00	0,00	11 233 061,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	325 346 935,72	0,00	325 346 935,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	109 245,09	0,00	109 245,09
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	17 750,00	0,00	17 750,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	325 473 930,81	0,00	325 473 930,81

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		13 900 000,00	0,00	13 900 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		13 900 000,00	0,00	13 900 000,00

TOTAL	0,00	0,00	339 373 930,81	0,00	339 373 930,81
--------------	-------------	-------------	-----------------------	-------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	15 636 069,19
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	355 010 000,00
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	27 155 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	4 200 000,00	4 200 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 610 000,00	0,00	18 610 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 850 856,83		2 850 856,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	3 154 374,12	0,00	3 154 374,12
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	12 866 569,70	0,00	12 866 569,70
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	7 368 851,46	0,00	7 368 851,46
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	11 371 910,30	3 748 000,00	15 119 910,30
018	RSA	47 500,00	0,00	47 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	90 000,00	0,00	90 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		100 000,00	100 000,00
198	Neutralisation des amortissements		7 500 000,00	7 500 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		56 360 062,41	15 548 000,00	71 908 062,41

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	15 977 561,19
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 885 623,60
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	21 824 823,77		21 824 823,77
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	81 851 438,00		81 851 438,00
014	Atténuations de produits	6 209 393,00		6 209 393,00
016	APA	30 956 200,00		30 956 200,00
017	RSA / Régularisations de RMI	42 772 527,00		42 772 527,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	124 127 601,23	0,00	124 127 601,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	175 100,00		175 100,00
66	Charges financières	5 853 000,00	0,00	5 853 000,00
67	Charges spécifiques (9)	184 917,00	0,00	184 917,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	22 438 698,00	22 438 698,00
71	Production stockée (ou déstockage)		100 000,00	100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		18 516 302,00	18 516 302,00
Dépenses de fonctionnement – Total		313 955 000,00	41 055 000,00	355 010 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	355 010 000,00
--	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	6 226 200,29	0,00	6 226 200,29
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 682 000,00	0,00	17 682 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	145 000,00	48 000,00	193 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 000,00	0,00	10 000,00
28	Amortissement des immobilisations		22 200 000,00	22 200 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		100 000,00	100 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		238 698,00	238 698,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		18 516 302,00	18 516 302,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	197 350,00		197 350,00
Recettes d'investissement – Total		27 260 550,29	42 703 000,00	69 963 550,29

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	17 922 073,31
---------------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 885 623,60
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 248 000,00		1 248 000,00
016	APA	13 000 000,00		13 000 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	2 725 737,00		2 725 737,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 524 462,00		2 524 462,00
71	Production stockée (ou déstockage)		100 000,00	100 000,00
72	Production immobilisée		2 100 000,00	2 100 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	112 877 377,00		112 877 377,00
731	Fiscalité locale	102 890 000,00		102 890 000,00
74	Dotations et participations (8)	78 848 298,72		78 848 298,72
75	Autres produits de gestion courante (8)	11 233 061,00	0,00	11 233 061,00
76	Produits financiers	109 245,09	0,00	109 245,09
77	Produits spécifiques (8)	17 750,00	11 700 000,00	11 717 750,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		325 473 930,81	13 900 000,00	339 373 930,81

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	15 636 069,19
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	355 010 000,00
--	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 355 513,82	2 155 062,41	-435 565,00	69 753 000,00	0,00	17 559 961,00	52 193 039,00	71 908 062,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00	47 500,00	0,00	0,00	47 500,00	47 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	253 731,12	-876 855,07	2 900 643,00	0,00	778 230,00	2 122 413,00	3 154 374,12
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	190 415,40	-6 700 487,19	12 676 154,30	0,00	11 068 814,30	1 607 340,00	12 866 569,70
21	Immobilisations corporelles	0,00	588 828,46	-253 756,69	6 780 023,00	0,00	1 261 000,00	5 519 023,00	7 368 851,46
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	182 569,46	4 395 533,95	11 189 340,84	0,00	2 540 577,84	8 648 763,00	11 371 910,30
Total des opérations d'équipement (3)		5 355 513,82	939 517,97	0,00	1 911 338,86	0,00	1 911 338,86	0,00	2 850 856,83
Total des dépenses d'équipement		5 355 513,82	2 155 062,41	-3 435 565,00	35 505 000,00	0,00	17 559 961,00	17 945 039,00	37 660 062,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		18 610 000,00	0,00		18 610 000,00	18 610 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			3 000 000,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	3 000 000,00	18 700 000,00	0,00	0,00	18 700 000,00	18 700 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 355 513,82	2 155 062,41	-435 565,00	54 205 000,00	0,00	17 559 961,00	36 645 039,00	56 360 062,41
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			13 900 000,00	0,00		13 900 000,00	13 900 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			1 648 000,00	0,00		1 648 000,00	1 648 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			15 548 000,00	0,00		15 548 000,00	15 548 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	15 977 561,19
---	----------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	87 885 623,60
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	210 550,29	69 753 000,00	0,00	69 963 550,29
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	162 712,02	6 015 650,00	0,00	6 178 362,02
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	17 672 000,00	0,00	17 672 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	145 000,00	0,00	145 000,00
Total des recettes d'équipement		0,00	162 712,02	23 832 650,00	0,00	23 995 362,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	47 838,27	0,00	0,00	47 838,27
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	197 350,00	0,00	197 350,00
Total des recettes financières		0,00	47 838,27	3 217 350,00	0,00	3 265 188,27
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	210 550,29	27 050 000,00	0,00	27 260 550,29
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		18 516 302,00	0,00	18 516 302,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		22 538 698,00	0,00	22 538 698,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		1 648 000,00	0,00	1 648 000,00
Total des recettes d'ordre		0,00		42 703 000,00	0,00	42 703 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	17 922 073,31
---------------------------------------	----------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	87 885 623,60
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 355 513,82	2 155 062,41	-435 565,00	69 753 000,00	0,00	17 559 961,00	52 193 039,00	71 908 062,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00	47 500,00	0,00	0,00	47 500,00	47 500,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		47 500,00	0,00	0,00	47 500,00	47 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	253 731,12	-876 855,07	2 900 643,00	0,00	778 230,00	2 122 413,00	3 154 374,12
2031	Frais d'études	0,00	28 500,72		1 356 909,00	0,00	484 230,00	872 679,00	1 385 409,72
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		12 400,00	0,00	0,00	12 400,00	12 400,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	225 230,40		1 531 334,00	0,00	294 000,00	1 237 334,00	1 756 564,40
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	190 415,40	-6 700 487,19	12 676 154,30	0,00	11 068 814,30	1 607 340,00	12 866 569,70
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00		820 000,00	0,00	820 000,00	0,00	820 000,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00		60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
204114	Voirie	0,00	0,00		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	100 000,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	120 000,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		56 000,00	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00		680 000,00	0,00	680 000,00	0,00	680 000,00
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	5 256,09		227 647,43	0,00	166 347,43	61 300,00	232 903,52
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	0,00		5 704 021,87	0,00	5 553 781,87	150 240,00	5 704 021,87
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	80 062,63		280 000,00	0,00	280 000,00	0,00	360 062,63
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	1 010,00		1 326 560,00	0,00	646 260,00	680 300,00	1 327 570,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	4 086,68		872 425,00	0,00	862 425,00	10 000,00	876 511,68
20431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	588 828,46	-253 756,69	6 780 023,00	0,00	1 261 000,00	5 519 023,00	7 368 851,46
2111	Terrains nus	0,00	240,00		10 500,00	0,00	0,00	10 500,00	10 740,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00		54 000,00	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	18 659,41		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	30 659,41
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00		715 000,00	0,00	0,00	715 000,00	715 000,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21318	Autres bâtiments publics	0,00	61 950,00		0,00	0,00	0,00	0,00	61 950,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		154 000,00	0,00	0,00	154 000,00	154 000,00
21578	Autre matériel technique	0,00	48 314,11		946 187,00	0,00	90 000,00	856 187,00	994 501,11
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00		22 500,00	0,00	10 000,00	12 500,00	22 500,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00		326 000,00	0,00	0,00	326 000,00	326 000,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
217578	Autre matériel technique (mad)	0,00	0,00		85 000,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		529 411,00	0,00	0,00	529 411,00	529 411,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	333 510,63		1 120 000,00	0,00	1 120 000,00	0,00	1 453 510,63
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		429 000,00	0,00	0,00	429 000,00	429 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	104 641,96		552 250,00	0,00	36 000,00	516 250,00	656 891,96
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		106 067,00	0,00	0,00	106 067,00	106 067,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		92 575,00	0,00	0,00	92 575,00	92 575,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	21 512,35		1 415 533,00	0,00	5 000,00	1 410 533,00	1 437 045,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	182 569,46	4 395 533,95	11 189 340,84	0,00	2 540 577,84	8 648 763,00	11 371 910,30
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00		278 320,00	0,00	142 000,00	136 320,00	278 320,00
2313	Constructions	0,00	10 307,19		2 907 615,00	0,00	1 937 360,00	970 255,00	2 917 922,19
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	121 717,87		6 803 217,84	0,00	421 217,84	6 382 000,00	6 924 935,71
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	50 544,40		150 000,00	0,00	40 000,00	110 000,00	200 544,40
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00		7 188,00	0,00	0,00	7 188,00	7 188,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00		1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	5 355 513,82	939 517,97	0,00	1 911 338,86	0,00	1 911 338,86	0,00	2 850 856,83
	Total des dépenses d'équipement	5 355 513,82	2 155 062,41	-3 435 565,00	35 505 000,00	0,00	17 559 961,00	17 945 039,00	37 660 062,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		18 610 000,00	0,00		18 610 000,00	18 610 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		17 100 000,00	0,00		17 100 000,00	17 100 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00		1 500 000,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
2743	Prêts au personnel	0,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
276348	Créance Autres communes	0,00	0,00		80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			3 000 000,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	3 000 000,00	18 700 000,00	0,00	0,00	18 700 000,00	18 700 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 355 513,82	2 155 062,41	-435 565,00	54 205 000,00	0,00	17 559 961,00	36 645 039,00	56 360 062,41
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			13 900 000,00	0,00		13 900 000,00	13 900 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			11 700 000,00	0,00		11 700 000,00	11 700 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			526 933,44	0,00		526 933,44	526 933,44
13912	Subv. transf. Régions	0,00			708 342,50	0,00		708 342,50	708 342,50
13913	Subv. transf. Départements	0,00			76 652,00	0,00		76 652,00	76 652,00
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00			226 131,00	0,00		226 131,00	226 131,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00			26 645,00	0,00		26 645,00	26 645,00
139172	Subv. transf. FEDER	0,00			295 078,00	0,00		295 078,00	295 078,00
139173	Subv. transf. FEADER	0,00			3 114,00	0,00		3 114,00	3 114,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			67 855,00	0,00		67 855,00	67 855,00
139311	DGE	0,00			464 474,00	0,00		464 474,00	464 474,00
1393121	Dotation départementale équip. collèges	0,00			1 689 315,06	0,00		1 689 315,06	1 689 315,06
139313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00			115 153,00	0,00		115 153,00	115 153,00
13938	Autres fonds équip. transférables	0,00			307,00	0,00		307,00	307,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00			7 500 000,00	0,00		7 500 000,00	7 500 000,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			2 200 000,00	0,00		2 200 000,00	2 200 000,00
2315	<i>Install., matériel et outill. technique</i>	0,00			2 100 000,00	0,00		2 100 000,00	2 100 000,00
3551	<i>Produits finis (hors terrains aménagés)</i>	0,00			100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00			1 648 000,00	0,00		1 648 000,00	1 648 000,00
2313	<i>Constructions</i>	0,00			1 648 000,00	0,00		1 648 000,00	1 648 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			15 548 000,00	0,00		15 548 000,00	15 548 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
109	CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)	P005E01	492 577,22	939 517,97	1 911 338,86	0,00	1 911 338,86	0,00
TOTAL			492 577,22	939 517,97	1 911 338,86	0,00	1 911 338,86	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 109
LIBELLE : CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P005E01

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		730 524,15	492 577,22	a 939 517,97	1 911 338,86	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 800,00	0,00	0,00	30 800,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 800,00	0,00	0,00	30 800,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	699 724,15	492 577,22	939 517,97	1 880 538,86	0,00
2313	Constructions	699 724,15	492 577,22	939 517,97	1 880 538,86	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 850 856,83
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	210 550,29	69 753 000,00	0,00	69 963 550,29
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	162 712,02	6 015 650,00	0,00	6 178 362,02
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	117 128,22	1 517 788,00	0,00	1 634 916,22
1312	Subv. transf. Régions	0,00	40 315,80	801 494,00	0,00	841 809,80
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	791 434,00	0,00	791 434,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	299 434,00	0,00	299 434,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	5 268,00	95 500,00	0,00	100 768,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	685 000,00	0,00	685 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
133121	Dotations départementale équip. collègues	0,00	0,00	1 271 000,00	0,00	1 271 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	17 672 000,00	0,00	17 672 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	17 000 000,00	0,00	17 000 000,00
168748	Dettes - Autres communes	0,00	0,00	672 000,00	0,00	672 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	145 000,00	0,00	145 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	145 000,00	0,00	145 000,00
Total des recettes d'équipement		0,00	162 712,02	23 832 650,00	0,00	23 995 362,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	47 838,27	0,00	0,00	47 838,27
1388	Autres fonds non transférables	0,00	47 838,27	0,00	0,00	47 838,27
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
2743	Prêts au personnel	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	197 350,00	0,00	197 350,00
Total des recettes financières		0,00	47 838,27	3 217 350,00	0,00	3 265 188,27
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	210 550,29	27 050 000,00	0,00	27 260 550,29
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		18 516 302,00	0,00	18 516 302,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		22 538 698,00	0,00	22 538 698,00
28031	Frais d'études	0,00		193 681,45	0,00	193 681,45
28033	Frais d'insertion	0,00		1 229,00	0,00	1 229,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00		162 731,00	0,00	162 731,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00		64 875,00	0,00	64 875,00
2804114	Voirie	0,00		1 771 040,00	0,00	1 771 040,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00		60 567,00	0,00	60 567,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00		310 897,00	0,00	310 897,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00		123 013,95	0,00	123 013,95
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00		2 558 838,00	0,00	2 558 838,00
28041483	Subv. Autres cnes: Projet infrastructure	0,00		194,00	0,00	194,00
28041581	Autres grpts - Biens mob., mat. et études	0,00		706,00	0,00	706,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		622 500,00	0,00	622 500,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00		239 606,00	0,00	239 606,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		32 608,00	0,00	32 608,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		291 575,13	0,00	291 575,13
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		641 462,00	0,00	641 462,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	0,00		12 995,00	0,00	12 995,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		1 153 997,61	0,00	1 153 997,61
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		12 016,00	0,00	12 016,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		113 392,00	0,00	113 392,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00		848 681,00	0,00	848 681,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00		316 302,30	0,00	316 302,30
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00		1 129,00	0,00	1 129,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00		5 183,00	0,00	5 183,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		12 126,00	0,00	12 126,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		3 033,00	0,00	3 033,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00		24 416,00	0,00	24 416,00
281351	Bâtiments publics	0,00		3 063 686,19	0,00	3 063 686,19
28152	Installations de voirie	0,00		906 169,00	0,00	906 169,00
281538	Autres réseaux	0,00		1 275 156,35	0,00	1 275 156,35
281578	Autre matériel technique	0,00		891 802,51	0,00	891 802,51
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00		216,80	0,00	216,80
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	0,00		1 776 455,00	0,00	1 776 455,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00		1 804 805,00	0,00	1 804 805,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00		1 848,00	0,00	1 848,00
2817578	Autre matériel technique (mad)	0,00		53 840,63	0,00	53 840,63
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		218 145,06	0,00	218 145,06
281828	Autres matériels de transport	0,00		1 087 800,27	0,00	1 087 800,27
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		336 274,15	0,00	336 274,15
281838	Autre matériel informatique	0,00		622 458,00	0,00	622 458,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		85 494,79	0,00	85 494,79
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		47 951,23	0,00	47 951,23
28185	Matériel de téléphonie	0,00		93 721,79	0,00	93 721,79
28188	Autres immo. corporelles	0,00		355 380,79	0,00	355 380,79
3551	Produits finis (hors terrains aménagés)	0,00		100 000,00	0,00	100 000,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	0,00		238 698,00	0,00	238 698,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		1 648 000,00	0,00	1 648 000,00
2031	Frais d'études	0,00		1 550 000,00	0,00	1 550 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		48 000,00	0,00	48 000,00
Total des recettes d'ordre		0,00		42 703 000,00	0,00	42 703 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	-1 308 937,17	355 010 000,00	0,00	2 623 434,48	352 386 565,52	355 010 000,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	-1 149 909,33	21 824 823,77	0,00	758 976,25	21 065 847,52	21 824 823,77
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		81 851 438,00	0,00		81 851 438,00	81 851 438,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		6 209 393,00	0,00		6 209 393,00	6 209 393,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	30 956 200,00	0,00	0,00	30 956 200,00	30 956 200,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	-513 288,83	42 772 527,00	0,00	1 449 706,00	41 322 821,00	42 772 527,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	-645 739,01	124 127 601,23	0,00	414 752,23	123 712 849,00	124 127 601,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		175 100,00	0,00		175 100,00	175 100,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	-2 308 937,17	307 917 083,00	0,00	2 623 434,48	305 293 648,52	307 917 083,00
66	Charges financières	0,00	0,00		5 853 000,00	0,00		5 853 000,00	5 853 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		184 917,00	0,00		184 917,00	184 917,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			1 000 000,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	1 000 000,00	6 037 917,00	0,00		6 037 917,00	6 037 917,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	-1 308 937,17	313 955 000,00	0,00	2 623 434,48	311 331 565,52	313 955 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			18 516 302,00	0,00		18 516 302,00	18 516 302,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			22 538 698,00	0,00		22 538 698,00	22 538 698,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			41 055 000,00	0,00		41 055 000,00	41 055 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	355 010 000,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	339 373 930,81	0,00	339 373 930,81
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	1 248 000,00	0,00	1 248 000,00
016	APA	0,00	0,00	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	2 725 737,00	0,00	2 725 737,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 524 462,00	0,00	2 524 462,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	112 877 377,00	0,00	112 877 377,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	102 890 000,00	0,00	102 890 000,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	78 848 298,72	0,00	78 848 298,72
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	11 233 061,00	0,00	11 233 061,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	325 346 935,72	0,00	325 346 935,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	109 245,09	0,00	109 245,09
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	17 750,00	0,00	17 750,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	126 995,09	0,00	126 995,09
Total des recettes réelles		0,00	0,00	325 473 930,81	0,00	325 473 930,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	13 900 000,00	0,00	13 900 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	13 900 000,00	0,00	13 900 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	15 636 069,19
--	----------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	355 010 000,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	-1 308 937,17	355 010 000,00	0,00	2 623 434,48	352 386 565,52	355 010 000,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	-1 149 909,33	21 824 823,77	0,00	758 976,25	21 065 847,52	21 824 823,77
6011	Mat. 1ères, fournitures (hors terrains)	0,00	0,00		538 500,00	0,00	0,00	538 500,00	538 500,00
60221	Combustibles et carburants	0,00	0,00		400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	0,00	0,00		272 000,00	0,00	0,00	272 000,00	272 000,00
60226	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		24 100,00	0,00	0,00	24 100,00	24 100,00
60228	Autres fournitures consommables	0,00	0,00		14 500,00	0,00	0,00	14 500,00	14 500,00
6028	Autres achats stockés et autres approv.	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnement	0,00	0,00		750 000,00	0,00	0,00	750 000,00	750 000,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		246 295,79	0,00	0,00	246 295,79	246 295,79
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00		125 000,00	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		48 400,00	0,00	0,00	48 400,00	48 400,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		634 000,00	0,00	0,00	634 000,00	634 000,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00		682 900,00	0,00	0,00	682 900,00	682 900,00
60621	Combustibles	0,00	0,00		34 210,00	0,00	0,00	34 210,00	34 210,00
60622	Carburants	0,00	0,00		1 116 400,00	0,00	0,00	1 116 400,00	1 116 400,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		54 150,00	0,00	0,00	54 150,00	54 150,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		875 486,86	0,00	0,00	875 486,86	875 486,86
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		339 378,31	0,00	0,00	339 378,31	339 378,31
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		493 235,21	0,00	0,00	493 235,21	493 235,21
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		144 144,00	0,00	0,00	144 144,00	144 144,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		83 790,00	0,00	0,00	83 790,00	83 790,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00		21 600,00	0,00	0,00	21 600,00	21 600,00
60661	Médicaments	0,00	0,00		30 555,00	0,00	0,00	30 555,00	30 555,00
60662	Vaccins et sérums	0,00	0,00		193 000,00	0,00	0,00	193 000,00	193 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		27 800,00	0,00	0,00	27 800,00	27 800,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		18 579,80	0,00	0,00	18 579,80	18 579,80
6078	Autres marchandises	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		1 814 261,77	0,00	758 976,25	1 055 285,52	1 814 261,77
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		439 990,00	0,00	0,00	439 990,00	439 990,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		165 388,80	0,00	0,00	165 388,80	165 388,80
61358	Autres	0,00	0,00		362 650,00	0,00	0,00	362 650,00	362 650,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		98 760,00	0,00	0,00	98 760,00	98 760,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						III = I + II
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		14 600,00	0,00	0,00	14 600,00	14 600,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00		3 024 213,00	0,00	0,00	3 024 213,00	3 024 213,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		73 410,56	0,00	0,00	73 410,56	73 410,56
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		140 320,00	0,00	0,00	140 320,00	140 320,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		114 635,47	0,00	0,00	114 635,47	114 635,47
6156	Maintenance	0,00	0,00		1 613 808,00	0,00	0,00	1 613 808,00	1 613 808,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		183 165,00	0,00	0,00	183 165,00	183 165,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		342 647,50	0,00	0,00	342 647,50	342 647,50
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		84 800,00	0,00	0,00	84 800,00	84 800,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	0,00	0,00		197 000,00	0,00	0,00	197 000,00	197 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		282 090,00	0,00	0,00	282 090,00	282 090,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		40 400,00	0,00	0,00	40 400,00	40 400,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		233 900,00	0,00	0,00	233 900,00	233 900,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		677 680,00	0,00	0,00	677 680,00	677 680,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		42 500,00	0,00	0,00	42 500,00	42 500,00
6228	Divers	0,00	0,00		313 933,20	0,00	0,00	313 933,20	313 933,20
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		145 800,00	0,00	0,00	145 800,00	145 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		90 600,00	0,00	0,00	90 600,00	90 600,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		10 500,00	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		71 300,00	0,00	0,00	71 300,00	71 300,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		119 850,00	0,00	0,00	119 850,00	119 850,00
6238	Divers	0,00	0,00		646 900,00	0,00	0,00	646 900,00	646 900,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		71 600,00	0,00	0,00	71 600,00	71 600,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		35 300,00	0,00	0,00	35 300,00	35 300,00
6248	Divers	0,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		1 477 546,00	0,00	0,00	1 477 546,00	1 477 546,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		251 150,00	0,00	0,00	251 150,00	251 150,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		155 500,00	0,00	0,00	155 500,00	155 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		158 022,00	0,00	0,00	158 022,00	158 022,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		38 100,00	0,00	0,00	38 100,00	38 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		679 800,00	0,00	0,00	679 800,00	679 800,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		18 177,50	0,00	0,00	18 177,50	18 177,50
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		125 300,00	0,00	0,00	125 300,00	125 300,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		107 100,00	0,00	0,00	107 100,00	107 100,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00		3 550,00	0,00	0,00	3 550,00	3 550,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		11 350,00	0,00	0,00	11 350,00	11 350,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		81 851 438,00	0,00		81 851 438,00	81 851 438,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		104 800,00	0,00		104 800,00	104 800,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		197 220,00	0,00		197 220,00	197 220,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		248 980,00	0,00		248 980,00	248 980,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		486 820,00	0,00		486 820,00	486 820,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		167 330,00	0,00		167 330,00	167 330,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		28 082 738,00	0,00		28 082 738,00	28 082 738,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		278 400,00	0,00		278 400,00	278 400,00
64113	NBI	0,00	0,00		290 090,00	0,00		290 090,00	290 090,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		6 594 780,00	0,00		6 594 780,00	6 594 780,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00		15 817 515,00	0,00		15 817 515,00	15 817 515,00
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00		432 485,00	0,00		432 485,00	432 485,00
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		5 092 700,00	0,00		5 092 700,00	5 092 700,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		26 600,00	0,00		26 600,00	26 600,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		1 974 900,00	0,00		1 974 900,00	1 974 900,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		70 300,00	0,00		70 300,00	70 300,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00		73 900,00	0,00		73 900,00	73 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		158 600,00	0,00		158 600,00	158 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		10 071 750,00	0,00		10 071 750,00	10 071 750,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		10 478 570,00	0,00		10 478 570,00	10 478 570,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		890 760,00	0,00		890 760,00	890 760,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		2 400,00	0,00		2 400,00	2 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		257 800,00	0,00		257 800,00	257 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		6 209 393,00	0,00		6 209 393,00	6 209 393,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	0,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
739214	Attrib. compens. CVAE - Départ. - Région	0,00	0,00		4 479 393,00	0,00		4 479 393,00	4 479 393,00
7392251	Prélèv. fonds national péréquat° DMTO	0,00	0,00		1 570 000,00	0,00		1 570 000,00	1 570 000,00
7398	Revers., restitutions et préél. divers	0,00	0,00		145 000,00	0,00		145 000,00	145 000,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
016	APA	0,00	0,00	0,00	30 956 200,00	0,00	0,00	30 956 200,00	30 956 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		16 500,00	0,00	0,00	16 500,00	16 500,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		3 700,00	0,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		6 800,00	0,00	0,00	6 800,00	6 800,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		13 600,00	0,00	0,00	13 600,00	13 600,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		1 174 000,00	0,00	0,00	1 174 000,00	1 174 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		12 300,00	0,00	0,00	12 300,00	12 300,00
64113	NBI	0,00	0,00		8 500,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		182 700,00	0,00	0,00	182 700,00	182 700,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		141 400,00	0,00	0,00	141 400,00	141 400,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		43 300,00	0,00	0,00	43 300,00	43 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		231 900,00	0,00	0,00	231 900,00	231 900,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		287 000,00	0,00	0,00	287 000,00	287 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6488	Autres	0,00	0,00		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6511411	APA	0,00	0,00		11 250 000,00	0,00	0,00	11 250 000,00	11 250 000,00
651142	APA versée au bénéficiaire	0,00	0,00		2 515 000,00	0,00	0,00	2 515 000,00	2 515 000,00
651143	APA versée bénéf. en étab.	0,00	0,00		1 135 000,00	0,00	0,00	1 135 000,00	1 135 000,00
651144	APA versée à l'étab.	0,00	0,00		13 910 000,00	0,00	0,00	13 910 000,00	13 910 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	-513 288,83	42 772 527,00	0,00	1 449 706,00	41 322 821,00	42 772 527,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		248 000,00	0,00	0,00	248 000,00	248 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		200 195,00	0,00	0,00	200 195,00	200 195,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		2 600,00	0,00	0,00	2 600,00	2 600,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		5 200,00	0,00	0,00	5 200,00	5 200,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		391 400,00	0,00	0,00	391 400,00	391 400,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		5 700,00	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00
64113	NBI	0,00	0,00		3 200,00	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		61 800,00	0,00	0,00	61 800,00	61 800,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	0,00	0,00		128 400,00	0,00	0,00	128 400,00	128 400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		98 700,00	0,00	0,00	98 700,00	98 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		131 000,00	0,00	0,00	131 000,00	131 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		5 200,00	0,00	0,00	5 200,00	5 200,00
6488	Autres	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00		28 000,00	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00		33 030 000,00	0,00	0,00	33 030 000,00	33 030 000,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00		4 620 000,00	0,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,00	0,00		700 000,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		278 091,72	0,00	186 286,72	91 805,00	278 091,72
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		2 219 440,28	0,00	1 263 419,28	956 021,00	2 219 440,28
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	-645 739,01	124 127 601,23	0,00	414 752,23	123 712 849,00	124 127 601,23
65111	Famille et enfance	0,00	0,00		947 800,00	0,00	0,00	947 800,00	947 800,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00		5 820 000,00	0,00	0,00	5 820 000,00	5 820 000,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00		874 500,00	0,00	0,00	874 500,00	874 500,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00		1 810 000,00	0,00	0,00	1 810 000,00	1 810 000,00
651128	Autres	0,00	0,00		241 400,00	0,00	0,00	241 400,00	241 400,00
65113	Personnes âgées	0,00	0,00		2 888 000,00	0,00	0,00	2 888 000,00	2 888 000,00
65131	Bourses	0,00	0,00		337 000,00	0,00	0,00	337 000,00	337 000,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00		131 000,00	0,00	0,00	131 000,00	131 000,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00		3 506 620,00	0,00	0,00	3 506 620,00	3 506 620,00
65211	Frais de scolarité	0,00	0,00		59 300,00	0,00	0,00	59 300,00	59 300,00
65212	Frais périscolaires	0,00	0,00		14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6522	Accueil familial	0,00	0,00		496 800,00	0,00	0,00	496 800,00	496 800,00
6523	Frais d'hospitalisation	0,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
652411	Foyers enf. centres et hot. mat.	0,00	0,00		5 566 037,00	0,00	0,00	5 566 037,00	5 566 037,00
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	0,00		7 902 938,00	0,00	0,00	7 902 938,00	7 902 938,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						III = I + II
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	0,00		3 130 075,00	0,00	0,00	3 130 075,00	3 130 075,00
652415	Etablissements scolaires	0,00	0,00		61 500,00	0,00	0,00	61 500,00	61 500,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	0,00		3 068 007,00	0,00	0,00	3 068 007,00	3 068 007,00
652418	Autres	0,00	0,00		6 967 794,00	0,00	0,00	6 967 794,00	6 967 794,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00		32 539 539,00	0,00	0,00	32 539 539,00	32 539 539,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0,00	0,00		11 970 100,00	0,00	0,00	11 970 100,00	11 970 100,00
6525	Frais d'inhumation	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6526	Prévention spécialisée	0,00	0,00		7 748,00	0,00	0,00	7 748,00	7 748,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		828 000,00	0,00	0,00	828 000,00	828 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		72 000,00	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		246 000,00	0,00	0,00	246 000,00	246 000,00
65315	Formation	0,00	0,00		16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		85 000,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00
655111	Dotation fonctionnement collèges publics	0,00	0,00		2 430 750,00	0,00	0,00	2 430 750,00	2 430 750,00
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	0,00	0,00		875 481,00	0,00	0,00	875 481,00	875 481,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00		12 665 000,00	0,00	0,00	12 665 000,00	12 665 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		96 000,00	0,00	0,00	96 000,00	96 000,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		2 332 099,00	0,00	0,00	2 332 099,00	2 332 099,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		4 108 994,00	0,00	0,00	4 108 994,00	4 108 994,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		463 252,23	0,00	394 752,23	68 500,00	463 252,23
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00		224 500,00	0,00	0,00	224 500,00	224 500,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00		854 650,00	0,00	0,00	854 650,00	854 650,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		192 410,00	0,00	0,00	192 410,00	192 410,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		1 566 525,00	0,00	0,00	1 566 525,00	1 566 525,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		5 269 070,00	0,00	20 000,00	5 249 070,00	5 269 070,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		393 100,00	0,00	0,00	393 100,00	393 100,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00		2 800 600,00	0,00	0,00	2 800 600,00	2 800 600,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00		210 000,00	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		5 012,00	0,00	0,00	5 012,00	5 012,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		175 100,00	0,00		175 100,00	175 100,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65861	Frais de personnel	0,00	0,00		169 000,00	0,00		169 000,00	169 000,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	0,00		6 100,00	0,00		6 100,00	6 100,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	-2 308 937,17	307 917 083,00	0,00	2 623 434,48	305 293 648,52	307 917 083,00
66	Charges financières	0,00	0,00		5 853 000,00	0,00		5 853 000,00	5 853 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		5 850 000,00	0,00		5 850 000,00	5 850 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		184 917,00	0,00		184 917,00	184 917,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		184 917,00	0,00		184 917,00	184 917,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			1 000 000,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	1 000 000,00	6 037 917,00	0,00		6 037 917,00	6 037 917,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	-1 308 937,17	313 955 000,00	0,00	2 623 434,48	311 331 565,52	313 955 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			18 516 302,00	0,00		18 516 302,00	18 516 302,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			22 538 698,00	0,00		22 538 698,00	22 538 698,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			22 200 000,00	0,00		22 200 000,00	22 200 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0,00			238 698,00	0,00		238 698,00	238 698,00
71351	Variat° stocks de produits (hors terrain)	0,00			100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			41 055 000,00	0,00		41 055 000,00	41 055 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	339 373 930,81	0,00	339 373 930,81
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	1 248 000,00	0,00	1 248 000,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	476 000,00	0,00	476 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
016	APA	0,00	0,00	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	0,00	0,00	12 862 500,00	0,00	12 862 500,00
7533	APA	0,00	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	2 725 737,00	0,00	2 725 737,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	908 737,00	0,00	908 737,00
74783	Fonds mobilisation départ. insertion	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
75342	Allocations forfaitaires	0,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 524 462,00	0,00	2 524 462,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	703 500,00	0,00	703 500,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	7 562,00	0,00	7 562,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
704	Travaux	0,00	0,00	210 300,00	0,00	210 300,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	141 700,00	0,00	141 700,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	796 000,00	0,00	796 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	52 900,00	0,00	52 900,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	112 877 377,00	0,00	112 877 377,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	7 724 377,00	0,00	7 724 377,00
732251	Attrib./fonds national péréquation DMTO	0,00	0,00	13 950 000,00	0,00	13 950 000,00
7324	Frais de gestion de la TFPB	0,00	0,00	7 100 000,00	0,00	7 100 000,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	0,00	0,00	71 400 000,00	0,00	71 400 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	8 955 000,00	0,00	8 955 000,00
7358	Autres	0,00	0,00	3 700 000,00	0,00	3 700 000,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	48 000,00	0,00	48 000,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	102 890 000,00	0,00	102 890 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	0,00	0,00	830 000,00	0,00	830 000,00
73121	Taxe dpt. pub foncière, droit dpt. enreg	0,00	0,00	18 000 000,00	0,00	18 000 000,00
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	0,00	0,00	560 000,00	0,00	560 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	3 345 000,00	0,00	3 345 000,00
731421	TICPE - LRL	0,00	0,00	17 035 000,00	0,00	17 035 000,00
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	0,00	0,00	63 075 000,00	0,00	63 075 000,00
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	78 848 298,72	0,00	78 848 298,72
74121	Dotations forfaitaires des départements	0,00	0,00	21 342 835,00	0,00	21 342 835,00
741221	Dotations fonctionnement minimale départ.	0,00	0,00	12 500 000,00	0,00	12 500 000,00
741223	Dotations compensation départements	0,00	0,00	18 569 371,00	0,00	18 569 371,00
744	FCTVA	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
74621	DGD des départements	0,00	0,00	2 389 307,00	0,00	2 389 307,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	2 385 002,00	0,00	2 385 002,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	325 800,00	0,00	325 800,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	86 056,00	0,00	86 056,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	51 000,00	0,00	51 000,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	1 040 000,00	0,00	1 040 000,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	3 113,00	0,00	3 113,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	51 706,00	0,00	51 706,00
747812	Dotations versées au titre de la PCH	0,00	0,00	2 917 000,00	0,00	2 917 000,00
7478141	Part autonomie	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
7478142	Part prévention	0,00	0,00	649 782,00	0,00	649 782,00
747818	Autres	0,00	0,00	3 555 386,00	0,00	3 555 386,00
7478214	Participation Communes et interco	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
747888	Autres	0,00	0,00	690 692,50	0,00	690 692,50
748312	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	8 920 000,00	0,00	8 920 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0,00	0,00	3 139 748,22	0,00	3 139 748,22
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	11 233 061,00	0,00	11 233 061,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	0,00	1 008 141,00	0,00	1 008 141,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	7 148 500,00	0,00	7 148 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	394 220,00	0,00	394 220,00
7535	PCH	0,00	0,00	83 000,00	0,00	83 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	4 200,00	0,00	4 200,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
75888	Autres	0,00	0,00	1 693 000,00	0,00	1 693 000,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	325 346 935,72	0,00	325 346 935,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	109 245,09	0,00	109 245,09

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	0,00	0,00	109 245,09	0,00	109 245,09
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	17 750,00	0,00	17 750,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	17 750,00	0,00	17 750,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	325 473 930,81	0,00	325 473 930,81
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	0,00		13 900 000,00	0,00	13 900 000,00
71351	<i>Variat° stocks de produits (hors terrain</i>	0,00		100 000,00	0,00	100 000,00
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00		2 100 000,00	0,00	2 100 000,00
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	0,00		7 500 000,00	0,00	7 500 000,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résultat</i>	0,00		4 200 000,00	0,00	4 200 000,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		13 900 000,00	0,00	13 900 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		19 124 000,00	6 534 104,00	0,00	600 000,00	4 589 130,00	3 247 643,86	554 594,00	47 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 609 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 614 854,00	0,00	0,00	334 909,00	117 880,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	500 000,00	970 600,00	0,00	600 000,00	26 500,00	30 000,00	537 244,00	47 500,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	2 141 650,00	0,00	0,00	2 047 918,00	1 000 225,00	17 350,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 727 000,00	0,00	0,00	2 178 803,00	2 099 538,86	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		39 301 423,31	272 850,00	299 434,00	0,00	3 325 473,00	296 043,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	188 350,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 922 073,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	500 000,00	118 850,00	299 434,00	0,00	3 324 473,00	296 043,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 681 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		7 064 445,30	883 760,00	615 105,00	10 944 717,84		54 205 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		18 610 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	28 500,00	0,00	803 500,00		2 900 643,00
204	Subventions d'équipement versées	7 046 445,30	789 260,00	93 105,00	2 083 000,00		12 723 654,30
21	Immobilisations corporelles	17 000,00	66 000,00	110 680,00	1 405 000,00		6 810 823,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	411 320,00	6 653 217,84		13 069 879,70
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		710 000,00	71 250,00	195 600,00	500 000,00		44 972 073,31
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		197 350,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		20 922 073,31
13	Subventions d'investissement	710 000,00	71 250,00	195 600,00	500 000,00		6 015 650,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		17 682 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		145 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		19 124 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	18 600 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées	500 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 000,00
274	Prêts	10 000,00
RECETTES		39 301 423,31
024	Produits des cessions d'immobilisations	188 350,00
102	Dotations et fonds d'investissement	3 000 000,00
106	Réserves	17 922 073,31
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	500 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	17 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	672 000,00
274	Prêts	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		6 247 604,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	232 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	690 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 382 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	45 000,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 079 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 684 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		272 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	118 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 534 104,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970 600,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 382 454,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 079 650,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 850,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 850,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	299 434,00	0,00	0,00	299 434,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	299 434,00	0,00	0,00	299 434,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 589 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	253 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	486 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	431 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 130 911,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 178 803,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 232 545,00	0,00	0,00	1 092 928,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	960 545,00	0,00	0,00	1 092 928,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 589 130,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 909,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	486 007,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 130 911,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 178 803,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 325 473,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 053 473,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	30 000,00	143 150,00	2 809 493,86	145 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	66 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	715 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	143 150,00	69 575,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920 538,86	110 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	29 043,00	257 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	29 043,00	232 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 247 643,86
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 880,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	715 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 725,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 099 538,86
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 043,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 043,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	17 150,00	56 200,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	17 150,00	200,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 244,00	554 594,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 244,00	537 244,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 350,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		7 500,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00
204	Subventions d'équipement versées	7 500,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	5 308 865,30	0,00	1 755 580,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	5 290 865,30	0,00	1 755 580,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	660 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	660 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 064 445,30
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 046 445,30
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	762 760,00	0,00	121 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	668 260,00	0,00	121 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	71 250,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	71 250,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	883 760,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	789 260,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 250,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 250,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615 105,00	0,00	0,00	615 105,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 105,00	0,00	0,00	93 105,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 680,00	0,00	0,00	44 680,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 320,00	0,00	0,00	411 320,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 600,00	0,00	0,00	195 600,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 600,00	0,00	0,00	191 600,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	10 184 717,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	803 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 023 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	5 953 217,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	700 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	10 944 717,84
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	803 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	2 083 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 653 217,84
RECETTES		0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		13 698 043,00	21 253 594,00	0,00	12 665 000,00	14 377 135,00	6 945 129,00	137 950 408,00	30 956 200,00
011	Charges à caractère général	843 000,00	6 856 539,00	0,00	0,00	978 474,00	1 390 179,00	2 490 589,00	18 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	72 000,00	12 032 394,00	0,00	0,00	9 623 000,00	2 049 100,00	41 912 414,00	2 120 200,00
014	Atténuations de produits	6 064 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	622 000,00	2 363 211,00	0,00	12 665 000,00	3 775 661,00	3 505 850,00	93 433 905,00	28 815 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	173 650,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	5 853 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 500,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		283 637 883,31	2 396 034,00	51 706,00	0,00	883 499,00	574 837,50	19 492 106,00	13 000 000,00
013	Atténuations de charges	750 000,00	226 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 000,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	856 014,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	112 877 377,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	102 890 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	67 011 261,22	87 300,00	51 706,00	0,00	785 999,00	69 337,50	9 821 215,00	12 862 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 226 720,00	0,00	0,00	97 500,00	500 000,00	9 381 141,00	135 000,00
76	Produits financiers	109 245,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 750,00	2 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		42 772 527,00	14 447 913,23	5 137 662,52	2 177 348,25	11 574 040,00		313 955 000,00
011	Charges à caractère général	204 195,00	592 151,00	253 982,52	554 626,25	7 865 283,00		22 047 018,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 087 300,00	12 741 410,00	434 280,00	1 138 800,00	1 848 040,00		85 058 938,00
014	Atténuations de produits	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00		6 209 393,00
65	Autres charges de gestion courante	41 479 532,00	969 352,23	4 449 400,00	483 922,00	1 859 300,00		194 422 133,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		175 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 853 000,00
67	Charges spécifiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 417,00		189 417,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		2 725 737,00	466 500,00	38 048,00	549 580,00	1 658 000,00		325 473 930,81
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 248 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	7 448,00	0,00	1 655 500,00		2 524 462,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		112 877 377,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		102 890 000,00
74	Dotations et participations	2 508 737,00	466 500,00	9 600,00	545 380,00	0,00		94 219 535,72
75	Autres produits de gestion courante	217 000,00	0,00	21 000,00	4 200,00	2 500,00		11 585 061,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		109 245,09
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 250,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		13 698 043,00
603	Variation des stocks	750 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	11 000,00
618	Divers	2 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	11 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	31 000,00
627	Services bancaires et assimilés	27 000,00
648	Autres charges de personnel	72 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	11 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	25 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	580 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	179 650,00
661	Charges d'intérêts	5 853 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	70 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	6 064 393,00
RECETTES		283 637 883,31
603	Variation des stocks	750 000,00
731	Fiscalité locale	102 890 000,00
732	Fiscalité reversée	28 774 377,00
735	Fraction de TVA	84 055 000,00
738	Autres impôts et taxes	48 000,00
741	D.G.F.	52 412 206,00
744	FCTVA	150 000,00
746	Dotations générales de décentralisation	2 389 307,00
748	Autres attributions et participations	12 059 748,22
768	Autres produits financiers	109 245,09

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		7 193 884,50	12 195 823,50	658 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 138 580,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	324 000,00	0,00	198 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	585 290,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	98 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 298 728,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	271 150,00	106 517,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	82 200,00	87 500,00	13 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	640 380,00	500,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	182 100,00	0,00	274 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	7 600,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	140 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	374 350,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	749 897,50	13 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	179 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	132 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 300,00	8 425 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	3 240 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	178 500,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	317 599,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	416 500,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	376 550,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 368 734,00	27 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	226 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	855 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	60 000,00	27 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	335 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
758	Produits divers de gestion courante	891 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		1 205 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	1 202 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 253 594,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 183 680,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 386,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 290,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 760,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 728,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377 667,50
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	683 880,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 350,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 897,50
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 350,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 429 764,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240 180,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 100,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 599,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 562,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 396 034,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	855 900,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 300,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 720,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	891 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	51 706,00	0,00	0,00	0,00	51 706,00
747	Participations	51 706,00	0,00	0,00	0,00	51 706,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	12 665 000,00	0,00	0,00	12 665 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	12 665 000,00	0,00	0,00	12 665 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		9 633 000,00	0,00	0,00	0,00	4 291 005,00	0,00	0,00	143 610,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	481 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	8 874,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	117 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	6 817 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 687 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 306 231,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	16 300,00	0,00	0,00	143 610,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	883 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	785 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 520,00	0,00	14 377 135,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 874,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 817 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 687 900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 306 231,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 520,00	0,00	259 430,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	883 499,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	785 999,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		2 076 279,00	2 440 500,00	105 700,00	188 500,00	570 900,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	64 200,00	259 405,00	6 170,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	252 395,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	3 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	24 900,00	930,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	11 679,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	3 500,00	0,00	1 500,00	650,00	200,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	30 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 455 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	562 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	1 504 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	933 000,00	5 700,00	65 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	8 000,00	560 625,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	8 000,00	58 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 368 750,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	582 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	734 650,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	183 000,00	0,00	0,00	0,00	6 945 129,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 775,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	269 895,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 830,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	47 379,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 150,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 850,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 455 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562 300,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	1 883 850,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
RECETTES		0,00	0,00	3 212,50	0,00	0,00	0,00	574 837,50
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
747	Participations	0,00	0,00	3 212,50	0,00	0,00	0,00	69 337,50
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		2 348 886,00	536 000,00	796 748,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	84 200,00	172 700,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	20 486,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	72 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	62 500,00	19 400,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	33 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 542 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	589 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	372 300,00	321 000,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	7 748,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	15 100,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	12 000,00	7 900,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	247 900,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	726 300,00	461 841,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	546 300,00	461 841,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		18 341 604,00	0,00	0,00	51 803 464,00	0,00	0,00	0,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	123 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	23 113,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	13 800,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	177 000,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	253 980,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	12 661 254,00	0,00	0,00	16 300 000,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 124 780,00	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
648	Autres charges de personnel	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	1 402 600,00	0,00	0,00	0,00	
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	27 271 451,00	0,00	0,00	0,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	557 200,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	2 981 154,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 321 154,00	0,00	0,00	0,00	
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	1 388 000,00	0,00	0,00	0,00	
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		80 000,00	569 782,00	18 680 673,00	0,00	42 459 708,00	2 333 543,00	137 950 408,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	59 500,00	0,00	0,00	0,00	59 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179,80	257 579,80
613	Locations	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	41 700,00	0,00	0,00	0,00	42 700,00
618	Divers	0,00	0,00	158 500,00	0,00	17 000,00	0,00	322 576,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	104 800,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	298 820,20	405 333,20
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 166 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	1 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 680,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 503 854,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 714 580,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	5 000,00	2 183 000,00	0,00	9 535 700,00	891 420,00	14 711 020,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	80 000,00	0,00	11 890 100,00	0,00	32 539 539,00	0,00	71 788 838,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00	96 000,00
656	Participations	0,00	0,00	3 803 192,00	0,00	0,00	25 080,00	3 843 372,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	564 782,00	181 681,00	0,00	361 469,00	1 001 743,00	2 686 775,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 900,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	101 500,00	0,00	6 000,00	0,00	113 500,00
RECETTES		80 000,00	649 782,00	8 719 597,00	0,00	4 779 696,00	1 093 736,00	19 492 106,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
747	Participations	80 000,00	649 782,00	2 714 847,00	0,00	3 781 696,00	1 093 736,00	9 821 215,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	5 760 500,00	0,00	900 000,00	0,00	9 056 641,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00	83 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42					TOTAL DU CHAPITRE	
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	241 500,00	0,00	0,00	0,00	241 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 750,00	0,00	15 000,00	0,00	17 750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		2 138 200,00	13 773 000,00	1 135 000,00	13 910 000,00	30 956 200,00
618	Divers	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
625	Déplacements et missions	16 500,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	28 100,00	0,00	0,00	0,00	28 100,00
641	Rémunérations du personnel	1 562 200,00	0,00	0,00	0,00	1 562 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	526 400,00	0,00	0,00	0,00	526 400,00
648	Autres charges de personnel	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	13 765 000,00	1 135 000,00	13 910 000,00	28 810 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		12 862 500,00	117 500,00	20 000,00	0,00	13 000 000,00
747	Participations	12 862 500,00	0,00	0,00	0,00	12 862 500,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	115 000,00	20 000,00	0,00	135 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		352 150,00	0,00	0,00	3 823 577,00	0,00	843 300,00	37 753 500,00	0,00	42 772 527,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
621	Personnel extérieur au service	230 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	200 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 195,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00	0,00	0,00	10 900,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 500,00	0,00	0,00	590 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 900,00	0,00	0,00	234 900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	37 652 000,00	0,00	37 682 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	122 150,00	0,00	0,00	2 375 382,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 497 532,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	920 737,00	0,00	0,00	1 805 000,00	0,00	2 725 737,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	908 737,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	2 508 737,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		12 780 019,00	154 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	22 109,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	139 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	9 266 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 335 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	869 394,23	0,00	644 500,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	101 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 167,00	0,00	438 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	3 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	256 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	502 452,23	0,00	201 000,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		0,00	0,00	176 500,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	176 500,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 447 913,23
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 720,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 167,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 109,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 075,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 190,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 266 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 335 220,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 900,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 452,23
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		436 480,00	0,00	2 660 100,00	393 039,52	479 043,00	0,00	1 169 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	12 539,52	127 101,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	5 715,00	0,00	0,00
618	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	70 200,00	0,00	15 027,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	314 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	114 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	37 200,00	380 500,00	310 000,00	0,00	1 169 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	2 552 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	38 048,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	7 448,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 137 662,52
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 640,52
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 715,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 227,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 880,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 896 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 552 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 048,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 448,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		1 471 152,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	827 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	294 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	312 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 200,00	0,00	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 196,25	0,00	0,00	2 177 348,25
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 301,00	0,00	0,00	6 301,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00	0,00	0,00	9 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 073,25	0,00	0,00	374 073,25
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	350,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 100,00	0,00	0,00	34 100,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	4 352,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	105 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 650,00	0,00	0,00	16 650,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	827 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 200,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 222,00	0,00	0,00	375 222,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 700,00	0,00	0,00	108 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 980,00	0,00	0,00	549 580,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 980,00	0,00	0,00	545 380,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		20 770,00	1 826 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	13 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	1 824 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	9 303 964,79	0,00	0,00	157 005,21	95 000,00	0,00
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	538 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	711 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	27 994,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 274 750,00	0,00	0,00	152 175,21	20 945,17	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	153 000,00	0,00	0,00	0,00	10 388,80	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	3 196 133,00	0,00	0,00	2 830,00	63 666,03	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	105 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	135 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	24 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	12 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 315 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	488 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 417,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 638 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	210 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	141 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	136 000,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	11 574 040,00
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	538 500,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	711 100,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 994,79
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	81 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 528 974,38
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
613	Locations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 388,80
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	25 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 288 049,03
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	10 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 930,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	16 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 646,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 950,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 328 890,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494 200,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 824 300,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 417,00
RECETTES		0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 658 000,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	803 500,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 300,00

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 700,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					356 350 265,27									
1641 Emprunts en euros (total)					344 350 265,27									
369-refin	SFIL CAFFIL	11/08/2009	01/01/2010	01/01/2011	6 522 380,03	C	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,937	EUR	A	P	O	A-1
3701	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/12/2006	7 500 000,00	C	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,280	3,328	EUR	A	C	O	B-1
3702	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/03/2006	4 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,501	2,562	EUR	T	C	O	A-1
3703	SOCIETE GENERALE	14/11/2006	14/11/2006	20/12/2006	1 500 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	3,605	3,708	EUR	T	C	O	A-1
372 ream	SFIL CAFFIL	30/11/2006	30/11/2006	01/11/2008	7 000 000,00	C	EONIA(Postfixé)-Floor -0.02 sur EONIA(Postfixé) + 0.02	3,340	3,442	EUR	A	C	O	A-1
374	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	22/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	6 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.01	3,700	3,815	EUR	X	X	O	A-1
376	SFIL CAFFIL	27/12/2006	27/12/2006	01/04/2007	7 000 000,00	C	(Euribor 3M-Floor 0.03 sur Euribor 3M) + (-0.03)	3,684	3,790	EUR	T	P	O	A-1
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/08/2007	01/08/2007	01/11/2007	5 000 000,00	C	3.75 %	3,750	3,859	EUR	T	C	O	D-1
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/07/2011	09/08/2011	09/11/2011	4 310 222,80	C	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,715	3,823	EUR	T	P	O	B-1
379	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	07/12/2007	07/12/2007	07/03/2008	5 000 000,00	C	2.4*(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + Tunnel 0/2.25 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé))	5,400	5,592	EUR	T	C	O	A-1
380	SOCIETE GENERALE	12/12/2007	12/12/2007	12/12/2008	4 000 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.21)-Floor -0.21 sur TAG 3M(Postfixé)	4,277	4,346	EUR	A	P	O	A-1
381	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	6 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,575	4,654	EUR	T	P	O	A-1

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
383	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/09/2008	30/09/2008	15/03/2009	5 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.15)-Floor -0.15 sur TAM(Postfixé)	3,714	3,768	EUR	X	X	O	A-1
384	SFIL CAFFIL	25/06/2008	25/06/2008	01/10/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,815	EUR	T	C	O	A-1
388	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2008	29/12/2008	01/04/2009	8 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	3,461	3,558	EUR	T	P	O	A-1
389	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2008	29/12/2008	01/01/2010	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,520	4,520	EUR	A	P	O	A-1
390-taux fixe annulable	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe annulable à 4.23 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,230	4,338	EUR	S	P	O	A-1
391	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe à 3.84 %	3,840	3,934	EUR	S	P	O	A-1
392	SFIL CAFFIL	07/12/2009	22/12/2009	01/12/2010	5 000 000,00	V	(Euribor 12M(Postfixé)-Floor -0.33 sur Euribor 12M(Postfixé)) + 0.33	1,870	1,897	EUR	A	P	O	A-1
394	SOCIETE GENERALE	22/12/2009	15/01/2010	15/01/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.11 %	4,110	4,170	EUR	A	C	O	A-1
396	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	24/12/2009	25/12/2010	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.1 %	3,100	3,100	EUR	A	P	O	A-1
398	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/07/2010	01/07/2010	01/10/2010	5 000 000,00	C	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,920	2,996	EUR	T	C	O	B-1
399	SFIL CAFFIL	05/11/2010	15/10/2010	01/04/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 2.23 %	2,230	2,249	EUR	T	P	O	A-1
400	CREDIT AGRICOLE	29/12/2010	29/12/2010	29/03/2011	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.63	1,644	1,654	EUR	T	C	O	A-1
402	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/04/2011	15/04/2011	15/07/2011	5 000 000,00	C	(Euribor 12M(Postfixé)-0.3)-Floor à 4.69 activant à 2.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	4,390	4,529	EUR	T	C	O	A-1
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/07/2011	01/12/2011	03/12/2012	5 000 000,00	C	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	3,975	4,033	EUR	A	C	O	B-1
404	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,473	EUR	T	P	O	A-1
405	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,473	EUR	T	P	O	A-1
406	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/09/2011	27/12/2012	28/03/2013	5 000 000,00	C	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,050	4,173	EUR	T	C	O	B-1
407	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,518	EUR	T	C	O	A-1
412	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/01/2014	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,910	EUR	A	P	O	A-1
414	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/03/2014	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.22 %	3,220	3,307	EUR	T	C	O	A-1

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
415	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/12/2014	2 000 000,00	V	Euribor 12M + 1.43	1,992	2,021	EUR	A	C	O	A-1
416	CREDIT MUTUEL	20/12/2013	20/12/2013	31/03/2014	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.4	1,692	1,728	EUR	T	C	O	A-1
417 réam	CREDIT AGRICOLE	26/05/2021	04/06/2021	04/09/2021	1 128 162,44	F	Taux fixe à 0.37 %	0,370	0,370	EUR	T	C	O	A-1
419	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/06/2015	30/06/2015	31/12/2015	3 000 000,00	V	Euribor 6M + 1.37	1,420	1,446	EUR	S	C	O	A-1
420	SFIL CAFFIL	18/11/2014	20/12/2014	01/11/2015	20 000 000,00	F	Taux fixe à 2.61 %	2,610	2,648	EUR	A	P	O	A-1
421	SFIL CAFFIL	18/11/2014	10/12/2014	01/11/2015	3 250 000,00	F	Taux fixe à 1.63 %	1,630	1,654	EUR	A	P	O	A-1
422	CREDIT FONCIER DE FRANCE	21/07/2015	03/08/2015	03/11/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.02 %	2,020	2,035	EUR	T	P	O	A-1
423	CREDIT MUTUEL	21/07/2015	21/07/2015	31/03/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.75 %	1,750	1,762	EUR	T	P	O	A-1
424	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2015	01/03/2016	25/03/2016	2 100 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,117	EUR	T	P	O	A-1
426	SaarLB	16/12/2015	25/01/2016	25/04/2016	17 299 500,00	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	2,983	EUR	T	P	O	A-1
427	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2016	28/06/2016	25/12/2016	3 000 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,150	1,155	EUR	T	P	O	A-1
428	SaarLB	28/06/2016	28/06/2016	25/03/2017	7 000 000,00	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	1,549	EUR	T	P	O	A-1
429	CREDIT AGRICOLE	23/11/2016	30/06/2017	23/03/2017	8 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	0,458	0,459	EUR	T	C	O	A-1
431	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/04/2017	15/05/2017	01/06/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
432	BANQUE POSTALE	16/10/2017	02/11/2017	15/11/2018	10 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,380	0,386	EUR	A	C	O	A-1
434	SaarLB	04/12/2017	25/04/2018	25/07/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,397	EUR	T	P	O	A-1
435	SFIL CAFFIL	16/07/2018	08/08/2018	01/09/2019	5 000 000,00	V		0,310	0,314	EUR	A	C	O	A-1
436	CREDIT MUTUEL	01/08/2018	01/08/2018	31/10/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	1,448	EUR	T	P	O	A-1
438	SFIL CAFFIL	26/11/2018	20/12/2018	01/04/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.58 %	1,580	1,589	EUR	T	P	O	A-1
440	SFIL CAFFIL	17/05/2019	03/07/2019	01/11/2019	8 000 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,165	EUR	T	C	O	A-1
441	SFIL CAFFIL	17/05/2019	03/07/2019	01/02/2021	8 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.58)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,580	0,590	EUR	A	C	O	A-1
442	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	8 500 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,681	EUR	S	C	O	A-1
444	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	15/01/2021	22/12/2020	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,662	EUR	T	P	O	A-1
446	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/07/2020	30/10/2020	01/02/2021	490 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
447	SFIL CAFFIL	01/09/2021	10/09/2021	01/10/2022	8 000 000,00	F	Taux fixe à 0.43 %	0,430	0,430	EUR	A	C	O	A-1
448	CREDIT AGRICOLE	01/09/2021	17/02/2022	26/10/2022	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	0,590	EUR	A	C	O	A-1
449	CAISSE D'EPARGNE	21/06/2022	29/12/2022	25/04/2023	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.49 %	1,490	1,498	EUR	T	C	O	A-1
450	CREDIT AGRICOLE	21/06/2023	01/08/2023	01/11/2023	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,711	EUR	T	C	O	A-1
451	ARKEA	28/06/2023	30/11/2023	29/02/2024	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,675	4,828	EUR	T	C	O	A-1

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
452	BANQUE POPULAIRE	14/12/2023	28/12/2023	28/03/2024	4 000 000,00	V	Euribor 6M + 0.77-Floor	4,670	4,752	EUR	T	C	O	A-1
453	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2023	21/12/2023	01/01/2025	1 000 000,00	V	-0.77 sur Euribor 6M (Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	3,600	EUR	A	C	O	A-1
1643	Emprunts en devises (total)				0,00									
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				12 000 000,00									
393	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	11/12/2009	15/12/2009	15/03/2010	5 000 000,00	V	Euribor 12M + 0.59	1,832	1,859	EUR	X	X	O	A-1
410	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	26/06/2012	27/12/2012	31/12/2013	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 3.35	3,534	3,634	EUR	A	C	O	A-1
454	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	22/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.78	4,700	4,854	EUR	X	X	O	A-1
165	Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671	Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675	Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00									
1678	Autres emprunts et dettes (total)				0,00									
168	Emprunts et dettes assimilés (Total)				0,00									
1681	Autres emprunts (total) (9)				0,00									

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					356 350 265,27									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		200 600 425,00					18 398 809,46	5 477 995,17	0,00	942 592,51
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		196 017 087,00					17 715 471,46	5 270 714,05	0,00	942 592,51
369-refin	N	0,00	A-1	1 638 903,42	2,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,937	519 874,20	64 472,64	0,00	44 021,36
3701	N	0,00	B-1	750 000,00	1,96	C	Taux fixe 2.97% à barrière 5.5% sur Euribor 1M(Postfixé)	3,055	375 000,00	22 646,24	0,00	464,06
3702	N	0,00	A-1	400 000,00	1,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,588	200 000,00	11 498,50	0,00	212,67
3703	N	0,00	A-1	150 000,00	1,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,588	75 000,00	4 311,93	0,00	79,75
372 ream	N	0,00	A-1	3 137 931,04	12,83	F	Taux fixe à 4.24 %	4,302	241 379,31	135 265,75	0,00	20 468,97
374	N	0,00	A-1	975 000,00	2,37	F	Taux fixe à 0 %	0,000	325 000,00	0,00	0,00	0,00
376	N	0,00	A-1	1 547 439,62	3,00	F	Taux fixe à 3.27 %	3,359	454 998,64	45 819,16	0,00	9 029,94
377	N	0,00	D-1	937 500,00	3,59	C	3.75 + (1.2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range accrual (Euribor 3M<5.7))))	3,859	250 000,00	32 167,97	0,00	4 296,87
378 ream	N	0,00	B-1	1 300 721,10	3,86	C	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,823	308 066,03	44 787,15	0,00	5 326,70
379	N	0,00	A-1	1 000 000,00	3,93	F	Taux fixe à 4.69 %	4,844	250 000,00	43 211,51	0,00	2 345,00
380	N	0,00	A-1	1 349 389,77	3,95	F	Taux fixe à 0 %	0,000	299 457,67	0,00	0,00	0,00
381	N	0,00	A-1	1 815 013,19	3,97	F	Taux fixe à 4.575 %	4,654	422 853,62	77 232,70	0,00	1 769,20
383	N	0,00	A-1	2 222 225,00	11,21	F	Taux fixe à 0.08 %	0,081	185 185,00	1 807,41	0,00	1 317,29
384	N	0,00	A-1	1 950 000,00	9,50	F	Taux fixe à 4.73 %	4,815	200 000,00	88 687,50	0,00	20 463,82
388	N	0,00	A-1	2 673 585,47	5,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	4,517	471 734,88	111 503,68	0,00	20 827,90
389	N	0,00	A-1	1 984 743,14	5,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,520	295 336,76	89 710,39	0,00	76 149,06
390-taux fixe annuable	N	0,00	A-1	2 473 395,91	10,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,338	196 073,37	104 286,39	0,00	267,59
391	N	0,00	A-1	2 473 396,07	10,00	F	Taux fixe à 5.7 %	5,867	196 073,37	140 527,76	0,00	360,58

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
392	N	0,00	A-1	2 946 802,60	10,92	V	(Euribor 12M-Floor -0.33 sur Euribor 12M) + 0.33	4,376	207 422,17	129 213,86	0,00	7 701,31
394	N	0,00	A-1	2 400 000,00	11,04	F	Taux fixe à 4.05 %	4,187	200 000,00	91 282,50	0,00	3 960,00
396	N	0,00	A-1	5 343 327,77	10,98	V	Euribor 12M + 0.55	4,192	415 053,26	224 466,08	0,00	2 905,89
398	N	0,00	B-1	1 687 500,00	6,50	C	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,996	250 000,00	47 186,39	0,00	10 610,35
399	N	0,00	A-1	311 053,08	7,00	F	Taux fixe à 2.23 %	2,249	39 981,11	6 603,69	0,00	1 494,44
400	N	0,00	A-1	700 000,00	6,99	V	Euribor 3M + 0.63	4,633	100 000,00	28 676,96	0,00	60,29
402	N	0,00	A-1	1 875 000,00	7,29	C	(Euribor 12M(Postfixé)-0.3)-Floor à 4.69 activant à 2.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	3,447	250 000,00	57 102,93	0,00	9 190,18
403	N	0,00	B-1	2 000 000,00	7,92	C	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	4,244	250 000,00	85 286,72	0,00	4 572,58
404	N	0,00	A-1	1 519 326,53	8,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,473	162 130,36	64 199,60	0,00	0,00
405	N	0,00	A-1	1 012 884,34	8,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,473	108 086,90	42 799,74	0,00	0,00
406	N	0,00	B-1	2 250 000,00	9,00	C	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,173	250 000,00	89 240,63	0,00	0,00
407	N	0,00	A-1	800 000,00	3,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,518	266 666,68	31 170,99	0,00	64,89
412	N	0,00	A-1	2 792 258,69	4,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	516 454,73	109 177,31	0,00	88 736,75
414	N	0,00	A-1	666 666,80	4,99	F	Taux fixe à 3.22 %	3,307	133 333,32	20 187,61	0,00	190,81
415	N	0,00	A-1	666 666,70	4,99	V	Euribor 12M + 1.43	5,085	133 333,33	33 970,22	0,00	261,80
416	N	0,00	A-1	666 666,68	5,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,822	133 333,36	5 056,67	0,00	0,00
417 réam	N	0,00	A-1	764 239,04	5,17	F	Taux fixe à 0.37 %	0,370	145 569,36	2 625,71	0,00	165,32
419	N	0,00	A-1	1 728 664,24	11,50	V	Euribor 6M + 1.37	5,378	149 924,40	87 269,97	0,00	0,00
420	N	0,00	A-1	13 330 563,32	10,83	F	Taux fixe à 2.61 %	2,648	938 323,59	353 726,50	0,00	53 906,24
421	N	0,00	A-1	1 589 262,37	5,83	F	Taux fixe à 1.63 %	1,654	233 649,31	26 336,73	0,00	3 682,75
422	N	0,00	A-1	3 177 997,31	11,59	F	Taux fixe à 2.02 %	2,035	242 144,35	62 369,01	0,00	9 389,84
423	N	0,00	A-1	6 413 202,93	12,00	F	Taux fixe à 1.75 %	1,762	484 613,34	109 062,34	0,00	0,00
424	N	0,00	A-1	1 363 727,65	11,98	F	Taux fixe à 2.1 %	2,117	101 014,09	27 846,27	0,00	368,29
426	N	0,00	A-1	11 768 226,87	12,07	F	Taux fixe à 2.95 %	2,983	809 927,19	338 257,73	0,00	58 368,17
427	N	0,00	A-1	1 991 195,40	12,73	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,444	145 853,98	65 845,45	0,00	871,41
428	N	0,00	A-1	4 790 584,33	12,98	F	Taux fixe à 1.54 %	1,549	335 486,75	71 843,77	0,00	952,90

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
429	N	0,00	A-1	5 200 000,00	12,98	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	4,769	400 000,00	226 086,25	0,00	3 520,71
431	N	0,00	A-1	2 800 000,00	13,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	200 000,00	0,00	0,00	0,00
432	N	0,00	A-1	7 000 000,00	13,87	V	(Euribor 12M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 12M	4,485	500 000,00	314 556,67	0,00	28 726,67
434	N	0,00	A-1	3 008 220,46	14,32	F	Taux fixe à 1.39 %	1,397	188 597,44	40 834,04	0,00	7 076,47
435	N	0,00	A-1	3 750 000,00	14,67	V	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	4,439	250 000,00	166 796,87	0,00	42 103,66
436	N	0,00	A-1	3 823 292,38	14,58	F	Taux fixe à 1.44 %	1,448	234 378,68	53 793,56	0,00	8 613,39
438	N	0,00	A-1	3 160 910,58	15,00	F	Taux fixe à 1.58 %	1,589	184 801,97	48 851,03	0,00	11 625,01
440	N	0,00	A-1	6 300 000,00	15,58	F	Taux fixe à 1.16 %	1,165	400 000,00	71 340,00	0,00	11 216,56
441	N	0,00	A-1	6 800 000,00	16,08	V	(Euribor 12M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 12M	3,742	400 000,00	254 267,11	0,00	229 970,13
442	N	0,00	A-1	7 225 000,00	16,67	F	Taux fixe à 0.68 %	0,681	425 000,00	48 407,50	0,00	15 284,89
444	N	0,00	A-1	5 132 160,27	16,72	F	Taux fixe à 0.66 %	0,662	290 744,55	33 153,65	0,00	710,07
446	N	0,00	A-1	419 942,93	16,83	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	23 614,39	2 297,33	0,00	362,98
447	N	0,00	A-1	7 200 000,00	17,75	F	Taux fixe à 0.43 %	0,430	400 000,00	30 960,00	0,00	7 228,78
448	N	0,00	A-1	6 300 000,00	17,82	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	350 000,00	37 170,00	0,00	6 240,89
449	N	0,00	A-1	9 625 000,00	19,07	F	Taux fixe à 1.49 %	1,498	500 000,00	140 618,76	0,00	24 548,79
450	N	0,00	A-1	4 937 500,00	19,58	F	Taux fixe à 3.66 %	3,711	250 000,00	177 281,26	0,00	28 117,19
451	N	0,00	A-1	5 000 000,00	19,91	V	(Euribor 3M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,828	250 000,00	222 652,96	0,00	15 388,20
452	N	0,00	A-1	4 000 000,00	19,99	V	Euribor 6M + 0.77-Floor -0.77 sur Euribor 6M	4,752	200 000,00	172 905,00	0,00	795,89
453	N	0,00	A-1	1 000 000,00	25,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	0,00	0,00	0,00	36 207,26
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		4 583 338,00					683 338,00	207 281,12	0,00	0,00
393	N	0,00	A-1	333 338,00	0,21	V	Euribor 12M + 0.59	4,513	333 338,00	15 073,99	0,00	0,00
410	N	0,00	A-1	2 250 000,00	9,00	V	Euribor 3M + 0.77	4,849	250 000,00	102 538,55	0,00	0,00
454	N	0,00	A-1	2 000 000,00	20,00	V	Euribor 3M + 0.78	4,854	100 000,00	89 668,58	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		200 600 425,00					18 398 809,46	5 477 995,17	0,00	942 592,51

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
3701	SOCIETE GENERALE	7 500 000,00	750 000,00	1	20,00		Taux fixe 2.97% à barrière 5% sur Euribor 1M(Postfixé)	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	2 794,30	Taux fixe 2.97% à barrière 5.5% sur Euribor 1M(Postfixé)	3,055	22 646,24	0,00	0,37
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 310 222,80	1 300 721,10	1	16,25		Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	28 831,73	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,823	44 787,15	0,00	0,65
398	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	1 687 500,00	1	20,00		Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	22 490,28	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,996	47 186,39	0,00	0,84
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 000 000,00	2 000 000,00	1	20,00		(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	121 444,88	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	4,244	85 286,72	0,00	1,00
406	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	2 250 000,00	1	20,00		Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	171 937,89	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,173	89 240,63	0,00	1,12
TOTAL (B)		26 810 222,80	7 988 221,10						347 499,08			289 147,13	0,00	3,98

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	937 500,00	1	20,00		3.75 %	3.75 %	0,00	3.75 + (1.2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range accrual (Euribor 3M<5.7))))	3,859	32 167,97	0,00	0,47
TOTAL (D)		5 000 000,00	937 500,00						0,00			32 167,97	0,00	0,47
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		31 810 222,80	8 925 721,10						347 499,08			321 315,10	0,00	4,45

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	60	0	0	0	0	
	% de l'encours	95,54	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	191 674 703,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	3,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 988 221,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	937 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					11 617 492,06	5 056 860,84										185 215,82	491 088,21	
CENTRE DE SOINS LUZY	2004	P	CENTRE DE SOINS DE LONGUE DUREE LUZY	CDC	1 787 154,66	310 809,44	3,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	9 945,90	77 702,38
CENTRE LUZY	2004	P	Restructuration USLD Luzy	Crédit Foncier	1 661 586,00	795 162,69	8,07	T	F	Taux fixe à 5.2 %	5,302	F	Taux fixe à 5.2 %	5,302	A-1	EUR	39 818,22	79 328,78
COMMUNE DE LUZY	2014	P	RENOVATION HOTEL DU CENTRE LUZY	CDC	450 000,00	306 000,00	16,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	12 240,00	18 000,00
HOP RURAL DE LORMES	2003	P	REAMENAGEMENT PRÊTS	CDC	1 921 924,76	572 119,61	8,83	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	4,250	A-1	EUR	22 985,12	63 568,80
HOP RURAL DE LORMES	2001	P	REAMENAGEMENT PRETS	CDC	1 574 037,47	383 779,71	7,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	1,034	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	4,250	A-1	EUR	15 254,10	51 170,64
HOSP MOULINS ENGILBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGILBERT	CDC	898 723,00	731 394,54	13,75	T	F	Taux fixe à 2.45 %	0,607	F	Taux fixe à 2.45 %	2,450	A-1	EUR	17 354,42	44 425,34
HOSP MOULINS ENGILBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGILBERT	CDC	1 730 277,00	1 401 764,45	13,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,462	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	55 600,39	76 056,56
M DE RETRAITE DE VARZY	2006	P	Humanisation Maison Retraite Varzy	CDC	1 091 289,17	329 969,43	5,00	T	V	Livret A(Préfixé)	3,200	V	Livret A(Préfixé)	12,567	A-1	EUR	9 167,69	51 114,68
M DE RETRAITE DE VARZY	2009	P	EHPAD Varzy REAMENAGEMENT CUISINE ET LAVERIE	CDC	400 000,00	140 018,70	5,08	A	F	Taux fixe à 1.08 %	1,077	F	Taux fixe à 1.08 %	1,080	A-1	EUR	1 411,69	24 298,74
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	52 115,50	44 836,67	16,00	A	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	A-1	EUR	372,14	2 466,67
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	50 384,50	41 005,60	11,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 066,15	2 955,62

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					31 218 164,63	17 827 415,82											601 912,36	1 300 525,61
ADAPEI DE LA NIEVRE	2004	P	Foyer Corvol	CDC	2 279 028,86	435 150,23	3,25	T	V	Livret A(Préfixé)	3,450	V	Livret A(Préfixé)	3,175	A-1	EUR	13 815,12	102 168,80
ADAPEI DE LA NIEVRE	2011	P	MODERNISATION MAS I CUPERLY	CDC	700 000,00	423 710,59	12,33	T	F	Taux fixe à 3.48 %	0,859	F	Taux fixe à 3.48 %	3,480	A-1	EUR	14 203,03	27 634,57
ADEF RESIDENCES/1	2010	P	EHPAD Fourchambault	Crédit Foncier	4 600 000,00	2 758 429,35	17,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	2,130	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,130	A-1	EUR	113 923,13	166 433,15
ADSEA	2003	P	Cottreaux Cosne/ Loire	CDC	914 694,00	142 921,14	3,58	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	5 329,20	38 112,24
ADSEA	2005	P	FOYER LE SAULE VARENNES VAUZELLES	CDC	1 350 000,00	309 375,00	5,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	11 946,13	56 250,00
ADSEA	2006	P	Foyer Eduens Chateau Chinon	CDC	2 500 000,00	987 769,55	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	39 510,78	102 569,46
ADSEA	1994	P	CREATION 8 STUDIOS A MON TSAUCHE	CDC	89 797,50	12 563,93	2,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	540,25	3 990,69
ADSEA	2023	P	remboursement anticipé du prêt de l'EHPAD d'Achun	BANQUE POPULAIRE	815 877,00	796 866,84	19,31	M	F	Taux fixe à 3.5 %	3,557	F	Taux fixe à 3.5 %	3,557	A-1	EUR	27 422,39	29 358,81
ASS DES PARALYSES DE FRANCE.	2002	P	Foyer Héberg. Imphy	Crédit Foncier	1 764 597,00	657 159,99	5,58	A	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	A-1	EUR	36 143,80	95 405,76
ASS MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS	2022	P	acquisition et réhabilitation de l'ancienne Poste de Nevers	BANQUE POPULAIRE	379 800,00	342 215,70	13,36	M	F	Taux fixe à 0.95 %	0,954	F	Taux fixe à 0.95 %	0,954	A-1	EUR	3 146,60	24 030,28
ASS PATRONAGE IRJUSO.	2012	P	Création d'un foyer occupationnel ST AMAND EN PUISAYE	CREDIT MUTUEL	668 000,00	486 014,93	18,50	M	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	3,371	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	4,147	A-1	EUR	19 421,98	19 351,84
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2009	P	REHABILITATION FOYER MARIGNY SUR YONNE	CDC	400 000,00	120 000,00	5,92	T	F	Taux fixe à 3.43 %	0,847	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	A-1	EUR	3 810,08	20 000,00
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2014	P	Travaux d'amélioration des locaux	BNP PARIBAS	154 000,00	38 414,98	2,64	M	F	Taux fixe à 3.15 %	3,196	F	Taux fixe à 1.95 %	1,968	A-1	EUR	622,86	14 172,45

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)	2012	P	AMENAGEMENT ANCIENS	CE	80 000,00	48 404,08	12,59	M	F	Taux fixe à 4.2 %	4,282	F	Taux fixe à 2 %	2,018	A-1	EUR	937,10	3 391,92
CROIX ROUGE FRANCAISE.	2015	P	ABATTOIRS NEVERS Réhabilitation MECS Hortense Bourgeois	SG	1 200 000,00	566 265,03	6,37	M	F	Taux fixe à 2.15 %	2,171	F	Taux fixe à 2.15 %	2,171	A-1	EUR	11 358,04	83 197,16
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	2010	P	FOYER MOULINS ENGLIBERT	CDC	590 122,00	72 974,19	1,33	T	F	Taux fixe à 3.35 %	0,827	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	A-1	EUR	1 819,97	48 247,71
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	2019	C	FOYER DE VIE DE SAINT PIERRE LE MOUTIER	CREDIT COOPERATIF	5 200 000,00	4 506 666,62	26,00	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,873	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,174	A-1	EUR	182 552,50	173 333,36
FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS	2005	P	RESTRUCTURATION FOYER MELLE BOURGEOIS	CDC	320 000,00	104 467,94	6,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	4 387,65	12 789,27
HESTIA-HABITAT SOLIDAIRE	2023	P	construction d'une pension de famille à Nevers	CDC	400 000,00	400 000,00	41,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	0,00	0,00
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Acquisition Manoir Brassy	CREDIT MUTUEL	656 841,78	288 773,65	7,83	M	F	Taux fixe à 4.5 %	4,594	F	Taux fixe à 4.5 %	4,594	A-1	EUR	12 350,90	31 460,04
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Travaux	CE	1 060 000,00	452 954,19	7,09	M	F	Taux fixe à 4.5 %	4,594	F	Taux fixe à 4.5 %	4,594	A-1	EUR	19 261,92	54 796,56
LE FIL D'ARIANE	2016	P	REHABILITATION LOCAUX	CDC	1 226 432,00	833 973,76	16,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	30 023,06	49 057,28
MAISON DE RETRAITE D'ACHUN	2016	P	EHPAD Achun	DEXIA CL	1 916 666,66	1 575 452,14	17,08	T	F	Taux fixe à 1.5 %	1,508	F	Taux fixe à 1.5 %	1,508	A-1	EUR	23 302,40	59 170,82
PAGODE	2010	P	ACQUISITION RESIDENCE IMPASSE BUFFON	CDC	203 298,83	130 780,30	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 661,85	2 926,32
PAGODE	2009	P	OPERATION IMPASSE BUFFON NEVERS	CDC	77 343,00	52 915,48	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 481,63	706,36
PAGODE	2014	P	ACQUISITION ET AMELIORATION LOGEMENTS IMPASSE BUFFON	CDC	208 708,50	165 821,31	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 643,00	1 941,39
PAGODE	2014	P	Acquisition et amélioration logements Impasse buffon	CDC	91 649,50	77 252,87	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 163,08	253,24

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital	
RESIDENCE CAFFET	2015	P	Les Ocrières St Amand en Puisaye	Lyonnaise - CIC	133 808,00	73 815,20	7,30	M	F	Taux fixe à 1.6 %	1,612	F	Taux fixe à 1.6 %	1,612	A-1	EUR	1 111,13	9 563,36	
S.A.S. AMAUREVE	2023	P			CREDIT AGRICOLE	937 500,00	923 806,83	15,21	M	F	Taux fixe à 1.28 %	1,288	F	Taux fixe à 1.28 %	1,288	A-1	EUR	11 501,59	55 212,77
VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY	2005	C			Village enfants Chatillon	CE	300 000,00	42 500,00	2,76	M	F	Taux fixe à 4.27 %	4,355	F	Taux fixe à 4.27 %	4,355	A-1	EUR	1 521,19
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					44 875 806,18	32 145 304,32										1 112 111,64	825 965,45		
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Château Chinon	CDC	21 693,09	12 408,12	6,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	521,14	1 595,75	
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Sermoise	CDC	162 545,77	98 610,37	7,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	4 141,64	10 901,23	
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	323 008,98	15 578,40	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	548,36	15 578,40	
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	190 835,68	9 203,82	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	323,97	9 203,82	
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	393 211,75	18 964,21	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	667,54	18 964,21	
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	170 834,37	8 239,18	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	290,02	8 239,18	
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	235 594,71	11 362,50	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	399,96	11 362,50	
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	119 235,12	5 750,59	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	202,42	5 750,59	
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	60 537,50	2 919,67	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	102,77	2 919,67	
1001 VIES HABITAT	1987	P	3108 COULANGES	CDC	566 919,78	27 341,98	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	962,44	27 341,98	
1001 VIES HABITAT	1988	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	23 240,09	2 216,21	1,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	78,01	1 086,05	

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COALLIA HABITAT	2019	P	COALLIA FOYER CLAIR JOIE	CDC	930 152,00	824 641,95	19,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	29 687,11	18 688,15
LOGIVIE SA	2004	P	14 bis rue St Genest	CDC	6 071,50	4 173,06	30,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	154,40	54,37
LOGIVIE SA	2007	P	EHPAD rue St Genest Nevers	CDC	812 820,00	581 998,65	23,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	17 459,96	16 905,56
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	171 194,50	123 905,12	24,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	4 956,20	2 975,21
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	17 312,50	11 810,81	24,33	A	V	Livret A(Préfixé)	3,500	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	354,32	323,95
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Construction MAPAD St Genest Nevers	CDC	5 415 013,40	3 914 466,77	23,26	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.19	4,190	V	Livret A(Préfixé) + 1.19	4,190	A-1	EUR	164 016,16	85 404,30
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Acquisitions logements Nevers	CDC	173 471,27	137 948,46	31,54	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	4,170	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	4,170	A-1	EUR	5 752,45	1 663,89
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Constructions logts Varzy Clamecy et Magny-Cours	CDC	402 030,25	102 257,83	5,48	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	3,620	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	3,620	A-1	EUR	3 701,73	15 334,93
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	15 312,00	7 611,09	11,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.45	3,752	V	Livret A(Préfixé) + 1.45	4,525	A-1	EUR	329,24	571,57
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	210 102,00	106 197,94	11,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3997	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1.3997	4,473	A-1	EUR	4 545,29	7 782,22
LOGIVIE SA	2004	P	Bd Victor Hugo Nevers	CREDIT AGRICOLE	48 500,00	23 127,01	10,68	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.35	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1.35	4,422	A-1	EUR	976,26	1 837,56
LOGIVIE SA	2006	C	MAPAD ST Genest Nevers	Carsat	851 282,00	127 692,30	2,83	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	42 564,10
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	124 262,50	77 621,43	23,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	2 677,94	2 130,42
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	19 931,50	15 483,01	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	534,16	246,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2008	P	5 Bd de Lattre Tassigny Nevers	CDC	4 050,00	2 744,62	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	76,85	77,28
NIEVRE HABITAT	2008	P	6 Bd de Lattre Tassigny Nevers	CDC	12 932,00	9 780,07	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	273,84	168,13
NIEVRE HABITAT	2008	P	19 rue de Barcelone Nevers	CDC	9 577,50	6 468,85	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	181,13	182,14
NIEVRE HABITAT	2008	P	20 rue de Barcelone Nevers	CDC	17 057,00	12 864,64	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	360,21	221,15
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	11 286,00	7 825,19	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	219,11	186,09
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	32 455,00	24 886,54	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	696,82	332,21
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	1 250 911,00	944 876,19	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	34 015,54	11 530,09
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	374 092,00	308 988,55	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 123,59	682,68
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	264 238,00	189 752,27	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	5 123,31	3 016,21
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	272 118,00	201 688,63	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	6 554,88	2 742,28
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	84 326,00	68 411,20	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	2 223,36	241,15
NIEVRE HABITAT	2010	P	REHABILITATION GRANDE PATURE	CDC	324 000,00	48 663,11	1,17	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	924,60	24 102,60
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	640 678,00	474 858,21	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	15 432,89	6 456,44
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	132 610,00	107 582,59	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	3 496,43	379,23

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	103 979,50	74 668,86	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	2 016,06	1 186,90
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	272 212,50	205 615,84	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 402,17	2 509,08
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	103 990,00	85 892,56	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 092,13	189,77
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	280 672,00	208 028,69	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	6 760,93	2 828,48
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	130 304,00	105 711,79	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	3 435,63	372,63
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	143 624,50	103 138,37	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	2 784,74	1 639,44
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	10 500,00	7 584,93	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	212,38	117,32
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	32 500,00	25 720,72	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	720,18	136,92
NIEVRE HABITAT	2011	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	182 250,00	40 261,25	2,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 449,41	12 812,51
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	588 131,00	454 615,39	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 366,15	6 218,77
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	130 703,00	109 396,10	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 938,26	491,95
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	24 206,00	17 936,60	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	502,22	301,29
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	8 902,50	7 166,06	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	200,65	53,07
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	163 444,00	126 339,49	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 548,22	1 728,22

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	40 861,00	34 199,96	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 231,20	153,79
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	51 995,00	38 582,12	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 080,30	648,09
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	12 999,00	10 463,51	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	292,98	77,49
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	22 094,50	16 778,88	28,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	469,81	261,10
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	5 416,50	4 422,48	38,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	123,83	29,80
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	794 244,50	655 742,63	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 606,73	10 384,67
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	270 697,00	238 167,11	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 574,02	1 923,23
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	109 896,50	95 746,19	39,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 446,86	884,95
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MADEMOISELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	489 916,00	400 652,82	29,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 423,50	6 778,16
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	232 817,00	193 387,71	30,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 961,96	3 201,08
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	33 030,50	28 999,38	40,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 043,98	272,62
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	590 461,50	490 462,46	30,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 656,65	8 118,44
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	119 641,00	105 039,71	40,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 781,43	987,48
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	281 635,50	237 138,89	30,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 537,00	3 513,10

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	47 131,50	41 962,65	40,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 510,66	315,80
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	376 608,00	315 529,79	30,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 359,07	4 876,27
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	66 423,50	58 836,73	40,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 118,12	483,37
NIEVRE HABITAT	2015	P	OPERATION SERMOISE	CDC	1 349 802,04	325 698,94	6,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,770	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	11 464,60	41 461,23
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	238 777,42	112 353,80	6,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 044,74	14 267,34
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION BOURGUERAULT MOULINS ENGILBERT	CDC	245 117,57	124 047,38	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 465,71	13 506,03
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION LES CLOUS CHANTENAY ST IMBERT	CDC	235 232,45	119 044,79	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 285,61	12 961,37
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION CITE DU PARC NEVERS	CDC	505 868,71	217 999,85	8,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 847,99	20 669,54
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION RAOUL DAUTRY NEVERS	CDC	554 765,42	298 268,31	8,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 737,66	28 280,15
NIEVRE HABITAT	2015	P	LES MONTOTS RUE JULES VERNE	CDC	157 985,50	100 153,23	11,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 605,52	6 819,83
NIEVRE HABITAT	2016	P	ANCIENNE TANNERIE CLAMECY	CDC	7 193,68	3 232,19	5,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	116,36	487,53
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	5 664,14	3 862,53	15,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	139,05	169,21
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	18 241,53	14 483,47	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	521,40	202,50
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	43 795,10	33 424,76	18,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 203,29	1 255,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	38 489,55	33 285,00	33,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 198,26	514,64
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGLIBERT	CDC	159 941,06	122 068,26	18,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 394,46	4 586,63
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGLIBERT	CDC	16 625,94	12 904,25	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	464,55	212,24
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	112 486,00	94 424,09	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 643,87	1 777,33
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	38 961,00	34 910,12	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 256,76	351,46
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	113 101,00	97 313,81	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 503,30	1 583,26
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	11 108,00	9 718,34	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	272,11	119,42
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	56 900,49	49 391,20	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 778,08	763,66
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	63 790,78	51 763,24	23,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 863,48	1 393,91
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	603 216,00	520 981,92	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 755,35	8 476,18
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	128 935,50	115 930,53	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 173,50	1 167,14
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	35 331,00	31 035,55	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	869,00	381,36
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	315 713,50	266 142,60	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 451,99	5 009,56
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	334 630,00	289 859,68	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 116,07	5 211,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	41 935,00	37 593,42	43,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 052,62	444,05
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	340 818,00	311 666,34	43,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 219,99	2 999,55
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	950 525,50	840 565,79	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	30 260,37	12 996,37
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	405 000,00	313 389,46	18,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	8 618,21	12 779,40
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	255 000,00	197 319,28	18,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	5 426,28	8 046,29
NIEVRE HABITAT	2018	P	RESIDENCE COLBERT NEVERS	CDC	697 120,00	614 168,69	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	22 110,07	9 495,94
NIEVRE HABITAT	2018	P	22 RUE BERNARD PALISSY	CDC	63 102,50	46 153,53	14,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 878,51	2 555,14
NIEVRE HABITAT	2018	P	22 RUE BERNARD PALISSY	CDC	60 000,00	42 909,24	14,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	1 769,73	2 562,96
NIEVRE HABITAT	2017	P	TRAVAUX FINANCES PAR PHBB (PRET HAUT DE BILAN BONIFIE)	CDC	640 000,00	640 000,00	23,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 040,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	195 671,00	176 182,15	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 580,74	3 146,98
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	95 222,00	88 131,16	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 291,41	1 053,92
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	155 482,00	137 534,99	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 475,63	2 855,00
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	34 825,50	31 682,97	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	570,29	462,99
NIEVRE HABITAT	2019	P	OPERATION ST LAZARE NEVERS	CDC	2 570,37	1 930,01	15,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	69,48	84,55

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	223 105,83	175 334,45	15,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 312,04	8 294,55
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	449 502,17	398 829,75	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 357,87	7 203,01
NIEVRE HABITAT	2019	P	9 BIS RUE DES MARIENNES	CDC	65 372,05	57 666,09	32,07	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	1 499,32	1 151,59
NIEVRE HABITAT	2019	P	MOULINS ENGILBERT ANCIENNE TANNERIE	CDC	31 677,84	11 676,35	2,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	420,35	4 922,66
NIEVRE HABITAT	2019	P	RUE DES ARDILLES COSNE SUR LOIRE	CDC	21 314,62	9 438,80	3,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	339,80	2 864,67
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	539 395,86	484 425,64	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 439,32	7 489,93
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	66 092,61	59 357,06	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 136,85	917,75
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 2EME TRANCHE	CDC	4 275 000,00	4 275 000,00	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	153 900,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2020	P	St Lazare Nevers	CDC	1 824,05	1 585,80	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	57,09	22,17
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 3EME TRANCHE	CDC	585 000,00	585 000,00	25,58	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	982 000,00	299 424,93	18,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	3,530	A-1	EUR	21 139,40	11 327,31
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	288 000,00	87 012,85	18,17	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	1 548,83	4 223,63
NIEVRE HABITAT	1987	P	POUILLY SUR LOIRE	CDC	89 944,92	4 401,65	0,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	154,94	4 401,65

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	1987	P	FOURS	CDC	289 518,97	12 892,72	0,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	453,82	12 892,72
NIEVRE HABITAT	2022	P	réhabilitation de 25 logements rue Verte à Fourchambault	CDC	185 250,00	176 462,18	18,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	4 499,79	7 334,23
NIEVRE HABITAT	2022	P	réhabilitation de 25 logements rue Verte à Fourchambault	CDC	225 703,50	216 190,22	18,50	A	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	3 804,95	9 680,72
NIEVRE HABITAT	2023	P	construction de 2 logements en accession-location à Coulanges-lès-Nevers	C.C.C.COOP	158 113,50	158 113,50	4,26	X	V	(Euribor 3M + 0.94)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,999	V	(Euribor 3M + 0.94)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,999	A-1	EUR	6 424,46	18 402,13
SA D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE	2023	P	réhabilitation de l'abattoir de Corbigny	CREDIT AGRICOLE	350 000,00	350 000,00	14,62	T	F	Taux fixe à 3.75 %	3,803	F	Taux fixe à 3.75 %	3,803	A-1	EUR	13 125,00	4 780,87
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	95 008,00	70 322,79	25,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 531,62	955,35
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	58 270,00	47 643,16	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 715,15	138,04
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	36 517,00	26 481,04	25,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	860,63	397,14
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	65 625,50	52 624,79	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	1 710,31	222,75
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	11 330,50	8 320,61	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	232,98	106,81
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	36 609,50	29 464,73	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	825,01	76,61
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	13 967,00	10 256,73	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	287,19	131,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	31 425,50	25 292,44	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	708,19	65,76
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	432 350,00	347 471,30	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 034,25	5 692,09
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	132 146,00	102 140,13	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 838,52	2 027,62
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	17 576,00	14 612,21	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	263,02	159,28
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	90 742,50	68 578,88	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 920,21	787,50
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	85 495,00	70 132,92	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 963,72	131,38
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	37 614,50	27 414,07	26,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	767,59	423,27
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	42 005,00	33 540,54	36,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	939,14	177,58
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	25 767,41	19 210,60	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	537,90	270,80
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	10 644,50	8 611,14	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	241,11	39,41
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	26 517,91	20 184,60	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	363,32	507,38
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	9 052,50	7 408,27	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	133,35	121,49
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	85 195,00	57 913,72	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 084,89	2 098,56
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	7 745,00	5 465,13	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	153,02	175,38

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	685 695,00	549 758,72	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 791,31	3 735,36
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	133 565,00	115 035,76	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 141,29	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	189 610,00	146 201,04	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 093,63	1 494,63
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	36 930,00	30 628,22	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	857,59	36,27
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	907 475,50	728 146,36	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	26 213,27	8 249,88
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	164 650,00	140 653,81	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 063,54	455,30
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	205 894,50	159 603,58	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 468,90	2 299,58
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	37 357,50	30 873,57	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	864,46	188,42
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	58 305,00	44 213,91	28,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 237,99	688,01
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	19 435,00	15 845,04	38,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	443,66	106,76
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	99 386,50	79 876,20	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 875,54	905,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	52 631,50	45 036,46	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 621,31	145,78
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	46 360,50	35 989,27	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 007,70	518,54
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	17 453,50	14 445,40	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	404,47	88,16

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	28 991,00	26 726,60	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	911,38	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	29 664,00	28 120,12	44,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	781,08	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	389 908,50	352 811,58	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	9 878,72	571,72
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	120 378,50	112 037,42	44,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 600,23	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	455 293,50	419 731,84	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 312,90	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	298 229,50	282 707,93	44,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 852,66	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	81 665,00	74 552,60	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 542,25	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	45 883,50	43 071,52	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 196,38	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	19 302,00	17 788,09	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	412,84	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	69 707,00	62 455,30	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 748,75	101,21
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2018	P	CLAMECY	CDC	245 613,36	170 094,19	11,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 123,39	11 203,91
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2018	P	RUE PASTEUR	CDC	312 325,07	222 362,32	15,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	8 672,13	10 209,53
TOTAL GENERAL					87 711 462,87	55 029 580,98											1 899 239,82	2 617 579,27

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2024

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	2 578 741,76
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	24 450 000,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	27 028 741,76
Recettes réelles de fonctionnement	II	341 110 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	7,92

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	S.A.S. AMAUREVE		Autres Struct Priv	923 806,83
-	CROIX ROUGE FRANCAISE.		Association	566 265,03
-	SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO		Logt Soc Priv	5 001 856,56
-	1001 VIES HABITAT		SA HLM	212 595,05
-	Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)		Association	48 404,08
-	VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY		Association	42 500,00
-	RESIDENCE CAFFET		Association	73 815,20
-	HOP RURAL DE LORMES		CH	955 899,32
-	ASS PATRONAGE IRJSO.		Association	486 014,93
-	LA VIE POUR ECOLE		Association	741 727,84
-	LOGIVIE SA		Logt Soc Priv	5 141 189,01
-	ASS DES PARALYSES DE FRANCE.		Association	657 159,99
-	COMMUNE DE LUZY		Collectivités	306 000,00
-	HOSP MOULINS ENGILBERT		CH	2 133 158,99
-	CENTRE DE SOINS LUZY		CH	310 809,44
-	ADSEA		Association	2 249 496,46
-	ADEF RESIDENCES/1		Association	2 758 429,35
-	PAGODE		Association	426 769,95
-	LE FIL D'ARIANE		Association	833 973,76
-	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES		Association	4 579 640,81
-	CENTRE LUZY		CH	795 162,69
-	SA D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE		SEM	350 000,00
-	ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT		Association	158 414,98
-	M DE RETRAITE DE VARZY		Maison de retraite (publique)	555 830,39
-	NIEVRE HABITAT		Logt Soc Pub	20 615 550,36
-	MAISON DE RETRAITE D'ACHUN		Maison de retraite	1 575 452,14
-	ADAPEI DE LA NIEVRE		Association	858 860,82
-	FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS		Association	104 467,94
-	COALLIA HABITAT		Logt Soc Priv	824 641,95
-	HESTIA-HABITAT SOLIDAIRE		Entreprise	400 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	ASS MISSION LOCALE JEUNES BASSIN NEVERS		Association	342 215,70
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-15 977 561,19	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 944 512,12	-1 944 512,12
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-17 922 073,31	-1 944 512,12

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	17 922 073,31	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-17 922 073,31	-1 944 512,12
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 944 512,12	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	22 800 000,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	44 162 350,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	21 362 350,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		22 800 000,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		18 600 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	17 100 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 500 000,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 200 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 200 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		44 162 350,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		3 010 000,00	0,00
10222	FCTVA	3 000 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	10 000,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		41 152 350,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	193 681,45	0,00
28033	Frais d'insertion	1 229,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	162 731,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	64 875,00	0,00
2804114	Voirie	1 771 040,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	60 567,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	310 897,00	0,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	123 013,95	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	2 558 838,00	0,00
28041483	Subv. Autres cnes: Projet infrastructure	194,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	706,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	622 500,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	239 606,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	32 608,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	291 575,13	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	641 462,00	0,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	12 995,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 153 997,61	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	12 016,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	113 392,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	848 681,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	316 302,30	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	5 183,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	12 126,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	3 033,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	24 416,00	0,00
281351	Bâtiments publics	3 063 686,19	0,00
28152	Installations de voirie	906 169,00	0,00
281538	Autres réseaux	1 275 156,35	0,00
281578	Autre matériel technique	891 802,51	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	216,80	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 776 455,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 804 805,00	0,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	1 848,00	0,00
2817578	Autre matériel technique (mad)	53 840,63	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28181	Installations générales, aménagt divers	218 145,06	0,00
281828	Autres matériels de transport	1 087 800,27	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	336 274,15	0,00
281838	Autre matériel informatique	622 458,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	85 494,79	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	47 951,23	0,00
28185	Matériel de téléphonie	93 721,79	0,00
28188	Autres immo. corporelles	355 380,79	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 698,00	0,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	197 350,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	18 516 302,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22580001000152

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Circuit Nevers Magny-Cours (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	98

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	102
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	103
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	108
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	109

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	110
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	112
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	113
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	114
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	115
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	116


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	117
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 497 400,00	3 068 235,54
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	410 672,37	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		160 163,17	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	3 068 235,54	3 068 235,54
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 804 700,00	3 804 700,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 804 700,00	3 804 700,00
		+	+
	TOTAL DU BUDGET (4)	6 872 935,54	6 872 935,54

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P707E13	AP24D PLURI PROGRAMMATION TRAVAUX	20, 23	600 000,00
TOTAL			600 000,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	600 000,00
----------------------	-------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	52 400,00	0,00	52 400,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	408 100,37	10 000,00	0,00	418 100,37
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	2 572,00	300 000,00	0,00	302 572,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	410 672,37	362 400,00	0,00	773 072,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 625 000,00	0,00	1 625 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	1 625 000,00	0,00	1 625 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	410 672,37	1 987 400,00	0,00	2 398 072,37

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		450 000,00	0,00	450 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		60 000,00	0,00	60 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		510 000,00	0,00	510 000,00

TOTAL	0,00	410 672,37	2 497 400,00	0,00	2 908 072,37
--------------	-------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	160 163,17
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 068 235,54
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	570 835,54	0,00	570 835,54
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	570 835,54	0,00	570 835,54
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	570 835,54	0,00	570 835,54

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		37 400,00	0,00	37 400,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		60 000,00	0,00	60 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		2 497 400,00	0,00	2 497 400,00

TOTAL	0,00	0,00	3 068 235,54	0,00	3 068 235,54
--------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 068 235,54
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 987 400,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	951 300,00	0,00	951 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	967 300,00	0,00	967 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	1 367 300,00	0,00	1 367 300,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		37 400,00	0,00	37 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		2 437 400,00	0,00	2 437 400,00

TOTAL	0,00	0,00	3 804 700,00	0,00	3 804 700,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 804 700,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	3 354 700,00	0,00	3 354 700,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	3 354 700,00	0,00	3 354 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	3 354 700,00	0,00	3 354 700,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		450 000,00	0,00	450 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		450 000,00	0,00	450 000,00

TOTAL	0,00	0,00	3 804 700,00	0,00	3 804 700,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 804 700,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 987 400,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	450 000,00	450 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 625 000,00	0,00	1 625 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	760 672,37		760 672,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	2 400,00	0,00	2 400,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	10 000,00	60 000,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 398 072,37	510 000,00	2 908 072,37

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	160 163,17
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 068 235,54
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	951 300,00		951 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	16 000,00	0,00	16 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	400 000,00	0,00	400 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		37 400,00	37 400,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 367 300,00	2 437 400,00	3 804 700,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 804 700,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	60 000,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 400 000,00	2 400 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		37 400,00	37 400,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	2 497 400,00	2 497 400,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	570 835,54
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 068 235,54
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	3 354 700,00	0,00	3 354 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	450 000,00	450 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 354 700,00	450 000,00	3 804 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 804 700,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	410 672,37	600 000,00	2 497 400,00	0,00	350 000,00	2 147 400,00	2 908 072,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	50 000,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	410 672,37	550 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	760 672,37
Total des dépenses d'équipement		0,00	410 672,37	600 000,00	362 400,00	0,00	350 000,00	12 400,00	773 072,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		1 625 000,00	0,00		1 625 000,00	1 625 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	1 625 000,00	0,00	0,00	1 625 000,00	1 625 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	410 672,37	600 000,00	1 987 400,00	0,00	350 000,00	1 637 400,00	2 398 072,37
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			450 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			510 000,00	0,00		510 000,00	510 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	160 163,17
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	3 068 235,54
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	2 497 400,00	0,00	2 497 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		37 400,00	0,00	37 400,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		60 000,00	0,00	60 000,00
Total des recettes d'ordre		0,00		2 497 400,00	0,00	2 497 400,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	570 835,54
---------------------------------------	-------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	3 068 235,54
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	410 672,37	600 000,00	2 497 400,00	0,00	350 000,00	2 147 400,00	2 908 072,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	50 000,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	410 672,37	550 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	760 672,37
Total des dépenses d'équipement		0,00	410 672,37	600 000,00	362 400,00	0,00	350 000,00	12 400,00	773 072,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	1 625 000,00	0,00	0,00	1 625 000,00	1 625 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	175 000,00	175 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	1 625 000,00	0,00	0,00	1 625 000,00	1 625 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	410 672,37	600 000,00	1 987 400,00	0,00	350 000,00	1 637 400,00	2 398 072,37

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			450 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			450 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			57 305,00	0,00		57 305,00	57 305,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			178 032,00	0,00		178 032,00	178 032,00
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00			3 902,00	0,00		3 902,00	3 902,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00			4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
139172	Subv. transf. FEDER	0,00			151 937,00	0,00		151 937,00	151 937,00
139313	Dot. soutien à l'invest des départements	0,00			54 824,00	0,00		54 824,00	54 824,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			510 000,00	0,00		510 000,00	510 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)		309 410,37	408 100,37	0,00	0,00	0,00	0,00
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)	P707E12	2 092,00	2 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)	P707E13	0,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00
TOTAL			311 502,37	410 672,37	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P707E12

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	2 092,00	a	2 572,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 092,00	2 572,00	0,00	0,00	
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	2 092,00	2 572,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 572,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P707E13

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		600 000,00	0,00	a	350 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	550 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	550 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-350 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		309 410,37	a	408 100,37	b
				0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	309 410,37	408 100,37	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	309 410,37	408 100,37	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-408 100,37
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	2 497 400,00	0,00	2 497 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		37 400,00	0,00	37 400,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
28031	Frais d'études	0,00		36 668,00	0,00	36 668,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		107 840,00	0,00	107 840,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00		15 015,00	0,00	15 015,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		68 450,00	0,00	68 450,00
281351	Bâtiments publics	0,00		206 982,00	0,00	206 982,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		1 965 045,00	0,00	1 965 045,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		60 000,00	0,00	60 000,00
2031	Frais d'études	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00
Total des recettes d'ordre		0,00		2 497 400,00	0,00	2 497 400,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	3 804 700,00	0,00	0,00	3 804 700,00	3 804 700,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	951 300,00	0,00	0,00	951 300,00	951 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	967 300,00	0,00	0,00	967 300,00	967 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00		400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	1 367 300,00	0,00	0,00	1 367 300,00	1 367 300,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			37 400,00	0,00		37 400,00	37 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			2 400 000,00	0,00		2 400 000,00	2 400 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			2 437 400,00	0,00		2 437 400,00	2 437 400,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 804 700,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	3 804 700,00	0,00	3 804 700,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	3 354 700,00	0,00	3 354 700,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	3 354 700,00	0,00	3 354 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	3 354 700,00	0,00	3 354 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 804 700,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	3 804 700,00	0,00	0,00	3 804 700,00	3 804 700,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	951 300,00	0,00	0,00	951 300,00	951 300,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		370 000,00	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		11 300,00	0,00	0,00	11 300,00	11 300,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		570 000,00	0,00	0,00	570 000,00	570 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	967 300,00	0,00	0,00	967 300,00	967 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00		400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	1 367 300,00	0,00	0,00	1 367 300,00	1 367 300,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			37 400,00	0,00		37 400,00	37 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			2 400 000,00	0,00		2 400 000,00	2 400 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			2 400 000,00	0,00		2 400 000,00	2 400 000,00

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			2 437 400,00	0,00		2 437 400,00	2 437 400,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	3 804 700,00	0,00	3 804 700,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	3 354 700,00	0,00	3 354 700,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	800 000,00	0,00	800 000,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00	0,00	2 552 700,00	0,00	2 552 700,00
75888	Autres	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	3 354 700,00	0,00	3 354 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	3 354 700,00	0,00	3 354 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		450 000,00	0,00	450 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		450 000,00	0,00	450 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		450 000,00	0,00	450 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		570 835,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	570 835,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	362 400,00	0,00	0,00		1 987 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 625 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	52 400,00	0,00	0,00		52 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	300 000,00	0,00	0,00		300 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		570 835,54
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		570 835,54
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - BP (projet de budget) - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	1 625 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	1 625 000,00
	RECETTES	570 835,54
106	Réserves	570 835,54

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	362 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	52 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 400,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 400,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		970 000,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	570 000,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 552 700,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 552 700,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	386 000,00	0,00	0,00		1 367 300,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00		951 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00		16 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		400 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00		3 354 700,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00		3 354 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		970 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	570 000,00
661	Charges d'intérêts	400 000,00
RECETTES		2 552 700,00
758	Produits divers de gestion courante	2 552 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		
												2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	386 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					30 200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					30 200 000,00									
371-tir 2M	SOCIETE GENERALE	20/09/2019	20/12/2005	20/03/2006	2 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,501	2,562	EUR	T	C	O	A-1
375	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	1 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.01	3,700	3,815	EUR	X	X	O	A-1
382	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	3 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,575	4,723	EUR	T	P	O	A-1
386	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2008	22/12/2008	31/03/2009	2 600 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,732	EUR	T	P	O	A-1
397	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	15/05/2010	15/08/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,803	EUR	T	C	O	A-1
401	CREDIT AGRICOLE	29/12/2010	29/12/2010	29/03/2011	900 000,00	V	Euribor 3M + 0.63	1,644	1,654	EUR	T	C	O	A-1
408	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,518	EUR	T	C	O	A-1
411	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/01/2014	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,910	EUR	A	P	O	A-1
418	CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/07/2014	01/09/2014	01/12/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.94 %	2,940	2,973	EUR	T	C	O	A-1
425	SaarLB	04/12/2015	15/12/2015	25/06/2016	3 900 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,117	EUR	T	P	O	A-1
430	CREDIT AGRICOLE	23/11/2016	30/06/2017	23/03/2017	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	0,458	0,459	EUR	T	C	O	A-1
433	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2017	15/12/2017	25/03/2018	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,397	EUR	T	P	O	A-1
437	SFIL CAFFIL	26/11/2018	20/12/2018	01/04/2019	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,560	1,569	EUR	T	C	O	A-1
439	SFIL CAFFIL	17/05/2019	28/06/2019	01/10/2019	800 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,165	EUR	T	C	O	A-1
443	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,681	EUR	S	C	O	A-1

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
445	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	09/10/2020	09/01/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,662	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					30 200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - BP (projet de budget) - 2024

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		14 738 523,76					1 620 910,20	375 573,71	0,00	34 258,99
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		14 738 523,76					1 620 910,20	375 573,71	0,00	34 258,99
371-tir 2M	N	0,00	A-1	200 000,00	1,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,588	100 000,00	5 749,25	0,00	106,33
375	N	0,00	A-1	225 000,00	2,37	V	(TAM(Postfixé) + 0.01)-Floor -0.01 sur TAM(Postfixé)	3,968	75 000,00	8 946,64	0,00	3 213,19
382	N	0,00	A-1	977 314,43	3,97	F	Taux fixe à 4.575 %	4,723	227 690,44	41 523,87	0,00	1 047,91
386	N	0,00	A-1	889 414,34	5,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,732	161 826,71	38 563,09	0,00	0,00
397	N	0,00	A-1	325 000,00	6,37	F	Taux fixe à 3.75 %	3,803	50 000,00	11 484,38	0,00	1 289,07
401	N	0,00	A-1	315 000,00	6,99	V	Euribor 3M + 0.63	4,633	45 000,00	12 904,62	0,00	27,13
408	N	0,00	A-1	200 000,00	3,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,518	66 666,68	7 792,75	0,00	16,22
411	N	0,00	A-1	398 894,05	4,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	73 779,25	15 596,76	0,00	12 676,68
418	N	0,00	A-1	2 687 500,00	10,67	F	Taux fixe à 2.94 %	2,973	250 000,00	76 256,26	0,00	5 772,81
425	N	0,00	A-1	2 578 925,55	12,23	F	Taux fixe à 2.1 %	2,117	186 617,89	52 694,23	0,00	697,76
430	N	0,00	A-1	1 308 227,79	12,98	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	4,769	100 632,92	56 879,29	0,00	885,75
433	N	0,00	A-1	1 019 987,23	13,98	F	Taux fixe à 1.39 %	1,397	66 468,64	13 832,36	0,00	184,08
437	N	0,00	A-1	762 500,00	15,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,569	50 000,00	11 602,50	0,00	2 747,88
439	N	0,00	A-1	630 000,00	15,50	F	Taux fixe à 1.16 %	1,165	40 000,00	7 134,00	0,00	1 691,99

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
443	N	0,00	A-1	1 105 000,00	16,67	F	Taux fixe à 0.68 %	0,681	65 000,00	7 403,50	0,00	2 337,69
445	N	0,00	A-1	1 115 760,37	16,77	F	Taux fixe à 0.66 %	0,662	62 227,67	7 210,21	0,00	1 564,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		14 738 523,76					1 620 910,20	375 573,71	0,00	34 258,99

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	14 738 523,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-160 163,17	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-410 672,37	-410 672,37
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-570 835,54	-410 672,37

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	570 835,54	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-570 835,54	-410 672,37
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	410 672,37	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 075 000,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 437 400,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	362 400,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 075 000,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 625 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 450 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		450 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	450 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 437 400,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 437 400,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	36 668,00	0,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	107 840,00	0,00
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	15 015,00	0,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	68 450,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	206 982,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	1 965 045,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	37 400,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Conseil départemental Nièvre - MADEF

M22

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2024

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS								
60611	Eau et assainissement	8 788,39	30 447,00	0,00	13 000,00	13 000,00		0,00
60612	Energie, électricité	102 996,52	129 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00		0,00
60613	Chauffage	38 872,56	42 000,00	0,00	34 209,00	34 209,00		0,00
60621	Combustibles et carburants	33 127,33	37 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00		0,00
60622	Produits d'entretien	18 088,02	23 740,00	0,00	26 000,00	26 000,00		0,00
60623	Fournitures d'atelier	13 535,76	12 830,00	0,00	27 000,00	27 000,00		0,00
60624	Fournitures administratives	2 933,47	3 400,00	0,00	4 000,00	4 000,00		0,00
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	5 231,58	7 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00		0,00
606261	Couches, alèses, produits absorbants	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00		0,00
606268	Autres fournitures hôtelières	7 316,67	12 970,00	0,00	15 150,00	15 150,00		0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 231,26	3 990,00	0,00	5 050,00	5 050,00		0,00
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	115 217,61	142 163,00	0,00	148 582,08	148 582,08		0,00
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	4 420,85	5 960,00	0,00	4 100,00	4 100,00		0,00
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
62428	Autres transports d'usagers	3 859,49	3 600,00	0,00	4 100,00	4 100,00		0,00
6251	Voyages et déplacements	1 360,84	2 950,00	0,00	2 500,00	2 500,00		0,00
6256	Missions	3 554,07	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00		0,00
6261	Frais d'affranchissements	1 611,84	3 000,00	0,00	2 200,00	2 200,00		0,00
6262	Frais de télécommunication	2 090,03	4 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00		0,00
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	2 579,60	3 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00		0,00
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	7 750,87	10 000,00	0,00	10 200,00	10 200,00		0,00
6288	Divers - Autres	8 188,34	9 450,00	0,00	10 300,00	10 300,00		0,00
TOTAL GROUPE 1		384 755,10	490 500,00	0,00	435 991,08	435 991,08	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
charges de personnel								
6228	Divers	57 776,28	79 114,00	0,00	50 000,00	50 000,00		0,00
6331	Versement mobilité	18 201,00	23 098,00	0,00	25 203,00	25 203,00		0,00
6332	Allocation logement	11 374,00	14 214,00	0,00	16 030,00	16 030,00		0,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	76 457,24	89 064,00	0,00	95 696,00	95 696,00		0,00
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	18 201,09	22 743,00	0,00	25 760,00	25 760,00		0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 821,00	9 239,00	0,00	9 724,00	9 724,00		0,00
64111	Rémunération principale	1 681 578,11	1 704 045,00	0,00	1 902 295,00	1 902 295,00		0,00
64112	indemnité de résidence	42 953,99	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
64113	Prime de service	125 307,49	142 000,00	0,00	157 861,00	157 861,00		0,00
64114	nouvelle bonification indiciaire (NBI)	0,00	23 700,00	0,00	24 753,00	24 753,00		0,00
64115	supplément familial de traitement (SFT)	0,00	18 816,00	0,00	19 238,00	19 238,00		0,00
641181	Gratifications des stagiaires	0,00	3 400,00	0,00	3 980,00	3 980,00		0,00
641182	complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00	181 300,00	0,00	203 938,00	203 938,00		0,00
641184	Autres indemnités - indemnité inflation	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
641185	majoration horaire pour travail de nuit	0,00	30 000,00	0,00	33 652,00	33 652,00		0,00
641186	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	0,00	42 700,00	0,00	46 582,00	46 582,00		0,00
641188	Autres	343 460,12	211 133,00	0,00	235 866,00	235 866,00		0,00
64151	Rémunération principale	512 050,83	722 464,79	0,00	807 853,00	807 853,00		0,00
641582	complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00	69 000,00	0,00	76 277,00	76 277,00		0,00
641584	Autres indemnités - Indemnité inflation	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
641585	majoration horaire pour travail de nuit	0,00	6 000,00	0,00	6 350,00	6 350,00		0,00
641586	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	0,00	23 000,00	0,00	25 127,00	25 127,00		0,00
641588	Autres indemnités - Autres	122 222,32	86 900,00	0,00	95 592,00	95 592,00		0,00
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	0,00	59 295,00	0,00	64 587,00	64 587,00		0,00
64174	Apprentis - Indemnité inflation	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
64178	Apprentis - Autres	59 346,35	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
64511	Cotisations à l'URSSAF	436 284,00	567 390,00	0,00	627 912,00	627 912,00		0,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	41 084,75	57 852,00	0,00	57 052,00	57 052,00		0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
charges de personnel								
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	25 661,00	42 028,00	0,00	41 640,00	41 640,00		0,00
64515	Cotisations à la CNRACL	523 694,27	611 932,00	0,00	667 004,00	667 004,00		0,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 557,00	7 184,00	0,00	7 948,00	7 948,00		0,00
6475	Médecine du travail	11 520,00	12 305,00	0,00	13 254,00	13 254,00		0,00
64784	Oeuvres sociales	40 207,11	47 197,00	0,00	51 054,00	51 054,00		0,00
64788	Autres	294,17	11 549,00	0,00	410,00	410,00		0,00
6488	Autres charges diverses de personnel	1 205,24	3 210,00	0,00	3 204,00	3 204,00		0,00
TOTAL GROUPE 2		4 169 257,36	4 921 872,79	0,00	5 395 842,00	5 395 842,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
6588	Charges diverses de gestion courante - autres	19 782,38	30 000,00	0,00	33 499,92	33 499,92		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
63513	Autres impôts locaux	12 809,64	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00		0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	135,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00		0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
68111	Dotation aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	4 477,96	2 841,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68112	Dotation aux amortissements des Immobilisations Corporelles	121 613,08	114 073,00	0,00	112 000,00	112 000,00		0,00
SERVICES EXTERIEURS								
61128	Autres prestations à caractère médico-social	28 648,16	38 000,00	0,00	32 400,00	32 400,00		0,00
61351	locations mobilières - informatique	2 100,48	1 960,00	0,00	1 960,00	1 960,00		0,00
61352	locations mobilières - équipements	249,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		0,00
61521	Entretien et réparations - Bâtiments publics	15 559,62	1 967,00	0,00	20 000,00	20 000,00		0,00
61558	Autres matériels et outillages	19 893,28	30 000,00	0,00	54 787,00	54 787,00		0,00
61561	Informatique	0,00	1 017,00	0,00	1 017,00	1 017,00		0,00
61568	Autres	73 211,96	67 700,00	0,00	60 875,00	60 875,00		0,00
6161	Multirisques	3 044,47	3 500,00	0,00	4 000,00	4 000,00		0,00
6163	Assurance transport	10 217,42	10 500,00	0,00	11 000,00	11 000,00		0,00
6165	Responsabilité civile	1 713,03	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		0,00
61681	assurance maladie, maternité et accident du travail	33 420,03	36 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00		0,00
6182	Documentation générale et technique	724,44	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		0,00
6188	Autres frais divers	1 422,16	2 900,00	0,00	1 400,00	1 400,00		0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
TOTAL GROUPE 3	349 022,11	360 258,00	0,00	413 938,92	413 938,92	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	4 903 034,57	5 772 630,79	0,00	6 245 772,00	6 245 772,00	0,00	0,00
	Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00				0,00
TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION	4 903 034,57	5 772 630,79	0,00	6 245 772,00	6 245 772,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION								
733318	Dotation globale - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	4 564 661,00	5 078 366,35	0,00	5 944 461,00	5 944 461,00		0,00
73332	Prix de journée	55 341,48	107 359,20	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE 1		4 620 002,48	5 185 725,55	0,00	5 944 461,00	5 944 461,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	2,98	1,18	0,00	0,00	0,00		0,00
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
PRODUITS								
6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	35 177,55	57 394,63	0,00	40 000,00	40 000,00		0,00
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	1 966,75	1 881,50	0,00	1 800,00	1 800,00		0,00
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS								
744	FCTVA	0,00	1 150,88	0,00	1 000,38	1 000,38		0,00
7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	1 449,34	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00		0,00
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
TOTAL GROUPE 2		38 596,62	61 928,19	0,00	44 300,38	44 300,38	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	18 491,16	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
778	Autres produits exceptionnels	7 372,14	78,40	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE 3		25 863,30	78,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)		4 684 462,40	5 247 732,14	0,00	5 988 761,38	5 988 761,38	0,00	0,00
		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	743 470,82	524 898,65					257 010,62
TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION		5 427 933,22	5 772 630,79	0,00	5 988 761,38	5 988 761,38	257 010,62	257 010,62

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : emplois

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
----------	-----------------------	-----------------------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2033	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'insertion	0,00	3 000,00	3 000,00
------	---	------	----------	----------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2154	Matériel et outillages	18 177,91	1 735,89	20 000,00
2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	1 620,00	15 000,00
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	30 412,62	64 119,18	0,00
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	1 448,45	0,00	5 531,33
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	2 761,41	54 572,53	5 000,00

IMMOBILISATIONS EN COURS

2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	3 399 164,39	13 382 197,00	10 225 000,00
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	270 349,00	412 647,00	301 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	5 576 007,00	8 078 550,00	6 657 000,00

	Total Section d'investissement : emplois	9 298 320,78	21 998 441,60	17 231 531,33
	Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)	2 087 825,33	0,00	0,00
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (Déficit)	0,00	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	2 928 070,30	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	12 226 391,08	21 998 441,60	17 231 531,33

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : ressources

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	77 851,88	566 260,30	1 138 000,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1311	Subventions d'équipement transférables - Etat	342 283,80	700 000,00	1 978 663,00
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	7 440 755,00	4 520 000,00	680 000,00
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS				
28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	3 397,96	1 760,00	0,00
2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	1 080,00	1 080,59	0,00
28131.	Bâtiments	27 268,00	27 268,00	27 268,00
28154	Matériel et outillage	16 704,67	15 800,87	13 570,36
28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers	34 516,78	29 974,94	26 834,96
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	28 177,58	28 774,75	33 500,92
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	1 943,00	2 304,99	2 188,00
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	13 003,05	9 949,86	8 637,76
IMMOBILISATIONS EN COURS				
237.	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles (Ressource)	487 179,23	602 647,00	438 000,00
238_	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (ressources)	2 826 570,16	12 564 550,00	9 508 000,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031.	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion (ressources)	85 415,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL				
Total Section d'investissement : ressources		11 386 146,11	19 070 371,30	13 854 663,00
Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)		0,00	2 928 070,30	3 376 868,33
001	Résultat cumulé antérieur (Excédent)	840 244,97	2 928 070,30	3 376 868,33
Déficit prévisionnel d'investissement		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		12 226 391,08	21 998 441,60	17 231 531,33

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22580001000236

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Centre départemental de santé (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	98

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	102
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	103
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	104


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	105
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	80 000,00	80 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		80 000,00	80 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 949 901,00	1 949 901,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 949 901,00	1 949 901,00
TOTAL DU BUDGET (4)		2 029 901,00	2 029 901,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	79 000,00	0,00	79 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
--------------	-------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	80 000,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		15 000,00	0,00	15 000,00

TOTAL	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
--------------	-------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	80 000,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	15 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	317 901,00	0,00	317 901,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	1 579 994,00	0,00	1 579 994,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	37 006,00	0,00	37 006,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	1 934 901,00	0,00	1 934 901,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	1 934 901,00	0,00	1 934 901,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		15 000,00	0,00	15 000,00

TOTAL	0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	1 949 901,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 949 901,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	1 268 000,00	0,00	1 268 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	651 900,00	0,00	651 900,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	30 001,00	0,00	30 001,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	1 949 901,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	1 949 901,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	1 949 901,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 949 901,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	15 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	79 000,00	0,00	79 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		80 000,00	0,00	80 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	80 000,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	317 901,00		317 901,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 579 994,00		1 579 994,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	37 006,00	0,00	37 006,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	15 000,00	15 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 934 901,00	15 000,00	1 949 901,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 949 901,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 000,00	0,00	8 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	56 000,00	0,00	56 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		15 000,00	15 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00		1 000,00
Recettes d'investissement – Total		65 000,00	15 000,00	80 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	80 000,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 268 000,00		1 268 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	651 900,00		651 900,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	30 001,00	0,00	30 001,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 949 901,00	0,00	1 949 901,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 949 901,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	79 000,00	0,00	0,00	79 000,00	79 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	80 000,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		15 000,00	0,00	15 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	80 000,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	79 000,00	0,00	0,00	79 000,00	79 000,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	53 500,00	0,00	0,00	53 500,00	53 500,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	0,00		795,40	0,00	795,40
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	0,00		192,00	0,00	192,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00		10 038,26	0,00	10 038,26
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00		456,00	0,00	456,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00		2 923,40	0,00	2 923,40
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00		594,94	0,00	594,94
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		15 000,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	0,00	1 949 901,00	1 949 901,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	317 901,00	0,00	0,00	317 901,00	317 901,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		1 579 994,00	0,00		1 579 994,00	1 579 994,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	37 006,00	0,00	0,00	37 006,00	37 006,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	1 934 901,00	0,00	0,00	1 934 901,00	1 934 901,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	1 934 901,00	0,00	0,00	1 934 901,00	1 934 901,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 949 901,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	1 949 901,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	1 268 000,00	0,00	1 268 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	651 900,00	0,00	651 900,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	30 001,00	0,00	30 001,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	1 949 901,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	1 949 901,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 949 901,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	0,00	1 949 901,00	1 949 901,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	317 901,00	0,00	0,00	317 901,00	317 901,00
60622	Carburants	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		30 200,00	0,00	0,00	30 200,00	30 200,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		800,00	0,00	0,00	800,00	800,00
60661	Médicaments	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		15 600,00	0,00	0,00	15 600,00	15 600,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		21 000,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		28 150,00	0,00	0,00	28 150,00	28 150,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		42 500,00	0,00	0,00	42 500,00	42 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		3 300,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		36 700,00	0,00	0,00	36 700,00	36 700,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		19 900,00	0,00	0,00	19 900,00	19 900,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6228	Divers	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		31 851,00	0,00	0,00	31 851,00	31 851,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		1 579 994,00	0,00		1 579 994,00	1 579 994,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		6 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		41 000,00	0,00		41 000,00	41 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		870 000,00	0,00		870 000,00	870 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		179 994,00	0,00		179 994,00	179 994,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		315 000,00	0,00		315 000,00	315 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	37 006,00	0,00	0,00	37 006,00	37 006,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		6,00	0,00	0,00	6,00	6,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	1 934 901,00	0,00	0,00	1 934 901,00	1 934 901,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	1 934 901,00	0,00	0,00	1 934 901,00	1 934 901,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00

Conseil départemental Nièvre - Centre départemental de santé - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	1 949 901,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	1 268 000,00	0,00	1 268 000,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	1 268 000,00	0,00	1 268 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	651 900,00	0,00	651 900,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	247 900,00	0,00	247 900,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	53 500,00	0,00	53 500,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	350 500,00	0,00	350 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	30 001,00	0,00	30 001,00
75888	Autres	0,00	0,00	30 001,00	0,00	30 001,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	1 949 901,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	1 949 901,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		79 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		65 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		8 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		56 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Conseil départemental Nièvre - Centre départemental de santé - BP (projet de budget) - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	8 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	8 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	70 500,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 500,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs							
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
						DEPENSES	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 934 901,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 901,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 579 994,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 006,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 949 901,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	651 900,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 001,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 934 901,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		317 901,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 579 994,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		37 006,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 949 901,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 268 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		651 900,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 001,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	1 934 901,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	49 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	15 600,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	49 150,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	20 700,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	20 500,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	58 851,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	28 500,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 111 494,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	36 006,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 949 901,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	1 268 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	651 900,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	30 001,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 934 901,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 150,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 700,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 851,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 111 494,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 006,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 949 901,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	651 900,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 001,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	24 000,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	24 000,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		24 000,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		8 000,00	0,00
10222	FCTVA	8 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		16 000,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281578	<i>Autre matériel technique</i>	795,40	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	192,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	10 038,26	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	456,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	2 923,40	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	594,94	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Informations statistiques		
	Valeurs	Valeurs
Population totale	202 670	122 975 m2
Population fictive	224 127	
Longueur de la voirie départementale	4 360 kms	
		Nombre de m2 de surface utile de bâtiments
		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département

Informations fiscales (N-2)				
	Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
	Fiscal	Financier		
	128 080 145	162 013 930	722,87	621,19

Informations financières - ratios -		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 401
2	Produit des impositions directes/population	s.o
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 452
4	Dépenses d'équipement brut/population	90
5	Encours de la dette/population	961
6	DGF/population	234
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,27
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	1,02
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,06
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	0,66
	

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les se

(2) Il s'agit du potentiel financier définis à l'article L 3334-6-1 pour les départements urbains et R.3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de répartition dded la DGF de l'exercice

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHIDES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (Linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	DELIBERATION
	Biens de faible valeur –Seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1 000 euros	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	Immobilisations incorporelles	
	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
	Frais de recherche et de développement	4 ans
	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
	Logiciel applicatif	6 ans
	Logiciel bureautique	2 ans
	Logiciel de production	4 ans
	Subventions d'équipement versées inférieures à 75 000 €	
	Biens mobiliers, matériels et études	5 ans
	Bâtiments et installations	25 ans
	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
	Subventions d'équipement versées supérieures à 75 000 €	
	Biens mobiliers, matériels et études	5 ans
	Bâtiments et installations	25 ans
	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
	Immobilisations corporelles	
	Plantations	15 ans
	Autres agencements et aménagements	20 ans
	Bâtiments administratifs	25 ans
	Bâtiments scolaires	20 ans
	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	25 ans
	Bâtiments culturels et sportifs	25 ans
	Autres bâtiments publics	25 ans
	Installations de voirie	20 ans
	Réseaux divers	20 ans
	Matériel technique scolaire	6 ans
	Matériel roulant de voirie	5 ans
	Autre matériel technique	12 ans
	Biens historiques et culturels immobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	30 ans
	Biens historiques et culturels mobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	8 ans
	Installations de voirie	20 ans
	Autres matériels de transport (voitures et camions)	5 ans
	Autres matériels de transport (véhicules lourds)	8 ans
	Matériel informatique scolaire	4 ans
	Matériel informatique	4 ans
	Matériel et mobilier de bureau scolaire	10 ans
	Matériel et mobilier de bureau	10 ans
	Matériel de téléphonie	4 ans

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME BUDGET PRIMITIF 2024

195 150 699,64 17 559 961,00 19 183 439,30 13 686 520,14 16 636 061,34 9 679 607,78

ADTDTRTE

20 688 625,17 2 423 440,00 3 750 836,07 2 567 314,14 1 861 718,34 93 000,00

P004

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP19D annuelle de subv	2019	44 840,00	1 187,00				
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP20D Annuelle de subv	2020	45 700,00	6 618,00				
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP21D annuelle de subv	2021	50 000,00	2 930,00	15 580,00			
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP22 ANNUELLE SUBV PVD	2022	50 000,00	10 634,00	6 573,00	8 240,00		
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP23D SUB CONTRATS PROJETS IND	2023	54 800,00	20 803,00	1 700,00	11 200,00	7 762,00	
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP24D PLURI SUBV CPI 2024	2024	0,00	7 828,00	12 172,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP12D PAnnuelle de subvention	2012	170 000,00	0,00				
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP14D Annuelle de subvention	2014	170 000,00	0,00				
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP19D PASub PCAE sécheresse	2019	435 000,00	0,00	32 422,00			
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP23 D PLURI SUBVENTIONS	2023	2 831 300,00	566 260,00	840 970,00	566 260,00	566 260,00	
P004O008	PARTS SOCIALES CUMA	AP12D PAnnuelle de subvention	2012	14 571,00	0,00				
P004O008	PARTS SOCIALES CUMA	AP14D Annuelle de subvention	2014	6 856,60	0,00				
P004O016	FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	AP23D ANNUELLE SUBVENTIONS	2023	15 000,00	30 000,00	30 000,00			
P004O017	APPRO LOCAL ET BIO	AP22 D PLURIANNUELLE ETUDE LEG	2022	51 930,00	21 600,00	150,00			
P004O020	AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIM	AP22 D PLURIANN AGR CHGT CLIM	2022	0,00	0,00	0,00	0,00		
			Somme :	4 262 795,88	667 860,00	939 567,00	595 700,00		

P027

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P027O010	FNAME	AP19 pluri subv FNAME	2019	366 500,00	50 000,00	26 653,91	25 000,00		
P027O010	FNAME	AP24D PLURI FNAME 2024-2027	2024	0,00	30 000,00	75 000,00	75 000,00	100 000,00	75 000,00
P027O016	PIG SUBVENTIONS ENERGIE	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	3 611 493,62	100 000,00	71 706,82			
P027O016	PIG SUBVENTIONS ENERGIE	AP22 PLURIANNUELLE PIG3 ENERGI	2022	1 250 000,00	292 425,00	300 000,00	100 000,00	92 636,34	
P027O018	SOUTIEN BAILLEURS PUBLICS	AP22 D PLURIANNUELLE LOGTS PUB	2022	1444 500 000,00	646 000,00	932 000,00	712 000,00	573 000,00	

P027O019	PIG SUBVENTIONS AUTONOMIE	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	430 000,00	26 000,00	50 808,19			
P027O019	PIG SUBVENTIONS AUTONOMIE	AP22 D PLURIANNUELLE PIG3 AUTO	2022	360 000,00	134 000,00	71 520,45	17 305,00	3 000,00	
P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCALES HABIT	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	600 000,00	0,00	458 352,70			
P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCALES HABIT	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH-SLHA	2022	900 000,00	35 000,00	210 000,00	651 789,14	0,00	0,00
P027O023	PPRT	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	180 000,00	46 655,00	70 207,00			
P027O024	NIEVRE RENOV	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	0,00	0,00	0,00			
P027O030	NIEVRE RENOV - INVESTISSEMENT	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	0,00	0,00	0,00			
P027O038	PIG LOGEMENT HABITAT INDIGNE	AP22 D PLURIANNUELLE PIG LHI	2022	240 000,00	20 000,00	150 000,00	62 000,00		
P027O040	LGT D ABORD DVPT OFFRE	AP22 D PLURIANNUELLE LOGEMENT	2022	570 000,00	275 500,00	192 000,00	97 500,00		
P027O042	OPAH SUBVENTIONS PARTICULIERS	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH SUBV	2022	1 043 100,00	100 000,00	203 020,00	231 020,00	509 060,00	8 000,00
			Somme :	14 492 628,62	1 755 580,00	2 811 269,07	1 971 614,14		

P032

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P032O002	BOIS ENERGIE (fin 2012)	AP11D Annuelle de sub.	2011	107 988,03	0,00				
			Somme :	107 988,03	0,00				

ADTDENV

1 129 178,33 289 505,00 72 000,00 0

P023

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P023O001	PDESI - PLAN DPTAL DES ESPACES	AP24 PLURI SUBV VOIE PEDESTRE	2024	0,00	0,00	15 000,00			
			Somme :	0,00	0,00	15 000,00			

P042

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENS	AP2019D pluriannuelle	2019	1445 546 190,41	72 000,00				

P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENS	AP24D PLURI TRAVAUX GARE GUERI	2024	0,00	133 000,00	25 000,00	0,00		
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENS	AP24D PLURI TRAVAUX PEUPLERAIE	2024	0,00	80 000,00	32 000,00	0,00		
P042O006	AXE 3 -SUBVENTION ENS	AP19D pluri de subv	2019	37 600,60	4 505,00				
			Somme :	922 097,03	289 505,00	57 000,00	0,00		

P052

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P052O003	SUB.ORGANISMES TOURISTIQUES	AP20 pluriannuelle	2020	0,00	0,00				
			Somme :	0,00	0,00				

ADTPBBATI

22 266 319,49 915 000,00 2 320 000,00 895 000,00

P009

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P009O008	SAMS LA CHARITE	AP22 PLURIANNUELLE	2022	3 150 000,00	170 000,00	2 085 000,00	895 000,00		
P009O014	UTAMS CORBIGNY	AP19D pluriannuelle	2019	179 259,40	0,00				
P009O041	RESTRUCTURATION MADEF	AP plur subv MADEF	2020	14 193 311,00	680 000,00	0,00			
			Somme :	17 522 570,40	850 000,00	2 085 000,00	895 000,00		

P077

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P077O003	SECURITE.	AP24 D CONFORMITE INCENDIE PAG	2024	0,00	65000	235000	0		
			Somme :	0,00	65000	235000	0		

P103

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P103O001	EQUIMARAULT GESTION BATIMENTS	AP22 EQUIMARAULT	2022	0,00	0,00	0,00			

			Somme :	0,00	0,00	0,00			
--	--	--	----------------	-------------	-------------	-------------	--	--	--

ADTPBCOL

30 843 686,28 3 749 828,86 2 968 040,00 1 924 870,00 540 000,00 1 140 000,00

P005

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P005O001	Cité Muséale Ch-Ch(chap109)	AP09D Pluriannuelle Château-Ch	2009	16 800 000,00	1 911 338,86				
			Somme :	16 800 000,00	1 911 338,86				

P012

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D 3 COLLEGES RPT CHAUDIER	2023	1 030 000,00	30 000,00	370 000,00	450 000,00	0,00	180 000,00
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D COLLEGE DONZY NORMES CU	2023	498 000,00	331 960,00	186 040,00			
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D COLLEGE LORMES AMELIORA	2023	2 200 000,00	5 130,00	0,00	924 870,00	290 000,00	960 000,00
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D FACADES 3 COLLEGES	2023	9 000,00	1 221 400,00	1 562 000,00	300 000,00		
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP24D COLLEGE LES LOGES TOITUR	2024	0,00	0,00	600 000,00			
P012O022	COURS OASIS	AP23 D COURS OASIS	2023	1 000 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	
			Somme :	4 737 000,00	1 838 490,00	2 968 040,00	1 924 870,00		

ADTPRMINFRAS

56 699 731,49 3 679 717,84 2 938 367,12 5 572 000,00 11 171 000,00 5 727 252,78

P008

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P008O003	VELOROUTE	AP voirie nationale	2012	3 523 553,50	0,00	0,00	0,00		
P008O005	VOIRIE NATIONALE - CPER	AP16 ct de plan Etat/Region RN	2016	0,00	0,00				
P008O005	VOIRIE NATIONALE - CPER	AP voirie nationale	2012	19 771 500,00	2 000 000,00	1 000 000,00	1 100 000,00		
P008O012	FRET FERROVIAIRE CAPILLAIRE	AP20 subv fret ferroviaire	2020	1447 300 000,00	60 000,00				

			Somme :	23 595 053,50	2 060 000,00	1 000 000,00	1 100 000,00		
--	--	--	----------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--	--

P055

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP21annuelle subv PVD	2021	1 100 000,00	0,00				
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP22 ANNUELLE PVD	2022	1 100 000,00	0,00				
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP23 D PLURI RNVV VEHICULES	2023	1 150 000,00	833 019,79	0,00			
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP24D PLURI RENVV VEHICULES	2024	0,00	166 980,21	983 019,79	0,00		
P055O017	OA RD 40 FOURCHAMBAULT	AP2017	2017	3 582 406,20	0,00				
P055O018	RD 978A DECIZE OA SUR LA VIEIL	AP 2017 RD 978A OA VIEILLE LOI	2017	18 652 000,00	35 000,00	485 000,00	2 402 000,00	9 001 000,00	5 700 000,00
P055O018	RD 978A DECIZE OA SUR LA VIEIL	AP 2022 RD200 PONT D'IMPHY	2022	0,00	0,00	0,00	0,00		
P055O019	RD955 PONT DE COSNE	AP19 RD955 pont de Cosne	2020	4 686 000,00	313 500,00	227 100,00	1 710 000,00	2 170 000,00	27 252,78
P055O024	BARRAGE DE PANNECOT	AP21 barrage de Pannecot	2021	355 250,00	0,00				
P055O028	PONT IMPHY RD 200	AP 2022 RD200 PONT D'IMPHY	2022	1 100 000,00	159 103,84	0,00	0,00		
P055O032	GENIE CIVIL DSIN	AP22 D PLURIANNUELLE GENIE CIV	2022	448 000,00	112 114,00	173 247,33			
P055O034	BARRAGE DE COEUILLO - FLEURY	AP23D PLURI BARRAGE DE COEUIL	2023	430 000,00	0,00	70 000,00	360 000,00		
			Somme :	32 603 656,20	1 619 717,84	1 938 367,12	4 472 000,00		

ARARCH

379 992,39

P006

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P006O003	CONSERVATION DES FONDS	AP 2019 Conservation des fonds	2019	159 816,25	0,00				
P006O003	CONSERVATION DES FONDS	AP2020 Conservation des Fonds	2020	182 879,77	0,00				
P006O005	VALORISATION DES FONDS	AP2020 Numérisation océrisatio	2020	37 296,37	0,00				
			Somme :	379 992,39	0,00				

ARDAGACRL

0,00 200 000,00 60 000,00

P003

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P003O007	CRL - VEHICULES	APD24 ACQUISITION VEHICULES	2024	0,00	200 000,00	60 000,00			
			Somme :	0,00	200 000,00	60 000,00			

ARDSINIPN 1 777 346,32 330 000,00 112 748,45 0,00

P030

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P030O001	PROGICIELS PROJETS	AP22 D PLURI LOGICIEL ACTIVITE	2022	290 000,00	150 000,00	1 828,45			
P030O012	IODAS WEB	AP 2015 IODAS WEB	2015	312 106,32	0,00				
P030O015	GED SOCIALE	AP 22 GED SOCIALE	2022	1 065 240,00	160 000,00	20 920,00	0,00		
P030O016	GEC GESTION ELECTRONIQUE DU CO	AP23 GEC	2023	110 000,00	20 000,00	90 000,00			
			Somme :	1 777 346,32	330 000,00	112 748,45	0,00		

COMM 0,00 280 000,00 100 000,00

P091

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P091O001	BUDGET PARTICIPATIF	AP24	2024	0,00	280 000,00	100 000,00			
			Somme :	0,00	280 000,00	100 000,00			

DATSDL 42 914 591,83 5 612 469,30 6 671 447,66 2 397 336,00 2 733 343,00 2 719 355,00

P015

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P015O001	FONDS DE DEVELOPPEMENT PAYS	AP15D Pluriannuelle de sub NSN	2015	1449 153 471,17	0,00				

P015O001	FONDS DE DEVELOPPEMENT PAYS	AP15D Pluriannuelle de subv PF	2015	8 634,25	0,00				
P015O002	FONDS DE DEVELOPT TERRITOIRES	AP12D PluriAnnuelle subvention	2012	1 084 399,43	0,00				
P015O013	EBE MANUFACTURE TIERS LIEU	AP23D EBE MANUFACTURE TIERS LI	2023	150 000,00	0,00	0,00			
			Somme :	1 396 504,85	0,00	0,00			

P064

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P064O001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT	AP17D Annuelle de subvention	2017	2 249 909,35	0,00				
P064O001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT	AP19D annuelle subv	2019	2 276 461,35	0,00				
P064O001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT	AP20D annuelle sub DCE	2020	2 299 212,14	0,00				
P064O001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT	AP21-23D annuelle sub DCE	2021	7 200 000,00	2 200 000,00	1 533 176,39			
			Somme :	14 025 582,84	2 200 000,00	1 533 176,39			

P065

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P065O004	DONNEES OBSERVATOIRE	AP23 D PLURI SUB GIP PCRS	2023	114 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Somme :	114 400,00	0,00	0,00	0,00		

P087

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P087O001	CONTRAT D AGGLOMERATION	AP18 Pluriannuelle 2018-2020	2018	2 545 895,72	0,00				
P087O002	DIGUES DE LA LOIRE	AP pluriannuelle subv	2018	1 300 000,00	820 000,00				
			Somme :	3 845 895,72	820 000,00				

P089

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P089O004	CCP AMOGNES COEUR DU NIVERNAIS	AP18 pluri subv CCP Amognes Co	2018	477 450,21	0,00				
P089O005	CCP BAZOIS LOIRE MORVAN	AP18 pluri subv CCP Bazois Loi	2018	680 144,07	48 600,00				
P089O006	CCP HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	AP18 pluri subv CCP Haut Niver	2018	431 503,95	56 300,00	129 304,02			

P089O007	CCP LOIRE ET ALLIER	AP pluri subv CCP Loire et All	2018	271 488,00	20 900,00	60 273,77			
P089O008	CCP DES BERTRANGES	AP18 pluri subv CCP des Bertra	2018	652 521,00	14 210,00				
P089O009	CCP LOIRE VIGNOBLES ET NOHAIN	AP18 pluri subv CCP Loire Vign	2018	793 632,18	3 044,37				
P089O010	CCP MORVAN SOMMETS ET GRANDS L	AP18 subv CCP Morvan Sommets e	2018	592 576,75	119 550,00				
P089O011	CCP NIVERNAIS BOURBONNAIS	AP18 pluri subv CCP Nivernais	2018	336 800,92	20 500,00				
P089O012	CCP SUD NIVERNAIS	AP18 pluri subv CCP Sud Nivern	2018	657 146,04	44 354,00				
P089O013	CCP TANNAY BRINON CORBIGNY	AP18 pluri subv CCP Tannay Bri	2018	509 305,91	74 015,00	44 053,30			
P089O015	SIX COMMUNES DE PUISAYE	AP18 pluri subv 6 communes de	2018	74 372,60	10 000,00				
P089O016	CCP 2021-2026 CCHT NIV VAL D Y	AP21 CCP21-23 CCHNVY	2021	1 002 752,53	102 599,00	268 960,53	122 860,00	122 860,00	122 860,00
P089O017	CCP 2021-2026 AMOGNES COEUR DU	AP21 pluri subv CCP Amognes Co	2021	1 037 420,00	62 155,00	422 456,99	136 774,00	136 774,00	136 678,00
P089O018	CCP 2021-2026 BAZOIS LOIRE MOR	AP21 CCP21-26 BLM	2021	1 497 702,00	282 600,00	280 770,29	213 957,00	213 957,00	213 957,00
P089O019	CCP 2021-2026 LOIRE ET ALLIER	AP21 CCP21-26 LOIRE ET ALLIER	2021	602 976,00	101 341,00	243 218,00	86 139,00	86 139,00	86 139,00
P089O020	CCP 2021-2026 CC DES BERTRANGE	AP21 CCP21-26 BERTRANGES	2021	1 405 042,00	231 880,00	427 638,51	200 720,00	200 720,00	200 720,00
P089O021	CCP 2021-2026 COEUR DE LOIRE	AP21 CCP21-26 COEUR DE LOIRE	2021	1 721 432,00	78 026,00	842 446,00	248 318,00	248 318,00	248 318,00
P089O022	CCP 21-26 MORV SOMM GRD LAC	AP21 CCP21-26 MSGL	2021	1 288 406,00	202 249,00	382 931,96	184 058,00	184 058,00	184 058,00
P089O023	CCP 2021-2026 NIVERNAIS BOURBO	AP21 CCP21-26 NIV BOURBONNAIS	2021	696 616,00	134 222,00	165 173,00	47 285,00	99 536,00	99 400,00
P089O024	CCP 2021-2026 SUD NIVERNAIS	AP21 CCP21-26 SUD NIV	2021	1 446 848,00	264 179,93	387 393,91	206 692,00	206 692,00	206 692,00
P089O025	CCP 2021-2026 TANNAY BRINON CO	AP21 CCP21-26 TBC	2021	1 126 736,00	150 500,00	406 341,00	160 962,00	160 962,00	160 962,00
P089O026	CCP 2021-2026 DORNES/ST PARIZE	AP21 CCP21-26 DORNES ST PARIZE	2021	60 000,00	37 500,00	2 500,00	10 000,00	10 000,00	0,00
P089O027	CCP 2021-2026 6 COMMUNES PUIS	AP21 CCP21-26 PUISAYE	2021	140 000,00	52 500,00	27 500,00	20 000,00	5 000,00	0,00
			Somme :	17 502 872,16	2 111 225,30	4 090 961,28	1 637 765,00		

P092

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P092O001	CONTRAT D AGGLO 2021-2026	AP19 pluri de subv ct 2021-202	2019	6 000 000,00	481 244,00	1 047 309,99	759 571,00	1 058 327,00	1 059 571,00
			Somme :	6 000 000,00	481 244,00	1 047 309,99	759 571,00		

DFPPFIN

10 000 000,00

P071

0,00

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P071O004	DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT	AP 2014 Déplt Très Haut Débit	2014	10 000 000,00	0,00				
			Somme :	10 000 000,00	0,00				

SCSAUTEQUIP

1 299 561,25

P039

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P039O012	EHPAD Le Clos ST Saulge Subven	AP 2011	2011	27 209,25	0,00				
P039O014	EHPAD La Providence	AP 2011	2011	152 500,00	0,00				
P039O022	EHPAD Cercy La Tour Reconstruc	AP 2014 EHPAD Cercy La Tour	2014	111 325,00	0,00				
P039O024	MODERNISATION DES EHPAD	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	2015	0,00	0,00				
P039O025	MODERNISATION EHPAD DONZY	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	2015	480 000,00	0,00				
P039O026	LF POUILLY SUR LOIRE	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	2015	73 200,00	0,00				
			Somme :	844 234,25	0,00				

P040

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P040O008	ADAPEI	AP 2012 FAM URZY	2012	200 000,00	0,00				
P040O008	ADAPEI	AP 2012 FOYER VIE CORVOL ATELI	2012	20 327,00	0,00				
P040O008	ADAPEI	AP 2012 FOYER VIE ST ANDELAIN	2012	235 000,00	0,00				
			Somme :	455 327,00	0,00				

SCSAUTGERO

400 069,18

P039

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P039O029	CHATEAU CHINON CONSTRUCTION RE	AP 2017 CHATEAU CHINON EHPAD	2017	0,00	0,00				
P039O031	CHEVROCHES VVRF	AP 2017 CHEVROCHES VVRFN	2017	1452 0,00	0,00				

			Somme :	0,00	0,00				
--	--	--	---------	------	------	--	--	--	--

P040

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P040O014	ENTRAINS CONSTRUCTION FOYER PH	AP2017 ENTRAINS CONS FOYER PHV	2017	0,00	0,00				
			Somme :	0,00	0,00				

SCSCSMUS 1 510 722,00 80 000,00 190 000,00 330000 330000

P036

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P036O005	CITE MUSEALE DES PRESENTS	AP14 pluriannuelle	2014	306 000,00	50 000,00	10 000,00			
			Somme :	306 000,00	50 000,00	10 000,00			

P043

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P043O002	AIDE RESTAURATION PATRIMOINE	AP17 annuelle subv	2017	304 722,00	0,00				
P043O002	AIDE RESTAURATION PATRIMOINE	AP23 annuelle subv	2023	150 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
P043O006	RESTAURATION PRIORALE LA CHARI	AP21 pluriannuelle subv	2021	750 000,00	0,00	150 000,00	300 000,00	300 000,00	
			Somme :	1 204 722,00	30 000,00	180 000,00	330 000,00		

SCSCSSINCLU

3 202 737,00 0,00

P031

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P031O002	INSERTION LOGEMENT	AP06D pluriannuelle subv	2006	67 328,00	0,00				
P031O002	INSERTION LOGEMENT	PDALD 2010	2010	710 098,20	0,00				

P031O003	DEVELOPPEMENT ACTION SOCIALE	AP06D pluriannuelle subv	2006	2 425 310,80	0,00				
			Somme :	3 202 737,00	0,00				

SCSCSSSPO

685 138,00 0,00

P050

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P050O001	EQUIPEMENTS SPORTIFS	AP 14 Annuelle subv	2014	265 138,00	0,00				
P050O001	EQUIPEMENTS SPORTIFS	AP17 pluriann subv gymn cosne	2017	150 000,00	0,00				
P050O001	EQUIPEMENTS SPORTIFS	AP17 USON pluriannuelle subv	2017	270 000,00	0,00				
			Somme :	685 138,00	0,00				

SCSPEENFAM

735 000,00 0,00

P020

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026	Mt annuel prévu 2027	Mt annuel prévu 2028
P020O010	SAURY Démolition Désamiantage	SAURY Démolition Désamiantage	2020	735 000,00	0,00				
			Somme :	735 000,00	0,00				

ETAT DES NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU BUDGET PRIMITIF 2024

3 425 000,00 962 808,21 2 137 191,79 110 000,00 85 000,00 85 000,00

ADTDTDRTE

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	P004O005	AP24D PLURI SUBV CPI 2024	50 000,00	7 828,00	12 172,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
P004O017	APPRO LOCAL ET BIO	P004O017	AP24D PLURI ETUDE FAISABILITE	0,00	0,00	0,00	0,00		
P027O010	FNAME	P027O010	AP24D PLURI FNAME 2024-2027	400 000,00	30 000,00	75 000,00	75 000,00	100 000,00	75 000,00
			Somme :	450 000,00	37 828,00	87 172,00	85 000,00	110 000,00	85 000,00

ADTDTENV

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
P023O001	PDESI - PLAN DPTAL DES ESPACES	P023O001	AP24 PLURI SUBV VOIE PEDESTRE	15 000,00	0,00	15 000,00			
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENS	P042O005	AP24D PLURI TRAVAUX GARE GUERI	270 000,00	133 000,00	25 000,00	0,00		
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENS	P042O005	AP24D PLURI TRAVAUX PEUPLERAIE	270 000,00	80 000,00	32 000,00	0,00		
			Somme :	285 000,00	213 000,00	72 000,00	0,00		

ADTPBBATI

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
P077O003	SECURITE.	P077O003	AP24 D CONFORMITE INCENDIE PAG	300 000,00	65 000,00	235 000,00	0,00		
			Somme :	300 000,00	65 000,00	235 000,00	0,00		

ADTPBCOL

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGE	P012O012	AP24D COLLEGE LES LOGES TOITUR	600 000,00	0,00	600 000,00			
			Somme :	600 000,00	0,00	600 000,00			

ADTPRMINFRAS

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
----------------	-------------------	----------------	-----------------	----------	---------	---------	---------	---------	---------

P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIE	P055O004	AP24D PLURI RENVT VEHICULES	1 150 000,00	166 980,21	983 019,79	0,00		
			Somme :	1 150 000,00	166 980,21	983 019,79	0,00		

ARDAGACRL

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
P003O007	CRL - VEHICULES	P003O007	APD24 ACQUISITION VEHICULES	260 000,00	200 000,00	60 000,00			
			Somme :	260 000,00	200 000,00	60 000,00			

COMM

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
P091O001	BUDGET PARTICIPATIF	P091O001	AP24	380 000,00	280 000,00	100 000,00			
			Somme :	380 000,00	280 000,00	100 000,00			

ETAT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AU BP 2024

2 623 434,48 4 061 670,04 240 000,00

ADTDRTE

491 001,00 86 943,80 20 000,00

P004

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026
P004O016	FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	AE19 foncier agr	2019	5 000,00		
P004O017	APPRO LOCAL ET BIO	AE22 D ACCT COLL APPRO BI	2022	21 501,00		
			Somme :	26 501,00		

P018

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026
P018O016	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	AE23 D SUBV PROJETS ESS	2023	10 000,00		
P018O016	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	AE D24 SUBV PROJETS ASS 2	2024	10 000,00	10 000,00	
			Somme :	20 000,00	10 000,00	

P027

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026
P027O006	ANIMATION PIG	AE21 lot1PIG3	2021		46 943,80	
P027O006	ANIMATION PIG	AE23 D SUIVI ANIMATION PIG	2023	437 000,00	30 000,00	20 000,00
P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCALES HABIT	AE23 D ETUDE PREOP CCHNV	2023	7 500,00		
			Somme :	444 500,00	76 943,80	20 000,00

ADTDENV

58 000,00

P042

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENSI	SCHEMA DIRECTEUR ENS	2023	58 000,00		
			Somme :	58 000,00		

ADTDTSDE

198 823,25

P002

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026
P002O011	PLAN POUR L EAU	PLAN POUR L EAU	2023	198 823,25		
			Somme :	198 823,25		

DATSDL

389 419,23

312 027,66

220 000,00

P015

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026
P015O011	PETITES VILLES DE DEMAIN	AE21 annuelle subv PVD	2021	136 345,00	100 000,00	
			Somme :	136 345,00	100 000,00	

P065

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026
P065O005	APPEL A PROJETS MASSIF CENTRAL	AE20	2020	2 167,00		
			Somme :	2 167,00		

P089

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026
P089O006	CCP HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	AE18 pluri subv CCP Haut Niver	2018	8 000,00		

P089O011	CCP NIVERNAIS BOURBONNAIS	AE18 pluri subv CCP Nivernais	2018	12 161,23		
			Somme :	20 161,23		

P090

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026
P090O002	PAYS NIVERNAIS MORVAN	AE18 subv Pays Nivernais Morva	2018	2 500,00		
P090O003	PETR VAL DE LOIRE NIV 21-24	AE22 SUBV PETR VLN 21-26	2022	110 000,00	105 216,69	110 000,00
P090O004	PAYS NIVERNAIS MORVAN 21-24	AE22 SUBV PETR NM 21-26	2022	118 246,00	106 810,97	110 000,00
			Somme :	230 746,00	212 027,66	220 000,00

SCSCSMUS

36 485,00 **27 101,60**

P036

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026
P036O005	CITE MUSEALE DES PRESENTS	AE22 anoxie/nettoyage	2022	30 000,00		
P036O005	CITE MUSEALE DES PRESENTS	AE22 inauguration	2022	6 485,00	27 101,60	
			Somme :	36 485,00	27 101,60	

SCSCSSINCLU

1 449 706,00 **3 635 596,98**

P105

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt annuel prévu 2024	Mt annuel prévu 2025	Mt annuel prévu 2026
P105O001	FSE + INSERTION ET INCLUSION A	AE23subv FSE+2022-2027	2023	906 715,00	2 412 799,12	
P105O002	FSE + LUTTE CONTRE PAUVRETE ET	AE23subv FSE+2022-2027	2023	62 946,00	358 142,86	
P105O003	FSE + INSERTION JEUNES SOUTIEN	AE23subv FSE+2022-2027	2023	480 045,00	595 715,00	
P105O004	FSE + ACCES ET MAINTIEN SYSTEM	AE23subv FSE+2022-2027	2023		268 940,00	
			Somme :	1 449 706,00	3 635 596,98	

ETAT DES NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2024

ADTDRTE

20 000,00 10 000,00 10 000,00 0,00

Code opération	Libellé opération	Code opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P004O016	FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	P004O016	AE24D RG BOISTS MARCHE LOT3	0,00	0,00	0,00	0,00
P018O016	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	P018O016	AE D24 SUBV PROJETS ASS 2024	20 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
			Somme :	20 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00

Etat des AP en attente de clôture au BP 2024

Code AP/EPCP	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté AP/EPCP	Mt pluri ordonnancé
P009E06	AP05D pluriannuelle	2005	1 058 638,83 €	25 650,77 €
P012E09	AP10D pluriannuelle	2010	8 200 000,00 €	8 054 465,48 €
P012E14	AP12D pluriannuelle	2012	1 145 063,77 €	1 050 702,23 €

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00		3,00	2,00		2,00
Directeur général des services techniques				0,00			0,00
Emplois créés au titre de l'art 6-1 de la loi n° 84-53				0,00			0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		389,00	3,00	392,00	312,34	59,27	371,61
Directeur	A	3,00		3,00	3,00		3,00
Administrateur hors classe	A	1,00		1,00	0,31		0,31
Administrateur	A	7,00		7,00	3,45	1,84	5,29
Attaché hors classe	A	1,00		1,00	0,33		0,33
Attaché principal	A	33,00		33,00	28,90	3,00	31,90
Attaché	A	48,00	2,00	50,00	13,33	30,59	43,92
Rédacteur principal 1ère classe	B	46,00		46,00	46,51		46,51
Rédacteur principal 2ème classe	B	33,00		33,00	32,23		32,23
Rédacteur	B	41,00		41,00	19,91	19,63	39,54
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	102,00		102,00	100,67		100,67
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	18,00		18,00	12,22		12,22
Adjoint administratif	C	56,00	1,00	57,00	51,48	4,21	55,69
FILIERE TECHNIQUE (c)		634,00	5,00	639,00	581,50	32,67	614,17
Ingénieur hors classe	A	2,00		2,00	1,00		1,00
Ingénieur en chef	A	5,00		5,00	3,75		3,75
Ingénieur principal	A	17,00		17,00	15,17		15,17
Ingénieur	A	24,00		24,00	13,75	9,22	22,97
Technicien principal 1ère classe	B	21,00		21,00	21,11		21,11
Technicien principal 2ème classe	B	23,00		23,00	22,94		22,94
Technicien	B	23,00		23,00	12,50	9,87	22,37
Agent de maîtrise principal	C	56,00		56,00	51,67		51,67
Agent de maîtrise	C	25,00		25,00	25,58	2,00	27,58
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	104,00		104,00	100,87		100,87
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	54,00		54,00	47,99		47,99
Adjoint technique	C	95,00	2,00	97,00	87,91	0,78	88,69
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C	94,00	1,00	95,00	91,64		91,64
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C	17,00	1,00	18,00	16,86		16,86
Adjoint technique des EE	C	74,00	1,00	75,00	68,76	10,80	79,56
FILIERE SOCIALE (d)		213,00	1,00	214,00	130,72	59,42	190,14
Conseiller socio-éducatif hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Conseiller socio-éducatif	A	4,00		4,00	2,00	2,00	4,00
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	60,00		60,00	57,19		57,19
Assistante socio-éducatif	A	140,00	1,00	141,00	67,53	53,50	121,03
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Educateur de jeunes enfants	A	4,00		4,00		2,92	2,92
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B	1,00		1,00		1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		70,00	4,00	74,00	42,21	16,12	58,33
Médecin hors classe	A	3,00		3,00	1,00	2,00	3,00
Médecin de 1ère classe	A	0,00		0,00			0,00
Médecin de 2ème classe	A	3,00		3,00		2,05	2,05
Psychologue hors classe	A	3,00		3,00	2,93		2,93
Psychologue de classe normale	A	10,00	1,00	11,00	1,13	5,42	6,55
Sage-femme hors classe	A	4,00		4,00	3,80		3,80
Sage-femme de classe normale	A	6,00	1,00	7,00	2,70	1,55	4,25
Puéricultrice hors classe	A	13,00		13,00	10,27		10,27
Puéricultrice de classe supérieure	A	0,00		0,00			0,00
Puéricultrice de classe normale	A	4,00		4,00	2,72	0,45	3,17
Cadre de santé, infirmiers, assistants médico- techniques	A	0,00		0,00			0,00
Infirmière en soins généraux hors classe	A	8,00		8,00	8,16		8,16

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	15,00	2,00	17,00	8,50	4,65	13,15
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		6,00	1,00	7,00	6,00	0,10	6,10
Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 2ème cl	A	0,00		0,00			0,00
Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A	5,00	1,00	6,00	5,00	0,10	5,10
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		20,00	0,00	20,00	14,15	2,13	16,28
Conservateur du patrimoine en chef	A	1,00		1,00	0,29		0,29
Conservateur du patrimoine	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Conservateur de bibliothèque en chef	A			0,00			0,00
Attaché principal conservation du patrimoine	A	1,00		1,00	0,80		0,80
Attaché de conservation du patrimoine	A	6,00		6,00	3,50	0,30	3,80
Bibliothécaire principal	A	2,00		2,00	1,86		1,86
Bibliothécaire	A	0,00		0,00			0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	2,00		2,00	2,40		2,40
Assistant de conservation principal de 2ème cl	B	1,00		1,00	0,17		0,17
Assistant de conservation	B	3,00		3,00	3,00	0,83	3,83
Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C	2,00		2,00	1,80		1,80
Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C	1,00		1,00	0,33		0,33
Adjoint du patrimoine	C	0,00		0,00			0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		10,00	4,00	14,00	0,00	3,28	3,28
Assistant médical (hors statut FPT)	B	2,00		2,00		0,67	0,67
Dentiste (hors statut FPT)	A	1,00		1,00			0,00
Médecin (hors statut FPT)	A	5,00	4,00	9,00		1,36	1,36
Opérateur PAO/Graphiste	A	1,00		1,00		0,92	0,92
Photographe	A	1,00		1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1342,00	18,00	1360,00	1086,92	172,99	1259,91

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023 (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
4	A	ADM	390		3-3-2	CDD
4	A	ADM	410		3-3-2	CDD
3	A	ADM	430		3-3-2	CDD
1	A	ADM	443		3-3-2	CDD
3	A	ADM	450		3-3-2	CDD
1	A	ADM	499		3-3-2	CDD
1	A	ADM	513		3-3-2	CDD
1	A	ADM	538		3-3-2	CDD
1	A	ADM	542		3-3-2	CDD
3	A	ADM	545		3-3-2	CDD
1	A	ADM	555		3-3-2	CDD
3	A	ADM	575		3-3-2	CDD
1	A	ADM	615		3-3-2	CDD
1	A	ADM	640		3-3-2	CDD
1	A	ADM	730		3-3-2	CDD
1	A	ADM	806		3-3-2	CDD
1	A	ADM	821		3-3-2	CDD
1	A	ADM	830		3-3-2	CDD
1	A	ADM	430		3-3-2	CDI
1	A	ADM	498		3-3-2	CDI
1	A	ADM	545		3-3-2	CDI
1	A	ADM	673		3-3-2	CDI
1	A	ADM	821		3-3-2	CDI
1	B	ADM	368		3-1	CDD
10	B	ADM	368		3-3-2	CDD
3	B	ADM	381		3-3-2	CDD
2	B	ADM	396		3-3-2	CDD
2	B	ADM	415		3-3-2	CDD
1	B	ADM	431		3-3-2	CDD
1	B	ADM	457		3-3-2	CDD
1	B	ADM	368		3-3-2	CDI
1	B	ADM	581		3-3-2	CDI
1	B	ADM	587		3-3-2	CDI
2	C	ADM	361		3-1	CDD
1	C	ADM	373		3-3-2	CDD
1	C	ADM	361		3-3-2	CDI
1	A	CULT	480		3-3-2	CDD
1	A	CULT	680		3-3-2	CDD
1	A	MS	422		3-1	CDD
1	A	MS	442		3-1	CDD
1	A	MS	469		3-1	CDD
1	A	MS	-	30 868,00	3-3-2	CDD
1	A	MS	390		3-3-2	CDD
1	A	MS	400		3-3-2	CDD
1	A	MS	422		3-3-2	CDD
2	A	MS	457		3-3-2	CDD
1	A	MS	492		3-3-2	CDD
1	A	MS	551		3-3-2	CDD
1	A	MS	556		3-3-2	CDD
1	A	MS	575		3-3-2	CDD
1	A	MS	629		3-3-2	CDD
1	A	MS	792		3-3-2	CDD
1	A	MS	830		3-3-2	CDD

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023 (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
1	A	MS	1 090		3-3-2	CDD
1	A	MS	1 124		3-3-2	CDD
3	A	MS	-	89 453,07	3-3-2	CDI
1	A	MS	402		3-3-2	CDI
1	A	MS	789		3-3-2	CDI
1	A	MS	827		3-3-2	CDI
1	A	MS	-	25 842,00	3-3-4	CDI
1	A	MS	486		3-3-4	CDI
1	A	MS	507		3-3-4	CDI
3	A	S	390		3-1	CDD
1	A	S	426		3-1	CDD
1	A	S	513		3-1	CDD
1	A	S	527		3-1	CDD
1	A	S	523		3-3-1	CDD
25	A	S	390		3-3-2	CDD
11	A	S	404		3-3-2	CDD
4	A	S	415		3-3-2	CDD
5	A	S	426		3-3-2	CDD
3	A	S	440		3-3-2	CDD
3	A	S	452		3-3-2	CDD
1	A	S	482		3-3-2	CDD
3	A	S	502		3-3-2	CDD
1	A	S	548		3-3-2	CDD
1	A	S	592		3-3-2	CDD
1	B	S	369		3-3-2	CDD
3	A	TECH	390		3-3-2	CDD
1	A	TECH	440		3-3-2	CDD
1	A	TECH	478		3-3-2	CDD
2	A	TECH	513		3-3-2	CDD
1	A	TECH	578		3-3-2	CDD
1	A	TECH	1148		47	CDD
4	B	TECH	368		3-3-2	CDD
1	B	TECH	415		3-3-2	CDD
1	B	TECH	431		3-3-2	CDD
2	B	TECH	457		3-3-2	CDD
1	B	TECH	505		3-3-2	CDD
1	B	TECH	436		3-3-2	CDD
1	B	TECH	415		3-3-2	CDI
1	C	TECH	376		A - Berkani	CDI
1	C	TECH	385		3-3-2	CDD
1	C	TECH	394		3-3-2	CDD
1	C	TECH	430		3-3-2	CDD
1	C	TECH	405		3-3-2	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
1	A	ADM	410		3-a	CDD
1	A	ADM	469		3-a	CDD
1	A	ADM	430		3-2	CDD
1	A	ADM	513		3-2	CDD
1	A	ADM	640		110	CDD
1	A	ADM	806		110	CDD
2	A	ADM	874		110	CDD
1	A	ADM	545		110-1	CDD
1	A	ADM	569		110-1	CDD
1	A	ADM	770		110-1	CDI

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023 (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
2	B	ADM	368		3-a	CDD
2		ADM	-	4 500,00	A	Vacataires
2	C	ADM	361		3-a	CDD
1	C	ADM	361		3-b	CDD
11		MS	-	84 006,30	A	Vacataires
1	A	MS	548		3-a	CDD
1	A	MS	544		3-2	CDD
1		MS	-	7 462,50	A	Vacataires
1		MT	-	4 800,00	A	Vacataires
3	A	S	390		3-a	CDD
1	A	S	415		3-2	CDD
1		S	-	5 679,82	A	Vacataires
1	A	TECH	390		3-2	CDD
5		TECH	-	12 804,70	A	Vacataires
1	C	TECH	361		3-a	CDD
1	C	TECH	392		3-a	CDD
10	C	TECH	361		3-b	CDD
4	C	TECH	361		3-2	CDD
5		OTR	-	29 789,35	A	Emploi d'avenir
15		OTR	-	68 223,69	A	Apprentis

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM	Administratif
URB	Urbanisme
S	Social
MS	Médico-social
MT	Médico-technique
SP	Sportif
CULT	Culturel
ANIM	Animation
PM	Police
OTR	Missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser)

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023 (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE (suite)			D1.2
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	
Directeur général des services	A	Médecin hors classe	A
Directeur général adjoint des services	A	Médecin de 1ère classe	A
		Médecin de 2ème classe	A
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		Psychologue hors classe	A
Directeur	A	Psychologue de classe normale	A
Administrateur hors classe	A	Sage-femme hors classe	A
Administrateur	A	Sage-femme de classe normale	A
Collaborateur de cabinet	A	Puéricultrice hors classe	A
Attaché principal	A	Puéricultrice de classe supérieure	A
Attaché	A	Puéricultrice de classe normale	A
Rédacteur principal 1ère classe	B	Cadre de santé, infirmiers, et techniciens paramédicaux	A
Rédacteur principal 2ème classe	B	Infirmière en soins généraux hors classe	A
Rédacteur	B	Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Infirmière en soins généraux de classe normale	A
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C		
Adjoint administratif	C	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	
		Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	A
FILIERE TECHNIQUE (c)		Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A
Ingénieur hors classe	A		
Ingénieur en chef	A	FILIERE SPORTIVE (g)	
Ingénieur principal	A		
Ingénieur	A	FILIERE CULTURELLE (h)	
Technicien principal 1ère classe	B	Conservateur du patrimoine	A
Technicien principal 2ème classe	B	Attaché principal de conservation du patrimoine	A
Technicien	B	Attaché de conservation du patrimoine	A
Agent de maîtrise principal	C	Bibliothécaire principal	A
Agent de maîtrise	C	Bibliothécaire	A
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Assistant de conservation principal de 1ère classe	B
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Assistant de conservation principal de 2ème classe	B
Adjoint technique	C	Assistant de conservation	B
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C	Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C	Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C
Adjoint technique des EE	C	Adjoint du patrimoine	C
FILIERE SOCIALE (d)		FILIERE ANIMATION (i)	
Conseiller socio-éducatif hors classe	A		
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	FILIERE POLICE (j)	
Conseiller socio-éducatif	A	EMPLOIS NON CITES (k) (5)	
Assistante socio-éducatif classe exceptionnelle	A	Dentiste (hors statut FPT)	A
Assistante socio-éducatif	A	Médecin (hors statut FPT)	A
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	Opérateur PAO/Graphiste	A
Educateur de jeunes enfants	A	Photographe	A
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B	Assistant médical (hors statut FPT)	B

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2023

Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Directeur	A	1	0	
Secteur administratif				
Attaché principal	A			
Attaché	A	1	1	
Adjoint des cadres classe supérieure	B			
Adjoint des cadres classe exceptionnelle	B	2	2	
Adjoint des cadres classe normale	B			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	2	1
Adjoint administratif	C			
Total		7	5	1

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2023

Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur technique				
Technicien hospitalier	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Ouvrier principal de 1ère classe	C	16	14	1
Ouvrier principal de 2ème classe	C			
Agent d'entretien qualifié	C			
Total		17	14	2

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2023

Maison départementale de l'enfance et de la famille

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur socio éducatif				
Cadre supérieur socio-éducatif	A	3	3	
Cadre socio-éducatif	A			
Assistant socio-éducatif principal	A	24	14	7
Assistant socio-éducatif	A			
Educateur principal de jeunes enfants	A			
Educateur de jeunes enfants	A			
Moniteur éducateur principal	B	18	10	8
Moniteur éducateur	B			
Total		45	27	15
Secteur médico-social				
Psychologue hors classe	A	2		2
Psychologue de classe normale	A			
Art thérapeute	A	0,5		0,5
Infirmière en soins généraux et spécialisés 3ème grade	A	1	1	
Auxiliaire médical exerçant en pratique avancée de classe norma	A	1	1	
Aide soignant principal	B	12	6	5
Aide soignant et auxiliaire de puériculture	B			
Agent des services qualifié classe supérieure	C	15	12	3
Agent des services qualifié classe normale	C			
Aide médico psychologique	C			
Total		31,5	20	10,5
Total général		100,5	66	28,5

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 33

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 1

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCÈS AUX SOINS ET A LA SANTÉ

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Santé : Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU l'article 71 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui transfère de l'État au Conseil départemental la responsabilité des vaccinations obligatoires, de la lutte contre la tuberculose, de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles,
VU l'article 39 de la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2020 qui prévoit que le Centre de Lutte AntiTuberculeuse (CLAT) recevra une enveloppe budgétaire du Fonds d'Intervention Régional (FIR) financé par l'ARS pour réaliser ses missions. Une convention annuelle a été signée entre l'ARS et le Conseil départemental,

VU la délibération n°5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de l'assemblée départementale au Président du Conseil départemental pour attribuer les bourses d'études,

VU la délibération n°8 du Conseil départemental du 28 mars 2022 autorisant la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec Résédia,

VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 23 mai 2022 autorisant la création d'un centre de santé départemental,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique santé soit :
 - 796 748 € en dépenses de fonctionnement,
 - 56 200 € en dépenses d'investissement,
 - 461 841 € en recettes de fonctionnement,
- **D'ACCORDER** les subventions au titre de l'année 2024, pour un montant global de 7 900 €, aux associations, conformément à l'annexe jointe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions, et les éventuels avenants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Réseau Nivernais des Acteurs du Diabète et de l'Obésité, RESEDIA.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240325-73770-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

1 - FONCTION 4 - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Chapitre 65 - Nature 6574

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITÉS CONDUITES	MONTANT DE LA SUBVENTION 2024
Écoute et Vie 58 JALMALV Nièvre	Accompagnement par des bénévoles des personnes en fin de vie	2 000 ,00 €
Tout près pour t'aider	Favoriser la relation parents/enfants dans les séparations précoces (en- fant hospitalisé)	500,00 €
RESEDIA	Prise en charge des patients diabé- tiques de type II et en surpoids et/ou obésité enfants et adultes	5 000,00 €
ASSOCIATION ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE ADDICTEE (ACPA)	Accompagnement de la personne malade addictée et/ou de son entourage	400,00 €
TOTAL SOUS-FONCTION 42 - PRÉVENTION ET ÉDUCATION POUR LA SANTÉ		7 900, 00 €
TOTAL GÉNÉRAL		7 900, 00 €

AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

1 - ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération n°..... de la session du Conseil départemental des 25 et 26 mars 2024,

ci après dénommé "le Département de la Nièvre"

2 - ET :

le Réseau Nivernais des Acteurs du Diabète et de l'Obésité, RESEDIA

représentée par sa Présidente Madame Ardina DESPLAN

ci-après dénommée "le bénéficiaire"

Il est convenu ce qui suit :

3 - ARTICLE 1 : OBJET :

Le présent avenant a pour objet de fixer la participation financière apportée par le Département de la Nièvre et ainsi permettre le versement de la dotation 2024.

4 - ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Pour l'exercice 2024, la participation financière du Département de la Nièvre est fixée à 5 000€ pour le bénéficiaire.

5 - ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Conformément aux dispositions de la convention, le versement en une fois.

6 - ARTICLE 4: SANCTIONS PÉCUNIAIRES

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes,
- En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire,
- En cas de cessation de l'ensemble de son activité,

- En cas de transfert de l'activité hors du département,
- En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble
- des documents énumérés à l'article 6 de la convention.

7 - ARTICLE 5 – DURÉE DE L'AVENANT :

Le présent avenant est conclu pour l'année 2024.

8 - ARTICLE 6 : RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution du présent avenant, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

9 - ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 10, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS,
le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental

Pour RÉSÉDIA
La Présidente

FABIEN BAZIN

ARDINA DESPLAN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 33

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 1

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Santé : Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1511-8 et L.32111,

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1434-4, L.1434-10, L.6323-1-3, L.6323-1-5 et D. 6323-1 à D.6323-12,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-1°,

VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 23 mai 2022 relative à la création d'un centre de santé multi-sites et ses antennes, et la création de son budget annexe,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires 2024 relatives au budget annexe du Centre de Santé Départemental soit :
 - 1 934 901 € en dépenses de fonctionnement,
 - 80 000 € en dépenses d'investissement,
 - 1 949 901 € en recettes de fonctionnement,
 - 65 000 € en recettes d'investissement.

- **DE DONNER délégation** à la commission permanente :
 - pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de ce rapport,
 - pour toutes décisions de remise gracieuse hormis celles pour lesquelles le Président du Conseil départemental a délégué,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil Départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce budget, notamment les marchés, les conventions et leurs éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 14
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240325-73725-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - ACCOMPAGNER NOS AINÉS ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION
Un département qui prend soin de tous à tout âge - Autonomie : Accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-6 et L.3211-1,

VU le code de l'action sociale et de la famille, notamment les articles L.232-12, L.233-1 et D.312-159-3 à D.312-159-5,

VU le Code des transports, notamment son l'article R.3111-24,

VU le règlement départemental d'aide sociale de la Nièvre,

VU la stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap 2021-2025,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique autonomie soit :
 - 92 434 463 € en dépenses de fonctionnement,
 - 27 244 575 € en recettes de fonctionnement,
- **D'APPROUVER** le principe des subventions au titre de l'année 2024, pour un montant global de 543 150 €, en contrepartie de prestations, conformément à l'annexe jointe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire au versement desdites subventions et notamment les conventions conclues dans ce cadre et leurs éventuels avenants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document, toute convention et tout éventuel avenant permettant la mise en œuvre de la politique, notamment :
 - l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Caisse Nationale des Solidarités pour l'Autonomie,
 - les conventions permettant la mise en œuvre des formations à destinations des accueillants familiaux pour la période du 01.01.2024 au 31.12.2024.
- **D'ACCORDER** les subventions à chaque bénéficiaire tel que présenté en annexe au présent rapport,
- **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de cette délibération,
- Dans le cadre de l'aide au financement des surcoûts engendrés par la mise en œuvre de l'avenant 43 dans les Services d'aide et d'accompagnement à domicile signataires de la Branche de l'Aide à Domicile et la mise en œuvre du Complément de Traitement Indiciaire dans la Fonction Publique Territoriale :
- **D'APPROUVER**, pour un montant maximal de 2 390 690 €, le principe, au titre de l'année 2024, du financement d'un dispositif de soutien aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées mentionnés aux 6° et 7° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions et limites fixées par le décret 2021-1155, consécutivement à la conclusion de conventions ou accords collectifs de branche en matière de revalorisation des rémunérations versées aux salariés de ces services,

- Dans le cadre de l'aide au financement des surcoûts engendrés par les revalorisations salariales au sein des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) relevant de la compétence départementale du champ du handicap, dit "Article 43" :
- **D'APPROUVER**, pour un montant maximal de 840 539 €, le principe, au titre de l'année 2024, du financement des revalorisations salariales au sein des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) relevant de la compétence départementale du champ du handicap, dit "Article 43",
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à répartir entre les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile concernés des participations de la Caisse Nationale des Solidarités pour l'Autonomie et du Département pour définir les montants attribués à chacun d'eux et de signer les conventions ou décisions qui seront nécessaires au versement desdites sommes,
- **D'ADHERER** à l'association AGIR,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant, à signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et à signer l'adhésion à l'association AGIR.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240325-73728-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

Subventions pour 2024

Demandeur	Subvention 2024	Destination de la subvention
MDPH	237 269	subvention d'équilibre et compensation de deux postes auparavant mis à disposition gracieusement
Mots pour maux d'enfants	3 000	Association de soutien aux familles. Soutien aux actions mises en place par l'association.
Plateforme des métiers	6 681	Poursuite de la convention en cours
Sara George Bouqueau - PAGODE	120 000	Accueillir et accompagner des PH adultes originaires du département pour leur permettre de retrouver une autonomie personnelle
SDIS	175 000	Prestation technique du système téléalarme
UNAFAM	1200	Frais de fonctionnement
TOTAL	543 150	

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2024

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Autonomie : Accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.233-1 à L.233-6,
VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
VU le décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,
VU le décret n°2016-212 du 26 février 2016 relatif aux concours versés au Département par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie,

VU le décret n°2016-696 du 26 février 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

VU le diagnostic départemental approuvé en séance de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie le 30 novembre 2016,

VU l'approbation du programme d'actions au titre de l'exercice 2024 en séance plénière de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du 5 décembre 2023.

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention avec le Groupement d'Intérêt Économique « Ingénierie et Maintien à domicile des Personnes Âgées » visant à la mise en place du programme de prévention 2024 des Ateliers Bons Jours et projets assimilés,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de délégation de gestion avec le Groupement d'Intérêt Économique « Ingénierie et Maintien à domicile des Personnes Âgées » visant au financement d'actions de prévention dans le cadre de leurs appels à projets lutte contre l'isolement 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les crédits nécessaires au financement de l'ingénierie et des actions relevant du programme d'actions de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à l'application des décisions relevant de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, notamment les conventions de financements et leurs éventuels avenants.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les résidences autonomie.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention avec Merci Julie dans le cadre du déploiement de l'Ergothèque 58.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention avec le Groupement d'Intérêt Économique « Ingénierie et Maintien à domicile des Personnes Âgées ».

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240325-73475-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024



AVENANT FINANCIER

Au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 relatif à la mise en œuvre du forfait autonomie

fixant le montant du forfait autonomie 2024

Entre d'une part,

Le Département de la Nièvre,

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du 27 mars 2023

Ci-après dénommé « Le Département » ;

Et d'autre part,

La résidence autonomie « »

Adresse :

représenté par

N° SIRET :

Statut juridique :

Ci-après dénommé « Le gestionnaire » .

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 313-11 et D 312-159-5;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé le entre les 2 parties,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 25 mars 2024 relative à la répartition des financements de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre 2024,

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens visé ci-dessus est complété ainsi :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir la participation financière de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre pour l'année 2024 à la mise en œuvre du Forfait Autonomie prévu dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention accordée s'élève à

Article 2 : Modalités de versement du forfait autonomie

Au titre de l'exercice 2024, le montant de la participation de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est déterminé par un versement unique du forfait autonomie à chaque résidence basé sur le nombre de places.

Résidence	Lieu	Nb. de places	Forfait autonomie (FA) alloué 2024
..... ;

Ce forfait couvre les dépenses suivantes :

- Rémunération et charges fiscales et sociales de personnels disposant de compétence en matière de prévention de la perte d'autonomie (animateurs, ergothérapeutes, psychomotriciens, diététiciens ou autres hors personnels de soins) ;
- Recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en la matière ;
- Recours à un ou plusieurs jeunes en contrat civique en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie sous réserve de présentation au préalable pour validation au Conseil départemental de l'action, du dossier de candidature de chaque jeune et des conditions d'indemnisation.
- le cas échéant, mutualisé avec un ou plusieurs établissements.

Si les dépenses correspondantes à ce forfait ne peuvent être engagées en 2024, les crédits alloués devront être inscrits en dotation au compte 681 et faire l'objet d'une reprise sur provision inscrite au compte 781 pour compenser les dépenses effectuées en 2025.

Article 3 : Suivi du contrat

L'établissement s'engage à communiquer toutes pièces utiles au suivi des objectifs fixés dans le présent contrat dont :

- La ou les convention(s) ou contrat(s) signée(s) avec un ou des prestataires(s) extérieur(s) pour mener les actions de prévention
- Les factures acquittées

Il s'engage à tenir une comptabilité analytique propre au suivi des actions réalisées en application du présent contrat. Il s'engage également à faciliter à tout moment le contrôle par le Département de la réalisation de ces actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses.

Le gestionnaire transmet au Département tous les ans, **au plus tard le 30 avril**, des données relatives à l'utilisation du forfait-autonomie :

- Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus résidentes et non résidentes ayant participé aux actions réalisées en précisant pour chaque action dans un tableau (modèle ci-joint) ;
- Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus non résidentes ayant participé aux actions réalisées ;
- Le nombre de personnels en équivalent temps plein financé (leur statut et qualification, le temps de travail dédié aux actions de prévention) ;
- Le nombre de professionnels mutualisés entre plusieurs résidences (leur statut et qualification, le temps de travail dédié aux actions de prévention) ;
- Le nombre d'actions financées, en distinguant celles qui portent sur la santé, le lien social, l'habitat et le cadre de vie selon le tableau de suivi de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie joint en annexe;
- **Le montant de chacune des actions financées.**

Fait à _____, le _____ en 2 exemplaires,

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN

Pour le bénéficiaire,
Le représentant légal de l'établissement,

ARRÊTÉ portant fixation, **pour l'exercice 2024**, du montant du forfait autonomie pour la Résidence Autonomie « » à

N° D 24 -

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU les articles L.233-11 à D.2312-159-5 de Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU le décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,

VU le décret n°2016-212 du 26 février 2016 relatif aux concours versés aux Départements par la CNSA,

VU le décret n° 2016-696 du 26 février 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

VU le diagnostic départemental approuvé en séance de la Conférence le 30 novembre 2016,

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé par la Résidence Autonomie "....." à, en date du,

VU l'arrêté du fixant le montant des concours alloués aux Départements au titre de la Conférence des financeurs pour 2024, pris en application du V de l'article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'approbation du programme d'actions au titre de l'exercice 2024 en séance de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du 5 décembre 2023,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 25 mars 2024 relative à la répartition des financements 2024 de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre,

VU l'avenant financier au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé par la Résidence Autonomie "....." à, en date du

A R R E T E -

ARTICLE 1 : Au titre de l'exercice 2024, le versement annuel du forfait autonomie pour la Résidence Autonomie "....." à, est fixé comme suit :

..... €

ARTICLE 2 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif – 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, à compter de sa notification, à l'égard des personnes et

organismes auxquels il est notifié. Le tribunal peut être saisi via l'application de télérecours citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée au gestionnaire de l'établissement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site du Département de la Nièvre.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Madame la Directrice Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le

PROJET



CONVENTION DE FINANCEMENT

Dans le cadre du programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre

ENTRE

Le Département de la Nièvre (en charge des crédits CNSA)

dont l'adresse est : Hôtel du Département 58 039 NEVERS

représenté par Monsieur le Président en exercice au Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

d'une part,

ET

Le GIE IMPA, en qualité de porteur du programme régional de prévention « Les ateliers Bons Jours », action inscrite au programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé en séance de la CFPPA,

dont l'adresse est : 3 route de Châtillon – 25 480 ECOLE VALENTIN,

représenté par Monsieur le Directeur du GIE-IMPA, Monsieur Jean-Marie BOULEC,

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département dans la cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie aux actions réalisées par le bénéficiaire, Le GIE-IMPA, ainsi que leurs engagements réciproques.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, au titre de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le porteur, le GIE-IMPA propose les actions suivantes :

Actions et montant de la subvention selon propositions du GIE-IMPA, à faire valider par les membres lors de la plénière Conférence des financeurs qui se déroulera le 30 avril 2024.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2024.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention

En contrepartie des prestations objets de la présente convention, le Département de la Nièvre, au titre des crédits dédiés alloués par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), s'engage à verser au porteur, le GIE-IMPA, un montant total de

ARTICLE 4 : Modalités de versement de la subvention

Le paiement de la subvention s'effectuera en un seul versement, après signature et notification de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte suivant :

Domiciliation : GIE IMPA
IBAN : FR76 1250 6200 4956 0027 8895 775
Code BIC : AGRIFRPP825

ARTICLE 5 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les projets pour lesquels la subvention a été attribuée.

Toute modification ou évolution des projets ou de leur mise en œuvre devra être portée à la connaissance du secrétariat de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre.

Le porteur de projet s'engage à fournir les données nécessaires au suivi et au contrôle de la subvention en adressant au Conseil départemental, conformément au cadre de pilotage du programme coordonné d'actions fixé par la CNSA :

- Au 30 novembre 2024, le bilan intermédiaire de l'action
- Au 28 février 2025, le bilan final de l'action

Dans le cas où les actions ne peuvent être mises en œuvre complètement sur l'exercice 2024 et compte-tenu du suivi annuel des concours attribués par la CNSA au titre de la

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le porteur devra en informer au plus tôt le secrétariat de la Conférence des financeurs.

Les documents qui devront être transmis dans le cadre du bilan sont :

- le compte-rendu financier de l'action ;
- le tableau d'évaluation joint et complété, qui devra être transmis par le Conseil départemental à la CNSA (un premier tableau lors du bilan intermédiaire et un autre lors du bilan final) ;
- une synthèse précisant les conditions de mise en œuvre de l'action, les difficultés rencontrées et les bénéficiaires de l'action ;
- les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès des usagers permettant de mettre en lumière l'impact des actions en termes de changement de comportement.

Aussi, le GIE IMPA a pour obligation de :

- se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place effectué par le Département de la Nièvre ou un tiers mandaté par lui,
- assurer le contrôle de la réalité des dépenses effectuées conformément à la présente convention et à ses objectifs,
- conserver les pièces justificatives de ces dépenses jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit trois ans après le dernier paiement effectué par le Département de la Nièvre,
- garantir la traçabilité de l'emploi des fonds accordés par le Département de la Nièvre au titre de la Conférence des financeurs.

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype)

Le logotype est à demander à l'adresse suivante : cfppa@nievre.fr

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception en précisant sur l'enveloppe « Conférence des financeurs de la Nièvre ».

Article 6 - Sanctions

Le Département de la Nièvre, sous couvert de la décision des membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 8 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 9 : Compétence juridique

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le
(en 2 exemplaires)

Pour le Département,
Le Président du Conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le GIE-IMPA,
Le Directeur,
Monsieur Jean-Marie BOULEC.



niÈVRE
le département

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024 DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS

(dans le cadre d'une délégation de gestion)

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Domicilié Hôtel du Département 58 039 Nevers cedex, représenté par le Président du Conseil départemental en exercice agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente précitée.

Ci-après désigné « le Département »,

ET

LE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE « INGENIERIE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES »

Domicilié 3 rue de Châtillon 25480 Ecole Valentin, représenté par le directeur, Jean-Marie BOULEC.

Ci-après désigné « le cocontractant »,

- **Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.233-1, L.233-3, R.233-1 à R.233-9, D.233-10 à D.233-12, R.233-13 à R.233-20 ;
- **Vu** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- **Vu** le décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- **Vu** la délibération du Conseil départemental en date du mars 2024 relative au plan d'actions 2024 de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre et son financement,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 instaure dans chaque département, une Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Chaque conférence des Financeurs doit établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental, recenser les initiatives locales et définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Les financements attribués dans le cadre de la Conférence des Financeurs, alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), sont prévus à l'article L. 14-10-10 du CASF et interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie aux actions réalisées par le bénéficiaire, Le GIE IMPA, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 : Obligations du cocontractant

Conformément à la décision de la Conférence des Financeurs, le cocontractant s'engage à mettre en œuvre l'action suivante, au titre du 6° de l'article L.233-1 du CASF :

- L'Appel à Projet 2024 « prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées » (GIR 1 à 6).

Celui-ci vise à soutenir des projets à destination de personnes retraitées (GIR 1 à 6) isolées ou en risque d'isolement :

- Pour les repérer et les accompagner,
- Pour former des bénévoles qui iront à leur rencontre.

Le cocontractant s'engage à :

- Lancer l'appel à projet, en assurer la diffusion, la promotion (le soutien des financeurs sera affiché) ;
- Etudier/instruire les dossiers (analyse technique, opportunité, qualité du projet...);
- Sélectionner et valider les dossiers pour la Conférence des financeurs en fonction de ses principes directeurs de financement ;
- Notifier les projets et en assurer le suivi financier et comptable ;
- Suivre les projets (bilans intermédiaires et finaux);
- Assurer un retour à la Conférence des Financeurs sur l'exécution de la convention et sur l'avancement des différents projets.

Le cocontractant est chargé d'informer le public de la participation financière qui lui est attribuée. Tout document, y compris audiovisuel, ou intervention publique concernant une structure, un programme, une opération ou une action doit comporter une mention claire, compréhensible et lisible indiquant le financement ou le cofinancement par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

ARTICLE 3 : Obligations du Département

Conformément à la décision de la Conférence des Financeurs de la Nièvre, le Département s'engage à attribuer un financement de€ au Gie IMPA, dans le cadre des concours financiers de la CNSA versés au Département, et selon les modalités définies à l'article 4 de la présente convention, au titre d'une délégation de gestion.

ARTICLE 4 : Modalités financières

Le financement de € alloué par le Département servira à couvrir les actions de prévention précitées à l'article 2 et les frais de gestion associés.

Il est précisé que la part des crédits dédiés au financement des frais de gestion du Gie IMPA ne devra pas excéder 3 % du montant total versé, soit €.

Il est précisé également que la Conférence des financeurs de la Nièvre ne financera pas les points suivants :

- les actions à visées commerciales,
- les aides à l'habitat (financement ANAH),
- les aides à l'hygiène ou matériel à usage unique qui peuvent être financées dans le cadre du plan d'aide APA le cas échéant,
- les actions réalisées au sein des résidences autonomie (financement par le forfait autonomie),
- les actions individuelles de santé prises en charge par l'assurance maladie,
- les interventions de soins et d'aide à la personne assurées par les SAAD, les SSIAD ou les SPASAD (financement ARS, conseil départemental, caisses de retraites, mutuelles...)
- les actions de professionnalisation des SAAD, des métiers de l'aide à domicile et de l'accueil familial (financement section IV de la CNSA)
- les actions destinées à créer, outiller, structurer et coordonner les SPASAD (section IV de la CNSA et crédits délégués aux ARS),
- les actions de soutien aux proches aidants (section IV de la CNSA).

Le versement interviendra en une seule fois, à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, sur présentation d'un R.I.B.

ARTICLE 5 : Assurance-responsabilité

Le cocontractant déclare être assuré civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

ARTICLE 6 : Mécanismes de contrôle

Le cocontractant s'engage à fournir au Département un bilan des actions menées au titre de la présente convention faisant notamment apparaître : les dépenses réalisées pour chaque action, le nombre de bénéficiaires, la part des GIR 1-4 et des GIR 5-6 touchés par chaque action, le nombre d'ateliers mis en œuvre et leur localisation.

Un bilan intermédiaire sera transmis au 31 mars 2025.

Le bilan final devra être transmis au plus tard au 31 mars 2026.

Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur au montant des crédits alloués par le Département, le cocontractant devra reverser le montant non utilisé au

Département. Le cas échéant, le Département procédera à l'émission d'un titre de recette du montant correspondant.

ARTICLE 7 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties. Elle s'achèvera après remise du bilan des actions et au plus tard le 31 mars 2026.

ARTICLE 8 : Révision

Durant la période de validité de la convention et à la demande de l'une ou l'autre des parties, des aménagements nécessaires aux dispositions de la convention, seront examinés conjointement par les parties et pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention.

ARTICLE 9 : Résiliation de la convention

9-1 Résiliation à la demande des parties

Indépendamment de la résiliation pour faute prévue à l'article 9-2, la convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de deux mois.

9-2 Résiliation pour faute

Le Département se réserve la possibilité, par tous moyens, de vérifier la mise en œuvre des obligations fixées au cocontractant par la convention et pourra demander, le cas échéant, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de deux mois, la résiliation de la convention pour faute.

Cette résiliation entraînera le reversement de tout ou partie du financement.

Ce reversement devra intervenir au plus tard un mois à compter de la date de la réception du titre de paiement émis par le Département.

ARTICLE 10 : Règlement des litiges

En cas de contentieux portant sur l'application ou l'interprétation de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal compétent du lieu de situation géographique du Département de la Nièvre.

Fait à _____, en deux exemplaires originaux

Le

Le Président du Conseil départemental
de la Nièvre

Le Directeur du Gie IMPA

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Jean-Marie BOULEC

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION XXXXX

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Département de la Nièvre, sis Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex, représenté par le Président en exercice du Conseil Départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du XXXXXXXXXXXX, dénommé ci-après « **Le Département** »,

D'une part,

ET

XXXXXXXXXXXXXXXXXX, représenté par, Monsieur XXXXXXXXXXXXXXXX, Président (Directeur, Gérant), dénommée ci-après «XXXXXXXXXXXX »,

D'autre part,

Préambule (le cas échéant)

La convention sus-évoquée arrivant à échéance le XXXXXXXXXXXX, il convient de prolonger son terme dans la perspective de préparer une nouvelle procédure d'appel à projet.

EN CONSÉQUENCE, pour formaliser cette prolongation de la convention, il est convenu de commun accord de signer le présent avant dans les conditions ci-dessous.

CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant prolonge la convention signée le XXXXXXXXXX à compter du (*daté de fin de la convention initiale*) jusqu'au daté de (*une année après la date de fin de la convention initiale*).

ARTICLE 2 : Dispositions finales

Toutes les autres clauses de la convention tripartite signée le 4 juillet 2017 demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. Les parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à ladite convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Fabien BAZIN,

Président du Conseil Départemental

Pour XXXXXXXXXX,
Monsieur XXXXXXXXXX,

Président, Directeur ou Gérant,



CONVENTION DE FINANCEMENT (pour les porteurs retenus dans l'appel à candidatures)

Dans le cadre du programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre

ENTRE

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département 58 039 NEVERS

représenté par le Monsieur le Président en exercice au Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

d'une part,

ET

dont l'adresse est :

représenté par (le Président de l'association),

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département dans la cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à l'action réalisée par le bénéficiaire, (son nom), ainsi que leurs engagements réciproques.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, au titre de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le porteur (son nom) propose une action intitulée : « _____ » et s'engage à garantir le pilotage et la mise en œuvre de l'action décrite.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet retenu par la Conférence des financeurs au titre de son appel à candidatures 2024, défini en annexe I.

Le Département de la Nièvre, au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement UE n°2023/2832 du 13 décembre 2023 de la Commission Européenne¹. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre des exercices 2024, 2025 et 2026. Des avenants seront réalisés.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention

En contrepartie de la prestation objet de la présente convention, le département de la Nièvre, au titre des crédits dédiés alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), s'engage à verser au porteur (son nom) la somme forfaitaire de _____ € en 2024, conformément au budget prévisionnel figurant en annexe II de la présente convention :

2024	2025	2026
	<i>Sous réserve d'attribution des crédits de la CNSA</i>	

Le Département accorde au bénéficiaire une subvention forfaitaire comme indiquée ci-dessus pour la mise en œuvre de l'action citée en objet.

Toutefois, **dans le cas où tout ou partie de l'action ne serait pas réalisé, la subvention fera l'objet d'un réajustement ou d'un remboursement** du montant versé de la part du bénéficiaire au Département, conformément à l'article 6 de la présente convention.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe II.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 : Modalités de versement de la subvention

Le paiement de la subvention se fera de façon annuelle selon les modalités ci-dessus après analyse de l'effectivité de l'action et au regard des bilans annuels transmis au plus tard le 28 février de chaque année.

Pour l'année 2024, la totalité de la subvention sera versée à la signature de la convention.

Pour les années 2025 et 2026, la totalité de la subvention sera versée au 1er semestre sous réserve de l'étude d'un bilan annuel qui fasse état d'actions effectivement déployées selon les modalités définies dans la réponse à l'appel à projet annexée.

¹ Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Les versements seront effectués sur le compte suivant :

Domiciliation :
IBAN :
Code BIC :

ARTICLE 5 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention a été attribuée.

Toute modification ou évolution du projet ou de sa mise en œuvre devra être portée à la connaissance du secrétariat de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre.

Le porteur de projet s'engage à fournir les données nécessaires au suivi et au contrôle de la subvention en adressant au Conseil départemental, conformément au cadre de pilotage du programme coordonné d'actions fixé par la CNSA :

- Au 28 février 2025 et 2026, les bilans annuels de l'action
- **Dès la fin de l'action et au plus tard au 28 février 2027, le bilan final de l'action**

Dans le cas où l'action ne peut être mise en œuvre complètement sur les exercices 2024, 2025 et 2026 et compte-tenu du suivi annuel des concours attribués par la CNSA au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le porteur devra en informer au plus tôt le secrétariat de la Conférence des financeurs.

Les bilans doivent être déposés sur la plateforme démarches-simplifiées.fr. L'équipe en charge de la Conférence des financeurs informera le porteur de projet sur les modalités de dépôt des bilans.

Les documents qui devront être transmis dans le cadre des bilans annuels et du bilan final sont :

- le compte-rendu financier de l'action conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- l'ensemble des pièces comptables (factures acquittées, fiches de paie...) justifiant de l'utilisation des fonds publics alloués au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre ;
- le tableau d'évaluation complété, qui sera transmis par le Conseil départemental à la CNSA ;
- une synthèse précisant les conditions de mise en œuvre de l'action, les difficultés rencontrées et les bénéfices de l'action ;

- les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès des usagers ;
- toute pièce supplémentaire jugée nécessaire par le Département de la Nièvre pour exercer le contrôle sur pièces et sur place .

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Le logotype et toutes autres informations sont à demander à l'adresse suivante : cfppa@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception en précisant sur l'enveloppe « Conférence des financeurs de la Nièvre ».

Article 6 - Sanctions

Le Département de la Nièvre, sous couvert de la décision des membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- 1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
- 2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;
- 3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
- 4° En cas de transfert de l'activité hors du Département de la Nièvre ;
- 5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre en informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : Contrôle du Département

Le Département de la Nièvre, au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n°96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre au titre de la Conférence des financeurs, peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de nouvelle demande.

ARTICLE 8 : Modification de la convention

Toute modification susceptible d'être apportées à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 : Annexes

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 10 : Faculté de résiliation par le bénéficiaire

Le bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 11 : Clause résolutoire

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 : Compétence juridique

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le
(en 2 exemplaires)

Pour le Département,
Le Président du Conseil départemental,

Le porteur de projet

Monsieur Fabien BAZIN

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention :

Projet :

Charges du projet (en euros)			Subvention du Département de la Nièvre (en euros)			Somme des financements publics affectés au projet (en euros)		
2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026

A) Objectif(s) :

B) Public(s) visé(s) :

C) Localisation :

D) Moyens mis en œuvre :

ANNEXE II: BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Année 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60- Achats		70- Ventes de produits finis, prestations de service	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Locations		État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	
62- Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements et provisions		78- Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de€ représente% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100			

ANNEXE II: BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Année 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60- Achats		70- Ventes de produits finis, prestations de service	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Locations		État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	
62- Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements et provisions		78- Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de€ représente% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100			

ANNEXE II: BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Année 2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60- Achats		70- Ventes de produits finis, prestations de service	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Locations		État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	
62- Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements et provisions		78- Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de€ représente% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100			



CONVENTION DE FINANCEMENT (pour les porteurs retenus dans l'appel à candidatures)

Dans le cadre du programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre

ENTRE

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département 58 039 NEVERS

représenté par le Monsieur le Président en exercice au Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

d'une part,

ET

dont l'adresse est :

représenté par (le Président de l'association),

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département dans la cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à l'action réalisée par le bénéficiaire, (son nom), ainsi que leurs engagements réciproques.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, au titre de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le porteur (son nom) propose une action intitulée : « _____ » et s'engage à garantir le pilotage et la mise en œuvre de l'action décrite.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet retenu par la Conférence des financeurs au titre de son appel à candidatures 2024, défini en annexe I.

Le Département de la Nièvre, au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement UE n°2023/2832 du 13 décembre 2023 de la Commission Européenne¹. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2024.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention

Le département de la Nièvre, au titre des crédits dédiés alloués par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), s'engage à verser au porteur (son nom) la somme forfaitaire de _____ €, conformément au budget prévisionnel en annexe II de la présente convention.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe II.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 : Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention sera effectué par un virement unique sur le compte suivant :

Domiciliation :
IBAN :
Code BIC :

ARTICLE 5 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention a été attribuée.

Toute modification ou évolution du projet ou de sa mise en œuvre devra être portée à la connaissance du secrétariat de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre.

Le porteur de projet s'engage à adresser les données nécessaires au suivi et au contrôle de l'utilisation de la subvention en adressant au Conseil départemental, conformément au cadre de pilotage du programme coordonné d'actions fixé par la CNSA :

- le bilan intermédiaire de l'action au 30 novembre 2024,
- le bilan final dès la fin de l'action et au plus tard au 28 février 2025.

1 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Dans le cas où l'action ne peut être mise en œuvre complètement sur l'exercice 2024 et compte-tenu du suivi annuel des concours attribués par la CNSA au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le porteur devra en informer au plus tôt le secrétariat de la Conférence des financeurs et adresser obligatoirement le bilan final sur la plateforme « *démarches-simplifiées.fr* ».

L'équipe en charge de la Conférence des financeurs informera le porteur de projet sur les modalités de dépôt des bilans. Les documents qui devront être transmis dans le cadre du bilan final sont :

- le compte-rendu financier de l'action conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- l'ensemble des pièces comptables (factures acquittées, fiches de paie...) justifiant de l'utilisation des fonds publics alloués au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre ;
- le tableau d'évaluation complété, qui sera transmis par le Conseil départemental à la CNSA (un premier tableau lors du bilan intermédiaire et un second lors du bilan final) ;
- une synthèse précisant les conditions de mise en œuvre de l'action, les difficultés rencontrées et les bénéfices de l'action ;
- les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès des usagers.

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de demander toute pièce supplémentaire jugée nécessaire pour exercer le contrôle sur pièces et sur place .

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tout document et renseignement qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le logotype et/ou à citer la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Le logotype et toutes autres informations sont à demander à l'adresse suivante : cfppa@nievre.fr

Le bénéficiaire s'engage à informer sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire s'engage à informer le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception en précisant sur l'enveloppe « Conférence des financeurs de la Nièvre ».

ARTICLE 6 - Sanctions

Le Département de la Nièvre, sous couvert de la décision des membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- 1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
- 2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;
- 3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
- 4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
- 5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – Contrôle du Département

Le Département de la Nièvre, au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n°96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre, au titre de la Conférence des financeurs, peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de nouvelle demande.

ARTICLE 8 – Modification de la convention

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - Annexes

Les annexes I et II font parties intégrantes de la présente convention.

ARTICLE 10 – Faculté de résiliation par le bénéficiaire

Le bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la bonne réalisation de l'action.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 11 – Clause résolutoire

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 : Recours

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le
(en 2 exemplaires)

Pour le Département,
Le Président du Conseil départemental,

Le porteur de projet

Monsieur Fabien BAZIN

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention :

Projet :

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)	Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A) Objectif(s) :

B) Public(s) visé(s) :

C) Localisation :

D) Moyens mis en œuvre :

ANNEXE II: BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Année 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60- Achats		70- Ventes de produits finis, prestations de service	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Locations		État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	
62- Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements et provisions		78- Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de€ représente% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100			

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Famille : Être présent pour les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-1,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.112-3, L.221-1 et L.226-1,

VU la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance faisant de la prévention un axe majeur,

VU la loi du 14 mars 2016 et la loi du 7 février 2022 relatives à la protection de l'enfant,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

DÉCIDE :

- **DE VOTER** les crédits inscrits au budget primitif 2024 soit :

BUDGET Famille - Enfance

Dépenses : 29 303 464,00 €

- *Fonctionnement : 29 303 464,00 €*
- *Investissement : 0 €*

Recettes : 2 959 154,00 €

- *Fonctionnement : 2 959 154,00 €*

BUDGET Protection Maternelle et Infantile

Dépenses : 553 150,00€

- *Fonctionnement : 536 000,00 €*
- *Investissement : 17 150,00 €*

Recettes : 726 300 €

- *Fonctionnement : 726 300,00 €*

- **D’APPROUVER** le principe du budget Primitif 2024 permettant de conduire la politique relative à la Protection Maternelle et Infantile et à la Protection de l’Enfance,
- **DE DÉLIBÉRER** sur l’ensemble de ces propositions et des inscriptions qui s’y rattachent,
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à fixer par arrêté le montant des prestations versées pour et aux enfants relevant du Service Enfance et Famille,
- **D’ACCORDER** des subventions au titre de 2024, d’un montant de 557 200 €, aux associations dont le détail figure en annexe 1, ainsi qu’une participation forfaitaire de 12 000 € au GIP France Enfance Protégée telle qu’indiquée en annexe 2,
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexe à conclure avec les associations, PAGODE, France VICTIME 58, Sauvegarde 58 pour l’activité de visites médiatisées réalisée par son service Espace Rencontre, Nièvre Regain pour son dispositif d’accompagnement à l’autonomie des jeunes ASE « ELAN », le Bureau Information Jeunesse, avec l’Agence Régionale de Santé et le Fil d’Ariane pour les modalités de financement du CAMSP (Centre d’action médico-social précoce).
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédure(s) de marchés publics en résultant et signer l’ensemble des marchés et

pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification.

- **D'APPROUVER** le principe du budget Primitif 2024 permettant de conduire la politique relative à la Protection Maternelle et Infantile et à la Protection de l'Enfance.
- **DE DONNER délégation** à la Commission Permanente :
 - pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de cette délibération,
 - pour toutes décisions de remise gracieuse hormis celles pour lesquelles le Président du Conseil départemental a délégué,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce budget, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 14

NPPV : 1

(M. Jean-Paul FALLET)

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240325-73548-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES CONDUITES	Montant Prévu au BP 2024
APIAS - Dispositif DAAP	Dispositif d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité - convention à renouveler	340 000 €
Bureau Information Jeunesse	Mission accueil écoute, accompagnement et orientation des jeunes portée par le Point Accueil et Ecoute Jeunes (PAEJ) - convention à renouveler	10 000 €
Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles Nièvre	Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Lutte contre les violences faites aux femmes	2 000 €
E F A	Développement et amélioration de l'adoption	700 €
France VICTIME 58 (ANDAVI) 10 000 € + 20 000 €	Mission AD HOC 12 000 € Accompagnement victimes(juristes)4 000 € UMJ 3 000 € ISCG 28 000 € UAPED 7 500 € (au lieu de 30 000 €) Nouvelle convention à venir	54 500 €
MAISON DES ADOLESCENTS	Encadrement des visites médiatisées ordonnées par la justice. - Avenant CPOM à venir	50 000 €
NIEVRE REGAIN Dispositif ELAN	Création d'un dispositif expérimental de 4 places d'appartement de pré-autonomie prévention sorties sèches de l'ASE (dans le cadre de la convention avec l'Etat Stratégie Pauvreté)	81 500 €
Prévention Spécialisée (PAGODE)	La prévention spécialisée a pour objectif de travailler à l'autonomie et à l'insertion des jeunes en voie de marginalisation - Avenant en cours	15 000 €
REPAIRS 58	Accompagner par la pair-aidance les jeunes qui se trouvent en difficulté à la fin de leur prise en charge par l'ASE	3 500 €

Montant versé au titre de "Subvention"**557 200,00 €**

BUDGET PRIMITIF 2024

Liste des participations forfaitaires ou cotisations annuelles au titre de 2024

Nom de l'association ou de l'organisme	nature de l'activité	chapitre	participation forfaitaire ou cotisation annuelle	
			2023	2024
51 - FAMILLE ET ENFANCE				
GIP France Enfance Protégée (nouvelle convention)	accueil téléphonique en- fance maltraitée Décret ministériel n°2023- 895 du 25/09/2023	65	11 838,45€	12 000€ *

* montant prévisionnel

**CONVENTION de FINANCEMENT
RELATIVE AU DISPOSITIF
D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ
porté par l'APIAS**

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du , 25 mars 2024

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

Association pour l'Insertion et l'Accompagnement Social (APIAS)

6 rue des Arçées - 58800 CORBIGNY

représenté par Monsieur Patrick LAPOSTOLE

N° SIRET : 42218474700042

ci-après dénommée " l'APIAS "

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par l' APIAS conforme à son objet statutaire ;

Considérant la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'APIAS participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par l'APIAS, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, l'APIAS s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre son projet concernant le Dispositif d'appui et d'accompagnement à la parentalité. Il est en lien avec une réelle nécessité d'allier les savoirs entre les associations en charge de personnes en situation de handicap et les services de protection de l'enfance. Le but est d'apporter un

appui aux situations dont l'un des parents est porteur de handicap psychique en vue d'éviter ou de limiter les ruptures.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement (UE) n°360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne¹. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2024 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant maximal de 340 000 euros, conformément au budget prévisionnel en annexe I à la présente convention.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Une avance à la notification de la convention dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 3 soit 170 000€
- Le solde après la remise des pièces prévues à l'article 5.

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : APIAS

Domiciliation : BNPPARB Corbigny

Code établissement : 30004

Code guichet : 00137

N° de compte : 00020313604

Clé RIB : 56

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;

4° Fournir le rapport d'activité ;

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et

¹ Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype). Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante :

imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- 1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
- 2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;
- 3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
- 4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
- 5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 11 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déferée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire ,
L'association A P I A S
Monsieur Patrick LAPOSTOLE

**CONVENTION 2024
RELATIVE à l'ESPACE RENCONTRE
ANIME ET GERE PAR L'ASSOCIATION SAUVEGARDE 58**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Département de la Nièvre,

dont le siège est situé Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par le Président du Conseil Départemental en exercice, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° du conseil départemental réuni dans sa séance du 29 mars 2023, ci-après dénommé « **Le Département** »

D'une part,

ET

L'Association de Sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Nièvre ,

sise 21 rue du Rivage, 58019 NEVERS cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Gérard HIVERGNEAUX, dûment habilité à signer la présente convention, ci-après dénommée « SAUVEGARDE 58 »

D'autre part,

Préambule

Il est préalablement rappelé que le Conseil Départemental de la Nièvre reconnaît l'utilité de la « Sauvegarde 58 » pour l'action menée en faveur de la protection de l'enfance et de la parentalité qui bénéficie d'ailleurs d'un agrément DDCSPP depuis le 11 septembre 2013.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1ER : ENGAGEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de versement de l'aide départementale à l'association SAUVEGARDE 58.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

SAUVEGARDE 58 gère le lieu d'accueil pour l'exercice du droit de visite enfants-parents lorsque celui-ci est difficile ou conflictuel.

L'Espace Rencontre doit permettre la mise en œuvre des visites en terrains neutres de manière à maintenir le lien parent-enfant. Ces visites sont orientées par les sites d'action médico-sociale du Conseil Départemental de la Nièvre.

SAUVEGARDE 58 participe au comité de coordination départemental de médiation familiale et de l'espace rencontre, au cours de laquelle sont débattues les orientations de l'activité, et évaluée la qualité de la coordination avec les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La structure transmet avant la réunion de ce comité :

- un rapport d'activité, accompagné de statistiques
- le dernier compte de résultat, le budget prévisionnel de l'espace rencontre

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation financière, d'un montant de 30 000 €, est subordonnée à la production de documents budgétaires annuels :

- Compte de résultat de l'année 2023
- Compte d'exploitation provisoire de l'année 2023
- Bilan d'activités année 2023
- Projets pour l'année 2024
- Budget prévisionnel année 2024

Conditions de versement :

- A la signature de la convention :
 - 60% de la subvention 2024
- A réception du compte administratif 2023
 - le solde de la subvention 2024

ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2024.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 6 : CONTENTIEUX

En cas de litige entre les signataires de la présente convention, le contentieux relève du Tribunal Administratif de Dijon après échec d'un règlement à l'amiable.

Fait à NEVERS, le

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du conseil départemental,

Pour SAUVEGARDE 58
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Gérard HIVERGNEAUX

**CONVENTION DE FINANCEMENT 2024
AVEC LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE de la NIEVRE**

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du ,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

BUREAU INFORMATION JEUNESSE de la NIEVRE

La Boussole – 5 allée de la Louée – 58000 NEVERS.

représenté par Cédric PICARD, Président.

N° SIRET : 32681814300033

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par l'association Bureau Information Jeunesse conforme à son objet statutaire ;

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, pour son dispositif « Point écoute jeunes de la Nièvre », ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à poursuivre le projet.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement (UE) n°360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2024 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant maximal de 10 000 euros, conformément au budget prévisionnel.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

Pour l'année 2024, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 10 000 euros.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de cette participation s'effectuera à la signature de la présente convention.

Le montant de la contribution financière du Département étant prévisionnel et conditionné chaque année aux crédits budgétaires disponibles, un avenant financier pourra, le cas échéant, préciser le montant effectif de sa participation financière annuelle.

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : Bureau Information Jeunesse
Domiciliation : NEVERS
Code établissement : 30003 Code guichet : 01480
N° de compte : 00037264732 Clé RIB : 12

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;

4° Fournir le rapport d'activité ;

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logo).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'exécède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – RENOUELEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 11 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental
tion
Monsieur Fabien BAZIN

Pour le Bénéficiaire ,
L'association Bureau Informa-
tion
Jeunesse
Monsieur Cédric PICARD.

**CONVENTION RELATIVE A L'HEBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE
DE JEUNES ASE PAR LE DISPOSITIF ELAN**

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 25 et 26 mars 2024.

ET :

L'association Nièvre Regain

17 Avenue Colbert – 58000 NEVERS

représenté par Monsieur Daniel VIGNERON, Président dûment habilité aux fins des présentes
N° SIRET : 33808792700061

Il est convenu qui suit :

PREAMBULE :

VU la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022;

VU la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 ;

VU le schéma départemental enfance et famille, 2022-2026 ;

VU la demande formulée par l'association Nièvre Regain ;

VU la délibération de la session du Conseil départemental de la Nièvre en date du 25 et 26 mars 2024 ;

Considérant le projet initié et conçu par l'association Nièvre Regain conforme à son objet statutaire et répondant aux besoins du Département ;

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre au fonctionnement du dispositif ELAN d'hébergement et d'accompagnement à l'autonomie de jeunes publics ASE ; ainsi que de leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet¹ d'intérêt économique général défini en annexe I à la présente convention.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne². Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2024 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à **84 450 euros** conformément au budget prévisionnel en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe II à la présente convention; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - sont liés à l'objet et sont évalués en annexe III ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par "le bénéficiaire" ;
 - sont identifiables et contrôlables ;
- et le cas échéant, les coûts indirects (ou "frais de structure ") éligibles sur la base d'un forfait de 5 % du montant total des coûts directs éligibles.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle (5 %) au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

1 Le "projet " tel que décrit en annexe peut concerner l'ensemble des activités de l'association.

2 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par le Département de la Nièvre de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier.

Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

4.1 Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de **81 500 euros**, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de **84 450 euros**, établis à la signature de la présente, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 **Pour l'année 2024**, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de **81 500 euros**.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 **Pour l'année 2024**, le Département de la Nièvre verse **81 500 euros** à la notification de la convention.

5.2 La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant:

Titulaire du compte: NIEVRE REGAIN

Domiciliation: CREDITCOOP DIJON

FR 76 4255 9000 1521 0269 6910 557

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

6.1 Mettre en œuvre l'accompagnement socio-éducatif à destination des jeunes ASE hébergés dans les conditions décrites dans le dossier de demande de participation financière déposé au Conseil départemental et plus précisément :

- à mettre en place un accueil individualisé en direction de jeunes bénéficiaires d'une mesure au titre de l'ASE et en démarche d'insertion ;
- à assurer la charge d'alimentation et de produits d'hygiène ;
- à engager auprès des jeunes des actions d'apprentissage de l'autonomie par :

- la gestion de la vie quotidienne (entretien du logement, courses, élaboration des repas...)
- l'accompagnement dans la gestion d'un budget ;
- l'apprentissage des règles de vie en collectivité ;
- la relation avec le voisinage, la découverte d'un territoire et de ses services ;
- à contribuer à la construction d'un projet professionnel, en partenariat avec les dispositifs de droit commun,
- à garantir le maintien des liens avec la famille, dans le respect des droits des détenteurs de l'autorité parentale, conformément au jugement éventuel;
- à mener des actions sur la santé, l'accès à la culture et aux sports ;

6.2 Informer par écrit le Département de tout événement ayant une incidence sur le déroulement des actions (changement de personnel, calendrier, modalités de mise en œuvre...).

6.3 Participer au comité de pilotage dont l'organisation est à l'initiative du Département au minimum une fois par an, afin de faire le bilan sur les actions réalisées.

6.4 Transmettre au service Famille et Enfance du Département un bilan d'activité et financier, à 12 mois de fonctionnement. Ce bilan devra faire apparaître au minimum :

- le nombre de jeunes accueillis
- la durée de séjour
- l'âge, le sexe
- le statut du jeune accueilli (type de mesure judiciaire ou administrative)
- le type d'accueil avant l'orientation (MECS, assistant familial, famille...)
- la nature de l'emploi ou de la formation, avant, pendant et à la sortie
- le statut à la sortie du dispositif (retour MECS, assistant familial, logement autonome...)

6.5 Fournir son bilan comptable et son compte de résultats approuvés par le Conseil d'administration et ce au plus tard le 15 juillet de l'année n+1.

Fournir au Département le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (cerfa n°15059*01).

Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus à l'article L612-4 du code du commerce ou la référence de leur publication au journal officiel.

6.6 Permettre au Département d'effectuer, à tout moment, l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'il jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin que ce dernier soit en mesure de vérifier que l'association Nièvre Regain satisfait pleinement aux obligations et engagements issus de la présente convention. A cet égard, l'association Nièvre Regain s'engage à transmettre au Département tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6.7 Faire connaître au Département les autres financeurs publics dont il bénéficie, par la transmission du plan de financement actualisé.

6.8 Faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

8.1. Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le refus de communication de toutes pièces entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.2 Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 9 – RENOUELEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 6 et aux contrôles prévus à l'article 8 des présentes.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 12 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour Nièvre Regain,
Le Président,
Monsieur Daniel VIGNERON

ANNEXE I : LE PROJET

L'association Nièvre Regain s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention :

Projet: **dispositif ELAN d'hébergement et d'accompagnement à l'autonomie de jeunes ASE**

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des finance- ments publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
84 450€	84 450 €	81 500 €	81 500 €

A) Objectifs :

Le dispositif ELAN est un service d'accompagnement avec hébergement, à destination d'un public ASE, âgé de 16 à 21 ans.

Son objectif est de soutenir durablement leur insertion et de prévenir les ruptures de parcours.

Son action consiste à :

- sécuriser l'apprentissage de l'autonomie au quotidien, grâce à un hébergement, une observation et un accompagnement par une maîtresse de maison (achat alimentaire, préparation des repas, entretien du lieu de vie...);
- lever les freins à l'entrée dans l'insertion (mobilité, démarches administratives, santé...);
- mettre en lien avec les dispositifs de droit commun de formation et d'insertion ;

B) Public visé :

4 jeunes entre 16 à 21 ans, bénéficiaires d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance, inscrit dans un parcours d'insertion.

C) Localisation :

Appartements en centre ville de Nevers

D) Moyens mis en œuvre :

Moyens humains renforcés

- chef de service (0,14 ETP)
- travailleur social (0,50 ETP)
- maîtresse de maison (0,50 ETP)

Moyens matériels

Quatre appartements adossés au centre parental (contre 3 auparavant)

ANNEXE II : BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Année ou exercice 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60- Achats	7 250 €	70- Ventes de produits finis, prestations de service	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures	6 350 €	Vente de marchandises	
Autres fournitures (alimentation)	900 €	Prestations de service	
61- Services extérieurs	15 500 €	74- Subventions d'exploitation	84 450 €
Locations appartements	14 050 €	État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation	1 300 €	-	
Assurance	150 €	Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	84 450 €
62- Autres services extérieurs	15 700	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 300	Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication	400 €	-	
Déplacements, missions	1 500 €	Commune(s)	
Services bancaires, autres	12 500 €	-	
63- Impôts et taxes	2 900 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération	2 900 €	-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	43 100€	-	
Rémunération des personnels	30 000	Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	13 100 €	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	0 €
65- Autres charges de gestion courante	0 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières	0 €	76- Produits financiers	0 €
67- Charges exceptionnelles	0 €	77- Produits exceptionnels	0 €
68- Dotation aux amortissements et provisions	0 €	78- Reprises sur amortissements et provisions	0 €
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	84 450 €	TOTAL DES PRODUITS	84 450 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0 €	87- Contributions volontaires en nature	0 €

860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €
La subvention sollicitée de 84 450 € représente 100 % du total des produits.			

01/01/2024 - 31/12/2028

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

conclu entre

l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-
Franche-Comté

le Conseil départemental de la Nièvre

et

ASSOCIATION LE FIL D ARIANE.



Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF), parties législative et réglementaire, notamment ses articles L. 311-11 (concernant les résidences autonomie), L. 313-12 (concernant les EHPAD) et L. 313-12-2 (concernant les ESMS du secteur « personnes en situation de handicap » et les SPASAD) ;

vu le code de la sécurité sociale (CSS) ;

vu le code de la santé publique (CSP) ;

vu le code général des collectivités territoriales et notamment le IV de l'article L. 5217-2 ;

vu le décret en date du 2 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté ;

vu l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu au IV ter de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

vu le projet régional de santé 2023-2028 de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté arrêté le 31 octobre 2023;

vu le schéma de l'autonomie du/des département(s) d'implantation des ESMS portés au périmètre du présent CPOM ;

vu la décision n° ARSBFC/SG/XXXX-XXX portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté en date du DATE ;

vu le rapport d'orientation budgétaire médico-social annuel en cours présenté par l'agence régionale de santé ;

vu la délibération n° 5 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation du Conseil départemental à son Président et dans l'attente de la délibération de la session départementale des 25 et 26 mars 2024 ;

vu la délibération du conseil d'administration donnant pouvoirs au directeur d'Association,

vu la délégation de signature faite au directeur de l'organisme gestionnaire ASSOCIATION LE FIL D ARIANE. en date du 8 décembre 2022 ;

vu les projets d'établissement et de service présentés par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION LE FIL D ARIANE ;

- PE CAMSP : 2019-2023
- PE CMPP : 2019-2023
- PS SESSAD : 2021-2025

Il a été conclu ce qui suit :

1. Préambule

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil départemental de la Nièvre et ASSOCIATION LE FIL D'ARIANE. (désigné ci-après l'organisme gestionnaire) conviennent d'établir leurs relations dans le cadre d'une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagements réciproques tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens financiers que dans l'évaluation des résultats atteints en fonction des objectifs définis en commun et des moyens alloués, établis dans le respect de l'équité territoriale. Ils entendent ainsi développer, dans le cadre de leurs missions respectives, les prestations nécessaires aux besoins et attentes des usagers et de leurs proches.

Le présent contrat aura notamment pour finalités principales : l'adaptation des réponses aux besoins des usagers accompagnés ou à accompagner, en partenariat avec les autres acteurs du territoire et l'efficacité des pratiques

2. Identification du gestionnaire et périmètre du contrat

Le présent contrat a pour objet de donner un cadre aux relations partenariales entre l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil départemental de la Nièvre et ASSOCIATION LE FIL D'ARIANE., afin de définir des objectifs en matière de gestion, de qualité de l'accompagnement et de mise en œuvre des politiques publiques à décliner sur 5 ans.

2.1. Présentation de l'entité juridique gestionnaire

Organisme Gestionnaire Raison sociale	580000222 - ASSOCIATION LE FIL D ARIANE.	
Adresse	6 R DES DOCKS 58000 - NEVERS	
	0386719850	
	contact@lefildariane-nievre.fr	
Statut juridique	60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	
N° FINESS juridique	580000222	
Représentant juridique	Yves MARCHAND	
Directeur si différent	Thierry JOUANIQUE	
ESMS destiné à percevoir la dotation Globalisée Commune Conseil Départemental	FINESS ET : 580971455	
ESMS destiné à percevoir la dotation Globalisée Commune Assurance Maladie (ARS)	FINESS ET : CAMSP : 580971455 CMPP : 580780898 SESSAD : 580001378	
Caisse pivot de rattachement CPAM / MSA / ...	CPAM	

Annexes :

❶ **Organigramme de l'entité juridique** à la date d'entrée en CPOM (fonctionnel, et comprenant ETP) complété le cas échéant par :

- **Organigramme fonctionnel du siège**

- **Logigramme de toutes les structures gérées par l'entité juridique** à la date d'entrée en CPOM

2.2. Périmètre du CPOM et présentation des établissements et services couverts par le CPOM

Le CPOM comprend des établissements et services médico-sociaux des secteurs suivants (extraction FINESS) :

Structure	Localisation (CP – Ville)	Date d'autorisation	Capacité autorisée* et financée	Nombre de places habilitées à l'aide sociale
580001378 - SESSAD LE FIL D'ARIANE NEVERS Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile Prestation en milieu ordinaire	58000 NEVERS	26/08/2019	11	
580001378 - SESSAD LE FIL D'ARIANE NEVERS Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile Prestation en milieu ordinaire	58000 NEVERS	26/08/2019	25	
580780898 - CMPP LE FIL D'ARIANE NEVERS Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire	58006 NEVERS	26/08/2019	232	
580780898 - CMPP LE FIL D'ARIANE NEVERS Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire	58006 NEVERS	26/08/2019	25	
580971455 - CAMSP "LE FIL D'ARIANE" NEVERS Centre Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.) Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire	58000 NEVERS	18/09/2019	91	

*La capacité autorisée est exprimée en nombre de personnes accompagnées simultanément.

Pour le champ PH, tout ESMS propose (sauf si son autorisation en dispose autrement) l'ensemble des modes possibles de prise en charge, depuis l'hébergement complet jusqu'à l'accompagnement à domicile.

Suite à la publication de l'instruction du 22 janvier 2018 relative à l'application de la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques, les autorisations sont maintenues en l'état ou révisées dès à présent. Un avenant fixera les modalités d'accompagnement liées aux autorisations qui seront revues durant la durée du contrat.

2.3. Articulation avec les autres CPOM signés par l'organisme gestionnaire le cas échéant

Dans la mesure où le gestionnaire serait déjà engagé dans un CPOM avec l'agence et/ou avec le Département (CPOM sanitaire, CPOM SPASAD, ...), les parties signataires veillent à l'articulation et à la cohérence des engagements pris dans chacun des contrats. Il est présenté en annexe ⑤ du présent contrat, complété des éléments de ce/ces CPOM susceptibles d'éclairer la situation des établissements ou services signataires du présent contrat.

3. Objectifs fixés dans le cadre du CPOM

3.1. Objectifs régionaux

L'agence régionale de santé réaffirme la volonté de promouvoir une prise en charge de qualité en direction des usagers accompagnés et d'assurer une réponse optimale aux besoins du territoire. **A ce titre, les objectifs fixés à l'organisme gestionnaire par le CPOM sont présentés en nombre limité afin de permettre à l'organisme gestionnaire d'y répondre pleinement.** De même, le suivi de ces objectifs s'appuie sur des indicateurs dont le nombre est restreint.

Des avenants pourront compléter le présent CPOM au cours de la période de contractualisation si des thématiques nouvelles viennent à être partagées contractuellement entre l'agence régionale de santé et le gestionnaire.

Les objectifs du CPOM s'intègrent aux ambitions du projet régional de santé 2023-2028 :

- précocité et prévention ;
- soutien à domicile ;
- territorialisation ;
- efficacité des accompagnements ;
- inclusion et logique de parcours.

Ces ambitions sont elles-mêmes soutenues par les objectifs des parcours « Grand Age » et « personnes en situation de handicap » déclinés dans le PRS 2023-2028.

L'agence régionale de santé et les Conseils départementaux demandent par ailleurs à **l'ensemble des directeurs d'ESMS du territoire bourguignon franc-comtois de s'engager dans la démarche « RAPT ».**

Ainsi tous les ESMS (secteurs personnes âgées et handicapées) sont susceptibles d'être sollicités par la MDPH pour participer à un PAG le cas échéant. En fonction des besoins sur ce type de situation, l'affectation de tout ou partie des résultats de chacun des ESMS devra couvrir les surcoûts éventuels.

3.2. Objectifs départementaux

Le soutien du département de la Nièvre vise à renforcer les dispositifs précoces de diagnostic et d'accompagnement dès la petite enfance. Les actions menées devront s'articuler autour d'un partenariat renforcé et complémentaire, entre les services de l'association le fil d'Ariane à Nevers et ceux de la protection maternelle infantile.

Le département de la Nièvre signe selon un calendrier identique à celui de l'agence régionale de santé.

3.3. Objectifs spécifiques à l'organisme gestionnaire

Le nombre et la nature des objectifs sont conformes à une évaluation réaliste de la capacité de l'organisme gestionnaire à mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires à leur atteinte, et en rapport avec les moyens dédiés à la réalisation du CPOM.

Dans la mesure du possible, les objectifs finaux sont assortis d'objectifs intermédiaires examinés lors de la réunion du dialogue de gestion se tenant à mi-parcours du CPOM. Les objectifs sont accompagnés d'indicateurs permettant de vérifier leur réalisation. La méthode de calcul des indicateurs retenue est

expliquée dans le guide méthodologique régional ; la valeur-cible y est précisée ; la valeur-cible est régionale pour les indicateurs d'activité et définie territorialement pour les autres indicateurs.

L'agence s'appuie prioritairement sur les indicateurs du tableau de bord de la performance des établissements et services médico-sociaux pour déterminer la situation de départ, complété par des indicateurs inclus dans le système e-CARS permettant de suivre l'évolution du CPOM.

Les fiches objectifs (issues de l'outil eCARS) sont détaillées en annexe ④.

4. Moyens dédiés à la réalisation du CPOM

4.1. Constitution de la dotation globale commune (DGC) « Assurance Maladie »

La dotation globalisée commune versée par l'Assurance Maladie et le Conseil Départemental, dans le cadre du présent CPOM se compose de la somme des forfaits et dotations des établissements et services du périmètre du présent CPOM.

Il est rappelé que le montant de la dotation annuelle relative au CAMSP intègre la part de l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 80 % et la part du Conseil Départemental à hauteur de 20 %.

Elle découle des modalités de répartition de la dotation régionale limitative fixées par l'agence régionale de santé et des orientations régionales décrites dans son rapport d'orientation budgétaire (ROB) annuel notamment en matière de tarification et d'allocation de ressources.

Une décision tarifaire fixera chaque année le montant de la dotation globalisée commune et la répartition prévisionnelle entre les différents établissements et services concernés, par champ.

Pour les EHPAD, la tarification retenue est indiquée en page 3 et les Procès-Verbaux signés PMP / GMP pour chaque EHPAD (ou courrier GMPS concaténé le cas échéant) sont présentés en **annexe ⑤**

4.2. Prise en compte de l'activité

Conformément à l'article R-314-43-2 du CASF, un pourcentage d'abattement, temporaire, de la dotation globale ou du forfait global pourra être effectué. Déterminé à hauteur de -0,5% par point d'activité non réalisé, il se fonde sur la dernière mesure de l'activité connue, par établissement et service. Les activités cible définies au présent contrat, conformément au projet régional de santé 2023-2028, sont présentées synthétiquement ci-dessous, et repris dans un guide méthodologique régional :

Bases d'ouverture théoriques ciblées en région pour réaliser le calcul de l'activité :

- 365 jours : EHPAD, SSIAD, SPASAD, MAS, EAM, CAFS ;
- 260 jours : Accueil de jour, SAMSAH ;
- 225 jours : ESAT, CRP, CPO ;
- 210 jours : IME, EEAP, IEM, IDA, IDV, IESPESA, SESSAD, DITEP, DIME et autres dispositifs, CAMSP et CMPP ;
- à noter le cas particulier des structures expérimentales qui peuvent bénéficier d'une durée d'ouverture spécifique (indiquée dans leur arrêté d'autorisation avec le nombre de places concernées).

La mise en place d'opérations de transformation inhérentes au présent CPOM pouvant impacter l'activité, un dialogue de gestion spécifique aux écarts d'activité sera mis en place avant toute reprise, qui pourra donner lieu à la justification par le gestionnaire.

4.3. Financements relevant de la compétence du Département

Comme indiqué au 4.1, le Conseil départemental abondera uniquement au financement du CAMSP, sous la forme d'une dotation annualisée, à hauteur de 20 %. La part versée par l'Agence Régionale de santé est quant à elle égale à 80%.

4.4. Affectation des résultats

Le CPOM fixe les modalités d'affectation des résultats en lien avec ses objectifs. L'affectation doit correspondre aux dispositions du CPOM et aux prérogatives réglementaires.

- **Résultats excédentaires**

Sous réserve de la situation financière et des enjeux d'investissements, l'organisme gestionnaire devra veiller chaque année à affecter cet excédent selon les priorités suivantes :

1. en priorité à l'apurement des déficits antérieurs ;
2. puis, à l'affectation de tout ou partie en fonction du montant et des besoins sur des situations complexes (RAPT/PAG/GOS) le cas échéant ;
3. puis, à la réserve de compensation des déficits dans la limite de 5% du montant des DGC, quel que soit le financeur ;
4. puis, le cas échéant, en compte de report à nouveau, dans la limite de la base reconductible de chaque financeur de l'exercice considéré, notamment en vue de financer les actions prévues au présent CPOM et à ses avenants ;

- **Résultats déficitaires**

Le déficit de chacun des comptes de résultat est :

1. couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire des établissements du périmètre CPOM (fongibilité des réserves) ;
2. puis, le cas échéant, couvert par la reprise de la réserve de compensation des établissements du périmètre CPOM (fongibilité des réserves) ;
3. pour le surplus éventuel, affecté à un compte de report à nouveau déficitaire des établissements du périmètre CPOM (fongibilité des réserves).

4.5. Autres dispositions financières

4.5.1. Le plan global de financement pluriannuel (PGFP) :

La dernière version du **plan global de financement pluriannuel (PGFP)**, d'une durée de 7 ans, est présentée en annexe ⑥. Elle est issue de l'EPRD N-1. Les orientations majeures de ce PGFP y sont décrites de façon explicites.

Le PGFP est mis à jour en cours d'année à l'initiative de l'organisme gestionnaire, soit en cas de modification du programme d'investissement et/ou du plan de financement, soit lorsque les prévisions relatives aux recettes et aux dépenses sont substantiellement modifiées.

Il est et reste conforme à tous les engagements financiers contractualisés par ailleurs (ex : programme d'investissement validé, frais de siège, autorisations, contrat de retour à l'équilibre, etc.).

Il présente une trajectoire financière équilibrée à 7 ans et s'appuie sur la dernière dotation actualisée connue.

4.5.2. Les plans pluriannuels d'investissements (PPI) :

Le cas échéant, sont transmis en annexe ⑦ des **plans pluriannuels d'investissements (PPI)** déjà validés pour l'ensemble des établissements et services du présent CPOM. Aucun nouveau PPI ne sera validé dans ce « CPOM socle » et toute modification majeure du PPI d'un ESMS impliquera le dépôt d'un nouveau dossier.

4.5.3. L'autorisation de frais de siège :

Le cas échéant, l'**autorisation de frais de siège**, en cours de validité, est annexée au présent CPOM (annexe ⑧). L'organisme gestionnaire peut procéder à une libre répartition des frais de siège pour les établissements et services financés dans le cadre des crédits alloués par financeur.

4.5.4. Engagement des signataires :

Les financements définis dans le présent contrat engagent les parties signataires. Le cas échéant, dans l'attente de la signature finalisée par le ou les conseil(s) départemental(aux) concerné(s), il conviendra d'amorcer les projets de transformation de l'offre médico-sociale contractualisés avec l'agence.

5. Mise en œuvre et suivi du contrat

5.1. La composition du comité en charge du dialogue de gestion

Il est créé un comité chargé du dialogue de gestion du présent contrat, dont la mission est de s'assurer de la bonne exécution de ce dernier. Il est composé des parties signataires à qui il est permis d'adjoindre tout partenaire externe utile aux échanges, après information des parties intéressées.

Seront informés des dates et ordres du jour des réunions de dialogue de gestion pour une éventuelle participation toute personne ressource compétente pour le suivi des fiches-action.

Le dialogue de gestion se tient de manière privilégiée au sein des ESMS inclus au périmètre du CPOM. L'organisation logistique du dialogue de gestion est assurée par l'organisme gestionnaire.

Le dialogue de gestion a pour objectif de s'assurer de la bonne exécution du contrat, des objectifs, des moyens et de leur utilisation et du suivi d'activité.

5.2. Documents à produire en cours de contrat

Pour le suivi de la réalisation des objectifs prévus dans les fiches-actions, l'organisme gestionnaire s'engage à fournir au **30 avril** de chaque année, pour l'ensemble des établissements et services :

- une revue des objectifs du CPOM saisie dans l'outil e-Cars, qui doit comprendre pour chaque objectif, son niveau de réalisation retracé par l'indicateur comparé à la cible (cf. fiches objectifs annexées au présent CPOM), ainsi que tout élément permettant d'apprécier son atteinte ;
- l'ensemble des **rapports d'activité** des établissements et services qu'il gère (*au plus tard au 8 juillet pour secteur hospitalier public*), en intégrant notamment **les actions engagées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité** ;
- l'actualisation de la grille d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques relatives à la **prise en charge de l'autisme** et du plan d'action (secteur PH uniquement) ;

- le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre des **suivis d'inspections** réalisées dans les ESMS intégrés au présent contrat.

Conformément au décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et à l'arrêté produit par l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, l'organisme gestionnaire fournira pour chacun des établissements et services un rapport d'évaluation.

L'évaluation devra être réalisée l'année précédant la date d'effet du CPOM. Le rapport des résultats de l'évaluation sera transmis via l'outil e-Cars. Il sera utilisé comme un des supports de diagnostic préalable au CPOM.

En EHPAD, il est attendu 2 coupes PMP/GMP sur la période des 5 ans du contrat, dont la programmation est à définir avec les équipes de l'Agence Régionale de Santé et du Département.

5.3. Modalités de rencontre de dialogue de gestion

Le comité de suivi se réunit *a minima* à deux reprises au cours du contrat :

- **au cours de la deuxième ou troisième année, pour un point à mi-parcours** : le comité examine la trajectoire de réalisation des objectifs fixés, sur la base du bilan d'étape proposé par l'organisme gestionnaire qui intègre des éléments permettant d'apprécier la qualité de l'accompagnement ; il valorise les résultats obtenus et les efforts engagés ; il signale les difficultés ou les retards pris et arrête des mesures correctrices. Il peut convenir de réajuster les objectifs et moyens initiaux lorsque les circonstances le justifient : dans ce cas, un avenant au CPOM est conclu entre les parties signataires. Un compte rendu partagé dont la rédaction est proposée par l'organisme gestionnaire et validée par les autorités compétentes permet d'apprécier ce point d'étape ;
- **au cours de la cinquième année du contrat pour le bilan du CPOM en cours et la préparation du nouveau contrat** : le comité examine les résultats obtenus par l'organisme gestionnaire sur la base d'un bilan proposé par celui-ci. Compte tenu de ce bilan final, le comité de suivi établit des propositions de priorités et d'objectifs pour le CPOM prenant la suite du contrat arrivant à échéance. Ce bilan servira de référence pour le renouvellement du CPOM et alimentera le diagnostic pour le renouvellement du CPOM.

Une ou des réunions du comité de suivi supplémentaire(s) peut (peuvent) être envisagée(s) en cas de difficultés identifiées, ou afin d'anticiper la prorogation ou le renouvellement du contrat.

Au-delà des réunions du comité de suivi du contrat, il est de la responsabilité de chaque partie signataire de saisir le comité de suivi lorsque des circonstances (notamment des difficultés financières) ou faits nouveaux font peser un risque fort sur les conditions d'exécution du contrat, tant du point de vue des objectifs que des moyens. La partie signataire concernée saisit les autres parties de manière circonstanciée, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou tout autre moyen permettant d'attester que la saisine a bien été portée à la connaissance des destinataires. A compter de la dernière date de réception attestée, les membres du comité de suivi disposent de deux mois pour convenir, par tout moyen approprié (réunion, échange de courriers, etc.) des suites à donner à la saisine.

5.4. Evaluation du contrat et contrôles

En dehors des autres dispositions prévues supra, l'organisme gestionnaire rendra compte à la demande de son/ses autorités compétentes de tarification des actions relatives aux missions confiées par ceux-ci.

L'organisme gestionnaire s'engage à tenir immédiatement informés son/ses autorités compétentes de tarification de toute situation dont ils sont saisis et relevant de l'information et/ou de l'intervention des autorités de contrôle.

Par ailleurs, son/ses autorités compétentes de tarification pourront procéder à tout contrôle ou investigation qui relève de leurs prérogatives au titre de la législation et de la réglementation en vigueur. L'organisme gestionnaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les autorités compétentes de la réalisation des objectifs définis au présent contrat, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives de la bonne application des textes légaux et réglementaires, des procédures assurant le contrôle et l'évaluation.

Les personnes ou les services désignés à cet effet par son/ses autorités compétentes de tarification seront notamment chargés de vérifier l'utilisation annuelle de la dotation globalisée commune sur le plan qualitatif et quantitatif et de demander des explications sur les éventuels décalages entre les missions confiées et les objectifs réellement atteints. Ce contrôle sera notamment établi au vu des indicateurs (cf fiches actions).

Sans porter préjudice aux prérogatives de son/ses autorités compétentes de tarification, les parties s'efforceront de mettre en place, sur ces questions, des relations partenariales dans l'intérêt des personnes accueillies dans les établissements et services de l'organisme gestionnaire.

5.5. Sanctions

L'étude conjointe des documents produits en cours de contrat (§ 4-2) pourra conduire à la mise en œuvre de sanctions, principalement financières, présentées au cours du comité de suivi en cas de non atteinte des cibles attendues au titre de l'activité réalisée des ESMS intégrés au présent contrat.

6. Révision du contrat

Les parties signataires peuvent convenir d'une révision du CPOM, compte tenu des conclusions du comité de suivi à l'issue des réunions de suivi ou des saisines exceptionnelles. Cette révision prend la forme d'un avenant au CPOM, tant sur les moyens alloués que sur les objectifs assignés.

Toutes modifications apportées au présent contrat et ses conséquences seront réputées nulles et non avenues en l'absence d'un avenant au dit contrat.

Dans le cas où une décision de modification ne concernerait qu'une des autorités compétentes de tarification, et dans un souci d'optimisation des circuits de signature, un avenant bipartite pourra être réalisé. La troisième partie sera systématiquement informée de l'existence d'avenant bipartite.

7. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une période de cinq ans, avec une date d'effet au 01/01/2024. Le cas échéant, il met fin aux conventions et contrats précédents.

A l'issue de cette période de 5 ans, si le CPOM ne peut être renouvelé, il est prorogé de fait d'une année supplémentaire.

Enfin, si les conditions ne sont toujours pas réunies pour être renouvelé à l'issue de ces 6 années, un avenant de prorogation de 1 an sera effectué pour sécuriser juridiquement le CPOM. Ce dernier ne pourra excéder une durée de 7 ans.

8. Traitement des litiges

Les parties s'engagent à chercher toute solution amiable en cas de désaccord sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat. A défaut d'accord amiable, le différend pourra être porté devant le tribunal administratif de DIJON - 22 rue d'Assas - 21000 DIJON ou par recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr/>.

Fait en 3 exemplaires,

A Dijon,

Jean-Jacques COIPLÉ

Directeur général de
l'agence régionale de santé
Bourgogne-Franche-Comté

Fabien BAZIN

Président
Conseil départemental
De la Nièvre

Thierry JOUANIQUE

Directeur d'Association

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES

Un département qui prend soin de tous à tout âge - MADEF : Un espace protecteur pour les enfants et un lieu de médiation pour les familles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.221-1 et suivants,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires relatives au budget annexe de la MADEF soit :

6 245 772 € en dépenses de fonctionnement,
17 231 531,33 € en dépenses d'investissement,

5 988 761,38 € en recettes de fonctionnement,
13 854 633 € en recettes d'investissement,

- **DE FIXER** le montant de la dotation globale versée à la MADEF en douzième, à 5 944 461 € pour l'année 2024 soit 5 460 754,29 € pour la partie Pouponnière/Foyer de l'Enfance et de 483 706,71 € pour la partie soutien à la parentalité,
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou modification,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 14
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240325-73626-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Libellé	Code opération	Cdr Gestionnaire	Description	BP 2023	BP 2023 + virements + DM	CA 2023	BP 2024	BP 2024 FE	BP 2024 SOUTIEN PARENTALITE
606110	P502O011	BTIBATI-MD	Eau et assainissement	15 000,00	30 447,00	27 251,66	13 000,00	11 935,30	1 064,70
606120	P502O011	BTIBATI-MD	Energie, électricité	139 000,00	129 000,00	117 972,78	74 000,00	67 939,40	6 060,60
606 130	P502O011	BTIBATI-MD	Chauffage	42 000,00	42 000,00	30 000,00	34 209,00	31 407,28	2 801,72
606210	P502O001	MADE2-MD	Combustibles et carburants	32 000,00	37 000,00	34 909,06	38 000,00	30 301,20	7 698,80
606220	P502O001	MADE2-MD	Produits d'entretien	26 000,00	23 740,00	23 651,09	26 000,00	23 870,60	2 129,40
606230	P502O001	MADE2-MD	Fournitures d'atelier	12 000,00	12 830,00	12 080,53	27 000,00	26 016,91	983,09
606240	P502O001	MADE2-MD	Fournitures administratives	3 500,00	3 400,00	3 387,88	4 000,00	3 672,40	327,60
606250	P502O001	MADE2-MD	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	8 000,00	7 000,00	6 426,16	8 000,00	7 344,80	655,20
606261	P502O001	MADE2-MD	Couches, alèses, produits absorbants		0,00		100,00	0,00	100,00
606268	P502O001	MADE2-MD	Autres fournitures hôtelières	20 000,00	12 970,00	12 616,34	15 150,00	13 909,22	1 240,79
606280	P502O001	MADE2-MD	Autres fournitures non stockées	5 000,00	3 990,00	3 828,39	5 050,00	5 000,00	50,00
606300	P502O001	MADE2-MD	Alimentation	132 000,00	142 163,00	140 927,21	148 582,08	148 082,08	500,00
606600	P502O001	MADE2-MD	Fournitures médicales	6 000,00	5 960,00	5 580,77	4 100,00	3 950,00	150,00
611 280	P502O002	MADE2-MD	Autres prestations à caractère médico social	38 000,00	38 000,00	15 777,75	32 400,00	28 000,00	4 400,00
613200	P502O002	MADE2-MD	Locations immobilières						
613 510	P502O012	DSIN-MD	Locations mobilières-INFORMATIQUE	1 960,00	1 960,00	487,56	1 960,00	1 306,67	653,33
613510	P502O002	MADE2-MD	Locations mobilières-INFORMATIQUE						
613 520	P502O002	MADE2-MD	Locations mobilières-équipement	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	918,10	81,90
615210	P502O002	MADE2-MD	Entretien et réparations sur biens immobiliers – Bâtiments publics	23 667,00	1 967,00	1 843,12	20 000,00	18 362,00	1 638,00
615580	P502O002	MADE2-MD	Autres matériels et outillages	30 000,00	30 000,00	25 202,34	54 787,00	46 574,50	8 212,50
615 610	P502O002	MADE2-MD	Maintenance informatique	1 017,00	1 017,00	0,00	1 017,00	933,71	83,29
615 680	P502O011	BTIBATI-MD	Maintenance Autres	32 000,00	32 000,00	14 373,41	25 875,00	23 755,84	2 119,16
615 680	P502O012	DSIN-MD	Maintenance Autres	15 000,00	15 000,00	941,66	15 000,00	13 771,50	1 228,50
615680	P502O002	MADE2-MD	Maintenance Autres	19 000,00	20 700,00	20 638,54	20 000,00	18 362,00	1 638,00
616100	P502O002	MADE2-MD	Multirisques	3 500,00	3 500,00	3 344,68	4 000,00	3 672,40	327,60
616300	P502O002	MADE2-MD	Assurance transport	10 500,00	10 500,00	10 326,12	11 000,00	8 608,60	2 391,40
616500	P502O002	MADE2-MD	Responsabilité civile	2 000,00	2 000,00	1 713,03	2 000,00	1 836,20	163,80
616810	P502O002	MADE2-MD	Primes d'assurance - autres risques	36 000,00	36 000,00	33 096,95	38 000,00	34 887,80	3 112,20
618200	P502O002	MADE2-MD	Documentation générale et technique	1 000,00	1 000,00	837,45	1 000,00	918,10	81,90
618800	P502O002	MADE2-MD	Autres frais divers	900,00	900,00	0,00	900,00	826,29	73,71
617 000	p502O002	MADE2-MD	Etudes et recherches						
618 200	P502O013	DOC-MD	Documentation générale et technique						
618 800	P502O011	BTIBATI-MD	Autres frais divers	2 000,00	2 000,00	1 616,24	500,00	459,05	40,95
622 100	P503O001	MADE2-MD	Frais de recrutement du personnel	0,00		0,00			
622700	P503O001	MADE2-MD	Frais d'actes et de contentieux			0,00			
622800	P503O001	MADE2-MD	Divers	50 000,00	79 114,00	74 303,70	50 000,00	45 905,00	4 095,00
624280	P502O003	MADE2-MD	Autres transports d'usagers	4 000,00	3 600,00	2 065,25	4 100,00	4 000,00	100,00
624 800	P502O003	MADE2-MD	Transports divers						
625100	P502O003	MADE2-MD	Voyages et déplacements	2 000,00	2 450,00	2 409,74	2 500,00	2 295,25	204,75
625500	P502O003	MADE2-MD	Frais de déménagement	0,00					
625600	P502O003	MADE2-MD	Missions	3 500,00	3 500,00	3 430,90	3 500,00	3 213,35	286,65
626100	P502O003	MADE2-MD	Frais d'affranchissements	3 000,00	3 000,00	2 192,64	2 200,00	2 019,82	180,18
626200	P502O012	DSIN-MD	Frais de télécommunication	4 000,00	4 000,00	2 083,74	3 000,00	2 754,30	245,70
628100	P502O003	MADE2-MD	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	3 500,00	3 500,00	2 995,10	3 000,00	3 000,00	0,00
628200	P502O003	MADE2-MD	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	10 000,00	10 000,00	9 721,89	10 200,00	10 000,00	200,00
628 400	P502O003	MADE2-MD	Prestations d'informatique à l'extérieur						
628800	P502O003	MADE2-MD	Divers - Autres	10 000,00	9 950,00	6 192,68	10 300,00	10 000,00	300,00
633100	P502O002	MADE2-MD	Versement de transport	23 098	23 098,00	22 394,00	25 203,00	23 138,87	2 064,13
633200	P502O002	MADE2-MD	Allocation logement	15 014	14 214,00	13 996,00	16 030,00	14 717,14	1 312,86
633300	P502O002	MADE2-MD	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	85 464	89 064,00	88 936,85	95 696,00	87 858,50	7 837,50
633600	P502O002	MADE2-MD	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	21 943	22 743,00	22 392,94	25 760,00	23 650,26	2 109,74
633800	P502O002	MADE2-MD	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	9 239	9 239,00	8 393,00	9 724,00	8 927,60	796,40
635130	P502O002	MADE2-MD	Autres impôts locaux	14 000,00	14 000,00	12 021,84	14 000,00	12 853,40	1 146,60
635400	P502O002	MADE2-MD	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	1 000,00	0,00			
637000	P502O002	MADE2-MD	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	800,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641110	P503O001	MADE2-MD	Rémunération principale titulaires	1 919 245	1 704 045,00	1 703 974,32	1 902 295,00	1 746 497,04	155 797,96
641120	P503O001	MADE2-MD	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0		0,00			
641130	P503O001	MADE2-MD	Prime de service	140 000	142 000,00	141 084,43	157 861,00	144 932,18	12 928,82
641 140	P503O001	MADE2-MD	nouvelle bonification indiciaire	25 000	23 700,00	21 830,53	24 753,00	22 725,73	2 027,27

641 150	P503O001	MADE2-MD	supplément familial de traitement	25 816	18 816,00	17 151,47	19 238,00	17 662,41	1 575,59
641 181	P503O001	MADE2-MD	gratification des stagiaires	10 000	3 400,00	2 689,21	3 980,00	3 654,04	325,96
641 182	P503O001	MADE2-MD	complément de traitement indiciaire	100 000	181 300,00	181 070,31	203 938,00	187 235,48	16 702,52
641 184	P503O001	MADE2-MD	indemnité inflation titu	0		0,00			
641 185	P503O001	MADE2-MD	majoration horaire pour travail de nuit	15 000	30 000,00	29 765,86	33 652,00	30 895,90	2 756,10
641 186	P503O001	MADE2-MD	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	39 000	42 700,00	42 224,17	46 582,00	42 766,93	3 815,07
641188	P503O001	MADE2-MD	Autres	244 447	211 133,00	209 832,70	235 866,00	216 548,57	19 317,43
641510	P503O001	MADE2-MD	Rémunération principale contractuels	586 699	722 464,79	721 543,27	807 853,00	741 689,84	66 163,16
641 582	P503O001	MADE2-MD	complément de traitement indiciaire	50 000	69 000,00	68 199,89	76 277,00	70 029,91	6 247,09
641 584	p503O001	MADE2-MD	indemnité inflation contractuels	0		0,00			
641 585	p503O001	MADE2-MD	majoration horaire pour travail de nuit	6 000	6 000,00	5 362,35	6 350,00	5 829,94	520,07
641 586	p503O001	MADE2-MD	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	18 000	23 000,00	22 220,21	25 127,00	23 069,10	2 057,90
641588	P503O001	MADE2-MD	Autres indemnités	66 900	86 900,00	84 759,78	95 592,00	87 763,02	7 828,98
641 700	P503O001	MADE2-MD	Apprentis	69 295	59 295,00	57 908,85	64 587,00	59 297,32	5 289,68
641 740	P503O001	MADE2-MD	indemnité inflation apprentis	0		0,00			
641 780	P503O001	MADE2-MD	Apprentis-Autres	0		0,00			
645 110	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à l'URSSAF	502 390	567 390,00	556 542,00	627 912,00	576 486,01	51 425,99
645130	P503O001	MADE2-MD	Cotisations aux caisses de retraite	47 352	57 852,00	51 890,90	57 052,00	52 379,44	4 672,56
645140	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à l'ASSEDIC	30 028	42 028,00	36 511,00	41 640,00	38 229,68	3 410,32
645150	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à la CNRACL	606 332	611 932,00	594 569,00	667 004,00	612 376,37	54 627,63
645180	P503O001	MADE2-MD	Cotisations aux autres organismes sociaux	8 084	7 184,00	6 680,00	7 948,00	7 297,06	650,94
647500	P503O002	MADE2-MD	Médecine du travail	13 599	12 305,00	11 880,00	13 254,00	12 168,50	1 085,50
647840	P503O002	MADE2-MD	Oeuvres sociales	46 197	47 197,00	46 550,00	51 054,00	46 872,68	4 181,32
6478800	P503O002	MADE2-MD	Autres	11 549	11 549,00	320,40	410,00	376,42	33,58
648800	P503O001	MADE2-MD	Autres charges diverses de personnel	2 310	3 210,00	2 924,60	3 204,00	2 941,59	262,41
654000	P502O002	MADE2-MD	Pertes sur créances irrécouvrables						
654100	P502O002	MADE2-MD	Créances admises en non valeur						
658800	P502O001	MADE2-MD	Charges diverses de gestion courante - autres	30 000,00	30 000,00	24 848,95	33 499,92	33 499,92	0,00
671 200	P502O002	MADE2-MD	Pénalités, amendes fiscales et pénales						
67300	P502O002	MADE2-MD	Titres annulés (sur exercices antérieurs)				25 000,00	25 000,00	
675 000	P505O004	MADE2-MD	Valeurs comptables des immobilisations cédées						
681110	P505O001	MADE2-MD	Dotations aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	2 841,00	2 841,00	2 840,59	0,00	0,00	0,00
681120	P505O001	MADE2-MD	Dotations aux amortissements des Immobilisations Corporelles	114 073,00	114 073,00	114 072,56	112 000,00	102 827,20	9 172,80
002000	P506O001	MADE2-MD	Déficit de la section d'exploitation reporté						
TOTAL GROUPE I: Dépenses afférentes à l'exploitation courante				518 500,00	528 500,00	465 501,56	468 391,08	438 711,91	29 679,17
TOTAL GROUPE II: Dépenses afférentes au personnel				4 788 001,00	4 921 872,79	4 847 901,74	5 395 842,00	4 953 922,54	441 919,46
TOTAL GROUPE III: Dépenses afférentes à la structure				342 258,00	322 258,00	268 205,04	381 538,92	349 373,27	32 165,65
Total				5 648 759,00	5 772 630,79	5 581 608,34	6 245 772,00	5 742 007,72	503 764,28
RECETTES FONCTIONNEMENT									
Libellé	Code opération	Cdr Gestionnaire	Description	BP 2023	BP 2023 + virements + DM	CA 2023	BP 2024	BP 2024 FE	BP 2024 SOUTIEN PARENTALITE
744	P502O0014	MADE2-MD	FCTVA	2 300,00	1 150,88	1 150,88	1 000,38	918,45	81,93
73332	P502O006	MADE2-MD	Prix de journée	0,00	107 359,20	156 993,30			
733 318	P502O006	MADE2-MD	Dotation globale	5 078 366,35	5 078 366,35	5 078 366,35	5 944 461,00	5 460 754,29	483 706,71
7081	P502O007	MADE2-MD	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	1 200,00	1 881,50	3 072,85	1 800,00	1 652,58	147,42
70828	P502O007	MADE2-MD	Autres participations forfaitaires des usagers						
7481	P502O007	MADE2-MD	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	4 000,00	0,00	0,00	1 500,00	1 377,15	122,85
773	P502O007	MADE2-MD	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale			68,57			
775	P502O007	MADE2-MD	Produits des cessions d éléments d actif		0,00	2 618,26			
778	P502O007	MADE2-MD	Autres produits exceptionnels		78,40	78,40			
7 815	P502O007	MADE2-MD	reprise sur provisions						
6419	P503O001	MADE2-MD	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	37 700,00	57 394,63	71 369,68	40 000,00	36 724,00	3 276,00
7 588	P503O001	MADE2-MD	Produits divers de gestion courante		1,18	2,02			
777	P505O001	MADE2-MD	Quote part des subventions d investissement virées au résultat de l'exercice						
002	P506O001	MADE2-MD	Résultat de fonctionnement reporté	524 898,65	524 898,65	524 898,65	257 010,62	240 581,25	16 429,37
TOTAL GROUPE I: Produits de la tarification				5 078 366,35	5 185 725,55	5 235 359,65	5 944 461,00	5 460 754,29	483 706,71
TOTAL GROUPE II: Autres produits relatifs à l'exploitation				45 200,00	60 428,19	75 595,43	44 300,38	40 672,18	3 628,20
TOTAL GROUPE III: Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables				-	78,40	2 765,23	-	-	-
Total				5 648 465,00	5 771 130,79	5 838 618,96	6 245 772,00	5 742 007,72	503 764,28

DEPENSES INVESTISSEMENT											
Libellé	CDR gestionnaire	Code opération	Description	REPORTS	BP 2023	BP 2023 avec REPORTS	virements	DM	BP 2023 + virements + DM	CA 2023	BP 2024
2033	MADE2-MD	P5020004	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'insertion		3 000,00	3 000,00			3 000,00	1 188,00	3 000,00
2154	MADE2-MD	P5040002	Matériel et outillages		221 200,00	221 200,00	-1 620,00	-217 844,11	1 735,89	1 735,89	20 000,00
2181	MADE2-MD	P5040002	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers				1 620,00		1 620,00	1 620,00	15 000,00
2182	MADE2-MD	P5040002	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	24 793,60	40 000,00	64 793,60		-674,42	64 119,18	63 119,18	-
2183	MADE2-MD	P5040002	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique		7 500,00	7 500,00		-7 500,00	-	-	5 531,33
2184	MADE2-MD	P5040002	Autres immobilisations corporelles - Mobilier		316 800,00	316 800,00		-262 227,47	54 572,53	8 131,42	5 000,00
2313	ADTBATI-MD	P5040001	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre								60 000,00
2313	ADTBATI-MD	P5070002	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre		1 039 000,00	1 039 000,00		-221 353,00	817 647,00	430 626,44	657 000,00
237	ADTBATI-MD	P5070002	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles		588 000,00	588 000,00		-175 353,00	412 647,00	287 723,00	301 000,00
2313	ADTBATI-MD	P5070003	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre		15 649 000,00	15 649 000,00		-3 084 450,00	12 564 550,00	6 435 328,65	9 508 000,00
238	ADTBATI-MD	P5070003	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles		11 163 000,00	11 163 000,00		-3 084 450,00	8 078 550,00	4 800 316,00	6 657 000,00
Total				24 793,60	29 027 500,00	29 052 293,60	-	-7 053 852,00	21 998 441,60	12 029 788,58	17 231 531,33

RECETTES INVESTISSEMENT											
Libellé	CDR gestionnaire	Code opération	Description	REPORTS	BP 2023	BP 2023 avec REPORTS	virements	DM	BP 2023 + virements	CA 2023	BP 2024
10222	MADE2-MD	P5020008	Dotations et fonds divers – FCTVA		8 000,00	8 000,00		661,37	8 661,37	8 661,37	12 000,00
28031	MADE2-MD	P5050001	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études		1 760,00	1 760,00			1 760,00	1 760,00	
2805	MADE2-MD	P5050001	Amortissements des immobilisations incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaire		1 025,44	1 025,44	55,15		1 080,59	1 080,59	
28131	MADE2-MD	P5050001	Bâtiments		27 268,00	27 268,00			27 268,00	27 268,00	27 268,00
28154	MADE2-MD	P5050001	Matériel et outillage		15 447,87	15 447,87	353,00		15 800,87	15 800,87	13 570,36
28181	MADE2-MD	P5050001	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements		30 762,09	30 762,09	787,15		29 974,94	29 974,09	26 834,96
28182	MADE2-MD	P5050001	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport		28 774,75	28 774,75			28 774,75	28 774,75	33 500,92
28183	MADE2-MD	P5050001	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique		2 183,99	2 183,99	121,00		2 304,99	2 304,99	2 188,00
28184	MADE2-MD	P5050001	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier		9 691,86	9 691,86	258,00		9 949,86	9 949,86	8 637,76
10682	MADE2-MD	P506	Excédents affectés à l'investissement						-		
001	MADE2-MD	P5060001	Excédent ou déficit d'investissement reporté		2 928 070,30	2 928 070,30			2 928 070,30	2 928 070,30	3 376 868,33
2031	ADTBATI-MD	P5070002	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études						-		
237	ADTBATI-MD	P5070002	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles		778 000,00	778 000,00		-175 353,00	602 647,00	340 084,51	438 000,00
238	ADTBATI-MD	P5070003	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles		15 649 000,00	15 649 000,00		-3 084 450,00	12 564 550,00	6 435 328,65	9 508 000,00
1311	ADTBATI-MD	P5070004	Subventions d'équipement transférables – Etat		2 478 663,00	2 478 663,00		-1 778 663,00	700 000,00	500 000,00	1 978 663,00
1312	ADTBATI-MD	P5070005	Subvention d'équipement transférables-Collectivités et établissements publics		3 801 646,30	3 801 646,30		718 353,70	4 520 000,00	4 520 000,00	680 000,00
10222	ADTBATI-MD	P5070007	Dotations et fonds divers – FCTVA		3 292 000,00	3 292 000,00		-2 734 401,07	557 598,93	557 598,93	1 126 000,00
Total				-	29 052 293,60	29 052 293,60	0,00	-7 053 852,00	21 998 441,60	15 406 656,91	17 231 531,33

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIEVRE ÉPANOUIE

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Culture : La pierre angulaire d'une Nièvre épanouie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-4 et L.3211-1,

VU le Code de l'Éducation, notamment son article L.216-2,

VU la délibération n°10 du Conseil général du 15 décembre 2006 adoptant le schéma départemental de l'enseignement artistique en musique, danse et théâtre,

VU la délibération n°12 du Conseil départemental du 26 novembre 2018 relative à la Cité muséale de Château-Chinon,

VU la délibération n°6 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant le Programme

Départemental et le Pacte Territorial d'Insertion,
VU la délibération n°7 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant la stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap,
VU la délibération n°14 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant le plan d'adaptation au changement climatique,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique culturelle, hors lecture publique, soit :
 - . 2 846 660 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 135 580 € en dépenses d'investissement,

 - . 60 625 € en recettes de fonctionnement,
 - . 25 000 € en recettes d'investissement,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants,

- **D'ACCORDER** une somme de **1 456 000 €** à RESO Nièvre au titre de la contribution du Département au budget de cet organisme pour l'exercice 2024,

- **D'ACCORDER** un montant de **100 000 €** à Bibracte EPCC au titre de la contribution du Département au budget de cet organisme pour l'exercice 2024,

- **D'ACCORDER** un montant de **48 000 €** à l'EPCC Cité du mot au titre de la contribution du Département au budget de cet organisme pour l'exercice 2024,

- **D'APPROUVER** le principe de prêt des collections appartenant au Département sous réserve de l'expertise technique et scientifique du conservateur départemental et **d'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions de prêt ainsi que toutes pièces nécessaires,

- **DE DONNER** délégation à la Commission permanente pour la répartition de ces crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter l'ensemble des subventions prévues au budget notamment auprès de l'État, des EPCI, des communes, de la Région, de l'Europe et à signer les conventions s'y rapportant.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

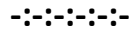
Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240325-73501-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - UN DES OUTILS A L'ACCÈS À LA LECTURE ET AUX SAVOIRS

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Lecture publique : Un des outils à l'accès à la lecture et aux savoirs

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1111-4 et L.3211-1,

VU le schéma départemental de développement de la lecture publique adopté par délibération n°12 du Conseil départemental du 25 mars 2019,

VU l'attribution par l'État du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR),

VU le Programme Départemental et le Pacte Territorial d'Insertion 2021-2027, adoptés par délibération n°6 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021,

VU la stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap adoptée par délibération n°7 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021.

VU le plan d'adaptation au changement climatique adopté par délibération n°14 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021,

VU le Contrat Départemental Lecture Itinérance 2022-2024 entre le Département et l'État, validé par délibération n°6 de la Commission permanente du 12 décembre 2022,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique de développement de la lecture publique soit :

Dépenses : 327 650 €

Fonctionnement : 184 500 €

Chapitre 011 : 123 000 €

Chapitre 65 : 61 500 €

Investissement : 143 150 €

Chapitre 21 : 143 150 €

Recettes : 39 272 €

Fonctionnement : 8 000 €

Chapitre 74 : 8 000 €

Investissement : 31 272 €

Chapitre 13 : 31 272 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.
- **DE DONNER** délégation à la commission permanente pour la répartition de ces crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter l'ensemble des subventions prévues au budget notamment auprès de l'État, des EPCI, des communes, de la Région, de l'Europe et à signer les conventions s'y rapportant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou modification.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240325-73540-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 30

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - DE L'ACTIVITÉ LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Sport : De l'activité loisirs jusqu'au haut niveau, faire du sport un vecteur du lien social et de la fierté

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-4 et L.3211-1,

VU la délibération n°13 de l'assemblée départementale du 25 novembre 2019 adoptant le règlement d'intervention relatif au soutien des sportifs de haut niveau,

VU la délibération n°3 de l'assemblée départementale du 30 janvier 2023 adoptant le règlement des aides aux clubs et aux manifestations sportives,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE VOTER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique sportive soit :

1 358 750 € en dépenses de fonctionnement.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.
- **D'APPROUVER** le principe du partenariat avec l'USON Rugby Plus pour un montant de 212 600 €, avec le Moto Club de Nevers pour un montant de 135 000 €, avec l'ASA Nevers Magny-Cours pour un montant de 99 000 €, avec le comité d'organisation du TNM pour un montant de 36 000 € dont 28 000 € au titre de la politique sportive et 8 000 € au titre du partenariat de communication, avec BMRT-3D pour un montant de 10 000 €.
- **D'APPROUVER** les termes des conventions de partenariat avec l'USON Rugby Plus, le Moto Club de Nevers, l'ASA Nevers Magny-Cours, le Comité d'organisation du TNM et BMRT-3D.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et toute pièce nécessaire à leur exécution.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240325-73438-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 25 et 26 mars 2024,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

La société « USON Rugby Plus », Société Anonyme Sportive professionnelle

5, rue Denis Papin – 58640 VARENNES-VAUZELLES

représenté par son Président Monsieur Régis DUMANGE,

N° SIRET : 51 391 792 200 017

ci-après dénommée " USON Rugby Plus "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

La société **USON Rugby Plus** est une société anonyme sportive professionnelle créée en 2009 afin de promouvoir l'équipe première de l'USON Rugby.

Dans le cadre de sa politique de communication, **le Département** a souhaité soutenir les clubs sportifs ou les sportifs nivernais évoluant à haut niveau et dont les performances contribuent à valoriser et dynamiser l'image de notre Département.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – PÉRIODE CONTRACTUELLE

Sous réserve des dispositions ci-après et notamment des clauses de résiliation anticipée indiquées à l'article 5, le présent contrat est conclu pour la durée de la saison de Pro D2 de rugby 2023/2024. Il prend effet à la date de signature du présent contrat et se terminera au **30 Juin 2024**.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L'USON RUGBY PLUS

2-1 Communication :

En qualité de Partenaire « Infrastructure », Le **Département** bénéficiera du naming de la Tribune Ouest appelée « TRIBUNE NIEVRE » avec un panneau au centre de 10 x 1.30 m. Cette appellation sera donc aussi reportée sur l'ensemble des billets donnant accès à cette tribune.

Pendant la durée du contrat, l'**USON Rugby Plus** s'engage à faire figurer le LOGOTYPE du **Département** sur 1 panneau de 4x3 m (3.20 x 2,70 m exactement).

Le **Département** pourra également bénéficier de :

- Affichage dynamique LED : 3 x 30 secondes sur 120m en LED EST (Face champ caméra) ou équivalent.
Le nombre exact de passages sur l'affichage dynamique se fera sur l'ensemble du déroulement du match concerné, soit environ 90 minutes, selon les recommandations et consignes données par la Ligue Nationale de Rugby, règles fédérales auxquelles l'USON RUGBY PLUS doit obligatoirement se soumettre.
- Présence du logo clairement visible à l'entrée du club des partenaires.
- Présence du DÉPARTEMENT sur le site Internet de l'USON RUGBY PLUS (page individuelle).
- Présence dans l'annuaire des partenaires (2 pages).

Le DÉPARTEMENT pourra également bénéficier de 4961 places pour les 15 matchs de la saison.

LE DÉPARTEMENT pourra également bénéficier pour la période du contrat et pour **les 15 matchs de la saison du PACK LOGE NEVERS AGGLOMÉRATION :**

LE DÉPARTEMENT a choisi de réserver une Loge de 32 places en Tribune NEVERS AGGLOMÉRATION.

A ce titre, LE DÉPARTEMENT pourra bénéficier de 32 places par matchs, soit 480 places pour les 15 matchs à domicile.

L'offre loge comprend les services suivants :

– Création d'un accès à un extranet invitation personnalisé pour récupérer et gérer vos invitations (places et pass parking en eticket) ;

– Accès pendant tout le match de l'équipe 1 à la loge privative située en haut de la Tribune Nevers Agglomération avec les places numérotées à proximité immédiate, leur nombre étant fonction de la superficie de la loge où seront proposées les prestations traiteur suivantes :

- Petits fours salés (chauds ou froids)
- Cocottes et / ou verrines
- Plancha thématique

- Fromage
- Dessert
- Boissons non alcoolisées (« softs »)
- Champagne (8 bouteilles)
- Vin (4 bouteilles)
- Bière (48 bouteilles de 33cl)

– La prestation « cocktail » débutera 45 minutes avant le début du match de l'équipe et se terminera au plus tard 1 heure après le coup de sifflet final.

– Animation ponctuelle de la loge par un joueur ou plusieurs joueurs non présents sur la feuille de match. Sa présence sera partagée avec 1 ou 2 autres loges.

– Mise à disposition du ou des moniteur(s) présents dans la loge pour promouvoir la société par un film ou autre support numérique ;

– Possibilité de personnaliser un des côtés de la loge (tarif en sus).

Au-delà des quantités contractuelles (notamment alcool), toute commande de boissons supplémentaire nécessitera un accord spécifique du Département. La facturation se fera donc à posteriori selon le bon de commande signé par la personne ayant présenté la carte attestant qu'elle a l'autorisation d'engager des dépenses pour le compte du Département.

Lors de ces matchs, un accueil privilégié des représentants du Département sera organisé, comprenant notamment les prestations suivantes :

- Accès au parking des partenaires.
- Fil d'accueil VIP, aux entrées A et C afin de faciliter l'accès.

Le Département pourra également bénéficier, pour la période du contrat, des prestations suivantes lors de chacun des matchs à domicile :

– 2 Accès d'après-match au Réceptif « PLUS » du bâtiment « SEVEN » situé à l'arrière de la Tribune VILLE DE NEVERS ; L'accès se fera sur présentation de bracelets spécifiques. Une bouteille de champagne sera réservée au Bar, permettant ensuite d'en disposer (pas de table réservée).

Modalités de fonctionnement des matchs hors contrat :

- « Phases finales d'accession au TOP 14 » : en cas d'accession à cette phase de championnat, un quota de places au tarif en vigueur sera proposé au Département (information à recevoir en avril 2023 le cas échéant).

LE DÉPARTEMENT bénéficiera d'avantages supplémentaires avec, sur présentation de la carte partenaire :

- 10 % de remise sur les tarifs des produits merchandising en vente à l'entrée du stade les jours de match
- Des tarifs préférentiels pour l'achat de billets supplémentaires hors quota.

En outre, LE DÉPARTEMENT pourra bénéficier de l'ensemble des événements hors matchs organisés par l'USON RUGBY PLUS (Speed eat meetings, After works, Touch rugby...), et notamment de 4 places pour chacun des deux dîners de gala des partenaires de l'USON RUGBY PLUS – appelés Les Conviviales – se déroulant en début et fin de saison (dates à recevoir).

En outre, **LE DÉPARTEMENT** pourra faire référence et mention dans ses rapports avec les tiers de son partenariat publicitaire avec l'**USON Rugby Plus** pendant cinq (5) ans à compter de la date de signature du contrat.

L'**USON Rugby Plus** ne pourra pas être tenue pour responsable du maintien et du déroulement effectif de l'une ou l'autre des épreuves du Championnat, et, en particulier, de changements et annulations pouvant affecter sa préparation et/ou son déroulement, que ce soit du fait des pouvoirs sportifs et plus généralement, du fait de tous tiers et, de tous éléments et événements extérieurs.

L'**USON Rugby Plus** se réserve la faculté de conclure des contrats de partenariat avec tous les partenaires de son choix.

2-2 Éléments financiers :

L'**USON Rugby Plus** s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

La société respecte la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à apporter une participation financière de deux cent douze mille six cent euros (212 600 €) en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'elle pourra retirer de l'association de son image avec la société USON Rugby Plus SASP, répartis de la manière suivante :

- | | |
|----------------------------|---------------|
| - Loge 32 places | 115 200 € TTC |
| - 5 000 places | 57 600 € TTC |
| - Naming Tribune | 36 000 € TTC |
| - 15 « Pass Plus 2 accès » | 3 800 € TTC |

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 25 et 26 mars 2024 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITÉ

Le Département et l'USON Rugby Plus, hormis les besoins inhérents à l'approche extravertie de leurs activités respectives, s'obligent à une grande discrétion et confidentialité, concernant les informations fournies ou recueillies à l'occasion de ce contrat et s'engagent à ne les divulguer à quiconque y compris après la fin de ce contrat, cette disposition étant par nature destinée à survivre au présent contrat.

De façon générale, le Département et l'USON Rugby Plus se rendront compte mutuellement de manière systématique et échangeront toutes informations utiles dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Le Département et l'USON Rugby Plus s'abstiendront toujours mutuellement de toute critique et de tout dénigrement direct ou indirect en public.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues au présent contrat, par l'une ou l'autre des parties, le contrat sera résilié de plein droit après mise en demeure adressée à la partie défaillante et restée sans réponse, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels un manquement pourrait donner lieu.

En cas d'annulation ou de report d'une ou plusieurs manifestations prévues au cours de la mission visée, les parties se rapprocheront afin de convenir de la nouvelle affectation à donner aux sommes prévues au contrat.

Si les parties n'arrivaient pas à trouver de nouvelles affectations, le contrat sera résolu de plein droit ; sans que cela puisse donner lieu à indemnités au profit de l'une ou l'autre des parties.

En cas de résiliation anticipée des présentes, les sommes déjà versées par le Département au titre des présentes, resteront acquises à l'USON Rugby Plus pour la part déjà dépensée. En revanche, la part non engagée sera restituée au Département sans délai. Les sommes non versées par le Département ne seront pas dues.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT DES LITIGES

La validité et l'interprétation du présent contrat seront régies à tous égards par la loi française.

En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant au présent contrat, les parties rechercheront avant tout, une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, tant sur la validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant le Tribunal compétent du siège social de l'USON Rugby Plus.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 2 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

Fait et signé en deux exemplaires originaux, à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour l'USON Rugby Plus SASP
Le Président Directeur Général,
Monsieur Régis DUMANGE.

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 25 et 26 mars 2024,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « Moto Club de Nevers »

19 rue de l'Orangerie – 58000 SAINT-ELOI

représenté par son Président Monsieur Régis MOREAU,

N° SIRET : 77 847 679 600 025

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département de la Nièvre qui a souhaité soutenir les associations sportives organisant des événements sportifs contribuant à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que les événements sportifs organisés par le bénéficiaire, présentés ci-après, participent à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques dans l'organisation des manifestations suivantes : Championnat de France Super Bike, Championnat de France Promosport et Championnat du Monde Super Bike. Elle conditionne le versement des aides relatives à l'organisation et au rayonnement médiatique de ces épreuves.

Les objectifs conjointement définis à atteindre durant la durée de la convention sont les suivants :

- Organiser des manifestations sportives motocyclistes d'envergure nationale et internationale dans la Nièvre et en faciliter l'accès à la population nivernaise,
- Valoriser la Nièvre et le site du Circuit de Nevers-Magny-Cours comme pôle international de pratique du sport motocycliste de compétition.

ARTICLE 2 – CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Il est convenu entre les parties susnommées que les manifestations Championnat de France Super Bike, Championnat de France Promosport et Championnat du Monde Super Bike, objets de la présente convention, se dérouleront entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2024 pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2024, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 135 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 6 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 8 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de cent trente-cinq mille euros (135 000 €), en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image avec l'association Moto Club de Nevers.

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 25 et 26 mars 2024 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Comptes-rendus

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 2 mois suivant la fin de chaque manifestation, un compte-rendu de celle-ci. Ce compte-rendu devra comporter tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de l'action.

2. Communication

Le Moto Club de Nevers s'engage à :

– Faire apparaître sur tous les documents qu'il édite (affiches, programmes...) et l'ensemble de ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux), concernant les manifestations décrites à l'article 1, le logo du Département de la Nièvre. Il s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet.

– Transmettre, au moins une semaine avant la date de l'événement, les affiches ou toute autre information des courses pour lesquelles l'association souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Il doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département de la Nièvre souhaite apposer

Le Département de la Nièvre pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de ces manifestations sportives.

3. Mise à disposition de places gratuites pour le Département

Le Moto Club de Nevers s'engage à :

– Fournir aux représentants du Département 20 places gratuites pour chacune des manifestations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente convention.

4. Éléments financiers

Le Moto Club de Nevers s'engage à :

– Fournir au Département de la Nièvre, dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois), un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé pour chaque manifestation identifiée par la présente convention,
- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultats consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département de la Nièvre pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 4 de la présente convention.

– Fournir le rapport d'activité de l'association ;

– Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et

renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS DU CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

La modification du calendrier entraînant l'annulation d'une manifestation donne lieu à un échange avec les services du Département et l'élu en charge de la politique publique pour apprécier l'impact du changement sur la participation globale.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux participations aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la participation conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96- 314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la participation supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle participation en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – RENOUELEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association Moto Club de Nevers,
Monsieur Régis MOREAU.

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 25 et 25 mars 2024,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'« Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours »

Technopôle, Circuit de Nevers-Magny-Cours – 58470 MAGNY-COURS

représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre BECHU,

N° SIRET : 38 958 395 600 021

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département de la Nièvre qui a souhaité soutenir les associations sportives organisant des événements sportifs contribuant à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que les événements sportifs organisés par le bénéficiaire, présentés ci-après, participent à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques dans l'organisation du Fanatec GT World Challenge Europe, de l'Ultimate Cup Séries, du Tourism Trophy Endurance et des Classic Days. Elle conditionne le versement des aides relatives à l'organisation et au rayonnement médiatique de ces épreuves.

Les objectifs conjointement définis à atteindre durant la durée de la convention sont les suivants :

- Organiser des manifestations sportives automobiles d'envergure nationale et internationale dans la Nièvre et en faciliter l'accès à la population nivernaise,
- Valoriser la Nièvre et le site du Circuit de Nevers-Magny-Cours comme pôle international de pratique du sport automobile de compétition.

ARTICLE 2 – CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Il est convenu entre les parties susnommées que le Fanatec GT World Challenge Europe, l'Ultimate Cup Series, le Tourism Trophy Endurance et les Classic Days, objets de la présente convention, se dérouleront entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2024 pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2024, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 99 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 6 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 8 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de quatre vingt dix neuf mille euros (99 000 €), en contrepartie de l'organisation des quatre manifestations citées à l'article 1 de la présente convention.

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 25 et 26 mars 2024 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Comptes-rendus

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 2 mois suivant la fin de chaque manifestation, un compte-rendu de celle-ci. Ce compte-rendu devra comporter tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de l'action.

2. Communication

L'Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours s'engage à :

– Faire apparaître sur tous les documents qu'il édite (affiches, programmes...) et l'ensemble de ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux), concernant les manifestations décrites à l'article 1, le logo du Département de la Nièvre. Il s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet.

– Transmettre, au moins une semaine avant la date de l'événement, les affiches ou toute autre information des courses pour lesquelles l'association souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Il doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département de la Nièvre souhaite apposer

Le Département de la Nièvre pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de ces manifestations sportives.

3. Mise à disposition de places gratuites pour le Département

L'Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours s'engage à :

– Fournir aux représentants du Département 20 places gratuites pour chacune des manifestations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente convention.

4. Éléments financiers

L'Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours s'engage à :

– Fournir au Département de la Nièvre, dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois), un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé pour chaque manifestation identifiée par la présente convention,
- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultats consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département de la Nièvre pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 4 de la présente convention.

– Fournir le rapport d'activité de l'association ;

– Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS DU CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

La modification du calendrier entraînant l'annulation d'une manifestation donne lieu à un échange avec les services du Département et l'élu en charge de la politique publique pour apprécier l'impact du changement sur la participation globale.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux participations aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la participation conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la participation supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle participation en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – RENOUELEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association ASA Nevers-Magny-Cours,
Monsieur Jean-Pierre BECHU.

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération 25 et 26 mars 2024,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « Comité d'Organisation du Tour Nivernais Morvan (T.N.M.) »

Hameau d'Ardy – 58000 SERMOISE SUR LOIRE

représenté par son Président Monsieur Raphaël DESCHAMPS,

N° SIRET : 44 512 707 900 025

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département de la Nièvre qui a souhaité soutenir les associations sportives organisant des événements sportifs contribuant à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que l'événement sportif organisé par le bénéficiaire, présenté ci-après, participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques dans l'organisation du Tour Nivernais Morvan. Elle conditionne le versement des aides relatives à l'organisation et au rayonnement médiatique de ces épreuves.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2024 et ne concerne que la manifestation sportive susnommée.

ARTICLE 3 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2024, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de

36 000 euros réparti de la façon suivante :

- une aide d'un montant de 28 000 € au titre de la politique sportive,
- une aide d'un montant de 8 000 € au titre du partenariat de communication pour le maillot jaune.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de la participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de trente-six mille euros (36 000 €), en contrepartie de l'organisation de la manifestation citée à l'article 1 de la présente convention. Cette participation sera versée de la façon suivante :

- une aide d'un montant de 28 000 € au titre de la politique sportive,
- une aide d'un montant de 8 000 € au titre du partenariat de communication pour le maillot jaune.

Un premier versement de 14 000 € ayant déjà été effectué à titre d'acompte en février 2024, le montant restant à payer s'élève donc à 22 000 €.

Le règlement de ces aides se fera en une fois sur le compte bancaire ou postal dont le RIB ou RIP a été préalablement fourni au Département par les dirigeants de l'association, après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 25 et 26 mars 2024 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Organisation

Le bénéficiaire s'engage à :

- Organiser la manifestation sportive Tour Nivernais Morvan en 2024.
- Obtenir toutes les autorisations nécessaires au bon déroulement de la manifestation, notamment au niveau de la sécurité des concurrents et des spectateurs. Il s'engage également à rechercher un autofinancement maximal sur ses fonds propres ou par la recherche de partenaires.

2. Communication

Le bénéficiaire s'engage à :

– Faire apparaître sur le maillot jaune, tous les documents qu’il édite (affiches, programmes...) et l’ensemble de ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) le logo du Département de la Nièvre. Il s’engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec les médias (presse écrite, de télévision, de radio...) ou encore sur son site internet.

Il doit aussi faire apparaître, le ou les jours de la manifestation, tous les supports visuels que le Département souhaitera apposer sur le lieu de la manifestation.

Le Département de la Nièvre pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l’occasion de ces manifestations sportives.

En outre, la collectivité bénéficiera de droits d’entrée pour chacune des manifestations organisées.

3. Éléments financiers

Le bénéficiaire s’engage à :

– Fournir au Département de la Nièvre le budget prévisionnel dans les trois mois francs avant la date de la manifestation. Il s’engage à utiliser la participation du Département conformément à la présente convention. Ainsi, la convention ne peut être réaffectée à d’autres objectifs qu’avec l’accord du Département.

Le Comité d’Organisation du TNM respectera la présentation comptable en vigueur et fera notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l’association, à partir du règlement financier de ladite association.

– Fournir dans les 6 mois suivant la manifestation :

- un compte-rendu sportif de celle-ci,
- le bilan financier de la manifestation,
- le compte de résultats de l’association.

Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s’engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu’il pourra lui demander dans un délai d’un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d’inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CAS D'ANNULATION DE LA MANIFESTATION SPORTIVE

Dans le cas où la manifestation sportive objet de la convention ne peut avoir lieu, tout ou partie de la participation ne sera pas versée.

En outre, dans la mesure où une manifestation est annulée après qu'il eut perçu les aides correspondantes, l'organisateur est tenu de rembourser intégralement les sommes qui lui ont été allouées.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 10 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 11 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association Comité d'Organisation du
Tour Nivernais Morvan,
Monsieur Raphaël DESCHAMPS.

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 25 et 26 mars 2024,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « 3D - BMRT »

Chez Monsieur Romain MANGE – 17 rue Gay Lussac – 58640 VARENNES-VAUZELLES

représenté par son Président Monsieur Romain MANGE,

N° SIRET : 50 235 095 200 011

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département qui a souhaité soutenir les clubs sportifs ou les sportifs nivernais évoluant à haut niveau et dont les performances contribuent à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que le bénéficiaire, par son niveau sportif et les compétitions dans lesquelles il est engagé, participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2024 pour une durée de un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2024, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de

10 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de dix mille euros (10 000 €), en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image avec l'association 3D-BMRT.

Cette aide constitue une contribution départementale aux frais directement engagés, sur l'année 2023, pour couvrir les dépenses liées aux activités sportives de 3D-BMRT, et auquel le Département a souhaité associer son image.

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil département des 25 et 26 mars 2024 et de sa signature par les parties.

Le Département peut, dès la signature de cette convention, faire état de son soutien à 3D-BMRT, en utilisant son nom, et son image dans les publications et actions auprès d'autres organismes de presse, toutes formes comprises.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Communication

Le bénéficiaire s'engage à fournir les prestations suivantes :

– Faire apparaître le logo du Département de la Nièvre sur les vêtements et équipements utilisés par lui (y compris les motos) lors des compétitions.

– Faire apparaître le logo du Département sur tous ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et documents édités (affiches, programmes...) par le bénéficiaire.

– Organiser en cours de saison une soirée avec la présentation de l'équipe, des pilotes et de la moto, et ce en présence d'un représentant de chacun de ses sponsors, d'un représentant du Département et de la presse.

– Transmettre, au moins une semaine avant la date de l'événement, les affiches ou toute autre information des courses pour lesquelles l'association souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

3D-BMRT s'engage à prendre part, sauf cas de force majeure, à toutes les épreuves du Championnat du Monde d'Endurance Moto 2024 (24 heures du Mans Moto, 8 heures de Spa, 8h de Suzuka et Bol d'Or) pour lesquelles il serait sélectionné et à véhiculer l'image sportive du Département de la Nièvre, tant par sa présence et ses résultats que par son respect de l'éthique sportive au travers de son comportement comme de ses déclarations.

3D-BMRT s'engage à mettre en avant aussi souvent que possible et notamment auprès de la presse, tant généraliste que spécialisée, l'existence de ce partenariat avec le Département de la Nièvre.

3D-BMRT s'engage par ailleurs à tenir à disposition du Département tous les articles, photos et parutions le concernant.

2. Éléments financiers

3D-BMRT s'engage à :

Fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 3 de la présente convention.

Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déferée au juge des Référés territorialement compétent

pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 10 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire ,
L'association 3D-BMRT,
Monsieur Romain MANGE.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 29

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 5

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NÉCESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS

**Un département qui prend soin de tous à tout âge - Développement des territoires :
Développer les services publics nécessaires à la vie quotidienne des Nivernais**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-10 et L.3211-1,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique d'attractivité et de solidarité territoriale soit :
 - . 728 233 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 5 763 984,37 € en dépenses d'investissement.

 - . 165 000 € en recettes de fonctionnement,
 - . 660 000 € en recettes d'investissement.
- **D'INSCRIRE** la somme de 242 000 € en section de fonctionnement pour la cotisation statutaire du Département de la Nièvre au Parc Naturel Régional du Morvan au titre de l'exercice 2024,
- **D'INSCRIRE** la somme de 230 746 € en section de fonctionnement pour soutenir l'ingénierie de pilotage et de projet des deux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux nivernais,
- **DE CONFIER** à la Commission Permanente le soin d'assurer la mise en œuvre des orientations et des dispositifs mentionnés dans le présent rapport,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de commande publique en résultant et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la politique considérée.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240325-73629-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 25 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 29

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 5

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à M. Frédéric ROY, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT OPÉRATIONNEL
AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS POUR LA MISE
EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS AU PROGRAMME
"PETITES VILLES DE DEMAIN"**

**Un département qui prend soin de tous à tout âge - Développement des territoires :
Développer les services publics nécessaires à la vie quotidienne des Nivernais**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111-10 et L.3211-1,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du projet d'avenant N°1 à la convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Caisse des dépôts au programme « Petites villes de demain », conformément au document « Annexe N°1 » ci-joint,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, à signer notamment l'avenant n°1 portant la dotation de la Caisse des dépôts et consignations à 850 000 € pour la période 2021-2026 contre 510 000 € prévus initialement sur 2021-2023.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240325-73586-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS DE LA CAISSE DES DEPOTS
AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**

Entre

La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Mathieu Aufauvre, Directeur régional Bourgogne-Franche-Comté à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général en date du 23 février 2024, ci-après dénommée "**La Caisse des Dépôts**",

D'une part,

Et

Le Département de la Nièvre représenté par Fabien Bazin, Président du Conseil Départemental habilité par une délibération de l'Assemblée départementale en date des 25 et 26 mars 2024, ci-après dénommé "**Le Département**",

D'autre part,

Ci-après désignées conjointement les "Parties" et individuellement une "Partie"

Préambule

Il est préalablement rappelé que les Parties ont conclu en date du 17 mai 2021 une convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Caisse des Dépôts au programme Petites villes de demain, pour une durée initiale de 3 années, soit jusqu'au 16 mai 2024, avec une possibilité de reconduction expresse sous réserve notamment des crédits budgétaires disponibles.

Pour la continuité du partenariat, les Parties décident de proroger cette convention selon les modalités fixées par le présent avenant.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

1.1 Prolongation de la durée

Le présent avenant prolonge la convention signée par les parties le 17 mai 2021, pour une durée initiale de trois ans prévue à son article 3.2, jusqu'au 31 décembre 2026.

En conséquence, les stipulations de l'article 3.2 de la convention sont remplacées par les stipulations suivantes :

« La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue pour une durée déterminée qui s'achèvera le 31 décembre 2026, sous réserve des articles 4.2, 5.3, 6 et 7, dont les stipulations resteront en vigueur pour la durée des droits et obligations respectives en cause, quelle que soit la cause de terminaison de la présente convention. »

1.2 Augmentation de la dotation

Le présent avenant modifie également le montant de la dotation initiale de la Caisse des Dépôts de 510 000 € prévu à l'article 4.1 de la convention pour le financement du Programme Petites Villes de Demain dans le Département de la Nièvre afin de le porter à un montant total de 850 000 €, soit une augmentation d'un montant de 340 000 €.

En conséquence, les stipulations de l'article 4.1 de la convention sont remplacées par les stipulations suivantes :

« Le montant plafond de la dotation de la Caisse des Dépôts au programme Petites Villes de Demain est fixé à 850 000 € pour la période 2021-2026 sur la base d'un montant indicatif de 85 000 euros par Territoire PVD du Département de la Nièvre, faisant l'objet d'une convention d'adhésion au programme PVD.

Les montants disponibles pourront être attribués aux Territoires PVD par le Conseil départemental jusqu'au 31.03.2026.

La répartition prévisionnelle annuelle de cette dotation est de 170 000 €.

Les montants correspondants seront contractualisés et versés directement aux bénéficiaires par le Département sur son propre budget. La moitié du montant annuel de la première année sera versé à la signature de la présente. Ensuite, les versements suivants seront attribués sur constatation de l'attribution d'au moins 80% du versement précédent, après remise à la Caisse des dépôts des informations de type reportings prévues au point 1 de l'article 3 de la Convention et à la vue de la programmation constatée, toujours dans la limite de l'enveloppe de 850 000 €.

Un versement anticipé pourra être sollicité avant la fin de l'année, en cas de consommation des crédits attribués, et selon les mêmes modalités précitées, toujours dans la limite de l'enveloppe de 850 000 €. »

Article 2 : Date de prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de sa signature par les parties.

Article 3 : Dispositions finales

Toutes les autres clauses de la convention du 17 mai 2021 demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. Les parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à ladite convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait à Besançon, le.....
(*En deux originaux*)

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations **Pour le Département de la Nièvre**
Le Directeur Régional de Bourgogne-Franche-Comté Le Président du Conseil Départemental

Mathieu Aufauvre

Fabien Bazin

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE !

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Accompagnement au numérique : Le numérique, c'est pas automatique !

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-9 et L.3211-1,

VU la stratégie départementale d'aide aux usages numériques adoptée le 20 mai 2021,

VU l'enjeu n°1 « Imagine la Nièvre »,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER**, au titre de la politique de développement du numérique les inscriptions budgétaires suivantes : 119 000 € en dépenses de fonctionnement, 28 000 € en dépenses d'investissement, 11 500 € en recettes de fonctionnement,
- **DE DONNER DÉLÉGATION** à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de ce rapport, ainsi que pour le suivi et l'instruction des dossiers correspondants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les financements pour ces opérations et à lancer les éventuelles consultations nécessaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou modification,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application de l'ensemble de ces décisions, notamment les conventions et leurs éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-73677-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Bâtiments départementaux : Pour des bâtiments facilitant l'accès aux services publics

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le Code de la Commande publique, notamment les articles L.2123-1 et L.2124-1,
VU la délibération n°28 du Conseil général du 12 décembre 2011 validant les orientations du Plan Stratégique Patrimonial,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à l'enjeu « Prendre soin de vous et de votre quotidien » soit :
 - . 2 149 565 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 4 528 438,86 € en dépenses d'investissement,

 - . 1 782 534 € en recettes de fonctionnement,
 - . 2 641 212 € en recettes d'investissement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les marchés, les conventions et les éventuels avenants,
- **DE SOLLICITER** les subventions susceptibles d'être perçues.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-73651-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR UN FONCTIONNEMENT FACILITÉ

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.3211-1,
VU le Code de la Commande publique, notamment ses articles L.2111-1, L.2123-1 et L.2124-1,
VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE ;

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Moyens de l'institution soit :
 - . 1 701 950 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 346 900 € en dépenses d'investissement,
 - . 18 100 € en recettes de fonctionnement,
 - . 9 000 € en recettes d'investissement,
- **DE DONNER** délégation à la Commission permanente pour la répartition des crédits non affectés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les marchés, les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73752-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et L.3211-2,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1, R.2122-8, R.2122-9-1 et R.2123-1,

VU la délibération n°5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au

Président, notamment en matière de commande publique,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

CONSIDÉRANT que le Président doit rendre compte à l'assemblée des décisions prises en vertu de cette délégation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision prise en matière de commande publique par le Président dans le cadre de l'exercice de la délégation qui lui est accordée, reprise dans le tableau figurant en annexe.

PREND ACTE

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-73668-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

SUIVI DES PROCÉDURES LANCÉES SOUS LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PCD

N° suivi Achats	Service gestionnaire	Objet du marché	Montant du marché € HT	Date de notification	Validation CAO	Forme du marché	Durée du marché
35/2023	CLIMAT – DDT Laurianne DEBORD	Affaire 2023-0038 Etude de conception cours végétalisées dans 2 collèges	32 880,00 €	13/12/23	AUCUNE	Ordinaire	6 mois

SUIVI DES ACTES LANCÉS SOUS LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PCD

N° suivi Achats	N° Marché et N° d'acte	Objet de l'acte modificatif	Titulaire du marché	Montant Initial €HT	Montant des actes antérieurs	Montant de l'acte modificatif	Montant après modifications	Validation CAO
SANS OBJET								

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2024 ET LE 1ER TRIMESTRE 2025

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2111-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le tableau de procédures de marchés publics à engager pour l'année 2024 et le 1^{er} trimestre 2025, tel qu'il est présenté en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer les procédures en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution, y compris leur éventuelle modification ;
- **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente pour compléter ou modifier le tableau de procédures de marchés publics en cours d'exercice, en l'absence d'inscription de crédits au budget.

PREND ACTE

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabien BAZIN', written over a faint circular stamp.

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73607-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

RECENSEMENT DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2024 ET LE 1ER TRIMESTRE 2025

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
FOURNITURES										
ADT	DPB	SE	F1029 - F1066-TB 1049	Fourniture et installation de 5 caméras de surveillance, 15 télécommandes commissaires pour panneaux LED, 35 swiches pour les coffrets techniques piste remplacement des 50 tv boxes, installation de serrures électroniques, sonorisation des extérieurs la piste club - Circuit Nevers Magny-cours	1		1 an	83 333€	83 333€	MAPA
ADT	DPRM	NTM	F1036	Fourniture de lubrifiants	4	OUI : 1 an reconductible 3 fois	NON	Montant annuel Maximum : 80 000 €	Montant Max sur la durée du contrat : 320 000 €	AO
JAR	DAGA	ACHATS	F1056	Fourniture et livraison d'équipement de protection individuelle pour les agents des services départementaux des collèges et MADEF - Lot Bottes et chaussures de sécurité	1	OUI : 1 an reconductible 3 fois		Montant annuel 135 000 HT	Montant Max HT sur la durée du contrat : 405 000 €	AO
ADT	DPRM	Nièvre travaux et matériel	F1069	Fourniture et livraison de glissières de sécurité métalliques	1	OUI : 1 an reconductible 3 fois	NON	Montant annuel Maximum : 200 000 €	Montant Max sur la durée du Contrat : 800 000 €	AO
JAR	DRH	Conditions de travail et et Relations Sociales	F1075	Bouchons moulés pour protection auditives	1	2 ans reconductible 1 fois		10 000,00€	40 000,00€	MAPA
JAR	DAGA	CRL	F1096	MOBILIER DE BUREAU	3		4 ANS	48 000,00€	192 000,00€	MAPA
SCS	Culture et Sports	Cité des Présents	F1097-F1106 S0088	Soclage et mannequinage	1		prestation ponctuelle	100 000,00 €		MAPA
FOURNITURES - 1ER TRIMESTRE 2025										
ADT	DPRM	MOBILITES	F1010	Fourniture et livraison de sel de déneigement	1	1 an reconductible 3 fois		Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 280 000 € HT	Mini annuel : 0 € Maxi : 1 120 000 € HT	AO

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPRM	MOBILITE	F1066	Fourniture de signalisation : - directionnelle - police, temporaire et lumineuse - plastique	3	1 an reconductible 3 fois		Lot 1 : signalisation directionnelle Mini annuel : 30 000 € HT Maxi annuel : 200 000 € HT	Mini : 120 000 € HT Maxi : 800 000 € HT	AO
ADT	DPRM	MOBILITE					Lot 2 : signalisation de police, temporaire et lumineuse Mini annuel : 50 000 € HT Maxi annuel : 300 000 € HT	Mini : 200 000 € HT Maxi : 1 200 000 € HT		
ADT	DPRM	MOBILITE					Lot 3 : signalisation plastique Mini annuel : 0 € HT Maxi annuel : 80 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 320 000 € HT		
JAR	DEJES	COLLEGES	2020-2020- F1098CP	FOURNITURE DE MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE DES COLLEGES - CDI Technologie et de Sciences Matériel Atelier Matériel portatif "casiers élèves" Mobilier d'Atelier Mobilier de restauration	7	4 ans	/	180 000,00€	720 000,00€	AO
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 1 : 40 000,00 €	160 000,00 €	
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 2 : 40 000,00 €	160 000,00 €	
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 3 : 10 000,00 €	40 000,00 €	
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 4 : 15 000,00 €	60 000,00 €	
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 5-6 : 15 000,00 €	60 000,00 €	
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 7 : 60 000,00 €	240 000,00 €	
JAR	DAGA	CRL	F1099/F1060	FOURNITURE DE BUREAU ET PAPIER	2	1 an reconductible 4 fois		41 000,00€	164 000,00€	MAPA
ADT	DDT	SDE	F1051-F1108	ACHAT MATERIEL (Débimètre)			1 mois	7 000,00€	5 000,00€	3 DEVIS
SERVICES										
ADT	DDT	SDE	S0006	Entretien et réparations matériels spécifiques SDE			1 an	5 000,00 €	5 000,00 €	3 DEVIS
ADT	DPB	EMB	S0008	Vérifications et maintenances des installations de sécurité incendie	1		4 ans	17 500,00 €	70 000,00 €	MAPA
ADT	DPB	EMB	S0010	Marché de vérifications périodiques	1		4 ans	30 000,00 €	120 000,00 €	MAPA
JAR	DSIN	EAFU	F1094 S0029	abonnement téléphonie mobile (fin exécution 31/07/2024, RESAH)	1		4 ans	50 000,00 €	200 000,00 €	AO

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
JAR	DSIN	ICN	F1094 S0046 S0028	TELEPHONIE FIXE (fin exécution 31/07/2024, RESAH)	1		4 ans	60 000,00 €	240 000,00 €	AO
JAR	DAGA	ACHATS	S0021-S0055-F1093-F1100-	Location Maintenance et consommables de machines à affranchir CRL -SAMS	2	oui		8 396,00 €	33 583,00 €	MAPA
SCS	Culture et Sports	Cité des Présents	S0052-S0074	Création d'un site internet - Marketing et stratégie de communication- conception graphique	1	deux fois	prestation ponctuelle 1 an	30 000 € 33 000 €	135 000,00 €	MAPA
JAR	DSIN	PROJETS	S0048	Réinformatisation du RSA	1		4 ans	185 000,00 €	205 000,00 €	MAPA
JAR	DSIN	PROJETS	S0047 S0046	Logiciel courrier	1		4 ans	A1 : 100 000 € A2 : 20 000 € A3 : 20000 € A4 : 20 000 €	160 000,00 €	AO
JAR	DSIN	PROJETS	S0047 S0046	Logiciel de GED documentaire (remplacement de GEDIWEB)	1		4 ans	A1 : 40 000 € A2 : 8 000 € A3 : 8000 € A4 : 8 000 €	64 000,00 €	AO
JAR	DSIN	PROJETS	S0046	Fourniture et maintenance système intégré de gestion de bibliothèque (fin exécution 11/10/2024)	1		4 ans	40 000,00 €	250 000,00 €	AO-MN
JAR	DSIN	PROJETS	S0046 S0047	Renouvellement maintenance webRSA (si pas de réinformatisation) (fin exécution 12/07/2024)	1	4 ans		30 000,00 €	120 000,00 €	AO
JAR	DSIN	ICN	S0046 S0047	MESSAGERIE ZIMBRA (fin exécution 5/7/2024)	1		4 ans	110 000,00 €	440 000,00 €	AO
JAR	DSIN	ICN	S0046	CYBERSECURITE PAREFEUX ANTIVIRUS via RESAH (fin exécution 26/11/2024)	1		4 ans	165 000,00 €	245 000,00 €	AO
JAR	DSIN	ICN	S0046 S0047	AIDOMENU (fin exécution 22/12/2024)	1		4 ans	30 000,00 €	120 000,00 €	AO-MN
JAR	DSIN	ICN	F1094 S0046 S0028	Serveur fax (fin exécution 31/07/2024, RESAH)	1		4 ans	3 000,00 €	12 000,00 €	AO
JAR	DSIN	ICN	S0030 F1094 S0046	LIAISONS INFORMATIQUES VPN (fin d'exécution 31/07/2024, RESAH)	1		4 ans	330 000,00 €	1 320 000,00 €	AO
ADT	DPB	SE	S0054	Marché assistance à maîtrise d'ouvrage pour les installations photovoltaïques en toiture	1		1 an	30 000,00 €	30 000,00 €	MAPA
ADT	DPB	SE	S0054	Marché de maitrise d'œuvre: Conception et réalisation Installation d'un ascenseur Collège «Adam Billaut» à Nevers	1		1 an	16 166,00 €	16 166,00 €	3 DEVIS

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPB	SE	S0054	Marché de maîtrise d'œuvre: Conception et réalisation Installation d'un ascenseur Collège «Henri Wallon» à Varennes Vauzelles	1		1 an	16 166,00 €	16 166,00 €	3 DEVIS
ADT	DPB	SE	S0058	Marché SPS Collège/bât/route...	1		4 ans	12 500 €	40 000 €	MAPA
ADT	DPB	SE	S0061	Contrôle obligatoire au CD : sécurité tribunes et passerelles	1		1 an	416 666 €	416 666 €	MAPA
SCS	Culture et Sports	Cité des Présents	S0064	Entretien ménager courant des locaux à partir de sept. 2024	1	une fois	3 ans	70 000,00 €	280 000,00 €	AO
SCS- JAR	CDS- DAGA	ACHATS	S0064	Entretien ménager courant des locaux à partir de Février 2024 - CENTRES DE SANTE	1	deux fois		18 190,00 €	56 200,00 €	AO
ADT	DPRM	NTM	S0067	Location et entretien des vêtements de travail	1	OUI : 1 an reconductible 3	NON	Montant annuel maximum : 30 000 €	Montant maximum sur la durée du contrat : 120 000 €	MAPA
	CABINET	COM-IMPRIMERIE	S0070	location, entretien et maintenance d'une presse numérique couleur		4		45 000,00 €	180 000,00 €	MAPA
JAR	DRH	Parcours Professionnels	S0084	Coaching des cadres	1	Oui : 1 an X 3		40 000,00 €	120 000,00 €	MAPA
ADT	DDT	SDE	S0087	Réalisation de mesures invertébrés (IBGN)			9 mois	7 000,00 €	7 000,00 €	MAPA OU 3 DEVIS SI CONVENTION TERRANA
ADT	DDT	SDE	S0087	Analyses Baignade Baye (CARSO)			4 mois	4 000,00 €	4 000,00 €	
ADT	DDT	SDE	S0087	Réalisation de mesures diatomées (IBD)			9 mois	8 500,00 €	8 500,00 €	
ADT	DDT	SDE-DEJES-MADEF	S0087	ANALYSES D'EAU (TERANA)			1 an	124 393,00 €	124 393,00 €	
ADT	DDT	DRTE	S0097	Accompagnement des particuliers dans la rénovation de leur logement <i>(via un Programme d'Intérêt Général ou un autre dispositif, pas d'infos à ce jour de l'Etat)</i>	1 ou plus (à confirmer)	36 mois (01/01/25 au 31/12/27). Ou ferme (à échanger)		533 333,33 €	1 600 000,00 €	AO
SCS	CSS	IS	S0097	Accompagnement des allocataires RSA travailleurs indépendants dans leur parcours d'insertion	1	3 ans		Mini 137 390 € (110 places) Maxi : 190 000 € (155 places)	Mini : 412 170 € Maxi : 570 000 €	AO

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
SCS	DA-DPE	BC	S0097	Moyen de paiement des aides sociales : CAP	1	1 An reconductible 3 fois		155 000 €	620 000 €	AO
ADT	DPB	EMB	S0106	Entretien et Maintenance des installations de contrôle d'accès, d'anti intrusion et de la prestation de télésurveillance de certains bâtiments départementaux	1	Oui	4 ans	17 500,00 €	70 000,00 €	MAPA
ADT	DPB	SE	S0123	Toiture centre médical	1		1 an	50 000,00 €	50 000,00 €	AO
ADT	DPB	SE	S0123	Etude Réfection des façades Collège «Louis Aragon» à Imphy Collège «Champ de la porte» à Cercy la tour	1		1 ou 2 ans	80 000 €	150 000 €	AO
SERVICES - 1ER TRIMESTRE 2025										
ADT	DPRM	NTM	S0001	Prestation de maintenance de véhicule et engins pour le Conseil Départemental de la Nièvre	4	OUI : 1 an reconductible 3 fois	NON	Lot 1: Secteur NEVERS - prestations de maintenance de véhicules et utilitaires légers y compris les véhicules fonctionnant au GPL, GNV, électriques, et hybrides.	Montant estimé sur la durée du contrat : 60 000 € HT	AO
ADT	DPRM	NTM						Lot 2: Secteur CORBIGNY - prestations de maintenance de véhicules et utilitaires légers Montant max annuel : 15 000 € HT / an	Montant estimé sur la durée du contrat : 60 000 € HT	AO
ADT	DPRM	NTM						Lot 3: prestations de maintenances de véhicules de catégorie camion - tracteur routier - remorque - fourgon - chassis cabine - etc, d'un PTC égal ou supérieur à 3,5tonnes.	Montant estimé sur la durée du contrat : 144 000 € HT	AO

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPRM	NTM						Lot 4: prestations de maintenance de matériels agricoles de marques CLAAS Montant max annuel : 15 000 € HT / an	Montant estimé sur la durée du contrat : 60 000 € HT	AO
ADT	DPRM	NTM	S0017	Transport de matériaux de chaussées	1	OUI : 1 an reconductible 3 fois	NON	Montant max annuel : 100 000 € HT	Montant max sur la durée du contrat : 400 000 € HT	AO
ADT	DPRM	MOBILITE	S0022	Location d'engins de reprofilage sur tout le département	1	1 an reconductible 3		Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 50 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 200 000 € HT	MAPA
JAR	DRH		S0038	AMO sur la protection sociale complémentaire	2		2 ans	30 000,00€	60 000,00€	MAPA
JAR	DRH		S0035	Mise en concurrence simplifiée pour choisir un prestataire mutualiste ou assimilé afin de garantir le maintien de salaire des agents du Département de la Nièvre dans le cadre d'un contrat de groupe.	1		6 ans	306 000,00€	1 836 000,00€	AO
JAR	DRH		S0035	Mise en concurrence simplifiée pour choisir un prestataire mutualiste ou assimilé afin de proposer une complémentaire santé aux agents du Département de la Nièvre dans le cadre d'un contrat de groupe.	1		6 ans	400 000,00€	2 400 000,00€	AO
JAR	DSIN	EAFU	S0047 S0046	Outil de gestion de parc informatique	1		4 ans	60 000,00€	240 000,00€	AO
JAR	DSIN	PROJETS	S0046 S0047	ASTRE RH (fin exécution 21/02/2025)	1		4 ans	30 000,00€	120 000,00€	AO-MN
JAR	DSIN	ICN	S0046 S0047	KOSMOS ECLAT (fin exécution 7 mars 2025) centrale achat bourgogne franche comté	1		4 ans	50 000,00€	200 000,00€	AO
ADT	DPB	SE	S0054	Etude Remplacement Chaudière Collège «Les Amognes » à Saint Benin d'Azy	2		1 an	8 333 €	8 333 €	MAPA
SCS	CSS	IS	S0097	Accompagnement social des allocataires du RSA - Public Spécifique	1 ou 2	3 ans ?	?	100 000,00€	300 000,00€	AO
ADT	DPRM	MOBILITES	S0098	Contrôle extérieur des travaux, mesures, études sur routes départementales	1	1 an reconductible 3		Mini annuel : 20 000 € HT Maxi annuel : 200 000 € HT	Mini : 80 000 € HT Maxi : 800 000 € HT	AO
ADT	DDT	DRTE	S0101	Etude de faisabilité pour la création d'une légumerie (suite à étude d'opportunité en cours)	1		12 mois		150 000,00 €	MAPA

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DDT	DRTE	S0101	Élaboration de réglementations des boisements communales (lot 3)	1	Oui	24 mois		50 000,00 €	MAPA
ADT	DPB	SE	S0123	Etudes pour la réfection de la couverture Collège "Les loges" à Nevers	1		2 ans	12 500 €	50 000 €	AO
TRAVAUX										
ADT	DPRM	MOR	TI 27	Portes d'écluses (2 tranches)	1	non	2 ans		290 000 €	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE	TI29	Travaux d'assainissement sur routes départementales	4	1 an reconductible 3 fois		Lot 1 : UTIR VL Sud Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 40 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 160 000 € HT	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE						Lot 2 : UTIR VL Nord Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 40 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 160 000 € HT	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE						Lot 3 : UTIR Morvan Ouest Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 40 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 160 000 € HT	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE						Lot 4 : UTIR Morvan Est Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 40 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 160 000 € HT	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE								
ADT	DPB	SE	TI 5 / Espace vert / Mobilier Urb	Cours végétalisées Collège «René Cassin» à Cosne sur Loire - Collège «Les Loges» à Nevers	2 sites/3 lots		1 an	166 666 €	166 666 €	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE	TI32	Traitement par hydroprojection des routes départementales	1	1 an reconductible 3 fois		Mini annuel : 80 000 € HT Maxi annuel : 300 000 € HT	Mini : 320 000 € HT Maxi : 1 200 000 € HT	MAPA
ADT	DPB	SE	TB1034 TB1115 TB1093 TB1079 TB1114 TB1032 TB1092 TB1085 TB1081	Remise aux normes de la cuisine Collège "Henri Clément" à Donzy	2 ou 3		2 ans	251 633 €	406 666 €	MAPA
SCS	Culture et Sports	Cité des Présents	TB 1047	Travaux de nettoyage intensif des locaux avant installation (août 2024)	1		prestation ponctuelle	50 000,00 €		MAPA
ADT	DPB	SE	TB1048	Remplacement de l'équipement d'alarme incendie Collège "Les loges" à Nevers	1		1 an	80 000 €	80 000 €	MAPA

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPB	SE	TB 1061	Réfection des façades Collège «Louis Aragon» à Imphy Collège «Champ de la porte» à Cercy la tour	1		1 ou 2 ans	750 000 €	1 350 000 €	MAPA
ADT	DPB	SE	TB 1064/ TB 1044/ TB 1056 / TB 1017	Installation d'un ascenseur Collège «Adam Billaut» à Nevers	3 lots		1 an	150 000 €	150 000 €	MAPA
ADT	DPB	SE	TB 1064/ TB 1044/ TB 1056	Installation d'un ascenseur Collège «Henri Wallon» à Varennes Vauzelles	3 lots		1 an	150 000 €	150 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP URSUTXFACA	Travaux de rénovation des façades du bâtiment des Ursulines à Nevers	3		20 mois	0 €	600 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP CHAMISOTER	Travaux d'isolation thermique de la terrasse du SAMS Chaméane à Nevers	1		2 mois	60 000 €	60 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP TXTHCANAL	Travaux de suppression des chaudières fuel dans des maisons éclusières	1		4 mois	50 000 €	50 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP SAMSCHARIT	Marchés de travaux pour le relogement SAMS de La Charité sur Loire	15		2 ans	0 €	1 750 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP CECORBCHAR - TB1012	CER de Corbigny – Travaux de charpente bois	1		2 mois	21 000 €	21 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP LABOCTA	Laboratoire Départemental – Travaux sur les centrales de traitement d'air	1		2 mois	27 000 €	27 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP PAGODESSI	Base des Settons – Conformité de la Pagode et des chambres passerelle	1		2 ans	95 000 €	250 000 €	MAPA
ADT	DPB	SE	TB1016-TB 1027	Réfection Toiture centre médical	1		1 an	50 000,00 €	50 000,00 €	MAPA
ADT	DDT	SPN	TI 30	travaux de restauration de mares	pas d'allotiss		x		18 000,00 €	MAPA
ADT	DDT	SPN	S0126-TI5	travaux peupleraie Decize	2				112 000,00 €	MAPA
ADT	DPRM	MOR	OP2019-9041	Maîtrise d'œuvre opération de réparation du pont suspendu de Cosne/Loire	1	non	à définir		800 000,00 €	AO
ADT	DPRM	MOR	OP à créer	Pont Decize études de Maîtrise d'Oeuvre	1	non	à définir		1 000 000 €	AO
TRAVAUX - 1ER TRIMESTRE 2025										
ADT	DPRM	MOBILITE	TI14	Réalisation de chantiers spécifiques en matériaux enrobés à chaud (accord-cadre à marchés subséquents)	1	1 an reconductible 3		Mini annuel : 100 000 € HT Maxi annuel : 3 500 000 € HT	Mini : 400 000 € HT Maxi : 14 000 000 € HT	AO
ADT	DPB	BD	OP URSULSSI	Travaux de conformité SSI du bâtiment rue Jeanne d'Arc à Nevers	1		2 mois	0 €	42 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP HDCLIMDSIN	Hôtel du Département – Climatisation de secours de la tête de réseau	1		2 mois	25 000 €	25 000 €	MAPA

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT <i>(indiquer les éventuels mini - maxi)</i>		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPB	SE	TB 1086	Remplacement Chaudière Collège «Les Amognes » à Saint Benin d'Azy	2		1 an	166 666 €	166 666 €	MAPA

RECENSEMENT DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2024 ET LE 1ER TRIMESTRE 2025

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT <i>(indiquer les éventuels mini - maxi)</i>		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
FOURNITURES										
ADT	DPB	SE	F1029 - F1066-TB 1049	Fourniture et installation de 5 caméras de surveillance, 15 télécommandes commissaires pour panneaux LED, 35 swiches pour les coffrets techniques piste remplacement des 50 tv boxes, installation de serrures électroniques ,sonorisation des extérieurs la piste club - Circuit Nevers Magny-cours	1		1 an	83 333€	83 333€	MAPA
ADT	DPRM	NTM	F1036	Fourniture de lubrifiants	4	OUI : 1 an reconductible 3 fois	NON	Montant annuel Maximum : 80 000 €	Montant Max sur la durée du contrat : 320 000 €	AO
JAR	DAGA	ACHATS	F1056	Fourniture et livraison d'équipement de protection individuelle pour les agents des services départementaux des collèges et MADEF - Lot Bottes et chaussures de sécurité	1	OUI : 1 an reconductible 3 fois		Montant annuel 135 000 HT	Montant Max HT sur la durée du contrat : 405 000 €	AO
ADT	DPRM	Nièvre travaux et matériel	F1069	Fourniture et livraison de glissières de sécurité métalliques	1	OUI : 1 an reconductible 3 fois	NON	Montant annuel Maximum : 200 000 €	Montant Max sur la durée du Contrat : 800 000 €	AO
JAR	DRH	Conditions de travail et et Relations Sociales	F1075	Bouchons moulés pour protection auditives	1	2 ans reconductible 1 fois		10 000,00€	40 000,00€	MAPA
JAR	DAGA	CRL	F1096	MOBILIER DE BUREAU	3		4 ANS	48 000,00€	192 000,00€	MAPA
SCS	Culture et Sports	Cité des Présents	F1097-F1106 S0088	Soclage et mannequinage	1		prestation ponctuelle	100 000,00 €		MAPA
FOURNITURES - 1ER TRIMESTRE 2025										
ADT	DPRM	MOBILITES	F1010	Fourniture et livraison de sel de déneigement	1	1 an reconductible 3 fois		Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 280 000 € HT	Mini annuel : 0 € Maxi : 1 120 000 € HT	AO

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPRM	MOBILITE	F1066	Fourniture de signalisation : - directionnelle - police, temporaire et lumineuse - plastique	3	1 an reconductible 3 fois		Lot 1 : signalisation directionnelle Mini annuel : 30 000 € HT Maxi annuel : 200 000 € HT	Mini : 120 000 € HT Maxi : 800 000 € HT	AO
ADT	DPRM	MOBILITE					Lot 2 : signalisation de police, temporaire et lumineuse Mini annuel : 50 000 € HT Maxi annuel : 300 000 € HT	Mini : 200 000 € HT Maxi : 1 200 000 € HT		
ADT	DPRM	MOBILITE					Lot 3 : signalisation plastique Mini annuel : 0 € HT Maxi annuel : 80 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 320 000 € HT		
JAR	DEJES	COLLEGES	2020-2020- F1098CP	FOURNITURE DE MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE DES COLLEGES - CDI Technologie et de Sciences Matériel Atelier Matériel portatif "casiers élèves" Mobilier d'Atelier Mobilier de restauration	7	4 ans	/	180 000,00€	720 000,00€	AO
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 1 : 40 000,00 €	160 000,00 €	
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 2 : 40 000,00 €	160 000,00 €	
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 3 : 10 000,00 €	40 000,00 €	
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 4 : 15 000,00 €	60 000,00 €	
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 5-6 : 15 000,00 €	60 000,00 €	
JAR	DEJES	COLLEGES						Lot 7 : 60 000,00 €	240 000,00 €	
JAR	DAGA	CRL	F1099/F1060	FOURNITURE DE BUREAU ET PAPIER	2	1 an reconductible 4 fois		41 000,00€	164 000,00€	MAPA
ADT	DDT	SDE	F1051-F1108	ACHAT MATERIEL (Débimètre)			1 mois	7 000,00€	5 000,00€	3 DEVIS
SERVICES										
ADT	DDT	SDE	S0006	Entretien et réparations matériels spécifiques SDE			1 an	5 000,00 €	5 000,00 €	3 DEVIS
ADT	DPB	EMB	S0008	Vérifications et maintenances des installations de sécurité incendie	1		4 ans	17 500,00 €	70 000,00 €	MAPA
ADT	DPB	EMB	S0010	Marché de vérifications périodiques	1		4 ans	30 000,00 €	120 000,00 €	MAPA
JAR	DSIN	EAFU	F1094 S0029	abonnement téléphonie mobile (fin exécution 31/07/2024, RESAH)	1		4 ans	50 000,00 €	200 000,00 €	AO

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
JAR	DSIN	ICN	F1094 S0046 S0028	TELEPHONIE FIXE (fin exécution 31/07/2024, RESAH)	1		4 ans	60 000,00 €	240 000,00 €	AO
JAR	DAGA	ACHATS	S0021-S0055-F1093-F1100-	Location Maintenance et consommables de machines à affranchir CRL -SAMS	2	oui		8 396,00 €	33 583,00 €	MAPA
SCS	Culture et Sports	Cité des Présents	S0052-S0074	Création d'un site internet - Marketing et stratégie de communication- conception graphique	1	deux fois	prestation ponctuelle 1 an	30 000 € 33 000 €	135 000,00 €	MAPA
JAR	DSIN	PROJETS	S0048	Réinformatisation du RSA	1		4 ans	185 000,00 €	205 000,00 €	MAPA
JAR	DSIN	PROJETS	S0047 S0046	Logiciel courrier	1		4 ans	A1 : 100 000 € A2 : 20 000 € A3 : 20000 € A4 : 20 000 €	160 000,00 €	AO
JAR	DSIN	PROJETS	S0047 S0046	Logiciel de GED documentaire (remplacement de GEDIWEB)	1		4 ans	A1 : 40 000 € A2 : 8 000 € A3 : 8000 € A4 : 8 000 €	64 000,00 €	AO
JAR	DSIN	PROJETS	S0046	Fourniture et maintenance système intégré de gestion de bibliothèque (fin exécution 11/10/2024)	1		4 ans	40 000,00 €	250 000,00 €	AO-MN
JAR	DSIN	PROJETS	S0046 S0047	Renouvellement maintenance webRSA (si pas de réinformatisation) (fin exécution 12/07/2024)	1	4 ans		30 000,00 €	120 000,00 €	AO
JAR	DSIN	ICN	S0046 S0047	MESSAGERIE ZIMBRA (fin exécution 5/7/2024)	1		4 ans	110 000,00 €	440 000,00 €	AO
JAR	DSIN	ICN	S0046	CYBERSECURITE PAREFEUX ANTIVIRUS via RESAH (fin exécution 26/11/2024)	1		4 ans	165 000,00 €	245 000,00 €	AO
JAR	DSIN	ICN	S0046 S0047	AIDOMENU (fin exécution 22/12/2024)	1		4 ans	30 000,00 €	120 000,00 €	AO-MN
JAR	DSIN	ICN	F1094 S0046 S0028	Serveur fax (fin exécution 31/07/2024, RESAH)	1		4 ans	3 000,00 €	12 000,00 €	AO
JAR	DSIN	ICN	S0030 F1094 S0046	LIAISONS INFORMATIQUES VPN (fin d'exécution 31/07/2024, RESAH)	1		4 ans	330 000,00 €	1 320 000,00 €	AO
ADT	DPB	SE	S0054	Marché assistance à maîtrise d'ouvrage pour les installations photovoltaïques en toiture	1		1 an	30 000,00 €	30 000,00 €	MAPA
ADT	DPB	SE	S0054	Marché de maitrise d'œuvre: Conception et réalisation Installation d'un ascenseur Collège «Adam Billaut» à Nevers	1		1 an	16 166,00 €	16 166,00 €	3 DEVIS

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPB	SE	S0054	Marché de maîtrise d'œuvre: Conception et réalisation Installation d'un ascenseur Collège «Henri Wallon» à Varennes Vauzelles	1		1 an	16 166,00 €	16 166,00 €	3 DEVIS
ADT	DPB	SE	S0058	Marché SPS Collège/bât/route...	1		4 ans	12 500 €	40 000 €	MAPA
ADT	DPB	SE	S0061	Contrôle obligatoire au CD : sécurité tribunes et passerelles	1		1 an	416 666 €	416 666 €	MAPA
SCS	Culture et Sports	Cité des Présents	S0064	Entretien ménager courant des locaux à partir de sept. 2024	1	une fois	3 ans	70 000,00 €	280 000,00 €	AO
SCS- JAR	CDS- DAGA	ACHATS	S0064	Entretien ménager courant des locaux à partir de Février 2024 - CENTRES DE SANTE	1	deux fois		18 190,00 €	56 200,00 €	AO
ADT	DPRM	NTM	S0067	Location et entretien des vêtements de travail	1	OUI : 1 an reconductible 3	NON	Montant annuel maximum : 30 000 €	Montant maximum sur la durée du contrat : 120 000 €	MAPA
	CABINET	COM-IMPRIMERIE	S0070	location, entretien et maintenance d'une presse numérique couleur		4		45 000,00 €	180 000,00 €	MAPA
JAR	DRH	Parcours Professionnels	S0084	Coaching des cadres	1	Oui : 1 an X 3		40 000,00 €	120 000,00 €	MAPA
ADT	DDT	SDE	S0087	Réalisation de mesures invertébrés (IBGN)			9 mois	7 000,00 €	7 000,00 €	MAPA OU 3 DEVIS SI CONVENTION TERRANA
ADT	DDT	SDE	S0087	Analyses Baignade Baye (CARSO)			4 mois	4 000,00 €	4 000,00 €	
ADT	DDT	SDE	S0087	Réalisation de mesures diatomées (IBD)			9 mois	8 500,00 €	8 500,00 €	
ADT	DDT	SDE-DEJES-MADEF	S0087	ANALYSES D'EAU (TERANA)			1 an	124 393,00 €	124 393,00 €	
ADT	DDT	DRTE	S0097	Accompagnement des particuliers dans la rénovation de leur logement <i>(via un Programme d'Intérêt Général ou un autre dispositif, pas d'infos à ce jour de l'Etat)</i>	1 ou plus (à confirmer)	36 mois (01/01/25 au 31/12/27). Ou ferme (à échanger)		533 333,33 €	1 600 000,00 €	AO
SCS	CSS	IS	S0097	Accompagnement des allocataires RSA travailleurs indépendants dans leur parcours d'insertion	1	3 ans		Mini 137 390 € (110 places) Maxi : 190 000 € (155 places)	Mini : 412 170 € Maxi : 570 000 €	AO

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
SCS	DA-DPE	BC	S0097	Moyen de paiement des aides sociales : CAP	1	1 An reconductible 3 fois		155 000 €	620 000 €	AO
ADT	DPB	EMB	S0106	Entretien et Maintenance des installations de contrôle d'accès, d'anti intrusion et de la prestation de télésurveillance de certains bâtiments départementaux	1	Oui	4 ans	17 500,00 €	70 000,00 €	MAPA
ADT	DPB	SE	S0123	Toiture centre médical	1		1 an	50 000,00 €	50 000,00 €	AO
ADT	DPB	SE	S0123	Etude Réfection des façades Collège «Louis Aragon» à Imphy Collège «Champ de la porte» à Cercy la tour	1		1 ou 2 ans	80 000 €	150 000 €	AO
SERVICES - 1ER TRIMESTRE 2025										
ADT	DPRM	NTM	S0001	Prestation de maintenance de véhicule et engins pour le Conseil Départemental de la Nièvre	4	OUI : 1 an reconductible 3 fois	NON	Lot 1: Secteur NEVERS - prestations de maintenance de véhicules et utilitaires légers y compris les véhicules fonctionnant au GPL, GNV, électriques, et hybrides.	Montant estimé sur la durée du contrat : 60 000 € HT	AO
ADT	DPRM	NTM						Lot 2: Secteur CORBIGNY - prestations de maintenance de véhicules et utilitaires légers Montant max annuel : 15 000 € HT / an	Montant estimé sur la durée du contrat : 60 000 € HT	AO
ADT	DPRM	NTM						Lot 3: prestations de maintenances de véhicules de catégorie camion - tracteur routier - remorque - fourgon - chassis cabine - etc, d'un PTC égal ou supérieur à 3,5tonnes.	Montant estimé sur la durée du contrat : 144 000 € HT	AO

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPRM	NTM						Lot 4: prestations de maintenance de matériels agricoles de marques CLAAS Montant max annuel : 15 000 € HT / an	Montant estimé sur la durée du contrat : 60 000 € HT	AO
ADT	DPRM	NTM	S0017	Transport de matériaux de chaussées	1	OUI : 1 an reconductible 3 fois	NON	Montant max annuel : 100 000 € HT	Montant max sur la durée du contrat : 400 000 € HT	AO
ADT	DPRM	MOBILITE	S0022	Location d'engins de reprofilage sur tout le département	1	1 an reconductible 3		Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 50 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 200 000 € HT	MAPA
JAR	DRH		S0038	AMO sur la protection sociale complémentaire	2		2 ans	30 000,00€	60 000,00€	MAPA
JAR	DRH		S0035	Mise en concurrence simplifiée pour choisir un prestataire mutualiste ou assimilé afin de garantir le maintien de salaire des agents du Département de la Nièvre dans le cadre d'un contrat de groupe.	1		6 ans	306 000,00€	1 836 000,00€	AO
JAR	DRH		S0035	Mise en concurrence simplifiée pour choisir un prestataire mutualiste ou assimilé afin de proposer une complémentaire santé aux agents du Département de la Nièvre dans le cadre d'un contrat de groupe.	1		6 ans	400 000,00€	2 400 000,00€	AO
JAR	DSIN	EAFU	S0047 S0046	Outil de gestion de parc informatique	1		4 ans	60 000,00€	240 000,00€	AO
JAR	DSIN	PROJETS	S0046 S0047	ASTRE RH (fin exécution 21/02/2025)	1		4 ans	30 000,00€	120 000,00€	AO-MN
JAR	DSIN	ICN	S0046 S0047	KOSMOS ECLAT (fin exécution 7 mars 2025) centrale achat bourgogne franche comté	1		4 ans	50 000,00€	200 000,00€	AO
ADT	DPB	SE	S0054	Etude Remplacement Chaudière Collège «Les Amognes » à Saint Benin d'Azy	2		1 an	8 333 €	8 333 €	MAPA
SCS	CSS	IS	S0097	Accompagnement social des allocataires du RSA - Public Spécifique	1 ou 2	3 ans ?	?	100 000,00€	300 000,00€	AO
ADT	DPRM	MOBILITES	S0098	Contrôle extérieur des travaux, mesures, études sur routes départementales	1	1 an reconductible 3		Mini annuel : 20 000 € HT Maxi annuel : 200 000 € HT	Mini : 80 000 € HT Maxi : 800 000 € HT	AO
ADT	DDT	DRTE	S0101	Etude de faisabilité pour la création d'une légumerie (suite à étude d'opportunité en cours)	1		12 mois		150 000,00 €	MAPA

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DDT	DRTE	S0101	Élaboration de réglementations des boisements communales (lot 3)	1	Oui	24 mois		50 000,00 €	MAPA
ADT	DPB	SE	S0123	Etudes pour la réfection de la couverture Collège "Les loges" à Nevers	1		2 ans	12 500 €	50 000 €	AO
TRAVAUX										
ADT	DPRM	MOR	TI 27	Portes d'écluses (2 tranches)	1	non	2 ans		290 000 €	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE	TI29	Travaux d'assainissement sur routes départementales	4	1 an reconductible 3 fois		Lot 1 : UTIR VL Sud Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 40 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 160 000 € HT	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE						Lot 2 : UTIR VL Nord Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 40 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 160 000 € HT	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE						Lot 3 : UTIR Morvan Ouest Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 40 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 160 000 € HT	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE						Lot 4 : UTIR Morvan Est Mini annuel : 0 € Maxi annuel : 40 000 € HT	Mini : 0 € Maxi : 160 000 € HT	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE								
ADT	DPB	SE	TI 5 / Espace vert / Mobilier Urb	Cours végétalisées Collège «René Cassin» à Cosne sur Loire - Collège «Les Loges» à Nevers	2 sites/3 lots		1 an	166 666 €	166 666 €	MAPA
ADT	DPRM	MOBILITE	TI32	Traitement par hydroprojection des routes départementales	1	1 an reconductible 3 fois		Mini annuel : 80 000 € HT Maxi annuel : 300 000 € HT	Mini : 320 000 € HT Maxi : 1 200 000 € HT	MAPA
ADT	DPB	SE	TB1034 TB1115 TB1093 TB1079 TB1114 TB1032 TB1092 TB1085 TB1081	Remise aux normes de la cuisine Collège "Henri Clément" à Donzy	2 ou 3		2 ans	251 633 €	406 666 €	MAPA
SCS	Culture et Sports	Cité des Présents	TB 1047	Travaux de nettoyage intensif des locaux avant installation (août 2024)	1		prestation ponctuelle	50 000,00 €		MAPA
ADT	DPB	SE	TB1048	Remplacement de l'équipement d'alarme incendie Collège "Les loges" à Nevers	1		1 an	80 000 €	80 000 €	MAPA

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPB	SE	TB 1061	Réfection des façades Collège «Louis Aragon» à Imphy Collège «Champ de la porte» à Cercy la tour	1		1 ou 2 ans	750 000 €	1 350 000 €	MAPA
ADT	DPB	SE	TB 1064/ TB 1044/ TB 1056 / TB 1017	Installation d'un ascenseur Collège «Adam Billaut» à Nevers	3 lots		1 an	150 000 €	150 000 €	MAPA
ADT	DPB	SE	TB 1064/ TB 1044/ TB 1056	Installation d'un ascenseur Collège «Henri Wallon» à Varennes Vauzelles	3 lots		1 an	150 000 €	150 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP URSUTXFACA	Travaux de rénovation des façades du bâtiment des Ursulines à Nevers	3		20 mois	0 €	600 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP CHAMISOTER	Travaux d'isolation thermique de la terrasse du SAMS Chaméane à Nevers	1		2 mois	60 000 €	60 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP TXTHCANAL	Travaux de suppression des chaudières fuel dans des maisons éclusières	1		4 mois	50 000 €	50 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP SAMSCHARIT	Marchés de travaux pour le relogement SAMS de La Charité sur Loire	15		2 ans	0 €	1 750 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP CECORBCHAR - TB1012	CER de Corbigny – Travaux de charpente bois	1		2 mois	21 000 €	21 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP LABOCTA	Laboratoire Départemental – Travaux sur les centrales de traitement d'air	1		2 mois	27 000 €	27 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP PAGODESSI	Base des Settons – Conformité de la Pagode et des chambres passerelle	1		2 ans	95 000 €	250 000 €	MAPA
ADT	DPB	SE	TB1016-TB 1027	Réfection Toiture centre médical	1		1 an	50 000,00 €	50 000,00 €	MAPA
ADT	DDT	SPN	TI 30	travaux de restauration de mares	pas d'allotiss		x		18 000,00 €	MAPA
ADT	DDT	SPN	S0126-TI5	travaux peupleraie Decize	2				112 000,00 €	MAPA
ADT	DPRM	MOR	OP2019-9041	Maîtrise d'œuvre opération de réparation du pont suspendu de Cosne/Loire	1	non	à définir		800 000,00 €	AO
ADT	DPRM	MOR	OP à créer	Pont Decize études de Maîtrise d'Oeuvre	1	non	à définir		1 000 000 €	AO
TRAVAUX - 1ER TRIMESTRE 2025										
ADT	DPRM	MOBILITE	TI14	Réalisation de chantiers spécifiques en matériaux enrobés à chaud (accord-cadre à marchés subséquents)	1	1 an reconductible 3		Mini annuel : 100 000 € HT Maxi annuel : 3 500 000 € HT	Mini : 400 000 € HT Maxi : 14 000 000 € HT	AO
ADT	DPB	BD	OP URSULSSI	Travaux de conformité SSI du bâtiment rue Jeanne d'Arc à Nevers	1		2 mois	0 €	42 000 €	MAPA
ADT	DPB	BD	OP HDCLIMDSIN	Hôtel du Département – Climatisation de secours de la tête de réseau	1		2 mois	25 000 €	25 000 €	MAPA

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT <i>(indiquer les éventuels mini - maxi)</i>		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPB	SE	TB 1086	Remplacement Chaudière Collège «Les Amognes » à Saint Benin d'Azy	2		1 an	166 666 €	166 666 €	MAPA

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE - MODIFICATION

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
VU la délibération n°16 du Conseil départemental du 27 septembre 2021 adoptant le règlement intérieur du Conseil départemental de la Nièvre,
VU la délibération n°16 du Conseil départemental du 22 novembre 2021 validant le règlement intérieur relatif à la formation des élus,

VU la délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023 validant le règlement intérieur relatif à plusieurs ajustements,
VU la délibération n°4 du Conseil départemental du 3 juillet 2023 validant le règlement intérieur relatif aux indemnités des élus,
VU la délibération n°8 du Conseil départemental du 3 juillet 2023 validant le règlement intérieur relatif au déontologue
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

Considérant la nécessité de modifier l'article 2.14 du règlement intérieur relatif aux propositions, vœux ou motions.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE MODIFIER** l'article 2.14 du règlement intérieur du Conseil départemental relatif aux propositions, vœux ou motions comme suit :

« Chaque conseiller départemental peut déposer une proposition, un vœu ou une motion sur toutes les affaires relevant ou non de la compétence du Conseil départemental.

Ils sont présentés par écrit au Président du Conseil départemental 5 jours ouvrés avant le début de la séance, au plus tard à 18h00. Le Président transmet les motions 2 jours ouvrés avant la séance aux Présidents de groupe, au plus tard à 18h00 ».

- **DE PRÉCISER** que la version modifiée du règlement intérieur est annexée à la présente délibération.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73592-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024



Règlement intérieur
du Conseil départemental de la Nièvre

Préambule

Le présent règlement intérieur, établi en vertu de l'article L.3121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est constitué de dispositions légales du CGCT, de dispositions réglementaires précisant le cadre applicable au Département de la Nièvre, de références jurisprudentielles illustrant ou explicitant les règles posées.

À l'exception des modifications de droit, qui donneront lieu à une information de l'assemblée, le présent règlement intérieur peut faire l'objet de modifications, sur proposition du Président du Conseil départemental, qui seront soumises au vote du Conseil départemental.

Lors du renouvellement complet de l'Assemblée, le présent règlement intérieur demeurera en vigueur jusqu'à l'adoption du prochain règlement adopté dans les trois mois suivant le renouvellement de l'Assemblée.

Est annexée au présent règlement intérieur, la charte de l'élu local rappelant les devoirs et les droits des conseillers départementaux élus.

L'utilisation de l'écharpe et de l'insigne

Aucun texte législatif ou réglementaire n'autorise le port d'écharpes tricolores (bleu, blanc, rouge) par les conseillers départementaux à l'occasion des cérémonies officielles. Le port de telles écharpes constitue une usurpation de signes et est passible des sanctions prévues par le Code pénal.

(Article 433-14 du Code pénal : un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende pour le fait d'user, publiquement et sans droit, d'un insigne réglementé par l'autorité publique).

S'agissant des écharpes aux couleurs d'une région ou d'un département, elles ne présentent aucune valeur officielle.

Il s'agit d'un marqueur identitaire de la collectivité et une reconnaissance de l'élu.

Ainsi, le port de tout accessoire vestimentaire est autorisé dans notre République dès lors qu'il ne constitue pas une copie d'insigne officiel porté indûment.

Rappel sur la notion de conflit d'intérêt

- Cadre juridique

La notion de conflit d'intérêts est définie par l'article 2 de la loi 2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, qui précise que « *constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* ».

- Risque administratif

Un conflit d'intérêts est susceptible d'entraîner l'annulation des délibérations prises alors qu'un élu est dit intéressé. En effet, comme le prévoit l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire* ».

- Risque pénal

Le conflit d'intérêts fait également peser sur l'élu un risque pénal lié au délit de la prise illégale d'intérêts prévu par l'article 432-12 du code pénal.

En vertu de ces dispositions « *Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt de nature à compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction* ».

Sommaire

Chapitre 1 Le fonctionnement du Conseil départemental

Article 1 La fréquence des réunions

- 1.1 Réunion trimestrielle
- 1.2 Réunion de droit
- 1.3 Réunion exceptionnelle
- 1.4 Débat d'orientation budgétaire
- 1.5 Intervention du Représentant de l'État

Article 2 La mise en œuvre des séances du Conseil départemental

- 2.1 Convocation et envoi des rapports
- 2.2 Lieu des réunions
- 2.3 Accès aux dossiers et information des conseillers départementaux
- 2.4 Fonctionnement du Conseil départemental en cas d'empêchement collectif de ses membres
- 2.5 Ouverture des séances
- 2.6 Secrétaire de séance
- 2.7 Quorum
- 2.8 Délégation de vote
- 2.9 Publicité/Huis clos et enregistrement des débats

- 2.10 La tenue des débats
 - Conflit d'intérêt
 - Prise de parole
 - Suspension de séance
 - Absence du Président

- 2.11 Les votes
 - Scrutin à main levée
 - Scrutin public
 - Scrutin secret
 - Délibérations
 - Suffrages exprimés
 - Refus de prendre part au vote

- 2.12 Rédaction et communication des procès-verbaux

- 2.13 Réglementation relative à la police intérieure
- 2.14 Propositions, vœux ou motions
- 2.15 Amendements
- 2.16 Questions orales

Chapitre 2 Le Président du Conseil départemental

Article 3 L'exécutif du Département

- 3.1 Élection du Président du Conseil départemental
- 3.2 Ordonnateur des dépenses et recettes
- 3.3 Délégation de signature aux Vice-Présidents
- 3.4 Délégation de signature aux services administratifs
- 3.5 Délégation de fonctions/de compétences
- 3.6 Remplacement du Président du Conseil départemental

Chapitre 3 Le fonctionnement de la Commission Permanente

- Article 4 Délégation
- Article 5 Réunion à l'initiative du Président
- Article 6 Élection des membres
- Article 7 Nomination des membres
- Article 8 Durée du mandat
- Article 9 Séances non publiques
- Article 10 Délai de transmission
- Article 11 Vacance de poste
- Article 12 Quorum
- Article 13 Délégation de vote

Chapitre 4 Le fonctionnement des commissions et groupes

Article 14 Les Commissions du Conseil départemental

- 14.1 Nombre et rôle des commissions
- 14.2 Dénomination des commissions du Conseil départemental de la Nièvre
- 14.3 Nomination des commissions et de leurs Présidents
- 14.4 Participation aux commissions
- 14.5 Réunions des commissions
- 14.6 Vote au sein des commissions
- 14.7 Mission d'information et d'évaluation
- 14.8 Commission « ad hoc »

Article 15 Les groupes d'élus

- 15.1 Composition
- 15.2 Droit d'expression
- 15.3 Droits d'expression / communication en dehors du bulletin d'information générale
- 15.4 Moyens

Chapitre 5 Droits et devoirs des conseillers départementaux

- Article 16 Droit à l'information
- Article 17 Droit à la formation
- Article 18 Indemnités

Chapitre 6 Dispositions diverses

- Article 19 Déontologue
- Article 20 Démission
- Article 21 Décès
- Article 22 Modification du règlement intérieur
- Article 23 Application du règlement intérieur

Annexe 1 : Charte de l'élu local et Chapitre III du Code Général des Collectivités Territoriales
« Conditions d'exercice des mandats départementaux »

Annexe 2 : Régime indemnitaire des conseillers départementaux

Annexe 3 : Droit à la formation des conseillers départementaux

Annexe 4 : Dispositions relatives au fonctionnement des groupes politiques représentés au Conseil départemental de la Nièvre

Annexe 5 : Composition des commissions de travail du Conseil départemental de la Nièvre

Chapitre 1 Le fonctionnement du Conseil départemental

Article 1 La fréquence des réunions

1.1 Réunion trimestrielle

Art. L.3121-7 CGCT : Le Conseil départemental a son siège à l'hôtel du Département.

Art. L.3121-9 alinéa 1 CGCT : Le Conseil départemental se réunit à l'initiative de son Président, au moins une fois par trimestre, dans un lieu du Département choisi par la commission permanente.

1.2 Réunion de droit

Art. L.3121-9 alinéa 2 CGCT : Pour les années où a lieu le renouvellement des conseils départementaux, la première réunion se tient de plein droit le second jeudi qui suit le premier tour de scrutin.

Art. L.3122-1 alinéa 2 CGCT : Pour cette élection, le Conseil départemental est présidé par son doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire.

Art. L.3122-1 alinéa 3 CGCT : Le Conseil départemental ne peut dans ce cas délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard.

1.3 Réunion exceptionnelle

Art. L.3121-10 CGCT : Le Conseil départemental est également réuni à la demande de la commission permanente ou du tiers des membres du Conseil départemental sur un ordre du jour déterminé pour une durée qui ne peut excéder deux jours. Un même conseiller départemental ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre. En cas de circonstances exceptionnelles, les conseils départementaux peuvent être réunis par décret.

1.4 Débat d'orientation budgétaire

Art. L.3312-1 alinéas 1 et 2 CGCT : **Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget**, le président du conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat au Conseil départemental, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le contenu du rapport et les modalités de sa publication sont fixés par décret. Le projet de budget du département est préparé et présenté par le président du conseil départemental qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil départemental avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

1.5 Intervention du Représentant de l'État

Art. L.3121-25 CGCT : Par accord du Président du Conseil départemental et du représentant de l'État dans le Département, celui-ci est entendu par le conseil départemental. En outre, sur demande du Premier ministre, le représentant de l'État dans le Département est entendu par le Conseil départemental.

Article 2 La mise en œuvre des séances du Conseil départemental

2.1 Convocation et envoi des rapports

Le Président du Conseil départemental adresse une convocation à chaque conseiller départemental au moins douze jours avant la tenue de la séance. La convocation mentionne la date de la séance et le lieu des débats.

La convocation est adressée par voie électronique, de manière sécurisée.

Art. L.3121-19 CGCT : Douze jours au moins avant la réunion du conseil départemental, le Président adresse aux conseillers départementaux un rapport, sous quelque forme que ce soit, sur chacune des affaires qui doivent leur être soumises.

Les rapports sont mis à la disposition des conseillers par voie électronique de manière sécurisée. Les rapports peuvent être mis à disposition des élus qui le souhaitent en format papier par demande écrite auprès du Président du Conseil départemental. Cette mise à disposition fait l'objet d'un avis adressé à chacun de ces conseillers dans les conditions prévues au premier alinéa.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.3121-18 du CGCT, en cas d'urgence, le délai prévu au premier alinéa peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Président rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil départemental, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Les rapports composant le recueil constituent l'ordre du jour.

Tout document, alors même qu'il concernerait un point à l'ordre du jour, dès lors qu'il n'aurait pas été transmis dans le respect des douze jours réglementaires, ne pourra être communiqué aux élus qu'avec l'accord du Président. Les groupes d'élus ne peuvent produire aux élus des documents pendant la séance sans le respect de cette procédure.

2.2 Lieu des réunions

Les réunions du Conseil départemental de la Nièvre se tiennent salle François Mitterrand dans les locaux de la collectivité. En cas de besoin, elles peuvent être décentralisées ou se dérouler en visioconférence.

En cas de décentralisation ou de séance en visioconférence, les élus seront avertis lors de l'envoi dématérialisé de la convocation.

2.3 Accès aux dossiers et information des conseillers départementaux

Art. L.3121-18, L.3121-18-1 CGCT : Tout membre du Conseil départemental a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du département qui font l'objet d'une délibération.

Le Conseil départemental assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'il juge les plus appropriés.

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, le Conseil départemental peut, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires.

Chaque élu de l'Assemblée départementale peut solliciter la mise à disposition d'une tablette wifi ou d'un ordinateur portable.

2.4 Fonctionnement du Conseil départemental en cas d'empêchement collectif de ses membres

Art. L.3121-6 CGCT : En cas de dissolution du Conseil départemental, de démission de tous ses membres en exercice ou d'annulation devenue définitive de l'élection de tous ses membres, le Président est chargé de l'expédition des affaires courantes. Ses décisions ne sont exécutoires qu'avec l'accord du représentant de l'État dans le Département. Il est procédé à la réélection du Conseil départemental dans un délai de deux mois. L'assemblée se réunit de plein droit le second vendredi qui suit le premier tour de scrutin. Le représentant de l'État dans le Département convoque chaque conseiller départemental élu pour la première réunion, dont il fixe l'heure et le lieu.

2.5 Ouverture des séances

Le Président du Conseil départemental ouvre et lève les séances.
En cas d'absence ou d'empêchement, le Président est provisoirement suppléé par un vice-président dans l'ordre des nominations.

2.6 Secrétaire de séance

Art. L.3121-13 CGCT : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le secrétaire.

Au début de chaque séance, le Conseil départemental nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il ne peut pas désigner une personne pour assurer de façon permanente le secrétariat des séances du Conseil départemental.

L'Assemblée doit ainsi être considérée comme ayant procédé à la nomination du secrétaire de séance si aucune objection ou observation n'a été émise quant à la proposition de nomination de ce secrétaire présentée par le Président de séance. Le remplacement du secrétaire est possible en cours de séance.

2.7 Quorum

Art. L.3121-14 alinéa 1 et 2 CGCT : Le Conseil départemental ne peut délibérer si la majorité absolue de ses membres en exercice n'est présente.

Toutefois si, au jour fixé par la convocation, le Conseil départemental ne se réunit pas en nombre suffisant pour délibérer, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard et les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre des présents.

Les délégations de vote n'entrent pas en compte dans le calcul des quorums requis pour que l'Assemblée puisse délibérer.

2.8 Délégation de vote

Art. L.3121-16 CGCT : Un conseiller départemental empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote, pour cette réunion, à un autre membre de l'assemblée départementale.

Un conseiller départemental ne peut recevoir qu'une seule délégation.

2.9 Publicité/Huis clos et enregistrement des débats

Art. L.3121-11 CGCT : Les séances du Conseil départemental sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du Président, le Conseil départemental peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs que le Président du Conseil départemental tient de l'article L.3121-12 du CGCT, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

En cas de séance publique, le public est autorisé à y assister au seul emplacement réservé à cet effet.

Le procès-verbal des séances ou des parties des séances dans lesquelles le Conseil départemental a délibéré à huis clos est rédigé à part et n'est pas communiqué en dehors de l'Assemblée.

Le procès-verbal des séances publiques mentionne seulement l'existence du procès-verbal relatif à la séance tenue à huis clos et à sa date.

Lorsque le huis-clos est décidé, les enregistrements sonores ou audiovisuels des séances du Conseil départemental, quel qu'en soit le mode ou le format, sont interdits, à l'exception de ceux réalisés par les services du Département, ou de ceux qui seraient expressément autorisés par le Président.

2.10 La tenue des débats

Le Président du Conseil départemental, à l'ouverture de la séance, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint et cite les pouvoirs reçus.

Il soumet à l'approbation du Conseil départemental les éventuels points urgents qu'il propose d'ajouter à l'examen de la séance du jour.

Il énonce les éventuels vœux et motions qui seront présentés en fin de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour en commençant par le procès-verbal de la séance précédente.

Conflit d'intérêt

Charte de l' élu local (3.)

Décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, loi modifiée par la loi n°2017-1339 du 15 septembre 2017 relative à la confiance dans la vie politique.

Les conseillers départementaux intéressés à l'une des affaires inscrites à l'ordre du jour ou en situation de conflit d'intérêt se manifestent, dès l'annonce du dossier concerné et sortent de la salle immédiatement avant tout débat. Ils ne prennent donc pas part ni au débat, ni au vote.

Un élu ayant reçu procuration d'un élu intéressé à une affaire ne pourra pas voter la délibération pour cet élu.

En cas de séance tenue en visioconférence, le conseiller départemental concerné, quittera temporairement la visioconférence pendant les débats et le vote.

Prise de parole

Le Président dirige les débats. Aucun membre de l'assemblée ne peut pas prendre la parole s'il n'a préalablement demandé la parole au Président et s'il ne l'a pas obtenue.

Si l'ensemble des orateurs ont pu s'exprimer une fois sur un sujet, la parole peut être redonnée une fois à un conseiller qui le demande en vue d'exposer des éléments nouveaux.

La parole est accordée suivant l'ordre des demandes. Les rapporteurs sont entendus quand ils le désirent.

Suspension de séance

La suspension de la séance peut être décidée à tout moment par le Président du Conseil départemental. Elle peut également être demandée à tout moment par un Président de groupe, le Président en apprécie alors l'opportunité.

Le Président du Conseil départemental en fixe la durée.

Absence du Président

En cas d'absence du Président celui-ci est remplacé par un vice-président dans l'ordre des nominations.

2.11 Les votes

Scrutin à main levée

Le vote à main levée est le mode ordinaire, il est constaté par le Président et le secrétaire qui comptent le nombre des votants pour, contre et les abstentions.

Dans les scrutins à main levée, si les voix sont partagées et par analogie aux dispositions de l'article L.3121-15 du CGCT relatif au scrutin public, la voix du Président est prépondérante. Si le Président de séance ne prend pas part au vote et que les votes sont également partagés, la délibération n'est pas adoptée.

Scrutin public

Art. L.3121-15 alinéas 1 et 3 CGCT : Les votes sont recueillis au scrutin public toutes les fois que le sixième des membres présents le demande. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le résultat des scrutins publics, énonçant les noms des votants, est reproduit au procès-verbal.

Il est procédé au scrutin public par appel nominal. Le Président proclame le résultat du vote.

Scrutin secret

Art L.3121-15 alinéa 2 CGCT : Les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément. Dans les autres cas le conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Pour les affaires autres que les nominations, la demande de vote au scrutin secret doit émaner d'au moins un sixième des membres présents du Conseil départemental.

Délibérations

Art. L.3121-14 alinéa 3 CGCT : Sous réserve des dispositions des articles L.3122-1 et L.3122-5 (élection du Président et des vice-présidents et membres de la commission permanente), les délibérations du Conseil départemental sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Suffrages exprimés

Les bulletins blancs, nuls et les abstentions n'entrent pas en compte dans le calcul de la majorité des suffrages exprimés.

Refus de prendre part au vote

La non-participation au vote est comptabilisée comme une abstention. Elle est consignée sur la délibération.

2.12 Rédaction et communication des procès-verbaux

Art. L.3121-13 CGCT : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil départemental présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans un souci de simplification de la procédure, le procès-verbal est rédigé par les services du Département en charge du suivi des travaux des assemblées puis est transmis au secrétaire de séance pour relecture et validation. Il est ensuite soumis à l'assemblée départementale pour approbation lors de la séance suivante.

Lorsque s'élève une réclamation sur la rédaction du procès-verbal, le Président prend l'avis du Conseil départemental, qui décide s'il y a lieu de faire une rectification.

Ce procès-verbal est assuré par les enregistrements audio des réunions qui sont versés aux archives départementales. Le procès-verbal des séances ou des parties de séances dans lesquelles le Conseil départemental a délibéré à huis clos est rédigé à part et ne peut être communiqué.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été approuvé, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du Département et un exemplaire papier est mis à disposition du public.

2.13 Réglementation relative à la police intérieure

Art. L.3121-12 CGCT : Le Président a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit, il en dresse procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

Nulle personne étrangère, autre que les agents départementaux appelés à donner des renseignements ou à y faire un service autorisé, ainsi que les membres accrédités de la Presse, ne peut s'introduire dans la partie de la salle des réunions où siègent les membres du Conseil départemental, sans y avoir été invitée par le Président. Un espace est spécialement réservé pour le public souhaitant assister aux débats. Pendant le cours de la séance, les personnes placées dans l'auditoire se tiennent silencieuses.

Toute personne qui se manifeste par le geste ou la parole est sur-le-champ exclue.

2.14 Propositions, vœux ou motions

Chaque conseiller départemental peut déposer une proposition, un vœu ou une motion sur toutes les affaires relevant ou non de la compétence du Conseil départemental.

Ils sont présentés par écrit au Président du Conseil départemental 5 jours ouvrés avant le début de la séance, au plus tard à 18h00. Le Président transmet les motions 2 jours ouvrés avant la séance aux Présidents de groupe, au plus tard à 18h00.

Les vœux peuvent porter sur des affaires n'entrant pas dans les compétences du Département. Les vœux sont soumis au droit commun des délibérations.

Les motions portent sur des affaires entrant dans le cadre des compétences du Département. Les motions sont soumises au droit commun des délibérations.

2.15 Amendements

Tout conseiller départemental peut présenter des amendements à un rapport ou à une proposition de

vœux émanant d'un membre du conseil, préalablement discutés ou non en commission.

Si l'amendement est présenté sous forme écrite, le Président du Conseil départemental, le soumet aussitôt au vote de l'Assemblée.

Si l'amendement est présenté par voie orale, le Président du Conseil départemental peut décider en fonction de la complexité de la proposition de demander à son auteur de rédiger un document afin de le soumettre au vote de l'Assemblée.

Si l'amendement est présenté au cours d'une discussion, le Conseil départemental décide par vote s'il convient de statuer immédiatement ou de le renvoyer à une séance ultérieure.

En cas de partage de voix, la voix du Président du Conseil départemental est prépondérante.

2.16 Questions orales

Art. L.3121-20 CGCT : Les conseillers départementaux ont le droit d'exposer en séance du conseil départemental des questions orales ayant trait aux affaires du département. Le règlement intérieur en fixe la fréquence ainsi que les conditions de présentation et d'examen.

Les questions orales peuvent être posées pendant la séance, sans formalités particulières.

Le Président du Conseil départemental peut répondre à ces questions, soit pendant la séance en cours, soit lors de la séance qui suit celle pendant laquelle elles ont été posées.

Chapitre 2 Le Président du Conseil départemental

Article 3 L'exécutif du Département

3.1 Élection du Président du Conseil départemental

Art. L.3122-1 alinéa 1 CGCT : Le Conseil départemental élit son Président lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement.

Art. L.3122-1 alinéa 4 CGCT : Le Président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour une durée de six ans. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du conseil départemental. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Art. L.3221-1 CGCT : Le Président du Conseil départemental est l'organe exécutif du Département. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental.

Il peut retirer à tout moment un rapport de l'ordre du jour du Conseil départemental ou de la commission permanente.

Aucun débat ne peut intervenir avant l'élection du Président. Seules peuvent être formulées les déclarations de candidatures, soit par les candidats eux-mêmes, soit par un membre de l'assemblée pour un tiers.

3.2 Ordonnateur des dépenses et recettes

Art. L.3221-2 alinéa 1 CGCT : Le Président du Conseil départemental est l'ordonnateur des dépenses du département et prescrit l'exécution des recettes départementales, sous réserve des dispositions particulières du code général des impôts relatives au recouvrement des recettes fiscales des collectivités locales.

3.3 Délégation de signature aux Vice-Présidents

Art. L.3221-3 alinéa 1 CGCT : Le Président du Conseil départemental est seul chargé de l'administration. Il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents. Il peut également déléguer une partie de ses fonctions, dans les mêmes conditions, à des membres du conseil départemental en l'absence ou en cas d'empêchement des vice-présidents ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

3.4 Délégation de signature aux services administratifs

Art. L.3221-3 alinéa 4 CGCT : Le Président du Conseil départemental est le chef des services du département. Il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature en toute matière aux responsables desdits services.

3.5 Délégation de fonctions/de compétences

Art. L.3221-1 et L.3221-3 CGCT : Le président du conseil départemental est l'organe exécutif du département. Il prépare et exécute les délibérations du conseil départemental.

Le président du conseil départemental est seul chargé de l'administration. Il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents. Il peut également déléguer une partie de ses fonctions, dans les mêmes conditions, à des membres du conseil départemental en l'absence ou en cas d'empêchement des vice-présidents ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

3.6 Remplacement du Président du Conseil départemental

Art. L.3122-2 CGCT : En cas de vacance du siège de président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement exercées par un vice-président, dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un conseiller départemental désigné par le conseil. Il est procédé au renouvellement de la commission permanente, dans le délai d'un mois, selon les modalités prévues à l'article L.3122-2 5 CGCT.

Chapitre 3 Le fonctionnement de la Commission Permanente

Article 4 Délégation

Art. L.3211-2 alinéa 1 CGCT : Le Conseil départemental peut déléguer une partie de ses attributions à la commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15.

Article 5 Réunion à l'initiative du Président

La commission permanente se réunit à l'initiative du Président.

Article 6 Élection des membres

Art. L.3122-4 CGCT : Le Conseil départemental élit les membres de la commission permanente. La commission permanente est composée du Président du Conseil départemental, de quatre à quinze vice- présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du Conseil, et éventuellement d'un ou plusieurs membres.

Cela représente dix vice-présidents maximum pour le Conseil départemental de la Nièvre.

Article 7 Nomination des membres

Art. L.3122-5 alinéas 1 à 5 CGCT : Aussitôt après l'élection du président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente.

Les membres de la commission permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste. Chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats, qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental relative à la composition de la commission permanente. Si, à l'expiration de ce délai, une seule liste a été déposée, les différents sièges de la commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Président.

Dans le cas contraire, le conseil départemental procède d'abord à l'élection de la commission permanente, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Après la répartition des sièges de la commission permanente, le conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les membres de la commission permanente autres que le Président sont nommés pour la même durée que le Président.

Article 8 Durée du mandat

Art. L.3122-5 alinéa 6 CGCT : Les membres de la commission autres que le Président sont nommés pour la même durée que le Président.

Article 9 Séances non publiques

Les séances de la commission permanente ne sont pas publiques. Les enregistrements sonores ou audiovisuels des séances de la commission permanente, quel qu'en soit le mode ou le format, sont interdits, à l'exception de ceux réalisés par les services du Département, ou de ceux qui seraient expressément autorisés par le Président.

Article 10 Délai de transmission

Art. L.3121-19-1 CGCT : les rapports sur chacune des affaires qui doivent être soumises à la commission permanente sont transmis huit jours au moins avant sa réunion, dans les conditions prévues à l'article L.3121-19.

La commission permanente se réunit sur convocation du Président du Conseil départemental. Le Président fixe la date des réunions, arrête l'ordre du jour et adresse les rapports. Les rapports sont adressés par voie électronique de manière sécurisée, huit jours avant la séance.

Cependant, en cas d'urgence, le Président peut, après un vote à la majorité des voix, compléter l'ordre du jour en début de séance, en remettant à chaque membre de la commission permanente présent le(s) rapport(s) supplémentaire(s) qui sera(ont) examiné(s) par la commission permanente en fin de réunion.

Article 11 Vacance de poste

Art. L.3122-2 alinéas 1 et 2 CGCT : En cas de vacance du siège de Président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont provisoirement exercées par un vice-président dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un conseiller départemental désigné par le conseil. Il est procédé au renouvellement de la commission permanente, dans le délai d'un mois, selon les modalités prévues à l'article L.3122-5.

Toutefois, avant ce renouvellement, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires pour compléter le conseil départemental. Si après les élections complémentaires, de nouvelles vacances se produisent, le conseil départemental procède néanmoins à l'élection de la commission permanente.

Art. L.3122-6 alinéa 3 CGCT : En cas de vacance de siège de membre de la commission permanente autre que le président, le conseil départemental peut décider de compléter la commission permanente. La ou les vacances sont alors pourvues selon la procédure prévue aux deuxième et troisième alinéas de l'article L.3122-5. A défaut d'accord sur une liste unique, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la commission permanente autres que le président dans les conditions prévues aux quatrième et avant-dernier alinéas du même article L.3122-5.

Article 12 Quorum

Art. L.3121-14-1 CGCT : La commission permanente ne peut délibérer si la majorité absolue de ses membres en exercice n'est présente ou représentée.

Art. L.3121-14 alinéas 2 et 3 CGCT : Toutefois si, au jour fixé par la convocation, le Conseil départemental ne se réunit pas en nombre suffisant pour délibérer, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard et les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre des présents. Sous réserve des dispositions des articles L.3122-1 et L.3122-5, les délibérations du conseil départemental sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Art. L.3121-14-1 alinéa 2 CGCT : Les deuxième et derniers alinéas de l'article L.3121-14 sont applicables à la commission permanente.

Article 13 Délégation de vote

Art. L.3121-16 CGCT : Un conseiller départemental empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote, pour cette réunion, à un autre membre de la commission permanente. Un conseiller départemental ne peut recevoir qu'une seule délégation.

Toutes les délégations de vote doivent être communiquées au président du conseil départemental à l'ouverture de la séance. Si un élu est amené à devoir quitter la séance avant sa clôture, il peut remettre une délégation de vote auprès du président du conseil départemental.

Chapitre 4 Le fonctionnement des commissions et groupes

Article 14 Les Commissions du Conseil départemental

14.1 Nombre et rôle des commissions

Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil départemental se divise en cinq commissions intérieures entre lesquelles sont distribués tous les dossiers suivant la nature de leur objet.

Elles se réunissent librement à l'invitation de leur Président et sur la base de l'ordre du jour qu'il fixe. Elles émettent un avis sur les questions pour lesquelles elles sont sollicitées.

Hormis la commission générale et dans les cas où aucun rapport ne relève de leur champ d'attribution, elles se réunissent de droit la semaine précédant la séance de l'assemblée départementale pour l'examen des rapports dans le cadre des séances plénières

Les commissions rendent compte par l'intermédiaire de leur Président de leurs travaux et avis à l'Assemblée départementale en préambule du vote du rapport.

14.2 Dénomination des commissions du Conseil départemental de la Nièvre

Les cinq commissions prennent les dénominations suivantes :

- Générale
- Finances et Moyens Généraux
- Solidarité
- Attractivité
- Émancipation

Leur composition et leurs périmètres de compétences figurent dans le document présenté en annexe 5.

14.3 Nomination des commissions et de leurs Présidents

Hormis la commission générale, ces commissions sont nommées par le Conseil départemental.

La nomination des membres des commissions et du Président de la commission se déroule habituellement lors de la réunion de droit du Conseil départemental (L.3121-22 CGCT) dans les conditions de l'article L.3121-15 du CGCT. Toute modification ultérieure fera l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante.

14.4 Participation aux commissions

Tout membre du Conseil départemental peut assister aux réunions des diverses commissions, mais sans prendre part à la discussion.

14.5 Réunions des commissions

Pour l'examen des rapports soumis à l'assemblée départementale, les commissions se réunissent la semaine précédant la tenue de la séance.

Les débats ne sont pas publics ni rendus publics.

14.6 Vote au sein des commissions

En cas d'égalité des voix, la voix du Président de la commission est prépondérante.

14.7 Mission d'information et d'évaluation

Art. L.3121-22-1 alinéas 1 et 2 CGCT : Le Conseil départemental, lorsqu'un cinquième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental ou de procéder à l'évaluation d'un service public départemental. Un même conseiller départemental ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an.

Aucune mission ne peut être créée à partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement des conseils départementaux.

Art. L.3121-22-1 alinéa 3 CGCT : Le règlement intérieur fixe les règles de présentation et d'examen de la demande de constitution de la mission, ses modalités de fonctionnement, les modalités de sa composition dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, la durée de la mission, qui ne peut excéder six mois à compter de la date de la délibération qui l'a créée, ainsi que les conditions dans lesquelles elle remet son rapport aux membres du Conseil départemental.

La demande doit être présentée par écrit et adressée au Président du Conseil départemental au moins un mois avant l'ouverture de chaque réunion plénière. Le Président du Conseil départemental en informe les conseillers départementaux par un rapport envoyé selon les modalités prévues à l'article L.3121-19 du CGCT soit au minimum douze jours avant l'ouverture de chaque réunion de l'assemblée, le cachet de la poste faisant foi.

La demande contient, outre les raisons justifiant de la création d'une mission, les noms et signatures des conseillers départementaux et conseillères départementales qui en sont les demandeurs.

Si le Conseil départemental décide de la création d'une mission, la délibération de l'assemblée en fixe les objectifs, la durée qui ne peut excéder 6 mois (à compter de la date de la délibération qui l'a créée) et les moyens mis à sa disposition. L'assemblée désigne en son sein et dans le respect des règles de la représentation proportionnelle les membres qui composent la mission. Ce nombre peut varier selon la nature de la mission.

La mission désigne en son sein, à la majorité de ses membres, un Président et un rapporteur chargé de rédiger ses conclusions. La mission peut accéder à tout document ou entendre toute personne susceptible de l'éclairer, après en avoir informé le Président du Conseil départemental.

À l'issue de ses travaux, la mission remet son rapport au Président du Conseil départemental. Celui-ci en assure la transmission aux membres de l'assemblée si le délai de six mois est respecté.

14.8 Commission « ad hoc »

Lorsque la nature d'une affaire l'exige, sur la proposition du Président ou d'un tiers de ses membres, l'assemblée départementale peut décider la constitution d'une ou plusieurs commissions ad hoc dont elle détermine la composition, l'étendue des compétences et la durée des pouvoirs.

Article 15 Les groupes d'élus

15.1 Composition

Art. L.3121-24 alinéa 2 CGCT : Les groupes d'élus se constituent par la remise au Président du Conseil départemental d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant. Ils peuvent se déclarer d'opposition. Sont considérés comme groupes minoritaires ceux qui ne sont pas déclarés d'opposition, à l'exception de celui dont l'effectif est le plus élevé.

Le seuil nécessaire à la constitution d'un groupe est fixé à deux. Un même élu ne peut appartenir qu'à un seul et unique groupe.

Toute modification dans la composition d'un groupe d'élus doit être portée dans le mois qui suit à la connaissance du Président du Conseil départemental. Les modifications de crédits subséquentes sont opérées à l'occasion de la plus proche décision budgétaire et leur montant calculé au prorata temporis.

À l'issue de chaque renouvellement du Conseil départemental, les élus peuvent constituer des groupes politiques dans le mois suivant les résultats des élections.

15.2 Droit d'expression

Art. L.3121-24-1 CGCT : Lorsque le département diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil départemental, un espace est réservé à l'expression des groupes d'élus. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.

Au titre de leur droit d'expression, les groupes d'élus bénéficient d'un espace réservé dans le magazine départemental.

L'expression des groupes d'élus s'exerce selon les modalités suivantes :

- L'espace réservé dans le magazine départemental est réparti entre les différents groupes proportionnellement au nombre d'élus.
- Les modalités pratiques d'édition (calendrier, nombre de signes par groupe, modalités de transmissions des textes) sont arrêtées par le président du conseil départemental et portées à la connaissance des présidents de groupes.
- Le droit d'expression se présente sous forme de texte.
- Les textes publiés ne sauraient être contraires à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

15.3 Droits d'expression / communication en dehors du bulletin d'information générale

En dehors du bulletin / magazine d'information générale et des dispositions qui y sont liées, le Conseiller départemental peut, dans sa communication avec les administrés de son canton, utiliser le logo, le blason et le papier à en-tête du Département dès lors qu'il le fait dans le cadre de son mandat et non à des fins personnelles. Par ailleurs, cette utilisation ne doit pas avoir pour effet de créer une confusion dans l'esprit des administrés avec le Président du Conseil départemental, les Vice-Présidents du Conseil départemental et les Conseillers délégués. À ce titre, le nom et la qualité du conseiller départemental devront apparaître sur les correspondances concernées.

Le Département se réserve le droit d'agir contre toute utilisation contraire à l'ordre public et à l'intérêt général ou susceptible de créer une confusion dans l'esprit du public.

En période électorale, ces utilisations doivent se faire dans le respect des dispositions du Code Électoral en matière de propagande électorale et de financement des dépenses électorales.

15.4 Moyens

Art. L.3121-24 alinéas 3 et 4 CGCT : Dans les conditions qu'il définit, le conseil départemental peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leur frais de documentation, de courrier et de télécommunication. Le Président du Conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le Conseil départemental et sur propositions des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le Conseil départemental ouvre au budget du département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental, soit 238 731 euros.

Dans le cadre de l'étude des dossiers qui leur sont soumis, les groupes d'élus qui souhaitent solliciter les services compétents ne peuvent le faire qu'après accord du Président du Conseil départemental à l'exception des présidents de commission qui sont autorisés à saisir directement les membres de la Direction Générale.

Chaque groupe d'élus peut solliciter les moyens suivants :

- les locaux dédiés :

Chaque groupe d'élus dispose d'un poste de travail équipé de matériel informatique par collaborateur et à minima d'un bureau par groupe.

L'usage d'un photocopieur mutualisé entre les groupes avec mise à disposition d'un code d'utilisation spécifique au groupe est également permis.

- les moyens matériels et humains dédiés au fonctionnement des groupes d'élus :

Chaque groupe d'élus dispose d'une enveloppe annuelle de 7 021 € par conseiller départemental membre du groupe.

Cette dotation couvre :

- les coûts de fonctionnement des locaux mis à disposition (chauffage, éclairage, fluides, ménage) évalués forfaitairement en fonction des mètres carrés occupés par chacun des groupes,
- les salaires des collaborateurs de groupe régis selon les dispositions légales en vigueur,
- les frais de formation des collaborateurs de groupes,
- les frais administratifs de fonctionnement du groupe (fournitures administratives, affranchissements, ...).

Chapitre 5 Droits et devoirs des conseillers départementaux

Article 16 Droit à l'information

Art. L.3121-18 CGCT : Tout membre du Conseil départemental a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du département qui font l'objet d'une délibération.

Art. L.3121-18-1 CGCT : Le Conseil départemental assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'il juge les plus appropriés.

Afin de permettre l'échange d'information sur les affaires relevant de ses compétences, le Conseil départemental peut, dans les conditions fixées par son assemblée délibérante, mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunication nécessaires.

Article 17 Droit à la formation

Art. L.3123-10 CGCT : Les membres du Conseil départemental ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil départemental délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par le département est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil départemental.

Le règlement intérieur relatif à la formation des élus, adopté par délibération n°16 du Conseil départemental du 22 novembre 2021, est joint en annexe.

Article 18 Indemnités

- Indemnités de mandat

Art. L.3123-15 CGCT : Les membres du Conseil départemental reçoivent pour l'exercice effectif de leurs fonctions une indemnité fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Art. L.3123-15-1 CGCT : Lorsque le Conseil départemental est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres en application de la présente section intervient dans les trois mois suivant son installation. Toute délibération du conseil départemental concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil départemental.

Les conseillers départementaux sont tenus de participer aux réunions du Conseil départemental. Le Président du Conseil départemental doit être obligatoirement et préalablement informé de toute absence aux séances.

Art. L.3123-16 CGCT (extrait): Le Conseil départemental peut, dans des conditions fixées par son règlement intérieur, réduire le montant des indemnités qu'il alloue à ses membres en fonction de leur participation aux séances plénières, aux réunions des commissions dont ils sont membres et aux réunions des organismes dans lesquels ils représentent le Département, sans que cette réduction puisse dépasser, pour chacun d'entre eux, la moitié de l'indemnité maximale pouvant lui être allouée en application du présent article.

Les indemnités de fonctions des membres du Conseil départemental sont modulées en fonction de leur présence effective aux réunions suivantes :

- Séance plénière,
- Commission Permanente,
- Commissions Intérieures (les 4 commissions thématiques et la commission générale).

Toute absence est décomptée, sauf celles justifiées par :

- un certificat médical ou un bulletin d'hospitalisation,
- une représentation du Conseil départemental, ou une représentation dans un organisme au sein duquel le conseiller siège par délégation,
- un événement familial (naissance, mariages, PACS, décès),
- un cas de force majeure laissé à l'appréciation du Président du Conseil départemental.

Les absences sont comptabilisées mensuellement par demi-journée et la modulation, calculée sur la base des indemnités brutes réellement perçues, est appliquée 3 mois après.

Les présences sont constatées par une liste d'émargement dont une copie est adressée au service en charge du versement des indemnités de fonctions des élus.

En cas de séance tenue en visioconférence, le service Juridique chargé du secrétariat des assemblées adressera une copie de la liste des présents à ce service.

- Frais de déplacements

Article L.3123-19 du CGCT : Les membres du Conseil départemental peuvent recevoir une indemnité de déplacement et le remboursement des frais de séjour qu'ils ont engagés pour prendre part aux réunions du Conseil départemental, des commissions et des instances dont ils font partie à titre de membres.

Les membres du Conseil départemental en situation de handicap peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés et qui sont liés à l'exercice de leur mandat.

Les membres du Conseil départemental peuvent bénéficier d'un remboursement par le département, sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil départemental, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.3123-1. Ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

Ils ont, en outre, droit au remboursement des frais supplémentaires de transport et de séjour pouvant résulter de l'exercice des mandats spéciaux dont ils sont chargés par le Conseil départemental.

Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent leur être remboursées par le Département sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil départemental. S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret.

Chapitre 6 Dispositions diverses

Article 19 Déontologue

Tout élu du Conseil départemental peut solliciter les référents déontologues du Centre de Gestion de la Nièvre avec lequel le Département de la Nièvre a conventionné, chargés de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et principes déontologiques inhérents à l'exercice de ses fonctions et de son mandat. Ils doivent être saisis par le biais du formulaire mis à disposition sur le site du CDG58 www.cdg58.com ou sur simple demande à deontologue.elu@cdg58.fr."

Article 20 Démission

Art. L.3121-3 CGCT : Lorsqu'un conseiller départemental donne sa démission, il l'adresse au président du conseil départemental, qui en donne immédiatement avis au représentant de l'État dans le département.

Article 21 Décès

En cas de décès d'un membre du Conseil départemental, tous les membres en sont immédiatement prévenus par le Président du Conseil départemental.

Article 22 Modification du règlement

Toute proposition de modification du règlement devra être présentée par six conseillers départementaux

au minimum et soumise à l'approbation du Conseil départemental.

Article 23 Application du règlement intérieur

Art. L.3121-8 CGCT : Le Conseil départemental établit son règlement intérieur dans les trois mois qui suivent son renouvellement.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue de s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Il est applicable au Conseil départemental de la Nièvre.

Annexe 1

Charte de l' élu local et Chapitre III du Code général des collectivités territoriales

Charte de l' élu local

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 a introduit, à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, la Charte de l' élu local.

Les dispositions de cette charte constituent le code de bonne conduite auquel les élus doivent se conformer pendant la durée de leur mandat.

Aux termes de la loi du 31 mars 2015, lecture de la charte de l' élu local est faite lors de la séance d'installation, par le Président lors de tout nouveau conseil départemental.

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

CHAPITRE III du Code général des collectivités territoriales : Conditions d'exercice des mandats départementaux (Articles L.3123-1 à L.3123-30)

Section 1 : Garanties accordées aux titulaires de mandats départementaux (Articles L.3123-1 à L.3123-9-2)

Sous-section 1 : Garanties accordées dans l'exercice du mandat. (Articles L.3123-1 à L.3123-4)

Article L.3123-1

L'employeur est tenu de laisser à tout salarié de son entreprise membre d'un conseil départemental le temps nécessaire pour se rendre et participer : 1° Aux séances plénières de ce conseil ; 2° Aux réunions des commissions dont il est membre et instituées par une délibération du conseil départemental ; 3° Aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter le département ; 4° Aux réunions des assemblées, des bureaux et des commissions spécialisées des organismes nationaux où il a été désigné ou élu pour représenter des collectivités territoriales ou des établissements publics en relevant. Selon des modalités fixées par un décret en Conseil d'Etat, l'élu doit informer l'employeur de la date de la séance ou de la réunion dès qu'il en a connaissance. L'employeur n'est pas tenu de payer comme temps de travail le temps passé par l'élu aux séances et réunions précitées.

Au début de son mandat de conseiller départemental, le salarié bénéficie, à sa demande, d'un entretien individuel avec son employeur portant sur les modalités pratiques d'exercice de son mandat au regard de son emploi. Cet entretien ne se substitue pas à l'entretien professionnel mentionné à l'article L.6315- 1 du code du travail.

L'employeur et le salarié membre du conseil départemental peuvent s'accorder sur les mesures à mettre en œuvre pour faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et les fonctions électives du salarié et, le cas échéant, sur les conditions de rémunération des temps d'absence consacrés à l'exercice de ces fonctions.

Article L.3123-1-1

Sous réserve de la compatibilité de son poste de travail, le conseiller départemental est réputé relever de la catégorie de personnes qui disposent, le cas échéant, de l'accès le plus favorable au télétravail dans l'exercice de leur emploi.

Article L.3123-2

Indépendamment des autorisations d'absence dont ils bénéficient dans les conditions prévues à l'article L.3123-1, les présidents et les membres des conseils départementaux ont droit à un crédit d'heures leur permettant de disposer du temps nécessaire à l'administration du département ou de l'organisme auprès duquel ils le représentent et à la préparation des réunions des instances où ils siègent.

Ce crédit d'heures, forfaitaire et trimestriel, est égal :

1° Pour le président et chaque vice-président de conseil départemental, à l'équivalent de quatre fois la durée hebdomadaire légale du travail ;

2° Pour les conseillers départementaux, à l'équivalent de trois fois la durée hebdomadaire légale du travail.

Les heures non utilisées pendant un trimestre ne sont pas reportables.

En cas de travail à temps partiel, ce crédit d'heures est réduit proportionnellement à la réduction du temps de travail prévue pour l'emploi considéré.

L'employeur est tenu d'accorder aux élus concernés, sur demande de ceux-ci, l'autorisation d'utiliser le crédit d'heures prévu au présent article. Ce temps d'absence n'est pas payé par l'employeur.

Article L.3123-3

Le temps d'absence utilisé en application des articles L.3123-1 et L.3123-2 ne peut dépasser la moitié de la durée légale du travail pour une année civile.

Article L.3123-4

Des décrets en Conseil d'Etat fixent les modalités d'application des articles L.3123-2 et L.3123-3.

Sous-section 2 : Garanties accordées dans l'exercice d'une activité professionnelle. (Articles L.3123-5 à L.3123-8)

Article L.3123-5

Le temps d'absence prévu aux articles L.3123-1 et L.3123-2 est assimilé à une durée de travail effective pour la détermination de la durée des congés payés ainsi qu'au regard de tous les droits découlant de l'ancienneté.

Aucune modification de la durée et des horaires de travail prévus par le contrat de travail ne peut, en outre, être effectuée en raison des absences intervenues en application des dispositions prévues aux articles L.3123-1 et L.3123-2 sans l'accord de l'élu concerné.

Article L.3123-6

Aucun licenciement ni déclassement professionnel, aucune sanction disciplinaire ne peuvent être prononcés en raison des absences résultant de l'application des dispositions des articles L.3123-1 et L.3123-2 sous peine de nullité et de dommages et intérêts au profit de l'élu.

La réintégration ou le reclassement dans l'emploi est de droit.

Article L.3123-7

Le président ou les vice-présidents ayant délégation de l'exécutif du conseil départemental qui, pour l'exercice de leur mandat, ont cessé d'exercer leur activité professionnelle bénéficient, s'ils sont salariés, des dispositions des articles L.3142-83 à L.3142-87 du code du travail relatives aux droits des salariés élus membres de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Le droit à réintégration prévu à l'article L.3142-84 du même code est maintenu aux élus mentionnés au premier alinéa du présent article jusqu'à l'expiration de deux mandats consécutifs.

L'application de l'article L.3142-85 du code du travail prend effet à compter du deuxième renouvellement du mandat.

Article L.3123-8

Les fonctionnaires régis par les titres Ier à IV du statut général de la fonction publique sont placés, sur leur demande, en position de détachement pour exercer l'un des mandats mentionnés à l'article L. 3123-7.

Sous-section 3 : Garanties accordées à l'issue du mandat (Articles L.3123-9 à L.3123-9-2)

Article L.3123-9

A la fin de leur mandat, les élus visés à l'article L.3123-7 bénéficient à leur demande d'un stage de remise à niveau organisé dans l'entreprise, compte tenu notamment de l'évolution de leur poste de travail ou de celle des techniques utilisées.

Article L.3123-9-1

A la fin de son mandat, tout président de conseil départemental ou tout vice-président ayant reçu délégation de celui-ci qui, pour l'exercice de son mandat, a cessé son activité professionnelle salariée a droit sur sa demande à une formation professionnelle et à un bilan de compétences dans les conditions fixées par la sixième partie du code du travail.

Lorsque l'intéressé demande à bénéficier du congé de formation prévu par les articles L.6322-1 à L.6322-3 du même code, ainsi que du congé de bilan de compétences prévu par l'article L.6322-42 du même code, le temps passé au titre du mandat local est assimilé aux durées d'activité exigées pour l'accès à ces congés.

Article L.3123-9-2

A l'occasion du renouvellement général du conseil départemental, tout président de conseil départemental ou tout vice-président ayant reçu délégation de celui-ci qui, pour l'exercice de son mandat, avait cessé d'exercer son activité professionnelle perçoit, sur sa demande, une allocation différentielle de fin de mandat s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- être inscrit à l'institution mentionnée à l'article L.5312-1 du code du travail conformément aux dispositions de l'article L.5411-1 du même code ;
- avoir repris une activité professionnelle lui procurant des revenus inférieurs aux indemnités de fonction qu'il percevait au titre de sa dernière fonction élective.

Le montant mensuel de l'allocation est au plus égal à 80 % de la différence entre le montant de l'indemnité brute mensuelle que l'intéressé percevait pour l'exercice de ses fonctions, dans la limite des taux maximaux fixés à l'article L.3123-17, et l'ensemble des ressources qu'il perçoit à l'issue du mandat.

L'allocation est versée pendant une période d'un an au plus. Elle n'est pas cumulable avec celles prévues par les articles L.2123-11-2 et L.4135-9-2. A compter du septième mois suivant le début du versement de l'allocation, le taux mentionné au quatrième alinéa est au plus égal à 40 %.

Le financement de cette allocation est assuré dans les conditions prévues par l'article L.1621-2. Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Section 2 : Droit à la formation (Articles L.3123-10 à L.3123-14)

Article L.3123-10

Les membres du conseil départemental ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil départemental délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par le département est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil départemental.

Article L.3123-10-1

Les membres du conseil départemental bénéficient chaque année d'un droit individuel à la formation comptabilisé en euros. Il est financé par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1%, prélevée sur les indemnités de fonction perçues par les membres du conseil dans les conditions prévues à l'article L.1621-3.

La mise en œuvre du droit individuel à la formation relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat. Ces formations peuvent notamment contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat lorsque l'élu n'a pas liquidé ses droits à pension au titre de son activité professionnelle.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités de calcul, de plafonnement ainsi que de mise en œuvre du droit individuel à la formation.

Article L.3123-11

Indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures prévus aux articles L.3123-1 et L.3123-2, les membres du conseil départemental qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation. Ce congé est fixé à dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article L.3123-12

Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.

Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par la présente section sont compensées par le département dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil départemental en application des articles L.3123-16 et L.3123-17. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant. Ils ne peuvent être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de ces dispositions.

Article L.3123-13

Les dispositions des articles L.3123-10 à L.3123-12 ne sont pas applicables aux voyages d'études des conseils départementaux. Les délibérations relatives à ces voyages précisent leur objet, qui doit avoir un lien direct avec l'intérêt du département, ainsi que leur coût prévisionnel.

Article L.3123-14

Les dispositions de la présente section ne s'appliquent que si l'organisme qui dispense la formation a fait l'objet d'un agrément délivré par le ministre chargé des collectivités territoriales dans les conditions fixées à l'article L.1221-3.

Section 3 : Indemnités des titulaires de mandats départementaux (Articles L.3123-15 à L.3123-19-3)

Article L.3123-15

Les membres du conseil départemental reçoivent pour l'exercice effectif de leurs fonctions une indemnité fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article L.3123-15-1

Lorsque le conseil départemental est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres en application de la présente section intervient dans les trois mois suivant son installation.

Toute délibération du conseil départemental concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil départemental.

Article L.3123-16

Les indemnités maximales votées par les conseils départementaux pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller départemental sont déterminées en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L.3123-15 le barème suivant :

POPULATION DÉPARTEMENTALE (Habitants)	TAUX MAXIMAL (en %)
Moins de 250 000	40
De 250 000 à moins de 500 000	50
De 500 000 à moins de 1 million	60
De 1 million à moins de 1,25 million	65
1,25 million et plus	70

Dans des conditions fixées par le règlement intérieur, le montant des indemnités que le conseil

départemental alloué à ses membres est modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres. La réduction éventuelle de ce montant ne peut dépasser, pour chacun des membres, la moitié de l'indemnité pouvant lui être allouée en application du présent article.

Article L.3123-17

L'indemnité de fonction votée par le conseil départemental pour l'exercice effectif des fonctions de président de conseil départemental est au maximum égale au terme de référence mentionné à l'article L.3123-15, majoré de 45 %. Elle peut être majorée de 40 %, à condition que ne soit pas dépassé le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux membres du conseil départemental hors prise en compte de ladite majoration.

L'indemnité de fonction de chacun des vice-présidents ayant délégation de l'exécutif du conseil départemental est, dans les mêmes conditions, au maximum égale à l'indemnité maximale de conseiller majorée de 40 %.

L'indemnité de fonction de chacun des membres de la commission permanente du conseil départemental autres que le président et les vice-présidents ayant délégation de l'exécutif est, dans les mêmes conditions, au maximum égale à l'indemnité maximale de conseiller majorée de 10 %.

Les indemnités de fonction majorées en application des deux alinéas précédents peuvent être réduites dans les conditions fixées par le dernier alinéa de l'article L.3123-16.

Article L.3123-18

Le conseiller départemental titulaire d'autres mandats électoraux ou qui siège à ce titre au conseil d'administration d'un établissement public local, du centre national de la fonction publique territoriale, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société ou qui préside une société ne peut percevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire telle qu'elle est définie à l'article 1er de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement. Ce plafond s'entend déduction faite des cotisations sociales obligatoires.

Lorsqu'en application des dispositions de l'alinéa précédent, le montant total de rémunération et d'indemnité de fonction d'un conseiller départemental fait l'objet d'un écrêtement, la part écrêtée est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le conseiller départemental exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

Article L.3123-19

Les membres du conseil départemental peuvent recevoir une indemnité de déplacement et le remboursement des frais de séjour qu'ils ont engagés pour prendre part aux réunions du conseil départemental, des commissions et des instances dont ils font partie ès qualités.

Les membres du conseil départemental en situation de handicap peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés et qui sont liés à l'exercice de leur mandat.

Les membres du conseil départemental peuvent bénéficier d'un remboursement par le département, sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil départemental, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.3123-1. Ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

Ils ont, en outre, droit au remboursement des frais supplémentaires de transport et de séjour pouvant résulter de l'exercice des mandats spéciaux dont ils sont chargés par le conseil départemental.

Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent leur être remboursées par le département sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil départemental. S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le

montant horaire du salaire minimum de croissance.
Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret.

Article L.3123-19-1

Lorsque les présidents des conseils départementaux et les vice-présidents ayant reçu délégation de ceux-ci utilisent le chèque emploi-service universel prévu par l'article L.1271-1 du code du travail pour assurer la rémunération des salariés ou des associations ou entreprises agréées chargés soit de la garde des enfants, soit de l'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile en application des articles L.7231-1 et L.7232-1 du même code, le conseil départemental peut accorder par délibération une aide financière en faveur des élus concernés, dans des conditions fixées par décret.

Le bénéfice du présent article ne peut se cumuler avec celui de l'avant-dernier alinéa de l'article L.3123-19.

Article L.3123-19-2

Lorsque la résidence personnelle du président du conseil départemental se situe en dehors de l'agglomération comprenant la commune chef-lieu du département et que le domaine du département comprend un logement de fonction, le conseil départemental peut fixer par délibération les modalités selon lesquelles ce logement lui est affecté.

Lorsque le domaine du département ne comporte pas un tel logement, le conseil départemental peut, par délibération, décider d'attribuer au président une indemnité de séjour, dans la limite des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat, en raison des frais qu'il a engagés pour être présent au chef-lieu du département pour assurer la gestion des affaires départementales.

Article L.3123-19-2-1

Chaque année, les départements établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil départemental, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers départementaux avant l'examen du budget du département.

Article L.3123-19-3

Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil départemental peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents du département lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage.

Section 4 : Protection sociale (Articles L.3123-20 à L.3123-25)

Sous-section 1 : Sécurité sociale. (Articles L.3123-20 à L.3123-20-2)

Article L.3123-20

Le temps d'absence prévu aux articles L.3123-1 et L.3123-2 est assimilé à une durée de travail effective pour la détermination du droit aux prestations sociales.

Article L.3123-20-1

Lorsqu'un élu qui perçoit une indemnité de fonction et qui n'a pas interrompu toute activité professionnelle ne peut exercer effectivement ses fonctions en cas de maladie, maternité, paternité ou

accident, le montant de l'indemnité de fonction qui lui est versée est au plus égal à la différence entre l'indemnité qui lui était allouée antérieurement et les indemnités journalières versées par son régime de protection sociale.

Les conditions d'application du présent article sont fixées par décret.

Article L.3123-20-2

Les membres du conseil départemental sont affiliés au régime général de sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du code de la sécurité sociale.

Les cotisations des départements et celles de l'élu sont calculées sur le montant des indemnités effectivement perçues par ce dernier en application des dispositions du présent code.

Un décret fixe les conditions d'application du présent article.

Sous-section 2 : Retraite (Articles L.3123-22 à L.3123-25)

Article L.3123-22

Les membres du conseil départemental peuvent constituer une retraite par rente à la gestion de laquelle doivent participer les élus affiliés.

La constitution de la retraite par rente incombe pour moitié à l'élu et pour moitié au département. Un décret en Conseil d'Etat fixe le plafond des taux de cotisation.

Article L.3123-23

Les membres du conseil départemental sont affiliés au régime complémentaire de retraite institué au profit des agents non titulaires des collectivités publiques.

Les pensions versées en exécution du présent article sont cumulables sans limitation avec toutes autres pensions ou retraites.

Article L.3123-24

Les cotisations des départements et celles de leurs élus sont calculées sur le montant des indemnités effectivement perçues par ces derniers en application des dispositions du présent chapitre ou de tout autre texte régissant l'indemnisation de leurs fonctions.

Les cotisations des élus ont un caractère personnel et obligatoire.

Article L.3123-25

Les pensions de retraite déjà liquidées et les droits acquis avant le 30 mars 1992 des élus départementaux continuent d'être honorés par les institutions et organismes auprès desquels ils ont été constitués ou auprès desquels ils ont été transférés. Les charges correspondantes sont notamment couvertes, le cas échéant, par une subvention d'équilibre versée par les collectivités concernées.

Les élus mentionnés à l'alinéa précédent, en fonction ou ayant acquis des droits à une pension de retraite avant le 30 mars 1992, peuvent continuer à cotiser à ces institutions et organismes.

Le département au sein duquel l'élu exerce son mandat contribue dans la limite prévue à l'article L.3123-22.

Section 5 : Responsabilité du département en cas d'accident (Articles L.3123-26 à L.3123-27)

Article L.3123-26

Les départements sont responsables, dans les conditions prévues par l'article L.2123-31, des accidents subis par les membres de conseils départementaux à l'occasion de l'exercice de leur fonction.

Article L.3123-27

Lorsque les élus locaux mentionnés à l'article L.3123-26 sont victimes d'un accident survenu dans l'exercice de leurs fonctions, les collectivités publiques concernées versent directement aux praticiens, pharmaciens, auxiliaires médicaux, fournisseurs ainsi qu'aux établissements le montant des prestations

afférentes à cet accident calculé selon les tarifs appliqués en matière d'assurance maladie.

Section 6 : Responsabilité et protection des élus (Articles L.3123-28 à L.3123-29)

Article L.3123-28

Sous réserve des dispositions du quatrième alinéa de l'article 121-3 du code pénal, le président du conseil départemental ou un conseiller départemental le suppléant ou ayant reçu une délégation ne peut être condamné sur le fondement du troisième alinéa de ce même article pour des faits non intentionnels commis dans l'exercice de ses fonctions que s'il est établi qu'il n'a pas accompli les diligences normales compte tenu de ses compétences, du pouvoir et des moyens dont il disposait ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi lui confie.

Le département est tenu d'accorder sa protection au président du conseil départemental, au conseiller départemental le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions.

Article L.3123-29

Le président du conseil départemental, les vice-présidents ou les conseillers départementaux ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par le département conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le département est tenu de protéger le président du conseil départemental, les vice-présidents ou les conseillers départementaux ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Le département est subrogé aux droits de la victime pour obtenir des auteurs de ces infractions la restitution des sommes versées à l'élu intéressé. Il dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'il peut exercer, au besoin par voie de constitution de partie civile, devant la juridiction pénale.

Section 7 : Honorariat des conseillers départementaux (Article L.3123-30)

Article L.3123-30

L'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens conseillers départementaux qui ont exercé leurs fonctions électives pendant dix-huit ans au moins.

L'honorariat ne peut être refusé ou retiré par le représentant de l'Etat que si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité.

L'honorariat n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget du département.

Chapitre III du CGCT en vigueur au 02/11/2022.

Numéro Commission	Intitulé	Composition		Politiques publiques
		Président	Membres	
1	Finances et Moyens généraux	Michel SUET	Michel Mulot Daniel Barbier Joëlle Julien Séverine Bernard Justine Guyot Blandine Delaporte Patrick Bondeux Anne-Marie Chêne Jean-Luc Gauthier	Finances, RH, marchés publics, juridique, informatique, contrôle de gestion, évaluation, SDIS, Archives
2	Solidarité	Maryse AUGENDRE	Jean-Paul Fallet Eliane Desabre Justine Guyot Michèle Dardant Frédéric Roy Thierry Guyot Pascale de Mauraige Véronique Khouri Anouck Camain Marie-France de Riberolles	Enfance, emploi, insertion/RSA, services à la personne, ESS, personnes âgées, personnes handicapées, lien social, développement social local, santé
3	Attractivité	Martine GAUDIN	Jean-Paul Fallet Blandine Delaporte Alain Herteloup Jocelyne Guérin Thierry Guyot Wilfried Séjeau Franck Michot Marie-France de Riberolles Jérôme Malus David Verron	Aménagement du territoire, routes, transports, THD, agriculture, forêt, eau, énergie, ENS, environnement, politiques contractuelles, logement, services public, bâtiments départementaux, gestion du patrimoine, marketing territorial, tourisme dialogique citoyen, communication
4	Emancipation	Wilfried SÉJEAU	Lionel Lécher Eliane Desabre Martine Gaudin Stéphanie Bézé Patrice Joly Laurence Barao Christophe Deniaux Jérôme Malus Corinne Bouchard	Sport, culture, enseignement supérieur, formation, éducation, jeunesse

ANNEXE

RÉGIME INDEMNITAIRE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

(nouvelle Annexe 2 du Règlement intérieur de l'Assemblée départementale)

L'indemnité maximale versée aux membres de l'Assemblée départementale par référence au montant du traitement correspond à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique auquel est appliqué le taux maximum de 40 % pour les départements dont la population est inférieure à 250 000 habitants.

Cette indemnité est majorée de 10 % pour les 24 membres de la Commission Permanente et de 40 % pour les 9 Vice-Présidents.

L'indemnité maximale de Président correspond au traitement de référence précité, majoré de 45 % comme le prévoit l'article 83 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

A compter du 1^{er} juillet 2023 et pour la durée du mandat, le montant des indemnités allouées devient fixe conformément au tableau récapitulatif ci-après :

Élus	Taux maxi	Indemnités brutes mensuelles maximales à compter du 1 ^{er} juillet 2023	Indemnités brutes mensuelles fixes à compter du 1 ^{er} juillet 2023
Président	145% de l'IB 1027	5 924,57 €	5 837,00 €
Vice-Président	140% de l'indemnité de conseiller(e) départemental(e)	2 288,10 €	2 254,29 €
Membre de la Commission Permanente	110% de l'indemnité de conseiller(e) départemental(e)	1 797,80 €	1 771,23 €
Conseiller départemental	40% de l'IB 1027	1 634,36 €	1 610,21 €

ANNEXE 3

DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

1/Droit à la formation

Les conseillers départementaux ont droit de suivre, à leur initiative, une formation adaptée à leurs fonctions. Ce droit ne s'exerce que pour les formations dispensées par des organismes agréés à cet effet par le ministre chargé des collectivités territoriales.

2/Orientations

Les formations sollicitées doivent s'inscrire dans les actions liées directement à l'exercice des missions confiées à l'élu dans le cadre de son mandat de conseiller départemental ou liées aux compétences rendues nécessaires par son affectation dans certaines commissions ou par sa désignation pour représenter le Département dans un organisme extérieur.

3/Crédits ouverts

Les frais de formation pour les conseillers départementaux constituent une dépense obligatoire pour le Département. Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus soit 159 154 euros. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.

4/Modalités d'inscription et de prise en charge

4-1 Inscription

Seules les formations dispensées par les organismes de formation agréés par le ministre chargé des collectivités territoriales ouvrent droit à la prise en charge par le Département. En conséquence les conseillers départementaux remettent à l'appui de leur demande un bulletin d'inscription ou une attestation émanant de ces organismes faisant clairement apparaître leur agrément.

Après validation par le Président du Département, les services de la collectivité instruisent les demandes et procèdent aux inscriptions auprès des organismes choisis. La collectivité règle directement les droits d'inscription sur présentation d'un programme et de l'inscription des élus.

4-2 Prise en charge

La prise en charge des coûts s'opère selon les modalités suivantes :

-Adhésion aux organismes de formation :

Si les organismes sollicitent le paiement d'une adhésion pour avoir recours à leurs services, le Département prend en charge soit l'adhésion collective, soit l'adhésion individuelle.

-Coût pédagogique :

Le Département prend en charge la totalité des frais d'inscription demandés par les organismes de formation.

-Frais de séjour et de déplacement :

Les frais de séjour et de déplacement sont pris en charge suivant les modalités définies à l'article L3123-12 du code général des collectivités territoriales.

-Perte de revenu :

Les pertes de revenus subies par les conseillers départementaux pour assister aux sessions de formation sont prises en charge sur justificatif et suivant les modalités définies à l'article L3123-12 du code général des collectivités territoriales.

ANNEXE 4

DISPOSITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DES GROUPES POLITIQUES REPRÉSENTÉS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

Article L.3121-24 alinéas 3 et 4 CGCT:

"Dans les conditions qu'il définit, le conseil départemental peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leur frais de documentation, de courrier et de télécommunication. Le Président du Conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le Conseil départemental et sur propositions des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le Conseil départemental ouvre au budget du département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental, soit 238 731 €."

Dans le cadre de l'étude des dossiers qui leur sont soumis, les groupes d'élus qui souhaitent solliciter les services compétents ne peuvent le faire qu'après accord du Président du Conseil départemental, à l'exception des Présidents de commission qui sont autorisés à saisir directement les membres de la Direction Générale.

Chaque groupe d'élus peut solliciter les moyens suivants :

-les locaux dédiés : Chaque groupe d'élus dispose d'un poste de travail équipé de matériel informatique par collaborateur et à minima d'un bureau par groupe. L'usage d'un photocopieur mutualisé entre les groupes avec mise à disposition d'un code d'utilisation spécifique au groupe est également permis.

-les moyens matériels et humains dédiés au fonctionnement des groupes d'élus : Chaque groupe d'élus dispose d'une enveloppe annuelle de 7 021 € par conseiller départemental membre du groupe. Cette dotation couvre :

- les coûts de fonctionnement des locaux mis à disposition (chauffage, éclairage, fluides, ménage) évalués forfaitairement en fonction des mètres carrés occupés par chacun des groupes,
- les salaires des collaborateurs de groupe régis selon les dispositions légales en vigueur,
- les frais de formation des collaborateurs de groupes,
- les frais administratifs de fonctionnement du groupe (fournitures administratives, affranchissement...).

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - MODIFICATION

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et L.3121-23,

VU la délibération n° 1 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

VU la délibération n°6 du Conseil départemental du 19 juillet 2021 relative à la désignation de représentants au sein du Conseil d'administration de la SAFER de Bourgogne Franche-Comté,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE RAPPORTER** en conséquence la délibération n° 6 du Conseil départemental du 19 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Wilfrid SÉJEAU pour siéger au Conseil d'administration de la SAFER de Bourgogne Franche-Comté,
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Thierry GUYOT, en tant que représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Bourgogne Franche-Comté, en remplacement de Monsieur Wilfrid SÉJEAU,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

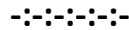
Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-73736-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - @, # ETC. : A VOS POSTES

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Informatique : @, # etc. : à vos postes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211.1,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique informatique et numérique soit :
 - . 1 922 338 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 2 258 029 € en dépenses d'investissement,

 - . 1 000 € en recettes de fonctionnement,
 - . 76 350 € en recettes d'investissement,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-73610-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 30

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Ressources Humaines : Première force du service public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.422-9, L.711-1 et L.811-1,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,
VU le comité social territorial du 1^{er} février 2024,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique de gestion des ressources humaines soit :
 - 88 473 040 € en dépenses de fonctionnement,
 - 10 000 € en dépenses d'investissement,
 - 1 119 600 € en recettes de fonctionnement,
 - 10 000 € en recettes d'investissement,
 - **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la commission permanente du 22 janvier 2024 d'octroyer une subvention de fonctionnement de 416 500 euros au COSDEN et autorisant le versement d'une avance de 40 %,
 - **DE DECIDER** d'octroyer, à compter du 1^{er} mai 2024, une subvention de 2,50 euros par repas à tous les agents adhérents à l'AGORA, venant en complément du dispositif actuel,
 - **DE CREER**
 - un poste de coordonnateur de la plateforme de lutte contre l'illettrisme, sous la forme d'un contrat de projet en référence à la grille des attachés territoriaux pour une durée de 4 ans,
 - un poste de médecin généraliste relevant de la catégorie A à temps non complet à 31 % d'un temps complet soit une durée hebdomadaire de travail de 11h/35h.
- Au regard de leur nature, ces postes seront pourvus par la voie contractuelle.
- **DE VALIDER** les évolutions du tableau des effectifs,
 - **DE FIXER** le taux horaire de rémunération des personnels recrutés pour le service de restauration à 12,44€ bruts par heure à compter du 1^{er} avril 2024,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0



Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73768-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

**SUPPRESSION / CREATION DE POSTES
SESSION BP 2024**

CREATION DE POSTE				SUPPRESSION DE POSTE			
Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction	Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction
Filière administrative							
1	Adjoint administratif	366/387	Secrétaire de site	2	Adjoint administratif	366/387	secrétaire de direction ; Gestionnaire administrative et financière
1	Adjoint administratif principal 2ème classe	367/425	Secrétaire de direction	1	Adjoint administratif principal 2ème classe	367/425	Secrétaire de site
2	Rédacteur	373/508	Gestionnaire paye des assistants familiaux et des Elus - Gestionnaire administrative et financière	1	Rédacteur principal 2ème classe	376/539	Gestionnaire paye des assistants familiaux et des Elus
1	Attaché	395/678	Responsable de projets Habitat	1	Rédacteur principal 1ère classe	397/592	Agent MDPH
				1	Attaché principal	505/826	Responsable projets Habitat
Filière technique							
2	Adjoint technique	366/387	Agents des routes	1	Adjoint technique	366/387	Agent d'entretien des routes
2	Adjoint technique des établissements d'enseignement	366/387	Agents d'entretien polyvalent	1	Adjoint technique principal 2ème classe	367/425	Agent des routes

**SUPPRESSION / CREATION DE POSTES
SESSION BP 2024**

Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction	Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction
				1	Adjoint technique à temps non complet 14 %	366/387	Agent d'entretien centre de santé
				1	Agent de maîtrise principal	373/508	Chef d'équipe (routes)
				1	Adjoint technique principal 1ème classe des établissements d'enseignement	373/478	Agent d'entretien polyvalent
				1	Technicien principal 1ère classe	397/592	Agent de la régie
Filière Médico-sociale							
1	Assistant socio-éducatif	395/597	Assistante sociale	1	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	395/597	Assistante sociale
1	Médecin généraliste relevant de la catégorie A – temps non complet 11h/35h		Médecin généraliste centre de santé	1	Médecin généraliste relevant de la catégorie A – temps complet		
TOTAL	11			TOTAL	14		

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 30

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - LA NIEVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Jeunesse : La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de l'éducation, notamment son article L.213-2,
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique éducative soit :
 - . **4 831 261 €** en dépenses de fonctionnement,
 - . **4 011 630 €** en dépenses d'investissement,

 - . **883 499 €** en recettes de fonctionnement,
 - . **2 232 545 €** en recettes d'investissement,

- **DE VALIDER** la liste des opérations 2024 des travaux à réaliser dans les collèges, ci-jointe, et de lancer les procédures correspondantes, ainsi que la répartition des crédits en annexe n°1,

- **D'ACCORDER** des subventions au titre de 2024 d'un montant de 189 410 € aux associations et aux structures de l'enseignement supérieur dont le détail figure en annexe n°3,

- **D'ACCORDER** des subventions au titre de 2024 d'un montant de 53 720 € aux associations éducatives dont le détail figure en annexe n°2,

- **D'ACCORDER** une subvention au titre de 2024 d'un montant de :
 - 3 000 € au collège « Les Loges » de Nevers pour le dispositif « Classe relais » dont le détail figure en annexe n°2,

 - 136 000 € aux associations dont le détail figure en annexe n°4,

 - 9 000 € pour les actions réalisées en partenariat avec les services de l'État et la CAF dont le détail figure en annexe n°4.

- **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés dans le cadre de ce rapport,

- **DE SOLLICITER** les subventions susceptibles d'être perçues,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les pièces de marchés, les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Fabien BAZIN".

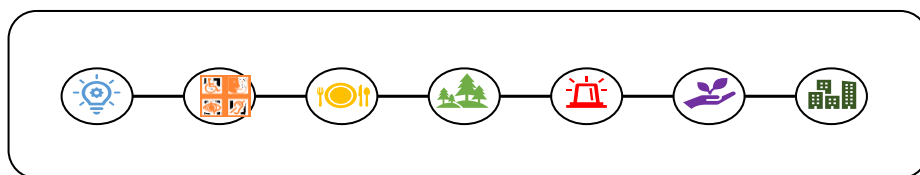
Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73545A-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

PPI COLLEGES de la NIEVRE : Année 2024



Energie		1 406 530 €
Chaudières		
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement de chaudière Gaz	50 000 €
Saint Benin d'Azy - Les Amognes	Remplacement des chaudières fioul par des chaudières Bois (études)	30 000 €
Amélioration Energétique		
Lormes - Paul Barreau	Etude Thermique	5 130 €
Menuiserie Extérieures		
Guérigny - Jean Jaures	Refection des menuiserie extérieures	100 000 €
Isolation Façades		
Cercy la Tour - Champ de la Porte	Remplacement des façades	1 221 400 €
Chateau Chinon - Bibracte		
Imphy - Louis Aragon		
Accessibilité		400 000 €
Ascenseurs		
Nevers - Adam Billaut	Mise en accessibilité des étages avec ascenseur salle de restauration et salle de sciences bâtiment B	200 000 €
Varennes Vauzelles - Henri Wallo	Mise en accessibilité des étages des deux bâtiments scolaire et réfectoire Création d'ascenseurs.	200 000 €
Matériel cuisine		150 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Remplacement de matériel	150 000 €
Cours Oasis		250 000 €
Cosne sur Loire - René Cassin	Aménagement des cours végétalisées	125 000 €
Nevers - Les Loges	Aménagement des cours végétalisées	125 000 €
Sécurité		1 007 600 €
Tous les collèges (A ventiler)	Contrôle technique (Amiante, électricité, plomb...)	15 640 €
	Etude Refection réseau de chauffage	5 000 €
	Refection de réseaux chauffage	20 000 €
	Réfection logements	70 000 €
	Sécurisation : interphonie, clôtures, automatisation, alarme, ...	120 000 €
	Travaux Suite commission de sécurité	175 000 €
Mise aux normes Chaufferie		
Decize - Maurice Genevoix	Mise aux normes Chaufferie	270 000 €
Mise aux normes Cuisine		
Donzy - Henri Clément	Travaux Réfection cuisine DONZY_Tranche Ferme	331 960 €
Energie Renouvelable		30 000 €
Panneaux Photovoltaïques	Etude de faisabilité panneaux Photovoltaïque	30 000 €
Collège de Demain		50 000 €
Tous les collèges (A ventiler)	Aménagement collège de Demain	50 000 €
Solde divers travaux 2023		150 000 €
Total programmation 2024		3 444 130 €
Travaux urgents		250 000 €
Participation travaux cités scolaires		20 000 €
Travaux couverts par l'assurance		60 000 €
TOTAL investissements 2024		3 774 130 €

Proposition de répartition dotations / subventions 2024

P019O003 – P019O001 - Collèges publics :

	BP 2024
Dotation des collèges publics	1943 550 €
Dotations complémentaires de fonctionnement	400 000 €
Dispositif « Classe relais » collège « Les Loges » Nevers	3 000 €
Restauration scolaire - dispositif chèques restauration	210 000 €
Total	2 556 550 €

P019O008 et P019O0012 Collèges Privés :

	BP 2024
Les dotations aux collèges privés « part matérielle »	292 521 €
Les dotations aux collèges privés « part personnel »	582 960 €
Total	875 481 €

P019O0014 - Associations Educatives :

	BP 2024
FCPE	1 500 €
OCCE	22 500 €
UTLN	29 720 €
Total	53 720 €

Subventions 2024

P0190004 - Enseignement Supérieur :

Tiers		BP 2024
1788	UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - ISAT	30 000 €
	UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - UFR Droit et Sciences Economiques et Politiques (fonctionnement antenne de Droit)	30 000 €
	UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - UFR Santé (P.A.S.S – remboursement coût technicien maintenance)	3 900 €
51412	AGCNAM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (Capacité en droit)	11 000 €
6924	NEVERS AGGLOMERATION – P.A.S.S (fonctionnement 4ième année)	42 000 €
	NEVERS AGGLOMERATION – Campus Connecté (fonctionnement 4ième année)	25 710 €
	NEVERS AGGLOMERATION – aide à la restauration universitaire	34 800 €
	NEVERS AGGLOMERATION – Campus Connecté 1ère année formation d'orthoptie	12 000 €
TOTAL		189 410 €

ANNEXE

Le détail budgétaire lié aux opérations portées par la collectivité départementale pour l'année **2024** serait le suivant :

	Détail de l'action	Montant prévu
PROGRAMME P033 JEUNESSE		183 000,00 €
Opération P033O001 DISPOSITIFS JEUNES dont : Dispositifs portés en partenariat avec les services de l'État et la CAF		9 000 €
Bourses Bafa/Bafd (Bij)	Participation financière entre 100€ et 600€ à la formation du Bafa/Bafd après étude des dossiers. Action portée par les services de l'État et la CAF	4 000 €
Initiatives Jeunes (Mission Locale)	Participation financière de 500€ à 1 500€ auprès de porteurs de projets, en direction des jeunes, à vocation professionnelle, socioculturelle ou sportive. Organisation de la Nuit des Jeunes Leaders	5 000 €
Opération P033O004 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES dont :		136 000€
Subventions associations de l'éducation populaire et organismes : 91 500 €		
FOL 58	Cycle partenarial 2022-2023 avec les associations d'éducation populaire afin de répondre aux besoins des jeunes en matière de formation/emploi, de mobilité d'engagement citoyen et d'investissement des lieux publics par les jeunes. Conventionnement avec ces structures et mise en place d'une évaluation qualitative et quantitative. Les conventions sont triennales depuis 2023	35 000 €
FRANCAS		10 000 €
BIJ		34 500 €
ADPEP 58		12 000 €
Les dispositifs d'aide aux jeunes s'élèvent à 44 500 € pour les projets impliquant des jeunes dont la gestion financière est assurée par le BIJ58. Les dispositifs d'aide aux jeunes comprennent l'aide au permis de conduire, à la mobilité internationale, aux inscriptions concours et prix de la faculté de droit. Les projets jeunesse incluent la poursuite du Mag jeunes,		
Aide au permis de conduire	En contrepartie d'un engagement citoyen de 60h réalisé en lien avec les associations du Département et en fonction du projet du jeune, le CD58 apporte une aide au financement du permis de conduire.	30 000 €
Aide aux frais d'inscriptions de certaines formations- et prix de la faculté de droit	Le CD58 participe aux frais d'inscription et à certaines formations exceptionnelles des jeunes, ainsi qu'à la remise des prix de la faculté de droit	3 000 €
Aide à la mobilité internationale	En fonction du projet du jeune, de sa destination et de la durée du séjour, le CD58 apporte une contribution financière comprise entre 100€ et 800€.	9 000 €
Mag Jeunes – Atelier média	Le CD58 facilite l'expression des jeunes par la mise en place d'ateliers médias animés par des journalistes professionnels en vue de constituer le Mag Jeune	2 500 €
Opération P033O001 – FONCTIONNEMENT ACTIONS JEUNES 38 000 €		
CDJC	- organisation de 2 sessions plénières, 1 session plénière extraordinaire et 4 commissions = 21 000 € + 2000 X 5 commissions pour réalisation de projets qui s'inscrivent dans le cadre du collège de demain = 9 000 €	29 000 €
Imagine la Jeunesse	Dans le cadre de la démarche Imagine la Jeunesse, il s'agira de poursuivre les rencontres publiques en mobilisant les acteurs de jeunesse, les jeunes nivernais, autour de 5 réunions publiques tout en assurant l'accompagnement et le suivi de la Brigade des moins jeunes et d'organiser la Fête de la Jeunesse d'ILJ	6 000 €
PLATEFORME NUMÉRIQUE ACCÈS A L'INFORMATION	Création d'une application téléchargeable pour faciliter l'accès à l'information sur les programmes intéressants la jeunesse sur le Département	3 000 €

AIDE AU DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS ET DE PROJETS ÉDUCATIFS

AVENANT N°1

**CONVENTION TRIENNALE DE SOUTIEN AUX ACTIONS
SEPTEMBRE 2021 – AOÛT 2024**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

**Le Département de la Nièvre,
sis Hôtel du Département 58 039 NEVERS Cedex,
représenté par le Président en exercice du Conseil Départemental, M. Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération
de la Commission Permanente du**

ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

ET

**L'Office Central de Coopération à l'École de la Nièvre (OCCE 58), association loi 1901,
sis 1 Ter Gabriel Valette 58000 NEVERS,
représenté par sa Présidente Mme Françoise LURIER,
dûment habilitée à signer la présente convention,
ci-après dénommé « l'OCCE 58 ou l'association »**

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par la présente convention, le Département reconnaît, à l'échelle du territoire départemental, l'action structurante de l'OCCE 58 dans le domaine éducatif.

Le Département partage les valeurs et les objectifs généraux poursuivis par l'OCCE 58 décrits ci-après :
« Pour les enfants comme pour les adultes, promouvoir la coopération à l'école en faisant vivre les valeurs de solidarité, de coopération, d'autonomie, de respect et de démocratie».

Le Département a choisi notamment de développer des actions d'éducation autour des enjeux éducatifs durables, ainsi qu'autour d'actions pédagogiques et culturelles avec les collègues de la Nièvre.

Au regard de ces priorités, le Département a engagé, avec l'OCCE 58, une démarche partenariale sur la base d'objectifs actualisés et partagés.

Enfin, la présente convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent .

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention s'inscrit dans le contexte précité en préambule et définit les engagements entre le Département et l'association partenaire. Elle conditionne le versement de la subvention « aide au développement des associations » d'un montant de 22 500 € pour l'année scolaire 2023-2024 du plan triennal concernant la période de septembre 2021 à août 2024.

Il est convenu que l'OCCE 58 s'engage à développer ces actions selon les axes suivants :

Axe 1 : promotion de la coopération en direction des élèves avec une attention particulière aux initiatives favorisant la liaison école-collège.

Actions d'éducation artistique et culturelle :

- Exposition sur le développement durable
- Théâ
- Ecole en poésie
- Bal en liance

Actions d'éducation citoyenne :

- Jeux coopératifs pour bâtir la paix
- Accompagnement à la mise en place de conseils d'enfants
- Sensibilisation à la médiation par les pairs

Axe 2 : promotion de la coopération en direction des adultes

- Accompagnement à la mise en œuvre de projets collectifs : soutien à l'organisation du travail d'équipe, notion de communauté éducative incluant l'ensemble des personnels d'un établissement...

Axe 3 : développement des actions de sensibilisation sur le climat scolaire dans les collèges.

Formation éco-délégués

- Permettre aux élèves de comprendre les ressorts d'une démarche de développement durable à partir d'un jeu coopératif, grâce à la simulation d'un projet autour d'un thème principal en relation avec l'un des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030, fixés par l'Organisation des Nations Unies.

Accompagnement appels à projets biodiversité :

- L'OCCE 58 propose un accompagnement pédagogique à la conception et un soutien à l'élaboration des projets. La classe engagée se chargera de contacter les animateurs nature des associations partenaires du Conseil départemental pour l'accompagnement technique.

ARTICLE 2 : DURÉE

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 août 2024.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

À partir de ce cadre prédéfini pour l'année 2024, **le Département** s'engage à accorder une subvention de fonctionnement de **22 500 € à l'Association pour l'année scolaire 2023-2024.**

Cette subvention :

- participe en partie aux charges du poste de la secrétaire comptable
- est fléchée sur l'aide au développement de l'association pour le financement en tout ou partie de projet à destination des collégiens du département de la Nièvre.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le département s'engage à financer l'association pour des objectifs qu'elle développe dans le périmètre de son champ d'activités et plus particulièrement pour les actions engagées pour les jeunes.

Le département s'engage également dans le soutien et le partage de réseau afin d'optimiser les actions sur le territoire.

L'aide financière est réglée en un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au Département par les dirigeants de l'association.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

5-1 Compte rendu

L'association doit fournir le compte-rendu annuel de son activité. Ce compte-rendu devra contenir tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité.

5-2 Communication relative aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre la convention, l'association fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes, communication dématérialisée...) le logo du Département. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet.

Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

5-3 Éléments financiers

L'association doit fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultats consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes .

L'association s'engage à fournir à tout agent accrédité du Département tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.

L'association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

ARTICLE 6 : AVENANT

Toute modification de la présente convention donne lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 7 : ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles le Département a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre l'administration et l'association.

Au minimum, un entretien annuel entre les deux parties sera organisé afin d'échanger sur les projets et actions en cours et à venir.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, la durée du préavis étant de trois mois.

Elle pourra également être résiliée si l'une des deux parties ne respecte pas les engagements inhérents à la signature de cette convention.

Fait à Nevers, le

En 3 exemplaires, dont un pour chacune des parties et un pour le Trésor Public.

Pour le Département de la Nièvre

Pour l'OCCE 58,

Le Président,

La Présidente,

M. Fabien BAZIN

Mme Françoise LURIER

**Merci de signer cette convention et de nous la retourner dans les meilleurs délais à l'adresse suivante :
Direction Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur – Conseil départemental de la Nièvre -
58 039 NEVERS Cedex**



AIDE AU DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS ET DE PROJETS ÉDUCATIFS

CONVENTION ANNUELLE DE SOUTIEN AU DISPOSITIF CLASSE RELAIS – année 2024

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Département de la Nièvre,
sis Hôtel du Département 58039 NEVERS Cedex,
représenté par le Président en exercice du Conseil Départemental, M. Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération de la Session plénière
des 25 et 26 mars 2024
ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

ET

Le collège Les Loges de Nevers
sis rue Pablo Néruda 58000 Nevers,
représenté par son Principal, M. Baptiste VOISIN
dûment habilité à signer la présente convention,
ci-après dénommé « le collège »

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Département partage les objectifs généraux fixés dans le dispositif « classe relais » de l'agglomération de Nevers et le rôle du collège Les Loges en tant qu'établissement support de ce dispositif

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention s'inscrit dans le contexte précité en préambule et définit les engagements entre le Département et le collège. Elle conditionne le versement de la subvention « classe relais » pour l'année 2024.

ARTICLE 2 : DURÉE

La présente convention prend effet à la date de signature et court jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le montant de la participation financière allouée par le Département au collège Les Loges en tant qu'établissement support du dispositif « classe relais » **pour l'année 2024 est de 3 000 €** .

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à apporter un soutien financier au fonctionnement au bénéfice du collège au titre de son activité d'établissement-support du dispositif « classe relais » .

L'aide financière est réglée en un seul versement auprès de l'agent comptable du collège.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU COLLEGE

le collège s'engage :

- à transmettre tous les éléments chiffrés et factuels concernant l'activité de la classe relais (prévisions d'effectifs, bilans d'étapes,)
- à faciliter l'échanges d'information entre le Département et les différents partenaires du dispositif (GIP, Education nationale, PJJ,).

ARTICLE 6 : AVENANT

Toute modification de la présente convention donne lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 7 : ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles le Département a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre l'administration et le collège.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, la durée du préavis étant de trois mois.

Elle pourra également être résiliée si l'une des deux parties ne respecte pas les engagements inhérents à la signature de cette convention.

Fait à Nevers, le

En 3 exemplaires, dont un pour chacune des parties et un pour le Trésor Public.

Pour le Département de la Nièvre

Pour le collège Les Loges de Nevers

Le Président,

Le Principal,

M. Fabien Bazin

M. Baptiste VOISIN

Merci de signer cette convention et de nous la retourner dans les meilleurs délais à l'adresse suivante :
Direction Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur - Conseil départemental de la Nièvre - 58039 NEVERS Cedex



AIDE AU DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS ET DE PROJETS ÉDUCATIFS

CONVENTION ANNUELLE DE SOUTIEN AUX ACTIONS – année 2024

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Département de la Nièvre,
sis Hôtel du Département 58039 NEVERS Cedex,
représenté par le Président en exercice du Conseil Départemental, M. Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération de la Session plénière
des 25 et 26 mars 2024
ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

ET

La Fédération des Conseils de Parents d'élèves de la Nièvre (FCPE 58), association loi 1901,
sis 53 rue Paul Pierre Clerc 58000 Nevers,
représenté par sa Présidente Mme Catherine JORGE,
dûment habilitée à signer la présente convention,
ci-après dénommé « la FCPE 58 ou l'association »

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par la présente convention, le Département reconnaît, à l'échelle du territoire départemental, l'action structurante de la FCPE 58 dans le domaine éducatif.

Le Département partage les valeurs et les objectifs généraux poursuivis par la FCPE 58 décrits ci-après : « *La FCPE58 coordonne à l'échelle du département un réseau de parents d'élèves adhérents et élus dans les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et les lycées d'enseignement public. La FCPE58 participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics.* ».

Le Département a choisi notamment de développer des actions d'éducation autour des enjeux éducatifs durables, ainsi qu'autour d'actions pédagogiques et culturelles avec les collèges de la Nièvre.

Au regard de ces nouvelles priorités, le Département a engagé, avec la FCPE 58, une démarche partenariale sur la base d'objectifs actualisés et partagés.

Enfin, la présente convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent .

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention s'inscrit dans le contexte précité en préambule et définit les engagements entre le Département et l'association partenaire. Elle conditionne le versement de la subvention « aide au développement des associations » pour l'année 2024.

Il est convenu que la FCPE 58 s'engage à développer des actions éducatives et d'accompagnement auprès des publics scolaires et des communautés éducatives. Elle s'attache en particulier à permettre l'implication des parents d'élèves dans la vie des établissements. Elle met en œuvre les actions suivantes :

- accompagnement des familles dans l'acquisition des fournitures scolaires
- rencontres avec les familles sur le thème du handicap et accompagnement des parents dans leurs démarches auprès des institutions (mdph,...)
- contribution à la réflexion sur la place des écoles et des collèges sur le territoire du département

ARTICLE 2 : DURÉE

La présente convention prend effet à la date de signature et court jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le montant de la participation financière allouée par le Département à l'association **FCPE 58 pour l'année 2024 est de 1 500 €** .

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à financer l'association pour des objectifs qu'elle développe dans le périmètre de son champ d'activités et plus particulièrement pour les actions engagées pour les jeunes.

L'aide financière est réglée en un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au Département par les dirigeants de l'association.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

5-1 Compte rendu

L'association doit fournir le compte-rendu annuel de son activité. Ce compte-rendu devra contenir tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité.

5-2 Communication relative aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre la convention, l'association fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes, communication dématérialisée...) le logo du Département. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet.

Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

5-3 Eléments financiers

L'association doit fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultats consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes .

L'association s'engage à fournir à tout agent accrédité du Département tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.

L'association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

ARTICLE 6 : AVENANT

Toute modification de la présente convention donne lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 7 : ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles le Département a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre l'administration et l'association.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, la durée du préavis étant de trois mois.
Elle pourra également être résiliée si l'une des deux parties ne respecte pas les engagements inhérents à la signature de cette convention.

Fait à Nevers, le

En 3 exemplaires, dont un pour chacune des parties et un pour le Trésor Public.

Pour le Département de la Nièvre
Le Président,

Pour la FCPE 58,
La Présidente,

M. Fabien BAZIN

Mme Catherine JORGE

Merci de signer cette convention et de nous la retourner dans les meilleurs délais à l'adresse suivante :
Direction Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur - Conseil départemental de la Nièvre - 58039 NEVERS Cedex

AIDE AU DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS ET DE PROJETS ÉDUCATIFS

CONVENTION ANNUELLE DE SOUTIEN AUX ACTIONS – année 2024

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Département de la Nièvre,
sis Hôtel du Département 58039 NEVERS Cedex,
représenté par le Président en exercice du Conseil Départemental, M. Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération de la Session plénière
des 25 et 26 mars 2024
ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

ET

L'Université du temps libre du Nivernais (UTLN), association loi 1901,
sis 3bis rue Lamartine 58000 Nevers,
représenté par sa Présidente Mme Claudie GRACEDIEU,
dûment habilitée à signer la présente convention,
ci-après dénommé « l'UTLN ou l'association »

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par la présente convention, le Département reconnaît, à l'échelle du territoire départemental, l'action structurante de l'UTLN dans le domaine éducatif.

Le Département partage les valeurs et les objectifs généraux poursuivis par l'UTLN décrits ci-après :
« L'UTLN, université pour tous, est un lieu de convivialité ouvert à tous, sans limite d'âge, ni conditions de diplôme ou de culture, et sans obligation d'assiduité, s'adressant aux personnes qui désirent s'instruire ou enrichir leurs connaissances en participant aux différentes activités proposées. Cette conception du temps libre permet de favoriser les relations intergénérationnelles, facilite l'insertion des retraités dans la société et enseigne un art de vivre visant à faire reculer le vieillissement et l'isolement ».

Le Département a choisi notamment de développer des actions d'éducation autour des enjeux éducatifs durables, ainsi qu'autour d'actions pédagogiques et culturelles avec les collèves de la Nièvre.

Au regard de ces nouvelles priorités, le Département a engagé, avec l'UTLN, une démarche partenariale sur la base d'objectifs actualisés et partagés.

Enfin, la présente convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent .

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention s'inscrit dans le contexte précité en préambule et définit les engagements entre le Département et l'association partenaire. Elle conditionne le versement de la subvention « aide au développement des associations » pour l'année 2024.

Il est convenu que l'UTLN s'engage à développer ses actions éducatives auprès de tous les publics et dans le sens d'un renforcement du lien intergénérationnel sur les territoires. L'association s'attache entre autres à développer son activité en direction des publics jeunes et scolaires.

ARTICLE 2 : DURÉE

La présente convention prend effet à la date de signature et court jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le montant de la participation financière allouée par le Département à l'association **Université du temps libre du Nivernais pour l'année 2024 est de 29 720 €.**

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à financer l'association pour des objectifs qu'elle développe dans le périmètre de son champ d'activités et plus particulièrement pour les actions engagées pour les jeunes.

L'aide financière est réglée en un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au Département par les dirigeants de l'association.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

5-1 Compte rendu

L'association doit fournir le compte-rendu annuel de son activité. Ce compte-rendu devra contenir tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité.

5-2 Communication relative aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre la convention, l'association fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes, communication dématérialisée...) le logo du Département. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet.

Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

5-3 Eléments financiers

L'association doit fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultats consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes .

L'association s'engage à fournir à tout agent accrédité du Département tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.

L'association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

ARTICLE 6 : AVENANT

Toute modification de la présente convention donne lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 7 : ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles le Département a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre l'administration et l'association.

ARTICLE 8 : RÉILIATION

La présente convention pourra être résiliée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, la durée du préavis étant de trois mois.

Elle pourra également être résiliée si l'une des deux parties ne respecte pas les engagements inhérents à la signature de cette convention.

Fait à Nevers, le

En 3 exemplaires, dont un pour chacune des parties et un pour le Trésor Public.

Pour le Département de la Nièvre
Le Président,

Pour l'UTLN,
La Présidente,

M. Fabien BAZIN

Mme Claudie GRACEDIEU

Merci de signer cette convention et de nous la retourner dans les meilleurs délais à l'adresse suivante :
Direction Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur – Conseil départemental de la Nièvre - 58039 NEVERS Cedex

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS ET LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE
POUR LE SOUTIEN A LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE**

ENTRE

NEVERS AGGLOMERATION, dont le Siège Social est situé 124 route de Marzy, CS 90041 -58027 Nevers Cedex représentée par son Président, Monsieur Denis THURIOT, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 25 mars 2024,

Ci-après désignée par « **Nevers Agglomération** »

ET

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE, dont le siège social se situe 30 rue de la Préfecture – 58039-Nevers Cedex

Représenté par Monsieur le Président du conseil Départemental en exercice, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par décision du 25 mars 2024,

Ci-après désigné par « **le Conseil Départemental** »

Les 2 cocontractants sont également désignés ci-après par les « parties ».

Le restaurant universitaire du site de la Croix Joyeuse ainsi que le restaurant provisoire de la salle des Montôts à Nevers sont désignés ci-après par « les restaurants universitaires »,

PREAMBULE :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Nevers Agglomération assure la gestion du restaurant universitaire de la Croix Joyeuse à Nevers. Vu la hausse du nombre d'étudiants sur le territoire, et mécaniquement la forte demande en matière de restauration universitaire, notamment sur le quartier Cobalt, l'agglomération a ouvert et assure également la gestion d'un restaurant universitaire provisoire situé aux Montôts, depuis octobre 2022.

Les deux restaurants universitaires sont gérés par un prestataire unique retenu dans le cadre de la commande publique pour l'année universitaire 2023/2024 jusqu'en 2024/2025, renouvelable deux ans, soit jusqu'en aout 2027.

Les restaurants universitaires sont agréés par le CROUS de Bourgogne Franche-Comté et bénéficient à ce titre d'une subvention du CROUS d'un équivalent de 1.50€ par repas servi.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les engagements de la Communauté d'Agglomération de Nevers et du Conseil Départemental de la Nièvre en matière de restauration universitaire.

Elle a notamment pour objet de préciser le soutien financier de chaque partie au prix du repas CROUS servi dans les deux restaurants universitaires du territoire.

Sachant que le coût total d'un repas CROUS est de 7.20 €:

- L'étudiant paye 3,30 € par repas
- Le CROUS BFC s'engage à verser 1,50 € par repas servi (convention entre l'agglomération de Nevers et le CROUS)
- Le Conseil Départemental de la Nièvre s'engage à verser 1.20 € par repas servi avec un nombre maximum de 29 000 repas (objet de la présente convention)
- Nevers Agglomération prend à sa charge les 1.20 € restant par repas servi en sus des charges relevant du bâtiment (fluides et contrats de maintenances)

Sachant que le marché public conclu avec le prestataire prévoit par obligation une clause de révision du prix, ce dernier peut donc évoluer tout au long du marché public. Il est entendu que l'agglomération de Nevers informera le Conseil Départemental si le prestataire fait une demande de révision de prix. Dans ce cas l'agglomération de Nevers réunira toutes les parties pour convenir d'une nouvelle répartition financière du reste à charge du repas « CROUS ». Dans cette éventualité, un avenant à la présente convention serait nécessaire.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE NEVERS AGGLOMERATION

Nevers Agglomération s'engage à :

- Prendre à sa charge l'ensemble des fluides (eau, gaz, électricité...) ainsi que l'intégralité des contrats de maintenance du restaurant universitaire de l'ISAT,
- Prendre à sa charge l'organisation d'un restaurant universitaire provisoire aux Montôts (convention de mise à disposition de la salle avec la Ville de Nevers à titre gracieux et prise en charge des fluides),
- Prendre en charge, à partir du 1^{er} septembre 2023, un montant total de 1.20 € par repas CROUS servi.
- Communiquer au Conseil Départemental le nombre des repas « CROUS » à 3,30€ et à 1€ (pour les étudiants « boursiers ») consommés par les étudiants. Un tableau récapitulatif intermédiaire sera dressé et envoyé mi mars de chaque année, puis le tableau annuel récapitulatif sera envoyé mi-juillet de chaque année.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Le Conseil Départemental s'engage à :

A partir du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 30 juin 2027, le Conseil Départemental de la Nièvre s'engage à verser chaque année universitaire (2023/2024 – 2024/2025 – 2025/2026 et 2026/2027) une subvention d'un montant maximal de 34 800€ correspondant à la prise en charge à hauteur de 1.20€ par repas « CROUS servi » soit un nombre maximum de 29 000 repas.

Cette subvention peut s'ajouter aux subventions qui pourraient être obtenues auprès d'autres organismes et à toutes recettes autorisées par la loi.

Seules sont éligibles les dépenses liées à la fourniture des repas dits « CROUS », facturés à 3,30 € aux étudiants (ou à 1€ pour les étudiants boursiers) à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le non-respect de ces conditions peut donner lieu à la suspension de tout ou partie de versement des sommes allouées ou à l'annulation de la subvention.

ARTICLE 4 – VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES

Le versement de la subvention annuelle s'effectuera en 1 fois chaque année, sur la base d'une demande écrite de l'agglomération de Nevers et sur présentation d'un tableau récapitulatif des dépenses réellement acquittées dans l'année scolaire, le tout visé par une personne dûment habilitée.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

Chaque partie se réserve le droit d'annuler la subvention, sauf cas particulier motivé, si la présente convention n'est pas signée et si les conditions précédemment évoquées ne sont pas respectées.

Chacune des parties peut exiger le remboursement des sommes versées dans les hypothèses suivantes :

- En cas de manquement total ou partiel à l'une des obligations de la présente convention ;
- Si les informations ou documents fournis par Nevers Agglomération s'avéraient faux, inexacts ou incomplets ;

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2027. Elle correspond à la durée maximale du marché public et à 4 années scolaires de septembre 2023 à juin 2027.

ARTICLE 7 – REGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quel qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont, par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différent.

ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 7, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

ARTICLE 9 – DISPOSITIONS DIVERSES

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, sous réserve de l'absence de modification de l'économie générale du contrat.

Fait à Nevers, le

En 2 exemplaires originaux.

Pour Nevers Agglomération,
Le Président,

Pour le Conseil Départemental de la Nièvre,
Le Président,

Denis THURIOT

Fabien BAZIN

Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse
AVENANT 1
CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, et désigné ci-après par les termes «**Le Département**»;

D'une part,

ET

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Nièvre, sis Résidence Les Loges, 64 route de Marzy 58000 Nevers, représentée par sa Présidente, Madame Edith FINOT, dûment habilitée par les statuts de l'association à signer la présente convention, ci-après dénommée «**l'Association** »

D'autre part.

PRÉAMBULE

Le Conseil départemental intervient depuis plusieurs années en direction des jeunes Nivernais appartenant à la tranche d'âge allant de 12 à 30 ans.

Lors des consultations citoyennes d'« Imagine la Nièvre », les Nivernaises et les Nivernais ont réaffirmé haut et fort leur envie de voir la jeunesse s'épanouir dans la Nièvre qui réussit pour et grâce à elle, en s'appuyant sur ses indéniables atouts.

Pour cela, le Département affiche pour la jeunesse deux priorités :

- accompagner les jeunes dans les projets de vie personnelle et professionnelle
- faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Dans ce cadre, le Département inscrit la jeunesse comme étant l'une des priorités de sa politique pour les prochaines années avec l'ambition entre autres, d'accompagner les jeunes dans leurs projets de vie personnelle et professionnelle et de faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Cette ambition fait référence à l'enjeu N°2 « Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse ».

C'est dans ce contexte que le Département aspire à renforcer sa politique afin d'améliorer son intervention en direction de la jeunesse Nivernaise tout en s'appuyant sur les compétences et les approches apportées par ses partenaires associatifs de l'éducation populaire. Dans ce cadre, et celui d'un travail collaboratif entre les partenaires, le Département a souhaité revenir sur une convention d'objectifs triennale (2023-2025) tout en maintenant le suivi annuel des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la politique jeunesse définie par le Département.

Les actions menées par nos partenaires de l'éducation populaire jouent un rôle déterminant dans la politique de jeunesse du Conseil départemental parce qu'elles contribuent à définir les projets sur les différents axes souhaités par la collectivité.

Enfin, cette convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements et les objectifs à atteindre par **le Département** et **l'Association** partenaire afin de poursuivre les actions en faveur des jeunes du Département âgés entre 16 et 30 ans autour de l'aide à la mobilité, au logement, à l'insertion professionnelle et sociale, et à la citoyenneté. Les objectifs attendus sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans leurs projets de vie personnelles et professionnelles tout en favorisant et en développant l'aide au logement des jeunes en mobilité professionnelle dans la Nièvre
- Faciliter et favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
- Mettre à disposition des jeunes des espaces pour favoriser la rencontre, les échanges et leurs créativité
- Faciliter et développer l'aide à la mobilité pour réduire les inégalités sociales (se déplacer, accéder aux services territoriaux, choisir un moyen de transport adéquat, évaluer le degré de mobilité et d'autonomie)
- Dynamiser et accompagner les jeunes dans l'exercice de leur citoyenneté par des actions pédagogiques dans le but de faire de la jeunesse une jeunesse engagée, volontaire qui se responsabilise et se prend en main
- Accompagner le Conseil départemental par l'expertise et les conseils dans la mise en place de sa politique jeunesse (participation aux réunions de travail, et comité de pilotage, mobilisation des jeunes dans la démarche Imagine la jeunesse)
- Participer aux actions et aux dispositifs jeunesse qui peuvent être impulsés par le Département autour de projets à envergure Départementale, dans un esprit collaboratif. (Mag jeune et autres)
- Communiquer, diffuser et mobiliser les jeunes sur les actions et les projets portés par le Département en faveur des jeunes (Imagine la jeunesse, Mag jeunes et autres...)

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Chaque année, une évaluation sera réalisée avec l'association. Les conditions de reconduction tacite de la présente convention seront soumises à la fourniture par **l'Association au Département** des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés.

Article 3 : Engagements du Département et dispositions financières

À partir de ce cadre prédéfini pour l'année 2024, le Département s'engage à accorder une participation financière de **12 000 €** à l'Association pour les actions engagées en faveur des jeunes du Département.

Le Département notifie par courrier, le montant de la participation financière qu'il alloue à **l'Association**.

La participation financière du **Département** donne lieu à un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au **Département** par les dirigeants de **l'Association**.

Article 4 : Engagements de l'Association

4-1 demande de participation financière

Dès fin septembre, et sans que cela ne remette en cause le cadre conventionnel, **l'Association** formalisera expressément, par courrier, la participation financière qu'elle sollicite auprès du **Département** pour l'année N+1.

4-2 Compte rendu

L'Association doit fournir en plus du compte-rendu annuel de son activité tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité à la fin du 1^{er} semestre, au **Département**. (sous forme de tableau de bord ou de note succincte servant de point d'étape sur les actions menées et celles à venir)

4-3 Communications relatives aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre de la convention, **l'Association** fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes et autres canaux de communication et d'information) le logo du **Département**. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, la télévision, la radio ou encore sur ses pages internet.

Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que **le Département** souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

4-4 Éléments justificatifs financiers

L'Association doit fournir dans les six mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1
- le bilan moral de l'activité N

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes.

L'Association s'engage à fournir à tout agent accrédité du **Département** tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.

L'Association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

Article 5 : Avenant

Les modifications détaillées comme suit à la présente convention donnent lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties :

- la durée de la convention
- les éventuels changements de priorités décrites à l'article 1^{er} de la présente convention
- l'ajustement du montant de la participation financière annuelle au regard des éléments d'évaluation des actions réalisées dans le cas où celui-ci ne correspond pas au montant de la participation financière.

Article 6 : évaluation

Article 6-1 moyens d'évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles le **Département** a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre le **Département** et **l'Association**, à l'occasion des réunions de pilotage. Il peut s'agir notamment de la mise en place d'un état détaillé faisant apparaître par secteur géographique, le nombre de jeunes bénéficiaires des aides et opérations sur l'année civile en cours.

Article 6-2 comité de suivi et de pilotage

Un comité de suivi et de pilotage de la convention constitué d'élus, de techniciens du **Département** et de représentants de **l'Association** se réunit au minimum une fois par an pour évaluer les actions réalisées durant l'année écoulée et les perspectives et orientations à venir.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par chacune de deux parties en cas d'inexécution de l'une de ses obligations sous réserve d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle, l'association devra fournir au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés. À défaut d'être satisfaisante, la convention pourra également être résiliée après une mise en demeure de huit jours restée sans réponse.

Article 8 : Litige

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon (21016) - 22, rue d'Assas - BP 61616, après la recherche d'une résolution amiable. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

Fait à Nevers, le

En trois exemplaires
dont un pour l'association, deux pour le Département.

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN.

Pour l'Association
La Présidente de : Les PEP CBFC

Madame Edith FINOT.

Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse
AVENANT 1
CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, et désigné ci-après par les termes « **Le Département** » ;

D'une part,

ET

L'Association « Bureau Information Jeunesse de la Nièvre « le BIJ » sis La Boussole, 5 Allée de la Louée 58000 NEVERS représentée par son Président, **Monsieur Cédric PICARD**, dûment habilité par les statuts de l'association à signer la présente convention, ci-après dénommée « **l'Association** »

D'autre part.

PRÉAMBULE

Le Conseil départemental intervient depuis plusieurs années en direction des jeunes Nivernais appartenant à la tranche d'âge allant de 12 à 30 ans.

Lors des consultations citoyennes d'« Imagine la Nièvre », les Nivernaises et les Nivernais ont réaffirmé haut et fort leur envie de voir la jeunesse s'épanouir dans la Nièvre qui réussit pour et grâce à elle, en s'appuyant sur ses indéniables atouts.

Pour cela, le Département affiche pour la jeunesse deux priorités :

- accompagner les jeunes dans les projets de vie personnelle et professionnelle
- faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Dans ce cadre, le Département inscrit la jeunesse comme étant l'une des priorités de sa politique pour les prochaines années avec l'ambition entre autres, d'accompagner les jeunes dans leurs projets de vie personnelle et professionnelle et de faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Cette ambition fait référence à l'enjeu N°2 « Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse ».

C'est dans ce contexte que le Département aspire à renforcer sa politique afin d'améliorer son intervention en direction de la jeunesse Nivernaise tout en s'appuyant sur les compétences et les approches apportées par ses partenaires associatifs de l'éducation populaire. Dans ce cadre, et celui d'un travail collaboratif entre les partenaires, le Département a souhaité revenir sur une convention d'objectifs triennale (2023-2025) tout en maintenant le suivi annuel des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la politique jeunesse définie par le Département.

Les actions menées par nos partenaires de l'éducation populaire jouent un rôle déterminant dans la politique de jeunesse du Conseil départemental parce qu'elles contribuent à définir les projets sur les différents axes souhaités par la collectivité.

Enfin, cette convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements et les objectifs à atteindre par **le Département** et **l'Association** partenaire autour des actions en faveur des jeunes nivernais de 12 à 30 ans. Les objectifs attendus par le Département sont les suivants :

- Reprendre la gestion directe des dispositifs jeunesse (Pass à l'international et l'aide au permis de conduire) que pilotait le Département,
- Faciliter la mise en œuvre de la démarche Imagine la Jeunesse en mobilisant le public cible et en transmettant les informations dédiées aux partenaires stratégiques,
- Informer les jeunes des différents dispositifs et action que propose le Département dans le cadre de sa politique jeunesse (budget participatif jeunesse, démarche Imagine la jeunesse),
- Dans le cadre du collège de demain et du CDJC (Conseil Départemental Jeune et Citoyen), mettre en place à destination des collégiens, des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux, à la biodiversité.
- Informer et accompagner les jeunes sur l'emploi, les stages et les formations, dans une démarche d'insertion professionnelle notamment avec la mise en place de « Job dating », d'accompagnement individualisé des jeunes pour la rédaction d'un CV et la préparation aux entretiens d'embauches, l'aide à l'orientation et la construction de leur projet professionnel.
- Développer des actions collectives en faveur des jeunes pour encourager l'expression et l'engagement citoyen des jeunes
- Développer les actions sur la sensibilisation aux bonnes pratiques du web et au cyberharcèlement
- Poursuivre l'accompagnement des jeunes sur les différents dispositifs que propose le Département (aide aux permis de conduire, Pass à l'international, aux concours, aux démarches administratives de la vie quotidienne...)
- En partenariat avec la CAF et les services de l'État (DSDEN), informer et accompagner les jeunes sur les dispositifs d'aides à la formation BAFA/BAFD.
- Développer le réseau de distribution et assurer la promotion de « la Carte Avantages Jeunes/J'BOX58 »

- Renforcer et développer l'accueil et l'écoute des jeunes de la Nièvre, la crise sanitaire liée au COVID-19 ayant fait émerger des problématiques d'isolement, de détresse et de précarité chez les jeunes.
- Accompagner le Conseil départemental par l'expertise et les conseils dans la mise en place de sa politique jeunesse avec une participation active aux réunions de travail, et comité de pilotage
- Communiquer, diffuser et mobiliser sur les actions et les projets portés par le Département en faveur des jeunes (Mag jeune, démarche Imagine la jeunesse, fête de la jeunesse...).

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025. Chaque année, une évaluation sera réalisée avec l'association. Les conditions de reconduction tacite de la présente convention seront soumises à la fourniture par l'Association au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés.

Article 3 : Engagements du Département et dispositions financières

À partir de ce cadre prédéfini pour l'année 2024, **le Département** s'engage à accorder une subvention de fonctionnement de **34 500 € à l'Association** pour les actions engagées en faveur des jeunes.

Le Département notifie par courrier, le montant de la participation financière qu'il alloue à **l'Association**.

La participation financière du **Département** donne lieu à un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au **Département** par les dirigeants de **l'Association**.

Article 4 : Engagements de l'Association

4-1 demande de participation financière

Dès fin septembre de chaque année, et sans que cela ne remette en cause le cadre conventionnel, **l'Association** formalisera expressément, par courrier, la participation financière qu'elle sollicite auprès du **Département** pour l'année N+1.

4-2 Compte rendu

L'Association doit fournir en plus du compte-rendu annuel de son activité tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité à la fin du 1^{er} semestre, au **Département**. (sous forme de tableau de bord ou de note succincte servant de point d'étape sur les actions menées et celles à venir)

4-3 Communications relatives aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre de la convention, **l'Association** fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes et autres canaux de communication et d'information) le logo du **Département**. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, la télévision, la radio ou encore sur ses pages internet.

Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que **le Département**

souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

4-4 Éléments justificatifs financiers

L'Association doit fournir dans les six mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1
- le bilan moral de l'activité N

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes.

L'Association s'engage à fournir à tout agent accrédité du **Département** tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.

L'Association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

Article 5 : Avenant

Les modifications détaillées comme suit à la présente convention donnent lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties :

- la durée de la convention
- les éventuels changements de priorités décrites à l'article 1^{er} de la présente convention
- l'ajustement du montant de la participation financière annuelle au regard des éléments d'évaluation des actions réalisées dans le cas où celui-ci ne correspond pas au montant de la participation financière.

Article 6 : évaluation

Article 6-1 moyens d'évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles le **Département** a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre le **Département** et **L'Association**, à l'occasion des réunions de pilotage. Il peut s'agir notamment de la mise en place d'un état détaillé faisant apparaître par secteur géographique, le nombre de jeunes bénéficiaires des aides et opérations sur l'année civile en cours.

Article 6-2 comité de suivi et de pilotage

Un comité de suivi et de pilotage de la convention constitué d'élus, de techniciens du **Département** et de représentants de **L'Association** se réunit au minimum une fois par an pour évaluer les actions réalisées durant l'année écoulée et les perspectives et orientations à venir.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par chacune de deux parties en cas d'inexécution de

l'une de ses obligations sous réserve d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle, l'association devra fournir au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés. À défaut d'être satisfaisante, la convention pourra également être résiliée après une mise en demeure de huit jours restée sans réponse.

Article 8 : Litige

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon (21016) - 22, rue d'Assas - BP 61616, après la recherche d'une résolution amiable. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.télérecours.fr".

Fait à Nevers, le

En trois exemplaires
dont un pour l'association, deux pour le Département.

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Pour l'Association
Le Président du Bureau
Information Jeunesse de la
Nièvre

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Cédric PICARD

Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse
AVENANT 1
CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, et désigné ci-après par les termes « **Le Département** » ;

D'une part,

ET

L'Association Départementale des Francas de la Nièvre, sis 16 rue du midi 58000 Nevers représentée par son Président, Monsieur Étienne GODARD, dûment habilité par les statuts de l'association à signer la présente convention, ci-après dénommée « **l'Association** »

D'autre part.

PRÉAMBULE

Le Conseil départemental intervient depuis plusieurs années en direction des jeunes Nivernais appartenant à la tranche d'âge allant de 12 à 30 ans.

Lors des consultations citoyennes d'« Imagine la Nièvre », les Nivernaises et les Nivernais ont réaffirmé haut et fort leur envie de voir la jeunesse s'épanouir dans la Nièvre qui réussit pour et grâce à elle, en s'appuyant sur ses indéniables atouts.

Pour cela, le Département affiche pour la jeunesse deux priorités :

- accompagner les jeunes dans les projets de vie personnelle et professionnelle
- faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Dans ce cadre, le Département inscrit la jeunesse comme étant l'une des priorités de sa politique pour les prochaines années avec l'ambition entre autres, d'accompagner les jeunes dans leurs projets de vie personnelle et professionnelle et de faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Cette ambition fait référence à l'enjeu N°2 « Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse ».

C'est dans ce contexte que le Département aspire à renforcer sa politique afin d'améliorer son intervention en direction de la jeunesse Nivernaise tout en s'appuyant sur les compétences et les approches apportées par ses partenaires associatifs de l'éducation populaire. Dans ce cadre, et celui d'un travail collaboratif entre les partenaires, le Département a souhaité revenir sur une convention d'objectifs triennale (2023-2025) tout en maintenant le suivi annuel des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la politique jeunesse définie par le Département.

Les actions menées par nos partenaires de l'éducation populaire jouent un rôle déterminant dans

la politique de jeunesse du Conseil départemental parce qu'elles contribuent à définir les projets sur les différents axes souhaités par la collectivité.

Enfin, cette convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements et les objectifs à atteindre par **le Département** et **l'Association** partenaire autour des actions éducatives dans les territoires ruraux en faveur des jeunes nivernais de 12 à 18 ans. Les objectifs attendus sont les suivants :

- Accompagner le Département dans la démarche Imagine la jeunesse afin de faire ressortir leur expression autour des rencontres et des débats qui seront organisés par le Département à l'occasion,
- Accéder à des formations qualifiantes et professionnelles dans le champ de l'animation socio-culturelle (BAFA, BPJEPS, CPJEPS, DEJEPS),
- Créer des espaces de paroles et favoriser l'expression des jeunes de la Nièvre autour d'ateliers de rencontres et de débats (mobilisation pour le Mag jeune avec des ateliers reporters, des propositions d'articles...)
- Accompagner le Conseil départemental par l'expertise et les conseils dans la mise en place de sa politique jeunesse (participation active à des réunions de travail, et comité de pilotage)
- Participer activement aux actions et aux dispositifs jeunesse qui peuvent être impulsés par le Département autour de projets à envergure Départementale (réflexion sur le collège de demain par exemple).

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Chaque année, une évaluation sera réalisée avec l'association. Les conditions de reconduction tacite de la présente convention seront soumises à la fourniture par l'Association au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés.

Article 3 : Engagements du Département et dispositions financières

À partir de ce cadre prédéfini pour l'année 2024, **le Département** s'engage à accorder une participation financière de **10 000 €** à **l'Association** pour les actions engagées en faveur des jeunes s'inscrivant dans le cadre de la politique jeunesse du Département.

Le Département notifie par courrier, le montant de la participation financière qu'il alloue à **l'Association**.

La participation financière du **Département** donne lieu à un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au **Département** par les dirigeants de **l'Association**.

Article 4 : Engagements de l'Association

4-1 demande de participation financière

Dès fin septembre, et sans que cela ne remette en cause le cadre conventionnel, **l'Association**

formalisera expressément, par courrier, la participation financière qu'elle sollicite auprès du **Département** pour l'année N+1.

4-2 Compte rendu

L'Association doit fournir en plus du compte-rendu annuel de son activité tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité à la fin du 1^{er} semestre, au **Département**. (sous forme de tableau de bord ou de note succincte servant de point d'étape sur les actions menées et celles à venir)

4-3 Communications relatives aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre de la convention, **L'Association** fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes et autres canaux de communication et d'information) le logo du **Département**. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, la télévision, la radio ou encore sur ses pages internet.

Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que **le Département** souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

4-4 Éléments justificatifs financiers

L'Association doit fournir dans les six mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1
- le bilan moral de l'activité N

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes.

L'Association s'engage à fournir à tout agent accrédité du **Département** tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.

L'Association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

Article 5 : Avenant

Les modifications détaillées comme suit à la présente convention donnent lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties :

- la durée de la convention
- les éventuels changements de priorités décrites à l'article 1^{er} de la présente convention
- l'ajustement du montant de la participation financière annuelle au regard des éléments d'évaluation des actions réalisées dans le cas où celui-ci ne correspond pas au montant de la participation financière.

Article 6 : évaluation

Article 6-1 moyens d'évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles **le Département** a apporté son

concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre **le Département** et **l'Association**, à l'occasion des réunions de pilotage. Il peut s'agir notamment de la mise en place d'un état détaillé faisant apparaître par secteur géographique, le nombre de jeunes bénéficiaires des aides et opérations sur l'année civile en cours.

Article 6-2 comité de suivi et de pilotage

Un comité de suivi et de pilotage de la convention constitué d'élus, de techniciens du **Département** et de représentants de **l'Association** se réunit au minimum une fois par an pour évaluer les actions réalisées durant l'année écoulée et les perspectives et orientations à venir.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par chacune de deux parties en cas d'inexécution de l'une de ses obligations sous réserve d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle, l'association devra fournir au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés. À défaut d'être satisfaisante, la convention pourra également être résiliée après une mise en demeure de huit jours restée sans réponse.

Article 8 : Litige

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon (21016) - 22, rue d'Assas - BP 61616, après la recherche d'une résolution amiable. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

Fait à Nevers, le

En trois exemplaires
dont un pour l'association, deux pour le Département.

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Pour l'Association
Le Président des Francas
de la Nièvre

Monsieur Fabien BAZIN.

Monsieur Étienne GODARD.

Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS (2023-2025)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, et désigné ci-après par les termes « **Le Département** » ;

D'une part,

ET

L'Association « Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre (FOL) » sise 7 rue du Commandant Rivière 58000 NEVERS représentée par La Présidente, Madame Michèle Zwang-Grillot, dûment habilitée à signer la présente convention, ci-après dénommée « **l'Association** »

D'autre part.

PRÉAMBULE

Le Conseil départemental intervient depuis plusieurs années en direction des jeunes Nivernais appartenant à la tranche d'âge allant de 12 à 30 ans.

Lors des consultations citoyennes d'« Imagine la Nièvre », les Nivernaises et les Nivernais ont réaffirmé haut et fort leur envie de voir la jeunesse s'épanouir dans la Nièvre qui réussit pour et grâce à elle, en s'appuyant sur ses indéniables atouts.

Pour cela, le Département affiche pour la jeunesse deux priorités :

- accompagner les jeunes dans les projets de vie personnelle et professionnelle
- faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Dans ce cadre, le Département inscrit la jeunesse comme étant l'une des priorités de sa politique pour les prochaines années avec l'ambition entre autres, d'accompagner les jeunes dans leurs projets de vie personnelle et professionnelle et de faire de la Nièvre un département où les lieux publics peuvent être investis par les jeunes. Cette ambition fait référence à l'enjeu N°2 « Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse ».

C'est dans ce contexte que le Département aspire à renforcer sa politique afin d'améliorer son intervention en direction de la jeunesse Nivernaise tout en s'appuyant sur les compétences et les approches apportées par ses partenaires associatifs de l'éducation populaire. Dans ce cadre, et celui d'un travail collaboratif entre les partenaires, le Département a souhaité revenir sur une convention d'objectifs triennale (2023-2025) tout en maintenant le suivi annuel des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la politique jeunesse défini par le Département.

Les actions menées par nos partenaires de l'éducation populaire jouent un rôle déterminant dans la politique de jeunesse du Conseil départemental parce qu'elles contribuent à définir les projets sur les différents axes souhaités par la collectivité.

Enfin, cette convention est établie dans le respect de la liberté associative et des principes éthiques qui la fondent.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements et les objectifs à atteindre par **le Département** et **l'Association** partenaire autour du projet WEBTVDOC en faveur des jeunes nivernais âgés entre 13 à 25 ans. Les objectifs portés par le projet sont les suivants :

- Faciliter l'inclusion des collégiens dans la fabrication, la réalisation et l'écriture de film qui serviront à alimenter le Blog Mag jeunes,
- Valoriser les actions pédagogiques des collèves pour le Mag Jeunes à partir de WEBTVDOC
- Participer aux actions et aux dispositifs jeunesse que propose le Département avec l'idée de mobiliser l'ensemble des jeunes nivernais et de les impliquer activement à la réalisation de reportages (lancement du Mag Jeunes, Conseil départemental des jeunes....)
- Assurer le suivi et rendre visible les actions du Département sur les questions de jeunesse tout en relayant les programmes existants sur WEBTVDOC
- Favoriser l'inclusion des collégiens pour les stages de 3^e
- Mettre à disposition des jeunes des espaces pour favoriser la rencontre, les échanges et leurs créativité
- Mettre à disposition ponctuellement le matériel et les équipes techniques de WEBTVDOC au service de projets portés par les jeunes élus du Conseil Départemental Jeune et Citoyen (CDJC), ou autres...
- Accompagner le Conseil départemental par l'expertise et les conseils dans la mise en place des programmes visant sa politique jeunesse (participation active aux réunions de travail et comité de pilotage)

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Chaque année, une évaluation sera réalisée avec l'association. Les conditions de reconduction tacite de la présente convention seront soumises à la fourniture par **l'Association au Département** des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés.

Article 3 : Engagements du Département et dispositions financières

À partir de ce cadre prédéfini pour l'année 2023, **le Département** s'engage à accorder une participation financière de **35 000 €** à **l'Association** pour les actions engagées en faveur des jeunes.

Le Département notifie par courrier, le montant de la participation financière qu'il alloue à **l'Association**.

La participation financière du **Département** donne lieu à un seul versement sur le compte bancaire dont le RIB a été préalablement fourni au **Département** par les dirigeants de **l'Association**.

Article 4 : Engagements de l'Association

4-1 demande de participation financière

Dès fin septembre de chaque année, et sans que cela ne remette en cause le cadre conventionnel, **l'Association** formalisera expressément, par courrier, la participation financière qu'elle sollicite auprès du **Département** pour l'année N+1.

4-2 Compte rendu

L'Association doit fournir en plus du compte-rendu annuel de son activité tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de son activité à la fin du 1^{er} semestre, au **Département**. (sous forme de tableau de bord ou de note succincte servant de point d'étape sur les actions menées et celles à venir)

4-3 Communications relatives aux actions de la convention

Pour les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre de la convention, **l'Association** fait apparaître sur tous les documents qu'elle édite (affiches, programmes et autres canaux de communication et d'information) le logo du **Département**. Elle s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, la télévision, la radio ou encore sur ses pages internet.

Elle doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que **le Département** souhaite apposer.

Le Département pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de manifestations diverses, dès lors que la réglementation en termes de diffusion de photographies d'enfants mineurs sera respectée.

4-4 Éléments justificatifs financiers

L'Association doit fournir dans les six mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé
- le bilan consolidé de l'exercice N
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1
- le bilan moral de l'activité N

Ces documents comptables doivent être validés par le Commissaire aux Comptes.

L'Association s'engage à fournir à tout agent accrédité du **Département** tous documents administratifs et financiers que la collectivité juge indispensable.

L'Association respecte la présentation comptable en vigueur et fait notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

Article 5 : Avenant

Les modifications détaillées comme suit à la présente convention donnent lieu à l'établissement d'un avenant entre les parties :

- la durée de la convention
- les éventuels changements de priorités décrites à l'article 1er de la présente convention
- l'ajustement du montant de la participation financière annuelle au regard des éléments d'évaluation des actions réalisées dans le cas où celui-ci ne correspond pas au montant de la participation financière.

Article 6 : évaluation

Article 6-1 moyens d'évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles **le Département** a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre **le Département** et **l'Association**, à l'occasion des réunions de pilotage. Il peut s'agir notamment de la mise en place d'un état détaillé faisant apparaître par secteur géographique, le nombre et la nature d'actions menés, achevés ou en cours le support de communication utilisé, le nombre de bénéficiaires, sur l'année civile en cours.

Article 6-2 comité de suivi et de pilotage

Un comité de suivi et de pilotage de la convention constitué d'élus, de techniciens du **Département** et de représentants de **l'Association** se réunit au minimum une fois par an pour évaluer les actions réalisées durant l'année écoulée et les perspectives et orientations à venir.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par chacune de deux parties en cas d'inexécution de l'une de ses obligations sous réserve d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle, l'association devra fournir au Département des éléments permettant le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris sur l'année écoulée au regard des objectifs visés. À défaut d'être satisfaisante, la convention pourra également être résiliée après une mise en demeure de huit jours restée sans réponse.

Article 8 : Litige

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon (21016) - 22, rue d'Assas - BP 61616, après la recherche d'une résolution amiable. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

Fait à Nevers, le 06 FEV 2023

En trois exemplaires

dont un pour l'association, deux pour le Département.

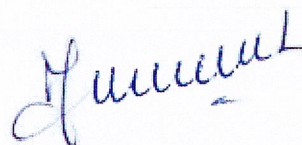
Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN



Pour l'Association

La Présidente de la Fédération
des Œuvres Laïques de la Nièvre



Madame Michèle Zwang-Grillot

FOL de la Nièvre
7 Rue Commandant Rivière
58000 NEVERS
Tél. 03 86 71 97 30
fol58@fol58.org - www.fol58.org

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 30

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4

Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : PROJETS PÉDAGOGIQUES 2024

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Jeunesse : La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.213-2 à L.213-10,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

– **D'APPROUVER** le principe de subvention aux structures suivantes :

CLEMI	« Classes presse 58 »	1 800 €
SCENI QUA NON	« Cinéma et collège - éducation à l'image »	4 500 €
Collège « René Cassin » Cosnesur-Loire	« Séjour activité plein air et nature en Lozère »	2 000 €
Collège « Paul Barreau » Lormes	« Section canoë kayak »	3 000 €
Collège « Adam Billaut » Nevers	« Spectacle Ailleurs »	1 350 €
Collège « Antony Duvivier » Luzy	« Atelier Art Thérapie »	600 €
	« En route vers le bien-être au collège »	1 800 €
Collège « Henri Wallon » Varennes-Vauzelles	« Voyage scolaire à Bruxelles et Amsterdam »	1 000 €
	« Voyage scolaire en Italie »	2 000 €
	« Sortie à Guédelon »	800 €
Collège « Louis Aragon » Imphy	« Rencontre avec des professionnels en cuisine »	300 €
	« Parcours citoyen » une visite de l'Assemblée Nationale	400 €
Collège « Jean Arnolet » Saint-Saulge	« La voile comme lien entre tous les usagers du collège durable Jean Arnolet »	2 500 €
Collège « Les Allières » Saint-Pierre-le-Moûtier	« La Machine : ville et mine »	680 €
Collège « Les Amognes » Saint-Benin d'Azy	« Devenir Citoyen » visite du Sénat	800 €
Collège « Les Courlis » Nevers	« Dans la peau d'un gallo-romain »	1 300 €
	« Résister à l'esclavage »	600 €
	« Visite des institutions politiques à Paris »	500 €
Collège « Les Deux Rivières » Moulins-Engilbert	« Séjour linguistique en Espagne »	2 000 €
Collège « Paul Langevin » Fourchambault	« Classe de mer »	3 000 €
Collège « Jean Jaurès » Guérigny	« Voyage scolaire à Bourges »	500 €
	« Séjour immersif en Angleterre »	500 €
	« Sortie scolaire à Clermont-Ferrand »	850 €
	« La Révolution industrielle »	200 €

	« Visite du musée CNCS de Moulins »	200 €
Collège « Le Mont Châtelet » Varzy	« Voyage de mémoire »	2 000 €
	« Atelier Paroles »	540 €
Collège « Maurice Genevoix » Decize	« Les cadets de la sécurité »	910 €
Collège « Achille Millien » Prémery	« Visite culturelle et mémorielle à Paris »	540 €
Collège « Aumeunier Michot » La Charité-sur-Loire	« Bienvenue chez moi »	1 300 €
	« Voyage à Autun pour les latinistes »	500 €
Collège « François Mitterrand des Grands Lacs du Morvan » Montsauche-les-Settons	« Voyage au Royaume-Uni »	500 €
	« Section sportive VTT »	1 700 €
Collège « Lucien Chaussin » Dornes	« Séjour sportif à l'Île d'Oléron »	1 500 €
	« Engagement »	700 €
Collège « Victor Hugo » Nevers	« Conte musical Émilie Jolie »	2 000 €
Collège « Henri Clément » Donzy	« Voyage scolaire à Stuttgart »,	1 500 €
Collège « Giroud de Villette » Clamecy	« Voyage linguistique à Madrid »	1 500 €
	« Échange franco-allemand »	1 000 €
Collège « Champ de la Porte » Cercy-la-Tour	« L'Oiseau bleu, réflexion autour de la nature et de la place de l'être humain »	630 €
TOTAL		50 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces nécessaires au versement des subventions susvisées.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73390-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 29

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 5

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Économie Sociale et Solidaire : L'économie de proximité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1 et L.3231-1,

VU la délibération n°8 de l'Assemblée départementale en date du 26 septembre 2022, validant la convention de partenariat entre le Département et l'association Bouge ton coq, pour la création de dix épiceries associatives sur la période 2022-2027,

VU la délibération n°16 de la Commission permanente en date du 20 novembre 2023, validant le soutien du Département au dispositif d'accompagnement des projets à impact

« Incubateur Le T »,

VU la délibération n°8 de la Commission permanente en date du 22 janvier 2024, validant le principe de lancement de l'Appel à Projets Économie Sociale et Solidaire 2024,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique de développement de l'Emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire soit :

107 400 € en dépenses de fonctionnement,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 2

(M. Jean-Paul FALLET, Mme Jocelyne GUERIN)

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



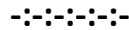
Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73703-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE

Un département qui pilote les changements écologiques - Attractivité : Faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1111-4, L.1111-9 et L.3211-1,

VU le Code du Tourisme et les articles L.132-2 et suivants,

VU le plan de croissance Tourisme Nièvre 2021-2025, adopté par délibération n°4 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Tourisme et Attractivité, soit :
 - 1 089 000 € en dépenses de fonctionnement,
- **D'APPROUVER** le principe du partenariat avec Nièvre Attractive, son plan d'actions annuel ainsi que les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec le Département au titre de l'année 2024,
- **D'APPROUVER** le principe du partenariat avec le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais, son plan d'actions annuel ainsi que les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec le Département au titre de l'année 2024,
- **D'ACCORDER** dans le cadre de ces deux conventions :
 - une subvention de fonctionnement de 974 000 € versée à Nièvre Attractive pour l'année 2024,
 - une subvention de fonctionnement de 115 000 € versée au Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais pour l'année 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions d'attribution de subvention et leurs éventuels avenants.

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 1

(Mme Martine GAUDIN)

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73710-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

CONVENTION ANNUELLE 2024 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département - 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 25 et 26 mars 2024,

ci-après dénommé « le Département »

ET

Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre « Nièvre Attractive »

3 rue du Sort – CS 60010 - 58028 NEVERS Cedex,

Représentée par Madame la Présidente en exercice, Madame Martine GAUDIN,

dûment habilitée à signer la présente convention,

N° SIRET 48476688600010,

ci-après dénommée « Nièvre Attractive »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant que par délibération du 22 juin 2020, le Département a créé l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre, sous forme d'association, dont l'objet est, conformément aux dispositions de l'article L. 132-2 du Code du tourisme, la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique et d'attractivité du département ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 132-4, le Département confie toute la mise en œuvre de la politique du tourisme du département à Nièvre Attractive (assimilée à un comité départemental du tourisme), qui contribue notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressés à l'échelon départemental et intercommunal ;

Considérant que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales issues de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Département confie la mise en œuvre de la politique d'attractivité du département à Nièvre Attractive;

Considérant que la convention a pour objet de formaliser les conditions générales de soutien du Département à Nièvre Attractive;

Considérant qu'en raison de l'autonomie juridique et financière de Nièvre Attractive, il est expressément rappelé que les conventions ne constituent pas la contrepartie d'un service rendu au Département ou un mandat de gestion qui aurait été confié par ce dernier.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention définit les modalités du soutien apporté par le Département à Nièvre Attractive, pour la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique et d'attractivité sur le territoire Nivernais.

ARTICLE 2 – MISSIONS DE NIÈVRE ATTRACTIVE

Conformément à l'article 2 des statuts de Nièvre Attractive et aux articles L132-1 et L132-2 du code du tourisme, le Département participe au financement des missions suivantes :

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique de la Nièvre, prenant en compte les orientations définies par le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs et entraînant la participation de Nièvre Attractive au comité régional du tourisme, en lien avec les politiques départementales (Stratégie « Biodiversité », stratégie « Itinérances et Activités de Pleine Nature », Culture, ...).

L'expertise et le conseil dans l'évaluation et l'amélioration de l'offre :

- Conseil et assistance aux porteurs de projets publics et privés ainsi qu'à toute initiative tendant à développer le tourisme dans la Nièvre, dans le cadre d'une mission de service public ;
- Avis technique sur tout projet touristique transmis par le Département et sur toute demande de subvention départementale liée au tourisme et aux loisirs ;
- Participation à l'ensemble des procédures de planification et d'aménagement spatial en y intégrant les préoccupations du tourisme et des activités de loisirs, en particulier les activités de pleine nature ;
- La participation à la prospection d'investisseurs touristiques.

L'information, l'animation et la fédération de tous les acteurs du tourisme et des loisirs, publics et privés, du département.

La gestion et l'animation de filières d'activités en liaison avec les fédérations et acteurs privés concernés, et notamment : participation et contribution à la qualification de l'offre (labellisation, certification, démarche qualité, meublés de tourisme et chambres d'hôtes...).

L'observation, la gestion et l'animation technique de centres de ressources en liaison avec l'Observatoire Régional du Tourisme, Atout France, les Offices de tourisme et organismes techniques nationaux.

La communication et la promotion nationale et internationale en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelle départementale et intercommunale, ainsi qu'avec toute structure établie à cet effet. Les actions de promotion sur les marchés étrangers s'effectuent de façon coordonnée avec le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté et Atout France.

L'accompagnement des entreprises touristiques dans la mise en marché de leur offre, notamment par la mise en place d'une plateforme de réservation et de vente en ligne (outils de gestion de planning pour la réservation en ligne et interface client).
Plus généralement, la prise ou la coordination de toutes initiatives pouvant concourir au

développement du tourisme dans la Nièvre.

La réalisation de toutes prestations de formation et de conseil à destination des acteurs et professionnels du tourisme de la Nièvre.

La promotion des prestations touristiques de la Nièvre par la mise en place d'une régie publicitaire.

Nièvre Attractive a également pour objet :

- La mission de développer l'attractivité du Département de la Nièvre en valorisant la qualité de vie du territoire auprès des habitants et des nouvelles populations actives que le Conseil Départemental souhaite attirer. Cette mission s'exerce dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales issues de la loi NOTRe du 7 août 2015.
- Participer à l'élaboration et sa mise en œuvre d'une stratégie collaborative visant à attirer de nouvelles populations actives dans la Nièvre et à ancrer la population autochtone en valorisant le cadre de vie du territoire.
- La démarche doit consister à montrer tous les atouts dont dispose le département de la Nièvre et ses territoires infra-départementaux, de les valoriser en les mettant en visibilité et en les faisant porter par l'ensemble des forces vives, qu'elles soient économiques, associatives, culturelles ou sportives.
- Nièvre Attractive intervient au profit des acteurs publics et privés du territoire départemental dans les domaines de compétences suivants :
 - L'Ingénierie territoriale et de projet,
 - Le Marketing et la communication,
 - L'Animation de réseaux et la gestion de projets collectifs,
 - Le Digital.

ARTICLE 3 – PROGRAMME D' ACTIONS PRÉVISIONNEL

Chaque année, Nièvre Attractive élabore un programme d'actions prévisionnel conforme aux missions listées à l'article 2 et déclinant la stratégie départementale de développement touristique.

Le contenu de ce programme doit détailler :

- La nature et le chiffrage des actions prévues,
- Le planning prévisionnel de réalisation des actions (y compris dans le cadre des partenariats établis pour la promotion nationale et internationale),
- Les objectifs attendus sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs,
- Le coût global du programme d'actions (coût financier, matériel et humain).

Le Département pourra exiger que le programme fasse l'objet d'une estimation financière individualisée, tant en charges qu'en produits, pour chacune des actions envisagées.

Nièvre Attractive s'engage à définir son programme d'intervention avant le 30 octobre de chaque année de manière à pouvoir le communiquer au Département, au plus tard à cette date, avec mention du montant de l'aide annuelle sollicitée.

Ce programme fera alors l'objet d'une instruction par le Département et le montant de la subvention sollicitée est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante. Il est annexé à la présente convention.

ARTICLE 4 – EVALUATION ET SUIVI

Conformément aux dispositions de l'article L132-6 du code du tourisme, Nièvre Attractive s'engage à soumettre son rapport financier au Conseil départemental siégeant en séance plénière, assorti d'un bilan des actions conduites, permettant d'apprécier le degré de réalisation et d'évaluer qualitativement et quantitativement les actions menées.

Ce rapport devra être présenté au Département dans les 6 (six) mois suivant la clôture de l'exercice prévue le 31 décembre.

Nièvre Attractive s'engage également à tenir le Département régulièrement informé de l'état d'avancement du programme d'actions ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de procéder à tout contrôle sur pièces ou investigation qu'il jugerait utile et dans le respect de l'autonomie de Nièvre Attractive, pour s'assurer de l'engagement de Nièvre Attractive à son égard.

Nièvre Attractive fournira les éléments ci-après, qui permettront au Département d'évaluer les actions mises en œuvre :

- Dans le cadre de sa collaboration avec le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté et Atout France concernant les marchés internationaux : rapport d'activités comprenant la nature des actions entreprises conjointement et leurs évaluations,
- Par le pôle Communication : nombre de visiteurs sur le site Internet, demandes de documentation et d'information, retombées publicitaires des actions presses...,
- Par le pôle Ingénierie : nombre de porteurs de projets accueillis, nombre de prestataires classés ou labellisés, nombre de séances de travail avec les territoires,
- Dans le cadre de ses missions d'attractivité : nombre d'offres diffusées, nombre de contacts reçus, retombées des actions et outils mis en œuvre en matière de marketing territorial.

Une réunion semestrielle entre Nièvre Attractive, la Direction des transitions et la direction de l'accompagnement des territoires du Département permettra de suivre les différentes actions mises en œuvre et leur impact. Un rapport d'activité annuel sera également fourni au Département avant la fin du mois de février.

ARTICLE 5 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Conformément aux dispositions de l'article L132-5 du code du tourisme, l'Assemblée Départementale a décidé d'octroyer une subvention de 974 000 € à Nièvre Attractive au titre de l'année 2024, pour la mise en œuvre de ses plans d'action « tourisme » et « attractivité ».

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention relative aux plans d'action « tourisme » et « attractivité » pourra être versée en 4 acomptes sur demande de Nièvre Attractive, dont le 1^{er} acompte début février, afin d'assumer les dépenses liées aux plans d'action, qui sont importantes dès le 1^{er} trimestre de l'année.

Par la suite et pour les autres programmes, le mandatement se fera après analyse des besoins en trésorerie de Nièvre Attractive et sur présentations de justificatifs.

ARTICLE 7 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'utilisation de la subvention doit s'effectuer dans le respect des règles comptables en vigueur, et ne pas servir à des fins autres que celles définies par la présente convention.

Tout manquement à cette règle entraînera l'annulation de la décision de subvention et le remboursement des sommes perçues au Département.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

Dans l'hypothèse où l'utilisation des sommes versées par le Département serait contraire aux missions définies par les présentes, Nièvre Attractive devra restituer les sommes en cause après mise en demeure écrite du Département.

Il en sera également de même :

- En cas d'annulation par Nièvre Attractive d'une action pour laquelle une partie de la subvention a été spécifiquement affectée,
- En cas de changement substantiel d'objet statutaire de Nièvre Attractive, sa vocation touristique constituant une condition essentielle et déterminante de la signature des présentes par le Département,
- En cas de dissolution de Nièvre Attractive, pour quelque cause que ce soit, dans le respect de la procédure de liquidation.

ARTICLE 9 – MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MIS À DISPOSITION PAR LE DÉPARTEMENT

Le Département met à la disposition de Nièvre Attractive :

- Les locaux qu'il loue au 3 rue du Sort à Nevers, afin qu'elle les occupe de plein droit, pour remplir les missions qui lui ont été dévolues au titre des activités touristiques ou toutes autres qui s'y rattachent.
- Les services de l'imprimerie du Département, pour un montant maximal de 5 000 € par an, selon les besoins de réalisation de documents internes à l'association.
- Des véhicules du parc automobile du Département en cas de besoins exceptionnels.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS COMPTABLE ET STATUTAIRE

Nièvre Attractive s'engage à tenir une comptabilité conforme aux règles qui lui sont applicables et à respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Nièvre Attractive s'engage également à fonctionner en conformité avec ses statuts élaborés notamment dans le respect des exigences des dispositions de l'article L. 132-3 du Code du tourisme.

Elle s'engage à réviser ses statuts en fonction des nouveaux textes de loi pouvant intervenir en matière touristique ou concernant les compétences des collectivités locales ou de nature à remettre en cause ses objectifs et ses modes de fonctionnement.

Nièvre Attractive s'engage à informer le Département de toute modification pouvant intervenir dans ses statuts.

ARTICLE 11 – COMMUNICATION

Nièvre Attractive s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents d'informations ou promotionnels la participation financière du Département, notamment par l'apposition du logo de ce dernier.

ARTICLE 12 – MISE EN CONCURRENCE

Pour la réalisation des missions, objets des présentes, qu'elle exerce de plein droit, Nièvre Attractive s'engage, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, à respecter les règles de publicité et de mise en concurrence du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 13 – ASSURANCES

Nièvre Attractive s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

Nièvre Attractive sera en charge du paiement des primes et des cotisations desdites assurances sans que la responsabilité du Département puisse être mise en cause.

Nièvre Attractive devra par ailleurs justifier, dans son rapport annuel de gestion et d'activité et/ou à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

ARTICLE 14 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'année 2024.

ARTICLE 15 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par le Département et Nièvre Attractive.

ARTICLE 16 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable à Nièvre Attractive, le Département se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 17 : RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental,

Pour Nièvre Attractive
La Présidente,

Monsieur Fabien BAZIN

Madame Martine GAUDIN

PLAN D' ACTIONS

2024



Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre

LA **n** IÈVRE

LE PLUS SÛR ENDROIT
POUR ÊTRE ET DEVENIR

n IÈVRE
le département



ÉDITO



Martine Gaudin

Présidente de l'Agence d'Attractivité
et de Développement Touristique de la Nièvre
Déléguée à l'Attractivité
au Conseil Départemental de la Nièvre

L'année 2024 s'est annoncée comme une année de sobriété budgétaire et de conjonctures contraignantes tant pour les collectivités locales que pour le Conseil Départemental de la Nièvre.

Ces contraintes ne doivent pas nous déstabiliser mais au contraire nous motiver pour travailler autrement...

Nous disposons d'une vraie richesse qui est la ressource humaine. L'équipe de Nièvre Attractive, comme les membres du conseil d'administration, plus motivés que jamais, sauront vous accompagner et concrétiser cet ambitieux plan d'actions.

Cette année 2024 consacrera une véritable reprise des liens avec nos partenaires locaux : les élus des communautés de communes, les offices de tourisme, les entreprises et associations qui œuvrent dans le champ de l'attractivité de notre territoire...

Tous ensemble, en conjuguant nos forces et en renforçant nos actions communes, en cofinçant nos projets, nous pouvons être efficaces ! Nous l'avons démontré en 2023 à Paris sur l'évènement « Essayez la Nièvre à côté de chez vous » et profiterons de cette campagne de promotion pendant toute cette année.

En 2024, nous maintenons nos actions habituelles au service des acteurs locaux pour favoriser les synergies et les projets de territoire, et nous :

- renforcerons l'accompagnement auprès des collectivités et offices de tourisme,
- organiserons une nouvelle session « Essayez la Nièvre » avec une thématique spécifique consacrée à la reprise de commerce,
- travaillerons à des solutions pour améliorer la qualité et les services des campings municipaux sur le linéaire canal du Nivernais,
- mettrons en oeuvre un plan d'actions marketing plus ambitieux en collaboration avec le Comité Régional du Tourisme Bourgogne Franche-Comté et l'ensemble des Offices de Tourisme nivernais,
- engagerons une réflexion sur notre stratégie, notre organisation et nos relations partenariales.

Enfin, valorisons ensemble les atouts de la Nièvre comme lieu de séjour et de vie et sachons tirer profit de cette année des Jeux olympiques à Paris cet été, et mobilisons-nous pour que la Nièvre soit encore mieux identifiée comme terre d'accueil !

» SOMMAIRE



04 Partager méthodologie, expertise et outils au service des acteurs et projets de territoire

- 05 OBSERVATION DE LA FRÉQUENTATION ET DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE
- COACHING MÉTHODOLOGIQUE COLLECTIVITÉ ET OFFICE DE TOURISME
- 06 **SESSION D'ACCUEIL « ESSAYEZ LA NIÈVRE POUR CHANGER DE VIE »**
- 07 ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET (Tourisme et Attractivité)
- ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES NOUVEAUX HABITANTS
- 08 ACCOMPAGNEMENT À LA STRUCTURATION ET LA PROMOTION DE L'OFFRE D'ITINÉRANCES
- QUALIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE
- 09 **ACCOMPAGNEMENT DES CAMPINGS MUNICIPAUX DU CANAL DU NIVERNAIS**
- 10 NIÈVRE ATTRACTIVE PARTENAIRE DE L'ADEME : FONDS TOURISME DURABLE (FTD)
- TAXE DE SÉJOUR

12 Valoriser les atouts de la Nièvre comme lieu de séjour et de vie, pour en faire une destination de choix

- 13 BASE DE DONNÉES DÉCIBELLES DATA
- SITES INTERNET nièvre-tourisme.com et essayezlanievre.com
- 14 **CRÉATIONS DE CONTENUS, NOUVELLE MÉDIATHÈQUE**
- 15 RÉSEAUX SOCIAUX
- COOPÉRATION CANAL DU NIVERNAIS
- 16 **COLLECTIF BOURGOGNE ET COOPÉRATIONS BASSINS**
- 17 CRÉATION ET DIFFUSIONS DES ÉDITIONS
- MÉDIAS, SALONS ET ÉVÈNEMENTS GRANDS PUBLICS
- 18 L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DES TOURISTES ET DES TERRITOIRES
- REDYNAMISER L'IMAGE DE LA NIÈVRE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS

20 Promouvoir et soutenir les actions de Nièvre Attractive

- 21 GESTION DE LA RELATION CLIENT PRO
- COOPÉRATION AVEC LES RÉSEAUX NATIONAUX
- 22 **ORGANISATION DES RENCONTRES PAR NIÈVRE ATTRACTIVE**
- 23 **ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE**
- 24 MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE GESTION RELATION CLIENT (CRM)

26 Budgets

- 27 SYNTHÈSE ANALYTIQUE DES CHARGES
- PRODUITS

28 Membres du Conseil d'Administration

30 Une équipe engagée à votre service



PARTAGER MÉTHODOLOGIE, EXPERTISE ET OUTILS AU SERVICE DES ACTEURS ET PROJETS DE TERRITOIRE

Depuis de nombreuses années, Nièvre Attractive a fait le choix d'investir sur le sujet de l'ingénierie, convaincue qu'une action de promotion seule ne peut suffire. Le travail en amont de conseil, d'accompagnement, de développement et de coordination d'un réseau de partenaires, permet de s'assurer que la réalité du terrain correspond à l'image de la Nièvre que l'on "vend". Avec un double objectif : être en cohérence avec les attentes de nos cibles, touriste ou futur habitant, et être garant de la qualité de l'expérience vécue par nos visiteurs.

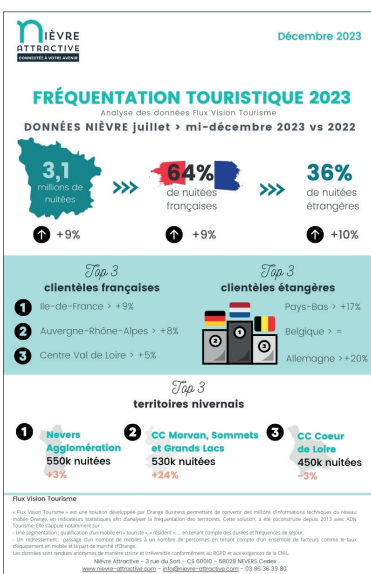
Nièvre Attractive poursuit ainsi son engagement auprès des professionnels du tourisme et des collectivités. De manière complémentaire, l'agence développe de nouvelles actions visant à asseoir son rôle de facilitateur et d'expert de l'attractivité auprès de l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur du développement et du rayonnement de notre territoire.



» OBSERVATION DE LA FRÉQUENTATION ET DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

BESOINS

Afin d'orienter les choix politiques en matière de développement touristique et d'éclairer les acteurs du tourisme dans la mise en œuvre de leurs projets, Nièvre Attractive investit dans l'observation de l'activité touristique à travers l'acquisition, le traitement et la valorisation de données à l'échelle de la destination (en complémentarité avec l'observatoire régional).



ACTIONS 2024

Flux Vision Tourisme :

- Poursuivre la souscription au dispositif FVT selon les modalités de l'accord cadre ADN Tourisme – Orange Business Services > prise en charge des zonages d'analyse,
- Renforcer l'analyse et la diffusion des indicateurs issus de ce dispositif à l'échelle de la Nièvre et de ses territoires.

Panorama de l'économie touristique :

- Faire évoluer le format et les contenus de la publication, en cohérence avec l'évolution des dispositifs d'observation et les besoins de nos partenaires.

Suivi de la fréquentation des locations touristiques sur les plateformes de réservation :

- En partenariat avec le CRT Bourgogne Franche-Comté et en lien avec le projet national France Tourisme Observation.

Cheffe de projet : Catherine BUCHER DE CHAUVIGNÉ

» COACHING MÉTHODOLOGIQUE COLLECTIVITÉ ET OFFICE DE TOURISME

BESOINS

Pour aider les territoires (communes, EPCI, Offices de tourisme) dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques de développement et de promotion touristique, Nièvre Attractive propose un accompagnement personnalisé en apportant son expertise et des outils méthodologiques.



ACTIONS 2024

- Accompagnement méthodologique pour tout type de projets de développement touristiques durable, répondant aux besoins du territoire et de la clientèle touristique, et s'inscrivant dans la politique touristique départementale.
- Accompagnement méthodologique pour aider les territoires à mettre en adéquation les missions et le fonctionnement de leur office de tourisme avec les enjeux de la politique touristique du territoire, les attentes des acteurs locaux et des clients.

Chef de projet : Thomas DE DREUILLE



» SESSION D'ACCUEIL « ESSAYEZ LA NIÈVRE POUR CHANGER DE VIE »

**ACTION
PHARE**



BESOINS

Depuis 2020, Nièvre Attractive a organisé 5 sessions d'accueil visant à faire découvrir le département à des citoyens afin de leur donner envie de s'y installer. Aujourd'hui les entreprises relevant de certains secteurs économiques peinent à trouver localement des salariés correspondant à leurs besoins.

Dans le même temps, faute de repreneurs locaux, la transmission de commerces et d'entreprises est difficile à organiser. Pour 2024, Nièvre Attractive souhaite apporter des réponses et organiser une session d'accueil destinée aux familles dont les profils correspondent à cette double problématique.



ACTIONS 2024

- Recenser avec les chambres consulaires les cessions/reprises de commerces/entreprises.
- Identifier les communautés de communes qui souhaitent participer à la session d'accueil.
- Cibler puis pré sélectionner les profils professionnels correspondant aux objectifs de cette session et les proposer aux territoires participant.
- Assurer le 1er contact des familles retenues pour participer à la session.
- Organiser la session d'accueil notamment la journée de rencontres des familles.
- Concevoir et envoyer le questionnaire d'évaluation aux familles ayant participé.
- Mettre en place un suivi coordonné des familles avec les territoires les ayant accueillies.
- Mettre en œuvre une stratégie media relations presse pour promouvoir le dispositif.

Chef de projet : Yannick BAUDRY



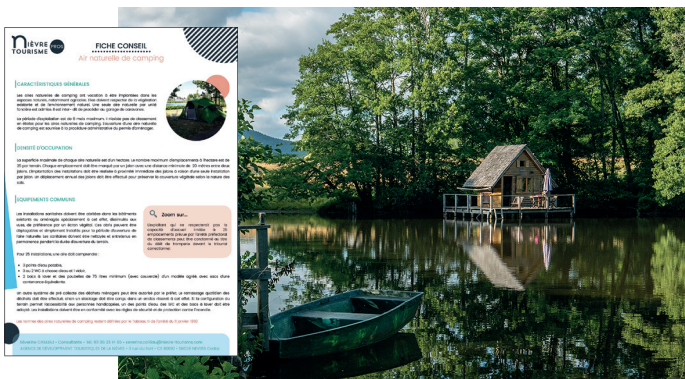
» ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET (TOURISME ET ATTRACTIVITÉ)



BESOINS

Nièvre Attractive accompagne les porteurs de projets (touristiques et nouveaux arrivants) tout en impulsant de nouvelles dynamiques locales en s'inscrivant dans la stratégie d'attractivité Nièvre.

Un besoin permanent de développer la compétitivité des offres et des projets touristiques tout en intégrant la notion de tourisme durable.



ACTIONS 2024

- Conseil et orientation des porteurs de projet : visite sur site, définition des cibles clients, ancrage et cohérence territoriales, mises en relation avec des organismes ressources (partenaires publics ou privés, collectivités territoriales...).
- Mise en relation des cédteurs / repreneurs.
- Recensement des aides financières publiques Région et FDT ADEME.
- Communication Pro (par mailing) auprès des créateurs via la COM PRO.
- Mise à jour et diffusion des fiches conseils, guide du porteur de projet.
- Consolidation du contenu du site pro.

Cheffe de projet : Séverine CAILLIAU

» ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES NOUVEAUX HABITANTS



BESOINS

Nièvre Attractive, à travers les dispositifs mis en place, multiplie des opérations de séduction afin de donner envie à des familles de s'installer sur le territoire. Aujourd'hui, il est primordial de définir un processus d'accompagnement et de suivi des familles qui s'installent dans la Nièvre ou qui envisagent de le faire.



ACTIONS 2024

- S'associer aux démarches de la MASCOT et du Conseil régional BFC qui organisent l'accompagnement et le suivi des nouveaux habitants.
- Structurer un réseau d'accueil départemental avec les différents partenaires concernés.
- Écrire un process définissant le rôle de chacun et les circuits d'information permettant de suivre parfaitement les parcours de changement de vie des nouveaux habitants.
- Mettre en place un outil partagé du suivi des nouveaux habitants.

Chef de projet : Yannick BAUDRY

» ACCOMPAGNEMENT À LA STRUCTURATION ET LA PROMOTION DE L'OFFRE D'ITINÉRANCES



BESOINS

La Nièvre bénéficie d'une offre conséquente, avec plusieurs grands itinéraires mais également des réseaux plus locaux, qui répondent à une demande croissante des clientèles touristiques. Nièvre Attractive souhaite mieux organiser les compétences afin de faciliter le développement d'une offre qualifiée, de services adaptés, et en assurer la promotion.



ACTIONS 2024

- Favoriser une organisation en mode projet entre le Conseil Départemental (compétence "aménagement") et Nièvre Attractive (compétence "promotion").
- Apporter une expertise marketing/tourisme dans la structuration et la promotion des grands itinéraires interrégionaux.
- Suivre la mise en oeuvre opérationnelle du projet Loire itinérances pour les territoires nivernais.
- Accompagner les territoires dans la mise en tourisme et la promotion de leur offre d'itinérances.

Cheffe de projet : Cécile DESPALLES

» QUALIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE



BESOINS

Pour répondre aux attentes de la clientèle en matière de qualité de l'hébergement, Nièvre Attractive encourage les hébergeurs à s'inscrire dans des démarches qualifiantes. Nous accompagnons la montée en gamme de l'offre touristique en nous appuyant sur des référentiels reconnus et adaptés aux produits :

- Le classement Atout France
- Le label Clévacances
- La marque Accueil Vélo
- La marque Tourisme et Handicap



ACTIONS 2024

- Renouvellement de l'agrément Atout France pour le classement des meublés de tourisme.
- Déploiement des marques et labels, recrutement et renouvellement des agréments, suivi des prestataires adhérents.
- Participation aux commissions départementales Bienvenue à la Ferme organisées par la Chambre d'Agriculture.
- Développement de la démarche Chambre d'Hôtes Référence en partenariat avec les Offices de Tourisme de la Nièvre.
- Mise à jour du guide des labels.

Cheffe de projet : Audrey CORNESSE

» ACCOMPAGNEMENT DES CAMPINGS MUNICIPAUX DU CANAL DU NIVERNAIS



BESOINS

Forts des actions menées par Nièvre Attractive sur le sujet de l'hôtellerie de plein air, des enjeux d'amélioration de l'accueil des clientèles itinérantes, et des habitudes de collaboration pour la mise en valeur du canal du Nivernais, l'agence souhaite déployer une coopération territoriale avec le SMET du canal du Nivernais afin de déployer un programme d'accompagnement auprès des collectivités du linéaire du canal du Nivernais pour l'optimisation de la gestion de leurs campings.

L'objectif : faire progresser l'offre d'hôtellerie de plein air sur le linéaire du canal du Nivernais et améliorer l'accueil des clientèles touristiques et plus spécifiquement des clientèles itinérantes.



ACTIONS 2024

- Diagnostic des établissements sélectionnés par Nièvre Attractive (au moyen de rencontres sur site et grille d'entretien) en lien avec le SMET canal du Nivernais.
- Ateliers de partage de connaissances et de bonnes pratiques.
- Co-construction d'un plan d'actions avec chaque collectivité référente en prenant en compte :
 - le positionnement de l'établissement,
 - le mode d'exploitation (avec potentiellement un accompagnement à la recherche d'un partenaire privé pour assurer la gestion de l'établissement),
 - les investissements à prévoir,
 - les outils de gestion et de commercialisation,
 - les actions de communication et de commercialisation.

Cheffes de projet :

Catherine BUCHER DE CHAUVIGNÉ
Séverine CAILLIAU



» NIÈVRE ATTRACTIVE PARTENAIRE DE L'ADEME : FONDS TOURISME DURABLE (FTD)



BESOINS

Pour les prestataires d'hébergement souhaitant obtenir des aides pour réduire et maîtriser leurs coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire), l'agence poursuit le déploiement du Fonds Tourisme Durable jusque fin 2024, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, qui porte ce dispositif.



ACTIONS 2024

- Déploiement des diagnostics auprès des hébergements : leur permettant d'obtenir des aides au titre de Destination France.
- Participation aux comités régionaux de suivi du FDT avec l'ADEME BFC et les autres partenaires de la région.
- Promotion du FTD et des différentes actions liées au développement durable à travers la communication pro de Nièvre Attractive.
- Organisation de journée(s) d'échange sur la thématique du tourisme durable en présentiel avec différents partenaires sous forme d'ateliers.

Cheffe de projet : Séverine CAILLIAU



» TAXE DE SÉJOUR



BESOINS

Dans un contexte touristique mouvant, chaque territoire doit maintenir un niveau d'investissement important et régulier pour garantir une qualité d'offre attendue par une clientèle toujours plus exigeante. Pour rappel, la taxe de séjour est payée par les touristes pour un financement des actions touristiques locales.



ACTIONS 2024

- Veille et conseils : Assurer un contact et une bonne communication avec les régisseurs de la taxe de séjour pour un fonctionnement optimisé et efficace pour chacun des EPCI.
- Amélioration des résultats de la taxe de séjour. Apporter un soutien pour l'optimisation et le développement de la taxe de séjour en lien avec le CD58.
- Développer la visibilité sur l'offre d'hébergement sur le territoire en déployant l'outil Déclaloc et en veillant aux potentiels zones "tendues".

Chef de projet : Thomas DE DREUILLE





VALORISER LES ATOUTS DE LA NIÈVRE COMME LIEU DE SÉJOUR ET DE VIE, POUR EN FAIRE UNE DESTINATION DE CHOIX

Forte de l'engouement des français pour l'authenticité et le besoin de retour vers la nature, la Nièvre a une vraie carte à jouer sur le territoire national. En tant que destination de séjour, la Nièvre peut répondre aux nouvelles tendances des voyageurs : staycation, retrouvailles en famille/entre amis, slow-tourisme, authenticité, découverte de produits et des savoirs-faire locaux. D'autre part, la Nièvre peut être une réponse aux envies de changement de vie qui ont émergées ces deux dernières années.

En 2024, pour répondre à ces objectifs et valoriser le département, Nièvre Attractive va poursuivre son travail de promotion avec ses partenaires (Office de tourisme, Comité Régional du Tourisme, chambres consulaires...) :

- Après le canal du Nivernais en 2023, c'est le bassin touristique du Val de Loire qui sera à l'honneur cette année dans nos actions de promotions touristiques,
- La thématique "culture et évènements" sera notre fil conducteur, car au-delà de l'intérêt pour la cible touristique, il s'agit d'un véritable levier d'attractivité sur lequel la destination veut miser,
- Les familles, les jeunes et plus particulièrement les jeunes nivernais ont été identifiés comme des cibles prioritaires, toujours dans l'optique d'une transversalité optimisée entre nos cibles touristiques et résidentielles. Nièvre Attractive poursuit ainsi ses actions pour valoriser le département en dehors de ses frontières, tout en étant pleinement consciente de l'enjeu de travailler davantage auprès de la cible nivernaise afin que les habitants contribuent également à faire rayonner la Nièvre.



1762

» BASE DE DONNÉES DÉCIBELLES DATA



BESOINS

La base c'est la base ! Pour valoriser la Nièvre et ses prestataires, la base de données est primordiale ! Elle est le pilier de nos actions : alimenter les sites internet (plus de 20 sites alimentés tels que nievre-tourisme.com, bourgogne-tourisme.com, les sites des offices de tourisme...), répondre aux demandes de journalistes, réaliser nos éditions...



ACTIONS 2024

- Accompagner et former les utilisateurs de la base de données :
 - auprès des Offices de Tourisme sur la partie back office,
 - auprès des prestataires d'activités avec l'extranet pro dédié.
- Former les Offices de Tourisme pour leur attribuer de nouvelles responsabilités dans l'usage de la base de données.
- Accroître le nombre de fiches visibles pour bénéficier de l'exhaustivité de l'offre touristique.
- Coordonner la base Nièvre avec les 28 contributeurs.
- Sensibiliser les socios-professionnels et les Offices de tourisme sur l'importance de la base.

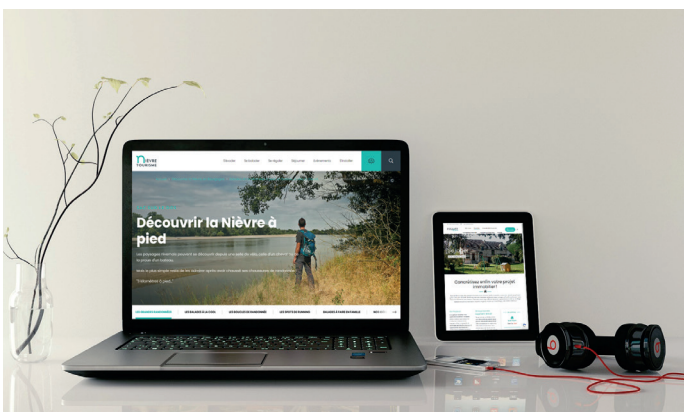
Cheffe de projet : Morgane Bornet

» SITES WEB nievre-tourisme.com / essayezlanievre.com



BESOINS

Accroître la visibilité de la Nièvre sur internet en faisant ressortir les sites nievre-tourisme.com et essayezlanievre.com dans les premiers résultats de recherches sur le tourisme ou pour des souhaits de changement de vie (nouvel emploi, nouvelle maison, nouvelle activité...).



ACTIONS 2024

- Mettre à jour les pages existantes.
- Rédiger de nouvelles pages pour pallier aux manques suite à des recherches faites et non satisfaites.
- Faire de la veille sur les thématiques porteuses et créer des contenus y répondant.
- Améliorer le référencement naturel (et donc la visibilité) des opportunités renseignées sur le site essayezlanievre.com.

Chef(fe)s de projet :
Blandine DUBOIS - Yannick BAUDRY

» CRÉATION DE CONTENUS NOUVELLE MÉDIATHÈQUE



ACTION PHARE



BESOINS

Nièvre Attractive a souhaité se doter d'une médiathèque photos et vidéos la plus efficace et la plus complète possible, socle essentiel à la promotion de la destination sur nos différentes actions. Il s'agit également de se doter d'un outil plus fiable pour la gestion des crédits photos/vidéos et des droits d'utilisation.

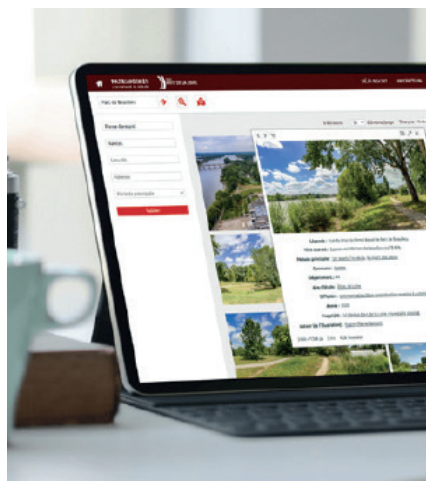
Ce changement de médiathèque est donc l'occasion de nettoyer notre base photos / vidéos et ainsi d'aller plus régulièrement sur le terrain pour créer de nouveaux contenus (photos, vidéos, portraits...) afin de nourrir l'expérience client avec des visuels de qualité répondant aux tendances actuelles.



ACTIONS 2024

- Investir dans la nouvelle médiathèque ALPHASIA, plus performante et efficace au quotidien, et la paramétrer.
- Produire de nouveaux contenus photos et vidéos tout au long de l'année en privilégiant les créations verticales (pour les réseaux sociaux et la lecture sur mobile).
- Communiquer auprès des territoires et des socio-professionnels sur la mise à disposition de la nouvelle médiathèque ALPHASIA.

Chef de projet : Xavier MATHIAUD

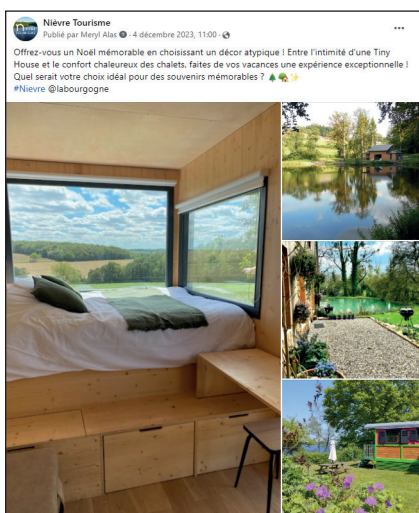


» RÉSEAUX SOCIAUX



BESOINS

Séduire et transformer nos prospects en touristes ou futurs habitants en accroissant notre présence en ligne, tout au long du processus de décision. Valoriser la beauté de la destination et ses socioprofessionnels, et mettre en avant les nouvelles installations ou projets de vie.



ACTIONS 2024

- Animer les réseaux sociaux : comités de rédaction, community management, veille sur les nouvelles tendances, avec l'aide d'une nouvelle agence social média : We Like Travel.
- Créer et envoyer notre newsletter mensuelle tourisme à notre base de près de 3000 prospects.

Cheffe de projet :
Cécile BALLERET

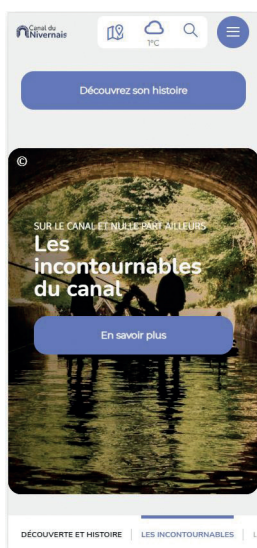


» COOPÉRATIONS CANAL DU NIVERNAIS



BESOINS

En parallèle des actions collectives avec les Offices de Tourisme pour la marque "La Bourgogne", Nièvre Attractive anime les actions de promotion du canal du Nivernais via la coopération avec les 8 Offices du linéaire, Yonne Tourisme et le SMET, pour accroître la notoriété du canal en tant que 2ème canal le plus fréquenté pour la navigation en France.



ACTIONS 2024

- Mettre en place les conventions de coopération avec les offices nivernais et Yonne Tourisme (qui conventionne avec les 3 offices icaunais).
- Faire évoluer et mettre à jour la carte canal du Nivernais suite à l'audit de fin 2023.
- Poursuivre la valorisation du site canal-du-nivernais.com, la mise à jour et la rédaction de nouvelles pages.
- Animer les réseaux sociaux du canal du Nivernais.
- Accompagner les demandes presse faites sur le canal.
- Participer aux actions du Collectif Filière Itinérance du CRT, au titre du canal du Nivernais.

Cheffe de projet : Blandine DUBOIS

» COLLECTIF BOURGOGNE ET COOPÉRATIONS BASSINS



BESOINS

Depuis 2015, le CRT Bourgogne Franche Comté et les 4 Agences de tourisme bourguignonnes partagent un plan marketing commun pour valoriser la marque "La Bourgogne". En 2023, le collectif a évolué pour que les Offices puissent s'y engager.

Ainsi, en 2024, Nièvre Attractive et les Offices de tourisme s'engagent collectivement au sein du plan d'actions du Collectif "La Bourgogne" afin de valoriser les offres de nos bassins et ainsi accroître la visibilité de la Nièvre au sein de la Bourgogne.



ACTIONS 2024

- Mettre en place les conventions de coopération avec les Offices de tourisme.
- Adhérer au Collectif "La Bourgogne" et travailler avec le CRT pour valoriser la Nièvre dans son plan d'actions 2024.
- Adhérer à la filière "Itinérance" et participer à son plan d'actions 2024.
- Participer aux actions de promotion de La Bourgogne (nouveaux contenus sur le site bourgogne-tourisme.com, accueils presse, sourcing...).
- Valoriser la Nièvre dans les contenus et les campagnes, et notamment la campagne "L'Automne c'est la Bourgogne".

Cheffe de projet : Blandine DUBOIS



LA BOURGOGNE



» CRÉATION ET DIFFUSIONS DES ÉDITIONS



BESOINS

En plus des éditions mutualisées, Nièvre Attractive conçoit et diffuse des éditions propres pour que la Nièvre soit présente auprès de ses cibles, à plusieurs moments : en amont pour être visible et devenir un choix de destination, lors du séjour pour augmenter la dépense touristique.



ACTIONS 2024

- Magazine Nièvre n°7 : finaliser et diffuser (portage sur Paris et Lyon en point Relay).
- Magazine Nièvre n°8 : lancer la création pour 2025.
- Faire évoluer la carte touristique Nièvre, notamment le verso pour intégrer des cartes thématiques, l'imprimer et la diffuser.
- Participer à la création, impression et diffusion du magazine « Heures d'été » du groupe Centre France.
- Organiser la bourse d'échange de documentations touristiques.
- Traiter les demandes de documentation du grand public, via le site nièvre-tourisme.com ou par téléphone.

Cheffe de projet : Cécile BALLERET

» MÉDIAS, SALONS ET ÉVÈNEMENTS GRANDS PUBLICS



BESOINS

Faire rayonner la Nièvre en s'appuyant sur des médias, des salons et des événements locaux et nationaux, afin de bénéficier de leur notoriété et de leur large audimat / diffusion et ainsi toucher un plus grand nombre de prospects touristes et nouveaux arrivants.



ACTIONS 2024

- Organiser et élaborer des voyages et accueils de presse, et influenceurs.
- Créer et diffuser 2 communiqués de presse Nièvre 2024.
- Accompagner Bourgogne Franche Comté Tourisme dans leurs accueils presse.
- Assister les journalistes à la rédaction d'articles (sourcing offres).
- Créer des insertions et publi-rédactionnels.
- Participer à des événements de toutes envergures afin d'être visibles à l'échelle locale, régionale et nationale.
- Représenter la Nièvre lors de salons professionnels et grand public.

» L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DES TOURISTES ET DES TERRITOIRES



BESOINS

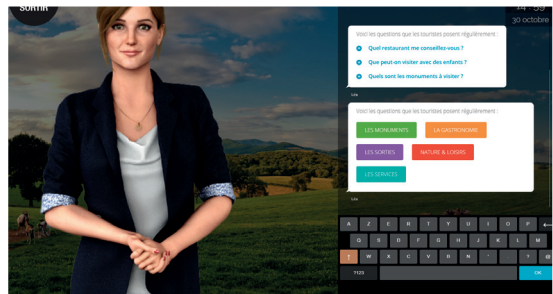
Accompagner les visiteurs lors de leur séjour, notamment sur les lieux ne bénéficiant pas d'un office ou BIT à proximité, afin de faire découvrir les lieux et la Nièvre autrement. Donner une vision dynamique du territoire, proposant des technologies novatrices et facilitatrices.



ACTIONS 2024

- Reprendre les réunions avec les Offices de tourisme / Communautés de Communes équipés de borne physique, et leur redonner la main sur l'outil et sa gestion.
- Mettre à jour les corpus de réponse existants pour que l'Intelligence Artificielle (sur notre territoire elle s'appelle Léa) réponde au mieux.

Cheffe de projet : Blandine DUBOIS



» REDYNAMISER L'IMAGE DE LA NIÈVRE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS



BESOINS

Nièvre Attractive a identifié le besoin de davantage travailler l'image de la Nièvre auprès de la cible locale, et plus particulièrement les étudiants, afin d'améliorer leur connaissance du territoire, leur donner envie de rester/revenir s'installer et en faire de véritables prescripteurs.



ACTIONS 2024

- Identifier les partenaires clés pour capter la cible des étudiants et apprendre à mieux les connaître pour cibler nos actions.
- Sélectionner les lieux/événements les plus stratégiques pour aller à leur rencontre et promouvoir la Nièvre.
- Prendre en compte cette cible dans le cadre de nos actions.

Cheffe de projet : Blandine DUBOIS







PROMOUVOIR ET SOUTENIR LES ACTIONS DE NIÈVRE ATTRACTIVE

Nièvre Attractive poursuit son engagement dans une politique partenariale affirmée qui se traduit par un travail quotidien aux côtés des partenaires de l'attractivité pour la mise en œuvre du plan d'actions de l'agence.

Au cœur de cette politique partenariale, les actions de communications institutionnelles permettent de faire connaître l'agence, valoriser son action, et ainsi faciliter la recherche de partenaires à la fois techniques et financiers.

En 2024, un travail de fond est engagé sur l'offre de services afin de servir non seulement les intérêts du territoire dans sa globalité, mais également les intérêts plus spécifiques des partenaires dans le cadre de leur activité. Un besoin constant de se re-questionner pour garantir une amélioration permanente de la qualité de notre action et nos relations

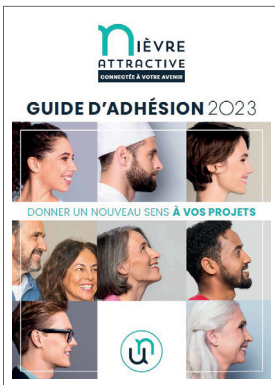


»» GESTION DE LA RELATION CLIENT PRO



BESOINS

L'agence poursuit les actions de communication institutionnelle pour faire connaître Nièvre Attractive. A travers la valorisation des actions et services de l'agence, nous voulons montrer la capacité opérationnelle et le talent collectif de l'équipe au service des partenaires du territoire.



ACTIONS 2024

- **On-line :**
 - Animer la Page LinkedIn de Nièvre Attractive,
 - Mettre à jour, animer et assurer la maintenance du site www.nievre-attractive.com,
 - Envoyer Newsletters PRO et mailings ciblés sur les services de l'agence.
- **Off-line :**
 - Mettre à jour et éditer un Guide d'adhésion,
 - Mettre à jour et éditer le Plan d'Actions et le Rapport d'activité,
 - Créer des supports PRO.
- **Support :**
 - Renouveler l'outil Calaméo (création d'e-book).

Cheffe de projet : Catherine BUCHER DE CHAUVIGNÉ

»» COOPÉRATION AVEC LES RÉSEAUX NATIONAUX



BESOINS

Nièvre Attractive souhaite s'appuyer et contribuer aux actions des réseaux nationaux auxquels elle adhère dans un double objectif : renforcer ses compétences et capitaliser sur les bonnes pratiques d'autres agences.



ACTIONS 2024

- Adhérer à ADN Tourisme (Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme) et au CNER (Fédération des agences d'attractivité, de développement et d'innovation).
- Participer activement à des groupes de travail thématiques ou des clubs comme le Club Ingénierie Tourisme pour nourrir nos réflexions.
- Suivre des formations ou webinaires pour renforcer ses connaissances et ses compétences.
- Intervenir lors d'évènements pour promouvoir l'agence et ses actions.

Cheffe de projet : Cécile DESPALLES

» ORGANISATION DES RENCONTRES PAR NIÈVRE ATTRACTIVE



BESOINS

Nous sommes convaincus qu'une stratégie d'attractivité performante repose sur une chaîne de valeur regroupant toutes les forces vives engagées en faveur du développement et de la promotion du territoire. Pour faire vivre et renforcer le lien entre l'agence et tous les partenaires publics et privés qui œuvrent, chacun dans leur domaine, à l'attractivité de la Nièvre : tourisme, emploi, numérique, industrie, santé (etc.) nous souhaitons mettre en place un nouveau rendez-vous : Les Rencontres par Nièvre Attractive.

Un espace d'échange, de partage et de réflexion pour continuer à faire rayonner la Nièvre.



ACTIONS 2024

- Organisation logistique de l'évènement : choix du format, des cibles, du lieu, de la date pour un rendez-vous au 1er trimestre 2024.
- Construction du programme : définition des contenus et de l'animation autour de 2 sujets clés :
 - Retour sur les actions menées par l'agence entre 2020 et 2023,
 - Cap sur notre projet d'agence 2025-2027.
- Communication sur l'évènement sur nos différents supports de communication institutionnels : mailing et Newsletters PRO, site PRO nièvre-attractive.com, page LinkedIn.
- Synthèse des contributions pour alimenter le projet de l'agence.

Cheffe de projet : Catherine BUCHER DE CHAUVIGNÉ



» ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICES



BESOINS

Nièvre Attractive avait mis en place une offre de services dédiée aux acteurs du tourisme sous la forme du Club Avenir Tourisme. Avec l'évolution des missions de l'agence, il est aujourd'hui nécessaire de mener une réflexion pour élaborer une nouvelle offre qui réponde mieux aux objectifs de l'agence en matière d'attractivité, mais surtout aux besoins de l'ensemble de ses adhérents qui ne sont plus uniquement issus du secteur du tourisme. Cette réflexion répond également au besoin de retravailler le modèle économique de l'agence pour identifier de nouvelles sources de financement.



ACTIONS 2024

- Interroger directement les adhérents sur leurs besoins : animation spécifique prévue dans le cadre des rencontres partenaires.
- Analyser les données issues des rencontres partenaires pour identifier des besoins communs.
- Mettre en perspectives les besoins identifiés avec les connaissances et les compétences actuelles et à venir des collaborateurs de l'agence.
- Formaliser une grille de services et/ou d'outils pour répondre aux besoins.
- Etablir le modèle économique de la nouvelle offre.
- Présenter et valider le projet auprès du Conseil d'Administration.
- Mettre en oeuvre les actions de communication nécessaires pour informer les adhérents.

Cheffe de projet : Catherine BUCHER DE CHAUVIGNÉ



» MISE EN PLACE D'UN OUTIL GESTION RELATION CLIENT (CRM)



BESOINS

Depuis 2020, Nièvre Attractive a élargi son périmètre d'action et son champ d'interlocuteurs. Pour permettre de créer et entretenir une relation affinitaire avec ses partenaires (publics et privés) et avec ses "clients" (grand public touristes ou habitants, entreprises...), actuels et futurs, l'agence souhaite se doter d'un outil CRM (Customer Relationship Management).



ACTIONS 2024

Réflexion pour l'acquisition d'un outil de CRM adapté aux missions de l'agence, permettant de :

- Qualifier et segmenter nos clients (profils, base contacts),
- Renseigner les parcours clients et partager les informations au sein de l'équipe de Nièvre Attractive (usage des services, accompagnements, ...),
- Communiquer efficacement avec nos clients,
- Analyser la relation avec nos clients.

Cheffe de projet : Cécile DESPALLES







BUDGETS



» SYNTHÈSE ANALYTIQUE DES CHARGES

○ Charges	Montant
○ Défi n°1: Accompagnement et expertise au service de l'attractivité du territoire	300 867 €
○ Défi n°2: Visibilité et notoriété de la Nièvre	422 065 €
○ Défi n°3: Actions support	185 653 €
Sous total	908 584 €
○ Fonctionnement général	154 226 €
Sous total	154 226 €
TOTAL CHARGES PRÉVISIONNELLES 2023	1 062 810 €

» PRODUITS

○ Origine des produits	Montant
○ Subvention Conseil Départemental de la Nièvre	974 000 €
○ Cotisations membres adhérents	10 400 €
○ Autres prestations de services	1 000 €
○ Prestations de qualification	16 000 €
○ Partenariats (OT, CRT...)	32 000 €
○ Produits divers et financiers	2 000 €
○ Vente de topoguides	200 €
○ Recherche de nouveaux partenariats	17 210 €
○ Dotation au 31/12 (quote part subvention investissement)	10 000 €
TOTAL RECETTES	1 062 810 €



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège des membres de droit

10 représentants du Conseil départemental de la Nièvre, désignés par l'Assemblée départementale du 19/07/21 :

Fabien BAZIN, Martine GAUDIN, Justine GUYOT, Frédéric ROY, Michèle DARDANT, Jean-Paul FALLET, Anouck CAMAIN, Franck MICHOT, Jean-Luc GAUTHIER, Marie-France de RIBEROLLES

1 représentant de «Bourgogne Franche-Comté Tourisme» : **Patrick AYACHE**, Président

1 représentant du Conseil Régional BFC : **Patrick AYACHE**, Vice-Président Tourisme, Attractivité et promotion des territoires au Conseil Régional de Tourisme BFC

1 représentant de la C.C.I de la Nièvre : **Jean-Philippe RICHARD**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre

1 représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre : **Sébastien THOMAS**, Président

1 représentant de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre : **Didier RAMET**, Président

1 représentant du Pays Nivernais Morvan : **Christian PAUL**, Président

1 représentant du PETR - Pays Val de Loire, Nivernais : **Eric GUYOT**, Président

Collège des structures ou collectivités ayant une vocation touristique

Vincent GUICHARD, Directeur Général de Bibracte EPCC

Jean-Michel RIGAULT, Vice-Président de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre

Christian DEMAILLET, Président de l'Association Loire Itinérances

Didier BOURLON, Maire de St-Honoré-les-Bains (Commune classée «station touristique»)

Jean-Louis LEBEAU, Président du SMET du Canal du Nivernais

Sylvain MATHIEU, Président du Parc Naturel Régional du Morvan

Cyril TRINQUET, Représentant la Communauté de Communes de Tannay Brinon Corbigny

Frédéric GRASSET, Représentant la Communauté de Communes Les Bertranges

Collège des entreprises indépendantes et représentant différentes activités

Patrick RAYNAL, Gîtes de Gondières à Saint-Eloi

Nathalie CIVARD, Hôtel-Restaurant Mille et Une Feuilles à la Charité-sur-Loire

Pierre MARCHAND, Co-Gérant Saboterie MARCHAND à Gouloux

Amandine GODIOT, Directrice des Hôtels Mercure Nevers Pont de Loire, Ibis Nevers, Ibis Budget V. Vauzelles et Ière Classe V. Vauzelles

Fanny BORNET, Directrice adjointe - Tour du Pouilly Fumé à Pouilly-Sur-Loire

Alain MARCHAND, Domaine des Grands Lacs à Gouloux

Jérôme JAMES, Directeur Base Activital Les Settons

Christiane VAVOUIL, Chambres d'hôtes «Au Bord de Loire» à La Marche



Collège des entités territoriales ayant une vocation touristique

Jean-Luc MARTINAT, Président du Conseil de Développement du PETR Val de Loire Nivernais
Jacqueline MÉHU, Présidente du Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Nièvre
Corinne CHARBONNIER, Représentant les Gîtes de France de la Nièvre
Patrick DANGELSER, Président de l'U.M.I.H. 58
Jean-François BOSCHETTI, Président de l'Association des Toques Nivernaises

Collège des 4 Offices de Tourisme intercommunaux (un représentant par bassin touristique : Loire, Canal du Nivernais, Morvan et Puisaye)

Alain BRETON, Président de l'Office de Tourisme de Nevers et sa région
Élise SOYER Directrice de l'Office de Tourisme Rives du Morvan
David BEAUDEQUIN, Directeur de l'Office de Tourisme Morvan Sommets et Grands Lacs
Brigitte GUYON, Présidente de l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre

Collège des Acteurs de l'attractivité résidentielle et productive

Claire-Hélène DELOUVÉE, Directrice du C.A.U.E de la Nièvre
Cédric DUHEM, Directeur général de Nièvre Aménagement
Jean-Louis BALLERET, Président de la Camosine
Pascal GROSJEAN, Vice-Présidente de Nièvre Numérique
Yves RAVET, Président de l'Agence de Développement Economique du Bassin de Cosne-sur-Loire
Jean-Claude LAGRANGE, Président de l'Agence Economique Régionale BFC



UNE ÉQUIPE ENGAGÉE À VOTRE SERVICE



Cécile DESPALLES

Directrice

Management, stratégie et partenariats.

cecile.despalles@nievre-attractive.com
03 86 36 39 80



Corinne SIVADIER

Assistante de Direction

Vie de l'association, comptabilité, ressources humaines.

corinne.sivadier@nievre-attractive.com
03 86 23 14 56

Pôle Direction et Ressources

Pôle Conseil et Développement Touristique



Séverine CAILLIAU

Responsable du Pôle

Accompagnement des créateurs et entreprises touristiques.

severine.cailliau@nievre-attractive.com
07 88 57 68 27



Catherine BUCHER DE CHAUVIGNÉ

Consultante

Communication de l'agence, observation, accompagnement pro.

catherine.bucherdechauvigne@nievre-attractive.com
03 86 23 14 63



Audrey CORNESSE

Chargée de Qualification Touristique

Classement meublés de tourisme, labellisation Accueil Vélo, Clévacances, Tourisme et Handicap.

audrey.cornesse@nievre-attractive.com
03 86 23 14 64



Thomas DE DREUILLE

Chargé d'Accompagnement des Territoires

Suivi et conseil auprès des territoires, taxe de séjour.

thomas.dedreuille@nievre-attractive.com
03 86 23 14 55

Martine GAUDIN
Présidente de l'Agence d'Attractivité
et de Développement Touristique
de la Nièvre
Déléguée à l'Attractivité
au Conseil Départemental de la Nièvre



Pôle Marketing Territorial



Yannick BAUDRY
Chef de projet Attractivité

Partenariats territoires et entreprises,
session d'accueil.

yannick.baudry@nievre-attractive.com
03 86 23 14 57



Orane MOUTARDIER
Chargée de Communication et
Développement

Communication attractivité,
accompagnement des nouvelles
populations.

orane.moutardier@nievre-attractive.com
03 86 23 14 54

Pôle Attractivité



Blandine DUBOIS
Responsable du Pôle

Actions de marketing territorial (tourisme
et attractivité), coopérations.

blandine.dubois@nievre-attractive.com
06 73 23 27 72



Cécile BALLERET
Assistante Marketing

Éditions, réseaux sociaux, création de
contenus éditoriaux, relations presse et
influenceurs.

cecile.balleret@nievre-attractive.com
03 86 23 14 66



Xavier MATHIAUD
Content Manager

Création graphique, photos et vidéos.

xavier.mathiaud@nievre-attractive.com
03 86 23 14 58



Morgane BORNET
Chargée Base de données
Médias et Évènementiel

Décibelles Data, accueil presse, salons.

morgane.bornet@nievre-attractive.com
07 88 57 60 87



1,7 million

de nuitées touristiques extra-régionales sur l'été 2023 (juillet-août),
un chiffre en hausse de +11% par rapport à 2022*

Retrouvez les chiffres clés
de la destination Nièvre
sur www.nievre-attractive.com



*Source : Flux Vision Tourisme

NIÈVRE ATTRACTIVE

Agence d'Attractivité
et de Développement Touristique de la Nièvre

3, rue du Sort – 58000 NEVERS
03 86 36 39 80 – info@nievre-attractive.com
www.nievre-attractive.com

niÈVRE
ATTRACTIVE

1782

Crédits photos : Camping de Clamecy – Maison des grands lacs du Morvan – Nièvre Attractive – Xavier Mathiaud
Nos Coeurs Voyageurs – La Table de Jerome – World me now – Kevin Laureat – Angele Paty – French Wanderers
Réalisation : Nièvre Attractive – Impression : Imprimerie du Conseil Départemental de la Nièvre

CONVENTION ANNUELLE 2024

D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département - 58 039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 25 et 26 mars 2024,

ci-après dénommé « le Département de la Nièvre »

ET

Le Syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais

5 rue Moulin - 58 110 CHATILLON EN BAZOIS

représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Louis LEBEAU

dûment habilité à signer la présente convention,

ci-après dénommé « le SMET du Canal du Nivernais »

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'attribution de la contribution statutaire de fonctionnement que le Département de la Nièvre alloue au SMET du Canal du Nivernais pour l'année 2024.

ARTICLE 2 : RAPPEL DE LA MISSION

Le SMET du Canal du Nivernais doit, dans le cadre des missions qui lui sont confiées de par les statuts en date du 11 juillet 2001, assurer le développement du Canal du Nivernais, et notamment :

- Élaborer et finaliser de l'Avenant au Contrat du canal du Nivernais, Poursuivre la démarche Générateur Bourgogne Franche-Comté dédiée au renforcement des services à l'itinérance,

- Accompagner les porteurs de projets inscrits entre autres, au titre du Contrat du canal du Nivernais,
- Accompagner les groupements de communes ou les communes dans leur projet d'aménagement ou d'animation, en partenariat avec les structures de développement local,
- Favoriser l'animation du patrimoine fluvial, en saison touristique et sur les bords de saison, en lien avec les collectivités locales, associations, Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, les Agences de développement touristique de la Nièvre et de l'Yonne...

ARTICLE 3 : MONTANT DES AIDES DEPARTEMENTALES

Pour permettre au SMET du Canal du Nivernais d'assurer ces différentes missions, le conseil départemental, au titre de la présente convention, lui accorde une contribution statutaire de 115 000 € pour l'année 2024. C'est aide est une contribution de fonctionnement.

ARTICLE 4 : REGLEMENT

Le versement de la contribution de fonctionnement s'effectuera comme suit :

- 48 000 € versés en début d'année pour sécuriser la trésorerie du SMET du Canal du Nivernais,
- 67 000 € à la signature de la convention.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU SMET DU CANAL DU NIVERNAIS

Le SMET du canal du Nivernais produira à la fin de l'année civile, les bilans et comptes d'exploitation, et tout autre document de nature à éclairer l'Assemblée départementale sur l'activité et la gestion du canal du Nivernais.

De plus, afin de mener une réflexion collective et partenariale, le SMET du canal du Nivernais associera les services du conseil départemental (direction des transitions et direction de l'accompagnement des territoires) et de Nièvre Attractive en amont des projets d'investissements.

Le rapport d'activité précisera notamment le nombre de passages de visiteurs aux écluses et le nombre de cyclotouristes empruntant la véloroute.

ARTICLE 6 : DURÉE

La présente convention est conclue au titre de l'année 2024. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS DIVERSES

Tous documents nécessaires à l'exécution de la présente convention seront transmis par le SMET du Canal du Nivernais à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Nièvre
DGA – Aménagement et Développement du Territoire
Hôtel du Département
58 039 NEVERS CEDEX

Fait à Nevers, le

En trois pages et trois exemplaires originaux.

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental

Pour le SMET du Canal du Nivernais
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Jean-Louis LEBEAU

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS

Un département qui pilote les changements écologiques - Agriculture: Innover pour une production locale respectueuse des agriculteurs et des consommateurs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1 et L.3232-1-2,

VU la délibération n°10 du Conseil départemental du 17 février 2020 approuvant la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique de la Nièvre,

VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 23 novembre 2020 approuvant le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Nièvre,

VU la délibération du Conseil départemental n°29 du 28 mars 2023 validant le règlement d'intervention Agriculture du Conseil départemental,

VU la délibération du Conseil départemental n°30 du 28 mars 2023 validant la convention relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Nièvre en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Cette convention permet au Département d'attribuer des aides financières aux organismes agricoles et aux producteurs, notamment dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°10 du 24 avril 2023 validant la convention de paiement relative aux aides régionalisées avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et la Région Bourgogne-Franche-Comté,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Agriculture et Alimentation de proximité soit :

827 628 € en dépenses de fonctionnement,

714 760 € en dépenses d'investissement,

9 600 € en recettes de fonctionnement,

50 000 € en recettes d'investissement,

- **D'INSCRIRE** au titre du budget 2024, pour la politique Agriculture, les crédits de paiement, dans le cadre du Plan Stratégique National, de 566 260 € prévus sur 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique Agriculture et Alimentation de proximité, notamment les conventions et leurs éventuels avenants.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73775-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 27

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 7

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ À TRAVERS LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIÉTALE

Un département qui pilote les changements écologiques - Inclusion sociale : Lutter contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Insertion soit :
- . **44 262 770 €** en dépenses de fonctionnement,
 - . **47 500 €** en dépenses d'investissement,
 - . **20 906 179 €** en recettes de fonctionnement,
- **D'ACCORDER** les subventions pour un montant total de 16 100 € **aux associations** conformément à l'annexe jointe, tableau des subventions 2024,
- **D'ACCORDER** la subvention de 40 000 € relative à l'accompagnement socio-professionnel des jeunes par **l'École de la Seconde Chance**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 33 000 € à **l'association La Grappe**, dans le cadre de son soutien à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée,
- **D'ACCORDER** la subvention de 4 920 € relative aux suppléments de dépenses de gestion liés à la sous-location, dans le cadre du fonds de solidarité logement, portée par la **Mission Locale Nivernais Morvan**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 11 808 € relative aux suppléments de dépenses de gestion liés à la sous-location, dans le cadre du fonds de solidarité logement, portée par **l'association PAGODE**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 30 000 € relative à la mise en œuvre de l'accueil de jour Le Prado portée par **l'association PAGODE**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 15 750 € relative à la médiation gens du voyage portée par l'Association Franc-Comtoise Gens du voyage – **GADJE**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 36 500 € à la Fédération des centres sociaux de la Nièvre,
- **D'ACCORDER** la subvention de 685 905 €, soit 20 785 € par centre, aux 33 centres sociaux de la Nièvre,
- **D'ACCORDER** un engagement financier de 500 000 € au fonds d'expérimentation pour le chômage de longue durée, au titre de l'aide aux postes des Entreprises à but d'emploi de **l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**,
- **D'ACCORDER** un engagement financier de 15 000 € destiné à l'action "coup de pouce au permis de conduire"
- **D'ACCORDER** un engagement financier de 25 000 € destiné à l'action « FSL incurie »,

- **D'ACCORDER** un engagement financier de 8 000 € à la **Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre** destiné aux frais de téléphonie et de photocopies des centres sociaux dans le cadre des permanences assurées par les travailleurs sociaux du Département,
- **D'INSCRIRE** au budget prévisionnel 2024 les crédits FSE/FSE+ en dépenses et recettes (programmes P083, P105),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes conventions ou avenants financiers nécessaires à l'obtention de recettes au titre du Fonds de solidarité logement dans le cadre du partenariat avec la CAF, ENGIE, EDF, le SIEEEN et TotalEnergies,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les contrats de ville 2024-2030 de Nevers et de Cosne/Loire,
- **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de cette délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces, toutes conventions, tous contrats et/ou tous éventuels avenants en exécution de cette délibération budgétaire lorsque les crédits sont disponibles.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-73755-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

NOM de l'Association	Activités conduites	Subvention 2024 accordée
Développement de l'action sociale		
AFHED, Aide aux Femmes et Hommes en Difficulté	Accueil, écoute et orientation, conseil conjugal et familial pour les femmes et hommes en difficulté	600 €
CDAD, Conseil Départemental de l'Accès aux Droits	Accueil , conseil sur l'accès aux droits	5 000 €
UD CLCV, Consommation, Logement et Cadre de Vie	Défense des locataires et des consommateurs	500 €
Action liée à l'insertion sociale		
Banque Alimentaire	Financement de l'activité portée par l'association sur tout le département	5 000 €
Secours Catholique	Projet aller vers sur le Morvan pour rompre l'isolement des personnes et construire des solutions à la problématique d'accès à une alimentation de qualité	5 000 €
TOTAL		16 100 €

CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE ET L'ÉCOLE DE LA 2^e CHANCE NIÈVRE – BOURGOGNE - 2024

Entre

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention

dénommé ci-après « Le Département de la Nièvre »

D'une part,

ET

L'École de la 2^e chance (E2C) Nièvre Bourgogne

2, rue André Marie Ampère – 58640 VARENNES-VAUZELLES

représentée par Monsieur Philippe MACHECOURT, son Président, dûment habilité à signer la présente convention

dénommée ci-après « Le bénéficiaire »

D'autre part,

Il est convenu qui suit :

PRÉAMBULE :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-1,

VU de la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

VU la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

VU la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2010-961 du 25 août 2010 qui étend le versement du Revenu de Solidarité Active aux jeunes de moins de vingt-cinq ans ;

VU la délibération de l'assemblée départementale du 25 et 26 mars relative au vote du Budget Primitif 2024.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par l'École de la deuxième chance pour l'accompagnement des jeunes.

ARTICLE 2 – PÉRIMÈTRE ET CONTENU DE L'ACTION

L'E2C Nièvre Bourgogne met en œuvre un parcours d'accompagnement et de formation individualisée pour des publics de 16 à 30 ans pour favoriser leur intégration sociale et leur insertion professionnelle via la formation ou la préparation à l'emploi.

L'association intervient sur tout le territoire du département avec trois sites respectivement implantés sur chacun des bassins économiques et bassins de vie du département de la Nièvre, soit le site pilote de Varennes-Vauzelles, Nevers Sud Nivernais, l'antenne Bourgogne Nivernaise à Cosne-Cours-sur-Loire et l'antenne du Morvan à Château-Chinon pour le Nivernais Morvan.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2024 du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le Département de la Nièvre s'engage à financer le dispositif de l'E2C Nièvre Bourgogne dans le cadre de l'accompagnement des jeunes.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

2° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;

3° Fournir le rapport d'activité relatif à l'activité de la structure et faisant état des indicateurs suivants :

- Nombre de jeunes accompagnés
- Typologie des accompagnements menés
- La répartition par prescripteur
- Nombre de jeunes réinscrits dans une démarche de formation, d'apprentissage ou d'emploi et taux de sorties positives

4° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

5° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr ;

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – CONDITIONS ET MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation du Département s'effectuera sur la base d'un montant de 40 000 € pour le fonctionnement de l'E2C Nièvre Bourgogne.

Le versement de cette participation se fera par un règlement unique à la signature de la présente convention.

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et l'E2C Nièvre Bourgogne sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

A l'occasion de l'exercice de cette convention, l'E2C Nièvre Bourgogne a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. L'E2C Nièvre Bourgogne s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il est rappelé que les personnes accueillies et accompagnées à l'E2C Nièvre Bourgogne sont des personnes vulnérables, et que les données collectées les concernant peuvent être sensibles ou perçues comme sensibles. Il appartient à l'E2C Nièvre Bourgogne au sens du RGPD de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'aide financière sollicitée,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 9– SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- 1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
- 2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;
- 3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
- 4° En cas de transfert de l'activité hors du Département.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un

avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – CLAUSES RÉSOLUTOIRES ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN.

Pour l'École de la 2^e Chance ,
Le Président,

Monsieur Philippe MACHECOURT

CONVENTION 2024-2026

ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

ET L'ASSOCIATION LA GRAPPE

Entre les soussignés:

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Hôtel du Département– 58039 NEVERS CEDEX

Représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du conseil départemental, habilité par délibération de la Commission Permanente du à signer la présente convention, dénommé ci-après « LE DÉPARTEMENT »,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION LA GRAPPE

1 rue du Petit Fort, 58 800 CORBIGNY

Représentée par Monsieur Christian PAUL, Président de l'association La Grappe, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « LE BENEFICIAIRE »

D'autre part,

PREAMBULE

VU la loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée et plus particulièrement son article 5 ;

VU la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;

VU le décret du n° 2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » modifié par le décret n° 2021-1742 du 22 décembre 2021 ;
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Il est expressément convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre de l'engagement réciproque entre le Département de la Nièvre et l'association La Grappe et fixer les modalités du soutien financier apporté par le Département pour la période 2024-2026.

ARTICLE 2 – PERIMETRE ET CONTENU DE L'ACTION

L'association La Grappe_ « Réseau nivernais pour le droit à l'emploi » a pour principal objet d'accompagner et fédérer les territoires engagés dans la mise en œuvre de l'expérimentation «Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée» (TZCLD) sur l'ensemble du département de la Nièvre, conformément à la Loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020. La grappe est à la fois un outil de soutien et un espace d'échanges, de coopération et de circulation des idées et projets. Elle est également un moyen de préparer l'évolution de l'expérimentation au niveau local et au niveau national.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à apporter son concours financier aux actions du Bénéficiaire sous réserve du respect des dispositions visées à l'article 4 ci-dessous.

Pour assurer la mise en œuvre des missions de la Grappe, le Département s'engage à verser une subvention de fonctionnement pour participation à l'ingénierie de la démarche Territoire Zéro Chômeur.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à :

- conseiller, accompagner et appuyer techniquement, de manière opérationnelle, les comités locaux pour l'emploi (CLE) et les entreprises à but d'emploi (EBE) des territoires engagés sur les sujets qui relèvent de leur responsabilité propre afin de favoriser la bonne mise en œuvre de l'expérimentation.
- Animer le réseau, de développer la coopération et les projets collectifs
- Promouvoir l'expérimentation TZCLD en produisant des outils pour favoriser sa diffusion
- Assurer un espace de discussion des règles et pratiques communes ainsi que des engagements partagés par les territoires
- Participer à l'évaluation du dispositif ;
- Fournir annuellement un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées ;

- Inviter les représentants du Conseil départemental à ses différentes instances ;
- Transmettre au Département tous documents et travaux réalisés lors de ses instances, dans un délai d'un mois à compter de la demande émise par le Département, permettant ainsi au Département d'anticiper les prises de décision.

ARTICLE 5 – CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation du Département pour 2024 est fixée à 33 000 €, avec versement annuel au premier semestre de l'année N, suivant les règles de la comptabilité publique, à la signature de la convention. Un avenant annuel définira le montant de la participation du Conseil départemental pour les années suivantes.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect des obligations par l'association mentionnées aux articles 2 et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application de l'article 8, sans préjudice de l'application de l'article 10.

ARTICLE 6 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS

Les informations entre le Département et le Comité Local pour l'Emploi sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À cet égard, il est rappelé que les personnes privées d'emploi sont des personnes vulnérables, et les données collectées les concernant peuvent être sensibles ou perçues comme sensibles. Il appartient à la structure de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées, à savoir l'accompagnement de ces publics vulnérables ;
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles collectées, dès lors qu'elle procède à leur collecte ou leur enregistrement;
- Informer les personnes dont il recueille les données, des modalités du traitement et de leurs droits au titre de la réglementation en vigueur et recueillir leur consentement ;
- Ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé.

ARTICLE 7 – SANTIONS PECUNIAIRES

Le Département se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner un reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes,

- En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire,
- En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité a été réalisé,
- En cas de transfert de l'activité hors du département.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention financière est conclue pour la période 2024-2026.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des parties.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle comporte.

Dans les 2 mois qui suivent l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – RÉILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 11 – REGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

ARTICLE 12– RECOURS

À défaut de règlement amiable, visé à l'article 9, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à NEVERS, le

Établi en deux exemplaires originaux

**Pour le Département
Le Président du Conseil départemental
de la Nièvre**

**Pour l'association La Grappe
Le Président**

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Christian PAUL

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FINANCEMENT DU CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ÉTABLISSEMENT « LE PRADO » 2024

Entre

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur Fabien BAZIN le Président en exercice du Conseil départemental, dûment habilité à signer la présente convention,

dénoté ci-après « Le Département de la Nièvre »,

ET

L'Association PAGODE (Pour Accueillir, Gérer, Orienter, Développer, Ensemble)

8 rue Jean Sounié – 58 160 IMPHY

représentée par Monsieur Nicolas FELIX, son Président, dûment habilité à signer la présente convention,

dénotée ci-après « Le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-

VU la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la demande d'aide financière formulée par l'Association PAGODE – Établissement « Le Prado »

VU la délibération de l'assemblée départementale du 25 et 26 mars relative au vote du Budget Primitif 2024.

Au sein du réseau social et associatif de la Nièvre, le Prado assure l'accueil des personnes sans abri et des personnes en grande précarité, l'objectif étant d'offrir une alternance à l'errance et à l'isolement en proposant une structure capable d'accepter la personne avec ses difficultés, son histoire, ses faiblesses.

À la fois permanence d'écoute, d'information et d'orientation, le Prado offre différents services répondant à des besoins vitaux tels qu'un accueil de jour, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, une antenne santé, un restaurant social, un dispositif départemental de veille sociale.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette action, le Département de la Nièvre souhaite poursuivre son concours afin de lutter contre les exclusions sur le territoire départemental.

Par ailleurs, le Département soutient l'association PAGODE au titre du Contrat départemental des solidarités sur l'année 2024 à hauteur de 25 000 € pour le dispositif « En route pour l'accès aux droits dans le 58 ».

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

Le Département de la Nièvre s'engage à participer au fonctionnement de l'accueil de jour géré par l'Association PAGODE, Établissement « Le Prado ».

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

PAGODE s'engage par tous les moyens à sa convenance à :

- assurer, tant au plan financier qu'au plan humain, le fonctionnement régulier de l'établissement « Le Prado » dans le respect de ses statuts et des organisations décidées par ses organes statutaires,
- mettre en œuvre les activités liées à l'accueil de jour dans les conditions décrites dans le dossier de demande de participation financière,
- fournir avant le 31 décembre 2024, au Département de la Nièvre, les comptes de l'exercice soldé et un rapport d'activité justifiant l'utilisation des fonds publics dont il aura été destinataire,
- préciser sur son rapport d'activité, le nombre de personnes accueillies dans l'année en fonction des services proposés,
- fournir les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que toute modification qui pourrait intervenir dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.
- mentionner le soutien apporté par le Département de la Nièvre à ses actions lors de manifestations ou dans les principaux documents d'information, notamment par l'apposition de leurs logos,
- organiser un comité de pilotage au cours de l'année 2024 afin d'échanger sur l'activité et l'utilisation des fonds alloués, et d'envisager les perspectives de l'année à venir.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PAGODE, Établissement « le Prado », recevra une participation financière de **30 000 €** du Département de la Nièvre destinée à assurer le financement des engagements tels que définis dans l'article 1 pour l'année 2024.

Cette participation fait suite à une demande de subvention déposée préalablement pour l'exercice budgétaire et dont le versement s'effectuera à la signature de la convention pour l'année 2024.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année **2024**.

Elle peut être toutefois dénoncée par l'une des parties moyennant le respect d'un préavis de six mois par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En ce cas, le montant de la subvention attribuée pour l'année en cours par le financeur sera calculé au prorata temporis jusqu'à la date de la résiliation, tout mois commencé étant dû.

ARTICLE 5 – MODALITES D'ECHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et l'Association PAGODE sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

A l'occasion de l'exercice de cette convention, l'Association PAGODE a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. L'Association PAGODE s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il est rappelé que les personnes accueillies à l'Association PAGODE sont des personnes vulnérables, et que les données collectées les concernant peuvent être sensibles ou perçues comme sensibles. Il appartient à l'association PAGODE au sens du RGPD de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'aide financière sollicitée,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 6 – CLAUSES RÉÉSOLUTOIRES, SANCTIONS ET RÉÉSILIATION DE LA CONVENTION

Si PAGODE ne respectait pas les engagements dont il est fait mention à l'article 2 de la présente convention ou si, d'une manière plus générale, il ne respectait pas ses obligations, le Département de la Nièvre ordonnera l'annulation partielle ou totale de la participation financière et le reversement de tout ou partie des sommes perçues, au prorata des sommes versées.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention, suite à l'échange de courriers entre les signataires de ladite convention.

ARTICLE 8 – RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

À défaut de règlement amiable, visé à l'article 8, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à NEVERS, le

Le Président du Conseil départemental,

Le Président de l'Association PAGODE

Fabien BAZIN

Nicolas FÉLIX

Avenant N°1 à la CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 - 2025

ASSOCIATION FRANC-COMTOISE

GENS DU VOYAGE – GADJÉ

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Hôtel du Département– 58039 NEVERS CEDEX

Représenté par le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer le présent avenant N°1 à la convention de partenariat 2023-2025 par délibération de la Session du Conseil départemental du 25 et 26 mars 2024,

dénoté ci-après « Le Département de la Nièvre »,

ET :

ASSOCIATION FRANC-COMTOISE GENS DU VOYAGE – GADJÉ

5 rue de la Périlleuse, 70000 VESOUL

Représentée par Bernard R. GEHIN , Président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénotée « Le bénéficiaire »

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-1,

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Nièvre 2020-2026,

Vu La loi Besson I n° 1990-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu La loi Besson II n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu La loi n°2017-1522 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et citoyenneté,

Vu La loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites,

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 25 et 26 mars relative au vote du Budget Primitif 2024

Vu la convention de partenariat 2023-2025

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant à la convention de partenariat 2023-2025 a pour objet de définir la participation financière apportée par le Département de la Nièvre au fonctionnement de l'association Franc Comtoise Gens du Voyage Gadjé.

ARTICLE 2 – FINANCEMENT

Au titre de l'exercice 2024, le montant de la contribution financière du Département est de **15 750 €**. Le versement de cette participation se fera par un règlement unique à la signature du présent avenant.

ARTICLE 3 – DURÉE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 – SANCTIONS PÉCUNIAIRES

Le Département se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses suivantes :

- en cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un de ses engagements,
- en cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire,

ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

À défaut de règlement amiable, visé à l'article 10 de la convention initiale, tout litige résultant de l'exécution du présent avenant est du ressort du Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à NEVERS, le

Établi en trois exemplaires originaux

Pour le Département
Le Président du Conseil départemental

Pour l'Association Franc-Comtoise Gens du voyage - Gadjé
Le Président

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Bernard R. GEHIN

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2027
CENTRES SOCIAUX ET FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX
DE LA NIÈVRE**

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 26 et 27 mars 2024

ci après dénommé "le Département de la Nièvre"

ET :

La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre

2 boulevard Jacques Duclos – 58000 NEVERS représentée par son Président Frédéric MESTRE
ci-après dénommée "le bénéficiaire"

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Département de la Nièvre compte 33 centres sociaux qui maillent l'ensemble du territoire, et constituent des équipements de proximité en faveur du développement social local. Ils jouent un rôle prépondérant à la fois dans la capacité des habitants à exercer leur citoyenneté, à participer de manière transversale à la vie locale, mais contribuent également à lutter contre toute forme d'exclusion.

En ce sens les centres sociaux ont quatre missions principales:

- Exercer une animation sociale globale,
- Constituer un équipement familial et pluri-générationnel,
- Proposer un lieu d'animation de la vie sociale,
- Permettre des interventions sociales concertées et novatrices.

Les 33 centres sociaux du territoire sont par ailleurs adhérents à la Fédération des centres sociaux de la Nièvre, qui a pour but de les représenter et constitue un interlocuteur privilégié pour le Département.

ARTICLE 1 : OBJET :

La présente convention a pour objet de définir le cadre de l'engagement réciproque entre le Département de la Nièvre, le bénéficiaire et son réseau et de fixer les modalités du concours financier apporté par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 2 : RÔLE DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIÈVRE

La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre a pour vocation :

- le regroupement des Centres Sociaux et des éventuelles associations d'animation des espaces de vie sociale du département;
- l'aide à la création et au développement de son réseau ;
- la représentation de son réseau auprès des différents partenaires départementaux.

Depuis 2013, le bénéficiaire compte 33 structures adhérentes, représentant la totalité des Centres Sociaux du département.

Il élabore avec eux les grandes orientations des politiques de développement, veille au fonctionnement des structures adhérentes et leur apporte son aide technique sur divers volets : informatique, gestion, analyse des besoins, élaboration de projets, formation des bénévoles et des professionnels, évaluation et contrôle des résultats.

Un Centre Social peut être confronté à des difficultés passagères (financière, vacance de pilotage, ...) qui nécessitent un accompagnement spécifique. Dans ce cas, la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre a un rôle primordial de soutien auprès des Centres Sociaux en difficulté.

L'accompagnement assuré peut se traduire par :

- Une aide à la démarche de projet en vue du renouvellement d'agrément,
- Un travail sur le renforcement de la démarche participative et de la coopération entre les Centres Sociaux,
- Un soutien à l'équipe salariée et bénévole,
- Un appui à la fonction « ressources humaines »,
- Un appui dans le cadre d'une analyse financière et de ses conséquences.

Le bénéficiaire est l'interlocuteur privilégié du Département de la Nièvre au moment de la renégociation de la convention.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le Département de la Nièvre reconnaît le rôle primordial des centres sociaux, aussi bien dans leur fonction « animation globale » que dans leur capacité à répondre au plus près des besoins des territoires. Il contribue par la même à son financement à hauteur de 20 785 €

par Centre Social au titre de l'exercice 2024.

Dans le but de garantir une vision globale de la situation des centres sociaux de la Nièvre, le Conseil départemental s'engage à actualiser le document imprimé d'évaluation annuelle, afin de lui permettre d'être davantage en adéquation avec les besoins et les évolutions rencontrées par les centres.

Le Département de la Nièvre reconnaît le rôle primordial du bénéficiaire et contribue à son financement à hauteur de 36 500 € au titre de l'exercice 2024.

Des avenants financiers détermineront les engagements pour les années 2025, 2026 et 2027.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES CENTRES SOCIAUX FÉDÉRÉS

Les Centres Sociaux et la Fédération des centres sociaux de la Nièvre s'engagent à :

1.Exercer une veille sur la situation des centres sociaux de la Nièvre

- Avertir le Conseil départemental en cas de difficultés rencontrées sur un centre ;
- Permettre aux services du Conseil départemental, et en particulier aux sites d'action médico-sociale de proximité de participer au renouvellement des projets sociaux des centres ;
- Garantir la bonne poursuite de la fonction d'animation globale des centres sur leurs territoires.

2. Assurer une coordination efficiente entre les centres sociaux et les sites d'action médico-sociale de leurs territoires, dans le cadre de l'accueil des permanences

- Garantir des conditions d'accueil satisfaisantes aux travailleurs médico-sociaux du Conseil départemental accueillis sur les Centres sociaux dans le cadre des permanences ou des consultations PMI;
- Garantir la sécurité des travailleurs médico-sociaux accueillis ainsi que le respect de la confidentialité des échanges ayant lieu au cours d'une permanence ou d'une consultation.

3.Poursuivre l'interconnaissance entre les équipes du Conseil départemental et celles des centres sociaux, pour en garantir la complémentarité

- Sensibiliser les équipes des centres sociaux aux problématiques rencontrées sur les sites d'action médico-sociale, et inversement. Cette sensibilisation pourra se faire par le biais des formations proposées par la fédération des centres sociaux ;
- Garantir l'orientation du public accueilli en centre social vers le site d'action médico-social si nécessaire.

4.Favoriser le partage entre les équipes du Conseil départemental et celles des centres sociaux autour de thématiques et projets transversaux

- Organiser des rencontres régulières entre les équipes, en particulier en cas de changements de direction ;

- Organiser une instance annuelle de réflexion entre le Conseil départemental et le réseau des centres sociaux ;
- Informer les équipes du Conseil départemental sur les différentes actualités propres au réseau des centres sociaux ;
- Associer les sites d'action médico-sociale dans les projets menés sur les centres sociaux, auprès des familles du territoire.

5. Transmettre l'ensemble des documents nécessaires au Conseil départemental

- Les Centres Sociaux s'engagent à transmettre au Département de la Nièvre avant le 31 mai de l'année n :
 - o Le budget prévisionnel de l'année n,
 - o Le rapport d'activités de l'année n-1,
 - o Le compte de résultat et le bilan n-1
 - o L'imprimé d'évaluation annuelle
- Les Centres Sociaux s'engagent également à permettre au Département de la Nièvre d'effectuer, à tout moment, l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'il jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin que ce dernier soit en mesure de vérifier que les Centres Sociaux satisfont pleinement aux obligations et engagements issus de la présente.
- A cet égard, les Centres Sociaux s'engagent à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

ARTICLE 5 – CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Sur la durée de la convention, le versement s'effectuera en deux fois :

- Un premier versement correspondant à 50 % de la somme perçue en n-1 sera effectué au cours du premier semestre de l'année n à la signature de la présente convention ou de son avenant financier annuel.
- Le solde fera l'objet d'un autre versement au cours du second semestre de l'année, après réception des bilans annuels d'activité de l'année n-1.

Un avenant financier fixera la dotation attribuée à chaque centre pour les années 2025, 2026 et 2027, ainsi que pour la Fédération des Centres sociaux de la Nièvre.

ARTICLE 6 : SANCTIONS PÉCUNIAIRES

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes,
- En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire,
- En cas de cessation de l'ensemble de son activité,

- En cas de transfert de l'activité hors du département,
- En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents énumérés à l'article 4 précité.

ARTICLE 7 – DURÉE DE LA CONVENTION :

La présente convention est conclue au titre des années 2024, 2025, 2026 et 2027.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des parties.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION :

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de résilier de façon unilatérale la présente convention s'il estime que les Centres Sociaux et le bénéficiaire ne remplissent pas leurs missions avec toute la compétence et/ou la diligence souhaitable.

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 10, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental

Pour la Fédération des Centres Sociaux
de la Nièvre,
Le Président

Fabien BAZIN

Frédéric MESTRE

Avenant n°4

à la

**Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022 - 2026
entre l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et le
Département de la Nièvre**

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par
l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »,
Vu le décret n°2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue
durée»

Vu le décret n° 2021-1742 du 22 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-863 du 30 juin 2021,
relatif à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée »,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2023 fixant le montant de la participation de l'État au financement de la
contribution au développement de l'emploi du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, publié au JORF
n°0295 du 21 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du _____ relative aux délégations de
compétences à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 26 et 27 mars 2024 relative au budget primitif 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Nièvre en date du 23 mai 2022 assurant son
engagement dans le déploiement de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2026 entre l'Association
d'expérimentation territoriale contre le Chômage de Longue Durée et le Département de la Nièvre,
signée le 1^{er} juillet 2022, objet du présent avenant,

Entre,

Le Département de la Nièvre, 40 rue de la Préfecture 58000 Nevers, représenté par le Président en
exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer le présent
avenant par délibération n° 12 de la commission permanente du Conseil Départemental en date du 23
mai 2022, relative au conventionnement et subventionnement des territoires habilités « Territoire Zéro
Chômeurs de longue durée »,

Ci-après dénommé « le Département »,

D'une part ,

Et

L'Association « Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée » (ETCLD), association loi 1901, dont le siège est à 7 rue Leschaud – 44400 REZE, représentée par son Président en exercice, Monsieur Louis GALLOIS, dûment habilité à signer le présent avenant, Ci-après dénommée « **L'Association** », ,

Et,

L'Etat, représenté par le Préfet en exercice de la Nièvre, Monsieur Michaël GALY, en exercice depuis le 21 août 2023, sis Préfecture de la Nièvre, 40 rue de la Préfecture, 58 000 NEVERS, dûment habilité à signer le présent avenant,

Ci-après dénommé « **L'Etat cosignataire** »,

Et,

France Travail, Établissement public national, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placée sous l'autorité du Ministère du Travail, du plein Emploi et de l'Insertion, régi par les articles L.5312-1 à L.5312-14 et R.5312-1 à R.5312-30 du code du travail, domicilié au 5 bis rue du 13^{ème} de Ligne 58000 Nevers et représenté M. Yves HUTIN, Directeur Territorial de la Nièvre, dûment habilité à signer le présent avenant,

Ci-après dénommé «**France Travail cosignataire** »,

D'autre part.

ARTICLE 1 – OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant modifie la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2026 entre l'Association d'expérimentation territoriale contre le Chômage de Longue Durée et le Département de la Nièvre, à effet du 1er juillet 2021, susvisée et ci-après dénommée « la Convention ».

ARTICLE 2 - LA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

La contribution au développement de l'emploi est composée d'une part obligatoire dont le taux est fixé à hauteur de 15% du montant de la participation de l'Etat à la contribution au développement de l'emploi (selon le cadre règlementaire en vigueur). Le Département peut compléter librement la part obligatoire de la contribution.

Conformément à la délibération n°12 du 23 mai 2022, le Département de la Nièvre s'engage à contribuer à son financement sur les territoires où siège les Entreprises à But d'Emploi (EBE) suivantes:

- Les Bertranges : EBE 58
- Pays Luzycois : EBE du Pays Luzycois
- Les Portes de Morvan : EBE du Morvan
- Les Vaux d'Yonne : Ebe des Vaux d'Yonne
- Moulins Engilbert : O'SER

2-1- MONTANT DE LA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DU DEPARTEMENT

La contribution financière du Département de la Nièvre est fixée à hauteur de 15 % du montant de la participation de l'Etat à la contribution au développement de l'emploi (selon le cadre règlementaire en vigueur), pour chaque emploi supplémentaire en équivalent temps plein.

Conformément au décret n° 2021-1742 du 22 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée », la prise en charge des emplois supplémentaires occupés par des salariés non issus de la privation d'emploi s'effectue dans la limite de 10 % de l'effectif total (en ETP) recruté dans l'entreprise à but d'emploi concernée.

Pour l'année 2023, la contribution financière du Département de la Nièvre est excédentaire de 121 831 €. (*voir attestation*)

Territoire	Entreprise à but d'emploi	ETP contractuel prévisionnel total année 2024	ETP pris en charge par la CDE CD	Montant prévisionnel de la CDE CD 2024 *
Les Bertranges	EBE 58	86	86	261 409,80 €
Pays Luzycois	EBE du Pays Luzycois	17,76	17,76	58 452,45 €
Les Portes du Morvan	EBE du Morvan	31,5	31,5	95 748,94 €
Les Vaux d'Yonne	EBE des Vaux d'Yonne	19,3	19,23	100 308,41 €
Moulins Engilbert	O'SER	35,2	34,72	105 536,61 €

**montant calculé sur la base d'une estimation du SMIC prévisionnel 2024*

Au titre de l'année 2024, le montant de la participation (part obligatoire) du Département de La Nièvre à la contribution au développement de l'emploi est estimé à 621 456,20 € pour 189,76 ETP (dont 189,21 ETP pris en charge par la CDE).

Ainsi, le montant net de la participation du Département à verser en 2024 est de 499 625.2 €.

2-2 - AFFECTATION DE LA CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT

La participation financière du Département est affectée au Fonds national d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée au titre du financement de la contribution au développement de l'emploi versée aux entreprises conventionnées EBE sur les territoires habilités, pour la création des emplois supplémentaires.

Les autres articles restant inchangés,

Fait à _____, le _____

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil Départemental,

Pour l'Association ETCLD,
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Louis GALLOIS

Pour l'Etat
Le Préfet de la Nièvre,

Pour France Travail de La Nièvre
Le Directeur Territorial,

Monsieur Michaël GALY

Monsieur Yves HUTIN

**CONVENTION FINANCIÈRE 2024
FRAIS DE TÉLÉPHONIE ET DE PHOTOCOPIES DES CENTRES SOCIAUX
FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIÈVRE**

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur Fabien BAZIN le Président en exercice du conseil départemental,
dûment habilité à signer la présente convention,

ci après dénommé « le Département de la Nièvre »

ET :

La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre

2 boulevard Jacques Duclos – 58 000 NEVERS

représentée par son Président Frédéric MESTRE, dûment habilité à signer la présente
convention,

ci-après dénommée « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Un des enjeux de l'action sociale du Conseil départemental de la Nièvre est de favoriser la démarche de développement social local. Au travers des missions qu'ils se sont donnés, les centres sociaux sont les partenaires privilégiés du Département dans la mise en œuvre de cette démarche d'intervention globale.

ARTICLE 1 : OBJET :

La présente convention a pour objet de définir la participation financière du Département de la Nièvre pour les frais de téléphonie et/ou de photocopies engagés par les centres sociaux de la Nièvre accueillant des permanences de travailleurs sociaux dans leurs locaux.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le Département de la Nièvre s'engage à apporter son concours financier pour les frais engagés pour la téléphonie et/ou les photocopies par les centres sociaux de la Nièvre accueillant des permanences de travailleurs sociaux pour l'année 2024 tel que précisé financièrement à

l'article 6 de cette convention.

ARTICLE 3 : RÔLE DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIÈVRE

Le bénéficiaire s'engage à être garant de la répartition de la participation financière aux différents centres sociaux accueillant des permanences de travailleurs sociaux tel que précisé à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES CENTRES SOCIAUX FÉDÉRÉS

Les Centres Sociaux s'engagent à mettre à la disposition des travailleurs sociaux du Département de la Nièvre des locaux adaptés à l'accueil des permanences.

Les lieux de permanences concernés sont les suivants :

Centre social du Banlay
Centre social de Brinon sur Beuvron
Centre social de Châtillon en Bazois
Centre social de Donzy
Centre social ESGO
Centre social de Fourchambault
Centre social de Fours
Centre social de Guérigny
Centre social de la Baratte
Centre social de la Machine
Centre social de Lormes
Centre social de Luzy
Centre social de Magny-Cours
Centre social de Montsauche les Settons
Centre social de Pouilly sur Loire
Centre social de Saint Amand en Puisaye
Centre social de Saint Benin d'Azy
Centre social de Saint Léger des Vignes
Centre social de Saint Pierre le Moutier
Centre social de Varzy

ARTICLE 5 : DURÉE

La présente convention est conclue pour l'exercice 2024.

À son terme, elle sera automatiquement renouvelée par reconduction tacite, sauf dénonciation expresse par une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 6 : CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

La participation du Département de la Nièvre s'élève à 8 000 € pour l'année 2024.

Le versement de cette participation s'effectuera en une fois à la signature de la présente

convention.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des parties.

ARTICLE 8 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Le Département s'oblige à souscrire une police d'assurance garantissant les locaux et matériels pendant toute la durée de la mise à disposition contre les risques pouvant naître de l'exercice de sa mission conformément à l'article 1. Le Département reste également responsable du matériel apporté sur place durant toute la durée en cas de dommage ou d'accident.

ARTICLE 9 : MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel et s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION :

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de résilier de façon unilatérale la présente convention s'il estime que le bénéficiaire ne remplit pas ses missions avec toute la compétence et/ou la diligence souhaitable.

ARTICLE 11 : RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

À défaut de règlement amiable, visé à l'article 11, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental

Pour la Fédération des Centres Sociaux
de la Nièvre,
Le Président

FABIEN BAZIN

FRÉDÉRIC MESTRE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 27

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 7

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT - PACTE DES SOLIDARITÉS ET FRANCE TRAVAIL - 2024-2027

Un département qui pilote les changements écologiques - Inclusion sociale : Lutter contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-1,
VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui notifie plusieurs dispositions relatives à l'accompagnement vers l'accès ou le retour à l'emploi et le renforcement des missions des acteurs au service du plein emploi,
VU la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les Conseils départementaux pour les années 2024-2027,

VU la délibération n°6 de la Commission permanente du 1^{er} février 2021 approuvant le Programme Départemental et le Pacte Territorial d'Insertion 2021-2027,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du contrat départemental des solidarités 2024-2027 et les annexes jointes,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention départementale pour l'emploi et l'insertion 2024 et les annexes jointes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions conclues entre le Département de la Nièvre et l'Etat, ainsi que toutes pièces nécessaires au versement des recettes, subventions, avenant ou document se rapportant à cette décision.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-73418-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

**CONVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET
L'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA RÉFORME FRANCE
TRAVAIL
2024**

Convention n°102 CDIE E27 DD58 2024 0001

Montant : 309 528 €

Imputation budgétaire volets 1 et 2 :

Programme : 102

Action : 02

Sous-action : 01

Activité : 010200002535

GM : 10.02.01

Entre

Le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, représenté par M. Franck ROBINE, Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté et M. Michael GALY, Préfet du Département de la Nièvre et désignés ci-après par les termes « l'Etat », d'une part,

Et

Le Conseil départemental de la Nièvre représenté par M. Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'instruction n° DGEFP/DPE/2023/192 du 27 décembre 2023 relative à la mise en œuvre de la contractualisation entre l'Etat et les Conseils départementaux pour l'insertion et de l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des « pactes locaux des solidarités » conclus entre l'Etat et les Conseils départementaux d'une part, et entre l'Etat et les métropoles d'autre part, pour les années 2024-2027

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale du Département de **la Nièvre** en date du 25/03/2024 et 26/03/2024 autorisant le Président du Conseil départemental à signer la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la création de France Travail comme du Pacte des solidarités, l'enjeu d'accroître le retour à l'emploi de toutes les personnes qui en sont privées et plus particulièrement celles qui en sont le plus éloignées est partagé par tous comme levier à la fois de sortie de la précarité et de réponse aux besoins de recrutement sur les territoires.

Les principes qui président à la réforme France Travail et à la démarche du Pacte des solidarités sont en effet convergents : « aller vers », parcours « sans couture », intensification de l'accompagnement personnalisé selon les situations, décloisonnement des acteurs, logique contractuelle, action au plus près du terrain, accompagnement des acteurs, facilitation des échanges de données, recensement et mutualisation de l'offre de solutions quels que soient les statuts, gouvernance simplifiée et coordination renforcée des interventions.

Le partenariat entre l'Etat et les Départements sera un facteur décisif de réussite de l'atteinte de ces objectifs et pourra s'appuyer pour cela sur l'opérateur France Travail (annexe n°5). Parce que la mobilisation croissante des compétences des départements est essentielle en matière d'insertion durable des allocataires du RSA et de lutte contre la pauvreté, les Conseils départementaux sont donc invités à contractualiser avec l'Etat sur deux piliers :

- Investir pour le plein emploi et bâtir France Travail,
- Investir pour les solidarités, l'accès aux droits et la transition solidaire via les contrats locaux des Solidarités.

La présente convention pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de France Travail soutient les départements autour de 3 objectifs : préparer la mise en place de la réforme France Travail, intensifier les accompagnements et densifier l'offre de solutions locales et pour certains d'entre eux, déployer un accompagnement rénové des allocataires du RSA.

La contractualisation pour l'Insertion et l'Emploi dans le cadre de la réforme France Travail est annuelle pour l'année 2024. Elle s'inscrit dans une logique transitoire et est conçue comme préparatoire au cadre pérenne pluriannuel à partir de 2025 qui sera coconstruit avec les départements. Elle s'inscrit en complémentarité des conventions annuelles d'objectif et de moyens existantes qui sont le cadre de référence pour la mobilisation du Département en matière de cofinancement de l'insertion par l'activité économique et des contrats aidés.

Ainsi, cette première contractualisation pour l'insertion et l'emploi doit assurer à la fois une certaine continuité pour préserver les acquis des engagements préalables, en sécuriser les résultats,

mais surtout permettre d'amorcer la transformation induite par la mise en œuvre des processus et des outils que le cadre législatif de la loi pour le plein emploi aura fixés.

Afin d'assurer la mise en œuvre de la réforme France Travail, la présente convention prévoit un soutien de l'Etat aux actions d'insertion portées par les Conseils départementaux visant à :

- Préparer les évolutions prévues par la loi pour le plein emploi de manière à préparer et assurer la mise en œuvre au plus tard au 1er janvier 2025 en fonction des dispositions ;
- Soutenir des actions d'initiatives du département, notamment dans le cadre du plan départemental d'insertion, qui densifient l'offre locale dans une logique de complémentarité avec les solutions existantes :
 - financées par l'Etat (et dont certaines sont cofinancées par le département) : IAE, EA, contrats aidés, programmes du repérage et de l'accompagnement des plus éloignés de l'emploi...
 - relevant des programmes de France Travail
 - relevant des autres collectivités dans leurs champs de compétence (offre de formation des régions notamment dans le cadre des programmes régionaux d'investissement dans les compétences) ;
- Dans les territoires concernés, façonner une offre de service transformée pour rechercher une meilleure insertion dans l'emploi par le déploiement territorial d'un accompagnement renouvelé des allocataires du RSA permettant notamment d'organiser l'intensité des parcours avec une programmation hebdomadaire d'actions de formation, d'accompagnement et d'appui pour les personnes qui en ont besoin.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Etat et le Département de la Nièvre définissent les engagements relevant de la contractualisation pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail sur deux volets.

Le volet 1 vise à préparer la mise en place de la réforme France Travail et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi.

Le volet 2 vise à étoffer l'offre de solutions d'insertion locales, dans une approche subsidiaire et une recherche d'impact.

Ces engagements se traduisent par la mise en œuvre d'actions permettant d'assurer la transition vers la mise en œuvre de la réforme France Travail, développer et améliorer la qualité de l'offre de service pour des parcours d'insertion plus efficaces, renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs. Dans ce cadre, le Département mettra en œuvre des actions nouvelles ou renforcera des actions existantes, en association étroite avec l'État, le concours opérationnel de l'opérateur France Travail (annexe 5) et l'ensemble des parties prenantes.

Cette convention fixe également l'engagement de l'État et du Département sur le plan financier.

Elle définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

3.1. Actions et moyens mis en œuvre

La présente convention porte sur deux volets précisés en article 1. Les engagements à ce titre sont définis conjointement par l'État et le Département sur la base des référentiels définis au niveau national.

Ces engagements sont décrits dans un plan d'action détaillé (annexe 1) associé à un plan de financement (annexe 2)

3.2. Rendu compte et suivi du projet

Le suivi des actions déployées et de l'ensemble des moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la présente convention est opéré au niveau départemental dans le cadre de la gouvernance locale.

Le Département s'engage à produire un bilan final au plus tard trois mois suivant la fin de la durée de convention mentionnée à l'article 2, soit au 31 mars 2025.

Le bilan doit comporter :

- un bilan quantitatif et qualitatif de mise en œuvre du plan d'actions objet de la présente convention, intégrant légalement les modalités définies en annexe 4 relatives aux indicateurs de pilotage
- un bilan financier certifié et signé par le comptable public (établi sur le modèle qui se trouve en annexe 3) :
 - reprenant les coûts générés par les actions concrétisées au titre du projet sur la durée de la convention
 - détaillant et certifiant les dépenses réalisées quelle que soit leur nature (rémunération en coût complet, temps passé, etc....) afin d'attester de leur réalité et de leur éligibilité.

3.3. Engagements financiers

Le montant, la nature et l'affectation prévisionnels des financements consentis par l'Etat sont définis dans le plan de financement mentionné à l'article 3.1.

Le Département mobilise également ses moyens propres nécessaires à la bonne réalisation des actions.

L'Etat et le Département participent chacun à hauteur de 50% du coût total des actions inscrites au volet 2.

3.4 Communication

Le Département s'engage à faire publicité du financement de l'Etat dans toute communication visuelle au public au moyen d'une insertion du logo du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et du Préfet.

3.5 Pilotage et partage de données

Le Département s'engage à mettre en œuvre les démarches nécessaires afin de partager ses données et faire évoluer son système d'information avec pour cible l'interopérabilité avec le système d'information Plateforme France Travail.

Pour chacun des volets couverts par la présente convention, le Département s'engage à renseigner les indicateurs correspondants et précisés dans l'annexe 4.

Pour les porteurs de projet ayant contractualisé au titre du volet 2 une action de référencement des solutions d'insertion socio-professionnelle, est finançable tout ou partie d'un animateur – responsable référencement de l'offre dès lors que son rôle et sa mission font sens à l'échelle de l'écosystème partenarial local.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE L'ETAT

4.1 Engagements financiers

L'Etat apporte son soutien financier au Département dans le cadre de la présente convention. Un montant maximum de 309 528 € (trois cent neuf mille cinq cent vingt-huit euros) est alloué au Département, sous réserve de la disponibilité des crédits en lois de finances.

Ce montant se décline de la façon suivante :

- 106 000 € (cent six mille euros) au titre du volet 1 visant la préparation et la mise en place de la réforme France Travail et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi (sous forme de forfait) ;
- 203 528 € (deux cent trois mille cinq cent vingt-huit euros) au titre du volet 2 visant à étoffer l'offre de solutions d'insertion locales, soit 50 % du coût des actions ;

4.2 Précisions sur les dépenses non-éligibles au financement de l'Etat

Les dépenses liées aux frais généraux (fournitures, reprographie, locations de salles, équipement...), aux frais de mission (déplacements/hébergement/restauration du personnel) ou au recours à des prestations d'évaluation, de formation ou de gestion de projet ne sont pas éligibles au financement de l'Etat.

Les dépenses d'investissement, hors développements informatiques répondant aux besoins du projet, sont exclues des présents financements.

ARTICLE 5 – SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION

Le suivi de l'exécution de la présente convention est effectué, de façon conjointe par le Département et l'Etat (au niveau national et au niveau territorial), selon les modalités suivantes :

- Le suivi de l'exécution de la présente convention est appuyé par le niveau central. Ce suivi inclut un suivi des réalisations en lien avec les services territoriaux de l'Etat et de leur impact pour les usagers des différents territoires ;
- Le suivi implique l'Etat au niveau territorial (DDETS-PP),
- Le Département s'engage, selon les modalités prévues à l'article 3.2 à rendre compte des actions menées à l'Etat et à produire les éléments de bilan.

ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIERES

La contribution de l'Etat est versée de la manière suivante :

- Une avance de 60% du montant prévisionnel indiqué à l'article 4.1, soit 185 716,80 € (cent quatre-vingt-cinq mille sept cent seize euros et quatre-vingts centimes) à la signature de la convention ;
- Un versement du solde, dans la limite du montant indiqué à l'article 4.1, déduction faite du versement déjà effectué et sur production du bilan final mentionné à l'article 3.2 comprenant le bilan de mise en œuvre et le bilan financier, transmis au plus tard le 31 mars 2025.

La contribution financière sera créditée sur le compte du Département de la Nièvre selon les procédures comptables en vigueur.

En cas de trop-perçu, les montants indus sont remboursés à l'Etat lors de la production du bilan final d'exécution.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale : **Conseil Départemental de la Nièvre**

Code établissement : **30001**

Code guichet : **00594**

Numéro de compte : **D5890000000**

Clé RIB : **91**

IBAN : **FR73 3000 1005 94D5 8900 0000 091**

BIC : **BDFEFRPPCCT**

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de Côte d'Or.

Le comptable assignataire de la dépense est la Directrice départementale des finances publiques du Doubs.

Pour les volets 1 et 2, la dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 102 « Accès et retour à l'emploi », sur l'action 02, activité « contractualisation avec CD pour transition vers FT », code activité 010200002535.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par le Département, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer l'Etat sans délai en lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – CONTROLE DE L'ETAT

L'Etat contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action.

L'Etat peut exiger le remboursement des sommes indues en cas d'observation d'inexécution des dépenses prévues à la présente convention.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'Etat, dans le cadre du suivi de l'exécution de la convention prévu à l'article 3.2 ou dans le cadre du contrôle financier. Le Département s'engage à faciliter l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention établie pour un an peut être modifiée en cours d'exécution d'un commun accord par les deux parties. Les modifications ainsi effectuées sont formalisées par un avenant.

ARTICLE 10 – DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles restées infructueuses.

ARTICLE 11 – LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon après la recherche d'une résolution amiable.

La présente convention comporte 25 pages et 5 annexes.

Dijon, le

Le Président du Conseil
départemental de la Nièvre

Fabien Bazin

Le Préfet de la Nièvre

Michael Galy

Le Préfet de région Bourgogne-
Franche-Comté

Franck Robine

Visa du contrôleur budgétaire
régional le :

ANNEXE 1 – Plan d'action : Fiche action (volet 2)

ANNEXE 2 – Plan de financement

ANNEXE 3 – Trame de bilan financier

ANNEXE 4 – Liste prévisionnelle des indicateurs de pilotage

**ANNEXE 5 – Coopération opérationnelle entre France Travail
et le Conseil départemental**

ANNEXE 1 - Plan d'action : Fiche action (volet 2)

VOLET 2 Axe Intensification de l'accompagnement des allocataires du RSA

Intitulé de l'action : Action 1 Recrutement d'un poste de Travailleur Social d'Insertion, en lien avec la démarche territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Contexte / État du préexistant :

Le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée s'est récemment structuré par l'émergence d'une nouvelle structure appelé « La Grappe ». Celle-ci vient en soutien des 5 Comités Locaux pour l'Emploi intégrés aux territoires habilités de la Nièvre, qui reçoivent les personnes privées d'emploi d'un territoire et les orientent vers le dispositif d'insertion le plus adapté à leurs besoins. L'association La Grappe apporte aux CLE un soutien en matière d'ingénierie et permet de structurer et de rendre cohérentes à l'échelle départementale l'ensemble des actions menées par les CLE.

Par ailleurs le Conseil départemental et France Travail mettent en œuvre un accompagnement global pour des demandeurs d'emploi présentant un cumul de freins sociaux et professionnels qui entravent la recherche d'emploi et nécessitent un accompagnement coordonné entre le conseiller France Travail et un professionnel du travail social. La Nièvre compte actuellement 9 postes de Travailleurs Social d'Insertion, dévolus à l'accompagnement global.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Un réel besoin social existe sur le secteur du Morvan, auprès d'un public particulièrement fragilisé, parfois hors des radars de l'accompagnement, et caractérisé par des problématiques parfois complexes et cumulatives (logement, santé psychique, addictions...). L'action conjointe de l'accompagnement global et d'une intervention de soutien auprès des Comités Locaux pour l'Emploi pourra répondre à cet enjeu.

Il s'agit de travailler en lien avec les Comités Locaux pour l'Emploi des territoires habilités Zéro Chômeur de Longue Durée, en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi sur le Morvan. Ce poste pourra en outre venir compléter l'équipe existante de TSI dédiés à l'accompagnement global, pour 50% de son temps de travail.

Il s'agira, en mobilisant le réseau des acteurs départementaux, de construire des réponses sur-mesure à ces situations complexes et d'assurer une veille sur les difficultés rencontrées sur le secteur du Morvan. Ce nouveau poste contribuera ainsi à sécuriser le parcours d'insertion de personnes en privation durable d'emploi.

Description de l'action : Recrutement d'un ETP de Travailleur Social d'Insertion.

Date de mise en place de l'action : 1^{er} semestre 2024

Durée de l'action : Indéterminée

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé : 50 000€ des crédits du Département et 50 000€ des crédits de l'Etat pour le coût d'un ETP chargé avec frais annexes dont déplacement

Calendrier prévisionnel : recrutement au premier semestre 2024

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Recrutement effectif d'un TSI
- Ne Nombre de personnes accompagnées dans le cadre de l'Accompagnement Global
- Nombre de rencontres réalisées avec les CLE
- Solutions proposées en termes de levée des freins pour les personnes entrées en CLE

VOLET 2 Axe Intensification de l'accompagnement des allocataires du RSA

Action 2 : Service d'Accompagnement Socio-professionnel des Travailleurs Indépendants (SASTI) – Répondre au besoin d'accompagnement des travailleurs indépendants allocataires du RSA

Contexte / Etat du préexistant :

Le Conseil départemental de la Nièvre mobilise depuis plus de 15 ans des compétences et des moyens permettant la mise en place de suivis globaux et de parcours d'insertion adaptés dont l'objectif est l'insertion professionnelle durable des publics allocataires du RSA.

Le SASTI, partenaire historique du Conseil départemental réalise un accompagnement spécialisé des travailleurs indépendants et des porteurs de projets de création d'entreprise allocataires du RSA. Le but de cet accompagnement est de sortir du dispositif du RSA par la réussite de l'entreprise (augmentation du chiffre d'affaires) ou par une reconversion professionnelle comme salarié ou vers un autre métier.

Depuis 2 ans, l'amélioration du repérage des travailleurs indépendants allocataires du RSA a mis à jour l'augmentation du nombre et du besoin d'accompagnement de ce public. Le constat a également été fait, notamment avec la crise sanitaire, de l'augmentation du nombre de personnes souhaitant créer leur activité (travailleurs indépendants, autoentrepreneurs ou créateurs d'entreprise) et le développement de certaines activités en professions libérales telles que les thérapeutes, le bien-être, la médecine douce, le commerce en ligne ...

Les structures SASTI et Boutique De Gestion (BGE) se partagent les accompagnements (50 % chacun) qui se divisent en deux parties : un accompagnement socio-professionnel et un accompagnement technico-économique. Le SASTI est l'interlocuteur pour les sites d'action médico-sociale (les travailleurs sociaux du Département) et le central (service inclusion sociale et gestion des droits RSA) et a accès au logiciel du Département pour les dossiers des allocataires du RSA.

Actuellement, le SASTI intervient avec un ETP pour une file active de 110 allocataires du RSA et une liste d'attente qui ne cesse d'augmenter (200 personnes). Pour répondre au besoin du territoire, il faudrait un ETP supplémentaire.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Il s'agit de renforcer la capacité d'accompagner les travailleurs indépendants et les porteurs de projets allocataires du RSA du territoire par la création d'un poste supplémentaire pour le SASTI (1 ETP) pour doubler cette offre d'accompagnement d'un public spécifique.

Description de l'action :

L'action consiste à créer un ETP supplémentaire de travailleur social pour réaliser l'accompagnement socio-professionnel des travailleurs indépendants et des porteurs de projets de création d'entreprise sur le territoire départemental, et réduire la liste d'attente.

L'accompagnement a pour finalité la levée des freins liés à des problématiques sociales en faveur des porteurs de projet de création ou de reprise d'activité et des travailleurs indépendants qui ne tirent pas de revenu suffisant de leur activité pour vivre.

Il s'agit de :

- Réaliser une évaluation des atouts et des difficultés du bénéficiaire et de son projet afin de déterminer ses besoins en termes d'accompagnement.
- Adapter la méthodologie mise en œuvre et les outils utilisés en fonction des attentes et des besoins identifiés par le référent et le bénéficiaire.
- Baser le suivi sur la levée des freins afin de permettre la mise en œuvre du projet. Pour cela, le projet devra être appréhendé dans sa globalité et replacé dans l'environnement social et familial du bénéficiaire.
- Élaborer un plan d'aide et l'adapter si besoin en fonction de l'évolution ou des obstacles rencontrés par la personne.
- Mettre en place les savoir-être et savoir-faire nécessaires à la construction d'un projet viable.

Date de mise en place de l'action : marché public en cours du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 et action qui perdure sur toute l'année 2024 afin d'assurer le parcours socio-professionnel des allocataires du RSA.

Durée de l'action : 12 mois ; Moyens humains : 2 ETP SASTI

Partenaires et co-financeurs : Partenaires : SASTI et BGE / Financements : crédits de l'État et du Département

Budget détaillé : 53 000 € des crédits du Département et 53 000 € des crédits de l'État.

Calendrier prévisionnel : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Nombre d'allocataires du RSA ayant bénéficié d'un accompagnement SASTI

- Nombre d'orientations vers le SASTI

Nombre d'allocataires (nouveaux entrants + ARSA avec antériorité dans le dispositif) concernés par l'action en 2024 : 220

VOLET 2 Axe Levée des freins socio-professionnels - Mobilité

Action 1 : Renforcement des réponses en lien avec la mobilité

Contexte / Etat du préexistant :

Le Conseil départemental mène une politique active visant à plus de solidarité envers les Nivernais les plus vulnérables. En soutenant les actions liées à la mobilité, le Conseil départemental lutte contre les freins à la mobilité qui constituent un facteur d'exclusion sociale : en effet, la mobilité est le premier facteur déterminant dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, la Nièvre est un territoire rural dans lequel certaines zones sont dépourvues de solutions de mobilité.

Le Département intervient à trois niveaux :

- Un soutien financier aux principaux dispositifs de mobilité solidaire par des subventions de fonctionnement, des subventions d'investissement, des aides à la mobilité, ou des dons de véhicules via des crédits du Département ou du FSE
- La coordination des dispositifs de mobilité en lien avec le PDI/PTI 2021-2027
- Le développement des partenariats et des projets

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Il s'agit de valoriser et de renforcer la politique départementale d'insertion pour les nivernais en difficultés de mobilité sur le territoire.

Les objectifs visés :

- Développer la qualité des services et des activités des plateformes mobilité et des garages solidaires du département
- Développer des aides au permis de conduire (B, AM) dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes et des aides au permis de conduire pour les allocataires du RSA
- Créer une cartographie des dispositifs et des aides liées à la mobilité sur le département

Description de l'action :

Plateformes mobilité et garages solidaires :

- Proposer des voitures avec une boîte automatique vu l'augmentation des personnes notamment allocataires du RSA du territoire qui ont un permis BA (PEP CBFC)
- Organiser la possibilité de livrer des voitures avec ou sans permis au plus près du lieu d'habitation, de travail ou de formation des personnes au même titre que les scooters (PEP CBFC en lien avec la plateforme de la Mission Locale Nivernais Morvan).
- Renforcer la coopération et la coordination des deux plateformes pour mieux intervenir sur le territoire ainsi que la plateforme MOBILICO de l'ASEM sur le territoire de l'agglomération de Nevers
- Développer l'activité de locations de véhicules et élargir le territoire d'intervention du garage solidaire de Cosne sur le territoire du SAMS de la Charité (PUSL).

Cartographie numérique

Réaliser une carte interactive présentant les dispositifs et aides des mobilités solidaires, la diffuser et l'abonder. Ce travail est mené dans le cadre du PDI/PTI 2021/2027 avec l'ensemble des partenaires de la mobilité.

Action « coup de pouce au permis de conduire »

Cette action serait proposée a minima à 15 allocataires du RSA en insertion sur tout le département avec un financement de 1 500 € maximum par allocataire pour le permis de conduire. Cette aide peut varier selon les situations, certains allocataires peuvent déjà avoir le code ou être en fin de formation. Ce fonds peut aussi intervenir en complément avec le Compte Personnel de Formation ou toute aide au permis existante.

Projet de transport à la demande, en lien avec le dispositif Territoire Zéro Chômeur

Le service de transport à la demande pourrait couvrir certaines zones blanches du département, en particulier sur le nord de la Nièvre. Ce service s'adresserait prioritairement à des personnes en difficultés d'insertion, accompagnées soit par France Travail, soit par les Sites d'action médico-sociale du Département, ou toute autre structure du réseau France Travail.

Date de mise en place de l'action : Action mobilité à renforcer du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Durée de l'action : 1 an.

Moyens humains : Chargés de mission du service inclusion sociale (mobilité, PDI/PTI, Emploi)

Partenaires et co-financeurs :

Partenaires : Association des PEPCBFC, association PUSL, Mission Locale Nivernais Morvan, Mission Locale Bourgogne Nivernaise, Mission Locale Nevers Sud Nivernais.

Financements : crédits de l'État et du Département

Budget détaillé : 100 528 € des crédits du Département et 100 528 € des crédits de l'Etat

Calendrier prévisionnel : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Nombre de réunions (toute l'action)
- Nombre d'allocataires du RSA ayant bénéficié d'une aide au permis B
- Nombre de véhicules loués
- Mise en place effective d'un service transport à la demande (TZC)

ANNEXE 2 - Plan de financement

Volet 1

Construction du plan de financement - VOLET 1 - Période du 01/01/24 au 31/12/24							
PLAFOND DEPARTEMENT	106 000,00						
				Etat des lieux de l'existant		Construction du plan de financement	
Nature de dépenses	Objet de la dépense	Précisions sur l'action / objet	Ressources existantes (ETP et volumes financiers)	Cible (besoins en ETP et volumes financiers)	Delta entre la cible et l'existant (en ETP et volumes financiers)	Montant delta (en volume financier compte tenu d'une montée en charge progressive)	Si source(s) de financement complémentaire identifiée(s) préciser (pilotes, redéploiement interne, FSE ...)
Renforcement des équipes locales CD							
ETP CD	Ingénierie (chefferie de projet)	Ingénierie – Groupe projet	0 ETP – 0€	1 ETP – 57 500 €	1 ETP – 57 500 €	57 500,00 €	
Autre							
Total ETP CD						57 500,00 €	
Développement SI							
Dépenses CD	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion	DSIN – Logiciel Web Rsa	51 500,00 €	100 000,00 €	48 500,00 €	48 500,00 €	
Total						48 500,00 €	
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :						106 000,00 €	

Volet 2

Construction du plan de financement - VOLET 2 - Période du 01/01/24 au 31/12/24							
PLAFOND DEPARTEMENT	203 528,00						
				Etat des lieux de l'existant		Construction du plan de financement	
Nature de dépenses	Objet de la dépense	Précisions sur l'action / objet	Ressources existantes (ETP et volumes financiers)	Cible (besoins en ETP et volumes financiers)	Delta entre la cible et l'existant (en ETP et volumes financiers)	Montant delta (en volume financier compte tenu d'une montée en charge progressive)	Si source(s) de financement complémentaire identifiée(s) préciser (pilotes, redéploiement interne, FSE ...)
Etoffer l'offre de solutions locales							
Intensification de l'accompagnement des allocataires du RSA	Solutions d'accompagnement complémentaires (augmentation capacitaire, élargissement de périmètre, publics cibles spécifiques etc)	Action 1 – Poste TSI/CLE	1 ETP – 50 000€	2 ETP – 100 000€	1 ETP – 50 000€	50 000,00 €	
		Action 2 – SAS77	1 ETP – 53 000 €	2 ETP – 106 000€	1 ETP – 53 000€	53 000,00 €	
		Action 3 ...					
	ETP d'accompagnement (CD, PE...)						
Total					103 000,00 €	103 000,00 €	
Remobilisation / entrée de parcours							
Remobilisation	Solutions de remobilisation						
Total						0,00 €	
Levée des freins socio-professionnels	Mobilité	Renforcement des actions de mobilités	100 528,00 €	201 056,00 €	100 528,00 €	100 528,00 €	
	Garde d'enfant						
	Santé						
	Autre						
Total					100 528,00 €	100 528,00 €	
Total					203 528,00 €	203 528,00 €	
Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement							
Référencement de l'offre de solution du territoire (ex : alimentation DORA ou autre...)	ETP						
Total						0,00 €	
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :						407 056,00 €	

ANNEXE 3 - Trame de bilan financier

Volet 1

Etat des dépenses contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2024						
VOLET 1						
Dépenses relatives au renforcement des équipes locales CD/PE						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Dépenses relatives au renforcement des équipes locales CD						
Postes d'ingénierie						- €
Rémunération chef de projet						
Rémunération XX						
Rémunération						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU RENFORCEMENT DES EQUIPES LOCALES						- €
Dépenses relatives au développement SI						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Paramétrage SI en vue de l'interconnexion						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT SI						- €
TOTAL DEPENSES AU TITRE DU VOLET 1						- €

Volet 2

Etat des dépenses contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2024						
VOLET 2						
Dépenses relatives au renforcement de l'accompagnement						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Dépenses relatives au renforcement des solutions locales						
Solutions d'accompagnement complémentaires						- €
Action 1						
Action 2						
Action 3...						
Postes d'accompagnement						- €
Rémunération CIP						
Rémunération CIP - accompagnement global						
Rémunération coach emploi						
Rémunération travailleur social XX						
Rémunération ZZZ						
Dépenses relatives à la remobilisation / entrée en parcours						
Action 1						- €
Action 2...						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT						- €
Dépenses relatives à la levée des freins sociaux						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Structure XXX						- €
Structure XXX						
Structure XXX						
TOTAL DEPENSES LEVÉE DES FREINS SOCIAUX						- €
Dépenses relatives au référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Rémunération XX						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU REFERENCEMENT DE L'OFFRE DE SOLUTIONS LOCALES D'ACCOMPAGNEMENT						- €
TOTAL DEPENSES AU TITRE DU VOLET 2						- €

ANNEXE 4 - Indicateurs de pilotage

La bonne connaissance et le partage de certaines données relatives soit aux demandeurs d'emploi, soit à l'offre de solutions mobilisables sur le territoire, sont essentiels pour rendre plus efficaces les parcours d'insertion.

S'agissant du partage d'informations et de données des demandeurs d'emploi et notamment allocataires du RSA, dans un cadre sécurisé, celui-ci doit permettre à la fois :

- Aux professionnels de l'accompagnement, une meilleure évaluation de la situation pour des actions mieux adaptées, un meilleur suivi du parcours et, au final, un meilleur accompagnement vers l'emploi ;
- Aux décideurs, un pilotage par des résultats partagés.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dont l'article 168 a été codifié à l'article L. 263-4-1 du Code d'action sociale et des familles (CASF) a sécurisé les finalités qui président à ce partage de données nécessaires aux parcours d'insertion et sécurisé les échanges de données entre les acteurs qui y concourent.

S'agissant du partage des informations sur l'offre de solutions locales, il s'agit d'inscrire dans la durée un référencement organisé et partagé entre acteurs, condition d'une meilleure mobilisation de l'offre et d'une meilleure structuration de celle-ci. À cette fin, l'État a investi dans plusieurs communs (annexes 5 et 6 de l'instruction n° DGEFP/DPE/2023/192 du 27/12/2023) dont l'une des finalités est de s'alimenter les uns les autres.

Au global, il s'agit de faciliter et de simplifier la gestion des parcours usagers par les opérateurs de l'État et les collectivités territoriales en permettant un travail conjoint entre les professionnels des différentes structures, notamment dans le cadre de développement de nouveaux services numériques.

Dans le cadre de la réforme de France Travail, le partage de données et le développement, dans une logique de patrimoine commun, d'un « système d'information plateforme » permettra aux acteurs de l'insertion de collecter, partager et utiliser les informations et les données à caractère personnel strictement nécessaires à l'identification des bénéficiaires de leurs services, à l'évaluation de leur situation, au suivi de leur parcours d'insertion ainsi que, le cas échéant, à la réalisation des actions d'accompagnement social, socio-professionnel ou professionnel des bénéficiaires.

L'entrée en vigueur, en 2025, de plusieurs dispositions de la loi pour le plein emploi permettra un changement d'échelle en matière de pilotage par les résultats partagés, sur la base d'échanges de données simplifiés et massifiés et dans le cadre d'une gouvernance nouvelle. L'année 2024 est conçue comme une année de préparation pour assurer les bases de cette transformation.

Au titre du volet 1, l'État appuiera les transformations à engager dans les organisations départementales, en lien avec les éditeurs des systèmes d'information, pour parvenir à l'effectivité des missions susmentionnées. Cet objectif est prioritaire.

Dans cette perspective, au titre des indicateurs afférents à la présente contractualisation, la logique de transition est assumée pour 2024. Celle-ci conduit :

- À s'appuyer sur les enquêtes déjà existantes (enquête OARSA de la DREES) ou sur les appariements à venir (MIDAS qui devrait permettre, dès la fin 2023, de reconstituer pour la première fois les trajectoires professionnelles de l'ensemble des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de minima sociaux depuis 2017) ;
- À inciter à la tenue de dialogues stratégiques au niveau départemental sur ce sujet (données disponibles, nomenclatures, conditions de production), en lien avec l'ensemble des parties prenantes (région, Conseil départemental, Pôle emploi, services de l'État...) et en articulation avec la gouvernance nationale sur ces sujets ;
- À s'investir dans les travaux de partage des données, a minima sur le périmètre législatif, pour la mise en œuvre des dispositions liées à l'inscription, l'orientation et la suspension-remobilisation ;
- À appuyer le travail local sur le référencement des solutions. Conformément à l'annexe 5 de l'instruction n° DGEFP/DPE/2023/192 du 27/12/2023 dédiée au référencement des actions, la priorité doit être mise sur le partage de l'offre mobilisable et donc sur la cartographie de celle-ci selon un référentiel commun.

En outre, la logique de transition conduit à proposer une organisation différenciée par volet sur le sujet des indicateurs, laissant une large place à la conduite du changement.

1. Volet 1 : Des indicateurs qualitatifs de suivi de la mise en place seront proposés

Ils seront communiqués en même temps que le référentiel précis des missions du volet 1.

2. Volet 2 : dans l'attente de la définition des indicateurs communs prévus par la loi, une double logique est proposée : vision des parcours et T0 sur l'orientation

2-a Disposer d'une vision claire et précise des parcours d'accompagnement mobilisables en faveur des allocataires du RSA

Un fichier de renseignement, co-construit avec quelques départements volontaires, sera transmis concomitamment au référentiel précis des missions du volet 1.

Il comportera plusieurs items, parmi lesquels, pour chaque parcours type :

- Le nom,
- La durée,
- Le contenu de l'offre de services,
- Les modalités de déploiement de l'offre de services (volume horaire, intervention individuelle et/ou collective etc.),
- Le public cible,
- Le coût unitaire du parcours,
- Le nombre de places financées.

2-b Conserver quelques indicateurs de moyens issus des CALPAE et des enquêtes DREES utiles aux TO préalables à la mise en place des nouvelles procédures France Travail d'orientations et de suivi des parcours.

Faute d'interopérabilité, les indicateurs prévus par les CALPAE reposaient, sur le volet orientation sur une segmentation en fonction de la nature de la référence (ils ne concernaient, de fait, que les publics qui n'étaient pas orientés à Pôle emploi). À titre transitoire, seuls 2 indicateurs sont maintenus sur ce volet.

1	Nombre de nouveaux entrants (indicateur ancien) (source DREES)
2	Nombre de nouveaux entrants orientés en 15 jours et moins / indicateur ajusté (en cas d'impossibilité à paramétrer le délai de 15 jours, le délai d'un mois sera retenu).

De manière complémentaire, l'ensemble des indicateurs DREES (enquête OARSA) seront observés dans cette année transitoire, et plus spécifiquement ceux relatifs à la répartition par services référents (organisme référent unique des personnes orientées et soumises aux droits et devoirs au 31/12 de l'année, par caractéristique, au niveau national.

Les aspects plus qualitatifs seront abordés via les travaux afférents à la cartographie parcours - offre (voir ci-dessus).

Le paramétrage des indicateurs est indiqué infra.

3. Volet 3: Une première liste d'indicateurs, reposant sur l'inscription ou l'enregistrement de tous les bénéficiaires du RSA à Pôle emploi

Les efforts engagés dans le cadre des 18 expérimentations seront poursuivis et renforcés. Pour rappel, il n'est pas demandé aux départements de produire ces indicateurs, mais simplement de partager les données permettant de le faire avec l'opérateur Pôle emploi. Les indicateurs sont restitués via un tableau de bord accessible via une simple url (<https://tinyurl.com/yxn9ws29>). Il s'agit d'une première étape de construction d'outils de pilotage partagés, qui fera l'objet d'une amélioration continue au fil des déploiements.

La liste initiale est maintenue :

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de retour à l'emploi durable (à 6 mois) • Taux de retour à l'emploi (pour différents types de contrat) • Progression dans l'employabilité (immersions, formations, contrats de travail de courte durée, levée de freins périphériques)
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inscrits/enregistrés « déploiements France Travail », dont <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux entrants • Nombre de sortants • Nombre de CER/PPAE signés • Délai entre l'ouverture de droit et le premier entretien • Répartition des bénéficiaires du RSA par parcours d'accompagnement • Délai entre le premier entretien de diagnostic et la première action d'accompagnement • Pourcentage des bénéficiaires RSA en accompagnement intensif • Taux de satisfaction des personnes accompagnées et des professionnels

Sur ce volet, les départements s'engagent à fournir les données suivantes pour la production de ces indicateurs :

- *identifiants Pôle emploi, identifiant RSA ;*

- *date d'ouverture des droits RSA ;*
- *date de notification au département de l'ouverture du droit ;*
- *date d'entrée dans le dispositif ;*
- *date de rendez-vous d'orientation ;*
- *données de diagnostic (en particulier freins repérés) ;*
- *type de parcours (social, socio-professionnel, professionnel) ;*
- *dates des rendez-vous d'accompagnement ;*
- *dates et durée des prestations et services d'accompagnement (individuels ou collectifs).*

4. Paramétrage des indicateurs du volet 2

4-a Nombre de nouveaux entrants

Trois critères doivent se cumuler afin d'identifier un nouvel entrant :

- Avoir un droit versable,
- Lorsque le BRSA est ou est de nouveau soumis aux droits et devoirs (absent en M-1 des droits et devoirs),
- Le BRSA n'a pas de suivi en cours (pas d'orientation connue ou de référent identifié) (clôture de l'accompagnement pour les BRSA radiés ou pour certains BRSA suspendus au-delà d'un délai de 12 mois).

Ce périmètre inclut :

- Les BRSA primo-demandeurs soumis aux droits et devoirs (1^{ère} demande de RSA),
- Les BRSA radiés qui reviennent dans le dispositif comme soumis à droits et devoirs, y compris ceux cumulant RSA et prime d'activité,
- Les BRSA soumis aux droits et devoirs qui viennent d'emménager sur le département,
- Les personnes sans RSA qui rejoignent un foyer au RSA et sont ainsi soumis aux droits et devoirs et les personnes qui passent sous le seuil de 500 €,
- Les BRSA suspendus depuis plus de 12 mois de nouveau soumis aux droits et devoirs.

Ce périmètre exclut :

- Les BRSA non-soumis aux droits et devoirs qui sont ou passent au-dessus du seuil des 500 € de revenus d'activité,
- Les BRSA qui effectuent des allers-retours réguliers dans le top « droits et devoirs » du fait de leurs revenus d'activité qui varient d'un mois sur l'autre et dont l'accompagnement est mis en veille mais non-clos,
- Les BRSA suspendus depuis moins de 12 mois qui reviennent dans le dispositif des droits et devoirs qui ne font généralement pas partie des nouveaux entrants identifiés par les Conseils départementaux car leur accompagnement est mis en veille. Une fois de retour dans le top « droits et devoirs », ces BRSA reprennent l'accompagnement avec le référent qui leur avait été désigné.

4-b Nombre de nouveaux entrants orientés en 15 jours et moins

Date d'entrée/début du délai d'orientation : date de réception de la notification CAF/MSA par le département.

Fin du délai d'orientation : date de notification de l'orientation au BRSA qui peut correspondre :

- à la date d'envoi du courrier/mail au BRSA lui indiquant l'organisme vers lequel il est orienté,
- ou à la date lors de laquelle un référent est désigné pour le BRSA (à la suite d'une réunion collective ou d'un entretien d'orientation par exemple).

Compte-tenu des délais rencontrés par certains départements pour la réception des flux CAF/MSA, le délai d'orientation est calculé à partir de la date de réception de la notification CAF/MSA par le département. Exemple : si ouverture de droit et soumission aux droits et devoirs et pas de suivi en cours au 08/02 mais notification de la CAF au Conseil départemental le 01/03, alors le T0 du département est le 01/03 et un nouvel entrant sera considéré orienté en moins de 15 jours si le courrier d'orientation a été envoyé avant le 16/03.

Objectif = 100 % d'orientations notifiées en moins d'1 jour.

Préciser en commentaire la fréquence avec laquelle la CAF transmet les données. Distinguer en commentaire les orientations accompagnement global des autres orientations. Préciser également le nombre de BRSA qui sont orientés mais qui ne se présentent pas au rendez-vous d'orientation si vous le souhaitez.

ANNEXE 5 - Coopération opérationnelle entre France Travail et le Conseil départemental

La présente annexe donne à voir l'éventail des axes de la coopération projetée entre le Conseil départemental et Pôle emploi¹ (France Travail au 1^{er} janvier 2024, dénomination retenue ci-après).

Il s'agit de permettre de mieux répondre aux besoins d'insertion des usagers, tout particulièrement ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi, et aux besoins de recrutement des employeurs. Elle suppose une mise en synergie et une articulation optimisée des actions du département et de France Travail, dans le cadre d'une gouvernance renouvelée conformément aux dispositions de la loi pour le plein emploi.

Dès lors, France Travail s'engage aux côtés de l'État et du département pour appuyer la réalisation des actions visées par la convention insertion-emploi dans le cadre de France Travail. Il apporte également son appui aux instances de gouvernance territoriale en conformité avec la loi pour le plein emploi : diagnostic, données utiles de pilotage, promotion des outils communs, animation... Cette contribution vise à soutenir l'État et le département, ainsi que l'ensemble des délégataires et partenaires concourant aux politiques de l'emploi et de l'insertion.

1 - Renforcement de la coordination des actions en faveur des ARSA

1.1 Préparation de la mise en place des nouveaux processus prévus par la loi

Aux côtés de l'État et du département, France Travail contribue à :

- la mise en place d'actions locales communes favorisant « l'aller vers » et limitant le non-recours aux droits ;
- la mise en place des conditions opérationnelles permettant d'accompagner le parcours automatique entre la demande de RSA, réalisée auprès de la CAF/MSA, et l'inscription à France Travail : accompagnement des publics à l'utilisation de la téléprocédure, accompagnement des publics réalisant une demande papier, mise en place d'actions « d'aller vers » permettant de sécuriser la démarche de bout en bout par les publics en cas d'abandon en cours de démarche ;
- la mise en place de procédures locales permettant de réaliser une proposition d'orientation, de proposer des créneaux pour l'entretien de diagnostic global et de sécuriser les réorientations ;
- le partage des méthodes et outils communs de diagnostic socio professionnel adaptés au territoire ;
- l'amélioration de l'offre d'accompagnement socio-professionnel, en s'appuyant notamment sur l'accompagnement global et en permettant son ouverture à d'autres partenaires ou délégataires du Conseil départemental ;

¹ Certains de ces axes de coopération sont déclinés, pour 2024, année de transition, dans des avenants aux conventions préexistantes entre département et Pôle emploi, relatives à l'accompagnement global, aux échanges de données, et le cas échéant à la délégation de postes à Pôle emploi et l'accès aux formations de l'e-université de Pôle emploi.

- la création et l'intensification des services proposés aux ARSA relevant des parcours socio-professionnels pour contribuer à la réalisation, en fonction de la situation individuelle de la personne, d'au moins 15 heures d'activités hebdomadaires ;
- la proposition d'outils et services numériques communs, notamment aux fins du partage des informations et données, en suivant la mise en œuvre de l'interopérabilité.

1.2 Participation à la structuration de l'offre de solutions locales coordonnée avec le département en apportant son offre de service en vue d'accompagner les personnes et les entreprises

Le département et France Travail coordonnent leurs actions pour proposer des parcours complémentaires de retour à l'emploi² « sans rupture », adaptés au niveau d'autonomie et aux besoins de chacun. L'enjeu est donc de renouveler et renforcer les offres d'accompagnement au plus près des besoins des publics, notamment à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi présentant des freins à la fois sur le champ professionnel et sur le champ social, dans un esprit de co-construction.

En complémentarité des actions du département, et en particulier de celles qui font l'objet d'un cofinancement par la présente convention « insertion et emploi dans le cadre de la réforme de France Travail », France Travail assure la mise en place de solutions visant à lever les freins à la reprise d'activité, notamment en matière d'aide financière à la reprise d'activité, de garde d'enfants, de mobilité, d'accès au numérique ou encore d'accompagnement en matière de santé.

En tenant compte des réalités départementales et locales, le département et France Travail portent ainsi leurs efforts sur les différentes typologies de contraintes rencontrées par les allocataires du RSA (ARSA) du territoire.

France Travail sensibilisera les entreprises à des pratiques de recrutement inclusif et accompagnera ces entreprises dans leur recrutement de la présentation des profils bénéficiaires du RSA jusqu'au suivi dans l'emploi, de façon coordonnée avec les acteurs du territoire.

2 - Développement de l'interopérabilité des systèmes d'informations (SI) et déploiement de communs numériques

2.1 Poursuite des travaux permettant les échanges entre les SI des départements et le SI « Plateforme France Travail »

Le département et France Travail contribuent aux travaux pour organiser l'interopérabilité des systèmes d'information des Conseils départementaux avec les outils et services numériques communs mis à disposition par France Travail. Ces travaux préparent également l'entrée en vigueur des dispositions de la loi pour le plein emploi relatives au nouveau parcours d'accompagnement des ARSA. À titre indicatif et sans exhaustivité, les travaux pourront porter notamment sur :

² Parcours « Emploi » pour les personnes les plus proches de l'emploi ; Parcours « Équilibré » pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement socio-professionnel ; Parcours « Remobilisation » pour les personnes ayant des freins sociaux « bloquants ».

- L'orientation des ARSA : mise en place des échanges entre le SI « Plateforme France Travail » et les SI des départements pour :
 - intégrer les demandes d'orientation issues des inscriptions et des réorientations,
 - transmettre à France Travail les résultats de l'orientation réalisée par le département,
 - réaliser pour le département, l'orientation si elle est déléguée à France Travail.
- Le diagnostic : échanges entre le SI du département et le SI « Plateforme France Travail » sur les données du diagnostic...
- Le contrat d'engagement : partage a minima de la date de signature du contrat d'engagement...
- Les entretiens de diagnostic et de suivi :
 - Partage des rendez-vous à positionner/positionnés pour les ARSA entre France Travail et le département, lors de l'inscription et dans le cadre de l'accompagnement,
 - Partage des informations sur la présence / absence au rendez-vous.
 - Partage des plages de disponibilités permettant une prise de rendez-vous facilitée avec le SI « Plateforme France Travail »,
 - Les sanctions-remobilisations : mise en place d'échanges sur les manquements et propositions de sanctions...
- L'accompagnement : référencement numérique des offres d'insertion (démarches / actions / événements) ainsi que les activités proposées durant le parcours...
- Sorties de parcours : qualification de la nature des sorties de parcours, notamment les sorties emploi...

2.2 Mise à disposition des outils et services numériques facilitant l'action des professionnels et les parcours des usagers

Dans le cadre du volet SI sur l'interopérabilité et l'utilisation des communs numériques, France Travail propose aux départements de pouvoir agir sur plusieurs dimensions et met à disposition des outils que les Conseils départementaux peuvent utiliser s'ils le souhaitent. Il s'agit d'outils et services tant à destination des personnes accompagnées (trouver un emploi, choisir un métier et se former, lever des freins à l'emploi), des entreprises et des professionnels de l'accompagnement : voir annexe 6 de l'instruction.

Les services communs numériques sont amenés à s'enrichir en fonction des besoins exprimés par les acteurs du réseau pour l'emploi du territoire départemental.

3 - Participation à la mise en place de données de pilotage et des indicateurs de performance

France Travail contribuera à la production de tableaux de bord, dans l'objectif de donner à l'ensemble des acteurs une vision commune de l'évolution de la situation sur un territoire donné. Ils seront un outil essentiel de la gouvernance locale, par exemple :

- Appuyer la culture de la donnée et la logique de résultats (démarche d'animation, dialogue stratégique au local, préparation du cadre de l'année suivante...),
- Permettre à l'ensemble des acteurs de mieux cibler leurs actions et d'être ainsi plus efficaces,
- Etc.

Les indicateurs, produits à partir des données mises en partage, seront élaborés par France Travail et mis à disposition de l'ensemble des acteurs, en particulier de l'État et du projet départemental, via un tableau de bord accessible en ligne.

4 - Acculturation et développement des compétences des professionnels du réseau pour l'emploi

Pour accompagner la montée en compétences des professionnels sur le territoire, France Travail construit, avec le Conseil départemental et ses partenaires, une offre de développement des compétences des professionnels qui sera mise à disposition via l'Académie France travail.

En complément d'une offre accessible par tous, des actions de développement de compétences seront proposées pour répondre aux besoins spécifiques des territoires, identifiés lors des expérimentations relatives à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA.

Afin d'en faciliter l'accès, l'offre distancielle sera ouverte via un portail digital et pour les actions présentielle, via la mobilisation de lieux de proximité adaptés.

Le département et France Travail sont en outre encouragés à mettre en place, poursuivre ou développer les actions contribuant à renforcer l'acculturation entre professionnels : rencontres, échanges de pratiques, immersions croisées...

Le Président du Conseil
départemental de la Nièvre

Fabien Bazin

Le Préfet de la Nièvre

Michael Galy

Le Directeur territorial
France Travail Nièvre

Yves Hutin

DIRECTION TERRITORIALE 58-89
49-51 Rue Guynemer
89000 Auxerre
Tél. : 03 86 72 32 62

Contrat local des solidarités

2024-2027

304-2024-16

Entre

L'État, représenté par M. Michaël GALY, Préfet de la Nièvre, et désigné ci-après par les termes « l'Etat », d'une part,

Et

Le département de la Nièvre, représenté par M. Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,
N°SIRET : 225 800 010 00012

Vu la loi n°2023-1322 du 29/12/2023 de finances pour 2024,

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/168 du 27 octobre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils métropolitains pour les années 2024-2027 ;

Vu la délibération de la séance plénière du Conseil départemental de la Nièvre en date du 25 et 26 mars 2024 autorisant le Président du Conseil départemental à signer la présente convention du pacte local des solidarités,

Vu l'engagement juridique

Considérant les objectifs du BOP 304,

Considérant les crédits notifiés à l'UD DDETSPP de la Nièvre pour 2024.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Pacte national des solidarités prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il repose sur quatre piliers, chacun ancré dans l'un des grands chantiers du quinquennat : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, l'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et la transition écologique solidaire.

Le Pacte national des solidarités entend poursuivre la démarche partenariale initiée par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec les collectivités avec les conventions d'appui à

la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, et renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités.

C'est dans ce cadre que les pactes locaux des solidarités se déploient sur la période 2024-2027 et déclinent des actions territoriales dans les champs de la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et la transition écologique solidaire.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le Préfet et le Président du Conseil départemental définissent des engagements réciproques relevant du Pacte des solidarités, dans trois champs : la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, l'accès aux droits essentiels et la transition écologique et solidaire.

Ces engagements réciproques se traduisent par la mise en œuvre d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, permettant de développer et améliorer la qualité de l'offre, renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs. Dans ce cadre, la Métropole mettra en œuvre des actions nouvelles ou renforcera des actions existantes, en association étroite avec l'État, ses partenaires et des personnes concernées.

Cette convention fixe également l'engagement de l'État et du Département sur le plan financier.

Elle définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU DEPARTEMENT ET DE L'ÉTAT

Cette contractualisation suppose une égalité des parties et des engagements tant du Département que de l'État.

Les engagements sont définis conjointement par l'État et le Département dans le cadre d'un dialogue et d'une gouvernance associant les autres collectivités locales, les acteurs de la protection sociale et de l'emploi, les partenaires associatifs et tout acteur concerné par les champs et les actions du pacte local.

Les partenaires peuvent, s'ils le souhaitent, prendre part à la convention, avec l'accord de l'État et du Département.

Par ailleurs, un dialogue de gestion entre l'État et le Département permet d'assurer le suivi du contrat, de la mise en œuvre des actions et des financements.

2.1. Les engagements concourant à la mise en œuvre du Pacte des solidarités

Le contrat porte sur les 3 axes au sein desquels le Département et l'État déterminent les actions à conduire, en cohérence avec leur champ de compétence et dans le cadre des référentiels nationaux. Ces engagements sont décrits en annexe (tableau des mesures et l'ensemble des fiches actions). Les fiches action, parties intégrantes de la convention, précisent le calendrier de réalisation de chaque action. Chaque action comporte des indicateurs de suivi que le Département renseigne annuellement dans un tableau correspondant (annexe 1).

2.2. Les engagements financiers de l'État et du Département

2.2.1. L'État apporte son soutien financier au Département dans le cadre de la présente convention, pour la réalisation des actions décrites infra.

Sur les trois premières années de la convention, le soutien financier de l'État s'élève à un montant de 356 708 € annuels, sous réserve de la disponibilité annuelle des crédits et du principe d'annualité budgétaire.

Une partie des crédits peut être réduite l'année suivante (année n+1), si l'exécution comptable des actions en année n fait état d'une sous-consommation manifeste de certaines actions, sans lien avec la trajectoire de montée en charge prévue et sans justification opérante de la part du Département.

2.2.2. Le Département s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif annexé à la présente convention. Il s'engage à apporter au moins 50 % des crédits dévolus à chaque action contractualisée.

Tout au long de la période de conventionnement, le Département s'engage à préciser les fiches actions qui seraient modifiées ou nouvellement créées, ainsi que le calendrier de réalisation de ces actions, lequel ne devra pas dépasser l'échéance de la présente convention.

Les actions financées par la présente convention devront porter le logo du Pacte des solidarités et du Préfet dans leurs documents de communication.

2.3. Suivi et évaluation de la convention

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la présente convention sont effectués de façon conjointe par le Département et l'État. Les modalités de pilotage sont définies entre le Préfet de département et le Conseil métropolitain. Le Département renseigne chaque année le niveau d'atteinte des indicateurs locaux à partir des fiches actions (annexe 1) et nationaux (annexe 4) et établit un rapport succinct d'état d'avancement des actions contractualisées. Un dialogue de gestion annuel est mis en place entre les services de l'État et la collectivité dans le cadre du pacte local des solidarités.

Dans le cadre de l'évaluation du pacte local à mi-parcours, le Département est en charge de la préparation d'un rapport d'exécution du contrat. Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, soit deux années civiles. Il décrit, pour chaque action du contrat, les résultats obtenus ainsi que le niveau d'atteinte des objectifs fixés et dans la mesure du possible l'impact social de l'action sur ses bénéficiaires ; il contient un bilan financier des actions mises en œuvre et précise en annexe, l'exécution budgétaire des crédits contractualisés dans un tableau financier et le renseignement de la matrice des indicateurs des engagements contractualisés et des indicateurs nationaux. Ce rapport contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions conduites par le Département et ses partenaires sur le territoire.

Ce rapport fait l'objet d'une délibération du Conseil départemental en vue d'une transmission au Préfet de région et au Préfet de département au plus tard le 31 mars 2026.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS EN 2024

3.1. Imputation comptable

La contribution, visée à l'article 2.2, fera l'objet d'un versement annuel.

La dépense est imputée sur les crédits ouverts au programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », action 23 « Pacte des solidarités », du budget de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ». Les contributions financières du pacte des solidarités sont versées sous réserve de la disponibilité des crédits.

Cette somme sera payée par le centre financier n°0304-D021-DD58 et imputée sur le programme 304 selon la nomenclature d'exécution budgétaire pour 2024 suivante :

Centre Financier	Montant	Domaine fonctionnel (Titre 6)
	108 469 €	304-50-23-23-23 -01
		pilier 1
0304-D021-DD58	106 646 €	304-50-23-23-25 -01
		pilier 3
	141 593 €	304-50-23-23-26-01
		pilier 4
Total	356 708 €	

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Nièvre / Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Le comptable assignataire est le Directeur Départemental des Finances Publiques du Doubs.

3.2.Références bancaires

La contribution fera l'objet d'un versement annuel.

La contribution financière sera créditée sur le compte du Département de la Nièvre

Le versement de la contribution financière sera effectué à la signature de la présente convention, en une fois, sur le compte bancaire du **Conseil départemental de la Nièvre**,

Domiciliation sociale : Service de Gestion Comptable de Nevers

Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
30001	00594	D5890000000	91

IBAN : FR73 3000 1005 94D5 8900 0000 091

BIC : BDFEFRPPCCT

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION ET RENOUVELLEMENT

Les dispositions de la présente convention sont conclues pour une durée de quatre ans et couvrent la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

ARTICLE 5 – CONTRÔLE FINANCIER DE L'ADMINISTRATION

Le Conseil départemental veille à ce qu'il n'y ait aucun report des crédits au-delà de la durée d'exécution de la présente convention. Dans le cas contraire, et à titre exceptionnel, un titre de reversement à l'encontre du Conseil départemental pourra être délivré par l'État si les dépenses réalisées pendant la durée d'exécution de la présente convention étaient inférieures au versement effectué et ce, après étude des indicateurs et du bilan financier, conformément à l'article 2.

ARTICLE 6 – DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation doit être adressée au plus tard le 31 décembre de chaque année au Préfet. Le Conseil départemental reste soumise aux obligations résultant de l'article 2 de la présente convention, en particulier la transmission d'un rapport portant sur l'exécution de la convention.

ARTICLE 7 – LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon (21016) - 22, rue d'Assas - BP 61616, après la recherche d'une résolution amiable.

Fait à Nevers, le

Le Président du Conseil départemental
de la Nièvre

Fabien BAZIN

Le Préfet
de la Nièvre

Michaël GALY

Pour visa, le directeur régional des finances publiques de Bourgogne Franche-Comté.



PACTE DES **SOLIDARITÉS**

Agir ensemble pour faire
reculer la pauvreté

Plan d'action

<p style="text-align: center;">Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance</p>	<p>Action 1.1 – Amplifier l'intervention de la prévention spécialisée</p> <p>Action 1.2 – Renforcer l'accompagnement des femmes isolées avec un enfant de moins de 3 ans</p> <p>Action 1.3 – Augmenter le nombre d'heures annuelles d'intervention à domicile dans le cadre du soutien à la parentalité</p>
<p style="text-align: center;">Axe 2 Lutter contre la grande exclusion par l'accès aux droits</p>	<p>Action 2.1 – Repérer, orienter et accompagner les personnes en situation d'illettrisme/d'illectronisme</p> <p>Action 2.2 – Accompagner les jeunes les plus fragilisés vers l'accès aux droits-mobilité</p> <p>Action 2.3 – En route pour l'accès aux droits dans le 58</p>
<p style="text-align: center;">Axe 3 Construire une transition écologique solidaire</p>	<p>Action 3.1 – Coordonner les stratégies de lutte contre la précarité alimentaire</p> <p>Action 3.2 – Soutenir financièrement les ménages en situation de précarité énergétique</p>

Action 1.1

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.1	Amplifier l'intervention de la prévention spécialisée

Présentation de l'action

<p>Constats et enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des actions de prévention spécialisée déployées par Pagode sur le quartier du Banlay à Nevers avec pour objectif de prévenir la marginalisation, l'isolement, la ségrégation sociale et culturelle de jeunes en rupture • Une intervention de la prévention spécialisée limitée géographiquement à un seul QPV de Nevers alors que des besoins sont identifiés dans les autres QPV de Nevers et dans le QPV Saint-Laurent de Cosne-sur-Loire • Un dispositif en difficulté avec des problématiques importantes de recrutement d'éducateurs qualifiés 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir la marginalisation et favoriser l'insertion sociale des jeunes : développer la socialisation, favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle, prévenir les conduites à risque • Réduire l'activité en protection de l'enfance grâce à une intervention en amont pour prévenir la dégradation des situations 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer un appel à projet en 2024 pour renouveler les modalités d'intervention de la prévention spécialisée dans la Nièvre • Doubler les effectifs de prévention spécialisée, en passant de trois à six éducateurs • Convenir d'un avenant avec Pagode sur l'année 2024 pour assurer la transition avant la mise en œuvre du projet renouvelé de prévention spécialisée
<p>Territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nevers : QPV du Banlay, des Bords de Loire, de la Grande Pâturée – Les Montôts, des Courlis • Cosne-sur-Loire : QPV Saint-Laurent 	<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 11 à 25 ans en rupture ou risque de marginalisation, d'isolement ou de ségrégation sociale et culturelle
<p>Pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental 	<p>Co-financeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental • Préfecture
<p>Partenaires impliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Nevers • Ville de Cosne-sur-Loire • Pagode • Missions Locales • Centres sociaux 	<p>Calendrier</p> <p>Date de mise en place : 2024 (avec montée en puissance des cibles sur 2025-2027)</p> <p>Durée :</p>

Budget de l'action

	État	Conseil départemental	Total
2024	7500€	7500€	15 000€
2025	75 000€	75 000€	150 000€
2026			
2027			
Total			

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes bénéficiant d'un accompagnement individuel de prévention spécialisée (Nevers/Cosne) (- de 18/+ de 18 ans)	29	29			
Nombre de jeunes bénéficiant d'une action collective de prévention spécialisée (Nevers/Cosne) (- de 18/+ de 18 ans)	23	23			
Nombre de jeunes bénéficiant d'une intervention de la prévention spécialisée en établissement scolaire (Nevers/Cosne) (- de 18/+ de 18 ans)	150	150			

Observations : vigilance sur le problème de recrutement des éducateurs spécialisés

Action 1.2

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.2	Renforcer l'accompagnement des femmes isolées avec un enfant de moins de 3 ans

Présentation de l'action

Constats et enjeux <ul style="list-style-type: none"> Un accueil des femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans par le Centre Parental Nièvre Regain (35 places dont 6 places d'accueil pour les mères isolées) et hôtel : mise à l'abri et étayage socio-éducatif des familles 	
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> Développer l'accueil des femmes isolées avec enfant de moins de 3 ans, en poursuivant l'objectif « aucun enfant à la rue » Développer l'accompagnement socio-éducatif dans la durée des femmes isolées avec enfant de moins de 3 ans 	Modalités de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> Soutenir le nouveau dispositif d'accueil d'urgence en hôtel des femmes isolées avec enfant de moins de 3 ans avec accompagnement du service PMI en prévention précoce, soutien à la parentalité et santé tout au long de la durée de la prise en charge (2h/sem/femme)
Territoire <ul style="list-style-type: none"> Département de la Nièvre 	Public cible <ul style="list-style-type: none"> Femmes isolées avec un enfant de moins de 3 ans
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental Préfecture
Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> Nièvre Regain Pagode 	Calendrier Date de mise en place : 2024 Durée : 3 ans

Budget de l'action

	État	Conseil départemental	Total
2024	50 484 €	50 484 €	100 968 €
2025			
2026			
2027			
Total	50 484 €	50 484 €	100 968 €

Indicateurs cibles

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de sorties vers le logement pérenne ou adapté individuel		100 %			
Nombre d'enfants bénéficiant d'un accompagnement	À définir	À définir			
Nombre de mères sans domicile avec enfant de moins de 3 ans accompagnées	19				

Action 1.3

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.3	Augmenter le nombre d'heures annuelles d'intervention à domicile dans le cadre du soutien à la parentalité

Présentation de l'action

Constats et enjeux <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les interventions précoces à l'intention des familles dans une démarche de soutien à la parentalité Renforcer l'accompagnement à la parentalité et les compétences parentales dans le cadre de la prévention et dans les actions du quotidien 	
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre d'heure annuel d'intervention d'aide à domicile Soutenir l'accompagnement en prévention précoce en pré et post natal Impacter à la baisse les mesures curatives en protection de l'enfance 	Modalités de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> Soutenir et renforcer le dispositif existant
Territoire <ul style="list-style-type: none"> Département de la Nièvre 	Public cible <ul style="list-style-type: none"> Parents d'enfant de moins de 6 ans
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental Préfecture
Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> Nièvre Regain Pagode 	Calendrier Date de mise en place : 2024 Durée : 4 ans

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Total
2024	50 485 €	50 485 €	100 970 €
2025			
2026			
2027			
Total	50 485 €	50 485 €	100 970 €

Indicateurs cibles

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre d'heures contractualisées par les professionnels avec les parents	À définir	À définir			
Nombre de visites à domicile des professionnels	À définir	À définir			
Nombre de familles précaires avec enfants ayant bénéficié d'actions d'aller vers et/ou d'accompagnement dans la parentalité.	À définir	À définir			

Action 2.1

Axe 2	Lutter contre la grande exclusion par l'accès aux droits
Action 2.1	Repérer, orienter et accompagner les personnes en situation d'illettrisme/d'illectronisme

Présentation de l'action

<p>Constats et enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nombre de personnes en situation d'illettrisme estimé à 10 000 dans la Nièvre • Des difficultés de repérage des personnes en situation d'illettrisme • L'élaboration d'un plan d'action « Être en toutes lettres » mobilisant les collectivités, les associations et les services de l'État dans le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire de l'illettrisme un enjeu spécifique distinct du FLE • Mobiliser et coordonner les acteurs du territoire dans la lutte contre l'illettrisme. • Garantir aux personnes en situation d'illettrisme un accueil inconditionnel et un suivi adapté. • Garantir la continuité dans la durée des actions entreprises. 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme départementale en charge de la coordination des acteurs et de l'orientation des personnes signalées en situation d'illettrisme : recrutement d'un coordonnateur au Conseil départemental • Repérage, orientation des parcours, sensibilisation des acteurs, coordination du dispositif et de la plateforme • Accompagner la mise en place de la plateforme « Être en toutes lettres » : animation de la plateforme confiée à la Fédération des œuvres Laïques par un cahier des charges • Accompagner la mise en œuvre du plan d'action
<p>Territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département de la Nièvre 	<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes en situation d'illettrisme • Habitant de la Nièvre • Tout âge
<p>Pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental 	<p>Co-financeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • État • Conseil départemental

Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> • FOL • AFPLI • Savoir lire et écrire en Sud-nivernais • France travail • Missions locales • Région Bourgogne Franche Comté 	Calendrier Date de mise en place : 2nd trimestre 2024 Durée : 4 ans
---	--

Budget de l'action

	État	Conseil départemental	Total
2024	79 000 €	79 000 €	158 000 €
2025			
2026			
2027			
Total	79 000 €	79 000 €	158 000 €

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de personnes en situation d'illettrisme orientées vers la plateforme	0	100			
Nombre de personnes en situation d'illettrisme ayant bénéficié d'un accompagnement adapté	60	100			
Nombre d'acteurs sensibilisés au repérage et à la prise en charge des situations d'illettrisme	inconnu	50			

Action 2.2

Axe 2	Lutter contre la grande exclusion par l'accès aux droits
Action 2.2	Accompagner les jeunes les plus fragilisés vers l'accès aux droits-mobilité

Présentation de l'action

<p>Constats et enjeux</p> <p>Dans un contexte de crise multifactorielle, les jeunes sont considérés comme un public fragilisé et qui renoncent facilement à leurs droits par faute de moyens financiers, de soutien parental etc... Certains jeunes pupilles de l'État ont ainsi des difficultés pour financer et obtenir le permis de conduire. Si des aides partielles au permis existent pour les jeunes sur le territoire, ce public n'a pas forcément accès au dispositif du CDER (auto-école associative) portée par l'association des PEPCBFC et/ou n'a pas la possibilité de financer le reste à charge en auto-école classique.</p> <p>Un pupille de l'État est un enfant mineur qui est confié aux services de l'enfance du Département avec un suivi particulier jusqu'à sa majorité. Il peut bénéficier d'un contrat jeune majeur jusqu'à ses 21 ans.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'orientation des pupilles de l'État au dispositif du CDER et/ou l'utilisation du FDAJ pour les auto-écoles classiques - Faire bénéficier aux jeunes concernés d'un accompagnement renforcé pour passer le permis de conduire - Prescrire 8 à 10 jeunes pupilles au permis de conduire maximum. 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir ce public par la prise en charge totale du coût d'un permis de conduire (le coût total du permis de conduire est de 150 € au CDER). - Permettre d'accéder à une formation adaptée en termes d'apprentissage et de coût par l'intermédiaire du FDAJ. - Utiliser la procédure du CDER : Orientation du jeune par une fiche de prescription et validation par une commission spécifique.
<p>Territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département de la Nièvre 	<p>Public cible</p> <p>Pupille de l'État en âge de passer le permis de conduire.</p>
<p>Pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental 	<p>Co-financeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental • Préfecture
<p>Partenaires impliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les PEP CBFC (CDER) • Conseil départemental 	<p>Calendrier</p> <p>Date de mise en place : 2024</p> <p>Durée :</p>

Budget de l'action

	État	Conseil départemental	Total
2024	15 146 €	15 146 €	30 292 €
2025			
2026			
2027			
Total			

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de prescriptions	0	8			
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé vers les droits	0	8			
Nombre de permis obtenus	0	4			

Action 2.3

Axe 2	Lutter contre la grande exclusion par l'accès aux droits
Action 2.3	« En route pour l'accès aux droits dans le 58 »

Présentation de l'action

Constats et enjeux

La population de la Nièvre reste éloignée des services, malgré un maillage important de structures France service, et cela est plus particulièrement marqué dans l'est du département.

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 décline dans son axe 2 « Coordonner et renforcer l'accompagnement des personnes dans une logique logement d'abord » la fiche action 3 « Renforcer l'appropriation de la culture Logement d'abord ». Le camion PAGODE « En route pour l'accès aux droits dans le 58 » est une nouvelle approche dont il faut capitaliser et essaimer les expériences.

Objectifs

- Favoriser l'accès aux droits et aux produits de première nécessité en allant à la rencontre des nivernais en situation de précarité, éloignés des institutions ou ne faisant pas valoir ses droits sociaux via des permanences.
- Évaluer les demandes des personnes reçues, si nécessaire, les réorienter vers le droit commun ou éventuellement l'Équipe mobile Logement d'abord en cas de mal-logement et de non-recours ou de situation d'incurie dans le logement.

Modalités de mise en œuvre

- Une équipe composée de 4 travailleurs médico-sociaux représentant un équivalent temps plein,
- Renforcement des fréquences de permanences et étendue territoriale de la communication,
- Renforcement de la rencontre des partenaires et des rencontres autour des problématiques suivantes : démarches en ligne, conseil et orientation vers le droit commun, logement, budget et l'écoute en général (besoin d'échange, sentiment d'isolement),
- Favoriser dans le cadre du Logement d'abord, l'articulation des différentes équipes et la coordination des interventions (commission)

Territoire

- Département de la Nièvre

Public cible

- Personne ne recourant pas à leurs droits faute d'information ou méconnaissance des aides existantes

Pilotage

- Conseil départemental
- Association PAGODE

Co-financeurs

- Conseil départemental
- Services de l'État

Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> • Association PAGODE 	Calendrier Date de mise en place : Janvier 2024 Durée :
---	--

Budget de l'action

	État	Conseil départemental	Total
2024	12 500 €	12 500 €	25 000 €
2025			
2026			
2027			
Total			

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de permanences	64	64			
Nombre de personnes bénéficiant de démarches d'aller vers pour l'accès aux droits	187	200			
Nombre de droits ouverts	inconnu	100			

Action 3.1

Axe 3	Construire une transition écologique solidaire
Action 3.1	Coordonner les stratégies de lutte contre la précarité alimentaire

Présentation de l'action

<p>Constats et enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un Projet Alimentaire Territorial de la Nièvre adopté en 2021 qui vise notamment à faire de l'alimentation un levier de justice sociale, un outil de l'insertion sociale et économique et un vecteur de lien social • Un contexte national et départemental de hausse des demandes d'aide alimentaire mais de baisse des dons reçus par les structures d'aide alimentaire • Un manque de coordination des interventions des structures d'aide alimentaire et de visibilité sur les publics bénéficiant de l'aide de plusieurs associations 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner une stratégie départementale tripartite Département / DEETS / DDT sur la lutte contre la précarité alimentaire • Travailler à une stratégie CD/État pour parvenir à couvrir les besoins • Permettre l'identification des zones géographiques dépourvues d'aide alimentaire et travailler à la mise en place d'antennes • Renforcer le suivi des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire • Favoriser l'articulation avec les acteurs de l'accès aux droits 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter un chargé de mission du Département : 0,6 ETP de coordination du Pacte Local des Solidarités et 0,4 ETP de lutte contre la précarité alimentaire • Travailler à une cartographie départementale (support papier et numérique) • Favoriser la transversalité entre les institutions et les opérateurs • Mutualiser et structurer la logistique • Optimiser les ressources financières des institutions
<p>Territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département de la Nièvre 	<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publics bénéficiaires de l'aide alimentaire
<p>Pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental 	<p>Co-financeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental • Préfecture
<p>Partenaires impliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations d'aide alimentaire 	<p>Calendrier</p> <p>Date de mise en place : 2024</p> <p>Durée : 4 ans</p>

Budget de l'action

	État	Conseil départemental	Total
2024	107 593 €	107 593 €	215 186 €
2025			
2026			
2027			
Total			

Indicateurs cibles

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de personnes bénéficiaires des distributions d'aide alimentaire	S. Pop 7 902 Épicerie Solidaire 16 954 Restos du cœur 4 774	20 000			
Nombre de réunions et de déplacements en lien avec la coordination	0	8			

Action 3.2

Axe 3	Construire une transition écologique solidaire
Action 3.2	Soutenir financièrement les ménages en situation de précarité énergétique

Présentation de l'action

<p>Constats et enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un niveau élevé de précarité énergétique avec 25 100 ménages concernés, représentant 25% des ménages nivernais, contre une moyenne nationale de 14%. • Une précarité économique de la population qui rend difficile la réalisation de travaux de rénovation : les publics accompagnés par le FNAME sont pour un tiers des bénéficiaires du RSA, un tiers des bénéficiaires de l'AAH et un tiers des chômeurs ou travailleurs précaires. • Un Fonds de Solidarité Logement énergie qui propose des aides financières aux ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre du FSL énergie et le FSL Précarité énergétique. • Depuis 2 années, le montant total des aides accordées est en forte progression (+22.80 % entre 2021 et 2022), le nombre de ménages augmente aussi ainsi que le montant moyen de l'aide. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir l'endettement des ménages lié aux dépenses énergétiques en intervenant dès les premiers impayés 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financer des dépenses d'aides financières à destination des ménages en situation de précarité énergétique, en abondant le FSL énergie
<p>Territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département de la Nièvre 	<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Locataires et propriétaires occupants éligibles au FSL énergie
<p>Pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental 	<p>Co-financeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental • Préfecture
<p>Partenaires impliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> • ALEC • SIEEEN • CAF • Communes • Associations de solidarité 	<p>Calendrier</p> <p>Date de mise en place : Janvier 2024</p> <p>Durée :</p>

Budget de l'action

	État	Conseil départemental	Total
2024	34 000 €	34 000 €	68 000€
2025			
2026			
2027			
Total	34 000 €	34 000 €	68 000€

Indicateurs cibles

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de ménages en précarité énergétique ayant bénéficié du FSL énergie	1527	1500			
Montant total des aides du FSL énergie à destination de ménages en précarité énergétique	467 490 €	500 000 €			
Montant moyen des aides du FSL énergie à destination de ménages en précarité énergétique	306 €	310 €			
Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une visite à domicile de lutte contre la précarité énergétique par un professionnel formé et s'étant vu proposé un soutien pour la mise en place d'au moins une solution	À définir	À définir			

Annexes 1 et 4 : Tableau des actions et suivi de leurs indicateurs locaux et nationaux

Actions	Indicateurs locaux Indicateurs nationaux	Situation au 31/12/23	Cible 2024	Résultat atteint en 2024	Cible 2025	Résultat atteint en 2025	Cible 2026	Résultat atteint en 2026	Cible 2027	Résultat atteint en 2027
Axe « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance »										
Action 1.1 : Amplifier l'intervention de la prévention spécialisée	Nombre de jeunes bénéficiant d'un accompagnement individuel de prévention spécialisée	29	29							
	Nombre de jeunes bénéficiant d'une action collective de prévention spécialisée	23	23							
	Nombre de jeunes bénéficiant d'une intervention de la prévention spécialisée en établissement scolaire	150	150							
Action 1.2 : Renforcer l'accompagne ment des femmes isolées avec un enfant de moins de 3 ans	Nombre de sorties vers un logement pérenne ou adapté (individuel)		100%							
	Nombre d'enfants bénéficiant d'un accompagnement	À définir	À définir							
	Nombre de mères sans domicile avec enfants de moins de 3 ans accompagnées	19	À définir							

Action1.3 : Augmenter le nombre d'heures annuelles d'intervention à domicile dans le cadre de soutien à la parentalité	Nombre d'heures contractualisées par les professionnels avec les parents									
	Nombre de visites à domicile des professionnels									
	Nombre de familles précaires avec enfants ayant bénéficié d'actions d'aller vers et/ou d'accompagnement dans la parentalité.									

Axe « Accès aux droits essentiels »

Action 2.1 : Repérer, orienter et accompagner les personnes en situation d'illettrisme	Nombre de personnes en situation d'illettrisme orientés vers la plateforme	0	100							
	Nombre de personnes en situation d'illettrisme ayant bénéficié d'un accompagnement	60	100							
	Nombre d'acteurs sensibilisés au repérage et à la prise en charge des situations	donnée inconnue	50							

Action 2.2 : Accompagner les jeunes les plus fragilisés vers l'accès aux droits-mobilité	Nombre de prescriptions	0	8							
	Nombre de permis obtenus	0	4							
	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé vers les droits	0	8							
Action 2.3 : Camion d'accès aux droits	Nombre de permanences	64	64							
	Nombre de personnes bénéficiant de démarches d'aller vers pour l'accès aux droits	187	200							
	Nombre de droits ouverts	donnée inconnue	100							
Axe « Transition écologique solidaire »										
Action 3.1 : Coordonner les stratégies de lutte contre la précarité alimentaire	Nombre de personnes bénéficiaires des distributions d'aide alimentaire	S. Pop : 7 902 Épicerie Solidaire : 16 954 Restos du coeur : 4 774	20 000							
	Nombre de réunions et de déplacements en lien avec la coordination	0	8							

Action 3.2 : Soutenir financièrement les ménages en situation de précarité énergétique	Nombre de ménages en précarité énergétique ayant bénéficié du FSL énergie	1527	1500							
	Montant total des aides du FSL énergie à destination de ménages en précarité énergétique	467 490 €	500 000€							
	Montant moyen des aides du FSL énergie à destination de ménages en précarité énergétique	306 €	310 €							
	Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une visite à domicile de lutte contre la précarité énergétique par un professionnel formé et s'étant vu proposé un soutien pour la mise en place d'au moins une solution	À définir	A définir							

Annexe 11

TABLEAU FINANCIER DU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS
- Région BFC - Département de la Nièvre
Prévisionnel Année 2024

Axes de la contractualisation	Fiche action N°	Intitulé de l'action	A Participation État notifiée pour la convention 2024	B Crédits CD affectés pour la convention 2024	C Participation d'autres financeurs le cas échéant	F Budget global de l'action prévu en 2024 (A+B+C)
Axe Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance	1.	Prévention spécialisée	7 500,00 €	7 500,00 €		15 000,00 €
	2.	accueil mères isolées avec enfant de - de 3 ans	50 484,00 €	50 484,00 €		100 968,00 €
	3.	intervention à domicile soutien à la parentalité	50 485,00 €	50 485,00 €		100 970,00 €
	Sous total		108 469,00 €	108 469,00 €	0,00 €	216 938,00 €
Axe Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits	1.	plateforme illettrisme	79 000,00 €	79 000,00 €		158 000,00 €
	2.	Accompagner les jeunes fragilisés	15 146,00 €	15 146,00 €		30 292,00 €
	3.	Camion accès aux droits	12 500,00 €	12 500,00 €		25 000,00 €
	Sous total		106 646,00 €	106 646,00 €	0,00 €	213 292,00 €
Axe Construire une transition écologique solidaire	1.	Coordination aide alimentaire	107 593,00 €	107 593,00 €		215 186,00 €
	2.	FSL énergie	34 000,00 €	34 000,00 €		68 000,00 €
	Sous total		141 593,00 €	141 593,00 €	0,00 €	283 186,00 €
TOTAUX FINANCIERS			356 708,00 €	356 708,00 €	0,00 €	713 416,00 €

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ÉCOSYSTÈME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION

Un département qui pilote les changements écologiques -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111-9 et L.3211-1

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique soit :
 - . 1 367 300 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 1 987 400 € en dépenses d'investissement,
 - . 3 354 700 € en recettes de fonctionnement,

- **DE VALIDER** la liste des opérations 2024 des travaux à réaliser sur le site du circuit de Nevers Magny-Cours, ci-annexée, et de lancer les procédures correspondantes,

- **D'ACCORDER** une subvention et inscrire des crédits à hauteur de 5 000 € en dépense de fonctionnement pour l'octroi d'une subvention à l'Association Magny-Cours International Motorsport Center,

- **DE DONNER** délégation à la Commission permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés dans le cadre de ce rapport,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental de lancer les procédures correspondant aux investissements, de solliciter les subventions susceptibles d'être perçues et à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les pièces de marchés, les conventions et leurs éventuels avenants dans le respect du protocole interne et du Code de la commande publique.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73811-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2024

Site du circuit de Nevers Magny Cours

Programmation des travaux 2024	
Travaux de sécurité tribunes et passerelles (contrôle obligatoire au CG)	45 000 €
Réfection toiture du centre médical	30 000 €
Mise en place d'une sonorisation sur la voie des stands et les deux paddocks (dernière tranche)	75 000 €
Travaux sur la piste GP	100 000 €
Fourniture et pose de 5 caméras de surveillance, 15 télécommandes commissaires pour panneaux LED, 35 switches pour les coffrets techniques Piste, remplacement des 50 TV boxes, installation de serrures électroniques, sonorisation des extérieurs de la piste club	100 000 €
Travaux de clôture au château d'eau	10 000 €
Montant des travaux 2024	360 000 €

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - LA NIÈVRE DURABLE !

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Environnement : La Nièvre durable!

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111-9 et L.3232-1-1,

VU Le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.113-8 à 10 et L.331-3,

VU le Code de l'Environnement, notamment l'article L.211-7, alinéa 11,

VU le Code du Sport et son article L.311-3, complété par l'article 17 de la Loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, modifiant l'article 50-2 de la Loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

VU la délibération n°8 de l'Assemblée départementale du 26 février 2018 approuvant la stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité de la Nièvre,
VU la délibération n°10 de l'Assemblée départementale du 17 février 2020 approuvant la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique de la Nièvre,
VU la délibération n°14 de l'Assemblée départementale du 27 septembre 2023 approuvant la stratégie Nature active 2023-2028,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Transition écologique soit :

822 896,25 € en dépenses de fonctionnement,
778 105,00 € en dépenses d'investissement,

1 112 828,00 € en recettes de fonctionnement,
216 850,00 € en recettes d'investissement.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les financements pour ces opérations, à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter des subventions auprès de l'Agence Loire Bretagne, d'une part, et de l'Agence Seine Normandie, d'autre part pour les activités du service EAU,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique Transition écologique, notamment les conventions et les éventuels avenants.
- **D'APPROUVER** le principe du partenariat avec l'association Activital ainsi que les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec le Département au titre de l'année 2024,
- **D'ACCORDER** à l'association Activital dans le cadre de cette convention :
 - une subvention de fonctionnement de 80 000 € et une subvention de 121 000 € en investissement pour l'année 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention d'attribution de subvention et ses éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Fabien Bazin".

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-73661-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024

ENTRE

Le Conseil départemental de la Nièvre

Hôtel du Département - 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 26 mars 2024,

ci-après dénommé « le Département »

ET

Activital, bases sport et nature de la Nièvre

Base sport et nature des Settons – 58230 MON TSAUCHE-LES-SETTONS,

Représentée par Madame la Présidente en exercice, Madame Michèle DARDANT,

dûment habilitée à signer la présente convention,

N° SIRET 77 84657 08000 15 ,

ci-après dénommée « Activital »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant le projet de développement initié et conçu par Activital conforme à son objet statutaire,

Considérant la convention de gestion d'immeubles appartenant à l'État et dépendant du domaine public fluvial « Lac des Settons », signée le 3 décembre 2014 entre l'État et la communauté de commune Morvan sommets et grands lacs,

Considérant « l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial du lac des Settons à la base de loisirs Activital » accordée à Activital par la Communauté de communes Morvan sommets et grands lacs le 13 décembre 2019,

Considérant la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs des Settons du 16 novembre 2020 et la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs de Baye du 30 juin 2023, signée entre le Département de la Nièvre et l'association Activital,

Considérant les résultats de l'étude pour le développement touristique durable de la base de sports de pleine nature du lac des Settons menée par le Département en 2021,

Considérant la politique touristique, sportive et de structuration des activités de pleine nature conduite par le Département et Nièvre Attractive,

Considérant que le projet présenté par Activital participe à cette politique,

Considérant que les conventions conclues avec Activital ne constituent pas la contrepartie d'un service rendu au Département.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les objectifs partagés entre le Département et Activital et de fixer les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

Activital organise des séjours pour la pratique d'activités de pleine nature au profit des établissements scolaires, des centres de vacances et également de tout groupe ou individuel désireux de pratiquer ces activités. Elle propose également de l'hébergement sans prestation d'activités, des séminaires et favorise l'organisation d'événements en lien avec les sports de nature.

Activital s'engage à s'assurer de l'éco-compatibilité des activités développées, de même qu'elle s'inscrit dans la stratégie de développement économique, notamment touristique, des territoires où elle est implantée, notamment le Département pour ce qui concerne le tourisme, les activités de pleine nature, les collèges.

Activital a pour objet, en utilisant comme support les activités de pleine nature, de mettre en place des actions éducatives accessibles à tous et notamment aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap.

L'étude pour le développement touristique durable de la base de sports de pleine nature du lac des Settons menée par le Département en 2021 a confirmé la vocation sociale comme pivot du positionnement et du modèle économique futurs d'Activital. Pour cela, l'association s'inscrit dans les politiques régionales en faveur du tourisme suivantes (source Nièvre Attractive, Plan de croissance tourisme Nièvre 2021-2025) :

LES VECTEURS DE CROISSANCE	SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS	POLITIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
L'ITINÉRANCE ET LA MOBILITÉ	Développer les grandes filières touristiques de la région, dont l'itinérance [...].	Désenclaver et structurer le territoire par [... la] stratégie itinérances et activités de pleine nature
LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	Soutenir, par une politique d'investissement ciblée, la création ou la modernisation des hébergements	Programme d'amélioration énergétique de l'habitat
L'OFFRE D'ACTIVITÉS	[...] Développer les grandes filières touristiques de la région (activités de pleine nature [...])	Stratégie itinérances et activités de pleine nature [...], Projets liés aux bases nautiques[...]

Les moyens mis en œuvre en 2024 par Activital sont les suivants :

- Mettre à niveau les outils de travail et enclencher le futur des bases :
 - Renouveler une partie du parc de matériel d'activités vieillissant, voire obsolète, afin de rendre les activités plus attractives et de créer de nouvelles propositions,
 - Remettre à niveau l'offre d'hébergement pour la rapprocher des standards actuels de confort et de décoration. Ces hébergements constitueront de nouveaux produits à la location et toucheront de nouveaux types de clients.
- Organiser et structurer les différents métiers.

Activital s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet¹ d'intérêt économique général défini en annexe I à la présente convention.

Le Département contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général². Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 – MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

En vue de la réalisation des objectifs définis dans la présente convention, le Département attribue à Activital un concours financier pour un montant maximal de 201 000 €, constitué de 80 000 € de subvention de fonctionnement et de 121 000 € de subvention d'investissement, conformément au budget prévisionnel en annexe I à la présente convention.

Le sous investissement qu'ont subi les bases de pleine nature gérées par Activital font que leurs prestations correspondent mal aux exigences des clientèles d'aujourd'hui, d'où un faible taux d'occupation des hébergements et un chiffre d'affaires net qui ne couvre que de l'ordre de 85 % des dépenses. L'étude pour *le développement touristique durable de la base de sports de pleine nature du lac des Settons* le constate : « Cette situation implique, de façon récurrente, la compensation du déficit par des subventions » du Département. La contribution financière est calculée sur la base du budget prévisionnel en annexe I qui prévoit un déficit de 201 000 euros hors subvention du Département.

Le Département s'engage à inscrire les crédits nécessaires à son budget prévisionnel.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe I.

Le compte-rendu financier fourni annuellement par Activital permet au Département d'évaluer le bien fondé de sa contribution financière. En cas de surcompensation constatée, le Département se réserve le droit d'ordonner le reversement partiel de la subvention.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

Le versement de la subvention de fonctionnement s'effectue en deux fois :

- 40 000 € versés en début d'année pour sécuriser la trésorerie de l'association,
- 40 000 € au cours du mois suivant l'assemblée générale d'Activital adoptant les comptes du dernier exercice et la remise des pièces prévues à l'article 6.

Le versement de la subvention d'investissement s'effectue en une fois, soit 121 000 €, à la notification de la convention.

1 Le "projet" tel que décrit en annexe peut concerner l'ensemble des activités de l'association.

2 Relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général.

La contribution financière est créditée au compte d'Activital selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS D'ACTIVITAL

Activital s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet tel que décrit en annexe 1,

2° Fournir au Département le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059-02),

3° Fournir les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce,

4° Fournir le rapport d'activité de l'année précédente,

5° Faire figurer de manière lisible le Département sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype). Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Activital informe sans délai le Département de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, Activital en informe le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MIS À DISPOSITION

Le Département met à la disposition d'Activital, afin que l'association les occupe de plein droit, pour remplir les objectifs décrits dans la présente convention, les locaux dont il est propriétaire ou concessionnaire correspondant aux deux conventions en annexe :

- Convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs de Baye du 30 juin 2023,
- Convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs des Settons du 16 novembre 2020.

Activital ayant déjà occupé les lieux, il est admis de commun accord, et ce en l'absence d'un état des lieux contradictoire, que tous les biens mis à disposition dans le cadre de la présente convention sont en bon état de fonctionnement au regard des textes légaux et réglementaires.

Activital bénéficie des services de l'imprimerie du Département, pour un montant maximal de 1 500 € par an, selon les besoins de réalisation de documents internes à l'association.

La Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs autorise Activital à occuper les parcelles cadastrées AK 148, AK 149, AK 150, AK 152 et AL 28 pour des activités nautiques, de

l'hébergement et de la restauration, par l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial signée le 13 décembre 2019. La valeur des biens mis à disposition est estimée à 56 460 €.

En application du barème visé dans la convention d'occupation de la base de Baye, la valeur locative des terrains et bâtiments mis à disposition ressort à 51 005 €.

ARTICLE 8 - GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN COURANT

Le Département se charge des travaux du propriétaire à réaliser sur les bâtiments du Conseil départemental mis à disposition sur les deux bases.

ARTICLE 9 - IMPÔTS ET TAXES

Activital doit faire son affaire personnelle de tous les impôts et taxes présents et futurs constituant ses obligations fiscales relatives à ses activités et à l'occupation du domaine public mis à disposition à l'article 7 de la présente convention.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Toutes les activités organisées dans le cadre de la présente convention sont sous la seule responsabilité d'Activital. Elle est tenue de souscrire des polices d'assurance, notamment de responsabilité civile et de dommages aux biens, pour couvrir toutes les conséquences liées à l'occupation du domaine public et à ses activités de façon à ce que la responsabilité du Département ne soit pas recherchée. À cet effet, elle devra fournir au Département, chaque année, une attestation desdites assurances à défaut de quoi la présente convention pourra être résiliée.

ARTICLE 11 – SANCTIONS

Le Département se réserve le droit de ne pas verser la subvention à Activital ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- 1° En cas de manquement total ou partiel d'Activital à l'un des engagements et objectifs issues des présentes,
- 2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par Activital,
- 3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé,
- 4° En cas de transfert de l'activité hors du Département,
- 5° En cas de non présentation au Département par Activital de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département informera Activital par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département.

Activital s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Le refus de leur communication ou si les participations financières n'étaient pas affectées par Activital à l'objet pour lequel elles ont été octroyées, le Département se réserve le droit de demander le remboursement en partie ou en totalité des sommes perçues.

ARTICLE 13 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 6 et aux contrôles prévus à l'article 12 des présentes.

ARTICLE 14 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant soumis à la signature des deux parties. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 15 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR ACTIVITAL

Activital pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la contribution financière a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 16 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable à Activital, le Département se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 17 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Conseil départemental de la Nièvre,
Le Président,

Pour Activital,
La Présidente,

Fabien BAZIN

Michèle DARDANT

ANNEXE I : LE PROJET

Activital s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention :

Projet n°	6. Projet - Objet de la demande	<i>Dupliquer les pages 5 à 7, et le cas échéant 8, pour chaque projet.</i>
	Remplir une « rubrique 6 - <i>Objet de la demande</i> » (3 pages) par projet	
Votre demande est adressée à la politique de la ville ? <input type="checkbox"/> oui		
<u>Intitulé :</u>		
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES BASES DEPARTEMENTALES		
<u>Objectifs :</u>		
Mettre nos outils de travail à niveau et enclencher le futur des bases. Organiser et structurer nos différents métiers.		
 <u>Description :</u>		
Une partie du parc de matériel d'activités est vieillissant voire obsolète. Son renouvellement en partie nous rendra plus attractif et nous permettra de créer de nouvelles propositions.		
Notre offre d'hébergement est bien loin des standards actuels de confort et de décoration. Une remise à niveau de celle-ci nous permettra d'offrir de nouveaux produits à la location et ainsi toucher de nouvelles typologies de clients.		
La présente demande de subvention porte sur: 121 000€ pour l'investissement et 80 000 € pour le fonctionnement.		
 <u>Bénéficiaires :</u> caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.		
Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.		
<ul style="list-style-type: none">- Les établissements scolaires départementaux ou non-départementaux- Les clubs sportifs- Les associations- Les particuliers- Les entreprises- Les touristes du site des Settons et de Baye- Les salariés d'Activital,		
Décembre 2022 - Page 5 sur 10		

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Sites de Baye et des Settons

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- Matériel nautique et terrestre pour les 2 bases
- Mise à niveau des hébergements collectifs

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) : 2

Date ou période de réalisation : du (le) 1/1/24 au 31/12/24

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Taux de fréquentation du site par typologie de clients
- Commentaires et notations sur réseaux sociaux et sites marchands
- Comparaison du chiffre d'affaire 2024 et 2023 sur la location et les activités
- Comparaison du chiffre d'affaire 2024 et 2023 sur l'hébergement/restauration

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année 2024 ou exercice du au

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		370000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		930800
Achats matières et fournitures		120000	73 - Concours publics		
Autres fournitures		250000	74 - Subventions d'exploitation²		201000
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		23800			
Locations		7800			
Entretien et réparation		3000			
Assurance		13000	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		9500	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		7000			201000
Publicité, publication		2000			
Déplacements, missions		500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		90000			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes		90000	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		715000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		550000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales		165000	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante		500	75 - Autres produits de gestion courante		2000
			756. Cotisations		2000
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières		500	76 - Produits financiers		500
67 - Charges exceptionnelles		10000	77 - Produits exceptionnels		50000
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		35000
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		1219300	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		1219300
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN		1219300	TOTAL DONT CVN		1219300
La subvention sollicitée de 201000 €, objet de la présente demande représente 16 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.					

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

ANNEXE II

- Convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs de Baye du 30 juin 2023,
- Convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs des Settons du 16 novembre 2020.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE !

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Déplacements : La Nièvre, un territoire sur la bonne voie!

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** les inscriptions suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 8 899 220 €

- voirie départementale : 8 490 120 €

- entretien de voirie : 1 590 000 €
- Nièvre Travaux et Matériel : 6 549 520 €
- service hivernal : 175 000 €
- signalisation routière : 45 000 €
- travaux suite à accidents : 125 000 €
- études SAFER : 5 600 €

- autres réseaux de voirie : 130 000 € :

- véloroutes : 30 000 €
- gestion des extérieurs des collèges : 25 000 €
- entretien des dépendances du circuit de Magny Cours : 30 000 €
- entretien des espaces naturels sensibles : 10 000 €
- aéroport de Nevers : 35 000 €

- autres services NTM : 174 100 €

- Entretien Batiment : 143 500 €
- Gestion Immobilière : 5 300 €
- Informatique : 10 300 €
- Formation NTM : 15 000 €

- section concédée du canal du Nivernais : 105 000 €

Dépenses d'investissement : 10 967 367,84 €

- **1) Voirie départementale : 8 080 017,84 €** ainsi répartie :

- études : 250 000 €
- études d'auscultation : 350 000 €
- programme de travaux d'aménagement et d'amélioration de chaussées et de réhabilitation des ouvrages d'art : 5 532 000 € répartis comme suit :
 - Renforcement : 4 432 000 €
 - Sécurité – travers d'agglomération : 400 000 €
 - Ouvrage d'art : 700 000 €
- signalisation routière et touristique : 270 000 €
- petits matériels Unités Territoriales des Infrastructures Routières : 35 000 €
- matériels roulants Unités Territoriales des Infrastructures Routières : 1 000 000 €
- pont de Decize sur la RD978A sur la vieille Loire : 35 000 € (études)
- pont de Cosne/Loire sur la RD955 franchissant la Loire: 313 500 €
- pont d'Imphy sur RD 200 franchissant la Loire : 159 103,84 € (solde)
- participation à la réparation du pont sur RD 14 franchissant l'A77 : 23 000 €

- Génie civil Direction des Services Informatiques de la Nièvre : 112 114 €
- acquisition de terrains : 300 €

2) Autres réseaux: 2 154 700 € :

- mise à deux fois deux voies de la RN7 : 2 000 000 €
- véloroutes : 80 000 €
- fret capillaire : 60 000 €
- matériels ENS : 5 000 €
- Etudes SAFER : 9 700 €

3) Section concédée du canal du Nivernais : 700 000 €

4) Investissement des autres services à NTM : 32 650 €

- services centraux (informatique, achat public) : 20 250 €
- bâtiments : 10 000 €
- assemblée et achat public : 2 400 €

Recettes de fonctionnement : 2 392 500 €

- voirie départementale : 825 000€

- dont redevance d'occupation : 700 000 €
- dont tiers identifiés de dégât du Domaine Public : 125 000 €

- recettes travaux pour tiers réalisés par NTM : 1 563 000 €

- dont atelier : 10 000 €
- dont exploitation : 450 000 €
- dont prestation TVA : 352 000 €
- dont stock : 750 000 €
- dont gestion administrative : 1 000 €

- section concédée du canal du Nivernais : 4 500 €

Recettes d'investissement : 540 000 €

- section concédée du canal du Nivernais : 500 000 €
- finances (NTM) : 40 000 €

- **D'APPROUVER** les programmes de travaux pour l'année 2024 :
 - pour le renforcement de voiries, figurant en annexe 1,
 - pour les chantiers d'enduits de NTM figurant en annexe 2,
 - pour la sécurité et les aménagements de traverses d'agglomérations, figurant en annexe 3,
 - pour la réfection des ouvrages d'art, figurant en annexe 4,
 - pour la section concédée du canal du Nivernais, figurant en annexe 6,
- **D'APPROUVER** la liste des cotisations et subventions pour 2024 figurant en annexe 5,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions et les avenants nécessaires à leur exécution et à engager les procédures d'acquisitions de terrains correspondants, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention financière relative à la subvention 2024 versée à l'association « prévention routière ».

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-73656-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

UTIR	Réseau	RD	PR origine	PR extrémité	Canton	Coût m²	Prog 2024 en €	Technique	Marchés	Num secteur
M	principal	37	0 0	2 24	Luzy	18,3	330 000	BB	ENTREPRISE	8
M	principal	170	6 630	8 150	Corbigny	20,6	150 000	BB	ENTREPRISE	7
M	principal	973	5 450	6 0	Luzy	23,3	35 000	BB	ENTREPRISE	8
M	principal	977bis	12 360	13 230	Corbigny	40,3	270 000	BB	ENTREPRISE	7
M	secondaire	121	0 0	4 269	Château-Chinon	13,2	320 000	BB	ENTREPRISE	6
M	secondaire	128	14 400	14 725	Clamecy	29,2	45 000	BB	ENTREPRISE	5
M	secondaire	135	17 0	17 400	Corbigny	59,5	100 000	BB	ENTREPRISE	7
M	secondaire	304	0 567	0 600	Château-Chinon	27,3	15 000	BB	ENTREPRISE	6
M	secondaire	500	19 846	23 234	Château-Chinon	11,8	200 000	BB	ENTREPRISE	8
M	secondaire	977bis	66 600	76 987	Château-Chinon	12,3	770 000	BB	ENTREPRISE	6
VL	principal	4	13 285	17 515	Pouilly-sur-Loire	8,0	220 000	ECF	ENTREPRISE	3
VL	principal	18	20 510	21 300	Guérigny	11,9	50 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	principal	26	19 480	25 118	Guérigny	12,9	385 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	principal	26	25 118	27 755	Guérigny	13,0	170 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	principal	267	0 950	2 80	Varennes-Vauzelles	23,8	155 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	principal	907	0 0	3 0	Pouilly-sur-Loire	14,7	530 000	BB	ENTREPRISE	4
VL	secondaire	125	0 0	0 860	Pouilly-sur-Loire	19,0	90 000	BB	ENTREPRISE	3
VL	secondaire	134	0 0	3 780	Nevers 3	28,0	70 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	secondaire	136	1 960	2 880	Decize	18,1	50 000	BB	ENTREPRISE	2
VL	secondaire	907	71 350	71 720	Nevers 1	21,1	90 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	secondaire	907	72 260	73 0	Nevers 2	21,6	80 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	secondaire	957	22 135	24 655	Pouilly-sur-Loire	12,9	207 000	BB	ENTREPRISE	4
VL	secondaire	977			Nevers 4	43,8	70 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	secondaire	5082	0 0	0 120	Saint-Pierre-le-Moutier	41,7	30 000	BB	ENTREPRISE	2

Total du linéaire en m 47 435

Total réseau principal + secondaire en €uros 4 432 000

Pour mémoire en 2023, 41 657m traités

UTIR	Réseau	RD	PR origine	PR extrémité	Canton	Coût m²	Prog 2024 en €	Technique	Marchés	Num secteur
M	principal	10	1 0	1 679	Luzy	29,3	120 000	BB	ENTREPRISE	7
M	principal	10	25 97	26 430	Luzy	31,4	220 000	BB	ENTREPRISE	8
M	secondaire	121	4 269	8 450	Château-Chinon	18,8	450 000	BB	ENTREPRISE	6
VL	principal	8	0 1 075	2 850	Fourchambault	18,8	290 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	principal	26	9 800	14 54	Guérigny	11,4	270 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	principal	176	12 70	15 110	Guérigny	12,5	190 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	secondaire	104	2 540	3 315	Guérigny	19,4	75 000	BB	ENTREPRISE	1
VL	secondaire	148	17 180	18 320	Guérigny	13,2	75 000	BB	ENTREPRISE	1

Total du linéaire en m 17 496

Total réseau principal + secondaire en €uros 1 690 000

UTIR	Réseau	RD	PR origine	PR extrémité	Canton	Surface d'enduits en m ²	Intervenant Reprofilage	Intervenant Enduit	Secteur d'exploitation
M	principal	38	48 133	59 262	Château-Chinon	65 000	-	NTM	7
M	principal	973	0 0	6 300	Luzy	39 375	Entreprise	NTM	8
M	secondaire	5	17 0	22 760	Clamecy	31 800	NTM	NTM	5
M	secondaire	6	16 225	17 0	Clamecy	3 900	NTM	NTM	7
M	secondaire	128	9 663	17 263	Clamecy	30 400	UTIR (RGM et manuel)	NTM	5
M	secondaire	132	0 300	5 410	Luzy	23 800	NTM	NTM	8
M	secondaire	147	7 229	11 572	Corbigny	15 300	NTM	NTM	7
M	secondaire	185	12 475	17 100	Clamecy	18 500	UTIR (RGM et manuel)	NTM	5
M	secondaire	224	0 325	1 891	Luzy	8 100	NTM	NTM	8
M	secondaire	230	0 0	4 970	Château-Chinon	23 900	NTM	NTM	6
M	secondaire	290	5 557	9 458	Château-Chinon	14 000	UTIR (RGM et manuel)	NTM	6
VL	principal	26	1 200	6 750	Guérigny	30 525	-	NTM	1
VL	secondaire	2	48 390	54 0	Pouilly-sur-Loire	34 200	-	NTM	4
VL	secondaire	26	27 575	31 0	Guérigny	18 495	NTM	NTM	2
VL	secondaire	102	15 591	17 686	La Charité-sur-Loire	9 300	-	NTM	3
VL	secondaire	127	3 776	7 640	Corbigny	16 555	-	NTM	3
VL	secondaire	129	4 775	6 620	La Charité-sur-Loire	8 765	NTM	NTM	3
VL	secondaire	129	6 620	8 125	La Charité-sur-Loire	8 060	NTM	NTM	3
VL	secondaire	135	10 730	12 681	Guérigny	7 410	NTM	NTM	2
VL	secondaire	152	0 0	4 870	Pouilly-sur-Loire	26 384	-	NTM	4
VL	secondaire	178	0 0	9 600	Pouilly-sur-Loire	43 000	NTM	NTM	4
VL	secondaire	179	23 800	26 0	Guérigny	8 900	UTIR (RGM et manuel)	NTM	1
VL	secondaire	203	0 0	8 0	Saint-Pierre-Le-Moutier	28 000	UTIR (RGM et manuel)	NTM	2
VL	secondaire	262	3 600	6 825	Imphy	13 545	NTM	NTM	2

Total du linéaire en m
109 802
Pour mémoire en 2023, 112 774 m traités
Total réseau principal + secondaire en m²
527 214
Pour mémoire en 2023, 521 022 m² traités

UTIR	Réseau	RD	PR	Localisation/Commune	Canton	Opération	Prog 2023	Pour mémoire
VL	principal	38	17+960 à 18+770	Murlin	LA CHARITE-SUR-LOIRE	Traverse d'agglomération de Murlin suite à travaux communaux	100 000 €	
VL	secondaire	28A	1+418 à 2+013	Pouilly-sur-Loire	POUILLY-SUR-LOIRE	Traverse d'agglomération de Pouilly-sur-Loire suite à travaux communaux	60 000 €	
VL	secondaire	251	0+000 à 3+330	Saint-Amand-en-Puisaye	POUILLY-SUR-LOIRE	Traverse d'agglomération de Saint-Amand-en-Puisaye suite à travaux communaux	60 000 €	
VL	secondaire	907	66+605 à 67+715	Varennes-Vauzelles	VARENNES-VAUZELLES	Reprise de la couche de roulement au droit de l'aménagement de l'ilôt "But/KFC"	180 000 €	
Total global 2024							400 000 €	
M	principal	985	50+200	Maux	LUZY	Confortement en enrochement suite à glissement de terrain (étude géotechnique 2023)	50 000 €	PM
VL	principal	981	22+000 au 22+800	Béard et Druy-Parigny	IMPHY	Confortement en enrochement suite à glissement de terrain (étude géotechnique 2023)	100 000 €	PM

N°	Objet de l'opération
E	
1 - Travaux sur biefs - T135	
11	Restauration étanchement des digues: palplanches
12	Défense stabilisation de berges
13	Dragage biefs
2 - Restauration des ouvrages	
21	Maçonnerie d'écluses
22	Serrurerie, étanchéité des portes d'écluses
23	Restauration portes d'écluses
24	Restauration Pont canal
25	Instrumentation ouvrages, biefs
26	Restauration barrage prise d'eau
27	ponts
3 - Amélioration du système	

STISSEMENT SECTION CONCÉDÉE CANAL D
PROGRAMME PREVISIONNEL 2024

Type de travaux : description sommaire

études et travaux d'investissement sur la vo

Fourniture et battage de palplanches pour étancher les biefs et stabiliser les berges

Défense de berges, tunage traditionnel pieux géotextile ou végétal ou enrochements

Dragage curage des boues accumulées dans les biefs et évacuation en zone de dépôt

es - T136

Restauration étanchement des maçonneries d'écluses: injections maçonneries, rejointoiement, remplacement pierre, ...

Réfection étanchéité de portes d'écluses, tôles de bordage, vannes, vantelles, crics, grilles de protection, garde-corps, crémaillères, échelles, ...

Remplacement de portes d'écluses et ses équipements

Restauration étanchement des maçonneries, injections maçonneries, rejointoiement, remplacement pierre, étanchéité cuvelage,...

Surveillance, mise au point instrumentation , sonde niveaux, ...

barrage de Panneçot

restauration Anizy

alimentaire - T137

Précisions travaux	Montants H.T.
bie d'eau	
	25 000,00 €
bief n° 9 VL de Chavances	25 000,00 €
	274 500,00 €
cuvelage amont + restauration complète écluse n° 12 VL – Orgues	83 000,00 €
Diverses écluses et ouvrages	84 000,00 €
pose porte neuve 2 VL	29 000,00 €
maçonneries en eau (pieds d'appuis) pont canal de Mingot	25 000,00 €
sondes de niveaux Panneçot, Coeuillon	6 500,00 €
restauration maçonneries barrage	47 000,00 €
	187 500,00 €

ME 2024

Montants T.T.C.

30 000,00 €
30 000,00 €
329 400,00 €
99 600,00 €
100 800,00 €
34 800,00 €
30 000,00 €
7 800,00 €
56 400,00 €
225 000,00 €

31	Maçonnerie tunnels et tranchées
32	Études suivis des barrages ou digues des étangs réservoirs
33	Travaux sur barrages ou digues des étangs réservoirs
34	Réfection rigole d'Yonne
35	Travaux sur ponts aqueducs de la rigole d'Yonne
36	sécurisation rigole d'Yonne
37	Instrumentation ouvrages, biefs
38	Sécurisation tunnels et tranchées tranchées

4 - Hygiène et sécurité - T13

41	Mise en sécurité d'ouvrages
42	Élagage et abattage arbres dangereux

5 - Environnement, cadre de

51	Espaces verts, plantations d'arbres et autres végétaux
----	--

7 – Véhicules, matériel roulant

71	Acquisition matériel d'entretien
82	Acquisition matériel d'exploitation

8 – Petit matériel – T132

Restauration des maçonneries des tunnels et murs des tranchées: restructuration maçonneries, rejointoiement, remplacement pierre, ...
Études, suivi , diagnostics, investigations et instrumentation des digues de classe C
Travaux sur barrages, maçonnerie, serrurerie, chaussée, vidange, berges étangs, ...
Étanchement de la rigole d'alimentation par confection d'une cuvette en béton
Restauration des maçonneries des piles, culées, fondations et murs de l'ouvrage, rejointoiement, remplacement pierre, injections,...
Curage , nettoyage et broyage spécial rigole d'alimentation
travaux divers serrurerie, garde-corps ...
Surveillance, mise au point instrumentation (débitmètre, sonde niveaux, ...)
dévégétalisation mécanique tranchées
39
Mise aux normes garde-corps – Sécurité des personnes - Mise en caniveaux des crémaillères
Diagnostics, élagage et abattages d'arbres dangereux avec évacuation des produits et dessouchage
vie - T140
Plantations d'arbres, fleurissement de plateaux d'écluses – Embellissement de délaissés en bordure de la voie d'eau par plantation végétaux ou semis de jachères fleuries
Total études et travaux d'invest
ant et accessoires - T131
1 barge pour intervention en sécurité sur bief de partage équipée broyeur

restauration bajoyer _ marche pied en Régie (test)	23 000,00 €
Travaux mise en place auscultation Vaux (piézomètres)	33 500,00 €
Sections à étancher communes d'Epiry, Mhère et Montreuillon + vannages	83 250,00 €
Maçonnerie du pont aqueduc de Marigny	
Tout le linéaire (Mhère, Epiry, Sardy, Montreuillon)	16 500,00 €
sécurisation arrivée rigole (port brûlé) + potence palan prise d'eau chassy	25 000,00 €
nettoyage tranchées – secteur pont des breuilles	6 250,00 €
	5 000,00 €
Diverses écluses et ouvrages	2 500,00 €
Interventions ponctuelle divers biefs	2 500,00 €
	2 500,00 €
Diverses écluses ou biefs	2 500,00 €
issement sur la voie d'eau :	494 500,00 €
	83 000,00 €
CE Chatillon en Bazois	83 000,00 €
CE Chatillon en Bazois	
	5 833,33 €

27 600,00 €
40 200,00 €
99 900,00 €
19 800,00 €
30 000,00 €
7 500,00 €
6 000,00 €
3 000,00 €
3 000,00 €
3 000,00 €
3 000,00 €
593 400,00 €
99 600,00 €
99 600,00 €
7 000,00 €

81	Acquisition petit matériel
9 – Maisons éclusières	

Acquisition petit matériel divers
TOTAL INVESTISSE

CE Chatillon en Bazois	5 833,33 €
Total matériels : ...	88 833,33 €
MENT TRAVAUX ET MATERIEL : ...	583 333,33 €
	90 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2024 : ...	673 333,33 €

7 000,00 €
106 600,00 €
700 000,00 €
100 000,00 €
800 000,00 €

**CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA SUBVENTION 2024
VERSEE A L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE**

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du _____,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association Prévention Routière – comité départemental de la Nièvre

17 rue du Rivage – 58000 NEVERS

représentée par Monsieur Philippe SUROT, directeur régional Bourgogne Franche-Comté

N° SIRET : 77571979202205

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire conforme à son objet statutaire ;

Considérant que cette convention s'inscrit dans la politique publique d'amélioration de la sécurité routière ;

Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions de prévention routière réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet¹ défini en annexe I à la présente convention.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement (UE) n°360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne². Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2024.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 6000 euros, conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) en annexe II à la présente convention.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

Pour l'année 2024, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 6000 euros.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe II.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

1 Le " projet " tel que décrit en annexe peut concerner l'ensemble des activités de l'association.

2 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Convention Annuelle d'Objectifs (CAO)

Le département de la Nièvre verse un montant de 6000 euros à la notification de la convention.

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : LA PREVENTION ROUTIERE
Domiciliation : BNP PARIBAS ELYSEE HAUSSMANN
Code établissement : 30004 Code guichet : 00103
N° de compte : 00020687383 Clé RIB : 64

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;

4° Fournir le rapport d'activité ;

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – ANNEXES

Les annexes I et II font parties intégrantes de la présente convention.

ARTICLE 11 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 12 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 13 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

Pour le Bénéficiaire,
Le Directeur Régional Bourgogne Franche-Comté
de l'association Prévention Routière,

Philippe SUROT

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : Actions de sensibilisation aux dangers de la route

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
17 100 €	6 000 €	6 000 €	12 000 €

A) Objectif(s) :

Sensibiliser les différents publics (écoles, jeunes, entreprises, seniors) sur les dangers de la route en tant qu'utilisateur (piéton, vélo, voiture, moto), et apporter des clés pour remédier aux chiffres de l'accidentologie

Le projet associatif global porte sur la prise de conscience des personnes aux différents risques auxquels ils sont exposés et dont ils peuvent être à l'origine. Les actions mêlent théorie (statistiques, présentations, quizz, etc.) et pratique (simulateur de conduite, simulateur d'alcool, voiture tonneau, etc.)

B) Public(s) visé(s) :

L'ensemble de la population du département :

- hommes, femmes et enfants,
- établissements scolaires (primaires, collèges, lycées, CFA, IME),
- entreprises,
- seniors.

C) Localisation :

Département de la Nièvre

D) Moyens mis en œuvre :

Bénévoles et volontaires en service civique

Supports pédagogiques numérique et papier

Matériel d'animation : simulateurs de conduite, panneaux de signalisation, ordinateurs, etc...

ANNEXE II : BUDGET DU PROJET

Année ou exercice 2024 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2 500 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	2 500 €	74 - Subventions d'exploitation	12 000 €
61 - Services extérieurs	10 300 €	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	8 300 €	Autres organismes	
Entretien et réparation	1 000 €		
Assurance	1 000 €	Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	2 000 €	Conseil.s Départemental(aux)	6 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions	2 000 €	Communes, communautés de communes ou	6 000 €
Services bancaires, autres	€		
63 - Impôts et taxes	0	Participation Frais Fonct. PRF	
Impôts et taxes sur rémunération		Remboursement frais de personnel PRF	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	4 000 €
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	4 000 €
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	2 300 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	17 100 €	TOTAL DES PRODUITS	16 000 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	- 1 100 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention de 6 000 €, objet de la présente demande représente 37,5 % du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100

UTIR	CANTON	COMMUNE	N° OUVRAGE	R.D.	PR	VOIE FRANCHIE	DESIGNATION SYNTHETIQUE DES DESORDRES ET TRAVAUX	Notation Etat ouvrage	Programme 2024
Val Ligérien	NEVERS 1	COULANGES-LES-NEVERS	1-088-6/9/A	977D		Décharges de la Nièvre	Réfection des maçonneries des têtes	5	PM (45 000 €)
	NEVERS 3	CHALLUY	051-4	907	74+660	Canal Latéral à la Loire	Joint chaussée + GC puis Peinture (N+1) période chômage canal lateral (janvier-mars)	3E	PM (43 000 €)
	GUERIGNY	LA FERMETE	112-2	18	8+160	L'Ixeure	Etanchéité et maçonnerie intrados (piquage général+sablage profilé+Ragréage)	4E	PM (71 000 €)
	DECIZE	DECIZE	095-8	116	22+500	Ruisseau des Feuillats	Rejointoiement culée et décollement bandeau +Réhaussement accotement avec GC	4	43 000 €
	DECIZE	CHAMPVERT	055-1	136	1+610	Canal du Nivernais	Etanchéité ? + GC + Maçonnerie	4ES	PM (80 000 €)
	GUERIGNY	FERTREVE	113-2	271	13+510	La Canne	Remise en peinture des palplanches culées+longrines BA	3E	74 000 €
	POUILLY/LOIRE	BITRY	033-4	514	3+115	Ruisseau de Maison Fort	Purge enduit ciment, réfection enduit chaux, Epinglage voute + Réhausse parapet et accotement béton + Enrochement talus aval gauche	4	81 000 €
	POUILLY/LOIRE	ST AMAND EN PUISAYE	227-9	955	1+350	ruisseau Etang Metairie	Remplacement par cadre	5	135 000 €
TOTAL UTIR VAL LIGERIE									333 000 €
Morvan	CLAMECY	ST DIDIER	237-1	213	6+000	ruisseau du Curiot	Etanchéité et maçonnerie intrados	4	PM (70 000 €)
	CORBIGNY	ST REVERIEN	266-1	977 bis	14+800	LA VAUCREUSE	Réfection maçonnerie + étanchéité	4E	PM (75 000 €)
	CHATEAU-CHINON	ST LEGER DE FOUGERET	277-2	164	2+940	Le Guignon	Buse métal L=18 m, Ø2000, perforée, manque une partie du radier en zone centrale = Remplacement de l'ouvrage (voir pb continuité)	4	PM (150 000 €)
	LUZY	MOULINS ENGILBERT	182-2	18	48+025	Le Guignon	Confortement appuis + remplacement encorbellement aval	4E	PM (200 000 €)
	LUZY	MAUX	161-1	296	4+762	Le Garat	Réfection Etanchéité	3	PM (58 000 €)
	LUZY	SAINT SEINE	268-1	3	24+647	La Cressonne	Affouillement perré amont	4EU	PM (15 000 €)
	CHATEAU-CHINON	TAMNAY EN BAZOIS	285-1	978	46+619	Le Trait	Réfection maçonneries mur en aile et intrados voute	3	PM (91 000 €)
	GUERIGNY	ROUY	223-3	978D	32+285	La Canne	Oxydation perforante buse métal Remplacement par cadre béton (financement AELB à demander)	3E	PM (250 000 €)
	CHATEAU-CHINON	CHATILLON EN BAZOIS	065-3	945	30+100	La Cornille	Décollement bandeau amont + GC hors norme en ville	3S	61 000 €
	CHATEAU-CHINON	CHATILLON EN BAZOIS	M065	978	40+700	Jardin et port de Chatillon	Réfection maçonneries mur de soutènement sur ouvrage classé (parc du château)	4E	PM (80 000 €)
	CORBIGNY	SARDY-LES-EPYRY	272-4	297	6+225	Le Gautier	Réfection des bétons, Etanchéité dalle et trottoirs, peinture et modif GC	4ES	82 000 €
	CHATEAU-CHINON	GOULOUX	129-1	977bis	69+665	La Cure	Nettoyage, dévégétalisation et rejointoiement	3E	155 000 €
	CHATEAU-CHINON	PLANCHEZ	210-3	121	2+839	La Cure	Radier disloqué, béton culée érodé + banquettes loutres Etanchéité + accotement avant chaussée 2024	3E	69 000 €
	CLAMECY	LA CHAPELLE ST ANDRE	M058-2	5	27+500	Le Sauzay	Dévégétalisation et réfection maçonnerie	4E	PM (50 000 €)
TOTAL UTIR MORVAN									367 000 €
TOTAL									700 000 €

Notation : 2=BON ETAT - 3=ETAT MOYEN - 4=ETAT MEDIOCRE - 5=TRES MAUVAIS ETAT - E:DESORDRES EVOLUTIFS - U:URGENCE POUR TRAVAUX - S:SECURITE ROUTE

Les opérations notées PM sont des opérations également urgentes, mais que le budget ne permet pas de financer.

Les projets de ces opérations sont finalisés ou en cours d'étude (à régler : problématique site classé pour le mur de Chatillon-en-Bazois et ét

Associations auxquelles le Département adhère en 2024

Nom association	Objectif	Présidence	Date adhésion	Coût
Nièvre Ingénierie	Maîtrise d'Œuvre sur le territoire nivernais	Alain HERTELOUP	2019	2 500€
Association nivernaise RN 7 2 x 2 voies	Actions concernant l'aménagement de l'A 77 au sud de Nevers	Mme CARILLON-COUVREUR	2006	800 €
Comité pour un second pont sur la Loire	Promouvoir la réalisation d'un second pont sur la Loire	M. VALES Maire de La CHARITE		20 €
IREX	Projet National DOLMEN		2021	7200 €
Total				10 520 €

Action de sécurité routière : subvention

Prévention routière	Action de prévention en matière de sécurité routière	Alexis BOTTOLIER		6 000 €
---------------------	--	------------------	--	---------

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Habitat : Pour mieux vivre chez soi

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-9 et L.3211-1,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2111-1, L.2123-1 et L.2124-1,

VU la délibération n°10 de l'Assemblée départementale du 17 février 2020 approuvant la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique de la Nièvre,

VU la délibération n°15 de l'Assemblée départementale du 28 novembre 2022 validant le

Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2022-2027,
VU la délibération n°16 de l'Assemblée départementale du 28 novembre 2022 validant le nouveau règlement du Fonds nivernais d'aide à la maîtrise de l'énergie (FNAME),
VU la convention relative au Programme départemental d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile, validée par l'Assemblée départementale le 22 juin 2020 et ses avenants successifs validés en Commission permanente le 23 janvier 2023, le 22 mai 2023 et le 20 novembre 2023,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Habitat soit :

798 500 € en dépenses de fonctionnement,
1 755 580 € en dépenses d'investissement,

290 000 € en recettes de fonctionnement,
50 000 € en recettes d'investissement,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique Habitat, notamment les marchés, les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73660-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BILAN DES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEURS LOGEMENT DANS LE CADRE DU PIG, DU FNAME ET OPAH

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Habitat : Pour mieux vivre chez soi

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, son article 3211-2,

VU la délibération n° 5 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation du Conseil départemental à son Président, notamment le point 6,

VU la convention relative au Programme départemental d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et en faveur de l'autonomie et du maintien

à domicile, validée par l'Assemblée départementale le 22 juin 2020, par délibération n°44, et son avenant n°2 validé en Commission permanente du 22 mai 2023, par délibération n°21, VU la délibération n°16 de l'Assemblée départementale du 28 novembre 2022, adoptant les nouveaux règlements de fonctionnement du dispositif et de la commission d'orientation et de suivi du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME), VU la délibération n°11 de l'Assemblée départementale du 27 septembre 2021, déléguant à Monsieur le Président du Conseil départemental l'attribution des subventions aux ménages porteurs d'un projet de réhabilitation de logement entrant dans le champ du Programme d'Intérêt Général contractualisé avec l'ANAH et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME), VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental, VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DONNER ACTE** à Monsieur le Président du Conseil départemental de sa communication des dossiers de subventions aux ménages dans le cadre des programmes Programme d'Intérêt Général (PIG), Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023, en vertu de la délégation octroyée en la matière.

PREND ACTE

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73213-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

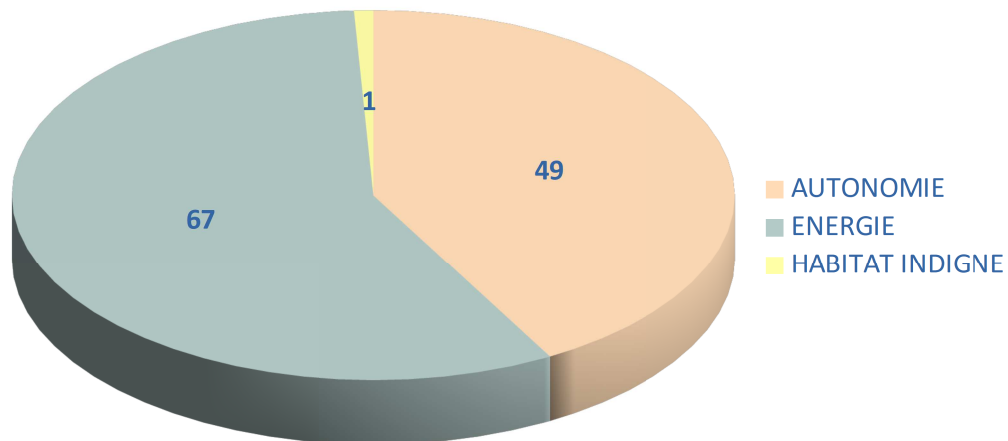
Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des Villes de Nevers et La Charité-sur-Loire

ANNEXE 6

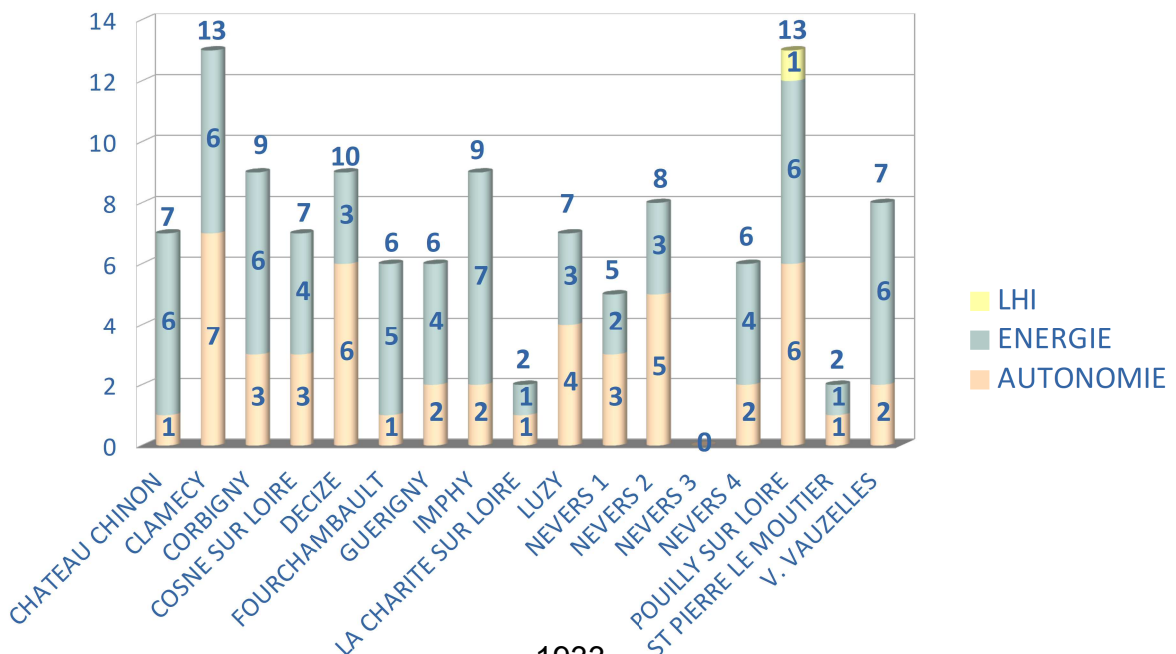
Subventions attribuées par le Conseil départemental dans le cadre du PIG sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023

	AUTONOMIE	ÉNERGIE	HABITAT INDIGNE
NOMBRE DE DOSSIERS	49	67	1
TOTAL	117		

RÉPARTITION PAR TYPE DE DOSSIER



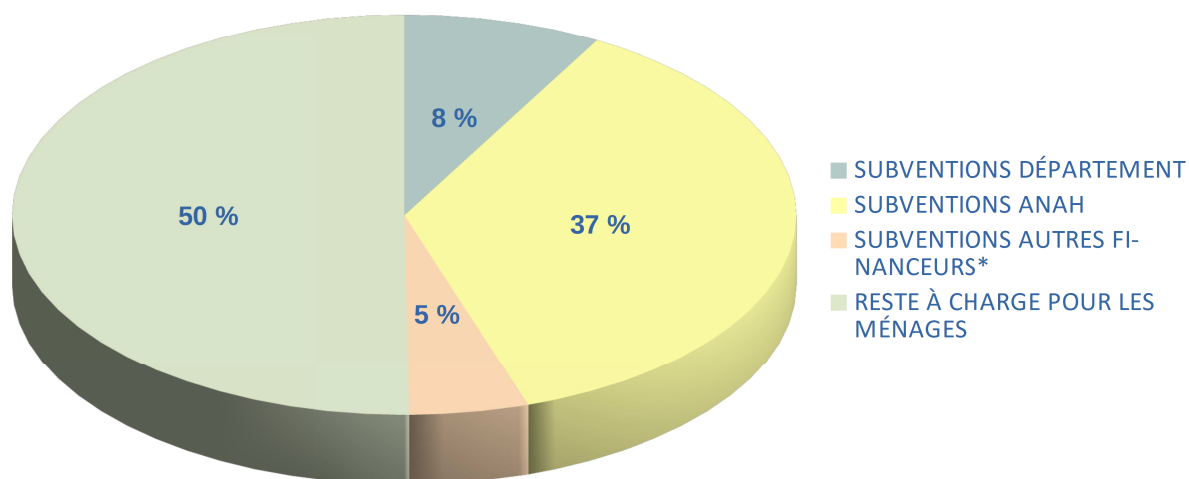
NOMBRE DE DOSSIERS PAR CANTON



AUTONOMIE ET MAINTIEN A DOMICILE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (sur les 49 dossiers relevant de cette thématique traités par le Département entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2023)

MONTAT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	450 952,35 €	100 %
SUBVENTIONS DÉPARTEMENT	36710,30 €	8 %
SUBVENTIONS ANAH	165 726,61 €	37 %
SUBVENTIONS AUTRES FINANCEURS*	22 142,56 €	5 %
RESTE À CHARGE POUR LES MÉNAGES	226 372,88 €	50 %



MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR

(sur un montant moyen de travaux de **9 203 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)

737 €	3 405 €	460 €	4 602 €
SUB CD 58	SUBVENTION ANAH	SUB AUTRES*	RESTE À CHARGE

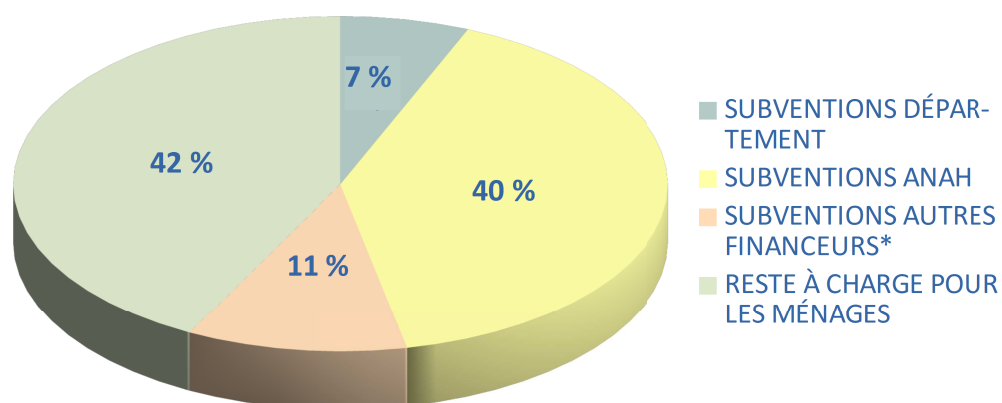
Pour un dossier « **Autonomie et maintien à domicile** » moyen s'élevant à **9 203 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **4 602 €**, soit **50 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage.

* CAISSE DE RETRAITE...

RENOVATION ENERGETIQUE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (sur les 67 dossiers relevant de cette thématique traités par le Département entre le 1^{er} juillet au 31 décembre 2023)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	2 122 021 €	100 %
SUBVENTIONS DÉPARTEMENT	134 695 €	7 %
SUBVENTIONS ANAH	856 950 €	40 %
SUBVENTIONS AUTRES FINANCEURS*	231 689 €	11 %
RESTE À CHARGE POUR LES MÉNAGES	898 687	42 %



Les **travaux de rénovation** entrepris par les ménages permettent un **gain énergétique moyen** de **42 %**, le plus petit gain sur cette période étant de 36,01 % et le plus élevé de 68,45 %.

MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR

(sur un montant moyen de travaux de **31 672 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)

2 217 €	12 669 €	3484 €	13 302 €
SUB CD 58	SUBVENTION ANAH	SUB AUTRES*	RESTE À CHARGE

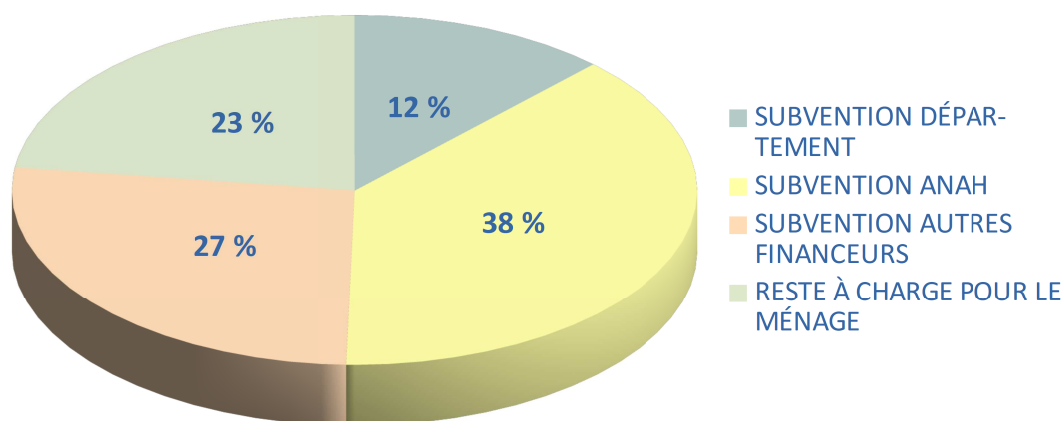
Pour un dossier « **Rénovation énergétique** » moyen s'élevant à **28 348 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **18 370 €**, soit **42 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage.

* : FNAME, PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE...

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (pour l'unique dossier relevant de cette thématique traité par le Département entre le 1^{er} juillet au 31 décembre 2023)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	65 484,35 €	100 %
SUBVENTION DÉPARTEMENT	8 000 €	12 %
SUBVENTION ANAH	25 000 €	38 %
SUBVENTION AUTRES FINANCEURS	17 500 €	27 %
RESTE À CHARGE POUR LE MÉNAGE	14 984,35 €	23 %



MONTANTS ATTRIBUÉS POUR CE DOSSIER

8 000 €	25 000 €	17 500 € (dont 5 000 € de FNAME)	14 984,35 €
SUB CD 58	SUBVENTION ANAH	SUB AUTRES*	RESTE À CHARGE

Pour ce dossier « **Lutte contre l'Habitat Indigne** » s'élevant à **65 484,35 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **50 500 €**, soit **77 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage. Ceux-ci permettront un gain énergétique de **35,90 %**.

* :FNAME, FONDATION ABBE PIERRE, PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE...

FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ENERGIE (FNAME)

CHIFFRES DU 2ème SEMESTRE 2023

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, 13 ménages ont pu bénéficier de l'aide du FNAME afin de réduire au maximum leur reste à charge.

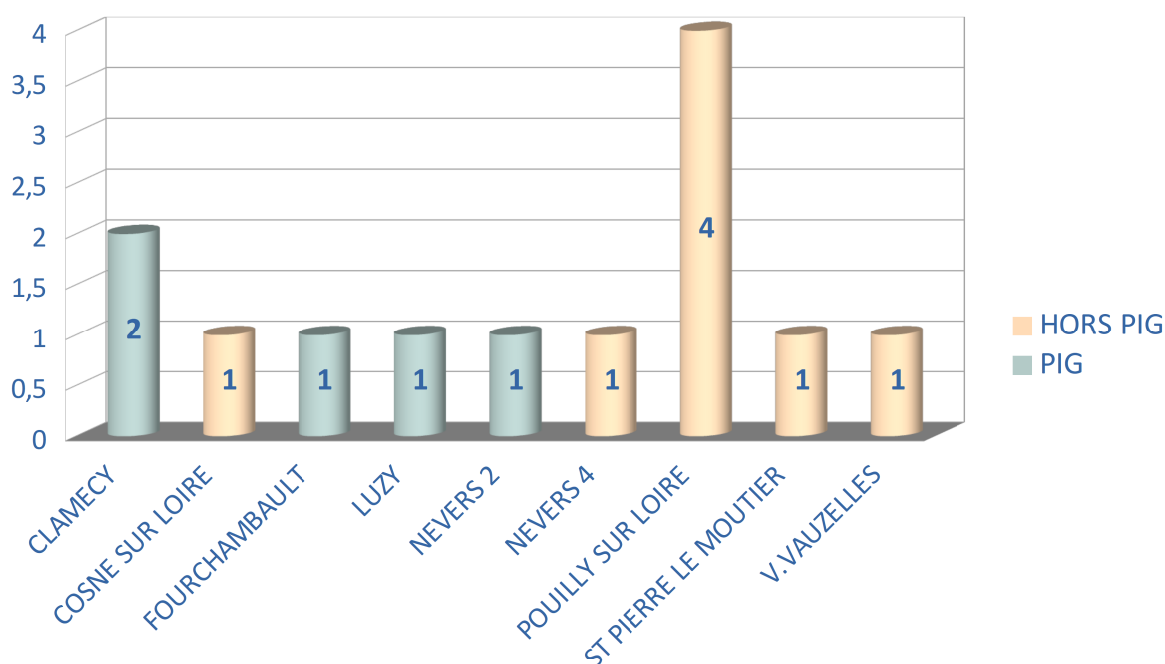
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS	Dossiers PIG	Dossiers HORS PIG
13	5	8

Il est à noter que ces 13 dossiers concernent des propriétaires occupants.

Les travaux subventionnés concernent généralement des changements de système de chauffage et/ou de ventilation, l'isolation de combles, de murs intérieurs ou extérieurs, mais la subvention peut également concerner la prise en charge de la facture d'un audit réalisé dans le cadre de l'étude d'une rénovation globale (dispositif EFFILOGIS), d'une expertise ou le changement d'un chauffe-eau énergivore par exemple.

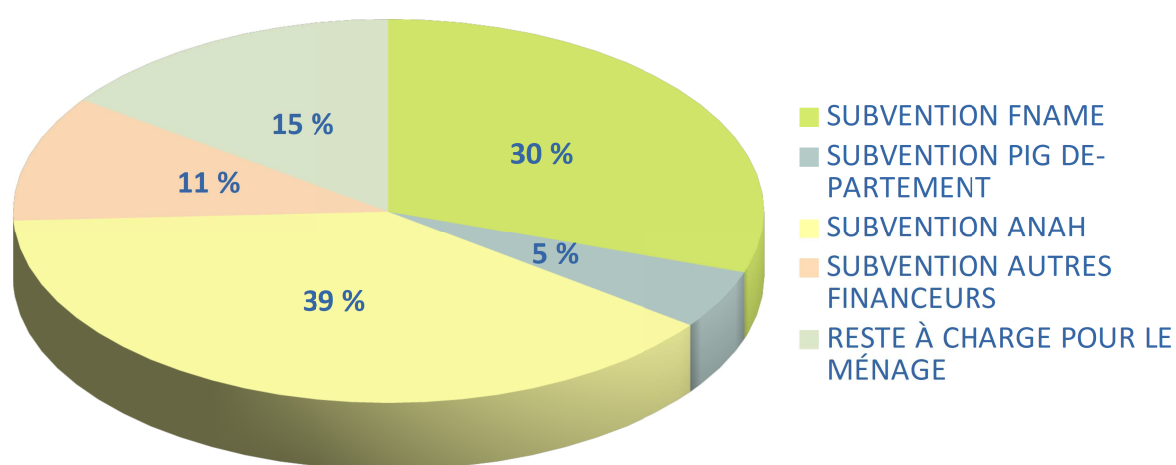
RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR CANTON

Pour le 2ème semestre 2023, les 13 dossiers instruits concernent 9 cantons nivernais.



RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (sur les 13 dossiers relevant du FNAME et traités par le Département entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2023)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	172 248 €	100 %
SUBVENTION FNAME	52 604 €	30 %
SUBVENTION PIG DEPARTEMENT	8 608 €	5 %
SUBVENTION ANAH	68 181 €	39%
SUBVENTION AUTRES FINANCEURS	18 498,15 €	11 %
RESTE À CHARGE POUR LE MÉNAGE	24 356,85 €	15 %



MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR

(sur un montant moyen de travaux de **13 250 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)



SUB FNAME

SUB PIG

SUB ANAH

**SUB
AUTRES***

RESTE À CHARGE

Pour l'ensemble des dossiers « **FNAME** » instruit sur cette période et pour lesquels le montant total des travaux s'élèvent à **172 248,03 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **147 892 €**, soit **85 % du coût total TTC** des travaux réalisés par les ménages.

* : PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE, FONDATIONS...

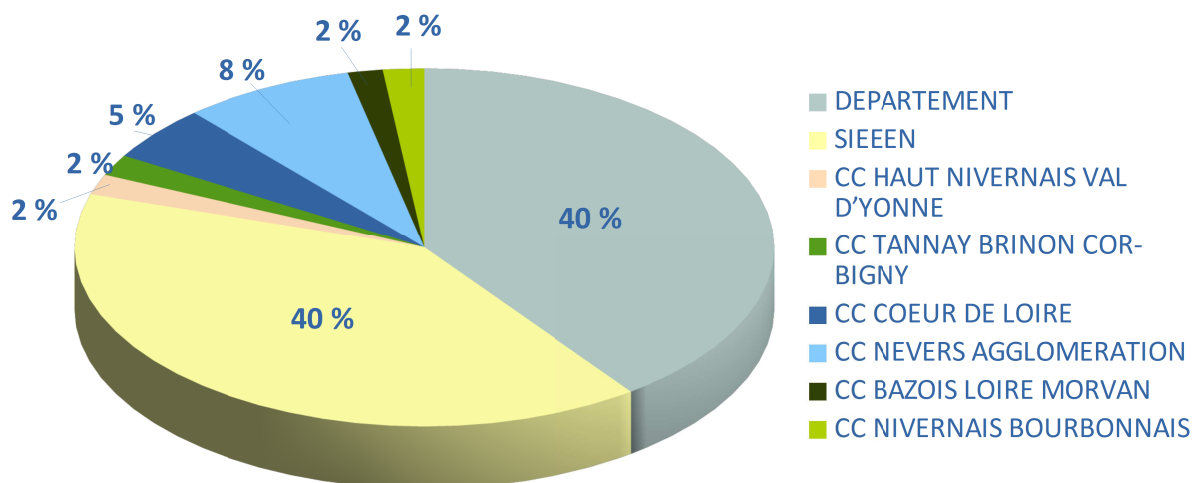
REPARTITION DES FINANCEMENTS APPORTES PAR LES MEMBRES DU DISPOSITIF FNAME

FINANCEURS	MONTANTS	%
DEPARTEMENT	20 997,50 €	40 %
SIEEEN	20 997,50 €	40 %
CC HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE	970 €	2 %
CC TANNAY BRINON CORBIGNY	1 000 €	2 %
CC COEUR DE LOIRE	2 614,31€	5 %
CC NEVERS AGGLOMERATION	4 177,20 €	8 %
CC BAZOIS LOIRE MORVAN	847,60 €	2 %
CC NIVERNAIS BOURBONNAIS	1 000 €	2 %

10 Communautés de Communes abondent désormais le FNAME en contribuant financièrement à hauteur de 20 % du montant décidé en commission, par exemple pour une aide maximale de 5 000 € au titre du FNAME, le Département et le SIEEEN contribuent à parts égales à hauteur de 2 000 € et la Communauté de Communes concernée contribue à hauteur de 1 000 €.

Les Communautés de Communes inscrites dans le dispositif sont, Coeur de Loire, Haut Nivernais Val d'Yonne, Tannay Brinon Corbigny, Nivernais Bourbonnais, Puisaye Forterre, Bazois Loire Morvan, Loire et Allier, Les Bertranges, Nevers Agglomération, Sud Nivernais.

Pour les dossiers engagés sur la période concernée, la répartition des financements attribués par les membres de la commission vous est présentée ci-dessous.



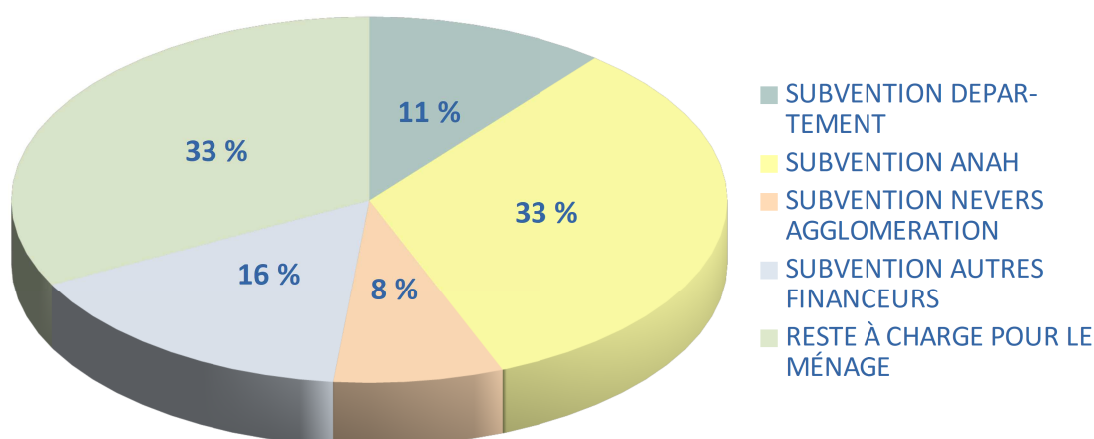
Pour ces 13 dossiers, l'ensemble des financements FNAME s'élève à **52 604,13 €**. Le Département et le SIEEEN engagent 20 997,50 € chacun et l'ensemble des Communautés de Communes engagent 10 609 €, afin de réduire au maximum le reste à charge pour les ménages.

OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Le Département de la Nièvre verse désormais les subventions relatives effectuées dans le cadres des OPAH des Villes de Nevers et de La Charité, directement aux particuliers, sur décision du Président du Conseil départemental. Il est à noter, que sur le second semestre 2023, un seul dossier a été instruit et il se situe sur la commune de Nevers (cf annexe 5)

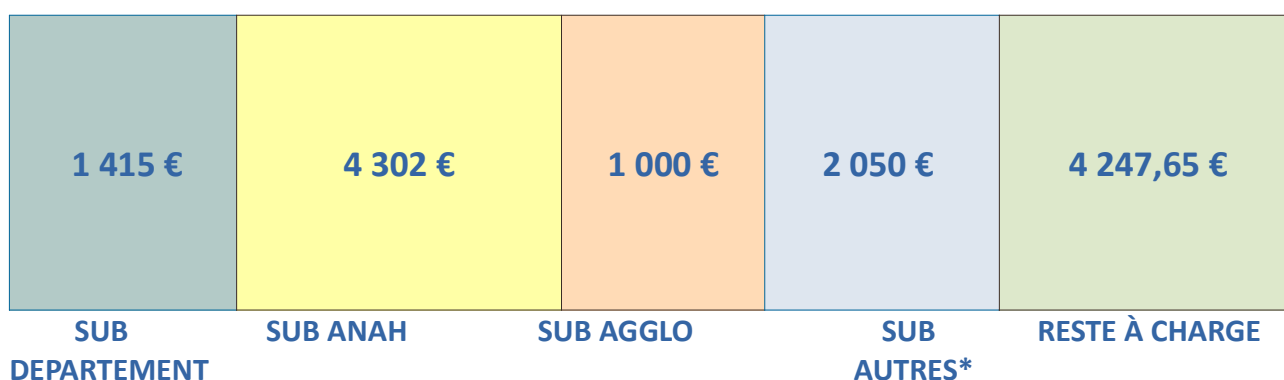
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (pour l'unique dossier relevant de cette thématique traité par le Département entre le 1^{er} juillet au 31 décembre 2023)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	13 014,65 €	100 %
SUBVENTION DEPARTEMENT	1 415 €	11 %
SUBVENTION ANAH	4 302 €	33 %
SUBVENTION NEVERS AGGLOMERATION	1 000 €	8 %
SUBVENTION AUTRES FINANCEURS	2 050 €	16 %
RESTE À CHARGE POUR LE MÉNAGE	4 247,65 €	33 %



MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR

(sur un montant de travaux de **13 014,75 € TTC** pour l'unique dossier relevant de cette thématique)



Pour ce dossier «OPAH » s'élevant à **13 014,75 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **8 767 €**, soit **67 %** du coût total TTC des travaux réalisés par le ménage. Ceux-ci permettront un gain énergétique de 38,06 %.

**PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE, FONDATIONS...*

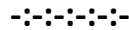
**Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)
Et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)**

Annexe 6

CUMUL DES DONNES DU PIG 3 (du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2023)

ANNEE 1 DU PIG		ANNEE 1 DU PIG		ANNEE 2 DU PIG		ANNEE 2 DU PIG		ANNEE 3 DU PIG		ANNEE 3 DU PIG		PROLONGATION ANNEE 3 DU PIG	
Du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020		Du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021		Du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2021		Du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022		Du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2022		Du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023		Du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2023	
SEMESTRE 2		SEMESTRE 1		SEMESTRE 2		SEMESTRE 1		SEMESTRE 2		SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
AUTONOMIE		AUTONOMIE				AUTONOMIE				AUTONOMIE		AUTONOMIE	
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
40	22 730,59 €	136	78 600,44 €	203	122 475,68 €	273	166 855,68 €	317	194 991,68 €	407	258 813,86 €	456	295 524,16 €
ENERGIE		ENERGIE				ENERGIE				ENERGIE		ENERGIE	
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
104	201 672,10 €	325	512 518,75 €	465	783 533,00 €	574	990 204,00 €	664	1 172 586,00 €	754	1 352 315,00 €	821	1 487 010,00 €
HABITAT INDIGNE		HABITAT INDIGNE				HABITAT INDIGNE				HABITAT INDIGNE		HABITAT INDIGNE	
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
1	5 700,00 €	2	11 400,00 €	3	19 400,00 €	4	27 400,00 €	5	35 400,00 €	6	78 800,00 €	7	86 800,00 €
FNAME		FNAME				FNAME				FNAME		FNAME	
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
11	30 075,20 €	16	41 557,20 €	24	67 780,20 €	36	100 985,20 €	49	135 368,20 €	58	171 012,20 €	71	223 616,33 €

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS

- Cabinet/Communication : Imaginer et partager avec Les Nivernais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU l'engagement 1 : Poursuivre Imagine la Nièvre,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Cabinet-Communication-Imprimerie soit :
 - . 949 421 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 289 500 € en dépenses d'investissement,
- **DE RECONDUIRE** la cotisation à l'association des départements solidaires à hauteur de 3 000 € et à l'association Solutions Solidaires à hauteur de 2 500 €.
- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement à l'Union Amicale des Maires de la Nièvre à hauteur de 7 000 €.
- **DE SOUTENIR** les radios associatives du département par les partenariats de communication selon la répartition suivante :
 - 5 000 € à BAC FM ;
 - 1 000 € à RCF Nièvre ;
 - 1 000 € à Sud Nivernais Radio ;
 - 1 000 € à Radio Morvan ;
 - 1 000 € à Nevers FM ;
 - 1 000 € à A2CN Flotteurs FM ;
 - 1 000 € à FDL.

Soit un montant total de 11 000 € pour sept radios associatives.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 19
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 1
(M. Daniel BARBIER)

Adopté à la majorité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabien BAZIN', written over a faint circular stamp.

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73359-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION BAC FM**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département - 58039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association BAC FM, association loi 1901

Sise BP 812 - 58 008 Nevers Cedex

Représentée par sa Directrice, Mme Catherine TRIPIER, dûment habilitée à signer la présente convention, dénommée ci-après « **l'Association** »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2024**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2024 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée.

Article 3 : Engagements de l'Association BAC FM

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association BAC FM : promotion du Département

- Relais systématique des communiqués et dossiers de presse **du Département**,
- Mise en place d'une émission mensuelle avec chacun des vice-présidents sur un sujet en lien avec sa délégation sous une forme à étudier avec la radio (un ou plusieurs invités, identifiée ou non « Département de la Nièvre »), d'une durée de trente minutes.
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association BAC FM : fourniture du bilan et podcasts :

- **A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :**
- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews... relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces...

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services du **Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 5 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....

Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil départemental,

Pour l'Association BAC FM
La Directrice,

Monsieur Fabien BAZIN

Madame Catherine TRIPIER

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET FRÉQUENCE DES LOISIRS**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n° ci-après dénommé « le Département »

D'une part.

ET

L'Association Fréquence Des Loisirs (FDL), association loi 1901

Sise 12 cours Gambetta 58170 LUZY

Représentée par son Président, Monsieur André LARGE, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2024**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2024 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée.

Article 3 : Engagements de l'Association Fréquence Des Loisirs

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- Fréquence des Loisirs: promotion du Département

Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,

- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...

Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- Fréquence Des Loisirs: fourniture du bilan et podcasts :

Fourniture d'un bilan justificatif détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Article 4 : Engagements du Département

Fourniture d'informations pour la réalisation et la conception d'émissions

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonce.

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions du **Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** une subvention de 1 000 € .

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la subvention attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, entraîne l'annulation partielle ou totale de la subvention et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

Nonobstant le cas prévu à l'article 2 de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

En cas d'échec, la partie la plus diligente pourra saisir le Tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Nevers, le.....

Etablie en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil départemental

Pour l'Association Fréquence des Loisirs
Le Président

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur André LARGE

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION NEVERS FM**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du Conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »

D'une part.

ET

L'Association Nevers FM, association loi 1901

Sise 108 avenue du 8 mai 1945, 58660 Coulanges-lès-Nevers

Représentée par son Président, M. Franklin Olivier Jouanique, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2024**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2024 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée.

Article 3 : Engagements de l'Association Nevers FM

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1-: L' Association Nevers FM : promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'Association Nevers FM: fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces.

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une quelconque des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....

Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le **Département de la Nièvre**
Le Président du Conseil départemental,

Pour l'association Nevers FM
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Franklin Olivier JOUANIQUE

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION RADIO MORVAN**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cédex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association RADIO MORVAN, association loi 1901

Sise 9 route de Nevers BP 46 - 58 120 CHATEAU-CHINON

Représentée par son Président, M. Jean-Claude RONCHI, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, le **Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2024**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2024 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée.

Article 3 : Engagements de l'Association Radio Morvan

En contrepartie de la somme versée par le **Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association Radio Morvan: promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse **du Département**,
- Valorisation des actions menées par **le Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel **du Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association Radio Morvan: fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews... relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces...

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services du **Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une quelconque des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....

Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du conseil départemental

Pour l'Association Radio Morvan
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Jean-Claude RONCHI

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION RCF NIEVRE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »,,

D'une part.

ET

L'Association RCF Nièvre, association loi 1901

Sise 21 rue Gustave Mathieu 58 000 Nevers

Représentée par son Président, M. Jean CHAUMARD, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** ».

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2024**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2024 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée.

Article 3 : Engagements de l'Association RCF Nièvre

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association RCF Nièvre : promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,
- Mise en place d'une émission mensuelle avec chacun des vice-présidents sur un sujet en lien avec sa délégation sous une forme à étudier avec la radio (un ou plusieurs invités, identifiée ou non « Département de la Nièvre »), d'une durée de trente minutes.
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association RCF Nièvre: fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews... relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces.

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une quelconque des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....
Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil départemental

Pour l' Association **RCF Nièvre**
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Jean CHAUMARD

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
ET L'ASSOCIATION SUD NIVERNAIS RADIO**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association Sud Nivernais Radio, association loi 1901

Sise 1 rue Jean-Jacques Rousseau, BP 50015 58 300 Decize

Représentée par son Président, M. Michel GUYOUX, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** ».

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2024**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée l'année 2024 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée.

Article 3 : Engagements de l'Association Sud Nivernais Radio

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1-: L' Association Sud Nivernais Radio promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'Association Sud Nivernais Radio: fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews... relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces.

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une quelconque des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....
Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le **Département de la Nièvre**
Le Président du conseil départemental,

Pour l'association Sud Nivernais Radio
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Michel GUYOUX

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION ENTRE LE DEPARTEMENT
DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION A2CN FLOTTEURS FM**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association A2CN Floteurs FM, association loi 1901

Sise, BP 33, 58 501 Clamecy Cedex

Représentée par sa Présidente, Mme Marie-Hélène KULHANECT, dûment habilitée à signer la présente convention, dénommée ci-après « **l'Association** ».

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2024**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée.

Article 3 : Engagements de l'Association A2CN Floteurs FM

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association A2CN Flotteur FM : promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association A2CN Flotteur FM : fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif de l'année écoulée détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier,
- le temps d'antenne consacré au département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews... relatif au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces.

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Département** concernés par l'événement ou l'action. Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....

Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil départemental

Pour l'Association A2CN Flotteur FM
La Présidente,

Monsieur Fabien BAZIN

Madame Marie-Hélène KULHANECT

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - DEVOIR D'HISTOIRE

- Archives : Devoir d'Histoire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code du Patrimoine, notamment ses articles L.211-1 à L.222-3, R.212-62 et R.212-63,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Émancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Devoir de Mémoire soit :
 - . **11 500 €** en dépenses de fonctionnement,
 - . **145 000 €** en dépenses d'investissement,

 - . **3 000 €** en recettes de fonctionnement,
 - . **10 000 €** en recettes d'investissement,

- **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous documents nécessaires à l'application de l'ensemble de ces décisions ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-73555-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 25

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 9

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE 2024-2025

- Politique finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L.3211-1 et L.3211-2,

VU la délibération n° 5 du 1^{er} juillet 2021, point 2.1 portant délégations de l'Assemblée départementale à son Président,

VU le Rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la commission Finances et Moyens Généraux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la souscription d'une ligne de trésorerie de 5 millions d'euros à taux variable EURIBOR 3 MOIS + 0,39 %, auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE, pour un an à compter du 1^{er} avril 2024.

PREND ACTE

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-74028A-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

SYNTHESE CONSULTATION LIGNE DE TRESORERIE 2024

	Caisse d'Epargne De Bourgogne Franche-Comté	La Banque Postale		Crédit Agricole Centre Loire	Crédit Mutuel
	PROPOSITION N° 1	PROPOSITION N°1	PROPOSITION N°2	PROPOSITION N°1	PROPOSITION N°1
Montant de la ligne	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€
Validité de la convention	1 an	364	364	364	1 an
Fréquence Interêts	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Mensuelle	Trimestrielle
Index de référence	€str (au 29/02 = 3,887 %)	€str (au 29/02 = 3,887%)		EURIBOR 3M (au 29/02 = 3,9370 %)	EURIBOR 3M (au 29/02 = 3,9370%)
Base de calcul en nombre de jours	360	360	30/360	360	360
Marges en %	€str + 0,60%	€str + 0,860 %	Taux fixe 4,720 %	Euribor 3 mois + 0,39 %	0,80 %
Observations	Tirage : Pas de montant minimum	Tirage minimum : 10 000 €	Tirage minimum : 10 000 €	Tirage minimum : 15 000 €	Tirage : Pas de montant minimum
Commissions ou frais éventuels	Commission d'engagement : 0,10 %, soit 5 000 € Commission de non utilisation : 0,050 %	Commission d'engagement : 0,05 %, soit 2 500 € Commission de non utilisation : 0,050 % soit 2500 €	Commission d'engagement : 0,05 %, soit 2 500 € Commission de non utilisation : 0,050 % soit 2500 €	Commission d'engagement : 0,05 %, soit 2 500 € Commission de non utilisation : néant	Commission d'engagement : 0,10 %, soit 5 000 € Commission de non utilisation : néant
Date prise effet du contrat	1 mois à compter de l'édition du contrat.	Trois semaines apres la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 26/04/2024.	Trois semaines apres la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 26/04/2024.	A la date de signature de la convention.	
Validité de l'offre	Fin de mois calendaire.	14/03/24	14/03/24	11/03/24	29/03/24

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 25

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 9

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : GESTION DE LA DETTE 2023

- Politique finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L.3211-2 et L.3231-4 à L.3231-5,

VU la délibération n° 5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de l'assemblée au Président,

Considérant que le Président doit rendre compte à l'assemblée des décisions prises en vertu de cette délégation,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- DE PRENDRE ACTE :

- de la souscription d'un prêt de 5 M€ sur l'exercice 2023 auprès du Crédit Agricole Centre Loire (budget principal) sur une durée de 20 ans à taux fixe 3,66 %,
- de la souscription d'un prêt de 5 M€ sur l'exercice 2023 auprès de ARKEA (budget principal) sur une durée de 20 ans à taux variable EURIBOR 3 MOIS + 0,70 %,
- de la souscription d'un prêt de 4 M€ sur l'exercice 2023 auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (budget principal) sur une durée de 20 ans à taux variable EURIBOR 6 MOIS + 0,77 %,
- de la souscription d'un prêt de 1 M€ sur l'exercice 2023 auprès de la CDC Banque des Territoires (budget principal) sur une durée de 25 ans à taux variable livret A + 0,60 %,
- de la souscription d'un prêt de 2 M€ sur l'exercice 2023 auprès du Crédit Agricole Centre Loire (budget principal) sur une durée de 20 ans à taux variable EURIBOR 3 MOIS + 0,78 %.

PREND ACTE

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-73922-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS – 1ERE CONSULTATION 2023 – MAI 2023

Banque	Montant	Durée	Type de taux	Taux	Offre retenue	Montant souscrit
AFL - Agence France Locale	9 500 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,51% (Exact/360)		
AFL - Agence France Locale	9 500 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,67% (Exact/360)		
Arkéa	5 000 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,70% (Exact/360)	X	5 M€
Société Générale	9 500 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,90% (Exact/360)		
Saarlb - Landesbank Saar	9 500 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,97% (Exact/360)		
Arkéa	5 000 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,74% (30/360)		
Crédit Agricole	5 000 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,66% (Exact/360)	X	5 M€
Crédit Agricole	5 000 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,68% (Exact/360)		
Crédit Agricole	5 000 000,00 €	20 ans	Multiphase	Taux fixe à 3,84% (Exact/360) pendant 10 ans puis Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,71% (Exact/360)		
Autres	9 500 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,75% (30/360)		
Autres	9 500 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,78% (Exact/360)		
Banque des Territoires	9 500 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,79% (30/360)		
Société Générale	9 500 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,84% (Exact/360)		
Société Générale	9 500 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,81% (Exact/360)		
La Banque Postale	5 200 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,84% (30/360)		
La Banque Postale	3 800 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,84% (30/360)		
La Banque Postale	3 800 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,89% (30/360)		
La Banque Postale	5 200 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,89% (30/360)		
Saarlb - Landesbank Saar	9 500 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois + 0,91% flooré à 0,00% (Exact/360)		
Société Générale	9 500 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,86% (Exact/360)		
Société Générale	9 500 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,84% (Exact/360)		
Société Générale	9 500 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,85% (Exact/360)		
Société Générale	9 500 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 2,00% + 0,43% (Exact/360)		
La Banque Postale	500 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,89% (30/360)		
Société Générale	9 500 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 2,00% + 0,41% (Exact/360)		
La Banque Postale	500 000,00 €	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,94% (30/360)		
Société Générale	9 500 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 2,00% + 0,48% (Exact/360)		
La Banque Postale	3 800 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 12 Mois flooré à 0,00% + 0,88% (Exact/360)		
La Banque Postale	5 200 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 12 Mois flooré à 0,00% + 0,88% (Exact/360)		
La Banque Postale	5 200 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 1,07% (Exact/360)		
La Banque Postale	3 800 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 1,07% (Exact/360)		
La Banque Postale	500 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 12 Mois flooré à 0,00% + 0,93% (Exact/360)		
La Banque Postale	500 000,00 €	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 1,12% (Exact/360)		
Banque des Territoires	5 000 000,00 €	20 ans	Taux variable	Livret A flooré à 0,00% + 0,40% (30/360)		

RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS – 2EME CONSULTATION – NOVEMBRE 2023

Banque	Montant	Durée	Type de taux	Taux	Offre retenue	Montant souscrit
Banque des Territoires	2 000 000,00	25 ans	Taux variable	Livret A + 0,60% (30/360)	X	1 M€
La Banque Postale	10 000 000,00	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,84% (30/360)		
Banque Populaire	5 000 000,00	20 ans	Taux variable	Euribor 06 Mois + 0,77% flooré à 0,00% (30/360)	X	4 M€
Crédit Agricole	5 000 000,00	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,90% (Exact/360)		
Rivage Investment	10 000 000,00	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 4,10% (Exact/360)		
Autres	10 000 000,00	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois + 0,76% flooré à 0,00% (Exact/360)		
Crédit Agricole	5 000 000,00	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,78% (Exact/360)	X	2 M€
Saarlb - Landesbank Saar	10 000 000,00	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 4,09% (30/360)		
Arkéa	10 000 000,00	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,79% (Exact/360)		
La Banque Postale	10 000 000,00	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 3,87% (30/360)		
Caisse d'Epargne	10 000 000,00	20 ans	Taux variable	Livret A + 1,20% (Exact/360)		
Caisse d'Epargne	1 000 000,00	20 ans	Taux variable	Livret A + 1,20% (Exact/360)		
Saarlb - Landesbank Saar	10 000 000,00	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois + 0,87% flooré à 0,00% (Exact/360)		
La Banque Postale	10 000 000,00	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,82% (Exact/360)		
Arkéa	10 000 000,00	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 4,27% (30/360)		
La Banque Postale	10 000 000,00	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,84% (Exact/360)		
Banque Populaire	5 000 000,00	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 4,19% (30/360)		
Société Générale	10 000 000,00	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 1,01% (Exact/360)		
Société Générale	10 000 000,00	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 4,12% (Exact/360)		
Société Générale				Euribor 03 Mois flooré à 3,00% + 0,46% (Exact/360) pendant 10 ans puis Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 0,46% (Exact/360)		
	10 000 000,00	20 ans	Multiphase			
Société Générale	10 000 000,00	20 ans	Taux variable	Euribor 12 Mois flooré à 0,00% + 0,84% (Exact/360)		
Crédit Agricole	10 000 000,00	20 ans	Taux variable	Euribor 03 Mois flooré à 0,00% + 1,33% (Exact/360)		
Crédit Agricole	10 000 000,00	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 4,45% (Exact/360)		
Caisse d'Epargne	10 000 000,00	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 5,03% (30/360)		
Caisse d'Epargne	1 000 000,00	20 ans	Taux fixe	Taux fixe à 5,03% (30/360)		

EMPRUNTS SOUSCRITS EN 2023

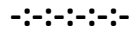
Date signature	N° Finance Active	Banque	Budget	Montant du prêt	durée du prêt	Taux	Déblocage des fonds
21/06/2023	450	CREDIT AGRICOLE	Budget principal	5 M€	20 ans	taux fixe 3,66 %	la totalité le 01/08/2023
28/06/2023	451	ARKEA	Budget principal	5 M€	20 ans	EUR3M + 0,70 %	la totalité le 30/11/2023
14/12/2023	452	BANQUE POPULAIRE	Budget principal	4 M€	20 ans	EUR6M + 0,77 %	la totalité le 29/12/2023
21/12/2023	453	CDC – BANQUE DES TERRITOIRES	Budget principal	1 M€	25 ans	livret A + 0,60 %	la totalité le 29/12/2023
22/12/2023	454	CREDIT AGRICOLE	Budget principal	2 M€	20 ans	EUR3M + 0,78 %	la totalité le 29/12/2023

inscriptions budget 2023 (BP + DM)

budget ppal 17 M€

budget Magny-Cours 0,00 €

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 25

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 9

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET

Excusés : 0

OBJET : RÉFÉRENTIEL M57 - FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT
- Politique finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article D.3321-1,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU les délibérations du Conseil départemental du 19 décembre 2003, du 12 décembre 2011, du 19 novembre 2012 et du 21 mars 2016 prises en application de la réglementation budgétaire et comptable,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le périmètre et les durées d'amortissement figurant en annexe à la présente délibération,
- **DE FIXER** le seuil des biens de faible valeur à 1 000 € TTC et d'autoriser leur sortie de l'inventaire comptable de l'ordonnateur dès qu'ils ont été intégralement amortis,
- **D'ADOPTER** le calcul des dotations aux amortissements selon la méthode dite du *prorata temporis* à partir de la date figurant sur la carte grise pour les véhicules, de la date inscrite sur le bon de livraison du bien ou de la date du dernier mandat de l'élément de patrimoine,
- **DE DÉROGER** à la règle du *prorata temporis* pour les biens de faible valeur,
- **DE SORTIR** le matériel et l'outillage technique (comptes 2157X) et les biens meubles (comptes 218X) de l'inventaire comptable dès qu'ils ont été intégralement amortis,
- **DE NE PAS RETENIR** la méthode de comptabilisation des immobilisations par composant,
- **DE FIXER** le seuil minimum de suivi individualisé des subventions versées à 75 000 €, seuil à partir duquel l'amortissement de la subvention se fera suivant la règle du *prorata temporis*. À défaut d'informations sur la date de mise en service du bien financé et/ou de la durée d'amortissement pratiquée par le bénéficiaire, le Département appliquera la durée d'amortissement votée par la collectivité pour les dépenses de la même nature comptable et prendra en compte la date du dernier mandat versé pour le calcul de l'amortissement au *prorata temporis*,
- **D'ABROGER** les délibérations du 19 décembre 2003, du 12 décembre 2011, du 19 novembre 2012 et du 21 mars 2016.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-73967-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

ANNEXE 1 – Durées d’amortissement

Type de biens	Nature comptable	Durée	Modalités d’amortissement
Biens de faible valeur			
Biens de faible valeur <= 1 000 € TTC	Toutes natures comptables de la classe 2	1 an	Exercice suivant
Immobilisations incorporelles			
Frais d’études non suivis de réalisation	2031	5 ans	Prorata temporis
Frais de recherche et de développement	2032	4 ans	Prorata temporis
Frais d’insertion non suivis de réalisation	2033	5 ans	Prorata temporis
Logiciel applicatif	2051	6 ans	Prorata temporis
Logiciel bureautique	2051	2 ans	Prorata temporis
Logiciel de production	2051	4 ans	Prorata temporis
Subventions d’équipement versées inférieures à 75 000 €			
Biens mobiliers, matériels et études	204....1	5 ans	Exercice suivant
Bâtiments et installations	204....2	25 ans	Exercice suivant
Projets d’infrastructures d’intérêt national	204....3	40 ans	Exercice suivant
Subventions d’équipement versées supérieures à 75 000 €			
Biens mobiliers, matériels et études	204....1	5 ans	Prorata temporis
Bâtiments et installations	204....2	25 ans	Prorata temporis
Projets d’infrastructures d’intérêt national	204....3	40 ans	Prorata temporis
Immobilisations corporelles			
Plantations	2121	15 ans	Prorata temporis
Autres agencements et aménagements	2128	20 ans	Prorata temporis
Bâtiments administratifs	21311	25 ans	Prorata temporis
Bâtiments scolaires	21312	20 ans	Prorata temporis
Bâtiments sociaux et médico-sociaux	21313	25 ans	Prorata temporis
Bâtiments culturels et sportifs	21314	25 ans	Prorata temporis
Autres bâtiments publics	21318	25 ans	Prorata temporis
Installations de voirie	2152	20 ans	Prorata temporis
Réseaux divers	2153X	20 ans	Prorata temporis
Matériel technique scolaire	2157X	6 ans	Prorata temporis
Matériel roulant de voirie	2157X	5 ans	Prorata temporis
Autre matériel technique	21578	12 ans	Prorata temporis
Biens historiques et culturels immobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	21612	30 ans	Prorata temporis
Biens historiques et culturels mobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	21622	8 ans	Prorata temporis
Installations de voirie	2181	20 ans	Prorata temporis
Autres matériels de transport (voitures et camions)	21828	5 ans	Prorata temporis
Autres matériels de transport (véhicules lourds)	21828	8 ans	Prorata temporis
Matériel informatique scolaire	21831	4 ans	Prorata temporis
Matériel informatique	21838	4 ans	Prorata temporis
Matériel et mobilier de bureau scolaire	21841	10 ans	Prorata temporis
Matériel et mobilier de bureau	21848	10 ans	Prorata temporis
Matériel de téléphonie	2185	4 ans	Prorata temporis

La lettre «X» indique une extension de la nature comptable «racine».Se référer au plan de comptes M.57

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 24

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Martine GAUDIN

Excusés : 0

OBJET : MOTION : L'ECOLE RURALE DE DEMAIN COMMENCE AUJOURD'HUI

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le règlement intérieur de l'assemblée départementale, adopté par délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023, et modifié par délibération n°8 du Conseil départemental du 3 juillet 2023, et notamment son article 2.14,
VU la proposition de motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » intitulée à l'école rurale de demain commence aujourd'hui,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la motion intitulée « l'école rurale de demain commence aujourd'hui », jointe en annexe.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Fabien BAZIN".

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-74368-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

Motion

présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Écologique et Solidaire »

lors de la session du 25 et 26 mars 2024

L'école rurale de demain commence aujourd'hui

La carte scolaire prévue pour l'année scolaire 2024-2025 a été définitivement arrêtée le 21 mars 2024 lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN). Il en ressort encore et toujours des coupes franches dans les effectifs de tous les niveaux du premier degré donc des fermetures de classes, alors que le Conseil départemental demande un moratoire sur 3 ans (objectif zéro fermeture) prenant en compte la spécificité de notre territoire rural.

À la rentrée 2024, dans la Nièvre, ce seront 18 postes en moins dans le 1^{er} degré déjà lourdement impacté les années précédentes. Des fermetures de classes se profilent en zone rurale comme en zone urbaine, amplifiant le nombre de classes multi-niveaux et/ou surchargées.

Les parents d'élèves, les syndicats enseignants, les élus de toutes sensibilités, les Nivernais et Nivernaises ne peuvent accepter que leurs enfants soient maltraités de la sorte et selon une mécanique purement comptable.

Le désengagement de l'Éducation Nationale à Nevers, la disparition des services publics en général et ceux de l'Éducation Nationale en particulier doit immédiatement cesser.

D'autant qu'il s'opère désormais même au détriment des enfants en situation de handicap, l'État n'hésitant pas à demander aux collectivités locales de prendre en charge les salaires sur les temps périscolaires des Accompagnants des élèves en situation de handicap dont il a lui-même organisé la précarité !

Le Conseil départemental demande instamment que les spécificités de l'école en milieu rural soient mieux prises en compte et qu'au delà de l'extension des Territoires d'éducation rurale qu'il a obtenue, une véritable expérimentation soit engagée qui permette d'apporter des solutions globales adaptées aux réalités du terrain comme aux besoins des familles .

Ils demandent à l'État comme préalable de cesser toute fermeture de classe.

Ils proposent :

- d'inscrire les départements ruraux en Zone d'Éducation Prioritaire. Disposant d'atouts indéniables, ces départements n'échappent pas aux contraintes géographiques ;
- de créer des bassins de projets pédagogiques ;
- de mettre en place des « contrats territoriaux pour l'égalité scolaire » ;
- de développer et soutenir le dispositif Collèges de demain ;
- d'augmenter le nombre de professionnels accompagnant les élèves en difficulté (médecins, infirmières, psychologues...) et de mettre des moyens à la hauteur des missions de ces derniers ;
- de garantir la prise en charge des enfants en situation de handicap parce que c'est à l'État d'assurer la continuité de leur accompagnement.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 24

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Martine GAUDIN

Excusés : 0

OBJET : MOTION : EVOLUTION DES AIDES BOIS ENERGIE

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le règlement intérieur de l'assemblée départementale, adopté par délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023, et modifié par délibération n°8 du Conseil départemental du 3 juillet 2023, et notamment son article 2.14,
VU la proposition de motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » relative à l'évolution des aides bois énergie,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la motion qui porte sur l'évolution des aides bois énergie, jointe en annexe.

**Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0**

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-74374-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

Motion

présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Écologique et Solidaire »

lors de la session du 25 et 26 mars 2024

Évolution des aides bois énergie

En fin d'année, le gouvernement annonçait une rénovation du dispositif MaPrimeRénov' et décidait, à compter du 1^{er} avril 2024, de réduire de 30 % les aides dédiées aux installations de chauffage au bois pour les particuliers.

Cette décision surprenante impacte une nouvelle fois les départements ruraux dont le mix énergétique territorial repose sur l'usage du bois.

Le chauffage au bois est culturellement ancré dans les territoires ruraux. Il offre un confort avéré. La ressource s'y trouve aisément, et à des tarifs attractifs. Ce mode de chauffage est une nécessité économique absolue pour de très nombreux foyers. Pour rappel, un quart des Nivernais est en situation de précarité énergétique.

Le bois de chauffage tient également une place prégnante, car les réseaux gaziers sont peu développés sur le territoire départemental et l'électricité n'est pas toujours une bonne réponse, notamment en moyenne altitude et pour les nombreux logements énergivores du parc nivernais.

Si certains équipements de chauffage au bois, en particulier les plus anciens, peuvent interroger en raison de leurs émissions, il apparaît plus cohérent d'accompagner les ménages dans l'acquisition de matériels plus performants que de les orienter vers d'autres sources d'énergie.

Non seulement cette décision du gouvernement ne trouve donc pas de justification technique, mais elle ne répond pas à l'ambition affichée du dispositif MaPrimeRénov' et elle n'est pas adaptée à notre territoire.

En conséquence, les élus du Conseil départemental de la Nièvre demandent :

- le maintien des aides au chauffage de bois pour les particuliers ; le bois reste aujourd'hui la première énergie renouvelable en France, et répond aux exigences économiques et techniques des habitants en milieu rural ;
- le réexamen de l'orientation des aides ; le bois est un élément structurant de l'économie locale et de l'autonomie énergétique des territoires.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 24

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Martine GAUDIN

Excusés : 0

**OBJET : MOTION : PERENNISATION DU DISPOSITIF D'ACTION DE SANTE
LIBERALE EN EQUIPE**

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le règlement intérieur de l'assemblée départementale, adopté par délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023, et modifié par délibération n°8 du Conseil départemental du 3 juillet 2023, et notamment son article 2.14,

VU la proposition de motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire relative à la pérennisation du dispositif d'Action de Santé Libérale en Equipe,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la motion relative à la pérennisation du dispositif d'Action de Santé Libérale en Equipe, jointe en annexe.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-74372-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

Motion

présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Écologique et Solidaire »

lors de la session du 25 et 26 mars 2024

Pérennisation du dispositif d'Action de Santé Libérale En Équipe

Le dispositif ASALEE (Action de Santé Libérale En Équipe) de coopération entre médecins généralistes et infirmiers, créée en 2004, a pour objectif d'améliorer la prise en charge de patients souffrant de pathologies chroniques : sevrage tabagique, diabète de type 2, risques cardiovasculaires, bronchopneumopathie, troubles du sommeil... Via des protocoles d'éducation thérapeutique.

Ce dispositif est incontestablement une réussite puisqu'il a permis de faciliter le parcours de soins du patient en valorisant de nouvelles compétences paramédicales tout en faisant gagner du temps aux médecins.

Ainsi 9000 médecins généralistes coopèrent avec plus de 2000 infirmières et près d'un million de patients peuvent bénéficier de cet accompagnement. La prise en charge des patients est excellente avec une écoute, une proximité beaucoup plus importante, ce qui permet le dépistage plus précoce de certaines pathologies.

Le dispositif ASALEE remplit donc une réelle mission de santé publique particulièrement importante dans les territoires ruraux. Or, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) a acté la fin du financement du loyer des locaux professionnels (souvent au sein de maison de santé) pour l'hébergement des infirmières ASALEE et ce au 31 décembre 2023. Cette décision brutale, sans concertation, suite au refus de l'association ASALEE d'autoriser une intervention de la CNAM dans le temps de travail et les missions des médecins et infirmières, provoque un émoi important et une inquiétude légitime des professionnels mobilisés et des élus locaux. Cette absence de financement nuit à l'égalité territoriale.

À cela s'ajoute des situations surprenantes. Ainsi, dans la Nièvre au mois de février 2024, les 9 infirmières ASALEE ont vu le versement de leur salaire retardé, mettant en difficulté ces professionnels.

À ce jour, il est anormal que leurs dates de paiement pour les prochains salaires soient inconnues.

L'ensemble de ces problèmes financiers de l'association ASALEE qui découle de la non prise en charge de la CNAM, mettent à mal le travail de tous, infirmiers et médecins mais également des interrogations pour les patients, et génèrent ainsi beaucoup de stress notamment sur la pérennité du dispositif dans le département.

Les conseillers départementaux demandent :

- que le dispositif ASALEE puisse être pérennisé notamment par un financement de cette association à hauteur de sa mission ;
- que la CNAM continue de financer les loyers d'hébergement des professionnels de santé de ce dispositif ;
- que l'association ASALEE puisse disposer d'une trésorerie suffisante pour que les salaires puissent être versés en temps et en heure.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 24

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAN a donné pouvoir à Mme Martine GAUDIN

Excusés : 0

OBJET : MOTION : VIGILANCE SUR L'ACCES DU DROIT A L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG)

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le règlement intérieur de l'assemblée départementale, adopté par délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023, et modifié par délibération n°8 du Conseil départemental du 3 juillet 2023, et notamment son article 2.14,

VU la proposition de motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » intitulée « vigilance sur l'accès du droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) »,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la motion intitulée « vigilance sur l'accès du droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) », jointe en annexe.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Fabien Bazin".

Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-74377-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

Vœux

présenté par le groupe « Vivre la Nièvre Écologique et Solidaire »

lors de la session du 25 et 26 mars 2024

Vigilance sur l'accès du droit à l'IVG

Le droit déjà consacré par la loi en France depuis 1975, à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) permet aux femmes de disposer librement de leur corps et de faire des choix en accord avec leur situation personnelle, familiale et sociale. Mais ce droit est aujourd'hui soumis à de violentes remises en question .

Le Conseil Départemental de la Nièvre, ses élus, conscient de l'importance fondamentale de la protection et de la garantie de ces droits, se félicite par conséquent de l'inscription du droit à l'IVG comme un principe fondamental dans la Constitution française.

Le mouvement du Planning familial estimant qu'une « deuxième étape sera nécessaire pour améliorer l'accès et les moyens dédiés, car il existe encore de vraies difficultés d'accès à l'IVG », Le respect des principes d'inclusion, de non-discrimination, d'égalité territoriale doit plus que jamais nous mobiliser.

Aussi, le Conseil départemental de la Nièvre reste vigilant afin d'accorder dans les meilleures conditions l'accès à l'IVG, aux femmes nivernaises.

Pour 2023, le Centre de Santé Sexuelle (CSS) a accompagné presque 200 femmes dans leur choix de pratiquer une IVG dont seulement 12 ont dû avoir recours à un acte chirurgical, acte pratiqué au Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN) ou de Decize.

Le département de la Nièvre se situe dans la moyenne nationale avec entre 10 et 15 IGV pour 1000 femmes, ces IVG pouvant être pratiquées dans ces centres hospitaliers, mais aussi par des praticiens libéraux (sages-femmes et médecins) et au Centre Périnatal de Proximité (CPP) de Clamecy.

Comment ne pas observer cependant qu'en 2022, 15 à 25 femmes nivernaises ont réalisé leur IVG hors du département ?

Le Conseil départemental de la Nièvre et ses élus resteront donc vigilants afin que l'accès à l'IVG reste concrètement garanti dans notre département, notamment en continuant d'accompagner le CSS et les installations de centres de santé.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 24

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAN a donné pouvoir à Mme Martine GAUDIN

Excusés : 0

OBJET : MOTION - REPARTITION SUR LE TERRITOIRE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le règlement intérieur de l'assemblée départementale, adopté par délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023, et modifié par délibération n°8 du Conseil départemental du 3 juillet 2023, et notamment son article 2.14,

VU la proposition de motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » relative à la répartition sur le territoire des professionnels de santé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la motion relative à la répartition sur le territoire des professionnels de santé, jointe en annexe.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024

Identifiant : 058-225800010-20240326-74604-DE-1-1

Délibération publiée le 29 mars 2024

Motion présentée

lors de la session du 25 et 26 mars 2024

La répartition sur le territoire des professionnels de santé, et particulièrement des médecins, est une préoccupation nationale.

A titre d'exemple, dans la Nièvre entre 2010 et 2017, le nombre de médecins a diminué de 27 %. Cette diminution s'est poursuivie depuis. Nous soulignons par ailleurs que la majorité d'entre eux exerce dans l'agglomération de Nevers qui n'est pourtant pas surdotée. Cette inégalité territoriale accentue d'autant plus les inégalités sociales d'accès aux soins pour les Nivernais et Nivernaises.

Le Conseil départemental par une politique volontariste en matière de santé sur le territoire de la Nièvre, prend des mesures pour pallier le manque de personnels de santé.

Un plan « Santé Nièvre » est en cours : recrutement de médecins salariés par les centres de santé départementaux, mise en place de bourses départementales avec un accompagnement individualisé des étudiants en filière médicale, le projet de centres de santé solidaire et accompagnement financier pour les internes.

Le Conseil départemental a aussi par le biais de son Président, alerté plusieurs fois les Ministres de la Santé, le Premier Ministre ainsi que le Directeur de l'ARS de Bourgogne Franche-Comté.

Aussi, compte tenu de cette situation et afin de trouver des solutions rapides à une situation qui perdure depuis trop d'années et dont nos concitoyens sont les premières victimes, nous demandons au Ministre de la santé d'étendre aux médecins libéraux – généralistes et spécialistes- un dispositif de régulation à l'installation comme cela existe pour d'autres professionnels de santé.

Un tel dispositif de régulation à l'installation doit permettre de flécher l'installation des médecins généralistes vers les zones où l'offre de soins est insuffisante.

Les conseillers départementaux réunis, ce jour 26 mars 2024, insistent sur l'urgence à agir afin que le temps médical dans le département augmente et qu'une équité territoriale soit mise en place dans les départements les plus défavorisés.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 12/03/2024, s'est réuni Salle François Mitterrand à Nevers, le mardi 26 mars 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Madame Anne-Marie CHENE a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 24

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 10

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à Mme Laurence BARAO, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Mme Marie-France DE RIBEROLLES, M. Christophe DENIAUX a donné pouvoir à Mme Anouck CAMAIN, M. Jean-Luc GAUTHIER a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à Mme Michèle DARDANT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAN a donné pouvoir à Mme Martine GAUDIN

Excusés : 0

**OBJET : MOTION : QUAND LE FONDS VERT SE TRANSFORME EN ARBRE QUI
CACHE LA FORET**

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le règlement intérieur de l'assemblée départementale, adopté par délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023, et modifié par délibération n°8 du Conseil départemental du 3 juillet 2023, et notamment son article 2.14,

VU la proposition de motion présentée par le groupe « La Nièvre ensemble » relative « quand le fonds vert se transforme en arbre qui cache la forêt »,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la motion intitulée « quand le fonds vert se transforme en arbre qui cache la forêt », jointe en annexe.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 29 mars 2024
Identifiant : 058-225800010-20240326-74597-DE-1-1
Délibération publiée le 29 mars 2024

Motion et question écrite proposées par le groupe : « Nièvre ensemble »

Motion : quand le fonds vert se transforme en arbre qui cache la forêt

Effectif depuis janvier 2023, le fonds vert est un dispositif ayant vocation à accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est doté de 2 milliards d'euros, ce qui constitue une aide précieuse pour favoriser de nombreux dossiers vertueux. Pour la Nièvre c'est une enveloppe de 6 à 7 millions d'euros qui a été allouée pour l'année 2023.

En apparence, ce dispositif semble être un outil pertinent et utile pour aider des collectivités face au dérèglement climatique et à la nécessaire adaptation qui en découle.

Toutefois, un constat émerge auprès des collectivités : de plus en plus de dossiers qui bénéficiaient jusqu'ici de soutien étatique sous la forme de la DSIL ou la DETR et qui pouvaient être complétés par une part de fonds vert pour la partie environnementale se voient réorientés vers le seul fonds vert. Dans le même temps, les services de la préfecture de Région indiquent une impossibilité de cumuler les aides Etat/Fonds vert alors même que cela contrevient aux principes provenant du Gouvernement lui-même. Nos sénateurs ont soulevé ce problème lors des questions au Gouvernement et ont obtenu confirmation de son représentant que le cumul de ces aides était possible dans la limite des 80% du cofinancement. L'orientation prise par le Préfet de Région et suivie par les représentants de l'Etat de notre Département conduit malheureusement à la remise en cause d'un certains nombres de projets. En effet, le Fonds vert qui devait être un complément d'aide devient le seul fonds mobilisable pour financer les projets portés par les collectivités. Cela se traduit par une réduction du taux d'accompagnement de l'Etat sur les projets portés par les collectivités ainsi que des critères plus restrictifs qui écartent de fait de nombreux projets, les rendant irréalisables, privant ainsi de travail un certains nombres d'entreprises qui reposent pour partie sur la commande publique et l'investissement des collectivités.

Nous demandons au Préfet de Région de revenir à l'esprit initial voulu par le Gouvernement et de permettre le cumul DETR/DSIL avec le Fonds vert.